

LA

SAINTE BIBLE

AVEC COMMENTAIRE

D'APRÈS

DOM CALMET, LES SAINTS PÈRES ET LES EXÉGÈTES ANCIENS ET MODERNES

OUVRAGE DÉDIÉ A

Sa Grandeur Monseigneur DENNEL

Évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer

PAR

l'abbé J.-A. PETIT

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

TOME X

JÉRÉMIE — LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE
BARUCH — ÉZÉCHIEL

ARRAS

SUEUR-CHARRUËY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue des Balances, 10

1896

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE



uOttawa
LIBRARY ANNEX



JÉRÉMIE

INTRODUCTION

Jérémie, qui est le second des quatre grands prophètes selon l'ordre des temps, nous apprend lui-même (1) qu'il était *fils d'Helcias, l'un des prêtres qui habitaient à Anathoth dans la terre de Benjamin*. Les rabbins croient que cet Helcias est le grand prêtre qui exerçait la sacrificature sous le règne de Josias. Ce sentiment a été suivi par quelques anciens et par quelques modernes (2). Mais si Helcias, père de Jérémie, avait été revêtu de la dignité de souverain pontife, il semble que le prophète n'aurait pas manqué de lui donner cette qualité. D'ailleurs, selon l'historien Josèphe, les grands prêtres étaient obligés de faire leur résidence à Jérusalem ; le père de Jérémie, au contraire, demeurait à Anathoth, et était un des prêtres établis dans cette ville : *De sacerdotibus qui fuerunt in Anathoth* ; cette expression donne assez à entendre qu'il n'était pas grand prêtre. Une autre considération fortifie encore ce sentiment. C'est que le grand prêtre était de la famille d'Eléazar, tandis que les prêtres d'Anathoth étaient de celle d'Ithamar.

Anathoth était une ville sacerdotale de la tribu de Benjamin, comme on le voit par le témoignage de Josué et de l'auteur du 1^{er} livre des Paralipomènes (3).

Nature douce, impressionnable, timide, aimante, Jérémie paraissait peu apte au redoutable ministère de la prophétie. Il aurait préféré la solitude aux embarras de la vie publique. Dieu le choisit cependant comme prophète de douleur à cette époque, la plus douloureuse de l'histoire juive. Sous le souffle divin, la timidité de Jérémie disparaît ; à le voir, on le croirait d'un caractère intrépide, si de loin en loin, en dehors des élans prophétiques, il ne tombait dans le découragement.

Nous allons examiner dans cette introduction l'époque et la durée de la mission de Jérémie, les circonstances de sa mission, l'objet littéral et immédiat de ses prophéties, la variété de l'arrangement de ses prophéties dans les exemplaires hébreux, grecs et latins.

Le Seigneur adressa sa parole à Jérémie au temps de Josias, fils d'Amon, roi de Juda (4) ; il lui parle pour la première fois, en la treizième année du règne de ce prince, vers 628 ; et il continua sous le règne de Joakim, fils de Josias, et jusqu'à la fin de la onzième année de Sédécias, autre fils de Josias, c'est-à-dire jusqu'au temps de la transmigration de Jérusalem au cinquième mois de l'année sainte, onzième de l'année civile. C'est ce que Jérémie même nous apprend. Josias eut pour successeur Sellum qui est aussi nommé

(1) Jerem. 1. 1. — (2) Chald. Clem. Alex. Strom. 1. 1.—Hieron. seu alius Aut. Trad. Hebr. in libr. Paralip.—Paul. Burg. Maldon. Sixt. Senens. — (3) Jos. xxi. 18; et 1. Par. vi. 60. — (4) Jerem. 1. 2. 3.

Joachaz, Joakim lui succéda puis Joachin nommé aussi Jéchonias à qui succéda Sédécias. Jérémie ne parle ni de Joachaz ni de Jéchonias ; le premier ne régna que trois mois, et le second que trois mois et dix jours ; peut-être que ce prophète n'eut aucune révélation dans le court intervalle de ces deux règnes. Après la ruine de Jérusalem, les Juifs qui se retirèrent dans l'Égypte y emmenèrent avec eux Jérémie ; et ce prophète eut encore là quelques révélations, selon que lui-même nous l'apprend dans la suite de ce livre (1).

Le Seigneur adressa donc d'abord sa parole à Jérémie en la treizième année du règne de Josias, et lui dit : Je vous ai connu avant que je vous eusse formé dans les entrailles de votre mère ; et je vous ai sanctifié avant que vous fussiez sorti de son sein. Je vous ai établi prophète pour les nations (2). Quelques anciens pères et un grand nombre d'interprètes (3) semblent avoir cru, fondés sur cet endroit, que Jérémie avait été sanctifié et purifié de la tache du péché originel dès le sein de sa mère, de la même manière que saint Jean-Baptiste, à qui l'Église applique les mêmes paroles. Saint Augustin remarque expressément (4) que saint Jean-Baptiste et Jérémie ont été sanctifiés dès le sein de leurs mères, et purifiés dès lors de la tache du péché originel qu'ils avaient contracté : *Jeremias et Joannes, quamvis sanctificati in utero matrum, traxerunt lamen originale peccatum*. D'autres pères et plusieurs interprètes (5) croient que, dans cet endroit, le mot *sanctifier* ne signifie qu'une simple préparation ou une destination à un emploi. Il est vrai que, dans l'Écriture, il se prend souvent en ce sens ; par exemple, lorsque Dieu dit aux Israélites : *Sanctifiez-moi tous les premiers-nés, tant des hommes que des animaux* (6) ; c'est-à-dire réservez-les-moi, consacrez-les-moi. Et il paraît aussi que l'Esprit saint explique lui-même dans le sens de consécration ce qui est dit ici de Jérémie, lorsque, par la bouche de l'auteur de l'Écclésiastique, il dit (7) que Jérémie a été *sanctifié prophète dès le sein de sa mère* ; c'est, à la lettre, l'expression de cet auteur ; ce qui signifie que Jérémie a été *consacré prophète dès le sein de sa mère*, comme l'exprime notre Vulgate. Mais cette consécration même paraît supposer quelque chose de plus qu'une simple destination au ministère prophétique ; car cette simple destination ne renferme rien qui ne soit commun à tous les prophètes ; en sorte que l'on peut dire de tous qu'ils ont été destinés au ministère prophétique, non seulement avant qu'ils fussent nés, mais avant même qu'ils fussent conçus. Lors donc que, par une distinction singulière, le Seigneur dit lui-même à Jérémie : *Avant que vous fussiez sorti du sein de votre mère je vous ai sanctifié, je vous ai consacré, et je vous ai établi prophète* ; lorsque, par la bouche de l'auteur de l'Écclésiastique, il nous répète que Jérémie a été *sanctifié ou consacré prophète dès le sein de sa mère* ; il y a bien lieu de croire qu'il veut marquer non une simple destination, mais une vraie consécration ; c'est-à-dire que, par un privilège particulier, Dieu fit pour Jérémie ce qu'il fit dans la suite pour saint Jean-Baptiste ; il le sanctifia dès le sein de sa mère, et le disposa dès lors au ministère qu'il devait exercer dans la suite : *Anlequam exires de vulva sanctificavi te, et prophetam in gentibus dedi te*.

Je vous ai établi prophète parmi les nations ; ou plutôt selon l'expression de l'hébreu : Je vous ai établi prophète pour les nations ; Prophetam gentibus dedi te. Jérémie fut suscité pour annoncer les jugements que le Seigneur devait exercer non seulement sur les enfants de Juda, mais encore sur la plupart des nations infidèles qui les environnaient, sur les Iduméens, les Ammonites, les Moabites, les Syriens, les Phéniciens,

(1) Jerem. XLIII. et XLIV. — (2) Jerem. I. 4, 5. — (3) Origen. in Jerem. Homil. x. — Ambros. Apolog. in David. c. 11. n. 57 obscure. — Nazianz. Oral. I. Apolog. — Bernard. seu alius Aut. serm. de privileg. S. Joan. Bapt. — Hieron. hic. Thom. Rabam. Hugo. Dionys. Lyran. Cornel. a Lapide. — (4) Aug. I. IV. Oseris imperf. contra Julian. c. 34. p. 1218. nov. edit. — (5) Theodoret. hic. Hieron. in Galat. I. Chald. Sanct. Tir. Menoc. alii recentiores. — (6) Exod. XIII. 2. — (7) Eccl. XLIX. 9. Καὶ αὐτὸς ἐν μήτρᾳ ἡγιασθη ἡρωοποιῆταις. Vulg. Qui a ventre matris consecratus est propheta.

les Philistins, les Egyptiens, les Arabes et les Babyloniens. Jérémie est le prophète des gentils, de même que saint Paul est leur apôtre : *Prophetam gentibus dedi te*.

Le Seigneur ayant fait connaître à Jérémie le ministère auquel il l'avait destiné et consacré, *Jérémie lui dit : Hélas ! Seigneur Dieu, je ne sais point parler, car je ne suis qu'un enfant* (1). On ne sait pas au juste quel était alors l'âge de Jérémie. Les uns lui donnent quatorze ou quinze ans (2) ; d'autres moins, et d'autres plus. Quand on lui en donnerait vingt, ou même davantage, il n'y aurait nul inconvénient, puisque l'Écriture donne le nom d'enfant à des personnes assez avancées en âge (3), et que, depuis la treizième année de Josias jusqu'à la prise de Jérusalem, il n'y a que quarante ou quarante-un ans. Si donc on croit avec des exégètes que Jérémie soit mort à quatre-vingts ans, il pouvait en avoir trente ou trente-cinq lorsque Dieu commença à lui parler. Ce qu'on lit ici dans la Vulgate : *A, a, a, Domine Deus, nescio loqui* (4), n'est point le bégaiement d'un enfant qui ne saurait s'exprimer ; c'est une interjection et une plainte comme s'il disait : Hélas, hélas, hélas ! Seigneur, je n'ai nul talent pour parler aux hommes de votre part. L'hébreu même n'exprime qu'une seule interjection *הוהו* qui est traduite par *heu* dans le livre des Juges, où il est dit que Gédéon s'écrie à la vue de l'ange : *Heu, mi Domine Deus* (5) ; c'est-à-dire *Hélas ! Seigneur Dieu*. C'est précisément la même expression *הוהו*.

Le Seigneur lui répondit (6) : *Ne dites point : Je ne suis qu'un enfant ; mais allez partout où je vous enverrai, et dites tout ce que je vous ordonnerai de dire* (7). *Ne craignez point de paraître devant eux, parce que je suis avec vous pour vous délivrer, dit le Seigneur*. Lorsque le Seigneur promet à son prophète d'être toujours avec lui pour le délivrer, il ne lui promet pas de le préserver de toute persécution, mais de l'y soutenir et de l'en faire sortir victorieux. *Le Seigneur étendit sa main* (8), *toucha la bouche de Jérémie, et lui dit : Je mets présentement mes paroles dans votre bouche, voici que je vous établis aujourd'hui* (l'hébreu pourrait se traduire : *Je vous établis aujourd'hui voyant* (9), c'est-à-dire prophète), *sur les nations et sur les royaumes pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dissiper, pour édifier et pour planter*. Le Seigneur le choisit pour lui faire annoncer ce qui devait arriver non seulement à la maison de Juda, mais encore à la plupart des peuples et des royaumes voisins. Ce n'était pas le prophète qui devait lui-même arracher et détruire, édifier et planter ; mais il était établi pour annoncer que Dieu arracherait et détruirait, édifierait et planterait, selon ce que Dieu lui-même dit ailleurs par la bouche du même prophète, en parlant des deux maisons d'Israël et de Juda : *Comme je me suis appliqué à les arracher, à les détruire, à les dissiper, à les perdre, et à les affliger, de même je m'appliquerai à les édifier et à les planter* (10). Jérémie était établi principalement pour annoncer le double jugement de justice et de miséricorde que le Seigneur devait exercer sur la maison de Juda, c'est-à-dire la grande désolation qui devait se répandre sur la maison de Juda au temps de Nabucodonosor, et le rétablissement des deux maisons d'Israël et de Juda réunies au temps de Cyrus. Le Seigneur insiste particulièrement sur la désolation dont Jérémie devait être le prophète : *Je vous établis pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dissiper* ; et il ne touche qu'en deux mots le rétablissement que Jérémie devait aussi annoncer : *Je vous établis pour bâtir et pour planter*. La désolation de la maison de Juda, par les armes de Nabucodonosor, est le principal objet de la prophétie de Jérémie. Il est le

(1) *Jerem.* 1. 6. — (2) *Castrens. Tir'in.* — (3) Voyez *Genes.* xxii. 5 ; xxxviii. 29. 30 ; xli. 12 ; xlii. 20. — *Exod.* xxxiii. 11. — *1. Reg.* xvii. 37. et *ibid.* — (4) *Ita Munsf. Mont. Pag. alii interp. passim.* — (5) *Judic.* vi. 22. — (6) *Jerem.* 1. 8. — (7) La Vulgate porte : *Quoniam ad omnia quæ mittam te ibis, etc.* Mais l'hébreu peut aussi se traduire : *Sed ad omnia quæ mittam te, vade, etc.* La même particule qui signifie *quoniam* signifie aussi *sed* ; et le futur se prend souvent pour l'impératif. — (8) *Jerem.* 1. 9. 10. — (9) Le mot hébreu *ראה* que les Septante et la Vulgate expriment par *Ido, Ecce*, comme s'il signifiait à la lettre *Vide*, pourrait aussi signifier *Videntem* Et le nom *Videns* était l'ancien nom que l'on donnait aux prophètes. *1. Reg.* ix. 9. — (10) *Jerem.* xxxi. 28.

prophète de cette désolation, beaucoup plus que du rétablissement qui devait y succéder sous le règne de Cyrus.

Le Seigneur lui dit encore (1) : *Ceignez vos reins, levez-vous, et allez leur dire tout ce que je vous recommanderai. N'appréhendez point de paraître devant eux, et ne craignez point que je vous brise devant leur face* (2) ; *car je vous établis aujourd'hui comme une ville forte, comme une colonne de fer, et comme un mur d'airain contre toute cette terre* (3). *devant les rois de Juda, devant ses princes, devant ses prêtres, et devant son peuple. Ils combattront contre vous, et ils n'auront point l'avantage sur vous, parce que je suis avec vous pour vous délivrer, dit le Seigneur.* Il semble que Jérémie était à Anathoth, lorsqu'il reçut sa mission, puisque le Seigneur lui dit de se lever pour aller faire entendre ses paroles aux oreilles de Jérusalem (4), et de tous ceux des enfants de Juda qui y venaient, selon ce qu'il lui dit bientôt après : *Vade, et clama in auribus Jerusalem* (5). Toute la suite du livre de Jérémie renferme non seulement ses prophéties, mais encore l'histoire de ce prophète, et de tous les combats qu'il eut à soutenir de la part des Juifs, au milieu desquels il fut toujours conservé par la protection divine, selon ce que le Seigneur lui dit ici : *Bellabunt adversum te, et non prevalebunt.*

Mais toutes les prophéties contenues dans ce livre ne s'y trouvent pas rangées selon l'ordre des temps, soit que l'auteur de ce recueil ait négligé de leur donner cet ordre, soit que cet ordre ait été troublé et dérangé dans la suite par quelques accidents. Il n'y a même pas uniformité entre l'arrangement que donnent à ces prophéties les exemplaires du texte hébreu et de la Vulgate, et celui que leur donnent les exemplaires de la version des Septante ; mais dans ceux-ci mêmes, l'ordre des temps n'est point observé ; ce qui peut servir à prouver que ces arrangements divers n'ont point été faits à dessein, ni dans les uns, ni dans les autres, mais qu'ils sont plutôt venus de quelque accident qui peut remonter jusqu'au temps où l'on écrivait sur des rouleaux ; car il pouvait arriver que ces rouleaux se brouillassent ; et alors tout l'ordre d'un livre se trouvait dérangé.

Nous donnerons d'abord ici l'analyse de ce livre tel que nous l'avons dans les exemplaires du texte hébreu et de la Vulgate. Ensuite nous exposerons en peu de mots la différence qui se trouve dans l'édition romaine de la version des Septante, quant à l'arrangement des prophéties contenues dans ce livre. Après cela nous essaierons de ramener succinctement ces prophéties à l'ordre des temps dans lesquels elles ont été prononcées, ce qui pourra contribuer à l'éclaircissement même des paroles et des faits.

Le chapitre 1^{er} contient la mission de Jérémie. En la treizième année du règne de Josias, Jérémie reçoit du Seigneur sa mission. Le Seigneur lui montre deux symboles, dont le premier signifie qu'il exercera bientôt ses vengeances sur la maison de Juda ; et le second, que la désolation dont la maison de Juda est menacée viendra de l'aquilon, c'est-à-dire de la Chaldée, dont les peuples, quoique situés à l'orient de la Judée, étaient regardés comme septentrionaux, parce qu'ils ne pouvaient y entrer que par le nord. Le Seigneur envoie Jérémie annoncer ces maux à son peuple.

Au chapitre II commence une prophétie qui se continue jusqu'au verset 5 du chapitre III inclusivement. Elle peut être de la treizième année du règne de Josias ; du moins elle paraît être antérieure à la réforme que ce prince mit dans ses états en la dix-huitième année de son règne. Le Seigneur ordonne à Jérémie de faire entendre sa voix aux oreilles de Jérusalem, pour lui rappeler les effets de la miséricorde de son Dieu sur la nation dont elle est le centre. Le Seigneur adresse sa parole aux deux

(1) Jerem. I. 17. 18. 19. — (2) La Vulgate porte : *Nec enim timere te faciam vultum eorum.* L'hébreu peut se traduire : *Ne frangam te ante faciem eorum.* — (3) Vulg. *super* (hebr. : *adversus*) *omnem terram.* — (4) Jerem. I. 17. — (5) Jerem. II. 2.

maisons de Jacob ; il se plaint de leur infidélité ; il rappelle le jugement qu'il a déjà exercé sur la maison d'Israël, et menace d'exercer de même son jugement sur la maison de Juda ; il reproche aux enfants de Jacob leur vaine confiance dans le secours des hommes ; il leur reproche leur infidélité et leur indocilité, et leur déclare que, comme ils ont été confondus, en se confiant dans l'Assyrien, ils seront de même confondus en se confiant dans l'Égyptien. Il invite les enfants de Juda à revenir sincèrement à lui.

Au verset 6 du chapitre III commence une prophétie qui continue jusqu'à la fin du chapitre VI, et qui pourrait être rapportée à la dix-huitième année de Josias, lorsque la maison de Juda revint au Seigneur, non de tout son cœur, mais d'une manière feinte. (chap. III, verset 10.) Le Seigneur se plaint de l'infidélité de la maison de Juda, devenue plus coupable que la maison d'Israël dont elle a imité les prévarications. Il ordonne au prophète de rappeler la maison d'Israël. Il promet de rassembler les enfants d'Israël dispersés. Il leur donnera des pasteurs fidèles. Jérusalem sera couverte de gloire ; toutes les nations viendront y rendre hommage au Seigneur. Les deux maisons d'Israël et de Juda seront réunies. Le prophète, au nom du peuple, reconnaît l'iniquité de la maison d'Israël (chap. III, versets 22 et suiv.). Le Seigneur continue d'annoncer les heureuses suites du retour de la maison d'Israël. Puis il exhorte les Juifs à se convertir et à prévenir sa colère. Il annonce la désolation terrible qui va tomber sur eux. A la vue de ces maux, le prophète éprouve de vives douleurs dans ses entrailles, et son cœur est saisi de trouble. Le Seigneur promet de ne pas perdre entièrement son peuple. La fille de Sion éprouve aussi elle-même des douleurs semblables à celles d'un premier enfantement, et tombe en faiblesse à la vue du carnage de ses enfants (chap. IV). Le Seigneur promet de pardonner à Jérusalem, s'il s'y trouve un seul juste ; les princes comme le peuple sont également pervertis. Le Seigneur reproche aux enfants de Juda leur infidélité et leur incrédulité à la voix des prophètes. Il leur annonce les maux qui doivent fondre sur eux. Il promet encore une seconde fois de ne pas exterminer entièrement son peuple. Il se plaint de la dureté et de l'injustice de ce peuple (chap. V). Il avertit les enfants de Juda de se préparer à soutenir la désolation qui les menace. Il se plaint de l'infidélité de Jérusalem ; il annonce les maux qui vont fondre sur elle. Il exhorte les enfants de Juda à s'instruire de la bonne voie, et à y marcher. Il établit parmi eux des sentinelles qui ne sont point écoutées. Il va punir l'indocilité de ce peuple. Les enfants de Juda tombent dans l'abattement, et ressentent de vives douleurs. Jérémie est établi sur ce peuple pour l'éprouver (chap. VI).

Au chapitre VII commence une autre prophétie qui paraît s'étendre jusqu'à la fin du chapitre X, et qui peut être rapportée encore à la dix-huitième année de Josias. Le Seigneur avertit les enfants de Juda de ne pas mettre leur confiance dans l'avantage qu'ils ont de posséder au milieu d'eux son temple, tandis qu'ils le déshonorent par leurs crimes. Il les menace d'abandonner le temple de Jérusalem, comme il a abandonné le tabernacle de Silo. Il défend à Jérémie de prier pour ce peuple. Il avertit les enfants de Juda que leurs sacrifices leur seront inutiles, s'ils n'obéissent à ses volontés. Il exhorte Jérusalem aux gémissements et aux larmes. Tout le pays va être désolé (chap. VII). Les os des rois de Juda, des princes et des prêtres, des prophètes et du peuple, seront jetés hors de leurs sépulcres et exposés sur la face de la terre. Ce peuple, plus aveugle que les bêtes mêmes, ne connaît pas le jugement terrible qui le menace. Les faux sages seront sévèrement punis. Dieu enverra contre la maison de Juda des ennemis redoutables. A la vue de ces maux, le prophète ressent de vives douleurs. La fille de Sion pousse de tristes gémissements dans le lieu de sa captivité. Le prophète, pénétré d'affliction, demande s'il n'y a donc ni résine ni médecin dans Galaad pour guérir la plaie de son peuple (chap. VIII). Il déplore le carnage des enfants de Juda. Il souhaite d'être éloigné d'eux à cause de leur péché. Le Seigneur va changer leur pays en une affreuse solitude. Il cherche un homme sage qui com-

prenne ses jugements. Des femmes dont la fonction était d'exciter les larmes dans les cérémonies lugubres sont appelées, pour gémir sur la désolation des enfants de Juda. Nulle ressource que dans l'humble aveu de la miséricorde et de la justice du Seigneur. Il va visiter dans sa colère les circoncis et les incirconcis, les enfants de Juda et les peuples infidèles qui habitent autour d'eux (chap. ix). Le Seigneur exhorte toute la maison d'Israël, tous les enfants de Jacob, à ne point prendre part à l'idolâtrie des nations dans leur captivité. Les idoles sont vaines : le Seigneur est le seul Dieu véritable. Il avertit Jérusalem de se préparer à la désolation dont elle est menacée. Jérusalem déplore ses propres malheurs. Elle conjure le Seigneur de détourner d'elle sa colère (chap. x).

Au chapitre xi commence une prophétie qui paraît être continuée au chapitre suivant, et qui peut avoir été prononcée en la dix-huitième année de Josias, à l'occasion de l'alliance qui fut alors renouvelée avec le Seigneur par les soins de Josias. Le Seigneur envoie Jérémie pour exhorter les habitants de Juda et de Jérusalem à observer son alliance. Il se plaint de leur infidélité. Il les menace de ses vengeances. Il défend à Jérémie de prier pour eux. Les habitants d'Anathoth forment le dessein de faire mourir Jérémie ; le Seigneur les menace de les exterminer au jour de ses vengeances (chap. xi). Le prophète se plaint à Dieu de la prospérité des méchants. Le Seigneur lui annonce les persécutions qu'il aura à souffrir, et lui dit d'abandonner son héritage entre les mains de ses ennemis à cause des péchés de son peuple. Les enfants de Juda et les peuples qui l'entourent vont être enlevés de leur pays, et ils y seront ensuite ramenés ; si alors ces peuples se convertissent au Seigneur, il les établira au milieu de son propre peuple ; s'ils refusent d'écouter sa voix, il les perdra (chap. xii).

Quelques exégètes croient que le verset 18 du chapitre xiii est adressé à Jéchonias et à Nohesta sa mère ; et plusieurs pensent que ce qui est rapporté au commencement du chapitre est arrivé sous le règne de Joakim, père de Jéchonias, en supposant que Jérémie ait fait deux fois le voyage de la Judée jusqu'à l'Euphrate, trajet que l'on évalue à environ cent cinquante lieues. D'autres prétendent que ce que Jérémie rapporte de ce voyage se passa en vision ; et Bochart pense que le lieu nommé en cet endroit dans l'hébreu *Pherath* n'est pas le fleuve de l'*Euphrate*, mais le lieu nommé *Ephrata*, le même que Bethléhem, à deux lieues de Jérusalem. Cette opinion a peu de partisans. Le verset 18 pourrait être adressé à Joakim et à Nohesta, son épouse ; en sorte que tout ce chapitre se rapporterait au règne de Joakim, et même aux premières années de ce prince, avant que Nabucodonosor fût venu dans la Judée. Le Seigneur ordonne à Jérémie d'acheter une ceinture et de la mettre autour de ses reins. Ensuite il lui commande d'aller à l'Euphrate (ou au lieu nommé *Pherath* ou *Ephrata*), et d'y cacher cette ceinture dans le trou d'un rocher. Quelque temps après, il lui ordonne d'y retourner et d'en retirer cette ceinture. Elle se trouve pourrie et hors d'état de servir. Le Seigneur explique ce que signifient ces symboles. Il ordonne à Jérémie d'annoncer ses vengeances aux enfants de Juda, et de les exhorter à la pénitence. Il lui commande d'annoncer au roi et à la reine (verset 18) que bientôt ils perdront leur couronne. (Joakim la perdit par une mort funeste ; et Nohesta par la captivité.) Le Seigneur continue de reprocher aux enfants de Juda leur infidélité, et de leur annoncer ses vengeances (chap. xiii).

Au chapitre xiv commence une prophétie qui paraît être continuée au chapitre suivant. Le verset 1 du chapitre xiv annonce que ce fut à l'occasion d'une sécheresse dont la Judée fut affligée alors, ou dut être affligée dans la suite, et qui y produisit la famine ; et le verset 18 donne lieu de croire que ce fut vers le temps du dernier siège de Jérusalem par Nabucodonosor, sous le règne de Sédécias. Mais tout ce discours pourrait être prophétique, et le verset 13 donne lieu de penser qu'on pourrait rapporter ce discours aux premières années du règne de Joakim, lorsque les faux

prophètes disaient qu'on ne verrait point l'épée de l'ennemi, et que le roi de Babylone ne viendrait point. Le prophète décrit la consternation où devait être la Judée au temps de cette sécheresse et de cette famine qu'elle devait éprouver. Il implore la miséricorde du Seigneur au nom de son peuple. Le Seigneur lui défend de prier pour ce peuple ; il ne recevra ni leurs jeûnes ni leurs sacrifices. Les faux prophètes promettent faussement la paix (verset 13) ; ils périront eux-mêmes par l'épée et par la famine. Jérémie déplore les maux de son peuple. Les uns périront par l'épée de l'ennemi, d'autres par la famine, d'autres seront emmenés en captivité (versets 15 et 18). Jérémie renouvelle auprès du Seigneur ses instances au nom des enfants de Juda (chap. xiv). Le Seigneur déclare que, quand Moïse et Samuel intercèderaient pour ce peuple, il demeurerait inflexible à leurs prières. Les enfants de Juda seront livrés à l'épée de l'ennemi. Le prophète se plaint de ce qu'en annonçant ces tristes prédictions, il est devenu un sujet de contradiction à son peuple. Il implore le secours du Seigneur, et le Seigneur lui promet de le remplir de force, et de le délivrer des mains de ses ennemis (chap. xv).

Au chapitre xvi commence une prophétie qui paraît être continuée jusqu'au verset 18 du chapitre xvii inclusivement. Cette prophétie pourrait être encore rapportée au commencement du règne de Joakim. Le Seigneur défend à Jérémie de se marier, et de prendre part au deuil ou à la joie des autres ; parce que les vengeances du Seigneur vont tomber sur ce peuple. Les enfants de Juda ont abandonné le Seigneur, et ont fermé l'oreille à sa voix ; il va les chasser et les envoyer dans une terre étrangère, d'où il les ramènera ensuite dans leur pays. Il va envoyer contre eux les Chaldéens qui viendront d'abord comme des pêcheurs pour les prendre dans leurs filets ; et ensuite il les enverra comme des chasseurs qui les poursuivront jusque dans les plus sombres retraites. Mais lorsque le Seigneur les ramènera, les nations reconnaîtront sa puissance et la vanité de leurs idoles (chap. xvi). Le péché de Juda est écrit avec une plume de fer. Jérusalem sera livrée à ses ennemis en punition de ses crimes. Maudit est celui qui met sa confiance dans l'homme ; heureux celui qui la met en Dieu. Le cœur de l'homme est impénétrable ; Dieu seul peut le connaître et le guérir. Les impies demandent avec insulte à Jérémie où est l'accomplissement des menaces qu'il leur a faites. Le prophète implore contre eux le secours du Seigneur (chap. xvii).

On pourrait rapporter au même temps la prophétie qui est contenue dans les neuf derniers versets du chapitre xvii, et dont l'occasion fut la violation publique de la loi du sabbat. Le Seigneur exhorte les enfants de Juda à ne point violer la sainteté du sabbat ; il leur promet de récompenser leur fidélité, et les menace de punir sévèrement leur infidélité.

La prophétie du chapitre xviii a quelque rapport avec celle du chapitre xiv ; et celle-ci se trouve liée avec celle du chapitre xx, qui pourrait se rapporter aux premières années du règne de Joakim ; en sorte que les prophéties contenues dans ces trois chapitres pourraient avoir été prononcées vers cette époque. Le Seigneur envoie Jérémie chez un potier ; le prophète trouve cet homme occupé à son travail, et disposant de son argile comme il lui plaît. Le Seigneur déclare qu'il peut de même traiter son peuple comme il lui plaira, selon le bien ou le mal qu'il verra en lui. Il se plaint de l'infidélité de son peuple. Les enfants de Juda conspirent contre Jérémie. Il réclame la justice du Seigneur (chapitre xviii). Le Seigneur ordonne au prophète de prendre un vase d'argile, et de mener avec lui les anciens des prêtres et du peuple dans la vallée de Ben-Hinnom ; de leur annoncer là les maux terribles qui allaient tomber sur Jérusalem, et qui devaient changer cette vallée en un lieu de carnage ; et de briser ce vase à leurs yeux, pour leur être un signe des maux qui allaient tomber sur ce peuple et sur cette ville. Jérémie, revenant de ce lieu, va annoncer à tout le peuple, à l'entrée du temple, les maux qui devaient tomber sur eux (chap. xix). Phassur.

prêtre et intendant du temple, ayant entendu Jérémie parler ainsi, le frappe et le fait mettre en prison. Dès le lendemain, il le délivre. Jérémie délivré prophétise contre Phassur même. Il se plaint au Seigneur de l'opprobre où il se trouve exposé. Il met sa confiance en Dieu, dont il réclame la justice. Pénétré de la plus vive douleur, il s'afflige d'être né, et il regarde comme funeste et malheureux pour lui le jour où il est sorti du sein de sa mère (chap. xx).

Jusqu'ici l'ordre des prophéties de Jérémie paraît assez suivi. Les douze premiers chapitres peuvent se rapporter aux dix-neuf dernières années du règne de Josias; et les huit chapitres suivants jusqu'au xx° inclusivement peuvent se rapporter aux trois premières années du règne de Joakim. Mais ici l'ordre commence à être évidemment troublé. Le verset 1 du chapitre xxi nous annonce que la prophétie contenue dans ce chapitre est du règne de Sédécias; et la suite donne lieu de croire qu'elle est de la dixième année du règne de ce prince, lorsque Nabucodonosor, après avoir marché contre le roi d'Égypte, revint mettre le siège devant Jérusalem. Alors Sédécias ayant envoyé vers Jérémie afin qu'il consultât le Seigneur, le Seigneur déclare par la bouche de son prophète qu'il fera périr le peuple par la peste, par l'épée et par la famine; et que les restes seront livrés à Nabucodonosor, qui en fera un affreux carnage. Il avertit le peuple qu'il ne lui reste d'autre ressource que de se rendre aux Chaldéens; et il déclare au roi de Juda que l'unique moyen qu'il ait pour éviter les vengeances du Seigneur, c'est de rendre la justice en prenant la défense des opprimés.

Au chapitre xxii commence un discours qui paraît être continué jusqu'au verset 8 du chapitre xxiii inclusivement, et qui est adressé à Joakim: on peut encore le rapporter aux premières années du règne de ce prince, et avant l'arrivée de Nabucodonosor. Jérémie exhorte Joakim et son peuple à être dociles à la voix du Seigneur, et à agir selon la justice et l'équité, pour éviter les maux dont ils sont menacés. Il leur déclare qu'il ne faut point pleurer Josias mort dans la piété, mais qu'il faut gémir sur Sallum, qui a été emmené captif par le roi d'Égypte, et qui mourra dans cette terre étrangère. Il tourne ses reproches contre Joakim dont il annonce la fin malheureuse. Jérusalem sera abandonnée de ses alliés. Jéchonias, fils de Joakim, sera livré aux Chaldéens, mourra dans une terre étrangère, et n'aura point de successeur sorti de lui. Le Seigneur se plaint des pasteurs, c'est-à-dire des chefs de son peuple qui ont dispersé les brebis de son troupeau. Il promet de rassembler ses brebis, et de leur donner des pasteurs fidèles et un roi juste qui sortira de la race de David (c'est le Messie). Il promet de rassembler les enfants d'Israël de tous les pays où ils auront été dispersés.

Au verset 9 du chapitre xxiii commence un discours qui est adressé aux faux prophètes, et qui continue jusqu'à la fin du chapitre. On peut le rapporter comme le précédent aux premières années de Joakim. Jérémie expose l'affliction, la douleur et le trouble qu'il éprouve en considérant les arrêts terribles de la justice du Seigneur. Le Seigneur se plaint de la corruption des prêtres et des prophètes; il annonce leur ruine. Il compare l'infidélité des prophètes de Samarie avec l'infidélité des prophètes de Jérusalem; il annonce de nouveau la perte de ceux-ci. Il avertit son peuple de ne point écouter les paroles de ces faux prophètes qui promettent en vain la paix. Il déclare que ses jugements redoutables s'exécuteront, et que ses desseins ne seront reconnus que lorsqu'ils seront accomplis. Il continue à se plaindre de ces prophètes qui prophétisent d'eux-mêmes. Il leur oppose la force et l'efficacité de sa parole. Il les menace de ses vengeances. Il se plaint du mépris que l'on fait de sa parole. Il menace des effets de sa colère tous ceux d'entre le peuple, d'entre les prophètes et d'entre les prêtres, qui persévéreront dans ce mépris.

Jérémie même nous apprend que la prophétie du chapitre xxiv est du commencement du règne de Sédécias, après que Nabucodonosor eut transféré Jéchonias avec ses princes et une partie du peuple, et qu'il les eut emmenés de Jérusalem à Baby-

lone. Le Seigneur fait voir à Jérémie deux paniers de figes ; l'un dont les figes étaient bonnes, l'autre dont les figes étaient mauvaises. Il lui explique cette vision ; les bonnes figes représentent ceux de Juda qui ont été transférés à Babylone avec Jéchonias, et sur qui le Seigneur exercera sa miséricorde en les rappelant à lui, et les rétablissant dans leur héritage. Les mauvaises figes représentent ceux qui sont restés dans le pays de Juda, ou qui se sont retirés en Égypte, et sur qui le Seigneur exercera sa justice par des châtiments éclatants.

La prophétie du chapitre xxv est datée de la quatrième année de Joakim. La 23^e année de la mission de Jérémie était commencée, selon ce qui est dit au verset 3, et Nabucodonosor n'était point encore entré dans la Judée, selon ce qui est dit au verset 9. Jérémie annonce à tout le peuple de Juda, et à tous les habitants de Jérusalem, que, parce qu'ils n'ont point écouté sa voix, ni celle de tous les autres prophètes qui leur ont parlé de la part du Seigneur, le Seigneur va prendre et envoyer contre eux le roi de Babylone qui les subjuguera, eux et tous leurs voisins ; qu'ils demeureront assujettis à ce prince et à ses successeurs pendant soixante-dix ans ; après quoi la colère du Seigneur tombera sur les Babyloniens mêmes qui auront été les instruments de sa vengeance. Ce prophète rapporte que, selon l'ordre qu'il en avait reçu du Seigneur (versets 15 et suiv.), il avait présenté le calice de sa colère à Jérusalem, aux Égyptiens, aux Philistins, aux Iduméens, aux Moabites, aux Ammonites, aux Tyriens, aux insulaires, à tous les peuples de l'Arabie, à tous ceux de l'aquilon (plusieurs croient que cela se passa dans une vision) ; le Seigneur ajoute que le roi de Sésach, c'est-à-dire le roi de Babylone, en boira après eux. Il continue d'annoncer les vengeances qu'il va exercer sur la terre, et il déclare qu'il commencera par frapper son peuple même.

La prophétie du chapitre xxvi est datée du commencement du règne de Joakim ; mais cela ne doit pas se prendre à la rigueur ; car le verset 21 prouve qu'il y avait déjà quelque temps que Joakim était sur le trône. Il paraît seulement que cette prophétie est antérieure à l'arrivée de Nabucodonosor. Le Seigneur envoie Jérémie dans le parvis du temple pour y annoncer de nouveau aux habitants de Juda, que, s'ils ne sont dociles à la voix divine, Jérusalem et le temple seront réduits au même état que Silo. Les prêtres et les prophètes, avec le peuple, se saisissent de Jérémie pour le faire mourir. Les princes de Juda viennent prendre connaissance de cette affaire. Jérémie parle pour sa défense ; les princes et le peuple déclarent aux prêtres et aux prophètes qu'ils le trouvent innocent. Quelques-uns des anciens allèguent en faveur de Jérémie l'exemple du prophète Michée qui avait prophétisé sous Ezéchias. Un autre prophète nommé Urie avait été poursuivi et mis à mort par l'ordre de Joakim (1). Ahicam qui avait été dans un emploi distingué sous Josias, prend la défense de Jérémie, et empêche qu'on ne le fasse mourir.

La prophétie du chapitre xxvii est datée du commencement du règne de Joakim ; mais la suite montre qu'elle appartient plutôt au règne de Sédécias. Quelques exégètes ont voulu concilier la date avec le fait, en disant que Jérémie eut ordre de préparer sous le règne de Joakim les liens et les jugs qu'il ne devait envoyer que sous le règne de Sédécias. Mais le syriaque et l'arabe lisent dans la date de cette prophétie le nom de *Sédécias*, au lieu du nom de *Joakim*. Alors tout s'accorde ; et quelques auteurs préfèrent cette leçon qui forme ainsi un sens plus naturel. Cette prophétie est liée avec celle du chapitre suivant ; et le verset 1 du chapitre suivant montre qu'elles sont l'une et l'autre

(1) Cet exemple est contraire à Jérémie, et plusieurs croient qu'il fut proposé par ses adversaires ; d'autres pensent que ce furent les défenseurs mêmes de Jérémie qui, pour opposer Ezéchias, dont la mémoire était en bénédiction, à Joakim qui s'était rendu odieux par ses violences, comparent la conduite d'Ezéchias à l'égard du prophète Michée avec celle de Joakim à l'égard du prophète Urie, pour en conclure qu'il valait mieux imiter la clémence et la piété d'Ezéchias.

de la 4^e année du règne de Sédécias. Dieu ordonne à Jérémie de prendre et de mettre sur son cou des liens et des jous, et de les envoyer aux rois d'Edom, de Moab, d'Ammon, de Tyr et de Sidon, par les ambassadeurs qui étaient venus de leur part à Jérusalem vers le roi Sédécias. Le Seigneur leur fait dire par Jérémie qu'il a livré toutes leurs terres à Nabucodonosor ; qu'il leur promet la paix s'ils se soumettent à ce prince, et qu'il les menace de ses vengeances s'ils refusent de lui obéir. Le prophète exhorte de même Sédécias à se soumettre au roi de Babylone. Il s'élève contre les faux prophètes qui séduisaient le peuple en lui promettant qu'il ne serait point assujéti à Nabucodonosor, et que les vases du temple qui avaient été emportés à Babylone, en seraient bientôt rapportés. Il déclare que les vases mêmes qui sont restés à Jérusalem seront emportés comme les autres, et demeureront à Babylone jusqu'au jour où les captifs seront rappelés.

La prophétie du chapitre xxviii est datée de la même année, quatrième du règne de Sédécias. Hananias, faux prophète, prédit en présence des prêtres et de tout le peuple, que, dans deux ans, les vases emportés à Babylone seront rapportés à Jérusalem, et que Jéchonias reviendra avec tous les captifs. Jérémie consent qu'Hananias soit regardé comme un vrai prophète, si cette prédiction s'accomplit. Hananias, pour confirmer sa prédiction, rompt le joug que Jérémie portait. Le Seigneur ordonne à Jérémie de déclarer à Hananias, qu'au lieu d'un joug de bois, un joug de fer sera imposé par le roi de Babylone sur tous les peuples contre lesquels le Seigneur avait parlé ; et que lui, Hananias, mourrait dans cette même année, parce qu'il avait parlé contre le Seigneur. Et en effet Hananias mourut deux mois après.

La prophétie du chapitre xxix est datée du règne de Sédécias, lorsque ce prince envoya à Babylone vers Nabucodonosor, après que Jéchonias et une partie du peuple eurent été transférés de Jérusalem à Babylone ; cette prophétie peut être rapportée aux premières années de Sédécias, et avant qu'Ezéchiel eût commencé à prophétiser en Chaldée où il avait été emmené avec Jéchonias. Jérémie écrit aux captifs de Babylone, et les avertit de la part du Seigneur de s'établir dans ce pays ; de n'y pas laisser éteindre leur race ; de prier pour la paix de cette ville où ils ont été transférés, de ne point se laisser séduire par les faux prophètes. Le Seigneur promet de ramener les captifs dans leur pays après les soixante-dix ans de captivité, qu'il avait déjà annoncés. Il menace de ses vengeances ceux qui sont restés dans la Judée, et qui n'ont point écouté la voix de ses prophètes. Il annonce le supplice que souffriront Achab et Sédécias, faux prophètes qui séduisaient les captifs à Babylone. Séméias, autre faux prophète d'entre les captifs, ayant écrit à Sophonias intendant du temple, pour se plaindre de cette lettre de Jérémie, le Seigneur annonce le châtement dont il punira ce faux prophète.

Au chapitre xxx commence une prophétie qui paraît être continuée au chapitre suivant. Cette prophétie a rapport au verset 10 du chapitre xxx, où Jérémie a prédit la fin de la captivité ; elle peut être rapportée au même temps. Le Seigneur ordonne à Jérémie d'écrire ce qu'il va lui découvrir touchant la délivrance et le retour des captifs de son peuple. Une désolation terrible se répandra sur la Chaldée ; les Babylo-niens seront saisis d'effroi ; ce sera un temps d'affliction pour les enfants de Jacob même ; mais, bientôt après, ils seront délivrés, et ils serviront le Seigneur et le chef qui leur sera donné de la race de David. Le Seigneur délivrera les enfants de Jacob, et les ramènera dans leur pays. Ils les a frappés avec sévérité à cause de la multitude de leurs iniquités ; mais le jour viendra où il abandonnera au pillage ceux qui les ont affligés. Sion sera rappelée ; Jérusalem sera rebâtie ; ses enfants seront élevés en gloire ; un chef sortira du milieu d'eux ; le Seigneur sera leur Dieu. Mais les jours de sa miséricorde seront précédés de ceux de sa justice ; le Seigneur exercera ses vengeances sur les impies qui sont au milieu de son peuple. On ne comprendra ses desseins que lorsqu'ils seront accomplis (chap. xxx). Le Seigneur promet de se récon-

cillier avec toutes les tribus d'Israël. La vierge d'Israël paraîtra en pompe ; les montagnes de Samarie seront cultivées de nouveau. Ephraïm viendra adorer le Seigneur sur la montagne sainte de Sion. Le Seigneur invite toute la maison de Jacob à célébrer la délivrance des restes d'Israël. Les enfants d'Israël seront rassemblés et viendront louer le Seigneur dans Sion. Rachel, aïeule d'Ephraïm, a pleuré la captivité de ses enfants ; mais elle les verra revenir dans leur pays. Ephraïm reconnaît son iniquité, et implore la miséricorde du Seigneur. Le Seigneur se laisse attendrir sur Ephraïm, et l'exhorte à gémir sur ses anciens désordres. Pour l'exciter à se convertir, le Seigneur le rend attentif à un prodige de sa puissance. C'est la naissance du Messie. Israël bénira la terre de Juda ; Juda habitera de nouveau dans sa propre terre. Le Seigneur rétablira les deux maisons d'Israël et de Juda. Les enfants ne porteront plus les iniquités de leurs pères. Le Seigneur fera une alliance nouvelle avec la maison d'Israël comme avec la maison de Juda. Le Seigneur n'abandonnera pas éternellement Israël ; Jérusalem sera rebâtie, et fondée pour toujours (chap. xxxi).

La prophétie du chapitre xxxii est datée de la dixième année de Sédécias, lorsque Nabucodonosor, revenu de l'Égypte, eut remis le siège devant Jérusalem. Jérémie était alors retenu dans le parvis de la prison du palais par ordre de Sédécias. Il achète par l'ordre de Dieu le champ d'un de ses parents ; il ordonne à Baruch de prendre soin que le contrat de cet achat puisse être conservé ; et il déclare que Juda rentrera en possession de son pays. Il invoque le Seigneur ; il considère la grandeur et la puissance de cet Être suprême, les merveilles qu'il a opérées en faveur d'Israël, l'ingratitude et l'infidélité de ce peuple, les vengeances que Dieu exerçait alors sur eux, et l'ordre que le Seigneur lui donnait toutefois d'acheter ce champ. Le Seigneur lui déclare qu'en effet il abandonne Jérusalem et Juda entre les mains des Chaldéens, pour punir l'infidélité de son peuple ; mais qu'enfin il rassemblera ce même peuple, le rétablira dans ce même lieu, fera avec lui une alliance éternelle, et le comblera de ses biens.

La prophétie du chapitre xxxiii paraît avoir été prononcée peu de temps après la précédente ; Jérémie était encore retenu dans le parvis de la prison. Le Seigneur promet de refermer les plaies de Jérusalem, de ramener les captifs de son peuple, de leur pardonner leurs péchés, et de les combler de ses biens. Il promet de susciter de la race de David un prince qui régnera selon la justice, de ne jamais laisser éteindre ni la race de David, ni la race de Lévi, mais de les multiplier l'une et l'autre comme le sable de la mer. A la vue des jugements que le Seigneur avait exercés sur les deux maisons d'Israël et de Juda, plusieurs regardaient son peuple comme entièrement rejeté ; mais le Seigneur proteste que jamais il n'abandonnera la postérité de Jacob, et que jamais il ne rejettera la race de David.

La prophétie du chapitre xxxiv est antérieure aux deux précédentes ; elle est de la neuvième année de Sédécias, lorsque Nabucodonosor pressait Jérusalem et les autres villes de la Judée. Le Seigneur fait annoncer à Sédécias, qu'il le livrera, lui et la ville de Jérusalem, entre les mains de Nabucodonosor ; il lui promet néanmoins, qu'il ne mourra point par l'épée. Quelque temps après, l'année sabbatique étant survenue, Sédécias ordonna que la liberté fût rendue, selon la loi, aux esclaves hébreux ; les Juifs obéirent, et les esclaves furent mis en liberté. Mais ensuite Nabucodonosor ayant levé le siège, pour marcher contre les Égyptiens, les Juifs reprirent leurs esclaves au mépris de la loi. Le Seigneur leur reproche par son prophète cette nouvelle infidélité, et leur déclare que, parce qu'ils ont ainsi refusé de laisser la liberté à leurs esclaves, il va les livrer à l'épée, à la famine et à la peste, et entre les mains de leurs ennemis ; il ajoute que le roi de Babylone qui a levé le siège, reviendra, se rendra maître de Jérusalem, la brûlera, et réduira en solitude la terre de Juda.

La prophétie du chapitre xxxv est datée du règne de Joakim ; il y a lieu de croire qu'elle est de la quatrième année de ce prince, lorsque Nabucodonosor s'avantait

contre Jérusalem. Les Réchabites, qui jusque là avaient habité sous des tentes, selon les lois de Jonadab leur père, étaient alors entrés dans Jérusalem pour se mettre à couvert de l'armée des Chaldéens. Jérémie, par l'ordre du Seigneur, va les trouver et leur présente du vin. Ils refusent d'en boire, parce que cela leur avait été défendu par Jonadab. Le Seigneur se sert de la fidélité des Réchabites pour confondre l'infidélité des enfants de Juda. Il menace ceux-ci de ses vengeances, et promet à ceux-là de conserver leur race. Les Réchabites obéissent à leur père, et les enfants d'Israël dédaignent leur Dieu.

La prophétie du chapitre xxxvi est datée de la quatrième année de Joakim ; elle paraît être de la fin de cette quatrième année, peu de temps avant le jeûne que ce prince fit publier en la cinquième année au neuvième mois, et que plusieurs croient avoir été publié à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Jérusalem par Nabucodonosor, qui se rendit maître de cette ville en la quatrième année de Joakim. Ainsi cette prophétie se trouverait postérieure à la prise de Jérusalem. Jérémie était alors obligé de se tenir renfermé, pour éviter de tomber entre les mains de ses ennemis. Le Seigneur lui ordonne d'écrire tout ce qu'il avait dit touchant Israël et Juda et tous les autres peuples, depuis le commencement de sa mission jusqu'alors. Baruch l'écrivit sous la dictée de Jérémie, et va par l'ordre du prophète en faire la lecture dans le temple en présence de tout le peuple, au jour du jeûne qui fut publié au neuvième mois de la cinquième année de Joakim. Les princes de Juda font venir Baruch devant eux ; et, sur leur demande, il leur fait la lecture de ce livre. Les princes l'avertissent de se cacher, lui et Jérémie, et vont trouver le roi. Ce prince commence à se faire lire ce livre ; mais bientôt après il le déchire et le jette au feu, et donne ordre d'arrêter Baruch et Jérémie. Le Seigneur ordonne à Jérémie d'écrire de nouveau les mêmes prophéties, et lui déclare le jugement qu'il exercera sur Joakim, pour le punir d'avoir fait brûler ce livre.

Au chapitre xxxvii, Jérémie raconte quelques faits qui arrivèrent lorsque Nabucodonosor vint mettre le siège devant Jérusalem en la neuvième année de Sédécias, et lorsqu'après avoir marché contre les Egyptiens, il revint devant cette ville, en la dixième année de ce prince. Sédécias ayant succédé à Jéchonias n'obéit point, ni lui, ni son peuple, aux avertissements du Seigneur. Nabucodonosor vient assiéger Jérusalem. Sédécias envoie demander à Jérémie le secours de ses prières. Nabucodonosor lève le siège pour marcher contre les Egyptiens. Jérémie prédit son retour et la ruine de Jérusalem. Ce prophète, voulant sortir de Jérusalem pour aller dans sa patrie, est arrêté et mis dans un cachot. Au retour de Nabucodonosor, Sédécias consulte de nouveau Jérémie, et le fait sortir du cachot où il était.

La prophétie du chapitre xxxviii paraît être de la dixième ou onzième année de Sédécias. Elle a rapport à celle du chapitre xxi et paraît être la dernière que Jérémie ait prononcée avant la prise de Jérusalem. Les princes de Juda, offensés de ce que Jérémie conseillait au peuple de se retirer vers les Chaldéens, et assurait que la ville serait prise par l'armée du roi de Babylone, demandent à Sédécias la mort de ce prophète. Sédécias le livre entre leurs mains, et ils le jettent dans une basse-fosse de la prison. Abdémélech, eunuque éthiopien, l'en retire avec la permission de Sédécias, et le remet dans le vestibule de la prison. Sédécias consulte secrètement Jérémie ; ce prophète lui conseille de se rendre aux Chaldéens. Sédécias recommande à Jérémie le secret de cet entretien : Jérémie le lui garde, et demeure dans le vestibule de la prison jusqu'à la prise de la ville.

Le chapitre xxxix contient l'histoire de la prise de Jérusalem sous le règne de Sédécias. Nabucodonosor étant venu assiéger Jérusalem en la neuvième année de ce prince, la ville fut prise par les Chaldéens en la onzième année du même prince. Sédécias et les grands qui s'enfuyaient sont arrêtés. On les mène à Nabucodonosor qui était à Réblatha en Syrie. Nabucodonosor, après avoir fait mourir les enfants de Sédéc-

cias devant leur père, lui fait arracher les yeux, et le fait charger de chaînes pour être conduit ensuite à Babylone. Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, emmène tous ceux d'entre le peuple qui étaient restés dans Jérusalem, ou qui s'étaient rendus à lui, et ne laisse dans la Judée que les plus pauvres du pays. Il épargne Jérémie par ordre de Nabucodonosor. Ici le prophète rapporte la promesse que le Seigneur avait faite à Abdémélech de lui conserver la vie dans la prise de la ville.

Les cinq chapitres suivants contiennent l'histoire de ce qui arriva depuis la prise de Jérusalem jusqu'à la retraite des Juifs en Égypte, et les prophéties que Jérémie prononça dans ces derniers temps qui terminèrent sa mission. Nabuzardan rend la liberté à Jérémie, et lui laisse le choix, ou de venir à Babylone, ou de rester dans le pays. Jérémie reste dans le pays et se retire auprès de Godolias, que Nabucodonosor avait établi gouverneur de la Judée. Les Juifs qui avaient pris la fuite et s'étaient dispersés, se rassemblent auprès de Godolias. Johanan, l'un des principaux d'entr'eux, avertit Godolias des mauvais desseins d'Ismaël issu de la race royale. Godolias refuse de le croire (chap. XL). Ismaël tue Godolias. Il s'avance contre quatre-vingts hommes qui venaient présenter leurs offrandes au Seigneur. Il les tue, et n'en épargne que dix. Il emmène prisonniers tous ceux qui étaient à Maspha. Johanan le poursuit. Ismaël s'enfuit chez les Ammonites. Johanan ramène les prisonniers. Ils prennent la résolution de se retirer en Égypte, dans la crainte que les Chaldéens ne vengeassent sur eux la mort de Godolias (chap. XLI). Ils viennent trouver Jérémie, afin qu'il consulte pour eux le Seigneur, promettant de suivre fidèlement sa volonté. Le Seigneur leur déclare par la bouche de Jérémie, que, s'ils restent dans la Judée, il les affermira ; il les exhorte à ne pas craindre le roi de Babylone, parce que le Seigneur est avec eux pour les défendre. Il les avertit que, s'ils s'opiniâtrent à se retirer en Égypte, ils s'y trouveront accablés des mêmes malheurs qu'ils veulent éviter. Jérémie les exhorte à obéir au Seigneur, leur reproche leur indocilité, leur annonce les malheurs qui en seront la peine (chap. XLII). Les Juifs accusent Jérémie de mensonge. Ils se retirent en Égypte contre l'ordre de Dieu, et emmènent avec eux Jérémie et Baruch. Jérémie étant à Taphnis, prédit, par l'ordre du Seigneur, que Nabucodonosor désolera l'Égypte, brûlera ses temples, et emmènera ses dieux captifs (chap. XLIII). Le Seigneur envoie Jérémie aux Juifs qui étaient répandus dans l'Égypte. Fidèle à sa mission, ce prophète leur reproche leur idolâtrie, leur déclare qu'ils périront par l'épée et par la famine, et qu'il n'y aura de sauvés de cette ruine que ceux qui la préviendront en retournant dans la Judée. Les Juifs lui répondent qu'ils persisteront dans leur idolâtrie malgré ses remontrances. Il leur annonce de nouveau les vengeances du Seigneur, et pour signe de l'accomplissement de ces menaces, il prédit que le pharaon Ephrée, roi d'Égypte, tombera entre les mains de ses ennemis (chap. XLIV).

La prophétie du chapitre XLV est datée de la quatrième année de Joakim, lorsque Baruch eut écrit les prophéties de Jérémie. Le Seigneur, par la bouche de Jérémie, reprend Baruch qui s'affligeait de ne point trouver de repos ; il lui promet de lui conserver la vie pendant que les autres seront accablés de maux.

Depuis le commencement du chapitre XLVI jusqu'au verset 33 du chapitre XLIX, sont rapportées plusieurs prophéties qui paraissent être celles que le prophète rappelle incidemment dans le cours du chapitre XXV, verset 13. La première est antérieure à l'expédition de Nabucodonosor sur Karkémish, en la quatrième année de ce prince, lorsque Néchao retourna en Égypte après avoir laissé une forte garnison dans Karkémish. Les autres peuvent avoir la même époque. Au chapitre XLVI se trouvent d'abord deux prophéties qui regardent l'Égypte. La première est contenue dans les douze premiers versets. Elle annonce l'expédition de Nabucodonosor contre les Égyptiens à Karkémish. Cette prophétie fut accomplie dans la quatrième année de Joakim. La seconde prophétie est contenue dans les seize derniers versets ; elle peut être du même temps que la première. Jérémie annonce l'expédition de Nabucodonosor sur l'Égypte même. Cette seconde

guerre n'arriva qu'environ trente-cinq ans après la première, sous le règne du pharaon Éphrée ou Apriès, environ seize ans après la prise de Jérusalem. Jérémie, après avoir annoncé la désolation de l'Égypte par Nabucodonosor, annonce son rétablissement sous Cyrus : et en même temps, il annonce le rétablissement de la maison de Jacob, c'est-à-dire des deux maisons d'Israël et de Juda réunies sous le règne de ce même prince.

La prophétie du chapitre XLVII regarde les Philistins ; et au verset 1, il est dit qu'elle fut prononcée avant que les Egyptiens eussent pris Gaza. Plusieurs croient que cette expédition des Egyptiens doit être rapportée à la dixième année de Sédécias, lorsque le roi d'Égypte se mit en marche pour venir au secours de ce prince. D'autres croient qu'elle doit être rapportée au temps de Néchao, soit lorsqu'il se mit en marche pour aller à Karkémish, soit lorsqu'il en revint. Dans cette dernière supposition, elle pourra avoir la même époque que les deux précédentes, et on pourra la rapporter à la première année de Joakim. Jérémie annonce l'expédition de Nabucodonosor contre les Philistins, et la désolation de leur pays après la prise de Jérusalem, pendant le siège de Tyr.

La prophétie du chapitre XLVIII regarde l'expédition de Nabucodonosor contre les Moabites pendant le siège de Tyr. Jérémie annonce leur captivité et leur retour. Les trente-trois premiers versets du chapitre XLIX regardent diverses autres expéditions de Nabucodonosor pendant le siège de Tyr : 1° contre les Ammonites dans les six premiers versets ; 2° contre les Iduméens, depuis le verset 7 jusqu'au verset 22 ; 3° contre Damas depuis le verset 23 jusqu'au verset 27 ; 4° contre Cédar, depuis le verset 28 jusqu'au verset 33. Toutes ces prophéties peuvent être de la première année de Joakim.

Au verset 34 du même chapitre XLIX, commence une prophétie datée du commencement du règne de Sédécias. Elle regarde l'expédition de Nabucodonosor contre les Elamites ; l'expression du verset 36 où il est dit que le Seigneur suscitera les quatre vents des quatre coins de la terre contre les Elamites, donne lieu de croire que ce fut une des dernières expéditions de Nabucodonosor, lorsque par ses conquêtes il eut formé une armée composée de troupes de toutes les nations qu'il avait soumises.

Enfin la prophétie contenue dans les chapitres L et LI annonce l'expédition de Cyrus contre Babylone, la prise de cette ville, la désolation de cette province, la ruine de cet empire, la délivrance, le retour et la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda. La date de cette prophétie se trouve au verset 59 du chapitre LI ; elle est de la quatrième année de Sédécias ; elle fut envoyée par Jérémie à Babylone. Ce dernier chapitre est terminé par ces mots : *Hucusque verba Jeremiæ*, c'est-à-dire : *Jusqu'ici les paroles de Jérémie*. Ces mots, qui se trouvent dans l'hébreu comme dans la Vulgate, ne sont point dans les exemplaires des Septante où ces deux derniers chapitres occupent une autre place.

Cette conclusion donne lieu de douter que le chapitre LI soit de Jérémie. Ce chapitre est purement historique, et ne contient presque autre chose que ce qui est rapporté au 14^e livre des Rois depuis le verset 18 du chapitre XXIV jusqu'au verset 24 du chapitre XXV ; c'est-à-dire une récapitulation de ce qui arriva dans la Judée sous le règne de Sédécias ; le dénombrement des Juifs qui furent emmenés à Babylone, en la septième, dix-huitième et vingt-troisième années de Nabucodonosor ; et l'élévation de Joachin ou de Jéchonias tiré de prison par Evilmérodach, après trente sept ans de captivité. Ce dernier fait qui est aussi rapporté à la fin du 14^e livre des Rois, paraît être postérieur au temps de Jérémie. Quelques auteurs attribuent tout ce chapitre à Esdras.

Quant à l'ordre des prophéties de Jérémie, l'édition romaine de la version des Septante s'accorde avec le texte hébreu et avec la Vulgate, jusqu'au verset 13 du chapitre XXV ; en sorte que la prophétie contenue dans les premiers versets de ce chapitre finit par ces mots du verset 13 : *Et adducam super terram illam omnia verba quæ locutus sum contra eam, omne quod scriptum est in libro isto*. Le reste du verset 13 et le

verset 14 sont omis. Ensuite se trouvent la prophétie contre les Elamites, qui est au chapitre XLIX de la Vulgate ; les deux prophéties contre l'Égypte qui sont au chapitre XLVI ; la prophétie contre Babylone, contenue aux chapitres L et LI ; la prophétie contre les Philistins qui est au chapitre XLVII ; les quatre premières prophéties du chapitre XLIX contre les Iduméens, contre les Ammonites, contre Cédar, contre Damas ; la prophétie contre les Moabites qui est au chapitre XLVIII. Ensuite vient le verset 15 du chapitre XXV, et toute la suite du texte jusqu'au chapitre XLV inclusivement, après lequel est placé le chapitre LII. Ainsi toute la différence qui se trouve entre cette version et la Vulgate, consiste en ce que cette version place au milieu du chapitre XXV de la Vulgate, les six chapitres qui se trouvent dans la Vulgate entre le XLV et le LII, et elle distribue dans un autre ordre les prophéties contenues dans ces six chapitres. Cette intercalation dérange le nombre de tous les chapitres postérieurs au chapitre XXV. Aussi pour l'utilité de ceux qui voudraient consulter cette version, nous allons donner ici une table qui représentera l'ordre des chapitres de cette version qui répondent à ceux de la Vulgate et de l'hébreu.

NOMBRES DES CHAPITRES DE L'HÉBREU ET DE LA VULGATE.	NOMBRES DES CHAP. DE LA VERSION DES SEPT. SELON L'ÉDITION ROMAINE.
XXV jusqu'au verset 13.	XXV jusqu'au verset 13.
XXV depuis le verset 15.	XXXII.
XXVI.	XXXIII.
XXVII jusqu'au verset 19.	XXXIV.
depuis le verset 19.	manque.
XXVIII.	XXXV.
XXIX.	XXXVI.
XXX.	XXXVII.
XXXI.	XXXVIII.
XXXII.	XXXIX.
XXXIII jusqu'au verset 14.	XL.
depuis le verset 14.	manque.
XXXIV.	XLI.
XXXV.	XLII.
XXXVI.	XLIII.
XXXVII.	XLIV.
XXXVIII.	XLV.
XXXIX.	XLVI.
onze versets, depuis le verset 3 jusqu'au verset 14.	manquent.
XL.	XLVII.
XLI.	XLVIII.
XLII.	XLIX.
XLIII.	L.
XLIV.	LI jusqu'au verset 30.
XLV.	LI depuis le verset 30.
XLVI.	XXVI.
XLVII.	XXIX jusqu'au verset 7.
XLVIII jusqu'au verset 44.	XXXI.
depuis le verset 44.	manque.
XLIX jusqu'au verset 5.	XXX jusqu'au verset 5.
le verset 6.	manque.
depuis 6 jusqu'à 22.	XXIX depuis le verset 7.
depuis 22 jusqu'à 27.	XXX depuis le verset 33.
depuis 27 jusqu'à 33.	XXX depuis 5 jusqu'à 33.
depuis 33 jusqu'à la fin.	XXV depuis le verset 13.
L.	XXVII.
LI.	XXVIII.
LII.	LII.

Il nous reste maintenant à représenter, autant qu'il sera possible, la suite de ces prophéties, selon l'ordre chronologique également dérangé dans la version grecque et dans la version latine, et même dans le texte hébreu. Plusieurs de ces prophéties ont leurs dates qui nous serviront à les remettre dans leur ordre ; mais plusieurs aussi sont sans date, ou leurs dates sont marquées d'une manière trop indéterminée, et ce n'est que par conjecture, qu'on peut juger du rang qu'elles doivent avoir. Nous avons déjà fait remarquer que rien n'oblige de changer l'ordre des vingt premiers chapitres ; et il paraît aussi que les quinze derniers doivent être laissés au rang et dans la distribution que les exemplaires de l'hébreu et de la Vulgate leur donnent. Ainsi, entre les cinquante-deux chapitres qui composent le livre des prophéties de Jérémie, il n'y en a que dix-sept dont l'ordre soit évidemment dérangé ; ou plutôt il n'y en a que neuf qui semblent être hors de leur place, comme on le verra dans la table suivante, où ils seront marqués d'une étoile.

On peut distribuer les prophéties de Jérémie en cinq classes, dont la 1^{re} contiendra les prophéties du règne de *Josias* ; la 2^e les prophéties du règne de *Joakim* ; la 3^e les prophéties du règne de *Sédécias* ; la 4^e les prophéties postérieures à la ruine de *Jérusalem* ; la 5^e les prophéties particulières, savoir, celle qui regarde Baruch, et celles qui regardent les nations étrangères.

I. La treizième année de <i>Josias</i> est l'époque de la mission de Jérémie contenue au chapitre.	I.
Dans les dix-huit dernières années de ce prince peuvent être placées les prophéties contenues dans les onze chapitres suivants, savoir.	{ II et III. 1-5. III. 6 et suiv. VI. VII. . X. XI. XII.
II. Dans les trois premières années du règne de <i>Joakim</i> , peuvent être placées les prophéties contenues dans les huit chapitres suivants, savoir.	{ XIII. XIV. XV. XVI. XVII. 1-18. XVII. 19 et s. XVIII. XX
Au même temps peuvent être aussi rapportées les prophéties contenues dans les chapitres.	{ XXII et XXIII. XXVI.
Au commencement de la quatrième année de ce prince, doit être placée la prophétie du chapitre.	XXV. *
Dans cette quatrième année, peut être placée la prophétie du chapitre.	XXXV. *
A la fin de cette quatrième année, et au commencement de la cinquième, doit être rapporté le chapitre	XXXVI. *
avec les deux premiers versets du chapitre xxxvii, qui forment la transition de cette seconde partie à la partie suivante.	
III. Au commencement du règne de <i>Sédécias</i> se rapporte la prophétie contenue au chapitre.	XXIV. *
Dans les trois premières années peuvent être placées les prophéties des chapitres	{ XXIX. XXX et xxxi.
A la quatrième année de ce prince doivent être rapportées les prophéties contenues dans les chapitres.	{ XXVII. * XXVIII. *
A la neuvième année doit être rapportée la prophétie du chapitre.	XXXIV.
A la neuvième et à la dixième année doit être rapporté le chapitre	XXXVII.
depuis le verset 3 jusqu'à la fin.	
A la dixième année se rapportent les prophéties contenues dans les chapitres	{ XXXII. * XXXIII. *
On peut y joindre celle du chapitre	XXI. *
A la dixième ou onzième, se rapporte la prophétie du chapitre.	XXXVIII.
A la onzième se rapporte le chapitre.	XXXIX.
IV. Les prophéties postérieures à la ruine de <i>Jérusalem</i> sont contenues dans les cinq chapitres suivants	XL. XLIV.
V. Les prophéties particulières sont contenues dans les sept chapitres suivants, savoir :	
Celle qui regarde Baruch, dans le chapitre.	XLV.
Celles qui regardent les nations infidèles, dans les chapitres	XLVI. LI.

A la fin du livre se trouve la récapitulation historique de ce qui arriva depuis le commencement du règne de Sédécias, jusqu'à l'élévation de Jéchonias dans sa captivité; c'est ce qui forme le chapitre. III.

Le livre des prophéties de Jérémie contient presque tout ce que l'on sait de l'histoire de ce prophète. Il y a seulement une circonstance qui ne se trouve rapportée que dans le second livre des Maccabées (1). On y lit que ce prophète commanda à ceux qui allaient de Judée en un pays étranger, où ils étaient transférés, de prendre auparavant le feu sacré qui était sur l'autel; ils le cachèrent secrètement dans une vallée où il y avait un puits qui était profond et à sec, et le mirent là pour être gardé sûrement; et ce lieu demeura inconnu jusqu'au retour de la captivité où Néhémie, étant venu en Judée, envoya les petits-fils de ceux qui avaient caché ce feu, pour le chercher; et ils ne trouvèrent qu'une eau épaisse qui fut miraculeusement rallumée par les rayons du soleil. Il est dit encore (2) que Jérémie, par un ordre particulier qu'il avait reçu de Dieu, commanda qu'on emportât aussi le Tabernacle et l'Arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moïse était monté, et d'où il avait vu l'héritage du Seigneur. Et ce prophète, y étant arrivé, y trouva une caverne où il mit le Tabernacle, l'Arche et l'autel des parfums, et il en boucha l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ne purent le trouver. Et Jérémie, l'ayant su, les blâma, et dit que ce lieu demeurerait inconnu, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, et qu'il lui eût fait miséricorde; qu'alors le Seigneur ferait voir ces choses; que la majesté du Seigneur paraîtrait de nouveau, et qu'il y aurait une nuée, semblable à celle qui était apparue à Moïse, et lorsque Salomon demanda que le temple fût sanctifié et consacré au grand Dieu.

Le genre, le temps et le lieu de la mort de Jérémie, ne sont pas bien connus. Plusieurs (3) pères disent qu'il fut lapidé à Taphnis par les Juifs qui ne pouvaient souffrir ses reproches et ses menaces; et que son tombeau devint illustre dans cette ville par le grand nombre de miracles qui s'y firent. C'est particulièrement de la mort de ce prophète qu'on explique ces paroles de l'épître aux Hébreux (4): *Ils ont été lapidés*. L'époque de la prophétie de Baruch fait voir que Baruch était à Babylone en la cinquième année, depuis la ruine de Jérusalem (5); ce qui donne lieu de croire que Jérémie mourut dans l'intervalle de ces cinq années. La chronique d'Alexandrie dit que Jérémie, étant en Egypte, avait prédit aux prêtres de ce pays que leurs idoles seraient renversées par un tremblement de terre, lorsque le Sauveur du monde serait né et couché dans une crèche; que, depuis ce temps, ils firent représenter une vierge et un enfant couché dans une crèche, à qui ils rendirent des honneurs divins; qu'un des Ptolémées en ayant demandé la raison aux prêtres, ils lui répondirent que la chose avait été prédite ainsi par Jérémie à leurs ancêtres. Elle ajoute qu'Alexandre le Grand, étant un jour allé au tombeau de ce prophète, et ayant appris ce qu'il avait prédit touchant sa personne, le fit transporter à Alexandrie, et lui érigea un tombeau magnifique. Ces particularités sont fort suspectes, n'étant appuyées du témoignage d'aucun autre historien. D'ailleurs il ne paraît pas que Jérémie ait prédit le règne d'Alexandre; ce serait plutôt Daniel lorsqu'il parle des grandes monarchies, et Isaïe lorsqu'il parle de Tyr.

Quelques anciens (6) ont cru que Jérémie était encore en vie aussi bien qu'Elie, parce que l'Écriture ne dit rien de sa mort, et parce que les apôtres répondirent à Jésus-Christ, qui leur demandait ce qu'on pensait de lui, que les uns le prenaient pour Elie, et d'autres pour Jérémie (7). Dans cette supposition, ces anciens expli-

(1) II. Mach. 1. 19. et II. 1. — (2) II. Mach. II. 4 et seqq. — (3) *Hebræorum traditio*. - Tert. ad. Gneslic. c. 8. - Hieron. con'ra Jovinian l. II. - Pseudo-Epiph. de Vita et Morte proph. - Dorothe. in Sinops. - Isidor. de Vita et Morte prophet. et alii. — (4) Heb. xi. 37. — (5) Baruch. 1. 2. 3. — (6) Victorin. in Apoc. xi. 3. Et quidam apud Hilar. in Malth. xx. — (7) Malth. xvi. 14.

quaient de ce prophète et d'Elie, ce qui est dit dans l'Apocalypse : *Je donnerai à mes deux témoins de prophétiser pendant douze cent soixante jours*. Mais, de ce que l'Écriture ne rapporte pas la mort de Jérémie, on ne peut pas en conclure qu'il ne soit pas mort ; et, lorsque les apôtres répondent à Jésus-Christ que les uns le prenaient pour Elie, et d'autres pour Jérémie, ils ajoutent que d'autres le prenaient pour Jean-Baptiste, qui était bien certainement mort, et d'autres pour quelqu'un des prophètes, qui avaient aussi eux-mêmes subi la mort comme les autres hommes. D'ailleurs l'opinion commune de la tradition est que les deux témoins dont il est parlé dans l'Apocalypse sont Elie et Enoch, ou même Moïse, qui devaient être envoyés, l'un pour rétablir les tribus de Jacob, et l'autre pour prêcher la pénitence aux nations.

L'auteur du second livre des Maccabées rapporte (1) que Judas Maccabée étant attaqué par Nicanor, général de l'armée de Syrie, eut en songe une vision dans laquelle il vit Onias qui avait été grand prêtre (c'était Onias III), étendre ses mains et prier pour tout le peuple juif ; ensuite parut un autre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, et environné d'une grande majesté ; et Onias dit en le montrant : C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël ; c'est là Jérémie le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple et pour toute la ville sainte. En même temps, Jérémie étendit la main, et donna à Judas une épée d'or en lui disant : Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, et avec lequel vous renverserez les ennemis d'Israël, mon peuple.

L'Église honore ce prophète comme un des plus grands saints de l'Ancien Testament, ayant réuni dans sa personne les qualités de prophète, de martyr, et même de vierge, et ayant été sanctifié dès le sein de sa mère. Le Seigneur lui avait dit : *Vous ne prendrez point de femme, et vous n'aurez point de fils ni de filles en ce lieu* (2). Il était alors dans la Judée ; et il y a quelque apparence que ce fut dans les premières années de Joakim, et avant l'irruption de Nabucodonosor. On en conclut que, jusque-là, Jérémie avait vécu dans le célibat et la virginité, et on croit qu'il y persévéra jusqu'à la mort (3).

Outre les prophéties recueillies dans le livre qui porte le nom de ce prophète, il a encore composé quelques autres ouvrages, comme les *Lamentations* que, nous lisons, encore aujourd'hui sous son nom, et qui paraissent avoir été composées après la ruine de Jérusalem, à l'occasion de cette désolation même qui en est l'objet littéral et immédiat. Nous avons aussi de ce prophète une lettre qui se trouve à la fin du livre de Baruch, et qui est adressée aux Juifs qui allaient être emmenés captifs à Babylone, après la ruine de Jérusalem. L'auteur du 11^e livre des Paralipomènes (4) parle d'un cantique de deuil que Jérémie composa sur la mort de Josias, mais qui n'est point venu jusqu'à nous. On trouve le nom de Jérémie à la tête des psaumes LXIV et CXXXVI, dans quelques exemplaires grecs, et dans ceux de la Vulgate ; mais on ne peut pas en conclure que ce prophète soit l'auteur de ces deux psaumes. Son nom ne s'y trouve point dans les exemplaires hébreux ; et d'ailleurs, ce prophète pourrait avoir seulement adressé aux captifs ces psaumes composés peut-être même longtemps avant lui. Quelques-uns attribuent à Jérémie la compilation des 11^e et 14^e livres des Rois, parce que le dernier chapitre du livre de ce prophète, est presque semblable au dernier chapitre du 14^e livre des Rois. Mais il est bien plus probable que ce dernier chapitre du livre de Jérémie a été tiré des livres des Rois, ou des mémoires mêmes sur lesquels les livres des Rois ont été rédigés. Les Juifs de Jérusalem, dans leur lettre à ceux d'Égypte, écrite en l'année 188 de l'ère des Séleucides, 125 avant l'ère chrétienne vulgaire, et rapportée dans le second livre des Maccabées, parlent de certains écrits

(1) *Mach.* xv. 11. et seqq. — (2) *J. rem.* xvi. 2. — (3) *Hieron.* in *Jerem.* xxiii. — *Isider.* de *Vita et Morte proph.* et alii.

— (4) *II. Par.* xxxv. 25.

de Jérémie qui subsistaient alors (1), et où se trouvaient les circonstances que nous avons rapportées plus haut touchant l'Arche et le feu sacré. Il paraît que la lettre de Jérémie qui se trouve à la fin du livre de Baruch, faisait partie de ces écrits. Les pères (2) ont coutume de citer aussi sous le nom de Jérémie le livre même de Baruch ; mais ils ne prétendent pas pour cela que ce que nous avons sous le nom de Baruch ait été composé par Jérémie ; c'est parce que Baruch était secrétaire de Jérémie, que ses écrits sont placés immédiatement après ceux de ce prophète ; et que le dernier chapitre du livre de Baruch contient cette lettre de Jérémie dont nous venons de parler.

Dans l'évangile de saint Matthieu, on trouve citées sous le nom de Jérémie, ces paroles : *Ils ont reçu les trente pièces d'argent qui étaient le prix de celui qui a été mis à prix, et dont ils avaient fait le marché avec les enfants d'Israël, et ils les ont données pour le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné* (3). Ces paroles ne se trouvent point dans le livre de Jérémie, mais dans celui de Zacharie, chapitre xi, versets 12 et suivants. Les Juifs ont remarqué tant de caractères de ressemblance entre ces deux prophètes, qu'ils ont dit que l'esprit de Jérémie s'était reposé sur Zacharie. Quelques interprètes ont conjecturé que saint Matthieu avait pris ces paroles de quelque livre de Jérémie, que nous n'avons plus ; d'autres pensent que le nom de *Jérémie* s'est glissé dans ce texte de saint Matthieu, au lieu du nom de *Zacharie*. On peut voir les commentateurs sur ce texte de saint Matthieu. Quelques anciens ont aussi attribué à Jérémie ces paroles que saint Paul cite dans son épître aux Ephésiens : *Levez-vous, vous qui dormez, et sortez d'entre les morts, et le Christ vous éclairera* (4). Saint Irénée (5) et saint Justin martyr (6) citent aussi comme de Jérémie ces paroles : *Et commemoratus est Dominus Sanctus Israel mortuorum suorum, qui dormierunt in terra sepullionis, et descendit ad eos evangelizare salutem quæ est ab eo ut salvaret eos*. Saint Justin accuse les Juifs de les avoir retranchées de leurs exemplaires, et il soutient qu'on les trouve encore dans quelques-uns. Il semble que saint Pierre fasse allusion à ce passage dans sa première épître, chapitre iii, verset 19.

Le style de Jérémie, au sentiment de saint Jérôme (7), est faible en comparaison de celui d'Isaïe, d'Osée, et de quelques autres prophètes ; il croit que ce défaut lui vient de ce qu'étant né dans la ville d'Anathoth, il n'avait pu acquérir cette élévation, cette élégance, cette pureté de style, qui ne se trouve d'ordinaire que dans les villes capitales, et à la cour du prince. Mais la simplicité de son style est bien compensée par la profondeur et la majesté des sens qu'il renferme, selon la remarque du même père : *Qui quantum in verbis videtur simplex et facilis, tantum in majestate sensuum profundissimus est*.

Mais la langue n'est pas pure, il s'y rencontre des aramaïsmes inconnus au beau siècle de la littérature hébraïque. Toute la beauté de Jérémie consiste dans une certaine négligence noble, et un mépris de l'arrangement des mots : *Jeremice omnis majestas posita in verborum neglectu est, adeo illum decet rustica dictio* (8). Son talent était de toucher, et d'exciter la compassion. Grotius le compare à Simonide qui est loué pour ses ouvrages tristes et lugubres : *Tristius lacrymis Simonideis*. Si le style de Jérémie est inférieur à celui d'Isaïe, les sujets traités par l'un et par l'autre prophète sont identiques. Des exégètes sans frein, uniquement préoccupés d'écrire autrement que leurs devanciers, ont essayé d'enlever à Jérémie les chapitres xxx, xxxi, xxxiii, l, li, et de les attribuer à l'auteur imaginaire à qui ils attribuaient également la fin d'Isaïe. Cette témérité n'a point répondu à l'audace de ses inventeurs, car la langue n'est point la même.

Quant aux sujets traités par les deux prophètes, Isaïe avait prophétisé les malheurs

(1) *11. Mach.* ii, 1, et seqq. — (2) *Aug. de Civit.* xviii, 33. — *Chrys. contra Jud.* ii, 6. — *Clem. Alex. Pædag.* i, 18. — *Ambros. Hexamer.* iii, 14. — *Basil. Epiph. et alii.* — (3) *Mett.* xxvii, 9, 10. — (4) *Ephes.* v, 14. — (5) *Iren.* l. iv, c. 39; et alibi. — (6) *Justin. Dialog. cum Tryph.* — (7) *Hieron. præfat. in lib. vi. Comment. in Jerem.* Simplicitas eloquii, a loco ei in quo natus est, accidit; fuit enim Anathothites, qui est usque hodie viculus. — (8) *Cornelius de Repub. Heb.* l. iii, c. 7.

d'Israël et de Juda ; les malheurs annoncés par Isaïe sur Israël étaient accomplis ; et Jérémie en rappelle le souvenir en renouvelant l'annonce de ceux qui devaient tomber sur Juda.

Isaïe avait annoncé les expéditions de Sennachérib et de Nabucodonosor sur la Judée. L'expédition de Sennachérib s'était faite peu de temps après, et lorsque Isaïe vivait encore ; Jérémie annonce de nouveau celle de Nabucodonosor ; et il continue d'en prédire successivement toutes les circonstances.

Isaïe, après avoir prédit les violences des Babyloniens, avait annoncé aussi leur ruine. Jérémie renouvelle cette prédiction, et y insiste encore plus qu'Isaïe ; il en marque même le temps.

Isaïe avait prédit Cyrus, et le Messie dont Cyrus devait être la figure. Jérémie n'insiste pas sur Cyrus, mais il prédit expressément le Messie.

Enfin Isaïe et Jérémie annoncent également le mystère de Jésus-Christ et de son Église, quelquefois immédiatement et sans voiles, plus souvent sous l'ombre des figures et des allégories ; et c'est sous ce dernier point de vue, que l'on découvrira toute l'étendue de cette parole mystérieuse que le Seigneur adresse à Jérémie : *Propheetam gentibus dedi te.*

CHAPITRE PREMIER

Mission de Jérémie. Maux qui doivent fondre sur la terre de Juda.

1. Verba Jeremiæ, filii Helciæ, de sacerdotibus qui fuerunt in Anathoth, in terra Benjamin.

2. Quod factum est verbum Domini ad eum in diebus Josiæ, filii Amon, regis Juda, in tertio decimo anno regni ejus.

3. Et factum est in diebus Joakim, filii Josiæ, regis Juda, usque ad consummationem undecimi anni Sedeciæ, filii Josiæ, regis Juda, usque ad transmigracionem Jerusalem, in mense quinto.

4. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

5. Priusquam te formarem in utero, novi te ; et antequam exires de vulva, sanctificavi te, et prophetam in gentibus dedi te.

1. Prophète de Jérémie, fils d'Helcias, l'un des prêtres qui demeuraient à Anathoth, dans la terre de Benjamin.

2. Le Seigneur lui adressa sa parole au temps de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, la treizième année de son règne.

3. Il lui parla encore au temps de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'à la fin de la onzième année de Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'au temps de la transmigracion de Jérusalem, au cinquième mois.

4. Le Seigneur m'adressa donc sa parole, et me dit :

5. Je vous ai connu avant que je vous eusse formé dans les entrailles de votre mère ; je vous ai sanctifié avant que vous fussiez sorti de son sein ; et je vous ai établi prophète sur les nations.

COMMENTAIRE

§. 1. VERBA JEREMIÆ, FILII HELCIÆ, DE SACERDOTIBUS QUI FUERUNT IN ANATHOTH. On ne connaît pas particulièrement qui était *Helcias*, père de Jérémie ; car ceux qui veulent que ce soit le grand prêtre de ce nom (1), qui vivait sous Josias (2), et qui trouva le livre de la loi, n'ont pour leur sentiment aucune preuve digne d'attention. Mais, comme nous l'avons dit dans l'introduction, le grand prêtre Helcias était de la famille d'Éléazar, et les prêtres d'Anathoth de celle d'Ithamar. Les Septante (3) : *Parole du Seigneur, qu'il adressa à Jérémie, fils de Chelchias, du nombre des prêtres, lequel habitait à Anathoth.*

§. 2. QUOD FACTUM EST VERBUM DOMINI AD EUM IN DIEBUS JOSIÆ, IN TERTIO DECIMO ANNO REGNI EJUS. On pourrait traduire l'hébreu (4), en le joignant au verset précédent : *Paroles du Seigneur adressées à Jérémie, auquel le Seigneur fit entendre sa parole sous le règne de Josias.* Il prophétisa pendant plus de quarante ans, depuis la treizième année de Josias (628), jusqu'après la ruine de Jérusalem (587). Il alla ensuite en Égypte, où il prophétisa encore, et y mourut quelques années après.

§. 3. IN DIEBUS JOAKIM, FILII JOSIÆ,... USQUE AD CONSUMMATIONEM UNDECIMI ANNI SEDECIÆ,... USQUE AD TRANSMIGRATIONEM JERUSALEM, IN

MENSE QUINTO. Après Josias régnèrent Joachaz, Joakim, Jéchonias et Sédécias. Le prophète ne parle point de Joachaz, ni de Jéchonias, parce qu'ils ne régnèrent que fort peu de temps. Jérusalem fut prise l'an 587, onzième de Sédécias, le neuvième jour du quatrième mois (5) : mais les captifs ne furent menés à Babylone, la ville et le temple ne furent brûlés qu'au mois suivant, cinquième de l'année sainte (6), et dixième de l'année civile, qui répondait à nos mois de juillet et août.

§. 5. PRIUSQUAM TE FORMAREM IN UTERO, NOVI TE ; ET ANTEQUAM EXIRES DE VULVA, SANCTIFICAVI TE. *Connaître*, en Dieu, ne signifie pas toujours la même chose. On le prend quelquefois pour une connaissance de bienveillance, d'approbation, de protection, d'attention à faire du bien ; quelquefois pour une prescience, ou une prévoyance ; et d'autres fois pour une simple connaissance, une simple vue. En cet endroit, on peut l'entendre dans le premier sens. Dieu aimait dès lors en Jérémie les dons de sa grâce, qu'il y devait mettre dans la suite. On peut aussi l'expliquer d'une prévoyance, d'une prédestination, d'un choix anticipé. Je vous ai prévu, destiné, choisi par ma prescience éternelle, pour être mon prophète (7) ; et en cette qualité, dans cette vue, *je vous ai sanctifié*, préparé, séparé ; je vous ai

(1) *Hebræi. Chald. B'rg. Maldon. Sixt. Senens.*

(2) *1v. Reg. xxii. 4. 8. 10. etc.*

(3) *Τὸ ἔργον τοῦ Θεοῦ ὃ ἐγένετο ἐπὶ Ἰερραμίαν τὸν υἱὸν Χελχίου ἐκ τῶν ἱερέων, ὃς κατοικεῖ ἐν Ἀναθὸθ ἐν γῆ Βενιαμίν.*

(4) *דבר יהוה אלי בניו ביום (5. 1) דברי ירמיהו (5. 2) אשה היה דבר יהוה אלי בניו*

(5) *Verba Jeremiæ, ad quem factum est verbum*

Domini. A la lettre : Qui factum est verbum Domini ad eum in diebus Josiæ.

(6) *1v. Reg. xxv. 2. 3. 4. - Jerem. xxxix. 2. 3. cf. l. ii. 5. 6. 7.*

(7) *Jerem. l. ii. 13. 14. comparé avec xxxix. 8. 9.*

(8) *Aug. ep. clxxxviii. n. 37. - Jansen. Concord. Evang. c. 2. - Salmeron. tom. ii. tract. 34.*

6. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce nescio loqui, quia puer ego sum.

6. Alors je dis : Ah ! ah ! ah ! Seigneur Dieu, vous voyez que je ne sais point parler, parce que je ne suis qu'un enfant.

COMMENTAIRE

destiné les grâces et les secours dont vous aurez besoin dans le ministère prophétique ; j'ai mis, ou j'ai résolu de mettre en vous les qualités nécessaires pour cet emploi.

Quelques anciens pères (1), et un grand nombre d'interprètes semblent avoir cru, fondés sur cet endroit, que Jérémie avait été sanctifié et purifié du péché originel dès le sein de sa mère, de la même manière que saint Jean-Baptiste, à qui l'Église applique les mêmes paroles qui sont ici adressées à Jérémie. Saint Augustin (2) remarque expressément que saint Jean-Baptiste et Jérémie ont été sanctifiés dès le sein de leurs mères ; mais que cela n'a pas empêché qu'ils n'aient contracté le péché originel : *Jeremias et Johannes, quamvis sanctificati in uteris matrum, traxerunt tamen originale peccatum*. Ce qu'on doit entendre du péché originel qui a précédé leur sanctification. D'autres pères, et plusieurs interprètes (3) croient que le mot *sanctifier* en cet endroit, ne signifie qu'une simple préparation, ou une destination à un emploi. Il est incontestable que, dans l'Écriture, on le prend très souvent de cette manière. Par exemple (4) : *Sanctificet-moi tous les premiers-nés tant des hommes, que des animaux ; réservez-les-moi, mettez-les à part pour moi ; sanctifiez le peuple, disposez-le, préparez-le ; sanctifiez la guerre, préparez-vous à faire la guerre, etc.* L'auteur de l'Écclésiastique dit en parlant de Jérémie (5) : *Ils ont maltraité celui qui a été sacré prophète dès le sein de sa mère.*

PROPHETAM IN GENTIBUS DEDI TE. *Je vous ai établi prophète sur ou parmi les nations* ; ou, je vous ai établi prophète, pour annoncer mes ordres aux nations. Jérémie était envoyé à la maison de Juda, pour la rappeler de ses égarements, et pour lui annoncer les malheurs dont elle était menacée : mais cette destination lui était commune avec tous les autres prophètes de Juda. Ce qui le distinguait des autres, était le choix que Dieu en avait fait, pour prédire ce qui devait arriver aux nations étrangères (6), comme il l'a fait en effet

dans les chapitres xxv et xxvii, xliv, xlv, xlvi, xlvii, xlviii, xlix, l et li, où il parle contre les Babyloniens, les Égyptiens, les Iduméens, les Philistins, les Phéniciens, les Ammonites et les Moabites. C'est ainsi que saint Paul est destiné de Dieu pour être l'apôtre des gentils (7), quoique son apostolat ne se bornât pas à eux seuls ; mais qu'il comprit aussi les Hébreux. De même, Isaïe peut être nommé le prophète du retour de Babylone et de la liberté d'Israël (8), parce que ç'a été là le principal objet de ses prophéties, et que personne, avant lui, ne les avait annoncées, quoiqu'il ait prophétisé bien d'autres choses.

ÿ. 6. ET DIXI : A, A, A, DOMINE DEUS, ECCE NESICIO LOQUI, QUIA PUER EGO SUM. On ne sait pas au juste quel était l'âge de Jérémie, lorsque Dieu lui déclara la destination qu'il avait faite de toute éternité de sa personne, pour être le prophète des nations. Les uns lui donnent quatorze ou quinze ans (9) ; d'autres lui en donnent moins, d'autres plus. Quand on lui en donnerait vingt, ou même davantage, il n'y aurait nul inconvénient, puisque l'Écriture donne le nom d'enfants à des personnes assez avancées en âge (10), et que, depuis la treizième année de Josias jusqu'à la prise de Jérusalem, il n'y a qu'environ quarante ans. Quand donc on supposerait que Jérémie serait mort à quatre-vingts ans, il pouvait en avoir trente, ou trente-cinq, lorsque Dieu commença à lui parler. Ce qu'on lit ici : *A, a, a, nescio loqui* (11), n'est point le bégaïement d'un enfant qui ne saurait s'exprimer ; c'est une interjection et une plainte : *Hélas ! hélas ! hélas ! Seigneur, je n'ai nulle éloquence, nul talent pour l'emploi de prophète : je ne suis pas accoutumé à parler en public ; je ne parle ni bien, ni aisément, ni avec la force et la dignité nécessaires pour faire respecter votre parole. Ce sont des excuses que sa modestie et son humilité lui fournissaient, comme autrefois Moïse, qui s'excusait de même (12) et sur son peu d'éloquence : *Impeditioris et tardioris linguæ sum*, quoique les plus grands maîtres en l'art du dis-*

(1) Origen. Homil. 1. in Jerem. - Ambros. Apolog. David. cap. 11. n. 57. - Gregor. Nazianz. Orat. 1. Apolog. - Bernard. seu alius Autor. serm. de privilegiis S. Joan. Bapt. etc. P. Damiani serm. 1. in festo S. Joan. Bapt. - Hieron. hic. Thom. Raban. Hugo. Dionys. Lyran. Cornel. a Lapid.

(2) Aug. lib. iv. Operis imperf. contra Julian. cap. 34.

(3) Theoderet. luc. Tô δὲ ἱεροσσα, ἀντὶ τοῦ ἀζωοῦσα τέθεικε. Hieron. in Galat. 1. Chald. Sanct. Tir. Menoc. alii. recentiores.

(4) Exod. xlii. 2. — (5) Eccl. xlix. 9.

(6) Voyez aussi le ÿ. 10 et le chapitre vi. 18 ; xxxi. 10.

(7) Act. ix. 15 ; xiii. 46 ; xv. 3 ; xxviii. 28. - Galat. ii. 8, et 1. Timot. ii. 7. et 11. Timot. i. 11. etc.

(8) Isai. xlvii. 5. 6. 7. 8.

(9) Cashrens. Tirin.

(10) Voyez Genes. xxii. 5 ; xxxvii. 29. 30 ; xli. 12 ; xlv. 20. - Exod. xxxiii. 11. et 1. Reg. xvii. 33. etc.

(11) Ita Munst. Mont. Pag. alii Interpf. fessim.

(12) Exod. iv. 10. Non sum eloquens ab heri, et nudius tertius, etc.

7. Et dixit Dominus ad me : Noli dicere : Puer sum ; quoniam ad omnia quæ mittam te ibis, et universa quæcumque mandavero tibi loquaris.

8. Ne timeas a facie eorum, quia tecum ego sum ut eruum te, dicit Dominus.

9. Et misit Dominus manum suam, et tetigit os meum, et dixit Dominus ad me : Ecce dedi verba mea in ore tuo ;

10. Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipas, et ædifices, et plantes.

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens : Quid tu vides, Jeremia ? Et dixi : Virgam vigilantem ego video.

7. Le Seigneur me dit : Ne dites point : Je suis un enfant ; car vous irez partout où je vous enverrai, et vous porterez toutes les paroles que je vous commanderai de dire.

8. Ne craignez point de paraître devant les hommes, parce que je suis avec vous pour vous délivrer, dit le Seigneur.

9. Alors le Seigneur étendit sa main, toucha ma bouche, et me dit : Je mets présentement mes paroles dans votre bouche.

10. Je vous établis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dissiper, pour édifier et pour planter.

11. Le Seigneur me parla encore, et me dit : Que voyez-vous, Jérémie ? Je lui répondis : Je vois une verge qui veille.

COMMENTAIRE

cours, dit naïvement Dom Calmet, admirent encore aujourd'hui les écrits de ce divin bégayeur. L'hébreu (1) ne lit qu'une fois : *Ah, Seigneur Dieu, je ne sais pas parler*. Le chaldéen : Recevez, je vous prie, mon excuse, ô mon Dieu ; je ne sais point prophétiser. Le syriaque : *Je vous prie, Seigneur, etc.* Les Septante (2) : J'ai dit : *Seigneur Dieu, qui êtes par essence, je ne sais pas parler*.

Ÿ. 7. NOLI DICERE : PUER SUM. Dieu ne voulut pas, dit saint Ambroise (3), que Jérémie considérât la faiblesse de son âge, parce qu'il voulait qu'il n'envisageât que la vertu de la foi qui devait agir en lui. Aussi, en lui déclarant qu'il exécuterait tous ses ordres, il ne l'assure contre la crainte qu'il pouvait avoir des hommes, que par cette considération : qu'il serait partout avec lui pour le délivrer. Que pouvait donc craindre Jérémie, quoique jeune, quoique faible, quoique sans expérience, lorsqu'il était assuré que Dieu même l'accompagnerait, et serait toute sa force ? Mais remarquez, dit un saint père (4), que cette promesse que Dieu fait à son prophète de le délivrer, ne consistait pas à empêcher qu'il ne fût persécuté et affligé, puisqu'il eut tant à souffrir ; mais à le remplir de force pour lui faire surmonter tout, et pour empêcher qu'il ne succombât sous le poids de tant de maux.

Ÿ. 9. MISIT DOMINUS MANUM SUAM, ET TETIGIT OS MEUM. *Le Seigneur étendit sa main, et toucha ma bouche*, pour m'ôter la difficulté que je pouvais avoir à parler. Il lui envoya un ange, comme il en avait autrefois envoyé à Isaïe, pour purifier la bouche de ce prophète, en touchant sa langue avec un charbon de l'autel (5). Tout ceci se passa en esprit (6), et apparemment en songe : mais, à son réveil, Jérémie se trouva changé en un autre

homme ; il se sentit rempli de force et de hardiesse, de lumière et de tous les dons que l'Esprit de Dieu communique à ceux qu'il possède, qu'il anime, et qu'il destine aux emplois les plus importants.

Ÿ. 10. CONSTITUI TE HODIE SUPER GENTES ET SUPER REGNA, UT EVELLAS, ET DESTRUAS, etc. Votre mission n'est point limitée aux Juifs ; je vous établis le prophète des nations étrangères. Vous annoncerez mes volontés aux Babylooniens, aux Égyptiens, aux Phéniciens, et à tous les autres peuples, auxquels je vous ordonnerai de parler. Vous arracherez et vous détruirez ; vous planterez et vous édifierez ; c'est-à-dire, vous prédierez la ruine, le renversement, la destruction des états, et vous annoncerez leur rétablissement et leur gloire. Vous ne serez pas seulement pour les mauvaises nouvelles, vous serez aussi le prophète des bonnes. Si vous publiez la ruine de Jérusalem et la captivité de Juda, vous publierez aussi leur rétablissement et leur retour. On dit souvent, dans le style des prophètes, que l'on fait, ce qu'on annonce (7) ; qu'on est la cause, lorsqu'on n'est que le prédicateur et le messager.

Ÿ. 11. VIRGAM VIGILANTEM EGO VIDEO. *Je vois une verge qui veille* ; une verge prête à frapper ; attentive à donner son coup. Cette verge marquait la vengeance de Dieu, qui devait bientôt éclater contre Juda ; elle marquait Nabucodonosor, qu'on peut justement appeler la verge et le fléau dont Dieu se servit, pour abattre les puissances, dont les crimes étaient montés à leur comble. Le chaldéen : *Je vois un prince qui se hâte pour mal faire*. Le texte hébreu à la lettre (8) : *Je vois un bâton d'amandier* (9). Cet arbre fleurit avant tous les autres, et même avant la fin de

(1) ואמר אהה אדני יהוה חנה לא ידעתי דבר

(2) Καὶ εἶπα· Ὁ ὄντως δέσποτα Κύριε, ἰδοὺ οὐκ ἐπίσταμαι λαλῆσαι.

(3) Ambros. in Ps. cxxviii.

(4) Hieron. in hunc locum.

(5) Isai. vi. 5. 6. Volavit ad me unus de Scraphim, et in manu ejus calculus quem forcipe tulerat de altari, et tetigit os meum, etc.

(6) D. Th. Hugo. Dionys. Lyr. Val. Sanct. Grot.

(7) Vide Isai. vi. 9. 10. - Ezech. iv. 2. et xiii 19. et xliii. 7. - Levit. xiiii. 13. c'c.

(8) ואמר בקל שקד אני רמה

(9) Ita Theodoret. Syr. apud Theodoret. Mont. Munst. Pag. Jun. Trem. Grot. Drus. alii passim.

12. Et dixit Dominus ad me : Bene vidisti ; quia vigilabo ego super verbo meo, ut faciam illud.

13. Et factum est verbum Domini secundo ad me,iciens : Quid tu vides ? Et dixi : Ollam succensam ego video, et faciem ejus a facie aquilonis.

14. Et dixit Dominus ad me : Ab aquilone pandetur malum super omnes habitatores terræ ;

15. Quia ecce ego convocabo omnes cognationes regnorum aquilonis, ait Dominus ; et venient, et ponent unusquisque solium suum in introitu portarum Jerusalem, et super omnes muros ejus in circuitu, et super universas urbes Juda ;

12. Le Seigneur ajouta : Vous avez bien vu ; car je veillerai aussi pour accomplir ma parole.

13. Le Seigneur me parla une seconde fois, et me dit : Que voyez-vous ? Je lui répondis : Je vois une chaudière bouillante tournée du côté de l'aquilon.

14. Le Seigneur me répondit : C'est de l'aquilon que les maux viendront fondre sur tous les habitants de cette terre.

15. Car je vais appeler tous les peuples des royaumes de l'aquilon, dit le Seigneur ; et ils viendront chacun établir leur trône à l'entrée des portes de Jérusalem, tout autour de ses murailles, et dans toutes villes de Juda.

COMMENTAIRE

l'hiver (1) : *Floret prima omnium amygdala mense januario ; martio vero ponum natural.* Les Septante (2) traduisent : *Je vois une branche, ou un bâton de noyer.* Le mot hébreu קרש prononcé schâqad signifie veiller et schâqed, amandier. Dieu fait voir à Jérémie une branche d'amandier, pour lui marquer que la vengeance qu'il devait tirer de son peuple, était proche (3) : *Vigilabo ego super verbo meo, ut faciam illud.* J'imiterai la vigilance et la promptitude de l'amandier, dans le châtement que j'exercerai contre mon peuple. En plus d'un endroit de l'Écriture, veiller se prend pour se hâter de punir (4) : *J'ai veillé sur eux, pour arracher, pour détruire, pour dissiper,* dit ailleurs Jérémie. Daniel (5) : *Le Seigneur a veillé sur le châtement, et il l'a fait tomber sur nous.* Eschyle (6) parle d'un *trait éveillé*, prêt à frapper ; Aristophane (7), d'un *feu vigilant, et qui vit de lui-même.*

§. 13. OLLAM SUCCENSAM EGO VIDEO, ET FACIEM EJUS A FACIE AQUILONIS. L'hébreu à la lettre, *une chaudière soufflée*, posée sur un feu ardent, et soufflé du côté du nord. Le vent du nord donnait fortement contre le feu qui faisait bouillir cette chaudière. La chaudière bouillante marquait la Judée et Jérusalem ; le vent qui soufflait et qui allumait le feu, désignait Nabucodonosor, qui venait du côté du nord (8). Le feu, dans l'Écriture, signifie communément la guerre (9). La chaudière sur le feu, représente Jérusalem, non seulement ici, mais encore dans Ézéchiël (10), et dans Michée (11). *Jérusalem est la chaudière, et nous sommes la chair*, disaient les Juifs dans Ézéchiël. Et ailleurs, le Seigneur ordonne à ce prophète de préparer une chaudière, de la remplir de viande, et d'allumer un feu par dessous, pour cuire la chair et les os ; et même de fondre l'airain de la chaudière ; tout cela pour désigner le

siège de Jérusalem par les Chaldéens. Michée dit que les princes de Jérusalem commettent mille violences contre le peuple : *Ils lui arrachent la peau et la chair de dessus les os ; ils brisent leurs os, et les font cuire comme dans une chaudière, ou dans un pot.* Ces comparaisons n'avaient rien de bas chez un peuple accoutumé à voir dans le temple du Seigneur des victimes, dont on cuisait les chairs dans des chaudières, pour l'usage des prêtres et des particuliers qui y venaient offrir leurs sacrifices. L'aquilon marque ordinairement les royaumes d'Assyrie et de Babylone, quoique dans nos cartes géographiques Babylone soit plutôt à l'orient, qu'au nord de Jérusalem. Les prophètes parlaient de Babylone, moins selon la situation précise des lieux, que suivant la route de leurs armées. Les armées babyloniennes ou assyriennes venaient toujours dans la Judée du côté de Damas et de la Syrie, parce que les landes de l'Arabie déserte n'étaient point praticables à une armée. On jugeait par leur arrivée que leur pays était au nord de celui des Juifs.

§. 15. CONVOCABO OMNES COGNATIONES REGNORUM AQUILONIS. Je vais faire venir contre vous Nabucodonosor, avec tous les princes qui lui obéissent, et les peuples qui leur sont soumis. Dans ces sortes de guerres, les rois des grands empires amenaient avec eux tous les princes sujets ou alliés. Nous le voyons dans l'armée d'Holopherne (12), et dans celle de Bénadad, roi de Syrie, qui avait jusqu'à trente-deux rois avec lui (13).

PONENT UNUSQUISQUE SOLIUM SUUM IN INTROITU PORTARUM JERUSALEM. Les portes étaient les lieux d'assemblée, et où l'on rendait la justice. Le Seigneur fait ici allusion à cet usage. Je vais amener contre Jérusalem des princes, pour la

(1) Theodor. hic. Plin. lib. xvi. c. 25.

(2) Καὶ εἶπα βακτηρίαν καρπίνην.

(3) Ἰ. 12. וְקָדַם אֵלַי דְּבַרִּי.

(4) Jerem. xxxi. 28.

(5) Dan. ix. 14.

(6) Æschyl. Prometh. Vincit. §. 368. Ἀγγερον βέλους.

(7) Aristoph. Lusistrat. Τουτοι τὸ πῦρ ἐγγήγερον, ἔλατι καὶ ῥῆϊ.

(8) Isai. xiv. 31 ; xli. 25. - Jerem. iii. 12 ; iv. 6 ; xiii. 20. et passim. - Ezech. xxvi. 7 ; xxxii. 30.

(9) Num. xxi. 28. - Deut. xxxii. 32. - Judic. ix. 15. - Isai. ix. 18. 19 ; xxvi. 11. et alibi passim.

(10) Eze. h. xi. 3. et xxiv. 3. 4. et seq.

(11) Mich. iii. 3.

(12) Vide Judith. ii. 7.

(13) iii. Reg. xx. 1.

16. Et loquar judicia mea cum eis super omnem malitiam eorum qui dereliquerunt me, et libaverunt diis alienis, et adoraverunt opus manuum suarum.

17. Tu ergo, accinge lumbos tuos, et surge, et loquere ad eos omnia quæ ego præcipio tibi. Ne formides a facie eorum, nec enim timere te faciam vultum eorum.

18. Ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam, et in columnam ferream, et in murum æreum, super omnem terram regibus Juda, principibus ejus, et sacerdotibus, et populo terræ.

19. Et bellabunt adversum te, et non prævalebunt, quia ego tecum sum, ait Dominus, ut liberem te.

16. Et je prononcerai avec eux mes jugements contre toute la malice de ceux qui m'ont abandonné, qui ont sacrifié aux dieux étrangers, et ont adoré les ouvrages de leurs mains.

17. Vous donc ceignez vos reins, allez promptement, et dites-leur tout ce que je vous commande. N'appréhendez point de paraître devant eux, parce que je ferai que vous n'en aurez aucune crainte.

18. Car je vous établis aujourd'hui comme une ville forte, une colonne de fer et un mur d'airain sur toute la terre, à l'égard des rois de Juda, de ses princes, de ses prêtres et de son peuple.

19. Ils combattront contre vous, et ils n'auront point l'avantage sur vous, parce que je suis avec vous pour vous délivrer, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

juger, pour la condamner, pour la punir. Je ne me contenterai pas d'un seul juge ; je veux de la promptitude et de l'éclat ; j'établirai un tribunal à chacune de vos portes, et un roi pour vous y juger. Ce juge ne sera point seul ; il sera accompagné de soldats, qui seront les exécuteurs de la sentence. Ils vous assiègeront, ils vous environneront de terrasses, et nul de vous ne leur échappera. Dans la rigueur de la lettre, on vit l'accomplissement de cette prophétie, lorsqu'après la prise de Jérusalem, les princes de l'armée de Nabucodonosor se placèrent à la porte de la ville (1). De là, ayant pris Sédécias, roi de Juda, ils l'envoyèrent à Nabucodonosor, qui était à Réblatha en Syrie, où Sédécias fut jugé et condamné (2) : *Locutus est ad eum judicia.*

ŷ. 16. ET LOQUAR JUDICIA MEA CUM EIS. Quand Jérusalem aura été prise (3), je les convaincrai alors de la justice de mes jugements, et leur ferai voir que chacun d'eux a reçu ce qu'il méritait, non pour les péchés qui sont des suites de l'infirmité humaine, mais à cause de cette *malice* et de

cette impiété consommée, par laquelle ils m'ont volontairement abandonné, moi qui suis leur Dieu et leur bienfaiteur, pour adorer des idoles et les ouvrages de leurs mains.

ŷ. 17. ACCINGE LUMBOS TUOS, ET SURGE, ET LOQUERE AD EOS. Ceignez-vous comme un voyageur, comme un messager qui veut marcher avec promptitude. Allez de ma part parler aux Juifs. Ne craignez rien de leur part ; parlez avec toute la hardiesse et l'autorité d'un homme député de Dieu même : *Je suis votre protecteur, et je ne permettrai point que leur présence vous effraye : Nec enim timere te faciam vultum eorum* : (verset 18). *Car je vous établis aujourd'hui comme une ville forte, une colonne d'airain, et un mur de fer contre les rois de Juda, les princes, les prêtres, et le peuple.* Il semble que Jérémie était à Anathoth, lorsqu'il reçut sa mission, puisque Dieu lui ordonne de ceindre les reins, et d'aller parler à Jérusalem ; chap. 11. 2. *Vade, et clama in auribus Jerusalem.*

(1) *Jerem. xxxix. 3.* Ingressi sunt omnes principes regis Babylonis, et sederunt in porta media.

(2) *Ibid. ŷ. 4.*

(3) *Hieron. in hunc locum.*

CHAPITRE II

Plaintes du Seigneur contre les enfants d'Israël. Prédications des maux qui devaient fondre sur eux.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Vade, et clama in auribus Jerusalem, dicens : Hæc dicit Dominus : Recordatus sum tui, miserans adolescentiam tuam, et charitatem desponsationis tuæ, quando secuta es me in deserto, in terra quæ non seminatur.

1. Et le Seigneur me parla, et me dit :
2. Allez, et criez aux oreilles de Jérusalem ; dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Jeme suis souvenu de vous, et j'ai eu compassion de votre jeunesse ; je me suis souvenu de l'amour que j'eus pour vous, lorsque je vous pris pour mon épouse, quand vous me suivîtes dans le désert, dans une terre qui n'était point semée.

COMMENTAIRE

ÿ. 2. VADE, ET CLAMA IN AURIBUS JERUSALEM :... Ce texte est ambigu, et peut recevoir plusieurs sens. Je me souviens du temps auquel je vous pris pour épouse dans le désert de Sinaï, et je suis encore sensible à ce temps de votre jeunesse, et aux marques d'amour que vous me donniez alors (1). Ou bien : Je me souviens des premiers temps de votre alliance avec moi, et je suis touché de douleur de me voir aujourd'hui forcé de vous faire des reproches d'infidélité, et de vous répudier, après les bontés que j'ai eues pour vous, et la tendresse que je vous ai témoignée (2) dans le temps que je vous conduisais dans les déserts d'Arabie. La plupart des interprètes se sont déterminés à ce dernier sens ; parce qu'on ne voit pas dans l'Écriture que les Hébreux, même au commencement de leur mariage, comme parle ici Jérémie, ou dans les commencements de leur alliance avec le Sauveur, aient eu pour lui ni une tendresse, ni une fidélité proportionnées aux grâces qu'ils en recevaient. Ne les vit-on pas adorer le veau d'or presque aussitôt qu'ils furent arrivés au Sinaï (3) ? Amos ne leur reproche-t-il pas d'avoir porté dans le désert les idoles de leurs faux dieux (4) ? Le psalmiste ne nous dit-il pas qu'ils lui marquèrent quelque amour de parole ; mais que c'étaient des marques et des apparences trompeuses (5) ? Ézéchiël, qui nous représente la bonté de Dieu sur son peuple, sous l'idée d'un mariage, de même que fait ici Jérémie, ne nous apprend-il pas les désordres de ce même peuple, sous l'allégorie d'une épouse débauchée, qui quitte

son époux, pour courir avec fureur après d'autres amants (6) ? Enfin Osée nous en fait une peinture semblable à celle des autres prophètes (7) ; et il ne faut qu'ouvrir les livres de Moïse, pour y trouver l'histoire de leurs révoltes, de leurs murmures, de leurs ingrattitudes, de leurs infidélités continuelles pendant tout le temps de leur voyage dans le désert, que le prophète désigne ici sous le nom de leur jeunesse. Théodoret croit que, quand Dieu dit aux Hébreux qu'il est attendri, en se souvenant de leur ancienne amitié pour lui, c'est une ironie de sa part.

L'autre explication qui l'entend de l'amour que le peuple a porté à son divin Époux dans ces commencements, n'est pourtant pas à négliger. Elle paraît plus conforme au texte et à la suite du discours. Voici l'hébreu (8) : *Je me suis souvenu pour vous* (en votre faveur) *de la bonté de votre jeunesse, de l'amour de vos épousailles, lorsque vous marchiez après moi dans le désert*. Je ne pense qu'avec un reste de tendresse, à la miséricorde que j'exerçai envers vous, lorsque, vous ayant trouvée dans le désert nue, pauvre, abandonnée, j'eus compassion de vous, et vous choisîs pour mon épouse. Je me souviens de votre amour et de votre attachement, de votre zèle et de votre tendresse au commencement de ce mariage, lorsque vous me suiviez dans le désert. Cet amour, ce zèle, tout imparfaits qu'ils étaient, me touchent encore, et j'y suis sensible, lorsque je les compare aux désordres, aux infidélités où vous êtes tombée depuis ce temps. L'édition romaine des

(1) Hieronym. Valab. Thom.

(2) Chald. Lyran. Dionys. Castr. Castal. Grot. Strigel. Jun. Pisc. Tir.

(3) Exod. xxxii. 1.

(4) Amos. v. 25. 26.

(5) Psal. lxxvii. Dilixerunt eum in ore suo, et lingua sua mentiti sunt ei.

(6) Ezech. xvi. 3. et seq.

(7) Osee ii. 2. 3. et seq.

(8) יִבְרַתִּי לָךְ חֶסֶד בְּנוֹרֶיךָ אֲהַבְתָּ כִּי לֹלַחֶיךָ לְכַתֵּךְ אַחֲרַי בְּכַדְבָּר

3. Sanctus Israel Domino, primitiæ frugum ejus : omnes qui devorant eum delinquent ; mala venient super eos, dicit Dominus.

4. Audite verbum Domini, domus Jacob, et omnes cognationes domus Israel.

5. Hæc dicit Dominus : Quid invenerunt patres vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt a me, et ambulaverunt post vanitatem, et vani facti sunt ?

6. Et non dixerunt : Ubi est Dominus qui ascendere nos fecit de terra Ægypti ; qui traduxit nos per desertum, per terram inhabitabilem et inviam, per terram sitis, et imaginem mortis, per terram in qua non ambulavit vir, neque habitavit homo ?

3. Israël a été consacré au Seigneur, il est les prémices de ses fruits. Tous ceux qui le dévorent font un crime ; les maux viendront fondre sur eux, dit le Seigneur.

4. Écoutez la parole du Seigneur, maison de Jacob, et toutes les familles de la maison d'Israël.

5. Voici ce que dit le Seigneur : Quelle injustice vos pères ont-ils trouvée en moi, lorsqu'ils se sont éloignés de moi, et ont suivi la vanité, et sont devenus vains eux-mêmes ?

6. Et ils n'ont point dit : Où est le Seigneur, qui nous a fait monter de la terre d'Égypte, qui nous a conduits par le désert, au travers d'une terre inhabitée et inaccessible, d'une terre sèche et aride, qui était l'image de la mort, d'une terre par où jamais homme n'a passé et où jamais homme n'a demeuré ?

COMMENTAIRE

Septante (1) ne lit que ces paroles pour les deux premiers versets de ce chapitre : *Voici ce que le Seigneur dit : Je me souviens de la miséricorde de votre jeunesse, et de l'amitié de votre perfection, en ce que vous avez suivi le Saint d'Israël.*

Le discours que commence ici Jérémie, s'étend jusqu'au chapitre III, verset 6. Après y avoir fait voir la bonté infinie de Dieu pour son peuple, le prophète invective fortement contre les crimes qui régnaient alors dans Juda. La peinture qu'il en fait, est affreuse. C'est une espèce de plaidoyer, où il s'attache à convaincre l'accusé. Il faut se souvenir qu'il parlait en la treizième année de Josias, au commencement de sa vocation au ministère sacré de la prophétie, avant que Josias eût fait dans ses états la réforme qui est si hautement louée dans l'Écriture, et qui lui a fait tant d'honneur dans tous les siècles. Cette réforme ne commença qu'en la dix-huitième année de son règne.

3. SANCTUS ISRAEL DOMINO ; PRIMITIÆ FRUGUM EJUS. Je regardais alors, dans ces heureux commencements, Israël comme une chose sainte et consacrée, de même que les prémices des fruits qui sont offerts à mon temple. Tout étranger qui touche à ces prémices, est coupable de profanation : *Omnes qui devorant eum, delinquent* (2). Ainsi, je faisais éclater ma colère sur tous ceux qui attaquaient mon peuple, comme sur des profanateurs des choses sacrées. Je prenais hautement sa défense. Les Égyptiens (3), les Amalécites (4), les Amorrhéens (5), les Madianites (6), les Cananéens (7), et en général tous les ennemis de mon peuple, éprouvèrent en toute occasion les efforts

de ma vengeance. Mais à présent, Israël a bien changé de conduite à mon égard ; il m'a abandonné, et j'ai été contraint à mon tour de lui tourner le dos, et de le livrer à ses ennemis. Osée (8) parle suivant la même idée que Jérémie en cet endroit, lorsqu'il dit que le Seigneur a trouvé Israël dans le désert, comme un fruit précoce, qu'il a saisi et mangé avec avidité. Cela revient aux prémices des fruits, qui étaient consacrées au Seigneur.

4. 5. QUID INVENERUNT PATRES VESTRI IN ME INIQUITATIS, QUIA ELONGAVERUNT A ME. Prodigieuse bonté de Dieu, qui veut bien rendre compte de sa conduite à son peuple, et entrer en jugement avec lui, comme d'égal à égal (9), quoiqu'il puisse user de son droit, et exterminer les pécheurs, comme juge et souverain arbitre de nos vies et de notre mort ! Quel sujet de plainte ont eu vos pères de ma part, pour m'abandonner comme ils ont fait ? Par un ménagement très délicat, et pour ne pas aigrir ce peuple criminel, Dieu semble rejeter toute la faute sur les pères : *Quid invenerunt patres vestri in me ?* Enfin, pour épargner encore la faiblesse des Juifs, il ne leur dit pas cruellement et avec force, qu'ils ont adoré les idoles, qu'ils se sont souillés par les plus honteuses abominations, qu'ils se sont prostitués aux faux dieux ; il dit qu'ils ont suivi la vanité : *Ambulaverunt post vanitatem, et vani facti sunt.* Ils ont suivi de vaines représentations, et sont devenus eux-mêmes aussi vains que ces dieux qu'ils adoraient. Ils ont couru après des fantômes, et se sont évanouis comme une fumée.

6. PER TERRAM SITIS, ET IMAGINEM MORTIS. L'hébreu (10) : *Une terre aride, et l'ombre de la*

(1) Καὶ εἶπε, τάδε λέγει Κύριος Ἐμνήσθητι ἐλέος νεότητος σου, καὶ ἀγάπης τελειώσεως σου, τοῦ ἐξακολουθήσαι σὲ τῷ ἀγίῳ Ἰσραὴλ.

(2) Vide Num. v. 9, 10. - Levit. xxii. 2. et seq. - Deut. xxv. 2. et sequ.

(3) Exod. xiv. 4. et sequ.

(4) Exod. xvii. 8... 17. 14.

(5) Num. xxi. xxii. xxxii.

(6) Num. xxv. 17. et xxxi. 2. 3. — (7) Josue passim.

(8) Osee. ix. 10. Quasi uvæ in deserto inveni Israel, quasi prima poma ficulneæ in cacumine ejus, vidi patres eorum.

(9) Vide si lubet, Mich. vi. 3. Popule meus quid feci tibi, aut qui molestus fui tibi, responde mihi, etc. Isai. i. 18. Venite, et arguite me, etc. Et v. 3. 4. Judicate inter me, et vincam meam, quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci ei ?

(10) וְצִלָּתָא

7. Et induxi vos in terram carmeli, ut comederetis fructum ejus et optima illius; et ingressi contaminastis terram meam, et hereditatem meam posuistis in abominationem.

8. Sacerdotes non dixerunt: Ubi est Dominus? Et tenentes legem nescierunt me, et pastores prævaricati sunt in me; et prophetæ prophetaverunt in Baal, et idola secuti sunt.

9. Propterea adhuc judicio contendam vobiscum, ait Dominus, et cum filiis vestris disceptabo.

7. Je vous ai fait entrer dans une terre abondante et délicieuse, pour en manger les fruits et pour jouir de ses biens; et, après y être entrés, vous avez souillé ma terre, et vous avez fait de mon héritage un lieu d'abomination.

8. Les prêtres n'ont point dit: Où est le Seigneur? Les dépositaires de la loi ne m'ont point connu; les pasteurs ont été les violeurs de mes préceptes; les prophètes ont prophétisé au nom de Baal, et ils ont suivi des idoles.

9. C'est pourquoi j'entrerai encore en jugement avec vous, dit le Seigneur, et je soutiendrai la justice de ma cause contre vos enfants.

COMMENTAIRE

mort: où règne une obscurité pareille à celle de la mort et du tombeau; ou un pays stérile et mortel, où nul homme ne peut vivre. Les Septante (1): *Une terre sans eau, et qui ne produit aucun fruit*. Il parle de l'Arabie Pétrée, où les Israélites vécurent pendant si longtemps, sans qu'ils manquaient de rien.

Ÿ. 7. INDUXI VOS IN TERRAM CARMELI. *Je vous ai fait entrer dans une terre de délices*; à la lettre (2), *dans une terre de Carmel*, ou dans une terre d'une fécondité admirable. *Carmel* à la lettre, signifie *une vigne de Dieu*, une excellente vigne, ou un *champ fertile*, ou un *épi plein*. On donne le nom de Carmel à plusieurs endroits de la Palestine (3), à cause de leur fertilité. *Carmel* était mis principalement pour des montagnes d'une fécondité extraordinaire: comme *Saron* (4) pour les campagnes fécondes.

CONTAMINASTIS TERRAM MEAM. *Vous avez souillé ma terre*, par votre idolâtrie, par vos prostitutions, par vos sacrifices de victimes humaines, par toute sorte de crimes et de désordres. Il est à remarquer que tous les reproches que Jérémie fait aux Juifs dans ce chapitre, ne regardent que le temps qui précéda la dix-huitième année de Josias, et la réforme de ses états.

Ÿ. 8. SACERDOTES NON DIXERUNT: UBI EST DOMINUS? Les prêtres ne m'ont point cherché, ne se sont pas mis en peine si j'approuvais leur conduite, si je voyais leurs dérèglements; ils se ont volontairement aveuglés; ils n'ont point rappelé le peuple de ses égarements, en lui disant: Où est le Seigneur? Avez-vous donc oublié qu'il est au milieu de vous? Ils ont été les premiers à m'abandonner.

PASTORES PRÆVARICATI SUNT IN ME. Les rois, les princes, les chefs de la nation (5), bien loin de retenir le peuple dans le devoir, l'ont engagé dans le crime par leurs prévarications.

PROPHETÆ PROPHETAVERUNT IN BAAL ET IDOLA SECUTI SUNT. Tout le pays a été rempli de faux prophètes, qui feignaient d'être inspirés de l'esprit de Baal, et qui adoraient les idoles. Voilà quels ont été ceux qui devaient être comme le sel de la terre, et qui devaient s'opposer comme des murs d'airain à l'impiété et au crime. L'hébreu (6), et les Septante (7): *Ils ont couru après des choses qui ne leur serviront de rien*; après des idoles, incapables de leur faire par elles-mêmes ni bien, ni mal; mais très capables d'attirer sur eux les plus terribles effets de la colère de Dieu. Manassé et Amon, l'un aïeul, et l'autre père de Josias, s'étaient abandonnés à toute sorte d'impicités, jusqu'à adorer Baal (8). Ce désordre dura jusqu'à la dix-huitième année de Josias. Ce prince commença alors à purger son royaume de tout faux culte. Le discours que nous lisons ici, est de la treizième année de Josias, avant la réforme dont on a parlé.

Ÿ. 9. CUM FILIIS VESTRIS DISCEPTABO. *Je soutiendrai la justice de ma cause contre vos enfants*. L'hébreu (9), *contre les enfants de vos enfants*. Le Seigneur paraît en jugement, et soutient sa cause comme demandeur, contre les Hébreux anciens et contemporains; tant contre ceux qui ont vécu sous Moïse, et qui, après lui avoir juré solennellement toute sorte d'obéissance, lui tournèrent le dos, même dans le désert, que contre ceux qui sont venus depuis. Il a comblé de biens les uns et les autres; et les premiers, comme les derniers,

(1) Εἰν γῆ ἀνύδρω, καὶ ἀλάρω.

(2) מְבִיא אֶת־כַּרְמֵל אֶל אֶרֶץ הַכְּרָמִים

(3) Josue xv. 55. - 1 Reg. xv. 12; xxxv. 2. et iii. Reg. xviii. 19. et iv. Reg. xix. 27. - Cant. vii. 3. - Isai. x. 18. xxxvii. 15; xxxv. 2.

(4) 1. Par. xvii. 29. - Isai. xxxiii. 6; xxxv. 2. Saint Jérôme et Eusèbe reconnaissent trois ou quatre campagnes de Saron.

(5) Chald. Theodoret. Grot. Vide iii. Reg. xxii. 17. - Eccle. xii. 11. - Isai. lxi. 11.

(6) וְאָחֲרָיו לֹא יִעֲלֶה הַלֶּבֶן

(7) Καὶ ἐπίσω ἀνωμελοῦ; ἐπορεύθησαν.

(8) iv Reg. xxi. 7.

(9) וְאֶת־בְּנֵי בְנֵי אֲבוֹתַי וְאֶת־בְּנֵי בְנֵי בְנֵי אֲבוֹתַי וְאֶת־בְּנֵי בְנֵי אֲבוֹתַי. Les Septante: Καὶ πρὸς τοὺς υἱοὺς τῶν υἱῶν ὑμῶν ἐπιθήσομαι.

10. Transite ad insulas Cethim, et videte ; et in Cedar mittite, et considerate vehementer ; et videte si factum est hujuscemodi :

11. Si mutavit gens deos suos, et certe ipsi non sunt dii ; populus vero meus mutavit gloriam suam in idolum.

12. Obstupescite, cæli, super hoc ; et portæ ejus desolamini vehementer, dicit Dominus.

13. Duo enim mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas.

14. Numquid servus est Israel, aut vernaculus ? Quare ergo factus est in prædam ?

10. Passez aux îles de Céthim, et voyez ; envoyez en Cédar, et considérez bien ; et voyez s'il s'y est fait quelque chose de semblable ;

11. Voyez s'ils ont changé leurs dieux, qui certainement ne sont point des dieux : et cependant mon peuple a changé sa gloire en une idole.

12. O cieux, frémissiez d'étonnement ; pleurez, portes du ciel, et soyez inconsolables, dit le Seigneur :

13. Car mon peuple a fait deux maux : ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive ; et ils se sont creusé des citernes entr'ouvertes, citernes qui ne peuvent retenir l'eau.

14. Israël est-il un esclave ou un enfant d'esclave ? pourquoi donc a-t-il été exposé en proie ?

COMMENTAIRE

l'ont abandonné, et se sont prostitués à l'idolâtrie.

ŷ. 10. TRANSITE AD INSULAS CETHIM. Céthim désigne l'île de Chypre (1) : mais ici ce nom est mis pour tous les peuples de la Méditerranée et de l'Occident, par rapport à la Palestine. On met le particulier pour le général ; comme immédiatement après, *Cédar* se prend pour tous les peuples orientaux, par rapport à la Judée : *In Cedar mittite* : Envoyez dans le pays des Cédaréniens, dans l'Arabie déserte et sur l'Euphrate. Voyez *Genes. xxv. 13*. Vous avez fait contre moi ce que n'ont jamais fait les peuples les plus dévoués à l'idolâtrie. Ils ne sont que trop attachés à leur fausse religion ; ils craignent de ne paraître pas assez dévoués à leurs dieux ; leur zèle aveugle les porte à persécuter ceux qui ne pensent pas comme eux à cet égard ; et vous, vous m'avez lâchement abandonné, pour suivre des divinités étrangères.

ŷ. 11. POPULUS MEUS MUTAVIT GLORIAM SUAM IN IDOLUM. Souvent on donne au Seigneur le nom de gloire d'Israël. *Ils ont changé leur gloire en un veau qui broute l'herbe*, dit le psalmiste (2). Et ailleurs : *Seigneur, vous êtes ma gloire ; c'est vous qui me faites marcher la tête élevée* (3). L'arche du Seigneur est aussi quelquefois appelée *la gloire de Dieu* (4).

ŷ. 12. OBSTUPESCITE, CÆLI, SUPER HOC ; ET PORTÆ EJUS, DESOLAMINI VEHEMENTER ! Dieu prend le ciel à témoin du crime de son peuple, et du châtement qui doit éclater contre lui. L'hébreu signifie (5) : *Cieux, soyez frappés d'étonnement sur ceci ; frémissiez, et soyez réduits en solitude*. Les Septante (6) : *Le ciel a été dans la surprise sur cela, et il a été saisi d'une horreur extrême*. Le chaldéen : *Cieux, pleurez le malheur de la terre*

d'Israël qui doit être réduite en solitude, et du temple du Seigneur qui doit être détruit. Les portes du ciel marquent ou sa puissance, ou ses anges, ou même le temple (7), qui peut être appelé la porte du ciel.

ŷ. 13. FODERUNT SIBI CISTERNAS DISSIPATAS. *Ils se sont creusés des citernes entr'ouvertes ; des citernes fendues ; dans un rocher entr'ouvert*. Les citernes qu'ils se sont creusés, sont mal enduites, et ne peuvent contenir l'eau. Ces citernes sont les secours étrangers, que les Hébreux avaient été chercher chez les Assyriens et chez les Égyptiens ; secours qui leur devinrent non seulement inutiles, mais même funestes. D'autres l'expliquent des fausses divinités, à qui ils s'étaient abandonnés. C'était chez les Israélites un double crime, d'abord d'abandonner leur Dieu, ensuite de servir les idoles.

ŷ. 14. NUMQUID SERVUS EST ISRAEL, AUT VERNACULUS ? QUARE ERGO FACTUS EST IN PRÆDAM ? Était-il d'une condition à être livré en proie à ses ennemis ? Est-il de ces peuples que Dieu regarde comme des esclaves et des étrangers ? N'était-il pas le fils, le peuple choisi ? Pourquoi donc le Seigneur l'a-t-il traité comme un mauvais serviteur, que l'on abandonne aux coups et qu'on charge de fers ? Dans l'Évangile, le Sauveur demande à ses apôtres (8) de qui les princes des nations exigent le tribut ; de leurs sujets, de leurs enfants, ou des étrangers ? Les apôtres n'hésitent point à dire que c'est des étrangers. Le Sauveur en infère que les enfants du royaume en sont exempts. Salomon, dans ses grands travaux, n'employa que des étrangers (9). Les Juifs se sont toujours piqués de liberté. Ils avancent dans l'Évangile qu'ils n'ont jamais été assujettis à la

(1) *Genes. x. 4.*

(2) *Psalms. cv. 20.*

(3) *Psalms. lll. 4. Vide et Rom. i. 23.*

(4) *1. Reg. iv. 21. 22.*

(5) שָׁבוּ שֹׁמֵי עַל זֶמְרָתוֹ וְשִׁמְרוּ חֲרָבָה בְּאָדָם

(6) Ἐξέστη ὁ οὐρανὸς ἐπὶ τούτῳ, καὶ ἐβρίβη ἐπὶ πλεῖστον σπύγγα. Quelques exemplaires portent Ἐβρίβη ἢ γῆ.

(7) Voyez le psaume xxiii. 7. 8. 9. comparé à *Genes. xxviii. 17.* - *Psalms. cxvii. 20.*

(8) *Matt. xvii. 24.* - (9) *III. Reg. ix. 22.*

15. Super cum rugierunt leones, et dederunt vocem suam; posuerunt terram ejus in solitudinem, civitates ejus exustæ sunt, et non est qui habitet in eis.

16. Filii quoque Memphæos et Taphnæs constupraverunt te usque ad verticem.

17. Numquid non istud factum est tibi, quia dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore quo ducebat te per viam?

18. Et nunc quid tibi vis in via Ægypti, ut bibas aquam turbidam? et quid tibi cum via Assyriorum, ut bibas aquam fluminis?

15. Des lions se sont jetés sur lui en rugissant; ils l'ont attaqué avec de grands cris; sa terre a été réduite en un désert, ses villes ont été brûlées, et il n'y a plus personne qui y demeure.

16. Les enfants de Memphis et de Taphnès vous ont déshonorée, ô Jérusalem, jusqu'au haut de la tête.

17. Et d'où cela vous est-il arrivé, sinon de ce que vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, lorsqu'il vous conduisait lui-même dans votre chemin?

18. Et maintenant qu'allez-vous chercher dans la voie de l'Égypte: est-ce pour y boire de l'eau bourbeuse du Nil? Et qu'allez-vous chercher dans la voie des Assyriens: est-ce pour y boire de l'eau du fleuve de l'Euphrate?

COMMENTAIRE

servitude (1): *Nemini servivimus unquam*. D'où vient donc qu'à présent, dit Jérémie, Dieu traite ce peuple en esclave; si ce n'est qu'il a quitté le Seigneur, et qu'il a renoncé à la qualité d'enfant et de peuple du Seigneur, en violant l'alliance de son adoption?

ÿ. 15. SUPER EUM RUGIERUNT LEONES. Les rois de Chaldée et d'Égypte l'ont attaqué, ils ont désolé son pays (2). Jérémie parle du futur, comme du passé. Du temps de Josias, le pays n'était point encore en l'état où il le dépeint. La terre n'était point réduite en solitude, ni les villes réduites en cendres. Mais la résolution du Seigneur était prise et déclarée dès le temps de Manassé.

ÿ. 16. FILII QUOQUE MEMPHÆOS ET TAPHNÆS CONSTUPRAVERUNT TE USQUE AD VERTICEM. Ils ont assouvi sur vous leur brutale passion (3); en sorte qu'il n'y a aucun de vos membres, depuis les pieds jusqu'à la tête, qui en ait été exempt. Ils vous ont traitée avec la dernière indignité et le dernier mépris; ils vous ont dépouillée de vos richesses, en vous promettant du secours; et, après cela, ils ont été les premiers à vous opprimer. Ou, en prenant le texte comme un reproche de l'idolâtrie des Juifs: Vous vous êtes abandonnée sans honte aux abominations des Égyptiens; vous vous êtes plongée sans pudeur dans la plus abominable prostitution; vous avez quitté le Seigneur votre Époux, pour embrasser des divinités absurdes, ridicules et impures. Memphis était capitale de l'Égypte; Taphnès est la même que *Daphnæ Pelusiæ*, près de Péluse, à seize milles de cette ville, vers le midi.

ÿ. 18. ET NUNC QUID TIBI VIS IN VIA ÆGYPTI, UT BIBAS AQUAM TURBIDAM? L'hébreu (4): *Et à*

présent, qu'avez-vous à faire d'aller en Égypte, pour y boire l'eau de Schi'hôr? C'est-à-dire, pour participer à l'impiété des Égyptiens, et à leur idolâtrie; ou plutôt, pour leur demander du secours. Le Seigneur a souvent fait des reproches aux Hébreux de la confiance qu'ils avaient au secours des étrangers. Il ne pouvait regarder que comme une espèce d'insulte, que son peuple se défiât de son pouvoir et de sa protection. Israël avait tant de preuves de la toute-puissance du Seigneur. Il savait que son Dieu était un Dieu jaloux, qui ne pouvait souffrir qu'on allât à d'autres qu'à lui. Ézéchias avait pris quelque engagement avec le roi d'Égypte, et Isaïe l'en reprit fortement (5). Sédécias, dernier roi de Juda, avait inutilement mis sa confiance au secours de l'Égypte (6). Osée, dernier roi d'Israël, avait envoyé en Égypte demander des troupes contre Salmanasar (7). Les prophètes avaient déclaré aux princes prévaricateurs que Dieu les abandonnerait, et que le bras de chair ne les garantirait point. L'Écriture ne nous dit point que Josias ait eu recours ni à l'Égypte, ni à l'Assyrie. Mais nous ne savons pas toutes les particularités de son règne; et peut-être que ces reproches regardent plutôt le passé que le présent. Jérémie insiste encore sur ce reproche au verset 36; ce qui confirme l'opinion que Josias avait pris quelque engagement avec l'Égypte. On ne sait combien dura cette alliance, ni en quoi elle consistait.

Les eaux de Schi'hôr, ou les eaux troubles, sont les eaux du Nil. Nous avons montré ailleurs (3) que les eaux de ce fleuve étaient ordinairement troubles; les auteurs profanes lui donnaient quelquefois le nom de Siris, qui n'est pas éloigné de

(1) Joan. vii. 33.

(2) Theodoret. Hieron. Sancti.

(3) Grot. hic. Græci dicunt: ἐπουδίαζον, Latini, irrumarunt: quod ipsum tum in Latino, tum hic in Hebræo, maximum contemptum, et illusionem significat.

(4) ומה כה לך לדרך כנען לשתת בני שחר

(5) Isai. xxx. 7. 3. et seq. - iv. Rég. xviii. 20. 21.

(6) Ezech. xvii. 15. 16. 17.

(7) Osée vii. 11; ix. 3. et iv. Rég. xvii. 4.

(8) Josue xiii. 3.

19. Arguet te malitia tua, et aversio tua increpabit te. Scito et vide, quia malum et amarum est reliquissæ te Dominum Deum tuum, et non esse timorem mei apud te, dicit Dominus Deus exercituum.

20. A sæculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea; et dixisti: Non serviam. In omni enim colle sublimi, et sub omni ligno frondoso, tu prosternebaris meretrix.

21. Ego autem plantavi te vineam electam, omne semen verum; quomodo ergo conversa es mihi in pravum, vinea aliena?

19. Votre malice vous accusera, et votre éloignement de moi s'élevra contre vous. Sachez et comprenez quel mal c'est pour vous et combien il vous est amer d'avoir abandonné le Seigneur votre Dieu et de n'avoir plus ma crainte devant les yeux, dit le Seigneur Dieu des armées.

20. Vous avez brisé mon joug dès le commencement; vous avez rompu mes liens; vous avez dit: Je ne servirai point; semblable à une femme impudique, vous vous êtes prostituée sur toutes les collines élevées et sous tous les arbres chargés de feuillages.

21. Pour moi, je vous avais plantée vigne choisie, où je n'avais mis de bon plant; comment donc êtes-vous devenue à mon égard un plant bâtard, ô vigne étrangère?

COMMENTAIRE

Sichor, et celui de *Mélas*, qui signifie en grec noir, ou trouble. L'eau du Nil est excellente à boire (1). Un empereur disait à ses soldats, en Égypte: *Vous avez l'eau du Nil, et vous me demandez du vin?* Strabon (2) dit qu'on conserve cette eau dans de grands vases, ou tonneaux d'argile. Il ajoute, d'après Aristide, que cette eau ne se corrompt point, et qu'on la garde trois et quatre ans, et même plus, dans ces grands vases dont on vient de parler, et qu'on en fait cas à proportion de sa vieillesse, comme ailleurs pour le vin vieux. On sait que les Égyptiens adoraient l'eau dans leurs temples. Ils la conservaient dans des vases bien propres et bien couverts, et lui rendaient leurs hommages (3).

ET QUID TIBI CUM VIA ASSYRIORUM, UT BIBAS AQUM FLUMINIS? Locution populaire signifiant: Pour suivre leur culte, et pour demander leur secours. Achaz fit l'un et l'autre. Il s'adressa à Téglathphalasar, pour obtenir son secours, et il imita les superstitions des peuples de Syrie (4). Jérémie vivait après ce prince. Il reproche en général aux Juifs d'avoir eu recours à ces étrangers. Ce fut pour complaire aux Assyriens que Josias voulut s'opposer au passage de Néchao, roi d'Égypte, qui allait faire la guerre sur l'Euphrate (5).

ÿ. 19. ARGUET TE MALITIA TUA. Tout ce discours de Jérémie est une espèce de plaidoyer (6) où ce prophète soutient la cause de Dieu contre son peuple. Pour vous convaincre, votre malice, votre révolte s'éleveront contre vous. Je ne veux point d'autre témoin qu'elles, pour vous charger de confusion.

ÿ. 20. A SÆCULO CONFREGISTI JUGUM MEUM.

Comme un animal indompté, qui ne veut point obéir au laboureur, *vous avez dit: Je ne servirai point.* Ou: Vous avez brisé le joug qui vous attachait à moi, comme une épouse à son époux (7). Vous n'avez point voulu demeurer dans l'assujettissement légitime, où vous mettait l'alliance que vous aviez faite avec moi; vous avez fait divorce, et vous avez voulu user, ou plutôt abuser de votre liberté, en vous abandonnant aux derniers dérèglements: *Sub omni ligno frondoso tu prosternebaris, meretrix.* L'hébreu (8): *Dès le commencement j'ai brisé votre joug, j'ai arraché vos liens; et vous avez dit: Je ne servirai point.* Je vous ai tiré de l'esclavage et de l'oppression où vous gémissiez dans l'Égypte; et vous, au lieu de reconnaître la faveur que je vous avais faite, vous avez dit: Je ne veux point servir. Je ne demandais de vous pour récompense que peu de chose. Si j'exigeais de vous quelque service, je le récompensais bien. Mais vous avez voulu vivre hors de ma dépendance. Quelques exégètes veulent que ces paroles: *J'ai rompu votre joug*, signifient simplement: J'ai prédit que vous le rompiez, ou j'ai permis que vous le rompisiez. Les Septante (9): *Dès le commencement vous avez rompu votre joug, vous avez brisé vos liens, et vous avez dit: Je ne vous servirai point.* Ce qui revient à la Vulgate. Le chaldéen: *J'ai brisé le joug des peuples qui était sur votre cou, et j'ai rompu vos liens; et vous avez dit: Nous ne violerons plus vos ordres.*

ÿ. 21. EGO AUTEM PLANTAVI TE VINEAM ELECTAM, OMNE SEMEN VERUM. L'hébreu (10): *Je vous ai*

(1) *Petr. Mart. Mediolan. Legat. Babyl. lib. III. fol. 90. Merison, voyage. ch. 20. c'c.*

(2) *Strabo lib. XVII. Μόνοι ως ἴσμεν Ἀιγύπτου κεράμια ὕδατος, ὡς περ ἄλλοι ὕδατος πιμπλάσι, καὶ ἐργουσι τριών, καὶ τετραίων ἑτῶν ἔγδον, καὶ ἔτι πλεονων, καὶ τῶ γρόνῳ σερμύνοσσι ὡς περ ἡμεῖς τὸν ὄϊνον.*

(3) *Vitruv. Præfat. lib VIII. Julius Firmicus Maternus. Ægypti incolæ aquarum beneficia percipientes aquam colunt, aquis supplicant, aquas superstitionis votorum continuatione venerantur. - Voyez Volney, Poujoulat, etc.*

(4) *II. Par. XXVIII. 23. Achaz spoliata domo Domini, et*

domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, et tamen nihil ei profuit. Insuper et tempore angustie suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achaz immolavit diis Damas.çi victimas percussoribus suis.

(5) *IV. Reg. XXIII. 29.*

(6) Voyez le verset 9.

(7) *Hieron. Maldon. Menoch.*

(8) *כי סעולם שרתוי ערך בהקתי כוחרותיך ותאכרי לא אנביר (8) Οὐτι ἀπό αἰῶνος συνέτριψας τὸν ζυγὸν σοῦ, καὶ διέσπασας τοὺς δεσμοὺς σοῦ, σοῦ, καὶ εἶπα, οὐ δουλεύσω σοί.*

(10) *ואנכי בשעתך שורק כל הרה אבתי*

22. Si laveris te nitro, et multiplicaveris tibi herbam borith, maculata es in iniquitate tua coram me, dicit Dominus Deus.

23. Quomodo dicis : Non sum polluta, post Baalim non ambulavi ? Vide vias tuas in convalle, scito quid feceris. Cursor levis explicans vias suas.

22. Quand vous vous laveriez avec du nitre, et que vous vous purifieriez avec une grande abondance d'herbe de borith, vous demeurerez toujours souillée devant moi dans votre iniquité, dit le Seigneur Dieu.

23. Comment dites-vous : Je ne me suis point corrompue ; je n'ai point couru après Baal ? Voyez les traces de vos pas, qui sont encore imprimées dans la vallée ; considérez ce que vous y avez fait. Jérusalem est comme un chevreuil qui poursuit sa course avec une extrême légèreté.

COMMENTAIRE

plantée toute de schôreq, de semence véritable ; du vrai sorec. On ne sait pas si ce nom marque une sorte de plant de vigne, ou s'il prend son nom d'un canton de ce nom (1), où il y avait d'excellente vigne. Il est toujours certain que c'était un plant fort estimé (2). Nous avons proposé nos conjectures sur Isaïe, verset 2. Le rabbin Salomon dit que les grains du raisin de sorec n'avaient point de pépins. On n'en sait rien.

QUOMODO CONVERSA ES MIHI IN PRIMUM, VINEA ALIENA ? Vigne ingrate, qui m'avez quitté, et qui êtes devenue une vigne étrangère ; vous que j'ai abandonnée aux mains des nations, comme un héritage auquel j'avais renoncé, qu'êtes-vous à mes yeux ? L'Écriture emploie très souvent la comparaison d'une vigne que Dieu a plantée, pour marquer le peuple juif qu'il a choisi (3). L'hébreu (4) : *Comment êtes-vous changée à mon égard en plant qui dégénère, et en une vigne étrangère et sauvage ?* Les Septante (5) : *Comment êtes-vous changée en amerlume, ô vigne étrangère ?*

ÿ. 22. SI LAVERIS TE NITRO, ET MULTIPLICAVERIS TIBI HERBAM BORITH, MACULATA ES IN INIQUITATE TUA CORAM ME. L'hébreu (6) : *Votre iniquité est gravée devant moi : ou, elle est scellée, cachetée, conservée comme une chose qu'on ne veut pas égarer, et qu'on serre sous la clef ou sous le cachet suivant l'usage des anciens.* Le nitre ou salpêtre est le nitrate de potasse, commun dans l'Arabie, dans la Palestine et dans l'Égypte, et dont on servait dans les lessives pour nettoyer les étoffes de laine, ou les toiles. On l'employait aussi pour ôter les taches du visage (7), contre les dar-

tres, et les autres maladies de la peau causées par des pustules ou des ulcérations. Les femmes en Orient s'en servaient comme d'une espèce de fard. Pollux (8) le met entre les meubles des femmes ; et Ovide (9) reconnaît qu'il sert à ôter les rugosités de la peau, et à lui donner de la finesse et du poli. Saint Athanase (10) ne veut point que les vierges se servent d'herbe, ou de nitre, lorsqu'elles se lavent le visage. Salomon (*Prov.* xxv, 20), nous apprend qu'on faisait dissoudre le nitre dans le vinaigre, pour s'en servir ; et c'est aussi ce qui est confirmé par les anciens médecins.

Quant à l'herbe borith, saint Jérôme (11) dit qu'elle croît dans les endroits humides, et qu'elle est aussi bonne pour blanchir et pour dégraisser, que le nitre. Il parle apparemment de la soude qui a la vertu d'ôter des habits toutes sortes de taches comme l'écrivent les voyageurs (12). Aujourd'hui encore la lessive de natron est très employée en Orient. Plusieurs auteurs ont prétendu que borith, signifiait le savon, ou la saponaire (13).

ÿ. 23. QUOMODO DICIS : NON SUM POLLUTA ? Comment osez-vous nier une chose aussi publique que celle-là ? Tout le monde n'a-t-il pas été témoin de vos prévarications et de votre idolâtrie ? Vous dites que vous n'avez point couru après Baal ; et les traces de vos pas ne sont-elles pas encore dans la vallée de Hinnon, aux portes de Jérusalem, où vous avez adoré Moloch, ce Dieu cruel, à qui vous avez immolé des victimes humaines ? Le culte de Baal fut moins populaire dans Juda, que dans le royaume des dix tribus ; mais il ne laissa

(1) *Judic.* xvi. 4. Quæ habitabat in valle Sorec.

(2) *Vide Genes.* xlix, 11. - *Isai.* v. 2. et xvi. 8.

(3) *Psal.* lxxxix, 9. 15. - *Isai.* iii. 17 ; v. 1. et seq. - *Ez. ch.* xvii. 6. etc.

(4) וַיִּהְיֶה כְּצִמְצִימָה לִּי וְכִגְדִּיל עֲרָבִים

(5) Πῶς ἐστράφης εἰς πικρίαν, ἢ ἀμπελος ἢ ἀλλοτριὰ.

(6) וְכִגְדִּיל עֲרָבִים

(7) *Plin. lib.* xxxi. c. 10. Nitrum utile lris quæ evocanda sint, aut discutienda, et lenius morden'ia, atque extenuanda, sicut in papulis, pustulisve... Extenuat scabritias genarum cum fico illitum... Vetiliginis albas emendat... In facie quoque exulcerationes sanat... Sic et a. versus lepras, et lentiginis.

(8) *Pollux. lib.* vii. c. 22.

(9) *Ovid. de medicamine faciei.*

(10) *Athanas. seu quispiam alius de virginitate. n.* 11. Οὐ νέψη ταῖς δούλο γερσίον, οὐδέ ἐκ-τρούφη τὰ μέλα τῆς ὄψεως σου, οὐδέ μὴ βάλῃς πόαν, οὐδέ νίτρον, οὐδέ τὰ ἄμυρα τούτοις. Ἀἱ νοσημαὶ γὰρ ταῦτα πνοῦσι.

(11) *Hieron. hic.* *Septuaginta interpretes.* Transtulerunt πόαν, ut significarent herbam fullonum, quæ juxta ritum provinciae Palestinæ, in ventibus, et humectis nascitur, locis, et ad lavandas sordes eandem vim habet, quam et nitrum.

(12) *Vansleb. Voyage d'Égypte, p.* 333.

(13) *Isa Kim'hi. Salom. Ben Melech. alii plures apud Michael. Lang. Dissert. singulari de herba borith. p.* 12.

24. Onager assuetus in solitudine, in desiderio animæ suæ attraxit ventum amoris sui ; nullus avertet eam. Omnes qui quærunt eam non deficient ; in menstruis ejus invenient eam.

24. C'est un âne sauvage, accoutumé à vivre dans le désert, qui, sentant de loin ce qu'il aime, court après avec ardeur, sans que rien puisse l'en détourner. Tous ceux qui la cherchent n'auront point de peine à la rencontrer, car ils la trouveront dans ses souillures.

COMMENTAIRE

pas d'y faire d'assez grands progrès. Nous voyons dans les livres des Rois et des Paralipomènes, que Manassé adora cette divinité (1). Avant lui Athalie et ses fils avaient imité ce faux culte des Phéniciens, et de leur aïeule Jézabel (2). Achaz lui érigea des statues (3). Josias détruisit les autels, les temples et les statues de Baal (4), mais ce ne fut qu'après la dix-huitième année de son règne ; et ce discours de Jérémie est de la treizième année de ce prince. Il y a beaucoup d'apparence que les fils de Josias, qui régnèrent après lui, renouvelèrent la superstition et l'impiété des Manassé et des Achaz, quoique l'Écriture n'en dise rien expressément dans les livres historiques. Jérémie (5) ne cesse de leur faire des reproches à cet égard.

VIDE VIAS TUAS IN CONVALLE. Voyez les traces de vos pas qui sont encore dans la vallée ; les Septante (6), qui sont dans le cimelière. Ils veulent marquer la vallée d'Hinnom, où étaient les tombeaux du peuple, et où l'on sacrifiait à Moloch.

CURSUS LEVIS, EXPLICANS VIAS SUAS. L'hébreu (7) : Vous qui êtes une vromadaire, ou une jeune femelle de chameau, qui court avec rapidité, et qui hâte ses voies, ou qui confond ses voies, qui les corrompt, qui va d'un mâle à un autre, qui en reçoit plusieurs (8), et qui confond les voies ordinaires de la génération. Moïse, pour marquer l'extrême désordre qui régnait avant le déluge, dit que toute chair avait corrompu sa voie (9). Ses termes sont différents : mais on croit qu'ils signifient la même chose que ce qu'on lit ici. D'autres traduisent : Qui court sans ordre, et sans suivre de chemin, comme un animal qu'une fureur d'amour transporte et enflamme. Jérémie compare Juda à une courtisane d'une débauche effrénée, qui suit effrontément la furie de sa passion.

Les chameaux sont furieux dans leur chaleur ; on ne peut en approcher sans danger. Ils demeurent tout le jour avec la femelle (10). Saint Jérôme (11), Symmaque et Théodotion croient que l'hébreu בִּיגְרָח *bigrah* signifie un chevreuil, mais on s'accorde plutôt à y voir la femelle du chameau.

Ÿ. 24. ONAGER ASSUETUS IN SOLITUDINE, IN DESIDERIO ANIMÆ SUÆ ATTRAXIT VENTUM AMORIS SUI. La suite fait voir qu'il faut l'entendre d'une ânesse sauvage. Elle sent à l'odeur où est le mâle, et elle y court avec une impétuosité que rien n'est capable d'arrêter ; à peu près comme ces juments dont parle Virgile (12) :

Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis...
Ore omnes versæ in zephyrum, stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras, etc.

L'ânesse sauvage suit son mâle (13) : *Mares singuli feminarum gregibus imperitant*. On connaît peu d'animal plus lubrique et plus jaloux que l'âne sauvage.

OMNES QUI QUÆRUNT EAM, NON DEFICIENT ; IN MENSTRUIS EJUS INVENIENT EAM. Le prophète parle de l'ânesse sauvage. Il sera aisé de la découvrir ; le mâle la suivra aisément à la piste ; elle répand une humeur semblable à celle que l'on appelle *hippomans* dans les juments (14). Ainsi Jérusalem est une prostituée, que l'amour a mise en fureur : elle court, elle cherche partout des amants ; elle les poursuit avec une ardeur infatigable. Il n'est pas malaisé de la découvrir ; elle a l'impudence de déclarer publiquement sa passion ; elle se prostituera même dans le temps de ses impuretés et de ses purgations naturelles. L'hébreu (15) : *Ils la trouveront dans son mois*. Les Septante (16) : *Ils la trouveront dans son humiliation* ; le syriaque, *dans ses voies* ; d'autres (17), *dans le mois de sa chaleur*.

(1) iv. Reg. xxi. 3. et ii. Par. xxxiii. 3.
(2) ii. Par. xxiv. 7.
(3) ii. Par. xxviii. 2.
(4) iv. Reg. xxiii. 4. et ii. Par. xxxiv. 4.
(5) Jerem. xiv. 5 ; xxiii. 13 ; xxxii. 29. 35.
(6) Les Septante : Ἰδέτε τὰς ὁδοὺς τὰς ἐν τῇ πηλοσυθῆτι.
Aqu. et Sym. Ἐν τῇ κῆρκαγγί.
(7) בכרה קרה בשבת דרביה.
(8) *Grot. Ludov. de Dieu. Vide Byn. de Calceo Hebr. lib. i. c. 7. art. 4.*
(9) *Genes. vi. 11. 12.*
(10) *Vide Arist. nat. hist. lib. v. c. 11. - Plin. lib. x. c. 63.* Cameli solitudines, aut secreta certe petunt ; neque intervenire datur sine pernicie : coitus tota die est.

(11) *Hieron. hic.* Quomodo caprea levis, quam nos genere communi cursorem diximus, significantiusque. *Aquila, Symmachus, et Theodotio vertere ὄριον καὶ νόστον.*
(12) *Virgil. Georgic. iii.*
(13) *Plin. viii. cap. 30.*
(14) *Georgic. iii.*
Hinc demum hippomanes vero quod nomine dicunt, Pastores, lentum distillat ab inguine virus.
(15) בהרשה יכצאנה
(16) Les Septante : Ἐν τῇ καταστροφῇ ἀποθήκευσε τὸν ἄνην.
Ila et Theodot.
(17) *Vide Ludov. de Dieu, et Boch. de animal parte i. lib. iii. c. 16.*

25. Prohibe pedem tuam a nuditate, et guttur tuum a siti. Et dixisti : Desperavi, nequaquam faciam ; adamavi quippe alienos, et post eos ambulabo.

26. Quomodo confunditur fur quando deprehenditur sic confusi sunt domus Israel, ipsi et reges eorum, principes, et sacerdotes, et prophetæ eorum,

27. Dicentes ligno : Pater meus es tu ; et lapidi : Tu me genuisti. Verterunt ad me tergum et non faciem, et in tempore afflictionis suæ dicent : Surge, et libera nos.

28. Ubi sunt dii tui quos fecisti tibi ? Surgant, et liberent te in tempore afflictionis tuæ ; secundum numerum quippe civitatum tuarum erant dii tui, Juda !

29. Quid vultis mecum judicio contendere ? Omnes dereliquistis me, dicit Dominus.

30. Frustra percussi filios vestros, disciplinam non receperunt ; devoravit gladius vester prophetas vestros : quasi leo vastator generatio vestra.

25. Je vous ai dit : Ne montrez point votre nudité, et empêchez votre gosier de s'enflammer de soif. Et vous avez répondu : J'ai perdu toute espérance : je n'en ferai rien ; car j'aime les dieux étrangers avec passion, et ce sont eux que je veux suivre.

26. Comme un voleur est confus lorsqu'il est surpris, ainsi la maison d'Israël, ses rois, ses princes, ses prêtres et ses prophètes ont été couverts de confusion ;

27. Ayant dit au bois : Vous êtes mon père ; et à la pierre : Vous m'avez donné la vie : ils m'ont tourné le dos, et non le visage. Et au temps de l'affliction, ils viendront me dire : Hâtez-vous de nous délivrer.

28. Où sont vos dieux que vous vous êtes faits ? qu'ils se hâtent de vous délivrer, maintenant que vous êtes dans l'affliction. Car il s'est trouvé dans vous, ô Juda, autant de dieux que de villes.

29. Pourquoi voulez-vous entrer avec moi en jugement ? Vous m'avez tous abandonné, dit le Seigneur.

30. C'est en vain que j'ai frappé vos enfants ; ils n'ont point reçu le châtiment. Votre épée s'est enivrée du sang de vos prophètes ; votre race est comme un lion qui ravage tout.

COMMENTAIRE

Ÿ. 25. PROHIBE PEDEM TUUM A NUDITATE, ET GUTTUR TUUM A SITI. J'ai eu beau vous crier de ne vous point abandonner à l'impudicité, et de ne point découvrir vos pieds (1), *vo*tre nudité ; en vain je vous ai avertie de vous garder de la furie d'un amour déréglé (2), que rien n'est capable d'éteindre ; vous avez rejeté mes conseils et mes exhortations ; vous m'avez dit effrontément : J'ai perdu toute honte ; je n'en ferai rien ; ou, je n'en reviendrait point ; ç'en est fait ; je n'ai plus rien à ménager : *Desperavi ; non faciam*. Le chaldéen : Arrêtez vos pieds, et n'allez point implorer le secours des étrangers, empêchez votre bouche d'adorer les dieux étrangers.

Ÿ. 26. QUOMODO CONFUNDITUR FUR, QUANDO DEPREHENDITUR ; SIC CONFUSI SUNT DOMUS ISRAEL. Les Israélites, tout corrompus qu'ils étaient, ne voulaient pas avouer leurs crimes et leurs désordres (3) ; ils voulaient passer pour un peuple attaché au Seigneur ; mais, de même qu'un homme qui jouit de la réputation de probité, est dans la dernière confusion, lorsqu'il est surpris dans un vol ; ainsi Israël se verra bientôt dans l'ignominie, lorsque, pressé des derniers dangers, il ne trouvera aucun secours dans ses faux dieux.

Ÿ. 28. SECUNDUM NUMERUM CIVITATUM TUARUM, ERANT DII TUI, JUDA. Chaque ville a voulu avoir sa divinité particulière. Ou plutôt : Il n'y a aucune ville qui ne soit abandonnée au culte impie des idoles ; nulle n'est exempte d'idolâtrie.

Osée (4) faisait le même reproche aux villes du royaume d'Israël : *Israël est comme une vigne féconde et chargée de fruits ; ses autels sont aussi fréquents que son fruit ; ses idoles sont aussi communs que sa terre est féconde*. Ézéchiël les compare à une prostituée, qui s'est bâti des lieux de prostitution aux coins de toutes les rues (5). Il faut qu'alors la corruption ait été extrême dans Juda.

Ÿ. 29. QUID VULTIS MECUM JUDICIO CONTENDERE ? Pourquoi ne point vous avouer coupables ? Vous éviterez la confusion et les reproches que je suis obligé de vous faire.

Ÿ. 30. FRUSTRA PERCUSSI FILIOS VESTROS ; DISCIPLINAM NON RECEPERUNT. Vos fils n'ont point profité de mes corrections ; ils sont demeurés incorrigibles. Tous les malheurs arrivés à Juda, depuis qu'il s'est corrompu par l'idolâtrie, n'ont pu le retirer du crime.

DEVORAVIT GLADIUS VESTER PROPHETAS VESTROS. Quelques exégètes l'expliquent des faux prophètes, qui avaient été mis à mort par les Juifs (6). Mais c'était plutôt une action louable, qu'une chose digne de reproche, que la mort de ces faux devins. Il faut donc l'entendre des saints prophètes, que les peuples et les rois avaient persécutés et mis à mort. Dans Juda, Zacharie, fils de Joaïda, fut tué entre le temple et l'autel, par l'ordre de Joas (7). Isaïe fut, dit-on, scjé en deux, sous Manassé, roi de Juda (8). Achab, roi d'Is-

(1) Les Hébreux mettent les pieds pour ce que la pudeur empêche de nommer. *Isai.* vii. 20 ; xxxvi. 12. - *Thren.* i. 9. - *Ezech.* xvi. 25.

(2) *Prov.* xxx. 16. Tria sunt insaturabilia, et quartum quod nunquam dicit sufficit ; infernus, et os vulvæ, et terra quæ non satiatur aquâ ; ignis vero nunquam dicit, sufficit. *Vide Jun. Grot. Sancti. Menoch. alios. Vide si placeat ad Cant.* iv. 1. 7.

(3) Plus haut Ÿ. 23. Quomodo dicis : Non sum polluta, post Baalim non ambulavi ? Et Ÿ. 35.

(4) *Osée.* x. 1.

(5) *Ezech.* xvi. 24. 25.

(6) *III. Reg.* xviii. 40. - *IV. Reg.* x. 25.

(7) *II. Par.* xxiv. 21. 22.

(8) Voyez notre préface sur Isaïe.

31. Videte verbum Domini : Numquid solitudo factus sum Israeli, aut terra serotina ? Quare ergo dixit populus meus : Recessimus, non veniemus ultra ad te ?

32. Numquid obliviscetur virgo ornamenti sui, aut sponsa fasciæ pectoralis suæ ? Populus vero meus oblitus est mei diebus innumeris.

33. Quid niteris bonam ostendere viam tuam, ad quaerendam dilectionem, quæ insuper et malitias tuas docuisti vias tuas,

31. Écoutez la parole du Seigneur : Suis-je devenu pour Israël un désert stérile et une terre tardive ? Pourquoi donc mon peuple m'a-t-il dit : Nous nous retirons ; nous ne reviendrons plus à vous ?

32. Une fille peut-elle oublier les ornements dont elle se pare, ou une épouse l'éclatante écharpe qu'elle porte sur son sein ? et cependant mon peuple m'a oublié durant des temps infinis.

33. Pourquoi voulez-vous justifier votre conduite, pour rentrer en grâce avec moi ? Vous avez même enseigné aux autres le mal que vous faites ;

COMMENTAIRE

raël, et Jézabel, son épouse, firent toutes sortes de persécutions aux prophètes qui étaient dans leurs états (1). *Je suis rempli de zèle pour la gloire du Dieu des armées*, disait Élie (2), *parce que les enfants d'Israël ont quitté votre alliance, ils ont renversé vos autels et tué vos prophètes, etc.* Et le Sauveur, dans l'Évangile (3) : *Jérusalem, Jérusalem, qui tués les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, etc.*

Ÿ. 30-31. QUASI LEO VASTATOR GENERATIO VESTRA. VIDETE VERBUM DOMINI. La ponctuation de cet endroit est différente. Quelques-uns traduisent ainsi, en le joignant à ce qui précède : *Votre glaive a tué les prophètes, comme un lion qui ravage tout. O race d'Israël, écoutez la parole du Seigneur.* D'autres traduisent l'hébreu (4) : *Votre épée a dévoré les prophètes, comme un lion destructeur, ô génération ! ô race ou ô temple ! Vous autres, voyez la parole du Seigneur.* Les Septante (5) : *L'épée a consumé vos prophètes, comme un lion exterminateur, et vous n'avez point été arrêtés par la crainte. Écoutez la parole du Seigneur.* Le prophète anime en quelque sorte l'épée, en disant qu'elle mange, qu'elle dévore. Il met le terme *voir*, pour *entendre*, c'est un hébraïsme.

Ÿ. 31. NUMQUID SOLITUDO FACTUS SUM ISRAELI, AUT TERRA SEROTINA ? *Suis-je devenu pour Israël un désert stérile, ou une terre tardive ;* un terrain froid et mal exposé, qui ne conduit que difficilement ses fruits à maturité ? L'hébreu (6) : *Ai-je été pour Israël un désert, ou une terre lénébreuse, qui n'est pas exposée au beau jour, au soleil levant, ou au midi ?* Les Septante (7) : *Suis-je devenu pour Israël une terre déserte ou couverte d'épines ;* le chaldéen et le syriaque : *Une solitude, et une terre déserte, stérile, inutile.*

RECESSIMUS, ET NON VENIEMUS ULTRA AD TE.

L'hébreu (8) : *Nous sommes nos maîtres* (nous dominons) ; *nous ne viendrons plus à vous.* Autrement : *Nous sommes abandonnés*, vous ne nous regardez plus ; nous ne voulons plus retourner à vous. *Nous avons pris notre parti ;* c'est une résolution fixe : nous ne retournons point. Enfin, selon le chaldéen : *Nous nous sommes retirés ailleurs ; nous ne reviendrons plus à votre culte.* Les Septante (9) : *Mon peuple a dit : Nous ne serons point assujettis, et nous ne viendrons plus vers vous.*

Ÿ. 32. AUT SPONSA FASCIÆ PECTORALIS SUÆ ? *Et l'épouse peut-elle oublier l'écharpe qu'elle porte sur son sein, ou les rubans qui lui serrent le sein et les mamelles ?* L'hébreu (10) : $\text{=יִרְמַק qishourim}$, peut signifier un collier, ou une chaîne d'or, ou quelque autre sorte de ceinture ; il n'y a rien dans le texte qui le détermine à signifier précisément l'écharpe, ou les rubans qui lui serrent le sein. Isaïe (11) parle de cet ornement que portaient les femmes de son temps et n'en indique pas l'usage. Saint Jérôme le traduit par *murænula*.

Ÿ. 33. QUID NITERIS BONAM OSTENDERE VIAM TUAM AD QUÆRENDAM DILECTIONEM ? Pourquoi voulez-vous me tromper, et gagner mon amitié, par des apparences d'une fausse droiture ? On a déjà vu que les Juifs, tout déréglés qu'ils étaient, voulaient pourtant paraître justes, et ne pouvaient ni souffrir les reproches des prophètes, ni avouer leurs crimes : ce vice s'incarna chez les pharisiens.

QUÆ INSUPER, ET MALITIAS TUAS DOCUISTI VIAS TUAS. Et, après tout cela, vous voulez paraître justes ? Non seulement vous pratiquez le mal, mais vous l'enseignez ; vous tenez une école de perdition, et vous ne pouvez vous résoudre à souffrir qu'on vous en reprenne. Les Septante (12) tendent ainsi tout le verset : *Quoi ! exercerez-vous encore*

(1) III. Reg. xix. 1. et seq.

(2) Ibid. Ÿ. 10.

(3) Matt. xxiii. 34. 35.

(4) מְלַחַם חַרְבָּנִים בְּיַמֵּינֶיךָ כַּאֲרָאָה בְּיַמֵּינֶיךָ דְבַר יְהוָה

(5) Μαίαιρα κατέφαγε τοὺς προφήτας ὑμῶν ὡς λέων ὁ ὀλεθρεύων. Καὶ οὐκ ἐσθλάθητε ἀκούσατε λόγον, Κυρίου.

(6) דְבַר בְּרִי חַי יִשְׂרָאֵל אֲרַךְ בְּחַיֵּיהֶם

(7) Μη ἐρημος ἐγένομεν τῷ Ἰσραὴλ, ἢ γῆ κελερσωμένη.

(8) דְבַר לֵא נְבוּאָה עַד הַיּוֹם

(9) Διότι ἐτίπεν ὁ λαὸς μου, ὃν κυριεύθησάμεθα, καὶ οὐκ ἤζομεν πρός σέ ἔτι.

(10) καὶ παρήνος ἐστηλοδοσαμίδια αὐτῆς.

(11) Isaï. iii. 20.

(12) Τι ἔτι καλὸν ἐπιτηδεύεις ἐν ταῖς ὁδοῖς, σὺ τῷ ἡγεῖν ἀγαπήσιν, οὐχ οὕτως; ἀλλὰ καὶ σὺ ἐπὶνηρέσω τοῦ μᾶται τὰς ὁδοῦς, σὺ.

34. Et in alis tuis inventus est sanguis animarum pauperum et innocentum ? Non in fossis inveni eos, sed in omnibus quæ supra memoravi.

35. Et dixisti : Absque peccato et innocens ego sum, et propterea avertatur furor tuus a me. Ecce ego iudicio contendam tecum, eo quod dixeris : Non peccavi.

36. Quam vilis facta es nimis, iterans vias tuas ! Et ab Ægypto confunderis, sicut confusa es ab Assur.

37. Nam et ab ista egredieris, et manus tuæ erunt super caput tuum, quoniam obtrivit Dominus confidentiam tuam ; et nihil habebis prosperum in ea.

34. Et l'on a trouvé dans vos mains le sang des âmes pauvres et innocentes. Je les ai trouvées non dans les fosses, mais dans les mêmes lieux dont j'ai parlé auparavant.

35. Et cependant vous avez dit : Je suis sans péché, je suis innocente ; que votre fureur s'éloigne de moi. Je vais donc entrer en jugement avec vous, puisque vous dites : Je n'ai point péché.

36. Combien vous êtes devenue méprisante, en retombant dans vos premiers égarements ! Vous serez confondue par l'Égypte, comme vous l'avez déjà été par l'Assyrie.

37. Car vous sortirez de l'Égypte tout éplorée, tenant vos mains sur votre tête, parce que le Seigneur brisera cet appui où vous avez mis votre confiance, et que vous n'en pourrez tirer aucun avantage.

COMMENTAIRE

le bien pour rechercher mon amitié ? Point du tout. Mais vous vous êtes livrée au mal, pour souiller vos voies. Le chaldéen : Pourquoi vous glorifiez-vous dans vos voies, pour gagner l'amitié des peuples étrangers ? Vous avez même enseigné le mal par vos voies.

Ÿ. 34. ET IN ALIS TUIS INVENTUS EST SANGUIS ANIMARUM PAUPERUM. Les Septante (1) : On voit le sang des pauvres et des innocents dans vos mains. Mais la première traduction est plus conforme à l'hébreu (2). Vous voulez que je vous croie innocente, et vos habits sont encore tout couverts du sang soit des saints, des prophètes, et des pauvres que vous avez immolés à votre cruauté et à votre avarice ; soit des enfants et des victimes humaines que vous avez sacrifiés à Moloch (3).

NON IN FOSSIS INVENI EOS. Vous avez commis le meurtre avec si peu de précaution, que vous n'avez pas même couvert de terre le sang que vous avez répandu ; je l'ai trouvé au lieu même du meurtre. Tout ceci est une suite du plaidoyer ; il convainc les Juifs par des preuves sans réplique. Manassé, au commencement de son règne, avait rempli Jérusalem de meurtres ; il l'avait inondée de sang jusqu'au-dessus des bords (4). *Sanguinem innocium fudit Manasses nullum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os.*

Ÿ. 36. QUAM VILIS FACTA ES NIMIS. Vous vous êtes avilie en recherchant de nouveau le secours des étrangers, dont vous avez été si souvent rebutée, et qui vous ont si souvent manqué de paroles. L'Égypte vous trompera, et ne vous servira de rien, non plus que l'Assyrie ne vous a été d'aucune utilité. *Ab Ægypto confunderis, sicut confusa*

es ab Assur. Achaz fit venir Téglatphalasar dans la Palestine, mais le secours passager qu'il en tira, fut fatal à lui-même et à ses successeurs (5). L'Égyptien ne vous sera ni plus fidèle, ni plus utile. On peut traduire l'hébreu (6) : *Que vous êtes devenue méprisante, en changeant, ou en corrompant vos voies !* comme une prostituée qui s'abandonne à tous ceux qu'elle rencontre ; ou, en suivant la Vulgate : qui court après ses amants, et qui ne se rebute point de leurs mépris et de leurs mauvais traitements, qui réitère ses démarches. Les Septante (7) : *Vous avez conçu un souverain mépris, en retombant dans vos premiers égarements, ou en suivant vos anciennes voies.* Vous avez méprisé le Seigneur, et vous vous êtes engagée de nouveau dans les désordres qu'on vous a reprochés si souvent.

Ÿ. 37. NAM ET AB IPSA EGREDIERIS, ET MANUS TUÆ ERUNT SUPER CAPUT TUUM. Comme Thamar sortit de chez son frère Amnon, qui l'avait violée, les habits déchirés, et les mains sur sa tête (8) ; ainsi vous serez obligée de sortir de l'Égypte, où vous étiez allée demander du secours. Vous y serez déshonorée et méprisée, et enfin l'on ajoutera l'insulte au mépris. Cela arriva sous Sédécias. Ce prince engagea le roi d'Égypte à son secours par de grosses sommes qu'il lui donna. Le pharaon sortit de l'Égypte, et s'avança comme pour venir au secours de Jérusalem (9) : mais il fut battu et repoussé par Nabucodonosor. Ainsi les Juifs frustrés de ce secours, se virent tout d'un coup sans espérance et sans ressource ; abandonnés de Dieu et des hommes.

(1) Καὶ ἐν ταῖς χερσὶ σοῦ ἐκρήθησαν αἵματα.

(2) נִשְׁפָּקוּ בְּיָדֶיךָ דַּמַּיִם דְּבָרִים

(3) Theodorct. *loc.*

(4) *iv. Reg. xxi. 16.*

(5) *ii. Par. xxviii. 20, 21.* Adduxitque Dominus contra

eum (Achab) Theglathphalassar, qui et affixit eum, et nullo resistente vastavit, etc.

(6) כִּי הָיִיתָ בֹּאֵד רַשׁוּת אֶת דַּרְבֵּיךְ

(7) Ὅτι ἠγάπησας ἀγαθήν ἡσυχίαν, ὡς δὲ εὐσεβεῖς ἄνθρωποι, ὁμοῦ σοῦ.

(8) *iii. Reg. xiii. 19.* — (9) *Jerem. xxxvii. 3... 10.*

CHAPITRE III

Le Seigneur invite les enfants d'Israël à revenir vers lui. Infidélité de Juda. Rappel d'Israël ; son retour. Réunion des deux maisons d'Israël et de Juda. Gloire de Jérusalem.

1. Vulgo dicitur : Si dimiserit vir uxorem suam, et recedens ab eo, duxerit virum alterum, numquid revertetur ad eam ultra ? numquid non polluta et contaminata erit mulier illa ? Tu autem fornicata es cum amatoribus multis ; tamen revertere ad me, dicit Dominus, et ego suscipiam te.

2. Leva oculos tuos in directum, et vide ubi non prostrata sis. In viis sedebas, expectans eos quasi latro in solitudine ; et polluisti terram in fornicationibus tuis, et in malitiis tuis.

1. On dit d'ordinaire : Si une femme, après avoir été répudiée par son mari et l'avoir quitté, en épouse un autre, son mari la reprendra-t-il encore ? Cette femme n'est-elle pas considérée de lui comme impure et déshonorée ? Pour vous, vous vous êtes corrompue avec plusieurs qui vous aimaient ; cependant, revenez à moi, dit le Seigneur, et je vous recevrai.

2. Levez les yeux en haut, et voyez où vous ne vous êtes point prostituée. Vous étiez assise dans les chemins, les attendant, comme un voleur attend les passants à l'écart ; et vous avez souillé la terre par vos fornications et par vos méchancetés.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. VULGO DICITUR : SI DIMISERIT VIR UXOREM SUAM, etc. C'est une continuation du discours précédent et on voit dans cette figure, l'amour incomparable de Dieu pour les hommes. Si un simple mortel doit traiter si rigoureusement celle que Dieu lui a donnée pour compagne : à combien plus forte raison Dieu doit-il mépriser l'âme infidèle. Jérémie a représenté jusqu'ici Jérusalem sous l'idée d'une femme infidèle, qui abandonne son époux, pour vivre dans le désordre. La loi de Moïse (1) permettait le divorce au mari qui trouvait dans son épouse *quelque laid* ; ce sont les termes de la loi : mais elle lui défendait de la reprendre, dès qu'elle en avait épousé un autre, quand même ce second mari l'aurait également répudiée, ou quand il serait mort. Moïse ajoute : *De peur que vous ne fassiez pécher la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner ;* comme si c'eût été profaner la terre Promise, de reprendre une femme répudiée une seconde fois par un autre mari. L'hébreu semble faire allusion à ces paroles du législateur, lorsqu'il dit ici (2) : *Cette terre n'est-elle pas souillée et corrompue ?* au lieu de ce que les Septante et la Vulgate portent : *Cette femme n'est-elle pas souillée et déshonorée ?* Reprendre une femme ainsi répudiée, n'est-ce

pas souiller votre pays, et le rendre abominable aux yeux de Dieu ? Voici donc le raisonnement du prophète. Un homme parmi vous qui a donné un écrit de divorce à sa femme, ne la regarde plus qu'avec horreur, dès qu'elle a contracté un second mariage. Je pourrais en agir de même avec vous. Vous avez mérité que je vous abandonnasse, vous vous êtes souillée avec des dieux étrangers, cependant je veux bien oublier vos infidélités, et vous reprendre, pourvu que vous changiez de conduite. *Vous vous êtes corrompue avec plusieurs amants ;* les Septante (3) : *avec plusieurs pasteurs ; néanmoins retournez à moi, et je vous recevrai.*

Ÿ. 2. LEVA OCULOS IN DIRECTUM, ET VIDE UBI NON PROSTRATA SIS. L'hébreu (4) : *Levez les yeux vers les hauteurs, vers les montagnes et les collines, où vous avez adoré les idoles, et où vous vous êtes souillée par des prostitutions spirituelles et réelles, dans les infâmes cérémonies de vos faux dieux.*

IN VIIS SEDEBAS, EXPECTANS EOS, QUASI LATRO IN SOLITUDINE. Les Septante (5) : *Vous étiez assise sur les voies, ô Jérusalem, comme une corneille solitaire, qui attend avec impatience les corbeaux, pour les suivre et se joindre à eux.* Plusieurs exégètes traduisent (6) : *Vous étiez comme un*

(1) Deut. xxiv. 1. 2. etc. Si acceperit homo uxorem, et habuerit eam, et non invenerit gratiam ante oculos ejus propter aliquam foeditatem, scribet libellum repudii, et dabit in manu illius, et dimittet eam de domo sua. Cumque egressa alterum maritum duxerit, et ille quoque oderit eam, dederitque ei libellum repudii... Non poterit prior maritus recipere eam in uxorem : Quia polluta est, et abominabilis facta est coram Domino. Ne peccare facias terram tuam quam Dominus Deus tuus tradiderit

tibi possidendam.

(2) הלוא הניחך תחנך הארץ דהיא

(3) Les Septante : Ὅτι μαινομένη μαινήσεται ἡ γυνή ἐκείνη, καὶ συζητησέμενος ἐν ποιμένι πολλοῖς.

(4) שאו עיניך על שפוש

(5) Ἐπι ταῖς ὁδοῖς ἐκάθισας αὐτῆς ὥστε κορώνη ἡρημονομένη.

(6) על דרכוֹ ישבת הַהַם כַּרְבִּי בַּמְדָּבָר Itä Chald. Munst. Pag. Mont. Valab. et alii plerique.

3. Quam ob rem prohibita sunt stillæ pluviarum, et serotinus imber non fuit. Frons mulieris meretricis facta est tibi, noluit erubescere.

4. Ergo saltem amodo voca me : Pater meus, dux virginitatis meæ tu es ;

5. Numquid irasceris in perpetuum, aut perseverabis in finem ? Ecce locuta es, et fecisti mala, et potuisti.

3. C'est ce qui a été cause que l'eau du ciel a été retenue, et que les pluies de l'arrière-saison ne sont point tombées. Après cela, vous avez pris le front d'une femme débauchée, vous n'avez point voulu rougir.

4. Appelez-moi donc, et invoquez-moi au moins maintenant : Vous êtes mon père, vous êtes celui qui m'avez conduite, lorsque j'étais vierge :

5. Serez-vous donc fâché pour toujours : et votre colère durera-t-elle éternellement ? Mais vous avez parlé avec audace, vous avez commis toutes sortes de crimes, et vous vous y êtes abandonnée de tout votre pouvoir.

COMMENTAIRE

Arabe sur les chemins dans le désert. Ou : *Comme un Arabe du désert, vous étiez en embuscade sur les chemins.* Les Arabes ont été de tout temps redoutés pour leur brigandage (1). L'hébreu ערב, peut signifier un corbeau, un Arabe, le soir, ou un voleur nocturne, selon qu'on le prononce 'orêb, 'arâb ou 'éreb. Les courtisanes autrefois s'asseyaient sur les chemins. Voyez ce qu'on a dit dans la Genèse sur l'histoire de Thamar (2). Le même détail se trouve dans les Proverbes (3), et dans Ézéchiël (4). Le Sage décrit une femme débauchée, qui est en embuscade comme un voleur, et qui saisit un jeune homme au commencement des ténèbres de la nuit. *Prov. vii, 8, 9.*

POLLUISTI TERRAM IN FORNICATIONIBUS TUIS. La terre même a eu en quelque sorte horreur de vos impudicités. Vous avez par votre mauvais exemple engagé tout le pays dans le crime. Toute chair a corrompu sa voie, et je ne vois dans toute votre terre que des objets d'horreur. On dit qu'une terre est souillée, lorsque ceux qui l'habitent sont eux-mêmes corrompus.

Ÿ. 3. QUAMOBREM PROHIBITÆ SUNT STILLÆ PLUVIARUM. Le prophète parle d'une sécheresse qui arriva sous Josias, et dont il fait encore mention, chapitre v, 24 ; elle est différente de celle qui est prédite au chapitre viii, 13, 20, et dont on voit une description pathétique au chapitre xiv. Il faut mettre ce verset 3 entre parenthèse : Vous avez souillé votre pays par toute sorte d'infamies ; (c'est pourquoi la pluie ordinaire de l'arrière-saison n'est point tombée) ; vous avez continué dans vos désordres avec un front de prostituée. Le terme hébreu (5) *Malqôsch*, qu'on traduit par *imber serotinus*, la pluie de l'arrière-saison, signifie celle qui tombe dans la Judée après les semailles,

et vers le mois de novembre (6). Les Septante (7) sont fort différents de l'hébreu ; ils ne parlent point de cette circonstance de la sécheresse : *Vous avez eu plusieurs pasteurs, qui ont été pour vous des pierres de scandale ; vous avez pris le visage d'une prostituée ; vous avez été sans pudeur envers tous.*

Ÿ. 4. PATER MEUS, DUX VIRGINITATIS MEÆ TU ES. *Dites-moi : Vous êtes mon père, et le gardien de ma virginité, ou de ma jeunesse.* Vous êtes mon père et mon époux. L'époux succède au père dans le soin de garder la virginité d'une jeune fille qu'il prend pour épouse. Les Hébreux appelaient le mari (8) *le gardien de la virginité*, ou de la jeunesse de son épouse. Demandez au Seigneur la sagesse (9), afin qu'elle vous délivre de la femme étrangère, qui adoucit ses discours, et qui abandonne le gardien, ou le conducteur de sa jeunesse, et qui viole l'alliance de son Dieu, dit Salomon, en parlant d'une femme qui quitte son mari, pour vivre dans le libertinage.

Ÿ. 5. NUMQUID IRASCKERIS IN PERPETUUM, AUT PERSEVERABIS IN FINEM ? Ce sont les paroles que le prophète met dans la bouche de l'épouse infidèle, à qui il conseille de retourner à son époux (10). Dites-lui : Vous êtes mon père, mon Seigneur, le gardien, l'époux de ma jeunesse ; votre colère sera-t-elle allumée pour toujours contre moi ? La justice et la rigueur ne feront-elles jamais place à la miséricorde ? Mais au lieu de prendre ce parti, et de recourir humblement à la clémence de votre Dieu, vous avez continué à dire et à faire tout le mal que vous avez pu. Vous avez continué à irriter Dieu par vos discours insolents et par votre conduite criminelle : *Ecce locuta es, et fecisti mala, et potuisti.* On peut traduire l'hébreu (11) : *Gardera-t-il*

(1) *Genes. xvi. 12. - Diodor. Sicul. l. ii. - Strabo l. xvi. - Plin. l. vi. c. 26. Hieronym. hie.*

(2) *Genes. xxxviii. 14.*

(3) *Prov. xxxiii. 27. 28. Fovea profunda est meretrix, et puteus angustus aliena;... insidiatur in via quasi latro. Ibid. c. viii. 9. 10.*

(4) *Ezech. xvi. 25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ. Vide et Ÿ 31.*

(5) ויבכנו רבבים ומיקוש לא היה

(6) *Deut. xi. 14.*

(7) Καὶ ἔσχεσσι ποιμένας πολλοὺς εἰς πρόκομμα σεαυτῆ. Ὁ ψῆσι πόρνης ἐγένετο σοῦ, ἀπηγησγυνησας πρὸς πάντας. Ils ont déjà rendu par pasteurs, le mot hébreu qui signifie aussi des amants, Ÿ. 1.

(8) אלה נערי Les Septante : Ἀρχηγὸν τῆς παρθενίας.

(9) *Prov. ii. 16. 17. העוזב אלוך נעריה Joel. i. 8. כעל נעוריה ;*

(10) *Ita Chald. Thom. Val. Isidor. Castr. Maldon.*

(11) הניטור לעולם אכא ישטר לנצח הנה דברתי ותעשי הרעות ; ותוכל

6. Et dixit Dominus ad me in diebus Josiæ regis : Numquid vidisti quæ fecerit aversatrix Israel ? Abiit sibimet super omnem montem excelsum, et sub omni ligno frondoso, et fornicata est ibi ;

7. Et dixi, cum fecisset omnia : Ad me revertere ; et non est reversa.

8. Et vidit prævaricatrix soror ejus, Juda, quia pro eo quod mœchata esset aversatrix Israel, dimissem eam, et dedissem ei libellum repudii ; et non timuit prævaricatrix Juda, soror ejus, sed abiit, et fornicata est etiam ipsa ;

9. Et facilitate fornicationis suæ contaminavit terram, et mœchata est cum lapide et ligno ;

10. Et in omnibus his non est reversa ad me prævaricatrix soror ejus, Juda, in toto corde suo, sed in mendacio, ait Dominus.

6. Le Seigneur me dit aussi au temps du roi Josias : N'avez-vous point vu ce qu'a fait la rebelle Israël ? Elle s'en est allée sur toutes les hautes montagnes et sous tous les arbres chargés de feuillages, et elle s'y est livrée à sa fornication honteuse.

7. Et, après qu'elle a fait tous ces crimes, je lui ai dit : Revenez à moi : et elle n'est point revenue.

8. Et la perfide Juda, sa sœur, voyant que j'avais répudié la rebelle Israël et que je lui avais donné l'écrit de divorce ; Juda, dis-je, cette sœur perfide, n'a point eu de crainte ; mais elle s'en est allée, et elle s'est corrompue aussi elle-même.

9. Elle a souillé toute la terre par le débordement de sa prostitution, et elle s'est corrompue avec la pierre et le bois.

10. Et, après toutes ces crimes, la perfide Juda, sa sœur, n'est point revenue à moi de tout son cœur, mais d'une manière feinte, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

son ressentiment *pour toujours* ? *Conservera-t-il sa colère éternellement* ? (Ces verbes sont au masculin). *Voilà que vous avez parlé, et que vous avez fait des maux, et que vous avez prévalu.* (Ceux-ci sont au féminin). Votre malice l'a emporté sur ma clémence. Malgré mes bonnes intentions à vouloir vous sauver, vous rappeler, vous recevoir en grâce, je me vois forcé par vos crimes continuels de vous abandonner.

ŷ. 6. DIXIT DOMINUS AD ME IN DIEBUS JOSIÆ REGIS. C'est ici un nouveau discours (1). Jérémie a convaincu Juda d'infidélité, d'idolâtrie, et de toutes sortes de corruptions, dans une espèce de plaidoyer, depuis le commencement du chapitre II jusqu'ici ; à présent, le Seigneur, comme juge, prononce la sentence, et exhorte de nouveau les Juifs à revenir à lui. Tout ceci se passa avant la dix-huitième année de Josias, et dans un temps où les Juifs étaient encore plongés dans les derniers dérèglements.

NUMQUID VIDISTI QUÆ FECERIT AVERSATRIX ISRAËL ? Vous venez d'exposer les abominations de Juda : mais avez-vous oublié ce qu'a fait cette rebelle d'Israël, ce royaume des dix tribus ? Le terme hébreu (2) *Meschoubâh*, que l'on traduit par *aversatrix*, une révoltée, dans tout ce chapitre, peut signifier une épouse désobéissante, infidèle, qui quitte son époux, et qui se soulève contre lui. Les Septante (3) : *La demeure d'Israël*.

ŷ. 8. ET VIDIT PRÆVARICATRIX SOROR EJUS JUDA. *La perfide Juda, sa sœur, voyant que j'avais répudié la rebelle d'Israël, n'a pas appréhendé d'être traitée de même ; elle a quitté le Seigneur, et s'est abandonnée à toutes sortes d'impudicités.* Les dix tribus s'étaient corrompues par l'idolâtrie plus tôt que le royaume de Juda. Jéroboam

engagea d'abord tout son peuple dans le culte des veaux d'or. Ses successeurs enchrèrent sur son impiété, et introduisirent dans Israël toutes les divinités étrangères, et toutes les superstitions dont ils purent s'aviser. Dieu, irrité de leurs désordres, les répudia et les livra entre les mains des Assyriens, qui ruinèrent ce royaume, et en transportèrent les habitants au delà de l'Euphrate. Juda fut témoin de tout cela. Il vit les crimes et les dérèglements d'Israël. Il eut de temps en temps quelques bons princes qui soutinrent les intérêts de Dieu, et rappelèrent le peuple à son devoir. Les malheurs du royaume d'Israël étaient pour Juda un avertissement de ce qu'il devait faire ; il savait de quels maux il était menacé, s'il imitait Israël. Les prophètes ne cessaient de crier, d'exhorter, de menacer, d'invectiver contre ce peuple rebelle. Enfin le Seigneur prononce ici la sentence contre lui. Il l'exhorte néanmoins à se convertir sérieusement, avec promesse de le recevoir et de le combler de biens, s'il retourne à lui.

ŷ. 9. FACILITATE FORNICATIONIS SUÆ CONTAMINAVIT TERRAM. L'hébreu (4) : *Et par la légèreté, la facilité, la lubricité de son incontinence, elle a souillé le pays.* Ou bien : *Et par le cri de son impudicité, par ses impudicités connues et criantes, elle a souillé la terre.* Les Septante (5) : *Sa prostitution a été regardée comme rien.* Elle ne s'en est fait aucun scrupule ; elle l'a commise hautement, tête levée, effrontément. Elle a adoré la pierre et le bois. Les idoles sont ceux qui l'ont corrompu : *Mœchata est cum lapide et ligno.*

ŷ. 10. NON EST REVERSA AD ME... IN TOTO CORDE SUO ; SED IN MENDACIO. Il y avait eu dans Juda diverses réformes, principalement sous les rois

(1) Ita Grot. Jun. Tremel. Pisc. alii quidem.

(2) הראות אשר דשתה בשבה ישראל

(3) Η' κατοικία του Ισραήλ.

(4) והיה מקל זנותה ותחנף את הארץ

(5) Καὶ ἐγγέμετο εἰς οὐδένη ἢ πορνεία αὐτῆς.

11. Et dixit Dominus ad me : Justificavit animam suam aversatrix Israel, comparatione prævaricatricis Judæ.

12. Vade, et clama sermones istos contra aquilonem, et dices : Revertere, aversatrix Israel, ait Dominus, et non avertam faciem meam a vobis, quia Sanctus ego sum, dicit Dominus, et non irascar in perpetuum.

11. Et le Seigneur me dit : La rebelle Israël a paru juste, si on la compare avec la perfide Juda.

12. Allez, et criez vers le nord ; faites entendre ces paroles : Revenez, rebelle Israël, dit le Seigneur ; et je ne détournerai point mon visage de vous, parce que je suis saint, dit le Seigneur, et que ma colère ne durera pas éternellement.

COMMENTAIRE

Joas, Ézéchias, Manassé, mais le peuple n'avait jamais sincèrement quitté l'idolâtrie. Tantôt il n'abandonnait que le culte public et grossier des idoles, sans renoncer aux hauts lieux et aux superstitions cachées ; d'autres fois, il quittait le culte de Baal ; mais sans quitter celui des astres. Enfin, dès que le prince réformateur était mort, et que la crainte qui avait jusque-là retenu les mains du peuple, ne les arrêtait plus ; dès qu'un roi ou permettait, ou tolérait, ou inspirait par son exemple le mépris de Dieu et le culte des idoles, le peuple retournait à ses anciennes habitudes, suivait son penchant dominant, et montrait que sa conversion n'avait été ni sincère, ni solide, et qu'il ne lui avait manqué que l'occasion ou la liberté de mal faire.

Ÿ. 11. JUSTIFICAVIT ANIMAM SUAM AVERSATRIX ISRAEL, COMPARATIONE PRÆVARICATRICIS JUDÆ. Israël s'est justifiée en quelque sorte, par la comparaison de sa conduite avec celle de Juda. Ce royaume a encore surmonté les crimes d'Israël. C'est dans le même sens qu'Ézéchiel (1) disait que Samarie avait justifié Sodome et Gomorrhe, en ce qu'elle avait commis de plus grands crimes, que ces villes n'avaient jamais fait : *Justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis, quas operata es*. Les dix tribus étaient plus dignes de pardon que la tribu de Juda, puisqu'elles n'avaient jamais eu les mêmes avantages. On ne connaît aucun prince d'Israël solidement pieux, qui ait rappelé son peuple de ses égarements. Le nombre des prophètes fut moins grand dans Israël : le temple du Seigneur était éloigné ; les prêtres et les instructions manquaient souvent : mais dans Juda, on vit plusieurs prophètes, des prêtres savants et zélés, un certain nombre de rois pieux ; on y eut tous les secours qu'on pouvait demander du côté de la religion. L'exemple de la punition de Samarie ne devait-il pas encore faire une forte impression sur le cœur de Juda ? Ce peuple rebelle abusa de tout et n'en devint pas meilleur ;

ne justifia-t-il pas en quelque sorte les crimes d'Israël (2) ?

Ÿ. 12. VADE, ET CLAMA SERMONES ISTOS CONTRA AQUILONEM. Allez, et criez vers le nord ; vers Samarie, située au nord de Jérusalem ; ou plutôt, vers l'Assyrie et les pays au delà d'Euphrate, où les dix tribus étaient alors captives. Jérémie reçoit ordre de se tourner de ce côté et d'inviter ces tribus à se convertir au Seigneur, et à revenir dans leurs pays et dans Jérusalem, puisque Juda était encore plus corrompu qu'elles : Revenez à moi, et je ne détournerai point mon visage de vous ; reconnaissez votre iniquité et je vous recevrai.

NON AVERTAM FACIEM MEAM A VOBIS, QUIA SANCTUS EGO SUM, ET NON IRASCAR IN PERPETUUM. L'hébreu (3) : *Je ne ferai point tomber ma face dans vous, ou sur vous, parce que je suis miséricordieux, dit le Seigneur*. Les Septante (4) : *Je n'affermirai point ma face sur vous, je ne vous regarderai pas dans ma colère, je ne ferai pas tomber ma colère sur vous, parce que je suis miséricordieux*. Cette expression, *arrêter sa face sur quelqu'un*, marque une violente colère de la part de Dieu (5). *Quiconque mangera du sang parmi vous, qu'il soit étranger, ou naturel du pays, j'arrêterai ma face sur son âme, et je la ferai périr du milieu de son peuple*. Mais il vaut mieux l'expliquer dans le sens de la Vulgate : *Je ne détournerai point ma face de vous ; ou, je ne baisserai point les yeux en votre présence, comme lorsqu'on parle à un homme qu'on n'aime point, qu'on ne veut point obliger, à qui l'on ne veut pas montrer un visage ouvert et prévenant. Pourquoi êtes-vous en colère, disait le Seigneur à Caïn (6), et pourquoi votre face est-elle aballue ? Retirez-vous, disait Abner à Azaël (7), de peur que je ne vous tue ; et après cela, comment lèverai-je ma face devant Joab ? Comment oserai-je paraître devant lui ? Et David, parlant à Dieu (8) : Seigneur, élèvez sur nous l'éclat de votre face ; regardez-*

(1) Ezech. xvi 51.

(2) Vide Theodoret. et Hieron hic.

(3) וְיִשְׂרָאֵל כִּי בָבֶלֶת כִּי חָסִיד מִנִּי נִחַם יְהוָה

(4) Καὶ οὐ μὴ στῆρσω τὸ πρόσωπον μου ἐφ' ὑμᾶς ὅτι ἐλεῆμον ἐγὼ εἶμι. Ita et Syr. et Arab.

(5) Levit. xvii. 10.

(6) Genes. iv. 6.

(7) II. Reg. II. 22.

(8) Psal. III. 7.

13. Verumtamen scito iniquitatem tuam, quia in Dominum Deum tuum prævaricata es, et dispersisti vias tuas alienis sub omni ligno frondoso, et vocem meam non audisti, ait Dominus.

14. Convertimini, filii revertentes, dicit Dominus, quia ego vir vester; et assumam vos unum de civitate, et duos de cognatione, et introducam vos in Sion.

15. Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina.

16. Cumque multiplicati fueritis, et creveritis in terra in diebus illis, ait Dominus, non dicent ultra: Arca testamenti Domini; neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.

13. Mais reconnaissez votre iniquité: car vous avez violé la loi du Seigneur votre Dieu; vous vous êtes prostituée à des dieux étrangers sous tous les arbres chargés de feuillages; et vous n'avez point écouté ma voix, dit le Seigneur.

14. Convertissez-vous, mes enfants, revenez à moi, dit le Seigneur, parce que je suis votre époux; et j'en choisirai d'entre vous un d'une ville et deux d'une famille; et je vous ferai entrer dans Sion.

15. Alors je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, qui vous nourriront de la science et de la doctrine.

16. Et lorsque vous vous serez multipliés, et que vous vous serez accrus sur la terre, dit le Seigneur, on ne dira plus: Voici l'arche de l'alliance du Seigneur. Elle ne reviendra plus dans l'esprit, on ne s'en souviendra plus, on ne la recherchera plus, et on ne la rétablira plus.

COMMENTAIRE

nous favorablement, et accordez-nous l'effet de nos demandes.

ŷ. 13. DISPERSISTI VIAS TUAS ALIENIS SUB OMNI LIGNO FRONDOSO. A la lettre (1): *Vous avez partagé vos voies à des étrangers*, comme une épouse qui partage ses faveurs à d'autres qu'à son mari. Vous avez voulu allier mon culte avec celui des idoles, et, malgré ce crime énorme, Dieu ne demande que le regret pour pardonner: *Scito iniquitatem tuam, quia in Dominum Deum tuum prævaricator es.*

ŷ. 14. CONVERTIMINI, FILII, REVERTENTES, QUIA EGO VIR VESTER; ET ASSUMAM VOS UNUM DE CIVITATE, ET DUOS DE COGNATIONE. L'hébreu (2): *Revenez, fils rebelles, dit le Seigneur, parce que je serai votre maître*, et je vous reprendrai sous ma domination; je vous recevrai de nouveau comme mes sujets, et je vous ramasserai partout où vous puissiez être, quand il n'y en aurait qu'un de vous dans une ville, ou deux dans tout un pays. Ou bien: Je vous recevrai, quand même il n'y en aurait qu'un de toute une ville, qui voudrait revenir et deux de toute une province. Ces promesses furent accomplies à la lettre, après l'édit de Cyrus, qui permettait aux Juifs de revenir dans leur pays (3). Plusieurs Israélites des dix tribus revinrent dans la Palestine; mais ils ne revinrent que peu à peu et par pelotons, pour ainsi dire, un à un: ces diverses bandes, toutefois, ne laissèrent pas de peupler le pays, et de former un grand peuple. Après la venue de Jésus-Christ et la prédication de l'Évangile, on vit dans un sens beau-

coup plus parfait, l'exécution de ces promesses dans la conversion des Gentils, et de ceux des Juifs à qui il accorda le don de la foi.

ŷ. 15. DABO VOBIS PASTORES JUXTA COR MEUM. Zorobabel, Jésus, fils de Josédéch, Esdras et Néhémie furent des pasteurs selon le cœur de Dieu, accordés au peuple de retour de Babylone. Mais, dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ a donné à son Église des hommes remplis de son Esprit, qui ont apporté à son peuple choisi, le pain de vie et la science du salut.

ŷ. 16. NON DICENT ULTRA: ARCA TESTAMENTI DOMINI. *On ne dira plus: Voici l'arche d'alliance du Seigneur*; on ne se glorifiera plus de posséder ce dépôt; on ne mettra plus sa confiance en ce gage de la protection du Seigneur; on aura quelque chose de plus précieux, de plus sacré et de plus auguste; le Seigneur lui-même demeurera au milieu de son peuple; et tandis qu'auparavant l'arche du Seigneur était renfermée dans l'enceinte du sanctuaire, Jérusalem tout entière sera alors le siège du Seigneur, et le marchepied de son trône: *In tempore illo vocabitur Jerusalem solium Domini.* Juda seul possédait le dépôt de l'arche de l'alliance; quand vous serez de retour de l'Assyrie, ce monument sacré sera commun à toutes les tribus. Bien qu'il soit à peu près certain que l'arche n'ait pas été remise dans le sanctuaire du second temple, il est évident que la prophétie n'eut son accomplissement total, qu'après la venue du Sauveur. Le sacrement de l'Eucharistie remplaça avec avantage l'arche de l'ancienne alliance.

(1) כָּל עֵץ רִנְנוֹן. Jérémie a déjà exprimé dans les mêmes termes les impudicités de Juda. Voyez le chapitre II, 25. Vide vias tuas in convallis... Cursor levis explicans vias suas. 36. Vilis facta es nimis iterans vias tuas. *Ila et Prov.* xxxi. 19. 20. Viam viri in adolescentia... via mulieris adulteræ. *Genes.* vi. 12. Omnis caro corruperat viam suam.

(2) וַיָּשׁוּב בְּנֵי שׁוֹמְרוֹנֵי נַחֲשׁ יְהוָה בִּי אֲנֹכִי בְלַתִּי בְּכֹס וְלִקְחֹתִי בְּשׁוֹמְרוֹנֵי כִשְׁמֵחַ אֲרָכָב אַחַר מֵיּוֹר יִשְׁבִּי כִשְׁמֵחַ Les Septante: Ἐπιστραφήτε ὑοὶ ἀπεστηγάτες, διότι, ἐγὼ κατακυριεύσω ὑμῶν, καὶ λήψομαι ὑμᾶς ἕνα ἐκ πόλεως, καὶ δύο ἐκ πατριᾶς.

(3) Theodoret. *Hebraei apud Hieronym.* Thom. Hugo. *Sanct. Grot.*

17. In tempore illo vocabunt Jerusalem solium Domini; et congregabuntur ad eam omnes gentes in nomine Domini in Jerusalem, et non ambulabunt post pravitatem cordis sui pessimi.

18. In diebus illis ibit domus Juda ad domum Israel, et venient simul de terra aquilonis ad terram quam dedi patribus vestris.

19. Ego autem dixi: Quomodo ponam te in filios, et tribuam tibi terram desiderabilem, hereditatem præclaram exercituum gentium? Et dixi: Patrem vocabis me, et post me ingredi non cessabis.

20. Sed quomodo si contemnat mulier amatorem suum, sic contempsit me domus Israel, dicit Dominus.

21. Vox in viis audita est, ploratus et ululatus filiorum Israel, quoniam iniquam fecerunt viam suam, oblitæ sunt Domini Dei sui.

17. En ce temps-là, Jérusalem sera appelée le trône de Dieu; toutes les nations viendront s'y assembler au nom du Seigneur, et elles ne suivront plus les égarements de leur cœur endurci dans le mal.

18. En ce temps-là, la maison de Juda ira vers la maison d'Israël, et elles retourneront ensemble de la terre de l'aquilon à la terre que j'ai donnée à vos pères.

19. Pour moi, j'avais dit: Je pense à vous mettre au nombre de mes enfants, à vous donner une terre désirable, et l'excellent héritage de la multitude des gentils. Vous m'y appellerez votre père, disais-je alors, et vous ne cesserez jamais de me suivre.

20. Mais la maison d'Israël n'a eu que du mépris pour moi, dit le Seigneur, comme une femme qui dédaigne un homme qui l'aime.

21. Une voix a été entendue dans les chemins, les pleurs et les cris des enfants d'Israël, parce qu'ils ont rendu leurs voies criminelles et qu'ils ont oublié le Seigneur leur Dieu.

COMMENTAIRE

Ÿ. 17. CONGREGABUNTUR AD EAM OMNES GENTES. Après le retour de la captivité, un certain nombre d'étrangers se convertirent au Seigneur, et se réunirent avec son peuple; et d'autres, par un principe de religion, vinrent de temps en temps au temple, pour y offrir des sacrifices, sans toutefois recevoir la circoncision, ni embrasser les autres observances de la loi. Nous en voyons quelques vestiges dans l'Écriture et dans Josèphe. Mais on ne montrera jamais que les promesses des prophètes qui, en tant d'endroits, nous parlent du concours de toutes les nations à Jérusalem, aient été exactement remplies avant la venue de Jésus-Christ, et avant la conversion des gentils au christianisme.

Ÿ. 18. IN DIEBUS ILLIS IBIT DOMUS JUDA AD DOMUM ISRAEL, ET VENIENT SIMUL DE TERRA AQUILONIS. On voit par les Paralipomènes, par Esdras et par Néhémie, que plusieurs Israélites des dix tribus s'étaient joints aux enfants de Juda et de Benjamin, et étaient revenus ensemble dans la Palestine. Ce retour des dix tribus ne fut pas instantané, comme on l'a déjà remarqué; les peuples ne revinrent que dans la suite de plusieurs années.

Ÿ. 19. EGO AUTEM DIXI: QUOMODO PONAM TE IN FILIOS? Pour moi, j'avais dit: Je pense à vous mettre au nombre de mes enfants, ou bien: Je me suis dit à moi-même: Comment pourrai-je vous rétablir, et multiplier votre race affaiblie et diminuée? Comment pourrai-je vous rendre des enfants, et vous relever de vos pertes; rétablir votre pays, et vous donner l'empire sur les nations: *Hereditatem præclaram exercituum gen-*

tiuum? J'ai cru que le meilleur moyen d'exécuter mes projets en votre faveur, était de prendre la qualité de père à votre égard, et de vous obliger à me considérer comme tel et à me rendre une parfaite obéissance: *Et dixi: Patrem vocabis me, et post me ingredi non cessabis.* Mais vous avez rejeté ces conditions, et vous avez annihilé mes meilleures intentions. Vous m'avez traité avec la même indignité, qu'une épouse qui quitte son époux: *Quomodo si contemnat mulier amatorem suum, sic contempsisti me.*

HEREDITATEM PRÆCLARAM EXERCITUUM GENTIUM. On peut l'expliquer de la domination sur les peuples étrangers, qui est promise à Jérusalem en plus d'un endroit des prophètes; promesse qui a été pleinement exécutée dans l'obéissance que les peuples païens ont rendue à l'Église, dans leur conversion. L'hébreu (1) peut s'expliquer de la beauté du pays d'Israël, qui est l'objet de l'envie et des désirs de la plupart des autres peuples. A la lettre: *L'héritage de la beauté, ou du désir des armées des nations.* Les Septante (2): *L'héritage du Dieu tout-puissant des nations.*

Ÿ. 21. VOX IN VIIS AUDITA EST, PLORATUS ET ULULATUS FILIORUM ISRAEL. Je me suis vengé de vos mépris et de vos infidélités par les malheurs dont j'ai permis que vous soyez accablée. On n'entend partout que les cris et les pleurs d'un peuple opprimé. Vous sentez à présent la pesanteur de mon bras, après avoir rejeté mes faveurs et mes offres. L'hébreu (3): *On entend une voix sur les hauteurs, ou dans les campagnes* (4), ou sur les chemins (5); *des pleurs, et des cris lamentables,*

(1) נהלת צפי צבאות ביהודה La Judée est appelée *terra tsebi, elegantiv.* II. Reg. 1. 19. - Ezech. xx. 6. - Dan. xi. 16. Theod. hic. Κληρονομίαν ὀνομαστήν.

(2) Κληρονομίαν Θεοῦ παντοκράτορος ἰθύνων.

קול על שפיים נשמע בני חתונות בני ישראל

(4) Ludov. de Dieu. Vide sup. Ÿ. 2. et iv 11. Ita et Chald. hic. קלא על בנדק

(5) Syr. Vulgat.

22. Convertimini, filii revertentes, et sanabo aversiones vestras.

Ecce nos venimus ad te; tu enim es Dominus Deus noster.

23. Vere mendaces erant colles et multitudo montium; vere in Domino Deo nostro salus Israel.

24. Confusio comedit laborem patrum nostrorum ab adolescentia nostra, greges eorum, et armenta eorum, filios eorum, et filias eorum.

25. Dormiemus in confusione nostra, et operiet nos ignominia nostra, quoniam Domino Deo nostro peccavimus nos, et patres nostri, ab adolescentia nostra usque ad diem hanc, et non audivimus vocem Domini Dei nostri.

22. Mais convertissez-vous, enfants rebelles, et je guérirai le mal que vous vous êtes fait, en vous détournant de moi.

LE PROPHÈTE AU NOM DU PEUPLE.

Nous voici, Seigneur; nous revenons à vous: Car vous êtes le Seigneur notre Dieu.

23. Nous reconnaissons maintenant que toutes les collines et les montagnes n'étaient que mensonge. Nous reconnaissons que le salut d'Israël est véritablement dans le Seigneur notre Dieu.

24. Dès notre jeunesse le culte honteux des idoles a dévoré les travaux de nos pères; il a consumé leurs grands et petits troupeaux, leurs fils et leurs filles.

25. Nous dormirons dans notre confusion, et nous serons couverts de notre honte, parce que nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu, nous et nos pères, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour, et que nous n'avons point entendu la voix du Seigneur notre Dieu.

COMMENTAIRE

ou des cris qui excitent la compassion. Les Septante (1): *On entend une voix qui sort de leurs lèvres, des pleurs et des prières.*

ŷ. 22. CONVERTIMINI, FILII REVERTENTES, ET SANABO AVERSIONES VESTRAS. *Revenez à moi, enfants rebelles, et je guérirai le mal que vous vous êtes fait, en vous détournant de moi.* On pourrait traduire (2): *Retournez, mes enfants, retournez, et je guérirai votre retour;* ou, dans un sens tout contraire: *Revenez, enfants désobéissants, et je guérirai vos désobéissances.* Les Septante (3): *Retournez, mes enfants, retournez sincèrement, et je guérirai vos meurtrissures.* Dieu parle aux enfants d'Israël, qui étaient en captivité au delà de l'Euphrate. Voyez le premier verset du chapitre IV.

ŷ. 23. VERE MENDACES ERANT COLLES, ET MULTITUDO MONTIUM. *Nous reconnaissons maintenant que toutes les collines et les montagnes ne sont que mensonge;* que ces collines et ces hauteurs, où nous allions pour adorer les idoles, ne nous ont servi de rien. Ces fausses divinités que nous y avons adorées, nous ont trompés, et, au lieu du secours et de la protection que nous en espérions, nous nous trouvons aujourd'hui abandonnés et dans la douleur. Ce sont des *montagnes menteuses,*

stériles, que nous avons fréquentées et cultivées, sans en tirer aucun fruit.

ŷ. 24. CONFUSIO COMEDIT LABOREM PATRUM NOSTRORUM. Les Hébreux au lieu de prononcer le nom de *Baal*, dont ils avaient horreur, mettaient en sa place le nom de *Boscheth*, la honte, la confusion (4). Ainsi au lieu de *Miphi-baal*, et de *Méribaal*, ils disaient *Miphi-boscheth*, et *Mériboscheth*. Dieu a permis que nos pères, après avoir longtemps travaillé au service de ces fausses divinités, se fussent enfin trouvés les mains vides. Autrement: Cette honteuse idole a dévoré les travaux de nos pères. Ceux-ci lui ont immolé leurs brebis, leurs taureaux, et même leurs enfants; et après cela, quelle récompense en ont-ils reçue?

ŷ. 25. DORMIEMUS IN CONFUSIONE NOSTRA. Dieu nous a justement abandonnés à notre confusion; il a permis que le culte de ces idoles, que nous avons adorées, n'ait servi qu'à nous jeter dans un état aussi triste que la mort; dans la captivité, dans l'exil, dans l'oppression. *Dormir*, se prend souvent pour la mort; et la mort, pour les dernières calamités. On pourrait aussi traduire l'hébreu (5) comme ont fait les Septante (6): *Nous avons été endormis dans notre confusion, et nous avons été couverts de notre honte.*

(1) Φωνὴ ἐκ χειλέων ἠκούσθη, ἠλαυήμοσ, καὶ δαίσεις. Ils ont lu שֵׁפְחָאִים *scephhâ'im* au lieu de שֵׁפְחָיִם *scephhâ'îm*.

(2) שׁוּבוּ בְנוֹת בְּנֵי שׁוֹבְבוֹת מִשׁוֹבְבוֹת

(3) Ἐπιστρέψατε υἱοὶ ἐπιστρέφοντες, καὶ ἰάσομαι τὰ συν-
τρίμματα ὑμῶν. *Sym. Conversiones.*

(4) Jérémie met בִּשְׁכֶּת *Confusion*, au lieu de l'idole. Voyez *Jer. em.* XI. 13. - *Osec.* X. 16.

(5) נִשְׁכַּח בְּשִׁכְחֵנוּ וְהִכְסֵנוּ כָּל-בְּחֵנֵנוּ

(6) Ἐκοιμήθημεν ἐν τῇ αἰσχύνῃ ἡμῶν, καὶ ἐπεκάλυψεν ἡμᾶς, ἡ ἀτίμια ἡμῶν.

CHAPITRE IV

Promesses du Seigneur en faveur d'Israël. Il exhorte ceux de Juda à prévenir sa colère. Il annonce la désolation terrible qui est près de fondre sur eux. Douleurs que ressent le prophète à la vue de ces maux. Le Seigneur promet de ne pas perdre entièrement son peuple.

1. Si reverteris, Israel, ait Dominus, ad me convertere; si abstuleris offencula tua a facie mea, non commoveberis.

2. Et jurabis: Vivit Dominus! in veritate, et in iudicio, et in iustitia; et benedicent eum gentes, ipsumque laudabunt.

1. Israël, si vous revenez, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi. Si vous ôtez de devant ma face la cause de vos chutes, vous ne serez point ébranlé.

2. Vous jurerez dans la vérité, dans l'équité et dans la justice, en disant : Vive le Seigneur ! Alors les nations béniront le Seigneur, et publieront ses louanges.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. SI REVERTERIS, ISRAEL, AD ME CONVERTERE. Si c'est tout de bon que vous voulez revenir à moi, revenez par une sérieuse conversion. Il y a trop longtemps que vous vous séduisez vous-mêmes par un retour simulé, passager et imparfait. Convertissez-vous sérieusement par une pénitence stable, solide, entière. Ou plutôt (1) : *Si vous revenez à moi, ô Israël, vous serez rappelé de captivité.* Il est visible que ces paroles sont une suite du discours commencé au verset 6 du chapitre précédent. Le prophète adresse sa parole aux Israélites captifs, depuis le verset 20 du même chapitre ; et il continue de leur parler ici. Les Septante (2) : *Si Israël se convertit, il se convertira à moi ;* ou, qu'il se convertisse à moi. Le chaldéen : *Israël, si vous voulez vous convertir, votre conversion sera agréée ; avant que votre condamnation soit signée.*

SI ABSTULERIS OFFENCULA TUA A FACIE MEA, NON COMMOVEBERIS. Si vous renoncez véritablement à vos idoles, qui ont été la source de tous vos malheurs, vous ne serez plus chassé de votre pays, lorsqu'une fois vous y serez rentré. Les idoles, dans l'Écriture, portent souvent le nom odieux de scandale, de pierre d'achoppement, de chute (3). Les Juifs appelaient quelquefois le mont des oliviers, la montagne du scandale, à cause des idoles qu'on y adorait. On peut traduire l'hébreu (4) par : *Si vous éloignez vos abominations de devant moi, vous ne serez point vagabond.* Les

Septante (5) : *Si Israël ôte de sa bouche ses abominations, et qu'il soit saisi de frayeur en ma présence.*

Ÿ. 2. ET JURABIS : VIVIT DOMINUS, IN VERITATE, ET IN IUDICIO, ET IN JUSTITIA. Dieu n'ordonne pas le serment ; il le tolère (6). Si tous les hommes avaient autant de bonne foi, de sincérité, d'amour pour la vérité et pour la justice, que Jésus-Christ en demande dans ses disciples, ils ne jureraient point du tout (7) : *Ego autem dico vobis non jurare omnino ;... si autem sermo vester : Est, est ; non, non.* Dieu veut que les Juifs, lorsqu'ils sont obligés de faire quelque serment, le fassent en son nom ; il leur défend de jurer par les divinités étrangères ; il leur ordonne de ne jurer que dans la vérité, dans le jugement, dans la justice. Alors le serment est un acte de religion, qui honore Dieu ; c'est une confession de sa vérité, de son équité, de sa puissance souveraine.

ET BENEDICENT EUM GENTES, IPSUMQUE LAUDABUNT. *Et les nations béniront le Seigneur, et publieront ses louanges,* lorsqu'elles verront Israël sincèrement converti au Seigneur, abhorrer les idoles, et jurer au nom du Seigneur dans la vérité, dans le jugement, et dans la justice. On dira alors : *Béni soit le Seigneur, le Dieu d'un peuple si saint, si juste, si fidèle (8) ;* au lieu qu'auparavant, votre conduite pleine d'impiété était un scandale même aux païens. Saint Jérôme le rapporte à Israël. Alors les peuples étrangers com-

(1) מן חטוב ושראיל ... אלי חשוב

(2) Ἐάν ἐπιστραφή Ἰσραήλ, πρὸς μέ ἐπιστραφήσεται.

(3) IV. Reg. cxxxiii. 13. - Ezech. v. 11 ; xi. 18 ; xx. 7. - Psal. cv. 36.

(4) ואת הסור שחוביך מפני לא תנוד

(5) Les Septante : Ἐάν περιέλῃ τὰ βδελύγματα αὐτοῦ

ἀπὸ τοῦ στόμα οὗ αὐτοῦ, καὶ ἀπὸ προσώπου μου ἐυλαθήσῃ.

(6) Theodoret hic. Ἰουδαίους δὲ ὡς ἀσθενῶς διακειμένους, παραμελεύεται κατ' αὐτοῦ ἠμύναι, ἵνα τῆ τοῦ ὄρκου συντήεια αὐτοῦ μόνον προσκυνοῖν διδάχῃται.

(7) Matt. v. 34. 37.

(8) Ita Theodor. Thom. Maldon. Sanct.

3. Hæc enim dicit Dominus viro Juda et Jerusalem : Novate vobis novale, et nolite serere super spinas.

4. Circumcidimini Domino, et auferte præputia cordium vestrorum, viri Juda, et habitatores Jerusalem, ne forte egrediat ut ignis indignatio mea. et succendatur, et non sit qui extinguat, propter malitiam cogitationum vestrarum.

5. Annuntiate in Juda, et in Jerusalem auditum facite; loquimini, et canite tuba in terra, clamate fortiter, et dicite : Congregamini, et ingrediamur civitates munitas.

6. Levate signum in Sion, confortamini, nolite stare, quia malum ego adduco ab aquilone, et contritionem magnam.

3. Car voici ce que dit le Seigneur aux habitants de Juda et de Jérusalem : Préparez-vous avec soin une terre nouvelle; et ne semez pas sur des épines.

4. Soyez circoncis de la circoncision du Seigneur; retranchez de vos cœurs ce qu'il y a de charnel, habitants de Juda et de Jérusalem; de peur que mon indignation n'éclate tout d'un coup et ne s'embrase comme un feu, à cause de la malignité de vos pensées, et que personne ne puisse l'éteindre.

5. Annoncez à Juda, faites entendre dans Jérusalem, parlez devant tous, et publiez partout à son de trompe; criez à haute voix, et dites : Assemblez-vous tous, et retirons-nous dans les villes fortes.

6. Levez l'étendard en Sion; fortifiez-vous, ne vous arrêtez point, parce que je ferai venir de l'aquilon un mal horrible et un grand ravage.

COMMENTAIRE

bleront Israël de louanges et de bénédictions, en considérant sa justice et son équité. On peut traduire l'hébreu (1) : *Les nations se béniront en lui, et se loueront en son nom*, en disant : Que le Seigneur vous remplisse de ses faveurs et de ses bénédictions, comme il a fait Israël. Ou bien : Elles formeront des vœux et des souhaits favorables, en invoquant le Seigneur, et en se souhaitant réciproquement sa protection et sa faveur.

Ÿ. 3. HÆC ENIM DICIT DOMINUS VIRO JUDA ET JERUSALEM : NOVATE VOBIS NOVALE. En cet endroit, *enim*, *car*, ou *parce que* n'est pas causal. Le prophète adresse à présent son discours aux Juifs qui étaient encore dans leur pays. Il les exhorte à quitter leurs anciennes superstitions, leur idolâtrie. Précédemment vous avez été comme ces laboureurs négligents qui, pour ne pas prendre la peine de défricher leurs champs, y laissent croître les ronces et les épines, et ne tirent aucun profit de la semence qu'ils y jettent; arrachez donc les épines de vos terres, et vous verrez avec quelle abondance vous y moissonnerez. Cette comparaison revient à ce qui a été dit au chapitre précédent, versets 25 et 24. Les Israélites y confessaient que les hauteurs et les montagnes où ils adoraient leurs faux dieux, sont des montagnes stériles; et que les idoles ont consumé leurs travaux et ceux de leurs pères.

Ÿ. 4. CIRCUMCIDIMINI DOMINO. *Prenez la circoncision du Seigneur*. Ou plutôt : *Recevez la circoncision qui plaît au Seigneur*; la circoncision du cœur (2); retranchez de vous-même ce qui y déplaît au Seigneur, ce culte impie, ces injustices,

cette dureté envers vos frères. Les Septante (3) : *Soyez circoncis à votre Dieu, et retranchez la dureté de votre cœur*. Symmaque (4) : *Purifiez-vous au Seigneur, et ôtez les malices de vos cœurs*. Sous le nom de *circoncision*, l'Écriture comprend toutes sortes de purifications; et sous le nom d'*incirconcis* toutes sortes de souillures. Elle nous parle de la circoncision du cœur (5), de la langue (6), des oreilles (7).

Ÿ. 5. CANITE TUBA IN TERRA, ET DICITE : CONGRFGAMINI. Sonnez l'alarme; que chacun se sauve dans les villes fortes; l'ennemi a paru dans la campagne; Nabucodonosor vient.

Ÿ. 6. LEVATE SIGNUM IN SION; CONFORTAMINI, NOLITE STARE. Sauvez-vous, ne perdez pas un moment; retirez-vous dans Sion, où vous voyez l'étendard élevé pour rassembler tous les guerriers du pays, et tous les peuples de la campagne. Dans les alarmes publiques, on élevait sur les hauteurs un étendard, ou un signal pendant le jour; ou l'on y allumait des feux pendant la nuit, pour avertir les peuples de chercher un refuge dans les lieux inaccessibles, ou de se rendre dans les villes fortifiées, pour les défendre contre l'ennemi. On a déjà vu cet usage en plus d'un endroit des livres saints (8). Virgile le remarque, parmi les anciens peuples d'Italie (9) :

Ut belli signum Laurenti Turnus ab arce
Extulit.

L'hébreu (10) : *Portez l'étendard dans Sion; fuyez, ne vous arrêtez point*. Les Septante (11) : *Prenez, sauvez-vous dans Sion; hâtez-vous, ne perdez pas un moment*.

(1) והתקבצו בו גוים רבו יתהללו

(2) Deut. x. 16. Circumcidite præputium cordis vestri. et cervicem vestram ne induretis amplius. Rom. ii. 29. Non enim qui in manifesto, Judæus est : neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio, sed qui in abscondito, Judæus est, et circumcisio cordis in spiritu. Philipp. iii. 3. - Galat. xi. 15. In Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium; sed nova creatura.

(3) Les Septante : Περιεργασθε τῷ Θεῷ ὄρων, καὶ περι-

τέμεστε τὴν σαρκίαν καρδίαν ὑμῶν.

(4) Apud Hieron. hic.

(5) Deut. x. 16. - Rom. ii. 29.

(6) Exod. vi. 12. 30.

(7) Jerem. iv. 4. - Act. viii. 31.

(8) Voyez Isai. v. 26; xi. 12; xiii. 2; xviii. 3; xxx. 17.

(9) Virgil. Aeneid. viii. initio.

(10) וְהָיוּ מִן הַגּוֹיִם אֲשֶׁר יִתְהַלְּלוּ בְּכֹחֲךָ

(11) Ἀναλάβετε, σπεύσατε εἰς Σιών, σπεύσατε, μὴ σταθε.

7. Ascendit leo de cubili suo, et prædo gentium se levavit : egressus est de loco suo ut ponat terram tuam in solitudinem ; civitates tuæ vastabuntur, remanentes absque habitatore.

8. Super hoc accingite vos ciliciis, plangite, et ululate, quia non est aversa ira furoris Domini a nobis.

9. Et erit in die illa, dicit Dominus : Peribit cor regis, et cor principum ; et obstupescunt sacerdotes, et prophetæ consternabuntur.

10. Et dixi : Heu ! heu ! heu ! Domine Deus, ergone decepisti populum istum et Jerusalem, dicens : Pax erit vobis ; et ecce pervenit gladius usque ad animam ?

7. Le lion s'est déjà élancé hors de sa tanière ; le brigand des nations s'est élevé ; il est sorti hors de son pays, pour réduire votre terre en un désert ; et vos villes seront détruites, sans qu'il y demeure aucun habitant.

8. C'est pourquoi couvrez-vous de cilices, pleurez, et poussez des cris et des hurlements, parce que nous n'avons point détourné de nous la colère et la fureur du Seigneur.

9. En ce temps-là, dit le Seigneur, le cœur du roi sera comme mort, aussi bien que le cœur des princes ; les prêtres seront dans l'épouvante, et les prophètes dans la consternation.

10. Et je dis : Hélas ! Hélas ! Hélas ! Seigneur Dieu, avez-vous donc trompé ce peuple et Jérusalem, en leur disant : Vous aurez la paix ? et cependant l'épée va les percer jusqu'au fond du cœur.

COMMENTAIRE

QUIA MALUM EGO ADDUCO AB AQUILONE. Nabucodonosor viendra de Babylone, et fondra sur votre pays. La Babylonie, la Chaldée, l'Assyrie et la Médie sont toujours mises au nord de la Judée dans toute l'Écriture. Les prophètes parlent des rois de Babylone et de Chaldée, moins selon la position géographique de leur terre, que selon la route qu'ils suivaient, en venant dans la Judée. Ils passaient d'ordinaire l'Euphrate à Thapsaque, et venaient par Damas et par la Syrie, c'est-à-dire, par le côté du nord, dans la Palestine, comme on l'a déjà remarqué.

ŷ. 7. ASCENDIT LEO DE CUBILI SUO, ET PRÆDO GENTIUM SE LEVAVIT. Nabucodonosor est comparé au lion, à cause de sa force ; et à un voleur, à cause de ses violences et de l'injustice de ses conquêtes. Jérémie (1) le désigne en plus d'un endroit sous ce nom ; et en effet, qu'est-ce que les grandes conquêtes et les grands empires, sinon de grands brigandages, si la justice n'est l'âme des princes qui gouvernent, et le motif qui fait agir les conquérants (2) : *Remota justitia, quid sunt regna, nisi magna latrocinia?*

ŷ. 9. PERIBIT COR REGIS, ET COR PRINCIPUM. A la vue de ce danger, à l'approche de ce lion, les cœurs de Joakim, de Jéchonias, de Sédécias et des princes de Juda se trouveront sans force, sans vigueur, sans résolution, par la crainte du grand Nabucodonosor. Le cœur se met aussi pour l'intelligence. pour l'esprit, pour le conseil.

PROPHETÆ CONSTERNABUNTUR. Les faux prophètes seront chargés de honte et de confusion, en voyant toutes leurs promesses vaines et toute

leur fourberie découverte. Les Septante (3) : *Les prophètes seront dans l'admiration. Aquila : Ils seront étourdis comme des insensés.*

ŷ. 10. ET DIXI : HEU, HEU, HEU, DOMINE DEUS : ERGONE DECEPISTI POPULUM ISTUM ? On peut traduire l'hébreu (4) : *Et j'ai dit : O Seigneur Dieu ! Vous avez donc trompé ce peuple. Vous avez permis que les faux prophètes l'aient séduit, en lui promettant une paix profonde ; et que ce malheureux peuple, par une sottise crédulité, se soit laissé endormir à leurs vaines promesses. Les Hébreux semblent souvent attribuer à une volonté formelle de Dieu, ce qui n'est qu'un simple effet de sa tolérance ou de sa permission. Pourquoi nous avez-vous égarés après vous, dit Isaïe (5) ; c'est-à-dire, pourquoi avez-vous permis que nous nous égarassions ? Et le psalmiste (6) : Vous avez détourné nos pas de vos sentiers, pour dire, vous ne nous avez point retirés de nos égarements.*

Saint Jérôme explique ce verset d'une autre manière. Le prophète avait dit (III, 17), que Jérusalem serait nommée le trône de Dieu, que toutes les nations s'y assembleraient au nom du Seigneur. Maintenant, à la vue des malheurs qui vont atteindre Jérusalem, il doute et craint d'avoir trompé le peuple. Ce trouble s'empare de l'esprit de Jérémie parce qu'il ne fait point attention que la promesse glorieuse doit s'accomplir longtemps après le châtement. *Turbatur propheta et in se Deum putat esse mentitum : Nec intelligit illud multa post tempora repromissum, hic autem vicino futurum tempore (7).*

(1) Jerem. xxx. 16 ; XLVIII. 8 ; LI. 48.

(2) Aug. de Civit. lib. IV. c. 4.

(3) Les Septante : Καὶ οἱ προφῆται θασμύζοντα. Aqu. Amentes erunt.

(4) ואמר אהה אדני יהוה אכן השא השאת לעי הזה

(5) Isai. LXI. 17.

(6) Psalm. XLIII. 19.

(7) Hieron. ad loc.

11. In tempore illo dicetur populo huic et Jerusalem : Ventus urens in viis quæ sunt in deserto viæ filiæ populi mei, non ad ventilandum et ad purgandum.

12. Spiritus plenus ex his veniet mihi, et nunc ego loquar judicia mea cum eis.

13. Ecce quasi nubes ascendet; et quasi tempestas currus ejus, velociores aquilis equi illius. Væ nobis! quoniam vastati sumus.

14. Lava a malitia cor tuum, Jerusalem, ut salva fias; usquequo morabuntur in te cogitationes noxiæ?

15. Vox enim annuntiantis a Dan, et notum facientis idolum de monte Ephraim.

11. En ce temps-là, on dira à ce peuple et à Jérusalem : Un vent brûlant souffle dans les routes du désert de la fille de mon peuple, non pour vanner et pour purger le blé.

12. Mais une grande tempête viendra de ces routes me servir contre ce peuple, et alors je leur ferai connaître la sévérité de mes jugements.

13. Un peuple s'élèvera bientôt comme une nuée; ses chariots seront plus rapides que la tempête, et ses chevaux seront plus prompts que les aigles. Malheur à nous : tout ce que nous avons est au pillage.

14. Jérusalem, purifiez votre cœur de sa corruption afin que vous soyez sauvée. Jusqu'à quand les pensées mauvaises demeureront-elles en vous?

15. Car une voix apporte déjà de Dan des nouvelles de l'approche des ennemis, et fait connaître l'arrivée de l'idole du côté du mont d'Éphraïm.

COMMENTAIRE

ŷ. 11. VENTUS URENS IN VIIS QUÆ SUNT IN DESERTO VIÆ FILIÆ POPULI MEI, NON AD VENTILANDUM, etc. Jérémie a signalé au verset 6 un malheur terrible qui doit venir du côté l'aquilon; c'est Nabucodonosor qu'il désigne; ici il prédit une autre calamité sous la figure d'un vent qui vient du côté du désert, c'est-à-dire, du côté du midi, ou de l'orient; car la Judée avait de ces deux côtés les déserts d'Arabie, d'où soufflaient quelquefois des vents secs et brûlants, fatals aux fruits de la campagne, et souvent accompagnés de furieuses tempêtes (1). Ce vent du désert peut marquer l'irruption de Néchao, roi d'Égypte, qui vainquit et fit mourir le pieux roi Josias; après sa mort, la colère de Dieu se répandit sur Juda, comme un torrent qui a rompu ses digues. Le prophète ajoute que ce n'est point de ces vents modérés qui servent au laboureur à vanner et nettoyer son grain, lorsqu'il l'a battu dans l'aire; c'est un tourbillon terrible, un vent impétueux, qui renverse tout ce qu'il rencontre : (verset 12). *Spiritus plenus ex his veniet mihi*. Ce sera un vent violent et brusque, que je ferai lever exprès. L'hébreu (2) : *Un vent plus plein qu'il ne le faut pour cela*, pour vanner; ou même un vent plus fort que ceux qui soufflent du côté du désert.

ŷ. 12. ET NUNC EGO LOQUAR JUDICIA MEA CUM EIS. Après la mort de Josias, le Seigneur commença à faire éclater sa fureur contre son peuple. Depuis ce moment jusqu'à la ruine de la ville et du temple, et à la captivité du peuple, ce ne fut qu'une suite non interrompue de malheurs dans Juda.

ŷ. 13. ECCE QUASI NUBES ASCENDET, ET QUASI

TEMPESTAS CURRUS EJUS. On l'explique ordinairement de Nabucodonosor; mais on peut l'entendre aussi de Néchao, roi d'Égypte. Son armée était nombreuse et puissante en cavalerie. Après avoir vaincu Josias, il marcha vers l'Euphrate, et réduisit sous son obéissance Karkémish, et toute la Syrie (3).

ŷ. 15. VOX ANNUNTIANTIS A DAN, ET NOTUM FACIENTIS IDOLUM DE MONTE EPHRAÏM. Jérémie revient à Nabucodonosor. J'entends déjà le cri des peuples des frontières, des cantons septentrionaux de la Palestine (4) où était située la ville de Dan, au pied du mont Liban. On nous crie déjà que ce redoutable conquérant s'avance de Dan vers les montagnes d'Éphraïm, pour entrer dans les terres de Juda. Dan ou Laïs était au nord de la Palestine (5) presque aux sources du Jourdain. C'était un des passages les plus fréquentés pour aller de la Syrie en Palestine. Mais quelle est cette idole qui vient des montagnes d'Éphraïm? Les uns (6) veulent que ce soit Nabucodonosor lui-même, qui se faisait, dit-on, adorer comme dieu par ses peuples; mais cette opinion est purement légendaire; d'autres (7), que ce soit Bel, divinité célèbre parmi les Chaldéens et les Babyloniens; d'autres (8) croient que c'était le feu sacré, qu'on portait ordinairement à la tête des armées persanes, et qu'on adorait religieusement parmi ces peuples (9). D'autres (10) traduisent : J'entends déjà la voix de ceux qui crient de Dan, et qui annoncent de la montagne d'Éphraïm, que l'affliction, que le désastre, que le malheur est proche. Les Septante (11) : *Il viendra une voix qui annoncera que la ville de*

(1) Vide Job. xxxvii. 9. Ab interioribus egredietur tempestas. Vide et Zach. ix. 14.

(2) וְיָבֹא כַּמַּלְאָה כְּכַלְאֵה בְּיָמֵי יוֹסִיָּאֵל Les Septante : *Πνεῦμα πληροῦσθεω: ἡῖσει μοι.*

(3) Voyez le commentaire sur II. Par. xxxv. 20. et séqu.

(4) Comparez Jerem. viii. 19.

(5) Genes. xiv. 14.

(6) Hugo. Syr. Dionys.

(7) Hieron. luc.

(8) Sanct. his. Vide et ad Jerem. xlii.

(9) Q. Curt. lib. iv. — Strabo. lib. xv.

(10) Munst. Val. Angl. Pisc.

(11) Διότι φωνὴ ἀγγέλλοντος ἐκ Δάν ἡῖσει, καὶ ἀλουθήσεται πόλις ἐξ ὄρους Ἐφραΐμ.

16. Dicite gentibus : Ecce auditum est in Jerusalem custodes venire de terra longinqua, et dare super civitates Juda vocem suam;

17. Quasi custodes agrorum facti sunt super eam in gyro, quia me ad iracundiam provocavit, dicit Dominus.

18. Viæ tuæ et cogitationes tuæ fecerunt hæc tibi : ista malitia tua, quia amara, quia tetigit cor tuum.

19. Ventrem meum, ventrem meum doleo, sensus cordis mei turbati sunt in me; non tacebo, quoniam vocem buccinæ audivit anima mea, clamorem prælii.

16. Dites aux nations qu'on a fait entendre à Jérusalem qu'il vient des soldats d'une terre reculée, qui se jetteront sur les villes de Juda avec de grands cris.

17. Ils environneront Jérusalem jour et nuit, comme ceux qui gardent un champ, parce qu'elle a irrité ma colère, dit le Seigneur.

18. Vos actions et vos pensées vous ont attiré ces maux; c'est là le fruit de votre malice, parce qu'elle est pleine d'amertume, et qu'elle a pénétré jusqu'au fond de votre cœur.

19. Mes entrailles sont émues, mes entrailles sont percées de douleur. mon cœur est saisi de trouble au dedans de moi, je ne puis demeurer dans le silence, parce que j'ai entendu le bruit des trompettes et le cri de la mêlée.

COMMENTAIRE

Dan, et qui fera entendre la douleur du mont d'Éphraïm. Le chaldéen : *J'entends la voix des prophètes, qui annoncent toute sorte de malheurs à ceux qui ont été adorer le veau d'or, qui était à Dan. Il viendra contre eux des meurtriers qui les mettront à mort, parce qu'ils ont adoré l'idole que Michas avait érigée dans la montagne d'Éphraïm* (1). On peut traduire l'hébreu de la sorte (2) : *Le cri de vos iniquités est plus fort que celui de l'adoration du veau d'or qui était à Dan : et que celui de l'iniquité qu'on commettait dans les montagnes d'Éphraïm.* On y adorait aussi le veau d'or, à Béthel. Ce sens est assez bien lié avec ce qui précède : Vos crimes, ô Juda et Jérusalem, sont plus grands que ceux des Israélites, que j'ai chassés de leur pays, parce qu'ils adoraient les idoles à Dan et à Béthel.

§. 16. CUSTODES VENIRE DE TERRA LONGINQUA. Annoncez aux nations voisines que les gardes avancées, les espions, les avant-coureurs de l'armée ennemie sont déjà aux portes de Jérusalem; dites à vos alliés de hâter leur secours; que l'ennemi est tout proche. Jérémie donne aux Chaldéens le nom de gardes, et il les compare dans le verset suivant aux gardes des champs, à cause de leur grande attention sur les campagnes de Juda, où ils ne laissaient paraître personne sans le saisir, comme font les gardes-champêtres, lorsqu'ils voient quelqu'un qui passe dans les récoltes ou dans les vignes qui leur sont confiées. Nos ennemis ne dorment ni jour, ni nuit; ils nous épiant continuellement, et ne permettent ni d'entrer dans la ville à ceux qui sont à la campagne, ni d'en sortir à ceux qui y sont renfermés. Nous lisons

dans les livres des Rois, que Nabucodonosor enveloppa la ville de Jérusalem de fossés et de remparts (3), pour empêcher qu'on pût y entrer ou en sortir; elle se trouva ainsi bientôt réduite à une extrême famine. Dans cette manière d'assiéger, la principale application de l'ennemi était de garder une ville, et de la serrer de près, afin que, pressée par la faim, et n'ayant aucun secours à espérer, elle fût forcée de se rendre. Dans l'hébreu (4), *une ville gardée* est une ville assiégée; un homme gardé est un homme renfermé dans une ville assiégée. *Celui qui sera gardé, périra par la famine*, dit Ézéchiël (5).

§. 18. VIÆ TUÆ ET COGITATIONES TUÆ FECERUNT HÆC TIBI. Votre mauvaise conduite et vos pernicieux desseins; vos œuvres et vos désirs sont la seule cause de votre perte. *Quidquid nobis accidit, nostro accidit vitio, qui dulcem Dominum in amaritudinem vertimus, et cogimus sævire nolentem*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

§. 19. VENTREM MEUM DOLEO, etc. On rapporte ces paroles, ou à Dieu (6), ou à Jérémie (7), ou au peuple (8). Dieu est ému de compassion sur les malheurs de Jérusalem. Jérémie se sent les entrailles déchirées, en considérant l'affliction de son peuple. Enfin le peuple environné de ses ennemis, est saisi d'une douleur qui lui trouble les entrailles. Le sens qui l'explique de Jérémie, nous paraît le plus juste.

SENSUS CORDIS MEI TURBATI SUNT IN ME. L'hébreu (9) : *Les parois de mon cœur, mon cœur frémit*, gronde, est dans l'agitation, *dans moi; je ne me lairai point.* Les Septante (10) : Je sens une violente douleur d'entrailles; je sens un grand

(1) *Judic.* xvii. 4. 5. *et sequ.*

(2) כי קול כגיד כדן ושכניו אין כהר אפרים

(3) *iv. Reg.* xxv. 1. 2. *Circumdederunt eam, et extruxerunt in circuitu ejus munitiones*

(4) *Isai.* i. 8. כעור צורה. *Et Nahum.* ii. 2. כעור צורה

(5) *Ezech.* vi. 12. ונעור ברעב ימות

(6) *Hieron. hic.*

(7) *Theodoret. Munst. Pisc. alii frequentes.*

(8) *Grot. hic.*

(9) קירות לבו הוסיף לי לבני לא אהב

(10) Les Septante : Τὴν κοιλίαν μου, τὴν κοιλίαν μου ἀλγῶ, καὶ τὰ αἰσθητήρια τῆς καρδίας μου, μαίμασσαι ἢ ψυγῆ μου, σπράσσειται ἡ καρδία μου, οὐ σωθήσομαι. *Edit. Complut.* Με μάρσει ἢ ψυγῆ μου. *Me premit anima mea.* Saint Jérôme et les autres ont lu μαίμασσαι, terme qui a embarrassé les interprètes. Il signifie *flotter, être agité, être en fureur.* *Aqu. O' λάζει. Elle trouble.*

20. Conritio super contritionem vocata est; et vastata est omnis terra, repente vastata sunt tabernacula mea, subito pelles meæ.

21. Usquequo videbo fugientem, audiam vocem buccinæ?

22. Quia stultus populus meus me non cognovit. Filii insipientes sunt et recordes; sapientes sunt ut faciant mala, bene autem facere nescierunt.

23. Aspexi terram, et ecce vacua erat et nihili; et cælos, et non erat lux in eis.

24. Vidi montes, et ecce movebantur; et omnes colles conturbati sunt.

25. Intuitus sum, et non erat homo; et omne volatile cæli recessit.

20. On a vu venir malheur sur malheur; toute la terre a été détruite; mes tentes ont été abattues tout d'un coup, et mes pavillons renversés.

21. Jusqu'à quand verrai-je des hommes qui fuient? jusqu'à quand entendrai-je le bruit de la trompette?

22. Tous ces maux sont venus, parce que mon peuple est insensé et qu'il ne m'a point connu; ce sont des enfants qui n'ont point de sens ni de raison; ils ne sont sages que pour faire le mal, et ils n'ont point d'intelligence pour faire le bien.

23. J'ai regardé la terre, et je n'y ai trouvé qu'un vide et qu'un néant; j'ai considéré les cieux, et ils étaient sans lumière.

24. J'ai vu les montagnes, et elles tremblaient; j'ai vu les collines, et elles étaient ébranlées.

25. J'ai jeté les yeux de toutes parts, et je n'ai point trouvé d'homme; tous les oiseaux même du ciel s'étaient retirés.

COMMENTAIRE

mal au dedans de moi, et dans le sentiment de mon cœur; mon âme est flottante, et comme agitée de folie; mon cœur est déchiré; je ne me tairai point. Puis-je souffrir, sans me plaindre, de si cruelles douleurs? Jérémie appelle les parois, ou les murailles du cœur, le ventre, les intestins, la poitrine, tout ce qui enveloppe le ventre, le cœur, les parties intérieures. Il sent un grand trouble, une agitation, une douleur extrême dans toutes ces parties.

ŷ. 20. REPENTE VASTATA SUNT TABERNACULA MEA, SUBITO PELLAS MEÆ. Les tentes, anciennement, se faisaient de peaux. Mon camp a été forcé, et mes tentes abattues du premier coup. Jérémie compare les villes de Juda à des pavillons; et il exprime la facilité avec laquelle l'ennemi s'en est rendu maître, à celle du renversement d'une tente.

ŷ. 21. USQUEQUO VIDEBO FUGIENTEM? L'hébreu (1) peut se traduire: Jusqu'à quand verrai-je l'étendard? Serai-je toujours au milieu des armées?

ŷ. 22. STULTUS POPULUS MEUS ME NON COGNOVIT. Voilà la source de tout son malheur. Il n'a point connu le Seigneur d'une connaissance pratique; il ne l'a pas révééré, aimé, servi, comme le demande cette souveraine Majesté. Il est d'autant plus coupable, que, l'ayant connu, il ne lui a pas rendu la gloire et les adorations qu'il lui devait. Trop éclairé sur tout le reste, il n'est aveugle que sur ce qu'il doit à son Dieu. Voyez le chapitre v, verset 21.

ŷ. 23. ASPEXI TERRAM, ET ECCE VACUA ERAT, ET

NIHILI. L'hébreu (2): J'ai regardé la terre, et voilà lohoû et bohoû. Tout y est en désordre; ce n'est qu'un chaos, et un renversement général. Les termes hébreux sont les mêmes que ceux dont se sert Moïse, pour exprimer l'état informe et confus de la matière au commencement du monde (3), avant que Dieu en eût démêlé les parties, et leur eût donné la forme, les ornements, l'arrangement que nous y voyons. Les Septante (4): J'ai regardé la terre, et voilà rien. Telle fut la Judée, après qu'elle eut été livrée aux Chaldéens, dépouillée de ses habitants, et réduite en solitude.

ET CÆLOS, ET NON ERAT LUX IN EIS. Sous l'idée d'un ciel sombre et ténébreux, et d'un soleil éclipsé, l'Écriture exprime assez souvent des temps fâcheux, et une consternation générale. La lumière marque la prospérité et l'espérance (5); les ténèbres désignent la mort et l'adversité (6). C'est ce qu'on voit dans les auteurs profanes, comme dans l'Écriture. Ceux qui tombent dans quelques disgrâces, dit Théodoret, ne voient point la lumière au milieu de la lumière, ni le jour au milieu du plus grand jour; tout leur paraît environné de ténèbres; tout les effraie; tout les jette dans le trouble.

ŷ. 24. OMNES COLLES CONTURBATI SUNT. L'effroi et la consternation règnent partout; comme si les montagnes et les collines étaient ébranlées. Ces expressions sont figurées et hyperboliques. Souvent l'Écriture les emploie en ce sens (7).

ŷ. 25. OMNE VOLATILE CÆLI RECESSIT. Les oiseaux quittent un pays désert et abandonné,

(1) Les Septante: E'ω; πότε ὄψομαι φεύγοντας.

(2) ראיתי נ : הארץ והנה תהו ובהו

(3) Genes. 1. 2. Terra autem erat inanis et vacua.

(4) Καὶ ἰδοὺ οὐθὲν. Aq. Sym. Tb. Κενὴ καὶ οὐθὲν.

(5) Homer. Iliad Z. inilio. Α'τας δὲ πρώτος...

Τρώων ἔηξε φάλαγγα, φῶς δ' ἐτάροισιν ἔθηκε.

(6) Senec. Herc. furente.

. . . Nulla lux unquam mihi

Secura fulsit; finis alterius mali

Gradus est futuri.

(7) Vide Psal. cxiii. 4. 6. - Habac. iii. 10. 12. - Judic. v. 5. - Joël ii. 10.

26. *Aspexi, et ecce carmelus desertus, et omnes urbes ejus destructæ sunt a facie Domini, et a facie iræ furoris ejus.*

27. *Hæc enim dicit Dominus: Deserta erit omnis terra, sed tamen consummationem non faciam.*

28. *Lugebit terra et mœrebunt cæli desuper, eo quod locutus sum. Cogitavi, et non pœnituit me, nec aversus sum ab eo.*

29. *A voce equitis et mittentis sagittam fugit omnis civitas; ingressi sunt ardua, et ascenderunt rupes; universæ urbes derelictæ sunt, et non habitat in eis homo.*

26. J'ai vu les campagnes les plus fertiles changées en un désert, et toutes les villes détruites devant la face du Seigneur et par le souffle de sa colère.

27. Car voici ce que dit le Seigneur; Toute la terre sera déserte; et néanmoins je ne la perdrai pas entièrement.

28. La terre fondra en larmes, et les cieux se couvriront de deuil, à cause de la parole que j'ai prononcée; j'ai formé mon dessein, je ne m'en suis point repenti, et je ne le rétracterai point.

29. Toute la ville fuit déjà au bruit de la cavalerie et de ceux qui lancent des flèches; ils se retirent aux lieux les plus hauts, et ils montent sur les pointes des rochers; toutes les villes sont abandonnées, et il n'y a plus d'hommes pour les habiter.

COMMENTAIRE

parce qu'ils n'y trouvent plus de nourriture. Les campagnes incultes ne sont propres qu'à nourrir certains animaux sauvages; et encore, pour la plupart, ces animaux se retirent d'un pays, dès qu'il n'y a plus d'hommes. Saint Jérôme (1) remarque que cela se voyait de son temps dans les terres ravagées par les ennemis, et réduites en solitude par la mort des habitants. Les prophètes Osée (2) et Sophonie (3) parlent à peu près de même que Jérémie en cet endroit, et au chapitre XII, 4: *Consumptum est animal, et volucre*. Voyez aussi le chapitre IX, verset 10.

ÿ. 26. *ECCË CARMELUS DESERTUS*. *Carmel* se prend souvent en général pour un lieu fertile et agréable (4). On peut l'expliquer ici en ce sens, ou l'entendre de la montagne de ce nom et des lieux voisins, célèbres par leur beauté et par leur fécondité. Théodoret croit que, sous le nom de Carmel, le prophète a figuré la ville de Jérusalem.

ÿ. 27. *SED TAMEN CONSUMMATIONEM NON FACIAM*. Quelque désolée que paraisse Jérusalem, et quelques maux qui accablent la terre de Juda, je ne les perdrai pas sans ressource. Jérusalem et le temple seront réduits en cendres; Juda sera emmené captif; le pays sera ravagé et abandonné; mais je n'oublierai pas ma miséricorde; mon peuple se relèvera de ces malheurs; Jérusalem sera rétablie; mon temple sera plus en honneur que jamais; Juda reviendra de captivité. Quelques exégètes l'expliquent dans un sens tout contraire: Je ne suis pas encore content de ces maux; tout cela n'est pas capable de satisfaire ma colère (5). Ou bien: Ne ferais-je pas éclater ma vengeance dans toute son étendue, dans toute sa véhémence? Le premier sens paraît plus naturel. Voyez le chapitre suivant, verset 10: *Consummationem nolite facere*; et au même endroit, le verset 18. Peut-

être que ces menaces et celles du chapitre suivant ne regardent que le premier siège de Jérusalem par Nabucodonosor, lorsque Jéchonias et plusieurs princes de sa cour furent emmenés captifs à Babylone. Jérusalem demeura en son entier, et Sédécias, successeur de Jéchonias, régna encore onze ans. Dieu laissa tout ce temps à son peuple pour faire pénitence.

ÿ. 28. *COGITAVI, ET NON PŒNITUIT ME*. J'exécuterai mon projet dans toute sa rigueur. Dieu n'est pas capable de se repentir de ses desseins ni de ses actions. Il n'appartient qu'à un esprit borné de se repentir, parce qu'il n'appartient qu'à lui de se tromper, d'excéder, ou de n'aller pas assez loin; de suivre une aveugle passion; en un mot, de réformer ses premières vues par des pensées plus justes, plus réfléchies et par des connaissances plus étendues et plus solides. Dieu voit tout d'un coup ce qui est à faire; ses connaissances sont éternelles et infinies; ses desseins, toujours justes et toujours infaillibles. Si quelquefois l'Écriture dit qu'il se repent, c'est une expression impropre et usuelle. Nous disons qu'un homme se repent, quand il n'exécute pas le mal qu'il avait résolu de faire. On dit de même que Dieu se repent, quand, touché de nos prières et de notre humiliation, il change sa colère en miséricorde et laisse sans effet ses plus effrayantes menaces. Mais alors les résolutions de Dieu, dont l'Écriture parle, n'étaient que conditionnelles. Dans le cas dont il s'agit, de la perte de Juda et de Jérusalem, le Seigneur déclare que ce n'est point une simple menace; qu'il accomplira sa résolution, sans y rien changer, parce que l'iniquité de son peuple est montée à son comble.

ÿ. 29. *INGRESSI SUNT ARDUA*. L'hébreu (6): *Ils se retirent dans les nués*; ou dans des endroits

(1) Hieron. hic. Hoc verum esse nunc totus orbis demonstrat, ut cæsa hominum multitudo, volatilia quoque, quæ solent hominem sequi, abierint, perierint. Vide eundem in Osee IV. 3. et in Sophon. I. 3.

(2) Vide Osee IV. 3. Lugebit terra, et infirmabitur omnis qui habitat in ea, in bestia agri et in volucre cæli, etc.

(3) Sophon. I. 3. Congregans hominem, et pecus, congregans volatilia cæli, et pisces maris.

(4) Vide Isai. XXIX. 17; XXXIII. 9.

(5) Ita Grot. Jun.

(6) באר בעבים

30. Tu autem, vastata, quid facies? Cum vestieris te coccino, cum ornata fueris monili aureo, et pinxeris stibio oculos tuos, frustra componderis; contempserunt te amatores tui, animam tuam quaerent.

31. Vocem enim quasi parturientis audivi, angustias ut puerperæ; vox filiae Sion intermorientis, expandentisque manus suas: Væ mihi, quia defecit anima mea propter interfectos!

30. Mais pour vous, ô fille de Sion, que ferez-vous dans ce pillage où vous serez exposée? Quand vous vous revêtiriez de pourpre, quand vous vous pareriez d'or et de tous vos ornements, et que vous vous peindriez les yeux avec de l'antimoine, en vain vous travailleriez à vous embellir; ceux qui vous aimaient n'auront pour vous que du mépris; ils ne chercheront que votre mort.

31. Car j'entends la voix comme d'une femme qui est en travail, qui est déchirée par les douleurs de l'enfantement; j'entends la voix de la fille de Sion qui est toute mourante, qui étend les mains, et qui crie: Malheur à moi, puisque mon âme m'abandonne à cause du carnage de mes enfants!

COMMENTAIRE

sombres et ténébreux, dans des hauteurs élevées jusqu'aux nuées; ou dans des forêts épaisses et obscures. Les Septante (1): *Dans des cavernes.*

ŷ. 30. CUM VESTIERIS TE COCCINO; CUM ORNATA FUERIS MONILI AUREO, ET PINXERIS STIBIO OCULOS TUOS. Vos alliés et vos voisins vous tourneront le dos; et vos ennemis, loin d'être touchés de vos parures, n'en concevront pour vous que plus de haine et de mépris. L'hébreu (2): *Quand vous vous revêtirez de pourpre, ou de cramoisi, et que vous vous parerez de vos ornements les plus précieux et que vous vous fendrez les yeux avec l'antimoine, vous vous fatiguerez en vain; vos amants vous mépriseront.* L'antimoine est d'un grand usage encore aujourd'hui dans l'Orient, pour peindre et noircir les yeux, et pour élargir les paupières, afin de faire paraître les yeux plus grands et mieux fendus. Les Éthiopiens pulvérisent l'antimoine et le mêlent avec de la suie humide; puis s'en frottent les paupières avec une espèce de pinceau destiné à cet usage (3). On a vu dans le quatrième livre des Rois (4), que

Jézabel se peignit les yeux d'antimoine, lorsqu'elle apprit que Jéhu entraît dans Samarie; dans la vue peut-être d'inspirer du respect ou de l'amour à ce prince. Les amants de Jérusalem sont les Égyptiens, les Phéniciens, les Chaldéens, auxquels elle s'était prostituée, en imitant leur idolâtrie et en recherchant leur alliance, au mépris du culte et du secours du Seigneur qu'elle avait négligés. Comparez *Jerem.* 1, 3, 8, 9 *etc.* et *Ezech.* xvi, 15, 16, 17 *et sequ.*

ŷ. 31. AUDIVI ANGSTIAS UT PUERPERÆ. L'hébreu ajoute cette circonstance (5): *D'une femme qui est en travail de son premier enfant, dont les douleurs sont plus aiguës et les cris plus perçants.*

VOX FILIÆ SION INTERMORIENTIS, EXPANDENTISQUE MANUS SUAS: VÆ MIHI, QUIA DEFECIT ANIMA MEA PROPTER INTERFECTOS! L'hébreu (6): *J'entends la voix de la fille de Sion; elle soupire, elle étend les mains, les bras lui tombent: Hélas, malheur à moi! Mon âme tombe en défaillance, à cause de ces meurtriers; je me pâme à la vue de cette armée d'ennemis.*

(1) Les Septante: Εἰς τὰ σπήλαια.

(2) כי תלבשי שני כי תעדי עדי זהב כי תקרעי בפור עיניך

(3) *Ludolf. hist. Æth. lib. vii. c. 7.*

(4) *iv. Reg. ix. 30.*

(5) קול שמעתי צרה כמבכירה Les Septante: Ως ἡ πρωτο-ταλαιόνη.

(6) קול בת ציון תהיפה תפרש כפיה הוי נא לי כעופה נפשי להרגיב

CHAPITRE V

Corruption générale des habitants de Jérusalem. Le Seigneur reproche aux enfants d'Israël leur infidélité et leur incrédulité. Il annonce la punition de leurs crimes ; il promet de ne pas exterminer entièrement son peuple.

1. Circuite vias Jerusalem, et aspiciite, et considerate, et quærite in plateis ejus an inveniatis virum facientem judicium, et quærentem fidem; et propitius ero ei.

2. Quod si etiam, Vivit Dominus! dixerint, et hoc falso jurabunt.

3. Domine, oculi tui respiciunt fidem; percussisti eos, et non doluerunt; attrivisti eos, et renuerunt accipere disciplinam; induraverunt facies suas supra petram, et noluerunt reverti.

1. Allez dans toutes les rues de Jérusalem; voyez et considérez; cherchez dans toutes ses places, si vous trouvez un seul homme qui agisse selon la justice et qui cherche la vérité; et je pardonnerai à toute la ville.

2. S'il y en a qui, en jurant, disent: Vive le Seigneur! ils se serviront faussement de ce serment même.

3. Seigneur, vos yeux regardent la vérité; vous les avez frappés, et ils ne l'ont point senti; vous les avez brisés de coups, et ils n'ont point voulu se soumettre au châtement; ils ont rendu leur front plus dur que la pierre, et ils n'ont point voulu revenir à vous.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. CIRCUITE VIAS JERUSALEM, ... AN INVENIATIS VIRUM FACIENTEM JUDICIUM. C'est la continuation du discours précédent. Dieu a menacé son peuple des derniers malheurs, et il a déclaré qu'il ne s'en repentirait point, et ne révoquerait point son arrêt (1). Pour justifier une conduite qui paraît si sévère, il dit à Jérusalem de chercher dans tous les coins de son enceinte, d'examiner tous les états et toutes les conditions; et, s'il s'y trouve un seul juste, il est prêt à changer de résolution, et à faire miséricorde à son peuple. Lorsqu'Abraham intercédait pour Sodome (2), après que, par divers degrés, il fut parvenu jusqu'à obtenir le pardon de cette ville criminelle, s'il s'y trouvait dix justes, il n'osa pousser ses demandes plus loin; il crut qu'il devait se contenter de cela. Ici le Seigneur ne cherche qu'un juste dans Jérusalem, et il ne peut l'y rencontrer.

Mais, sous le règne de Josias, est-il croyable que Jérusalem fût tellement corrompue, qu'il n'y eût pas un seul homme de bien? Ce prince lui-même n'était-il pas juste? L'Écriture lui donne de si grands éloges! Joël, Sophonie, Habacuc, la prophétesse Holda, Jérémie vivaient sous son règne. N'y avait-il point de prêtres ou de simples Juifs, exempts des crimes qu'on reproche ici à Juda? On répond à cela plusieurs choses:

1° Que ces expressions sont hyperboliques, pour montrer combien la justice et la piété étaient rares dans Jérusalem. On parle encore tous les jours de la sorte: Il n'y a plus de foi, de justice, d'amitié. 2° Ces reproches regardent les temps qui précédèrent la réforme des mœurs que fit Josias dans ses états, la dix-huitième année de son règne (3). Il faut convenir qu'avant ce temps, le désordre était extrême dans le pays, comme on le voit par Sophonie (4), et par d'autres passages de Jérémie (5). 3° Enfin le Seigneur parle à Jérémie, et à ceux qui, comme lui, étaient demeurés fidèles, ostensiblement, d'une manière déclarée et publique; il leur dit de chercher dans le reste du peuple, s'il y en a un seul qui mérite le nom de juste, et qui soit capable d'arrêter sa colère.

Ÿ. 2. QUOD SI ETIAM: VIVIT DOMINUS, DIXERINT, ET HOC FALSO JURABUNT. S'il y a quelqu'un qui jure en mon nom; il me déshonore, en me prenant à témoin du mensonge. Il ne suffit pas de jurer au nom du Seigneur; il faut *jur*er dans la vérité, dans le jugement, et dans la justice (6).

Ÿ. 3. DOMINE, OCULI TUI RESPICIUNT FIDEM. Vos yeux, Seigneur, sont témoins de la bonne foi. Ou: Vous voyez, vous approuvez la vérité et la justice; par conséquent vous ne pouvez qu'avoir en horreur l'infidélité et l'injustice. Vous savez,

(1) Sap. cap. iv. Ÿ 28. Cogitavi, et non pœnituit me, etc.

(2) Genes. xviii. 32.

(3) Iv. Reg. xxiii. 4. 5. et seq.

(4) Sophon. i. 4. et seq.

(5) Jerem. vi. 13; viii. 10.

(6) Jerem. iv. 2. Et jurabis: vivit Dominus in veritate, et in judicio, et in justitia.

4. Ego autem dixi : Forsitan pauperes sunt et stulti, ignorantes viam Domini, iudicium Dei sui.

5. Ibo igitur ad optimates, et loquar eis; ipsi enim cognoverunt viam Domini, iudicium Dei sui; et ecce magis hi simul confregerunt jugum, ruperunt vincula.

6. Idcirco percussit eos leo de silva, lupus ad vesperam vastavit eos; pardus vigilans super civitates eorum : omnis qui egressus fuerit ex eis capietur, quia multiplicatæ sunt prævaricationes eorum, confortatæ sunt aversiones eorum.

4. Pour moi, je disais : Il n'y a peut-être que les pauvres qui sont sans sagesse, qui ignorent la voie du Seigneur et les ordonnances de leur Dieu.

5. J'irai donc trouver les princes du peuple, et je leur parlerai ; car ce sont ceux-là qui connaissent la voie du Seigneur et les ordonnances de leur Dieu. Mais j'ai trouvé que ceux-là ont conspiré tous ensemble, avec encore plus de hardiesse, à briser le joug du Seigneur et à rompre ses liens.

6. C'est pourquoi le lion de la forêt les dévorera ; le loup, qui cherche sa proie sur le soir, les ravira ; le léopard tiendra toujours les yeux ouverts sur leur ville, et déchirera tous ceux qui en sortiront ; parce que leurs iniquités se sont multipliées, et que leurs désobéissances n'ont point de fin.

COMMENTAIRE

Seigneur, ce qu'il en est ; et il n'est que trop vrai que, dans Jérusalem, tout est plein d'injustice et d'iniquité.

PERCUSSISTI EOS, ET NON DOLUERUNT. Les malheurs arrivés à Juda sous les règnes d'Achaz, d'Ézéchias, de Manassé, n'ont point été capables de les faire rentrer dans eux-mêmes. Ils sont demeurés endurcis et obstinés : *Induraverunt facies suas supra petram*. Ils ont poité leur iniquité jusqu'à l'impudence, et l'insensibilité à tous les reproches jusqu'à l'endurcissement. Semblables à des rochers, à ces pierres dures et cassantes, qui éclatent et se brisent sous le ciseau, et dont la main du plus habile ouvrier ne peut rien faire, les Juifs se montrent rebelles à tout.

ÿ. 4. FORSITAN PAUPERES SUNT, ET STULTI. Le menu peuple, sans éducation, sans lettres, sans connaissance, est peut-être dans le désordre ; il pèche plutôt par ignorance que par malice : mais les prêtres, les magistrats, les grands, dont l'esprit est cultivé par l'étude et par l'éducation, sont-ils plus attachés à la religion et au culte du Seigneur ? Point du tout. Ce sont ceux-là qui ont brisé le joug du Seigneur avec plus d'insolence : *Magis hi simul confregerunt jugum* ; (verset 5). Quand il n'y a que le peuple qui pèche, et qu'il ne pèche que par ignorance, le mal n'est pas sans remède : mais quand le prêtre, le magistrat, le prince, le savant, ce qu'il y a de plus distingué dans la nation est corrompu, aussi bien que la populace, le mal est sans remède.

ÿ. 5. IBO IGITUR AD OPTIMATES, etc. Comme Dieu avait commandé à Jérémie de chercher dans toute la ville de Jérusalem un homme qui agit selon la justice, ce saint prophète, après avoir

considéré *les pauvres*, c'est-à-dire le commun du peuple, *dit en lui-même*, que *l'ignorance* où ils étaient *de la voie* et de la loi du Seigneur, pouvait peut-être leur servir d'excuse de ce qu'ils n'y marchaient pas : et qu'ainsi *il irait voir parmi les grands*, c'est-à-dire parmi les prêtres et les chefs du peuple, si la connaissance qu'ils avaient de la loi de Dieu les rendait plus soumis à ses volontés. Mais il se trouva, dit saint Jérôme (1), que ceux qui étaient les maîtres des autres étaient pires que leurs disciples, et que, plus ils étaient puissants et élevés en autorité, plus ils étaient insolents dans leurs désordres : *Quanto in divitiis major auctoritas, tanto major insolentia peccatorum*.

ÿ. 6. PERCUSSIT EOS LEO DE SILVA ; LUPUS AD VESPERAM VASTAVIT EOS ; PARDUS VIGILANS SUPER CIVITATES EORUM. Le lion marque Nabucodonosor, selon Théodoret ; il est déjà désigné sous ce nom un peu plus haut (2) ; le loup marque Nabuzardan, et le léopard désigne Antiochus Épiphane. Selon saint Jérôme, le lion est la figure des Babyloniens ; le loup, des Mèdes et des Perses ; le léopard, des Grecs. Nabucodonosor et ses successeurs affligèrent les Juifs ; les successeurs de Cyrus les firent aussi souffrir ; enfin les rois de Syrie et d'Égypte, successeurs d'Alexandre le Grand, les opprimèrent de plusieurs manières. D'autres (3), sous le nom de lion dévorant, de loup nocturne, de léopard vigilant, n'entendent que le seul Nabucodonosor ; cruel, violent, courageux comme un lion ; avide, carnassier comme un loup ; prompt, vif, agissant comme un léopard. L'épithète de *nocturne*, convient parfaitement au loup. C'est un animal qui voit la nuit mieux que le jour (4) ; il ne va guère que la

(1) *In hunc loc.*

(2) *Jerem. iv. 7. Ascendit leo de cubili suo, etc.*

(3) *Sanct. Grot. Tirin. etc.*

(4) *Ælian. lib. x. c. 26. Ο'ξυωπέστατον δὲ ἐστὶ ξῶον, καὶ μέντοι, καὶ νυκτός, καὶ σελήνης οὐκ οὐσίας ὅδε ὄρῃ. Καὶ ὅτε πᾶσιν ἐστὶ σκοτός, ἐκεῖνος βλέπει, ἔνθεν τοῖ, καὶ λυκόφωρος κέκληται ὁ καιρός οὗτος.*

7. Super quo propitius tibi esse potero? Filii tui dereliquerunt me, et jurant in his qui non sunt dii. Saturavi eos, et mœchati sunt, et in domo meretricis luxuriabantur.

8. Equi amatores et emissarii facti sunt; unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat.

9. Numquid super his non visitabo, dicit Dominus, et in gente tali non ulciscetur anima mea?

10. Ascendite muros ejus, et dissipate, consummationem autem nolite facere; auferte propagines ejus, qui non sunt Domini.

11. Prævaricatione enim prævaricata est in me domus Israel, et domus Juda, ait Dominus.

7. Après cela, que vous reste-t-il qui puisse attirer ma miséricorde? Vos enfants m'ont abandonné, et ils jurent par ceux qui ne sont point des dieux. Je les ai rassasiés; ils sont devenus adultes; ils ont été satisfaire leurs passions honteuses dans la maison d'une prostituée.

8. Ils sont devenus comme des chevaux ardents, qui courent après les cavales; chacun d'eux a poursuivi de même avec une passion furieuse la femme de son prochain.

9. Ne punirai-je pas ces excès? dit le Seigneur; et ne me vengerai-je pas d'une nation si criminelle?

10. Montez sur ses murailles, et renversez-les; ne la perdez pas néanmoins entièrement. Arrachez les rejetons de sa race, parce qu'ils ne sont point au Seigneur;

11. Car la maison d'Israël et la maison de Juda ont violé l'obéissance qu'elles me devaient; et leur perfidie est montée à son comble, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

nuit, sur la brune, ou dans un temps de nuages et de brouillards (1) :

... . Inde lupi ceu
Raptores atra in nebula, quos improba ventris
Exegit rabies, etc.

Le texte hébreu (2) porte un loup du désert, un loup plus sauvage et plus farouche que les loups ordinaires. L'on donne au léopard la qualité de *vigilant*, parce qu'en effet cet animal se tient caché en embuscade, pour saisir sa proie (3), et s'élançe dessus avec rapidité, lorsqu'elle se présente. C'est ainsi que Nabucodonosor envahit les villes de Juda.

Ÿ. 7. SUPER QUO PROPITIUS TIBI ESSE POTERO? Vous avez violé mon alliance; vous avez foulé aux pieds mes lois saintes; vous vous êtes souillés dans toute sorte de crimes, vous m'avez renié pour votre Dieu, pour votre roi, et pour votre père; vous ne m'avez laissé que la qualité de juge et de vengeur, pour punir vos infidélités et votre ingratitude.

SATURAVI EOS ET MŒCHATI SUNT. Écoutez ceci, dit saint Jérôme, vous tous qui avez reçu du Seigneur de grandes richesses, qui êtes remplis et comme *rassasiés* des biens de la terre, et qui vous abandonnez ensuite au dérèglement. Que souhaitez donc tous les hommes, lorsqu'ils désirent de devenir riches, et de rassasier leur cupidité, sinon de tomber, comme le dit saint Paul, dans les pièges du démon, et dans l'abîme du péché? Si ceux qui ne songent qu'à se remplir des

biens de la terre, considéraient ce que le Seigneur dit ici, que les Juifs en *ayant été rassasiés devinrent adultes*, et semblables à *des chevaux qui courent et qui hennissent après des cavales*; ils seraient peut-être plus modérés dans l'usage de ces biens, dont l'abus fit devenir le peuple de Dieu comme des bêtes sans raison; et ils auraient honte de regarder comme quelque chose de si grand, ce qui peut les rendre, comme ces Juifs, dignes d'être comparés à des chevaux.

Ÿ. 8. EQUI AMATORES ET EMISSARII FACTI SUNT. Chacun d'eux court après la femme de son prochain, avec la même impétuosité que les animaux les plus ardents courent après leurs femelles. Le cheval est de tous les animaux le plus intempérant que l'on connaisse (4). L'hébreu (5) à la lettre: *Ils sont des chevaux bien nourris*. Ce qui est expliqué fort différemment. Les uns le prennent dans un sens obscène, pour des chevaux entiers bien nourris, qui courent après les cavales (6). D'autres (7) traduisent: Des chevaux bien nourris qui regimbent, et ne peuvent souffrir le joug. Autrement: Des chevaux trop gras, qui se lèvent dès le matin, pour courir après les cavales. La traduction de la Vulgate et des Septante paraît la meilleure.

Ÿ. 10. ASCENDITE MUROS EJUS, ET DISSIPATE; CONSUMMATIONEM AUTEM NOLITE FACERE. Comparez le verset 18 de ce chapitre, et le 27 du chapitre précédent. On peut entendre ceci de ce qui arriva dans le premier siège que Nabucodo-

(1) *Æneid.* II.

(2) *זאב ערבית* Les Septante: *λύκος ἔως τῶν οὐλῶν ὄλοθρευσεν αὐτοὺς*. Ils ont lu *זאב ערבת*

(3) *Ælian. lib. v. c. 40.*

(4) *Aristot. hist. anim. lib. VI. c. 22.* *Λαγνέστατον δὲ καὶ τῶν θηλῶν, καὶ τῶν ἀρρενων ἵππος, μετ' ἀνθρώπων ἔστι.* Et *Virgil. Georgic. III.*

(5) *כוסים כוונים משכים הוי*

(6) *Hieron. Omnes consona voce ἔλκοντες, id est, trahentes, transtulerunt. ut ostendatur magnitudo genitalium, juxta illud Ezechielis, quasi asinorum carnes, eorum carnes. Ita et Sept. Ἴπποι θηλυμανεῖς ἐγενήθησαν. Et Ludov. de Dieu. Equi bene pasti, et producentes, supple membrum genitale, quod honoris causa subicitur, quia ex materia subjecta satis intelligitur. Masorethæ, dit Reinke legunt מוונים מוונים armati, scilicet membro genitali.*

(7) *Bochart. de animal. sacr. parte I. lib. II. c. 9.*

12. Negaverunt Dominum, et dixerunt : Non est ipse ; neque veniet super nos malum ; gladium et famem non videbimus.

13. Prophetæ fuerunt in ventum locuti, et responsum non fuit eis. Hæc ergo evenient illis.

14. Hæc dicit Dominus Deus exercituum : Quia locuti estis verbum istud, ecce ego do verba mea in ore tuo in ignem, et populum istum in ligna, et vorabit eos.

15. Ecce ego adducam super vos gentem de longinquo, domus Israel, ait Dominus, gentem robustam, gentem antiquam, gentem cujus ignorabis linguam, nec intelliges quid loquatur.

12. Ils ont renié le Seigneur, ils ont dit : Le Seigneur n'est point Dieu ; il ne nous arrivera aucun mal ; nous ne verrons ni la guerre ni la famine.

13. Les prophètes ont prophétisé en l'air, et Dieu n'a point parlé par leur bouche. Voici donc ce qui leur arrivera :

14. Voici ce que m'a dit le Seigneur Dieu des armées : Parce que vous avez parlé de la sorte, je ferai que mes paroles deviendront du feu dans votre bouche ; que ce peuple sera comme du bois, et que ce feu les dévorera.

15. Maison d'Israël, dit le Seigneur, je vais faire venir sur vous un peuple des pays les plus reculés, un peuple puissant, un peuple ancien, un peuple dont la langue vous sera inconnue, et vous ne saurez ce qu'il dira.

COMMENTAIRE

nosor mit devant Jérusalem. La ville fut prise, et le roi Jéchonias emmené captif (1) : mais le temple et la ville subsistèrent ; Sédécias fut mis en la place de Jéchonias, et le peuple demeura en paix encore quelques années.

AUFERTE PROPAGINES EJUS, QUIA NON SUNT DOMINI. Jéchonias, roi de Juda, fut arraché de Jérusalem, lui et ses enfants ; il n'eut pas la satisfaction de les voir assis sur son trône ; peut-être même furent-ils mis à mort par les Chaldéens. Le Seigneur, en un autre endroit (2), ordonne à Jérémie d'écrire que *ce prince sera stérile, ou privé de ses enfants ; que rien ne lui réussira durant sa vie, et qu'il ne sortira point d'homme de sa race, qui soit assis sur le trône de David*. Le texte hébreu doit s'entendre de Jérusalem (3) : *Arrachez les rejetons de cette ville ; enlevez tout son peuple ; détruisez-la jusqu'aux fondements*. Quelques hébraïsants (4) traduisent : *Arrachez ses parapets, ses redoutes ; le chaldéen (5), ses palais ; d'autres (6), les fondements de ses murs et de ses édifices*. Le Seigneur les a abandonnés ; il y renonce ; Jérusalem n'est plus sa ville sainte, et le lieu de son repos.

Ÿ. 12. NEGAVERUNT DOMINUM, ET DIXERUNT : NON EST IPSE. L'hébreu (7) : *Ils ont menti au Seigneur, et ils ont dit : Ce n'est point lui*. Ils ont violé la foi qu'ils lui devaient, et ils ont dit que ce n'était point lui qui parlait par les prophètes ; ils ont traité tous les discours, et toutes les menaces des hommes envoyés de sa part, de sottises et de fables : *Prophetæ fuerunt in ventum locuti, et responsum non fuit in eis*. Ils ont menti à Dieu et au Saint-Esprit, en disant que ce n'était point lui qui parlait par les prophètes, et qu'il ne les en-

voyait point, afin de continuer avec plus de liberté dans leurs désordres.

Ÿ. 13. PROPHETÆ FUERUNT IN VENTUM LOCUTI, ET RESPONSUM NON FUIT IN EIS. L'hébreu (8) : *Les prophètes ont été au vent, et la parole n'est point en eux ; ainsi cela leur arrivera*. Ils ont dit que les menaces des prophètes s'en iraient au vent, et que le Seigneur n'avait point parlé en eux : mais, pour les punir, ils verront l'exécution rigoureuse et littérale de tout ce qui a été prédit. Autrement : Ils ont dit : Les prophéties se dissiperont en fumée ; elles n'ont ni solidité, ni réalité ; ces menaces retomberont sur ces visionnaires, sur ces discoureurs, qui ne cessent de nous troubler par leurs vaines déclamations (9). Voilà ce que disent ces impies. Ce dernier sens paraît le plus aisé et le mieux suivi.

Ÿ. 14. DO VERBA MEA IN ORE TUO IN IGNUM ; ET POPULUM ISTUM IN LIGNA. C'est le Seigneur qui parle à Jérémie : Vous leur annoncerez les dernières calamités, et ils verront en même temps les effets de vos menaces. Votre parole les consumera, comme le feu consume le bois ; c'est-à-dire, vos prédictions auront infailliblement leur effet. L'Écriture dit souvent que les prophètes font ce qu'ils annoncent. Le feu marque la guerre.

Ÿ. 15. ADDUCAM SUPER VOS GENTEM DE LONGINQUO. Il désigne ici les Chaldéens par leur éloignement, par leur puissance, par leur valeur, par leur antiquité, par leur langage inconnu aux Juifs, par la nature de leurs armes, par leur force, par leur cruauté. L'empire des Chaldéens s'étendait alors jusqu'en Syrie. C'était la monarchie la plus étendue, la plus puissante, et la plus florissante du monde. L'antiquité de cet empire remontait

(1) *iv. Reg. xxiv. 10.*

(2) *Jerem. xxii. 30.* Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur : nec enim de semine ejus erit vir, qui sedeat super solium David.

(3) הכירו נבישותיה

(4) *Pagn. Mont. Kim'hi. Jun. Tremel. Pisc.*

(5) פגרו ביריחה

(6) *Syr. Arab. Sept. Ὑποκαταστροφὰ ἀναστῆς.*

(7) הכירו נבישותיה ויאמרו רוא הוא *Les Septante : Ε'ψευσθησαν τὸ κῆρ.*

(8) והנביאים יהיו לרוח והדבר אין בהם כה יעשה להם

(9) *Vide Chald. Grot. Tir. Piscat.*

16. Pharetra ejus quasi sepulcrum patens, universi fortes.

17. Et comedet segetes tuas et panem tuum, devorabit filios tuos et filias tuas, comedet gregem tuum et armenta tua, comedet vineam tuam et ficum tuam, et conteret urbes munitas tuas, in quibus tu habes fiduciam, gladio.

18. Verumtamen in diebus illis, ait Dominus, non faciam vos in consummationem.

19. Quod si dixeritis : Quare fecit nobis Dominus Deus noster hæc omnia? dices ad eos : Sicut dereliquistis me, et servistis deo alieno in terra vestra, sic servietis alienis in terra non vestra.

20. Annuntiate hoc domui Jacob, et auditum facite in Juda dicentes :

16. Son carquois sera comme un sépulcre ouvert; tous ses soldats seront vaillants.

17. Il mangera vos blés et votre pain, il dévorera vos fils et vos filles, il pillera vos moutons et vos bœufs, il dépouillera vos vignes et vos figuiers, et il viendra, l'épée à la main, détruire vos plus fortes villes, dans lesquelles vous mettiez votre confiance.

18. Et néanmoins, en ce temps-là même, dit le Seigneur, je ne vous exterminerai pas entièrement.

19. Si vous dites : Pourquoi le Seigneur notre Dieu nous a-t-il fait tous ces maux? vous leur direz : Comme vous m'avez abandonné pour adorer un dieu étranger dans votre propre pays, ainsi vous serez assujettis à des étrangers dans une terre étrangère.

20. Annoncez ceci à la maison de Jacob, faites-le entendre dans Juda, et dites-leur :

COMMENTAIRE

jusqu'à Nemrod (1), Nabopolassar, père de Nabucodonosor, avait succédé aux anciens rois d'Assyrie et de Babylone. La valeur des Chaldéens était déjà connue : moins cependant que celle des Assyriens ; mais elle le fut encore davantage sous le règne de Nabucodonosor.

GENTEM CUIUS IGNORABIS LINGUAM. Le chaldéen et l'araméen étaient inconnus aux Juifs, comme on le voit dans l'histoire d'Ézéchias. Sennachérib ayant envoyé le rabsacès à ce prince, les députés d'Ézéchias prièrent le rabsacès de leur parler en araméen (2), parce qu'ils entendaient cette langue ; et de ne pas parler hébreu, afin que le peuple qui les écoutait, ne pût être témoin de ce qui se traiterait dans leur conférence. Le chaldéen différait aussi de l'hébreu et de l'araméen.

Ÿ. 16. PHARETRA EJUS QUASI SEPULCRUM PATENS. Leurs flèches portent partout la mort et le carnage ; elles sont aussi insatiables que le tombeau, aussi terribles que la mort.

Ÿ. 17. COMEDET FILIOS TUOS ET FILIAS TUAS. Non pas que les Chaldéens dussent se nourrir de chair humaine ; mais parce que leur épée devait faire mourir tous ceux qui tomberaient entre leurs mains, et qu'ils devaient réduire par la famine et par la guerre tout ce pays en une vaste solitude. Le verbe hébreu אָכַל *akal*, qui signifie manger, dévorer, se dit en général de toute manière de destruction, de dissipation, de carnage.

Ÿ. 19. QUARE FECIT NOBIS DOMINUS DEUS NOSTER HÆC OMNIA? Voilà la dernière extravagance, s'écrie saint Jérôme (3), d'ignorer et de demander pourquoi ils souffraient de si grands maux, puisqu'ils avaient commis de si grands crimes. Mais c'est là l'effet de l'aveuglement que produit

l'orgueil, d'ôter à l'homme la vue de ses fautes, et de l'empêcher de reconnaître qu'il est justement puni. La réponse que le Seigneur met dans la bouche de Jérémie est courte mais acérée. Comme vous avez servi Baal et les dieux des nations, dans la terre que je m'étais consacrée en vous la donnant, et vous servirez effectivement ces dieux étrangers dans une terre étrangère, c'est-à-dire, en Babylonie et en Chaldée. Car, puisque la religion des étrangers vous plaît plus que la mienne, il est juste que vous approchiez de ceux dont vous avez embrassé les erreurs. Habitez donc au milieu d'eux ; soyez esclaves de ceux dont vous avez adoré les dieux. *Si vos peregrina religio delectat, quid necesse est longinquum errorem suscipere? Habitale cum talibus: imo servite his quorum deos colitis.*

C'est là la force du sens qui est, selon saint Jérôme, renfermé dans ces paroles : *Comme vous m'avez abandonné, pour adorer un dieu étranger dans votre propre pays; ainsi vous adorerez les dieux étrangers dans une terre bien éloignée de la vôtre.* Et cet arrêt de condamnation que Dieu prononce contre son peuple est très équitable, dit un ancien père (4); car, puisqu'ils avaient renoncé à le reconnaître pour leur souverain, il était dans l'ordre de sa justice qu'il les livrât à d'autres maîtres, à qui ils fussent assujettis.

Quelques exemplaires latins lisent : *Diis alienis* : Vous serez assujettis à des dieux étrangers. Le chaldéen : *Vous obéirez à des peuples idolâtres dans une terre étrangère.* Vous n'avez point voulu m'avoir pour Dieu, et pour roi dans votre pays ; vous aurez d'autres rois, et d'autres maîtres dans une autre terre, et vous saurez quelle est la différence de ma domination, et de celle de ces maîtres sévères.

(1) Vide Genes. x. 10.

(2) Iv. Reg. xviii. 26. et Isai. xxxvi. 11. Loquere ad servos tuos Syra lingua, intelligimus enim : ne loquaris ad

nos judaice in auribus populi, qui est super murum.

(3) Hieron. in hunc loc.

(4) Theodoret.

21. Audi, popule stulte, qui non habes cor; qui habentes oculos, non videtis; et aures, et non auditis.

22. Me ergo non timebitis, ait Dominus, et a facie mea non dolebitis: qui posui arenam terminum mari, præceptum sempiternum quod non præteribit; et commovebuntur, et non poterunt; et intumescunt fluctus ejus, et non transibunt illud?

23. Populo autem huic factum est cor incredulum et exasperans; recesserunt, et abierunt.

24. Et non dixerunt in corde suo: Metuamus Dominum Deum nostrum, qui dat nobis pluviam temporaneam et serotinam in tempore suo, plenitudinem annuæ messis custodientem nobis.

25. Iniquitates vestræ declinaverunt hæc, et peccata vestra prohibuerunt bonum a vobis.

21. Écoutez, peuple insensé, qui êtes sans entendement et sans esprit; qui avez des yeux, et ne voyez point; des oreilles, et n'entendez point.

22. Ne me respecterez-vous donc point? dit le Seigneur; et ne serez-vous point saisis de frayeur devant ma face? moi qui ai mis le sable pour bornes à la mer, qui lui ai prescrit une loi éternelle qu'elle ne violera jamais. Ses vagues s'agiteront, et elles ne pourront aller au delà; ses flots s'élèveront avec furie, et ils ne pourront passer ces limites.

23. Mais le cœur de ce peuple est devenu un cœur incrédule et rebelle; ils se sont retirés, et s'en sont allés.

24. Ils n'ont point dit en eux-mêmes: Craignons le Seigneur notre Dieu, qui donne en son temps aux fruits de la terre les premières et les dernières pluies, et qui nous conserve tous les ans une abondante moisson.

25. Vos iniquités ont détourné mes grâces, et vos péchés se sont opposés au bien que j'étais prêt à vous faire;

COMMENTAIRE

ŷ. 21. POPULE STULTE, QUI NON HABES COR. Les Hébreux mettent la sagesse, l'intelligence, l'esprit dans le cœur (1): *Éphraïm est comme une colombe séduite, et sans cœur*. Et: *Celui qui méprise son ami, manque de cœur*, dit Salomon (2). Et ailleurs (3): *Celui qui n'a point de cœur, est exposé aux coups de verges*. Jérémie a déjà reproché à Juda son peu d'intelligence et de sagesse dans ce qui regarde ses véritables intérêts (4).

ŷ. 22. A FACIE MEA NON DOLEBITIS? La com-ponction, la douleur (5), le repentir n'entrera-t-il pas dans vos cœurs? Demeurerez-vous toujours dans votre endurcissement?

QUI POSUI ARENAM TERMINUM MARI. Souvent Dieu signale cet effet de son pouvoir souverain, d'avoir su mettre des bornes à la mer. et de lui avoir défendu de passer plus avant (6). Il faut avoir vu la mer dans sa furie pour comprendre la force de cet argument, en faveur de la toute-puissance divine. Quand elle se démonte et qu'elle roule l'une sur l'autre ses vagues frémissantes, on croirait, qu'elle va escalader les plus hautes falaises, et quelques grains de sables suffisent à abattre cette fougue.

ŷ. 24. QUI DAT NOBIS PLUVIAM TEMPORANEAM ET SEROTINAM. *Qui nous donne les premières, et les dernières pluies*; les pluies de l'automne, et celles du printemps. Voyez *Deut. xi, 14*.

PLENITUDINEM ANNUÆ MESSIS CUSTODIENTEM NOBIS. L'hébreu (7): *Il nous conserve les semaines*

ordonnées pour la moisson. Il nous abandonne les semaines, c'est-à-dire le temps qui est entre la Pâque et la Pentecôte, pour faire nos moissons. Il nous laisse tout ce temps, sans exiger de nous aucun service particulier, ni aucune assistance à son temple. On sait que la Pentecôte est appelée dans l'Écriture (8) *la fête des semaines*. La moisson des orges se commençait à Pâque, et celle des froments finissait à la Pentecôte (9). Mais il vaudrait mieux traduire: Il nous conserve les semaines établies pour la moisson; il observe envers nous l'ordre des saisons qu'il s'est prescrit à lui-même; il nous accorde pendant l'été un temps propre pour faire commodément nos récoltes; il retient alors les pluies, pour nous faciliter la moisson de nos grains. Mais vos iniquités l'ont obligé à changer cet ordre, à déranger l'économie des saisons. Vous n'éprouvez plus, par votre faute, les effets de sa bénédiction sur vos champs et sur vos moissons. Il vous refuse la pluie dans les temps où il la donnait autrefois, et il la fait tomber dans des saisons où elle est contraire aux fruits de la campagne. (Verset 25). *Iniquitates vestræ declinaverunt hæc, et peccata vestra prohibuerunt bonum a vobis*. Il est parlé plus loin, aux chapitres VIII, 13, 20 et XIV, 1, 18, d'une stérilité qui arriva avant le siège de Jérusalem: mais il y a apparence qu'elle est différée de celle qui est marquée ici.

(1) *Osee. vii. 11.*

(2) *Prov. xi. 12.*

(3) *Prov. x. 13.*

(4) *Sap. cap. iv. 22.*

(5) *לחץ תחינך* Les Septante: *Ἀπό τῆς ἰσχυροῦς σου*
μοῦ ὡς ἐν ἑλασθησέσθης.

(6) *Vide Job. xxxviii. 10. 11. - Psal. ciii. 9. - Prov. viii. 27. 29. - Amos. v. 8.*

(7) *שבועות חקות קציר ישמר לנו*

(8) *Exod. xxxiv. 22. Solemnitatem hebdomadarum facies. Et Levit. xiiii. 15. Numerabitis septem hebdomadas plenas, etc.*

(9) *Exod. xxiii. 16. - Levit. xxiii. 10.*

26. Quia inventi sunt in populo meo impii insidiantes quasi aucupes, laqueos ponentes et pedicas ad capiendos viros.

27. Sicut decipula plena avibus, sic domus eorum plenæ dolo: ideo magnificentati sunt et ditati.

28. Incrassati sunt et impinguati, et præterierunt sermones meos pessime. Causam viduæ non judicaverunt, causam pupilli non direxerunt, et iudicium pauperum non judicaverunt.

29. Numquid super his non visitabo, dicit Dominus, aut super gentem hujuscemodi non ulciscetur anima mea?
30. Stupor et mirabilia facta sunt in terra:

31. Prophetæ prophetabant mendacium, et sacerdotes applaudebant manibus suis, et populus meus dilexit talia. Quid igitur fiet in novissimo ejus?

26. Parce qu'il s'est trouvé parmi mon peuple des impies, qui dressent des embûches comme on en dresse aux oiseaux, et qui tendent des filets pour surprendre les hommes.

27. Leurs maisons sont pleines des fruits de leurs tromperies, comme un trébuchet est plein des oiseaux qu'on y a pris; c'est ainsi qu'ils deviennent grands et qu'ils s'enrichissent.

28. Ils sont gras, ils sont vigoureux, et ils violent ma loi par les actions les plus criminelles; ils n'entreprennent point la défense de la veuve, ils ne soutiennent point le droit du pupille, et ils ne font point justice aux pauvres.

29. Ne punirai-je point ces excès? dit le Seigneur; et ne me vengerais-je point d'une nation si criminelle?

30. Il s'est fait sur la terre des choses étranges et qu'on ne peut écouter qu'avec le dernier étonnement.

31. Les prophètes prophétisaient le mensonge; les prêtres y applaudissaient, et mon peuple y trouvait son plaisir. Quelle sera donc enfin la punition que je lui réserve?

COMMENTAIRE

Ÿ. 26. INSIDIANTES QUASI AUCUPES; LAQUEOS PONENTES ET PEDICAS AD CAPIENDOS VIROS. On peut prendre ces expressions à la lettre. On voit des voleurs qui attendent les hommes sur les chemins, comme les chasseurs et les oiseleurs attendent leur proie. On dit même qu'anciennement quelques tyrans allaient à la chasse aux hommes, et leur tendaient des pièges, comme on en tend aux bêtes féroces. Mais il vaut mieux l'entendre au figuré, des surprises, des fourberies, des embûches des méchants contre les simples et les innocents. L'hébreu (1): *Il observe, il épie, comme quand on tend des lacets; (ou, il tend des pièges, comme quand les oiseleurs tendent leurs rêts; ou, comme quand les oiseleurs sont en repos, en attendant leur proie); ils dressent des pièges pour perdre; ils prennent des hommes.*

Ÿ. 27. SICUT DECIPULA PLENA AVIBUS, SIC DOMUS EORUM PLENÆ DOLO. *Leurs maisons sont pleines des fruits de leurs tromperies, comme un trébuchet est plein des oiseaux qu'on y a pris; ou, comme une volière est remplie d'oiseaux pris au filet. Ou bien: Leur maison est comme une cage à trébuchet, où l'on enferme un oiseau pour appeler ses semblables, et pour les y faire prendre.*

Ÿ. 28. PRÆTERIERUNT SERMONES MEOS PESSIME. L'hébreu à la lettre (2): *Ils ont passé les paroles du mal.* Ils ont porté leur méchanceté au delà de

tout ce qu'on peut dire; ils sont tombés dans les derniers excès; ou, ils se sont mis au-dessus des maux ordinaires des hommes; ils ne craignent plus rien. C'est la même chose que ce qu'on lit dans les psaumes (3): *In labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur.* Le chaldéen: Ils ont violé la loi; ils ont commis le mal. Ce sens est le plus simple; il revient à la Vulgate. Les Septante n'ont point exprimé cet endroit.

CAUSAM VIDUÆ. L'hébreu lit seulement: *Ils n'ont point jugé la cause, sans parler de veuve.*

Ÿ. 31. PROPHETÆ PROPHETABANT MENDACIUM, ET SACERDOTES APPLAUDEBANT MANIBUS SUIS. L'hébreu (4): *Les prophètes prophétisaient le mensonge, et les prêtres descendaient à leurs mains; ils avaient pour ces faux prophètes une aveugle déférence; ou, ils les approuvaient par une lâche complaisance.* Quelques hébraïsants (5) traduisent: *Et les prêtres reçoivent des présents dans leurs mains.* Autrement: *E' les prêtres les dominent; ils dominent sur ces faux prophètes; ou bien, ils dominent par leur moyen.* Ils se servent de ces faux prophètes pour établir, ou pour entretenir leur autorité et leur domination. De tout cela on peut juger de l'obscurité et de l'équivoque des mots du texte. Dans le livre des Juges (xiv, 9), la même expression est employée avec le sens de *prendre dans ses mains.*

(1) ישור כשך וקושים הצניבו בשחית אנשים ילכרו Les Septante: Καὶ παγίδα ἕστησαν διαφθεῖραι ἄνδρας, καὶ συναλαμβάνουσαν. Ils ont omis la première partie. Aquila, Symmaque, la plupart des commentateurs traduisent שך וקושים par *des rets d'oiseleurs*: Δέκτυον ὀφειτού.

(2) עברו דברי רע

(3) Psal. LXXII 5.

(4) הנבואים נכאי בשקר וההננים ירדו על ידיהם

(5) Pag. Munst. Vat. Cast. Kim'hi.

CHAPITRE VI

Désolation de Jérusalem et de Juda. Infidélité de ce peuple. Fausse paix qui lui est promise. S'instruire de la bonne voie et y marcher. Sentinelles établies et non écoutées. Jérémie est établi sur ce peuple pour l'éprouver.

1. Confortamini, filii Benjamin, in medio Jerusalem; et in Thecua clangite buccina, et super Bethacarem levate vexillum, quia malum visum est ab aquilone, et contritio magna.

2. Speciosæ et delicatæ assimilavi filiam Sion.

3. Ad eam venient pastores et greges eorum, fixerunt in ea tentoria in circuitu, pascet unusquisque eos qui sub manu sua sunt.

1. Armez-vous de force, enfants de Benjamin, au milieu de Jérusalem; faites retentir la trompette à Thécua, levez l'étendard sur Béthacara, parce qu'il paraît un mal du côté de l'aquilon, et que ce mal vous menace d'un grand ravage.

2. Je puis comparer la fille de Sion à une femme belle et délicate.

3. Les pasteurs viendront avec leurs troupeaux; ils dresseront leurs tentes autour de ses murs, et chacun dirigera les gens qui seront sous son commandement.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. CONFORTAMINI, FILII BENJAMIN, IN MEDIO JERUSALEM. Jérémie continue à invectiver contre les désordres des Juifs. Il s'adresse ici à la tribu de Benjamin; il lui dit de s'armer de courage, d'entrer dans Jérusalem, et de la défendre contre les attaques des Chaldéens, qui viennent l'attaquer. Les Benjamites se sont toujours piqués de valeur et d'adresse à la guerre. Jérusalem appartenait à leur tribu, aussi bien qu'à celle de Juda. Cette ville, avant le schisme, était la capitale de tout le royaume, et en quelque sorte la métropole de toute la nation. L'hébreu peut se traduire (1): *Fuyez, ô enfants de Benjamin, du milieu de Jérusalem*. Ne demeurez pas dans cette malheureuse ville, de peur que vous ne soyez enveloppés dans sa ruine. Ce dernier sens n'est point à rejeter.

IN THECUA CLANGITE BUCCINA, ET SUPER BETHACAREM LEVATE VEXILLUM. Ces deux lieux n'appartenaient point au lot de Benjamin; mais à celui de Juda. Thécua était sur une hauteur, au midi, et à cinq lieues de Jérusalem. Béthacara était de même sur une éminence, et entre Jérusalem et Thécua. Jérémie s'adresse aux habitants de ces deux localités, pour leur dire de sonner l'alarme, d'élever les signaux sur les montagnes, et de publier dans toute la partie méridionale du pays, que l'armée ennemie a paru vers le nord, et qu'elle menace toute la terre de Juda. Il est sou-

vent parlé dans les prophètes (2) de ces signaux qu'on élevait sur les hauteurs, pour donner avis aux peuples éloignés, de l'approche et des irruptions de l'ennemi. Les auteurs profanes (3) en font aussi mention parmi les pratiques de la guerre. L'usage en était commode, dans les pays de montagnes, comme était la Judée.

MALUM AB AQUILONE. L'armée de Nabucodonosor, qui doit venir de ce côté par le haut Jourdain. *Jerem.* I, 13, 14, 15 et III, 18; IV, 6 et X, 22.

ŷ. 2 3. SPECIOSÆ ET DELICATÆ ASSIMILAVI FILIAM SION. AD EAM VENIENT PASTORES ET GREGES EORUM. Dans l'hébreu il y a une espèce de jeu de mots qui rend la phrase équivoque. On peut traduire (4): *Je compare la fille de Sion à un pâtis, et à une terre de délices; il viendra des pasteurs avec leurs troupeaux, pour y paître, et pour en consumer l'herbe* (5). Autrement: *La fille de Sion est comme une femme belle et délicate; il lui viendra des amants avec leurs troupeaux, avec leurs amis, leurs compagnons*. Les Chaldéens viendront la rechercher, comme une femme d'une rare beauté. C'est une ironie piquante. *Ces pasteurs* sont Nabucodonosor et les princes qui étaient dans son armée; les *troupeaux* sont les troupes de ces princes. Mais la première explication, qui compare Jérusalem à une prairie, et ses ennemis à un troupeau, est bien plus naturelle.

(1) גרו בני בנימין סקדום ירושלים *Ita Chald. Grot. Beni Benjamin, Itaque et sup. iv. 6.*

(2) *Vide dicta ad Isai, xviii. 3.*

(3) *Vide Veget. l. iii. c. 5. - Frontin. Stratag. l. ii. c. 5. - Diodor. l. i. c. 19.*

(4) הניה והמסעגה נביתי בת ציון (3) עליה יבאו רעים וגדריהם

(5) *Ita Grot. et Strigell.*

4. Sanctificate super eam bellum; consurgite, et ascendamus in meridie: vae nobis, quia declinavit dies, quia longiores factæ sunt umbræ vesperi!

5. Surgite, et ascendamus in nocte, et dissipemus domos ejus.

6. Quia hæc dicit Dominus exercituum: Cædite lignum ejus, et fundite circa Jerusalem aggerem. Hæc est civitas visitationis, omnis calumnia in medio ejus.

7. Sicut frigidam fecit cisterna aquam suam, sic frigidam fecit malitiam suam. Iniquitas et vastitas audietur in ea, coram me semper infirmitas et plaga.

8. Erudire, Jerusalem, ne forte recedat anima mea a te, ne forte ponam te desertam, terram inhabitabilem.

4. Préparez-vous tous à lui déclarer la guerre; allons! montons sur ses murs en plein midi. Mais malheur à nous, parce que le jour s'abaisse, et que les ombres sont devenues plus grandes sur le soir.

5. Allons, montons sur ses murailles la nuit même, et renversons toutes ses maisons.

6. Car voici ce que dit le Seigneur des armées: Coupez les arbres dalentour, et faites un rempart autour de Jérusalem; c'est la ville destinée à ma vengeance, parce que toute sorte de calomnie règne au milieu d'elle.

7. Comme la citerne rend froide l'eau qu'elle reçoit, ainsi cette ville a fait de sang-froid les actions les plus criminelles. On n'entend parler en elle que d'injustice et d'oppression; et le cri des personnes languissantes et couvertes de plaies monte sans cesse devant moi.

8. Jérusalem, rentrez en vous-même, de peur que je me retire de vous, et que je ne vous réduise en un désert et en une terre inhabitable.

COMMENTAIRE

Ÿ. 4. SANCTIFICATE SUPER EAM BELLUM. *Sanctifier* signifie souvent commencer une action importante, s'y préparer, l'entreprendre (1). Ce sont les généraux chaldéens qui commandent à leurs troupes de commencer l'attaque, de monter à l'assaut: *Allons, montons sur ses murs en plein midi. Sanctifier la guerre*, semble marquer principalement les cérémonies qu'on employait chez toutes les nations anciennes, avant de commencer les hostilités. On envoyait des hérauts demander réparation de l'injure que l'on prétendait avoir reçue; on déclarait la guerre, on invoquait les dieux, on les apaisait par des sacrifices; on menait après cela les troupes contre l'ennemi; tout cela s'appelait *sanctifier la guerre*.

ASCENDAMUS IN MERIDIE. VÆ NOBIS, QUIA DECLINAVIT DIES. Montons à l'assaut sans délibérer, et sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître; allons à eux à découvert, et en plein midi; nous n'avons rien à appréhender de leur part; prenons Jérusalem d'emblée et du premier coup. Malheur à nous! Pendant qu'on délibère, le jour s'abaisse, et la nuit qui approche nous ravira la gloire et le plaisir de nous en rendre maîtres aujourd'hui. *Les ombres du soir sont devenues plus grandes*, à proportion de l'abaissement du soleil, et de l'approche de la nuit (2):

Majoresque cadunt altis e montibus umbræ.

On peut traduire l'hébreu (3): Malheur à nous, parce que le jour nous quitte, *les ténèbres de la nuit sont trop longues*; comme s'ils s'ennuyaient de ne pas combattre.

Ÿ. 5. ASCENDAMUS IN NOCTE, ET DISSIPEMUS DOMOS EJUS. Les Septante (4): *Arrachons ses*

fondements. Levons-nous la nuit, de grand matin, avant le jour, pour recommencer l'attaque. Cette peinture représente admirablement l'ardeur et la vigilance des troupes chaldéennes, et leur acharnement à ruiner Jérusalem. Le jour leur paraît trop court, la nuit vient trop tôt, les ténèbres durent trop longtemps; elles se lèvent avant le jour pour combattre. Que ne doit-on pas craindre de pareils ennemis?

Ÿ. 6. CÆDITE LIGNUM EJUS, ET FUNDITE CIRCA JERUSALEM AGGEREM. Coupez le bois du pays pour faire des machines, des pieux, des palissades pour vos retranchements; creusez des fossés et faites des remparts tout autour de la ville, afin que personne ne puisse ni en sortir, ni y entrer. Les sièges des villes se faisaient surtout par le blocus. Par les ordres qu'il donne, Dieu montre que les Chaldéens ne sont entre ses mains que des instruments, pour la destruction de Jérusalem.

Ÿ. 7. SICUT FRIGIDAM FACIT CISTERNA AQUAM SUAM, SIC FRIGIDAM FECIT MALITIAM SUAM. Jérusalem s'est conservée dans cet état d'impiété où elle croupit depuis si longtemps. Tout ce qui entre dans elle, prend cet esprit d'impiété, de violence, de malice. Non seulement ses crimes ne diminuent point; ils augmentent tous les jours. L'hébreu (5) peut se rendre par: *De même qu'un puits fait sourdre ses eaux, ainsi elle fait sortir sa malice*, comme d'une source toujours féconde. C'est comme un puits intarissable; plus on en tire d'eau, plus il en revient (6).

Ÿ. 8. ERUDIRE, JERUSALEM, NE FORTE RECEDAT ANIMA MEA A TE. Dieu a reproché souvent à Jérusalem

(1) Vide Isai. xiii. 3. Ego mandavi sanctificatis meis. - Jerem. xii. 3. et Li. 27. 28. - Joel. iii. 14. - Mich. iii. 5. - Sophon. i. 7.

(2) Virgil. Eclog. 1.

(3) בני ינטו צללי ערב

(4) Διασθείρωμεν τὰ θεμέλια αὐτῆς.

(5) בקיר בור שיבוה כן הקרה רעהה

(6) Ita Pag. Vat. Grot. Castal. Jun. Tremel. Munst. alii.

9. Hæc dicit Dominus exercituum : Usque ad racemum colligent quasi in vinea reliquias Israel. Convertite manum tuam quasi vindemiator ad cartallum.

10. Cui loquar, et quem contestabor ut audiat? Ecce incircumcisæ aures eorum et audire non possunt; ecce verbum Domini factum est eis in opprobrium, et non suscipient illud.

11. Idcirco furore Domini plenus sum, laboravi sustinens. Effunde super parvulum foris et super consilium juvenum sinul; vir enim cum muliere capietur, senex cum pleno dierum.

12. Et transibunt domus eorum ad alteros, agri et uxores pariter, quia extendam manum meam super habitantes terram, dicit Dominus;

9. Voici ce que dit le Seigneur des armées : On prendra tout ce qui sera resté d'Israël, comme on coupe dans une vigne jusqu'à la dernière grappe de raisin. Retournez, se diront les vengeurs, et mettez dans votre panier ce que vous trouverez de reste.

10. A qui adresserai-je ma parole ? et qui conjurerai-je de m'écouter ? Leurs oreilles sont incircumcises, et ils ne peuvent entendre ; ils n'ont que du mépris pour la parole du Seigneur, et ils ne veulent point la recevoir.

11. C'est pourquoi je suis plein de la fureur du Seigneur ; je ne puis plus en soutenir l'effort : Seigneur, répandez en même temps votre indignation sur les troupes des jeunes hommes et sur les petits enfants qui sont dans les rues. Car l'homme et la femme seront pris ensemble, celui qui est avancé en âge avec ceux qui sont dans la dernière vieillesse.

12. Leurs maisons, leurs champs, et leurs femmes même passeront à des étrangers ; car j'étendrai ma main sur les habitants de la terre, dit le Seigneur,

COMMENTAIRE

salem son ignorance, son aveuglement ; il lui dit ici de s'instruire, d'apprendre ses devoirs, de se rendre docile, si elle ne veut pas être abandonnée de lui. L'ignorance, dès qu'elle est volontaire et affectée, n'excuse plus ; c'est un nouveau péché, qui mérite que Dieu se retire. Il a plusieurs manières de nous instruire. Il parle par les prospérités, par les adversités, par les bons, par les méchants ; il parle intérieurement et extérieurement. Malheur à ceux qui manquent d'attention, et qui s'endurcissent ! Dieu prend patience jusqu'à un certain point ; après cela, il laisse l'homme à lui-même (1) : *Mon peuple ne m'a point écouté, dit-il dans les psaumes, et Israël ne s'est point rendu attentif à mes paroles ; c'est pourquoi je les ai abandonnés aux désirs de leur cœur.* Et ailleurs (2) : *Nous avons pansé Babylone, et elle n'est point guérie ; laissons-la.*

Ÿ. 9. USQUE AD RACEMUM COLLIGENT QUASI IN VINEA. Chaldéens, entrez dans ma vigne, faites la vendange, coupez jusqu'au dernier raisin. Le peuple du Seigneur est très souvent représenté sous la figure d'une vigne (3), et ses ennemis sous celle des vendangeurs (4). Nabucodonosor ne fit pas la vendange entière en une seule fois. Il vint contre Jérusalem d'abord sous Joakim ; il prit la ville, et enleva une partie des vases sacrés du temple (5). Il revint une seconde fois contre Joakim, prit ce prince, le fit mourir, le jeta à la voirie, et emmena plusieurs captifs à Babylone (6). Il marcha encore contre Jéchonias, successeur de Joakim, le prit, et l'emmena chargé de chaînes à

Babylone, avec ce qu'il y avait de plus distingué dans Jérusalem (7). Enfin il assiégea Jérusalem sous Sédécias, s'en rendit maître, et la réduisit en cendres (8). C'est ainsi que s'exécuta à la lettre la prédiction de Jérémie, et que se fit par degrés la vendange de cette malheureuse vigne.

Ÿ. 10. ECCE INCIRCUMCISÆ AURES EORUM ; ET AUDIRE NON POSSUNT. Leurs oreilles sont impures et bouchées ; ils ne peuvent entendre, parce qu'ils ne le veulent pas. *Incircumcisæ* se prend dans le figuré pour tous les défauts de la langue, du cœur, des oreilles (9). Malheur à ceux qui, par leur faute, se sont mis hors d'état d'entendre la voix de Dieu. *Non vacat impossibilitas supplicio, quæ de contemptu et infidelitate descendit*, dit saint Jérôme sur cet endroit.

Ÿ. 11. FURORE DOMINI PLENUS SUM ; LABORAVI SUSTINENS. EFFUNDE SUPER PARVULUM, etc. C'est le prophète qui parle. A la vue de tant de désordres, je me sens rempli d'un zèle et d'une indignation véhémement, qui me dévorent ; je ne puis me contenir ; il faut que j'épanche mon cœur. Oui, parlez, Jérémie, répandez sur eux le feu de mon indignation ; annoncez-leur que je vais faire couler les flots de ma colère sur Juda ; sur le jeune homme et sur le vieillard ; sur l'homme et la femme ; nul n'en sera exempt. *Répandez*, c'est-à-dire, prophétisez que je dois répandre.

SENEC, CUM PLENO DIERUM. La vieillesse a plusieurs degrés. Un homme à soixante ans est vieux ; mais, régulièrement, il n'a pas accompli ses jours ; il peut vivre jusqu'à quatre-vingts et

(1) Psal. LXXX. 12. 13.

(2) Jerem. LI. 9.

(3) Psal. LXXXIX. 9. 15. — Isai. v. 1. et seq. — Jerem. II. 21. etc.

(4) Jerem. XII. 10 ; XLIX. 9. — Abd. 5.

(5) II. Par. XXXVI. 6. et IV. Reg. XXIV. 1. et Dan. I. 2.

(6) IV. Reg. XXIV. 2. — Jerem. LI. 28. et XXII. 18. 19 ; XXVI. 30.

(7) IV. Reg. XXIV. 3. — II. Par. XXVI. 10.

(8) IV. Reg. XXV. 2. — I. Par. XXXIX. 2. 3. etc.

(9) Vide sup. Jerem. IV. 4. — Exod. VI. 30. — Levit. XXVI. 41. — Jerem. IX. 26. — Act. VII. 51.

13. A minore quippe usque ad majorem, omnes avaritiæ student, et a propheta usque ad sacerdotem cuncti faciunt dolum.

14. Et curabant contritionem filiæ populi mecum ignominia, dicentes : Pax, pax, et non erat pax.

15. Confusi sunt, quia abominationem fecerunt ; quin potius confusione non sunt confusi, et erubescere nescierunt. Quamobrem cadent inter ruentes ; in tempore visitationis suæ corruent, dicit Dominus.

16. Hæc dicit Dominus : State super vias, et videte, et interrogate de semitis antiquis quæ sit via bona, et ambulate in ea ; et invenietis refrigerium animabus vestris. Et dixerunt : Non ambulabimus.

17. Et constitui super vos speculatores : Audite vocem tubæ. Et dixerunt : Non audiemus.

13. Parce que, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous s'étudient à satisfaire leur avarice, et que, depuis le prophète jusqu'au prêtre, tous ne pensent qu'à tromper avec adresse.

14. Et ils pensaient les plaies de la fille de mon peuple d'une manière honteuse, en disant : La paix, la paix, lorsqu'il n'y avait point de paix.

15. Ils ont été confus, parce qu'ils ont fait des choses abominables ; ou plutôt la confusion même n'a pu les confondre, et ils n'ont su ce que c'était que de rougir ; c'est pourquoi ils tomberont parmi la foule des mourants, ils périront tous ensemble au temps destiné à leur punition, dit le Seigneur.

16. Voici ce que dit le Seigneur : Tenez-vous sur les voies, considérez et demandez quels sont les anciens sentiers pour connaître la bonne voie, et marchez-y ; et vous trouverez la paix et le rafraîchissement de vos âmes. Mais ils m'ont répondu : Nous n'y marcherons point.

17. J'ai établi des sentinelles sur vous, et je vous ai dit : Écoutez le bruit de la trompette. Et ils ont répondu : Nous ne l'écouterons point.

COMMENTAIRE

quatre-vingt-dix ans. Les Septante traduisent différemment ce verset 11 (1) : *J'ai rempli ma colère ; je me suis contenu ; je ne les ai point exterminés. Je répandrai ma fureur sur eux ;... le vieillard, et celui qui est rassasié de jours, seront pris avec les autres.*

§. 13. A PROPHETA USQUE AD SACERDOTEM, CUNCTI FACIUNT DOLUM. Les Septante (2) et les autres interprètes l'entendent des faux prophètes, qui, comme on l'a vu au chapitre précédent (3), de concert avec les prêtres, trompaient les peuples, et ne songeaient qu'à s'enrichir.

§. 14. CURABANT CONTRITIONEM FILIÆ POPULI MEI CUM IGNOMINIA, DICENTES : PAX, PAX. Ils seront couverts d'ignominie et de confusion, lorsqu'ils verront ce peuple, qu'ils avaient flatté de la promesse d'une longue paix, dans le trouble et dans de cruelles douleurs. L'hébreu (4) peut se rendre par : *Ils ont pansé la meurtrissure de mon peuple légèrement, superficiellement, d'une manière trompeuse, en disant : La paix, la paix.* Ou bien : *Ils l'ont traitée avec légèreté*, comme une simple égratignure, comme un mal sans danger. Ils ont atténué le danger de sa plaie, en lui disant que tout allait bien, et qu'il n'y avait rien à appréhender : *Pax, pax, et non erat pax.* Voyez le chapitre VIII, 11. Ce passage a toujours été appliqué par les pères aux directeurs spirituels mal éclairés, qui affaiblissent la discipline ecclésiastique pour être agréables à des personnes riches ou délicates, et qui se conduisent selon

l'expression de saint Jérôme, non en médecins charitables, mais en détestables flatteurs.

§. 15. CONFUSI SUNT QUIA ABOMINATIONEM FECERUNT. L'hébreu porte un point d'interrogation : *Sont-ils honteux des abominations qu'ils ont commises ?* Ils sont pervertis au point de ne plus rougir de rien.

§. 16. STATE SUPER VIAS, ET VIDETE, ET INTERROGATE DE SEMITIS ANTIQUIS. Puisque vous ignorez le chemin, demandez-le au moins, et interrogez vos ancêtres ; apprenez d'eux la route que vous devez suivre ; voyez comment ont vécu Abraham, Isaac et Jacob ; étudiez les lois que Moïse vous a données de ma part. Voilà les anciens sentiers que vous devez suivre. Défiez-vous des voies nouvelles, inconnues à la vénérable antiquité. Quittez l'idolâtrie, les superstitions, les cultes nouveaux introduits depuis peu dans Juda. Mes lois sont éternelles, et ces usages ne sont point anciens, surtout dans votre nation. Les Septante (5) : *Tenez-vous sur les chemins, et voyez ; et demandez quels sont les sentiers éternels du Seigneur.*

§. 17. CONSTITUI SUPER VOS SPECULATORES. Je vous ai donné des prophètes, comme des sentinelles, pour vous avertir de la venue de l'ennemi, afin que vous écoutassiez leur voix, et que vous prévinsiez les malheurs dont vous étiez menacés : mais tout cela ne vous a servi de rien. Les prophètes sont souvent désignés sous le nom de sentinelles (6).

(1) Καὶ τὸν θυμὸν μου ἔπλησα, καὶ ἐπέσχον, καὶ οὐ συντέλεσα αὐτούς. Ἐ'κχεῶ ἐπὶ νήπια ἔξωθεν... Πρεσβύτερος μετὰ πλῆθους ἡμερῶν.

(2) Ἀ'πὸ ἱερέως, καὶ ἕως ψευδοπροφήτου, etc.

(3) Ch. IV. 31.

(4) ירפאו את שבר עמי על נקלה לאמור שלום

(5) Στήτε ἐπὶ ταῖς ὁδοῖς, καὶ ἴδετε, καὶ ἐρωτήσατε τρίβους Κυρίου ζωόντους.

(6) Isai. LVI. 10. Speculatores ejus cæci omnes. - Ezech. III. 17. Speculatores dedi te domui Israel. - Idem. cap. XXXIII. 2. - Osee. IX. 8. etc.

18. Ideo audite, gentes; et cognosce, congregatio, quanta ego faciam eis.

19. Audi, terra: Ecce ego adducam mala super populum istum, fructum cogitationum ejus, quia verba mea non audierunt, et legem meam projecerunt.

20. Ut quid mihi thus de Saba affertis, et calamum suave olentem de terra longinqua? Holaucotomata vestra non sunt accepta, et victimæ vestræ non placuerunt mihi.

21. Propterea hæc dicit Dominus: Ecce ego dabo in populum istum ruinas; et ruent in eis patres et filii simul, vicinus et proximus peribunt.

22. Hæc dicit Dominus: Ecce populus venit de terra aquilonis, et gens magna consurget a finibus terræ.

23. Sagittam et scutum arripiet; crudelis est et non miserebitur; vox ejus quasi mare sonabit; et superequos ascendent, præparati quasi vir ad prælium adversum te, filia Sion.

24. Audivimus famam ejus, dissolutæ sunt manus nostræ; tribulatio apprehendit nos, dolores ut parturientem.

25. Nolite exire ad agros, et in via ne ambuletis, quoniam gladius inimici, pavor in circuitu.

ÿ. 18. AUDITE, GENTES, ET COGNOSCE, CONGREGATIO. *Écoutez nations; écoutez, peuples assemblés; soyez témoins de ce que je vais faire contre mon peuple. Les Septante (1): C'est pourquoi les nations l'ont appris, et les pasteurs qui paissent leurs troupeaux. Les Chaldéens et les princes qui les commandent, ont été informés de ma résolution contre Juda.*

ÿ. 20. UT QUID MIHI THUS DE SABA AFFERTIS, ET CALAMUM SUAVE OLENTEM DE TERRA LONGINQUA? Dieu ne se plaint point précisément de ce qu'on lui offre de l'encens et les parfums les plus précieux; à qui peut-on les offrir plus légitimement? Et ne les avait-il pas demandés par la loi? Mais il se plaint des mauvaises dispositions dans lesquelles on les lui présentait; il se plaint qu'on néglige le fond de la religion, pour ces cérémonies, qui ne sont qu'accessoires. Il prévient la réponse que son peuple aurait pu lui faire. Hé! que peut-il exiger davantage de nous? Ne jurons-nous pas en son nom (2)? N'offrons-nous pas des holocaustes dans son temple (3)? Ne brûlons-nous pas l'encens le plus exquis sur son autel, et n'offrons-nous pas les parfums les plus précieux devant son sanctuaire? Dieu a soin, en plusieurs endroits de l'Ancien Testament (4), de

18. C'est pourquoi, écoutez, nations, apprenez, peuples assemblés, avec quelle rigueur je veux les punir.

19. Terre, écoutez-moi. Je vais faire fondre sur ce peuple toutes sortes de maux qui seront le fruit de leurs pensées criminelles, parce qu'ils n'ont point écouté ma parole, et qu'ils ont rejeté ma loi.

20. Pourquoi m'offrez-vous de l'encens de Saba? et pourquoi me faites-vous venir des parfums des terres les plus éloignées? Vos holocaustes ne me sont point agréables, vos victimes ne me plaisent point.

21. Voici donc ce que dit le Seigneur: Je vais accabler ce peuple de malheurs; les pères tomberont avec leurs enfants, les proches périront avec leurs proches;

22. Voici ce que dit le Seigneur: Une nation va venir de la terre de l'aquilon, et un grand peuple s'élèvera des extrémités du monde.

23. Il s'armera de flèches, et il prendra son bouclier; il est cruel et impitoyable; ses troupes feront un bruit comme les vagues de la mer; elles monteront à cheval, et elles viendront, les armes à la main, fondre sur vous, ô fille de Sion, comme un homme qui va combattre son ennemi.

24. Nous les entendons déjà venir de loin, et nos bras se trouvent sans force; l'affliction nous saisit, et la douleur nous accable, comme une femme qui est en travail.

25. Ne sortez point dans les champs, n'allez point dans les chemins, parce qu'on n'y voit que les épées de l'ennemi, et que l'épouvante de toutes parts.

COMMENTAIRE

rabattre la vanité des Juifs, et de réprimer la complaisance qu'ils prenaient dans les exercices extérieurs de religion, en leur témoignant le peu de cas qu'il faisait de tout ce qui n'est point accompagné de sentiments intérieurs, et animé par une sincère et solide piété.

L'encens du pays de Saba était le meilleur, et le plus estimé qu'on connût. Les anciens en ont parlé avec éloge (5):

India mittit ebur; molles sua thura Sabæi.

La canne odorante est un roseau qui venait aussi d'Arabie et du pays de Saba. Ézéchiël (6) le fait venir de Meoûzal, canton d'Arabie. Les auteurs profanes parlent des roseaux odoriférants de l'Arabie (7). Il en croissait aussi dans le voisinage de la Judée (8): mais il y a apparence que, du temps de Jérémie, on ne l'y cultivait point encore, puisqu'il nous dit ici qu'on l'apportait de fort loin: *De terra longinqua*. On peut voir ce que nous avons dit sur l'Exode, xxx, 23.

ÿ. 22. POPULUS VENIT DE TERRA AQUILONIS. C'est l'armée des Chaldéens conduite par Nabucodonosor. La description qu'il en donne, leur convient parfaitement.

ÿ. 23. SAGITTAM ET SCUTUM. Le second terme hébreu (9) est traduit diversement: une lance,

(1) Διά τῶν ἁγίων ἡκουσθη τὰ ἔθνη, καί ποιμαίνοντες τὰ ποσὶν αὐτοῦ. Ils ont lu **וְדַרְיָהּ אֶת אֲשֶׁר בְּבַיְתִי** au lieu de **וְדַרְיָהּ אֶת אֲשֶׁר בְּבַיְתִי**

(2) *Sup. Cap. v. 2.*

(3) *Infra Cap. vii. 2. et seq.*

(4) *Vide Isai. i. 11. Quo mihi multitudo victimarum vestrarum? dicit Dominus, plenus sum. Et Amos. v. 22. et Psal. xxxix. 7; L. 18. et Jerem. vii. 22. et 24. 12. etc.*

(5) *Virgil. Georgic. i. et ii. Vide et Æneid. i. - Theophrast. hist. Plant. l. ix. c. 4. alii passim.*

(6) *Ezech. xxvii. 19.*

(7) *Diodor. lib. iii. - Strabo. lib. xvi. Agatharcid.*

(8) *Theophrast. hist. Plant. lib. iv. c. 7. - Plin. xii. c. 22. Vide Boch. de animal. sacr. parte ii. lib. v. c. 6. p. 687.*

(9) קֶשֶׁת וְכִיּוֹן

26. Filia populi mei, accingere cilicio, et conspergere cinere; luctum unigeniti fac tibi, planctum amarum, quia repente veniet vastator super nos.

27. Probatorem dedi te in populo meo robustum; et scies, et probabis viam eorum.

28. Omnes isti principes declinantes, ambulantes fraudulentanter, æs et ferrum; universi corrupti sunt.

29. Defecit sufflatorium, in igne consumptum est plumbum; frustra conflagit conflatior: malitiæ enim eorum non sunt consumptæ.

30. Argentum reprobum vocate eos, quia Dominus projecit illos.

26. Fille de mon peuple, revêtez-vous du cilice, couchez-vous sur la cendre, pleurez avec amertume, comme une mère qui pleure son fils unique; parce que celui qui doit nous perdre viendra tout d'un coup fondre sur nous.

27. Jérémie, je vous ai établi sur ce peuple, pour le mettre à la dernière épreuve, pour sonder leurs voies et leurs désirs, et pour les connaître.

28. Les princes mêmes d'entre eux se sont détournés du droit chemin; leurs démarches sont pleines de déguisement; ce n'est que de l'airain et du fer; et ils se sont tous corrompus.

29. Il a été inutile de souffler le creuset; le plomb s'est consumé dans le feu: en vain le fondeur les a mis dans le fourneau, leurs malices n'ont point été consumées.

30. Appelez-les un faux argent, parce que le Seigneur les a rejetés.

COMMENTAIRE

un dard, un javelot, une dague, un bouclier. Voyez *Josue VIII*, 18.

ŷ. 26. LUCTUM UNIGENITI. Expression ordinaire, pour marquer un grand deuil. Elle a comme passé en proverbe parmi les Hébreux. Voyez *Amos VIII*, 10 et *Zach. XII*, 10.

ŷ. 27. PROBATOREM DEDI TE IN POPULO. Vous mettez en quelque sorte ce peuple dans le creuset, et vous verrez si c'est un bon métal. Je vous établis pour prédire ce qui lui arrivera. Annoncez-lui qu'il sera mis à toute épreuve, comme un métal qu'on met dans le creuset, et qu'on fait passer par le feu. Je sais qu'il n'y résistera point, et qu'il y paraîtra comme un métal impur, et incapable d'être épuré. L'Écriture dit que les prophètes font ce qu'ils annoncent simplement. On peut traduire l'hébreu (1) par: *Je vous ai donné à mon peuple comme une forteresse*, ou, selon d'autres hébraïsants, comme un *explorateur*. Le chaldéen: Je vous ai choisi dans mon peuple comme une ville forte. Les Septante (2): *Je vous ai établi comme celui qui épure les métaux au milieu des peuples choisis*. On peut entendre aussi ce passage en ce sens: *Je vous ai établi pour*

épurer mon peuple avec plus de soin qu'on n'épure l'or (3).

ŷ. 28. OMNES ISTI AMBULANTES FRAUDULENTER; ÆS ET FERRUM; UNIVERSI CORRUPTI SUNT. Ils sont pleins de fraude; ils ne sont tous qu'un fer et un airain rouillé. En vain vous les ferez passer par le feu; vous n'en tirerez rien de bon.

ŷ. 29. DEFECIT SUFFLATORIUM; IN IGNE CONSUMPTUM EST PLUMBUM; FRUSTRA CONFLAGIT CONFLATOR. *Le soufflet est usé*; ou bien, le creuset est rompu à force de l'échauffer; ou, l'on s'est tourmenté en vain à souffler; *le plomb s'est consumé dans le feu*; en vain le fondeur les a mis dans le fourneau. Le fer et l'airain rouillés ne sont point des matières propres à fondre dans le creuset, et à exercer l'art d'un habile orfèvre. En vain les mettra-t-on dans le fourneau: Ainsi avec tous vos soins, ô Jérémie, vous ne réussirez jamais à nettoyer mon peuple de cette corruption qui le ronge; de l'idolâtrie, de l'impiété, de l'avarice, de tous les désordres où il croupit. Moi-même j'ai essayé de le purifier par le feu des calamités, des guerres, dont je l'ai affligé; rien n'a été capable de le rendre meilleur.

(1) יְהִי לְךָ כְּמִצְדָּתָא בְּעַיְנֵי בְּנֵי אִשְׂרָאֵל

(2) Δοκιμή ἀσπίδος θεοδικῆς ἐν λαοῖς ἀεθλοποιουμένοις.

(3) Probatorem dedi te populi mei præ auro. יְהִי לְךָ כְּמִצְדָּתָא בְּעַיְנֵי בְּנֵי אִשְׂרָאֵל signifie de l'or. *Job. XXI*, 23. et *XXVI*, 18.

CHAPITRE VII

Vaine confiance des Juifs dans le temple du Seigneur, tandis qu'ils le déshonorent par leurs crimes. Le Seigneur défend à Jérémie de prier pour ce peuple. Sacrifices inutiles sans l'obéissance.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, dicens :

2. Sta in porta domus Domini, et prædica ibi verbum istud, et dic : Audite verbum Domini, omnis Juda, qui ingredimini per portas has ut adoretis Dominum.

3. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Bonas facite vias vestras, et studia vestra, et habitabo vobiscum in loco isto.

4. Nolite confidere in verbis mendacii, dicentes : Templum Domini, templum Domini, templum Domini est !

5. Quoniam si bene direxeritis vias vestras, et studia vestra ; si feceritis iudicium inter virum et proximum ejus ;

6. Advenæ, et pupillo, et viduæ non feceritis calumniam, nec sanguinem innocentem effuderitis in loco hoc, et post deos alienos non ambulaveritis in malum vobismetipsis,

1. Le Seigneur, parlant à Jérémie, lui dit :

2. Tenez-vous à la porte de la maison du Seigneur, prêchez-y ces paroles, et dites : Écoutez la parole du Seigneur, vous tous, habitants de Juda, qui entrez par ces portes pour adorer le Seigneur.

3. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Redressez vos voies, corrigez voire conduite, et j'habiterai dans ce lieu avec vous.

4. Ne mettez point votre confiance en des paroles de mensonge, en disant : Ce temple est au Seigneur, ce temple est au Seigneur, ce temple est au Seigneur ;

5. Car, si vous avez soin de redresser vos voies et de corriger votre conduite ; si vous rendez justice à ceux qui plaident ensemble ;

6. Si vous ne faites point de violence à l'étranger, au pupille et à la veuve ; si vous ne répandez point en ce lieu le sang innocent ; et si vous ne suivez point les dieux étrangers pour votre malheur,

COMMENTAIRE

ŷ. 1. VERBUM QUOD FACTUM EST AD JEREMIAM. Voici un nouveau discours, qui continue jusqu'au chapitre XIII. C'est une invective contre les désordres de Juda et de Jérusalem : ensuite il y a des menaces contre Édom, Ammon, Moab, et les peuples d'Arabie (1). Jérémie le prononça à la porte du temple de Jérusalem, devant tout le peuple qui y entra ; verset 2.

ŷ. 3. BONAS FACITE VIAS VESTRAS ET STUDIA VESTRA. Lorsque Dieu dit aux Juifs de redresser leurs voies, afin de les rendre bonnes, il déclare assez, selon la réflexion de saint Jérôme (2), qu'elles n'étaient ni droites ni bonnes ; et que c'était la raison pour laquelle il ne pouvait plus demeurer avec eux dans Jérusalem, et dans ce temple si auguste qu'il avait choisi entre tous les autres lieux de la terre pour celui de sa demeure. Or, que pouvaient-ils attendre, ou pour mieux dire, que ne devaient-ils point craindre du moment que Dieu les quittait, puisqu'il fallait nécessairement qu'ils fussent abandonnés à la fureur de leurs ennemis ? Mais comment ne furent-ils point, au contraire, touchés du désir de retenir au milieu d'eux un hôte si aimable et si divin, lorsqu'il leur

marquait que, pour l'engager à habiter avec eux, ils n'avaient qu'à corriger leur conduite, et à marcher dans ses voies, qui seules sont droites et bonnes.

HABITABO VOBISCUM. L'hébreu (3) : *Je vous ferai habiter dans ce lieu* ; je vous y donnerai une demeure fixe et assurée.

ŷ. 4. NOLITE CONFIDERE IN VERBIS MENDACII, DICENTES : TEMPLUM DOMINI, TEMPLUM DOMINI, TEMPLUM DOMINI EST. Ce n'était point un mensonge que le temple de Jérusalem fût le temple du Seigneur ; mais, dans la bouche des Juifs, et dans l'application qu'ils en faisaient, c'était une erreur et une fausseté. Ils croyaient que le Seigneur, intéressé à sa propre gloire, ne permettrait jamais que son temple fût profané, et livré aux Chaldéens, ni que ses uniques adorateurs, son peuple choisi, fussent chassés de leur pays, et réduits à n'avoir ni temple, ni autel, ni sacrifices. Quand même nos péchés demanderaient que la justice de Dieu en usât de la sorte, sa gloire ne le souffrirait pas. Que diraient les nations, si le temple du Seigneur était ruiné par des étrangers ? Quels blasphèmes ne profèreraient-ils pas contre Dieu ? Rassurons-nous contre les menaces des

(1) Voyez le chap. IX. 26.

(2) Hieron. in hunc loc.

(3) אשכנא אתכם ביהוה הוה (3) Les Septante : Κατοιχωσω
εμας εν τω τοπιου του θεου.

7. Habitabo vobiscum in loco isto, in terra quam dedi patribus vestris a sæculo et usque in sæculum.

8. Ecce vos confiditis vobis in sermonibus mendacii, qui non proderunt vobis :

9. Furari, occidere, adulterari, jurare mendaciter, libare Baalim, et ire post deos alienos quos ignoratis ;

10. Et venistis, et stetitis coram me, in domo hac in qua invocatum est nomen meum, et dixistis : Liberati sumus, eo quod fecerimus omnes abominationes istas.

7. Je demeurerai avec vous de siècle en siècle dans ce lieu et dans cette terre que j'ai donnée à vos pères.

8. Mais vous mettez votre confiance en des paroles de mensonge où vous ne trouverez aucun secours ;

9. Vous volez, vous tuez, vous commettez des adultères, vous jurez faussement, vous sacrifiez à Baal, vous allez chercher des dieux étrangers qui étaient inconnus :

10. Et après cela, vous venez vous présenter hardiment devant moi, dans cette maison en laquelle mon nom a été invoqué, et vous dites : Nous nous trouvons à couvert, quoique nous ayons commis toutes ces abominations.

COMMENTAIRE

prophètes ; nous avons un gage assuré de la protection de Dieu dans son temple. Aveugles, qui ne voyaient pas qu'ils déshonoraient le temple par leurs crimes, plus que les infidèles ne l'auraient pu faire, en le brûlant et en le renversant ; et que, par leur idolâtrie, ils avaient en quelque sorte changé la nature de ce temple auguste, en le rendant une caverne de voleurs et d'impies, et un lieu consacré aux idoles. La triple répétition de *temple du Seigneur*, fait ici un très bel effet. Elle marque une certaine véhémence, et l'extrême présomption dans ce peuple. Le prophète se sert de la même répétition plus bas, en apostrophant la Judée (1) : *Terre, terre, terre, écoute la parole du Seigneur*.

Ÿ. 7. HABITABO VOBISCUM. L'hébreu (2), et les Septante (3) : *Je vous ferai demeurer*. Je ne permettrai point que vous soyez chassés de votre pays. Voyez le verset 3.

Ÿ. 9. IRE POST DEOS ALIENOS, QUOS IGNORATIS. *Aller chercher des dieux étrangers, qui vous étaient inconnus* ; des dieux nouveaux, inconnus à vos pères, et que vous ne connaissez pas vous-mêmes, dont vous n'avez jamais reçu aucun bien, et auxquels vous vous livrez aveuglément et sottement, sans examiner seulement ce qu'ils sont. Si vous les examiniez, vous connaîtriez que ce ne sont que des hommes, des démons, de simples statues, des astres, absolument indignes du nom de dieux.

Ÿ. 10. DIXISTIS : LIBERATI SUMUS, EO QUOD FECERIMUS OMNES ABOMINATIONES ISTAS. Vous avez l'impudence de venir dans mon temple vous vanter de toutes vos iniquités, et vous dites devant moi que ce sont ces dieux étrangers qui vous ont garantis des dangers ; vous avez la folie de leur attribuer le succès de vos affaires ; semblables à ces insensés dont parle l'Écriture, qui disaient (4) : *Allons faire alliance avec les nations qui sont autour de nous, parce que depuis que nous nous*

sommes séparés d'elles, nous sommes tombés dans divers malheurs ; et à ces individus qui avaient juré alliance avec la mort, et avec l'enfer (5) ; ou à ce roi impie, qui disait (6) : *Les dieux de Syrie favorisent ceux qui les adorent ; je veux aussi les adorer, et leur offrir des hosties, afin qu'ils me combient de faveurs ; ou enfin à ces Juifs endurcis, qui étaient descendus en Égypte avec Jérémie, et qui disaient* (7) : *Nous ne voulons point écouter vos paroles ; mais nous exécuterons nos volontés, en sacrifiant à la reine du ciel, comme ont fait nos ancêtres et nos rois, et comme nous avons fait nous-mêmes dans les villes de Juda et dans les places de Jérusalem. Il ne nous en est arrivé que du bien ; nous avons été rassasiés, et le mal n'est point approché de nous. Mais, depuis que nous avons cessé de sacrifier à la reine du ciel, nous sommes réduits à la dernière indigence, nous sommes consumés par la famine et par l'épée*. Les Juifs impies en disaient autant jusque dans le temple du Seigneur. C'est le sens qui paraît le plus simple et le meilleur.

Les interprètes, choqués de l'impiété qui est contenue dans ces paroles : *Nous sommes à couvert, parce que nous avons commis ces abominations*, se sont partagés en divers sentiments, pour les expliquer. Les uns ont traduit l'hébreu (8) par : *Nous avons été garantis, quoique nous ayons commis toutes ces abominations* (9) ; Dieu ne pense point à nous punir ; toutes les menaces des prophètes sont fausses. D'autres (10) : *Nous sommes garantis, pour faire toutes ces abominations ; nous pouvons hardiment nous abandonner à tous ces crimes, puisque Dieu ne nous en a pas punis jusqu'ici ; il faut que ces choses ne lui soient pas si désagréables qu'on veut nous le faire croire*. Autrement (11) : *Nous sommes délivrés, ou purgés de ces crimes, en entrant dans le temple, et en faisant quelques sacrifices d'expiation*. Les Septante (12) : *Nous nous sommes abstenus de faire*

(1) Jerem. xxii. 29.

(2) וישבתו אתי

(3) Les Septante : Κατοιωθὺ ὑμᾶς.

(4) 1. Macc. i. 12.

(5) Isai. xxviii. 15.

(6) II. Par. xxviii. 23.

(7) Jerem. xlii. 17. 18.

(8) נצלנו למען עשות את כל החובות האלה

(9) Grot. Tig. Maldon. Sa. Strigel.

(10) Mont. Jun. Pisc. Chald.

(11) Thom. Hugo. Lyr.

(12) Ἀπεσχόμεθα τοῦ ποιεῖν πάντα τὰ βδελύγματα ταῦτα.

11. Numquid ergo spelunca latronum facta est domus ista in qua invocatum est nomen meum in oculis vestris? Ego, ego sum; ego vidi, dicit Dominus.

12. Ite ad locum meum in Silo, ubi habitavit nomen Deum a principio; et videte quæ fecerim ei propter malitiam populi mei Israel.

13. Et nunc, quia fecistis omnia opera hæc, dicit Dominus; et locutus sum ad vos mane consurgens, et loquens, et non audistis; et vocavi vos, et non respondistis:

14. Faciam domui huic, in qua invocatum est nomen meum, et in qua vos habetis fiduciam, et loco quem dedi vobis et patribus vestris, sicut feci Silo;

15. Et projiciam vos a facie mea, sicut projeci omnes fratres vestros, universum semen Ephraïm.

16. Tu ergo, noli orare pro populo hoc, nec assumes pro eis laudem et orationem, et non obsistas mihi, quia non exaudiam te.

17. Nonne vides quid isti faciunt in civitatibus Juda, et in plateis Jerusalem?

11. Ma maison en laquelle mon nom a été invoqué devant vos yeux, est-elle donc devenue une caverne de voleurs? C'est moi, c'est moi qui suis véritablement. Je vous ai vus, dit le Seigneur.

12. Allez à Silo, au lieu qui m'était consacré, où j'avais établi ma gloire dès le commencement, et considérez comment je l'ai traité, à cause de la méchanceté de mon peuple d'Israël.

13. Maintenant aussi, parce que vous avez fait toutes ces choses, dit le Seigneur; que je vous ai parlé avec toute sorte d'application et d'empressement, sans que vous m'ayez entendu; que je vous ai appelés, sans que vous m'avez répondu;

14. Je traiterai cette maison où mon nom a été invoqué, en laquelle vous mettez toute votre confiance; et ce lieu que je vous ai donné, après l'avoir donné à vos pères, comme j'ai traité Silo;

15. Et je vous chasserai bien loin de ma face, comme j'ai chassé tous vos frères, toute la race d'Ephraïm.

16. Vous donc, Jérémie, n'entreprenez point d'intercéder pour ce peuple, ni de me conjurer et de me prier pour eux, et ne vous opposez point à moi, parce que je ne vous écouterai point.

17. Ne voyez-vous pas ce que fait ce peuple dans les villes de Juda et dans les places publiques de Jérusalem?

COMMENTAIRE

toutes ces abominations. Mais nous préférons la première explication.

Ÿ. 11. NUMQUID SPELUNCA LATRONUM FACTA EST DOMUS ISTA? C'est à ce passage que le Sauveur faisait allusion, lorsqu'il disait aux Juifs (1): *Ma maison est une maison de prière; et vous en avez fait une caverne de voleurs.* Vous y venez tout couverts de sang et de rapines, comme pour y trouver un asile à votre impiété, et une retraite contre ma justice.

EGO, EGO SUM: EGO VIDI, DICIT DOMINUS. Ne prétendez pas venir vous cacher dans mon temple, pour vous dérober à ma vengeance, comme des voleurs qui se retirent dans leurs cavernes, après avoir volé et tué les passants; je connais vos désordres, je les découvrirai. Il ne sera pas dit que je protège des scélérats et que mon temple n'est qu'une retraite de brigands.

Ÿ. 12. ITE AD LOCUM MEUM IN SILO. On sait que le tabernacle du Seigneur et l'arche d'alliance furent longtemps à Silo; mais les enfants du grand prêtre Héli ayant déshonoré ce saint lieu par leurs impudicités (2), le Seigneur permit que l'arche fût prise par les Philistins, et ne fût jamais reportée à Silo. C'est ce qui est expressément marqué par le psalmiste (3): *Il rejeta le tabernacle de Silo; ce tabernacle, dans lequel il avait établi sa demeure parmi les hommes, il livra la force d'Israël, pour être captive, et il abandonna*

l'arche d'alliance, qui était toute leur gloire, entre les mains des ennemis. Si donc le Seigneur a pu rejeter son tabernacle et son arche, à cause des crimes des prêtres de Silo, pourquoi ne pourrât-il pas aussi livrer son temple aux Chaldéens, en punition du dérèglement général de tout son peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit?

Ÿ. 13. LOCUTUS SUM AD VOS MANE CONSURGENS. Je me suis empressé pour vous envoyer mes prophètes; je me suis hâté de vous prévenir par mes remontrances; j'ai employé la sévérité et la douceur, les promesses et les menaces, les remontrances et les exhortations; et tout cela n'a servi de rien.

Ÿ. 15. UNIVERSUM SEMEN EPHRAÏM. *Toute la race d'Ephraïm*; les dix tribus, qui avaient été menées en captivité sous le règne d'Ézéchias, bisaïeul de Josias, sous lequel Jérémie prophétisait.

Ÿ. 16. NEC ASSUMAS PRO EIS LAUDEM ET ORATIONEM. L'hébreu à la lettre (4): *Ne levez point pour eux ni cris, ni prière.* Ne me présentez point vos prières, et n'élevez point votre voix pour me demander miséricorde pour ce peuple ingrat. *Ne vous opposez point à moi; car je ne vous écouterai point.* Ces expressions marquent admirablement l'efficacité des prières des saints pour les pécheurs. C'est ainsi que Moïse arrête le bras de Dieu prêt à exterminer les Israélites dans le désert (5).

(1) *Matt.* XXI. 13.

(2) 1. *Reg.* II. 22. 23. et seq. et III. 4... 11.

(3) *Psal.* LXXVII. 60.

(4) אל תשא כערום רנה והפלה

(5) *Exod.* XXXII. 10. *Dimitte me ut irascatur furor meus contra eos, et deleam eos.*

18. Filii colligunt ligna, et patres succendunt ignem, et mulieres conspergunt adipem, ut faciant placentas reginæ cæli, et libent diis alienis, et ne ad iracundiam provocent.

18. Les enfants amassent le bois, les pères allument le feu, et les femmes mêlent de la graisse avec de la farine, pour faire des gâteaux à la reine du ciel, pour sacrifier à des dieux étrangers, et pour attirer sur eux ma colère.

COMMENTAIRE

Aaron se met entre les vivants et les morts, pour empêcher l'impétuosité des flammes, qui consumaient le camp d'Israël (1). Phinéès s'opposa comme un mur d'airain à la fureur de Dieu, qui allait éclater sur le peuple, à cause du crime commis avec les filles madianites, et dans l'adoration de Béelphégor (2). David, par son humiliation, désarme l'ange exterminateur, qui faisait un terrible ravage au milieu de son peuple (3). Lorsque Dieu dit à son prophète de ne pas prier pour Juda, il ne prétend pas être obéi dans la rigueur; il semble plutôt l'avertir de ne pas négliger un moyen si propre à empêcher les derniers malheurs. Abraham ne laisse pas d'intercéder pour Sodome et Gomorrhe, quoiqu'il sût que leur ruine était résolue (4). Samuel continue à s'affliger pour Saül, même après la réprobation de ce prince (5). Dieu se plaint par ses prophètes, qu'il ne s'est trouvé personne qui s'opposât à sa colère, et qui retint son bras (6): *Non est qui invocet nomen tuum, qui consurgat et teneat te.* Et dans Ézéchiël, il dit (7): *J'ai cherché parmi eux quelqu'un pour poser un mur de séparation, et pour se mettre entre moi et la terre, afin que je ne la désolais pas; et personne ne s'est trouvé.*

Ÿ. 18. FILII COLLIGUNT LIGNA, ET PATRES SUCENDUNT IGNE, ET MULIERES CONSPERGUNT ADIPEM, UT FACIANT PLACENTAS REGINÆ CÆLI. Toute la famille s'empresse, et met la main à l'œuvre pour une si belle action. Dans le commencement du règne de Josias et jusqu'à sa dix-huitième année, la superstition, l'idolâtrie, le désordre régnaient impunément dans Jérusalem, et dans toutes les villes de Juda. On y adorait principalement *la Reine du Ciel*, c'est-à-dire, la Lune, Astarté, Trivia, Diane, ou Vénus la Céleste (8). D'autres (9) croient que c'est le Soleil, parce que l'hébreu *Schemesch*, est des deux genres: et comme cet astre est, à notre égard, le plus brillant et le plus beau qui paraisse dans le ciel, on a pu à bon droit, en suivant son genre, l'appeler

la Reine du Ciel. Quelques auteurs (10) soutiennent que ce sont tous les astres, nommés ailleurs *la milice du ciel.* Mais nous tenons pour la lune pour nous servir de l'expression drôlatique de dom Calmet. Dans les inscriptions phéniciennes, Astarté figure toujours à côté de Baal, comme Junon à côté de Jupiter, c'est-à-dire avec le titre d'épouse. Baal représentant le soleil, avait pour épouse et compagne, la lune. En étudiant les inscriptions phéniciennes, MM. Bargès et Derembourg n'ont pas hésité à voir Astarté, dans la *Reine du Ciel* de Jérémie (11). On lui dressait des autels sur les plates-formes des maisons, ou aux coins des rues, et on y offrait des gâteaux pétris avec de l'huile ou du miel, et on y faisait des libations de vin ou d'autres liqueurs. Cette superstition n'était point nouvelle dans Juda. Nous la remarquons déjà dans Isaïe (12), qui la reproche fortement aux Juifs, sous les règnes d'Achaz, d'Ézéchias et des rois suivants. Il est à présumer que Josias, dans la réforme qu'il fit des abus qui régnaient dans son royaume, eut grand soin de retrancher celui-là: mais, après sa mort, le peuple retourna à son vomissement; et les Juifs qui avaient suivi Jérémie en Égypte (13), attribuaient follement leur malheur à l'omission de ces sacrifices, qu'eux et leurs ancêtres avaient autrefois offerts à la reine du ciel, dans Jérusalem et dans les villes de Juda.

Les gâteaux dont il est question ici étaient apparemment des plus délicats. Le terme hébreu vient d'une racine, qui signifie préparer, ou disposer. Les rabbins enseignent qu'on imprimait sur ces gâteaux la forme d'une étoile, de la lune, ou de quelque autre divinité à laquelle on les offrait; car on ne faisait pas de ces oblations seulement à la lune, on en consacrait aussi à d'autres dieux. Athénée parle de certains pains cuits sous la cendre, qu'on offrait à Saturne dans Alexandrie (14); et d'autres gâteaux, nommés *basinix*, dédiés à Hécate, dans l'île de Délos. On doit

(1) Num. xvi. 47. Stans inter mortuos, et viventes pro populo deprecatus est.

(2) Psalm. cv. 30. Et stetit Phinees, et placavit, etc. - Num. xxv. 7.

(3) II. Reg. xxiv. 16. 17.

(4) Genes. xviii. 23. 24.

(5) I. Reg. xvi. 1.

(6) Isaï. lxiv. 7.

(7) Ezéch. xxii. 30.

(8) Theodoret. et ad Jerem. xliv. 17.

(9) Rab. Salom. et Ben-Melec. Gataker. - Gu'var. in Habacuc. 1. 10. - Val. in Jerem. vii. 17. - Beza in nov. Testam.

(10) Kim'hi hic. Syr. Arab. Jun. Tremel. כַּלְבַּשׁ כַּלְבַּשׁ כַּלְבַּשׁ comme s'il y avait כַּלְבַּשׁ, de כָּלַשׁ

(11) Journ. asiat., VII. II. 191. et XI. 104.

(12) Isaï. Lxv. 11.

(13) Jerem., xliv. 17. 18.

(14) Athen. lib. III. c. 25. Ἐγχερυσίας, ὃν καὶ Ἀλεξάνδρεις τῷ γρόνῳ ἀφιερῶντες προστίθεσι ἐστὶν τῷ βουλομένῳ ἐν τῷ τοῦ Κρόνου ἱερῷ.

19. Numquid me ad iracundiam provocant? dicit Dominus; nonne semetipsos in confusionem vultus sui?

20. Ideo hæc dicit Dominus Deus: Ecce furor meus et indignatio mea conflatur super locum istum, super viros, et super jumenta, et super lignum regionis, et super fruges terræ; et succendetur, et non extinguetur.

21. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Holocautomata vestra addite victimis vestris, et comedite carnes;

22. Quia non sum locutus cum patribus vestris, et non præcepi eis, in die qua eduxi eos de terra Ægypti, de verbo holocautomatum et victimarum;

23. Sed hoc verbum præcepi eis, dicens: Audite vocem meam, et ero vobis Deus, et vos eritis mihi populus; et ambulate in omni via quam mandavi vobis, ut bene sit vobis.

19. Est-ce moi qu'ils irritent? dit le Seigneur; et ne se blessent-ils pas plutôt eux-mêmes, en se couvrant de confusion.

20. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ma fureur et mon indignation s'est embrasée et va fondre sur ce lieu, sur les hommes, sur les animaux, sur les arbres des champs, sur les fruits de la terre; et je mettrai le feu partout, sans qu'il y ait personne pour l'éteindre.

21. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Ajoutez vos holocaustes à vos victimes, et mangez de la chair de vos sacrifices.

22. Car je n'ai pas ordonné à vos pères, au jour où je les ai tirés de l'Égypte, de m'offrir des holocaustes et des victimes;

23. Mais voici le commandement que je leur ai fait: Écoutez ma parole, et je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple; et marchez dans toutes les voies que je vous prescrirai, afin que vous soyez comblés de biens.

COMMENTAIRE

rapporter au même usage les soupers d'Hécate, qu'on mettait sur des tables dans les carrefours en l'honneur de cette déesse, aux premiers jours du mois (1). Quelques commentateurs croient qu'on allumait un feu ces jours-là en l'honneur de la lune, et que c'est ce que le prophète désigne ici, en disant que *les pères allument le feu*. Dans un concile de Constantinople, il est défendu aux chrétiens d'allumer des feux aux nouvelles lunes, et d'y faire d'autres cérémonies superstitieuses imitées des païens (2). Nous parlerons encore de ces superstitions sur Jérémie, XLIV, 17, 18.

Ÿ. 19. NUMQUID ME AD IRACUNDIAM PROVOCANT? NONNE SEMETIPSOS IN CONFUSIONEM VULTUS SUI? Croient-ils m'affliger et me causer de la peine par leur impiété? Tout le mal qu'ils font ne retombe-t-il pas sur eux-mêmes? Que gagnent-ils à m'irriter, puisqu'en cela ils se donnent la mort à eux-mêmes? *Quidquid facimus, non Deum lædimus, qui lædi numquam potest; sed nobis interitum præparamus, thesaurisantes iram in die iræ*, dit saint Jérôme.

Ÿ. 21. HOLOCAUTOMATA VESTRA ADDITE VICTIMIS VESTRIS, ET COMEDITE CARNES. Mangez si vous voulez vos holocaustes et vos victimes; je ne suis pas plus avide des uns que des autres; je n'en ai que faire; gardez-les pour vous.

Ÿ. 22. NON SUM LOCUTUS CUM PATRIBUS VESTRIS, etc. Si j'ai demandé des holocaustes et des victimes, ce n'est que comme un accessoire; ma principale intention était de vous obliger à l'observation des préceptes moraux et essentiels.

L'obligation de m'offrir des sacrifices sanglants d'animaux égorgés, n'est en quelque sorte qu'accidentelle dans la religion (3). Il y a dans l'Écriture (4) plusieurs expressions semblables, où, sous des expressions absolues, on doit entendre un sens conditionnel et limité. Autrement: Je vous ai simplement permis les sacrifices, par condescendance pour votre faiblesse, et de peur qu'accoutumés que vous étiez à des sacrifices superstitieux, que vous offriez aux idoles dans l'Égypte, vous ne pussiez pas vous en passer, et que vous ne retournassiez à l'idolâtrie. D'abord Dieu ordonna le sacrifice de l'agneau pascal (5), et ensuite ceux qui devaient servir à ratifier la loi que le Seigneur devait donner à Moïse (6); mais le détail des sacrifices, les cérémonies, les lois qui concernent le ministère du Tabernacle; tout cela ne fut donné qu'après l'adoration du veau d'or (7). Ce lut comme un remède nécessaire au penchant du peuple. Il fallut arrêter par des sacrifices sensibles, et par des cérémonies extérieures, des esprits peu capables d'un culte tout spirituel et tout intérieur.

Autrement: Je ne vous ai pas demandé simplement des sacrifices; je me suis peu mis en peine de vos holocaustes, en dehors des sentiments intérieurs de piété, de soumission, d'obéissance. Sans cela, je méprise vos offrandes, j'ai horreur de vos sacrifices. Ce n'est point pour exiger d'eux des sacrifices qu'il les a tirés de l'Égypte, dit saint Irénée (8); mais afin de leur faire oublier l'idolâtrie de l'Égypte, et de les

(1) *Idem*. Voyez notre commentaire sur *Isai.* I. XV. 11.

(2) *Concil. Quinisext. Can.* 62 et 65.

(3) *Maimon. Gatak. Calov.*

(4) *Vide Glass. Gram. lib. III. et I. Reg. xv. 22. - Psalm. XLIX. 13, 14. - Osee. VI. 6. - Marc. XII. 35. - Matt. IX. 13; XII. 7. - Genés. XLV. 8. - Exod. XVI. 8. - Prov. VIII. 10; XVII. 12.*

(5) *Exod. XII. 3. et seq.*

(6) *Exod. XX. 24. Altare de terra facietis mihi, et offeretis super eo holocausta, et pacifica vestra.*

(7) *Tertull. contra Marcion. lib. II. c. 18 - Chrysost. homil. VI. in Matt. - Hieron. et Theodoret. hic. et alii. frequentes. - D. Thom. hic. et I. II. qu. 102. art. 3. - Raban. Hugo. Dionys. I. r.*

(8) *Irenæ. lib. IV. c. 17.*

24. Et non audierunt, nec inclinaverunt aurem suam ; sed abierunt in voluntatibus et in pravitate cordis sui mali ; factique sunt retrorsum, et non in ante,

25. A die qua egressi sunt patres eorum de terra Ægypti usque ad diem hanc. Et misi ad vos omnes servos meos prophetas per diem, consurgens diliculus, et mittens ;

26. Et non audierunt me, nec inclinaverunt aurem suam ; sed induraverunt cervicem suam, et pejus operati sunt quam patres eorum.

27. Et loqueris ad eos omnia verba hæc, et non audient te ; et vocabis eos, et non respondebunt tibi.

24. Et, après cela, ils ne m'ont point écouté, ils n'ont point prêté l'oreille à ma voix, mais ils se sont abandonnés à leurs désirs et à la dépravation de leur cœur ; ils sont retournés en arrière au lieu d'avancer,

25. Depuis le jour où leurs pères sont sortis de l'Égypte jusqu'aujourd'hui. Cependant je leur ai envoyé tous les prophètes mes serviteurs de jour en jour ; je me suis hâté de les leur envoyer.

26. Mais ils ne m'ont point écouté, ils n'ont point prêté l'oreille ; au contraire, ils ont endurci leur tête, et ils agi d'une manière encore plus criminelle que leurs pères.

27. Vous leur déclarerez toutes ces choses : et ils ne vous écouteront point ; vous les appellerez : et ils ne vous répondront point.

COMMENTAIRE

engager à entendre la voix du Seigneur, qui était leur bonheur et leur gloire : *Non propter hoc eduxit eos de Ægypto, ut sacrificia ei offerrent ; sed ut oblitam idololatriam Ægyptiorum, audire vocem Domini possent, quæ erat eis salus, et gloria.* Les sacrifices n'étaient donc que sa seconde intention. C'est ainsi que Jésus-Christ dit dans l'Évangile, que Dieu demande la miséricorde et non le sacrifice (1) : *Misericordiam volo, et non sacrificium.* Le Seigneur l'avait déjà déclaré par Osée (2) ; non pas qu'il rejetât absolument les sacrifices, mais parce qu'il leur préférerait la charité envers le prochain. De même, Joël dit aux Juifs (3) : *Déchirez vos cœurs, et non pas vos vêtements ; c'est-à-dire, ne vous contentez pas de déchirer vos habits par un sentiment de douleur, qui souvent est équivoque ; brisez vos cœurs par la componction.* C'est en ce sens que le Sauveur dit dans saint Jean (4) : *Ne croyez pas que je vous accuse auprès de mon Père ; ce sera Moïse qui vous accusera.* Je ne vous accuserai pas seul, Moïse se joindra à moi ; et, quand je ne vous accuserais point, votre législateur s'élèvera contre vous. Enfin saint Paul dit que Jésus-Christ ne l'a point envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile (5) ; c'est-à-dire, que son principal emploi, sa première destination était la prédication de l'Évangile. Ce dernier sens nous paraît le plus juste et le mieux appuyé (6). Il est malaisé de montrer que Dieu n'ait point ordonné de sacrifices avant l'adoration du veau d'or. N'avait-il pas déjà, alors, déclaré sa volonté sur le choix de la tribu de Lévi et de la famille d'Aaron pour son sacerdoce ? N'avait-il pas ordonné le sacrifice de l'agneau pascal, et d'autres sacrifices pour la consécration d'Aaron (7) ?

ÿ. 24. ABIERUNT IN VOLUNTATIBUS ET IN PRAVITATE CORDIS SUI MALI. On a donné plusieurs sens

à ces paroles : mais il semble qu'on peut bien les expliquer de cette manière qui paraît fort naturelle : Que le peuple d'Israël, depuis qu'il était sorti d'Égypte (8), avait plutôt regretté les marmites pleines de viandes et le pain dont il s'y rassasiait, qu'il n'avait paru ardent pour posséder le pays et tous les biens que le Seigneur lui promettait. Ainsi, *retournant en arrière*, selon l'expression de l'Écriture, *au lieu d'aller devant eux*, les Israélites faisaient un grand outrage à la bonté de leur Dieu, par l'ingratitude dont ils payaient tant de grâces déjà reçues, et par le mépris qu'ils témoignaient pour celles qu'il leur promettait de nouveau.

L'Apôtre oubliait tout ce qui était derrière lui, et tendait de toute l'ardeur de ses désirs vers ce qui était devant lui (9). Mais Israël faisait le contraire, dit saint Jérôme (10), en regrettant le passé, et en méprisant l'avenir. Et c'est ce que font encore tous ceux qui imitent ce peuple ingrat, lorsqu'ils s'abandonnent, comme lui, à leurs désirs et à la dépravation de leur cœur, et que, renonçant à la lumière de la foi, qui leur apprend que Dieu prépare des biens éternels à ceux qui le craignent, ils aiment mieux se rassasier du pain et des chairs d'Égypte, et être esclaves du siècle, auquel néanmoins ils ont renoncé dans le baptême.

ÿ. 27. ET LOQUERIS AD EOS OMNIA VERBA HÆC ; ET VOCABIS EOS ET NON RESPONDEBUNT TIBI. Que cette image des Israélites incrédules est effroyable pour nous ! et qu'il est vrai que les prophètes, que les apôtres, et que les ministres de l'Église ne cesseront point, jusqu'à la fin du monde, de tonner aux oreilles des fidèles par les paroles menaçantes que Dieu leur met dans la bouche, sans que la plupart les écoutent de ces oreilles intérieures dont parle si souvent le Fils de Dieu, et sans qu'ils répondent par une humble docilité à

(1) Matt. ix. 13.

(2) Osée. vi. 6.

(3) Joël. ii. 3.

(4) Joan. v. 45.

(5) 1. Cor. i. 17.

(6) Maldon. Isidor. Menoc. Tir. alii.

(7) Vide Exod. xx. 24. et xxiv. et xxix.

(8) Exod. xvi. 2.

(9) Philip. iii. 13.

(10) Hieron. in hunc loc.

28. Et dices ad eos : Hæc est gens quæ non audivit vocem Domini Dei sui, nec recipit disciplinam. Periiit fides, et ablata est de ore eorum.

29. Tonde capillum tuum, et projice ; et sume in directum planctum, quia projecit Dominus et reliquit generationem furoris sui ;

30. Quia fecerunt filii Juda malum in oculis meis, dicit Dominus. Posuerunt offendicula sua in domo in qua invocatum est nomen meum, ut polluerent eam ;

31. Et ædificaverunt excelsa Topheth, quæ est in valle filii Ennom, ut incenderent filios suos et filias suas igni, quæ non præcepi, nec cogitavi in corde meo.

28. Alors vous leur direz : Voici le peuple qui n'a point écouté la voix du Seigneur son Dieu et qui n'a point voulu recevoir ses instructions. Il n'y a plus de foi parmi eux ; elle est bannie de leur bouche.

29. Coupez vos cheveux, et jetez-les, et poussez vos cris vers le ciel ; parce que le Seigneur a rejeté loin de lui, et a abandonné ce peuple qu'il regarde dans sa fureur ;

30. Car les enfants de Juda ont commis des crimes devant mes yeux, dit le Seigneur ; ils ont mis leurs abominations dans la maison en laquelle mon nom a été invoqué, pour la profaner.

31. Ils ont bâti les hauts lieux de Topheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, pour y consumer dans le feu leurs fils et leurs filles, chose que je ne leur ai point ordonnée et qui ne m'est jamais venue dans l'esprit.

COMMENTAIRE

la voix qui les appelle à la pénitence ! Mais d'où vient donc que le Seigneur obligeait les prophètes de déclarer toutes ces choses à un peuple qui ne devait point les écouter ? d'où vient qu'il leur ordonnait d'appeler les Juifs, lorsqu'il savait bien qu'ils ne leur répondraient point ? Ne pouvait-il pas les rendre dociles, s'il l'avait voulu, afin qu'ils lui répondissent ? Il l'eût pu, sans doute, aussi aisément qu'il l'a fait depuis à l'égard de Saul, lorsque, de loup qu'il était, il le rendit un agneau, et qu'il fit qu'en un instant, un persécuteur de l'Église devint un apôtre des nations. Mais, en rendant Israël inexcusable par tous ces avertissements qu'il lui donnait, il nous apprendait en même temps, que l'orgueil de l'homme est tel, qu'il n'écoute point Dieu lorsqu'il lui parle, et qu'il ne lui répond point lorsqu'il l'appelle, s'il ne lui donne lui-même ces oreilles spirituelles qui sont nécessaires, selon Jésus-Christ, pour entendre, comme on le doit, sa parole. *Tante erunt superbiæ, ut cum vocaveris eos ad audiendum, nullus responderet dignetur* (1).

§. 29. TONDE CAPILLUM, ET PROJICE ; ET SUME IN DIRECTUM PLANCTUM. Le texte hébreu est au féminin, et il semble s'adresser à Jérusalem (2) : Fille de Sion, prenez les marques de deuil, arrachez-vous les cheveux, jetez-les loin de vous, et élevez vos lamentations sur les hauteurs ; allez sur les montagnes déplorer votre disgrâce. En plusieurs occasions, on allait ainsi sur les hauteurs, au voisinage des villes, pleurer les malheurs publics ou particuliers (3). Autrement : Élevez vos cris, et pleurez la désolation de vos hauts lieux, où vous avez été si souvent sacrifier aux idoles ; le Seigneur a résolu leur destruction. Voyez les

versets 31-32. Les Septante : *Prenez le deuil sur vos lèvres* ; c'est-à-dire : Entonnez les hymnes funèbres. Ou peut-être s'agit-il d'un autre usage. Dans plusieurs pays encore aujourd'hui, les femmes, dans le deuil, se couvrent la bouche et le bas du visage par un voile. Le texte hébreu peut s'entendre dans le même sens. Couper ses cheveux, est une autre marque de deuil, dont on voit la pratique dans les auteurs profanes, de même que dans l'Écriture, Achille se coupe les cheveux aux funérailles de son ami Patrocle (4), et il les met entre les mains du mort. Ses soldats en font autant ; ils jettent sur le corps de Patrocle leurs cheveux, qu'ils se sont coupés.

GENERATIONEM FURORIS SUI. L'objet de son indignation. Les Septante (5) : *La génération qui a fait cela*.

§. 30. POSUERUNT OFFENDICULA SUA IN DOMO IN QUA INVOCATUM EST NOMEN MEUM. Manassé avait placé des idoles jusque dans le temple du Seigneur (6). Josias les en ôta. Du temps d'Ézéchiël, sur la fin du royaume de Juda, on en voyait encore (7). Le prophète appelle ici les idoles, des pierres d'achoppement : Expression qui se trouve en plusieurs autres endroits en ce sens. L'hébreu (8) : *Des abominations*.

§. 31. ÆDIFICAVERTUNT EXCELSA TOPHETH, QUÆ EST IN VALLE FILII ENNOM. Ils ont bâti les hauts lieux de Topheth, qui est dans la vallée des fils d'Ennom. Topheth et la vallée d'Hinnom étaient au midi de Jérusalem, arrosés des eaux du torrent de Cédron et de la fontaine de Siloé. L'endroit était fort agréable et même délicieux, dit saint Jérôme, qui semble croire qu'on y adorait les fontaines et les bois de futaie, suivant une supers-

(1) Hieron. in hunc loc.

(2) נון זורח והשריחו ושאי על שפאיש קינה Les Septante : Α'νλαβε επί γειλέων θρηνησον.

(3) Voyez Judic. xi. 35. 36. et Jerem. ix. 10.

(4) Iliad. Ψ. Στάς ἐπιδένθες πύργη; ξανθήν ἀπειλερατο γαίτην, etc.

(5) Τῆν γενεάν τῆν ποιήσαντα ταῦτα. Ils ont lu : דור עבדתו au lieu de כרתו

(6) iv. Reg. xxiii. 4. 6.

(7) Ezech. viii. 3. 10.

(8) שבו שקזיבה Les Septante : Ἐταξαν τὰ βδελύγματα,

32. Ideo ecce dies venient, dicit Dominus, et non dicetur amplius Topheth, et vallis filii Ennom, sed vallis interfectionis; et sepelient in Topheth, eo quod non sit locus.

33. Et erit morticinum populi hujus in cibos volucris cæli et bestiis terræ, et non erit qui obligat.

34. Et quiescere faciam de urbis Juda, et de plateis Jerusalem, vocem gaudii et vocem lætitiæ, vocem sponsi et vocem sponsæ; in desolationem enim erit terra.

32. C'est pourquoi le temps va venir, dit le Seigneur, où l'on n'appellera plus ce lieu Topheth, ni la vallée du fils d'Ennom, mais la vallée du carnage; et on ensevelira les morts à Topheth, parce qu'il n'y aura plus de lieu pour les mettre;

33. Et les corps morts de ce peuple seront en proie aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, sans qu'il y ait personne qui les en chasse.

34. Et je ferai cesser dans les villes de Juda et dans les places publiques de Jérusalem les cris de réjouissance et les chants de joie, les cantiques de l'époux et les chansons de l'épouse; parce que toute la terre sera désolée.

COMMENTAIRE

tition fort ordinaire dans le paganisme. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les hauteurs de Topheth étaient consacrées à Moloch, divinité des Ammonites, à laquelle on offrait des sacrifices de victimes humaines. Josias fouilla cette vallée d'Hinnom, et démolit les hauteurs de Topheth (1).

Ÿ. 32. NON DICETUR AMPLIUS TOPHETH;... SED VALLIS INTERFECTIONIS; ET SEPELIENT IN TOPHETH, EO QUOD NON SIT LOCUS. Topheth deviendra la voirie de Jérusalem. Ce sera là que l'on jettera les cadavres auxquels on ne daignera pas donner la sépulture. Un temps viendra où il y aura un si grand carnage à Jérusalem, que les tombeaux ne suffisant pas pour y enterrer les morts, on sera contraint de les jeter dans la vallée de Topheth, et de les y abandonner sans sépulture. Cette prédiction eut son dernier et parfait accomplissement dans la guerre de Nabucodonosor contre les Juifs, et dans celle des Romains contre le même peuple. Josèphe (2) nous apprend que, dans cette dernière guerre, on jeta une infinité de corps par-dessus les murailles, et qu'on les abandonna dans les vallons qui étaient

autour de la ville; en sorte que Titus lui-même, voyant ce spectacle, ne put s'empêcher de lever les mains au ciel, et de prendre Dieu à témoin qu'il n'avait aucune part à ces inhumanités. Josias commença à souiller Topheth, en y jetant des immondices, et en y répandant la poussière et la cendre des idoles qu'il avait brisées et mises au feu (3). Comparez ce chapitre au XIX, où Jérémie répète les mêmes menaces avec plus d'étendue et de force. Il y déclare que Topheth deviendra la voirie de Jérusalem, et que Jérusalem elle-même sera réduite en l'état de Topheth; c'est-à-dire, souillée, et pleine de corps morts. Au chapitre XXXI, 40, il l'appelle *la vallée des cadavres*.

Ÿ. 34. QUIESCERE FACIAM DE URBIBUS JUDA VOCEM SPONSI, ET VOCEM SPONSÆ. On n'y fera plus de mariages; on n'y entendra plus ces cris et ces chants de réjouissances, ni ce bruit des instruments de musique, qui ont coutume d'accompagner ces sortes de fêtes. Voyez encore Jérémie, XVI, 9, et XXV, 10, et XXXIII, 11, où la même expression se trouve répétée. On la remarque aussi dans Pindare (4).

(1) IV. Reg. xxiii. 10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in valle filiorum Ennom, ut nemo consecraret filium suum, aut filiam per ignem Moloch.

(2) Joseph. de Bello. lib. iv. c. xiv.

(3) IV. Reg. xxiii. 10.

(4) Pindar. Pyth. Ode III.

Ἄλλοις ὄντα παρθένοι φίλοισι εἰταίρει
Ἐσπερίαις ὑποκορίζουσαι αἰοδαίς.

CHAPITRE VIII

Châtiment du Seigneur sur Jérusalem. Impénitence de ce peuple. Faux sages. Désolation de la Juæe. Affliction du prophète. Gémissements de la fille de Sion. Résine et médecin de Galaad.

1. In illo tempore, ait Dominus, ejicient ossa regum Juda, et ossa principum ejus, et ossa sacerdotum, et ossa prophetarum, et ossa eorum qui habitaverunt Jerusalem, de sepulcris suis ;

2. Et expandent ea ad solem, et lunam, et omnem militiam cæli, quæ dilexerunt, et quibus servierunt, et post quæ ambulaverunt, et quæ quæsierunt, et adoraverunt. Non colligentur, et non sepelientur ; in sterquilinum super faciem terræ erunt.

3. Et eligent magis mortem quam vitam, omnes qui residui fuerint de cognatione hac pessima, in universis locis quæ derelicta sunt, ad quæ ejeci eos, dicit Dominus exercituum.

1. En ce temps-là, dit le Seigneur, les os des rois de Juda, les os de ses princes, les os des prêtres, les os des prophètes, et les os des habitants de Jérusalem seront jetés hors de leurs sépulcres,

2. Et on les exposera au soleil, à la lune et à toute la milice du ciel, qu'ils ont aimés, qu'ils ont honorés, qu'ils ont servis, qu'ils ont recherchés et qu'ils ont adorés ; on ne les ramassera point, et on ne les ensevelira point ; mais on les laissera sur la terre, comme du fumier.

3. Et tous ceux qui seront restés de cette race très méchante, et que j'aurai chassés en divers endroits, dit le Seigneur des armées, en quelque lieu qu'ils soient, souhaiteront plutôt la mort que la vie.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN ILLO TEMPORE, EJICIENT OSSA REGUM, ET OSSA PRINCIPUM DE SEPULCRIS SUIS. Les Chaldéens ne respecteront ni les vivants, ni les morts. Ils mettront impitoyablement à mort les vivants, et iront fouiller jusque dans les tombeaux des morts, pour y trouver des richesses cachées ; ils renverseront les os, les jetteront hors de leurs sépulcres, et les laisseront sur la terre, sans les ramasser pour les remettre en leurs places. Baruch (1), ou plutôt Jérémie, dans la lettre que Baruch porta aux premiers captifs de Babylone, fait voir l'exécution de ces menaces ; il dit que, de son temps, on voyait les os des rois de Juda jetés sur la terre, exposés au soleil et au froid de la nuit ; ce qui fait croire que les Chaldéens commencèrent à exercer ces ravages dès les premières guerres qu'ils firent à Joakim et à Jéchonias, avant la dernière campagne contre Sédécias. On ne sait pas précisément si les Juifs mettaient de l'argent dans les tombeaux. Josèphe dit qu'on en mit une très grande quantité dans celui de David ; mais on trouve dans son récit bien des difficultés. L'Écriture ne nous apprend en aucun endroit que l'on en usât ainsi pour l'ordinaire. Mais on ne peut douter au moins qu'anciennement on n'embaumât les corps, et qu'on ne les revêtit d'une manière proportionnée à leur dignité, avec

des ornements d'or et d'argent ; de même qu'on trouve encore dans l'Égypte des momies avec des objets de grande valeur. Depuis qu'on eût pris l'usage de brûler les corps de quelques rois (2), on peut croire qu'on renferma leurs cendres dans des urnes précieuses. Enfin la magnificence de ces tombeaux persuadait à des soldats barbares et avides, qu'ils devaient être remplis de richesses ; d'autant plus que, dans l'Assyrie et dans la Chaldée, c'était un usage général, ainsi qu'on le voit par ce qu'on dit du tombeau de Sémiramis (3), de celui de Bélus (4), et de celui de Cyrus (5). Horace (6), entre les insultes que le soldat victorieux se permettait envers les villes de l'ennemi, n'oublie pas la profanation des tombeaux, comme l'une des plus cruelles et des plus odieuses.

Barbarus heu ! cineres insistet victor, et urbem
Eques sonante verberabit ungula,
Quæque carent ventis et solibus, ossa Quirini,
Nefas videre ! dissipabit insolens.

Ÿ. 3. ELIGENT MAGIS MORTEM, QUAM VITAM. Dans leur désespoir, ils estimeront encore que la condition de ceux qui sont morts au milieu des maux de leur patrie, est préférable à l'état des vivants ; la dure captivité, où ils seront réduits, leur fera souhaiter la mort.

(1) Baruc. II. 24. Ut transferrentur ossa regum nostrorum, et ossa patrum nostrorum, de loco suo, et ecce projecta sunt in calore solis, et in gelu noctis.

(2) II. Par. XVI. 14 ; XXI. 19.

(3) Herodot. lib. I. c. 187.

(4) Herodot. lib. I. c. 181. et seq. Diodor. lib. 2.

(5) Vide Arian. de Gest. Alex. lib. VI et Strabo. lib. XV. p. 730.

(6) Epodon. Ode 16.

4. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus : Numquid qui cadit non resurget? et qui aversus est non revertetur?

5. Quare ergo aversus est populus iste in Jerusalem aversione contentiosa? Apprehenderunt mendacium, et noluerunt reverti.

6. Attendi, et auscultavi : nemo quod bonum est loquitur; nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci? Omnes conversi sunt ad cursum suum, quasi equus impetu vadens ad prælium.

4. C'est pourquoi vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur : Quand on est tombé, ne se relève-t-on pas? et quand on s'est détourné du droit chemin, n'y revient-on plus?

5. Pourquoi donc ce peuple de Jérusalem s'est-il détourné de moi avec une aversion si opiniâtre? Ils se sont attachés au mensonge, et ils n'en veulent point revenir.

6. Je les ai considérés, je les ai observés : il n'y en a pas un qui parle selon la justice; il n'y en a pas un qui fasse pénitence de son péché, en disant : Qu'ai-je fait? Ils courent tous où leur passion les emporte, comme un cheval qui coure à toute bride au combat.

COMMENTAIRE

ŷ. 4. NUMQUID QUI CADIT, NON RESURGET? Pourquoi donc les Juifs ne font-ils aucun effort pour se relever de leur chute, et pour mériter que Dieu détourne d'eux les effets de ces terribles menaces?

Saint Basile (1), réfutant ceux qui fermaient la voie de la pénitence aux pécheurs, leur fait voir par ce passage du prophète combien on doit se garder de jeter nos frères dans le désespoir lorsqu'ils sont tombés, en leur ôtant les moyens que Dieu leur présente pour se relever, et en leur donnant lieu par là de croupir et de s'enfoncer de plus en plus dans leurs désordres. Car qui sommes-nous, nous autres, dit ce saint docteur, pour vouloir prescrire des lois à Dieu? Il déclare qu'il est prêt à remettre les péchés; et qui osera s'y opposer? *Quand on est tombé*, dit le Seigneur, *ne se relève-t-on pas? Et quand on s'est détourné du droit chemin, n'y revient-on plus?* Il n'y a donc point ni de chutes dont on ne puisse se relever, ni d'égarements dont on ne puisse revenir avec l'assistance de Celui dont il est dit, *qu'il relève ceux qui sont brisés*, et *qu'il éclaire ceux qui sont aveugles* (2). Il n'y a point de péchés qui ne s'ex-pient par la pénitence, dit le même père, parce que, quand ils seraient comme les couleurs les plus fortes, si le Seigneur lave ceux qui les ont commis, ils deviendront aussi purs et aussi blancs que la neige.

Ainsi ce que Dieu blâme dans Israël, est cette aversion si opiniâtre avec laquelle il s'attachait au mensonge; et l'impénitence de son cœur, qui l'empêchait de revenir après s'être détourné de la vérité. Il est vrai, Seigneur, que, quand nous sommes tombés, nous ne pouvons plus nous relever par nous-mêmes; et c'est peut-être aussi ce que vous avez voulu nous faire comprendre. Mais nous pouvons tout avec vous, lorsque vous nous fortifiez par votre grâce. Et si celui qui s'est détourné de vous, n'y revient plus sans votre

lumière, il y reviendra sans doute étant éclairé de vous. Que les ténèbres et que l'orgueil de cet ancien peuple sont donc pour nous tous d'une grande instruction, en nous convaincant par son exemple combien celui qui est tombé et qui s'est brisé, a besoin que Dieu même le relève, comme dit David : *Erigit elisos*; et combien, après qu'il s'est égaré, il doit implorer la lumière du Seigneur, qui seul est capable de guérir son aveuglement : *Illuminat cæcos*.

Mais ce qui était le plus déplorable, et ce qu'il semble que Dieu veut nous faire aussi remarquer, c'est que ceux qui tombent d'une chute corporelle, songent aussitôt à se relever, et que celui qui s'est égaré de son chemin, se met en peine d'y revenir promptement : les Israélites, au contraire, étant tombés devant Dieu, et comme brisés par toutes sortes de crimes; s'étant détournés de la voie divine de ses préceptes, paraissaient insensibles à leur chute et à leurs égarements. Ainsi c'est de même que s'il eût dit : *Ceux qui sont tombés, ne se relèvent-ils pas aussitôt? Et celui qui s'est égaré de son chemin, ne se met-il pas en peine d'y revenir? Pourquoi donc mon peuple s'étant détourné de moi, fait-il paraître une aversion si opiniâtre pour ne plus retourner à son Dieu?*

ŷ. 6. OMNES CONVERSI SUNT AD CURSUM SUUM, QUASI EQUUS, etc. Ils courent à leur perte, comme un cheval fougueux, qui court au danger et au feu. Ou bien, ils suivent leur mauvais penchant, et leur ancienne habitude. Les Septante (3) : *Celui qui courait, s'est arrêté, et a cessé de courir, comme un cheval en fureur en hennissant*. On se lasse de tout, dit Théodoret, un cheval s'arrête lorsqu'il est hors d'haleine : mais ils ne se sont point arrêtés au milieu de leurs crimes. Le syriaque : *Chacun d'eux suit son penchant, son sentiment, comme un cheval qui court avec ardeur au combat*.

(1) Basil. Contr. Sabellia. homil. xxviii.

(2) Ps. cxlvi. 18.

(3) Διέλιπεν ὁ τρέχων ἐκ τοῦ δρόμου αὐτοῦ, ὡς ἵππος καθ' ἑδρος ἐν χρεματισμῷ αὐτοῦ.

7. Milvus in cælo cognovit tempus suum; turtur, et hirundo, et ciconia custodierunt tempus adventus sui; populus autem meus non cognovit iudicium Domini.

8. Quomodo dicitis: Sapientes nos sumus, et lex Domini nobiscum est; vere mendacium operatus es, stylus mendax scribarum!

9. Confusi sunt sapientes, perterriti et capti sunt; verbum enim Domini projecerunt, et sapientia nulla est in eis.

10. Propterea dabo mulieres eorum exteris, agros eorum heredibus, quia a minimo usque ad maximum, omnes avaritiam sequuntur; a propheta usque ad sacerdotem, cuncti faciunt mendacium.

11. Et sanabant contritionem filiae populi mei ad ignominiam, dicentes: Pax, pax! cum non esset pax.

7. Le milan connaît dans le ciel quand son temps est venu; la tourterelle, l'hirondelle et la cigogne savent discerner la saison de leur passage: mais mon peuple n'a point connu le temps du jugement du Seigneur.

8. Comment dites-vous: Nous sommes sages, et nous sommes les dépositaires de la loi du Seigneur? La plume des docteurs de la loi est vraiment une plume d'erreur; elle n'a écrit que le mensonge.

9. Les sages sont confus, ils sont épouvantés, ils ne peuvent échapper, parce qu'ils ont rejeté la parole du Seigneur et qu'ils n'ont plus aucune sagesse.

10. C'est pourquoi je donnerai leurs femmes à des étrangers, et leurs champs à d'autres qui en hériteront, parce que depuis le petit jusqu'au plus grand, tous s'étudient à satisfaire leur avarice, et que depuis le prophète jusqu'au prêtre tous commettent le mensonge.

11. Et ils entreprenaient, à leur confusion, de guérir les blessures de la fille de mon peuple, en disant: La paix! la paix! lorsqu'il n'y avait point de paix.

COMMENTAIRE

§. 7. MILVUS IN CÆLO COGNOVIT TEMPUS SUUM. Aquila, au lieu d'un milan, a entendu le *héron*. L'arabe, la *grue*; Bochart, et plusieurs autres sont pour la *cigogne*. L'hébreu חַסִּידָה *hasidâh*, que les Septante, Symmaque et Théodotus ont conservé dans leur version, vient d'une racine, qui signifie la miséricorde, qualité propre à la cigogne, qui nourrit ses père et mère dans leur vieillesse (1). On sait que c'est un oiseau qui passe les mers, et qui se retire, pendant les rigueurs de l'hiver, dans des pays plus tempérés (2). Le milan est aussi un oiseau qui quitte nos climats pendant l'hiver (3); et Théodore, qui était syrien, dit qu'on assurait que *hasidâh* était un milan (4).

TURTUR, ET HIRUNDO, ET CICONIA. L'hébreu: תוּרְתוּר *thour*, סוּס *soûs*, עֵגוּר *'égour*. Le premier terme, du consentement des interprètes, désigne la tourterelle, qui est un oiseau de passage (5), aussi bien que l'hirondelle; mais plusieurs entendent par l'hébreu, *soûs* ou *sis*, la grue (6), qui passe aussi les mers pendant l'hiver. Bochart n'est pas de cette opinion. Il prend *soûs* pour l'hirondelle, et *'égour*, pour la grue. Voyez notre commentaire sur *Isaï. xxxviii, 14*. Tout le monde sait que les grues se retirent dans les pays éloignés pendant l'hiver (7). Les Septante (8): *La tourterelle, l'hirondelle et les passereaux de la campagne savent le temps de leur retour*. On ne peut disconvenir que les hirondelles ne quittent nos climats au commencement de l'hiver, pour chercher des

régions plus tempérées; si des oiseaux se conforment ainsi aux lois qui régissent leur espèce, à combien plus forte raison l'homme doit-il être plus fidèle aux ordres de son Dieu.

§. 8. VERE MENDACIUM OPERATUS EST STYLUS MENDAX SCRIBARUM. Les scribes, les docteurs de la loi, les savants sont pour le coup convaincus de mauvaise foi et de mensonge. Ils vous ont promis la paix et la prospérité, ils vous ont rassuré contre mes menaces: vous voyez enfin aujourd'hui quel fond on peut faire sur leurs promesses; ils sont surpris en flagrant délit de mensonge. Voilà tout le contraire de leurs promesses. *Confusi sunt sapientes, perterriti et capti sunt*. Ils sont pris, ils sont étourdis, ils sont dans la dernière confusion. Le chaldéen: *Le faussaire a travaillé inutilement à contrefaire l'Écriture*, à forger des faussetés, à vous tromper par de fausses prédictions. Vous êtes témoins du contraire.

§. 10. DABO AGROS EORUM HEREDIBUS. Je livrerai leurs terres aux Chaldéens, qui en disposeront comme du leur. Les Iduméens se rendirent maîtres d'une grande partie de la Judée, aussi bien que les Philistins et les Samaritains, après que Nabucodonosor eut emmené le peuple captif, et que la plus grande partie de la terre fut demeurée déserte et réduite en solitude.

§. 11. SANABANT CONTRITIONEM FILIÆ POPULI MEI AD IGNOMINIAM. Voyez plus haut le chapitre vi, 14.

(1) *Plin. lib. x. c. 23*. Genetricum senectam invicem educant.

(2) *Plin. l. x. c. 23*. - *Solin. c. 48*. - *Ælian. l. iii. c. 23*.

(3) *Vide Petr. Martyr. Mediol. Legat. lib. 11*.

(4) *Theodore, hic*. Η ἡμεῖς αὐτὰ ὄραμεν ἐστὶν. Τινὲς δὲ γὰρ τὸν ἰκτινὸν οὕτως καλεῖσθαι.

(5) *Cant. ii. 11. 12*. - *Arist. hist. anim. lib. viii. c. 3*. - *Varro de re Rust. lib. iii. c. 5*.

(6) *Chald. Syr. Mont. Pag. Jun. Tremel. Pisc. Castal. alii*.

(7) *Herod. lib. 11. cap. 22*. - *Arist. lib. viii. c. 12*. - *Ælian. lib. iii. c. 13*.

(8) Τρυγῶν, καὶ γελιδῶν, ἀγροῦ στρουθία ἐφύλαξαν καιροῦς εἰσόδου αὐτῶν.

12. Confusi sunt, quia abominationem fecerunt; quinimo confusione non sunt confusi, et erubescere nescierunt. Idcirco cadent inter corruentes; in tempore visitationis suæ corruent, dicit Dominus.

13. Congregans congregabo eos, ait Dominus; non est uva in vitibus, et non sunt ficus in ficulnea; folium defluxit, et dedi eis quæ prætergressa sunt.

14. Quare sedemus? Convenite, et ingrediamur civitatem munitam, et sileamus ibi, quia Dominus Deus noster silere nos fecit, et potum dedit nobis aquam fellis; peccavimus enim Domino.

15. Expectavimus pacem, et non erat bonum; tempus medelæ, et ecce formido.

16. A Dan auditus est fremitus equorum ejus; a voce hinnituum pugnantium ejus commota est omnis terra; et venerunt, et devoraverunt terram, et plenitudinem ejus, urbem et habitatores ejus.

12. Ils sont confus, parce qu'ils ont fait des choses abominables; ou plutôt la confusion même n'a pu les confondre, et ils n'ont su ce que c'était de rougir. Aussi ils tomberont dans la foule des mourants, ils seront tous enveloppés dans une même ruine au temps de leur punition, dit le Seigneur.

13. Je les réunirai, je les rassemblerai tous, dit le Seigneur. Alors les vignes n'auront point de raisin, ni les figuiers de figues; les feuilles mêmes tomberont des arbres; et tout ce que je leur avais donné leur échappera des mains.

14. Pourquoi demeurons-nous assis sans rien faire? allons, entrons tous ensemble dans les villes fortes, et demeurons-y en silence; car le Seigneur notre Dieu nous a réduits à nous taire, et il nous a donné à boire de l'eau de fiel, parce que nous avons péché contre le Seigneur.

15. Nous attendions la paix, et il n'est rien venu de bon; nous espérions la guérison, et nous nous voyons dans la frayeur.

16. Le bruit de la cavalerie de l'ennemi s'entend déjà de Dan; toute la terre retentit des hennissements de leurs chevaux de bataille; ils viendront en foule, et ils dévoreront tout le pays, tous les fruits de la terre, toutes les villes et leurs habitants.

COMMENTAIRE

Ÿ. 12. CONFUSI SUNT, QUIA ABOMINATIONEM FECERUNT; QUINIMO CONFUSIONE NON SUNT CONFUSI, etc. L'hébreu et saint Jérôme: *Sont-ils dans la confusion de tant de choses honteuses qu'ils ont faites? Non; ils sont incapables de rougir.* Au milieu des maux dont ils sont accablés, ils sont dans la dernière confusion et ils reconnaissent à présent leur erreur et leur mécompte. Mais non; ils sont tellement endurcis, que rien n'est capable de les faire rentrer en eux-mêmes.

Ÿ. 13. CONGREGANS CONGREGABO EOS. *Je les rassemblerai tous* dans la ville de Jérusalem; je les y conduirai tous ensemble comme à une boucherie générale, afin qu'aucun d'eux n'échappe à ma vengeance (1). D'autres prennent le verbe *rassembler* dans le sens de *faire mourir* (2). Je les rassemblerai dans la mort, dans le tombeau; j'en ferai un monceau de morts entassés les uns sur les autres.

NON EST UVA IN VITIBUS. Le Seigneur frappa le pays d'une entière stérilité, l'année du siège de Jérusalem par les Chaldéens. Mais, comme cette ville a été attaquée plus d'une fois par ces peuples, on ne peut fixer au juste l'année de cette disette. Cependant si c'est la même qui est décrite au chapitre xiv, 1, comme un malheur présent, il y a assez d'apparence qu'elle arriva peu avant le dernier siège de Jérusalem sous Sédécias.

Ÿ. 14. QUARE SEDEMUS? CONVENITE, ET INGREDIAMUR CIVITATEM MUNITAM. C'est le peuple qui, voyant que la vigne et les fruits de la campagne ont manqué et ne sachant à qui recourir, prend la résolution de se retirer de la capitale. Le pis aller est d'y mourir de faim, puisqu'aussi bien nous ne trouvons rien à manger dans la campagne. *Demeurons-y en silence*, disent-ils, *puisque Dieu nous a réduits à nous taire, et nous a donné à boire de l'eau de fiel.* Puisque nous sommes sans ressource et sans espoir, allons périr dans Jérusalem. *Se taire*, se prend souvent pour une perte entière, pour un accablement général. *Qu'ils se taisent comme une pierre*, dit Moïse, en parlant des Égyptiens submergés dans la mer Rouge (3). *Les impies demeureront dans le silence au milieu des ténèbres*, dit Anne, mère de Samuel (4). *Mon âme serait entrée dans le silence*, si vous ne m'eussiez secouru, dit David (5); c'est-à-dire, selon les Septante et la Vulgate, je serais descendu dans le tombeau. *Ni les morts, ni tous ceux qui descendent dans le silence, ne vous loueront point*, dit-il ailleurs (6). *Asseyez-vous dans le silence et entrez dans les ténèbres, fille des Chaldéens; on ne vous appellera plus la maîtresse des empires*, dit Isaïe (7), en parlant à Babylone.

Ÿ. 16. A DAN AUDITUS EST FREMITUS EQUORUM. Dan était une ville à l'extrémité septentrionale

(1) Hieron. hic. Raban. Hugo. Lyr. Maldon. alii.

(2) מַשְׁבֵּי חַיִּים Vide Isai. xvi. 12. Et vos congregabimini unus et unus. Osce iv. 31. Pisces maris congregabuntur. Sophon. i. 1. 2. 3. Congregans congregabo omnia, etc.

(3) Exod. xv. 16.

(4) 1. Reg. ii. 9.

(5) Psal. xciii. 17.

(6) Psal. cxiii. 17.

(7) Isai. xlvi. 5.

17. Quia ecce ego mittam vobis serpentes regulos, quibus non est incantatio : et mordebunt vos, ait Dominus.

18. Dolor meus super dolorem, in me cor meum morrens.

19. Ecce vox clamoris filiae populi mei de terra longinqua : Numquid Dominus non est in Sion ? aut rex ejus non est in ea ? Quare ergo me ad iracundiam concitaverunt in sculptilibus suis, et in vanitatibus alienis ?

20. Transiit messis, finita est aestas, et nos salvati non sumus.

17. Car j'enverrai contre vous des serpents et des basilics, contre lesquels les enchanteurs ne pourront rien ; et ils vous déchireront par leurs morsures, dit le Seigneur.

18. Ma douleur est au-dessus de toute douleur ; mon cœur est tout languissant au dedans de moi.

19. J'entends la voix de la fille de mon peuple qui crie d'une terre éloignée : Le Seigneur n'est-il pas dans Sion ? le roi de Sion n'est-il pas au milieu d'elle ? Pourquoi donc m'ont-ils irrité par leurs idoles et par la vanité des dieux étrangers ?

20. La moisson s'est passée, l'été est fini, et nous n'avons point été sauvés.

COMMENTAIRE

de la Palestine ; les Chaldéens devaient y passer pour venir contre Jérusalem. Voyez la même expression au chapitre iv, 15. Quelques anciens (1) ont inféré de ce passage, que l'antéchrist devait naître de la tribu de Dan. Ils croyaient que c'était ce serpent que Sion avait en vue dans ce qu'il dit à Dan son fils (2) : *Que Dan fait comme un serpent dans le chemin, comme un cérasle dans le sentier, qui mord le pied du cheval, pour renverser le cavalier.* Mais sans blesser le respect légitime dû aux anciens pères qui nous ont rapporté cette tradition, on peut la mettre au rang des opinions incertaines, que l'Église n'a jamais universellement approuvées.

§. 17. ECCE EGO MITTAM VOBIS SERPENTES REGULOS, QUIBUS NON EST INCANTATIO. Tout le monde sait qu'autrefois on usait beaucoup d'enchantelements contre les maladies et les serpents. L'hébreu (3) *Tsiph'onim*, signifie des basilics, selon la plupart des exégètes (4). Les Septante (5) : *Des serpents mortels* ou qui donnent la mort.

§. 18. DOLOR MEUS SUPER DOLOREM. Les uns attribuent ceci à Dieu, qui témoigne sa douleur de se voir forcé de traiter si durement un peuple, pour qui il a toujours eu tant de tendresse. D'autres l'attribuent au prophète, qui compatit au malheur de Juda : ou même au peuple, qui gémit sous le poids de ses maux. L'hébreu (6) s'explique plus naturellement, comme si la ville de Jérusalem se plaignait de la sorte. *Soulagez ma douleur, mon cœur est plongé dans la tristesse.* Les Septante (7) : *Ces serpents vous mordront et vous feront une plaie qu'on ne pourra guérir, et vous causeront une douleur qui vous fera tomber en défaillance.*

§. 19. NUMQUID DOMINUS NON EST IN SION ? Dieu représente les habitants de Jérusalem com-

me étant déjà affligés par leurs ennemis, et criant dans l'étonnement où ils sont de se voir ainsi abandonnés (8). Il dit qu'il entend leur voix *d'une terre éloignée*, quoique cette terre fût celle de Jérusalem ; parce qu'ils l'avaient obligé, par tant de crimes, à s'éloigner d'eux. Il ne les regardait donc et ne les entendait plus que de fort loin. Bien qu'il fût présent en tous lieux, il y avait un terrible éloignement entre leur impiété et sa sainteté. C'est ainsi que saint Jérôme a expliqué cet endroit : *Ut autem vox clamoris sit in Jerusalem, et clamor ipse veniat de terra longinqua, causa manifesta est, quod Dominus non sit in ea, et rex illius recesserit ab illa.* D'autres interprètes (9) ont cru néanmoins que le Saint-Esprit nous marquait, par cette *terre éloignée*, le pays des Chaldéens où les Israélites furent emmenés captifs. Mais que criaient-ils dans l'extrémité où ils se trouvaient ? Ils exprimaient en même temps et leur surprise et l'aveuglement dont leur orgueil les avait frappés. Car qu'y a-t-il de plus fou que de demander, comme ils le font, si le *Seigneur n'était donc pas dans Sion* et si le *Roi de Sion n'était pas dans elle*, lorsqu'ils avaient obligé par tant de crimes et d'abominations ce *Seigneur* et ce *Roi* suprême de *Sion* à se tirer du milieu d'eux ? Et comment pouvaient-ils s'imaginer que le temple matériel de Jérusalem pût lui plaire et le retenir, lorsque ceux pour qui il avait été bâti et dont il voulait que le cœur fût son temple principal, l'en chassaient par une profession ouverte d'impunité ?

§. 20. TRANSIIT MESSIS, FINITA EST AESTAS, ET NOS SALVATI NON SUMUS. Le peuple assiégé dans Jérusalem s'afflige de la longueur du siège. On nous avait flattés d'une prompte délivrance. Les faux prophètes nous ont trompés par de vaines prédictions. La moisson est finie, l'été passé, et

(1) *Iren. lib. contra hæres. c. 30. - Hippolyt. de consum. sæc. - Theodoret. qu. 10. in Genes. - Ambros lib. de Benedict. Patriarch. c. 7. - Greg. Moral. in Job. lib. xxxi. c. 24. Olim. 18. - Aug. aut alius. tract. de Anti-Christo. Prosper. Haimo. Rupert alii.*

(2) *Genes. xlix. 17.*

(3) *החשיים צפוניים*

(4) *Aquil. Mont. Pag. Munst. Boch. Pisc. etc.*

(5) *ἄφει; θανατονοτας.*

(6) *ככלימותו ערו ינון ערו רבו די י*

(7) *Καὶ ὀψήσονται ὑμᾶς; ἀνάστα μετ' ὀδύνης καρδίης ὑμῶν ἀποσομύνη;*

(8) *Hieron. in hunc loc.*

(9) *Theodoret in hunc loc.*

21. Super contritione filiæ populi mei contritus sum, et contristatus; stupor obtinuit me.

22. Numquid resina non est in Galaad? aut medicus non est ibi? Quare igitur non est obducta cicatrix filiæ populi mei?

21. La plaie profonde de la fille de mon peuple me blesse profondément; j'en suis attristé, j'en suis tout épouvanté.

22. N'y a-t-il point de baume dans Galaad? ne s'y trouve-t-il pas de médecin? pourquoi donc la blessure de la fille de mon peuple n'a-t-elle point été fermée?

COMMENTAIRE

nous ne voyons aucune apparence de secours. On sait que le dernier siège de Jérusalem dura deux ans, et que les faux prophètes, pendant tout ce temps, ne cessaient de séduire le peuple par des promesses frivoles. Le siège fut commencé la neuvième année de Sédécias, le dixième jour du dixième mois (1), (30 janvier). Nabucodonosor fut obligé, quelques mois après, de quitter le siège, pour aller à la rencontre du roi d'Égypte, qui s'était mis à la tête de ses troupes pour secourir Jérusalem (2): mais il revint, après avoir repoussé le pharaon, et recommença le siège l'année suivante, le quinzième jour du troisième mois, qui revient au mois de mai, ou de juin. Le peuple n'ayant pas eu le temps de cultiver ses terres, ni de recueillir les fruits de la campagne, Jérusalem se trouva bientôt affamée. Elle fut prise l'année suivante, le neuvième jour du quatrième mois, qui répond à la fin de juillet (3). Jérémie nous représente ici les discours du peuple pendant ce long siège.

Ÿ. 21. SUPER CONTRITIONE FILIÆ POPULI MEI CONTRITUS SUM. C'est Jérémie qui déplore les malheurs de Jérusalem. Il continue dans le chapitre suivant.

Ÿ. 22. NUMQUID RESINA NON EST IN GALAAD; AUT MEDICUS NON EST IBI? D'où vient donc que la plaie de mon peuple n'a point été fermée? Est-ce ma faute? Ne vous ai-je point envoyé de prophète? Ne vous ai-je pas donné le temps, les instructions et les moyens pour retourner à votre devoir? Pourquoi n'êtes-vous donc pas guéris? C'est sans doute parce que vous n'avez pas voulu vous servir des remèdes, ni consulter les médecins. Les anciens médecins étaient tous chirurgiens, et appliquaient eux-mêmes les remèdes. La résine, ou la térébenthine de Galaad, est célèbre dans l'Écriture. On la voit dans la Genèse (4). Joseph fut vendu à des marchands ismaélites, qui venaient de Galaad, et qui portaient de la résine et des aromates. Jérémie (5), parlant à l'Égypte, lui dit: *Allez en Galaad, fille de l'Égypte, et achelez-y de la résine, pour vous guérir.* Il y a plusieurs sortes de térébenthines, que l'on distingue par leurs qualités particulières, et par les arbres qui les produisent; car le térébinthe, le lentisque, la larix, le cyprès, le pin, le sapin, et quelques autres arbres en donnent.

(1) IV. Reg. xxv. 1. - Jerem. xxxix. 1. et Lii. 4.

(2) Vide Jerem. xxxviii. 3. 10.

(3) IV. Reg. xxv. 2. 3. 4. - Jerem. xxxix. 2. 3.

(4) Genes. xxxvii. 25. - (5) Jerem. xlvi. 11.

CHAPITRE IX

Jérémie déplore le carnage des enfants de Juda. Nulle fidélité parmi eux. Le Seigneur cherche un homme sage qui comprenne ses jugements. Femmes appelées pour pleurer la désolation de Juda. Vengeances du Seigneur sur Juda et sur les peuples voisins.

1. Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo die ac nocte interfectos filie populi mei?

2. Quis dabit me in solitudine diversorium viatorum, et derelinquam populum meum et recedam ab eis? quia omnes adulteri sunt, cætus prævaricatorum.

3. Et extenderunt linguam suam quasi arcum mendacii et non veritatis. Confortati sunt in terra, quia de malo ad malum egressi sunt, et me non cognoverunt, dicit Dominus.

4. Unusquisque se a proximo suo custodiat, et in omni fratre suo non habeat fiduciam; quia omnis frater supplantans supplantabit, et omnis amicus fraudulenter incedet.

5. Et vir fratrem suum deridebit, et veritatem non loquentur; docuerunt enim linguam suam loqui mendacium; ut inique agerent laboraverunt.

1. Qui donnera de l'eau à ma tête et à mes yeux une fontaine de larmes, pour pleurer jour et nuit les enfants de la fille de mon peuple qui ont été tués?

2. Qui me fera trouver dans le désert une cabane de voyageurs afin que j'abandonne ce peuple, et que je me retire du milieu d'eux? Car ils sont tous des adultères; c'est une troupe de violateurs de la loi;

3. Ils se servent de leur langue comme d'un arc, afin d'en lancer des traits de mensonge, et non de vérité; ils se sont fortifiés sur la terre, parce qu'ils ne font que passer d'un crime à un autre, et qu'ils ne me connaissent point, dit le Seigneur.

4. Que chacun se garde de son prochain, et que nul ne se fie à son frère; parce que le frère ne pense qu'à perdre son frère, et que l'ami use de tromperie contre son ami.

5. Chacun d'eux se rit de son frère, et ils ne disent point la vérité; car ils ont instruit leur langue à débiter le mensonge, ils se sont étudiés à faire des injustices.

COMMENTAIRE

י. 1. QUIS DABIT CAPITI MEO AQUAM? L'hébreu (1) est plus expressif: *Qui changera ma tête en eau, et mes yeux en une fontaine de larmes?* Que ne puis-je pleurer sans cesse les malheurs de mon peuple, puisque ces maux sont immenses, et ne peuvent jamais être assez pleurés.

י. 2. QUIS DABIT ME IN SOLITUDINE DIVERSORIUM VIATORUM? Que ne suis-je semblable à ces huttes que l'on trouve à la campagne, où les voyageurs se reposent quelquefois? Que ne puis-je m'éloigner de mon peuple, et m'ôter de devant les yeux ses crimes, objets qui me causent tant de douleurs. Les Septante (2): *Qui me donnera dans le désert une demeure dans un lieu reculé?*

י. 3. EXTENDERUNT LINGUAM SUAM QUASI ARCUM MENDACII. Toutes leurs paroles ne tendent qu'à tromper. Ils ne profèrent que des paroles de mensonge. Leur langue est comme une flèche acérée: *Sagitta vulnerans linguam eorum*, ainsi qu'il porte au verset 8. David s'est servi de la même expression en plus d'un endroit (3).

י. 4. UNUSQUISQUE SE A PROXIMO SUO CUSTODIAT. Il n'y a plus de bonne foi dans le monde; que chacun se garde de son prochain, et s'en

défie, pour n'être point trompé. Le prophète Michée (4) donne le même avertissement, lorsqu'il parle des désordres d'Israël, et du danger où il sera dans les derniers jours. Que personne ne s'attende au secours de son prochain ou de son ami. Les plus proches se manqueront au besoin; et, pour se sauver, ils sacrifieront leurs amis et leurs parents. Le Sauveur, dans l'Évangile, fait allusion au même endroit, lorsqu'il dit (5), *qu'il n'est point venu apporter la paix, mais la guerre; et que nos plus proches deviendront nos plus grands ennemis.*

י. 5. DOCUERUNT LINGUAM SUAM MENDACIUM; UT INIQUE AGERENT LABORAVERT. Ils se sont fait une étude du mal; ils l'exercent avec application, avec zèle; ils en font en quelque sorte un métier. Ils ne sont pas de ces gens qui, sans réflexion, ou emportés par leur penchant, se laissent aller à mal faire; ils s'y portent par choix et par étude. Ils se fatiguent à nuire aux autres; ils ne cessent de tromper que quand ils en sont las et dégoûtés. L'habitude de tromper est en quelque sorte passée en nature chez eux. *Ostendit consuetudinem mentiendi quodammodo in naturam*

(1) מן יהון ראשי כנבי ועיני בקור דכחה

(2) Τίς δώσει μοι ἐν τῇ ἐρημίᾳ σκηνὴν ἑσθλὴν ἕσθλῶν.

(3) Psal. LXXX. 4. 5. 6. Exacuerunt ut gladium linguas

suas, intenderunt arcum rem amaram, ut sagittent in oculis immaculatum. *Et Psal. XLIII. 3. et CLIX. 2. 3. 4.*

(4) Mich. VII. 5. — (5) Matt. X. 35.

6. Habitatio tua in medio doli. In dolo reuerunt scire me, dicit Dominus.

7. Propterea hæc dicit Dominus exercituum : Ecce ego conflabo, et probabo eos ; quid enim aliud faciam a facie filiæ populi mei ?

8. Sagitta vulnerans lingua eorum, dolum locuta est. In ore suo pacem cum amico suo loquitur, et occulte ponit ei incidias.

9. Numquid super his non visitabo, dicit Dominus, aut in gente hujusmodi non ulciscetur anima mea ?

10. Super montes assumam fletum ac lamentum, et super speciosa deserti planctum, quoniam incesa sunt, eo quod non sit vir pertransiens, et non audierunt vocem possidentis : a volucre cæli usque ad pecora transmigraverunt et recesserunt.

11. Et dabo Jerusalem in acervos arenæ, et cubilia draconum ; civitates Juda dabo in desolationem, eo quod non sit habitator.

6. Votre demeure, ô Jérémie, est au milieu d'un peuple tout rempli de fourberie ; ce sont des trompeurs, et ils ont refusé de me connaître, dit le Seigneur.

7. Voici donc ce que dit le Seigneur des armées : Je vais les faire passer par le feu et les éprouver ; car puis-je faire autre chose à l'égard de la fille de mon peuple ?

8. Leur langue est comme une flèche qui perce ; elle ne parle que pour tromper ; ils ont la paix dans la bouche en parlant avec leur ami, et en même temps ils lui tendent des pièges en secret.

9. Ne punirai-je point ces excès ? dit le Seigneur ; et ne me vengerai-je point d'une nation si criminelle ?

10. J'irai répandre des larmes et jeter de grands cris sur les montagnes et dans les lieux autrefois si agréables ; parce que tout a été brûlé ; il n'y a plus personne qui y passe ; on n'y entend plus la voix de celui qui les possédait ; tout a quitté et s'est retiré, depuis les oiseaux du ciel jusqu'aux bêtes de la terre.

11. Je ferai de Jérusalem un amas de sable et un repaire de dragons ; je changerai les villes de Juda en une affreuse solitude, sans qu'il y ait plus personne qui y habite.

COMMENTAIRE

verti, studioseque eos agere ut agant iniqua, dit ici saint Jérôme. Les Septante (1) : Leur langue a appris à dire le mensonge ; ils ont commis l'injustice, et n'ont pas cessé, pour se convertir.

¶ 6. HABITATIO TUA IN MEDIO DOLI. IN DOLO REUERUNT SCIRE ME. *Ce sont des trompeurs, et ils ont refusé de me connaître ;* ou, ils ont malicieusement refusé de me connaître. Ils feignent de ne me connaître pas ; ils me traitent comme si je leur était inconnu. Les Septante (2) le joignent au verset précédent : *Ils n'ont pas cessé de mal faire, pour se convertir. C'est usure sur usure, fraude sur fraude. Ils n'ont pas voulu me reconnaître.*

¶ 7. ECCE EGO CONFLABO, ET PROBABO EOS. Il n'y a plus d'autre moyen que celui-là de les purifier. Dieu a dit plus haut (3) qu'il destinait Jérémie pour faire à leur égard le devoir de fondeur de métaux. Le feu dans lequel il veut les épurer, est la guerre, et tous les maux qui l'accompagnent. L'Écriture emploie souvent cette expression, pour marquer les épreuves auxquelles Dieu expose les siens (4). *Quoliescumque angustiis subjaceamus, mala recipimus a Deo, et examinamur persecutionibus, ut quicquid in nobis adulterinæ materiæ est, tribulationum et miseriarum exuratur ardoribus*, dit saint Jérôme.

¶ 10. SUPER MONTES ASSUMAM FLETUM AC LAMENTUM, ET SUPER SPECIOSA DESERTI PLANCTUM. Je déplore le triste état de nos montagnes autrefois si bien cultivées, et de nos campagnes

autrefois si belles, parce qu'elles sont tellement désertes, désolées, desséchées, que l'on dirait que la flamme y a passé. On n'y voit plus aucune trace ni d'hommes, ni de bêtes. Elles ressemblent à ces déserts brûlés et arides, où l'on ne trouve rien.

ET NON AUDIERUNT VOCEM POSSIDENTIS ; A VOLUCRE CÆLI USQUE AD PECORA TRANSMIGRAVERUNT. L'hébreu (5) : *On n'y entendra plus la voix du bétail, depuis l'oiseau du ciel jusqu'aux bêtes.* On n'entendra plus dans ces campagnes ni sur ces montagnes, le bêlement des brebis, ni le mugissement des bœufs ; on n'y verra plus aucun animal, ni sauvage, ni domestique, depuis les oiseaux jusqu'aux autres bêtes. En un mot, le pays sera entièrement désert. Lorsque les hommes ont quitté un pays, les animaux et les oiseaux s'en retirent bientôt, comme le remarquent ici Théodoret et saint Jérôme, et comme les prophètes l'ont exprimé en plusieurs endroits (6).

¶ 11. DABO JERUSALEM IN ACERVOS ARENÆ, ET CUBILIA DRACONUM. Tous les édifices seront abattus, brûlés, réduits en cendres, et ses ruines ne serviront que de retraite aux serpents. Les ennemis des Juifs, insultant aux travaux du peuple nouvellement de retour de la captivité, lui disaient (7) : *Pourront-ils rebâtir leur ville avec ces pierres qui sont toutes calcinées et réduites en poussière ? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris qui combusti sunt ?*

(1) Μεμάθηκεν ἡ γλῶσση αὐτῶν λαλεῖν ψευδῆ, ἠδὲ ἠγασαν, καὶ οὐ διελίπον.

(2) Οὐ διέλιπον (6.) τοῦ ἐπιστρέψαι. Τόλος ἐπὶ τόλῳ, δόλος ἐπὶ δόλῳ, οὐκ ἐθέλησαν ἐιδέναι με.

(3) Jerem. vi. 27. Probatores dedi te populo huic.

(4) Job. xxii. 10. - Psal. xvi. 3 ; xxv. 2 ; lxxv. 10. - Prov. xvii. 3. - Jerem. xii. 3. - Zach. xiii. 9.

(5) וְעַל כַּהֲנֵי וְעַל שׂוֹמְרֵי הַצִּבּוּרִים הָיוּ עֹשִׂים כִּכְרֵם לֶחֶם וְשִׁבְעָה וְלֵא

(6) Voyez Jerem. iv. 25. et xii. 4. - Sophon. i. 3. - Osee. ix. 3.

(7) ii. Esdr. iv. 2.

12. Quis est vir sapiens qui intelligat hoc, et ad quem verbum oris Domini fiat, ut annuntiet istud, quare perierit terra et exusta sit quasi desertum, eo quod non sit qui pertranseat?

13. Et dixit Dominus: Quia dereliquerunt legem meam quam dedi eis, et non audierunt vocem meam, et non ambulaverunt in ea;

14. Et abierunt post pravitatem cordis sui et post Baalim, quod didicerunt a patribus suis.

15. Idcirco hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Ecce ego cibabo populum istum absinthio, et potum dabo eis aquam fellis.

12. Qui est l'homme sage qui comprenne ceci, à qui l'on puisse faire entendre la parole du Seigneur, afin qu'il l'annonce aux autres; qui comprenne pourquoi cette terre a été désolée, pourquoi elle est devenue sèche et aride comme un désert, sans qu'il y ait personne qui y passe?

13. C'est parce qu'ils ont abandonné la loi que je leur avais donnée, dit le Seigneur, qu'ils n'ont point écouté ma voix, qu'ils n'ont point marché selon que je leur avais prescrit;

14. Mais qu'ils ont suivi les égarements de leur cœur, et qu'ils ont adoré Baal, selon qu'ils l'avaient appris de leurs pères.

15. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Je vais nourrir ce peuple d'absinthe, je lui donnerai de l'eau de fiel à boire.

COMMENTAIRE

§. 12 14. QUIS EST VIR SAPIENS, etc. Pourquoi le prophète demande-t il: *Qui était l'homme sage qui comprit la parole du Seigneur pour l'annoncer aux autres*; puisqu'il était établi lui-même de la part de Dieu pour l'annoncer à tout son peuple? Et qu'y avait-il d'ailleurs de si difficile à *comprendre*, lorsqu'on disait que *la terre de Juda serait désolée et brûlée comme un désert, parce qu'elle avait abandonné la loi de son Dieu*? N'était-ce pas là ce que Moïse avait prédit autrefois et annoncé si hautement, que *Dieu était un feu dévorant et un Dieu jaloux*: que *s'ils tombaient dans l'idolâtrie, ils seraient exterminés, et dispersés au milieu des nations* (1)?

Il est vrai que Jérémie était lui-même cet *homme sage*, qui avait une parfaite intelligence de ces vérités, et qui, ayant *entendu la parole du Seigneur, l'annonçait* à tout le peuple avec une sainte fermeté. Mais, parce qu'il s'étonnait de la dureté d'Israël, il souhaitait de découvrir quelques Hébreux sincères, qui, ayant été éclairés de la *vraie sagesse*, entendissent comme lui la parole du Seigneur, et l'aidassent à la faire entendre aux autres. Car, quoique la cause de la ruine de Jérusalem eût été marquée très clairement par Moïse et par les autres prophètes, il est vrai pourtant que les Juifs, se confiant vainement sur la gloire qu'ils avaient d'être le peuple de Dieu, sur la force de Jérusalem et sur la magnificence de leur temple, ne pouvaient se persuader que *le Seigneur* et que *le Roi de Sion* dût abandonner cette ville à ses ennemis. Et ayant oublié, ou ne voulant pas se souvenir que le même Dieu avait autrefois livré l'Arche aux Philistins, pour punir leurs pères, ils s'imaginaient pouvoir *suivre les égarements de leur cœur*, et s'assurer cependant sur la puissance du Dieu de Sion, comme s'il n'avait été leur Dieu qu'afin de les protéger dans leurs désordres contre tous leurs ennemis.

Ce sentiment impie, qui fait horreur à entendre, est néanmoins plus ordinaire qu'on ne s' imagine. On se tient en quelque sorte à couvert dans le sein sacré de l'Église, comme dans la vraie *Sion*. On s'y regarde comme en sûreté, non à l'ombre des sacrifices de l'ancienne loi, mais sous la vérité même des sacrements, et du plus auguste de ces sacrements, qui est celui de l'autel. On se flatte de ce privilège singulier, d'être le peuple choisi et le peuple bien-aimé en qualité de chrétien. On se dit souvent à soi-même, que Dieu est bon, et qu'il sauvera son peuple. Et on sacrifie en une infinité de manières, dans le fond du cœur, à l'ennemi de Jésus-Christ, par autant d'adorations secrètes que l'on entretient de passions et de désirs opposés à la pureté de sa loi.

Qui est l'homme sage, dirait le prophète, *qui comprend bien ceci*, et qui ait la vraie intelligence des raisons pour lesquelles des peuples entiers sont abandonnés quelquefois et livrés à l'ennemi, sans parler de ce grand nombre d'âmes, représentées par *Jérusalem*, qui sont *réduites*, selon qu'il est dit ici, à *devenir comme un désert*, par la sécheresse et l'inconstance de leur conduite. Ce sont là, dit le Seigneur, les suites funestes du mépris avec lequel ces âmes ont négligé de *marcher selon les règles que je leur avais prescrites*. Mais qui songe à ces égarements? qui y prête toute la réflexion qu'un tel sujet le mériterait? Où sont ces vrais *sages qui comprennent* ces grands mystères de la conduite de Dieu sur les âmes, et qui entrent dans les secrets de la justice?

§. 15. CIBABO POPULUM ISTUM ABSINTHIO, ET DABO EIS AQUAM FELLIS. Je vais l'accabler de douleur et d'amertume. On pourrait traduire l'hébreu (2) par: Je vais donner à manger à ce peuple *du la'anah*, (une herbe amère et vénéneuse), et je lui donnerai à boire de l'eau d'amertume, du fiel, du poison, ou du jus de ciguë; car on ignore la

(1) Deut. iv. 24. 26. etc.

(2) הנני מאכילם את העשב הזה לענה והשקיתים מי ראש

16. Et dispergam eos in gentibus quas non noverunt ipsi et patres eorum, et mittam post eos gladium, donec consumantur.

17. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Contemplamini, et vocate lamentatrices, et veniant : et ad eas quæ sapientes sunt mittite, et properent ;

18. Festinent, et assumant super nos lamentum : deducant oculi nostri lacrymas et palpebræ nostræ defluant aquis.

19. Quia vox lamentationis audita est de Sion : Quomodo vastati sumus, et confusi vehementer ! quia dereliquimus terram, quoniam dejecta sunt tabernacula nostra.

20. Audite ergo, mulieres, verbum Domini, et assumant aures vestræ sermonem oris ejus, et docete filias vestras lamentum, et unaquæque proximam suam planctum,

21. Quia ascendit mors per fenestras nostras, ingressa est domos nostras, disperdere parvulos deforis, juvenes de plateis.

16. Je les disperserai parmi les nations qui leur sont inconnues, comme elles l'ont été à leurs pères, et je les poursuivrai avec l'épée, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement détruits.

17. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Cherchez avec soin, et faites venir les pleureuses ; envoyez et pressez de venir celles qui sont les plus habiles.

18. Qu'elles se hâtent de pleurer sur nous avec des cris lamentables ; que nos propres yeux fondent en pleurs, et qu'il s'échappe de nos paupières des ruisseaux de larmes,

19. Parce qu'on entend de Sion des plaintes et des cris lugubres. A quelle désolation sommes-nous réduits, et quelle est la confusion où nous nous voyons : Nous abandonnons notre propre pays, et nos maisons ont été renversées par terre.

20. Écoutez donc, femmes, la parole du Seigneur ; prêtez l'oreille à sa voix ; apprenez à vos filles à fondre en larmes, et enseignez-vous les unes les autres à jeter des cris dans votre douleur ;

21. Parce que la mort est montée par nos fenêtres, qu'elle est entrée dans nos maisons, pour exterminer nos enfants dans les rues et nos jeunes gens dans les places publiques.

COMMENTAIRE

vraie signification de l'hébreu. Les Septante (1) : *Je vais les nourrir d'angoisses, et les abreuver d'eau de fiel*. Voyez notre commentaire sur *Deuter.* XXIX, 18.

Ÿ. 16. MITTAM POST EOS GLADIUM, DONEC CONSUMANTUR. L'épée, la guerre, tous les malheurs les suivront partout où ils puissent aller. Qu'ils se retirent dans l'Égypte, dans l'Arabie, dans le pays de Moab, chez les Philistins, chez les Iduméens, ils y trouveront leur malheur ; ma colère les y poursuivra. Jérémie (2) menace expressément ceux qui se sauveront en Égypte, de la guerre et de la famine, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement exterminés ; s'il en reste quelques-uns, ils reviendront en petit nombre en Judée.

Ÿ. 17. VOCATE LAMENTATRICES, ET VENIANT ; ET AD EAS QUÆ SAPIENTES SUNT, MITTITE. Ces femmes sages étaient apparemment celles qui se mêlaient de consoler les parents, ou celles qui composaient le cantique de deuil, qui roulait d'ordinaire sur les louanges du mort, et que les autres pleureuses répétaient après elles (3). Saint Jérôme (4) assure qu'encore de son temps, dans la Judée, les pleureuses de profession allaient le sein découvert et les cheveux épars, et par des chants lugubres excitaient tout le monde à la tristesse. Homère (5)

parle des pleureurs et des pleureuses qui devaient environner le corps d'Hector, et entonner des chants lugubres, que le peuple devait répéter avec de grands gémissements. Les Romains avaient aussi des pleureurs et des pleureuses à gage, pour accompagner le convoi, et pour le grossir ; ils avaient toujours ainsi des larmes feintes, à défaut des véritables. Il paraît par l'Évangile (6), que quelquefois on y mêlait le son des instruments.

Ÿ. 21. ASCENDIT MORS PER FENESTRAS NOSTRAS. C'est ce cantique lugubre que le prophète leur ordonne d'enseigner à leurs filles. Malheur à nous ! La mort est montée par nos fenêtres ; elle est entrée jusque dans nos maisons ; ou suivant l'hébreu (7), *dans nos palais*. Il semble que c'était une espèce d'expression proverbiale : *La mort est entrée par la fenêtre* : pour dire : La mort nous a surpris dans nos maisons. Joël (8), décrivant une armée de sauterelles qui devaient inonder la Judée, dit qu'elles viendront comme des soldats, qu'elles entreront par les fenêtres, et pénétreront jusque dans les maisons. Et dans l'Évangile (9), Jésus-Christ, décrivant les mauvais pasteurs, dit qu'ils viennent comme des voleurs, et qu'au lieu d'entrer par la porte, ils passent par les fenêtres. C'est ainsi que doivent

(1) Les Septante : Ἰσοῦ ἐγὼ ψωμίζω αὐτοὺς ἀνάγας, καὶ ποτίζω αὐτοὺς ὕδωρ χολῆς.

(2) *Jerem.* XLIV. 27. Consumantur omnes viri Juda qui sunt in terra Ægypti, gladio et fame, donec penitus consumantur.

(3) Voyez notre commentaire sur la *Genèse*, L. 3.

(4) *Hieron.* Hic enim mos usque hodie permanet in

Judæa, ut mulieres sparsis crinibus, nudatisque pectoribus, voce modulata omnes ad flectum concitent.

(5) *Homer. Iliad.* XXIV.

(6) *Matt.* IX. 23. Cum vidisset tibicines, et turbam tumultuantem.

(7) בַּחַדְרֵי הַבָּיִת

(8) *Joel.* II. 8. 9. — (9) *Joan.* X. 1.

22. Loquere : Hæc dicit Dominus : Et cadet morticinum hominis quasi stercus super faciem regionis, et quasi fœnum post tergum metentis, et non est qui colligat.

23. Hæc dicit Dominus : Non gloriatur sapiens in sapientia sua, et non gloriatur fortis in fortitudine sua, et non gloriatur dives in divitiis suis ;

24. Sed in hoc gloriatur, qui gloriatur, scire et nosse me, quia ego sum Dominus qui facio misericordiam, et judicium, et justitiam in terra ; hæc enim placent mihi, ait Dominus.

25. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et visitabo super omnem qui circumcisum habet præputium,

26. Super Ægyptum, et super Juda, et super Edom, et super filios Ammon, et super Moab, et super omnes qui attonsi sunt in comam, habitantes in deserto : quia omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Israel incircumcisi sunt corde.

22. Parlez : Voici ce que dit le Seigneur : Les corps morts des hommes tomberont sur la face de la terre, comme le fumier, et comme les javelles tombent derrière les moissonneurs, sans qu'il y ait personne pour les relever.

23. Voici ce que dit le Seigneur : Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse, que le fort ne se glorifie point dans sa force, que le riche ne se glorifie point dans ses richesses ;

24. Mais que celui qui se glorifie mette sa gloire à me connaître et à savoir que je suis le Seigneur, qui fais miséricorde, et qui exerce l'équité et la justice sur la terre, parce que c'est là ce qui me plaît, dit le Seigneur.

25. Le temps vient, dit le Seigneur, où je visiterai dans ma colère tous ceux qui sont circoncis,

26. L'Égypte, Juda, Édom, les enfants d'Ammon, Moab, et tous ceux qui se font couper les cheveux en rond, qui demeurent dans le désert ; parce que toutes les nations sont incircumcises de corps ; mais tous les enfants d'Israël sont incircumcises de cœur.

COMMENTAIRE

venir les Chaldéens. Ils forceront tout, entreront partout, viendront par force, pour tuer, pour voler, pour saccager.

Par ces fenêtres, on peut entendre les ouvertures, ou les créneaux des murailles : mais il vaut mieux l'entendre, comme nous l'avons fait, dans un sens figuré. En vain vous vous enfermerez dans vos maisons ; la mort ira vous y chercher. Si vous lui fermez la porte, elle entrera par les fenêtres. Saint Épiphane (1) cite comme un précepte mosaïque ce passage, qu'on ne trouve point dans le Pentateuque : *S'il passe devant votre maison un mort, fermez vos portes et vos fenêtres, de peur que la maison n'en soit souillée.*

Ce père a pris apparemment cela de quelque usage des Juifs, qui croyaient que la souillure du mort se communiquait par les portes et les fenêtres, et que la mort entraît par là dans l'intérieur de l'habitation. Ce texte apocryphe aurait quelque rapport au passage de Jérémie. Isaïe (2) dit que, dans le deuil, on fermait les portes de la maison ; et Philon (3), que les Juifs d'Alexandrie tenaient leurs boutiques fermées, à cause de la mort de Drusille : mais cela est différent de l'idée de saint Épiphane.

ÿ. 22. LOQUERE. Nos éditions des Septante omettent ce mot. Mais saint Jérôme le lisait dans ses exemplaires des Septante et de Théodotion, avec ce qui précède, de la sorte : Ils feront périr les jeunes gens du milieu des places, *par la mort.* Aquila et Symmaque traduisent comme la Vul-

gate : *Parlez.* L'hébreu (4) peut avoir divers sens, suivant les diverses manières de le ponctuer et de le prononcer.

ÿ. 23. NON GLORIATUR SAPIENS IN SAPIENTIA SUA. *Que le sage ne se glorifie point dans sa sagesse ; à moins que cette sagesse n'ait pour objet Dieu même, et ne nous apprenne à nous humilier sous sa main puissante, et à ne nous glorifier qu'en lui seul.* Toute autre sagesse est vaine et même dangereuse. *N'ayez de complaisance ni dans votre sagesse, ni dans votre force, ni dans vos richesses,* dit un païen (5) ; *car Dieu seul est vraiment sage, fort et riche.*

ÿ. 25. VISITABO SUPER OMNEM QUI CIRCUMCISUM HABET PRÆPUTIUM. Je punirai indifféremment tout homme qui m'offensera ; circoncis, ou incircumcisé, sans distinction. Ainsi n'espérez pas que je doive laisser vos crimes impunis, parce que vous portez la circoncision, qui est la marque de mon alliance. Quelques rabbins (6) croient que Dieu menace de punir rigoureusement ceux qui, ayant été circoncis, ont tâché d'effacer en eux la marque de la circoncision, en faisant revenir le prépuce (7). Mais le premier sens est le seul véritable. La suite y détermine absolument. Les peuples nommés dans ce passage burent le calice de la colère de Dieu, après que Jérusalem en eut été enivrée. Voyez plus loin le chapitre xxv, 17, 18, 19, 20 *et suiv.*

ÿ. 26. SUPER ÆGYPTUM, ET SUPER JUDA, ET SUPER EDOM, etc. Édom, l'Égypte, Moab, Am-

(1) *Epiph. hær. ix. quæ est Samaritanorum.*

(2) *Isai. xxiv. 10.*

(3) *Philo in Flaccum. pag. 953.*

(4) *Hieron. hic.* Verbum hebraicum quod tribus litteris scribunt Daleth, Beth, Resch, vocales enlm in medio non habent, pro consequentia, et legentis arbitrio si legatur Dabar, sermonem significat : si Deber, mortem :

Daber, loquere, etc.

(5) *Phocilides.*

Μὴ γὰρ σοὶ σοφίη, μητ' ἀλυσίη, μητ' ἴνι πλοῦτος, Ἐπίς θεός ἐστι σοφός, δυνατός : ἀλλὰ, καὶ πολὺ ἄλλος.

(6) *Rabb. in lib. Aruch.*

(7) Voyez ce que l'on a dit à ce sujet 1. *Macc. i. 16. et 1. Cor. viii. 13.*

mon, les autres peuples du désert, seront punis de leurs crimes, de même que Juda ; parce que les uns et les autres sont incirconcis, mais non de la même manière ; les premiers sont incirconcis de corps et les seconds le sont de cœur. La circoncision ne sert de rien à ces derniers ; et n'être pas circoncis, ne nuit pas aux autres, et ne les rend pas plus coupables. En un mot, circoncis ou incirconcis, tout est égal à Dieu, dès que le crime demande qu'il fasse éclater sa vengeance : *Visitabo super omnem circumcisum, cum præputio*, dit l'hébreu.

Plusieurs interprètes (1) supposant que les Égyptiens, les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, et les Arabes étaient circoncis, font faire à Jérémie un raisonnement tout différent de celui que nous avons proposé. Ils disent que Dieu menace de punir tous les peuples circoncis, aussi bien que les Juifs ; parce que les uns et les autres sont incirconcis de cœur. Que les Juifs ne se glorifient donc pas de leur circoncision, puisqu'il y a bien d'autres peuples qui la reçoivent, et qui n'en sont pas pour cela plus agréables à Dieu. La seule véritable circoncision est celle du cœur. Sans cela, le reste ne sert de rien. Mais le fait sur lequel on appuie ce raisonnement, n'est nullement certain. On ne peut nier cependant que la circoncision n'ait été pratiquée en Égypte, dit Hérodote : καθαριότητος είνεκεν (2). Les Ismaélites, les Sabéens et la plupart des tribus arabes s'y soumettaient également. Mais nous ne pensons pas que nulle part elle ait été formellement ordonnée comme chez les Hébreux (3).

Ézéchiël, qui vivait peu de temps après Jérémie, parlant au roi d'Assyrie, lui dit (4) : *Vous descendrez au fond de l'enfer avec les incirconcis, avec le pharaon et ses troupes*. Les Égyptiens n'étaient donc pas tous circoncis. Achior de Moab, dont il est parlé dans le livre de Judith, et qui vivait du temps de Manassé, aïeul de Josias, sous lequel prophétisait Jérémie, n'avait pas reçu la circoncision ; il entra dans Béthulie, et se fit circoncire (5). Les Iduméens ne commen-

cèrent à pratiquer cette cérémonie qu'assez tard, si l'on en croit Josèphe (6). Hircan Maccabée les ayant assujettis, leur imposa pour loi la circoncision et l'observance des cérémonies juives. Avant ce temps, ils ne se croyaient point obligés à cela, quoiqu'ils descendissent d'Abraham et d'Isaac, aussi bien que les Juifs. Saint Épiphane (7) prétend même qu'Ésaü, en haine de Jacob, son frère, effaça en lui-même, autant qu'il put, les marques de la circoncision.

Quant aux Arabes Scénites, et aux autres désignés ici par ces mots : *Qui portent des cheveux courts et qui demeurent dans le désert*, ces peuples paraissent avoir de tout temps pratiqué la circoncision, quoiqu'avec assez de négligence. Mais comme ils ne la prenaient qu'assez tard, et d'une manière fort arbitraire, ils étaient regardés par les Juifs comme des incirconcis. Leur circoncision ne pouvait passer comme une marque de l'alliance de Dieu avec Abraham, parce que cette alliance n'avait pas été renouvelée au Sinaï, et que le Seigneur n'avait pas choisi la race d'Ismaël, pour être son peuple, ni celle d'Ésaü ; mais seulement la postérité de Jacob. Enfin la vraie circoncision est celle qui se prend au huitième jour, à l'imitation d'Isaac. Entre ces peuples qui portaient les cheveux courts, Jérémie (8) compte *Cédar et Thémán*, descendus d'Ismaël (9) ; et *Buz*, descendu de Nachor (10) ; et *Dédan*, fils d'Abraham, et de Céthura, par Jecsan (11). L'hébreu, à la lettre (12) : *Je visiterai tous ceux qui ont les angles, ou les extrémités coupées, qui habitent dans le désert*, c'est-à-dire, dans l'Arabie déserte. On peut entendre ce texte de *l'extrémité de leurs cheveux*, qu'ils coupaient en rond, en forme de couronne tout autour de la tête, et de *l'extrémité de la barbe*, qu'ils coupaient depuis l'oreille jusqu'au menton, ne laissant qu'une touffe de barbe à la mâchoire inférieure ; ce qui était contraire à l'usage des Hébreux, à qui il était expressément détendu (13) : *d'exterminer l'angle de leur barbe*, c'est-à-dire, de couper ce qui couvre le bas des joues depuis l'oreille jusqu'au menton (14).

(1) Theodoret. Hieron. Raban. Dionys. Hugo. Castal. Alii.

(2) Herod. II. 37.

(3) Voyez sur cette question, *la Bible et les découvertes modernes*, I. 477 et suiv.

(4) Ezéch. XXXI. 18.

(5) Judith. XIV. 6. Tunc Achior videns virtutem quam fecit Deus Israel, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, et circumcidit carnem præputii sui.

(6) Joseph. Antiq. lib. XIII. c. 17. Ὑβρανόσ ἀπαντας τοὺς Ἰδομαίους ὑποχειρίους ποιησάμενος ἐπέτρεψεν αὐτοῖς μένειν ἐν τῇ γῶρᾳ εἰ περιτέμνεται τὰ αἰδοῖα, καὶ τοῖς Ἰουδαίοις

νόμους χρῆσθαι θέλοιν, etc.

(7) Epiphani. lib. de ponderib. et mensur. Circa medium.

(8) Vide Jerem. xxv. 23. et XLIX. 28.

(9) Genes. xxv. 13. 15.

(10) Vide Job. xxvii. 2.

(11) Genes. xxv. 1. 2.

(12) Levit. XIX. 27.

(13) Theodoret. hic. Ἀ'υτοὺς (ἀπὸ τοῦ Ἰσμαήλ) καλεῖ περιτεμνομένους τὸ κατὰ πρόσωπον· εἰώθει γὰρ τῶν παρειῶν παρατίλλειν τὰς τρίχας.

Cette manière de faire la barbe et les cheveux, venait, dit-on, d'une superstition des Arabes. Comme ils adoraient principalement Bacchus, ou Liber, ils imitaient la tonsure de ce dieu, et se coupaient comme lui les cheveux en rond, en retranchant ceux qui couvraient les tempes (1). Cette sorte de tonsure se trouve appelée ζίζοδ

dans les Septante, d'un nom assez approchant de l'hébreu *qelsoulsêi*, qui est employé ici, pour marquer des cheveux coupés par le bout. Cette cérémonie est absolument défendue aux Hébreux par Moïse (2): *Non in rotundum attondebilis comam, nec radelis barbam*; sans doute pour éviter qu'ils prissent goût aux superstitions des Arabes.

(1) *Herodot. lib. II. c. 8.* Καὶ τῶν τριχῶν τὴν κορυφὴν κείρεσθαι παρὰ, καθάπερ αὐτὸν τὸν Διόνυσον κεκάρθαι. Κεί-

ρονται δὲ ὑποτρόχαια, περιξυροῦντες τοὺς κροτάφους.
(2) *Levit. XIX. 27.*

CHAPITRE X

Le Seigneur exhorte la maison d'Israël à ne point prendre part à l'idolâtrie des nations dans sa captivité. Il avertit Jérusalem de se préparer à la désolation dont elle est menacée. Jérusalem conjure le Seigneur de détourner d'elle sa colère.

1. Audite verbum quod locutus est Dominus super vos, domus Israel.

2. Hæc dicit Dominus : Juxta vias gentium nolite discere, et a signis cæli nolite metuere quæ timent gentes,

3. Quia leges populorum vanæ sunt. Quia lignum de saltu præcidit opus manus artificis in ascia;

4. Argento et auro decoravit illud; clavis et malleis compegit, ut non dissolvatur;

1. Écoutez ce que le Seigneur a dit contre vous, maison d'Israël.

2. Voici ce que dit le Seigneur : Ne vous rendez point disciples des erreurs des nations ; et ne craignez point les signes du ciel, comme ces nations les craignent ;

3. Car les lois de ces peuples ne sont que vanité. Un ouvrier coupe un arbre avec la cognée dans une forêt ; il le met en œuvre ;

4. Il l'embellit, en le couvrant d'or et d'argent, qu'il unit ensemble avec des clous à coup de marteau, afin que nulle partie ne se sépare :

COMMENTAIRE

ÿ. 1. AUDITE VERBUM. Jérémie continue ici ses invectives contre Juda. Il a dit, à la fin du chapitre précédent, que le Seigneur traiterait sans distinction tous ceux qui l'irritent, soit Juifs, soit gentils ; circoncis, ou incirconcis. Il dit ici que, si les Juifs veulent éviter la vengeance du Seigneur, il faut qu'ils quittent les impiétés et les superstitions des peuples idolâtres.

ÿ. 2. JUXTA VIAS GENTIUM NOLITE DISCERE, ET A SIGNIS CÆLI NOLITE METUERE. N'apprenez point les usages et les cérémonies des païens ; ne révérez point les astres, qui ne sont que des signes établis de Dieu, pour nous marquer les temps. *Les voies des nations*, ne sont autres que leurs pratiques de religion, qu'il appelle *leurs lois* au verset suivant : *Quia leges populorum vanæ sunt*. Les signes du ciel sont le soleil, la lune, les étoiles, que Dieu créa au commencement (1) : *Ut sint in signa, et tempora, et dies, et annos*. Les païens les regardaient comme des divinités, et les craignaient comme la cause de tout ce qui arrivait de bien ou de mal dans le monde. La plupart des Orientaux les adoraient. On leur attribuait des influences et des effets sur tous les corps sublunaires.

C'est sur ce préjugé qu'était fondée l'astrologie judiciaire, et la science des horoscopes, si ancienne et si enracinée chez les Orientaux. *Craindre*, dans l'Écriture, se met souvent pour rendre le culte souverain (2). *La frayeur d'Isaac*, signifie le Dieu d'Isaac (3). Dieu défend de craindre les idoles, c'est-à-dire, de les adorer.

ÿ. 4. CLAVIS ET MALLEIS COMPEGIT. Il unit ensemble les morceaux de la statue ; ou, il attache sur le bois les lames d'or et d'argent avec des clous, et à coups de marteau. On peut comparer à ceci Isaïe (4), Baruch (5), et l'auteur du livre de la Sagesse (6), qui se raillent de la folie des idolâtres avec leurs dieux de bois, de pierres, d'or et d'argent. Les païens eux-mêmes, dans leur belle humeur, n'ont pas épargné ces divinités ridicules. Prudence (7) remarque avec raison que, si l'on adore les statues à cause de leur beauté, on devrait aussi adorer les Myrons, les Phidias, et les Polyclètes, et même leurs outils, puisque tout ce que ces idoles ont de beau et de respectable, elles le tiennent de ces fameux sculpteurs.

(1) *Genes.* 1. 14.

(2) *Levit.* XIX. 14. - *Deut.* VI. 13; XIII. 4. - *Jerem.* V. 22. - *Jon.* 1. 9. - *Malach.* 1. 6.

(3) *Genes.* XXXI. 42. 53.

(4) *Isai.* XCI. 7; XLIV. 8, 9.

(5) *Baruch.* VI. 3. *et seq.*

(6) *Sap.* XIII. 11. 12. *etc.*

(7) *Prudent.*

Forceps Myronis, Polycleti malleus,
Natura vestrum est, atque origo cælitum;
Miror quod ipsum non sacratis Mentorem,
Nec templum, et aras ipse Phidias habet,
Fabri Deorum, vel parentes numinum :
Qui si caminis institissent segnius,
Cum condiderunt gentibus stultis Deos,
Non esset ullus Jupiter conflatis.

5. In similitudinem palmæ fabricata sunt, et non loquentur; portata tollentur quia incedere non valent. Nolite ergo timere ea, quia nec male possunt facere nec bene.

6. Non est similis tui, Domine; magnus es tu, et magnum nomen tuum in fortitudine.

7. Quis non timebit te, o Rex gentium? tuum est enim decus; inter cunctos sapientes gentium, et in universis regnis eorum, nullus est similis tui.

8. Pariter insipientes et fatui probabuntur; doctrina vanitatis eorum lignum est.

9. Argentum involutum de Tharsis affertur, et aurum de Ophaz; opus artificis et manus ærarii, hyacinthus et purpura indumentum eorum: opus artificum universa hæc.

5. Ces statues sont comme le tronc d'un palmier; elles ne parlent point; on les porte et on les met où l'on veut, parce qu'elles ne peuvent marcher. Ne craignez donc point toutes ces idoles, parce qu'elles ne peuvent faire ni bien ni mal.

6. Seigneur, il n'y a point de Dieu qui soit semblable à vous. Vous êtes grand, et votre nom est grand en puissance.

7. Qui ne vous craindra, ô Roi des nations? parce que c'est à vous seul que la gloire appartient, et que, parmi tous les sages et dans tous les royaumes du monde, nul n'est semblable à vous.

8. Aussi on les convaincra qu'ils sont des fous et des insensés: car le bois qu'ils adorent est la preuve de la vanité de leur doctrine.

9. On apporte de Tharsis le meilleur argent, et d'Ophaz l'or le plus pur; la main de l'ouvrier et du statuaire le met en œuvre; l'hyacinthe et la pourpre éclatent dans les vêtements de leurs statues: tout cela n'est que l'ouvrage d'un homme habile dans son art.

COMMENTAIRE

ŷ. 5. IN SIMILITUDINEM PALMÆ FABRICATA SUNT. L'idole est inflexible, immobile, arrêtée, sans action et sans mouvement, comme un tronc de palmier. Cette comparaison convient assez à ces anciennes statues qu'on voyait en Égypte, et ailleurs, avant qu'on eût porté chez les Grecs la sculpture au point de perfection où on la vit depuis. Les Orientaux, avant d'avoir subi l'heureuse influence du génie grec, avaient fort peu de goût pour ces sortes de choses (1). Leurs figures étaient taillées tout d'une venue, les mains pendantes, et collées sur les côtés, les yeux fermés, les pieds joints; en sorte qu'elles ne différaient pas beaucoup de ces troncs de palmiers, auxquels Jérémie les compare ici. Ce fut Dédale, célèbre architecte, qui, le premier, leur donna une autre attitude, qui dégagait leurs pieds, leur ouvrit les yeux, et mit leurs mains comme en mouvement; en sorte qu'elles représentaient des hommes animés, et en action. C'est ce que nous apprend Diodore de Sicile. Dédale vivait avant Jérémie; mais son art n'était point encore connu dans la Judée, ni dans les provinces voisines.

ŷ. 7. TUUM EST ENIM DECUS. L'hébreu (2) est traduit diversement. Le chaldéen (3): *Parce qu'à vous appartient de régner.* Vous êtes le souverain monarque. Théodotion, le syriaque, et plusieurs hébraïsants: *Car il vous appartient, d'être craint. Qui ne vous craindra point, ô Roi des nations? Car vous seul méritez véritablement d'être redouté.* Les Septante (4) ont omis tout ce texte depuis le

verset 5 jusqu'au 9; encore ne mettent-ils pas les versets 10 et 11 entiers. Voici ce qu'on lit dans leur version. (Verset 5) (5). *C'est un argent travaillé. Ils ne peuvent marcher.* (Verset 9). *C'est un argent battu au marteau, et mis en lames.* (C'est de) *l'or de Mophaz, (qui) vient de Tharsis; c'est l'ouvrage de la main des orfèvres; ce n'est que le travail des ouvriers. Ils les revêtent d'hyacinthe et de pourpre. Ils ne peuvent aller qu'on ne les porte. Ne les craignez point, parce qu'ils ne sont pas capables de mal faire, et qu'ils n'ont rien de bon.* (Verset 11). *Mais vous leur direz: Que les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre, périssent de dessus la terre, et de dessus le ciel.* (Verset 12). *C'est le Seigneur qui a créé la terre, etc.*

ŷ. 8. PARITER INSIPIENTES ET FATUI PROBABUNTUR; DOCTRINA VANITATIS EORUM LIGNUM EST. Leurs idoles portent témoignage contre eux. L'hébreu (6): *Dans une chose, ou tous ensemble, ils sont brutes et insensés. Le bois lui-même est la preuve de leur folie, ou la doctrine de leur vanité.*

ŷ. 9. ARGENTUM INVOLUTUM DE THARSIS AFFERTUR. C'est de là que venait le meilleur argent, ou l'argent en feuilles (7), suivant l'hébreu; apparemment parce qu'il y avait en ce pays des ouvriers habiles, qui battaient l'or, et qui le mettaient en feuilles.

ET AURUM DE OPHAZ. Dom Calmet veut que l'or d'Ophaz, de Phaz, ou d'Uphaz, soit le même que celui du Phison, marqué dans Moïse; d'autres exégètes font d'Ophaz, le synonyme d'Ophir.

(1) Diodor. Sic. Bibliot. lib. iv. Οἱ γὰρ πρὸ τούτου τεργνῆται κατεσκευάζον τὰ ἀγάλματα τοῖς μὲν ὀμμασι μεμικῶτα, τὰς δὲ χεῖρας ἔχοντα καθειμένους, καὶ ταῖς πλευραῖς κεκολλημένους, etc.

(2) כִּי לְךָ יְהוָה

(3) דִּי'ךָ הוּא כְלִבְדוּמָא

(4) Σοὶ γὰρ πρέπει.

(5) Ἀργύριον τρυφερόν ἐστιν, οὐ πορευόμεναι ἄργυριον προσβλητόν ἐστιν. Ἀπὸ Θαρσίς ἦξει χρυσίον Μωφάζ, καὶ χεῖρ χρυζοφόρον, ἔργα τεργνιτῶν πάντα, etc.

(6) הוּא עֵץ וְיִסְדּוּ כֹסֶד הַבְּלִיָּם בְּחַחַח יַעֲרֵר

(7) כֶּסֶף בְּחַחַח וְכֶסֶף בְּחַחַח וְכֶסֶף בְּחַחַח Voyez Exod. xxxix. 3. - Num. xvi. 38. 39. - Isai. xl. 19.

10. Dominus autem Deus verus est, ipse Deus vivens, et Rex sempiternus. Ab indignatione ejus commovebitur terra, et non sustinebunt gentes comminationem ejus.

11. Sic ergo dicetis eis: Dii qui cælos et terram non fecerunt, pereant de terra et de his quæ sub cælo sunt!

12. Qui facit terram in fortitudine sua, præparat orbem in sapientia sua, et prudentia sua extendit cælos.

13. Ad vocem suam dat multitudinem aquarum in cælo, et elevat nebulas ab extremitatibus terra; fulgura in pluviam facit, et educit ventum de thesauris suis.

10. Mais le Seigneur est lui-même le Dieu véritable, le Dieu vivant, le Roi éternel. Son indignation fait trembler la terre, et les nations ne peuvent soutenir ses menaces.

11. (Vous leur parlerez donc de la sorte : Que les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre périssent sous le ciel, et soient exterminés de la terre.)

12. C'est Dieu qui a créé la terre par sa puissance, qui a affermi le monde par sa sagesse, qui a étendu les cieux par sa souveraine intelligence.

13. Au seul bruit de sa voix, il fait tomber du ciel un déluge d'eaux, il élève les nuées des extrémités de la terre, il fait briller les éclairs au milieu de la pluie, et il fait sortir les vents de ses trésors.

COMMENTAIRE

Ÿ. 10. AB INDIGNATIONE EJUS COMMOVEBITUR TERRA. Jérémie représente ici la grandeur et la puissance de Dieu, par les effets qu'elle produit dans la nature. Ce qui frappe le plus les hommes, sont les tremblements de terre, le tonnerre, les éclairs, la pluie et les vents, la création de l'univers. Or tout cela est l'ouvrage du Seigneur. Dans sa fureur, il fait trembler la terre. *Il regarde la terre, et elle tremble*, dit le psalmiste (1); *il touche les montagnes, et la fumée en sort*. Lorsqu'il parle, il produit le tonnerre. S'il fait briller les éclairs, c'est pour faire sortir la pluie des nues. Les vents sont enfermés dans ses trésors; il les tient enchainés par sa puissance. Il tire des extrémités du monde la matière dont il compose les nuées. Voilà quelle était l'idée des Hébreux sur la production de tous ces effets, qui étonnent les mortels. Ils les rapportaient directement à Dieu, comme à leur cause naturelle.

Ÿ. 11. SIC ERGO DICETIS EIS: DII QUI CÆLOS ET TERRAM NON FECERUNT. Ce verset est en chaldéique, et il paraît ici comme entre parenthèse; car il interrompt la suite du discours. On a remarqué sur le verset 7, que les Septante n'avaient pas lu les versets 6, 7, 8 et 10. Mais ils ont lu ce verset, qui est apparemment une espèce de formule, que Jérémie donne aux Juifs, pour les prémunir contre l'idolâtrie, et pour détester les idoles, lorsqu'ils seront en Chaldée; à moins qu'il n'ait été ajouté pendant la captivité. Des exégètes (2) pensent qu'il fut écrit par Jérémie, lorsque Jéchonias fut emmené captif par Nabucodonosor. On admet généralement aujourd'hui que ce verset est une intercalation postérieure à Jérémie.

Ÿ. 12. QUI PRÆPARAT ORBEM IN SAPIENTIA SUA. L'Écriture nous représente souvent la terre affermie comme sur des fondements inébranlables (3).

Ÿ. 13. AD VOCEM SUAM DAT MULTITUDINEM AQUARUM IN CÆLO. Le tonnerre est appelé dans l'Écriture, la voix de Dieu (4): *Le Seigneur tonna à grande voix*. Et ailleurs (5): *Il fait éclater ses voix, et tomber la pluie*. Et Job (6): *Il tonnera par sa voix, et effraiera les hommes*. Enfin le psalmiste (7): *La voix du Seigneur se fait entendre sur les eaux; elle éclate dans la puissance et dans la gloire; la voix du Seigneur brise les cèdres; la voix du Seigneur sépare la flamme du feu, et ébranle le désert; elle effraie les biches, et leur fait produire leurs faons*. Les poètes emploient quelquefois le même langage. Homère dit que Jupiter tonna, pour marquer qu'il exauçait les prières de Nestor (8). Jérémie dit que le Seigneur, au bruit de sa voix, fait tomber du ciel un déluge d'eaux; parce que la pluie suit ordinairement le tonnerre.

ELEVAT NEBULAS AB EXTREMITATIBUS TERRÆ. Les vapeurs qui servent à former les nues, s'élèvent principalement de la mer. Les nues elles-mêmes viennent pour l'ordinaire des pays maritimes, et semblent s'élever du sein même de la mer. Il y a dans les psaumes une expression pareille à celle-ci (9): *Educens nubes ab extremo terræ*. Voyez aussi Job. xxxi, 15, 16, 21, et plus loin Jerem. li, 16.

FULGURA IN PLUVIAM FACIT. Il répète la même expression au chapitre li, 16, et on la lit au même endroit du psaume que l'on a cité. On peut traduire: Il fait paraître les éclairs comme un signe de la pluie (10). Le chaldéen: *Il a fait les éclairs*

(1) Psalm. ciii. 32.

(2) Chald. Lyr. Rab. Salom. Vide Sanct. hic.

(3) 1. Par. xvi. 30. - Psalm. xxiii. 2; xlvi. 9; lxxiv. 4; xch. 1; xcvi. 10. - Jerem. li. 15.

(4) 1. Reg. vii. 10.

(5) 1. Reg. xii. 17. 18.

(6) Job. xxxvii. 5.

(7) Psalm. xxviii. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.

(8) Homer. Iliad. xv.

Ὡς ἔφατ' εὐχόμενος; μέγα δ' ἔκτοπε μετ' ἔτα ζεῦ;
 Ἀ'ράων αἰών Νηληϊάδου γέροντος.

(9) Psalm. cxxxiv. 7.

(10) Theodoret. Ἀ'στραπαῖς εἰς ὑετὸν ἐποίησε τὸ ὑετοῦ γὰρ αὐταὶ σημαντικαί.

14. Stultus factus est omnis homo a scientia : confusus est artifex omnis in sculptili, quoniam falsum est quod conflavit, et non est spiritus in eis.

15. Vana sunt, et opus risu dignum ; in tempore visitationis suæ peribunt.

16. Non est his similis pars Jacob : qui enim formavit omnia ipse est, et Israel virga hereditatis ejus ; Dominus exercituum nomen illi.

17. Congrega de terra confusionem tuam, quæ habitas in obsidione ;

18. Quia hæc dicit Dominus : Ecce ego longe projiciam habitatores terræ in hac vice, et tribulabo eos ita ut inveniantur.

14. La science de tous ces hommes les rend insensés, et la statue est la confusion du sculpteur, parce que ce qu'il a fait est une chose fausse. C'est un corps sans âme ;

15. Leur ouvrage n'est que vanité ; ce n'est qu'une illusion dont on doit rire. Ils périront tous, lorsque Dieu les visitera dans sa colère.

16. Mais celui que Jacob a pris pour son partage ne ressemble pas à ces idoles ; c'est lui-même qui a créé toutes choses. Israël est son peuple et son héritage, et son nom est le Seigneur des armées.

17. Vous qui serez bientôt assiégés, rassemblez de tout le pays ce qui cause votre honte.

18. Car voici ce que dit le Seigneur : Je jeterai bien loin cette fois les habitants de cette terre, et je les affligerai de telle sorte que pas un n'échappera.

COMMENTAIRE

pour le temps de la pluie, car il n'y a point d'éclair sans électricité, et point d'électricité dans l'air, sans nuage. Point de nuage, point de pluie.

EDUCIT VENTUM DE THESAUROS SUIS. On appelle trésors, dans le style des Hébreux, tout ce qui sert à renfermer quelque chose, comme de l'or, de l'argent, du froment, du vin, des huiles, des aromates, des habits. Job parle des trésors où Dieu conserve la grêle et la neige (1) : *Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti ?* Virgile, par une figure à peu près pareille à celle-ci, nous décrit Éole, qui tient les vents et les tempêtes enchaînés dans de vastes cavernes (2) :

. Vasto rex Æolus antro
Luctantes ventos, tempestatesque sonoras
Imperio premit, ac vinclis, et carcere frænat.

Ÿ. 14. STULTUS FACTUS EST OMNIS HOMO A SCIENTIA. Tout homme a été confondu par sa propre science ; ou, tout homme a prouvé sa folie par sa science. Le plus habile statuaire est convaincu par là même qu'il n'est qu'un insensé ; car s'il était véritablement sage, ne verrait-il pas la vanité du culte des idoles ? Voyez plus haut, verset 8 : *Doctrina vanitatis eorum lignum est.* La suite du discours favorise cette explication. On peut aussi lui donner ce sens : Tout homme s'est trouvé insensé et sans science (3) ; parce que son ouvrage est un ouvrage de vanité, sans réalité, sans solidité, sans vérité : *Quoniam falsum est quod conflavit.* Ses idoles ne sont bonnes à rien. Il n'y a que des insensés qui soient capables de les faire et de les adorer ; (verset 15). *Vana sunt, et opus risu dignum.*

Ÿ. 17. CONGREGA DE TERRA CONFUSIONEM TUAM, QUÆ HABITAS IN OBSIDIONE. Rassemblez dans Jérusalem vos idoles, ces sujets de votre honte éternelle ; faites-les venir avec vous dans la ville, pour la défendre contre l'ennemi. L'hébreu (4) : *Fille de Sion, qui habitez dans la ville forte, rassemblez du pays vos marchandises.* Faites venir dans Jérusalem tout ce que vous avez de meilleur dans le pays ; l'ennemi va se répandre sur vos campagnes ; il désolera tout. Dans ces circonstances, chacun se jette dans quelque place forte, et y porte ce qu'il a de plus précieux. Jérémie a déjà exhorté le peuple à se retirer dans la capitale, au chapitre VIII, 14 : *Convenite, et ingrediamur civitatem munitam, et sileamus ibi.* Les Septante (5) : *Celle qui demeure dans la forteresse, a ramassé ce qu'elle a au dehors.* L'édition romaine : *Il a ramassé de dehors votre bien, qui était dans le pays choisi.*

Ÿ. 18. ECCE EGO LONGE PROJICIAM HABITATORES TERRÆ IN HAC VICE, ET TRIBULABO EOS, ITA UT INVENIANTUR. On pourrait traduire l'hébreu (6) : Pour cette fois je jeterai en l'air, comme une pierre qu'on jette avec la fronde, tous ceux qui habitent ce pays, et je les affligerai, afin qu'ils soient trouvés, attaqués, saisis, accablés de maux ; ou, afin qu'ils trouvent, qu'ils expérimentent combien ma colère est grande, et jusqu'à quel point je porte ma vengeance, lorsqu'on a méprisé ma bonté. Le chaldéen : *Je les accablerai de maux, pour leur faire porter la peine de leurs péchés.* Les Septante (7) : *Je supplanterai les habitants de cette terre, et je les affligerai, afin qu'ils soient trouvés.* Dom Calmet donne ce sens général à ce passage : Pour cette fois, je vais écarter mon

(1) Job. xxxviii. 22. Vide et Psalm. cxxxiv. 7. et Jerem. li. 16.

(2) Virgil. Æneid. 1.

(3) פדעת כל לד= בדת La préposition בין peut marquer privation, défaut. Genes. xxvii. 39. - Psalm. cxx. 24. - Jerem. xlvi. 45. - Lament. iv. 9.

(4) אספי כארץ כנעןך יושבתי בכצור

(5) Συνήγαγεν ἔξωθεν τὴν ὑπόστασιν αὐτοῦ κατοικοῦσα ἐν τειχοῖσιν αὐτῆς. Edit. Rom. et Theodoret. Συνήγαγεν ἔξωθεν τὴν ὑπόστασιν σου, κατοικοῦσαν ἐν ἐκλεκτοῖς.

(6) הנני קולע את יושבי הארץ בפעם הזאת והצרתיה רחוקה

(7) Ἰδοὺ ἐγὼ σχολίσσω τοὺς κατοικοῦντας τὴν γῆν ταύτην, καὶ ἐπιπλήσω αὐτοὺς ὕπνου ἐυρεθῆ. Aqu. et Syri. Ὑπνῶδονήσω.

19. Væ mihi super contritione mea, pessima plaga mea. Ego autem dixi : Plane hæc infirmitas mea est, et portabo illam.

20. Tabernaculum meum vastatum est, omnes funiculi mei dirupti sunt; filii mei exierunt a me, et non subsistunt. Non est qui extendat ultra tentorium meum, et erigat pelles meas.

21. Quia stulte egerunt pastores, et Dominum non quæsierunt; propterea non intellexerunt, et omnis grex eorum dispersus est.

22. Vox auditionis ecce venit, et commotio magna de terra aquilonis, ut ponat civitates Juda solitudinem, et habitaculum draconum.

23. Scio, Domine, quia non est hominis via ejus, nec viri est ut ambulet, et dirigat gressus suos.

19. Hélas, malheureuse que je suis ! je me sens toute brisée, ma plaie est maligne. Mais je me suis dit à moi-même : C'est moi qui suis l'unique cause de mon malheur ; il est juste que je le souffre.

20. Ma tente a été renversée ; tous les cordages qui la tenaient ont été rompus ; mes enfants sont sortis de mon enceinte, et ils n'y sont plus ; il n'y a plus personne pour dresser ma tente ni pour enlever les courtines ;

21. Car les pasteurs ont agi d'une manière insensée ; ils n'ont point cherché le Seigneur ; c'est pourquoi ils ont été sans intelligence, et tout leur troupeau a été dispersé.

22. Déjà un grand bruit s'entend de loin ; un tumulte effroyable vient de la terre de l'aquilon pour réduire les villes de Juda en un désert, et les rendre la demeure des dragons.

23. Seigneur, je sais que la voie de l'homme ne dépend point de l'homme, et que l'homme ne marche point et ne conduit point ses pas par lui-même.

COMMENTAIRE

peuple dans une terre étrangère, comme un frondeur jette au loin une pierre de sa fronde. Je l'accablerai de tant de maux, que je le forcerai de me chercher, et de me trouver. Je le ramènerai au bon chemin, à force de maux et de traverses. *Trouver* se met ici pour chercher. Je leur ferai souffrir tant de maux, qu'enfin ils travailleront à me trouver. *Dans votre captivité vous m'invoquerez, et je vous exaucerai*, dit le Seigneur par Jérémie (1). *Quand vous me chercherez de tout votre cœur, vous me trouverez, et je vous rappellerai de votre exil.*

ŷ. 19. PLANE HÆC INFIRMITAS MEA EST, ET PORTABO ILLAM. Voilà l'effet des menaces qu'on me fait depuis longtemps ; me voilà enfin abattue et frappée de maladie ; il faut me résoudre à la souffrir. Il n'y a point de remède à mon mal ; je l'ai voulu, je l'ai trouvé. Malheureuse que je suis ! J'aurais pu éviter cette détresse profonde, si j'avais prêté l'oreille aux avertissements de mon Dieu ; mais la passion et l'endurcissement l'ont emporté ! Il faut que je me résigne à souffrir. Ce verset convient parfaitement aux âmes qui, pour avoir suivi ici-bas les insinuations de Satan, partagent aujourd'hui son malheureux sort.

ŷ. 20. TABERNACULUM MEUM VASTATUM EST. Ma ville, mon palais, mon temple, ma maison a été renversée avec la même facilité, qu'une tente est abattue par une tempête, ou par une troupe d'ennemis. Ce sont mes pasteurs qui m'ont attiré ces maux, par leur folie (verset 21) : *Quia stulte egerunt pastores*. Il continue dans la même allégorie : Tentes, pasteurs, troupeau, etc. Ces pasteurs sont les princes, les rois, les prêtres, les chefs du peuple.

ŷ. 22. VOX AUDITIONIS DE TERRA AQUILONIS. J'entends déjà l'armée de Nabucodonosor qui

s'avance avec grand bruit du côté du nord, pour venir sur les terres de Juda. Jérémie ne laisse pas à deviner ce qu'il veut dire. Il a déjà marqué huit fois que le malheur de Juda viendrait du nord ; qu'un grand conquérant, à la tête d'une puissante armée, était prêt à fondre sur le pays.

UT PONAT CIVITATES JUDA SOLITUDINEM, ET HABITACULA DRACONUM. L'hébreu נחש *thannim*, qu'on traduit par *dragons*, se prend souvent pour de grands poissons. Il serait difficile de l'entendre ici en ce sens. Symmaque traduit *des sirènes*, et les Septante, *des autruches*. Mieux vaudrait l'entendre *des serpents*. Ils aiment les masures et les lieux incultes et déserts ; et d'ailleurs les Hébreux mettent dans la même classe les poissons et les reptiles. *Thannim* se prend en général pour les plus grands reptiles, tant de ceux qui demeurent sur la terre, que de ceux qui vivent dans l'eau.

ŷ. 23. SCIO, DOMINE, QUIA NON EST HOMINIS VIA EJUS. Ce passage est expliqué de deux manières par les saints pères (2), et par les autres interprètes de l'Écriture, sans que nul de ces deux sens, comme le remarque un savant théologien (3), favorise en aucune sorte ceux qui voudraient abuser de ces paroles pour détruire la liberté de la volonté de l'homme. Le premier sens est celui-ci (4) : Nous savons, Seigneur, et nous sommes très convaincus, qu'il n'est point au pouvoir de l'homme, d'accomplir et de faire réussir tous ses desseins selon qu'il lui plaît, puisque vous pouvez les rendre inutiles par mille moyens différents ; et ainsi le roi Nabucodonosor n'aurait pu nous vaincre et nous emmener captifs si vous ne l'aviez voulu, et si votre droite toute-puissante avait pris notre défense. C'est pourquoi nous vous supplions, Seigneur, de ne nous point abandonner à notre ennemi, mais de vouloir bien

(1) Jerem. xxix. 13, 14.

(2) Theodoret. Hieron. in hunc loc. — (3) Estius, ibi !.

(4) Theod. in hunc locum. — Chrysost. de verb. Jerem. serm. t. c. 3.

24. Corripe me, Domine, verumtamen in iudicio, et non in furore tuo, ne forte ad nihilum redigas me.

25. Effunde indignationem tuam super gentes quæ non cognoverunt te, et super provincias quæ nomen tuum non invocaverunt, quia comederunt Jacob, et devoraverunt eum, et consumpserunt illum, et decus ejus dissipaverunt.

24. Châtiez-moi, Seigneur ; mais que ce soit dans votre justice, et non pas dans votre fureur, de peur que vous ne me réduisiez au néant.

25. Répandez votre indignation sur les nations qui ne vous connaissent point et sur les provinces qui n'ont point invoqué votre nom, parce qu'elles se sont acharnées sur Jacob, qu'elles l'ont dévoré entièrement, qu'elles l'ont consumé, et qu'elles ont détruit tout ce qu'il avait de beau.

COMMENTAIRE

prendre vous-même le soin de nous châtier paternellement. C'est le sens que Théodoret croit être renfermé dans les paroles que nous expliquons, comme il le fait voir par la suite de ces paroles : *Ne nous châtiez pas*, disent-ils, *dans votre fureur, mais dans l'équité favorable de votre justice*, c'est-à-dire, comme un père, et non comme un ennemi : que ce soit pour corriger Jérusalem, *et non pour l'anéantir*, que vous lui fassiez sentir sa misère et la pesanteur de votre bras.

Mais outre ce sens qui paraît le plus littéral, saint Jérôme et saint Augustin, avec quelques interprètes. en ont trouvé un autre plus spirituel, qu'ils ont employé contre les pélagiens, c'est qu'il n'est point au pouvoir de l'homme de conduire ses pas dans la voie de la justice, sans la grâce de Jésus-Christ. Que les nouveaux prédicateurs du mensonge rougissent, dit saint Jérôme, de soutenir que chacun de nous se conduit par lui-même dans la voie de son salut : *Erubescant novi prædicatores, qui aiunt unumquemque suo arbitrio regi* ; puis que le prophète dit ici, que *la voie de l'homme ne dépend point de l'homme*, et que David (1) nous déclare ailleurs, que *les pas de l'homme sont conduits par le Seigneur*. Saint Augustin (2) prouve aussi par ces paroles du prophète, que la grâce de Dieu ne nous montre pas seulement ce qu'il nous faut faire, mais nous aide encore afin que nous puissions faire ce qu'elle nous a montré : *Atque ita Dei gratia non solum ostendat quid faciendum sit, sed adjuvet etiam ut possit fieri quod ostenderit*. Et il dit que le prophète ajoutant aussitôt après : *Seigneur, châtiez-moi selon l'équité de votre justice, et non dans votre fureur* ; c'est comme s'il lui disait : Je sais que c'est pour me châtier et m'instruire, que quelquefois vous me donnez moins votre assistance pour conduire parfaitement mes pas : *Scio ad correptionem meam perlinere, quod minus abs te adjuvor, ut perfecte dirigantur gressus mei*. Mais en cela même n'agissez pas avec moi, comme si

vous vouliez me punir dans la fureur avec laquelle vous condamnez les impies, mais selon l'équité favorable de cette justice par laquelle vous apprenez à vos serviteurs à ne point s'enorgueillir (3).

Saint Jean Chrysostôme (4) témoigne de même, que le prophète déclarant que *la voie de l'homme ne dépend point de l'homme*, a voulu nous faire connaître que c'est la grâce qui nous vient d'en haut, qui conduit jusqu'à la fin nos bonnes œuvres.

ÿ. 24. CORRIPE ME IN JUDICIO, ET NON IN FURORE TUO. La justice n'est pas toujours opposée à la miséricorde ; elle marque ici la justice tempérée par la clémence. Châtiez-moi suivant les lois de votre justice ; mais non pas suivant l'excès de votre colère et de votre rigueur. David demande en plus d'un endroit au Seigneur qu'il ne le punisse pas suivant sa colère (5) : *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripas me*. Jérémie nous explique bien ce que c'est qu'être châtié avec jugement, *in iudicio* (6), lorsqu'il dit : *Quand je frapperai les autres peuples, je les exterminerai entièrement* ; mais pour vous, je ne vous perdrai pas sans ressource ; je vous châtierai avec jugement : *Castigabo te in iudicio*. Comme un père qui châtie son fils avec une justice calme, sans lui retirer pour cela son affection.

ÿ. 25. EFFUNDE INDIGNATIONEM TUAM SUPER GENTES, QUÆ NON COGNOVERUNT TE. Traitez-les dans la dernière rigueur ; exterminiez-les. S'il faut que votre juste vengeance éclate dans sa rigueur sur quelques-uns, pour retenir les mortels dans la crainte, que ce soit plutôt sur des peuples infidèles, et qui ne vous connaissent point, que sur vos fidèles, et sur votre nation choisie. Votre gloire est en quelque sorte intéressée à conserver ceux-ci ; et elle ne court aucun risque à abolir les autres. Quel scandale pour les faibles, s'ils voyaient les méchants et les infidèles dans la prospérité, tandis que ceux qui ont l'honneur de porter le nom de peuple du Seigneur, seraient dans l'oppression ! Quelque désordre qu'il y ait parmi

(1) Psalm. xxxvi. 23.

(2) August. de peccator. merit. l. II. c. 6. n. 7.

(3) Ibid. c. 17. n. 16.

(4) De verb. Jerem. serm. 1.

(5) Psalm. vi. 1. et xxxvii. 1.

(6) Jerem. xxx. 11.

vosre peuple, il y a toujours espérance qu'il se convertira : mais si vous épargnez les infidèles, ils n'en deviendront que plus insolents et plus endurcis. Le prophète ne souhaite donc pas ici le mal de son prochain ; il voudrait, s'il était possible, que personne n'éprouvât jamais les terribles effets de la colère du Tout-Puissant : mais si, pour la gloire du Seigneur, il faut que quelquefois sa

fureur s'allume et se fasse sentir, il demande que ce soit plutôt sur les étrangers, que sur le peuple de Dieu ; supposé pourtant que les choses soient égales, et que les crimes de ceux-ci ne l'emportent pas sur ceux des infidèles, et que l'endurcissement des uns ne soit pas plus grand que celui des autres ; car alors ses souhaits ne paraîtraient plus justes. Voyez le psaume LXXVIII, 6.

CHAPITRE XI

Habitants de Juda et de Jérusalem exhortés à observer l'alliance du Seigneur. Leur infidélité. Vengeances du Seigneur. Dieu défend à Jérémie de prier pour eux. Mauvais desseins qu'ils forment contre Jérémie. Prophéties contre Anathoth.

1. Verbum quod factum est a Domino ad Jeremiam, dicens :

2. Audite verba pacti hujus ; et loquimini ad viros Juda, et habitatores Jerusalem,

3. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Maledictus vir qui non audierit verba pacti hujus

4. Quod præcepi patribus vestris, in die qua eduxi eos de terra Ægypti, de fornace ferrea, dicens : Audite vocem meam et facite omnia quæ præcipio vobis, et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum ;

5. Ut suscitem juramentum quod juravi patribus vestris, daturum me eis terram fluentem lacte et melle, sicut est dies hæc ! Et respondi, et dixi : Amen, Domine.

6. Et dixit Dominus ad me : Vociferare omnia verba hæc in civitatibus Juda, et foris Jerusalem, dicens : Audite verba pacti hujus, et facite illa,

7. Quia contestans contestatus sum patres vestros, in die qua eduxi eos de terra Ægypti, usque ad diem hanc ; manè consurgens contestatus sum, et dixi : Audite vocem meam.

1. Voici ce que le Seigneur dit à Jérémie :

2. Écoutez les conditions de l'alliance que je veux faire avec mon peuple : parlez aux hommes de Juda et aux habitants de Jérusalem,

3. Et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Malheur à l'homme qui n'écouterait point les paroles de cette alliance,

4. Que je fis autrefois avec vos pères, au jour où je les tirai de l'Égypte, de la fournaise de fer, au jour où je leur dis : Écoutez ma voix, et faites tout ce que je vous ordonnerai ; alors vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu :

5. Afin que j'accomplisse de nouveau le serment que je fis autrefois à vos pères, en leur jurant que je leur donnerais une terre où couleraient le lait et le miel, comme on le voit encore aujourd'hui. Et je lui répondis en ces termes : Qu'il soit fait, Seigneur, comme vous le dites.

6. Et le Seigneur me dit : Élevez votre voix, et faites entendre toutes ces paroles dans les villes de Juda et hors de Jérusalem, et dites-leur : Écoutez les paroles de cette alliance, et observez-les.

7. Car j'ai conjuré vos pères avec les instances les plus pressantes, depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte jusqu'aujourd'hui ; je les ai conjurés avec empressement, et je leur ai dit : Écoutez ma voix.

COMMENTAIRE

Ⲛ. VERBUM QUOD FACTUM EST A DOMINO AD JEREMIAM. On croit que cette prophétie fut prononcée la dix-huitième année de Josias, à l'occasion de la cérémonie du renouvellement de l'alliance.

Ⲛ. 3. MALEDICTUS VIR QUI NON AUDIERIT VERBA PACTI HUIUS. Le Seigneur ordonne à Jérémie de parler aux Juifs, et de leur rappeler l'alliance que leurs pères firent autrefois avec lui dans le désert, par la médiation de Moïse. Il renouvelle ici les menaces et les malédictions que le législateur prononça alors contre ceux qui, après s'être volontairement engagés, seraient infidèles à leurs promesses. On peut voir ces malédictions dans la loi (1).

Ⲛ. 4. DE FORNACE FERREA. De cette fournaise où l'on fond le fer ; ou de cette forge, où le maréchal fait rougir son fer. Il compare l'Égypte à une fournaise, et son peuple au métal qu'on y

faisait fondre. Comparaison expressive, répétée en d'autres endroits de l'Écriture (2).

Ⲛ. 5. ET DIXI : AMEN, DOMINE. Malheur à ceux qui sont rebelles à vos ordonnances ; je vais leur dénoncer de votre part toutes sortes de malédictions, s'ils ne reviennent à vous. Ou bien : *Amen, Domine*. Il est vrai, Seigneur, que vous avez exécuté vos promesses dans leur plénitude. Autrement : Ainsi soit-il : que le peuple puisse écouter votre parole, et accomplir vos ordonnances.

Ⲛ. 6. VOCIFERARE IN CIVITATIBUS JUDA, ET FORIS JERUSALEM. Lisez, ou publiez (3), ce que je viens de vous dire à la porte du temple, où tous les habitants des villes de Juda viennent se présenter ; publiez-le dans les places et dans les rues de Jérusalem, afin que personne n'en ignore.

Ⲛ. 7. QUIA CONTESTATUS SUM,.... MANE CONSURGENS. Voyez plus haut, chapitre VII, 13. Les Septante n'ont point lu les versets 7 et 8.

(1) Levit. xxvi. 14. et sequ. - Deut. xxvii. 13. 15. et sequ. xxviii. 16. 17. et sequ.

(2) Deut. iv. 20. et iii. Reg. viii. 51.

(3) Les Septante : Ἀνάγνωθι τοὺς λόγους τούτους, ἐν πόλει Ἰούδα, καὶ ἔξωθεν Ἱερουσαλήμ.

8. Et non audierunt, nec inclinaverunt aurem suam, sed abierunt unusquisque in pravitae cordis sui mali; et induxi super eos omnia verba pacti hujus quod præcepi ut facerent, et non fecerunt.

9. Et dixit Dominus ad me: Inventa est conjuratio in viris Juda et in habitatoribus Jerusalem.

10. Reversi sunt ad iniquitates patrum suorum priores, qui noluerunt audire verba mea. Et hi ergo abierunt post deos alienos, ut servirent eis; irritum fecerunt domus Israel et domus Juda pactum meum, quod pepigi cum patribus eorum.

11. Quamobrem hæc dicit Dominus: Ecce ego inducam super eos mala de quibus exire non poterunt; et clamabunt ad me, et non exaudiam eos.

12. Et ibunt civitates Juda et habitatores Jerusalem, et clamabunt ad deos quibus libant, et non salvabunt eos in tempore afflictionis eorum.

13. Secundum numerum enim civitatum tuarum erant dii tui, Juda; et secundum numerum viarum, Jerusalem, posuisti aras confusionis, aras ad libandum Baalim.

8. Cependant ils ne m'ont point écouté, ils n'ont point prêté l'oreille à ma parole; mais chacun a suivi les égarements de son cœur dépravé et corrompu. Et j'ai fait venir sur eux tous les maux que je leur avais prédits dans cette alliance que j'avais faite avec eux, que je leur ai commandé d'observer, et qu'ils n'ont point observée.

9. Le Seigneur me dit ensuite: Ceux de Juda et les habitants de Jérusalem ont fait une conjuration contre moi.

10. Ils sont retournés aux anciennes iniquités de leurs pères, qui n'avaient point voulu obéir à ma parole. Ceux-ci ont couru de même après des dieux étrangers, pour les adorer; la maison d'Israël et la maison de Juda ont rompu l'alliance que j'avais faite avec leurs pères.

11. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Je ferai fondre sur eux des maux dont ils ne pourront sortir; ils crieront vers moi, et je ne les exaucerai point.

12. Et les villes de Juda et les habitants de Jérusalem iront crier aux dieux auxquels ils offrent des sacrifices: et ils ne les sauveront point au temps de leur affliction.

13. Car pour vous, ô Juda, vous avez eu autant de dieux différents que de villes; et pour vous, ô Jérusalem, vous n'avez point eu de rue qui n'eût son autel de confusion, son autel pour sacrifier à Baal.

COMMENTAIRE

ŷ. 8. INDUXI SUPER EOS OMNIA VERBA PACTI HUIUS. En effet, depuis Moïse jusqu'à la captivité de Babylone, qu'est-ce que toute l'histoire des Juifs, sinon un récit de leur infidélité, de leur désobéissance, de leur idolâtrie et de la vengeance de Dieu sur eux, par la guerre, par la captivité, par la stérilité, par toutes sortes de maux. On peut traduire l'hébreu par le futur (1): *Et je ferai fondre sur eux tous les maux dont je les ai menacés, au cas qu'ils violassent mon alliance.* Et ce sens paraît le plus juste.

ŷ. 9. INVENTA EST CONJURATIO IN VIRIS JUDA. Ils ont conspiré ensemble pour abandonner mon culte. C'est une action faite de concert, d'un consentement unanime (2); c'est un complot entre eux. Les Septante (3): *Il s'est trouvé un lien, un enchaînement dans les hommes de Juda.* Ils se sont liés par une conspiration impie pour mal faire.

ŷ. 11. CLAMABUNT AD ME, ET NON EXAUDIAM EOS. Je les laisserai longtemps gémir dans leurs maux, avant de les en tirer. Ils crieront longtemps, avant que je les exauce. Dieu est toujours disposé à écouter ceux qui recourent à lui de tout leur cœur: mais souvent, après avoir été longtemps méprisé, il se laisse aussi longtemps prier.

Il ne faut pourtant jamais se rebuter, ni imiter Saül, qui s'adresse à la pythonisse et au démon, lorsqu'il voit que Dieu ne lui répond point (4); ni les Juifs qui, au milieu de leurs maux, ont recours à leurs faux dieux (verset 12): *Et clamabunt ad deos suos, et non salvabunt eos.*

ŷ. 13. SECUNDUM NUMERUM CIVITATUM TUARUM ERUNT DII TUI, JUDA, etc. On peut dire sans exagération que chaque ville de Juda avait ses divinités, et qu'il y avait des autels profanes dans toutes les rues de Jérusalem; non pas que chaque ville eût son dieu différent de celui d'une autre ville; mais il n'y en avait aucune qui fût exempte de ce culte impie. Jérusalem étant toute infectée d'idolâtrie, il n'y avait aucune rue, ni peut-être aucune maison, qui n'eût ses idoles domestiques; et aux premiers jours du mois, on ne manquait pas, à tous les carrefours, de dresser des autels à la lune, et à la bonne fortune, comme nous l'apprenons d'Isaïe (5), et comme Jérémie l'a insinué plus haut (6).

Les *Autels de confusion*, sont les autels dressés aux idoles. Les prophètes, par mépris ou par horreur, ne daignaient pas nommer ces idoles; mais les qualifiaient en général de *confusion*. C'est ce qu'on a pu remarquer en plusieurs endroits (7).

(1) ואבוא עליהם את כל דברי הברית הזאת

(2) Hieron. *hic*. Conjuratio. Hoc verbo scriptura abutitur, quando non subito fortuitoque peccato, sed paratis insidiis, et conjuratione tenditur ad delictum, et parimente, unoque studio id agunt, ut Dei mandata contemnant.

(3) Heb. קשר Les Septante: Aqu. Theodot. συνέδρεταις.

(4) Per quæ discimus, etiamsi Dominus non exaudierit, nequaquam esse cessandum, nec confugiendum ad dæmones, qui cultores suos adjuvare non possunt, etc. Hieron. *hic*.

(5) Isai. Lxv. 11. Voyez aussi *Ezech.* xvi. 25.

(6) Jerem. viii. 18. et *infra* xlv. 17. 18.

(7) Voyez ce qu'on a remarqué plus haut. *Jerem.* iii. 24.

14. Tu ergo noli orare pro populo hoc, et ne assumas pro eis laudem et orationem, quia non exaudiam in tempore clamoris eorum ad me, in tempore afflictionis eorum.

15. Quid est, quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa? Numquid carnes sanctæ auferent a te malitias tuas, in quibus gloriata es?

16. Olivam uberem, pulchram, fructiferam, speciosam, vocavit Dominus nomen tuum; ad vocem loquelæ, grandis exarsit ignis in ea, et combusta sunt fruteta ejus.

17. Et Dominus exercituum qui plantavit te locutus est super te malum, pro malis domus Israel et domus Juda, quæ fecerunt sibi ad irritandum me, libantes Baalim.

14. Vous donc, ô Jérémie, n'entreprenez point d'intercéder pour ce peuple; ne me conjurez point, et ne me priez point pour eux, parce que je ne les écouterai point au temps où ils crieront vers moi, au temps où ils seront le plus affligés.

15. D'où vient que mon bien aimé a commis plusieurs crimes dans ma maison? La chair sainte des victimes où vous avez mis votre gloire vous purifiera-t-elle de votre malice?

16. Le Seigneur vous avait établi comme un olivier fertile, très beau à la vue et chargé de fruits; mais, au bruit de sa parole, un grand feu s'est mis dans cet arbre, et toutes ses branches ont été brûlées.

17. Le Seigneur des armées qui vous avait planté a prononcé cet arrêt contre vous, à cause des maux que la maison d'Israël et la maison de Juda ont commis pour m'irriter, en sacrifiant à Baal.

COMMENTAIRE

Ÿ. 14. TU ERGO NOLI ORARE PRO POPULO HOC. Ces paroles ont déjà été expliquées (1). Mais parce que Dieu, en les répétant souvent dans ce livre, semble vouloir nous porter à y faire une attention toute particulière, nous ajouterons ici, que le Seigneur, ayant résolu de punir son peuple, parce que ses crimes énormes le méritaient et que c'était par ce même châtement qu'il voulait faire miséricorde à plusieurs, il ne fallait pas que Jérémie s'opposât à un si grand bien. Il s'agissait de faire paraître la gloire de Dieu, et dans l'accomplissement des prophéties, et dans ces preuves éclatantes de sa justice, et dans la conversion de plusieurs pécheurs, qui avaient besoin de passer par la fournaise de fer de Babylone, pour expier leur ingratitude envers le Seigneur, qui avait tiré leurs pères de la fournaise de fer de l'Égypte, comme parle l'Écriture. On ne doit donc pas inférer de ce passage, qu'il y ait des gens si méchants qu'il ne faille point prier pour eux; puisque, tant qu'ils sont en vie, il y a lieu d'espérer que la grâce de Jésus-Christ en pourra faire de vrais pénitents, et l'Église, en effet, prie souvent pour les plus indignes, dans l'incertitude où elle est s'ils ne sont point du nombre de ceux qui doivent se convertir, et dans le désir qu'elle a que Dieu leur accorde la grâce d'une véritable conversion.

Ÿ. 15. QUID EST QUOD DILECTUS MEUS IN DOMO MEA FECIT SCELERA MULTA? etc. L'hébreu et les Septante lisent au féminin (2): *D'où vient que ma bien-aimée a commis le crime dans ma maison? Tes nombreux enfants et les prêtres du sanctuaire ou la chair sanctifiée, la chair du sanctuaire, sortiront de ton enceinte parce que tu l'es glorifiée de*

la perversité. Les Septante (3): *D'où vient que ma bien-aimée a commis l'abomination dans ma maison? Les prêtres et les chairs sanctifiées vous ôteront-elles vos malices et vous les feront-elles éviter? Le chaldéen: D'où vient que ce peuple qui était mon bien-aimé, a abandonné le culte de mon temple et s'est déterminé à commettre de si grands maux? Ils ont mêlé les chairs de leurs abominations avec les chairs sanctifiées. Ils seront emmenés dans une terre étrangère. Vous vous faisiez gloire de votre malice. C'est Dieu qui se plaint de son peuple. Après s'être souillé par mille abominations, Juda croyait qu'il suffisait d'aller se présenter au temple, et d'y participer aux sacrifices, pour être purifié de toute souillure. C'est avec la même présomption que les Juifs disaient (4): *Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, le temple du Seigneur!* en même temps qu'ils le déshonoraient par leur vie et qu'ils en faisaient une caverne de voleurs.*

Ÿ. 16. OLIVAM UBEREM VOCAVIT DOMINUS NOMEN TUUM: AD VOCEM LOQUELÆ, GRANDIS EXARSIT IGNIS IN EA. Vous étiez un olivier superbe; mais la foudre vous a réduit en cendre. On a montré plus haut (5), que la voix de Dieu désigne souvent pour le tonnerre. On lui attribue un effet qui n'appartient qu'à la foudre. Les Hébreux n'avaient point d'arbre plus utile que l'olivier. La comparaison est noble en cet endroit.

Le prophète a déclaré au verset précédent que Dieu demande de nous de bonnes œuvres. Et il est si vrai que les victimes de l'ancienne loi ne lui étaient point agréables, sans ce sacrifice d'un cœur pur et d'une piété sincère, que la chair même de l'auguste victime de la loi nouvelle, toute

(1) Jerem. vii. 16.

(2) בה לירידי בנותי עשונה הכנסתה הרבים ובשר קדש יכרוו במעלה בני רשתני או תערווי:

(3) Les Septante: Τι ἡ ἡγαπημένη ἐν τῷ οἴκῳ μου ἐποίη-

σεν βδέλυγμα Μη ἐσ, α' καὶ ἡσά ἄμα ἀρελοῦσι ἀπὸ σοῦ τὰς καλίας σοῦ, ἡ τοῦτοις διαφείγῃ.

(4) Jerem. vii. 4.

(5) Jerem. x. 17.

18. Tu autem, Domine, demonstrasti mihi, et cognovi; tunc ostendisti mihi studia eorum.

19. Et ego quasi agnus mansuetus, qui portatur ad victimam; et non cognovi quia cogitaverunt super me consilia, dicentes: Mittamus lignum in panem ejus, et eradamus eum de terra viventium, et nomen ejus non memoretur amplius.

18. Mais vous m'avez fait voir, Seigneur, quelles sont leurs pensées, et je les ai reconnues; vous m'avez découvert leurs mauvais desseins.

19. Pour moi, j'étais comme un agneau plein de douceur, qu'on porte pour en faire une victime, et je n'avais point su les entreprises qu'ils avaient formées contre moi, en disant: Mettons du bois dans son pain, exterminons-le de la terre des vivants, et que son nom soit effacé de la mémoire des hommes.

COMMENTAIRE

sainte et sacrée qu'elle est, tourne à la condamnation de celui qui la reçoit, lorsqu'il n'a pas soin auparavant de purifier son cœur.

C'est encore ce que le Seigneur veut nous faire entendre, lorsqu'il compare Jérusalem, ou tout le peuple juif, à un olivier fertile, très beau à la vue, et chargé de fruits. Car tel fut ce peuple, lorsque Dieu le choisit comme son bien-aimé et qu'il le consacra à son service. Mais, après qu'il eut perdu cette beauté et cette fertilité, et qu'il eut cessé de porter des fruits, comme tout arbre qui ne porte point de bon fruit doit être coupé et jeté au feu, la voix du Seigneur y alluma un grand feu qui brûla toutes ses branches; il y envoya un peuple barbare, qui, comme un feu dévorant, le consuma presque entièrement. Ou bien on peut dire, selon le sens littéral, qu'Israël est comparé à un très bel olivier tout chargé de fruits, à cause de l'ordre que Dieu avait établi parmi ce peuple, des cérémonies qui s'observaient dans son temple, et de cette prééminence qu'il avait au-dessus de toutes les nations en qualité de peuple de Dieu. Mais il mérita par son impiété d'être dépouillé de cette beauté qu'il avait reçue, et d'être exposé au feu et à la fureur des barbares. Cela se fit, dit le prophète, au bruit de la voix de Dieu; c'est-à-dire que, d'une parole, il renversa ce qu'il avait établi par sa seule volonté; et qu'en même temps qu'il prononçait l'arrêt contre lui, il l'arrachait de sa terre avec la même facilité qu'il l'y avait planté auparavant.

ŷ. 18. TU AUTEM, DOMINE, DEMONSTRASTI MIHI. On convient généralement que ces paroles et les suivantes regardent Jésus-Christ dans sa passion. C'est contre lui que l'on forme des desseins de mort; c'est lui qui est le véritable Agneau plein de douceur; c'est lui enfin qui est attaché au bois de la croix. Jérémie est ici la figure de ce divin Sauveur (1); ici il commence à souffrir de la part

de ses frères, et à représenter dans sa personne le divin Sauveur qui s'est qualifié homme de douleurs, éprouvé par toutes sortes d'infirmités. Les Septante (2): *Seigneur, faites-moi connaître, et je connaîtrai alors si j'ai vu leurs desseins.* Cette prière, suivant la remarque de Théodoret (3), prouve qu'il s'agit ici d'autre chose que des peines de Jérémie: *Car qu'avait-il besoin de révélation, pour connaître ce qu'on faisait actuellement contre lui? Il portait donc ses vues plus haut.* Il envisageait les souffrances du Messie, dont les siennes n'étaient que la figure. Il pénétrait les mauvais desseins des Juifs contre lui, et il exprimait en même temps ce que Jésus-Christ devait souffrir de leur part.

ŷ. 19. EGO QUASI AGNUS MANSUETUS, QUI PORTATUR AD VICTIMAM. L'hébreu (4): *Je suis comme un agneau apprivoisé* ou comme un agneau docile qui est porté à la boucherie. Encore aujourd'hui, parmi les Arabes, on voit de ces sortes d'agneaux apprivoisés dans les maisons, qui caressent leurs maîtres, qui les suivent, qui mangent dans leurs mains, qui sont comme des enfants de la famille (5). Nathan faisait allusion à cette coutume, lorsqu'il disait qu'un homme riche avait enlevé à un pauvre sa brebis domestique, qui couchait dans son sein, qui mangeait à sa table et qui buvait dans sa coupe (6). Un semblable agneau, accoutumé à être manié, caressé, porté, se laissera tranquillement conduire à la boucherie, sans faire la moindre résistance.

MITTAMUS LIGNUM IN PANEM EJUS, ET ERADAMUS EUM DE TERRA VIVENTIUM. Mettons dans la nourriture de Jérémie un bois, ou une racine vénéneuse pour le faire mourir. L'hébreu à la lettre (7): *Corrompons du bois dans son pain et exterminons-le de la terre des vivants.* Broyons, râpons du bois ou une plante mortelle dans son pain pour le faire mourir. Ou, en demeurant dans la pre-

(1) Hieron. hic. Ut autem nos omni interpretationis molestia liberemus, illam sequamur regulam; quod omnes prophetæ in typum Domini salvatoris pleraque gesserint, et quicquid juxta præsens tempus completum sit a Jeremia, hoc in futurum de Domino prophetari.

(2) Κύριε γνώρισον μοί, και γνώσομαι. Τότε εἶδον τὰ ἐπιτηδεύματα αὐτῶν.

(3) Οὐκ ἀποκάλυψις ἔδειτο εἰς τὸ ἰδεῖν τὰ τότε γινόμενα. Ἐἰς αὐτὸν γὰρ ἐγένοντο. Ἀλλὰ ἡ ἀποκάλυψις προδείκνυσσι τὰ ἐσόμενα.

(4) ואני כבש ביתי ונחתי אתו בתי. Les Septante: Ως ἀρνίον αἰκίον.

(5) Bochart. de anim. sacr. t. 1. lib. II. c. 46.

(6) II. Reg. XII. 3.

(7) שחיתת עץ בלחבו ונכרתנו פארץ הוי

20. Tu autem, Domine Sabaoth, qui judicas juste, et probas renes et corda, videam ultionem tuam ex eis; tibi enim revelavi causam meam.

21. Propterea hæc dicit Dominus ad viros Anathoth, qui quærun animam meam, et dicunt: Non prophetabis in nomine Domini, et non morieris in manibus nostris;

22. Propterea hæc dicit Dominus exercituum: Ecce ego visitabo super eos: juvenes morientur in gladio, filii eorum et filiæ eorum morientur in fame.

23. Et reliquæ non erunt ex eis; inducam enim malum super viros Anathoth, annum visitationis eorum.

20. Mais vous, Seigneur des armées, qui jugez selon l'équité, qui sondez les reins et les cœurs, faites-moi voir les vengeances que vous devez prendre d'eux, parce que j'ai remis entre vos mains la justice de ma cause.

21. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur aux habitants d'Anathoth, qui cherchent à m'ôter la vie, et qui disent : Ne prophétisez point au nom du Seigneur, de peur que vous ne mouriez de notre main ;

22. Voici donc ce que dit le Seigneur des armées : Je visiterai les habitants d'Anathoth ; les jeunes gens mourront par l'épée, leurs fils et leurs filles mourront de faim ;

23. Et il ne restera rien d'eux, parce que je ferai fondre le mal sur les habitants d'Anathoth, au temps destiné à leur châtement.

COMMENTAIRE

mière idée d'un agneau : Faisons-lui manger d'une plante vénéneuse ; mêlons quelque herbe, quelque plante vénéneuse dans sa nourriture pour le faire périr. L'expression de l'original : *Corrompons du bois dans son pain*, peut se réduire en celle-ci : Mettons une plante corrompue et mortelle dans ce qu'il mange. Ce sens paraît assez simple (1).

Autrement : Donnons-lui des coups de bâtons au lieu de pain. On dit quelquefois : Je lui ferai goûter de mon bâton ; on lui fit un régal de coups de bâtons. Le bois se met naturellement pour un bâton, pour une hampe de lance ou de pique. Louis de Dieu traduit d'une manière qui revient à ce que nous venons de dire : *Rompons du bois sur sa chair*. Il remarque que le mot hébreu qui signifie le pain ou la nourriture, se met aussi pour la chair (2) ; et l'expression de l'hébreu *בשרו* prise ici pour *in panem ejus*, pourrait également signifier *in carnem ejus*. On en trouve la preuve dans Sophonie (1, 17), où un mot semblable, *וּבָשָׂרָם*, est pris en ce sens de la Vulgate même : *et corpora eorum*, plus littéralement, *et caro eorum*. Ce texte pourrait aussi signifier : Appliquons le bois à sa chair, *attachons son corps au bois*. C'est précisément ce que les Juifs ont fait en demandant que Jésus-Christ fût crucifié. Saint Jérôme observe que le sentiment commun de toutes les églises est que Jérémie parle ici au nom de Jésus-Christ

dont il était la figure : *Omnium ecclesiarum est iste consensus, ut, sub persona Jeremix, a Christo hæc dici intelligant* (3).

Les pères (4) ont expliqué ce passage de Jésus-Christ mis en croix.

ÿ. 20. *VIDEAM ULTIONEM TUAM EX EIS*. Punissez-les en ma présence : que je voie l'iniquité, l'endurcissement, l'impénitence des Juifs punie, et votre justice vengée. Jérémie ne parle que contre ceux qui devaient demeurer dans leur endurcissement, comme le dit saint Jérôme. Il ne souhaite pas le malheur de ses frères ; il voudrait que Dieu les châtiât, pour les obliger à se convertir ; ou simplement, il prédit ce qui leur doit arriver.

ÿ. 21. *HÆC DICIT DOMINUS AD VIROS ANATHOTH*. Voici ce que dit le Seigneur aux habitants d'Anathoth, qui cherchaient à faire mourir Jérémie, leur frère et leur compatriote. Cet endroit prouve que la prophétie qu'on vient de voir, regarde Jérémie dans le sens direct et littéral ; ce qui n'empêche pas qu'elle ne s'explique de Jésus-Christ dans un sens plus relevé, mais adéquat. Les habitants d'Anathoth veulent tuer Jérémie, leur compatriote, parce qu'il leur prophétisait les châtements que méritait leur conduite ; ceux de Nazareth se déchainent également contre Jésus-Christ. Les uns et les autres suivaient dans leurs colères les préjugés nationaux.

(1) *Ila fere Chald. Grot. Sanct.*

(2) *Vide Job. vi. 7. - Levit. iii. 11. et xxi. 8.*

(3) *Hieron. in hunc loc.*

(4) *Tertull. contra Jud. c. 12. - Cyprian. Advers. Judæos. lib. ii. c. 15. - Lactant. Divin. Instit. lib. iv. c. 18. - Gregor. Morai. lib. iii. c. 12. - Hieron. et Theodoret. et D. Thom. hic.*

CHAPITRE XII

Le prophète se plaint à Dieu de la prospérité des méchants. Dieu lui annonce les persécutions qu'il aura à souffrir. Désolation de l'héritage du Seigneur. Vengeances du Seigneur sur les peuples voisins de Juda. Rétablissement de ces peuples. Dernières vengeances sur eux.

1. Justus quidem tu es, Domine, si disputem tecum; verumtamen justa loquar ad te: Quare via impiorum prosperatur? bene est omnibus qui prævaricantur, et inique agunt?

2. Plantasti eos, et radicem miserunt; proficiunt et faciunt fructum; prope es tu ori eorum, et longe a renibus eorum.

3. Et tu, Domine, nosti me, vidisti me, et probasti cor meum tecum; congrega eos quasi gregem ad victimam, et sanctifica eos in die occisionis.

1. Seigneur, si je dispute avec vous, ce n'est pas que je ne sache que vous êtes juste. Permettez-moi cependant de vous faire ces justes plaintes : Pourquoi les méchants marchent-ils avec tant de prospérité dans leur voie ? Pourquoi tous ceux qui violent votre loi, et qui agissent injustement, sont-ils heureux ?

2. Vous les avez plantés, et ils jettent de profondes racines ; ils croissent et ils portent du fruit. Vous êtes près de leur bouche, et loin de leurs reins.

3. Mais vous, Seigneur, vous m'avez connu, vous m'avez vu, et vous avez éprouvé que mon cœur est tout à vous. Assemblez-les comme un troupeau qu'on mène à la boucherie, et préparez-les pour le jour auquel ils doivent être égorgés.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. JUSTUS QUIDEM TU ES, DOMINE, SI DISPUTEM TECUM. Je n'ignore pas, Seigneur, que vous ne soyez infiniment juste, et je ne puis manquer d'être vaincu, si j'entreprends de contester avec vous. Mais je ne laisserai pas de vous proposer mes raisons : *Verumtamen justa loquar ad te*. Ou, suivant l'hébreu (1) : *Je parlerai le jugement avec vous* ; je vous appellerai en quelque sorte en jugement, et je prendrai la liberté de me plaindre de votre conduite envers les méchants. La peine de Jérémie venait de ce que le peuple de Juda, tout corrompu qu'il était, les rois, les princes, les grands, les prêtres, les faux prophètes jouissaient d'une prospérité apparente, et étaient comblés de biens, pendant que lui, Jérémie, et les siens étaient menacés, maltraités, et haïs partout. C'est la suite du chapitre précédent, où nous voyons que les habitants d'Anathoth, qui devaient être les plus intéressés à le favoriser, le menaçaient de le faire périr. Faut-il que vos serviteurs soient exposés à de pareilles épreuves, pendant que les méchants vivent dans la paix et dans l'abondance ? Est-ce là la conduite d'un Dieu juste et sage ? Les plus grands saints ont souvent

eu la même peine que Jérémie (2) ; et rien, en effet, n'est plus capable d'ébranler une vertu médiocre, que la vue du bonheur présent des impies, comparé avec les persécutions auxquelles les bons sont exposés. Les Septante (3) : *Seigneur, vous êtes juste, parce que je ferai mon apologie auprès de vous*. Le chaldéen : *Vous êtes trop juste, Seigneur, pour que j'ose disputer contre vous : mais je vous demanderai une question de jugement*.

ÿ. 2. PROFICIUNT ET FACIUNT FRUCTUM. *Ils croissent et ils portent du fruit*. Les Septante (4) : *Ils ont des enfants, et produisent du fruit*. L'hébreu (5) : *Ils vont, et ils font du fruit*.

PROPE ES TU ORI EORUM, ET LONGE A RENIBUS EORUM. Ils vous ont continuellement à la bouche ; mais leur cœur est bien loin de vous. C'est ce qu'Isaïe (6) et le Sauveur lui-même (7) ont aussi reproché aux Juifs : *Ce peuple m'honore du bout des lèvres ; mais son cœur est bien loin de moi*.

ÿ. 3. CONGREGA EOS QUASI GREGEM AD VICTIMAM, ET SANCTIFICA EOS IN DIEM OCCISIONIS. A la lettre (8) : *Sanctifiez-les pour le jour de leur immo-*

(1) עדוק אתה יהוה כי ארוב אליך אך משפטים אדבר אוהך

(2) *Psalm. lxxii. 3. 4. - Habac. i. 13. 14.*

(3) Δίκαιος; ἐν Κύριε, ὅτι ἀπολογίσημαι πρὸς σέ.

(4) Ἐΐτεχνουπόλιν, καὶ ἐποίησαν κάρπον.

(5) ילכו נם עשו פרי

(6) *Isai. xxix. 13.*

(7) *Matt. xv. 8. - Marc. vii. 7.*

(8) הקדש = ליהוה הרבה

4. Usquequo lugebit terra, et herba omnis regionis siccabitur, propter malitiam habitantium in ea? Consumptum est animal et volucre, quoniam dixerunt: Non videbit novissima nostra.

5. Si cum peditibus currens laborasti, quomodo contendere poteris cum equis? cum autem in terra pacis securus fueris, quid facies in superbia Jordanis?

4. Jusqu'à quand la terre pleurera-t-elle? jusqu'à quand toute l'herbe des champs sera-t-elle desséchée, à cause de la méchanceté de ceux qui l'habitent? Il n'y a plus de bêtes ni d'oiseaux, parce qu'ils ont dit: Le Seigneur ne verra point quelle sera la fin de notre vie.

5. Si vous avez eu tant de peine à suivre à la course ceux qui étaient à pied, comment pourrez-vous courir contre ceux qui sont à cheval? Si, lorsque vous étiez dans une terre de paix, vous espérez en vain d'être en assurance, que ferez-vous contre le débordement du Jourdain?

COMMENTAIRE

lation. Dans l'hébreu, sanctifier ne signifie souvent autre chose, que préparer. Les Septante (1): *Purifiez-les, etc.* C'est le Seigneur qui répond aux plaintes de Jérémie. Il lui dit de rassembler ces méchants, comme un troupeau qu'on destine à la boucherie. L'hébreu (2): *Arrachez-les comme un troupeau destiné à la boucherie.* Déclarez-leur qu'ils sont comme des animaux qu'on ne nourrit, que pour les arracher quelque jour de leurs étables ou de leurs pâturages, afin de les égorger. Dieu dit assez souvent aux prophètes de faire ce qu'il leur ordonne simplement de prédire. Ces manières de parler sont plus expressives et marquent plus sûrement l'exécution de ce qui est prédit. Tuez-les, immolez-les, arrachez-les, au lieu de: Annoncez-leur de ma part qu'ils seront mis à mort, égorgés, enlevés avec violence.

ÿ. 4. USQUEQUO LUGEBIT TERRA? Vous vous plaindez, ô prophète, que je ne pense point à châtier les impies: d'où viennent donc ces cris continuels que j'entends, et ces plaintes que Juda pousse de ce que son pays est stérile, et ne produit rien? N'est-ce pas une punition visible des habitants? *Propter malitiam habitantium in ea.* Tout cela ne prouve-t-il pas assez ma providence? Cette stérilité du pays est expressément marquée au chapitre XIV, 4 et au chapitre VIII, 13.

CONSUMPTUM EST ANIMAL ET VOLUCRE. *Il n'y a plus de bêtes, ni d'oiseaux,* à cause de la stérilité des campagnes, et de la désertion des habitants.

QUONIAM DIXERUNT: NON VIDEBIT NOVISSIMA NOSTRA. *Parce qu'ils ont dit: Le Seigneur ne verra point quelle sera la fin de notre vie;* ou, il ne se met point en peine de ce qui nous regarde. Notre sort, notre fin, ce qui doit nous arriver, ne lui donne point d'inquiétude: Maxime épicurienne. Ou bien: Il n'a nulle connaissance de ce qui

nous attend. C'est le hasard qui conduit tout. Il n'a nulle part à ce qui nous arrive. Voilà leurs blasphèmes. Mais je les ai bien obligés à reconnaître ma main puissante, et à recourir à moi: *Usquequo lugebit terra? etc.*

ÿ. 5. SI CUM PEDITIBUS CURRENS LABORASTI, QUOMODO CONTENDERE POTERIS CUM EQUIS? C'est une manière de parler proverbiale et parabolique. Les Philistins, les Iduméens, les Ammonites, les Moabites vous ont si souvent battus, sans que vous ayez pu leur résister; et comment résisterez-vous aux Chaldéens, qui sont bien plus nombreux et plus forts? Les premiers n'avaient que de l'infanterie; les autres sont puissants en cavalerie et en chariots (3).

CUM AUTEM IN TERRA PACIS SECURUS FUERIS, QUID FACIES IN SUPERBIA JORDANIS? Vous croyez être en assurance dans votre pays: mais que deviendrez-vous, lorsque l'armée chaldéenne, grossie des troupes des peuples qui sont autour de vous, viendra inonder la Judée? L'Écriture désigne souvent la venue des armées dans un pays, sous le nom d'inondation (4). Elle parle de celle de Nabucodonosor, sous l'idée des eaux de l'Euphrate, grossies, enflées et débordées (5). Ici, sous la figure du débordement du Jourdain, dom Calmet pense qu'il veut principalement marquer les Ammonites, les Madianites, les Moabites, les Arabes, qui étaient séparés de la Judée par le Jourdain. Il est certain que ces peuples se joignirent aux Chaldéens, dans la guerre contre les Juifs, comme on le verra plus loin. Voici donc le raisonnement de Jérémie: Si vous vous croyez en sûreté derrière votre fleuve, qui vous sert de barrière contre vos voisins, que ferez-vous, lorsque ces peuples viendront fondre sur vous, comme le Jourdain, lorsqu'il s'enfle, et s'élève sur ses bords (6)?

(1) Les Septante: Ἄγγισον αὐτοὺς εἰς ἡμέρας σφαγῆς ἐστῶν. *Theodoret hic.* Το ἄγγισον, ἀντι τοῦ ἀθύρισον λέγει. Ἀθύριζει γὰρ αὐτοὶ, ὁ ἀγγίσσασθαι βουλούμενος ὁ δὲ καὶ ὁ σῦρος, εὐπρεπίσιν, ἀντι τοῦ ἄγρῖσιν τέθεικεν.

(2) הַבְּבֵרִים יִסְרֹם מִבְּרִיחַ

(3) *Theodoret, et Hieron.*

(4) *Isai. VIII. 7. - Jerem. XLVI. 7. - Dan. XI. 10. - Ezech. XXVI. 10.*

(5) *Jerem. II. 18; XLVI. 7. - Isai. LIX.*

(6) *Vide Sanct. II. 16.*

6. Nam et fratres tui, et domus patris tui, etiam ipsi pugnaverunt adversum te, et clamaverunt post te plena voce. Ne credas eis, cum locuti fuerint tibi bona.

7. Reliqui domum meam, dimisi hereditatem meam; dedi dilectam animam meam in manu inimicorum ejus.

8. Facta est mihi hereditas mea quasi leo in silva; dedit contra me vocem, ideo odivi eam.

9. Numquid avis discolor hereditas mea mihi? numquid avis tincta per totum? Venite, congregamini, omnes bestiae terrae, properate ad devorandum.

6. Car vos frères mêmes et ceux de la maison de votre père se sont unis pour vous combattre, et ils se sont élevés contre vous avec de grands cris. C'est pourquoi ne les croyez point, lors même qu'ils vous parleront avec douceur.

7. J'ai quitté ma propre maison, j'ai abandonné mon héritage; j'ai exposé celle qui m'était chère comme mon âme entre les mains de ses ennemis.

8. La terre que j'avais choisie pour mon héritage est devenue à mon égard comme un lion de la forêt; elle a jeté de grands cris contre moi; c'est pourquoi elle est devenue l'objet de ma haine.

9. Ai-je prétendu que l'héritage que j'ai choisi serait comme un oiseau de différentes couleurs, et diversement peint dans tout son plumage? Bêtes de la terre, assemblez-vous toutes contre Jérusalem, hâtez-vous de la dévorer.

COMMENTAIRE

ŷ. 6. NAM ET FRATRES TUI... PUGNAVERUNT ADVERSUM TE. Les Iduméens et les Ismaélites, sortis de la même souche, et nés d'Abraham comme vous; les Moabites et les Ammonites nés de Loth, neveu d'Abraham; ces peuples se joindront à l'armée de Nabucodonosor, pour vous faire la guerre, ô Juda et Jérusalem. Ce sont ces nations, dont il vient de prédire la venue, sous le nom de débordement du Jourdain. Leurs efforts et leur malice contre les Juifs dans leur dernière guerre, sont bien marqués dans les prophètes. Jérémie (1) et le psalmiste (2) parlent expressément des Iduméens. On voit encore par Abdias (3), et par les autres prophètes, que ces peuples furent sévèrement punis des cruautés qu'ils avaient exercées contre les Juifs. Les Ammonites et les Moabites ont toujours été ennemis déclarés des Juifs; et, dans cette occasion, ils firent hautement éclater leur ressentiment. Ce fut le roi des Ammonites qui fit mettre à mort Godolias (4), que les Chaldéens avaient laissé dans le pays, pour gouverner les restes du peuple (5). Enfin, les Juifs eux-mêmes étaient armés contre leur patrie. Sédécias disait naïvement à Jérémie, qui lui conseillait de se rendre aux Chaldéens, qui assiégeaient Jérusalem (6): *Je suis dans de cruelles inquiétudes; à cause des Juifs qui se sont rendus aux Chaldéens, je crains qu'on ne me livre entre leurs mains, et qu'ils ne m'insultent indignement.* Les Juifs croient que Godolias était un de ces transfuges, et qu'il avait été récompensé des services qu'il avait rendus aux Chaldéens contre sa patrie, par le gouvernement du pays qu'ils lui laissèrent. Après la mort de Godolias, ne vit-on pas les Juifs s'armer contre leurs propres frères, et les tuer avec ce gouverneur (7)?

NE CREDAS EIS, CUM LOCUTI FUERINT TIBI BONA. Jérémie nous apprend que les rois d'Édom, de Moab, d'Ammon, de Tyr et de Sidon (8), envoyèrent des ambassadeurs à Sédécias, pour se liguer avec lui contre la puissance de Nabucodonosor, qui les menaçait tous également. Le Seigneur, prévoyant la mauvaise foi de ces nations, dit ici à son peuple de ne point se fier à toutes leurs promesses, et à tous leurs beaux discours. Dès qu'ils vous verront dans l'embarras, ils vous tourneront le dos. C'est en effet ce qui arriva. Sédécias crut trop légèrement aux promesses de ces princes; et lorsque Nabucodonosor vint en Judée, bien loin de se réunir pour secourir les Juifs leurs alliés, ils se joignirent aux Chaldéens, pour leur aider à ruiner Jérusalem et à exterminer Juda.

ŷ. 7. RELIQUI DOMUM MEAM; DIMISI HEREDITATEM MEAM. C'est toujours Dieu qui parle à Jérémie, pour lui montrer qu'il n'oublie point les crimes de son peuple, et qu'il ne néglige point de faire la justice à qui il la doit. J'ai quitté mon temple; j'ai rejeté Juda pour ses crimes; j'ai livré ce peuple, autrefois si chéri, cette terre si privilégiée, entre les mains des Chaldéens: *Dedi dilectam meam in manu inimicorum ejus.* Il parle du futur comme d'une chose déjà faite, parce qu'elle était résolue et déterminée.

ŷ. 8. FACTA EST HEREDITAS MEA QUASI LEO IN SILVA. Juda s'est élevé contre moi; il a rugi comme un lion, et s'est porté aux dernières violences; c'est pourquoi je le regarde comme une bête féroce, je l'ai en horreur, je le fuis. Ne dites donc plus que je laisse le crime impuni, et que les méchants sont les plus heureux en ce monde.

ŷ. 9. NUMQUID AVIS DISCOLOR HEREDITAS MEA MIHI? NUMQUID AVIS TINCTA PER TOTUM? Juda

(1) Jerem. xxv. 11. 12. 21. 22; XLIX. 7, 8. - Thren. IV. 21. 22.

(2) Psalm. CXXVI. 7.

(3) Abdias. ŷ. 11. 12. 13. 14.

(4) Jerem. XL. 14.

(5) Jerem. XXXVIII. 19. Sollicitus sum propter Judæos,

qui transfugerunt ad Chaldæos; ne forte tradar in manus eorum, et illudant mihi.

(6) Voyez Jerem. xli. ŷ. 11. 12. et sequ.

(7) IV. Reg. xxv. 23, 25.

(8) Jerem. xxvii. 3. et sequ.

10. Pastores multi demoliti sunt vineam meam, conculcaverunt partem meam, dederunt portionem meam desiderabilem in desertum solitudinis.

11. Posuerunt eam in dissipationem, luxitque super me; desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.

12. Super omnes vias deserti venerunt vastatores, quia gladius Domini devorabit ab extremo terræ usque ad extremum ejus; non est pax universæ carni.

10. Un grand nombre de pasteurs ont détruit ma vigne; ils ont foulé aux pieds le lieu que j'avais pris pour mon partage; ils ont changé en une affreuse solitude l'héritage que j'avais choisi, et que j'avais rendu si beau.

11. Ils ont renversé la terre; et elle pleure, voyant que je l'ai abandonnée; elle est dans une extrême désolation, parce qu'il n'y a personne qui ait le cœur attentif à Dieu.

12. Ceux qui doivent la piller viennent fondre sur elle par tous les endroits du désert; parce que l'épée du Seigneur va la dévorer d'une extrémité à l'autre, et qu'il n'y aura point de paix pour tout ce qui respire en elle.

COMMENTAIRE

n'était-il pas comme un oiseau d'un plumage charmant, d'une beauté à faire plaisir? Cependant l'ai-je épargné, lorsqu'il m'a offensé? Ne l'ai-je pas fait déchirer par les animaux sauvages? *Bêtes de la terre*, ai-je dit, *assemblez-vous toutes contre Jérusalem; hâtez-vous de la dévorer*. L'hébreu peut se traduire (1) : *Mon héritage n'est-il pas à mon égard un oiseau teint*, ou de diverses couleurs, *un oiseau enfermé*, et mis en cage; ou un oiseau enveloppé, et pris par la chaleur? N'ai-je pas jusqu'ici aimé et caressé mon peuple comme un oiseau d'un beau plumage enfermé dans une cage? Mais je change d'inclination et de conduite à son égard; puisqu'il s'est tiré de mes mains, pour se donner une fausse liberté; je l'abandonne aux bêtes. L'adjectif *discolor* attribué à Juda, marque, selon les commentateurs, la bigarrure des superstitions idolâtriques auxquelles sacrifiait le peuple hébreu.

Les Septante (2) : *Mon héritage est-il devenu pour moi une caverne d'hyène, une caverne qui l'environne de toutes parts? Venez, bêtes des champs, assemblez-vous, etc.* L'hyène est un animal de la forme à peu près d'un loup (3); mais plus bas. Son poil est assez semblable à celui du loup, si ce n'est qu'il est plus hérissé, et qu'il est marqué de temps en temps de grandes taches noires. Elle a un cou un peu court; sa tête tient presque aux vertèbres, ou à l'épine dorsale; en sorte que, quand elle veut regarder derrière elle, elle est obligée de se tourner tout entière. Ses pattes de derrière sont plus basses que celles de devant. Cet animal est cruel et très carnassier. Il tire les corps morts des tombeaux, et les traîne dans sa tanière. Bochart (4) soutient après les Septante, que c'est de l'hyène que parle ici Jérémie. Voici comment il rend l'hébreu : *Mon héritage est-il devenu contre moi comme une hyène? Tout mon héritage n'est-il*

pas rempli de bêtes farouches? Venez, animaux sauvages, venez dévorer ceux-ci. Il prétend que l'hébreu *'ailh*, qu'on traduit ordinairement par un oiseau, signifie aussi en général toutes sortes d'animaux sauvages; et il produit des passages (5) où en effet ce mot a une signification fort étendue. Fuller traduit (6) : *Un oiseau qui a des serres*, un oiseau de proie, qui dévore les autres oiseaux. Le chaldéen : *Mon héritage est dispersé en ma présence, comme un oiseau qui est chassé; et les bêtes de la campagne s'assembleront contre lui, comme les oiseaux qui volent*.

§. 10. PASTORES MULTI DEMOLITI SUNT VINEAM MEAM. La terre d'Israël et le peuple du Seigneur sont très souvent comparés à une vigne. Les pasteurs dont il parle ici, sont les mêmes qu'il a déjà désignés sous ce nom, au chapitre VI, 3. C'est Nabucodonosor avec ses princes et ses généraux. Leurs troupes sont leurs armées. Les anciens donnaient aux rois le nom de *pasteurs des nations*. Dieu ne dédaigne pas de prendre cette qualité à l'égard de son peuple. Jésus-Christ s'est donné ce titre en plus d'une occasion.

§. 11. LUXIT SUPER ME. Elle pleure ses maux présents. Ou plutôt : *Elle pleurera un jour de se voir privée de ma protection*.

NULLUS EST QUI RECOGITET CORDE. Personne ne pense à Dieu; nul ne fait attention à ce qui cause tous ces maux. Mon peuple, pendant ce temps-là, vit dans la plus grande tranquillité du monde, comme si j'avais oublié ses désordres et que je n'eusse nulle envie de les punir.

§. 12. SUPER OMNES VIAS DESERTI VENERUNT VASTATORES TERRÆ. L'hébreu (7) : *Ceux qui la pillent, viennent sur toutes les hauteurs dans le désert*. Les Chaldéens portent la terreur, le feu et le glaive partout. Ils ne se contentent pas d'avoir ravagé les villes et les campagnes culti-

(1) הָיָה עֲבוֹד בְּהֶלְתִּי לִי הַיְיִט כְּכֹסֶם עֲלֵיהּ לְבֵן אֲבִיבִין

(2) Μη σπῆλαιον ὑαίνης ἢ ἀλγυρονομία μου ἐμοί, ἢ σπῆλαιον κυκλωθῆναι; αὐτῆ; ἐπ' αὐτῆ; γ; Ἰσραὴλ ἵσταται, συναγείρετε πάντα τὰ θηρία, etc. Ils ont lu *un oiseau*, au lieu de *un*

(3) Vide Busbeq. iter Amasian, p. 76.

(4) Bochart. de anim. sacr. t. I. lib. III. c. 11.

(5) 1. Reg. XIV. 32. et XV. 19.

(6) Fuller. Miscell. lib. VI. Vide et Anglican. Vers.

(7) על כל גבעות באר שדדיש

13. Seminaverunt triticum, et spinas messuerunt; hereditatem acceperunt, et non eis proderit; confundemini a fructibus vestris, propter iram furoris Domini.

14. Hæc dicit Dominus adversum omnes vicinos meos pessimos, qui tangunt hereditatem quam distribui populo meo Israel: Ecce ego evellam eos de terra sua, et domum Juda evellam de medio eorum.

15. Et cum evulsero eos, convertar, et miserebor eorum, et reducam eos, virum ad hereditatem suam, et virum in terram suam.

13. Ils ont semé du froment, et ils ne moissonneront que des épines; ils ont reçu un héritage, et ils n'en tireront aucun fruit; vous serez confondus par la perte de vos fruits, à cause de la colère et de la fureur du Seigneur.

14. Voici ce que dit le Seigneur contre tous ces méchants qui sont mes voisins, qui touchent à l'héritage que j'ai distribué à mon peuple d'Israël: Je les arracherai de leur pays, et j'arracherai la maison de Juda du milieu d'eux;

15. Et lorsque je les aurai ainsi déracinés de leur terre, je me tournerai vers eux, et j'aurai compassion d'eux, et je les ramènerai chacun à son héritage et à sa terre.

COMMENTAIRE

vées; ils vont jusque sur les montagnes et dans les déserts, pour y chercher ceux qui pourraient s'y être cachés. Les Septante (1): *Ils se sont sauvés par toutes sortes de détours dans le désert, menant une vie misérable dans la solitude.* Ils l'entendent des Juifs qui se sauvent devant les Chaldéens, et qui se cachent dans les cavernes et dans les bois.

Ÿ. 13. SEMINAVERUNT TRITICUM, ET SPINAS MESSUERUNT. Expression proverbiale. Ils se flattaient d'une longue paix, d'une constante prospérité, d'une félicité durable, et ils éprouvent tout le contraire. Ils moissonneront des fruits tout contraires à leurs espérances; *Confundemini a fructibus vestris.* Vous attendiez une abondante récolte, et vous êtes privés de toutes vos espérances. On peut fort bien voir ici une allusion à cette famine dont on a parlé au verset 4 de ce chapitre. Les Septante (2): *Vous serez confondus par ce qui était le sujet de votre gloire.* L'hébreu: *Vous serez confondus par leurs revenus.* Ils trouveront beaucoup moins qu'ils n'attendaient.

Saint Jérôme fait la réflexion que, au spirituel, ceux qui sèment du froment et récoltent des épines sont les mauvais pasteurs. Ils sèment le pur froment de la parole de Dieu, mais ils l'étouffent par leurs mauvais exemples.

Ÿ. 14. HÆC DICIT DOMINUS ADVERSUM OMNES VICINOS MEOS. Voici ce que dit le Seigneur contre tous ces méchants qui sont mes voisins; contre les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, dont il a déjà parlé aux versets 5 et 6. Dieu les menace de les arracher du milieu de leur pays, et de les envoyer en captivité, de même que le peuple de Juda. C'est ce qui fut exécuté à la lettre par

Nabucodonosor, quelques années après la prise de Jérusalem. Ce prince ne pouvant se fier à l'inconstance de ces peuples, ni oublier qu'avant son arrivée dans la Palestine, ils avaient tous conspiré contre lui avec Sédécias, roi de Juda (3), résolut de les arracher de leurs pays, et de les transporter au delà de l'Euphrate. Les prophètes ont marqué cet événement de la manière la plus claire dans plusieurs endroits de leurs écrits (4); et Josèphe (5) nous en a fixé le temps. Ce fut, dit-il, la huitième année après la prise de Jérusalem, et la vingt-troisième du règne de Nabucodonosor. D'après ces données, il faudrait admettre avec le P. Petau que Jérusalem fut prise en 589 et non en 587 comme on le croit généralement. Nabucodonosor monta sur le trône en 604. 604 — 23 = 581; 589 date de la prise de Jérusalem, moins 8 = 581.

DOMUM JUDA EVELLAM DE MEDIO EORUM. Il marque par là que Juda sera emmené captif avant eux. Juda était au milieu d'eux par la situation de son pays. Il fut arraché le premier; mais les autres le suivirent bientôt.

Ÿ. 15. ET CUM EVULSERO EOS, CONVERTAR, ET MISEREBOR EORUM, ET REDUCAM EOS. Le Seigneur eut compassion de Juda, et le tira de Babylone. Mais le retour des Ammonites, des Moabites, des Iduméens et des Tyriens, quoiqu'il soit plus obscur et plus inconnu, n'est pourtant pas entièrement oublié dans les prophètes. Ézéchiel par e du retour des Égyptiens (6) et de celui des Ammonites, des Moabites, sous le nom de Sodome et de Gomorrhe (7). Isaïe marque le rétablissement de Tyr au bout de soixante-dix ans après sa destruction (8).

(1) Ἐπὶ τᾶσαν διεβολὴν τῆς ἐρήμου ἦλθον, ταλαιπορήσαντες ἐν τῇ ἐρήμῳ.

(2) Ἀ'ισ'ύνητε ἀπὸ καυλῆσεως ὑμῶν. Heb. עַדְוַתְּכֶם מִבְּרֵחַ יְרֵמִיָּהוּ.

(3) Vide Jerem. xxvii. 3. et seq.

(4) Jerem. xxvii. xlvi. xlix. — Ezech. xxv. Abdias, etc.

(5) Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. Τῷ γὰρ πέμπτῳ τῆς

Ἰεροσολύμων πορθήσεως ἔτει, ὃ ἐστὶ τρίτον καὶ εἰκοστὸν τοῦ Ναβυγοδονόσουρου, στρατεύει ὁ αὐτὸς ἐπὶ τὴν Κοίλιην Συρίαν, καὶ κατατλῶν αὐτὴν ἐπολέμητε καὶ Ἀμμωνίτας, καὶ Μωαβίτας.

(6) Ezech. xxxix. 11. 12.

(7) Idem. cap. xvi. 55.

(8) Isai. xxxiii. 15. 17.

16. Et erit: si eruditi didicerint vias populi mei, ut jurent in nomine meo: Vivit Dominus! sicut docuerunt populum meum jurare in Baal, ædificabuntur in medio populi mei.

17. Quod si non audierint, evellam gentem illam evulsionem et perditionem, ait Dominus.

16. Alors, s'ils sortent de leur ignorance et s'ils s'instruisent des voies de mon peuple, s'ils apprennent à jurer par mon nom : Vive le Seigneur! comme ils ont appris à mon peuple à jurer par Baal, je les établirai au milieu de mon peuple.

17. Si au contraire ils n'écoutent point ma voix, je détruirai ces nations jusqu'à la racine, et je les perdrai, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

¶. 16. SI ERUDITI DIDICERINT VIAS POPULI MEI, UT JURENT IN NOMINE MEO..., ÆDIFICABUNTUR IN MEDIO POPULI MEI. Voilà une prophétie bien claire de la vocation des gentils à la foi. Depuis le retour de Babylone, les Juifs furent moins jaloux et moins intraitables qu'auparavant. Non seulement ils ne rejetèrent point de leur religion ceux qui se convertissaient; ils travaillaient même à faire des prosélytes (1). Jean Hyrcan obligea les Iduméens à recevoir la circoncision, et à observer la loi de Moïse (2). Mais quant aux pro-

phéties qui regardaient le concours des gentils dans l'héritage et dans la maison du Seigneur; promesses qui sont si souvent et si expressément marquées dans les Écritures, il est certain qu'on n'en vit le parfait accomplissement que depuis la prédication de l'Évangile. Le Seigneur dit ici qu'il établira, ou, selon la lettre (3), qu'il bâlira ces nations au milieu de son peuple; c'est-à-dire qu'il leur donnera une postérité nombreuse (4), et qu'elles seront regardées dans Juda, comme des familles de bénédiction.

(1) *Matth.* xxiii. 15. Circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum.

(2) *Joseph. Antiq. lib.* xiii. c. 17.

(3) וּבְנוּ בְחוּךְ דָּרִי Les Septante : ὁ ἀποδομηθήσονται ἐν μέσσοις τοῦ λαοῦ μου.

(4) בְּנֵה se prend en ce sens en plusieurs endroits. Voyez *Exod.* i. 21. - *Gen.* xvi. 2. - *Ruth.* iv. 11.

CHAPITRE XIII

Ceinture de Jérémie cachée et pourrie dans le trou d'une pierre; celle ceinture représente le peuple de Juda livré entre les mains des nations. Jérémie exhorte ce peuple à faire pénitence; il lui reproche son infidélité, et lui annonce les vengeances du Seigneur.

1. Hæc dicit Dominus ad me : Vade, et posside tibi lumbare lineum, et pones illud super lumbos tuos, et in aquam non inferes illud.

2. Et possedi lumbare, juxta verbum Domini, et posui circa lumbos meos.

3. Et factus est sermo Domini ad me secundo, dicens :

4. Tolle lumbare quod possedisti, quod est circa lumbos tuos; et surgens vade ad Euphraten, et absconde ibi illud in foramine petræ.

1. Le Seigneur me dit un jour : Allez, achetez-vous une ceinture de lin, et vous la mettrez sur vos reins et vous ne la lavez point dans l'eau.

2. J'achetai donc une ceinture, selon que le Seigneur me l'avait ordonné, et je me la mis sur les reins.

3. Le Seigneur me parla une seconde fois, et me dit :

4. Prenez cette ceinture que vous avez achetée, qui est sur vos reins; allez promptement au bord de l'Euphrate, et cachez-la dans le trou d'une pierre.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. VADE, ET POSSIDE TIBI LUMBARE LINEUM. Voici un discours nouveau, séparé du précédent. Dieu dit à Jérémie d'acheter une ceinture de lin cru, qui n'ait point été blanchi, et de l'aller cacher sur l'Euphrate, dans un trou de rocher sous terre. Cette pièce de lin marquait les Juifs, que Dieu avait bien voulu s'attacher comme une ceinture. Leur transport à Babylone était figuré par le voyage que fit Jérémie sur l'Euphrate, pour y cacher sa ceinture. Lorsqu'il y retourna plus tard pour la reprendre, il la trouva toute pourrie; pour montrer que les Juifs s'étaient corrompus par le commerce des gentils pendant leur longue captivité, et que, quand Dieu pensa à les en tirer, il ne trouva rien en eux qui méritât sa considération. Il n'y eut qu'un reste de compassion et de bonté qui l'engagea à songer à eux, et à les tirer de leur exil. Voilà l'explication que le Seigneur lui-même donne ici de cette prophétie parlante.

La ceinture dont nous parlons, n'était pas de ces simples ceintures, ou même de ces écharpes dont on se ceint par-dessus les habits; c'était une large ceinture faite à peu près comme une jupe de femme raccourcie, et qui, en ce temps-là, tenait lieu de caleçon aux hommes, surtout lorsqu'ils étaient en voyage, ou qu'ils travaillaient à la campagne. C'est peut-être ce qui a fait dire à saint Jérôme (1), que c'était un habillement de femme. Nous avons parlé assez au long de cette sorte d'habit sur l'Exode, chapitre xxviii, verset 42.

ÿ. 4. VADE AD EUPHRATEN, ET ABSCONDE IBI ILLUD IN FORAMINE PETRÆ. Il paraît par le verset 7 qu'il la cacha dans une roche *sous terre*, puisque, pour l'en tirer, il fallut creuser, et faire une ouverture. Du moins il remplit de terre le trou du rocher où il l'avait mise. Quelques exégètes (2) doutent qu'il ait été réellement jusqu'à l'Euphrate, pour y cacher sa ceinture. Il y a de Jérusalem à l'Euphrate plus de cent cinquante lieues. Quelle nécessité que ce prophète fit deux fois ce voyage pour une chose qui paraît si indifférente? Ne suffisait-il pas qu'il déclarât au peuple qu'il avait eu cette vision? Cela devait produire le même effet: car, enfin, qui avait été témoin de ce que Jérémie avait fait sur l'Euphrate? Il fallait l'en croire sur sa parole. Ajoutez à cela la difficulté de sortir de Jérusalem, supposé qu'elle fût alors assiégée et enveloppée par les troupes et par les travaux des Chaldéens, comme le croit saint Jérôme. Mais pour cette dernière raison, elle est fondée sur un fait douteux; et il y a beaucoup d'apparence que tout ceci arriva sous le règne de Josias, et peut-être même avant sa dix-huitième année, longtemps avant les guerres de Nabucodonosor.

Ce qui est certain, c'est que la plupart des commentateurs (3) croient que la chose se fit à la lettre, et que Jérémie alla deux fois sur l'Euphrate. Bochart (4) a inventé une nouvelle solution à cette difficulté. Il croit que le mot hébreu *Phe-*

(1) Hieron. *Proem. in Osee. Ergo et Jeremias accinctus lumbari, vestimento muliebri, etc.*

(2) Hieron. *ibidem. Lyran. Vat. Maimon.*

(3) Cyrill. *Alex. in Oscani Theodoret. Thom. Hugo.*

Dionys. *Isidor. Castr. Maldon. Sanct. Est. Tir. alii hic. Kim'hi. Jar'hi. Abarbanel.*

(4) Bochart. *Phaleg. t. II. p. 954. 955. Dissert. de transportat. J. C. in montem.*

5. Et abiit, et abscondi illud in Euphrate, sicut præceperat mihi Dominus.

6. Et factum est post dies plurimos, dixit Dominus ad me: Surge, vade ad Euphraten, et tolle inde lumbare quod præcepi tibi ut absconderes illud ibi.

7. Et abiit ad Euphraten, et fodi, et tuli lumbare de loco ubi absconderam illud; et ecce computruerat lumbare, ita ut nulli usui aptum esset.

8. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

9. Hæc dicit Dominus: Sic putrescere faciam superbiam Juda, et superbiam Jerusalem multam;

10. Populum istum pessimum qui nolunt audire verba mea, et ambulat in pravitate cordis sui, abieruntque post deos alienos ut servirent eis et adorarent eos: et erunt sicut lumbare istud quod nulli usui aptum est.

11. Sicut enim adhæret lumbare ad lumbos viri, sic agglutinavi mihi omnem domum Israel, et omnem domum Juda, dicit Dominus, ut essent mihi in populum, et in nomen, et in laudem, et in gloriam, et non audierunt.

12. Dices ergo ad eos sermonem istum: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Omnis laguncula implebitur vino. Et dicent ad te: Numquid ignoramus quia omnis laguncula implebitur vino?

13. Et dices ad eos: Hæc dicit Dominus: Ecce ego implebo omnes habitatores terræ hujus, et reges qui sedent de stirpe David super thronum ejus, et sacerdotes, et prophetas, et omnes habitatores Jerusalem, ebriate.

5. Je m'en allai aussitôt, et je la cachai près de l'Euphrate, comme le Seigneur me l'avait commandé.

6. Il se passa ensuite beaucoup de jours, et le Seigneur me dit: Allez promptement à l'Euphrate, et tirez de là cette ceinture que je vous ai commandé d'y cacher.

7. J'allai donc au bord de l'Euphrate; et, ayant creusé dans la terre, je tirai cette ceinture du lieu où je l'avais cachée; et je la trouvai si pourrie qu'elle n'était plus propre à aucun usage.

8. Alors le Seigneur me dit:

9. Voici ce que dit le Seigneur. C'est ainsi que je ferai pourrir l'orgueil de Juda et l'orgueil excessif de Jérusalem,

10. Et tout ce peuple d'hommes très méchants, qui ne veulent point écouter mes paroles, qui marchent dans les égarements de leur cœur, et qui courent après les dieux étrangers pour les servir et les adorer, deviendront comme cette ceinture qui n'est plus propre à aucun usage.

11. Car, comme une ceinture s'attache autour des reins d'un homme, ainsi j'avais étroitement uni à moi toute la maison d'Israël et toute la maison de Juda, dit le Seigneur, afin qu'elles fussent mon peuple et que j'y établisse mon nom, ma louange et ma gloire; et cependant elles ne m'ont point écouté.

12. Vous direz donc à ce peuple: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Tous les flacons seront remplis de vin. Et ce peuple vous répondra: Est-ce que nous ignorons qu'on remplit de vin tous les flacons?

13. Vous leur répondrez: Voici ce que dit le Seigneur: Je remplirai d'ivresse tous les habitants de cette terre, les rois de la race de David qui sont assis sur son trône, les prêtres, les prophètes, et tous les habitants de Jérusalem.

COMMENTAIRE

ralh, est mis pour *Ephrath*, ou *Ephratha*, qui est la même que Bethléhem, à deux lieues de Jérusalem. Ainsi voilà le voyage du prophète bien abrégé, et sa peine bien diminuée. Les raisons de cet auteur sont que: 1° Pour l'ordinaire l'Écriture, lorsqu'elle parle de l'Euphrate, y joint le nom de *fleuve*; ce qu'elle ne fait point en cet endroit. 2° Le texte dit que le prophète cacha sa ceinture dans *Pheralh*, quoiqu'il ne l'eût cachée que dans un rocher. C'est qu'apparemment il la cacha dans un rocher de la ville de Bethléhem, qui était dans des montagnes pleines de roches. 3° Il montre que souvent on fait élision de la première lettre d'un nom. Ainsi d'Éphratha, on a pu faire *Phratha*, ou *Phralthe* comme d'*Aphesdamim*, *Phesdamim*; d'*Aram*, *Ram*; d'*Héémim*, *Émim*.

Ÿ. 9. SIC PUTRESCERE FACIAM SUPERBIAM JUDA. Je le ferai transporter au delà de l'Euphrate; je le cacherai dans la Babylonie, comme dans le trou d'un rocher, d'où il ne pourra sortir; il y pourrira, il s'y corrompra au milieu des nations, sans temple, sans sacrifices, sans prêtres, sans culte extérieur; il y demeurera pendant longtemps; et enfin il ne sera plus bon à rien, lorsque je le visiterai.

Je terrasserai ainsi l'orgueil de Juda; il apprendra à ne plus compter sur ses forces, et à ne plus se flatter que mes menaces sont vaines, et que je ne me résoudrai jamais à arracher mon peuple de son pays, et à le livrer aux nations infidèles. J'humilierai sa présomption, et je lui ferai sentir qu'il n'est rien que par ma miséricorde.

Ÿ. 11. UT ESSENT MIHI IN POPULUM, ET IN NOMEN, ET IN LAUDEM, ET IN GLORIAM. Je m'étais choisi la nation des Hébreux, pour en faire mon peuple particulier, afin qu'ils portassent mon nom, qu'on les connût dans le monde sous le nom de peuple du Seigneur, qu'ils m'honorassent par leurs louanges, qu'ils me rendissent un culte saint et pur; et enfin qu'ils rendissent mon nom respectable parmi les nations, par leur sage et religieuse conduite; mais ils ont prévarié.

Ÿ. 12. OMNIS LAGUNCULA IMPLEBITUR VINO. L'hébreu (1) *nébel*, est traduit par les Septante (2), *une outre*; par Symmaque, *une coupe*; par Théodotion, *un vase*; par Aquila, *une bouteille*, ou une cruche de terre. Ce dernier sens paraît le plus sûr. On trouve des *nébels* d'argile dans Isaïe (3), et dans Jérémie (4). Ce prophète veut dire ici que

(1) כל נבל יפלא וין

(2) Πᾶς ἀσκός πληρωθήσεται οἴνου.

(3) Isaï. xxx. 14.

(4) Jerem. XLVIII. 12. et Thren. IV. 12.

14. Et dispergam eos virum a fratre suo, et patres et filios pariter, ait Dominus. Non parcam et non concedam neque miserebor, ut non disperdam eos.

15. Audite, et auribus percipite; nolite elevari, quia Dominus locutus est.

16. Date Domino Deo vestro gloriam antequam contenebrescat, et antequam offendant pedes vestri ad montes caliginosos. Expectabitis lucem, et ponet eam in umbram mortis, et in caliginem.

14. Je les disperserai, et je séparerai le frère d'avec le frère, les enfants d'avec les pères, dit le Seigneur; je ne pardonnerai point, je n'userai point d'indulgence, je ne ferai point de miséricorde; mais je les perdrai sans ressource

15. Écoutez, prêtez l'oreille, et ne vous élevez point, parce que le Seigneur a parlé.

16. Rendez gloire au Seigneur votre Dieu, avant que les ténèbres ne vous surprennent, avant que vos pieds ne heurtent contre les montagnes couvertes de ténèbres. Vous attendrez la lumière; et Dieu la changera en une ombre de mort et en une profonde obscurité.

COMMENTAIRE

le Seigneur remplit ses vases du vin de sa colère, pour le faire boire un jour dans toute son amertume à son peuple. On sait que, dans le langage des auteurs sacrés, le vin, le calice, l'ivresse, sont des figures ordinaires, sous lesquelles on exprime la colère de Dieu (1). C'est ce qui est exprimé au verset 13: *Implebo omnes habitatores terræ hujus ebrietate*.

Si cette ivresse est si redoutable, combien doit l'être encore davantage celle du péché qui en est la cause? Car le vin de la prostitution de Babylone, qui enivre les méchants, lorsqu'ils s'abandonnent à tous les plaisirs criminels du siècle, leur paraît doux pour un temps. Mais il produit dans la suite la plus terrible amertume que l'on puisse concevoir; et il engage enfin le Seigneur à leur faire boire du vin tout pur de ce calice enivrant de sa justice éternelle, qui est le partage des réprouvés. Heureux ceux qui le boivent ici-bas, non tout pur, mais mêlé et tempéré par sa divine miséricorde, qui, en brûlant et en coupant dans ses serviteurs ce qu'il y a d'opposé à sa souveraine pureté, les épargne et leur fait grâce pour toujours! *Modo ure et seca, dum in æternum parcas*.

ŷ. 14. NON PARCAM ET NON CONCEDAM. L'arrêt de la destruction de Jérusalem est prononcé: je perdrai les habitants de Juda, en les livrant à leurs ennemis, les Babyloniens, sans qu'ils puissent se flatter que je révoque cet arrêt de ma justice. Mais si vous étiez, ô mon Dieu, très résolu à ne point user d'indulgence, et à ne point pardonner, c'était par miséricorde que vous en usiez ainsi; c'était pour donner lieu à votre peuple de concevoir à la fin l'énormité de ses crimes, qui exigeait de votre justice un tel châtement; c'était afin d'imprimer dans les pécheurs une sainte horreur du péché, et une sainte frayeur de vos jugements.

ŷ. 15. NOLITE ELEVARI, QUIA DOMINUS LOCUTUS

EST. Lorsqu'un souverain fait entendre ses volontés, tous ses sujets sont dans le respect et dans la soumission. Combien donc est-il plus juste que, quand Dieu parle, tous les hommes s'humilient? Ainsi, Israël, cessez de vous enorgueillir; puisque le Seigneur a parlé, et que sa parole ne peut manquer d'avoir son effet. « Écoutez donc, non des oreilles du corps seulement, mais des oreilles intérieures de votre cœur. Songez bien à votre propre fragilité, et à l'impuissance ou vous êtes de vous soustraire à sa divine justice » (2).

ŷ. 16. DATE DOMINO GLORIAM, ANTEQUAM CONTENEBRESCAT. Les ténèbres marquent encore le temps de la vengeance et de l'adversité, dans plusieurs endroits de l'Écriture. Il semble que le Sauveur faisait allusion à ce passage, lorsqu'il disait aux Juifs (3): *Marchez pendant que vous êtes dans la lumière, de peur que les ténèbres de la nuit ne vous surprennent; croyez à la lumière, tandis qu'elle luit à vos regards, afin que vous soyez des enfants de lumière*. L'obscurité dont les Juifs sont ici menacés par Jérémie, n'est autre que la guerre, la persécution, la fuite, la captivité. Il ajoute: *Avant que vos pieds se heurtent contre les montagnes couvertes de ténèbres*. Rendez gloire à Dieu, reconnaissez vos fautes, demandez-en humblement pardon, expiez-les par une sincère pénitence, avant que vous soyez obligés de vous sauver dans ces montagnes si élevées, qu'elles semblent cacher leur sommet dans les nues; dans ces montagnes, où sont des cavernes obscures et profondes, creusées dans le roc. Prévenez ces extrêmes fâcheuses; obtenez de Dieu, par votre humiliation, que vous puissiez demeurer tranquillement dans votre patrie. Peut-être que, sous ce nom de montagnes sombres et obscures, ces montagnes du point du jour, suivant l'hébreu (4), qu'on ne découvre que comme au milieu des nuées, on entend les montagnes à l'est de l'Euphrate,

(1) *Isai.* LI. 21. - *Mich.* II. 11. - *Isai.* XXIX. 9. et CXIII. 6. - *Jerem.* XXV. 27; LI. 7. 39. 57. - *Thren.* IV. 21. - *Nahum.* III. 11. *Psal.* LXXIV. 9. - *Ezech.* XXXIII. 31. etc.

(2) *Hieron. in hunc loc.*

(3) *Joan.* XII. 35. 36.

(4) על הרי נשף על ה'ה' עקף אפוסטרווא. Confer *Isai.* XIII. 2. Super montem caliginosum levate signum.

17. Quod si hoc non audieritis, in abscondito plorabit anima mea a facie superbiæ; plorans plorabit, et deducet oculus meus lacrymam, quia captus est grex Domini.

18. Dic regi et dominatrici : Humilianimi, sedete, quoniam descendit de capite vestro corona gloriæ vestræ.

19. Civitates austri clausæ sunt, et non est qui aperiat. Translata est omnis Juda transmigratiōne perfecta.

20. Levate oculos vestros, et videte qui venitis ab aquilone : ubi est grex qui datus est tibi, pecus inclytum tuum ?

21. Quid dices cum visitaverit te ? tu enim docuisti eos adversum te, et erudisti in caput tuum. Numquid non dolores apprehendent te, quasi mulierem parturientem ?

17. Si vous n'écoutez point ces avertissements, mon âme pleurera en secret sur votre orgueil, et il sortira de mes yeux des ruisseaux de larmes, parce que le troupeau du Seigneur se trouvera pris.

18. Dites au roi et à la reine : Humiliez-vous, asseyez-vous par terre, parce que la couronne de votre gloire est tombée de votre tête.

19. Les villes du midi sont fermées, et il n'y a personne qui les ouvre; tout Juda a été transféré ailleurs, tout est passé dans une terre étrangère.

20. Levez les yeux, et considérez ceux qui viennent contre vous de l'aquilon. Où est ce troupeau qui vous avait été confié, ce troupeau si excellent ? —

21. Que direz-vous, lorsque Dieu vous visitera dans sa colère ? Car c'est vous-même qui avez appris à vos ennemis la manière de vous combattre; c'est vous qui les avez instruits contre vous-même. Ne sentirez-vous pas alors des douleurs semblables à celles d'une femme qui est en travail ?

COMMENTAIRE

qu'on pouvait découvrir de loin, comme des nuages dans l'air. Reconnaissez vos fautes, avant que vous soyez rélégués dans la Babylonie.

ŷ. 17. IN ABSCONDITO PLORABIT ANIMA MEA. *Mon âme pleurera en secret sur votre orgueil*, sur votre présomption, sur votre impénitence ; car c'est le sens qu'il faut donner au mot d'*orgueil* dans ce verset, et dans le neuvième. Le prophète déclare qu'après avoir fait tout ce qu'il a pu pour ramener son peuple à son devoir, il ne lui reste plus qu'à pleurer dans le secret, et à gémir sur son endurcissement. Les Septante (1) lisent : *Votre âme pleurera dans le secret*. Vous n'aurez pas même alors la liberté de déplorer publiquement votre malheur ; vous serez obligés de cacher vos larmes. C'est l'état où se trouvèrent les Juifs dans la captivité de Babylone ; accablés de douleur, sans oser la faire éclater.

ŷ. 18. DIC REGI ET DOMINATRICI, etc. Dites à Joakim et à sa mère Nohesta (2), de se prosterner devant le Seigneur, s'ils ne veulent être dépouillés des marques de la royauté. Annoncez-leur qu'ils seront réduits à la dernière humiliation, s'ils ne préviennent le jour de la colère de Dieu. D'autres pensent que ces paroles furent adressées à Sédécias, et à la reine son épouse. Les Septante (3) : *Dites au roi et aux princes de la nation*. Les Hébreux se servent assez souvent du féminin, au lieu du neutre. Ici on peut prendre *la Puissante, la dominante*, pour ceux qui dominent, qui gouvernent avec le roi. Mais le premier sens est plus naturel, à cause de ce qui suit : *Parce que la couronne de votre gloire est tombée de votre tête*.

ŷ. 19. CIVITATES AUSTRI CLAUSÆ SUNT. Les villes de la partie méridionale de Juda sont fer-

mées, parce qu'il n'y a plus d'habitants. Tout le lot de Juda, autrefois si beau, si peuplé, si rempli de belles villes, est désert. Les villes sont abandonnées et fermées. Quelques auteurs l'expliquent de l'Égypte, qui est au midi de Juda. Les villes de ce pays sont fermées pour vous ; vous ne devez point en attendre de secours ; le pharaon est bloqué dans son pays, et n'ose en sortir pour vous secourir. On sait que ce prince fit quelques tentatives pour secourir Sédécias (4), assiégé par Nabucodonosor : mais il ne réussit pas ; il fut repoussé dans son pays, et obligé de demeurer en repos. La première explication se soutient mieux, et est mieux liée avec ce qui suit : *Translata est omnis Juda transmigratiōne perfecta*. Juda a été transporté en captivité, sans qu'il en soit resté personne.

ŷ. 20. VIDETE QUI VENITIS AB AQUILONE. *Considérez ceux qui viennent contre vous de l'aquilon*. A la lettre : *Considérez, vous qui venez de l'aquilon*. Mais l'hébreu (5), les Septante, et la suite du discours veulent qu'on l'entende ainsi que le porte notre traduction : *Peuple de Juda, levez les yeux, et considérez l'armée chaldéenne, qui vient du côté de l'aquilon*.

UBI EST GREX QUI DATUS EST TIBI ? Ceci s'adresse au roi et à la reine, à qui le prophète parle depuis le verset 18. Il les représente sous l'idée d'un pasteur ; et le peuple, sous celle d'un troupeau. Que direz-vous alors, lorsque Dieu vous demandera compte de ce peuple qu'il vous a confié ? Que répondrez-vous, quand le souverain monarque verra son troupeau dispersé, diminué, affaibli, perdu ?

ŷ. 21. TU ENIM DOCUISTI EOS ADVERSUM TE.

(1) Κερυμμένως κλαύεται ἡ ψυχὴ ὑμῶν.

(2) iv. Reg. xxiv. 8.

(3) Ἐῴπατε τῷ βασιλεῖ, καὶ τοῖς δυναστεύουσιν.

(4) Jerem. xxxvii. 3... 10.

(5) וַיִּבְרַח הַמֶּלֶךְ מִבָּבֶלֶת Les Septante : Ἰ'δὲ τοὺς ἐρχομένους ἀπὸ βόρρᾶ.

22. Quod si dixeris in corde tuo: Quare venerunt mihi hæc? Propter multitudinem iniquitatis tuæ revelata sunt verecundiora tua, pollutæ sunt plantæ tuæ.

23. Si mutare potest Æthiops pellem suam, aut pardus varietates suas, et vos poteritis benefacere, cum didiceritis malum.

24. Et disseminabo eos quasi stipulam quæ vento raptatur in deserto.

25. Hæc sors tua, parsque mensuræ tuæ a me, dicit Dominus, quia oblita es mei, et confisa es in mendacio.

26. Unde et ego nudavi femora tua contra faciem tuam, et apparuit ignominia tua,

22. Si vous dites en vous-même : Pourquoi tous ces maux sont-ils venus fondre sur moi? c'est à cause de la multitude de vos offenses que votre honte a été découverte, et que vos pieds ont été souillés.

23. Si un Éthiopien peut changer sa peau, ou un léopard la variété de ses couleurs, vous pourrez aussi faire le bien, vous qui n'avez appris qu'à faire le mal.

24. C'est pourquoi je les disperserai en divers lieux, comme la paille que le vent emporte dans le désert.

25. C'est là le sort qui vous attend, c'est le partage que vous recevrez de moi, dit le Seigneur, parce que vous m'avez oublié et que vous avez mis votre confiance dans le mensonge.

26. C'est pourquoi j'ai relevé vos vêtements sur votre visage; et on a vu votre honte,

COMMENTAIRE

Vous les avez appelés autrefois à votre secours, et vous leur avez appris le chemin de votre pays, auquel ils ne songeaient pas auparavant. Achaz fit venir Téglathphalasar, roi d'Assyrie, à son secours, contre les rois d'Israël et de Damas (1). Ézéchias, en montrant ses trésors aux ambassadeurs de Mérodach-Baladan, roi de Babylone (2), lui présenta en quelque sorte un appas, pour l'engager à venir un jour, lui ou ses successeurs, saisir ces riches dépouilles. Enfin les rois de Juda, de concert avec leur peuple, n'avaient-ils pas mis les armes dans les mains de Nabucodonosor, en accumulant crimes sur crimes, et en comblant la mesure de leur iniquité, pour faire hâter la vengeance du ciel, qui les menaçait depuis si longtemps.

ŷ. 22. POLLUTÆ SUNT PLANTÆ TUÆ. Hébraïsme ; pour dire : Vous avez été exposée aux plus honteuses infamies ; à tout ce dont la brutalité du soldat et l'insolence du vainqueur sont capables sur une personne prise en guerre.

ŷ. 23. SI MUTARE POTEST ÆTHIOPS PELLEM SUAM. Votre conversion est aussi difficile qu'il l'est à un Éthiopien de changer de couleur. La longue habitude dans le mal, est une seconde nature. Je sais que je lave un Éthiopien, en vous parlant ; vous n'en deviendrez pas meilleure.

C'était un effet, dit saint Jérôme (3), de la mauvaise volonté des Israélites. Par une grande habitude et par un attachement très fort au péché, ils s'étaient mis en état de ne pouvoir plus faire le bien, non plus qu'un Éthiopien ne saurait changer sa peau, ni un léopard la variété de ses couleurs. Mais ce qui est, ajoute-t-il, impossible aux hommes, est possible à Dieu (4) ; en sorte que ni l'Éthiopien ni le léopard ne paraissent

point en effet changer leur nature : mais c'est lui qui opère le changement dans l'un et dans l'autre, selon ces paroles de l'Apôtre (5) : *Je peux toutes choses en Jésus-Christ qui me fortifie*. Et ces autres : *J'ai travaillé plus qu'eux tous ; non pas moi néanmoins, mais la grâce de Dieu qui est en moi* (6). Saint Ambroise (7) dit que le prophète, en comparant le peuple juif à un léopard, a voulu marquer cette légèreté inquiète de leur âme infidèle à Dieu, et de leur esprit toujours agité et toujours changeant, qui, à force de se laisser emporter à l'aveuglement de ses différentes passions, s'était revêtu en quelque sorte de la nature de cette bête féroce, et ne pouvait plus conserver la grâce d'une ferme résolution dans le bien, ni changer sa vie. *Eo quod tenebrosis, et inquietis, ac mobilibus infidæ mentis atque animi mutationibus decoloratus populus Judæorum, boni propositi gratiam jam tenere non possit, nec ad emendationem ullam, correctionemque remeare, qui semel ferinam induerit immanitatem.*

ŷ. 26. UNDE ET EGO NUDAVI FEMORA TUA CONTRA FACIEM TUAM, ET APPARUIT IGNOMINIA TUÆ. L'Écriture dit ailleurs (8) que *celui-là est heureux qui veille, et qui conserve ses vêtements, de peur qu'il ne marche nu, et qu'on ne découvre sa confusion*. C'est là proprement l'état où l'impiété de Jérusalem l'avait réduite. Tant que son peuple veilla pour se conserver dans l'innocence de la vertu, et dans le culte de la vraie religion, cette vertu même et l'amour de son Dieu était comme un vêtement très riche qui le couvrait à ses yeux, et aux yeux de tous les peuples. Mais depuis qu'il eut perdu cette vigilance si nécessaire, et qu'il se fut, par ses crimes, rendu indigne de la charité de ce Dieu si miséricordieux, il commença

(1) *iv. Reg. xvi. 7. 8.*

(2) *iv. Reg. xx. 13...17.*

(3) *Hieron. in hunc loc.*

(4) *Matt. xix. 26.*

(5) *Philip. iv. 13.*

(6) *i. Cor. xv. 10.*

(7) *Ambros. Hexacem. c. 3.*

(8) *Apoc. xvi. 15.*

27 Adulteria tua, et hinnitus tuus, scelus fornicationis tuæ. Super colles in agro vidi abominationes tuas. Væ tibi Jerusalem! Non mundaberis post me : usquequo adhuc?

27. Vos adultères, vos débordements et le crime de vos fornications. J'ai vu vos abominations sur les collines et au milieu des champs. Malheur à vous, Jérusalem! Ne serez-vous jamais pure, en vous attachant à me suivre? jusqu'à quand demeurerez-vous dans votre impureté?

COMMENTAIRE

à marcher nu, et sa confusion devint publique aux yeux de ses ennemis. Dieu mit devant lui tous les crimes qu'il s'efforçait de cacher derrière lui : et sa captivité même fut un témoignage éclatant de cette honteuse prostitution, par laquelle, ayant quitté le Seigneur, il s'était abandonné à l'adoration des fausses divinités. Car, lorsque l'on demandait pourquoi le Dieu d'Israël l'avait laissé enlever à ses ennemis, on répondait que

c'était parce qu'Israël *avait oublié son Dieu, et mis sa confiance dans le mensonge*; c'est-à-dire, dans les faux dieux, dans les idoles qui n'étaient capables que de le tromper.

Ÿ. 27. NON MUNDABERIS POST ME? USQUEQUO ADHUC? Ne voulez-vous pas vous purifier, pour me suivre? Quand quitterez-vous vos ordures? Enfin on peut traduire l'hébreu (1) : *Ne vous purifierez-vous jamais? Jusqu'à quand...?*

(1) לא תטהרו אחרי כתי עוד (1)

CHAPITRE XIV

Sécheresse et famine dans le pays de Juda. Prière de Jérémie au nom du peuple. Faux prophètes qui séduisent le peuple en lui promettant la paix. Jérémie renouvelle ses instances au nom du peuple.

1. Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam, de sermonibus siccitatis.

2. Luxit Judæa, et portæ ejus corruerunt, et obscuratæ sunt in terra, et clamor Jerusalem ascendit.

3. Majores miserunt minores suos ad aquam; venerunt ad hauriendum, non invenerunt aquam, reportaverunt vasa sua vacua; confusi sunt et afflicti, et operuerunt capita sua.

4. Propter terræ vastitatem, quia non venit pluvia in terram, confusi sunt agricolæ; operuerunt capita sua.

5. Nam et cerva in agro peperit et reliquit, quia non erat herba.

1. Parole du Seigneur à Jérémie touchant la sécheresse.

2. La Judée est dans les larmes ; les portes de Jérusalem sont tombées par terre, elles sont couvertes de deuil ; et le cri de la ville est monté au ciel.

3. Les plus grands ont envoyé à la fontaine ceux qui étaient au-dessous d'eux ; ils y sont venus pour puiser de l'eau : et ils n'en ont point trouvé ; ils ont remporté leurs vases vides ; ils ont été tout confus et affligés, et ils ont couvert leur tête.

4. Les laboureurs sont dans la consternation, à cause de la stérilité de la terre et parce qu'il ne vient point de pluie ; ils se couvrent la tête.

5. La biche s'est déchargée de son faon dans la campagne, et elle l'a abandonné, parce qu'elle ne trouve point d'herbe.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. VERBUM DOMINI AD JEREMIAM DE SERMONIBUS SICCITATIS. On est partagé sur le temps auquel cette sécheresse arriva. Saint Jérôme, suivi de plusieurs interprètes, croit qu'elle arriva pendant le siège de Jérusalem. Il paraît par le verset 18 que la guerre était alors allumée dans Juda, et qu'une partie du peuple était emmené captif. *Si je sors à la campagne, dit-il, j'y trouve des gens mis à mort par l'épée; et si j'entre dans la ville, j'en vois d'autres qui sont consumés par la famine. Les prophètes même, et les prêtres ont été emmenés dans une terre qui leur était inconnue.* Circonstances qui ne peuvent guère convenir qu'au temps qui suivit la captivité et la prise de Jéchonias, et au commencement de la guerre de Nabucodonosor contre Sédécias. Nous avons déjà remarqué (1), que l'année qui précéda le siège de Jérusalem, fut affligée d'une grande stérilité, et que les enfants de Juda se jetèrent dans cette ville, pour y vivre dans un morne et triste silence, ainsi qu'ils s'expriment eux-mêmes. Ainsi nous croyons qu'elle arriva avant le siège, et au commencement de la guerre.

ŷ. 2. PORTÆ EJUS CORRUERUNT, ET OBSCURATÆ SUNT. L'hébreu (2) : *Les portes de Jérusalem sont languissantes, malades, affaiblies; elles sont couvertes de deuil sur la terre; elles sont comme*

vêtues de noir et assises par terre, semblables à des personnes en deuil. Le prophète représente Jérusalem comme une mère qui a perdu ses enfants, et qui est accablée de douleur. *Les portes sont mises pour la ville. Les Septante (3) : Ses portes sont vides, et couvertes de ténèbres sur la terre.*

ŷ. 3. VENERUNT AD HAURIENDUM. Il n'y avait point de fontaine dans la ville ; on n'y conservait l'eau que dans les citernes. Saint Jérôme dit même qu'au dehors il n'y avait que la fontaine de Siloé, laquelle ne donnait pas de l'eau toute l'année. L'Écriture parle pourtant de la fontaine de Géhon : mais, du temps de saint Jérôme, cette source pouvait être perdue sous les terres et les démolitions de la ville. La fontaine même de Siloé ne sortait que par intervalles de la source, pour la même raison. Mais dans l'ancienne Jérusalem, c'était autre chose. Ces sources étaient belles et abondantes (4). Cependant la sécheresse était quelquefois si grande, qu'elle les tarissait entièrement, ou qu'elle les affaiblissait tellement, qu'elles ne pouvaient suffire aux besoins du peuple.

OPERUERUNT CAPITA SUA. *Ils ont couvert leurs têtes, comme dans le deuil. Voyez II. Reg. xv, 30.*

ŷ. 5. CERVA IN AGRO PEPERIT, ET RELIQUIT. S'il faut prendre ces expressions à la rigueur, la sé-

(1) Voyez ce qui a été dit sur le chapitre VIII. 13-20.

(2) וְהַיְדֵי שֶׁנֶּחֱמָה וְהַיְדֵי שֶׁנֶּחֱמָה

(3) ἡ πόλις αὐτῆς ἐκενώθησαν, καὶ ἐσκοτώθησαν ἐπὶ τῆς γῆς.

(4) Joseph. de bello. lib. IV. c. 6. de fonte Siloë. Οὐτως γὰρ τὴν πηγὴν γλυκεῖαντες, καὶ πολλὴν οὖσαν ἐκαλωῦμεν.

6. Et onagri steterunt in rupibus, traxerunt ventum quasi dracones, defecerunt oculi eorum, quia non erat herba.

7. Si iniquitates nostræ responderint nobis, Domine, fac propter nomen tuum; quoniam multæ sunt aversiones nostræ, tibi peccavimus.

8. Expectatio Israel, salvator ejus in tempore tribulationis, quare quasi colonus futurus es in terra, et quasi viator declinans ad manendum?

9. Quare futurus es velut vir vagus, ut fortis qui non potest salvare? Tu autem in nobis es, Domine, et nomen tuum invocatum est super nos, ne derelinquas nos.

6. Les ânes sauvages montent sur les rochers; ils attirent l'air, comme les dragons; leurs yeux sont tout languissants, parce qu'il n'y a point d'herbe.

7. Si nos iniquités rendent témoignage contre nous, faites-nous grâce néanmoins, Seigneur, à cause de votre nom. Car nos révoltes sont grandes, et nous avons péché contre vous.

8. O unique attente d'Israël, et son sauveur au temps de l'affliction, voudriez-vous être dans votre terre comme un étranger, ou comme un voyageur qui se détourne de son chemin, pour n'y demeurer que peu de temps?

9. Pourquoi serez-vous à notre égard comme un homme errant, ou comme un homme fort, mais qui ne peut pas sauver ceux qu'il veut? Pour vous, Seigneur, vous êtes en nous; nous portons votre nom; ne nous abandonnez point.

COMMENTAIRE

rité et la sécheresse étaient extrêmes dans le pays. Ces exemples sont touchants, surtout à l'égard de la biche, animal doux, simple, beau, facile à apprivoiser, et qui aime tendrement son faon. Elle se décharge plutôt près des chemins fréquentés, que dans les bois les plus écartés (1); parce qu'elle craint moins les hommes pour son faon qu'elle ne craint les animaux carnassiers.

ŷ. 6. ONAGRI STETERUNT IN RUPIBUS; TRAXERUNT VENTUM QUASI DRACONES. Comme l'âne sauvage demeure dans des endroits secs et brûlés, il est souvent exposé à souffrir la soif, et court avec impétuosité aux sources et aux torrents, pour se désaltérer (2). Mais lorsqu'il ne trouve point d'eau, on le voit haletant, et comme hors de lui-même, chercher les lieux les plus exposés au grand air, pour se rafraîchir la bouche, en respirant un air plus frais; à peu près de même que ces vaches dont parle un poète :

. Bucula cælum
Suspiciens patulis captavit naribus auram.

Ou comme ces chèvres de Céphalonie, qui ne boivent point, dit-on; mais qui se désaltèrent, en demeurant la bouche ouverte du côté que le vent souffle. Jérémie compare ici les ânes sauvages aux dragons, parce que les uns et les autres se rafraîchissent, en attirant l'air, lorsqu'ils ne peuvent trouver de l'eau.

DEFECERUNT OCULI EORUM. Ils ne voient presque plus, tant la chaleur et l'altération les ont affaiblis. L'âne sauvage a naturellement la vue excellente; mais la faim et la soif la lui diminuent, comme aux hommes (3) et aux autres animaux.

ŷ. 7. SI INIQUITATES NOSTRÆ RESPONDERINT NOBIS, DOMINE, FAC PROPTER NOMEN TUUM. C'est une prière de Jérémie. J'avoue, Seigneur, que nous avons bien mérité ces châtiments. Le ciel et la terre ne sont que les instruments de votre justice. Nos iniquités s'élèvent et crient contre nous. Nous ne prétendons point faire valoir nos mérites; nous n'avons de confiance qu'en vous, qu'en votre nom. Nous avons l'honneur de porter le nom de peuple du Seigneur; voilà le seul titre qui nous autorise à vous demander miséricorde.

ŷ. 8. QUARE QUASI COLONUS FUTURUS ES IN TERRA? Pourquoi négligez-vous votre terre, comme un étranger qui n'a point de demeure stable, et qui ne s'intéresse point à ce qui regarde le bon ou le mauvais état d'un pays? Voulez-vous regarder avec une pareille indifférence cette terre que vous avez choisie, et où vous avez si souvent fait éclater la puissance de votre bras, et l'effusion de votre miséricorde?

Les pères (4) expliquent ordinairement ce passage de Jésus-Christ, qui devait paraître sur la terre comme un étranger et un voyageur, et qui devait abandonner la Synagogue et le temple de Jérusalem, comme une hôtellerie, que l'on quitte sans regret, pour parvenir à la fin de son voyage. Mais ces explications sont plutôt spirituelles que littérales.

ŷ. 9. QUARE FUTURUS ES VELUT VIR VAGUS, UT FORTIS QUI NON POTEST SALVARE? Pourquoi serez-vous à notre égard comme un homme vagabond et vaillant, qui ne peut pas sauver ceux qu'il veut; ou plutôt, qui n'emploie pas sa force et sa valeur à garantir ses concitoyens; qui court les villes et les provinces, pour faire étalage de ses

(1) *Plin. lib. viii. c. 32.* - *Ælian. hist. animal. lib. vi. c. 11.*

(2) *Psal. ciii. 11.* Expectabunt onagri in siti sua.

(3) *Vide 1. Reg. xiv. 17.*

(4) *Tertull. contra Marcion. lib. iii. c. 6.* - *Ambros. seu quis alius in Symbol. Apostol. cap. 30.* - *Hieronym. hic. Nos-*

tri vero, inquit, de futura Christi dispensatione disputant, quod futurus sit peregrinus in terra, et parvo tempore terræ usus hospitio, et quasi vir patiens et robustus, relicto Israel, tendat ad gentium multitudinem, etc. *Vide et Rab. Hugon. Lyr.*

10. Hæc dicit Dominus populo huic qui dilexit movere pedes suos, et non quievit, et Domino non placuit: Nunc recordabitur iniquitatum eorum, et visitavit peccata eorum.

11. Et dixit Dominus ad me: Noli orare pro populo isto in bonum.

12. Cum jejunaverint, non exaudiam preces eorum; et si obtulerint holocausta et victimas, non suscipiam ea, quoniam gladio, et fame, et peste consumam eos.

13. Et dixi: A a a, Domine Deus; prophetae dicunt eis: Non videbitis gladium, et fames non erit in vobis; sed pacem veram dabit vobis in loco isto.

14. Et dixit Dominus ad me: Falso prophetæ vaticinantur in nomine meo; non misi eos, et non præcepi eis, neque locutus sum ad eos. Visionem mendacem, et divinationem, et fraudulentiam, et seductionem cordis sui, prophetant vobis.

10. Voici ce que dit le Seigneur à ce peuple qui aime à remuer ses pieds, qui ne demeure point en repos, et qui n'est point agréable au Seigneur: Le Seigneur rappellera ses iniquités dans son souvenir, et il visitera ses péchés.

11. Le Seigneur me dit encore: Ne me priez point de faire grâce à ce peuple.

12. Lorsqu'ils jeûneront, je n'écouterai point leurs prières; et quoiqu'ils m'offrent des holocaustes et des sacrifices, je ne les recevrai point, parce que je veux les exterminer par l'épée, par la famine et par la peste.

13. Alors je dis: Ah! ah! ah! Seigneur Dieu: les prophètes leur disent: Vous ne verrez point l'épée; et la famine ne sera point parmi vous; mais le Seigneur vous donnera en ce lieu une véritable paix.

14. Le Seigneur me répondit: Ces prophètes prophétisent fausement en mon nom; je ne les ai point envoyés, je ne leur ai point ordonné de dire *ce qu'ils disent*, et je ne leur ai point parlé. Les prophéties qu'ils vous débitent sont des visions pleines de mensonges; ils parlent en devinant; ils publient les illusions trompeuses et les séductions de leur cœur.

COMMENTAIRE

forces, pendant qu'il demeure inutile à sa patrie; ou enfin, comme un homme qui a de la force et de la valeur; mais qui est endormi, et ne peut sauver ceux qui ont besoin de son secours. Les Septante (1): *Serez-vous comme un homme endurci, ou comme un homme qui ne peut sauver?* D'autres traduisent l'hébreu (2): *Pourquoi serez-vous comme un homme timide et fort*, (comme un prince saisi de frayeur) *qui ne peut sauver* ceux pour qui il est venu; ceux qui l'ont appelé à leur secours? Ou enfin: Serez-vous semblable à un prince qui vient au secours d'un autre, et qui ne peut le secourir?

NOMEN TUUM INVOCATUM EST SUPER NOS. Nous vous appartenons; on nous appelle votre peuple. Nous sommes connus sous cette qualité. Sera-t-il dit que le Seigneur a abandonné son peuple, et que les étrangers le domineront?

ÿ. 10. HÆC DICIT DOMINUS POPULO HUIC, QUI DILEXIT MOVERE PEDES SUOS. Voici ce que dit le Seigneur à ce peuple, qui aime à remuer ses pieds; à ce peuple volage et inconstant, toujours turbulent et inquiet; amateur des nouveautés, qui m'a quitté, pour embrasser le culte des idoles; qui a méprisé mon secours, pour courir après celui des peuples étrangers.

ÿ. 11. NOLI ORARE PRO POPULO ISTO IN BONUM. Ne me demandez point que je le délivre de cette stérilité dont il est affligé, et que je rende à la terre sa fécondité; il ne mérite point mes faveurs; la mesure de ses iniquités est remplie. En vain employez-vous les prières pour un peuple qui ne

songe point à se convertir, et à faire disparaître de devant mes yeux ses iniquités, qui ont irrité ma colère. Il est de certains péchés qui procurent la mort (3), et pour lesquels c'est une folie de prier, dit saint Jérôme: *Stultum est orare pro eo, qui peccaverit ad mortem*. Et quel est ce péché qui donne la mort? C'est l'impénitence finale. Les jeûnes, les prières, les sacrifices sont bons; mais ils ne servent pour le ciel, que lorsque nous quittons nos péchés: *Tunc proficiunt cum recedimus a vitiis, et flemus antiqua peccata*. Car c'est une folie de croire qu'en demeurant dans nos crimes, nous les rachèterons par des vœux et par des sacrifices; ce serait croire Dieu capable d'injustice: *Sin autem in sceleribus permanentes, putaverimus votis atque sacrificiis redimere nos, vehementer erramus, iniquum arbitantes Deum* (4).

ÿ. 13. ET DIXI: A, A, A, DOMINE DEUS, PROPHETÆ DICUNT EIS, etc. Jérémie répond aux menaces du Seigneur, et tâche d'excuser son peuple, en rejetant la faute sur les faux prophètes. Ce peuple est malheureusement séduit par de faux prophètes, qui l'entretiennent dans l'impénitence, en leur promettant l'impunité de leurs crimes et toute sorte de bonheur. Ou dans un autre sens: Hé, Seigneur mon Dieu, que deviendront donc les prédictions des prophètes, s'il est vrai que vous ne pardonnerez point? N'ont-ils pas promis souvent que ni la guerre, ni la peste ne viendraient point sur ce peuple? Le Seigneur répond qu'il n'a point envoyé ces prophètes, et qu'ils n'ont point parlé par son Esprit; versets 14, 15.

(1) Μη ἔσθη ὄσπερ ἀγέρωπος ὑπὸ γυναικὶ ὄ; ἀνὴρ ὁ μὴ δευῶμενος; σὺ ἕσθησθαί.

(2) לבמה תהיה כאיש נדהש כגבור לא יוכל להושיע

(3) 1. Joan. v. 16. Est peccatum ad mortem: non pro illo dico ut roget quis.

(4) Hieron. hic.

15. Idcirco hæc dicit Dominus de prophetis qui prophetant in nomine meo, quos ego non misi, dicentes : Gladius et fames non erit in terra hac : In gladio et fame consumerentur prophetæ illi.

16. Et populi quibus prophetant erunt projecti in viis Jerusalem præ fame et gladio, et non erit qui sepeliat eos : ipsi et uxores eorum, filii et filia eorum ; et effundam super eos malum suum.

17. Et dices ad eos verbum istud : Deducant oculi mei lacrymam per noctem et diem, et non taceant, quoniam contritione magna contrita est virgo filia populi mei, plaga pessima vehementer.

18. Si egressus fuero ad agros, ecce occisi gladio ; et si introiero in civitatem, ecce attenuati fame. Propheta quoque et sacerdos abierunt in terram quam ignorabant.

19. Numquid projiciens abiecasti Judam ? aut Sion abominata est anima tua ? Quare ergo percussisti nos ita ut nulla sit sanitas ? Expectavimus pacem, et non est bonum ; et tempus curationis, et ecce turbatio.

20. Cognovimus, Domine, impietates nostras, iniquitates patrum nostrorum, quia peccavimus tibi.

15. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur touchant les prophètes qui prophétisent en mon nom, quoique je ne les aie point envoyés, en disant : L'épée et la famine n'affligeront point cette terre : Ces prophètes périront eux-mêmes par l'épée et par la famine.

16. Les corps morts de ceux auxquels ils prophétisent seront jetés dans les rues de Jérusalem, après avoir été consumés par la famine et par l'épée, et il n'y aura personne pour les ensevelir. Ils y seront jetés, eux et leurs femmes, leurs fils et leurs filles ; et je ferai tomber sur eux les maux qu'ils ont faits.

17. Et vous leur direz cette parole : Que mes yeux versent nuit et jour des ruisseaux de larmes, et qu'ils ne se taisent point, parce que la vierge, la fille de mon peuple, a été accablée sous la grandeur de ses ruines, et que sa plaie est très maligne.

18. Si je sors à la campagne, je trouve des gens que l'épée a transpercés ; si j'entre dans la ville, j'en vois d'autres qui sont consumés par la famine ; les prophètes mêmes et les prêtres ont été emmenés dans une terre qui leur était inconnue.

19. Seigneur, avez-vous rejeté Juda pour toujours ? Sion est-elle devenue l'horreur de votre âme ? Pourquoi donc nous avez-vous frappés d'une plaie qui est incurable ? Nous attendions la paix, et la paix n'est point venue ; nous espérions la guérison, et nous voici dans le trouble.

20. Seigneur, nous reconnaissons nos impiétés et l'iniquité de nos pères, parce que nous avons péché contre vous.

COMMENTAIRE

§. 15. IN GLADIO ET FAME CONSUMERENTUR. Les Septante (1) : *Ils périront par une maladie douloureuse et par la famine.*

§. 17. DEDUCANT OCULI MEI LACRYMAM PER NOCTEM ET DIEM. Les Septante (2) : *Faites couler les larmes de vos yeux nuit et jour.* La Vulgate est conforme à l'hébreu. Dieu dit à Jérémie de pleurer jour et nuit le malheur futur de Juda, pour montrer la certitude de ses menaces et la vérité de ses paroles, fort différentes de celles des faux prophètes, dont il a parlé plus haut, versets 14, 15.

§. 18. SI EGRESSUS FUERO AD AGROS, ECCE OCCISI GLADIO. L'armée de Nabucodonosor, avant de s'attacher au siège de Jérusalem, fit le ravage dans toute la campagne et y commit toute sorte de cruautés. Les peuples voisins ennemis des Juifs, ne manquèrent pas aussi d'exercer contre eux leur ancienne inimitié. Jérémie parle peut-être de ce qui arriva dans le premier siège de Jérusalem, sous Jéchonias. On ne peut douter qu'alors les Chaldéens n'aient fait mourir beaucoup des Juifs dans les villages et dans les villes moins fortes du pays.

SI INTROIERO IN CIVITATEM, ECCE ATTENUATI FAME. Il parle de cette famine qui désolait actuellement la Judée.

PROPHETA QUOQUE, ET SACERDOS ABIERUNT IN TERRAM. Nabucodonosor emmena en captivité Jéchonias, la reine sa mère, ses femmes, ses officiers, les princes de sa maison, les eunuques et les principaux habitants de Jérusalem, les plus vaillants soldats et leurs chefs, et les meilleurs ouvriers de la ville ; en un mot, tout ce qu'il y avait de plus distingué dans Juda (3). Parmi ces captifs, était Ézéchiél. Daniel y avait été conduit par Nabucodonosor quelque temps auparavant, après la prise de Jérusalem sous le roi Joakim. Le texte hébreu (4) porte : *Les prophètes et les prêtres parcoururent tout le pays et sont dans l'ignorance.* Ils sont comme des vagabonds, dispersés, errants, fugitifs sans savoir où ils vont. Chassés de leur patrie par l'ennemi, ils sont contraints de mener une vie errante, ne sachant où se retirer. Le chaldéen : *Le scribe et le prêtre se sont appliqués à leur négoce, aux choses de la terre, sans se mettre en peine du reste.* Ces faux prophètes, et les mauvais prêtres de concert avec eux, font trafic de leurs fausses prédictions ; ils parcourent le pays et parlent de choses dont ils n'ont nulle connaissance. Jérémie, en plus d'un endroit, invective contre la trop grande union qui existait entre les faux prophètes et les prêtres. Voyez le chapitre v, 31 ; vi, 13 ; viii, 10.

(1) Εἰν θανάτῳ νόστῳ ἀποθανόνται, καὶ ἐν λιμῇ συντελεσθήσονται.

(2) Καταγράψατε εἰς τοὺς ὄψαλιμοὺς ὄμωι δάκρυον ἡμέρας

καὶ νυκτός.

(3) iv. Reg. xxiv. 12. et seq.

(4) כִּי נִבְיָא וְכֹהֲנִים כָּל־הָאָרֶץ יָדְעוּ וְלֹא יָדְעוּ

21. Ne des nos in opprobrium, propter nomen tuum, neque facias nobis contumeliam solii gloriæ tuæ; recordare, ne irritum facias fœdus tuum nobiscum.

22. Numquid sunt in sculptilibus gentium qui pluant, aut cœli possunt dare imbres? nonne tu es Dominus Deus noster, quem expectavimus? tu enim fecisti omnia hæc.

21. Ne nous laissez pas tomber dans l'opprobre, afin que votre nom ne soit pas déshonoré; et ne nous couvrez pas de confusion, en permettant que le trône de votre gloire soit foulé aux pieds. Souvenez-vous de l'alliance que vous avez faite avec vous, et ne la rendez pas inutile.

22. Y a-t-il quelqu'un parmi les faux dieux des nations qui fasse pleuvoir: ou sont-ce les cieux qui donnent les pluies? N'est-ce pas vous, qui êtes le Seigneur notre Dieu, que nous attendons? n'est-ce pas vous qui faites toutes ces choses?

COMMENTAIRE

ŷ. 21. NE DES NOS IN OPPROBRIUM, PROPTER NOMEN TUUM. Voyez plus haut le verset 7^e. Jérémie n'excuse point le peuple; il reconnaît ses fautes: mais il tâche d'intéresser la gloire du Seigneur à sa conservation.

NEQUE FACIAS NOBIS CONTUMELIAM SOLII GLORIÆ TUÆ. Le trône de Dieu est le temple, ou même la ville de Jérusalem, ou le ciel: *Ne jurez point par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu*, dit Jésus-Christ dans l'Évangile (1); *ni par la terre, parce qu'elle est son marchepied; ni par Jérusalem, parce que c'est la cité du Très-Haut*. Et ailleurs (2): *Celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu*. Jérémie donne aussi ce nom à Jérusalem (3): *En ce temps-là, Jérusalem sera appelée le trône du Seigneur*. Enfin l'on dit souvent dans l'Écriture, que Dieu est assis dans son temple sur les chéru-

bins. Ne permettez point, Seigneur, qu'on insulte à votre puissance ou à votre bonté infinie, en disant que vous n'avez pu ou que vous n'avez pas voulu conserver votre peuple. Quels seront les blasphèmes de vos ennemis contre votre ville sainte? Quelle profanation dans votre temple? Souffrirez-vous que des mains impies et sacrilèges renversent ce temple auguste qui est votre trône; et cette ville sainte qui vous sert de marchepied?

ŷ. 22. NUMQUID SUNT IN SCULPTILIBUS GENTIUM QUI PLUANT? Si vous nous refusez la pluie que nous vous demandons, à qui nous adresserons-nous pour en avoir? Voulez-vous donc que nous périssons faute de secours? Voulez-vous exposer votre peuple à la tentation de recourir à d'autres dieux, pour obtenir ce que vous leur refusez avec tant de rigueur?

(1) *Matt.* v. 34. — (2) *Matt.* xxiii. 22.

(3) *Jerem.* iii. 17. *Vide* xvii. 12.

CHAPITRE XV

Le Seigneur refuse de pardonner aux habitants de Juda. Le prophète se plaint d'être devenu un sujet de contradiction à son peuple. Il implore le secours du Seigneur. Le Seigneur lui promet de le remplir de force et de le délivrer de ses ennemis.

1. Et dixit Dominus ad me: Si steterit Moyses et Samuel coram me, non est anima mea ad populum istum; ejice illos a facie mea, et egrediatur.

2. Quod si dixerint ad te: Quo egrediemur? dices ad eos: Hæc dicit Dominus: Qui ad mortem, ad mortem; et qui ad gladium, ad gladium; et qui ad famem, ad famem; et qui ad captivitatem, ad captivitatem.

3. Et visitabo super eos quatuor species, dicit Dominus: gladium ad occisionem, et canes ad lacerandum, et volatilia cæli et bestias terræ ad devorandum et dissipandum.

4. Et dabo eos in fervorem universis regnis terræ, propter Manassen, filium Ezechiz, regis Juda, super omnibus quæ fecit in Jerusalem.

1. Le Seigneur me dit encore : Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple. Chassez-les de devant ma face, et qu'ils se retirent.

2. S'ils vous disent : Où irons-nous ? vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur : Que celui qui est destiné à mourir, meure ; que celui qui est destiné à périr par l'épée, périsse par l'épée ; et que celui qui est destiné à périr par la famine, périsse par la famine ; et que celui qui est destiné à aller en captivité, aille en captivité.

3. J'enverrai pour les punir quatre fléaux différents, dit le Seigneur, l'épée pour les tuer, les chiens pour les déchirer, les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre pour les dévorer et les mettre en pièces ;

4. Et je les exposerai à la persécution pleine de fureur de tous les royaumes de la terre, à cause de Manassé, fils d'Ézéchias, roi de Juda, et de tous les crimes qu'il a commis dans Jérusalem.

COMMENTAIRE

Ÿ. I. SI STETERINT MOYSES ET SAMUEL CORAM ME, NON EST ANIMA MEA AD POPULUM ISTUM. C'est la réponse du Seigneur aux ardentes prières que Jérémie lui a faites au chapitre précédent. Inutilement vous vous fatiguez à me prier pour ce peuple ; je ne puis vous écouter ni leur rendre mes bonnes grâces. Quand Moïse et Samuel revivraient et viendraient intercéder pour eux, ces deux hommes, mes serviteurs, ne feraient point changer ma résolution. Faites sortir ce peuple, pour qui vous parlez, qu'il ne paraisse point devant ma face. Jérémie se considérait donc comme dans le temple, à la tête du peuple humilié demandant miséricorde. Le Seigneur repousse les Juifs avec une sévérité dont on a bien peu d'exemples dans l'Écriture. Les noms de Moïse et de Samuel ne sont pas mis ici au hasard. Ces deux grands saints avaient toujours tendrement aimé leur nation, et s'étaient employés avec zèle à désarmer la colère de Dieu, irritée contre elle (1). Dans Ézéchiël (2), nous voyons une réponse à peu près pareille à celle-ci. Dieu y déclare à son prophète que quand Noé, Daniel et Job, se trouveraient au milieu de Juda, ils n'auraient pas le pouvoir de délivrer leur peuple des

effets de sa colère. Quand Dieu dit à Jérémie de chasser le peuple, c'est comme s'il disait : Annoncez-lui de ma part qu'il ne sera point écouté.

Ÿ. 2. QUO EGREDIEMUR ? QUI AD MORTEM, AD MORTEM. Le peuple demande à Dieu : Seigneur, vous nous chassez de devant votre face ; et à qui irons-nous ? Il répond : Que chacun de vous aille à la fin funeste qui lui est destinée. Ceux qui sont destinés à la mort, causée par la maladie, mourront de maladie ; et ceux qui doivent périr par l'épée et par la peste, mourront par ces fléaux. Mon arrêt est absolu, irrévocable.

Ÿ. 3. VISITABO SUPER EOS QUATUOR SPECIES. L'hébreu (3) : *Je les visiterai* dans ma colère par quatre familles, ou par quatre genres de persécutions ; *l'épée*, qu'il représente ici comme animée, les chiens, les oiseaux du ciel et les animaux féroces. Ces quatre familles de persécuteurs sont équivalentes à ce qu'il a dit au verset précédent : la mort, le glaive, la famine, ou par les bêtes sauvages.

Ÿ. 4. DABO EOS IN FERVOREM UNIVERSIS REGNIS. L'hébreu (4) : *Je les exposerai à l'agitation de tous les royaumes*. Ils seront agités, dispersés, mis en fuite dans tous les coins du monde. C'est ce qui fut

(1) Voyez *Exod.* xxxii. 10. et *ii. Reg.* xii. 23.

(2) *Ezech.* xiv. 14. 16.

(3) פקדתי עליהם ארבע משפחות

(4) ונתתיב לזרעה לכל ככלכות

5. Quis enim miserebitur tui, Jerusalem, aut quis contristabitur pro te? aut quis ibit ad rogandum pro pace tua?

6. Tu reliquisti me, dicit Dominus, retrorsum abiisti: et extendam manum meam super te, et interficiam te; laboravi rogans.

7. Et dispergam eos ventilabro in portis terræ; interfeci et disperdidi populum meum, et tamen a viis suis non sunt reversi.

5. Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem? qui s'attristera de vos maux? qui priera pour obtenir votre paix?

6. Vous m'avez abandonné, dit le Seigneur; vous êtes retournée en arrière: c'est pourquoi j'étendrai ma main sur vous, et je vous perdrai; car je suis las de vous conjurer de revenir à moi.

7. Je prendrai le van, et je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre. J'ai tué et j'ai perdu mon peuple; et néanmoins ils ne sont pas revenus de leurs mauvaises voies.

COMMENTAIRE

exactement accompli dans les dernières guerres des Chaldéens contre les Juifs. Nabucodonosor en enleva la plus grande partie et les conduisit captifs à Babylone. D'autres se réfugièrent dans l'Égypte; d'autres, dans les îles éloignées; d'autres, en Syrie. On peut voir les prophètes qui prédisent leur retour. Ils les font revenir des quatre coins du monde (1). Les Septante (2): *Je les exposerai à l'affliction*; ils seront dans la douleur dans tous les royaumes.

PROPTER MANASSEN, FILIUM EZECHLÆ. Manassé, roi de Juda, avait mis le comble à tous les crimes de ses ancêtres. L'idolâtrie, l'impiété, les violences, les désordres les plus criants avaient été portés sous son règne aux derniers excès. Dieu permit qu'il tombât entre les mains de ses ennemis et qu'il fût emmené prisonnier à Babylone. Il y reconnut ses fautes, il les pleura, il en obtint le pardon et revint dans Juda, où il essaya de réparer les maux qu'il avait causés (3). Mais la plaie était trop profonde; le peuple qui l'avait suivi dans le mal, ne le suivit pas dans sa conversion. Juda continua dans ses dérèglements; et l'Écriture en impute ici la faute à Manassé, qui véritablement en était la première cause. Cet exemple est terrible pour les princes. Leur mauvais exemple a toujours des funestes suites; et lors même que Dieu, par un effet de sa miséricorde, les retire de l'abîme de perdition, il y laisse souvent les peuples imitateurs des crimes de ceux qui les commandent: *Ex quo discimus regum, et principum, et præpositorum scelere, populos ple-rumque delere*, dit saint Jérôme.

Ÿ. 5. QUIS MISEREBITUR TUI? QUIS CONTRISTABITUR PRO TE; AUT QUIS IBIT AD ROGANDUM PRO PACE TUA? C'est le Seigneur qui parle. Alors, Jérusalem, quelle sera ton affliction, lorsque tu

seras dispersée dans tous les royaumes du monde? Où trouveras-tu des amis pour compatir à tes maux, pour te plaindre dans ta disgrâce, pour s'intéresser à ta délivrance, pour former des vœux pour toi? Ne verras-tu pas, au contraire, toutes les nations déchainées contre toi, comme contre un peuple souverainement odieux? Les Septante (4): *Qui le pardonnera, ô Jérusalem? Qui aura compassion de toi, et qui retournera pour demander la paix?* Ou, selon d'autres exemplaires: *Qui le pardonnera? Qui aura peur pour toi? Qui retournera pour demander la paix?* L'hébreu (5): *Qui usera de clémence envers toi: Qui aura compassion de toi, et qui se remuera pour demander la paix pour toi*, ou pour te procurer quelque bien? En effet, dit saint Jérôme (6), *qui pourra intercéder auprès de Dieu pour des pécheurs qui persévèrent dans leurs crimes? La créature ne sera jamais aussi portée à la miséricorde, que le Créateur; et un étranger n'aura jamais autant de penchant à pardonner à des étrangers, que le Seigneur en a à pardonner aux siens.*

Ÿ. 6. LABORAVI ROGANS. L'hébreu (7): *Je suis las de me repentir*, ou d'avoir de la compassion pour toi. J'ai été trop sensible à tes plaintes, et trop souvent j'ai suspendu les effets de ma colère. C'est là ce que l'Écriture appelle, en Dieu, *se repentir*. Les Septante (8): *Je ne leur pardonnerai plus*. Saint Jérôme dit qu'on peut traduire l'hébreu par: *Laboravi rogatus*: Je suis fatigué de vos prières.

Ÿ. 7. DISPERGAM EOS VENTILABRO IN PORTIS TERRÆ. Dieu parle de la terre comme d'une grande ville. Les portes sont ses extrémités, par où l'on en sort, et par où l'on y entre. Quelques hébraïsants (9) traduisent par le passé: *Je les ai dispersés, etc.*, et cela revient mieux à ce qui suit:

(1) Vide Isai. xi, 11, 12.

(2) Παραδόσω αὐτοῦ; εἰς ἀνάγκας πάσαις ταῖς βασιλείαις τῆς γῆς.

(3) Voyez IV. Reg. xxi, et II. Par. xxxiii.

(4) Τίς φείσεται ἐπὶ σοί, ἡ ἱερουσαλήμ, καὶ τίς ἐλεήσει ἐπὶ σοί, ἡ τίς ἀνακάμψει εἰς εἰρήνην σοί; Edit. Rom. Τίς φείσεται ἐπὶ σοί, ἡ τίς δειλιάσει ἐπὶ σοί, ἡ τίς ἀνακάμψει εἰς εἰρήνην σοί. Theodoret. Τίς ἀνακάμψει ἐρωτῆσαι τὰ εἰς εἰρήνην.

(5) מי בני יחמל עליך ומי יבדוק לך ומי ירוד לשלם לך

(6) Hieron. hic. Nullus enim potest offenso Deo pro flagitiis rogare peccantium; qui nec tam clemens potest creatura, quam conditor esse, nec ita alienus externis, quomodo Dominus suis parcere.

(7) בלתייחמל

(8) Οὐκ ἔτι ἀνήσω αὐτοὺς.

(9) Pagn. Munst. Tigur. Sanct.

8. Multiplicatæ sunt mihi viduæ ejus super arenam maris; induxi eis super matrem adolescentis vastatorem meridie; misi super civitates repente terrorem.

9. Infirmata est quæ peperit septem, defecit anima ejus; occidit ei sol cum adhuc esset dies; confusa est, et erubuit; et residuos ejus in gladium dabo in conspectu inimicorum eorum, ait Dominus.

8. J'ai fait plus de veuves parmi eux qu'il n'y a de grains de sable dans la mer; j'ai fait venir un ennemi pour les perdre; il a tué en plein midi les jeunes gens entre les bras de leurs mères; j'ai frappé leurs villes d'une terreur soudaine.

9. Celle qui avait en tant d'enfants a cessé d'en avoir; son âme est tombée dans la défaillance; le soleil s'est couché pour elle, lorsqu'il était encore jour; elle est couverte de confusion et de honte; et s'il lui reste encore quelques enfants, je les ferai passer au fil de l'épée à la vue de leurs ennemis, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

Et néanmoins ils ne sont pas revenus de l'égarement de leurs voies. Je les ai affligés par tous les fléaux de ma vengeance, je les ai accablés de maux, je les ai dispersés parmi les nations, pour essayer de les faire revenir à leur devoir; mais rien n'a été capable de vaincre leur endurcissement. On peut entendre ceci des dix tribus enlevées par Salmanasar, et des Juifs emmenés captifs par Nabucodonosor, sous les règnes de Joakim et de Jéchonias, avant la grande transmigration arrivée sous Sédécias.

Ÿ. 8. *INDUXI EIS SUPER MATREM ADOLESCENTIS VASTATOREM MERIDIE.* Dieu vient de dire qu'il a multiplié le nombre des veuves à l'infini; il ajoute: Et après leur avoir ôté leurs époux, je leur ai encore envoyé en plein midi un ennemi, qui a tué leurs jeunes gens, leurs enfants à la fleur de l'âge, pour achever de les désoler. On pourrait traduire l'hébreu (1): *Après les avoir rendues veuves, j'ai fait venir contre eux dans la capitale un jeune ravageur en plein midi.* Nabucodonosor, ce jeune conquérant, ce prince encore dans la force de son âge, est venu fondre sur la Judée en plein jour, et sans rien craindre. Autrement; *J'ai fait venir sur leur mère veuve, et désolée, une troupe de soldats (2), pour les ravager en plein midi;* ou, des ravageurs du grand jour, par opposition aux voleurs nocturnes, qui attaquent la nuit, et à la dérobee. Ceux-ci sont venus hautement, à force ouverte, insolamment, achever de ruiner un pays déjà épuisé et accablé par ses pertes précédentes. Cette mère veuve et désolée, marque la Judée, Samarie ou Jérusalem; car les prophètes, comme les poètes, peignent tout, animent tout, donnent la vie à tout. Les Septante (3): *J'ai fait tomber en*

plein midi la dernière affliction sur la mère du jeune homme, ou, des jeunes hommes.

MISI SUPER CIVITATES REPENTE TERROREM. L'hébreu (4): *J'ai fait tomber subitement sur elle, la ville et le trouble;* ou, en meilleur français: *Et soudain je l'ai ensevelie tout effrayée sous les ruines de la ville.* La veuve désolée, privée de son mari, et de ses enfants, a été comme accablée sous la ruine de sa patrie; et la terreur l'a abattue. Les Septante (5): *J'ai fait tomber soudain sur elle la frayeur et la précipitation.*

Ÿ. 9. *INFIRMATA EST QUÆ PEPERIT SEPTEM.* Cette mère, ou cette veuve, est la même dont le prophète a décrit le malheur au verset précédent. Le nombre de *sept* est mis pour un grand nombre (6). Il n'est pas rare de voir des mères qui aient eu sept enfants; mais il est extraordinaire, il est triste de n'en conserver aucun après en avoir eu sept. Les Septante (7): *Celle qui avait eu sept fils, n'en a plus.* Ceci peut s'entendre de Jérusalem, ou de la Synagogue privée de ses enfants, pendant que l'église chrétienne s'augmente, et se fortifie de jour en jour.

OCCIDIT EI SOL, CUM ADHUC ESSET DIES. L'affliction dont elle s'est vue tout d'un coup accablée, a été comme une sombre nuit, qui l'a enveloppée en plein jour. Le temps de disgrâce, de maladie, de deuil, est très souvent désigné dans l'Écriture sous l'idée de nuit, d'obscurité (8). Ses plus beaux jours sont changés en nuit. Les pères ont appliqué ce verset à Notre-Seigneur, *soleil de justice*, qui s'est couché sur Jérusalem, et l'a plongée dans les plus épaisses ténèbres, quand le reste du monde resplendissait de clartés mystérieuses.

(1) הכאתי להם על אש כחור שדר כנהרים

(2) כחור signifie un jeune homme et un soldat, et אש em signifie mère et ville capitale, métropole; des hébraïsants lui donnent même la signification de rassemblement.

(3) Les Septante: Ἰὺ' πηγάχρον ἔτι: μητέρα νεανίσκου τολαί-
πώριαν ἐν μεσημβρίᾳ. Al. Μητέρα νεανισκῶν.

(4) הפלתו עליה כחור עיר ובהלתו

(5) Ἰὺ' πέριψα ἐπ' αὐτήν ἐξαίφνης τρόμου, καὶ σπουδῆς.

(6) Vide 1. Reg. II. 5. - Prov. xxiv. 16. et xxvi. 16. 25. - Deut. xxviii. 7.

(7) Ἰὺ' γενόθη ἡ τέκονσα ἑπτὰ.

(8) Vide Amos viii. 9. Occidet sol meridie, et tenebre-
cere faciam terram in die luminis. Isai. lix. 9. Impegimus
meridie, quasi in tenebris. Theodoret. hic. Τοῖς γὰρ πνευσοῦσι
σκότος ὀνομάζεται, καὶ τὸ φῶς.

10. Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universa terra? Non fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; omnes maledicunt mihi.

11. Dicit Dominus: Si non reliquiæ tuæ in bonum, si non occurri tibi in tempore afflictionis, et in tempore tribulationis adversus inimicum.

10. Hélas ! ma mère, que je suis malheureux ! Pour quoi m'avez-vous mis au monde, pour être un homme de contradiction, un homme de discorde dans toute la terre ? Je n'ai point donné d'argent à intérêt, personne ne m'en a donné, et cependant tous me couvrent de malédictions et d'injures.

11. Alors le Seigneur me répondit : Je vous jure que vous serez à la fin comblé de biens, que je vous assisterai dans l'affliction, et que, lorsqu'on vous persécutera, je vous soutiendrai contre vos ennemis.

COMMENTAIRE

Ÿ. 10. VÆ MIHI, MATER MEA, QUARE GENUISTI ME VIRUM RIXÆ ? Hélas, ma mère, pourquoi m'avez-vous mis au monde, pour être un homme de contradiction, un misanthrope, un ennemi public, un homme qui attaque tout le monde, et qui a tout le monde contre lui ; l'hébreu (1), un homme de procès ?

NON FœNERAVI, NEC FœNERAVIT MIHI QUISQUAM. OMNES MALEDICUNT MIHI. J'ai évité tout ce qui pouvait m'attirer des affaires et des procès ; et cependant, j'ai tous les jours des contestations, tous les jours je me fais des ennemis. L'hébreu (2) : *Je n'ai ni prêté, ni emprunté ; et cependant tous me chargent de malédictions.* Les Septante (3) : *Je n'ai porté aucun profit à personne, et personne aussi ne m'en a porté.* Je n'ai eu aucun commerce avec qui que ce soit. Le syriaque : *Je n'ai contracté aucune dette, et je n'ai rien prêté ; je n'ai pas laissé de me faire bien des ennemis.* Théodotion : *Je ne dois rien, et personne ne me doit.*

La vérité que Jérémie annonçait, lui attira, comme il arrive ordinairement, et la haine et la persécution de ceux à qui il parlait. On se soulevait contre lui comme contre un faux prophète : et ceux qui flattaient le peuple en l'assurant qu'il n'y avait point de guerre à craindre, étaient les premiers sans doute, à le contredire et à contester contre lui. Ce fut ce qui lui causa ce trouble et cette extrême tristesse qu'il fait paraître, lorsqu'il déplore son malheur, d'être né pour devenir un homme de contradiction, un homme de trouble et de disputes dans toute la terre de Judée. C'était une épreuve de la vertu de Jérémie. Mais tous conviennent qu'il fut en cela une excellente figure de ce qu'on vit arriver depuis à Jésus-Christ, de qui il est dit : *Qu'il fut établi pour être un objet de contradiction* (4), et la cause de la ruine ou de la résurrection de plusieurs.

Ce qui affligeait le plus ce prophète, est qu'il se trouvait ainsi en dispute avec son peuple, sans qu'il eût aucun intérêt à démêler avec lui. Car ceux qui donnent, comme il le dit, de l'argent à

intérêt, ou qui en reçoivent, sont plus exposés aux disputes et aux querelles, à cause du paiement de ce qu'ils doivent ou de ce qui leur est dû. Mais quel sujet de dispute pouvait avoir Jérémie, figure de Celui qui est venu dans le monde comme un agneau, qui est venu pour payer par le prix de son propre sang les dettes de tous les hommes, sans qu'il dût rien pour lui même ? Et cependant de combien de malédictions et d'injures a-t-il souffert que tous le couvrissent, non seulement pour les racheter de la malédiction de Dieu son Père, mais encore pour leur apprendre que ces malédictions et ces injures des impies sont une source de bénédiction pour ses disciples, à qui la haine du monde est comme un gage de l'amour de Dieu ? C'est là proprement ce que nous devons entendre par l'assurance que Dieu donna au prophète, pour le soutenir dans sa douleur, qu'il serait enfin comblé de biens, qu'il l'assisterait et le soutiendrait contre tous ses ennemis.

Telle était la source de ce grand courage qu'ont fait paraître les prophètes, les apôtres et les martyrs. Ils s'appuyaient sur l'assistance de Celui qui les soutenait contre leurs persécuteurs. Ils s'élevaient au-dessus de tous les maux de la vie présente, par la vue et par l'espérance des biens éternels dont le Seigneur devait les combler. Ils regardaient comme une gloire de devenir les images et les disciples du Fils de Dieu, qui a été attaché, comme un objet de malédiction, sur la croix pour leur salut.

Ÿ. 11. DICIT DOMINUS: SI NON RELIQUIÆ TUÆ IN BONUM. Le Seigneur répond aux plaintes de Jérémie : Je renonce à tout honneur de votre part, si vos descendants, votre famille, *reliquiæ tuæ*, ou plutôt d'après l'hébreu, votre fin, vous-même, dans la suite, et après toutes ces contradictions, n'êtes comblés de biens. Les Chaldéens respecteront votre personne, et vous traiteront avec déférence, pendant que tout le reste du peuple sera réduit dans la plus dure captivité. C'est ce que l'événement justifia pleinement (5). Le mot

(1) אִישׁ רִיב Les Septante : ἄνθρωπος δικάζόμενος.

(2) לֹא נָשַׁנְתִּי וְלֹא נִשְׁבַּח בִּי בֵּית מִקְדָּשִׁי

(3) Ὁ ὕψος ὀφελήσας, οὐδέ τις ὀφελήσας με οὐδέ τις.

(4) Luc. II. 34.

(5) Vide Jerem. XXXIX. 11. 12. et XL. 1. 2. 3. et seq.

12. Numquid fœderabitur ferrum ferro ab aquilone, et æs?

13. Divitias tuas et thesauros tuos in direptionem dabo gratis, in omnibus peccatis tuis, et in omnibus terminis tuis.

12. Le fer ou l'airain peut-il s'allier avec le fer qui vient de l'aquilon ?

13. J'abandonnerai au pillage dans tous vos confins vos richesses et vos trésors, sans que vous en receviez aucun prix, à cause de la multitude de vos péchés.

COMMENTAIRE

☞ *Im si*, n'a point toujours en hébreu le sens dubitatif du latin et du français. Dans ce passage, il a la signification de *certes*, comme aux Proverbes (III, 34) et ailleurs. L'ellipse de la phrase hébraïque n'est pas dans le génie de la langue française. Les Septante sont fort éloignés de l'hébreu et de la Vulgate (1) : *Que leurs imprécations tombent sur moi, Seigneur, si je ne me suis présenté devant vous pour eux, dans le temps de leur disgrâce, pour leur faire du bien contre leur ennemi*. L'hébreu se traduit : *Je vous conduirai à une heureuse issue, et, au jour de la détresse, au temps de l'angoisse, je préviendrai l'ennemi lui-même en votre faveur* (2). Les Chaldéens vous tendront la main, et vous offriront toute sorte de secours, dans les temps où votre nation sera la plus malheureuse. Ou bien : Votre peuple, ce peuple ingrat qui vous persécute aujourd'hui, viendra au jour de son affliction, vous conjurer de ne point l'abandonner. Vos ennemis viendront se prosterner à vos pieds, et vous demander votre assistance. Pendant le dernier siège de la ville, Sédécias envoya plus d'une fois demander à Jérémie le secours de ses prières (3). Il le consulta aussi en particulier sur la destinée de sa personne et de son royaume (4). C'est en ce dernier sens que le chaldéen l'a pris : *Ils viendront vous prier dans le temps que l'ennemi les resserrera*.

☞ 12. NUMQUID FŒDERABITUR FERRUM FERRO AB AQUILONE ; ET ÆS ? Pourquoi non ? Qu'y a-t-il de plus naturel que l'union du fer avec le fer, et de l'airain avec l'airain ? On peut traduire : *Le fer peut-il s'allier avec le fer qui vient de l'aquilon, et avec l'airain ?* Et alors il y aura un peu plus de difficulté d'allier le fer et l'airain ; car, en effet, le fer et l'airain ne s'accrochent pas, et ne se fondent pas aisément ensemble (5). Le fer d'aquilon peut signifier les Chaldéens ; et l'airain, les Juifs. Il n'y aura jamais de paix et d'union véri-

table entre ces deux peuples. Nabucodonosor est un ennemi irréconciliable, qui ne cessera point de vous faire la guerre, qu'il ne vous ait exterminés (6). Ce sens est assez beau ; mais on ne voit pas bien quelle liaison il a avec ce qui précède et avec ce qui suit. Nous aimons mieux traduire l'hébreu de cette manière (7) : *Le fer nuira-t-il au fer du nord ; et l'airain, à l'airain ? Le fer prévaudra-t-il sur l'acier, et l'airain sur l'airain ? Fer contre fer, et airain contre airain ne peuvent rien l'un sur l'autre. Ou, si l'on veut : Ni le fer, ni l'airain ne peuvent rien contre le fer du nord, c'est-à-dire, contre l'acier ; c'est ce qu'on doit entendre ici sous le nom de fer de l'aquilon, parce que l'acier de la Judée venait du pays des Chalybes (8), au nord de la Judée. Le nom latin *chalybs*, de l'acier, vient de ces *Chalybes*. Voici donc le sens du passage. Le Seigneur, pour consoler Jérémie, lui promet au verset 11, qu'à la fin il verra ses ennemis à ses pieds. Il ajoute au verset 12 : Mais enfin que craignez-vous de la part des Juifs ? Que peuvent-ils faire contre vous ? Fussent-ils aussi durs que le fer, aussi fermes que l'airain, ils ne pourront vous entamer. Je vous donnerai la solidité de l'acier, la force du fer du nord. Vous serez comme un mur de bronze, contre lequel tous leurs traits se briseront. Ne vous ai-je pas dit au commencement de votre mission (9), de ne les pas craindre, que j'allais vous rendre *comme une place forte, comme une colonne de fer, et comme une muraille d'airain ; qu'ils combattraient contre vous, et ne prévaudraient point ?* Je vous réitère aujourd'hui les mêmes promesses (verset 20) : *Je vous rendrai à l'égard de ce peuple comme un mur d'airain, inébranlable ; ils vous feront la guerre et ils n'auront sur vous aucun avantage*.*

☞ 13. DIVITIAS TUAS IN DIREPTIONEM DABO GRATIS. Ils prendront vos richesses comme des biens

(1) Γένοιτο, Κύριε δέσποτα, κατεσθονόντων αὐτῶν, εἰ μὴ παρέστη σοὶ ἐν καιρῷ θλίψεως αὐτῶν εἰς ἀγαθὰ κερὸς τοῦ ἐχθροῦ.

(2) אמר יהוה אלהי שרורך לטוב אלהי לא הפנתני כך בך בנה רעה ובנת צרה אלהי האלהי

(3) Jerem. xxxviii. 3.

(4) Jerem. xxi. 1. 2. et xxxviii. 10. 14.

(5) Plin (lib. xxxiv. cap. 4), parle d'une statue de fer et d'airain fondus ensemble.

(6) Hieron. Menoch. Tirin. alii.

(7) הוֹרַע בְּרוֹל בְּרוֹל כִּצְבוֹן וּבַחֲשָׁה

(8) Xenophon. lib. v. ἈΨχυγοῦνται εἰς Χάλυβας... καὶ ὁ

βίος ἦν τοῖς πλείστοις αὐτῶν ἀπὸ τιδερείας. Scoliaſtes in Apollonii, lib. ii. v. 1003. Χαλύβων παρά γὰρ αἰτᾶν ἴκοντο. Sic dicit : Οἱ Χαλύβες μεταλλεύοντες σίδηρον πωλοῦσι, καὶ οὕτω τὰ ἐπιτήδεια πορίζονται. Πραχτεῖαν ἔχοντες πρὸς καρπὸν τῆν γῆν. Valer. Flacc. lib. v. v. 141.

Pervigil auditor Chalybum labor : arma fatigant.

Ruricolæ, Gradive, tui, etc.

(9) Jerem. i. 17. 18. Ne formides a facie eorum, nec enim timere te faciam vultum eorum. Ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam, et in columnam ferream, et in murum æreum... et bellatur adversum te, et non prævalebunt.

14. Et adducam inimicos tuos de terra quam nescis, quia ignis succensus est in furore meo, super vos ardebit.

15. Tu scis, Domine, recordare mei, et visita me, et tuere me ab his qui persequuntur me; noli in patientia tua suscipere me; scito quoniam suslinui propter te opprobrium.

16. Inveni sunt sermones tui, et comedi eos; et factum est mihi verbum tuum in gaudium et in lætitiã cordis mei, quoniam invocatum est nomen tuum super me, Domine Deus exercituum.

17. Non sedi in concilio ludentium, et gloriatus sum a facie manus tuæ; solus sedebam, quoniam comminatione replesti me.

14. Je ferai venir vos ennemis d'une terre que vous ne connaissez point, parce que le feu de ma fureur s'est allumé, et qu'il vous embrasera de ses flammes.

15. Seigneur, vous connaissez mon innocence, souvenez-vous de moi, visitez-moi, et défendez-moi contre ceux qui me persécutent; n'entreprenez pas ma défense avec tant de lenteur; vous savez que c'est pour vous que je souffre ces opprobres.

16. J'ai trouvé vos paroles, et je m'en suis nourri; et votre parole est devenue la joie et les délices de mon cœur; parce que j'ai porté le nom de votre prophète, ô Seigneur Dieu des armées.

17. Je ne me suis point trouvé dans les assemblées de ceux qui se divertissent; et je me suis glorifié d'être envoyé de votre part; mais je me suis tenu retiré et solitaire, parce que vous m'avez rempli de paroles menaçantes contre mon peuple.

COMMENTAIRE

qui leur appartiennent. Je vous ai livré à vos ennemis gratuitement, sans aucune récompense. Ce n'est ni une vente, ni un échange. Je vous abandonne comme une vile marchandise. C'est le Seigneur qui parle à son peuple.

ŷ. 14. ADDUCAM INIMICOS TUOS DE TERRA QUAM NESCI. Ce sens est fort clair. Les Septante (1) : *Je vous assujellirai à vos ennemis, qui sont autour de vous, dans une terre que vous ne connaissez point.* Mais le texte hébreu, de la manière que nous le lisons dans nos imprimés, porte (2) : *Je ferai passer vos ennemis dans une terre que vous ne connaissez point.* Ou bien : *Je vous ferai passer avec vous ennemis dans une terre inconnue.*

ŷ. 15. TU SCIS, DOMINE, RECORDARE MEI. *Seigneur, vous qui connaissez le fond de mon cœur, souvenez-vous de moi.* Ou bien : *Vous le savez, Seigneur; vous savez quelle est la droiture de mes intentions; vous n'ignorez pas quelle a été ma conduite, et par quelle voie vous m'avez engagé dans l'exercice périlleux de la prophétie. Souvenez-vous de moi, Seigneur, et secourez-moi; Recordare mei, et visita me.* Défendez-moi, ou, suivant l'hébreu : Déclarez-moi innocent; prononcez la sentence de mon absolution contre mes ennemis et mes accusateurs. Le chaldéen : *Vengez-moi de mes adversaires.*

NOLI IN PATIENTIA TUA SUSCIPERE ME. Que votre zèle s'allume, et que votre colère éclate bientôt contre eux. Prenez ma défense avec chaleur, et n'usez pas de ces délais qui sont si ordinaires à votre bonté et à votre miséricorde. *Vous savez que c'est pour vous que je souffre ces opprobres.* C'est votre cause que je soutiens; vous êtes intéressé à ma défense. Ces plaintes de Jérémie sont un peu vives. On doit croire que la gloire

de son Dieu le touchait plus que ses propres injures.

ŷ. 16. INVENTI SUNT SERMONES TUI, ET COMEDI EOS. Jérémie rend compte à Dieu de la manière dont il s'est trouvé engagé dans l'exercice de la prophétie, et dont il s'en est acquité. Du moment que vous m'avez parlé et inspiré de votre Esprit, j'ai ouvert la bouche, et ai reçu avidement votre parole, comme un homme qui, pressé par la faim, trouve une nourriture conforme à son appétit. Je l'ai dévorée, je m'en suis rempli; j'y ai trouvé ma satisfaction et ma joie : *Factum est mihi verbum tuum in gaudium.* On m'a reconnu pour homme véritablement inspiré, et l'on m'a qualifié votre prophète. *Invocatum est nomen tuum super me.*

ŷ. 17. NON SEDI IN CONCILIO LUDENTIUM. Je me suis éloigné de tous les divertissements. J'ai cru que ces sortes d'amusements ne m'étaient plus permis, dès que je prenais la qualité de prophète et d'homme du Seigneur. L'hébreu (3) peut s'entendre dans un autre sens : Je ne me suis pas trouvé dans les conseils secrets des impies, qui tournent la religion en risée, qui se raillent de la piété des justes. Dans le premier psaume, verset 1, il est dit : *Beatus vir qui in cathedra pestilentiarum non sedit;* l'hébreu : *Heureux celui qui ne s'est point assis dans l'assemblée des railleurs.*

GLORIATUS A FACIE MANUS TUÆ. Je me suis hautement déclaré votre prophète, et j'ai mis ma gloire dans cette qualité, qui m'a attiré tant de chagrins et de persécutions. Quelques exégètes rapportent la négation du membre précédent à celui-ci : Je ne me suis point trouvé au conseil des moqueurs, et ne me suis point élevé de l'honneur de la prophétie. Ce dernier sens n'est point à rejeter.

(1) Καταδουλώσω σέ κύλιω τοῖς ἐχθροῖς σου, ἐν τῇ γῆ ἧν οὐκ ᾔδεις. Ils ont lu העבדתי au lieu de העבדתי que nous lisons aujourd'hui dans l'hébreu. Le chaldéen a lu de

même que les Septante : *Servietis inimicis vestris, etc.*

(2) והעבדתי את איבתי בארץ לא ידעת

(3) לא ישבתי בכור כשחקים

18. Quare factus est dolor meus perpetuus, et plaga mea desperabilis renuit curari? Facta est mihi quasi mendacium aquarum infidelium.

19. Propter hoc hæc dicit Dominus: Si converteris, convertam te, et ante faciem meam stabis; et si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris; convertentur ipsi ad te, et tu non converteris ad eos.

18. Pourquoi ma douleur est-elle devenue continuelle? pourquoi ma plaie est-elle désespérée, et refuse-t-elle de se guérir? Elle est à mon égard comme une eau trompeuse, à laquelle on ne peut se fier.

19. C'est pourquoi voici ce que m'a dit le Seigneur: Si vous vous tournez vers moi, je ferai que vous changerez vous-même, et que vous demeurerez ferme devant ma face; et si vous savez distinguer ce qui est précieux de ce qui est vil, vous serez alors comme la bouche de Dieu; et ce ne sera pas vous qui vous tournerez vers le peuple, mais ce sera ce peuple qui se tournera vers vous.

COMMENTAIRE

SOLUS SEDEBAM, QUONIAM COMMINATIONE REPLESTI ME. Je ne puis voir sans indignation la conduite si irrégulière de mon peuple. Je ne puis me résoudre à avoir quelque liaison avec des gens dont je n'approuve pas les actions. Ou bien, dans un sens objectif, *vous m'avez rempli d'indignation*; vous m'avez exposé à devenir l'objet de la haine du peuple; ou, vous m'avez rempli de terreur par les marques de votre colère.

Ÿ. 18. QUARE FACTUS EST DOLOR MEUS PERPETUUS? Les Septante (1): *Pourquoi mes ennemis ont-ils l'avantage sur moi?*

FACTA EST MIHI QUASI MENDACIUM AQUARUM INFIDELIUM. Ma douleur, ou ma plaie, est comme ces sources qui ne coulent que pendant un certain temps de l'année. Elles manquent dans le temps des grandes chaleurs, où leur eau serait plus nécessaire. En vain on y va pour se rafraîchir; on n'y trouve plus d'eau; elles sont tarées. Ainsi ma plaie est sans remède. L'on peut aussi l'expliquer ainsi: Ma douleur est comme ces sources qui tarissent ordinairement pendant l'été. Lorsqu'elles continuent à donner de l'eau pendant toute l'année, contre notre attente, cela s'appelle *le mensonge des eaux infidèles*; car elles manquent en quelque sorte à leur promesse, et surprennent ceux qui s'attendaient à les voir manquer. Ainsi ma douleur, qui devait naturellement finir dans un certain temps, continue et s'augmente tous les jours. Mais cette explication paraît un peu trop subtile. Le texte hébreu nous en fournit une autre, qui est plus naturelle (2): *Ma langueur est incurable; vous êtes, Seigneur, à mon égard comme une eau infidèle*, comme ces sources qui tarissent pendant l'été. Votre secours me manque dans le plus grand besoin. Mes ennemis dominent, et vous ne les réprimez point. Le chaldéen: *Ne me manquez point de parole, comme ces fontaines dont les eaux tarissent.*

Ÿ. 19. SI CONVERTERIS, CONVERTAM TE, ET ANTE FACIEM MEAM STABIS. Si vous retournez à moi, je

vous ramènerai, et vous recevrai en ma présence. Si, au lieu de vous effrayer des menaces de ce peuple, vous demeurez fortement attaché à moi, je vous garantirai de tous les dangers, et vous prendrai sous ma protection, vous serez en ma présence comme l'un de mes serviteurs. On ne doit pas prendre ces paroles: *Si vous vous convertissez*, comme si Jérémie s'était éloigné du Seigneur: mais, comme il avait parlé avec quelque émotion, et qu'il avait paru ébranlé des menaces des impies, le Seigneur le rassure par ces paroles.

SI SEPARAVERIS PRETIOSUM A VILI, QUASI OS MEUM ERIS. Si vous savez distinguer ma parole et mes promesses, d'avec les discours et les menaces des hommes; si vous savez estimer la grâce que je vous fais, en vous appelant au ministère de la prophétie, et si vous méprisez, comme vous le devez la faveur ou la disgrâce des hommes, alors je vous regarderai comme ma bouche (3), comme mon ambassadeur, l'interprète de mes intentions, le dépositaire de mes secrets. Les prophètes sont *la bouche de Dieu*, dans le même sens qu'Aaron était la bouche, l'interprète, *le prophète de Moïse* (4). Le chaldéen: *Si vous rappelez l'impie dans la voie de la justice, vous accomplirez ma volonté* (5). Il a pris ces mots, *vous serez ma bouche*, pour signifier, vous exécuterez les paroles de ma bouche. Mais la première explication est meilleure.

CONVERTENTUR IPSI AD TE, ET TU NON CONVERTERIS AD EOS. Ils seront contraints de vous rechercher, et de faire leur soumission; et vous ne ferez aucune démarche pour retourner à eux, ni pour gagner leurs bonnes grâces. Ainsi demeurez ferme, et ne craignez point leurs menaces. Ils seront enfin forcés de reconnaître que vous êtes ma bouche; ils verront la vérité de vos prophéties, et ils viendront recevoir vos ordres, sans que vous dépendiez d'eux en aucune manière. C'est en effet ce qu'on vit pendant le siège de Jérusalem, où Sédécias consulta plus d'une fois Jérémie, et se recom-

(1) *י"ג א' ה': λυποῦμαι ἐν ἐμοὶ καὶ οὐκ ἔστιν ἰαση.*

(2) *הוּ תהיה לי כבֹּר אֲבוֹב סִיב לֹא בִּמְנוּי.*

(3) *הוּ תהיה כְּפִי הַהוּא.* Les Septante: *Ὡς ἑστὸς ἀπὸ μὲν ἔστη.*

(4) *Exod. iv. 16. Ipse loquetur pro te ad populum, et erit os tuum.*

(5) *Vide et Hieron. in Psal. cv. 32.*

20. Et dabo te populo huic in murum æreum, fortem; et bellabunt adversum te, et non prævalebunt, quia ego tecum sum ut salvem te, et eruam te, dicit Dominus.

21. Et liberabo te de manu pessimorum, et redimam te de manu fortium.

20. Et je vous rendrai, à l'égard de ce peuple, comme un mur d'airain inébranlable? car ils vous feront la guerre, et ils n'auront sur vous aucun avantage, parce que je suis avec vous, pour vous sauver et pour vous délivrer, dit le Seigneur.

21. Je vous dégagerai donc des mains des méchants, et je vous préserverai de la puissance des forts.

COMMENTAIRE

manda à ses prières (1). Et, après la prise de la ville, le reste du peuple qu'on avait laissé dans le pays, vint se prosterner devant lui (2), pour demander le secours de ses prières, et pour savoir la volonté du Seigneur sur leur sujet.

ŷ. 20. DABO TE IN MURUM ÆREUM. Voyez *Jerem.* 1, 18 et xv, 12.

ŷ. 21. LIBERABO TE DE MANU PESSIMORUM, ET DE MANU FORTIUM. Je vous délivrerai et de la violence

des Juifs, ce peuple impie, et des mains des Chaldéens, ce peuple tort et puissant. Ce ne peut être que par une protection toute particulière de Dieu, que Jérémie, sans se relâcher jamais de sa fermeté, de son zèle, et de sa liberté à reprendre, ait pu échapper à un peuple furieux, et à des princes violents, ennemis irréconciliables, avec qui il n'eut jamais de paix.

(1) *Jerem.* xxi. 1. 2; xxxvii. 3; xxxviii. 10. 14.

(2) *Jerem.* xlii. 2. Cadat oratio nostra in conspectu tuo, et ora pro nobis ad Dominum... Et annuntiet nobis

Dominus Deus tuus viam, per quam pergamus, et verbum quod faciamus.

CHAPITRE XVI

Le Seigneur défend à son prophète de se marier, et de prendre part au deuil ou à la joie de son peuple, à cause des vengeances qui sont près de tomber sur celui-ci. Captivité des enfants d'Israël; leur délivrance. Double expédition de Nabucodonosor. Conversion des gentils.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Non accipies uxorem, et non erunt tibi filii et filiae in loco isto.

3. Quia hæc dicit Dominus super filios et filias qui generantur in loco isto, et super matres eorum, quæ genuerunt eos, et super patres eorum, de quorum stirpe sunt nati in terra hac :

4. Mortibus ægrotationum morientur; non plagentur, et non sepelientur; in sterquilinum super faciem terræ erunt; et gladio et fame consumentur, et erit cadaver eorum in escam volatilibus cæli et bestis terræ.

5. Hæc enim dicit Dominus: Ne ingrediaris domum convivii, neque vadas ad plagendum, neque consoleris eos, quia abstuli pacem meam a populo isto, dicit Dominus, misericordiam et miserationes.

1. Alors le Seigneur me parla, disant :
2. Vous ne prendrez point de femme, et vous n'aurez point de fils ni de filles en ce lieu.

3. Car voici ce que dit le Seigneur, touchant les fils et les filles qui naissent en ce lieu, touchant les mères qui les ont mis au monde, et les pères qui leur ont donné la vie :

4. Ils mourront de divers genres de maladies; ils ne seront ni pleurés ni ensevelis; ils seront exposés comme un fumier sur la face de la terre; ils seront consumés par l'épée et par la famine, et leurs corps morts seront en proie aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.

5. Car voici ce que dit le Seigneur: N'entrez point dans une maison de festins, et n'y allez point pour pleurer ou pour consoler ceux qui y sont, parce que j'ai retiré ma paix de ce peuple, dit le Seigneur; j'en ai retiré ma bonté et mes miséricordes.

COMMENTAIRE

¶ 2. NON ACCIPIES UXOREM, ET NON ERUNT TIBI FILII. Voici un discours nouveau. Dieu défend à Jérémie de se marier. 1° Pour lui épargner les peines et les sollicitudes qui sont inséparables de la condition du mariage. 2° Pour le conserver dans la liberté convenable à son ministère. 3° Enfin pour marquer au peuple par cette conduite, que ce n'était plus un bonheur d'être père, ni un avantage d'être né, puisque les derniers malheurs allaient fondre sur Juda, et que les vivants envieraient aux morts de les avoir précédés, et de n'avoir pas vu la ruine de leur patrie et la désolation de leur nation. Jérémie jusqu'alors avait donc vécu dans le célibat et la virginité; et on croit qu'il y persévéra jusqu'à la mort (1). Exemple très rare dans l'Ancien Testament.

¶ 4. MORTIBUS ÆGROTATIONUM MORIENTUR; NON PLAGENTUR, ET NON SEPELIENTUR. Le prophète menace ici le peuple de maladies (2); apparemment de la peste, ou de ces maladies longues et cruelles, qui font mourir, après nous avoir

avoir accablés de douleurs; ce qui est un des plus grands fléaux de Dieu, selon la remarque de saint Jérôme (3) surtout dans les circonstances marquées ici. Jérémie ajoute que ceux qui mourront, ne seront ni ensevelis, ni pleurés, à cause du grand nombre des mourants, ou parce que, dans la ville assiégée, on n'aura ni le loisir, ni le moyen de faire leurs funérailles. Ces menaces étaient terribles pour des hommes qui regardaient la privation de la sépulture, comme un des plus grands malheurs qui pût leur arriver.

¶ 5. NE INGREDIARIS DOMUM CONVIVII. Ce festin dont il parle, était celui qu'on faisait après les funérailles, et où la famille s'assemblait. Josèphe (4) nous apprend que cette coutume était observée si religieusement parmi les Hébreux, qu'un homme qui n'aurait pas donné à manger à sa famille, quelque nombreuse qu'elle fût, après les funérailles, aurait été regardé comme un impie. Cette nécessité engageait quelquefois à de si grands frais, que plusieurs se trouvaient après cela

(1) Hieron. in cap. xxiii. Jerem. - Isidor. de vita et morte SS. c. 38. et alii.

(2) מַחֲלָה לְהַחֲלִיבָם Les Septante: Ἐν θανάτῳ νοσησῶν.

(3) Notandum quod ægrotationibus, et longa infirmitate tabescere, Dei ira sit. Hieron. hic.

(4) Joseph. de bello, lib. ii. c. i. initio. Ἀρχελάος τὴν ἐπιτάφιον ἐστίασιν πολυτελεῖ τῷ πλήθει παραστῆναι, ἔθος δὲ τοῦτο πρὸς Ἰουδαίους, πολλοὺς πένιαις αἰτίον διὰ τὸ πλήθος ἐστῆναι, οὐκ ἄνευ ἀνάγκης. Ἐν γὰρ παραλίποι εἰς οὐκ ὄσιος.

6. Et morientur grandes et parvi in terra ista; non sepelientur neque plangentur; et non se incident, neque calvitium fiet pro eis.

7. Et non frangent inter eos lugenti panem ad consolandum super mortuo, et non dabunt eis potum calicis ad consolandum super patre suo et matre.

8. Et domum convivii non ingrediaris, ut sedeas cum eis, et comedas, et bibas;

6. Ils mourront en cette terre, grands et petits; ils ne seront ni ensevelis ni pleurés; on ne se fera point d'incisions sur le corps pour faire leur deuil, et on ne se raserà point les cheveux.

7. On ne donnera point de pain à celui qui pleure un mort, pour le soulager, et on ne lui donnera point à boire, pour le consoler de la mort de son père et de sa mère.

8. N'entrez point dans une maison pour vous asseoir, et pour manger et pour boire avec eux.

COMMENTAIRE

souvent réduits à la pauvreté. Les Romains et les Grecs étaient dans les mêmes usages, comme tout le monde le sait. Perse (1) :

. . . Sed cœnam funeris hæres
Negliget, iratus quod rem curtaverit.

Le terme hébreu (2) *Marzéa'h* ne signifie point un festin ordinaire; mais un festin de deuil.

NEQUE VADAS AD PLANGENDUM, NEQUE CONSOLERIS EOS. L'hébreu (3) : *N'allez point pour faire des lamentations, et ne faites point pour eux ces processions lugubres*, où l'on accompagnait par honneur le convoi, lorsqu'on était parent, ou ami du mort. Ces processions se faisaient dans les rues, ou dans les places publiques; et ceux qui les rencontraient, se joignaient pour l'ordinaire à ces convois. Hérodote (4) nous décrit en détail la manière dont cela se pratiquait en Égypte; et Jésus-Christ, dans l'Évangile, rapporte un certain proverbe, ou fait allusion à un certain jeu, qui prouve ce que nous venons de dire (5) : *Nous avons chanté, et vous n'avez point voulu danser; nous avons fait les lamentations du deuil, et vous n'avez point pleuré; vous n'avez pas joint vos larmes et vos cris lugubres aux nôtres.*

¶ 6. NON SE INCIDENT, NEQUE CALVITIUM FIET PRO EIS. On a déjà parlé de ces cérémonies sur le Lévitique (6). Moïse les défend expressément aux Juifs; non pas apparemment pour leurs deuils ordinaires, mais pour le deuil qui se faisait en l'honneur d'Adonis, en Égypte, dans la Syrie et dans les pays voisins. Se faire des incisions ou des égratignures, dans le deuil, était une chose encore assez commune du temps de saint Jérôme, dans la Judée (7). Plutarque (8) reconnaît que plusieurs peuples ont cet usage aux funérailles de leurs proches, de se faire des inci-

sions dans le visage, dans les oreilles, ou dans le nez, ou dans d'autres parties du corps; pratique qu'Hérodote (9) remarque parmi les Scythes, et qui fut défendue par une loi expresse chez les Romains (10). Quant à la coutume de se couper les cheveux, comme elle était moins pénible, elle était aussi plus commune. Elle est très bien marquée dans Homère, aux funérailles de Patrocle (11). Catulle (12) :

. . . Natorum in funere matres
In cinerem canos solvant a vertice crines.

¶ 7. ET NON FRANGENT INTER EOS LUGENTI PANEM AD CONSOLANDUM. Pendant le deuil, les parents et les amis s'assemblaient auprès de ceux qui pleuraient le mort, pour les consoler, ainsi qu'on voit dans l'Évangile ceux de Marie et de Marthe venir à Béthanie, pour leur présenter leurs condoléances (13). On leur offrait de la nourriture, et on les contraignait à manger. On prétend même qu'on leur servait des mets exquis et des vins excellents, pour leur donner des forces (14). On applique à cette cérémonie le passage des Proverbes, qui porte (15) : *Donnez une liqueur douce et agréable à ceux qui sont dans le deuil; présentez du vin à ceux qui sont dans l'amertume, afin qu'ils boivent, et qu'ils oublient leur misère, et qu'ils ne se souviennent plus du sujet de leur douleur.* Tobie ordonne à son fils de porter du pain et du vin sur la sépulture du juste (16). Dieu défend à Jérémie de rien faire de pareil à l'égard de ses parents, ou de ses amis.

¶ 8. DOMUM CONVIVII NON INGREDIARIS. Le texte hébreu (17) marque un festin de réjouissance, différent de celui qu'on faisait après les funérailles, et dont on a parlé au verset 5. A la lettre : *Dans une maison où l'on boit.*

(1) Pers. Satyr. vi.

(2) אל חבוא בית מרזח

(3) אל חלך לכבוד ואל חנד להם

(4) Herodot. lib. ii. c. 85.

(5) Luc. vii. 32.

(6) Voyez le commentaire sur le Lévit. xix. 27. 28. et Deut. xiv. 1. et Ezech. xxvii. 31.

(7) Hieron. hic. Mos hic fuit apud veteres, et usque hodie in quibusdam permanet Judæorum, ut in luctibus incidant lacertos, et calvitium faciant.

(8) Plut. Ep. consolat. ad Apollon.

(9) Herodot. lib. iv. c. 71. Τοῦ οὗτος ἀποτάμνονται, τρίχας περικείρονται, βραχίονος περιτάμνονται, μέτωπον καὶ ῥίνα

καταμύσσαντες διὰ τῆς ἀριστερῆς χειρὸς οἰστούς, διαδυνέοντα', etc.

(10) Lex xii. Tabul. Mulieres genas ne radunto.

(11) Homer. Iliad. xxiii.

(12) Catull. Argonaut.

(13) Joan. xi. 19.

(14) Buxtorf. Svnag. Jud. c. 35.

(15) Prov. xxxi. 6. Date siceram mœrentibus, et vinum his qui amaro animo sunt; bibant et obliviscantur egestatis suæ, et doloris sui non recordantur amplius.

(16) Tob. iv. 18.

(17) בית משתה לא הבור E'is dômou pôsou.

9. Quia hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Ecce ego auferam de loco isto, in oculis vestris et in diebus vestris, vocem gaudii et vocem lætitiæ, vocem sponsi et vocem sponsæ.

10. Et cum annuntiaveris populo huic omnia verba hæc et dixerint tibi: Quare locutus est Dominus super nos omne malum grande istud? quæ iniquitas nostra? et quod peccatum nostrum, quod peccavimus Domino Deo nostro?

11. Dices ad eos: Quia dereliquerunt me patres vestri, ait Dominus; et abierunt post deos alienos, et servierunt eis, et adoraverunt eos, et me dereliquerunt, et legem meam non custodierunt.

12. Sed et vos pejus operati estis quam patres vestri; ecce enim ambulat unusquisque post pravitatem cordis sui mali, ut me non audiat.

13. Et ejiciam vos de terra hac in terram quam ignoratis, vos et patres vestri; et servietis ibi diis alienis, die ac nocte, qui non dabunt vobis requiem.

14. Propterea ecce dies veniunt, dicit Dominus, et non dicetur ultra: Vivit Dominus qui eduxit filios Israel de terra Ægypti,

15. Sed: Vivit Dominus qui eduxit filios Israel de terra aquilonis, et de universis terris ad quas ejeci eos, et reducam eos in terram suam, quam dedi patribus eorum.

16. Ecce ego mittam piscatores multos, dicit Dominus, et piscabuntur eos; et post hæc mittam eis multos venatores, et venabuntur eos de omn. monte, et de omni colle, et de cavernis petrarum.

9. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Je ferai cesser dans ce lieu, en vos jours et à vos yeux, tous les cris de joie et les chants de réjouissance, les cantiques de l'épouse et les chansons de l'époux.

10. Et lorsque vous annoncerez ces paroles à ce peuple, et qu'ils vous diront: Pourquoi le Seigneur a-t-il résolu de nous affliger de si grands maux? quelle est notre iniquité? quel est le péché que nous avons commis contre le Seigneur notre Dieu?

11. Vous leur direz: C'est parce que vos pères m'ont abandonné, dit le Seigneur, qu'ils ont couru après des dieux étrangers, qu'ils les ont servis et adorés, et qu'ils m'ont abandonné et n'ont point observé ma loi.

12. Mais vous-mêmes vous avez encore fait plus de mal que vos pères; car chacun de vous suit la corruption de son mauvais cœur, et ne veut point écouter ma voix.

13. Je vous chasserai donc de ce pays dans une terre qui vous est inconnue, comme elle l'a été à vos pères, et vous servirez là jour et nuit des dieux étrangers qui ne vous donneront aucun repos.

14. C'est pourquoi le temps vient, dit le Seigneur, où l'on ne dira plus à l'avenir: Vive le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël de l'Égypte!

15. Mais: Vive le Seigneur! qui a tiré les enfants d'Israël de la terre de l'aquilon et de tous les pays où je les aurai chassés, jusqu'à ce que je les ramène en cette terre que j'ai donnée à leurs pères.

16. J'enverrai beaucoup de pêcheurs, dit le Seigneur, et ils les prendront à la pêche; et je leur enverrai ensuite beaucoup de chasseurs, et ils iront les chercher pour les prendre dans toutes les montagnes, dans toutes les collines et dans les cavernes des rochers.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. VOCEM SPONSI ET VOCEM SPONSÆ. Expression commune dans l'Écriture pour désigner les réjouissances des noces. Les maux dont on sera accablé, seront si grands, qu'on ne pensera plus à faire des mariages.

ŷ. 11. QUIA DERELIQUERUNT ME PATRES VESTRI. Mais est-il juste que nous soyons punis pour nos pères? Oui; parce que vous les avez imités, et même surpassés par vos crimes (verset 12): *Sed et vos pejus operati estis quam patres vestri*. Vous avez comblé la mesure de vos pères, comme disait Jésus-Christ aux Juifs (1).

ŷ. 13. SERVIETIS IBI DIIS ALIENIS. Cette description peut s'entendre des dieux ou des princes étrangers; il semble même que ce dernier sens soit préférable, car au moins, ces dieux n'exigent rien de leurs adorateurs; ils les laissent en repos: mais des maîtres avarés et cruels fatiguent leurs esclaves jour et nuit, et ne leur donnent point de relâche. Le terme hébreu (2) *Élohim*, signifie quelquefois des seigneurs, des grands, des magistrats, des maîtres. La racine *æl* marque la force, la puissance. Le chaldéen: *Vous y serez assujettis à des peuples qui adorent les idoles jour et nuit, et qui n'auront pour vous*

aucune compassion (3). L'hébreu à la lettre: *Je ne vous donnerai pas grâce* devant eux. Nous ne doutons pas que les Juifs n'aient adoré les idoles durant leur captivité; cela n'est que trop marqué dans les prophètes: mais il semble que cet endroit ne le prouve pas bien clairement; et on peut traduire l'hébreu: *Vous servirez des maîtres, des princes, des rois étrangers*.

ŷ. 15. DE TERRA AQUILONIS. *Vive le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël de la terre d'aquilon*; qui les a tirés de la Chaldée, et des autres provinces orientales. Jérémie mêle des promesses consolantes aux plus terribles menaces. Il promet aux Israélites leur retour de la captivité, et un retour si éclatant, si miraculeux, qu'on le mettra en parallèle avec la délivrance de l'Égypte; en sorte qu'on oubliera même en quelque sorte cette ancienne faveur, en comparaison de la nouvelle. Plusieurs commentateurs entendent ceci de la rédemption que le Sauveur nous a procurée. Nous n'en avons dans l'Écriture aucun gage, ni aucune figure plus sensible, que celle du retour de la captivité de Babylone.

ŷ. 16. EGO MITTAM PISCATORES MULTOS;... POST HÆC MITTAM EIS MULTOS VENATORES. ON

(1) *Matt.* xxiii. 32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.

(2) *וְעַלְמֵי אֱלֹהִים אֲחֵרִים*

(3) *Ita Grot. confert Jerem.* v. 19 *Sicut servistis Deo alieno in terra vestra, sic servietis alienis in terra non vestra.* *Infra* Cap. xvii. 4. *Servire te faciam inimicis tuis.*

17. Quia oculi mei super omnes vias eorum; non sunt absconditæ a facie mea, et non fuit occultata iniquitas eorum ab oculis meis.

18. Et reddam primum duplices iniquitates et peccata eorum; quia contaminaverunt terram meam in morticinis idolorum suorum, et abominationibus suis impleverunt hereditatem meam.

19. Domine, fortitudo mea, et robor meum, et refugium meum in die tribulationis, ad te gentes venient ab extremis terræ, et dicent: Vere mendacium possederunt patres nostri, vanitatem quæ eis non profuit.

17. Car mes regards sont arrêtés sur leurs voies; elles ne me sont point cachées, et leur iniquité n'a pu se dérober à mes yeux.

18. Mais je leur rendrai d'abord au double ce que méritent leurs iniquités et leurs péchés, parce qu'ils ont souillé ma terre par l'horrible puanteur de leurs idoles, et qu'ils ont rempli mon héritage de leurs abominations.

19. Seigneur, qui êtes ma force, mon appui et mon refuge au jour de l'affliction, les nations viendront à vous des extrémités de la terre, et elles diront: Il est vrai que nos pères n'ont possédé que le mensonge et qu'un néant qui leur a été inutile.

COMMENTAIRE

donne plusieurs sens à ce passage. Quelques exégètes (1) croient que ces pêcheurs sont les Chaldéens, qui prirent Jérusalem, et emmenèrent les Juifs en captivité; et que les chasseurs sont les Perses, qui ruinèrent la monarchie chaldéenne, et remirent les Juifs en liberté. D'autres (2) pensent que les pêcheurs et les chasseurs sont tous les ennemis des Hébreux. Les premiers marquent les Chaldéens; et les seconds, les Égyptiens ou les Romains. Ou bien les uns et les autres sont des libérateurs du peuple de Dieu; ce sont les Mèdes et les Perses, qui, réunis sous l'empire de Cyrus, rendirent la liberté au peuple de Dieu. D'autres veulent que ce soit Esdras, Zorobabel, Jésus, Néhémias, qui rassemblèrent les tribus captives, pour les ramener en Palestine. Enfin ce sont, si l'on en croit quelques commentateurs (3), les Chaldéens seuls, désignés sous le nom de pêcheurs et de chasseurs. Quelques anciens (4) l'ont pris dans un sens figuré, et l'ont appliqué aux apôtres, dont plusieurs étaient pêcheurs de profession, et dont l'application, après leur vocation, fut de pêcher les hommes, comme parle Jésus-Christ (5), et de prendre les peuples comme à la chasse par leurs prédications, et par l'éclat de leurs miracles. Saint Ambroise applique ce passage aux démons, qui sont pour les âmes, des pêcheurs et des chasseurs très dangereux.

La suite du discours paraît demander qu'on l'explique des ennemis des Juifs. Jérémie, après avoir promis au peuple que le Seigneur le fera revenir de la terre d'aquilon, retourne aux menaces qu'il avait interrompues un peu auparavant, et annonce aux Juifs qu'ils seront arrachés de leur pays, en quelques endroits qu'ils puissent

se cacher; s'ils se cachent dans les eaux, il leur enverra des pêcheurs pour les en tirer; s'ils se retirent dans les rochers et dans les bois, il leur enverra des chasseurs, qui les feront sortir de leurs forts. Nabucodonosor remplit parfaitement cette double tâche. Il fut d'abord comme un pêcheur, à l'égard de Joakim et de Jéchonias; il prit ces princes et une partie de leur peuple. La pêche n'est jamais si meurtrière que la chasse, et il en échappe toujours aux pêcheurs. Mais dans la dernière guerre, et après l'entière destruction de Jérusalem et du temple, il n'épargna personne; il enleva tout le peuple de Juda. Ézéchiël (6) et Habacuc (7) se sont servis de la comparaison d'un pêcheur et d'un chasseur, en parlant de la prise de Jérusalem par Nabucodonosor.

ÿ. 18. REDDAM DUPLICES INIQUITATES. Rendre au double, signifie punir avec une grande sévérité. *Le double* se met même dans les auteurs profanes (8), pour le *grand*. Jérémie dit ailleurs (9): *Duplici contritione contere eos*; écrasez-les d'un double malheur. Et Isaïe (10): *Il a reçu le double de la main du Seigneur*, il a été puni avec la dernière rigueur.

CONTAMINAVERTUNT TERRAM MEAM IN MORTICINIS IDOLORUM SUORUM. *Ils ont souillé ma terre par l'horrible puanteur de leurs idoles*; à la lettre (11), par les cadavres de leurs abominations; par les sacrifices offerts à leurs idoles. Il nomme leurs victimes des cadavres, par mépris; ou il donne ce nom aux idoles mêmes, qui ne représentaient que des hommes morts.

ÿ. 19. AD TE GENTES VENIENT AB EXTREMIS TERRÆ, ET DICENT: VERE MENDACIUM POSSEDERUNT PATRES NOSTRI. Jérémie prédit ici la conversion

(1) Theodoret. Hug. Lyran. Dionys. Maldon. Castr. Grot.

(2) Hebræi apud Hieron.

(3) Vatab. Menoch. Sanct. alii.

(4) Origen. Homil. II. in Jerem. - Tertull. contra Marcion. lib. IV. c. 9. - Ambros. serm. VI. in Psal. 118. Hieron. hic.

(5) Luc. V. 10. Ex hoc jam eris homines capiens.

(6) Ezéch. XII. 12. Et extendam rete meum super eum et capietur in sagena mea. Vide et XVII. 20; XIX. 8; XXXII. 3. où il se sert de la même comparaison.

(7) Habac. I. 4. Totum in hamo sublevavit, traxit illud in sagena sua, et congregavit in rete suum.

(8) Horat. Sat. 2. lib. II.

Et nux ornabat mensas cum duplice ficu.

Virgil. Georgic. III.

Duplex agitur per lumbos spina, etc.

Homér. $\chi\lambda\alpha\iota\omega\tilde{\nu}$ διπλήν. Un manteau double ou vaste.

(9) Jerom. XVII. 18.

(10) Isaï. XL. 2.

(11) על הולם את ארצו בנבלת שקיעיהם

20. Numquid faciet sibi homo deos, et ipsi non sunt dii?

21. Idcirco ecce ego ostendam eis per vicem hanc, ostendam eis manum meam, et virtutem meam, et scient quia nomen mihi Dominus.

20. Comment un homme se ferait-il lui-même des dieux? certainement ce ne sont pas des dieux.

21. C'est donc maintenant, c'est présentement que je vais leur faire voir que ma main est toute-puissante; et ils sauront que mon nom est Jéhovah.

COMMENTAIRE

des gentils. On vit, après la captivité de Babylone, quelques conversions considérables. Par exemple, sous le règne d'Assuérus, et pendant la faveur de Mardochée et d'Esther, plusieurs gentils se convertirent au judaïsme (1). Sous le gouvernement d'Hircan, les Iduméens furent obligés de recevoir la circoncision, et de se faire Juifs (2). Les gentils insensiblement quittaient cet éloignement, qui leur rendait la religion de Moïse méprisante ou odieuse. Mais tout cela ne peut être considéré que comme une disposition au changement qui devait arriver après la mort de Jésus-Christ, par la prédication des apôtres, et par la vertu de la croix. Les peuples étrangers vinrent en foule dans l'Église avouer leurs anciennes erreurs et celles de leurs pères, et reconnaître que leur partage n'avait été jusque-là que la vanité et le mensonge.

Ÿ. 20. NUMQUID FACIET SIBI HOMO DEOS? Cette proposition enferme un ridicule capable seul de convertir tous les idolâtres, s'ils étaient capables d'y faire attention. Si l'homme se fait des dieux, il vaut mieux qu'eux; s'il vaut mieux qu'eux, ils ne sont pas dieux. Tertullien relève cette absurdité des païens par ces paroles (3): *Apud vos de humano arbitratu divinitas pensatur. Nisi homini Deus placuerit, Deus non erit. Homo jam Deo propitius esse debet.* La divinité dépend du caprice de l'homme. Point de dieu, s'il ne plaît à l'homme. Il faut que le dieu implore la clémence du mortel.

Ÿ. 21. OSTENDAM EIS MANUM MEAM. *Je vais leur faire voir que ma main est toute-puissante; par la vengeance que j'exercerai contre leur idolâtrie.*

(1) *Esth.* viii...Plures alterius gentis et sectæ, Judæorum religioni jungebantur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaserat. *Vide et i. Esdr.* vi. 21.

(2) *Joseph. Antiq. lib. xiii. c. 17.*

(3) *Tertull. Apologet.*

CHAPITRE XVII

Vengeances du Seigneur contre l'infidélité de Juda. Maudit celui qui met sa confiance dans l'homme; heureux celui qui la met en Dieu. Le prophète implore la protection du Seigneur. Sanctification du sabbat.

1. Peccatum Juda scriptum est stylo ferreo in ungue adamantino, exaratum super latitudinem cordis eorum, et in cornibus ararum eorum.

1. Le péché de Juda est écrit avec un stylet de fer et une pointe de diamant; il est gravé sur la table de leur cœur et sur les coins de leurs autels.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. PECCATUM JUDA SCRIPTUM EST STYLO FERREO, etc. Il faut joindre ceci au chapitre précédent. Je vais maintenant faire éclater ma vengeance sur Juda. Les crimes des Juifs sont montés à leur comble; ils en font trophée; ils les gravent comme une inscription glorieuse sur leur cœur, sur les coins de leurs autels; comme on grave les actions mémorables et les exploits des héros sur la pierre et sur le bronze. De peur qu'on n'oublie leur impiété, ils en ont érigé des monuments dans tous les endroits de leur pays. L'hébreu (1): *Le crime de Juda est écrit avec un poinçon de fer, avec un burin de schâmîr; il est gravé sur les tables de leur cœur.* Le schâmîr est le diamant (2), selon l'opinion la plus commune (3). Ainsi il faudrait traduire: *Le crime de Juda est écrit avec un poinçon de fer sur un ongle de diamant;* ou simplement, sur un diamant enchassé, à peu près comme l'ongle est enchassé à l'extrémité du doigt. Selon d'autres (4), le schâmîr est l'émeri, smyris, dont on se sert pour polir les pierres précieuses et pour couper le verre. Les Italiens l'appellent smoriglio. Quelques exégètes (5) croient que Jérémie, sous le nom de *table du cœur*, entend ici un ornement, ou une espèce de préservatif, en forme de cœur, que l'on portait, disent-ils, sur la poitrine. Mais cet usage n'est pas certain; et d'ailleurs l'explication paraît trop subtile. Les exemplaires communs des Septante du temps de saint Jérôme, ne lisaient pas les quatre premiers versets de ce chapitre. Théodoret les a pourtant lus; et Eusèbe de Césarée (6) soutient qu'ils se trouvaient dans les

exemplaires les plus corrects. Nobilius les a trouvés dans divers exemplaires, où il est dit (7): *Le péché de Juda est écrit en écriture lisible, par un ongle de diamant, gravée sur la poitrine de leur cœur.* L'édition de Rome commence ce chapitre brusquement au verset 5 par ces mots: Εἰσετάρατος ὁ ἄνθρωπος sans mentionner: *Hæc dicit Dominus.*

Ce péché, dont il est parlé ici, est celui de l'idolâtrie, imprimée si fortement et gravée de telle sorte dans le cœur des habitants de Juda, que Dieu témoigne que ce qui était écrit et gravé avec un stylet de fer ou d'acier, et une pointe de diamant, n'était pas plus ineffaçable. On a vu, en effet, dans tout le temps de l'ancienne loi, les Juifs retomber toujours dans l'idolâtrie, nonobstant les châtimens que Dieu exerçait contre eux, et se porter, par un penchant qui tenait presque de la fureur, vers les dieux des nations, dont ils avaient éprouvé si souvent l'inutilité et la vanité. Or, ce péché n'était pas gravé seulement au fond de leurs cœurs pour y demeurer caché: il l'était encore sur tous les coins des autels profanes où l'on écrivait le nom des faux dieux à qui ils offraient des sacrifices; c'est-à-dire, qu'ils faisaient trophée de leur infidélité, et qu'ils exposaient à la vue de tous les hommes les abominations de leur cœur.

On peut dire qu'avant la venue du Messie, le péché de l'homme était écrit dans son cœur avec un stylet de fer, et comme avec une pointe de diamant; et que les autels profanes répandus dans toute la terre étaient les marques publiques de sa prévarication. Qui des hommes ou des anges aurait osé se vanter d'effacer ces caractères

(1) תפאת יהודה כתובה בעש כרוזל בצפירן שביד הרושה על רוח לבם ;

(2) Mont. Munst. Grot. Menoch. Pisc. alii plerique ex Vulg.

(3) Gen. ad verb. - Journ. asiat., VI. XI. 127. 139.

(4) Bochart. de animal. t. II. lib. VI. c. II. Vide Dioscorid. lib. V. c. 123. - Stephan. Voce Ἀρμενία. - Galen. lib. IX. -

Mathiol. in Dioscorid.

(5) Grot. Sanct. Menoch. Tir.

(6) Euseb. Cæsar. Demonstr. lib. X.

(7) Ἀμαρτία Ἰούδα ἐγγέγραπται ἐν γραφῇ, ἐν ὄνυγι ἀδάμαντινῳ, ἐγκολλημένη ἐπὶ τοῦ στήθους τῆς καρδίας αὐτῶν.

2. Cum recordati fuerint filii eorum ararum suarum, et lucorum suorum, lignorumque frondentium, in montibus excelsis.

3. Sacrificantes in agro: fortitudinem tuam, et omnes thesauros tuos in direptionem dabo, excelsa tua propter peccata in universis finibus tuis.

4. Et relinqueris sola ab hereditate tua, quam dedi tibi, et servire te faciam inimicis tuis in terra quam ignoras, quoniam ignem succendisti in furore meo, usque in aeternum ardebit.

2. Leurs enfants ont imprimé dans leur souvenir leurs autels, leurs bois sacrés, leurs arbres chargés de feuilles sur les hautes montagnes,

3. Et les sacrifices qu'ils offriront dans les champs. C'est pourquoi, ô Sion, j'abandonnerai au pillage tout ce qui vous rendait forte, tous vos trésors et vos hauts lieux, pour punir les péchés que vous avez commis dans toutes vos terres.

4. Vous demeurerez toute seule, dépouillée de l'héritage que je vous avais donné; et je vous rendrai l'esclave de vos ennemis dans un pays que vous ne connaissez point; parce que vous avez allumé ma colère comme un feu qui brûlera éternellement.

COMMENTAIRE

ineffaçables du péché du premier homme? Il fallait un Dieu pour opérer ce miracle. C'est lui, dit saint Ambroise (1), qui, n'ayant commis aucun péché qu'il dût effacer, mais s'étant fait par un excès de charité la victime du péché, est venu en effacer les caractères si profondément gravés dans nos consciences, et guérir par la vertu de sa grâce les ulcères de nos âmes, en substituant aux caractères du vice ceux de son Esprit, qui sont toutes les vertus: *Quæ bona sunt, non a tramento scribuntur, sed Spiritu Dei vivi; quæ autem viliosa, graphio ferreo, et ungue adamantino.*

ET IN CORNIBUS ARARUM EORUM. On écrivait autrefois sur les autels le nom des dieux auxquels ils étaient dédiés: mais nous ne pensons pas qu'on affectât de l'écrire sur les cornes de l'autel. Il n'était pas même dans l'usage commun de mettre des cornes aux autels qu'on érigeait. Jérémie dit que les Juifs, pour faire comme trophée de leurs désordres, les gravaient sur les cornes de leurs autels profanes, afin qu'on ne pût les ignorer. Leur idolâtrie n'était point dissimulée par la crainte, ou couverte par la honte; ils s'en faisaient gloire; elle était publique et déclarée. Ils cherchaient en quelque sorte à en faire passer le souvenir à leur postérité par des inscriptions. C'est ce qui irrita si fort la colère de Dieu.

Ÿ. 2. CUM RECORDATI FUERINT FILII EORUM ARARUM SUARUM. Ce verset, en hébreu, se lie au précédent. Ils ont gravé leurs crimes sur les cornes de leurs autels, *afin que, ou en sorte que leurs enfants se souviennent* (2) de la destination de ces autels, de ces grands bois, etc, lorsqu'ils les verront, ou qu'ils iront sacrifier. Ils veulent transmettre à leur postérité le souvenir de ces autels, et lui inspirer les mêmes sentiments qu'ils ont eux-mêmes, en sacrifiant à la campagne: *Sacrifi-*

cantes in agro; verset 3. On joint ordinairement ces paroles avec le verset 2. Mais l'hébreu, le chaldéen, les Septante commencent par là le verset 3.

Ÿ. 3. SACRIFICANTES IN AGRO: FORTITUDINEM TUAM... IN DIREPTIONEM DABO. En suivant l'hébreu (3), on traduit: *Je livrerai au pillage vos trésors et ce qui fait votre force sur les montagnes et dans la plaine; vos hauts lieux sont le théâtre de vos crimes dans toute la contrée.* Le chaldéen: *Puisque vous adorez des idoles dans la campagne, j'abandonnerai à l'ennemi vos biens, etc.* Les Septante (4): *O montagnard, qui demeurez au milieu de la campagne, j'abandonnerai au pillage vos richesses et vos trésors.* D'autres: *Ma montagne sera aplaniée comme une campagne; je livrerai en proie tous vos biens, etc.* Ce que la Vulgate traduit par *la force*, peut aussi signifier *des richesses*. Ce verset 3 en hébreu est presque mot pour mot semblable au 13 du chapitre xv.

Ÿ. 4. RELINQUERIS SOLA AB HEREDITATE TUA. Vous serez dépouillée de votre héritage et livrée à vos ennemis. L'hébreu (5): *Vous laisserez reposer l'héritage que je vous ai donné.* Votre terre, malgré vous, demeurera dans le repos (6); et, puisque vous n'avez pas voulu observer mes lois, qui vous ordonnaient de la laisser reposer les jours de sabbat et les années sabbatiques (7), je vous chasserai de ce pays, et j'accorderai à cette terre un repos que vous n'avez pas voulu lui donner. C'est l'accomplissement de la menace que Moïse avait faite si longtemps auparavant (8): *Tunc placebunt terræ sabbata sua cunctis diebus solitudinis suæ, quando fueritis in terra hostili; sabbatizabil, et requiescet in sabbatis solitudinis suæ, eo quod non requieverit in sabbatis vestris, quando habitabatis in ea.*

(1) Ambros. Apolog. David. Postl. II. 12.

(2) וְיִזְכְּרוּ בְנֵיהֶם בְּהִיטָב כְּמִשְׁכַּחֲתָם לְפָנָיו עַל הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר צִוָּה לַעֲשׂוֹת וְעַל הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר לֹא צִוָּה לַעֲשׂוֹת, etc.

(3) הָרַגוּ בַשְּׂדֵה חַיִּיךְ כֹּל אֲיֹמֹתֶיךָ לְבוֹ אֶרֶץ בְּסַחֲתֶךָ בְּהַטָּאָה בְּכַף זְבוּלֶיךָ :

(4) Ὁ ὄρεινὸς ἐν τῷ πεδίῳ, τὸν πλοῦτον σου, καὶ πᾶσι τοῖς: θησαυροῖς: σοῦ εἴη προσηγορῆ θύσις.

(5) וְשַׁבְּתָהּ בְּנֶחֱמֶיךָ אֲשֶׁר בָּהֵי נֶחֱךָ

(6) *Illa Chald. Grot. Vat. Pisc.*

(7) Exod. xxxiii. 11. Levit. xxv. 3. 4.

(8) Levit. xxvi. 34. 35.

5. Hæc dicit Dominus : Maledictus homo qui confidit in homine, et ponit carnem brachium suum, et a Domino recedit cor ejus.

6. Erit enim quasi myricæ in deserto, et non videbit cum venerit bonum ; sed habitabit in siccitate in deserto, in terra salsuginis et inhabitabili.

7. Benedictus vir qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus.

8. Et erit quasi lignum quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas, et non timebit cum venerit æstus. Et erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum. nec aliquando desinet facere fructum.

9. Pravum est cor omnium, et inscrutabile ; quis cognoscat illud ?

10. Ego Dominus scrutans cor, et probans renes ; qui do unicuique juxta viam suam, et juxta fructum ad inventionem suarum.

11. Perdix fovit quæ non peperit ; fecit divitias, et non in judicio ; in dimidio dierum suorum derelinquet eas, et in novissimo suo erit insipiens.

5. Voici ce que dit le Seigneur : Maudit l'homme qui met sa confiance dans l'homme ; qui se fait un bras de chair, et dont le cœur se retire du Seigneur.

6. Il sera semblable au tamarin du désert, et il ne verra point le bien, lorsqu'il sera arrivé ; mais il demeurera au désert dans la sécheresse, dans une terre brûlée et inhabitable.

7. Heureux l'homme qui met sa confiance dans le Seigneur, et dont le Seigneur est l'espérance.

8. Il sera semblable à un arbre transplanté sur le bord des eaux, qui étend ses racines vers l'eau qui l'humecte, et qui ne craint point la chaleur, lorsqu'elle est venue ; sa feuille sera toujours verte ; il ne sera point en peine au temps de la sécheresse, et il ne cessera jamais de porter du fruit.

9. Le cœur de tous les hommes est corrompu, il est impénétrable ; qui pourra le connaître ?

10. C'est moi, le Seigneur, qui sonde les cœurs, et qui éprouve les reins, qui rends à chacun selon sa voie et selon le fruit de ses pensées et de ses œuvres.

11. Comme la perdrix couve des œufs qui ne sont point à elle, ainsi l'injuste s'enrichit du bien des autres par son injustice. Il quittera ses richesses au milieu de ses jours, et sa fin sera la conviction de sa folie ?

COMMENTAIRE

Ÿ. 5. MALEDICTUS HOMO QUI CONFIDIT IN HOMINE. Jérémie condamne les alliances que Sédécias avait faites avec divers princes (1), et en particulier avec l'Égypte (2), pour se mettre à couvert des entreprises des Chaldéens. En vain vous prenez les précautions que la prudence de la chair vous suggère ; c'est à Dieu qu'il faut recourir ; c'est dans son secours qu'il faut mettre sa confiance. Changez de conduite, apaisez sa colère, et ne craignez point après cela vos ennemis.

Ÿ. 6. ET ERIT QUASI MYRICÆ IN DESERTO ; ET NON VIDEBIT CUM VENERIT BONUM. Ni la pluie, ni le beau temps ne sont profitables à ces plantes stériles du désert ; la pluie ne les rafraîchit que très peu, parce que le sable où elles sont plantées, ne conserve point l'humidité. La chaleur les brûle ; et ce qui fait croître et augmenter les bonnes plantes, ne leur sert de rien, puisqu'étant dans un terrain ingrat, elles ne peuvent pousser, ni s'élever ; et quand elles auraient toute la beauté dont elles sont capables, les hommes ne pourraient en tirer aucun usage. L'hébreu (3) 'aro'er, que saint Jérôme a traduit par *miryca*, et les Grecs par *agriomiryca*, ou *tamaris sauvage*, signifie une plante inutile, abandonnée, isolée (Rac. אר-אר 'ar'ar exilé, malheureux, solitaire, délaissé). Mais on ne convient pas qu'il signifie précisément le *tamaris*. Symmaque avait traduit, un bois inutile ; d'autres, un genévrier ; d'autres, un romarin ; d'autres, une fourche, ou un arbre nu et stérile.

Voyez une semblable expression plus bas, *Jerem.* XLVIII, 6 et *Isai.* XVII, 2.

IN TERRA SALSUGINIS (4). Les environs de la mer Morte et de la mer Rouge, et une partie de l'Arabie Pétrée étaient stériles par la grande quantité de sel, qui brûlait les plantes, ou rendait stériles et d'un mauvais suc le peu de celles qui pouvaient y prendre racine.

Ÿ. 8. QUASI LIGNUM QUOD TRANSPLANTATUR SUPER AQUAS. Jérémie oppose l'homme juste, qui n'espère qu'en Dieu, à celui qui met sa confiance en l'homme. Le premier est semblable au tamaris dans les terres arides de l'Arabie ; comme la bruyère dans les landes. Le second ressemble à un bon arbre planté dans un excellent terroir, sur le bord des eaux. Le psalmiste (5) a exprimé la même pensée dans le premier psaume, et Pindare dans ses Odes (6).

Ÿ. 9. PRAVUM EST COR OMNIUM. L'hébreu (7) : *Le cœur est pervers sur toutes choses*, ou plus que toutes choses. Rien n'est plus corrompu, plus infidèle, plus trompeur que le cœur de l'homme. C'est la chose du monde la plus remplie de détours, et de profondeurs impénétrables. Les Septante (8) : *Le cœur est profond au delà de tout ce qu'on peut dire* ; et cependant Dieu en découvre toutes les profondeurs avec une facilité infinie : *Ego Dominus scrutans cor*, verset 10.

Ÿ. 11. PERDIX FOVIT QUÆ NON PEPERIT. Quelques philosophes anciens enseignent que la perdrix

(1) Vide *Jerem.* XXVII. 1. 2. 3.

(2) Vide *Jerem.* XXXVII. 4.

(3) יהיה בערעו בערכה ולא יראה כי יכרה טוב

(4) *Heb.* ארץ חולה Les Septante : Γῆ ἀλμύρα. *Srr.* *apud Theodoret.* in *anleis.* Εἴν ψωλεσις.

(5) *Psal.* 1. 3.

(6) *Pindare Nem. Ode VIII.* Αὐξεται δ' ἀρετὰ γλωσσῶν ἐξορῶν, ὡς ὅτι δένδροι ἀίσσει σοφοῖς ἀνδρῶν ἀεθλίει ἐν δικαιοσύνῃ πρὸς ὑγρὸν ἀθέρα.

(7) ערעוהוהבבב

(8) Βαθεῖα ἢ καρδία παρά πάντα.

12. Solium gloriæ altitudinis a principio, locus sanctificationis nostræ.

13. Expectatio Israel, Domine, omnes qui te derelinquunt confundentur; recedentes a te, in terra scribentur, quoniam dereliquerunt venam aquarum viventium, Dominum.

12. Le trône de la gloire du Seigneur est élevé dès le commencement; et c'est de ce lieu que vient la grâce qui nous sanctifie.

13. Seigneur, qui êtes l'attente d'Israël, tous ceux qui vous abandonnent seront confondus; ceux qui se retirent de vous seront écrits sur la terre, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur, qui est la source des eaux vives.

COMMENTAIRE

ravit les œufs d'une autre perdrix, et les couve, comme s'ils étaient à elle; et lorsque les petits sont éclos, et prêts à voler, ils la quittent, et ne la reconnaissent point pour leur mère. C'est ce que dit saint Jérôme (1), et après lui plusieurs interprètes (2). Saint Ambroise (3) confirme la même chose, et il ajoute que la jeune perdrix s'envole et quitte celle qui l'a couvée, lorsqu'elle entend la voix de sa véritable mère. Mais les naturalistes ne disent rien de pareil, et ce poétique récit est purement légendaire. Les Septante portent (4) : *La perdrix a crié; elle a rassemblé ce qu'elle n'a point produit*. Théodoret (5) remarque que les chasseurs apprivoisent des perdrix, dont ils se servent pour prendre les autres. C'est ce qui est confirmé par Élien (6), et par l'auteur de l'Écclésiastique, xi, 32.

Quelques auteurs (7) croient que la perdrix, pour se faire honneur d'une belle nichée, appelle les jeunes nés d'une autre mère; mais lorsque leur véritable mère a crié, ces jeunes oiseaux quittent aussitôt l'étrangère, et volent vers elle. D'autres (8) traduisent ainsi ce passage (9) : *La perdrix produit beaucoup d'œufs, mais ne les fait pas tous éclore*; parce que, comme elle fait son nid par terre, elle est souvent obligée de le quitter, par les bêtes, les chiens, les chasseurs, etc., ce qui refroidit les œufs, et les rend inféconds; ou la pluie les gâte; ou les mâles les cassent. Enfin il est rare que tous les œufs d'une nichée de perdrix réussissent; et c'est peut-être ce que veut marquer ici le prophète. Les méchants font comme la perdrix. Cet oiseau pond beaucoup d'œufs, mais il a fort peu de petits. Ainsi les impies ne profiteront point de ces grands biens qu'ils ont acquis injustement : *Fecit divitias, et non in iudicio; in dimidio dierum suorum derelinquet eas*. Il semble que ce que dit ici Jérémie

de l'oiseau *qorê*, convient beaucoup mieux au coucou (10), qu'à la perdrix. Le nom de *qorê*, vient de *qerâ*, cri, r; ce qui revient assez au coucou. Il n'est guère connu que par sa voix. On l'entend; mais on ne le voit pas. On dit qu'il pond ses œufs dans le nid d'un autre oiseau, et ne couve point ce qu'il a pondu. Mais tout ce que les anciens ont dit de cet oiseau, est fort suspect. Il fait son nid, pond et couve comme les autres. Perdrix ou coucou, l'oiseau désigné ici figure, d'après saint Augustin, l'hérésie qui enlève à l'Église ses enfants; ou, d'après saint Ambroise, le démon.

Ÿ. 12. SOLIUM GLORIÆ ALTITUDINIS A PRINCIPIO. On pourrait traduire ce verset et le suivant par le vocatif : *O trône de la gloire; lieu élevé dès le commencement; lieu de notre sanctification*; (verset 13), *Espérance d'Israël*; (tout cela est une apostrophe au temple, nommé déjà plus haut (11), *trône de la gloire*); *Seigneur, tous ceux qui vous abandonnent, seront confondus; ceux qui se retirent de vous, seront écrits sur la terre*; leur nom sera écrit sur la poussière; le moindre vent les effacera. C'est une manière de parler proverbiale, pareille à celle des Latins, qui disaient *écrire sur l'eau* (12), en parlant des promesses vaines, et sans effet. Ou bien, être écrit sur la terre, est mis par opposition, à être écrit dans le ciel, dans le livre de vie (13). Les méchants pourront se faire un nom sur la terre; mais c'est là tout leur partage; ils seront effacés du livre de vie.

Ÿ. 13. VENAM AQUARUM VIVENTIAM. *La source des eaux vives*; opposée à ces sources menteuses, à ces citernes fendues, qui ne peuvent contenir l'eau, et que les Juifs ont choisies, en abandonnant le Seigneur (14) : *Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, que continere non valent aquas*.

(1) Hieron, hic. Aiunt scriptores naturalis historiæ... hanc perdicis esse naturam, ut ova alterius perdicis, id est aliena furetur, et eis incubet, soveatque : cumque factus adoleverit, avolare ab eo, et alienum parentem relinquere.

(2) Sancti. Tirin. Menoch. Vat. Munst.

(3) Ambros. Exaëmc. lib vi, c. 3. cl ep. xxxii. nov. c. lit. n. 6.

(4) Ε'φώνησεν πέρδιξ, συγγαγεν ἅσ' ὅσα ἐτετεύη.

(5) Theodoret. hic. Τῶν περδίκων, ὅτι θηρεῦνται τῷ ἀσσεύουσι περδίκας, καὶ διὰ τῆς τούτων φωνῆς τοὺς ἄλλογενεῖς συλλαλοῦσι.

(6) Ælian. de animal. lib. iv. c. 16.

(7) Olympiodor. Chrysost. Hippolyt. apud Bochart. de

animal. sacr. t. 1. lib. ii. c. 12.

(8) Jun. Pisc. Anglic. Grol.

(9) וְיָדַעְתָּ כִּי לֹא יִלְדֶּה

(10) Vid. Ælian. lib. iii. c. 30. — Plin. lib. 10. c. 9.

(11) Cap. xiv. 21. Ne facias nobis contumeliam solii gloriæ tuæ.

(12) Catull.

Dixit : sed mulier cupido quod dixit amanti,

In vento, et rapida scribere oportet aqua.

(13) Philipp. iv. 3. Quorum nomina sunt in libro vitæ. Apoc. vi. 5; xiii. 8. etc. Vide si lubet, Exod. xxxii. 32. 34.

(14) Jerem. ii. 13.

14. Sana me, Domine, et sanabor; salvum me fac, et salvus ero, quoniam laus mea tu es.

15. Ecce ipsi dicunt ad me: Ubi est verbum Domini? Veniat.

16. Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens; et diem hominis non desideravi, tu scis: quod egressum est de labiis meis, rectum in conspectu tuo fuit.

17. Non sis tu mihi formidini, spes mea tu in die afflictionis.

18. Confundantur qui me persequuntur, et non confundar ego; paveant illi, et non paveam ego; induc super eos diem afflictionis, et duplici contritione contere eos.

19. Hæc dicit Dominus ad me: Vade, et sta in porta filiorum populi, per quam ingrediuntur reges Juda, et egrediuntur, et in cunctis portis Jerusalem;

14. Seigneur, guérissez-moi, et je serai guéri; sauvez-moi, et je serai sauvé; parce que vous seul êtes ma gloire.

15. Je les vois qui me disent sans cesse: Où est la parole du Seigneur? Qu'elle s'accomplisse.

16. Mais pour moi, je n'ai point été troublé, en vous suivant comme mon pasteur; et je n'ai point désiré le jour de l'homme. Vous le savez: ce qui est sorti de mes lèvres a été droit devant vos yeux.

17. Ne devenez pas pour moi un sujet de crainte, puisque c'est vous qui êtes mon espérance au jour de l'affliction.

18. Que ceux qui me persécutent soient confondus, et que je ne sois point confondu moi-même; qu'ils soient dans l'épouvante, et que je ne sois point épouvané; faites venir sur eux un jour de malheur, et brisez-les par les divers maux dont vous les frapperez.

19. Voici ce que le Seigneur me dit un jour: Allez, tenez-vous à la porte des enfants de mon peuple, par laquelle les rois de Juda entrent et sortent; allez dans toutes les portes de Jérusalem;

COMMENTAIRE

ÿ. 14. LAUS MEA TU ES. Vous êtes ma gloire, ou ma louange (1). Vous êtes l'unique objet de mes louanges; ou plutôt l'unique fondement de mon espérance, mon appui, ma gloire. Tant que j'aurai l'honneur de votre protection, tout le reste ne m'effrayera point.

ÿ. 15. ECCE DICUNT AD ME: UBI EST VERBUM DOMINI? VENIAT. Discours insolent des Juifs, qui insultaient en quelque sorte à la patience du Seigneur, qui les épargnait trop longtemps, et qui ne faisait pas éclater assez tôt l'effet des menaces des prophètes. On voit de pareilles insultes dans les autres livres prophétiques (2).

ÿ. 16. NON SUM TURBATUS, TE PASTOREM SEQUENS. Je me suis courageusement exposé à tous les dangers; j'ai méprisé toutes les menaces de mes ennemis, sûr de votre protection toute-puissante. L'hébreu (3): *Je ne me suis point hâté, empressé, remué, pour éviter d'être pasteur après vous.* Je me suis engagé sans beaucoup de répugnance dans ce pénible et périlleux ministère, comptant sur votre secours en marchant après vous dans la voie où vous m'appeliez. Les Septante (4): *Je n'ai point été fatigué, en vous suivant.* Le chaldéen: *Je n'ai point différé sur votre parole à leur annoncer vos vérités.* Il est vrai que Jérémie n'apporta point d'autre excuse à sa vocation, que sa jeunesse (5): *A, a, a, Domine Deus, ecce nescio loqui, quia puer ego sum.*

DIEM HOMINIS NON DESIDERAVI; TU SCIS. Je n'ai point recherché la prospérité, ni les commodités

de la vie (6); je n'ai point abusé de mon ministère pour flatter les hommes, ni pour mériter leurs bonnes grâces; vous m'en êtes témoin. Autrement: Je n'ai point désiré l'approbation des hommes; leurs jugements, avantageux ou désavantageux, n'ont jamais été capables de me faire trahir ou déguiser la vérité. *Le jour de l'homme*, dans saint Paul (7), semble marquer le jugement du public. L'hébreu (8): *Je n'ai point désiré le jour malheureux, fâcheux, triste; vous le savez.* Je n'ai point recherché cet emploi, que je prévoyais bien devoir m'attirer mille chagrins. Ou plutôt: Je n'ai jamais désiré ni la perte, ni la punition, ni le malheur de mon peuple (9).

ÿ. 17. NON SIS TU MIHI FORMIDINI. Ne permettez point que je sois ébranlé, effrayé par les menaces de mes ennemis. Soutenez-moi par votre force; rassurez-moi dans ma frayeur, etc.

ÿ. 18. DUPLICI CONTRITIONE CONTERE EOS. *Brisez-les par divers maux; à la lettre (10): par un double brisement; par des malheurs imprévus, réitérés, extraordinaires.* Accablez-les sous les dernières calamités. *Duplex* est mis pour *magnus* dans l'Écriture. Voyez chapitre xvi, 18, et *Origen. Homil. xii*, sur Jérémie.

ÿ. 19. VADE, STA IN PORTA FILIORUM POPULI, PER QUAM INGRESSENTUR REGES. Il s'agit sans doute ici de la porte du palais royal, où il y avait toujours beaucoup de monde; ou peut-être de la porte occidentale du temple, par laquelle les rois venaient de leur palais dans la maison de Dieu.

(1) כִּי כֹהֲלִי אַתָּה Les Septante: Οὐδὲ κατὰ γῆμα μου ἔσθ' εἶ.

(2) Voyez *Isai. xxviii. 10; xxxiv. 13.* - *Amos. ii. 12.* - *Mich. ii. 6. etc.*

(3) וְאֵינִי לֹא אֲבִיבִי בְרִעָה אַחֲרֶיךָ

(4) Ἰὴν ὄν δὲ εὐλ ἐκποισα κατὰ κολοσσῶν ὁπῆσω σοῦ,

(5) *Jerem. i. 6.*

(6) *Sanct. Menoch. Tir.*

(7) 1. *Cor. iv. 3.* *Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicem aut ab humano die.*

(8) וְיֹדַע אַתָּה יְדַעְתָּ

(9) *Ita Chald. Munst. Mont. Val. Grot. Jun. Pisc. etc.*

Ita et Theodoret. Οὐδέ ἐβουλήθη αὐτοῦ περιπεσεῖν τοῖς κακοῖς, τοῦτο γὰρ λέγει, ἡμέραν ἀνθρώπου οὐκ ἐπεθύμησα.

(10) וְשִׁבְשִׁבְתִּי שְׁבָרָם

20. Et dices ad eos : Audite verbum Domini, reges Juda, et omnis Juda, cunctique habitatores Jerusalem qui ingredimini per portas istas.

21. Hæc dicit Dominus: Custodite animas vestras, et nolite portare pondera in die sabbati, nec inferatis per portas Jerusalem,

22. Et nolite ejicere onera de domibus vestris, in die sabbati; et omne opus non faciatis: sanctificate diem sabbati, sicut præcepi patribus vestris.

23. Et non audierunt, nec inclinaverunt aurem suam; sed induraverunt cervicem suam, ne audirent me, et ne acciperent disciplinam.

24. Et erit: si audieritis me, dicit Dominus, ut non inferatis onera per portas civitatis hujus in die sabbati; et si sanctificaveritis diem sabbati, ne faciatis in eo omne opus:

25. Ingrederentur per portas civitatis hujus reges et principes, sedentes super solium David, et ascendentes in curribus et equis, ipsi et principes eorum, viri Juda et habitatores Jerusalem; et habitabitur civitas hæc in sempiternum.

26. Et venit de civitatibus Juda, et de circuitu Jerusalem, et de terra Benjamin, et de campestribus, et de montuosis, et ab austro, portantes holocaustum, et victimam, et sacrificium, et thus, et inferent oblationem in domum Domini.

27. Si autem non audieritis me ut sanctificetis diem sabbati, et ne portetis onus, et ne inferatis per portas Jerusalem in die sabbati, succendam ignem in portis ejus, et devorabit domos Jerusalem, et non extinguetur.

20. Et dites-leur : Écoutez la parole du Seigneur, rois de Juda, habitants de la Judée, et vous tous qui demeurez dans Jérusalem et qui entrez par ces portes ;

21. Voici ce que dit le Seigneur : Veillez sur vos âmes, et ne portez point de fardeaux au jour du sabbat ; n'en faites point entrer par les portes de Jérusalem,

22. Et n'en faites point sortir hors de vos maisons le jour de sabbat ; ne faites point en ce jour d'œuvre servile ; sanctifiez le jour du sabbat, selon que je l'ai ordonné à vos pères.

23. Mais ils ne m'ont point écouté ; leur oreille ne s'est point soumise ; ils ont rendu leur tête dure et inflexible, pour ne point m'entendre et pour ne point recevoir mes instructions.

24. Si vous m'écoutez, dit le Seigneur, et si vous ne faites point passer de fardeaux par les portes de cette ville au jour du sabbat ; si vous sanctifiez le jour du sabbat, sans y faire aucun ouvrage ;

25. Des rois et des princes, entrant par la porte de cette ville successivement, s'assiéront sur le trône de David ; et ils seront montés sur des chariots et sur des chevaux, eux et leurs princes ; on y verra entrer les habitants de Juda et de Jérusalem, et cette ville sera habitée éternellement :

26. On viendra des villes de Juda, des environs de Jérusalem, et de la terre de Benjamin, des plaines et des montagnes du côté du midi, portant des holocaustes et des victimes, des sacrifices et de l'encens ; et l'on viendra les offrir à la maison du Seigneur.

27. Mais si vous ne m'écoutez point, et si vous ne sanctifiez le jour du sabbat, en ne portant point de fardeaux en ce jour et n'en faisant point entrer par les portes de Jérusalem, je mettrai le feu à ces portes ; il dévorera les maisons de Jérusalem, et il ne s'éteindra point.

COMMENTAIRE

C'est ici un discours nouveau. On n'en sait pas la date. Il fut prononcé à l'occasion des contraventions publiques que l'on faisait à la loi qui ordonne le repos du sabbat.

¶ 21. CUSTODITE ANIMAS VESTRAS. Si vous voulez éviter les plus sévères châtimens, si vous aimez la vie, craignez de violer le sabbat ; car si vous le violez, je vous ferai périr. L'observation du sabbat était commandée sous peine de mort. Les cérémonies ne pouvaient en expier la violation (1).

NOLITE PORTARE PONDERA IN DIE SABBATI. Ne faites aucune œuvre servile ce jour-là, ni dans la ville, ni dans la campagne ; car il faut donner cette étendue à ce que dit ici Jérémie. Les docteurs juifs (2) ont défigurés les lois les plus saintes par leurs vaines observations. Si quelqu'un porte

des souliers, disent-ils, ce n'est point un fardeau ; mais s'il met des clous sous ses souliers, c'en est un. S'il porte quelque chose sur une épaule, c'est une charge ; mais non pas s'il la porte sur les deux.

¶ 26. SACRIFICIUM, ET THUS. *Des offrandes de grains, de pains, de farine, de fruits, de liqueurs, et de l'encens* (3).

¶ 27. SUCCENDAM IGNEM IN PORTIS EJUS, ET DEVORABIT DOMOS JERUSALEM. J'enverrai la guerre contre Jérusalem ; elle sera assiégée, ses portes prises et brûlées, et la ville réduite en cendres. Jérémie parlait alors à la porte de la ville, dans la place où le peuple s'assemblait. Au lieu des maisons, l'hébreu lit (4), *des palais* ; les Septante (5), *les chemins fourchus* ; Symmaque et Aquila (6), *les maisons accompagnées de tours*.

(1) Exod. xxxi. 15. In die septimo sabbatum est ; omnis qui fecerit opus in hac die, morietur. V. de Num. xv. 32.

(2) Origen. *Περὶ ἀρχαίων*. lib. iv. c. 2.

(3) *Les Septante* : Μαννά και λίβανον.

(4) כבוד ירושלים

(5) Ἰεροσολομαίων

(6) *Sym. Aqu.* Βαρεῖς.

CHAPITRE XVIII

Comme le potier fait de son argile ce qu'il veut, ainsi le Seigneur dispose de son peuple comme il lui plaît. Infidélité de Juda. Conspiration contre Jérémie. Plaintes de ce prophète.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, dicens :

2. Surge, et descende in domum figuli, et ibi audies verba mea.

3. Et descendi in domum figuli, et ecce ipse faciebat opus super rotam.

4. Et dissipatum est vas quod ipse faciebat e luto manibus suis; conversusque fecit illud vas alterum, sicut placuerat in oculis ejus ut faceret.

5. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

6. Numquid sicut figulus iste, non potero vobis facere, domus Israel? ait Dominus; ecce sicut lutum in manu figuli, sic vos in manu mea, domus Israel.

7. Repente loquar adversum gentem et adversum regnum, ut eradicem, et destruam, et disperdam illud;

1. Le Seigneur parla à Jérémie, disant :

2. Allez, et descendez dans la maison d'un potier ; et là vous entendrez ce que j'ai à vous dire.

3. Et j'allai dans la maison d'un potier ; et je le trouvai qui travaillait sur sa roue.

4. En même temps le vase qu'il faisait de terre d'argile avec ses mains se rompit ; et aussitôt il en fit un autre vase, de la manière qu'il lui plut.

5. Le Seigneur me dit ensuite :

6. Maison d'Israël, dit le Seigneur, ne pourrai-je donc pas faire de vous ce que le potier fait de son argile ? Car, comme l'argile est dans la main du potier, ainsi vous êtes dans ma main, maison d'Israël.

7. Quand j'aurai prononcé l'arrêt contre un peuple ou contre un royaume, pour le perdre et pour le détruire jusqu'à la racine ;

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. DESCENDE IN DOMUM FIGULI; ET IBI AUDIES VERBA MEA. Voici un nouveau discours de Jérémie, qui ne paraît point lié à ce qui précède. Dieu lui dit d'aller chez un potier en terre, ou chez (1) *un tel potier*, qu'il lui désigna, et qu'il lui ferait entendre sa voix en cet endroit. Pour faire connaître aux hommes leur dépendance à son égard, le Seigneur s'est souvent servi de cette comparaison du potier, qui fait de sa terre tout ce qu'il juge à propos (2).

Ÿ. 3. ET IPSE FACIEBAT OPUS SUPER ROTAM. L'hébreu (3) : *Il travaillait sur ses deux pierres*, ou sur *ses deux roues*. C'était sans doute un métier qui marchait par engrenage. L'auteur de l'Écclésiastique décrit en ces termes le potier qui travaille de son métier (4) : *Étant assis près de son ouvrage, il tourne sa roue avec les pieds. Son attention est continuellement attachée à son travail. Il forme la terre avec ses mains, et il courbe sa force devant ses pieds*. Ce qui insinue qu'il travaillait penché sur son métier. Homère,

cité dans Strabon (5), dit que les potiers anciennement remuaient leur roue avec la main : mais Posidonius soutenait que ce vers n'était point d'Homère ; et on ne le trouve point dans les exemplaires imprimés de ce poète. La plupart des anciens (6) assurent que ce fut Anacharsis qui inventa la roue du potier. Ce philosophe vivait avant l'auteur de l'Écclésiastique ; et on ne trouve pas dans les plus anciens livres de l'Écriture le nom de *roue*, pour marquer l'instrument, ou le métier d'un potier. Les Septante (7) ont simplement traduit *des pierres* ; et c'est la propre signification de l'original. Le chaldéen (8), *une roue de potier*, ou *un siège*. Le nom d'*abenaim* signifie aussi des sièges dans l'Exode (9). Et en effet comment un potier pourrait-il s'asseoir sur sa roue ? Il y a donc lieu de douter que le mot hébreu signifie des *roues*, il signifie plutôt *deux pierres*.

Ÿ. 4. ET DISSIPATUM EST VAS QUOD IPSE FACIEBAT. *En même temps, le vase qu'il faisait, se rom-*

(1) ירדת בית היצר

(2) *Psal.* II. 9. Tamquam vas figuli confringes eos. *Isai.* XLV. 9. Numquid dicet lutum figulo suo ; quid facis ? *Rom.* IX. 21. An non habet potestatem figulus luti, etc.

(3) והנהו עשה מלאכה על האבנים. *Και* αυτός ἐποίησε ἔργον ἐπὶ τῶν λίθων.

(4) *Eccli.* XXXVIII. 32. Κεραμεὺς καθήμενος ἐν ἔργῳ αὐτοῦ, καὶ συστρέφων ἐν ποσὶ αὐτοῦ τροχόν, ὅς ἐν μερίμῃ κείται διαπαντός ; ἐπὶ τὸ ἔργον αὐτοῦ... ἐν βραχίονι αὐτοῦ τυπώσεται τηλόν, καὶ πρὸ ποδῶν κάμψει ἰσχὺν αὐτοῦ.

(5) *Homér.* apud *Strabon.* lib. VII. p. 209.

Ὡς δ' ὅτε τις κεραμεὺς τροχὸν ἄρμενον ἐν παλάμῃσι. *Και* τὰ ἐξῆς.

Vide Casaubon in cum locum.

(6) *Plin.* lib. VII. - *Laert.* lib. I. - *Euphor.* apud *Strabon.* lib. VII. p. 209.

(7) Ἴδου αὐτὸς ἐποίησε ἔργον ἐπὶ τῶν λίθων.

(8) *Chald.* נבטע בר

(9) *Exod.* I. 16.

8 Si pœnitentiam egerit gens illa a malo suo, quod locutus sum adversus eam, agam et ego pœnitentiam super malo quod cogitavi ut facerem ei.

9. Et subito loquar de gente et de regno, ut œdificem et plantem illud;

10. Si fecerit malum in oculis meis, ut non audiat vocem meam, pœnitentiam agam super bono quod locutus sum ut facerem ei.

11. Nunc ergo dic viro Juda, et habitatoribus Jerusalem, dicens: Hæc dicit Dominus: Ecce ego fingo contra vos malum, et cogito contra vos cogitationem; revertatur unusquisque a via sua mala, et dirigite vias vestras et studia vestra.

12. Qui dixerunt: Desperavimus; post cogitationes enim nostras ibimus, et unusquisque pravitatem cordis sui mali faciemus.

13. Ideo hæc dicit Dominus: Interrogate gentes: quis audivit talia horribilia, quæ fecit nimis virgo Israel:

14. Numquid deficiet de petra agri nix Libani? aut evelli possunt aquæ erumpentes frigidæ, et defluentis?

15. Quia oblitus est mei populus meus, frustra libantes, et impingentes in viis suis, in semitis sæculi, ut ambularent per eas in itinere non trito,

8. Si cette nation fait pénitence des maux pour lesquels je l'avais menacée, je me repentirai aussi moi-même du mal que j'avais résolu de lui faire.

9. Quand je me serai déclaré en faveur d'une nation ou d'un royaume, pour l'établir ou pour l'affermir;

10. Si ce royaume ou cette nation pèche devant mes yeux, et qu'elle n'écoute point ma voix, je me repentirai aussi du bien que j'avais résolu de lui faire.

11. Dites donc maintenant aux habitants de Juda et de Jérusalem: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous prépare plusieurs maux, je forme contre vous des pensées. Que chacun quitte sa mauvaise vie; faites que vos voies soient droites et vos œuvres justes;

12. Mais ils m'ont répondu: Nous avons perdu toute espérance; nous nous abandonnerons à nos pensées, et chacun de nous suivra la dépravation de son cœur.

13. Voici donc ce que dit le Seigneur: Interrogez les nations: qui a jamais entendu parler d'excès aussi horribles que sont ceux qu'a commis la vierge d'Israël?

14. La neige du Liban peut-elle cesser jamais de couvrir la pointe des rochers? peut-on faire tarir une source dont les eaux vives et fraîches coulent sur la terre?

15. Mais mon peuple m'a oublié, en faisant de vains sacrifices, en se heurtant lui-même dans ses propres voies et dans les sentiers du siècle, et en y marchant par un chemin qui n'était point battu,

COMMENTAIRE

pil dans ses mains; ou il se rompit de lui-même (1), Dieu ayant permis que ce potier, sans y penser, fournit à Jérémie une instruction très importante; ou bien, cet ouvrier rompit son vase, parce qu'il lui déplaisait (2), et, de la même terre, il en façonna un autre. Tout cela marquait parfaitement ce que Dieu voulait enseigner à Jérémie, comme il le dit dans la suite. Les peuples sont entre ses mains comme l'argile entre les mains du potier. Il les élève, il les abaisse, il les brise, il les rétablit comme il lui plaît. Que cette idée fait bien sentir le besoin, la faiblesse, et la dépendance de la créature!

§. 8. SI PŒNITENTIAM EGERIT GENS ILLA, ... AGAM ET EGO PŒNITENTIAM, etc. Les décrets et les résolutions de Dieu ne blessent point le libre arbitre, ni la volonté de l'homme; nous pouvons toujours arrêter ses menaces, et lui faire tomber la foudre des mains, si nous nous convertissons, et si nous faisons pénitence. Mais à Dieu ne plaise que nous attribuions à l'homme le pouvoir de retourner à Dieu, sans le secours de sa grâce. Si nous désarmons la colère de Dieu par notre repentir, ce n'est point à l'homme, mais à Dieu qu'il en faut rapporter l'honneur: *Nec statim erit hominis quod eveniet; sed ejus gratiæ qui cuncta largitus est. Ita enim libertas arbitrii reservanda est, ut in omni bus excellat gratia largitoris*, dit saint Jérôme.

§. 12. QUI DIXERUNT: DESPERAVIMUS. C'en est fait; il est trop tard pour changer; notre retour est désespéré; ou, notre éloignement est sans retour. Voyez plus haut le chapitre 11, verset 25, où l'on trouve la même réponse des pécheurs. Quelques hébraïsants traduisent (3): Ils ont dit: *Nous méprisons*, nous dédaignons, nous sommes las de vous entendre. Les Septante (4): *Nous prenons courage*; nous nous affermissons de plus en plus dans la résolution de mal faire. Le chaldéen: *Nous nous sommes écartés de votre culte*. Le prophète met en la bouche des impies non pas les propres paroles qu'ils ont dites; mais celles qu'ils auraient dû dire, s'ils eussent parlé suivant la disposition de leur cœur.

§. 13. VIRGO ISRAEL. Le peuple d'Israël est comparé à une fille, non pas à cause de sa pureté, ni de son innocence; mais parce que le crime, le désordre, l'infidélité sont plus honteux et plus odieux dans une jeune fille que dans une autre. L'Écriture parle assez souvent des villes et des nations, sous l'idée de fille. La vierge, fille de Sion; la fille de Babylone; la fille de l'Égypte, etc.

§. 14-15. NUMQUID DEFICIET DE PETRA AGRI NIX LIBANI; AUT EVELLI POSSUNT AQUÆ ERUMPENTES? QUIA OBLITUS EST MEI POPULUS MEUS. Peut-on courir après des eaux bourbeuses, tandis qu'on en a de vives et de fraîches? Peut-on chercher ailleurs du rafraîchissement, pendant qu'on a la

(1) Hieron. Hoc agente providentia divina, ut manus artificis dum nesciret, errore suo parabolam figuraret.

(2) Grot. hic.

(3) ויאמרו נואש

(4) Καὶ ἐπαύθη. Ἐλπίσθημεθα. Sym. Defecimus.

16. Ut fieret terra eorum in desolationem, et in sibilum sempiternum: omnis qui præterierit per eam obstupescet, et movebit caput suum.

17. Sicut ventus urens dispergam eos coram inimico: dorsum, et non faciem, ostendam eis in die perditionis eorum.

16. Pour attirer la désolation sur leur terre, et pour l'exposer à un opprobre éternel. Quiconque y passera sera dans l'étonnement, et témoignera sa surprise par le mouvement de la tête.

17. Comme un vent brûlant, je les disperserai devant leurs ennemis; je leur tournerai le dos, et non le visage, au jour de leur affliction.

COMMENTAIRE

neige du Liban? Cependant mon peuple m'a quitté, moi qui étais à son égard une source d'eaux vives, pour se désaltérer dans des eaux puantes et étrangères; dans l'idolâtrie, dans le crime, dans le désordre. Ils ont quitté des biens qui étaient à leur porte, pour courir après la vanité, par des chemins tortus et difficiles: *Ut ambularent in itinere non trito*. On peut comparer ce passage, à cet autre du chapitre II, verset 13, de ce même prophète: *Cieux, étonnez-vous et soyez dans l'admiration: Mon peuple a fait deux maux: ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eaux vives, ils se sont creusé des citernes rompues, qui ne peuvent tenir l'eau*. Ici Dieu fait la même plainte: Mon peuple a quitté la neige du Liban, et ses sources toujours fraîches, toujours abondantes, pour chercher d'autres eaux, des eaux menteuses, des eaux mauvaises.

L'hébreu (1): *Abandonnera-t-on le rocher de la campagne, la neige du Liban? Arrachera-t-on les eaux étrangères, qui sourdent, et qui roulent?* (15). *Et cependant mon peuple m'a abandonné*. Autrement: Les digues de la campagne abandonneront-elles la neige du Liban? Ou bien: Le rocher de la campagne abandonnera-t-il la neige du Liban? Tout cela est assez obscur. Les Septante (2): *Les sources (à la lettre, les mamelles) manqueront-elles au rocher, ou la neige au Liban? Et l'eau fortement poussée par le vent, se détournera-t-elle?* Cependant mon peuple m'a abandonné. Les choses insensibles et naturelles ont un cours réglé et invariable; les sources des rochers ne se tarissent point; les neiges des hautes montagnes ne se fondent point; les flots de la mer suivent l'impression du vent qui les agite, et mon peuple, que la raison, que l'intérêt, que la crainte, que l'amour devraient conduire, se détourne de son souverain bonheur, pour courir après la vanité et le mensonge. Ce sens nous paraît assez juste. Enfin l'hébreu peut aussi se traduire de la sorte: *Abandonnera-t-on la campagne cultivée pour les rochers, pour les neiges du*

Liban? Dissipera-t-on, sera-t-on perdre, tarira-t-on volontairement des eaux de source; (à la lettre, des eaux étrangères, qui viennent par des veines souterraines et inconnues); des eaux fraîches et abondantes? C'est cependant ce que mon peuple a fait, en m'abandonnant pour suivre les idoles.

§. 15. FRUSTRA LIBANTES, ET IMPINGENTES IN VIIS SUIS, IN SEMITIS SÆCULI. Juda les a quittés, ces chemins éternels (3), qui lui avaient été tracés dès le commencement, et que ses pères avaient suivis avec tant de fidélité; il s'en est écarté, pour suivre des routes étrangères, et un chemin qui n'était point battu. Il faut comparer ce passage avec cet autre de Jérémie (4): *Stete super vias, et videte et interrogate de semitis antiquis, quæ sit via bona et ambulate in ea*. Allez sur les chemins, considérez-les, et demandez quelle est la route ancienne, (la route éternelle); quel est le bon chemin, et suivez-le. Le nom d'ancien ou d'éternel est donné aux grands chemins, comme par une espèce de proverbe. Il n'est pas de la sagesse d'un voyageur de quitter les routes anciennes et battues, pour suivre des sentiers écartés, dangereux, inconnus. C'est ce qu'a fait Juda, en s'adonnant au culte des faux dieux.

§. 16. UT FIERET TERRA EORUM IN SIBILUM SEMPIETERNUM. *En sorte qu'ils ont exposé leur terre à un opprobre éternel; à la lettre (5), à être éternellement sifflée*. C'est une marque de mépris fort ordinaire (6). Horace (7):

Populus me sibilat; at mihi plaudo.

OBSTUPESCET, ET MOVEBIT CAPUT SUUM. Autre marque de mépris et d'insulte (8), commune dans l'Écriture.

§. 17. SICUT VENTUS URENS DISPERGAM EOS. *Je les disperserai comme un vent brûlant; l'hébreu, comme le vent qâdm*. C'est ce vent sec et brûlant qui vient du côté de l'Arabie déserte; il dessèche les corps, et cause de nombreuses incommodités dans la Judée, et dans l'Égypte, pendant qu'il souffle. Voyez *Exod.* x, 13; *xiv*, 21.

(1) הוֹדַעַב בְּצוּר שְׂדֵי שֶׁל לְבָנוֹן אִם יִתְשַׁר בַּיָּם זְרֵיִם קוֹיִם בְּדוֹלֵיִם

(2) Μὴ ἐκλείψουσιν ἀπὸ πέτρας μαρσῶ: ἢ χιτῶν ἀπὸ τοῦ Διβάνου, ἢ ἐκλείψουσιν βιαίως ἀέμω φερόμενον.

(3) שְׂבִילֵי עוֹלָם Les Septante: Ἐπίτοιας αἰωνίου.

(4) *Jerem.* vi. 16.

(5) שְׂבִילֵי עוֹלָם Les Septante: Ὁμόια τὸ αἰώνιον.

(6) *Vide* II. *Reg.* ix. 8. - II. *Par.* xxix. 8. - *Jerem.* xix. 8; xxv. 9. et c.

(7) *Horat.* lib. I. *Sal.* I.

(8) *Psal.* xxi. 8. 4; xix. 21. - *Thren.* II. 15. - *Matt.* xxvii. 39.

18. Et dixerunt : Venite, et cogitemus contra Jeremiam cogitationes; non enim peribit lex a sacerdote, neque consilium a sapiente, nec sermo a propheta; venite, et percutiamus eum lingua, et non attendamus ad universos sermones ejus.

19. Attende, Domine, ad me, et audi vocem adversariorum meorum.

20. Numquid redditur pro bono malum, quia foderunt foveam animæ meæ? Recordare quod steterin in conspectu tuo ut loquerer pro eis bonum, et averterem indignationem tuam ab eis.

21. Propterea da filios eorum in famem, et deduc eos in manu gladii; fiant uxores eorum absque liberis, et viduæ; et viri earum interficiantur morte; juvenes eorum confodiantur gladio in prælio;

18. Et ils ont dit : Venez, formons des desseins contre Jérémie. Car nous ne laisserons pas de trouver, sans lui, des prêtres qui nous instruisent de la loi, des sages qui nous fassent part de leurs conseils, et des prophètes qui nous annoncent la parole du Seigneur. Venez donc, et perçons-le avec les traits de nos langues, et n'ayons aucun égard à tous ses discours.

19. Seigneur, jetez les yeux sur moi, et faites attention aux paroles de mes adversaires.

20. Est-ce ainsi qu'on rend le mal pour le bien, que ces personnes creusent une fosse pour m'y faire tomber? Souvenez-vous que je me suis présenté devant vous pour vous prier de leur faire grâce, et pour détourner votre indignation de dessus eux.

21. C'est pourquoi abandonnez leurs enfants à la famine, et faites-les passer par le fil de l'épée; que leurs femmes perdent leurs enfants, et qu'elles deviennent veuves; que leurs maris soient mis à mort; que ceux qui sont jeunes parmi eux soient percés de coups dans le combat;

COMMENTAIRE

DORSUM, ET NON FACIEM OSTENDAM EIS. *Je leur tournerai le dos, et non pas le visage*; comme quand on ne veut pas voir un objet qui déplaît, et dont on a horreur. Nous voyons encore aujourd'hui cette malédiction sur les Juifs, dit saint Jérôme; ils sont dispersés dans le monde, et, dans leurs synagogues, ils ne cessent de crier, et d'invoquer le nom du Seigneur, qui détourne d'eux son visage, et les laisse dans les ténèbres et dans l'ignominie.

Ÿ. 18. NON ENIM PERIBIT LEX A SACERDOTE, NEQUE CONSILIUM A SAPIENTE, NEC SERMO A PROPHETA. Faisons périr Jérémie, car tant qu'il vivra, il n'oubliera jamais la loi, il ne cessera de nous reprocher que nous la violons; il nous fatiguera étroitement par les conseils de sa prétendue sagesse, et par les tristes nouvelles de ses fâcheuses prophéties. Ou bien : De même qu'un prêtre n'oublie jamais la loi, ni un sage ses conseils; ainsi Jérémie nous prophétisera toujours des maux. Enfin : Il faut faire mourir ce prophète de mauvais augure, ce prédicateur incommode, car, quoi qu'il puisse dire, Dieu n'abandonnera jamais tellement son peuple, que nous soyons sans prêtres, sans loi, sans sages, et sans prophètes. Ou : Serait-il possible que tous les autres fussent dans l'erreur, et que lui seul fût inspiré de Dieu? Nos prêtres, nos sages, nos prophètes sont-ils donc des imposteurs, ou des ignorants? On peut choisir parmi toutes ces explications.

PERCUTIAMUS EUM LINGUA. Déchirons sa réputation par toute sorte de calomnies (1); faisons tomber son crédit; accusons-le auprès du roi comme un séducteur, ou un séditieux. Ou, selon quelques commentateurs : Faisons-le mourir à cause de sa langue (2) et de ses discours; faisons-

lui porter la peine de ses déclamations importunes. Jérémie, dans toutes ces persécutions, était une figure bien expresse de Jésus-Christ. Il n'est presque rien dit de ce prophète, qui ne convienne encore mieux au Sauveur persécuté par les Juifs.

Ce passage marque bien la haine que les méchants portent aux bons. Dans tous les siècles, cette passion farouche a fait des victimes. Abel en ouvre la série; les prophètes et les martyrs la continuent et, tant que le monde existera, les âmes basses porteront envie aux grands caractères et aux grandes vertus, et s'efforceront de les déchirer par la calomnie, de les abaisser de toutes manières. Cette envie cruelle n'existe pas seulement dans le monde, elle pousse aussi de profondes racines dans le domaine religieux.

Ÿ. 20. QUIA FODERUNT FOVEAM ANIMÆ MEÆ. *Puisqu'ils ont creusé une fosse pour m'y faire tomber, pour m'y faire périr*; comme on creuse des fosses pour y faire tomber les bêtes farouches; soit que cette manière de dresser des embûches ait été autrefois en usage à l'égard des hommes; soit que le prophète fasse allusion à ce qui se pratique dans la chasse des animaux sauvages.

Ÿ. 21. DA FILIOS EORUM IN FAMEM. Est-ce l'esprit de vengeance qui fait parler ainsi Jérémie? Est-ce zèle pour la justice de Dieu, qui, sans rechercher son intérêt, ou sa vengeance propre, demande que la gloire du Seigneur soit vengée, et sa justice satisfaite? Enfin, est-ce une simple prophétie, produite par un cœur plein d'un saint zèle, et exprimée dans des termes qui semblent marquer de l'émotion et de la vengeance; mais qui ne sont que des effusions d'une charité sensible aux outrages que le péché fait à la majesté

(1) Theodoret. Συκοφαντίαν ὑπάναμιεν κατ' αὐτοῦ.

(2) רשעו ורבו האשמועו אצלו' בן גלויסו. Vide Jun.

22. Audiatur clamor de domibus eorum; adduces enim super eos latronem repente, quia foderunt foveam ut caprent me, et laqueos absconderunt pedibus meis.

23. Tu autem, Domine, scis omne consilium eorum adversum me in mortem; ne propitius iniquitati eorum, et peccatum eorum a facie tua non deleatur; fiant corruentes in conspectu tuo, in tempore furoris tui abutere eis.

22. Et que leurs maisons retentissent de cris et de plaintes; car vous ferez fondre tout d'un coup sur eux le brigand, parce qu'ils ont creusé une fosse pour m'y faire tomber, et qu'ils ont caché des filets sous mes pieds.

23. Vous donc, Seigneur, qui connaissez tous les desseins de mort qu'ils ont formés contre moi, ne leur pardonnez point leur iniquité, et que leur péché ne s'efface jamais de devant vos yeux; qu'ils tombent tout d'un coup en votre présence; et traitez-les selon votre sévérité, au temps de votre fureur.

COMMENTAIRE

de Dieu? C'est dans ce dernier sens que les pères, et la plupart des commentateurs expliquent ces sortes de passages. Après que Dieu a laissé aux méchants le loisir de se reconnaître et de faire pénitence, les justes doivent souhaiter qu'il punisse le désordre, de peur que l'impunité ne soit aux autres un sujet de scandale: *Ne in ullum peccatum cæteris noceat exemplo*, dit ici saint Jérôme.

ŷ. 22. ADDUCES SUPER EOS LATRONEM REPENTE. *Vous ferez fondre tout d'un coup sur eux le brigand* Nabucodonosor avec ses troupes. L'Écriture

donne souvent le nom de voleur aux princes usurpateurs (1); à ces conquérants de profession, qui, sans se mettre en peine des lois de la justice et de la religion, traitent en ennemis tous ceux qui ne sont pas capables de leur résister.

ŷ. 23. IN TEMPORE FURORIS TUI ABUTERE EIS. L'hébreu (2): *Faites en eux, ou avec eux, ou contre eux, au jour de votre colère*. Usez-en avec eux comme ils le méritent, exercez contre eux vos vengeances dans toute l'étendue de leur sévérité.

(1) Vide Osæ vii. 1. - Zach. v. 3, 4. - Mich. v. 1.

(2) עשה בהם בעת אפך Les Septante: Ε'ν καιροῦ θυγαῖς σου ποιήσον ἐν αὐτοῖς.

CHAPITRE XIX

Vase de terre brisé par Jérémie dans la vallée de Topheth, symbole de la désolation de Juda et de Jérusalem. Jérémie parle dans le temple et y réitère ses menaces.

1. Hæc dicit Dominus: Vade, et accipe lagunculam figuli testeam a senioribus populi, et a senioribus sacerdotum,

2. Et egredere ad vallem filii Ennom, quæ est juxta introitum portæ fictilis; et prædicabis ibi verba quæ ego loquar ad te.

3. Et dices: Audite verbum Domini, reges Juda, et habitatores Jerusalem; hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Ecce ego inducam afflictionem super locum istum, ita ut omnis qui audierit illam tinniant aures ejus,

4. Eo quod Jereliquerint me, et alienum fecerint locum istum, et libaverunt in eo diis alienis, quos nescierunt, ipsi et patres eorum, et reges Juda, et repleverunt locum istum sanguine innocentum;

1. Voici ce que dit le Seigneur: Allez, et prenez un vase de terre fait par un potier; et emmenez avec vous des plus anciens d'entre le peuple et des plus anciens d'entre les prêtres;

2. Et allez à la vallée du fils d'Ennom, qui est devant la porte d'argile, et vous leur annoncerez les paroles que je vous dirai.

3. Vous leur direz: Écoutez la parole du Seigneur, rois de Juda et habitants de Jérusalem: voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Je ferai tomber cette ville en une si grande affliction que quiconque en entendra parler en sera comme étourdi;

4. Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont rendu ce lieu profane en y sacrifiant à des dieux étrangers, qui leur étaient inconnus, comme ils l'avaient été à leurs pères et aux rois de Juda, et qu'ils ont rempli ce lieu du sang des innocents;

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. ACCIPE LAGUNCULAM FIGULI A SENIORIBUS POPULI. L'hébreu (1): *Allez, achevez une cruche de potier, et prenez avec vous quelqu'un des anciens du peuple, et des anciens des prêtres.* C'est ainsi que les Septante (2), le chaldéen et de nombreux interprètes entendent ce texte; et la suite détermine à ce sens, puisqu'il est dit qu'il rompit en leur présence le vase d'argile qu'il avait porté dans la vallée de Topheth (verset 10): *El conteres lagunculam in oculis virorum qui ibunt tecum.* On verra plus loin ce que voulait dire cette action. Ce chapitre n'a point de liaison nécessaire avec le précédent.

Ÿ. 2. EGREDERE AD VALLEM FILIORUM ENNOM, QUÆ EST JUXTA INTROITUM PORTÆ FICTILIS. *Allez dans la vallée des fils d'Ennom, qui est devant la porte d'argile, ou devant la porte 'harsith: car c'est ainsi que l'hébreu porte; et les interprètes grecs (3), l'arabe, le syriaque, et quelques autres ont conservé ce nom.* On ne trouve cette porte qu'en ce seul endroit de l'Écriture. Elle devait être vers le côté méridional ou oriental de Jérusalem; car la vallée de Ben-Hinnom ou de Topheth était au sud-est de cette ville. Les Septante,

au lieu de la vallée des fils d'Ennom, lisent (4) *le cimetière des fils d'Ennom*; parce qu'en effet, dans les temps qui suivirent le règne de Josias et le retour de la captivité, cette vallée fut le cimetière du menu peuple, et même, à ce qu'on dit, la voirie de Jérusalem.

Ÿ. 3. ITA UT OMNIS QUI AUDIERIT, TINNIANT AURES EJUS. *Les oreilles lui en tinteront*; comme quand un son perçant frappe nos oreilles. Cette expression se met dans l'Écriture pour marquer une surprise extraordinaire (5).

Ÿ. 4. ALIENUM FECERINT LOCUM ISTUM. Ils l'ont rendu étranger, dit le texte, à la lettre (6). Je ne le regarde plus comme mon héritage. La vallée d'Ennom est à mon égard comme l'endroit du monde le plus indifférent. Rien ne m'empêchera de le traiter comme un lieu souillé et abominable.

REPLEVERUNT LOCUM ISTUM SANGUINE INNOCENTUM. C'était dans la vallée de Ben-Hinnom que les Juifs avaient érigé un temple et des autels à Moloch, où ils immolaient leurs fils et leurs filles, comme l'Écriture le reproche en plusieurs endroits, et comme Jérémie le marque expressément ici au verset 5, et plus haut, VII, 31, 32.

(1) וְיָצֵא אֶת הַכִּיּוֹן מִן הַבְּרִית וְיִשָּׂא אִתּוֹ אֶת הַכִּיּוֹן

(2) *Edil. rom. Βαδύτων, και κτήσαι βικόν πεπλασμένον ὀστράκινον, και ἄξεις ἀπό τῶν πρεσβυτέρων τοῦ λαοῦ, και ἀπό τῶν ἱερέων.*

(3) Πύλης τῆς Χαρσεῖθ.

(4) Ἐἰς τό πολυάνδριον ὑπὸν Ἐννών, ὃ ἐστίν ἐπὶ τῶν προθύρων πόλης τῆς Χαρσεῖθ.

(5) וַיִּזְעַק כַּלְבַּי וַיִּשְׁמַע וַיִּזְעַק וַיִּשְׁמַע *Vide i. Reg. III. 11. - iv. Reg. XXI. 12.*

(6) וְהָיָה כִּי יִשְׁמַע אֶת הַכִּיּוֹן וְיִשְׁמַע אֶת הַכִּיּוֹן *Les Septante: Ἀπληλοτρίωσαν τὴν τόπον τοῦτον.*

6. Et ædificaverunt excelsa Baalim, ad comburendos filios suos igni in holocaustum Baalim : quæ non præcepi, nec locutus sum, nec ascenderunt in cor meum.

6. Propterea ecce dies veniunt, dicit Dominus, et non vocabitur amplius locus iste Topheth, et vallis filii Ennom, sed vallis occisionis.

7. Et dissipabo consilium Juda et Jerusalem in loco isto; et subvertam eos gladio in conspectu inimicorum suorum, et in manu quærentium animas eorum; et dabo cadavera eorum escam volatilibus cæli et bestiis terræ.

8. Et ponam civitatem hanc in stuporem, et in sibilum; omnis qui præterierit per eam obstupescet, et sibilabit super universa plaga ejus.

9. Et cibabo eos carnibus filiorum suorum et carnibus filiarum suarum; et unusquisque carnem amici sui comedet in obsidione, et in angustia in qua concludent eos inimici eorum, et qui quærent animas eorum.

10. Et conteres lagunculam in oculis virorum qui ibunt tecum,

11. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum : Sic conteram populum istum, et civitatem istam, sicut conteritur vas figuli, quod non potest ultra instaurari; et in Topheth sepelientur, eo quod non sit alius locus ad sepeliendum.

5. Et qu'ils ont bâti un temple à Baal, pour brûler leurs enfants dans le feu, et pour les offrir à Baal en holocauste : ce que je ne leur ai point ordonné, ce dont je ne leur ai point parlé, et ce qui ne m'est jamais venu dans l'esprit.

6. C'est pourquoi le temps vient, dit le Seigneur, où ce lieu ne sera plus appelé Topheth, ni la vallée du fils d'Ennom, mais la vallée du carnage ;

7. Car je renverserai en ce lieu tous les desseins des habitants de Juda et de Jérusalem ; je les perdrai par l'épée, à la vue de leurs ennemis, et par la main de ceux qui cherchent à leur ôter la vie ; et je donnerai leurs corps morts en proie aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.

8. Je rendrai cette ville l'objet de l'étonnement et de la raillerie des hommes; quiconque y passera sera épouvanté, et insultera à tous ses châtements.

9. Je nourrirai les habitants de Jérusalem de la chair de leurs fils et de la chair de leurs filles ; l'ami mangera la chair de son ami pendant le siège, dans l'extrémité où les réduiront leurs ennemis qui ne chercheront que leur mort.

10. Ensuite vous rompez ce vase de terre devant les personnes qui iront avec vous ;

11. Et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je briserai ce peuple et cette ville, comme ce vase de terre est brisé et ne peut plus être rétabli ; et les morts seront ensevelis à Topheth, parce qu'il n'y aura plus d'autre lieu pour les ensevelir.

COMMENTAIRE

ŷ. 5. QUÆ NON PRÆCEPI, NEC LOCUTUS SUM, etc. Ces expressions disent ordinairement bien plus que les paroles ne signifient littéralement. Je ne leur ai point ordonné; c'est-à-dire, je leur ai expressément défendu. Peut-être que les Hébreux, par une superstition et un aveuglement déplorable, croyaient faire quelque chose de fort méritoire, d'offrir des victimes humaines, pour expier leurs péchés et pour apaiser la colère de Dieu. C'est pour montrer l'éloignement que le Seigneur avait de ces sortes de sacrifices, qu'il dit ici, par une répétition recherchée : *Je ne l'ai ni dit, ni commandé; ni cela ne m'est jamais venu dans l'esprit*. Voyez les mêmes expressions au chapitre VII, 31.

ŷ. 6. NON VOCABITUR AMPLIUS LOCUS ILLE TOPHETH; SED VALLIS OCCISIONIS. Jérémie a déjà prédit la même chose ailleurs (1). Topheth et la vallée de Ben-Hinnom seront souillées; ils perdront leurs noms; on les appellera désormais la vallée du carnage. C'est ce qui arriva depuis la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Josias commença à souiller ce lieu; Nabucodonosor y fit mourir tant de Juifs (2), que dans la suite cette vallée, auparavant si belle et si délicieuse, devint le lieu de sépulture pour les gens du peuple. Les Sep-

tante (3) : *On n'appellera plus ce lieu-là la chute et le cimelière du fils d'Ennom, mais le cimelière de la boucherie, ou du carnage*.

ŷ. 8. IN STUPOREM, ET IN SIBILUM. Voyez le chapitre XVIII, verset 16.

ŷ. 9. CIBABO EOS CARNIBUS FILIORUM SUORUM. Puisqu'ils ont eu l'inhumanité de sacrifier leurs propres enfants à Moloch, je les réduirai à l'extrémité de manger leurs propres fils : *Ul qui propria viscera idolis immolarant, ventres suos sepulcra facerent liberorum*, dit saint Jérôme. L'histoire nous apprend que ces menaces ne furent point vaines. On vit dans le siège de Jérusalem, sous Sédécias, des mères manger leurs propres enfants (4).

ŷ. 10. CONTERES LAGUNCULAM. Ce fut la conclusion de son discours. De même que ce vase est rompu, ainsi Jérusalem et son peuple seront brisés, le peuple mis à mort, et la ville réduite en cendres.

ŷ. 11. VAS FIGULI, QUOD NON POTEST ULTRA INSTAURARI. Il ne faut pas presser à la lettre cette dernière partie de la prédiction. Jérusalem fut rétablie après le retour de la captivité. Saint Jérôme croit que la prédiction n'eut son parfait accomplissement que sous les Romains. Mais il

(1) Jerem. VII, 32. Non dicetur amplius Topheth, et vallis filii Ennom, sed vallis interfectionis.

(2) Voyez le verset 7 de ce chapitre.

(3) Οὐ κληθήσεται ἔτι τῷ τόπῳ τοῦτο διαπίπτωσις καὶ πολυάνδριον ὡς ἔβ' ἡνώμα, ἀλλὰ πολυάνδριον τῆς σφαγῆς.

(4) Voyez Thren. II, 20. et IV, 20. et Ezech. V, 10.

12. Sic faciam loco huic, ait Dominus, et habitatoribus ejus, et ponam civitatem istam sicut Topheth.

13. Et erunt domus Jerusalem, et domus regum Juda, sicut locus Topheth, immundæ, omnes domus in quarum domatibus sacrificaverunt omni militiæ cæli, et libaverunt libamina diis alienis.

14. Venit autem Jeremias de Topheth, quo miserat eum Dominus ad prophetandum, et stetit in atrio domus Domini, et dixit ad omnem populum :

15. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego inducam super civitatem hanc, et super omnes urbes ejus, universa mala quæ locutus sum adversum eam, quoniam induraverunt cervicem suam ut non audirent sermones meos.

12. C'est ainsi que je traiterai ce lieu et ses habitants, dit le Seigneur ; et je mettrai cette ville dans le même état que Topheth.

13. Les maisons de Jérusalem et les palais des rois de Juda seront impurs comme Topheth ; toutes les maisons sur les terrasses desquelles ils ont sacrifié à toute la milice du ciel, et où ils ont présenté des oblations à des dieux étrangers.

14. Jérémie étant revenu de Topheth, où le Seigneur l'avait envoyé pour prophétiser, se tint à l'entrée du temple du Seigneur, et dit à tout le peuple :

15. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ferai venir sur cette ville, et sur toutes les villes qui en dépendent, tous les maux que j'ai prédit devoir lui arriver, parce qu'ils ont endurci leur tête, pour ne point obéir à mes paroles.

COMMENTAIRE

n'est pas rare de trouver de pareilles expressions dans les prophètes (1). Elles signifient simplement une ruine entière. Jérusalem fut tellement détruite par les Romains, qu'il n'en resta rien, et que la même ville ne fut point rétablie : on en rétablit une autre en sa place, qui passa pour la même (2).

IN TOPHETH SEPELIENTUR, EO QUOD NON SIT LOCUS AD SEPELIENDUM. Voyez le chapitre VII, verset 32, et ici verset 6.

Ÿ. 12. SIC FACIAM LOCO HUIC. C'est ainsi que je traiterai ce lieu ; cette ville de Jérusalem, qu'il avait devant les yeux, et qu'il désignait de la main.

Ÿ. 13. IN QUARUM DOMATIBUS SACRIFICAVERTUNT. On avait dressé sur les plates-formes des maisons des autels à la lune et aux astres (3). Pour expier

cette impiété, Dieu menace d'exterminer ces maisons, et de les réduire en l'état de Topheth ; d'en faire des lieux souillés, des sépulcres d'hommes, de les raser jusqu'à terre. Josias corrigea les désordres dont Jérémie parle ici (4), mais il ne put aller jusqu'à la racine du mal. La première partie de ce verset n'était pas dans l'exemplaire hébreu de saint Jérôme ; mais elle est dans les imprimés, dans les Septante, et dans le chaldéen.

Ÿ. 14. STETIT IN ATRIO DOMUS DOMINI. Il se tient dans le parvis de la Maison du Seigneur ; dans le grand parvis, ou dans le parvis du peuple, où il y avait toujours beaucoup de monde ; car nonobstant les désordres dont nous parle Jérémie, on ne laissait pas de fréquenter le temple.

(1) Confer. Isai. xxx. 14. Psalm. II. 9.

(2) Vide Grol. et Sanct. hic.

(3) Voyez IV. Reg. xxiii. 12. - Sophon. I. 5. - Jerem. xxvii. 29.

(4) IV. Reg. xxiii. 12.

CHAPITRE XX

Phassur fait mettre Jérémie en prison. Jérémie délivré prophétise contre Phassur. Il se plaint au Seigneur de l'opprobre où il se trouve exposé. Il met sa confiance en Dieu. Il maudit le jour de sa naissance.

1. Et audivit Phassur, filius Emmer, sacerdos, qui constitutus erat princeps in domo Domini, Jeremiam prophetantem sermones istos.

2. Et percussit Phassur Jeremiam prophetam, et misit eum in nervum quod erat in porta Benjamin superiori, in domo Domini.

1. Phassur, fils d'Emmer, l'un des prêtres, qui était établi intendant de la maison du Seigneur, entendit Jérémie prophétiser de la sorte.

2. Et il frappa le prophète Jérémie, et le fit lier, et mettre dans la prison qui était à la haute porte de Benjamin en la maison du Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. ET AUDIVIT PHASSUR, FILIUS EMMER, SACERDOS, QUI CONSTITUTUS ERAT PRINCEPS IN DOMO DOMINI. Phassur n'était pas grand prêtre, comme l'ont cru quelques anciens (1), mais capitaine, ou intendant du temple (2), tout en appartenant à la caste sacerdotale. Il était donc prêtre chargé de la police du temple. En cette qualité, il avait pouvoir d'arrêter et de faire mettre en prison les faux prophètes, et ceux qui causaient quelque trouble dans le temple. On en a la preuve dans ce que dit plus bas Séméias (3) à Sophonie, fils de Maazias, qui avait, sous le roi Sédécias, la même charge que Phassur. Il lui dit que le Seigneur l'a établi chef ou intendant de sa maison, en la place de Joïada, afin qu'il fit arrêter, et qu'il mit en prison tous ceux qui contrefaisaient les inspirés et les prophètes : *Ut sis dux in domo Domini super omnem virum arreptitium, et prophetantem, ut mittas eum in nervum et in carcerem*. On sait que, sous le règne de Josias, ce fut Helcias qui exerça la souveraine sacrificature (4). Ainsi Phassur n'était pas grand prêtre. Dans le temple, comme dans le palais d'un grand prince, on voyait les mêmes officiers, le même ordre, le même service à proportion qu'on remarquait à la cour des rois de Juda. L'intendant du temple est le même que ceux qui, dans l'Évangile, sont si souvent nommés (5) *princes des prêtres*. Ce chapitre est une suite du précédent. Phassur crut que les

discours de Jérémie, qui annonçait trop distinctement le renversement de Jérusalem, et les malheurs qui devaient arriver, méritaient qu'il fût arrêté et mis dans les entraves, pour l'empêcher de parler si librement. Il le traite comme on traitait les faux prophètes.

Ÿ. 2. PERCUSSIT JEREMIAM, ET MISIT EUM IN NERVUM. Il le fit apparemment frapper de verges ; il lui donna trente-neuf coups de bâton ; ou, des soufflets (6) ; ou simplement, *il se saisit de lui ; car frapper*, se prend quelquefois en ce sens (7). *Nervus* signifie proprement un nerf : mais on l'entend aussi des entraves où l'on mettait les prisonniers. C'était deux gros ais percés de distance en distance, qui se séparaient, et s'emboîtaient ensuite l'un dans l'autre. On faisait passer dans leurs trous les jambes des prisonniers ; puis on rejoignait les deux ais. Le supplice des entraves dépendait de la distance d'un trou à un autre. Avoir les jambes au quatrième, ou au sixième trou, était un tourment des plus cruels. On mettait aussi quelquefois les mains et le cou dans de pareilles entraves. Le terme hébreu (8) signifie, selon les uns (9), une prison, ou une fosse souterraine ; selon d'autres (10), il signifie les entraves dont on a parlé. Symmaque traduit : *Il le mit à la torture*, à la question (11).

IN PORTA BENJAMIN SUPERIORI IN DOMO DOMINI. Nous savons par d'autres endroits de l'Écri-

(1) Theodorct. Πασιγὼρ ἀρχιερεὺς ὅστις ἐτύγγανεν ὄν. Hieron. Iste autem erat pontifex templi, et data sibi sacerdotis dignitate in perversum abutitur.

(2) *Castr. Sanct. Grol. Val. Jun. etc.*

(3) *Jerem. xxix. 25. 26. 27.*

(4) *Iv. Reg. xxii. 4. 8. 10. et xxiii. 4. 24. - II. Par. xxiv. 14.*

(5) *Matt. xxvi. 47. - Luc. xxii. 4. Grol. in Matt. Tolet. in cap. 13. Joan.*

(6) *Sanct. Anglic.*

(7) *Ita πατάσσειν sumitur Matt. xxvi. 31. - Marc. xiv. 27.*

(8) *חַבְטוֹת אֵת עַל הַבְּרִיחַ*

(9) Les Septante : *Ἐνέβαλον αὐτὸν εἰς τὸν καταρράκτην. Chald. אִתְּרִיבִּיבִּי Les Septante : infra xxix. 26. Ἀ' πόλις μα. Et II. Par. xvi. 10. Φυλακή.*

(10) *Munst. Val. Jun. Pisc. Hieron. hic.*

(11) *Sym. Βασανιστήριον οὐ στρέβλωτήριον. Theodot. Καταρράκτην, ut Sepluag. interp.*

3. Cumque illuxisset in crastinum, eduxit Phassur Jeremiam de nervo, et dixit ad eum Jeremias: Non Phassur vocavit Dominus nomen tuum, sed pavorem undique.

3. Le lendemain, au point du jour, Phassur fit délier Jérémie; et Jérémie lui dit: Le Seigneur ne vous appelle plus Phassur, mais il vous appelle Frayeur-de-toutes-parts;

COMMENTAIRE

ture, que la porte de Benjamin était une des portes de Jérusalem (1): mais nous ne croyons pas qu'aucune des quatre grandes portes du temple portât ce nom. Aussi le texte (2) insinue qu'il y avait deux portes de Benjamin: l'une qui conduisait hors de la ville; c'était la porte basse de Benjamin; l'autre qui était contiguë au temple, et qui y conduisait; et c'est la *porte supérieure de Benjamin*, dont il est parlé ici. Mais il est impossible d'en fixer la situation.

3. NON PHASSUR VOCAVIT DOMINUS NOMEN TUUM; SED PAVOREM UNDIQUE. Phassur en hébreu (3), peut signifier, selon saint Jérôme, *noircœur du visage*; ou, selon d'autres, *accroissement de splendeurs*; ou bien, *celui qui cause la pâleur* ou encore *celui qui se glorifie de sa grandeur*. Mais la véritable signification nous paraît être פֶּשַׁח *pasch*, quantité et חֵרֶף *hoïr* libre, *grande liberté*. Dieu lui change son nom, et lui donne celui de (4) *Mâgôr missâbîb*, que saint Jérôme traduit, *frayeur de toutes parts*; ou, *malheur de tous côtés*; ou, selon les Septante (5) et le syriaque, *celui qui quitte son pays*, un exilé, un banni. Phassur fut conduit en captivité à Babylone. Quand Jérémie dit que le Seigneur change le nom de Phassur, il veut dire simplement que plus tard, ce ne sera plus cet homme redoutable, qui faisait pâlir les autres par son autorité et sa violence; mais ce sera un misérable banni, méprisé de tout le monde. Voyez le verset 6.

Ce prêtre, qui aurait dû le premier écouter ce que Jérémie annonçait au peuple de la part de Dieu, pour porter les autres par son exemple à s'humilier et à faire pénitence, *frappa le prophète, le fit lier et mettre en prison*. Telle devait être la figure de Jésus-Christ, qui fut de même frappé par un des valets du grand prêtre, pour avoir rendu témoignage à la vérité. Et ce fut la gloire de Jérémie, de n'avoir pas seulement été frappé, mais encore emprisonné, pour s'être acquitté de son ministère. Car s'il est très glorieux aux officiers des rois de la terre, de recevoir des blessures à l'armée pour les intérêts de ceux qu'ils servent; il l'est beaucoup plus aux ministres du Seigneur, d'attester la vérité, et de rendre témoignage à sa grandeur par leurs souffrances. « Il ne faut donc point s'étonner, dit saint Jérôme, si les

serviteurs de Dieu sont ainsi frappés, emprisonnés, et resserrés dans les plus horribles cachots. Car c'est Dieu même qui donne aux méchants cette puissance, pour faire éclater la foi des prophètes. Et celui qui frappe ne doit pas être regardé comme le plus grand, car celui qui est frappé est le plus fort. Jérémie étant frappé, se soumet au jugement du Seigneur. Il ne murmure point des coups qu'il reçoit: mais il adore l'ordre secret de Celui qui commande qu'on le frappe. *Suscipit judicium Dei, nec reclamat ad verbera; sed considerat imperantem* (6). » Comme il n'aurait pas été au pouvoir de ce prêtre impie de frapper ni d'emprisonner le saint prophète, si Dieu même ne lui en avait donné la puissance: *Datur hæc potestas a Deo*, lorsque le lendemain il le fit sortir de prison *dès le point du jour*, il ne le fit que parce que le même Dieu le voulut. Et il parut clairement alors, combien il est vrai de dire avec saint Jérôme, que *celui qui est frappé est le plus fort*; puisque Jérémie sorti de prison, déclara en même temps à Phassur avec une fermeté incroyante, non seulement tous les maux qui accablèrent le royaume de Juda, mais encore ce qui le touchait en particulier; *les frayeurs* continuelles dont il serait pénétré, sa captivité et sa mort funeste. Et, en prononçant de la part de Dieu ce terrible arrêt à Phassur, il lui en dit la raison: *Phassur avait prophétisé le mensonge*, c'est-à-dire, il avait prédit à son peuple des choses contraires à la volonté de Dieu. Tel sera donc le partage des faux pasteurs et des prêtres complaisants qui, craignant plus de blesser la délicatesse des peuples, que de rendre gloire à la vérité dont ils sont ministres, seront saisis, ainsi que ce faux prophète, d'une *frayeur générale* au jour de la vengeance de Dieu, pour avoir plus craint les hommes que lui. Ils se verront alors *emmenés captifs* avec tous ceux à qui ils auront prophétisé *le mensonge*, par le démon dont le prince de Babylone était la figure. Car c'est principalement cette terrible captivité du démon que Dieu a voulu que nous envisagions dans celle de Babylone; tout ce qui est arrivé aux Israélites, représente, comme saint Paul nous en assure, la vérité de ce qui se passe dans l'Église de Jésus-Christ.

(1) Jerem. xxxvii. 12; xxxviii. 7. - Zach. xiv. 10.

(2) בשער כניסין העליון אשר בבית יהוה

(3) בשפחור Les Septante: Ἰλαστός. Aq. Ἐξέστος.

(4) כִּיזֵר כַּסְבִּיב

(5) Les Septante: Μέτοιστος.

(6) Hieron. ad loc.

4. Quia hæc dicit Dominus : Ecce ego dabo te in pavorem, te et omnes amicos tuos; et corruent gladio inimicorum suorum, et oculi tui videbunt; et omnem Judam dabo in manum regis Babylonis, et traducet eos in Babylonem, et percuet eos gladio.

5. Et dabo universam substantiam civitatis hujus, et omnem laborem ejus, omneque pretium et cunctos thesauros regum Juda dabo in manu inimicorum eorum; et diripient eos, et tollent, et ducent in Babylonem.

6. Tu autem, Phassur, et omnes habitatores domus tuæ, ibitis in captivitatem; et in Babylonem venies, et ibi morieris, ibique sepelieris tu, et omnes amici tui, quibus prophetasti mendacium.

7. Seduxisti me, Domine, et seductus sum; fortior me fuisti, et invaluisti; factus sum in derisum tota die, omnes subsannant me.

4. Car voici ce que dit le Seigneur : Je vous remplirai de frayeur, vous et vos amis : ils périront par l'épée de leurs ennemis ; et vous le verrez de vos propres yeux. Je livrerai tout Juda entre les mains du roi de Babylone ; et ils les transporteront à Babylone, et il les fera mourir par l'épée.

5. J'abandonnerai entre les mains de leurs ennemis toutes les richesses de cette ville, tout le fruit de ses travaux, tout ce qu'elle a de précieux, et tous les trésors des rois de Juda. Ils les pilleront, ils s'en empareront, et ils les porteront à Babylone.

6. Et vous, Phassur, vous serez emmené captif avec tous ceux qui demeurent dans votre maison ; vous irez à Babylone, et vous y mourrez, et vous y serez enseveli, vous et tous vos amis, à qui vous avez prophétisé le mensonge.

7. Vous m'avez séduit, Seigneur, et j'ai été séduit par vos promesses ; vous avez été plus fort que moi, et vous avez prévalu contre moi. Je suis devenu l'objet de leur moquerie pendant tout le jour, et tous me raillent avec insulte ;

COMMENTAIRE

ŷ. 4. DABO TE IN PAVOREM. *Je vous remplirai de frayeur* ; ou, je vous ferai sortir de votre pays, suivant l'étymologie rapportée au verset précédent ; car c'est le sens de *Mâgôr* dans l'hébreu (1), aux deux endroits.

ŷ. 6. QUBUS PROPHETASTI MENDACIUM. Phassur se mêlait donc aussi de prophétiser ; et c'est apparemment ce qui causa son emportement contre Jérémie, lorsqu'il vit que ce prophète renversait par ses discours, toutes ses fausses prédictions.

ŷ. 7. SEDUXISTI ME, DOMINE, ET SEDUCTUS SUM. Vous m'avez engagé dans le ministère de la prophétie par vos promesses, en m'assurant d'une protection constante ; vous deviez me rendre comme un mur d'airain, et comme une colonne de fer contre tous mes adversaires (2) ; je ne devais jamais succomber à leurs efforts et à leur malice : cependant, Seigneur, vous le voyez, je suis en butte à tout mon peuple ; les princes, les prêtres, les faux prophètes, tout le monde est contre moi (3). Où sont donc vos promesses, mon Dieu ? Êtes-vous comme les hommes, capable de manquer à votre parole ? Autrement : Vous m'aviez promis, Seigneur, que vous me destiniez à être le prophète des nations étrangères et idolâtres (4) : *Prophetam in gentibus dedi te* ; et cependant, depuis tant d'années que j'exerce ce ministère, ce n'est qu'à mon peuple que vous m'envoyez. Aurais-je accepté si aisément un tel emploi, si j'avais su votre dessein ? Ce fut apparemment dans la prison, que Jérémie prononça ces plaintes ; elles ne nous paraissent si vives et si fortes, que parce

que nos manières de parler sont beaucoup plus mesurées et plus simples que celles des Orientaux. Dans le langage de ces peuples, des expressions qui seraient outrées dans notre bouche, ne signifient que des choses assez simples. Quand le prophète dit, par exemple, que Dieu l'a séduit, il veut marquer simplement qu'il s'était flatté d'exercer paisiblement et sans contradiction son ministère, et qu'il avait pris dans ce sens les promesses du Seigneur ; mais qu'il voyait bien qu'il s'était engagé dans un emploi pénible et dangereux. Voyez *Lament.* III, 53, 54, 55.

On peut remarquer dans tout le reste du chapitre les mouvements divers, le découragement, la douleur, l'amertume ou la foi inébranlable du prophète. Tantôt il se plaint, et paraît consterné ; tantôt il se réjouit et affronte, pour ainsi dire, le danger. Ici il maudit le jour de sa naissance ; là il chante les louanges du Seigneur, qui l'a délivré des périls. C'est ainsi que saint Paul s'est vu si souvent accablé de douleur et d'ennui, jusqu'à tomber dans une espèce de découragement ; et, après cela, affermi par la vertu du Très-Haut, il ne respira que souffrances et que travaux. Le Sauveur lui-même n'a-t-il pas été attristé jusqu'à la mort, et jusqu'à avoir besoin de la consolation d'un ange ? Après cela, il se relève, encourage ses disciples, marche à la mort d'un pas ferme, et souffre, sans se plaindre, les plus cruels supplices. L'exemple de Jérémie et de saint Paul nous prouve admirablement d'un côté la faiblesse de l'homme, et de l'autre la force de la grâce ; ce

(1) *לבונו* : Les Septante : *Ἐγὼ δὲ δώμη σέ εἰς με-
τοιχαίαν.*

(2) *Jerem.* I, 18. Ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam, et in columnam ferream, et in murum æreum

super omnem terram. Voyez aussi chapitre XVI, 27.

(3) *Hieron. Theodoret. Sanct. Jun. Grot. alii. passim.*

(4) *Jerem.* I, 5. Voyez saint Jérôme sur *Jerem.* XXV, 18.

8. Quia jam olim loquor, vociferans iniquitatem, et vastitatem clamito; et factus est mihi sermo Domini in opprobrium, et in derisum tota die.

9. Et dixi: Non recordabor ejus, neque loquar ultra in nomine illius; et factus est in corde meo quasi ignis exæstiuans, claususque in ossibus meis, et defeci, ferre non sustinens.

10. Audivi enim contumelias multorum, et terrorem in circuitu: Persequimini, et persequamur eum; ab omnibus viris qui erant pacifici mei, et custodientes latus meum: Si quo modo decipiatur, et prævaleamus adversus eum, et consequamur ultionem ex eo.

8. Parce qu'il y a déjà longtemps que je parle, que je crie contre leurs iniquités, et que je leur prédís une désolation générale. Et la parole du Seigneur est devenue pour moi un sujet d'opprobre et de moquerie pendant tout le jour.

9. Alors j'ai pensé: Je ne nommerai plus le Seigneur, et je ne parlerai plus en son nom. Et en même temps, il s'est allumé au fond de mon cœur un feu brûlant qui s'est renfermé dans mes os, et je suis tombé dans la langueur, ne pouvant plus en supporter la violence.

10. Car j'ai entendu les malédictions d'un grand nombre de personnes, et la frayeur qu'elles tachent de me donner de toutes parts, en disant: Persécutons-le, persécutons-le tous ensemble. Ceux-là même qui auparavant vivaient en paix avec moi, et qui étaient sans cesse à mes côtés, s'entre-disent tous: Tâchons de le tromper en quelque manière que ce soit; tâchons d'avoir l'avantage sur lui et de nous venger de lui.

COMMENTAIRE

dont nous sommes capables, lorsque Dieu nous fortifie et nous remplit de son Esprit; et jusqu'à quel point nous sommes faibles sans le secours surnaturel de la grâce.

§. 8. FACTUS EST MIHI SERMO DOMINI IN OPPROBRIUM. On me reproche à tout moment la vanité de mes menaces, la fausseté de mes prophéties. On me demande avec insulte: Où est donc l'ennemi qui vient de l'aquilon? Où est la consternation, la peste, la famine dont vous voulez nous effrayer? Sa douleur n'est pas tant d'être traité de faux prophète, que de voir la parole du Seigneur méprisée (1).

§. 9. ET DIXI: NON RECORDABOR EJUS. J'ai dit en moi-même: Je ne nommerai plus le Seigneur, et je ne parlerai plus en son nom. Je ne ferai plus mention de prophéties, de menaces, d'invectives de la part du Seigneur; je ne veux plus prophétiser. Je ne suis plus écouté et la gloire du Seigneur est exposée au mépris; le parti du silence me convient mieux.

ET FACTUS EST IN CORDE MEO QUASI IGNIS EXÆSTIUANS. En vain j'ai voulu m'opposer à vos ordres, ô mon Dieu; votre Esprit saint qui m'anime s'est rendu maître de moi-même; je ne lui résisterai jamais. C'est un feu qui me brûle; c'est une flamme qui ne peut demeurer renfermée au dedans de mon cœur; elle s'élance comme malgré moi. Je me sens forcé de parler et je ne puis me taire. C'est ainsi que saint Paul (2), à Athènes, voyant les superstitions qui y régnaient, ne pouvait résister à l'esprit qui l'animait: *Inciñtabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ dedilam civilitatem*. Et ailleurs (3), il reconnaît qu'il est obligé

par nécessité de prêcher et qu'en cela il ne mérite point de louange: malheur à lui, s'il ne prêche point! Éliu, dans Job (4), dit qu'étant rempli de l'esprit, il ne peut s'empêcher de parler; que sa poitrine est comme un tonneau plein de vin nouveau, qui rompt le vase où il est renfermé. Et, s'il est permis de joindre le profane au sacré, la Sybille dans Virgile s'agite violemment, pour se décharger du Dieu qui s'est saisi d'elle, et qui la force de prononcer ses prétendus oracles (5):

At Phæbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur Vates, magnum si pectore possit
Excussisse Deum. Tanto magis ille fatigat
Os rabidum. Fera corda domans, fingitque premoendo.

Sanctius croit qu'on peut donner un autre sens à l'hébreu de ce passage. Il remarque avec quelque raison, que cet endroit expliqué dans le sens qu'on vient de voir, n'est pas bien lié avec ce qui précède et ce qui suit. Il voudrait traduire (6): Puisque la parole de Dieu est en opprobre dans moi, j'ai dit: Je ne ferai plus mention de prophétie et je ne parlerai plus au nom du Seigneur, parce que sa parole est dans mon cœur comme un feu brûlant, renfermé au dedans de mes os. C'est pour moi un sujet de continuelle douleur, cet emploi m'attire une infinité d'ennemis, qui ne me laissent aucun repos. Je suis accablé, et je ne puis plus résister à tant de contradictions (verset 10): Car j'ai entendu les malédictions dont on me charge de tous côtés, et les frayeurs qu'on tâche de m'inspirer, en disant: Poursuivons-le, persécutons-le tous ensemble.

§. 10. PACIFICI MEI, ET CUSTODIENTES LATUS MEUM. Mes amis (7) et ceux qui ne me quittaient

(1) Theodoret. hic.

(2) Act. xvii. 16.

(3) 1. Cor. ix. 16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria; necessitas enim mihi incumbit. Væ enim mihi est, si non evangelizavero.

(4) Job. xxxi. 18. 19.

(5) Virgil. Æneid. vi.

(6) ואחשבוני לא אזהרנו ולא אדבר עוד בשבך והיה בלבי כאש

והיה בלבי כאש Confer. Psalm. xxxviii. 4. Concaluit cor meum intra me, et in meditatione mea exardescet ignis. Notum fac mihi, Domine, finem meum, etc.

(7) Hebr. כראושי שמו שברי צדקו Les Septante: Ἀνὰ γὰρ ὅσας μετέδοσαν ἡμῶν ἡσυχαστικῶν ἡμῶν. Ita et in Psalm. xl. 40. Homo pacis meæ, qui edebat panes meos. Et xxvii. 7. Qui loquuntur pacem cum proximo suo. Et xxxiv. 27. Qui volunt pacem servi ejus.

11. Dominus autem mecum est, quasi bellator fortis; idcirco qui persequuntur me cadent, et infirmi erunt: confundentur vehementer, quia non intellexerunt opprobrium sempiternum quod nunquam delebitur.

12. Et tu, Domine exercituum, probator justi, qui vides renes et cor, videam, quæso, ultionem tuam ex eis; tibi enim revelavi causam meam.

13. Cantate Domino, laudate Dominum, quia liberavit animam pauperis de manu malorum.

14. Maledicta dies in qua natus sum! dies in qua peperit me mater mea, non sit benedicta!

15. Maledictus vir qui annuntiavit patri meo, dicens: Natus est tibi puer masculus, et quasi gaudio lætificavit eum!

16. Sit homo ille ut sunt civitates quas subvertit Dominus, et non pœnituit eum; audiat clamorem mane, et ululatum in tempore meridiano;

11. Mais le Seigneur est avec moi comme un guerrier invincible; c'est pourquoi ceux qui me persécutent tomberont, et ils n'auront aucun pouvoir contre moi; ils seront couverts de confusion, parce qu'ils n'ont pas compris quel est cet opprobre éternel qui ne s'effacera jamais.

12. Vous donc, Seigneur des armées, qui éprouvez le juste, qui pénétrez les reins et le cœur, faites-moi voir, je vous prie, la vengeance que vous prendrez d'eux, parce que j'ai remis entre vos mains la justice de ma cause.

13. Chantez des cantiques au Seigneur, louez le Seigneur, parce qu'il a délivré l'âme du pauvre de la main des méchants.

14. Maudit soit le jour auquel je suis né; que le jour auquel ma mère m'a enfanté ne soit point béni!

15. Maudit soit l'homme qui en porta la nouvelle à mon père, en disant: Il vous est né un enfant mâle; et qui crut lui donner un sujet de joie!

16. Que cet homme devienne comme les villes que le Seigneur a détruites par un arrêt irrévocable; qu'il entende les cris le matin et les hurlements à midi;

COMMENTAIRE

jamais, se sont même tournés contre moi. On peut traduire l'hébreu par: *Mes amis qui observaient si je clochais*, qui étaient attentifs à toutes mes démarches, pour voir si je ne ferais pas quelque faux pas. C'est ainsi que les pharisiens et les prêtres, jaloux de la gloire du Sauveur, cherchaient à le surprendre dans sa conduite ou dans ses discours.

Ÿ. 11. CONFUNDENTUR, QUIA NON INTELLERUNT OPPROBRIUM SEMPITERNUM, QUOD NUNQUAM DELEBITUR. L'hébreu (1): *Ils seront couverts de confusion, parce que leurs entreprises ne réussiront pas; leur honte éternelle ne s'effacera point.* Mais on peut aussi traduire comme a fait la Vulgate: *Ils n'ont point connu leur opprobre éternel.* Ils n'ont pas fait attention qu'ils se noircissent dans la mémoire de toute la postérité.

Ÿ. 12. VIDEAM ULTIONEM TUAM EX EIS. Punissez-les en ma présence; ne différez pas de tirer vengeance de leur malice. Ou: Découvrez-moi, Seigneur, les maux que vous leur préparez. Jérémie ne demande pas que Dieu le venge de ses ennemis. Comment le Saint-Esprit qui l'animait, aurait-il pu lui inspirer des sentiments si contraires à la charité? Il lui fait exprimer d'une manière humaine, la prédiction du malheur prochain de ses persécuteurs.

Ÿ. 13. LAUDATE DOMINUM, QUIA LIBERAVIT ANIMAM PAUPERIS. Dieu lui ayant fait voir, selon sa demande, que ses ennemis seraient confondus, que leurs efforts contre lui seraient sans effet, qu'il serait garanti de leurs mains, il en rend ici grâces à Dieu, comme d'une faveur déjà reçue. Ou bien, selon Théodoret (2), il commence par louer le Seigneur, avant de proférer les imprécations qu'on va lire dans les versets suivants, de

peur qu'on ne s'imagine que ce soient des blasphèmes et des emportements.

Ÿ. 14. MALEDICTA DIES IN QUA NATUS SUM. On a déjà remarqué que les Orientaux étaient extraordinairement hardis dans leurs expressions, et que souvent ils usaient des plus fortes exagérations, pour exprimer des choses assez communes. Voici un endroit où cette remarque est nécessaire. Jérémie, accablé de douleurs, pour dire que, depuis qu'il s'est engagé dans le ministère de la prophétie, il n'avait eu que des contradictions et des maux à essayer, qu'il avait mené une vie pénible et hasardeuse, s'écrie: *Malheur au jour de ma naissance! Malheur à celui qui a annoncé à mon père que j'étais né! Que ne suis-je mort dans le sein de ma mère, ou aussitôt que j'ai vu le jour?* Tout cela est hyperbolique. Nous le pardonnons à une violente passion et à un excès de douleur. Chez les Orientaux, cette exagération dit bien moins que chez nous. Job s'exprime à peu près de même dans l'excès de son affliction (3). Jérémie était frappé tout à la fois de l'injustice de ses ennemis, de ses propres maux, des calamités dont sa nation était menacée, du mépris où était tombée la parole du Seigneur, du désordre qui régnait parmi son peuple. Tous ces objets font sur son esprit une impression si violente, qu'il ne peut y résister, et qu'il s'exprime en des termes excessifs. On croit que Jérémie dit ces paroles étant encore dans la prison.

Ÿ. 16. UT SUNT CIVITATES QUAS SUBVERTIT DOMINUS ET NON PŒNITUIT EUM. *Comme ces villes que le Seigneur a détruites par un arrêt irrévocable; comme Sodome, Gomorrhe et tant d'autres, qui ont été tellement ruinées, qu'on n'a jamais pensé à les*

(1) בשו כמד בו לא השכירו בלפת לילם לא תשבה

(2) Theodoret. hic. Προτάττει τὸν ὕμνον, ἵνα πᾶσαν ἀφορ-

μὴν βλασφημίας ἐξβάλῃ.

(3) Job. III. 2. 3. et seq.

17. Qui non me interfecit a vulva, ut fieret mihi mater mea sepulcrum, et vulva ejus conceptus æternus!

18. Quare de vulva egressus sum, ut viderem laborem et dolorem, et consumerentur in confusione dies mei?

17. Parce qu'il ne m'a pas fait mourir avant de naître, afin que ma mère devint mon sépulcre, et que son sein, ayant conçu, n'enfantât jamais.

18. Pourquoi suis-je sorti du sein de ma mère, pour être accablé de travail et de douleur, et pour voir consumer mes jours dans une confusion continuelle?

COMMENTAIRE

rétablir. Que la maison de cet homme soit semblable à ces malheureuses villes!

AUDIAT CLAMOREM MANE, ET ULULATUM IN TEMPORE MERIDIANO. Que le matin il y entende les cris de ceux qui sont surpris d'un malheur inopiné et qu'à midi il y entende les hurlements de ceux qui périssent. Ou bien : Qu'il n'entende le matin et pendant tout le jour dans sa maison que des cris et des hurlements de bêtes sauvages ou de mauvais augure. Cela ne serait pas si extraordinaire, s'il eût mis la nuit. Mais entendre ces cris le matin et en plein jour c'est ce qui effraie davantage. Ou bien : Que tout le jour, il n'entende dans sa famille et autour de lui, que des plaintes et des cris affligeants.

ŷ. 17. QUI NON ME INTERFECIT A VULVA. La suite semble demander qu'on traduise *a vulva* par *avant de naître*, comme ont fait les Septante (1), le syriaque et l'arabe : *Afin que le sein de ma mère devint mon sépulcre*. Mais l'hébreu (2) et le plus grand nombre des interprètes lisent comme la Vulgate : *Parce qu'il ne m'a pas fait mourir après ma naissance*, aussitôt que je suis sorti du sein de ma mère. Et quant à ce qui suit, ils traduisent : *Ou que ma mère n'est-elle devenue mon sépulcre? Et son sein, ayant conçu, n'aurait jamais dû enfanter*. Nous préférons traduire tout le verset : *Parce qu'il ne m'a point tué dès le sein de ma mère, et ma mère serait devenue mon sépulcre et son sein toujours en gestation*.

(1) Οτι ουκ απέκτεινεν με εν μητρε μητρως.

(2) אשר לא מותתני מרחם ותהי לי אמי קברו ורחמה הרת עולם

CHAPITRE XXI

Sédécias envoie consulter Jérémie. Ce prophète lui prédit les maux qui vont fondre sur Jérusalem. Moyens que Dieu donne aux habitants de Jérusalem pour sauver leur vie, et au roi de Juda pour éviter les maux dont il est menacé.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, quando misit ad eum rex Sedecias Phassur, filium Melchias, et Sophoniam, filium Maasias, sacerdotem, dicens :

2. Interroga pro nobis Dominum, quia Nabuchodonosor, rex Babylonis, præliatur adversum nos; si forte faciat Dominus nobiscum secundum omnia mirabilia sua, et recedat a nobis.

3. Et dixit Jeremias ad eos : Sic dicetis Sedecias :

4. Hæc dicit Dominus, Deus Israel : Ecce ego convertam vasa belli, quæ in manibus vestris sunt, et quibus vos pugnatis adversum regem Babylonis, et Chaldaeos, qui obsident vos in circuitu murorum; et congregabo ea in medio civitatis hujus.

5. Et debellabo ego vos in manu extenta, et in brachio forti, et in furore, et in indignatione, et in ira grandi.

1. Voici ce que le Seigneur dit à Jérémie, lorsque le roi Sédécias lui envoya Phassur, fils de Melchias, et Sophonias, fils de Maasias, prêtre, pour lui faire dire :

2. Consultez le Seigneur pour nous, parce que Nabuchodonosor, roi de Babylone, nous attaque avec son armée; pour savoir si le Seigneur ne fera point pour nous délivrer quelqu'une de ces merveilles qu'il a coutume de faire, et si l'ennemi se retirera.

3. Et Jérémie leur répondit : Vous direz à Sédécias :

4. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je ferai retourner les armes qui sont dans vos mains, par lesquelles vous combattez contre le roi de Babylone, et contre les Chaldéens, qui vous assiègent et qui environnent vos murailles; je les rassemblerai toutes au milieu de cette ville.

5. Je vous ferai moi-même la guerre, et je vous perdrai avec une main étendue et avec un bras fort, et dans toute l'effusion de ma fureur, de mon indignation et de ma colère.

COMMENTAIRE

§. 1. MISIT AD EUM REX SEDECIA PHASSUR FILIUM MELCHIAE, ET SOPHONIAM FILIUM MAASIAE. Nabuchodonosor assiégeait Jérusalem pour la seconde fois sous Sédécias. Après avoir d'abord formé le siège de cette ville, il l'avait levé pour aller contre le roi d'Égypte, qui s'était avancé pour secourir Jérusalem. C'est sur ces entrefaites que Sédécias envoya en secret consulter Jérémie sur l'issue de cette guerre. Ceci arriva dans la seconde année du siège, et ce chapitre devrait être mis immédiatement après le xxxvii et avant le xxxviii et le xxxix, si l'on avait suivi l'ordre des temps. Mais dans le recueil des prophéties, on n'a point eu beaucoup d'égard à cet ordre.

Dom Calmet pense que ce Phassur, fils de Melchias, est le même que le Phassur, fils d'Emmer, du chapitre précédent. Ce fut probablement aussi l'opinion de l'auteur qui rassembla en recueil les prophéties de Jérémie, puisque ce chapitre, postérieur en date, a été mis à la suite du précédent, contre tout ordre chronologique; mais l'opinion contraire est plus probable et mieux soutenue (1).

Sophonias, fils de Maasias, n'était pas grand

prêtre, comme quelques commentateurs l'ont pensé, mais seulement second, ou coadjuteur du grand prêtre. Il est appelé *Sacerdos secundus* dans Jérémie (2), et dans les livres des Rois (3). Après la chute de Jérusalem, il fut pris avec le grand prêtre Saraias, et envoyé à Réblata, à Nabuchodonosor, qui le fit mourir. Sa famille était de la vingt-quatrième classe sacerdotale (4). Il fut encore envoyé par le roi une autre fois, pour consulter Jérémie. Voyez *Jerem.* xxxvii, 3. Il paraît qu'il avait beaucoup de crédit sous ce règne.

§. 4. EGO CONVERTAM VASA BELLICUM IN MANIBUS VESTRIS SUNT, ET QUIBUS VOS PUGNATIS ADVERSUS REGEM BABYLONIS;... ET CONGREGABO EA IN MEDIO CIVITATIS HUIUS. Ces paroles conduisent à dire que les Juifs enfermés dans Jérusalem, tournèrent leurs armes les uns contre les autres, et se tuèrent, comme il arrive dans les séditions et dans les émeutes populaires (5). Mais nous ne lisons point que cela soit arrivé dans ce siège sous Sédécias, comme Josèphe nous l'apprend du dernier siège par les Romains. Dom Calmet propose de traduire l'hébreu (6) : *Je vais détourner, empê-*

(1) Theodoret. Hieron. Grot. Pisc. Sanct. Rabbin. recentior.

(2) Jerem. lxx. 24.

(3) iv. Reg. xxv. 18.

(4) i. Par. xxiv. 18.

(5) Ita Thom. et Sanct.

(6) הנני בסב את כלי המלחמה אשר בידכם

6. Et percutiam habitatores civitatis hujus, homines et bestię pestilentia magna morientur.

7. Et post hæc ait Dominus : Dabo Sedeciam, regem Juda, et servos ejus, et populum ejus, et qui derelicti sunt in civitate hac a peste, et gladio, et fame, in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis et in manu inimicorum eorum, et in manu quærentium animam eorum; et percutiet eos in ore gladii, et non flectetur neque parcat, nec miserebitur .

8. Et ad populum hunc dices: Hæc dicit Dominus : Ecce ego do coram vobis viam vitæ, et viam mortis.

9. Qui habitaverit in urbe hac morietur gladio, et fame, et peste; qui autem egressus fuerit, et transfugerit ad Chaldæos, qui obsident vos, vivet, et erit ei anima sua quasi spoliū.

10. Posui enim faciem meam super civitatem hanc in malum, et non in bonum, ait Dominus; in manu regis Babylonis dabitur, et exuret eam igni.

11. Et domui regis Juda: Audite verbum Domini,

12. Domus David: hæc dicit Dominus: Judicate mane iudicium, et eruite vi oppressum de manu calumniantis, ne forte egrediatur ut ignis indignatio mea, et succendatur, et non sit qui extinguat, propter malitiam studiorum vestrorum.

13. Ecce ego ad te, habitatricem vallis solidæ atque campestris, ait Dominus: qui dicitis: Quis percutiet nos? et quis ingreditur domos nostras?

6. Et je frapperai d'une grande peste les habitants de cette ville; les hommes et les bêtes en mourront.

7. Après cela, dit le Seigneur, je livrerai Sédédias, roi de Juda, ses serviteurs, son peuple, et ceux qui auront échappé dans la ville à la peste, à l'épée et à la famine, entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone entre les mains de leurs ennemis, et entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie; et il les fera passer au fil de l'épée; il ne se laissera point fléchir, il ne pardonnera point, et il ne sera touché d'aucune compassion.

8. Et vous direz encore à ce peuple: Voici ce que dit le Seigneur: Je mets devant vous la voie de la vie et la voie de la mort:

9. Celui qui demeurera dans cette ville mourra par l'épée, ou par la famine, ou par la peste; mais celui qui en sortira, et qui ira se rendre aux Chaldéens qui vous assiègent, vivra, et son âme sera pour lui comme une dépouille qu'il aura sauvée.

10. Car j'arrête mes regards sur cette ville, dit le Seigneur, non pour lui faire du bien, mais pour l'accabler de maux; elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, et il la consumera par le feu.

11. Vous direz aussi à la maison du roi de Juda: Écoutez la parole du Seigneur,

12. Maison de David: voici ce que dit le Seigneur: Rendez la justice dès le matin, et arrachez d'entre les mains du calomniateur celui qui est opprimé par la violence, de peur que mon indignation ne s'allume comme un feu, et qu'elle ne s'embrace, sans qu'il y ait personne pour l'éteindre, à cause du dérèglement de vos affections et de vos pensées.

13. Voilà que je viens à toi, dit le Seigneur, ô ville qui est située dans une vallée et sur un rocher large et spacieux; je viens à vous qui dites: Qui pourra nous vaincre, et qui entrera dans nos maisons?

COMMENTAIRE

cher, arrêter, les instruments de guerre qui sont dans vos mains;... et je les rassemblerai (les Chaldéens) au milieu de cette ville (1), pour vous égorger avec vos propres armes.

ŷ. 6. PESTILENTIA MAGNA. Les Septante (2): *D'une grande mort*; de maladies mortelles. Au verset suivant, il parle de la peste, de la famine et du glaive.

ŷ. 7. DABO SEDECIAM, ET SERVOS EJUS... IN MANU NABUCHODONOSOR. Voyez l'exécution de ces menaces. IV. Reg. xxiv et Jerem. lii.

ŷ. 8. DO CORAM VOBIS VIAM VITÆ, ET VIAM MORTIS. La voie de la vie est de vous rendre aux Chaldéens, avant que le siège soit plus avancé: La voie de la mort est de leur résister, et de soutenir le siège jusqu'à la fin; verset 9.

ŷ. 9. ERIT EI ANIMA SUA QUASI SPOLIUM. S'il se rend à l'ennemi, il sera dépouillé de tout le reste, et s'estimera heureux de ne pas perdre la vie; il la conservera comme un butin acquis avec danger, aux dépens de tout ce qu'on a de plus pré-

cieux. Voyez une expression semblable au chapitre xxxviii, 2, où la Vulgate a traduit: *Erit anima ejus sospes, et vivens*. Il y a là une espèce de proverbe. Il s'en sauvera comme d'un naufrage, ou d'un incendie, tout nu; mais au moins sain et sauf.

ŷ. 12. JUDICATE MANE JUDICIUM. Appliquez-vous à rendre exactement la justice. *Mane*, peut signifier avec diligence, ou de bonne heure. Les jugements se rendaient le matin chez les Hébreux (3) et chez les autres peuples: *Mane consilium; vespere convivium*.

ŷ. 13. ECCE EGO AD TE HABITATRICEM VALLIS SOLIDÆ, ATQUE CAMPESTRIS. Située sur un terrain inégal et mamelonné, Jérusalem renfermait dans son enceinte des collines et des vallons. Plus tard elle se divisa en ville haute et en ville basse. Ainsi Jérémie a pu l'appeler *vallée solide*, ou fortifiée, dans le même sens qu'Isaïe lui a donné le nom (5) de *vallée de vision*. L'hébreu porte (4): *C'est à vous que j'en ai, habitants de la vallée,*

(1) חַסְתִּי מִיָּדָם וְאֶת אֲרֵבֹתָם אֶסְבְּרָה. Les Septante: Καὶ συναΐσω αὐτοὺς. Ita Hieron. Munsf. Pagn. Jun. Pisc. Castal. etc.

(2) Ἐν θανάτῳ μεγάλη. Heb. ברבר גדול.

(3) Vide Psal. cx. 8; lxxiii. 14. - Sophon. iii. 5. - Isai. xlvii. 11. - Eccle. x. 16.

(4) Isai. xxii. 1. Onus vallis visionis.

(5) הנני אליך ישבת הצמק צור המשור.

14. Et visitabo super vos juxta fructum studiorum vestrorum, dicit Dominus; et succendam ignem in saltu ejus, et devorabit omnia in circuitu ejus.

14. Je vous visiterai, pour vous faire recueillir le fruit de vos œuvres, dit le Seigneur; je mettrai le feu dans le bois de Jérusalem, et il dévorera tout ce qui l'environne.

COMMENTAIRE

rocher de la plaine. Ce rocher, ou ce fort, marque la situation de Jérusalem sur une hauteur bien fortifiée. C'était un amas de plusieurs côteaux; ou, si l'on veut, une montagne à plusieurs têtes, isolée, et séparée des autres côteaux des environs. C'est ce qui lui fait donner le nom de *forteresse de la plaine*, parce qu'en effet Jérusalem s'élevait sur le milieu des vallons dont elle était environnée. Les Septante (1) : *Je viens à vous qui habitez la vallée de Sor, la plaine.* Le chaldéen : *Vous qui habitez dans les forts, dans les villes fortifiées.*

ŷ. 14. SUCCENDAM IGNEM IN SALTU EJUS. *Je mettrai le feu dans son bois*; dans ses palais, et en particulier dans celui qu'ils appelaient (2) *la forêt du Liban*; ou dans le temple qui est quelquefois appelé *le Liban* (3); enfin dans les maisons de Jérusalem, dont les principales étaient bâties de cèdre. Voyez plus bas le chapitre xxii, 7 et pour l'exécution de ces menaces, le quatrième livre des Rois (4) : *Et succendit domum Domini, et domum regis, et domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni.*

(1) Ἰδοὺ ἐγὼ ἐπὶ σέ τὸν κατοικοῦντα τὴν κοιλάδα Σὸρ τὴν πεδείνην. Sym. pro, sor, petram. Theodot. Obsessam. Ag. 1. edit. Solidam. II. Tyrum.

(2) III. Reg. vii. 2. Domus saltus Libani.

(3) Zach. xi. 1. Aperi, Libane, portas tuas.

(4) IV. Reg. xxv. 9.

CHAPITRE XXII

Jérémié exhorte Joakim et son peuple à être dociles à la voix du Seigneur. Ne point pleurer Josias, mais pleurer Sellum. Reproches contre Joakim. Sa fin malheureuse. Jérusalem abandonnée de ses alliés. Jugement du Seigneur contre Joakim.

1. Hæc dicit Dominus : Descende in domum regis Juda, et loqueris ibi verbum hoc,

2. Et dices : Audi verbum Domini, rex Juda, qui sedes super solium David ; tu et servi tui, et populus tuus, qui ingredimini per portas istas.

3. Hæc dicit Dominus : Facite judicium et justitiam, et liberate vi oppressum de manu calumniatoris ; et advenam, et pupillum, et viduam nolite contristare, neque opprimatis inique, et sanguinem innocentem ne effundatis in loco isto.

4. Si enim facientes feceritis verbum istud, ingredientur per portas domus hujus reges sedentes de genere David super thronum ejus, et ascendentes currus et equos ipsi, et servi, et populus eorum.

5. Quod si non audieritis verba hæc : In memetipso juravi, dicit Dominus, quia in solitudinem erit domus hæc.

1. Voici ce que dit le Seigneur : Descendez dans la maison du roi de Juda, et vous lui parlerez en ces termes :

2. Écoutez la parole du Seigneur, roi de Juda, qui êtes assis sur le trône de David ; écoutez-la, vous et vos serviteurs, et votre peuple, qui entrez par les portes de la maison royale.

3. Voici ce que dit le Seigneur : Agissez selon l'équité et la justice, et délivrez de la main du calomniateur celui qui est opprimé par violence ; n'affligez point l'étranger, l'orphelin et la veuve ; ne les opprimez point injustement ; et ne répandez pas en ce lieu le sang innocent.

4. Car, si vous vous conduisez de la sorte, on verra passer par les portes de ce palais des rois qui seront de la race de David, qui s'assiéront sur son trône, et qui monteront, eux et leurs serviteurs et leurs peuples, sur des chariots et sur des chevaux :

5. Si vous n'écoutez point mes paroles, je jure par moi-même, dit le Seigneur, que cette maison sera réduite en désert.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. DESCENDE IN DOMUM REGIS JUDA. Ceci arriva longtemps avant ce qui est raconté au chapitre précédent. Jérémié est envoyé à Joakim, roi de Juda, qui avait été établi sur le trône par le roi d'Égypte, en la place de Joachaz, autrement Sellum.

ÿ. 2. QUI INGREDIMINI PER PORTAS ISTAS. *Qui entrez par les portes* du palais royal. Le roi était apparemment à la porte de son palais, avec ses principaux officiers, lorsque Jérémié se présenta devant lui.

ÿ. 5. IN MEMETIPSO JURAVI. Dieu jure par soi-même, n'ayant personne au-dessus de lui, par qui il puisse jurer, et qu'il puisse prendre à témoin de la vérité de ses paroles (1). Dans l'Écriture, Dieu confirme souvent ses promesses ou ses menaces par serment (2) : non qu'il ait besoin de ce moyen pour se faire croire, étant la souveraine vérité ; mais pour se proportionner à la faiblesse de l'homme qui, accoutumé à être trompé par ses

semblables, ou à les tromper, ne peut que difficilement se soustraire à la défiance qu'on ne lui manque de parole, à moins qu'il ne reçoive des assurances et des protestations accompagnées de serment. Le serment d'homme à homme est une preuve de leur mauvaise foi mutuelle ; car s'ils étaient réciproquement assurés de leur droiture, ils ne s'aviseraient pas de jurer : mais le serment de Dieu à l'homme, est une preuve tout à la fois, et de la mauvaise foi et de l'incrédulité de l'homme, et de l'infinie condescendance de Dieu, qui veut bien avoir cet égard pour l'homme, en cela même où il mérite le moins qu'on en ait.

IN SOLITUDINEM ERIT DOMUS HÆC. *Cette maison sera détruite et abandonnée* ; à la lettre (3), sera réduite en solitude. On peut l'entendre du temple. Jérémié le montrant de la main, a pu dire : Cette maison, ce temple sera réduit en l'état d'un désert. Mais il est mieux de l'entendre du palais du roi.

(1) *Heb.* vi. 13. Quoniam neminem habuit, per quem juraret majorem, juravit per semetipsum.

(2) *Isai.* xlv. 23. In memetipso juravi. *Et* lvi. 8. Juravit

Dominus in dextera sua. *Et Psal.* civ. 4. Juravit Dominus et non pœnitebit eum. *Et passim.*

(3) כִּי דָרְבָרָה הָיָה הַבַּיִת הַזֶּה *Et* ἐρημωθήσεται.

6. Quia hæc dicit Dominus super domum regis Juda: Galaad, tu mihi caput Libani, si non posuero te solitudinem, urbes inhabitabiles!

7. Et sanctificabo super te, interficientem virum, et arma ejus; et succident electas cedros tuas, et præcipitabant in ignem.

8. Et pertransibunt gentes multæ per civitatem hanc, et dicit unusquisque proximo suo: Quare fecit Dominus sic civitati huic grandis?

9. Et respondebunt: Eo quod dereliquerint pactum Domini Dei sui, et adoraverint deos alienos et servierint eis.

6. Car voici ce que le Seigneur dit de la maison du roi de Juda: Tu es devant moi comme Galaad, comme le sommet du Liban; mais je jure que je te réduirai en une affreuse solitude, et que je rendrai tes villes inhabitables.

7. Et je consacrerai les mains et les armes de tes ennemis, qui tueront ceux qui t'habitent; ils abattront tes cèdres les plus hauts, et les jetteront dans le feu.

8. Plusieurs peuples passeront par cette ville; et ils se diront l'un à l'autre: Pourquoi Dieu a-t-il ainsi traité cette ville si puissante?

9. Et on leur répondra: C'est parce qu'ils ont abandonné l'alliance du Seigneur leur Dieu, et qu'ils ont adoré et servi des dieux étrangers.

COMMENTAIRE

Ÿ. 6. GALAAD TJ MIHI CAPUT LIBANI, SI NON POSUERO TE IN SOLITUDINEM. Saint Jérôme suivi de plusieurs interprètes, dit que la montagne de Galaad est comme la tête et le commencement du Liban. C'en est la partie la plus avancée au sud et à l'est. Strabon (1) considérant le Liban sous un autre point de vue, dit qu'il *finit vers les montagnes d'Arabie, qui sont au-dessus de Damas et de la Trachonite*. De manière que, suivant ce géographe, la queue du Liban est au mont de Galaad. S'il eût été en la place de saint Jérôme, il aurait pu dire qu'il commençait aux mêmes montagnes, puisqu'en ces sortes de choses, le commencement et la fin sont arbitraires; et on les prend à l'extrémité que l'on veut. Quoique l'opinion de Strabon et de saint Jérôme puisse se soutenir, Dom Calmet a peine à croire que ce soit là le sens du passage. Les Hébreux distinguaient trop les monts de Liban et de Galaad. Que voudrait dire ce passage si subit de Jérusalem et des rois de Juda, au Liban et à Galaad? La suite du discours même prouve que le prophète en veut au palais du roi de Juda. *Voici ce que dit le Seigneur contre la maison du roi de Juda: Galaad, vous êtes pour moi la tête ou le sommet du Liban* (2), c'est-à-dire vous m'êtes aussi précieux, aussi cher que le Liban, et certes je vous réduirai en solitude. Dans le style des prophètes, le Liban se met comme un symbole de beauté et de force (3). Les monts de Galaad au contraire étaient infé-

rieurs en majesté et en fertilité. Ce passage allégorique peut avoir plusieurs explications. Palais de Sion, ornement de Jérusalem, gloire des rois de Juda, le second édifice de Jérusalem après le temple comme Galaad est la plus belle montagne après le Liban, je jure que vous serez détruit et abandonné. Ne vous élevez ni de vos grandes richesses, ni de l'avantage de votre situation. Galaad était un pays très opulent (4); cependant je l'ai désolé par les armes de Téglathphalasar (5). Craignez donc que je ne vous traite de même (6).

Ÿ. 7. SANCTIFICABO SUPER TE INTERFICIENTEM. *Je consacrerai les mains et les armes de les ennemis*; de Nabucodonosor, des Chaldéens qui sont sanctifiés, en ce qu'ils sont les exécuteurs des volontés de Dieu, dit saint Jérôme (7). On pourrait traduire tout simplement (8): *J'ai préparé contre toi des ennemis, chacun avec ses armes*. On sait que, dans le langage de l'Écriture, *sanctifier* ne signifie d'ordinaire que préparer, disposer, destiner (9), surtout quand il s'agit de guerre; parce qu'on ne commençait point ces sortes d'actions si importantes, sans faire auparavant des sacrifices pour le succès de la guerre; chaque peuple suivant en cela les lois de sa religion bonne ou mauvaise.

SUCCIDENT ELECTAS CEDROS. Le prophète continue dans son allégorie de Jérusalem comparée au Liban. Je ferai couper tes cèdres, abattre tes palais et tes maisons de cèdre. Voyez le verset 14.

(1) Strabo. lib. xvi. p. 519. Τελευτῶσι δὲ ἐγγὺς πῶς τῶν Ἀραβίων ὄρων, τῶν ὑπὲρ τῆς Δαμασκηνης, καὶ τῶν Τραχονιτῶν ἐκεῖ λεγομένων εἰς ἄλλα ὄρη γεώλοφω. Vide et Bochart. Phaleg. lib. iii. c. 13.

(2) גלעד חה לי רמא הלבנון אב לא שיתך מרבך

(3) Vide Deut. iii. 25. Montem istum egrégium et Libanum. Psal. lxxi. 16. Extolletur super Libanum fructus ejus. - Cant. iv. 14; v. 15. Species ut Libani. - Isai. xxix. 17; xxxiii. 9. - Osee xiv. 6. etc.

(4) Vide Genes. xxxvii. 25. Viderunt Ismaelitis viatores venientes de Galaad, portantes aromata, et resinam, et

stacten in Ægyptum. Vide et Jerem. viii. 22.

(5) iv. Reg. xv. 29.

(6) Ita fere Jun. Pisc. Anglic. Grol.

(7) Hieron. hic. Sanctus vocatur Nabucodonosor, et exercitus ejus, quia exequitur sententiam Dei.

(8) קדשתי עליך משחתים איש זבלו

(9) Vide Isai. xiii. 3. Mandavi sanctificatis meis. - Jerem. vi. 4. Sanctificate super eam bellum. li. 27. 28. Sanctificate contra eam gentes. - Joel. iii. 9. Sanctificate bellum, etc.

10. Nolite flere mortuum, neque lugeatis super eum fletu; plangite eum qui egreditur, quia non revertetur ultra, nec videbit terram nativitatis suæ.

11. Quia hæc dicit Dominus ad Sellum, filium Josiæ, regem Juda, qui regnavit pro Josia patre suo, qui egressus est de loco isto: Non revertetur huc amplius;

12. Sed in loco ad quem transtuli eum, ibi morietur, et terram istam non videbit amplius.

13. Væ qui ædificat domum suam in injustitia, et cœnacula sua non in iudicio; amicum suum opprimit frustra, et mercedem ejus non reddet ei;

14. Qui dicit: Ædificabo mihi domum latam, et cœnacula spatiosa; qui aperit sibi fenestras et facit laquearia cedrina, pingitque sinopide!

15. Numquid regnabis quoniam confers te cedro? Pater tuus numquid non comedit et bibit, et facit iudicium et justitiam tunc cum bene erat ei?

10. Ne pleurez point le roi qui est mort; ne faites point pour lui le deuil ordinaire: mais pleurez avec beaucoup de larmes celui qui sort de cette ville, parce qu'il n'y reviendra plus, et qu'il ne reverra jamais le pays de sa naissance.

11. Car voici ce que dit le Seigneur à Sellum fils de Josias, roi de Juda, qui a régné après Josias son père, et qui est sorti de cette ville: Il n'y reviendra jamais;

12. Mais il mourra au lieu où je l'ai fait transférer; et il ne verra plus cette terre.

13. Malheur à celui qui bâtit sa maison dans l'injustice, qui se fait de grands appartements dans l'iniquité, qui opprimerà son ami sans aucun su'et, et qui ne le récompensera point de ce qu'il lui aura ravi;

14. Qui dit en lui même: Je me ferai bâtir une maison vaste et des appartements spacieux; qui s'y fait faire de grandes fenêtres, des lambris de cèdre qu'il peint d'un rouge éclatant.

15. Prétendez-vous affermir votre règne, parce que vous vous comparez au cèdre? Votre père n'a-t-il pas mangé et bu en repos, en suivant l'équité et en rendant la justice? et alors tout ne lui arrivait-il pas à souhait?

COMMENTAIRE

ŷ. 10. NOLITE FLERE MORTUUM. *Ne pleurez point le roi mort; Josias, ce bon prince, si sincèrement regretté de son peuple et tué si malheureusement à Mageddo. Cessez votre deuil, car vous avez bien d'autres sujets de douleur. Pleurez le prince qui vient de sortir de cette ville, et qui n'y retournera jamais. Réservez vos larmes pour Sellum ou Joachaz, que Néchao, roi d'Égypte, vient de détrôner, pour le mener captif en Égypte, d'où il ne reviendra jamais (1).*

ŷ. 13. VÆ QUI ÆDIFICAT DOMUM SUAM IN INJUSTITIA. *Ceci regarde Joakim, établi roi par Néchao en la place de Sellum. Joakim, sans se mettre en peine de vivre avec plus de justice et de piété que les rois de Juda, qui avaient irrité le Seigneur, commença à entreprendre de grands édifices, aux dépens du mercenaire qu'il faisait travailler et à qui il ne rendait point leur salaire: Amicum suum opprimit frustra, et mercedem non reddet ei. L'hébreu (2): Il a fait travailler gratuitement son prochain, et il ne lui donne pas la récompense de son travail.*

ŷ. 14. DOMUM LATAM, ET CŒNACULA SPATIOSA. *L'hébreu (3): Une maison de mesure et des salles d'en haut exposées au vent. Un palais remarquable par sa grandeur extraordinaire (4), par ses belles proportions, par son architecture régulière (5); une maison de mesure et des chambres bien aérées, propres à prendre le frais. Ces sortes de salles*

étaient estimées dans un pays aussi chaud que la Judée. Nous les avons décrites ailleurs.

PINGITQUE SINOPIDE. *Et qui les peint d'un rouge éclatant; de vermillon. On l'appelle sinopis, du nom de Sinope, ville de Pont, d'où l'on tirait d'excellent vermillon (6). Les anciens s'en servaient beaucoup pour colorer le bois et pour embellir leurs statues (7). Pline (8) dit qu'on ornait de vermillon la face de Jupiter aux jours de fête, et que les censeurs laissaient ce soin à quelques personnes, moyennant un certain prix qu'on leur donnait. Vitruve (9) marque aussi l'emploi que l'on en faisait pour orner les galeries et les chambres. Autrefois, dit-il, on n'en usait que peu et comme d'un médicament: mais à présent on en enduit les murailles entières: Quis enim antiquorum non, uti medicamento, minio parce videtur usus esse? At nunc passim plerumque toti parietes inducuntur.*

Junius et Dom Calmet pensent que le schaschar (10) hébreu désigne l'indigo. Junius fait dériver ce nom des Sasures, peuplade transgangétique. Mais cette opinion a peu de défenseurs, on croit que schaschar désigne le cinabre.

ŷ. 15. NUMQUID REGNABIS, QUONIAM CONFERS TE CEDRO? *Prétendez-vous affermir votre règne, parce que vous vous comparez au cèdre; à Josias, votre père (11), prince si élevé, si digne de vénération? L'hébreu (12): Règnerez-vous, parce que*

(1) IV. Reg. xxiii. 33. 34. et Jerem. xxii. 11. 12.

(2) Les Septante: ἡ ἐκείνου οὐκ ἐστὶν ἀποδομὴ οὐδὲν ἔργον αὐτῷ, καὶ τὸν οὐκ ἔσται ἰδὼν τὴν γῆν αὐτοῦ, οὐδὲν ἀποδομὴν ἔσται αὐτῷ.

(3) בית כרות ועליות הרחוב

(4) Vide Num. xiiii. 32. - II. Reg. xxi. 20. - Isai. xlv. 14.

(5) Theodoret. hic.

(6) Plin. xxxv. 6. Sinopis inventa est primum in Ponto,

inde nomen a Sinope urbe.

(7) Vide Sap. xiii. 14. Perliniens statuam rubrica, et rubicundum faciens fuce colorem illius.

(8) Plin. lib. xxxiii. 6.

(9) Vitruv. lib. vii. c. 5.

(10) כשיר בשש

(11) Theodoret. Hieron. Them. Sanct. alii.

(12) תכפין כי אתה כתורה בארז

16. Judicavit causam pauperis et egeni in bonum suum; numquid non ideo quia cognovit me? dicit Dominus.

17. Tui vero oculi et cor ad avaritiam, et ad sanguinem innocentem fundendum, et ad calumniam, et ad cursum mali operis.

18. Propterea hæc dicit Dominus ad Joakim, filium Josiæ, regem Juda: Non plangent eum: Væ, frater! et væ, soror! Non concrepabunt ei: Væ, domine! et væ, inclyte!

19. Sepultura asini sepelietur, putrefactus et projectus extra portas Jerusalem.

16. En défendant la cause du pauvre et de l'indigent, il s'est fait du bien à lui-même; car tout son bonheur ne lui est-il pas arrivé, parce qu'il m'a connu? dit le Seigneur.

17. Mais pour vous, vos yeux et votre cœur ne sont attentifs qu'à satisfaire votre avarice, qu'à répandre le sang innocent, qu'à inventer des calomnies, qu'à courir au mal.

18. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur à Joakim, fils de Josias, roi de Juda. Ils ne le pleureront point, en disant: Ah! frère *malheureux!* Ah! sœur *malheureuse!* Ils ne le plaindront point, en criant: Ah! prince *déplorable!* ah! grandeur *bientôt finie!*

19. Sa sépulture sera comme celle d'un âne mort; on le jettera tout pourri hors des portes de Jérusalem.

COMMENTAIRE

vous vous enveloppez de cèdre; parce que vous vous logez dans une maison de cèdre? Les Septante (1): *Règnerez-vous, espérez-vous d'avoir un règne long et heureux, en péchant comme a fait Achaz, votre père*; en irritant comme lui le Seigneur? Cette variante des Septante montre qu'au lieu de כרם *érez*, cèdre, on lisait alors dans le texte hébreu ארז *A' haz* ou *Achaz*, ce qui fait un meilleur sens.

NUMQUID NON COMEDIT, ET BIBIT, ET FECIT JUDICIUM? Au milieu de sa prospérité, n'a-t-il pas exercé la justice? Exige-t-on de vous que vous vous priviez de toutes les commodités de la vie, pour satisfaire à vos devoirs? Honorez le Seigneur, soyez fidèle à ses ordres, et Dieu vous comblera de biens.

Ÿ. 16. NUMQUID NON IDEO QUIA COGNOVIT ME? L'hébreu (2): *N'est-ce pas là me connaître*, dit le Seigneur? Toute cette conduite de Josias n'est-elle pas une preuve qu'il me connaissait et qu'il suivait mes ordres? Le chaldéen: *N'est-ce point là la connaissance que je demande*, dit le Seigneur? Les Septante (3): *N'est-ce pas là une preuve que vous ne me connaissez point*, dit le Seigneur!

Ÿ. 17. AD CALUMNIAM, ET AD CURSUM MALI OPERIS. *Vous ne songez qu'à inventer des calomnies, qu'à courir au mal*; l'hébreu (4), *qu'à faire des violences et des injustices*; qu'à opprimer vos peuples par toutes sortes de violences. Les Septante (5): *Pour commettre l'injustice et le meurtre*. On peut suivre la Vulgate.

Ÿ. 18. HÆC DICIT DOMINUS AD JOAKIM:... NON PLANGENT EUM: VÆ FRATER! *Voici ce que dit le Seigneur à Joakim, ou de Joakim: Ils ne le pleureront point, en disant: Ah, frère!* Joakim, roi de Juda, ne sera point pleuré, ni honoré par des funérailles magnifiques, à la manière des autres rois ses prédécesseurs. Les princes de sa maison ne lui diront point: Ah, mon frère! Ils ne diront point à la reine son épouse: Ah, ma sœur! etc.

Ÿ. 19. SEPULTURA ASINI SEPELIETUR. Il sera jeté à la voirie. Il y a quelque apparence de contradiction dans ce que l'Écriture nous apprend de ce prince. Elle dit dans un endroit (6) que *Joakim s'endormit avec ses pères*, sans pourtant ajouter qu'il fut enterré avec eux, contre sa coutume (7); et, dans les Paralipomènes (8), il est marqué qu'il fut mené à *Babylone*. Enfin Jérémie, dans un autre endroit (9), explique distinctement ce qu'il entend par la sépulture d'un âne, en disant que *son cadavre sera exposé à l'ardeur du jour et au froid de la nuit*. Pour concilier tout cela, on dit que les Chaldéens ayant pris ce prince, résolurent d'abord de le conduire à *Babylone*; mais qu'ensuite, ayant changé d'avis, ils le tuèrent et le laissèrent dans la campagne en proie aux oiseaux et aux bêtes (10). D'autres (11) veulent qu'il ait été mené à *Babylone*, qu'il y soit mort, et qu'après sa mort, il ait été traité ignominieusement et jeté dans la campagne sans sépulture. L'endroit des Rois, où il est dit qu'il mourut avec ses pères, ne prouve autre chose que sa mort naturelle. Il mourut comme ses pères; il suivit la condition

(1) Μη βασλεύσης, ὅτι σὺ παρωξόγη ἐν Ἀ'γὰς τῷ πατρὶ σου. Ita et arabs. et Grot. Edil. Complut. Παρωξόγησθης. Theodoret. Ο'τι σὺ ἀμιλλᾷσαι πρὸς τὴν κέδρον. Κέδρον τὸν Ἰωσάβιν ἐκάλεσεν. Hieron. Quia contendis contra Achaz patrem tuum.

(2) הלא הוא הדעם אחי נאם יהוה

(3) Οὐ τοῦτο ἐστὶν τὸ μὴ γινῶναι σέ ἐμὲ.

(4) על העשה ועל הברובה לעשות

(5) Εἰς ἀδικήματα, καὶ εἰς φόνον, τοῦ ποιεῖν ταῦτα.

(6) iv. Reg. xxiv. 6. Dormivit cum patribus suis.

(7) Hieron. hic. Nec tamen ejus sepultura narratur, hanc habente scriptura sacra consuetudinem, ut omnes reges, et mortuos referat, et sepultos.

(8) II. Par. xxxvi. 6. Et vinctum catenis duxit in Babylonem.

(9) Jerem. xxxvi. 30. Cadaver ejus projicietur ad æstum per diem, et ad gelu per noctem. Vide Joseph. Antiq. lib. x. c. 8.

(10) Usser. ad. an. M. 3405. - Glassius Rhetoric. l. II. c. 7.

(11) Grot. et alii quidam.

20. Ascende Libanum, et clama; et in Basan da vocem tuam, et clama ad transeuntes, quia contriti sunt omnes amatores tui.

21. Locutus sum ad te in abundantia tua, et dixisti: Non audiam; hæc est via tua ab adolescentia tua, quia non audisti vocem meam.

22. Omnes pastores tuos pascet ventus, et amatores tui in captivitatem ibunt; et tunc confunderis, et erubesces ab omni malitia tua.

23. Quæ sedes in Libano, et nidificas in cedris, quomodo congemuisti cum venissent tibi dolores, quasi dolores parturientis!

24. Vivo ego, dicit Dominus, quia si fuerit Jechonias, filius Joakim, regis Juda, annulus in manu dextera mea, inde evellam eum,

20. *Ville malheureuse.* montez sur le Liban, et criez; élevez votre voix sur le Basan, et criez à ceux qui passent, que tous ceux qui vous aimaient ont été réduits en poudre.

21. Je vous ai parlé, lorsque vous étiez dans l'abondance; et vous avez dit: Je n'écouterai pas. Telle a été votre conduite dès votre jeunesse, de vous rendre toujours sourde à ma voix.

22. Tous vos pasteurs ne se repaîtront que de vent, et tous ceux qui vous aimaient seront emmenés captifs; c'est alors que vous serez confondue, et que vous rougirez de toute votre malice.

23. Vous qui êtes assise sur le Liban, et qui faites votre nid dans les cèdres, combien jetterez-vous de cris, lorsque vous vous sentirez tout d'un coup attaquée par des douleurs pareilles à celle d'une femme qui est en travail d'enfant!

24. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que, quand Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, serait comme un anneau dans ma main droite, je ne laisserai pas de l'arracher de mon doigt,

COMMENTAIRE

des autres hommes. Les Hébreux avaient un soin extraordinaire de donner la sépulture aux morts. Tacite (1) dit qu'ils égalaient en cela les Égyptiens, les plus zélés de tous les hommes sur cet article.

Ÿ. 20. ASCENDE LIBANUM, ET CLAMA. Les verbes hébreux de ce verset sont au féminin; il faut les rapporter à Jérusalem ou à Sion. Le prophète l'exhorte à aller pleurer sur le Liban et au pays de Basan la mort de ses amants: *Contriti sunt omnes amatores tui*. Les Égyptiens, sur le secours desquels vous fondiez vos espérances, sont abatus; les peuples de Phénicie et d'Arabie, avec qui vous aviez fait alliance (2), sont consternés; vous ne devez rien attendre de leur part. Le nom et les forces de Nabucodonosor les retiennent dans la crainte et dans l'inaction. *Ses amants* peuvent aussi marquer ses habitants, ou les Juifs de tout le pays. Au verset 22, il dit que les pasteurs de Juda ne se repaîtront que de vent, et que les amants de Jérusalem seront réduits en captivité.

CLAMA AD TRANSEUNTES. On peut traduire l'hébreu (3): *Criez du haut des montagnes d'Abârtim*, situées au delà du Jourdain. Ou: *Criez au-delà du fleuve*, des extrémités de votre pays; vous vous fatiguerez inutilement; personne n'accourra à votre secours; tous vos amis seront abattus. Les Septante (4): *Criez au-delà de la mer*. Ils ont lu עבר יאם 'éber iâm au lieu de עברת 'Abârtim.

Ÿ. 22. PASTORES TUOS PASCET VENTUS. *Vos pasteurs ne se repaîtront que de vent*, que de fumée:

Ils se flattent d'un secours qu'ils n'auront pas. Jérémie entend sous le nom de *pasteurs*, les rois, les princes, les autorités. Osée emploie la même expression (5): *Ephraïm pascit ventum et sequitur æstum*. Il se rassasie de vaines espérances. Le chaldéen, suivi de plusieurs interprètes (6), traduit ici: *Vos pasteurs, vos conducteurs, vos chefs, seront dispersés à tous vents; dans toutes les parties du monde. Ce sens revient à ce qui suit: Vos amants iront en captivité.*

Ÿ. 23. QUÆ SEDES IN LIBANO, ET NIDIFICAS IN CEDRIS, QUOMODO CONGEMUISTI? Jérémie apostrophe Jérusalem sous l'idée d'un oiseau qui se tient sur le Liban, et qui a son nid sur les cèdres, à cause de la somptuosité de ses palais, et de l'avantage de sa situation. Quelle sera votre douleur, lorsque vous vous verrez tout d'un coup enveloppée d'une armée nombreuse? L'hébreu (7) est traduit par plusieurs interprètes avec ironie (8): *Vous qui habitez sur le Liban, ... que vous serez belle, agréable, que vous saurez bon gré de votre beauté, de vos bâtiments somptueux, lorsque vous serez saisie comme des douleurs de l'enfantement!* Mais les Septante, le syriaque et plusieurs autres interprètes (9) suivent le même sens que la Vulgate; mais l'hébreu peut être pris ironiquement: *Quelle belle figure vous ferez, quand arriveront les douleurs, les angoisses comme celles d'une femme qui enfante!* Théodoret explique ce verset de Joakim, ou de son fils Jéchonias.

Ÿ. 24. SI FUERIT JECHONIAS ANNULUS IN MANU MEA, INDE EVELLAM EUM. Jéchonias, ou, comme il est appelé dans l'hébreu, *Koniâhoû*, succéda à

(1) Tacit. lib. v. Corpora condere, quam cremare, more Egyptio: eadem cura, et de inferis persuasio.

(2) Vide Jerem. xxvii. 2. 3. et seq.

(3) צעקי מעברת

(4) Βοήσων εἰς τὴν πέραν τῆς θαλάσσης.

(5) Osee. xii. 1.

(6) Vatab. Anglic. Drus. Menoch.

(7) ישבת בלבנון... ויהיה נחמתי

(8) Mont. Pagn. Munst. Vat. Tig. Cast. Jun. Tremel.

(9) Grot. Menoch Tir. alli.

25. Et dabo te in manu quærentium animam tuam, et in manu quorum tu formidas faciem, et in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis, et in manu Chaldæorum;

26. Et mittam te, et matrem tuam quæ genuit te, in terram alienam in qua nati non estis, ibique moriemini.

27. Et in terram ad quam ipsi levant animam suam ut revertantur illuc, non revertentur.

28. Numquid vas fictile atque contritum, vir iste Jechonias? numquid vas absque omni voluptate? Quare abjecti sunt ipse et semen ejus, et projecti in terram quam ignoraverunt?

29. Terra, terra, terra, audi sermonem Domini.

30. Hæc dicit Dominus: Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur; nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, et potestatem habeat ultra in Juda.

25. Et de vous livrer entre les mains de ceux qui cherchent à vous ôter la vie, entre les mains de ceux dont vous redoutez le visage, entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et entre les mains des Chaldéens.

26. Et je vous enverrai, vous et votre mère qui vous a mis au monde, dans une terre étrangère dans laquelle vous n'êtes point nés; et vous y mourrez.

27. Leur âme soupirera, dans le désir de revenir en cette terre; et néanmoins ils n'y reviendront jamais.

28. Est-il donc ce Jéchonias, un pot de terre cassé, et un vase qui n'ait plus rien que de méprisable? Pourquoi a-t-il été rejeté, lui et sa race? et pourquoi ont-ils été envoyés dans un pays qui leur était inconnu?

29. Terre, terre, terre, écoutez la parole du Seigneur.

30. Voici ce que dit le Seigneur: Écrivez que cet homme sera stérile; que rien ne lui réussira durant sa vie; et qu'il ne sortira point d'homme de sa race qui soit assis sur le trône de David, ni qui exerce à l'avenir la puissance souveraine de Juda.

COMMENTAIRE

son père Joakim sur le trône de Juda. Il ne profita pas du malheur qui avait frappé son père; il s'abandonna aux mêmes dérèglements que lui (1). Le Seigneur lui déclare ici qu'il l'arrachera du trône de ses pères, et qu'il l'enverra dans une terre étrangère, dont il ne reviendra jamais. Jérémie se sert ici d'une manière de parler proverbiale: *Quand il serait comme un anneau dans mon doigt, je l'en arracherai*. Quand il me serait aussi cher que l'anneau que je porte; quand il me toucherait d'aussi près, qu'il me serait aussi nécessaire, que mon anneau à cacheter, je ne l'épargnerai point. On voit à peu près la même expression dans Aggée (2): *En ce jour-là, dit le Seigneur, je vous prendrai, Zorobabel, fils de Salathiel, et je vous mettrai comme un anneau, parce que je vous ai choisi*. L'anneau était une marque de souveraineté. Alexandre, en mourant, donna son anneau à Perdicas (3), comme pour le désigner son successeur, ou au moins régent de ses états, pendant la majorité de ses héritiers. En Orient, le prince remet les sceaux à son premier ministre. Assuérus donne son anneau d'abord à Aman, puis à Mardochée (4). Quand Jéchonias serait mon premier ministre, le prince le plus considérable de ma cour; en un mot, le premier roi de l'univers, je renverserai son trône.

Ÿ. 26. MITTAM TE, ET MATREMTUAM. IN TERRAM ALIENAM. La mère de Jéchonias était *Nohesta*. Les livres des Rois marquent expressément en

plus d'un endroit (5), qu'elle avait été menée captive à Babylone avec son fils; peut-être pour insinuer qu'elle l'avait entretenu, ou même engagé dans le mal. Elle méritait bien ce traitement, quand elle n'aurait fait que ne pas empêcher un jeune prince, sur qui elle avait de l'ascendant, de se livrer à ses passions.

Ÿ. 27. IN TERRAM AD QUAM IPSI LEVANT ANIMAM SUAM. Ils formeront de vains souhaits pour retourner dans leur pays; ils n'y retourneront point. A la lettre: *Ils élèveront leur âme* vers leur patrie; ils la souhaiteront de toute l'étendue de leur cœur. Ou bien: *Ils seront dans une attente continuelle* de leur retour, et ne retourneront jamais; ils auront toujours l'âme en suspens à ce sujet: *Levant animam suam*.

Ÿ. 28. NUMQUID VAS FICTILE, ATQUE CONTRITUM, VIR ISTE JECHONIAS? NUMQUID VAS ABSQUE OMNI VOLUPTATE? L'hébreu (6): *Ce Jéchonias est-il donc comme une statue, une idole méprisable qui a été brisée? est-il donc comme un vase, un instrument sans beauté, qui ne peut faire aucun plaisir, qui ne peut servir de rien, disent les Septante (7) et le chaldéen? On l'enverra dans un pays lointain, et on l'y oubliera comme une chose qui n'est plus bonne à rien*.

Ÿ. 30. SCRIBE VIRUM ISTUM STERILEM; VIRUM QUI IN DIEBUS SUIS NON PROSPERABITUR. Le terme hébreu (8) qu'on a traduit par *stérile*, signifie aussi un homme qui a perdu ses enfants, un homme qui

(1) iv. Reg. xxiv. 9. Fecit malum coram Domino juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

(2) Agg. ii. 24.

(3) Quint. Curt. lib. x.

(4) Esth. iii. 10; viii. 8.

(5) iv. Reg. xxiv. 8. 12. 15.

(6) העצב ככזה נפוץ האיש הזה כיהוה אים כלר אין חפץ בו Sym. Numquid quisquiliæ viles atque projectæ vir iste? Theodoret. legit: Ὁ ἄσπλαγχνὸς τὸ ἐξουθενωμένον, καὶ ἐκτιναγμένον ὁ ἀνήρη οὗτός.

(7) Ὡς ἄσπαστος ὅσ' αὐτὸν χρεῖα αὐτοῦ.

(8) בחביו את האיש דריקו!

n'a point de postérité, soit qu'il ait eu des fils, ou non. Les Septante traduisent (1) : *Un abominable, ou décrié, chassé, dépouillé*; la première colonne d'Aquila, *stérile*; la seconde, *qui ne croîtra point*; Symmaque, *vide*, dépouillé. Il est certain que Jéchonias avait eu des enfants, et même qu'il laissa après lui Salathiel, père de Zorobabel, qui revint de Babylone, et fut chef de Juda après la captivité. L'Écriture nous parle ici, au verset 28, de la postérité de Jéchonias : *Abjecli sunt ipse, semen ejus*. Nous lisons sa généalogie dans les Paralipomènes (2), et dans saint Matthieu (3). Nous croyons qu'Ézéchiël (4) parle du même prince, lorsqu'il dit que Dieu a séché le bois vert, c'est-

à-dire, Jéchonias. Les Juifs assurent qu'il eut des enfants, après avoir fait pénitence. Saint Jérôme (5), Théodoret, et la plupart des commentateurs croient que véritablement il laissa une postérité : mais ils expliquent ceci, en disant qu'il n'eut point de successeur de sa race sur le trône de Juda. Il fut à l'égard de la succession au trône de ses aïeux, *comme un homme stérile* (6), puisqu'il n'y eut personne de ses enfants qui portât le sceptre de ses ancêtres. Zorobabel ne fut jamais roi, ni prince absolu dans Juda; et ceux qui, après la captivité, gouvernèrent absolument et avec le titre de roi, étaient de la race des prêtres, descendus des Maccabées (7), ou Asmonéens.

(1) Γράψον τὸν ἄνδρα τοῦτον ἐκκήρυκτον ἄνθρωπον. Ita et Theodot. In quibusdam libris additur : Ἀνευδόωτον ἄνθρωπον ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτοῦ.

(2) 1. Par. III. 17. 18.

(3) Matt. I. 12. — (4) Ezech. XVII. 24

(5) Hieron. hic. et Ezech. XIV. 2.

(6) Sanct. Piscat. Munst.

(7) Antiq. lib. XI. cap. 4. Οἱ γὰρ ἱερεῖς προεστῆσαν τῶν πραγμάτων, ἅβρις δὲ τοῦς Ἀσμοναίου συνέβη βασιλεύειν ἐγγύους. Et Hieron. hic.

CHAPITRE XXIII

Menaces contre les pasteurs infidèles. Retour de la captivité. Règne du Messie. Douleur et affliction de Jérémie. Reproches et menaces contre les faux prophètes et contre ceux qui méprisent la parole du Seigneur dans la bouche des vrais prophètes.

1. Væ pastoribus qui disperdunt et dilacerant gregem pascuæ meæ! dicit Dominus.

2. Ideo hæc dicit Dominus Deus Israel ad pastores qui pascunt populum meum: Vos dispersistis gregem meum, et ejecistis eos, et non visitastis eos; ecce ego visitabo super vos malitiam studiorum vestrorum, ait Dominus.

3. Et ego congregabo reliquias gregis mei, de omnibus terris ad quas ejecero eos illuc; et convertam eos ad rura sua, et crescent et multiplicabuntur.

4. Et suscitabo super eos pastores, et pascent eos; non formidabunt ultra, et non pavebunt, et nullus quæretur ex numero, dicit Dominus.

1. Malheur aux pasteurs qui font périr et qui déchirent les brebis de mes pâturages ! dit le Seigneur.

2. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël aux pasteurs qui conduisent mon peuple : Vous avez dispersé les brebis de mon troupeau, vous les avez chassées, et vous ne les avez point visitées; et moi je vous visiterai pour punir le dérèglement de votre cœur et de vos œuvres, dit le Seigneur.

3. Je rassemblerai toutes les brebis qui resteront de mon troupeau, de toutes les terres dans lesquelles je les aurai chassées; je les ferai revenir à leurs champs; et elles croîtront et se multiplieront.

4. Je leur donnerai des pasteurs qui auront soin de les paître; elles ne seront plus dans la crainte et dans l'épouvante; et le nombre s'en conservera, sans qu'il en manque une seule, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. VÆ PASTORIBUS. *Malheur aux pasteurs, aux rois, aux officiers des princes, qui abusent de leur autorité, pour opprimer les pauvres. C'est une suite du discours précédent, qui s'adresse principalement aux princes de Juda, fils et successeurs de Josias.*

ŷ. 2. EJECISTIS, ET NON VISITASTIS EOS. Au lieu de rassembler, de ramener, de rechercher ce troupeau que je vous avais confié, vous l'avez dispersé et perdu. *Visiter* se prend ici pour tous les soins d'un bon pasteur, et principalement pour l'attention qu'il a de faire souvent la revue de ses bêtes, de les compter souvent, de peur qu'il ne lui en manque, et qu'il ne s'en soit égaré quelques-unes. Ce verbe est pris dans un sens tout contraire immédiatement après: *Visitabo super vos malitiam studiorum vestrorum*: Je punirai, je visiterai dans ma colère le dérèglement de votre conduite.

ŷ. 3. CONGREGABO RELIQUIAS GREGIS MEI. Je les ferai revenir de leur captivité, et je les rétablirai dans leur pays. Les prophètes ne manquent guère de prédire le retour de la captivité, après en avoir annoncé les malheurs (1).

ŷ. 4. SUSCITABO SUPER EOS PASTORES. *Je leur donnerai des pasteurs, des princes, des chefs tout différents de ceux qui les gouvernent aujourd'hui.*

Ces pasteurs les mèneront aux pâturages, les garderont, les protégeront, les conserveront; au lieu que ceux qui gouvernent à présent Juda, l'oppriment, l'affaiblissent, le font mourir. Ces pasteurs que je leur donnerai sont Zorobabel, Jésus, fils de Josédech, Esdras, Néhémie, et les autres personnages augustes qui gouvernèrent Juda après la captivité. Dans un sens plus relevé, ces pasteurs sont les apôtres de Jésus-Christ, destinés à conduire et à paître les fidèles délivrés de la servitude de Satan. Zorobabel, Jésus, fils de Josédech, Néhémie n'étaient que des figures du bon Pasteur, de Jésus-Christ, le chef des pasteurs de son Église.

C'est dans le troupeau du Sauveur et dans ses fidèles, qu'on voit le véritable accomplissement de ce qui est prédit ici: *Mes brebis ne seront plus dans la crainte, et leur nombre se conservera, sans qu'il en manque une seule.* Le Sauveur faisait allusion à ce dernier passage, lorsqu'il disait (2): *Je ne perdrai rien de tout ce que mon Père m'a donné.* Et ailleurs (3): *Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés.* Peut-on appliquer, dans la rigueur, aux Juifs de retour de la captivité, ces paroles: Ils ne seront plus dans la crainte, ni dans la frayeur? Combien de fois les Samaritains, les Perses, les Grecs, les Égyptiens les ont-ils

(1) Ita Hebb. Theod. Sanct. Vide infra ŷ. 7 et 9.

(2) Joan. vi. 39. — (3) Joan. xviii. 9. et xvii. 12.

5. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo David germen justum; et regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra.

5. Le temps vient, dit le Seigneur, où je susciterai à David un germe juste; un roi règnera, qui sera sage, qui agira selon l'équité, qui exercera la justice sur la terre.

COMMENTAIRE

fait trembler? Combien de prévaricateurs du temps des Maccabées, et encore depuis, pendant les derniers temps de la nation juive? Peut-on dire que ces gens n'étaient pas des brebis égarées, des hommes perdus? On dira que l'Église chrétienne ne fut pas exempte de frayeurs, ni de scélérats, puisque, dans le collège même des apôtres, il y eut un Juda, un homme de perdition; et que l'Église fut persécutée pendant plusieurs siècles; enfin, dans tous les temps, il y a eu des impies, des apostats, des hérétiques, des hommes perdus, des brebis égarées; mais la grâce soutint l'Église; elle s'accrut en dépit des obstacles et ne tomba jamais comme la Synagogue. On ne prétend point toutefois appliquer dans toute la rigueur ce qui est dit ici, ni à l'Église ni à la Synagogue.

Tout le monde convient que, dans l'Écriture, les termes généraux et universels ne doivent pas toujours s'entendre au pied de la lettre. *Toujours* se met pour un *long temps*; *l'impossible* pour le *difficile*. On dit qu'une chose ne se fera plus, au lieu de dire qu'elle ne se fera plus si souvent, ni si aisément, ni de la même sorte. Il suffit donc, pour vérifier ces prédictions par rapport aux Juifs, que, depuis le retour de Babylone, ils aient vécu plus paisibles dans leur pays, que leurs princes aient été plus réglés et moins corrompus qu'auparavant, que, depuis ce temps, il ne soit point arrivé de malheur pareil à celui de la captivité de Babylone, et que le peuple ait été plus fidèle au Seigneur qu'autrefois. C'en est assez pour justifier la prédiction de Jérémie. Mais il est aisé de montrer que, dans l'Église, l'on a vu tout cela exécuté avec beaucoup plus de perfection, et d'une manière plus grande, plus relevée, plus sensible. Quelle vertu, quelle sagesse, quelle force, quelle charité dans les premiers pasteurs de l'Église, et dans les apôtres! Quelle fidélité, quelle intrépidité, quelle union, quelle paix parmi les premiers fidèles! Quelle sainteté, quelle pureté, quelle perfection dans l'Église primitive! Les temps même les plus fâcheux, les plus obscurs, les plus agités du christianisme, sont de beaucoup supérieurs aux plus beaux temps du judaïsme.

§. 5. ECCE DIES VENIUNT, ET SUSCITABO DAVID GERMEN JUSTUM. Ce verset et le suivant conviennent au Messie, à Jésus-Christ, d'une manière si évidente, qu'on ne peut l'expliquer littéralement d'aucun autre. On nous promet un germe de la race de David, qui règnera: *Et regnabit rex*; qui sera juste, *germen justum*; qui sauvera Juda, *salvabitur Juda*, et qui lui procurera une paix profonde; enfin un prince, dont le nom sera: *Le Seigneur est notre justice*: *Et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster*. Zorobabel était de la race de David; il fut chef de Juda, il gouverna dans la justice, dans l'équité, dans la sagesse; ç'en était assez pour être le type et la figure du Messie: mais il n'y a que Jésus-Christ qui soit vraiment roi, qui sauve Juda et Israël, qui leur donne la vraie paix, et dont le nom soit *Jéhovah notre justice*; nom incommunicable, qui ne convient qu'à un Dieu; nom qu'on ne peut sans blasphème attribuer ni à Zorobabel, ni à aucun autre homme. Il n'y a que quelques Juifs entêtés, et quelques auteurs trop attachés aux explications rabbiniques (1), qui soient capables de n'être pas frappés de l'évidence de cette prophétie, qui désigne si incontestablement notre Sauveur. Le paraphraste chaldéen (2), plusieurs rabbins (3), les pères et les commentateurs chrétiens le reconnaissent. Les mêmes promesses sont répétées presque mot pour mot au chapitre xxxiii, 15, 16.

Le terme hébreu (4) que l'on traduit par *germen*, est rendu ici dans les Septante (5), et en quelques endroits de la Vulgate, par *l'orient* (6); et, dans les prophètes, le Messie est souvent désigné sous l'idée d'une racine, d'un germe, d'un fleur, d'un rejeton. Par exemple, dans Isaïe (7): *In die illa erit germen Domini in magnificentia*. Et ailleurs (8): *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet*. Et au chapitre liii, 2. *Et ascendet quasi virgultum coram eo, et sicut radix de terra silienti*. Et dans Jérémie (9): *In tempore illo geminarem faciam David germen justitiae*.

ET REGNABIT REX. Zorobabel ne fut jamais roi, ni même gouverneur de sa nation avec pouvoir absolu. Jésus Christ, comme homme, ne régna

(1) *Grot. hic.*

(2) *Chald.* Ecce dies veniunt, et suscitabo David Messiam justum. וְהָיָה לְדָוִד כְּשֵׁיחַ וְדֹבָקָה

(3) *Rabbini in Baba-Bathra. c. 5.* - *Midraschin. Psal. xx. - Echa Rabba in Thren. 1. 10.* - *Kim'hi. Abarban. Beresch. Rabb. in Genes. xxv. 6.* *Vide Raimund. Martin. Pugio fidei, parte II. cap. 11.* - *Calov. hic.* - *Boch. de animal. parte 1.*

lib. II. cap. 17.

(4) צְדִיקָה מִבְּטֶרֶן

(5) Ἀναστῆσθαι τῷ Δαυὶδ ἀνατολὴν δικαίαν.

(6) *Vide Zach. III. 8. et VI. 2.* Ecce vir oriens nomen ejus.

(7) *Isai. IV. 2.*

(8) *Isai. XI. 1.*

(9) *Jerem. XXXIII. 15.*

6. In diebus illis salvabitur Juda, et Israel habitabit confidenter; et hoc est nomen quod vocabunt eum: Dominus Justus noster.

7. Propter hoc ecce dies veniunt, dicit Dominus, et non dicent ultra: Vivit Dominus qui eduxit filios Israel de terra Ægypti,

8. Sed: Vivit Dominus qui eduxit et adduxit semen domus Israel de terra aquilonis, et de cunctis terris ad quas ejeceram eos illuc, et habitabunt in terra sua.

6. En ce temps-là, Juda sera sauvé; Israël habitera dans ses maisons, sans rien craindre; et voici le nom qu'ils donneront à ce roi: Le Seigneur qui est notre juste.

7. C'est pourquoi le temps vient, dit le Seigneur, où l'on ne dira plus: Vive le Seigneur, qui a tiré les enfants d'Israël de l'Égypte.

8. Mais: Vive le Seigneur! qui a tiré et qui a ramené les enfants de la maison d'Israël de la terre d'aquilon, et de tous les pays dans lesquels je les avais chassés, et ils habiteront dans leur terre.

COMMENTAIRE

point en ce monde sur les corps, ni sur les biens; mais en temps que Dieu, il ne cessa jamais de régner sur les corps, sur les biens et sur les volontés. Il déclara lui-même qu'il était roi; mais que son royaume n'était pas de ce monde: *Regnum meum non est de hoc mundo* (1).

ŷ. 6. SALVABITUR JUDA, ET ISRAEL HABITABIT CONFIDENTER. Juda et Israël, réunis après le retour de la captivité, jouirent dans leur terre d'une ombre de paix, souvent interrompue et de courte durée, mais qui ne laissait pas de figurer la paix véritable que le Fils de Dieu a fait annoncer aux hommes à sa naissance: *In terra pax hominibus* (2); la réconciliation qu'il a faite de l'homme avec Dieu son Père (3): *Ipse pax nostra*; enfin le salut qu'il procure au monde par sa mort, en qualité de prince de paix: *Princeps pacis* (4).

ET HOC EST NOMEN QUOD VOCABUNT EUM: DOMINUS JUSTUS NOSTER, En hébreu (5): *Jéhovah tsideqnoû*. Jésus-Christ est *Jéhovah*, vrai Dieu, en qui réside la plénitude de la Divinité réellement et véritablement: *In ipso inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter* (6). C'est lui qui est notre justice, notre sanctification, notre salut; il nous rend justes par sa grâce; il a effacé la sentence de mort qui était contre nous (7), il l'a attachée à sa croix, et l'a portée comme en triomphe; il a détruit l'empire du péché, et nous a ouvert les fontaines de la justification dans les sacrements qu'il a laissés à son Église, et dans les exemples de vertu qu'il nous a si divinement montrés, et par ses paroles, et par ses exemples. Les Septante (8): *Et voici le nom qu'il lui donnera: Le Seigneur Josedeq*. Ce dernier terme est composé du nom de *Ja*, ou *Jéhovah*, le Seigneur, et *tsedeq*, la justice. Le syriaque, dans Théodoret: *On l'appellera: Seigneur, justifiez-nous*. Le chaldéen: *Voici le nom qu'on lui donnera: De son temps nous serons justifiés devant le Seigneur*. Gro-

tius détruit cette prophétie, et en détourne le sens, en l'expliquant des Juifs: *Voici le nom qu'on donnera au peuple d'Israël: Le Seigneur est notre justice*. Il faudrait dire: *Le Seigneur est sa justice*: mais cet auteur ne s'embarasse pas de cela. Les expressions les plus claires ne le touchent point; il est souvent plus contraire aux prophéties qui ont été expliquées du Messie par toute l'antiquité, que les Juifs eux-mêmes. On doit le lire avec beaucoup de précaution, si l'on ne veut s'exposer à des doutes fâcheux sur ces matières. Il a été suivi par les rationalistes allemands.

ŷ. 7. NON DICENT ULTRA: VIVIT DOMINUS QUI EDUXIT FILIOS ISRAEL DE TERRA ÆGYPTI. *Le temps vient qu'on ne dira plus: Vive le Seigneur qui a tiré les enfants d'Israël de l'Égypte*; mais: *Vive le Seigneur qui les a délivrés de la captivité de Babylone*. On a déjà vu ces paroles au chapitre xvi, 14, 15. Je veux vous délivrer d'une manière si éclatante, et avec des circonstances si merveilleuses, de votre captivité de Babylone, qu'on oubliera les merveilles opérées à la sortie d'Égypte, et qu'on ne pensera plus qu'à ce nouveau bienfait. Mais cette délivrance de Babylone, tout éclatante qu'elle ait été, n'a pourtant jamais égalé celle de l'Égypte; et la manière pompeuse dont les prophètes la dépeignent, prouve assez qu'ils avaient en vue un objet plus grand et plus important: c'est la Rédemption du genre humain de la servitude de l'enfer et du péché, que Jésus-Christ nous a procurée par sa mort. C'est cette délivrance qui a effacé non seulement les merveilles de la sortie d'Égypte; mais aussi celles de la délivrance de Babylone. Ces deux événements célèbres n'étaient que de faibles images de celle dont nous parlons. Les Septante ont omis les versets 7 et 8, et ils joignent à la fin du sixième ce qui fait le commencement du huitième. Ils lisent: *Son nom sera*

(1) Joan. xviii. 36.

(2) Luc. ii. 14.

(3) Ephes. ii. 14.

(4) Isai. ix. 6.

(5) יהוה צדק — (6) Coloss. ii. 9.

(7) Coloss. ii. 14. Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci.

(8) Τὸ ὄνομα αὐτοῦ ὃ καλεῖται αὐτὸν Ἰσίδειος Ἰωσεδεκ.

9. Ad prophetas : Contritum est cor meum in medio mei, contremuerunt omnia ossa mea; factus sum quasi vir ebrius, et quasi homo madidus a vino, a facie Domini, et a facie verborum sanctorum ejus.

10. Quia adulteris repleta est terra, quia a facie maledictionis luxit terra, arefacta sunt arva deserti : factus est cursus eorum malus, et fortitudo eorum dissimilis;

11. Propheta namque et sacerdos polluti sunt, et in domo mea inveni malum eorum, ait Dominus.

12. Idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris; impellentur enim, et corruent in ea; afferam enim super eos mala, annum visitationis eorum, ait Dominus.

13. Et in prophetis Samariæ vidi fatuitatem; propheta in Baal, et decipiebant populum meum Israel.

14. Et in prophetis Jerusalem vidi similitudinem adulterantium, et iter mendacii; et confortaverunt manus pessimorum ut non converteretur unusquisque a malitia sua; facti sunt mihi omnes ut Sodoma, et habitatores ejus quasi Gomorrha.

9. A cause des faux prophètes, mon cœur s'est brisé en moi-même; tous mes os ont été ébranlés; je suis devenu comme un homme ivre, comme un homme rempli de vin, en contemplant la face du Seigneur, en considérant ses paroles saintes.

10. Car la terre est remplie d'adultères; la terre pleure à cause des blasphèmes; les champs du désert sont devenus tout secs : ils ont couru pour faire le mal, et toute leur puissance n'a servi qu'à commettre l'injustice.

11. Car le prophète et le prêtre se sont corrompus, et j'ai trouvé dans ma maison les maux qu'ils y ont faits, dit le Seigneur.

12. C'est pourquoi leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres; car on les poussera avec effort; et ils tomberont tous ensemble, parce que je les accablerai de maux au temps où je les visiterai, dit le Seigneur.

13. J'ai vu l'extravagance dans les prophètes de Samarie; ils prophétisaient au nom de Baal, et ils séduisaient mon peuple d'Israël.

14. J'ai vu les prophètes de Jérusalem semblables à des adultères. J'ai vu parmi eux la voie du mensonge. Ils ont fortifié les mains des méchants, pour empêcher que les hommes ne se convertissent du dérèglement de leur vie. Ils sont tous devenus devant mes yeux comme Sodome, et les habitants de Jérusalem comme Gomorrhe.

COMMENTAIRE

le Seigneur Josédèch, dans les prophètes. Mais la Vulgate est conforme au texte hébreu et fait un très bon sens.

ÿ. 9. AD PROPHETAS: CONTRITUM EST COR MEUM. Paroles adressées aux prophètes, ou contre les prophètes : Mon cœur est brisé dans moi-même. Voici un nouveau discours prononcé contre les faux prophètes de Juda. Il atteint ensuite les prêtres qui s'étaient joints à eux, et qui les appuyaient de leur crédit parmi le peuple. Jérémie déclare qu'à la vue des maux dont ils sont menacés, il est dans un trouble, dans une agitation pareille à celle d'un homme, à qui le vin a ôté la raison.

ÿ. 10. ADULTERIS REPLETA EST TERRA. La terre est remplie d'adultères; d'hommes corrompus, de faux prophètes, qui déshonorent la parole de Dieu par leurs mensonges; ou d'Israélites idolâtres. L'idolâtrie est souvent exprimée par le nom de fornication ou d'adultère.

A FACIE MALEDICTIONIS. La terre pleure à cause des blasphèmes qu'on y entend; à cause de la hardiesse impie qu'ont les faux prophètes de blasphémer le nom de Dieu, en disant qu'il leur parle et qu'il les envoie, quoiqu'il n'ait aucune part à leur mission, ni à leurs prétendues révélations (1). Autrement : La terre est dans l'affliction, dans la désolation, à cause des malédictions que le Seigneur a prononcées contre elle, et que les méchants lui ont attirées par leurs crimes.

AREFACTA SUNT ARVA DESERTI. Ces champs qu'on ne cultive pas et qu'on réserve pour les

pâturages des animaux de service et d'autres animaux domestiques, sont tout desséchés, et on n'y trouve plus d'herbes; parce que le Seigneur y a répandu sa malédiction. Les pluies n'ont point tombé à leur ordinaire. Les champs du désert sont opposés aux campagnes cultivées et labourées.

FACTUS EST CURSUS EORUM MALUS, ET FORTITUDO EORUM DISSIMILIS. L'hébreu à la lettre (2): Leur course a été au mal, et leur force à ce qui n'est point droit. Ou bien: Leur penchant ne tend qu'au mal, et leur force n'est point droite, n'est pas ce qu'elle devrait être; elle n'est point employée à protéger l'innocent, à soutenir la vérité. Enfin on peut traduire : Leur course ou leur violence sera leur malheur, et leur force ne se soutiendra point. Ils succomberont enfin et ils périront.

ÿ. 11. IN DOMO MEA INVENI MALUM. Ils ont placé leurs idoles jusque dans mon temple (3). Mes prêtres ont été les plus relâchés et les plus faibles à soutenir mes intérêts; ils se sont rangés du parti de mes ennemis. C'est par ma maison que je commencerai la vengeance (4). Le prêtre et le faux prophète sont également corrompus: Propheta et sacerdos polluti sunt. Ou, suivant l'hébreu (5): Ils sont hypocrites; ils déguisent la vérité, et, sous une légère apparence de religion, ils trompent les peuples par leurs mensonges et leurs fausses prophéties.

ÿ. 13-14. IN PROPHETIS SAMARIÆ VIDI FATUITATEM... ET IN PROPHETIS JERUSALEM VIDI SIMILITUDINEM ADULTERANTIUM. Il n'y avait point

(1) Les Septante : Αὐτὸς ὁ θεὸς ἐλάλει ἐν τῷ στόματι αὐτῶν ὡς ἐν ἡμετέροις. Heb. כִּי בִּשְׂמֵי אֱלֹהֵי הָאֲדָמָה הָאֵלֶּיךָ.

(2) Les Septante : Ἔστιν ὁ δρόμος αὐτῶν ἐν τῷ κακῷ, καὶ ἡ ἐπιθυμία αὐτῶν ἐστὶν ἐν τῷ κακῷ. Heb. וְהָיָה דְרֹמְהוֹם בְּרָעָה וְהָיָה מְאָדָה לָרָעָה לָא בְּזוֹן.

(3) Les Septante : ἐν τῷ οἴκῳ μου ἐγένοντο εἰδωλολατῆρες. Heb. וַיִּבְנְוּ בְּהֵיכַל יְהוָה עֲבֹדֹת זָרוֹת.

S. B. — T. X.

(3) IV. Reg. xxxiii. 7. - Jerem. vii. 30.

(4) Ezéch. ix. 6. A sanctuario meo incipite.

(5) Chald. Suffurati sunt vias suas.

15. Propterea hæc dicit Dominus exercituum ad prophetas : Ecce ego cibabo eos absinthio, et potabo eos felle; a prophetis enim Jerusalem egressa est pollutio super omnem terram.

16. Hæc dicit Dominus exercituum : Nolite audire verba prophetarum qui prophetant vobis, et decipiunt vos; visionem cordis sui loquuntur, non de ore Domini.

17. Dicunt his qui blasphemant me : Locutus est Dominus : Pax erit vobis; et omni qui ambulat in pravitate cordis sui dixerunt : Non veniet super vos malum.

18. Quis enim affuit in consilio Domini, et vidit, et audivit sermonem ejus? quis consideravit verbum illius, et audivit?

19. Ecce turbo Dominicæ indignationis egredietur, et tempestas erumpens super caput impiorum veniet.

20. Non revertetur furor Domini, usque dum faciat et usque dum compleat cogitationem cordis sui; in novissimis diebus intelligetis consilium ejus.

21. Non mittebam prophetas, et ipsi currebant; non loquebar ad eos, et ipsi prophetabant.

15. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur des armées dit aux faux prophètes : Je les nourrirai d'absinthe, et je les abreuverai de fiel, parce que la corruption s'est répandue des prophètes de Jérusalem sur toute la terre.

16. Voici ce que dit le Seigneur des armées : N'écoutez point les paroliers des prophètes, qui vous prophétisent et qui vous trompent. Ils publient les visions de leur cœur, et non ce qu'ils ont appris de la bouche du Seigneur.

17. Ils disent à ceux qui me blasphèment : Le Seigneur l'a dit : Vous aurez la paix; et à tous ceux qui marchent dans la corruption de leur cœur : Il ne vous arrivera point de mal.

18. Mais qui d'entre eux a assisté au conseil de Dieu? qui l'a vu? et qui a entendu ce qu'il a dit? Qui a considéré ses desseins et les a entendus?

19. Voici sortir le tourbillon de la colère du Seigneur, et la tempête éclate sur la tête des impies.

20. La fureur du Seigneur ne se relâchera point jusqu'à ce qu'elle exécute et qu'elle accomplisse toutes les pensées de son cœur; vous comprendrez enfin quel aura été son dessein sur vous.

21. Je n'envoyais point ces prophètes, et ils couraient d'eux-mêmes; je ne leur parlais point, et ils prophétisaient de leur tête.

COMMENTAIRE

alors de prophètes à Samarie, ni vrais, ni faux. Cette ville était ruinée, il y avait longtemps. Mais il parle des anciens faux prophètes, qui y étaient sous les rois d'Israël. Ces prophètes, tout corrompus qu'ils étaient, l'étaient beaucoup moins que ceux de Jérusalem. Les premiers étaient des extravagants, qui, au moins, n'abusaient pas de la sainteté de Jéhovah, pour donner du crédit à leurs prophéties. Ils étaient adorateurs déclarés de Baal et prophétisaient au nom de cette fausse divinité. Il fallait avoir perdu l'esprit, pour s'y laisser prendre. Mais ici, ce sont des prophètes qui prophétisent au nom de Jéhovah, qui professent à l'extérieur sa religion sainte, qui sont approuvés et appuyés par les chefs de la nation et par les prêtres. Qui n'y serait trompé? Ils sont cause que ce peuple persévère dans le mal : *Confortaverunt manus pessimorum, ut non converteretur unusquisque a malitia sua*; et que personne ne pense à se convertir. Ils détruisent même les prédictions des vrais prophètes, en publiant des choses toutes opposées.

Ÿ. 15. CIBABO EOS ABSINTHIO, ET POTABO EOS FELLE. Manière de parler figurée, pour dire : Je leur ferai souffrir toute sorte de maux. Faire boire, ou abreuver, signifie ordinairement châtier rigoureusement. On ne peut rien donner à boire de plus mauvais que du fiel. L'hébreu (1) : *Je les nourrirai de l'anah et je leur donnerai à boire de l'eau de rôsch*. On ne sait pas exactement la signification des termes du passage; mais on convient qu'ils

marquent quelque chose d'une amertume mortelle (2). Les Septante (3) : *Je les nourrirai de douleur et je les abreuverai d'eau amère*.

Ÿ. 17. DICUNT HIS QUI BLASPHEMANT ME : LOCUTUS EST DOMINUS : PAX ERIT VOBIS. L'hébreu (4) : *Ils disent à ceux qui me méprisent, ou qui m'outragent : Le Seigneur a parlé; vous aurez la paix, vous jouirez de toutes sortes de prospérités; ne craignez rien*. On peut aussi traduire avec les Septante (5) : *Ils disent à ceux qui rejettent avec mépris la parole du Seigneur : Vous aurez la paix*. Comparez à ceci les chapitres VI, 14, et VIII, 11 : *Dicentes : Pax, pax, cum non esset pax*. *Ezech. XIII, 10*, etc.

Ÿ. 18. QUIS AFFUIT IN CONSILIO DOMINI? Les Septante (6) : *Qui a assisté en la présence du Seigneur*, ou en la subsistance du Seigneur, au lieu où il est présent, où il manifeste sa majesté; Symmaque : *Au discours du Seigneur*; Aquila : *au secret*? C'est ce dernier sens que suivent la plupart des interprètes. Qui de vous, ô faux prophètes, peut se vanter d'avoir pénétré les secrets et les desseins du Seigneur? Je vais vous les découvrir, moi. Sa fureur éclatera contre vous d'une manière terrible. Ce sera alors que vous comprendrez ses secrets et que vous pénétrerez ses desseins (verset 20) : *In novissimis diebus intelligetis consilium ejus*.

Ÿ. 21. NON MITTEBAM PROPHETAS ET IPSI CURREBANT. Ce défaut de vocation et de mission empêchait les faux prophètes de recevoir l'Esprit

(1) הנני מאכיל אותם לענה והשקותם מי ראש

(2) Voyez plus haut chapitre IX, Ÿ. 15.

(3) Ἰδοὺ ἐγὼ ψαμίξω αὐτοὺς ὠδύνας, αἷλα ὄδυνῃ, καὶ πωσιῶ αὐτοὺς ὕδωρ πίκρον.

(4) אכרם אכור לכנאני דבר יהוה שלום יחיה לכם

(5) Λέγουσι τοῖς ἀποθουμένοις τὸν λόγον Κυρίου· Εὐρήνη ἔσται ὑμῖν.

(6) Τίς ἔσται ἐν ὑποστήματι Κυρίου. יהוה צבד בכור יהוה

22. Si stetiissent in consilio meo, et nota fecissent verba mea populo meo, avertissem utique eos a via sua mala et a cogitationibus suis pessimis.

23. Putasne Deus e vicino ego sum, dicit Dominus, et non Deus de longe ?

24. Si occultabitur vir in absconditis, et ego non videbo eum ? dicit Dominus. Numquid non cælum et terram ego impleo ? dicit Dominus.

25. Audivi quæ dixerunt prophetæ prophetantes in nomine meo mendacium, atque dicentes : Somniavi, somniavi.

26. Usquequo istud est in corde prophetarum vaticinantium mendacium, et prophetantium seductiones cordis sui ?

22. S'ils eussent assisté dans mon conseil, et qu'ils eussent fait connaître mes paroles à mon peuple, je les aurais retirés de leur mauvaise voie et du dérèglement de leurs pensées.

23. Ne suis-je Dieu que de près ? dit le Seigneur ; ne le suis-je pas aussi de loin ?

24. Celui qui se cache en un lieu dérobé, ne le vois-je point ? dit le Seigneur. N'est-ce pas moi qui remplis le ciel et la terre ? dit le Seigneur.

25. J'ai entendu ce qu'ont dit ces prophètes qui prophétisent le mensonge en mon nom, en disant : J'ai songé, j'ai songé.

26. Jusqu'à quand cette imagination sera-t-elle dans le cœur des prophètes qui prophétisent le mensonge, et dont les prophéties ne sont que les séductions de leur cœur ;

COMMENTAIRE

saint et les livrait à leur esprit propre, c'est-à-dire, à un esprit de mensonge. Ainsi il paraît qu'il ne suffit pas d'être *prophète*, mais qu'il faut être *envoyé*. Les vrais prophètes se tiennent prêts à marcher lorsque Dieu le leur commande ; mais ils ne *courent* jamais *d'eux-mêmes*. Ils attendent que *Dieu leur parle*, afin d'annoncer sa parole aux peuples. Agir d'une autre manière, c'est *prophétiser de sa tête*, selon qu'il est dit ici, et non par l'Esprit de Dieu.

ŷ. 22. SI STETIISSENT IN CONSILIO MEO, ... AVERTISSEM UTIQUE EOS A VIA SUA MALA. S'ils avaient eu l'avantage de pénétrer mes desseins et d'entrer dans mes secrets ; ils ne seraient pas aussi dérèglés qu'ils le sont ; je les aurais tirés de leurs crimes ; je n'aurais pas permis que mon peuple fût exposé au scandale, en voyant des hommes aussi méchants employés au ministère de la prophétie et chargés d'annoncer ma parole aux peuples ; je les aurais choisis meilleurs, ou du moins je les aurais rendus moins mauvais. L'hébreu (1), les Septante (2), le chaldéen, toutes les autres versions, et même quelques éditions latines (3), portent : *Avertissem ulique eos, au lieu d'avertissem*. S'ils eussent entré dans mon conseil, ils auraient sans doute détourné mon peuple de sa mauvaise voie ; ils l'auraient éloigné du mal, au lieu de l'y porter, ou de l'y entretenir. On pourrait croire qu'*avertissem* serait une faute de copiste dans la Vulgate, si saint Jérôme ne l'avait lu de même dans son commentaire, et si on ne le trouvait ainsi dans les mss. et dans presque tous les imprimés. Au reste, l'une ou l'autre manière de lire fait un très bon sens, et revient à la même idée.

ŷ. 23. PUTASNE DEUS E VICINO EGO SUM ; ET NON DEUS DE LONGE ? Croyez-vous que ma puissance ne s'étende que sur ce qui est près de moi, et non pas sur ce qui en paraît plus éloigné ? N'ai-je pas les bras assez longs pour vous saisir et pour vous faire sentir le poids de ma colère ? Espérez-vous par la suite éviter ma rencontre, vous soustraire à mon pouvoir ? Ou bien : Suis-je donc un Dieu borné, qui ne voie que ce qui est sous mes yeux et près de moi ? Ne portai-je pas ma vue dans tous les temps et dans tous les lieux ? Autrement : Suis-je un Dieu de deux jours (4), comme vos idoles ? Ne suis-je pas de toute éternité et avant tous les siècles ? Enfin : Suis-je un Dieu si aisé à pénétrer ? Croyez-vous pouvoir entrer dans mes desseins et découvrir mes secrets si aisément ? Tous ces sens n'ont rien d'incompatible avec le texte et la suite du discours. Les Septante et Théodotion traduisent l'hébreu (5) par : *Je suis un Dieu prochain et non un Dieu éloigné* (6). Je suis partout, je remplis tout par l'immense étendue de ma présence. Le verset suivant favorise cette explication.

ŷ. 24. NUMQUID NON CÆLUM ET TERRAM EGO IMPLEO ? N'ai-je pas vu vos fourberies et vos mensonges ? Avez-vous cru vous dérober à ma connaissance, ou vous soustraire à mon pouvoir ? *Dieu est partout*, dit un ancien (7), *parce qu'il n'est nulle part*. S'il était renfermé dans un lieu, il ne serait pas en tout lieu.

ŷ. 26. USQUEQUO ISTUD EST IN CORDE PROPHE- TARUM ? Jusqu'à quand les prophètes de mensonge seront-ils dans la fausse persuasion que je ne découvre pas leur hypocrisie ? Ou plutôt : Jusqu'à

(1) וישביוני דברי את עמי וישבובם הרבה הרע
(2) Καὶ τὸν λαόν μου ἀναπέστρεπον ἀπὸ τῶν πονηρῶν ἐπιτηδεύματων αὐτῶν.

(3) Ita Edit. Complut. Regia. et Parisin. Mich. le Geay.

(4) Voyez une semblable expression dans Job. xx. 5. Suivant l'hébreu : Exultatio impiorum de propinquo

(seu brevis).

(5) האלהי בקרוב אני ולא אלהים כרחק (6) Comparez Job. xxxvi. 3. et Psalm. lxxx. 9.

(7) Porphyr. libel. de occasion. O' Θεός πανταχού, ὅτι οὐδ'αμοῦ.

27. Qui volunt facere ut obliviscatur populus meus nominis mei, propter somnia eorum quæ narrat unusquisque ad proximum suum, sicut obliti sunt patres eorum nominis mei propter Baal?

28. Propheta qui habet somnium, narret somnium; et qui habet sermonem meum, loquatur sermonem meum vere. Quid paleis ad triticum? dicit Dominus.

29. Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, et quasi malleus conterens petram?

30. Propterea ecce ego ad prophetas, ait Dominus, qui furantur verba mea unusquisque a proximo suo.

31. Ecce ego ad prophetas, ait Dominus, qui assumunt linguas suas, et aiunt: Dicit Dominus.

27. Qui veulent faire que mon peuple oublie mon nom, à cause de leurs songes qu'ils débitent à quiconque les consulte, comme leurs pères ont oublié mon nom à cause de Baal?

28. Que le prophète qui a un songe raconte son songe, et que celui qui a entendu ma parole annonce ma parole dans la vérité. Qu'y a-t-il de commun entre la paille et le blé? dit le Seigneur.

29. Mes paroles ne sont-elles pas comme du feu, dit le Seigneur, et comme un marteau qui brise la pierre?

30. C'est pourquoi, dit le Seigneur, je viens aux prophètes qui dérobent mes paroles, chacun à leur frère;

31. Je viens aux prophètes, dit le Seigneur, qui aiguisent leur langue, et qui disent: Voici ce que dit le Seigneur;

COMMENTAIRE

quand seront-ils dans l'habitude de séduire mon peuple, et de se tromper eux-mêmes?

Ÿ. 27. SICUT OBLITI SUNT PATRES EORUM NOMINIS MEI, PROPTER BAAL. Qui veulent ruiner la religion dans Juda par leurs fausses prophéties, comme les faux prophètes de Samarie l'ont ruinée dans Israël, en y autorisant le culte de Baal, et en prophétisant en son nom. Il appelle ces prophètes de Samarie les pères de ceux de Juda, leurs maîtres, leurs modèles, leurs avant-coureurs, car l'erreur enfante l'erreur, et il se forme comme une lignée de coquins ou de menteurs.

Ÿ. 28. PROPHETA QUI HABET SOMNIUM, NARRET SOMNIUM. Qu'il propose le songe qui lui est survenu à ceux qui sont véritablement inspirés, afin qu'ils jugent si c'est un songe envoyé de Dieu; qu'il ne donne pas de simples songes, des imaginations creuses, pour de vraies prophéties, afin qu'on discerne la paille du bon grain, et qu'on ne confonde pas les révélations véritables avec les erreurs d'un esprit blessé: *Quid paleis ad triticum?* C'est ainsi que, dans les premiers temps du christianisme, où les songes et les révélations surnaturelles étaient fréquentes, saint Paul, pour empêcher qu'on n'y fût trompé, voulait que deux ou trois prophètes exposassent leurs visions, et que les autres en jugeassent (1): *Prophetæ duo aut tres dicant, et cæteri didicent.*

Ÿ. 29. VERBA MEA QUASI IGNIS, ET QUASI MALLEUS CONTERENS PETRAM? La vraie marque qui fait reconnaître ma parole, est une ardeur semblable au feu qu'elle allume dans le cœur de ceux qu'elle remplit; c'est une force capable de briser les cœurs les plus endurcis. Si vous étiez véritablement remplis de mon Esprit, si j'avais mis ma parole dans votre bouche, vous seriez tout de feu,

tout pleins de zèle pour ma gloire; votre parole serait comme un marteau qui brise les rochers; vous briseriez l'endurcissement de mon peuple; vous surmonteriez son obstination dans le mal. Jérémie, rempli de l'Esprit saint, disait (2): *La parole du Seigneur est dans mon cœur comme un feu dévorant, renfermé au-dedans de mes os; je suis dans la défaillance, et je ne puis en soutenir la force.* Saint Paul (3) compare la parole du Seigneur à une épée à deux tranchants, qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, qui discerne le plus secret des pensées, et qui va jusqu'à la séparation de l'âme et de l'esprit. Les Septante (4), en cet endroit, la comparent à une hache, ou un instrument qui coupe le rocher. L'hébreu: *Un marteau qui met en pièces*, qui brise en plusieurs morceaux un rocher, et qui en fait sortir des étincelles.

Ÿ. 30. QUI FURANTUR VERBA MEA UNUSQUISQUE A PROXIMO SUO. Ils se discréditent l'un l'autre, et sont cause que le peuple, ne sachant discerner le faux du vrai prophète, s'accoutume à n'en plus croire aucun. Les vrais sont traités comme les faux; et il est difficile d'en faire du premier coup la distinction, car l'hypocrisie est si profonde, si habile, si rouée! Les faux prophètes imitaient les véritables dans leur manière de parler, et empruntaient le nom du Seigneur, quoiqu'ils ne fussent rien moins qu'inspirés de son Esprit.

Ÿ. 31. QUI ASSUMUNT LINGUAS SUAS. Qui prennent la liberté de parler en mon nom; qui se servent de leurs idées pour proférer de fausses prophéties en mon nom. C'est de ces gens que parle David (5): *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* Pourquoi racontez-vous mes justices, et osez-vous prononcer les paroles de mon alliance? On peut traduire

(1) 1. Cor. xiv. 29.

(2) Jerem. xx. 9. Factus est in corde meo quasi ignis exæstiuans, claususque in ossibus meis, et defeci ferre non sustinens.

(3) Heb. iv. 12. Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque

ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis.

(4) Ω'ς πέλαιος ὑστράων πέτραν Heb. כבשית וביצף סלע

(5) Psalm. xlix. 16.

32. Ecce ego ad prophetas somniantes mendacium, ait Dominus; qui narraverunt ea, et seduxerunt populum meum in mendacio suo et in miraculis suis, cum ego non misissem eos, nec mandassem eis, qui nihil profuerunt populo huic, dicit Dominus.

33. Si igitur interrogaverit te populus iste, vel propheta, aut sacerdos, dicens: Quod est onus Domini? dices ad eos: Vos estis onus; projiciam quippe vos, dicit Dominus.

34. Et propheta, et sacerdos, et populus qui dicit: Onus Domini, visitabo super virum illum et super domum ejus,

35. Hæc dicetis unusquisque ad proximum, et ad fratrem suum: Quid respondit Dominus? et quid locutus est Dominus?

36. Et onus Domini ultra non memorabitur; quia onus erit unicuique sermo suus, et pervertistis verba Dei viventis, Domini exercituum, Dei nostri.

37. Hæc dices ad prophetam: Quid respondit tibi Dominus? et quid locutus est Dominus?

38. Si autem onus Domini dixeritis, propter hoc hæc dicit Dominus: Quia dixistis sermonem istum: Onus Domini; et misi ad vos, dicens: Nolite dicere: Onus Domini,

32. Je viens aux prophètes, dit le Seigneur, qui ont des visions de mensonge, qui les racontent à mon peuple, et qui le séduisent par leurs mensonges et par leurs miracles, quoique je ne les aie point envoyés et que je ne leur aie donné aucun ordre, et qui aussi n'ont servi de rien à ce peuple, dit le Seigneur.

33. Si donc ce peuple, ou un prophète, ou un prêtre vous interroge, et vous dit: Quel est le fardeau du Seigneur? vous lui direz: C'est vous-mêmes qui êtes le fardeau; c'est pourquoi je vous jetterai bien loin de moi, dit le Seigneur.

34. Si donc un prophète, ou un prêtre, ou quelqu'un du peuple dit encore: Fardeau du Seigneur, je visiterai cet homme et sa maison.

35. Que chacun de vous dise désormais à son prochain et à son frère: Qu'a répondu le Seigneur? qu'est-ce que le Seigneur a dit?

36. Et on ne parlera plus de fardeau du Seigneur; car la parole de chacun sera son propre fardeau, parce que vous avez perverti les paroles du Dieu vivant, du Seigneur des armées, notre Dieu.

37. Vous direz ainsi au prophète: Que vous a répondu le Seigneur? qu'est-ce que le Seigneur a dit?

38. Si vous dites encore: Fardeau du Seigneur, je vous déclare, dit le Seigneur, que, parce que vous vous êtes exprimés ainsi: Fardeau du Seigneur, quoique je vous eusse envoyé dire: Ne dites point: Fardeau du Seigneur,

COMMENTAIRE

l'hébreu (1): *Les prophètes qui aiguisent*, qui polissent, qui rendent douce et glissante leur langue; comme ceux qui trempent dans l'huile la pointe de l'épée ou du poignard, dont ils veulent percer. Ou plutôt: Ces prophètes s'étudient à plaire à ceux à qui ils parlent; ils les flattent et les attirent dans leur parti par des discours agréables et insinuants, conformes à leurs inclinations et au dérèglement de leur cœur.

§. 32. SEDUXERUNT POPULUM MEUM IN MIRACULIS SUI. *Ils séduisent mon peuple par leurs miracles*; par de fausses merveilles, dont ils frappent la vue des ignorants; ou par les enchantements dont ils leur fascinent les yeux. L'hébreu est traduit assez diversement (2): *Qui séduisent mon peuple par leur mensonge et par leur légèreté*, leurs vaines prédictions, leur témérité (3), leurs erreurs (4), leurs fausses exagérations (5), leurs flatteries.

§. 33. QUOD EST ONUS DOMINI? Les prophètes appellent ordinairement *fardeau* (6), les prophéties fâcheuses. Quelquefois aussi, on donne ce nom, mais plus rarement, aux prédictions en général. Les Juifs, pour insulter Jérémie, venaient souvent lui demander: Eh bien, qu'y a-t-il de nouveau? Encore quelque fardeau, quelque pro-

phétie funeste? Vous leur direz: C'est vous que cette prophétie regarde; c'est sur vous que ce fardeau tombera. Ou plutôt: Si l'on vous demande: Y a-t-il quelque nouveau fardeau, quelque nouvelle prophétie? Répondez-leur: C'est vous-mêmes qui êtes le fardeau du Seigneur; il est las de vous porter; il va vous jeter à terre, et vous briser: *Vos estis onus; projiciam quippe vos, dicit Dominus*. L'hébreu à la lettre (7): *Vous leur direz: Quel fardeau? Et je vous briserai par terre*. Le chaldéen: *Vous leur direz: Voici ce qu'elle porte, la prophétie: Je vais vous rejeter, dit le Seigneur*. Les Septante ont suivi le même sens que la Vulgate, et il paraît le plus naturel. Il y a un jeu de mots entre le fardeau, et la prophétie; entre *massa* et *massa*, pris en divers sens, suivant l'hébreu.

§. 35. HÆC DICETIS: QUID RESPONDIT DOMINUS? Je vous apprendrai à changer de langage; vous aurez du respect pour les prophètes. Quand je vous aurai châtiés et humiliés, vous ne direz plus: Quel est le fardeau du Seigneur? mais: Le Seigneur a-t-il parlé?

§. 36. QUIA ONUS ERIT UNICUIQUE SERMO SUUS. Chacun de vous sentira le poids de ma main vengeresse, pour les discours insolents que vous avez

(1) חֲזָנוּ = חֲזָנוּ = חֲזָנוּ Les Septante: Ἐ'αὐθροῦντα; προσητέιας γλώσσης.

(2) חֲזָנוּ = חֲזָנוּ = חֲזָנוּ

(3) Ita Chald. Grot.

(4) Les Septante: Ἐ'ν τοῖς πλάνοις αὐτῶν.

(5) Anglic. vers.

(6) Hébr. הַמַּשָּׂא הַבְּשָׂרָה Les Septante. Sym. Theodot. Ἐ' τὸ λῆμμα Κυρίου; Assumptio Domini. Aq. Ἐ'ρμα onus, seu pondus.

(7) חֲזָנוּ = חֲזָנוּ = חֲזָנוּ Les Septante: Καὶ ἐρεῖς αὐτοῖς: Ὑμεῖς ἐστὲ τὸ λῆμμα, καὶ ῥάξω ὑμᾶς.

39. Propterea ecce ego tollam vos portans, et derelinquam vos, et civitatem quam dedi vobis et patribus vestris, a facie mea;

40. Et dabo vos in opprobrium sempiternum, et in ignominiam æternam, quæ nunquam oblivione delebitur.

39. Je vous prendrai moi-même, et je vous emporterai comme un fardeau; et je vous abandonnerai, vous et la ville que je vous ai donnée ainsi qu'à vos pères, et je vous rejetterai loin de ma face.

40. Je vous couvrirai d'un opprobre qui ne finira point, et d'une éternelle ignominie, dont la mémoire ne s'effacera jamais.

COMMENTAIRE

prononcés. Vos discours deviendront votre fardeau et la cause de vos châtiments. L'expérience apprendra aux Israélites à ne plus railler au sujet de mes prophéties. Ils ne s'en moqueront plus; et, au lieu d'oser davantage le nommer avec dérision *le fardeau de la parole du Seigneur*, ils sentiront à leur dépens, que cette *parole de moquerie* leur deviendra à eux-mêmes comme un *fardeau* insupportable, en leur attirant les châtiments les plus sévères de ma justice. Que les superbes, que les libres-penseurs et que les impies cessent donc de *pervertir les paroles du Dieu vivant*, en se jouant de ses plus saintes vérités. Qu'ils sachent qu'on ne se rit point de lui impunément. La parole du Seigneur, qui subsiste dans tous les siècles, est un *fardeau* qui accablera tous ceux qui s'en moquent, comme elle vivifiera ceux qui s'y soumettent. Son effet est infailible à l'égard de tous les hommes, soit qu'ils s'en raillent insolemment, soit qu'ils l'adorent humblement. Dans les uns, elle est un sujet de vie; dans les autres, un sujet de mort. Que chacun donc prenne garde

de quelle manière il en parlera; parce que la *parole de l'impie sera son propre fardeau*; c'est-à-dire que son impiété même tournera à sa propre perte; et que, n'ayant pas voulu être délivré et sauvé par la vérité, il en sera accablé.

§. 39. ECCE EGO TOLLAM VOS PORTANS, ET DERELINQUAM VOS. Jérémie fait toujours allusion au mot *fardeau*, que les Juifs lui avaient si souvent reproché. Dieu leur donne ce grave avertissement: Puisque, contre ma défense, vous avez si souvent demandé à mes prophètes, quel est le fardeau du Seigneur; le voici ce fardeau: Je vous chargerai sur moi, et je vous froisserai contre terre, comme un fardeau qui m'est insupportable. L'hébreu (1): *Voici que je vous porte comme un fardeau, et je vous jelle contre terre*. Selon la ponctuation des massorètes (2), il faudrait traduire: *Je vous oublierai d'un entier oubli, et je vous rejetterai, etc.* Le chaldéen: *Je vous abandonnerai, et je vous rejetterai*. Mais la traduction qui a été suivie par les Septante et par la Vulgate paraît la meilleure.

(1) כִּי אֲנִי תִּשְׂרָתִי כַּמָּשָׂה וְנִשְׂרָתִי כַּמָּשָׂה וְנִשְׂרָתִי כַּמָּשָׂה Διά τοῦτο, ἰδοὺ ἐγὼ λαμβάνω, καὶ ῥάσσω ὑμᾶς.

(2) Ils lisent נִשְׂחָה de *nāschāh* נִשָּׁח oublier, au lieu de le tirer de *nāschā* נִשָּׂא porter.

CHAPITRE XXIV

Vision de deux paniers, l'un plein de bonnes figes qui représentent les Juifs emmenés captifs à Babylone, l'autre plein de mauvaises figes qui représentent les Juifs restés en Judée ou retirés en Égypte.

1. Ostendit mihi Dominus : et ecce duo calathi pleni ficis, positi ante templum Domini, postquam transtulit Nabuchodonosor, rex Babylonis, Jechoniam, filium Joakim, regem Juda, et principes ejus, et fabrum, et inclusorem, de Jerusalem, et adduxit eos in Babylonem.

1. Le Seigneur me fit voir une vision. Il y avait devant le temple du Seigneur deux paniers pleins de figes. (Et ceci arriva depuis que Nabucodonosor, roi de Babylone, eut transféré Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, avec ses princes, les artisans et les ingénieurs, et qu'il les eut emmenés de Jérusalem à Babylone).

COMMENTAIRE

ŷ. 1. ECCE DUO CALATHI PLENI FICIS, POSITI ANTE TEMPLUM DOMINI. Cette vision arriva après que Jéchonias eut été arraché à sa patrie, et sous le règne de Sédécias, dernier roi de Juda. On plaignait Jéchonias, qui avait été transporté à Babylone avec les principaux personnages de la ville et de la cour ; parce que l'on savait que Nabucodonosor tenait ce prince dans une rigoureuse captivité. Le Seigneur fait voir en esprit à Jérémie deux paniers de figes à la porte du temple, comme s'il s'agissait des prémices des fruits. Celui de ces paniers qui contenait de bonnes figes, était la figure de Jéchonias, et de ceux qui étaient en captivité avec lui ; et le panier rempli de mauvaises figes, représentait Sédécias, qui régnait alors, et le peuple qui était demeuré dans le pays, après l'enlèvement de Jéchonias.

Comme la sagesse de Dieu est opposée à celle des hommes, aussi sa manière d'exprimer les choses est très différente de la leur. Ils usent souvent d'expressions magnifiques pour représenter des choses qui sont très petites devant ses yeux ; et il se sert, au contraire, de comparaisons qui paraissent basses, pour cacher les plus grandes vérités. Le livre de Jérémie en fournit plusieurs exemples. Dieu voulait d'ailleurs faire voir qu'il se mettait en quelque sorte à la portée d'un peuple grossier, tel qu'était le peuple juif ; et que si les sages et les grands esprits du siècle se trouvaient choqués par la bassesse apparente de ces sortes d'expressions qu'il employait pour se faire entendre du peuple, ils devaient en accuser leur propre orgueil, d'autant plus digne d'être rabaisé, qu'il s'élevait davantage. Qui ne serait, en effet, surpris, n'étant point accoutumé au langage de l'Écriture, d'entendre le Fils de Dieu se comparer à un cep de vigne, et les disciples aux branches de cette vigne ? Qui pourra comprendre

comment le Verbe adorable s'étant fait homme, exprime sa mort et le salut de l'univers, qui en est le fruit, par cette comparaison d'un grain de froment jeté dans la terre, qui y germe par une espèce de dissolution et de mort, et qui porte ensuite son fruit très abondamment ? Qui croirait qu'un grand mystère, comme est celui de Jésus-Christ attaché à la croix pour la guérison des hommes, eût été marqué par l'élévation d'un serpent exposé dans le désert, pour la conservation des peuples qui périssaient ? Mais qu'on cesse d'être étonné de ces sortes de paraboles ou de figures, puisqu'elles étaient très propres à représenter au peuple, d'une manière sensible, les vérités que Dieu voulait faire connaître.

La comparaison de ces deux sortes de figes dont il est parlé dans la vision du prophète, exprime d'une façon naturelle, quoique simple, la pensée de Dieu. Tous conviennent qu'il n'y a guère de fruit ni plus doux ni plus excellent que la figue, lorsqu'elle est mûre, ni plus méchant et plus amer quand elle n'a pas sa maturité. Ainsi, Dieu voulait marquer, dans l'image de ces figes différentes, combien il mettait de différence entre la douceur de ceux qui avaient cru, comme Jéchonias, à sa parole, et qui, selon son conseil, s'étaient remis volontairement entre les mains du roi Nabucodonosor ; et la dureté des autres qui, par un orgueil, pour ainsi dire, plein d'amertume, avaient refusé d'écouter sa voix, aimant mieux attendre, comme Sédécias, d'être forcés dans Jérusalem, et de tomber malgré eux entre les mains de leur ennemi.

On a sans doute quelque peine à concevoir comment ces derniers firent mal de résister jusqu'à la fin aux ennemis d'Israël, pour la défense de la ville de Jérusalem et du temple du Seigneur ; et comment les autres, au contraire, ne trahirent point en quelque sorte leur religion et

2. Calathus unus ficus bonas habebat nimis, ut solent ficus esse primi temporis; et calathus unus ficus habebat malas nimis, quæ comedi non poterant eo quod essent malæ.

2. Dans l'un de ces paniers, il y avait d'excellentes figes, comme sont d'ordinaire les figes de la première saison; et dans l'autre, il y en avait de très mauvaises, dont on ne pouvait manger, parce qu'elles ne valaient rien.

COMMENTAIRE

leur patrie, en s'abandonnant à la discrétion d'un roi infidèle. Mais c'est qu'on ne comprend point assez l'état des affaires des Juifs, et la conjoncture du temps. Dieu avait déjà exterminé le royaume d'Israël, et il avait condamné celui de Juda à être ruiné par les Chaldéens à cause de l'idolâtrie et des autres crimes de son peuple. *J'ai regardé cette ville dans ma colère*, leur dit le Seigneur (1). *Elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, qui la consumera par le feu*. C'était donc, comme on l'a dit plusieurs fois, un arrêt irrévocable de la justice de Dieu. Si Dieu, par un effet de sa bonté, déclare aux Juifs qu'il leur présentait encore *une voie* ou un moyen pour sauver leur *vie*, qui était de se retirer vers les Chaldéens, on peut dire qu'en cela sa miséricorde s'opposait en quelque sorte à sa justice; et que, comme l'une les avait déjà livrés à la mort, en condamnant la ville de Jérusalem au feu, et ses habitants aux différentes rigueurs de l'épée, de la *famine* et de la *justice*, l'autre s'efforçait au moins de leur conserver la vie. Le même Dieu qui avait donné à Nabucodonosor le pouvoir de les vaincre, leur donnait encore, par un reste de son amour, la liberté de se sauver de la mort. Ce ne fut donc point par lâcheté que quelques-uns lui obéirent, mais par une humble déférence qu'ils rendirent à sa volonté, en s'abaissant sous sa main toute-puissante, et en adorant ses très justes jugements. Aussi, c'était là la fin principale de cet ordre si surprenant qu'il leur donnait. Et il eut soin dans la suite de récompenser leur fidélité, comme il paraît par la liberté qu'il leur procura de se marier, de se bâtir des maisons, et de planter des jardins dans le pays où ils furent transférés (2).

Mais pour les autres, que le prophète compare encore autre part à des figes détestables (3), ils refusèrent d'écouter la voix de Dieu, et firent connaître, non qu'ils avaient plus de courage que les autres, mais moins de foi; et que c'était un orgueil plein de désespoir qui les possédait, lors-

qu'ils refusaient de reconnaître l'empire absolu qu'il avait sur eux, pour les sauver ou pour les perdre. C'est pourquoi ils éprouvèrent, par une funeste expérience, quel malheur c'était pour eux d'avoir voulu résister à Dieu, lorsque Nabucodonosor fit éclater sa cruauté d'une manière terrible contre eux (4).

POSTQUAM TRANSTULIT FABRUM ET INCLUSOREM DE JERUSALEM. *Après que Nabucodonosor eut transféré les gens de métier, et les orfèvres; à la lettre (5), les ouvriers en bois ou en fer, et les enchasseurs*. Le premier terme est vague, et signifie des ouvriers qui travaillent le bois, la pierre et les métaux. Le second est encore plus inconnu; il vient d'une racine qui signifie *fermer*. Ainsi on l'explique d'un *architecte*, qui bâtit des maisons, et qui ferme les villes de murailles; ou d'un *orfèvre*, qui fait des anneaux et des cachets, et qui y enchasse des pierres précieuses; métier autrefois fort honoré parmi les barbares, selon la remarque de saint Jérôme (6). Enfin on l'explique d'un *ingénieur* habile à marquer un camp, et à conduire les travaux d'un siège, où l'on enferme la ville de tous côtés; ou d'un *serrurier* qui fait des serrures, des verroux, des barres pour les portes des villes. Le terme hébreu signifie proprement *celui qui ferme* une porte. On a déjà vu les mêmes termes (7) dans le quatrième livre des Rois, xxiv, 14. Les Chaldéens ayant pris Jéchonias, voulurent réduire les Juifs au même état où les avaient autrefois mis les Philistins (8); ils leur ôtèrent les ouvriers en fer, les maréchaux et autres, qui pouvaient leur fabriquer des armes, et ceux qui pouvaient faire des serrures pour les portes des villes.

§. 2. UT SOLENT FICUS ESSE PRIMI TEMPORIS. *Comme sont d'ordinaire les figes de la première saison; les figes précoces, nommées en hébreu bakkoûrâh, qui, ayant poussé leur fruit dès l'automne, le conservent pendant tout l'hiver, et le produisent mûr au commencement du printemps, dans la saison où les autres figes commencent seulement à se montrer. Ces sortes de figes*

(1) Jerem. xxi. 9. 10.

(2) Jerem. xxxiv. 5. etc. — Esther. ii. etc.

(3) Jerem. xxxiv. 17. 18.

(4) iv. Reg. xxv.

(5) את החרש ואת המכמר

(6) Hieron. hic. Artifices inclusores auri atque gemmarum, quæ ars apud barbaras nationes pretiosissima est.

(7) iv. Reg. xxiv. 14. Omnem artificem et clusorem.

(8) i. Reg. xiii. 19. Porro faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Israel: caverant enim Philistiim ne forte facerent Hebræi gladium, aut lanceam.

3. Et dixit Dominus ad me: Quid tu vides, Jeremia? Et dixi: Ficus, ficus bonas, bonas valde; et malas, malas valde, quæ comedi non possunt, eo quod sint malæ.

4. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

5. Hæc dicit Dominus, Deus Israel: Sicut ficus hæ bonæ, sic cognoscam transmigratiorem Juda, quam emisi de loco isto in terram Chaldæorum, in bonum.

6. Et ponam oculos meos super eos ad placandum, et reducam eos in terram hanc; et ædificabo eos, et non destruiam; et plantabo eos, et non evellam.

7. Et dabo eis cor ut sciant me, quia ego sum Dominus; et erunt mihi in populum, et ego ero eis in Deum, quia revertentur ad me in toto corde suo.

8. Et sicut ficus pessimæ quæ comedi non possunt, eo quod sint malæ, hæc dicit Dominus, sic dabo Sedeciam, regem Juda, et principes ejus, et reliquos de Jerusalem, qui remanserunt in urbe hac, et qui habitant in terra Ægypti.

3. Alors le Seigneur me dit : Que voyez-vous, Jérémie ? Je lui répondis : Je vois des figues, dont les unes sont bonnes et très bonnes, et les autres sont mauvaises et très mauvaises, et on ne peut point en manger, parce qu'elles ne valent rien.

4. Le Seigneur me parla ensuite, et me dit :

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Comme ces figues que vous voyez sont très bonnes, ainsi je traiterai bien ceux que j'ai envoyés hors de ce lieu, et qui ont été transférés de Juda dans le pays des Chaldéens.

6. Je les regarderai d'un œil favorable, et je les ramènerai dans ce pays : je les édifierai, et je ne les détruirai point ; je les planterai, et je ne les arracherai point.

7. Je leur donnerai un cœur docile, afin qu'ils me connaissent, et qu'ils sachent que je suis le Seigneur : ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, parce qu'ils retourneront à moi de tout leur cœur.

8. Et comme vous voyez ces mauvaises figues, dont on ne peut manger, parce qu'elles ne valent rien : ainsi, dit le Seigneur, j'abandonnerai Sédécias, roi de Juda, les princes et ceux qui sont restés de Jérusalem, qui demeurent dans cette ville, ou qui habitent dans la terre d'Égypte.

COMMENTAIRE

étaient fort estimées, comme on le voit par plus d'un endroit de l'Écriture (1).

ŷ. 5. SICUT FICUS HÆ BONÆ, SIC COGNOSCAM TRANSMIGRATIONEM JUDA. Comme ces figues sont très bonnes, je traiterai bien ceux qui ont été transférés de Juda ; à la lettre (2), je connaîtrai la migration de Juda ; je prendrai connaissance de ce qui les regarde ; je ne les délaisserai point comme des personnes indifférentes et étrangères ; j'en aurai soin, comme de gens à moi, que je connais, à qui je m'intéresse. Connaître se prend souvent pour faire du bien, témoigner de l'estime et de la bonté (3). Quant à l'exécution de ces promesses, nous savons qu'après la mort de Nabucodonosor, Évilmerodach tira Jéchonias de prison, et le mit en honneur dans sa cour (4). Daniel et ses compagnons furent comblés de gloire, et élevés à de hauts emplois, dans la cour de Nabucodonosor (5). Zorobabel, fils de Salathiel et petit-fils de Jéchonias, revint de la captivité, et fut mis à la tête de sa tribu. Les autres Juifs captifs éloignés de Babylone, avaient au milieu d'eux Ézéchiël, que Dieu remplit de son Esprit. Enfin on peut juger par l'histoire de Suzanne, que ces Juifs emmenés avec Jéchonias, étaient traités assez doucement par les Chaldéens. Ils

avaient des juges de leur nation ; ils jouissaient de la liberté d'observer leurs lois ; ils étaient bien établis ; ils avaient des maisons et des jardins (6). Mais la condition des Juifs emmenés captifs avec Sédécias, fut bien plus dure. On les regarda à Babylone comme des révoltés et des criminels d'État ; on n'eut pour eux aucune compassion. Dieu les désigne ici et au chapitre XXIV, 17, sous la figure de mauvaises figues, dont on ne peut manger, et dont on n'a que de l'horreur. Voyez le verset 8.

ŷ. 5. ÆDIFICABO EOS, ET NON DESTRUAM. Je les ramènerai dans leur pays ; ils y rétabliront leurs villes et leurs anciennes demeures, et elles ne seront plus détruites à l'avenir. En effet, après la captivité de Babylone, il n'y en eut plus d'autre. Il fallut que les Juifs devinssent décidés pour amener cette effrayante catastrophe dont les conséquences se perpétuent à travers les âges. La domination romaine fut très douce pour eux, jusqu'au moment où, aveuglés par une présomption funeste, ils se révoltèrent contre les vainqueurs après s'être révoltés contre Dieu. Les pères appliquent aussi ces versets au peuple chrétien, appelé de la servitude du péché à la paix évangélique.

(1) Mich. vii. 1. Præcoquas ficus desideravit anima mea. Vide et Isai. xxviii. 4. et Osee. ix. 10.

(2) כן אכיר את גלות יהודה

(3) Psal. i. 16. Novit Dominus viam justorum. xxxvi. 8. Novit Dominus dies immaculorum. lxxiii. 9. Et nos non cognoscet amplius. cxliiii. 3. Quid est filius hominis quia reputas eum? etc. Vide hic. ŷ. 6.

(4) iv. xxv. 27. Sublevavit Evilmérodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.

(5) Dan. ii. 48.

(6) Jerem. xxix. 5. Ædificate domos, et habitate ; et plantate hortos, et comedite fructum eorum ; accipite uxores, etc.

9. Et dabo eos in vexationem afflictionemque omnibus regnis terræ, in opprobrium, et in parabolam, et in proverbium, et in maledictionem in universis locis ad quæ eieci eos.

10. Et mittam in eis gladium, et famem, et pestem, donec consumantur de terra quam dedi eis et patribus eorum.

9. Je ferai qu'ils seront tourmentés, et qu'ils seront affligés dans tous les royaumes de la terre, et qu'ils deviendront l'opprobre, le jouet, la fable et la malédiction des hommes dans tous les lieux où je les aurai chassés.

10. J'enverrai contre eux l'épée, la famine et la peste, jusqu'à ce qu'ils soient exterminés de la terre que je leur avais donnée, aussi bien qu'à leurs pères.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. OMNIBUS REGNIS TERRÆ. Sous Sédécias, les Juifs, voyant l'ennemi dans le pays, et n'ayant aucune espérance de lui échapper, se sauvèrent en divers lieux, préférant cette fuite et cet exil volontaire, aux misères de la guerre, et à une triste et fâcheuse captivité. L'Écriture ne nous a

point appris les particularités de toutes ces fuites ; mais les prophètes nous les marquent assez, quand ce ne serait que lorsqu'ils prédisent qu'Israël reviendra de toutes les parties du monde : d'outre-mer, de l'Égypte, de l'Assyrie, des rives de l'Euphrate ; en un mot (1), *des quatre vents*.

(1) *Isai. xi. 11. et Ezech. v. 1. 10. 11; xxxvii. 9. - Zach. vi. 5. 15.*

CHAPITRE XXV

Indocilité de Juda à la voix du prophète. Vengeances du Seigneur sur Juda et sur les nations qui l'environnent. Soixante-dix ans de captivité. Vengeances du Seigneur sur Babylone. Calice de la colère du Seigneur ; exécution de ses vengeances.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam, de omni populo Juda, in anno quarto Joakim, filii Josiæ, regis Juda, (ipse est annus primus Nabuchodonosor, regis Babylonis),

2. Quod locutus est Jeremias propheta ad omnem populum Juda, et ad universos habitatores Jerusalem, dicens :

3. A tertio decimo anno Josiæ, filii Amon, regis Juda, usque ad diem hanc, iste tertius et vigesimus annus, factum est verbum Domini ad me, et locutus sum ad vos de nocte consurgens, et loquens, et non audistis.

4. Et misit Dominus ad vos omnes servos suos prophetas, consurgens diluculo, mittensque ; et non audistis, neque inclinastis aures vestras ut audiretis,

5. Cum diceret : Revertimini unusquisque a via sua mala, et a pessimis cogitationibus vestris, et habitabitis in terra quam dedit Dominus vobis et patribus vestris, a sæculo et usque in sæculum ;

6. Et nolite ire post deos alienos, ut serviatis eis adoretisque eos, neque me ad iracundiam provocetis in operibus manuum vestrarum, et non affligam vos.

7. Et non audistis me, dicit Dominus, ut me ad iracundiam provocaretis in operibus manuum vestrarum, in malum vestrum.

8. Propterea hæc dicit Dominus exercituum : Pro eo quod non audistis verba mea,

1. Parole qui fut adressée à Jérémie, concernant tout le peuple de Juda, la quatrième année du règne de Joakim fils de Josias, roi de Juda, qui est la première année de celui de Nabuchodonosor, roi de Babylone,

2. Et que le prophète Jérémie annonça à tout le peuple de Juda et à tous les habitants de Jérusalem, en disant :

3. Depuis la treizième année de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, jusqu'à ce jour, il s'est passé vingt-trois ans, et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée avec empressement ; et vous ne m'avez point écouté ;

4. Et le Seigneur s'est empressé de vous envoyer tous les prophètes ses serviteurs, et vous ne l'avez point écouté, et vous n'avez point soumis vos oreilles pour l'entendre,

5. Lorsqu'il disait : Que chacun de vous se retire de sa mauvaise voie et du dérèglement de ses pensées criminelles, et vous habiterez de siècle en siècle dans dans la terre que le Seigneur vous a donnée, à vous et à vos pères.

6. Ne courez point après des dieux étrangers pour les servir et les adorer, et n'irritez point ma colère par les œuvres de vos mains ; et je ne vous affligerai point.

7. Cependant vous ne m'avez point écouté, dit le Seigneur ; au contraire, vous m'avez irrité par les œuvres de vos mains, pour attirer sur vous tous ces maux.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées : Parce que vous n'avez point écouté mes paroles,

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN ANNO QUARTO JOAKIM ; IPSE EST ANNUS PRIMUS NABUCHODONOSOR. Joakim est monté sur le trône en l'an 609 et Nabuchodonosor II en l'an 604. La quatrième année de Joakim correspond donc à la dernière de Nabou-bal-oussour (Nabopolassar), lorsque le jeune Nabou-koudouroussour prenait la direction des armées pour repousser les Égyptiens. Il n'était pas encore roi en titre, mais il en exerçait le pouvoir en commandant en chef les armées. Ce chapitre est un discours nouveau, distinct de celui qui est rapporté au chapitre précédent, et celui du chapitre suivant. La prophétie que nous examinons, est antérieure à celle du chapitre xxiv et postérieure à celle du chapitre xxvi. Jérémie, tout au commencement du règne de Nabuchodonosor, annonce les maux que ce prince doit faire non seulement à Juda, mais à tous les autres états des environs (1) : *J'assemblerai toutes les nations du nord, et Nabuco-*

donosor mon serviteur, pour les faire fondre sur ce pays, et sur toutes les nations qui demeurent autour de vous. Voici enfin un vengeur, un exécuteur de ma justice, un prince que j'ai destiné à porter la terreur de mon nom partout.

Ÿ. 3. A TERTIO DECIMO ANNO JOSIÆ, USQUE AD DIEM HANC, ISTE EST TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS. Dieu a menacé longtemps, avant d'en venir aux effets. Il y a vingt-trois ans entiers que j'ai commencé à prêcher, à invectiver contre vos désordres. Je n'ai rien omis pour vous rappeler à votre devoir ; j'y ai travaillé, pour ainsi dire, nuit et jour : *De nocte consurgens* ; et vous ne m'avez pas écouté. Jérémie prêcha dix-neuf ans sous Josias, et quatre ans sous Joakim. Joachaz, qui avait régné entre deux, ne fut que trois mois sur le trône.

Ÿ. 4. MISIT AD VOS OMNES SUOS PROPHETAS. Depuis David, combien a-t-on vu de prophètes

(1) Jerem. xxv. 9.

9. Ecce ego mittam et assumam universas cognationes aquilonis, ait Dominus, et Nabuchodonosor, regem Babylonis, servum meum, et adducam eos super terram istam, et super habitatores ejus, et super omnes nationes quæ in circuitu illius sunt; et interficiam eos, et ponam eos in stuporem et in sibilum, et in solitudines sempiternas.

10. Perdamque ex eis vocem gaudii et vocem lætitiæ, vocem sponsi et vocem sponsæ, vocem molæ et lumen lucernæ.

9. Je prendrai tous les peuples de l'aquilon, dit le Seigneur; je les enverrai avec Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, et je les ferai venir contre cette terre, contre ses habitants, et contre toutes les nations qui l'environnent; je les ferai passer au fil de l'épée; je les rendrai l'étonnement et la fable des hommes; et je les réduirai en d'éternelles solitudes.

10. Je ferai cesser parmi eux les cris de joie et les chants de réjouissance; les cantiques de l'époux et les chants de l'épouse; le bruit de la meule et la lumière de la lampe.

COMMENTAIRE

dans Juda? Et depuis Josias même, combien s'en est-il élevé? L'Écriture ne les marque pas tous. Nous connaissons Joël, Habacuc, Sophonie (1), et la prophétesse Holda sous Josias.

ÿ. 9. MITTAM ET ASSUMAM UNIVERSAS COGNATIONES AQUILONIS, ET NABUCHODONOSOR SERVUM MEUM. Le Seigneur se représente comme un monarque absolu, qui envoie ses ordres aux nations, qui leur fait prendre les armes, et les oblige de marcher sous la conduite du général qu'il leur envoie. Ces manières de parler, qui sont ordinaires aux prophètes, nous donnent une haute idée du souverain pouvoir du Tout-Puissant. Tantôt il dit qu'il les fera marcher d'un coup de sifflet (2); tantôt, qu'il élèvera son signal (3), et qu'elles accourront toutes sous ses étendards; tantôt, qu'il leur enverra ses courriers; tantôt, qu'il les appellera par sa voix puissante (4). Tout cela dans le fond ne dit autre chose, sinon qu'il se servira de leurs dispositions, de leurs forces, de leur ambition, de leurs passions, pour exécuter ses desseins éternels, soit qu'il veuille punir ou récompenser. C'est en ce sens que Nabuchodonosor est son serviteur: *Nabuchodonosor servum meum*. C'est le fléau dont il se sert pour châtier son peuple rebelle, et les nations qui ont irrité sa colère. Ce prince s'élève de ses victoires; il se croit fort au-dessus des autres hommes; il se flatte de la faveur de Dieu; il se trompe; Dieu l'emploie au ministère le plus odieux et le plus indigne auquel il puisse occuper un homme. Il est comme la verge dont un père frappe son enfant; il la jettera au feu lorsqu'elle aura servi.

IN STUPOREM ET IN SIBILUM. Cette expression est familière à Jérémie; elle tient du proverbe.

Siffler est une marque de moquerie et d'insulte (5).

ÿ. 10. VOCEM SPONSI, etc. *Les cantiques de l'époux*. Voyez *Jerem.* VII. 34; XVI. 9; XXXIII. 11; *Baruc.* 11, 23.

VOCEM MOLÆ. *Les chansons de celles qui sont à la meule*; des filles qui tournent la meule. Avant l'invention des moulins à eau ou à vent, on se servait de moulins à bras. On employait pour l'ordinaire à cet ouvrage des servantes, comme on le voit dans Homère (6). Dans l'Évangile (7): *Il y aura deux filles qui tourneront la meule; l'une sera prise et l'autre sera laissée*.

Le Sauveur se sert de cet apologue des esclaves qui sont à la meule, dans une circonstance pareille à celle de Jérémie, puisqu'il parle de la dernière prise de Jérusalem par les Romains; mais il l'entend à un point de vue plus élevé. Les esclaves donc qu'on employait à ce pénible ministère, se divertissaient quelquefois à chanter (8); et c'est ce que le prophète appelle la voix de la meule. Nous avons dans Plutarque (9) une de ces chansons qu'on chantait dans ces moulins: *Meule, tourne; tourne, le roi de la grande Mytilène lui-même tourne bien la meule*. Homère en rapporte une autre dans l'Odysée (10).

ET LUMEN LUCERNÆ. On ne verra plus dans Jérusalem ces feux qui brillaient la nuit dans toutes les maisons, et qui donnaient tant d'éclat à cette superbe ville, dont la situation aidait encore beaucoup à l'effet naturel de tant de flambeaux allumés dans chaque maison. Peut-être que Jérémie fait allusion aux illuminations extraordinaires qu'on faisait dans les fêtes. On voit dans Judith, que partout on recevait Holopherne avec des couronnes et des flambeaux (11); et dans les Macca-

(1) Voyez les préfaces sur les petits Prophètes.

(2) *Vide Isai.* v. 26. *Sibilabit ad eum de finibus terræ, et ecce festinus velociter veniet. Et Isai.* VII. 18. *Sibilabit Dominus muscæ quæ est in extremo fluminum Ægypti. Zach.* x. 8. *Sibilabo eis, et congregabo illos.*

(3) *Isai.* v. 26. *Elevabit signum in nationibus. Jerem.* L. 2. 27.

(4) *Abdias.* 1. *Audium audiui a Domino, et legatum ad gentes misit. Et Isai.* XVIII. 2. *Ite, angeli veloces, ad gentem convulsam, etc.*

(5) Voyez les chapitres XVIII. 16; XIX. 8. *et passim.*

(6) *Homer. Odys.* XX.

(7) *Matt.* XXIV. 41. *Due molentes in mola; una assumetur, et una relinquetur.*

(8) *Athenæ. lib.* XIV. c. 3. *Ἰμαίως, ἡ ἐπιμύλιος καλούμενη, ἦν παρὰ τοὺς ἀλέτους ἡρόν.*

(9) *Plut. Sympos.* VII. *Ἀλλεῖ, μύλα, ἄλλεῖ· καὶ γὰρ Πίττακος ἀλεῖ μεγάλας Μιτυλάνας βασιλεύων. Vide et Ælian. Var. hist. lib.* VII. c. 4.

(10) *Homer. Iliad.* XX. — (11) *Judith.* III. 10.

11. Et erit universa terra hæc in solitudinem, et in stuporem; et servient omnes gentes istæ regi Babylonis septuaginta annis.

12. Cumque impleti fuerint septuaginta anni. visitabo super regem Babylonis et super gentem illam, dicit Dominus, iniquitatem eorum, et super terram Chaldæorum, et ponam illam in solitudines sempiternas.

13. Et adducam super terram illam omnia verba mea, quæ locutus sum contra eam, omne quod scriptum est in libro isto, quæcumque prophetavit Jeremias adversum omnes gentes;

14. Quia servierunt eis, cum essent gentes multæ, et reges magni; et reddam eis secundum opera eorum, et secundum facta manuum suarum.

11. Et toute cette terre deviendra un désert affreux qui épouvantera ceux qui le verront; et toutes ces nations seront assujetties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans.

12. Et lorsque les soixante-dix ans seront finis, je visiterai le roi de Babylone et son peuple, dit le Seigneur; je jugerai leur iniquité et la terre des Chaldéens, et je la réduirai en une éternelle solitude.

13. Je réaliserai mes paroles; je ferai fondre sur cette terre tous les maux que j'ai prédits contre elle, tout ce qui est écrit dans ce livre, tout ce que Jérémie a prophétisé contre toutes les nations;

14. Car, quoique ce fussent de grands peuples et de grands rois, ils ont été assujettis aux Chaldéens; et je les traiterai selon leurs mérites et selon les œuvres de leurs mains.

COMMENTAIRE

bées (1), on reçoit Antiochus Épiphanes dans Jérusalem à la lumière d'une infinité de feux et de fallots. Les anciens Juifs allumaient une lampe au commencement du sabbat (2). Ils suivent encore aujourd'hui cette pratique (3). Aux jours de la fête de leurs princes, ils mettaient à leurs fenêtres de grosses lumières ornées de fleurs (4) :

Herodis venere dies, cunctaque fenestra
Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ,
Portantes violas, etc.

Ÿ. 11. SERVIENT OMNES GENTES ISTÆ REGI BABYLONIS SEPTUAGINTA ANNIS. Ces soixante-dix ans commencent en la première année de Nabucodonosor, quatrième de Joakim, et se terminent à la vingt-unième année de Cyrus; d'autres exégètes les font partir de la reddition de Jéchonias à la vingt-huitième année du conquérant médoparse (5). Ce terme regarde non seulement les Juifs; mais aussi les autres nations, dont il est parlé aux versets suivants. Les unes et les autres seront assujetties à Nabucodonosor, et à ses successeurs Évilmérôdach et Baltasar, pendant soixante-dix ans; après quoi, le Seigneur fera éclater sa vengeance sur la monarchie des Chaldéens. Cyrus la renversera et rendra la liberté non seulement aux Juifs et aux Israélites; mais aussi aux peuples dont nous allons parler.

Ÿ. 12. VISITABO SUPER REGEM BABYLONIS. Lorsque les soixante-dix ans seront finis, je visiterai dans ma colère le roi de Babylone, par les armes de Cyrus, qui fit la guerre aux Babyloniens, et renversa la monarchie chaldéenne. Dieu menace de réduire Babylone en une solitude éternelle: *Ponam illam in solitudines sempiternas*. Ce qui ne fut exécuté qu'à la longue. Babylone subsista encore longtemps depuis. Mais il y a plusieurs

siècles qu'elle est tellement détruite, qu'on n'en connaissait pas même la situation. Isaïe (6) a souvent parlé contre cette ville.

Ÿ. 14. QUIA SERVIERUNT EIS, CUM ESSENT GENTES MULTÆ, ET REGES MAGNI. Mais pourquoi leur en faire un crime? Ne s'y sont-elles pas soumises par contrainte, et parce qu'elles n'ont pu résister aux Chaldéens? Et quand elles l'auraient fait volontairement, le Seigneur ne leur avait-il pas ordonné par Jérémie de s'y soumettre, en les menaçant des derniers malheurs, si elles ne prenaient ce parti (7)? *Gens aulem, et regnum quod non servierit Nabucodonosor regi Babylonis, in gladio, et in fame, et in peste, visilabo super gentem illam*.

Pour entrer dans le sens de cette prophétie, il faut distinguer les temps. Les peuples voisins des Juifs, au commencement du règne de Sédécias, envoyèrent leurs ambassadeurs à ce prince (8), pour prendre avec lui des mesures pour résister à Nabucodonosor, et pour arrêter le cours de ses victoires. Jérémie, dans cette occasion, leur dénonça de la part de Dieu, qu'ils eussent à se soumettre à ce prince, sous les peines marquées plus haut. Ils ne laissèrent pas de faire alliance entre eux contre l'ordre du Seigneur, et de se promettre réciproquement de s'entr'aider. Quelques années après, Nabucodonosor ayant conçu du soupçon contre la fidélité de Sédécias, et étant informé de ses liaisons secrètes avec l'Égypte, vint en Judée avec une puissante armée, et attaqua Jérusalem. Alors les Iduméens, les Ammonites et les Moabites se joignirent à lui, et l'aiderent, nonobstant leurs promesses, dans la guerre contre Sédécias, leur allié (9).

C'est cette perfidie que leur reproche ici Jérémie. Vous avez servi Nabucodonosor, quoique

(1) 11. *Macc.* iv. 22.

(2) *Senec.* ep. xcvi. Sabbatis lucernam accendere.

(3) *Buxtorf. Synagog. Judaic.* c. 10.

(4) *Persius Satyr.* v. v. 180.

(5) Cf. *Exercitatio de septuaginta annis captivitatis et vas-*

tilatis Hierosolymitanæ a Johan. Vorslio, apud Crenium. iii. 741-790.

(6) *Isai.* xiii. xiv. xxi.

(7) *Jerem.* xxviii. 8. — (8) *Jerem.* xxviii. 3.

(9) *Vide Hieron. hic. Raban. Dionys. Hugo. Sancti.*

15. Quia sic dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Sume calicem vini furoris hujus de manu mea, et propinabis de illo cunctis gentibus, ad quas ego mittam te.

16. Et bibent, et turbabuntur, et insanient a facie gladii quem ego mittam inter eos.

17. Et accepi calicem de manu Domini, et propinavi cunctis gentibus ad quas misit me Dominus :

15. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Prenez de ma main cette coupe du vin de ma fureur ; et vous en ferez boire à tous les peuples vers lesquels je vous enverrai.

16. Il en boiront, et ils en seront troublés ; et ils sortiront comme hors d'eux-mêmes, à la vue de l'épée que j'enverrai contre eux.

17. Et je reçus la coupe de la main du Seigneur, et j'en fis boire à tous les peuples vers lesquels le Seigneur m'a envoyé ;

COMMENTAIRE

vous fussiez une grande multitude de nations puissantes ; ou bien : Vous vous êtes joints à lui, pour perdre Juda, quoique vous pussiez, si vous eussiez voulu joindre vos forces, arrêter sa violence, car contre un ennemi puissant vous étiez un grand nombre de peuples.

Nous savons par l'Écriture (1), que les Iduméens se joignirent à l'armée de Nabucodonosor. La chose n'est pas moins certaine des Ammonites et des Moabites (2). Ézéchiél reproche aux Tyriens et aux Sidoniens de s'être réjouis de la prise et de la ruine de Jérusalem (3). Enfin le roi d'Égypte se mit en devoir de venir au secours de Sédécias ; Ézéchiél, chapitre xxx, 29, insinue qu'il y eut un combat, et que le roi d'Égypte fut battu : *J'ai rompu le bras du pharaon, et il n'a point été pansé.*

Les exégètes modernes traduisent autrement le texte hébreu (4) : *Parce que les Chaldéens ont assujéti plusieurs peuples et plusieurs rois, ces peuples nombreux et ces rois puissants les assujétiront à leur tour* (5). Quoiqu'à la rigueur on ne puisse pas montrer que les nations assujéties par les Chaldéens, surtout celles dont il s'agit ici, les Égyptiens, les Phéniciens, les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, aient jamais dominé les Chaldéens ; il faut pourtant avouer que les autres prophètes s'expriment à peu près de même. Isaïe (6) dit à Jérusalem que les rois lui seront assujétis et la rétabliront ; que les nations étrangères viendront se prosterner devant elle, et lècheront la poussière de ses pieds. Il dit ailleurs (7), que les Israélites assujétiront ceux qui les ont autrefois assujétis et qu'ils domineront leurs exacteurs : *Erunt capientes eos qui se ceperant, et subjicient exactores suos.* Les Chaldéens, depuis la chute de leur empire, devinrent méprisables à tous leurs ennemis. C'en est assez pour justifier la prédiction de Jérémie. Si l'on veut s'en tenir à

la traduction de la Vulgate, qui est conforme à Aquila et à Théodotion, on peut y ramener le texte hébreu, en traduisant : *Parce que même des nations nombreuses et de grands rois ont été assujétiés chez eux, sous eux.* Ou plutôt : *Parce que ces peuples, tout nombreux qu'ils étaient, et ces rois puissants ont servi avec eux, sous eux, dans leur armée.*

Il paraît par la fin du verset précédent, que Jérémie avait déjà prononcé ses prophéties, non seulement contre les Chaldéens, mais aussi contre les autres peuples ; quoique, dans le recueil de ses prophéties, nous ne les trouvions qu'aux chapitres XLVI, XLVII et suivants. Il faut les placer avant la quatrième année de Joakim, date de ce chapitre xxv. On ne lit pas ici dans les Septante de l'édition romaine le verset 14 ni les suivants. Ils sont transportés et ne se trouvent qu'après six chapitres, c'est-à-dire, au chapitre xxxii. Il y a pourtant divers exemplaires où on les trouve ici et sans transposition, comme on le voit dans l'édition de Complute, dans Nobilius, et dans les diverses leçons de l'édition de Londres in-4° (8). Théodoret a lu ces versets, soit que son texte fût plus correct que celui dont se servait saint Jérôme, soit qu'il les ait suppléés de quelque autre version qu'il avait en main ; ou même de l'hébreu et du syriaque qu'il cite ici au verset 25.

ÿ. 15. SUME CALICEM VINI FURORIS. On sait que, sous cette figure d'une coupe que Dieu fait boire à divers peuples, on doit entendre les plus durs effets de sa colère. Cette expression est fort ordinaire dans l'Écriture (9). Les commentateurs se demandent si Dieu mit réellement dans la main de Jérémie une coupe ; ou du moins, si ce prophète alla annoncer ces prédictions aux peuples marqués dans la suite du chapitre. Sanctius (10) prend le tout à la lettre. Il veut que le

(1) Psal. CXXXVI. 7. - Abdias, II. 12. 13. 14. - Jerem. XII. 6; XLIX. 7. - Thren. IV. 21. 22. - Ezech. XXV. 12.

(2) Ezech. XXV. 3. 8. 9.

(3) Ezech. XXXVI. 2.

(4) כִּי עָבְדוּ בָם גַּם הַפְּהָה גוֹיִם רַבִּים וְבַלְיָיִם גְּדוֹלִים

(5) Ita Chald. Pag. Vat. alii plures.

(6) Isai. LX. 10. 12. 14; XLIX. 27.

(7) Isai. XIV. 2. Voyez aussi Jerem. XXX. 16.

(8) Voyez les notes de Nobilius et celles de la Polyglotte d'Angleterre sur cet endroit.

(9) Psal. X. 7. et LXXIV. 9. et Isai. LI. 17. - Jerem. XLIX. 12. - Thren. IV. 21. et passim.

(10) Sanct. hic. n. 34. 35. 38.

18. Jerusalem, et civitatibus Juda, et regibus ejus, et principibus ejus, ut darem eos in solitudinem, et in stuporem, et in sibilum, et in maledictionem, sicut est dies ista ;

19. Pharaoni, regi Ægypti, et servis ejus, et principibus ejus, et omni populo ejus ;

20. Et universis generaliter cunctis regibus terræ Ausitidis, et cunctis regibus terræ Philisthiim, et Ascaloni, et Gazæ, et Accaron, et reliquiis Azoti ;

18. A Jérusalem, aux villes de Juda, à ses rois et à ses princes, pour réduire leur terre en un désert, et pour les rendre l'étonnement, la fable et la malédiction des hommes, comme il paraît aujourd'hui ;

19. Au pharaon, roi d'Égypte, à ses serviteurs, à ses princes et à tout son peuple ;

20. Et généralement à tous, à tous les rois du pays d'Ausite, à tous les rois du pays des Philistins, d'Ascalon, de Gaza, d'Accaron, et à ce qui reste d'Azot ;

COMMENTAIRE

prophète ait présenté une coupe à boire à tous ces peuples, et il n'a nulle peine à croire qu'il ait été dans tous ces pays ; quoiqu'il ne nie pas que Jérémie n'ait pu s'acquitter de sa commission, en présentant le calice aux peuples étrangers, qui se trouvaient à Jérusalem aux jours de grandes fêtes, pour le commerce. Mais la plupart (1) croient que tout ceci se passa en vision, et que Jérémie raconta simplement ce qu'il avait vu. Il put l'écrire, et l'envoyer dans les pays où Dieu lui ordonnait de le publier.

ÿ. 18. UT DAREM EOS IN SOLITUDINEM, SICUT EST DIES ISTA. Ces derniers mots causent ici bien de l'embarras ; car il est certain qu'en la quatrième année de Joakim, le pays de Juda n'était point encore réduit en solitude, et ne le fut que plus de quatorze ans après, lorsque Nabucodonosor eut pris la ville, et réduit le peuple en captivité. Pour répondre à cette difficulté, les uns disent que dès lors le pays était dans un état si différent de ce qu'il était avant les malheurs des derniers règnes, qu'il pouvait passer pour un désert. D'autres croient que ceci ne fut écrit par Jérémie que quelques années après, lorsque la Judée fut presque entièrement désolée, sous le règne de Jéchonias (2). Il y en a qui soutiennent que Jérémie, ou quelqu'autre, n'ajouta cette glose qu'après la destruction de Jérusalem, et la désolation du pays (3). Il dit donc que Jérusalem sera *in maledictionem, sicut est dies hæc*, un sujet de malédiction, comme elle l'est aujourd'hui ; c'est-à-dire, qu'on ne pourra souhaiter un plus grand malheur à une ville, et à un pays, que de lui dire : Puissiez-vous être réduit en l'état où est aujourd'hui Jérusalem.

ÿ. 19. PHARAONI REGI ÆGYPTI. C'est le pharaon *Ouhabrâ*, ou *Apriès*, comme le nomme Hérodote (4). Ce prince avait fait une ligue avec Sédécias contre Nabucodonosor (5) ; et lorsque le roi

de Chaldée vint assiéger Jérusalem, le pharaon se présenta avec une armée, pour le secourir (6). On ne sait quel fut le résultat de cette démarche. Selon certains auteurs, *Ouhabrâ* se retira sans combattre ; selon d'autres, il fut vaincu. Aucun document de nature égyptienne ou chaldéenne n'est venu éclaircir ce point obscur. Quoi qu'il en soit, Nabucodonosor se débarrassa de l'Égypte, et assiégea Jérusalem.

ÿ. 20. UNIVERSIS GENERALITER REGIBUS TERRÆ AUSITIDIS. L'hébreu (7) : *Et à tout le mélange et à tous les rois de la terre de 'Oûts*. Il faut joindre cela à ce qui précède : J'ai fait boire ce calice au pharaon, à tout son peuple, et aux étrangers mêlés avec eux ; à la populace ramassée des divers pays dans l'Égypte. Le terme hébreu *ereb* est traduit dans l'Exode, par (8) : *vulgus promiscuum*, un ramassis des gens qui avaient suivi les Israélites dans leur sortie d'Égypte ; des gens sans aveu et sans patrie. On peut traduire : *Tous les Arabes*, dont il donne le dénombrement immédiatement après. Le chaldéen : *Tous ses voisins*. Le syriaque : *Tous ses confins*. D'autres : *Les peuples occidentaux*.

Quant au pays de 'Oûts ou d'Ausite, la plupart le placent dans l'Idumée. Jérémie, dans ses Lamentations (9), paraît formel pour ce sentiment : *Réjouissez-vous, fille d'Édom, qui habitez dans la terre de 'Oûts*. Mais ce qui nous fait douter que Jérémie veuille ici désigner l'Idumée, c'est qu'au verset 21, il nomme expressément cette province, comme fort différente de 'Oûts. Ainsi aimerons-nous mieux entendre ici, sous le nom de 'Oûts, le pays d'Ausite, où demeurait Job, dans l'Arabie déserte, vers la Palmyrène. Voyez ce que nous avons dit sur Job, chapitre 1, verset 5. Au reste, on ne doute point que tout ce que Jérémie prédit à ces peuples, ne leur soit arrivé après la prise de Jérusalem : mais les historiens profanes ou

(1) Thom. Dionys. Hugo. Tir. Grot.

(2) Vide iv. Reg. xxiv. 13. 14. et seq.

(3) Valab. Piscat.

(4) Herodot. lib. ii. cap. 161. 162. Vide Jerem. xliv. 30.

(5) Ezech. xvii. 15. 16. 17.

(6) Jerem. xxxvii. 4. 6.

(7) וְאֶת כָּל הַמִּזְרָג וְאֶת כָּל מְלָכֵי אֶרֶץ הָעוֹף

(8) Exod. xii. 38. et Num. xi. 4. Les Septante : *hic. Πάντας τοὺς συμμειχταῖους αὐτοῦ.*

(9) Thren. iv. 21. Gaude et lætare, filia Edom, quæ habitas in terra Hus.

21. Et Idumææ, et Moab, et filiis Ammon;
22. Et cunctis regibus Tyri, et universis regibus Sidonis, et regibus terræ insularum qui sunt trans mare;

21. A l'Idumée, à Moab, et aux enfants d'Ammon;
22. A tous les rois de Tyr et à tous les rois de Sidon, et aux rois de la terre des îles, lesquels sont au-delà de la mer;

COMMENTAIRE

sacrés ne nous en ont point laissé le récit. Nous ne l'apprenons que des prophètes. Josèphe (1) dit seulement en peu de mots, que Nabucodonosor, cinq ans après la ruine de Jérusalem, attaqua la Cœlésyrie, et que, l'ayant assujettie, il marcha contre les Ammonites et les Moabites; après quoi, il tourna ses armes contre l'Égypte. Ce dernier détail ne suivit pas immédiatement la défaite des Moabites et des Ammonites. Le renom fabuleux qui s'attachait à la richesse de l'Yémen, poussa le conquérant assyrien à fondre sur le Hedjâz; il battit les Djorom Jectanides et atteignit le Yémen occidental; ravagea le pays et s'empara d'un immense butin. Il ne put toutefois atteindre le cœur du pays, à cause, sans doute, de la fatigue de ses soldats. Peut-être les préparatifs faits par Ouhabrà le contraignirent-ils à se tenir à portée de la côte phénicienne. Ce que nous savons de ces équipées sanglantes, nous montre Ouhabrà vainqueur sur mer, et enlevant Sidon par un coup de main, puis Nabucodonosor pénétrant dans le Delta et s'avançant jusque dans la haute Égypte (2).

CUNCTIS REGIBUS TERRÆ PHILISTHIIM. A tous les rois du pays des Philistins; d'Ascalon, de Gaza, d'Accaron. Ces trois villes avaient donc encore des rois à cette époque. Nous ne savons pas au juste ni le temps, ni les circonstances des malheurs arrivés aux Philistins, en conséquence de ces prédictions. Jérémie au chapitre XLVII (3), nous apprend qu'il viendra sur le pays des Philistins un déluge d'eau, un torrent qui l'inondera, et qui détruira Tyr et Sidon; car le Seigneur est résolu de renverser les Philistins, ces restes de l'île de Caphthor. La ville de Gaza est réduite à s'arracher les cheveux. Ce torrent qui vient du côté du nord, ne peut être que Nabucodonosor, qui, après avoir pris Tyr et Sidon, s'avança vers l'Égypte, et abattit, en chemin, tout ce qui lui fit résistance dans le pays des Philistins. Ces peu-

ples avaient été subjugués d'abord par les Égyptiens. Psamétik prit la ville d'Azot, après un siège de vingt-neuf ans (4); d'où vient que le prophète l'appelle ici (5), *les restes* ou les débris d'Azot. Gaza avait aussi été prise par le pharaon, comme nous l'apprend le prophète (6), de sorte que les Philistins furent en fort peu de temps exposés en proie aux Égyptiens et aux Chaldéens. La situation géographique de leur pays en faisait un chemin toujours foulé aux pieds de l'ennemi.

γ. 21. ET IDUMÆÆ, ET MOAB, ET FILIIS AMMON. Ces peuples envoyèrent leurs ambassadeurs à Sédécias, au commencement de son règne (7), trois ou quatre ans après cette prédiction de Jérémie. On croit que le principal motif de cette députation était de se liguier avec le roi de Juda contre Nabucodonosor. Cependant, lorsque le prince assyrien vint assiéger Jérusalem, non seulement les Iduméens, les Ammonites et les Moabites ne leur envoyèrent point de secours; mais ils se joignirent à l'ennemi commun (8) et insultèrent au malheur de Juda. Ce fut pour punir cette trahison, que le Seigneur les livra à Nabucodonosor, qui les assujettit la cinquième année après la prise de Jérusalem, ainsi que nous le voyons dans Josèphe. Jérémie nous donne le détail de ces guerres de Nabucodonosor, aux chapitres XLVIII et XLIX; Ézéchiél au chapitre XXV, jusqu'au XXXIV, Abdias et Sophonie y ajoutent d'autres détails.

γ. 22. CUNCTIS REGIBUS TYRI. Il n'y avait qu'un roi de Tyr; mais il pouvait y avoir plusieurs gouverneurs des villes dépendantes de Tyr, avec le titre de roi. Le siège de Tyr est décrit dans Ézéchiél (9) avec presque autant de clarté, qu'aurait pu le faire un historien. Nabucodonosor l'assiégea après Jérusalem, et la prit après un siège de treize ans. Le roi qui y régnait alors, était Ithobaal, comme nous l'apprenons des anciens auteurs phéniciens cités dans Josèphe (10). Ce siège de

(1) Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. Τῷ γὰρ πέμπτῳ τῆς Ἱεροσολύμων πρηθίσεως ἔτει, ὃ ἐστὶ τρίτον καὶ εἰκοστὸν τοῦ Ναβουχοδονοσόρου, στρατεύει ὁ αὐτὸς ἐπὶ τὴν Κοίλην Συρίαν, καὶ καταστῶν αὐτὴν, ἐπολέμησε, καὶ Ἀμμονίτας, καὶ Μωαβίτας· ποιησάμενος δὲ ὑπήκοα ταῦτα τὰ ἔθνη, ἐπέβαλεν εἰς τὴν Ἀἴγυπτον καταστρεφόμενος αὐτήν.

(2) Herodot. II. 101. - Diodore. I. 68. - Records of the past. VI. 79. - A. Wiedeman, Der Zug Nebucadnezars gegen Ägypten, dans la Zeitschrift für Ägyptische Sprache, an. 1878.

(3) Jerem. XLVII. 2. Ecce aquæ ascendunt ab aquilone, et erunt quasi torrens inundans....4. Vastabuntur omnes

Philisthiim, et dissipabitur Tyrus, et Sidon.... Depopulatus est enim Dominus Palæstinos, reliquias insulæ Capadociae; venit calvitium super Gazam, etc.

(4) Herodot. lib. II. c. 157. Τῶν τὰ ἐνός δέοντα τριήκοντα ἄζωτον τῆς Συρίας μεγάλην πόλιν ἐπολιόρκει.

(5) Jerem. XXV. 20. Reliquiis Azoti.

(6) Jerem. XLVII. 1. Verbum Domini contra Palæstinos, antequam percuteret Pharaon Gazam.

(7) Jerem. XXVII. 3.

(8) Jerem. XII. 6.

(9) Ezech. XXVI. XXVII. XXVIII.

(10) Joseph. contra Appion. lib. I. et Antiq. lib. X. c. 11.

23. Et Dedan, et Thema, et Buz, et universis qui attonsi sunt in comam ;

23. A Dédan, à Théma, à Buz, et à tous ceux qui se font couper les cheveux en rond ;

COMMENTAIRE

Tyr a donné lieu à de grandes difficultés. Ézéchiél raconte la prise de cette ville ; les historiens profanes ne l'indiquent pas. On en a conclu que la prophétie d'Ézéchiél ne s'était point accomplie, et que les pères de l'Église, même les plus instruits et les mieux placés pour être bien informés, saint Jérôme et saint Cyrille d'Alexandrie, par exemple, s'étaient trompés en disant que la ville avait été emportée d'assaut. Ces divergences tiennent moins au fait en lui-même qu'à la manière de l'envisager. La ville de Tyr eut successivement deux positions bien tranchées. L'ancienne Tyr était bâtie sur le continent ; la nouvelle était insulaire. Mais la nouvelle Tyr ne fut pas primitivement dans l'île où Alexandre l'assiégea dans la suite ; elle était située sur un autre îlot plus rapproché de la côte.

« La première île, » dit M. Hæfer, « c'est-à-dire la plus voisine du continent, celle qu'habitaient les Tyriens quand Nabucodonosor en entreprit le siège, était bornée à l'est par un canal fort étroit, qui la séparait de la terre ferme, et vers l'occident par un autre détroit resserré entre son rivage et celui de la seconde île. Les îles n'avaient cependant pas toujours été isolées l'une de l'autre ; réunies par une chaussée qu'Hiram avait fait élever, elles étaient néanmoins restées séparées du continent.

« Les habitants de Sor (Tyr), protégés par la situation de leur ville, résistèrent, d'après ce que dit Philostrate, pendant treize ans aux efforts des Babyloniens. Nabucodonosor, voyant qu'il ne pouvait lasser le courage de ces fiers insulaires, résolut de combler le détroit qui l'empêchait de s'approcher de leurs remparts.

« Quand ce grand ouvrage fut achevé, les Tyriens, jugeant sans doute qu'ils ne pourraient plus résister aux assiégeants, se retirèrent dans la seconde île, celle dans laquelle Alexandre les trouva. Nabucodonosor, en entrant dans Sor, se vit trompé dans son attente. Furieux de la trouver presque déserte et dénuée de ces grandes richesses qu'il avait promis de partager avec les soldats, pour les récompenser de leurs fatigues, il passa au fil de l'épée ce qui restait d'habitants, et fit raser ensuite la ville jusqu'aux fondements.

« Une fois réfugiés dans cette seconde île, les

assiégés durent, pour éviter d'y être poursuivis par Nabucodonosor, couper la chaussée qui la réunissait à la ville qu'ils venaient d'abandonner, et ce fut ainsi qu'environ 572 ans avant Jésus-Christ, les Tyriens s'établirent dans l'île qu'Alexandre joignit plus tard au continent (1). »

Ne pouvant les forcer dans cette seconde position, Nabucodonosor se résigna à traiter avec le roi Ithobaal III. Ainsi fut accompli ce qu'avaient annoncé les prophètes.

UNIVERSIS REGIBUS SIDONIS. A celui qui régnait dans Sidon, et à ceux qui avaient le titre de roi dans les villes de sa dépendance. Ménandre rapporte des *Annales des Tyriens*, que Sidon et Acé, nommée depuis Ptolémaïde, l'ancienne Tyr et plusieurs autres villes, se détachèrent de l'alliance des Tyriens, pour se livrer à Salmanasar, roi des Assyriens (2). Isaïe (3) reproche à Sidon d'avoir vu avec indifférence, ou même avec quelque espèce de joie, la chute de Tyr, sa voisine et sa rivale. Il semble donc que les Sidoniens étaient alliés des Chaldéens durant cette guerre. Cependant, nous apprenons d'Ézéchiél (4), que Nabucodonosor, après la ruine de Tyr, marcha contre Sidon, qui fut prise d'assaut, après avoir été affligée de la famine et des autres maux qui accompagnent un long siège. Peut-être le roi des Chaldéens voulut-il châtier Sidon des liaisons secrètes qu'elle avait eues avec Sédécias, au commencement de son règne, de même que les rois de Tyr, d'Édom, de Moab et d'Ammon (5).

ET REGIBUS TERRÆ INSULARUM QUI SUNT TRANS MARE. Saint Jérôme (6) avance que les Babyloniens se rendirent maîtres des îles de Chypre, de Rhodes et des Cyclades dans la Méditerranée. Mégasthène prétend même (7) que le roi de Babylone porta la guerre jusqu'au delà des Colonnes d'Hercule, jusque dans l'Espagne ; il n'aurait pas manqué d'ajouter l'Amérique, si elle eût été découverte à cette époque.

§. 23. DEDAN, ET THEMA, ET BUZ. Ces peuples habitaient à l'orient de la Palestine, dans l'Arabie déserte. Ils sont inconnus aux auteurs grecs ; mais l'Écriture en parle assez souvent. On les comprend sous le nom d'Arabes Scénites, ou de Sarrasins. Jérémie les désigne encore (8), sous le nom de Cédar. *Thema*, dont il est parlé ici, est

(1) Hæfer, *Phénicie*, p. 119.

(2) *Apud Joseph. Antiq. lib. IX. c. ult.*

(3) *Isai. XXIII. 14.*

(4) *Ezech. XXVIII. 22.*

(5) *Jerem. XXVII.*

(6) *Hieron. hic.*

(7) *Megasthen. apud Joseph. Antiq. lib. X. cap. 11. et lib. I. contra Appion. p. 1045. Καταστρέψασθαι ἀνοτών φησί, καὶ Λιβύης τὴν πολλήν, καὶ τὴν Γ' Ἰνδίαν.*

(8) *Jerem. XLIX. 28.*

24. Et cunctis regibus Arabiæ, et cunctis regibus Occidentis, qui habitant in deserto ;

25. Et cunctis regibus Zambri, et cunctis regibus Elam, et cunctis regibus Medorum ;

26. Cunctis quoque regibus aquilonis, de prope et de longe, unicuique contra fratrem suum ; et omnibus regnis terræ quæ super faciem ejus sunt ; et rex Sesach bibet post eos.

27. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Bibite, et inebriamini, et vomite ; et cadite, neque surgatis a facie gladii quem ego mittam inter vos.

28. Cumque noluerint accipere calicem de manu tua ut bibant, dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum : Bibentes bibetis ;

24. A tous les rois d'Arabie, et à tous les rois d'occident qui habitent dans le désert ;

25. A tous les rois de Zambri, et à tous les rois d'Élam, et à tous les rois des Mèdes ;

26. A tous les rois de l'aquilon, qu'ils soient plus proches ou plus éloignés ; à tous ces peuples pour les animer les uns contre les autres ; à tous les royaumes qui sont sur la face de la terre. Et le roi Sésach en boira après eux.

27. Et vous leur direz encore ceci : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Buvez, enivrez-vous ; rejetez ce que vous avez bu ; et tombez, sans vous relever, à la vue de l'épée que j'enverrai contre vous.

28. S'ils ne veulent pas recevoir de votre main cette coupe que vous leur donnerez à boire, vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Vous en boirez très certainement ;

COMMENTAIRE

différent de Theman. *Thema* était fils d'Ismaël (1), et *Théman* fils d'Éliphaz (2), et petit-fils d'Ésaü. *Buz* était frère de *Hus*, et fils de Nachor (3). *Dedan* est ordinairement mis avec les Iduméens (4), ou avec les Cédaréniens. Il est impossible de marquer précisément les lieux de leur demeure. Voyez Genèse x, 7. Il y a cependant aujourd'hui encore aux environs du golfe Persique une tribu de Daden, qui pourrait être le *Dadan* des prophètes Jérémie et Ézéchiel.

UNIVERSIS QUI ATTONSI SUNT IN COMAM. *A tous qui se font couper les cheveux en rond ;* ou plutôt (5), *qui se font couper l'angle,* ou l'extrémité des cheveux. Cette circonlocution désigne les Arabes, qui se coupaient l'extrémité de leurs cheveux, et ceux qui découvriraient les tempes (6). Les Septante (7) : *Tous ceux qui se font couper le poil qui est autour de leur visage.*

ŷ. 24. CUNCTIS REGIBUS ARABIÆ, ET CUNCTIS REGIBUS OCCIDENTIS, QUI HABITANT IN DESERTO. L'hébreu (8) lit deux fois le mot *'Arab*, qui signifie l'Arabie, ou le *Couchant*. On a déjà vu (9) le même mot, pour désigner le mélange de peuples étrangers dans l'Égypte. Dans cet endroit, on peut le prendre par récapitulation : En un mot, je ferai boire ce calice à tous les Arabes, à tous les rois de l'Arabie déserte, qui demeurent dans des tentes entre l'Euphrate et les montagnes de Galaad ; à ces peuples qui sont au couchant de l'Euphrate, et à qui les Chaldéens et les peuples de Mésopotamie donnent le nom d'Arabes, ou Occidentaux. Le chaldéen : *A tous les rois d'Arabie, et à tous les rois des Arabes, dont la demeure*

est sous des tentes dans le désert. Jérémie veut marquer par le premier terme, l'Arabie heureuse, et par le second, l'Arabie déserte. Les Septante (10) : *Les rois d'Arabie, et tous les peuples ramassés qui demeurent dans le désert.*

ŷ. 25. CUNCTIS REGIBUS ZAMBRI. On croit (11) qu'il parle des descendants de Zamran, fils de Céthura (12), concubine d'Abraham. Ces peuples habitaient dans l'Arabie. Mais on ignore leur situation. Saint Jérôme a cru que c'était un peuple de la Perse. Pline (13) nomme les Zamaréniens parmi les peuples d'Arabie. Nabucodonosor assujettit tous ces peuples.

CUNCTIS REGIBUS ELAM. *A tous les rois d'Élam,* c'est-à-dire de la région qui s'étend à l'est du Tigre et au sud de la Médie dans la plaine d'alluvions et dans les montagnes de la Perse. Saint Jérôme croit que ces peuples furent abreuvés du calice de la colère de Dieu par Alexandre le Grand, aussi bien que les rois des Mèdes, dont parle ici Jérémie. Mais nous croyons que ce fut sous Darius I, après la révolte de Gaumatâ. L'Élam et la Médie furent alors inondés de sang, quarante-deux ou trois ans après la mort de Nabucodonosor II.

ŷ. 26. CUNCTIS REGIBUS AQUILONIS. *Tous les rois de l'aquilon,* qui prirent part à la même révolte, et dont l'inscription de Behistoun nous a retracé les noms. On vit soulevées en même temps la Chaldée, l'Assyrie, la Susiane, la Perse, la Sagartie, l'Arachosie, la Médie, l'Arménie, l'Hyrkanie, la Parthyène, et d'autres provinces encore. Cette insurrection générale fut noyée dans le sang.

(1) Genes. xxv. 15.

(2) Genes. xxxvi. 11.

(3) Genes. xxii. 20.

(4) Vide Ezech. xxv. 13. - Isai. xxi. 13.

(5) וְאֵת כָּל צִבְעוֹת פָּהָה

(6) Voyez chapitre ix. 26.

(7) Πάντα περιεκαρμένον κατὰ πρόσωπον αὐτοῦ.

(8) וְאֵת כָּל בְּלִי עַרְבַּ וְאֵת כָּל בְּלִי עַרְבַּ וְאֵת כָּל בְּלִי עַרְבַּ בְּמִדְבָּר

(9) ŷ. 20. וְאֵת כָּל עַרְבַּ

(10) Les Septante : Πάντας τοὺς βασιλεῖς τῆς Ἀραβίας, καὶ πάντας τοὺς συμμικτοὺς τοὺς καταλύοντας ἐν τῇ ἐρήμῳ.

(11) Syr. et Heb. apud Theodoret. hic. Grot. Anglic.

(12) Genes. xxv. 2.

(13) Plin. lib. vi. c. 28.

29. Quia ecce in civitate in qua invocatum est nomen meum ego incipiam affligere, et vos quasi innocentes et immunes eritis? Non eritis immunes; gladium enim ego voco super omnes habitatores terræ, dicit Dominus exercituum.

30. Et tu prophetabis ad eos omnia verba hæc, et dices ad illos: Dominus de excelso rugiet, et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam; rugiens rugiet super decorem suum; celeuma quasi calcantium concinetur adversus omnes habitatores terræ.

31. Pervenit sonitus usque ad extrema terræ, quia iudicium Domino cum gentibus; iudicatur ipse cum omni carne. Impios tradidi gladio, dicit Dominus.

32. Hæc dicit Dominus exercituum: Ecce afflictio egredietur de gente in gentem et turbo magnus egredietur a summitatibus terræ.

29. Car je vais commencer à affliger les habitants de cette ville même où l'on invoquait mon nom ; et vous prétendriez après cela être exempts de ce châtement, comme si vous étiez innocents? Vous ne vous en exempterez point ; car je vais envoyer l'épée contre tous les habitants de la terre, dit le Seigneur des armées.

30. Vous leur prophétiserez toutes ces choses, et vous leur direz : Le Seigneur rugira du haut du ciel, et il fera entendre sa voix du lieu de sa demeure sainte ; il rugira comme un lion contre le lieu même de sa gloire ; et il s'élèvera un cri commun contre tous les habitants de la terre, tel qu'en font ceux qui foulent du vin.

31. Le bruit en retentira jusqu'aux extrémités du monde, parce que le Seigneur entre en jugement contre les nations ; il se rend lui-même juge de tous les hommes. J'ai livré à l'épée les impies, dit le Seigneur.

32. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Les maux vont passer d'un peuple à un autre, et une grande tempête sortira des extrémités du monde.

COMMENTAIRE

UNICUIQUE CONTRA FRATREM SUUM. Ces peuples se présenteront le calice l'un à l'autre. La coupe passera de main en main, comme dans un festin. Chacun le boira à son tour ; et l'un le fera boire à l'autre. L'inscription de Behistoun est effrayante à lire, et fournit la meilleure preuve de la réalisation des prophéties de Jérémie.

ET REX SESAC BIBET POST EOS. *Scheschak*, d'après M. Halévy, est la transcription hébraïque de Sis-ki, qualification religieuse de la ville d'Ur, patrie d'Abraham, où la lune était particulièrement vénérée sous le nom de dieu Sin ou de An-Sis-ki, Dieu protecteur de la terre (1).

ŷ. 29. ECCE IN CIVITATE IN QUA INVOCATUM EST NOMEN MEUM, EGO INCIPIAM AFFLIGERE; ET VOS QUASI INNOCENTES ERITIS? On pourrait traduire d'après l'hébreu : *Je vais châtier la ville qui est appelée de mon nom, à qui l'on donne le nom de ville du Seigneur, de ville sainte ; la ville que j'ai choisie et consacrée ; si cette ville boit à la coupe de ma fureur, espérez-vous en être exempts? A la lettre : Et vous serez innocents? Dieu commença en effet la vengeance par la capitale de la Judée. Jérusalem essuya les premiers efforts des armes de Nabucodonosor.*

ŷ. 30. RUGIENS RUGIET SUPER DECOREM SUUM. *Il rugira contre le lieu de sa gloire ;* contre son temple, où il a donné tant de preuves de sa puissance, où il était servi comme dans son palais, où il paraissait, pour ainsi dire, dans tout l'éclat de la gloire, qu'il recevait sur la terre de la part des hommes. Les Septante et l'hébreu (2) : *Il rugira sur sa demeure.*

CELEUMA QUASI CALCANTIAM CONCINETUR.

On sait que, dans les vendanges, tout retentit de cris de joie. Le Seigneur compare souvent le temps de sa vengeance à celui d'une vendange (3). Les peuples qu'il emploie pour exercer sa colère, sont les vendangeurs et les pressureurs. Les pays et les peuples opprimés sont comme les vignes qu'on dépouille, et les raisins qu'on foule dans le pressoir. Les cris des vendangeurs sont les bruits des armées, le tumulte des soldats, qui s'exhortent au combat et au carnage. Les Septante (4) portent que le Seigneur élèvera sa voix du haut de sa demeure ; et que les ennemis, comme des vendangeurs, lui répondront, en poussant des cris contre tous les habitants de la terre.

ŷ. 31. JUDICIUM DOMINO CUM GENTIBUS. L'hébreu (5) : *Le Seigneur a un procès contre les nations.* Il veut bien entrer en jugement avec nous ; il veut nous convaincre de la justice de ses châtements, avant de les exercer sur nous. Il ne veut point user envers sa créature du pouvoir absolu que lui donne sa qualité de Seigneur et de Créateur ; il veut justifier sa conduite à notre égard. L'Écriture marque souvent (6) cette admirable condescendance du Tout-Puissant. Ce sera principalement au jugement dernier que les damnés, dans leur désespoir, seront forcés de reconnaître la droiture des voies du Seigneur, et le tort qu'ils ont eu de l'offenser. Et cette vue de la justice de leur condamnation les couvrira de confusion, et les remplira d'une rage et d'un désespoir dont la violence et la durée sont incalculables.

ŷ. 32. AFFLICTIO EGREDIETUR DE GENTE IN GENTEM. Nabucodonosor attaquera d'abord Jérusa-

(1) *Journal Asiat.*, VI, xvi, 307.

(2) שבעה ימים ישא יראתו Les Septante : Ἐπι τῆς πόλεως αὐτοῦ.

(3) *Psal.* LXXIX, 13. - *Thren.* I, 12, 22. - *Apoc.* XIV, 18, 19. et *passim.*

(4) Ἐξ ὑψῶτος ἀποκροθήσονται, καὶ ἐκ τοῦ θύου ἀθημάτους ἐπι τῆν γῆν.

(5) בני ריב יהיה בנותי

(6) *Isai.* XLII, 21. et L, 8. - *Jerem.* II, 9. - *Osee.* IV, 1 ; XII, 3. - *Mich.* VI, 2. et *seq.*

33. Et erunt interfecti Domini in die illa, a summo terræ usque ad summum ejus; non plangentur, et non colligentur, neque sepelientur; in sterquilinum super faciem terræ jacebunt.

34. Ululate, pastores, et clamate; et aspergite vos cinere, optimates gregis, quia completi sunt dies vestri, ut interficiamini; et dissipationes vestræ, et cadetis quasi vasa pretiosa.

35. Et peribit fuga a pastoribus, et salvatio ab optimatibus gregis.

36. Vox clamoris pastorum et ululatus optimatum gregis, quia vastavit Dominus pascua eorum.

37. Et conticuerunt arva pacis a facie iræ furoris Domini.

38. Dereliquit quasi leo umbraculum suum, quia facta est terra eorum in desolationem a facie iræ columbæ, et a facie iræ furoris Domini.

33. Ceux que le Seigneur aura tués ce jour-là seront étendus sur la terre d'un bout à l'autre; on ne les pleurera point, on ne les relèvera point, on ne les ensevelira point; mais ils demeureront sur la face de la terre comme du fumier.

34. Pleurez amèrement, pasteurs, et criez: couvrez-vous de cendres, vous qui êtes les chefs de mon troupeau; car le temps est accompli où vous devez être tués, où vous serez dispersés; et vous tomberez par terre, comme des vases d'un grand prix qu'on laisse tomber.

35. Les pasteurs voudront fuir, et ne le pourront; les chefs du troupeau chercheront leur salut inutilement.

36. Les cris des pasteurs se mêleront avec les hurlements des principaux du troupeau, parce que le Seigneur a détruit leurs pâturages.

37. Les champs de la paix sont dans un triste silence devant la colère et la fureur du Seigneur:

38. Il a abandonné comme un lion affamé le lieu de sa retraite; et ensuite la terre a été désolée par la colère de la colombe, et par l'indignation et la fureur du Seigneur.

COMMENTAIRE

lem (1), puis Tyr et Sidon; puis la Syrie et Damas; ensuite les peuples de l'Arabie déserte, Moab, Ammon et l'Idumée; enfin l'Égypte. Cyrus de même se mettra à la tête des Perses, attaquera les Mèdes, passera dans l'Asie Mineure, et en assujettira les provinces: puis il passera à Babylone, etc. Darius I embrasa le monde depuis les Indes et la Scythie jusqu'à la Thrace et la Grèce. C'est comme un orage qui se forme à l'extrémité de la terre, et qui vient fondre sur les provinces les plus éloignées les unes des autres: *Turbo magnus egredietur a summitatibus terræ.*

ŷ. 34. ULULATE, PASTORES, ... OPTIMATES GREGIS. Jérémie parle aux rois et aux princes. Les Septante les appellent (2) *pasteurs et béliers.*

CADETIS QUASI VASA PRETIOSA. *Vous tomberez par terre, comme des vases d'un grand prix; mais fragiles, dont tout le mérite consiste dans la forme, dans les desseins, dans la beauté; qui périssent dès que le vase tombe par terre et se rompt. Les Septante (3): Vous tomberez comme des béliers choisis. On tue toujours les béliers les plus gras et les plus beaux. Ainsi Dieu vous fera périr, ô princes de Juda, sans aucune miséricorde, comme des victimes engraisées.*

ŷ. 37. CONTICUERUNT ARVA PACIS. Jérémie continue la figure d'un pasteur et d'un troupeau. Ces campagnes où, durant la paix, vous conduisiez si doucement et si agréablement vos troupeaux,

sont aujourd'hui stériles, en friche, dans une triste solitude, dans un silence affreux. On peut traduire l'hébreu (4): *Les demeures de paix, ou les parcs, les pâturages de paix, sont dans le silence. Ces demeures où vous paissiez si paisiblement vos troupeaux, sont abandonnées. Les Septante (5): La beauté de la paix, ou les avantages de la paix.*

ŷ. 38. DERELIQUIT QUASI LEO UMBRACULUM SUUM. Qui oserait en approcher, s'il voulait le garder (6)? Si Jérusalem, si le temple, si la Judée est livrée aux Chaldéens, c'est que Celui qui la gardait, s'en est éloigné, et les a abandonnés.

FACTA EST TERRA EORUM IN DESOLATIONEM A FACIE IRÆ COLUMBÆ. Le Seigneur peut être comparé à une colombe par sa clémence et par sa douceur, et à un lion par sa force. Israël a méprisé sa douceur; il a aigri sa miséricorde; de colombe, Jéhovah est devenu un lion rugissant, qui quitte son héritage, et le laisse en proie aux bêtes de la forêt, qui auparavant n'osaient en approcher. Ce sens est suivi par quelques commentateurs (7). D'autres (8) traduisent l'hébreu (9): *La terre a été désolée à cause de la colère du ravisseur, de l'ennemi, du ravageur, du voleur, du violent, etc., c'est-à-dire, par Nabucodonosor, qui a été envoyé par le Seigneur, pour porter le fer et la flamme dans tout le pays. D'autres lisent (10): Par le glaive, ou par la colère d'un*

(1) Hieronym. hic. Intelligamus hæc facta juxta historiam, quando a rege Babylonis cunctæ nationes in circuitu subjugatæ sunt, et imperium ejus sensere crudele.

(2) אדוירי הצאן... הרמז Les Septante: Ἀλλάξατε ποιμένες, ... ὁ κριὸς τῶν προβάτων.

(3) Πασείσθε ὡσπερ ὁ κριὸς ὁ ἐκλεκτός. Heb. נבלתם ככרי הכדה Les Septante ont lu הכדה ככרי הכדה

(4) נדכו נאות השלוח

(5) Παύσεται τὰ λαλὰ τῆς εἰρήνης.

(6) Hieron. hic. Leone enim custode, et præside, nullus ad eandem audet accedere.

(7) Vide Greg. Mag. Moral. lib. xxxii. c. 6. Thom. et Hugo. etc.

(8) Pagn. Valab. Tigur. Clar. Mont. Jun. Tremel. Pisc. etc.

(9) בני היתה ארצם לשכח משני חרון היורה

(10) Ita Chald. et Rab. Salom. En dérivant יורה de יין Vinum.

ennemi irrité et plein de vin. Enfin quelques habiles interprètes (1), sans changer le nom de colombe, font voir qu'on peut entendre par là le roi Nabucodonosor (2). On assure que les Chaldéens, en l'honneur de Sémiramis, portaient une colombe dans leurs enseignes, de même que les Romains et les Perses y portaient une aigle. La colombe était un oiseau sacré parmi les Syriens, et dédié à Vénus. On disait que Sémiramis avait été métamorphosée en colombe. Diodore de Sicile a cru que le nom de Sémiramis venait du roucoulement de cet oiseau (3).

Mais tout cela est fort douteux (4); et on n'en peut rien conclure? On trouve en d'autres endroits de Jérémie, le nom de *ionáh*, qui est traduit par *columba*: mais nous ne croyons pas qu'en aucun de ces passages on puisse commodément l'expliquer d'une colombe réelle, ni d'une enseigne militaire. Par exemple, au chapitre XLVI, 16: *Ils sont tombés morts les uns sur les autres; et ils diront: Hâtez-vous; fuyons dans notre pays, pour éviter le glaive de la colombe.* En quel sens peut-on donner un glaive à la colombe? Et au chapitre L, 16: *Perdez dans Babylone celui qui sème,*

et celui qui moissonne; chacun fuira devant l'épée de la colombe, et se sauvera dans sa patrie. Il vaut donc mieux entendre sous ce nom un ennemi, un ravageur; en un mot, Nabucodonosor, comme le veut saint Jérôme, et traduire ainsi tout le verset: *Nabucodonosor a abandonné comme un lion sa caverne; et la terre de Juda a été désolée par la colère de cet ennemi violent, par sa fureur implacable.* Les Septante (5): *Il a quitté comme un lion le lieu de sa retraite; parce que leur terre a été réduite en solitude par le grand glaive.* Comparez ce passage au chapitre IV, verset 7: *Ascendit leo de cubili suo, et prædo gentium (6) se levavit; egressus est de loco suo, ut fonat terram in solitudinem, etc.* Dans l'un et dans l'autre, il s'agit de Nabucodonosor; et, dans tous les deux, il est comparé à un lion qui sort de sa caverne, et à un voleur qui quitte le lieu de sa retraite, pour aller ravager le pays. Les Grecs (7) en plusieurs endroits, ont rendu le verbe *ionáh* par détruire, opprimer, affliger; et le chaldéen (8) de même. *ionáh* comme substantif signifie certainement, *colombe*; mais comme participe féminin du verbe *ionáh*, le même mot a le sens de *ravages*.

(1) Vide Boch. de animal. tom. II. lib. I. cap. I. Capella. Castr. Tirin. Maldonat. alii apud Sanct. hic. n. 81.

(2) Hieron. Non mirabitur columbam Domini intelligi Nabuchodonosor, qui supra eum vocari servum Domini legerit. Vide et ad Ezech. xxix. pag. 909. nov. edit.

(3) Diodor. Bibliot. lib. II. p. 66.

(4) Vide Sanct. ad cap. XLVI. n. 37. et Grot. hic.

(5) Ἐγκατέλιπεν ὡσπερ λέων κατάλυμα αὐτοῦ, ὅτι ἐγενήθη ἡ γῆ αὐτῶν εἰς ἄβατον ἀπὸ προσώπου μαχίρας τῆς μεγάλης.

(6) מִיַּד טִיפְשׁוֹ

(7) Vide Septuag. in Exod. xxii. 21. Οὐδέ θλιψήτε. Ita Levit. xix. 33; xxv. 14. — Deut. xxiii. 16. — Isai. xlix. 26. — Jerem. xxii. 3. etc.

(8) Chald. ad XLVI. 16. et L. 16. infra.

CHAPITRE XXVI

Jérémié prophétisant la ruine de Jérusalem est présenté aux princes de Juda, pour être condamné à mort ; les princes et le peuple le reconnaissent innocent. Exemple de Michée épargné par Ézéchiàs, et d'Urie mis à mort par Joakim.

1. In principio regni Joakim, filii Josiæ, regis Juda, factum est verbum istud a Domino, dicens :

2. Hæc dicit Dominus : Sta in atrio domus Domini, et loqueris ad omnes civitates Juda, de quibus veniunt ut adorent in domo Domini, universos sermones quos ego mandavi tibi ut loquaris ad eos ; noli subtrahere verbum,

3. Si forte audiant, et convertantur unusquisque a via sua mala, et pœniteat me mali quod cogito facere eis propter malitiam studiorum eorum.

4. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus : Si non audieritis me, ut ambuletis in lege mea, quam dedi vobis ;

5. Ut audiat sermone servorum meorum prophetarum, quos ego misi ad vos de nocte consurgens, et dirigens, et non audistis,

6. Dabo domum istam sicut Silo, et urbem hanc dabo in maledictionem cunctis gentibus terræ.

7. Et audierunt sacerdotes, et prophetæ, et omnis populus, Jeremiam loquentem verba hæc in domo Domini.

1. Au commencement du règne de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, le Seigneur me dit ces paroles :

2. Voici ce que dit le Seigneur : Tenez-vous à l'entrée de la maison du Seigneur, et dites à tous les habitants des villes de Juda qui viennent adorer dans la maison du Seigneur tout ce que je vous ai ordonné de leur dire ; n'en retranchez pas la moindre parole :

3. Écouteront-ils, et se convertiront-ils en quittant leur mauvaise voie, afin que je me repente du mal que j'avais résolu de leur faire à cause de la malice de leur cœur ?

4. Vous leur direz donc : Voici ce que dit le Seigneur : Si vous ne faites ce que je vous dis, en marchant selon la loi que je vous ai donnée,

5. Et en écoutant les paroles des prophètes qui sont mes serviteurs, que je vous ai envoyés avec zèle et avec attention, et que vous n'avez point écoutés ;

6. Je réduirai cette maison dans le même état où est Silo, et je rendrai cette ville l'exécution de tous les peuples du monde.

7. Les prêtres, les prophètes et tout le peuple entendirent Jérémie qui disait ces paroles en la maison du Seigneur.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. IN PRINCIPIO REGNI JOAKIM. Cette prophétie est antérieure à celle du chapitre précédent. Celle-là est de la quatrième année de Joakim (1) ; et celle-ci est du commencement de ce prince, c'est-à-dire, de ses premières années ; car on voit au verset 21 de ce chapitre, qu'il y avait déjà quelque temps qu'il était roi.

ÿ. 2. STA IN ATRIO DOMUS DOMINI. Jérémie parlait souvent dans le temple (2), à cause du grand concours de peuple qu'il y avait. Il est même fort probable qu'il choisissait les jours des grandes solennités.

NOLI SUBTRAHERE VERBUM. Ne déguisez rien de ce que je vous dirai ; parlez hardiment, et ne craignez rien ; que ni la crainte, ni la complaisance, ni l'espérance, ni aucun autre motif, ne soient pas capables de vous faire taire. Voilà le modèle des vrais prédicateurs : soutenir les intérêts de Dieu et de la vérité, avec un courage et une intrépidité incapables de céder à la force et au danger.

ÿ. 3. SI FORTE AUDIANT. *Pour voir s'ils écoute-*

ront ; non pas que Dieu doute de leurs dispositions, ni qu'il ignore ce qui arrivera de la prédication de son prophète ; mais il parle d'une manière humaine, pour nous montrer que sa présence ne porte aucune atteinte à la liberté de l'homme (3) : Nostro loquitur affectu, dit saint Jérôme. ut liberum homini servetur arbitrium ; ne ex præscientia ejus, quasi necessitate vel facere quid, vel non facere cogatur. Nous pouvons toujours faire, ou ne pas faire ; mais tout le bien que nous voulons, que nous désirons, que nous exécutons, nous devons le rapporter à la grâce du Seigneur, qui nous donne le vouloir et le faire : In nostra ergo positum est potestate, vel facere quid, vel non facere ; ita dumtaxat ut quicquid boni operis volumus, cupimus, explemus, ad Dei gratiam referamus, qui, juxta Apostolum, dedit nobis et velle, et perficere.

ÿ. 6. DABO DOMUM ISTAM SICUT SILO. Je l'abandonnerai, comme j'ai abandonné Silo. Voyez ce qui a été dit plus haut au chapitre VII, 12.

(1) Jerem. xxv. 1.

(2) Jerem. vii. 2 ; xix. 14 ; xxviii. 1 ; xxxv. 2 ; xxxvi. 6. et seq.

(3) Hieronym. hic.

8. Cumque complexset Jeremias, loquens omnia quæ præceperat ei Dominus ut loqueretur ad universum populum, apprehenderunt eum sacerdotes, et prophetæ, et omnis populus, dicens : Morte moriatur.

9. Quare prophetavit in nomine Domini, dicens : Sicut Silo erit domus hæc, et urbs ista desolabitur eo quod non sit habitator ? Et congregatus est omnis populus adversus Jeremiam in domo Domini.

10. Et audierunt principes Juda verba hæc, et ascenderunt de domo regis in domum Domini, et sederunt in introitu portæ domus Domini novæ.

11. Et locuti sunt sacerdotes et prophetæ ad principes, et ad omnem populum, dicentes : Judicium mortis est viro huic, quia prophetavit adversus civitatem istam, sicut audistis auribus vestris.

8. Et, Jérémie ayant dit tout ce que le Seigneur lui avait ordonné de dire à tout le peuple, les prêtres, les prophètes et tout le peuple se saisirent de lui, en disant : Il faut qu'il meure.

9. Pourquoi a-t-il prophétisé au nom du Seigneur, en disant : Cette maison sera traitée comme Silo, et cette ville sera détruite sans qu'il reste personne pour l'habiter ? Alors tout le peuple s'assembla contre Jérémie dans la maison du Seigneur.

10. Et les princes de Juda, ayant entendu ceci, montèrent de la maison du roi à la maison du Seigneur, et s'assirent à l'entrée de la porte neuve de la maison du Seigneur.

11. Alors les prêtres et les prophètes parlèrent aux princes et à tout le peuple, en disant : Cet homme mérite la mort, parce qu'il a prophétisé contre cette ville comme vous l'avez entendu de vos oreilles.

COMMENTAIRE

§. 8. APPREHENDERUNT EUM SACERDOTES, ET PROPHETÆ, ET OMNIS POPULUS. Il y avait toujours grand nombre de faux prophètes (1), qui étaient comme les singes des vrais prophètes. Ils étaient extrêmement animés contre Jérémie, parce qu'il ne les épargnait pas plus que les prêtres qui les favorisaient (2). Ce furent ces prêtres et ces faux prophètes qui excitèrent le peuple, et qui l'engagèrent à se joindre à eux, pour arrêter Jérémie. Le prétexte était plausible. Il prédisait la désolation du temple, qui était le principal objet de la confiance et de la fausse complaisance des Juifs. Il avait déjà autrefois fait la même prédiction, presque dans les mêmes termes, et au même endroit : *Allez, leur disait-il (3), à Silo, où mon nom était honoré au commencement, et voyez ce que j'y ai fait pour punir la malice de mon peuple; j'en ferai autant à ce temple, où mon nom était invoqué, et à ce lieu que je vous ai donné, à vous et à vos pères, comme j'ai fait à Silo.* Ils ne lui dirent rien alors; et aujourd'hui, ils crient qu'il est digne de mort : *Morte moriatur.* Pourquoi? Parce qu'il a prédit la destruction d'un temple qui doit être éternel, selon la promesse de Dieu même (4) : *Sanctificavi domum islam, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum.* C'est un faux prophète et un séducteur; Moïse a condamné ces sortes de gens à la mort (5). Ce fut sur un semblable prétexte que les prêtres et les pharisiens firent soulever le peuple contre Jésus-Christ, et l'obligèrent à demander sa mort (6) : *Il a dit : Je détruirai ce temple bâti de la main des hommes, et dans trois jours je le rebâtirai.*

Les causes des faux prophètes et autres, qui

concernaient la religion en matière importante, étaient, dit-on, du ressort du grand sanhédrin. De là vient que les prêtres qui composaient le conseil ecclésiastique, et les prophètes, qui étaient, selon le chaldéen (7), les scribes, chargés d'enseigner les saintes Écritures, s'étant saisis de Jérémie, le firent paraître devant leur tribunal. Les princes de Juda, qui étaient aussi, dit-on, de cette assemblée, vinrent de la maison du roi dans le temple (8), pour y prendre séance dans une salle à côté de la porte du parvis des prêtres (9). Jérémie reconnaît le pouvoir de ces juges, et leur répond avec le respect qui est dû aux puissances établies de Dieu. Mais dans tout ceci, il ne paraît pas bien clairement que les prêtres et les prophètes aient été juges. Ils accusèrent Jérémie, et les princes le jugèrent. Les premiers soutenaient qu'il était digne de mort; et les autres le déclarèrent innocent; les anciens du peuple y acquiescèrent, et confirmèrent la sentence des princes par les raisons qu'ils apportèrent. Il est incontestable pourtant que les prêtres étaient juges dans les matières de religion (10). Mais comme ils étaient parties et accusateurs de Jérémie dans cette occasion, il n'est pas certain qu'ils aient jugé. Au lieu de *Morte moriatur quia prophetavit*, l'hébreu porte : *Morte morieris quia prophetasti.*

§. 11. ET LOCUTI SUNT SACERDOTES ET PROPHETÆ. C'est pour les saints un grand honneur de défendre la vérité au péril de leur vie; mais leur peine est plus amère quand ils voient s'élever contre eux *des prêtres et des prophètes.* Et pourtant, ils doivent s'attendre à tout! La nature humaine est si abjecte et si corrompue que les

(1) *Les Sept. hic.* Ψευδοπροφηται. *Ita Syr. et Arab.*

(2) *Vide sup.* II. 26; V. 13; VI. 13; VIII. 10; XIV. 14. 18; XXIII. 11. *et seq.*

(3) *Supra Cap.* VII. 4... 12. 14.

(4) III. *Reg.* IX. 3.

(5) *Deut.* XVIII. 20. *Propheta qui arrogantia depravatus*

voluerit loqui in nomine meo, quæ ego non præcepi illi ut diceret, interficiatur.

(6) *Marc.* XIV. 58. - *Matt.* XXVI. 61.

(7) כהניא וכפריא

(8) *Infra* V. 10. - (9) *Ezech.* VIII. 7. 11.

(10) Voyez plus bas, chapitre XXIX. 20.

12. Et ait Jeremias ad omnes principes, et ad universum populum, dicens : Dominus misit me ut prophetarem ad domum istam, et ad civitatem hanc, omnia verba quæ audistis.

13. Nunc ergo bonas facite vias vestras, et studia vestra, et audite vocem Domini Dei vestri, et pœnitebit Dominum mali quod locutus est adversum vos.

14. Ego autem ecce in manibus vestris sum; facite mihi quod bonum et rectum est in oculis vestris.

15. Verumtamen scitote et cognoscite quod, si occideritis me, sanguinem innocentem tradetis contra vosmetipsos, et contra civitatem istam, et habitatores ejus; in veritate enim misit me Dominus ad vos, ut loquerer in auribus vestris omnia verba hæc.

16. Et dixerunt principes et omnis populus ad sacerdotes et ad prophetas : Non est viro huic iudicium mortis, quia in nomine Domini Dei nostri locutus est ad nos.

17. Surrexerunt ergo viri de senioribus terræ, et dixerunt ad omnem cœtum populi, loquentes :

18. Michæas de Morasthi fuit propheta in diebus Ezechias, regis Juda, et ait ad omnem populum Juda, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum : Sion quasi ager arabitur, et Jerusalem in acervum lapidum erit, et mons domus in excelsa silvarum.

19. Numquid morte condemnavit eum Ezechias, rex Juda, et omnis Juda? numquid non timuerunt Dominum, et deprecati sunt faciem Domini, et pœnituit Dominum mali quod locutus fuerat adversum eos? Itaque nos facimus malum grande contra animas nostras.

12. Et Jérémie dit à tous les princes et à tout le peuple : C'est le Seigneur qui m'a envoyé pour parler à cette maison et à cette ville, et pour lui prédire tout ce que vous avez entendu.

13. Redressez donc maintenant vos voies, rendez plus pures les affections de votre cœur, et écoutez la parole du Seigneur votre Dieu ; et le Seigneur se repentira du mal qu'il avait résolu de vous faire.

14. Pour moi, je suis entre vos mains ; faites de moi ce qu'il vous plaira.

15. Sachez néanmoins, et soyez-en persuadés, que, si vous me faites mourir, vous répandrez un sang innocent que vous ferez retomber sur vous-mêmes, sur cette ville et sur ses habitants ; parce que c'est véritablement le Seigneur qui m'a envoyé vers vous pour vous dire tout ce que vous avez entendu.

16. Alors les princes et tout le peuple dirent aux prêtres et aux prophètes : Cet homme n'a point mérité la mort, parce qu'il nous a parlé au nom du Seigneur notre Dieu.

17. En même temps, quelques-uns des plus anciens du pays se levèrent, et dirent à toute l'assemblée du peuple :

18. Miché de Morasthi prophétisa au temps d'Ézéchias, roi de Juda ; et il dit à tout le peuple de Juda : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Sion sera labourée comme un champ ; Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres, et cette montagne, où est le temple, deviendra une haute forêt.

19. Fut-il pour cela condamné à mort par Ézéchias, roi de Juda, et par tout le peuple ? ne craignirent-ils pas au contraire le Seigneur ? et n'offrirent-ils pas leurs prières devant le Seigneur ? et il se repentit des maux dont il avait résolu de les affliger. Ainsi nous commettons maintenant un grand crime qui retombera sur nous.

COMMENTAIRE

personnes de mérite ont souvent pour ennemis ceux qui devraient être leurs protecteurs nés. Mais ces persécutions et ces tracasseries ne servent qu'à purifier les créatures d'élite que Dieu a marquées de son doigt, et Jérémie, Jeanne d'Arc ou le bienheureux Jean Baptiste de la Salle sont plus grands devant Dieu et la postérité, que les personnes âgées et vindicatifs qui les poursuivirent.

ŷ. 13. PŒNITEBIT DOMINUM. Manière de parler humaine. Dieu n'est pas susceptible de repentir ; mais il peut ne pas faire le mal dont il avait menacé, parce que les hommes corrigent ce qui l'avait obligé de faire des menaces. Dieu est plein de bonté pour nous ; ce n'est qu'à regret qu'il nous afflige. Les anciens disaient que les serments de ceux qui aiment, n'obligent pas.

ŷ. 15. IN VERITATE MISIT ME DOMINUS AD VOS. Voilà la justification de Jérémie. Il la réduit tout entière à montrer que Dieu l'a envoyé ; et ses adversaires n'ont rien à lui répondre. Si Dieu m'a envoyé, vous n'avez rien à me dire. C'est sur cela qu'il est déclaré innocent : *Non est viro huic iudicium mortis.*

ŷ. 17. VIRIDE SENIORIBUS TERRÆ. Des vieillards qui n'étaient point du nombre des juges (1), et pour lesquels on avait une déférence particulière, à cause de leur longue expérience. L'exemple qu'ils rapportent d'un règne éloigné de plus de cent ans, sied fort bien à des vieillards. Sanctius et Grotius croient que ce sont les mêmes qui sont appelés auparavant *princes de Juda* (2) ; ce qui ne nous paraît pas fort probable. Pourquoi ne pas les appeler ici du même nom qu'au verset 10, si c'étaient les mêmes personnes ? Ce qu'ils font ici, les montre moins comme juges que comme avocats.

ŷ. 18. MICHÆAS DE MORASTHI. Michée de Morasthi, qui prophétisait sous Ézéchias, avait prédit que Sion serait labourée comme un champ. Mais, comme le peuple se convertit et fit pénitence, l'exécution de cette prophétie fut suspendue, et on n'en vit l'accomplissement que longtemps après. C'est le même Michée dont nous avons les prédictions dans les douze petits prophètes, où nous lisons encore ce que ces anciens en citent (3). Les conquérants ont quelquefois fait

(1) Hieron. hic. Senes quorum proprie erat nosse vetera.

(2) ŷ. 10. Principes Juda.

(3) Mich. iii. 12.

20. Fuit quoque vir prophetans in nomine Domini, Urias filius Semei de Cariathiarim, et prophetavit adversus civitatem istam, et adversus terram hanc, iuxta omnia verba Jeremiæ.

21. Et audivit rex Joakim, et omnes potentes et principes ejus, verba hæc, et quæsitit rex interficere eum; et audivit Urias, et timuit, fugitque et ingressus est Ægyptum.

22. Et misit rex Joakim viros in Ægyptum, Elnathan, filium Achobor, et viros cum eo in Ægyptum,

23. Et eduxerunt Uriam de Ægypto, et adduxerunt eum ad regem Joakim, et percussit eum gladio, et projecit cadaver ejus in sepulcris vulgi ignobilis.

24. Igitur manus Ahicam, filii Saphan, fuit cum Jeremia, ut non traderetur in manus populi, et interficerent eum.

20. Il y avait aussi un homme nommé Urie, fils de Séméi de Cariathiarim, qui prophétisait au nom du Seigneur, et qui avait prédit contre cette ville et contre ce pays toutes les mêmes choses que Jérémie ;

21. Et le roi Joakim, tous les princes et les plus puissants de sa cour l'ayant entendu, le roi voulut le faire mourir. Urie le sut ; il eut peur, et il s'enfuit, et se retira en Égypte.

22. Et, le roi Joakim ayant envoyé Elnathan, fils d'Achobor, et des hommes avec lui, pour le prendre dans l'Égypte,

23. Ils en tirèrent Urie, et l'amènèrent au roi Joakim, qui le fit mourir par l'épée, et voulut que son corps fût enseveli sans honneur dans les sépulcres des derniers du peuple.

24. Ahicam, fils de Saphan, soutint donc puissamment Jérémie, et il empêcha qu'il ne fût abandonné entre les mains du peuple, et qu'on ne le fit mourir.

COMMENTAIRE

passer la charrue sur le terrain des villes qu'ils avaient prises et détruites (1) :

Jam seges est ubi Troja fuit, resæcandaque falce
Luxuriat Phrygio sanguine pinguis humus.

§. 20. FUIT QUOQUE VIR PROPHETANS URIAS, FILIUS SEMEI. Il y avait aussi un homme, nommé Urie, fils de Séméi, qui prophétisait sous le règne de Joakim ; s'étant sauvé en Égypte, il en fut tiré, et mis à mort à Jérusalem par ordre du roi. Cet exemple est contraire à Jérémie ; et plusieurs commentateurs (2) croient qu'il fut produit par ses adversaires, pour détruire ce qu'on avait dit en sa faveur, en rapportant l'exemple de Michée. Il est vrai que Michée ne fut point puni sous Ézéchias : mais nous avons un exemple tout contraire, plus récent, et du règne sous lequel nous vivons ; les choses et les circonstances sont aujourd'hui bien différentes de ce qu'elles étaient sous Ézéchias. D'autres (3) croient que cette particularité d'Urie est rapportée ici par Jérémie lui-même, pour montrer à quel danger il avait été exposé sous le règne de Joakim, puisque l'on avait arraché un prophète de l'asile où il s'était retiré, dans un royaume étranger, pour le mettre à mort dans Jérusalem. D'autres enfin (4) soutiennent que ce furent les défenseurs de Jérémie, qui, pour opposer Ézéchias, dont la mémoire

était en bénédiction, à Joakim, qui était souverainement haï, rappelèrent l'exemple de Michée, et l'opposèrent à celui d'Urie, pour en conclure qu'il valait bien mieux imiter la clémence et la piété d'Ézéchias, que l'emportement et la violence de Joakim, dans l'affaire présente.

§. 22. MISIT REX JOAKIM... ELNATHAN FILIUM ACHOBOR, ET VIROS CUM EO IN ÆGYPTUM. L'édition des Septante de Complute (5) lit : *Éliacim, fils d'Achobor, et des hommes avec lui* : mais l'édition romaine et saint Jérôme ne lisent point ces paroles ; ils portent seulement que Joakim envoya des hommes en Égypte, pour en tirer Urie. Il ne fut pas malaisé au roi de Juda, qui était tributaire du pharaon, et qui avait été mis par lui sur le trône, d'obtenir qu'on lui rendit un de ses sujets, qu'il ne manqua pas de faire passer pour un brouillon et un séditieux.

§. 24. MANUS AHICAM, FILII SAPHAN, FUIT CUM JEREMIA. Ahicam était un ancien prince de Juda, qui avait été dans un emploi considérable sous Josias (6). Godolias, qui fut laissé par Nabuzardan pour gouverner les restes du peuple, après la ruine de Jérusalem, était fils de cet Ahicam (7). Il avait, aussi bien que son père, de la considération pour Jérémie (8).

(1) Ovid. *Epist.* 1. *Heroïd.*

(2) Ita Rabb. *Salom. et David. et ita fere Lyr. Dionys. Val. Clar. Menoch. Munst.*

(3) Grotius *hic.*

(4) *Theodorel. Thom. Sanct. Maldon. alii plerique.*

(5) Ita Theodot. et Complut. Ἐליαχίμ υἱὸν Ἀ'χὸβὼρ, καὶ ἄνδρας μετ' αὐτοῦ εἰς τὴν Ἀίγυπτον.

(6) Voyez *iv. Reg.* xxii. 12. 14. et *ii. Par.* xxxiv. 20.

(7) *iv. Reg.* xxv. 22.

(8) *Vide Jerem.* xxxix. 14; xl. 5.

CHAPITRE XXVII

Liens et jugs envoyés à divers rois. Le Seigneur ordonne à ces princes de se soumettre au roi de Babylone. Faux prophètes qui séduisaient le peuple. Vases du temple transportés à Babylone.

1. In principio regni Joakim, filii Josiæ, regis Juda, factum est verbum istud ad Jeremiam a Domino, dicens :

2. Hæc dicit Dominus ad me : Fac tibi vincula et catenas, et pones eas in collo tuo,

1. Au commencement du règne de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, le Seigneur adressa la parole à Jérémie, disant :

2. Voici ce que le Seigneur m'a dit : Faites-vous des liens et des chaînes, et mettez-les à votre cou.

COMMENTAIRE

Ⲛ. 1. IN PRINCIPIO REGNI JOAKIM, ... FACTUM EST VERBUM ISTUD AD JEREMIAM A DOMINO, DICENS. Comment ce discours est-il du commencement de Joakim, puisque le prophète y adresse sa parole à Sédécias (1), et aux députés des rois voisins (2), qui vinrent à Jérusalem au commencement de son règne? On sait que Joakim eut pour successeur Jéchonias, et qu'après Jéchonias, régna Sédécias. Il semble donc qu'il faut lire ici : *Au commencement du règne de Sédécias*, et non pas de Joakim. Le syriaque et l'arabe ont lu Sédécias; et ils sont suivis par quelques interprètes (3). D'autres (4) soutiennent que ces paroles sont la conclusion du chapitre précédent, qui est du commencement de Joakim. Mais si cela est, d'où vient cette fin du verset : *Factum est verbum istud ad Jeremiam, dicens* : Le Seigneur parla à Jérémie et lui dit? Ces paroles n'insinuent-elles pas que c'est le commencement et non la fin d'un discours? D'autres (5) veulent que le Seigneur ait fait entendre sa parole à Jérémie dès le commencement du règne de Joakim, et lui ait ordonné de porter des liens sur son cou; qu'il les ait portés, au moins par intervalle, depuis le commencement du règne de Joakim, jusqu'à celui de Sédécias; et qu'alors seulement il ait exécuté l'ordre qu'il avait reçu six ou sept ans auparavant. Cette opinion n'est pas exempte de difficultés. L'Écriture insinue assez clairement que le prophète reçut et exécuta en même temps la commission dont il est parlé ici. Elle ne parle pas de ces six ou sept ans, pendant lesquels il aurait

porté ces chaînes. C'était une circonstance assez importante pour n'être pas oubliée. Les Septante ont omis ce premier verset: mais il figure dans Théodoret.

Les titres que nous lisons au commencement de certaines prophéties, paraissent y avoir été ajoutés depuis. Nous en avons déjà remarqué un cousu mal-à-propos dans Isaïe (6). Il y a divers titres des psaumes fort peu certains. Ce qu'on lit ici à la tête du chapitre xxvii n'est pas sans difficulté, puisqu'il est certain que Joakim devait être roi depuis quelque temps, lorsqu'arriva l'affaire d'Urie. Cependant le titre porte que la prophétie est du commencement de son règne. Le verset 1 du chapitre ne serait-il pas ici un de ces titres ajoutés après coup?

Ⲛ. 2. FAC TIBI VINCULA ET CATENAS. L'hébreu (7) : *Faites-vous des jugs et des limons*. Le premier terme signifie proprement le joug, ou la pièce de bois qu'on attache sur la tête ou sur le cou d'un bœuf. Le second marque le bois long, ou le timon, qui est attaché au joug. Le chaldéen (8) : *Des colliers et des traits*; des liens, des cordes. Les Septante (9) : *Des liens et des colliers*. Saint Jérôme croit que le second terme de l'original signifie *des fourches de bois* (10), telles qu'on les faisait quelquefois porter aux criminels. C'était une fourche qu'on leur attachait sur le cou, et à laquelle on leur liait les bras. On traitait souvent les esclaves de la sorte (11). Ainsi Jérémie chargé de cette sorte de joug, représentait vivement la servitude des nations sous Nabucodonosor.

(1) Jerem. xxvii. 12.

(2) Ibidem Ⲛ. 3. Vide et xxviii. 1. 13.

(3) Munst. Pisc.

(4) Hieronym. Raban. Dionys. Hugo. Maldon. Sa. Sanct.

(5) Hebræi. Lyran. Val. Clar. Tir.

(6) Isai. xxi. 13.

(7) עשה לך כושרות וכסות

(8) הגקין והירוק

(9) Πόλυσσον σεσαυτῶ δεσμῶν, καὶ κλωσῶν.

(10) כשות Sermones vulgari boias vocant.

(11) Vide Lips. de cruce. - Plaut. Asin. iii. 2. 5.

3. Et mittes eas ad regem Edom, et ad regem Moab, et ad regem filiorum Ammon, et ad regem Tyri, et ad regem Sidonis, in manu nuntiorum qui venerunt Jerusalem ad Sedeciam, regem Juda,

4. Et præcipies eis ut ad dominos suos loquantur : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Hæc dicetis ad dominos vestros :

5. Ego feci terram, et homines, et jumenta quæ sunt super faciem terræ, in fortitudine mea magna, et in brachio meo extento, et dedi eam ei qui placuit in oculis meis.

6. Et nunc itaque ego dedi omnes terras istas in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis, servi mei ; insuper et bestias agrî dedi ei, ut serviant illi ;

7. Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio filii ejus, donec veniat tempus terræ ejus et ipsius ; et servient ei gentes multæ et reges magni.

8. Gens autem et regnum quod non servierit Nabuchodonosor, regi Babylonis, et quicumque non curvaverit collum suum sub jugo regis Babylonis, in gladio, et in fame, et in peste visitabo super gentem illam, ait Dominus, donec consumam eos in manu ejus.

3. Et vous les enverrez au roi d'Édom, au roi de Moab, au roi des Ammonites, au roi de Tyr et au roi de Sidon, par les ambassadeurs qui sont venus à Jérusalem vers Sédécias, roi de Juda.

4. Et vous leur ordonnerez de parler ainsi à leurs maîtres : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Dites ceci à vos maîtres.

5. C'est moi qui ai créé la terre, les hommes et les bêtes qui sont sur la face de la terre, par ma grande puissance et par mon bras fort ; et j'ai donné la terre à qui il m'a plu.

6. J'ai donc livré maintenant toutes ces terres entre les mains de Nabucodonosor, roi de Babylone, mon serviteur ; je lui ai donné encore les bêtes de la campagne, afin qu'elles lui soient assujetties ;

7. Et tous les peuples lui seront soumis, à lui, à son fils et au fils de son fils, jusqu'à ce que son temps et le temps de son royaume soit venu ; et beaucoup de peuples et de grands rois lui seront soumis.

8. Si quelque peuple et quelque royaume ne veut pas se soumettre à Nabucodonosor, roi de Babylone, ni baiser le cou sous le joug du roi de Babylone, je les visiterai par l'épée, par la famine et par la peste, dit le Seigneur, jusqu'à ce que je les aie consumés par la main de Nabucodonosor.

COMMENTAIRE

ÿ. 3. MITTES EOS AD REGEM EDMO, etc. *Vous les enverrez au roi d'Édom*, au roi de Moab, et aux autres dont les députés sont venus à Jérusalem. Jérémie exerce ici son office de prophète des nations (1). Ces ambassadeurs étaient venus en apparence pour complimenter Sédécias sur son avènement à la couronne ; et, en réalité, pour faire une ligue secrète avec lui contre le roi de Babylone (2). C'est ce qui est insinué ici au verset 9.

ÿ. 5. EGO FECI TERRAM, ET HOMINES, ... ET DEDI EAM EI QUI PLACUIT IN OCULIS MEIS. Que ces paroles nous donnent une haute idée du souverain domaine du Tout-Puissant ! Quelle image ! Quelle grandeur ! Les princes ne sont que ce que je les ai faits. Les peuples n'ont pour maîtres que ceux que je leur ai donnés dans ma miséricorde ou dans ma colère. Il n'y a que Dieu et que ses prophètes, qui sachent parler aux princes avec force et avec autorité.

ÿ. 6. DEDI TERRAS ISTAS IN MANU NABUCHODONOSOR. On en vit bientôt l'exécution. Ce prince se rendit maître de Jérusalem la onzième année de Sédécias. Après cela, il attaqua Tyr, assujettit la Syrie, puis les Philistins et les Arabes, et enfin l'Égypte. C'est ce qu'on voit dans les prophètes, et c'est ce qu'on lisait dans les auteurs grecs (3) qui avaient écrit sur les guerres d'Assyrie.

BESTIAS AGRI DEDI EI. On peut entendre ces paroles à la lettre, puisqu'en abandonnant l'homme entre les mains de Nabucodonosor, Dieu lui abandonne ce qui est soumis à l'homme, et ce qui a été créé pour son service (4). Ou, sous ce nom de bêtes, l'on entend les nations barbares (5) ; en un mot, les provinces, les pays, les campagnes, où sont les animaux sauvages et domestiques. Voyez *Dan. II, 37, et Baruc, III, 17.*

ÿ. 7. SERVIENT EI OMNES GENTES, ET FILIO EJUS, ET FILIO FILII EJUS. Le successeur de Nabucodonosor fut Évilmérôdach (Avil-Mardouk). Il fut assassiné par son beau-frère Neriglissor (Nirgalsar-oussour) après un règne de deux ans. Neriglissor mourut trois ans plus tard, 559-556, laissant le trône à un enfant, petit-fils de Nabucodonosor par sa mère, nommé Laborosoarchod (Bel-labar-iskoun). Ce jeune prince fut mis à mort neuf mois plus tard par Nabonites (Nabou-Nahid), et avec lui s'éteignit la maison de Nabucodonosor. Mais l'usurpateur voulut donner à son usurpation une sanction plus forte que l'audace, en épousant une princesse issue de la maison de Nabopolassar (Nabou-bal-oussour) ; peut-être la veuve du jeune Laborosoarchod ou une fille propre de Nabucodonosor ; Baltasar, qui naquit de cette alliance, était ainsi petit-fils ou arrière-petit-fils de Nabucodonosor, sans appartenir à la même

(1) *Jerem. I, 5.* Prophetam in gentibus dedi te.

(2) *Grot. Menoch. Sanct.*

(3) *Hieron. in Isai. l. v. c. 23.* Legamus Cræcorum historias, et maxime eorum qui Assyriæ gentis bella describunt, ibique reperiemus post captivitatem Jerusalem, Palæstinos, et Arabas, ac Damascenos, ac deinceps

Ægyptios fuisse subversos.

(4) *Hieron. hic.* Vel simpliciter omne genus animalium intelligere debemus ; cum homine enim, et ea traduntur quæ ei subdita sunt ; vel certe bestias, feras gentes intelligamus.

(5) *Theodoret.* Θηρία τοῦ ἀγροῦ, τὰ βάρβαρα ἔθνη λέγει.

9. Vos ergo, nolite audire prophetas vestros, et divinos, et somniatores, et augures, et maleficos, qui dicunt vobis : Non servietis regi Babylonis.

10. Quia mendacium prophetant vobis, ut longe vos faciant de terra vestra, et ejiciant vos, et pereatis.

11. Porro gens quæ subjecerit cervicem suam sub jugo regis Babylonis, et servierit ei, dimittam eam in terra sua, dicit Dominus, et colet eam; et habitabit in ea.

12. Et ad Sedeciam, regem Juda, locutus sum secundum omnia verba hæc, dicens : Subjicite colla vestra sub jugo regis Babylonis, et servite ei, et populo ejus, et vivetis.

13. Quare moriemini, tu et populus tuus, gladio, et fame, et peste, sicut locutus est Dominus ad gentem quæ servire noluerit regi Babylonis ?

14. Nolite audire verba prophetarum dicentium vobis : Non servietis regi Babylonis ; quia mendacium ipsi loquuntur vobis.

15. Quia non misi eos, ait Dominus ; et ipsi prophetant in nomine meo mendaciter, ut ejiciant vos, et pereatis, tam vos quam prophetæ qui vaticinantur vobis.

9. Vous donc n'écoutez point vos prophètes, ni vos devins, ni vos inventeurs de songes, ni vos augures, ni vos magiciens, qui vous disent : Vous ne serez point assujettis au roi de Babylone.

10. Car ils vous prophétisent le mensonge, pour vous envoyer bien loin de votre terre, pour vous en chasser et pour vous faire périr.

11. Quant au peuple qui de lui-même baissera le cou sous le joug du roi de Babylone et lui sera soumis, je le laisserai en paix dans sa terre, dit le Seigneur ; il la cultivera, et y habitera.

12. J'ai parlé aussi de cette même manière à Sédécias, roi de Juda, en lui disant : Baissez le cou sous le joug du roi de Babylone ; soumettez-vous à lui et à son peuple, et vous vivrez en repos.

13. Pourquoi voulez-vous mourir, vous et votre peuple, par l'épée, par la famine et par la peste, selon que le Seigneur a dit qu'il arrivera à la nation qui n'aura point voulu se soumettre au roi de Babylone ?

14. N'écoutez point les paroles des prophètes qui vous disent : Vous ne serez point assujettis au roi de Babylone ; car ce qu'ils vous disent n'est que mensonge.

15. Je ne les ai point envoyés, dit le Seigneur, et ils prophétisent faussement en mon nom, pour vous faire chasser de votre pays et pour vous faire périr, vous et vos prophètes qui vous prédisent l'avenir.

COMMENTAIRE

dynastie. L'alliance de Nabou-Nahid avec la famille de Nabucodonosor était si bien connue, que quand Nadintav-Bel voulut saisir le pouvoir, après la mort de Cyrus, il ne trouva point de plus forte recommandation que de se dire fils de Nabou-Nahid et de prendre le nom de Nabucodonosor III, bien qu'il fût d'une toute autre famille.

DONEC VENIAT TEMPUS TERRÆ EJUS ET IPSIUS. Jusqu'à ce que les malheurs qui doivent tomber sur la personne de Nabucodonosor, sur ses enfants et sur son empire, soient arrivés. Jérémie montre que ces princes et leur vaste monarchie, ne subsisteront pas longtemps ; que Dieu leur réserve une partie du calice dont il abreuve toutes les nations ; que les Chaldéens, à leur tour, en goûteront et en avaleront jusqu'aux lies. C'est la récompense ordinaire de ceux que le souverain juge emploie à ses vengeances (1).

ŷ. 9. VOS ERGO NOLITE AUDIRE PROPHETAS VESTROS, ET DIVINOS, etc. Il s'adresse à Sédécias et aux envoyés des autres princes, dont on a parlé. Les devins, les songeurs, les aruspices, les magiciens étaient chez les nations idolâtres, ce que les prophètes étaient parmi les Juifs. Jérémie dit à Sédécias de ne pas croire les faux prophètes ; et aux ambassadeurs des autres princes, de ne pas se laisser tromper par les devins, qui leur promettaient toute sorte d'heureux succès ; car ces

gens-là ne prophétisent que le mensonge, et leurs prédictions ne serviront qu'à vous perdre. Le terme hébreu (2) *'onenêkem*, qu'on a traduit par *augures*, vient d'une racine qui signifie les nues. Il peut marquer les *astrologues judiciaires*. Celui qu'on a rendu par magiciens, *maleficos*, signifie, selon Grotius, les nécromanciens, ou ceux qui évoquent les mânes en répandant le sang humain.

ŷ. 10. UT LONGE VOS FACIANT, ET PEREATIS. Quoique ce ne soit pas là leur intention, c'est pourtant ce qui vous arrivera, si vous suivez leurs fausses prédictions. L'hébreu (3) : *Afin que je vous chasse de votre pays, et que vous périssez*.

ŷ. 11. GENS QUÆ SUBJECERIT CERVICEM SUAM. Quant au peuple qui voudra bien baisser le cou sous le joug du roi de Babylone, il demeurera en paix dans son pays. Aucun des peuples auxquels Jérémie adresse la parole, ne se soumit de son plein gré à l'empire des Chaldéens ; Nabucodonosor les prit tous de force. Les Iduméens, les Ammonites et les Moabites l'aidèrent d'abord, il est vrai, contre les Hébreux ; mais ils se révoltèrent ensuite contre lui, et ce prince leur fit une guerre cruelle.

ŷ. 12. ET AD SEDECIAM LOCUTUS SUM. Ceci arriva donc sous son règne. Voyez les versets 1 et 3, et le chapitre suiv. I, II, 12.

(1) Vide Theodoret. hic. Σαφῶς ἐδίδαξεν, ὅτι καθάπερ δτιμοῖς χρησάμενος τοῖς Βαβυλωνίοις, καὶ δίχας δι' αὐτῶν τὰ ἄλλα ἔθνη ἐσπραζάμενος, ὕστερον καὶ αὐτοὺς πανωλεθρῶς παραδώσει.

(2) עֲוֹנֵיכֶם לְנֶפֶשׁ לְנֶפֶשׁ Les Septante : Οἰωνισμάτων.

(3) אֲפִי אֶבְרַחֵם לְבָרְכִי לְבָרְכִי Les Septante : Ἰν'α ἐκβάλλω ὑμᾶς, καὶ ἀπολείψω.

16. Et ad sacerdotes, et ad populum istum, locutus sum, dicens : Hæc dicit Dominus : Nolite audire verba prophetarum vestrorum, qui prophetant vobis, dicentes : Ecce vasa Domini revertentur de Babylone nunc cito ; mendacium enim prophetant vobis.

17. Nolite ergo audire eos ; sed servite regi Babylonis, ut vivatis : quare datur hæc civitas in solitudinem ?

18. Et si prophetæ sunt, et est verbum Domini in eis, occurrant Domino exercituum, et non veniant vasa que derelicta fuerant in domo Domini, et in domo regis Juda, et in Jerusalem, in Babylonem.

19. Quia hæc dicit Dominus exercituum ad columnas, et ad mare, et ad bases, et ad reliqua vasorum, que remanserunt in civitate hac,

20. Quæ non tulit Nabuchodonosor, rex Babylonis, cum transferret Jechoniam, filium Joakim, regem Juda, de Jerusalem in Babylonem, et omnes optimates Juda et Jerusalem ;

21. Quia hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel, ad vasa quæ derelicta sunt in domo Domini, et in domo regis Juda et Jerusalem :

22. In Babylonem transferentur, et ibi erunt usque ad diem visitationis suæ, dicit Dominus, et afferri faciam ea, et restitui in loco isto.

10. J'ai aussi parlé aux prêtres et à ce peuple, en leur disant : Voici ce que dit le Seigneur : N'écoutez point les paroles de vos prophètes, qui vous font des prédictions, et vous disent : Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babylone ; car ils vous prophétisent le mensonge.

17. Ne les écoutez donc point ; mais soumettez-vous au roi de Babylone, afin que vous viviez. Pourquoi voulez-vous que cette ville soit réduite en un désert ?

18. S'ils sont vraiment prophètes, et si la parole du Seigneur est en eux, qu'ils s'opposent au Seigneur des armées, afin que les vases qui ont été laissés en la maison du Seigneur, dans la maison du roi de Juda, dans Jérusalem, ne soient point transférés en Babylone.

19. Car voici ce que dit le Seigneur des armées aux colonnes, à la mer, aux bases et aux autres vases qui sont demeurés en cette ville,

20. Que Nabuchodonosor, roi de Babylone, n'emporta point, lorsqu'il emmena à Babylone Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, et avec lui toutes les personnes les plus considérables de Juda et de Jérusalem ;

21. Voici donc ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, aux vases qui ont été laissés dans la maison du Seigneur et dans la maison du roi de Juda et dans Jérusalem :

22. Ils seront transportés à Babylone, et ils y demeureront jusqu'au jour où je les visiterai, dit le Seigneur, et où je les ferai rapporter et remettre en leur premier lieu.

COMMENTAIRE

ÿ. 16. VASA DOMINI REVERTENTUR DE BABYLONE NUNC CITO. Les faux prophètes flattaient les prêtres de la vaine espérance, que les vases sacrés que Nabuchodonosor avait emportés du temple, d'abord en la quatrième année de Joakim (1), et ensuite lorsque Jéchonias fut mené captif à Babylone (2), seraient bientôt rapportés : mais nous savons que ces prédictions n'eurent pas leur effet. Nabuchodonosor ne pensa pas à les renvoyer.

ÿ. 18. SI PROPHETÆ SUNT, OCCURRANT DOMINO. S'ils sont vraiment prophètes, qu'ils s'opposent au Seigneur ; qu'ils arrêtent sa main vengeresse, qu'ils se mettent entre lui et son peuple, pour fléchir sa clémence, lorsqu'il est prêt à faire éclater sa

colère. Je consens qu'on les tienne pour vrais prophètes, et qu'on me regarde comme un imposteur, si les malheurs dont je vous menace n'arrivent point, et s'ils ont assez de pouvoir pour les détourner. S'ils sont de vrais prophètes, qu'ils empêchent que les vases sacrés qui sont encore dans le temple, et les choses précieuses qui sont dans le palais des rois de Juda et dans Jérusalem, ne soient emportés à Babylone ; car je vous annonce que tout cela sera enlevé par les Chaldéens.

ÿ. 21. HÆC DICIT DOMINUS AD VASA. Ad vasa est mis ici pour de vasis, touchant les vases, au sujet des vases. L'hébreu porte la préposition בַּ, 'al, et le grec περί, qui reviennent au de latin.

(1) Vide Dan. 1. 2. et II. Par. xxxv. 7.

(2) IV. Rég. xxiv. 13. - II. Par. xxxv. 10.

CHAPITRE XXVIII

Fausse prédiction d'Hananiah ; Jérémie en appelle à l'événement. Hananiah continue de souligner sa fausse prédiction. Jérémie lui déclare qu'il mourra dans l'année même. Mort d'Hananiah.

1. Et factum est in anno illo, in principio regni Sedeciae, regis Juda, in anno quarto, in mense quinto, dixit ad me Hananiah, filius Azur, propheta de Gaboon, in domo Domini, coram sacerdotibus et omni populo, dicens :

1. La même année, au commencement du règne de Sédécias, roi de Juda, au cinquième mois de la quatrième année de son règne, Hananiah, fils d'Azur, prophète de Gaboon, me dit dans la maison du Seigneur, en présence des prêtres et de tout le peuple :

COMMENTAIRE

ÿ. 1. ET FACTUM EST IN ANNO ILLO, IN PRINCIPIO REGNI SEDECIAE, IN ANNO QUARTO, IN MENSE QUINTO. Nous sommes arrêtés dès le premier pas. Comment la quatrième année d'un prince, qui à peine a régné onze ans paisiblement, est-elle marquée comme le commencement de son règne, puisqu'elle en est presque la moitié ? Pour expliquer cette difficulté, les Septante ont omis ces paroles : *Au commencement du règne de Sédécias*. Les rabbins prétendent (1) que cette quatrième année se compte, non du commencement du règne de Sédécias, mais de la dernière année sabbatique, qui se célébra quatre ans auparavant. Cette opinion nous paraît un peu trop subtile, et nous n'avons aucun exemple dans l'Écriture, où l'on prenne les dates des années sabbatiques précédentes. D'autres commentateurs juifs croient que Sédécias alla à Babylone la quatrième année de son règne (2), et que Nabucodonosor lui ayant donné l'empire sur les rois de Tyr, d'Édom, de Moab et d'Ammon, dont il est parlé au chapitre précédent (3), il commença alors véritablement à se qualifier roi, et à compter de là les années de son règne. Mais cette hypothèse n'est fondée que sur des faits douteux, ou même faux. Il est douteux que Sédécias soit allé à Babylone la quatrième année de son règne, et il est absolument faux que les princes dont on a parlé, lui aient jamais été soumis.

La plupart des exégètes chrétiens (4) prennent ici le mot *commencement* dans un sens étendu, pour tout ce qui s'est écoulé avant le milieu du règne de Sédécias. Sanctius sépare les paroles de ce premier verset : il en donne une partie au chapitre précédent ; et l'autre, à celui-ci. Ces mots : *En cette année, au commencement du règne de*

Sédécias, sont, dit-il, la conclusion du chapitre xxvii ; et ceux-ci : *la quatrième année, et le cinquième mois*, sont la date de ce chapitre. Mais il suffit de lire le texte, pour voir que ce sentiment est insoutenable : *Et factum est in anno illo, in principio regni Sedeciae, in anno quarto, in mense quinto*. La conjonction *Et* au commencement de cette période, et la liaison de toutes ces dates, montrent assez qu'on ne doit pas les séparer. D'après Dom Calmet, *la quatrième année* en cet endroit, pourrait bien être une glose de cette nature. Voici sur quoi nous fondons notre conjecture. 1° Il est visible que ce chapitre est une suite du précédent. Jérémie, au chapitre xxvii, avait invectivé contre les faux prophètes, et en particulier contre ceux qui soutenaient que bientôt on verrait revenir Jéchonias et les autres captifs, avec les vases sacrés qui avaient été portés à Babylone. Le même prophète s'était chargé de jougs de bois, pour les donner aux ambassadeurs des princes, qui étaient alors à la cour de Sédécias. C'est ce qui est rapporté au chapitre précédent. Dans celui-ci, le faux prophète, Hananiah, choqué de la liberté de Jérémie, qui l'avait repris, sans le nommer, insiste sur ce qu'il avait dit du retour de Jéchonias et des vases sacrés, réitère cette fausse prédiction, dit que dans deux ans, c'est-à-dire, en la sixième année de Sédécias, ces vases seront rapportés ; il se jette sur Jérémie, lui arrache le joug de bois qu'il portait, et dit hardiment que le Seigneur a brisé le joug de Nabucodonosor. Il est manifeste que c'est une suite d'actions arrivées dans le même temps. Or, ces circonstances de la venue des ambassadeurs étrangers, des fausses prophéties d'Hananiah et des jougs de Jérémie, datent du commencement du

(1) *Hebraet. Vat. Grot. Anglic.*

(2) *Jerem. li. 59. Verbum quod præcepit Jeremias,*

Seraïæ, cum pergeret cum Sedecia rege in Babylonem.

(3) *Cap. xxvii. 3.— (4) Mariana. Menoch.*

2. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Contrivi jugum regis Babylonis.

3. Adhuc duo anni dierum, et ego referri faciam ad locum istum omnia vasa domus Domini, quæ tulit Nabuchodonosor, rex Babylonis, de loco isto, et transtulit ea in Babylonem.

4. Et Jechoniam, filium Joakim, regem Juda, et omnem transmigrationem Juda, qui ingressi sunt in Babylonem, ego convertam ad locum istum, ait Dominus; conteram enim jugum regis Babylonis.

5. Et dixit Jeremias propheta ad Hananiam prophetam, in oculis sacerdotum, et in oculis omnis populi qui stabat in domo Domini;

6. Et ait Jeremias propheta: Amen! sic faciat Dominus; suscitetur verba tua quæ prophetasti, ut referantur vasa in domum Domini, et omnis transmigratione de Babylone ad locum istum.

7. Verumtamen audi verbum hoc quod ego loquor in auribus tuis, et in auribus universi populi:

8. Prophetæ qui fuerunt ante me et ante te, ab initio, et prophetaverunt super terras multas et super regna magna de prælio, et de afflictione, et de fame;

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: J'ai brisé le joug du roi de Babylone.

3. Il se passera encore deux ans, et après cela je ferai rapporter en ce lieu tous les vases de la maison du Seigneur, que Nabucodonosor, roi de Babylone, a emportés de ce lieu, et qu'il a transférés à Babylone;

4. Et je ferai revenir en ce même lieu, dit le Seigneur, Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, et tous les captifs qu'on a emmenés de Juda en Babylonie; car je briserai le joug du roi de Babylone.

5. Le prophète Jérémie répondit au prophète Hananias, devant les prêtres et devant tout le peuple qui était en la maison du Seigneur;

6. Et le prophète Jérémie lui dit: Ainsi soit-il; que le Seigneur daigne faire ce que vous venez de dire; que le Seigneur réalise les paroles que vous venez de prophétiser, afin que les vases soient rapportés dans la maison du Seigneur, et que tous les captifs qui ont été transférés à Babylone reviennent en ce lieu.

7. Mais néanmoins écoutez ce que je vais dire devant vous et en présence de tout le peuple:

8. Les prophètes qui ont été dès le commencement, avant moi et avant vous, ont prédit à plusieurs provinces et à de grands royaumes la guerre, l'affliction et la famine.

COMMENTAIRE

règne de Sédécias, peu de temps après le transport de Jéchonias et des vases sacrés. Nous pensons que le mot *commencement* doit être pris dans l'acception générale, qui l'entend des premières années d'un règne.

ŷ. 2. CONTRIVI JUGUM REGIS BABYLONIS. C'est pour contredire Jérémie, qui assurait que ce monarque mettrait sous le joug tous les princes de ces provinces: *Servient ei omnes gentes, etc.* (chapitre xxvii, verset 7). Il est à remarquer que l'Écriture donne toujours à Hananias le nom de *prophète*, et les Septante celui de *faux prophète* (1).

ŷ. 3. ADHUC DUO ANNI DIERUM. Cette prédiction est fautive, de quelque manière qu'on la prenne. Si ce chapitre est de la première année de Sédécias, comme il y a beaucoup d'apparence, il est faux que les vases sacrés aient été rapportés à Jérusalem, deux ans plus tard. Ils ne revinrent que la quatrième année de ce prince. Et si ce qui est raconté ici, est arrivé la quatrième année de Sédécias, la prédiction est encore fautive, puisque la même année Saraïas obtint de Nabucodonosor la restitution de ces vases.

ŷ. 6. AIT JEREMIAS: AMEN. SIC FACIAT DOMINUS. Jérémie n'ignorait pas la fausseté de cette prédiction: il le témoigne assez par sa réponse; il fait voir seulement que, s'il prédit des choses tristes pour sa patrie, et s'il s'oppose aux faux prophètes, ce n'est ni par chagrin, ni par jalousie.

Plaise à Dieu que vous vous trouviez vrai prophète, et que mes prophéties ne se trouvent pas véritables! Que le Seigneur daigne détourner de ma patrie et des princes de mon peuple, les malheurs que je leur annonce! On peut traduire l'hébreu dans un autre sens (2): Jérémie lui répondit: *Oui, il est vrai; le Seigneur accomplira ce que vous dites; il exécutera vos promesses; c'est une ironie: mais cependant écoutez la parole du Seigneur; l'événement fera voir lequel de nous deux est menteur, etc., versets 7, 8, 9.*

ŷ. 8. PROPHETÆ QUI FUERUNT ANTE ME, ET ANTE TE. Il lui accorde pour un moment le nom de prophète, sans préjudice de la vérité. Ni vous, ni moi, ne sommes pas les premiers prophètes du monde; on en a vu d'autres avant nous; on sait de quelle manière on a toujours fait la distinction des vrais d'avec les faux; on s'en est rapporté à l'événement; celui qui a dit vrai, a été reconnu pour véritable; le séducteur s'est déclaré par la fausseté de ses prédictions: laissons à l'événement la décision de notre dispute. Vous soutenez que Jéchonias et les vases sacrés seront ramenés dans deux ans; et moi, je vous déclare que vous mourrez dans deux mois. Bientôt notre question sera décidée. Elle le fut en faveur de Jérémie. Hananias mourut dans le septième mois de l'année (3), et la prophétie est du cinquième mois (4).

(1) Ανάνιας ὁ ψευδοπροφήτης.

(2) אמן בן יעשה יהוה יקם יהוה את דברך.

(3) Infra ŷ. 17.

(4) Sup. ŷ. 1.

9. Propheta qui vaticinatus est pacem, cum venerit verbum ejus, scietur propheta quem misit Dominus in veritate.

10. Et tulit Hananias propheta catenam de collo Jeremiæ prophetæ, et confregit eam;

11. Et ait Hananias in conspectu omnis populi, dicens: Hæc dicit Dominus: Sic confringam jugum Nabuchodonosor, regis Babylonis, post duos annos dierum, de collo omnium gentium.

12. Et abiit Jeremias propheta in viam suam. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, postquam confregit Hananias propheta catenam de collo Jeremiæ prophetæ, dicens:

13. Vade, et dices Hananiæ: Hæc dicit Dominus: Catenas ligneas contrivisti; et facies pro eis catenas ferreas.

14. Quia hæc dicit Dominus exercitum, Deus Israel: Jugum ferreum posui super collum cunctarum gentium istarum, ut serviant Nabuchodonosor, regi Babylonis, et servient ei; insuper et bestias terræ dedi ei.

15. Et dixit Jeremias propheta ad Hananiam prophetam: Audi, Hanania; non misit te Dominus, et tu confidere fecisti populum istum in mendacio.

16. Idcirco hæc dicit Dominus: Ecce ego mittam te a facie terræ; hoc anno morieris, adversum enim Dominum locutus es.

9. Si donc un prophète prédit la paix, lorsque sa prédiction sera accomplie, on reconnaîtra si c'est le Seigneur qui l'a véritablement envoyé.

10. Alors le prophète Hananias ôta la chaîne du cou du prophète Jérémie, et la rompit,

11. Et il dit devant tout le peuple: Voici ce que dit le Seigneur: C'est ainsi que, dans deux ans, je briserai le joug de Nabuchodonosor, roi de Babylone, de dessus le cou de tous les peuples.

12. Et le prophète Jérémie reprit son chemin, et s'en alla. Mais, après que le prophète Hananias eut rompu la chaîne du cou du prophète Jérémie, le Seigneur parla à Jérémie, et lui dit:

13. Vous direz à Hananias: Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez brisé des chaînes de bois, et vous en ferez d'autres qui seront de fer.

14. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: J'ai mis un joug de fer sur le cou de tous ces peuples, afin qu'ils soient assujettis à Nabuchodonosor, roi de Babylone; et ils lui seront assujettis: et je lui ai abandonné encore les bêtes de la campagne.

15. Et le prophète Jérémie dit au prophète Hananias: Hananias, écoutez-moi: le Seigneur ne vous a point envoyé, et cependant vous avez fait que ce peuple a mis sa confiance dans le mensonge.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Je vous exterminerai de dessus la terre, et vous mourrez cette année même, parce que vous avez parlé contre le Seigneur.

COMMENTAIRE

§. 9. CUM VENERIT VERBUM EJUS, SCIETUR PROPHETA QUEM MISIT DOMINUS. Moïse a donné deux moyens de discerner les vrais prophètes. Le premier était l'événement (1): *Lorsqu'un prophète, ensté de présomption, voudra parler en mon nom, quoique je ne l'aie pas envoyé, ou lorsqu'il prophétisera au nom des dieux étrangers, il sera mis à mort. Si vous dites: Comment pourrai-je connaître si le Seigneur lui a parlé? Voici le signe à quoi vous le distinguerez: si ce qu'il a prédit n'arrive pas, le Seigneur ne lui a point parlé.* Le second moyen était, si ce prophète voulait engager le peuple dans le crime et dans l'idolâtrie (2): *S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou un homme qui se vante d'avoir des songes, ou des révélations, et qu'il prédise un prodige, ou un miracle, et que ce qu'il a prédit, arrive; et qu'après cela, il vous dise: Allons, adorons des dieux étrangers; vous n'écoutez point ce prophète; c'est que le Seigneur vous éprouve, pour savoir si vous suivez véritablement sa voie; ce prophète sera mis à mort.* Dans le cas présent, comme il ne paraissait pas qu'Hananias voulût engager le peuple dans l'idolâtrie, Jérémie n'insiste que sur le premier moyen marqué dans la loi pour éprouver les prophètes; il en appelle à l'événement.

§. 10. TULIT HANANIAS CATENAM DE COLLO

JEREMIE, ET CONFREGIT EAM. Jérémie s'était chargé d'un joug, ou d'une fourche de bois, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut (3), pour représenter l'assujettissement où devaient être réduits les princes étrangers sous Nabuchodonosor. Ce que saint Jérôme appelle ici *une chaîne*, est le joug de bois que portait Jérémie. Hananias le rompit, pour figurer l'affranchissement prétendu des mêmes princes.

§. 12. ABIIT JEREMIAS IN VIAM SUAM. *Jérémie se retira et s'en alla*, souffrant humblement et patiemment l'injure que lui faisait Hananias. Il ne répondit pas sur le champ, parce que l'Esprit de Dieu ne l'inspira pas d'abord (4). Mais aussitôt qu'il eut le dos tourné pour s'en aller, le Seigneur lui mit dans la bouche ce qu'il devait dire au faux prophète.

§. 13. CATENAS LIGNEAS CONTRIVISTI. *Vous avez brisé des chaînes de bois*; ou plutôt, des jougs, des fourches pareilles à ce que l'on mettait sur le cou des esclaves qu'on voulait châtier; et le Seigneur, au lieu de joug de bois, en mettra un de fer sur le cou de tous les princes à qui j'ai parlé de sa part. Les jougs de fer ne sont point inconnus dans l'Écriture. Moïse (5) menace, de la part de Dieu, les Hébreux de les abandonner à des ennemis qui les chargeront d'un joug de fer.

(1) Deut. xviii. 20. 22.

(2) Deut. xiii. 1. 2. 3.

(3) Chapitre xxvii. 2. 3.

(4) Hieron. hic Sanct.

(5) Deut. xxviii. 48. Ponet jugum ferreum super cervicem tuam donec te conterat.

17. Et mortuus est Hananias propheta in anno illo, mense septimo.

17. Et le prophète Hananias mourut cette année-là, au septième mois.

COMMENTAIRE

ŷ. 17. MORTUUS EST HANANIAS IN ANNO ILLO, MENSE SEPTIMO. Jérémie compte ordinairement les mois suivant le calcul de l'année sainte (1). Le septième mois répondait à août et septembre.

Les Septante (2) lisent simplement : *Il mourut au septième mois*; deux mois après la prédiction de Jérémie (3).

(1) *Vide Jerem. xxxvi. 22.*

(2) Καὶ ἀπέθανε ἐν τῷ μηνὶ τῷ ἑβδομῷ.

(3) *Sup. ŷ. I.* Factum est in anno quarto, in mense quinto.

CHAPITRE XXIX

Lettre de Jérémie aux captifs de Babylone. Promesse de leur retour. Menaces contre Achab et Sédécias, faux prophètes. Lettres de Séméias à Sophonias contre Jérémie. Menaces contre Séméias.

1. Et hæc sunt verba libri quem misit Jeremias propheta de Jerusalem ad reliquias seniorum transmigrationis, et ad sacerdotes, et ad prophetas, et ad omnem populum quem traduxerat Nabuchodonosor de Jerusalem in Babylonem,

2. Postquam egressus est Jechonias rex, et domina, et eunuchi, et principes Juda et Jerusalem, et faber et inclusor, de Jerusalem,

1. Voici les paroles de la lettre que le prophète Jérémie envoya de Jérusalem à ce qui restait d'anciens parmi les captifs, aux prêtres, aux prophètes, et à tout le peuple que Nabuchodonosor avait transféré de Jérusalem à Babylone;

2. Après que le roi Jéchonias, la reine, les ennuques, les princes de Juda et de Jérusalem, les artisans et les ingénieurs eurent été transférés de Jérusalem;

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. VERBA LIBRI QUEM MISIT JEREMIAS... On ne sait pas précisément l'année, ni la cause de cette députation, qu'envoya Sédécias à Nabucodonosor : mais on croit qu'elle est du commencement de son règne. Comme la Judée était tributaire des Chaldéens, les rois de Juda conservaient beaucoup de liaison avec Babylone. Ézéchiél n'était pas encore rempli de l'esprit de prophétie (1). C'est ce qui oblige Jérémie d'avoir soin des Juifs qui étaient captifs à Babylone. Il les précautionne principalement contre les faux prophètes qui les séduisaient par les promesses d'un prompt retour dans leur pays. Jérémie les détrompe à cet égard. Cette lettre est différente d'une autre dont Baruch fut le porteur (2) et dont il est fait mention au chapitre LI, 59, 60. Celle-ci s'adresse à tous les Juifs qui étaient en captivité et qui avaient été menés en Chaldée par Nabucodonosor, tant sous le règne de Joakim (3), que sous celui de Jéchonias.

AD SACERDOTES, ET AD PROPHETAS. Ézéchiél et Daniel étaient alors en captivité ; Daniel à Babylone, et Ézéchiél dans la Mésopotamie, sur le Chaboras. Ézéchiél ne commença à prophétiser que la cinquième année de la captivité de Jéchonias (4) : mais Daniel était déjà reconnu pour prophète, puisqu'il avait expliqué le songe de Nabucodonosor. Il y avait aussi apparemment

d'autres prophètes dans ce pays, auxquels Jérémie adresse sa lettre ; nous ne connaissons pas tous les prophètes de Juda ; et il n'est point extraordinaire qu'un prophète instruisse et donne des avis à d'autres prophètes. David en a reçu de Nathan (5) ; et saint Pierre nous apprend (6) que les prophètes postérieurs s'appliquaient à l'étude des écrits des anciens prophètes. Daniel lisait et étudiait Jérémie (7). Le chaldéen, sous le nom de *prophètes*, entend les *scribes* ou docteurs de la loi. Les Septante traduisent l'hébreu (8) par *faux prophètes*. Le chaldéen paraît avoir donné le véritable sens.

Ÿ. 2. ET DOMINA. La dame (9) ; apparemment *Nohesta*, mère du roi Jéchonias (10). Elle est expressément marquée dans les livres des Rois et des Paralipomènes.

EUNUCHI. L'hébreu (11) signifie un eunuque réel. Le chaldéen (12) : *Un grand*, un des premiers officiers de la couronne. Les Hébreux ne faisaient point d'eunuques de leurs nations (13) ; mais ils pouvaient en avoir des autres peuples. Le nom d'eunuque, dans l'Écriture, est souvent équivoque.

FABER ET INCLUSOR. *Les artisans et les ingénieurs* ; ou les forgerons et les maçons ; ou bien les forgerons et les armuriers, les serruriers, etc. Voyez le chapitre XXIV, 2.

(1) Hieron. hic. — (2) Baruch. 1.

(3) Dan. 1. 3. 7. et Jerem. LI. 28.

(4) Ezéch. 1. 2.

(5) II. Reg. VII. 8, 9. etc.

(6) I. Petr. 1. 11.

(7) Dan. IX. 2.

(8) Heb. הנביאים Chald. כפריא Les Septante : Ψευδοπροφήται.

(9) Heb. גבירה Chald. מלכתא Les Septante : Βασιλισση.

(10) IV. Reg. XXIV. 8. 12. 15.

(11) Heb. הכרטיש Les Septante : Ε'υσούγγοι.

(12) Chald. רברביא

(13) Deut. XXX. 1. Non intrabit eunuchus, attritis vel amputatis testiculis, et abcisso veretro, Ecclesiam Domini.

3. In manu Elasa, filii Saphan, et Gamariæ, filii Helciæ, quos misit Sedecias, rex Juda, ad Nabuchodonosor, regem Babylonis, in Babylonem, dicens :

4. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel, omni transmigratori quam transtuli de Jerusalem in Babylonem :

5. Ædificate domos, et habitate ; et plantate hortos, et comedite fructum eorum.

6. Accipite uxores, et generate filios et filias ; et date filios vestris uxores, et filias vestras date viris, et pariant filios et filias ; et multiplicamini ibi, et nolite esse pauci numero.

7. Et quærite pacem civitatis ad quam transmigrare vos feci, et orate pro ea ad Dominum, quia in pace illius erit pax vobis.

8. Hæc enim dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Non vos seducant prophetæ vestri qui sunt in medio vestrum, et divini vestri, et ne attendatis ad somnia vestra quæ vos somniatis,

9. Quia falso ipsi prophetant vobis in nomine meo ; et non misi eos, dicit Dominus.

3. Par Élasa, fils de Saphan, et Gamarias, fils de Helcias, qui furent envoyés à Babylone par Sédécias, roi de Juda, vers Nabuchodonosor, roi de Babylone ; savoir :

4. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, à tous les captifs que j'ai transférés de Jérusalem à Babylone.

5. Bâissez des maisons, et habitez-les ; plantez des jardins, et nourrissez-vous de leurs fruits.

6. Prenez des femmes, et ayez-en des fils et des filles ; et donnez des femmes à vos fils et des maris à vos filles ; et que votre race se multiplie au lieu où vous êtes, et ne laissez pas diminuer votre nombre.

7. Recherchez la paix de la ville dans laquelle je vous ai transférés ; et priez le Seigneur pour elle, parce que votre paix se trouve dans la sienne.

8. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Ne vous laissez point séduire par vos prophètes qui sont au milieu de vous, ni par vos devins, et n'ayez point d'égard aux songes que vous faites ;

9. Parce qu'ils vous prophétisent faussement en mon nom. Ce n'est point moi qui les ai envoyés, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

ŷ. 3. IN MANU ELASA FILII SAPHAN. Nous ne connaissons point cet *Elasa*, ni *Gamarias* son associé. On trouve un *Gamarias*, fils de Saphan, célèbre sous le règne de Sédécias ; mais il était différent de *Gamarias*, fils d'*Helcias*, dont il est parlé ici.

ŷ. 5. ÆDIFICATE DOMOS, ET HABITATE. Établissez-vous dans la Babylonie, comme dans un lieu où vous demeurerez longtemps. Regardez ce pays comme votre patrie ; ne vous y tenez pas comme de simples voyageurs. Le Seigneur, voulant marquer aux Juifs que bientôt ils seraient transportés hors de leur pays, dit à Jérémie (1) de ne point se marier, et de ne prendre aucun établissement dans le pays. *Jonadab*, fils de *Réchab* (2), ordonna à ses successeurs de ne point bâtir de maisons, de ne point cultiver de champs ; mais de demeurer toute leur vie dans des tentes, pour marquer un plus grand détachement des choses de la terre. *Saint Paul* veut que nous nous tenions comme des étrangers dans le monde ; en sorte que nous possédions, comme si nous ne possédions pas, etc. (3) ; tout cela, parce que la vie est trop courte, pour s'y attacher. Ici, c'est tout le contraire. Pour prouver aux Juifs captifs que leur exil sera long, on leur dit de bâtir des maisons, d'acquérir des héritages, de se marier ; en un mot, de s'établir à Babylone.

Saint Augustin dit que ces captifs fixés en pays étranger figurent les saints vivant dans le monde avec patience, en attendant que la Providence

juge à propos de les rappeler dans la céleste patrie.

ŷ. 7. QUÆRITE PACEM CIVITATIS, AD QUAM TRANSMIGRARE VOS FECI. Demandez à Dieu qu'il comble de prospérités vos princes, et qu'il donne la paix à la ville de Babylone, où vous êtes captifs. De leur bonheur et de la paix générale dépendent votre tranquillité et votre prospérité. Voilà dans quel esprit on doit vivre sous des puissances étrangères, et comment on doit considérer ceux que la Providence a mis sur nos têtes. C'est dans ces sentiments qu'ils avaient appris de Jérémie, que les captifs de Babylone (4) écrivaient à leurs frères de Jérusalem : *Priez pour la vie de Nabuchodonosor et de son fils Ballasar, afin que leurs jours soient comme les jours du ciel ; et que le Seigneur nous donne la force, et qu'il éclaire nos yeux, afin que nous vivions sous l'ombre du roi Nabuchodonosor et de son fils, que nous leur obéissions, et que nous trouvions grâce à leurs yeux.* *Saint Paul*, dans le même esprit (5), veut que l'on prie pour les rois, et pour tous ceux qui sont établis en dignité, afin que, sous leur gouvernement, nous vivions en paix, dans la pratique de la piété, et dans une vie pure, et exempte de souillures.

ŷ. 8. NON VOS SEDUCANT PROPHETÆ VESTRI. Nous verrons plus loin (6), qu'il y en avait plus d'un à Babylone. On voit la même chose dans *Ézéchiël*, chapitres XIII et XIV.

NE ATTENDATIS AD SOMNIA VESTRA. Vous autres, faux prophètes, vains observateurs des songes,

(1) *Jerem.* xvi. 2.

(2) *Jerem.* xxxv. 7.

(3) *I. Cor.* vii. 29. 30. 31.

(4) *Baruch.* i. 11. 12.

(5) *I. Timot.* ii. 1. 2.

(6) *Infra* ŷ. 21 et 24.

10. Quia hæc dicit Dominus : Cum cæperint impleri in Babylone septuaginta anni, visitabo vos, et suscitabo super vos verbum meum bonum, ut reducam vos ad locum istum.

11. Ego enim scio cogitationes quas ego cogito super vos, ait Dominus, cogitationes pacis et non afflictionis, ut dem vobis finem et patientiam.

12. Et invocabitis me, et ibitis ; et orabitis me, et ego exaudiam vos.

13. Quæretis me, et invenietis, cum quæsieritis me in toto corde vestro.

14. Et inveniar a vobis, ait Dominus ; et reducam captivitatem vestram, et congregabo vos de universis gentibus et de cunctis locis ad quæ expulsi vos, dicit Dominus, et reverti vos faciam de loco ad quem transmigrare vos feci.

15. Quia dixistis : Suscitavit nobis Dominus prophetas in Babylone ;

10. Car voici ce que dit le Seigneur : Lorsque les soixante-dix ans que vous devez passer à Babylone seront accomplis, je vous visiterai ; et je vérifierai les paroles favorables que je vous ai données, en vous faisant revenir en cette terre ;

11. Car je sais les pensées que j'ai sur vous, dit le Seigneur ; ce sont des pensées de paix, et non d'affliction, pour vous donner la patience dans vos maux, et pour en amener la fin.

12. Vous m'invoquerez, et vous retournerez dans votre pays ; vous me prierez et je vous exaucerai.

13. Vous me chercherez ; et vous me trouverez, lorsque vous me chercherez de tout votre cœur.

14. C'est alors que vous me trouverez, dit le Seigneur ; et je ramènerai vos captifs, et je vous rassemblerai du milieu de tous les peuples et de tous les lieux où je vous avais chassés, dit le Seigneur ; et je vous ferai revenir de ce même lieu où je vous avais fait transporter,

15. Parce que vous avez dit : Le Seigneur nous a suscité des prophètes à Babylone ;

COMMENTAIRE

visionnaires, ne faites aucune attention à vos songes ; ils n'ont rien de divin. Ce sont des productions d'un cerveau creux et échauffé. Autrement : N'observez point vos songes, ô hommes de Juda, et n'ayez pas la vaine curiosité d'en aller demander l'explication à vos devins. Vos visions ne sont que des songes, et leurs explications ne sont que des imaginations chimériques et trompeuses.

Ÿ. 10. CUM CÆPERINT IMPLERI IN BABYLONE SEPTUAGINTA ANNI, VISITABO VOS. Ces soixante-dix ans ne commencent pas en cette année, ni au temps de cette députation d'Élâsa et de Gamarias. Voyez chapitre XXV, verset 11. Ce fut alors que le Seigneur visita son peuple, et le ramena dans son pays.

Ÿ. 11. UT DEM VOBIS FINEM ET PATIENTIAM. L'hébreu (1) : *Pour vous donner la fin et l'espérance* ; ou, *une postérité et une espérance* ; ou bien, une récompense et une attente ; en un mot, l'accomplissement de vos désirs et la fin de vos maux, que vous attendez avec tant d'impatience. Les Septante (2) : *Pour vous donner ces choses*. Ces interprètes abrègent considérablement le texte jusqu'au verset 15, et depuis le verset 14 jusqu'au 21.

Ÿ. 12. INVOCABITIS ME, ET IBITIS. *Vous m'invoquerez, et vous retournerez* dans votre pays ; je vous ferai retourner dans le pays de Juda. A la lettre (3) : *Vous m'appellerez et vous vous en irez* ; ou, *vous m'invoquerez, et vous viendrez me prier, et je vous exaucerai*. Le chaldéen : *Vous me prierez, et je recevrai vos prières* ; vous me ferez des demandes, et je les accorderai. Les Sep-

tante (4) simplement : *Priez-moi et je vous exaucerai*.

Ÿ. 15. SUSCITAVIT DOMINUS SUPER PROPHETAS. On donne deux sens tout différents à ce passage. Ceux qui le joignent à ce qui précède, le prennent en un bon sens : Puisque vous avez pris confiance au Seigneur, voyant qu'il ne vous abandonnait pas dans le lieu de votre captivité, et qu'il vous envoyait des prophètes, il vous promet de vous tirer un jour de Babylone. Mais ceux qui le joignent à ce qui suit, le regardent comme le commencement et le motif des menaces que Jérémie va leur faire, à eux et à leurs faux prophètes : Puisque vous dites avec un air de complaisance, qu'enfin le Seigneur vous a donné des prophètes ; comme si ceux que vous avez eus à Jérusalem, n'eussent été que des séducteurs ; je vais vous faire voir que ceux dont vous vous vantez, et que vous écoutez avec tant de docilité, ne sont que des trompeurs et des hypocrites. 1° Ils vous représentent votre condition comme bien plus malheureuse que celle de vos frères qui sont demeurés en Judée, et ils vous flattent d'un prompt retour ; et moi, je vous annonce que le roi de Juda, et tous ses sujets, qui sont dans la Palestine, seront accablés de tous les maux que la guerre, la peste, la famine entraînent avec eux. 2° A l'égard de vos faux prophètes, Achab, Sédécias et Séméias, dont les mœurs sont aussi corrompues que l'esprit, le Seigneur les exterminera, et les traitera avec tant de rigueur, que, dans la suite des âges, on les considérera comme des objets de malédiction. Cette dernière explication est la meilleure et la mieux liée avec la suite du discours.

(1) לתת לכם אחרית ותקוה
(2) Τοῦ δούνα: ὑμῖν ταῦτα.

(3) וקראתם אזני וחלבתם והתפללתם אלי ושמתו איומים
(4) Προσεύξαίτε πρός μέ, καί εἰσακούσθημαι ὑμῶν.

16. Quia hæc dicit Dominus ad regem qui sedet super solium David, et ad omnem populum habitatorem urbis hujus, ad fratres vestros qui non sunt egressi vobiscum in transmirationem ;

17. Hæc dicit Dominus exercituum : Ecce mittam in eos gladium, et famem, et pestem ; et ponam eos quasi ficus malas, quæ comedi non possunt eo quod pessimæ sint ;

18. Et persequar eos in gladio, et in fame, et in pestilentia ; et dabo eos in vexationem universis regnis terræ ; in maledictionem, et in stuporem, et in sibilum, et in opprobrium cunctis gentibus ad quas ego ejeci eos,

19. Eo quod non audierint verba mea, dicit Dominus, quæ misi ad eos per servos meos prophetas, de nocte consurgens et mittens ; et non audistis, dicit Dominus.

20. Vos ergo audite verbum Domini, omnis transmigrationis quam emisi de Jerusalem in Babylonem.

21. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel, ad Achab, filium Coliæ, et ad Sedeciam, filium Maasiæ, qui prophetant vobis in nomine meo mendaciter : Ecce ego tradam eos in manus Nabuchodonosor, regis Babylonis, et percutiet eos in oculis vestris ;

22. Et assumetur ex eis maledictio omni transmigrationi Juda quæ est in Babylone, dicentium : Ponat te Dominus sicut Sedeciam et sicut Achab, quos frinxit rex Babylonis in igne ;

16. Car voici ce que dit le Seigneur au roi, qui est assis sur le trône de David, à tout le peuple qui habite dans cette ville, à vos frères qui ne sont point sortis, comme vous, hors de leur pays.

17. Voici ce que dit le Seigneur des armées : J'enverrai contre eux l'épée, la famine et la peste ; et je les rendrai comme de mauvaises figues, dont on ne peut manger, parce qu'elles ne valent rien.

18. Je les poursuivrai avec l'épée, la famine et la peste ; je les ferai tourmenter dans tous les royaumes de la terre ; je les rendrai la malediction et l'étonnement, l'objet des insultes et des opprobres de tous les peuples où je les aurai chassés :

19. Parce qu'ils n'ont point écouté, dit le Seigneur, mes paroles que je leur avais fait annoncer par mes serviteurs, par mes prophètes, que je me suis empressé de leur envoyer : et cependant vous ne m'avez point écouté, dit le Seigneur.

20. Écoutez donc la parole du Seigneur, vous tous qui êtes sortis de votre pays, que j'ai envoyés de Jérusalem à Babylone.

21. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, à Achab, fils de Colias, et à Sédécias, fils de Maasias, qui vous prophétisent fausement en mon nom : Je les livrerai entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone ; et il les fera mourir devant vos yeux.

22. Et tous ceux qui ont été transférés de Juda à Babylone se serviront de leur nom, lorsqu'ils voudront maudire quelqu'un, en disant : Que le Seigneur vous traite comme il traita Sédécias et Achab, que le roi de Babylone fit brûler dans une poêle ;

COMMENTAIRE

ŷ. 16. AD REGEM QUI SEDET SUPER SOLIUM DAVID. Voici ce que dit le Seigneur au roi qui est assis sur le trône de David ; à Sédécias, qui règne en ce moment en la place de Jéchonias.

ŷ. 17. PONAM EOS QUASI FICUS MALAS. Jérémie a déjà comparé les Juifs qui étaient demeurés dans la terre de Juda, à de mauvaises figues ; et ceux qui avaient été conduits en captivité avec Jéchonias, à un panier de bonnes figues (1) ; pour montrer la grande différence que Dieu faisait des uns et des autres, et combien la condition de ceux qu'on plaignait comme captifs, était préférable à celle des autres, qu'on estimait heureux dans leur pays. Il les fait voir accablés sous le triple fléau de la guerre, de la famine et de la peste. Le texte hébreu (2) se traduit par *des figues horribles à voir*, laides, hérissées, acres, amères. Théodoret (3) dit que le mot hébreu *scho'ârîm*, que le grec dont il se sert a conservé, signifie proprement des figues sauvages, qui viennent sans culture dans les haies. Saint Jérôme a lu *des figues sudrin*, au lieu de *suarim* dans Théodotus ; Symmaque : *Des dernières figues* ; la deuxième version d'Aquila : *De très mauvaises figues*. On a

déjà remarqué que ceci n'est pas dans les Septante. Théodoret l'avait suppléé apparemment d'après la version de Théodotus.

ŷ. 21. HÆC DICIT DOMINUS AD ACHAB ET AD SEDECIAM. Voici ce que dit le Seigneur à Achab et à Sédécias, deux faux prophètes qui séduisaient les Juifs de Babylone. Les rabbins, suivis de quelques interprètes chrétiens (4), croient que ces deux imposteurs sont les mêmes qui tentèrent la chasteté de Suzanne, et qui se rendirent ensuite ses accusateurs. Ce qu'on lit plus bas, verset 23, *qu'ils ont commis une folie dans Israël, et qu'ils ont corrompu les femmes de leurs amis* ; et ce que Daniel (5) reproche aux deux anciens de Juda qui accusaient Suzanne, qu'ils sollicitaient au crime les filles d'Israël, et que, saisies de crainte, elles n'osaient leur résister ; tout cela convient fort bien à ces deux faux prophètes. Mais la différence du supplice dont ils furent punis, détruit toute cette présomption. Ceux de Daniel furent lapidés par le peuple ; et ceux dont parle Jérémie, furent brûlés dans une poêle d'huile ardente.

ŷ. 22. QUOS FRINXIT REX BABYLONIS IN IGNE. Ce genre de supplice a souvent été employé contre

(1) Jerem. xxiv. 2. 8.

(2) חֲמִשָּׁה עֵשְׂרֵת אֲשֶׁר לֹא אָכְלוּ מִכֶּרֶךְ

(3) Theodoret. hic. Καὶ δὴ οὕτω αὐτοὺς ὡσπερ τὰ σῦκα σουαρήμ. Ἀπὸ περ εἶπεν ἄνω ἀντιγρά, ἐν ταῦθα σουαρήμ. ὠνόμασε. Σουαρήμ δὲ ἐστὶ τῆς Ἐβραίων φωνῆς τὰ ἐν ταῖς

ὕλαις φύομενα, τοῦτ' ἐστὶ τὰ ἄγρια, τὰ ἀνεπιμέλητα, τὰ φυτούργλας οὐκ ἀξιόμμενα, εἰς βοῶσιν ἄμνηστα. Le mot Σουαρήμ est de Théodotus. Sym. Ε' σλιχατα. Les derniers.

(4) Vide Hieron. hic. Raban. Thom. Hugo. Salian.

(5) Dan. xiii. 57.

23. Pro eo quod fecerint stultitiam in Israel, et mœchati sunt in uxores amicorum suorum, et locuti sunt verbum in nomine meo mendaciter, quod non mandavi eis. Ego sum iudex et testis, dicit Dominus.

24. Et ad Semeïam Nehelamiten dices :

25. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Pro eo quod misisti in nomine tuo libros ad omnem populum qui est in Jerusalem, et ad Sophoniam, filium Maasïæ, sacerdotem, et ad universos sacerdotes, dicens :

26. Dominus dedit te sacerdotem pro Joiade sacerdote, ut sis dux in domo Domini, super omnem virum arreptitium et prophetantem, ut mittas eum in nervum et in carcerem ;

23. Parce qu'ils ont agi follement dans Israël, qu'ils ont corrompu les femmes de leurs amis, et qu'ils ont parlé faussement en mon nom, en disant ce que je ne leur avais point ordonné de dire ; c'est moi-même qui suis le juge et le témoin, dit le Seigneur.

24. Vous direz aussi à Séméïas Néhélamite :

25. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez envoyé en votre nom des lettres à tout le peuple qui est dans Jérusalem, et à Sophonias, fils de Maasias, prêtre, et à tous les prêtres, en disant :

26. Le Seigneur vous a établi pontife, comme il établit pontife Joïada, afin que vous soyez chef dans la maison du Seigneur, et que, prenant autorité sur tout homme qui prophétise, par une fureur prophétique, vous le fassiez mettre dans les fers et dans la prison.

COMMENTAIRE

les martyrs. On plongeait les patients dans une chaudière d'huile bouillante, par le moyen d'une poulie attachée au-dessus de cette chaudière ; et on les y descendait petit à petit, afin que la douleur fût plus grande. On assure que saint Jean l'Évangéliste sortit d'une semblable poêle, plus fort et plus vigoureux qu'il n'y était entré. Sous Antiochus Épiphane, les sept frères Maccabées furent aussi éprouvés par ce tourment (1). Mais il paraît que, quelquefois, on faisait rôtir les condamnés dans une poêle chauffée à sec ; de même à peu près que Phalaris enfermait des malheureux dans un taureau de cuivre enflammé.

ÿ. 23. EO QUOD FECERINT STULTITIAM IN ISRAEL. La folie est souvent mise pour le crime, dans l'Écriture. Le vieillard qui avait reçu le lévite, dont la femme fut si indignement déshonorée à Gabaa, disait aux habitants de cette ville (2) : *Cessate ab hac stultitia* : Ne commettez point cette folie. Tamar, voulant détourner son frère Amnon de la violence qu'il voulait lui faire, lui disait (3) : *Noli facere stultitiam hanc* : Ne faites point cette folie. Le Sage oppose ordinairement la folie à la sage conduite. Isaïe reproche aux Juifs leur hypocrisie et leurs crimes, sous le nom de folie (4) : *Omnis hypocrita est et nequam, et universum os locutum est stultitiam*. David confesse à Dieu la faute qu'il a faite, en faisant le dénombrement de son peuple, en disant (5) : *Seigneur, j'ai fait une grande faute ; mais pardonnez l'iniquité de votre serviteur, parce que j'ai agi follement*.

EGO SUM JUDEX ET TESTIS. Il n'y a point en Dieu d'injustice à se déclarer en même temps juge, partie et témoin. S'il venge sa Majesté offensée, c'est toujours sans passion, sans excès, sans aigreur. Il est la vérité et l'équité même.

L'homme ne peut jamais l'accuser ni d'injustice, ni de trop de sévérité. Il n'y a point de damné qui ne soit convaincu de la justice de sa condamnation. Ici finit la lettre de Jérémie aux Juifs de Babylone.

ÿ. 24 ET AD SEMEIAM NEHELAMITEN DICES. On ne connaît point de lieu du nom de *Néhélam*. Quelques exégètes croient que Jérémie a marqué exprès ce nom, parce qu'il signifie le *songeur*, le rêveur, le visionnaire. Ce qui est raconté ici, se passa à Jérusalem, après le retour des députés de Sédécias, qui avaient porté la lettre de Jérémie à Babylone. Séméïas de Néhélam, l'un des captifs de Babylone, fâché de la liberté que Jérémie avait prise, d'écrire aux captifs qui étaient en Chaldée, et de leur conseiller de s'établir à Babylone, et d'y bâtir des maisons, écrivit à son tour à Sophonias intendant du temple, et lui fit quelqu'espèce de reproche de ce qu'il ne faisait pas arrêter Jérémie, comme un furieux, et un homme qui contrefaisait le prophète. Sophonie lut à Jérémie la lettre de Séméïas ; et voici ce que Jérémie dénonça à ce faux prophète.

ÿ. 25. AD SOPHONIAM SACERDOTEM. Il n'était pas grand prêtre, comme quelques-uns l'ont cru ; mais *second prêtre* (6), vicaire du grand prêtre, le second en dignité dans le temple, l'intendant de la maison du Seigneur. Voyez plus haut (Jérémie XXI, 1), ce qu'on a dit de Phassur.

ÿ. 26. DOMINUS DEDIT TE SACERDOTEM PRO JOIADE. Tout le monde sait que le grand prêtre Joïada vivait sous Joas. Ce fut lui qui mit ce prince sur le trône, et qui chassa et fit mourir l'usurpatrice Athalie. Pendant son pontificat, Joas, soutenu par ses énergiques conseillers, détruisit dans Juda toutes les marques d'idolâtrie,

(1) Vide II. Macc. vii. 5. Iratus itaque rex jussit sartagine et ollas æneas succendi. Vide et Joseph. de Macc. c. 8. et seq.

(2) Judic. xix. 23. — (3) II. Reg. xiii. 12.

(4) Isai. ix. 17.

(5) I. Par. xxi. 8.

(6) IV. Reg. xxv. 18. Tulit princeps militiæ Saraïam sacerdotem primum, et Sophoniam sacerdotem secundum.

27. Et nunc quare non increpasti Jeremiam Anathothiten, qui prophetat vobis ?

28. Quia super hoc misit in Babylonem ad nos, dicens : Longum est ; ædificate domos, et habitate ; et plantate hortos, et comedite fructus eorum.

29. Legit ergo Sophonias sacerdos librum istum in auribus Jeremiæ prophetæ.

30. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

31. Mitte ad omnem transmigrationem, dicens : Hæc dicit Dominus ad Semeïam Nehelamiten : Pro eo quod prophetavit vobis Semeïas, et ego non misi eum, et fecit vos confidere in mendacio,

27. Maintenant pourquoi n'avez-vous donc point repris Jérémie d'Anathoth, qui vous prophétise,

28. Et qui a envoyé des lettres à Babylone, en disant : Vous ne reviendrez de longtemps ; ainsi bâtissez des maisons, et demeurez-y ; plantez des jardins, et mangez-en les fruits ?

29. Sophonias lut donc cette lettre devant le prophète Jérémie.

30. Et en même temps le Seigneur fit entendre sa parole à Jérémie et lui dit :

31. Écrivez ceci à tous ceux qui ont été transférés à Babylone : Voici ce que dit le Seigneur à Séméias Néhélamite : Parce que Séméias vous a prophétisé, quoique je ne l'eusse point envoyé vers vous, et qu'il vous a fait mettre votre confiance dans le mensonge :

COMMENTAIRE

que les rois ses prédécesseurs y avaient introduites. Il fit mourir les prêtres et les faux prophètes de Baal (1). Que ne faites-vous de même, ô Sophonie, puisque vous tenez la place de Joïada ? que ne faites-vous arrêter Jérémie, qui est un énergame, qui contrefait le prophète ? N'êtes-vous pas obligé par votre charge à réprimer ces sortes de gens ? Imitez le zèle de votre prédécesseur Joïada. Mais pourquoi nomme-t-il Joïada plutôt qu'un autre, puisque Joïada était si éloigné ? Et pourquoi appelle-t-il Sophonie successeur de Joïada, puisque Joïada était grand prêtre, et que Sophonie n'était que le second prêtre du temple ? On répond que Séméias choisit Joïada plutôt qu'un autre, pour flatter Sophonie ; parce que ce grand prêtre avait marqué plus de zèle et de fermeté qu'aucun de ceux qui avaient été et avant et après lui ; et, quoique Sophonie ne fut pas grand prêtre, il lui était glorieux d'être comparé à Joïada, et d'être appelé l'héritier de son zèle. Quelques exégètes croient que *Joïada*, ou *Joïadès*, dont il est parlé ici, était différent du grand prêtre de ce nom : mais on ne connaît pas ce second *Joïadès* ; et son nom ne paraît sous aucun des règnes précédents, depuis Joas jusqu'à Sédécias.

UT SIS DUX IN DOMO DOMINI. L'hébreu (2) est au pluriel : *Afin que vous soyez inspecteurs, intendants, chefs, préfets de la Maison de Dieu*. Quelques hébraïsants le rapportent à Sophonie, et aux prêtres, auxquels la lettre de Séméias était adressée (3) ; d'autres y voient un pluriel de majesté. Le chaldéen (4) : *Pour être prince des prêtres*. Cet emploi, cette dignité de *prince des prêtres* est

fort connue dans le Nouveau Testament. Il y en avait plusieurs à la fois revêtus de ce titre.

SUPER OMNEM VIRUM ARREPTITIUM, ET PROPHE-TANTEM, UT MITTAS EUM IN NERVUM. L'hébreu (5) : *Contre tout homme possédé, ou agité d'un mauvais esprit, et contrefaisant le prophète pour le mettre dans la prison, ou dans les entraves* (6). Les faux prophètes reconnus et convaincus étaient mis à mort, suivant la loi (7) : mais, avant de les juger, on les arrêtait, pour s'assurer de la vérité, ou de la fausseté de leurs prédictions. C'était aux princes des prêtres qu'appartenait le droit de saisir ces sortes de gens. Voyez plus haut, chapitre xx, 1, 2. Les lois romaines condamnaient à la bastonnade, et à être frappés de verges ceux qui contrefaisaient les prophètes, et qui se vantaient d'être remplis de Dieu (8) : *Qui se Deo plenos simulant*. C'est pourquoi on a souvent frappé les chrétiens avec des verges ou des bâtons, parce que, dans les commencements, plusieurs étaient réellement prophètes, et remplis de l'Esprit saint.

31. MITTE AD OMNEM TRANSMIGRATIONEM. C'est une seconde lettre que Jérémie écrivit quelque temps après la première.

ET EGO NON MISI EUM. Cette insistance que Dieu met à dire et à répéter qu'il n'a point envoyé tel ou tel individu, fût-il prêtre, nous montre, selon les saints pères, la nécessité de la vocation, quelque état de vie que nous ayons dessein de prendre. Tel homme qui ferait un excellent religieux sera un mauvais prêtre dans le monde, et tel mauvais prêtre aurait fait un anachorète ou un moine au front brillant de l'auréole de la sainteté. *Alius quidem sic, alius vero sic* (9).

(1) iv. Reg. xi. 17. 18.

(2) לְכָל אִישׁ אוֹשׁ שֶׁשָּׁנַע וְכַחֲנֹכַח וְנִחְתָּח אֶתּוֹ אֶל הַמִּהְפֵּחַת
(3) יהוה בית יהוה פקדיו להיות לְעֵשֶׂת וְלִפְרָשֵׁי הַבַּיִת
Κυρλου.

(3) Vide 3. 25. Ad Sophoniam, et ad universos sacerdotes.

(4) סגן כהניא

(5) לְכָל אִישׁ אוֹשׁ שֶׁשָּׁנַע וְכַחֲנֹכַח וְנִחְתָּח אֶתּוֹ אֶל הַמִּהְפֵּחַת

(6) Voyez Jerem. xx. 2. Syr. In carcerem.

(7) Deut. xviii. 20.

(8) Paul. Sent. lib. v. tit. 21. de vaticin.

(9) 1. Corinth. vii. 7.

32. Idcirco hæc dicit Dominus : Ecce ego visitabo super Semeiam Nehelamiten, et super semen ejus ; non erit ei vir sedens in medio populi hujus, et non videbit bonum quod ego faciam populo meo, ait Dominus, quia prævaricationem locutus est adversus Dominum.

32. Voici ce que dit le Seigneur : Je visiterai Séméïas Néhélamite et sa postérité ; aucun de ses descendants ne sera assis au milieu du peuple ; et il ne verra point le bien que je dois faire à mon peuple, dit le Seigneur, parce qu'il a dit des paroles de mensonge contre le Seigneur.

COMMENTAIRE

ÿ. 32. NON VIDEBIT BONUM QUOD EGO FACIAM POPULO MEO. Il mourra avant la fin de la captivité ; il n'aura pas la même satisfaction que bien d'autres, qui en ont vu le commencement, et qui en

verront la fin (1). Séméïas sera frappé de Dieu, et *aucun de ses descendants ne sera assis au milieu de son peuple* ; il mourra sans lignée, ou ses enfants seront sans distinction au milieu de la populace.

(1) Vide 1. Esdr. III. 12.

CHAPITRE XXX

Retour d'Israël et de Juda. Jour terrible qui le précèdera. Les deux maisons d'Israël et de Juda serviront le Seigneur et David leur roi. Le Seigneur perdra les ennemis de son peuple. Il rassemblera les enfants d'Israël, et les comblera de biens et de gloire. Vengeances qu'il doit auparavant exercer sur son peuple.

1. Hoc verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, dicens :

2. Hæc dicit Dominus Deus Israel, dicens : Scribe tibi omnia verba quæ locutus sum ad te, in libro.

3. Ecce enim dies veniunt, dicit Dominus, et convertam conversionem populi mei Israel et Juda, ait Dominus ; et convertam eos ad terram quam dedi patribus eorum, et possidebunt eam.

4. Et hæc verba quæ locutus est Dominus ad Israel et ad Judam,

1. Voici la parole que le Seigneur adressa à Jérémie, disant :

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Écrivez dans un livre toutes les paroles que je vous ai dites.

3. Car le temps vient, dit le Seigneur, où je ferai revenir les captifs de mon peuple d'Israël et de Juda, dit le Seigneur ; je les ferai revenir dans la terre que j'ai donnée à leurs pères, et ils la posséderont.

4. Voici les paroles que le Seigneur a dites à Israël et à Juda :

COMMENTAIRE

ŷ. 2. SCRIBE TIBI OMNIA VERBA QUÆ LOCUTUS SUM AD TE, IN LIBRO. *Écrivez dans un livre toutes les paroles que je vous ai dites ;* ou plutôt (1), *les paroles que je vous dis*, ou que je vais vous dire ; car ce ne fut pas dans cette occasion que Jérémie rédigea par écrit toutes ses prophéties. Dieu lui en avait donné l'ordre dès la quatrième année de Joakim (2) ; et l'on croit que cette prophétie est du règne de Sédécias. Le Seigneur ordonnait à ses prophètes d'écrire certaines prophéties plus importantes, de les publier, de les lire devant le peuple ; afin que, quand on en verrait l'accomplissement, on pût les confronter avec les circonstances, et s'assurer qu'elles n'étaient point faites après coup, et qu'on n'y avait ni ajouté, ni retranché.

ŷ. 3. ECCE DIES VENIUNT, ET CONVERTAM CONVERSIONEM POPULI MEI ISRAEL ET JUDA. Quelques interprètes (3) soutiennent que cette prophétie, qui est continuée dans tout ce chapitre et dans le suivant, regarde la fin des siècles, lorsqu'Israël et tous les peuples du monde se convertiront, et reconnaîtront Jésus-Christ. Il n'est pas possible, disent ces auteurs, d'expliquer à la lettre tout ce qui est dit ici, ni du retour de la captivité, ni de la conversion des Juifs et des gentils par la prédication des apôtres. D'autres (4), au contraire,

soutiennent que ces promesses regardent précisément la venue du Sauveur et la fondation de l'église de Jésus-Christ. Les Juifs et leurs adhérents l'expliquent tout entière du retour de la captivité de Babylone. Mais la plupart (5) gardent un juste milieu et disent que, dans le sens historique, elle renferme plusieurs circonstances, qui ont eu leur accomplissement au retour de la captivité de Babylone ; mais aussi qu'il y en a beaucoup d'autres qui conviennent tellement à Jésus-Christ et à l'établissement de son Église, qu'on ne peut leur donner littéralement un autre sens ; et que les passages même les plus clairs et les plus formels pour la délivrance de Babylone, s'expliquent très naturellement de Jésus-Christ et de ses fidèles. C'est ce qui nous paraît le plus certain.

ŷ. 4. QUÆ LOCUTUS EST AD ISRAEL ET AD JUDAM. *Ce que le Seigneur a dit à Israël et à Juda ;* ou (6), *touchant Israël et touchant Juda.* Voici une prophétie qui regarde toute la race d'Abraham. Après le retour de la captivité, il n'y eut plus la distinction odieuse d'Israël et de Juda. Tous les membres des dix tribus qui revinrent, se réunirent à Juda et à Benjamin, et ne firent qu'un seul peuple et un seul état.

(1) כתב לך את כל חזברתי אשר דברתי אליך

(2) Jerem. xxxvi. 1. 2.

(3) Hebræi. et Hebraizantes apud Hieron. præfat. in l. vi. Comment. in Jerem.

(4) Hieron. Raban. Dionys. Hugo. Est Tir.

(5) Theodoret. Thom. Sanct.

(6) Les Septante : Ε'πί Ι'σραήλ, κα' Ι'σραήλ. Heb. אל ישראל ואל יהודה

5. Quoniam hæc dicit Dominus : Vocem terroris audivimus ; formido, et non est pax.

6. Interrogate, et videte si generat masculus : quare ergo vidi omnis viri manum super lumbum suum, quasi parturientis, et conversæ sunt universæ facies in auriginem ?

7. Væ ! quia magna dies illa, nec est similis ejus ; tempusque tribulationis est Jacob, et ex ipso salvabitur.

8. Et erit in die illa, ait Dominus exercituum, contegram jugum ejus de collo tuo ; et vincula ejus dirumpam, et non dominabuntur ei amplius alieni ;

5. Voici ce que dit le Seigneur : Un bruit terrible a frappé notre oreille ; l'épouvante est partout ; et il n'y a point de paix.

6. Demandez, et voyez si ce sont les hommes qui enfantent ; pourquoi donc vois-je maintenant les hommes qui tiennent leurs mains sur leurs reins, comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement ? et pourquoi leurs visages sont-ils tout jaunes et défigurés ?

7. Hélas ! que ce sera là un grand jour ! il n'y en aura point eu de semblable. Ce sera un temps d'affliction pour Jacob ; et néanmoins il en sera délivré.

8. En ce temps-là, dit le Seigneur des armées, je vous ôterai du cou le joug de vos ennemis, et je le briserai ; je romprai vos chaînes, et les étrangers ne vous domineront plus.

COMMENTAIRE

Ÿ. 5. HÆC DICIT DOMINUS : VOCEM TERRORIS AUDIVIMUS. Ce n'est pas le Seigneur qui prononce ces paroles ; mais c'est Jérémie, qui rempli de l'Esprit de Dieu, représente les sentiments et les paroles des Juifs en captivité. Le prophète les décrit dans une frayeur terrible, à cause d'un bruit qui frappe leurs oreilles. Et quel est ce bruit ? C'est, selon quelques auteurs, la chute de Jérusalem et le renversement du royaume de Juda. Selon d'autres, c'est la guerre des Mèdes et des Perses contre Babylone et l'ébranlement de cette vaste monarchie, qui semblait devoir écraser les Hébreux sous ses ruines, et les réduire dans une servitude éternelle. Ce bruit, ce tumulte, cette guerre, les coups terribles que se portent les Chaldéens et les Perses, les effraient et les jettent dans la consternation ; mais tout cela ne produit à leur égard qu'un bonheur inespéré : Cyrus, vainqueur de Babylone, leur rend la liberté. Ce dernier sens nous paraît d'autant meilleur, que Jérémie parle dans tout ce discours du temple et de Jérusalem comme abattus, et du peuple de Juda et d'Israël comme si Juifs et Israélites étaient déjà en captivité.

Ÿ. 6. INTERROGATE, ET VIDETE SI GENERAT MASCULUS. Est-ce donc la coutume que les hommes enfantent et qu'ils souffrent les douleurs de l'enfantement ? D'où vient donc que je vois les Chaldéens et les Babylo niens en posture de femmes en travail d'enfant ? Tout ceci est une figure, pour représenter l'effroi des Babylo niens et leur extrême surprise, lorsqu'ils verront fondre sur eux toutes les forces des Perses et des Mèdes. Il est ordinaire dans l'Écriture de désigner des douleurs aiguës et subites sous l'image de celles de l'enfantement.

Ÿ. 7. VÆ, QUIA MAGNA DIES ILLA ! Que ce sera un jour terrible pour Babylone, lorsqu'elle se verra tout-à-coup réduite sous la domination d'un prince étranger, qui menacera de renverser ses murailles (1), dont elle était si fière ! Cependant ce jour, ô Israël, sera le commencement de votre bonheur : *Et ex ipsa salvabitur Jacob*. Ce sera le jour de votre affranchissement. Dès la première année de son règne à Babylone, Cyrus rendit aux Hébreux la liberté de s'en retourner dans leur pays (2).

Ÿ. 8. NON DOMINABUNTUR EI AMPLIUS ALIENI. Théodoret, sous le nom d'étrangers, entend les idoles. Ils n'adoreront plus des dieux inconnus et étrangers. Les Juifs, depuis la captivité, ne tombèrent plus dans l'idolâtrie comme auparavant. La plupart l'expliquent de la liberté que Jésus-Christ nous a procurée par sa mort (3). En effet, on ne peut pas dire que, depuis la captivité de Babylone, les Juifs aient été rétablis en une parfaite liberté. Ils demeurèrent assujettis aux Perses jusqu'au temps d'Alexandre le Grand. Depuis Alexandre, ils obéirent tantôt aux rois de Syrie, tantôt à ceux d'Égypte. Ils jouirent de quelque liberté depuis Jean Hircan, jusqu'à ce que la Judée fut subjuguée par Pompée. Tacite (4) remarque que, sous les Assyriens, les Mèdes et les Perses, cette nation fut toujours dans la servitude et le mépris : *Dum Assyrios penes, Medosque et Persas oriens fuit, despectissima pars servientium* ; et que ce ne fut que pendant les troubles du royaume de Syrie, que, profitant de la faiblesse de ces rois, les Juifs se mirent en liberté et se donnèrent des princes de leur nation : *Judæi Macedonibus invalidis, Parthis nondum adultis (et Romani procul aberant), sibi ipsis reges imposuere*.

(1) *Beros. apud Joseph. contra Appion. lib. 1. p. 1045.*
Κύρος δὲ Βαβυλῶνα καταλαβόμενος, καὶ συντάξας τὰ ἔξω
τῆς πόλεως τεύχη καταστῆσαι.

(2) 1. *Esdr.* 1. 1.

(3) *Joan. VIII. 33. 34. - Galat. IV. 31 ; V. 13.*

(4) *Tacit. hist. lib. v.*

6. Sed servient Domino Deo suo, et David, regi suo, quem suscitabo eis.

10. Tu ergo ne timeas, serve meus Jacob, ait Dominus; neque paveas, Israel, quia ecce ego salvabo te de terra longinqua, et semen tuum de terra captivitatis eorum; et revertetur Jacob, et quiescet, et cunctis affluet bonis, et non erit quem formidet;

11. Quoniam tecum ego sum, ait Dominus, ut salvem te, Faciam enim consummationem in cunctis gentibus in quibus dispersi te; te autem non faciam in consummationem; sed castigabo te in judicio, ut non videaris tibi innoxius.

12. Quia hæc dicit Dominus: Insanabilis fractura tua, pessima plaga tua;

9. Mais ceux d'alors serviront le Seigneur leur Dieu, et David leur roi, que je leur susciterai.

10. Ne craignez donc point, vous ô Jacob, mon serviteur, dit le Seigneur; n'ayez point de peur, ô Israël; car je vous délivrerai de ce pays si éloigné ou vous êtes, et je tirerai vos enfants de la terre où ils sont captifs; Jacob reviendra, il jouera du repos; et il sera dans l'abondance de toutes sortes de biens, sans qu'il lui reste plus d'ennemis à craindre;

11. Car je suis avec vous pour vous sauver, dit le Seigneur; j'exterminerai tous les peuples parmi lesquels je vous ai dispersés; et pour vous, je ne vous perdrai pas entièrement; mais je vous châtierai selon ma justice, afin que vous ne vous croyiez pas innocents.

12. Car voici ce que dit le Seigneur: Votre blessure est incurable; votre plaie est très maligne.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. SERVIENT DOMINO DEO SUO, ET DAVID REGI SUO. Les chrétiens, affranchis de la tyrannie du démon, ne reconnaissent pour roi que le Seigneur, que Jésus-Christ. S'ils obéissent à des princes temporels, c'est qu'ils les regardent comme des images de Dieu et comme revêtus de son autorité. Ils respectent Dieu en leur personne, et, en servant leur prince, ils servent véritablement Dieu. Jérémie donne ici à Jésus-Christ le nom de *David*; parce que le Sauveur était sorti de la race de ce prince, et que David a été une figure très expresse du Sauveur. On ne pouvait donner à des Juifs une idée plus noble du Messie, qu'en disant que c'était un David. Ézéchiël (1) s'exprime de la même manière: *Et servus meus David rex super eos*. Et ailleurs (2): *Suscitabo super eas pastorem unum qui pascet eas, servum meum David*. Et Osée (3): *Post hæc revertentur filii Israel, et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum*. Théodoret croit que cette prophétie eut un certain accomplissement partiel et figuratif, mais imparfait sous Zorobabel; mais il soutient qu'elle ne fut parfaitement exécutée que sous Jésus-Christ. Des commentateurs protestants et quelques Juifs la bornent à Zorobabel; mais ils ont contre eux le sentiment des anciens Juifs (4) et de tous les commentateurs chrétiens (5). Zorobabel ne fut jamais roi et ne posséda jamais une autorité absolue dans sa nation.

ŷ. 10. TU ERGO NE TIMEAS, SERVE MEUS JACOB. Jérémie met le nom de Jacob, pour montrer que toutes les tribus devaient retourner de leur captivité, et que la liberté qui devait leur être accordée, ne devait pas se borner à Juda. Les ver-

sets 10 et 11 ne sont pas dans les Septante de l'édition romaine; mais on les voit dans l'édition de Complute et dans Théodoret.

ŷ. 11. FACIAM ENIM CONSUMMATIONEM IN CUNCTIS GENTIBUS: TE AUTEM NON FACIAM IN CONSUMMATIONEM. Je vous traite d'une manière toute différente des autres peuples. Lorsque j'entre en colère contre eux, je les traite dans toute l'étendue de ma sévérité; mais quand je vous châtie, c'est toujours avec clémence et avec mesure. Je les extermine sans retour et sans pitié: mais pour vous, je vous punis seulement pour un temps. Je punis les pères; mais j'épargne la postérité. J'ai frappé Israël dans le désert; mais j'ai fait entrer leurs enfants dans la terre Promise. Je vous ai fait aller en exil; mais vos descendants retourneront dans votre pays.

SED CASTIGABO TE IN JUDICIO, UT NON VIDEARIS TIBI INNOXIUS. Châtier selon la justice, n'est pas toujours opposé à châtier avec miséricorde. On a déjà vu une expression semblable dans Jérémie (6): *Corrigez-moi, Seigneur; mais avec votre justice, et non pas dans votre jureur, de peur que vous ne me réduisiez au néant*. Châtier avec justice, ou jugement, se met donc pour punir avec modération; comme un père qui, de sang-froid et par raison, corrige un fils qu'il aime tendrement, et qu'il veut rendre meilleur. L'hébreu peut se traduire (7): *Je vous corrigerai avec jugement, et je ne vous traiterai pas comme étant innocent*. Les Septante (8): *Je vous instruirai, ou je vous punirai avec jugement; mais je ne vous purifierai pas entièrement*. Je sais que mes corrections ne seront pas capables de vous purifier entièrement. Ce sont

(1) *Ezech. xxxvii. 24.*

(2) *Ezech. xxxiv. 23.*

(3) *Osee. iii. 5.*

(4) *Chald. Berachoth. Jerosolym. Thalmud. lil. Sanhedr. Kim'hi. Abarbanel.*

(5) *Vide Calov. et Cartwig. Mellific. c. 5. Interpp. passim, tam antiqui, quam recentiores.*

(6) *Jerem. x. 24. Corripe me, Domine, verumtamen in judicio, et non in furore tuo, ne forte ad nihilum redigas me.*

(7) *יִסְדֵּךְ וְשִׁפְטֵךְ וְנָקָה אֶל אֲנִיךְ*

(8) *Παιδεύσω σέ ἐν κρίσει, καὶ καθαρίσω σὲ.*

13. Non est qui judicet iudicium tuum ad alligandum ; curationum utilitas non est tibi.

14. Omnes amatores tui obliti sunt tui, teque non quærent ; plaga enim inimici percussi te castigatione crudeli : propter multitudinem iniquitatis tuæ dura facta sunt peccata tua.

15. Quid clamas super contritione tua ? insanabilis est dolor tuus ; propter multitudinem iniquitatis tuæ, et propter dura peccata tua, feci hæc tibi.

16. Propterea omnes qui comedunt te devorabuntur, et universi hostes tui in captivitatem ducentur ; et qui te vastant vastabuntur, cunctosque prædatores tuos dabo in prædam.

13. Il n'y a personne qui juge comme il faut de la manière dont elle doit être bandée ; tous les remèdes qu'on emploie pour vous guérir sont inutiles.

14. Tous ceux qui vous aimaient vous ont oublié, et ils ne vont plus vous chercher ; car je vous ai frappé en ennemi, je vous ai châtié cruellement, à cause de la multitude de vos iniquités et de votre endurcissement dans le péché.

15. Pourquoi criez-vous, parce que vous vous sentez brisé de coups ? Votre douleur est incurable. C'est à cause de la multitude de vos iniquités et de votre endurcissement dans le péché que je vous ai traité de la sorte.

16. Mais un jour tous ceux qui vous dévorent, seront dévorés ; tous vos ennemis seront emmenés captifs ; ceux qui vous détruisent seront détruits ; et j'abandonnerai au pillage tous ceux qui vous pillent ;

COMMENTAIRE

des remèdes trop faibles pour d'aussi grandes plaies que les vôtres. Le chaldéen : *Je vous instruirai par le jugement de ma miséricorde, et je ne vous perdrai point entièrement.* Ce dernier sens est suivi par plusieurs savants interprètes (1). C'est comme la répétition du premier membre de ce verset. Je châtie les autres peuples sans miséricorde ; je les extermine entièrement : mais pour vous, je ne vous détruirai pas sans ressources. *Je vous punis suivant la justice*, puisqu'enfin je ne dois point laisser le mal impuni ; *mais je ne vous perdrai pas pour toujours.* Il paraît que c'est le vrai sens de l'original. Il y a une expression identique plus loin, au chapitre XLVI, 28.

Ÿ. 13. NON EST QUI JUDICET IUDICIUM TUUM, AD ALLIGANDUM : CURATIONUM UTILITAS NON EST TIBI (2). On peut traduire l'hébreu (3) par : *Il n'y a personne qui juge votre cause, personne qui vous procure un remède capable de vous guérir.* Jérémie ramasse dans le même endroit deux métaphores : L'une, d'un juge ; et l'autre, d'un médecin ; d'un innocent opprimé, qui ne trouve point de juge qui prenne connaissance de sa cause ; et d'un malade chargé de plaies, qui n'a ni médecin ni secours, pour appliquer le remède à ses blessures. Dans le sens spirituel et chrétien, le prêtre doit être à la fois juge et médecin.

Ÿ. 14. OMNES AMATORES TUI OBLITI SUNT TUI, TEQUE NON QUÆRUNT. Il fait allusion à une femme répudiée, que personne ne recherche ; ou à une personne qui a vécu dans la débauche, et que ses amants ont abandonnée (4). Telle était la nation juive, par rapport aux peuples avec qui elle s'était autrefois engagée par des alliances, et à qui elle

s'était en quelque sorte prostituée, en adorant leurs idoles.

PLAGA INIMICI PERCUSSI TE CASTIGATIONE CRUDELI. L'hébreu à la lettre (5) : *Je vous ai frappé d'une plaie d'ennemi, d'un châtiment cruel.* Voilà ce qu'il a appelé au verset II, châtier dans le jugement. Il frappe son peuple avec force ; mais c'est un remède nécessaire à ses grands maux (6). (Verset 15). *Propter dura peccata tua feci hæc tibi.*

Ÿ. 16. OMNES QUI COMEDUNT TE, DEVORABUNTUR. Les Chaldéens, les Assyriens, les Égyptiens, les Iduméens, et les autres qui vous ont affligé, opprimé, persécuté, seront dévorés, exterminés, pendant que vous vous rétablirez. C'est une confirmation de ce qu'il a dit plus haut, que Dieu traite sans miséricorde les étrangers qui l'offensent ; mais que, pour son peuple, il le châtie avec sévérité, selon la nature et la qualité de ses fautes ; mais toutefois sans le détruire entièrement. On a vu l'accomplissement de ces promesses en différents temps. Les Assyriens, qui opprimèrent Israël et Juda, furent tellement détruits par les Babyloniens et par les Mèdes, qu'on ne parla plus de leur empire. La monarchie des Chaldéens fut renversée par les Perses, et ne se releva jamais. L'empire des Égyptiens et des Perses fut détruit par Alexandre : mais le peuple juif qui paraissait comme éteint et anéanti dans sa dispersion, reparait tout-à-coup, et renaît, pour ainsi dire, de ses propres cendres, pour devenir aussi nombreux, et aussi puissant que jamais. Les prophètes ont souvent fait contre ces nations (7) les menaces que nous lisons ici.

(1) *Vatab. Ludov. de Dieu. Pagn. Grot. alii.*

(2) *Quid. legunt : Ad alligandum curationem tuam, et utilitas, etc.*

(3) אין דן דינך לכזור רפאות תעלה אין לך

(4) Voyez plus bas le Ÿ. 17.

(5) ככת אויב הכתיך כזכר מזכור

(6) *Hieron. hic. Non mea voluntate, sed medicinæ ratione cogente.*

(7) *Vide Jerem. xxv. 14. - Isai. xiv. 2; xcix. 19. - Zach. ii. 8. - Sophon. ii.*

17. Obducam enim cicatricem tibi, et a vulneribus tuis sanabo te, dicit Dominus. Quia ejectam vocaverunt te, Sion : Hæc est, quæ non habebat requirentem.

18. Hæc dicit Dominus : Ecce ego convertam conversionem tabernaculorum Jacob, et tectis ejus miserebor, et ædificabitur civitas in excelso suo, et templum juxta ordinem suum fundabitur ;

19. Et egredietur de eis laus, voxque ludentium. Et multiplicabo eos, et non minuentur ; et glorificabo eos, et non attenuabuntur.

20. Et erunt filii ejus sicut a principio, et cœtus ejus coram me permanebit, et visitabo adversum omnes qui tribulant eum.

21. Et erit dux ejus ex eo, et princeps de medio ejus producetur ; et applicabo eum, et accedet ad me. Quis enim iste est qui applicet cor suum ut appropinquet mihi ? ait Dominus.

22. Et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

23. Ecce turbo Domini, furor egrediens, procella ruens ; in capite impiorum conquiescet.

24. Non avertet iram indignationis Dominus, donec faciat et compleat cogitationem cordis sui ; in novissimo dierum intelligetis ea.

17. Car je refermerai la cicatrice de votre plaie, et je vous guérirai de vos blessures, dit le Seigneur. Ils vous ont appelée, ô Sion, la répudiée. C'est là, disent-ils, cette Sion qui n'a plus personne qui la recherche.

18. Voici ce que dit le Seigneur : Je ferai revenir les captifs qui habitaient dans les tentes de Jacob ; j'aurai compassion de ses maisons ; la ville sera rebâtie sur sa montagne, et le temple sera fondé de nouveau, comme il était auparavant.

19. Les louanges et les chants de joie sortiront de leur bouche ; je les multiplierai, et leur nombre ne diminuera point ; je les mettrai en honneur, et il ne tomberont plus dans l'indigence.

20. Leurs enfants seront comme ils étaient dès le commencement ; leur assemblée demeurera ferme devant moi ; et je visiterai dans ma colère tous ceux qui les persécutent.

21. Il sortira de Jacob un chef qui le conduira ; et un prince naîtra du milieu de lui ; je le ferai approcher, et il s'approchera de moi ; car qui est celui qui puisse appliquer son cœur pour s'approcher de moi ? dit le Seigneur.

22. Alors vous serez mon peuple, et je serai votre Dieu.

23. Voici le tourbillon du Seigneur, sa fureur impétueuse, sa tempête toute prête à fondre, va se reposer sur la tête des impies.

24. Le Seigneur ne rappellera point sa colère et son indignation, jusqu'à ce qu'il ait exécuté et qu'il ait accompli toutes les pensées de son cœur ; et vous les comprendrez dans le dernier jour.

COMMENTAIRE

ŷ. 17. OBUDUCAM CICATRICEM TIBI. Les Septante (1) : *J'ôterai le remède de dessus votre plaie ; comme on ôte l'emplâtre d'une plaie guérie.*

ŷ. 19. LAUS, VOXQUE LUDENTIUM. Les éclats de joie, et les cantiques de joie et de louange. Voyez le chapitre XXXI, verset 4.

ŷ. 21. ERIT DUX EJUS EX EO. Ceci regarde Jésus-Christ, qui est né du milieu des Juifs. Le chaldéen, les rabbins (2), les interprètes anciens et modernes l'expliquent en ce sens. Ceux qui l'entendent de Zorobabel, regardent ce chef de Juda comme figure du Messie. C'est en ce sens qu'on lui applique quelques prédictions qui, à la lettre, ne se réalisent que dans la personne de Jésus-Christ (3).

ŷ. 21-22. QUIS ISTE EST QUI APPLICET COR SUUM, UT APPROPINQUET MIHI ? ET ERITIS MIHI IN POPULUM, etc. Où sont ces Israélites de bonne volonté, qui sont résolus à demeurer fidèlement attachés à mon alliance ? Qu'ils reviennent dans leur pays ; je les y ramènerai, et je les y comblerai

de faveurs ; ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. C'est ce qui fut accompli en partie au retour de la captivité. Mais le parfait accomplissement ne s'en est vu qu'à la conversion des gentils (4). L'hébreu (5) : *Qui est celui qui engage son cœur, pour revenir à moi ? Et je serai votre Dieu, comme vous serez mon peuple.* Cyrus (6), dans l'édit qu'il donna pour le retour des Hébreux, semblait avoir en vue cet endroit : *Qui d'entre vous est du peuple du Seigneur ? Que Dieu soit avec lui, et qu'il s'en retourne à Jérusalem.*

ŷ. 23. ECCE TURBO DOMINI, ... IN CAPITE IMPIORUM CONQUIESCET. *Le tourbillon du Seigneur va tomber sur la tête des impies ; sur la tête des impies qui étaient à Jérusalem, et qui mettaient tous les jours le comble à leurs iniquités ; ou sur les Chaldéens, dont la perte n'était point éloignée ; ou plutôt, sur les Juifs impies, qui remplirent la mesure des péchés de leurs pères, en crucifiant le juste et l'innocent, qui était venu pour leur donner la liberté et la vie (7).*

(1) א'ג'ז'ט'ו ת'ו יצא א סס, בני העדה ארבה לך.

(2) Ita Chald. hic. Thalmud. Midrash Thillim in Ps. LI. Vide Calov.

(3) Theodoret. hic. Grot.

(4) Hieron. hic Opere completum ex parte in Israel ; ex toto, in gentium multitudine.

(5) בני הוא זה ערב את לבו גששת אלי, ... ויהיה לי לעם.

(6) 1. Esdr. 1. 3. — (7) Vide Hieron. hic et alios.

CHAPITRE XXXI

Rétablissement de la maison d'Israël réunie à celle de Juda. Éphraïm reconnaît son iniquité. Dieu le regarde dans sa miséricorde. Prodige de la naissance du Messie. Rétablissement d'Israël et de Juda. Alliance nouvelle. Jérusalem rebâtie.

1. In tempore illo, dicit Dominus, ero Deus universis cognationibus Israel, et ipsi erunt mihi in populum.

2. Hæc dicit Dominus : Invenit gratiam in deserto populus qui remanserat a gladio ; vadet ad requiem suam Israel.

3. Longe Dominus apparuit mihi. Et in charitate perpetua dilexi te ; ideo attraxi te, miserans.

1. En ce temps-là, dit le Seigneur, je serai le Dieu de toutes les familles d'Israël et elles seront mon peuple.

2. Voici ce que dit le Seigneur : Mon peuple, qui avait échappé à l'épée, a trouvé grâce dans le désert ; Israël ira à son repos.

3. Le Seigneur s'est fait voir à moi de loin. Je vous ai aimé d'un amour éternel ; c'est pourquoi je vous ai attiré à moi par la compassion que j'ai eue de vous.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN TEMPORE ILLO, ERO DEUS UNIVERSIS COGNATIONIBUS ISRAEL. C'est ici la continuation du discours commencé au chapitre xxx. Cette seconde partie regarde principalement le retour des dix tribus ; car non seulement Juda, Benjamin et Lévi, mais aussi les dix tribus revinrent dans leur pays. Rien n'est mieux marqué dans les prophètes, que ce célèbre événement. Jérémie le promet ici de la manière la plus formelle.

Ÿ. 2. INVENIT GRATIAM IN DESERTO POPULUS QUI REMANSERAT A GLADIO ; VADET AD REQUIEM SUAM ISRAEL. Les restes des dix tribus, qui ont échappé à l'épée des Assyriens, et qui ont été transportés par Téglathphalasar et Salmanasar dans le désert, c'est-à-dire, dans des pays ruinés, et d'où on avait enlevé les anciens habitants (1), ces survivants à tous les désastres ont reconnu leur faute, ils en ont demandé pardon à Dieu, ils ont trouvé grâce à ses yeux ; enfin le Seigneur leur promet de les rétablir dans leur pays : *Vadet ad requiem suam.*

Quelques commentateurs (2) expliquent ainsi ce passage : De même que mon peuple, délivré de l'épée des Égyptiens, a trouvé grâce à mes yeux dans le désert, et que je l'ai introduit dans la terre Promise, malgré la jalousie et les efforts de ses ennemis ; ainsi je tirerai Israël de sa captivité, et je le conduirai dans son pays. Les prophètes (3) représentent quelquefois la délivrance

de Babylone, sous la même idée que la sortie de l'Égypte. Mais le premier sens nous paraît plus naturel.

Les Septante (4) lisent assez différemment : *Je l'ai trouvé tout chaud dans le désert, avec ceux qui avaient été tués par l'épée. Allez, et ne faites point périr Israël.* J'ai trouvé Israël tué tout récemment, et encore tout chaud, au milieu d'un tas de morts, dans le désert : mais j'ai écarté ses ennemis ; je leur ai dit de ne pas faire périr Israël. L'ancienne version latine (5) ne sachant ce que voulait dire : *Je l'ai trouvé chaud dans le désert*, avait traduit : *J'ai trouvé des lupins dans le désert.* Mais l'hébreu (6), le chaldéen, le syriaque, les anciennes versions grecques, lisaient comme la Vulgate : *Mon peuple a trouvé grâce dans le désert.*

Ÿ. 3. LONGE DOMINUS APPARUIT MIHI ; ET IN CHARITATE PERPETUA DILEXI TE. Vous vous plaignez, ô Éphraïm, que je vous regarde avec indifférence, et que je me suis éloigné de vous (7) : mais ne vous ai-je pas aimé d'un amour éternel ? Ne vous en ai-je pas donné des preuves constantes ? L'hébreu (8) : *Le Seigneur s'est fait voir à moi de loin*, depuis longtemps ; il s'est manifesté à mes pères, aux patriarches dès le commencement ; et ensuite à Moïse et à mes ancêtres dans le désert ; il m'a comblé de ses faveurs dans tous les siècles : Oui, *Je vous ai aimé d'un amour éternel*, dit le

(1) Voyez iv. Reg. xvii. 6. 24.

(2) Sanct. Grot. Angl.

(3) Isai. xi. 10. Erit via residuo populo meo, qui relinquetur ab Assyriis, sicut fuit Israeli in die illa, quando ascendit de terra Ægypti.

(4) Ἐύρον θερμόν ἐν ἐρήμῳ μετὰ ὀλωλότων ἐν μαχαίρᾳ. Βαδίσατε, καὶ μὴ ὀλέσητε τὸν Ἰσραήλ.

(5) Hieron. hic. Ridicule latini codices in hoc loco ambiguitate verbi græci, pro calido, lupinos interpretati

sunt. Græcum enim θερμόν, utrumque significat. Quod et ipsum non habetur in Hebræo, est enim scriptum hen, quod Aquila, Symmachus, et Theodotio χάρμιν, hoc est gratiam, interpretati sunt.

(6) מצא חן במדבר עם שרירי הרב Les Septante ont lu חן pro חן

(7) Hieron. et alii plerique.

(8) פרהוק יהוה נראה לי וואהבת עולם אהבתך

4. Rursumque ædificabo te, et ædificaberis, virgo Israel; adhuc ornaberis tympanis tuis, et egredieris in choro ludentium.

5. Adhuc plantabis vineas in montibus Samariæ; plantabunt plantantes, et donec tempus veniat, non vindemiabunt.

6. Quia erit dies in qua clamabunt custodes in monte Ephraïm: Surgite, et ascendamus in Sion ad Dominum Deum nostrum.

7. Quia hæc dicit Dominus: Exultate in lætitia, Jacob, et hinnite contra caput gentium; personate, et canite, et dicite: Salva, Domine, populum tuum, reliquias Israel.

4. Je vous édifierai encore, et vous serez édifïée de nouveau, vierge d'Israël; vous paraîtrez encore en pompe au son de vos tambours, et vous marcherez au milieu des joueurs d'instruments.

5. Vous planterez encore des vignes sur les montagnes de la Samarie; et ceux qui les planteront n'en recueilleront point le fruit jusqu'à ce que le temps en soit venu;

6. Car il viendra un jour où les gardes crieront sur la montagne d'Éphraïm: Levez-vous; montons vers Sion, en la maison du Seigneur notre Dieu.

7. Car voici ce que dit le Seigneur: Jacob, tressaillez de joie, faites retentir des cris d'allégresse à la tête des nations, faites grand bruit; chantez des cantiques, et dites: Seigneur, sauvez votre peuple, sauvez les restes d'Israël.

COMMENTAIRE

Seigneur; j'ai toujours conservé pour vous une tendresse de père; et c'est pour cela que je suis résolu de vous tirer de captivité: *Ideo attraxi te miserans*; je vous en délivrerai par une pure miséricorde. On peut traduire l'hébreu (1): *J'ai eu pour vous une amitié constante; c'est pourquoi je continuerai à vous combler de mes faveurs*; ou, j'étendrai sur vous ma miséricorde. Voyez *Psal.* CVIII, 11, et xxxv, 11. Le chaldéen: Le Seigneur s'est manifesté il y a longtemps à nos pères. Prophète, dites-leur: Je vous ai aimé d'un amour éternel; c'est pourquoi je vous ai conduit avec bonté. Les Septante (2): *Le Seigneur lui a apparu de loin; je vous ai aimé d'un amour continuel; c'est pourquoi je vous ai attiré dans ma miséricorde.*

¶ 4. ADHUC ORNABERIS TYMPANIS TUIS. Le tympanum était une espèce de tambour de basse garni de grelots, dont les filles jouaient dans les jours de réjouissance (3). On verra dans la terre d'Israël, après le retour de la captivité, les réjouissances, les jeux, les danses, les instruments de musique, comme auparavant.

¶ 5. ADHUC PLANTABIS VINEAS IN MONTIBUS SAMARIÆ. Vous planterez encore des vignes sur les montagnes de Samarie, ô vierge d'Israël. Vous rentrerez dans votre pays, et vous le cultiverez comme autrefois. Les montagnes de Samarie étaient fécondes en bons vins, comme on le voit dans l'histoire d'Abimélech (4), et dans les reproches fréquents que les prophètes font aux Éphraïmites, d'être trop adonnés au vin (5). Josèphe (6) et les voyageurs confirment ce détail.

PLANTABUNT PLANTANTES, ET DONEC TEMPUS VENIAT, NON VINDEMIABUNT. L'hébreu (7) à la lettre: *Ils planteront assurément, et ils profaneront.*

Ce dernier terme, dans le style des Hébreux, en parlant des nouveaux plants, signifie qu'on ne recueillera pas le fruit avant la troisième année, suivant la loi (8); car avant ce temps, les fruits étaient censés impurs. Vous retournerez dans votre pays, vous le cultiverez, et vous y jouirez d'une paix si profonde et d'une si grande abondance, que vous laisserez tranquillement aux plants de vignes et aux arbres fruitiers le temps de se fortifier, avant d'en recueillir le fruit.

¶ 6. CLAMABUNT CUSTODES IN MONTE EPHRAÏM: SURGITE; ET ASCENDAMUS IN SION. Les habitants d'Éphraïm et des autres tribus viendront au temple de Jérusalem, comme avant le schisme de Jéroboam. On ira par bandes, et l'on criera de dessus les montagnes aux villages de la plaine: Allons à Sion. Il semble qu'il y avait sur les hauteurs des gardes placés pour annoncer le jour des fêtes. Les Juifs enseignent qu'après le retour de la captivité, on avait placé des hommes sur les montagnes, pour observer la première apparition de la lune, et pour annoncer la néoménie, ou le commencement du mois.

¶ 7. HINNITE CONTRA CAPUT GENTIUM. *Faites retentir des cris d'allégresse en présence des nations*; à la tête des nations; dans Babylone, et dans tous les pays où vous avez été menés captifs. Criez à haute voix (9): *Sauvez, Seigneur, votre peuple*; ou, selon les Septante (10): *Le Seigneur a sauvé son peuple*. On lit dans l'hébreu *hōscha'*, auquel on ajoute quelquefois *nā*; *hōscha'-nā*, sauvez, je vous prie. C'est une manière de cri de joie, ou d'exclamation très usitée parmi les Hébreux, et qui a été reçue dans les prières de l'Église.

(1) בן כשבחך חסד כל

(2) Κύριος πρόσωπεν ὀφθήσεται αὐτοῦ ἡγάπη αἰωνίαν ἡγάπησα σέ ὁ δὲ τούτου εἰλκυστα σέ εἰς οὐκτελείμα.

(3) *Exod.* xv. 20. - *Judic.* x. 34. - *Judith.* iii. 10. - 1. *Macc.* ix. 39.

(4) *Judic.* ix. 27.

(5) *Isai.* xxviii. 1. - *Osee.* x. 1. et seq.

(6) *Joseph. de Bello. lib.* iii. cap. 2.

(7) נבטו ונעו וחררו

(8) *Levit.* xiv. 25. et *Deut.* xx. 6.

(9) הושע יהוה זה חסדך

(10) Ἐσωσεν Κύριος τὸν λαὸν αὐτοῦ. *Ita et Chald.*

8. Ecce ego adducam eos de terra aquilonis, et congregabo eos ab extremis terræ : inter quos erunt cæcus et claudus, prægnans et pariens simul, cæcus magnus revertentium huc.

9. In fletu venient, et in misericordia reducam eos ; et adducam eos per torrentes aquarum in via recta, et non impingent in ea, quia factus sum Israeli pater, et Ephraïm primogenitus meus est.

10. Audite verbum Domini, gentes, et annuntiate in insulis quæ procul sunt, et dicitè : Qui dispersit Israël congregabit eum, et custodiet eum sicut pastor gregem suum.

11. Redemit enim Dominus Jacob, et liberavit eum de manu potentioris.

12. Et venient, et laudabunt in monte Sion ; et confluent ad bona Domini, super frumento, et vino, et oleo, et fœtu pecorum et armentorum ; eritque anima eorum quasi hortus irriguus, et ultra non esurient.

8. Je les ramènerai de la terre d'aquilon ; je les rassemblerai des extrémités du monde ; l'aveugle et le boiteux, la femme grosse et la femme qui enfante seront parmi eux mêlés ensemble, et reviendront ici en grande foule.

9. Ils reviendront en pleurant de joie, et je les ramènerai dans ma miséricorde ; je les ferai passer au travers des torrents d'eaux par un chemin droit où ils ne feront aucun faux pas, parce que je suis devenu le père d'Israël, et qu'Éphraïm est mon premier-né.

10. Nations, écoutez la parole du Seigneur ; annoncez ceci aux îles les plus reculées, et dites-leur : Celui qui a dispersé Israël le rassemblera, et il le gardera comme un pasteur garde son troupeau.

11. Car le Seigneur a racheté Jacob, et il l'a délivré d'un ennemi plus puissant que lui.

12. Et ils viendront, et ils loueront Dieu sur la montagne de Sion ; ils accourront en foule, pour jouir des bienfaits du Seigneur, du froment, du vin, de l'huile, et du fruit des moutons et des bœufs ; leur âme deviendra comme un jardin qui est toujours arrosé d'eaux ; et ils ne souffriront plus de faim.

COMMENTAIRE

Ÿ. 8. INTER QUOS ERUNT CÆCUS, ET CLAUDUS, PRÆGNANS, ET PARIENS SIMUL. Ils reviendront en foule, sans que les incommodités du corps, ni les embarras du voyage soient capables de les arrêter. Isaïe (1) représente à peu près de même l'empressement des Israélites et leur prompt retour de Babylone. Autrement : Je leur rendrai les chemins si aisés à leur retour, que les aveugles même, et les boiteux, les femmes enceintes, et celles qui ont de petits enfants, pourront y marcher commodément et revenir sans danger.

Ÿ. 9. IN FLETU VENIENT, ET IN MISERICORDIA REDUCAM EOS. Ceci s'explique des Juifs qui reviendront de Babylone. On peut traduire (2) : *Ils sont allés dans les pleurs, et je les ferai revenir dans la miséricorde, ou dans la consolation, comme traduisent les Septante (3). Ce dernier sens est fort suivi (4) et paraît le plus littéral. C'est ainsi que dans un psaume il est dit (5) : Ils sont allés dans les pleurs et dans les soupirs, comme des gens qui sèment ; mais ils sont revenus dans la joie, portant leurs gerbes, et le fruit de leurs travaux. Isaïe (6) : Les nations étrangères viendront prendre vos frères, et les ramèneront de tous les pays où ils sont dispersés, comme un présent qu'on offre au Seigneur, sur des chevaux, sur des chariots, dans des lilières, sur des mulets, etc. Et Baruch (7) : Ils sont sortis de chez vous, ô Jérusalem, à pied, et trainés par leurs ennemis ; mais ils seront ramenés par le Seigneur, qui les fera porter avec honneur et avec respect, comme de jeunes princes.*

ADDUCAM EOS PER TORRENTES IN VIA RECTA. *Je les ferai passer au travers des torrents, par un chemin droit ; ou simplement (8) : Je les amènerai à des torrents d'eaux, et par des chemins droits. Je les conduirai dans le désert, sans qu'ils s'égarerent ; et, de peur que les chaleurs ne les incommodent, je leur fournirai des eaux en abondance. Ils trouveront des torrents pour se désaltérer. Isaïe (9) a prédit les mêmes choses avec encore plus de pompe. Tout cela ne fut réalisé qu'assez imparfaitement dans la personne des Juifs, et l'est en toute plénitude dans ceux que le Seigneur a amenés dans l'Église, par les miracles, par la prédication des apôtres, par les attrait de sa grâce, par sa miséricorde toute gratuite.*

EPHRAÏM PRIMOGENITUS MEUS EST. On a déjà pu remarquer que ces promesses regardent principalement Israël, en tant que séparé de Juda ; c'est-à-dire les dix tribus. Je regarde Israël comme mon fils, et Éphraïm comme mon aîné ; je le traiterai avec la même tendresse, la même bonté que s'il ne m'avait jamais été infidèle ; Juda lui-même ne sera pas plus privilégié qu'Éphraïm. *Mon premier-né, se prend pour mon bien-aimé (10).*

Ÿ. 10. QUI DISPERSIT ISRAEL, CONGREGABIT EUM. Ce texte est formel pour le retour des dix tribus.

Ÿ. 12. VENIENT, ET LAUDABUNT IN MONTE SION. Il n'y aura plus parmi eux de schisme, ni d'idolâtrie. Israël viendra avec Juda à Jérusalem ; ils se réuniront dans le temple du Seigneur, pour le louer et le servir.

(1) *Isai. xxxv. 5. 6. Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt ; tunc saliet quasi servus claudus, etc.*

(2) בבכו ובאנו ובתחנונים אובילים

(3) Ἐν κλαυθμῶν ἐξήλθον, καὶ ἐν παρακλήσει ἄξω αὐτούς.

(4) *Chald. Grot. Vat. Theodor.*

(5) *Psal. cxxv. 6.*

(6) *Isai. lxxvi. 20.*

(7) *Baruc. v. 6.*

(8) אובילים אל נהלי מים בדרך ישר

(9) *Isai. xxxv. 7 ; xli. 18 ; xlix. 10.*

(10) *Chald. Grot. Vat. Menoch.*

13. Tunc lætabitur virgo in choro, juvenes et senes simul ; et convertam luctum eorum in gaudium, et consolabor eos, et lætificabo a dolore suo.

14. Et inebriabo animam sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis meis adimplebitur, ait Dominus.

15. Hæc dicit Dominus : Vox in excelso audita est lamentationis, luctus, et fletus Rachel plorantis filios suos, et nolentis consolari super eis, quia non sunt.

13. Alors les vierges se réjouiront en dansant ; et les jeunes hommes mêlés avec les vieillards se livreront à la joie ; je changerai leurs pleurs en chants de réjouissance ; je les consolerais ; et après leur douleur, je les remplirai de joie.

14. J'enivrerais et j'engresserais l'âme des prêtres, et mon peuple sera tout rempli de mes biens, dit le Seigneur.

15. Voici ce que dit le Seigneur : Un grand bruit s'est élevé en haut ; on y a entendu des cris mêlés de plaintes et de soupirs de Rachel, qui pleure ses enfants, et qui ne veut point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.

COMMENTAIRE

ET ULTRA NON ESURIENT. On ne peut pas prendre ceci à la lettre. Nous voyons la misère, la pauvreté, la famine, et des stérilités depuis, comme avant la captivité de Babylone. Jérémie veut dire simplement que la Providence veillera tellement sur son peuple, supposé qu'il ne lui manque point de fidélité, qu'il aura abondamment les choses nécessaires à la vie. L'hébreu (1) : *Ils ne seront plus dans la douleur*. Ils n'auront plus d'inquiétude, dit le chaldéen.

Ÿ. 14. INEBRIABO ANIMAM SACERDOTUM PINGUEDINE. Le peuple, comblé de biens et fidèle au Seigneur, apportera si exactement ses offrandes, ses prémices et ses dîmes, que les prêtres auront abondamment de quoi se nourrir, eux et leur famille. Il n'y avait qu'à bien observer les lois du Seigneur, pour faire que la condition des prêtres fût, non seulement la plus noble et la plus honorable, mais la plus commode et la plus douce du monde. Il n'y avait point de peuple où le nombre des prêtres fût plus grand que parmi les Hébreux ; et il n'y en avait point aussi où les prêtres fussent plus riches, plus accrédités, plus puissants, et moins à charge au peuple, par la sagesse du législateur, qui, sans leur assigner de fonds en terres, leur donnait des revenus tant fixes que casuels, peu sensibles par rapport à ceux qui les donnaient ; mais très grands, par rapport à ceux qui les recevaient.

Ÿ. 15. VOX IN EXCELSO AUDITA EST... RACHEL PLORANTIS FILIOS SUOS, ET NOLENTIS CONSOLARI SUPER EIS, QUIA NON SUNT. Rachel fut la mère de Joseph et de Benjamin. Joseph eut deux fils, Éphraïm et Manassé, qui furent adoptés par Jacob, et considérés comme ses fils immédiats, dans le partage des terres de Canaan. Éphraïm ou Joseph sont souvent mis pour les dix tribus. Rachel donc a pleuré la perte de ses enfants, lorsque les dix tribus furent emmenées captives.

C'est une espèce de fiction, ou, si l'on veut, de prosopopée, où l'on représente une mère inconsolable de l'enlèvement de ses fils, montant sur les hauteurs, et y faisant retentir ses cris et ses lamentations. La suite du discours revient à cette explication. Le Seigneur console Rachel, cette mère affligée, et lui dit de ne plus pleurer ; qu'enfin ses enfants reviendront de la terre d'exil, versets 16 et 17. Tout ceci regarde visiblement les dix tribus ; et c'est la première idée qui se présente à l'esprit, en lisant ce passage. Ce sens a été suivi par plusieurs habiles interprètes (2).

D'autres (3) l'expliquent de la captivité de Benjamin, second fils de Rachel. Il fut conduit à Babylone avec Juda par Nabuzardan, général des troupes de Nabucodonosor ; et l'Écriture remarque expressément (4) que ce général conduisit les Benjamites par *Rama*, petite ville de la tribu de Benjamin (5), puisque ce fut de là qu'il renvoya Jérémie. On sait de plus que Rachel fut enterrée près de Bethléhem, dans la tribu de Juda, dont *Rama* n'était pas éloignée. Jérémie nous représente donc Rachel toute en pleurs dans *Rama*, ou sur *les hauteurs*. Elle se lamente sur la transmigration de Benjamin dans une terre étrangère.

Mais il est aisé de voir que le texte ne parle point ici de Benjamin ; mais d'Éphraïm. Il y avait des villes de *Rama*, ou *Ramathâ*, dans Éphraïm et dans Juda, aussi bien que dans Benjamin. Et pourquoi représenter Rachel pleurant à *Rama* plutôt qu'ailleurs ? C'est, dit-on, que Nabuzardan passa par-là, et y conduisit les captifs ; comme s'il n'y avait que *Rama* de Benjamin, où il ait pu passer. N'y avait-il pas aussi dans les montagnes d'Éphraïm *Rama* ou *Ramatha*, qui était la patrie de Samuel, par où Nabuzardan pouvait passer ? D'ailleurs est-il certain que l'hébreu *Râmâh* doive se prendre ici pour un nom de ville ? Saint

(1) ולא יסופו לדאבה דור

(2) Hieron. hic. Cum perspicue de decem tribubus scriptum sit, quarum princeps non fuit Ephrata, et nequaquam sit in tribu Ephraim, sed in tribu Juda. Vid.

Raban. Castr. Mald. Vatab. Muis prolog. in Psal. Lxviii.

(3) Chald. Grot. Caslal. Sanct. Tir. alii.

(4) Jerem. xl. 1.

(5) Josue xviii. 25.

16. Hæc dicit Dominus : Quiescat vox tua a ploratu, et oculi tui a lacrymis, quia est merces operi tuo, ait Dominus, et revertentur de terra inimici ;

17. Et est spes novissimis tuis, ait Dominus, et revertentur filii ad terminos suos.

18. Audiens audivi Ephraim transmigrantem : Castigasti me, et eruditus sum, quasi juvenculus indomitus ; converte me, et convertar, quia tu Dominus Deus meus.

16. Voici ce que dit le Seigneur : Que votre bouche étouffe ses plaintes, et que vos yeux cessent de verser des larmes, parce que vos travaux auront leur récompense, dit le Seigneur, et vos enfants retourneront de la terre de l'ennemi.

17. Vos espérances enfin seront accomplies, dit le Seigneur, et vos enfants retourneront en leur pays.

18. J'ai entendu Ephraïm, lorsqu'on le transférait à Babylone : Vous m'avez châtié, et j'ai été instruit par mes maux, comme un jeune taureau indompté. Convertissez-moi, et je me convertirai à vous, parce que vous êtes le Seigneur mon Dieu ;

COMMENTAIRE

Jérôme et de nombreux hébraïsants l'ont pris dans un sens appellatif, pour une *haulcur*.

Quelques-uns (1) ont cru que Rachel pleurait ses enfants mis à mort dans la guerre qui fut déclarée à Benjamin, pour l'outrage fait à la femme du lévite à Gabaon (2). Mais quel rapport peut avoir la prophétie du retour d'Éphraïm de la captivité, avec cette guerre contre Benjamin ? Il est bien plus naturel de rapporter ces pleurs de Rachel aux dernières guerres, à la captivité de Benjamin, ou d'Éphraïm. Saint Jérôme rapporte le sentiment de quelques Juifs, qui l'expliquent des captifs pris par les Romains au dernier siège de Jérusalem ; ou même de la persécution qui leur fut suscitée sous Adrien, dans laquelle on vendit à la foire du Térébinthe, près d'Hébron, une multitude infinie de Juifs. Ces opinions n'ont rien de certain ni même de probable. Jérémie parle apparemment ici d'un événement passé ; et par conséquent, il faut l'entendre de la captivité des dix tribus sous Salmanasar.

L'évangéliste saint Matthieu (3) fait l'application de cet endroit au massacre des Innocents par Hérode, dans Bethléhem, et dans les environs. Plusieurs commentateurs (4) se sont tenus à ce sens ; et il n'est pas permis de ne le pas recevoir avec un très profond respect. Mais ce respect ne nous oblige point de dire, que les mêmes paroles de Jérémie n'ont jamais eu un autre objet historique et littéral. La même prophétie, la même histoire, le même fait, le même passage peut avoir divers objets, et on peut en faire diverses applications (5). Le deuil de Rachel à l'occasion de la captivité de ses enfants sous les Assyriens, qui était chose passée à l'égard de Jérémie, fut renouvelée à la captivité de Benjamin, et dans la dernière captivité des Juifs sous les Romains, et encore, auparavant, dans le meurtre des saints

Innocents. Et saint Matthieu, lorsqu'il dit qu'on vit alors l'accomplissement de ce que dit Jérémie, ne veut marquer autre chose, sinon que, dans cette circonstance, on vit une peinture de ce qui avait été dit par le prophète, qu'il semblait l'avoir eu principalement en vue ; que l'Esprit saint avait en quelque sorte ménagé exprès les expressions, pour nous décrire ce qui arriva sous Hérode.

NOLENTIS CONSOLARI, QUIA NON SUNT. Elle regarde leur exil comme une mort ; elle les pleure comme éternellement perdus pour elle. Les prophètes sont pleins de ces expressions fortes et pathétiques, où les disgrâces, la captivité, la maladie, sont appelées la mort, le tombeau, la perte entière, l'anéantissement.

ÿ. 16. EST MERCES OPERI TUO. Dieu s'est enfin laissé toucher à vos pleurs et à votre douleur ; il vous rendra vos enfants. On peut traduire l'hébreu (6) : Votre ouvrage, *votre travail aura son salaire* ; par allusion à ce qui se pratique à l'égard des manœuvres. On les paye tous les soirs. La loi même l'ordonnait ainsi (8). Le Seigneur dit donc à Rachel : Ne pleurez plus ; voici le moment de la fin de votre travail, et celui auquel vous recevrez votre salaire. Ce que je vous promets n'est pas dans un éloignement problématique : il est tout prêt, comme le salaire d'un manœuvre. On le paye sur le champ, et sans crédit. L'Écriture fait assez souvent allusion à ces années, ou à ces journées du mercenaire, ou du manœuvre, pour marquer un temps précis, et dont on attend la fin avec empressement (8). Et, en parlant de la fin de la captivité, Isaïe dit en deux endroits : *Le voici qui vient avec sa récompense* ; il est prêt à vous donner votre salaire : *Ecce merces ejus cum eo, et opus illius coram illo* (9).

ÿ. 18. AUDIENS AUDIVI EPHRAIM TRANSMIGRANTEM : CASTIGASTI ME, DOMINE. Les dix tribus,

(1) Origen. homil. iii. in diversos. - Auclor. quæst. novi et vet. Testam. qu. 62. - Hugo hic.

(2) Judic. xx.

(3) Matt. ii. 18. Vox in Rama audita est, etc.

(4) Theodoret. Lyr. Sanct. Cornel. alii.

(5) Sanctius in hunc loc. n. 36. et Maldon. et Salmeron. proleg. 15. Regu'la 30.

(6) בִּישׁ שְׂכָר לְפִנְיֹתָי

(7) Levit. xix. 13. Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane. Tob. iv. 15. Merces mercenarii tui apud te omnino non permaneat.

(8) Vide Job. vii. 1. 2. et xiv. 6. Sicut mercenarii dies ejus. Isai. xvi. 14.

(9) Isai. xl. 10; lxii. 11.

19. Postquam enim convertisti me, egi pœnitentiam ; et postquam ostendisti mihi, percussi femur meum. Confusus sum, et erubui, quoniam sustinui opprobrium adolescentiæ meæ.

19. Car après que vous m'avez converti, j'ai fait pénitence, et après que vous m'avez ouvert les yeux, j'ai frappé ma cuisse ; j'ai été confus, et j'ai rougi de honte, parce que l'opprobre de ma jeunesse est tombé sur moi.

COMMENTAIRE

après avoir longtemps méprisé les menaces du Seigneur, et rejeté ses instructions, rentrèrent enfin en elles-mêmes, lorsqu'elles se virent réduites dans une dure captivité. Ce fut alors que, quittant cet esprit altier, qui les avait rendues sourdes aux avertissements du ciel, elles s'abandonnèrent aux pleurs et aux regrets : *Vous m'avez châtié, Seigneur, par les maux que je souffre ; et j'ai enfin écouté vos instructions : vous m'avez menacé longtemps ; mais enfin vous m'avez dompté ; vous m'avez réduit sous le joug, comme un jeune taureau fier de ses forces, et qui frappe ceux qui veulent l'approcher. Le chaldéen lit avec une négation : Vous nous avez corrigés ; mais nous ne sommes point instruits, comme un jeune taureau qui n'est point accoutumé au joug : mais à présent convertissez-nous à votre culte, et nous serons convertis.* Saint Jean Chrysostôme (1) et Théodoret lisent de même dans les Septante : mais ni l'hébreu, ni nos éditions des Septante n'ont point de négation. On peut comparer Osée vi, 1, 2, 3, 4, et xiv, 3, 4, 5, où l'on voit les regrets d'Israël dans sa captivité, avec ce qui est dit ici.

CONVERTE ME, ET CONVERTAR. Je puis bien me perdre, et m'égarer sans vous, ô mon Dieu ; mais je ne puis me convertir, et retourner à vous, que votre grâce ne me prévienne, et n'aide mon infirmité (2). Autrement (3) : *Rappelez-nous, Seigneur, de notre captivité, et nous en sortirons* (4). Vous seul avez le pouvoir de nous tirer de l'oppression où nous sommes. Dès que vous m'aurez délivré de cette dure servitude, je ferai une sérieuse pénitence : (verset 19). *Postquam enim convertisti me, egi pœnitentiam.* Ou, suivant les Septante (5) : *Après ma captivité, j'ai été touché du repentir de mes fautes.* Le prophète a déjà dit au verset précédent, qu'Éphraïm était rentré dans lui-même, et avait reconnu son péché, depuis que Dieu l'avait livré à ses ennemis. Ce sens paraît le plus littéral, et l'hébreu peut fort bien le recevoir (6).

Le sens qu'on donne d'ordinaire à ce passage, est aussi très beau : *Après que vous m'avez converti, j'ai fait pénitence ; car c'est la grâce du Sauveur qui prépare la volonté, et qui lui fait faire librement les premiers pas vers Dieu* (7). Elle ne peut rien faire sans nous : mais aussi, sans elle, nous ne pouvons rien faire pour nous rendre dignes de la vie éternelle ; et nous avons besoin de demander continuellement à Dieu qu'il nous prévienne par sa grâce, qu'il nous donne le vouloir et le faire, qu'il nous accorde son secours pour former de bonnes résolutions, et la force pour bien exécuter ce qu'il demande de nous (8) : *Da quod jubes, et jube quod vis.*

ÿ. 19. POSTQUAM OSTENDISTI MIHI, PERCUSSIFEMUR MEUM. *Après que vous m'avez ouvert les yeux, j'ai frappé ma cuisse*, dans mon extrême surprise, et dans ma douleur. Ce geste est ordinaire dans un malheur imprévu. Le Seigneur dit à Ézéchiël de déplorer le malheur de son peuple, et de frapper sa cuisse (9). Achille, voyant le feu aux vaisseaux des Grecs, se frappe la cuisse, et presse Patrocle de voler au secours des Grecs (10). A la mort d'Abradate, Cyrus se frappe la cuisse, monte à cheval, et va assister à ses funérailles (11). Philon dit que Flaccus étant arrivé dans l'île d'Andros, lieu de son exil, se lamentait, se frappant les cuisses (12). Cicéron met cette manière de témoigner sa douleur entre celles qu'il désapprouve (13) : *Sunt varia, et detestabilia genera lugendi, pœdores, mulieribus lacerationes genarum ; pectoris, feminum, capitis percussiones.* Et Ovide (14) :

. . . . Femur mœrenti plangere dextra.

SUSTINUI OPPROBRIUM ADOLESCENTIÆ MEÆ. C'est-à-dire les crimes de ma jeunesse ; l'idolâtrie dans laquelle Jéroboam m'engagea au commencement de ma révolte et de mon schisme, dans le temps où, plein de vigueur et de force, je ne pouvais me résoudre à vous obéir et à me soumettre à vos lois, ô mon Dieu.

(1) Chrysost. *Sermone eundem esse Deum, vel. et nov. Testam. Et Theodoret. hic.* Ε'πίδειξας μὲ, Κόρις, καὶ οὐκ ἐπίδειξόντην. Ὡς περὶ μόσχου οὐκ ἐδιδάχθην.

(2) Aug. *Sanct. Tirin.*

(3) השכיני ואחרי שובי בהחי (18)

(4) Theodoret. *Grot. Castal. Pisc.*

(5) Ὅτι ὕστερον ἀρχμαλωσίας μου, μετενοήσα.

(6) En prenant שבי, pour שבי captivitas, de שב

(7) Hieron. *hic.* Vide quantum sit auxilium Dei, et quam fragilis humana conditio, ut hoc ipsum quod agimus pœnitentiam, nisi nos Dominus ante converterit, nequa-

quam implere valeamus.

(8) August. *Confess. lib. x. c. 19. et c. 31. et c. 37.*

(9) *Ezcch. xxi. 12.* Plaude super femur.

(10) Homer. *Iliad. xvi.*

. Ἀὐτὰρ Ἀγγιλλεύς

Μηρῷ πληξάμενος Παιτρολλῆα προσέειπεν.

(11) Xenophon. *Cyropæd. lib. vii.*

(12) Philo in Flaccum.

(13) Cicero *Tuscul. quæst. lib. iii. Vide eumd. in Bruto.*

(14) Ovid. *Metamorph. xi.*

20. Si filius honorabilis mihi Ephraim, si puer delicatus! Quia ex quo locutus sum de eo, adhuc recordabor ejus. Idcirco conturbata sunt viscera mea super eum; miserans miserebor ejus, ait Dominus.

21. Statue tibi speculam, pone tibi amaritudines; dirige cor tuum in viam rectam in qua ambulasti; revertere, virgo Israel, revertere ad civitates tuas istas.

22. Usquequo deliciis dissolveris, filia vaga? Quia creavit Dominus novum super terram: Femina circumdabit virum.

20. Ephraïm n'est-il pas mon fils que j'ai honoré, et un enfant que j'ai élevé avec tendresse? Ainsi, quoique j'aie parlé contre lui auparavant, je me souviendrai néanmoins encore de lui. C'est pourquoi mes entrailles sont émues de l'état où il est; j'aurai pitié de lui, et je lui ferai miséricorde, dit le Seigneur.

21. Faites-vous un lieu pour placer une sentinelle; abandonnez-vous à l'amertume; redressez votre cœur, et remettez-le dans la voie droite dans laquelle vous avez marché. Retournez, vierge d'Israël, retournez à vos mêmes villes où vous habitiez autrefois.

22. Jusqu'à quand screz-vous dans la dissolution et dans les délices, fille vagabonde? Car le Seigneur a créé sur la terre un nouveau prodige: UNE FEMME ENVIRONNERA UN HOMME.

COMMENTAIRE

§. 20. SI FILIUS HONORABILIS MIHI EPHRAÏM, etc. Je l'aime si tendrement; j'ai pour lui une si parfaite considération, que je ne puis me lasser d'en parler; j'y pense souvent, parce que je l'ai toujours dans le cœur. L'hébreu à la lettre (1): *Ephraïm m'est-il un fils précieux? N'est-il pas mon fils bien-aimé? N'est-il pas un enfant de délices*, dans qui je mets tout mon plaisir et ma complaisance? *Depuis que ma parole est en lui*, que je lui ai parlé, et qu'il m'a écouté, *je me souviendrai toujours de lui*. Ou bien: Quoique j'aie formé contre lui des résolutions sévères, je ne l'ai pourtant jamais entièrement oublié. Au milieu de ses plus grands égarements, et même dans sa captivité, j'ai toujours conservé pour lui un fond de bonté et de tendresse.

§. 21. STATUE TIBI SPECULAM; PONE TIBI AMARITUDINES; DIRIGE COR TUUM IN VIAM RECTAM. Ce passage est fort obscur. On peut lui donner trois sens. Jérémie parle aux Israélites des dix tribus, sous l'idée d'une vierge: *Revertere, virgo Israel*; il lui dit de se bâtir *un monument élevé* sur les montagnes, pour y aller pleurer ses fautes passées; de se nourrir du pain d'*amertume*, comme ceux qui sont dans la pénitence et dans le deuil; de se convertir sérieusement, et de *redresser son cœur*, de le ramener dans *les voies droites*, qu'elle suivait avant sa séparation d'avec Juda, avant qu'elle se fût prostituée aux idoles. Après que vous aurez ainsi expié vos anciens désordres, alors vous retournerez dans vos villes: *Revertere, virgo Israel; revertere ad civitates tuas istas*.

Le second sens est celui-ci: *Élevez des monuments sur les hauteurs*, pour y placer des signaux, qui vous montrent les chemins dans le désert; *préparez*

des provisions pour votre voyage (2); *rappelez dans votre idée la route que vous avez suivie* en allant en captivité, afin de la suivre au retour; *retournez, fille d'Israël, retournez dans vos villes*. On pourrait encore traduire l'hébreu (3): *Dressez-vous des tombeaux* (4), *filles d'Israël; faites un deuil amer* (5); *songez sérieusement aux voies que vous avez suivies*; après cela, *retournez, vierge d'Israël, retournez dans vos villes*. Pleurez vos anciens désordres, dressez des tombeaux à vos anciens amants, et retournez dans votre pays; ou bien, faites un deuil aussi amer que si vous aviez perdu un de vos proches, et que vous fussiez occupée à lui dresser un monument.

Enfin on peut traduire (6): *Dressez-vous des signaux; mettez-y des tertres bien élevés; appliquez-vous à observer le chemin que vous avez suivi*; car je dois vous dire un jour: *Retournez dans vos villes*. Vous devez bien en retenir la route; car vous la suivrez quelque jour en retournant dans votre pays. Ce dernier sens est le plus littéral.

§. 22. USQUEQUO DELICIS DISSOLVERIS, FILIA VAGA? Jusqu'à quand différerez-vous votre retour? Que ne quittez-vous courageusement tout ce qui vous retient encore dans ce pays, où vous êtes exilée. Retournez promptement dans votre patrie. L'hébreu (7): *Jusqu'à quand tournez-vous çà et là, fille rebelle? N'est-il pas temps que vous retourniez à votre Dieu? Quoique les Hébreux eussent la liberté de retourner dans leur pays et que Cyrus en eût accordé la permission indifféremment à Juda et à Israël; il est pourtant vrai que d'abord il y en eut fort peu, surtout des dix tribus, qui se missent en chemin. Les autres ne se hâtèrent pas. Ce ne fut que par reprises, à la longue, qu'ils revinrent. Ils se trouvaient si bien dans leur exil,*

(1) הָבֵן יָקִיר לִי אֶפְרַיִם אִם וְלֹד שְׂשׂוּעוֹתַי מִן מוֹדֵי דַבְרֵי בּוֹ
דָּבָר אֲזַכְּרֵנּוּ עוֹד;

(2) *Heb.* כְּמִטְּוִיָּה שְׂמִי לָךְ מִסְּטוֹרִים *Sym.* Pone tibi transmutationes. Comme s'il dérivait de מְטַוֵּה *Mutavit*.

(3) הַיְבוֹיִם לָךְ צִיָּוִים שְׂמִי לָךְ הַסְּטוֹרִים שְׂמִי לָךְ לְכַסְּלָה דְרָךְ
הַלְכָתִי; שׁוּבִי בְּתוֹלַת יִשְׂרָאֵל שׁוּבִי אֶל עִירְךָ אֵלֶּה;

(4) (4) signifié un tombeau. *iv. Reg. xxxii. 17. et Ezéch. xxxix. 15.*

(5) *Jerem. vi. 26.* כִּסְּדֵי הַמְּרִיִּים *Jerem. xxxi. 15.* בְּכִי הַמְּרִיִּים.

(6) *Grot. Vatab. Mont. Pagn.*

(7) עד כתי ההתבונן הבת השובבה *Les Septante: Ε'ως πότε ἀποσπρέψεις θυγάτηρ ἀπειρωσμένη.*

qu'ils ne pouvaient se décider à le quitter. C'est à ces trainards que parle ici Jérémie.

QUIA CREAVIT DOMINUS NOVUM SUPER TERRAM : FEMINA CIRCUMDABIT VIRUM. Les pères et les interprètes chrétiens l'expliquent communément de l'Incarnation du Fils de Dieu. La très sainte Vierge, devenue mère par un prodige sans exemple, et d'une manière toute surnaturelle, *environne un homme*, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui, sous la forme d'un enfant, est la force et la sagesse du Père, *la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance, soutenant et portant toutes choses par sa parole toute-puissante* (1). Cette expression, *environner un homme*, est entendue du Messie même par quelques Juifs (2) : mais plusieurs interprètes modernes (3) lui donnent un autre sens littéral : *Le Seigneur va faire une chose nouvelle sur la terre : les femmes rechercheront les hommes en mariage*. Ce qu'il faut joindre à ce qui précède : *Jusqu'à quand serez-vous vagabonde, fille libertine ? Retournez dans vos villes et épousez-y des hommes de votre race, des Israélites ; ne craignez point de vous offrir en mariage. Le Seigneur va faire une chose nouvelle dans le pays ; ce seront les femmes qui se présenteront aux hommes ; à peu près comme Ruth se présenta à Booz* (4), et comme ces femmes dont il est parlé dans Isaïe (5) : *Apprehendent septem mulieres virum unum* : Sept femmes prendront un homme et lui diront : Nous ferons la dépense de nos habits et de notre nourriture ; nous ne vous demandons que la grâce d'être appelées vos épouses ; ôtez-nous l'opprobre de la stérilité et du célibat ; enfin comme l'Épouse du Cantique (6), qui souhaite de rencontrer son bien-aimé, pour le conduire dans son appartement : *Apprehendam te, et ducam in domum matris meæ*. Après le retour de la captivité, une femme ne rougira point et on ne lui fera point de reproche, de rechercher le mariage d'un homme. Il n'y aura point de femme qui ne souhaite, dans un temps si heureux, de devenir mère et de donner des serviteurs au Seigneur, des sujets à ses princes, des enfants à son époux, des héritiers à sa famille : Temps bien différent de celui de leurs anciennes disgrâces et de la captivité, où les mères s'affligeaient de leur fécondité et gémissaient d'avoir produit des captifs, des esclaves ou des malheureux qu'elles voyaient, tous les jours, périr sous leurs yeux par le glaive, par la famine ou par la

peste. Ce ne sera plus comme autrefois, que les hommes recherchaient les femmes et les achetaient ; le temps va venir qu'elles s'offriront sans dot et sans présents. Tout cela ne marque qu'une chose fort simple, c'est que les mariages seront très aisés et que l'on ne verra plus, comme durant les malheurs de Juda, des hommes et des femmes demeurer sans se marier. Dans un pays et parmi un peuple où la polygamie était permise et où l'on achetait des femmes à peu près comme des esclaves, la chose n'est pas tout-à-fait si surprenante, ni si choquante que parmi nous, de voir une ou plusieurs femmes s'offrir pour épouses à un homme.

Quelques commentateurs (7) croient que cette femme qui environne un homme est la Synagogue qui recherche son Dieu et qui retourne à lui après ses égarements. Ce qui précède revient assez à leur opinion : *Jusqu'à quand serez-vous vagabonde, fille rebelle ?* Le chaldéen : *Jusqu'à quand vous opiniâtrerez-vous à ne pas revenir, peuple si souvent rebelle ?* Le Seigneur a créé un prodige sur la terre ; la maison d'Israël s'attachera à la loi. Les Septante (8) : *Parce que le Seigneur a créé le salut par une nouvelle plante. Les hommes parcourront pour le salut*. Théodoret l'entend des apôtres qui ont parcouru toutes les parties du monde, pour porter la parole de salut au peuple gentil ; à cette nouvelle plante, qu'ils ont introduite dans l'église de Jésus-Christ. Saint Athanase (9) l'explique de l'Incarnation du Sauveur. Aquila (10) : *Le Seigneur a créé une chose nouvelle dans une femme*. Théodotion : *Le Seigneur a produit un nouveau salut ; l'homme parcourra dans le salut*. Ce qui n'est nullement clair.

Pour nous, le sens mystérieux de ce passage nous paraît hors de doute. L'hébreu (11) se traduit littéralement : *Femina circumdabit fortem*. Le mot hébreu *neqébâh* marque le sexe dans l'espèce humaine comme dans l'espèce animale. Il y a donc une idée de faiblesse, plutôt que dans le substantif *ischâh*, femme proprement dite ; et par opposition, *gaber* ou *gêber* désigne l'homme fait, le guerrier, le héros. Le mot hébreu indique un caractère mâle, plutôt que *isch* ou *adam*, qui signifient l'homme, l'époux. Une faible femme renferme dans son sein l'homme fort par excellence.

(1) *Hcb.* i. 3. Qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ.

(2) *Vide Grot. hic Galat. lib. vii. c. 14. Castr.*

(3) *Grot. Castal. Vide et Sanct. n. 67. et Oleast. Proem. Genes. Can. 4.*

(4) *Ruth.* iii. 9.

(5) *Isai.* iv. 1. — (6) *Cant.* viii. 1. 2.

(7) *Sanct. et Oleast. loc. sup. citat.*

(8) Οὔτι ἐπέλασεν Κύριος σωτηρίαν εἰς καταφύτευσιν καινήν, ἐν σωτηρίᾳ περιελεύσονται ἄνθρωποι.

(9) *Athanas. exposit. fidvi. et oral. ii. contra Arianos.*

(10) *Aq. apud Athanas. exposit. fidei n. 3. p. 101. Ἐπίσει Κύριος καινὴν ἐν τῇ θηλείᾳ.*

(11) נכבה תסובב גבר

23. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Adhuc dicent verbum istud in terra Juda et in urbibus ejus, cum convertero captivitatem eorum : Benedicat tibi Dominus, pulchritudo justitiæ, mons sanctus ;

24. Et habitabunt in eo Judas et omnes civitates ejus simul, agricolæ et minantes greges.

25. Quia inebriavi animam lassam, et omnem animam esurientem saturavi.

26. Ideo quasi de somno suscitatus sum ; et vidi, et somnus meus dulcis mihi.

27. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et seminabo domum Israel et domum Juda semine hominum et semine jumentorum.

28. Et sicut vigilavi super eos ut evellerem, et demolirer, et dissiparem, et disperderem, et affligerem, sic vigilabo super eos ut ædificem et plantem, ait Dominus.

29. In diebus illis non dicent ultra : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupuerunt.

30. Sed unusquisque in iniquitate sua morietur ; omnis homo qui comederit uvam acerbam, obstupescunt dentes ejus.

31. Ecce dies venient, dicit Dominus, et feriam domum Israel et domum Juda fœdus novum,

23. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Ils diront encore cette parole dans la terre de Juda et dans ses villes, lorsque j'aurai fait revenir leurs captifs : Que le Seigneur vous bénisse, ô Jérusalem, vous qui êtes la beauté de la justice, la montagne sainte.

24. Et Juda et toutes ses villes y habiteront ensemble ; les laboureurs et ceux qui conduisent les troupeaux ;

25. Car j'ai enivré l'âme qui était languissante de soif, et j'ai rassasié celle qui souffrait la faim.

26. Sur cela, je me suis comme réveillé de mon sommeil ; j'ai ouvert les yeux, et mon sommeil m'a été doux.

27. Le temps vient, dit le Seigneur, où je sèmerai la maison d'Israël et la maison de Juda, et je la peuplerai d'hommes et de bêtes.

28. Comme je me suis appliqué à les arracher, à les détruire, à les dissiper, à les perdre et à les affliger, ainsi je m'appliquerai à les édifier et à les planter, dit le Seigneur.

29. En ce temps-là, on ne dira plus : Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées.

30. Mais chacun mourra dans son iniquité ; et si quelqu'un mange des raisins verts, c'est lui qui en aura les dents agacées.

31. Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda ;

COMMENTAIRE

Ÿ. 23. BENEDICAT TIBI DOMINUS, PULCHRITUDO JUSTITIÆ, MONS SANCTUS. Les Israélites viendront au temple de Jérusalem et diront dans le transport de leur joie, en voyant la ville sainte et le temple rétablis : Soyez bénie, demeure du Dieu de justice : Que le Seigneur vous comble de bénédictions, montagne sainte.

Ÿ. 24. JUDAS, ET OMNES CIVITATES EJUS. *Juda et toutes ses villes* viendront à la montagne sainte ; ou, toute la tribu de Juda, toutes ses villes, tous ses habitants viendront à Jérusalem. Cette ville sera si vaste qu'elle contiendra sans peine toutes les tribus dans les grandes solennités.

Ÿ. 26. IDEO QUASI DE SOMNO SUSCITATUS SUM. Le prophète, à son réveil, se sentit consolé par de si agréables promesses (1). C'est la conclusion du discours précédent.

Ÿ. 29. NON DICENT ULTRA : PATRES COMEDERUNT UVAM ACERBAM, etc. Je ne punirai plus le fils pour le père ; chacun portera la peine de son péché. Les Juifs faisaient souvent cette plainte ; et c'était une espèce de proverbe parmi eux. Voyez ce qu'on a dit sur Ézéchiël XVIII, 12, et Lamentations, verset 7. Ne craignez plus que je vous rappelle les crimes de vos pères, qui ont vécu avant la captivité, ni que je fasse tomber de nouveau sur vous la peine de l'idolâtrie d'Achab, d'Achaz, de Manassé, d'Ammon et de tant d'autres. Tout

cela est oublié. La captivité est comme un déluge qui a noyé toutes vos iniquités passées.

Ÿ. 31. FERIAM DOMUM ISRAEL, ET DOMUM JUDA FÆDUS NOVUM. Le schisme qui séparait les dix tribus, ne subsistera plus. Je les réconcilierai avec Juda. Ce ne sera plus deux peuplés ; mais un seul peuple. La même chose fut prédite à Ézéchiël (2), sous la figure de deux bois réunis en un seul. L'auteur de l'épître aux Hébreux (3), applique cette promesse au premier avènement du Sauveur, et à la nouvelle alliance qu'il a faite avec tous les hommes, et qu'il a scellée de son sang. L'Apôtre, après avoir rapporté le texte des versets 31, 32, 33 et 34 de ce chapitre, suivant la traduction des Septante, conclut : *En disant, une nouvelle alliance, il a déclaré ancienne la première alliance. Or tout ce qui vieillit, et qui s'use, approche de l'anéantissement.* On verra dans la suite du commentaire que c'est le seul vrai sens du prophète, et que toutes ces promesses prises dans leur juste étendue, ne peuvent s'appliquer naturellement au retour de la captivité ; car l'alliance que le Seigneur fit avec son peuple dans cette occasion, ne fut ni nouvelle, ni éternelle ; et l'état malheureux où sont les Juifs depuis tant de siècles, n'a nulle proportion avec les promesses contenues ici. Il faut donc en chercher l'exécution dans l'Église et dans le Nouveau Testament.

(1) *Chald. Vat. Grol. Menoch. alii.*

(2) *Ezech. XXXVII. 16. 17.*

(3) *Heb. VIII. 8. 9. et seq. Dicendo autem novum, veteravit prius. Quod autem antiquatur et senescit, prope interitum est.*

32. Non secundum pactum quod pepigi cum patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum ut educerem eos de terra Ægypti, pactum quod irritum fecerunt ; et ego dominatus sum eorum, dicit Dominus.

33. Sed hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel post dies illos, dicit Dominus : Dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam, et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum ;

34. Et non docebit ultra vir proximum suum et vir fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum ; omnes enim cognoscent me, a minimo eorum usque ad maximum, ait Dominus ; quia propitiabor iniquitati eorum, et peccati eorum non memorabor amplius.

35. Hæc dicit Dominus qui dat solem in lumine diei, ordinem lunæ et stellarum in lumine noctis ; qui turbat mare, et sonant fluctus ejus ; Dominus exercituum nomen illi :

32. Non selon l'alliance que je fis avec leurs pères au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte, parce qu'ils ont violé cette alliance ; c'est pourquoi je leur ai fait sentir mon pouvoir, dit le Seigneur.

33. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et eux, ils seront mon peuple.

34. Et nul d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Seigneur, parce que tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur ; car je leur pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

35. Voici ce que dit le Seigneur, qui fait lever le soleil pour être la lumière du jour, et qui règle le cours de la lune et des étoiles pour être la lumière de la nuit ; qui agite la mer et qui fait retentir le bruit de ses flots : son nom est le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

ŷ. 32. ET EGO DOMINATUS SUM EORUM. Je les ai traités en maître sévère et rigoureux. J'ai usé de mes droits sur eux, et je les ai châtiés comme des serviteurs rebelles. Les Septante et saint Paul (1) : *Ils n'ont point persévéré dans mon alliance, et je les ai méprisés.*

ŷ. 33. DABO LEGEM MEAM IN VISCERIBUS EORUM. Le peuple juif, après la captivité de Babylone, fut beaucoup plus docile, plus réglé, plus fidèle qu'il ne l'avait été auparavant. L'idolâtrie, la superstition, l'impiété n'y régnerent plus comme autrefois. Mais peut-on dire dans la rigueur, que la loi de Dieu fût écrite dans leur cœur ? Ne vit-on pas toujours dans ce peuple, comme on le voit encore aujourd'hui, un cœur dur, une loi écrite sur la pierre, une fidélité d'esclaves, une obéissance intéressée ? Quelle était la corruption de la morale et de la doctrine, lorsque le Sauveur du monde parut au milieu des Juifs ? Il faut donc reconnaître que la prophétie n'eut son accomplissement parfait que sous la nouvelle alliance, qui a formé de vrais adorateurs en esprit et en vérité.

ŷ. 34. NON DOCEBIT ULTRA VIR PROXIMUM SUUM. Chacun sera instruit par l'infusion de l'Esprit saint. Dieu leur servira de maître immédiatement par lui-même (2) : *Erunt omnes docibiles Dei.* C'est ce qui parut manifestement dans la personne des apôtres qui, sans le secours des maîtres et de l'étude, ont eu des connaissances si relevées et si profondes. C'est ce que l'on expérimente encore tous les jours dans l'Église, où l'Esprit saint se communique aux humbles d'une manière si sensible. Saint Ignace de Loyola et le curé d'Ars n'étaient point des académiciens, et

néanmoins, ils atteignirent les plus hautes cimes de la spiritualité.

Les hérétiques abusent de ces paroles, dans le dessein qu'ils ont pris de ruiner l'autorité de l'Église pour l'intelligence des Écritures ; et ils prétendent que ce qui est dit ici, fait voir clairement que chaque fidèle peut connaître la vérité dans les livres saints, sans le secours des pasteurs. Mais ce paradoxe directement opposé à ce que saint Pierre nous enseigne, ne peut se prouver par ce passage lorsqu'il est bien expliqué. Pour en entendre le sens véritable, il faut en juger par ce qui précède immédiatement. Le Seigneur venait de dire, pour mieux faire voir la différence de l'alliance nouvelle d'avec l'ancienne, *qu'il imprimerait ses lois dans les entrailles de son peuple, et les écrirait au fond de leurs cœurs.* Et il ajoute aussitôt après, comme une suite de cette grande vérité : *Que chacun d'eux n'aurait plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en lui disant : Connaissez le Seigneur* ; c'est-à-dire que, dans l'ancienne loi, les préceptes n'étaient point écrits dans le cœur des hommes, mais seulement sur les tables de Moïse, qui leur mettaient continuellement devant les yeux ce qu'ils devaient faire, sans que l'amour qui conduit le cœur y eût de part ; et que les lois saintes de la nouvelle alliance étant gravées, au contraire, dans les entrailles des chrétiens par la charité que le Saint-Esprit y répandrait, ils se trouveraient *enseignés de Dieu*, comme dit un autre prophète (3), d'une manière sans comparaison plus avantageuse que les Juifs. Ainsi, les prophètes leur ayant dit et répété si souvent les vérités que leur ministère les obligeait

(1) Οὐκ ἐνέμειναν ἐν τῇ διαθήκῃ μου, καὶ ἐγὼ ἤμελησα αὐτοῖν. Ils ont lu בְּהַבְרָא au lieu de בְּהַבְרָא

(2) Joan. vi. 45. - Isai. liv. 13. Voyez S. Aug. de Spiritu, et littera, cap. 19.

(3) Isai. liv. 13. - Joan. vi. 45.

36. Si defecerint leges istæ coram me, dicit Dominus, tunc et semen Israel deficiet, ut non sit gens coram me cunctis diebus.

37. Hæc dicit Dominus : Si mensurari poterint cæli sursum, et investigari fundamenta terræ deorsum, et ego abjiciam univrsam semen Israel, propter omnia quæ fecerunt, dicit Dominus.

38. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et ædificabitur civitas Domino, a turre Hananeel usque ad portam anguli.

39. Et exhibit ultra norma mensuræ in conspectu ejus super collem Gareb, et circuibit Goatha,

36. Si ces lois peuvent cesser devant moi, dit le Seigneur, alors la race d'Israël cessera d'être mon peuple pour toujours.

37. Voici ce que dit le Seigneur : Si l'on peut mesurer le haut des cieux et sonder la terre jusqu'au plus profond de ses fondements, alors j'abandonnerai toute la race d'Israël, à cause de tout ce qu'ils ont fait contre moi, dit le Seigneur.

38. Le temps vient, dit le Seigneur, où cette ville sera rebâtie pour le Seigneur, depuis la tour d'Hananéel jusqu'à la porte de l'angle.

39. Et le cordeau sera porté encore plus loin à sa vue jusque sur la colline de Gareb; et il tournera autour de Goatha,

COMMENTAIRE

de leur annoncer, ces cœurs de pierre n'en paraissaient point touchés; parce qu'elles ne frappaient que leurs oreilles. Mais dès les premiers discours que leur fit saint Pierre, au temps de la nouvelle alliance, il en convertit un très grand nombre; parce que, dans le moment qu'il leur parlait, Dieu agissait secrètement dans leurs cœurs, et il y imprimait de son doigt divin les vérités qui regardaient leur salut. C'est là le vrai sens de ce passage qui, compris comme il doit l'être, confond, au contraire, ceux à qui un esprit d'orgueil attribue le droit d'expliquer les Écritures par une interprétation particulière (1), prétention superbe condamnée par saint Pierre.

ÿ. 36. SI DEFECERINT LEGES ISTÆ CORAM ME, DICIT DOMINUS, TUNC ET SEMEN ISRAEL DEFICIET. Le cours du soleil et de la lune, le mouvement des astres et de la mer cesseront plus tôt que le peuple d'Israël. Le Seigneur avait menacé Éphraïm, avant sa dispersion, de le réduire en un état où il ne serait plus peuple (2) : *Desinet Ephraïm esse populus*. Cette menace fut exécutée, et subsista lorsque les dix tribus furent dispersées dans l'empire d'Assyrie. Le Seigneur, par un effet de sa puissance infinie, les rassemble, et les rétablit dans leur pays; il les remet sur le pied d'un peuple florissant et nombreux, et il leur promet que l'ordre des saisons et le cours des astres changeront plus tôt que leurs destinées; et cependant nous les voyons depuis près de dix-neuf cents ans, dans une dispersion si générale, qu'on ne peut pas dire que leur nation subsiste. Ce ne peut donc être en faveur des Juifs que ces promesses ont été faites; elles regardaient un autre peuple, qui a pris la place des Juifs, et qui a succédé à ses prérogatives et aux promesses qui lui ont été faites; c'est l'église de Jésus-Christ, qui

est fondée sur la pierre inébranlable, et qui subsistera éternellement; ou le peuple juif converti.

ÿ. 37. SI MENSURARI POTUERINT CÆLI SURSUM, ET INVESTIGARI FUNDAMENTA TERRÆ DEORSUM. Les mortels auront plutôt mesuré la hauteur des cieux, et sondé la profondeur de la terre, que je n'aurai abandonné toute la race d'Israël. Jérémie pose ces deux choses comme impossibles, de mesurer la hauteur du ciel, et de sonder la profondeur de la terre. Il dit donc que *le Seigneur n'abandonnera pas tout Israël*; insinuant par là qu'il devait en réprover une partie. En effet, il y en eut plusieurs qui crurent en Jésus-Christ, et qui se soumièrent à l'Évangile. Il y en aura un bien plus grand nombre qui se convertiront avant la fin des siècles, et après que la plénitude des nations sera entrée dans l'Église (3). Mais tout le reste sera rejeté. Les Septante (4) : *Si le ciel peut s'élever en haut, et si la terre peut se rabaisser, ainsi je ne réproverai point Israël*. Comme il est impossible que le ciel s'élève plus haut, et que la terre descende plus bas qu'elle n'est, ainsi rien ne sera capable de me faire abandonner Israël (5).

ÿ. 38. A TURRE HANANEEL, USQUE AD PORTAM ANGULI. Depuis la porte d'Hananéel, jusqu'à la porte de l'angle. La tour d'Hananéel était à cent coudées de la porte du Troupeau (6). Nous croyons qu'elle était vers l'angle septentrional du mur qui s'étendait du côté de l'occident, non loin de la porte aux Poissons. La porte de l'angle était à l'opposé, vers le midi.

ÿ. 39. SUPER COLLEM GAREB, ET CIRCUIBIT GOATHA. Gareb et Goatha sont deux lieux autour de Jérusalem, dont nous ignorons la situation; mais on présume que גֹּאֲתָה *Go'athah* que l'on prononçait autrefois *Gogathah*, comme Gomorrhe, Ségor, où le 7^e aïn a le son de g, pourrait bien être

(1) II. *Petr.* I. 20.

(2) *Isai.* VII. 8.

(3) *Rem.* XI. 26. *Cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fiet.*

(4) Εἴαν ὑψωθῆι ὁ οὐρανὸς εἰς μετέωρον, καὶ εἴαν ταπεινωθῆι τὸ ἔδαφος τῆς γῆς κάτω, καὶ ἐγὼ οὐκ ἀποδομιῶ τὸ γένος Ἰσραὴλ.

(5) *Ita Theodoret.*

(6) II. *Esd.* III. I. et XII. 18. Il met la porte d'Émath entre la tour d'Hananéel et la porte du Troupeau.

40. Et omnem vallem cadaverum, et cineris, et universam regionem mortis, usque ad torrentem Cedron, et usque ad angulum portæ equorum orientalis, sanctum Domini; non eveletur, et non destruetur ultra in perpetuum.

40. Et de toute la vallée des corps morts et des cendres, et de toute la région de mort jusqu'au torrent de Cédron, et jusqu'à l'angle de la porte des chevaux qui regarde l'orient. Tout ce lieu sera saint au Seigneur; on n'en renversera plus le fondement, et il ne sera jamais détruit.

COMMENTAIRE

le Golgotha. Cette colline fut renfermée dans l'enceinte de la ville nouvelle rebâtie sur l'antique Jérusalem par l'empereur Adrien. De sorte que, dans tous ses détails, cette prophétie paraît concerner l'âge messianique.

ŷ. 40. OMNEM VALLEM CADAVERUM. C'est la vallée de Hinnom, nommée *la vallée des cadavres*, depuis le dernier siège de Jérusalem, ou peut-être depuis que Josias l'eut souillée, en y répandant des choses impures. Jérémie avait prédit en deux endroits (1), que cette vallée ne serait plus appelée Topheth et la vallée d'Hinnom; mais la vallée du carnage. Il semble en effet que, avant même la captivité, elle était devenue la voirie de Jérusalem (2).

ET CINERIS, ET UNIVERSAM REGIONEM MORTIS. C'est toujours la vallée d'Hinnom qu'il décrit sous ces divers termes. Elle était *la vallée des cadavres* où l'on jetait les animaux morts d'eux-mêmes; *la vallée des cendres*, parce qu'on y jetait les cendres et les immondices de la ville, et parce qu'on y entretenait, dit-on, toujours du feu, pour brûler

les cadavres et les choses infectes: enfin *la région de la mort*, parce que c'était là le cimetière du menu peuple et des étrangers (3). Cette vallée s'étendait le long du torrent de Cédron. Jérémie prédit qu'après la captivité, tous ces endroits seront remplis de maisons et habités. Zacharie (4) prédit la même chose, plusieurs années après. Josèphe nous parle de divers accroissements que reçut Jérusalem de ce côté, depuis les Maccabées (5). Au lieu de *la région de mort*, l'hébreu lit, *des champs* (6); le chaldéen, *des aqueducs*; Aquila, *des faubourgs* ou des champs près de la ville.

SANCTUM DOMINI NON EVELETUR. Le temple ne sera plus détruit, comme il l'a été sous Nabucodonosor. Comment justifier cette prophétie, après ce qui est arrivé au temple sous les Romains? Il faut nécessairement y voir encore l'Église, à qui il a été promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle (7), et à qui une durée de dix-huit siècles, malgré tous les efforts du démon, des puissances de la terre, de l'hérésie et des impies, répond d'une stabilité éternelle.

(1) Jerem. XIX. 6. Non vocabitur amplius locus iste Topheth, et vallis filii Ennom, sed vallis occisionis. Ita et cap. VII. 32.

(2) Vide IV. Reg. XXIII. 6. 10. et Jerem. XIX. 11. 12. 13.

(3) Vide IV. Reg. XXIII. 6.

(4) Zach. XIV. 4. etc.

(5) Joseph. de Bello. lib. VI. c. 6. p. 913.

(6) השׂדֵי־מֵת. Ita et Sept. Ἀ'σσορημῶθ. Aqu. Πρόστασια.

(7) Matt. XVI. 18.

CHAPITRE XXXII

Jérémié achète un champ et en fait conserver le contrat comme un signe du rétablissement de Juda. Il adresse sa prière au Seigneur. Vengeances du Seigneur contre l'infidélité de son peuple. Promesses du rétablissement de son peuple.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, in anno decimo Sedeciae, regis Juda, ipse est annus decimus octavus Nabuchodonosor.

2. Tunc exercitus regis Babylonis obsidebat Jerusalem, et Jeremias propheta erat clausus in atrio carceris qui erat in domo regis Juda.

3. Clauserat enim eum Sedecias, rex Juda, dicens : Quare vaticinaris, dicens : Hæc dicit Dominus : Ecce ego dabo civitatem istam in manus regis Babylonis, et capiet eam ;

4. Et Sedecias, rex Juda, non effugiet de manu Chaldæorum, sed tradetur in manus regis Babylonis ; et loquetur os ejus cum ore illius, et oculi ejus oculos illius videbunt ;

1. Voici ce que dit le Seigneur à Jérémié, la dixième année de Sédécias, roi de Juda, qui est la dix-huitième année de Nabucodonosor.

2. Alors l'armée du roi de Babylone assiégeait Jérusalem, et le prophète Jérémié était enfermé dans le vestibule de la prison qui était dans la maison du roi de Juda ;

3. Car Sédécias, roi de Juda, l'avait fait mettre en prison, en disant : Pourquoi nous dites-vous dans vos prophéties : Voici ce que dit le Seigneur : Je livrerai cette ville entre les mains du roi de Babylone, et il la prendra ;

4. Et Sédécias, roi de Juda, ne pourra échapper de la main des Chaldéens ; mais il sera livré entre les mains du roi de Babylone ; sa bouche parlera à sa bouche et ses yeux verront ses yeux ;

COMMENTAIRE

Ÿ. 1-2. IN ANNO DECIMO SEDECIAE... TUNC EXERCITUS REGIS BABYLONIS OBSIDEBAT JERUSALEM. Ce chapitre n'a aucune liaison avec les précédents. Nabucodonosor vint assiéger Jérusalem le dixième jour du dixième mois de la neuvième année de Sédécias, c'est-à-dire en 589 (1). Dès le commencement du siège, Jérémié avait prédit à Sédécias que la ville serait prise, que lui, roi des Juifs, serait mené captif à Babylone et qu'il y mourrait (2). Le roi, irrité de la liberté du prophète, le fit mettre en prison, ou du moins le fit enfermer dans le parvis de la prison, qui était dans le palais. C'est en cet endroit que se passa ce que nous allons lire. La dixième année de Sédécias courait, et il y avait déjà environ un an que la ville était assiégée.

Ÿ. 2. JEREMIAS ERAT CLAUSUS IN ATRIO CARCERIS, QUI ERAT IN DOMO REGIS JUDA. Il était simplement enfermé dans la cour, ou le parvis de la prison ; il n'était point dans les chaînes, ni dans les entraves dont on a parlé plus haut (3). La suite de ce discours montre que le prophète avait assez de liberté et que le parvis de la prison était un lieu public, où l'on allait librement et où il se trouvait plusieurs personnes (4). Jérémié y était simplement gardé, sans qu'il lui fût permis d'en sortir. Quelques hébraïsants (5) traduisent (6) :

In carcere atrii, au lieu d'atrium carceris : La prison du parvis et non pas le parvis de la prison. Mais on distingue clairement la prison, domus carceris, d'avec le parvis ou la cour de la prison, au chapitre xxxvii, 15 : Ingressus est Jeremias in domum lacu, et in ergastulum ; d'où Sédécias le tira, et lui permit de demeurer dans le vestibule : verset 20 : Præcepit ergo rex Sedecias, ut traderetur Jeremias in vestibulo carceris. Et au chapitre xxxviii, 6, Jérémié ayant été descendu dans une prison qui était une espèce de citerne, où il n'y avait point d'eau, mais de la boue, en fut tiré par Abdémélch, officier de Sédécias, et mis dans le parvis de la prison : Verset 13 : Extraxerunt Jeremiam funibus, et eduxerunt eum de lacu. Mansit autem Jeremias in vestibulo carceris.

Ÿ. 3. QUARE VATICINARIS : ECCE EGO DABO CIVITATEM ISTAM, etc ? Voyez le chapitre xxxiv, 1.. 7, où ces prédictions sont rapportées dans leur place naturelle. Elles ne sont ici que par récapitulation. Jérémié nous rappelle la cause de son emprisonnement. Cela était arrivé au commencement du siège ; et l'histoire que nous allons voir se passa un an environ après le commencement du siège.

Ÿ. 4. OCULI EJUS OCULOS ILLIUS VIDEBUNT. Sédécias paraîtra devant lui comme de vant son juge (7).

(1) IV. Reg. xxv. 1. — Jerem. xxxix. 1 ; LII. 4.

(2) Jerem. xxxiv. 1..7.

(3) Jerem. xx. 2.

(4) Voyez plus bas chapitre xxxviii. 1. 2.

(5) Kim'hi. Vat. Mald.

(6) הכתר המצוי Les Septante : Ε'ν τῇ ἀυλῆ τῆς φυλακῆς.

(7) Jerem. xxxix. 4. et IV. Reg. xxv. 6.

5. Et in Babylonem ducet Sedeciam, et ibi erit donec visitem eum, ait Dominus: si autem dimicaveritis adversum Chaldæos, nihil prosperum habebitis?

6. Et dixit Jeremias: Factum est verbum Domini ad me, dicens:

7. Ecce Hanameel, filius Sellum, patruelis tuus, veniet ad te dicens: Eme tibi agrum meum qui est in Anathoth, tibi enim competit ex propinquitate ut emas.

5. Et Sédécias sera mené à Babylone, où il demeurera jusqu'à ce que je le visite, dit le Seigneur. Si vous entreprenez de combattre contre les Chaldéens, vous n'en aurez aucun bon succès?

6. Et Jérémie dit: Le Seigneur m'a parlé, disant:

7. Hanaméel, votre cousin germain, fils de Sellum, viendra vous trouver, et vous dira: Achetez mon champ qui est à Anathoth, parce que c'est vous qui avez droit de l'acheter, comme étant mon plus proche parent.

COMMENTAIRE

C'est le plus cruel supplice d'un malheureux vaincu, que de soutenir la vue et la présence de son ennemi: *Gravior enim terror est videre quem limeas, et ante increpationem verborum quam pœnarum sustinere crucialum*, dit saint Jérôme.

ŷ. 5. DONEC VISITEM EUM. Sédécias ayant été pris par les Chaldéens, fut conduit à Réblatha où était Nabucodonosor. Ce prince lui fit crever les yeux et l'envoya à Babylone, où il demeura prisonnier jusqu'à sa mort (1), c'est-à-dire, *jusqu'à ce que le Seigneur le visita*. Il semble que, sur la fin, Nabucodonosor avait eu quelque compassion de lui. Il permit que son peuple captif à Babylone le pleurât et lui fit des funérailles telles que l'état de leurs affaires le leur permettait (2).

ŷ. 6-7. FACTUM EST VERBUM DOMINI AD ME: ECCE HANAMEEL PATRUELIS TUUS VENIET AD TE. Après nous avoir appris incidemment pourquoi il se trouvait alors enfermé dans le parvis de la prison, Jérémie revient à son dessein et nous dit que Dieu l'avertit en songe, ou en vision, qu'Hanaméel, son cousin germain, viendrait le trouver, pour lui offrir un champ, qu'il ne pouvait vendre à un autre, qu'après l'avoir présenté à Jérémie, son plus proche parent. Jérémie aurait pu céder son droit, et dire à son parent qu'il n'était point en état de faire cet achat: mais il comprit parce que le Seigneur lui avait révélé, que cette affaire était dans ses desseins et qu'il devait accepter l'offre de son cousin: *Intellexi aulem quod verbum Domini esset*. Il acheta donc le champ.

ŷ. 7. EME AGRUM MEUM; TIBI ENIM COMPETIT EX PROPINQUITATE UT EMAS. La loi n'obligeait point celui qui voulait vendre à s'adresser pour cela à son plus proche parent; elle n'obligeait point non plus ce parent à acheter l'héritage qu'on voulait aliéner: mais elle lui donnait seulement le pou-

voir de racheter la terre de ses proches, qui aurait été vendue à un autre (3), afin de prévenir, autant qu'il était possible, le transport des fonds d'une tribu à une autre. Ce privilège que la loi donnait au parent, était cause que rarement on achetait hors de sa famille; et l'usage s'était établi, qu'avant toute démarche publique, on offrait au plus proche parent la chose qu'on voulait vendre. Si celui-ci n'achetait point, et déclarait qu'il renonçait à son droit, alors le vendeur trouvait plus aisément un marchand; parce que celui-ci était alors assuré que l'héritage ne sortirait point d'entre ses mains, jusqu'en l'année du jubilé (4), où tous les biens retournaient régulièrement à leurs premiers possesseurs. Cette loi était générale pour tous les Israélites: mais pour les prêtres, il y avait quelque différence.

Les prêtres et les lévites n'avaient point de partage dans les terres d'Israël (5); et ne pouvaient jamais vendre les fonds qu'ils avaient autour des villes assignées pour leur demeure (6), sinon à des hommes de leur famille (7); ce qui était différent des autres Israélites, qui avaient la liberté de vendre à qui bon leur semblait. Jérémie et Hanaméel étaient prêtres, et n'avaient point d'autres biens que des maisons, et quelques petits héritages autour de leurs villes. C'étaient des jardins, ou quelques pâtis pour leur bétail. C'est un de ces héritages qu'Hanaméel voulait vendre. Il vient d'abord à Jérémie, pour lui faire la proposition de l'acheter. Celui-ci aurait pu renoncer au privilège de la loi, en faveur d'un autre; mais Dieu l'obligea à accepter les offres d'Hanaméel. Diverses raisons semblaient naturellement devoir le détourner de faire cet achat. Jérusalem était assiégée depuis un an; la famine, la peste, la mort ravageaient cette malheureuse ville (8); lui-même

(1) *Jerem.* lxxii. 11. Adduxit eum rex Babylonis in Babylonem, et posuit eum in carcerem usque ad diem mortis ejus.

(2) *Jerem.* xxxiv. 5. Secundum combustionem patrum tuorum regum priorum, qui fuerunt ante te, sic comburent te; et vae, Domine! plangent te.

(3) *Levit.* xxv. 25. Si attenuatus frater tuus vendiderit possessiunculam suam, et voluerit propinquus ejus, potest redimere quod ille vendiderat.

(4) *Levit.* xxv. 28. Habebit emptor usque ad annum

jubilæum; in ipso enim omnis venditio redibit ad Dominum, et ad possessorem pristinum.

(5) *Num.* xviii. 20. In terra eorum nihil possidebitis, nec habebitis partem inter eos.

(6) *Levit.* xxv. 34. Suburbana autem eorum non veneant, quia possessio sempiterna est.

(7) *Hieron. hic.* Suburbana sacerdotum nulli alii poterant venundari, usque ad annum remissionis, nisi ei quem propinquitas sanguinis expetebat.

(8) *Vide infra* ŷ. 24.

8. Et venit ad me Hanameel, filius patrum meorum, secundum verbum Domini, ad vestibulum carceris, et ait ad me : Posside agrum meum qui est in Anathoth, in terra Benjamin, quia tibi competit hereditas, et tu propinquus es ut possideas. Intellexi autem quod verbum Domini esset.

9. Et emi agrum ab Hanameel, filio patrum meorum, qui est in Anathoth, et appendi ei argentum : septem stateres, et decem argenteos.

10. Et scripsi in libro, et signavi, et adhibui testes, et appendi argentum in statera.

8. Et Hanaméel, fils de mon oncle, vint effectivement me trouver dans le vestibule de la prison, selon la parole du Seigneur, et me dit : Achetez mon champ qui est à Anathoth, en la terre de Benjamin ; car cet héritage vous appartient, et c'est vous qui avez le droit de l'acheter, comme étant mon plus proche parent. Or je compris que ceci se faisait par un ordre du Seigneur.

9. J'achetai donc d'Hanaméel, fils de mon oncle, le champ qui est à Anathoth, et je lui en donnai l'argent au poids, sept sicles et dix pièces d'argent.

10. J'en écrivis le contrat, et je le signai en présence de témoins ; et je lui pesai son argent dans la balance.

COMMENTAIRE

était actuellement en prison ; il ne cessait de crier depuis plusieurs années, que Jérusalem serait livrée à Nabucodonosor, la ville détruite, le peuple mené en captivité, le pays désert. Quelle apparence de faire des achats dans une telle conjoncture, où l'on n'avait devant les yeux que des idées de mort, de captivité, de dangers continuels ? Jérémie l'achète pourtant, pour montrer que, malgré tous ces maux, dont la fin était si éloignée, il espérait fermement, et voulait vivement persuader au peuple, qu'Israël reviendrait de sa captivité, et qu'on verrait encore dans Juda des possesseurs de biens territoriaux.

On raconte dans l'histoire romaine (1) que, pendant le siège de Rome par Annibal, on exposa publiquement en vente le champ où ce général était campé avec son armée, et qu'il se trouva des acheteurs, qui en donnèrent autant que si l'armée carthaginoise n'y eût pas été, et que la ville eût joui d'une paix profonde. Cette confiance des Romains désespéra le général carthaginois. Il crut s'en venger en faisant mettre en vente les boutiques des argentiers, qui étaient sur la place de Rome : mais il ne tenait rien ; il fut obligé de lever le siège de la ville. Ici la chose est assez différente. Jérémie achète un champ, qui était au pouvoir des ennemis ; un champ dont il ne devait jamais jouir, et qui devait demeurer abandonné pendant plusieurs années ; il l'achète, dans la ferme persuasion que son peuple sera délivré d'une captivité, où il n'est pas encore réduit. L'effet a pleinement justifié ses promesses. Si ces sortes de prophéties n'ont pas tous les caractères possibles de certitude, où doit-on chercher du divin et du surnaturel ; et si une religion soutenue par de semblables preuves, n'a pas tous les caractères d'une certitude absolue, dans quelle religion peut-on les trouver ? Telle était la certitude de la religion des Juifs, telle est la nôtre aujourd'hui, fondée sur ces

mêmes prodiges, et sur d'autres encore plus grands.

ÿ. 8. VENIT AD ME HANAMEEL. *Hanaméel vint me trouver* dans le vestibule de la prison. Comment put-il venir d'Anathoth, puisque la ville était totalement bloquée ? Les Chaldéens avaient creusé des fossés, et élevé des terrasses tout à l'entour (2). On répond qu'il n'est pas dit qu'Hanaméel soit venu d'Anathoth. Il pouvait être enfermé dans Jérusalem, comme tant d'autres, qui s'y étaient jetés au commencement du siège, ou pour la défendre, ou pour s'y mettre à couvert de l'ennemi. La disette et la famine purent l'obliger à vendre son champ, qui était à Anathoth ; et avant toute chose, il crut qu'il devait l'offrir à Jérémie, quoiqu'il n'y eût guère d'apparence qu'il le dût acheter. On peut répondre aussi que, malgré la vigilance des Chaldéens, leurs fossés et les lignes de circonvallation, il n'était peut être pas impossible d'entrer, et de sortir à la dérobée, pendant la nuit. Mais la première réponse paraît plus probable.

ÿ. 9. APPENDI EI ARGENTUM, SEPTEM STATERES, ET DECEM ARGENTEOS. *Je lui en donnai l'argent au poids, dix-sept pièces d'argent ;* ou dix-sept sicles, 38 fr. 10 centimes de notre monnaie. Il pèse cet argent dans la balance. parce que alors l'argent marqué au coin n'était pas encore en usage. Le *stater*, que saint Jérôme a mis ici dans le texte, est le même que le *sicle* (3). *Sept sicles, et dix pièces d'argent*, est un pléonasme, au lieu de *dix-sept sicles d'argent*.

ÿ. 10. SCRIPSI IN LIBRO, ET SIGNAVI, ET ADHIBUI TESTES. Il ne paraît pas par aucun endroit de l'Écriture, qu'il n'y ait eu parmi les Juifs des notaires de profession, devant lesquels on ait été obligé de passer les actes de vente, d'achat, ou autres. Mais on avait la précaution de prendre toujours des témoins. Et Démosthène remarque que, parmi les Athéniens, on en prenait toujours un grand nombre, lorsqu'on délivrait de l'argent (4).

(1) Tit. Liv. lib. xxvi. - Valer. Max. l. iii. c. 8.

(2) Infra ÿ. 24. Ecce munitiones extractæ sunt adversus civitatem, ut capiatur.

(3) תשע השקלים ודשן פסגות

(4) Demosth. contra Phormion. Οταν αποιδόασι πολλοῦ; παρίστανται μάρτυρας, ἵνα ἐπεισεῖς δοκῶσι εἶναι περὶ τὰ συμβόλαια.

11. Et accepi librum possessionis signatum et stipulationes, et rata, et signa forinsecus ;

12. Et dedi librum possessionis Baruch, filio Neri, filii Maasiæ, in oculis Hanameel, patruelis mei, in oculis testium qui scripti erant in libro emptionis, et in oculis omnium Judæorum qui sedebant in atrio carceris ;

13. Et præcepi Baruch coram eis, dicens :

14. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Sume libros istos, librum emptionis hunc signatum, et librum hunc qui apertus est, et pone illos in vase fictili, ut permanere possint diebus multis ;

15. Hæc enim dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Adhuc possidebuntur domus, et agri, et vineæ in terra ista.

16. Et oravi ad Dominum, postquam tradidi librum possessionis Baruch, filio Neri, dicens :

11. Et je pris le contrat de l'acquisition, signé avec ses clauses, selon les ordonnances de la loi, et avec le sceau qu'on avait mis au dehors ;

12. Et je donnai ce contrat d'acquisition à Baruch, fils de Néri, fils de Maasias, en présence d'Hanaméel, mon cousin germain, et des témoins dont les noms étaient écrits dans le contrat d'acquisition, et aux yeux de tous les Juifs qui étaient assis dans le vestibule de la prison ;

13. Et je donnai cet ordre à Baruch devant tout le monde, et je lui dis :

14. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Prenez ces contrats, ce contrat d'acquisition qui est cacheté, et cet autre qui est ouvert, et mettez-les dans un pot de terre, afin qu'ils puissent se conserver longtemps.

15. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : On achètera encore des maisons, des champs et des vignes en cette terre.

16. Et, après avoir donné le contrat d'acquisition à Baruch, fils de Néri, je priai le Seigneur, en disant :

COMMENTAIRE

§. 11-12. ET ACCEPI LIBRUM POSSESSIONIS SIGNATUM... ET DEDI BARUCH. Dans ces occasions, on dressait deux écrits, dont l'un passait pour original, et était signé, cacheté, et ensuite déposé entre les mains d'un ami, d'un homme de confiance, qui le gardait, afin d'y avoir recours en cas de besoin ; de même que, parmi nous, la minute des contrats demeure chez le notaire. Le second écrit demeurait ouvert, et entre les mains des parties, afin qu'ils pussent s'en servir dans l'occasion. Ce fut entre les mains de Baruch que l'original cacheté fut mis en dépôt. Démosthène remarque également le même usage chez les Grecs (1) ; et saint Jérôme (2) assure que telle était encore la coutume générale de son temps. L'hébreu (3) : *Je pris le livre (ou le contrat) d'achat scellé, et les ordres, les préceptes et le volume.* Tout cela ne dit qu'une même chose. Ce sont des termes de pratique, dont on chargeait les contrats, où l'on accumule plusieurs termes synonymes, pour éviter les faux-fuyants et les détours de la mauvaise foi.

Vatable prétend que l'on écrivait d'abord un contrat, où l'on exprimait le prix de la chose achetée ; ensuite on le faisait signer par les témoins ; puis on y mettait le sceau public ; cela servait d'original. On écrivait en même temps une copie de ce contrat ; mais on n'y mettait point le sceau, et en justice on n'y avait nul égard ; on recourait toujours à l'original scellé. Scaliger (4) prétend que les témoins mettaient leurs noms sur le repli, et au dehors du contrat. On leur lisait la copie ; mais non pas l'original, où l'on avait soin

d'apposer des conditions particulières, dont il était convenu entre les parties, et dont on ne voulait pas que les témoins eux-mêmes fussent informés, pour éviter les surprises de la part de ceux qui avaient droit au rachat des héritages. Ainsi chez les Romains, quoique l'on passât les testaments par-devant des témoins, toutefois on ne leur déclarait point le nom de l'héritier. Louis de Dieu (5) croit remarquer ici trois instruments, ou trois écrits : Le premier (6), dans lequel étaient exprimées la nature de la chose et les conditions de l'achat ; le second (7), dans lequel on scellait le marché, ou l'achat ; le troisième (8) était un acte public, qui renfermait la ratification de ce contrat, ou de cette vente. Mais les autres interprètes ne reconnaissent que les deux écrits, qui sont clairement désignés au verset 14 : *Sume libros istos ; librum emptionis hunc signatum, et librum hunc qui apertus est.*

§. 14. PONE ILLOS IN VASE FICTILI. Vous les mettez dans un pot de terre, pour les y conserver contre le feu et l'humidité. Il était assez ordinaire de serrer les écrits dans des vases de terre. Ces vases étaient ensuite probablement enterrés (9). Origène trouva à Jéricho une version de l'Écriture cachée dans un tonneau d'argile.

§. 15. ADHUC POSSIDEBUNTUR DOMUS ET AGRI IN TERRA ISTA. Le temps viendra où cette terre, après avoir été longtemps déserte, sera peuplée de nouveau, et chacun y recherchera ses anciens héritages, et en acquerra de nouveaux. Jérémie parle du retour de la captivité, qu'il avait si souvent prédite.

(1) Demosth. *advers. Apaturium et advers. Pantenet. ad finem.*

(2) Hieron. *h.c.* Unum signatum, alterum apertum ; quæ emptionum consuetudo hucusque servatur ; ut quod intrinsecus clausum signacula continent, hoc legere cupientibus apertum volumen exhibeat.

(3) אקח את ספר הבקנה את החתום המצוה והחקים ואת הגלוי

(4) Scaliger. *Elench. tripartes.*

(5) Louis de Dieu, *hic ad* §. 11.

(6) ספר הבקנה Liber acquisitionis.

(7) המצוה *Præceptum.*

(8) החקים *Statuta.* — (9) D'Allioli.

17. Heu ! heu ! heu ! Domine Deus, ecce tu fecisti cælum et terram in fortitudine tua magna et in brachio tuo extento; non erit tibi difficile omne verbum;

18. Qui facis misericordiam in millibus, et reddis iniquitatem patrum in sinum filiorum eorum post eos; Fortissime, magne, et potens, Dominus exercituum nomen tibi.

19. Magnus consilio, et incomprehensibilis cogitatu; cujus oculi aperti sunt super omnes vias filiorum Adam, ut reddas unicuique secundum vias suas et secundum fructum adinventionum ejus.

20. Qui posuisti signa et portenta in terra Ægypti usque ad diem hanc, et in Israel, et in hominibus, et fecisti tibi nomen sicut est dies hæc.

21. Et eduxisti populum tuum Israel de terra Ægypti, in signis et in portentis, et in manu robusta et in brachio extento, et in terrore magno.

22. Et dedisti eis terram hanc, quam jurasti patribus eorum ut dares eis, terram fluentem lacte et melle.

23. Et ingressi sunt, et possederunt eam, et non obedierunt voci tuæ, et in lege tua non ambulaverunt; omnia quæ mandasti eis ut facerent non fecerunt, et evenerunt eis omnia mala hæc.

24. Ecce munitiones exstructæ sunt adversum civitatem ut capiatur, et urbs data est in manus Chaldæorum qui præliantur adversus eam, a facie gladii, et famis, et pestilentiæ; et quæcumque locutus es acciderunt, ut tu ipse cernis.

25. Et tu dicis mihi, Domine Deus: Eme agrum argento, et adhibe testes, cum urbs data sit in manus Chaldæorum.

26. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens:

27. Ecce ego Dominus, Deus universæ carnis: numquid mihi difficile erit omne verbum?

28. Propterea hæc dicit Dominus: Ecce ego tradam civitatem istam in manus Chaldæorum, et in manus regis Babylonis, et capient eam.

17. Hélas ! hélas ! hélas ! Seigneur Dieu, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre par votre grande puissance et par la force invincible de votre bras : rien ne peut vous être difficile.

18. C'est vous qui faites miséricorde dans la suite de mille générations, qui faites passer l'iniquité des pères dans le sein des enfants qui leur succèdent; c'est vous qui êtes le fort, le grand et le puissant; le Seigneur des armées est votre nom.

19. Vous êtes grand dans vos conseils et incompréhensible dans vos pensées; vos yeux sont ouverts sur toutes les voies des enfants d'Adam, pour rendre à chacun selon sa conduite et selon le fruit de ses œuvres.

20. C'est vous qui avez fait jusqu'à ce jour des signes et des prodiges dans l'Égypte, dans Israël, et parmi tous les hommes, et qui avez rendu votre nom aussi grand qu'il est aujourd'hui.

21. C'est vous qui avez tiré votre peuple d'Israël de l'Égypte, par des miracles et des prodiges, avec une main forte et un bras étendu, et dans la terreur de vos jugements.

22. Vous leur avez donné cette terre, selon que vous aviez juré à leurs pères de leur donner une terre où couleraient des ruisseaux de lait et de miel.

23. Ils y sont entrés et ils l'ont possédée: ils n'ont point obéi à votre voix, ils n'ont point marché dans votre loi, ils n'ont point fait toutes les choses que vous leur aviez commandées, et tous ces maux sont tombés sur eux.

24. Voilà la ville environnée des travaux qui ont été élevés contre elle pour la prendre, et elle a été livrée entre les mains des Chaldéens qui l'assiègent; elle est abandonnée à l'épée, à la famine et à la peste; de sorte que tout ce que vous lui aviez prédit est arrivé, comme vous le voyez vous-même.

25. Et après cela, Seigneur Dieu, vous me dites: Achetez un champ avec de l'argent, en présence de témoins; quoique cette ville ait été livrée entre les mains des Chaldéens.

26. Alors le Seigneur parla à Jérémie, et lui dit:

27. C'est moi qui suis le Seigneur Dieu de toute chair: y a-t-il rien qui me soit difficile?

28. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Je vais abandonner cette ville entre les mains des Chaldéens, entre les mains du roi de Babylone; ils la prendront;

COMMENTAIRE

§. 17. HEU, HEU, HEU, DOMINE ! L'hébreu (1) ne met qu'une fois hélas ! Les Septante (2) : O Seigneur Dieu, qui êtes par essence !

NON ERIT TIBI DIFFICILE OMNE VERBUM. L'hébreu (3) : Rien ne vous est caché (4), ou admirable, ou impossible, ou difficile. Rien n'est au-dessus ni de vos forces, ni de votre pénétration, ni de vos connaissances. Pindare (5) : Rien n'est incroyable quand Dieu s'en mêle.

§. 18. QUI FACIS MISERICORDIAM IN MILLIBUS. Dieu menace de punir les crimes des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième

génération; mais aussi il fait miséricorde jusqu'à la suite de mille générations (6). Il élève toujours sa miséricorde beaucoup au-dessus de sa justice.

§. 20. QUI POSUISTI SIGNA IN TERRA ÆGYPTI USQUE AD DIEM HANC. Vous avez commencé à faire des prodiges dans l'Égypte, et vous avez continué dans toute la suite, depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, de nous donner des marques de votre souverain pouvoir. Ou bien : Vous avez fait, dans l'Égypte, des prodiges dont la mémoire nous remplit d'admiration encore aujourd'hui.

(1) הֵיָהוּ הֵיָהוּ הֵיָהוּ

(2) O' ὦν, Κύριε, Θεός.

(3) לֹא יִסְתֵּר מִי אֵין מִן דְּבַר

(4) O' ὅ μὴ ἀποκρυβῆναι ἀπὸ σοῦ οὐδέν.

(5) Pindar. Pyth. Ode X.

Θεῶν τελευσάντων οὐδὲν ποτὲ φαίνεται ἔμμεν ἄπιστον.

(6) Exod. xxxiv. 7.

29. Et venient Chaldæi præliantes adversum urbem hanc, et succendent eam igni, et comburent eam, et domos in quarum domatibus sacrificabant Baal, et libabant diis alienis libamina ad irritandum me.

30. Erant enim filii Israël et filii Juda jugiter facientes malum in oculis meis ab adolescentia sua; filii Israël, qui usque nunc exacerbant me in opere manuum suarum, dicit Dominus.

31. Quia in furore et in indignatione mea facta est mihi civitas hæc, a die qua ædificaverunt eam, usque ad diem istam qua auferetur de conspectu meo,

32. Propter malitiam filiorum Israël et filiorum Juda, quam fecerunt ad iracundiam me provocantes, ipsi et reges eorum, principes eorum, et sacerdotes eorum, et prophetae eorum, viri Juda et habitatores Jerusalem.

33. Et verterunt ad me terga, et non facies, cum docerem eos diluculo et erudirem, et nollent audire, ut acciperent disciplinam.

34. Et posuerunt idola sua in domo in qua invocatum est nomen meum, ut polluerent eam.

35. Et ædificaverunt excelsa Baal, quæ sunt in valle filii Ennom, ut initiarent filios suos et filias suas Moloch, quod non mandavi eis, nec ascendit in cor meum ut facerent abominationem hanc, et in peccatum deducerent Judam.

36. Et nunc propter ista, hæc dicit Dominus Deus Israël, ad civitatem hanc, de qua vos dicitis quod tradetur in manus regis Babylonis, in gladio, et in fame, et in peste:

29. Et les Chaldéens viendront attaquer cette ville; ils y mettront le feu, et la brûleront; et ils réduiront en cendres ces maisons sur le haut desquelles on sacrifiait à Baal, et on faisait des oblations à des dieux étrangers, pour m'irriter.

30. Car les enfants d'Israël et les enfants de Juda, dès leur jeunesse, commettaient sans cesse le mal devant mes yeux; ces enfants d'Israël qui jusqu'aujourd'hui ne cessent de m'irriter par l'ouvrage de leurs mains, dit le Seigneur.

31. Cette ville est devenue l'objet de ma fureur et de mon indignation, depuis le jour où elle a été bâtie jusqu'au jour où je l'exterminerai de devant ma face,

32. A cause des maux que les enfants d'Israël et les enfants de Juda y ont commis pour m'irriter, eux et leurs rois, leurs princes, leurs prêtres et leurs prophètes, les habitants de Juda et de Jérusalem.

33. Ils m'ont tourné le dos, et non le visage, lorsque je prenais un grand soin de les instruire et de les corriger; et ils n'ont voulu ni m'écouter ni recevoir les châtimens.

34. Et ils ont mis des idoles dans la maison où mon nom a été invoqué, pour la profaner.

35. Ils ont bâti à Baal des autels qui sont dans la vallée du fils d'Ennom, pour sacrifier à Moloch leurs fils et leurs filles, quoique je ne le leur eusse point commandé, et qu'il ne me soit jamais venu dans l'esprit de les pousser à commettre cette abomination, et à porter ainsi Juda au péché.

36. Après cela néanmoins, voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël, à cette ville dont vous dites qu'elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, et abandonnée à l'épée, à la famine et à la peste :

COMMENTAIRE

§. 29. IN QUARUM DOMATIBUS SACRIFICABANT BAAL. Voyez le chapitre XIX, 13; *Sophon.* I, 5; *IV. Reg.* XXIII, 12. On dressait des autels sur les plates-formes en l'honneur du soleil et de la lune.

§. 30. JUGITER FACIENTES MALUM. On peut traduire l'hébreu (1) : *Mais ils faisaient le mal.* Ou bien : *Ils ne faisaient autre chose que le mal.* Les Septante (2) : *Ils faisaient seuls le mal.*

§. 31. IN INDIGNATIONE MEA FACTA EST MIHI CIVITAS HÆC, A DIE QUA ÆDIFICAVERTUNT EAM. Les Jébuséens la souillèrent par leurs crimes, avant l'arrivée des Hébreux dans la terre de Canaan. Depuis que David l'eut prise, et qu'il l'eut augmentée, jusqu'à sa destruction par Nabucodonosor, fut-elle pendant le règne d'un seul prince, sans irriter le Seigneur par ses crimes? David lui-même ne fut pas exempt de fautes. Absalom, Amnon, Adonias ne sont guère connus que par leurs crimes. Salomon bâtit des temples aux idoles (3). Ses successeurs se plongèrent dans toutes sortes d'abominations. Il en faut excepter Ézéchiass et Josias, et, si l'on veut, Joas et Josaphat. Mais encore quelle fut Jérusalem sous leur règne? Quel portrait Jérémie et les autres pro-

phètes nous font-ils des règnes d'Ézéchiass et de Josias? Il n'est donc que trop vrai que Jérusalem, dès le commencement, n'a cessé d'irriter le Seigneur par ses infidélités.

§. 34. POSUERUNT IDOLA SUA IN DOMO IN QUA INVOCATUM EST NOMEN MEUM. *Ils ont mis leurs idoles dans la maison où mon nom a été invoqué;* dans mon temple même. Cela se vit sous Achaz (4), sous Manassé (5), et peut-être sous les derniers rois de Juda (6).

§. 35. UT INITIARENT FILIOS SUOS MOLOCH. L'hébreu (7) : *Pour les faire passer à Moloch;* c'est-à-dire, pour les faire passer par le feu en l'honneur de Moloch. Ils les sacrifiaient inhumainement à cette fausse divinité, comme il est marqué si souvent dans l'Écriture (8).

QUOD NON MANDAVI EIS. *Quoique je ne leur eusse point commandé,* et qu'au contraire je leur eusse très expressément défendu (9). Il semblerait par là que ces peuples superstitieux s'imaginaient faire quelque chose de fort agréable à Dieu, en immolant leurs propres fils, comme Abraham avait voulu immoler Isaac. La même expression se remarque aux chapitres XIX, 5, et VII, 31, dans le même cas.

(1) אך עשיה הרע

(2) Μόνοι ποιοῦντες τὸ πονηρὸν. *Ila et Theodot. sed. Sym. 1. edit. et 2. edit. Διόλου.* Jugiter. *Aqu. Παλι.* Cæterum.

(3) III. *Reg.* XI, 7. et *IV. Reg.* XXIII, 13.

(4) *IV. Reg.* XVI, 12. et *II. Par.* XXVIII, 24.

(5) *IV. Reg.* XXI, 4. et *XXIII.* 4... 10.

(6) *Ezech.* VIII, 9. 10. 11.

(7) להעביר את בנייה לביה לשרך. Les Septante: Τοῦ ἀναφέρειν. *Ila et Theodot. sed Aqu. et Sym. Traducerent.*

(8) *Vide IV. Reg.* XXI, 6. - *Ezech.* XX, 31. - *Jerem.* XIX, 5.

(9) *Levit.* XVIII, 21.

37. Ecce ego congregabo eos de universis terris ad quas eieci eos in furore meo, et in ira mea, et in indignatione grandi; et reducam eos ad locum istum, et habitare eos faciam confidenter.

38. Et erunt mihi in populum, et ego ero eis in Deum.

39. Et dabo eis cor unum, et viam unam, ut timeant me universis diebus, et bene sit eis, et filiis eorum post eos.

40. Et feriam eis pactum sempiternum, et non desinam eis benefacere; et timorem meum dabo in corde eorum, ut non recedant a me.

41. Et lætabor super eis, cum bene eis fecero; et plantabo eos in terra ista in veritate, in toto corde meo et in tota anima mea.

42. Quia hæc dicit Dominus: Sicut adduxi super populum istum omne malum hoc grande, sic adducam super eos omne bonum quod ego loquor ad eos;

43. Et possidebuntur agri in terra ista, de qua vos dicitis quod deserta sit, eo quod non remanserit homo et jumentum, et data sit in manus Chaldæorum.

44. Agri ementur pecunia, et scribentur in libro, et imprimetur signum, et testis adhibebitur, in terra Benjamin et in circuitu Jerusalem, in civitatibus Juda, et in civitatibus montanis, et in civitatibus campestribus, et in civitatibus quæ ad austrum sunt, quia convertam captivitatem eorum, ait Dominus.

37. Je rassemblerai ses habitants, de tous les pays où je les aurai chassés dans l'effusion de ma fureur, de ma colère et de mon indignation; je les ramènerai en ce lieu, et je les y ferai demeurer dans une entière sûreté.

38. Ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu.

39. Je leur donnerai à tous un même cœur, et je les ferai marcher dans la même voie, afin qu'ils me craignent tous les jours de leur vie, et qu'ils soient heureux, eux et leurs enfants.

40. Je ferai avec eux une alliance éternelle; je ne cesserai de les combler de bienfaits; et j'imprimerai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne se retirent point de moi.

41. Je trouverai en eux ma joie, lorsque je leur aurai fait du bien; je les établirai en cette terre, dans la vérité, avec toute l'effusion de mon cœur et de mon âme;

42. Car voici ce que dit le Seigneur: Comme j'ai affligé ce peuple par tous ces grands maux, je le comblerai de même de tous les biens que je leur promets;

43. Et l'on achètera des champs dans cette terre, dont vous dites qu'elle est toute déserte, parce qu'il n'y est demeuré ni homme ni bête, parce qu'elle a été livrée entre les mains des Chaldéens.

44. On y achètera des champs; on en écrira les contrats, et on y mettra le sceau, en présence de témoins, dans la terre de Benjamin, et aux environs de Jérusalem, dans les villes de Juda, dans les villes qui sont sur les montagnes, dans les villes qui sont dans la plaine, et dans les villes qui sont vers le midi, parce que je ferai revenir les captifs, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

§. 37. CONGREGABO EOS DE UNIVERSIS TERRIS, etc. Ce verset et les suivants, jusqu'au 42, dépassent tellement le retour de la captivité de Babylone, qu'on peut, et qu'on doit même, les entendre de la prédication de l'Évangile, de la manifestation du Messie, de la nouvelle alliance, et de la fondation de l'Église. Par exemple, on ne peut pas, dans la rigueur, assurer que les Juifs soient demeurés dans leur pays dans une entière sûreté; verset 37, qu'ils aient tous eu le même cœur, et qu'ils aient marché dans la même voie; verset 39, que le Seigneur ait fait avec eux une alliance éternelle; verset 40, etc. Voyez le chapitre XXXI, versets 31, 32, 33, 34.

§. 41. LÆTATOR SUPER EIS, CUM BENE EIS FECERO. Je trouverai ma joie en eux, lorsque je leur aurai fait du bien; ou, je me plairai à leur faire du bien; je les comblerai de joie et de plaisir. Ou bien (1): Je les verrai avec joie, et je les comblerai de biens.

PLANTABO EOS IN VERITATE. Je les établirai en cette terre dans la vérité, ou dans la fidélité; d'une

manière ferme et stable (2). Ils y seront établis pour toujours. Le prophète fait allusion à un arbre bien enraciné, que rien n'est capable d'ébranler, ni d'arracher.

§. 44. IN CIVITATIBUS MONTANIS, ET IN CIVITATIBUS CAMPESTRIBUS, ET IN CIVITATIBUS QUÆ AD AUSTRUM. C'est une explication, ou une distribution de ce qu'il vient d'appeler en gros les villes de Juda. Il y avait dans la tribu de Juda le canton de Jérusalem et des environs: *In circuitu Jerusalem*; les villes des montagnes, aux environs de Hébron; les villes de la plaine, ou de la *Schephélâh* (3), aux environs d'Éleuthéropolis, vers Gaza; enfin les villes du midi (4), plus avant vers l'Arabie Pétrée, et vers l'Idumée. Saint Jérôme n'a travaillé sur Jérémie que jusqu'à cet endroit. C'est un guide dont nous regrettons l'absence, avec d'autant plus de raison que, dans l'église latine, on l'a toujours regardé comme le premier des commentateurs, et que nous nous sommes fait un devoir de l'écouter toujours avec respect, et de ne nous en écarter que rarement.

(1) ששחי עליהם להטיב אותם

(2) Les Septante: Εἶν πιστάει.

(3) ובקרי השפלה Eἶν πόλει τῆς Σεφελᾶ.

(4) בקרי הגב Les Septante: Εἶν πόλει τῆς Ναγέβ.

CHAPITRE XXXIII

Promesses du retour de Juda et du rétablissement de Jérusalem. Exécution des promesses à l'égard d'Israël et de Juda. Nouveau germe de la race de David. Alliance ferme du Seigneur avec les deux races royale et sacerdotale. Promesses du Seigneur en faveur de Jacob et de David.

1. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam secundo, cum adhuc clausus esset in atrio carceris, dicens :

2. Hæc dicit Dominus, qui facturus est, et formaturus illud, et paraturus ; Dominus nomen ejus :

3. Clama ad me, et exaudiam te ; et annuntiabo tibi grandia et firma quæ nescis.

4. Quia hæc dicit Dominus Deus Israel ad domos urbis hujus, et ad domos regis Juda, quæ destructæ sunt, et ad munitiones, et ad gladium

5. Venientium ut dimicent cum Chaldæis, et impleant eas cadaveribus hominum quos percussi in furore meo et in indignatione mea, abscondens faciem meam a civitate hac, propter omnem malitiam eorum :

1. Le Seigneur parla une seconde fois à Jérémie, lorsqu'il était encore enfermé dans le vestibule de la prison, et lui dit :

2. Voici ce que dit le Seigneur, qui fera ce qu'il a dit, qui le dispose, et le prépare par avance ; son nom est l'Être suprême :

3. Criez vers moi, et je vous exaucerai, et je vous annoncerai des choses grandes et certaines, que vous ne savez pas ;

4. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël aux maisons de cette ville, aux maisons du roi de Juda, qui ont été détruites, aux fortifications, et à l'épée

5. De ceux qui viennent combattre contre les Chaldéens, pour remplir cette ville des corps de ceux que j'ai frappés dans ma fureur et dans mon indignation, ayant détourné mon visage de cette ville, à cause de toutes les méchancetés de ses habitants.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. FACTUM EST VERBUM DOMINI AD JEREMIAM SECUNDO. *Le Seigneur parla une seconde fois à Jérémie*, pendant qu'il était encore dans le vestibule de la prison. Cette prophétie est postérieure à la précédente. On n'en sait pas la date ; mais elle ne peut pas être éloignée de celle qui précède, parce que Nabucodonosor quitta le siège de Jérusalem, pour marcher contre le roi d'Égypte, la même dixième année de Sédécias, comme il est marqué au chapitre précédent, et au chapitre suivant, Jérémie nous parle d'une chose qui n'arriva qu'après que Nabucodonosor se fût retiré de la ville, la onzième année de Sédécias. Cette prédiction fut faite pendant que le siège durait encore ; versets 4-5.

ŷ. 2. QUI FACTURUS EST ILLUD, ET PARATURUS. L'hébreu est au féminin (1) : *Qui forme cette chose, pour l'établir*. Les Septante (2) ont cru qu'il parlait de la terre : *Qui forme la terre, pour la redresser*. Mais les Hébreux mettent ordinairement le féminin pour le neutre. Le Seigneur prépare l'esprit de Jérémie aux grandes choses qu'il va lui révéler. Il lui dit qu'elles paraîtraient incroyables,

si l'on ne savait que c'est lui-même qui doit les faire.

ŷ. 3. CLAMA AD ME, ET ANNUNTIABO TIBI GRANDIA. L'esprit de prophétie prévenait ordinairement les prophètes, et les saisissait de manière qu'ils ne pouvaient en arrêter les impressions ; mais d'autres fois, ils priaient, ils demandaient cet esprit, qui souffle là où il lui plaît. Daniel demande l'explication de ses propres visions (3).

ŷ. 4. HÆC DICIT DOMINUS AD DOMOS URBS HUIJUS. *Voici ce que dit le Seigneur aux maisons de cette ville ; ou plutôt, sur les maisons de cette ville*. Voici les promesses qu'il leur fait : elles seront rétablies ; *je fermerai leurs cicatrices : Obducam eis cicatricem ; je rétablirai leurs murailles, je réparerai leurs brèches*.

ŷ. 5. AD GLADIUM VENIENTIUM UT DIMICENT CUM CHALDÆIS, ET IMPLEANT EAS CADAVERIBUS. Jérémie en veut aux Juifs qui, par une vaine résistance, irritaient les Chaldéens, et prenaient plaisir à attirer sur Jérusalem les derniers malheurs, en s'opiniâtrant à défendre cette ville contre les ordres de Dieu. Insensés, tout ce que vous faites n'aboutira qu'à faire de Jérusalem un cimetière.

(1) ויבר אוחה להבניה

(2) Ποιῶν γῆν, καὶ πλαστῶν ἀστῆν τοῦ ἀνορθῶσαι ἀστῆν.

(3) Dan. ix. 2. 3. 4 ; x. 3. 11.

6. Ecce ego obducam eis cicatricem et sanitatem, et curabo eos, et revelabo illis deprecationem pacis et veritatis.

7. Et convertam conversionem Juda et conversionem Jerusalem, et ædificabo eos sicut a principio.

8. Et emundabo illos ab omni iniquitate sua in qua peccaverunt mihi, et propitius ero cunctis iniquitatibus eorum, in quibus deliquerunt mihi et spreverunt me.

9. Et erit mihi in nomen, et in gaudium, et in laudem, et in exultationem cunctis gentibus terræ, quæ audierint omnia bona quæ ego facturus sum eis ; et pavebunt et turbabuntur in universis bonis, et in omni pace quam ego faciam eis.

10. Hæc dicit Dominus : Adhuc audietur in loco isto quem vos dicitis esse desertum, eo quod non sit homo nec jumentum in civitatibus Juda, et foris Jerusalem, quæ desolatæ sunt, absque homine, et absque habitatore, et absque pecore,

11. Vox gaudii et vox lætitiæ, vox sponsi et vox sponsæ, vox dicentium : Confitemini Domino exercituum, quoniam bonus Dominus, quoniam in æternum misericordia ejus ; et portantium vota in domum Domini : reducam enim conversionem terræ, sicut a principio, dicit Dominus.

12. Hæc dicit Dominus exercituum : Adhuc erit in loco isto deserto, absque homine et absque jumento, et in cunctis civitatibus ejus, habitaculum pastorum accubantium gregum.

13. In civitatibus montuosis, et in civitatibus campes-tribus, et in civitatibus quæ ad austrum sunt, et in terra Benjamin, et in circuitu Jerusalem, et in civitatibus Juda, adhuc transibunt greges ad manum numerantis, ait Dominus.

6. Je refermerai leurs plaies, je les guérirai, et je les ferai jouir de la paix qu'ils me demandent et de la vérité.

7. Je ferai revenir les captifs de Juda et les captifs de Jérusalem, et je les rétablirai comme ils étaient au commencement.

8. Je les purifierai de toutes les iniquités qu'ils ont commises contre moi ; et je leur pardonnerai tous les péchés par lesquels ils m'ont offensé et m'ont méprisé.

9. Toutes les nations de la terre, qui entendront parler de tous les biens que je leur aurai faits, en relèveront mon nom avec joie, et m'en loueront avec des cris de réjouissance ; elles seront effrayées et épouvantées de toutes les grâces que je leur ferai, et de l'abondance de la paix dont je les comblerai.

10. Voici ce que dit le Seigneur : Dans ce lieu dont vous dites qu'il est désert, parce qu'il n'y a plus ni homme ni bête dans les villes de Juda, dans les environs de Jérusalem, qui sont désolés, sans hommes, sans habitants, et sans troupeaux ;

11. On y entendra encore des cris de joie et des chants de réjouissance, des cantiques de l'époux et de l'épouse, mêlés aux voix de ceux qui diront : Bénissez le Seigneur des armées, parce que le Seigneur est bon, parce que sa miséricorde est éternelle ! et la voix de ceux qui porteront leurs oblations dans la maison du Seigneur ; parce que je ferai revenir tous les captifs de cette terre, et je les rétablirai comme ils étaient dès le commencement, dit le Seigneur.

12. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Dans ce lieu qui est désert, sans hommes et sans animaux, et dans toutes ses villes, il y aura encore des cabanes de pasteurs qui feront reposer leurs troupeaux ;

13. Dans les villes qui sont sur les montagnes, dans les villes qui sont dans la plaine, dans les villes qui sont vers le midi, dans la terre de Benjamin, dans les environs de Jérusalem, et dans les villes de Juda, les troupeaux passeront encore sous les mains de ceux qui les comptent, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

§. 6. **OBUDCAM EIS CICATRICEM.** *Je refermerai leurs plaies* : ou plutôt, *je refermerai ses plaies* ; les plaies, les brèches de Jérusalem (2). Cette promesse a rapport au verset 4 : *Voici ce que dit le Seigneur aux maisons de Jérusalem.* C'est le sens de l'hébreu et des Septante (3).

Ces plaies figurent, selon les saints pères, l'état malheureux de la nature humaine, blessée profondément par le péché.

REVELABO ILLIS DEPRECATIONEM PACIS ET VERITATIS. Je leur enseignerai à me prier, et à me demander une paix fixe et durable. Ou bien : Je leur révélerai, je leur découvrirai, je leur ferai goûter ce bonheur constant, qui est l'objet de leurs désirs.

§. 8. **EMUNDABO ILLOS AB OMNI INIQUITATE SUA.** Je ne penserai plus à leurs iniquités, ni à celles de leurs pères ; je tiendrai pour expiées et pardonnées toutes leurs fautes passées. La captivité et les maux qu'ils auront endurés, seront comme un baptême qui les purifiera (4).

§. 9. **PAVEBUNT ET TURBABUNTUR IN UNIVERSIS BONIS, etc.** Les nations étrangères craindront désormais d'attaquer un peuple si aimé de Dieu, et si privilégié ; elles verront avec surprise une si grande abondance de biens ; elles se sentiront saisies d'une crainte respectueuse pour un Dieu si puissant, et qui aime et protège si évidemment les Juifs.

§. 11. **PORTANTIUM VOTA IN DOMUM DOMINI.** *Qui porteront leurs oblations dans la maison du Seigneur* ; leurs dons (1), leurs présents, les sacrifices qu'ils auront voués. L'hébreu (2) : *Ils apporteront la louange dans le temple du Seigneur.* Ils viendront lui rendre leurs hommages, y publier ses louanges, ou même y offrir leurs hosties pacifiques d'actions de grâces, de louanges, pour reconnaître son souverain domaine.

§. 13. **IN CIVITATIBUS MONTUOSIS.** Dans les montagnes de Juda, vers le midi. Voyez la fin du chapitre xxxii.

TRANSIBUNT GREGES AD MANUM NUMERANTIS.

(2) Vide II. Par. xxiv. 13. - II. Esdr. iv. 7.

(3) א'אָגוּ אָסרָךְ סַנְטוֹלֵמוֹס. Heb. הַגְּבִי בַעֲלָה לָהּ אֶרְבָּבָה.

(4) Voyez le chapitre xxxi. 29. 30.

(1) Les Septante : Εἰς τὸν οἶκον Κυρίου.

(2) כְּבִיאִים תְּרַדָּה בֵּית יְהוָה.

14. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo verbum bonum quod locutus sum ad domum Israel et ad domum Juda.

15. In diebus illis et in tempore illo germinare faciam David germen justitiæ, et faciet judicium et justitiam in terra ;

16. In diebus illis salvabitur Juda, et Jerusalem habitabit confidenter ; et hoc est nomen quod vocabunt eum : Dominus justus noster.

17. Quia hæc dicit Dominus : Non interibit de David vir qui sedeat super thronum domus Israel ;

18. Et de sacerdotibus et de levitis non interibit vir a facie mea, qui offerat holocausta, et incendat sacrificium, et cædat victimas omnibus diebus.

19. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

14. Le temps vient, dit le Seigneur, où j'accomplirai les paroles favorables que j'ai données à la maison d'Israël et à la maison de Juda.

15. En ces jours-là et en ces temps-là, je ferai sortir de David un germe de justice ; et il agira selon l'équité, et il établira la justice sur la terre.

16. En ces jours-là, Juda sera sauvé, et Jérusalem habitera dans une entière assurance ; et voici le nom qu'ils lui donneront : Le Seigneur qui est notre justice ; 17. Car voici ce que dit le Seigneur : On ne verra point la tige de David manquer d'un homme qui soit assis sur le trône de la maison d'Israël ;

18. Et on ne verra point la race des prêtres et des lévites manquer d'un homme qui offre des holocaustes en ma présence, qui allume le feu de mon sacrifice, et qui égorge des victimes devant moi dans tous les temps.

19. Le Seigneur parla encore à Jérémie, et lui dit :

COMMENTAIRE

Les troupeaux passeront sous la main de ceux qui les comptent ; sous la main du maître du troupeau, ou du berger : *Quæ transeunt sub pastoris virga*, dit Moïse (1). On verra, dans une paix profonde, de nombreux troupeaux aller aux pâturages, et en revenant ; et le maître les comptera à loisir, en entrant dans la bergerie. Virgile (2) :

Est mihi namque domi pater, est injusta noverca,
Bisque die numerant ambo pecus, alter et hædos.

Le chaldéen l'explique du Messie : *Mon peuple sera instruit, et formé de la main du Messie.*

¶ 15. IN DIEBUS ILLIS, ET IN TEMPORE ILLO, GERMINARE FACIAM DAVID GERMEN JUSTITIÆ. Ce germe de justice, est le Messie, comme on l'a dit si souvent. Il est appelé *germe*, *rejeton*, ou, selon d'autres traducteurs, *orient*, dans plusieurs endroits des prophètes (3). On lui donne des qualités, qui ne conviennent qu'au Fils de Dieu, qu'à Jésus, fils de David, et premier-né du Père. Par exemple : *Son nom sera le Seigneur, qui est notre justice* ; verset 16. *Et on ne verra point la tige de David manquer d'un homme qui soit assis sur le trône de la maison d'Israël* ; verset 17. Enfin, *on ne verra plus la race de Lévi manquer de sacrificeurs actuellement occupés à offrir à Dieu des sacrifices dans tous les temps* ; verset 18. Tous ces caractères ne conviennent qu'au règne de Jésus-Christ, qu'à son Église, qu'à son sacerdoce éternel. Zorobabel était une figure du Messie (4). On peut lui appliquer quelques-uns des traits qui sont mêlés parmi ceux qui sont propres au Messie, et incommunicables à d'autres ; mais on ne peut les lui appliquer tous. On peut en refuser plusieurs à

Zorobabel ; et on ne peut en nier aucun de Jésus-Christ. Ceux mêmes qui conviennent à Zorobabel, conviennent à Jésus-Christ ; mais non pas réciproquement. Les Juifs eux-mêmes (5) ont reconnu que ceci regardait le Messie.

¶ 16. HOC EST NOMEN QUOD VOCABUNT EUM : DOMINUS JUSTUS NOSTER. L'hébreu (6) : *Et voici comment on l'appellera*, comme on appellera Jérusalem : (le texte est au féminin), *Jéhovah notre justice*. Mais dans l'endroit parallèle, *Jerem. xxiii*, on lit : *En ce temps-là, Juda sera sauvé, et Israël sera dans une entière assurance ; et voici le nom qu'on lui donnera : Le Seigneur est notre justice*. Ce qu'on ne peut naturellement rapporter qu'au germe de David, dont il est parlé auparavant. En admettant la manière de lire qui se trouve ici, et en expliquant ce passage de Jérusalem, on n'abandonne pas pour cela la prophétie. Elle s'explique toujours du Messie, qui est le chef et le fondateur de l'église chrétienne, la nouvelle Jérusalem, dont le nom est : *Le Seigneur est notre justice*. En effet, tout ce qu'elle a de mérite, de grâce et de justice, elle fait gloire de le rapporter au Messie et prend volontiers le nom : *Le Seigneur est ma justice*. Les Septante (7) ont lu au masculin : *On l'appellera*, le Messie : *Le Seigneur notre justice*.

¶ 17. NON INTERIBIT DE DAVID VIR QUI SEDEAT SUPER THRONUM DOMUS ISRAEL. Le trône d'Israël sera toujours occupé par un des descendants de David. Mais comment vérifier cette prophétie depuis la captivité de Babylone ? Car : 1° Si l'on prend le trône pour le règne, pour l'autorité royale et indépendante, on sait que les Juifs furent toujours sous une domination étrangère,

(1) *Levit. xxvii. 32.*

(2) *Virgil. Eclog. iii. Vide et Oppian. lib. iv. Halicut.*

(3) *Isai. iv. 2. - Jerem. xxiii. 5. - Ezech. xxxiv. 29.* Item sub nomine orientis. *Heb. כרס Zach. iii. 8 ; vi. 12. - Item Isai. xi. 1. Egrediatur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.*

(4) *Theodoret. hic. Τυπικῶς μὲν ἐπὶ τοῦ Ζωροβάβελ ταῦτα*

τετύχηται πέρατος, ἀκριβῶς δὲ τὴν τῆς προφητείας ἀληθείαν ὁ δεσπότης ἡμῶν ἐδίδαξεν.

(5) *Vide Bereschith. Rab. ad Genes. xxv. 5. et xli. 44. Echa Rabathi in Thren. i. 16. Vide Calov.*

(6) *וזה אשר יקרא לה יהוה צדקנו*

(7) *Τούτο ἐστὶ τὸ ὄνομα ὃ καλέσουσι αὐτῷ, Κύριος δικαίος ἡμῶν. Ita Chald. Syr.*

20. Hæc dicit Dominus : Si irritum potest fieri pactum meum cum die, et pactum meum cum nocte, ut non sit dies et nox in tempore suo,

21. Et pactum meum irritum esse poterit cum David, servo meo, ut non sit ex eo filius qui regnet in throno ejus, et levitæ et sacerdotes ministri mei.

22. Sicuti enumerari non possunt stellæ cæli, et metiri arena maris, sic multiplicabo semen David, servi mei, et levitas ministros meos.

23. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

20. Voici que dit le Seigneur : Si l'on peut rompre l'alliance que j'ai faite avec le jour et l'alliance que j'ai faite avec la nuit, pour empêcher que le jour et la nuit ne paraissent chacun en son temps ;

21. On pourra rompre aussi l'alliance que j'ai faite avec mon serviteur David, et empêcher qu'il ne naisse de lui un fils qui règne sur son trône, et que les lévites et les prêtres ne soient mes ministres.

22. Comme on ne peut compter les étoiles, ni mesurer tout le sable de la mer, ainsi je multiplierai la race de mon serviteur David, et les lévites qui sont mes ministres.

23. Le Seigneur parla encore à Jérémie, et lui dit :

COMMENTAIRE

jusqu'au gouvernement de Jean Hyrcan, ou du malheureux Aristobule, son successeur ; 2° Si l'on veut qu'un prince de la maison de David ait toujours occupé le trône d'Israël, quel qu'il fût, indépendant ou subordonné aux rois de Perse, d'Égypte ou de Syrie, la difficulté n'est pas moindre, puisque, depuis Zorobabel et Néhémie, l'histoire nous représente les grands prêtres à la tête de la nation, jusqu'aux Maccabées, qui unissent la souveraine sacrificature au gouvernement de la nation, et cette double autorité disparut lorsque Hérode le Grand, Iduméen d'origine, fut établi roi des Juifs par les Romains ; 3° En vain dirait-on (1) que la race royale de David était unie à celle d'Aaron, dans la personne des Asmonéens. C'est ce qui n'est nullement prouvé. Et quand on l'aurait montré, s'ensuivrait-il que le trône d'Israël fut toujours occupé par un descendant de David ? Ne sait-on pas que l'on comptait les générations par les pères, et non par les mères ?

Il faut donc reconnaître que la promesse de Jérémie, qui est semblable à celle de Jacob dans la Genèse (2) : *Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est*, regarde le règne de Jésus-Christ, que l'Église est l'héritière des promesses faites à Juda et à Israël (3), subrogée à leurs droits et à leurs noms : qu'elle est le véritable Israël (4), la vraie race de Juda, la vraie Jérusalem, la vraie circoncision, non dans la chair, mais dans l'esprit (5). Ou, si l'on veut une figure de l'accomplissement de ces promesses, qui en ait précédé l'exécution réelle et véritable dans Jésus-Christ ; on peut dire que Juda fut toujours à la tête de la nation, jusqu'à la venue de Jésus-Christ, et que, parmi les familles de Juda, l'on distingua toujours celle

de David, comme la plus illustre, la plus privilégiée, qu'elle tint toujours le premier rang dans sa tribu, quoique le plus souvent sans aucune autorité de commandement, sans aucun pouvoir despotique.

¶ 18. ET DE SACERDOTIBUS ET DE LEVITIS NON INTERIBIT VIR A FACIE MEA, QUI OFFERAT HOLOCAUTOMATA. C'est-à-dire, le sacerdoce sera éternel dans la famille de Lévi, et l'exercice n'en sera jamais interrompu dans mon temple. Mais comme le sacerdoce d'Aaron est éteint, et que, depuis dix-huit siècles, il est sans exercice, ni dans Jérusalem, ni dans aucun autre endroit du monde, il s'ensuit que ces promesses ne regardent que le sacerdoce éternel de Jésus-Christ, exercé par lui-même et par ses ministres dans l'église chrétienne depuis le commencement, et qui doit y continuer jusqu'à la fin des siècles.

¶ 20-21. SI IRRITUM POTEST FIERI PACTUM MEUM CUM DIE, ... ET PACTUM MEUM IRRITUM ESSE POTERIT CUM DAVID. Voilà la promesse la plus authentique et la plus solennelle que Dieu ait pu faire à la race de David, de la naissance du Messie, qui doit régner sur Israël, et relever toutes les espérances des Hébreux. Le ciel et la terre seront plutôt ébranlés, le cours des astres sera plutôt changé, que je ne révoquerai ma promesse. Ce ne sont point ici de ces prédictions conditionnelles, sujettes au changement. Celle-ci est fixe, constante, irrévocable. Le jour et la nuit ne sont pas des choses avec qui Dieu puisse en rigueur faire aucune alliance. Ces phénomènes solaires ou terrestres n'ont ni connaissance, ni raison, pour connaître, pour discerner, pour exécuter avec choix les clauses d'une alliance. Ces expressions sont figurées et métaphoriques.

(1) Theodoret. *hic et alii.*

(2) Genes. XLIX. 10.

(3) Rom. IV. 16 ; IX. 8, 9. - Galat. III. 22.

(4) Rom. IX. 6. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ. Galat. VI. 16. Et super Israel Dei.

(5) Philipp. III. 3. Nos enim sumus circumcisio.

24. Numquid non vidisti quid populus hic locutus sit, dicens : Duæ cognationes quas elegerat Dominus abjectæ sunt ? et populum meum despexerunt, eo quod non sit ultra gens coram eis.

25. Hæc dicit Dominus : Si pactum meum inter diem et noctem, et leges cælo et terræ non posui,

26. Equidem et semen Jacob et David, servi mei, projiciam, ut non assumam de semine ejus principes seminis Abraham, Isaac, et Jacob ; reducam enim conversionem eorum, et miserebor eis.

24. N'avez-vous point vu de quelle manière parle ce peuple, lorsqu'il dit : Les deux races que le Seigneur avait choisies ont été rejetées ? Ainsi ils méprisent mon peuple, et ils ne le considèrent plus comme formant encore une nation.

25. Voici ce que dit le Seigneur : Si l'alliance que j'ai faite avec le jour et avec la nuit n'est pas ferme ; et si les lois que j'ai données au ciel et à la terre ne sont pas stables ;

26. J'abandonnerai aussi la postérité de Jacob et celle de mon serviteur David, et je ne prendrai point de sa tige des princes de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; car je ramènerai leurs captifs, et je leur ferai miséricorde.

COMMENTAIRE

Ÿ. 24. DUÆ COGNATIONES QUAS ELEGERAT DOMINUS, ABJECTÆ SUNT. Les Juifs accusaient indirectement Dieu d'inconstance et d'infidélité dans ses promesses, en disant qu'il avait abandonné les deux royaumes d'Israël et de Juda (1), toute la race d'Abraham et de Jacob, à qui il avait si souvent promis une durée éternelle et permanente. Ou bien ces deux races sont celle de David et celle de Lévi (2), qu'on considérait à bon droit comme les plus privilégiées de la postérité

d'Abraham. On les voyait sur le point d'être entièrement éteintes dans le sac de Jérusalem, et dans la désolation du pays de Juda. On se demandait : Où sont donc les promesses du Seigneur ? Mais il répond par un serment semblable à celui que nous venons de voir, que l'ordre des saisons et le cours des astres changeront plutôt, que ses promesses de conserver la race de Jacob et de David.

(1) Thom. Raban. Hugo, Ludov. de Dieu. Pisc.

(2) Grot. Munst. Castal. Kim'hi. Rab. Salom. Ma'don. Castr. Sanct.

CHAPITRE XXXIV

Jugement du Seigneur sur Sédécias. Violation de la loi touchant l'année sabbatique. Vengeance du Seigneur contre l'infidélité de son peuple.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino quando Nabuchodonosor, rex Babylonis, et omnis exercitus ejus, universaque regna terræ, quæ erant sub potestate manus ejus, et omnes populi, bellabant contra Jerusalem, et contra omnes urbes ejus, dicens :

2. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Vade, et loquere ad Sedeciam, regem Juda, et dices ad eum : Hæc dicit Dominus : Ecce ego tradam civitatem hanc in manus regis Babylonis, et succendet eam igni ;

3. Et tu non effugies de manu ejus, sed comprehensione capieris, et in manu ejus traderis ; et oculi tui oculos regis Babylonis videbunt, et os ejus cum ore tuo loquetur, et Babylonem introibis.

4. Attamen audi verbum Domini, Sedecia, rex Juda ; hæc dicit Dominus ad te : Non morieris in gladio,

5. Sed in pace morieris ; et secundum combustiones patrum tuorum, regum priorum qui fuerunt ante te, sic comburent te ; et Væ, Domine ! plangent te ; quia verbum ego locutus sum, dicit Dominus.

6. Et locutus est Jeremias propheta ad Sedeciam, regem Juda, universa verba hæc in Jerusalem.

1. Lorsque Nabuchodonosor, roi de Babylone, avec toute son armée, et tous les rois et tous les peuples de la terre qui étaient sous sa puissance, faisaient la guerre contre Jérusalem, et contre toutes les villes qui en dépendent, le Seigneur parla ainsi à Jérémie :

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Allez, parlez à Sédécias, roi de Juda, et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur : Je suis près d'abandonner cette ville entre les mains du roi de Babylone, qui la brûlera :

3. Et vous ne pourrez vous-même échapper de ses mains ; mais vous serez pris très certainement, et vous serez livré en sa puissance ; vos yeux verront les yeux du roi de Babylone, et vous lui parlerez bouche à bouche, et vous entrerez dans Babylone.

4. Néanmoins écoutez la parole du Seigneur, Sédécias roi de Juda : Voici ce que le Seigneur vous dit : Vous ne mourrez point par l'épée ;

5. Mais vous mourrez en paix ; on vous brûlera des parfums comme on en a brûlé pour les rois vos prédécesseurs, et on fera le deuil pour vous en criant : Hélas ! mon prince ! car j'ai prononcé cet arrêt, dit le Seigneur.

6. Et le prophète Jérémie dit tout ceci à Sédécias, roi de Juda, dans Jérusalem.

COMMENTAIRE

§. 1. VERBUM QUOD FACTUM EST AD JEREMIAM. On ne sait précisément en quel temps ; mais on convient que ce fut pendant la onzième année de Sédécias, durant l'intervalle qui s'écoula entre la levée du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor (1), jusqu'à son retour sous les murs de cette ville, après avoir repoussé le roi d'Égypte, qui était sorti de son pays, pour venir au secours de Sédécias. Alors Jérémie était en liberté (2). Mais bientôt après, il fut resserré plus qu'auparavant dans une étroite prison (3).

BELLABANT CONTRA JERUSALEM, ET CONTRA OMNES URBS EJUS. *Les Chaldéens faisaient la guerre contre Jérusalem, et contre toutes les villes qui en dépendent ;* contre les autres villes de Juda, qui n'étaient point encore rendues. Il nomme *Lachis* et *Azécha*, qui résistaient encore ; verset 7.

§. 3. OCULI TUI OCULOS REGIS VIDEBUNT. Nabuchodonosor vous prendra vif ; vous serez présenté devant lui. Voyez plus haut le chapitre xxxii, 4.

BABYLONEM INTROIBIS. Mais vous ne verrez pas cette ville, suivant la prédiction d'Ézéchiël (4) ; parce que Nabuchodonosor vous fera crever les yeux, avant de vous faire conduire au lieu de votre captivité. C'est ainsi que deux prophéties, qui paraissent contradictoires, s'accomplissent à la lettre.

Ce passage des prophètes est pris sur le vif. Souvent les souverains assyriens et chaldéens crevaient les yeux aux princes qui se révoltaient à plusieurs reprises contre eux. D'anciens bas-reliefs représentent les traitements barbares infligés aux princes qui essayaient de secouer le joug de ces monarques féroces (5).

§. 5. IN PACE MORIERIS, ET SECUNDUM COMBUSTIONES PATRUM TUORUM, SIC COMBURENT TE. L'Écriture ne nous apprend pas qu'on ait eu coutume de brûler les rois des Juifs. Nous ne connaissons qu'Aza (6), que l'on brûla sur un bûcher avec des aromates d'un grand prix. Plus

(1) Voyez *Jerem.* xxxvii. 4.

(2) *Ibidem.* §. 4.

(3) *Ibidem.* §. 14. 15.

(4) *Ezech.* xii. 13. Adducam eum in Babylonem, in terram Chaldæorum, et ipsam non videbit, ibique morietur.

(5) Voyez en particulier la scène reproduite par M. Vigouroux, dans *La Bible et les découvertes modernes*, iv. 276.

(6) *II. Par.* xvi. 14. Posuerunt eum super lectum suum plenum aromatibus,....et combusserunt super eum ambitione nimia.

7. Et exercitus regis Babylonis pugnabat contra Jerusalem, et contra omnes civitates Juda quæ reliquæ erant, contra Lachis et contra Azecha; hæ enim supererant de civitatibus Juda, urbes munitæ.

8. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino, postquam percussit rex Sedecias fœdus cum omni populo in Jerusalem,

9. Prædicans ut dimitteret unusquisque servum suum et unusquisque ancillam suam, Hebræum et Hebræam liberos, et nequaquam dominarentur eis, id est, in Judæo et fratre suo.

10. Audierunt ergo omnes principes et universus populus, qui inierat pactum ut dimitteret unusquisque servum suum et unusquisque ancillam suam liberos, et ultra non dominarentur eis. Audierunt igitur, et dimiserunt.

11. Et conversi sunt deinceps; et retraxerunt servos suos et ancillas suas quos dimiserant liberos, et subjugarunt in famulos et famulas.

12. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam a Domino, dicens:

13. Hæc dicit Dominus, Deus Israel: Ego percussi fœdus cum patribus vestris in die qua eduxi eos de terra Ægypti, de domo servitutis, dicens:

7. Cependant le roi de Babylone pressait Jérusalem et toutes les villes de Juda qui étaient restées; Lachis et et Azécha, qui étaient deux villes fortes entre les villes de Juda, qui n'avaient pas encore été prises.

8. Voici ce que le Seigneur dit à Jérémie, après que le roi Sédécias eut fait un pacte avec tout le peuple dans Jérusalem,

9. En publiant que chacun renvoyât libres son serviteur et sa servante qui étaient du peuple hébreu, et et qu'ils n'exercassent point sur eux leur domination, puisqu'ils étaient leurs frères et Juifs comme eux.

10. Tous les princes et tout le peuple obéirent donc, et s'obligèrent à renvoyer leurs serviteurs et leurs servantes, et à ne plus les traiter à l'avenir comme des esclaves; ils obéirent, et ils les renvoyèrent libres.

11. Mais ils changèrent ensuite de résolution, et ils reprirent leurs serviteurs et leurs servantes à qui ils avaient donné la liberté, et ils les assujettirent de nouveau au joug de la servitude.

12. Alors le Seigneur parla à Jérémie, et lui dit:

13. Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël: J'ai fait alliance avec vos pères au jour où je les ai retirés de l'Égypte, de la maison de servitude; et je leur ai dit:

COMMENTAIRE

sieurs interprètes (1) soutiennent que ni le corps d'Aza, ni celui de Sédécias ne furent point mis dans les flammes; mais seulement que l'on brûla auprès d'eux une grande quantité de parfums, et qu'ensuite on les enterra, ou on les plaça dans une caverne, après les avoir embaumés. Ils prétendent que jamais l'usage de mettre les corps sur le bûcher, ne fut connu chez les Hébreux. Mais celui de consumer auprès des corps des aromates, est-il marqué davantage dans les Écritures? Ils n'en ont d'autre preuve que les mêmes passages que nous employons pour prouver qu'on les brûlait. Ces endroits sont formels dans le sens de l'incinération des cadavres (2), et on ne peut les expliquer dans le sens contraire, sans les détourner par des explications violentes. Nabucodonosor permit donc aux Juifs de Babylone de rendre à Sédécias les honneurs de la sépulture, et de faire solennellement son deuil, comme à leur roi. Honneur qui avait été refusé à Joakim, l'un de ses prédécesseurs.

Sédécias mourut dans sa prison à Babylone, comme nous l'apprenons du chapitre LII, verset 11: *Nabuchodonosor posuit eum in domo carceris, usque ad diem mortis ejus.* L'auteur de l'Histoire Scolastique, qui a pris à tâche de ramasser avec beaucoup de soin toutes les rêveries que les rabbins ont ajoutées à l'histoire sainte, dit que Nabucodonosor, dans un festin solennel, où il se divertissait avec les siens, fit amener Sédécias,

qui était aveugle, et, pour récréer la compagnie, lui fit boire entre autres liqueurs, une drogue pour lâcher le ventre. Ce breuvage ayant opéré, donna à rire à toute l'assemblée, et couvrit Sédécias d'une telle confusion, qu'il en mourut de douleur bientôt après dans sa prison. Tostat n'adopte pas cette circonstance. Il préfère ce que les Juifs enseignent sur cet endroit d'Habacuc (3): *Maudit soit celui qui donne à boire à son ami une liqueur amère et enivrante, pour avoir le plaisir de lui faire montrer sa nudité.* Ils veulent que Sédécias, troublé par le vin et par les liqueurs dont on l'avait abreuvé, ait fait des actions indécentes, en se découvrant devant les assistants, comme avait fait autrefois Noé (4). La honte de ce qui lui était arrivé, lui causa une si violente douleur, qu'il en perdit la vie. On ajoute qu'à ses funérailles on chanta ce cantique lugubre (5): *Hélas, il est mort le roi Sédécias, qui a bu la lie de tous les âges;* c'est-à-dire, qui a expié les crimes de tous ses prédécesseurs.

§. 7. LACHIS ET AZECHA. Ces deux villes étaient dans la partie méridionale de Juda. Voyez ce que nous en avons dit dans notre commentaire sur Josué x, 3, 10. L'armée de Nabucodonosor étant fort nombreuse, on en fit divers détachements, pour aller forcer les places qui tenaient encore pour Sédécias.

§. 9. UT DIMITTERET UNUSQUISQUE SERVUM SUUM. *En publiant que chacun renvoyât libre son*

(1) Sancti hic fuse. Vatab. Pagn. Jun. Tremel. Pisc.

(2) Heb. hic. בשרפית אבותיך הכלבים הראשונים אשר היו. Vide et Reg. ult. et II. Par. xvi. 14. Vide sup. et II. Par. xxi. 19. Mortuus est Joram in infirmitate

peissima, et non fecit ei populus secundum morem combustionis exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

(3) Habacuc. II. 15.

(4) Genes. IX. 21.— (5) Vide in Seder Olam. c. 28.

14. Cum completi fuerint septem anni, dimittat unusquisque fratrem suum Hebræum, qui venditus est ei; et serviet tibi sex annis, et dimittes eum a te liberum; et non audierunt patres vestri me, nec inclinaverunt aurem suam.

15. Et conversi estis vos hodie, et fecistis quod rectum est in oculis meis, ut prædicaretis libertatem unusquisque ad amicum suum; et inistis pactum in conspectu meo, in domo in qua invocatum est nomen meum super eam;

16. Et reversi estis, et commaculastis nomen meum, et reduxistis unusquisque servum suum et unusquisque ancillam suam, quos dimiseratis ut essent liberi et suæ potestatis, et subjugastis eos ut sint vobis servi et ancillæ.

17. Propterea hæc dicit Dominus: Vos non audistis me, ut prædicaretis libertatem unusquisque fratri suo et unusquisque amico suo; ecce ego prædico vobis libertatem, ait Dominus, ad gladium, ad pestem, et ad famem, et dabo vos in commotionem cunctis regnis terræ.

14. Lorsque sept ans seront accomplis, que chacun renvoie son frère, hébreu, qui lui aura été vendu, qu'il le renvoie libre après qu'il l'aura servi pendant six ans; mais vos pères ne m'ont point écouté, et il ne se sont point soumis à ce que je leur disais.

15. Et pour vous, vous vous étiez tournés vers moi aujourd'hui; vous aviez fait ce qui était juste devant mes yeux, en publiant que chacun donnerait la liberté à son frère; et vous avez fait cet accord devant moi dans la maison sur laquelle mon nom a été invoqué.

16. Mais vous avez changé de pensée, et vous avez déshonoré mon nom, en reprenant chacun votre serviteur et votre servante, que vous aviez renvoyés pour être libres et maîtres d'eux-mêmes, et vous les avez remis sous le joug, en les rendant de nouveau vos esclaves.

17. Voici donc ce que dit le Seigneur: Vous ne m'avez point écouté pour donner la liberté chacun à son frère et à son ami; c'est pourquoi je vous déclare, dit le Seigneur, que je vous renvoie comme n'étant plus à moi, que je vous abandonne à l'épée, à la famine et à la peste; et que je vous rendrai errants et vagabonds par tous les royaumes de la terre.

COMMENTAIRE

serviteur, à cause de l'année sabbatique, qui tombait en la neuvième année de Sédécias (1), où commença le siège de Jérusalem. La loi ordonnait qu'en l'année sabbatique on remit les esclaves hébreux en liberté (2). Sédécias, voyant approcher l'armée ennemie, fit paraître quelque religion, en publiant que chacun eût à obéir à la loi, et à remettre ses esclaves en liberté. Mais Nabucodonosor ayant été obligé d'abandonner Jérusalem, pour s'opposer au roi d'Égypte, les Juifs de Jérusalem, se croyant délivrés du danger, oublièrent leurs bonnes résolutions, et chacun reprit son esclave, qu'il avait mis en liberté. C'est contre ce désordre que Jérémie invective en cet endroit. Le prophète était alors hors de prison. La crainte de retomber entre les mains de ses ennemis, ne l'effraye point; il parle avec sa hardiesse ordinaire.

Ÿ. 14. CUM COMPLETI FUERINT SEPTEM ANNI. Lorsque sept ans seront accomplis; ou plutôt, lorsque la septième année sera venue; car on relâchait les esclaves au commencement de la septième année. Dans l'Écriture, il y a grand nombre de ces expressions peu exactes, où l'on dit qu'un temps est accompli, lorsqu'il est seulement arrivé. Par exemple (3): Cum complerentur dies Pentecostes: Les jours de la Pentecôte étant achevés; ou plutôt, avant la fin du jour de la Pentecôte, à la troisième heure de ce jour; mais à la fin de la

cinquantaine, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Et saint Luc (4): *Après que les huit jours furent passés, pour circoncire l'enfant*; c'est-à-dire, le jour de la circoncision, qui est le huitième après la naissance, étant arrivé. Dans ce verset, l'hébreu porte à la lettre (5): *A la fin des sept ans*. Quelques exégètes l'entendent (6) du terme qui commence et non pas de celui qui finit les sept ans.

Ÿ. 16. UT ESSENT LIBERI, ET SUÆ POTESTATIS. L'hébreu (7): *Vous les aviez renvoyés libres à leurs âmes*; libres et indépendants, pour ne suivre que leur âme, leur volonté, leur inclination.

COMMACULASTIS NOMEN MEUM. Vous avez déshonoré mon nom, dans la vaine promesse que vous aviez faites de renvoyer vos esclaves. Les Septante (8): *Vous avez déshonoré mon alliance*. Autrement: Vous avez violé mon nom; vous avez été cause qu'on a jugé mal de mes lois et de ma justice. On a murmuré contre moi, en voyant votre mépris pour mes lois.

Ÿ. 17. ECCE EGO PRÆDICO VOBIS LIBERTATEM AD GLADIUM, AD PESTEM, ET AD FAMEM. Puisque vous n'avez point voulu accorder la liberté à vos esclaves suivant la loi, je vous la donne, moi, la liberté: je ne veux plus être votre maître, ni vous reconnaître pour mes serviteurs: mais, en même temps que je vous quitte, je vais vous livrer à d'autres maîtres, qui ne seront pas si indulgents que moi; l'épée, la peste, la famine vous domineront et

(1) *Usser. ad an. M. 3414.*

(2) *Exod. xxi. 2. et Deut. xv. 12.* Cum tibi venditus fuerit frater tuus Hebræus, aut Hebræa, et sex annis servierit tibi, in septimo anno dimittes eum liberum. *Vide et Jerem. xxxiv. 14.*

(3) *Act. ii. 1.* Εἴν τῷ συμπλήρουσθαι ἡμέραν, etc.

(4) *Luc. ii. 21.* Postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer.

(5) *כך שב שני ימים*

(6) *Vide Vat. Sanct. Rabb. Glass. Gramm. l. iii. c. 6.*

(7) *עשיתם להם חסד ורחמים* Ελευθερίας τῆ ψυχῆ αὐτῶν.

(8) *Εἰσεβλήσατε τὴν διαθήκην μου.*

18. Et dabo viros qui prævaricantur fœdus meum, et non observaverunt verba fœderis quibus assensi sunt in conspectu meo, vitulum quem conciderunt in duas partes, et transierunt inter divisiones ejus.

19. Principes Juda et principes Jerusalem, eunuchi et sacerdotes, et omnis populus terræ, qui transierunt inter divisiones vituli;

20. Et dabo eos in manus inimicorum suorum, et in manus quærentium animam eorum, et erit morticinum eorum in escam volatilibus cæli et bestiis terræ.

21. Et Sedeciam, regem Juda, et principes ejus dabo in manus inimicorum suorum, et in manus quærentium animas eorum, et in manus exercituum regis Babylonis, qui recesserunt a vobis.

22. Ecce ego præcipi, dicit Dominus: et reducam eos in civitatem hanc, et præliabuntur adversus eam, et capient eam, et incendunt igni: et civitates Juda dabo in solitudinem, eo quod non sit habitator.

18. Je livrerai les hommes qui ont violé mon alliance, qui n'ont point observé les paroles de l'accord qu'ils avaient fait en ma présence, en passant entre les moitiés d'un jeune bœuf qu'ils avaient coupé en deux ;

19. Les princes de Juda, les princes de Jérusalem, les eunuques, les prêtres et tout le peuple de la terre qui ont passé entre les moitiés du jeune bœuf;

20. Je les livrerai, dis-je, entre les mains de leurs ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie; et leurs corps morts seront la pâture des oiseaux du ciel et des bêtes de la terre.

21. Et je livrerai Sédécias, roi de Juda, et ses princes, entre les mains de leurs ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie, et en la puissance des armées du roi de Babylone, qui se sont retirées.

22. C'est moi qui l'ordonne, dit le Seigneur, et je les ramènerai devant cette ville; ils l'assiégeront de nouveau; ils la prendront, et ils la brûleront; je changerai les villes de Juda en solitude, et il n'y aura plus personne pour y demeurer.

COMMENTAIRE

vous détruiront. L'hébreu à la lettre (1) : *Je vais vous publier la liberté, à l'épée, à la peste, à la famine*. Je retenais en quelque sorte comme captifs les fléaux de ma colère; je vais les laisser aller en liberté; ils vont exercer sur vous toute leur cruauté. Jamais, à aucune époque de l'histoire, Dieu ne traite plus sévèrement les hommes que quand il les abandonne à eux-mêmes.

§. 18. DABO VIROS QUI PRÆVARICANTUR FÆDUS MEUM... VITULUM QUEM CONCIDERUNT IN DUAS PARTES. Dans les alliances solennelles, on coupait la victime en deux, et les contractants passaient entre les parties de l'hostie, placées sur deux autels séparés. C'était un symbole qui marquait que, s'ils violaient les conditions de l'alliance, ils voulaient être traités comme cette victime et coupés comme elle en deux parties. On voit la pratique de cette cérémonie dans la Genèse (2), lorsque le Seigneur daigna faire alliance avec Abraham. On coupa les victimes en deux. Abraham passa au milieu des moitiés; et un feu violent, qui représentait le Seigneur, y passa ensuite. Il y a beaucoup d'apparence que, dans la circonstance dont il s'agit, Sédécias avait fait quelque chose d'analogue; et que, dans l'extrémité où il voyait Jérusalem, il eut recours à Dieu et renouvela avec lui l'alliance que leurs pères avaient faite au Sinaï. On fit serment d'observer la loi, et on immola des victimes, qui furent coupées en deux: le roi et les principaux de la nation passèrent

entre ces victimes; on mit les esclaves en liberté; on résolut d'observer fidèlement l'année sabbatique; mais le danger passé, on oublia ses résolutions. C'est ce que Jérémie marque ici. Il leur reproche d'avoir violé leur serment: verset 16: *Commaculastis nomen meum*. Et il les menace de les traiter comme le veau qu'ils ont coupé en deux, en signe d'aillance: *Dabo viros qui prævaricantur fœdus meum, vitulum quem conciderunt*.

§. 19. EUNUCHI ET SACERDOTES. On met ici les eunuques entre les princes de Juda et les prêtres, parce qu'ils étaient les premiers officiers de la cour de Sédécias. Ce prince avait un eunuque à la tête de ses troupes (3). Ce n'était sans doute pas des eunuques réels; mais, des dignitaires qui remplissaient à la cour de Judée, les mêmes fonctions dont les eunuques étaient pourvus dans les cours étrangères.

§. 21. IN MANUS EXERCITUM REGIS BABYLONIS, QUI RECESSERUNT A VOBIS. Jérémie parle des armées de Nabucodonosor au pluriel, parce qu'elles étaient partagées en plusieurs corps. Les uns assiégeaient Lachis; les autres, Azécha. Le gros était devant Jérusalem. Lorsque ce prince voulut aller contre le pharaon, il fit revenir tous ces détachements; et après avoir repoussé le roi d'Égypte, il ramena toute l'armée devant Jérusalem. Dieu lui livra alors entre ses mains Sédécias et la capitale du royaume.

(1) הנני קרא כדש דרור אל החרב אל הדבר ואל הרעב

(2) Genes. xv. 9. 10... 17. — (3) IV. Reg. xxv. 19.

CHAPITRE XXXV

Le Seigneur se sert de la fidélité des Réchabites pour confondre l'infidélité des habitants de Juda. Menaces contre les Juifs. Promesses en faveur des Réchabites.

1. Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino in diebus Joachim, filii Josiæ, regis Juda, dicens :

2. Vade ad domum Rechabitarum, et loquere eis, et introduces eos in domum Domini, in unam exedram thesaurorum, et dabis eis bibere vinum.

3. Et assumpsi Jezoniam, filium Jeremiæ, filii Habsaniæ, et fratres ejus, et omnes filios ejus, et universam domum Rechabitarum,

4. Et introduxi eos in domum Domini, ad gazophylacium filiorum Anan. filii Jegedelæ, hominis Dei, quod erat juxta gazophylacium principum, super thesaurum Maasiæ, filii Sellum, qui erat custos vestibuli,

5. Et posui coram filiis domus Rechabitarum scyphos plenos vino, et calices, et dixi ad eos : Bibite vinum.

6. Qui responderunt : Non bibemus vinum, quia Jonadab, filius Rechab, pater noster, præcepit nobis, dicens : Non bibetis vinum, vos et filii vestri, usque in sempiternum ;

1. Voici la parole que le Seigneur adressa à Jérémie, au temps de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, lorsqu'il lui dit :

2. Allez à la maison des Réchabites ; parlez-leur, et faites-les entrer dans la maison du Seigneur, dans l'une des chambres du trésor ; et vous leur donnerez du vin à boire.

3. Alors je pris Jézonias, fils de Jérémie, fils d'Habsanias, ses frères, et tous ses fils, et toute la maison des Réchabites ;

4. Et je les fis entrer dans la maison du Seigneur, dans la chambre du trésor, où étaient les enfants d'Hanan, fils de Jégédélias, homme de Dieu, près de la trésorerie des princes, au-dessus de celle de Maasias, fils de Sellum, qui était le gardien du vestibule ;

5. Et je mis devant les enfants de la maison des Réchabites des tasses et des coupes pleines de vin, et je leur dis : Buvez du vin.

6. Ils me répondirent : Nous ne boirons pas de vin, parce que Jonadab, notre père, fils de Rachab, nous a fait ce commandement : Vous ne boirez jamais de vin, ni vous ni vos enfants ;

COMMENTAIRE

§. 1. IN DIEBUS JOAKIM. Ce qui est rapporté dans ce chapitre, arriva longtemps avant ce qui se lit aux chapitres xxxiii et xxxiv. Nabucodonosor assiégea deux fois Jérusalem sous le règne de Joakim : La première fois, en la quatrième année du règne de ce prince ; et la seconde, trois ou quatre ans après. Nous croyons que c'est du second siège que parle ici Jérémie (1). Alors les Réchabites, pour ne pas tomber entre les mains des ennemis, se retirèrent dans Jérusalem, abandonnant leurs tentes et leurs pâturages, qui étaient toutes leurs richesses, puisqu'ils n'avaient ni maisons, ni terres, ni vignes, ni aucun autre héritage à la campagne.

§. 2. VADE AD DOMUM RECHABITARUM. Allez en la maison des Réchabites ; au lieu de leur demeure dans Jérusalem. Ils s'étaient apparemment dressé des tentes sur quelque place de la ville, ou dans la cour de quelque maison, pour ne pas désobéir au précepte de leur père, qui leur avait défendu d'avoir des maisons ; mais seulement des tentes ou des huttes de bergers.

IN UNAM EXEDRAM THESAURORUM. L'hébreu (2) : Dans une des chambres. Probablement dans une de celles où l'on gardait le vin pour les libations.

Jérémie, en qualité de prêtre, avait plus de liberté qu'un autre pour pénétrer dans les chambres où l'on conservait les provisions pour le temple. Les Septante (3) : Dans une des cours. Saint Jérôme a traduit : Dans une des chambres des trésors, en prenant le nom de trésors dans son acception vague et générale, pour le lieu où l'on garde toutes sortes de choses : or, argent, cuivre, habits, vin, huile, blés, etc. C'est dans ce même sens qu'on doit prendre le nom de gazophylacium filiorum Hanan, et gazophylacium principum super thesaurum Maasiv, du verset 4. Tout cela ne marque autre chose que les chambres du temple, ou les appartements du parvis, où logeaient Hanan et Maasias ; ou peut-être les provisions qui étaient sous leur garde dans ces magasins qui régnaient autour des parvis.

§. 4. ANAN FILII JEGEDELÆ, HOMINIS DEI. On croit que ce Jégédélias était un prophète ; car la qualité d'homme de Dieu ne se donne ordinairement qu'aux hommes honorés de l'esprit de prophétie (4). On ne connaît pas d'ailleurs ce saint homme.

JUXTA GAZOPHYLACIUM PRINCIPUM. Quelques commentateurs (5) croient qu'on conservait là les

(1) Voyez plus bas le verset 11.

(2) אל חדר חמור השכוח

(3) Les Septante : Ἐν ἑκ μίαν τῶν ἀυλῶν.

(4) Vide IV. Reg. IV. 7. 25. et VI. 6. et Josue. XIV. 7. et I. Reg. IX. 7.

(5) Hugo. Lyr. Cornel.

7. Et domum non ædificabitis, et sementem non seretis, et vineas non plantabitis, nec habebitis; sed in tabernaculis habitabitis cunctis diebus vestris, ut vivatis diebus multis super faciem terræ in qua vos peregrinamini.

8. Obedivimus ergo voci Jonadab, filii Rechab, patris nostri, in omnibus quæ præcepit nobis, ita ut non biberemus vinum, cunctis diebus nostris, nos, et mulieres nostræ, filii, et filia nostræ.

9. Et non ædificavimus domos ad habitandum; et vineam, et agrum, et sementem non habuimus;

10. Sed habitavimus in tabernaculis, et obedientes fuimus juxta omnia quæ præcepit nobis Jonadab, pater noster.

7. Vous ne bâtirez point de maisons, vous ne semerez point de grains, vous ne planterez point de vignes et vous n'en aurez point à vous; mais vous habiterez sous des tentes tous les jours de votre vie, afin que vous viviez longtemps sur la terre dans laquelle vous êtes étrangers.

8. Nous avons donc obéi à Jonadab, notre père, fils de Rechab, dans toutes les choses qu'il nous a commandées; et nous n'avons point bu de vin tous les jours de notre vie, ni nous, ni nos femmes, ni nos fils ni nos filles.

9. Nous n'avons point bâti de maisons pour y habiter, et nous n'avons point eu de vignes, ni de champs, ni de blés;

10. Mais nous avons habité sous des tentes; et jusqu'à présent nous avons obéi en toutes choses à ce que Jonadab, notre père, nous avait commandé.

COMMENTAIRE

présents que les princes faisaient au temple; d'autres (6) que c'était l'appartement où logeaient et mangeaient les princes des prêtres; ou même la salle où les princes de Juda s'assemblaient dans des circonstances pareilles à ce que nous avons vu plus haut, chapitre xxvi, 10.

SUPER THESAURUM MAASIAE, QUI ERAT CUSTOS VESTIBULI. On peut traduire l'hébreu (7) : *Au-dessus de la chambre de Maasiah, garde du seuil*. Maasias était un lévite, capitaine de ceux qui gardaient une des portes du temple. Son appartement était contigu à la porte, et celui des princes était au-dessus, et plus avant; ou même au second étage de la même galerie. Ces capitaines des portes étaient fixes, et ne servaient point par semestres, comme les autres lévites (1).

Ÿ. 7. UT VIVATIS DIEBUS MULTIS. C'est la récompense que Dieu promet à ceux qui auront honoré leurs père et mère (2). Les Réchabites sont d'excellents modèles des personnes vouées à la vie religieuse. Pour atteindre à une plus grande perfection, et pour s'affermir davantage dans la pratique des commandements de Dieu et dans l'exercice des vertus évangéliques, les religieux et les religieuses, à quelque ordre qu'ils appartiennent, ont choisi des règles écrites par un homme rempli de l'Esprit de Dieu, et se sont engagés à des observances, qui sont comme autant de *haies de la loi*, qui en empêchent la transgression (3).

Ÿ. 8. OBEDIVIMUS ERGO VOICI JONADAB, FILII RECHAB. Jonadab était leur aïeul. Ils l'appellent leur père, parce qu'ils se regardaient toujours particulièrement comme les enfants de celui à qui ils faisaient gloire d'obéir si exactement; de même que, dans la loi nouvelle, les fondateurs d'ordres sont regardés durant tous les siècles sui-

vants par leurs disciples comme leurs pères. On peut dire qu'il est étonnant, et que c'est même une espèce de prodige, que Dieu ayant fait un commandement très simple et très facile à nos premiers pères, ils l'aient néanmoins violé si promptement; et que Jonadab ayant donné, au contraire, à ses enfants des ordres si difficiles à observer, et si opposés au penchant de la nature, surtout en un temps où l'on connaissait si peu ce que c'était que de mortifier ses sens, ils aient conservé pendant trois siècles un tel respect pour sa mémoire, qu'ils ne craignent point de déclarer à Jérémie qu'ils lui *avaient obéi dans toutes les choses qu'il leur avait commandées*.

Dieu ne les tentait donc pas en leur envoyant son prophète, pour leur présenter des verres et des coupes pleines de vin, et leur dire qu'ils en bussent. Mais, connaissant leur exacte fidélité pour tous les ordres d'un homme qui était mort depuis si longtemps, il voulait tracer aux yeux de son peuple et de toute la postérité, une image très sensible du mépris si criminel que l'on faisait tous les jours de sa parole, par la comparaison du respect inviolable que les Réchabites avaient pour la volonté de leur aïeul.

Pour peu de réflexion qu'on veuille faire sur cet exemple, il n'y a guère de personnes qu'il ne soit capable de faire rougir de leur lâcheté dans leurs devoirs. Qui, en effet, d'entre les riches, se regarde comme habitant sous des tentes sur la terre? qui, d'entre les pauvres mêmes, ne désire s'élever en ce monde et s'enrichir? Où sont ceux qui ont conservé, sans se relâcher, l'ancien esprit de leur premier législateur, et qui osent dire comme ces Réchabites, qu'ils ont obéi à leur père en toutes choses? Que de grands et de petits seront

(6) *Grotius*.

(7) *כַּעֲשֵׂהוּ שֶׁכֶּר הַפֶּה*

(1) *Vide* 1. *Par.* ix. 19. 34.

(2) *Exod.* xx. 12. *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.*

(3) *Gro. hic*. Si hoc præcipere progenitor posteris suis potuit, et laudem ab eo habent qui id observarunt: cur non *Ecclésiæ* patres præcipere quædam potuerunt, non per se necessaria, sed pro ratione temporum locorumque utilia, aut ad vitandas mali occasiones, aut ad virtutem adminicula?

11. Cum autem ascendisset Nabuchodonosor, rex Babylonis, ad terram nostram, diximus : Venite, et ingrediamur Jerusalem a facie exercitus Chaldæorum, et a facie exercitus Syriæ ; et mansimus in Jerusalem.

12. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam, dicens :

13. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Vade, et dic viris Juda et habitatoribus Jerusalem : Numquid non recipietis disciplinam, ut obediatu verbis meis ? dicit Dominus.

14. Prævaluerunt sermones Jonadab, filii Rechab, quos præcepit filiis suis ut non biberent vinum, et non biberunt usque ad diem hanc, quia obedierunt præcepto patris sui ; ego autem locutus sum ad vos, de mane consurgens et loquens, et non obedistis mihi.

15. Misique ad vos omnes servos meos prophetas, consurgens diluculo mittensque, et dicens : Convertimini unusquisque a via sua pessima, et bona facite studia vestra ; et nolite sequi deos alienos, neque colatis eos, et habitabit in terra quam dedi vobis et patribus vestris ; et non inclinastis aurem vestram, neque audistis me.

16. Firmaverunt igitur filii Jonadab, filii Rechab, præceptum patris sui, quod præceperat eis ; populus autem iste non obedivit mihi.

17. Idcirco hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego adducam super omnes habitatores Jerusalem universam afflictionem, quam locutus sum adversum illos, eo quod locutus sum ad illos, et non audierunt ; vocavi illos, et non responderunt mihi.

18. Domui autem Rechabitarum dixit Jeremias : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Pro eo quod obedistis præcepto Jonadab, patris vestri, et custodistis omnia mandata ejus, et fecistis universa quæ præcepit vobis,

11. Mais Nabuchodonosor, roi de Babylone, étant venu dans notre pays, nous dîmes : Allons, entrons dans Jérusalem, pour nous mettre à couvert de l'armée des Chaldéens et de l'armée de Syrie ; et depuis nous sommes demeurés dans Jérusalem.

12. Alors le Seigneur dit à Jérémie :

13. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Allez, dites au peuple de Juda et aux habitants de Jérusalem : Ne vous corrigerez-vous jamais et n'obéirez-vous jamais à mes paroles ? dit le Seigneur.

14. Les paroles de Jonadab, fils de Réchab, par lesquelles il commanda à ses enfants de ne point boire de vin, ont fait une telle impression sur eux, qu'ils n'en ont point bu jusqu'à cette heure, et qu'ils ont toujours obéi au commandement de leur père ; mais pour moi, qui me suis empressé de vous parler et de vous instruire, vous ne m'avez point obéi.

15. Je vous ai envoyé tous mes prophètes, mes serviteurs ; je me suis hâté de vous les envoyer dès le point du jour, en vous disant : Convertissez-vous, que chacun quitte sa voie corrompue ; redressez vos goûts ; ne suivez point les dieux étrangers, et ne les adorez point ; et vous habiterez dans la terre que je vous ai donnée et que j'avais donnée à vos pères ; et cependant vous n'avez point voulu m'écouter, et vous avez refusé de m'obéir.

16. Ainsi les enfants de Jonadab, fils de Réchab, ont exécuté inviolablement l'ordre que leur père leur avait donné ; mais ce peuple ne m'a point obéi.

17. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ferai tomber sur Juda et sur tous les habitants de Jérusalem tous les maux que j'avais prédit devoir leur arriver, parce que je leur ai parlé, et qu'ils ne m'ont point écouté ; que je les ai appelés, et qu'ils ne m'ont point répondu.

18. Mais Jérémie dit à la maison des Réchabites : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab, votre père, et que vous avez gardé tout ce qu'il vous a ordonné, et que vous avez fait tout ce qu'il vous a commandé ;

COMMENTAIRE

confondus par cet exemple que Dieu proposait, pour faire connaître la justice de l'arrêt de condamnation qu'il prononçait contre Juda et contre Jérusalem !

§. II. INGREDIAMUR IN JERUSALEM, A FACIE EXERCITUS CHALDÆORUM, ET A FACIE EXERCITUS SYRIÆ. Les Réchabites donnent ce détail, comme pour s'excuser d'habiter présentement Jérusalem. Ils ont cédé devant la force majeure, pour éviter les troupes ennemies. Nous lisons (1) que Joakim s'étant révolté contre Nabuchodonosor, le Seigneur envoya contre lui des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites et d'Ammonites, qui ravagèrent le pays de Juda. La ville de Jérusalem fut prise, et Joakim mis à mort, et jeté dans les champs sans sépulture. Ce fut dans cette occasion, et pour ne pas tomber entre les mains de

ces ennemis, qui désolaient tout le pays, que les Réchabites se retirèrent dans la ville. On croit qu'ils y furent pris, et menés des premiers en captivité. Le psaume LXX (2), est intitulé : *Des fils de Jonadab, et des premiers captifs*. Saint Jérôme semble dire quelque chose de semblable (3). Si l'on veut que les Réchabites soient du nombre des premiers captifs de Juda, il faut rapporter ceci au premier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor. Mais ce qui nous a déterminé à l'entendre du second siège, ce sont les troupes syriennes jointes à celles des Chaldéens, ici, comme dans les livres des Rois. Dans le second siège, où Joakim fut mis à mort, les Chaldéens emmenèrent à Babylone trois mille vingt-trois captifs (4), entre lesquels pouvaient être les Réchabites.

(1) *iv. Reg. xxiv. 2.* Immisit ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ. Et immisit eos in Judam ut disperderet eum.

(2) *Psal. lxx.* Psalmus David, filiorum Jonadab, et priorum captivorum.

(3) *Hieronym. ep. ad Paulin.* — (4) *Jerem. lii. 28.*

19. Propterea hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Non deficiet vir de stirpe Jonadab, filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus.

19. Voici ce qui dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : La race de Jonadab, fils Réchab, ne cessera point de produire des hommes qui se tiendront toujours en ma présence, comme m'étant très agréables.

COMMENTAIRE

ŷ. 19. NON DEFICIET DE STIRPE JONADAB, STANS IN CONSPECTU MEO. *La race de Jonadab ne cessera point d'avoir des hommes qui serviront en ma présence*, ou qui paraîtront devant moi, comme des serviteurs devant leurs maîtres. Dans le style de l'Écriture, paraître devant un prince, se tenir debout devant lui, voir sa face, sont des termes qui marquent l'honneur qu'on a de le servir. Les Réchabites n'étaient ni prêtres ni lévites ; et jusqu'ici ils avaient vécu à la campagne, éloignés des villes et des emplois de l'état ou du temple. Mais dans la suite, il paraît qu'on les employa au service du temple. Dans le premier livre des Paralipomènes (5), on nous parle des descendants de

'Hamath, père de Réchab, qui s'établirent à Jabès, et dont l'office était de chanter et de garder les portes du temple. Ces Réchabites descendus de 'Hamath, et habitant Jabès, vécurent apparemment après la captivité, et exercèrent dans le temple les offices de chantres et de portiers. Il n'était pas nécessaire pour exercer ces emplois, d'être de la race de Lévi. Samuel, qui était de la tribu d'Éphraïm, ne laissa pas de servir dans le temple. Les Gabaonites et les Nathinéens y servaient aussi. La déclaration de la volonté du Seigneur par la bouche de Jérémie, était une vocation plus que suffisante pour cela.

(5) I. Par. II. 55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes atque resonantes, et in taber-

naculis commorantes. Hi sunt Cinæi qui venerunt de Calore domus patris Rechab. *Vide Text. Hebræum.*

CHAPITRE XXXVI

Jérémié dicte à Baruch ses prophéties. Baruch les lit devant le peuple, puis devant les princes. Le roi Joakim fait brûler le livre. Jérémié les dicte une seconde fois, en ajoute de nouvelles, annonce les vengeances du Seigneur contre Joakim.

1. Et factum est in anno quarto Joakim, filii Josiæ, regis Juda, factum est verbum hoc ad Jeremiam a Domino, dicens :

2. Tolle volumen libri, et scribes in eo omnia verba quæ locutus sum tibi adversum Israel et Judam, et adversum omnes gentes, a die qua locutus sum ad te, ex diebus Josiæ, usque ad diem hanc,

3. Si forte, audiente domo Juda universa mala quæ ego cogito facere eis, revertatur unusquisque a via sua pessima, et propitius ero iniquitati et peccato eorum.

4. Vocavit ergo Jeremias Baruch, filium Neriæ; et scripsit Baruch ex ore Jeremiæ omnes sermones Domini quos locutus est ad eum, in volumine libri;

1. La quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, le Seigneur parla à Jérémié, et lui dit :

2. Prenez un livre, et écrivez-y tout ce que je vous ai dit contre Israël et contre Juda, et contre tous les peuples, depuis le temps du règne de Josias, où je vous ai parlé, jusqu'à cette heure,

3. Pour voir si, lorsque la maison de Juda entendra tous les maux que je suis résolu de lui faire, chacun abandonnera ses voies criminelles, afin que je leur pardonne leur iniquité et leur péché.

4. Jérémié appela donc Baruch, fils de Nérias; et Baruch écrivit dans un livre toutes les paroles que le Seigneur avait dites à Jérémié; selon que Jérémié les lui dictait de vive voix.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. IN ANNO QUARTO JOAKIM. Il n'est pas certain si ce qui est rapporté ici, arriva pendant le siège de Jérusalem par Nabucodonosor, car cette ville fut assiégée la quatrième année de Joakim (1); ou seulement après le siège, et lorsque Joakim fut sorti des mains de Nabucodonosor. La suite semble indiquer la fin de la quatrième année (2); quand Nabucodonosor s'était retiré. Aussi Jérémié ne dit rien du siège; et il ordonne à Baruch de lire ses prophéties devant l'assemblée du peuple, qui vient à Jérusalem *de toutes ses villes*. Ce qui insinue un temps de paix et une grande fête; verset 6.

ŷ. 2. TOLLE VOLUMEN LIBRI, ET SCRIBES IN EO OMNIA VERBA QUÆ LOCUTUS SUM TIBI. L'hébreu (3): *Prenez un rouleau d'un livre, et écrivez, etc.* Jusqu'ici le prophète s'était contenté de parler en public, et d'annoncer au peuple ce que Dieu lui révélait. Il ne s'ingère point d'écrire sans ordre. Depuis la treizième année de Josias, en laquelle Jérémié commença de prophétiser, jusqu'à la quatrième de Joakim, il y a vingt-deux ans. Depuis cette quatrième année de Joakim, Dieu ordonna en plus d'une occasion à Jérémié (4) d'écrire ce qu'il lui découvrait. Par exemple, il lui dit d'écrire que Jéchonias serait comme un homme

sans enfants, qui ne laisse point d'héritier (5); et, sous le règne de Sédécias (6), il lui commande d'écrire tout ce qu'il lui avait révélé touchant le retour de la captivité. Il écrivit encore dans un livre séparé, tous les malheurs qui devaient fondre sur Babylone; et, l'ayant envoyé dans cette ville par Saraïas, il lui ordonna, après en avoir fait la lecture, de le jeter dans l'Euphrate (7). Mais cela arriva encore sous le règne de Sédécias.

ŷ. 3. SI FORTE AUDIENTE DOMO JUDA. Jérémié, jusque-là, n'avait rien caché au peuple de tout ce que Dieu lui avait révélé. Malgré les persécutions qu'il avait souffertes, il n'avait cessé de crier, d'invectiver, de menacer. Par un dernier effort de bonté, le Seigneur, pour essayer de toucher ces cœurs endurcis, leur fait remettre devant les yeux tous les maux qu'ils vont s'attirer par leur faute; afin que la prévision de ces calamités réunies fasse sur eux une plus forte impression.

ŷ. 4. BARUCH ÉTAIT LE SECRÉTAIRE, ET LE PRINCIPAL DES DISCIPLES DE JÉRÉMIE. Voyez pour ce qui regarde sa personne et ses écrits, la préface du livre qui porte son nom.

SCRIPSIT EX ORE JEREMIE. Jérémié dictait de mémoire, comme s'il eût lu dans un livre, dit Baruch au verset 18. On ne croit pas qu'il ait

(1) *Iv. Reg. xxiv. 1. - II. Par. xxxvi. 6.*

(2) ŷ. 9. Factum est in anno quinto Joakim, in mense nono, prædicaverunt jejuniun.

(3) קח רך כנולת ספר Les Septante : Ἀράς σακευθῆ γάρτυρα βιβλίου.

(4) *Jerem. 1. 2.*

(5) *Jerem. xxii. 30. Scribe virum istum sterilem, etc.*

(6) *Jerem. xxx. 2. Scribe tibi omnia verba quæ locutus sum ad te, etc.*

(7) *Jerem. l. 59. 60.*

5. Et præcepit Jeremias Baruch, dicens: Ego clausus sum, nec valeo ingredi domum Domini.

6. Ingredere ergo tu, et lege de volumine in quo scripsisti ex ore meo verba Domini, audiente populo in domo Domini, in die jejunii; insuper et audiente universo Juda, qui veniunt de civitatibus suis, leges eis;

7. Si forte cadat oratio eorum in conspectu Domini, et revertatur unusquisque a via sua pessima, quoniam magnus furor et indignatio est quam locutus est Dominus adversus populum hunc.

8. Et fecit Baruch, filius Neriæ, juxta omnia quæ præceperat ei Jeremias propheta, legens ex volumine sermones Domini in domo Domini.

9. Factum est autem in anno quinto Joakim filii Josiæ, regis Juda, in mense nono, prædicaverunt jejunium in conspectu Domini omni populo in Jerusalem, et universæ multitudini quæ confluerat de civitatibus Juda in Jerusalem.

5. Jérémie ensuite donna cet ordre à Baruch : Je suis enfermé, et je ne puis entrer dans la maison du Seigneur.

6. Entrez-y donc, vous; et, prenant ce livre où vous avez écrit les paroles du Seigneur que je vous ai dictées, vous les lirez devant le peuple dans la maison du Seigneur, au jour du jeûne; et vous les lirez aussi devant tous les habitants de Juda qui viennent de leurs villes;

7. Pour voir s'ils répandront une humble prière devant le Seigneur, et si chacun reviendra de sa voie corrompue; parce que le Seigneur a parlé contre ce peuple dans son indignation et dans sa grande fureur.

8. Baruch, fils de Nérias, exécuta tout ce que le prophète Jérémie lui avait ordonné; et il lut dans ce livre les paroles du Seigneur dans la maison du Seigneur.

9. Or, la cinquième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, au neuvième mois, on publia un jeûne devant le Seigneur, à tout le peuple qui était dans Jérusalem, et à tous ceux qui étaient venus en foule des villes de Juda dans Jérusalem.

COMMENTAIRE

dicté ses prophéties dans l'ordre où nous les avons aujourd'hui; et celles que nous avons, ne sont pas ce qu'il dicta cette première fois à Baruch; mais ce qu'il lui fit écrire, après que Joakim eut déchiré et brûlé sa première copie. Outre la mémoire naturelle de Jérémie, qui lui servit à rédiger tout ce qu'il avait dit depuis vingt-deux ans, il faut reconnaître une assistance particulière et surnaturelle du Seigneur, qui l'inspirait, et l'empêchait de se troubler, de s'oublier, ou de se tromper dans son récit. Il était prophète quand il publiait pour la première fois ses prophéties; il était animé du même esprit prophétique, quand il les dictait à son secrétaire et les écrivait pour la seconde fois.

ŷ. 5. EGO CLAUSUS SUM. *Je suis enfermé*, et je ne puis aller moi-même au temple. Plusieurs commentateurs ont cru qu'il était en prison (1); mais il y a bien plus d'apparence qu'il s'était caché (2), et qu'il ne voulait pas paraître, connaissant les mauvaises intentions du roi contre lui. D'autres pensent que le roi lui avait défendu de parler en public, et d'aller au temple; et qu'il lui avait ordonné de ne pas sortir de sa maison. Mais s'il eût été ou dans une prison, ou enfermé dans sa maison, le roi aurait-il été en peine de le chercher, et aurait-il pu se dérober aux recherches des officiers qui furent envoyés pour le prendre? Voyez le verset 26.

ŷ. 6. LEGE DE VOLUMINE IN DOMO DOMINI, IN DIE JEJUNII. Usher (3) croit que c'est le jour du jeûne, et de l'expiation solennelle, qui se faisait

au commencement de l'année civile, le dixième jour de Thischri (4), qui répond à nos mois de septembre et octobre. D'autres (5) soutiennent que Baruch lut cet écrit au jour du jeûne, marqué plus bas, verset 9, au neuvième mois de la huitième année de Joakim. Ce dernier jeûne était extraordinaire, ordonné par le prince ou par les prêtres pour quelque malheur particulier; car la loi n'ordonne aucun jeûne au neuvième mois.

ŷ. 7. SI FORTE CADAT ORATIO EORUM IN CONSPPECTU DOMINI. Les prophètes représentent la prière comme quelque chose d'animé. Homère (6) décrit de même la prière; courbée, boîteuse, qui n'ose regarder droit, ridée, fille du grand Jupiter: toutes qualités qui figuraient les dispositions où l'on doit être pour se présenter devant le Tout-Puissant. Les Septante (7): *Peut-être que leur miséricorde tombera devant le Seigneur*. Leur prière trouvera grâce et miséricorde en sa présence. Jérémie, tout caché qu'il est, trouve le secret de parler et de n'être pas inutile à son peuple. Ainsi saint Paul, en prison, ne cessait d'instruire, disant que la parole de Dieu n'était point dans les liens (1): *Verbum Dei non est alligatum*. Et du fond de son cachot, Jean-Baptiste envoie ses disciples à Jésus-Christ.

ŷ. 9. IN ANNO QUINTO JOAKIM, IN MENSE NONO, PRÆDICAVERT JEJUNIIUM. *La cinquième année du roi Joakim (2), au neuvième mois, on publia un jeûne*, pour quelque cas extraordinaire; car les jeûnes marqués par la loi ne se publiaient point. On ignore le motif de celui-ci. Quelques exé-

(1) Theodoret. Thom. Raban. Lyran. Dionys. Val. Tirin.

(2) Sanct. Menoch. — (3) Usser. ad an. 3398. Sanct.

(4) Levit. xxiii. 27. — (5) Grot. Jun. Piscal. Tir. Lyran.

(6) Homer, Iliad.

Καὶ γάρτε λιταὶ εἶσι Διὸς κοῦραι μεγάλοι
Χωλαῖτε, ρυσαῖτε, παραβλώπεστε ὄφθαλμοῦ.

(7) Les Septante: Ἰσως πεσεῖται ἔλεος ἀντῶν καὶ πρόσσωπον Κυρίου.

(8) II. Timot. II. 9.

(9) L'édition romaine des Septante porte la huitième année, ἐν τῷ ἔτει τῷ οὐδῶ; d'autres, la cinquième.

10. Legitque Baruch ex volumine sermones Jeremiæ in domo Domini, in gazophylacio Gamariæ, filii Saphan, scribæ, in vestibulo superiori, in introitu portæ novæ domus Domini, audiente omni populo.

11. Cumque audisset Michæas, filius Gamariæ, filii Saphan, omnes sermones Domini ex libro,

12. Descendit in domum regis, ad gazophylacium scribæ, et ecce ibi omnes principes sedebant : Elisama scriba, et Dalaïas, filius Semeïæ, et Elnathan, filius Achobor, et Gamarias, filius Saphan, et Sedecias, filius Hananiaë, et universi principes ;

13. Et nuntiavit eis Michæas omnia verba quæ audivit, legente Baruch ex volumine in auribus populi.

14. Miserunt itaque omnes principes ad Baruch Judi, filium Nathanaiæ, filii Selemiæ, filii Chusi, dicentes : Volumen ex quo legisti, audiente populo, sume in manu tua et veni. Tulit ergo Baruch, filius Neriæ, volumen in manu sua, et venit ad eos ;

15. Et dixerunt ad eum : Sede, et lege hæc in auribus nostris. Et legit Baruch in auribus eorum.

16. Igitur cum audissent omnia verba, obstupuerunt unusquisque ad proximum suum, et dixerunt ad Baruch : Nuntiare debemus regi omnes sermones istos.

17. Et interrogaverunt eum, dicentes : Indica nobis quomodo scripsisti omnes sermones istos ex ore ejus.

10. Et Baruch lut dans le livre les paroles de Jérémie, dans la maison du Seigneur, en la chambre du trésor, où demeurait Gamarias, fils de Saphan, docteur de la loi, dans le vestibule supérieur, à la porte neuve de la maison du Seigneur, en présence de tout le peuple ;

11. Et Michée, fils de Gamarias, fils de Saphan, ayant entendu toutes les paroles du Seigneur écrites dans ce livre,

12. Descendit en la maison du roi, en la chambre du trésor, où demeurait le secrétaire, où tous les grands étaient assis, Elisama le secrétaire, Dalaïas, fils de Séméias, Elnathan, fils d'Achobor, Gamarias, fils de Saphan, Sédécias, fils d'Hanania, et toutes les premières personnes de la cour ;

13. Et Michée leur rapporta toutes les paroles qu'il avait entendu lire à Baruch dans ce livre, devant le peuple.

14. Tous les grands envoyèrent donc à Baruch Judi, fils de Nathanias, fils de Sélémius, fils de Chusi, pour lui dire : Prenez le livre que vous avez lu devant le peuple, et venez ici. Baruch, fils de Nérias, prit donc le livre, et vint les trouver ;

15. Et ils lui dirent : Asseyez-vous là, et lisez ce livre devant nous. Et Baruch le lut devant eux.

16. Ayant donc entendu toutes ces paroles, ils s'entre-regardèrent tous avec étonnement ; et ils dirent à Baruch : Il faut que nous donnions avis au roi de tout ce qui est écrit dans ce livre ;

17. Et ils l'interrogèrent, en lui disant : Déclarez-nous comment vous avez recueilli toutes ces paroles de la bouche de Jérémie.

COMMENTAIRE

gètes croient que c'est en mémoire du malheur arrivé l'année précédente à Jérusalem : Nabucodonosor ayant pris cette ville, avait été sur le point d'enlever le roi et les princes, et avait envoyé à Babylone une partie des vases de la maison de Dieu (1). Depuis ces derniers malheurs de Juda, les Juifs instituèrent divers jeûnes pour en conserver la mémoire. Ils établirent depuis, les jeûnes du quatrième, du cinquième, du septième, et du dixième mois ; et, après la captivité, ils consultèrent Zacharie pour savoir s'ils devaient les continuer (2).

UNIVERSÆ MULTITUDINI QUÆ CONFLUXERAT. A tous ceux qui étaient venus en foule des villes de Juda dans Jérusalem. Dans les jeûnes ordonnés par l'autorité souveraine, tout le peuple se rendait à Jérusalem. Ce détail marque que la ville était ouverte, et que le peuple était délivré de ses ennemis. Nabucodonosor s'était retiré depuis quelques mois de la ville.

ÿ. 10. IN GAZOPHYLACIO GAMARIÆ SCRIBÆ, IN VESTIBULO SUPERIORI, IN INTROITU PORTÆ NOVÆ. Gamarias était un des capitaines du temple, il avait son appartement près de la porte Neuve et commandait un certain nombre de lévites, qui y faisaient sentinelle ; car le temple était gardé comme le

palais d'un grand monarque. *Le vestibule supérieur* est, selon toutes les apparences, le péristyle qui reliait le parvis du peuple, ou parvis inférieur, au parvis supérieur accessible aux seuls prêtres. C'est dans la salle contiguë à cette porte, que Baruch lut d'abord le livre de Jérémie. On a déjà remarqué que le nom de *gazophylacium*, chambre du trésor, signifiait une simple salle. Jérémie donne à Gamarias le nom de *scribe*, docteur de la loi, secrétaire du temple, ou commissaire ; car la signification du mot hébreu *Sopher*, n'est pas bien connue.

ÿ. 12. DESCENDIT IN DOMUM REGIS AD GAZOPHYLACIUM SCRIBÆ. Michée ayant entendu la lecture de l'écrit de Jérémie dans la salle de Gamarias, en donna avis aux princes de la maison du roi ; soit qu'il y ait été envoyé par Gamarias, ou qu'il y soit allé de son propre mouvement. *La salle du scribe*, ou du secrétaire, était à la porte du palais, où les principaux de la maison s'assemblaient, pour y rendre la justice, et formaient une sorte de conseil d'état. On trouve ici deux Gamarias fils de Saphan ; l'un scribe de la maison du Seigneur, verset 10 ; et l'autre prince de Juda, dans ce verset. Ainsi on ne peut pas dire duquel des deux Michée, dont il est parlé ici, était fils.

(1) Vide Dan. 1. 2. et Usser. ad an. 3398. et Sanct. hic.

(2) Vide Zach. vii. 3. 5. et viii. 19.

18. Dixit autem eis Baruch : Ex ore suo loquebatur quasi legens ad me omnes sermones istos, et ego scribebam in volumine atramento.

19. Et dixerunt principes ad Baruch : Vade, et abscondere, tu et Jeremias, et nemo sciat ubi sitis.

20. Et ingressi sunt ad regem in atrium, porro volumen commendaverunt in gazophylacio Elisamæ scribæ, et legit, audiente rege, et nuntiaverunt, audiente rege, omnes sermones.

21. Misitque rex Judi ut sumeret volumen ; qui tollens illud de gazophylacio Elisamæ scribæ, legit, audiente rege et universis principibus qui stabant circa regem.

22. Rex autem sedebat in domo hiemali, in mense nono, et posita erat arula coram eo plena prunis.

23. Cumque legisset Judi tres pagellas vel quatuor, scidit illud scalpello scribæ, et projecit in ignem qui erat super arulam, donec consumeretur omne volumen igni qui erat in arula.

18. Baruch leur répondit : Il me dictait de sa bouche toutes ces paroles, comme s'il les eût lues ; et moi, je les écrivais avec de l'encre.

19. Alors les princes dirent à Baruch : Allez et cachez-vous, vous et Jérémie ; et que personne ne sache où vous serez.

20. Ils laissèrent ensuite le livre en dépôt dans la chambre d'Élisama secrétaire, et ils allèrent vers le roi dans le vestibule de son palais, et il lui rapportèrent tout ce qu'ils avaient entendu.

21. Alors le roi envoya Judi pour prendre le livre ; et, l'ayant pris dans la chambre d'Élisama, secrétaire, il le lut devant le roi et tous ceux qui l'environnaient.

22. Le roi habitait dans son appartement d'hiver, au neuvième mois ; et il y avait devant lui un brasier de charbons ardents.

23. Judi ayant lu trois ou quatre pages, le roi les coupa avec le canif du secrétaire, et les jeta dans le feu de ce brasier, et mit ensuite tout le reste du volume dans le feu jusqu'à ce que tout fut consumé.

COMMENTAIRE

§. 18. ET EGO SCRIBEBAM IN VOLUMINE ATRAMENTO. Il écrivait avec de l'encre et un roseau, sur un rouleau de papyrus ou de vélin. Ordinairement on se servait du stylet, lorsqu'on écrivait sur des tablettes enduites de cire. Vitruve (1) nous décrit la manière dont les anciens faisaient leur encre, qui est assez différente de la nôtre. C'était un composé de suie et de gomme. Ainsi cette encre était moins liquide, et moins coulante que la nôtre. Elle avait plus de rapport à celle des imprimeurs, ou à l'encre de Chine.

Le fait de Jérémie dictant à Baruch de même que s'il eût lu dans un livre, montre que les prophètes étaient les organes du Saint-Esprit qui parlait véritablement par leur bouche, et leur dictait ce qu'ensuite ils dictaient eux-mêmes aux autres. Ainsi, ils ne cherchaient point ce qu'ils devaient dire ; mais ils disaient simplement ce que Dieu leur inspirait. Ils découvraient dans cette lumière ineffable qui les éclairait alors, toutes ces grandes vérités qu'ils annonçaient. Et ils pouvaient dire véritablement que leurs paroles n'étaient point leurs propres paroles, mais celles de Dieu ; puisqu'ils ne parlaient que comme s'ils avaient lu dans un livre, que l'Esprit Saint eût présenté à leur esprit. C'est la raison pour laquelle on doit porter un si grand respect aux paroles de ces hommes inspirés, qui ne nous ont dit que ce que Dieu même leur a fait dire, en remuant leur cœur et leur langue, comme des instruments dont il se servait pour parler aux hommes.

On peut aussi remarquer que c'est l'indocilité du peuple de Dieu, et le refus qu'il a fait d'être

attentif à la voix de ses prophètes, qui a engagé Jérémie à faire écrire ses prédictions. Ainsi le Seigneur fait tirer d'un péché aussi grand qu'est le mépris de sa parole vivante, l'avantage de la faire rédiger par écrit. Sans cette persécution idiote, peut-être n'aurions-nous point en entier les prophéties de Jérémie ; elles auraient pu se perdre comme celles de Samuel, de Nathan, de Gad, d'Ahias, d'Addo, de Seméias, de Jéhu, fils d'Hanani, et de tant d'autres prophètes.

§. 19. ABSCONDERE, TU, ET JEREMIAS. Nous ne pouvons nous dispenser d'en donner avis au roi : mais comme nous connaissons son humeur violente, nous vous conseillons de vous cacher avant qu'il vous fasse arrêter. Cet exemple des princes de Juda est digne de remarque. Ils trouvent moyen d'allier ce qu'ils doivent à Dieu, à la justice, à l'humanité, à la charité, avec ce qu'ils sont obligés de rendre à leurs princes.

§. 21. LEGIT AUDIENTE REGE. C'est la troisième fois que cet écrit fut lu (2). Dieu permit toutes ces contradictions, afin que la vérité éclatât davantage, qu'elle fît plus d'impression, et que personne ne pût s'excuser sur son ignorance. Il ne servait plus de rien de brûler un volume lu et examiné si souvent, et devant tant de personnes considérables.

§. 22. REX SEDEBAT IN DOMO HIEMALI, IN MENSE NONO, ET POSITA ERAT ARULA CORAM EO PLENA PRUNIS. Joakim était un prince qui avait le goût des constructions grandioses, comme Jérémie le lui a vivement reproché au commencement de son règne (3). Il avait des appartements d'hiver et d'été, suivant la coutume du pays (4). Le neu-

(1) Vitruv. vii. c. 10. Fuligo collecta circa parietem et cameræ curvaturam, partim componitur ex gummi subacto, ad usum atramenti librarii.

(2) Voyez les versets 10 et 11.

(3) Jerem. xxii. 13. Væ qui ædificat domum suam in injustitia, et cœnacula sua non in judicio, etc.

(4) Amos. iii. 15.

24. Et non timuerunt, neque sciderunt vestimenta sua, rex et omnes servi ejus qui audierunt universos sermones istos.

24. Ainsi le roi et tous ses serviteurs, qui entendirent les paroles de ce livre, n'eurent point peur en les écoutant, et ils ne déchirèrent point leurs vêtements.

COMMENTAIRE

vième mois de l'année sainte, laquelle commençait au mois de nisan, répondait à notre mois de novembre. Le froid n'est jamais bien grand dans la Judée : mais cependant, après le mois de septembre, lorsque les pluies commencent à tomber, l'on a besoin de feu. On n'en fait pas dans des cheminées comme parmi nous ; mais dans des chaufferettes ou brasiers remplis de charbons ardents, sur lesquels on brûle des noyaux d'olives (1), et quelquefois du menu bois. Alexandre le Grand (2) était chez un de ses amis, qui lui donnait à manger pendant l'hiver ; comme on n'avait apporté dans la chambre qu'un petit brasier avec fort peu de feu, le roi dit qu'on apportât du bois, ou de l'encens ; du bois, pour brûler sur le foyer ; ou de l'encens, pour brûler sur le brasier. La fumée passait par la porte, ou par la fenêtre (3), ou par des ouvertures qui étaient au haut de la chambre. C'est ce qui est quelquefois appelé cheminée par les anciens. Suétone dit que la chambre de Vitellius fut brûlée, car le feu prit inopinément à la cheminée (4), ou plutôt au foyer ; car *caminus* se met plus ordinairement pour le foyer. *Luculento camino utendum censeo*, dit Cicéron à Atticus (5) : Il faut faire grand feu. Et Horace veut qu'on mette beaucoup de bois sur le foyer, à cause du froid (6) : *Dissolve frigus, ligna super foco large reponens*. Le même auteur, en un autre endroit, montre assez qu'il n'y avait point de cheminée même à la cuisine ; il dit que le feu s'étant répandu dans une vieille cuisine, menaçait déjà le toit de la maison (7) :

Nam vaga per veterem dilapso flamma culinam
Vulcano, summum properabat lambere tectum.

Vitruve (8) ne parle en aucun endroit expressément de cheminées dans tout son ouvrage de l'Architecture : Les ruines anciennes ne montrent jamais de cheminées proprement dites. Tout au plus dans une maison de Pompéi, aperçoit-on un tuyau dans le fournil d'un boulanger. On en retrouve encore quelques rares spécimens ailleurs ; mais cette rareté même montre que le mot *cami-*

nus si fréquemment employé désigne autre chose qu'une cheminée. Ce ne pouvait être que l'âtre ou le foyer.

L'hébreu (9) : *Trois ou quatre portes*. L'Écriture parle d'une manière humaine, en disant trois ou quatre ; comme si elle n'eût pas pu dire expressément et précisément le nombre des pages qui furent lues. Livre divin, composé pour être lu par les hommes, la Bible est remplie de pareilles expressions (10). Il n'est pas aisé de dire ce qu'on entend par ces trois ou quatre portes, ou pages ou tablettes qu'on lut ; car dans les volumes anciens, qui étaient de grands rouleaux, on ne les distingue point par pages ; l'écriture n'est que d'un côté, et tout à la suite : mais apparemment Jérémie appelle page l'écriture qui était sur chacun des carrés de papier collés bout à bout, qui composaient le rouleau ; ou bien, les paragraphes, ou sections dans lesquelles tout l'écrit était partagé ; car de tout temps, on a usé de quelques indications dans les livres, pour distinguer les matières, et les choses dont ils traitaient. Les Bibles anciennes à l'usage des synagogues sont ainsi partagées en différentes sections.

ÿ. 24. ET NON TIMUERUNT, NEQUE SCIDERUNT VESTIMENTA SUA. *Et ils n'eurent point peur en les écoutant, et ne déchirèrent point leurs vêtements ;* comme avait fait Josias, après la lecture du livre de la loi qu'on trouva de son temps dans le temple (11). Ils écoutèrent cette lecture avec indifférence, sans trembler à la vue de tant de malheurs, sans s'effrayer de la colère de Dieu qui les menaçait, sans concevoir une vive douleur de leurs crimes, contre lesquels Jérémie invectivait. Joakim et les princes étaient tellement aveuglés et endurcis sur leur propre malheur, qu'ils ne crurent pas même que Dieu leur parlât par Jérémie, bien loin de faire pénitence de leurs désordres. Les Septante (12) de l'édition romaine lisent : *Ils ne cherchèrent point le Seigneur, et ne déchirèrent point leurs habits. D'autres exemplaires : Ils ne furent point surpris d'étonnement.* Il semble que le roi prétendit rendre une espèce de jugement con-

(1) Voyez notre commentaire sur *Baruch*. vi. 42.

(2) *Plut. in Alexand.* Εἰς χειμῶνι καὶ ψύχει τῶν φίλων τῆνος ἐστιῶντος αὐτὸν, ἐσγάραν δὲ μικρὰν, καὶ πῦρ ὀλίγον εἰσενέγκαντος, ἢ ξύλα, ἢ λιθῶντων εἰσενεγκτεν ἐκέλευσε.

(3) *Vide Ald. Manut. lib. vii. ep. 10.*

(4) *Sueton. in Vitellio.* Nec ante in prætorium rediit quam flagrante triclinio ex conceptu camini.

(5) *Cicero ad Attic.*

(6) *Horat. lib. 1. Od. ix.*

(7) *Horat. Serm. lib. 1. Sat. v.*

(8) Voyez les notes de Péraut sur *Vitruve*, liv. vi. ch. 8. p. 209.

(9) העברתו של דלתות שלו בקרא תרשים סעלדאס וקא תעסאראס.

(10) *Luc. iii. 2.* Jesus erat incipiens quasi annorum triginta. *Joan. vi. 10.* Viri quasi quinque millia. *Act. i. 15.* Turba hominum fere centum viginti, etc.

(11) *ii. Par xxxiv. 19. et iv. Reg. xxxii. 11.*

(12) Les Septante : Οὐκ ἐξέστησαν. *Quidam addunt, τὸν Κύριον. Alii : Οὐκ ἐξέστησαν.*

25. Verumtamen Elnathan, et Dalaias, et Gamarias, contradixerunt regi, ne combureret librum; et non audivit eos.

26. Et præcepit rex Jeremiel, filio Ametech, et Saraïæ, filio Ezriel, et Selemiæ, filio Abdeel, ut comprehenderent Baruch scribam, et Jeremiam prophetam; abscondit autem eos Dominus.

27. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam prophetam, postquam combusserat rex volumen et sermones quos scripserat Baruch ex ore Jeremiæ, dicens:

28. Rursum tolle volumen aliud, et scribe in eo omnes sermones priores qui erant in primo volumine quod combussit Joakim, rex Juda.

29. Et ad Joakim, regem Juda, dices: Hæc dicit Dominus: Tu combussisti volumen illud, dicens: Quare scripsisti in eo annuntians: Festinus veniet rex Babylonis, et vastabit terram hanc, et cessare faciet ex illa hominem et jumentum?

30. Propterea hæc dicit Dominus contra Joakim, regem Juda: Non erit ex eo qui sedeat super solium David; et cadaver ejus projicietur ad æstum per diem, et ad gelu per noctem.

31. Et visitabo contra eum, et contra semen ejus, et contra servos ejus, iniquitates suas; et adducam super eos, et super habitatores Jerusalem, et super viros Juda, omne malum quod locutus sum ad eos, et non audierunt.

32. Jeremias autem tulit volumen aliud, et dedit illud Baruch, filio Neriæ, scribæ, qui scripsit in eo ex ore Jeremiæ omnes sermones libri quem combusserat Joakim, rex Juda, igni; et insuper additi sunt sermones multo plures quam antea fuerant.

25. Néanmoins Elnathan, Dalaias et Gamarias s'opposèrent au roi, afin que le livre ne fût pas brûlé; mais il ne les écouta point.

26. Et le roi commanda à Jérémiel, fils d'Amétech, à Saraïas, fils d'Ezriel, et à Sélémiás, fils d'Abdeel, d'arrêter le secrétaire Baruch avec le prophète Jérémie; mais le Seigneur les cacha.

27. Et le Seigneur parla à Jérémie, après que le roi eut brûlé le livre où étaient les paroles que Baruch avait écrites en les recueillant de la bouche de Jérémie, et il lui dit:

28. Prenez un autre livre; écrivez-y toutes les paroles qui étaient dans le premier que Joakim, roi de Juda, a brûlé.

29. Et vous direz à Joakim, roi de Juda: Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez brûlé ce livre, en disant: Pourquoi avez-vous écrit et avez-vous publié que le roi de Babylone se hâta de venir pour détruire ce pays, et pour en exterminer les hommes et les bêtes?

30. Mais voici ce que dit le Seigneur contre Joakim, roi de Juda: Il ne sortira point de lui de prince qui soit assis sur le trône de David; et son corps mort sera jeté, pour être exposé à la chaleur pendant le jour et à la gelée pendant la nuit.

31. Je m'élèverai contre lui, contre sa race, contre ses serviteurs; et je punirai leurs iniquités; et je ferai venir sur eux, sur les habitants de Jérusalem, et sur les hommes de Juda, tous les maux que j'ai prédit devoir leur arriver, sans qu'ils aient voulu m'entendre.

32. Jérémie prit donc un autre livre, et le donna à Baruch, fils de Nérias, son secrétaire, qui y écrivit tout ce qui était dans le livre que Joakim, roi de Juda, avait brûlé, selon que Jérémie le lui dictait de sa bouche; et il ajouta beaucoup d'autres choses qui n'étaient pas dans le premier.

COMMENTAIRE

tre ce livre, en le condamnant au feu. Voyez plus bas, verset 29.

ŷ. 25. DALAIAS ET GAMARIAS CONTRADIXERUNT REGI. C'est apparemment Gamarias fils de Saphan, marqué au verset 12, qui paraît différent d'un autre Gamarias de même nom au verset 10. Ces deux princes, Dalaias et Gamarias, eurent horreur de l'attentat de Joakim, et essayèrent de l'empêcher de brûler ainsi l'ouvrage d'un prophète.

ŷ. 26. ABSCONDIT AUTEM EOS DOMINUS. Dieu ne permit pas qu'ils tombassent entre les mains de ceux qui les cherchaient de la part du roi (1). La Providence permit que personne ne les trahit, par crainte, par malice, ou par intérêt.

ŷ. 30. NON ERIT EX EO QUI SEDEAT SUPER SOLIUM DAVID. Jéchonias, fils de Joakim, fut assis sur le trône de Juda; mais son règne dura si peu, qu'il est compté pour rien (2). Il ne régna que trois mois (3), dans la dépendance des Chaldéens, et ne laissa pas le royaume à son fils. Ce fut Sédécias, son oncle, qui lui succéda. Jéchonias fut pris par

les Chaldéens et conduit à Babylone avec toute sa cour.

ŷ. 31. CADAVER EJUS PROJICIETUR AD ÆSTUM PER DIEM. Cette prédiction revient à ce que Jérémie a prédit ailleurs (4), que Joakim aurait la sépulture d'un âne. C'est ce qui fut accompli à la lettre deux ou trois ans après la prédiction de Jérémie.

ŷ. 32. ADDITI SUNT SERMONES MULTO PLURES QUAM ANTEA. L'hébreu (5): *On y ajouta plusieurs paroles semblables à celles-là*. On ne peut pas dire ce qu'il y ajouta, puisqu'on n'a pas le premier original pour le confronter avec celui que nous avons. Le rabbin Salomon avance que Joakim brûla le Livre des *Lamentations* de Jérémie, qui n'avait alors que les trois premiers chapitres; mais qu'ensuite Jérémie les dicta de nouveau et y ajouta le quatrième; Imaginations! Pourquoi vouloir savoir des choses dont on ne peut naturellement avoir aucune connaissance (6)? Les *Lamentations* ne sont point à proprement parler des prophéties; mais un chant lugubre sur la ruine de Jérusalem.

(1) Sancti. Menoch. Vat. Grot.

(2) Theodoret. Sancti. Grot. Vatab.

(3) IV. Reg. xxiv. 8.

(4) Jerem. xii. 18. 19. Sepultura asini sepeliatur.

(5) וְגַם נִוְסַף לְדִבְרֵי רַבִּינָם כְּהֵמָּה

(6) Vide Sancti. hic. et Sixt. Sen. lib. 1.

CHAPITRE XXXVII

Sédécias se recommande aux prières de Jérémie. Nabucodonosor marche contre le roi d'Égypte. Jérémie prédit que ce prince reviendra contre Jérusalem. Ce prophète est arrêté et mis dans un cachot. Sédécias l'en retire.

1. Et regnavit rex Sedecias, filius Josiæ, pro Jechonia, filio Joakim ; quem constituit regem Nabucodonosor, rex Babylonis, in terra Juda ;

2. Et non obedivit, ipse et servi ejus, et populus terræ, verbis Domini, quæ locutus est in manu Jeremiæ prophetæ.

3. Et misit rex Sedecias Juchal, filium Selemiæ, et Sophoniam, filium Maasiæ, sacerdotem, ad Jeremiam prophetam, dicens : Ora pro nobis Deum Dominum nostrum.

4. Jeremias autem libere ambulabat in medio populi ; non enim miserant eum in custodiam carceris. Igitur exercitus Pharaonis egressus est de Ægypto, et audientes Chaldæi, qui obsidebant Jerusalem, hujuscemodi nuntium, recesserunt ab Jerusalem.

5. Et factum est verbum Domini ad Jeremiam prophetam, dicens :

6. Hæc dicit Dominus, Deus Israel : Sic dicetis regi Juda, qui misit vos ad me interrogandum : Ecce exercitus Pharaonis, qui egressus est vobis in auxilium, revertetur in terram suam in Ægyptum ;

7. Et redient Chaldæi, et bellabunt contra civitatem hanc, et capient eam, et succendent eam igni.

8. Hæc dicit Dominus : Nolite decipere animas vestras, dicentes : Euntes abibunt, et recedent a nobis Chaldæi ; quia non abibunt.

1. Le roi Sédécias, fils de Josias, régna en la place de Jéhonias, fils de Joakim ; Nabucodonosor, roi de Babylone, l'établit roi sur la terre de Juda.

2. Mais il n'obéit point, ni lui, ni ses serviteurs, ni tout le peuple de Juda, aux paroles que le Seigneur avait dites par la bouche du prophète Jérémie ;

3. Et le roi Sédécias envoya Juchal, fils de Sélémiás, et le prêtre Sophonias, fils de Maasias, dire au prophète Jérémie : Priez pour nous le Seigneur notre Dieu.

4. Jérémie allait alors librement parmi le peuple, parce qu'il n'avait pas encore été mis en prison. Cependant l'armée du pharaon étant sortie de l'Égypte, les Chaldéens, qui assiégeaient Jérusalem, ayant appris cette nouvelle, se retirèrent de la ville.

5. Alors le Seigneur parla au prophète Jérémie, et lui dit :

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Vous direz ceci au roi de Juda, qui vous a envoyé pour me consulter : L'armée du pharaon, qui vient pour vous donner du secours, va retourner dans l'Égypte, d'où elle est venue ;

7. Et les Chaldéens reviendront, et ils assiègeront de nouveau cette ville ; ils la prendront, et la brûleront.

8. Voici ce que dit le Seigneur : Ne vous trompez point vous-mêmes, en disant : Les Chaldéens s'en iront certainement, et se retireront de nous ; car ils ne s'en iront point.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. ET REGNAVIT REX SEDECIAS. *Sédécias, fils de Josias, régna en la place de Jéhonias, son neveu, fils de Joakim. Sédécias fut un prince moins mauvais que ses deux prédécesseurs ; mais faible, irrésolu, ayant peu de crédit, peu de religion, et qui ne fut jamais capable ni de faire le bien, ni d'empêcher le mal dans ses états.*

ŷ. 3. MISIT AD JEREMIAM. *Il envoya dire à Jérémie : Priez pour nous. Sédécias, délivré du danger présent, par la levée du siège de Jérusalem, envoya consulter Jérémie sur l'issue de la guerre ; car il paraît par la réponse du prophète (1), que le roi lui demandait autre chose que de simples prières. Il demandait si Nabucodonosor reprendrait le siège ; si le pharaon aurait le dessus ; en un mot, le roi souhaite d'engager le prophète à s'expliquer sur l'état présent et futur des affaires.*

ŷ. 4. JEREMIAS AUTEM LIBERE AMBULABAT IN MEDIO POPULI. On l'avait tiré du parvis de la prison (2) et on l'avait mis en pleine liberté. Mais il ne demeura pas longtemps en cet état. Bientôt on trouva des prétextes pour l'arrêter de nouveau et pour le maltraiter plus qu'auparavant.

ŷ. 6. EXERCITUS PHARAONIS EGRESSUS EST DE ÆGYPTO. Le pharaon s'était ligué secrètement avec Sédécias contre les Chaldéens (3). Tout l'effort de l'armée de Nabucodonosor étant d'abord tombé sur Jérusalem et sur le pays de Juda, les alliés des Juifs, au lieu de joindre leurs forces contre l'ennemi commun, demeurèrent en paix. Quelques-uns même passèrent à l'ennemi et laissèrent Sédécias assiégé pendant environ un an. Mais le pharaon, Ouhabrà ou Apriès, jugeant bien que, dès que Nabucodonosor aurait renversé Jérusalem,

(1) Voyez les versets 6. 7. et 8.

(2) Vide sup. xxxii. 1. et seq. xxxiv. 1. et seq.

(3) Vide Ezech. xvii. 15. Qui recedens ab eo (Nabucodonosor), misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos et populum multum, numquid prosperabitur?

9. Sed si percussistis omnem exercitum Chaldæorum qui præliantur adversum vos, et derelicti fuerint ex eis aliqui vulnerati, singuli de tentorio suo consurgent, et incendunt civitatem hanc igni.

10. Ergo cum recessisset exercitus Chaldæorum ab Jerusalem, propter exercitum Pharaonis,

11. Egressus est Jeremias de Jerusalem ut iret in terram Benjamin, et divideret ibi possessionem in conspectu civium.

12. Cumque pervenisset ad portam Benjamin, erat ibi custos portæ per vices, nomine Jerias, filius Selemiæ, filii Hananiæ, et apprehendit Jeremiam prophetam, dicens : Ad Chaldæos profugis.

13. Et respondit Jeremias : Falsum est, non fugio ad Chaldæos. Et non audivit eum, sed comprehendit Jerias Jeremiam, et adduxit eum ad principes ;

9. Mais quand même vous auriez taillé en pièces toute l'armée des Chaldéens qui combattent contre vous, et qu'il en soit demeuré seulement quelques-uns couverts de blessures, ils sortiraient chacun de leur tente, et viendraient mettre le feu dans cette ville.

10. L'armée des Chaldéens s'étant donc retirée du siège de Jérusalem, à cause de l'armée du pharaon,

11. Jérémie sortit de Jérusalem, pour aller au pays de Benjamin, et pour y diviser son bien en présence des habitants de ce lieu ;

12. Et étant arrivé à la porte de Benjamin, le capitaine qui était de garde à son tour à la porte, lequel s'appelait Jérías, fils de Sélémiás, fils d'Hananias, arrêta le prophète Jérémie, et lui dit : Vous fuyez pour aller vous rendre aux Chaldéens.

13. Jérémie lui répondit : Cela est faux ; je ne suis point pour aller me rendre aux Chaldéens. Jérías n'écouta point Jérémie ; mais, s'étant saisi de lui, il l'amena devant les grands,

COMMENTAIRE

salem, qui était la barrière de l'Égypte, il viendrait fondre sur lui, se réveilla et se mit à la tête de ses troupes, pour venir au secours de Sédécias. Nabucodonosor ramassa toute son armée et marcha contre le roi d'Égypte. Ézéchiël (1) dit d'une manière assez claire qu'il y eut un combat et que le pharaon fut battu. Jérémie le marque aussi au chapitre XLVI, 15, 19. Mais les livres historiques n'en parlent pas expressément. Il est toujours certain que le pharaon fut repoussé, et qu'il n'osa plus rien entreprendre contre Nabucodonosor. Ézéchiël nous apprend encore une autre particularité de cette diversion tentée par le roi d'Égypte ; c'est que son armée était petite (2) : *Non in exercitu grandi, neque in populo multo, faciet contra eum Pharaon prælium.*

¶ 9. SINGULI DE TENTORIO SUO CONSURGENT. *Ils sortiraient chacun de leurs tentes*, et viendraient mettre le feu dans la ville. Quand vous seriez capables de mettre en fuite ou de tailler en pièces l'armée de Nabucodonosor, et qu'il n'en resterait qu'un petit nombre de blessés, Dieu leur donnerait assez de force pour prendre et brûler Jérusalem ; tant sa colère est allumée contre vous.

¶ 11. EGRESSUS EST UT IRET IN TERRAM BENJAMIN, ET DIVIDERET IBI POSSESSIONEM. *Jérémie sortit pour aller au pays de Benjamin, pour y faire le partage de son bien*, en présence des habitants du lieu. Il voulut aller à Anathoth sa patrie, ville de la tribu de Benjamin (3), pour y faire le partage de quelques biens qu'il y avait. Mais quels étaient ces biens, et quel était le motif de ce partage ? Il est difficile de préciser. Les prêtres n'avaient

point d'autres fonds que quelques maisons et quelques champs aux environs des villes qui leur étaient assignées pour demeures (4). Ainsi le partage de leurs biens n'était pas une affaire de grande discussion. Jérémie ne fut jamais marié, et n'eut jamais d'enfants adoptifs (5) ; ainsi ce n'était point pour leur partager ses biens qu'il sortait de Jérusalem, comme le veut le chaldéen. Plusieurs commentateurs (6) ont cru que le motif de son voyage était d'aller voir l'héritage qu'il avait acheté d'Hanaméel, lorsqu'il était encore dans le parvis de la prison (7) ; et qu'il y avait peut-être sur le partage de cet héritage quelque difficulté que Jérémie voulait terminer. Mais d'autres soutiennent que le prophète n'avait point encore acheté ce champ, lorsque les Chaldéens quittèrent le siège de Jérusalem. Le texte hébreu (8) fournit encore d'autres explications. Il porte que Jérémie sortit de Jérusalem, *pour aller dans la terre de Benjamin, pour se séparer de Jérusalem, au milieu du peuple* ; pour se sauver de Jérusalem et pour se retirer à Anathoth, au milieu de ses compatriotes. Il connaissait par expérience la mauvaise volonté des grands, la faiblesse du roi, le danger qui menaçait la ville ; il se retire de ce lieu comme d'un vaisseau qui fait naufrage. Quelques hébraïsants traduisent : Il voulut sortir de Jérusalem (9), *pour se glisser de là au milieu du peuple*. Il chercha à sortir avec les autres qui allaient et venaient librement ; il se mêla avec la foule pour n'être point reconnu : mais Dieu permit qu'il fût arrêté. Les Septante (10) : *Il sortit de Jérusalem pour aller dans la terre de Benjamin, afin d'y acheter au milieu du*

(1) *Ezech.* xxx. 21. 22. Fili hominis, brachium pharaonis regis Ægypti confregi ; et ecce non est obvolutum ut restituatur ei sanitas... Comminuam brachium ejus forte, et confractum, et dejiciam gladium de manu ejus.

(2) *Ezech.* xvii. 17.

(3) *Josue* xxi. 18. - *Jerem.* i. 1.

(4) *Levit.* xxv. 33. 34. - *Num.* xviii. 20.

(5) *Videsup.* xvi. 2. Non erunt tibi filii et filię in loco isto.

(6) *Thom. Dionys. Lyr.*

(7) *Supra Jerem.* xxxii.

(8) וצא לכלל עמך בנכוח חלק משם בתוך העדה

(9) *Mont. Val. Pisc.*

(10) Ἐξῆλθεν ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ, πορεύθηναί εἰς γῆν Βενιαμὴν τοῦ ἀγοράσαι ἐκεῖθεν ἐν μέσῳ τοῦ λαοῦ. Quidam codices addunt post ἀγοράσαι, ἄρτον, vel ἄρτου.

14. Quamobrem irati principes contra Jeremiam, cæsum eum miserunt in carcerem qui erat in domo Jonathan, scribæ; ipse enim præpositus erat super carcerem.

15. Itaque egressus est Jeremias in domum laci et in ergastulum; et sedit ibi Jeremias diebus multis.

16. Mittens autem Sedecias rex, tulit eum; et interrogavit eum in domo sua abscondite, et dixit: Putasne est sermo a Domino? Et dixit Jeremias: Est; et, ait: In manus regis Babylonis traderis.

14. Qui, étant en colère contre Jérémie, le firent battre, et l'envoyèrent en la prison qui était dans la maison de Jonathan, secrétaire; car c'est lui qui commandait dans la prison.

15. Jérémie ayant donc été mis dans la basse-fosse et dans un cachot, y demeura plusieurs jours.

16. Or le roi Sédécias envoya le tirer de ce cachot; et, l'entretenant en secret dans sa maison, il lui demanda: Avez-vous quelque chose à nous dire de la part du Seigneur? Jérémie lui dit: Oui, vous serez livré entre les mains du roi de Babylone.

COMMENTAIRE

peuple; c'est-à-dire, selon Théodoret (1), pour y acheter du pain pour vivre; car le pain était cher dans Jérusalem. La manière dont les exégètes modernes (2) traduisent l'hébreu, sauve toutes les difficultés. Jérémie cherchait à se dérober, à se soustraire de Jérusalem et de la violence de ses persécuteurs: Jérémie sortit de Jérusalem pour aller dans la terre de Benjamin, en se glissant au milieu du peuple. Le verbe חָלַק *hâlaq* indique quelque chose de doux, d'onctueux (3), de glissant. Il signifie à la fois, partager, et être poli, doux.

¶ 14. CÆSUM EUM MISERUNT IN CARCEREM, QUI ERAT IN DOMO JONATHAN. Ils l'envoyèrent dans une prison particulière, dit Théodoret, parce que la prison publique était pleine. L'Écriture ne dit rien de cette raison, et ne nous en apprend aucune autre du choix qu'on fit de la prison de Jonathan. Seulement elle nous dit qu'elle était extrêmement profonde, et que Jérémie pria instamment le roi de ne l'y point envoyer, de peur qu'il n'y mourût: verset 19. *Ne me remittas in domum Jonathan, ne moriar ibi.* On le fit battre à coup de verges, avant de l'enfermer en prison. On le traita comme un fugitif et un traître à sa patrie; et, comme la prison de Jonathan ressemblait plus à un cachot souterrain qu'à un lieu de détention, c'est sans doute pour cela qu'on y envoya le prophète.

¶ 15. INGRESSUS EST IN DOMUM LACI, ET IN ERGASTULUM. L'hébreu (4) signifie: *La maison de la fosse* ou la cave souterraine, et les cachots, les cellules creusées dans ce souterrain. Il fut mis dans une prison souterraine, voûtée, où il y avait plusieurs cellules, afin que les prisonniers n'eussent aucune communication les uns avec les autres. Quand Jérémie aurait été un meurtrier ou un traître à sa patrie, on n'aurait pu le traiter plus durement. Voilà le sort des favoris de Dieu. Les persécutions, la haine publique, la prison, sont des

faveurs que Dieu accorde aux siens, à chacun suivant ses forces et suivant son degré de vertu et de mérite. Le mot latin *ergastulum*, signifie proprement le lieu où l'on enfermait toutes les nuits les esclaves enchaînés, *vincli*, pour les distinguer des esclaves déliés, *soluti*. Columelle (5) veut que ces prisons soient dans un lieu sain, mais sous terre, avec bon nombre de fenêtres, mais fort petites, et si élevées au-dessus du pavé, qu'on ne puisse y atteindre de la main. *Domus laci* (6), est proprement une citerne ou une cave souterraine, dans laquelle on conservait le vin, comme l'eau est conservée dans nos citernes. Voyez le chapitre XLVIII.

¶ 16. MITTENS AUTEM SEDECIAS REX, etc. Jérémie est maltraité et mis en prison, sous prétexte qu'il veut s'enfuir vers le roi de Babylone; mais le véritable sujet qui lui attire un traitement si indigne est qu'il a prêché la vérité, et froissé l'orgueil des grands, qui ne pouvaient supporter qu'on leur prît qu'ils tomberaient sous la puissance de Nabucodonosor, pour avoir désobéi à Dieu. Ceci était arrivé après que les Chaldéens eussent levé le siège de Jérusalem, pour aller combattre les Égyptiens; lorsque Nabucodonosor fut revenu l'assiéger, après les avoir mis en fuite, Sédécias, saisi de frayeur, envoya tirer Jérémie du cachot où les grands l'avaient fait mettre; il le fit venir en sa maison, et, l'entretenant en secret, il lui demanda confidentiellement si Dieu lui avait révélé quelque chose à son sujet. Un prophète moins attaché que Jérémie à son devoir et un peu plus complaisant envers un prince qui venait de le tirer de prison, se serait cru obligé de le ménager et même de lui témoigner par là sa reconnaissance. Mais sa langue n'était pas à lui non plus que son cœur, puisqu'il les avait entièrement consacrés à Dieu. Ainsi, se considérant devant ce prince comme l'envoyé de Dieu, et ne pouvant lui dire autre chose que ce que Dieu même lui

(1) Theodoret. hic. Αὐτὸς μὲν πρὸς τοὺς δικαστοὺς αὐτοῦ ἐξέλιγλυψε πρίασθαι ἄρτους βουλόμενος.

(2) Jun. Tremel. Grot. Mont. Vat. Tig. Munst. Bodin, etc.

(3) Voyez le psaume LV. 22. hébreu où il est dit que les paroles de sa bouche sont plus douces que la crème.

(4) אל בית הבור ואל החנית

(5) Vinctis quam saluberrimum subterraneum ergastulum, plurimis sitque id angustis illustratum fenestris, atque a terra sic editis, ne manu contingi possint. Columel. De re rust. l. 1. c. 6.

(6) בית הבור

17. Et dixit Jeremias ad regem Sedeciam : Quid peccavi tibi, et servis tuis, et populo tuo, quia misisti me in domum carceris ?

18. Ubi sunt prophetæ vestri, qui prophetabant vobis et dicebant : Non veniet rex Babylonis super vos, et super terram hanc ?

19. Nunc ergo audi, obsecro, domine mi rex : valeat deprecatio mea in conspectu tuo, et ne me remittas in domum Jonathan scribæ, ne moriar ibi.

20. Præcepit ergo rex Sedecias ut traderetur Jeremias in vestibulo carceris, et daretur ei torta panis quotidie, excepto pulmento, donec consumerentur omnes panes de civitate ; et mansit Jeremias in vestibulo carceris.

17. Et Jérémie dit au roi Sédécias : Quelle faute ai-je commise contre vous, contre vos serviteurs, et contre votre peuple, pour m'avoir fait mettre dans une prison ?

18. Où sont vos prophètes qui vous prophétisaient, et qui disaient : Le roi de Babylone ne viendra point combattre contre vous et contre cette terre ?

19. Écoutez-moi donc maintenant, je vous supplie, ô roi mon seigneur ; recevez favorablement la prière que je vous fais ; et ne me renvoyez point dans la prison de Jonathan, secrétaire, de peur que je n'y meure.

20. Le roi Sédécias ordonna donc que Jérémie fût mis dans le vestibule de la prison, et qu'on lui donnât tous les jours un pain, outre les viandes ordinaires, jusqu'à ce que tout le pain de la ville fût consommé ; et Jérémie demeura dans le vestibule de la prison.

COMMENTAIRE

inspirait, il lui déclara nettement la vérité, mais une vérité foudroyante : *Oui*, lui dit-il, j'ai une parole du Seigneur à vous déclarer : et cette parole est que *vous serez livré entre les mains du roi de Babylone*. Quelle confusion pour ce roi du peuple de Dieu, d'être condamné par cet arrêt irrévocable du Juge suprême, à devenir le captif d'un roi barbare ! Mais combien il était juste qu'ayant refusé de se soumettre volontairement à Dieu même, il se vit assujetti à un homme malgré lui !

ŷ. 18. UBI SUNT PROPHETÆ VESTRI ? Jérémie ne se laisse point abattre par les mauvais traitements. Dans sa prison, il parle au roi avec son ancienne liberté : *Vous serez livré entre les mains des Chaldéens* : Et, comme pour insulter aux faux prophètes, ses plus dangereux ennemis : *Où sont, dit-il, ces beaux prophètes, qui vous ont promis que les Chaldéens ne reviendraient pas ? Que sont devenues toutes leurs promesses ? Vous voyez à présent combien ils méritaient d'être crus ! Ce fut probablement lorsque l'on apprit la défaite du pharaon et le retour prochain de Nabucodonosor devant Jérusalem, que Jérémie poussa cette exclamation.*

ŷ. 19. VALEAT DEPRECATIO MEA IN CONSPPECTU TUO. L'hébreu (1) : *Que ma prière tombe devant vous ;* permettez-lui de se prosterner très humblement devant votre trône. Voyez une expression semblable au chapitre xxxvi, 7. *Que ma prière vous soit agréable*, dit le chaldéen.

Il est presque également étonnant, et que Jérémie ait parlé si hardiment à Sédécias touchant sa captivité, et qu'il l'ait prié en même temps de ne point le renvoyer dans le cachot, *de peur qu'il n'y mourût* ; car il semblait qu'il devait s'attendre, après lui avoir prononcé un arrêt si affligeant, à un plus rude traitement. Mais c'était

par ordre de Dieu qu'il parlait ainsi. Et, comme il fallait que Sédécias fût assuré du malheur qui l'attendait, il fallait aussi que Jérémie fût conservé pour l'accomplissement des desseins de Dieu, que ce prince, tout impie qu'il était, ne pouvait point empêcher. Ainsi l'on connut alors, comme en beaucoup d'autres circonstances, que le cœur des rois est entre ses mains, puisque Sédécias, non seulement ne fit pas mourir Jérémie après qu'il lui eut parlé si fortement, mais qu'il lui accorda ce qu'il demandait. On le fit donc mettre *dans le vestibule de la prison*, où il avait quelque liberté ; et, nonobstant la grande cherté du pain que causait le siège, le roi fit pourvoir très abondamment à sa nourriture. Ainsi Dieu faisait agir Sédécias en faveur de son prophète ; et il ouvrait la bouche de son prophète contre Sédécias ; et cela, en vertu du pouvoir suprême qu'il a de faire exécuter, quand et comme bon lui semble, ses divines volontés.

ŷ. 20. UT TRADERETUR JEREMIAS IN VESTIBULO CARCERIS. *Jérémie fut mis dans le vestibule de la prison*, où il avait déjà été placé avant que les Chaldéens levassent le siège. Voyez les chapitres xxxii, 1, 2 ; xxxiv, 1... 7.

UT DARETUR EI TORTA PANIS QUOTIDIE, EXCEPTO PULMENTO. Le terme latin *torta*, signifie proprement un morceau de pâte, ou de pain oblong, ou en forme de croissant. On l'a employé dans la basse latinité pour un petit pain, autant qu'un homme peut en manger en un jour. L'hébreu (2) fait un autre sens : *Sédécias ordonna qu'on lui fournit tous les jours un pain de la place des boulangers, jusqu'à ce que tout le pain de la ville fût consumé.*

Si l'on s'en rapporte à l'ordre des temps, il faudrait placer cette prophétie, ce semble, avant les chapitres xxxii et xxxiii.

(1) חַפְּתֵי יְרֵמְיָהוּ בְּפָנֶיךָ יְהוָה Les Septante : Ἡσέετο τό ἔλεός μου κατά πρόσωπον σου.

(2) ונתן לו ככר לחם ימים מחץ האפים עד תם כל הלחם בן העיר

CHAPITRE XXXVIII

Jérémie est mis dans une fosse ou citerne. Abdémélech l'en retire. Sédécias le consulte en secret; Jérémie lui conseille de se rendre aux Chaldéens. Sédécias lui recommande le secret sur cet entretien; Jérémie le lui garde.

1. Audivit autem Saphatias, filius Mathan, et Gedelias, filius Phassur, et Juchal, filius Selemiæ, et Phassur, filius Melchiæ, sermones quos Jeremias loquebatur ad omnem populum, dicens :

2. Hæc dicit Dominus : Quicumque manserit in civitate hac, morietur gladio, et fame, et peste ; qui autem profugerit ad Chaldæos, vivet, et erit anima ejus sospes et vivens.

3. Hæc dicit Dominus : Tradendo tradetur civitas hæc in manu exercitus regis Babylonis, et capiet eam.

4. Et dixerunt principes regi : Rogamus ut occidatur homo iste ; de industria enim dissolvit manus virorum bellantium qui remanserunt in civitate hac, et manus universi populi, loquens ad eos juxta verba hæc ; siquidem homo iste non querit pacem populo huic, sed malum.

5. Et dixit rex Sedecias : Ecce ipse in manibus vestris est ; nec enim fas est regem vobis quidquam negare.

1. Saphatias, fils de Mathan, Gédécias, fils de Phassur, Juchal, fils de Sélémiæ, et Phassur, fils de Melchias, avaient entendu les paroles de Jérémie à tout le peuple, lorsqu'il disait :

2. Voici ce que dit le Seigneur : Quiconque demeurera dans cette ville mourra par l'épée, par la famine ou par la peste ; mais celui qui se retirera vers les Chaldéens vivra, et il sauvera son âme.

3. Voici ce que dit le Seigneur : Cette ville sera livrée très certainement à l'armée du roi de Babylone, et il la prendra.

4. C'est pourquoi les grands dirent au roi : Nous vous supplions de commander qu'on fasse mourir cet homme, car il affaiblit à dessein le courage des hommes de guerre qui sont demeurés dans la ville et le courage de tout le peuple, en leur disant ces paroles qu'il a coutume de dire, parce que cet homme ne cherche point la prospérité, mais le malheur de ce peuple.

5. Le roi Sédécias leur répondit : Je vous le remets entre les mains, car il n'est pas juste que le roi vous refuse aucune chose,

COMMENTAIRE

ÿ. 1. PHASSUR FILIUS MELCHIE. Le même Phassur dont il est parlé au chapitre xx, 1. C'était un prêtre, homme violent, ennemi déclaré de Jérémie.

SERMONES QUOS LOQUEBATUR AD OMNEM POPULUM. Quoique ce prophète fût dans le parvis de la prison, d'où il ne lui était pas permis de sortir, il ne laissait pas de parler librement à tout le peuple qui venait l'entendre ; car le vestibule de la prison était ouvert à tous ceux qui y voulaient entrer.

ÿ. 2. ERIT ANIMA EJUS SOSPE. *Il sauvera son âme*, il garantira sa vie, il évitera le dernier malheur. L'hébreu (1) : *Son âme sera pour lui comme une dépouille*, comme du butin gagné sur l'ennemi, tiré des flammes et sauvé du carnage. S'il ne prend le parti de se rendre, il sera livré à l'ennemi. Les Septante (2) : *Son âme lui sera comme un gain*, comme ce qu'on gagne aux jeux de hasard ;

ou plutôt, *comme une chose qu'on trouve inopinément sur son chemin.*

ÿ. 5. NEC ENIM FAS EST REGEM VOBIS QUIDQUAM NEGARE. C'est une marque de déférence de la part de Sédécias ; il témoigne aux grands qu'il ne veut point leur refuser cette grâce, ni aucune autre de même nature. Autrement : *Il n'est pas permis au roi de vous refuser aucune chose* ; comme s'il se plaignait indirectement qu'ils s'arrogeassent toute l'autorité, et qu'ils ne lui laissassent que le nom de roi. L'hébreu (3) : *Car le roi ne peut rien avec vous, ou contre vous.* Je ne puis, quand je voudrais, m'y opposer. Les Septante (4) : *Car le roi ne pouvait rien contre eux.* Soit que le roi leur eût parlé directement, comme l'insinue la Vulgate, ou qu'il leur eût dit simplement : *Il est entre vos mains* ; et que le reste soit une réflexion de l'écrivain : il paraît sûr par cet endroit, que Sédécias ne toléra l'emprisonnement de Jérémie qu'avec dou-

(1) וישלל לו נפש ויהי לו נפש ושלל Voyez une expression pareille au chapitre xxi. 9.

(2) Καὶ ἔσται ἡ ψυχὴ αὐτοῦ εἰς ἔσπερα.

(3) כי אין המלך יכול אתכם דבר

(4) Οὐτι οὐκ ἔθνατο ὁ βασιλεὺς πρὸς αὐτοὺς.

6. Tulerunt ergo Jeremiam, et projecerunt eum in lacum Melchiae, filii Amelech, qui erat in vestibulo carceris; et submiserunt Jeremiam funibus in lacum, in quo non erat aqua, sed lutum; descendit itaque Jeremias in cœnum.

7. Audivit autem Abdemelech Æthiops, vir eunuchus, qui erat in domo regis, quod misissent Jeremiam in lacum. Porro rex sedebat in porta Benjamin;

8. Et egressus est Abdemelech de domo regis, et locus est ad regem, dicens:

9. Domine mi rex, male fecerunt viri isti omnia quæcumque perpetrarunt contra Jeremiam prophetam, mittentes eum in lacum, ut moriatur ibi fame; non sunt enim panes ultra in civitate.

6. Ils prirent donc Jérémie, et ils le jetèrent dans la citerne de Melchias, fils d'Amélech, qui était dans le vestibule de la prison; et, l'ayant attaché avec des cordes, ils le firent descendre dans cette citerne, où il n'y avait point d'eau, mais de la boue. Et Jérémie descendit dans cette boue.

7. Or l'éthiopien Abdémélech, eunuque, qui était dans la maison du roi, sut qu'on avait fait descendre Jérémie dans cette citerne; le roi siégeait alors à la porte de Benjamin;

8. Et Abdémélech, étant sorti du palais du roi, vint le trouver, et lui dit:

9. O roi, mon seigneur, ces personnes qui ont fait tout ce mal à Jérémie ont commis une très mauvaise action, l'ayant jeté dans une citerne afin qu'il y meure de faim, puisqu'il n'y a plus de pain dans la ville.

COMMENTAIRE

leur, et parce qu'il n'était pas en état de l'empêcher.

¶ 6. PROJECERUNT EUM IN LACUM MELCHÆ FILII AMELECH, QUI ERAT IN VESTIBULO CARCERIS. Quelques exégètes (1) traduisent: *Dans la citerne de Melchias du roi. Hammélek* peut signifier le roi, ou un homme de ce nom. Mais pourquoi cette remarque, qu'*Hammélek était dans le vestibule de la prison?* Dom Calmet rapporte ce détail à Jérémie, et traduit ainsi le verset (2): *Ils prirent Jérémie, qui était dans le parvis de la prison, et le jetèrent dans la citerne de Melchias, fils du roi, ou fils d'Hammélek; et ils firent descendre Jérémie dans cette citerne, où il n'y avait point d'eau, mais de la boue.* On tira Jérémie du parvis de la prison, pour le descendre dans une espèce de citerne, dont le fond était couvert de boue. Ce sens est fort simple, mais nous pensons que le pronom relatif אשר *ascher, qui, lequel*, ne se rapporte ni à Hammélek, ni à Jérémie, mais à בור *bôr, fosse, citerne*. C'était donc la citerne, et non Hammélek ou Jérémie, qui était dans le vestibule, le parvis ou la cour de la maison. Josèphe (3) dit qu'il fut descendu dans une citerne pleine de boue, en ayant jusqu'au cou, et courait le risque d'y être bientôt noyé ou étouffé, si on ne l'en eût promptement tiré.

¶ 7. ABDEMELECH ÆTHIOPS, VIR EUNUCHUS. *Abdémélech l'Éthiopien, eunuque, qui était dans la maison du roi;* qui était un des officiers de la cour. Le nom de *Kouschi*, ou *Éthiopien*, marque qu'il était étranger, kouschite; mais non pas nécessairement du pays que nous appelons Éthiopie. Le Seigneur, qui avait mis des sentiments de respect et de compassion pour Jérémie dans le cœur de cet officier, l'en récompensa dans la suite, et le délivra de la mort à la prise de Jérusalem (4).

Lorsque personne, parmi les Juifs, ne songeait à délivrer Jérémie du danger où il se trouvait pour avoir dit la vérité, Dieu suscite un étranger, un *Éthiopien*, un *eunuque*, un des officiers du palais du roi, pour découvrir à ce prince l'injustice de sa conduite, et la fureur aveugle des grands contre le prophète. Le peuple de Dieu refuse d'écouter Dieu, et un homme né en Éthiopie obéit très promptement à l'inspiration du Seigneur, qui le presse intérieurement de parler en faveur de l'innocence. Tous les instruments sont égaux entre les mains de Dieu pour l'exécution de ses desseins; mais il en choisit souvent qui paraissent comme étrangers, afin de confondre davantage l'orgueil de ceux qui se regardent comme créés et mis au monde pour être ses mandataires. Un seul officier étranger s'oppose à toute une multitude de grands; et il ne craint point de s'attirer leur aversion, lorsque le roi même regarde comme une justice de ne leur rien refuser de ce qu'ils demandent. Et ce qu'on vit arriver alors rend inexcusables ceux qui se croient dispensés de parler pour l'innocent, sous prétexte que leurs paroles seront inutiles pour les autres, et nuisibles pour eux-mêmes. Car Abdémélech fait changer en un instant l'esprit du roi circonvenu, et obtient ce qu'il demandait pour Jérémie. Admirons donc et la faiblesse d'un prince qui livre un prophète à la cruauté de ses ennemis; et la générosité d'un étranger, qui prend la défense d'un prisonnier abandonné, et qui la prend contre le sentiment de toute la cour, et même de tout le peuple, sans qu'aucune considération humaine pût l'y porter, mais seulement la voix secrète de Celui qui avait parlé à son cœur.

¶ 9. MITTENTES EUM IN LACUM, UT MORIATUR IBI FAME; NON SUNT ENIM PANES ULTRA IN CIVITATE.

(1) *Ita Sept. Chald. Jun. Pisc.*

(2) ויקחו את ירמיהו ושליכו בו אתו אל הבור בלבוהו בן חפלך אשר בחצר הכסדרה

(3) *Joseph. Antiq. lib. x. c. 10.* Εἰς τῖνα λάκκον βόρβορου πλήρη καθύμνησαντο, ὅπως ἰδῶ θανάτω πινγείς ἀποθάνῃ. Οὗ δὲ πρὸ τοῦ ἀυχένοσ ὑπὸ τοῦ πλῆθουσ περισχεθείσ, ἐν τούτοις ἔγν.

(4) *Jerem. xxxix. 15. 16. 17.*

10. Præcepit itaque rex Abdemelech Æthiopi, dicens : Tolle tecum hinc triginta viros, et leva Jeremiam prophetam de lacu, antequam moriatur.

11. Assumptis ergo Abdemelech secum viris, ingressus est domum regis, quæ erat sub cellario, et tulit inde veteres pannos, et antiqua quæ computruerant, et submisit ea ad Jeremiam in lacum per funiculos.

12. Dixitque Abdemelech Æthiops ad Jeremiam : Pone veteres pannos, et hæc scissa et putrida, sub cubito manuum tuarum et super funes. Fecit ergo Jeremias sic,

13. Et extraxerunt Jeremiam funibus, et eduxerunt eum de lacu ; mansit autem Jeremias in vestibulo carceris.

14. Et misit rex Sedecias, et tulit ad se Jeremiam prophetam ad ostium tertium quod erat in domo Domini ; et dixit rex ad Jeremiam : Interrogo ego te sermonem, ne abscondas a me aliquid.

15. Dixit autem Jeremias ad Sedeciam : Si annuntiavero tibi, numquid non interficies me ? et si consilium dedero tibi, non me audies.

16. Juravit ergo rex Sedecias Jeremiæ clam, dicens : Vivit Dominus, qui fecit nobis animam hanc, si occidero te, et si tradidero te in manus virorum istorum qui quærent animam tuam.

10. Le roi fit donc ce commandement à Abdémélech l'Éthiopien : Prenez d'ici trente hommes avec vous, et tirez le prophète Jérémie de cette citerne avant qu'il meure.

11. Abdémélech, ayant pris ces hommes avec lui, entra dans le palais du roi, dans un lieu qui était sous le garde-meuble, et il en tira de vieux morceaux de drap et de vieilles étoffes qui étaient usées, et les fit descendre à Jérémie avec des cordes dans la citerne.

12. Et Abdémélech l'Éthiopien dit à Jérémie : Mettez ces vieux draps et ces vieux morceaux d'étoffes usés sous vos aisselles, entre vos bras et les cordes. Jérémie fit ce qu'il lui avait dit.

13. Et ils enlevèrent Jérémie avec les cordes, et le tirèrent hors de la citerne ; et il demeura dans le vestibule de la prison.

14. Après cela, le roi Sédécias manda le prophète Jérémie, et il le fit venir à la troisième porte qui était en la maison de Seigneur, et le roi dit à Jérémie : J'ai un avis à vous demander ; ne me cachez rien.

15. Jérémie répondit à Sédécias : Si je vous annonce la vérité, ne me ferez-vous point mourir ? et quand je vous aurai donné conseil, vous ne m'écoutez point.

16. Le roi Sédécias jura donc en secret à Jérémie, et lui dit : Je jure par le Seigneur, qui a créé en nous cette âme qui nous fait vivre, que je ne vous ferai point mourir, et que je ne vous livrerai point entre les mains de ces personnes qui cherchent à vous ôter la vie.

COMMENTAIRE

L'hébreu (1) : *Ils ont jeté Jérémie dans une prison, et il y mourra de faim ; parce qu'il n'y a plus de pain dans la ville.* Autrement : *Il serait mort de faim de lui-même, puisqu'il n'y a plus de pain dans la ville.* Il était inutile de se charger de ce nouveau crime : ne serait-il pas mort assez tôt de faim ? Les Septante (2) : *Vous avez mal fait de faire périr de faim cet homme de Dieu, parce qu'il n'y a plus de pain dans la ville.* D'autres traduisent : *Vous voulez faire mourir de faim Jérémie en prison ; comme s'il n'y avait plus de pain dans la ville.*

γ̄. 10. TOLLE TECUM TRIGINTA VIROS. *Prenez trente hommes avec vous, pour vous soutenir dans le cas où quelqu'un voudrait vous résister.* Quelques interprètes croient qu'Abdémélech était chef de ces trente hommes, et que c'était la garde royale. L'hébreu (3) : *Prenez d'ici dans votre main, sous vos ordres, trente hommes.*

γ̄. 11. INGRESSUS EST DOMUM REGIS, QUÆ ERAT SUB CELLARIO. *Il entra dans un lieu qui était sous le cellier, où l'on jetait les vieilles étoffes de rebut.* L'hébreu (4) : *Il alla dans le palais, sous le trésor* (אוצר *ôlsâr, trésor, magasin, grenier*), *et il y prit de vieux linges qui traînaient, et qui étaient gâtés.* Les

Septante (5) : *Il alla dans un lieu souterrain, où il prit de vieux habits déchirés, et de vieilles cordes.*

γ̄. 12. SUB CUBITO MANUUM TUARUM. Cela semble supposer que Jérémie était nu ou très peu couvert (6).

γ̄. 13. MANSIT IN VESTIBULO CARCERIS. *Il demeura dans le vestibule de la prison, pour la troisième fois.* Il y fut mis d'abord par Sédécias, avant que le siège de Jérusalem eût été levé ; il y fut mis ensuite, à cause de sa prétendue fuite ; enfin il y est mis par l'ordre du roi, après avoir été tiré du cachot.

γ̄. 14. AD OSTIUM TERTIUM, QUOD ERAT IN DOMO DOMINI. On ignore quelle était cette troisième porte. « L'on sait, dit dom Calmet, qu'il y avait quatre portes principales pour entrer dans le parvis d'Israël, et trois seulement pour entrer dans le parvis des prêtres. Mais qui nous dira si c'était quelque une des grandes portes du temple, ou quelle était cette porte ? Je croirais plutôt que c'était une des portes du palais ; celle par où l'on allait au temple. L'hébreu peut se traduire par (7) : *A la porte troisième, qui était vers le temple ;* ou bien, *à la porte des officiers, qui était dans le temple.* L'hébreu *schallsch, ou schalischî, signifie le troisième,*

(1) את אשר השליכו אל הבור וימת תחתיו מפני הרעב כי אין
הלחם עוד בעיר

(2) Ἐποίησα ὡς ἐποίησας ἀποκτείνειν τὸν ἄνθρωπον τοῦ Θεοῦ ἀπὸ προσώπου τοῦ λιμοῦ, ὅτι οὐκ εἶσιν ἐτι ἄρτοι ἐν τῇ πόλει. Ita et Theodoret.

(3) קח בידך מזה שלשים אנשים

יבא בית המלך אל תחת האוצר ויקח משם כליו הסחבות
ובלוי מלחם

(5) Ἐἶς τὴν ὑπόδαρον, καὶ ἔλαβεν ἐκεῖθεν παλαιὰ βράχη, καὶ
παλαιὰ σχαινία.

(6) Sanct. Grot.

(7) אל מבוא השלישי אשר בבית יהוה

17. Et dixit Jeremias ad Sedeciam : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Si profectus exieris ad principes regis Babylonis, vivet anima tua, et civitas hæc non succendetur igni; et salvus eris, tu et domus tua.

18. Si autem non exieris ad principes regis Babylonis, tradetur civitas hæc in manus Chaldæorum, et succendent eam igni; et tu non effugies de manu eorum.

19. Et dixit rex Sedecias ad Jeremiam : Sollicitus sum propter Judæos qui transfugerunt ad Chaldæos; ne forte tradar in manus eorum, et illudant mihi.

17. Alors Jérémie dit à Sedécias : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Si vous allez vous rendre aux princes du roi de Babylone, votre âme vivra, cette ville ne sera point brûlée, et vous vous sauverez, vous et votre maison.

18. Si, au contraire, vous ne vous rendez point aux princes du roi de Babylone, cette ville sera livrée entre les mains des Chaldéens, et ils la brûleront; et vous n'échapperez point de leurs mains.

19. Le roi Sédécias dit à Jérémie : Je suis en peine, à cause des Juifs qui ont passé du côté des Chaldéens; j'ai peur qu'on ne m'abandonne entre leurs mains, et qu'ils ne me traitent indignement.

COMMENTAIRE

ou une sorte d'officier de l'armée et de la garde des princes. Je crois que c'est la porte du palais, qui allait au temple, et qui est nommée ailleurs (1) *porta sculariorum*, la porte des gardes qui portaient le bouclier. Il en est encore souvent parlé sous d'autres noms (2). Je ne doute point que ce ne soit le vrai sens du passage; soit qu'on l'entende de la porte du palais qui allait au temple, ou de la porte du temple, par laquelle on y entrait du palais. Les Septante (3) ont voulu conserver le terme hébreu, en lisant *Aselisel*. »

INTERROGO EGO TE SERMONEM, NE ABSCONDAS A ME ALIQUID. Cette espèce de confiance que Sédécias fait paraître en Jérémie, était plutôt un effet de la vaine inquiétude de son esprit que d'une vraie foi. Car, s'il avait cru à ses paroles, il eût été inutile de lui demander encore la même chose qu'il lui avait déjà déclarée. Il voulait savoir ce qu'il avait peine à croire, et ce qu'il ne voulait point pratiquer. Et en cela même, il figurait une multitude de personnes inquiètes et incrédules, qui ne cessent point de consulter, parce qu'elles ne sont point dans la disposition de se rendre à la vérité qu'on leur découvre, et qu'elles cherchent proprement à se faire dire ce qui leur est agréable. Aussi Jérémie, qui connaissait le fond du cœur de ce prince, jugea à propos de lui déclarer, avant toutes choses, que ce serait inutilement qu'il lui parlerait, parce qu'il ne suivrait point son conseil. Et sachant même de quoi un roi comme lui était capable, lorsqu'il se sentait choqué de la vérité qu'on lui annonçait, il lui marqua clairement quelle était sa disposition intérieure, en lui demandant s'il ne voudrait pas le faire mourir après qu'il lui aurait dit la vérité. C'était une sage précaution pour le rendre plus attentif aux graves prédictions qu'il devait lui faire, et pour l'empêcher en même temps d'attenter à sa vie.

Il n'est donc pas défendu aux prophètes, dit un commentateur (4), d'user de prudence dans leurs

prédictions. Et il ne faut pas s'imaginer que leur esprit se laisse aller tellement à son impétuosité en prophétisant, qu'ils ne consultent ce que demande la charité pour parler plus utilement. C'est ce que saint Paul nous déclare lorsqu'il dit que *les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes*: et que *l'un se tait* très sagement, afin de *laisser parler un autre* pour l'utilité de ceux qui l'écoutent (5). Ainsi Jérémie ne prétendait pas se dispenser de dire au roi ce qu'il avait plu à Dieu de lui révéler; mais il voulait lui faire comprendre combien il était honteux à un prince comme lui, de demander à connaître la volonté de son Dieu, pour ne la point respecter, et pour s'emporter même contre ceux qui lui parlaient de sa part.

Ÿ. 17. SI EXIERIS AD PRINCIPES REGIS BABYLONIS, VIVET ANIMA TUA. Nabucodonosor n'était point en personne au siège de Jérusalem; il était à Réblatha dans la Syrie. Son armée était commandée par ses généraux. C'est à ces généraux, ou à ces princes, que Jérémie conseille à Sédécias d'aller se rendre. Mais pourquoi lui donne-t-il un tel conseil? Nabucodonosor n'était-il pas un usurpateur, à qui Sédécias avait raison de ne vouloir pas obéir? Quoique nous ne voulions pas justifier la conduite de Nabucodonosor, ni faire l'apologie de ses conquêtes, il faut pourtant avouer qu'il avait de justes prétentions sur Jérusalem et sur le royaume de Juda. Depuis la conquête qu'il fit de ce royaume sur Joakim fils de Josias, ce prince lui était demeuré assujetti. En établissant Sédécias sur le trône, il avait exigé de lui le serment de fidélité; il ne l'avait fait régner que sous la condition de demeurer tributaire. Sédécias avait violé son serment et refusé de payer le tribut; il était coupable, et Dieu ne pouvait approuver sa rébellion. Ce que Jérémie lui conseillait, était juste et raisonnable.

Ÿ. 19. SOLLICITUS SUM PROPTER JUDÆOS QUI TRANSFUGERUNT AD CHALDÆOS. Je crains qu'on

(1) *iv. Reg. xi. 19. Vide et iii. Reg. xiv. 28.*

(2) *Vide i. Par. xxvi. 16; ii. Par. ix. 11.*

(3) *Εἰς οὐρανὸν ἀσέλαισιν τὴν ἐν οὐκῷ Κούριου. Cæleri*

τὴν τριτὴν. Ita et Syr. apud Theodoret.

(4) *Estius in hunc loc.*

(5) *i. Cor. xiv. 31.*

20. Respondit autem Jeremias : Non te tradent. Audi, quæso, vocem Domini, quam ego loquor ad te, et bene tibi erit, et vivet anima tua.

21. Quod si nolueris egredi, iste est sermo quem ostendit mihi Dominus :

22. Ecce omnes mulieres quæ remanserunt in domo regis Juda educuntur ad principes regis Babylonis, et ipsæ dicent : Seduxerunt te, et prævaluerunt adversum te, viri pacifici tui ; demerserunt in cœno et in lubrico pedes tuos, et recesserunt a te.

23. Et omnes uxores tuæ et filii tui educuntur ad Chaldæos ; et non effugies manus eorum, sed in manu regis Babylonis capieris, et civitatem hanc comburet igni.

24. Dixit ergo Sedecias ad Jeremiam : Nullus sciat verba hæc, et non morieris.

25. Si autem audierint principes quia locutus sum tecum, et venerint ad te, et dixerint tibi : Indica nobis quid locutus sis cum rege, ne celes nos, et non te interficiemus ; et quid locutus est tecum rex,

26. Dices ad eos : Prostravi ego preces meas coram rege, ne me reduci juberet in domum Jonathan, et ibi morerer.

27. Venerunt ergo omnes principes ad Jeremiam, et interrogaverunt eum, et locutus est eis juxta omnia verba quæ præceperat ei rex ; et cessaverunt ab eo, nihil enim fuerat auditum.

28. Mansit vero Jeremias in vestibulo carceris usque ad diem quo capta est Jerusalem ; et factum est ut caperetur Jerusalem.

20. Jérémie lui répondit : Les Chaldéens ne vous livreront point entre leurs mains ; écoutez, je vous prie, la parole du Seigneur que je vous annonce ; vous vous en trouverez bien, et vous conserverez votre vie.

21. Si vous ne voulez point sortir, voici ce que le Seigneur m'a fait voir :

22. Toutes les femmes qui seront demeurées dans la maison du roi de Juda seront menées aux princes du roi de Babylone ; et elles diront : Ces hommes qui paraissent vos amis vous ont séduit ; et ils ont fait que leur sentiment a prévalu sur le vôtre ; ils vous ont plongé dans la boue, ils ont engagé vos pas dans des lieux glissants, et puis ils vous ont abandonné.

23. Toutes vos femmes et vos enfants seront amenés aux Chaldéens ; vous ne pourrez échapper d'entre leurs mains ; mais vous serez pris par le roi de Babylone, et il brûlera cette ville.

24. Sédécias dit encore à Jérémie : Que personne ne sache ce que vous venez de me dire, et vous ne mourrez point.

25. Si les grands apprennent que je vous ai parlé, s'ils viennent vous dire : Dites-nous ce que vous avez dit au roi et ce que le roi vous a dit : ne nous cachez rien ; et nous ne vous ferons point mourir ;

26. Vous leur répondrez : J'ai conjuré le roi par une très humble prière qu'il ne me fit point ramener dans la prison de Jonathan, où je ne pouvais éviter la mort,

27. Tous les grands, étant donc venus vers Jérémie, l'interrogèrent, et il leur parla selon que le roi le lui avait commandé ; et ils le laissèrent en paix, parce qu'on n'avait rien su de ce qu'ils s'étaient dit l'un à l'autre.

28. Jérémie demeura dans le vestibule de la prison jusqu'au jour où Jérusalem fut prise, car il arriva en effet que Jérusalem fut prise.

COMMENTAIRE

ne me livre entre leurs mains, et qu'ils ne m'insultent. Ces Juifs étaient peut-être des traîtres, des gens qui s'étaient sauvés de Jérusalem, peut-être à cause de quelques mauvais traitements de Sédécias ; car si ce n'eût été que des transfuges, ils devaient bien plutôt craindre la venue du roi, que le roi n'avait à appréhender leur présence.

§. 22. SEDUXERUNT TE PACIFICI TUI. Vos conseillers, vos faux prophètes, vos flatteurs vous ont séduit, et vous ont poussé dans le borbier, pour vous y laisser. Il semble que Jérémie se serve exprès de cette expression : *Ils vous ont jeté dans la boue*, par allusion à l'état où il était lui-même un peu auparavant, dans une prison pleine de boue. Ces hommes de paix (1), *pacifici tui*, sont les favoris du roi, ses amis particuliers. Voyez des expressions semblables *Psal.* XL, 10 : *Homo pacis meæ ; Abdias*, verset 7 : *Omnes viri faveris*

tui ; Jerem. XX, 10 : *Qui erant pacifici mei ; Eccli.* VI, 6 : *Multi pacifici sint tibi, etc.*

§. 27. LOCUTUS EST EIS JUXTA OMNIA VERBA QUÆ PRÆCEPERAT EI REX. Jérémie avait sans doute supplié le roi de ne point permettre qu'il fût remis dans sa première prison, et l'avait remercié de la grâce qu'il lui avait faite de l'en tirer ; sans cela, il n'aurait pu leur dire sans mensonge : *J'ai conjuré le roi par une très humble prière, qu'il ne me fit point ramener dans la prison de Jonathan, où je ne pouvais éviter la mort* ? L'on peut bien ne pas dire tout ce qu'on sait, et cacher la vérité ; mais il n'est pas permis de dire le faux, ni de mêler le faux avec le vrai, ni de nier une partie de la vérité, en affirmant l'autre partie, quand il y a corrélation directe entre ces parties. Tout cela blesse la vérité, et ne peut être excusé de péché.

(1) אנשי שלום Les Septante : Αἱ ἡδὲρες εἰρηγυνοὶ σοῦ.

CHAPITRE XXXIX

Prise de Jérusalem. Fuite de Sédécias. Il est arrêté et conduit devant Nabucodonosor, qui fait mourir les enfants de ce prince, lui arrache les yeux et le fait charger de fers. Pauvres laissés dans la Judée. Le prophète mis en liberté. Prophétie en faveur d'Abdémélec.

1. Anno nono Sedeciæ, regis Juda, mense decimo, venit Nabuchodonosor, rex Babylonis, et omnis exercitus ejus ad Jerusalem, et obsidebant eam.

2. Undecimo autem anno Sedeciæ, mense quarto, quinta mensis, aperta est civitas ;

3. Et ingressi sunt omnes principes regis Babylonis, et sederunt in porta media : Neregel, Sereser, Semegarnabu, Sarsachim, Rabsares, Neregel, Sereser, Rebmag, et omnes reliqui principes regis Babylonis.

1. La neuvième année de Sédécias, roi de Juda, au dixième mois, Nabucodonosor, roi de Babylone, vint avec toute son armée assiéger Jérusalem ;

2. Et la onzième année de Sédécias, le cinquième jour du quatrième mois, la brèche fut faite ;

3. Et tous les princes du roi de Babylone entrèrent, et se postèrent à la porte du milieu ; savoir Nérégel, Sérésér, Sémégarnabu, Sarsachim, Rabsarès, Nérégel, Sérésér, Rebmag, et tous les autres princes du roi de Babylone.

COMMENTAIRE

§. 1-2. ANNO NONO SEDECIAE, VENIT NABUCHODONOSOR ;... UNDECIMO AUTEM ANNO, MENSE QUARTO, QUINTA MENSIS, APERTA EST CIVITAS. Jérusalem fut assiégée la neuvième année de Sédécias ; elle fut prise la onzième année du même prince, 587. Les Juifs encore aujourd'hui observent deux jeûnes annuels ; l'un pour le commencement du siège, et l'autre pour la prise de Jérusalem (1), ou plutôt, pour l'embrasement du temple, au cinquième mois (2). Ainsi la ville fut assiégée pendant deux ans et demi, moins le temps que l'armée de Nabucodonosor fut employée contre le roi d'Égypte, qui s'était mis en marche pour secourir Sédécias. Nous ignorons combien dura ce voyage : mais il ne fut pas bien long ; car le pharaon ne fit pas une grande résistance, et la distance des lieux n'est pas considérable.

Au lieu du *cinquième jour du quatrième mois*, qu'on lit ici, l'hébreu porte (3) : *Le neuvième jour du quatrième mois*. Le chaldéen, les Septante, toutes les versions, et même quelques exemplaires latins lisent de même que l'hébreu, ici, comme au quatrième livre des Rois (4), et plus bas (5), au chapitre LII. En sorte qu'il paraît y avoir une faute de copiste dans la Vulgate. Mais pour concilier ces dates avec celle du quatrième livre des Rois, qui parle du cinquième mois, quel-

ques auteurs (6) ont prétendu que la ville avait été prise au cinquième jour du quatrième mois, ainsi que le porte ici la Vulgate ; mais que, pendant qu'on la pillait, et qu'on en ramassait toutes les richesses, et peut-être qu'on attendait les ordres de Nabucodonosor, qui était à Réblatha, il se passa un mois entier, au bout duquel on mit le feu à la ville et au temple ; le septième jour du cinquième mois (7), selon le quatrième livre des Rois, ou le dixième jour du même mois, selon Jérémie (8). Mais c'est en vain qu'on veut concilier ces diverses dates. Elles n'ont rien de commun avec celle de la prise de Jérusalem. Cette ville fut prise le neuvième jour du quatrième mois, suivant l'hébreu de cet endroit, le quatrième livre des Rois, et le chapitre LII de Jérémie. Nabuzardan y entra alors par ordre de Nabucodonosor, le septième jour du cinquième mois, selon le quatrième livre des Rois ; il donna deux ou trois jours au pillage ; et enfin le dixième jour du même cinquième mois, il mit le feu à la ville et au temple. C'est ainsi que les meilleurs chronologistes l'entendent (9).

§. 3. SEDERUNT IN PORTA MEDIA. Peut-être dans la place qui était devant la porte de la seconde enceinte, car Jérusalem avait plusieurs enceintes de murailles. Ce fut alors qu'on vit l'accomplisse-

(1) Voyez *Zach.* VIII. 19.

(2) *Zach.* VII. 3. 5. et VIII. 19.

(3) בחודש הרביעי בהשנה לחודש תש"ט ותש"י תש"י ותש"י

ἐννάτη τοῦ μηνός.

(4) *iv. Reg.* xxv. 3. Clausa est civitas usque ad undecimum annum, nona die mensis, etc.

(5) *Jerem.* LII. 6. Mense autem quarto, nona mensis, obtinuit fames civitatem, etc.

(6) *Sanct. hic n.* 1. et 9. *Cornel.*

(7) *iv. Reg.* xxv. 8. Mense quinto, septima die mensis.

(8) *Jerem.* LI. 12. In mense quinto, decima mensis, venit Nabuzardan in Jerusalem.

(9) *Tornicell. Salian. Usser.*

4. Cumque vidisset eos Sedecias, rex Juda, et omnes viri bellatores, fugerunt; et egressi sunt nocte de civitate per viam horti regis, et per portam quæ erat inter duos muros, et egressi sunt ad viam deserti.

5. Persecutus est autem eos exercitus Chaldæorum, et comprehenderunt Sedeciam in campo solitudinis Jerichontinæ, et captum adduxerunt ad Nabuchodonosor, regem Babylonis, in Reblatha, quæ est in terra Emath; et locutus est ad eum judicia.

6. Et occidit rex Babylonis filios Sedeciae, in Reblatha, in oculis ejus; et omnes nobiles Juda occidit rex Babylonis.

4. Sédécias, roi de Juda, et tous les gens de guerre, les ayant vus, s'enfuirent, et sortirent la nuit de la ville par les jardins du roi et par la porte qui était entre deux murailles; et ils allèrent gagner le chemin du désert;

5. Mais les Chaldéens, les ayant poursuivis, prirent Sédécias dans le champ de la solitude de Jéricho, et le menèrent à Nabucodonosor, roi de Babylone, à Réblatha, qui est au pays d'Émath; et Nabucodonosor lui prononça son arrêt.

6. Et le roi de Babylone tua les fils de Sédécias aux yeux de leur père, à Réblatha, et fit mourir tous les grands de Juda.

COMMENTAIRE

ment littéral de ces prédictions (1): *Je ferai venir tous les peuples du septentrion, et ils placeront leur trône à l'entrée des portes de Jérusalem.* Et Isaïe (2): *Leurs vallées seront remplies de chars, et la cavalerie se logera dans ses portes.*

NÉRÉGEL, SERESER, doivent former un seul mot. C'est la transcription fautive du nom assyro-babylonien Nirgal-sarrou-oussur, dont les Grecs ont fait Nériglissor.

SEMEGAR-NABU pouvait être le gouverneur du temple de *Nebo*, et de la forteresse de Borsippa. La racine assyro-babylonienne peut être aussi *Sa-Mitgari-Nabou*, celui qui est heureux en Nebo, ou que Nebo rend heureux. Ce Nériglissor était peut-être investi de fonctions sacerdotales, réunissant dans sa personne, comme beaucoup d'autres personnages, l'autorité militaire et religieuse. Enfin on peut donner à ce nom la signification de *prosléyte étranger de Nebo*.

RABSARES. Le maître des eunuques, ou le prince des officiers de la cour du roi. Le nom d'eunuque se donnait, dans l'Orient, aux officiers qui servaient dans l'intérieur du palais des rois (3). On a déjà vu un *Rabsaris* sous Sennachérib (4).

REB-MAG ou mieux *rab-emga* signifie le chef des docteurs. C'était le chef de la caste sacerdotale en Chaldée. Dans les interrègnes, il était de droit chef du pouvoir exécutif (5). Quoique le sens de Samgar-Nabou ne soit pas encore absolument certain, on peut néanmoins traduire ainsi tout le texte, sans craindre de trop s'en écarter: *Et tous les princes de la cour de Babylone entrèrent et s'établirent à la porte du milieu: Nériglissor, gouverneur du temple de Nebo, Sarsachim, le grand eunuque, et Nériglissor, le chef des docteurs.* Il n'y eut donc que trois princes et non huit; les deux noms *Nérégel, Sérésér* n'en forment qu'un, et les mots *sémégarnabu, rabsares* et *rebmag* sont des titres de dignités.

γ. 4. EGRESSI SUNT PER PORTAM QUÆ ERAT INTER DUOS MUROS. Ils sortirent par une des portes qui n'étaient point encore occupées par l'ennemi, par une porte dérobée. Il faudrait mieux connaître le plan de Jérusalem pour parler exactement de ces portes. Le prophète Ézéchiël (6) avait admirablement imité cette fuite nocturne et précipitée du roi Sédécias, lorsque Dieu lui dit de faire un paquet de ses hardes, comme un voyageur qui change de demeure, et qui va s'établir dans un pays étranger, de faire percer la muraille de sa maison, de couvrir son visage d'un voile, et de se faire porter au milieu des ténèbres sur les épaules de quelques hommes, comme un coupable qui se sauve à la dérobée. Nous ne parlons point ici d'une fable rapportée par les rabbins. Ils disent qu'il y avait du palais de Jérusalem, un chemin souterrain, qui conduisait jusqu'à la plaine de Jéricho. Sédécias voulant s'échapper par là, fut trahi par une biche, qui suivait au dehors le même chemin que le roi faisait sous terre. Les Chaldéens, qui le poursuivaient, s'attachèrent à la piste de cet animal, et arrivèrent à l'issue du souterrain, précisément au moment où Sédécias en sortait.

γ. 5. IN CAMPO SOLITUDINIS JERICONTINÆ. Dans les champs incultes et destinés au pâturage des environs de Jéricho. L'hébreu (7): *Dans les 'arebôth de Jéricho.* Ce nom d'*areboth*, se prend pour des campagnes qui ne sont pas cultivées; et quelquefois pour l'occident. Les Septante de l'édition romaine passent les versets 4, 5, 6 et les suivants, jusqu'au 14. Mais Théodoret les a lus; et on les trouve dans l'édition de Complute. Ces douze versets paraissent tirés du quatrième livre des Rois, chapitre xxv, 4, 5 et suivants, jusqu'à 12.

IN REBLATHA, QUÆ EST IN TERRA EMATH. Réblatha nous est inconnue aujourd'hui; mais, du

(1) Jerem. I. 15.

(2) Isai. xxii. 7.

(3) Herodot. lib. vii. c. 63. — (4) IV. Reg. xviii. 17.

(5) Journal Asiat., VI. xv. 343.

(6) Ezech. xii. 4. et seq.

(7) בערבות ירחו

7. Oculos quoque Sedeciae eruit, et vinxit eum compedibus ut duceretur in Babylonem.

8. Domum quoque regis et domum vulgi succenderunt Chaldaei igni, et murum Jerusalem subverterunt.

9. Et reliquias populi qui remanserant in civitate, et perfugas qui transfugerant ad eum, et superfluos vulgi qui remanserant, transtulit Nabuzardan, magister militum, in Babylonem.

10. Et de plebe pauperum, qui nihil penitus habebant, dimisit Nabuzardan, magister militum, in terra Juda, et dedit eis vineas et cisternas in die illa.

7. Il arracha aussi les yeux à Sédécias, et le chargea de fers, afin qu'on l'emmenât à Babylone.

8. Les Chaldéens brûlèrent aussi le palais du roi et les maisons de tout le peuple, et ils renversèrent les murailles de Jérusalem.

9. Et Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, transféra à Babylone ceux d'entre le peuple qui étaient demeurés dans Jérusalem, ceux qui étaient allés se rendre à lui et le reste du peuple qui était demeuré dans la ville.

10. Nabuzardan, général de l'armée, laissa dans le pays de Juda les plus pauvres d'entre le peuple et ceux qui n'avaient rien du tout; et il leur donna des vignes et des citernes.

COMMENTAIRE

temps de Théodoret, elle subsistait aux environs d'Émèse; d'où ce père conclut qu'Émath est Émèse de Syrie. C'est aussi ce que nous avons établi ailleurs.

LOCUTUS EST AD EUM JUDICIA. Il fut jugé, et convaincu de trahison et de parjure, pour avoir manqué de fidélité à son souverain, au roi qui l'avait établi, et à qui il devait tout ce qu'il était; et d'avoir faussé le serment qu'il avait fait, en montant sur le trône, de demeurer fidèle aux Chaldéens. Il vit mourir devant lui, comme complices de son crime, tous les grands de sa cour, et tous ses enfants.

ŷ. 7. OCULOS SEDECIAE ERUIT. *Il a arraché les yeux à Sédécias*, après avoir fait mourir à ses regards tout ce qu'il avait de plus cher. Ainsi se vérifia la prophétie d'Ézéchiël (1), qui portait qu'il serait conduit à Babylone, et qu'il ne la verrait point: *Adducam eum in Babylonem, in terram Chaldaeorum, et ipsam non videbit, ibique morietur*. Les Juifs célèbrent encore à présent un jeûne solennel en mémoire de ce malheur de Sédécias.

Ce prince infortuné peut nous donner une idée de l'état où se trouveront les réprouvés au moment de leur mort. Dieu leur a parlé une infinité de fois, et par les prophètes, et par son Verbe adorable, et par ses apôtres, et par tous les autres pasteurs de l'Église, pour leur imprimer une sainte frayeur de ses jugements. Mais ou ils s'en sont moqués, ou ils ont négligé de se rendre à la vérité de leurs paroles, aimant à être trompés par les cruelles complaisances de ceux qui, comme les faux prophètes de Sédécias, les entretenaient dans leurs désordres. Et, après avoir violé, comme ce prince, le serment sacré qu'ils avaient fait, non pas à un roi barbare, mais à Dieu même, ils ont cru pouvoir se soustraire à sa justice. Mais quel effroyable étourdissement d'esprit sera le leur, lorsqu'étant surpris par la mort, et souhai-

tant, comme il est dit dans l'Écriture, que les montagnes et les rochers tombent sur eux (2) pour les cacher à la colère de Dieu, ils seront forcés de voir ce Juge suprême, et de soutenir tout le poids de la fureur de Celui qui, ayant été comme un agneau pendant leur vie pour les supporter avec patience, leur apparaîtra en ce moment dans toute sa puissance pour les punir (3). Il les traitera comme ces rois révoltés, puisque saint Pierre attribue à tous les chrétiens un sacerdoce royal (4), et leur faisant arracher les yeux, c'est-à-dire les privant éternellement de sa divine lumière, il les chargera des mêmes chaînes qui retiennent, comme dit encore saint Pierre, les anges prévaricateurs dans les enfers. *Rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos* (5).

ŷ. 8. DOMUM VULGI SUCCENDERUNT. *Ils brûlèrent les maisons de tout le peuple*; toute la ville de Jérusalem. L'hébreu et la Vulgate à la lettre (6): *La maison du peuple*; c'est-à-dire, selon quelques auteurs (7), la maison publique, où l'on célébrait les jeux, les noces, etc.; ou, selon d'autres, l'hôtel de ville, ou la synagogue, le lieu où l'on rendait la justice, où l'on faisait les exercices de religion, la lecture de la loi.

ŷ. 9. RELIQUIAS POPULI QUÆ REMANSERANT IN CIVITATE. *Nabuzardan transféra à Babylone les Juifs qui étaient demeurés à Jérusalem*; ceux qui avaient échappé à tous les malheurs de la ville, à l'épée, à la peste, à la famine; ou ceux qui avaient été épargnés par Nabucodonosor, lorsqu'il prit la ville sous Joakim, et sous Jéchonias.

NABUZARDAN, MAGISTER MILITUM. L'hébreu (8): *Nabuzardan prince des cuisiniers, ou des bouchers, ou des gardes du prince*; à la lettre, *des tueurs*. On peut voir ce qui a été dit dans la Genèse sur cet emploi (9).

ŷ. 10. DE PLEBE PAUPERUM DIMISIT IN TERRA JUDA. *Il laissa dans le pays de Juda les plus pau-*

(1) *Ezech. xii. 13.*

(2) *Apoc. vi. 16.*

(3) *Matt. xxiv. 30.*

(4) *1. Petr. ii. x.*

(5) *11. Petr. ii. 4.*

(6) בית כל העם Les Septante: $\text{Τὰς ὀκίας τοῦ λαοῦ}$.

(7) *Sanct. Menoch. Vide Adrichon. tit. Jerusal. n. 45.*

(8) בכוררין רב טבחיה

(9) *Genes. xxxvii. 36. et xxxix. 1. Putiphar eunuchus princeps exercitus.*

11. Præceperat autem Nabuchodonosor, rex Babylonis, de Jeremia Nabuzardan, magistro militum, dicens :

12. Tolle illum, et pone super eum oculos tuos, nihil-que ei mali facias ; sed ut voluerit, sic facias ei.

13. Misit ergo Nabuzardan, princeps militiæ, et Nabusezban, et Rabsares, et Neregel, et Sereser, et Rebmag, et omnes optimates regis Babylonis,

14. Miserunt, et tulerunt Jeremiam de vestibulo carceris, et tradiderunt eum Godoliam, filio Ahicam, filii Saphan, ut intraret in domum, et habitaret in populo.

15. Ad Jeremiam autem factus fuerat sermo Domini, cum clausus esset in vestibulo carceris, dicens :

16. Vade, et dic Abdemelech Æthiopi, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego inducam sermones meos super civitatem hanc in malum, et non in bonum, et erunt in conspectu tuo in die illa.

17. Et liberabo te in die illa, ait Dominus, et non traderis in manus virorum quos tu formidas ;

18. Sed eruens liberabo te, et gladio non cades, sed erit tibi anima tua in salutem, quia in me habuisti fiduciam, ait Dominus.

11. Or Nabucodonosor, roi de Babylone, avait donné à Nabuzardan, général de son armée, cet ordre pour Jérémie, et lui avait dit :

12. Prenez-le, ayez soin de lui, ne lui faites aucun mal, et accordez-lui tout ce qu'il voudra.

13. Nabuzardan, général de l'armée, Nabusezban, Rabsarès, Nérégel, Sérésér, Rebmag et tous les grands du roi de Babylone

14. Envoyèrent vers Jérémie ; et l'ayant fait sortir du vestibule de la prison, ils le mirent entre les mains de Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan, afin qu'il habitât dans une maison, et qu'il demeurât librement parmi le peuple.

15. Mais lorsque Jérémie était encore enfermé dans le vestibule de la prison, le Seigneur lui avait dit :

16. Allez dire à Abdémélech l'Éthiopien : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je vais accomplir tout ce que j'ai prédit de cette ville, non pour la favoriser, mais pour l'accabler de maux ; et vous les verrez en ce jour-là de vos propres yeux.

17. Et je vous délivrerai en ce jour, dit le Seigneur ; et vous ne serez point livré entre les mains des hommes que vous craignez ;

18. Mais je vous en tirerai, je vous délivrerai : et vous ne tomberez point par l'épée ; mais vous sauverez votre âme, parce que vous avez mis votre confiance en moi, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

vres du peuple, ceux qui ne possédaient rien, dont il n'avait rien à craindre, et qui, tenant tout ce qu'ils auraient de sa libéralité, devaient lui être plus attachés et plus fidèles. On leur donna *des vignes et des citernes* ; ou plutôt (1), *des vignes et des champs*, comme porte l'hébreu ici, et comme il est marqué au quatrième livre des Rois, chapitre xxv, 12 (2). *Reliquit vinitores et agricolas*.

ÿ. 12. PONE SUPER EUM Oculos TUOS. *Mellez vos yeux sur lui* : Expression qui signifie une attention de tendresse, d'amitié, de faveur (3). Nabucodonosor avait sans doute été informé par les transfuges de ce que Jérémie avait dit, fait et souffert pendant le siège ; comment il avait toujours déclaré que le seul parti que l'on eût à prendre dans la ville, était de se rendre aux Chaldéens. Il y a beaucoup d'apparence que Nabucodonosor ne donna ces ordres que quelque temps après la prise de la ville ; car Jérémie fut enchaîné avec les autres captifs et mené jusqu'à Rama. Voyez plus bas, chapitre xl, 1.

Les persécuteurs de Jérémie sont mis à mort, et le prophète qu'ils avaient si outrageusement traité, est non seulement mis en liberté, mais pris en haute considération. C'est l'inévitable loi de l'histoire : le règne des impies n'a qu'un temps, et Dieu finit par secourir ses fidèles serviteurs.

ÿ. 13. NABU-SEZBAN. Nabu-Sezban est apparemment le même que *Sémégar-nabu* du verset 3. Le

nom de Nabu-Sezibanni, avait été porté précédemment par Psammétik I ; c'était donc un nom princier, que les monarques babyloniens accordaient aux étrangers de distinction qui avaient gagné leurs bonnes grâces.

ÿ. 14. TRADIDERUNT EUM GODOLIE. *Ils le mirent entre les mains de Godolias*, qui fut laissé dans ce pays, pour y gouverner les restes du peuple qu'on n'emmena pas à Babylone (4). Les Juifs croient que Godolias était un de ceux qui s'étaient rendus aux Chaldéens avant la prise de la ville, et qu'il leur avait même été d'un grand secours durant le siège.

ÿ. 15. AD JEREMIAM FACTUS FUERAT SERMO DOMINI. *Le Seigneur avait dit à Jérémie*, pendant qu'il était encore dans le vestibule de la prison, qu'Abdémélech, officier de Sédécias, qui l'avait tiré du cachot plein de boue (5), serait délivré des derniers malheurs de Jérusalem et qu'il aurait la vie sauve : verset 18. *Erit tibi anima tua in salutem* ; ou, suivant l'hébreu : Vous aurez votre âme comme une dépouille prise à la guerre. Voyez plus haut les chapitres XXI, 9 et XXXVIII, 2. C'est ainsi que Dieu récompense toujours la piété et la justice, et qu'il tient pour fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens (6).

ÿ. 17. ET LIBERABO TE IN DIE ILLA. Un verre d'eau froide donné à un juste au nom du Seigneur, ne demeure point, comme l'assure Jésus-Christ,

(1) להם ברשים ויגבים Les Septante : Ἀ'πελώνας καὶ ἀγροὺς.

(2) לכרמים וליגבים

(3) Vide Jerem. xxiv. 6. Ponam oculos meos super eos

ad placendum. Psal. xxxiii. Oculi Domini super justos, Genes. xlv. 21. Ponam oculos meos super eum, etc.

(4) Jerem. xl. 5. - IV. Reg. xxv. 22. et seq.

(5) Sup. xxxviii. 7. 8. et seq. — (6) Matt. xxv. 40.

sans récompense. Il ne faut donc pas s'étonner que la générosité de cet Éthiopien à l'égard de Jérémie, qu'il défendit contre les grands de Juda, ait été récompensée. Dieu lui fait dire qu'ayant *mis sa confiance en lui*, il aurait soin de *le délivrer* lui-même de la puissance des Chaldéens. Ainsi il paraît que ç'avait été par un principe de piété et de foi qu'il s'était si généreusement élevé, lui étranger, contre ceux qui, bien que Juifs, traitaient si indignement un saint prophète. Deux choses sont de nature à nous faire réfléchir dans ce fait; et nous ne savons ce qu'il faut admirer davantage, ou de cet excès de bonté que Dieu fait paraître, pour tenir compte à ses serviteurs des bonnes œuvres qu'il leur a inspirées, ou de ce choix de grâce par lequel il remplit de son esprit des étrangers, en même temps qu'il abandonne son propre peuple à la perversité. Tout l'Ancien Testament nous fait voir par divers

exemples du peuple juif, que les enfants du royaume en sont très souvent exclus à cause de leur infidélité et de leur ingratitude (1); et que plusieurs étrangers, venus de l'Orient et de l'Occident, prennent leur place dans ce royaume, qui n'est autre que celui des cieux. Nous sommes donc obligés de veiller beaucoup, pour empêcher que Celui que saint Jean vit autrefois marcher au milieu des sept chandeliers d'or, ne vienne à nous, comme il dit, pour *ôter notre chandelier de son lieu* (2); et nous devons *conserver avec grand soin ce que nous avons, afin que d'autres ne prennent point notre couronne*. Sédécias tombe pour avoir rebuté le prophète et l'avoir fait emprisonner par faiblesse, et un étranger échappe au malheur pour s'être montré compatissant. Et Dieu, attentif à ce qui se passe ici-bas, fait prédire par son prophète la chute misérable du roi, et le salut du sage Éthiopien.

(1) *Matt.* VIII. 11-12.

(2) *Apoc.* II. 5, et III. 11.

CHAPITRE XL

Nabuzardan met Jérémie en liberté. Jérémie se retire auprès de Godolias. Les Juifs dispersés par la fuite se rassemblent. Baalis, roi des Ammonites, envoie Ismaël pour tuer Godolias.

1. Sermo qui factus est ad Jeremiam a Domino, postquam dimissus est a Nabuzardan, magistro militiæ, de Rama, quando tulit eum vinctum catenis in medio omnium qui migrabant de Jerusalem et Juda, et ducebantur in Babylonem.

2. Tollens ergo princeps militiæ Jeremiam, dixit ad eum : Dominus Deus tuus locutus est malum hoc super locum istum,

3. Et adduxit ; et fecit Dominus sicut locutus est, quia peccastis Domino, et non audistis vocem ejus ; et factus est vobis sermo hic.

4. Nunc ergo ecce solvi te hodie de catenis quæ sunt in manibus tuis ; si placet tibi ut venias mecum in Babylonem, veni, et ponam oculos meos super te ; si autem displicet tibi venire mecum in Babylonem, reside ; ecce omnis terra in conspectu tuo est ; quod elegeris, et quo placuerit tibi ut vadas, illuc perge.

1. Paroles que le Seigneur fit entendre à Jérémie après que Nabuzardan, général de l'armée des Babylo-niens, l'eut mis en liberté à Rama, en lui faisant ôter les chaînes dont on l'avait chargé parmi la foule de ceux qu'on faisait sortir de Jérusalem et de Juda, pour les mener à Babylone.

2. Ce général ayant donc pris Jérémie à part, lui dit : Le Seigneur ton Dieu avait déclaré que tout ce mal tomberait sur cette ville ;

3. Et le Seigneur l'a accompli, et a fait ce qu'il a dit, parce que vous avez péché contre lui, et que vous n'avez point écouté sa voix ; c'est pour cela que tous ces maux vous sont arrivés.

4. Après donc que je viens de t'ôter les chaînes qui te liaient les mains, si tu veux venir avec moi à Babylone, tu peux y venir, j'aurai les yeux sur toi ; si tu ne veux point venir à Babylone avec moi, demeure ici ; toute la terre est à ta disposition ; choisis un lieu qui te plaît, et va partout où tu voudras.

COMMENTAIRE

¶ 1. SERMO QUI FACTUS EST AD JEREMIAM, POST-
QUAM DIMISSUS EST A NABUZARDAN. Quelques
interprètes (1) veulent que la parole, soit mise ici
pour la chose ; en hébreu le substantif דבר *dabâr*
signifie à la fois parole, mot, ordre, sentence,
oracle, et chose, évènement, action. Le sens serait
donc : Voici ce qui arriva à Jérémie après qu'il
eut été mis en liberté. D'autres (2) prennent ce
passage comme la conclusion du discours précé-
dent. Jérémie vient de dire que le Seigneur lui
parla, après son affranchissement des mains des
Chaldéens ; il reprend ici les choses de plus haut et
raconte de quelle manière il avait recouvré sa liberté ;
ce qui était arrivé à Godolias ; la résolution que
le peuple avait prise de se retirer en Égypte ;
enfin il vient à ce que le Seigneur lui a déclaré.
Ce préambule va jusqu'au verset 4 ou 9, du cha-
pitre XLII. Alors le prophète, après avoir bien ins-
truit son lecteur de ce dont il s'agit, nous apprend
ce que le Seigneur lui révéla.

POSTQUAM DIMISSUS EST DE RAMA. On a déjà
vu au chapitre XXXI, 15, que Nabuzardan rassem-
bla à Rama tous ses captifs, pour les conduire à

Babylone. C'est, à ce qu'on croit, Rama de Ben-
jamin, entre Béthel et Gabaa (3).

QUANDO TULIT EUM VINCTUM CATENIS IN MEDIO
OMNIUM. Nabuzardan avait fait enchaîner Jérémie
avec les autres captifs, ne connaissant pas encore
les ordres du roi, qui ne lui furent déclarés qu'à
Rama. Voyez le chapitre XXXIX, 12.

¶ 3. FECIT DOMINUS SICUT LOCUTUS EST, QUIA
PECCASTIS DOMINO. Il a exécuté tout ce que tu
as si souvent prédit, parce que ton peuple a irrité
le Seigneur. Il est à remarquer que Nabuzardan
reconnaît dans tout cela la main vengeresse de
Dieu. C'est ce qui avait été si souvent annoncé
par les prophètes, que le souverain Juge ferait
éclater sur les Juifs sa vengeance d'une telle
manière, que les étrangers eux-mêmes en seraient
frappés d'étonnement, et qu'ils diraient en passant
devant Jérusalem : Voilà cette ville toujours
rebelle au Seigneur (4).

¶ 4. OMNIS TERRA IN CONSPECTU TUO EST. Tu
peux choisir dans tout le pays le lieu que tu vou-
dras pour ta demeure ; je laisse cela en ta dis-
position ; tu es le maître là-dessus. C'est le vrai

(1) Raban. Hugo, Tigur.

(2) Sanct. hic.

(3) Josue XVIII. 25. - Judic. XIX. 12. 13.

(4) Jerem. XVIII. 16. Ut fieret terra eorum in desolatio-
nem, et in sibilum sempiternum ; omnis qui præterierit
per eam obstupescet, et movebit caput suum. Vide et
XIX. 8. et XLIX. 13. et L. 13. et Thren. II. 15.

5. Et mecum noli venire, sed habita apud Godoliam, filium Ahicam, filii Saphan, quem præposuit rex Babylonis civitatibus Juda; habita ergo cum eo in medio populi; vel quocumque placuerit tibi ut vadas, vade. Dedit quoque ei magister militiæ cibaria, et munuscula, et dimisit eum.

5. Tu peux ne point venir avec moi, et demeurer chez Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan, à qui le roi de Babylone a donné le commandement sur les villes de Juda; demeure donc avec lui au milieu du peuple, ou va en quelque autre lieu qu'il te plaira. Le général de l'armée lui donna aussi des vivres, lui fit des présents, et le renvoya.

COMMENTAIRE

sens de cette expression : *Toute la terre est devant toi*. C'est ainsi qu'Abraham disait à Lot (1) : *Toute la terre est devant vous : Si vous allez à droite, j'irai à gauche ; et si vous allez à gauche, j'irai à droite*. Et Abimélech à Abraham (2) : *Le pays est en votre présence ; fixez votre demeure où il vous plaira*. Et Bathuel à Éliézer, intendant de la maison d'Abraham (3) : *Rébecca est devant vous ; prenez-la et parlez, etc.*

Il est visible par la construction du texte sacré, que Nabuzardan parle en cet endroit, tantôt à Jérémie au singulier, et tantôt à tous les autres captifs au pluriel ; ce qui nous a obligés de traduire *le*, par *toi*, pour marquer qu'il s'adressait au prophète ; et *vobis*, par *vous*, pour faire voir que c'était aux Juifs qu'il parlait. Ainsi, pour entendre ces paroles, il faut se représenter que ce général, ayant reconnu Jérémie comme prophète du Seigneur, le retira du milieu des autres captifs, et s'appliqua à exécuter à son égard l'ordre qu'il avait reçu de Nabucodonosor, ou pour mieux dire, de Dieu même. Le faisant donc avancer, il ordonna qu'on le déliât, et qu'on lui ôtât les chaînes des mains devant tout le monde : et en même temps, il dit ce qui est rapporté en cet endroit. D'abord il s'adresse à lui comme au prophète du Seigneur, qui avait prédit toutes ces choses, et il lui dit que *le Seigneur avait déclaré que tous ces maux tomberaient sur Jérusalem ; et qu'il avait fait tout ce qu'il avait dit*. Mais lorsqu'il fait voir ensuite quelle avait été la cause de ces malheurs, il l'attribue à tous les captifs qui étaient présents ; et, s'adressant à eux, il leur déclare que c'était *parce qu'ils avaient péché contre le Seigneur, et qu'ils n'avaient point écouté sa voix*. Il rendait donc à Jérémie toute la gloire qui lui était dûe comme au prophète du Dieu vivant, qu'il reconnaissait pour *le Seigneur* par excellence. Et en même temps, il confondait par de très justes reproches ceux qui avaient refusé d'écouter ses prédictions, et qui avaient irrité leur Dieu par leurs crimes. Ensuite, il se retourne vers le prophète, et lui déclare devant tout le monde qu'en *le déchargeant de ses chaînes*, il lui donnait une

pleine liberté de venir avec lui à Babylone, s'il le désirait ; ou de demeurer dans son pays, et de choisir pour cela le lieu de sa résidence où il le voudrait.

Voilà donc un homme devenu parfaitement libre au milieu de tant de captifs. Et la cause de sa liberté n'est autre que son exacte fidélité à obéir à tous les ordres de Dieu ; comme la cause de la servitude de tous ses compatriotes n'était que l'amour de l'indépendance à l'égard du même Dieu, et le mépris avec lequel ils s'étaient moqués de tous ses préceptes. L'homme ne se convaincra-t-il donc jamais par tant d'exemples sensibles, que son bien unique est d'être soumis à son Créateur, et qu'il ne saurait trouver, hors de cette soumission si nécessaire, que le comble de tous les malheurs ? Et faut-il que des étrangers et des barbares nous fassent entendre cette redoutable vérité, après que nous nous sommes rendus sourds aux oracles de tant de prophètes, et à la parole de Dieu même ?

ÿ. 5. ET MECUM NOLI VENIRE ; SED HABITA APUD GODOLIAM. Comme je prévois bien que tu n'auras pas envie de me suivre, va trouver Godolias et demeure avec lui. Il lui avait d'abord donné le choix d'aller à Babylone ou de rester : *Si placet tibi ut venias mecum in Babylonem, veni. Si autem displicet tibi venire, reside*. Mais il se reprit, jugeant bien que le voyage de Babylone ne pourrait que lui être à charge et lui dit : Je te conseille de demeurer ici et d'aller trouver Godolias. L'hébreu (4) : *Et comme il ne reviendra plus, retourne vers Godolias*. Mais comme il n'y a pas d'apparence que l'on renvoie les captifs, quand une fois ils seront à Babylone, je ne te conseille pas d'y venir ; tu serais en danger de n'en sortir jamais. Ainsi demeure avec Godolias. Autrement : Comme Godolias ne reviendra plus ici, va le trouver à Maphath. Enfin : *Il n'avait pas encore répondu* ; et il lui dit : *Retourne à Godolias*. Nabuzardan n'attendit pas la réponse du prophète ; il lui dit : *Crois-moi ; retourne vers Godolias*. Enfin, l'on peut traduire : *Et avant de se retirer*, il ajouta : *Retourne, etc.* On peut aussi traduire avec le

(1) Genes. XIII. 9.

(2) Genes. XX. 15.

(3) Genes. XXIV. 51.

(4) ועודנו לא ישוב ושבה אר גדליה

6. Venit autem Jeremias ad Godoliam, filium Ahicam, in Masphath, et habitavit cum eo in medio populi qui relictus fuerat in terra.

7. Cumque audissent omnes principes exercitus, qui dispersi fuerant per regiones, ipsi et socii eorum, quod præficesset rex Babylonis Godoliam, filium Ahicam, terræ, et quod commendasset ei viros, et mulieres, et parvulos, et de pauperibus terræ, qui non fuerant translati in Babylonem,

8. Venerunt ad Godoliam in Masphath, et Ismahel, filius Nathaniae, et Johanan et Jonathan, filii Caree, et Sareas, filius Thanehumeth, et filii Ophi, qui erant de Netophathi, et Jezonias, filius Maachathi, ipsi et viri eorum,

6. Or, Jérémie se rendit auprès de Godolias, fils d'Ahicam, à Masphath; et il demeura avec lui au milieu du peuple qu'il avait laissé dans le pays.

7. Or, les principaux officiers de l'armée, qui avaient été dispersés en plusieurs endroits avec leurs compagnons, ayant appris que le roi de Babylone avait donné à Godolias, fils d'Ahicam, le commandement sur le pays et qu'il lui avait recommandé les hommes, les femmes, et les petits enfants des plus pauvres du peuple, qui n'avaient point été transférés à Babylone,

8. Tous vinrent vers Godolias à Masphath; savoir, Ismaël, fils de Nathania, Johanan et Jonathan, fils de Carée, Saréas, fils de Thanéhumeth, et les enfants d'Ophi qui étaient de Nétophathi, et Jézonias, fils de Maachathi; et ils vinrent tous le trouver avec leurs gens;

COMMENTAIRE

chaldéen : *Si tu ne veux point demeurer avec nous, retourne à Godolias. Les Septante* (1) sont plus courts : verset 4. *Va où tu trouveras à propos, et où il te sera agréable d'aller; (verset 5). Et retourne à Godolias. D'autres ne lisent rien de tout cela au verset 5.*

DEDIT EI CIBARIA, ET MUNUSCULA. On traduit l'hébreu (2) par : *Des présents et un don.* Mais la plupart l'expliquent comme la Vulgate, des vivres dont il lui fit présent et de quelqu'autre chose, comme habits ou argent; car il avait été dépouillé, enchaîné comme le dernier des prisonniers.

§. 6. VENIT AD GODOLIAM IN MASPHATH. On ne sait pas la raison qui avait obligé Godolias à choisir ce lieu préférablement à d'autres. Peut-être parce qu'il n'était pas loin de Jérusalem, et que c'était un ancien lieu de pèlerinage dans le pays. Il crut qu'il serait plus propre qu'aucun autre, pour y rassembler le peuple dispersé.

Comme il y avait déjà à Babylone d'autres grands prophètes : savoir Ézéchiël et Daniel, qu'on y avait emmenés quelque temps auparavant, Jérémie jugea qu'il était plus nécessaire qu'il demeurât dans la Palestine, et que sa présence en ce pays pourrait être plus utile aux Juifs qui y restaient. On ne peut même guère douter qu'il n'ait pris cette résolution par l'ordre de Dieu, qui conservait à son peuple en la personne de ce prophète un docteur et un maître très zélé, quoique, dans la suite, les Juifs profitassent aussi peu de ses conseils qu'auparavant. Et peut-être que l'on pourrait bien entendre en partie, de cet ordre qu'il reçut de demeurer en Judée, ce qui est dit au commencement de ce chapitre, *que le Seigneur lui parla, après que Nabuzardan l'eut renvoyé libre.* Il est remarquable aussi qu'il choisit de demeurer au milieu des pau-

vres, les regardant comme ceux qui ont d'ordinaire moins d'opposition à recevoir la vérité. Car il paraît que c'étaient particulièrement les pauvres que Nabuzardan crut devoir laisser sous la garde et la conduite de Godolias (3). On ne peut douter que ce général ne lui eut recommandé aussi très particulièrement Jérémie, et ce fut sans doute la raison pour laquelle ce saint prophète l'alla trouver, *et demeura avec lui.*

Mais qui pourrait exprimer quelle fut alors sa disposition d'esprit, lorsqu'envisageant les redoutables jugements de Dieu sur son peuple, et le peu de bien qu'il avait fait par toutes ses prédications, il se trouva dans un pays désolé et abandonné, après la ruine et l'embrasement de Jérusalem, sans qu'il y restât aucunes traces de l'ancienne religion de ses pères? Qui était capable de le consoler alors, quand il songeait que tant d'années s'étaient consumées inutilement; peut-être une pensée navrante obsédait-elle son esprit. Pouvait-il se rendre justice qu'il eût satisfait au dessein pour lequel Dieu l'avait établi prophète, qui était d'arracher et de planter, de détruire et d'édifier; puisqu'il ne voyait autour de lui que ruine et destruction, et rien d'édifié? Ce fut sans doute une épreuve bien terrible de sa foi. Et Dieu seul, qui l'avait rempli de son Esprit, pour parler sans crainte aux rois, aux princes et aux peuples, pouvait encore le soutenir par la force de cet Esprit principal qu'un saint roi avait demandé à Dieu longtemps auparavant (4), pour être affermi contre toutes les tentations et tous les scandales de la vie présente.

§. 7. OMNES PRINCIPES EXERCITUS, QUI DISPERSI FUERANT. Josèphe (5) dit que le roi Sédécias ayant été arrêté dans sa fuite par les Chaldéens, ses amis et ses officiers l'abandonnèrent et s'enfuirent

(1) Complut. Εἰς καλὸν καὶ εἰς ἀρεστὸν ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς τοῦ τοῦ πορευθῆναι, ἐκεῖ πορεύου, (5) καὶ ἀνάστρεψον πρὸς Γοδολίαν. Edit. rom. nihil tale habet in §. 5.

(2) תַּחַת וּמִתַּחַת Les Septante : Εἰς ταπεινότητα καὶ δῶρα. Edit. rom. Δῶρα, tantum. Chald. תַּחַת וּמִתַּחַת

(3) §. 7. et c. LI. 16. — (4) Ps. L. 14.

(5) Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. Οἱ δὲ φίλοι, καὶ οἱ ἡγεμόνες οἱ συμφογόντες τῷ Σεδεκία, ἐπεὶ τοὺς πολεμίους ἐγγὺς ὄντας εἶδον, καταλιπόντες αὐτὸν διεσπάρησαν ἄλλοις ἀλλαχῶσε, καὶ σώζειν ἑαυτὸν ἕκαστος ἔβη.

9. Et juravit eis Godolias, filius Ahicam, filii Saphan, et comitibus eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldæis; habitate in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

10. Ecce ego habito in Masphath, ut respondeam præcepto Chaldæorum qui mittuntur ad nos; vos autem colligite vindemiam, et messem, et oleum, et condite in vasis vestris, et manete in urbibus vestris, quas tenetis.

11. Sed et omnes Judæi qui erant in Moab, et in filiis Ammon, et in Idumæa, et in universis regionibus, audito quod dedisset rex Babylonis reliquias in Judæa, et quod præposuisset super eas Godoliam, filium Ahicam, filii Saphan,

12. Reversi sunt, inquam, omnes Judæi de universis locis ad quæ profugerant, et venerunt in terram Juda ad Godoliam in Masphath, et collegerunt vinum et messem multam nimis.

13. Johanan autem, filius Caree, et omnes principes exercitus, qui dispersi fuerant in regionibus, venerunt ad Godoliam in Masphath,

6. Et Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan, leur jura, à eux et à leurs compagnons, et leur dit : Ne craignez point de servir les Chaldéens; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone et vous y vivrez heureusement.

10. Pour moi, je demeure à Masphath, pour répondre aux ordres qu'apportent les Chaldéens qui sont envoyés vers nous; mais, pour vous, recueillez les fruits de la vigne, des blés et de l'huile, et serrez-les dans vos réservoirs; et demeurez dans les villes que vous occupez.

11. Tous les Juifs aussi qui s'étaient retirés en Moab, avec les enfants d'Ammon, dans l'Idumée et en divers pays, ayant appris que le roi de Babylone avait laissé dans Juda quelque reste du peuple, et qu'il en avait donné le commandement à Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan;

12. Tous ces Juifs, dis-je, revinrent de tous les lieux, où ils s'étaient réfugiés; et, étant venus au pays de Juda vers Godolias, en Masphath, ils recueillirent du vin et du blé en grande abondance.

13. Mais Johanan, fils de Carée, et tous les principaux de l'armée qui avait été dispersés en divers endroits, vinrent trouver Godolias à Masphath,

COMMENTAIRE

chacun où il put. Ce furent donc apparemment ces *princes de l'armée* qui avaient pris l'épouvante, qui revinrent joindre Godolias à Masphath.

ŷ. 9. ET JURAVIT EIS GODOLIAS, DICENS : NOLITE TIMERE SERVIRE CHALDÆIS. Il les rassura, et leur promit avec serment qu'il ne leur serait point fait de tort, et que les Chaldéens ne rechercheraient personne de tous ceux qui s'étaient sauvés. Ces officiers, qui avaient défendu Jérusalem contre l'armée de Nabucodonosor, pouvaient craindre que si, une fois, on les savait rétablis dans le pays, on ne vint les enlever, et qu'on ne les emmenât captifs. Godolias pouvait leur être suspect, comme étant dans les intérêts des Chaldéens. C'est pour cela qu'il leur assure avec serment qu'ils n'ont rien à craindre.

ŷ. 10. HABITO IN MASPHATH, UT RESPONDEAM PRÆCEPTO CHALDÆORUM, QUI MITTUNTUR AD NOS. Je suis chargé de rendre compte aux Chaldéens, et de répondre de tout ce qui se passe en Judée; je tiens ici leur place, et je vous affirme en leur nom que vous pouvez hardiment demeurer dans le pays, pourvu qu'il n'y ait point de désordre de votre part. S'il arrive quelque chose, c'est à moi qu'on s'adressera; et je vous promets que, de ma part, il ne vous arrivera rien de fâcheux. L'hébreu (1) : *Je suis ici pour me tenir en présence des Chaldéens, pour les servir, pour exécuter leurs ordres; ainsi vous pouvez compter sur ma parole, comme sur la leur; je suis informé de leur inten-*

tion. Ou bien : Vous ne devez point avoir de jalousie de me voir dans le poste où je suis; je ne suis que serviteur des Chaldéens, établi ici pour leur rendre compte, et pour gouverner en leur nom.

ŷ. 11. SED ET OMNES JUDÆI QUI ERANT IN MOAB. *Tous les Juifs qui étaient dans le pays de Moab, et dans les provinces voisines, revinrent vers Godolias, dès qu'ils apprirent que l'armée chaldéenne n'était plus dans le pays.* Jérémie, dans ses Lamentations (2), nous dit que plusieurs Hébreux, ne pouvant supporter la dure servitude et les tributs dont on les accabloit dans leur pays, s'étaient retirés parmi les nations étrangères; mais qu'ils n'y avaient pu trouver le repos qu'ils y cherchaient : *Habitavit inter gentes, nec invenit requiem.* C'est ce qui les détermina à retourner dans leur patrie, aussitôt qu'ils purent espérer d'y vivre avec tranquillité.

ŷ. 13. JOHANAN, ET OMNES PRINCIPES EXERCITUS VENERUNT AD GODOLIAM. Jérémie a déjà dit au verset 8, que ces officiers étaient venus trouver Godolias; pourquoi le répéter en cet endroit? C'est apparemment qu'ils vinrent une seconde fois, après s'être séparés de lui. Ou bien, ceci est mis par récapitulation. Or Johanan et les autres officiers qui étaient venus trouver Godolias, lui dirent qu'Ismaël, fils de Nathaniah, était envoyé pour le tuer. Ils ne savaient peut-être pas d'abord le dessein d'Ismaël; mais ils l'avaient découvert, après qu'ils se furent attachés à Godolias.

(1) הנני יושב בכעפה לעבד לפני השכדוים אשר יבאו אלינו

(2) Jerem. Thren. 1. 3. Migravit Judas propter afflictionem, et multitudinem servitutis, etc.

14. Et dixerunt ei : Scito quod Baalis, rex filiorum Ammon, misit Ismahel, filium Nathanïæ, percutere animam tuam. Et non creditis eis Godolias, filius Ahicam.

15. Johanan autem, filius Carée, dixit ad Godoliam seorsum in Maspath loquens : Ibo, et percutiam Ismahel, filium Nathanïæ, nullo sciente, ne interficiat animam tuam, et dissipentur omnes Judæi qui congregati sunt ad te, et peribunt reliquie Juda.

16. Et ait Godolias, filius Ahicam, ad Johanan, filium Carée : Noli facere verbum hoc : falsum enim tu loqueris de Ismahel.

14. Et lui dirent : Sachez que Baalis, roi des enfants d'Ammon, a envoyé Ismaël, fils de Nathania, pour vous frapper à mort. Godolias, fils d'Ahicam, ne le crut point.

15. Et Johanan, fils de Carée, dit en secret à Godolias à Maspath : J'ai résolu d'aller présentement tuer Ismaël, fils de Nathania, sans que personne le sache, de peur qu'il ne vous frappe à mort, et qu'ainsi tous les Juifs qui se sont rassemblés auprès de vous ne soient dispersés, et que ce qui reste de Juda ne périsse entièrement.

16. Godolias, fils d'Ahicam, répondit à Johanan, fils de Carée : Gardez-vous bien de faire cela, car ce que vous dites d'Ismaël est faux.

COMMENTAIRE

ÿ. 14. BAALIS REX FILIORUM AMMON, MISIT ISMAHEL, FILIUM NATHANIE, PERCUTERE ANIMAM TUAM. Ismaël était de la race royale de Juda (1). La jalousie contre Godolias et l'ambition de régner, jointes aux promesses et aux récompenses dont le roi des Ammonites le flatta, ne furent que trop capables de l'engager dans cette trahison. Mais on ne voit aucune raison qui ait pu porter Baalis à une entreprise si noire, si ce n'est la haine ancienne et invétérée des Ammonites contre les Hébreux. Il voyait cette nation presque anéantie ; il crut porter le dernier coup, et venger les Ammonites de tous les maux qu'ils en avaient reçus, en abattant Godolias, et en dispersant les restes malheureux de ce peuple rassemblé à Maspath. Quelques exemplaires grecs lisent (2) : *Ne savez-vous pas que la reine mère du roi des enfants d'Ammon, a envoyé Ismaël pour vous tuer ?* D'autres : *Que Bélissa roi, fils d'Ammon, etc.*

ÿ. 16. NOLI FACERE VERBUM HOC ; FALSUM ENIM TU LOQUERIS. Godolias fit bien d'empêcher que Johanan ne tuât Ismaël par trahison. On peut bien se précautionner contre un traître, se mettre en défense, repousser même la force par la force,

avec la modération d'une juste défense ; mais il n'est pas permis de le prévenir, et de surprendre par trahison celui qui cherche à nous perdre. Godolias était un homme bon, droit, simple ; mais trop crédule, et qui se laissait aller aux apparences. On le compare à Eumène. Il reçut à sa table et dans sa maison Ismaël avec trop peu de circonspection.

On pourrait être étonné que Jérémie, s'étant retiré près de Godolias, ne l'ait ni averti ni garanti d'un si grand péril. Mais il peut se faire que Dieu n'ait point révélé à son prophète ce qu'il ne voulait point empêcher. Et peut-être que la raison pour laquelle il permit que Godolias tombât par simplicité dans le piège qu'on lui tendait, était qu'il avait dessein d'éprouver encore, si les Juifs qui restaient dans la Palestine témoigneraient plus de déférence à ses avertissements, et si l'expérience funeste qu'ils avaient faite des déplorable effets de leur obstination et de leur orgueil, les aurait rendus plus dociles. Car la mort de Godolias donna bientôt occasion au peuple, ainsi que nous le verrons, de faire paraître sa légèreté et son infidélité ordinaire.

(1) Jerem. xli. i.

(2) Γνώσει γινώσκεις ὅτι βασίλισσα βασιλέως υἱῶν Ἀμμών

ἠπέστειλε πρὸς σὲ Ἰσμαήλ. Ita Complut. scd Edit. rom. Ἐπιβλεπιστὰ βασιλέως υἱος Ἀμμών.

CHAPITRE XLI

Ismaël tue Godolias et tous ceux qui étaient avec lui. Il emmène prisonnier tout le reste du peuple qui était à Maspeth. Il est poursuivi par Johanan. Il s'enfuit chez les Ammonites. Johanan ramène les prisonniers. Ils prennent la résolution de se retirer en Égypte.

1. Et factum est in mense septimo, venit Ismahel, filius Nathaniae, filii Elisama, de semine regali, et optimates regis, et decem viri cum eo, ad Godoliam, filium Ahicam, in Maspeth, et comederunt ibi panes simul in Maspeth.

2. Surrexit autem Ismahel, filius Nathaniae, et decem viri qui cum eo erant, et percusserunt Godoliam, filium Ahicam, filii Saphan, gladio, et interfecerunt eum quem praefererat rex Babylonis terrae.

3. Omnes quoque Judaeos qui erant cum Godolia in Maspeth, et Chaldaeos qui reperti sunt ibi, et viros bellatores, percussit Ismahel.

4. Secundo autem die postquam occiderat Godoliam, nullo adhuc sciente,

5. Venerunt viri de Sichem, et de Silo, et de Samaria, octoginta viri, rasi barba, et scissis vestibus, et squalentes; et munera et thus habebant in manu, ut offerrent in domo Domini.

1. Et il arriva dans le septième mois qu'Ismaël, fils de Nathania, fils d'Elisama, de la race royale, accompagné de quelques grands de la cour du roi, vint à Maspeth avec dix hommes vers Godolias, fils d'Ahicam; et ils mangèrent ensemble dans cette ville.

2. Et Ismaël, fils de Nathania, s'étant levé avec les dix hommes qui étaient avec lui, ils tuèrent à coups d'épée Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan, et ainsi firent mourir celui à qui le roi de Babylone avait donné le commandement de tout le pays.

3. Ismaël tua en même temps tous les Juifs qui étaient avec Godolias à Maspeth, tous les Chaldéens qui se trouvèrent au même lieu, et tous les gens de guerre.

4. Le lendemain qu'il eut tué Godolias, sans que personne le sût encore,

5. Quatre-vingts hommes vinrent de Sichem, de Silo, et de Samarie, ayant la barbe rasée, les habits déchirés, et le visage défiguré; et ils portaient dans leurs mains de l'encens et des offrandes, pour les présenter dans la maison du Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. MENSE SEPTIMO VENIT ISMAHEL DE SEMINE REGALI. Au septième mois de l'année sainte, deux mois après la ruine de Jérusalem (1), peu de temps après que Godolias se fut établi à Maspeth. Ce septième mois est nommé *thischri* par les Hébreux, et répond à notre mois de Septembre (2). Les Juifs observent encore aujourd'hui un jeûne le troisième jour de *thischri*, en mémoire du meurtre de Godolias. Ismaël était juif, et de la race royale de David. Il vint accompagné de quelques personnages de la cour de Sédécias, qui s'étaient sauvés, lorsque le roi fut arrêté. Il avait outre cela dix hommes avec lui, qui, gagnés par le roi d'Ammon, avaient conspiré la mort de Godolias. Ils l'attaquèrent pendant qu'il dormait avec toute sa maison, après avoir bien soupé et peut-être trop bu avec ces hôtes perfides (3). Il ne fut pas malaisé à onze hommes résolu et bien armés, d'égorger dans les ténèbres des hommes endormis, désarmés et plongés dans le vin.

Ÿ. 3. OMNES QUOQUE JUDEOS, ET CHALDEOS. Ismaël profita des ténèbres de la nuit, et du

tumulte que causa la mort de Godolias, pour faire main basse sur tout ce qu'il rencontra, sans distinction de Juifs ou de Chaldéens. Il pilla même la ville, et y fit bon nombre de prisonniers, comme on le verra bientôt. Nous ne doutons point que cette perfidie du roi des Ammonites n'ait été un des principaux motifs de la guerre que Nabucodonosor fit bientôt après à cette nation.

Ÿ. 4. SECUNDO AUTEM DIE POSTQUAM OCCIDERAT GODOLIAM, NULLO ADHUC SCIENTE. Tout ce carnage s'était fait durant la nuit. Le jour suivant, ou le *second jour*, comme parle le texte, le bruit n'en était pas encore répandu, parce que le pays était désert, et qu'Ismaël n'avait chargé que ceux et celles qu'il avait arrêtés prisonniers. Jérémie fait cette remarque, que la chose n'était point encore connue, pour disposer le lecteur à ce qu'il va raconter.

Ÿ. 5. VENERUNT VIRI DE SICHEM, ET DE SILO, ET DE SAMARIA. Nonobstant ce qui s'était passé la nuit précédente, ces quatre-vingts Israélites vinrent sans aucune défiance à Maspeth, croyant y

(1) Jérusalem fut prise le quatrième mois, et brûlée le cinquième. IV. Reg. xxv. 2. 3. 4. et Jerem. xxix. 2. 3. 8. et l. III. 7...13.

(2) Vide Usser. ad an. 3417. Sanct. alios.

(3) Vide Joseph. lib. x. c. 11.

6. Egressus ergo Ismahel, filius Nathaniae, in occursum eorum de Masphath, incedens et plorans ibat; cum autem occurrisset eis, dixit ad eos: Venite ad Godoliam, filium Ahicam.

7. Qui cum venissent ad medium civitatis, interfecit eos Ismahel, filius Nathaniae, circa medium lacu, ipse et viri qui erant cum eo.

6. Ismaël, fils de Nathania, sortit de Masphath pour aller au-devant d'eux: et il marchait en versant des larmes; et les ayant rencontrés, il dit: Venez voir Godolias, fils d'Ahicam.

7. Lorsqu'ils furent arrivés au milieu de la ville, Ismaël, fils de Nathania, les égorga avec le secours de ses gens, vers le milieu d'une fosse.

COMMENTAIRE

rencontrer Godolias en vie et le reste du peuple en paix. Ces hommes venaient de Sichem, de Silo et de Samarie, c'est-à-dire, du pays des Samaritains; car la ville de Samarie avait été ruinée par Salmanasar. On avait peut-être élevé sur ses ruines quelques bâtiments, qui subsistaient alors. La ville de Silo est bien connue. Les Septante portent *Salem*, au lieu de *Silo* (1).

RASI BARBA, ET SCISSIS VESTIBUS, ET SQUALLENTES. Ces hommes avaient toutes les marques de deuil, comme pleurant la chute de leur patrie, l'incendie et la profanation du temple de leur Dieu. Au lieu de *squalentes*, l'hébreu porte (2): *Qui s'étaient fait des incisions*, dans l'excès de leur douleur. On sait que la loi défendait ces sortes de pratiques, qui se faisaient par superstition en l'honneur des faux dieux (3); mais elle ne les condamnait pas, lorsqu'elles se faisaient dans un deuil ordinaire et permis (4).

MUNERA ET THUS HABEBANT IN MANU, UT OFFERRENT IN DOMO DOMINI. L'hébreu (5): Ils avaient dans leurs mains *des offrandes* de pain, de vin, de farine ou d'huile, *et de l'encens*, pour les porter dans la maison du Seigneur. Mais dans quelle maison du Seigneur, puisque le temple était renversé? Et s'ils allaient aux ruines du temple, partis de Sichem, de Silo, et de Samarie, qui sont au nord de Jérusalem, qu'allaient-ils faire à Masphath qui est à l'ouest de cette ville? Dans l'opinion qu'ils allaient offrir leurs présents sur la place de l'autel des holocaustes à Jérusalem, on n'a point d'autre raison de les faire passer jusqu'à Masphath que la nécessité d'y chercher quelque prêtre, pour l'amener avec eux à Jérusalem, afin qu'il y présentât leurs offrandes. Mais ceux qui veulent qu'ils soient allés à Masphath, comme à un pèlerinage (6), doivent dire que Godolias, sur le conseil de Jérémie et des prêtres qui étaient restés, avait résolu d'établir à Masphath une espèce de tabernacle, et d'y ériger un autel, où les Juifs

pussent venir faire leurs dévotions et présenter leurs offrandes, en attendant qu'on pût rebâtir celui de Jérusalem; et que c'est ce tabernacle, et cet autel, qui est ici appelé, *la maison du Seigneur*. Ce dernier sens paraît le plus vraisemblable. Dans diverses occasions, les tribus s'étaient assemblées *en la présence du Seigneur à Masphath*. C'est là que les onze tribus se réunirent, pour délibérer sur l'outrage fait à la femme du Lévitite à Gabaon (7): *Congregati sunt quasi vir unus, ad Dominum in Masphath*. Après le retour de l'arche du Seigneur, qui avoit été prise par les Philistins, Samuël assembla encore tout le peuple (8) *ad Dominum in Masphath*. C'est au même lieu que Saül fut élu roi d'Israël (9). Samuël y sacrifia, et y érigea un autel (10). Sous les Macabées, et dans des conjonctures pareilles à celles où se trouvoient alors les Juifs, c'est-à-dire, sans temple et sans autel, ils s'assemblent à Masphath, et y font les exercices de la religion que la loi permet; parce que, dit l'Écriture (11), Masphath étoit autrefois le lieu de prière dans Israël: *Quia locus orationis erat in Masphath ante in Israël*.

ÿ. 6. INCEDENS ET PLORANS IBAT. Les gardes qu'il avait aux portes, l'avertirent probablement de la venue de ces quatre-vingts Israélites; et lui, pour les faire entrer dans la ville et les engager dans ses pièges, alla au devant d'eux, et feignit de pleurer comme eux la ruine de leur commune patrie. Les Septante (12) portent que ces hommes entrèrent dans la ville tout éplorés; au lieu que l'hébreu et la Vulgate disent que c'étoit Ismaël, qui répandait des larmes feintes.

ÿ. 7. INTERFECIT EOS CIRCA MEDIUM LACI. L'hébreu: *Il les tua au milieu d'une citerne*. Ce n'est point une citerne remplie d'eau; mais un caveau creusé dans le roc, qui avait été fait autrefois par le roi Asa, comme il est dit au verset 9. Il les jeta dans cette citerne, après les avoir égorgés.

(1) Edit. rom. et Theodoret. Σαλώμ. Complut. Συλώμ.

(2) מַחֲרִיבֵי Les Septante: Κοπτόμενοι.

(3) Levit. xix. 28. Super mortuo non incidetis carnem vestram.

(4) Jerem. xvi. 6. Morientur grandes et parvi in terra ista; non sepelientur, neque plangentur, et non se incidet, etc.

(5) וכנחה ולבונה בידים להביא בית יהוה

(6) Vide Judic. xx. 1; xxi. 1. et II. Reg. x. 17. et II. Macc. III. 46.

(7) Judic. xx. 1. et xxi. 8.

(8) I. Reg. vii. 5. 6.

(9) I. Reg. x. 17.

(10) I. Reg. vii. 6. 9. 10.

(11) I. Macc. III. 46.

(12) Ἀὐτοὶ ἐπορεύοντο καὶ ἔκλαιον.

8. Decem autem viri reperti sunt inter eos, qui dixerunt ad Ismahel : Noli occidere nos, quia habemus thesauros in agro, frumenti, et hordei, et olei, et mellis ; et cessavit, et non interfecit eos cum fratribus suis.

9. Lacus autem in quem projecerat Ismahel omnia cadavera virorum quos percussit propter Godoliam, ipse est quem fecit rex Asa propter Baasa, regem Israel ; ipsum replevit Ismahel, filius Nathaniae, occisis.

10. Et captivas duxit Ismahel omnes reliquias populi qui erant in Masphath, filias regis, et universum populum qui remanserat in Masphath, quos commendaverat Nabuzardan, princeps militiae, Godoliae, filio Ahicam ; et cepit eos Ismahel, filius Nathaniae, et abiit ut transiret ad filios Ammon.

11. Audivit autem Johanan, filius Caree, et omnes principes bellatorum qui erant cum eo, omne malum quod fecerat Ismahel, filius Nathaniae,

12. Et assumptis universis viris, profecti sunt ut bellarent adversum Ismahel, filium Nathaniae ; et invenerunt eum ad aquas multas quae sunt in Gabaon.

13. Cumque vidisset omnis populus qui erat cum Ismahel Johanan, filium Caree, et universos principes bellatorum qui erant cum eo, laetati sunt ;

14. Et reversus est omnis populus quem ceperat Ismahel, in Masphath, reversusque abiit ad Johanan, filium Caree.

15. Ismahel autem, filius Nathaniae, fugit cum octo viris a facie Johanan, et abiit ad filios Ammon.

8. Mais il s'en trouva dix d'entre eux qui dirent à Ismaël : Ne nous tuez pas, parce que nous avons des trésors dans nos champs, des trésors de blé, d'orge, d'huile et de miel. Et Ismaël s'arrêta, et ne les tua point avec leurs frères.

9. Or la fosse dans laquelle Ismaël jeta tous les corps morts de ceux qu'il avait tués à cause de Godolias, est celle-là même que le roi Asa avait faite à cause de Baasa, roi d'Israël ; et Ismaël, fils de Nathania, la remplit des corps de ceux qu'il avait tués.

10. Et il fit prisonnier tout ce qui était resté du peuple qui était à Masphath, les filles du roi, tout le peuple qui y était demeuré, dont Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, avait donné le soin à Godolias, fils d'Ahicam ; et Ismaël, fils de Nathania, les ayant tous pris, s'en alla pour passer vers les enfants d'Ammon.

11. Mais Johanan, fils de Carée, et tous les principaux officiers qui étaient avec lui, ayant appris tous les maux qu'avait faits Ismaël, fils de Nathania,

12. Prirent tous leurs hommes et marchèrent pour combattre Ismaël, fils de Nathania ; et ils le trouvèrent auprès des grandes eaux qui sont à Gabaon.

13. Le peuple qui était avec Ismaël, ayant vu Johanan, fils de Carée, et les principaux officiers qui étaient avec lui, furent ravis de joie ;

14. Et ceux qui avaient été pris par Ismaël à Masphath retournèrent, et allèrent vers Johanan, fils de Carée.

15. Mais Ismaël, fils de Nathania, s'enfuit avec huit hommes devant Johanan, et se retira parmi les enfants d'Ammon.

COMMENTAIRE

§. 8. HABEMUS THESAUROS IN AGRO. Ils appellent *trésors*, selon le style ordinaire de l'Écriture, tout ce qu'on cache et qu'on met en réserve ; soit or, argent, froment, huile, habits, ou autre chose. Dans tout l'Orient, les paysans enferment leurs grains et leurs provisions dans des fosses profondes, qu'ils couvrent avec tant d'art, qu'il ne paraît pas qu'on ait remué la terre ; en sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui puissent les reconnaître (1). On remarque cet usage ici, et en quelques autres endroits de l'Écriture.

§. 9. LACUS AUTEM IPSE EST QUEM FECIT REX ASA, PROPTER BAASA. Cette particularité ne se lit point dans les livres des Rois. On y voit seulement (2) que Baasa, roi d'Israël, entreprit de bâtir, ou de fortifier Rama, contre Asa, roi de Juda. Celui-ci comprenant la conséquence de l'entreprise de Baasa, demanda du secours à Bénadar, roi de Syrie, et l'engagea à faire diversion, en entrant dans le royaume de Baasa. La chose réussit comme le souhaitait Asa ; et aussitôt que le roi d'Israël se fut désisté de fortifier Rama, Asa fit marcher tout son peuple, et enleva les matériaux destinés à bâtir Rama, pour en fortifier les villes de Gabaa en Benjamin, et de Masphath. Ce fut dans cette

occasion que le roi de Juda fit creuser la citerne en question, pour y conserver les eaux en cas de siège.

§. 10. CAPTIVAS DUXIT FILIAS REGIS. Sans doute les filles de Sédécias, que l'on avait sauvées du sac de Jérusalem, ou qu'on avait emportées dans le tumulte, lorsque le roi fut arrêté dans les campagnes de Jéricho.

§. 11. AUDIVIT AUTEM JOHANAN, ET OMNES PRINCIPES. *Johanan, et tous les autres officiers apprirent* ce qu'avait fait Ismaël. Ces officiers n'étaient point dans Masphath, lorsque tout cela arriva. Ils avaient avec eux quelques troupes, avec lesquelles ils poursuivirent Ismaël.

§. 12. AD AQUAS MULTAS QUAE SUNT IN GABAON. *Ils le trouvèrent auprès des grandes eaux qui sont à Gabaon ;* auprès d'un lac, ou d'un étang sur le territoire de Gabaon. Ce lac est connu dans l'histoire, par le combat qui s'y livra entre les troupes de David commandées par Joab, et celles d'Isboeth commandées par Abner (3).

§. 14. REVERSUS EST OMNIS POPULUS. Ismaël, voyant venir contre lui Johanan avec des troupes, abandonna ses captifs, et prit la fuite avec huit hommes seulement. Il était venu avec dix ; versets 1, 2.

(1) Chardin, *Voyage de Perse*, pag. 68. tom. 1.

(2) III. Reg. xv. 20. 21. 22.

(3) II. Reg. II. 13. Occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon.

16. Tulit ergo Johanan, filius Caree, et omnes principes bellatorum qui erant cum eo, universas reliquias vulgi quas reduxerat ab Ismahel, filio Nathaniae, de Masphath, postquam percussit Godoliam, filium Ahicam : fortes viros ad praelium, et mulieres, et pueros, et eunuchos, quos reduxerat de Gabaaon,

17. Et abierunt, et sederunt peregrinantes in Chamaam, quæ est juxta Bethlehem, ut pergerent, et introirent Ægyptum,

18. A facie Chaldæorum : timebant enim eos, quia percusserat Ismahel, filius Nathaniae, Godoliam, filium Ahicam, quem præposuerat rex Babylonis in terra Juda.

16. Johanan, fils de Carée, et tous les officiers de guerre qui étaient avec lui, ayant repris d'entre les mains d'Ismael, fils de Nathanas, tout ce qui était resté du peuple qu'il avait pris à Masphath, après avoir tué Godolias, fils d'Ahicam ; ayant repris, dis-je, les guerriers qui étaient vaillants, les femmes, les enfants et les eunuques qu'il avait ramenés de Gabaaon,

17. Ils s'en allèrent tous ensemble, et s'arrêtèrent en passant à Chamaam, qui est près de Bethléhem, pour se retirer ensuite en Égypte,

18. Et se mettre à couvert des Chaldéens ; car ils les craignaient beaucoup, parce qu'Ismaël, fils de Nathanas, avait tué Godolias, fils d'Ahicam, à qui le roi de Babylone avait donné le commandement sur tout le pays de Juda.

COMMENTAIRE

ŷ. 16. EUNUCHOS. Ce sont des officiers de Sédécias, qui s'étaient échappés lorsque le roi fut pris, et qui s'étaient rendus auprès de Godolias.

ŷ. 17. SEDERUNT PEREGRINANTES IN CHAMAAM, QUÆ EST JUXTA BETHLEHEM. On ne connaît point ce lieu de Chamaam près de Bethléhem. Le chaldéen dit que c'était un canton que David avait donné à Chamaam, fils du vieillard Bersellaï de Galaad (1). L'hébreu (2) : *Ils allèrent au gîte, ou à l'hôtellerie de Chamaam, qui est près de Bethléhem*. Eusèbe de Césarée (3) dit que notre Sauveur naquit dans une hôtellerie, située près des murs de Bethléhem. C'est peut-être celle dont il est parlé ici. Elle porte le nom de Chamaam, sans doute à cause de celui qui l'avait fait bâtir. Plusieurs ver-

sions conservent les mots hébreux : *Ils allèrent à Géruth de Chamaam*. Les Septante (4) : *Ils demeurèrent dans la terre de Béroth de Chamaam* ; l'édition romaine, *Gabêrochamaa*.

UT INTROIRENT ÆGYPTUM, A FACIE CHALDÆORUM. *Pour se retirer en Égypte, et se mettre ainsi à couvert des Chaldéens*, dont ils craignaient le ressentiment, à cause de la mort de Godolias et des Chaldéens qui avaient été tués avec lui. Ces malheureux Juifs, que la main du Seigneur poursuivait partout, craignent qu'on ne les rende responsables d'un mal qu'ils n'ont pas fait ; et parce qu'Ismaël était de leur nation, ils tremblent qu'on ne venge sur eux tous les crimes de ce particulier.

(1) II. Reg. xix. 37.

(2) ישבו בגרות ככהה אשר מצל בית לחם

(3) Euseb. l. vii. Demonstr. c. 4. Justin. Dial. p. 304.

(4) Ἐκαθίσταν ἐν γῆ Βηρώθ Χαμαάμ τὴν πρὸς Βηθλέεμ.
Edit. rom. Ἐ'ν Γαβήρωχαμάα.

CHAPITRE XLII

Les Juifs prient Jérémie de consulter le Seigneur. Le Seigneur leur déclare que, s'ils restent en Judée, il les affermira; il les exhorte à ne point craindre le roi de Babylone et les menace de ses vengeances, s'ils se retirent en Égypte. Jérémie leur reproche leur indocilité.

1. Et accesserunt omnes principes bellatorum, et Johanan, filius Caree, et Jezonias, filius Osaïæ, et reliquum vulgus, a parvo usque ad magnum,

2. Dixeruntque ad Jeremiam prophetam: Cadat oratio nostra in conspectu tuo, et ora pro nobis ad Dominum Deum tuum, pro universis reliquiis istis, quia derelicti sumus pauci de pluribus, sicut oculi tui nos intuentur;

3. Et annuntiet nobis Dominus Deus tuus viam per quam pergamus, et verbum quod faciamus.

4. Dixit autem ad eos Jeremias propheta: Audivi. Ecce ego oro ad Dominum Deum vestrum, secundum verba vestra; omne verbum quodcumque responderit mihi indicabo vobis, nec celabo vos quidquam.

5. Et illi dixerunt ad Jeremiam: Sit Dominus inter nos testis veritatis et fidei, si non, juxta omne verbum in quo miserit te Dominus Deus tuus ad nos, sic faciemus;

1. Alors tous les officiers, Johanan, fils de Carée, et Jézonias, fils d'Osaïas, et tout le reste du peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'approchèrent du prophète Jérémie,

2. Et lui dirent: Recevez favorablement notre très humble supplication, et priez le Seigneur votre Dieu pour nous, pour ce petit reste de tout le peuple; car il en est demeuré très peu d'une si grande multitude d'hommes, comme vous le voyez de vos propres yeux; 3. Afin que le Seigneur votre Dieu nous découvre la voie par laquelle nous devons marcher, et ce qu'il désire que nous fassions.

4. Le prophète Jérémie leur répondit: Je ferai ce que vous désirez; je vais prier le Seigneur votre Dieu, selon que vous venez de me le dire; et je vous rapporterai tout ce qu'il m'aura répondu, sans vous rien cacher.

5. Ils dirent à Jérémie: Que le Seigneur soit témoin entre nous de la vérité et de la sincérité de nos paroles, si nous ne faisons tout ce que le Seigneur votre Dieu vous aura donné ordre de nous dire.

COMMENTAIRE

ŷ. 2. CADAT ORATIO NOSTRA IN CONSPECTU TUO. Permettez-nous de mettre nos prières devant vous. Les Septante (1): *Que la compassion que vous avez de nous, paraisse humblement en votre présence.* Laissez-vous toucher de compassion pour nous.

DERELICTI SUMUS PAUCI DE PLURIBUS. Ils se comparent à cette nation nombreuse et puissante qu'ils formaient sous leurs rois, avant les derniers malheurs de Juda. Ils étaient cependant alors en assez grand nombre, rassemblés de tous les pays voisins (2), comparés à ce qu'ils s'étaient vus dans les commencements, aussitôt après la prise de de Jérusalem. Il y avait près de trois mois que la ville avait été prise et brûlée.

Le meurtre de Godolias fit juger à Johanan, et à tous les officiers qui l'accompagnaient, que le roi de Babylone ne laisserait pas impuni cet attentat contre son autorité; et qu'ainsi ils pourraient bien en porter la peine, quoiqu'ils n'en fussent pas eux-mêmes coupables. Dans cette appréhension, ils songèrent à se retirer en Egypte, afin d'y être à couvert de la violence des Chaldéens (3). Ils voulurent néanmoins consulter auparavant

Jérémie sur le dessein qu'ils avaient; et ils vinrent tous ensemble le supplier d'offrir sa prière à Dieu pour eux, afin qu'ils connussent la volonté divine sur ce sujet. On ne dit point où était alors ce saint prophète; et on ne sait point de quelle manière il put échapper à la cruauté d'Ismaël, lorsque Godolias fut tué avec tous ceux qui l'accompagnaient. Mais le même Dieu qui l'avait sauvé auparavant des mains de Sédécias et de tous les grands de Juda, et ensuite des Chaldéens, le couvrit encore de sa divine protection au milieu de ce carnage; et c'est assez qu'il ne livre pas ceux qui sont à lui entre les mains de leurs ennemis, pour les mettre en sûreté contre leur fureur. Il y a quelque apparence qu'il n'était pas éloigné de Bethléhem; puisque ce fut vers ce lieu que Johanan et ses gens s'arrêtèrent avant de se retirer en Égypte, et de venir le consulter.

ŷ. 5. SIT DOMINUS INTER NOS TESTIS VERITATIS. Si jamais on eut lieu de croire que des personnes parlaient sincèrement, ce fut en cette rencontre, où Johanan et les autres Juifs prenaient Dieu même à témoin d'une manière si authentique, de la vérité et de la sincérité de leurs

(1) Πέσσω δὴ τὸ ἔλεος ἡμῶν κατὰ πρόσωπον σοῦ.

(2) Vide infra XLIII. 5. — (3) Cap. XLI. 17. 18.

6. Sive bonum est, sive malum, voci Domini Dei nostri, ad quem mittimus te, obediemus, ut bene sit nobis cum audierimus vocem Domini Dei nostri.

7. Cum autem completi essent decem dies, factum est verbum Domini ad Jeremiam,

8. Vocavitque Johanan, filium Caree, et omnes principes bellatorum qui erant cum eo, et universum populum, a minimo usque ad magnum.

9. Et dixit ad eos : Hæc dicit Dominus, Deus Israel, ad quem misistis me ut prosternerem preces vestras in conspectu ejus :

10. Si quiescentes manseritis in terra hac, ædificabo vos, et non destruam; plantabo et non evellam, jam enim placatus sum super malo quod feci vobis.

11. Nolite timere a facie regis Babylonis, quem vos pavidi formidatis; nolite metuere eum, dicit Dominus, quia vobiscum sum ego ut salvos vos faciam, et eruam de manu ejus;

12. Et dabo vobis misericordias, et miserebor vestri, et habitare vos faciam in terra vestra.

6. Nous obéirons à la voix du Seigneur notre Dieu, auquel nous vous prions de vous adresser, soit que vous nous annonciez le bien ou le mal, afin que nous soyons heureux, après que nous aurons écouté la voix du Seigneur notre Dieu.

7. Dix jours après, le Seigneur parla à Jérémie :

8. Et Jérémie appela Johanan, fils de Carée, tous les principaux officiers de guerre, qui étaient avec lui, et tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ;

9. Et il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël, auquel vous avez voulu que je m'adressasse pour présenter vos prières devant sa face :

10. Si vous demeurez en repos dans ce pays, je vous édifierai et ne vous détruirai point ; je vous planterai et ne vous arracherai point ; car je suis déjà apaisé par le mal que je vous ai fait.

11. Ne craignez point le roi de Babylone qui vous fait trembler ; ne le craignez point, dit le Seigneur, parce que je suis avec vous pour vous sauver et pour vous tirer d'entre ses mains.

12. Je répandrai sur vous mes miséricordes, et j'aurai compassion de vous, et je vous ferai demeurer en paix dans votre pays.

COMMENTAIRE

paroles. Tout contribuait à faire juger que l'expérience de tant de malheurs arrivés à leur pays, à cause de leur incrédulité et de leur désobéissance, les rendraient alors plus dociles et plus soumis aux ordres de Dieu. *Nous obéirons*, disent-ils, *à la voix du Seigneur notre Dieu, soit que vous nous annonciez des biens ou des maux ; parce que nous sommes persuadés que ce sera notre bien et notre avantage de l'écouter humblement.* Il arrive trop souvent, que l'on imite encore aujourd'hui ces Juifs, en consultant le Seigneur avec une sorte de sincérité, en apparence, et en se trompant néanmoins par le peu d'accord qui se rencontre entre nos paroles et notre cœur ! On demande à Dieu, comme ce peuple, qu'il nous découvre par ses ministres la voie dans laquelle nous devons marcher (1), et on proteste qu'on est prêt à faire tout ce qu'il dira. Mais, parce que l'on a une intention secrète que sa volonté s'accorde avec le désir de notre cœur, on ne s'aperçoit proprement qu'on s'est trompé, et qu'on a soi-même séduit son âme, comme Jérémie le reproche ensuite à ceux qui étaient venus le consulter (2), que lorsque la déclaration de Dieu se trouve opposée à nos inclinations, et choque notre ambition.

C'est encore néanmoins une grâce particulière qu'il nous fait, lorsqu'en nous disant par ses ministres *ce qu'il veut que nous fassions*, comme à ce peuple, il nous donne lieu de nous connaître nous-mêmes, par cette opposition secrète de sa volonté à la nôtre. Car il arrive quelquefois, comme l'Écriture en fournit divers exemples,

qu'en usant de dissimulation à l'égard de Dieu, en lui demandant à connaître sa volonté, lorsqu'on a de l'éloignement à la suivre, il use aussi envers nous d'une espèce de dissimulation, si l'on peut parler ainsi, en permettant que nous nous séduisions nous-mêmes par l'apparence de la vérité.

ŷ. 7. CUM COMPLETI ESSENT DECEM DIES, FACTUM EST VERBUM DOMINI AD JEREMIAM. Le prophète pria pendant ces dix jours, pour obtenir de Dieu qu'il lui révélât sa volonté. Les prophètes n'ont pas l'esprit de prophétie à leur disposition ; l'esprit va et vient, souffle où il veut, et ne se communique que par intervalles. Dieu semble n'avoir ainsi attendu que pour permettre aux Juifs de réfléchir, et leur montrer qu'il leur parlait en quelque sorte à regret. Jérémie commence ici la prophétie qu'il avait comme annoncée au commencement du chapitre quarantième, et dont il a différé le récit jusqu'ici, afin d'instruire son lecteur de ce qui était arrivé auparavant. Pendant ces dix jours, Jérémie demeura dans la retraite et dans la prière.

ŷ. 10. JAMENIM PLACATUS SUM SUPER MALO QUOD FECI VOBIS. Je ne veux pas pousser plus loin ma vengeance. L'hébreu (3) : *Je me suis consolé* (ou je me suis vengé) *par le mal que je vous ai fait.* Les Septante (4) : *Je me suis reposé*, je suis satisfait par les maux que j'avais résolu de vous faire. J'ai oublié tout le passé.

ŷ. 12. DABO VOBIS MISERICORDIAS, ET MISEREBOR VESTRI. L'hébreu (5) : *Je vous donnerai des miséricordes, et il aura pitié de vous.* Je vous ferai

(1) Verset 3.

(2) Verset 20.

(3) כי נחמתי אל הרעה אשר עשיתי לכם

(4) Οὐτι ἀναπέπαυμαι ἐπὶ τοῖς κακοῖς οἷς ἔποιτα ποιῆσαί μιν.

(5) אתן לכם רחמים ורחם אתכם

13. Si autem dixeritis vos : Non habitabimus in terra ista, nec audiemus vocem Domini Dei nostri,

14. Dicentes : Nequaquam, sed ad terram Ægypti pergemus, ubi non videbimus bellum, et clangorem tubæ non audiemus, et famem non sustinebimus, et ibi habitabimus;

15. Propter hoc nunc audite verbum Domini, reliquæ Juda. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Si posueritis faciem vestram ut ingrediamini Ægyptum, et intraveritis ut ibi habitetis,

16. Gladius quem vos formidatis, ibi comprehendet vos in terra Ægypti; et fames, pro qua estis solliciti adhærebit vobis in Ægypto, et ibi moriemini.

17. Omnesque viri qui posuerunt faciem suam ut ingredientur Ægyptum, ut habitent ibi, morientur gladio, et fame, et peste; nullus de eis remanebit, nec effugiet a facie mali quod ego afferam super eos.

18. Quia hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Sicut conflatus est furor meus et indignatio mea super habitatores Jerusalem, sic conflabitur indignatio mea super vos cum ingressi fueritis Ægyptum; et eritis in jusjurandum, et in stuporem, et in maledictum, et in opprobrium; et nequaquam ultra videbitis locum istum.

19. Verbum Domini super vos, reliquæ Juda : Nolite intrare Ægyptum; scientes scietis, quia obtestatus sum vos hodie,

13. Si vous dites : Nous ne demeurerons point dans cette terre, et nous n'écouterons point la voix du Seigneur notre Dieu;

14. En ajoutant : Nous n'en ferons rien; mais nous nous retirerons en Égypte, où nous ne verrons point de guerre, où nous n'entendrons point le bruit des trompettes; nous n'y souffrirons point la faim, et nous y demeurerons en paix :

15. Écoutez la parole du Seigneur, vous qui êtes les restes de Juda : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Si vous prenez la résolution de vous retirer en Égypte, et que vous vous y retiriez en effet pour y demeurer,

16. L'épée que vous craignez tant vous y surprendra, la famine qui vous donne tant d'inquiétude s'y attachera à vous, et vous y mourrez.

17. Tous ceux qui se seront opiniâtrés à se retirer en Égypte pour y demeurer mourront par l'épée, par la famine et par la peste; et il n'en demeurera pas un seul, et nul n'échappera aux maux que je ferai tomber sur eux;

18. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le le Dieu d'Israël : Comme ma fureur et mon indignation s'est répandue contre les habitants de Jérusalem, ainsi mon indignation se répandra contre vous, lorsque vous serez entrés en Égypte; et vous deviendrez l'objet de l'exécration, de l'étonnement, de la malédiction et des insultes des hommes, et vous ne verrez plus cette terre.

19. Voici ce que le Seigneur vous dit, ô restes de Juda : N'allez point en Égypte, et sachez-le bien, selon que je vous proteste aujourd'hui,

COMMENTAIRE

trouver grâce aux yeux de Nabucodonosor; il aura pitié de vous.

HABITARE VOS FACIAM. Les Septante (1) : *Je vous rappellerai dans votre terre.* Le sens de la Vulgate est plus juste en cet endroit.

ŷ. 15. SI POSUERITIS FACIEM VESTRAM. *Si vous prenez la résolution; ou si vous vous opiniâtrez à vouloir aller en Égypte. Mettre sa face à quelque chose, dans le style des Hébreux, signifie l'entêtement, l'opiniâtreté (2).*

Dieu voyait dès lors le secret du cœur de ceux qui le consultaient. Et, comme il savait que la crainte des Babyloniens aurait plus de force sur leurs esprits que l'assurance qu'il leur donnait de sa divine protection, il leur prédit par avance tous les maux qu'ils éprouveraient en Égypte, s'ils s'obstinaient à s'y retirer contre la défense qu'il leur en faisait. *Vous qui n'êtes que les restes de Juda, semble-t-il leur dire, souvenez-vous de ce qui est arrivé à tous les autres qui, pour avoir refusé d'ajouter foi à mes paroles, et s'être obstinés à vouloir jusqu'à la fin résister aux Chaldéens, ont péri misérablement, ou ont été emmenés captifs à Babylone. Si vous voulez donc les imiter en vous révoltant contre mes ordres, et cherchant plutôt votre assurance en Égypte que*

dans ma protection, je vous déclare que vous trouverez dans l'Égypte même tous les maux que vous prétendez éviter ici, et que *vous périrez tous par l'épée, par la famine et par la peste, comme vos frères ont péri pour s'être appuyés sur leurs propres bras, et non sur le mien.*

La fausse lumière de cette prudence du siècle a toujours été la cause de la perte d'un grand nombre de personnes. L'épée de la justice divine qui pend sur nos têtes, ne peut s'éviter qu'en suivant exactement les ordres de Dieu. Et la famine si redoutable que souffriront éternellement ceux qui seront privés pour toujours du pain et de la source de la vie, ne s'évitera non plus que par une entière fidélité à obéir à la voix de Celui qui nous parle par ses prophètes et par ses pasteurs. Toute autre voie n'est capable que d'allumer son indignation contre nous; comme il déclare à tous ces Juifs incrédules, qu'elle devait s'allumer contre eux, *s'ils s'en allaient en Égypte.* Il n'y a point de mesure de sagesse et de prudence à prendre contre cette vérité; et c'est se séduire volontairement soi-même que d'en user autrement.

ŷ. 18. SICUT CONFLATUS EST FUROR MEUS SUPER JERUSALEM. L'hébreu (3) : *Comme ma fureur et mon indignation ont coulé goutte à goutte, comme*

(1) Ἐπιστρέψω ὑμᾶς εἰς τὴν γῆν ὑμῶν. Heb. השיב אהבם אל ארצתכם

(2) Vide infra ŷ. 17. et XLIV, 12.

(3) כאשר נתך מזו וחמתו על שבו ירושלים Καθώς ἔσταξεν ὁ θυμός μου.

20. Quia decepistis animas vestras. Vos enim misistis me ad Dominum Deum nostrum, dicentes : Ora pro nobis ad Dominum Deum nostrum, et juxta omnia quæcumque dixerit tibi Dominus Deus noster, sic annuntia nobis, et faciemus.

21. Et annuntiavi vobis hodie, et non audistis vocem Domini Dei vestri super universis pro quibus misit me ad vos :

22. Nunc ergo scientes sciatis quia gladio, et fame, et peste moriemini in loco ad quem voluistis intrare ut habitaretis ibi.

20. Que vous avez trompé vos âmes, lorsque vous m'avez envoyé vers le Seigneur notre Dieu, en me disant: Priez pour nous le Seigneur notre Dieu; rapportez-nous tout ce que le Seigneur notre Dieu vous aura dit, et nous le ferons;

21. Car je vous ai annoncé aujourd'hui ce qu'il m'a dit, et vous n'avez point écouté la voix du Seigneur votre Dieu, dans toutes les choses pour lesquelles il m'a envoyé vers vous.

22. Sachez donc maintenant, et assurez-vous que vous mourrez par l'épée, par la famine et par la peste, dans ce lieu même auquel vous voulez vous retirer pour y établir votre demeure.

COMMENTAIRE

l'eau qui tombe du ciel, sur les habitants de Jérusalem, etc. Ces expressions *stillare*, couler, dégoutter, sont communes dans les prophètes, lorsqu'ils parlent des malheurs qui tombent sur les peuples (1).

ERITIS IN JUSJURANDUM. Vous deviendrez l'objet de l'exécration; à la lettre (2), du serment. Quand on fait serment, pour l'ordinaire, on dit: Je veux qu'il m'arrive un tel malheur, si je ne fais cela; que Dieu me punisse, si je manque à ma promesse. Dorénavant, ceux qui feront de pareils serments, diront: Puissé-je être aussi malheureux que les Juifs qui se sauvèrent en Égypte, si je manque à ma parole. Vous serez un exemple de ma colère et de ma vengeance. Les Septante (3): Vous serez réduits en désert, comme un lieu inaccessible.

γ. 20. QUIA DECEPISTIS ANIMAS VESTRAS. Vous vous êtes abusés, en m'envoyant consulter le Seigneur. Vous avez cru ou que j'aurais la complaisance de vous feindre une réponse conforme à vos inclinations, ou que le Seigneur se proportionnerait à vos desseins; ou enfin, que la crainte ou l'espérance m'obligerait à vous déguiser ce qu'il me ferait entendre. C'est sur cette fausse présomption que vous vous êtes engagés par serment à suivre ce que je vous dirais; bien résolu, au fond, de ne faire que ce que vous aviez en tête. L'hébreu (4): Vous vous êtes trompés dans votre âme, en m'envoyant, etc. Ou: Vous vous êtes trompés pour votre malheur (5). Les Septante (6): Vous avez mal fait dans vos âmes; vos intentions n'ont pas été droites, en consultant le Seigneur.

(1) *Ezech.* xx. 46. *Stilla ad Africum.* xxi. 2. *Stilla ad sanctuaria.* *Amos.* vii. 16. *Non stillabis super domum idoli,* etc. ii. *Par.* xii. 7. *Non stillabit furor meus super Jerusalem,* etc.

(2) היתם לאלה

(3) Ἐγερσθε εἰς ἄβυσσον.

(4) כי התליתם כנפשותיכם כי אתם שלחתם אחי

(5) *Mont. Grot.*

(6) Ἐπονηρέωσαθε ἐν ψυχαῖς ὑμῶν.

GHAPITRE XLIII

Les Juifs accusent Jérémie de mensonge; ils se retirent en Égypte contre l'ordre du Seigneur; ils emmènent avec eux Jérémie et Baruch. Prophétie contre l'Égypte.

1. Factum est autem, cum complisset Jeremias loquens ad populum universos sermones Domini Dei eorum, pro quibus miserat eum Dominus Deus eorum ad illos, omnia verba hæc.

2. Dixit Azarias, filius Osaïæ, et Johanan, filius Caree, et omnes viri superbi, dicentes ad Jeremiam: Mendacium tu loqueris; non misit te Dominus Deus noster, dicens: Ne ingrediamini Ægyptum ut habitetis illic.

3. Sed Baruch, filius Nerïæ, incitat te adversum nos, ut tradat nos in manus Chaldæorum, ut interficiat nos, et traduci faciat in Babylonem.

4. Et non audivit Johanan, filius Caree, et omnes principes bellatorum, et universos populus, vocem Domini, ut manerent in terra Juda.

5. Sed tollens Johanan, filius Caree, et universi principes fuerant de cunctis gentibus ad quas fuerant ante dispersi, ut habitarent in terra Juda,

6. Viros, et mulieres, et parvulos, et filias regis, et omnem animam quam reliquerat Nabuzardan, princeps militiæ, cum Godolia, filio Ahicam, filii Saphan, et Jeremiam prophetam, et Baruch, filium Nerïæ;

1. Or voici ce qui arriva, après que Jérémie eut achevé de parler au peuple, et de lui annoncer toutes les paroles que le Seigneur leur Dieu lui avait commandé de leur dire en l'envoyant vers eux.

2. Azarias, fils d'Osaïas, Johanan, fils de Carée, et tous ceux d'entre eux qui étaient arrogants, dirent à Jérémie: Vous nous dites ici des mensonges; le Seigneur notre Dieu ne vous a point envoyé vers nous pour nous dire de sa part: N'entrez point dans l'Égypte pour y établir votre demeure.

3. Mais c'est Baruch, fils de Nérias, qui vous anime contre nous pour nous livrer entre les mains des Chaldéens, pour nous exposer à être tués, et pour nous faire mener à Babylone.

4. Et Johanan, fils de Carée, et tous les principaux officiers et tout le peuple, n'écoutèrent point la voix du Seigneur, pour demeurer dans le pays de Juda.

5. Mais Johanan, fils de Carée, et tous les officiers, prirent avec eux tous ceux qui étaient restés de Juda, et qui, ayant été dispersés auparavant en divers pays, en étaient revenus pour demeurer dans le pays de Juda;

6. Les hommes, les femmes, les petits enfants et les filles du roi, et tous ceux que Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, avait laissés avec Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan, et avec eux le prophète Jérémie et Baruch, fils de Nérias;

COMMENTAIRE

ŷ. 2. DIXIT AZARIAS, ET OMNES VIRI SUPERBI, DICENTES. Le terme hébreu זד *zed* (1) signifie l'orgueil, l'insolence, la témérité, l'opiniâtreté. Tels étaient la plupart de ceux qui composaient la troupe conduite par Johanan. Ils ne se démentent point. On voit toujours parmi eux le mauvais esprit qui les anima dès le commencement. Pour n'être pas obligés de changer de sentiments, ils aiment mieux accuser Jérémie de mensonge, et Baruch d'intelligence avec les Chaldéens.

ŷ. 3. BARUCH, FILIUS NERÏÆ, INCITAT TE ADVERSUM NOS. C'est Baruch, fils de Nérias, qui vous anime contre nous, pour nous livrer entre les mains des Chaldéens. Il est d'intelligence avec eux; et il vous séduit, pour vous faire parler suivant ses vues. Il serait malaisé de découvrir le fond d'une accusation aussi folle, et d'un soupçon aussi injuste que celui-là contre la personne de Baruch. On ne doit pas attendre d'une troupe mutinée et aveugle, des sentiments justes et raisonnables. Baruch

avait été délivré avec Jérémie de la main des Chaldéens; il avait été à Babylone (2); il n'avait pas été d'avis, non plus que Jérémie, qu'on soutînt le siège contre l'armée de Nabucodonosor, il était plus modéré dans ce qu'il disait contre ce prince, que ne l'étaient les autres Juifs: en voilà assez à une populace irritée, pour crier que Baruch s'entend avec les Chaldéens pour la perte de son peuple.

ŷ. 5. TOLLENS UNIVERSOS RELIQUIARUM JUDA, QUI REVERSI FUERANT DE CUNCTIS GENTIBUS. Depuis trois mois, et peut-être plus, que Jérusalem avait été prise, la plupart de ceux qui s'étaient enfuis dans les pays voisins, étaient venus dans la terre de Juda. Voyez plus haut le chapitre XLII, 12.

ŷ. 6. ET JEREMIAM, ET BARUCH. Ils les forcèrent de les suivre en Égypte avec le reste du peuple, malgré les ordres du Seigneur; versets 19, 20, chapitre XLII. Il est assez vraisemblable que Johanan et les principaux officiers entraînent

(1) כל אנשים הזדים

(2) Baruch. I. 2. 3.

7. Et ingressi sunt terram Ægypti, quia non obedierunt voci Domini, et venerunt usque ad Taphnis.

8. Et factus est sermo Domini ad Jeremiam in Taphnis, dicens ;

9. Sume lapides grandes in manu tua, et abcondes eos in crypta quæ est sub muro latericio in porta domus Pharaonis in Taphnis, cernentibus viris judæis,

7. Et ils entrèrent en Égypte, parce qu'ils ne voulurent point obéir à la voix du Seigneur ; et ils vinrent jusqu'à Taphnis.

8. Alors le Seigneur parla à Jérémie, lorsqu'il était dans Taphnis, et lui dit :

9. Prenez de grandes pierres dans votre main, et cachez-les dans la voûte qui est sous la muraille de briques à la porte de la maison du pharaon à Taphnis, en présence de quelques Juifs ;

COMMENTAIRE

rent tous les autres, quoiqu'il y en eût peut-être plusieurs, parmi ces restes de Juda, qui ne fussent pas de leur avis. Il est marqué expressément du reste, que ce furent *ceux qui étaient fiers et superbes* qui firent à Jérémie cette réponse insolente dont on a parlé. Aussi est-il difficile de se persuader que, dans tout ce peuple, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits (1), qui étaient venus trouver Jérémie, pour le supplier de consulter Dieu à leur sujet, il ne s'en soit point trouvé qui aient été dans une disposition sincère d'écouter la voix du Seigneur, et de s'y soumettre. Mais soit que l'autorité de Johanan et des principaux officiers fit changer d'avis aux autres, ou que la crainte de leur puissance les forçât d'y consentir, tout le peuple les suivit ; et ils s'en allèrent tous ensemble en Égypte.

Mais ce qui paraît plus surprenant, c'est que Jérémie lui-même et Baruch furent obligés de les y accompagner. On peut dire, en s'attachant au texte sacré, que Johanan, l'ayant pris avec son disciple, les enleva, comme s'il avait voulu insulter en quelque sorte à sa prophétie, en le forçant de se retirer avec eux en un pays où il venait de leur déclarer, de la part de Dieu, qu'il ne devaient point aller. Ou bien, si on suit la traduction qu'ont faite du texte hébreu de cet endroit quelques interprètes, d'après laquelle il ne paraît point que Johanan les ait enlevés, on doit croire que Jérémie, en cela comme en tout le reste, suivit l'ordre du Seigneur ; et qu'ainsi, quoiqu'il condamnât leur retraite en Égypte, comme une chose opposée à la volonté de Dieu, il fut néanmoins inspiré de les y suivre, pour ne point les abandonner entièrement ; de même que, quand un troupeau s'écarte, le pasteur est obligé de le suivre, quoique malgré lui, pour ne pas le laisser exposé à la cruauté des bêtes féroces qui pourraient le dévorer.

Cette dérogation aux plus saines notions de la conduite, le dérèglement des peuples fidèles oblige souvent les plus saints pasteurs à la faire quoique malgré eux, pour ne pas abandonner tout à fait les âmes que la Providence a confiées à leur

conduite. Combien de fois se voient-ils forcés par leur charité de suivre, et s'il est permis de parler ainsi, de poursuivre leurs brebis errantes, non pour les flatter et les retenir dans ces routes de perdition, mais afin de ménager leur conversion, et de les ramener insensiblement dans la voie de leur salut, ou au moins pour s'acquitter envers elles de l'obligation de leur ministère, quand tout leur travail serait inutile pour les faire revenir à Dieu ? Mais que ces peuples indociles et relâchés ne se trompent pas eux-mêmes, et qu'ils ne se flattent pas de voir leurs pasteurs se rabaisser quelquefois jusqu'à l'excès, pour tâcher de les retirer de leurs désordres. Qu'ils se souviennent que Jérémie n'accompagne le peuple juif en Égypte que malgré lui ; que c'est seulement dans le dessein de sauver ceux qui se soumettront à ses avis ; et que l'endurcissement des autres les fera périr, malgré sa présence, par les différents fléaux annoncés par lui.

ÿ. 7. VENERUNT USQUE AD TAPHNIS. *Ils vinrent jusqu'à Taphnis, Thaphannes, Daphnæ Pelusiæ* (2), qui est la première ville d'Égypte, en venant de Judée. C'était comme la porte de l'Égypte, qui en défendait l'entrée de ce côté. *Daphnæ Pelusiæ* était à seize milles de Péluse, en tirant vers le midi, suivant l'itinéraire d'Antonin. Du temps de Psamétik, il y avait dans cette ville une garnison égyptienne, pour l'opposer aux irruptions des Syriens et des Arabes (3).

ÿ. 9. SUME TIBI LAPIDES GRANDES... Ce texte n'a rien de bien difficile, considéré séparément : mais, quand on le confronte avec ce qui suit, on y trouve quelque difficulté. Jérémie ne cache ces pierres sous terre, que pour marquer d'une manière sensible, que le roi de Babylone doit venir dans l'Égypte, et qu'après avoir pris Taphnis, il placera son trône ou son tribunal sur ces pierres, qui lui serviront de fondement et de base. Or, quelle apparence qu'on aille placer le tribunal d'un roi à la place d'une muraille, posée sur une voûte ? Et quand cela arriverait, en démolissant la muraille, comment des pierres cachées sous cette voûte, serviront-elles de fondement au tribunal, ou au trône qui sera posé par dessus la voûte ? On

(1) *Cap. XLII. 1.*

(2) *Vide Grotium hic. Bochart. Cellar. lib. IV. c. 1. p. 38.*

(3) *Herodot. lib. II. c. 30. Καὶ ἐν Δάφνησι τῆσι Πηλουσίῃσι ἄλλη, πρὸς Ἀ'ραβίων τε καὶ Ἀ'σσυρίων.*

10. Et dices ad eos: Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israël: Ecce ego mittam et assumam Nabuchodonosor, regem Babylonis, servum meum; et ponam thronum ejus super lapides istos quos abscondi, et statuet solium suum super eos:

11. Veniensque percutiet terram Ægypti, quos in mortem, in mortem, et quos in captivitatem, in captivitatem, et quos in gladium, in gladium;

12. Et succendet ignem in delubris deorum Ægypti, et comburet ea, et captivos ducet illos, et amicietur terra Ægypti sicut amicitur pastor pallio suo, et egredietur inde in pace;

10. Et vous leur direz: Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Je vais mander et faire venir Nabucodonosor, roi de Babylone, mon serviteur. Je mettrai son trône sur ces pierres que j'ai cachées; et il y établira le siège de sa puissance.

11. Il viendra, et il détruira le pays d'Égypte; et il portera la mort à qui est destiné à la mort, la captivité à qui doit souffrir la captivité, et l'épée à qui doit périr par l'épée.

12. Il mettra le feu dans les temples des dieux de l'Égypte; il brûlera les temples et emmènera les dieux captifs; il se revêtira des dépouilles de l'Égypte, comme un berger se couvre de son manteau; et il s'en retournera en paix.

COMMENTAIRE

peut traduire ainsi l'hébreu (1): *Prenez dans vos mains de grandes pierres, et cachez-les dans le parvis* (2), la sortie, la cour du palais, *dans le pavé, qui est devant la maison du pharaon*, ou dans la brique, sous le trottoir qui est devant le palais du roi.

Les princes d'Orient rendaient eux-mêmes la justice à leurs peuples; et ordinairement leur tribunal était dans leur cour, à l'entrée de leur palais. Salomon fit mettre dans le premier parvis de son palais, ce trône magnifique, dont l'Écriture nous donne la description (3). Il était placé sous une colonnade superbe, au milieu d'un vaste parvis. C'est ainsi que Nabucodonosor devait placer son tribunal dans la cour du pharaon. Pour marquer cela d'une manière plus sensible, Jérémie en désigne jusqu'à la place; il en jette par avance les fondements. Le chaldéen (4): *Prenez de grandes pierres, et cachez-les à l'angle du bâtiment qui est à la porte du palais du pharaon*. Les Septante (5): *Prenez de grandes pierres, et cachez-les dans les vestibules, à la porte de la maison du pharaon*. Des exégètes modernes traduisent l'hébreu par: *Prenez de grosses pierres, et cachez-les dans l'argile, ou dans le mortier, dans la briqueterie, ou dans la tuilerie, qui est devant le palais*.

ÿ. 10. ASSUMAM NABUCODONOSOR SERVUM MEUM. Dieu lui donne assez souvent (6) cette qualité, pour marquer que ce prince était l'exécuteur de ses ordres, le général de ses troupes; que c'était Dieu même qui le conduisait, et qui réglait ses démarches. Il n'y a personne qui ait jamais fait parler Dieu avec autant de dignité que

les prophètes. Il n'y a qu'eux qui sachent exprimer noblement ce que sont les plus grands monarques devant la souveraine Majesté de Dieu. Nabucodonosor, avec toutes ses troupes, n'est que son esclave. S'il remporte des victoires, et s'il fait des conquêtes, il ne fait que prêter son bras au Tout-Puissant.

STATUET SOLIUM SUUM SUPER EOS. Le terme hébreu (7) *schaphrîr* signifie, selon la plupart des hébraïsants, *le pavillon royal, la tente du roi*. Les Septante (8): *Il y élèvera ses armes*; il y mettra comme en trophée son épée, sa lance, son bouclier, etc. Le chaldéen (9): *Il y tendra son pavillon*.

ÿ. 11. QUOS IN MORTEM, IN MORTEM. Jérémie continue dans la métaphore d'un serviteur envoyé par son maître. Je l'enverrai dans l'Égypte, et il y exécutera mes ordres. Il fera périr par le fer ceux que je destine à cette sorte de mort, etc.

ÿ. 12. SUCCENDET IGNEM IN DELUBRIS DEORUM ÆGYPTI. L'hébreu (10): *Je mettrai le feu*. Nabucodonosor brûlera par mes ordres les temples, ou les palais des grands de l'Égypte; *et il les emmènera captifs*. On menait alors en captivité les hommes, les rois, les sujets et les dieux. Isaïe menace les dieux de Babylone d'être conduits en exil (11). Jérémie en dit autant à Chamos, dieu des Moabites (12), et à Moloch, dieu des Ammonites (13); et Osée, aux veaux d'or de Samarie (14). Tertullien (15): *Tot de diis, quot de gentibus triumphî; tot manubiæ, quot adhuc manent simulacra captivorum deorum*. Mais ce qui pourrait faire croire qu'il parle plutôt ici des maisons des prin-

(1) קח כוידך אבנים גדלות וטמנתם בכלי בטלם בכלבן אשר בפתח בית פרעו

(2) Les Septante: Εἰς προπύλας.

(3) Vide III. Reg. x. 18.

(4) הכמרונות בטפל בנימא דבחרת בית פרעו

(5) Κατάσταρα ψυλον αυτους εν προπύλας εν πύλη τῆς οἰκίας Φαραῶ.

(6) Vide sup. xxv. 9. et xxviii. 6.

(7) ונשה את שפרירו עליהם

(8) Καὶ ἀρεῖ τὰ ὄπλα αὐτους ἐπ' αὐτους.

(9) ויעזון ית אשדניה עליהון

S. B. — T. X.

(10) והצתי אש בבתי אלהי מצרים

(11) Isai. xlii. 1. Contractus est Bel, contritus est Nebo, facta sunt simulacra eorum bestiis et jumentis, onera vestra.

(12) Jerem. xlviii. 7. Ibit Chamos in captivitatem.

(13) Idem. xlix. 3. Melchom intransmigrationem ducetur.

(14) Osce. viii. 5. Projectus est vitulus tuus, Samaria.

Et x. 6. Siquidem et ipse in Assur delatus est munus regi ultori.

(15) Tertull. Apologet.

13. Et conteret statuas domus solis quæ sunt in terra Ægypti, et delubra deorum Ægypti comburet igni.

13. Il brisera les statues du temple du soleil, qui sont dans l'Égypte, et il consumera par le feu les temples des dieux de l'Égypte.

COMMENTAIRE

ces que des temples, c'est qu'au verset suivant, il menace de brûler les temples de l'Égypte, après avoir parlé de leurs statues, ou de leurs obélisques.

ET AMICIETUR TERRA ÆGYPTI, SICUT AMICITUR PASTOR PALLIO SUO, ET EGREDIETUR INDE IN PACE. Nabucodonosor dépouillera l'Égypte de ses richesses, et il enlèvera les habitants avec la même facilité qu'un berger se charge de son manteau. Il s'appropriera ce pays ; il en fera la conquête en un moment, en aussi peu de temps qu'il en faut à un berger pour s'envelopper de son habit. Autrement : Il couvrira toute l'Égypte de ses troupes(1), comme un berger qui se couvre de son habit contre le froid. Les Septante(2) : *Il épluchera l'Égypte, comme un pasteur qui cherche la vermine qui est répandue dans ses habits*. Il dépouillera exactement et à loisir ce riche royaume. Bochart croit que ces interprètes avaient traduit (3) : *Il détruira l'Égypte, comme la robe d'un berger*, qui est ordinairement mal vêtu.

Ÿ. 13. CONTERET STATUAS DOMUS SOLIS. On peut traduire l'hébreu et les Septante par : *Il brisera les colonnes ou les obélisques qui sont dans le temple du soleil*. Tout le monde sait ce que c'étaient que ces obélisques fameux, qui faisaient un des plus beaux ornements des temples et des villes d'Égypte. C'étaient de très hautes colonnes ou aiguilles carrées, toutes d'une pierre ; la plupart étaient chargées d'inscriptions hiéroglyphiques en sculpture. On les érigeait en l'honneur des pha-

raons, et l'Égypte comptait ces ouvrages parmi ses plus grandes merveilles. Jérémie dit donc ici que Nabucodonosor abattra ces superbes monuments de la vanité ou de la superstition des Égyptiens. Les Septante(4) traduisent : *Il brisera les colonnes d'Héliopolis, ou de la ville du soleil*. Ici ils ont suivi ce sens, apparemment parce que le plus grand et le plus célèbre temple du soleil qui fût dans le pays, était à Héliopolis. Cette ville était nommée *On* par les Hébreux (5). C'était l'*On* du nord ; l'*On* du midi était Hermonthis.

DELABRA DEORUM ÆGYPTI COMBURET IGNI. Il a déjà fait la même menace au verset précédent ; à moins qu'on n'explique le verset 12, des maisons des grands. Nous ne lisons pas que Nabucodonosor ait renversé les monuments, ni brisé les statues, ni brûlé les temples de l'Égypte : mais ce qu'il fit au temple de Jérusalem et ce que firent ses successeurs aux temples et aux dieux de l'Égypte, ne rendent que trop croyable ce que Jérémie nous dit ici.

Les documents babyloniens ne nous ont point encore fourni les détails de cette seconde expédition de Nabucodonosor contre l'Égypte ; mais on ne peut plus mettre en doute cette nouvelle campagne du grand monarque asiatique, car une tablette, malheureusement incomplète, du musée britannique, parle d'une expédition faite par Nabucodonosor en Égypte, la trente-septième année de son règne, c'est-à-dire en 570 (6).

(1) Chald. Dionys. Lyræ. Boch. de anim. sacr. parte 1. lib. II. c. 44.

(2) Καὶ φθειρεῖ γῆν Ἀἴγυπτον ὡς φθειρίζει ὁ ποιμὴν τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ. Ils ont !u κερπ, qui signifie quelquefois nettoyer. Ita perpurgabit Ægyptum, sicut pastor abollam suam pediculis repurgat.

(3) Καὶ φθειρεῖ τὴν Ἀἴγυπτον, ὡς φθειρεῖ ὁ ποιμὴν τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ.

(4) Καὶ συντρίψει τοὺς στύλους Ἡλιοπόλεως.

(5) Genes. xli. 45. 50; xlii. 20. Vide et Lxx. in Exod. I. 11. Τὴν ὣν ἢ ἐστὶν Ἡλιοπόλις.

(6) Zeitschrift für ägyptische Sprache, 1878, p. 87, 88.

CHAPIVRE XLIV

Jérémié reprend de leur idolâtrie les Juifs qui étaient en Égypte et leur annonce les vengeances du Seigneur. Ils s'obstinent à persister dans leur idolâtrie. Il réitère ses reproches et ses menaces. Il annonce la prise du roi d'Égypte.

1. Verbum quod factum est per Jeremiam ad omnes Judæos qui habitabant in terra Ægypti, habitantes in Magdalo, et in Taphnis, et in Memphis, et in terra Phatures, dicens :

2. Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Vos vidistis omne malum istud quod adduxi super Jerusalem, et super omnes urbes Juda ; et ecce desertæ sunt hodie, et non est in eis habitator,

3. Propter malitiam quam fecerunt ut me ad iracundiam provocarent, et irent ut sacrificarent, et colerent deos alienos quos nesciebant, et illi, et vos, et patres vestri.

4. Et misi ad vos omnes servos meos prophetas, de nocte consurgens, mittensque et dicens : Nolite facere verbum abominationis hujuscemodi, quam odivi.

5. Et non audierunt, nec inclinaverunt aurem suam, ut converterentur a malis suis, et non sacrificarent diis alienis.

1. Parole adressée par Jérémié à tous les Juifs qui habitaient dans le pays d'Égypte, à Magdalo, à Taphnis, à Memphis, et dans le pays de Phaturès.

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Vous avez vu tous les maux que j'ai fait venir sur Jérusalem et sur toutes les villes de Juda : vous voyez qu'elles sont aujourd'hui désertes et sans aucun habitant,

3. Parce qu'ils ont irrité ma colère par les crimes qu'ils ont commis en sacrifiant à des dieux étrangers, et en adorant ceux qui n'étaient connus, ni d'eux, ni de vous, ni de vos pères.

4. J'ai envoyé vers vous avec empressement tous mes serviteurs les prophètes, et je vous ai fait dire par eux : Ne commettez point toutes ces abominations que je déteste ;

5. J'ai cependant ils ne m'ont point écouté ; ils n'ont point obéi à ma voix pour se corriger de leurs crimes, et ne plus sacrifier aux dieux étrangers.

COMMENTAIRE

¶ 1. HABITANTES IN MAGDALO, ET IN TAPHNIS, ET IN MEMPHIS, ET IN TERRA PHATURES. Voici, dans l'ordre des temps, la dernière prophétie que nous avons de Jérémié. Les prédictions que nous lisons dans les chapitres suivants, jusqu'à la fin du livre, sont de beaucoup antérieures à celle-ci. Le prophète est envoyé de la part de Dieu aux Juifs répandus dans les principales villes d'Égypte, pour les reprendre de leur attachement opiniâtre à l'idolâtrie. On ne sait s'il alla lui-même dans toutes ces villes : mais il suffit qu'il envoyât quelques-uns de ses disciples avec ses lettres.

Magdalum, signifie une tour. Moïse nous parle de *Magdol* (1), vis-à-vis de *Bélséphon*, vers l'endroit où les Israélites passèrent la mer Rouge : mais on doute que cette tour, ou ce *Magdalum*, soit le même que celui dont nous parlons ici ; car il y en avait un autre dans la basse Égypte, que l'itinéraire d'Antonin met à douze milles de Péluse. Jérémié (2) parlant du malheur de l'Égypte, signale encore ce *Magdalum*, comme une ville considérable de ce pays : *Annoncez la venue de l'ennemi à Magdol, à Memphis et à Taphnis.*

Taphnis. Nous en avons parlé au verset 6 du chapitre précédent.

Memphis est bien connue. C'était une ancienne

ville royale d'Égypte, capitale d'un nome ou canton, auquel elle donnait son nom. Sa situation est au-dessus du Delta, à quelque distance du Nil, sur son bord occidental. C'est auprès de Memphis qu'on voyait les fameuses pyramides. La ville ne subsiste plus.

Phaturès, le nome Phathyritès des Grecs, avait pour capitale la fameuse ville de Thèbes. Le nom Égyptien du nome était *Ouas*, et de T-ape, on a fait Thèbes. Mais on ne saurait admettre que les Juifs se fussent retirés si loin au midi. Ils n'avaient cherché un refuge en Égypte que pour se soustraire aux calamités de la guerre, et ils espéraient rentrer bientôt dans leurs foyers. Les localités citées dans ce verset devaient donc se trouver dans la même zone. Cependant le verset 15 cite Phaturès comme le principal noyau de l'émigration juive. Il est cependant très difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ces détails. Aussi pensons-nous avec M. Halévy, qu'il faut lire ici פתום, Pithom, au lieu de פתום ou פתום, Pathéros. Dans les mss, il est très facile de confondre le ם *mem* final avec le ם *samech* et le ך *vav* avec le ך *resch* (3).

¶ 2. NON EST IN EIS HABITATOR. Vous voyez de vos yeux l'accomplissement des prophéties, qui

(1) Exod. XIV. 1. et Num. XXXIII. 7.

(2) Jerem. XLVI. 14. — (3) Journal asiat., VIII. XIX. 3; 0.

6. Et conflata est indignatio mea et furor meus, et succensa est in civitatibus Juda. et in plateis Jerusalem, et versæ sunt in solitudinem et vastitatem secundum diem hanc.

7. Et nunc hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Quare vos facitis malum grande hoc contra animas vestras, ut intereat ex vobis vir et mulier, parvulus et lactens, de medio Judæ, nec relinquatur vobis quidquam residuum ;

8. Provocantes me in operibus manuum vestrarum, sacrificando diis alienis, in terra Ægypti, in quam ingressi estis ut habitetis ibi et desperetis, et sitis in maledictionem et in opprobrium cunctis gentibus terræ :

9. Numquid obliti estis mala patrum vestrorum, et mala regum Juda, et mala uxorum ejus, et mala vestra, et mala uxorum vestrarum, quæ fecerunt in terra Juda, et in regionibus Jerusalem ?

10. Non sunt mundati usque ad diem hanc ; et non timuerunt, et non ambulaverunt in lege Domini, et in præceptis meis, quæ dedi coram vobis et coram patribus vestris.

6. Ainsi ma colère et ma fureur se sont allumées ; elles ont embrasé les villes de Juda et les grandes places de Jérusalem, qui ont été changées en cette solitude et en cet abandon où on les voit aujourd'hui ;

7. Et maintenant voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées, le Dieu d'Israël : Pourquoi commettez-vous un si grand mal contre vous-mêmes pour faire mourir parmi vous, et du milieu de Juda, les hommes, les femmes et les petits enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle, pour vous mettre en un état où il ne reste plus rien de vous,

8. Pour irriter ma colère par les œuvres de vos mains, en sacrifiant à des dieux étrangers dans le pays d'Égypte, où vous êtes allés établir votre demeure pour y périr malheureusement, et pour être la malediction et l'opprobre de toutes les nations de la terre.

9. Avez-vous oublié les crimes de vos pères, les crimes des rois de Juda, les crimes de leurs femmes, vos propres crimes, et les crimes de vos propres femmes, qu'elles ont commis dans le pays de Juda et dans les différents quartiers de Jérusalem ?

10. Ils ne s'en sont point purifiés jusqu'à ce jour ; ils n'ont point eu ma crainte devant les yeux ; ils n'ont point marché dans la loi du Seigneur, ni dans les préceptes, que je vous avais donnés, et à vos pères.

COMMENTAIRE

annonçaient la ruine entière du pays de Juda et la solitude de ses villes. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que le pays fût tellement abandonné, qu'il n'y eût pas un seul habitant. Mais il y en avait si peu, que cela n'était compté pour rien.

ŷ. 6. CONFLATA EST INDIGNATIO MEA. L'hébreu (1) : *Ma colère est tombée* comme la pluie. Elle a coulé, distillé goutte à goutte. Voyez plus haut, chapitre XLII, 18.

ŷ. 7. QUARE VOS FACITIS MALUM GRANDE HOC CONTRA ANIMAS VESTRAS. Dieu n'a pas besoin de nos hommages ; son souverain empire n'est pas atteint par notre rébellion. S'il veut qu'on le prie, qu'on l'adore, c'est dans notre intérêt, pour nous élever au-dessus des misérables convoitises d'icibas, vivre dans une sphère plus haute, avoir des aspirations plus nobles, et non pour retirer quelque avantage de nos faibles efforts. Aussi, quand nous outrageons sa Majesté suprême, c'est à nous-mêmes et non à notre Créateur que nous portons préjudice. Le voyageur mourant de soif dans le désert peut maudire le soleil qui le brûle, l'astre radieux n'en perd rien de son éclat ; de même l'insensé nè peut rien ravir à la gloire de Dieu, quand il se livre à des actes impies ; il blesse son âme et ne peut atteindre Celui qui domine les mondes.

ŷ. 8. SACRIFICANDO DIIS ALIENIS IN TERRA ÆGYPTI. L'aveuglement et l'obstination des

Hébreux dans leur crime, sont inconcevables. Ils viennent d'éprouver dans leur pays les plus terribles effets de la colère de Dieu. Cent fois on les en avait menacés, et on leur avait dit que c'était en punition de leur attachement à l'idolâtrie ; cependant ils ferment les yeux à l'évidence des discours des prophètes, il les traitent de visions et de mensonges, ils oublient leurs malheurs passés, et s'y rendent en quelque sorte insensibles ; ils persévèrent dans leur crime ; et, ce qui est le comble de la fureur, ils attribuent tous les maux qu'ils ont soufferts, à leur ralentissement dans le culte des faux dieux : verset 18. *Depuis que nous avons cessé de sacrifier à la reine du ciel, nous avons été réduits à la dernière indigence et nous avons été consumés par l'épée et par la famine.* Quel supplice peut suffire à expier un tel endurcissement ?

ŷ. 10. NON SUNT MUNDATI USQUE AD DIEM HANC. Ils sont encore plongés dans leurs crimes, malgré tout ce que j'ai fait pour les leur faire expier. Ils continuent dans leurs désordres ; et, au lieu de se purifier, ils se souillent de plus en plus. Jérémie leur a reproché ailleurs (2) qu'ils étaient comme un mélange de fer et d'airain. En vain on les fait passer par le creuset ; ils ne se séparent point et ne s'épurent point. Isaïe et Ézéchiël se sont aussi servis en plus d'un endroit (3) de la même comparaison.

(1) חמה חמה Les Septante : Καὶ ἔσταξεν ὁ θυμὸς μου.

(2) Jerem. vi. 29.

(3) Ezech. xxii. 18 ; xxiv. 6. et Isai. I. 22, 23, 24, 25.

11. Ideo hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego ponam faciem meam in vobis in malum ; et disperdam omnem Judam.

12. Et assumam reliquias Judæ, qui posuerunt facies suas ut ingrederentur terram Ægypti, et habitarent ibi, et consumerunt omnes in terra Ægypti ; cadent in gladio et in fame ; consumerunt a minimo usque ad maximum, in gladio et in fame morientur ; et erunt in jusjurandum, et in miraculum, et in maledictionem, et in opprobrium.

13. Et visitabo super habitatores terræ Ægypti, sicut visitavi super Jerusalem, in gladio, et fame, et peste.

14. Et non erit qui effugiat, et sit residuus de reliquiis Judæorum qui vadunt ut peregrinentur in terra Ægypti, et revertantur in terram Juda, ad quam ipsi elevant animas suas ut revertantur, et habitent ibi ; non revertentur, nisi qui fugerint.

15. Responderunt autem Jeremiæ omnes viri scientes quod sacrificarent uxores eorum diis alienis, et universæ mulieres quarum stabat multitudo grandis, et omnis populus habitantium in terra Ægypti in Phatures, dicentes :

16. Sermonem quem locutus es ad nos in nomine Domini, non audiemus ex te ;

17. Sed facientes faciemus omne verbum quod egredietur de ore nostro, ut sacrificemus reginæ cæli, et libemus ei libamina, sicut fecimus, nos et patres nostri, reges nostri et principes nostri, in urbibus Juda, et in plateis Jerusalem ; et saturati sumus panibus, et bene nobis erat, malumque non vidimus.

11. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je ne regarderai plus à l'avenir qu'à répandre des maux sur vous : je perdrai tout Juda,

12. Je prendrai les restes de ce peuple, qui se sont opiniâtrés à vouloir venir dans l'Égypte, pour y habiter : et ils périront tous en Égypte ; ils mourront par l'épée et par la famine ; ils seront consumés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; ils mourront par l'épée et par la famine ; et ils deviendront l'objet de l'exécration, de l'étonnement, de la malediction et des insultes des hommes ;

13. Et je visiterai les habitants de la terre d'Égypte comme j'ai visité ceux de Jérusalem, par l'épée, par la famine et par la peste ;

14. Et, de tout ce reste de Juifs qui sont venus en Égypte pour y demeurer, il n'y aura personne qui retourne au pays de Juda, vers lequel ils tiennent sans cesse leur âme élevée par le désir d'y retourner et de s'y établir de nouveau : Il n'y reviendra que les fugitifs.

15. Alors tous ces hommes, sachant que leurs femmes sacrifiaient aux dieux étrangers, et toutes les femmes qui étaient là en grand nombre, et tout le peuple qui demeurait en Égypte en Phatures, répondirent à Jérémie :

16. Nous ne recevons point de votre bouche les paroles que vous nous dites au nom du Seigneur ;

17. Mais nous exécuterons les vœux que nous avons prononcés par notre bouche, en sacrifiant à la Reine du ciel et en lui offrant des oblations, comme nous avons fait, nous et nos pères, nos rois et nos princes, dans les villes de Juda, dans les places de Jérusalem : car alors nous avons eu tout en abondance, nous avons été heureux, et nous n'avons souffert aucun mal.

COMMENTAIRE

ŷ. 11. PONAM FACIEM MEAM IN VOBIS IN MALUM. Mettre sa face contre quelqu'un, se prend toujours, dans les prophètes, en mauvaise part, pour signifier une forte résolution de ne perdre pas de vue un homme, qu'on ne l'ait abattu ; c'est une attention constante à le détruire. Les prophètes ont souvent employé cette expression (1).

ŷ. 12. ERUNT IN JUSJURANDUM. Voyez la même expression, chapitre XLII. 18.

ŷ. 14. NON ERIT QUI SIT RESIDUUS DE RELIQUIIS JUDÆORUM... Jérémie avait dit au verset 12, que tous les Juifs qui s'étaient opiniâtrés à aller en Égypte, y périraient par l'épée et par la famine, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; il y met ici une exception : Il n'y aura que ceux qui fuiront de l'Égypte, qui éviteront ces malheurs. Il répète encore les mêmes choses aux versets 26, 27 et 28 de ce chapitre. Il paraît par ces paroles : *A ce pays, vers lequel ils tiennent sans cesse leur âme élevée, par le désir d'y retourner*, que les Juifs n'étaient point entrés dans l'Égypte, pour y fixer leur demeure ; mais seulement en attendant que l'occasion se présentât de retourner dans leur pays, objet continuel de leurs vœux. Ils

se flattaient que les Chaldéens se retireraient enfin, et leur laisseraient le pays libre : mais ils se nourrissaient d'une vaine espérance. Nabucodonosor devait faire le siège de Tyr, ravager toutes les provinces voisines de la Judée ; et revenir en Égypte, pour y faire périr par l'épée, ou par la famine, les Égyptiens avec les Juifs. Ainsi quiconque ne quitta point l'Égypte avant la guerre, y fut enveloppé, et y périt misérablement. Cette manière de parler (2) : *Ad quam ipsi elevant animas suas*, a été expliquée ailleurs (3) ; elle signifie être en suspens, dans l'attente d'une chose qu'on désire ardemment.

ŷ. 17. FACIEMUS OMNE VERBUM QUOD EGREDIETUR DE ORE NOSTRO, UT SACRIFICEMUS REGINÆ CÆLI. Nous accomplirons tout ce que nous avons promis à cette déesse ; nous lui rendrons fidèlement nos vœux (4), et nous lui offrirons des sacrifices. Il paraît par là que ces Juifs, par une religion mal entendue, s'étaient engagés envers la Reine du ciel, par des promesses solennelles, à rétablir son culte qu'ils avaient interrompu (5), et à lui offrir exactement des sacrifices et des libations aux temps prescrits par ses prêtres, et usités

(1) *Ezech.* IV. 3 ; VI. 2 ; XII. 17 ; XV. 7. et XX. 35. etc.

(2) אֲשֶׁר הִסְתָּ כְּנַשְׂאִים אֶת נַפְשְׁכֶם

(3) *Psal.* XXIV. 1. *Jerem.* XXII. 27.

(4) *Confer.* ŷ. 25. *Deut.* XXIII. 23. — *Judic.* XI. 36. — *Thren.* III. 38. — *Esth.* VII. 8.

(5) Voyez le ŷ. 18.

18. Ex eo autem tempore quo cessavimus sacrificare reginæ cæli, et libare ei libamina, indigemus omnibus, et gladio et fame consumpti sumus.

19. Quod si nos sacrificamus reginæ cæli, et libamus ei libamina, numquid sine viris nostris fecimus ei placetas ad colendum eam et libandum ei libamina?

20. Et dixit Jeremias ad omnem populum, adversum viros, et adversum mulieres, et adversum universam plebem, qui responderant ei verbum, dicens:

21. Numquid non sacrificium quod sacrificastis in civitatibus Juda, et in plateis Jerusalem, vos et patres vestri, reges vestri, et principes vestri, et populus terræ, horum recordatus est Dominus, et ascendit super cor ejus?

18. Mais depuis le temps où nous avons cessé de sacrifier à la Reine du ciel et de lui présenter nos offrandes, nous avons été réduits à la dernière indigence, et nous avons été consumés par l'épée et par la famine.

19. Si nous sacrifions à la Reine du ciel, et si nous lui faisons des oblations, est-ce sans le consentement de nos maris que nous faisons des gâteaux pour l'honorer et pour lui présenter nos oblations?

20. Jérémie répondit à tout le peuple, aux hommes, aux femmes, et à toute l'assemblée qui lui avait fait cette réponse, et leur dit:

21. Le Seigneur ne s'est-il pas souvenu des sacrifices que vous avez offerts dans les villes de Juda et dans les places de Jérusalem, vous et vos pères, vos rois et vos princes, et tout le peuple? et son cœur n'en a-t-il pas été irrité?

COMMENTAIRE

parmi ses adorateurs. On s'est étendu ailleurs (1) sur la Reine du ciel. Nous ne doutons pas que ce ne soit Astarté ou la lune.

Ÿ. 18. EX EO TEMPORE QUO CESSAVIMUS SACRIFICARE REGINÆ CÆLI, INDIGEMUS OMNIBUS. Ils comptent pour rien le mépris des lois de Dieu, l'indifférence pour son culte, l'omission de ses sacrifices et de ses cérémonies, l'idolâtrie la plus grossière, les abominations les plus honteuses, les prophètes rejetés et maltraités, l'alliance du Seigneur foulée aux pieds. Tout cela n'a pas été capable de nous attirer les malheurs sous lesquels nous gémissons; il faut que ce soit l'omission du culte de la Reine du ciel. La passion brutale de plaisirs effrénés, l'aveuglement, l'obstination peuvent-ils aller plus loin? Cela nous fait voir à quelle extrémité une âme endurcie et laissée à elle-même peut se porter. Voyez des expressions pareilles au premier livre des Macchabées. 1, 12.

Ÿ. 19. NUMQUID SINE VIRIS NOSTRIS FECIMUS EI PLACENTAS? Les femmes étaient les plus attachées au culte de la déesse céleste. Elles prennent ici son parti contre le prophète avec plus d'ardeur que les hommes: Après tout, disent-elles, est-ce nous seules qui adorons la Reine du ciel? Nos maris ne nous autorisent-ils pas dans ce culte? Jérémie avait dit autrefois (2): *Les enfants ramassent le bois, les pères allument le feu, et les femmes font les gâteaux en l'honneur de la Reine du ciel.* Ils en usaient apparemment encore de même dans l'Égypte. On traduit l'hébreu (3) de ce verset assez différemment: *Est-ce sans nos époux que nous lui faisons des gâteaux pour la réjouir* (4),

ou pour l'honorer; d'autres, pour l'affliger, ou jusqu'à l'ennuyer; ou pour la représenter (5); ou, faisons-nous des gâteaux à cette figure (6), à cette statue, à cette idole?

Ces femmes touchent ici deux coutumes usitées dans le culte de la Reine du ciel. La première était les impudicités qui se commettaient dans les bois sacrés et dans les cérémonies nocturnes, où les femmes allaient sans leurs maris. Elles disent donc à Jérémie qu'à cet égard, il n'a rien à leur reprocher; qu'elles n'ont rien fait que dans leurs familles, sous les yeux et du consentement de leurs maris. La seconde chose, est que les gâteaux qu'on offrait à la Reine du ciel, étaient chargés d'un croissant ou faits en forme de croissant, pour représenter la lune. Les anciens (7) nous parlent de ces sortes de gâteaux, nommés *des lunes*. Eustathe parle aussi de certains gâteaux, à qui l'on donnait le nom de *baufs*, à cause de leurs cornes (8). On faisait six gâteaux ronds, nommés *des lunes*; et le septième avec des cornes, nommé *le bauf*. Ces sept gâteaux étaient probablement pour les sept planètes. Le plus gros était pour la lune. Athénée (9) dit que les anciens faisaient certains gâteaux ronds, d'autres chargés de figures d'étoiles, et d'autres qu'ils appelaient *lunes*. On les offrait aux dieux, quand on consacrait des trépieds sacrés. C'était sur ces trépieds que l'on sacrifiait à Hécate aux coins des rues, sur les toits et près des maisons. C'était comme des autels domestiques et portatifs.

Ÿ. 21. NUMQUID SACRIFICIUM QUOD SACRIFICASTIS... Le Seigneur ne conserve-t-il pas un juste ressentiment de toutes les impiétés que vous avez

(1) Voyez Jerem. vii. 18.

(2) Jerem. vii. 18.

(3) והבנות יתנו עץ והאבות יתקו והאמהות יעשה

(4) Kim'hi. Pagn.

(5) Montan. Tigur. Pisc.

(6) Chald. Munst. Junius. et Tremel.

(7) Helychius, voce Σελήνη. Πόπανον τῷ ἄστρω ὁμοιον πέριματι. Vide et Suidam.

(8) Euslath. in Homer. p. 1065. Σελήνην πέριματα ἦσαν πλατέα κυκλωτερῆ. Ἐπι δὲ εἰς σελήνης τοιοῦται βουὴν φᾶσιν ἔσθμον ἔπειτον κέρατα ἔχοντα, κατὰ μίμησιν πρωτοφουδὸς σελήνης. Vide et Suidam. l. i. p. 253.

(9) Athen. lib. xi. Ἦν τῶν τριπόδων τῶν τοῖς θεοῖς καθαρῶν μένουσιν, καὶ τῶν ψοεῖς κυκλωτερῆς, καὶ ἄστρας ἔχοντάς, καὶ οὗς καλοῦσι σελήνας. Vide et lubel, et Aristophan. Pluto. p. 71.

22. Et non poterat Dominus ultra portare propter malitiam studiorum vestrorum, et propter abominationes quas fecistis; et facta est terra vestra in desolationem, et in stuporem, et in maledictum, eo quod non sit habitator, sicut est dies hæc.

23. Propterea quod sacrificaveritis idolis, et peccaveritis Domino, et non audieritis vocem Domini, et in lege, et in præceptis, et in testimoniis ejus non ambulaveritis, idcirco evenerunt vobis mala hæc, sicut est dies hæc.

24. Dixit autem Jeremias ad omnem populum, et ad universas mulieres: Audite verbum Domini, omnis Juda, qui estis in terra Ægypti.

25. Hæc inquit Dominus exercituum, Deus Israel, dicens: Vos et uxores vestræ, locuti estis ore vestro, et manibus vestris implestis, dicentes: Faciamus vota nostra, quæ vovimus, ut sacrificemus reginæ cæli, et libemus ei libamina. Implestis vota vestra, et opere perpetrastis ea.

26. Ideo audite verbum Domini, omnis Juda, qui habitatis in terra Ægypti: Ecce ego juravi in nomine meo magno, ait Dominus, quia nequaquam ultra vocabitur nomen meum ex ore omnis viri judæi, dicentis: Vivit Dominus Deus, in omni terra Ægypti.

27. Ecce ego vigilabo super eos in malum, et non in bonum; et consumentur omnes viri Juda qui sunt in terra Ægypti, gladio et fame, donec penitus consumantur.

28. Et qui fugerint gladium, revertentur de terra Ægypti in terram Juda viri pauci; et scient omnes reliquæ Juda, ingredientium terram Ægypti ut habitent ibi, cujus sermo compleatur, meus an illorum.

29. Et hoc vobis signum, ait Dominus, quod visitem ego super vos in loco isto, ut sciatis quia vere complebuntur sermones mei contra vos in malum.

22. Et le Seigneur ne pouvait plus supporter votre malice et vos inclinations corrompues, à cause des abominations que vous avez commises; et c'est pour cela que votre terre a été réduite dans la désolation où elle est aujourd'hui, et qu'elle est devenue l'étonnement et l'exécration de ceux qui la voient, sans qu'il y ait plus personne qui y demeure.

23. Tous ces maux qui vous affligent aujourd'hui vous sont arrivés parce que vous avez sacrifié aux idoles, que vous avez péché contre le Seigneur, que vous n'avez point écouté sa voix, et que vous n'avez point marché dans sa loi, dans ses préceptes et dans ses ordonnances.

24. Jérémie dit encore à tout le peuple et à toutes les femmes: Écoutez la parole du Seigneur, peuple de Juda, vous tous qui êtes en Égypte:

25. Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël: Vous avez parlé, vous et vos femmes, et vos mains ont accompli les paroles de votre bouche. Rendons, avez-vous dit, les vœux que nous avons faits; sacrifions à la Reine du ciel, et présentons-lui nos offrandes. Vous avez accompli vos vœux, et ils ont été suivis de vos œuvres.

26. C'est pourquoi écoutez les paroles du Seigneur, peuple de Juda, vous tous qui habitez dans l'Égypte: J'ai juré par mon grand nom, dit le Seigneur, que mon nom ne sera plus nommé à l'avenir par la bouche d'aucun homme juif dans tous le pays d'Égypte, et qu'ils ne diront plus: Vive le Seigneur Dieu!

27. Je veillerai sur eux, non pour leur bonheur, mais pour leur malheur; et tous les hommes de Juda qui sont en Égypte périront par l'épée et par la famine, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement exterminés.

28. Il n'y en aura qu'un petit nombre qui retourneront du pays d'Égypte dans le pays de Juda, savoir ceux qui auront fui l'épée; et tout ce qui reste d'hommes de Juda, qui se sont retirés en Égypte pour y demeurer, sauront par expérience de qui la parole sera accomplie, de la mienne, ou de la leur.

29. Et voici le signe que je vous donne, dit le Seigneur, pour vous assurer que je vous punirai en ce lieu, afin que vous sachiez que les maux que je vous ai prédits, arriveront véritablement.

COMMENTAIRE

commises dans votre pays, en brûlant de l'encens aux idoles? C'est le sens de l'hébreu (1). Il répond à ce qu'ils lui avaient dit que, depuis qu'ils avaient cessé de sacrifier à la Reine du ciel, toutes sortes de malheurs leur étaient arrivés; comme si Dieu avait oublié leurs anciens désordres, et qu'il ne leur restât plus rien à expier.

ÿ. 26. JURAVI IN NOMINE MEO MAGNO. « Dieu n'ayant rien de plus grand que lui, par qui il puisse jurer, dit saint Paul (2), jure par lui-même. Car, comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends, Dieu voulant aussi faire voir avec plus de certitude la fermeté immuable de sa résolution a employé le serment. »

NEQUAQUAM ULTRA VOCABITUR NOMEN MEUM EX ORE OMNIS VIRI JUDÆI IN TERRA ÆGYPTI. Je les exterminerai de telle manière, qu'aucun d'eux ne profèrera désormais mon nom dans l'Égypte. Tous ceux qui y demeureront opiniâtrement, y périront. Voyez plus haut le verset 14. Les Juifs ne laissaient pas de reconnaître le Seigneur, et de prononcer son nom dans leurs serments, quoiqu'ils adorassent les idoles. Ils voulaient allier Béliel avec le Seigneur; le jour avec la nuit. Ce mélange impur et superstitieux offensait autant le Seigneur, que l'idolâtrie même.

ÿ. 28. QUI FUGERINT GLADIUM, REVERTENTUR DE TERRA ÆGYPTI IN TERRAM JUDA VIRI PAUCI. Il n'y en aura qu'un petit nombre qui retournera d'Égypte dans le pays de Juda. Ce sera ceux

(1) הלא את הקטר אשר קטרתם... יהוה ותעלה על לכו לכו
Les Septante: Οὐ γὰρ τὸ θεοῦ ἰσοπαροῦσιν οὐδ' ἐθελούσιν, etc.

(2) *Epist. ad Hebr.* vi. 13. 16. 17.

30. Hæc dicit Dominus : Ecce ego tradam Pharaonem Ephree, regem Ægypti, in manu inimicorum ejus, et in manu quærentium animam illius, sicut tradidi Sedeciam, regem Juda, in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis, inimici sui, et quærentis animam ejus.

30. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais livrer le pharaon Éphrée, roi d'Égypte, entre les mains de ses ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à lui ôter la vie, comme j'ai livré Sédécias, roi de Juda, entre les mains de Nabucodonosor, roi de Babylone, son ennemi, qui cherchait à lui ôter la vie.

COMMENTAIRE

qui auront prévu la guerre, en sortant de ce pays, avant que Nabucodonosor y entre pour tout ravager. C'est le sens qu'il faut donner à ce passage, pour le concilier avec ce qui a été dit aux versets 14 et 26.

Ÿ. 30. TRADAM PHARAONEM EPHREE IN MANU INIMICORUM EJUS. Hérodote (1) nous apprend qui était Éphrée, ou, comme il l'appelle, *Apriès*, le pharaon Ouhabrà. Il était fils de Psamétik II, et petit-fils de Néchao, qui avait fait la guerre à Josias, roi des Juifs. Apriès régna trente ans, et fut regardé pendant longtemps comme un des princes les plus heureux du monde. Il fit la guerre aux Tyriens et aux Sidoniens, et conquit la Phénicie. Mais ayant équipé une flotte, pour aller réduire les Cyrénéens, il y perdit presque toute son armée. Les Égyptiens se révoltèrent aussitôt contre lui, prétendant qu'il n'avait exposé ses troupes contre les Cyrénéens, que pour se défaire de gens dont la fidélité lui était suspecte, et afin

que ce qui en restait, lui fût plus soumis. Il députa aux séditieux un de ses officiers, nommé Ahmès ou Amasis. Comme celui-ci haranguait le peuple, pour le disposer à rentrer dans l'obéissance du pharaon, un membre de l'assemblée lui mit le diadème autour de son casque, et le proclama roi. Tous les autres y applaudirent; et Ahmès ne s'en défendit pas. Il se mit à leur tête, et marcha contre Apriès, qui n'avait pour résister à la révolte qu'un ramassis de Cariens et d'Ioniens, avec un assez petit nombre d'Égyptiens. La bataille fut livrée près de Memphis et l'armée d'Apriès fut entièrement défaite. Ce prince fut pris, et mené prisonnier dans Saïs, qui était auparavant sa capitale. Ahmès le traita d'abord avec honneur, mais la populace le réclama avec tant d'insistance, que, craignant pour son propre crédit, Ahmès fut contraint de le lui livrer. On le mit à mort sur le champ.

(1) *Herodot. lib. II. c. 161. 162. 169.*

CHAPITRE XLV

Le Seigneur reprend Baruch qui se plaignait de ne point trouver de repos ; il lui promet de lui conserver la vie au milieu des maux dont les autres seront accablés.

1. Verbum quod locutus est Jeremias propheta ad Baruch, filium Neriae, cum scripsisset verba hæc in libro ex ore Jeremiae, anno quarto Joakim, filii Josiae, regis Juda, dicens :

2. Hæc dicit Dominus, Deus Israel, ad te, Baruch.

3. Dixisti : Væ misero mihi ! quoniam addidit Dominus dolorem dolori meo ; laboravi in gemitu meo, et requiem non inveni.

4. Hæc dicit Dominus : Sic dices ad eum : Ecce quos ædificavi, ego destruo ; et quos plantavi, ego evello, et universam terram hanc ;

5. Et tu quæris tibi grandia ? Noli quærere, quia ecce ego adducam malum super omnem carnem, ait Dominus, et dabo tibi animam tuam in salutem in omnibus locis ad quæcumque perrexeris.

1. Parole que le prophète Jérémie dit à Baruch, fils de Nérias, lorsqu'il eut écrit dans un livre ces paroles que Jérémie lui dictait, la quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda : Jérémie lui dit :

2. Voici ce que le Seigneur Dieu d'Israël vous dit, à vous, ô Baruch :

3. Vous avez dit : Hélas ! que je suis malheureux ! Le Seigneur m'a ajouté douleur sur douleur ; je me suis lassé à force de gémir, et je ne puis trouver de repos.

4. Voici ce que vous lui direz, dit le Seigneur : Je vais détruire ceux que j'ai édifiés, je vais arracher ceux que j'ai plantés, et je perdrai toute cette terre.

5. Et après cela, cherchez-vous pour vous-même quelque chose de grand ? N'en cherchez point ; car j'accablerai de maux tous les hommes, dit le Seigneur ; et en même temps, je vous conserverai la vie, et je vous sauverai, en quelque lieu que vous vous retiriez.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. VERBUM QUOD LOCUTUS EST JEREMIAS AD BARUCH, CUM SCRIPSISSET VERBA HÆC IN LIBRO, ANNO QUARTO JOAKIM. On a vu plus haut (1) que Jérémie reçut ordre du Seigneur d'écrire toutes ses prophéties, la quatrième année de Joakim, roi de Juda ; et que ce prince, ayant fait lire en sa présence une partie du livre écrit par Baruch, sous la dictée de Jérémie, déchira l'écrit, le brûla, et fit chercher le prophète et son secrétaire, pour les mettre à mort. Mais le Seigneur ne permit pas qu'ils tombassent entre ses mains ; et Jérémie dicta de nouveau à Baruch toutes ses prophéties. On ne sait si ce fut dans cette dernière occasion que Baruch forma les plaintes que nous lisons ici ; ou si ce fut après qu'il eut écrit pour la première fois ce que Jérémie lui dicta, qu'il fut contraint de se cacher avec son maître, et qu'alors, s'ennuyant de tant de persécutions, il s'affligea, et tomba dans une espèce de découragement. Ce sentiment nous paraîtrait plus vraisemblable.

Ÿ. 4. ECCE QUOS ÆDIFICAVI, EGO DESTRUO. Je vais détruire cette nation que j'avais choisie ; je vais disperser et ruiner Juda, ce peuple que j'ai formé, et que j'ai protégé jusqu'ici, et vous vous plaignez que je vous afflige ! Êtes-vous meilleur

que tout le reste de votre peuple ; ou m'êtes-vous plus cher que tout Israël et Juda ? Espérez-vous être le seul excepté des maux communs, et refusez-vous d'être affligé avec vos frères ?

Ÿ. 5. ET TU QUÆRIS TIBI GRANDIA ? Vous voudriez que je vous misse au-dessus de vos frères, et que je vous tirasse de la foule, par une distinction honorable ? Quelques rabbins croient que le véritable motif de la plainte de Baruch, était que Dieu ne l'avait pas favorisé du don de prophétie, après avoir été si longtemps auprès de Jérémie ; pendant qu'il avait fait cette grâce aux disciples d'Élie et de Moïse, à Josué et à Élisée. Mais laissons ces rêveries. N'était-ce pas demander une assez grande prérogative, que de prétendre être exempt de maux, lorsque son peuple et sa patrie allaient être réduits aux dernières extrémités ?

ADDUCAM MALUM SUPER OMNEM CARNEM, ET DABO TIBI ANIMAM TUAM IN SALUTEM. Contentez-vous que je vous conserve la vie, pendant que je n'épargne personne. En effet, on voit par les prophètes, qu'il n'y eut aucune nation des pays circonvoisins de la Judée, qui ne bût à son tour le calice de la colère de Dieu, de la main de Nabucodonosor. Mais la protection de Dieu

éclata toujours visiblement sur les personnes de Jérémie et de Baruch. Ils furent délivrés par les ordres de Nabucodonosor, et on leur permit de demeurer où ils voudraient (1). Le texte de l'Écriture n'exprime pas Baruch dans le récit de la délivrance de Jérémie ; mais on ne doute point

qu'il n'ait joui du même privilège que son maître. *Dabo tibi animam tuam in salutem* ; l'hébreu (2), *in spoliū* : Je vous donnerai votre âme comme une dépouille prise sur l'ennemi. Le grec des Septante ne sépare point ce chapitre du précédent.

(1) *Jerem.* XL. 1. 2. 3.

(2) אני נפשך לשלל : Les Septante : Τὴν ψυχὴν σου εἰς ἔσπεμα.

CHAPITRE XLVI

Prophéties de la défaite des Égyptiens par Nabucodonosor à Karkemisch; de la désolation de l'Égypte par le même prince; du rétablissement de l'Égypte; de la délivrance et du retour des enfants de Jacob.

1. Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam prophetam contra gentes.

2. Ad Ægyptum. Adversum exercitum Pharaonis Necho, regis Ægypti, qui erat juxta fluvium Euphraten in Charcamis, quem percussit Nabuchodonosor, rex Babylonis, in quarto anno Joakim, filii Josiæ, regis Juda.

3. Præparate scutum et clypeum, et procedite ad bellum.

1. Parole du Seigneur au prophète Jérémie contre les nations.

2. Contre l'Égypte, et contre l'armée du pharaon Nécho, roi d'Égypte, qui était près du fleuve de l'Euphrate à Karkemisch, qui fut défait par Nabucodonosor, roi de Babylone; la quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda.

3. Préparez les écus et les boucliers, et marchez au combat.

COMMENTAIRE

§. 1. VERBUM DOMINI AD JEREMIAM CONTRA GENTES. La première vocation de Jérémie regarde les nations. C'est ce que le Seigneur lui déclara, en l'appellant à son service (1) : *Prophetam in gentibus dedi te*. Tout le reste du livre, à l'exception du dernier chapitre, est prononcé contre des peuples étrangers. Ces prophéties sont ici hors de leur place naturelle. Mais ceux qui ont fait un corps des écrits de Jérémie, ont sans doute jugé à propos de joindre ensemble toutes ces prédictions, qui ont moins de liaison avec les affaires des Juifs. Les Septante, dans une autre vue et pour ne pas trop les éloigner du temps où elles ont été prononcées, les ont mises immédiatement après le chapitre xxv, où en effet quelques-unes paraissent assez à leur place; c'est-à-dire, vers la quatrième année de Joakim, lorsque Nabucodonosor reçut le titre de roi, et fut associé à l'empire par Nobopolassar. Il y en a qui ont d'autres dates. Voyez XLVII, 1 et XLIX, 34.

§. 2. ADVERSUM EXERCITUM PHARAONIS NECHAO QUI ERAT JUXTA EUPHRATEN IN CARCHAMIS. Carchamis ou Karkemisch située sur l'Euphrate, à l'endroit où les caravanes venant d'Assyrie ou s'y rendant pouvaient franchir le fleuve à gué, devait à cette position exceptionnelle d'être un point stratégique de la plus haute importance. Ses ruines forment aujourd'hui sur le bord occidental du fleuve un amas de ruines connu sous le nom de

Djérablous. Le pharaon Nécho marcha contre cette ville (2), la trente-unième année de Josias roi de Juda. Il battit le roi de Juda, qui voulut s'opposer à son passage; et, ayant soumis tout ce qui était depuis l'Égypte jusqu'à l'Euphrate, il laissa une garnison à Karkemisch et s'en revint en Égypte. Quatre ans après, c'est-à-dire, la quatrième année de Joakim (3), Nabopolassar, roi de Babylone, chargea son fils Nabucodonosor, associé à l'empire, de prendre la ville, qui était défendue par une garnison égyptienne, et d'assujettir le gouverneur de Phénicie, qui s'était révolté contre lui (4). Nabucodonosor partit à la tête des armées chaldéennes, battit l'armée égyptienne sous les murs de Karkemisch et s'empara de tout le pays qui était entre l'Euphrate et le Nil; en sorte que le pharaon, resserré dans les limites de son royaume, n'osa plus en sortir (5). C'est cette dernière action que Jérémie prédit ici, peu de temps après la mort de Josias, roi de Juda; c'est-à-dire, pendant que Nécho était encore occupé à la guerre sur l'Euphrate. Il décrit les mouvements et les ravages de l'armée égyptienne aux versets 7, 8 et 9, et il prédit la défaite de cette armée en garnison à Karkemisch et des forces que Nécho envoya pour la secourir, aux versets 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12.

§. 3. PRÆPARATE SCUTUM ET CLYPEUM. On pourrait traduire l'hébreu (6) par : *Préparez le*

(1) Jerem. 1. 5.

(2) iv. Reg. xxiii. 29. et II. Par. xxxv. 20.

(3) Vide Usser. ad an. 3397. et confer Jerem. xxvi. 1. et Dan. 1. 1.

(4) Beros. rerum Chald. lib. iii. apud Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. et ipse Joseph. ibid. c. 7. p. 336. Τὴν Βαβυλωνίων ἀρχὴν παραλαβὼν Ναβουγοδονόζωρος, ὑπὸ τὸν αὐτὸν

καρὸν μετὰ μεγάλης παρασκευῆς ἐπὶ Καρχαδίωσιν ἀναβαίνει πόλιν, etc.

(5) iv. Reg. xxiv. 7. Et ultra non addidit rex Ægypti ut egrederetur de terra sua : tulerat enim rex Babylonis a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphratem, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

(6) הַצַּו הַזֶּה

4. Jungite equos, et ascendite, equites; state in galeis, polite lanceas, induite vos loriceis.

5. Quid igitur? vidi ipsos pavidos, et terga vertentes, fortes eorum cæsos; fugerunt conciti, nec respexerunt: terror undique, ait Dominus.

6. Non fugiat velox, nec salvari se putet fortis: ad aquilonem juxta flumen Euphraten victi sunt, et ruerunt.

7. Quis est iste, qui quasi flumen ascendit, et veluti fluviorum intumescunt gurgites ejus?

8. Ægyptus fluminis instar ascendit, et velut flumina movebuntur fluctus ejus, et dicit: Ascendens operiam terram; perdam civitatem, et habitatores ejus.

4. Attelez vos chars de guerre; cavaliers, montez sur vos coursiers; mettez vos casques, faites reluire vos lances, revêtez-vous de vos cuirasses;

5. Mais quoi! je les vois tout effrayés; ils tournent le dos; les plus vaillants sont taillés en pièces; ils se précipitent dans la fuite, sans regarder derrière eux; la terreur les environne de toutes parts, dit le Seigneur.

6. Que les plus rapides à la course n'espèrent rien de leur fuite, et que les plus forts n'espèrent pas pouvoir se sauver; ils ont été vaincus vers l'aquilon, sur les bords de l'Euphrate; ils ont été renversés par terre.

7. Qui est celui-ci, qui s'élève comme un fleuve et qui s'enfle comme les flots des grandes rivières?

8. L'Égypte se grossit comme un fleuve, et ses vagues écumant comme celles des grandes rivières; elle dit en elle-même: Je ferai monter mes eaux, et je couvrirai toute la terre; je perdrai la ville et ceux qui l'habitent.

COMMENTAIRE

bouclier et la lance; les Septante (1), *les armes et les boucliers*. C'est une apostrophe aux Égyptiens de la garnison de Karkemisch, et à ceux de l'armée de Néchao qui viennent à leur secours: Tenez-vous prêts à combattre, l'ennemi approche.

Ÿ. 4. JUNGITE EQUOS, ET ASCENDITE, EQUITES. Il ne parle pas de cavaliers montés seuls à cheval pour combattre, suivant l'usage d'aujourd'hui; mais du char et du cocher; de celui qui montait le char, et de celui qui en conduisait les chevaux (2). Les Septante l'entendent uniquement des cavaliers (3): *Scellez vos chevaux; montez, cavaliers*.

Ÿ. 5. QUID IGITUR? VIDII IPSOS PAVIDOS. A l'approche de Nabucodonosor, ces troupes égyptiennes tombent dans la consternation, prennent l'épouvante, fuient à toute bride, et se précipitent dans leur fuite.

Ÿ. 6. NON FUGIAT VELOX, NEC SALVARI SE PUTET FORTIS. *Que les plus rapides à la course ne prennent point la fuite; cela leur sera inutile; et que les plus forts n'espèrent pas pouvoir se sauver*. En vain prenez-vous la fuite, personne de vous n'évitera la mort; les plus prompts ne le seront point assez pour se sauver, et les plus vaillants n'auront point assez de force pour résister et pour se tirer de ce péril.

AD AQUILONEM JUXTA FLUMEN EUPHRATEN VICTI SUNT. Jérémie parle d'un événement futur, comme s'il était passé. La ville de Karkemisch était au

nord, par rapport à la Judée et à l'Égypte. Josèphe (4) assure que Néchao ayant appris que Nabucodonosor était allé attaquer Karkemisch, amassa une puissante armée, et marcha pour la secourir. Il livra la bataille, la perdit, et fut obligé de s'enfuir en Égypte, laissant à Nabucodonosor tout le pays qui était entre l'Euphrate et l'Égypte, excepté la Judée seule. Ce passage de Josèphe est le commentaire naturel de l'endroit que nous expliquons. Le secours envoyé par Néchao n'y est point marqué expressément: mais il y est insinué par le discours que Jérémie adresse aux troupes de ce prince, lorsqu'il leur dit de préparer leurs armes, leurs boucliers, leurs chevaux et leurs chars.

Ÿ. 7. QUIS EST ISTE QUI QUASI FLUMEN ASCENDIT? Le prophète parle de Néchao, et représente les grands préparatifs qu'il avait faits pour aller au secours de Karkemisch. Il se flattait de repousser Nabucodonosor; il ne croyait pas que rien fût capable de résister à la force de ses armes. Jérémie le compare ici à un fleuve qui déborde. Il semble faire allusion aux inondations du Nil, qui couvrent toute l'Égypte pendant plusieurs semaines. L'Écriture représente assez souvent les grandes armées par une inondation (5).

PERDAM CIVITATEM, ET HABITATORES EJUS. Je désolerai Babylone, et tous ses habitants. Ou plutôt: Il n'y aura ni forteresse, ni ville qui soit capable de me résister.

(1) Les Septante: Οπλα και άσπίδας.

(2) Ξυριση ιγι Ξυριση ιρηκ

(3) Les Septante: Επισάξατε τούς ίππους, έπίβητε ό: ιππέης.

(4) Joseph. Antiq. lib. x. c. 7. Ναβουχοδονόζωρος έπι Καρχημισάς αναβαίνει πόλιν, πολεμείν διεγοκώς τώ τών Αιγυπτίων Νεχάω, υπό τούτω γάρ ην άπασα ή Συρία, μαθών δέ την του Βαβυλωνίου προαίρεσιν, και την ύπ' αυτώ στρατείαν ό Νεχάω; ουδέ αυτός όλιγώρεσεν, αλλά συν

πολλή χειρί τον Ναβουχοδονόζωρον άμυνόμενος, ώρητησεν έπι τον Ευσράτην. Συμβολή; δέ γενομένη; ήτηθη, και πολλές απέβαλε μυριάδας εν τη μάχη. Διατίας δέ τον Ευσράτην ό Βαβυλωνίος, την άρχη; Πηλουσου παραλαμβανει Συρίαν, πάρεξ της Ιουδαίας.

(5) Isai. viii. 8. Ibit per Judam inundans. xvii. 12. 13; xxviii. 2. 15. 17. 18. - Dan. xi. 10. Veniet properans, et inundans. - Jerem. xlvii. 2. Aquæ descendunt ab aquilone.

9. Ascendite equos, et exultate in curribus, et procedant fortes ; Æthiopia et Libyes tenentes scutum, et Lydii arripientes et jacientes sagittas.

10. Dies autem ille Domini Dei exercituum, dies ultionis, ut sumat vindictam de inimicis suis : devorabit gladius, et saturabitur, et inebriabitur sanguine eorum ; victima enim Domini, Dei exercituum, in terra aquilonis juxta flumen Euphraten.

11. Ascende in Galaad, et tolle resinam, virgo filia Ægypti ; frustra multiplicas medicamina, sanitas non erit tibi.

12. Audierunt gentes ignominiam tuam et ululatus tuus replevit terram, quia fortis impegit in fortem, et ambo pariter conciderunt.

9. Montez à cheval, courez sur vos chars de guerre, que les vaillants s'avancent, et avec eux les Éthiopiens et les Libyens armés de leur boucliers, et les Lydiens armés de leurs arcs et lançant leurs flèches.

10. Mais ce jour-là est le jour du Seigneur, du Dieu des armées ; c'est le jour de la vengeance, où il se vengera lui-même de ses ennemis ; l'épée dévorera leur chair, et s'en rassasiera, et elle s'enivrera de leur sang ; car c'est la victime du Seigneur, du Dieu des armées, qui sera égorgée au pays de l'aquilon sur le bord de l'Euphrate.

11. Montez en Galaad, et prenez du baume, ô vierge, fille de l'Égypte ; en vain vous multipliez les remèdes, vous ne guérirez point de vos plaies.

12. Le bruit de votre honteuse fuite s'est fait entendre parmi les nations ; et vos hurlements ont rempli le monde, parce que le fort a choqué le fort, et qu'ils se sont tous deux renversés par terre.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. PROCEDANT FORTES ÆTHIOPIÆ. L'hébreu (1) : *Que les vaillants*, que les guerriers, que les hommes de Kousch sortent. Le pays de Kousch désigne ici la haute Égypte. Cette expression indique que Néchao remua tout son empire et le lança sur l'Euphrate pour sauver sa conquête.

LYBIES TENENTES SCUTUM. L'hébreu (2) : *Et Poùl couvert de boucliers*. Les Septante (3) : *Les Lybiens chargés de leurs armes*. Le nom de *Puth*, ou mieux *Phcùl* ou *Poùl* se trouve parmi les enfants de Cham, fils de Noé (4). Voyez ce que nous en avons dit en cet endroit de la Genèse.

LYDII ARRIPIENTES, ET FACIENTES SAGITTAS. L'hébreu (5) : *Et les Lydiens, qui portent, et lancent leur arc* ; à la lettre, *qui jouent aux pieds leurs arcs* ; parce que, pour bander leur arc, ils mettaient le pied dessus. Voyez ce que nous avons dit des Ludim dans notre commentaire sur la Genèse (6) : Ces peuples étaient sujets de Néchao, et il leur commanda de le suivre dans son expédition contre Nabucodonosor.

ŷ. 10. DEVORABIT GLADIUS, ET SATURABITUR ; . . VICTIMA ENIM DOMINI IN TERRA AQUILONIS. C'est là au pays de l'aquilon, à Karkemisch, sur les bords de l'Euphrate, que l'armée égyptienne doit être taillée en pièces ; c'est là que cette victime doit être égorgée. Le glaive du Seigneur se réjouit déjà de tuer, de massacrer, de se rassasier de meurtres et de carnages, et de s'enivrer de sang. Cette prosopopée, où l'on représente l'épée comme quelque chose d'animé, donne une grande beauté au discours, et fait une forte impression sur l'esprit. La comparaison d'une armée défaite, à une victime égorgée, et préparée au

glaive du Seigneur, est assez commune dans l'Écriture. Ézéchiël (7) s'en sert, en parlant de la défaite de Gog et de ses troupes ; et Isaïe (8), en parlant de la désolation de l'Idumée.

ŷ. 11. ASCENDE IN GALAAD, ET TOLLE RESINAM, VIRGO FILIA ÆGYPTI. L'Écriture nous représente ordinairement les villes et les princes sous le nom de filles, ou de femmes. La fille de l'Égypte, est l'Égypte elle-même. On lui dit de prendre de la résine de Galaad, pour l'appliquer sur la plaie qu'elle a reçue à Karkemisch sur l'Euphrate. Cette résine de Galaad est célèbre dans l'Écriture (9) ; et il faut que les anciens s'en soient beaucoup servis dans leurs blessures.

SANITAS NON EST TIBI. L'hébreu porte (10) : *Vous n'avez point de remède* ; ou, l'on n'a pas mis d'appareil sur votre plaie. Elle est encore toute sanglante, et tout enflammée. Les Septante (11) : *Vous n'avez aucun secours* ; ou, vous ne ressentez aucun soulagement dans vos maux ; personne ne songe à vous soulager.

ŷ. 12. FORTIS IMPEGIT IN FORTEM ; AMBO PARITER CONCIIDERUNT. Ce verset semble insinuer que la division s'était mise parmi les Égyptiens, et que, dans leur déroute, ils avaient tourné leurs leurs armes les uns contre les autres. Mais l'hébreu exprime la chose d'une manière plus claire (12) : *Ils se sont heurtés l'un contre l'autre*, ils ont trébuché ensemble, et sont tombés tout à la fois. Deux personnes se rencontrant dans les ténèbres, et marchant l'une et l'autre avec rapidité, se heurtent violemment et se renversent. Ainsi les Égyptiens qui se sauvaient de Karkemisch, et ceux qui venaient pour les secourir, se

(1) יצאי הגבורים כוש

(2) ובוש תפשי כנן

(3) Les Septante : Καὶ Αἰθίοχαι ἀναπλισμένοι ἕκλοις.

(4) Genes. x. 6.

(5) ולודיים תפשי דרכי קשת

(6) Genes. x. 17.

(7) Ezech. xxxiv. 17.

(8) Isai. xxxiv. 6. Victima Domini in Bozra.

(9) Vide Jerem. viii. 22. et ii. 8. et Genes. xxxvii. 25.

(10) תעלה אין לך Vide Jerem. xxx. 17.

(11) Ω'φελεία οὐκ ἔστι σοί.

(12) כי גבור כשלו יחדיו נפלו שניהם

13. Verbum quod locutus est Dominus ad Jeremiam prophetam, super eo quod venturus esset Nabuchodonosor, rex Babylonis, et percussurus terram Ægypti :

14. Annuntiate Ægypto, et auditum facite in Magdalo, et resonet in Memphis, et in Taphnis dicite : Sta, et præpara te, quia devorabit gladius ea quæ per circuitum tuum sunt.

15. Quare computruit fortis tuus : non stetit, quoniam Dominus subvertit eum.

16. Multiplicavit ruentes, ceciditque vir ad proximum suum, et dicent : Surge, et revertamur ad populum nostrum, et ad terram nativitalis nosiræ, a facie gladii columbæ.

13. Parole que le Seigneur dit au prophète Jérémie, sur ce que Nabucodonosor, roi de Babylone, devait venir en Égypte, et tailler en pièces les Égyptiens.

14. Annoncez en Égypte, faites entendre la voix à Magdalo, et faites-la retentir à Memphis et à Taphnis, et dites : Présentez-vous en armes, et tenez-vous tout prêts, parce que l'épée dévorera tout ce qui est autour de vous.

15. Pourquoi les plus vaillants d'entre vous sont-ils pourris sur la terre ? Ils n'ont pu demeurer fermes, parce que le Seigneur les a renversés.

16. Ils sont tombés en foule ; ils ont été terrassés les uns sur les autres, et ils ont dit : Allons, retournons à notre peuple et au pays de notre naissance, et fuyons de devant l'épée de la colombe.

COMMENTAIRE

sont rencontrés, et se sont frappés avec impétuosité.

§. 13. VERBUM QUOD FACTUM EST AD JEREMIAM, SUPER EO QUOD VENTURUS ESSET NABUCHODONOSOR. Voici une nouvelle prophétie contre l'Égypte. La précédente regardait une guerre étrangère, qui devait se passer hors de l'Égypte. Celle-ci doit avoir pour théâtre l'Égypte même, et pour acteurs le même Nabucodonosor d'un côté, et de l'autre, Apriès ou Ouhabrâ, petit-fils de Néchao, dont on vient de parler. Cette seconde guerre d'Égypte n'arriva qu'environ trente-cinq ans après celle-ci, environ seize ans après la prise de Jérusalem. Nous avons déjà vu cette guerre marquée au chapitre XLIV, 30 et on la verra encore dans Ezéchiël, chapitres XXIX, XXX, XXXI.

§. 14. DEVORABIT GLADIUS EA QUÆ PER CIRCUITUM TUUM SUNT. Les Septante (1) : *Le glaive a dévoré votre germe*, ou votre *smilax*, herbe qui s'entortille autour des plantes, dit Théodoret (2). C'est une espèce de lierre. Mais l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, et les autres interprètes lisent (3) : *Tout ce qui est autour de vous*. Préparez-vous, terre d'Égypte ; votre tour est venu. Le glaive du Seigneur a consumé tous les pays qui vous environnent : la Phénicie, la Syrie, la Judée, l'Idumée, les terres de Moab et d'Ammon ; il vient à présent contre vous. En effet, Nabucodonosor réserva l'Égypte pour la dernière de ses conquêtes (4).

§. 15. QUARE COMPUTRUIT FORTIS TUUS ? Jérémie semble faire allusion à ce qui était arrivé à Néchao devant Karkemisch. Ce prince y avait perdu la meilleure partie de ses troupes. La suite confirme ce sentiment, verset 16 : *Ils sont tombés en foule ; ils ont été terrassés les uns sur les autres ; ils ont*

dit : Allons, retournons dans notre pays, fuyons l'épée de ce ravageur. Mais ce passage peut s'appliquer à une autre déroute. Jérémie désigne peut-être ici la vaine entreprise du pharaon, qui sortit de son pays pour venir au secours de Jérusalem, assiégée par Nabucodonosor. Son armée fut battue et obligée de se retirer dans son pays (5). Cette dernière explication nous paraît la meilleure.

Les Septante (6) : *D'où vient que votre Apis s'est enfui, que ce taureau choisi n'est point demeuré en place ?* Tout le monde sait que les Égyptiens adoraient un taureau, qu'ils choisissaient avec beaucoup de cérémonies, et qu'ils appelaient *Apis*. C'était une des principales divinités du pays. L'hébreu (7) *Abir*, qui signifie fort, vigoureux, puissant, est une épithète qui convient fort bien au taureau, et à un taureau tel qu'*Apis*, qui était choisi parmi les plus beaux du pays. Jérémie dit donc ironiquement aux Égyptiens : Où est donc votre Dieu Apis ? Qu'est-il devenu ? D'où vient qu'il a pris la fuite devant vos ennemis, sans oser seulement les attendre ? Ce sens n'est pas à mépriser.

§. 16. MULTPLICAVIT RUENTES ; CECIDIT VIR AD PROXIMUM SUUM. C'est ce qui arriva, lorsque Nabucodonosor vint attaquer l'armée d'Ouhabrâ, qui avait voulu secourir la ville de Jérusalem. L'armée égyptienne fut battue et mise en fuite. Le nombre des morts fut grand ; et les Égyptiens s'enfuirent tous en déroute dans leur pays. Chacun disait : *Fuyons dans notre pays, etc.*

A FACIE GLADII COLUMBÆ. Ou plutôt, selon l'hébreu (8) : *Fuyons devant l'épée du destructeur* ; devant Nabucodonosor, qui est déjà nommé de ce nom plus haut, xxv, 38, où l'on peut voir les

(1) Κατέφαγεν μήλαιρα τὴν σμίλακα σοῦ.

(2) Theodoret. Σμίλαξ δὲ βοτανὴ τίς ἐστι συμπλεγομένη τοῖς παραφυσμένοις φυτοῖς. Chrysost. apud Nobil. Βοτάνη ἐστὶ πάντα κατατρούγουσα.

(3) כּוּ אֶבְרַת סְבִיבֶיךָ כּוּ אֶבְרַת סְבִיבֶיךָ. (4) Voyez Joseph. Antiq. l. x. c. 11. et Ezéch. xxix, 18. 19. 20.

(5) Voyez Jerem. xxxviii, 5. et Ezéch. xxx, 21. 22.

(6) Διατί ἐφύγεν ἀπὸ σοῦ ὁ Ἄπις ; ὁ μύτηρ ; ὁ ἐκλεκτός σοῦ οὐκ ἔμεινεν. Complut. non habet Ἄπις.

(7) כּדּוּעַ כּסּפּוּרִיךָ אַבִּירִיךָ

(8) כּפּנֵי חַרְבּ הַיּוֹנָה

17. *Vocate nomen Pharaonis, regis Ægypti : Tumultum adduxit tempus.*

18. *Vivo ego (inquit rex, Dominus exercituum nomen ejus), quoniam sicut Thabor in montibus, et sicut Carmelus in mari, veniet.*

19. *Vasa transmirationis fac tibi, habitatrix filia Ægypti; quia Memphis in solitudinem erit, et deseretur, et inhabitabilis erit.*

20. *Vitula elegans atque formosa Ægyptus; stimulator ab aquilone veniet ei.*

21. *Mercenarii quoque ejus, qui versabantur in medio ejus quasi vituli saginati, vorsi sunt, et fugerunt simul, nec stare potuerunt, quia dies interfectionis eorum venit super eos, tempus visitationis eorum.*

17. *Appelez à l'avenir le pharaon, roi d'Égypte : Le-temps-a-apporté-le-tumulte.*

18. *Je jure par moi-même, dit le roi qui a pour nom le Seigneur des armées, que Nabucodonosor paraîtra comme le Thabor entre les montagnes, et comme le mont Carmel qui commande à la mer.*

19. *O fille habitante de l'Égypte, préparez ce qui doit vous servir dans votre captivité, parce que Memphis sera réduite en un désert; elle sera abandonnée, et elle deviendra inhabitable.*

20. *L'Égypte est comme une génisse belle et agréable; celui qui doit la piquer avec l'aiguillon viendra du pays du nord.*

21. *Les soldats étrangers qu'elle entretenait, qui étaient au milieu d'elle comme des veaux qu'on engraisse, se sont tournés tout d'un coup, et ont pris la fuite, sans pouvoir demeurer fermes; parce que le temps était venu où ils devaient être égorgés, le temps où Dieu devait les visiter.*

COMMENTAIRE

diverses explications de ce passage. Les Septante (1) : *Fuyez devant l'épée des Grecs*. Ils ont pris l'hébreu *Iōnāh*, ou *Ionēh*, comme signifiant les Ioniens, ou les Grecs.

ŷ. 17. *VOCATE NOMEN PHARAONIS : TUMULTUM ADDUXIT TEMPUS*. Voici le nom qu'on lui donnera désormais : Le temps de la vengeance est venu, et tout est rempli de trouble et de confusion. On donne divers sens à l'hébreu (2) : On appellera le pharaon : *Le roi turbulent a quitté son poste*; il a été chassé du lieu qu'il avait conquis, de Karkemisch. Autrement : On l'appellera : *Le turbulent qui laisse passer l'occasion*. Il fait grand bruit, grand fracas, grands préparatifs; et tout cela n'aboutit à rien. Il a amassé une armée nombreuse; il a promis de secourir Sédécias; il s'est mis en campagne; il s'est montré; il s'est retiré sans rien faire. On peut aussi traduire avec le syriaque (3) : *Appelez-le : Le perturbateur, qui dérange les temps*, qui renverse l'état de l'Égypte, et la rend, de belle et d'heureuse qu'elle était, un des plus malheureux royaumes du monde. Les Septante (4) ont conservé les termes de l'original : *Appelez pharaon Néchao roi d'Égypte, Saon Ecbir Emoed* : mais ils ajoutent *Néchao*, qui n'est pas dans le texte hébreu. Et il est fort douteux qu'il s'agisse ici de Néchao. Nous avons donné ces diverses traductions pour ce qu'elles valent, mais nous préférons traduire avec M. le chanoine Bodin : *Là, ils se sont écriés : Pharaon, roi d'Égypte! le temps marqué nous a amené le tumulte*.

ŷ. 18. *SICUT THABOR IN MONTIBUS, ET SICUT CARMELUS IN MARI, VENIET*. Mes paroles et mes

menaces sont aussi invariables, que le Thabor et le Carmel sont immobiles (5). Comme le Thabor a dominé, et dominera en tout temps les montagnes voisines, et que le Carmel défie les vents et les flots sur les côtes de la Méditerranée; ainsi mes paroles demeurent les mêmes, malgré toutes les révolutions des temps, et les efforts des hommes.

ŷ. 19. *VASA TRANSMIRATIONIS FAC TIBI*. Ramassez vos hardes, faites votre paquet; vous serez bientôt conduite à Babylone. Ézéchiél, pour figurer aux Juifs leur prochaine captivité, reçoit ordre de Dieu, comme ici la fille de l'Égypte, de se disposer à partir pour une terre étrangère et de mettre ses habits en un paquet (6) : *Fac tibi vasa transmirationis, et transmigrabis per diem coram eis... et efferes foras vasa tua, quasi vasa transmigrantis*. Les Égyptiens furent menés en captivité par Nabucodonosor, de même que les Juifs. Le fragment de tablette du musée britannique déjà cité (7), parle de quinze mille soldats; mais on ne sait rien de la population, car les lignes suivantes n'existent plus.

ŷ. 20. *VITULA ELEGANS ÆGYPTUS;... STIMULATOR AB AQUILONE VENIET EI*. C'est une génisse indomptée qui regimbe; je lui enverrai un laboureur vigoureux et hardi, qui la mettra sous le joug et la fera marcher à coups d'aiguillon. Ce sera Nabucodonosor qui domptera l'Égypte. C'est lui qui vient du côté de l'aquilon. Il est continuellement désigné dans l'Écriture par ce caractère.

ŷ. 21. *MERCENARIJ EJUS*. *Les soldats étrangers* qu'elle entretenait, ont pris la fuite comme les autres. Ouhabrà entretenait des troupes étran-

(1) Les Septante : Από προσώπου μαχάραις ἑλληνικῆς.

(2) וַיִּפְּחֵהוּ בַיַּד הַיָּמִינִים בְּיַד הַיָּמִינִים בְּיַד הַיָּמִינִים

(3) *Syr. apud Theodoret.* Καλέσατε τὸ ὄνομα αὐτοῦ, τὰ βῆτα των, καὶ καιροὺς παραφέρων.

(4) *Sept. apud Theodoret.* Καλέσατε τὸ ὄνομα Φαραώ Νεχάω βασιλέως Αἰγύπτου Σαών Εἰβήρι Εἰμωήδ. *Edit.*

rom. Σαών Εἰβήρι Μωήδ. *Complut.* Σαών Εἰβήρι Μωήδ. *Sym.* Σαίρος παρεγένετο, *tempus præerit.* *Aqu.* Παράγαγε ὁ καιρός.

(5) *Grot. Vat. Menoch. Tir. alii.*

(6) *Ezech. xii. 3. 4. 5. 6. 7.*

(7) Chapitre xxv. 20.

22. Vox ejus quasi æris sonabit ; quoniam cum exercitu properabunt, et cum securibus venient ei quasi cædentes ligna.

23. Succiderunt saltum ejus, ait Dominus, qui supplicari non potest : multiplicati sunt super locustas, et non est ei numerus.

24. Confusa est filia Ægypti, et tradita in manus populi aquilonis.

22. La voix de l'Égypte retentira comme la trompette ; car ils marcheront en hâte avec une grande armée, et ils viendront avec des cognées, comme ceux qui vont abattre des arbres.

23. Ils couperont par le pied, dit le Seigneur, les grands arbres de sa forêt, qui étaient sans nombre ; leur armée sera comme une multitude de sauterelles qui est innombrable.

24. La fille d'Égypte est couverte de confusion, et elle a été livrée entre les mains du peuple d'aquilon.

COMMENTAIRE

gères. Il avait environ trente mille Cariens et Ioniens, qui combattirent pour lui contre Ahmès, près de la ville de Memphis (1) : mais ils furent vaincus, et Ouhabrà fait prisonnier. C'est ce que nous apprenons d'Hérodote, qui, comme on l'a déjà remarqué, ne connaissait point l'histoire de Nabucodonosor, ni son expédition contre l'Égypte. Mais il nous suffit de savoir en cet endroit qu'Ouhabrà avait à sa solde des soldats étrangers. Jérémie nous dit qu'ils lâcheront le pied devant l'armée de Nabucodonosor.

ÿ. 22. VOX EJUS QUASI ÆRIS SONABIT. Sa voix, la voix de la fille de l'Égypte (2), retentira comme le bruit de l'airain. Elle jettera des cris aussi perçants que ceux de l'airain, qui résonne lorsqu'on le frappe. Les Septante (3) : Sa voix sera comme celle d'un serpent qui siffle. Elle n'osera même éclater en pleurs et en plaintes ; elle jettera des sifflements, plutôt que des cris. Isaïe (4) décrit à peu près de même les gémissements de Jérusalem : Vous serez humiliée ; vous parlerez comme du fond de la terre ; on entendra votre voix sortir d'un creux, comme celle d'une pythonisse ; vous parlerez bas, en sorte qu'on ne pourra presque pas vous entendre. Michée parle aussi du deuil du dragon (5) : Faciam luctum quasi draconum. Mais le mot hébreu est différent ; et on ne croit pas qu'il parle des dragons proprement dits.

CUM SECURIBUS VENIENT EI QUASI CÆDENTES LIGNA. On se servait autrefois à la guerre de haches ; et les peuples barbares n'allaient guère sans cela. Les Chaldéens viendront dans l'Égypte armés de haches, comme pour abattre une forêt ; ils couperont en effet par le pied, comme de grands arbres, ces rois et ces princes si puissants, ces guerriers si vaillants, ces places si fortes, ces villes si belles et si peuplées. On voit dans d'autres endroits des prophètes, la même expression d'une armée comparée à une troupe d'ouvriers qui vont abattre une forêt (6).

ÿ. 23. MULTIPLICATI SUNT SUPER LOCUSTAS. Leur armée, l'armée des Chaldéens, sera comme une multitude de sauterelles, qui ronge tout dans les lieux où elle s'arrête. Cette comparaison est frappante pour les Orientaux, car, dans les pays chauds, on voit souvent des nuées de sauterelles, qui s'abattent sur un pays et qui le ravagent comme si le feu y avait passé. Voyez ce qu'on a dit sur Joël. L'Écriture compare souvent une armée aux nuées de sauterelles (7).

L'Égypte est considérée ici comme une forêt, et ses ennemis devaient venir avec des cognées pour en couper et en abattre les arbres. Ce langage figuré marque admirablement la facilité avec laquelle les troupes de Nabucodonosor devaient défaire les Égyptiens, détruire leurs villes et se rendre maîtres de tout le pays. Car des gens qui viennent avec des cognées abattre des arbres, n'ont point d'ennemis à combattre et font tomber sans résistance à coups de hache les arbres qu'ils veulent couper. C'est ainsi que le roi de Babylone étant envoyé de Dieu comme le ministre de la justice en Égypte, abattit sans opposition une grande multitude de peuples et de villes ; et parmi ces peuples, les fugitifs de Juda, qui avaient voulu, malgré sa défense, chercher un asile dans ce pays. Et c'est sous cette même figure que le divin précurseur de Jésus-Christ nous représente, dans l'évangile, tous les hommes au temps de son avènement, lorsqu'il disait que la cognée était déjà à la racine de l'arbre (8) ; et que tout arbre qui ne portait point de bon fruit serait coupé et jeté au feu. On pouvait donc regarder alors toute l'Égypte, comme une forêt d'arbres stériles et infructueux, que Dieu condamna à être coupés par Nabucodonosor et à être consumés. Et c'est aussi le partage d'une quantité innombrable d'arbres inutiles, qui sont encore aujourd'hui condamnés par la justice de Dieu à être coupés, après qu'ils ont paru élevés aux yeux des hommes ; ce qui nous

(1) Herodot. lib. II. c. 163.

(2) קרה כנחש לך

(3) Φωνὴ ἄστρης ὡς ὄφρατος σαρζοντός.

(4) Isai. XXI. 4.

(5) Mich. I. 8.

(6) Isai. XXXVII. 14 ; XLIV. 14. - Zach. XI. 2. et maxime Ezéch. XXXI. 3. et seq.

(7) Judic. VI. 5 ; VII. 12. - Judith. II. 11. etc.

(8) Matth. III. 10.

25. Dixit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego visitabo super tumultum Alexandriæ, et super Pharaonem, et super Ægyptum, et super deos ejus, et super reges ejus, et super Pharaonem, et super eos qui confidunt in eo.

26. Et dabo eos in manus quærentium animam eorum, et in manus Nabuchodonosor, regis Babylonis, et in manus servorum ejus ; et post hæc habitabitur sicut diebus pristinis, ait Dominus.

27. Et tu ne timeas, serve meus Jacob ; et ne paveas, Israel, quia ecce ego salvum te faciam de longinquo, et semen tuum de terra captivitatis tuæ ; et revertetur Jacob, et requiescet, et prosperabitur, et non erit qui exterreat eum.

25. Le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, a dit : Je vais visiter le tumulte d'Alexandrie. Je visiterai le pharaon et l'Égypte, ses dieux et ses rois, le pharaon et ceux qui mettent leur confiance en lui.

26. Je les livrerai entre les mains de ceux qui cherchent à leur ôter la vie, entre les mains de Nabucodonosor, roi de Babylone, et entre les mains de ses serviteurs ; et, après cela, je ferai encore habiter l'Égypte comme elle était autrefois, dit le Seigneur.

27. Et quant à vous, Jacob, mon serviteur, ne craignez point : et vous Israël, ne vous épouvantez point, parce que, quelque loin que vous soyez, je vous sauverai, et je tirerai vos enfants du pays où vous êtes captifs : Jacob reviendra, il se reposera en paix ; tout lui réussira heureusement, et il n'y aura plus personne qui lui donne de la crainte.

COMMENTAIRE

obligé à travailler de toutes nos forces, avec le secours du Seigneur, à porter de dignes fruits de pénitence, afin d'éviter le coup funeste de cette cognée évangélique qui menace tous les cœurs impénitents.

ÿ. 25. VISITABO SUPER TUMULTUM ALEXANDRIÆ. On sait que la ville d'Alexandrie ne fut bâtie que longtemps après Jérémie et après Nabucodonosor. Saint Jérôme semble avoir été persuadé qu'en la place où est aujourd'hui Alexandrie, était auparavant la ville de Nô-Ammon, dont parle ici le prophète ; puisqu'il la traduit toujours par Alexandrie : mais l'histoire nous apprend que cette ville fut bâtie près de Rachotis, qui était sur le port (1). Les Septante (2) : *Je vais me venger d'Ammon, son fils, sur l'Égypte*. Ammon était le grand dieu de Thèbes. Jérémie l'appelle le fils de l'Égypte ; parce que, dit Théodoret, c'était un dieu de sa façon. Le Seigneur va venger sur les Égyptiens le culte idolâtre d'Ammon, qu'il ne peut pas venger sur Ammon lui-même, qui n'est rien. Mais la plupart croient que le prophète parle ici de la ville de Nô-Ammon. L'hébreu à la lettre (3) : *Je vais visiter sur le peuple de Nô* : נֹ Nô ou Nâ est Thèbes, nommée Ni'a dans les inscriptions cunéiformes. C'est la même ville qui est appelée Nô-Ammon dans le prophète Nahum.

ET SUPER DEOS EJUS, ET SUPER REGES EJUS. On a déjà vu les mêmes menaces (4) contre les dieux et les temples d'Égypte. Peut-être que les rois dont parle ici Jérémie, sont les successeurs d'Ouhabrâ ou Apriès, que les rois de Babylone devaient traiter indignement dans les guerres

suyvantes. Ouhabrâ fut mis à mort par Nabucodonosor ou par le peuple d'Égypte, si l'on en croit Hérodote (5). Le corps d'Ahmès, successeur d'Ouhabrâ, fut tiré de son tombeau par Cambyse ; et, après avoir été traité ignominieusement, frappé même de verges, comme s'il eût été encore vivant, il fut brûlé et réduit en cendres (6). Psamétik III, qui avait succédé à Ahmès, après avoir été vaincu par le même Cambyse, et chargé de chaînes comme le dernier des captifs, vit de ses yeux sa fille réduite au rang des esclaves, et contrainte d'aller puiser de l'eau avec les autres servantes ; et son fils aîné, la corde au cou et un bridon dans la bouche, conduit au supplice avec deux mille Égyptiens (7). Psamétik lui-même fut obligé, quelque temps après, de se donner la mort, en buvant du sang de taureau. Voilà de quoi vérifier les prédictions de Jérémie contre les rois d'Égypte.

POST HÆC HABITABITUR SICUT DIEBUS PRISTINIS. Ézéchiél fixe la durée de la désolation de l'Égypte à quarante ans (8). Si l'on ne commence ces quarante ans qu'à la guerre de Nabucodonosor contre Ouhabrâ, on ne pourra guère les finir avant la quatrième ou la cinquième année de Cyrus à Babylone. Mais si l'on veut en fixer le commencement au temps de la guerre d'Ouhabrâ contre les Cyrénéens, et à la révolte des Égyptiens contre lui, on pourra aisément trouver quarante ans jusqu'à la première année de Cyrus à Babylone (9).

ÿ. 27. SALVUM TE FACIAM DE LONGINQJO. Je vous tirerai de votre captivité, quelque éloigné

(1) Strabo. lib. xvii. Κατοικίαν δ' αὐτοῖς ἔδοσαν τὴν προσαγορευομένην Ραχότιν ἢ νῦν μὲν τῆς Ἀλεξάνδρειων πόλεως ἔστι μέρος, τὸ ὑπερκαίμενον τῶν νεωρῶν. Et Plin. lib. v. c. 10. Alexandria..... juxta Mareotim lacum, qui locus antea Rachotes nominabatur.

(2) Ἰδοὺ ἐγὼ ἐκδικῶ τὸν Ἀμμὼν υἱὸν ἁλτῆς ἐπὶ Ἀιγύπτου. Les mêmes interprètes sur Ezech. xxx. 14. 16. traduisent Nô-Ammon, par Diospolis, et au verset 15, par Memphis.

(3) הנני בוקד אל ארון בנא

(4) Jerem. xlii. 12. 13. Vide et Ezech. xxx. 13.

(5) Herodot. lib. ii. c. 169.

(6) Idem. lib. iii. c. 16.

(7) Idem. lib. iii. 14.

(8) Ezech. xxix. 14.

(9) Herodot. lib. ii. c. 161. 162. et seq.

28. Et tu noli timere, serve meus Jacob, ait Dominus, quia tecum ego sum, quia ego consumam cunctas gentes ad quas ejeci te; te vero non consumam, sed castigabo te in iudicio, nec quasi innocenti parcam tibi.

28. N'ayez point peur, vous, mon serviteur Jacob, dit le Seigneur, parce que je suis avec vous; car je perdrai tous les peuples parmi lesquels je vous ai banni; et pour vous, je ne vous perdrai point; mais je vous châtierai avec une juste modération, sans néanmoins vous épargner, comme si vous étiez innocent.

COMMENTAIRE

que vous soyez de votre pays. Cela arriva la première année de Cyrus (2). Le Seigneur, à l'occasion de la promesse qu'il fait à l'Égypte de la rétablir, parle ici du rappel des Juifs, quoique le principal sujet de la prophétie soit l'Égypte et non pas la Judée.

ÿ. 28. CONSUMAM OMNES GENTES AD QUAS EJECI TE : TE VERO NON CONSUMAM ; SED CAS-

TIGABO TE IN JUDICIO. Je ne vous laisserai point impuni; je vous châtierai comme la justice le demande; mais je ne vous perdrai point, je ne vous exterminerai point, je ne vous abandonnerai point pour toujours, comme j'ai fait à ces peuples, au milieu desquels vous êtes en exil. Ils périront sans ressource; mais je vous rétablirai. Voyez la même expression, chapitre xxx, 11.

(1) 1. *Esd.* 1. 1.

CHAPITRE XLVII

Prophétie de l'expédition de Nabucodonosor contre les Philistins, après la prise de Jérusalem.

1. Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam prophetam contra Palæstinos, antequam percuteret Pharao Gazam.

2. Hæc dicit Dominus : Ecce aquæ ascendunt ab aquilone, et erunt quasi torrens inundans, et operient terram et plenitudinem ejus, urbem et habitatores ejus. Clamabunt homines, et ululabunt omnes habitatores terræ,

3. A strepitu pompæ armorum, et bellatorum ejus, a commotione quadrigarum ejus, et multitudine rotarum illius. Non respexerunt patres filios manibus dissolutis,

4. Pro adventu diei in quo vastabuntur omnes Philisthim, et dissipabitur Tyrus, et Sidon, cum omnibus reliquis auxiliis suis; depopulatus est enim Dominus Palæstinos, reliquias insulæ Cappadociæ.

1. Parole du Seigneur au prophète Jérémie contre les Philistins, avant que le pharaon prit Gaza.

2. Voici ce que dit le Seigneur : De grandes eaux s'élèvent de l'aquilon : elles seront comme un torrent qui inondera les campagnes, qui couvrira la terre et tout ce qu'elle contient, les villes et tous ceux qui les habitent. Les hommes crieront, et tous ceux qui sont sur la terre pousseront des hurlements,

3. A cause du bruit éclatant des armes, et des cris des gens de guerre, à cause de l'agitation de ses chars, et de la multitude de leurs roues. Les pères n'ont pas seulement regardé leurs enfants, tant leurs bras étaient abattus,

4. Parce que le jour est venu auquel tous les Philistins doivent être ruinés, auquel Tyr et Sidon seront détruites, avec tout ce qui était venu à leur secours ; car le Seigneur a mis au pillage les peuples de la Palestine, les restes de l'île de Cappadoce.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. CONTRA PALÆSTINOS, ANTEQUAM PERCUTERET PHARAO GAZAM. Le membre de phrase : *Antequam percuteret Pharao Gazam*, n'est reproduit ni dans les Septante ni dans l'arabe, et des commentateurs doutent qu'il soit authentique. En l'admettant comme tel, on ne sait de quel pharaon il s'agit ; on croit pourtant généralement qu'il s'agit de Nécho. Avant de s'aventurer en Syrie et jusque sur les rives de l'Euphrate, il dût nécessairement faire la conquête du pays des Philistins.

ŷ. 2. ECCE AQUÆ ASCENDUNT AB AQUILONE. Voici l'armée de Nabucodonosor, qui vient comme un déluge qui couvrira le pays des Philistins. On a souvent vu cette expression d'une armée comparée à une inondation.

ŷ. 3. A STREPITU POMPÆ ARMORUM, ET BELLATORUM EJUS. Le bruit seul effrayera tellement les hommes, qu'ils ne pourront résister. L'hébreu (1) : *Par le bruit de la marche de la corne du pied de ses forts*. Par le bruit de ses chevaux, de ses chars, etc. Les Septante (2) : *Par le bruit de son impétuosité, par le grand nombre de ses armes*.

NON RESPEXERUNT PATRES FILIOS, MANIBUS DISSOLUTIS. Chacun est occupé de son propre danger, et ne pense point à ses plus proches. Comparez ce passage à Michée, VII, 5, 6, et

Jérém. IX, 4, et Matth. X, 35, 36. Souvent, dans les dangers extrêmes, les meilleurs amis et les plus proches parents abandonnent et sacrifient leurs amis, leurs parents, pour se mettre eux-mêmes à couvert. La vue des derniers malheurs étouffe la tendresse, trouble l'esprit, et fait oublier les bienséances.

ŷ. 4. DISSIPABITUR TYRUS, ET SIDON, CUM OMNIBUS RELIQUIS AUXILIIS SUIS. *Tyr et Sidon seront détruites, avec tout ce qui était venu à leur secours* ; avec les Philistins leurs alliés, car c'est d'eux apparemment que le prophète veut parler ici. Quant à la destruction de Tyr, on peut voir Ézéch. XXVI, XXVII, XXVIII, et Jérém. XXV, 22. Ce fut sous Nabucodonosor que Tyr fut prise, et qu'elle souffrit les maux dont Jérémie la menace ici.

Pour Sidon, il semblerait qu'elle aurait été épargnée par ce prince, et qu'elle aurait, par une secrète jalousie, abandonné Tyr, sa voisine et sa fille, dans ce pressant besoin. C'est ce qu'Isaïe semble insinuer par ces mots (3) : *Erubescet Sidon, ait mare, fortitudo maris, etc.* Mais Sidon n'échappa point à la colère de Dieu, qu'elle s'était si justement attirée par sa cruauté contre les Juifs durant leurs disgrâces (4). Elle se révolta contre

(1) בקל שעתה פרקות אביריו

(2) Ἀπὸ φωνῆς ὀργμῆς αὐτοῦ, ἀπὸ τῶν ὄπλων τῶν πολλῶν αὐτοῦ.

(3) Isai. xxiii. 4.

(4) Joël. iii. 4. 5. - Ezéch. xxviii. 24.

5. Venit calvitium super Gazam, conticuit Ascalon, et reliquiae vallis earum. Usquequo concideris?

6. O mucro Domini, usquequo non quiesces? Ingredere in vaginam tuam, refrigerare, et sile.

5. Gaza s'arrache les cheveux; Ascalon est dans le silence avec ce qui lui reste de sa vallée; jusqu'à quand vous ferez-vous des incisions?

6. O épée du Seigneur, ne te reposeras-tu jamais? Rentre en ton fourreau, refroidis-toi, et ne frappe plus.

COMMENTAIRE

Artaxerxès Ochus. Irrités des outrages qu'ils avaient soufferts de la part des gouverneurs envoyés par ce prince (1), les Sidoniens engagèrent dans leur parti le roi d'Égypte, et firent souffrir mille indignités aux officiers perses, dont ils avaient été maltraités. Ochus assembla une armée de trois cent mille hommes de pied, et de trente mille chevaux, et marcha contre les Sidoniens. Mentor, que ceux-ci avaient mis à la tête de leur armée, les trahit, et promit de les livrer à Artaxerxès. Tennès même, leur roi, entra dans ce noir complot. Il sortit de la ville avec cent des principaux sénateurs, qu'il exposa aux traits des Perses, comme étant les chefs de la rébellion. Les Sidoniens envoyèrent après cela cinq cents personnages de distinction, avec des branches d'oliviers, et en habits de suppliants, pour demander la paix. Ils furent percés de flèches comme les premiers. Avant l'arrivée des Perses, les Sidoniens avaient mis le feu à tous leurs vaisseaux, afin que personne ne pût se sauver pendant le siège; ne voyant plus aucun salut à espérer, ils prirent une résolution de désespoir, qui fut de se brûler avec leurs femmes et leurs enfants dans leurs maisons. Ce projet funeste fut exécuté avec tant de brutalité, qu'il périt, dit-on, plus de quarante mille personnes dans les flammes. On voyait couler l'or et l'argent mêlés avec les cendres de cette malheureuse ville; et le roi Ochus en vendit pour plusieurs talents. Ainsi furent exécutées les prédictions de Joël (2), de Jérémie (3), d'Ézéchiël (4), et d'Isaïe (5).

PALÆSTHINOS, RELIQUIAS INSULÆ CAPPADOCIÆ. Au lieu de Cappadoce, le texte hébreu (6) lit ici, *l'île de Caphtor*, ou île de Crète. Voyez ce que nous en avons dit dans la Genèse, x, 14.

§. 5. VENIT CALVITIUM SUPER GAZAM. *Gaza s'arrache les cheveux*, comme dans le deuil et dans les calamités extraordinaires (7). On peut traduire l'hébreu (8): *Gaza a les cheveux coupés*; elle est chauve; elle est réduite en captivité; elle a les cheveux rasés comme une esclave. Le premier sens, qui l'explique du deuil, est plus suivi.

Les Égyptiens, si voisins de la Palestine, se rasiaient la tête et tout le poil du corps, dans certaines cérémonies lugubres.

CONTICUIT ASCALON. Elle est dans la tristesse et dans la douleur; accablée de honte, de peine et de chagrin. Le silence se prend souvent pour la solitude ou pour la captivité, pour la désolation. Les Septante (9): *Ascalon est rejetée*, abandonnée, délaissée.

ET RELIQUIÆ VALLIS EARUM. *Et les restes de leur vallée*; de la vallée de ces deux villes, Gaza et Ascalon. Elles étaient assez voisines, et situées dans une longue plaine, qui s'étendait sur la Méditerranée. Cette vallée est dans un morne silence, de même que les villes qui y sont situées. La frayeur a jeté tous ses habitants dans la consternation, dans une inaction et une stupidité qui les rendent immobiles comme des rochers. Ou plutôt: Toute cette vallée est déserte et abandonnée. On peut joindre ceci à ce qui suit: *Reste de la vallée de Gaza et d'Ascalon, jusqu'à quand vous ferez-vous des incisions?* Comme on en faisait dans le deuil, ainsi qu'on l'a montré ailleurs (10). Ce sens paraît le plus naturel. Les Égyptiens se frappaient violemment, et se faisaient des égratignures dans le deuil (11). Les Septante (12): *Orestes d'Énakim, jusqu'à quand vous frapperez-vous?* On sait que les Énakim, ou Énacim, étaient une race de géants fort célèbres dans la terre de Canaan (13). Leur principale demeure était à Hébron et aux environs (14), assez près de Gaza et d'Ascalon. Il y eut aussi des géants parmi les Philistins; et, sous les règnes de Saül et de David, on en vit un assez grand nombre. C'est peut-être ce qui a fait croire aux Septante que l'on parlait ici des Philistins, comme d'un reste des Énacim. Mais il est plus probable que tout cela ne vient que d'une faute de copiste, les traducteurs grecs ayant lu dans leur texte (15) *Énaqim*, au lieu d'*Imeqâm*.

§. 6. O MUCRO DOMINI, USQUEQUO NON QUIESCES? Nabucodonosor était en quelque sorte le

(1) Diodor. An. II. Olymp. 177.

(2) Joël. III. 45.

(3) Jerem. XXV. 22; XLVII. 4.

(4) Ezech. XXVIII. 21. 22.

(5) Isai. XXIII. 4. 12.

(6) את פלשתים שארית אי כפתור

(7) Vide Deut. XIV. 1. - Isai. III. 24; XV. 23; XXII. 12. et Jerem. XLVIII. 37. - Ezech. VII. 18. etc.

(8) באה קרחה אל עזה

(9) Ἀπερρίφη Ἀσκαλών.

(10) Deut. XIV. 1. - Jerem. XLII. 5. et XLVIII. 37.

(11) Herodot. lib. II. c. 85.

(12) Οἱ καταλοιποι Ἐνακιμ, ἕως τίνος κόψεις. Theodoret.

Τὰ λοιπὰ τῶν Ἐνακίμ.

(13) Num. XIII. 29. 34.

(14) Josue XV. 13. 14. et XI. 21. 22. et XIV. 12. 15.

(15) Heb. שארית ענקים. Les Septante ont lu: ענקים

7. Quomodo quiescet, cum Dominus præceperit ei adversus Ascalonem et adversus maritimas ejus regiones, ibique condixerit illi ?

7. Comment se reposerait-elle, puisque le Seigneur lui a commandé d'attaquer Ascalon et tout le pays de la côte de la mer, et qu'il lui a prescrit ce qu'elle doit y faire ?

COMMENTAIRE

glaive du Seigneur ; comme un autre prince était appelé *le fléau de Dieu*. Jérémie, touché de tout ce carnage, que l'Esprit saint lui mettait devant les yeux, apostrophe cette épée, et lui dit : Ne seras-tu jamais fatiguée de dévorer, et de ravager ? Mais aussitôt il se reprend : Hé ! comment se reposerait-elle, puisque le Seigneur lui a com-

mandé de frapper, et qu'il lui a prescrit ce qu'elle doit faire, verset 7 ? On peut traduire l'hébreu (1) : *Puisque le Seigneur lui a donné ses ordres, et qu'il l'a destinée*, qu'il l'a en quelque sorte obligée de lui promettre par serment de frapper ; ou enfin, qu'il l'a destinée à ce cruel ouvrage.

(1) יעדו ׀ש... ה' ציה יהיה Les Septante : Κύριος ἐνετείλατο αὐτήν... Ἐπὶ τὰς καταλοίπας ἐπαγεροῦνται.

CHAPITRE XLVIII

Prophétie de l'expédition de Nabucodonosor contre les Moabites, de leur captivité et de leur retour.

1. Ad Moab hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel: Væ super Nabo, quoniam vastata est, et confusa! Capta est Cariathaim, confusa est fortis, et tremuit.

1. Voici ce que le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, dit contre Moab : Malheur à Nabo, parce qu'elle a été détruite, et qu'elle est tombée dans la confusion ! Cariathaim a été prise ; la ville forte a été couverte de confusion et pénétrée de frayeur.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. AD MOAB. Il y eut déjà une autre prophétie contre Moab et les rois étrangers, chapitre xxvii, 3, 6. Celles-ci complètent la première. Les Moabites s'étaient ligués avec Sédécias contre Nabucodonosor (1). Ce prince étant venu assiéger Jérusalem, non seulement les Moabites ne se déclarèrent pas pour Sédécias, et ne lui donnèrent pas du secours ; mais ils insultèrent même à son malheur, et s'en réjouirent, *comme lorsqu'on voit un voleur tombé entre les mains de ceux qui le poursuivaient* (2). Cette joie insolente ne désarma point le vainqueur. Nabucodonosor, qui avait dissimulé jusqu'après la prise de Jérusalem son ressentiment contre Moab, le fit éclater bientôt après. Ayant laissé le gros de son armée devant la ville de Tyr, il mena ses troupes contre les Moabites, les Ammonites et les Iduméens, et les vainquit les uns après les autres. Josèphe (3) fixe le commencement de ces guerres à la vingt-troisième année de Nabucodonosor, cinq ans après la prise de Jérusalem. Saint Jérôme en parle de même (4) ; et les commentateurs suivent communément cette hypothèse. Les prophètes Ézéchiel (5) et Sophonie (6) ont aussi prophétisé contre Moab, et ont prédit la même guerre que Jérémie nous décrit ici. Amos (7) et Isaïe (8) parlent d'une autre défaite de Moab, qui arriva du temps d'Ézéchiass, et peut-être de la part de ce prince lui-même, que nous croyons avoir porté les armes contre Moab

et contre l'Idumée. Jérémie copie en quelques endroits Isaïe (9), quoiqu'il parle d'une guerre fort différente de la première. Mais cela n'est pas sans exemple : les prophètes empruntent quelquefois des expressions les uns des autres (10).

VÆ SUPER NABO, QUONIAM VASTATA EST. Nabo, ou Nébo, est une ville de Moab, au pied d'une montagne de même nom. Elle appartient longtemps aux Israélites, après que Moïse en eut fait la conquête (11) ; mais dans les malheurs du royaume d'Israël, les Moabites s'en emparèrent et s'y maintinrent, jusqu'à ce que Nabucodonosor les en chassât et les menât en captivité, dans la guerre que Jérémie nous décrit ici. C'est de la montagne de Nébo que Moïse vit la terre Promise (12), c'est là qu'il mourut (13). Isaïe (14) parle aussi de la chute de Nébo, dans sa prophétie contre Moab.

CAPTA EST CARIATHAIM. Cette ville était autrefois aux Israélites (15) ; mais les Moabites s'en rendirent les maîtres, comme de la plupart des autres villes transjordaniques, après que Téglathphalasar eut emmené les Israélites hors de leur pays. Elle était située entre Éléalé et le Jourdain. Ézéchiel en parle dans sa prophétie contre Moab (16).

CONFUSA EST FORTIS, ET TREMUIT. L'hébreu (17) : *Hammissgab est dans la confusion et dans la frayeur*. On croit qu'*Hammissgab* est une forteresse (18). C'est peut-être aussi l'épithète de

(1) Jerem. xxvii. 3. 9. 10. 11.

(2) Jerem. xlviii. 26. 27.

(3) Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. Τῷ γὰρ πέμπτῳ τῆς Ἱεροσολύμων πορθήσεως; ἔτει, ὃ ἔστι τρίτον καὶ εἰκοστὸν τοῦ Ναβουχοδονοσόρου, στρατεύει ὁ αὐτὸς ἐπὶ τὴν Κοίλην Συρίαν, καὶ κατασχὼν αὐτὴν ἐπολέμησε, καὶ Ἀμμωνίτας, καὶ Μωαβίτας.

(4) Hieron. in Jerem. xxv. 32. et alibi.

(5) Ezech. xxv. 8.

(6) Sophon. ii. 8. 9.

(7) Amos. i. 13. et ii. 1. 2.

(8) Isai. xv. xvi.

(9) Comparez Jerem. xlviii. i. 2. 3. 29. 31. 32. 34. avec Isai. xv. 2. 5. et xvi. 6. 7. 8. Item Isai. xxiv. 17. et Jerem. xlviii. 43.

(10) Voyez Mich. iii. 1. 2. 3. comparé avec Isai. ii. 2. 3. 4.

(11) Num. xxxii. 3. et i. Par. v. 8.

(12) Deut. xxxii. 49.

(13) Deut. xxxii. 1.

(14) Isai. xv. 2.

(15) Num. xxxii. 37. - Josue. xiii. 19.

(16) Ezech. xxv. 9.

(17) הכישה המשבב והחיה

(18) Heb. Vatab. Mont. Pagn.

2. Non est ultra exultatio in Moab contra Hesebon ; cogitaverunt malum : Venite, et disperdamus eam de gente. Ergo silens conticesces sequeturque te gladius.

3. Vox clamoris de Oronaim, vastitas et contritio magna.

4. Contrita est Moab ; annuntiate clamorem parvulis ejus.

5. Per ascensum enim Luith plorans ascendet in fletu, quoniam in descensu Oronaim hostes ululatum contritionis audierunt.

6. Fugite, salvate animas vestras, et eritis quasi myricæ in deserto ;

2. Moab ne se glorifiera plus d'Hésébon ; les Chaldéens ont pensé à la perdre. Venez, ont-ils dit : exterminons-la d'entre les peuples. Vous serez donc réduite au silence, et l'épée vous suivra partout.

3. Un grand cri s'élève d'Oronaim, le bruit d'un pillage et d'une grande défaite.

4. Moab est détruite ; apprenez à ses petits enfants à jeter de grands cris.

5. Elle montera, pleurant, par la colline de Luith, parce que les ennemis ont entendu dans la descente d'Oronaim les cris et les hurlements de son peuple taillé en pièces.

6. Fuyez, sauvez vos âmes, et habitez le désert comme des tamaris.

COMMENTAIRE

Cariathaïm : *Cariathaïm est prise ; elle est couverte de confusion et remplie de frayeur, cette forteresse d'une situation si avantageuse.*

Ÿ. 2. NON EST ULTRA EXULTATIO IN MOAB CONTRA HESEBON ; COGITAVERTUNT MALUM. Hésébon était autrefois la capitale de Séhon, roi des Amorrhéens (1). Elle fut donnée à la tribu de Ruben et retourna ensuite aux Moabites, à qui elle appartenait originairement, avant que Séhon l'eût prise sur eux. C'était une des plus fortes villes du pays. Elle était située au pied et au nord du mont Phasga.

DISPERDAMUS EAM DE GENTE. *Exterminons-la* (la ville d'Hésébon) *du nombre des peuples.* Ou plutôt, en le prenant de Moab ; exterminons-le du nombre des peuples : Qu'il ne soit plus parlé de Moab. A la lettre (2) : *Retranchons-le, en sorte qu'il ne soit plus un peuple.* Voyez le verset 42, et Isaïe, VII, 8, XVII, 1.

ERGO SILENS CONTICESCES, SEQUETURQUE TE GLADIUS. On peut traduire l'hébreu (3) : *Madmen sera réduite au silence ; l'épée marchera après vous.* Madmen ou Médéména est une ville célèbre de Moab. Son nom, en hébreu, a quelque rapport, comme son, avec le mot qui signifie le silence. C'est ce qui donne lieu à Jérémie de faire une allusion entre *Madmen* et *dâmam*, garder le silence ; comme s'il disait : Ville silencieuse, vous garderez le silence. *Se taire*, dans le style des prophètes, marque souvent la douleur, la tristesse, la frayeur, la désolation. Dans un pays ravagé, inculte, abandonné, dans une ville affligée et déserte, on voit régner un morne et profond silence.

Ÿ. 3. VOX CLAMORIS DE ORONAIM. Nous savons qu'Oronaim était une ville de Moab ; mais nous en ignorons la situation. Isaïe semble insinuer qu'elle est aux environs de Ségor et de Luith (4) ;

et Jérémie (5) marque la même chose, lorsqu'il dit qu'on entendra le bruit de Ségor jusqu'à Oronaim.

Ÿ. 4. ANNUNTIATE CLAMOREM PARVULIS EJUS. Le chaldéen traduit (6) : *Apprenez à ses princes à jeter des cris ; aux princes du second rang, dit Vatable ; aux pauvres, dit le syriaque.* Mais l'endroit parallèle d'Isaïe nous persuade qu'il faut l'entendre ainsi : La vierge de Moab est frappée mortellement. *Ses cris se font entendre jusqu'à Ségor.* (Verset 5). *Elle monte toute en pleurs par la hauteur de Luith, etc.* Isaïe dit (7) : *Mon cœur est touché du malheur de Moab. Ses fuyards vont jusqu'à Ségor, jusqu'à cette génisse de trois ans, ou jusqu'à Agélat et Salisa. Elle monte toute explorée par la hauteur de Luith. Ils élèvent leurs cris jusqu'à Oronaim.* Et Jérémie lui-même dans le verset 34 de ce chapitre : *Ils ont élevé leurs voix jusqu'à Ségor, jusqu'à Agélat Salisa, ou jusqu'à cette génisse de trois ans ; cette ville forte.*

Ÿ. 5. PER ASCENSUM ENIM LUIH PLORANS ASCENDET ; QUONIAM IN DESCENSU ORONAIM HOSTES ULULATUM AUDIERUNT. Il faut comparer cet endroit à Isaïe, XV, 5. Le peuple de Moab est détruit ; l'ennemi est entré dans ses terres ; les Moabites ont pris la fuite du côté de l'Idumée, par les hauteurs de Luith et par le chemin d'Oronaim, dans la direction de Ségor. L'ennemi entend les cris et les lamentations de ce peuple fugitif.

Ÿ. 6. FUGITE, SALVATE ANIMAS VESTRAS, ET ERITIS QUASI MYRICÆ IN DESERTO. Vous demeurerez dans les lieux incultes, comme le tamaris ; vous n'aurez désormais pour demeure que des lieux stériles, où des hommes ne peuvent vivre, et où il n'y a que des bêtes sauvages qui puissent subsister. Voyez la même expression au chapitre XVII, verset 6. L'hébreu lit (8) : *Ils seront comme 'Aro'er dans le désert.* On connaît dans le pays

(1) Num. XXI. 26.

(2) נכריתהה סבויכה

(3) נם סדסן תדמי אחרין תלך הרב

(4) Isai. XV. 5. — (5) Jerem. XLVIII. 34.

(6) חלד. השביעו זקה וזוריה Chald. Ita et Rabb. quidam.

Vide Matt. II. 6.

(7) Isai. XV. 5.

(8) ותהינה כערור כסדבר

7. Pro eo enim quod habuisti fiduciam in munitionibus tuis et in thesauris tuis, tu quoque capieris; et ibit Chamos in transmigracionem, sacerdotes ejus et principes ejus simul.

8. Et veniet prædo ad omnem urbem, et urbs nulla salvabitur; et peribunt valles, et dissipabuntur campestria, quoniam dixit Dominus.

9. Date florem Moab, quia florens egredietur; et civitates ejus desertæ erunt, et inhabitabiles.

7. Parce que vous avez mis votre confiance dans vos fortifications et dans vos trésors, vous serez prise aussi comme les autres; et Chamos sera emmené captif avec ses prêtres et ses princes.

8. Il n'y aura point de ville qui ne soit attaquée par l'ennemi; il n'y aura point de ville qui échappe; les vallées seront au pillage, et les campagnes seront ravagées, parce que le Seigneur l'a dit.

9. Quelque florissante que soit Moab, elle sera, au milieu de tout son éclat, emmenée captive; ses villes seront désertes et inhabitables;

COMMENTAIRE

de Moab une ville d'Aroër: mais il ne paraît pas qu'elle fût alors déserte, puisque Jérémie en parle au verset 19, comme d'une ville peuplée. Et lorsqu'il prononça la prophétie qui figure au chapitre xviii, où il emploie la même manière de parler, Aroër n'avait encore rien souffert. Ainsi on ne pouvait pas alors la comparer à un lieu désert et inculte. Il faut donc prendre ici 'Aro'ër pour une bruyère ou un tamaris.

7. PRO EO QUOD HABUISTI FIDUCIAM IN MUNITIONIBUS TUIS, ... TU QUOQUE CAPIERIS. *Puisque vous avez mis votre confiance dans vos fortifications, vous serez prise comme les autres; comme Jérusalem, comme Tyr, comme Damas, comme tant d'autres villes, que Nabucodonosor avait assujetties. L'hébreu (1): Puisque vous avez mis votre confiance en vos œuvres, dans vos biens, dans vos troupeaux, dans vos vins, vos huiles, vos froments, dans votre trafic. Toutes les richesses d'alors consistaient en cela. Voyez 1. Reg. xxv, 2, et 1. Par. xxix, 6.*

IBIT CHAMOS IN TRANSMIGRATIONEM, SACERDOTES EJUS ET PRINCIPES EJUS SIMUL. Chamos était la divinité nationale des Moabites. Jérémie la menace de la captivité, elle, ses prêtres et ses princes. Ce dieu était considéré comme le roi du pays (2). Les princes n'étaient que les lieutenants de Chamos. Le démon, toujours singe de la Divinité, voulut en quelque sorte imiter le gouvernement établi dans Israël, où le Seigneur, Jéhovah, était le seul roi de son peuple; les princes, les rois même n'étaient que ses lieutenants. Chamos fut donc mené captif avec les siens; car les dieux des païens, dans ces circonstances, suivaient la condition de leurs peuples. On les portait en triomphe; et quelquefois on les enchaînait et

on les mettait en pièces. Les prophètes, en plus d'une occasion, insultent à la folie des gentils, et à la faiblesse de leurs prétendues divinités, en leur annonçant l'esclavage, en les menaçant d'être la proie du vainqueur et l'objet de ses railleries (3). David brûla les dieux des Philistins, qu'il trouva dans leur camp (4); il prit la couronne de Moloch, dieu des Ammonites, et s'en servit pour lui-même (5). Nabucodonosor (6) et Cambyse (7) exercèrent leur cruauté contre les dieux de l'Égypte; et Xerxès (8) contre ceux de la Grèce.

8. VENIET PRÆDO AD OMNEM URBEM. Ce voleur est Nabucodonosor. L'Écriture lui donne souvent cette qualité (9). Il la méritait par ses violences et par l'injustice de ses conquêtes.

9. DATE FLOREM MOAB, QUIA FLORENS EGREDIETUR. Au lieu de traduire comme nous l'avons fait, des commentateurs (10) prennent le texte à la lettre: Jetez des fleurs sur Moab, comme on en jette sur les morts; elle sera portée au tombeau, au milieu de ces fleurs dont elle est couverte. La coutume qui subsiste encore en bien des endroits, de répandre des fleurs sur les cercueils et sur les tombeaux des morts, a été fort commune dans l'antiquité (11):

. Manibus date lilia plenis.

Purpureos spargam flores, animamque nepotis
His saltem accumulæ donis.

Aujourd'hui encore, les bouquets et les couronnes déposés sur les cercueils attestent le même usage; mais ce n'est pas le sens de l'hébreu. On traduit l'hébreu (12): *Donnez des ailes à Moab; car il s'enfuira en volant.* Le chaldéen: *Olez la couronne à Moab, parce qu'il sera conduit en captivité.* Les Septante (13): *Donnez des signes à*

(1) כי יעז בטהך בכעשיך... את חלכדי (1)

(2) Num. xxi. 29. - Jerem. xlvi. 46. Væ tibi, Moab, periisti, popule Chamos. Vide et Judic. xi. 24.

(3) Jerem. xliii. 11. 12; xlvi. 25; xlix. 3. - Isai. xlvi. 1. - Ezech. xxx. 13.

(4) 1. Par. xiv. 12.

(5) 1. Par. xx. 2.

(6) Jerem. xliii. 11. 12. et xlvi. 25.

(7) Herodot. lib. iii. c. 29. et 37.

(8) Herodot. lib. viii. c. 109.

(9) Vide Jerem. iv. 7. Prædo gentium se levavit. li. 48. Ab aquilone venient ei prædones. Isai. xxxiii. 1. etc.

(10) Menoch. de Rep. Judæorum. lib. viii. c. 5. Alii apud Sanct. hic Castr. a Lapide.

(11) Virgil. Æneid. vi.

(12) חנן ציץ למואב כי נצא תצא

(13) Δότε σημεῖα τῇ Μωαβ, ὅτι ἀφῆ ἀφθῆσεται.

10. Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter, et maledictus qui prohibet gladium suum a sanguine.

11. Fertilis fuit Moab ab adolescentia sua, et requievit in fœcibus suis; nec transfusus est de vase in vas, et in transmigrationem non abiit; idcirco permansit gustus ejus in eo, et odor ejus non est immutatus.

10. Car voici ce que dit le Seigneur : Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu avec fraude ; maudit celui qui retient son épée, et qui l'empêche de verser le sang.

11. Moab a été dès sa jeunesse dans l'abondance ; il s'est reposé sur sa lie ; on ne l'a point fait passer d'un vaisseau dans un autre ; et il n'a point été enmené captif dans une terre étrangère ; c'est pourquoi son goût lui est toujours demeuré, et son odeur ne s'est point changée.

COMMENTAIRE

Moab, parce que sa plaie s'enflammera, son mal s'augmentera. Quand on marche dans des déserts stériles, on est obligé de marquer sa voie pour se retrouver, par des pierres qui servent d'indication (1). C'est l'état où seront bientôt réduits les Moabites. La traduction qui porte : *Donnez des ailes à Moab*, paraît la meilleure (2) : Qu'il se sauve avec rapidité, s'il veut éviter la fureur de l'ennemi ; car *le voici qui vient renverser ses villes et les réduire en solitude*. Les saints pères disent que ce verset doit faire trembler les pécheurs. Comme Moab, ils sont florissants, au comble de leurs désirs ; ils dédaignent les Jérémies importuns qui font retentir à leurs oreilles les menaces du Très-Haut ; ils croient que leurs péchés resteront impunis et que leur prospérité durera à jamais, et tout-à-coup le malheur s'abat sur eux, quand ce n'est pas la mort subite et la damnation.

Ÿ. 10. MALEDICTUS QUI FACIT OPUS DOMINI FRAUDULENTER, ET MALEDICTUS QUI PROHIBET GLADIUM SUUM A SANGUINE. De même qu'un ouvrier qui manque de fidélité à son maître, est maudit ; ainsi celui qui ne s'emploie pas de toutes ses forces à exercer la vengeance du Seigneur contre ses ennemis, est digne de malédiction. Ou bien : Malheur à celui qui épargne les ennemis du Seigneur, lorsqu'il lui a mis en main l'épée pour les faire mourir ! Dans ces circonstances exceptionnelles, l'œuvre de Dieu est de mettre à mort, d'égorger, de tailler en pièces, de ravager sans quartier. On sait ce qu'il en coûta à Saül d'avoir eu trop d'indulgence pour le roi des Amalécites (3) ; et à Achab, roi d'Israël, pour avoir laissé aller Bénadar, roi de Syrie (4). On sait quelles bénédictions et quel mérite s'acquièrent les Lévités, en mettant à mort leurs frères, après l'adoration du veau d'or (5) ; et ce que mérita Phinées par son zèle à tuer ceux qui s'étaient laissés aller à l'idolâtrie de Béalphégor (6). Les Septante (7) traduisent : *Maudit soit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment ; et maudit est*

celui qui retire son épée du sang. Plusieurs commentateurs (8) traduisent et citent ce passage de même : mais la plupart suivent la Vulgate, qui paraît plus conforme à l'hébreu (9) : Maudit celui qui n'exécute pas de bonne foi, avec droiture et dans toute l'exactitude, les ordres du Seigneur. Malheur à vous, Chaldéens, si vous épargnez Moab, et si vous ne le traitez dans la dernière sévérité, puisque Dieu les a destinés à la mort, et que vous n'êtes que les exécuteurs de sa juste sentence.

Ÿ. 11. FERTILIS FUIT MOAB AB ADOLESCENTIA SUA. Moab est comme une vigne fertile. La suite semble demander ce sens, puisque Jérémie compare cette nation à un vin qui n'a pas encore été transvasé. Les prophètes ont souvent comparé les Israélites à une vigne. L'hébreu (10) : *Moab a été en repos dès sa jeunesse ; il se repose sur ses lies*. C'est un vin rassis, et qui n'a point été ni troublé, ni transvasé. Il n'a point été agité par les guerres, comme les états juifs, israélites, syriens et phéniciens, ses voisins. Il est dans l'abondance ; il regorge de biens, qu'il a amassés dans une longue paix ; il n'a jamais été obligé de quitter son pays ; il n'a point été mené en captivité, comme tant d'autres peuples. Sous Ézéchias (11), Moab avait essuyé une violente tempête ; le roi d'Assyrie, ou Ézéchias lui-même, lui firent la guerre : mais Moab se remit aisément de ses pertes. Ces maux étaient passés il y avait longtemps.

REQUIEVIT IN FÆCIBUS SUIS, NEC TRANSFUSUS EST DE VASE IN VAS... Le prophète continue dans sa métaphore. Moab est comme un bon vin qui est demeuré sur sa lie ; il n'a encore rien perdu de sa force, ni de son odeur, ni de sa chaleur. Il est bon de rapporter ici la manière dont les Hébreux faisaient et conservaient leur vin, pour mieux entrer dans la pensée de Jérémie. Cela servira aussi à plusieurs autres passages, où il est fait allusion à ces pratiques qui sont assez éloignées des nôtres.

Le pressoir était dans la vigne, et le vin qui en

(1) *I'a Theodoret.*

(2) *Rab. Salom. Kim'hi. Valab. Jun. Pisc. Belgæ, alii plerique.*

(3) *I. Reg. xv. 8. 9. 22. 23.*

(4) *III. Reg. xx. 32...42.*

(5) *Exod. xxxii. 27. 28. 29. — (6) Num. xx. 8. 9. 10.*

(7) Ἐπικατάρατος ὁ ποιῶν τὸ ἔργον Κυρίου ἀμελῶς, καὶ ἐπικατάρατος ὁ ἐξαίρων μαχαίραν αὐτοῦ ἀπ' αἵματος.

(8) *Grot. Munst. Vat.*

(9) *Chald. עשה פלאת יהוה רמיה בנבלא*

(10) *שנן מואב מנעריו ושקט הוא אל שבריו*

(11) *Voyez Isai. xv. xvi.*

12. Propterea ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam ei ordinatores et stratores laguncularum; et sternent eum, et vasa ejus exhaurient, et lagunculas eorum collident.

12. Mais voici le temps, dit le Seigneur, où je lui enverrai des gens pour déranger et pour renverser ses vases pleins de vin; ils le renverseront lui-même; ils videront ses vases, et ils briseront jusqu'à ses outres.

COMMENTAIRE

coulait était reçu immédiatement dans un bassin, ou citerne souterraine, qui était creusée au même endroit, et qui était appelée en hébreu, *יֵגֶב*, *iégeb*, et en grec *λήνος* ou *ὑπολήμιον*, un pressoir. On trouve aussi dans le Nouveau Testament *λάκος* en grec, et en latin *lacus* (1), qui signifie une fosse, une citerne carrée, ou ronde, bien cimentée; en sorte que le vin s'y conservait sans s'écouler (2). Ces citernes passaient pour partie inséparable de la vigne; et, en aliénant le fonds de la vigne, on cédait aussi la citerne à mettre le vin (3). Tant que cette liqueur demeurait dans ces fosses, on l'appelait *vinum doliare*, chez les Romains; et lorsqu'il était dans les tonneaux, ou dans les cruches, on l'appelait *vinum diffusum*. Horace (4) : *Vina bibes Tauro diffusa*; Vous boirez du vin mis dans les cruches sous le consulat de Taurus. Tout cela se voit assez clairement dans l'Écriture, aussi bien que dans les auteurs profanes. *Mon bien-aimé eut une vigne*, dit Isaïe (5), *il y bâtit une tour, et y fit un pressoir*. Saint Matthieu dit plus expressément (6) : *Il y creusa un pressoir, ou plutôt une citerne à mettre du vin; et saint Marc (7) : Il y creusa une fosse : Fodit lacum*. Vos pressoirs sont pleins, dit Joël (8), *vos fosses regorgent*. *Le Seigneur a fait la vendange de sa vigne, et il a rempli la grande citerne de sa colère du vin qu'il en a tiré*, dit saint Jean dans l'Apocalypse (9). Il y a encore aujourd'hui de ces citernes en Italie, et même en France. Jérémie dit ici que Moab est comme un vin qui est encore dans sa fosse, et qui n'a pas été transvasé. Il ajoute qu'il a conservé tout son goût, et toute son odeur. En effet, le vin, dans ces vastes réservoirs, conservait bien mieux sa force : *Marmore enim, et calce, et gypso condita, quis non etiam validus expavescat?* dit Pline (10).

On tirait le vin de ces fosses, et on le mettait dans de grands vases de terre. On voit encore aujourd'hui de ces anciennes cruches en très

grand nombre en Italie. Dans la Syrie, encore aujourd'hui, on garde le vin dans de grands vases d'argile enfouis sous la terre, et on transporte cette liqueur enfermée dans des outres (11). Juvenal croit que le tonneau de Diogène le Cynique était un de ces grands vases de terre (12) :

. Dolia nudi

Non ardent Cynici. Si frigeris, altera fiet

Cras domus, atque eadem plumbo commissa manebit.

Sensit Alexander, testa cum vidit in illa

Magnum habitatorem.

Autrefois, en Italie, les vases où le vin était renfermé se conservaient ou dans la terre, ou dans des celliers, ou même dans des greniers, suivant la nature du vin. Pline (13) dit que, dans les endroits tempérés, on les met tout entiers ou seulement en partie dans la terre; qu'en certains lieux on les laisse à l'air, et en d'autres on les met à couvert dans des celliers. Les vins faibles se conservent mieux dans des vases enfouis : *Imbecilla vina demissis in terram doliis servanda, valida expositis*. On rangeait les cruches les unes auprès des autres; en sorte néanmoins qu'elles ne se touchaient pas. Homère (14) dit qu'il y avait chez Ulysse des tonneaux ou des vases pleins d'excellent vin vieux, rangés en ordre le long de la muraille, dans un appartement. On enduisait ces ces vases de poix, ou d'autre matière odorante, dans la persuasion que cet enduit contribuait à conserver le vin dans sa vigueur (15). Comme les anciens n'avaient point alors le secret de verniser les vases d'argile, ils se servaient de poix, au lieu de vernis. Tavernier (16) raconte que, de son temps, dans la Perse, le vin n'était pas dans des tonneaux; mais dans de grandes cruches vernissées en dedans, et enduites de graisses de queue de mouton.

Dans l'Écriture, nous remarquons les mêmes usages. Jérémie menace ici, au verset 12, Moab

(1) Marc. XII. 1. - Act. XIV. 20.

(2) Suid. Λάκος. Α'θηναίοι καὶ οἱ λοιποὶ τῶν Ἑλλήνων οὐρύματα ὑπο τῆν γῆν ποιούοντες εὐρύματα, καὶ στερογγύλα, καὶ τετραγωνα, καὶ ταῦτα κοιτώντες οἶνον ὑπεδέχοντο, καὶ ἔλατον εἰς αὐτα.

(3) Ulpian. L. in instrum. 8. d. t. Vide Salmuth. not. in Panciroli Rer. memorabil. lib. 1. cap. de Cellis.

(4) Horat. Epist. lib. 1. ep. 5.

(5) Isai. v. 1. 2.

(6) Matt. XXI. 33.

(7) Marc. XII. 1.

(8) Joël. III. 13. Plenum est torcular (תבנית). Exuberant torcularia (תבנית). Voyez aussi Joël. II. 24. Redundabunt

torcularia vino et oleo. Et Prov. III. 10. Vino torcularia tua redundabunt. Heb. Vino novo torcularia rumpentur.

(9) Act. XIV. 19. 20.

(10) Plin. lib. XXIII. c. 1.

(11) Colovic. Iter Jerosol. c. 12.

(12) Juvenal. Satyr. 14. — (13) Plin. lib. XIV. c. 21.

(14) Homer. Odyss. B.

Ἐν δὲ πίθοι οἶνισσι παλαιῶσι ἡδυπότοις

Ἐν στασαν ἄκρητον θεῖον πότον έντος ἔχοντες,

Ἐξείης πρὸ τοῖγον ἀρηρότες.

(15) Vide Caton. de re Rustic. c. 113. Item Columel. lib. XII. c. 18.

(16) Tavern. tom. 1. lib. 1. c. 2. p. 342.

13. Et confundetur Moab a Chamos sicut confusa est domus Israel a Bethel, in qua habebat fiduciam.

14. Quomodo dicitis : Fortes sumus, et viri robusti ad præliandum ?

15. Vastata est Moab, et civitates illius succiderunt, et electi juvenes ejus descenderunt in occisionem, ait rex, Dominus exercituum nomen ejus,

16. Prope est interitus Moab ut veniat, et malum ejus velociter accurret nimis.

17. Consolamini eum, omnes qui estis in circuitu ejus ; et universi qui scitis nomen ejus, dicite : Quomodo confracta est virga fortis, baculus gloriosus ?

13. Et Chamos donnera de la confusion à Moab, comme Béthel est devenu le sujet de la confusion de la maison d'Israël, qui y avait mis sa confiance.

14. Comment dites-vous : Nous sommes forts, nous sommes vaillants pour combattre ?

15. Moab a été détruit, ses villes ont été renversées, les plus vaillants de ses jeunes gens ont été égorgés, dit le roi qui a pour nom le Seigneur des armées.

16. La destruction de Moab est proche, et sa ruine va venir très promptement.

17. Consolerez-le, vous tous qui êtes autour de lui ; vous tous qui avez entendu parler de son nom, dites : Comment ce sceptre si fort, ce sceptre de gloire, a-t-il été brisé ?

COMMENTAIRE

de lui envoyer des rangeurs, *ordinalores*, ou des ouvriers qui transvasent le vin, qui le tirent de la citerne, pour le mettre dans les cruches. Ils le tireront, ils le boiront, et après cela, briseront les autres (1) : *Vasa ejus exhaurient, et lagunculas eorum collident*. Cela veut dire que ce peuple sera tiré de son pays, qu'il sera livré à ses ennemis, qui profiteront de tout ce qu'il avait de meilleur ; et qu'après cela, ils ruineront les villes et les villages de Moab. Aggée fait allusion à la même pratique (2) : *Vous êtes venus à la fosse du pressoir, pour y puiser cinquante cruches, et vous n'en avez trouvé que vingt*. Et l'Épouse, dans le Cantique (3) : *Mon bien-aimé m'a fait entrer dans son cellier... Soutenez-moi avec des vases ou des bouteilles ; fortifiez-moi avec des pommes*. Le cellier n'était donc pas un endroit malpropre, profond, obscur, puisqu'on y introduit l'Épouse. Ulysse mettait son vin dans la chambre où était dressé son lit nuptial (4).

Ÿ. 13. CONFUNDETUR MOAB A CHAMOS, SICUT CONFUSA EST DOMUS ISRAEL A BETHEL. Les Moabites apprendront à leur confusion que Chamos est sans pouvoir, comme les Israélites des dix tribus ont éprouvé que les veaux d'or qu'ils adoraient à Béthel, n'ont pas été capables de les sauver. Ils se verront frustrés de leur espérance, lorsque Chamos sera emmené captif, comme la maison d'Israël se vit sans ressource et sans espoir, lorsque les veaux d'or furent enlevés par les Assyriens. Osée VIII, 5 ; X, 6. Sans doute l'Arche aussi fut prisonnière chez les Philistins ; mais en faisant trembler les peuples chez eux, et en terrassant leur dieu suprême, elle montra sa puissance, et sa captivité même fut une occasion de triomphe. Les dieux des autres peuples, au contraire, semblables à de vulgaires blocs de

marbre ou de bois, se laissaient traîner comme comme des bûches inertes.

Ÿ. 15. VASTATA ET MOAB, ET CIVITATES ILLIUS SUCCIDERUNT. A la lettre (5) : *Moab est ravagé, et ses villes sont montées en fumée, et consumées comme un holocauste ; elles sont évanouies, dissipées comme la flamme ou la fumée*. D'autres traduisent : *Moab est ruiné avec ses villes ; l'ennemi est venu sur lui ; ou, l'ennemi l'a réduit en poudre, l'a dissipé*. Le chaldéen : *Les Moabites ont été ravagés, et leurs villes désolées*.

Ÿ. 16. PROPE EST INTERITUS MOAB. En fixant ces prophéties contre les nations à la quatrième année de Joakim, il s'écoula environ vingt-trois ans jusqu'à leur exécution, qui arriva la cinquième année après la prise de Jérusalem, où Josèphe met la guerre contre Moab et Ammon (6).

Ÿ. 17. UNIVERSI, QUI SCITIS NOMEN EJUS. Vous tous, qui le connaissez particulièrement. Voyez Moïse dans l'Exode (7), où Dieu lui dit : *Novi te ex nomine*. En France, *connaître quelqu'un de nom* offre un sens différent. Cette expression revient à dire qu'on le connaît de réputation seulement. Chez les Hébreux, *connaître quelqu'un de nom* signifiait le fréquenter, vivre dans son intimité. C'était connaître l'individu, la personne, et non seulement savoir en général que telle ou telle personne appartenait à la tribu de Juda, d'Éphraïm, d'Aser ou de Benjamin.

QUOMODO CONFRACTA EST VIRGA FORTIS, BACULUS GLORIOSUS ? C'est une ironie. Les Moabites étaient les peuples les plus vains, et les plus orgueilleux qu'on connût. Jérémie parle sérieusement au verset 29, lorsqu'il dit : Nous connaissons l'orgueil, la présomption de Moab : il est d'une insolence extraordinaire ; mais sa force ne répond pas à sa vanité.

(1) שלחני לו צעים וצעהו וכלי יוקו וכליהו ינפצו

(2) Agg. II. 17.

(3) Cant. II. 4. Fulcite me floribus (Heb. Lagenis), stipate me malis.

(4) Odyss. B. v. 237. et seq.

(5) שדך מואב ועריה עמה

(6) Joseph. Antiq. lib. x. c. 11.

(7) Exod. XXXIII. 12. 17.

18. Descende de gloria, et sede in siti, habitatio filiæ Dibon. quoniam vastator Moab ascendit ad te, dissipavit munitiones tuas.

19. In via sta, et prospice, habitatio Aroer; interroga fugientem, et ei qui evasit dic: Quid accidit?

20. Confusus est Moab, quoniam victus est. Ululate, et clamate, annuntiate in Arnon, quoniam vastata est Moab.

21. Et iudicium venit ad terram campestrum, super Helon, et super Jasa, et super Mephaath,

22. Et super Dibon, et super Nabo, et super domum Deblathaim,

23. Et super Cariathaim, et super Bethgamul, et super Bethmaon,

24. Et super Carioth, et super Bosra, et super omnes civitates terræ Moab quæ longe, et quæ prope sunt.

25. Abscissum est cornu Moab, et brachium ejus contritum est, ait Dominus.

26. Inebriate eum, quoniam contra Dominum erectus est; et allidet manum Moab in vomitu suo, et erit in derisum etiam ipse.

18. Descends de ta gloire, et repose-toi dans la soif, fille habitante de Dibon, parce que l'ennemi qui a ravagé Moab montera sur les murs, et renversera tes remparts.

19. Habitante d'Aroër. tenez-vous sur le chemin, et regardez ce qui se passe; interrogez celui qui s'enfuit, et dites à celui qui se sauve: Qu'est-il arrivé?

20. Moab est confus, parce qu'il a été vaincu. Hurlez, criez, publiez sur l'Arnon que Moab a été détruit.

21. Le jugement de Dieu est tombé sur la campagne, sur Hélon, sur Jasa, sur Méphaath,

22. Sur Dibon, sur Nabo, sur la maison de Déblathaim,

23. Sur Cariathaïm, sur Bethgamul, sur Bethmaon,

24. Sur Carioth, sur Bosra et sur toutes les villes de Moab, voisines ou éloignées.

25. La corne de Moab a été rompue, et son bras a été brisé, dit le Seigneur.

26. Enivrez Moab, parce qu'il s'est élevé contre le Seigneur; qu'il se blesse la main en tombant sur ce qu'il avait vomi, et qu'il devienne lui-même le sujet de la moquerie des hommes.

COMMENTAIRE

ÿ. 18. SEDE IN SITI, HABITATIO DIBON. Dibon est une ville de Moab, qui avait de très belles eaux (1). Le prophète lui prédit qu'elle sera obligée de se sauver dans le désert, et dans des lieux arides.

ÿ. 19. IN VIA STA, ET PROSPICE, HABITATIO AROER. Aroër était située sur l'Arnon, à l'extrémité méridionale du pays de Moab. Jérémie lui dit de demander à ceux qui fuient, et qui passent auprès d'elle, ce que l'ennemi a fait dans le pays, et où il est.

ÿ. 20. ANNUNTIATE IN ARNON, QUONIAM VASTATA EST MOAB. C'est la réponse des fuyards aux demandes des habitants d'Aroër. Publiez dans tout le pays, le long du cours de l'Arnon, que tout est perdu. Moab n'est plus; l'ennemi s'est rendu maître de tout le pays.

ÿ. 21. ELON, JASA, MEPHAATH. Ce sont des villes du pays de Moab, qui appartenaient autrefois à la tribu de Ruben. On n'en sait pas l'exacte situation. *Jasa*, ou *Jessa*, était entre *Aroër* et *Helmon-Déblathaïm*.

ÿ. 22. DIBON, NEBO, DEBLATHAIM. Dans le même pays, au-dessous des montagnes de Phasga. *Déblathaïm*, autrement *Helmon-Déblathaïm*, était au pied de ces montagnes, aussi bien que *Nébo*, ou *Nabo*. Voyez plus haut, verset 1.

ÿ. 23. CARIATHAIM. Voyez le verset 1 de ce chapitre.

BETHGAMUL nous est inconnue. Dom Calmet pense que ce pourrait être *Maccala* de Ptolomée.

BETHMAON. Apparemment la même que Béal-Méon, près de l'Arnon, non loin de Rabbath Ammon, ou Philadelphie.

ÿ. 24. CARIOTH. Ville ancienne du pays de Moab (2). Ce pourrait être la même que *Qîr-'héresç*, ou *Rabbath-Moab*. Voyez le verset 31.

BOSRA. Ville située entre Jazer et Philadelphie, en tirant vers l'orient et dans l'Arabie déserte (3). Dom Calmet doute qu'elle soit différente de *Bosra* dans l'Idumée. Mais Reland les distingue formellement, et il ajoute que ce nom signifiant une forteresse, il n'est pas surprenant qu'on le rencontre fréquemment (4).

ÿ. 25. ABSCISSUM EST CORNU MOAB. *La corne de Moab a été rompue*; c'est-à-dire sa force, sa gloire, son empire, l'objet de sa confiance et de sa vanité.

ÿ. 26. INEBRIATE EUM. Que Moab boive du vin de la colère de Dieu, jusqu'à s'enivrer; qu'on lui en donne tant qu'il le vomisse.

ALLIDET MANUM MOAB IN VOMITU SUO, ET ERIT IN DERISUM ETIAM IPSE. Moab a insulté aux Juifs dans leur malheur; il les a vus avec plaisir enivrés du vin de la colère de Dieu. Son tour viendra; il sera enivré, il vomira, et sera l'objet des railleries des hommes. L'hébreu (5): *Il se roulera dans son vomissement*, et il sera exposé lui-même à la risée. Le chaldéen: *On triturera Moab dans son pays, et il sera exposé à la moquerie*. On pourrait aussi traduire: *On frappera des mains sur Moab, lorsqu'il sera enivré et roulé dans son vomissement*.

(1) *Isai.* xv. 9. *Aquæ Dibon repletæ sunt sanguine.*

(2) *Josue.* xv. 25. - *Amos.* ii. 2.

(3) Voyez *Josue.* xxi. 36. - *I. Macc.* v. 36.

(4) *Reland, Palest. illustr., p. 666.*

(5) וספך מואב בקיאו והיה לשחק בו היא

27. Fuit enim in derisum tibi, Israel, quasi inter fures reperisses eum ; propter verba ergo tua quæ adversum illum locutus es, captivus duceris.

28. Relinquitte civitates, et habitate in petra, habitatores Moab ; et estote quasi columba nidificans in summo ore foraminis.

29. Audivimus superbiam Moab, superbus est valde ; sublimitatem ejus, et arrogantiam, et superbiam, et altitudinem cordis ejus.

30. Ecce scio, ait Dominus, jactantiam ejus, et quod non sit juxta eam virtus ejus, nec juxta quod poterat conata sit facere.

31. Ideo super Moab ejulabo, et ad Moab universam clamabo, ad viros muri fictilis lamentantes.

32. De planctu Jazer plorabo tibi, vinea Sabama. Propagines tuæ transierunt mare, usque ad mare Jazer pervenerunt : super messem tuam et vindemiam tuam prædo irruit.

27. Car vous vous êtes moqué d'Israël, comme d'un voleur qui est surpris dans son vol ; et vous serez vous-même emmené captif, à cause de la dureté avec laquelle vous avez parlé de lui.

28. Abandonnez les villes, et demeurez dans les roches, habitants de Moab ; soyez comme la colombe qui fait son nid dans les plus hautes ouvertures des rochers.

29. Nous avons appris l'orgueil de Moab ; il est excessivement superbe ; nous connaissons sa hauteur, son insolence, son orgueil et la fierté de son cœur altier.

30. Je sais, dit le Seigneur, quelle est sa présomption ; que sa force ne répond pas à sa vanité, et que ses efforts ont été beaucoup au-delà de son pouvoir.

31. C'est pourquoi je répandrai des larmes sur Moab ; j'adresserai mes cris à Moab tout entier ; je joindrai mes pleurs à ceux des habitants de ses murailles de brique.

32. O vigne de Sabama, je vous pleurerai comme j'ai pleuré Jazer. Vos rejetons ont passé la mer ; ils se sont étendus jusqu'à la mer de Jazer ; l'ennemi a ravagé vos blés et vos vignes.

COMMENTAIRE

ŷ. 27. FUIT IN DERISUM TIBI, ISRAEL, QUASI INTER FURES REPERISSES EUM. Voilà ce qui a irrité la colère de Dieu contre vous : Vous vous êtes réjoui du malheur d'Israël, comme s'il eût été surpris au milieu d'une bande de voleurs et arrêté comme eux. Les Septante (1) : *Israël a été pour vous un sujet de raillerie ; vous leur avez fait la guerre, comme s'ils eussent été surpris en vous volant.* Voyez Jérém. II, 26. *Quomodo confunditur fur, quando deprehenditur, sic confusi sunt domus Israël, ... dicentes ligno : Pater meus es.*

ŷ. 28. HABITATE IN PETRA, HABITATORES MOAB. Quittez vos villes, cachez-vous dans les cavernes, sauvez-vous devant l'ennemi. Les cavernes étaient communes dans toutes les montagnes du pays de Moab. C'était-là que l'on se retirait ordinairement dans les alarmes. Demeurez y comme une colombe qui niche dans le rocher, ou qui s'y retire poursuivie par l'épervier (2).

ŷ. 29. AUDIVIMUS SUPERBIAM MOAB. Comparez Isaïe XVI, 6. Moab était d'une vanité insupportable. Voyez le verset 17 de ce chapitre. Moïse appelle les Moabites (3), *les enfants de l'orgueil.*

ŷ. 30. ECCE SCIO JACTANTIAM EJUS, et QUOD NON SIT JUXTA EAM VIRTUS EJUS, etc. L'hébreu (4) : *Je connais sa fureur ; mais sa force ne l'égale pas : ils n'ont pas fait ce qui suffisait.* Les Moabites ne se sont pas défendus avec le courage qu'ils se vantaient d'avoir. D'autres traduisent : *Je connais la fierté de Moab ; mais elle n'a rien de solide. Je connais ses mensonges, sa vantardise, sa vanité ; mais ils n'en feront rien.*

ŷ. 31. AD VIROS MURI FICTILIS LAMENTANTES. *Je joindrai mes pleurs à celles des habitants des murailles de brique ;* ou plutôt, selon l'hébreu (5) : *Je gémirai sur le malheur des habitants de Qir-'Hèresç.* Saint Jérôme traduit dans Isaïe (6) : *Super muros cocci lateris.* La ville de Qir-'Harâsçelh, ou Qir-'Hèresç, était la même qu'Ar, capitale de Moab. Jérémie dit ici qu'il pleurera sur eux, ou avec eux ; qu'il répètera le chant lugubre que commenceront les habitants de cette ville. C'était la coutume dans les cérémonies de deuil, que ceux qui rencontraient le convoi, y joignissent leurs pleurs, et répétassent ce que ceux de la cérémonie chantaient les premiers (7).

ŷ. 32. DE PLANCTU JAZER PLORABO TIBI, VINEA SABAMA. On peut traduire l'hébreu (8) : *O vigne de Scibemâh, je vous pleurerai plus que je n'ai fait celle de Jazer.* Jazer était près des sources du torrent de même nom. Scebam, Scibemâh, Sabama ou Sebama, était plus vers le midi, à la distance d'environ six lieues.

PROPAGINES TUÆ TRANSIERUNT MARE, USQUE AD MARE JAZER PERVERERUNT. Il y avait apparemment un ruisseau à Sabama, qui se rendait dans la mer, ou dans le lac de Jazer. L'ennemi ayant coupé les vignes de Sabama, les a jetées dans le ruisseau ; et le courant en a emporté les branches jusque dans le lac de Jazer. On peut comparer ce passage à celui d'Isaïe, qui porte (9) que *les maîtres des nations ont coupé les vignes de Sabama, et que les branches en sont allées jusqu'à Jazer et même au-delà.*

(1) Καὶ ἄνθρωπος, καὶ ὕμῃς εἰς γελοιασμὸν ἦν Ἰσραὴλ· εἰ ἐν κλοπαῖς σοῦ ἐυρέθησθενον, ὅτι ἐπολέμεις αὐτόν.

(2) Vide Cant. II. 14. - Homer. Iliad. XXI.

(3) Num. XIV. 17. Filios Seth. Heb. Filios Elationis.

(4) אני יודעתי עברתו ולא בן בדתו לא כן עשׂי

(5) אל הנשי קיר חרש יהגה

(6) Isai. XVI. 7.

(7) Luc. VII. 32. Lamentavimus vobis, et non plorastis. Herodot. lib. II. c. 87.

(8) כבכני יעזר אכבה לך הגפן שבבמה

(9) Isai. XVI. 8.

33. Ablata est lætitia et exultatio de Carmelo et de terra Moab; et vinum de torcularibus sustuli, nequaquam calcator uvæ solitum celeuma cantabit.

34. De clamore Hesebon usque Eleale et Jasa, dederunt vocem suam, a Segor usque ad Oronaim, vitula contornans; aquæ quoque Nemrim pessimæ erunt.

35. Et auferam de Moab, ait Dominus, offerentem in excelsis, et sacrificantem diis ejus.

36. Propterea cor meum ad Moab quasi tibiæ resonabit, et cor meum ad viros muri fictilis dabit sonitum tibiarum; quia plus fecit quam potuit, idcirco perierunt.

33. La joie et la réjouissance ont été bannies du Carmel et de la terre de Moab; j'ai fait cesser le vin des pressoirs; et ceux qui foulaien les raisins ne chanteront plus leurs chansons ordinaires.

34. Les cris d'Hésébon ont pénétré jusqu'à Éléalé et jusqu'à Jasa; ils ont fait entendre leur voix depuis Ségor jusqu'à Oronaim, qui a fait retentir ses plaintes comme une gémisse de trois ans; les eaux mêmes de Nemrim deviendront très mauvaises.

35. Et je bannirai de Moab, dit le Seigneur, tous ceux qui présentaient leurs oblations sur les hauts lieux, et qui sacrifiaient à ses dieux.

36. C'est pourquoi mon cœur poussera des soupirs sur Moab, et imitera les sons de la flûte; mon cœur imitera ces sons, en faisant retentir ses gémissements sur les habitants de ses murailles de brique; ils se sont perdus, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils ne pouvaient.

COMMENTAIRE

SUPER VINDEMIAM TUAM PRÆDO IRRUIT. A la lettre (1) : *Le voleur, ou le ravageur est tombé sur vos vendanges*. Ce voleur, ce ravageur, n'est autre que Nabucodonosor. On lui donne souvent dans l'Écriture ce qualificatif peu honorable (2).

ÿ. 33. ABLATA EST LÆTITIA DE CARMELO ET DE TERRA MOAB. Le Carmel était bien éloigné de la terre de Moab. C'est ce qui fait croire que Carmel est mis ici dans un sens générique, pour de fertiles campagnes, ou d'excellents vignobles.

NEQUAQUAM CALCATOR SOLITUM CELEUMA CANTABIT. Les auteurs sacrés parlent souvent des réjouissances des vendanges, et des cris de joie de ceux qui foulaien le raisin. Cette opération se faisait, comme on l'a remarqué, dans la vigne même, et près de la citerne où l'on conservait le vin. L'hébreu (3) : *J'ai fait cesser le vin des pressoirs*; ou plutôt, de ces fosses souterraines où on le serrait; *on ne foulera plus le raisin, et celui qui crie hédâd, ne criera plus hédâd, hédâd*. C'était le cri des vendangeurs (4).

ÿ. 34. DE CLAMORE HESEBON, etc. Jérémie continue à décrire les cris de douleur et les lamentations des Moabites. Ceux qui déplorent le malheur de leur pays, font entendre leur voix depuis Hésébon, jusqu'à Éléalé et Jasa. Hésébon était entre Jasa et Éléalé, à peu près à une égale distance, à trois lieues environ de l'une et de l'autre. Ségor était vers l'extrémité méridionale de la mer Morte; et Oronaim devait être à peu près dans les mêmes parages. Quant à l'épithète de *gémisse de trois ans*, donnée à Oronaim, les commentateurs croient que cette expression marque une ville forte, peuplée, indomptée, insolente, et qui, comme une gémisse de trois ans,

dans toute sa vigueur, refuse le joug, s'agite avec violence, et frappe des cornes ceux qui l'ont engagée dans les liens, et qui lui ont imposé le joug. D'autres prétendent que l'hébreu 'Églath et Schelischiah ou Salisa, sont deux villes situées sur le littoral de la mer Morte, à peu près à la même distance entr'elles que Ségor et Oronaim. Et comme cette mer n'a pas plus de trois ou quatre lieues de large vers cet endroit, Jérémie veut dire qu'on entendait les cris de Ségor à Oronaim; et que réciproquement d'Agla, ou de Beth-Agla, on l'entendait jusqu'à Salisa, ou Baal-Salisa. Les noms de Beth et Baal s'omettent assez librement dans les noms de villes, comme il serait aisé de le montrer. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans Isaïe, xv, 5.

AQUÆ NEMRIM PESSIMÆ ERUNT. Saint Jérôme, dans Isaïe (5), rend les mêmes termes hébreux (6) par : *Aquæ Nemrim desertæ erunt*. On pourrait aussi traduire : *Les eaux de Nemrim seront désolées, taries*. On peut croire que les eaux de Nemrim sont le nom de la ville, comme en latin, *Aquæ-Sextæ, Aquis-Granum, Aquæ Augustæ, Aquæ-Regiæ*, et tant d'autres; ou que le prophète prédit simplement ici la perte des eaux de Nemrim, qui en effet, depuis ce temps, sont devenues très mauvaises, comme le remarque saint Jérôme sur Isaïe. *Nemrim*, dit-il, *est une petite ville sur la mer Morte, dont les eaux sont salées et mauvaises*.

ÿ. 36. COR MEUM AD MOAB QUASI TIBIÆ RESONABIT. Isaïe : *Mon ventre sonnera comme un kinnor* (7), c'est à dire, une cithare, ou une lyre. L'hébreu en cet endroit (8) lit des trompettes, ou des flûtes. Ces instruments s'employaient dans les funérailles et dans le deuil, aussi bien que dans

(1) על בנין שרד נבל Les Septante : Ἐπὶ τῶν τρυγῶν, ὅσῳ ὀλεῖσθαι; ἕπεντα.

(2) Voyez plus haut le verset 8 de ce chapitre; et xxv. 38; xxx. 10; xlvi. 16; l. 16; li. 48. 56.

(3) ויין מן קבליה השבתי לא ירד הירד הירד לא הירד

(4) Vide Septuag. et Syr.

(5) Isai. xv. 6.

(6) מן קבליה מן שבוות יהיו

(7) Isai. xvi. ii. מני כננר יהבו

(8) לבי בואב כחליליים יהבה

37. Omne enim caput calvitium, et omnis barba rasa erit ; in cunctis manibus colligatio, et super omne dorsum cilicium.

38. Super omnia tecta Moab, et in plateis ejus, omnis planctus : quoniam contrivi Moab sicut vas inutile, ait Dominus.

39. Quomodo victa est, et ululaverunt ? quomodo dejecit cervicem Moab, et confusus est ? Eritque Moab in derisum, et in exemplum omnibus in circuitu suo.

40. Hæc dicit Dominus : Ecce quasi aquila volabit, et extendet alas suas ad Moab.

41. Capta est Carioth, et munitiones comprehensæ sunt ; et erit cor fortium Moab in die illa sicut cor mulieris parturientis.

37. Toute tête sera sans cheveux, et toute barbe sera rasée ; ils auront tous les mains liées, et le cilice sur le dos.

38. On n'entendra que pleurs et que soupirs sur tous les toits de Moab et dans toutes les places, parce que j'ai brisé Moab, comme un vase inutile, dit le Seigneur.

39. Comment la ville de Moab a-t-elle été vaincue ? comment a-t-elle jeté tant de cris et de hurlements ? comment a-t-elle enfin baissé la tête dans la confusion dont elle est couverte ? Moab deviendra un sujet de raillerie et un exemple à tous ceux qui l'environnent.

40. Voici ce que dit le Seigneur : il va prendre son vol comme un aigle ; il étendra ses ailes sur Moab.

41. Carioth est prise ; l'ennemi s'est saisi de ses remparts ; et en ce jour-là, le cœur des plus vaillants de Moab sera semblable à celui d'une femme qui est dans le travail de l'enfantement.

COMMENTAIRE

les fêtes et dans les réjouissances. Saint Matthieu (1) dit que la maison du prince de la Synagogue, dont Jésus-Christ ressuscita la fille, était pleine de joueurs de flûte, qui attendaient qu'on la portât au tombeau. Servius (2) assure que, chez les Romains, on portait au bûcher ou au tombeau, les hommes au son des trompettes, et les enfants au son de la flûte. Galien (3) compare le rugissement des intestins, lorsqu'ils sont vides, au son rauque et sourd des flûtes qu'on emploie aux funérailles.

QUIA PLUS FECIT QUAM POTUIT, IDCIRCO PERIERUNT. Les Moabites, et en particulier ceux de Qtr-'Héresç, ou de la ville aux murailles de brique, capitale de Moab, ont péri, pour avoir voulu s'opposer aux Chaldéens, et mesurer leurs forces avec ces vainqueurs de l'Asie. Dom Calmet traduit l'hébreu (4) : *Parce qu'ils ont fait au-delà de ce qu'ils devaient* ; et il ajoute : *Parce qu'ils n'ont point gardé de modération, et qu'ils se sont réjouis du malheur de Juda, après la prise de Jérusalem (5), ils périront.* En effet, on ne peut pas dire que les Moabites aient fait plus qu'ils ne pouvaient, car ce serait une contradiction avec le verset 30. Si l'on maintient ce sens, il faudrait lui donner une autre explication, et dire que Moab est tombé pour avoir voulu trop s'agrandir et devenir une puissance de premier ordre. *Plus fecit quam potuit.* Ou bien (6) : *C'est pourquoi ceux qui ont échappé au danger, périront.* Autrement (7) : *Les biens qu'ils ont acquis, périront.* Ce dernier sens est le plus naturel.

§. 37. IN CUNCTIS MANIBUS COLLIGATIO. *Ils auront tous les mains liées*, à cause des plaies, des incisions, des égratignures qu'ils s'y seront faites. C'était la coutume, dans le deuil, de se couper les cheveux et la barbe, de porter le cilice, c'est-à-dire, un habit de deuil d'une forme, d'une couleur, et d'une étoffe particulières ; et enfin, de se faire des incisions. Nous avons déjà vu cela en plusieurs endroits (8). L'hébreu lit *des incisions* (9), au lieu de *colligatio* ; et un *sac*, au lieu de *cilicium*.

§. 38. SUPER OMNIA TECTA MOAB, ET IN PLATEIS EJUS, OMNIS PLANCTUS. Lorsqu'il arrivait quelque calamité publique, on montait sur les toits des maisons, qui étaient en plate-forme, et on allait dans les places publiques, pour y faire des lamentations sur le malheur du pays ou de la ville. C'est ce qui arriva dans cette occasion de la ruine de Moab par les Chaldéens.

§. 39. QUOMODO DEJECIT CERVICEM MOAB, ET CONFUSUS EST ? Comment a-t-elle paru la tête baissée, et couverte d'un voile, toute couverte de honte et accablée de tristesse ? Le chaldéen et les Septante (10) : *Comment Moab a-t-il tourné le dos ? Il est couvert de confusion, etc.* Comment a-t-il fui devant ses ennemis ? Il est dans la confusion, l'objet de la raillerie de tout le monde. C'est le sens de l'hébreu.

§. 40. ECCE QUASI AQUILA VOLABIT. Il va fondre sur Moab. Nabucodonosor est comparé à un aigle en plus d'un endroit des prophètes (11). Les Septante n'ont point ce verset.

§. 41. CAPTA EST CARIOTH. Nous croyons que

(1) *Matt.* ix. 23.

(2) *Servius ad Æneid.* v. in hæc verba. Laudumque immensa cupido. Majoris ætatis funera ad tubam solere perferri. Persius : Hinc tuba, candelæ. Minoris vero ad tibias. Ut Statius, de archemoro : Tibia enim teneros solitum deducere manes.

(3) *Galen. de symptomat. causis.* lib. iiii.

(4) לך כן יחרת לשה אברו

(5) *Vide sup.* XLVIII. 27.

(6) *Grot. hic.* Intelligens יחרת pro residuis. *Isai.* xv. 7.

(7) *Ita Castr. Pisc.* Les Septante : Δὶὰ τοῦτο ἂν περιποιήσασθαι ἀπώλεστο ἀπ' ἀνθρώπων.

(8) *Vide sup.* xvi. 6 ; XLVII. 5. - *Isai.* xv. 23 ; xxii. 12.

(9) ער כל ידים גדרות ועל כתיב שק *Les Septante :* Πᾶσαι χεῖρες ἀψήσονται.

(10) Les Septante : Πῶς ἔσθραψεν ὠσποδ Μωάβ ; ἤστχύσθη, etc. *Heb.* אך הפנה ערף מואב בוש

(11) *Jerem.* iv. 13. et *xlvi.* 22. - *Ezech.* xvii. 3.

42. Et cessabit Moab esse populus, quoniam contra Dominum gloriatus est.

43. Pavor, et fovea, et laqueus super te, o habitator Moab, dicit Dominus.

44. Qui fugerit a facie pavoris cadet in foveam, et qui conscenderit de fovea capietur laqueo; adducam enim super Moab annum visitationis eorum, ait Dominus.

45. In umbra Hesebon steterunt de laqueo fugientes, quia ignis egressus est de Hesebon, et flamma de medio Seon; et devorabit partem Moab, et verticem filiorum tumultus.

42. Moab cessera d'être un peuple, parce qu'il s'est glorifié contre le Seigneur.

43. La frayeur, la fosse et le piège vous attendent, ô habitant de Moab, dit le Seigneur.

44. Qui aura fui dans son épouvante tombera dans la fosse, et qui se sera tiré de la fosse, sera pris au piège, parce que je vais faire venir sur les habitants de Moab l'année où je les visiterai, dit le Seigneur.

45. Ceux qui fuyaient le piège se sont arrêtés à l'ombre d'Hésébon : mais le feu est sorti d'Hésébon, et la flamme du milieu de Séhon; elle a dévoré une partie de Moab; et les principaux des enfants de tumulte.

COMMENTAIRE

Carioth est la même que *Qîr*, ou *Qîr-Héresç*, dont on a souvent parlé.

ÿ. 42. CESSABIT MOAB ESSE POPULUS. Il sera emmené en captivité; il n'aura plus ni roi, ni prince, ni gouverneur; en un mot, rien de tout ce qui fait un peuple. Cela ne durera qu'un certain temps, comme on le verra au verset 47.

ÿ. 43. PAVOR, ET FOVEA, ET LAQUEUS SUPER TE. Vous serez saisi de frayeur; vous serez pris au piège de vos ennemis; vous tomberez dans la fosse qu'ils ont creusée pour vous prendre: toutes expressions figurées, et tirées de la chasse, image en petit de la guerre. L'art cynégétique était plus compliqué autrefois, qu'il ne l'est depuis l'invention de la poudre. Lorsqu'il s'agissait de prendre quelque gros animal, comme un cerf, un sanglier, un ours, on enveloppait la portion de forêt où ils étaient, partie d'un fort filet, où l'on voulait pousser la bête, et partie de ficelle tendue, à laquelle on attachait d'espace en espace des plumes de diverses couleurs, afin que ces plumes, agitées par l'air, effrayassent le gibier, et l'obligeassent de prendre sa route du côté des filets, où l'on voulait l'arrêter. Les anciens ont souvent parlé de cette manière d'épouvanter les animaux à la chasse. Virgile (1):

Puniceæve agitant pavidos formidine pennæ.

Et Ovide (2):

Nec formidatis cervos includite pennis.

Et Némésianus:

Namque ursos, magnosque sues, cervosque fugaces
Terrificant, lînique vetant transcendere septum.

Ces machines s'appelaient en latin *formido*, *épouvantail*; parce qu'en effet elles étaient faites pour épouvanter le gibier (3): *Cum maximos ferarum greges linea pennis distincta conterreat, et in insidias agat, ab ipso effectu dicta formido*. Saint Augustin (4) fait allusion à cette coutume, lorsqu'il

dit que ceux qui veulent éviter une fausse honte, tombent dans une véritable infamie, comme ces bêtes que la peur des plumes d'oiseaux jette dans les filets: *Instar ferarum, quæ circumdantur pennis, ut cogantur in retia*. Et saint Jérôme contre les Lucifériens: *Paridorum more cervorum, dum pennarum evitalis volatus, fortissimis relibus implicamini*. Sanctius (5) croit que cet usage existait chez les Hébreux, comme chez les Grecs et chez les Romains. Et il faut avouer que la rencontre de l'épouvantail, des filets et de la fosse dans le même passage de Jérémie, et encore dans un autre d'Isaïe (6), dans les mêmes termes, rendent cette conjecture fort plausible.

ÿ. 45. IN UMBRA HESEBON STETERUNT DE LAQUEO FUGIENTES, QUIA IGNIS EGRESSUS EST DE HESEBON. Ceux qui fuyaient le piège, se sont arrêtés à l'ombre d'Hésébon; mais le feu est sorti d'Hésébon et il a dévoré une partie de Moab, etc. Les Moabites qui ont évité le premier feu des ennemis, et qui ont eu le loisir de se sauver, se sont retirés à Hésébon, comme dans une place capable d'arrêter les efforts de l'ennemi: *mais le feu est sorti d'Hésébon, et les a dévorés*. La guerre s'est allumée au milieu d'eux; ils se sont divisés, et, dans leur guerre intestine, ils se sont ruinés eux-mêmes. Le feu marque ordinairement la guerre, dans le style des prophètes. Ces paroles: *Le feu est sorti d'Hésébon, et la flamme du milieu de la ville de Séhon*; et les suivantes, jusqu'au verset 47, sont tirées des livres de Moïse (7). C'était, dès le temps de ce législateur, un ancien proverbe, qui était fondé sur ce que Séhon, roi des Amorrhéens, dont la capitale était Hésébon, avait fait la guerre aux Moabites, et leur avait pris une grande partie de leur pays, que les Hébreux reprirent ensuite. L'hébreu porte (8): *Ceux qui fuyaient la violence de l'ennemi, se sont retirés à l'ombre d'Hésébon*. Ou, selon d'autres: *Ceux qui manquaient de force*

(1) Virgil. Georgic. III.

(2) Ovid. Metamorph. lib. xv. Vide et Oppian. in Cynæget.

(3) Senec. de Ira. lib. II. c. 12.

(4) Aug. de nuptiis et concupisc. lib. I.

(5) Sanct. hic. et in Isai. xxiv. 17.

(6) Isai. xxiv. 17.

(7) Num. xxi. 27.

(8) בְּצַל אֲשֶׁר בְּעֵינֵי הַיָּדוֹן עָבְרוּ כִּכְחַ נְסִיבֵי Saint Jérôme a lu בְּצַח A laqueo, au lieu de כִּכְחַ

46. Væ tibi, Moab ; periisti, popule Chamos, quia comprehensi sunt filii tui, et filiae tuæ in captivitate.

47. Et convertam captivitate[m] Moab in novissimis diebus, ait Dominus. Hucusque judicia Moab.

46. Malheur à vous, ô Moab ; vous êtes perdu, peuple de Chamos : vos fils et vos filles ont été emmenés en servitude.

47. Mais dans les derniers jours, je ferai revenir les captifs de Moab, dit le Seigneur. Jusqu'ici ce sont les jugements du Seigneur contre Moab.

COMMENTAIRE

pour fuir, se sont retirés à Hésébon. Les Septante (1) : *Ceux qui fuyaient l'armée*, ou devant l'armée, se sont retirés à l'ombre d'Hésébon.

FLAMMA DE MEDIO SEON. C'est-à-dire du milieu de la ville de Séhon, comme il est marqué expressément dans Moïse (2), à l'endroit cité. Hésébon était la capitale des états de Séhon, roi amorrhéen.

DEVORAVIT PARTEM MOAB, ET VERTICEM FILIORUM TUMULTUS. Les enfants de tumulte, ou de confusion, sont visiblement les Moabites. Mais nous ignorons la cause de cette dénomination. Moïse disait dans l'endroit qui répond à celui-ci : *La flamme a dévoré Ar des Moabites, et les habitants des hauteurs de l'Arnon*. En expliquant l'un par l'autre ces deux textes, il faut dire que cette partie de Moab que le feu de la guerre a consumée, est la ville d'Ar, capitale de Moab ; et que le sommet des enfants du tumulte, n'est autre que la hauteur de l'Arnon. En un autre endroit du livre des Nombres, le devin Balaam désigne les Moabites par l'épithète d'enfants de Seth (3), ou d'enfants de l'élévation, de l'orgueil. L'hébreu *schâôn*, qu'on a traduit ici par *tumultus*, peut avoir la même signification. Ainsi on peut entendre de

la sorte ce passage (4) : *La flamme est sortie d'entre Séhon*, ou plutôt, de la maison de Séhon, et a dévoré l'angle de Moab, et le sommet, ou le haut de la tête des enfants de l'orgueil, ou de l'élévation. L'angle de Moab peut avoir trois sens : les principaux personnages, les pierres angulaires de Moab (5) ; ou une partie du pays (6) ; ou toute la contrée (7). Le sommet des enfants de l'orgueil, peut marquer les princes de Moab ; ou les villes fortifiées ; en particulier, la ville de Qîr-Héresç, ou d'Ar, capitale du pays.

ÿ. 46. PERISTI, POPULE CHAMOS. *Tu es perdu, peuple de Chamos* ; Moabites, adorateurs, sujets, esclaves de Chamos. Jérémie a parlé plus haut (8) de ce faux dieu, comme du seul vrai roi de Moab. Moïse appelle aussi les Moabites (9) *peuple de Chamos*. Voyez le verset 7.

ÿ. 47. CONVERTAM CAPTIVITATEM MOAB IN NOVISSIMIS DIEBUS. Nous ne doutons pas que cette prédiction n'ait eu son accomplissement littéral, et que les Moabites, que Nabucodonosor emmena à Babylone, ne soient revenus dans leur pays, vers le même temps que les Juifs retournèrent dans le leur.

(1) Ε'ν σκιᾷ Ε'σεβών ἐσταθήσαν ἀπὸ θυγάτωσ; φευγόντες.

(2) Num. xxi. 28. Ignis egressus est de Hesebon, et flamma de oppido Sehon.

(3) Num. xxiv. 17. Consurget virga de Israel, et percussiet duces Moab, vastabitque omnes filios Seth.

(4) אש יצא מחשבון ורחבה כבין סיחן וחמבל פאת כואב וקוקוד בני שאון

(5) Ita Chald. et Vulg. Num. xxiv. 17.

(6) C'est le sens de la Vulgate et l'avis de plusieurs hébraïstes.

(7) Jun. Grot. Anglic. alii plerique.

(8) Sup. ÿ. 7. Ibit Chamos in captivitate[m] ; sacerdotes ejus, et principes ejus simul.

(9) Num. xxi. 29.

CHAPITRE XLIX

Prophéties de la désolation, de la captivité et du retour des Ammonites; de la désolation des Iduméens, des Syriens et des Cédaréniens; de la dispersion et du retour des Élamites.

1. Ad filios Ammon. Hæc dicit Dominus: Numquid non filii sunt Israel, aut heres non est ei? Cur igitur hereditate possedit Melchom Gad, et populus ejus in urbibus ejus habitavit?

1. Voici ce que dit le Seigneur contre les enfants d'Ammon: Israël n'a-t-il point d'enfants? n'a-t-il point d'héritiers? Pourquoi donc Melchom s'est-il emparé de Gad, comme de son héritage? et pourquoi son peuple a-t-il établi sa demeure dans ses villes?

COMMENTAIRE

ÿ. 1. AD FILIOS AMMON. Voyez le chapitre xxvii, 3, 6. Les Ammonites et les Moabites étaient frères, descendus de Lot et de ses deux filles. Les malheurs que leur prédit ici Jérémie arrivèrent dans le même temps que ceux de Moab, dont on a parlé au chapitre xlviij, c'est-à-dire environ cinq ans après la prise de Jérusalem par Nabucodonosor. On joint ordinairement Ammon à Moab. C'étaient deux peuples liés par le sang et par les intérêts, dont les pays étaient voisins l'un de l'autre, et limitrophes avec celui des Israélites, habitant à l'est du Jourdain, contre qui ils furent toujours en guerre, ou au moins en inimitié.

NUMQUID NON FILII SUNT ISRAEL, AUT HERES NON EST EI? CUR IGITUR HEREDITATE POSSEDIT MELCHOM GAD? Jérémie rapporte ici la principale raison qui a déterminé le Seigneur à livrer les Ammonites à Nabucodonosor. La tribu de Gad possédait la plus grande partie du pays des Ammonites. Moïse l'avait conquis sur les Amorrhéens, et, par l'ordre de Dieu, l'avait donné pour partage à la tribu de Gad, et à la demi-tribu de Manassé (1). Plusieurs siècles après, Téglathphalasar, roi d'Assyrie, emmena captives les tribus d'Israël, qui étaient au delà du Jourdain (?); et par là, le pays de Gad se trouva dépeuplé. Alors les Ammonites envahirent les terres des Israélites, et s'en saisirent, comme d'un bien qu'ils prétendaient leur appartenir. C'est ce que le prophète leur reproche ici. Mais dans cela, y avait-il un si grand mal, et tel que le Seigneur dû t le venger par la désolation de tout un peuple? Quoi de plus naturel, que de prendre et de culti-

ver un terrain qu'on croit abandonné? Mais les Ammonites n'ignoraient pas que ce pays n'appartint aux Israélites. Ils savaient que ce peuple n'était pas éteint; que Dieu lui avait promis le retour dans son pays. Ammon s'était saisi des terres de Gad, comme de son patrimoine. Il ne comptait pour rien la cession que Dieu en avait faite à Israël (3). Melchom était le dieu et le roi des Ammonites. Dieu se plaint que cette fausse divinité ait osé usurper ce qui n'était point à elle. Il fait retomber sur Melchom, ou Moloch, l'injustice de son peuple. Il parle aux Ammonites suivant leur préjugé. Ils croyaient que leur dieu leur avait donné le pays des Israélites. Le Seigneur, pour marquer sa supériorité infinie, leur fait voir d'abord l'iniquité de leur entreprise, et ensuite les menace, eux et Melchom, d'une sévère punition, qui sera suivie de la captivité.

Outre ces raisons, il y en avait d'autres pour châtier les Ammonites. Nabucodonosor avait des Moabites et des Ammonites dans son armée (4), lorsqu'il attaqua Juda sous le règne de Joakim. Sophonie (5) nous apprend que les Moabites et les Ammonites s'étaient réjouis du malheur de Juda, après la prise de Jérusalem; et qu'ils s'étaient emparés avec hauteur du pays des Israélites sur la rive gauche du Jourdain. Ézéchiël leur fait les mêmes reproches (6): *Puisque vous avez dit: Courage, courage, sur mon sanctuaire, parce qu'il est profané; et sur la terre d'Israël, parce qu'elle est désolée; et sur la maison de Juda, parce qu'elle est menée en captivité, etc.* Enfin nous avons vu plus haut (7), que le roi des Ammonites avait engagé Ismaël, fils de Nathania, à mettre à

(1) Num. xxi. 24. 35. et xxxii.

(2) iv. Reg. xv. 9. et i. Par. v. 26.

(3) Judic. xi. 12.

(4) iv. Reg. xxiv. 2. Immisit ei Joakim latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon.

(5) Sophon. ii. 8. Audivi opprobrium Moab, et blasphemias filiorum Ammon, quæ exprobraverunt populo meo, et magnificati sunt super terminos eorum.

(6) Ezéch. xxv. 3. Pro eo quod dixistis, euge, euge, super sanctuarium meum, quia pollutum est; et super terram Israel, quoniam desolata est; et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem, etc.

(7) Jerem. xl. 14; xli. 2...15.

2. Ideo ecce dies veniunt, dicit Dominus, et auditum faciam super Rabbath filiorum Ammon fremitum prælii, et erit in tumulum dissipata, filiæque ejus igni succendentur, et possidebit Israel possessores suos, ait Dominus.

3. Ulula, Hesebon, quoniam vastata est Hai; clamate, filiæ Rabbath, accingite vos ciliciis, plangite et circuete per sepas, quoniam Melchom in transmigracionem duceatur, sacerdotes ejus et principes ejus simul.

2. C'est pour cela qu'il viendra un jour, dit le Seigneur, où je ferai entendre dans Rabbath des enfants d'Ammon le frémissement et le bruit des armes, qu'elle deviendra par sa ruine un monceau de pierres, que ses filles seront consumées par le feu, et qu'Israël se rendra maître de ceux qui l'auront maîtrisé, dit le Seigneur.

3. Poussez des hurlements, ô Hésébon, parce que Haï a été détruite. Criez, filles de Rabbath, revêtez-vous de cilices, faites retentir vos plaintes et vos soupirs, en courant autour des haïes, parce que Melchom sera emmené captif, et avec lui ses prêtres et ses princes.

COMMENTAIRE

mort par trahison Godolias, que le roi de Babylone avait laissé pour gouverner les restes des Juifs. C'était plus qu'il n'en fallait pour irriter le Seigneur contre les Ammonites. Il est parlé dans Amos des cruautés exercées par les Ammonites contre les Galaadites, ou contre les Israélites de la tribu de Gad (1): *Eo quod disseuerit prægnantes Galaad, ad dilalandum terminum suum*. Tout cela était arrivé avant les prophéties de Jérémie.

Quant à Nabucodonosor, la raison qui le déterminait à faire la guerre aux Ammonites, fut apparemment pour venger la mort de Godolias, tué par les ordres de Baahs, roi des Ammonites; et peut-être aussi les liaisons que ces peuples avaient eues avec Sédécias (2), quoique les conditions de leur alliance n'eussent eu aucun effet, et que Moab et Ammon, bien loin de secourir le roi de Juda, se fussent joints à ses ennemis, et eussent insulté à son malheur. Jérémie avait déjà prédit la désolation des Ammonites, la quatrième année de Joakim (3), et encore au commencement du règne de Sédécias (4). Mais si les prophéties que nous lisons ici, sont de la quatrième année de Joakim (5), celle du commencement de Sédécias ne sera qu'une répétition ou un renouvellement des anciennes menaces.

Ÿ. 2. AUDITUM FACIAM SUPER RABBATH FILIORUM AMMON, FREMITUM PRÆLII. *Rabbath-Ammon*, ou la grande ville d'Ammon, connue des géographes sous le nom de Philadelphie, d'Ammana et d'Astarté (6), était située assez près de la source du torrent d'Arnon. C'était la capitale des Ammonites. Dieu menace de lui faire entendre le bruit des armes, de troubler son repos, et d'envoyer contre elle un ennemi puissant. Cet ennemi est Nabucodonosor, comme on l'a déjà dit.

FILIÆ EJUS IGNI SUCCENDENTUR. *Ses filles seront consumées par le feu*, c'est-à-dire les villes et les bourgades dépendantes de Philadelphie ou de Rabbath-Ammon.

POSSIDEBIT ISRAEL POSSESSORES SUOS. Les Israélites qui reviendront de la captivité, se rendront maîtres à leur tour du pays que les Ammonites ont abandonné, étant eux-mêmes captifs à Babylone. Comme les Israélites étaient les plus forts et les plus nombreux, et que, selon les apparences, ils revinrent de leur exil avant les Ammonites, ils se mirent en possession de tout ce qu'ils trouvèrent de meilleur dans leur ancien pays et aux environs. Outre cela, sous les Maccabées, ils firent la guerre aux Ammonites, et les défirent en plusieurs rencontres (7). Jean Hyrcan prit sureux Médaba, Saméga, et quelques autres villes (8).

L'hébreu porte (9): *Israël reprendra son héritage sur ceux qui l'avaient usurpé*. Les Septante (10): *Israël prendra sa domination*, se rendra maître d'Ammon. Le chaldéen: *Israël possèdera les biens de ceux qui les possèdent*.

Ÿ. 3. ULULA, HESÉBON, QUONIAM VASTATA EST HAI. Hésébon était une des principales villes des Moabites (11). Jérémie lui dit de pleurer la chute de Haï. Dom Calmet pense que cette ville de Haï est la même que *Je Abarim*, dont il est parlé dans Moïse (12); peut-être *Habara* des Tables de Peutinger. Il y a beaucoup d'apparence que Hésébon et Haï étaient communes aux Moabites et aux Ammonites; car ces peuples étaient presque toujours ensemble dans leurs entreprises, comme dans tout le reste. Ptolomée parle de Gaia et d'Aïna; mais il les place dans l'Arabie heureuse, trop loin des Ammonites.

CLAMATE, FILIÆ RABBATH; PLANGITE, ET CIRCUETE PER SEPES. *Criez, filles de Rabbath, en cou-*

(1) Amos. i. 14.

(2) Jerem. xxvii. 3. 7. 9.

(3) Jerem. xxv. 21.

(4) Jerem. xxvii. 3.

(5) Voyez le commentaire sur Jerem. xlv. 1.

(6) Stephan. Φιλαδέλφεια τῆς Συρίας πόλις, ἡ πρότερον Ἀμμων, εἶτ' Ἀστάρτη, εἶτα Φιλαδέλφεια ἀπὸ Πτολεμαίου τοῦ Φιλαδέλφου.

(7) 1. Macc. v. 6. et 28.

(8) Joseph. Antiq. lib. xiii. c. 17.

(9) וישו וישו וישו וישו וישו Vide Grot.

(10) Les Septante: Ἰσραὴλ ἔσται Ἰσραὴλ τὴν ἀρχὴν αὐτοῦ.

(11) Jerem. xlviii. 32. 34.

(12) Vide Num. xxi. 11.

4. Quid gloriaris in vallibus? Defluxit vallis tua, filia delicata, quæ confidebas in thesauris tuis, et dicebas: Quis veniet ad me?

5. Ecce ego inducam super te terrorem, ait Dominus Deus exercituum, ab omnibus qui sunt in circuitu tuo; et dispergemini singuli a conspectu vestro, nec erit qui congreget fugientes.

6. Et post hæc reverti faciam captivos filiorum Ammon, ait Dominus.

7. Quod Idumæam. Hæc dicit Dominus exercituum: Numquid non ultra est sapientia in Theman? periit consilium a filiis, inutilis facta est sapientia eorum.

4. Pourquoi vous glorifiez-vous dans vos vallées? Votre vallée s'est écoulée comme l'eau, ô fille délicate qui mettiez votre confiance dans vos trésors, et qui disiez: Qui viendra contre moi?

5. Je vais faire tomber la frayeur sur vous, dit le Seigneur Dieu des armées; vous tremblerez devant tous ceux qui vous environnent; et vous serez tous dispersés, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sans qu'il y ait personne pour vous rallier dans votre fuite.

6. Après cela, je ferai revenir les captifs des enfants d'Ammon, dit le Seigneur.

7. Prophétie contre l'Idumée. Voici ce que dit le Seigneur des armées: N'y a-t-il donc plus de sagesse dans Thémán? ses enfants sont sans conseil; leur sagesse leur est devenue inutile.

COMMENTAIRE

rant autour des haies; ou autour des murailles qui ferment les bourgades, les villages, les jardins; ou même les simples palissades qui ferment les héritages, les cours, et les parcs où l'on tient les bestiaux. Le chaldéen (1): *Criez, habitants des maisons de campagne, ou des villages des environs de Rabbath; assemblez-vous en tumulte, dans les troupes.* Quelques hébraïsants le traduisent par: *Faites-vous des incisions dans les assemblées de deuil.* Mais peut-être que *Gadaroth* est un nom de ville; ou la même que *Gadara*, célèbre dans la Décapole, au pays d'Ammon.

MELCHOM IN TRANSMIGRATIONEM DUCETUR. On a déjà remarqué que Melchom était considéré comme le roi des Ammonites, de même que Chamos l'était des Moabites. Le Dieu d'Israël menace ce dieu de la captivité, avec ses princes et ses prêtres; comme on menacerait un simple mortel. Melchom était encore moins qu'un homme. Mais il fallait parler ainsi à des peuples aussi grossiers que les Ammonites. S'ils eussent fait le moindre usage de leur raison, il leur était aisé de conclure que Melchom n'était point Dieu, puisqu'un autre Dieu le menaçait de l'exil. Ils en auraient aussi inféré que le Dieu d'Israël est le seul vrai Dieu, puisqu'il dispose de l'avenir, qu'il le prédit, et qu'il exerce un empire si absolu sur les divinités, et sur ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Nous avons déjà vu des menaces pareilles contre les dieux de l'Égypte (2) et de Moab (3).

Ÿ. 4. DEFLEXIT VALLIS TUA, FILIA DELICATA. O ville de Rabbath, qui viviez dans la mollesse et les délices, et qui vous glorifiiez dans la beauté de vos fertiles vallons; ces vallons se sont écoulés comme l'eau. Leur beauté a disparu; leurs fruits sont ravagés; l'ennemi a tout désolé. L'hébreu (4):

Pourquoi vous glorifiez-vous de vos vallées? Votre vallée est enlaidie, ô fille rebelle, ou fille indocile, révoltée, débauchée. Les Septante (5): Vous vous êtes réjouie dans les campagnes d'Enacim, fille imprudente.

QUÆ CONFIDEBAS IN THESAURIS TUIS. *Qui mettiez votre confiance dans vos trésors; dans l'abondance de vos biens; dans vos vins, vos huiles, vos froments, vos amas de toute sorte de richesses. Le nom de trésor est plus étendu en hébreu que dans notre langue. Au chapitre précédent, Jérémie a exprimé la même chose, sous le nom de vos ouvrages (6).*

Ÿ. 6. POST HÆC, REVERTI FACIAM CAPTIVOS FILIORUM AMMON. Ceci eut son accomplissement, lorsque les Ammonites revinrent de Babylone sous le règne de Cyrus, vers le même temps que les Israélites.

Ÿ. 7. AD IDUMÆAM. Ces malheurs contre l'Idumée regardent le même temps que les prophéties précédentes. Nabucodonosor assujettit les Moabites, les Philistins, les Iduméens et les Syriens, la vingt-troisième année de son règne, et la cinquième après la prise de Jérusalem. Josèphe (7) nous marque précisément cette époque. Nous croyons que Nabucodonosor, ayant appris que tous les peuples des environs de la Judée avaient autrefois pris des engagements contre lui avec l'Égypte et la Phénicie (8), voulut châtier ces nations si inconstantes, qui n'attendaient que le moment favorable pour se déclarer contre lui.

Dieu nous apprend par Abdias (9) la cause qui alluma sa colère contre l'Idumée: *Vous périrez, et vous serez couvert d'une éternelle confusion, à cause de vos meurtres, et de la cruauté que vous avez exercée contre votre frère Jacob. Vous étiez*

(1) כפרו ותהטמו בסיעו Il semble qu'il ait lu dans l'hébreu כפרו ותהטמו בסיעו au lieu de כפרו ותהטמו בסיעו

(2) Jerem. XLVIII. 12.

(3) Jerem. XLVIII. 12.

(4) כה יתהללי בעמק זב עפרך הבח השוכה

(5) Ἐὶ ἀγαλλιάσθαι ἐν τοῖς πεδίοις Ἐννακίμ, οὐγάτερ

Ἐννακίμ. Edit. Complut. Ὅτι ἀγαλλιάσθαι ἐν Ἐννακίμ, οὐγάτερ τῆς Ἐννακίμ.

(6) Vide Jerem. XLVIII. 7.

(7) Antiq. lib. x. c. 11.

(8) Voyez Jerem. xxvii. 3...8.

(9) Abdias. Ÿ. 10.

8. Fugite et terga vertite, descendite in voraginem, habitatores Dedan, quoniam perditionem Esau adduxi super eum, tempus visitationis ejus.

9. Si vindemiatore venissent super te, non reliquissent racemum? Si fures in nocte, rapuissent quod sufficeret sibi.

8. Fuyez, sauvez-vous de vos ennemis, descendez dans les creux de la terre les plus profonds, habitants de Dédan, parce que j'ai fait venir sur Esau le jour de sa destruction, le temps où je dois le visiter.

9. Si des gens fussent venus pour dépouiller vos vignes, ne vous auraient-ils pas laissé quelques raisins? si des voleurs fussent venus vous voler la nuit, ils n'auraient pris que ce qu'ils auraient cru devoir leur suffire.

COMMENTAIRE

au milieu de ses ennemis, lorsqu'ils prenaient son armée, qu'ils entraînaient dans ses villes, et qu'ils jelaient le sort sur Jérusalem; vous étiez comme l'un d'eux. Désormais vous ne mépriserez plus vos frères, dans le temps de leur exil, et vous ne vous réjouirez plus de leur perte, etc. Le psalmiste leur reproche aussi d'avoir dit aux Chaldéens, dans le temps de la prise de Jérusalem (1): *Renversez-la, et arrachez-en jusqu'aux fondements*. Nous avons dans Ézéchiel une prophétie contre l'Idumée (2): Jérémie, toutefois, est le premier qui ait parlé contre ce peuple. Il commença à le menacer la quatrième année de Joakim (3); il continua au commencement du règne de Sédécias (4); et enfin dans ses Lamentations (5). La prophétie que nous allons expliquer n'est point datée: Dom Calmet pense qu'elle n'est pas antérieure à la quatrième année de Joakim. Abdias a écrit contre l'Idumée après Jérémie, et il a copié ce prophète en plusieurs endroits.

NUMQUID NON ULTRA EST SAPIENTIA IN THEMAN? Thémán est une ville fameuse dans l'Idumée, à quelques lieues au nord de Pétra. La manière dont l'Écriture en parle ici, et dans Abdias (6), fait juger que les Thémánites se piquaient de sagesse. Éliphas, un des amis de Job, distingué par sa sagesse, était, dit-on, roi de Thémán. Jérémie, par une ironie piquante, s'étonne ici que les Thémánites soient dépourvus de conseil et de sagesse, au point qu'ils le sont, dans ce qui regarde leurs propres intérêts. L'ennemi approche; leur pays est menacé d'une désolation entière; on en veut à leur liberté et à leur vie; et les voilà sans résolution et sans conseil, dans une consternation et un abattement qui ne leur permettent pas même de faire attention aux moyens de prévenir l'ennemi, ou de lui résister.

ŷ. 8. DESCENDITE IN VORAGINEM, HABITATORES DEDAN. Nous ne connaissons point la situation exacte de Dédan. Voyez ce que nous en avons dit plus haut, chapitre xxv, 23 et Genèse x, 7. Jérémie conseille aux habitants de se creuser des demeures souterraines, et des cavernes dans les rochers, pour se dérober à l'ennemi. *Le pays méridional, qui est celui d'Ésaï, et qui s'étend depuis Éleutropolis jusqu'à Élath sur la mer Rouge*, est tout rempli de cavernes creusées sous terre, dit saint Jérôme (7). Ce sont des demeures de ce genre que Jérémie conseille aux habitants de Dédan de se creuser.

ŷ. 9. SI VINDEMIATORES VENISSENT SUPER TE, NON RELIQUISSENT RACEMUM? Les Chaldéens viendront comme des vendangeurs pour dépouiller votre vigne, pour ravager votre terre: mais ils la dépouilleront au point de n'y laisser pas même une grappe. Il est rare que des voleurs qui entrent furtivement dans une vigne, la dépouillent tellement qu'ils ne laissent rien au maître de la vigne: mais ceux-ci emporteront tout; ils prendront le loisir de tout chercher, de tout ramasser.

SI FURES IN NOCTE, RAPUISSENT QUOD SUFFICERET SIBI. Plus impitoyables que les voleurs, les Chaldéens ne vous laisseront rien; tout leur sera bon. On peut traduire ainsi tout le verset sans mettre le *Si*, qui est un hébraïsme: Il vous viendra des vendangeurs, qui ne vous laisseront pas une grappe; et des voleurs nocturnes, qui enlèveront tout ce qui leur conviendra. Ils prendront tout ce que leur avidité voudra; ils chercheront, ils choisiront à loisir. Les Septante (8): *Il vous est venu des vendangeurs qui ne vous laisseront rien; comme des voleurs nocturnes, ils melltront les mains sur vous*. Abdias, dans l'endroit parallèle, lit avec une interrogation (9): *Si des*

(1) *Psal.* cxxxvi. 7. Memor esto, Domine, filiorum Edom in die Jerusalem; qui dicunt: Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.

(2) *Ezech.* xxv. 12. 13. 14.

(3) *Jerem.* xxv. 14.

(4) *Jerem.* xxvii. 3.

(5) *Thren.* iv. 21. 22.

(6) *Abdias.* ŷ. 8.

(7) *Hieron. in Abdiam.* Australis regio Idumæorum, de Eleutheropoli usque Petram et Hailam, in specubus

habitiunculas habet: et propter nimios calores solis, quia meridiana provincia est, subterraneis tuguriis utitur, *Vide et Theodoret. hic.*

(8) Les Septante: Ὅτι τρυγηταὶ ἤλθοῦσιν σοὶ καταλείψουσιν σοὶ καταλείμματα. Ὡσεὶ κλέπται ἐν νυκτὶ ἐπιθήσουσι χεῖρας αὐτῶν. Ils ont lu 𐤇𐤓 au lieu de 𐤇𐤓

(9) *Abdias.* v. Si latrones per noctem, quomodo conticuisse? Nonne furati essent sufficientia sibi? Si vindemiatore introissent ad te, numquid saltem racemum reliquissent tibi?

10. Ego vtro, discooperui Esau ; revelavi abscondita ejus, et cclari non potcrit : vastatum est semen ejus, et fratres ejus, et vicini ejus, et non erit.

11. Relinque pupillos tuos, ego faciam eos vivere ; et viduæ tuæ in me sperabunt.

12. Quia hæc dicit Dominus : Ecce quibus non erat judicium ut biberent calicem, bibentes bibent ; et tu, quasi innocens relinqueris ? Non cris innocens, sed bibens bibes.

13. Quia per memetipsum juravi, dicit Dominus, quod in solitudinem, et in opprobrium, et in desertum, et in maledictionem erit Bosra, et omnes civitates ejus erunt in solitudines sempiternas.

10. Mais, pour moi, j'ai découvert Esau ; j'ai mis au jour ce qu'il tenait le plus caché, et il ne pourra plus demeurer secret ; ses enfants, ses frères et ses voisins ont été ruinés ; et lui-même ne sera plus.

11. Laissez vos pupilles ; je leur sauverai la vie : et vos veuves espèrèrent en moi.

12. Car voici ce que dit le Seigneur : Ceux qui ne semblaient pas devoir être jugés à la rigueur pour boire du calice d'affliction seront néanmoins contraints d'en boire : vous donc demeurerez-vous impuni, comme si vous étiez innocent ? Vous ne serez point traité comme innocent ; mais vous boirez certainement de ce calice.

13. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que Bosra sera désolée, qu'elle sera déserte, qu'elle deviendra l'objet des insultes et de la malédiction des hommes, et que toutes ses villes seront réduites en des solitudes éternelles.

COMMENTAIRE

voleurs étaient venus la nuit pour vous voler, comment vous fussiez-vous tû ? N'auraient-ils pas volé ce qui leur aurait suffi ? Ne se seraient-ils pas contentés de prendre ce qui aurait été à leur convenance ; et n'auriez-vous pas au moins crié au voleur ? Mais les Chaldéens commenceront par vous chasser ; puis ils enlèveront tout ce qu'ils trouveront chez vous.

ÿ. 10. REVELAVI ABSCONDITA EJUS. Le peuple iduméen s'était retiré dans des cavernes souterraines ; je les ai fait connaître à ses ennemis. Il avait enfoui ses richesses ; il avait caché ses trésors ; je les ai tirés de l'obscurité, pour les donner à l'ennemi. Dieu dit qu'il fait ce qu'il permet. J'ai permis que les Chaldéens aient cherché et trouvé toutes vos retraites.

VASTATUM EST SEMEN EJUS, ET FRATRES EJUS, ET VICINI EJUS. Les frères d'Ésaü sont les Hébreux ; ses voisins sont les Moabites et les peuples de l'Arabie pétrée et déserte. Après avoir perdu ses enfants, ses frères et ses voisins, que peut-il espérer ? Que lui reste-t-il ? *Et non erit* : Il ne sera plus ; ou plutôt, *il n'est plus* (1). Édom a péri ; il n'est plus au rang des peuples. Les Septante (2) : *Ils ont péri par la main de leurs frères et de leurs voisins ; et il n'est pas même resté de leurs orphelins, etc.*

ÿ. 11. RELINQUE PUPILLOS TUOS, ET EGO FACIAM EOS VIVERE. On croit (3) que c'est une ironie ; parce qu'il ne devait rester ni veuve, ni orphelin dans l'Idumée, et que tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, devait être passé au fil de l'épée, ou emmené captif. D'autres croient que Dieu promet à Ésaü que, malgré la

fureur de ses ennemis, il ne laissera pas de réserver quelques veuves et quelques orphelins, qui échapperont au carnage général et à la désolation de leur pays.

ÿ. 12. ECCE QUIBUS NON ERAT JUDICIUM UT BIBERENT CALICEM, BIBENTES BIBENT ; ET TU QUASI INNOCENS RELINQUERIS ? Les Israélites, qui méritaient beaucoup moins que vous de boire le calice, n'ont pas laissé d'en être enivrés ; et vous voudriez en être exempt ? Il y avait parmi les Hébreux plusieurs personnages de piété, qui auraient mérité d'être exempts des malheurs de leur patrie, et qui semblaient devoir m'obliger à épargner ce pays : je ne l'ai point fait. Jérémie, Baruch, Daniel, Ézéchiël, Azarias, Misaël, Tobie, Mardochee, les Réchabites, et tant d'autres, ont été enveloppés dans les malheurs communs ; et vous voudriez en être exempt, vous en qui je ne vois que des sujets de colère et d'horreur ! Voyez Jérémie, xxv, 28, 29. *S'il refusent de prendre le calice de votre main, vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur : Vous en boirez très certainement. Je vais commencer à exercer ma vengeance sur la ville où mon nom est invoqué ; et vous autres, vous prétendriez en être exempts ! Vous ne le serez point.*

ÿ. 13. IN MALEDICTIONEM ERIT BOSRA. Bosra sera l'objet de ma malédiction ; et les hommes n'auront rien de plus terrible à souhaiter à une ville maudite, que de lui désirer tous les malheurs de Bosra, en disant : Puissiez-vous devenir comme Bosra ! Cette ville de Bosra dans l'Idumée, est différente de celle des Ammonites ou des Moabites dont on a parlé au chapitre précédent (4). Voyez *Genèse xxxvi, 33*, et *Isaïe xxxiv, 6*.

(1) וְנִשְׁבְּרָה

(2) ὤλοντο διὰ χειρᾶ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, καὶ γείτονος αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἔστι ὑπολειπέσθαι ὄρφανόν σου.

(3) Theodoct. Sanct. Grot. Vide Abdiam ÿ. 18. Non erunt reliquiae domus Esau.

(4) Jerem. XLVIII. 24.

14. Auditum audiui a Domino, et legatus ad gentes missus est : Congregamini, et venite contra eam, et congregamus in prælium.

15. Ecce enim parvulum dedi te in gentibus, contempibilem inter homines.

16. Arrogantia tua deceptit te, et superbia cordis tui, qui habitas in cavernis petrarum, et apprehendere niteris altitudinem collis : cum exaltaveris quasi aquila nidum tuum, inde detraham te, dicit Dominus.

17. Et erit Idumæa deserta : omnis qui transibit per eam stupebit, et sibilabit super omnes plagas ejus.

14. Car j'ai entendu une voix qui venait du Seigneur, et un ambassadeur a été envoyé vers les nations, pour leur dire : Assemblez-vous, et venez contre Bosra ; et marchons tous ensemble pour la combattre.

15. Voici que je vous ai rendu petit entre les peuples et méprisable entre les hommes.

16. Votre insolence et l'orgueil de votre cœur vous a séduit, vous qui habitez dans les creux des rochers, et qui tâchez de monter jusqu'au sommet des côtes ; quand vous auriez élevé votre nid aussi haut que l'aigle, je vous arracherais néanmoins de là, dit le Seigneur.

17. Et l'Idumée sera déserte ; quiconque passera au travers de ses terres sera frappé d'étonnement, et sifflera sur toutes ses plaies.

COMMENTAIRE

Ÿ. 14. AUDITUM AUDIVI A DOMINO ; ET LEGATUS AD GENTES MISSUS EST. Abdias (1) a imité cet endroit, et a commencé par là sa prophétie. Les prophètes nous représentent souvent le Seigneur comme un monarque tout-puissant, qui donne ses ordres aux nations (2), et qui les assemble quand il veut, pour les employer à l'exécution de ses desseins. Selon cette idée, ces armées puissantes, la terreur des provinces, n'étaient que les troupes du Seigneur, assemblées par son ordre et commandées par un de ses serviteurs. Il en est de même encore aujourd'hui. C'est par l'ordre du Seigneur que l'on voit les nations se remuer pour exécuter les sages desseins du Très-Haut ; pendant que les hommes ne songent qu'à eux-mêmes, à contenter leurs passions, à venger leurs querelles, à se faire justice, à acquérir de la gloire, Dieu a de plus larges desseins, et chaque guerre considérable amène une sorte de rénovation sociale.

On demande quel est l'ambassadeur que Dieu envoya aux nations, pour les assembler contre l'Idumée ? Les uns croient que c'est Jérémie lui-même, qui leur porta les ordres du Seigneur. Mais la manière dont il s'exprime, montre assez qu'il parle d'un autre. Théodoret croit que le Seigneur députa un ange, pour animer Nabucodonosor à cette entreprise. Il est persuadé que souvent les bons anges sont employés à de semblables députations, où il ne s'agit que d'exercer la justice vindicative du Seigneur ; et que cet emploi n'est nullement incompatible avec leur bonté envers les hommes. Mais est-il nécessaire de reconnaître un député envoyé réellement en ambassade, pour assembler ces nations, et pour les faire venir contre l'Idumée ? Ne suffit-il pas de reconnaître un concours de Dieu, une inspiration (3), ou même une simple permission d'attaquer ces peuples ? L'ambition de Nabucodono-

sor, l'avarice de ses troupes, leur cruauté n'étaient que de trop puissants motifs pour les pousser. Il n'y avait qu'à les laisser faire. L'expression du prophète est une simple prosopopée.

Ÿ. 15. ECCE PARVULUM DEDI TE IN GENTIBUS. Les Iduméens ne furent jamais un grand peuple. Ils ne sont guère connus dans l'antiquité que par l'histoire sacrée et par la liaison qu'ils ont eue avec les Juifs, leurs frères. Quelques auteurs traduisent ici par le futur : *Je vous rendrai petit parmi les peuples*. Je vous diminuerai, je vous affaiblirai de telle sorte, que vous ne vous relèverez jamais de votre chute, et que vous serez toujours un peuple méprisé. On sait que, depuis la captivité, les Iduméens furent assez peu de chose ; et que, depuis les Maccabées, ils furent assujettis aux Juifs, contraints de recevoir la circoncision, et d'observer la loi de Moïse (4).

Ÿ. 16. QUI HABITAS IN CAVERNIS PETRÆ, ET APPREHENDERE NITERIS ALTITUDINEM COLLIS. L'hébreu (5) est au féminin : *Idumée, l'orgueil de votre cœur vous a séduite ; vous qui avez votre demeure dans les creux de la roche, et qui occupez le haut de la montagne, quand vous auriez élevé, etc.* Vous avez cru que la situation de vos demeures vous mettrait à couvert de vos ennemis, et que personne ne pourrait parvenir à la hauteur de vos rochers escarpés ; la colère divine saura bien vous en déloger. Nous avons déjà vu par saint Jérôme, que toute l'Idumée était remplie de cavernes, où les peuples se retiraient, pour éviter les chaleurs excessives de leur pays. Il y avait aussi dans toutes les montagnes un très grand nombre d'antrons, où ils se sauvaient comme dans des forts imprenables, dans les temps de guerre, devant l'irruption de l'ennemi.

Ÿ. 17. ERIT IDUMÆA DESERTA. Nabucodonosor ayant fait passer au fil de l'épée ce qu'il put prendre d'Iduméens, ou les ayant emmenés captifs,

(1) Abdias 1.

(2) Vide Isai. vii. 18. — Zach. x. 8. — Ezech. xvi. 37. — Jerem. xii. 9. etc.

(3) Vide de Cyrill. Riber. Iyr. in Abdiam. Sanct. lic.

(4) Vide Joseph. Antiq. lib. xiii. c. 17.

(5) שכני בחגיו הסלע תפשי ברום גבעה

18. Sicut subversa est Sodoma, et Gomorrha, et vicinæ ejus, ait Dominus : non habitabit ibi vir, et non incolet eam filius hominis.

19. Ecce quasi leo ascendet de superbia Jordanis ad pulchritudinem robustam, quia subito currere faciam eum ad illam. Et quis erit electus, quem præponam ei ? Quis enim similis mei ? et quis sustinebit me ? et quis est iste pastor, qui resistat vultui meo ?

20. Propterea audite consilium Domini, quod iniiit de Edom, et cogitationes ejus, quas cogitavit de habitatoribus Theman : si non dejecerint eos parvuli gregis, nisi dissipaverint cum eis habitaculum eorum.

18. Elle sera renversée, comme ont été Sodome et Gomorrhe avec les villes voisines, dit le Seigneur ; il n'y aura plus personne qui y demeure ; il n'y aura plus d'hommes pour y habiter.

19. L'ennemi viendra des hauteurs du Jourdain, comme un lion, contre ses villes si fortes et si belles ; car je le ferai fondre tout d'un coup sur l'Idumée. Et quiconque sera homme d'élite, je l'emploierai contre elle : car qui est semblable à moi : qui pourra subsister devant moi ? qui est le pasteur des hommes qui puisse soutenir l'éclat de ma face ?

20. Écoutez donc le dessein que le Seigneur a formé contre Édoum, et les résolutions qu'il a prises contre les habitants de Théma : Je jure, a-t-il dit, que les moindres de l'armée les mettront en fuite, et renverseront avec eux toute leur ville.

COMMENTAIRE

l'Idumée devint comme un désert. Le peu d'Iduméens qui s'était sauvé, au lieu de s'établir dans son ancien pays, s'empara des terres qui étaient au midi de Juda, et y demeura même après le retour des Juifs ; en sorte que l'on vit s'accomplir à la lettre la prédiction de Jérémie, que l'Idumée demeurerait déserte. Théodoret assure que, de son temps, Bosra, Théma et Dédan étaient entièrement ruinées. Aujourd'hui l'Idumée est presque toute réduite en désert, de même que la plus grande partie de l'Arabie pétrée et de l'Arabie déserte.

§. 19. ECCE QUASI LEO ASCENDET DE SUPERBIA JORDANIS, AD PULCHRITUDINEM ROBUSTAM. *L'orgueil du Jourdain* se met pour son débordement, en plusieurs endroits de l'Écriture (1). *Quand vous serez tranquille dans votre pays, que serez-vous au jour de l'orgueil du Jourdain*, lorsqu'il inondera la campagne ? Ailleurs Jérémie (2) compare le conquérant qui doit prendre et ruiner Babylone, à un lion qui sort de l'orgueil du Jourdain. Zacharie (3) nous représente les princes de Jérusalem, affligés de se voir éloignés de Jérusalem, comme des lions qui rugissent de voir la hauteur du Jourdain désolée et ravagée.

On peut aussi l'entendre en ce sens : Nabucodonosor (4) viendra tout d'un coup fondre sur l'Idumée, comme un lion qui sort des environs du Jourdain, et du milieu des bois qui couvrent ses bords ; comme un lion qui va attaquer un troupeau dans son parc. Ceux qui ont voyagé dans la Palestine (5) rapportent que le Jourdain a comme deux lits ; le premier plus creux, où il coule ordinairement avec beaucoup de rapidité ; le second plus élevé et plus vaste, où il se répand durant ses débordements, à la fonte des neiges du Liban. Ce second bord est chargé de bois et de broussailles, et sert de retraite aux bêtes

féroces. C'est ce que l'Écriture appelle *la hauteur du Jourdain*, parce qu'en effet ce fleuve ne remplit cet espace que quand il est débordé, et dans sa plus grande hauteur. C'est de là que sortent ordinairement les lions, et qu'ils portent la frayeur dans les parcs des brebis. Nabucodonosor venait du côté du nord, comme le Jourdain. Il marchait avec la force et la cruauté d'un lion, après avoir vaincu la Judée. *Pulchritudinem robustam*, en hébreu *habitaculum robusti*, désigne les places fortes de l'Idumée.

ET QUIS ERIT ELECTUS, QUEM PRÆPONAM EI ? L'hébreu offre deux sens, parce que la préposition אֵל *él* signifie vers, dans, près de, jusqu'à, contre. L'hébreu dit donc simplement : *Je l'enverrai vers elle* ou *en elle*. Dans le premier sens on traduit (6) : *Qui est le vaillant soldat, que j'enrôlerai avec elle ?* Trouvera-t-on dans l'Idumée des soldats, que je puisse choisir pour la défendre ? Y aura-t-il quelqu'un assez osé pour s'opposer à Nabucodonosor, que j'ai fait venir contre elle ? Ce sens revient assez à ce qui suit : *Car qui pourra tenir devant moi ? Et qui est le prince qui puisse soutenir l'éclat de ma face ?* Dans le second sens on traduit : *Qui est le soldat que j'ai enrôlé contre elle ?* Quelles troupes enverrai-je contre l'Idumée ? Des troupes aguerries, accoutumées à vaincre, et conduites par un prince que la victoire suit partout : car qui est semblable à moi, et qui est capable de me résister ? Ce dernier sens est le plus suivi.

QUIS ISTE PASTOR ? Jérémie continue dans la figure d'un lion qui va attaquer un parc de brebis : Où est le pasteur assez hardi pour résister à ce lion, que je conduis et que j'encourage ?

§. 20. SI NON DEJECERINT EOS PARVULI GREGIS. L'hébreu (7) : *Si les plus petits du troupeau ne les*

(1) Jerem. xii. 5 ; L. 44. - Zach. xi. 3.

(2) Jerem. L. 44.

(3) Zach. xi. 3. Vox rugitus leonum, quoniam vastata est superbia Jordanis.

(4) Théodoret. Raban. Dionys. Hugo. Munsl. Grot. Sanct.

(5) Voyez Maundrel, Voyage de Jérusalem. - Robinson.

(6) זבני בחור אליה אפקד

(7) אם לא יסרבים צעיריהצאן אם לא ישים עליהם ניהם

21. A voce ruinae eorum commota est terra, clamor in mari Rubro auditus est vocis ejus.

22. Ecce quasi aquila ascendet, et avolabit, et expandet alas suas super Bosran; et erit cor fortium Idumæe in die illa quasi cor mulieris parturientis.

23. Ad Damascum. Confusa est Emath et Arphad, quia auditum pessimum audierunt; turbati sunt in mari; præ sollicitudine quiescere non potuit.

24. Dissoluta est Damascus, versa est in fugam; tremor apprehendit eam, angustia et dolores tenuerunt eam quasi parturientem.

21. Le bruit de leur chute a ému toute la terre, et leurs cris se sont fait entendre sur les eaux de la mer Rouge.

22. L'ennemi va paraître comme un aigle; il prendra son vol; il étendra ses ailes, et viendra fondre sur Bosra; et, en ce jour-là, le cœur des vaillants d'Idumée sera semblable à celui d'une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement.

23. Prophétie contre Damas. Émath et Arphad sont dans la confusion parce qu'une nouvelle funeste les a étonnés. Les contrées maritimes sont saisies de trouble, et, dans l'inquiétude qui les agite, elles ne peuvent trouver de repos.

24. Damas a perdu courage, elle fuit de toutes parts; elle est pénétrée de frayeur; elle est accablée des douleurs qui la déchirent comme une femme en travail.

COMMENTAIRE

terrassent, ou ne les entraînent, et s'ils ne mettent sur eux leurs propres demeures. Si les plus petits, etc., hébraïsme pour : *Certes, les plus petits du troupeau terrasseront, etc.* Mes moindres soldats les traîneront comme un lion traîne sa proie, et ils abattront leurs propres maisons sur eux. Les Iduméens seront écrasés sous les ruines de leurs propres villes. Le chaldéen traduit (1) : *Les principaux du peuple*, dans un sens tout contraire à celui des autres interprètes. Il y a certains passages où l'on prétend que l'hébreu צריר tsâ'hîr signifie grand, fort, mais ce sens est très douteux, le sens propre de l'hébreu est *jeune, petit*. Les Septante (2) : *Les moindres du troupeau seront mangés; leurs demeures seront remplies d'épines*.

ŷ. 21. CLAMOR IN MARI RUBRO AUDITUS EST. L'Idumée s'étendait jusqu'au golfe Élanitique, qui faisait partie de la mer Rouge. Les cris des Iduméens se sont fait entendre jusque-là.

ŷ. 22. ECCE QUASI AQUILA ASCENDET. Nabucodonosor est assez souvent comparé à un aigle qui prend son vol, et qui fond sur sa proie (3).

ŷ. 23. AD DAMASCUM. Nous mettons l'accomplissement de cette prophétie dans le même temps que les précédentes; c'est-à-dire, environ la cinquième année après la prise de Jérusalem. Nabucodonosor ayant formé le siège de Tyr, et voyant qu'une grande partie de son armée était inutile devant cette place, qu'il voulait réduire par la famine, mena ses troupes dans la Syrie, et dans les autres provinces qu'on a déjà vues. Josèphe (4) nous apprend expressément cette guerre de Syrie, dont les livres historiques de l'Écriture ne nous parlent point. Nous ne connaissons même aucun autre prophète que Jérémie, qui en ait

parlé; car ce qu'Amos (5) et Isaïe (6) ont prophétisé contre Damas, arriva sous les rois de Syrie Salmanasar, Téglathphasar, et Sennachérib. Malheureusement, tout entier à ses constructions, Nabucodonosor a pris plus de soin de sa gloire comme architecte que de ses triomphes comme guerrier. La plupart des inscriptions traduites ou même découvertes jusqu'ici ne parlent que des constructions colossales qu'il entreprit et mena à bonne fin.

CONFUSA EST EMATH, ET ARPHAD. On a déjà dit plus d'une fois, qu'Émath était la ville d'Émèse de Syrie sur l'Oronte. Arphad, aujourd'hui Tel-Erfâd, à deux lieues au nord d'Alep.

TURBATI SUNT IN MARI PRÆ SOLLICITUDINE. Les insulaires sont effrayés en apprenant la chute d'Émath et d'Arphad. Le chaldéen : Ils sont dans le saisissement, comme des gens qui sont embarqués dans un vaisseau, et qui ne peuvent se rassurer, ni prendre la fuite. Les Septante (7) : Ils sont dans l'étonnement, et pleins de colère; ils n'ont point de repos. L'hébreu (8) : *Ils sont découragés; dans la mer ils sont dans l'inquiétude, ils ne peuvent se tranquilliser*. Le syriaque fait un assez bon sens : *Sa frayeur vient du côté de la mer; elle ne peut se rassurer*. Émath et Arphad étaient à l'orient de la ville de Tyr et de la Méditerranée. Le prophète, par une prosopopée qui lui est ordinaire, dit que ces deux villes ont entendu du côté de l'occident, ou de la mer, le bruit de la venue de Nabucodonosor. Ce prince venait du siège de Tyr. Il avait déjà assujéti tout le reste de la Phénicie. La renommée de ses conquêtes venait du côté de la mer. La Syrie en était dans la consternation, et rien n'était capable de la rassurer.

(1) מן ירררו יתחבשו יתחבשו יתחבשו

(2) Ε'αν μή συνψιθῶσι τὰ ἐλάτιστα τῶν προβάτων, ἔαν μή βρωθῆ καταλυσίς αὐτῶν.

(3) Jerem. XLVIII. 40. - Item. IV. 13. - Ezech. XVII. 3.

(4) Joseph. Antiq. lib. x. c. 11.

(5) Amos. I. 3. 5.

(6) Isai. VII. VIII. X. XVII.

(7) Les Septante : Ἐξέστησαν, ἐθιμῶθησαν, ἀναπαύσασθαι οὐδὲν μὴ δύνασται.

(8) נסרנו בים דאנה השקט לא יובל

25. Quomodo dereliquerunt civitatem laudabilem, urbem lætitiæ ?

26. Ideo cadent juvenes ejus in plateis ejus, et omnes viri prælii conticescent in die illa, ait Dominus exercituum.

27. Et succendam ignem in muro Damasci, et devorabit mœnia Benadad.

28. Ad Cedar, et ad regna Asor, quæ percussit Nabuchodonosor, rex Babylonis. Hæc dicit Dominus : Surgite, et ascendite ad Cedar, et vastate filios Orientis.

25. Comment ont-ils ainsi abandonné cette ville si belle, cette ville de délices ?

26. Ses jeunes gens tomberont morts dans ses places, et tous ses hommes de guerre seront dans un profond silence en ce jour-là, dit le Seigneur des armées.

27. Je mettrai le feu aux murs de Damas, et il dévorera les murailles de Bénadad.

28. Prophétie contre Cédar et contre les royaumes d'Asor, que Nabuchodonosor, roi de Babylone, a frappés. Voici ce que dit le Seigneur : Levez-vous, et montez contre Cédar, et ruinez les peuples de l'Orient.

COMMENTAIRE

Ÿ. 24-25. DAMASCUS VERSA EST IN FUGAM... QUOMODO DERELIQUERUNT CIVITATEM LAUDABLEM ? Comment les habitants de Damas ont-ils quitté une ville si belle, si délicate ? Pourquoi ont-ils pris la fuite devant Nabuchodonosor ? Que ne l'attendaient-ils de pied ferme ? L'hébreu (1), les Septante (2), et le chaldéen lisent avec une négation : *Pourquoi n'a-t-on pas épargné cette ville si célèbre ?* Pourquoi ne l'a-t-on pas livrée au vainqueur, sans s'opiniâtrer à la défendre, et à l'exposer par là à souffrir tout ce que les lois de la guerre permettent dans ces occasions ?

Ÿ. 26. OMNES VIRI PRÆLII CONTICESCENT. On verra ses guerriers mornes, immobiles, sans force, n'osant résister, ni fuir, ni même se plaindre.

Ÿ. 27. SUCCENDAM IGNUM IN MURO DAMASCI, ET DEVORABIT MœNIA BENADAD. Le feu désigne la guerre. Dieu permet que Damas résiste à Nabuchodonosor, afin qu'elle soit consumée par le feu de la guerre. *Les murailles de Bénadad* ou mieux *Bénadar*, comme le portent les Septante et les inscriptions cunéiformes, sont les mêmes que celles de Damas. On leur donne ce nom, parce que le roi s'appelait Bénadar, comme le témoigne l'Écriture (3), et comme le dit expressément Nicolas de Damas (4). L'hébreu (5) : *Et le feu consumera les palais de Bénadad*. Les Septante (6) : *Il consumera les rues de Bénadar, ou du fils d'Ader*.

Ÿ. 28. AD CEDAR, ET AD REGNA ASOR. Les Cédaréniens, descendus de Cédar, fils d'Ismaël (7), habitèrent dans l'Arabie déserte, entre l'Euphrate et les montagnes de Galaad. Isaïe (8) a déjà élevé la voix contre ces peuples : mais nous avons montré qu'on devait l'entendre d'une guerre que leur fit Asaraddon, roi d'Assyrie. *Les royaumes d'Asor* sont moins connus. Saint Jérôme (9) croit qu'Asor est la capitale des Cédaréniens, ou des

Sarrasins. Théodoret (10) veut que ce soit le camp de ces peuples, leur ville ambulante, composée de leurs tentes ; car ils ne bâtissent ni villes, ni maisons ; à peu près comme les *hordes* des Tartares. L'hébreu (11) *hatsor* signifie *un parvis* ; et ce nom se donne à plusieurs villes de la Palestine. Il n'est pas extraordinaire dans l'Orient de voir de ces villes ambulantes, qui changent de place selon les saisons. La smala d'Abd-el-Kader formait sa ville. Le camp du grand Mogol était aussi comme la capitale de son royaume, quand il sortait et qu'il voyageait ; de même aujourd'hui chez les Mongols, les chefs habitent sous la tente comme le peuple, et leur résidence change avec les pâturages où ils conduisent leurs troupeaux. Ptolémée (12) parle de deux villes d'*Ausara* dans l'Arabie heureuse : mais elles sont trop éloignées du pays des Cédaréniens. Quelle que soit la situation d'Asor, elle était dans l'Arabie déserte ; et le prophète insinue ici que c'était une ville fixe : *Fuyez*, dit-il (13), *habitants d'Asor, demeurez dans les cavernes ; Asor deviendra la demeure des serpents ; nul homme n'y habitera*. Cette place devait être la capitale de tout ce vaste pays qui, tout inculte qu'il était, ne laissait pas d'être partagé en plusieurs petits royaumes, nommés ici les *royaumes d'Asor*. D'après l'opinion la plus généralement admise, Adar désigne les Arabes nomades qui erraient entre l'Euphrate et les montagnes de Galaad, et les royaumes d'Asor seraient de petits cantons où habitaient dans des enceintes de murailles, des tribus d'Arabes voués à l'agriculture (14). Ce fut Nabuchodonosor qui accomplit les menaces que Jérémie prononce ici contre ces peuples : verset 29. *Quæ percussit Nabuchodonosor rex Babylonis*.

VASTATE FILIOS ORIENTIS. *Ruinez les peuples de l'Orient ; les Cédaréniens, les habitants d'Asor,*

(1) אין לא עזבה עיר תהלה

(2) Πῶς οὐχὶ κατέλιπον πόλιν αἰνήν.

(3) III. Reg. xv. 8 ; xx. 1. - IV. Reg. vi. 24. etc.

(4) Nicol. Damasc. apud Joseph. Antiq. lib. vii. cap. 6.

(5) ואכלה ארמנות בן דוד

(6) Καταφάγεται ἀμφοδὰ υἱοῦ Ἀδῆρ.

(7) Genes. xxv. 13.

(8) Isai. xxi. 16.

(9) Hieronym. in Isai. xxi.

(10) Theodoret. loc. Les Septante : Βασιλίσση τῆς αὐλῆς. Ἀὐτὴν δὲ καλεῖ ἅπαντες τὴν τῶν σαρακηνῶν στάσιον, ἐπειδὴ νομῆδες εἶσιν ἐν σακχαῖς κατοικοῦντες.

(11) ולבטכות חציר

(12) Vide Ptolem. pag. 153 et 155.

(13) Jerem. Ÿ. 30. 33.

(14) D'Allioli.

29. Tabernacula eorum, et greges eorum capient; pelles eorum, et omnia vasa eorum, camelos eorum tollent sibi, et vocabunt super eos formidinem in circuitu.

30. Fugite, abite vehementer, in voraginibus sedete, qui habitatis Asor, ait Dominus; inquit enim contra vos Nabucodonosor, rex Babylonis, consilium, et cogitavit adversum vos cogitationes.

31. Consurgite, et ascendite ad gentem quietam et habitantem confidenter, ait Dominus; non ostia, nec vectes eis: soli habitant.

32. Et erunt cameli eorum in direptionem, et multitudo jumentorum in prædam; et dispergam eos in omnem ventum, qui sunt attonsi in comam, et ex omni confinio eorum adducam interitum super eos, ait Dominus.

33. Et erit Asor in habitaculum draconum, deserta usque in æternum: non manebit ibi vir, nec incolet eam filius hominis.

34. Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam prophetam adversus Ælam, in principio regni Sedeciae, regis Juda, dicens:

29. Ils enlèveront leurs tentes et leurs troupeaux; ils prendront pour eux leurs pavillons, tout leur équipage avec leurs chameaux; et ils les frapperont de terreur de toutes parts.

30. Fuyez, habitants d'Asor, courez promptement, cachez-vous dans les creux de la terre, dit le Seigneur; car Nabucodonosor, roi de Babylone, a formé des desseins contre vous, et il a résolu de vous perdre.

31. Allez tous ensemble; marchez contre un peuple qui jouit de la paix, et qui vit dans une entière sûreté, dit le Seigneur; vous n'y trouverez ni portes, ni serrures; ils sont seuls dans leurs maisons.

32. Leurs chameaux seront au pillage, et la multitude de leurs troupeaux sera en proie; je disperserai dans tous les coins de la terre ces gens qui se coupent les cheveux en rond: et je leur susciterai des ennemis mortels, d'entre tous les peuples qui les environnent, dit le Seigneur.

33. Et Asor deviendra la demeure des dragons, elle sera éternellement déserte, il n'y demeurera personne, il n'y aura pas un seul homme qui y habite.

34. Paroles que le Seigneur dit au prophète Jérémie contre Élam, au commencement du règne de Sédécias, roi de Juda.

COMMENTAIRE

les Sarrasins, les Arabes Scénites, ou nomades, les peuples qui se coupent les cheveux en rond, verset 32. Tout cela désigne la même contrée: l'Arabie déserte.

ŷ. 29. TABERNACULA EORUM, ET GREGES EORUM; PELLER EORUM, ET OMNIA VASA EORUM. *Ils enlèveront leurs tentes et leurs troupeaux; leurs pavillons et leur équipage*, ou leurs armes; car c'étaient là toutes les richesses des Cédaréniens; des tentes faites de peaux, du bétail, des armes, des chameaux, ou des chariots pour porter les meubles et leurs enfants, lorsqu'il fallait sans cesse changer de demeure. Sous le nom de *peaux*, les Septante (1) ont entendu *leurs habits*: mais les autres interprètes entendent leurs tentes qui étaient de peaux.

ŷ. 31. ASCENDITE AD GENTEM QUIETAM;... NON OSTIA, NEC VECTES EIS; SOLI HABITANT. Vous ne trouverez point de résistance dans cette conquête, point de ville à assiéger, point de combat à livrer contre eux, ou contre leurs alliés. Ils n'ont de relation avec personne, et demeurent isolés, sans se rassembler tous ensemble. Vous marchez à une victoire certaine, et à un butin assuré. C'est ce que Nabucodonosor dit à ses troupes: Ils n'ont ni ville ni armée; *ils demeurent seuls*. César (2) remarque que les Suèves, ancien peuple de Germanie, mettaient leur gloire à n'avoir point de voisins, et à laisser autour d'eux un très

grand espace inculte et inhabité. Cela montrait, disaient-ils, que plusieurs villes et plusieurs peuples avaient été forcés d'abandonner leur terrain, n'osant demeurer près d'une nation si belliqueuse: *Publice maximam putant esse laudem, quam latissime a suis finibus vacare agros. Hac re significari magnum numerum civitatum suam vim sustinere non potuisse*. Les Sarrasins se croyaient assez à couvert par la stérilité et les vastes déserts de leur pays.

ŷ. 32. DISPERGAM EOS IN OMNEM VENTUM, QUI SUNT ATTONSI IN COMAM. Les Arabes se coupaient les cheveux en rond, à l'imitation de Bacchus, dit Hérodote (3). Voyez plus haut Jérém. ix, 26, et xxv, 23, où ces peuples sont déjà désignés par cette marque qui leur était propre.

ŷ. 33. ERIT ASOR IN HABITACULUM DRACONUM. Le mot hébreu תנינִים *thannim* (4), signifie de grands poissons, cétacés, crocodiles, baleines, et, à ce qu'on croit, des serpents et même des chacals. Les Septante (5): *La cour sera la demeure des autruches*.

ŷ. 34. ADVERSUS ÆLAM, IN PRINCIPIO REGNI SEDECIAE. *Contre Élam, au commencement du règne de Sédécias*; c'est-à-dire, la première ou la seconde année de ce prince. Jérémie avait déjà menacé les Élamites dès la quatrième année de Joakim, de leur faire boire du calice de la colère du Seigneur (6); il réitéra ses menaces avec plus

(1) Les Septante: Ἰμάτια αὐτῶν. Heb. צינוריהו

(2) J. César. Comment. lib. iv. initio, et lib. vi. Civitatibus maxima laus est quam latissimis circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope se audere consistere. Simul se fore tutiores arbi-

trantur repentinæ incursionis timore sublato.

(3) Herodot. lib. iii. cap. 8. Κείρονται δὲ ὑποτρόχαλα περιζυροῦντες τοὺς κροτάφους.

(4) תנינִים תנינִים תנינִים

(5) Καὶ ἔσται ἡ ἀσλὴ διατροπὴ στρουθῶν.

(6) Jerem. xxv. 25.

35. Hæc dicit Dominus exercituum : Ecce ego confringam arcum Ælam et summam fortitudinem eorum.

36. Et inducam super Ælam quatuor ventos a quatuor plagis cæli, et ventilabo eos in omnes ventos istos, et non erit gens ad quam non perveniant profugi Ælam.

37. Et pavere faciam Ælam coram inimicis suis, et in conspectu quærentium animam eorum ; et adducam super eos malum, iram furoris mei, dicit Dominus, et mittam post eos gladium donec consumam eos.

38. Et ponam solium meum in Ælam, et perdam inde reges et principes, ait Dominus.

39. In novissimis autem diebus reverti faciam captivos Ælam, dicit Dominus.

35. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vais briser l'arc d'Élam, et je détruirai toutes leurs forces.

36. Je ferai venir contre Élam les quatre vents des quatre coins du ciel. Je les disperserai dans tous ces vents ; et il n'y aura point de peuple où ne parviennent les fugitifs d'Élam.

37. Je ferai trembler Élam devant ses ennemis, devant ceux qui chercheront à lui ôter la vie ; je ferai tomber sur eux le mal, l'indignation de ma fureur, dit le Seigneur ; et j'enverrai après eux l'épée jusqu'à ce que je les ai consumés.

38. J'établirai mon trône dans Élam, et j'en exterminerai les rois et les princes, dit le Seigneur.

39. Mais dans les derniers jours, dit le Seigneur, je ferai revenir les captifs d'Élam.

COMMENTAIRE

de force au commencement du règne de Sédécias. Les Élamites avaient été du nombre de ceux qui assiégèrent Jérusalem sous le règne de Manassé (1). Ils étaient alors sujets des Assyriens, dont Asaraddon occupait le trône. Au temps dont nous parlons, ils n'étaient point encore assujettis aux Chaldéens : mais Nabou-bal-oussour les soumit, à la chute de Ninive, puis ils se révoltèrent et furent vaincus et soumis de nouveau par Nabucodonosor.

ŷ. 35. CONFRINGAM ARCUM ÆLAM. Les Élamites, de même que les Perses, se servaient principalement de l'arc. C'est ce qu'attestent l'Écriture (2) et les auteurs profanes.

ŷ. 36. VENTILABO EOS IN OMNES VENTOS. Soumise à l'Assyrie, puis à la Chaldée, puis à la Perse, la Susiane tenta de recouvrer son indépendance sous Darius 1, mais elle fut assujettie par la force.

Ainsi, en peu d'années, elle avait eu trois maîtres différents : l'Assyrie, la Chaldée, la Perse, et dans deux révoltes successives elle fut livrée à tous les vents.

ŷ. 38. PONAM SOLIUM MEUM IN ÆLAM, ET PERDAM INDE REGES. J'exercerai mes jugements, je ferai dresser mon tribunal dans Élam, et je punirai le peuple, et les rois. Il n'y aura plus de roi dans Élam ; ce pays sera réduit en une simple province, gérée par un gouverneur étranger. Elle forma la deuxième province, des vingt-trois de l'empire perse (3).

ŷ. 39. IN NOVISSIMIS DIEBUS REVERTI FACIAM CAPTIVOS ÆLAM. Les différents régimes qui avaient dominé sur la Susiane avaient déporté les Élamites en divers pays, jusqu'en Samarie (4). Ils furent probablement rapatriés sous Cyrus, ou après la paix générale rétablie par Darius 1.

(1) *Jerem. Isai. xxii. 6.*

(2) *Vide Isai. xxii. 6. 7. Ælam sumpsit pharetram.*

(3) *Behistoun, I. vi.*

(4) *Fr. Lenormant, Lettres assyriol., I. 63.*

CHAPITRE L

Prophétie de la ruine de Babylone par les Perses et les Mèdes, et de la délivrance d'Israël et de Juda.

1. Verbum quod locutus est Dominus de Babylone et de terra Chaldæorum, in manu Jeremiæ prophetæ.

2. Annuntiate in gentibus, et auditum facite ; levate signum, prædicate, et nolite celare ; dicite : Capta est Babylon, confusus est Bel, victus est Merodach, confusa sunt sculptilia ejus, superata sunt idola eorum.

1. Paroles que le Seigneur dit contre Babylone, et contre le pays des Chaldéens, par le prophète Jérémie.

2. Annoncez ceci parmi les nations, faites-le entendre, levez l'étendard, publiez-le, et ne le cachez point ; dites : Babylone a été prise, Bel est confondu, Mérodach est vaincu, leurs statues sont brisées, leurs idoles vaincues.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. VERBUM DE BABYLONE, ET DE TERRA CHALDÆORUM. Après avoir annoncé aux Égyptiens, aux Philistins, aux Iduméens, et aux autres peuples, les maux qu'ils devaient souffrir de la part de Nabucodonosor, Jérémie arrive enfin à Babylone et aux Chaldéens, et leur prédit ce qu'ils doivent attendre de la part de Cyrus, et des autres princes ses successeurs, qui devaient ruiner l'empire de Nabucodonosor, et réduire enfin Babylone au rang des plus malheureuses villes ; car les maux dont cette ville est menacée ici, ne lui arrivèrent pas tous à la fois. Elle ne fut absolument détruite qu'après plusieurs siècles.

Jérémie l'avait déjà menacée la quatrième année du règne de Joakim, roi de Juda (1) : mais il renouvela ses prédictions avec plus d'étendue, la quatrième année de Sédécias, comme il est marqué plus bas (2). Le prophète ayant rédigé tout ce qui regardait la désolation de Babylone, l'envoya dans cette ville par les mains de Saraïas et de Baruch, avec ordre de jeter dans l'Euphrate la copie qu'il leur avait donnée, après en avoir fait la lecture à Babylone devant les Juifs, qui y avaient été menés captifs sous les règnes précédents. C'est ce qui fut exécuté la même année. Longtemps auparavant, Isaïe avait prédit la chute de cette ville superbe (3) : et Jérémie emprunte même ici quelques-unes de ses expressions. Mais comme Isaïe parlait d'un événement fort éloigné, et que, de son temps, Babylone n'avait pas même encore commis les crimes qui causèrent sa chute, et n'était pas encore élevée au point de grandeur où elle fut depuis, ce prophète parle d'une manière moins distincte et moins développée ; car les prophéties deviennent plus claires, à mesure

qu'elles approchent de leur fin. On trouve encore d'autres prédictions contre Babylone dans Isaïe (4) ; on peut voir ce que nous en avons dit.

La véritable cause de la chute de Babylone, furent ses crimes portés à l'excès ; surtout son orgueil et sa cruauté (5) : *Comme vous avez triomphé de joie, et que vous avez parlé insolemment, en pillant mon héritage ; comme vous vous êtes répandus en des cris de réjouissance, ainsi que de jeunes veaux qui bondissent sur l'herbe ; ainsi votre mère sera couverte d'une éternelle confusion.* Et ailleurs (6) : *Israël est un troupeau de brebis dispersées ; les lions l'ont chassé de son pays ; le roi d'Assur l'a dévoré le premier ; mais Nabucodonosor lui a brisé les os (7).* *Comment le marteau de toute la terre a-t-il été brisé, et réduit en poudre ? Et plus loin (8) : Rendez-lui ce que ses œuvres ont mérité ; traitez-la comme ses crimes l'ont demandé ; parce qu'elle s'est élevée contre le Seigneur.* Et Isaïe (9) : *Je vous ai abandonné mon peuple, parce que je me suis mis en colère contre lui ; et vous n'en avez point été touchée de compassion. Vous avez appesanti votre joug sur le vieillard ; vous avez dit : Je serai éternellement la maîtresse ; et vous n'avez point pensé à ce qui doit vous arriver au dernier jour. Vous dites : Je suis, et nul autre n'est pareille à moi ; je ne serai ni veuve, ni stérile : mais je vous annonce que ces deux maux vont tomber sur vous en un jour : le veuvage et la stérilité.*

ÿ. 2. LEVATE SIGNUM, PRÆDICATE, DICITE : CAPTA EST BABYLON. Ce début est magnifique. Peuples qui gémissiez depuis si longtemps sous la tyrannie de Babylone, prenez courage, rassurez-vous ; Babylone est prise ; cette superbe maîtresse des nations est renversée ; sa puissance est

(1) Jerem. xxv. 26. Et rex Sesac bibet post eos. Confer cum Jerem. li. 41. Quomodo capta est Sesach.

(2) Jerem. li. 60. 61.

(3) Isaï. xlv. xlv. et xlvii.

(4) Isaï. xiii. xiv. xxi.

(5) Jerem. hic. ÿ. 11.

(6) ÿ. 17.

(7) Infra ÿ. 23.

(8) Infra ÿ. 29.

(9) Isaï. xlvii. 6. 7. et seq.

3. Quoniam ascendit contra eam gens ab aquilone ; quæ ponet terram ejus in solitudinem, et non erit qui habitet in ea ab homine usque ad pecus ; et moti sunt, et abierunt.

4. In diebus illis, et in tempore illo, ait Dominus, venient filii Israel ipsi et filii Juda simul ; ambulantes et flentes properabunt, Dominum Deum suum quærent ;

3. Car de l'aiglon s'élève contre Babylone un peuple qui réduira son pays en solitude, sans qu'il y ait plus ni homme ni bête qui y habite ; ils ont pris la fuite, et ils se sont retirés ailleurs.

4. En ces jours-là et en ce temps-là, dit le Seigneur, les enfants d'Israël et les enfants de Juda retourneront tous ensemble ; ils marcheront et viendront en grande hâte, en pleurant ; et ils chercheront le Seigneur leur Dieu ;

COMMENTAIRE

abattue. Que chacun s'empresse de publier cette heureuse nouvelle. Élevez des étendards sur vos hauteurs, afin que les plus éloignés les voient de loin, et viennent apprendre une nouvelle si consolante. On a vu dans plus d'une occasion cette pratique (1) d'élever des signaux au-dessus des montagnes, pour avertir promptement les lieux éloignés.

CONFUSUS EST BEL. Les prophètes représentent toujours les faux dieux vaincus avec leurs peuples. Les Livres saints n'enseignent l'histoire que par rapport à Dieu, à la religion, aux bonnes mœurs. *Bel* était la principale divinité des Babyloniens. C'était le démiurge, le souverain des esprits, le seigneur du monde. Son temple à Babylone était un des plus superbes ouvrages de l'antiquité (2).

VICTUS EST MERODACH. Mardouk était une des formes secondaires de Bel ; le même nom était donné à la planète Jupiter. Le nom de Mardouk entre en composition dans un certain nombre de noms propres, notamment dans celui de Mardouk-bal-idinna, Mérodach-Baladan. Isaïe commence son chapitre XLVI, contre Babylone, à peu près de même : *Confractus est Bel, contritus est Nabo ; facta sunt simulacra eorum bestiis et jumentis onera.*

§. 3. ASCENDIT CONTRA EAM GENS AB AQUILONE. Ce peuple qui vient contre Babylone du côté du midi, est bien marqué dans les versets suivants. On lit au verset 9, qu'il vient contre Babylone, du côté du nord, une armée de plusieurs nations diverses, dont les flèches meurtrières ne partent jamais en vain. Au verset 41, on lit qu'une nation puissante et plusieurs rois viennent du septentrion, de l'extrémité de la terre. Au chapitre suivant, verset 11, Dieu suscite le roi des Mèdes, pour ruiner Babylone. Au verset 27, on nomme les rois d'Ararat, de Menni et d'Ascénez, ceux de Taphsar et de Médie. Tout cela pourrait faire

douter qu'il s'agisse ici de la prise de Babylone par Cyrus. Ce prince n'était pas Mède, et ne vint pas du côté du nord, mais du côté de l'orient, contre Babylone, ainsi qu'il est expressément porté dans Isaïe (3). De plus, le nom de Perse ou d'Élam ne se rencontre pas une fois ici. Mais on peut répondre à ces raisons : 1° Que Cyrus était Mède par sa mère, et était maître de la Médie, lorsqu'il attaqua Babylone. 2° Le même Isaïe (4), qui prédit que Cyrus viendra de l'orient, dit ici que le Seigneur le suscitera de l'aiglon : *Suscilavi ab aquilone, et veniet ab ortu solis.* 3° Ce qui détermine absolument le sens à Cyrus, c'est qu'en dix endroits Jérémie promet ici le retour et la liberté aux Juifs. Or ce fut Cyrus qui leur donna la liberté.

PONET TERRAM EJUS IN SOLITUDINEM. L'armée de Cyrus, composée de tant de peuples différents, causa sans doute de grands dégâts dans la Chaldée, mais on ne voit pas qu'elle ait détruit aucune ville. Ni Hérodote, ni Xénophon, ni ceux qui les ont suivis, ne marquent que Cyrus ait fait aucune démolition dans Babylone ; Bérose (5) dit qu'il prit la ville sans l'assiéger. Cyrus entra dans Babylone sans aucune résistance. Bel-sar-oussour fut surpris au milieu de la fête et périt dans la bagarre ; Nabou-Nahid son père, roi de Babylone, voyant sa capitale aux mains de l'ennemi, rendit Borsippa sans coup férir (538). Mais cet historien ajoute qu'étant étonné de la force et de la solidité extraordinaire des murailles, il ordonna qu'on les abattît.

§. 4. VENIENT FILII ISRAEL, ET FILII JUDA SIMUL ; AMBULANTES ET FLENTES PROPERABUNT. Le retour des dix tribus avec celles de Juda et de Benjamin, ne peut pas être marqué d'une façon plus positive. Ils retourneront dans leur pays, versant des larmes de joie, de tendresse et de componction.

(1) *Isai.* v. 26 ; xl. 12 ; xlii. 2 ; xviii. 3 ; xxx. 17. - *Jerem.* iv. 6 ; li. 27.

(2) *Vide Herodot.* lib. 1. c. 181.

(3) *Isai.* xli. 2. Quis suscitavit ab oriente justum ; vocavit eum ut sequeretur se? *Et* xlvi. 11. Vocans ab oriente avem, et de terra longinqua virum voluntatis meæ.

(4) *Isai.* xli. 25.

(5) *Beros. apud Joseph.* contra *Affion.* lib. 1. p. 1045. Προεξεληλυθώς Κύρος ἐκ τῆς Περσίδος μετὰ δυνάμειος πολλῆς, καὶ ματαστερήσαντος τὴν λοιπὴν Ἀσίαν πᾶσαν, ὤρμησεν ἐπὶ Βαβύλωνίαν. Ἀισθόμενος δὲ καὶ Ναβόννωδος τὴν ἐφοδὸν αὐτοῦ ἀπαντήσας μετὰ τῆς δυνάμειος, παραταξάμενος ἤστηθις τῇ μηχανῇ, καὶ φύγων ὀλιγοστός συνεκλείσθη εἰς τὴν Βορσιππηῶν πόλιν.

5. In Sion interrogabunt viam, huc facies eorum ; venit, et apponentur ad Dominum fœdere sempiterno, quod nulla oblivione delebitur.

6. Grex perditus factus est populus meus, pastores eorum seduxerunt eos, feceruntque vagari in montibus ; de monte in collem transierunt, oblitus sunt cubilis sui.

7. Omnes qui invenerunt comederunt eos, et hostes eorum dixerunt : Non peccavimus ; pro eo quod peccaverunt Domino decori justitiæ, et expectationi patrum eorum Domino.

8. Recedite de medio Babylonis, et de terra Chaldæorum egredimini, et estote quasi hædi ante gregem.

5. Et ils demanderont le chemin pour aller à Sion ; tous leurs regards seront tournés de ce côté-là. Ils viendront, et ils se réuniront au Seigneur par une alliance éternelle, dont la mémoire ne s'effacera jamais.

6. Mon peuple est devenu un troupeau de brebis égarrées, leurs pasteurs les ont séduites ; ils les ont fait errer par les montagnes ; elles ont passé des montagnes sur les collines, et elles ont oublié le lieu de leur repos.

7. Tous ceux qui les ont trouvées les ont dévorées ; et leurs ennemis ont dit : Nous ne péchons point, parce qu'elles avaient offensé le Seigneur, qui est la beauté de la justice ; le Seigneur, qui avait été l'attente de leurs pères.

8. Fuyez du milieu de Babylone, sortez du pays des Chaldéens, et soyez comme les chevreaux qui marchent à la tête du troupeau.

COMMENTAIRE

ÿ. 5. IN SION INTERROGABUNT VIAM ; HUC FACIES EORUM. Ils retourneront avec un zèle et un empressément extraordinaires. On les verra tourner de ce côté toute leur attention (1), tous leurs soins ; ils s'informeront exactement du chemin. Ces peintures naïves de gens occupés à demander le chemin, frappent agréablement, et persuadent de la certitude d'un événement marqué d'une manière si expresse.

APPONENTUR AD DOMINUM FŒDERE SEMPITERNO. Les Juifs, revenus de Babylone, renouvelèrent solennellement leur alliance avec le Seigneur, sous Néhémie (2). Ils en conservèrent les clauses avec une fidélité bien plus exacte depuis la captivité, qu'auparavant. Ils ne la violèrent jamais publiquement depuis, comme ils avaient fait si souvent sous leurs rois. Malgré cela, on ne peut rigoureusement montrer une alliance vraiment éternelle entre Dieu et son peuple, que depuis Jésus-Christ. Ce divin Sauveur a cimenté cette alliance par son sang précieux ; il en est le médiateur et le garant ; il a formé lui-même un peuple saint, qui l'observera religieusement dans l'Église jusqu'à la fin des siècles.

ÿ. 6. PASTORES EORUM SEDUXERUNT EOS. Tout le malheur, tout le désordre, toute la séduction, toute l'idolâtrie de Juda et d'Israël ne sont venus que des pasteurs de ce peuple. Les rois ont abandonné le Seigneur, et le peuple les a suivis dans leur égarement. Jéroboam dans Israël, Salomon, Achaz, Amon, Manassé, et bien d'autres dans Juda, au lieu de conduire leurs peuples dans de bons pâturages, comme des pasteurs fidèles, les ont égarés, et les ont conduits *sur diverses montagnes*, où ils se sont érigé des autels profanes ; *ils ont oublié le lieu de leur repos*, le temple du Sei-

gneur, qui devait être leur consolation et leur refuge dans toutes leurs disgrâces.

ÿ. 7. HOSTES EORUM DIXERUNT : NON PECCAVIMUS. *Leurs ennemis ont dit : Nous ne péchons point*, en leur faisant du mal. C'est un troupeau abandonné du maître ; ce sont des brebis rebelles ; c'est rendre service à Dieu que de les châtier (3), et de les prendre. Les désordres des Juifs étaient si grands, si connus, que personne ne se faisait scrupule de les maltraiter. Mais si ce peuple malheureux était coupable aux yeux de Dieu, quel crime avait-il commis contre les Chaldéens ? Si Dieu voulait exercer contre eux les rigueurs de sa justice, quel droit avaient-ils de les opprimer ? Pourquoi se réjouir de leur malheur ? Pourquoi insulter à leur disgrâce ? Si le Seigneur avait choisi Nabucodonosor pour les châtier, pourquoi porter les choses à l'excès, et pourquoi punir le crime et l'injustice par de nouvelles injustices ?

PECCAVERUNT DOMINO DECORI JUSTITIÆ, ET EXPECTATIONI PATRUM EORUM. Ou, selon l'hébreu (4) : *Ils ont péché contre le Seigneur, qui est la demeure, le parc de la justice et l'espérance de leurs pères*. Ces folles brebis ont mieux aimé s'égarer et suivre de faux pasteurs, que de demeurer dans le parc de la justice, dans la pratique de la loi, dans l'exercice de la religion de leurs pères.

ÿ. 8. RECEDITE DE MEDIO BABYLONIS, ET ESTOTE QUASI HÆDI ANTE GREGES. Marchez hardiment, et sans crainte ; sortez de Babylone tête levée. La comparaison d'un bouc ou d'un bœuf à la tête d'un troupeau, n'est nullement basse dans le style des Hébreux. Les prophètes l'emploient assez souvent. Isaïe et Zacharie appellent les princes (5), *les boucs de la terre* ; et dans les livres des Rois (6), on trouve des officiers nommés *des bœufs*. Ho-

(1) Luc. ix. 51. Faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem. Et ÿ. 53. Facies ejus erat euntis in Jerusalem. Vide Jerem. xlii. 17 ; xlii. 12.

(2) II. Esdr. ix. 38 ; x. 1. 2. Voyez aussi Ezech. xvi. 60.

(3) Joan. xvi. 2. Venit hora, ut omnis qui interficit vos,

arbitretur obsequium se præstare Deo.

(4) חָטְאוּ לַיהוָה נֹחַ צַדִּיק וּמְקוֹה אֲבוֹתֵיהֶם

(5) Isai. x. 13. et xiv. 9. כָּל עֲחוּדֵי אֶרֶץ Zach. x. 3. על עֲחוּדֵי אֲשֶׁר

(6) IV. Reg. xi. 4. 17. אֵת כְּרִישׁ וְאֵת הַרְצֵם

9. Quoniam ecce ego suscito, et adducam in Babylonem congregationem gentium magnarum de terra aquilonis; et præparabuntur adversus eam, et inde capiatur; sagitta ejus quasi viri fortis interfectoris, non revertetur vacua.

10. Et erit Chaldæa in prædam; omnes vastantes eam replebuntur, ait Dominus.

11. Quoniam exultatis, et magna loquimini diripientes hereditatem meam; quoniam effusi estis sicut vituli super herbam, et mugistis sicut tauri;

9. Car je vais susciter du pays de l'aquilon une multitude de peuples réunis ensemble, et je les ferai venir contre Babylone; ils se prépareront pour l'assiéger, et ils la prendront; leurs flèches seront comme la fleche qui part de la main meurtrière d'un vaillant guerrier, et qui n'est jamais sans effet.

10. Le Chaldée sera livrée en proie; et tous ceux qui la pilleront s'enrichiront de ses dépouilles, dit le Seigneur.

11. Parce que vous avez triomphé de joie, et que vous avez parlé insolemment en pillant mon héritage; parce que vous vous êtes répandus en des cris de réjouissance, ainsi que de jeunes veaux qui bondissent sur l'herbe, et comme des taureaux qui font retentir leurs mugissements;

COMMENTAIRE

mère (1) compare quelquefois ses héros à des béliers, à des taureaux, à des boucs. Princes de Juda, qui avez autrefois séduit mon peuple, et qui l'avez égaré dans les montagnes (2), mettez-vous aujourd'hui à sa tête, et tirez-le de Babylone. Jérémie les exhorte à quitter cette ville, avant que le siège soit formé, de peur qu'ils ne s'y trouvent enveloppés avec les Babyloniens. On ne sait s'ils déférèrent à ses avis. En tout cas, il est probable que la majorité des Juifs transportés à Babylone habitaient Hillah, la cité profane, sur la rive droite de l'Euphrate (3).

ÿ. 9. ADDUCAM IN BABYLONEM CONGREGATIONEM GENTIUM MAGNARUM DE TERRA AQUILONIS. L'armée de Cyrus était composée de tous les peuples qu'il avait vaincus. Il y avait des Perses, des Mèdes, des Assyriens, des Arméniens, etc. Toutes ces troupes venaient de l'aquilon ou du nord.

PRÆPARABUNTUR ADVERSUS EAM, ET INDE CAPIETUR. L'hébreu (4) : *Ils dresseront leurs machines contre elle*; ou, ils rangeront leurs troupes devant elle, et de là ils la prendront. Ils la prendront, lorsqu'elle y pensera le moins. En effet Hérodote (5) raconte que le roi de Babylone avec ses troupes, attendit Cyrus en pleine campagne; qu'il livra le combat, et qu'ayant été repoussé, il se retira dans la ville. Elle était si forte, et si bien munie de vivres pour plusieurs années, que les Babyloniens ne se mirent nullement en peine du siège. Cyrus fut longtemps devant la place, sans rien gagner. Enfin il prit la résolution de couper l'Euphrate, et d'en faire couler les eaux dans des marais, qui sont au-dessus de Babylone; afin que, quand ce fleuve serait détourné et laisserait son

lit presque vide, ses gens pussent entrer dans la ville, en marchant sur le sable. La chose réussit comme il l'avait résolu. Ses troupes entrèrent dans le canal, n'ayant de l'eau que jusqu'au-dessus des genoux, et se rendirent ainsi facilement maîtres de Babylone, lorsque les Babyloniens ne pensaient à rien moins. La ville était si grande, et vivait dans une telle sécurité, que ceux qui étaient aux extrémités, ne savaient pas encore qu'elle fût prise, lorsque l'ennemi était au centre de la place. Ils célébraient alors une de leurs fêtes, et se divertissaient à danser et à jouer, pendant que l'armée de Cyrus entrait et se répandait dans les divers quartiers.

Le récit de Bérose cité dans Josèphe (6) explique ce texte : *Ils rangeront leur armée devant cette ville, et de là elle sera prise*. Nabou-Nahid ayant paru en rase campagne avec son armée, Cyrus lui livra la bataille et la gagna. Le roi de Babylone prit la fuite, et, au lieu de se retirer dans la capitale confiée à son fils, il s'enferma avec peu de monde à Borsippa. Cyrus entra dans Babylone, en fit abattre les murs extérieurs, et alla ensuite assiéger son ennemi dans Borsippa. Nabou-Nahid se rendit à la première sommation.

ÿ. 11. QUONIAM MAGNA LOQUIMINI, DIRIPIENTES HEREDITATEM MEAM, QUONIAM EFFUSI ESTIS SICUT VITULI. Vous autres Chaldéens, vous avez usé insolemment de votre victoire. On vous a vos dans la terre de mon peuple, qui est mon héritage, vous abandonner à la joie, et vous faire un plaisir des plus extrêmes violences, et ce peuple ne vous avait fait aucun mal. Au lieu de ces mots : *Comme de jeunes veaux qui bondissent sur l'herbe*, plu-

(1) Vide Iliad. B. etc.

(2) Voyez le ÿ. 6.

(3) M Vigouroux. La Bible et les découvertes, IV. 333.

(4) דָּבַרְתִּים עַל מַשְׁבָּחָהּ

(5) Herodot. lib. 1. cap. 191. Πῦν δὲ ἐξ ἀπροσδοκητοῦ σφί παρέστησαν οἱ Πέρσαι. Ἰ' πὸ δὲ μεγάλῃ τῆς πόλιος, ὡς λέγεται ὑπὸ τῶν ταυτῆ οἰκημένων, τῶν περὶ τὰ ἔσχατα τῆς πόλιος ἐαλωκότων, τοὺς τὸ μέσον οἰκόντας τῶν Βαβυλωνίων, οὐ μανθάνειν ἐαλωκότας, ἀλλὰ τυχεῖν γὰρ σφί εὐσῶν ἐορτην

γορεύειν τὸ τοῦτον τὸν χρόνον, καὶ ἐν εὐπαθέσει εἶναι, ἐς ὃ δὴ καὶ τὸ κάρτα ἐπίθοντο.

(6) Joseph. contra Apion. lib. 1. p. 1045. Ἀ'ισθόμενος καὶ Ναβόννηδος τὴν ἐφοδὸν αὐτοῦ, ἀπαντήσας μετὰ τῆς δυνάμεως, καὶ παρατάξόμενος, ἤτηθεῖς τῆ μάχῃ, καὶ φύγων ὀλιγοστός συνεκλείσθη εἰς τὴν Βορσιππηγῶν πόλιν. Κύρος δὲ καταλαβόμενος Βαβυλῶνα, καὶ συντάξας τὰ ἔσω τῆς πόλεως τεῖχη κατασκάψαι, διὰ τὸ λίαν αὐτῶ πραγματευτὴν, καὶ δυσάλωτον φανθῆναι τὴν πόλιν, ἀνέζειεν ἐπὶ Βόρσιππον.

12. Confusa est mater vestra nimis, et adæquata pulveri, quæ genuit vos ; ecce novissima erit in gentibus, deserta, invidia, et arens.

13. Ab ira Domini non habitabitur, sed redigetur tota in solitudinem ; omnis qui transibit per Babylonem stupebit, et sibilabit super universis plagis ejus.

14. Præparamini contra Babylonem per circuitum, omnes qui tenditis arcum ; debellate eam, non parcatis jaculis, quia Domino peccavit.

15. Clamate adversus eam, ubique dedit manum, ceciderunt fundamenta ejus, destructi sunt muri ejus, quoniam ultio Domini est ; ultionem accipite de ea ; sicut fecit, facite ei.

12. Votre mère sera aussi couverte d'une extrême confusion ; cette ville où vous êtes nés sera égalée à la poussière qui est sur la terre : elle deviendra la dernière des nations, et elle sera changée en un désert sans chemin et sans eaux.

13. La colère du Seigneur la rendra inhabitée, et la réduira en un désert ; quiconque passera par Babylone sera frappé d'étonnement, et sifflera sur toutes ses plaies.

14. Attaquez Babylone de tous côtés, vous tous qui savez manier l'arc ; combattez-la, n'épargnez point les flèches ; parce qu'elle a péché contre le Seigneur.

15. Jetez de grands cris contre elle : elle tend déjà les mains de toutes parts ; ses fondements se renversent ; ses murailles tombent par terre, parce que le jour de la vengeance du Seigneur est venu ; vengez-vous d'elle, et traitez-la comme elle a traité les autres.

COMMENTAIRE

sieurs exégètes traduisent l'hébreu (1) par : *Vous vous êtes engraisés comme une génisse qui triture, et qui foule le blé. On sait que la loi défendait de fermer la bouche aux animaux qui foulait le grain (2). Ainsi, quoique ce travail fût assez pénible, il l'était moins que celui du labour ; et les animaux mangeaient à satiété. Cette interprétation n'est pas généralement admise.*

Ÿ. 12. CONFUSA EST MATER VESTRA, ET ADÆQUATA PULVERI. Babylone, votre mère, ou la Chaldée, votre pays, sera à son tour dans l'humiliation, dans la confusion, assise ou prosternée dans la poussière, comme une mère affligée, comme une suppliante (3). *Descendez, asseyez-vous sur la poussière, fille de Babylone ; couchez-vous par terre. Elle n'a point de siège, cette fille des Chaldéens ; on ne vous appellera plus la délicate et la délicate, disait Isaïe. L'hébreu (4) porte ici : Elle est dans une extrême confusion, votre mère ; elle rougit de honte, celle qui vous a enfantés.*

Ÿ. 13. REDIGETUR TOTA IN SOLITUDINEM. Cela n'arriva que longtemps après Cyrus. La décadence de Babylone commença par la ruine de l'empire des Chaldéens. Les rois de Persépolis les favorisèrent à Suse, à Ecbatane, à Persépolis les favoris et les privilèges qui, jusqu'alors, n'avaient été que pour Babylone. Cyrus démolit ses murs extérieurs (5). Darius, fils d'Hystaspe, renversa ses portes et ses murailles intérieures, que Cyrus avait

épargnées (6). Xerxès pilla et abattit le fameux temple de Bélus, qui faisait un des principaux ornements de Babylone (7). Alexandre le Grand avait conçu le dessein de rétablir ce temple et de faire de Babylone la capitale de son empire : mais sa mort renversa tous ses projets. Ses successeurs n'y pensèrent plus. Les Perses avaient détruit une partie de la ville. Le temps acheva le reste, avec la négligence des Macédoniens, successeurs d'Alexandre ; surtout depuis que Séleucus Nicanor eut fait bâtir Séleucie sur le Tigre, et y eut transporté sa demeure. Ce voisinage fit presque entièrement désert Babylone. Vologèse acheva de la ruiner (8) ; en sorte que, du temps de Strabon, elle n'était presque plus qu'un grand désert (9). Pausanias (10), qui écrivait sous les Antonins, dit qu'il n'y avait plus de resté que les murailles. Et saint Jérôme assure que, de son temps, elle ne servait qu'à y renfermer des bêtes pour le plaisir et la chasse des princes. Voyez ce que nous avons dit sur Isaïe, XIII, 22.

Ÿ. 14. OMNES QUI TENDITIS ARCUM. Perses, Mèdes, Élamites, soldats de Cyrus, tirez sans relâche contre Babylone ; elle a péché contre le Seigneur ; exercez contre elle la vengeance du Tout-Puissant.

Ÿ. 15. UBIQUE DEDIT MANUM. Elle se rend, elle donne les mains ; elle supplie et se soumet. *Ægypto dedimus manum, et Assyriis, ul saturare-*

(1) *Vide Boch. de anim. sacr. Lud. de Dieu. Bool. Val. Kim'hi. Tig. etc.*

(2) *Deut. xxv. 4. Non ligabis eos bovis triturantis in area fruges tuas.*

(3) *Isai. XLVII. 1.*

(4) *כבוד מלכותך כבוד מלכותך כבוד מלכותך* Les Septante : *Πρόθυμη ή μήτηρ υμών σφόδρα, ενετραπή ή ιεκουστα υμᾶς.*

(5) *Beros. apud Josephi. contra Appion. lib. 1.*

(6) *Herodot. lib. III. c. 159. Δαρείος ἐπέειπε ἐγκράτῃσσι τῶν Βαβυλωνίων, τοῦτο μὲν, σφέων τὸ τεῖχος περιελεῖ, καὶ τὰς πύλας πάσας ἀπέσπασε. Ἰὸ γὰρ πρόωτερον ἑλὼν Κύρος τὴν Βαβυλῶνα ἐποίησε τουτέων οὐδέτερον.*

(7) *Herodot. lib. I. c. 83. - Strabo. lib. xv. p. 508.*

(8) *Plin. lib. VI. c. 26.*

(9) *Strabo. l. xv. p. 508. Τῶν δὲ ὕστερον οὐδεις ἐφροντίσεν, ἀλλὰ καὶ τὰ λοιπὰ ὀλιγορήθη, καὶ κατήρυσαν τῆς πόλεως τὰ μὲν οἱ Πέρσαι, τὰ δὲ ὁ γρόνος, καὶ ἡ τῶν Μακεδόνων ὀλιγορία περὶ τὰ τοιαῦτα. Καὶ μάλιστα ἐπειδὴ τὴν Σελεύκειαν ἐπὶ τῷ Τίγρητι... ἐτείγησε Σελεύκος ὁ Νικάτωρ... ἡ δὲ Βαβυλῶν ἔρημος ἢ πόλις, ὡς ἐπ' αὐτῆς μὴ ἂν ἐκνήσαι τίνα εἶπεν ὕπερ ἔφη τις τῶν λυμικῶν ἐπὶ τῶν μεγαλοπολιτῶν τῶν ἐν Ἀρκαδίᾳ.*

Ἰερουζα μεγάλη ἐστὶν ἡ μεγάλη πόλις.

(10) *Pausan. Arcadic.*

16. Disperdite satorem de Babylone, et tenentem falcem in tempore messis : a facie gladii columbæ unusquisque ad populum suum convertetur, et singuli ad terram suam fugient.

17. Grex dispersus Israel, leones ejecerunt eum, primus comedit eum rex Assur; iste novissimus exossavit eum, Nabuchodonosor, rex Babylonis.

18. Propterea hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Ecce ego visitabo regem Babylonis et terram ejus, sicut visitavi regem Assur;

16. Exterminez de Babylone celui qui sème, et celui qui tient la faucille au temps de la moisson; ils fuiront tous devant l'épée de la colombe; et chacun retournera à son peuple et se retirera dans son pays.

17. Israël est un troupeau de brebis dispersées; les lions l'ont chassé de son pays; le roi d'Assur l'a dévoré le premier; mais Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui est son dernier ennemi, lui a brisé tous les os.

18. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je vais visiter le roi de Babylone et son pays, comme j'ai visité le roi d'Assur.

COMMENTAIRE

mur pane, dit Jérémie (1) dans ses *Lamentations*. Et Virgile (2):

. . . Vicisti, et victum tendere palmas
Ausonii videre. Tua est Lavinia conjux.

Les Septante traduisent (3) : *Ses mains sont abattues*. Elle ne peut soutenir ses mains, tant elle est faible : expression très commune dans l'Écriture. Isaïe (4) : *Confortate manus dissolutas*. Et Jérémie (5) : *Dissolutæ sunt manus nostræ*. L'hébreu (6) est plutôt pour le premier sens : *Elle tend les mains de tous côtés*. Quelques-uns (7) l'expliquent ainsi : Elle s'est liguée avec les Lydiens, vos ennemis; elle a fait alliance avec eux; elle leur a donné la main.

CECIDERUNT FUNDAMENTA EJUS. Cyrus fit abattre les murs extérieurs de Babylone. Voyez Bérosee au verset 9.

ÿ. 16. DISPERDITE SATOREM DE BABYLONE, ET TENENTEM FALCEM, etc. Mettez à mort tout le peuple de cette ville, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le soldat jusqu'au laboureur et au moissonneur. Dans les guerres ordinaires, le laboureur est épargné; on ne punit que celui qui paraît les armes à la main. Dieu ordonne ici qu'on ne fasse quartier à personne : *Faites-lui comme elle a fait aux autres*. Elle a cruellement massacré dans les provinces tout ce qui est tombé entre ses mains. Rendez-lui à présent la pareille. Il y avait dans l'enceinte de Babylone une si grande étendue de terrain, qu'on y labourait, et qu'on y semait : *Cætera colunt, feruntque*, dit Quinte-Curce (8), *ut si externa vis ingrual, obsessis alimenta ex ipsius urbis solo subministrant*. Ainsi il y avait des laboureurs et des moissonneurs. On peut aussi prendre Babylone pour la Babylonie. Cette province était des plus fertiles en blé (9).

A FACIE GLADII COLUMBÆ. *Ils fuiront devant l'épée de la colombe*; ou plutôt, devant l'épée du

conquérant, du guerrier, du destructeur, de Cyrus, à qui rien n'est capable de résister. Voyez ce qui a été dit ailleurs sur cette expression (10).

UNUSQUISQUE AD POPULUM SUUM CONVERTETUR. Ces diverses nations que les Chaldéens avaient subjuguées et réduites en captivité, retourneront chacune dans leur pays. Cyrus leur donnera la liberté. On croit généralement que la permission de retourner dans son pays, ne fut pas bornée aux seuls Juifs.

ÿ. 17. PRIMUS COMEDIT EUM REX ASSUR, ISTE NOVISSIMUS EXOSSAVIT EUM NABUCHODONOSOR. Le Seigneur compare son peuple à un troupeau, que des lions ont attaqué : ces lions sont les rois d'Assyrie et de Chaldée, de Ninive et de Babylone. Les rois d'Assyrie, Tégathphalasar, Salmanasar, Sennachérib et Asaraddon exercèrent les premiers contre eux toutes sortes de violences et d'injustices. Ils emmenèrent captives les dix tribus à diverses reprises. Ils attaquèrent Juda, assiégèrent Jérusalem, opprimèrent un peuple qui ne leur avait fait aucun mal. A ceux-là succédèrent les rois chaldéens. Nabuchodonosor revint souvent contre Juda, et acheva de ruiner ce royaume; il prit ses princes, brûla Jérusalem, profana et renversa le temple, et enfin emmena le peuple en captivité.

ÿ. 18. EGO VISITABO REGEM BABYLONIS, SICUT VISITAVI REGEM ASSUR. Ninive fut prise en punition de son orgueil et de sa cruauté, et la monarchie assyrienne renversée par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor; Babylone n'est pas plus innocente et ne sera pas traitée avec moins de rigueur. Cyrus la prendra, la ravagera, fera périr ses princes et abattra ce vaste empire, que Nabuchodonosor avait fondé avec tant d'injustice, sur la ruine de tant de rois, de villes et de provinces.

(1) *Thren.* v. 6.

(2) *Æneid.* xii.

(3) Les Septante : Παρελύθησαν αἱ χεῖρες αὐτῆς.

(4) *Isai.* xxxv. 3.

(5) *Jerem.* v. 24.

(6) הַיָּמַיִן

(7) *Theodoret. Menoch. Tir. etc.*

(8) *Quint.-Curt. lib.* v.

(9) Voyez *Plin. lib.* xviii. c. 17. — *Herodot. lib.* iii. c. 5.

(10) Voyez *Jerem.* xxv. 38; xlvi. 16.

19. Et reducam Israel ad habitaculum suum ; et pasce-
tur Carmelum et Basan, et in monte Ephraim et Galaad
saturabitur anima ejus.

20. In diebus illis, et in tempore illo, ait Dominus,
queretur iniquitas Israel, et non erit ; et peccatum Juda,
et non inuenietur, quoniam propitius ero eis quos reli-
quero.

21. Super terram dominantium ascende, et super habi-
tatores ejus visita ; dissipa, et interfice quæ post eos
sunt, ait Dominus, et fac juxta omnia quæ præcepi tibi.

22. Vox belli in terra, et contritio magna.

23. Quomodo contractus est et contritus malleus uni-
versæ terræ ? quomodo versa est in desertum Babylone in
gentibus ?

24. Illaqueavi te, et capta es, Babylone, et nesciebas ;
inventa es et apprehensa, quoniam Dominum provocasti.

19. Je ramènerai Israël dans le lieu de sa demeure ; il
rentrera dans ses pâturages du Carmel et de Basan ; et
son âme se rassassiera sur la montagne d'Éphraïm et de
Galaad.

20. En ces jours-là et en ce temps-là, dit le Seigneur,
on cherchera l'iniquité d'Israël, et elle ne sera plus ; on
cherchera le péché de Juda, et il ne se trouvera point ;
parce que je me rendrai favorable à ceux que je me serai
réservés.

21. Marchez contre la terre des dominateurs des peu-
ples, et exercez la vengeance contre ses habitants ; ren-
versez, tuez tous ceux qui les suivent, dit le Seigneur,
et faites tout selon l'ordre que je vous ai donné.

22. Le bruit des armées s'entend sur la terre, et il est
suivi d'une grande plaie.

23. Comment le marteau de toute la terre a-t-il été
brisé et réduit en poudre ? comment Babylone a-t-elle
été changée parmi les nations en un grand désert ?

24. Je vous ai fait tomber dans un piège, ô Babylone ;
et vous avez été prise sans vous en être aperçue ; vous
avez été surprise et saisie tout d'un coup, parce que
vous vous êtes attiré la colère du Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 19. REDUCAM ISRAEL AD HABITACULUM SUUM. Ce passage regarde les dix tribus, comme toute la suite le démontre. Dieu promet à Israël de le ramener au Carmel, dans le pays de Basan au-delà du Jourdain, dans les montagnes d'Éphraïm en deçà, et dans celles de Galaad au-delà du même fleuve. Ces territoires appartenaient à des tribus différentes de Juda et de Benjamin. On vit l'accomplissement littéral de ces promesses après le retour de la captivité de Babylone.

Ÿ. 20. IN DIEBUS ILLIS, QUÆRETUR INIQUITAS ISRAEL, ET NON ERIT. Le Seigneur a oublié toute l'iniquité des Israélites, ils l'ont expiée durant cette longue captivité où ils ont été réduits. On ne parlera plus de leur ancien péché, on ne leur en fera plus de reproche ; on ne dira plus désormais dans Israël (1) : *Les pères ont mangé la grappe verte, et les dents des enfants en ont été agacées*. Le Seigneur ne punira plus sur les enfants les crimes des pères : 1^o parce que ces anciens maux sont pardonnés, et 2^o, parce que les enfants n'imiteront point les désordres de leurs pères. On ne verra plus d'idolâtrie dans Israël. En effet, depuis leur retour de Babylone, ils vécurent dans une bien plus grande régularité qu'auparavant. Les pères ont appliqué ce passage à la rédemption et à la sanctification du genre humain par le Messie.

Ÿ. 21. SUPER TERRAM DOMINANTIAM ASCENDE. *Marchez contre la terre des dominateurs*, contre la Chaldée, contre Babylone ; cette ville superbe, la

capitale d'une des plus puissantes monarchies qu'ait jamais été. Cyrus, marchez contre ces fiers dominateurs. L'hébreu (2) : *Montez sur la terre de Marathaïm*. Plusieurs exégètes (3) prennent ce dernier terme pour un nom propre : *Marchez contre le pays des Mardes*, peuples qui demeuraient partie en deçà, et partie au-delà du Tigre (4). D'autres (5) traduisent : *Allez contre ces peuples rebelles*, qui irritent continuellement le Seigneur par leurs crimes et par leur insolence. Les Septante (6) : *Marchez amèrement contre ce pays*, portez-y la frayeur, mettez-y tout à feu et à sang ; marchez contre lui, et faites-lui sentir toute l'amertume de votre colère.

INTERFICE QUÆ POST EOS SUNT. Tous leurs alliés, leurs amis. L'hébreu (7) : *Dévouez à l'anathème leur postérité* (8). Autrement : *Exterminez-les, et poursuivez-les*, sans leur donner de repos.

Ÿ. 23. QUOMODO CONTRITUS EST MALLEUS UNIVERSÆ TERRÆ ? Les Chaldéens, Nabucodonosor, ses enfants, Babylone, méritent à bon droit le nom de marteau de la terre, à cause des maux qu'ils ont fait souffrir à toutes les nations.

Ÿ. 24. ILLAQUEAVI TE, ... ET NESCIEBAS. Vous vous êtes trouvée dans les filets, lorsque vous y pensiez le moins ; comme une bête sauvage, qui donne dans le piège qu'on lui a tendu, et qui ne peut plus s'en dégager. Babylone fut prise de la manière la plus extraordinaire, si l'on suit le récit d'Hérodote (9). Les murailles étaient entières, la ville pleine de provisions et de riches-

(1) Ezéch. xviii. 2. - Jerem. xxxi. 29.

(2) לך ארץ כנענית זרה

(3) Jun. Pisc. Anglic. Grot.

(4) Plolom. lib. v. c. 13. Solin. Méla.

(5) Chald. Pagn. Mont. Syr. Munst. Aqu. E'p'it' γ'γ'γ

παρκαταραχισθέντων ἀνάθηται ἐπ' αὐτοῦ.

(6) Les Septante : Πικρῶς ἐπιθήσει ἐπ' αὐτοῦ.

(7) והחרת את צאצאיה

(8) Chald. Grot.

(9) Herodot. lib. 1. c. 191.

25. Aperuit Dominus thesaurum suum, et protulit vasa iræ suæ, quoniam opus est Domino Deo exercituum, in terra Chaldæorum.

26. Venite ad eam ab extremis finibus, aperite ut exeant qui conculcent eam; tollite de via lapides, et redigite in acervos; et interficite eam, nec sit quidquam reliquum.

27. Dissipate universos fortes ejus, descendant in occisionem; vae eis, quia venit dies eorum, tempus visitationis eorum.

28. Vox fugientium, et eorum qui evaserunt de terra Babylonis, ut annuntient in Sion ultionem Domini Dei nostri, ultionem templi ejus.

29. Annuntiate in Babylonem plurimis, omnibus qui tendunt arcum; consistite adversus eam per gyrium, et nullus evadat; reddite ei secundum opus suum; juxta omnia quæ fecit, facite illi, quia contra Dominum erecta est, adversum Sanctum Israel.

25. Le Seigneur a ouvert son trésor, il en a tiré les armes de sa colère, parce que le Seigneur Dieu des armées en a besoin contre le pays des Chaldéens.

26. Marchez contre elle des extrémités du monde; ouvrez pour donner entrée à ceux qui doivent la fouler aux pieds; ôtez les pierres des chemins, et mettez-les en monceaux; tuez tout en elle, sans y rien laisser.

27. Exterminez tout ce qu'elle a de vaillants guerriers; faites-les venir pour être égorgés; malheur à eux, parce leur jour est venu, le temps où Dieu devait les visiter.

28. Voici la voix de ceux qui fuient, de ceux qui sont échappés du pays de Babylone, qui viennent annoncer à Sion la vengeance du Seigneur notre Dieu, la vengeance qu'il a faite de son temple.

29. Annoncez à tous ceux qui tirent de l'arc qu'ils viennent en foule contre Babylone; attaquez-la, environnez-la de toutes parts, et que personne n'échappe. Rendez-lui ce que ses œuvres ont mérité, traitez-la selon tous les crimes qu'elle a commis, parce qu'elle s'est élevée contre le Seigneur, contre le saint d'Israël.

COMMENTAIRE

ses, tout le peuple dans la joie et dans les divertissements; tout d'un coup, on annonce que l'ennemi est dans son enceinte, et qu'il a paru en quelque sorte comme sorti de la terre, en y entrant par les canaux de l'Euphrate desséché par la dérivation de ses eaux.

ŷ. 25. APERUIT DOMINUS THESAURUM SUUM. Le Seigneur a ouvert son trésor, le magasin de ses armes et des instruments de sa colère, pour punir Babylone. C'est dans ce trésor qu'il conserve la guerre, la peste, la famine, les maladies, la mort, l'esclavage, l'ignominie, et tous les maux dont il châtie ses ennemis. *Eles-vous entré dans les trésors de la neige et de la grêle, que le Seigneur a mis en réserve pour le temps de la vengeance, pour le jour du combat et de la guerre*, dit Job (1): *Quæ præparavi in tempus hostis; in diem pugnæ, et belli.*

QUONIAM OPUS EST DOMINO. Le Seigneur a besoin de ses armes contre les Chaldéens. On peut traduire (2): *Parce que tel est l'ouvrage du Seigneur.* L'ouvrage est souvent mis pour la vengeance (3).

ŷ. 26. VENITE AD EAM AB EXTREMIS FINIBUS: APERITE UT EXEANT QUI CONCULCENT EAM; TOLLITE DE VIA LAPIDES. Ces paroles s'adressent aux Perses et aux Mèdes conduits par Cyrus. Hâtez-vous de marcher contre Babylone. Qu'on ouvre à ces envoyés du Seigneur; qu'on aplanisse les

chemins; que rien ne retarde leur course. L'hébreu (4): *Venez à elle de l'extrémité*, ou, de tous côtés; ou, que tout le monde marche (5); *ouvrez ses granges; foulez-la comme des monceaux de gerbes*; ou, amassez-les comme des gerbes; *exterminiez-la, en sorte qu'il n'en reste rien.* Le prophète fait allusion aux amas de gerbes qu'on faisait à la campagne, pour les fouler dans l'aire aux pieds des animaux, et pour en tirer le grain. Rassemblez les habitants de Babylone, comme on amasse les gerbes dans l'aire, et foulez-les comme on foule le grain. Voyez plus loin chapitre LI, 33. Les Septante (6): *Son temps est venu; ouvrez ses greniers; fouillez partout dans elle, comme dans une caverne; exterminiez-la, et qu'il n'en soit plus parlé.* Le chaldéen: Entrez en elle; ouvrez ses greniers; consommez ses provisions et ses biens, comme on consume un monceau de blé; consommez-la, et qu'on n'en voie plus rien.

ŷ. 28. VOX FUGIENTIUM, QUI EVASERUNT DE TERRA BABYLONIS, UT ANNUNTIANT IN SION. J'entends déjà les cris de joie des Hébreux qui reviennent de captivité, qui sortent de Babylone, pour venir publier dans le temple du Seigneur, la vengeance qu'il a tirée des Chaldéens, et la manière miraculeuse dont il délivré son peuple.

ŷ. 29. ANNUNTIATE IN BABYLONEM PLURIMIS; OMNIBUS QUI TENDUNT ARCUM. Dites-leur: *Attaquez-la, etc.* L'hébreu (7): *Criez contre Babylone;*

(1) Job. xxxviii. 22. 23.

(2) כי מלאכה היא לאדני

(3) Vide Jerem. xlviii. 10. Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter. Isai. xxviii. 21. Ut faciat opus suum: alienum opus ejus ab eo, etc.

(4) באו לה כקץ פתחו כמבטיה סלה כמו ערבים והחריבוהו אל תהי לה שארית

(5) Ludov. de Dieu.

(6) Ὅτι ἐπληθύνθησιν οἱ καιροὶ αὐτῆς ἀνοίξαι τὰς ἀποθήκας αὐτῆς ἕρπει ἡσάται αὐτὴν ὡς σπῆλαιον, καὶ ἐξολοθρευσάται αὐτὴν μὴ γενέσθω αὐτῆς καταλείμμα.

(7) יהו פליטה כל דרכי קשו חנו עליה סבוב אל Le terme פליטה signifie quelquefois des archers. Job. xvi. 13. Et c'est en ce sens que le prennent ici Valab. Pagn. Munst. Piscat. Gesenius, Sander.

30. Idcirco cadent juvenes ejus in plateis ejus, et omnes viri bellatores ejus, conticescent in die illa, ait Dominus,

31. Ecce ego ad te, superbe ! dicit Dominus Deus exercituum, quia venit dies tuus, tempus visitationis tuæ.

32. Et cadet superbus, et corruet, et non erit qui suscitaret eum ; et succendam ignem in urbibus ejus, et devorabit omnia in circuitu ejus.

33. Hæc dicit Dominus exercituum : Calumniam sustinent filii Israël, et filii Juda simul ; omnes qui ceperunt eos, tenent, nolunt dimittere eos.

34. Redemptor eorum fortis, Dominus exercituum nomen ejus ; iudicio defendet causam eorum, ut exterreat terram, commoveat habitatores Babylonis :

35. Gladius ad Chaldæos, ait Dominus, et ad habitatores Babylonis, et ad principes, et sapientes ejus.

36. Gladius ad divinos ejus, qui stulti erunt ; gladius ad fortes illius, qui timebunt.

30. C'est pourquoi ses jeunes gens tomberont morts dans ses places ; et tous ses hommes de guerre seront en ce jour-là dans un profond silence, dit le Seigneur.

31. Je viens à toi, ô prince superbe, dit le Seigneur Dieu des armées, parce que ton jour est venu, le temps où je dois te visiter.

32. Il sera renversé, ce superbe ; il tombera par terre, et il n'y aura personne pour le relever ; je mettrai le feu à ses villes, et il dévorera tout ce qui est aux environs.

33. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Les enfants d'Israël, aussi bien que les enfants de Juda, souffrent l'oppression ; tous ceux qui les ont pris les retiennent, et ne veulent pas les laisser aller.

34. Mais leur rédempteur est fort ; son nom est le Seigneur des armées ; il prendra, en les jugeant, la défense de leur cause ; il épouvantera la terre, et il jettera le trouble parmi les habitants de Babylone.

35. L'épée est tirée contre les Chaldéens, dit le Seigneur, contre les habitants de Babylone, contre ses princes et contre ses sages :

36. L'épée est tirée contre ses devins, qui paraîtront des insensés ; l'épée est tirée contre ses braves qui seront saisis de crainte.

COMMENTAIRE

archers, qui savez manier l'arc, campez autour d'elle, environnez-la de toutes parts, et que personne n'échappe.

ŷ. 30. BELLATORES EJUS CONTICESCENT. Ses guerriers seront étendus sans vie, sans mouvement, sans parole. Jérémie se sert souvent de cette expression. *Se taire*, signifie ici être accablé de douleur, être saisi de frayeur, être réduit au tombeau.

ŷ. 31. ECCE EGO AD TE, SUPERBE. Jérémie parle à Nabucodonosor, ou à Nabou-nahid qui régnait lorsque Cyrus l'attaqua. Les Babyloniens sont souvent nommés *superbes* dans les psaumes.

ŷ. 33. CALUMNIAM SUSTINENT FILII ISRAEL, ET FILII JUDA SIMUL. *Les enfants d'Israël et ceux de Juda souffrent l'oppression et la calomnie* ; parce que leurs maîtres, qui les tiennent captifs, ne veulent point les laisser aller. Les Chaldéens tenaient les Israélites dans une dure captivité. Il y avait soixante-dix ans qu'un certain nombre de Juifs gémissaient dans cette oppression. Les Israélites des dix tribus y étaient depuis bien longtemps. Leurs maux, au lieu de finir, augmentaient tous les jours. Mais enfin, le temps de leur délivrance est arrivé ; Cyrus leur libérateur est venu ; il les tirera des mains des Chaldéens, ces maîtres violents ; il les réduira eux-mêmes à la sujétion. Les soixante-dix ans de captivité de Juda commencent, selon un grand nombre de commentateurs, en la quatrième année de Joakim, roi de Juda, et finissent en la première de Cyrus à Babylone : mais la captivité

des dix tribus, à ne la prendre qu'à la ruine de Samarie, remontait à l'année 721.

ŷ. 34. REDEMPTOR EORUM FORTIS ; DOMINUS EXERCITUUM NOMEN EJUS. C'est Dieu qui arme le bras de Cyrus, pour les tirer de leur captivité. Il emploiera sa puissance redoutable, pour abattre la monarchie des Chaldéens, et pour soumettre ceux qui ont opprimé Israël. C'est ainsi que, pour le salut des élus, le Tout-Puissant renverse et relève les royaumes, et se joue de l'ambition et des vains projets des mortels.

ŷ. 35. GLADIUS AD SAPIENTES EJUS. Les sages de Babylone sont fort connus dans l'antiquité. Le nom même de Chaldéens était donné aux astrologues. Strabon (1) dit que ces sages, nommés Chaldéens, occupaient un quartier à Babylone, où ils avaient leur demeure. Leur principale occupation était l'étude de l'astronomie. Il y en avait aussi parmi eux qui se mêlaient de tirer l'horoscope, par la supputation des moments de la naissance : mais ils n'étaient point approuvés par les autres Chaldéens. Au reste, ces philosophes étaient partagés en différentes sectes. Ils avaient aussi parmi eux des mathématiciens célèbres, et les découvertes récentes ont mis au jour des tables de logarithmes.

ŷ. 36. AD DIVINOS EJUS. L'hébreu (2) : *L'épée est tirée contre ses imposteurs*, ses menteurs, ses trompeurs. C'est ainsi qu'il appelle les devins de Babylone. La ville était pleine de ces sortes de gens (3). Comme il n'y avait point de peuple au monde plus superstitieux et plus crédule que les

(1) Strabo. lib. xvi. p. 508. Ἀφ' ὧν ἵστατο δὲ ἐν νῆϊ Βαβυλωνίᾳ κατοικία τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις τοῖς Χαλδαίοις προσεγενομένοις, οἱ περὶ ἀστρονομίαν εἰσὶ τὸ πλέον. Προσποιοῦνται δὲ τίνες, καὶ γενεθλιαλογεῖν, οὗς ὁ καταδέχονται

οἱ ἕτεροι, καὶ τὰ ἕξῃς.

(2) עֵבֶר הַיָּמִין הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה הַזֶּה.

(3) Vide Dan. 1. 20. 11. 2. et seq.

37. Gladius ad equos ejus, et ad currus ejus, et ad omne vulgus quod est in medio ejus; et erunt quasi mulieres; gladius ad thesauros ejus, qui diripientur.

38. Siccitas super aquas ejus erit, et arescent, quia terra sculptilium est, et in portentis gloriantur.

39. Propterea habitabunt dracones cum faunis ficariis, et habitabunt in ea struthiones, et non inhabitabitur ultra usque in sempiternum, nec extruetur usque ad generationem et generationem.

40. Sicut subvertit Dominus Sodomam, et Gomorrham, et vicinas ejus, ait Dominus; non habitabit ibi vir, et non incolet eam filius hominis.

41. Ecce populus venit ab aquilone, et gens magna, et reges multi consurgunt a finibus terræ.

37. L'épée est tirée contre ses chevaux, contre ses chars, et contre tout le peuple qui est au milieu d'elle; et il deviendront comme des femmes; l'épée est tirée contre ses trésors, et ils seront pillés.

38. La sécheresse tombera sur ses eaux, et elles sècheront; parce qu'elle est une terre d'idoles, et qu'elle se glorifie en des monstres.

39. C'est pourquoi les dragons viendront y demeurer avec les faunes qui vivent de figues sauvages; elle servira de retraite aux autruches; elle ne sera plus habitée ni rebâtie dans la suite de tous les siècles.

40. Le Seigneur la renversera, comme Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines, dit le Seigneur; personne n'y demeurera plus et jamais homme n'y habitera.

41. Je vois un peuple qui vient de l'aquilon, une nation redoutable; et de grands rois s'élèvent des extrémités du monde.

COMMENTAIRE

Babyloniens, il n'y avait aussi point de lieu, où les devins fussent plus en honneur, et en plus grand nombre. Il n'arrivait point de songe, qu'il ne fallût consulter. Il ne naissait point d'enfant, dont on ne voulût tirer l'horoscope. On ne faisait aucune entreprise importante, soit en guerre, soit en paix, soit publique, soit particulière, où les devins ne fussent de la partie, et où l'on ne les consultât. Cette maladie n'était pas inconnue dans l'Égypte.

Ÿ. 38. SICCITAS SUPER AQUAS EJUS. Cyrus dessécha l'Euphrate, en le faisant changer de lit et en jetant ses eaux dans le désert (1). Babylone ne fut prise que par ce stratagème, comme on l'a déjà dit. Cette ville était située au milieu des eaux. L'Euphrate la coupait en deux parties. C'est ce qui en faisait la beauté et les richesses. Isaïe (2), parlant contre Babylone, intitule sa prophétie: *Contre le désert de la mer*, ou, contre la plaine de la mer; parce que Babylone était au milieu des eaux. Jérémie, au chapitre suivant (3), dit que Babylone a été comme inondée de sa mer, et que sa mer sera desséchée. Mégasthène (4) assure que le lieu où Babylone était bâtie, était auparavant si rempli d'eaux, qu'on lui donnait même le nom de mer.

TERRA SCULPTILIUM EST, ET IN PORTENTIS GLORIANTUR. Le mot hébreu מַעֲשֵׂי עֲמִים *emim*, traduit ici par *portenta*, signifie un épouvantail. Baruch, dépeignant les dieux de Babylone (5), dit qu'on

leur met en main un sceptre, comme à des juges ou à des gouverneurs de provinces, une épée ou une hache, comme pour se défendre: mais ils ne peuvent se servir de ces instruments, pour se garantir de la guerre ou des voleurs. Ainsi ils ne sont nullement à craindre.

Ÿ. 39. PROPTEREA HABITABUNT DRACONES CUM FAUNIS FICARIIS. *Les dragons y viendront demeurer avec des faunes, qui se nourrissent de figues sauvages*; quelques-uns lisent: *faunis sicariis*, des faunes qui tuent par trahison, des faunes cruels et farouches. L'hébreu (6): *Les tsitim avec les tim y demeureront, et les filles de la ja'anah y résideront*. Les *tsitim* sont des singes, des chals sauvages selon quelques commentateurs, le mot hébreu désigne en général les hommes ou les bêtes du désert; les *tim* sont les oiseaux hurleurs en général, tels que la hulotte; *les filles de la ja'anah* sont les petites autruches, selon l'opinion la plus accréditée (7). A l'égard des faunes, qui vivent de figues sauvages, nous ne voyons pas ce qui a pu leur faire donner ce nom. Ni l'hébreu, ni les Septante ne nous fournissent aucun indice à cet égard. C'est pourtant la leçon reçue aujourd'hui dans notre Vulgate (8).

NON INHABITABITUR ULTRA IN SEMPITERNUM. Voyez ce que nous avons dit sur Isaïe XIII, 22.

Ÿ. 41. POPULUS VENIT AB AQUILONE, ET GENS MAGNA, ET REGES MULTI. Cyrus, accompagné de plusieurs princes qu'il avait soumis, paraît à leur

(1) Herodot. lib. 1, c. 191. Κύριος τὸν ποταμὸν διώρυγι εἰσαγαγὼν εἰς τὴν λίμνην εὐσαν ἔλας, τὸ ἀργαῖον βέεθρον διαβατὸν εἶναι ἐποίησε, ὑποστήσαντος τοῦ ποταμοῦ. Γενομένου δὲ τοῦ τοιαύτου οἱ Πέρσαι ὅπερ ἐτετάχατο ἐπ' αὐτῷ τούτῳ κατὰ τὸ βέεθρον τοῦ Εὐφρατίου ποταμοῦ ὑπονοσηστόχοις, ἀνδρείοις ἐς μέσον μηρὸν μάλιστα καὶ κατὰ τοῦτο εἰσήσαν ἐς Βαβυλῶνα.

(2) Isaï. XXI. 1. Onus deserti maris.

(3) Jerem. LI. 42. et 36.

(4) Megasthen. apud Euseb. frag. lib. IX. c. 41.

(5) Baruc. VI. 14.

(6) לֹכְן יִשְׁבוּ צִיִּים אִתּוֹ אֵיִם וְיִשְׁבוּ בָּהּ בְּנֵי יַעַן

(7) Levit. XI. 16.

(8) Les anciens mss. de la version de saint Jérôme lisent: *Fatuis ficariis*, et ceux du commentaire du même saint Jérôme sur Isaï. XIII. 22. portent aussi constamment, *Sylvestres homines, quos nonnulli fatuos sicarios vocant*. On trouve *fatuis sicariis*, dans un très grand nombre de Bibles imprimées et même dans celles de Complute et de Sixte V. D'autres lisaient *faunis sicariis*. Maldonat, *faunis sicariis*. Mais depuis les corrections de Clément VIII, on lit communément *faunis ficariis*.

42. Arcum et scutum apprehendent ; crudeles sunt et immiseriordes, vox eorum quasi mare sonabit ; et super equos ascendent, sicut vir paratus ad prælium contra te, filia Babylon.

43. Audivit rex Babylonis famam eorum, et dissolutæ sunt manus ejus ; angustia apprehendit eum, dolor quasi parturientem.

44. Ecce quasi leo ascendet de superbia Jordanis ad pulchritudinem robustam, quia subito currere faciam eum ad illam. Et quis erit electus, quem præponam ei ? Quis est enim similis mei ? et quis sustinebit me ? et quis est iste pastor, qui resistat vultui meo ?

45. Propterea audite consilium Domini, quod mente concepit adversum Babylonem, et cogitationes ejus, quas cogitavit super terram Chaldæorum : Nisi detraxerint eos parvuli gregum, nisi dissipatum fuerit cum ipsis habitaculum eorum !

46. A voce captivitatis Babylonis commota est terra, et clamor inter gentes auditus est.

42. Ils prennent leur arc et leur bouclier ; ils sont cruels et impitoyables ; le bruit de leurs troupes retentira comme celui de la mer ; ils monteront sur leurs chevaux, et ils paraîtront contre toi, ô fille de Babylone, comme un homme prêt à combattre.

43. Le roi de Babylone a eu avis de leurs grands préparatifs, et ses mains en sont demeurées sans force ; il a été saisi d'épouvante, et pénétré de douleur, comme une femme qui est en travail d'enfant.

44. Comme un lion vient des hauteurs du Jourdain, l'ennemi s'avancera contre ses villes si fortes et si belles ; car je le ferai fondre tout d'un coup sur Babylone. Où est l'homme vaillant, afin que je l'emploie contre elle ? Car qui est semblable à moi ? qui pourra subsister devant moi ? qui est le pasteur qui puisse soutenir l'éclat de ma face ?

45. C'est pourquoi écoutez le dessein du Seigneur, le dessein qu'il a formé dans son esprit contre Babylone, et les résolutions qu'il a prises contre le pays des Chaldéens : Je jure, a-t-il dit, que les petits agneaux du troupeau les mettront en fuite, et qu'ils ruineront avec eux toute leur ville.

46. Le bruit de la captivité de Babylone a épouventé la terre, et ses cris se sont fait entendre parmi les nations.

COMMENTAIRE

tête et vient de l'aquilon, contre Babylone. Voyez le verset 3 de ce chapitre.

ŷ. 42. CRUDELES SUNT, ET IMMISERICordes. Ils n'auront égard ni à l'âge, ni au sexe ; ils ne se laisseront toucher ni par les prières, ni par les présents. *Je susciterai contre vous les Mèdes, dit Isaïe (1), qui ne demandent point d'argent, et ne désirent point l'or. Ils perceront de leurs flèches les petits enfants, et n'auront nulle pitié des seins qui allaitent.*

ŷ. 43. AUDIVIT REX BABYLONIS. Nabou-nahid.

ŷ. 44. ECCE QUASI LEO ASCENDET DE SUPERBIA JORDANIS. Jérémie a comparé Nabucodonosor marchant contre l'Idumée, à un lion qui sort de son repaire, sur les hautes rives du Jourdain ; ici

il emploie la même comparaison, en décrivant la marche de Cyrus contre Babylone. Ce conquérant marche avec intrépidité, comme un lion que la faim oblige de quitter les bois, pour se jeter sur un parc rempli de brebis. Voyez notre commentaire sur Jérém. XLIX, 19.

ŷ. 45. NISI DETRAXERINT EOS PARVULI GREGUM. Voyez plus haut, XLIX, 20. Les Septante (2) : *Les petits agneaux de leurs troupeaux seront détruits et leur pâturage sera anéanti.*

ŷ. 46. A VOCE CAPTIVITATIS BABYLONIS. *Le bruit de la prise de Babylone causa d'autant plus d'étonnement, que sa puissance paraissait inébranlable (3).*

(1) *Isai.* XLVI. 17.

(2) Ἐάν μὴ διαφθαρή τὰ ἀρνία τῶν προβάτων αὐτῶν, ἔάν μὴ ἀφανισθῆ νομὴ αὐτῶν.

(3) כַּקֶּץ הַשֶּׁפַח בְּכַף לֶסֶת Les Septante : Ἀπό φωνῆς ἀλώσεως Βαβυλωνος.

CHAPITRE LI

Suite de la prophétie contre Babylone. Ordre donné par Jérémie à Saraïas qui allait à Babylone.

1. Hæc dicit Dominus : Ecce ego suscitabo super Babylonem et super habitatores ejus, qui cor suum leverunt contra me, quasi ventum pestilentem ;

2. Et mittam in Babylonem ventilatores, et ventilabunt eam et demolientur terram ejus, quoniam venerunt super eam undique in die afflictionis ejus.

3. Non tendat qui tendit arcum suum, et non ascendat loricatedus ; nolite parcere juvenibus ejus, interficite omnem militiam ejus.

4. Et cadent interfecti in terra Chaldæorum, et vulnerati in regionibus ejus.

1. Voici ce que dit le Seigneur : Je susciterai comme un vent de peste contre Babylone, et contre ses habitants, qui ont élevé leur cœur contre moi :

2. J'enverrai contre Babylone des hommes ayant le van à la main ; ils la vanneront, et ravageront son pays, parce qu'ils viendront fondre sur elle tous ensemble au jour de son affliction.

3. Que celui qui s'apprête à tendre son arc, ne le tende point ; que le guerrier ne prenne point la cuirasse. N'épargnez point ses jeunes gens ; exterminiez toutes ses troupes.

4. Les morts tomberont en foule au pays des Chaldéens, et il seront percés de coups dans ses provinces ;

COMMENTAIRE

§. 1. SUSCITABO SUPER BABYLONEM, ET SUPER HABITATORES EJUS, etc. C'est une continuation des prédictions contre Babylone. *Le vent de peste*, que Dieu fait élever contre Babylone, est la guerre que Cyrus déclara à cette ville. Ce fut comme un air mortel, qui apporta la peste et tous les malheurs à cette insolente nation, qui s'était élevée contre Dieu, et avait irrité sa colère par son orgueil extravagant et par la cruauté qu'elle avait exercée contre les Hébreux, et contre tant d'autres nations. Dieu ajoute au verset suivant, qu'il envoie contre eux des vanneurs, *ventilatores*. L'hébreu (1) : *Je vais élever contre Babel, et contre ceux qui habitent dans le cœur, et qui s'élèvent contre moi*. Ou bien : *Contre Babel, et ceux qui y habitent ; dont le cœur se soulève contre moi*. Les Septante (2) : *J'enverrai contre Babylone, et contre les Chaldéens qui l'habitent, un vent brûlant et mortel*. Le chaldéen : *J'enverrai contre Babylone et contre les Chaldéens des peuples meurtriers, dont le cœur est élevé, la taille avantageuse, et dont le souffle disperse et jette au vent ce qu'il rencontre*.

§. 2. MITTAM IN BABYLONEM VENTILATORES. Jérémie a déjà usé de cette comparaison de batteurs et de vanneurs, pour exprimer la guerre des Perses contre Babylone. Ces comparaisons prises de l'agriculture, font ici un bon effet, par l'oppo-

sition qu'elles ont avec l'exercice violent de la guerre. Et la manière dont on foulait le grain dans la campagne, sous les pieds des animaux ou sous de lourdes machines de bois, armées et hérissées de fer ou de cailloux, puis ce grain que l'on jetait au vent avec des pelles, afin qu'il emportât la paille, cet ensemble de travaux représentait fort bien un peuple abandonné à ses ennemis, foulé et écrasé en quelque sorte sous leurs pieds, réduit en captivité, dispersé dans les diverses parties du monde. Les Septante (3) lisent : *J'enverrai contre Babylone des ennemis superbes, qui la traiteront outrageusement*.

§. 3. NON TENDAT QUI TENDIT ARCUM, ET NON ASCENDAT LORICATUS. Ce sont les paroles des assiégeants. Quiconque tirera, ou paraîtra en armes, sera mis à mort : Que personne ne soit assez hardi pour tirer. Ou, dans un autre sens : Point d'arc ni de cuirasse, car toute défense est impossible. Le syriaque, dans un sens tout contraire : *Que celui qui tire de l'arc, ne cesse point : et que celui qui est armé de cuirasse, ne la quitte point*. Les Septante (4), à peu près dans le même sens : *Que les archers tirent leurs flèches sur elle, et que celui qui a des armes, les endosse*. L'hébreu (5) porte : *Que les arcs soient bandés contre les archers, et contre ceux qui se confient dans leur cuirasse*.

(1) הנני כעור על ככל ואל ישני לב קבני רוח משחית
(2) Ε'ξεγερῶ ἐπὶ Βαβυλῶνα, καὶ ἐπὶ τοὺς κατοικοῦντας
Χαλδαίους ἀνεμον καύσωνα διαφθείροντα.
(3) Ε'ξαποστελῶ ἐπὶ Βαβυλῶνα ὑβριστάς, καὶ καθυβρί-

σουσ.ν αὐτήν. Ils ont lu מדי au lieu de מדי
(4) Ε'π' αὐτῇ τεινέτω ὁ τείνων τόσον αὐτοῦ, καὶ περιθέ-
σω ὃ ἔστιν ὄπλα αὐτοῦ.
(5) אל ידרך הדרך קשתו ואל יתעל בסריניו א

5. Quoniam non fuit viduatus Israel et Juda a Deo suo, Domino exercituum, terra autem eorum repleta est delicto a Sancto Israel.

6. Fugite de medio Babylonis, et salvet unusquisque animam suam; nolite tacere super iniquitatem ejus, quoniam tempus ultionis est a Domino, vicissitudinem ipse retribuet ei.

7. Calix aureus Babylon in manu Domini, inebrians omnem terram; de vino ejus biberunt gentes, et ideo commotæ sunt.

8. Subito cecidit Babylon, et contrita est. Ululate super eam; tollite resinam ad dolorem ejus, si forte sanetur.

5. Parce qu'Israël et Juda n'ont point été abandonnés de leur Dieu, le Seigneur des armées, et que le Saint d'Israël a rempli le pays du fruit de leurs crimes.

6. Fuyez du milieu de Babylone, et que chacun ne pense qu'à sauver sa vie; ne cachez point son iniquité sous le silence; car voici le temps auquel le Seigneur doit se venger d'elle, et c'est lui-même qui lui rendra ce qu'elle mérite.

7. Babylone est une coupe d'or dans la main du Seigneur qui a enivré toute la terre; les nations ont bu de son vin, et elles en ont été agitées.

8. Babylone est tombée en un moment, et elle s'est brisée; poussez des cris et des hurlements sur elle; prenez du baume pour son mal, afin de voir si elle pourra guérir.

COMMENTAIRE

ŷ. 5. NON FUIT VIDUATUS ISRAEL. Les Babylo-niens ont cru que le Seigneur avait abandonné son peuple pour toujours, et que le Tout-Puissant ne pensait plus à lui. Mais, s'il a répudié la nation juive comme une épouse infidèle, il n'a pas entièrement rompu l'alliance qu'il a contractée avec elle. Il se souvient toujours qu'il est son époux, et il la punira sévèrement ceux qui l'ont outragée.

TERRA EORUM REPLETA EST DELICTO A SANCTO ISRAEL. Le Saint d'Israël a traité les Chaldéens dans la rigueur de sa justice, suivant la grandeur de leur iniquité (1). *Le péché* est souvent mis pour le châtiment. Ainsi à la lettre (2): *Leur pays est plein de péché*, peut fort bien marquer que la Chaldée est accablée de maux. Quelques auteurs (3) l'entendent de la Judée: Ce pays a été accablé de malheurs par le Saint d'Israël; ou, pour avoir violé la sainteté du Dieu d'Israël. La terre de Juda et d'Israël a été jusqu'ici traitée comme une terre impure; elle a été comme expiée par cette longue captivité, comme par une victime pour le péché.

ŷ. 6. FUGITE DE MEDIO BABYLONIS. Saint Augustin, faisant l'application de ce passage à la cité du mal opposée à la cité de Dieu, dit que notre soin continuel doit être de fuir cette cité impie par une foi animée de la charité, pour nous approcher de plus en plus du Dieu vivant (4).

NOLITE TACERE SUPER INIQUITATEM EJUS, QUONIAM TEMPUS ULTIONIS EST. Hébreux, qui vivez dans Babylone, retirez-vous du milieu d'elle, publiez partout son injustice, découvrez son iniquité, afin que toutes les nations sachent que c'est avec justice que le Seigneur exerce aujourd'hui

contre elle ses vengeances. L'hébreu (5): *Ne vous laissez point surprendre, de peur que vous ne soyez enveloppés dans sa perte; car voici le jour de la vengeance* (6). Saint Jean, dans l'Apocalypse (7), a copié ce passage de Jérémie: *Exile de illa, populus meus, ut ne participes silis delictorum ejus, et de plagis ejus non accipiatis.*

ŷ. 7. CALIX AUREUS BABYLON IN MANU DOMINI, INEBRIANS OMNEM TERRAM. Le Seigneur a présenté par la main de Babylone et de ses rois, le calice de sa colère à tous les peuples de la terre (8). L'Égypte, la Judée, la Phénicie, la Syrie, l'Idumée, et tant d'autres provinces, ont été enivrées du vin de la fureur de Dieu, par la main de Nabucodonosor.

ŷ. 8. SUBITO CECIDIT BABYLON. En un jour elle a vu disparaître toute sa gloire. Sa chute n'a pas été précédée d'une longue suite de secousses, qui la menaçassent de loin; elle est tombée du faite de sa gloire tout d'un coup. Le même jour qui a vu Cyrus entrer à Babylone, a vu Babylone dépouillée de toute sa gloire. Elle était la première ville d'un grand empire, le siège des plus puissants monarques de l'Orient; tout d'un coup elle a perdu ces privilèges. Il est vrai qu'elle s'est encore soutenu pendant quelques siècles sur le pied d'une ville importante: mais tout cela n'était, pour ainsi dire, que l'ombre de ce qu'elle avait été autrefois.

TOLLITE RESINAM AD DOLOREM EJUS. On a déjà remarqué plus d'une fois (9) que ces peuples se servaient beaucoup de résine pour leurs plaies. La résine des montagnes de Galaad était fort recherchée.

(1) Ita Rab. Kim'hi. et Salom. Vatab. Lxx. Maldon. Sanct. Grot. Tir. Menoch.

(2) כי ארצם כלאה אשם בקדש ישראל

(3) Theodoret. Hugo. Dionys. Cast. Piscat.

(4) Aug. de civil. Dei. xviii. 18.

(5) אל תרבו בקוֹחַ כי דַּת נִקְבָּה הִיא

(6) Ita Chold. Syr. Pagn. Mont. Grot. alii plerique. Les Septante: Μη απορροφηθητε εν τη αδολοχια αυτης.

(7) Apoc. xviii. 4.

(8) Theodoret. Vat. Sanct. Grot. alii.

(9) Voyez les chapitres viii. 22; xli. vi. 11.

9. Curavimus Babylonem, et non est sanata; derelinquamus eam, et eam unusquisque in terram suam, quoniam pervenit usque ad cœlos iudicium ejus, et elevatum est usque ad nubes.

10. Protulit Dominus justitias nostras; venite, et narremus in Sion opus Domini Dei nostri.

11. Acuite sagittas, implete pharetras; suscitavit Dominus spiritum regum Medorum; et contra Babylonem mens ejus est ut perdat eam, quoniam ultio Domini est, ultio templi sui.

12. Super muros Babylonis levate signum, augete custodiam, levate custodes, præparate insidias, quia cogitavit Dominus, et fecit quæcumque locutus est contra habitatores Babylonis.

9. Nous avons traité Babylone et elle n'a point été guérie: abandonnons-la, et que chacun s'en retourne en son pays, parce que la condamnation qu'elle mérite est montée jusqu'au ciel et s'est élevée jusqu'aux nues.

10. Le Seigneur nous a fait justice publiquement: venez, et publions en Sion l'ouvrage du Seigneur notre Dieu.

11. Aiguissez vos flèches, remplissez vos carquois: le Seigneur a suscité contre vous le courage du roi des Mèdes; il a formé sa résolution contre Babylone, afin de la perdre, parce que le temps de la vengeance du Seigneur est arrivé, le temps de la vengeance de son temple.

12. Levez l'étendard sur les murs de Babylone, augmentez sa garde, posez des sentinelles, mettez des gens en embuscade, parce que le Seigneur va exécuter tout ce qu'il avait résolu et ce qu'il avait prédit contre les habitants de Babylone.

COMMENTAIRE

Ÿ. 9. CURAVIMUS BABYLONEM, ET NON EST SANATA. C'est la réponse de ceux à qui il avait été dit, au verset précédent, d'appliquer la résine sur la plaie de Babylone. Il semble que ce sont leurs anges tutélaires, ou les Hébreux, et les autres peuples sujets des Chaldéens et captifs à Babylone, qui déclarent que rien n'a été capable de guérir cette malade désespérée. Les menaces des prophètes, les miracles éclatants opérés en faveur de Daniel, les peines dont Dieu avait châtié Nabucodonosor, en le réduisant à l'état d'une bête, le prodige terrible arrivé pendant le festin sacrilège de Baltasar; tout cela n'avait servi de rien, et n'avait fait aucune impression sur l'esprit ni sur le cœur des Babyloniens. Ils avaient persévéré dans leur orgueil, dans leur cruauté, dans leurs abominations. Leurs anges protecteurs et les peuples qui jusqu'alors leur avaient été attachés, annoncent que la maladie de Babylone est incurable, que sa plaie est mortelle. Ils se retirent et l'abandonnent, et vont publier dans Sion l'ouvrage du Seigneur, et la juste vengeance qu'il a exercée contre elle.

PERVENIT USQUE AD CÆLOS JUDICIUM EJUS. Le Seigneur la juge du haut du Ciel. Ou: Les crimes qu'elle a commis sont montés jusqu'au tribunal de Dieu. Elle a mis le comble à ses iniquités; elle en a rempli la mesure. Le cri de ses péchés, et du sang qu'elle a répandu, est parvenu jusqu'au Ciel (1).

Ÿ. 10. PROTULIT DOMINUS JUSTITIAS NOSTRAS. Le Seigneur a mis notre justice en évidence; il nous a vengés à la face de l'univers. Quoique Israël fût très criminel devant son Dieu, et que tous les maux qu'il avait soufferts fussent bien

dûs à ses crimes; cependant, à l'égard des Chaldéens, il était fort innocent. Dieu punit les excès de vengeance, de cruauté, d'insolence, d'orgueil que les Babyloniens avaient commis dans toutes leurs guerres.

Ÿ. 11. ACUIE SAGITTAS. SUSCITAVIT DOMINUS SPIRITUM REGUM MEDORUM. Ce passage s'adresse aux Babyloniens. Jérémie leur dit avec ironie: Préparez-vous au combat, aiguissez vos flèches, remplissez vos carquois, disposez vos armes; le Seigneur a suscité contre vous un ennemi puissant: *les rois de Mèdes*; Cyrus accompagné des princes sujets de son empire (2). Il est qualifié roi des Mèdes, comme de la plus considérable et de la plus célèbre portion de ses états. Les auteurs grecs (3) appellent communément du nom de Mèdes, les sujets du roi de Perse. Dans tous ces deux chapitres I et LI, il n'est point parlé des Perses; mais seulement des Mèdes, qui obéissaient à Cyrus, et formaient le corps de son armée.

Ÿ. 12. SUPER MUROS BABYLONIS LEVATE SIGNUM. Babyloniens, pensez à vous bien défendre, élevez sur vos murs le signal de la guerre; afin que tous vos sujets dispersés, et que tous les peuples de la campagne accourent pour vous secourir: *Augmentez la garde, placez partout des sentinelles, mettez des gens en embuscade*. Tout cela ne peut naturellement s'expliquer que des Babyloniens (4). Ces embuscades étaient pour prévenir l'ennemi, et le mettre en déroute, avant qu'il pût arriver devant la ville. Dans les sièges, et généralement dans la guerre, on usait beaucoup autrefois d'embuscade, soit dans l'attaque, soit dans la défense. On en voit la

(1) Vide Genes. xviii. 21. - Jonas. 1. 2. - Sanct. Grot. Mald. hic.

(2) Sanct. Grot. Pisc.

(3) Aristophan. Ornithes, et Scolias.

(4) Ita Theodoret. Hugo. Lyr. Dionys. Grot. Menoch. etc.

13. Quæ habitas super aquas multas, locuples in thesauris, venit finis tuus, pedalis præcisionis tuæ.

14. Juravit Dominus exercituum per animam suam : Quoniam replebo te hominibus quasi brucho, et super te celeuma cantabitur.

15. Qui fecit terram in fortitudine sua, præparavit orbem in sapientia sua, et prudentia sua extendit cælos.

16. Dante eo vocem, multiplicantur aquæ in cælo ; qui levat nubes ab extremo terræ, fulgura in pluviam fecit et produxit ventum de thesauris suis.

13. Vous qui habitez sur de grandes eaux, vous qui êtes si abondante en richesses, votre fin est venue, votre entière destruction est arrivée.

14. Le Seigneur des armées a juré par lui-même, disant : Je ferai fondre les hommes sur vous comme une nuée de chenilles, et ils jetteront des cris de joie en vous détruisant.

15. C'est lui qui a fait la terre par sa puissance, qui a établi le monde par sa sagesse, et qui a, par sa prudence, étendu les cieux.

16. Au bruit de sa voix, les eaux s'amassent dans le ciel ; il élève les nuées des extrémités de la terre ; il fait résoudre les tonnerres en pluies, et il tire les vents de ses trésors.

COMMENTAIRE

pratique dans l'Écriture sous Josué (1), sous Abimélech (2), sous Saül (3), et très souvent dans Homère. On choisissait pour ces embuscades les meilleures troupes, et l'on était persuadé que c'était principalement dans ces rencontres, que les guerriers faisaient paraître leur courage et leur habileté.

ŷ. 13. QUÆ HABITAS SUPER AQUAS MULTAS, VENIT FINIS TUUS. Pabylone était située sur l'Euphrate, non loin du Tigre. L'Euphrate la séparait en deux parties, et remplissait ses fossés. Il y a même beaucoup d'apparence que ce fleuve était coupé en différents canaux pour la commodité de la ville ; le terrain plat, sur lequel était bâtie Babylone, donnait toute la facilité possible à faire ces sortes de canaux. Voyez ce qu'on a déjà remarqué sur le chapitre précédent, v, 38.

VENIT FINIS TUUS, PEDALIS PRÆCISIONIS TUÆ. Quelques commentateurs (4) ont pris ces termes, *pedalis præcisio*, pour être coupé par le pied, comme un arbre qu'on veut abattre : mais l'hébreu (5) détermine à un autre sens : *Voire fin est venue, la mesure de votre avarice*. Vos crimes sont montés à leur comble ; vous en avez comblé la mesure. Ou bien : *Voire fin est arrivée suivant la mesure de votre injustice*. Dieu va vous rendre selon vos œuvres (6) ; la peine égalera la grandeur de vos iniquités. Les Septante (7) : *Voire fin est véritablement arrivée, jusque dans vos entrailles*. Le chaldéen : *Le jour de votre perte est arrivé ; le temps du châtement de votre malice*.

ŷ. 14. JURAVIT DOMINUS PER ANIMAM SUAM. Le Seigneur a juré par lui-même, par son âme, par sa vie, en disant : *Vivo ego in æternum*. Les Septante (8) : *Il a juré par son bras, par sa force, ou,*

en levant la main. L'hébreu est semblable à la Vulgate.

REPLEBO TE HOMINIBUS QUASI BRUCHO. Vos ennemis fondront sur vos campagnes, et les ravageront, comme quand une nuée de sauterelles vient s'abattre sur un pays. Elle y ronge et y gâte tout, les arbres, les plantes, les grains, les herbes. Il faut voir ce que les voyageurs nous apprennent de ces bandes de sauterelles, pour sentir la force de cette comparaison. Ces insectes vont en nuées, et en si grand nombre, que quelquefois elles offusquent la lumière du soleil. Les peuples les voient venir de loin avec la même inquiétude qu'on voit avancer une armée d'ennemis. Elles font plus de dégât aux campagnes, que n'en feraient des soldats. L'Écriture compare souvent les armées aux sauterelles (9).

ŷ. 16. DANTE EO VOCEM, MULTIPLICANTUR AQUÆ IN CÆLO. La voix du Seigneur, c'est son tonnerre, dans le style des prophètes. Au bruit du tonnerre, les nues s'amoncellent et fondent en pluie. Le peuple, peu accoutumé à raisonner sur les causes des événements naturels, les attribue d'ordinaire à ce qui le frappe le plus, et à la cause qui lui paraît la plus prochaine. Le tonnerre, ou la *voix de Dieu*, est suivi presque en même temps de la pluie ; il en conclut que la pluie est l'effet de ce bruit, quoiqu'à vrai dire le tonnerre, en tant qu'un bruit éclatant, n'y ait aucune part. Les Septante (10) : *Par la voix de son bruit, il a mis de grandes pluies dans le ciel*.

QUI LEVAT NUBES AB EXTREMO TERRÆ, etc. On trouve les mêmes expressions dans Jérémie, chapitre x, verset 13, et au psaume cxxxiv, verset 7. Les nues s'élèvent pour l'ordinaire des eaux de la

(1) Josuc. viii. 2. et seq.

(2) Judic. ix. 25. etc.

(3) I. Reg. xv. 5. Vide et iv. Reg. vi. 8. 9. etc.

(4) Hugo. Lyran. Dionys.

(5) כִּי בָּרַחַב מִשָּׁה בְּבָרַחַב

(6) Clar. Delrio. Castr. Jun. etc.

(7) Ἡ ζει τὸ πῆρας τοῦ ἀληθείας εἰς τὰ πλάγγω σαῦ.

Ils ont lu כִּי בָּרַחַב *émeth, vérité*, au lieu de כִּי בָּרַחַב *ammath, une coudée, une mesure*.

(8) Ὁ μωσεν Κύριος κατὰ τοῦ βραχίονος αὐτοῦ.

(9) Vide Joël. ii. 4. 5. et seq. - Nahum. iii, 15. - Judic. vi. 5 ; vii. 12. - Judith. ii. 11.

(10) Ἐ'ίς φωνήν ἤχου αὐτοῦ, ἔθετο πληθος οὐδατος ἐν οὐρανῶ.

17. Stultus factus est omnis homo a scientia, confusus est omnis conflator in sculptili, quia mendax est conflatio eorum, nec est spiritus in eis.

18. Vana sunt opera, et risu digna; in tempore visitationis suæ peribunt.

19. Non sicut hæc, pars Jacob, quia qui fecit omnia ipse est; et Israël sceptrum hereditatis ejus, Dominus exercituum nomen ejus.

20. Collidis tu mihi vasa belli; et ego collidam in te gentes, et disperdam in te regna;

21. Et collidam in te equum et equitem ejus; et collidam in te currum et ascensorem ejus;

22. Et collidam in te virum et mulierem; et collidam in te senem et puerum; et collidam in te juvenem et virginem;

23. Et collidam in te pastorem et gregem ejus; et collidam in te agricola et jugales ejus; et collidam in te duces et magistratus;

24. Et reddam Babylo ni, et cunctis habitatoribus Chaldææ, omne malum suum, quod fecerunt in Sion, in oculis vestris, ait Dominus.

25. Ecce ego ad te, mons pestifer, ait Dominus, qui corrupis universam terram; et extendam manum meam super te, et evolvam te de petris, et dabo te in montem combustionis;

17. L'art des hommes les a rendus tous insensés; les statues sont devenues la confusion de ceux qui les ont faites, parce que leur ouvrage n'est qu'un mensonge et une matière qui n'a point de vie.

18. Ce sont des ouvrages vains et dignes de risée: ils périront au temps où Dieu les visitera.

19. Mais celui que Jacob a pris pour son partage n'est pas commé ces faux dieux; Israël est son royaume héréditaire, et son nom est le Seigneur des armées.

20. Vous êtes le marteau dont je briserai les armes; je briserai par vous les nations, et je détruirai par vous les royaumes;

21. Je briserai par vous les chevaux et les cavaliers; je briserai par vous les chars et ceux qui combattent dessus;

22. Je briserai par vous les hommes et les femmes; je briserai par vous les vieillards et les enfants; je briserai par vous les jeunes hommes et les jeunes filles;

23. Je briserai par vous le pasteur et son troupeau; je briserai par vous le laboureur et les bœufs qu'il mène; je briserai par vous les chefs et les magistrats.

24. Et après cela, je rendrai à Babylone et à tous les habitants de la Chaldée tous les maux qu'ils ont faits dans Sion à vos yeux, dit le Seigneur.

25. Je vais à toi, ô montagne contagieuse, dit le Seigneur, qui corromps toute la terre; j'étendrai ma main sur toi; je t'arracherai d'entre les rochers; et ie te rendrai une montagne consumée par les flammes.

COMMENTAIRE

mer; et en ce sens, elles viennent des extrémités du monde, parce qu'on regarde les côtes de la mer comme une extrémité de la terre. Les éclairs précèdent le pluie, de même que le tonnerre. Le peuple en infère que les éclairs produisent la pluie, qu'ils se résolvent en pluie; ou plutôt, il voit évidemment qu'ils sont des signes de pluie. Enfin le Seigneur tire les vents de ses trésors, comme un prince qui tire de ses arsenaux des armes pour repousser ses ennemis.

¶ 17. STULTUS FACTUS EST OMNIS HOMO A SCIENTIA. L'art de la peinture et de la sculpture a beaucoup contribué à l'idolâtrie (1): *Proxerit ad horum culturam, et hos qui ignorabant, artificis eximia diligentia*. La multitude, séduite par la beauté de l'ouvrage, a commencé à adorer comme dieux, ceux qu'elle honorait auparavant comme hommes: *Multitudo hominum abducta per speciem operis, eum qui ante tempus tanquam homo honoratus fuerat, nunc deum æstimaverunt*. Mais l'hébreu peut souffrir un autre sens (2): *Tout homme est devenu insensé, hébété, faute de connaissance*. Les Babyloniens ont été tellement étourdis du danger qui les menaçait, qu'ils ne savaient où ils en étaient; ils hésitèrent sans pouvoir prendre aucune résolution.

¶ 20. COLLIDIS TU MIHI VASA BELLII. Ces paroles peuvent s'appliquer à Cyrus (3): Dieu lui dit:

Je vous ai destiné pour être mon marteau; vous me servirez à briser les têtes de mes ennemis. Mais la plupart (4) l'entendent des Chaldéens. Babylone, vous avez été le marteau (5) de toute la terre: *Malleus universæ terræ*: vous avez brisé les nations sous vos coups; vous les avez opprimées sous votre énorme puissance: mais votre heure est venue; vous serez brisée à votre tour à coups de marteau: *Collidam in te gentes; disperdam in te regna*. Cyrus est devenu l'instrument de mes vengeances; il brisera les peuples et les rois qui vous sont attachés. Les Septante (6): *Vous avez lancé vos armes contre moi*; contre mon peuple (7). Le syriaque (8): *Préparez-moi des armes*. Le chaldéen: *Vous êtes un dissipateur, un ravageur en ma présence; une ville pleine d'armes propres à faire la guerre*.

¶ 24. OMNE MALUM QUOD FECERUNT IN SION IN OCVLIS VESTRIS. On doit traduire: *Je leur rendrai à vos yeux*, et en votre présence, *tout le mal qu'ils ont fait dans Sion*, car *in oculis vestris* doit logiquement se rapporter au premier membre de phrase.

¶ 25. ECCE EGO AD TE, MONS PESTIFER. C'est à toi que j'adresse aujourd'hui mes menaces, montagne empestée. Tout le monde convient que ceci regarde Babylone, et personne n'ignore que le territoire de cette ville était dans une vaste

(1) Sap. xiv. 18.

(2) בער כל אדם מדעת

(3) Grotius.

(4) Sanct. Menoch. Tir.

(5) Supra L. 23.

(6) Διασκορπίσεις σύ μοι σκέη πολέμου.

(7) Ita Theodoret.

(8) Συγ. apud eundem. Εἰ τοιμάσον μοι σκέη πολέμου.

26. Et non tollent de te lapidem in angulum, et lapidem in fundamenta; sed perditus in æternum eris, ait Dominus.

27. Levate signum in terra, clangite buccina in gentibus, sanctificate super eam gentes, annuntiate contra illam regibus Ararat, Menni, et Ascenez; numerate contra eam Taphsar, adducite equum quasi bruchum aculeatum.

26. On ne tirera point de toi de pierre pour l'angle de l'édifice ni de pierre pour le fondement, mais tu seras éternellement détruite, dit le Seigneur.

27. Levez l'étendard sur la terre, faites sonner la trompette parmi les peuples, préparez les nations contre Babylone; appelez contre elle les rois d'Ararat, de Menni, et d'Ascenez; assemblez contre elle Taphsar; faites venir en foule ses chevaux comme des saute-relles armées de pointes.

COMMENTAIRE

plaine. Pourquoi donc l'appelle-t-on *montagne*, et *montagne contagieuse*? Il est assez ordinaire aux prophètes de donner aux choses dont ils parlent, des noms opposés à leur nature; mais de telle manière pourtant, que la suite du discours découvre assez leur véritable pensée. Par exemple, Isaïe (1) appelle Jérusalem, *la vallée de vision*, au lieu de *la montagne de vision*. Ailleurs (2) il appelle la Judée, *une île*, comme désignant un pays éloigné, idolâtre, pour qui Dieu n'avait plus que de l'indifférence. Le même prophète (3) donne à Babylone le nom de *désert de la mer*, quoique ce fût une ville très peuplée, et assez éloignée de la mer. Mais le nom de *mer* lui convenait en quelque sorte, à cause de la grande quantité de ses eaux; et celui de *désert*, à cause de l'état auquel elle devait un jour être réduite. Ainsi les prophètes apostrophent en quelques occasions les Hébreux sous les noms odieux (4) de *race de Canaan et de Sodome* (5), à cause de leurs iniquités. Jérémie (6), parlant aux Juifs de Jérusalem, les appelle *habitants de la vallée de la forteresse*. C'est donc dans le même sens, et par antiphrase, ou par ironie, que ce prophète nomme Babylone, la montagne contagieuse; *montagne*, quoique située dans une plaine; *contagieuse*, parce qu'elle avait répandu la contagion de ses dérèglements, de son idolâtrie, de ses superstitions dans tous ses états. L'hébreu (7): *Montagne de perdition*; parce qu'elle avait ruiné, désolé, ravagé tant de peuples et de provinces. Les Septante (8): *Montagne corrompue, qui corrompez toute la terre*. Peut-être, en se servant ici de l'expression: *Montagne contagieuse*, corruptrice, Jérémie a-t-il en vue la fameuse tour de Borsippa, ou quelqu'un de ces monuments aux proportions colossales, dont les ruines forment encore aujourd'hui de véritables collines.

EVOLVAM TE DE PETRIS, ET DABO TE IN MONTEM COMBUSTIONIS. Tu ne tiendras plus ton rang parmi

les montagnes et les rochers; tu ne seras plus mise au nombre des villes capitales et des forteresses. Je t'arracherai et te roulerai, comme un rocher qu'on détache d'une montagne. Je mettrai le feu dans ta forêt, dans ces palais magnifiques, qui font le sujet de ton orgueil, et tu seras comme ces montagnes où le feu a passé, nue, stérile, brûlée, affreuse. Cela n'est arrivé que longtemps après Cyrus.

ÿ. 26. NON TOLLENT DE TE LAPIDEM IN ANGULUM, ET LAPIDEM IN FUNDAMENTUM. Tu ne produiras plus de roi, ni de prince (9). Il ne sortira plus de conquérant de Babylone. En effet, depuis Cyrus, on ne vit plus de prince prendre la qualité de roi de Babylone. Cette ville ne fut la capitale ni de l'empire des Perses, ni de celui des Grecs. Alexandre le Grand avait eu quelque envie d'y établir le siège de son empire (10); mais Dieu ne lui en donna pas le temps. Il mourut sans avoir exécuté ce projet.

ÿ. 27. LEVATE SIGNUM IN TERRA;... SANCTIFICATE SUPER EAM GENTES. *Sanctifiez des nations sur elle*, c'est-à-dire disposez-les à marcher; choisissez-les. C'est Dieu qui ordonne qu'on lève une puissante armée contre Babylone. On commençait la guerre par des sacrifices et des actes de religion; de là vient qu'on dit, *sanctifiez la guerre, sanctifiez les soldats*.

ANNUNTIATE REGIBUS ARARAT. Le pays d'Ararat est l'Ourarti des inscriptions, aux sources du Tigre et de l'Euphrate.

MENNI. On croit que *Menni* est la Miniade, qui a donné son nom à toute l'Arménie. *Aram* en hébreu, signifie un Syrien, un homme descendu d'*Aram*, dont la postérité fut très étendue; *Aram-Minni*, ou *Menni*, un Araméen de *Menni*. D'autres dérivent ce nom de *Har*, une montagne, et *Menni*, un Minien. Nicolas de Damas (11) parle de la Miniade, province d'Arménie. C'est la Manna (Van) des inscriptions.

(1) *Isai.* xxii. 1.

(2) *Isai.* xx. 6.

(3) *Isai.* xx. 1.

(4) *Ezech.* xvi. 3.

(5) *Isai.* i. 10. - *Ezech.* xvi. 46. *et seq.*

(6) *Jerem.* xxi. 13.

(7) טִּהְיֶה הַר כְּהַרְבֵּי מַדְבָּר

(8) Ὁ ὄρος τὸ διεθρομένον, τὸ διαφθειρον πᾶσαν τὴν γῆν.

(9) *Theodoret. hic. Chald. Grot.*

(10) *Strabo. lib. xv. p. 502.* Τὴν γοῦν Βαβυλῶνα προέκρινεν ὁ Ἀλέξανδρος, ἑρῶν καὶ τῷ μεγέθει πολὺ ὑπερβάλλουσαν, καὶ τοῖς ἄλλοις.

(11) *Nicol. Damas. apud Joseph. Antiq. lib. i.*

28. Sanctificate contra eam gentes, reges Mediæ, duces ejus, et universos magistratus ejus, cunctamque terram potestatis ejus.

29. Et commovebitur terra et conturbabitur, quia evigilabit contra Babylonem cogitatio Domini, ut ponat terram Babylonis desertam et inhabitabilem.

30. Cessaverunt fortes Babylonis a prælio, habitaverunt in præsidiis; devoratum est robur eorum, et facti sunt quasi mulieres; incensa sunt tabernacula ejus, contriti sunt vectes ejus.

31. Currrens obviam currenti veniet et nuntius obvius nuntianti, ut annuntiet regi Babylonis quia capta est civitas ejus a summo usque ad summum.

32. Et vada præoccupata sunt, et paludes incensæ sunt igni, et viri bellatores conturbati sunt;

28. Armez contre elle les nations, les rois de Médie, ses capitaines, tous ses magistrats et toutes les provinces soumises à sa puissance.

29. Toute la terre sera dans l'épouvante, parce que le Seigneur appliquera sa pensée contre Babylone, pour rendre le pays de Babylone désert et inhabité.

30. Les vaillants guerriers de Babylone se sont retirés du combat; ils sont demeurés dans les places de guerre; leur force s'est anéantie; ils sont devenus comme des femmes. Leurs maisons ont été brûlées, et les barres en ont été rompues.

31. Les courriers rencontreront les courriers, et les messagers se rencontreront l'un et l'autre, pour aller dire au roi de Babylone que sa capitale a été prise d'un bout à l'autre,

32. Que l'ennemi s'est emparé des gués du fleuve, qu'il a mis le feu dans les marais, et que tous les hommes de guerre sont dans l'épouvante.

COMMENTAIRE

ASCENEZ. Nous nous sommes assez étendu sur le pays des *Ascenez*, dans le commentaire sur la Genèse (1). Dom Calmet pense qu'ils sont les mêmes que les *Ascentes*, aux environs du Tanaïs (2).

NUMERATE CONTRA EAM TAPHSAR. Ceux qui veulent que ce nom marque un pays, ou une province, n'ont encore rien pu produire pour en fixer la situation. Mais la plupart des hébraïsants (3) croient que ce terme signifie un prince, un satrape; ce même nom se rencontre dans Nahum (4) en ce sens. Le chaldéen : Amenez contre elle des guerriers. Les Septante (5) : *Dressez contre elle des machines de guerre*. Le syriaque : *Ordonnez qu'elle soit exterminée*.

ADDUCITE EQUUM QUASI BRUCHUM ACULEATUM. Les sauterelles ont des espèces de pointes à la queue, mais elles n'en piquent point. Dans les pays chauds, où elles sont en très grand nombre, elles marchent en bandes innombrables et représentent très bien une troupe de cavaliers. Aussi les Septante n'ont fait attention qu'à leur multitude (6), et nous pensons que le prophète n'a regardé que cela dans sa comparaison.

ÿ. 28. REGES MEDIÆ. On a déjà remarqué que, dans ce chapitre, Cyrus est ordinairement désigné sous le nom de roi de Médie. Voyez le verset 2.

DUCEs EJUS, ET UNIVERSOS MAGISTRATUS EJUS. Le premier terme peut signifier les chefs, les généraux de l'armée. Le second est *seganim*, nom de dignité fort commun dans les auteurs hébreux qui ont écrit depuis la captivité, comme Esdras, Néhémie, Daniel, Jérémie, Ézéchiël. Isaïe même

s'en sert en un endroit. On ne le trouve pas dans les écrits plus anciens.

ÿ. 30. CONTRITI SUNT VECTES EJUS. Les barres des portes de Babylone sont rompues. On a déjà remarqué que l'ennemi n'entra pas dans la ville par les portes, mais par les canaux de l'Euphrate. Aussitôt que les soldats furent entrés, il est à croire qu'ils coururent se saisir des portes, et qu'ils commencèrent à en briser les barres.

ÿ. 31. CURRENS OBIAM CURRENTI VENIET, ET NUNTIUS OBIIVS NUNTIANTI. *Les coureurs rencontreront les coureurs, et les messagers se rencontreront l'un l'autre*, pour aller dire au roi de Babylone que sa capitale est prise d'un bout à l'autre. Babylone était si vaste, que, plusieurs heures après sa prise, on ne savait pas encore que l'ennemi y fut entré (7). Baltasar enfermé dans son palais, ou Nabou-nahid, dans Borsippa, envoyait courriers sur courriers, messagers sur messagers pour apprendre la vérité. C'est ce que Jérémie marque en cet endroit.

ÿ. 32. VADA PRÆOCCUPATA SUNT, ET PALUDES INCENSÆ. C'est la réponse que faisaient les messagers envoyés par le roi : L'ennemi s'est emparé des gués ou du lit du fleuve, il est entré par là dans la ville. Nous avons dit plus haut comment cela s'était fait; ce que le prophète dit de l'embranchement des marais, est plus difficile. On conçoit bien d'abord que l'on ne brûle pas l'eau d'un marais, mais les joncs et les roseaux qui le remplissent; aussi le terme hébreu (8) est traduit par *des roseaux*, dans la plupart des commentateurs et des lexicographes modernes. Les soldats, voyant

(1) Genes. x. 3.

(2) Plin. lib. vi. c. 7.

(3) Pagn. Mont. Munst. P. sc. Jun. Cas'al. Val. Grot. D'Allioli, Bodin, etc.

(4) Nahum. iii. 17.

(5) Επιστρέψατε ἐπ' αὐτὴν βελοστάσεις.

(6) Ἀγαθίστατε ἐπ' αὐτὴν ὡς ἀκρίδων πλῆθος.

(7) Herodot. lib. i. c. 191. - Aristot. Politic. lib. iii. c. 3. Vide sup. ÿ. 9.

(8) וַאֲנַחְתֵּי הַרְסוּסֵי שָׂרְפוּ

33. Quia hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israel : Filia Babylonis quasi area, tempus tritura ejus ; adhuc modicum, et veniet tempus messionis ejus.

34. Comedit me, devoravit me Nabuchodonosor, rex Babylonis, reddidit me quasi vas inane ; absorbit me quasi draco, replevit ventrem suum teneritudine mea, et ejecit me.

35. Iniquitas adversum me et caro mea super Babylonem, dicit habitatio Sion ; et sanguis meus super habitatores Chaldææ, dicit Jerusalem.

36. Propterea hæc dicit Dominus : Ecce ego judicabo causam tuam, et ulciscar ultionem tuam ; et desertum faciam mare ejus, et siccabo venam ejus.

37. Et erit Babylon in tumulos, habitatio draconum, stupor et sibilus, eo quod non sit habitator,

33. Car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : La fille de Babylone est comme une aire ; voici le temps qu'elle sera foulée comme du blé, et le temps de recueillir la moisson viendra bientôt.

34. Nabucodonosor, roi de Babylone, m'a pillée ; il m'a dévorée, il m'a rendue comme un vaisseau vide ; il m'a engloutie, comme un dragon ; il a rempli son ventre de tout ce que j'avais de plus délicieux, et il m'a chassée.

35. La violence qui m'a été faite et le carnage de mes enfants pèse sur Babylone, dit la fille de Sion ; et mon sang est sur les habitants de la Chaldée, dit Jérusalem.

36. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Je vais moi-même vous rendre justice, et je vous vengerai moi-même : je mettrai à sec la mer de Babylone, et je tarirai ses eaux.

37. Et Babylone sera réduite en des monceaux de pierres ; elle deviendra la demeure des dragons, l'objet de la stupeur et du sifflement des hommes, parce qu'il n'y aura personne qui y demeure.

COMMENTAIRE

l'Euphrate presque à sec, mirent le feu aux roseaux qui en couvraient les bords, et qui remplissaient les marais près de la ville. Hérodote parle de ce lac, et lui donne quatre-vingt stades en carré (1). Il parle aussi des fossés pleins d'eau (2) qui environnaient toute la ville. On mit le feu à ces roseaux afin de faciliter aux troupes l'approche des murailles. Les messagers rapportent au roi cette particularité que les roseaux sont brûlés, pour lui marquer que toutes les eaux des environs de Babylone sont taries et qu'il n'y a plus rien qui puisse mettre la ville à couvert des ennemis. Au reste, on croit que ces roseaux étaient très gros et très drus, et qu'on les regardait comme un rempart impénétrable autour de la ville. Il est certain que, dans la plaine de Babylone, l'orge et le froment sont si gros, qu'ils ont des feuilles de la largeur de quatre doigts ; et que le sésame et le millet atteignent la hauteur des arbres (3). On peut juger par là de la hauteur et de la force des roseaux.

Ÿ. 33. FILIA BABYLONIS QUASI AREA ; TEMPUS TRITURÆ EJUS. Jérémie revient souvent à cette comparaison. Quelquefois on traitait les ennemis à peu près comme le blé dans l'aire ; on les écrasait sous les pieds des animaux, on les brisait sous des trainoirs ou sous des épines. On peut voir le supplice que Gédéon exerça contre les habitants de Socoth (4), et ce que David fit souffrir aux Moabites (5) ; ces exécutions feront comprendre la justesse de cette comparaison. Au temps auquel Jérémie prophétisait, jusqu'à la prise de Babylone

par Cyrus, il y a environ cinquante-six ou cinquante-sept ans.

Ÿ. 34. ABSORBUIT ME QUASI DRACO. Le terme hébreu תנין *thannin* qu'on traduit ici par *un dragon* signifie, comme nous l'avons déjà dit, un monstre marin, un grand poisson d'eau douce, un gros serpent ou quelque énorme reptile tel que le crocodile. Le poisson n'est pas comme les autres animaux carnassiers ; il ne mâche pas ; il absorbe tout d'un coup. Il en est à peu près de même des serpents. Ces monstres voraces représentent bien l'action que Jérémie veut marquer ici, l'avidité de Babylone qui engloutit Israël.

Ÿ. 35. CARO MEA SUPER BABYLONEM. C'est Sion qui parle. Mes citoyens égores, opprimés, crient vengeance contre Babylone. On peut traduire l'hébreu par (4) : *Que les violences exercées contre moi et contre mes enfants tombent sur Babylone, et que mon sang couvre les Chaldéens.* C'est une imprecation semblable à celle qui se lit dans le psaume (5) : *Filia Babylonis misera, beatus qui retribuere tibi retributionem, quam retribuisti nobis.*

Ÿ. 36. DESERTUM FACIAM MARE EJUS, ET SICCABO VENAM EJUS. La mer de Babylone était un grand lac qui s'étendait en forme de croissant depuis Babylone jusqu'à Ouroukh. Il est connu sous le nom de Bahr-i- Nedjif.

Ÿ. 37. ERIT BABYLON IN TUMULOS ; HABITATIO DRACONUM. On peut voir ce qui a été dit sur de pareilles expressions, plus haut, L. 39, et *Isaï.* XIII, 21.

(1) *Herodot. lib. 1. c. 185.*

(2) *Idem. lib. 1. c. 178.*

(3) *Herodot. lib. 1. c. 193.* Τὰ δὲ φύλλα ἀνθρώποι τῶν τῆ πυρῶν, καὶ τῶν κριθῶν τὸ πλάτος γίνεται τεσσάρων ἐπιπέτων δακτύλων.

(4) *Judic. VIII. 16.*

(5) *III. Reg. XII. 31.*

(6) חספי ושרני אל בבל... אה ושבי בשבי

(7) *Psal. CXXXVI. 8.*

38. Simul ut leones rugient, excutient comas veluti catuli leonum.

39. In calore eorum ponam potus eorum, et inebriabo eos, ut sopiantur, et dormiant somnum sempiternum, et non consurgant, dicit Dominus.

40. Deducam eos quasi agnos ad victimam, et quasi arietes cum hædis.

41. Quomodo capta est Sesach, et comprehensa est incluta universæ terræ ! Quomodo facta est in stuporem Babylon inter gentes !

42. Ascendit super Babylonem mare, multitudine fluctuum ejus operta est.

43. Factæ sunt civitates ejus in stuporem, terra inhabitabilis et deserta, terra in qua nullus habitet, nec transeat per eam filius hominis.

44. Et visitabo super Bel in Babylonem, et ejiciam quod absorbuerat de ore ejus ; et non confluent ad eum ultra gentes, siquidem et murus Babylonis corruet.

45. Egredimini de medio ejus, populus meus, ut salvet unusquisque animam suam ab ira furoris Domini.

38. Ils rugiront comme des lions, ils dresseront leur crinière comme des lionceaux.

39. Dans leur chaleur je les ferai boire, et je les enivrerais, afin qu'ils s'assoupissent et qu'ils dorment d'un sommeil éternel, et qu'ils ne se relèvent jamais, dit le Seigneur.

40. Je les conduirai comme des agneaux qu'on va égorger et comme des béliers qu'on mène avec des chevreaux.

41. Comment Sésach a-t-elle été prise? comment la plus belle ville du monde est-elle tombée entre les mains de ses ennemis? comment Babylone est-elle devenue l'étonnement de tous les peuples?

42. La mer est montée sur Babylone; elle a été couverte par l'inondation de ses flots.

43. Ses villes sont devenues un spectacle d'horreur, une terre déserte et inhabitée, une terre où personne ne demeure, où il ne passe pas un seul homme.

44. J'exercerai mes jugements sur Bel à Babylone; je ferai sortir de sa bouche ce qu'il avait déjà absorbé; et les peuples n'iront plus en foule vers cette idole, parce que les murailles de Babylone tomberont par terre.

45. Sortez, ô mon peuple, du milieu d'elle, afin que chacun sauve son âme de l'ardente fureur du Seigneur.

COMMENTAIRE

§. 38. SIMUL UT LEONES RUGIENT. Les Babylo-niens rugiront de fureur comme des lions; ils dresseront leur crinière dans leur indignation; ils conserveront cet air furieux, qu'ils ont pris jusqu'ici contre tous les peuples. Mais lorsqu'ils ne respirent que sang et que violence, le Seigneur leur fera boire le vin de sa colère; il les enivrera, et les fera dormir d'un sommeil éternel (verset 39). *Inebriabo eos, ut dormiant somnum sempiternum.* Daniel (1) nous apprend que, la nuit même que Baltasar était plongé dans la débauche et dans le vin, il fut mis à mort; Hérodote assure que Babylone fut prise un jour de fête, pendant que tout le peuple ne songeait qu'à se divertir (2).

§. 41. QUOMODO CAPTA EST SESACH? Voyez ce que nous avons dit de ce nom donné à Babylone, plus haut, chapitre xxv, 26.

§. 42. ASCENDIT SUPER BABYLONEM MARE. On compare souvent les armées à une inondation (3). Les troupes de Cyrus se sont répandues sur Babylone comme une mer qui inonde un pays. On peut aussi l'entendre à la lettre: Babylone sera réduite en un lac. Les eaux de l'Euphrate n'ayant plus leur issue, ni leur cours ordinaire, séjourneront dans le pays, et rendront les lieux bas comme une mer. Dès le temps d'Alexandre le Grand, il y avait près de Babylone de grands

lacs, qui occupaient un terrain fort étendu, et inondaient plusieurs tombeaux des anciens rois du pays (4). Depuis que cette ville fut abandonnée, et qu'on eut négligé de nettoyer les canaux de l'Euphrate, les eaux y firent encore de bien plus grands ravages.

§. 44. VISITABO SUPER BEL, ET EJICIAM QUOD ABSORBUERAT DE ORE EJUS. Bel était, comme on sait, la principale divinité de Babylone. On servait des viandes à ce dieu, et on croyait qu'il venait toutes les nuits manger dans son temple. C'est ce que nous apprenons de Daniel (5). Hérodote (6) dit de plus que l'on faisait coucher une femme dans la chapelle la plus secrète du temple de Bélus, comme si ce dieu y eût passé la nuit avec elle; et les prêtres avaient soin de la désigner, et de la choisir à leur gré, comme de la part de la divinité. Jérémie parle donc de Bel, comme d'un dieu mangeant et buvant, et il le menace de lui faire rendre gorge, et de l'obliger à renvoyer en liberté les peuples qu'il avait comme engloutis et asservis dans Babylone. Cette promesse regarde principalement les Israélites, comme il paraît par le verset suivant: *Sortez du milieu d'elle, ô mon peuple, etc.* Les Septante de l'édition romaine omettent tous les versets depuis le 44 jusqu'au 50.

(1) *Dan.* v. 30. *Eadem nocte interfectus est rex Balthasar.*

(2) *Herodot.* lib. 1. c. 191. *Ἀλλὰ τυχεῖν γὰρ σφί ἐοῦσαν ἐορτήν, χορεύειν τε τοῦτον τὸν χρόνον, καὶ ἐν εὐπαιθέτησιν εἶναι.* *Vide et Xenophon. Cyropæd.* l. vii.

(3) *Vide Isai.* viii. 8; xvii. 13; xxviii. 15. *etc.*

(4) *Strabo.* lib. xv. p. 509. - *Apfian.* *Syriac.*

(5) *Dan.* xiv. 2. *et seq.*

(6) *Herodot.* lib. 1. c. 181. *Ἀγαλμα δὲ οὐκ ἐνὶ οὐδὲν ἀσπίδι ἐνιδρυμένον, οὐδὲ νόμιμα οὐδέτις ἐναυλιέζεται ἀνθρώπων, εἰ μὴ γυνὴ μουνή τῶν ἐπιχωρίων, τὴν ἂν ὁ Θεός ἐλειται ἐκ πασέων.*

46. Et ne forte mollescat cor vestrum, et timeatis auditum qui audietur in terra : et veniet in anno auditio, et post hunc annum auditio ; et iniquitas in terra, et dominator super dominatorem.

47. Propterea ecce dies veniunt, et visitabo super sculptilia Babylonis, et omnis terra ejus confundetur, et universi interfecti ejus cadent in medio ejus.

48. Et laudabunt super Babylonem cæli et terra, et omnia quæ in eis sunt, quia ab aquilone venient ei prædones, ait Dominus.

49. Et quomodo fecit Babylon ut caderent occisi in Israel, sic de Babylone cadent occisi universa terra.

50. Qui fugistis gladium, venite, nolite stare ; recordamini procul Domini, et Jerusalem ascendat super cor vestrum.

51. Confusi sumus, quoniam audivimus opprobrium ; operuit ignominia facies nostras, quia venerunt alieni super sanctificationem domus Domini.

52. Propterea eccedies veniunt, ait Dominus, et visitabo super sculptilia ejus, et in omni terra ejus mugiet vulneratus.

46. Que votre cœur ne s'affaiblisse point, et ne craignez point les bruits qui courront sur la terre ; un bruit se répandra dans une année, et après celui-là, un autre se répandra dans une autre année ; l'oppression régnera dans le pays, et les dominateurs se succéderont l'un à l'autre.

47. C'est pourquoi le temps vient où j'exercerai mes jugements sur les idoles de Babylone ; toute sa terre sera couverte de confusion, et tous ses enfants, percés de coups, tomberont au milieu d'elle.

48. Alors le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent loueront Dieu au sujet de Babylone, parce qu'il viendra de l'aquilon des ennemis pour la piller, dit le Seigneur.

49. Car, comme Babylone a fait un carnage d'hommes dans Israël, ainsi il se fera un carnage des enfants de Babylone dans toute la terre.

50. Vous, qui avez fui l'épée nue, venez ; ne vous arrêtez point ; souvenez-vous de loin du Seigneur, et que Jérusalem soit l'objet de votre cœur.

51. Nous sommes confus des opprobres que nous avons entendus ; la honte a couvert nos visages, parce que des étrangers sont venus détruire le sanctuaire de la maison du Seigneur.

52. C'est pourquoi le temps vient, dit le Seigneur, où je ferai éclater mes jugements sur ses idoles, et où l'on entendra crier dans tout le pays des hommes percés de coups.

COMMENTAIRE

ŷ. 46. NE FORTE MOLLESCAT COR VESTRUM. Jérémie parle aux Hébreux. Ne vous effrayez point de tous les bruits qui se répandront, et de tous les changements que vous verrez dans Babylone. Il semblera que tout l'État va périr, que tout va tomber dans la confusion, et que votre condition sera pire que jamais : mais que rien de tout cela ne vous trouble. C'est au contraire la marque et le commencement de votre affranchissement.

VENIET IN ANNO AUDITIO, ET POST HUNC ANNUM AUDITIO ; ET INIQUITAS IN TERRA, ET DOMINATOR SUPER DOMINATOREM. Rien ne fait mieux remarquer l'état de trouble et d'agitation où se trouva Babylone, que cette description. Nabucodonosor expira après un long règne, et son sceptre redoutable, agité par les révolutions de palais, passe de main en main. Après lui Évilmérôdach s'assit sur le trône ; il est assassiné après deux ans de règne par son beau-frère Nériglissor (559). Trois ans plus tard, Nériglissor expira, et son fils Laborsarkhod est tué au bout de neuf mois par Nabounahid. L'histoire sert ainsi de commentaire à ce verset.

ŷ. 47. VISITABO SUPER SCULPTILIA BABYLONIS. J'exercerai mes jugements sur les idoles de Babylone ; sur Anou, sur Bel, sur Sin, sur Mardouk, sur Nebo. Voyez *Jerem.* L. 2, LI. 44, 52. *Isaï.* XLVI. 1. De semblables menaces avaient été faites

auparavant contre les idoles de l'Égypte, de Moab et d'Ammon. Jérémie ajoute que *tous ses enfants, percés de coups, tomberont au milieu d'elle*. Dom Calmet traduit l'hébreu (1) : *Tous les danseurs tomberont, etc.* et il ajoute : Babylone fut prise au milieu des fêtes et des danses. L'adjectif לְהַלֵּל 'halâl, signifie *blessé, tué*, et aussi *profane, impie*. C'est un peu forcer la note, croyons-nous, de vouloir traduire ici comme le fait le savant bénefacteur.

ŷ. 48. LAUDABUNT SUPER BABYLONEM CÆLI ET TERRA. Comme ils ont été témoins de ses excès et de ses crimes, ils verront avec une espèce de joie la vengeance que je tirerai. La vengeance sera proportionnée aux désordres. Ceux-ci ont été publics et criants, celle-la sera terrible et éclatante.

AB AQUILONE VENIENT EI PRÆDONES. *Il lui viendra des voleurs ;* ou, suivant l'hébreu (2), *des destructeurs, des ravageurs, du côté de l'aquilon*. Le prophète parle toujours de Cyrus et de ses troupes.

ŷ. 50. QUI FUGISTIS GLADIUM, VENITE ; RECORDAMINI PROCL DOMINI. Israélites, qui avez évité l'épée des Chaldéens, et qui êtes sortis de Babylone, fuyez, hâtez-vous ; venez à Sion, et publiez-y les grandeurs de votre Dieu. Ou bien (3) : Israélites, et vous, peuples éloignés, qui avez échappé à la fureur des Babyloniens, accourez à Sion,

(1) כל הלליה ישיר בתוכה

(2) כי בצפון יבוא רה השירודים

(3) Les Septante : Ἀναστρέψομενοι ἀπὸ βρομαίας... Μνήσθητε ὅτι μακρόθεν τοῦ Κυρίου.

53. Si ascenderit Babylon in cælum, et firmaverit in excelso robor suum, a me venient vastatores ejus, ait Dominus.

54. Vox clamoris de Babylone, et contritio magna de terra Chaldæorum :

55. Quoniam vastavit Dominus Babylonem, et perdidit ex ea vocem magnam; et sonabunt fluctus eorum quasi aquæ multæ, dedit sonitum vox eorum,

56. Quia venit super eam, id est super Babylonem, prædo, et apprehensi sunt fortes ejus, et emarcuit arcus eorum, quia fortis ultor Dominus reddens retribuet.

57. Et inebriabo principes ejus, et sapientes ejus, et duces ejus, et magistratus ejus, et fortes ejus; et dormient somnum sempiternum, et non expergiscetur, ait rex, Dominus exercituum nomen ejus.

58. Hæc dicit Dominus exercituum: Murus Babylonis ille latissimus suffossione suffodietur, et portæ ejus excelsæ igni comburentur, et labores populorum ad nihilum, et gentium in ignem erunt, et disperibunt.

53. Quand Babylone serait montée jusqu'aux cieux, et qu'elle aurait affermi son trône sur lieux les plus élevés, je lui enverrai néanmoins des gens qui la renverseraient par terre, dit le Seigneur.

54. Un grand cri s'élève de Babylone; un bruit de ruine retentit du pays des Chaldéens.

55. Car le Seigneur a ruiné Babylone, et il a fait cesser les voix confuses de sa population. Alors ses flots retentiront comme les grandes eaux, et l'éclat de leur bruit se fera entendre.

56. Car l'exterminateur de Babylone est venu contre elle; ses vaillants guerriers ont été pris; leur arc a été brisé, parce que le Seigneur, qui est puissant dans sa vengeance, lui rendra tout ce qu'elle a mérité.

57. Et j'enivrerai ses princes, ses sages, ses chefs, ses magistrats et ses braves; et ils dormiront d'un sommeil éternel, dont ils ne se réveilleront jamais, dit le roi qui a pour nom le Seigneur des armées.

58. Voici ce que dit le Seigneur des armées: Ces larges murailles de Babylone seront frappées à leurs fondements et renversées par terre; ses portes si hautes seront brûlées, et les travaux de tant de peuples et de nations seront réduits au néant; ils seront consumés par les flammes, et ils périront.

COMMENTAIRE

rendez grâces au Seigneur de votre délivrance. Ou enfin: Souvenez-vous du Seigneur, que vous aviez comme oublié, pendant votre longue captivité.

ŷ. 53. SI ASCENDERIT BABYLON IN CÆLUM, ... A ME VENIENT VASTATORES EJUS. En vain Babylone élève ses tours et ses murailles jusqu'aux nues; en vain elle se fortifie de fossés; Dieu saura lui envoyer des ennemis, qui renverseront ses fortifications, et qui rendront inutile toute sa prudence. On peut voir des expressions à peu près semblables, dans les prophéties contre l'Idumée (1), et contre Moab (2).

ŷ. 55. PERDIDIT EX EA VOCEM MAGNAM. *Il a fait cesser les voix confuses de son grand peuple*; ou plutôt, ces discours pleins de fierté, de hauteur, de menaces; ou enfin, ces cris de joie, ces clameurs usitées dans les fêtes, et dans les assemblées de réjouissance.

SONABUNT FLUCTUS EORUM QUASI AQUÆ MULTÆ. *Le bruit de ses ennemis retentira comme celui des flots irrités*. Ou bien: Au lieu de ces cris de joie qu'ils poussaient auparavant, je leur ferai produire un autre bruit semblable à celui des flots, lorsqu'ils viennent se briser contre les rochers. Ce sera un bruit sourd et triste, plus semblable aux gémissements qu'aux cris de joie. Les Septante (3) joignent ensemble tout le verset: *Le Seigneur a fait cesser en elle le grand bruit, semblable à celui des grandes eaux*.

ŷ. 57. INEBRIABO PRINCIPES EJUS. *J'enivrerai ses princes*. Je leur ferai boire la coupe de ma colère. Voyez le ŷ. 39, et xxv. 26.

ŷ. 58. MURUS BABYLONIS ILLE LATISSIMUS SUFFOSSIONE SUFFODIETUR. Les murailles de Babylone ont passé pour une des merveilles du monde. Quoique les auteurs ne conviennent pas de leur hauteur, ni de leur largeur, ni de leur étendue, ils en disent assez pour en donner une idée. Ces murailles avaient quatre cent quatre-vingt stades de circuit, au rapport d'Hérodote (4), d'Apollonius, et de Pline (5); c'est-à-dire, 84 kilomètres. Ctésias ne leur donne que trois cent soixante stades. Clitarque (6) en compte trois cent soixante-cinq; Quinte Curce (7) trois cent soixante-huit; Strabon (8) trois cent quatre-vingt-cinq; et Dion Cassius quatre cents. Elles avaient trente-deux pieds d'épaisseur, selon Strabon et Quinte-Curce. Pline leur en donne cinquante; et ajoute que le pied babylonien était de trois pouces plus grand que le pied romain. Mais il devait mettre des coudées au lieu de pieds, puisqu'il copiait Hérodote, qui met expressément le même nombre de cinquante coudées, avec la remarque que la coudée babylonienne était de trois pouces plus grande que la coudée ordinaire; c'est-à-dire, qu'elle avait vingt ou vingt-un pouces. Les uns assurent que six chariots de front pouvaient aisément passer sur ces murailles; d'autres met-

(1) Abdias. ŷ. 4. - Jerem. XLIX. 16.

(2) Jerem. XLVIII. 7. 8. 18.

(3) Α' πώλεσαν ἀπ' αὐτῆς φωνὴν μεγάλην ἠχοῦσαν ὡς ὕδατα πολλὰ.

(4) Herodot. lib. 1. c. 178.

(5) Plin. lib. VI. c. 26.

(6) Clitarch. et Ctésias apud Diodor. lib. II.

(7) Quint. Curt. lib. V.

(8) Strabo. lib. XVI.

59. Verbum quod præcepit Jeremias propheta Saraiæ, filio Neriae, filii Maasiae, cum pergeret cum Sedecia rege in Babylonem, in anno quarto regni ejus; Saraias autem erat princeps prophetiae.

60. Et scripsit Jeremias omne malum quod venturum erat super Babylonem, in libro uno, omnia verba hæc quæ scripta sunt contra Babylonem.

61. Et dixit Jeremias ad Saraiam: Cum veneris in Babylonem, et videris, et legeris omnia verba hæc,

62. Dices: Domine, tu locutus es contra locum istum, ut disperderes eum, ne sit qui in eo habitet, ab homine usque ad pecus, et ut sit perpetua solitudo.

59. Ordre donné par le prophète Jérémie à Saraias, fils de Nérias, fils de Maasias, lorsqu'il allait avec le roi Sédécias à Babylone, la quatrième année de son règne. Ce Saraias était un des premiers d'entre les prophètes.

60. Jérémie avait écrit dans un livre tous les maux qui devaient tomber sur Babylone, tout ce qui avait été écrit contre Babylone.

61. Jérémie dit donc à Saraias: Lorsque vous serez arrivé à Babylone; que vous aurez vu et que vous aurez lu toutes les paroles de ce livre,

62. Vous direz: C'est vous, Seigneur, qui avez parlé contre ce lieu pour le perdre, en sorte qu'il n'y ait plus ni homme ni bête qui l'habite, et qu'il soit réduit en une éternelle solitudo.

COMMENTAIRE

tent trois chariots, et d'autres deux (1). Leur hauteur était de deux cents coudées, selon Hérodote, ou de deux cents pieds, suivant Pline, Solin et Strabon; Cyrus abattit les murs extérieurs de cette grande ville (2); car on assure qu'elle avait trois enceintes (3). Darius, fils d'Hystaspe, démolit toutes ses portes, et abattit ses murailles (4). Ainsi s'accomplit la prophétie de Jérémie contre Babylone.

PORTÆ EJUS EXCELSÆ IGNI COMBURENTUR. Il y avait cent portes à Babylone, toutes d'airain, avec leurs gonds et leurs linteaux supérieurs de même métal (5). Ce fut Darius fils d'Hystaspe qui renversa ces magnifiques portes, comme nous l'avons dit.

LABORES POPULORUM AD NIHILUM. Tous ces fameux ouvrages qu'on admirait à Babylone, étaient le travail des nations assujetties aux Chaldéens. Quelques anciens ont avancé que le nombre des ouvriers qui travaillaient à Babylone, était si grand, que l'on faisait par jour un stade de ces murs, hauts de deux cents pieds, ou de deux cents coudées, et larges de cinquante, ou seulement de trente-deux: *Singulorum stadiorum structuram singulis diebus perfectam esse memoriam proditum est*, dit Quinte-Curce (6).

ŷ. 59. VERBUM QUOD PRÆCEPIT JEREMIAS SARAIÆ CUM PERGERET CUM SEDECIA IN BABYLONEM. Les rabbins (7) enseignent que Sédécias alla à Babylone la quatrième année de son règne, pour cultiver les bonnes grâces de Nabucodonosor. Cette opinion est suivie par un bon nombre d'inter-

prêtes, quoique ce fait soit fort douteux, puisque l'Écriture n'en dit pas un mot ailleurs, et que cet endroit peut aisément s'expliquer en hébreu par (8): *Parole que Jérémie ordonna à Saraias, lorsqu'il alla à Babylone de la part du roi Sédécias*. C'est ainsi que les Septante et les traducteurs grecs, le chaldéen et d'autres hébraïsants anciens et modernes l'ont compris. Des commentateurs pensent que Baruch, frère de Saraias, fut de ce voyage et porta lui-même la lettre de Jérémie aux captifs pour les exhorter et les consoler. Il serait surprenant que Jérémie ne l'eût pas nommé.

IN ANNO QUARTO REGNI EJUS. Cette quatrième année du règne de Sédécias, concourait avec la cinquième commencée de la captivité de Jéchonias, son prédécesseur.

SARAIAS ERAT PRINCEPS PROPHETIÆ. Saraias était à la tête des députés de Sédécias, pour faire la demande dont on a parlé. L'hébreu (9): *Saraias était prince de Menou'hâh*. Il y avait un canton ou une ville de ce nom dans la tribu de Benjamin (10). Il y en a qui traduisent (11): *Prince du repos*; comme si Saraias eût été le premier chambellan, chef de ces gardes dont il est parlé dans le Cantique (12): *En lectulum Salomonis sexaginta fortes ambiunt, ex fortissimis Israël... Uniuscujusque ensis super femur suum, propter limores nocturnos*. D'autres croient que Saraias avait beaucoup de part aux bonnes grâces du roi, et qu'il était de tous ses divertissements. La plupart traduisent (13): *Prince des présents* ou des offrandes; ce qui est encore expliqué fort différemment. Les

(1) Vide Trelzea. Chiliad. ix. v. - Ctesias apud Diodor. lib. II. Τηλικούτων δὲ ἦν τὸ βάρους τῶν ἔργων, ὥστε τὸ μὲν πλάτους εἶναι τῶν τειχῶν ἕξ ἄρμασιν ἰσπάζιμον.

(2) Beros. apud Joseph. contra Appion. lib. I. p. 1045.

(3) Vide Quint. Curt. lib. V.

(4) Herodot. lib. II. c. 159. Δαρεῖος δὲ ἐπεὶ τὴν ἐχράτησε τῶν Βαβυλωνίων, τοῦτο μὲν, σφῆρον τὸ τεῖχος περιέειλε, καὶ τὰς πύλας πᾶσας ἀπεσπᾶσε.

(5) Herodot. l. I. c. 179. Πύλαι δὲ ἐνεστᾶσι περίεξ τοῦ τείχεος ἑκατὸν, γάλλεαι πᾶσαι. Καὶ σταθμοῖτε, καὶ ὑπέρθωρα ὑσάκτως.

(6) Quint. Curt. lib. V.

(7) Ita Hebræi in Seder Olam. Syr. Mont. Pagn. Val.

Munsl. Castal. Anglic. Tigur. Maldonal. Castr. Sanct.

(8) דובר אשר צוה ורביהו את שריה בלכתו את צדקיהו כלך יהודה ככל יהודה La particule את se met quelquefois comme s'il y avait כמה Voyez Genes. IV. 1; XLIV. 4; XLIX. 25. Exod. IX. 29. etc.

(9) ושריה שר בניחה

(10) 1. Par. II. 52. 54. et VIII. 6.

(11) Castal. quitam in Mariana. Syr. Princeps militiæ.

(12) Cant. III. 8.

(13) Ita Scri. Καὶ Ὑραχία; ἄρχων δώρων. Chald. רב חוקרהו Comme s'ils avaient lu כנהה Min'hâh au lieu de כניהה Menou'hâh.

63. Cumque compleveris legere librum istum, ligabis ad eum lapidem, et projicies illum in medium Euphraten,

64. Et dices: Sic submergetur Babylon, et non con-surget a facie afflictionis quam ego adduco super eam, et dissolvetur. Hucusque verba Jeremiæ.

63. Et après que vous aurez achevé de lire ce livre, vous le lierez à une pierre, et vous le jetterez au milieu de l'Euphrate;

64. Et vous direz: C'est ainsi que Babylone sera submergée; elle ne se relèvera plus de l'affliction que je vais faire tomber sur elle, et elle sera détruite pour jamais. Jusqu'ici ce sont les paroles de Jérémie.

COMMENTAIRE

uns: Prince ou intendant des présents, des tributs qu'on offrait au roi; d'autres: Distributeurs des libéralités du roi: *Comes sacrarum largitionum*. Ou enfin: Prince des offrandes que le roi faisait au temple. Il avait l'intendance sur les animaux et les autres choses que le roi fournissait pour les sacrifices. Mais, dans cet endroit, ne serait-il pas plus naturel de dire qu'il était chargé des présents ou des tributs que Sédécias envoyait à Nabucodonosor; qu'il devait les présenter au roi, et se servir de cette occasion, pour solliciter le renvoi des vases sacrés du temple? Ce sens revient à celui de la Vulgate; car *Princeps prophetiarum*, en cet endroit, n'est autre chose que chef de l'ambassade, chargé de porter la parole.

Ÿ. 63. CUMQUE COMPLEVERIS LEGERE LIBRUM ISTUM, LIGABIS EUM, etc. *Et après que vous aurez achevé de lire ce livre, vous le lierez à une pierre et vous le jetterez au milieu de l'Euphrate*; comme pour montrer, par cette dernière circonstance, que Babylone serait un jour abîmée sous les eaux et disparaîtrait ainsi que cette lettre jetée dans le fond de l'Euphrate. Dans l'Apocalypse (1), un ange prend une grosse pierre, et la jette violemment dans la mer, en disant: C'est ainsi que Babylone, cette grande ville, sera abattue et jetée dans la mer; en sorte qu'il n'en sera plus

fait mention. Hérodote (2) raconte que les Phocéens ayant quitté leur patrie, pour aller s'établir à Cyrne, s'engagèrent par les plus horribles serments à ne retourner jamais au lieu d'où ils étaient partis; et, après les serments et les exécutions, ils jetèrent une masse de fer toute brûlante dans la mer, en disant qu'ils ne retourneraient jamais chez eux, que cette masse de fer ne revint sur les eaux.

HUCUSQUE VERBA JEREMIÆ. C'est la conclusion du livre de Jérémie. Ceci n'a pas été mis par le prophète; mais par ceux qui ont recueilli ses ouvrages. La prophétie contre Babylone, est la dernière dans l'ordre qu'on a donné aux écrits de Jérémie quand on en a fait le recueil: mais ce n'est pas le dernier de ses discours, suivant l'ordre du temps. On en a vu dans le cours de l'ouvrage, qui sont de beaucoup postérieurs à celui-ci. Cette lettre n'est que de la quatrième année de Sédécias, et Jérémie a prophétisé dans Jérusalem jusqu'à la prise de la ville, et même encore après le siège, tant en Judée qu'en Égypte. Les exemplaires des Septante, où l'on a voulu ranger les prophéties de Jérémie suivant l'ordre des temps, n'ont point cette conclusion; parce que, dans l'ordre qu'ils ont suivi, ce chapitre n'est pas le dernier; mais seulement le xxviii de Jérémie.

(1) *Apocal. xviii. 21.* Sustulit unus angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare, dicens: Hoc impetu mittetur Babylon civitas illa magna, et ultra non inveniatur.

(2) *Herodot. lib. 1. c. 165.* Μύδρον σιδήρεον κατεπόντωσαν, και ὄπισθεν μὴ πρὶν εἰς φωκίην ἤξειν, πρὶν ἢ τὸν μύδρον τοῦτον ἀναρῆναι.

CHAPITRE LII

Histoire du siège et de la prise de Jérusalem par Nabucodonosor.

1. Filius viginti et unius anni erat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem. Et nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

2. Et fecit malum in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Joakim,

3. Quoniam furor Domini erat in Jerusalem et in Juda, usquequo projiceret eos a facie sua; et recessit Sedecias a rege Babylonis.

4. Factum est autem in anno nono regni ejus, in mense decimo, decima mensis, venit Nabuchodonosor, rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus, adversus Jerusalem; et obsederunt eam, et ædificaverunt contra eam munitiones in circuitu.

5. Et fuit civitas obsessa usque ad undecimum annum regis Sedeciae.

6. Mense autem quarto, nona mensis, obtinuit fames civitatem, et non erant alimenta populo terræ.

7. Et dirupta est civitas, et omnes viri bellatores ejus fugerunt, exieruntque de civitate nocte, per viam portæ quæ est inter duos muros, et ducit ad hortum regis, Chaldæis obsidentibus urbem in gyro, et abierunt per viam quæ ducit in eremum.

1. Sédécias avait vingt-un ans lorsqu'il commença à régner; il régna onze ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Amital, et était fille de Jérémias de Lobna.

2. Il pécha devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que Joakim;

3. Parce que la fureur du Seigneur était sur Jérusalem et sur Juda, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés loin de sa face; et Sédécias se révolta contre le roi de Babylone.

4. Or, la neuvième année de son règne, le dixième jour du dixième mois, Nabucodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem; il l'assiégea, et il bâtit des forts tout autour de ses murailles.

5. La ville fut assiégée jusqu'à la onzième année du règne de Sédécias.

6. Mais le neuvième jour du quatrième mois, la famine fut grande dans toute la ville; et il n'y avait plus de vivres pour le peuple.

7. Et la brèche ayant été faite, tous les hommes de guerre s'enfuirent, et sortirent de la ville pendant la nuit, par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles, et qui mène au jardin du roi; et ils se retirèrent par le chemin qui mène au désert, pendant que les Chaldéens environnaient la ville de toutes parts.

COMMENTAIRE

§. 1. FILIUS VIGINTI ET UNIUS ANNI ERAT SEDECIAS. Ce chapitre est purement historique, et ne contient guère que ce qui est déjà raconté au quatrième livre des Rois, chapitre xxiv, depuis le verset 18, et dans le xxv^e chapitre du même livre, jusqu'au verset 25. Il y a ici quelques petites différences, nous allons les examiner légèrement, parce qu'on les a déjà vues dans le commentaire sur le quatrième livre des Rois.

On doute avec raison que Jérémie ait écrit ce cinquante-deuxième chapitre. L'honneur rendu à Jéchonias (1), au commencement du règne d'Évilmérodach, n'a pu naturellement être connu de Jérémie, puisqu'alors il n'était plus en vie. Si ce prophète avait écrit ceci, est-il croyable qu'il se serait servi presque partout des mêmes termes que le quatrième livre des Rois? Et s'il avait écrit l'un et l'autre, y verrait-on les différences qu'on y remarque? Il est beaucoup plus croyable qu'Esdras, ou quelque autre, qui recueillit et rassembla les écrits de Jérémie, y ajouta le récit que nous

lisons ici, qui est comme un commentaire des prophéties qui regardent la ruine de Jérusalem, et une préface des Lamentations que nous lisons immédiatement après. De même à peu près qu'on a ajouté dans Isaïe les chapitres xxxvi, xxxvii et une partie du xxxviii, tirés du quatrième livre des Rois, chapitres xviii et xix, pour éclaircir les prophéties contre Sennachérib.

§. 3. RECESSIT. *Il se révolta* (2). Comme il s'était engagé avec serment à demeurer soumis à Nabucodonosor; quand il n'y aurait que le parjure, sa conduite était très criminelle devant Dieu.

§. 4. ÆDIFICAVERUNT CONTRA EAM MUNITIONES. Il enveloppa Jérusalem de fossés, et de murs de grosses pierres, suivant les Septante (3). C'était alors la coutume d'enfermer les villes de fossés et de murailles, lorsqu'on en formait le siège.

§. 6. MENSE AUTEM QUARTO. Cette date n'est pas dans le quatrième livre des Rois (4). On y lit simplement: *Le neuvième jour*, sans exprimer le mois.

(1) Ici, chapitre l.ii. §. 31.

(2) *Hebr.* יבַרַח *Les Septante:* ἈΨέστησε.

(3) Ὁ κοδόμησαν ἐφ' αὐτὴν περίτειχος κύκλιον. *Edit. rom.* Τετραπέδοις λίθοις κύκλιον. *Heb.* ויבנו חֵלִיב הַלֵּיב ויבנו

(4) *iv. Reg. xxv. 3.*

8. Persecutus est autem Chaldæorum exercitus regem, et apprehenderunt Sedeciam in deserto quod est juxta Jericho; et omnis comitatus ejus diffugit ab eo.

9. Cumque comprehendissent regem, adduxerunt eum ad regem Babylonis in Reblatha quæ est in terra Emath, et locutus est ad eum judicia.

10. Et jugulavit rex Babylonis filios Sedeciæ in oculis ejus, sed et omnes principes Juda occidit in Reblatha.

11. Et oculos Sedeciæ cruit, et vinxit eum compedibus, et adduxit eum rex Babylonis in Babylonem, et posuit eum in domo carceris usque ad diem mortis ejus.

12. In mense autem quinto, decima mensis, ipse est annus nonus decimus Nabuchodonosor, regis Babylonis, venit Nabuzardan, princeps militiæ, qui stabat coram rege Babylonis in Jerusalem,

13. Et incendit domum Domini, et domum regis, et omnes domos Jerusalem, et omnem domum magnam igni combussit:

14. Et totum murum Jerusalem per circuitum destruxit cunctus exercitus Chaldæorum, qui erat cum magistro militiæ.

15. De pauperibus autem populi et de reliquo vulgo quod remanserat in civitate, et de perfugis qui transfugerant ad regem Babylonis, et cæteros de multitudine transiit Nabuzardan, princeps militiæ.

16. De pauperibus vero terræ reliquit Nabuzardan, princeps militiæ, vinitores et agricolas.

17. Columnas quoque æreas quæ erant in domo Domini, et bases, et mare æneum quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et tulerunt omne æs eorum in Babylonem,

18. Et lebetes, et cræagras, et psalteria, et phialas, et mortariola, et omnia vasa ærea quæ in ministerio fuerant, tulerunt.

8. En même temps l'armée des Chaldéens poursuivit le roi Sédécias, et ils le prirent dans le désert qui est près de Jéricho; et tous ceux qui l'avaient suivi s'enfuirent, et l'abandonnèrent.

9. Or les Chaldéens, ayant pris le roi, l'amènèrent au roi de Babylone, à Réblatha qui est au pays d'Émath; et Nabucodonosor lui prononça son arrêt.

10. Et le roi de Babylone fit tuer les fils de Sédécias devant les yeux de leur père, et il fit mourir en même temps tous les princes de Juda à Réblatha.

11. Il fit ensuite arracher les yeux à Sédécias, le fit charger de fers; et le roi de Babylone l'emmena à Babylone, et l'enferma dans une prison jusqu'au jour de sa mort.

12. La dix-neuvième année du règne de Nabucodonosor, roi de Babylone, le dixième jour du cinquième mois, Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, qui commandait par l'ordre du roi de Babylone dans Jérusalem,

13. Brûla la maison du Seigneur, le palais du roi, et toutes les maisons de Jérusalem; et il mit le feu dans toutes les grandes maisons.

14. Et toute l'armée des Chaldéens, qui était avec le général, abattit toutes les murailles qui étaient autour de la ville de Jérusalem.

15. Et Nabuzardan, général de l'armée, transféra à Babylone les plus pauvres d'entre le peuple qui étaient demeurés dans la ville, ceux qui s'étaient rendus au roi de Babylone et tout le reste du peuple.

16. Il laissa seulement d'entre les plus pauvres du pays les vigneron et les laboureurs.

17. Les Chaldéens brisèrent aussi les colonnes d'airain qui étaient dans la maison du Seigneur, avec leurs bases, et la mer d'airain qui était dans la maison du Seigneur, et ils en emportèrent tout l'airain à Babylone.

18. Ils emportèrent aussi les chaudières, les poêles, les instruments de musique, les coupes, les mortiers et tous les vases d'airain qui servaient au ministère du temple.

COMMENTAIRE

ŷ. 11. IN DOMO CARCERIS. L'hébreu (1): *Dans la maison des visites, ou des recherches, ou des préfectures.* Le chaldéen (2): *Dans la maison des enchainés.* Les Septante (3): *Dans le moulin.* On enfermait les esclaves dans une prison, pour y tourner la meule. C'est ainsi qu'on traita Samson, après lui avoir crevé les yeux (4). Cette particularité n'est pas exprimée au quatrième livre des Rois (5).

ŷ. 12. IN MENSE QUINTO, DECIMA MENSIS. *Le cinquième jour du dixième mois,* Nabuzardan brûla le temple, etc. Dans le quatrième livre des Rois (6), il est dit que *le septième jour du dixième mois,* Nabuzardan vint à Jérusalem, et y brûla le temple et la ville. Pour concilier cette différence, on dit que Nabuzardan partit de Réblatha le 7, et arriva à Jérusalem le 10. Ce qui est impossible, à cause de la distance des lieux. De Jérusalem à Réblatha, il devait y avoir plus de soixante lieues. D'autres (7) croient qu'il arriva à Jérusalem avec ses ordres le 7 du dixième mois; mais qu'il ne les

mit en exécution que le 10, après avoir dépouillé le temple et les palais.

ŷ. 15. DE PAUPERIRUS POPULI, ET DE RELIQUO VULGO, etc. Il n'est point parlé de *pauvres* dans l'endroit parallèle des Rois (8); il n'en est fait mention qu'au verset suivant, qui est semblable au verset 16 de ce chapitre. Il paraît contradictoire de parler au verset 15 des pauvres emmenés en Babylone, puisqu'au verset 16, on dit que Nabuzardan laissa les pauvres du pays dans la Judée, pour cultiver la terre. Mais on répond qu'il faut distinguer deux sortes de pauvres en cet endroit: ceux de la ville et ceux de la campagne. Nabuzardan enleva tout ce qu'il rencontra dans la ville, pauvres et riches; et il laissa ceux qui se trouvèrent dans les villages et les campagnes, afin que le pays ne demeurât pas entièrement inculte. Les laboureurs et les vigneron étaient une source de revenus pour les vainqueurs.

ŷ. 17-18. On peut voir ce qui a été dit sur la

(1) בכית השקדת

(2) Chald. בבית השרי

(3) Les Septante: Ἐν τῷ ὀλίαν μύλωνος.

(4) *Judic.* xvi. 21.

(5) *iv. Reg.* xxv. 7.

(6) *iv. Reg.* xxv. 8.

(7) *Usser. ad an. M.* 3416.

(8) *iv. Reg.* xxv; 11.

19. Et hydrias, et thymiamateria, et urceos, et pelves, et candelabra, et mortharia, et cyathos, quotquot aurea, aurea, et quotquot argentea, argentea, tulit magister militiæ ;

20. Et columnas duas, et mare unum, et vitulos duodecim æreos qui erant sub basibus quas fecerat rex Salomon in domo Domini. Non erat pondus æris omnium horum vasorum.

21. De columnis autem decem et octo cubiti altitudinis erant in columna una, et funiculus duodecim cubitorum circuibat eam; porro grossitudo ejus quatuor digitorum, et intrinsecus cava erat.

22. Et capitella super utramque ærea : altitudo capitelli unius quinque cubitorum, et retiacula et malograna super coronam in circuitu, omnia ærea; similiter columnæ secundæ, et malograna.

23. Et fuerunt malogranata nonaginta sex dependentia; et omnia malogranata centum retiaculis circumdabantur.

24. Et tulit magister militiæ Saraiam, sacerdotem primum, et Sophoniam, sacerdotem secundum, et tres custes vestibuli;

25. Et de civitate tulit eunuchum unum, qui erat præpositus super viros bellatores; et septem viros de his qui videbant faciem regis, qui inventi sunt in civitate; et scribam principem militum, qui probabat tyrones; et sexaginta viros de populo terræ, qui inventi sunt in medio civitatis.

26. Tulit autem eos Nabuzardan, magister militiæ, et duxit eos ad regem Babylonis in Reblatha :

27. Et percussit eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Æmath; et translatus est Juda de terra sua.

19. Le général de l'armée prit aussi les vases, les encensoirs, les bassins et les chaudrons, les chandeliers, les mortiers et les tasses, une partie de ces vases étant d'or, et l'autre d'argent.

20. Il prit aussi les deux colonnes, la mer et les douze bœufs d'airain qui en faisaient la base, que le roi Salomon avait fait faire dans la maison du Seigneur; le poids de l'airain de tous ces vases ne pouvait s'estimer.

21. L'une de ces colonnes avait dix-huit coudées de haut; elle était environnée d'un cordon de douze coudées; elle était épaisse de quatre doigts et creuse au dedans.

22. L'une et l'autre de ces colonnes avait son chapiteau d'airain; le chapiteau de l'une avait cinq coudées de haut et des rets et des grenades qui le couvraient tout autour; le tout était d'airain, et la seconde colonne avait des grenades, et tout le reste de même.

23. Quatre-vingt-seize grenades pendaient et se liaient ensemble, et il y avait cent grenades en tout qui étaient environnées d'un rets.

24. Le général de l'armée prit aussi Saraias, qui était le premier sacrificateur, et Sophonias, qui était le second, et les trois gardiens du vestibule du temple.

25. Il enleva encore de la ville un eunuque qui commandait les gens de guerre, et sept personnes de ceux qui étaient toujours devant le roi, qui se trouvèrent dans la ville, et le secrétaire intendant de l'armée, qui avait charge de former les nouveaux soldats, et soixante hommes d'entre le peuple qui se trouvèrent au milieu de la ville.

26. Nabuzardan les prit tous, et les conduisit au roi de Babylone à Réblatha.

27. Et le roi de Babylone les fit mourir à Réblatha au pays d'Émath; et Juda fut transféré hors de son pays.

COMMENTAIRE

signification de ces divers termes, dans le commentaire sur le quatrième livre des Rois, xxv, 14, 15.

ŷ. 20. VITULOS DUODECIM, QUI ERANT SUB BASIBUS. *Les douze bœufs qui étaient sous les bases* de la mer d'airain. On peut traduire l'hébreu (1) : *Les douze bœufs qui servaient de base*, ou de soutien à la mer d'airain. D'autres croient qu'il faut suppléer quelque chose au texte : *Les douze bœufs qui étaient sous* (la mer et) *les bases* des bassins que Salomon avait fait faire.

ŷ. 21. DECEM ET OCTO CUBITI ALTITUDINIS ERANT IN COLUMNA UNA. Dans les Paralipomènes (2), il est dit qu'elles avaient trente-cinq coudées de haut. Voyez ce que nous en avons dit iv. Reg. xxv, 17.

GROSSITUDO EJUS QUATUOR DIGITORUM. La colonne était creuse, et avait quatre pouces d'épaisseur de cuivre.

ŷ. 23. FUERUNT MALOGRANATA NONAGINTA SEX DEPENDENTIA; ET OMNIA MALOGRANATA CENTUM. Si l'on suppose le chapiteau de la colonne carré, il y avait quatre grenades, une à chaque coin, qui

ne pendaient pas et étaient adhérentes à la masse du chapiteau : de manière qu'il y avait en tout cent grenades; mais il n'y en avait que quatre-vingt-seize de pendantes. Mais, en supposant les chapiteaux de forme ronde, il y avait quatre grenades de cachées derrière la colonne contre la muraille, et quatre-vingt-seize qui paraissaient autour du chapiteau.

ŷ. 24. SOPHONIAM SACERDOTE M SECUNDUM. Il était ou le vicaire du grand-prêtre, ou le prince des prêtres et l'intendant du temple. Il avait le premier rang après le souverain sacrificateur.

ŷ. 25. SEPTEM VIROS DE HIS QUI VIDEbant FACIEM REGIS. Dans les livres des Rois (3), on n'en marque que cinq. Mais cet endroit paraît plus correct. Le nombre de sept officiers qui voyaient la face du roi, était peut-être imité des usages de la Chaldée, où ce nombre était comme consacré pour les sept principaux eunuques du palais. Nous les voyons bien marqués dans Esther (4). L'ange Raphaël parlant à Tobie (5), semble faire allusion à cette coutume des princes d'Orient,

(1) הבקר שנים אשר נחשת אשר תחת הכבנות

(2) II. Par. III. 15.

(3) IV. Reg. XXV. 19.

(4) Esther. I. 10. — (5) Tob. XII. 15.

28. Iste est populus quem transtulit Nabuchodonosor : in anno septimo, Judæos tria millia et viginti tres ;

29. In anno octavo decimo Nabuchodonosor, de Jerusalem animas octingentas triginta duas ;

30. In anno vigesimo tertio Nabuchodonosor, transtulit Nabuzardan, magister militiæ, animas Judæorum septingentas quadraginta quinque. Omnes ergo animæ, quatuor millia sexcentæ.

31. Et factum est in trigesimo septimo anno transmigrationis Joachin, regis Juda, duodecimo mense, vigesima quinta mensis, elevavit Evilmérodach, rex Babylonis, ipso anno regni sui, caput Joachin, regis Juda, et eduxit eum de domo carceris.

32. Et locutus est cum eo bona, et posuit thronum ejus super thronos regum qui erant post se in Babylone.

33. Et mutavit vestimenta carceris ejus, et comedebat panem coram eo semper cunctis diebus vitæ suæ.

34. Et cibaria ejus, cibaria perpetua dabantur ei a rege Babylonis, statuta per singulos dies, usque ad diem mortis suæ, cunctis diebus vitæ ejus.

28. Voici le dénombrement du peuple qui fut transféré à Babylone par Nabucodonosor. La septième année de son règne il transféra trois mille vingt-trois Juifs.

29. La dix-huitième année de son règne, il transféra de Jérusalem huit cent trente-deux personnes ;

30. Et la vingt-troisième année du règne de Nabucodonosor, Nabuzardan, général de son armée, transféra sept cent quarante-cinq Juifs. Ainsi le nombre de tous ceux qui furent transférés fut de quatre mille six cents.

31. Mais la trente-septième année après que Joachin, roi de Juda, eut été transféré à Babylone, le vingt-cinquième jour du douzième mois, Evilmérodach, roi de Babylone, leva la tête de Joachin, roi de Juda ; il le fit sortir de prison.

32. Et il lui parla avec bonté ; et il éleva son trône au-dessus des trônes des rois qui étaient au-dessous de lui à Babylone.

33. Il lui fit changer les vêtements qu'il avait dans la prison, et le fit manger devant lui tous les jours de sa vie.

34. Le roi de Babylone ordonna ce qui lui serait donné pour sa table chaque jour ; et il le fit donner tout le temps de sa vie jusqu'au jour de sa mort.

COMMENTAIRE

lorsqu'il dit qu'il est un des sept premiers esprits, qui paraissent devant la face du Seigneur.

SCRIBAM PRINCIPEM MILITUM, QUI PROBABAT TYRONES. L'hébreu (1) : *Le secrétaire-général de l'armée qui enrôlait le peuple du pays* ; qui tenait registre des soldats et qui les faisait marcher suivant les ordres du prince. Dans le quatrième livre des Rois (2), saint Jérôme traduit : *Et Sophér principem exercitus* ; comme si Sophér eût été un nom propre et non pas un nom d'office et de dignité.

ŷ. 28. IN ANNO SEPTIMO. *La septième année* du règne de Nabucodonosor, qui était la dernière de Joakim, roi de Juda, Nabucodonosor envoya contre ce prince des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites et d'Ammonites, qui ravagèrent la Judée et emmenèrent trois mille vingt-trois captifs. Voyez iv. Reg. xxiv, 2 (3). Ce verset 28 et les deux suivants ne sont point dans le quatrième livre des Rois, et les Septante de l'édition romaine ne les ont point lus en cet endroit : mais on les trouve dans l'édition de Complute, et Théodoret les avait dans ses exemplaires.

ŷ. 29. IN ANNO OCTAVO DECIMO. *La dix-huitième année* de Nabucodonosor, ou la dix-neuvième année commencée. Voyez verset 12, et iv. Reg. xxv, 8.

ŷ. 31. ELEVAVIT EVILMERODACH, IPSO ANNO REGNI SUI, CAPUT JOACHIN. Jéchonias y fut trente-sept ans prisonnier ; et comme il avait été enfermé la dix-huitième année de son âge (4), il s'ensuit qu'il avait alors cinquante-cinq ans. Il n'y a nulle apparence que Jérémie ait pu écrire cet endroit, ni qu'il ait pu vivre si longtemps.

VIGESIMA QUINTA MENSIS. On lit : *le vingt-septième* dans les livres des Rois (5). Évilmérodach put prendre la résolution d'élargir Jéchonias le 25 et n'exécute cette résolution que le 27.

ŷ. 32. SUPER THRONOS REGUM. *Au-dessus des trônes* des autres rois assujettis à Évilmérodach et qui demeuraient dans la cour. Les rois d'Orient se faisaient une gloire particulière d'avoir ainsi à leur suite plusieurs princes vaincus et dépendants.

ŷ. 33. CUNCTIS DIEBUS VITÆ SUÆ. Avil-Mardouk ou Évilmérodach ne régna que deux ans.

(1) חת ספר שר הצבא

(2) iv. Reg. xxv. 19.

(3) Usser. ad an. M. 3404.

(4) iv. Reg. xxiv. 8. — (5) iv. Reg. xxv. 27.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE

INTRODUCTION

Les Hébreux avaient coutume de faire des cantiques lugubres à la mort des grands hommes, des princes, des héros qui s'étaient distingués dans les armées. Nous en avons quelques-uns dans l'Écriture, composés, par exemple, sur la mort de Saül et de Jonathas (1), et sur celle d'Abner (2); et il paraît par les Paralipomènes (3), qu'il y en avait des recueils parmi les Hébreux : *Ecce scriptum fertur in Lamentationibus*. On ne se contentait pas de composer de ces cantiques à la mort des grands personnages, les prophètes en faisaient aussi sur les malheurs des villes, des nations et des princes étrangers. Isaïe (4), Jérémie (5), Ezéchiel (6), en ont fait sur la désolation de l'Égypte, de Tyr, de Sidon, de Babylone et autres. Et il est rare qu'ils prédisent la ruine d'un état considérable sans y joindre un cantique de deuil; regardant déjà ce royaume ou cet état en quelque sorte comme mort, comme abattu, comme renversé.

Les *Lamentations de Jérémie* sont des cantiques lugubres, composés au sujet des malheurs de Jérusalem. Mais comme cette fameuse ville a souffert plusieurs désastres du temps même de Jérémie, on ne convient point dans quel temps ni à quelle occasion ces Lamentations ont été composées. Les uns (7) croient que ce fut à la mort de Josias, lorsque le roi d'Égypte entra dans la Judée, défit l'armée du pieux roi Josias, tua ce prince, et, au retour de son expédition contre Karkemisch, prit Jérusalem, emmena Joachaz en Égypte, et rendit la Judée tributaire. Ce sont, dit-on, tous ces maux que Jérémie déplore ici. Le principal fondement de cette opinion est, qu'il est dit expressément dans les Paralipomènes, que *tout Juda et Jérusalem pleurèrent Josias; que Jérémie surtout fit paraître sa douleur dans les Lamentations qu'il composa alors, et que tous les chanteurs et les chanteuses les répètent tous les ans dans Israël; ce qui s'observe comme une loi dans tout le pays* (8). On ajoute à cela une seconde raison, tirée des Lamentations mêmes (9), où se trouve l'éloge d'un roi que l'on prétend être Josias : *L'oïnt du Seigneur, qui était le souffle de notre bouche, le soutien de notre vie, a été pris pour nos iniquités; ce prince, à qui nous avions dit : Nous vivrons sous votre ombre au milieu des nations*.

Quelques Juifs prétendent que les Lamentations sont le livre que Jérémie dicta à Baruch (10), et qui fut jeté au feu par le roi Joakim, et dicté une seconde fois à Baruch par Jérémie. Mais ce sentiment n'a pas la moindre apparence de vérité.

(1) II. Reg. i. 18. et seqq. — (2) II. Reg. iii. 33. 34. — (3) II. Par. xxxv. 25. — (4) Isai. xiv. 4. et seqq. — (5) Jerem. vii. 29; ix. 10; xlvi. 32. — (6) Ezech. xix. 1; xxvi. 17; xxviii. 11; xxxii. 2. — (7) Hieron. in Zach. xii. 11. col. 1785. Super quo (Josia) Lamentationes scripsit Jeremias, quæ leguntur in Ecclesia, et scripsisse eum Paralipomenon testatur liber. Ita et Chald. Interp. et Roban. et Maldon. et Figuer. Thom. Bonavent. Hugo. Val. Jun. Vide Joseph. Antiq. lib. x. cap. 6. — (8) II. Par. xxxv. 24. et 25. — (9) Thren. iv. 20. — (10) Jerem. xxxvi. 4. et seqq.

Enfin la plupart des interprètes (1) soutiennent que Jérémie déplore ici la ruine de Jérusalem, la captivité du peuple, le triste sort de Sédécias et ses propres malheurs. On voit les preuves de ce sentiment dans tous les chapitres de ses Lamentations. L'inscription qui est à la tête, et qui est très ancienne, le marque expressément ; et l'auteur du livre de l'Ecclésiastique (2) l'insinue assez, lorsqu'il dit qu'alors les ennemis rendirent désertes les voies qui mènent à Jérusalem, suivant la parole de Jérémie ; faisant allusion à ce passage des Lamentations : *Via Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem* (3). Jérémie parle partout de Jérusalem et du temple, comme de choses ruinées, profanées, désolées. Dans les deux premiers chapitres, il est principalement occupé du siège et de la prise de cette ville. Dans le troisième, il déplore les persécutions que lui-même a souffertes. Le quatrième chapitre est sur la ruine et la désolation de la ville et du temple, et sur la prise de Sédécias. Enfin le cinquième chapitre est une espèce de formule de prière pour les Juifs, dans leur dispersion et dans leur captivité. A la fin du quatrième chapitre, Jérémie parle des Iduméens, qui avaient contribué à la ruine de Jérusalem, et qui s'étaient réjouis de ses maux. Or, tout cela démontre visiblement que ce chant lugubre ne peut regarder la mort de Josias, puisque, de son temps, le temple et la ville subsistaient ; le peuple était dans son pays, et n'éprouvait point encore les maux que le prophète nous décrit.

Le livre des Lamentations fut donc composé après la ruine de Jérusalem. Le cinquième chapitre fut écrit apparemment après les autres, puisqu'il suppose que le peuple était déjà en captivité, qu'il y en avait une partie dans l'Égypte (4), et que le mont de Sion était tellement désolé, qu'il servait de retraite aux renards (5). Jérémie, après la prise de la ville, fut d'abord arrêté avec les autres captifs, et ne fut relâché qu'à Rama, lorsque Nabuzardan quitta Jérusalem, après l'avoir pillée et brûlée. Depuis le jour de la prise de la ville jusqu'à celui de l'affranchissement du prophète, il se passa environ trente-cinq jours. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que Jérémie composa ces lugubres cantiques pour consoler les captifs qui étaient comme lui dans les liens.

Jérémie déplore d'abord la désolation de Jérusalem prise par les Chaldéens. Cette ville puissante est tombée dans l'humiliation. Ses ennemis sont venus fondre sur elle, l'ont renversée, ont profané le temple du Seigneur, et ont emmené captifs les enfants de Juda. Jérusalem se voit en même temps abandonnée par ses amis et insultée par ses ennemis. Elle reconnaît qu'elle s'est attirée la colère du Seigneur ; elle lui expose l'avidissement où elle est réduite. Elle annonce les vengeances du Seigneur contre ceux qui se réjouissent de ses maux (chap. 1). Le prophète continue à gémir sur la désolation de Jérusalem. Il considère avec étonnement la ruine de cette ville, au milieu de laquelle le Seigneur avait placé son temple. Le Seigneur a renversé Israël ; il a livré entre les mains des nations ses prêtres et les princes de son peuple. Il a rejeté lui-même son temple. Jérusalem est détruite. Des prophètes de mensonge entretenaient ses enfants dans de vaines espérances. Ses ennemis insultent à sa ruine. Le prophète l'exhorte à gémir sans cesse et à exposer au Seigneur son affliction (chap. 11).

Jérémie déplore ses propres malheurs. Le Seigneur a appesanti sa main sur lui, et l'a rendu le jouet de son peuple. Il conjure le Seigneur de se souvenir de son affliction. Il ranime sa confiance. Il exhorte son peuple à retourner au Seigneur. Il s'afflige des maux qu'éprouvent les enfants de Juda. Il expose à Dieu le traitement injuste qu'il a souffert ; il annonce la ruine de ses ennemis (chap. 111). Il déplore de nouveau la ruine de Jérusalem. Il décrit l'extrémité où les habitants de cette ville furent réduits, tandis qu'elle était assiégée par les Chaldéens. Il impute la ruine de Jérusalem particulièrement à l'iniquité de ses prêtres et de ses prophètes. Les enfants de Sion con-

(1) Hieron. in Jeremiam præfat. Civitatis suæ ruinas quadruplici planxit alphabeto. Ita Theodoret. Procop. Olym-piodor. et alii fecerunt omnes. — (2) Eccli. XLIX. 8. — (3) Thren. I. 4. — (4) Thren. V. 4. 5. 6. — (5) Ibid. 5. 18.

fessent la vaine confiance qu'ils ont eue dans le secours des Egyptiens. Ils gémissent sur la prise de leur roi. Jérémie reproche à l'Idumée de se réjouir du malheur des enfants de Juda, et lui annonce à elle-même sa ruine, et en même temps la délivrance de Sion (chap. iv).

Enfin le prophète, adressant sa voix au Seigneur au nom des enfants de Juda, lui représente les maux qu'ils ont soufferts et l'état misérable où ils se trouvent réduits. Il le conjure de les rappeler à lui et de les rétablir dans leur ancienne splendeur (chap. v).

Cet admirable ouvrage renferme, dans sa brièveté, de grands sujets d'instruction, d'édification, de consolation, soit que l'on en considère le sens littéral et immédiat, soit que l'on y étudie le sens prophétique et mystérieux couvert sous le voile de la lettre. Le prophète paraît d'abord n'être occupé que des maux des enfants de Juda, et de la ruine de Jérusalem par les armes de Nabucodonosor ; mais, dans ce point de vue même, on le voit attentif à rapporter tout à Dieu, comme à la cause première et universelle qui dispose de tous les événements. Il considère avec une sainte frayeur la justice de ce Dieu vengeur, armé contre Juda et contre Jérusalem, ravageant et détruisant tout par les mains des Chaldéens, renversant les plus fortes murailles, égorgeant dans sa colère les prêtres, les prophètes et les personnages les plus considérables de Juda. Il adore humblement sa justice, qui punit d'une manière si terrible les prévarications et les révoltes de son peuple. Au milieu de toutes ces horreurs, il voit une miséricorde et une bonté inépuisable qui relève et soutient son espérance. C'est par un effet de cette miséricorde que les enfants de Juda n'ont point été entièrement anéantis, et que Dieu en a réservé un petit nombre qui doit repeupler la terre de ses pères. Le Seigneur est toujours le Dieu et le partage d'Israël ; c'est pour cela que le prophète ne cessera d'espérer en lui, et d'attendre en silence le salut qu'il a promis. *Car le Seigneur, dit-il, ne nous rejettera pas toujours. S'il nous a affligés, il aura aussi compassion de nous selon la multitude de ses miséricordes* (1). Mais ce n'est que par une sincère pénitence, qu'on se prépare à recevoir de si grands biens. *Examinons nos voies ; recherchons le Seigneur, et retournons à lui. Elevons au ciel nos cœurs et nos mains vers le Seigneur. Disons-lui : Nous avons été des prévaricateurs et des rebelles ; c'est pour cela que vous ne vous êtes point laissé fléchir* (2). Voilà les caractères de la pénitence, qui doit attirer sur ce peuple la miséricorde de Dieu : et cette pénitence sera elle-même un des plus merveilleux effets de sa miséricorde, qui changera et renouvellera leurs cœurs, selon ces belles paroles qui terminent la prière du prophète : *Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons ; renouvelez nos jours, comme ils étaient au commencement* (3).

Mais les Lamentations de Jérémie ne se rapportent pas seulement à la ruine de Jérusalem sous Nabucodonosor et à la captivité du peuple juif à Babylone ; elles ont un second objet qui nous intéresse davantage, parce qu'il a été la punition du crime horrible commis par les Juifs contre la personne de Jésus-Christ notre Sauveur. L'Eglise même, en nous faisant lire dans les trois derniers jours de la semaine Sainte les gémissments de ce prophète sur les malheurs de Jérusalem, semble nous avertir que les péchés des Juifs sous leurs derniers rois, et la vengeance que Dieu en a tirée par Nabucodonosor, n'étaient qu'une faible esquisse de l'aveuglement, de l'infidélité et de la fureur de la Synagogue contre son Sauveur, et de la malédiction de Dieu qui est tombée sur ce peuple trente-sept ans après la mort de Jésus-Christ. Ce sont particulièrement ces derniers malheurs que le prophète déplore ; c'est des souffrances et des humiliations du Messie même qu'il est occupé, surtout dans le troisième chapitre. Il le représente accablé d'afflictions, sous la verge de l'indignation du Seigneur, qui le frappe et lui brise les os ; qui le plonge dans l'amertume et qui l'enivre d'absinthe ;

(1) *Thren.* III. 31. 32. — (2) *Ibid.* V. 40. et seq. — (3) *Thren.* V. 22.

qui lance sur lui tous les traits de sa colère ; qui refuse d'écouter ses cris et qui rejette sa prière, quoiqu'il le voie prosterné et mettant sa bouche dans la poussière. Ses ennemis, qui le haïssent injustement, le prennent comme un oiseau qu'on prend à la chasse ; il tend la joue à celui qui le frappe, il est rassasié d'opprobres. Il devient le jouet de tout son peuple, et le sujet de leurs chansons et de leurs plus sanglantes railleries ; il est mis dans un lieu ténébreux, et l'on roule une pierre pour l'y tenir enfermé, comme ceux qui sont morts pour jamais. A tous ces traits qui caractérisent si bien le Messie livré par la justice de Dieu, son père, aux insultes et aux mauvais traitements des Juifs, le prophète ajoute ces paroles mémorables : *Seigneur, vous leur rendrez ce qu'ils méritent, selon les œuvres de leurs mains. Vous les livrerez à l'obstination de leur cœur ; et votre malédiction reposera sur eux. Vous les poursuivrez dans votre fureur, et vous les exterminerez de dessous le ciel* (1). Le châtiment a suivi le crime. Nous voyons avec étonnement depuis plus de dix-huit siècles la main de Dieu appesantie sur ce malheureux peuple. Mais sa miséricorde le conserve avec une attention singulière, au milieu d'une si longue oppression ; et un jour viendra où les promesses consolantes du prophète s'accompliront à l'égard des restes de ce peuple, d'une manière beaucoup plus parfaite qu'elles ne l'ont été au retour de la captivité de Babylone.

Enfin les Lamentations de Jérémie apprennent aux chrétiens de tous les temps, à gémir utilement sur les maux de l'Eglise ; car, dans la vérité, la Jérusalem terrestre et figurative est l'occasion des gémissements de ce prophète ; mais l'Eglise en est le sujet. Quels maux n'a-t-elle point déjà éprouvés ? Les persécutions des païens, les troubles des Ariens, les irruptions des barbares, les courses des Sarrazins, le schisme des Grecs, la domination des Mahométans, les ravages des dernières hérésies, la licence des opinions, la corruption des mœurs, les funestes progrès de l'irrégion, fruit de la philosophie du dix-huitième siècle et de l'éclectisme de celui-ci, la haine aveugle de la franc-maçonnerie, qui la poursuit à outrance ; combien de sujets de larmes ! Et quels maux l'apôtre saint Paul n'annonçait-il point à nos pères (2), lorsqu'il leur parlait de cette apostasie qui doit précéder la venue de l'Antéchrist ? Quels maux saint Jean ne leur annonçait-il pas lorsque, dans son Apocalypse, il leur décrit sous des termes figurés le règne de cet homme de péché, qu'il désigne sous la figure d'un monstre cruel, à qui sera donné le pouvoir de faire la guerre aux saints et d'exercer sa puissance sur les hommes de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation (3) ? Au milieu de tous ces maux, l'Esprit saint offre aux enfants de Dieu une source abondante d'instructions et de consolations dans les Lamentations de Jérémie. Ce prophète devient alors notre modèle. Il nous apprend de quelle manière nous devons gémir pour attirer sur nous la miséricorde du Seigneur. Ouvrons nos cœurs aux sentiments que l'Esprit saint veut former en nous par les divines expressions qu'il nous met sur les lèvres. Pénétrés de ces sentiments, adressons-nous à Dieu dans un esprit de pénitence ; reconnaissons que nos péchés sont la cause des maux que nous souffrons ; examinons nos voies ; recherchons le Seigneur et retournons à lui. Disons avec le prophète : *Le Seigneur est juste ; car nous nous sommes révoltés contre ses ordres* (4). *Nous avons été des prévaricateurs et des rebelles* (5). *Malheur à nous, parce que nous avons péché* (6). Mais si nous nous affligeons avec le prophète par la vue des maux que nos péchés nous ont attirés, consolons-nous par les encouragements que la foi nous présente, et soyons assurés que *les bontés de Dieu ne sont pas épuisées ; qu'il est fidèle dans ses promesses* (7) ; et que, *s'il nous a affligés, il aura aussi compassion de nous selon la multitude de ses miséricordes* (8).

Les quatre premiers chapitres des Lamentations de Jérémie sont composés de strophes ou versets acrostiches ou alphabétiques en vers de longueur différente. Chaque stro-

(1) *Thren.* III. 64. et seqq. — (2) *II. Thess.* II. 3. 4. — (3) *Apoc.* XIII. 1. et seqq. — (4) *Thren.* I. 18. — (5) *Ibid.* III. 24. — (6) *Ibid.* V. 16. — (7) *Ibid.* III. 22. 23. — (8) *Ibid.* V. 31. 32.

phe ou chaque verset commence par une des lettres de l'alphabet, prises successivement et selon l'ordre de l'alphabet. Ainsi le premier et le second chapitre contiennent vingt-deux strophes ou versets, selon le nombre des lettres de l'alphabet. Le troisième chapitre a trois versets sous chaque lettre, et chacun de ces trois versets commence par la même lettre ; ainsi il a soixante-six versets. Le quatrième chapitre est semblable aux deux premiers. Le chapitre cinquième n'est pas alphabétique ; mais il a seulement vingt-deux versets, c'est-à-dire autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet et une espèce de rime *ou, nou, anou, énou, inou, onnou*, qui revient quarante-quatre fois, tantôt à la fin, tantôt dans le corps du vers. Ce qu'il y a de particulier dans l'ordre alphabétique des quatre premiers chapitres, c'est que dans les chapitres II, III et IV la lettre *Pé* est mise avant la lettre *Aïn*, au lieu que dans l'ordre commun de l'alphabet la lettre *Aïn* précède la lettre *Pé*, comme on le voit dans les psaumes alphabétiques, dans l'éloge acrostiche que Salomon fait de la femme forte (1), et enfin dans le chapitre 1^{er} des Lamentations mêmes. On ignore la raison de ce dérangement. Grotius soupçonnait que l'ordre de l'alphabet était différent chez les Hébreux et chez les Chaldéens ; et que Jérémie, après avoir suivi l'ordre des Hébreux dans le premier chapitre, suivait l'ordre des Chaldéens dans les trois autres. Le père Houbigant, qui regarde cette conjecture comme peu vraisemblable, pense que les copistes ayant omis le verset commençant par *Pé*, l'ont ajouté au haut de la page au-dessus du verset commençant par *Aïn*. Est-il croyable que cela soit arrivé dans trois chapitres consécutifs ? Les copistes, pour réparer ce prétendu défaut et remettre les lettres dans leur rang naturel, ont quelquefois renversé et brouillé le texte (2) ; mais le sens et la suite du discours demandent qu'on laisse les versets comme ils sont. Nous observerons ici que, dans la langue hébraïque, les noms des lettres de l'alphabet ont une signification propre dont saint Jérôme a quelquefois tiré quelques allégories (3). Le mot *Aïn*, qui est le nom de la seizième lettre de l'alphabet hébreu, signifie dans cette langue *l'œil*, et le mot *Pé*, qui est le nom de la dix-septième lettre, signifie *la bouche*. *L'œil* des prophètes a vu en esprit les mystères que leur *bouche* a annoncés ; et ensuite leur bouche a continué de les annoncer jusqu'à ce que *l'œil* ait commencé d'en voir l'accomplissement dans le premier avènement de Jésus-Christ. De même, au temps de Jésus-Christ, *l'œil* des apôtres a vu ce que leur *bouche* a ensuite publié ; et la *bouche* des ministres de l'Evangile continue d'annoncer ce que *l'œil* de toute chair verra au dernier avènement de Jésus-Christ. Ainsi successivement *l'œil* voit et la *bouche* annonce, la *bouche* annonce et *l'œil* voit.

Le titre ou l'inscription qu'on lit à la tête des Lamentations, dans la Vulgate et dans la version des Septante, ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans le syriaque, ni dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits de la version de saint Jérôme (4). Saint Bonaventure, Lyran et plusieurs autres ne regardent pas cette inscription comme écriture canonique, et soutiennent que c'est une addition qui vient des Grecs, et qui n'a jamais été dans le texte original. En effet, ce titre ne se lit pas dans diverses éditions de la Bible ; et cela n'a pas empêché que plusieurs interprètes anciens et modernes n'aient cru que ces Lamentations avaient été faites à l'occasion de la mort de Josias, contre ce qui est expressément marqué dans cette inscription. L'édition de Sixte V l'a jointe à la fin du chapitre LI de Jérémie, comme si elle en faisait partie. On l'a omise dans la nouvelle édition de saint Jérôme.

Les Hébreux désignent ce livre sous le nom de *ékâh*, עֵקָה, qui est le premier mot du texte ; ou *qînôth*, קִינּוֹת, qui signifie *Lamentations*. Les Grecs lui donnent le nom de Θρήνοι, qui signifie de même *Lamentations*. Les Latins ont emprunté des Grecs le nom de *Threni*, sous lequel ils désignent quelquefois ce livre ; et quelquefois aussi ils lui donnent

(1) Prov. xxxi. 10. et seqq. — (2) Vide Notas D. Joan. Martianay in part. II. div. Biblioth. S. Hieron. p. 643. — (3) Hieron. epist. ad Paulam de alphabeto hebraico ps. cxviii. — (4) Vide notas in Threnos. nov. edit. S. Hieron.

le nom de *Lamentationes* au pluriel, ou même au singulier *Lamentatio*. Ce dernier n'est usité que dans l'office de l'Eglise, où on lit : *Incipit Lamentatio Jeremiæ prophetæ*, etc.

Outre la version grecque de ce livre, faite par les Septante, ou du moins attribuée à ces interprètes, on a divers fragments de celle de Symmaque ; mais peu de celles des autres traducteurs anciens, parce qu'Origène n'avait pas jugé à propos de mettre dans ses Hexaples celles d'Aquila et de Théodotion, peut-être parce qu'elles n'étaient pas assez différentes de celle des Septante. Quelques auteurs ont pensé qu'Aquila et Théodotion n'avaient peut-être pas traduit les Lamentations ; mais le contraire est plus probable.

Le style des Lamentations de Jérémie est vif, tendre, pathétique, et tel que le demandent ces sortes d'ouvrages. Il y en a peu dans l'antiquité de plus beaux, de mieux écrits et de plus propres à inspirer de la douleur. C'était le talent particulier de Jérémie ; et, soit que le prophète considérât les maux que son peuple souffrait alors, ou ceux que ce même peuple devait souffrir dans la suite, soit qu'il portât sa vue jusque sur ceux que l'Eglise devait elle-même éprouver, et dont ceux-là n'étaient qu'une faible image, rien ne s'offrait à ses regards qui ne fût digne de ses larmes, et des sentiments tendres et affectueux qu'il exprime.

CHAPITRE PREMIER

Jérémie déplore la désolation de Jérusalem, et annonce les vengeances du Seigneur contre ceux qui se réjouissent du malheur de cette ville.

Et factum est, postquam in captivitatem reductus est Israel, et Jerusalem deserta est, sedit Jeremias propheta flens, et planxit lamentatione hac in Jerusalem, et amaro animo suspirans et ejulans, dixit :

Après que le peuple d'Israël eut été mené en captivité, et que Jérusalem fut demeurée déserte, le prophète Jérémie fondant en larmes s'assit, et fit ces lamentations sur Jérusalem, soupirant dans l'amertume de son cœur, et disant avec de grands cris (1) :

COMMENTAIRE

ET FACTUM EST POSTQUAM IN CAPTIVITATEM REDUCTUS EST ISRAEL. Cette petite préface ne se lit ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans le syriaque, ni dans les plus anciens et les meilleurs manuscrits de la version de saint Jérôme (2). Saint Bonaventure, Nicolas de Lyre et plusieurs autres commentateurs (3) ne la regardent pas comme écriture canonique, et soutiennent que c'est une addition qui vient des Grecs, et qui n'a jamais été dans le texte original. D'autres, en moindre nombre (4), soutiennent que les bibles latines corrigées, et publiées par les ordres des souverains pontifes, ne comprenant rien que de canonique, ce morceau doit être considéré avec le

même respect que le reste. Mais on répond à cela que cette préface ne doit être regardée que comme un titre, ou un argument de ce livre, et non pas comme en faisant partie. Ce qui est si vrai, que ce titre ne se lit pas dans diverses éditions de la Bible, et qu'il n'a pas empêché que plusieurs interprètes anciens et modernes (5), n'aient cru que ces *Lamentations* avaient été faites à la mort de Josias ; contre ce qui est expressément marqué dans cette préface. L'édition de Sixte V l'a jointe à la fin de Jérémie, comme si elle en faisait partie. On l'a omise dans l'édition bénédictine de saint Jérôme, f° 639 ; mais elle figure dans les Septante.

1. ALEPH. Quomodo sedet sola civitas plena populo ! Facta est quasi vidua domina gentium ; princeps provinciarum facta est sub tributo.

1. ALEPH (6). Comment cette ville si pleine de peuple est-elle maintenant assise solitaire ? La maîtresse des nations est devenue comme veuve ; la reine des provinces a été assujettie au tribut.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. QUOMODO SEDET SOLA CIVITAS, PLENA POPULO ? Comment est-elle *assise seule*, comme une personne dans le deuil, qui demeure assise sur la poussière, et qui évite les compagnies, qui lui sont à charge ; ou bien, qui est seule au milieu de son affliction, sans que personne pense à la consoler ? Dans les médailles de Vespasien, la Judée est représentée comme une femme assise et éplorée, appuyée contre le tronc d'un palmier, avec cette inscription : *Judæa capta*.

FACTA EST QUASI VIDUA DOMINA GENTIUM. Jérusalem, autrefois la maîtresse de tant de provinces, qui a dominé si longtemps sur les peuples voisins, sous les règnes de David, de Salomon et de quel-

ques-uns des rois leurs successeurs, est aujourd'hui comme une veuve, sans époux, sans enfants, sans appui, sans consolation. L'hébreu (7) : *La grande parmi les nations, est devenue comme une veuve*. Les Hébreux donnent le nom de *Rabbath* aux villes capitales des pays : *Rabbath-Moab*, *Rabbath-Ammon*, *Émath-Rabbath*, et ainsi des autres ; c'est l'épithète des grandes villes, surtout des capitales. Jérusalem est nommée la *Grande des nations*, comme étant la première ville, la métropole de plusieurs provinces.

PRINCEPS PROVINCIARUM FACTA EST SUB TRIBUTO. Celle qui recevait autrefois le tribut de tant de provinces, de l'Idumée, de la Syrie, de l'Arabie,

(1) Voyez l'introduction.

(2) Vide Not. in Threnos nov. Edit. S. Hieron.

(3) Sancti. Castr. Franc. Lucas Cornel. Et quotquot. Hæbræos sequuntur. Usser. ad an. M. 3394.

(4) Gretser. l. 1. deffens. Bellarm. lib. 1. cap. 14.

(5) Voyez l'introduction.

(6) Au commencement de chaque verset nous expri-

mons, selon l'usage, le nom de la lettre hébraïque qui le commence. Ce nom n'est pas exprimé dans le texte ; on ne l'exprime que pour conserver, autant qu'il est possible, l'acrostiche du texte, dont chacun de ces vingt-deux versets commence successivement par une des vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu.

(7) רבתי בגוים היתה באלמנה (7)

2. BETH. Plorans ploravit in nocte, et lacrymæ ejus in maxillis ejus; non est qui consoletur eam, ex omnibus caris ejus; omnes amici ejus spreverunt eam, et facti sunt ei inimici.

3. GHIMEL. Migravit Judas propter afflictionem, et multitudinem servitutis; habitavit inter gentes, nec invenit requiem; omnes persecutores ejus apprehenderunt eam inter angustias.

4. DALETH. Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem; omnes portæ ejus destructæ, sacerdotes ejus gementes; virgines ejus squalidæ, et ipsa oppressa amaritudine.

2. BETH. Elle n'a point cessé de pleurer pendant la nuit; et ses joues sont trempées de larmes; de tous ceux qui lui étaient chers, il n'y en a pas un qui la console; tous ses amis l'ont méprisée, et sont devenus ses ennemis.

3. GHIMEL. La fille de Juda s'est retirée en d'autres pays à cause de la servitude insupportable qui l'affligeait; elle a demeuré parmi les nations; mais elle n'y a point trouvé de repos; tous ses persécuteurs se sont saisis d'elle dans son extrême douleur.

4. DALETH. Les chemins de Sion pleurent, parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités; toutes ses portes sont détruites; ses prêtres gémissent, ses vierges sont défigurées; et elle étouffe dans l'amertume.

COMMENTAIRE

des pays de Moab et d'Ammon, a été ensuite obligée de le payer aux Assyriens depuis Achaz (1), puis aux Égyptiens pendant quelque temps; enfin aux Chaldéens depuis Joakim (2). Il semblerait, par ce passage et par quelques autres, que Jérusalem subsistait encore, lorsque Jérémie composa ces *Lamentations*. Mais, en d'autres endroits, il en parle comme d'une ville entièrement détruite: ici il dit ce qu'elle a été; ailleurs il exprime ce qu'elle est.

Ÿ. 2. FLORANS PLORAVIT IN NOCTE. La nuit, dans les prophètes, signifie le temps de la disgrâce et de l'affliction. Jérusalem désolée ne cesse de pleurer; ou bien, elle pleure toute la nuit, n'osant pleurer librement devant les ennemis qui l'environnent. Enfin elle pleure pendant la nuit, après avoir pleuré pendant le jour, elle ne se donne pas même de repos la nuit; la source de ses larmes ne tarit point.

LACRYMÆ EJUS IN MAXILLIS EJUS. Ses larmes coulent avec tant d'abondance, que ses joues en sont toujours arrosées. Ou bien: Dans l'excès de sa douleur, elle n'essuie pas même ses larmes; son visage chargé de poussière et humecté de pleurs, inspire de la compassion aux plus cruels.

OMNES AMICI EJUS SPREVERUNT EAM. *Tous ses amis l'ont méprisée*, et sont devenus ses ennemis. Les Iduméens, par exemple, les Ammonites et les Moabites, qui s'étaient ligués avec Sédécias (3), pour se secourir mutuellement contre leur ennemi commun, se joignirent aux Chaldéens (4), et devinrent les plus ardents à poursuivre la perte de Jérusalem (5). Lorsqu'elle fut assiégée par Nabuconosor, ils virent sa ruine avec joie (6). Les

Égyptiens tentèrent de venir au secours de Sédécias; mais leurs efforts furent inutiles à leur allié, et funestes à eux-mêmes. Les Tyriens et les Sidoniens, qui avaient fait mine d'être dans les intérêts des Juifs, furent les premiers à se réjouir de leur perte (7).

Ÿ. 3. MIGRAVIT JUDAS PROPTER AFFLICTIONEM, ET MULTITUDINEM SERVITUTIS. Les tributs dont les Chaldéens surchargèrent la Judée, et les maux qu'ils lui firent souffrir, montèrent à un tel excès, que plusieurs Juifs furent obligés de se retirer en d'autres pays, pour éviter cette oppression. Après la prise de Jérusalem, lorsqu'ils virent que l'armée chaldéenne avait quitté le pays, il en revint vers Godolias un grand nombre, des provinces de Moab, d'Ammon et de l'Idumée (8). L'hébreu de cet endroit est au féminin (9): La fille de Juda, ou la Judée, a quitté son pays, à cause de la douleur dont elle était pénétrée, et de la servitude dont elle était accablée.

APPREHENDERUNT EAM INTER ANGUSTIAS. Ceux qui le poursuivaient l'ont saisi, et arrêté comme entre deux murailles (10), dans un lieu où il ne pouvait ni avancer, ni reculer, ni fuir à droite ou à gauche. Il s'est trouvé entre les Chaldéens, ses ennemis déclarés, et ses voisins, plus cruels et plus dangereux que les Chaldéens eux-mêmes, parce qu'ils le prenaient en trahison, et le faisaient périr sans qu'il se défiât d'eux. Les Septante (11): *Ils sont devenus ses ennemis*.

Ÿ. 4. VIÆ SION LUGENT, EO QUOD NON SINT QUI VENIANT AD SOLEMNITATEM. Depuis que l'ennemi était dans le pays, et qu'il avait formé le siège de Jérusalem, on ne voyait plus que tristesse, que soli-

(1) IV. Reg. xvi. 7. et II. Par. xxxviii. 21.

(2) IV. Reg. xxiv. 1.

(3) Jerem. xxvii. 3. 7.

(4) Jerem. xlviii. 26. 27. 42. xlix. 1.

(5) Psal. cxxxvii. 7. Abdias Ÿ. II.

(6) Spohon. II. 8. - Ezech. xxv. 3. - Jerem. xlviii. 26. 27. Abdias. Ÿ. 10.

(7) Ezech. xxvi. 2.

(8) Jerem. xl. 7. Cumque audissent omnes principes

exercitus qui dispersi fuerant per regiones, ipsi et socii eorum, quod præfecisset rex Babylonis Godoliam terræ; venerunt ad Godoliam, etc. Ÿ. 11. Sed et omnes Judæi qui erant in Moab, et in filiis Ammon, et in Idumæa, et in universis regionibus... reversi sunt.

(9) גלתה יהודה בעני וטרם עבדה

(10) Inter macerias. Munst. Kim'hi. Vat. Angl. alii.

(11) Ἐγένετο οὐτος ἡμεῖς εἰς ἐχθρούς.

5. HE. Facti sunt hostes ejus in capite, inimici ejus locupletati sunt, quia Dominus locutus est super eam propter multitudinem iniquitatum ejus; parvuli ejus ducti sunt in captivitatem ante faciem tribulantis.

6. VAV. Et egressus est a filia Sion omnis decor ejus: facti sunt principes ejus velut arietes non invenientes pasqua, et abierunt absque fortitudine ante faciem subsequentis.

7. ZAIN. Recordata est Jerusalem dierum afflictionis suæ, et prævaricatoris, omnium desiderabilium suorum, quæ habuerat a diebus antiquis, cum caderet populus ejus in manu hostili, et non esset auxiliator; viderunt eam hostes, et deriserunt sabbata ejus.

5. HE. Ses ennemis se sont élevés au-dessus d'elle; ceux qui la haïssaient se sont enrichis; parce que le Seigneur l'a condamnée, à cause de la multitude de ses iniquités; ses petits enfants ont été emmenés captifs devant l'ennemi.

6. VAV. Tout ce que la fille de Sion avait de beau lui a été enlevé; ses princes sont devenus comme des béliers qui ne trouvent point de pâturages; et ils ont marché languissants devant l'ennemi qui les poursuivait.

7. ZAIN. Jérusalem s'est souvenue des jours de son affliction, de ses prévarications, et de tout ce qu'elle avait eu dans les siècles passés de plus désirable, lorsque ce peuple tombait sous la main ennemie, sans qu'il y eût personne pour la secourir; ses ennemis l'ont vue, et ils se sont moqués de ses jours de sabbat.

COMMENTAIRE

tude dans les fêtes des Juifs: plus ce concours prodigieux de peuples; plus cette abondance, et cette joie; plus ces festins de religion, et ces sacrifices; en un mot, tout le pays fut dans la consternation, et comme dans les pleurs. C'était un des plus beaux spectacles du monde, que de voir toute une nation se rassembler trois fois l'année dans une grande ville, pour rendre ses hommages au Dieu tout-puissant, dans le plus auguste temple de l'univers. Là chacun, selon son pouvoir, apportait à l'envi ses offrandes et ses présents, ses sacrifices et ses prémices. Là, les frères, les parents, les amis, renouvelaient leur amitié et leur connaissance. Autant ces cérémonies avaient d'attraits pour le peuple, autant leur suppression et leur absence lui étaient sensibles et douloureuses. Après la destruction du temple et de la ville, la douleur fut encore plus grande; et Jérémie ne pouvait choisir un motif plus propre à émouvoir que celui-là.

VIRGINES EJUS SQUALIDÆ. L'hébreu (1): Ses vierges gémissent, soupirent, sont affligées. Les Septante (2): Elles sont menées captives.

§. 5. FACTI SUNT HOSTES EJUS IN CAPITE. Ils sont à la tête; ils dominent; ils ont l'avantage. Si vous obéissez fidèlement au Seigneur, disait Moïse en parlant aux Juifs (3), vous serez à la tête, et non à la queue; vous serez au-dessus, et non au-dessous.

INIMICI EJUS LOCUPLETATI SUNT. Les Chaldéens ramassèrent une infinité de richesses dans Jérusalem, et dans le temple. L'hébreu (4): Ses ennemis sont dans une paix profonde. Les Septante (5): Ses ennemis sont dans l'abondance, ils réussissent dans ce qu'ils entreprennent.

§. 6. EGRESSUS EST A FILIA SION OMNIS DECOR

EJUS. Le temple, qui était la gloire de Jérusalem, ses prêtres, ses palais, ses édifices, ses forteresses, ses princes, ses citoyens, ses richesses ont été livrés à l'ennemi; elle n'a plus rien de tout ce qui la rendait si glorieuse; comme une vierge à qui l'on ôte tous ses bijoux, tous ses ornements, et qu'on laisse dans une honteuse nudité. Le temple en particulier est souvent appelé la gloire et la beauté d'Israël, la gloire de Jérusalem. Plus bas, au verset 10, Jérémie les nomme: *Omnia desiderabilia ejus*: Tout ce que Jérusalem avait de meilleur, de plus beau, de plus précieux.

FACTI SUNT PRINCIPES EJUS VELUT ARIETES. Plusieurs exégètes traduisent l'hébreu (6): Ils sont devenus comme des cerfs qui ne trouvent point de pâturage; ils fuient devant le chasseur; mais si lentement, si faiblement, qu'ils ne peuvent éviter ses poursuites. Ou bien: Ils sont allés captifs à Babylone comme des béliers mal nourris, sans vigueur, qu'un berger chasse devant soi.

§. 7. RECORDATA EST JERUSALEM DIERUM AFFLITIONIS SUÆ, ET PRÆVARICATIONIS, OMNIUM DESIDERABILIIUM SUORUM. Jérusalem s'est souvenue des jours de son affliction et de ses prévarications. Il semble qu'il serait mieux de dire (7): Au jour de son affliction, elle s'est souvenue de ses prévarications, etc. Mais, sans rien changer au texte, on peut fort bien l'expliquer ainsi (8): Jérusalem compare à présent les temps de sa prospérité et de ses prévarications, avec ceux de sa disgrâce et de son affliction; elle se souvient à loisir du passé, et rappelle dans son esprit tous les maux qu'elle s'est attirés par ses crimes. Il y en a qui traduisent: Elle s'est souvenue des jours de son affliction, et de l'enlèvement de tout ce qu'elle avait de

(1) בתולה גמגמת

(2) Α': παρθένοι: ἀνδρῶν: ἀίματι γλυκυσταῖ: ἀγόμενα. Comme si venait de *duxit*.

(3) Deut. xxviii. 13. et 43. 44.

(4) אֵיבֵיהֶם שָׁלוֹם

(5) Ο' ἰσχυροὶ: ἀνδρῶν: ἐπιπορευόμενοι. Forte ἐπιπορευόμενοι.

(6) הוּ שָׂדֵיחַ בְּאֵימֹתַי לֹא בָצְאוּ בָרֶעַח

(7) הוּ וְזָכַר וְיָשִׁיב עִינָיו וּמִרְדֵּיהֶם כָּל בְּחַבְדֵּיהֶם *Iti Hebraei quidam et alii apud Sancti. hic.*

(8) Theodoret. Grof.

8. HETH. Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est; omnes qui glorificabant eam spreverunt illam, quia viderunt ignominiam ejus; ipsa autem gemens conversa est retrorsum.

9. TETH. Sordes ejus in pedibus ejus, nec recordata est finis sui; deposita est vehementer, non habens consolatorem. Vide, Domine, afflictionem meam, quoniam erectus est inimicus.

8. HETH. Jérusalem a commis un grand péché; c'est pourquoi elle est devenue errante; tous ceux qui l'honoreraient l'ont méprisée, parce qu'ils ont vu son ignominie, et elle a tourné son visage en arrière, en gémissant.

9. TETH. Ses souillures ont paru sur ses pieds, et elle ne s'est point souvenue de sa fin; elle a été prodigieusement abaissée, sans qu'elle ait de consolateur. Seigneur, considérez mon affliction, parce que l'ennemi s'est élevé contre moi.

COMMENTAIRE

plus précieux. Les Septante (1): *Elle s'est souvenue des jours de son humiliation, de son expulsion (ou de ses rébellions), de tout ce qu'elle avait de plus précieux autrefois.*

DERISERUNT SABBATA EJUS. *Ses ennemis se sont moqués de ses fêtes; de ses sabbats.* Les Hébreux nommaient *sabbat* toutes leurs fêtes, à cause du repos qu'on y observait; car le nom de *sabbat*, signifie *repos*. C'était le reproche ordinaire des païens contre les Juifs, que cette inaction, cette paresse, ainsi qu'ils l'appelaient, dont ils se faisaient une religion (2).

. . . Cui septima quæque fuit lux
Ignava, et partem vitæ non attigit ulla.

Senèque, au rapport de saint Augustin (3), reprochait aux Juifs de perdre la septième partie de leur vie, dans l'oisiveté de leur sabbat: *Inutiliter id eos facere affirmans, quod septimam ferme partem ætatis suæ perdant vacando, et multa in tempore urgentia non agendo, lædantur.* Comme si c'était perdre, et non pas bien employer le temps de sa vie, d'être occupé au culte du Créateur, à publier ses louanges, à étudier sa loi, à écouter sa parole. Peut-on, ou contraire, une règle plus sage et plus louable, que de destiner une partie de la vie à s'occuper de ses devoirs à l'égard du Tout-Puissant? Si nul autre législateur n'a pensé à un tel emploi du temps, c'est que nul autre n'a égalé la sagesse de Moïse, que nul autre n'a été rempli de son esprit, et éclairé de ses lumières. Parmi les païens, il y avait des fêtes et des assemblées de religion; mais elles étaient sans piété, sans instruction solide; ce n'était que superstition, que dissolution, que libertinage.

On peut traduire l'hébreu (4): *Ils se sont raillés de sa cessation, de sa privation; de la voir privée de tout ce qui faisait sa gloire et sa joie. Ils ont insulté à l'état de délaissement où ils l'ont vue ré-*

duite. Les Septante (5): *Ils se sont moqués de sa demeure; ou, suivant d'autres exemplaires, de sa transmigration.* Ils l'ont vue avec plaisir quitter son pays pour aller en exil.

ÿ. 8. PROPTEREA INSTABILIS FACTA EST. Elle est chassée de son pays, et réduite à l'état d'une fugitive et d'une exilée. L'hébreu (6): C'est pourquoi elle est exposée aux railleries de son ennemi, qui branlent la tête en lui insultant. D'autres (7): *Elle est comme une femme séparée, impure, à cause des incommodités propres à son sexe.* Ce sens n'est pas à dédaigner.

IPSA AUTEM GEMENS, CONVERSA EST RETRORSUM. Elle s'est retirée de honte, et n'a osé paraître devant les hommes; parce qu'ils se sont aperçus de sa honte et de sa souillure: *Quia viderunt ignominiam ejus.* Pour comprendre la force de cette comparaison, il est bon de remarquer que les femmes juives, pendant leurs incommodités ordinaires, sont séparées de leurs maris, de leurs enfants et de leurs domestiques. Tout ce qu'elles touchent, ce sur quoi elles s'asseyaient ou se couchent, est censé souillé. Elles communiquent leur souillure à ceux qui s'approchent d'elles en cet état. Il ne leur est pas permis d'entrer dans la synagogue (8), de prier, de proférer le nom de Dieu, de toucher un livre sacré. Leurs maris ne peuvent les regarder en face, ni leur présenter quelque chose de la main; il faut mettre sur un banc ou sur une table ce qu'on veut leur donner, afin qu'elles le prennent, lorsque celui qui l'a mise en est assez éloigné, pour ne pas craindre de contracter une impureté. On ne peut donc donner une idée plus forte d'une chose ou d'une personne abandonnée, éloignée, et dont on a horreur, que de la comparer à une femme dans cet état.

ÿ. 9. SORDES EJUS IN PEDIBUS EJUS, NEC RECORDATA EST FINIS SUI. Jérémie continue de représen-

(1) Ἐμνήσθη Ἱερουσαλήμ ἡμερῶν ταπεινώσεως αὐτῆς, καὶ ἀπωσμῶν αὐτῆς, πάντα ἐπιθυμήματα αὐτῆς ὅσα ἦν ἐν ἡμερῶν ἀρχαίων.

(2) Juvenal. Satyr. v.

(3) Aug. de Civit. lib. vi. c. 11.

(4) הַנְּשַׁחֵם לַע יִרְחַח

(5) Ἐγέλασων ἐπὶ τῇ κατοικεῖσθαι αὐτῆς. Edit. Compl.

Ἐπὶ τῇ μετακίσει αὐτῆς.

(6) הַהָה הַיְהוּה לַע כִּן הַיְהוּה עַל הַיְהוּה. Facta est in commotionem. Suppl. capitulis.

(7) Jun. Tremel. Grot. הַהָה se prend en ce sens. Levit. xii. 2. 5; xv. 19. 20. 24. 25. et 1. Esdr. ix. 11. — Ezech. xviii. 6; xviii. 10; xxxvi. 17.

(8) Vide Buxtorf. Synagog. Jud. c. 31.

10. JOD. Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus, quia vidit gentes ingressas sanctuarium suum : de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam suam.

11. CAPH. Omnis populus ejus gemens, et quærens panem ; dederunt pretiosa quæque pro cibo ad refocilandam animam. Vide, Domine, et considera quoniam facta sum vilis !

12. LAMED. O vos omnes qui transitis per viam, attendite, et videte si est dolor sicut dolor meus ! quoniam vindemiavit me, ut locutus est Dominus, in die furoris sui.

10. Iob. Les ennemis ont porté leurs mains sur tout ce qu'elle avait de plus désirable ; parce qu'elle a vu entrer dans son sanctuaire, des nations au sujet desquelles vous aviez ordonné qu'elles n'entreraient jamais dans votre assemblée.

11. CAPH. Tout son peuple est dans les gémissements, et cherche du pain ; ils ont donné tout ce qu'ils avaient de plus précieux, pour trouver de quoi soutenir leur vie. Voyez, Seigneur, et considérez l'avilissement où je suis réduite.

12. LAMED. O vous tous qui passez par le chemin, considérez et voyez s'il y a une douleur semblable à la mienne ! car le Seigneur m'a traitée selon sa parole, au jour de sa fureur, comme une vigne qu'on a vendangée.

COMMENTAIRE

ter Sion comme une femme souillée. Elle ne s'est point encore purifiée ; la source de ses souillures n'est point tarie (1). Ce qui la rend impure, paraît jusque sur ses pieds ; ou, jusque sur les franges de son habit (2) ; et elle ne voit point la fin de son incommode ; elle ne sait point quand elle finira : *Nec recordata est finis sui*. Ou plutôt : Dans sa prospérité, elle n'a pas pensé à ce qui devait lui arriver ; elle n'a pas su prévoir les maux dont on l'a si souvent menacée.

Ÿ. 10. QUIA VIDIT GENTES INGRESSAS 'SANCTUARIUM SUUM, etc. La particule *quia*, en cet endroit, n'est pas causale ; elle est une simple conjonction. L'ennemi a porté sa main à tout ce qu'elle avait de plus cher ; car il a fait entrer dans le temple, des nations que la loi excluait à jamais de l'assemblée du Seigneur (3). Ces peuples exclus pour jamais de l'assemblée du Seigneur, sont les eunuques, les bâtards, les Ammonites et les Moabites, qui n'y pouvaient entrer qu'après la dixième génération (4). En général, tout étranger, incircconcis et païen, ne pouvait entrer dans le temple. Depuis la captivité, il y eut un parvis destiné pour eux. Il leur était défendu d'entrer plus avant que la première enceinte du temple (5). Les Israélites purifiés entraient dans la première cour, et même dans la seconde ; mais les prêtres seuls avaient le droit d'entrer dans le Saint ; et il n'y avait que le grand prêtre qui eût la liberté de porter l'encens dans le sanctuaire ; et cela une seule fois l'année. Mais à la prise de Jérusalem, le soldat chaldéen porta partout ses mains sacrilèges ; il ne respecta ni le Saint, ni le sanctuaire ; et

Dieu livra aux gentils son temple, que son propre peuple avait si indignement violé par ses idolâtries et par ses crimes.

Ÿ. 11. DEDERUNT PRETIOSA QUÆQUE PRO CIBO. Pendant le siège, on fut réduit aux dernières extrémités, par la famine. Théodoret croit que ce que l'Écriture appelle ici *pretiosa quæque*, sont leurs enfants, dont ils eurent l'inhumanité de manger la chair. Mais il est bien plus probable que c'est l'or, l'argent, les meubles précieux que les riches donnèrent, pour avoir de quoi s'empêcher de mourir.

CONSIDERA QUONIAM FACTA SUM VILIS. *Considérez l'avilissement où je suis réduite*. Méprisée de mes ennemis, exposée à la raillerie et aux insultes de mes voisins, couverte d'ignominie et de confusion, abandonnée de mon Dieu, privée de tout ce qui faisait ma gloire, ma force, ma consolation.

Ÿ. 12. O VOS OMNES, QUI TRANSITIS PER VIAM, ATTENDITE, etc. Ce sens est d'une clarté, qui n'a que faire de commentaire. Mais les hébraïques qui s'attachent à la ponctuation et à la leçon des massorètes, traduisent autrement (6) : *Passants, ce n'est point à vous que je m'adresse ; je sais que mes maux ne vous toucheront point. Mais comment cela s'accorde-t-il avec ce qui suit : Considérez, et voyez s'il y a douleur pareille à la mienne ! D'autres (7) : Oh ! que mes malheurs ne viennent jamais jusqu'à vous ! Puissiez-vous n'éprouver jamais les maux que j'endure ! Mais le sens qu'a suivi la Vulgate, est sans comparaison plus clair. Il est appuyé par de très habiles interprètes,*

(1) *Pedes pro partibus quas nudare vetat pudor.* הלוי Jerem. xiiii. 22. Verecundiora tua. נחום. iii. 5. Pudenda tua.

(2) *Munst. Pag. Mont. Tig. etc. Vide Exod. xxviii. 33. 34. ; xxxix. 24. 25. 26.*

(3) *Deut. xxxiii. 1. 2. 3.*

(4) *Ezech. xliv. 9. Omnis alienigena incircconcisus corde, et incircconcisus carne, non ingreditur sanctuarium meum ; omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.*

(5) *Joseph. de Bello. lib. vi. c. 6. Προϊόντων ἱερὸν ἑρόν ἄρφακτος περιθιβλητο λιθίνος... ἐν αὐτῷ δὲ ἔστηθεσαν ἐξ ἴσου διαστήματος στῆλαι, τὸν τῆς ἀγείας διασημαίουςαι νόμον· αἱ μὲν ἑλληνικοῖς, αἱ δὲ ρωμαίκοις γράμμασι, μὴ δεῖν ἀλλόφυλον ἐνδοῦ τοῦ ἁγίου περιέναι.*

(6) *Mont. Tig. Jun. Calvin. Pisc.*

(7) *Val. Mari.*

11. MEM. De excelso misit ignem in ossibus meis, et erudit me; expandit rete pedibus meis, convertit me retrorsum; posuit me desolatam, tota die mœrore confectam.

14. NUN. Vigilavit jugum iniquitatum mearum, in manu ejus convolutæ sunt, et impositæ collo meo; infirmata est virtus mea; dedit me Dominus in manu de qua non potero surgere.

15. SAMECH. Abstulit omnes magnificos meos Dominus de medio mei; vocavit adversum me tempus ut conterer electos meos. Torcular calcavit Dominus virgini, filiæ Juda.

11. MEM. Il a envoyé d'en haut un feu dans mes os, et il m'a châtiée : il a tendu un rets à mes pieds, et il m'a fait tomber en arrière; il m'a rendue désolée et épuisée de tristesse pendant tout le jour.

14. NOUN. Le joug de mes iniquités m'a accablé : tout d'un coup. La main de Dieu en a fait comme des chaînes qu'il m'a mises sur le cou. Ma force a été affaiblie : Le Seigneur m'a livrée à une main de laquelle je ne pourrai jamais me défaire.

15. SAMECH. Le Seigneur a retiré du milieu de mon peuple tout ce que j'avais d'hommes de cœur; il a fait venir contre moi le temps qu'il avait marqué pour réduire en poudre mes soldats choisis; le Seigneur a foulé lui-même le pressoir pour la vierge, fille de Juda.

COMMENTAIRE

même protestants (1). La particule *lô* (2), qui signifie quelquefois *non*, se prend aussi, assez souvent, pour une manière de souhait, d'exclamation, de prière, etc. Oh si ! L'Église applique ce verset à Notre Seigneur crucifié, ou à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame des Sept Douleurs.

VINDEMIAVIT ME DOMINUS IN DIE FURORIS SUI. Les prophètes usent souvent de cette comparaison (3), lorsqu'ils veulent exprimer la désolation d'un pays. Les Septante (4) : *Le Seigneur m'a humiliée*.

ÿ. 13. DE EXCELSO MISIT IGNEM IN OSSIBUS MEIS. Le Seigneur, du haut du ciel, a envoyé dans mes os un feu dévorant, une fièvre qui me consume, une ardeur intérieure qui m'épuise. Jérusalem se considère comme une personne que la fièvre dévore. Théodoret, sous le nom d'os, entend les forteresses de la Judée, les fortifications de Jérusalem (5). Le feu signifie la guerre. Voyez le chapitre 11, versets 3, 4. Le Seigneur a permis que les Chaldéens y aient mis tout à feu et à sang. Dieu avait fait voir à Ézéchiel les maux qu'il préparait à Jérusalem, sous l'idée d'une marmite sur un feu violent, remplie de chairs et d'os mêlés ensemble (6) : *Congere ossa, quæ igne succendant : consumerentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent*.

ET ERUDIVIT ME. L'hébreu (7) : *El ce feu l'a dominé*. La flamme que le Seigneur a envoyée contre moi, s'est éparée de chacun de mes os; elle les consume les uns après les autres. Les Septante (8) : *El le Seigneur a conduit ce feu*. Il

l'a envoyé, et l'a, pour ainsi dire, appliqué lui-même à chaque partie de mon corps.

ÿ. 14. VIGILAVIT JUGUM INIQUITATUM MEARUM. Le joug que m'ont attiré mes iniquités s'est hâté de tomber sur moi; il m'a saisi, pour ainsi dire, comme on saisit un taureau indompté, en lui jetant précipitamment le joug sur la tête et sur le cou. L'hébreu (9) : *Le joug de mes iniquités est lié, est attaché par sa main*. Mais on peut dériver *nischqad*, de *schâqad*, il a veillé, ainsi que les Septante, la Vulgate, le syriaque, et même quelques Juifs (10) l'ont pris? La métaphore n'est point trop dure en hébreu, de dire que *le joug a été vigilant*. Le Seigneur, dans d'autres (11) endroits, dit qu'il *veille sur l'iniquité de son peuple*, qu'il est attentif à la punir, qu'il ne se laissera ni surprendre, ni endormir, lorsqu'il faudra châtier les méchants.

IN MANU EJUS CONVOLUTÆ SUNT, ET IMPOSITÆ COLLO MEI. Mes iniquités sont comme les liens qui tiennent mon joug attaché à mon cou. Tant que Dieu ne m'aura pas pardonné, et qu'il n'aura pas relâché ces liens qu'il tient dans ses mains, il me sera impossible de lever la tête. Nabucodonosor est celui à qui il a mis en main ces chaînes. Ce prince est un ennemi cruel, qui ne me laissera aucune liberté : *Dedit me in manu de qua non potero surgere*.

ÿ. 15. ABSTULIT OMNES MAGNIFICOS MEOS DE MEDIO MEI. Les magnifiques, sans addition, sont les princes. L'hébreu porte ici (12) : *Le Seigneur a foulé aux pieds tous mes vaillants*, mes guerriers, mes hommes de cœur.

(1) *Castal. Grot. Bux'orf. Vindicivæ lib. II. c. 11. etc.*

(2) *וְלֹא וְלֹא Genes. XVII. 18; XXII. 13.*

(3) *Psal. LXXIX. 13. Jerem. Thren. I. 22; II. 20. - Apoc. XIV. 18.*

(4) Les Septante : *Εὐταπεινώσω με Κύριος.*

(5) *Theodoret. hic. Sanct. Anglic.*

(6) *Ezech. XXIV. 4. 9.* L'hébreu et les Septante semblent dire que les os furent mis sur le bois, pour y brûler sous la marmite. Voyez le Commentaire.

(7) *וַיְרַדְדָהּ*

(8) *Καὶ καθήγαγεν αὐτόν.*

(9) *נשקד על נשעני בידו Les Septante : Εἰργηγοσύνη ἐπὶ τὰ ἀσεβήματα σου.*

(10) *Aben Ezra in Buxt. Heb. in Vat. vertunt : Acceleratum est.*

(11) *Jerem. I. 12. Vigilabo super verbum meum. XXXI. 28. Vigilabo super eos. XLIV. 27. Vigilavi super eos. Dan. IX. 19. Vigilavit Dominus super malum.*

(12) *וַיְרַדְדָהּ בְּכַף אַבְרָם בְּיַד אֱלֹהֵי אֲבוֹתָיו Les Septante : Εἰς ἄβυσσον ἀνάστα τους ἄνδρες σου.*

16. AIN. Idcirco ego plorans, et oculus meus deducens aquas, quia longe factus est a me consolator convertens animam meam. Facti sunt filii mei perditii, quoniam invaluit inimicus.

17. PHE. Expandit Sion manus suas, non est qui consoletur eam. Mandavit Dominus adversum Jacob in circuitu ejus hostes ejus; facta est Jerusalem quasi polluta menstruis inter eos.

18. SADE. Justus est Dominus, quia os ejus ad iracundiam provocavi. Audite, obsecro, universi populi, et videte dolorem meum: virgines meæ et juvenes mihi abierunt in captivitatem.

19. KOPH. Vocavi amicos meos, et ipsi deceperunt me; sacerdotes mei et senes mei in urbe consumpti sunt, quia quæsierunt c'bum sibi ut refocillarent animam suam.

16. AIN. C'est pour cela que je fonds en larmes, et que mes yeux répandent des ruisseaux de larmes; parce que celui qui devait me consoler en me redonnant la vie s'est retiré loin de moi; mes enfants ont été perdus parce que l'ennemi est devenu plus fort.

17. PÉ. Sion a étendu ses mains, et personne ne l'a consolée; le Seigneur a ordonné aux ennemis de Jacob de venir l'attaquer de toutes parts: Jérusalem est devenue au milieu d'eux comme une femme souillée de ses impuretés.

18. TSADÉ. Le Seigneur est juste, parce que je me suis attiré sa colère, en désobéissant à sa parole: peuples, écoutez tous, je vous en conjure, et considérez ma douleur; mes vierges et mes jeunes hommes ont été emmenés en captivité.

19. KOPH. J'ai appelé mes amis, et ils ont trompé mon espérance; mes prêtres et mes vieillards ont été consumés dans la ville, lorsqu'ils voulaient chercher quelque nourriture, pour ranimer leur âme.

COMMENTAIRE

VOCAVIT ADVERSUM ME TEMPUS, UT CONTERERET ELECTOS MEOS. Jérémie nous représente ici le temps comme quelque chose d'animé, qu'on appelle. qui répond, et qui obéit. *Le temps* est souvent mis pour la vengeance. *Son temps est venu*; c'est-à-dire, Dieu va commencer à exercer sa sévérité contre lui; comme un créancier, qui attend l'échéance de sa dette, avant de commencer ses poursuites contre son débiteur. On peut traduire l'hébreu (1) par: *Le Seigneur a convoqué contre moi une assemblée, pour exterminer mes meilleures troupes*. Il a fait venir les Chaldéens contre moi, pour exercer par leurs mains sa vengeance sur mes soldats. Voyez le chapitre 11, 22.

TORCULAR CALCAVIT DOMINUS VIRGINI, FILIÆ JUDA. Dieu a fait la vendange, versets 12 et 22, il a foulé son raisin, il en a exprimé le vin. Le raisin de la vierge fille de Juda, sont ses enfants; ce sont les Juifs du pays. La guerre est le pressoir qui les a foulés, et qui en a exprimé le sang. C'est au Seigneur que cela est attribué, comme à la première cause de tout ce qui est arrivé. Le pressoir marque souvent la vengeance (2).

Û. 16. LONGE FACTUS EST A ME CONSOLATOR, CONVERTENS ANIMAM MEAM. *Je n'ai personne qui me console, et qui me rende la vie*; qui m'encourage à souffrir, qui me donne du cœur. *Rendre la vie*, en cet endroit, est la même chose que consoler, qu'encourager. On verra souvent dans les prophètes, périr, mourir, être réduit au tombeau, pour désigner quelque calamité extrême, et au contraire, revivre, ressusciter, sortir des ombres de la mort et du tombeau, pour: être délivré du danger, être guéri de la maladie, être tiré de captivité, etc.

Û. 17. EXPANDIT SION MANUS SUAS; NON EST QUI CONSOLETUR EAM. En vain Sion a crié, elle a soupiré, elle a étendu ses mains vers ceux qui l'approchaient; personne ne l'a écoutée, et n'a voulu la consoler. Étendre ses mains, est le geste d'une personne qui implore le secours (3):

Ille humilis, supplexque oculos, dextramque precantem Protendens, etc.

Et David (4): *Expandi ad te manus meas*. Et Jérémie (5): *Vox filii Sion intermorientis, expandentisque manus suas, etc.*

FACTA EST JERUSALEM QUASI POLLUTA MENSURATA INTER EOS. Jérémie décrit Jérusalem, assiégée par l'ennemi et enveloppée de fossés et de redoutes, afin qu'on n'en pût sortir, et qu'on n'y pût porter ni vivres, ni secours. C'est ce qu'il a dit immédiatement auparavant: *Mandavit Dominus adversum Jacob in circuitu ejus hostes*. Jérusalem, dans cette extrémité, a été regardée par ses ennemis comme une femme souillée, dont on a horreur, et dont on n'ose approcher (6). On l'a laissée périr de faim et de misère, sans en avoir compassion. On n'a pas daigné écouter ses gémissements, ni lui tendre la main pour la secourir; parce qu'on ne voulait point la sauver, et que sa perte était résolue.

Û. 18. OS EJUS AD IRACUNDIAM PROVOCAVI (7). Je me suis révoltée contre sa parole; j'ai irrité sa bouche; je lui ai désobéi, j'ai méprisé ses avertissements.

Û. 19. VOCAVI AMICOS MEOS ET IPSI DECEPERUNT ME. Jérusalem comptait sur l'Égypte, sur la Phénicie, sur l'Idumée, sur les rois de Moab et d'Ammon, que l'on croit avoir eu des engagements secrets

(1) קרא עלי כנגד לשבר בחורי

(2) Isai. LXIII. 2. 3. - Apoc. XIX. 15.

(3) Virgil. Æneid. XII. de Turno.

(4) Psal. LXXXVII. 10. et CXLII. 6. — (5) Jerem. IV. 31.

(6) Voyez le verset 22.

(7) חיי ביהו ברוחי Les Septante: ἡτόμα αὐτοῦ ἀπεπίκρανα.

20. RES. Vide, Domine, quoniam tribulor; conturbatus est venter meus, subversum est cor meum in memetipsa, quoniam amaritudine plena sum. Foris interficit gladius, et domi mors similis est.

21. SIN. Audierunt quia ingemisco ego, et non est qui consoletur me; omnes inimici mei audierunt malum meum, lætati sunt quoniam tu fecisti; adduxisti diem consolationis, et fiet similis mei.

22. THAV. Ingrediatur omne malum eorum coram te: et vindemia eos, sicut vindemiasti me propter omnes iniquitates meas: multi enim gemitus mei, et cor meum mœrens.

20. RESCH. Seigneur, considérez que je suis dans l'affliction; mes entrailles sont émues; mon cœur est renversé dans moi-même, parce que je suis rempli d'amertume; l'épée tue mes enfants au dehors, et le mort semblablement dans les maisons.

21. SCHIN. Ils ont su que je suis dans les gémissements et il n'y a personne qui me console: tous mes ennemis ont appris mon malheur; et ils se réjouissent de ce que c'est vous qui m'avez réduite en cet état. Mais quand le jour sera arrivé auquel vous devez me consoler, ils deviendront semblables à moi.

22. THAV. Que tout le mal qu'ils ont commis se présente devant vous. Traitez-les comme une vigne qu'on vendange, comme vous m'avez traitée à cause de mes iniquités; car mes soupirs redoublent sans cesse, et mon cœur est dans une extrême affliction.

COMMENTAIRE

avec Sédécias (1) : mais tous ces alliés lui manquèrent dans le besoin. Aussitôt que cette ville fut assiégée, les uns se joignirent aux Chaldéens, les autres ne pensèrent qu'à leur propre sûreté. L'Égypte marcha avec une armée contre Nabucodonosor : mais ce secours fut battu, et obligé de se retirer, de sorte que Jérusalem succomba; et ceux qui étaient ses alliés et ses amis à l'extérieur, furent les premiers à insulter à son malheur.

CONSUMPTI SUNT, QUIA QUÆSIERUNT CIBUM. Le *parce que* en cet endroit, n'est pas causal, non plus qu'au verset 10 et souvent ailleurs (2).

Ÿ. 20. SUBVERSUM EST COR MEUM IN MEMETIPSA, QUONIAM AMARITUDINE PLENA SUM. Je souffre un violent battement de cœur; je suis saisie d'une cruelle frayeur; je suis accablée d'amertume et de douleur. L'hébreu (3) peut se rendre par : *Mon cœur est dans une extrême émotion, parce que je me suis révoltée* contre Dieu. Comme je me sens coupable d'une noire perfidie contre mon Dieu, mon cœur en est saisi de crainte.

ET DOMI MORS SIMILIS EST. Ceux qui sont capables de porter les armes périssent en combattant contre l'ennemi, ceux qui sont dans leur maison, n'y voient que l'image de la mort : des malades, des moribonds, des gens exténués par la faim, plus semblables à des squelettes ou à des corps morts, qu'à des hommes vivants. L'hébreu (4) : *Au dehors l'épée me rend veuve, et au dedans comme la mort.*

. Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago (5).

Ÿ. 21. AUDIERUNT. Les Septante ont lu l'hébreu à la seconde personne de l'impératif, et traduit : *Λ'κούσατε δὴ.*

LÆTATI SUNT, QUONIAM TU FECISTI. Mes ennemis ont insulté à mon malheur qui m'a accablée avec votre permission. Ils ont jugé par l'excès de ma disgrâce, que vous m'aviez entièrement abandonnée, et que je ne devais plus attendre aucune protection de votre part. Ils croient ma perte sans ressource; c'est ce qui fait le sujet de leur joie. Les peuples voisins des Juifs témoignèrent hautement leur plaisir, lorsqu'ils virent Jérusalem détruite. C'est ce que l'on voit dans Sophonie (6), dans Jérémie (7), dans Abdias (8), et dans Ézéchiël (9). Mais bientôt leur joie fut changée en deuil; leur tour vint, et ils burent à longs traits le calice de la colère divine. C'est ce que Jérémie marque ici, en ces termes : *Adduxisti diem consolationis; et fiet similis mei.* Lorsque vous voudrez me consoler, ils deviendront semblables à moi. L'hébreu (10) : *Vous amènerez le jour que vous avez nommé, désigné, et ils seront comme moi.* Nous avons vu dans les chapitres XLVI-LI, les menaces contre ces peuples; et l'on a tâché d'en montrer l'accomplissement dans le commentaire.

Ÿ. 22. INGREDIATUR OMNE MALUM EORUM CORAM TE. Jérémie ne souhaite pas le malheur de ses ennemis; mais il le prédit. Il souhaite que la justice de Dieu s'exerce contre le pécheur rebelle et endurci; mais il aimerait bien mieux qu'il se convertit, et qu'il satisfît envers Dieu par des actions d'une sincère pénitence.

(1) Voyez ce que nous avons dit sur le verset 2 de ce chapitre.

(2) Vide Jerem. XLVIII. 45 et IV. 16. Thren. IV. 18. Isai. LXVI. 30. et Sancti. in hæc loca. Euthym. in Ps. IX Salmeron. Prolegom. 16. p. 414.

(3) והפך לבי בקרבי כי מרו מריחו

(4) מחוץ שכלה הרב בבית כמות

(5) Æncid. II.

(6) Sophon. II. 8.

(7) Jerem. XLVIII. 20. 27. 42. XLIX. 1.

(8) Abdias Ÿ. 10. 11.

(9) Ezech. XXV. 3; XXXVI. 2.

(10) הובאת יום קראת ויהיו כמותי Les Septante : Ἐπιγάγεις ἡμέραν, ἐλάσασα; καιρόν, ἐγένοντο ὅμοιοι μοί.

CHAPITRE II

Jérémie continue de déplorer la désolation de Jérusalem. Il exhorte Sion à gémir sans cesse, et à exposer au Seigneur son affliction.

1. ALEPH. Quomodo obtexit caligine in furore suo Dominus filiam Sion ; projecit de cælo in terram inclytam Israel, et non est recordatus scabelli pedum suorum in die furoris sui !

2. BETH. Præcipitavit Dominus, nec pepercit, omnia speciosa Jacob. Destruxit in furore suo munitiones virginis Juda, et dejecit in terram ; polluit regnum et principes ejus.

1, ALEPH. Comment le Seigneur a-t-il couvert de ténèbres dans sa fureur la fille de Sion ? Il a précipité du ciel en terre la fille d'Israël qui était si éclatante, et il ne s'est point souvenu au jour de sa fureur de celle où il avait mis son marchepied.

2. BETH. Le Seigneur a renversé tout ce qu'il y avait de beau dans Jacob, et il n'a rien épargné ; il a détruit dans sa fureur les remparts de la fille de Juda ; il les a jetés par terre : il a profané son royaume et ses princes.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. QUOMODO OBTEXIT CALIGINE FILIAM SION ? Ces ténèbres ne sont autres que les malheurs qui lui étaient arrivés. Il y a de nombreux exemples de cette manière de parler. Être dans les ténèbres, dans la nuit, dans l'obscurité, signifie être dans l'affliction, dans l'accablement. Le soleil se couvre de ténèbres, la lune cache sa lumière, les étoiles retirent leur éclat ; tout cela ne dit autre chose que ce que nous exprimons dans un style plus simple, en disant que nous sommes dans la dernière tristesse.

PROJECIT DE CÆLO IN TERRAM INCLYTAM ISRAEL. Autre expression figurée, pour désigner une chute terrible. La fille de Sion était comme un astre dans le ciel ; elle y brillait avec un éclat merveilleux : elle a oublié sa dépendance ; elle a irrité son Dieu, qui l'a enfin précipitée. Isaïe emploie une figure semblable pour apostropher le roi de Babylone, en lui disant (1) : *Comment es-tu tombée du ciel, étoile du matin, qui paraissais avec tant de splendeur ?* Abdias (2), parlant aux Iduméens, leur dit : *Quand vous métriez votre demeure au milieu des astres, je vous en arracherai*, dit le Seigneur.

NON EST RECORDATUS SCABELLI PEDUM SUORUM. Le marchepied du Seigneur est toute la terre ; c'est la Judée en particulier ; c'est particulièrement son temple, et son arche d'alliance. L'Écriture vérifie toutes ces explications du marchepied du Seigneur. *Le ciel est mon siège*, dit Isaïe (3), *et la terre est mon marchepied*. Et Jésus-Christ, dans saint Matthieu (4) : *Ne jurez ni par le ciel,*

parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds. Et David, en parlant du temple, ou de l'arche (5) : *Publiez les grandeurs du Seigneur, et adorez son marchepied*. Enfin le même prince disait à son peuple (6) *qu'il avait eu dessein de bâtir au Seigneur une maison où son arche pût reposer, et l'escabeau de ses pieds*. C'est apparemment du temple que parle ici Jérémie ; car le Seigneur ne permit pas que son Arche tombât entre les mains des Chaldéens : mais il leur abandonna son sanctuaire ; ils le pillèrent, le profanèrent, et le brûlèrent. Les anciens donnaient toujours un marchepied aux personnes de distinction, lorsqu'elles s'asseyaient, même à table. Cet usage se voit dans Homère, et assez souvent dans l'Écriture.

Ÿ. 2. PRÆCIPITAVIT DOMINUS, NEC PEPERCIT, OMNIA SPECIOSA JACOB. On peut traduire l'hébreu (7) : *Il a englouti, sans rien épargner, les demeures de Jacob*. Les villes, les bourgades ont été brûlées, démolies, renversées par les Chaldéens. Le Seigneur les a comme englouties dans le sein de la terre ; il n'en reste presque aucun vestige.

POLLUIT REGNUM, ET PRINCIPES EJUS. Il a traité son royaume et ses princes comme des choses profanes et indifférentes, en les livrant aux Chaldéens ; ou : il a permis qu'ils fussent profanés, méprisés, confondus dans la foule du peuple, comme si rien ne les distinguait. On sait avec quelle indignité les princes de Juda furent traités par les Chaldéens. Joakim fut mis à mort, et laissé sans sépulture ; Jéchonias condamné à une prison per-

(1) *Isai.* XIV. 12. Quomodo cecidisti de cælo, Lucifer, qui mane oriebaris !

(2) *Abdias* Ÿ. 4.

(3) *Isai.* LXVI. 1. Cælum mihi sedes est, et terra scabellum pedum meorum. *Et Act.* VII. 49.

(4) *Matt.* V. 35.

(5) *Psal.* XCVIII. 5.

(6) 1. *Par.* XXXVIII. 2.

(7) בלע אדני לא חבל את כל נאות יעקוב

3. GHIMEL. Confregit in ira furoris sui omne cornu Israel. Avertit retrorsum dexteram suam a facie inimici, et succendit in Jacob quasi ignem flammæ devorantis in gyro.

4. DALETH. Tetendit arcum suum quasi inimicus, firmavit dexteram suam quasi hostis, et occidit omne quod pulchrum erat visu in tabernaculo filiæ Sion; effudit quasi ignem indignationem suam.

5. HE. Factus est Dominus velut inimicus, præcipitavit omnia mœnia ejus, dissipavit munitiones ejus, et replevit in filia Juda humiliatum et humiliatam.

6. VAV. Et dissipavit quasi hortum tentorium suum; demolitus est tabernaculum suum. Oblivioni tradidit Dominus in Sion festivitatem et sabbatum; et in opprobrium, et in indignationem furoris sui, regem et sacerdotem.

3. GHIMEL. Il a brisé dans le transport de sa fureur toute la force d'Israël; il a retiré sa main droite de devant l'ennemi, et il a allumé dans Jacob comme un feu dévorant dont la flamme a couru de toutes parts.

4. DALETH. Il a tendu son arc comme un ennemi; il a affermi sa main droite comme un homme qui attaque; il a tué tout ce qu'il y avait de beau dans la tente de la fille de Sion; il a répandu sa colère comme un feu.

5. Hé Le Seigneur est devenu comme un ennemi; il a renversé Israël; il a fait tomber toutes ses murailles; il a détruit ses remparts, et il a rempli d'humiliation les hommes et les femmes, dans le sein de la fille de Juda.

6. VAV. Il a renversé sa tente comme un jardin qu'on détruit; il a démoli son tabernacle; le Seigneur a fait oublier dans Sion les fêtes et les jours de sabbat; il a livré les rois et les prêtres à l'opprobre et à l'indignation de sa fureur.

COMMENTAIRE

pétuelle; Sédécias aveuglé, mis dans les fers, mené en captivité, et jeté en prison, après avoir essuyé les plus sanglants reproches, et avoir vu de ses yeux ses enfants mis à mort en sa présence. Des princes de Juda, les uns, comme Daniel et ses compagnons, furent réduits à servir comme eunuques, dans le palais de Nabucodonosor; d'autres furent mis à mort; d'autres réduits à la dernière misère. Voilà ce que Jérémie appelle *profaner le royaume et les princes de Juda*. Les Septante (1): *Profaner les rois et les princes de Juda*.

י. 3. CONFREGIT OMNE CORNU ISRAEL. *La corne d'Israël* signifie sa gloire, sa grandeur, son élévation, sa force; les deux royaumes d'Israël et de Juda (2); ou la dignité royale, les princes d'Israël (3); ou enfin les forteresses, les villes du pays (4).

AVERTIT RETRORSUM DEXTERAM SUAM A FACIE INIMICI. Lorsque les Chaldéens ont paru, et qu'ils nous ont attaqués, le Seigneur a retiré sa main de nous; il nous a refusé son secours et sa protection; il nous a abandonnés dans notre plus pressant besoin. Au lieu de nous prêter le secours tout-puissant de son bras, il a bandé son arc contre nous: verset 4. *Tetendit arcum suum quasi inimicus*. Il a appesanti sur nous sa main vengeresse, comme un ennemi redoutable: *Firmavit dexteram suam quasi hostis*. Il s'est joint à nos ennemis, et a favorisé leur entreprise, par le secours qu'il leur a donné.

י. 5. PRÆCIPITAVIT OMNIA MÆNIA EJUS. L'hébreu (5): *Il a englouti tous ses palais*; les Septante (6): *Toutes ses tours*, ou ses palais. Jérémie, dans ses Lamentations, emploie assez souvent le

verbe englotir, abimer; parce qu'il est extrêmement significatif, et que, dans les grandes douleurs, les expressions sont vives, hyperboliques, et quelquefois outrées.

REPLEVIT IN FILIA JUDA HUMILIATUM ET HUMILIATAM. Il a rempli Juda et Jérusalem de malheureux et de malheureuses; nul sexe et nulle condition n'ont été exempts des maux dont Juda a été accablé. L'hébreu (7): *Il a multiplié dans la fille de Juda l'affliction et la douleur*. Les Septante (8): *Il a multiplié à la fille de Juda l'humiliée et l'humiliée*. Il a permis que, dans Juda, il y eût maintes personnes humiliées. Il a humilié et affligé un nombre infini de filles de Juda. Cette expression, *humilier la fille de Juda*, signifie quelquefois autre chose qu'une simple affliction; elle se prend pour l'outrage fait à l'honneur d'une personne libre. *Mulieres in Sion humiliaverunt, et virgines in civitatibus Juda*, dit plus bas Jérémie (9). Et un peu après (10): *Adolescentibus impudice abusi sunt*. Ce qui peut servir à expliquer la Vulgate, et ceux des exemplaires grecs qui lisent les deux genres, *humiliatum et humiliatam*.

י. 6. DISSIPAVIT QUASI HORTUM TENTORIUM SUUM. Il a ruiné son propre temple; il a permis que les Chaldéens le profanassent, et y missent le feu, comme on abandonne et qu'on détruit ces huttes de jardins, que l'on n'y avait faites que pour conserver les fruits. On les abat, dès que le fruit est enlevé. Autrement: Il a abandonné son temple au pillage et à l'insolence du soldat, comme un jardin dont on a abattu les haies, et où chacun prend, arrache, détruit comme il lui plaît. Ou bien: Il a abattu son temple, comme on abat les murailles d'un jardin. Enfin: Il a permis le

(1) Ἐ'ὄσθ'ἡλωσε βασιλέας αὐτῆς, καὶ ἄρχοντα; αὐτῆς.

(2) *Paschas. Raban. Vat.*

(3) *Origen. Theodoret. Bonavent. Hugo. Grol.*

(4) *Costr. Sanct.*

(5) בלע כל ארבותיה

(6) Κατεποντίσε πάσας τὰς βάρεις αὐτοῦ.

(7) ירבו בכח יהודה תאניה ואניה

(8) Ἐ'πλήθυνεν τῆ θυγατρὶ Ἰούδα ταπεινούμενην, καὶ ταπεινούμενην. *Comp. plut. Ταπεινούμενον, καὶ ταπεινούμενην. Ut Vulg. Ita et Theodoret. et Alexandri.*

(9) *Thren. v. 11.*

(10) *Ibid. ῥ. 13.*

7. ZAIN. Repulit Dominus altare suum, maledixit sanctificationi suæ; tradidit in manu inimici muros turrium ejus: vocem dederunt in domo Domini sicut in die solemni.

8. HETH. Cogitavit Dominus dissipare murum filiæ Sion; tetendit funiculum suum, et non avertit manum suam a perditione; luxurque antemurale, et murus pariter dissipatus est.

7. ZAIN. Le Seigneur a rejeté son autel; il a maudit son sanctuaire: il a livré entre les mains de ses ennemis les murs de ses tours; et ils ont jeté des cris de joie dans la maison du Seigneur comme dans une fête solennelle.

8. HETH. Le Seigneur a résolu d'abattre la muraille de la fille de Sion; il a tendu son cordeau, et il n'a point retiré sa main que tout ne fût renversé; le boulevard est tombé d'une manière déplorable, et le mur a été détruit de même.

COMMENTAIRE

ravage de son temple, qui devait être comme son jardin de délices, et le lieu de ses complaisances. Les Septante (1): *Il a ouvert son tabernacle comme une vigne*. Le psalmiste disait dans le même sens (2): *Seigneur, pourquoi avez-vous détruit la muraille de votre vigne, en sorte que tous les passants en cueillent impunément le raisin, et que le sanglier de la forêt y fait un dégât irréparable?* Et Isaïe (3): *Je vais vous montrer ce que je ferai à ma vigne; j'arracherai la haie qui la ferme, et elle sera livrée en proie; je démolirai sa muraille, et elle sera foulée aux pieds des passants; je la laisserai déserte et inculte, etc.*

OBLIVIONI TRADIDIT DOMINUS IN SION FESTIVITATEM, ET SABBATUM. On n'y célébrera plus, comme autrefois, les fêtes et les sabbats. Les Juifs, dans leur captivité, ne laissèrent pas d'observer le sabbat et les jours de fêtes, quant au repos corporel; mais non pas quant aux sacrifices, aux assemblées, et aux autres cérémonies qui se pratiquaient dans le temple.

TRADIDIT IN OPPROBRIUM REGEM ET SACERDOTE M. Le roi Sédécias, et le grand prêtre Saraïas furent pris et menés à Réblatha, devant Nabucodonosor. On les y traita avec la dernière indignité. Le grand prêtre fut mis à mort; et le roi, après avoir vu égorger ses enfants et les princes de sa maison, fut aveuglé et chargé de chaînes, pour être conduit en prison perpétuelle à Babylone (4).

ÿ. 7. MALEDIXIT SANCTIFICATIONI SUÆ. Depuis que les rois impies Achaz, Ammon et Manassé eurent profané le temple, en y plaçant des idoles, Dieu regarda son sanctuaire comme un lieu impur et déshonoré. Il résolut dès lors de le livrer aux nations, et de donner à son peuple ingrat des marques éclatantes de son indignation. Il traita son temple comme une chose maudite et abominable. Le verbe *maudire*, en hébreu, a une signification aussi étendue que, dans un sens contraire, le verbe *bénir*. Ce dernier verbe se prend pour faire du bien, accorder une grâce, souhaiter toute

sorte de bonheurs et de prospérités. *Maudire* se prend, au contraire, pour souhaiter du mal, faire des imprécations, punir, châtier, traiter avec indignation, avec mépris, avec horreur, etc.

TRADIDIT IN MANU INIMICI MURUS TURRIUM EJUS. *Il a livré entre les mains de l'ennemi les murs de ses tours; ou plutôt, ses murs et ses tours; ou, ses murailles flanquées de tours*. L'hébreu (5): *Il a enfermé dans les mains de l'ennemi les murs de ses palais*. L'ennemi a brûlé et démoli les palais des rois de Juda. Les Septante se sont servis ici et au verset 5 du mot βῆρις, qui signifie un palais, une grande maison en forme de tour. C'est ce qui a obligé saint Jérôme à conserver le mot de *tours*, au lieu de *palais*, ici, et au verset 5.

VOCEM DEDERUNT IN DOMO DOMINI, SICUT IN DIE SOLEMNI. Les Chaldéens ont jeté des cris de joie, à cause de leur victoire, dans le temple du Seigneur, comme les Juifs avaient coutume d'en jeter aux jours de fête. Alors tout retentissait du son des instruments, ou des voix des chantres et du peuple, qui louaient le Seigneur. Mais, dans cette triste conjoncture, l'on entendit le son des trompettes et des cris militaires, qui insultaient à notre malheur, et qui blasphémaient contre Dieu. Cette opposition fait ici un effet admirable.

ÿ. 8. TETENDIT FUNICULUM SUUM. *Il a tendu son cordeau*, pour démolir les murs de Jérusalem, et pour en aplanir le terrain; comme une butte qu'on met au niveau, en sorte qu'il n'en paraisse pas le moindre vestige. Isaïe (6) prédit presque dans les mêmes termes la ruine de l'Idumée: *Extenditur super eam mensura, ut redigatur ad nihilum; et perpendicularum in desolationem*. Ailleurs (7), l'Écriture menace Jérusalem de l'aplanir avec le niveau de Samarie; c'est-à-dire, de la réduire au même état que cette capitale du royaume d'Israël: *Extendam super Jerusalem juniculum Samaritæ*. Théodoret croit que *tendre le cordeau*, est mis pour rendre une justice exacte, faire tout avec règle et équité.

(1) Διεπέτασεν ὡς ἄμπλον τὸ σικηρόμα αὐτοῦ.

(2) Psal. LXXIX. 13

(3) Isai. v. 5.

(4) IV. Reg. XXIV. 21. et Jerem. LII. 10. 11.

(5) ה'סניר ביד אייב חופס אררבותיה בארסון אַותִישׁ.

(6) Isai. XXXIV. 11.

(7) IV. Reg. XXI. 13.

9. TETH. Defixæ sunt in terra portæ ejus, perdidit et contrivit vectes ejus ; regem ejus et principes ejus in gentibus : non est lex, et prophetæ ejus non invenerunt visionem a Domino.

10. IOD. Sederunt in terra, conticuerunt senes filiæ Sion ; consperserunt cinere capita sua, accincti sunt ciliciis ; abjecerunt in terram capita sua virgines Jerusalem.

9. TETH. Ses portes sont enfoncées dans la terre ; il en a rompu et brisé les barres : il a banni son roi et ses princes parmi les nations ; il n'y a plus de loi ; et ses prophètes n'ont plus trouvé de vision dans le Seigneur.

10. IOD. Les vieillards de la fille de Sion se sont assis sur la terre et demeurent dans le silence ; ils ont couvert leur tête de cendre, ils se sont revêtus de cilices ; les vierges de Jérusalem tiennent leur tête baissée vers la terre.

COMMENTAIRE

LUXITQUE ANTEMURALE, ET MURUS PARITER DISSIPATUS EST. Jérémie anime tout ce qu'il fait paraître dans son cantique de deuil. La ville, le temple, le pays, la terre, les murs, tout parle, tout est vivant. L'avant-mur était une simple muraille sans terrasse, sur le bord du fossé, et devant la grosse muraille de la ville. Quelquefois, c'était un fossé avec des palissades, des terrasses et des redoutes (1). Ammien Marcellin (2) : *Erumpentibus recursus ad mœnia tuior, vallumque anlemuranum cespilibus fullum insidiantes ab omni discrimine defendebat*. On raconte (3) qu'Alexandre le Grand, à la mort d'Éphestion, ne se contenta pas des larmes de toute l'armée ; il voulut que les chevaux mêmes et les murailles des villes en fissent le deuil ; il fit couper le crin des chevaux, et abattre les créneaux des murailles. Les murs de Jérusalem pleuraient d'une manière plus douloureuse, puisqu'ils étaient abattus et rasés au niveau du sol.

ÿ. 9. DEFIXÆ SUNT IN TERRA PORTÆ EJUS. Ses portes sont enfoncées dans la terre ; ou bien, elles sont comme ensevelies sous les ruines des murs et des maisons renversés (4). Les rabbins soutiennent que les portes du temple furent englouties dans la terre, par un miracle, pour les dérober à l'avarice et aux insultes des Chaldéens. Mais ce sont les rabbins qui le disent.

REGEM EJUS ET PRINCIPES EJUS IN GENTIBUS. Il y avait à Babylone deux rois de Juda : Sédécias et Jéchonias. Les princes de la maison royale n'étaient guère mieux traités que les autres captifs. Les uns étaient à la cour en qualité de serviteurs ; les autres, confondus dans la foule, portaient tout le poids de la servitude.

NON EST LEX. On ne peut plus observer la plupart des lois cérémonielles. Plus d'autel, plus de sacrifices, plus d'assemblées de religion dans le temple ; plus de solennités, plus de culte public. Nos princes, nos juges, nos prêtres, en captivité, ne peuvent plus nous conduire suivant nos lois.

Enfin *plus de loi*, plus d'instruction publique, plus de lecture de la loi dans les assemblées. Quelques auteurs l'expliquent ainsi (5) : Les lois ont été méprisées, les prophètes n'ont point été écoutés, etc. Toutes ces explications n'ont rien qu'on ne puisse approuver.

PROPHETÆ EJUS NON INVENERUNT VISIONEM A DOMINO. Quelques commentateurs (6) l'entendent des faux prophètes qui, sans avoir reçu l'inspiration, publiaient des prophéties, comme venant du Seigneur. Mais il est plus naturel de dire que, dans le dernier malheur de Jérusalem, le Seigneur fit tarir la source de ses faveurs et de ses consolations sur son peuple. Il ne se communiqua plus aux prophètes, et il demeura dans le silence de l'indignation. En effet, nous ne voyons pas que Jérémie ait parlé dans cette fâcheuse circonstance ; et quelque temps après, lorsque Godolias eut été mis à mort, et que tout le peuple, désirent aller en Égypte, eut demandé au prophète la volonté de Dieu, Jérémie fut dix jours à prier, avant que le Seigneur lui répondit, et lui rendit l'esprit de prophétie (7). Daniel et Ézéchiël étaient au-delà de l'Euphrate, et comme s'ils n'eussent point été inspirés à l'égard des Juifs de la terre de Juda. Au sens spirituel, c'est un épouvantable malheur d'être privé de la parole de Dieu.

ÿ. 10. SEDERUNT IN TERRA, etc. Ils sont demeurés dans le silence, ils ont couvert leurs têtes de cendre, ils se sont revêtus de cilices ; marques de deuil ordinaires parmi les Juifs (8) et les autres peuples. Spectacle touchant, de voir des vieillards vénérables accablés de douleur ; ou même des juges, des magistrats, des anciens, des hommes de distinction assis dans la poussière, couverts d'habits de deuil, et ayant de la cendre sur leurs cheveux blancs (9) :

Canitiem multo deformat pulvere.

ABJECERUNT IN TERRAM CAPITA SUA VIRGINES JERUSALEM. Les filles de Jérusalem ont mis leurs

(1) Voyez Isidor. *Origin*.

(2) *Ammiam. lib. xxi.*

(3) *Plutarch. in Pelopida. Ælian. Var. lib. vii.*

(4) Voyez *Jerem. xiv. ii. Luxit Judæa, et portæ ejus obscuratæ sunt in terra.*

(5) *Theodoret. Bonav. Raban. Dionys. Valab. Chaldæus.*

(6) *Theodoret. hic. et alii sup. citati. Vide et ÿ. 14. et Sanct. hic.*

(7) *Jerem. xlii. 7.*

(8) *Vide iii. Reg. xxi. 27. - Job. xlii. 6. - Jerem. vi. 26. et alibi passim.*

(9) *Virgil. Æneid. x. Vide et Homer. Iliad. xviii. 42c.*

11. CAPH. Defecerunt præ lacrymis oculi mei, conturbata sunt viscera mea ; effusum est in terra jecur meum super contritione filie populi mei, cum deficeret parvulus et lactens in plateis oppidi.

12. LAMED. Matribus suis dixerunt : Ubi est triticum et vinum ? cum deficerent quasi vulnerati in plateis civitatis, cum exhalarent animas suas in sinu matrum suarum.

13. MEM. Cui comparabo te, vel cui assimilabo te, filia Jerusalem ? Cui exæquabo te, et consolabor te, virgo, filia Sion ? Magna est enim velut mare contritio tua ; quis medebitur tui ?

14. NUX. Prophetæ tui viderunt tibi falsa et stulta ; nec aperiebant iniquitatem tuam, ut te ad pœnitentiam provocarent, viderunt autem tibi assumptiones falsas, et ejectiones.

11. CAPH. Mes yeux se sont affaiblis à force de verser des larmes ; le trouble a saisi mes entrailles ; mon cœur s'est répandu sur la terre en voyant la ruine de la fille de mon peuple, en voyant les petits enfants et ceux qui étaient encore à la mamelle tomber morts dans les places de la ville.

12. LAMED. Ils disaient à leurs mères : Où est le blé ? où est le vin ? lorsqu'ils tombaient dans les places de la ville, comme s'ils eussent été blessés à mort, et qu'ils rendaient leurs âmes entre les bras de leurs mères.

13. MEM. A qui vous comparerai-je, ô fille de Jérusalem ? à qui dirai-je que vous ressemblez ? Où trouverai-je quelque chose d'égal à vos maux ? et comment vous consoleraï-je, ô vierge fille de Sion ? Le débordement de vos maux est semblable à une mer : qui vous donnera quelque remède ?

14. NOUN. Vos prophètes ont eu pour vous des visions fausses et extravagantes ; et ils ne vous découvriraient point votre iniquité, pour vous exciter à la pénitence ; mais ils ont vu pour vous des rêveries pleines de mensonges et la fuite de vos ennemis.

COMMENTAIRE

têtes dans la poussière, dans l'excès de leur douleur. Les Septante (1) : *Ils ont fait asséoir à terre les princesses dans Jérusalem.*

ŷ. 11. EFFUSUM EST IN TERRA JECUR MEUM. Le prophète semble marquer le vomissement causé par le chagrin. La douleur peut causer cet effet. Les Septante (2) : *Ma gloire est répandue sur la terre.* Grotius croit que le foie signifie les désirs, parce que les anciens mettaient dans le foie le siège des désirs. Mais la première explication est plus naturelle (3). Job s'est servi d'une expression pareille (4), pour marquer une chute réelle des viscères : *Il m'a attaqué, et percé de lances : il m'a blessé dans les côtes, et mon foie a été répandu par terre.* Mais ici, il ne s'agit que des effets d'une violente douleur. Peut-être que tout ce que dit Jérémie en cet endroit, n'est qu'une figure pour exprimer qu'il a le cœur, les entrailles, brisés de douleur ; à peu près comme Virgile a dit en parlant de l'envie (5) :

. . . Invidia rumpantur ut ilia Codro.

ŷ. 12. MATRIBUS SUIS DIXERUNT. C'est une image touchante de l'état tragique où était Jérusalem durant le siège, lorsque les enfants mouraient de faim entre les bras de leurs mères. Le prophète compare ici l'effet mortel de cette famine à un coup d'épée qui blesse mortellement, et il dit que ces enfants épuisés et tout languissants, criant la faim et demandant à leurs mères où était le blé et le vin qui pouvaient les empêcher de mourir, tombaient morts tout d'un coup, de même que s'ils eussent été percés d'une épée.

On ne conçoit pas si aisément ces effets funestes de la famine spirituelle des âmes, qui naît

de cette privation de la loi et des prophètes dont nous venons de parler. Mais elle n'en est que plus redoutable, pour être plus insensible. Les coups qu'elle donne et les chutes qu'elle cause ne sont point l'objet de nos sens, mais de notre foi. Combien, en effet, y en a-t-il, parmi les enfants de l'Église, qui meurent de cette faim et de cette langueur spirituelles, près du sein de cette divine Mère ; et qui, mourant de la sorte, sans le sentir, ne disent point, comme les enfants des Israélites : *Où est le blé, où est le vin ?* Ils ressemblent à cet homme dont il est parlé dans l'Écriture (6), qui se regardait comme riche et comblé de biens, et comme n'ayant besoin de rien, quoiqu'il fût pauvre, aveugle et nu, et très misérable. Mais ces paroles peuvent encore représenter ce qui se passe à leur mort, et les sentiments où ils se trouvent, lorsque, semblables à ces vierges folles de l'Évangile, qui, manquant d'huile, en demandaient aux vierges sages, ils songent aussi trop tard à demander où est le blé et le vin qui leur manquent alors ; ce pain de l'Esprit et de la parole de Dieu, dont ils ont toujours négligé de se nourrir, et qui leur est nécessaire comme à Élie, pour arriver jusqu'à la montagne (7), ce vin tout spirituel et tout divin, qui remplit de force le cœur de l'homme.

ŷ. 13. MAGNA EST VELUT MARE CONTRITIO TUA. Un océan de maux, un déluge de douleurs, une mer d'afflictions expriment bien ce qu'on veut dire. Une explication ne ferait que les affaiblir.

ŷ. 14. PROPHETÆ TUI VIDERUNT TIBI FALSA, ET STULTA. Fille de Jérusalem, vos faux prophètes vous ont trompée par leurs vaines prédictions ;

(1) Κατάγαγον εἰς γῆν ἀρητιγυῶς παρθένους ἐν Ἱερουσαλήμ.

(2) Ἐξέσπυζόντων εἰς γῆν ἡ δόξα μου. Ils ont lu *cebodi* au lieu de *cebédi*.

(3) *Ita Jun. Piscat. Angl. Glassius.*

(4) *Job. xvi. 14.*

(5) *Eccl. vii. Vide Sanct. hic.*

(6) *Apoc. iii. 17.*

(7) *iii. Reg. xix. 8.*

15. SAMECH. *Plauserunt super te manibus omnes transcurrentes per viam; sibilaverunt et moverunt caput suum super filiam Jerusalem: Hæccine est urbs, dicentes, perfecti decoris, gaudium universæ terræ?*

16. PHE. *Aperuerunt super te os suum omnes inimici tui; sibilaverunt, et fremuerunt dentibus; et dixerunt: Devorabimus; en ista est dies quam expectabamus; invenimus, vidimus.*

17. AIN. *Fecit Dominus quæ cogitavit; complevit sermonem suum, quem præceperat a diebus antiquis; destruxit, et non pepercit, et lætificavit super te inimicum, et exaltavit cornu hostium tuorum.*

15. SAMECH. Tous ceux qui passaient par le chemin ont frappé des mains en vous voyant; ils ont sifflé d'étonnement; ils ont branlé la tête sur la fille de Jérusalem, en disant: Est-ce là cette ville d'une beauté si parfaite, qui était la joie de toute la terre?

16. PÉ. Tous vos ennemis ont ouvert la bouche contre vous; ils ont sifflé, ils ont grincé des dents, et ils ont dit: Nous la dévorerons; voici ce jour que nous attendions; nous l'avons trouvé, nous l'avons vu.

17. AÏN. Le Seigneur a fait ce qu'il avait résolu: il a accompli ce qu'il avait arrêté depuis longtemps; il a détruit et il n'a pas épargné: il vous a rendue un sujet de joie à vos ennemis; et il a relevé la force de ceux qui vous haïssaient.

COMMENTAIRE

ils vous ont flattée d'un bonheur chimérique; ils vous ont promis une prochaine délivrance. Voilà les beaux effets de leurs promesses. Ils ne vous parlaient que de menaces contre vos ennemis: *Viderunt assumptiones falsas, et ejectiones*. A les entendre, vous deviez mettre en fuite ces fiers ennemis. Le terme hébreu (1) *massôlâ* signifie ordinairement des prédictions menaçantes et fâcheuses. Vos faux prophètes vous faisaient de fausses prophéties, qui ne devaient aboutir qu'à vous chasser de votre patrie (2), ou à vous éloigner de votre devoir: *Assumptiones et ejectiones*.

NEC APERIEBANT INIQUITATEM, UT TE AD PENITENTIAM PROVOCARENT. L'hébreu (3): *Ils n'ont point découvert votre iniquité, pour vous rappeler de votre exil, ou pour détourner votre captivité; pour vous empêcher de tomber dans l'état malheureux où vous vous trouvez aujourd'hui*. Si, au lieu de vous flatter d'espérances trompeuses, ils eussent voulu vous découvrir les plaies de votre âme, vous auriez fait pénitence, et vous auriez détourné de votre tête la tempête qui vous a enfin écrasée.

Ÿ. 15. PLAUSERUNT SUPER TE MANIBUS, etc. Jérémie marque souvent (4) ces mêmes signes d'insulte et de moqueries: frapper des mains, siffler, grincer des dents, etc. Ce dernier verbe est moins commun dans ce prophète; mais il est assez ordinaire ailleurs (5), pour un signe de fureur, d'insulte, de moquerie.

Ÿ. 16. APERUERUNT SUPER TE OS SUUM. Ils se sont moqués de votre disgrâce, en ouvrant la bouche avec un air railleur, et en tirant la langue contre vous; comme ceux dont parle le Psalmiste (6): *Mes ennemis ont ouvert la bouche contre moi; ils ont dit: Ha, ha, nous l'avons vu*. Et Isaïe

reproche aux méchants (7) d'insulter les hommes de bien, en ouvrant la bouche, en tirant la langue, etc. *Super quem lusistis? Super quem dilatistis os, et ejecistis linguam?* Ouvrir la bouche, se prend aussi quelquefois pour parler d'une manière pleine de hauteur et de fierté.

On a dit dans la préface que ce cantique est acrostyche, et que chaque couplet commence par une lettre, suivant leur ordre alphabétique: mais il est à remarquer qu'ici cet ordre est renversé, et que le *Pé* est mis avant le *Aïn*, contre l'ordre de l'alphabet hébreu. Voyez ce que nous en avons dit dans l'introduction.

Ÿ. 17. COMPLEVIT SERMONEM QUEM PRÆCEPERAT A DIEBUS ANTIQUIS. Le prophète Michée, dès le temps d'Ézéchias, avait prophétisé que Sion serait labourée comme un champ (8). La prophétesse Holda, sous le règne de Josias, prédit à ceux que ce prince avait envoyés pour la consulter, que le Seigneur allait faire tomber sur Jérusalem (9) tous les maux qu'il avait lus dans le livre de la loi; c'est-à-dire, dans le Deutéronome (10), où il semble en effet que Moïse ait eu en vue les derniers malheurs de Juda: Par exemple en cet endroit (11): *Le Seigneur fera marcher contre vous une nation étrangère, et venue des extrémités du monde. Elle fondra sur vous comme un aigle avec impétuosité: Un peuple qui parle un langage inconnu; une nation insolente, et qui n'a nulle considération ni pour le vieillard, ni pour le petit enfant... Il détruira ces hautes murailles et ces forteresses, dans lesquelles vous avez mis votre confiance. Vous mangerez le fruit de vos entrailles, et vous vous rassasierez de la chair de vos fils et de vos filles, etc.* Voyez aussi *Levit. xxvi. 14. 15. et suiv.* où l'on trouve à peu près les mêmes me-

(1) *מסולא* Les Septante: *Ἀήματα μάταια καὶ ἐξώματα*.

(2) *Sanct. n. 56. Strigel. Pisc.*

(3) *נא גור על עונך להשגות שבתך* Les Septante: *Ὁὐκ ἀπεκάλυψαν ἐπὶ τὴν ἀδικίαν σου, τοῦ ἀποστρέψαι τὴν αἰχμαλωσίαν σου*.

(4) *Vide Jerem. xviii. 16; xix. 8; xxv. 9. 18; xxxix. 18; li. 37.*

(5) *Job. xvi. 10. - Psal. xxxiv. 16; cxi. 10. - Act. vii. 54.*

(6) *Psal. xxxiv. 21.*

(7) *Isai. lvii. 4.*

(8) *Jerem. xxvi. 18.*

(9) *ii. Par. xxxiv. 24.*

(10) *Deut. xxviii. 15. 16. et seq.*

(11) *Ibid. Ÿ. 49.*

18. SADE. Clamavit cor eorum ad Dominum super muros filiæ Sion : Deduc quasi torrentem lacrymas per diem et noctem ; non des requiem tibi, neque taceat pupilla oculi tui.

19. CAPH. Consurge, lauda in nocte in principio vigiliarum ; effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini ; leva ad eum manus tuas pro anima parvulorum tuorum, qui defecerunt in fame in capite omnium compitorum.

18. TSADÉ. Leur cœur a crié vers le Seigneur sur la ruine des murailles de la fille de Sion. Laissez couler jour et nuit un torrent de larmes ; ne vous donnez point de relâche ; et que la prunelle de votre œil ne se taise point.

19. KOPH. Levez-vous, faites retentir vos cris dès le commencement des veilles de la nuit ; répandez votre cœur comme de l'eau devant le Seigneur ; élevez vos mains vers lui pour l'âme de vos petits enfants, qui sont tombés morts de faim à tous les coins des rues.

COMMENTAIRE

naces. Nous ne parlons point de celles d'Isaïe, de Jérémie, et d'Ézéchiël, parce qu'elles n'étaient pas si anciennes.

ŷ. 18. CLAMAVIT COR EORUM AD DOMINUM, SUPER MUROS FILIÆ SION. Les Juifs ont crié vers le Seigneur, voyant la désolation des murailles de Sion. Ils se sont exhortés mutuellement à s'humilier devant Dieu, à la vue de la ruine de leur patrie. L'hébreu (1) : *Leur cœur a crié vers le Seigneur : O mur de la fille de Sion, pleurez jour et nuit, et que vos larmes coulent comme un torrent.* Les Septante (2) ont suivi ce sens. On a déjà vu plus haut, que Jérémie donne du sentiment aux murailles de Jérusalem, qu'il les fait pleurer et s'affliger de leur propre chute. Ici, il les exhorte à répandre des torrents de larmes : *Deduc quasi torrentem lacrymas, ... neque taceat pupilla oculi tui* : Que la prunelle de votre œil ne cesse point de pleurer. Il suppose que les larmes viennent du fond de l'œil ; ce qui est contraire aux découvertes des anatomistes, qui mettent la source des larmes dans des glandes situées au coin de l'œil. Mais les prophètes parlent souvent comme le peuple, pour se mettre à sa portée. Jérémie dit que *la prunelle de l'œil ne se tait point*, qu'elle ne cesse de pleurer. *Se taire*, se met quelquefois pour demeurer en repos.

ŷ. 19. LAUDA IN NOCTE, IN PRINCIPIO VIGILIARUM. C'est une exhortation à Jérusalem assiégée ; car Jérémie lui parle et la fait parler, tantôt comme une ville déjà ruinée, tantôt comme subsistante encore, et environnée des maux et des dangers du siège. Levez-vous, Sion ; louez le Seigneur depuis le commencement des veilles de la nuit jusqu'au matin ; tâchez de fléchir la rigueur de votre Juge, et d'attirer sa compassion sur vos enfants, qui languissent et qui expirent si malheureusement de faim à la tête de vos rues : *Pro anima parvulorum tuorum, qui fame pereunt in capite omnium compitorum.*

Ce que le prophète disait à Jérusalem, ou aux pauvres qui étaient restés après sa ruine, pouvait paraître assez inutile, puisque ces petits enfants dont il parle étant morts, ils ne pouvaient pas

leur rendre la vie. Mais cependant il les exhorte à lever leurs mains vers Dieu, à l'occasion de la mort de ces enfants, pour le toucher de compassion à l'égard d'eux-mêmes, par la vue d'une affliction si déplorable. Il veut qu'ils profitent de tous ces malheurs pour le louer dans ces effets adorables de sa justice. Il les avertit de ne point s'endormir dans le temps d'une si grande désolation, et il les presse de se lever dès le commencement de la veille de la nuit, pour verser des torrents de larmes, et pour répandre leur cœur comme de l'eau en sa présence ; c'est-à-dire, pour lui découvrir avec une entière sincérité, tout ce qu'il y avait de plus caché au fond de leurs âmes.

Baucoup de personnes pleurent dans la douleur des grandes afflictions ; mais très peu de gens louent le Seigneur dans ces rencontres. Le chagrin et le désespoir en empêchent plusieurs de dormir ; mais il ne s'en trouve guère qui se lèvent, qui songent alors à répandre, selon le conseil du saint prophète, leur cœur devant Dieu, pour lui exposer, comme à leur père, leurs besoins, et, comme à leur médecin suprême, leurs maladies. Qu'on serait heureux si l'on se sentait autant touché de la chute et de la mort de son âme, que ces Juifs l'étaient de la perte de ces enfants, qu'une faim cruelle avait enlevés du monde. Car ce n'était pas seulement à ces anciens Juifs que Jérémie s'adressait ; mais il parlait en leur personne, par cet esprit prophétique dont il était animé, à tous ceux qui, étant tombés dans les malheurs spirituels, dont les leurs étaient une image, auraient besoin, dans la suite de tous les siècles, de répandre des torrents de larmes, et d'exposer humblement aux yeux de Dieu, dans l'amertume de leur cœur, toutes leurs iniquités. Levez-vous donc, vous tous qui êtes tombés ; rendez à Dieu une vraie louange, en confessant votre misère, en adorant sa justice, et en implorant sa miséricorde. Que votre cœur ne soit point comme resserré au-dedans de vous ; mais que l'ardeur de l'amour divin le fasse couler comme l'eau, pour se répandre dans le sein de Dieu qui lui tend les bras, et qui l'invite à la pénitence. Et qu'enfin le

(1) צעק לבם אל אדני הובט בת ציון הורידו כחל רבעה ; יום ולילה ;

(2) Ἐβόησεν καρδία αὐτῶν πρὸς Κύριον· τείλη θυματρός Σιών καταγαγέτω ὡς χειμάρρους δάκρυα. Ἡμέρας καὶ νυκτός, etc.

20. RES. Vide, Domine, et considera quem vindemia-veris ita. Ergone comedent mulieres fructum suum, parvulos ad mensuram palmæ? Si occiditur in sanctuario Domini sacerdos et propheta?

21. SIN. Jacuerunt in terra foris puer et senex; virgines meæ et juvenes mei ceciderunt in gladio: interfecisti in die furoris tui, percussisti, nec misertus es.

22. THAV. Vocasti quasi ad diem solemnem, qui terrerent me de circuito; et non fuit in die furoris Domini qui effugeret, et relinqueretur; quos educavi et enutrivî, inimicus meus consumpsit eos.

20. RESCU. Voyez, Seigneur, et considérez quel est le peuple que vous avez ravagé de cette sorte; est-il donc possible que les mères soient réduites à manger le fruit de leurs entrailles, de petits enfants qui ne sont pas plus grands que la main? Est-il possible que les prêtres et les prophètes soient tués dans le sanctuaire même du Seigneur?

21. SCUX. Les enfants et les vieillards sont étendus sur la terre le long des rues; mes vierges et mes jeunes hommes sont tombés sous l'épée; vous les avez tués au jour de votre fureur; vous les avez frappés sans être touché de compassion.

22. TAV. Vous avez fait venir des gens comme en un jour solennel pour m'épouvanter de toutes parts; il ne s'est trouvé personne qui pût échapper et qui fût excepté dans ce jour de la fureur du Seigneur. Ceux que j'ai nourris et élevés ont été consumés par mes ennemis.

COMMENTAIRE

sentiment de votre faiblesse ne vous décourage pas; mais qu'il vous porte plutôt à lever vos mains vers Celui qui est tout-puissant pour vous fortifier dans votre langueur, et sans lequel vous ne pouvez vous relever de votre chute.

ÿ. 20. CONSIDERA QUEM VINDEMAVERIS ITA. Voyez chapitre 1, 12, et 22, et *Psal.* LXXIX. 13. Ceci est une prière de Jérusalem, et une suite du verset précédent.

ERGONE COMEDENT MULIERES FRUCTUM SUUM. N'aurez-vous pas compassion de l'extrémité où nous sommes réduits? Voulez-vous mettre les mères dans la nécessité de manger leurs propres enfants? C'est qui arriva en effet, comme nous le verrons plus loin (1), et comme Jérémie, Ézéchiël, et, longtemps auparavant, Moïse les en avaient menacés; *Jerem.* XIX. 9. *Ezech.* V. 10. *Deut.* XXVIII. 53.

PARVULOS AD MENSURAM PALMÆ. Quelques exégètes traduisent l'hébreu (2): *Des enfants qu'on élève*; qui ne sont pas encore suvés. Les Septante (3) de l'édition romaine: *Le cuisinier a fait la vendange; on fera mourir les enfants qui sucent le lait à la mamelle.* L'édition de Complute ne lit que cette dernière partie: *On fera mourir les enfants à la mamelle*; et Théodoret ne lit que la première. Les Septante ont pris le mot hébreu ערלי *'olélim* qui signifie des enfants, pour des vendangeurs, parce que עיל *'alâl* signifie grappiller et ערלו *'oléloth*, les grappes qui restent dans la vigne après la vendange. *Vendangeur* se dit en hébreu בוטר *bôtser*. La traduction de la Vulgate est la plus naturelle. Il paraît dans l'Écriture, que la mesure d'un palme est mise dans un sens proverbial, pour quelque chose de très petit, de la

grandeur de quatre doigts. David dit à Dieu (4): *Seigneur, vous avez fait mes jours de la grandeur d'un palme.* La durée de ma vie n'est que d'un moment. Et Isaïe (5): *Les cieux mesurés avec la main de Dieu, n'ont qu'un palme de long.* Et ici, au verset 22, Sion dit que l'ennemi a consumé les enfants qu'elle a formés de la grandeur d'un palme, et qu'elle a élevés et fait grandir.

SI OCCIDITUR IN SANCTUARIO SACERDOS ET PROPHETA? Voulez-vous livrer Jérusalem et votre temple à l'ennemi; en sorte que vos prêtres et vos prophètes soient égarés au pied de votre autel? Tant de maux, de profanations, de sacrilèges, ne seront-ils pas capables de vous fléchir, ô mon Dieu!

ÿ. 22. VOCASTI QUASI AD DIEM SOLEMNEM, QUI TERRERENT ME. On venait aux fêtes de Jérusalem de toutes les parties du monde. Partout où il y avait des Juifs, il en venait au temple du Seigneur, pour y faire leurs dévotions, et pour y présenter leurs offrandes. L'affluence était toujours considérable; et il y avait bien peu de monarques, qui fussent capables de mettre sur pied d'aussi nombreuses armées. Sion, dans l'excès de sa douleur, compare, quant au nombre, l'armée des Chaldéens qui l'assiégeait, à ces assemblées de religion, qui étaient toujours si grandes et si nombreuses.

QUOS EDUCAVI ET ENUTRIVI, INIMICUS CONSUMPSIT EOS. Les Chaldéens ont mis à mort mes enfants, que j'avais élevés depuis la plus tendre enfance, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de secourir leur patrie. Les Septante (6): *J'ai nourri, j'ai élevé, j'ai multiplié, et l'ennemi a tout consumé.*

(1) *Thren.* IV. 10. Manus mulierum misericordium coxerunt filios suos: facti sunt cibus earum.

(2) ערלי טפהים

(3) Les Septante: Φρονεθησονται νηπια θηλαζοντα μαστους. *Theodoret.* Ε'πιφυλλιδα εποίησε μαγειρος. *Rom. edit.* utrumque habet. Ε'πιφυλλιδα εποίησε μαγειρος, φρονεθησον-

τα: νηπια θηλαζοντα μαστου. Ils ont lu ערלי טפהים cuisiniers, au lieu de ערלי טפהים palmes.

(4) *Psal.* CXCVIII. 6.

(5) *Isai.* XLVIII. 13.

(6) Ε'ζεθρεψα, και επεκρατησα, και επληθυνα, και ο εχθρος παντα συνετελεσε.

CHAPITRE III

Jérémie déplore sa propre misère. Il exhorte les enfants de Juda à retourner au Seigneur. Il expose au Seigneur ses souffrances et annonce la ruine de ses ennemis.

1. ALEPH. Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis ejus.

2. ALEPH. Me minavit; et adduxit in tenebras, et non in lucem.

3. ALEPH. Tantum in me vertit et convertit manum suam tota die.

4. BETH. Vetustam fecit pellem meam et carnem meam, contrivit ossa mea.

5. BETH. Ædificavit in gyro meo, et circumdedit me felle et labore.

1. ALEPH. Je suis un homme qui vois ma pauvreté, étant sous la verge de l'indignation du Seigneur.

2. ALEPH. Il m'a conduit, et il m'a amené dans les ténèbres, et non dans la lumière.

3. ALEPH. Il n'a que tourné et retourné sa main sur moi pendant tout le jour.

4. BETH. Il a fait vieillir ma peau et ma chair; il a brisé mes os.

5. BETH. Il a bâti autour de moi; il m'a environné de fiel et de peines.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. ÈGO VIR VIDENS PAUPERTATEM MEAM, IN VIRGA INDIGNATIONIS EJUS. Ce chapitre est en vers acrostiches, comme les deux précédents; mais il y a trois vers de suite qui commencent par la même lettre, au lieu que, dans les chapitres précédents, il n'y a que le premier mot de chaque couplet, ou du verset. Jérémie parle ici en son nom, et expose tout ce qu'il a souffert pendant le siège, dans la prison, et de la part de ses compatriotes, qui l'ont chargé d'opprobres. Dans tout cela, il parle d'une manière qui convient admirablement à Jésus-Christ, dont il a été un parfait modèle, principalement dans ses souffrances. Il dit donc qu'il est *un homme qui voit sa pauvreté*, son affliction, sa misère; ou plutôt un homme instruit à souffrir, accoutumé aux maux, façonné à la patience, exposé depuis longtemps aux traits de la main de Dieu. C'est la même chose que disait David (1): *Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea*. Et Isäie (2): *Virum dolorum, et scientem infirmitatem*. Caractères qui conviennent éminemment à Jésus-Christ, et qui distinguent ses disciples.

ÿ. 2. ME ADDUXIT IN TENEBRAS, ET NON IN LUCEM. Il faut joindre ceci à ce qui précède: *Avec le bâton de sa colère, il m'a mené* comme on mène un troupeau, *et il m'a conduit dans un lieu ténébreux*, dans l'affliction, dans l'humiliation, *et non dans la lumière*, c'est-à-dire dans la prospérité. Dieu est le pasteur de son peuple; il mène ses serviteurs avec deux bâtons, ou deux houlettes, ainsi que parle Zacharie (3); il a la houlette de la colère, de la justice et de la rigueur;

et la houlette de la douceur et de la miséricorde. Il ne s'est servi, pour me conduire, que de la première; il m'a conduit par les maux, par les traverses, etc. Dans tout ce chapitre, Jérémie parle souvent de ses emprisonnements sous divers termes figurés.

ÿ. 3. TANTUM IN ME VERTIT, ET CONVERTIT MANUM. Il m'a frappé à coups redoublés, sans discontinuer. L'hébreu (4): *Il a reliré sa main, et il l'a changée tout le jour*. Il a retiré la main dont il me protégeait, et il m'a frappé, au lieu de me secourir. Il m'a abandonné au milieu des maux que je souffrais. Nous avons vu au chapitre xxxviii, les cruautés qu'on exerça contre Jérémie dans Jérusalem; et au chapitre xx, les plaintes que ce prophète adresse au Seigneur, au sujet des mauvais traitements qu'il souffrait de la part des Juifs. Nous ne connaissons aucun prophète qui ait plus souffert de persécutions que Jérémie; et on ne peut guère dire qu'il y ait de l'exagération dans ce qu'il en raconte dans ce chapitre.

ÿ. 4. VETUSTAM FECIT PELLEM MEAM. Les afflictions, les peines, les inquiétudes font vieillir, et produisent les rides sur le visage. Jérémie attribue à Dieu ce qui est l'effet de ses peines, parce qu'il regarde Dieu comme la cause première de tout ce qu'il souffrait. Dieu voulait l'éprouver de toutes manières, et nous tracer dans ses souffrances un modèle de celles de son Christ.

ÿ. 5. ÆDIFICAVIT IN GYRO MEO. Il m'a assiégé dans Jérusalem, en sorte que je n'en puis sortir. Les Chaldéens firent une enceinte de murailles et

(1) Psal. lxxxvii. 16.

(2) Isai. liii. 3.

(3) Zach. xi. 7. Assumpsi mihi duas virgas; unam

vocavi decorem, et alteram vocavi funiculum, et pavi gregem, etc.

(4) אך בי ישב יהפך ידו כל היום

6. BETH. In tenebrosis collocavit me, quasi mortuos sempiternos.

7. GHIMEL. Circumædificavit adversum me, ut non egrediar; aggravavit compedem meum.

8. GHIMEL. Sed et cum clamavero, et rogavero, exclusit orationem meam.

9. GHIMEL. Conclusit vias meas lapidibus quadris, semitas meas subvertit.

10. DALETH. Ursus insidians factus est mihi, leo in absconditis.

11. DALETH. Semitas meas subvertit, et confregit me; posuit me desolatam.

12. DALETH. Tetendit arcum suum, et posuit me quasi signum ad sagittam.

13. HE. Misit in renibus meis filias pharetræ suæ.

6. BETH. Il m'a mis dans des lieux ténébreux, comme ceux qui sont morts pour jamais.

7. GHIMEL. Il a bâti une enceinte autour de moi pour m'empêcher de sortir; il a appesanti mes fers.

8. GHIMEL. En vain je crierais vers lui, et je le prierais; il a rejeté ma prière.

9. GHIMEL. Il a fermé mon chemin avec des pierres carrées, il a renversé mes sentiers.

10. DALETH. Il est à mon égard comme un ours en embuscade, comme un lion qui attend dans un lieu caché.

11. DALETH. Il a renversé mes sentiers; il m'a brisé, il m'a laissé dans la désolation.

12. DALETH. Il a tendu son arc, et il m'a mis comme en butte à ses flèches.

13. HÉ. Il a lancé dans mes reins les flèches de son carquois.

COMMENTAIRE

de fossés autour de Jérusalem, afin d'empêcher qu'on ne portât rien dans la ville, et pour l'obliger ainsi de se rendre par famine (1). C'était la manière dont les anciens assiégeaient les places, lorsque la force ouverte ne réussissait pas.

CIRCUMEDIT ME FELLE, ET LABORE. Il m'a abreuvé de fiel, et m'a accablé de travaux. Dieu avait menacé longtemps auparavant les Juifs de Jérusalem, de leur donner à boire de l'eau de fiel (2). Jérémie parle ici au nom des Juifs de Jérusalem. Les Septante (3): *Il m'a saisi par la tête, et j'ai été fatigué*. Le chaldéen: Il a arraché le chef des peuples, et il les a fait tomber en défaillance. Voyez *Job*, xvi, 13: *Tenuit cervicem meam, confregit me, etc.*

ÿ. 6. IN TENEBROSIS COLLOCAVIT ME, QUASI MORTUOS SEMPITERNOS. Il m'a réduit au tombeau, comme un homme mort et enseveli. Jérémie parle de la prison où il fut mis pendant le siège de Jérusalem (4). On le descendit avec des cordes dans une vieille citerne, où il n'y avait plus d'eau, mais de la boue; il y serait bientôt mort, si Abdémélech ne l'en eût tiré, avec la permission de Sédécias. Les morts pour jamais, *quasi mortuos sempiternos*, sont ceux qui sont réellement dans le tombeau, que Salomon (5) appelle *la maison de l'éternité*. Et le Psalmiste, en parlant des riches (6), dit que leurs richesses ne descendront point avec eux dans la terre, et que leur tombeau leur servira de maison pour toujours: *Sepulcra illorum domus eorum in æternum*. Et ailleurs, parlant de ses disgrâces (7): *Le Seigneur m'a mis dans les ténèbres, comme les morts de l'éternité: Collocavit me in obscuris, sicut mortuos sæculi*.

ÿ. 7. CIRCUMÆDIFICAVIT ADVERSUM ME. Voyez les versets 5 et 9.

ÿ. 8. EXCLUSIT ORATIONEM MEAM. Le Seigneur avait dit en plus d'une occasion à Jérémie, de ne plus prier pour les Juifs (8): *Ne priez plus pour ce peuple, et ne vous chargez plus de me présenter leurs supplications et leurs prières, et ne vous opposez point à moi; car je ne vous exaucerai point*.

ÿ. 9. CONCLUSIT VIAS MEAS LAPIDIBUS QUADRIS; SEMITAS MEAS SUBVERTIT. Il a bâti une muraille de pierres de taille dans le lieu de mon passage, et je suis obligé de me détourner, et d'aller chercher un chemin ailleurs; comme un voyageur qui trouve le seul défilé par où il pouvait passer, fermé d'une forte muraille, et qui voit par là tout son voyage retardé, et tous ses plans déroutés. Voyez *Job*. xix. 8.

ÿ. 10. URSUS INSIDIANS FACTUS EST MIHI; LEO IN ABSCONDITIS. Un voyageur qui trouve son chemin bouché, et qui est obligé de chercher des routes détournées, et de suivre des sentiers peu fréquentés (verset 9), est exposé à rencontrer des bêtes féroces. Non seulement le Seigneur m'a mis dans la nécessité de m'écarter de mon chemin; il a encore envoyé contre moi des ours et des lions; c'est-à-dire, des hommes aussi farouches que des ours, et aussi cruels que des lions. On peut aisément appliquer tout cela à Jérémie, ou au peuple juif.

ÿ. 12. POSUIT ME QUASI SIGNUM AD SAGITAM. Dans l'Orient, où l'on avait conservé l'usage de l'arc et des flèches, il y avait près de chaque ville un mur de terre, contre lequel on allait s'exercer à tirer. On a vu dans l'histoire de Jonathas, fils de Saül, que ce prince feignit d'aller s'exercer

(1) Voyez les versets 7 et 9. et *Jerem.* lII. 4. Obsederunt eam, et ædificaverunt contra eam munitiones in circuitu.

(2) *Jerem.* VIII. 14. et IX. 15. Potum dabo eis aquam fellis. *Ila et xxiii. 15. et hic. ÿ. 19.*

(3) Ἐκώλωσεν κεφαλῆν μου, καὶ ἐμόλθησα. *Heb.* שָׁנַר הָרַי

אֲנִי וְהָיָה לִי חַיִּים. *Vide Dcut.* XXI. 18. et *infra* 15.

(4) *Jerem.* XXXVIII. 6. 7.

(5) *Eccle.* XII. 5. Ibi homo in domum æternitatis suæ.

(6) *Psal.* XLVIII. 12.

(7) *Psal.* CXLII. 3.

(8) *Jerem.* VII. 16. *Ila et cap.* IX. 14. et XIV. 11.

14. HE. Factus sum in derisum omni populo meo, canticum eorum tota die.

15. HE. Replevit me amaritudinibus, inebriavit me absinthio.

16. VAV. Et fregit ad numerum dentes meos, cibavit me cinere.

17. VAV. Et repulsa est a pace anima mea; oblitus sum bonorum.

18. VAV. Et dixit: Perii finis meus, et spes mea a Domino.

19. ZAIN. Recordare paupertatis, et transgressionis meæ, absinthii et fellis.

20. ZAIN. Memoria memor ero, et tabescet in me anima mea.

14. HÉ. Je suis devenu le jouet de tout mon peuple, le sujet de leurs chansons pendant tout le jour.

15. HÉ. Il m'a rempli d'amertume; il m'a enivré d'absinthe.

16. VAV. Il m'a rompu les dents, sans m'en laisser une seule; il m'a nourri de cendres.

17. VAV. La paix a été bannie de mon âme; j'ai perdu le souvenir de toute joie.

18. VAV. J'ai dit: C'est fait de moi, et de l'espérance que j'avais dans le Seigneur.

19. ZAIN. Seigneur, souvenez-vous de la pauvreté où je suis, de l'excès de mes maux, de l'absinthe et du fiel dont je suis abreuvé.

20. ZAIN. Je repasserai toujours ces choses dans ma mémoire, et mon âme s'anéantira en elle-même.

COMMENTAIRE

hors de la ville (1), lorsqu'il voulut avertir son ami David des mauvaises dispositions où était Saül à son égard. Jérémie dit donc ici qu'il a été comme en butte à tous les traits du Seigneur. Il ne s'est pas contenté de tirer une fois contre moi; il y a tiré plusieurs fois, comme l'on fait contre un mur destiné à recevoir les coups de tous ceux qui veulent s'exercer. Job (2) s'est servi de la même comparaison: *Posuil me sibi quasi in signum; circumdedit me lanceis suis; convulneravit lumbos meos, etc.* Ce qui revient à ce qui suit: Verset 13. *Misit in renibus meis filias pharetra suæ*: Ils a percé mes reins des filles de son carquois; de ses flèches.

Ÿ. 14. FACTUS SUM CANTICUM EORUM TOTA DIE. Les prophètes étaient sujets à mille insultes de la part de leur peuple. S'ils annonçaient des choses fâcheuses, les princes les maltraitaient, comme perturbateurs du repos public. Si leurs prédictions regardaient une époque plus éloignée, on s'en raillait, et on se moquait d'eux, comme de faux prophètes, parce qu'on ne voyait rien qui répondit à leurs prédictions. Le nombre d'imposteurs et d'enthousiastes, qui contre faisaient les prophètes, attiraient encore sur les hommes vraiment inspirés mille insultes, parce qu'on ne distinguait pas assez les bons des mauvais. On peut voir *Jerem.* xvii. 15. *Ezech.* xii. 22. et *Isaï.* xxviii. 18.

Ÿ. 15. INEBRIAVIT ME ABSINTHIO. Il m'a enivré d'absinthe, de poison, de jus d'une herbe vénéneuse. Voyez *Deul.* xxix. 18.-*Jerem.* ix. 26. ix. 15.

Ÿ. 16. ET FREGIT AD NUMERUM DENTES MEOS. Il m'a rompu les dents, sans m'en laisser une seule; ou, il me les a rompues les unes auprès les autres: *Ad numerum*. L'hébreu (3): *Il m'a fait briser les dents sur la pierre; il m'a couvert de poussière.* Il m'a poussé si rudement, que je suis tombé sur une pierre, et m'y suis cassé les dents; et je me

suis couvert de poussière. Les Septante (4): Il m'a cassé les dents avec de petites pierres, (comme celles qu'on jetait dans l'urne, pour donner sa voix aux assemblées). Il m'a donné à manger un pain si rempli de pierres, que je me suis rompu toutes les dents. On pourrait aussi traduire avec le syriaque: *Il m'a rompu les dents à coups de pierres.* Ces expressions, marquent les maux auxquels Jérémie fut exposé pendant le temps de sa mission; et, dans un sens plus relevé, ceux que le Sauveur eut à souffrir des Juifs pendant sa prédication.

CIBAVIT ME CINERE. Il a mêlé de la cendre dans ma nourriture; il en a jeté dans mon pain. C'est ainsi que le roi prophète (5), dans sa douleur, disait qu'il avait mangé son pain avec la cendre, et trempé sa boisson de l'eau de ses larmes: *Cinere tanquam panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam.* On ne doit pas prendre tout cela dans la rigueur de la lettre.

Ÿ. 18. PERIIT FINIS MEUS, ET SPES MEA A DOMINO. C'est fait de moi, et l'espérance que j'avais au Seigneur s'est évanouie. Ou: *L'espérance que j'avais que le Seigneur finirait bientôt mes maux, s'est évanouie.* L'hébreu (6): *Ma force et mon espérance dans le Seigneur, sont perdues.* Les Septante (7): *Ma victoire et mon espérance dans le Seigneur, ont péri.*

Ÿ. 19. RECORDARE PAUPERTATIS, ET TRANSGRESSIONIS MEÆ. Souvenez-vous de la pauvreté où je suis, et de l'excès de mes maux; ou plutôt: *Souvenez-vous de mon affliction et de ma misère.*

Ÿ. 20. MEMORIA MEMOR ERO, ET TABESCET IN ME ANIMA MEA. Le seul souvenir de tous ces maux, me saisit de douleur et de tristesse. L'hébreu peut recevoir plusieurs sens (8): *Mon âme s'en souviendra, et pensera à elle-même.* Ou bien: *Vous vous en souviendrez, et mon âme se rassurera.*

(1) 1. Reg. xx. 36. 37.

(2) Job. xvi. 11. 14.

(3) ויִשֶׁבַע בְּחַבְּרַת שֵׁנִי הַבְּשִׁישִׁי בַּאֲבֵר

(4) Ἐπέβαλεν ἐφ' ἑσθ' ὀδόντας μου, ἐψομίσατο γέ σποδόν.

(5) Psal. ci. 10.

(6) אָבֵר בְּצַחַת וְהִתְרַחֵתִי בִיָּהָה

(7) Ἀπόλετο τό νόστος μου, καί ἡ ἐλπίς μου ἀπό Κυρίου.

(8) וַיִּזְכֹּר וַתִּשְׁמַח עִי בְּשִׁשִׁי

21. ZAIN. Hæc recolens in corde meo, ideo sperabo.

22. HETH. Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti ; quia non defecerunt miserationes ejus.

23. HETH. Novi diluculo, multa est fides tua.

24. HETH. Pars mea Dominus, dixit anima mea ; propterea expectabo eum.

25. TETH. Bonus est Dominus sperantibus in eum, animæ quærenti illum.

26. TETH. Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.

27. TETH. Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua.

28. JOD. Sedebit solitarius, et tacebit, quia levavit super se.

21. ZAIN. Ce souvenir, que j'entreten-drai dans mon cœur, deviendra le sujet de mon espérance.

22. HETH. Si nous n'avons point été perdus entièrement, c'est l'effet des miséricordes du Seigneur ; c'est parce que nous avons trouvé en lui un fonds de bonté inépuisable.

23. HETH. Vous me faites tous les jours de nouvelles grâces ; ô Seigneur, que vous êtes fidèle dans vos promesses !

24. HETH. Le Seigneur est mon partage, dit mon âme ; c'est pour cela que je l'attendrai.

25. TETH. Le Seigneur est bon à ceux qui espèrent en lui, à l'âme qui le cherche.

26. TETH. Il est bon d'attendre en silence le salut que Dieu nous promet.

27. TETH. Il est bon à l'homme de porter le joug du Seigneur dès sa jeunesse.

28. JOD. Il s'assiera solitaire, et il se taira, parce qu'il a mis ce joug sur lui.

COMMENTAIRE

Souvenez-vous Seigneur, des peines que j'ai souffertes ; et que mon âme puisse un peu respirer de ses travaux. Cette explication se soutient mieux avec ce qui suit ; et celle de la Vulgate est mieux liée avec ce qui précède. Les Septante (1) : *Je m'en souviendrai, et mon âme s'en occupera en elle-même* : Verset 21. *Et en y pensant, je me souliendrai*. Ce souvenir m'affermira et me consolera. Comparez ce passage aux versets 12. 13. 14. du chapitre xx. de Jérémie.

Ÿ. 22. MISERICORDIÆ DOMINI, QUIA NON SUMUS CONSUMPTI. L'hébreu (2) peut se joindre à ce qui précède : *Je me souviendrai, et je me consoleraï, parce que les miséricordes du Seigneur ne sont point épuisées ; parce que ses bontés ne sont point finies*.

Ÿ. 23. NOVI DILUCULO, MULTA EST FIDES TUA. *Vous me faites tous les jours de nouvelles grâces. O Seigneur, que vous êtes fidèle dans vos promesses !* Ou bien : Vos bontés sont tous les jours nouvelles ; votre fidélité à tenir vos promesses, la vérité de vos paroles est infinie. C'est le sens de l'hébreu (3). *Novi* n'est pas un verbe, comme plusieurs l'ont cru ; il se rapporte à *miserationes* du verset précédent. Il faudrait lire : *Novæ diluculo*. Le mot *fides* se prend ici pour la vérité, la fidélité, l'exactitude à tenir sa parole. Le chaldéen : *Le Seigneur fait tous les jours de nouveaux miracles ; votre fidélité est grande*.

Ÿ. 27. BONUM EST VIRO, CUM PORTAVERIT JUGUM AB ADOLESCENTIA SUA. Il est utile d'avoir souffert quelque chose dès sa jeunesse. Les peines et les afflictions sont aux hommes d'une très grande utilité. Elles abaissent leur orgueil ; elles

leur donnent de la force et de la patience : elles les éprouvent, et les rendent plus traitables, plus compatissants, plus doux, plus sages, plus circonspects. Il n'est personne qui ne se sache bon gré d'avoir passé par quelques épreuves un peu fortes, et d'avoir essuyé quelques revers. Mais quand on souffre pour Dieu, que l'on a le témoignage de sa conscience, qui nous dit que nous souffrons à tort de la part des hommes ; quand on a la satisfaction de porter le joug du Seigneur, c'est alors que le joug des afflictions et des plus grandes calamités, est préférable à la plus haute et à la plus brillante fortune.

« Dieu », dit le P. Lacordaire, « accomplit tant d'événements pour créer çà et là d'illustres infortunes et des hommes qui savent en connaître le prix. Dieu n'est occupé qu'à nous donner des occasions de pleurer. Il renverse des empires, il en élève d'autres, non pas pour ce que vous pouvez vous imaginer, mais pour qu'il y ait des larmes, et que, y ayant des larmes, il y ait des martyrs, des patients, des hommes qui, en souffrant, développent ce grand caractère de l'adversité qui en fait quelque chose (4) ».

Ÿ. 28. SEDEBIT SOLITARIUS, ET TACEBIT, QUIA LEVAVIT SUPER SE. C'est la disposition d'une âme fidèle, au milieu des plus rudes épreuves. Elle demeure dans le silence, dans la paix, dans la retraite, sans s'empresser, et sans se donner de grands mouvements pour chercher la délivrance de sa peine, et pour se débarrasser du joug. Elle le porte et le portera tranquillement, tant qu'il plaira à Dieu de le lui laisser. Plusieurs exemplaires latins portent : *Levavit se super se* ; mais il

(1) Les Septante : Μνησθήσομαι, και καταδολεσγήσει επ' εμέ η ψυχη μου.

(2) וספרתו כי יספרתו כי יספרתו כי יספרתו

(3) וספרתו כי יספרתו כי יספרתו כי יספרתו Les Septante : Τα καινά εν τω πρωί. Πολλή η πίστις σου. *Edit. rom. quædam habet*

admixta ex alienis versionibus. Μηνας εις τας πρωιας ελεησον, Κύριε, οτι ου συνετελεσθημεν, οτι ου συνετελεσθησαν οι δικαιοσυνοι αυτους. Καινα εις τας πρωιας, πολλή η πίστις σου.

(4) R. P. Chocarné, *P nsées choisies du R. P. Lacordaire*, t. 291.

29. JON. Ponet in pulvere os suum, si forte sit spes.

30. JON. Dabit percipienti se maxillam, saturabitur opprobriis.

31. CAPH. Quia non repellat in sempiternum Dominus.

32. CAPH. Quia si abjecit, et miserabitur, secundum multitudinem misericordiarum suarum.

33. CAPH. Non enim humiliavit ex corde suo, et abjecit filios hominum.

34. LAMED. Ut contereret sub pedibus suis omnes victos terræ ;

35. LAMED. Ut declinaret judicium viri in conspectu vultus Altissimi :

36. LAMED. Ut perverteret hominem in judicio suo ; Dominus ignoravit.

37. MEM. Quis est iste qui dixit ut fieret, Domino non jubente ?

38. MEM. Ex ore Altissimi non egredientur nec mala nec bona ?

29. JON. Il mettra sa bouche dans la poussière, pour concevoir ainsi quelque espérance.

30. JON. Il tendra la joue à celui qui le frappera, il sera rassasié d'opprobres.

31. CAPH. Car le Seigneur ne rejette pas pour toujours.

32. CAPH. S'il nous a rejetés, il aura aussi compassion, selon la multitude de ses miséricordes.

33. CAPH. Car ce n'est pas de bon cœur qu'il a humilié et rejeté les enfants des hommes,

34. LAMED. Pour fouler aux pieds tous les habitants de la terre, qui sont maintenant captifs.

35. LAMED. Il ne refuse pas la justice qui est due à un homme aux yeux du Très-Haut.

36. LAMED. Le Seigneur ne sait ce que c'est que de perdre un homme, en le condamnant contre l'équité.

37. MEM. Qui est celui qui a dit qu'une chose se fit, sans que le Seigneur l'eût commandée ?

38. MEM. Est-ce que les maux et les biens ne sortent pas de la bouche du Très Haut ?

COMMENTAIRE

faut lire simplement (1) : *Leravit super se* : Elle a levé le joug sur elle-même ; et non pas, elle s'est élevé au-dessus d'elle-même. Théodoret et saint Ambroise lisent : *Il a pris sur lui un joug pesant*.

ŷ. 29. PONET IN PULVERE OS SUUM, SI FORTE SIT SPES. Ce n'est pas qu'il doute des bontés de Dieu : tout ce qu'il vient de dire, prouve assez le contraire. Mais celui qui est chargé du joug du Seigneur, de meurera assis, solitaire, dans le silence, le visage contre terre, et la bouche dans la poussière, il attendra ainsi sa délivrance, dans une parfaite confiance en son Dieu. *Avoir la bouche dans la poussière*, est une expression figurée, pour signifier être dans la dernière humiliation, garder un profond silence, ou parler comme du fond de la terre (2). Voyez Isaïe, XXIX, 4. *Humiliaberis ; de terra loqueris, etc.*

ŷ. 30. DABIT PERCIPIENTI SE MAXILLAM : SATURABITUR OPPROBRIIS. Nous ne pouvons montrer l'exécution littérale de cela dans Jérémie : mais on la voit clairement dans la personne de Jésus-Christ dans sa Passion (3).

ŷ. 33. NON ENIM HUMILIAVIT EX CORDE SUO, ET ABIECIT FILIOS HOMINUM. Ce n'est qu'à regret et avec répugnance que Dieu châtie, et qu'il rejette les enfants des hommes ; il faut qu'il y soit forcé par leurs péchés. Un bon père souffre toujours, lorsqu'il est obligé d'en venir à des extrémités avec ses enfants. Ce n'est qu'à force qu'il châtie et qu'il déshérite. Il est toujours prêt à pardonner, pourvu qu'on revienne à lui de bon cœur. Quoiqu'il semble agir avec colère, son cœur est toujours plein de tendresse (4) : *La mort de l'im-*

pie est-elle l'effet de ma volonté, dit le Seigneur ? Ne souhaitai-je pas plutôt qu'il se convertisse, et qu'il vive ? (5).

ŷ. 34. UT CONTERERET SUB PEDIBUS SUIS OMNES VICTOS TERRÆ. Si les Juifs sont réduits en captivité, opprimés, foulés aux pieds par les Chaldéens, ce n'est pas le Seigneur qui l'a fait ; ce sont les Juifs qui se sont attiré ces malheurs. Cette expression : *Ut contereret*, a rapport à ce qui précède : Verset 33. *Non ex corde suo,...* 34. *Ut contereret,...* 35. *Ut declinaret,...* 36. *Ut perverteret, etc.* ou bien, au verbe *ignoravit* du verset 35. *Ignoravit ut contereret, ut declinaret, ut perverteret*. Dieu ne fait pas notre malheur, ce sont nos propres crimes qui nous perdent.

ŷ. 35. UT DECLINARET JUDICIUM VIRI. *Il (Jéhovah) ne refuse pas la justice à un homme, aux yeux du Très-Haut*. Ou bien : Son dessein n'est pas de condamner injustement un homme ; il est incapable de commettre la moindre injustice. Si l'homme est condamné au tribunal du Très-Haut, c'est qu'il a mérité ce traitement.

ŷ. 37. QUIS EST QUI DIXIT UT FIERET, DOMINO NON JUBENTE ? Qui osera dire qu'une chose est arrivée sans l'ordre de Dieu ? Quelle autre puissance que celle de Dieu, aurait pu me faire tomber dans tous ces malheurs ? Quelqu'un sera-t-il assez osé pour dire que c'est le hasard qui a produit tout cela ? L'hébreu à la lettre (6) : *Qui a dit : Cela est arrivé ; le Seigneur ne l'a point commandé ?*

ŷ. 38. EX ORE ALTISSIMI NON EGREDIENTUR NEC BONA, NEC MALA ? Qui osera dire que le Seigneur n'ordonne ni le bien, ni le mal ; que tout ce qui

(1) וְיָשָׁב בְּרַדּוֹ בְּיָדוֹ כִּי בָּלַע אֶת הַפֶּה. Les Septante : Καθήσεται κατακλιθείς, καὶ σιωπήσεται, ὅτι ἔσθ' ἐξ αὐτοῦ. Theodoret. Ὅτι ἔσθ' ἐξ αὐτοῦ ζῆλον βραχύν.

(2) Theodoret. Τῶν ἐστι, σιγήσει, καὶ ὄψει γενναίως τὰ, λοιδορίας.

(3) Matt. xxvi. 62. - Marc. liv. 61.

(4) Theodoret. Ὁ ἔργιζόμενος γὰρ τὸ σκῆμα, τὸ δὲ βούλημα φιλανθρωπίας μεστὸν.

(5) Ezéch. xviii. 27.

(6) וְיֵשׁוּב כִּי בָּלַע אֶת הַפֶּה

39. MEM. Quid murmuravit homo vivens, vir pro peccatis suis ?

40. NUN. Scrutemur vias nostras, et quæramus, et revertamur ad Dominum.

41. NUN. Levemus corda nostra cum manibus ad Dominum in caelos.

42. NUN. Nos inique egimus, et ad iracundiam provocabimus ; ideo tu inexorabilis es.

43. SAMECH. Operuisti in furore, et percussisti nos ; occidisti, nec pepercisti.

44. SAMECH. Opposuisti nubem tibi, ne transeat oratio.

39. MEM. Pourquoi l'homme murmure-t-il pendant sa vie, l'homme qui souffre pour ses péchés ?

40. NOUN. Examinons avec soin nos voies ; cherchons et retournons au Seigneur.

41. NOUN. Élevons au ciel nos cœurs avec nos mains vers le Seigneur.

42. NOUN. Nous avons agi injustement, nous nous sommes attiré votre colère, Seigneur ; c'est pourquoi vous êtes devenu inexorable.

43. SAMECH. Vous vous êtes caché dans votre fureur, et vous nous avez frappés, vous nous avez tués sans épargner.

44. SAMECH. Vous avez mis une nuée au devant de vous, afin que notre prière ne passe point.

COMMENTAIRE

arrive, arrive fortuitement, sans que le Seigneur y ait aucune part ? Le nombre des impies qui disaient, comme les épicuriens, que Dieu ne se mêlait point des affaires des mortels, a toujours été grand, même dans Israël. Voyez les psaumes (1) et les prophètes (2).

Ÿ. 39. QUID MURMURAVIT HOMO VIVENS ; HOMO PRO PECCATIS SUIS ? Le péché, souvent, est mis pour la peine qui le suit. Si tout arrive par l'ordre de Dieu, et suivant les règles d'une exacte justice, pourquoi se plaindre des maux qu'on endure ? Quel tort nous fait le Seigneur ? Pourquoi murmure-t-on contre sa Providence ? On peut l'entendre autrement, en le joignant au verset 38. S'il est vrai que tout se fait fortuitement, sans que Dieu s'en mêle ; ou que tout suive les lois inévitables du destin et de la nécessité, pourquoi vous plaignez-vous de ce qui vous arrive ? Jérémie exhorte les Juifs, au verset suivant, à avoir des sentiments plus justes et plus soumis.

Ÿ. 40. SCRUTEMUR VIAS NOSTRAS, ET REVERTAMUR AD DOMINUM. Examinons sérieusement si ce n'est pas plutôt nos péchés qui sont la cause de tout ce que nous avons souffert, et convertissons-nous de nos mauvaises voies ; changeons de cœur et de conduite. Les Septante (3) : *Nos voies ont été examinées et recherchées avec soin ; retournons jusqu'au Seigneur.* Il a recherché nos voies ; il les a trouvées injustes. Ainsi soyons justes ; et, après avoir reconnu que nos crimes sont les seules causes de nos malheurs, recourons à Dieu, élevons-nous jusqu'à cette première source de tout ce qui arrive ici-bas.

Ÿ. 41. LEVEMUS CORDA NOSTRA CUM MANIBUS. Les Hébreux, dans leurs prières, élevaient ordinairement les mains au ciel. Aussitôt que je serai

sorti de devant vous, dit Moïse au pharaon (4), j'élèverai mes mains au ciel, etc. On remarque le même usage dans toute l'antiquité païenne. C'est ce que Tertullien (5) appelle le témoignage d'une âme naturellement chrétienne : *Testimonium animæ naturaliter christianæ.* On porte ses yeux et ses mains au ciel, sans étude et sans art ; on sent naturellement que là est le siège de la Divinité. Jérémie ne se contente pas de recommander de lever les mains au ciel ; il veut qu'on y élève son cœur, son attention, son affection, ses désirs ; ou, comme le dit saint Paul (6), qu'on y élève des mains pures, sans haine, sans inimitié : *Volo viros orare in omni loco, levantes puras manus, sine ira et disceptatione.*

Ÿ. 42. IDEO TU INEXORABILIS ES. Vous êtes devenu inexorable, à cause de notre impénitence et de notre endurcissement. L'hébreu (7), et les Septante (8) : *Et vous ne vous êtes point laissé fléchir ;* ou, vous n'avez point cessé de nous punir.

Ÿ. 43. OPERUISTI IN FURORE. Vous vous êtes retiré de nous, et vous nous avez tourné le dos dans notre malheur. Ou bien : Vous nous avez frappés, pour ainsi dire, à l'aveugle, comme si vous eussiez craint que la vue de nos maux ne vous touchât.

Ÿ. 44. OPPOSUISTI NUBEM TIBI, NE TRANSEAT ORATIO. Nous avons prié et jeté des cris ; mais vous avez mis, entre vous et nous, des obstacles insurmontables, une épaisseur de nuées, que nos prières et nos cris n'ont pu pénétrer. Ces manières de parler sont admirables de force et d'énergie. *La prière de l'humble pénètre les nues,* dit l'Ecclésiastique (9), *et n'aura point de repos qu'elle n'approche du trône du Très-Haut.* Et

(1) Psal. xciii. 7. Dixerunt : Non videbit Dominus, nec intelliget Deus Jacob. xiii. 2 ; lii. 3.

(2) Ezech. viii. 12. et ix. 9. Dixerunt : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt. - Isai. xxix. 15. Quorum sunt in tenebris opera, et dicunt : Quis videt nos ?

(3) Ἐξερευνηθή ἡ ὁδός ἡμῶν, καὶ ἤτασθη, καὶ ἐπιστρέψωμεν ἕως Κυρίου.

(4) Exod. ix. 29. Vide et ii. Par. vi. 13.

(5) Tertull. Apolog.

(6) i. Timol. ii. 8.

(7) תהם לך כעור

(8) Καὶ οὐκ ἔλυσθη.

(9) Eccl. xxxv. 21. Oratio humiliantis se nubes penetrat, et donec propinquet, non consolabitur.

45. SAMECH. Eradicacionem et abjectionem posuisti me in medio populorum.

46. PHE. Aperuerunt super nos os suum omnes inimici.

47. PHE. Formido et laqueus facta est nobis vaticinatio, et contritio.

48. PHE. Divisiones aquarum deduxit oculus meus, in contritione filiæ populi mei.

49. AIN. Oculus meus afflictus est, nec tacuit, eo quod non esset requies.

50. AIN. Donec respiceret et videret Dominus de cælis.

45. SAMECH. Vous m'avez mis au milieu des peuples, comme une plante que vous avez arrachée et rejetée.

46. PÉ. Tous nos ennemis ont ouvert la bouche contre nous.

47. PÉ. La prophétie est devenue notre filet et notre notre ruine.

48. PÉ. Mon œil a répandu des ruisseaux de larmes, en voyant l'écrasement de la fille de mon peuple.

49. AIN. Mon œil s'est affligé, et ne s'est point tu, parce qu'il n'y avait point de relâche,

50. AIN. Jusqu'à ce que le Seigneur jetât les yeux sur nous, et nous regardât du ciel.

COMMENTAIRE

Isaïe (1) : *Vos iniquités ont mis un mur de séparation entre Dieu et vous : et vos péchés ont caché son visage, et l'ont empêché de vous écouter.*

ŷ. 45. ERADICATIONEM ET ABJECTIONEM POSUISTI ME. L'hébreu 2) : *Vous nous avez placés au milieu des peuples comme un objet de dégoût et de mépris.* On nous regarde, au milieu des nations, comme des objets de mépris, d'abomination, d'horreur. Les Septante (3) : *Vous m'avez réduit à baisser les yeux, et à être rejeté au milieu des nations.* Le chaldéen : *Vous nous avez exilés, et abandonnés au milieu des peuples.*

ŷ. 46. APERUERUNT SUPER NOS OS SUUM. Voyez chapitre II. 16.

ŷ. 47. LAQUEUS FACTA EST NOBIS VATICINATIO, ET CONTRITIO. Quelques exégètes soutiennent qu'il faut lire dans le texte, *vastatio*, au lieu de *vaticinatio*. En effet l'hébreu porte (4) : *La ruine et la destruction sont devenues pour nous un sujet de frayeur et un piège.* Après notre ruine et notre désolation, nous sommes tombés dans les frayeurs de la mort, et dans les liens de la captivité. Les Septante (5) : *L'élévation, ou l'enlèvement et la destruction ont été pour nous un sujet de crainte et de frayeur, ou de fureur.*

En maintenant le mot *vaticinatio*, on y trouve aussi une explication historique. Nous avons vu que les Juifs se moquèrent de toutes les prédictions de Jérémie, et qu'une troupe de faux prophètes, qui ne travaillaient qu'à les séduire, leur représentèrent tout ce qu'il leur avait dit comme des terreurs paniques et des rêveries. Que signifient donc ces paroles, que *la prophétie était devenue leur frayeur* ; puisque, s'ils la méprisèrent, ils n'en furent point effrayés ? On peut les entendre de *la frayeur* qui les saisit à la fin, lorsqu'ils furent pris dans le piège de leurs ennemis, et enveloppés dans une ruine générale, selon que

les prophètes l'avaient prédit (6) ; ou bien de la crainte que ces prédictions de Jérémie ne laissèrent pas de produire en eux, lorsque, nonobstant le mépris qu'ils en témoignaient, ils se portèrent, pour prévenir tant maux dont ils étaient menacés, à se révolter contre les Chaldéens, et s'engagèrent par là dans leur *filet*, étant eux-mêmes la cause de leur propre perte, et de *la ruine* de tout leur pays.

C'est donc une chose déplorable, lorsque la parole du Seigneur et de ses prophètes n'est pas pour nous un sujet de joie et une source de salut, mais un sujet de *frayeur* ; lorsqu'au lieu de nous procurer la vie, elle devient pour nous comme un *piège*, et comme une pierre de scandale qui nous brise, par le mépris que nous en faisons, ou l'indifférence avec laquelle nous la négligeons. Jésus-Christ est *la vie et la lumière des hommes* (7) ; cependant il a été dit de lui, qu'il *était né pour la ruine, aussi bien que pour la résurrection de plusieurs* (8). Ainsi sa divine parole marquée en ce lieu par *la prophétie*, produit toujours son effet, en donnant la paix ou *la frayeur*, la vie ou la mort ; étant ou un *piège* pour les pécheurs, ou un sujet de confiance pour les justes ; brisant l'orgueil des impies, ou guérissant les blessures des personnes humbles.

ŷ. 49. OCVLUS MEUS AFFLICTUS EST, NEC TACUIT. C'est notre langue qui parle, et notre œil qui voit. Mais cet œil ne laisse pas d'avoir un langage très efficace, qui est celui de ses pleurs. *L'œil* du prophète, image de son peuple, exprimait donc très fortement devant Dieu son *affliction* par les larmes, et *il ne se laissait point* ; parce qu'il pleurerait toujours, ne voyant *aucun relâche* à ses maux, et s'efforçant d'attirer enfin, par ses larmes continues, *les yeux de Dieu*, et un regard favorable sur son peuple. C'est une image très vive que le

(1) *Isai.* LIX. 2. Iniquitates vestrae diviserunt inter vos et Deum vestrum; et peccata vestra absconderunt faciem ejus a vobis, ne exaudiret.

(2) סחי ובאים השיבנו בקרב העמים

(3) Καμύσται με, και άπωσθηναί έθελκας ήμας έν μέσση λαών.

(4) כחר וכפתת הנה לגני השאח והשבר

(5) Φόβος και θάμβος έγενήθη ήμιν έπαρσις, και σύντριβη. *Édit. rom.* Φόβος και θυμός, etc.

(6) *Isai.* XXIV. 17.

(7) *Joan.* I. 4.

(8) *Luc.* II. 34.

51. AIN. Oculi meus deprædatus est animam meam in cunctis filiabus urbis meæ.

52. SADE. Venatione ceperunt me quasi avem inimici mei gratis.

53. SADE. Lapsa est in lacum vita mea, et posuerunt lapidem super me.

54. SADE. Inundaverunt aquæ super caput meum; dixi: Perii.

55. COPH. Invocavi nomen tuum, Domine, de lacu novissimo.

56. COPH. Vocem meam audisti; ne avertas aurem tuam a singultu meo et clamoribus.

57. COPH. Appropinquasti in die quando invocavi te; dixisti: Ne timeas.

58. RES. Judicasti, Domine, causam animæ meæ, redemptor vitæ meæ.

59. RES. Vidisti, Domine, iniquitatem illorum adversum me; judica judicium meum.

60. RES. Vidisti omnem furorem, universas cogitationes eorum adversum me.

61. SIN. Audisti opprobrium eorum, Domine, omnes cogitationes eorum adversum me;

51. AIN. Mon œil a ravi mon âme à cause du malheur de toutes les filles de Jérusalem.

52. TSADÉ. Ceux qui me haïssent sans sujet m'ont pris comme un oiseau qu'on prend à la chasse.

53. TSADÉ. Mon âme est tombée dans la fosse, et ils ont mis sur moi une pierre.

54. TSADÉ. Un déluge d'eau s'est répandu sur ma tête, et j'ai dit: Je suis perdu.

55. KOPH. J'ai invoqué votre nom, ô Seigneur, du plus profond de l'abîme.

56. KOPH. Vous avez entendu ma voix, ne détournez point votre oreille de mes gémissements et de mes cris.

57. KOPH. Vous vous êtes approché au jour où je vous ai invoqué; vous avez dit: Ne craignez point.

58. RESCH. O Seigneur, vous avez pris la défense de la cause de mon âme, vous qui êtes le rédempteur de ma vie.

59. RESCH. Vous avez vu, ô Seigneur, leur iniquité contre moi; faites-moi vous-même justice.

60. RESCH. Vous avez vu toute leur fureur, tous les mauvais Jesseins qu'ils ont contre moi.

61. SCHIN. Vous avez entendu, Seigneur, les injures qu'ils me disent, et tout ce qu'ils pensent contre moi,

COMMENTAIRE

Saint-Esprit nous trace dès effets que doit produire dans les pécheurs pénitents la douleur d'avoir offensé un Dieu si bon. *L'œil* de leur corps doit faire paraître leur affliction par les larmes qu'il répand. Mais l'œil de leur âme doit encore *s'affliger* beaucoup davantage, et ne se donner aucun repos en signe de repentir et de douleur. Cet œil doit toujours parler à Dieu et *ne se taire* jamais, par le désir continuel qu'il ont de l'apaiser. Car ce n'est point une pénitence passagère et superficielle qui est capable d'attirer *sur eux ses regards du haut du ciel*.

Ÿ. 51. OCULI MEUS DEPRÆDATUS EST ANIMAM MEAM, IN CUNCTIS FILIABUS URBIS MEÆ. *Mon œil m'a ôté presque la vie, à force de pleurer sur le malheur des filles de Jérusalem.* A la lettre: *Mon œil m'a volé la vie.* Mon œil, comme un voleur et un ennemi cruel, a attenté sur ma vie. Cette expression n'est pas tolérable en notre langue; mais elle a de la beauté en hébreu. Le texte porte (1) *Mon œil a vendangé mon âme*; il m'a ôté la vie. D'autres traduisent: *Mon œil a affligé mon âme, plus que toutes les filles de ma ville.* J'ai souffert plus de douleurs, en voyant les maux des filles de mon peuple, qu'elles n'en ont souffert elles-mêmes. Leurs maux m'ont été plus sensibles qu'à elles-mêmes. Les pères et les théologiens moralistes se servent beaucoup de ce passage: *Oculus meus deprædatus est animam meam*, pour montrer qu'on doit être dans une extrême attention sur soi-même et sur ses sens extérieures; qu'on ne doit pas jeter les yeux indifféremment sur

toutes sortes d'objets. Souvent un regard inconsidéré, un coup d'œil de curiosité, cause dans l'âme des ravages infinis.

Ÿ. 53. LAPSA EST IN LACUM VITA MEA; POSUERUNT LAPIDEM SUPER ME. *Mon âme est tombée dans la fosse, et ils ont roulé une pierre sur moi*, quand ils m'ont vu tombé; afin que je ne sortisse point de la fosse où ils m'avaient jeté. Cela représente fort bien Jérémie dans la prison, dans la citerne abandonnée (2), sur l'orifice de laquelle apparemment il y avait une pierre pour la fermer.

Ÿ. 54. DIXI: PERII. C'est l'énergique aveu de la faiblesse humaine. Tant que ce cri n'a point retenti, la miséricorde divine se fait attendre. Les flots secouent la barque et menacent de la submerger, et Jésus dort; mais à peine le cri: *Salva nos, perimus*, a-t-il retenti, qu'il commande aux vents et à la mer, et le calme se rétablit (3).

Ÿ. 55. INVOCAVI NOMEN TUUM DE LACU NOVISSIMO. *J'ai invoqué votre nom du plus profond de l'abîme*; du fond de cette citerne dont nous avons parlé. La prière que fit Jérémie se lit au chapitre xx, 7, et suiv.

Ÿ. 56-61. Quand on est jeune, au début de la vie et de l'expérience, on s'irrite de toute injustice; à mesure que l'on vieillit, on trouve une force inébranlable dans la résignation à la volonté divine. On se console, en pensant que Dieu vous voit, et que tôt ou tard il vous vengera. Une voix intérieure se fait entendre, Dieu s'approche et vous dit: *Ne craignez rien.* Et aussitôt Dieu commence à rendre justice à qui de droit. Ce

(1) עיני עיילת כל בניו בל בית ירוי Les Septante: ὀφθαλμός μου ἐπιφυλλιῆ ἐπὶ τὴν ψυχὴν μου, παρὰ πάσας θυγατέρας πόλεως. Origen. Ὅτι κατεπόντισαν με δάκρυα.

(2) Jerem. xxxviii. 9. et seq.

(3) S. Matth. viii. 25.

62. SIX. Labia insurgentium mihi, et meditationes eorum adversum me tota die.

63. SIX. Sessionem eorum et resurrectionem eorum vide; ego sum psalmus eorum.

64. THAU. Reddes eis vicem, Domine, juxta opera manum suarum.

65. THAU. Dabis eis scutum cordis, laborem tuum.

65. THAU. Persequeris in furore, et conteres eos sub cælis, Domine.

62. SCHIN. Les paroles de ceux qui m'insultent, et ce qu'ils méditent contre moi tout le jour.

63. SCHIN. Considérez-les, soit qu'ils se reposent, soit qu'ils agissent; et vous trouverez que je suis devenu le sujet de leurs chansons.

64. THAV. Seigneur, vous leur rendrez ce qu'ils méritent, selon les œuvres de leurs mains.

65. THAV. Vous leur mettrez comme un bouclier sur le cœur, par le travail dont vous les accablerez.

66. THAV. Vous les poursuivrez dans votre fureur, et vous les exterminerez de dessous le ciel, ô Seigneur.

COMMENTAIRE

qu'il voit, *vidisti*, ce qu'il entend, *audisti*, le porte à prendre en main la cause de l'innocence opprimée.

ŷ. 62. LABIA INSURGENTIUM MIHI. Il faut joindre ceci au verset précédent : *Audisti opprobrium eorum...* verset 62. *Labia insurgentium*. Les lèvres sont mises pour les paroles. *La terre était d'une seule lèvre*, dit Moïse (1), c'est-à-dire, n'avait qu'un même langage.

ŷ. 63. SESSIONEM EORUM ET RESURRECTIONEM EORUM VIDE; EGO SUM PSALMUS EORUM. L'action et le repos partagent toute la vie, et sont mis pour toute la conduite, toute la vie de l'homme (2). Regardez ces hommes depuis qu'ils se lèvent jusqu'à ce qu'ils se couchent; qu'ils soient assis ou debout, qu'ils soient en repos ou en action, ils ne cessent de m'insulter par leurs railleries, de m'outrager par les traits de leurs satires, et de leurs chansons diffamantes. Voyez le verset 14. *Factus sum in derisum omni populo meo; canlicum eorum tota die*.

ŷ. 65. DABIS EIS SCUTUM CORDIS LABOREM TUUM. Vous les environnerez de maux et d'afflictions, comme d'un bouclier. Le psalmiste dit dans un sens opposé (3) : *Seigneur, vous me couvrirez de votre protection, comme d'un bouclier*. Ici c'est tout le contraire. Le Seigneur enveloppera le cœur des méchants de toute sorte de maux, comme un guerrier est couvert de son bouclier. Jérémie parle de ces vastes boucliers qui couvraient tout l'homme; de ces boucliers qu'Homère (4) compare souvent à une tour. Et Virgile (5) :

. . . . Clypeique sub orbe teguntur.

On peut traduire l'hébreu (6) par : *Vous leur donnerez pour couvrir leur cœur, votre malédiction*; toutes sortes de malheurs (7); ou, vous permettrez qu'ils tombent dans l'endurcissement et dans l'impénitence. Au lieu d'un bouclier pour mettre leur cœur et leur poitrine à couvert, ils seront chargés de la malédiction de Dieu. Le psalmiste (8), invectivant contre les impies, demande que *Dieu les couvre de confusion, comme d'un habit*.

(1) *Genes.* xi. 1.

(2) *Psal'm.* cxxxix. 2. Tu cognovisti sessionem meam, et resurrectionem meam.

(3) *Psal'm.* v. 13.

4 *Homer. Iliad.* xi.

Α'ν δ' ἔλειτ' ἀκροβρότην πολυδαίδαλον ἀσπίδα θούριον, etc.

(5) *Virgil. Aeneid.* ii.

(6) תחן להם מגנת לב תהלתך יהוה

(7) *Chald. Sept. vulg. Buxtorf. Rab. quidam.*

(8) *Psal.* cviii. 29.

CHAPITRE IV

Jérémie déplore de nouveau la désolation de Jérusalem. Il annonce les vengeances du Seigneur contre l'Idumée, et le rétablissement de Sion.

1. ALEPH. Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus! dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum!

1. ALEPH. Comment l'or est-il obscurci, et a-t-il changé sa couleur qui était si belle: comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées au coin de toutes les rues?

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. QUOMODO OBSCURATUM EST AURUM; MUTATUS EST COLOR OPTIMUS? Jérémie compare sa nation à un or pur, dans son origine, mais altéré, gâté, terni, obscurci dans la suite. Les anciens patriarches étaient comme l'or le plus pur: leurs enfants ont dégénéré (1). D'autres (2) veulent que cet or représente les princes, les premiers, les plus illustres personnages du pays. Comment ces princes plus brillants que l'or, sont-ils changés de telle sorte qu'on n'y remarque plus rien de leur ancien éclat? D'autres (3) le prennent tout simplement de l'or qui brillait dans le temple du Seigneur. Comment tant de richesses, tant d'ouvrages exquis, tant d'ornements précieux, tant de vases d'or et d'argent sont-ils tombés dans l'obscurité? Comment Dieu a-t-il permis qu'ils fussent profanés par les ennemis? L'hébreu (4): *Comment l'or est-il tombé dans le mépris? Comment l'or le plus pur est-il changé?* Les Septante (5): *Comment l'or sera-t-il terni? Comment le bon argent sera-t-il altéré?*

DISPERSI SUNT LAPIDES SANCTUARIJ IN CAPITE OMNIUM PLATEARUM? On trouve ici la même variété de sentiments, que sur le membre de phrase précédent. Les uns, par ces pierres du sanctuaire, entendent les prêtres et les prophètes, qui sont traités indignement par les Chaldéens; ou, plus simplement, les pierres matérielles du sanctuaire, qui furent profanées et jetées sans respect parmi les autres ruines de la ville. Mais la première explication paraît mieux liée avec le verset suivant.

Rien n'est plus capable de nous faire concevoir combien Dieu a le péché en horreur, que de le voir livrer à la cruauté des barbares, non seulement les coupables, mais les choses mêmes les

plus saintes, pour punir la profanation qu'ils en ont faite. Ce feu des Babyloniens qui *obscurcit l'or* du temple matériel de Jérusalem, nous figure admirablement les feux criminels du siècle, qui noircissent la pureté de nos âmes, et qui leur font perdre tout l'éclat de la charité, qui les couvrirait auparavant comme un or très pur aux yeux de Dieu. Ceux qui, comme autant de *pierres vivantes*, faisaient partie du *sanctuaire* tout divin de la sainte Jérusalem, se désagrégeant par leurs crimes, et se détachant de cet édifice tout céleste, ne sont plus que comme des pierres *dispersées dans toutes les rues*, c'est-à-dire, exposées à toutes sortes de profanations. Ils étaient auparavant comme autant de vases d'or enrichis des grâces de Dieu et de son amour; ils deviennent comme *des vases d'argile*, sans aucun prix devant lui. Ces hommes illustres de Jérusalem nous figuraient donc, selon saint Ambroise (6), ceux qui menaient une vie, non pas obscure et couverte des ténèbres du péché, mais éclatante de sainteté; *qui non obscuram hanc vitam, sed in lumine sanctitatis egerunt*. Or, quoique l'on doive, ajoute-t-il, la miséricorde et la charité à tous les pauvres, on se sent encore plus touché de compassion à l'égard de ceux qui, de nobles et de riches qu'ils étaient, sont tombés dans une extrême nécessité et dans la dernière misère. Concluons donc qu'on ne peut assez déplorer, avec Jérémie, l'état de ces âmes déchues de l'éclat de la vertu qu'elles possédaient, ni assez examiner les vraies causes de leur chute; soit pour travailler à leur guérison, si l'on y est engagé par son ministère; soit pour la solliciter auprès de Dieu par des prières très ferventes; soit pour veiller sur soi-même, afin de se garantir d'un si grand malheur.

(1) Ita Theodoret.

(2) Grot. Valab.

(3) Chald. Munst. Sanct. Pisc.

(4) איכה יורם זהב ושנה הכתב הטוב

(5) Πώς άμαυρωθήσεται τὸ χρυσίον, ἀλλαιωθήσεται τὸ ἀργύριον τὸ ἀγαθόν.

(6) Ambr. in Ps. cxviii.

2. BETH. Fili Sion inclyti, et amicti auro primo, quomodo reputati sunt in vasa testea, opus manuum figuli!

3. GHIMEL. Sed et lamie nudaverunt mammam, lactaverunt catulos suos: filia populi mei crudelis quasi struthio in deserto.

2. BETH. Comment les enfants de Sion, qui étaient si éclatants et couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier?

3. GHIMEL. Les bêtes farouches ont découvert leurs mamelles, et elles ont donné du lait à leurs petits; mais la fille de mon peuple est cruelle comme l'autruche du désert.

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. FILII SION INCLYTI, ET AMICTI AURO PRIMO, QUOMODO REPUTATI SUNT IN VASA TESTEA? Les enfants de Sion ont été méprisés, brisés comme des vases d'argile. L'hébreu (1): *Les fils de Sion précieux, comparables à l'or de Phaz*; à l'or le plus pur et le plus exquis. Voyez *Genes.* II, 11. Ces jeunes hommes, autrefois si superbement vêtus, qui étaient tout brillants d'or et de richesses, sont aujourd'hui devenus comme des vases d'argile, sans ornement, sans prix, sans beauté. Josèphe (2) remarque que, sous le règne de Salomon, les jeunes gens de la cour se doraien les cheveux avec de la poudre d'or, qui les faisait briller comme des astres aux rayons du soleil. Isaïe (3), longtemps avant Jérémie, avait menacé les Juifs de les réduire à l'état d'un vase de terre qu'on a brisé, en le jetant violemment par terre; en sorte qu'on n'en trouve pas même un morceau pour porter un charbon de feu, ou pour puiser un peu d'eau.

Ÿ. 3. SED ET LAMIE NUDAVERUNT MAMMAM, ... FILIA POPULI MEI CRUELIS QUASI STRUTHIO IN DESERTO. Le nom latin *Lamia* a plusieurs significations. Diodore de Sicile (4) raconte qu'une certaine reine d'Afrique, nommée *Lamia*, ayant perdu tous ses enfants, en conçut une telle fureur qu'elle fit prendre et tuer tous les enfants des autres femmes du pays. On feignit qu'elle était aveugle, qu'elle cherchait partout les enfants pour les mettre à mort; que c'était un spectre hideux, qui n'allait que la nuit. C'était un épouvantail pour les enfants (5). On croyait sérieusement autrefois que certaines vieilles sorcières, appelées *Lamie*, dévoraient les enfants et les morts; et c'est peut-être pour cette raison qu'on gardait les morts pendant la nuit. Les lois saliques (6) ordonnent que si la sorcière a mangé un homme, et qu'elle

en soit convaincue, elle payera deux cents pièces d'argent. Saint Jérôme pouvait avoir en vue ces monstres fabuleux, en mettant ici *lamie*. Les monstres les plus cruels ne refusent pas le lait et la nourriture à leurs enfants; mais la fille de mon peuple a tué ses propres fils, et s'est nourri de leur chair.

Quelques auteurs ont cru que *lamia* marquait ici la lamie, poisson de mer, du nombre des cétaqués, qui produit ses petits vivants, et qui les nourrit de son lait. Les lamies, ou squalus carcharias, sont les plus voraces des poissons de mer. On en a vu dans l'estomac desquels il s'est trouvé un cheval, et même un homme tout armé. Rondelet assure qu'il en a vu un en Saintonge, dont la gueule était si grande, qu'un homme gros et gras y fut aisément entré. Il s'en rencontre qui atteignent le poids de dix mille kilogrammes. Il y a beaucoup d'apparence que c'est ce poisson que saint Jérôme a voulu exprimer ici sous le nom de *lamia*. L'hébreu פֶּתַח *thannun* signifie proprement un monstre marin. Les lamies fabuleuses ne nourrissent point leurs enfants; mais elles dévorent ceux des autres; ainsi elles ne peuvent servir dans cette comparaison.

Quant à la *ja'andh*, voyez ce qui en a été dit au *Lévitique*, XI, 16, et au *Deutéronome*, XIV, 14. Le chaldéen porte: Les filles d'Israël découvriront leur sein devant des peuples semblables à des dragons, et les fils de mon peuple seront livrés à des hommes cruels, et leurs mères jetteront des cris lamentables, comme des lamies dans le désert (7). Les Septante (8): *La fille de mon peuple est tombée dans un mal incurable, comme l'autruche dans le désert*. Théodoret et Olympiodore ne font ici aucune attention à la prétendue cruauté de l'autruche; mais seulement à sa demeure dans

(1) כֶּסֶף שֵׁשׁ־כֶּסֶף הַיָּרֵךְ הַיָּרֵךְ בְּנֵי בְנֵי יִשְׂרָאֵל Les Septante: Ὑἱοὶ Σιών οἱ τίμιοι ἐπιχρῆμένοι ἐν χρυσίῳ.

(2) *Joseph. Antiq. lib. viii. c. 7.* Ἐνδεδουμένοι χιτῶνας τῆς τυρίας πορφύρας. Ἐγγίμα δὲ χρυσίου καθ' ἡμέραν ἀποδιδόντες ἐπέσειθον ταῖς κόμαις ὡς στέλλειν αὐτῶν τὰς κεφαλὰς τῆς ἀυγῆς τοῦ χρυσίου πρὸς τὸν ἥλιον ἀντανακλωμένης.

(3) *Isai. xxx. 13. 14* Commineuetur sicut conteritur lagena figuli contritione pervalida, et non inveniatur de fragmentis ejus testa, in qua portetur igniculus de incendio, aut hauriatur parum aquæ de fovea.

(4) *Diador. Sicul. Bibliol. lib. xx. p. 754.* Ἐν ᾧ ἄνθρωποι μολέουσι γεγονέναι βασιλισσαν Λαμίαν τῷ κάλλει διαζέρουσαν, διὰ δὲ τὴν τῆς ψυχῆς ἀγριότητα διατεπῶσαι φασὶ τὴν ὄψιν αὐτῆς, τὸν μετὰ ταῦτα χρόνον θηριώδη. Τῶν γὰρ γινομένων αὐτῇ παιδῶν ἀπάτων, τελευτούτων βαρυσυμοῦσαν ἐπι τῷ πάθει, κελεύειν τὰ βρέφη παραγρῆμα ἀποκτείνειν.

(5) Voyez *Ovid. Fast. lib. vi.* - *Petron. Satyric.* - *Apul. Metamorphos. lib. 1.* - *Philosrat. vit. Apollon. lib. iv. etc.*

(6) *Leges Salic. c. 67.*

(7) *Chald.* כַּדְבַּר בְּשֵׁבַע מִוֹט

(8) Θυγατέρες λαοῦ μου εἰς ἄνιατον ὡς στρουθίων ἐν ἐρήμῳ.

4. DALETH. Adhæsit lingua lactentis ad palatum ejus in siti; parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.

5. HE. Qui vescebantur voluptuose, interierunt in viis; qui nutriebantur in croceis, amplexati sunt stercora.

6. VAV. Et major effecta est iniquitas filiæ populi mei peccato Sodomorum, quæ subversa est in momento, et non ceperunt in ea manus.

4. DALETH. La langue de l'enfant qui était à la mamelle s'est attachée à son palais dans la soif; les petits ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour leur en donner.

5. HÉ. Ceux qui se nourrissaient des viandes les plus délicates, sont morts de faim dans les rues; ceux qui mangeaient au milieu de la pourpre ont embrassé les immondices.

6. VAV. L'iniquité de la fille de mon peuple est devenue plus grande que le péché de Sodome, qui fut renversée en un moment, sans qu'aucune main eût part à sa ruine.

COMMENTAIRE

le désert, et à son vol, qui n'est jamais parfait. Cet oiseau demeure toujours sur la terre, quoiqu'il ait des plumes et des ailes. Tels sont les Israélites dans leur pays depuis la ruine de Jérusalem.

Ÿ. 4. NON ERAT QUI FRANGERET EIS. On rompait le pain, et on ne le coupait point avec le couteau parmi les anciens Hébreux, comme il paraît par de nombreux passages de l'Écriture. Leur pain était mince et sec, à peu près comme des galettes. L'usage de ce pain est encore commun dans l'Orient. Ce verset a souvent été l'objet, de la part des saints pères, d'une heureuse application aux prêtres négligents, qui laissent mourir leur troupeau, sans le nourrir de la parole de vie et des sacrements.

Ÿ. 5. QUI NUTRIEBANTUR IN CROCEIS, AMPLEXATI SUNT STERCORA. Le terme latin *croceus* signifie proprement ce qui est de couleur de safran; mais l'hébreu תולד *thôlâ'* désigne le vermisseau qui fournit la pourpre. Ceux qui étaient accoutumés à être vêtus de pourpre, à s'asseoir sur la pourpre, à coucher dans des couvertures de pourpre, sont réduits à demeurer couchés sur la poussière et dans l'ordure. Ou bien: Ceux qui vivaient dans les délices, dans la bonne chère, dans la magnificence des habits, sont obligés de se nourrir de fiente d'animaux, et d'autres choses qui font horreur à la nature. Il ne serait pas étonnant que, dans le siège de Jérusalem sous Nabucodonosor, où la famine fut si grande que des mères mangèrent même leurs enfants, on ait vu la même chose, qui était arrivée durant le siège de Samarie sous Achab. L'Écriture nous dit qu'en cette occasion (1), on vendit une tête d'âne jusqu'à quatre-vingts sicles, et un quart de cab de fiente de pigeons, cinq sicles. Le rabsacès menace les Juifs de les réduire à manger leurs excréments (2).

Enfin Moïse (3) dit qu'on mangera quelque chose qui fait encore plus d'horreur, dans un endroit où il semble décrire les maux du dernier siège de Jérusalem, dont il s'agit ici.

Ÿ. 6. MAJOR EFFECTA EST INIQUITAS FILIÆ POPULI MEI PECCATO SODOMORUM. Si l'on juge du crime par la rigueur du châtement, le péché de Jérusalem sera plus grand que celui de Sodome, puisque cette ville fut consumée dans un moment, sans que les habitants aient eu le loisir de sentir et de voir leur propre malheur; au lieu que Jérusalem souffre depuis si longtemps et survit encore à ses propres maux. Les grâces que Dieu avait faites à Jérusalem; la connaissance qu'il lui avait donnée de son nom et de ses lois; le choix qu'il avait fait d'elle, pour y établir le centre de sa religion et le temple de sa gloire; tout cela rendait encore le crime de Jérusalem beaucoup plus criant que celui de Sodome. Les Juifs avaient joint l'ingratitude, l'infidélité, le mépris, l'insulte à l'idolâtrie, à l'injustice, à la superstition, aux impudicités les plus honteuses, aux sacrifices humains, aux profanations, et à tant d'autres crimes que les prophètes leur reprochent. Ainsi, c'est avec beaucoup de fondement qu'Ézéchiel (4) disait à Jérusalem que Sodome n'en avait jamais fait tant qu'elle: *Non fecit Sodoma soror tua, ipsa, et filia ejus, sicut fecisti tu, et filia tua*; et qu'elle avait, en quelque sorte, justifié Sodome et Samarie par ses désordres: *Vicisti sorores tuas, sceleratius agens ab eis; justificatae sunt enim a te*: Vous en avez tant fait, qu'en comparaison de vos iniquités, ces deux villes sont innocentes.

QUÆ SUBVERSA EST IN MOMENTO, ET NON CEPERUNT IN EA MANUS. Sodome fut renversée dans un moment, sans que la main des hommes ait eu part à sa ruine; sans qu'elle y ait travaillé, comme dit l'hébreu (5); sans que personne s'y soit fati-

(1) *iv. Reg. vi. 25.*

(2) *iv. Reg. xviii. 27.*

(3) *Deut. xxviii. 54. 55.* Homo delicatus in te, et luxuriosus valde invidet fratri suo, et uxori quæ cubat in sinu suo ne det eis de carnibus filiorum suorum. 56. Tenera mulier, et delicata quæ super terram ingredi non

valebat propter mollietatem, ... invidet viro suo super filii et filia carnibus, et illuvie secundarum quæ egrediuntur de medio feminum suorum.

(4) *Ezech. xvi. 46. 47. et seq.*

(5) וְלֹא חָלָא בָּהּ יְדֵי אֲדָמָה Les Septante: Καὶ οὐκ ἐπόνεσαν ἐν αὐτῇ χεῖρες. *Sym.* Οὐκ ἐπόνησαν. Non vulneraverunt.

7. ZAIN. Candidiores Nazaræi ejus nive, niidiores lacte, rubicundiores ebore antiquo, sapphiro pulchriores.

7. ZAIN. Ses naziréens étaient plus blancs que la neige, plus purs que le lait, plus rouges que l'ancien ivoire, plus beaux que le saphir.

COMMENTAIRE

gué, comme ont fait les Chaldéens devant Jérusalem. Tout le monde sait que Sodome périt par le feu du ciel (1).

ῥ. 7. CANDIDIORES NAZARÆI EJUS NIVE. Ses naziréens étaient plus blancs que la neige, avant le siège ; mais, depuis la prise de la ville, verset 8, leur visage est devenu plus noir que les charbons. Les naziréens étaient en grande considération parmi les Juifs. Leur consécration au Seigneur (2), leur manière de vie plus pure et plus innocente, leur abstinence religieuse du vin et de ce qui peut enivrer (3), et apparemment un habit plus propre, plus simple, plus modeste que le commun des Hébreux, inspiraient le respect. Le prophète Amos, relevant les faveurs que le Seigneur avait faites aux Israélites des dix tribus, leur disait qu'il avait choisi des naziréens du milieu de leurs jeunes hommes (4). L'ange qui annonça la naissance de Samson (5), et celui qui prôna celle de saint Jean-Baptiste (6), prescrivirent à ces enfants les règles du naziréat perpétuel ; et le Sauveur lui-même a voulu porter le nom de naziréen (7). Enfin les Maccabées, après la profanation du temple par Antiochus, s'étant rassemblés à Maspha pour y prier le Seigneur, introduisirent dans l'assemblée des naziréens, qui avaient accompli le temps de leur consécration (8), et commencèrent à élever leur voix vers le ciel, en disant : Que ferons-nous à ceux-ci, et où les mènerons-nous ? Votre temple est souillé et profané, et vos prêtres sont dans l'affliction et dans le deuil. Ils paraissent insensibles à tout le reste ; ils ne se plaignent que de ne pouvoir accomplir les dernières cérémonies des naziréens. Il n'est donc pas étonnant que, dans une occasion encore plus triste, puisque le temple était entièrement renversé, Jérémie ait déploré le fâcheuse nécessité où se trouvaient les naziréens de vivre au milieu des souillures, du sang, du carnage, des ennemis.

RUBICUNDIORES EBORE ANTIQUO. L'ivoire, lorsqu'il devient vieux, prend une couleur jaunâtre

et malpropre, qui non seulement n'est pas une qualité estimable, mais qui lui fait perdre tout son prix. La blancheur est ce qu'on estime principalement dans l'ivoire (9). Mais les anciens avaient le secret de lui donner une vive couleur de pourpre, qui en rehaussait beaucoup le prix. Homère (10), plus ancien que Jérémie, parle de cette coutume. On mettait des morceaux d'ivoire pour orner les mors des brides des chevaux. Virgile les décrit de même (11) :

... Cui plurimus ignem
Subject rubor, et calefacta per ora cucurrit.
Indum sanguineo veluti violaverit ostro
Si quis ebur.

Ovide (12), Stace (13), Claudien (14), et divers autres auteurs font allusion à cette couleur vermeille de l'ivoire peint en rouge. Jérémie compare donc les naziréens à l'ivoire auquel on a donné la couleur de pourpre, soit à cause de la beauté et de la vivacité de leur teint, ou à cause de la couleur de leurs habits. Mais nous ne croyons pas qu'on les revêtit de rouge. Cette couleur n'était pas ordinaire dans les choses sacrées. On s'y servait ordinairement du blanc.

L'hébreu de ce passage est assez différent de ce qu'on vient de marquer. Il porte (15) : *Ils ont le corps vermeil*, ou brillant *comme les perles* ; en hébreu, *peninim*. C'est de là que vient *pinna*, qui, en grec et en latin, désigne le *moluscu*, qui produit les perles. Mais comment peut-on dire que les naziréens, plus blancs que la neige et que le lait, soient aussi plus rouges, ou plus vermeils que les perles ? D'abord, les perles sont blanches, et non pas rouges ; et ensuite, ces deux couleurs, le blanc et le rouge, sont trop opposées pour se rencontrer ensemble. Mais on répond qu'il n'est nullement contradictoire qu'une personne d'un teint fort vif, soit vêtue de blanc, ou qu'une personne vêtue de rouge, ait un teint blanc, et qu'ainsi on peut, en ce sens, dire d'elle qu'elle est plus blanche que la neige, et en même temps d'un rouge fort brillant. Il est aussi fort possible

(1) Genes. xix. 24.

(2) Num. vi. 18. 19.

(3) Judic. xiii. 5. — Amos. ii. 12.

(4) Amos. ii. 11.

(5) Judic. xiii. 5.

(6) Luc. i. 15.

(7) Matt. ii. 23. Ut adimpleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur.

(8) 1. Macc. iii. 49.

(9) Plin. lib. iii. c. 8. Dentium candore intelligitur juvena.

(10) Homer. Iliad. Δ.

Ω' δ' ὅτε τις ἐλεφάντα γυνή φοινίει μίγνη
Μήονις ἢε Κασίρα παρήιον ἔμμεναι ἰππων.

(11) Virgil. Aeneid. xii.

(12) Ovid. Metamorph. iv. Idem. amor. l. ii. Eleg. 5.
Aut quod ne longis flavescere possit ab annis,
Mæconis Assyrium femina tinxit ebur.

(13) Statius. Achilleid. lib. i.

(14) Claudian. de raptu Proserp. lib. i.

(15) אָדָמוֹ עֲצֵה שְׁפִימוֹ

8. HETH. Denigrata est super carbones facies eorum, et non sunt cogniti in plateis; adhæsit cutis eorum ossibus, aruit, et facta est quasi lignum.

9. TETH. Melius fuit occisis gladio quam interfectis fame, quoniam isti extabuerunt consumpti a sterilitate terræ.

8. HHETH. Et maintenant leur visage est devenu plus noir que des charbons; ils ne sont plus reconnaissables dans les rues; leur peau est collée sur leurs os, elle est desséchée, et elle est devenue comme du bois.

9. TETH. Ceux qui ont été tués par l'épée ont été plus heureux que ceux qui sont morts par la famine, parce que ceux-ci ont souffert une mort lente, étant consumés par la stérilité de la terre.

COMMENTAIRE

qu'un même visage soit à la fois blanc et rouge, comme celui de l'époux du Cantique (1): *Dilectus meus candidus et rubicundus*. Et Moïse, marquant les taches qui font connaître qu'un homme est lépreux, mêle le blanc avec un rouge fort brillant en plus d'un endroit (2): *Si l'on remarque sur la peau d'un homme un endroit blanc et d'un rouge éclatant, on l'amènera au prêtre, etc.* Quand à la couleur rouge que Jérémie semble attribuer aux perles, nous pensons qu'il ne marque autre chose que ce beau rouge incarnat, mêlé d'un blanc éclatant qu'on remarque dans le dedans des nacres où sont les perles. La couleur blanche y domine, mêlée d'un rouge délicat, qui représente assez bien un teint frais, un visage d'un blanc rehaussé d'un peu de rouge. Le terme *penîtm* ne signifie pas seulement la perle; il marque aussi l'écaïlle d'où on la tire. Le mot de rouge seul aurait plus dit que ne voulait Jérémie; il en tempère la force, en le comparant au rouge de la nacre. Enfin le même terme qui signifie être rouge, se dit aussi du brillant, et même du blanc éclatant (3). Mais peut-être vaut-il mieux traduire *penîtm* par *corail*, c'est le sentiment de Rosenmüller, de Gesenius et de Cahen; ou donner au mot *âdom* qui signifie *rouge, rose*, le sens d'*éclatant*. Les Arabes désignent encore, sous ce nom, les chameaux blancs, bien que chez eux, *âdom* ait comme en hébreu le sens de rouge. Mais nous préférons maintenir à *âdom* le sens de *rouge*, et voir dans *penîtm* la nacre qui enveloppe la perle.

SAPPHIRO PULCHRIORES. L'hébreu (4): *Leur poli est comme le saphir*. Cette pierre est d'un bleu céleste. Sa dureté est égale à celle de la topaze. L'une et l'autre tiennent le premier rang après le diamant. Le saphir oriental est quelque-

fois blanc. La dureté et la solidité du saphir font qu'il souffre un poli égal aux plus belles pierres. Jérémie y fait allusion en cet endroit, en comparant le poli des naziréens à celui des saphirs.

Û. 8. DENIGRATA EST SUPER CARBONES FACIES EORUM. Les naziréens, dont le visage était si blanc, si frais, si vermeil et si poli, est devenu tout noir, plombé, sali, et couvert de poussière, depuis que la ville de Jérusalem et le temple ont été ruinés. La famine, la tristesse, les larmes, la captivité, ont changé leur teint et leur couleur. L'hébreu (5): *Leur forme est plus obscurcie que la noirceur*. Les Septante (6): *Leur beauté est plus noire que la suie*. La noirceur du teint, parmi ces peuples naturellement fort basanés, est une marque de fatigue, de douleur, de tristesse. Joël (7), menaçant les Israélites d'une grande famine, leur dit que tous leurs visages seront réduits à la couleur d'une marmite. Et Isaïe, décrivant des personnes accablées d'affliction (8), dit que leurs visages sont brûlés: *Facies combustæ vultus eorum*. Et Jérémie ailleurs (9): *Notre peau est brûlée comme un four, à cause de l'extrémité de la faim*.

Û. 9. EXTABUERUNT CONSUMPTI A STERILITATE TERRÆ. Ils sont morts de famine et de misère, à cause de la disette où est réduit tout le pays; et cette mort lente, cette exténuation, cette langueur causée par la famine, ou par une mauvaise nourriture, est sans comparaison plus douloureuse, que la mort prompte, mais violente que l'on souffre dans une bataille. L'hébreu, à la lettre (10): *Ils se sont comme fondus*. Ils ont en quelque sorte perdu leur sang, comme des gens qu'on a percés de coups, à cause des fruits de la terre; c'est-à-dire (11), par la disette des fruits de la campagne.

(1) Cant. v. 10. — (2) Levit. XIII. 10. Ita et ÿ. 24. 42. 43.

(3) Vide Boch. de animal. part. II. lib. v. c. 6. Horace se sert du verbe *candere*, être blanc, ou éclatant, pour exprimer l'éclat de la pourpre. Horat. Sat. lib. II. 6.

. . . . Rubro ubi cocco

Tincta super lectos canderet vestis eburnos.

Et ailleurs il donne aux cygnes l'épithète de *purpureis*. lib. IV. Ode 1.

Tempestivius in domum
Pauli, purpureis ales oloribus
Comissabere Maximi.

(4) ספיר נזרתי

(5) עשן כשחור תאדם

(6) Ἐ'σκότασεν ὑπερ ἀσβόλην τὸ εἶδος αὐτῶν.

(7) Joël II. 6. Omnes vultus redigentur ad ollam.

(8) Isai. XIII. 8.

(9) Jerem. Thren. v. 10.

(10) ובו כדקרוי כח:ובות שדי

(11) Ita Pagn. Jun. Pisc. Angl. alii passim. Confer Genesis. XVIII. 28. — Psal. CVIII. 24. — Jerem. X. 14.

10. JOD. Manus mulierum misericordium coxerunt filios suos; facti sunt cibus earum, in contritione filiarum populi mei.

11. CAPH. Complevit Dominus furorem suum, effudit iram indignationis suæ; et succendit ignem in Sion, et devoravit fundamenta ejus.

12. LAMED. Non crediderunt reges terræ, et universi habitatores orbis, quoniam ingrederetur hostis et inimicus per portas Jerusalem.

13. MEM. Propter peccata prophetarum ejus, et iniquitates sacerdotum ejus, qui effuderunt in medio ejus sanguinem justorum.

10. JOD. Les femmes tendres ont fait cuire leurs enfants de leurs propres mains; ils sont devenus leur nourriture, dans la ruine de la fille de mon peuple.

11. CAPH. Le Seigneur a satisfait sa fureur; il a répandu son indignation et sa colère; il a allumé dans Sion un feu qui l'a dévorée jusqu'aux fondements.

12. LAMED. Les rois de la terre, et tous ceux qui habitent dans le monde, n'auraient jamais cru que les ennemis de Jérusalem, et ceux qui la haïssaient, dussent entrer par ses portes,

13. MEM. A cause des péchés de ses prophètes et des iniquités de ses prêtres, qui ont répandu au milieu d'elle le sang des justes.

COMMENTAIRE

§. 10. MANUS MULIERUM MISERICORDIUM COXERUNT FILIOS SUOS. Les mères qui, naturellement, ont tant de tendresse, d'affection, de compassion pour leurs enfants, se sont trouvées dans cette occasion tellement pressées de la faim, qu'elles les ont fait cuire et les ont mangés. Le prophète ne dit pas qu'elles les aient tués; mais on le croit communément; et il y a même des interprètes qui croient que l'épithète de *miséricordieuses* leur est donnée en cet endroit, de ce que, par une compassion mal entendue, elles ont voulu épargner à leurs enfants le malheur d'une vie remplie de douleurs et la misère de la servitude, en leur donnant une prompte mort. D'autres croient que le prophète appelle ces mères *miséricordieuses* par ironie, pour faire davantage remarquer leur cruauté, en la cachant sous le nom de compatissantes, qui lui est opposé, et qui devrait faire comme le caractère des mères. Moïse (1), plusieurs siècles auparavant, avait menacé les Hébreux de ces horribles cruautés; et on en a vu parmi eux des exemples en plus d'une occasion: par exemple, au siège de Samarie sous Achab (2); et dans le dernier siège de Jérusalem par les Romains (3).

§. 12. NON CREDIDERUNT REGES... QUONIAM INGREDERETUR HOSTIS PER PORTAS JERUSALEM. La ville de Jérusalem était si forte, qu'on la croyait imprenable. Dès le temps qu'elle était aux Jébuséens, on la regardait comme une place capable d'arrêter les plus puissantes armées. Ceux qui la défendaient, disaient par moquerie aux troupes d'Israël, qu'ils ne voulaient que des boiteux et des aveugles pour la défendre (4). Depuis David, elle avait encore été notablement fortifiée. Les rois d'Assyrie n'avaient osé en tenter le siège. Mais ce qui la rendait encore incomparablement

plus forte, était la protection du Seigneur (5), qu'elle avait éprouvée en tant d'occasions. Tout le monde savait ce qui était arrivé à l'armée de Sennachérib (6) et à celle d'Holoferne (7), supposé que l'histoire de Judith soit arrivée avant la captivité; ce qui n'est pas hors de doute. Les ennemis mêmes des Juifs reconnaissaient que le Seigneur avait fait, en faveur de son peuple, une infinité de prodiges. Ils n'ignoraient point que, dans sa colère, il leur faisait sentir la force et la sévérité de sa vengeance. Mais qui aurait cru qu'il dût livrer aux gentils son propre temple, ses vases précieux, ses prêtres, ses ministres, sa nation choisie, la ville sainte? Les Chaldéens eux-mêmes l'auraient-ils pensé?

§. 13. PROPTER PECCATA PROPHETARUM... ET SACERDOTUM, QUI EFFUDERUNT IN MEDIO EJUS SANGUINEM JUSTORUM. Les faux prophètes sont ordinairement joints aux prêtres (8), parce que ceux-ci les appuyaient, et prenaient leur parti contre les vrais prophètes qui, dans leurs discours, ne flattaient ni les uns, ni les autres, mais découvraient leurs désordres, et s'élevaient contre leur hypocrisie. Jérémie les accuse ici d'avoir répandu le sang des justes dans Jérusalem, à cause des prophètes et des justes qu'ils avaient mis à mort, sous prétexte de zèle et de justice; ou peut-être parce que les prêtres, qui étaient les juges ordinaires de la nation, condamnaient à mort les innocents, conduits par un vil intérêt, ou par des vues de vengeance et de ressentiment; ou enfin, parce que les prêtres et les faux prophètes de concert, avaient séduit le peuple et l'avaient engagé à demeurer dans Jérusalem, et à s'y défendre contre les Chaldéens; ce qui était la même chose que leur donner la mort, puisque la plupart y furent tués, ou y périrent de famine et de misère.

(1) Deut. xxviii. 55. 56. 57.

(2) iv. Reg. vi. 28. 29.

(3) Joseph. de Bello. lib. vii. c. 8.

(4) ii. Reg. v. 6. 7.

(5) Theodoret. hic.

(6) iv. Reg. xix. 35.

(7) Judith. xiii. xiv.

(8) Vide Jerem. ii. 26; iv. 9; v. 31. Prophetæ propheabant mendacium, et sacerdotes applaudebant manibus suis, et populus meus dilexit talia, etc.

14. NUN. Erraverunt cæci in plateis, polluti sunt in sanguine; cumque non possent, tenuerunt lacinias suas.

15. SAMECH. Recedite, polluti, clamaverunt eis; recedite, abite, nolite tangere; iurgati quippe sunt, et commoti, dixerunt inter gentes: Non addet ultra ut habitet in eis.

14. NOUN. Ils ont erré dans les rues, comme des aveugles; ils se sont souillés de sang; et ne pouvant l'éviter, ils levaient leurs robes.

15. SAMECH. Retirez-vous, vous qui êtes souillés, leur criaient les autres; retirez-vous; allez-vous-en; ne nous touchez point; car il se sont querellés, et l'émotion s'est répandue parmi eux; on a dit parmi les nations: Le Seigneur n'habitera plus parmi eux.

COMMENTAIRE

§. 14. ERRAVERUNT CÆCI IN PLATEIS; POLLUTI SUNT SANGUINE, etc. Ces faux prophètes et ces mauvais prêtres, qui ont engagé Jérusalem dans tous ces maux, ont couru comme des furieux et des aveugles, au travers du sang qui remplissait cette ville malheureuse; ils en ont été souillés, et les franges de leurs habits en ont été rougies. Ils ont vu les maux qu'ils ont causés, et n'ont pu y apporter de remède. Les Septante (1): *Ses gardes ont été agités au milieu de ses rues; ils ont été souillés du sang; et comme ils ne pouvaient passer, ils ont relevé leurs habits.* Le sang était si haut dans les rues, qu'on ne pouvait y passer, sans relever ses vêtements. Symmaque (2): *Ils ont été dans le mouvement et dans l'agitation comme des aveugles dans les places publiques; ils sont tellement couverts de sang, qu'on ne peut toucher leurs habits.* Théodoret lisait (3): *Ils sont souillés dans le sang; et comme on ne pouvait autrement, on les jetait avec leurs habits.* Le peuple qui mourait dans la ville, était jeté par dessus les murailles tout vêtu; parce que l'on ne pouvait inhumer les cadavres à cause des ennemis.

On peut s'en tenir à la Vulgate, ou traduire l'hébreu par (4): *Ces faux prophètes, et ces prêtres du verset précédent; ou même, les habitants de Jérusalem, ont erré comme des aveugles dans les rues de Jérusalem; ils se sont souillés dans le sang; et ne pouvant faire autrement, ils l'ont touché avec leurs habits.* Quelque précaution qu'ils aient pu prendre, pour ne pas se souiller, il y avait tant de sang dans les rues, qu'ils n'ont pu empêcher qu'au moins leurs habits n'en fussent rouges. C'était une véritable peine pour tous les Israélites, de se souiller, en touchant du sang; mais elle était bien plus grande pour des prêtres et pour des faux prophètes, qui avaient un très grand soin d'observer ces pratiques extérieures, quoiqu'ils négligeassent assez les observances essentielles de la loi. D'autres traduisent: *Ils se sont souillés dans le sang; de manière qu'on n'a plus pu toucher leurs habits, sans contracter une impureté légale.* C'est ce qui paraît assez convenir avec ce qui

suit; verset 15. *Retirez-vous, leur criaient-ils, vous qui êtes souillés; retirez-vous, ne nous touchez point.*

§. 15. RECEDITE, POLLUTI, CLAMAVÉRUNT EIS. Les prêtres et les faux prophètes, tout souillés qu'ils étaient, avaient l'impudence de crier aux autres: Retirez-vous, impurs, ne nous touchez point, etc. Ou bien, le peuple de Jérusalem, voyant ces prêtres ainsi couverts de sang, leur criait de loin: Retirez-vous, n'approchez point, ne nous touchez point. Et les prêtres et les faux prophètes s'éloignaient en vomissant des injures, et on disait parmi les nations, et les Chaldéens disaient: *Ils ne resteront pas davantage dans cette terre. Jehovah les a divisés dans sa colère; Il ne les regardera plus.*

Quelque affreux que paraisse ce spectacle, il peut bien, dans le sens spirituel, nous être une image de ce qui se passe dans le siècle, où tout est rempli, pour ainsi dire, du sang des victimes que les différentes passions des hommes immolent sans cesse au démon. Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'être dans les rues de Jérusalem pendant le carnage que le démon, figuré par Nabucodonosor, y fait de ses habitants, et de n'être point souillé du sang qui coule de toutes parts! Que c'est une grâce singulière, de pouvoir alors lever sa robe au dessus de cette espèce de déluge d'impureté et d'impiété, pour n'en contracter rien d'impur, et ne prendre aucune part à tant de crimes et d'injustice? Qu'il est rare de n'être point du nombre de ces aveugles, qui courent sans qu'ils sachent où ils vont, et qui lèvent leurs robes, lorsqu'ils sont déjà tout souillés et couverts de sang! Toute l'occupation des vrais serviteurs de Dieu, qui se trouvent engagés par nécessité au milieu de cette confusion du siècle, est de dire par un humble gémissement, et par un cri continu de cœur, à tous ces aveugles: *Retirez-vous, ne nous touchez point,* ou plutôt, de se dire sans cesse à eux-mêmes, de se retirer de l'impureté de leur conduite, et de n'y toucher en aucune sorte. Ce passage rappelle ce que saint Paul di-

(1) Les Septante: Ἡ σαλευθήσαν ἐρηγῆγοροι αὐτῆς ἐν ταῖς ἐξόδοις, ἐμολύνθησαν ἐν αἵματι, ἐν τῷ μὴ δύνασθαι αὐτοὺς, ἥψαστο ἐνδύματων αὐτῶν.

(2) Sym. Α' κατέστατοι ἐγένοντο, τυφλοὶ ἐν ταῖς ἐξόδοις, ἐψόρη-

σαν ἐν αἵματι, ὥστε μὴ δύνασθαι ἥψασθαι τῆς ἐσθῆτος αὐτῶν.

(3) Ἡ μολύνθησαν ἐν αἵματι ἐν τῷ μὴ δύνασθαι αὐτοὺς, ἐρήψαν ἐν τοῖς ἐνδύμασιν αὐτῶν.

(4) ערו ורחקו כי יצאנו בדם בלא יודעו כי יצאו בדם ורחקו כי יצאו בדם

10. PHE. Facies Domini divisit eos, non addet ut respiciat eos; facies sacerdotum non erubuerunt, neque senum miserti sunt.

17. AÏN. Cum adhuc subsisteremus, defecerunt oculi nostri ad auxilium nostrum vanum, cum respiceremus attenti ad gentem quæ salvare non poterat.

18. SADE. Lubricaverunt vestigia nostra in itinere platearum nostrarum; appropinquavit finis noster, completi sunt dies nostri, quia venit finis noster.

19. COPH. Velociores fuerunt persecutores nostri aquilis cæli; super montes persecuti sunt nos, in deserto insidiati sunt nobis.

10. PÉ. Le Seigneur les a écartés dans sa colère; il ne les regardera plus, parce qu'ils n'ont point eu de respect pour le visage des prêtres, ni de compassion pour les vieillards.

17. AÏN. Lorsque nous subsistions encore, nos yeux se sont lassés dans l'attente d'un vain secours, en tenant nos regards attachés sur une nation qui ne pouvait nous sauver.

18. TSADÉ. Nos pas ont glissé en marchant dans nos rues, notre fin s'est approchée; nos jours se sont accomplis, parce que le terme de notre vie était arrivé.

19. COPH. Nos persécuteurs ont été plus rapides que les aigles du ciel, ils nous ont poursuivis sur les montagnes; ils nous ont tendu des pièges dans le désert.

COMMENTAIRE

sait, autrefois, de la part de Dieu, aux premiers chrétiens, en parlant des gentils : *Sortez du milieu de ces personnes, séparez-vous d'elles; et ne touchez point à ce qui est impur* (1). C'est le moyen d'éviter la malédiction que l'on prononçait contre les habitants de Jérusalem, lorsqu'on disait parmi les nations, que *le Seigneur n'habiterait plus parmi eux*; puisque, comme le remarque l'Apôtre dans le même endroit, Dieu déclare à ceux qui ont soin de conserver la pureté de son temple, qu'il *habitera en eux, et qu'il s'y promènera; et qu'il sera leur Dieu, et eux son peuple. Heureux donc, ceux*, dit Jésus-Christ dans l'Apocalypse (2), *qui s'étant souillés, ont lavé leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'être dignes d'entrer dans la céleste cité par les portes.*

¶ 16. FACIES SACERDOTUM NON ERUBUERUNT, NEQUE SENUM MISERTI SUNT. On attribue ordinairement ceci aux peuples gentils, qui reprochent aux Juifs de n'avoir eu aucune considération, ni aucun respect pour les prêtres, ni pour les anciens, et qui en concluaient qu'un peuple aussi impie, aussi cruel, ne pouvait plus espérer de protection de la part de Dieu. Mais il vaut mieux donner pour sujet aux verbes *crubuerunt et miserli sunt*, les substantifs *Chaldei* ou *gentes*. Ayant vu les désordres qui régnaient parmi les prêtres et les faux prophètes des Juifs, ils en avaient conclu que Dieu les avait abandonnés, et sur ce principe, les avaient traités avec la dernière rigueur, sans égard pour les prêtres et les vieillards. L'Écriture, dans plus d'un endroit, peint la dureté des Chaldéens (3), par les mêmes termes à peu près, dont Jérémie se sert ici : Une nation insolente et fière, qui n'a ni d'égard pour les vieillards, ni de compassion pour les petits enfants.

¶ 17. DEFECERUNT OCULI NOSTRI AD AUXILIUM NOSTRUM; ... AD GENTEM QUÆ SALVARE NON POTERAT. Les Juifs, pendant le siège de Jérusalem, se soutenaient par l'espérance du secours que le roi d'Égypte leur promettait. Leur attente fut vaine. Le pharaon marcha contre Nabucodonosor. L'armée qui assiégeait Jérusalem, leva le siège, pour aller à sa rencontre : l'armée égyptienne fut battue et mise en déroute.

Les Chaldéens revinrent sous les murs de Jérusalem, et la serrèrent de si près, qu'enfin elle fut prise, après un long siège (4). Le paraphraste chaldéen entend les Iduméens, sous le nom de ce peuple, dont les Juifs attendaient en vain le secours.

¶ 18. LUBRICAVERT VESTIGIA NOSTRA, IN ITINERE PLATEARUM NOSTRARUM. *Nos pas ont glissé, en marchant dans nos rues*, tant elles sont pleines de sang. On peut aussi traduire : Nos ennemis nous ont fait glisser et tomber dans les rues; il nous ont poussé dans des chemins glissants, pour nous renverser. L'hébreu (5) : *Ils ont tendu des pièges à nos pas*, comme font les chasseurs, pour nous empêcher d'aller dans les places. Nous étions environnés de pièges, de quelque côté que nous allussions, nous trouvions des ennemis au dedans et au dehors. Ce qui insinue que, dans cette occasion, on voyait dans Jérusalem à peu près les mêmes désordres, que Josèphe signale pendant le dernier siège par les Romains. La ville était pleine de brigandages, exercés par les soldats et par les habitants. Les Septante traduisent ici (6) : *Ils ont poursuivi comme des chasseurs nos petits enfants; en sorte qu'ils ne peuvent sortir pour aller dans les rues, ou dans la place.*

¶ 19. VELOCIORES FUERT PERSECUTORES NOSTRI AQUILIS CÆLI. Nabucodonosor et ses

(1) II. Cor. vi. 17.

(2) Apoc. xxii. 14.

(3) Jerem. Thren. v. 12. Principes manu suspensi sunt, facies senum non erubuerunt. Baruc. xv. 16. Qui non sunt reveriti senem, neque puerorum miserti sunt. Deut. xxviii. 50. Gentem procacissimam, quæ non deferat

seni, nec misereatur parvuli.

(4) Vide Jerem. xxxiv. 8. et xxxvii. 10.

(5) צרו צדונו כרבת ברהיחוני

(6) Ἐθηρεύσαντες ἡμῶν μικροὺς ἡμῶν, ὥστε οὐκ ἔτι πορεύεσθαι ἐν ταῖς πλατείαις ἡμῶν. S. M. Ἐθηρεύσαντες.

20. RES. Spiritus oris nostri, Christus Dominus. captus est in peccatis nostris, cui diximus: In umbra tua vivemus in gentibus.

21. SIBI. Gaude et lætare, filia Edom, quæ habitas in terra Hus! ad te quoque perveniet calix, inebriaberis. atque nudaberis.

20. RESCH. Le Christ, le Seigneur; le souffle de notre bouche a été pris à cause de nos péchés; nous lui avons dit: Nous vivrons sous votre ombre parmi les nations.

21. SCHIN. Réjouissez-vous et soyez dans la joie, ô fille d'Édom! vous qui habitez dans la terre de Hus. Mais la coupe viendra aussi jusqu'à vous, vous en serez enivrée, et vous serez mise à nu.

COMMENTAIRE

troupes sont assez souvent comparés à des aigles à cause de la rapidité de leurs courses (1).

SUPER MONTES PERSECUTI SUNT NOS. *Ils nous ont poursuivis sur les montagnes* et dans les déserts. Les aigles vont partout. Nos ennemis ne se sont pas contentés de nous prendre dans nos villes et dans nos bourgades; ils ont été nous chercher jusque dans les pics des montagnes, jusque dans les cavernes du désert. Les Septante (2): *Ils ont volé jusque sur les montagnes*.

Ÿ. 20. SPIRITUS ORIS NOSTRI CHRISTUS DOMINUS, CAPTUS EST IN PECCATIS NOSTRIS. Rien ne convient mieux à Jésus-Christ que ces paroles. Ce divin Sauveur, la source de notre vie, le Seigneur et le Maître de l'univers, l'objet de notre amour, s'est livré volontairement pour nos péchés et nous a délivrés de la mort, au prix de sa vie et de son sang. Les pères et plusieurs commentateurs (3) l'ont pris en ce sens, qui est très juste. Mais cela n'empêche pas qu'on ne l'explique littéralement de Josias (4) ou de Sédécias (5), rois des Juifs, et, en cette qualité, oints du Seigneur. Ils furent livrés, l'un aux Égyptiens et l'autre aux Chaldéens, pour les péchés de leur peuple. Car Josias était un prince très pieux, comparable aux meilleurs. Sédécias était moins parfait que Josias: mais aussi il était certainement beaucoup moins mauvais que plusieurs de ses prédécesseurs, dont la fin n'avait pas été si fatale que la sienne. Nous croyons que c'est de ce dernier qu'il faut expliquer ce passage à la lettre. L'attachement du peuple pour ce prince, tout impie et tout malheureux qu'il était, est fort remarquable. Les termes de Jérémie sont touchants: Ce prince, l'oint du Seigneur, que nous aimions comme notre vie, a été livré pour nos crimes; ou, suivant l'hébreu (6), *a été pris dans leurs embûches*, dans les pièges de ses ennemis. On sait de quelle manière ce malheureux prince fut pris, lorsqu'il s'enfuyait la nuit dans la plaine de Jéricho.

IN UMBRA TUA VIVEMUS IN GENTIBUS. Nous espérons vivre tranquillement sous votre gouver-

nement, dans notre pays, au milieu des nations qui nous environnent, et dans la dépendance des Chaldéens, à qui Dieu nous a soumis: mais la Providence en a disposé autrement. Ou bien: Nous espérons, par votre moyen et sous votre règne, rétablir nos affaires, recouvrer notre liberté et nous tirer de la dépendance des Chaldéens. En effet, c'était là le principal dessein de Sédécias dans sa révolte, de se mettre et de se maintenir en liberté; et si les mesures qu'il avait prises pour cela, n'eussent pas été faussées par la lâcheté et l'infidélité de ses alliés; si les Égyptiens, les Iduméens, les Philistins, les Phéniciens, les Moabites et les Ammonites l'eussent efficacement secouru, comme ils s'y étaient engagés, la Judée et la coalition dont elle était le centre, auraient aisément résisté aux forces de Nabucodonosor.

Ÿ. 21. GAUDE ET LÆTARE, FILIA EDMOM, QUÆ HABITAS IN TERRA HUS. C'est une ironie piquante contre les Iduméens, qui s'étaient joints aux Chaldéens dans le siège de Jérusalem, et qui avaient fait paraître leur haine invétérée contre leurs frères, en exhortant les troupes de Nabucodonosor à détruire cette ville et à en arracher jusqu'aux fondements. C'est ce que nous apprenons du prophète Abdias (7) et du psalmiste (8). *Lorsque les étrangers prenaient son armée*, dit Abdias, *et qu'ils entraînaient dans Jérusalem, et qu'ils jetaient cette ville au sort, vous étiez au milieu d'eux, comme l'un d'eux*. Et le psalmiste: *Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Édom, qui ont dit: Détruisez, détruisez-la jusqu'aux fondements*. Pour la terre de Hus, voyez Job, 1, 1.

AD TE QUOQUE Perveniet CALIX; INEBRIABERIS, ATQUE NUDABERIS. Vous aurez votre tour; le calice de la colère de Dieu viendra jusqu'à vous, comme dans un festin, où l'on fait boire tous les convives, les uns après les autres, dans la même coupe. Vous éprouverez les rigueurs de la colère de Dieu. Vous serez enivrée et on vous verra dépouillée, captive, pauvre, désolée. Ces menaces

(1) Jerem. IV. 13; XLVIII. 40; XLIX. 22. - Ezech. XVII. 7. - Habac. I. 8. - Dan. VIII. 4.

(2) Ἰσὶαί τῶν ἁρβάνων ἐξέστησαν. Quidam libri, Ἰσὶαί φθισαν. S. Ambros. Accensi sunt. Ita et Complut. Heb. על ההרים דלקו על ידי.

(3) Vide, si placet, a Castro in hunc loc. et Chald. hic.

(4) Ita Heb. Raban. Hugo. Vat. Lyran. Hieron. in XII. Zach. Sanct. Munsł.

(5) Thom. Maldon. Sanct. Cornel. Pisc. Menoch. Tir alii.

(6) וְרוח אֲבוֹתַי בְּשִׁיחַ יְהוָה נָרְדָּה בְּחַתְמוֹתַי. Les Septante: Πνεύματ' ἁγίων ἐκπέσθη ἐκ τῶν Χριστιανῶν. Κύριος, συνέλαψθη ἐν ταῖς διαφθοραῖς ἡμῶν.

(7) Abdias, Ÿ. 11.

(8) Psal. CXXXVI. 7.

22. THAV. Completa est iniquitas tua, filia Sion, non addet ultra ut transmigret te. Visitavit iniquitatem tuam, filia Edom; discooperuit peccata tua.

22. THAV. O fille de Sion! votre iniquité est accomplie; le Seigneur ne vous transportera plus hors de votre pays; mais, ô fille d'Édom! il visitera votre iniquité, il découvrira votre péché.

COMMENTAIRE

furent exécutées vers la cinquième année, après la prise de Jérusalem. Voyez le chapitre XLIX de Jérémie, verset 7 et suivants. Les Septante (1) : *Vous en boirez jusqu'à le rejeter.*

Ÿ. 22. COMPLETEA EST INIQUITAS TUA, FILIA SION; NON ADDET ULTRA UT TRANSMIGRET TE. La vengeance divine est satisfaite, ô fille de Sion, rassurez-vous; vos anciennes iniquités sont oubliées, vos vieilles dettes sont payées. Ce dernier malheur de Jérusalem est comme un feu qui purifie et qui ne laisse rien à nettoyer. On peut voir la même expression et le même motif de consolation dans Isaïe, XL, 2. *Loquimini ad cor Jerusalem, et advocate eam; quoniam completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius.* Et Jérémie, L. 20.

Quæretur iniquitas Israël, et non erit; et peccatum Juda, et non inveniatur, etc. Ézéchiel, XVIII, 2, 3, reproduit la même pensée.

DISCOOPERUIT PECCATA TUA. La mesure en est remplie. Le Seigneur les a dissimulés jusqu'ici; mais enfin il va les examiner, s'en faire rendre compte et les châtier. C'est ainsi que les frères de Joseph lui disaient (2) : *Le Seigneur a découvert, a trouvé l'iniquité de ses serviteurs*; et que la veuve de Sarepta disait à Élie (3) : *Qu'y a-t-il entre vous et moi, homme de Dieu? Vous êtes entré dans ma maison, pour faire revivre la mémoire de mes iniquités, et pour donner la mort à mon fils.* Ces manières de parler étaient assez proportionnées à la grossièreté des Juifs.

(1) השבתי וחזרתי Les Septante : Μεθυσθησθε, και αποχευθησθε. Ita Grot. et forte Chald. חרו וחזקני

(2) Genes. XLIV. 16.

(3) III. Reg. XVII. 18.

CHAPITRE V

Jérémie expose au Seigneur la misère de son peuple, et le conjure de rappeler ce même peuple à lui.

Oratio Jeremiæ prophetæ.

1. Recordare, Domine, quid acciderit nobis; intueri et respice opprobrium nostrum.

2. Hereditas nostra versa est ad alienos, domus nostræ ad extraneos.

3. Pupilli facti sumus absque patre, matres nostræ quasi viduæ.

4. Aquam nostram pecunia bibimus, ligna nostra pretio comparavimus.

Prière du prophète Jérémie.

1. Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé; considérez et regardez l'opprobre où nous sommes.

2. Notre héritage est passé à ceux d'un autre pays, et nos maisons à des étrangers.

3. Nous sommes devenus comme des orphelins qui n'ont plus de père; nos mères sont comme des femmes veuves.

4. Nous avons acheté à prix d'argent l'eau que nous avons bue; nous avons payé chèrement le bois que nous avons brûlé.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. RECORDARE, DOMINE, etc. Le titre de *Prière de Jérémie*, qu'on a donné à ce chapitre, ne se lit ni dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, ni dans les Septante de l'édition romaine. C'est une suite des Lamentations; mais elle n'est point en vers acrostiches, comme les chapitres précédents. Elle regarde principalement le temps qui suivit la prise de Jérusalem; et c'est comme une formule de prière pour les Juifs captifs à Babylone et pour ceux qui s'étaient retirés en Égypte. Théodoret n'a point fait de commentaire sur ce chapitre, comme s'il ne l'avait pas cru de Jérémie.

Ÿ. 2. HÆREDITAS NOSTRA VERSA EST AD ALIENOS. La Judée est livrée aux Chaldéens; les Iduméens se sont emparés d'une partie de nos terres. Depuis que Nabuzardan eut enlevé le peuple de ce pays et que le peu qui s'était réuni sous Godolias, fut dispersé et se fut retiré en Égypte, la Judée, presque entièrement déserte, fut au premier occupant. S'y établit qui voulut. Les Iduméens se saisirent de presque toute la partie méridionale et s'y conservèrent longtemps.

Ÿ. 3. PUPILLI FACTI SUMUS ABSQUE PATRE. *Nous sommes devenus comme des orphelins, qui n'ont plus de père*, plus de roi, plus de chef, plus de ressource; une nation dispersée, affaiblie, qui ne fait plus proprement un peuple.

Ÿ. 4. AQUAM NOSTRAM PECUNIA BIBIMUS, etc. Dans un pays où rien n'est à nous; au milieu des peuples étrangers et ennemis, qui n'ont nulle compassion pour nous, nous sommes obligés de tout acheter, jusqu'à l'eau et au bois.

Un des plus habiles interprètes (1) croit que le vrai sens de ce passage est celui-ci: Jérémie s'efforçant de toucher Dieu de compassion envers son peuple, dans l'extrême misère où il le voyait réduit, lui témoigne entr'autres choses, qu'ayant été dépouillés de tout ce qui leur appartenait, ils se sont vus obligés d'acheter cher l'eau même de leurs propres puits et de leurs citernes, et le bois des forêts qui étaient à eux. D'autres (2) croient que le prophète parle ici de ce qui leur arriva à Babylone, lorsqu'étant traités avec une grande dureté, ils ne pouvaient ni boire d'eau, ni brûler du bois qu'ils ne l'achetassent bien cher, au lieu que, dans leur pays, ils jouissaient de toutes choses en abondance. Des auteurs (3) ont remarqué que cette déplorable extrémité peint bien l'état d'une âme réduite sous la servitude du péché. Il paraît en effet que si l'Église n'avait pas en vue principalement ce sens, elle n'y attirerait pas l'attention, en faisant lire cette prière de Jérémie, aussi bien que ses Lamentations, dans le temps de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Elle nous fait ainsi concevoir, par cette image qu'elle nous présente de la misère des Juifs, assujettis au joug des Babyloniens, la captivité beaucoup plus funeste où tous les hommes étaient sous l'empire du démon, lorsque le Sauveur est venu enfin pour délivrer par sa mort tant de captifs. Aussi avons-nous à craindre encore pour nous-mêmes ce qui est arrivé à cet ancien peuple d'Israël. Nous devons appréhender que *notre héritage*, c'est-à-dire que le ciel, dont nous sommes

(1) *Estius in hunc. loc.*

(2) *Synops. — (3) Dionys. Carthus.*

4. Cervicibus nostris minabamur, lassiss non dabatur requies.

6. Ægypto dedimus manum et Assyriis, ut saturaremur pane.

7. Patres nostri peccaverunt, et non sunt; et nos iniquitates eorum portavimus.

8. Servi dominati sunt nostri; non fuit qui redimeret de manu eorum.

5. On nous a entraînés les chaînes au cou, sans donner aucun repos à ceux qui étaient las.

6. Nous avons tendu la main à l'Égypte et aux Assyriens, pour avoir de quoi nous rassasier de pain.

7. Nos pères ont péché, et ils ne sont plus; et nous avons porté la peine de leurs iniquités.

8. Des esclaves nous ont dominés, sans qu'il se trouvât personne pour nous racheter d'entre leurs mains.

COMMENTAIRE

devenus en réalité, selon saint Paul, les citoyens, en même temps que nous sommes devenus les membres de Jésus-Christ ne passe à d'autres par notre faute, et que ceux qui sont maintenant comme *étrangers*, ne viennent nous enlever notre place dans le royaume de Dieu, dont la Palestine était la figure. Craignons donc que nos continuelles infidélités, en éloignant Dieu de nous, ne le portent à ne nous plus regarder comme ses enfants; et qu'ainsi nous ne demeurions abandonnés comme de *vrais orphelins*; et nos églises comme des *veuves* en punition de nos crimes. Que cette pensée nous fasse rentrer en nous-mêmes. Tremblons que nous ne soyons enfin réduits à acheter bien cher les choses les plus nécessaires et les plus communes, telles que sont *l'eau et le bois*, dont nous jouissions auparavant avec une entière liberté. Prenons garde que ce qui nous appartenait comme aux enfants du Père céleste, ne nous soit plus accordé qu'à *un grand prix*; à force de pénitence, sans laquelle des pécheurs comme nous sommes, ne peuvent plus aspirer aux *eaux célestes*, et à tous les autres biens paternels dont ils sont déçus.

ŷ. 5. CERVICIBUS NOSTRIS MINABAMUR. Lorsque Nabuzardan enleva les habitants de Jérusalem, il les fit enchaîner et lier, comme on lie des animaux. Il les mena à Babylone, comme on y mènerait un troupeau; sans se mettre en peine de la fatigue, de la faiblesse, des besoins de ces malheureux. *Minare* est un mot de la basse latinité, qui s'emploie principalement en parlant des animaux qu'on conduit. De là vient notre verbe *mener*. L'hébreu (1): *Nous sommes persécutés sur notre cou*. L'ennemi nous poursuit l'épée sur le cou. On nous force de travailler avec la dernière violence et on ne nous donne aucun relâche.

ŷ. 6. ÆGYPTO DEDIMUS MANUM ET ASSYRIIS, UT SATURAREMUR PANE. Nous sommes obligés de nous vendre ou de nous louer aux Égyptiens et

aux Assyriens, pour avoir de quoi vivre. Il y avait des Juifs en Égypte, en Assyrie et en Chaldée; car l'Assyrie, en cet endroit, désigne tout l'empire chaldéen. *Donner les mains*, signifie ordinairement se rendre, s'accorder avec quelqu'un, faire un contrat, une alliance, un accord avec lui, se confesser vaincu. Les Hébreux captifs à Babylone et ceux qui s'étaient retirés en Égypte, n'ayant dans ces pays ni terres qu'ils pussent cultiver ni d'autres choses dont ils pussent subsister, étaient obligés ou de vendre leur liberté, ou de se livrer à la merci de ces nations fourouches, afin qu'on les fit travailler pour leur nourriture. On peut juger des misères d'une telle condition, où l'on est réduit à cette extrémité de se donner simplement pour avoir du pain.

ŷ. 7. PATRES NOSTRI PECCAVERTUNT, ET NON SUNT; ET NOS INIQUITATES EORUM PORTAVIMUS. On a vu et on verra souvent cette plainte des Juifs. C'était parmi eux une espèce de proverbe (2): Nos pères ont mangé la grappe verte, et nos dents en ont été agacées. Mais rien n'était plus injuste que leurs plaintes. Ils avaient bien mérité les maux qu'ils souffraient, car ils avaient souvent irrité le Seigneur par leurs propres crimes, s'étaient rendus les trop fidèles imitateurs de leurs pères impies, et avaient achevé de remplir la mesure de leurs crimes. Si quelques innocents et quelques justes furent compris dans le malheur commun de leur nation, Dieu sut leur tenir compte de leurs souffrances; et ceux-là, bien loin de recevoir avec impatience ce qui leur arrivait, en faisaient un sacrifice volontaire à la souveraine justice de Dieu, reconnaissant qu'il était juste dans toutes ses voies et que, s'il les punissait, c'était avec une équité infinie (3).

ŷ. 8. SERVI DOMINATI SUNT NOSTRI. Ces maîtres impitoyables, nous ont donné pour maîtres leurs propres esclaves, pour nous commander et pour nous faire travailler. C'était la coutume dans les

(1) וַיַּעַבְדוּ אֶת הַכּוֹשִׁיִם עַל צוֹרְתָם. Les Septante: Ἐπὶ τὸν τράχηλον ἡμῶν ἐδιώθημεν. Sym. Ζυγός κατὰ τὸν τράχηλον. *Alius codex.* Ἐβλα ἡμῶν ἐν ἀλλάγματι ἐλάβομεν ἐπὶ τὸν τράχηλον ἡμῶν.

(2) Jerem xxxi. 29. et Ezech. xviii. 2. Patres comedierunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt.

(3) 1. Esdr. iv. 6. 7. Iniquitates nostræ multiplicatæ sunt super caput nostrum, et delicta nostra creverunt usque

ad cælum, a diebus patrum nostrorum: sed et nos ipsi peccavimus graviter. II. Esdr. i. 6. Confiteor pro peccatis filiorum Israel quibus peccaverunt tibi; ego et domus patris mei peccavimus, etc. ix. 29. 30. 31. - Es/ther. xiv. 6. - Psal. cv. 6. - Baruch. ii. 12. - Dan. iii. 29. 31. Omnia quæ induxisti super nos, et universa quæ fecisti nobis, in vero judicio fecisti, etc.

9. In animabus nostris afferebamus panem nobis, a facie gladii, in deserto.

10. Pellis nostra quasi clibanus exusta est, a facie tempestatum famis.

11. Mulieres in Sion humiliaverunt, et virgines in civitatibus Juda.

12. Principes manu suspensi sunt; facies senum non erubuerunt.

9. Nous allions chercher du pain pour nous dans le désert, au travers des épées nues, au grand péril de notre vie.

10. Notre peau a été brûlée comme un four, à cause de l'extrémité de la faim.

11. Ils ont déshonoré les femmes dans Sion, et les vierges dans les villes de Juda.

12. Ils ont pendu les princes de leurs propres mains; ils n'ont point respecté le visage des vieillards.

COMMENTAIRE

grandes maisons, où il y avait de nombreux esclaves, d'en établir au-dessus des autres, pour les commander, pour leur distribuer leurs travaux, pour veiller sur eux, et pour leur donner la mesure de grains et de nourriture ordinaire. C'est de ces serviteurs que parle l'Évangile (1) : *Qui est le serviteur fidèle et prudent, que le Seigneur a établi sur ses domestiques, pour leur donner la nourriture au temps marqué ?* Quelques commentateurs croient que, sous le nom d'esclaves ou de serviteurs, on peut entendre ici les Chaldéens, ou les Égyptiens, peuples esclaves de leurs princes et plus propres à obéir qu'à commander; peuples condamnés à la servitude par l'oracle de Dieu même, qui condamne Cham à être l'esclave de Sem, *Genes. ix, 26*. D'autres l'entendent des Ammonites, des Moabites, des Iduméens (2), peuples autrefois soumis aux Juifs. Il est probable qu'il faut entendre ici par *servi*, les soldats de Nabucodonosor: c'est sous ce titre qu'ils sont désignés au quatrième livre des Rois, chapitre xxiv, versets 10 et 11.

§. 9. IN ANIMABUS NOSTRIS AFFEREBAMUS NOBIS PANEM, A FACIE GLADII, IN DESERTO. Si nous voulons chercher à manger dans les champs, nous y courons risque de notre vie, à cause des voleurs qui y font des courses continuelles, et qui ne nous laissent pas la liberté d'y aller. Ou simplement: On nous met impunément à mort, si l'on nous trouve dans les campagnes désertes, où nous allons chercher quelques fruits, ou des herbes sauvages, pour nous sustenter. On peut traduire l'hébreu (3) : *Nous allons chercher notre nourriture, au danger de notre vie, à cause de la sécheresse du désert*. Le substantif *הרעב* *hereb* signifie *sécheresse* et *glaive*. Nous sommes réduits à cultiver un terrain ingrat et stérile, qui ne nous produit rien, et qui nous oblige à chercher ailleurs à manger, au péril de nos vies. Mais la première explication

paraît meilleure. Les Juifs restés en Palestine n'étaient guère plus heureux que leurs compatriotes emmenés en captivité. Le pays était ravagé, la terre manquait de bras, et, au début surtout de la captivité, des bandes pillardes dévastèrent la contrée. Les Juifs ne pouvaient se procurer les choses nécessaires à la vie, que le fer à la main.

§. 10. A FACIE TEMPESTATUM FAMIS. L'hébreu (4) : *A cause des horreurs de la faim*, ou du tourbillon de la faim. La famine, comme une tempête horrible, a donné sur nous, et nous a desséchés, de sorte que notre peau est aussi aride, aussi noire que ces fours portatifs, dont on se sert en Orient.

§. 11. MULIERES IN SION HUMILIAVERUNT. L'hébreu (5) : *Ils les ont outragées*, déshonorées, violées. Les Chaldéens commirent toutes sortes d'indignités dans Jérusalem, lorsqu'ils s'en furent rendus les maîtres.

§. 12. PRINCIPES MANU SUSPENSIS SUNT. Les Chaldéens, après avoir mis à mort et décapité les princes de Juda, les pendaient par les mains à des potences, afin de les faire dévorer par les oiseaux. C'est ainsi que le corps de l'échanson du pharaon devait être pendu (6) : *Ils vous fera couper la tête*, lui disait Joseph, *et après il vous fera attacher à un gibet*. Saül fut pendu aux murs de Bethsan (7) après que sa tête eut été coupée et envoyée dans toutes les villes des Philistins, pour y être montrée au peuple. Les Perses (8) en usaient ordinairement ainsi. On coupait la tête et la main au criminel; puis on attachait l'une et l'autre au poteau; ou bien, on lui coupait simplement la tête, et on attachait le tronc à une croix, par la main. Histiaëus de Milet (9), et Léonidas roi de Lacédémone (10), reçurent ce traitement de la part des Perses; le premier, sous Darius; et le second, sous Xerxès. Plusieurs commentateurs soutiennent que ce passage signifie que les Chaldéens pendirent de leurs propres mains les princes

(1) *Matt. xxiv. 45.*

(2) *Lyran. N. enoch.*

(3) *הסדבר* *Les Septante* : *Εν ταῖς ψυχαῖς ἡμῶν εἰσπίσπομεν ἄριον ἡμῶν ἀπὸ προσώπου βουφαλας τῆς ἐρήμου.*

(4) *כפני זרעפות רעב*

(5) *נשיב בציון ענו*

(6) *Genes. xl. 19.*

(7) *1. Reg. xxxi. 10. 12.*

(8) *Vide Brisson. de Regno Persar. lib. II. Grot. hic.*

(9) *Herodot. lib. vi. c. 30. de Hist. Miletio. Τὸ μὲν αὐτοῦ σῶμα ταύτῃ ἀνεσταύρωσαν, τὴν δὲ κεφαλὴν ταριχεύσαντες ἀνήνεικαν παρὰ βασιλῆα.*

(10) *Idem. lib. vii. c. 378. Leonida Lacedem. Λεονίδεω γὰρ ἀποθανόντι ἐν Θερμοπύλῃσι, Μαρδόνιος τὴν καὶ Ἐρέξης ἀποταμόντες τὴν κεφαλὴν ἀνεσταύρωσαν.*

13. Adolescentibus impudice abusi sunt, et pueri in ligno corruerunt.

14. Senes defecerunt de portis, juvenes de choro psallentium.

15. Defecit gaudium cordis nostri, versus est in luctum chorus noster.

16. Cecidit corona capitis nostri; vae nobis, quia peccavimus!

17. Propterea moestum factum est cor nostrum; ideo contenebrati sunt oculi nostri,

18. Propter montem Sion quia dispersit, vulpes ambulaverunt in eo.

19. Tu autem, Domine, in æternum permanebis, solium tuum in generationem et generationem.

20. Quare in perpetuum oblivisceris nostri? derelinques nos in longitudine dierum?

13. Ils ont abusé des jeunes gens, et les enfants sont morts sous le bois.

14. Il n'y a plus de vieillards dans les assemblées des juges, ni de jeunes gens dans les concerts de musique.

15. La joie de notre cœur est éteinte; nos concerts sont changés en lamentations.

16. La couronne est tombée de notre tête; malheur à nous, parce que nous avons péché.

17. C'est pourquoi notre cœur est devenu triste, nos yeux ont été couverts de ténèbres,

18. Parce que le mont de Sion a été détruit, et que les renards s'y promènent.

19. Mais vous, Seigneur, vous demeurerez éternellement; votre trône subsistera dans la suite de tous les siècles.

20. Pourquoi nous oublierez-vous pour jamais? Pourquoi nous abandonnez-vous pour toujours?

COMMENTAIRE

de Juda. Ils traduisent l'hébreu (1) : *Ils ont pendus les princes de leurs mains*. D'autres veulent que les princes de Juda se soient pendus eux-mêmes de désespoir. Mais cette explication n'est point admise.

ŷ. 13. ADOLESCENTIBUS IMPUDICE ABUSI SUNT. L'hébreu (2) : *Ils ont pris des jeunes hommes à la fleur de leur âge, pour moudre*. Ils les ont réduits à l'état des plus malheureux esclaves; à tourner la meule, et à moudre le grain dans des espèces de prisons, où on les enfermait comme des animaux. C'est ainsi que les Philistins traitèrent Samson (3), et les Chaldéens le roi Sédécias, suivant les Septante (4) dans Jérémie LII. 9. Cette explication paraît la plus simple, et la plus littérale. L'autre sens, que saint Jérôme a exprimé dans la Vulgate, vient apparemment des Juifs, qui entendent ainsi ce qui est rapporté de Samson dans les Juges. Le verbe *moudre*, se prend quelquefois pour un crime infâme dans l'Écriture (5), et dans les auteurs profanes (6). Mais il n'y a nulle nécessité de suivre ici cette explication.

PUERI IN LIGNO CORRUERUNT. *Les jeunes gens sont morts, ont trébuché sous le bois*, accablés de fardeaux; ou ils sont morts sous les coups que les Babyloniens leur donnaient; ou même, ils sont morts attachés au poteau.

ŷ. 14. SENES DEFECERUNT DE PORTIS. *Il n'y a plus de vieillards dans les portes*; plus d'assemblées de juges, de magistrats, d'anciens de la nation aux portes des villes, pour y rendre les jugements, et pour y délibérer sur les affaires

publiques. Les Juifs dispersés n'eurent plus le libre exercice de leurs lois. Du temps de Daniel, il est vrai, ils avaient à Babylone des juges de leur nation (7); mais ces tribunaux n'existèrent pas d'abord, et dans les autres pays, ils n'existerent jamais. Dans la terre de Juda, on ne voyait plus aucune forme de gouvernement.

JUVENES DE CHORO PSALLENTIUM. Le terme hébreu *neghinoth* (8), signifie, selon plusieurs hébraïsants, des instruments de musique; mais il est bien plus croyable qu'il signifie ici des concerts d'instruments, des assemblées, où l'on jouait des instruments, où l'on chantait des airs de réjouissance. Depuis la prise de Jérusalem, tout était morne et triste dans le pays.

ŷ. 16. CECIDIT CORONA CAPITIS NOSTRI. Dans les fêtes, dans les noces, dans les festins, on se couronnait de fleurs.

ŷ. 17. CONTENEBRATI SUNT OCULI NOSTRI. La tristesse, le jeûne, l'abattement affaiblissent notablement la vue. La joie, l'abondance, la nourriture, la conservent, et la fortifient. C'est ce que nous avons déjà remarqué sur les Rois (9), en parlant de Jonathas; après avoir goûté du miel, ce jeune prince dit que ses yeux avaient repris leur vivacité.

ŷ. 18. VULPES AMBULAVERUNT IN EO. L'hébreu *חַוַּל שְׁחוֹא'אֵל*, signifie plutôt *chacal* que *renard*. Cet animal vit en bande dans les ruines, d'où il sort, à la nuit tombante, pour rôder dans la campagne, jusqu'aux abords mêmes des villes. Voyez Juges, xv. 4.

(1) בחורים כהון נשאו — (2) בידים בחרו

(3) *Judic.* xvi. 21.

(4) *Jerem.* l.ii. 11. Les Septante : Καὶ ἤγαγεν αὐτὸν (Σεδεκίαν) εἰς Βαβυλῶνα καὶ ἔδωκεν αὐτὸν εἰς ὕψιστον μύλονος, ἕως ἡμέρας ἧς ἀπέθανε.

(5) *Job.* xxxi. 10. Scortum alterius sit uxor mea. *Heb.* Molat alteri uxor mea.

(6) *Horat. lib.* 1. *Sat.* 2. Alienas permolere uxores, etc

(7) *Daniel.* xiii. 5. 6.

(8) חַוַּל שְׁחוֹא'אֵל בְּחַרְבֵי לְבָנוֹן Les Septante : Ἐγγλεκτοὶ ἐκ ψαλμῶν αὐτοῦ κατέπευσαν.

(9) 1. *Reg.* xiv. 27. Intinxit virgam in favum mellis, et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.

21. Converte nos, Domine, ad te, et convertemur ; innova dies nostros, sicut a principio ;

22. Sed projiciens repulisti nos, iratus es contra nos vehementer.

21. Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons ; renouvelez nos jours, comme ils étaient au commencement.

22. Mais vous nous avez entièrement rejetés, et votre colère contre nous est excessive.

COMMENTAIRE

ÿ. 21. CONVERTE NOS, DOMINE, AD TE, ET CONVERTEMUR. Accordez-nous votre grâce, ô mon Dieu ; qu'elle nous prévienne par ses vives lumières et par ses divins attrait, et nous la suivrons. Ne permettez pas que nous nous égarions : continuez à répandre votre onction dans nos cœurs, afin que nous ne cessions point de vous suivre. Vous nous ordonnez, Seigneur, de nous convertir à vous, et vous nous promettez, après cela, de revenir vers nous (1) : *Convertimini ad me, et ego convertar ad vos*. Vous nous avertissez par là de notre libre arbitre ; mais en même temps nous vous crions (2) : *Convertissez-nous, Seigneur, et nous nous convertirons*. Nous faisons l'aveu de notre faiblesse et du besoin continuel que nous avons de votre grâce.

Mais le sens littéral de cet endroit regarde plutôt le retour de Babylone (3) : Tirez-nous, Seigneur, de cette captivité où nous gémissons ; employez, pour nous en délivrer, votre souveraine puissance, et nous en sortirons avec votre secours. Nous ne pouvons attendre que de vous seul cette délivrance, après laquelle nous soupérons. C'est

une faveur qui est au-dessus du pouvoir des hommes.

INNOVA DIES NOSTROS SICUT A PRINCIPIO. Rétablissez-nous dans notre premier état. Que nous puissions vivre tranquillement dans notre pays, dans l'observance fidèle de vos lois (4), comme ont fait autrefois nos pères, avant qu'ils eussent encouru votre disgrâce.

ÿ. 22. SED PROJICIENS REPULISTI NOS. *Mais il semble que vous nous ayez rejetés pour jamais*, tant les choses paraissent peu disposées en notre faveur. Il vaudrait mieux traduire l'hébreu par une interrogation (5) : *Car est-ce que vous nous avez rejetés pour toujours, et que votre colère est tellement irritée contre nous*, que rien ne la puisse fléchir ? C'est ainsi que traduisent dom Calmet et le chanoine Bodin. Les Juifs, par une vaine superstition, répètent ici le verset précédent, afin de ne pas finir ce livre par un passage de mauvais augure, et qui contient un sens triste et malheureux. Ils en usent de même à la fin d'Isaïe et de Malachie.

(1) Zach. 1. 3. — (2) Concil. Trident. sess. vi. c. 5.
(3) Hugo. Lyran. Dionys. Sanct. Tir. Grot. D'Allioli.

(4) Thom. Raban. Menor. Sanct.

(5) כִּי אֵין הָיָה כְּאַחַד קֶצֶף עָלֵינוּ עַד כְּאֵד

FIN DES LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE

ÉZÉCHIEL

INTRODUCTION

ÉZÉCHIEL, qui est le troisième des quatre grands prophètes, nous apprend qu'il était fils de Buzi, de la race sacerdotale (1). Un ancien auteur (2) a prétendu que ce prophète était natif d'un lieu nommé *Saréra*, peut-être le même que *Saréda*, ou, selon les Septante, *Sarira*, patrie de Jéroboam, fils de Nabat, de la tribu d'Ephraïm (3), dans laquelle cette ville devait être située. Il fut emmené captif à Babylone au temps de la transmigration de Jéchonias, roi de Juda ; c'est de cette époque qu'il compte les années dans lesquelles il prophétisa. Dès le commencement de son livre, il date sa première vision de la cinquième année depuis la transmigration du roi Joachin ou Jéchonias : *Ipsè est annus quintus transmigrationis regis Joachin* (4). Et vers la fin, il date l'une de ses dernières prophéties de la vingt-cinquième année de cette transmigration, et fait entendre qu'il était lui-même du nombre de ceux qui avaient été emmenés alors : *In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ* (5).

Ezéchiël commença donc à prophétiser en la cinquième année depuis la captivité de Jéchonias ; et il dit que cette cinquième année était la trentième depuis une autre époque qu'il n'exprime pas : *Et factum est in trigesimo anno* (6). Les interprètes sont fort partagés sur l'époque de cette trentième année ; l'opinion la plus vraisemblable est que cette trentième année a pour époque la fondation de la monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabucodonosor. Il paraît que Nabopolassar se fit reconnaître roi de Babylone vers l'année 123 de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chrétienne vulgaire ; en sorte que la trentième année depuis le commencement de son règne tombait à l'année 593 ou 595 avant l'ère chrétienne vulgaire, selon que les années étaient complètes ou seulement commencées, et concourait ainsi avec la cinquième de la transmigration de Jéchonias, qui avait été emmené à Babylone en 598. La cinquième année de la transmigration de Jéchonias était aussi la cinquième du règne de Sédécias. Ainsi Ezéchiël prophétisait en Chaldée, tandis que Jérémie prophétisait en Judée. L'historien Josèphe (7) insinue qu'on envoyait à Jérusalem les prophéties d'Ezéchiël. Saint Jérôme le pense de même (8) ; et il croit que réciproquement on envoyait à Babylone les prophéties de Jérémie, afin que la conformité du témoignage de ces deux prophètes, contribuât à l'instruction de ceux qui étaient restés dans la Judée, et à la consolation de ceux qui avaient été emmenés captifs en Chaldée. Il paraît que Jérémie mourut peu de temps après la ruine de Jérusalem, c'est-à-dire, dans l'intervalle des cinq années qui suivirent cette révolution. Ezéchiël continua à prophétiser au moins

(1) *Ezech.* 1. 3. — (2) *Pseudo-Epiph. Vita prophet.* — (3) *III. Reg.* xi. 26. — (4) *Ezech.* 1. 2. — (5) *Ezech.* xi. 1. *Vide et xxxiii. 21.* — (6) *Ezech.* 1. 1. — (7) *Joseph. Antiq. l. x. c. 10.* — (8) *Hieron. in Ezech.* xii. col. 766. *nov. edit.*

jusqu'en la seizième année depuis la ruine de Jérusalem, vingt-septième depuis la transmigration de Jéchonias ; c'est la date d'une de ses prophéties : *In vicesimo et septimo anno* (1). Ainsi Ezéchiel prophétisa au moins pendant vingt-deux ans.

Le principal objet de ses prophéties, considérées selon le sens immédiat et littéral, est de reprocher aux enfants de Juda leurs infidélités ; de leur annoncer les vengeances terribles que Dieu allait exercer sur eux par les armes de Nabucodonosor, et de leur prédire leur retour dans leur patrie, le rétablissement de Jérusalem et du temple, enfin la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda. Il prophétise aussi contre plusieurs nations étrangères ; contre les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Philistins, les Tyriens, les Sidoniens, les Egyptiens et les Babyloniens. L'accomplissement de ces diverses prophéties contre ces peuples étrangers servait en même temps et à faire connaître le vrai Dieu aux peuples étrangers qui étaient l'objet de ces prophéties, et à assurer aux enfants d'Israël et de Juda l'accomplissement des prophéties dont ils étaient eux-mêmes l'objet.

Ces prophéties se divisent en deux parties : 1° celles qui sont antérieures à la ruine de Jérusalem, 1-xxxii ; 2° celles qui sont postérieures à ce tragique événement. La première partie se subdivise en deux sections : 1° les prophéties qui regardent Israël, 1-xxiv ; 2° celles qui concernent les peuples étrangers, xxv-xxxii ; la deuxième partie se subdivise également : 1° Les chapitres xxxiii-xxxix, concernent le rétablissement d'Israël et la ruine des empires païens ; 2° les chapitres xl-xlvi dépeignent le nouveau royaume de Dieu.

1^{re} PARTIE, 1^{re} section. — Ezéchiel était au milieu des captifs de son peuple, sur le fleuve Chobar, en la cinquième année de sa captivité, lorsque, les cieux lui ayant été ouverts, il eut une vision mystérieuse. Un tourbillon s'élève du côté du nord ; le prophète voit venir une nuée enflammée, au milieu de laquelle il aperçoit quatre animaux à quatre faces, et près de chacun de ces animaux une roue qui avait aussi quatre faces. Sur la tête de ces animaux était un firmament, au-dessus duquel était placé un trône, et sur ce trône paraissait comme un homme qui y était assis, tout environné d'éclat. C'était l'image du Dieu suprême qui allait exercer ses jugements redoutables sur Juda et sur Jérusalem, en amenant contre ce pays et contre cette ville l'armée des Chaldéens, dont le pays était regardé comme septentrional à l'égard de la Judée (chap. i). Au moment de cette vision, le prophète tombe la face contre terre. Le Seigneur lui commande de se relever ; il se relève, et Dieu lui déclare alors qu'il l'envoie vers les enfants d'Israël. (Le prophète nomme toujours ainsi les enfants de Juda ; le royaume d'Israël ne subsistant plus, il n'y avait rien d'équivoque dans le nom.) Le Seigneur l'exhorte à ne point craindre leurs menaces, à leur porter toutes les paroles qu'il lui ordonne de leur dire, et à ne pas imiter leur indocilité. Alors une main lui présente un livre où étaient écrites des lamentations et des plaintes (chap. ii). Le prophète, par l'ordre de Dieu, mange le livre qui lui était présenté. Il reçoit du Seigneur sa mission. Le Seigneur l'avertit de l'endurcissement d'Israël, et lui déclare qu'il lui donne un front d'airain, afin qu'il reprenne sans crainte les enfants d'Israël. Le Seigneur l'envoie vers les captifs de son peuple ; il va les trouver, et demeure sept jours avec eux dans l'affliction. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur adressant la parole à son prophète (verset 10), lui déclare qu'il l'établit sentinelle pour la maison d'Israël ; et que, s'il manque d'avertir le juste et l'impie, il sera responsable de leur perte. Le prophète va dans un champ par l'ordre du Seigneur ; il y voit la gloire divine sous le même symbole, telle qu'il l'avait déjà vue. Le Seigneur lui ordonne de se renfermer dans sa maison, et d'y demeurer dans le silence, à cause de la malignité de la maison d'Israël. Il veut que, lorsqu'il lui commandera de leur parler, le prophète exhorte alors les cœurs dociles à

(1) *Ezech.* xxix, 17.

l'écouter, et déclare aux cœurs indociles qu'ils seront livrés à eux-mêmes (chap. III). Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de tracer sur une brique la ville de Jérusalem, et d'en figurer le siège. Il lui commande de se tenir couché d'abord sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit, pendant un certain nombre de jours déterminés, qui représentent le nombre d'années durant lesquelles la patience de Dieu avait supporté les iniquités des enfants d'Israël et de Juda. Il lui prescrit de se préparer un pain composé de diverses graines, et de le faire cuire sous de la poussière d'excréments, pour s'en nourrir pendant ce même nombre de jours, prenant avec mesure et le pain et l'eau, et représentant ainsi la misère des enfants d'Israël, pendant le dernier siège de Jérusalem, et au milieu de leur captivité (chap. IV). Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de se raser les cheveux et la barbe, et d'en brûler un tiers au milieu de la ville figurée sur la brique ; d'en frapper de l'épée un autre tiers autour de la ville, et de jeter au vent l'autre tiers ; de rassembler quelques-uns de ces derniers, et de les lier dans les coins de son manteau ; de prendre encore quelques-uns de ceux-ci et de les jeter au feu, d'où doit sortir une flamme qui se répandra sur toute la maison d'Israël. Le Seigneur se plaint de l'infidélité de Jérusalem, et lui déclare qu'il va exercer sur elle ses jugements, consumer le tiers de ses enfants au milieu d'elle par la famine et par la peste, en faire passer un autre tiers au fil de l'épée autour de ses murs, disperser de tous côtés le tiers qui sera resté, et la rendre ainsi, à la vue de tous les peuples, un exemple terrible de sa justice (chap. V). Cette portion que le prophète devait rassembler et enfermer dans son manteau, pourrait représenter ceux qui se rassemblèrent dans le pays après la ruine de Jérusalem. Ce feu qui en consume encore une partie, pourrait être le symbole de la révolte d'Ismaël, qui tua Godolias et ceux qui étaient avec lui.

Ici commence une nouvelle prophétie, qui paraît être postérieure à ce nombre de jours durant lesquels le prophète dut demeurer couché. Le Seigneur lui ordonne de se tourner du côté de la Judée, et de prophétiser contre elle. Dieu va faire tomber l'épée sur les enfants d'Israël ; leurs hauts lieux seront renversés ; et eux-mêmes tomberont morts aux pieds de leurs idoles. Le Seigneur s'en réservera quelques-uns d'entre ceux qui auront été dispersés parmi les nations ; ils se souviendront du Seigneur, gémiront sur leurs crimes, reconnaîtront sur eux l'accomplissement des menaces de Dieu. Le Seigneur ordonne à son prophète de témoigner sa douleur à la vue des péchés de son peuple et des maux dont ils seront punis. Les perfides enfants d'Israël périront par l'épée, par la famine et par la peste ; leur terre sera réduite en solitude ; et ils verront l'accomplissement des menaces du Seigneur (chap. VI).

Autre discours que l'on peut rapporter à peu près au même temps. Le Seigneur déclare que la ruine de la terre d'Israël est proche. Il va répandre sur elle sa fureur ; il la punira selon ses crimes ; il ne sera point touché de ses maux. Que l'acheteur ne se réjouisse point, et que le vendeur ne s'afflige point, parce que la colère du Seigneur va se répandre sur tout son peuple. Ils périront par l'épée, par la peste et par la famine. Ceux qui échapperont, seront tout tremblants de frayeur dans les antres des montagnes. Les richesses ne seront point une ressource ; elles seront livrées aux ennemis qui pilleront tout, et profaneront le sanctuaire même. Les enfants d'Israël chercheront la paix sans la trouver ; il n'y aura pour eux de consolation ni de la part des prophètes, ni de la part des prêtres, ni de la part des anciens du peuple. Le roi sera dans les larmes ; les princes, dans la tristesse ; tout le peuple, dans la frayeur (chap. VII).

Dans la sixième année de la transmigration de Jéchonias, Ezéchiel voit de nouveau la gloire du Seigneur. Il est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit une idole qui y avait été placée ; les anciens d'Israël offrant de l'encens à de vaines images ; des femmes pleurant Adonis ; les prêtres mêmes et les lévites adorant le soleil. Le Seigneur, après lui avoir montré ces choses, lui déclare qu'il va répandre sa fureur sur les enfants d'Israël, et qu'il n'écouterà point leurs cris (chap. VIII). Le pro-

phète voit six hommes armés qui s'avancent pour exercer les vengeances du Seigneur contre Jérusalem ; et, au milieu d'eux, un septième vêtu de lin, ayant un écritoire pendu sur les reins. Le Seigneur appelle celui-ci, et lui ordonne de mettre un signe sur le front de tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem ; et en même temps, il commande aux six autres d'exterminer tous ceux qui ne seraient pas marqués de ce signe. Cet ordre est exécuté ; le prophète s'afflige devant le Seigneur ; le Seigneur se plaint de l'infidélité des deux maisons d'Israël et de Juda (chap. ix). Il commande à l'homme vêtu de lin, d'aller prendre des charbons de feu au milieu des chérubins qui soutiennent son trône, et de les répandre sur Jérusalem. Cet homme exécute l'ordre du Seigneur. Le prophète voit de nouveau les animaux et les roues qu'il avait déjà vus près du fleuve Chobar. Le Seigneur, qui était descendu de dessus son char, y remonte, et va à la porte orientale du temple (chap. x). Le prophète est transporté en esprit à cette porte. Il y voit vingt-cinq hommes, et au milieu d'eux Jézonias et Pheltias, princes du peuple. Le Seigneur lui fait connaître les pensées de ces hommes, qui disaient : Si cette ville est une chaudière, nous en serons la chair ; nous y périrons plutôt que d'en sortir. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les princes du peuple, et de déclarer que ce sont ceux qu'ils ont fait mourir qui sont la chair renfermée dans cette chaudière ; que pour eux, ce ne sera pas dans Jérusalem qu'ils périront, mais sur les confins d'Israël. Tandis qu'Ezéchiel prophétisait, Pheltias tombe mort. Ezéchiel affligé se prosterne devant le Seigneur, et lui demande s'il perdra tout Israël. Le Seigneur le rassure, et lui déclare qu'il veille sur ceux qui se sont rendus aux Chaldéens, et qui sont regardés comme rejetés de lui ; qu'il sera lui-même leur temple dans le lieu de leur exil ; qu'il les rassemblera du milieu des peuples ; qu'il leur rendra la terre d'Israël ; qu'ils y rentreront, et la purifieront ; et qu'il leur donnera un cœur nouveau, en sorte qu'ils marcheront fidèlement dans ses voies ; qu'ils seront son peuple, et qu'il sera leur Dieu ; mais que, pour ceux dont le cœur est livré à l'idolâtrie, il les traitera selon leurs voies. Alors le char du Seigneur s'élève par le milieu de la ville, et va se reposer sur le mont des Oliviers. Le prophète est ramené en esprit en Chaldée. Il raconte aux captifs tout ce qu'il a vu (chap. xi).

On peut rapporter à peu près au même temps les prophéties contenues dans les huit chapitres suivants. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de préparer son bagage comme un homme qui s'en va dans un autre pays, de faire une ouverture à la muraille de sa maison, de transporter ses meubles pendant le jour, de prendre des hommes qui le chargent sur leurs épaules, de se couvrir le visage d'un voile, de sortir ainsi le soir à la vue des enfants d'Israël, et de leur déclarer qu'il leur est donné comme un signe de ce qui doit arriver à eux et à leurs frères ; que leurs frères qui sont en Judée, seront emmenés captifs ; que le prince qui est au milieu d'eux, prendra la fuite ; et qu'après l'avoir arrêté, on le privera de la vue, et on le mènera à Babylone. Il promet qu'en dispersant les enfants d'Israël parmi les nations, il en réservera quelques-uns qui y rendront témoignage à sa justice. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de manger son pain comme un homme qui est dans l'épouvante, et de représenter ainsi les misères de la famine que les enfants d'Israël éprouveront au temps du dernier siège. Il se plaint des enfants d'Israël qui se flattent faussement que les visions des prophètes ne seront pas sitôt accomplies ; il déclare qu'ils en verront de leurs yeux l'accomplissement (chap. xii).

Le Seigneur commande à Ezéchiel de prophétiser contre les faux prophètes d'Israël, de leur reprocher leur témérité, de leur annoncer les vengeances qui devaient tomber sur eux, et de leur déclarer combien seraient confondues les vaines promesses par lesquelles ils entretenaient la fausse confiance du peuple. Il lui ordonne de prophétiser contre les fausses prophétesses qui surprenaient les âmes des enfants d'Israël, en flattant leurs passions criminelles ; il leur fait annoncer ses vengeances (chap. xiii).

Quelques anciens d'Israël viennent consulter Ezéchiel. Le Seigneur lui découvre

leur attachement aux idoles ; et il les menace de permettre que les faux prophètes les séduisent, et d'exercer ensuite ses vengeances sur les faux prophètes et sur ceux qui les consultent. Il déclare que, dans tout autre pays devenu l'objet de ses vengeances, il ne délivrera que les seuls justes, et n'épargnera pas même leurs enfants ; mais qu'à l'égard de Jérusalem, il sauvera de sa ruine plusieurs de ses habitants avec leurs fils et leurs filles, qui deviendront, dans le lieu de leur captivité, les témoins de la souveraine justice de ses jugements (chap. xiv).

Le Seigneur déclare à son prophète que, comme le bois de la vigne n'est bon qu'à être brûlé, ainsi il va livrer au feu les habitants de Jérusalem ; et que leur pays sera désolé, parce qu'ils ont violé sa loi (chap. xv).

Ensuite il ordonne à son prophète de faire connaître à Jérusalem ses abominations. Le prophète, s'adressant à cette ville, lui rappelle la corruption de son origine, l'état misérable d'où le Seigneur l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité à laquelle elle s'est abandonnée, les châtimens exercés sur elle par les armes des Philistins, les nouveaux excès auxquels elle s'est livrée, les vengeances que le Seigneur va exercer sur elle par les armes des Chaldéens. Il déclare que l'infidélité de Jérusalem surpasse celle de Samarie, sa sœur aînée, et celle de Sodome, sa sœur puînée. Mais en même temps, il ajoute que ces trois sœurs seront toutes trois rétablies, et que le Seigneur renouvellera son alliance pour toujours avec Jérusalem, et lui donnera pour filles Samarie et Sodome (chap. xvi).

Le Seigneur commande au prophète de proposer à son peuple une parabole : Un aigle coupe la tête d'un cèdre du Liban, et l'emporte dans la terre de Canaan ; il plante sur le Liban une vigne qui étend ses branches vers lui. Un autre aigle paraît, vers lequel cette vigne détourne ses branches ; et par là cette vigne mérite d'être arrachée par l'aigle qui l'avait plantée. Le Seigneur ordonne ensuite au prophète d'expliquer cette parabole. Le premier aigle, c'est le roi de Babylone ; la tête du cèdre du Liban, c'est Jéchonias, roi de Juda ; la terre de Canaan, c'est Babylone même. La vigne plantée par l'aigle, c'est Sédécias ; le second aigle, c'est le roi d'Egypte ; la vigne arrachée, c'est Sédécias emmené captif. Le Seigneur déclare que, de cette tête du cèdre emportée par l'aigle, il en prendra une greffe tendre, c'est-à-dire, Zorobabel descendant de Jéchonias, qu'il plantera sur la montagne d'Israël, et qui y deviendra un cèdre ; en sorte que, comme il a humilié le grand arbre, en abaissant la race de David par la captivité de Jéchonias, il relèvera l'arbre bas et faible, en relevant cette même race de David par l'élévation de Zorobabel (chap. xvii).

Le Seigneur se plaint de ce proverbe des enfants d'Israël : Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfants en sont agacées. Il déclare que le temps vient où l'on ne pourra plus dire ce proverbe, parce qu'alors chacun portera seul la peine de son péché. Le juste recevra selon sa justice ; l'impie recevra selon son impiété. Les iniquités du méchant qui se convertira, seront oubliées ; et les justices du juste qui se pervertira, seront aussi oubliées. Les voies du Seigneur sont justes ; ce sont celles des enfants d'Israël, qui ne le sont pas. Le Seigneur invite à la pénitence la maison d'Israël (chap. xviii).

Le Seigneur ordonne au prophète de chanter un cantique lugubre sur les princes d'Israël. Dans ce cantique, le prophète déplore la captivité de Joachaz et celle de Jéchonias ; et ensuite, la dernière ruine de Jérusalem sous Sédécias. Dans la première partie de ce cantique, Jérusalem est représentée sous le symbole d'une lionne, et ses deux princes sous le symbole de deux lionceaux ; dans la seconde partie, elle est représentée sous le symbole d'une vigne (chap. xix).

La septième année de la captivité de Jéchonias, les anciens d'Israël viennent trouver Ezéchiel pour consulter par lui le Seigneur. Le Seigneur déclare qu'il ne leur répondra point ; il ordonne à son prophète de leur reprocher les iniquités de leurs pères qu'ils ont imitées. Infidélités des Israélites dans l'Egypte, où ils adorent les idoles ; dans le

désert, où ils violent la loi qu'ils venaient de recevoir, et sont condamnés à y périr ; leurs enfants qui avaient été conservés, offensent aussi eux-mêmes le Seigneur. Infidélité des Israélites dans la terre Promise, jusqu'à la ruine de Samarie ; infidélité des Israélites au temps même où prophétisait Ezéchiel. Ils veulent se retirer de l'empire du Seigneur ; mais le Seigneur leur déclare qu'il saura les ramener à son obéissance. Il les rassemblera du milieu des peuples, les ramènera dans leur pays, règnera face à face au milieu d'eux, les fera tous entrer dans son alliance, après avoir chassé et abandonné les prévaricateurs. Ils ne lui seront plus infidèles ; mais ils le serviront sur la montagne d'Israël. Ils reconnaîtront leurs iniquités, et les miséricordes du Seigneur sur eux. Le Seigneur ordonne ensuite à son prophète de prophétiser contre la forêt du Midi, c'est-à-dire contre la Judée, et de lui annoncer qu'elle va être entièrement consumée (chap. xx).

On peut rapporter à la même année les prophéties des trois chapitres suivants. Le Seigneur commande à son prophète de parler ouvertement, et d'expliquer sa dernière prophétie qui annonçait la désolation entière de la terre d'Israël. Il lui ordonne de gémir devant ses frères et de leur déclarer que ce qui fait gémir, c'est la vue de la désolation prochaine. L'épée du Seigneur est préparée contre son peuple, et elle renversera même le sceptre de Juda. Nabucodonosor, après être sorti de Chaldée, consultera s'il doit marcher contre les Ammonites, ou contre Jérusalem ; et Dieu permettra qu'il se détermine à marcher contre Jérusalem ; la couronne sera ôtée à Sédécias, et ne sera plus portée, jusqu'au temps où Dieu la donnera à Celui auquel il la destine, au Messie même. Le prophète annonce ensuite les vengeances qui doivent tomber sur les Ammonites, et enfin celles qui tomberont sur les Babyloniens (chap. xxi).

Le Seigneur ordonne à son prophète de reprocher à Jérusalem ses abominations. Elle hâte elle-même sa ruine par les idoles qu'elle adore, par le sang qu'elle répand, par tous les crimes qui se commettent au milieu d'elle. La maison d'Israël est devenue comme un mauvais métal ; le Seigneur rassemblera les enfants d'Israël dans Jérusalem, comme dans un fourneau où toutes choses se purifient par le feu. Jérusalem est devenue semblable à une terre qui n'est ni purifiée ni arrosée. Ses prophètes, ses prêtres, ses princes, son peuple, sont tous corrompus ; il ne s'y trouve personne qui arrête la colère du Seigneur (chap. xxii).

Le Seigneur représente l'infidélité et le châtiment de Samarie et de Jérusalem, sous le symbole de deux femmes nommées Oolla et Ooliba. Ces deux femmes nées d'une même mère, se sont d'abord souillées l'une et l'autre dans l'Egypte. Le Seigneur les a prises pour ses épouses, et elles lui ont donné des enfants. Oolla s'est abandonnée aux Assyriens, sans quitter même ses liaisons avec les Egyptiens ; le Seigneur l'a livrée entre les mains des Assyriens, et ils l'ont tuée. Ooliba a imité sa sœur Oolla, et l'a même surpassée ; elle s'est abandonnée d'abord aux Assyriens, ensuite aux Chaldéens ; elle s'est dégoûtée de ceux-ci, et s'est livrée aux Egyptiens. Le Seigneur s'est retiré d'elle comme il s'est retiré de sa sœur ; il a cessé de les couvrir de sa protection ; il déclare qu'il va livrer Jérusalem entre les mains des Chaldéens qui seront les instruments de sa vengeance contre elle. Elle boira jusqu'à la dernière goutte la coupe de Samarie, sa sœur. Elles se sont rendues l'une et l'autre coupables d'adultère et d'homicide ; et elles porteront l'une et l'autre les peines des adultères et des homicides (chap. xxiii).

Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année depuis la captivité de Jéchonias (c'était le jour même où Nabucodonosor vint assiéger Jérusalem pour la troisième fois), le Seigneur ordonne à son prophète de marquer la date de ce jour, et de parler en parabole à la maison d'Israël. Jérusalem est représentée sous la figure d'une marmite enrouillée et pleine de viande ; cette viande cuite jusqu'aux os est rejetée ; cette rouille est exposée au feu comme dernier moyen capable de la faire

disparaître. Le Seigneur annonce ensuite au prophète la perte de ce qu'il avait de plus cher, c'est-à-dire de sa femme, et lui défend d'en faire aucun deuil, afin que par là, il marquât l'état où se trouverait la maison d'Israël, lorsqu'elle se verrait privée de ce qu'elle avait de plus cher, c'est-à-dire de son temple, sans oser en témoigner sa douleur (chap. xxiv).

2^e section. Ici commence une suite de prophéties qui regardent les nations étrangères. La prophétie suivante peut être rapportée à peu près au même temps que la précédente. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les Ammonites et les Moabites, qui vont se réjouir des maux de la maison de Juda ; et contre les Iduméens et les Philistins, qui vont satisfaire sur elle leur vengeance (chap. xxv).

Le premier jour du premier mois de la onzième ou douzième année (1) depuis la captivité de Jéchonias, le Seigneur déclare que, parce que Tyr s'est réjouie de la ruine de Jérusalem, il enverra contre elle Nabucodonosor qui la détruira. Toutes les îles seront saisies d'effroi au bruit de sa chute. Mais tandis que Tyr sera renversée, le Seigneur fera éclater sa gloire dans la terre d'Israël (chap. xxvi).

Le Seigneur ordonne à son prophète de chanter un cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Le prophète décrit la situation avantageuse de cette ville, sa beauté, sa force, ses richesses, l'étendue de son commerce avec quantité de différents peuples, entre lesquels se trouve même la maison de Juda. Sa ruine doit jeter dans l'étonnement tous les peuples maritimes (chap. xxvii).

Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre le roi de Tyr. Ce prince s'élevait dans son cœur, et se regardait presque comme un Dieu ; mais le Seigneur fera venir contre lui des étrangers qui le feront périr misérablement. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de chanter un cantique lugubre sur la ruine de ce prince. Dans ce cantique, le prophète décrit l'élévation et la ruine du roi de Tyr. Le Seigneur commande ensuite au prophète de prophétiser contre Sidon, et de lui annoncer sa ruine. En même temps, le Seigneur promet de rétablir la maison d'Israël, après qu'il aura exercé ses jugements sur toutes les nations qui se sont élevées contre elle (chap. xxviii).

Dans les quatre chapitres suivants vont être rassemblées les prophéties qui regardent l'Égypte, dont quelques-unes sont antérieures à celles qui regardent Tyr. Le onzième jour du dixième mois de la dixième année depuis la captivité de Jéchonias, le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre le roi d'Égypte. Ce prince se repose avec confiance au milieu du fleuve dont il est environné ; mais le Seigneur le tirera de ses terres avec son armée, et le fera périr misérablement. Il s'est flatté de pouvoir être l'appui de la maison d'Israël, mais il a été brisé sous elle, et a été cause qu'elle s'est blessée dans sa chute ; bientôt le Seigneur va réduire l'Égypte en solitude. Après une désolation de quarante années, elle sera rétablie, mais dans un état très faible, en sorte qu'elle ne pourra plus détourner vers elle la confiance de la maison d'Israël. Ici se trouve placée une prophétie qui est de beaucoup postérieure à la précédente, et à celles qui viendront après. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année depuis la captivité de Jéchonias (verset 17), le Seigneur déclare à son prophète que, pour récompenser Nabucodonosor et son armée des peines qu'ils ont souffertes au siège de Tyr, il leur abandonnera l'Égypte. Le Seigneur annonce qu'il va faire reflourir un rejeton de la maison d'Israël ; il ajoute que son prophète parlera alors avec plus de liberté au milieu de son peuple (chap. xxix).

La prophétie suivante n'a point de date ; on pourrait la rapporter à la vingt-septième année, ou à la dixième, comme les précédentes. Le Seigneur fait annoncer de

(1) La Vulgate et l'édition romaine de la version des Septante lisent la *onzième année*. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante et l'hébreu lisent la *douzième année*.

nouveau par son prophète la désolation de l'Égypte. Cette désolation jettera l'effroi dans l'Éthiopie. Tous les étrangers qui se trouveront dans l'Égypte, et les Israélites mêmes qui s'y seront réfugiés, seront enveloppés dans sa ruine. Ici se trouve jointe une autre prophétie. Le septième jour du premier mois de la onzième année depuis la captivité de Jéchonias (verset 20), le Seigneur fait annoncer par son prophète que le bras du pharaon déjà blessé par Nabucodonosor avant le siège de Jérusalem, sera entièrement brisé par ce prince, après la ruine de cette ville (chap. xxx).

Le premier jour du troisième mois de cette même année, le Seigneur adresse encore la parole à son prophète, et, voulant humilier le roi d'Égypte qui s'élevait de sa grandeur, il l'exhorte à considérer la puissance qu'avaient eue les rois d'Assyrie. Cette monarchie, beaucoup plus puissante que celle des Égyptiens, avait été néanmoins détruite ; le Seigneur annonce que la monarchie des Égyptiens aura le même sort (chap. xxxi).

Le premier jour du douzième mois de la douzième année depuis la captivité de Jéchonias, le prophète, par l'ordre du Seigneur, prononce un cantique lugubre sur la ruine du roi d'Égypte. Le quinzième jour du même mois (verset 17), le prophète prononce un cantique lugubre sur la ruine de l'Égypte même et de tout son peuple (chap. xxxii).

11^e PARTIE, 1^{re} section. — Ici recommencent les prophéties qui regardent les enfants d'Israël. A l'époque du siège, le Seigneur ordonne à son prophète, de faire observer aux enfants d'Israël que, quand il y a un homme établi pour sentinelle, s'il est fidèle à donner le signal, celui qui périt périt par sa faute ; le Seigneur ajoute que, si celui qui est en sentinelle manque à donner le signal, celui qui périt, périt à cause de son péché ; mais celui qui était en sentinelle est responsable de sa perte. Le Seigneur déclare au prophète qu'il est lui-même la sentinelle de la maison d'Israël. Il ordonne au prophète de déclarer à la maison d'Israël, qu'il ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Autre prophétie. Le cinquième jour du dixième mois de la douzième année depuis la captivité de Jéchonias (verset 21), un homme sauvé de Jérusalem apporte au prophète la nouvelle de la prise de cette ville. En vain les enfants d'Israël restés dans la Judée après la ruine de Jérusalem, se flattent de se maintenir en possession de cette terre ; le Seigneur les exterminera, et réduira le pays en solitude. Les enfants d'Israël viennent écouter le prophète comme on vient entendre un musicien, et ne profitent point de ses avertissements ; ils ne le reconnaîtront pour prophète, que lorsque l'évènement aura vérifié ses prédictions (chap. xxxiii).

La prophétie suivante coïncide avec la prise de Jérusalem. Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre les pasteurs d'Israël. Il leur reproche de ne chercher que leurs intérêts, de négliger leur troupeau, et de l'abandonner en proie aux bêtes de la terre. Il déclare qu'il va venir délivrer son troupeau de leur violence. Il promet de rappeler ses brebis, de les retirer de leur dispersion, de les rassembler dans leur propre terre, et de les y faire paître dans de gras pâturages. Il déclare ensuite qu'il va juger et punir, non-seulement les pasteurs, mais les brebis, et qu'il délivrera les faibles de l'oppression des forts. Il promet de susciter sur ses brebis le pasteur unique, le Messie même, qu'il désigne sous le nom de David, et qui sera au milieu d'elles comme leur pasteur et leur prince. Il promet de faire une alliance de paix avec ses brebis, et de les combler de ses bénédictions (chap. xxxiv).

Dans la prophétie suivante, le Seigneur ordonne à Ezéchiel d'élever la voix contre l'Idumée. Les Iduméens ont répandu le sang des Israélites leurs frères ; leur sang sera répandu par les Israélites mêmes. Ils se sont flattés de réunir en leur possession les terres d'Israël et de Juda ; mais le Seigneur les exterminera de leur propre terre. Tandis que tous les pays voisins seront rétablis, l'Idumée sera réduite en solitude (chap. xxxv).

Le Seigneur déclare que la terre d'Israël, qui a été réduite au pillage et qui est

exposée aux insultes des peuples voisins, sera rétablie dans son premier éclat. Ses habitants y seront ramenés et affermis pour toujours. Autre prophétie (verset 16). Dieu a dispersé les enfants d'Israël en divers pays à cause de leurs péchés, et les rassemblera non à cause de leurs mérites, mais pour la gloire de son nom. Il leur ôtera leur cœur de pierre, et leur donnera un cœur de chair. A la vue des biens dont Dieu les comblera, toutes les nations qui les environnent le reconnaîtront pour le vrai Dieu (chap. xxvi).

On peut rapporter au même temps les deux prophéties suivantes. Le Seigneur conduit Ezéchiel en esprit au milieu d'une campagne, où il lui fait voir une multitude d'os secs qui revivent ; et il lui donne ce prodige comme un signe du rétablissement des enfants d'Israël. Le prophète, par l'ordre du Seigneur (verset 16 *et seqq.*), prend deux morceaux de bois, qu'il approche, et qu'il réunit pour marquer la réunion de la maison d'Israël à la maison de Juda. Ces deux peuples ne feront plus qu'un peuple ; ils seront rétablis dans leur terre ; le Messie même, désigné sous le nom de David, sera leur roi pour toujours ; le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux pour toute la suite des siècles (chap. xxxvii).

On peut encore rapporter vers le même temps la prophétie suivante. Le Seigneur ordonne à son prophète de prophétiser contre Gog, prince de Mosoch. A peine les enfants d'Israël seront-ils revenus de leur captivité, et rétablis dans leur héritage, que Gog s'avancera contre eux avec une armée nombreuse pour les piller et les ravager. Tout le pays sera dans l'effroi ; mais le Seigneur exterminera Gog et son armée (chap. xxxviii).

Le prophète, par l'ordre du Seigneur, continue de prophétiser contre Gog. Le Seigneur fera venir ce prince des climats de l'aquilon, et l'amènera sur les montagnes d'Israël, où il le fera périr avec tous ceux qui l'auront suivi. Les Israélites enlèveront les dépouilles de cette armée ; les armes seules de cette armée leur produiront une quantité prodigieuse de bois, dont ils brûleront pendant sept années ; ils seront occupés pendant sept mois à enterrer les morts ; et le lieu où on les enterrera, deviendra célèbre. Le Seigneur commande à son prophète d'appeler les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre, pour manger la chair et boire le sang de ces hommes que sa justice aura exterminés. Le Seigneur fera éclater sa gloire parmi les nations par la défaite des ennemis de son peuple. Il ramènera ce peuple dans sa terre, et répandra sur lui son esprit (chap. xxxix).

2^e section. Le dixième jour du premier mois de la vingt-cinquième année depuis la captivité de Jéchonias, la quatorzième depuis la ruine de Jérusalem, Ezéchiel est transporté en esprit dans la terre d'Israël, où il voit un édifice magnifique qui est le temple du Seigneur. Un ange, sous la figure d'un homme, lui montre toutes les parties de cet édifice, et lui en fait remarquer toutes les proportions, mesurées avec une canne ou toise, qui contenait six coudées subdivisées en six palmes, dont chacun contient la largeur de quatre doigts. Le prophète rapporte la description de toutes les parties de cet édifice. D'abord se trouve la description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et la description du vestibule du temple (chap. xl). Vient ensuite la description du saint, du sanctuaire, et des chambres contiguës au temple (chap. xli) ; ensuite la description et la destination des appartements qui étaient vis-à-vis du temple dans le parvis des prêtres ; et la dimension de toute l'enceinte des parvis qui environnaient le temple (chap. xlii).

Le prophète voit le Seigneur qui rentre dans son temple. Le Seigneur déclare qu'il y fixe pour toujours sa demeure, et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Il fait connaître ensuite au prophète les mesures de l'autel des holocaustes, et lui prescrit les cérémonies qui doivent être observées pour la consécration de cet autel (chap. xliii). La porte orientale du parvis des prêtres, par laquelle le Seigneur était rentré dans son temple, demeure fermée sans que personne puisse désormais y passer ; seu-

lement le prince a la liberté d'entrer dans le vestibule, et de s'asseoir auprès et en-deçà de cette porte. Le Seigneur reproche aux enfants d'Israël d'avoir introduit dans son sanctuaire des étrangers incirconcis de cœur et de chair. Il déclare que désormais nul incirconcis de cœur ni de chair n'entrera dans son sanctuaire ; et que les prêtres, même descendants de Lévi, qui se sont abandonnés à l'idolâtrie, seront exclus du ministère sacré, et réduits aux bas offices du temple. Il confirme le sacerdoce aux prêtres de la race de Sadoc, qui lui sont demeurés fidèles. Il prescrit les règles qu'ils observeront dans l'exercice de leur ministère (chap. XLIV).

Le Seigneur détermine la portion de terre qui doit lui être consacrée, pour en former la ville sainte au milieu de laquelle doit être son temple. Il marque la portion qui doit être donnée au prince d'Israël. Il recommande l'exactitude dans les poids et dans les mesures. Il prescrit le tribut qui sera payé au prince ; il ordonne les sacrifices qui doivent lui être offerts au commencement de l'année sainte, dans la solennité de la Pâque, et à la fête des Tabernacles (chap. XLV). Il établit des règles touchant la porte orientale du parvis des prêtres. Elle sera fermée pendant les six jours de la semaine ; et on l'ouvrira le jour du sabbat, et le premier jour de chaque mois, toutefois sans que personne puisse y passer. Il pose aussi des règles, touchant l'ordre selon lequel le prince et le peuple doivent entrer dans le temple et en sortir ; touchant diverses sortes de sacrifices, touchant les dons du prince. L'ange montre ensuite au prophète les cuisines du parvis des prêtres et celles du parvis du peuple (chap. XLVI).

Le prophète voit des eaux qui, sortant de dessous la porte orientale du temple, prennent leur cours au midi, vont toujours croissant, et se déchargent dans la mer Morte. Les eaux de cette mer deviennent saines ; les animaux en sont vivifiés ; les poissons s'y multiplient ; il n'y a que les rivages et les marais qui conservent leur saline. Une multitude d'arbres s'élèvent sur les bords de ce torrent ; ils portent de nouveaux fruits tous les mois ; leurs fruits servent pour nourrir les peuples, et leurs feuilles pour les guérir. Le Seigneur détermine ensuite les bornes de la terre d'Israël ; il ordonne qu'elle soit également distribuée entre les douze tribus, et que les étrangers qui se trouveront au milieu des enfants d'Israël aient leur partage avec eux (chap. XLVII). Le Seigneur décrit l'ordre du partage de la terre d'Israël distribuée en douze tribus ; il fixe la portion qui doit lui être consacrée pour le temple et pour la ville sainte ; il détermine le partage des lévites, et le partage du prince ; il marque le nombre et le nom des portes de la ville, et le nom de la ville même (chap. XLVIII). Ainsi finit le livre d'Ezéchiël.

On peut voir, d'après cette analyse, qu'Ezéchiël réunit les deux grands objets qui ont principalement occupé Isaïe et Jérémie. Isaïe a été spécialement le prophète des miséricordes du Seigneur ; Jérémie a été le prophète de ses vengeances ; Ezéchiël est en même temps le prophète et de ses vengeances et de ses miséricordes. Le rétablissement des enfants d'Israël et de Juda au temps de Cyrus, c'est principalement ce qu'annonce Isaïe, surtout dans les vingt-sept derniers chapitres de ses prophéties ; la désolation des enfants de Juda au temps de Nabucodonosor, c'est principalement ce qu'annonce Jérémie ; cette même désolation, ce même rétablissement, sont annoncés par Ezéchiël, et ses promesses s'étendent même encore beaucoup au-delà ; elles regardent bien plus particulièrement le mystère de Jésus-Christ et de son Eglise, également annoncé par Jérémie et par Isaïe ; en sorte que c'est particulièrement sur ce grand objet que ces trois prophètes se réunissent.

Les promesses que le Seigneur fait à son peuple par la bouche de ces trois prophètes, regarde spécialement le règne du Messie, dont Cyrus n'était que la figure ; et les menaces que ces trois prophètes adressent aux enfants de Juda, rebelles contre le Seigneur et transgresseurs de sa loi, nous montrent ce que le peuple juif avait à craindre en se révoltant contre Jésus-Christ, et ce que nous avons à craindre nous-mêmes, si nous transgressons les préceptes de l'Évangile.

Deux fois Jérémie annonce (1) que le Seigneur suscitera à David un germe juste, un roi qui règnera avec sagesse, et qui gouvernera avec équité; et nous avons montré que ce roi n'est autre que le Messie, Jésus-Christ même. Deux fois Ezéchiel annonce ce même roi sous le nom de *David*; ou plutôt, c'est le Seigneur qui s'exprime lui-même ainsi par la bouche du prophète : *Je sauverai mon troupeau; il ne sera plus exposé en proie, et je jugerai entre les brebis et les brebis. Je susciterai sur elles pour les paître le pasteur unique. David mon serviteur; lui-même aura soin de les paître, et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur. Et moi qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu; et mon serviteur David sera au milieu d'elles comme leur prince; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé* (2). Cette même promesse, le Seigneur la répète : *Je vais prendre les enfants d'Israël du milieu des nations où ils étaient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les ramènerai en leur pays, et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël.... Mon serviteur David règnera sur eux; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances, et ils les pratiqueront.... Et mon serviteur David sera éternellement leur prince.* Jésus-Christ lui-même nous fait connaître le sens de cette prophétie, lorsque parlant aux Juifs il dit : *Je suis le bon Pasteur. Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis; mais le mercenaire, celui qui n'est point pasteur, et à qui les brebis n'appartiennent point....., ne se met point en peine des brebis. Je suis le bon Pasteur; et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connaît, et que je connais mon Père; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut aussi que je les amène; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur* (3). Jésus-Christ est donc lui-même ce pasteur unique promis par le Seigneur, né de la race de David selon la chair, figuré en la personne de David, et étant lui-même par excellence le bien-aimé désigné sous le nom de *David*.

Saint Paul nous a fait remarquer, dans le livre de Jérémie, l'alliance nouvelle annoncée de la manière la plus expresse (4); cette même alliance est aussi annoncée dans le livre d'Ezéchiel; et afin que cette prophétie y fut plus marquée et plus claire, le Seigneur a voulu qu'elle fût immédiatement jointe à la promesse de ce pasteur unique. Aussitôt après avoir dit que David son serviteur sera au milieu de ses brebis comme leur prince, il ajoute; *Je ferai avec mes brebis une alliance de paix; j'exterminerai de cette terre les bêtes cruelles; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en assurance au milieu des bois. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline; je ferai tomber les pluies en leur temps, et ce seront des pluies de bénédictions. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe, et sera féconde; ils habiteront sans crainte dans leur pays; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes et rompu leur joug, et que je les aurai arrachés d'entre les mains de ceux qui les dominaient avec empire* (5). Et, après avoir dit une seconde fois que David son serviteur sera éternellement leur prince, il ajoute aussi : *Je ferai avec eux une alliance de paix; mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un fondement ferme; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. Mon tabernacle sera chez eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux* (6).

Par la bouche de Jérémie, le Seigneur dit : *Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et chacun d'eux n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Sei-*

(1) *Jerem.* xxiii. 5. 6; xxxiii. 15. 16. — (2) *Ezech.* xxxiv. 22. et seqq.; xxxvii. 21. et seqq. — (3) *Joan.* x. 11. et seqq. — (4) *Hebr.* viii. 8. et seqq.; x. 14. et seqq. — (5) *Ezech.* xxxiv. 25. et seqq. — (6) *Ezech.* xxxvii. 26. et seqq.

gneur, parce que tous me connaîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand (1). Par la bouche d'Isaïe, le Seigneur parlant à Jérusalem, lui dit : *L'alliance par laquelle je ferai la paix avec vous, ne sera jamais ébranlée... Tous vos enfants seront instruits du Seigneur... Vous serez fondés dans la justice* (2). Par la bouche d'Ezéchiël, le Seigneur s'adressant aux enfants d'Israël, leur dit aussi : *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai des ordures de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau ; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez* (3).

On prétend (4) qu'Ezéchiël fut mis à mort par un prince ou juge de son peuple, qu'il exhortait fortement à quitter l'idolâtrie ; et on ajoute que son corps fut mis dans la même caverne où avaient été enterrés Sem et Arphaxad, sur le bord de l'Euphrate. On montre encore aujourd'hui ce tombeau à quinze lieues de Bagdad sur l'Euphrate. Benjamin de Tudèle dit qu'il est situé derrière une synagogue de Juifs entre l'Euphrate et le Chaboras. Ce tombeau est sous une fort belle voûte, bâtie, dit-on, par le roi Jéchonias, qui fut tiré de prison, et élevé en honneur par Evilmérodac, roi de Chaldée. Ce tombeau était autrefois en grande vénération et fort visité. Non seulement les chefs de la captivité s'y rendaient tous les ans avec une nombreuse suite, mais aussi une foule de Perses, de Mèdes et d'autres peuples, y allaient par dévotion. Les Juifs y entretenaient une lampe qui brûlait continuellement devant ce tombeau. Ils se vantent de posséder le livre écrit de la main d'Ezéchiël ; ils le conservent dans une bibliothèque au-dessus du tombeau ; et on le lit tous les ans dans la synagogue, le jour de l'expiation solennelle. C'est ce que rapportent les Hébreux ; mais leur témoignage sur cela est fort suspect (5).

Clément d'Alexandrie nous apprend que quelques érudits croyaient que Nazarat, assyrien, précepteur de Pythagore, était le même qu'Ezéchiël. On prétend que Pythagore voyagea en Chaldée pour y voir les savants qui formaient école ; et comme on suppose qu'Ezéchiël y vivait alors dans une grande réputation, on pense que ce philosophe, curieux d'apprendre, ne manqua pas de se ranger sous sa discipline. C'est ainsi que le croient ceux qui se persuadent que Pythagore a vécu du temps d'Ezéchiël. Ils supposent que c'est en ce pays que le philosophe grec avait appris ce qu'il savait des lois de Moïse (6), et principalement sa *Tétrarchie* (7), ou son Quar-tenaire, qu'on prétend n'être autre chose que le nom hébreu *Jéhovah*, qui est composé de quatre lettres dans cette langue.

Mais Clément d'Alexandrie n'est nullement de cet avis ; il ne croit pas que Pythagore ait jamais vu Ezéchiël. Et en effet, si ce philosophe ne vint à Babylone qu'après que Cambyse eut fait la conquête de l'Egypte, comme l'enseigne Jamblique dans sa vie ; s'il ne vint en Italie qu'au temps où Brutus délivra sa patrie du joug des Tarquins, comme le rapporte Cicéron (8) ; enfin s'il ne vint au monde que quatre générations après Numa Pompilius, vers la XLVII^e olympiade, comme le montre Denys d'Halicanasse (9), l'opinion qui veut le faire disciple d'Ezéchiël est insoutenable. La chronologie s'y oppose.

Les écrits que nous avons sous le nom de ce prophète, ne lui sont point contestés. Ils ont tous les caractères de vérité et d'authenticité qu'on peut demander. Mais quelques exégètes doutent que nous ayons tout ce qu'il a écrit. Josèphe dit (10) qu'il laissa

(1) *Jerém.* xxxi. 33. 34. — (2) *Isai.* liv. 10. 13. 14. — (3) *Ezech.* xxxvi. 25. et seqq. — (4) *Pseudo-Dorothei. et Pseudo-Epiph. Vita prophetarum.* — *Auctores Martyrolog.* — *Benjamini Itinerarium.* — (5) *Benjamin de Tudeli et Thomas Wright.* pag. 131. — (6) *Vide Hermip. apud Joseph. lib. contra Apfion. et Aristobul. Judæum apud Clem. Alex. Strom. l. 1. et Euseb. Præpar. l. xiii.* — *Hucl. de Demonst. Evang.* — (7) *Selden. Syntagm. ii. de Diis Syriis.* — *Godofrid. Vandelin. lib. de Pythagoræ Tetrachy.* — (8) *Cic. Tusc. Quæst. l. iv.* — (9) *Dion. Halic. l. ii. p. 120 et 121.* — (10) *Joseph. Ant. l. v. c. 6.*

deux livres sur la captivité de Babylone. Nous avons plusieurs prophéties d'Ezéchiel sur cet évènement ; ou plutôt, la plupart de ses prophéties se rapportent directement ou indirectement à ce grand objet ; mais le recueil entier de ses prophéties ne forme qu'un seul livre. L'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, semble avoir cru que ce prophète avait écrit deux volumes, et que l'un de ces volumes était perdu ; et un auteur plus moderne (1), aussi connu par la témérité que par la singularité de ses opinions, a prétendu montrer par Ezéchiel même, que ce que nous avons de ce prophète n'était qu'un débris d'un plus grand ouvrage. Il remarque que le livre de ce prophète commence par ces mots : *Et il arriva en la trentième année* ; et il en conclut que quelque chose a dû précéder cette conjonction *Et* ; le prophète a dû, selon lui, marquer quelque chose avant l'époque de cette trentième année qu'il laisse indéterminée. Il prétend aussi que l'expression du texte hébreu, au verset 3 de ce premier chapitre, signifie que le Seigneur avait souvent fait entendre sa parole à Ezéchiel, et ne marque point que ce fut alors pour la première fois.

Mais sans prétendre soutenir qu'Ezéchiel n'ait écrit que ce que nous'avons sous son nom, on peut au moins soutenir qu'il est sans preuve qu'il y ait eu quelque chose de plus que ce que nous avons. 1° Le recueil des prophéties d'Ezéchiel, tel que nous l'avons, pouvait être partagé en deux parties au temps de l'historien Josèphe. Les neuf derniers chapitres qui regardent la description du temple et de la ville sainte, et le partage des tribus, peuvent avoir formé un livre distinct des trente-neuf premiers chapitres, qui regardent plus particulièrement la captivité de Babylone. 2° L'auteur de la Synopse ayant mal compris ce que dit l'historien Josèphe, en a témérairement conclu qu'il y avait eu un volume d'Ezéchiel différent de celui que nous avons ; et par suite de cette fausse conséquence, il a avancé que ce livre était perdu. 3° La conjonction *Et*, placée à la tête du livre d'Ezéchiel, est un hébraïsme qui ne suppose rien d'antécédent. Il y a plusieurs livres dans l'Ecriture qui commencent ainsi ; tels sont les livres de Josué, des Juges, de Ruth, le premier livre des Rois, le livre d'Esdras, le livre d'Esther, le livre de Baruch et le livre de Jonas. 4° La trentième année dont parle Ezéchiel, avait sans doute une ère fort connue de ceux pour qui il écrivait ; et voilà pourquoi il ne la détermine point. Nous avons fait remarquer que cette époque paraît être la fondation de la nouvelle monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabucodonosor : ainsi rien n'était plus connu en Chaldée ; et Ezéchiel écrivant dans ce pays, n'était pas obligé de marquer cette époque. 5° Enfin ni l'auteur de la paraphrase chaldaique, ni les Septante, ni saint Jérôme, ni les autres interprètes, n'ont vu dans le verset 3 du premier chapitre que le Seigneur ait souvent fait entendre sa parole à Ezéchiel, mais seulement qu'il lui fit entendre sa parole en cette trentième année dont il est parlé dans le verset 2 ; et il paraît bien que c'était la première fois, puisque la suite du texte montre que ce fut alors que ce prophète reçut du Seigneur sa mission. Ainsi le livre d'Ezéchiel, tel que nous l'avons, est bien entier ; et rien ne prouve qu'il ait jamais existé aucun autre ouvrage de ce prophète.

Les Juifs reconnaissent avec nous comme canonique le livre d'Ezéchiel, tel que nous l'avons ; mais ils prétendent que le sanhédrin délibéra longtemps si l'on admettrait ce livre dans le canon des saintes Ecritures. Ce qui les embarrasse, c'est d'abord l'extrême obscurité du commencement et de la fin de ce livre ; c'est-à-dire, de la description de ce char mystérieux sur lequel le Seigneur apparut à Ezéchiel près du fleuve Chobar, et la description du temple qui fut montré à ce prophète, la description de la ville sainte, et le partage des tribus. La Synagogue croyait devoir interdire aux jeunes gens la lecture de ces endroits obscurs ; elle ne l'accordait qu'à ceux qui avaient atteint l'âge de trente ans. Les Juifs souffrent aussi avec peine qu'Ezéchiel ait déclaré que *le fils ne porterait plus l'iniquité de son père* (2), tandis que Moïse dit que

(1) *Auctor. Tractat. Theologicopolit.* — (2) *Ezech. xviii. 2. 20.*

le Seigneur venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération (1). Ils remarquent qu'il y a quelque innovation dans ce que ce prophète dit des sacrifices qu'on doit offrir au retour de la captivité (2). Il y a aussi quelque légère différence entre les dimensions du temple qui lui fut montré, et celles du temple de Salomon ; par exemple, en ce qui regarde l'autel des holocaustes et la largeur des chambres qui tenaient aux côtés du temple.

Mais Dieu ne peut-il pas modifier, changer et abroger ses lois cérémonielles quand il lui plaît ? N'est-il pas le maître d'arrêter les effets de sa colère, et de faire miséricorde à qui il veut ? Si Ezéchiel avait enseigné la superstition ou l'erreur ; s'il avait autorisé le libertinage, le crime, l'idolâtrie, ce seraient des raisons d'exclure ses écrits du canon des Ecritures. Mais y a-t-il rien de plus pur que sa morale, rien de plus fort que les reproches qu'il fait aux prévaricateurs, rien de plus clair que ses prophéties touchant la ruine de Jérusalem par Nabucodonosor, la captivité des Juifs sous le joug des Chaldéens, l'affranchissement et la délivrance de ce même peuple sous le règne de Cyrus, le rétablissement de Jérusalem sous le règne de ce prince et de ses successeurs, la venue du Messie, l'établissement de l'alliance nouvelle ? Ainsi rien de plus frivole que les scrupules des Juifs sur les écrits de ce prophète.

Ezéchiel passe pour le plus savant des prophètes. On le compare (3) à Homère, à cause de la beauté de son génie, de sa vaste érudition, de ses belles sentences, de ses riches comparaisons, de ses grandes connaissances, surtout en ce qui regarde l'architecture.

Il faut voir avec quelle dignité il s'exprime, lorsqu'il parle de la part du Seigneur aux rois de Tyr, d'Egypte et de Babylone ; avec quelle force il reproche aux princes de Juda et aux Israélites leur idolâtrie et leur impénitence ; avec quelle véhémence il s'élève contre tous les désordres de son peuple. On remarque dans ce prophète un usage plus fréquent des comparaisons, des métaphores et des figures ; peut-être parce qu'il vivait et écrivait en Chaldée où ce style était plus familier (4). Saint Jérôme trouve que son style n'a pas autant d'élégance qu'il pourrait en avoir ; que cependant il n'a pas trop de simplicité ; mais qu'il tient un certain milieu entre ces deux extrémités : *Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est : ex utroque medio temperatus* (5). Ce qu'il y a surtout de remarquable sont certaines expressions particulières, telles que *filius hominis*, *domus exasperans* (la nation juive), *scient quia*, etc. La construction de la phrase, remarquable par son énergie, n'est plus celle de l'âge d'or de la littérature hébraïque, mais elle gagne en force ce qu'elle perd en lucidité.

(1) *Exod.* xxxiv. 7 ; *Deut.* v. 9. — (2) *Ezech.* xlvi. 4 ; *cum Num.* xxviii. 9. *et Ezech.* xlvi. 6 ; *cum Num.* xxvii. 11. — (3) *Grotius, præfat. Comm. in Ezech.* — (4) *Basnage, Histoire des Juifs*, t. xvi. art. 2. — (5) *Hieron. præf. in Ezech.*

CHAPITRE PREMIER

Première vision d'Ézéchiél. Au milieu d'un nuage enflammé paraissent quatre animaux, près d'eux quatre roues, au-dessus d'eux un firmament, sur lequel est un trône, et un homme assis sur ce trône et tout environné d'éclat.

1. Et factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta fluvium Chobar, aperti sunt cœli, et vidi visiones Dei.

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmigrætionis regis Joachin,

3. Factum est verbum Domini ad Ezechielem, filium Buzi, sacerdotem, in terra Chaldæorum, secus flumen Chobar; et facta est super eum ibi manus Domini.

1. En la trentième année, le cinquième jour du quatrième mois, lorsque j'étais au milieu des captifs, près du fleuve Chobar, les cieux furent ouverts; et j'eus des visions de Dieu.

2. Le cinquième jour du mois, dans l'année qui fut la cinquième depuis que le roi Joachin fut transféré à Babylone,

3. Le Seigneur adressa sa parole à Ézéchiél prêtre, fils de Buzi, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve de Chobar; et étant dans ce lieu, la main du Seigneur agit sur lui.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. ET FACTUM EST IN TRIGESIMO ANNO. La conjonction *Et*, qui se trouve ici, comme au commencement de la plupart des livres de l'Écriture, est superflue, ou marque la liaison de ce que le prophète a dans l'esprit, avec ce qu'il prononce, suivant la pensée de saint Augustin (1). *La trentième année*, se prend ou de l'âge du prophète (2), ou de la douzième année de Josias (3), dans laquelle on trouva le livre de la loi (4); ou enfin de la trentième année depuis le dernier jubilé (5). Dom Calmet la fixe à la trentième année après la découverte du livre de la loi, et la rénovation solennelle de l'alliance avec le Seigneur, sous le règne de Josias. Voyez *iv. Reg. xxii. et xxiii.* Ces opinions sont aujourd'hui abandonnées, et on fait partir ces trente années de l'époque où Nabopolassar prit le titre de roi de Babylone. Ézéchiél était alors en captivité dans la Mésopotamie, où il avait été mené cinq ans auparavant, par Nabucodonosor, avec d'autres captifs (6).

IN QUARTO, IN QUINTA MENSIS. Ce quatrième mois est celui de thammûz, qui répond à la lune de juin-juillet; c'est le quatrième de l'année sainte et non pas de l'année civile, car les prophètes ont coutume de compter les mois suivant l'ordre de l'année sainte qui commence à nisan.

CUM ESSEM IN MEDIO CAPTIVORUM JUXTA FLUVIUM CHOBAR. L'hébreu (7), les Septante et les

anciens interprètes: *Comme j'étais au milieu de la captivité*, ou de la transmigrætion, *sur le fleuve Chobar*. Il ne faut pas s'imaginer qu'Ézéchiél fût actuellement au milieu d'une troupe de captifs, lorsqu'il eut cette vision: il était au lieu de son exil, avec les autres captifs qui demeuraient autour de lui dans ce même pays (8). Le fleuve *Chobar* כְּבַר *Kebâr* dont il est ici question ne saurait être le Chaboras, comme le veulent la plupart des commentateurs. Le Chaboras הַבּוֹר *'hâbor* (*iv. Reg. xvii, 6*) s'écrit différemment en hébreu, et n'était pas *in terra Chaldæorum*. M. Vigouroux pense qu'il s'agit ici d'un des canaux de l'Euphrate, aux environs de Babylone, et c'est aussi notre opinion.

APERTI SUNT CÆLI, ET VIDI VISIONES DEI. *Les cieux furent ouverts, et j'eus des visions divines*; ou de grandes visions. Quand il dit que les cieux s'ouvrirent, cela ne s'entend pas, comme si réellement les cieux s'étaient fendus et ouverts; mais le prophète les vit ainsi des yeux de l'âme, éclairée par une lumière surnaturelle: *Apertos cælos non divisione firmamenti, sed fide credentis intellege*, dit saint Jérôme.

Ÿ. 3. FACTA EST SUPER EUM IBI MANUS DOMINI. Dieu lui fit sentir l'impression de son Esprit. La main de Dieu, marque l'action, la force, l'énergie de l'Esprit saint, dit Théodoret (9).

(1) *August. in Psal. iv.* Quæ junctura, *et*, mirabiliter fortasse insinuat prolationem veritatis in voce, cum ea visione quæ fit in corde esse conjunctam.

(2) *Ita plerique apud Hieronym. hic.*

(3) *Ita Chald. Theodoret. Hieron. Vol. Grot. Jun. Usser.*

(4) *iv. Reg. xxii. 8.*

(5) *Quidam apud Theodor. et Hebr. apud Sanct.*

(6) Voyez *iv. Reg. xxiv. 8. 10. et II. P. r. xxxvi. 10. - Jerem. xxiv. 1. - Ezéch. xvii. 12.*

(7) ואני בתוך המירה על הנה כבר

(8) Voyez *Ezéchiél chap. iii. Ÿ. 2 ... 15.*

(9) *Theodoret. hic. Τῆς τοῦ Θεοῦ πνεύματος ἐνεργείαν οὐρανοῦ ἐκλάσει.*

4. Et vidi, et ecce ventus turbinis veniebat ab aquilone, et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus; et de medio ejus, quasi species electri, id est, de medio ignis;

5. Et in medio ejus similitudo quatuor animalium. Et hic aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

4. Voici la vision qui me fut présentée. Un tourbillon de vent venait du côté de l'aquilon, et une grosse nuée, et un feu qui l'environnait, et une lumière qui éclatait tout autour; et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, il y avait une espèce de métal très brillant.

5. Et au milieu de ce même feu, la ressemblance de quatre animaux; leur aspect présentait la ressemblance d'un homme.

COMMENTAIRE

§. 4. ECCE VENTUS TURBINIS VENIEBAT AB AQUILONE. Ce tourbillon marquait Nabucodonosor qui devait venir du côté du nord fondre sur Jérusalem et désoler toute la Judée (1). Quoique Ézéchiël fût dans la Mésopotamie, Dieu lui présente les objets comme s'il eût été en Judée. Le nord marquait les provinces où régnaient les rois d'Assyrie et de Chaldée (2).

L'endroit d'Ézéchiël que nous allons expliquer a paru si difficile aux Juifs, qu'ils ont autrefois, dit-on, délibéré s'ils rejetteraient ce livre du canon des Écritures; et ils l'auraient fait en effet, si un nommé Ananie ne s'était offert de lever toutes les difficultés qui embarrassaient dans l'explication du *Char*; c'est ainsi qu'ils appellent la vision renfermée dans ce premier chapitre; parce que Dieu y est représenté, comme assis sur un char de gloire. Pour favoriser l'entreprise d'Ananie, et pour lui aider à en sortir à son honneur, on lui fournit, disent les rabbins, trois cents tonneaux d'huile, pour allumer ses lampes pendant son travail. On sent bien que cette hyperbole marque l'extrême difficulté de l'ouvrage. Saint Jérôme (3) nous avertit que les synagogues sont muettes sur cet article; et qu'elles avouent qu'il est au-dessus des forces humaines d'expliquer ce chapitre, et la description du temple qui se trouve à la fin de ce livre. Aujourd'hui, grâce aux découvertes faites en Assyrie et en Chaldée, la difficulté a, en grande partie, disparu.

ET NUBES MAGNA, ET IGNIS INVOLVENS, ET SPLENDOR IN CIRCUITU EJUS. Il décrit en gros ce qui lui parut d'abord. Ce fut une grande nuée, et comme un tourbillon lumineux, un feu qui éclatait, et qui sortait de tous côtés de cette nuée: *Ignis involvens*. L'hébreu (4) : *Un feu flottant*. Les Septante : *Un feu qui brille comme un éclair*.

ET DE MEDIO EJUS QUASI SPECIES ELECTRI. *Et au milieu du feu, il y avait une espèce de métal très*

brillant. Ce métal était l'*electrum*; il était composé de quatre parties d'or, et d'une cinquième d'argent, dit Pline (5). Saint Jérôme dit que ce métal est plus précieux que l'or et l'argent : *Auro argentoque pretiosius*. Le terme hébreu חַשְׁמַל *ha'haschmal*, ne se trouve qu'en ce seul chapitre de la Bible. Bochart tire son étymologie du chaldéen (6), et prétend qu'il signifie un mélange d'or et d'airain; et que c'est ce métal précieux, connu des anciens sous le nom d'*aurichalchum*. Esdras parle de deux vases d'airain brillant, beaux, comme s'ils eussent été d'or (7). Il est plus probable que le *'haschmal* désigne l'émail, qu'il soit appliqué sur des objets en terre ou des métaux.

§. 5. ET IN MEDIO EJUS SIMILITUDO QUATUOR ANIMALIUM. Au milieu de cette nuée enflammée, le prophète vit quatre figures composées, qu'on peut appeler quatre chérubins, qui portaient une espèce de char, sur lequel était placé le trône de Dieu.

Avant d'aborder l'explication littérale des textes, il est nécessaire, pour leur intelligence, de donner quelques détails archéologiques.

Jusque dans ces derniers temps, la vision d'Ézéchiël paraissait tellement étrange qu'elle donnait lieu à toutes les fantaisies. Prado et Villalpende s'y acharnèrent pendant seize ans. Depuis Raphaël jusqu'à dom Calmet, les imaginations fécondes entraient en lice et produisaient les fantômes les plus étourdissants. On pouvait tout oser, car personne ne savait même approximativement ce dont il s'agissait.

Quand on eut déblayé les épaisses couches de sable qui recouvraient les ruines de Ninive et de Babylone, des deux côtés on recontra d'énormes colosses au corps de bœuf ou de lion, à la figure humaine et munis de fortes ailes. Ces colosses dont on peut voir de magnifiques spécimens au Musée du Louvre, étaient loin d'être difformes.

(1) Ita Hieron. Theodorct. Sanct.

(2) Voyez *Isaï.* xiv. 31; *XLIII.* 6. - *Jerem.* i. 17. 14. 15. *et III.* 12. *etc.*

(3) *Hieron./m. hic.* In cujus interpretatione omnes synagogæ Judæorum mutæ sunt, ultra hominem esse dicentium, et de hac, et de ædificatione templi, quod in ultimo prophetiæ hujus scribitur, aliquid velle conari.

(4) חַשְׁמַל אֵשׁ בְּתַחֲתָיָהּ Les Septante : Πῦρ ἐξαστραπτου.

(5) *Plin. lib. xxxii. cap. 4.* Omni auro inest argentum vario pondere... Ubi cumque quinta argenti portio est, electrum vocatur.

(6) *Bochart. de Animal. sacr. t. II. lib. vi. cap. 16.* *Ex חַשְׁמַל אֵשׁ, et בְּרִזְלֵי אֹרֶז.* Voyez aussi Servius sur le l. XII de l'*Énéide*, où il parle de l'*aurichalchum*.

(7) *1. Esdr.* VIII. 27. Vasa æris fulgentis optimi duo pulchra ut aurum.

6. Quatuor facies uni, et quatuor pennæ uni.

7. Pedes eorum, pedes recti, et planta pedis eorum quasi planta pedis vituli; et scintillæ quasi aspectus æris candentis.

8. Et manus hominis sub pennis eorum, in quatuor partibus; et facies et pennas per quatuor partes habebant.

6. Chacun d'eux avait quatre faces et quatre ailes.

7. Leurs pieds étaient droits; la plante de leurs pieds était comme la plante du pied d'un veau; et il sortait d'eux des étincelles, comme de l'airain le plus luisant.

8. Des mains d'homme étaient sous leurs ailes aux quatre côtés; et ils avaient chacun quatre aspects et quatre ailes.

COMMENTAIRE

Ce qui se dégage de cette œuvre étrange, n'est pas une bizarrerie plus ou moins accentuée, mais une certaine ordonnance qui les rend en quelque sorte naturels, et une expression de force qui s'impose. Plus on les contemple, plus on les admire. Ces colosses servaient de cariatides pour soutenir l'ogive ou le linteau des portes des palais. A Khorsabad, ils ont généralement le corps du bœuf, à Nimroud, celui du lion. Dans le premier cas, ils portent le nom de *Kirubi*, le même qu'en hébreu, dont on a fait chérubins; dans le second, ce sont des *Nirgalli*. Nulle part, jusqu'à présent, on n'a trouvé de ces monstres mi-partie lion, mi-partie bœuf; mais nous ne voudrions pas nier qu'il n'y en eût. Ce qui nous porterait à croire que ces colosses hybrides n'existent pas, c'est qu'en les voyant pour la première fois, Ézéchiël ne sait quel nom leur donner. Habitant depuis plusieurs années aux environs de Babylone, il connaissait évidemment les *Kirubi* et les *Nirgalli* qui frappaient chaque jour ses regards; mais il n'avait probablement jamais vu ces deux espèces de colosses fondus en un type unique. Étaient-ce des *Kirubi* ou des *Nirgalli*? De quel nom les désigner? Ce ne fut qu'à la deuxième vision, qu'il apprit à les nommer *Kirubi*.

Comme figures symboliques, les *Kirubi* du prophète rassemblent en un seul type les plus grandes forces de la nature: l'homme, roi de l'intelligence, le bœuf, roi des animaux domestiques, le lion, roi des fauves, et l'aigle, roi des oiseaux et de l'air.

Quant au mélange de plusieurs genres d'animaux dans un seul être; les spécimens qui nous sont restés attestent cette coutume dans l'art mésopotamien antique. Ainsi, au Musée du Louvre, dans la salle d'Eshmounazar, se trouve un lion à figure humaine; dans la salle Dieulafoy un bélier ailé ou griffon de l'époque de Darius I, puis deux avant-corps de bœufs soudés ensemble, de sorte que l'animal a deux têtes, deux cous, quatre épaules, et pas de croupe. Les deux têtes tiennent les deux extrémités du corps, et les deux avant-trains n'ont qu'un ventre commun qui les relie l'un à l'autre. On le voit, la fantaisie du statuaire n'avait d'autres limites que son imagination. Chose

étrange néanmoins, ces êtres monstrueux ne sont pas difformes. Il se dégage de chaque monument un air de force, qui subjugué l'attention, et l'on admire ces êtres fantastiques, bien qu'ils soient en dehors des formes naturelles.

ET HIC ASPECTUS EORUM, QUASI SIMILITUDO HOMINIS IN EIS. Vus de face, les *Kirubi* ressemblaient de loin à des hommes.

¶ 6. QUATUOR FACIES UNI, ET QUATUOR PENNÆ UNI. C'est une erreur de donner ici à *facies* le nom de *visage*; le mot *face* dans le sens de côté, de partie extérieure, d'aspect, de surface, de superficie, est plus conforme au sens du texte hébreu. Prado avait deviné une partie de la vérité, quand il disait: Ils avaient la tête et le visage d'un homme; les ailes d'un aigle, la jambe et les pieds d'un bœuf; le col et la poitrine chargés de poil, comme la crinière d'un lion (1).

¶ 7. PEDES EORUM PEDES RECTI. Vus de face les *Kirubi* avaient les pieds de devant droits et fermes. Pour tromper l'œil, les sculpteurs leur mettaient cinq pattes, de sorte que, vus de côté, ces colosses paraissaient marcher, et les deux premières jambes, en se confondant ensemble par la perspective, laissaient aux *Kirubi* l'aspect d'un quadrupède ordinaire.

ET SCINTILLÆ QUASI ASPECTUS ÆRIS CANDENTIS. Les pieds des *Kirubi* enlevés au palais de Sargon et transportés au Louvre brillent en effet, selon l'expression de l'hébreu, comme de l'airain poli (2).

¶ 8. ET MANUS HOMINIS SUB PENNIS EORUM IN QUATUOR PARTIBUS. Les *Kirubi* n'ont pas de mains, mais les *Nirgalli* trouvés dans les fouilles de Nimroud et transportés au British Museum, en ont; et comme les êtres symboliques vus par le prophète tiennent du *Kirub* et du *Nirgal*, ils avaient les deux mains de l'homme.

ET FACIES ET PENNAS PER QUATUOR PARTES HABEBANT. Nous ne connaissons pas de *Kirubi* ni de *Nirgalli* ayant quatre ailes; mais ces quatre ailes se rencontrent très fréquemment dans les statues symboliques à tête humaine ou de percnoptère. De sorte que, dans la vision du prophète, Jéhovah était soutenu par des êtres mystérieux réunissant en eux les caractères symboli-

(1) Prado, *Perer*.

(2) ונצצים כעין נחשת קלל

9. Junctæque erant pennæ eorum alterius ad alterum ; non revertebantur cum incederent, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum, facies hominis et facies leonis a dextris ipsorum quatuor, facies autem bovis a sinistris ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

11. Facies eorum et pennæ eorum extantæ desuper ; duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum.

12. Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat ; ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent.

9. Les ailes étaient jointes les unes aux autres ; elles ne battaient point de diverses manières lorsqu'elles marchaient ; mais chacune d'elles battait sur son côté.

10. Pour ce qui est de la forme qui y paraissait, ils avaient tous quatre l'aspect d'un homme ; tous quatre à droite, l'aspect d'un lion ; tous quatre à gauche l'aspect d'un bœuf ; et tous quatre au-dessus, l'aspect d'un aigle.

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendaient en haut ; ils se tenaient l'un l'autre par deux de leurs ailes ; ils couvraient leurs corps avec les deux autres.

12. Chacune d'elles battait de son côté ; allant où les emportait l'impétuosité du souffle ; et elles ne remuaient point de diverses manières, lorsqu'elles marchaient.

COMMENTAIRE

ques usités dans la statuaire assyro-chaldéenne. Aux yeux des Juifs si portés à l'idolâtrie, cette vision avait une grande importance, et elle montrait combien Jéhovah était grand, puisque les formes symboliques les plus recherchées lui servaient de marchepied.

Ÿ. 9. JUNCTÆQUE ERANT PENNÆ EORUM ALTERIUS AD ALTERUM. L'hébreu (1) : *Leurs ailes étaient jointes l'une à l'autre*. On peut tout naturellement l'entendre des ailes qui couvraient ces animaux. Elles se rejoignaient l'une avec l'autre, pour couvrir parfaitement le haut du corps ; ou ces *Kirubi* étaient placés dos à dos de manière à ce que les ailes qui couvraient l'extrémité du corps se touchassent. La façade d'un palais assyrien dont on a déblayé les ruines, a montré les *Kirubi* dos à dos, et comme les ailes dépassent la croupe, elles se toucheraient si l'artiste n'avait mis pour les séparer un homme étouffant un lion. Mais nous pensons qu'il s'agit ici des ailes du même *Kirub*, qui portaient du même point et qui pouvaient battre deux en avant et deux en arrière, sans se recouvrir l'une l'autre à l'état de repos. C'est ce qu'indique le verset suivant, et les sculptures assyriennes en donnent cette idée.

NON REVERTEBANTUR CUM INCEDERENT ; SED UNUMQUODQUE ANTE FACIEM SUAM GRADIEBATUR. *Ils ne retournaient point lorsqu'ils marchaient ; mais chacun d'eux allait devant soi*. Le texte hébreu (2), le chaldéen, et les Septante l'entendent des ailes. Elles ne retournaient point en marchant ; elles ne se remuaient point, à la manière des ailes des oiseaux, qui vont et viennent, comme les rames d'un vaisseau : *Remigium alarum* ; celles-ci étaient toujours étendues dans le même sens. En l'expliquant des quatre animaux, on peut dire, qu'ils ne changeaient jamais de situation les uns à l'égard des autres, quelques mouvements qu'ils fissent ; soit qu'il fallût aller en avant ou en arrière, on les voyait toujours de même.

Ÿ. 10. SIMILITUDO AUTEM VULTUS EORUM, FACIES

HOMINIS, ET FACIES LEONIS, etc. Voyez l'explication que nous avons donnée au verset 5.

Ÿ. 11. FACIES EORUM ET PENNÆ EORUM EXTANTÆ DESUPER. M. le chanoine Bodin traduit l'hébreu (3) : *Voici quelle était leur attitude : Leurs ailes étaient séparées par le haut*. *Facies* ne signifierait donc pas *face* ni *visage*, mais l'aspect des *Kirubi*. Si l'on veut voir dans *penêhem* ou *facies* le visage, on peut l'entendre dans le sens que les *Kirubi* portaient la tête droite et les ailes étendues au-dessus comme dans les percnoptères.

Ÿ. 12. ET UNUMQUODQUE EORUM CORAM FACIE SUA AMBULABAT. *Chacun d'eux marchait devant soi*, sans se détourner jamais. Ce sens paraît peu probable. Nous croyons qu'il s'agit ici des ailes et non des *Kirubi*. Le verbe *הלך* *halak* qui signifie *aller*, se prend aussi bien pour les choses inanimées. Nous pensons donc qu'il conviendrait de traduire l'hébreu : *et chacune* (de ces ailes) *allait, voyageait, battait du côté de sa face* respective. L'hébreu porte *וישאל עבר פניו ילכו veisch el 'éber panav idlekoû*, mot à mot *et unumquodque ad latus facierum suarum ibant*. Le sujet est au singulier, le verbe au pluriel, ainsi que *facierum suarum*. Il s'agit donc, selon nous, des membres distincts d'un seul être ; en d'autres termes, un seul être, *unumquodque*, accomplit une action multiple par le jeu simultané de plusieurs de ses membres, *ad latus facierum suarum ibant*, et ce même être allait où il avait *la volonté* d'aller, et les ailes ne se retournaient pas dans la marche. Le substantif *רוח* *roû'h* traduit dans la Vulgate par *spiritus* signifie souffle, esprit, âme, passion, courage, volonté. Voyez *Josué*, II, 11 ; *Exode*, xxxv. 21 ; II *Rois* XIX, 7 ; II *Paralip.* : xxvi, 22 et passim. Le reste de la phrase hébraïque se traduit mot à mot : *Quo erat illuc voluntas ambulandi, ambulabat : non revertebantur in ambulando illa*. Nous avons encore ici le singulier dans le premier membre de phrase, et le pluriel dans le second.

UBI ERAT IMPETUS SPIRITUS, ILLUC GRADIEBAN-

(1) נא יסבר בלכתן — חברות אשה אל אחותה כנפיהם (1)

(3) ונפיהם ונפיהם פרות כלבולה (3)

13. Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium, et quasi aspectus lampadarum : hæc erat visio discurrens in medio animalium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia ibant et revertebantur, in similitudinem fulguris coruscantis.

15. Cumque aspicerem animalia, apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies.

16. Et aspectus rotarum et opus earum quasi visio maris; et una similitudo ipsarum quatuor; et aspectus earum et opera quasi sit rota in medio rotæ.

13. Et les animaux paraissaient, à les voir, comme des charbons de feu brûlants, et comme des lampes ardentes; on voyait courir au milieu des animaux des flammes de feu et des éclairs qui sortaient du feu.

14. Et les animaux allaient et revenaient, comme des éclairs qui brillent.

15. Lorsque je regardais ces animaux, je vis paraître près d'eux une roue qui était sur la terre, et qui avait quatre faces.

16. A voir les roues et la manière dont elles étaient faites, elles paraissaient semblables à l'eau de la mer; elles se ressemblaient toutes quatre; et elles paraissaient dans leur forme et leur mouvement, comme si une roue était au milieu d'une autre roue.

COMMENTAIRE

TUR. Ils allaient où les emportait l'impétuosité de l'esprit, ou du vent, du tourbillon, qui poussait, qui entraînait tout ce char magnifique. Voyez le verset 4 de ce chapitre.

Ÿ. 13. SIMILITUDO ANIMALIUM QUASI CARBONUM IGNIS ARDENTIUM. Après avoir parlé des diverses parties des *Kirubi*, le prophète les considère dans leur ensemble. Les *Kirubi* étaient brillants comme le feu. *Hæc erat visio discurrens* n'est pas dans l'hébreu. Le texte se traduirait littéralement ? *Ipsa perambulans inter animalia*. כִּרְבִּי הִיא, *ipsa* se rapporte nécessairement à אֵשׁ *esch* feu, seul nom féminin de la phrase. Les *Kirubi* étaient comme plongés dans un vaste foyer.

Ÿ. 14. ANIMALIA IBANT, ET REVERTEBANTUR IN SIMILITUDINEM FULGURIS CORUSCANTIS. Le mouvement des chérubins était aussi rapide que celui d'un éclair; ils semblaient s'élancer comme un éclair; ou comme l'éclat d'un corps lumineux, qui répand ses rayons de tous côtés, sans toutefois quitter le corps, qui est la source et comme le foyer de cette splendeur. Le prophète a dit aux versets 9 et 12 : *Non revertentur cum incederent*. Il y aurait contradiction avec le verset 14, si le sujet du verbe, aux versets 9 et 12, était *animalia*. Avec *pennæ* tout s'explique. Les chérubins pouvaient se mouvoir avec le char, dans tous les sens, comme les éclairs.

Ÿ. 15. APPARUIT ROTA UNA... HABENS QUATUOR FACIES. Jusqu'à alors nous avons vu les figures symboliques des *Kirubi*, des *Nirgalli* et des percuteurs réunies dans les chérubins hébreux. Le prophète aperçoit ensuite une roue ayant quatre faces composées chacune d'une roue : *Rota una, habens quatuor facies, aspectus rotarum*. Les découvertes nous facilitent l'explication de cette seconde partie de la vision. Sur une tablette découverte à Abou-Habba, se trouve dessiné un globe, ayant deux cercles se coupant à angle droit, et quatre

faisceaux de rayons ondulés, qui sans doute forment aussi deux cercles par leur réunion de l'autre côté de la sphère.

Comme la perspective n'est pas nette, on ne peut pas affirmer que les rayons fassent le cercle complet, bien que cela soit très probable, car autrement l'objet représenté sur la tablette serait irrégulier, pris au naturel, et ne représenterait absolument rien. Cette sphère, suspendue au-dessus d'un petit autel carré, représente le dieu Soleil, tel qu'il était adoré à Sippara. Nous pensons que cette roue à quatre faces peut figurer le même objet. Les chérubins présentent déjà dans leur structure les quatre plus grandes forces du monde animé : l'homme, le bœuf, le lion et l'aigle. L'image du soleil sous les pieds de Jéhovah, devait rehausser encore la puissance du vrai Dieu, aux yeux des Israélites. Par ce char mystique, Jéhovah semblait avoir sous ses pieds tout ce qui était adoré à Babylone. Il se montrait supérieur aux dieux du peuple vainqueur, et c'était une raison pour les captifs de lui demeurer fidèles. Avant la découverte de Sippara, le savant abbé Chiarini avait déjà prouvé que les roues d'Ézéchiël n'étaient autre que la sphère chaldéenne.

QUASI SIT ROTA IN MEDIO ROTÆ. Les roues s'emboîtaient l'une dans l'autre à leurs points de section. Ce détail confirme l'opinion qui voit dans cette roue multiple une sorte de sphère.

Ÿ. 16. OPUS EARUM QUASI VISIO MARIS. Elles paraissaient semblables à l'eau de la mer; couleur de bleu céleste. L'hébreu (1) : *Leur ouvrage était comme l'œil de Tharschtsch*. Le nom de Tharsis signifie quelquefois une pierre précieuse. Symmaque veut que ce soit la pierre d'hyacinthe (2). Aquila, la chrysolithe; d'autres, le béryl (3). M. Ch. de Linas dans ses *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* (4) veut que le *tharschtsch* soit le succin;

(1) כִּנְזֵי תַרְשִׁישׁ

(2) Ita Theodoret. ex. Symmac. Sed Hieronym. ex Aquila. Melius ex Symmacho. Vide Drus. et nov. edit. Hexaplorum.

(3) Voyez notre commentaire sur l'Exod. xxviii. 20.

(4) T. I. 41. 78.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo, et horribilis aspectus; et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.

19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea; et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur sequentes eum: spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Cum euntibus ibant, et cum stantibus stabant; et cum elevatis a terra, pariter elevabantur et rotæ sequentes ea, quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus crystalli horribilis, et extenti super capita eorum desuper.

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum; unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Et audiebam sonum alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum sublimis Dei: cum ambularent, quasi sonus erat multitudinis ut sonus castrorum; cumque starent, demittebantur pennæ eorum.

17. Leurs quatre parties allaient toutes en même temps; et elles ne retournaient point lorsqu'elles marchaient.

18. Les roues avaient aussi une étendue, une hauteur et une forme qui était horrible à voir; et tout le corps des quatre roues était plein d'yeux tout autour.

19. Lorsque les animaux marchaient, les roues marchaient aussi auprès d'eux; et lorsque les animaux s'élevaient de terre, les roues s'élevaient aussi.

20. Partout où allait l'esprit, et où l'esprit s'élevait, les roues s'élevaient aussi et le suivaient, parce que l'esprit de vie était dans les roues.

21. Lorsque les animaux allaient, les roues allaient aussi; lorsqu'ils demeuraient, elles demeuraient; lorsqu'ils s'élevaient de terre, elles s'élevaient aussi avec eux, et les suivaient; parce que l'esprit de vie était dans les roues.

22. Au-dessus de la tête des animaux, on voyait au firmament, qui paraissait comme un cristal étincelant et terrible à voir, qui était étendu sur leurs têtes.

23. Sous ce firmament, ils tenaient droites leurs ailes, les unes vis-à-vis celles de l'autre; chacun couvrait son corps de deux de ses ailes, et l'autre le couvrait de même.

24. Le bruit que je leur entendais faire de leurs ailes, était comme le bruit des grandes eaux, et comme la voix que Dieu fait entendre du haut du ciel; ils faisaient un bruit, lorsqu'ils marchaient, comme le bruit d'une grande multitude, et comme le bruit de toute une armée; et quand ils s'arrêtaient, ils baissaient leurs ailes;

COMMENTAIRE

mais jusqu'ici les découvertes n'ont amené au jour aucun objet d'ambre.

ŷ. 17. NON REVERTEBANTUR, CUM AMBULARENT. Ces roues, articulées l'une dans l'autre et formant une sphère, pouvaient tourner n'importe dans quel sens, *sur leurs quatre quarts*, comme s'exprime l'hébreu.

ŷ. 18. ALTITUDO, ET HORRIBILIS ASPECTUS. L'hébreu (1): *Elles avaient des dos, des jantes d'une hauteur qui excitait la terreur*. Leur élévation, la grandeur de leur tour, ou de leurs bandes, étaient terribles à voir.

TOTUM CORPUS OCVLIS PLENUM IN CIRCVITU. *Totum corpus*, tout l'assemblage, ou, selon l'hébreu: *elles dix jantes étaient pleines d'yeux de toutes parts*. Par *אין עין*, on peut entendre des mouchetures de diverses couleurs, des points éclatants qui projettent des rayons; le mot est employé plusieurs fois pour désigner le feu des pierreries ou d'un métal brillant. C'est en ce sens que le prennent la plupart des commentateurs modernes.

ŷ. 19. CUMQUE AMBULARENT..., etc. Les roues, faisant partie du char de Jéhovah, en suivaient nécessairement tous les mouvements.

ŷ. 20. SPIRITUS ENIM VITÆ ERAT IN ROTIS. L'hébreu (2): *L'esprit animal était en elles*. Elles étaient

mues par les chérubins, qui les agitaient comme par leur souffle. Le chaldéen porte: *L'esprit des créatures*. Elles étaient vivantes, ces roues; elles allaient et venaient, comme auraient fait des animaux.

ŷ. 22. SIMILITUDO SUPER CAPITA ANIMALIUM FIRMAMENTI, QUASI ASPECTUS CRYSTALLI. Voici la description de ce qui était au-dessus des chérubins. On y voyait *un firmament* ou un ciel aussi clair, aussi brillant, aussi transparent que le cristal (3). Ce ciel était comme le marchepied du trône du Seigneur, ou plutôt, comme l'estrade sur laquelle ce trône était posé. Elle portait aux quatre coins sur les têtes des quatre chérubins. Nous voyons de même les *Kirubi* supporter sur leur tête les voûtes des palais assyriens, comme les cariatides de l'architecture européenne.

ŷ. 23. SUB FIRMAMENTO PENNÆ EORUM RECTÆ ALTERIUS AD ALTERUM. Les ailes des chérubins ne soutenaient pas le firmament: il reposait entièrement sur leur tête, comme les entablements des palais assyriens; cette disposition laissait aux chérubins le libre usage de leurs ailes pour se couvrir et pour voler.

ŷ. 24. AUDIEBAM SONUM ALARUM, QUASI SONUM AQUARUM MULTARUM. Les quatre animaux battaient des ailes (4) et semblaient voler, lorsque le

(1) נכיהן זנבה להם ויראה להם

(2) רוח החיה באופניהם

(3) Les Septante: Ω'ς ὄρασις χρυστάλλου. Cap.

ŷ. 1. Ω'ς λίθος σαρπείρου. Ita et hic. ŷ. 26.

(4) Voyez le chapitre III. ŷ. 13. Vocem alarum animalium percucientium alteram ad alteram.

25. Nam cum fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

26. Et super firmamentum, quod erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis sapphiri similitudo throni; et super similitudinem throni similitudo quasi aspectus hominis desuper.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsecus ejus per circuitum; a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendentis in circuitu,

28. Velut aspectum arcus cum fuerit in nube in die pluviae. Hic erat aspectus splendoris per gyrum.

25. Car quand ils entendaient retentir la voix du firmament qui était au-dessus de leurs têtes, ils s'arrêtaient et baissaient leurs ailes.

26. Et sur ce firmament qui était au-dessus de leurs têtes, on voyait comme un trône qui ressemblait au saphir; et il paraissait comme un homme assis sur ce trône.

27. Et je vis comme un métal très brillant et semblable au feu, tant au dedans qu'autour de lui; depuis les reins jusqu'en haut, et des reins jusqu'en bas, je vis comme un feu qui jetait sa lumière tout autour,

28. Et comme l'arc qui paraît dans une nuée en un jour de pluie; c'est à quoi ressemblait la lumière qui brillait tout autour.

COMMENTAIRE

char se mettait en mouvement; et le bruit de leurs ailes était semblable à celui des flots de la mer; ou d'une grosse rivière, qui coule avec rapidité au travers des rochers, ou qui tombe en cascades.

QUASI SONUM SUBLIMIS DEI. Comme le tonnerre qui est communément appelé dans l'Écriture, *la voix de Dieu* (1); ou bien, une voix de Dieu, peut marquer un très grand bruit, un son perçant et terrible. L'hébreu (2): *Comme la voix de Schaddaï*; ce nom est un des noms de Dieu; il signifie le Tout-Puissant.

CUMQUE STARENT, DEMITTEBANTUR PENNÆ. Les chérubins laissaient alors tomber leurs ailes; ils les abaissaient contre leur corps et elles cessaient de produire ce grand bruit (3).

ŷ. 25. CUM FIERET VOX SUPER FIRMAMENTUM, STABANT, ET SUBMITTEBANT ALAS. Aussitôt que le Seigneur, du haut de son trône, faisait entendre sa voix, les chérubins s'arrêtaient, et suspendaient le mouvement de leurs ailes (4).

ŷ. 26. SUPER FIRMAMENTUM... QUASI ASPECTUS LAPIDIS SAPPHIRI, SIMILITUDO THRONI; ET SUPER SIMILITUDINEM THRONI, SIMILITUDO QUASI ASPECTUS HOMINIS DESUPER. Tout ce qu'on a vu jusqu'ici, n'était que comme le marchepied du trône du Seigneur. Ce trône était de couleur de saphir,

c'est-à-dire, d'un bleu pur. La figure de l'homme qui était assis dans ce trône, représentait la majesté de Dieu. Ce souverain Dominateur, infiniment élevé au-dessus de toute figure corporelle et sensible, veut bien quelquefois se proportionner à notre faiblesse, en paraissant sous la forme humaine. Ce spectacle de Jéhovah assis sur son trône et porté sur les chérubins était encore une image locale. Le dieu Bin était représenté debout sur une génisse; un cylindre représente un autre dieu debout sur un griffon; ailleurs, c'est un dieu assis sur un trône porté par des animaux se tournant le dos. Ces figures anciennes se voient au British Museum.

ŷ. 27-28. VIDI QUASI SPECIEM ELECTRI... A LUMBIS EJUS ET DESUPER, etc. Cette description ressemble en partie à un dessin fréquemment reproduit dans les scènes religieuses assyro-chaldéennes. Un personnage divin à figure d'homme depuis la ceinture, présente le buste et la tête sous un aspect éclatant. Au-dessous de la ceinture, c'est un ensemble de rayons formant trois zones, s'élargissant vers le bas, et, tout autour, se trouve un nimbe formant arc-en-ciel, d'où s'échappent, à la hauteur du buste, deux faisceaux de rayons horizontaux.

(1) Voyez Psalm. xvii. 14. - Exod. ix. 23. 28. 29; xx. 18. Et 1. Reg. vii. 10; xii. 18. - Job. xxxviii. 26; xxxvii. 4. et passim.

(2) בקור שדי Ω'ς φωνήν 'Ιλανοῦ Theodoret. legit: Ω'ς Θεοῦ Σαδδαι. Aquila et Symmach. apud eundem: Ω'ς φωνήν 'Ιλανοῦ.

(3) כעמדו חרבינו כנפיהו Les Septante: Ἐν τῷ ἐστάναι αὐτῶν κατέπαυσον αἱ πτέρυγες αὐτῶν.

(4) כנפיהו כנפיהו Les Septante: Ἀνεῴοντο αἱ πτέρυγες αὐτῶν.

CHAPITRE II

Mission d'Ézéchiel. Infidélité des enfants d'Israël. Le Seigneur exhorte son prophète à ne point craindre leurs menaces, et à ne pas imiter leur indocilité. Une main lui présente un livre rempli de plaintes lugubres.

1. Hæc visio similitudinis gloriæ Domini. Et vidi, et cecidi in faciem meam, et audivi vocem loquentis, et dixit ad me: Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

2. Et ingressus est in me spiritus, postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos; et audivi loquentem ad me,

3. Et dicentem: Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostatrices, quæ recesserunt a me; ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum, usque ad diem hæc.

4. Et filii dura facie et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus;

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant; quoniam domus exasperans est; et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

1. Telle fut cette image de la gloire du Seigneur; et je vis, et je tombai le visage contre terre; et j'entendis une voix qui me parla, et me dit: Fils de l'homme, levez-vous sur vos pieds, et je parlerai avec vous.

2. Et l'esprit m'ayant parlé de la sorte, entra en moi, et m'affermi sur mes pieds; et je l'entendis qui me parlait,

3. Et me disait: Fils de l'homme, je vous envoie aux enfants d'Israël, vers un peuple apostat qui s'est retiré de moi; ils ont violé jusqu'à ce jour, eux et leurs pères, l'alliance que j'avais faite avec eux.

4. Ceux vers qui je vous envoie sont des enfants qui ont un front dur et un cœur indomptable; vous leur direz donc: Voici ce que dit le Seigneur Dieu;

5. Pour voir s'ils écouteront enfin eux-mêmes, et s'ils cesseront de pécher; car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse; ils sauront au moins qu'un prophète a été au milieu d'eux.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. HÆC VISIO SIMILITUDINIS. *Telle fut l'image de la gloire du Seigneur*, qui est décrite au chapitre précédent. Et loin de s'enorgueillir d'une telle vision, le prophète donne l'exemple de l'humilité en se précipitant le visage contre terre.

FILI HOMINIS. C'est Dieu qui, du trône de sa majesté, parle à Ézéchiel, et lui fait connaître par cette expression sa bassesse et sa dépendance. Que l'honneur que vous recevez dans cette vision ne vous élève pas! Souvenez-vous que vous n'êtes que le fils de l'homme, mortel, vile créature. Néanmoins le Seigneur lui ordonne de se relever et de se tenir sur ses pieds, comme un serviteur prêt à courir, pour s'acquitter de sa charge.

ÿ. 2. INGRESSUS EST IN MESPIRITUS. Je me sentis tout d'un coup rempli de l'esprit prophétique (1); je me sentis changé en un autre homme; ou plus simplement (2), le cœur me revint; je commençai à me rassurer de ma frayeur, après que Dieu m'eut parlé, et m'eut dit de me lever et de me tenir debout. Le texte de la Vulgate et les Septante semblent dire (3), que le même esprit qui entra en lui, lui parla, et le fit tenir droit sur ses

pieds; mais l'hébreu n'est point favorable à ce sentiment.

ÿ. 3. MITTO TE AD FILIOS ISRAEL. Ézéchiel reçoit sa mission immédiatement de Dieu; il est envoyé aux Juifs, tant à ceux qui étaient alors en captivité dans la Chaldée, qu'à ceux qui étaient encore en Judée. Il devait parler de vive voix aux premiers, et écrire aux seconds ce qui devait leur arriver, s'ils ne pensaient à se convertir. Quoiqu'il y ait dans ses prophéties divers traits qui regardent les peuples étrangers et idolâtres, la principale partie regarde les Juifs.

AD GENTES APOSTATRICES. L'hébreu (4): *Vers un peuple révolté, qui s'est révolté contre moi*. Les Septante (5): *Vers les Israélites qui m'ont irrité, ou qui m'ont causé de l'amertume; qui ont excité ma colère*.

ÿ. 5. SI FORTE AUDIANT, ET SI FORTE QUIESCANT. *Pour voir s'ils écouteront enfin, et s'ils cesseront de pécher*. Ou, selon l'hébreu (6): *Pour voir s'ils écouteront, ou s'ils le laisseront*; c'est-à-dire, s'ils voudront écouter, ou non; comme s'il lui disait: Allez vers ces prévaricateurs, pour voir

(1) Hieronym. Greg. Cornel. Jun. Tir.

(2) Theodorct. Grot. Prado, sanctus Hugo, Dionys. Lyran. Vat. Vide Ezech. III. 24.

(3) Καὶ ἦλθεν ἐπ' ἐμὲ πνεῦμα... καὶ ἤκουον αὐτοῦ λαλοῦντος πρὸς μέ. Heb. ותבא בירוח כאשר דבר אלי... וישמעו דבר אלי

(4) אל גוים הכורדים אשר כרדו בי

(5) Πρὸς τοὺς υἱοὺς τοῦ Ἰσραὴλ τοὺς παραπικραίνοντάς μέ, etc. Ils ont lu הכורדים

(6) ויחלו וישמעו ואם ישיעו ואלו ישיעו Vide Grot. Costal. Ludov. de Dieu. Sanct.

6. Tu ergo, fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas, quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus habitas. Verba eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant, et quiescant; quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, fili hominis, audi quaecumque loquor ad te, et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est; aperi os tuum, et comede quaecumque ego do tibi.

9. Et vidi: et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber; et expandit illum coram me, qui erat scriptus intus et foris, et scriptæ erant in eo lamentationes, et carmen et væ.

6. Vous donc, fils de l'homme, ne les craignez point; n'appréhendez point leurs discours, parce que ceux qui sont avec vous, sont des incrédules et des rebelles, et que vous habitez au milieu des scorpions. Ne craignez point leurs paroles, et que leurs visages ne vous fassent point peur, parce que c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

7. Vous leur rapporterez donc les paroles que je vous ordonne de leur dire, pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de pécher; car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

8. Mais vous, fils de l'homme, écoutez tout ce que je vous dis, et ne m'irritez pas vous-même, comme fait ce peuple; ouvrez la bouche, et mangez ce que je vous donne.

9. Alors j'eus cette vision: tout d'un coup une main s'avança vers moi, laquelle tenait un livre roulé; elle étendit devant moi ce livre, qui était écrit dedans et dehors, et on y avait écrit des plaintes lugubres, des cantiques et des malédictions.

COMMENTAIRE

s'ils vous écouteront, ou s'ils vous rejetteront; car c'est une race rebelle et indocile. Mais de quelque manière qu'ils le prennent ils seront toujours inexcusables; ils sauront au moins, qu'il y a parmi eux un prophète; et que, s'ils ne veulent point revenir de leur égarement, c'est uniquement leur faute. Je leur ai envoyé mes ministres pour les rappeler, et ils les ont rejetés. Les Septante (1): *Pour voir s'ils écouteront, et s'ils seront saisis de crainte; car c'est une maison qui irrite, et ils sauront que vous êtes prophète au milieu d'eux.* Quand Dieu s'exprime ici d'une manière douteuse, pour voir s'ils écouteront, etc., ce n'est point qu'il ignore ce qui doit arriver; mais il montre par là que l'homme a la liberté de faire, ou de ne pas faire; et que la prescience qu'il a des choses futures ne nous impose aucune nécessité d'agir. En prévoyant nos actions, il prévoit seulement, comme Dieu, ce que nous devons faire par le choix de notre volonté (2). *Non enim quia ille ventura cognoscit, necesse est nos facere quod ille præscivit; sed quod nos propria voluntate sumus facturi, ille novit futurum quasi Deus.*

§. 6. INCREDULI ET SUBVERSOIRES SONT TECUM, ET CUM SCORPIONIBUS HABITAS. L'hébreu (3): *Ceux qui sont avec vous sont des rebelles, et comme des épines avec vous: et vous demeurez auprès des scorpions.* Les Septante (4): *Parce qu'ils s'emporreront contre vous comme des gens agités de fureur, et ils vous environnent de toute part, et votre demeure est au milieu des scorpions.* Toutes ces expressions marquent parfaitement le caractère d'un peuple intraitable, qui, ayant secoué le joug de la

religion et des lois, n'est plus capable d'entendre aucune raison, et s'emporte avec fureur contre ceux qui voudraient le ramener à des sentiments plus raisonnables. On peut comparer ce passage à celui-ci du psaume CXXVII, 12: *Toutes les nations m'ont environné comme des abeilles, et comme un feu qui prend dans des épines, etc.*

VULTUS EORUM NE FORMIDES, QUIA DOMUS EXASPERANS EST. *Que leurs visages ne vous fassent point peur, parce que c'est un peuple qui m'irrite; ou plutôt, ne craignez point de paraître en leur présence, et de leur résister en face, quoique ce soit une race de rebelles et de mutins.* Dans la pratique du ministère apostolique, le prêtre doit de même agir sans crainte; mais en même temps qu'il doit déployer un caractère indomptable, il faut aussi qu'il agisse avec prudence pour ne pas se laisser gêner au contact du mal, et déplaire lui-même à son Dieu: *Et noli esse exasperans sicut domus exasperatrix est.*

§. 7. SI FORTE AUDIANT, ET QUIESCANT. Voyez le verset 5.

§. 8. APERI OS TUUM, ET COMEDE. Écoutez, comprenez, recevez avec avidité tout ce que je vous dis; remplissez-vous en; qu'il entre bien avant dans vous-même; convertissez-le, s'il est possible, en votre substance, comme une nourriture dont vous vous sustentez. C'est ainsi que les ministres du Seigneur, et les prédicateurs de sa parole doivent manger ce qu'ils doivent annoncer aux autres (5). Voyez le chapitre suivant, verset 10.

§. 9. ECCE MANUS MISSA AD ME. Apparemment la main de celui qui lui parlait, et qui lui avait apparu dans sa gloire. Des commentateurs croient

(1) Εἰ ἂν ἄρα ἀκούσωσι, ἢ πτοηθῶσι, ὅτι ὁ ἴσως παραπικρατῶν ἐστίν.

(2) Hieronym. hic.

(3) כי סרביים וסלונים איתך ואי תקרביים אמה ישב

(4) Διότι παροιστρέησονται, καὶ ἐπισυστήσονται ἐπὶ σέ κύκλω, etc.

(5) Hieronym. ad cap. III. initio. Nisi ante comederimus apertum volumen, docere non possumus filios Israel.

que ce fut un ange, qui lui présenta ce qui suit.

INVOLUTUS LIBER ; ET EXPANDIT ILLUM CORAM ME, QUI ERAT SCRIPTUS INTUS ET FORIS. Les livres anciens étaient de grands rouleaux, composés de plusieurs feuilles de vélin, ou de parchemin, collées les unes au bout des autres. On ne les écrivait pour l'ordinaire qu'en dedans. Pour les ouvrir, on les étendait ; et pour les fermer, on les roulait d'un bout à l'autre. Tel était le livre qui fut présenté à Ézéchiél. L'Écriture qu'il y remarqua au dedans et au dehors, signifiait que sa prophétie serait longue ; car on n'écrivait guère les feuilles des deux côtés, que lorsque l'ouvrage était fort long (1).

Scriptus et in tergo, necdum finitus Orestes.

Les Septante traduisent (2) : *Il avait dans sa main la tête (ou le chapitre) d'un livre, et il l'étendit en ma présence.* Les Grecs appelaient la tête d'un livre, le rouleau, sur lequel était roulé le parchemin dont nous avons parlé (3), et de là par extension κεφαλή désigna la tête ou le commencement d'un volume. Le dedans et le dehors, *intus* et *foris*, peuvent aussi désigner, selon saint Jérôme, le sens littéral et le sens spirituel ou mystique.

LAMENTATIONES, ET CARMEN, ET VÆ. *Des lamentations, des chants lugubres, et des malédictions ;* ou si l'on veut (4) : *Des gémissements, des chants de douleur, et des hélas !* Tout cela marquait que ses prophéties seraient fort tristes, et qu'il n'annoncerait que des malheurs à son peuple.

(1) *Juvenal. Satyr. 1.*

(2) Καί ἐν αὐτῇ κεφαλῇ βιβλίου ἀνειλησεν αὐτήν ἐνώπιον ἐμοῦ.

(3) *Theodoret. in cap. 11.* Κεφαλήα δὲ καλεῖ τὰ εἰλητὰ βιβλία.

(4) יְהִי כְנִיחַ וְיִיבֵר Les Septante : Θρήνος, καὶ μέλο, καὶ οὐκί.

CHAPITRE III

Ézéchiël mange le volume qui lui est présenté. Le Seigneur lui donne une fermeté inflexible. Il est transporté au milieu des captifs de son peuple. Dieu l'établit sentinelle pour la maison d'Israël. Il voit de nouveau la gloire du Seigneur.

1. Et dixit ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comede ; comede volumen istud, et vadens loquere ad filios Israel.

2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo ;

3. Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto quod ego do tibi. Et comedi illud, et factum est in ore meo sicut mel dulce.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

1. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, mangez tout ce que vous trouverez ; mangez ce livre, et allez parler aux enfants d'Israël.

2. Et j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre ;

3. Et il me dit : Fils de l'homme, votre ventre se nourrira de ce livre que je vous donne, et vos entrailles en seront remplies. Je mangeai donc ce livre ; et il devint doux à ma bouche comme le miel.

4. Et il me dit : Fils de l'homme, allez trouver la maison d'Israël, et vous leur annoncerez mes paroles ;

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. QUODCUMQUE INVENERIS COMEDE. *Mangez tout ce que vous trouverez.* Ou plutôt : Mangez tout ce que je vous présente, tout ce qui est devant vous. Dévorez ce livre, et remplissez-vous de tout ce qu'il contient.

Ÿ. 2. ET APERUI OS MEUM, ET CIBAVIT ME. Les Septante (1) : *Il ouvrit ma bouche, et me fit manger ce livre.* Tout ceci se passa en esprit. Il me sembla que j'ouvrais la bouche, et que je mangeais ce livre, comme j'aurais fait une nourriture ordinaire.

Ÿ. 3. FACTUM EST IN ORE MEO SICUT MEL DULCE. Je goûtai un plaisir ineffable et une joie parfaite dans la vision de mon Seigneur : je m'engageai avec plaisir et avec zèle dans le ministère dont il me chargeait. Il faut se nourrir des paroles du Seigneur, afin qu'elles passent dans la substance de l'âme comme les viandes ordinaires passent par la nourriture dans celle du corps. *Enseignant ces choses à nos frères*, disait autrefois saint Paul à son disciple saint Timothée, *vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, vous nourrissant des paroles de la foi, et de la bonne doctrine à laquelle vous vous êtes attaché* (2). Il est donc nécessaire, selon saint Jérôme, de *manger le livre* qui nous est ouvert, et de nous nourrir des vérités de l'Écriture, pour être en état de les enseigner aux autres : *Nisi ante comederimus apertum volumen, docere non possumus filios Israel.* C'est pourquoi la voix de Celui qui était assis sur le trône commande à Ézéchiël de *manger tout ce qu'il trouvera* dans la main qui se présentait à lui ; c'est-à-dire, tout ce livre qu'elle tenait étendu et ouvert devant ses yeux ; parce qu'il fallait, comme Dieu l'en

avait déjà averti, qu'il n'oublîât rien de toutes ces paroles, afin qu'après les avoir toutes comées dévorées par l'ardeur de ses désirs et de son zèle pour le salut de ses frères, ou de son obéissance pour les ordres de son Dieu, il se hâtât de les annoncer aux enfants d'Israël. C'est donc, selon saint Grégoire, comme si on lui eût dit de cette nourriture sacrée : *Mangez et nourrissez vos frères : rassasiez-vous, et donnez ensuite de votre abondance : recevez pour vous-même et répandez sur les autres : fortifiez-vous d'abord, et ensuite travaillez. Comede et pasce : saliare et erucla : accipe et sparge : confortare et labora.* Alors le prophète *ouvrit sa bouche*, ou, selon la traduction des Septante citée par saint Jérôme, Dieu même la lui ouvrit, et *lui fit manger ce livre.* « Le prophète ouvre la bouche à la voix de Dieu, » dit saint Grégoire, « parce que, lorsque le Seigneur nous inspire ses préceptes, notre cœur se porte par ses désirs à vouloir prendre quelque chose de ce pain de vie. Mais cependant il ne dépend point de notre force de prendre cette nourriture, si Celui qui nous a commandé de la manger ne nous le fait faire lui-même : *Sed tamen hoc ipsum sumere, nostrarum virium non est, nisi ipse cibaverit, qui ut comedatur jussit.* »

L'action symbolique dont Dieu se sert en parlant à son prophète, est expliquée dans la suite, lorsqu'il lui dit : *Fils de l'homme, recevez dans votre cœur toutes mes paroles, et rendez-vous attentif à les écouter.* Lors donc que Dieu lui déclare ici d'une manière métaphorique, que *son ventre se nourrira de ce livre*, et que *ses entrailles seront*

(1) Δι'ανοίξεν τὸ στόμα μου, καὶ ἐφώμισεν με τὴν κεφα-

λίδα ταύτην. — (2) 1. Tim. vi. 4.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ tu mitteris, ad domum Israel;

6. Neque ad populos multos profundi sermonis, et ignotæ linguæ, quorum non possis audire sermones; et si ad illos mittereris, ipsi audirent te;

7. Domus autem Israel nolunt audire te, quia nolunt audire me; omnis quippe domus Israel attrita fronte est et duro corde.

5. Car c'est à la maison d'Israël que je vous envoie, et non pas à un peuple dont le langage ne vous soit pas intelligible, et dont la langue vous soit inconnue.

6. Je ne vous envoie pas vers des hommes de diverses nations, dont le langage vous serait inintelligible, et la langue inconnue, en sorte que vous ne puissiez pas les entendre; et quand je vous enverrais vers des peuples de cette sorte, il vous écouterait.

7. Mais la maison d'Israël ne veut pas vous entendre, parce qu'ils ne veulent pas m'écouter; car toute la maison d'Israël a un front d'airain et un cœur endurci.

COMMENTAIRE

remplies, il veut lui faire comprendre qu'il devait songer à remplir son cœur de ces grandes vérités dont la Providence le rendait dépositaire, et à s'en nourrir par une profonde méditation. *Quando assidua meditatione in memoriæ thesauro librum Domini considerimus, impletur spiritualiter venter noster, et saturantur viscera* (1). « Car il y en a plusieurs », dit saint Grégoire, « qui lisent, et qui, en lisant, ne se nourrissent point. Beaucoup entendent la voix du prédicateur; mais, après l'avoir entendue, ils se retirent aussi vides qu'auparavant. Ils mangent en apparence; mais leurs entrailles ne sont point remplies, parce que, bien qu'ils reçoivent dans l'esprit l'intelligence de la divine parole, ils négligent de la faire entrer dans leur cœur, comme dans leurs entrailles, lorsque, l'oubliant à l'heure même, ils n'ont pas soin de pratiquer ce qu'on leur a fait entendre. Ils mangent et ne sont point rassasiés, lorsqu'en même temps qu'ils écoutent les paroles du Seigneur, ils désirent et les biens du siècle et sa gloire. Ils boivent et ne sont point enivrés, lorsqu'ils rendent leurs oreilles attentives à la voix du prédicateur, et que leur esprit n'en est point changé. Car s'il était enivré de ce vin céleste, il n'aimerait plus les choses vaines et passagères, et il ne chercherait plus les biens de la terre. *Comedit, et non satiatur, bibit, et non inebriatur, qui verba Dei audiens, lucra vel gloriam sæculi concupiscit. Si enim inebriatus esset, jam vana et transitoria quæ amaverat, non amaret.* » Ainsi Dieu, voulant rendre son prophète digne de ce ministère si important auquel il le préparait, lui déclare que le livre qu'il lui donne comme un présent de grand prix, ne doit pas seulement être mangé dans sa bouche par une pensée superficielle et passagère, mais encore entrer dans son cœur et dans ses entrailles, comme les viandes qui sont destinées à nourrir le corps, y entrent et s'y arrêtent autant qu'il est nécessaire pour y produire les sucs dont il a besoin pour vivre.

Mais comment ce livre pouvait-il paraître doux

à sa bouche, puisqu'il était plein de *plaintes lugubres* et de *malédiction*s, et qu'il contenait les jugements rigoureux de Dieu sur les pécheurs? C'était, selon saint Jérôme, dans le même sens que le roi prophète s'écrie, que *les jugements de Dieu sont véritables et pleins de justice, plus doux que n'est le miel, et qu'un rayon plein de miel* (2). Disons donc que le prophète n'était pas cruel envers ses frères, lorsqu'il trouvait de la douceur dans un livre qui les menaçait des châtimens les plus rigoureux. Mais son grand amour pour Dieu lui faisait aimer sa justice, qui menace et qui punit les pécheurs pour détruire le péché. Il souhaitait que la vue de cette justice si redoutable les retirât de tous leurs désordres, et que de pécheurs devinssent pénitents. Haïssant lui-même tout ce qui pouvait déplaire à Dieu, il trouvait doux tout ce qui était capable d'inspirer aux autres la même horreur.

¶ 5. NON ENIM AD POPULUM PROFUNDI SERMONIS ET IGNOTÆ LINGUÆ. L'hébreu à la lettre (3) : *A un peuple d'une profondeur de lèvres, et d'une pesanteur de langue; d'un langage si profond, que vous ne puissiez le pénétrer, ou si difficile à apprendre et à prononcer, que vous ne puissiez y accoutumer votre langue.* L'hébreu met la profondeur et la pesanteur, comme deux obstacles insurmontables, par une métaphore prise des choses trop obscures ou trop lourdes. Le temps auquel je dois envoyer prêcher à toutes les nations de la terre, n'est point encore venu. Ce sera alors que je ferai porter par mes apôtres mes ordres à tous les peuples du monde, et que, malgré la diversité des langages et l'éloignement des lieux, je leur ferai entendre ma parole (4). Dieu semble insinuer ce qu'il doit faire un jour, en disant au prophète, verset 6 : *Quand je vous enverrais vers des peuples de cette sorte, ils vous écouterait.*

¶ 7. NOLUNT AUDIRE TE, QUIA NOLUNT AUDIRE ME. Ne vous affligez point, si l'on vous rejette, ce refus retombe sur moi : *Celui qui vous reçoit, me*

(1) Hieronym. in hunc loc.

(2) Psalm. XVIII. 10. 11.

(3) עַם עֲבֹרֵי שֵׁפָה וְכִבְרֵי לָשׁוֹן Les Septante : Λαόν βαθύ-
χειλον, καὶ βαρύγλωσσον.

(4) Hieronym. Theodoret.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiolem faciebus eorum, et frontem tuam duriolem frontibus eorum ;

9. Ut adamantem et ut silicem dedi faciem tuam ; ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

10. Et dixit ad me : Fili hominis, omnes sermones meos quos ego loquor ad te assume in corde tuo, et auribus tuis audi ;

11. Et vade, ingredere ad transmirationem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis : Hæc dicit Dominus Deus ; si forte audiant et quiescant.

12. Et assumpsit me spiritus, et audivi post me vocem commotionis magnæ : Benedicta gloria Domini de loco suo ;

8. Mais j'ai rendu votre visage plus ferme que leur visage, et votre front plus dur que leur front.

9. Je vous ai donné un front de diamant et de pierre ; ne les craignez point, et n'ayez point peur devant eux ; parce que c'est une maison qui ne cesse de m'irriter.

10. Et il me dit : Fils de l'homme, mettez dans votre cœur toutes les paroles que je vous dis, et écoutez-les attentivement.

11. Et allez trouver ceux qui ont été emmenés captifs, les enfants de votre peuple ; parlez-leur, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu ; pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de pécher.

12. Alors l'esprit du Seigneur m'emporta, et j'entendis derrière moi le bruit d'une grande commotion : Bénie soit la gloire du Seigneur, du lieu où il réside.

COMMENTAIRE

reçoit, dit Jésus-Christ (1) ; et celui qui me reçoit, reçoit Celui qui m'a envoyé. C'est ce qui doit encourager ceux qui travaillent pour Dieu, dans le ministère évangélique ; ils sont comme ses ambassadeurs (2) ; ils représentent sa personne : ils ne doivent point s'enorgueillir des heureux succès, ne se laisser abattre par les disgrâces. Dieu fait tourner toutes choses à sa gloire. La seule chose qui peut les affliger, c'est la malice et l'endurcissement des hommes.

ÿ. 8. DEDI FACIEM TUAM VALENTIOREM FACIEBUS EORUM. S'ils ont porté l'impudence jusqu'à ne plus rougir des plus honteuses infamies, je vous armerai d'une sainte hardiesse, d'une intrépidité à l'épreuve de toutes les contradictions. Vous leur reprocherez en face, et sans rougir, ce que la pudeur devrait vous empêcher même de prononcer. *Votre front sera plus dur*, plus impudent *que le leur*. Il ne sera point dit que, parce qu'ils pêchent sans honte et sans pudeur, vous rougirez de les avertir de leurs désordres. On peut voir aux chapitres XVI. XXII. et XXIII. en quels termes il leur reproche leurs abominations et leurs infamies.

ÿ. 9. UT ADAMANTEM ET UT SILICEM DEDI FACIEM TUAM. L'hébreu (3) : *J'ai rendu votre front comme le schâmîr, qui est plus dur que le rocher*. On croit que le schâmîr, signifie le diamant. D'autres le prennent en général, pour une pierre fort dure. Bochart (4) croit que c'est une pierre nommée smiris, qui est si dure que les lapidaires s'en servent pour polir les pierres précieuses. L'Écriture se sert quelquefois de ce terme, pour marquer une chose extrêmement dure (5) ;

et quelquefois pour marquer des ronces, des épines (6).

NE TIMEAS EOS... QUIA DOMUS EXASPERANS EST. Ne les craignez point, quoiqu'ils soient rebelles et mutins : je saurai réprimer leur malice, et arrêter leur mauvaise volonté. Voyez chapitre II, verset 6.

ÿ. 11. SI FORTE AUDIANT ET QUIEScant. Voyez chapitre II, verset 5.

ÿ. 12. ASSUMPSIT ME SPIRITUS. On l'entend de plusieurs manières : Un vent impétueux me saisit, et me transporta jusqu'au lieu où demeuraient mes frères, et mes compagnons de captivité (7) : ou l'Esprit saint qui m'animait, me transporta tout d'un coup jusqu'au milieu des autres captifs (8), et me fit passer dans l'air, comme un oiseau. Ou bien : Je me sentis transporté d'une ardeur intérieure, qui me fit en quelque sorte voler jusqu'au lieu où Dieu me commandait d'aller. La promptitude et l'impétuosité de mon esprit, me donna des ailes en cette occasion (9). Des commentateurs croient qu'un ange l'enleva, et le transporta à travers les airs, jusqu'au lieu où il souhaitait aller (10).

VOCEM COMMOTIONIS MAGNÆ. L'hébreu (11) et les Septante insinuent, que c'était un bruit semblable à celui d'un tremblement de terre : un bruit sourd, mais long, et accompagné de secousses et de frémissements. Ce bruit était causé par le mouvement du char, où le Seigneur était assis, et par la voix qui retentit alors aux oreilles du prophète : Béni soit le Seigneur, du trône de gloire où il réside ! Ce furent ou les anges, ou les chérubins qui entonnèrent ce cantique.

(1) *Matth. x. 40.*

(2) *II. Cor. v. 20. et Ephes. vi. 20. Pro quo legatione fungor in catena.*

(3) כשפיר הוק כפר בהתי ספחך

(4) *Boch. de Animal. sacr. p. 2. l. 6. c. 11.*

(5) *Jerem. xvii. 1. et Zach. vii. 12.*

(6) *Isai. v. 6 ; vii. 23, 24, 25 ; ix. 18 ; x. 17.*

(7) *Hugo. Cardin. vers. Hispan.*

(8) *Theodoret. II' γάρ τὸν θεῖον Πνεύματος χάρις ἐν ἐμοὶ γενομένη μέσον οὐρανῶν, καὶ γῆς οἴοντινα ὑπόπτερον, διατέμνειν παρεστράσατε τὸν ἀέρα.*

(9) *Hieronym. Sublimis ipso spiritus sui impetu ferebatur, capiens iter quo Dominus imperabat. Spiritum autem ejus, non Spiritum sanctum, sed spiritum hominis intellegamus.*

(10) *Prad. Cornel. Sanct.*

(11) *קול רגל גדול Les Septante : Φωνὴ τοῦ σεισμοῦ μεγάλου.*

13. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me; et abii amarus, in indignatione spiritus mei; manus enim Domini erat mecum, confortans me.

15. Et veni ad transmigracionem, ad acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen Chobar; et sedi ubi illi sedebant, et mansi ibi septem diebus mœrens in medio eorum.

16. Cum autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens:

17. Fili hominis, speculatore deji te domui Israel; et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

13. J'entendis aussi le bruit des animaux qui frappaient leurs ailes l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivaient les animaux, et le bruit d'une grande commotion.

14. L'esprit aussi m'éleva, et m'emporta avec lui; et je m'en allai plein d'amertume; et mon esprit était rempli d'indignation; mais la main du Seigneur était avec moi, et me fortifiait.

15. Je vins donc vers les captifs près d'un tas de blés nouvellement coupés; et je me joignis à ceux qui demeuraient près du fleuve de Chobar; je m'assis où ils étaient assis; et je demeurai là sept jours au milieu d'eux, dans l'affliction.

16. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit:

17. Fils de l'homme, je vous ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël; vous écouterez la parole de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que vous aurez appris de moi.

COMMENTAIRE

ŷ. 13. VOCEM ALARUM, etc. Voyez le chapitre 1. verset 24, où ce bruit est comparé à celui des grandes eaux.

ŷ. 14. SPIRITUS LEVAVIT ME. *L'esprit m'éleva*, Dieu, ou un ange, ou un vent impétueux m'enleva.

ABII AMARUS, IN INDIGNATIONE SPIRITUS MEI. Je m'en allai, indigné de l'infidélité de mon peuple, irrité de toutes ses impiétés, disposé à parler avec toute la force et la véhémence que m'inspirait ma juste colère, et l'amertume de mon âme. Les Septante (1): *Je m'en allai soulevé en l'air par l'impétuosité de mon esprit*.

MANUS ENIM DOMINI. Je fus transporté en l'air, par la main du Seigneur, qui me soutenait. Ou en le joignant à ce qui suit, comme font les Septante: Alors la main du Seigneur se fit sentir sur moi dans sa force, et j'allai vers nos captifs.

ŷ. 15. ET VENI AD TRANSMIGRATIONEM, AD ACERVUM NOVARUM FRUGUM. L'hébreu à la lettre (2): *Je vins vers la captivité à Telabib*. Ce dernier mot signifie un tas d'épis verts, ou d'épis nouveaux. Mais dans la Mésopotamie la moisson du froment ne se faisait point à cette époque, c'est-à-dire au quatrième mois de l'année sainte, qui revient au mois de juillet; elle devait se faire au mois de mai, ou de juin au plus tard. Aussi la plupart des commentateurs prennent *Telabib* pour un nom de ville, ou pour un canton de la Mésopotamie, aux environs du fleuve Chobar. Il y en a qui croient que c'est *Thelda* de Ptolomée. Les Septante semblent n'avoir pas lu ce terme (3): *Je vins élevé en l'air jusqu'aux captifs, et je vis en*

parcourant tous ceux qui habitaient sur le fleuve Chobar.

MANSI IBI SEPTEM DIEBUS MÆRENS. Ne leur dit-il rien de ce qu'il avait vu, et ne leur reprocha-t-il pas vivement leurs désordres, comme il avait reçu ordre de le faire? Voyez le ŷ. 11. La plupart des interprètes croient qu'il demeura les sept jours entiers dans le silence. Mais on ne peut rien affirmer de positif à cet égard. Junius traduit ainsi l'hébreu dans ce verset (4): *Je vins vers ceux qui demeuraient sur le fleuve Chobar, et sur le Haëscheri; ils demeuraient là et je m'assis avec eux*. Le *Haëscheri*, est, à ce qu'il croit, le fleuve *Saocoras*, qui n'était pas loin du Chaboras, et qui se déchargeait comme lui dans l'Euphrate. Le canton de *Tel-abib*, était, à ce qu'il croit, entre ces deux fleuves. Ce sentiment est suivi par de graves exégètes. D'autres voient dans *Tel-Abib* le *Challaba* antique, aujourd'hui *El-chabour* (5) sur le Chaboras.

ŷ. 17. SPECULATOREM DEDI TE DOMUI ISRAEL. Le Seigneur découvre ici à Ézéchiël ce qu'il exige de lui, et à quoi l'engage sa fonction de prophète. Je vous établis, dit-il, comme une sentinelle, sur la maison d'Israël: Vous me répondrez de tout le mal qui y arrivera par votre négligence: veillez de telle sorte que, s'il leur arrive quelque malheur, on ne puisse vous l'imputer. Élevez la voix, criez, avertissez les Juifs du danger qui les menace; s'ils n'en profitent pas, tant pis pour eux; mais pour vous, garantissez-vous des effets de ma colère, en remplissant tous les devoirs de votre ministère. L'Écriture (6) em-

(1) Εἰ πορεύθηγν μετέωρος ὄρημῃ τοῦ πνεύματος μου.

(2) ואבוא אל הגולה תל אביב

(3) Καὶ ἐστῆλθον εἰς τὴν αἰσ/μαλῶσιαν μετέωρος, καὶ περιῆλθον τοῦ κατοικοῦντας ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ Χοβάρ. *Aq. Sym. Th.* Θήλ αβιβ.

(4) הישיבה אל נהר נכר ואשר הבה וישבים שם ואשב שם

(5) *D'allioi.*

(6) Voyez *Ezech.* xxxiii. 2... 6. et *Isai.* xxi. 6; *Lii.* 8; *Lvi.* 10. et *seq.* - *Jerem.* vi. 17. - *Osee.* ix. 8. - *Habac.* ii. 1. - *Zach.* iii. 7. etc.

18. Si, dicente me ad impium : Morte morieris, non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia, et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur ; tu autem animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit, et fecerit iniquitatem, ponam offendiculum coram eo ; ipse morietur quia non annuntiasti ei ; in peccato suo morietur, et non erunt in memoria justitiæ ejus quas fecit, sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

18. Si, lorsque je dirai à l'impie : Vous serez puni de mort, vous ne le lui annoncez pas, et si vous ne lui parlez pas, afin qu'il se détourne de la voie de son impiété, et qu'il vive, l'impie mourra dans son iniquité ; mais je vous redemanderai son sang.

19. Si vous annoncez la vérité à l'impie, et qu'il ne se corrige point de son impiété, et qu'il ne quitte point sa voie impie, il mourra dans son iniquité ; mais pour vous, vous aurez délivré votre âme.

20. Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité, je mettrai devant lui une pierre d'achoppement ; il mourra, parce que vous ne l'aurez pas averti ; il mourra dans son péché, et la mémoire de toutes les actions de justice qu'il avait faites, sera effacée ; mais je vous redemanderai son sang.

21. Si au contraire vous avertissez le juste, afin qu'il ne pèche point, et qu'il ne tombe point dans le péché, il vivra de la vraie vie, parce que vous l'aurez averti ; et vous aurez ainsi délivré votre âme.

COMMENTAIRE

plote souvent cette comparaison d'une sentinelle, pour marquer les devoirs des prophètes et des chefs du peuple.

γ. 18. SI, DICENTE ME AD IMPIUM : MORTE MORIERIS, NON ANNUNTIABERIS EI,.... SANGUINEM AUTEM EJUS DE MANU TUA REQUIRAM. Les pasteurs sont coupables de la mort de l'âme de ceux qui sont confiés à leurs soins, non seulement lorsque, par leur mauvais exemple, ou par leur mauvaise doctrine, ils les engagent dans le mal ; mais aussi lorsqu'ils négligent de les avertir, de les instruire, de les menacer. *Ipse (Pastor) hunc occidit, quia eum tacens to morti tradidit*, dit saint Grégoire (1). Ils ne sont pas obligés de sauver tout leur troupeau ; mais ils doivent se conduire de telle sorte que, s'il périt, ce ne soit point leur faute ; et qu'on ne puisse imputer leur mort, ni à la négligence, ni à l'ignorance du pasteur.

γ. 20. SI CONVERSUS JUSTUS A JUSTITIA SUA FUERIT, ET FECERIT INIQUITATEM, PONAM OFFENDICULUM CORAM EO. Si, faute d'instruction de votre part, le juste vient à abandonner la voie de la justice, je permettrai qu'il succombe aux tentations dans lesquelles il se trouvera ; il perdra tout le mérite de ses bonnes œuvres passées, et je vous demanderai son sang ; je vous punirai, comme coupable de sa mort. Ou autrement : Si le juste tombe dans le crime, comme David y tomba par l'adultère et par l'homicide, et que vous ne le repreniez pas de son péché ; et si, faute de vos avertissements, il continue dans son mauvais état ; je permettrai sa perte entière : il périra, et vous

aussi ; lui pour ses crimes, et vous pour votre négligence.

Mais que veulent dire ces paroles (2) : *Je mettrai devant lui une pierre d'achoppement* ? On peut leur donner divers sens. 1° Si j'expose le juste à la tentation, soit par les maux et les adversités, soit par les prospérités et par les aises de la vie, et que, par faiblesse, il succombe à l'une ou à l'autre de ces tentations ; si vous ne le relevez point par vos avis, par vos instructions, par vos réprimandes ; je vous traiterai comme coupable de sa mort (3). 2° Si le juste tombe dans le désordre, je lui fournirai des moyens de se reconnaître en le frappant, en le menaçant de l'enfer, ou en lui envoyant des disgrâces, des remords, qui troubleront la paix de son âme, et pourront le faire rentrer en lui-même. Si vous ne profitez pas de ces moments, pour ménager le salut du juste tombé, je vous redemanderai compte de sa perte ; vous m'en répondrez (4). 3° Si le juste quitte la voie de la justice, je retirerai ma main de lui ; il tombera de précipice en précipice ; ma lumière l'abandonnera, il ne sentira plus les attraits de ma grâce, il continuera dans ses désordres. Si vous ne le retirez de l'abîme, autant qu'il est en vous, par vos prières, par vos exhortations, par vos menaces, vous périrez avec lui (5).

NON ERUNT IN MEMORIA JUSTITIÆ EJUS, QUAS FECIT. Dieu n'aura aucun égard au bien qu'il avait fait. L'ingratitude du pécheur, non seulement efface les actions de vertu qu'il avait faites, elle fait même en quelque sorte revivre les crimes qui

(1) Gregor. Magn. lib. 1. homil. xi. n. 9 in Ezech.

(2) הַשֵּׁנִי שֶׁבַח הַשֵּׁנִי : Les Septante : Δωσω την βάσανον εις πρόσωπον αυτού. Ponam tormentum. - Theodot. Infirmatam. Reliqui : σκάνδαλοι.

(3) Rabb. Sal. Joseph. et David. Kim'hi. Vat.

(4) Origen. Theodoret. Hieronym. Sanct.

(5) Gregor. Magn. Hugo Card.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me: Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

23. Et surgens egressus sum in campum; et ecce ibi gloria Domini stabat, quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar; et cecidi in faciem meam.

24. Et ingressus est in me Spiritus, et statuit me super pedes meos, et locutus est mihi, et dixit ad me: Ingredere, et includere in medio domus tuæ.

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis, et non egredieris de medio eorum.

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi vir objurgans, quia domus exasperans est.

22. Alors la vertu du Seigneur se saisit de moi, et il me dit: Levez-vous, sortez à la campagne, et là je parlerai avec vous.

23. Je me levai donc, et je sortis à la campagne; et voici qu'en ce lieu la gloire du Seigneur se tenait, comme celle que j'avais vue près du fleuve de Chobar; et je tombai le visage contre terre.

24. Et l'Esprit entra en moi, me fit tenir sur mes pieds, me parla, et me dit: Allez vous enfermer au milieu de votre maison.

25. Fils de l'homme, voilà qu'ils vous ont préparé des chaînes; il vous en lieront, et vous n'en sortirez point.

26. Aussi je ferai que votre langue s'attachera à votre palais, que vous demeurerez muet, et comme un homme qui ne reprend personne, parce que la maison d'Israël ne cesse de m'irriter.

COMMENTAIRE

avaient été pardonnés, comme l'enseignent les théologiens (1).

ŷ. 22. ET FACTA EST SUPER ME MANUS DOMINI. Le Seigneur avait commandé à Ézéchiël d'aller trouver les captifs pour leur parler de sa part: et ce prophète passa sept jours entiers au milieu d'eux à verser des larmes, sans qu'il paraisse qu'il leur ait rien dit alors. Dieu lui commande de nouveau d'aller dans un champ où il voulait lui parler. Les interprètes ont cru que ces captifs ne se trouvaient peut-être point dans la disposition de l'écouter, ou lui-même n'était point encore assez affermi pour leur parler comme il aurait dû, ou Dieu jugea qu'il suffisait que le prophète leur eût parlé la première fois par ce langage muet de ses larmes seules. Mais d'où vient que l'Écriture, ayant marqué auparavant que, lorsqu'il était au milieu des autres captifs, Dieu lui découvrait ces vérités importantes, elle ajoute ici qu'il lui commanda d'aller en un autre champ, où il voulait lui parler? Pourquoi était-il besoin qu'il changeât de lieu pour écouter le Seigneur, qui venait de lui déclarer de si grandes choses dans le lieu même où il se trouvait alors? Saint Jérôme nous en donne cette raison: Dieu voulait non seulement lui parler, mais lui faire voir de nouveau sa gloire, pour le fortifier de plus en plus contre la crainte des méchants, par la frayeur toute sainte de sa puissance, et cette gloire ne devait point lui être montrée au milieu de cette multitude de peuples, mais à l'écart et en un lieu solitaire. *Gloria autem Domini videtur in campo, quæ in medio captivorum nec stare poterat nec videri.*

ŷ. 24. INGRESSUS EST IN ME SPIRITUS. Voyez le chapitre II, ŷ. 2.

ŷ. 25. DATA SUNT SUPER TE VINCULA, ET LIGABUNT TE IN EIS. Ézéchiël vit ces chaînes en esprit, mais lorsqu'il fut de retour à sa maison, ses gens, ses domestiques le lièrent réellement (2): soit qu'il leur eût commandé de le faire, ou qu'ils l'aient lié de leur propre mouvement, comme un homme qui avait l'esprit troublé, et dont on craignait les accès. Les mouvements et les transports du prophète, son air sombre, donnèrent lieu à des soupçons. On lit dans l'Évangile que les frères de Jésus-Christ, craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de pareil, vinrent un jour pour le saisir et pour l'arrêter (3): *Exierunt tenere eum, dicebant enim, quia in furorem versus est.* D'autres commentateurs (4) croient que ces liens doivent se prendre au figuré, pour l'ordre de Dieu, qui l'attacha à son service au ministère prophétique, comme par des liens indissolubles. Ces liens marquaient la captivité future des Juifs, après la prise de Jérusalem. Ézéchiël prédit ce dernier malheur, et par ses discours et par ses actions.

ŷ. 26. LINGUAM TUAM ADHÆRERE FACIAM PALATO TUO. Je vous obligerai à demeurer dans un silence aussi profond, que si votre langue était attachée à votre palais. Les crimes de votre peuple sont si grands, que désormais il ne mérite plus que je lui parle (5); votre silence parlera assez, si les coupables veulent y faire attention. Il leur sera aisé de comprendre que, si je me tais dans ma fureur, c'est pour leur parler un jour d'une manière plus terrible, dans un temps où il ne leur restera que le désespoir, et un malheur sans ressource.

(1) Voyez S. Thom. 3. parte. qu. 88. art. 1. 2. 3. Et le Commentaire sur S. Matth. v. 26.

(2) Hieronym. Theodoret. Mald. Sanct. Cornel. Twin. Prad.

(3) Marc. III. 21.

(4) Ita Chaldaeus.

(5) Hieronym. hic. Ex quo perspicuum est, ubi multitudo fuerit peccatorum, indignos esse peccantes qui a Domino corrigantur.

27. Cum autem locutus fuero tibi, aperiam os tuum, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui audit, audiat ; et qui quiescit, quiescat, quia domus exasperans est.

27. Mais lorsque je vous aurai parlé, je vous ouvrirai la bouche, et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que celui qui écoute, écoute ; que celui qui se repose, se repose ; parce que la maison d'Israël m'irrite sans cesse.

COMMENTAIRE

ŷ. 27. QUI AUDIT, AUDIAT ; ET QUI QUIESCIT, QUIESCAT. *Que celui qui écoute, écoute ; et que celui qui se repose, se repose.* Ou plutôt : *Que celui qui écoute, écoute ; et que celui qui ne veut point écouter, n'écoute pas* (1). Ce sont les dernières marques de l'indignation du Seigneur. L'endurcissement des Israélites est tel, qu'ils ne méritent pas que je leur fasse parler davantage. Dites-leur, pour la dernière fois, s'ils veulent écouter, qu'ils

écoutent ; sinon, tant pis pour eux. Les Septante (2) : *Que celui qui écoute, écoute ; et que celui qui est incrédule, demeure incrédule.* La seconde colonne d'Aquila (3) : *Celui qui écoute, sera écouté ; et celui qui laisse, sera laissé.* Celui qui profitera des grâces présentes, en recevra de nouvelles ; et celui qui méprise les secours que Dieu lui offre, en sera justement privé, dans son plus grand besoin.

(1) Voyez verset II. et chap. II. 5.

(2) Ο' ἀκούων ἀκούετω, καὶ ὁ ἀπειθεῶν ἀπειθεῖτω.

(3) Hieronym hie.

CHAPITRE IV

Actions symboliques représentant les châtimens qui vont atteindre Jérusalem.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi laterem, et pones eum coram te, et describes in eo civitatem Jerusalem.

2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et ædificabis munitiones, et comportabis aggerem et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.

3. Et tu, sume tibi sartagine[m] ferream, et pones eam in murum ferreum inter te et inter civitatem; et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam : signum est domui Israel.

1. Vous donc, fils de l'homme, prenez une brique, mettez-la devant vous, et tracez dessus la ville de Jérusalem.

2. Figurez un siège formé contre elle, des forts bâtis, des levées de terre, une armée qui l'environne, et des machines de guerre autour de ses murs.

3. Prenez aussi une poêle de fer, et vous la mettez comme un mur de fer entre vous et la ville; et regardez-la d'un visage ferme, et elle sera assiégée; et vous l'assiégerez. C'est un signe pour la maison d'Israël.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. SUME TIBI LATEREM. Une brique crue (1), afin d'y pouvoir dessiner plus aisément la forme de Jérusalem, et le camp des Chaldéens, qui doivent venir l'assiéger. Ou bien : Prenez une brique cuite, sur laquelle vous marquerez avec un burin, ou simplement avec de la craie, Jérusalem, avec les forts et les machines des Chaldéens. C'est encore ici un usage assyro-chaldéen. Ces peuples ne se servaient pour écrire ni de vélin ni de parchemin, mais de briques ou de tuiles minces, sur lesquelles ils écrivaient avec un poinçon. Ces briques étaient ensuite mises au feu, et il en résultait des archives incombustibles. Après que l'incendie eut dévoré les palais de ces puissants vainqueurs, leurs bibliothèques restèrent enfouies sous les débris; et c'est grâce à la solidité des tablettes que nous pouvons aujourd'hui reconstituer, pour ainsi dire jour par jour, l'histoire de ces monarchies colossales. Parmi ces tablettes, un certain nombre reproduisent des dessins, des plans ou des scènes de la vie militaire. Telle dut être la tablette ou brique sur laquelle Ézéchiël reproduisit Jérusalem.

ÿ. 2. ÆDIFICABIS MUNITIONES. L'hébreu (2) : Vous bâtirez contre elle une tour de bois (3). On dressait de ces sortes de tours contre les murailles, et on y plaçait des archers, qui combattaient de plain pied ceux qui défendaient la ville. Quelquefois on avait des ponts qu'on jetait de dessus ces tours sur la muraille. Des exégètes croient que le terme hébreu, *dâieq*, signifie les murs et les fossés qu'on établissait autour des

villes assiégées, pour empêcher les ennemis de sortir, et de recevoir du secours. Jérémie, parlant du même siège, dit que les Chaldéens bâtirent un *dâieq* tout autour de la ville (4). L'auteur du quatrième livre des Rois en parle de même (5) : *On bâtit autour de Jérusalem un mur (dâieq), et la ville fut fermée et environnée de toutes parts.*

COMPORTABIS AGGEREM. Vous ferez des terrasses, soit pour mettre à couvert l'armée assiégeante, soit pour remplir les fossés, ou pour placer les machines, afin d'atteindre plus aisément au haut des murs. Les Septante (6) : *Vous ferez des fossés autour d'elle.*

PONES ARIETES IN GYRO. Ézéchiël est le plus ancien auteur qui parle des béliers; et le siège de Jérusalem par Nabucodonosor, est le premier où l'on sache certainement qu'ils furent employés. Homère ne dit pas un mot de ces machines, dans tout son fameux poème du siège de Troie. Vitruve (7) assure que les Carthaginois firent les premiers essais du bélier au siège de Gadès, et qu'un nommé Cêtra de Calcédoine le perfectionna.

ÿ. 3. SUME TIBI SARTAGINEM FERREAM. Le terme hébreu *מַחֲבַת* *ma'habath* signifie proprement une plaque de fer que l'on échauffe, et sur laquelle on cuit le pain encore aujourd'hui en plusieurs endroits de l'Orient. L'Écriture parle souvent de ces sortes de platines, et des pains que l'on y cuisait (8). Cette pièce de fer qu'Ézéchiël mettait entre la ville et lui, marquait les murailles de Jérusalem, qui devait être assiégée.

ERIT IN OBSIDIONEM, ET CIRCUMDABIS EAM. Vous

(1) בנות עלוה דיק

(2) *Grot. Tir. Menoch. Cornel.*

(3) *Ita Chaldaeus, ut videtur, ut כשרין עלה כשרין, facies adversus eam machinam. Les Septante : Ὁικοδομήσεις ἀντὶ τῆν προμαχώνας. Ædificabis in ea propugnacula. De turri lignea interpretantur. Mont. Grot. Menoch. Sanct. Tir. Prad.*

(4) *Jerem. l. II. 4. — (5) IV. Reg. xxv. 1.*

(6) *Περίβαλλεις ἐπ' αὐτὴν γάρρακα. Heb. סבכת עלה קללה. Vous verserez contre elle un amas de terre.*

(7) *Vitruv. l. x. c. 19.*

(8) *Voyez Levit. II. 5; VI. 21; VII. 9. et I. Par. IX. 31. et XXIII. 29.*

4. Et tu dormies super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates domus Israel super eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum, trecentos et nonaginta dies, et portabis iniquitatem domus Israel.

6. Et cum compleveris hæc, dormies super latus tuum dexterum secundo, et assumes iniquitatem domus Juda quadraginta diebus ; diem pro anno, diem, inquam, pro anno, dedi tibi.

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum ; et prophetabis adversus eam.

8. Ecce circumdedi te vinculis ; et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

9. Et tu, sume tibi frumentum, et hordeum, et fabam, et lentem, et milium et viciam ; et mites ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum : trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

4. Vous dormirez aussi sur le côté gauche, et vous mettrez les iniquités de la maison d'Israël sur ce côté-là, pour autant de jours que vous dormirez dessus ; et vous prendrez sur vous leurs iniquités.

5. Je vous ai donné trois cent quatre-vingt-dix jours pour les années de leurs iniquités ; et vous porterez l'iniquité de la maison d'Israël ;

6. Et lorsque vous aurez accompli ceci, vous dormirez une seconde fois sur votre côté droit ; et vous prendrez sur vous l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours ; c'est un jour que je vous donne pour chaque année ; un jour, dis-je, pour chaque année.

7. Vous tournerez le visage vers le siège de Jérusalem ; et votre bras sera étendu ; et vous prophétiserez contre elle.

8. Voilà que je vous ai environné de chaînes tout autour ; et vous ne vous retournerez point d'un côté sur l'autre, jusqu'à ce que les jours du siège que vous formerez soient accomplis.

9. Prenez aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de la vesce ; mettez-les dans un vase, et faites-vous-en des pains pour autant de jours que vous dormirez sur le côté ; vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours.

COMMENTAIRE

serez devant Jérusalem, comme si vous l'assiégiez. Votre posture, et tout cet appareil, sera comme une figure du siège ; vous représenterez par là vivement l'image d'une ville environnée de l'ennemi.

ŷ. 4. TU DORMIES. Vous vous tiendrez couché, comme si vous dormiez. Il ne dormait point pour cela, puisque Dieu lui assigne à boire et à manger, pour tout le temps qu'il demeurera dans cet état. Cet état de gêne, de mortification, fait d'Ézéchiël une figure de Jésus-Christ ; puisque, comme le Sauveur, le prophète porte les iniquités de son peuple.

ŷ. 5. TRECENTOS ET NONAGINTA DIES. Saint Jérôme remarque que quelques exemplaires latins portaient cent quatre-vingt-dix, et d'autres cent cinquante ; mais les Septante, Aquila, Symmaque et Théodotus étaient conformes à l'hébreu, et lisaient trois cent quatre-vingt-dix. Ézéchiël demeura-t-il réellement couché pendant tout ce temps ? Des commentateurs (1) croient que tout cela se passa en vision ; qu'un homme ne peut demeurer si longtemps couché sur un même côté, sans miracle ; que l'Écriture ne nous marquant point qu'il y ait eu ici un prodige, on ne doit point multiplier les actions miraculeuses, sans nécessité. Mais nous ne voyons aucune nécessité, ni de recourir au miracle, ni de chercher des détours pour expliquer le fait dont il est parlé ici (2). Il n'est nullement impossible qu'un homme demeure enchaîné et couché sur son côté pendant trois cent quatre-vingt-dix jours. On a des

expériences qui en prouvent la possibilité, dans les prisonniers, dans les divers malades, et dans quelques personnes, qu'on enchaîne comme des furieux. Prado témoigne qu'il a vu un fou qui demeura lié, et couché tout nu sur son côté, pendant plus de quinze ans. Si tout cela n'était arrivé qu'en vision, comment les Juifs de la captivité auraient-ils compris ce que voulait leur dire Ézéchiël ? Comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres de Dieu ? Il faut donc dire aussi, qu'il ne dressa le plan de Jérusalem, qu'il ne représenta le siège, qu'il ne fut lié, qu'il ne mangea du pain de différents grains, qu'en esprit et en imagination.

Les trois cent quatre-vingt-dix jours, qui signifiaient autant d'années, et qui devaient finir l'iniquité d'Israël, de même que les quarante jours, qui désignaient la durée de la captivité de Juda, sont une matière seconde en difficultés. L'opinion la plus accréditée fait partir ces trois cent quatre-vingt-dix ans du schisme des dix tribus ; 975—390 = 587. Jérusalem fut prise en 587. De même pour Juda, la plupart des commentateurs prennent le point de départ à la douzième année de Josias, époque où ce roi travaillait, avec plus de zèle que de succès, au rétablissement du culte du vrai Dieu. Il était monté sur le trône en 640 ; douze ans plus tard nous mènent en 628 ou 627, si l'on prend les douze années complètes (11 Paralip. xxxiv, 3) et quarante ans plus tard en 587 arrive la ruine de Jérusalem.

ŷ. 9. SUME TIBI FRUMENTUM, etc. Le prophète reçoit ordre de broyer, et de moudre tous ces

(1) Hieronym. ad Osee t. ŷ. 8. Hoc enim rerum natura non patitur, ut quisquam hominum per 390 dies in uno semper latere dormiat. Vide Polan. Munst. Clar.

(2) Vide Chrysost. de Dei providentia, lib. III. - Basil. in Isai. 3. - Theodoret. in Osee cap. 1. Vide Prad. Sanct. Cornel. Villalp. Boch. Dissert. de transl. J. C. in Pinnacul. Templi. t. 2. Phaleg. p. 938. 939.

10. Cibus autem tuus, quo vesceris, erit in pondere viginti stateres in die; a tempore usque ad tempus comedes illud.

11. Et aquam in mensura bibes, sextam partem hin; a tempore usque ad tempus bibes illud.

12. Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud, et stercore quod egreditur de homine operies illud in oculis eorum.

13. Et dixit Dominus: Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejectionem eos.

14. Et dixi: A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta; et morticinum, et laceratum a bestiis, non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

10. Ce que vous mangerez chaque jour sera du poids de vingt sicles; et vous en mangerez d'un temps à un autre.

11. Vous boirez aussi de l'eau par mesure, la sixième partie d'un hin; et vous la boirez d'un temps à un autre.

12. Ce que vous mangerez, sera comme un pain d'orge cuit sous la cendre: vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort de l'homme.

13. Et le Seigneur dit: Les enfants d'Israël mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Alors je dis: Ah! ah! ah! Seigneur Dieu! mon âme n'a point encore été souillée; et depuis mon enfance jusqu'à maintenant, jamais bête morte d'elle-même, ou déchirée par d'autres bêtes, ni aucune chair impure, n'est entrée dans ma bouche.

COMMENTAIRE

grains ensemble dans un mortier; de les pétrir et d'en faire trois cent quatre-vingt dix pains, et d'en manger un par jour, pendant tout le temps qu'il demeurera couché sur son côté gauche. Le *דוראן* *do'han*, selon M. Clément Mullet, serait le *dourah* et non le millet. Au lieu de traduire *כוסים* *koussimim* par *nicia* (1), les Septante ont traduit *ἀλάρα*, espèce de grain qu'on donnait aux chevaux, et que les uns prennent pour de l'avoine, et les autres, pour du seigle, ou de l'épeautre, *spelta*. Ce dernier nom est le véritable (2).

Ÿ. 10. A TEMPORE USQUE AD TEMPUS COMEDES. Depuis le commencement jusqu'à la fin de ces trois cent quatre-vingt-dix jours, tous les jours un pain (5). Le *stater* désigne ici le sicle hébreu, soit 14 grammes 200.

Ÿ. 11. AQUAM..... SEXTAM PARTEM HIN. Le *hin* contenait 6 litres 49.

Ÿ. 12. QUASI SUBCINERICIUM HORDEACEUM COMEDES ILLUD. Vous leur donnerez la forme de gâteaux cuits sous la cendre: vous les cuirez, non dans le four, mais sous la cendre, comme pour marquer la faim qui vous presse, et la nécessité où vous êtes de cuire de pain à la hâte, et comme en cachette. Tout cela figure ce qui doit arriver aux habitants de Jérusalem.

STERCORE QUOD EGREDITUR DE HOMINE OPERIES ILLUD. Vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort de l'homme; non pas qu'il doive frotter son pain de cette ordure, dont la nature a horreur; ce précepte enfermerait une chose impossible dans l'exécution. Mais pour le faire cuire, vous vous servirez d'excréments humains desséchés. L'hébreu (4): *Vous les ferez cuire sous la*

cendre, avec de l'excrément d'homme. Le chaldéen (5): *Vous les pétrirez sur des excréments*. Les Septante (6): *Vous les cacherez* (sous la cendre) *dans de l'ordure de l'homme*. Dans l'Orient, encore aujourd'hui, l'on fait du feu avec de la fiente de bœuf desséchée, faute de bois (7). La chose n'a rien d'extraordinaire: mais que l'on soit obligé de cuire son pain sur des excréments humains allumés, c'est ce qu'on ne peut guère concevoir sans horreur. Dieu voulait marquer ainsi à quelle extrémité les habitants de Jérusalem seraient réduits.

Ÿ. 13. SIC COMEDENT FILII ISRAEL PANEM SUUM POLLUTUM. *Les enfants d'Israel mangeront ainsi leur pain tout souillé*, parmi les nations, au milieu desquelles ils ont été transportés. Il est à remarquer qu'Ézéchiël ne reçoit ordre de manger de ce pain cuit sous des excréments, que pendant les trois cent quatre-vingt-dix jours qu'il fut couché sur son côté gauche, pour désigner la durée de l'exil des dix tribus: et non pas pendant les quarante derniers jours qu'il fut sur son côté droit, pour marquer le temps de la captivité de Juda. C'est que la tribu de Juda se conserva plus pure, et demeura plus séparée des nations, que les autres tribus, qui se mêlèrent bien davantage, et prirent plus de part aux viandes et à la nourriture des païens. Osée fait la même menace aux Israélites (8).

Ÿ. 14. A, A, A, DOMINE DEUS. *Ah, ah, ah, Seigneur mon Dieu!* L'hébreu (9): *Ah, ah, Seigneur Dieu!* Théodotion: *O Seigneur Dieu!* Les Septante (10): *Point du tout*, ou Dieu m'en préserve: A Dieu ne plaise que je touche jamais à une pa-

(1) Les Septante: *Ὀλάραν*. Ita et Theodol. sed Aquila 1. Edit. et Symmach. *Zēa*.

(2) *Journ. Asiat.* VI, v. 200.

(3) *Hicronym. hic*. A vespere usque ad vesperam significat.

(4) *רחם בגללי פחם האדם תענה*

(5) *היא על גלי פחי אנשא ההדינה*

(6) *Ἐν βολβίτοις κόπρου ἀνθρωπίνης ἐγαρούψεις αὐτά*. Ils

semblent faire allusion à *ἐγαρούψαι*, des pains cuits sous la cendre. La même allusion se remarque dans l'hébreu.

(7) *Pietro della Valle, l. II. Epître XI*, - M. Huc, *Souvenirs d'un voyage en Tartarie, passim*. - *Bullett, Réponses critiques*. I. 265 et suiv.

(8) *Osee. IX. 3*.

(9) *היה ארץ יהודה*

(10) *Μηδαμῶς, Κύριε ὁ Θεός*.

15. Et dixit ad me : Ecce dedi tibi fimum boum pro stercoribus humanis, et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis, ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem; et comedent panem in pondere et in sollicitudine, et aquam in mensura et in angustia bibent.

17. Ut deficientibus pane et aqua, corruat unusquisque ad fratrem suum, et contabescant in iniquitatibus suis.

15. Le Seigneur me répondit : Voici que je vous donne de la fiente de bœuf, au lieu de ce qui sort du corps de l'homme ; et vous ferez cuire votre pain dans la cendre de cette fiente.

16. Ensuite il me dit : Fils de l'homme, je vais briser dans Jérusalem la force du pain ; ils mangeront le pain au poids et dans la frayeur, et ils boiront l'eau par mesure et dans une grande affliction d'esprit ;

17. En sorte que n'ayant plus ni pain, ni eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres, et sècheront de faim dans leur iniquité.

COMMENTAIRE

reille nourriture. Les excréments étaient au rang des choses souillées (1).

OMNIS CARO IMMUNDA. Quelques exemplaires des Septante (2) lisent : *Aucune chair rance*, une chair du lendemain. D'autres : *Aucune chair souillée*. D'autres joignent ces deux leçons. L'interprète d'Origène (3) : *Omnis caro hesternae*. Une chair qui devait être mangée dès le jour précédent ; une chair réservée de la veille. La loi de Dieu ordonnait de manger certaines hosties toutes entières le jour même, sans qu'il en restât pour le lendemain (4).

Ÿ. 15. DEDI TIBI FIMUM BOUM, PRO STERCORIBUS HUMANIS. Dieu veut bien se relâcher, et lui permettre de cuire son pain sous de la fiente de bœuf séchée au soleil.

Ÿ. 16. BACULUM PANIS. Le texte à la lettre (5) : *Le bâton du pain*. Ce pain de divers genres de grains, si mal cuit, et en si petite quantité, était une figure de ce que les Juifs devaient souffrir dans Jérusalem. Saint Jérôme prend autrement le sens de ce verset : « Je crains beaucoup, s'écrie ce grand saint, que cette menace du Seigneur ne s'accomplisse à notre égard, aussi bien qu'à l'égard de cet ancien peuple, et qu'il ne soit vrai de dire que Dieu brise en nous la force de son pain divin. lorsqu'étant irrité par nos péchés, il nous juge indignes d'en être nourris : *Conterit*

Dominus quando irascitur, et indignos nos suo judicial pane. Qu'il serait à souhaiter qu'on nous le donnât au moins *avec poids*, et que l'extrémité du doigt de Lazare arrosât un peu notre langue toute desséchée de soif ! Mais lorsque *le pain et l'eau nous manquent*, il est vrai de dire que *le frère tombe sur son frère*, car il n'y a plus de charité, mais tout est divisé, et chacun de nous *sèche* de famine, comme il est dit en ce lieu, *dans sa propre iniquité*. Nous voyons dans Jérémie (6) que les plus petits, qui figurent le commun des fidèles, ont demandé du pain, et que nul n'en a rompu pour leur en donner. Selon saint Paul, le corps de Jésus-Christ est un pain céleste (7) : or ceux qui ont besoin du lait de l'enfance, et qui ne sont point capables d'user d'une nourriture solide, ne peuvent participer à *la force de ce pain*. Et il n'y a rien cependant qui fortifie plus notre âme que le pain de vie, dont il est écrit que le pain fortifie le cœur de l'homme (8). *Loquitur confidentur* (Paulus) : *Panem quem frangimus, nonne communicatio est corporis Christi? Baculumque vel fortitudinem panis comedere non possunt, qui lacte infantiv indigent, nec valent accipere solidum cibum* (9). »

Ÿ. 17. CORRUAT UNUSQUISQUE AD FRATREM SUUM. L'hébreu (10) : *Ils seront dans l'étonnement*. Les Septante : *Ils seront détruits les uns et les autres*.

(1) Deut. xxiii. 12.

(2) Πᾶν κρέας ἔωλον. Alias : Πᾶν κρέας βέβηλον; alias: Πᾶν κρέας ἔωλον, καὶ βέβηλον. Ita Theodor.

(3) Origen. in Levit. homil. v.

(4) Exod. xxii. 29. - Levit. viii. 31. 32. et xi. 17.

(5) כֹּחַ הַפֶּן *Secunda edit. Aquila. Sym. Theodot. Σερεωμα ἄρτου*. Les Septante: Στερωμα. *Prima edit. Aquila. Baculum.*

(6) Thren. c. iv. 4.

(7) 1. Cor. x. 16.

(8) Ps. ciii. 15.

(9) Hieronym. in hunc. loc.

(10) וַיִּתְּנוּ פִּיָּם וַיִּשְׁתְּמוּ Les Septante : Ἀ'φανισθήσεται ἄνθρωπος, καὶ ἀδελφὸς ἀνθρώπου.

CHAPITRE V

Dieu ordonne à Ézéchiël de se raser les poils de la tête et de la barbe, et de les détruire de différentes manières, pour figurer les divers châtiments qu'il devait exercer sur son peuple. Jérusalem deviendra un exemple terrible de la sévérité de sa justice.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos, et assumes eum et duces per caput tuum et per barbam tuam, et assumes tibi staterem ponderis et divides eos.

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum obsidionis, et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus; tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

1. Et vous, fils de l'homme, prenez un rasoir tranchant; faites-le passer sur votre tête et sur votre barbe, pour en raser tous les poils; et prenez un poids et une balance pour les partager.

2. Vous en mettrez un tiers au feu, et le brûlerez au milieu de la ville, à mesure que les jours du siège s'accompliront; vous en prendrez un autre tiers, et vous le couperez avec l'épée autour de la ville; vous jetterez au vent les poils du tiers qui restera; et je les poursuivrai l'épée nue.

COMMENTAIRE

§. 1. SUME TIBI GLADIUM ACUTUM. L'hébreu (1): *Prenez une épée (ou un couteau), un ciseau de tondeur.* Les Hébreux employaient le nom de couteau ou d'épée, pour marquer en général un instrument tranchant. Il y a assez d'apparence qu'alors ils n'avaient point encore l'usage des rasoirs pour couper la barbe. Ils employaient le même terme et le même instrument pour signifier se faire la barbe et tondre les brebis (2). Les Septante: *Prenez une épée tranchante, plutôt que le rasoir du barbier*: ou bien: *Prenez une épée, avec des ciseaux.* Voici une nouvelle figure des maux qui devaient arriver aux Juifs. Ézéchiël représente sa nation. 1° Dieu lui ordonne de se couper les cheveux et la barbe, ce qui était une marque de deuil (3) ou une peine ignominieuse parmi les Juifs (4). 2° Il reçoit ordre de partager ses cheveux en trois parties égales et de les peser à la balance, pour marquer l'exactitude des jugements de Dieu qui, dans tout cela, ne fait rien que dans la plus exacte équité. 3° Tout ceci devait se faire avant qu'Ézéchiël fût enchaîné et couché sur son côté gauche, le long de la ville de Jérusalem qu'il avait représentée en petit sur de l'argile; mais il devait disposer de ses cheveux, les disperser ou les brûler, à mesure seulement que le temps qu'il devait passer couché auprès de Jérusalem, s'écoulerait.

§. 2. TERTIAM PARTEM IGNI COMBURES IN MEDIO

CIVITATIS; au milieu de cette ville, que vous avez représentée sur de l'argile. Ces cheveux, ainsi brûlés dans Jérusalem, désignaient ceux qui devaient y périr par la faim et par la peste pendant le siège, sous Nabucodonosor (5). Le second tiers qui devait être mis en pièces autour de la ville, marquait ceux qui devaient être mis à mort par l'épée dans les sorties et dans la défense des murailles (6). L'autre tiers, dont une partie devait être jetée au vent, était la figure du petit nombre de Juifs qui devaient être emmenés captifs à Babylone et dispersés en divers pays (7). L'autre partie, réservée dans le coin du manteau du prophète, sont ceux qui étaient demeurés dans le pays sous la conduite de Godolias, après la prise de la ville. La plus grande partie périt par la disette ou par l'épée, tant dans la Palestine que dans l'Égypte et dans les pays voisins, et le reste fut enfin emmené captif à Babylone. Voilà en gros ce qui paraît de plus plausible sur l'explication de ces figures. Les Septante et Théodoret ont lu ici et au verset 12 quatre parties de cheveux, au lieu de trois que nous lisons dans l'hébreu. Saint Jérôme fait au sujet de ce passage, la réflexion suivante: *Quomodo in caesarie et barba pulchritudinis ac virilitatis indicium est: quæ si radantur, facta nuditas apparet, et universi corporis pars extrema, atque, ul tibi dicam, emortua in capillis atque pilis est: ita*

(1) Les Septante: Ἀλάβε σεαυτῷ ξομφαλιαν ὀξεταν, ἐπεὶ ξυρον κοιρησις κτηση αὐτην.

(2) Vide Judic. xvi. 19.

(3) Jerem. xlv. 5; XLVIII. 37. - Baruch. vi. 30.

(4) Vide II. Reg. x. 4.

(5) Voyez le §. 12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui.

(6) Verset 12. Tertiam pars in gladio cadet in circuitu tuo.

(7) Versets 10 et 12.

3. Et sumes inde parvum numerum, et ligabis eos in summitate pallii tui;

4. Et ex eis rursum tolles, et projicies eos in medio ignis, combures eos igni, et ex eo egredietur ignis in omnem domum Israel.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem, in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes, et præcepta mea ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt; judicia enim mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Quia superastis gentes quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis et juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt non estis operati,

8. Ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium;

3. Et vous prendrez de cette troisième partie un petit nombre, que vous lierez au bord de votre manteau.

4. Vous tirerez encore quelques-uns de ceux-ci, et vous les jetterez au milieu du feu, et les y brûlerez; il sortira une flamme qui se répandra sur toute la maison d'Israël.

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là cette Jérusalem que j'ai établie au milieu des nations, et qui est environnée de leurs terres.

6. Elle a méprisé mes ordonnances, jusqu'à se rendre plus impie que les nations, et elle a violé mes préceptes plus que toutes celles qui sont autour d'elle; car ils ont foulé aux pieds mes ordonnances, et ils n'ont point marché dans mes préceptes.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez surpassé en impiété les nations qui sont autour de vous, que vous n'avez point marché selon mes préceptes, que vous n'avez point observé mes ordonnances, et que vous n'avez pas même agi comme les peuples qui vous environnent,

8. Je viens à vous maintenant, dit le Seigneur Dieu, et j'exercerai moi-même mes jugements au milieu de vous, à la vue des nations;

COMMENTAIRE

Jerusalem et populus ejus mortuus et a vivo Dei corpore separatus, fami ac pestilentia, et cædi et gladio, captivitati ac dispersioni traditur.

JUXTA COMPLETIONEM DIERUM OBSIDIONIS. A mesure que les jours de ce siège figuratif s'accompliront. Vous ne brûlerez pas tous ces cheveux à la fois, mais par parties.

ÿ. 3. IN SUMMITATE PALLII. L'hébreu (1) : *Dans vos ailes*; dans les pans de votre habit.

ÿ. 4. EX EIS EGREDIETUR IGNIS IN OMNEM DOMUM ISRAEL. Après la prise de Jérusalem, Nabucodonosor avait donné le gouvernement du peu de Juifs qui restaient dans ce pays, à Godolias. La plupart de ceux qui étaient dispersés dans les provinces voisines, revinrent dans la Judée et commencèrent à s'y rétablir; mais Ismaël, fils de Nathanas, jaloux de l'honneur de Godolias, le tua par trahison et fut cause d'une seconde dispersion; beaucoup de sang fut répandu dans Juda, comme on peut le voir dans Jérémie (2). Quelques anciens (3) et plusieurs commentateurs modernes entendent ceci de la persécution d'Antiochus Épiphane contre les Juifs, laquelle fut suscitée à l'occasion des troubles et de la division qui se mit entre eux.

ÿ. 5. IN MEDIO GENTIUM POSUI EAM. Je l'ai distinguée par mes bienfaits, et l'ai rendue illustre au milieu des nations. Plusieurs exégètes (4) prennent ce passage à la lettre, et prétendent que Jérusalem était véritablement au milieu du monde

habité, et connu du temps d'Ézéchiël. Ce sentiment est appuyé par plusieurs autres endroits de l'Écriture, où Jérusalem est désignée comme le milieu du monde (5). Mais toutes ces expressions peuvent aisément s'expliquer de la dignité, de la gloire et de l'élévation de Jérusalem, que Dieu avait rendue comme la reine des autres villes.

ÿ. 6. ET CONTEMPSIT JUDICIA MEA, UT PLUS ESSET IMPIA QUAM GENTES. Ce n'est pas que les Juifs, dans leur ensemble, aient été plus corrompus et plus impies que les nations païennes, mais ces nations avaient leur ignorance pour excuse, tandis que les Juifs avaient été constamment instruits par des hommes inspirés et comblés de grâces extraordinaires.

ÿ. 7. QUIA SUPERASTIS GENTES, QUÆ IN CIRCUITU VESTRO SUNT. L'hébreu (6) : *Parce que votre multitude est plus grande que celle des nations* (7). Ou plutôt : *Parce que vous avez multiplié vos iniquités plus qu'aucune autre nation*. Les Septante (8) : *Parce que vous avez pris occasion des peuples qui vous environnent, et qu'à leur imitation vous m'avez irrité*. La seconde version d'Aquila (9) : *Parce que vous êtes compris au nombre des nations qui sont autour de vous*, puisque vous avez voulu les imiter. D'autres traduisent : *Parce que vous êtes plus remuants, plus brouillons, plus inquiets que tous vos voisins*. Le chaldéen a exprimé le sens plus parfaitement qu'aucun autre :

(1) *בבשריך* Les Septante : *Εν τῇ ἀναβλήσει σου*.

(2) Voyez *Jerem. chap. xl. v. 1. et xliv.*

(3) *Hieronym. Apollin. Hugo. Dionys. Prad. Sanct.*

(4) *Hieronym. Theodoret. hic. Vide Comment. in Psal. lxxiii.*

(5) *Psal. lxxiii. 12. Operatus es salutem in medio terræ.*

Ezech. xxxviii. 12.

(6) *עון המנוס סין הגוים אשר סביב ברוכוס*

(7) *Ila Symmach.*

(8) *Λ' ἕθ' ὧν ἀπερχομένη ἡ πόλις ἐκ τῶν ἐθῶν τῶν κύκλῳ ἡ πόλις.*

(9) *Vide Hieronym. hic.*

9. Et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent filios in medio tui, et filii comedent patres suos, et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo ego, dicit Dominus Deus, nisi pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominationibus tuis, ego quoque confringam, et non parces oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui, et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo; tertiam vero partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor; et scient quia ego Dominus locutus sum in zelo meo, cum implevero indignationem meam in eis.

9. Et je ferai parmi vous des choses que je n'ai jamais faites, et que je ne ferai jamais, pour punir toutes vos abominations;

10. Les pères mangeront leurs enfants au milieu de vous, et les enfants mangeront leurs pères; j'exercerai chez vous mes jugements, et je disperserai de tous côtés tous ceux qui seront restés de vous.

11. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, comme vous avez violé mon sanctuaire par tous vos crimes et par toutes vos abominations, je vous réduirai aussi en poudre; que mon œil vous verra sans être fléchi, et que je ne serai point touché de compassion.

12. Le tiers d'entre vous mourra de peste, et sera consumé par la faim au milieu de vous; l'autre tiers sera passé au fil de l'épée autour de vos murs; et je disperserai de tous côtés le tiers qui sera resté, et je les poursuivrai l'épée nue.

13. J'assouvirai ma fureur, je satisferai mon indignation dans leurs maux, et je serai consolé; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé dans ma colère, lorsque mon indignation se sera satisfaite dans leurs maux;

COMMENTAIRE

Parce que vos péchés sont plus grands que ceux des nations.

JUXTA JUDICIA GENTIUM NON ESTIS OPERATI. Vous avez surmonté les nations en impiété: vous êtes moins attachés à votre religion, à mon culte, à vos devoirs, que ces peuples ne le sont aux leurs. Ou bien: Vous n'avez pas même observé les lois naturelles et de droit commun à tous les peuples civilisés. Des commentateurs pensent que la négation est superflue en cet endroit, et qu'il faut lire: *Vous avez agi comme les peuples infidèles.* Au chapitre XI, verset 12, où les mêmes reproches se voient presque mot pour mot, on ne la lit point: *Vous n'avez point suivi mes préceptes; vous n'avez pas exercé mes jugements, et vous vous êtes conduits comme les peuples qui vous environnent.* Mais cette raison ne nous persuade pas; c'est un mal aux Juifs d'imiter les gentils, mais c'en est un plus grand de les surmonter dans leurs impiétés.

Ÿ. 9. SIMILIA ULTRA NON FACIAM. La désolation de Jérusalem sous Nabucodonosor, est le plus terrible exemple de la justice de Dieu, que nous connaissions dans l'Ancien Testament. La destruction de la même ville par les Romains, après la mort de Jésus-Christ, appartient au Nouveau Testament. La première était pour un temps: la seconde est pour toujours. Les motifs de l'une et de l'autre, étaient infiniment différents.

Ÿ. 10. PATRES COMEDENT FILIOS. L'histoire ne nous apprend pas que cela soit arrivé dans le siège de Jérusalem par Nabucodonosor; nous

savons seulement que la famine fut extrême dans la ville (1). Mais on a d'autres exemples d'une pareille cruauté parmi les Juifs; il est donc possible que la chose soit arrivée à la lettre, comme Ézéchiël le prédit ici (2). Si les lamentations de Jérémie nous représentent la réalité de ces malheurs, comme il y en a beaucoup d'apparence, on y voit l'accomplissement réel de ce que nous lisons ici (3): *Manus mulierum misericordium coxerunt filios suos; facti sunt cibus earum.* Dieu avait autrefois menacé les Juifs de tout cela; et ses menaces n'ont été que trop souvent suivies de l'effet (4).

VENTILABO. Je vous jetterai au vent, comme la paille qui est dans l'aire. Depuis la captivité de Babylone, la nation juive ne s'est jamais vue tout entière rassemblée dans son pays.

Ÿ. 13. CONSOLABOR. Je satisferai ma colère. Dans le style de l'Écriture, *se consoler* est souvent mis pour se venger de ses ennemis (5). Il ne faut rien concevoir ici d'humain, ni attribuer aucun mouvement de trouble et de passion à Celui qui jouit éternellement d'une souveraine paix en lui-même, sans que jamais elle puisse être altérée, ni par la colère, ni par l'indignation, ni par la fureur. Que devons-nous donc entendre par cette fureur et par cette indignation que Dieu déclare si hautement vouloir *contenter et satisfaire*? Que veut dire cette *consolation* qu'il recevra des maux dont Jérusalem doit être accablée? Dieu s'exprime, dit saint Jérôme (6), dans un langage qui nous est inconnu, et il se revêt, pour ainsi dire, de l'appa-

(1) Vide IV. Reg. xxv. 3. Prævaluit fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

(2) Ita Theodoret. et Hieron.

(3) Thren. iv. 10. Vide et c. II. 20. - Jerem. xix. 9.

(4) Deut. xxviii. 53. - IV. Reg. vi. 28. - Joseph. de Bello. lib. vii. c. 8.

(5) Psal. cxxxiv. 14. - Isai. I. 24. - Ezech. xxiv. 14.

(6) Hieron. in hunc loc. et alibi.

14. Et dabo te in desertum, et in opprobrium gentibus quæ in circuitu tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis;

15. Et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te judicia in furore, et in indignatione, et in increpationibus iræ.

16. Ego Dominus locutus sum : quando misero sagittas famis pessimas in eos, quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos; et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis;

Et immittam in vos famem et bestias pessimas, usque ad interuentionem; et pestilentia et sanguis transibunt per te, et gladium inducam super te. Ego Dominus locutus sum.

14. Et je vous réduirai en un désert, je vous rendrai l'objet des insultes des nations qui sont autour de vous, à la vue de tous les passants;

15. Et vous deviendrez, à l'égard des peuples qui vous environnent, un sujet de mépris et de malédiction, un exemple terrible et étonnant, lorsque j'aurai exercé mes jugements au milieu de vous, dans ma fureur, dans mon indignation, et dans toute l'effusion de ma colère.

16. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé : lorsque je lancerai les flèches perçantes de la famine qui seront mortelles, et que je les lancerai pour vous perdre ; lorsque j'enverrai de toutes parts la famine pour vous accabler, et que je briserai parmi vous la force du pain :

17. Lorsque je ferai venir tout ensemble la famine et les bêtes les plus cruelles, pour vous exterminer entièrement ; que la peste et le sang régneront parmi vous, et que je vous ferai passer au fil de l'épée. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

COMMENTAIRE

rence de nos passions, afin de nous faire mieux comprendre, par ce que chacun de nous sent en lui-même, ce que nous nous sommes rendus dignes d'éprouver de la part de sa justice. Il ne se met donc pas en colère, comme les hommes, mais il nous fait ressentir à nous-mêmes, par les peines et les tourments qu'il nous fait souffrir, ce que c'est qu'un Dieu qui est en colère contre nous : *Humanis Deus loquitur effectibus, non quo ipse irascatur, sed quo nos per pœnas atque cruciatus Deum sentiamus iratum.*

Disons encore la même chose de cette consolation qu'il s'attribue à lui-même, comme si Dieu, qui est le bien souverain et qui jouit dans son essence divine d'une souveraine félicité, pouvait recevoir quelque nouvelle impression qui ajoutât quelque chose à son bonheur. Cet Être divin étant infiniment simple et parfait, n'est point susceptible d'aucun trouble ni d'aucune consolation. Il possède de toute éternité, en un souverain degré, tout ce qui peut le rendre heureux, étant lui-même la source infinie et le principe inaltérable de son bonheur. Ainsi, lorsqu'il dit qu'il sera consolé dans les maux de Jérusalem, il nous fait entendre par ce langage sensible et beaucoup moins digne de lui que de nous, que sa justice

sera satisfaite très pleinement ; et que la mesure de la malice de cette ville, devenue abominable devant ses yeux, sera la mesure des châtiments effroyables qu'il doit lui faire souffrir : c'est-à-dire, que, quand le temps de la miséricorde est passé, Dieu se rit alors de l'impie, en refusant de l'écouter lorsqu'il ne mérite plus que de ressentir les rigueurs de sa colère, après qu'il a méprisé les effets de sa bonté. *Sentient iratum Deum, quem clementem sentire noluerunt.*

Ÿ. 14. DABO TE IN DESERTUM, ET IN OPPROBRIUM. *Je vous réduirai en solitude, et je vous rendrai l'objet des insultes de vos ennemis.* Les Septante (1) : *Je vous réduirai en un désert, et vos filles qui sont autour de vous.* Vous, Jérusalem, et les villes de votre dépendance.

Ÿ. 17. IMMITTAM BESTIAS PESSIMAS USQUE AD INTERNECIONEM. Il n'est pas rare, dit saint Jérôme (2) de voir les bêtes se multiplier dans les pays abandonnés et s'y rendre redoutables aux passants. On peut aussi l'entendre des Chaldéens (3), que Dieu compare à des bêtes farouches, qui se répandirent dans la Judée et y causèrent les maux que nous avons vus. Nabucodonosor est dépeint dans les prophètes sous l'idée d'un lion (4), et d'un aigle (5).

(1) Θήσομαι σε εἰς ἔρημον, καὶ τὰς θυγατέρας σου κύκλῳ σου.

(2) Hieron. Grot. Corncl. Menoch. etc.

(3) Hæronym. hic. et Prado.

(4) Dan. vii. 4. - Jerem. iv. 17.

(5) Dan. 7. 14. - Ezech. xvii. 3. - Jerem. xlviii. 40.

CHAPITRE VI

Prédiction de la ruine des villes et des hauts lieux d'Israël, et du carnage de ce peuple. Restes que le Seigneur se réservera. Désolation d'Israël par l'épée, la famine et la peste : ce pays réduit en solitude.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos,
3. Et dices : Montes Israel, audite verbum Domini Dei ; hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, rupibus et vallibus : Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra,
4. Et demoliar aras vestras, et confringentur simulacra vestra, et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra ;
5. Et dabo cadavera filiorum Israel ante faciem simulacrorum vestrorum, et dispergam ossa vestra circum aras vestras ;
6. In omnibus habitationibus vestris urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur et dissipabuntur ; et interibunt aræ vestræ, et confringentur ; et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et debebuntur opera vestra ;
7. Et cadet interfectus in medio vestri, et scietis quia ego sum Dominus.
8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris ;

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :
2. Fils de l'homme, tournez le visage vers les montagnes d'Israël, et prophétisez sur elles.
3. Et dites-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux rochers, aux vallées : Je vais faire tomber l'épée sur vous ; je détruirai vos hauts lieux.
4. J'abattraï vos autels, je briserai vos statues, et je ferai tomber devant vos idoles ceux qui seront tués au milieu de vous.
5. J'étendraï les corps morts des enfants d'Israël devant vos statues, et je répandraï vos os autour de vos autels.
6. Les villes seront désertes dans tout le pays où vous habitez, les hauts lieux seront détruits et renversés ; vos autels tomberont et seront brisés, vos idoles ne seront plus adorées ; vos temples seront abattus, et vos ouvrages périront.
7. Il se fera un carnage d'hommes au milieu de vous ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.
8. Néanmoins je m'en réserverai parmi vous quelques-uns qui auront échappé à l'épée des nations, lorsque je vous aurai dispersés parmi les peuples.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. FACTUS EST SERMO DOMINI AD ME. Ce fut apparemment après l'expiration des trois cent quatre-vingt-dix jours, qu'il devait demeurer couché sur son côté gauche, et après les quarante jours qu'il devait être couché sur son côté droit. C'est ici une nouvelle prophétie (1).

ŷ. 2. PONE FACIEM TUAM AD MONTES ISRAEL. Regarde du côté de la Judée et apostrophez cette terre souillée par les crimes de ses habitants. On ne peut entendre ici le nom d'Israël, comme marquant le royaume des dix tribus séparées de Juda : ce royaume des dix tribus était détruit depuis assez longtemps ; et, depuis sa destruction, on donnait au royaume de Juda indifféremment le nom de Juda ou d'Israël. On en voit de nombreux exemples dans les Paralipomènes, dans Ézéchiel, dans Esdras, dans les Maccabées, et dans les livres écrits, ou durant la captivité.

ŷ. 3. MONTIBUS ET COLLIBUS, RUPIBUS ET VALLIBUS. Tous ces endroits étaient souillés par l'idolâtrie. Saint Jérôme applique aussi ces mots, au figuré, à ce qu'il y avait de plus élevé ou de plus humble dans la société juive.

ŷ. 4. SIMULACRA. L'hébreu (2) : *Des figures* ou des temples consacrés au soleil.

DEJICIAM INTERFECTOS VESTROS ANTE IDOLA VESTRA. L'hébreu (3) : *Je ferai tomber vos blessés devant vos dieux d'ordure*. Dieu permit que ceux des Juifs qui s'étaient sauvés près des autels de leurs dieux, comme à des asiles inviolables, y fussent mis à mort par les Chaldéens.

ŷ. 5. DISPERGAM OSSA VESTRA CIRCUM ARAS VESTRAS. On vit l'exécution de ces menaces, après la prise de Jérusalem. Les Chaldéens violèrent les tombeaux (4), et jetèrent les ossements de tous côtés.

(1) *Junius in hunc loc.*

(2) *Lcs Septante. Aq. et Th. Τὰ εἰκόνια, delubra. חבניכס*

(3) *הפלתו חלליכס לפני גזולוכס*

(4) *Baruch. ii. 24. Statuisti verba tua quæ locutus es in manibus puerorum tuorum prophetarum, ut transferrentur ossa regum nostrorum, et ossa patrum nostrorum de loco suo, etc. Et Jerem. viii. 1.*

9. Et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus ad quas captivi ducti sunt ; quia contrivi cor eorum fornicans et reeedens a me, et oculos eorum fornicantes post idola sua ; et displicebunt sibi met super malis quæ fecerunt in universis abominationibus suis.

10. Et scient quia ego Dominus non frustra locutus sum, ut facerem eis malum hoc.

9. Et ceux d'entre vous qui auront été délivrés, se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs ; parce que je briserai leur cœur, qui était tombé dans la fornication, en se retirant de moi, et j'éclairerai leurs yeux, qui s'étaient corrompus par la fornication, en se prostituant aux idoles ; et ils se déplaieront à eux-mêmes, à cause des maux qu'ils auront faits dans toutes les abominations où ils sont tombés.

10. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, et que ma parole n'a pas été vaine, lorsque je leur ai prédit que je leur ferais ces maux

COMMENTAIRE

Ÿ. 9. RECORDABUNTUR MEI LIBERATI VESTRI. Ils retourneront à moi du milieu de leur exil ; ils se repentiront, et se convertiront à moi. Les maux qu'ils souffriront, les feront rentrer en eux-mêmes.

QUIA CONTRIVI COR EORUM FORNICANS. La fornication signifie l'infidélité, l'idolâtrie. Les Septante (1) : *J'ai juré à leur cœur fornicateur et rebelle ; à leurs yeux impudiques, etc.* J'ai fait serment de les punir dans ma colère. On peut aussi donner ce sens à l'hébreu (2) : *J'ai été brisé par leur cœur infidèle.* Ils ont poussé ma patience à bout. Ou bien : *J'ai été touché de douleur, de compassion, à la vue de leur faiblesse, de leur misère.*

Dieu fait éclater toujours sa miséricorde au milieu des effets les plus rigoureux de sa justice. Ainsi, dans le même temps qu'il menace les habitants de Juda, qu'il va tout briser et tout renverser, et faire un carnage des idolâtres et des impies, il promet de s'en réserver quelques-uns qui échapperont à l'épée ; qui se souviendront de lui parmi les nations. Ceci a rapport, selon saint Jérôme, à ce que Dieu dit autrefois au prophète Élie ; qu'il s'était réservé sept mille hommes qui n'avaient point plié le genou devant Baal (3). Et à ce que l'apôtre saint Paul écrit, que Dieu avait sauvé en son temps selon l'élection de sa grâce, un petit nombre d'Israélites qu'il s'était réservés (4). Il y en eut donc dans la Judée quelques-uns qui échappèrent à l'épée des Chaldéens, et qui se souvinrent de leur Dieu. Mais il ne faut pas s'imaginer que cela soit arrivé par un effet du hasard ; car ce fut Dieu même qui, par un choix de son amour, ordonna à l'ange exterminateur de les passer et de les laisser en vie : *Relinquam in vobis eos.* Or pourquoi les laissa-t-il, ou les choisit-il au milieu de tant d'autres qui périrent par l'épée des nations ? Il les délivra parce qu'il voulait qu'ils se souvinssent de lui, étant emmenés

captifs au milieu de ces nations infidèles. Tous ceux, cependant, qui furent menés en captivité, ne se souvinrent pas de Celui qui les avait délivrés, comme on le peut voir dans Jérémie. Qui furent donc ceux qui s'en souvinrent ? Ceux dont il est dit, qu'il brisera le cœur tombé dans la fornication en se retirant de lui, et les yeux qui s'étaient aussi corrompus par la fornication en se prostituant aux idoles.

Ainsi, ce n'est pas assez que Dieu choisisse quelques Juifs, et les délivre du carnage général des autres. Ce n'est pas assez qu'il les envoie en captivité, et qu'il leur donne le temps de considérer et la cause de tant de malheurs, qui étaient leurs propres crimes, et la bonté de leur Dieu qui les avait épargnés jusqu'alors. Ils ne se souviendront point encore de lui, ils ne reviendront point à lui après s'en être éloignés, s'il ne vient lui-même briser leur cœur endurci comme la pierre, et renverser cet orgueil, qui était comme un mur de séparation entre lui et eux.

Il parle ici de leur cœur et de leurs yeux qui étaient tombés dans la fornication en se retirant de Dieu, qui s'appelle, dans Jérémie, leur époux (5), et en se prostituant aux idoles. Car c'est souvent par les yeux que la mort entre, comme par les fenêtres, dont parle un prophète, jusque dans le cœur : *Ascendit mors per fenestras nostras* (6). Les Hébreux ayant donc considéré les idoles des gentils, de même qu'Ève regarda le fruit défendu, et oubliant le précepte du Seigneur qui leur avait commandé de n'adorer que lui seul, comme Ève avait négligé la défense du Créateur, la mort entra d'abord par leurs yeux, qui commencèrent à se corrompre par la fornication et à se prostituer à ces idoles en les regardant avec complaisance ; et ensuite elle passa des yeux jusqu'au cœur, lorsqu'il tomba dans la même fornication spirituelle, en s'éloignant de son Dieu, pour s'attacher ridiculement au culte impie des faux dieux.

(1) Ὁ μόνος τῆ καρδίας αὐτῶν τῆ ἐκπορευούσας.

(2) ששברתי את לבם הזונה

(3) III. Reg. xix. 18.

(4) Rom. xi. 5.

(5) Jerem. II. 2.

(6) Ibid. ix. 21.

11. Hæc dicit Dominus Deus : Percute manum tuam et allide pedem tuum, et dic : Heu, ad omnes abominaciones malorum domus Israel, quia gladio, fame et peste ruituri sunt !

12. Qui longe est, peste morietur ; qui autem prope, gladio corruet ; et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur ; et complebo indignationem meam in eis.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum, in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et extendam manum meam super eos ; et faciam terram desolatam, et destitutam, a deserto Deblatha, in omnibus habitationibus eorum : et scient quia ego Dominus.

11. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Frappez de la main et battez du pied, et dites : Malheur sur tous les crimes, et sur toutes les abominations de la maison d'Israël, parce qu'ils périront par l'épée, par la famine, et par la peste.

12. Celui qui est loin, mourra de la peste ; celui qui est près, tombera par l'épée ; celui qui sera resté et qui sera assiégé, mourra de faim ; et mon indignation s'assouvira dans leur supplice.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque vos corps morts et tout sanglants seront étendus au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toutes vos collines élevées, et sur toutes vos hautes montagnes, sous tous vos arbres chargés de feuillages, sous tous vos chênes touffus, et dans les lieux où l'on sentait auparavant l'odeur des encens que vous brûliez en l'honneur de vos idoles.

14. Et j'étendrai ma main sur eux ; et je rendrai la terre toute désolée et abandonnée, depuis le désert de Déblatha, dans tous les lieux où ils habitaient ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 11. PERCUTE MANUM TUAM, ET ALLIDE PEDEM TUUM. Marquez votre indignation, votre étonnement, par vos gestes. Frapper des mains, et battre du pied, peuvent désigner divers sentiments, de joie, de douleur, d'étonnement. Ici la suite du discours les détermine à la tristesse, à la compassion.

DIC : HEU, AD OMNES ABOMINATIONES MALORUM. Annoncez-leur tous les châtiments, dont leurs crimes doivent être suivis. L'hébreu (1) : Dites : Hélas, sur toutes leurs abominations. Ou dites : Ah, etc.

Ÿ. 12. QUI LONGE EST PESTE MORIETUR. Ceux qui éviteront le siège de Jérusalem en se retirant dans les déserts, ne pourront pas néanmoins se dérober à la justice de Dieu, et mourront de peste ; ceux qui seront surpris étant proches, tomberont sous l'épée des Chaldéens, les autres qui se trouveront assiégés par les troupes ennemies périront par la famine : et ainsi l'indignation du Seigneur ou sa justice sera satisfaite très pleinement, afin que ceux qu'il réserve connaissent enfin qu'il est le Seigneur et le Dieu suprême.

Mais saint Jérôme explique encore ces mêmes paroles en un sens spirituel, d'une manière très

édifiante. Il dit que *celui qui est loin*, marque celui qui, se retirant et s'éloignant de l'Église, meurt aussitôt de la peste ; car l'hérésie est en effet une peste ; et la doctrine de ceux qui sont déchus de la vérité est, selon saint Paul, *comme un chancre qui corrompt* et fait tout mourir. *Celui qui est proche*, nous figure ceux qui s'approchent de trop près pour sonder les saints mystères. *Ils périssent par le glaive* de la parole de Dieu ; ils se blessent avec cette parole à double tranchant. Enfin *celui qui reste* dans Jérusalem, se contentant d'une foi morte, sans activité ni bonnes œuvres, *mourra de faim*. Son intelligence et son cœur, également vides, ne fourniront aucune nourriture à son âme.

Ÿ. 14. A DESERTO DEBLATHA. Déblatha ou Déblathaïm, est située dans le pays de Moab. Il en est parlé dans les Nombres, dans le Deutéronome et dans Jérémie (2). On doit traduire ainsi l'hébreu (3) : *Je réduirai votre pays en un désert plus affreux que n'est celui de Déblatha*. En effet, on ne voit pas pourquoi on met ici Déblatha, comme la limite de la désolation de Juda, puisque cette ville en est très éloignée, et qu'on ne marque aucun lieu opposé qui lui réponde.

(1) אה על תועבותיהם ואמב Sept. et Theodot. Ἰὴς, etc. Aquil. Α" ἄ. Symm. Συγγελλίσσον. Lamentare, plange.

(2) Num. xxxiii. 46. + D'ul. viii. 15. + Jerem. xlviii. 21.

(3) כשמה בסודגר דבלתה

CHAPITRE VII

La ruine de la terre d'Israël est proche. Dieu répandra sur elle sa fureur sans être touché de ses maux. Les Juifs périront par l'épée, par la peste et par la famine. Leurs richesses ne les sauveront point. Le sanctuaire même sera profané. Ils seront accablés de maux et privés de toute consolation.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus, Deus terræ Israel : Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.
3. Nunc finis super te, et immittam furorem meum in te ; et iudicabo te juxta vias tuas, et ponam contra te omnes abominationes tuas.
4. Et non parces oculus meus super te, et non miserebor ; sed vias tuas ponam super te, et abominationes tuæ in medio tui erunt, et scietis quia ego Dominus.
5. Hæc dicit Dominus Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit.
6. Finis venit, venit finis ; evigilavit adversum te, ecce venit.
7. Venit contritio super te, qui habitas in terra ; venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloriæ montium.

1. Le Seigneur m'adressa encore la parole, et me dit :
2. Et vous, fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur, le Dieu de la terre d'Israël : La fin vient ; elle vient, cette fin, sur les quatre coins de la terre.
3. Votre fin est arrivée ; je vais maintenant répandre ma fureur sur vous ; je vous jugerai selon vos voies ; et je ferai retomber sur vous toutes vos abominations.
4. Mon œil vous verra sans être fléchi, et je ne serai point touché de compassion ; je mettrai sur vous le poids de vos crimes, vos abominations seront au milieu de vous, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.
5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Une affliction vient ; et en voici encore une autre.
6. La fin vient, la fin est proche ; elle s'avance contre vous ; la voilà qui vient.
7. Vous qui habitez sur la terre d'Israël, une ruine entière vient vous accabler. Le temps est venu, il est proche le jour du carnage, et non celui de la gloire des montagnes.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. FACTUS EST SERMO DOMINI. C'est une continuation du chapitre précédent et des menaces que Dieu fait aux Juifs.

ŷ. 2. FINIS VENIT SUPER QUATUOR PLAGAS TERRÆ. Le temps destiné à la punition du pays de Juda est enfin arrivé (1) : l'iniquité des Juifs est enfin à son comble. Le malheur que j'annonce n'est point pour un quartier, pour une ville, pour une tribu : il est pour tout le pays ; il fondra sur les quatre coins de la Palestine ; et cela, sous peu ; dans cinq ou six ans. Le prophète parlait dans la cinquième ou la sixième année de Sédécias, et la ville de Jérusalem fut prise la onzième année de règne de ce prince.

ŷ. 3. PONAM CONTRA TE ABOMINATIONES TUAS. Je ferai soulever contre vous toutes vos abominations, comme autant d'ennemis, ou je les ferai paraître devant vous, comme des accusateurs pour vous convaincre.

ŷ. 4. ABOMINATIONES TUÆ IN MEDIO TUI. Vos idoles, vos crimes seront des objets continuellement présents à vos yeux. La peine les suivra et

les accompagnera partout ; vous ne pourrez vous soustraire ni à la vue de vos désordres, ni aux remords de votre conscience, ni aux effets de ma vengeance.

ŷ. 5. AFFLICTIO UNA, AFFLICTIO ECCE VENIT. A la lettre (2) : *Un mal, le mal voici qu'il vient.* Le voici, ce dernier, ce souverain malheur, ce malheur unique, cette disgrâce sans ressource (3) : *Afflictio una*, désigne un mal tel qu'on n'y pourra rien ajouter et qu'on ne pourra le guérir : *Consummationem ipse faciet*, disait un autre prophète (4), *non consurget duplex tribulatio*. D'autres traduisent (5) : *Il vous viendra mal sur mal.* Le chaldéen : *Il vous surviendra d'autres malheurs.*

ŷ. 6. EVIGILAVIT ADVERSUM TE. Jusqu'ici ma colère était demeurée comme assoupie, elle va enfin s'éveiller et éclater contre vous. Voyez le verset 10.

ŷ. 7. VENIT CONTRITIO SUPER TE. Saint Jérôme, dans son commentaire, lit *contractio*, *resserrement*, au lieu de *contritio*, une pette, un brisement.

(1) Hieronym. Theod.

(2) רעה אחת רעה הנה באה

(3) *Ila Vatab. Sanct. Men. Tir. Riber. Prad.*

(4) Nahum. 1. 9. — (5) *Castal. Tigur. Munst.*

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem meum in te ; et iudicabo te iuxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua,

9. Et non parces oculus meus, nec miserebor ; sed vias tuas imponam tibi, et abominationes tuas in medio tui erunt, et scietis quia ego sum Dominus percussus.

10. Ecce dies, ecce venit : egressa est est contritio, floruit virga, germinavit superbia :

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis ; non ex eis, et non ex populo, neque ex sonitu eorum ; et non erit requies in eis.

8. Maintenant je répandrai de près ma colère sur vous ; ma fureur se satisfera en vous ; je vous jugerai selon vos voies, et je vous chargerai de tout le poids de vos crimes.

9. Mon œil vous verra sans être fléchi ; je ne serai point touché de compassion ; mais je mettrai sur vous le poids de vos actions criminelles ; vos abominations seront au milieu de vous ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur qui vous frappe.

10. Le jour vient : il est déjà présent ; la ruine est sortie ; la verge a fleuri ; l'orgueil a poussé ses rejetons.

11. L'iniquité s'est élevée sur la verge de l'impie ; et il ne restera rien d'eux, ni du peuple, ni de tout leur bruit, et ils n'auront point de repos.

COMMENTAIRE

Aquila : Une attention inquiète. Théodotion : Un enchaînement, un lissu (1). Le terme hébreu (2) *Sephtrâh*, cercle, vicissitude des choses, couronne, est rendu dans les Septante (3), par : *La fin est venue*. D'autres (4) : *Le matin est venu*. Ce sens a rapport à ce qui a été dit auparavant : *Elle s'est éveillée* ; le jour commence enfin à paraître ; Dieu va commencer son ouvrage. D'autres : *La couronne est venue*. Le chaldéen : *Le règne est découvert* ; comme s'il voulait dire que ce dernier malheur arrivera sous le règne présent, avant la fin de Sédécias ; ou plutôt sous le règne de Nabucodonosor, comme paraît le marquer le verset 10.

PROPE EST DIES OCCISIONIS, ET NON GIORIÆ MONTIUM. L'hébreu (5) : *Le jour du tumulte, et non de l'écho des montagnes*. Vous entendrez un bruit réel à l'approche de l'armée ennemie ; ce ne sera point un écho des montagnes (6), un bruit vain ; ce n'est point ici une terreur panique. Autrement (7) : Ce n'est point le cri de joie qui se fait entendre dans les montagnes au temps des vendanges ; c'est le bruit tumultueux d'une armée. Ce dernier sens paraît le plus juste ; il est certain que le terme de l'original se prend souvent pour les cris de joie des vendangeurs (8). Les Septante : *Le jour approche, non avec trouble, ni avec douleur*, sans que vous en ayez le moindre trouble. Symnaque (9) : *Le temps s'approche, c'est un jour de précipitation, et non de retard*.

Ÿ. 10. EGRESSA EST CONTRITIO, FLORUIT VIRGA, GERMINAVIT SUPERBIA. Ces expressions figurées, signifient que le temps de la vengeance est proche. Saint Jérôme lit : *Egressa est contractio*, au lieu de *contritio*, de même qu'au verset 7 Et il l'explique ainsi : Le temps est restreint et abrégé,

Contracta est dies, et abbreviata. La captivité est prochaine, la verge qui nous menaçait depuis si longtemps, a fleuri ; votre orgueil a produit son fruit, il a enfin attiré la peine que vous méritiez. On pourrait aussi traduire : *Le matin est venu, la branche a fleuri, l'arrogance a germé* (10). Dieu s'est éveillé. Voyez le verset 6. La verge dont il veut vous frapper commence à pousser, il est temps de s'en servir ; la hauteur de l'arbre, l'extrémité des branches a produit des bourgeons ; le temps de la vengeance est venu. Les Septante (11), ou plutôt Théodotion, dont on a tiré plusieurs passages, pour suppléer au texte des Septante, qui est fort défectueux dans ce prophète, porte *le lissu*, ou l'épaisseur des branches de l'arbre, *a poussé, la branche a fleuri, l'orgueil s'est levé*. On peut l'expliquer ainsi : Dieu attendait que votre malice fût parvenue à son comble ; sa patience vous invitait à la conversion ; mais, au lieu de donner des marques de pénitence, vous produisez l'iniquité. Il s'était comme endormi, mais vous l'avez éveillé ; vos branches ont produit de mauvais fruits : il trouve en vous l'impie, l'orgueil, l'endurcissement. Il va donc vous traiter dans toute sa rigueur. Ce sens paraît le plus littéral, et le mieux lié avec ce qui suit. Le chaldéen : *Le règne est découvert, le dominateur a fleuri, l'impie a paru*. Nabucodonosor était alors seul roi de Chaldée depuis quelques années. Cette explication est généralement admise, et la suite lui est assez favorable (12).

Ÿ. 11. INIQUITAS SURREXIT IN VIRGA IMPIETATIS. Le prophète continue dans sa métaphore. La verge a fleuri ; et qu'a-t-elle produit ? Elle a poussé l'iniquité. Que pouvait produire autre

(1) Aquil. Προσπάραση. Theodot. Πλοτή. Vide Hieron. hic.

(2) באה הצפירה

(3) Scolia. apud. Drus. et Nobil.

(4) Jun. Pisc. Grot. Vat. Castal.

(5) היום כהפסה ורא הר הריב

(6) Pagn. Vat. Jun. Piscat.

(7) Grot. Prad. Cornel. Menoch. etc.

(8) Isai. xvi. 9. 10. Jerem. XLVIII. 33 ; LI. 14.

(9) Apud. Hieronym. hic.

(10) באה הצפירה צף הכנה פיה הזרון

(11) Εὐξήλαεν ἡ πλοκή, καὶ ἤθησεν ἡ ῥάδος, ἐξανέστημεν ἡ ὕψος.

(12) Vide Polychron. Dionys. Carthus. Vat. Maldon. etc.

12. Venit tempus, appropinquavit dies : qui emit, non lætetur ; et qui vendit, non lugeat, quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit non revertetur ; et adhuc in viventibus vita eorum : visio enim ad omnem multitudinem ejus non regredietur, et vir in iniquitate vitæ suæ non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes ; et non est qui vadat ad prælium, ira enim mea super universum populum ejus.

12. Le temps est venu, le jour est proche : que celui qui achète, ne se réjouisse point, et que celui qui vend, ne s'afflige point ; parce que la colère accablera tout le peuple.

13. Celui qui vend, ne rentrera point en possession de ce qu'il vend ; car ceci arrivera pendant la vie même de ceux qui vivent présentement. Ces visions prophétiques qui regardent tout le peuple, ne seront point vaines ; et tout homme reconnaitra qu'il ne se fortifiera point dans l'iniquité de sa vie.

14. Sonnez de la trompette ; que tous se préparent ; cependant il ne se trouvera personne qui aille au combat, parce que ma colère est sur tout le peuple.

COMMENTAIRE

chose une verge d'impïété, qu'un bourgeon d'iniquité ? L'iniquité est mise souvent pour la peine qui la suit.

NON EX EIS, ET NON EX POPULO, NEQUE EX SONITU EORUM, ET NON ERIT REQUIES IN EIS. Des exégètes traduisent l'hébreu : *La violence a poussé sur la verge de l'impïété ; il ne restera rien d'eux, ni de leurs puissantes armées, ni de leurs chants d'allégresse, et ils ne seront point pleurés* (1). Les Septante, dans certaines versions, sont assez obscurs (2) : *Il brisera la force du méchant ; il ne le fera point avec trouble, ni avec précipitation ; il n'en reste aucun d'eux, et ils n'ont plus de beauté.*

Ÿ. 12. QUI EMIT NON LÆTETUR ; ET QUI VENDIT, NON LUGEAT. On ne vend d'ordinaire son héritage, que pressé par la nécessité ; on s'afflige d'y être réduit. Le prophète dit ici au peuple, que personne ne doit ni se savoir bon gré d'avoir acheté l'héritage d'un autre, ni s'attrister d'avoir vendu le sien. Le vendeur se défait d'une chose qu'il devait bientôt quitter pour toujours ; et l'acheteur achète un bien, dont il ne jouira pas longtemps ; puisque, dans le malheur commun où ils vont être enveloppés, ils périront tous également : *Quia ira super omnem populum.*

Ÿ. 13. QUIA QUI VENDIT, AD ID QUOD VENDIDIT, NON REVERTETUR. Par le privilège de la loi, celui qui vendait son héritage, conservait le droit d'y rentrer dans l'année du jubilé (3). Ézéchiël dit à celui qui a vendu, de ne pas s'en affliger, puisque, quand il n'aurait pas vendu, son fonds serait perdu pour lui, il ne l'aurait jamais possédé longtemps, et il ne devrait plus le regarder que comme une chose étrangère, et non comme un bien, sur lequel il, conservât le droit d'y rentrer dans le jubilé.

ET ADHUC IN VIVENTIBUS VITA EORUM. Ils ne

rentreraient point en possession de leurs héritages dans l'année du Jubilé, quand même ils survivraient à tous ces maux, puisqu'ils doivent être réduits en captivité.

VISIO ENIM, AD OMNEM MULTITUDINEM EJUS NON REGREDIETUR. (4) : *Car la vision sur toute la multitude, ne reviendra point.* Elle ne retournera point en arrière sans rien faire, comme un messenger qui n'exécute point sa commission. Ce n'est point ici une simple prédiction comminatoire, elle sera infailliblement suivie de son effet.

Le chaldéen : *L'ennemi exercera sa domination sur leurs corps pendant leur vie ; parce que, quand les prophètes prophétisaient à toute leur multitude, et qu'ils les exhortaient tous à la pénitence, ils ne se sont point convertis ; chacun d'eux se plaît dans ses crimes, et pendant qu'ils y demeurent, nul ne fait pénitence.* Cette explication de tout le verset paraît assez bonne.

VIR IN INIQUITATE VITÆ SUÆ NON CONFORTABITUR. On peut joindre ce membre de phrase à ce qui précède : La vision est contre toute la multitude. *L'homme ne retourne point à Dieu par la pénitence ; et il ne s'affermira pas contre l'iniquité de sa vie.* Il n'aura pas la force de renoncer à son iniquité. Ou bien : Celui qui vend, ne rentrera jamais dans son héritage : *Il n'y rentrera pas, et personne ne trouvera de force dans l'iniquité de sa vie.* Les Septante ont lu autrement (5) : *Il ne retournera point, et l'homme ne possèdera point aux yeux de sa vie ;* c'est-à-dire, selon saint Jérôme, l'homme ne jouira point de ce qu'il a désiré avec le plus d'ardeur en cette vie.

Ÿ. 14. CANITE TUBA ; PRÆPARENTUR OMNES. ET NON EST QUI VADAT AD PRÆLIUM. Le prophète décrit les vains efforts des Juifs, pour se défendre contre les Chaldéens. On sonnera de la trompette ; on ordonnera à tout le monde de prendre les ar-

(1) M. le chan. Bodin.

(2) Συντρέψει στήριγμα ἀνόμου, καὶ οὐ μετὰ θορύβου, οὐδὲ μετὰ σπουδῆς, καὶ ὅλα ἐξ αὐτῶν εἴσι, οὐδὲ ὀραιμύς ἐν αὐτοῖς.

(3) Levit. xxv. 25 ; et seq.

S. B. — T. X.

(4) כִּי חִזוֹן אֵל כָּל הַכּוֹנֵן לֹא יִשׁוּב

(5) Οὐκ ἀνακάμψει, καὶ ἄνθρωπος ἐν ὀφθαλμοῖς ζωῆς αὐτοῦ οὐ κρατήσει. Heb. וְיִשְׁרָאֵל לֹא יִחַדּוּ וְכַנּוּ וְיִשׁוּב לֹא יִשׁוּב וְיִשְׁרָאֵל לֹא יִחַדּוּ וְכַנּוּ וְיִשׁוּב לֹא יִשׁוּב
Les Septante ont lu כַּנּוּ וְיִשׁוּב

15. Gladius foris, et pestis et fames intrinsecus : qui in agro est, gladio morietur ; et qui in civitate, pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis ; et erunt in montibus quasi columbæ convallium omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genera fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido ; et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinum erit ; argentum eorum, et aurum eorum, non valebit liberare eos in die furoris Domini : animam suam non saturabunt, et ventres eorum non implebuntur, quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et simulacrorum fecerunt ex eo ; propter hoc dedi eis illud in immunditiam.

15. L'épée au dehors, et la peste et la famine au dedans ; celui qui est aux champs, mourra par l'épée ; et ceux qui sont dans la ville, seront dévorés par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui s'enfuiront, seront sauvés ; mais ils seront sur les montagnes comme les colombes des vallées, tous tremblants de crainte à la vue de leurs péchés.

17. Toutes les mains seront affaiblies, et tous les genres seront sans force.

18. Ils se revêtiront de cilices, et ils seront saisis de frayeur ; tous les visages seront couverts de confusion, et toutes les têtes deviendront chauves.

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera comme du fumier ; leur argent, ni leur or ne pourra les délivrer au jour de la fureur du Seigneur ; ils ne leur serviront point pour se rassasier, et pour remplir leur estomac, parce que leur iniquité s'en est fait un sujet de chute.

20. Ils se sont servis de l'ornement de leurs colliers pour repaître leur orgueil, et ils en ont fait les images de leurs abominations et de leurs idoles ; c'est pourquoi je mettrai leur or et leur argent au rang des choses impures.

COMMENTAIRE

mes ; mais la frayeur sera si universelle, que personne n'osera se montrer, ni marcher à l'ennemi. Les Septante (1) : *Sonnez de la trompette ; jugez de toutes choses, et il n'y a personne qui aille au combat*. La dernière partie de ce passage ne se trouvait point dans les exemplaires grecs de saint Jérôme, non plus que beaucoup d'autres passages, qu'on a suppléés par l'édition de Théodotion.

ÿ. 16. ERUNT IN MONTIBUS, QUASI COLUMBÆ CONVALLIUM. Ils seront dispersés dans les montagnes, comme des pigeons domestiques égarés loin de leurs demeures, timides, tremblants, consternés. L'hébreu (2) : *Ils seront sur les montagnes, comme des colombes qui gémissent*. Ils n'oseront même élever leur voix pour déplorer leur malheur ; ils gémiront sourdement, et étoufferont leurs scupirs au dedans de leur cœur.

ÿ. 17. OMNIA GENUA FLUENT AQUIS. La frayeur dont on sera saisi, fera qu'on ne pourra retenir son urine, ou que la sueur coulera de tous les membres (3). Les Septante (4) : *Toutes les cuisses seront souillées de l'humour qui s'écoulera*. La plupart des exégètes l'entendent de l'urine (5). Aristote (6) dit, et l'expérience le confirme, que la crainte cause cet effet. D'autres l'expliquent d'une autre souillure plus honteuse (7). Tous ces

effets sont des suites naturelles d'une crainte extraordinaire.

ÿ. 18. IN UNIVERSIS CAPITIBUS EORUM CALVITIUM. Toutes les têtes seront rasées, comme dans le deuil. C'était la coutume parmi les Hébreux, de porter les cheveux longs et la barbe ; on ne les coupait entièrement que dans le deuil (8), dans des calamités publiques ou particulières, ou dans un esprit de pénitence et de mortification.

ÿ. 19. ANIMAM SUAM NON SATURABUNT. Ils ne trouveront point de nourriture à acheter avec leur or et leur argent ; ils mourront de faim avec toutes leurs richesses ; ils ne pourront plus racheter leur liberté, ni même leur vie. Voyez les mêmes menaces dans Sophonie, 1, 18.

QUIA SCANDALUM INIQUITATIS EORUM FACTUM EST. Cet or et cet argent ont été pour eux une pierre de scandale : ils ont servi d'instrument à leur cupidité, et ils en ont façonné des idoles.

ÿ. 20. ORNAMENTUM MONILIUM SUORUM IN SUPERBIAM POSUERUNT. Ils ont employé leurs riches colliers à des parures de vanité et d'orgueil. Mais quel nouveau crime y a-t-il de changer des instruments de vanité, en d'autres instruments d'orgueil ? Il vaut mieux l'entendre ainsi (9) : *Ils ont employé l'ornement de leur beauté, qui faisait toute*

(1) Σαλπίζατε ἐν σάλπιγγι, καὶ κρῖνατε τὰ σύμπαντα, etc.

(2) חַיִּים בְּהַרֵּי מַתְּנָה לֹא יִהְיֶה לָהֶם מִלֵּשׁוֹן לְמַעַתְּרָה

(3) Valab. Horat. Satyr. lib. Satyr 9. Cum sudor ad imos manaret talos.

(4) Πάντες μηροὶ μοληνηθήσονται ὑγρασίᾳ.

(5) Hieronym. Pavoris magnitudine urina polluet genua, nec valebit profluentes aquas vesica prohibere. Ita

Theodorel. Prad. Grot. Tir. Menoch.

(6) Aristot. de Partibus. lib. iv. cap. 6.

(7) Vide Sanct. hic. n. 33. Arist. sect. iv. Problem. 8. Διατί... ἐνίοις ὅταν γένωνται ἐν τούτοις τοῖς πάθουσι (τοῦ φόβου, καὶ τοῦ ἀποθνήσκειν), σπέρμα προέρχεται, etc.

(8) Vide Isai. iii. 24. - Jerem. xlviii. 37. - Mich. i. 16. e'c.

(9) Les Septante : Ἐ'κλεκτὰ κόσμου εἰς ὑπερφανίαν ἔθεντο.

וְצִיבֵי דְדִירֵי וְנִגְזָרֵי שִׁבְחָה

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impiis terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis, et violabunt arcanum meum ; et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

23. Fac conclusionem, quoniam terra plena est iudicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum ; et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

25. Angustia superveniente, requirunt pacem, et non erit.

26. Conturbatio super conturbationem veniet, et auditus super auditum ; et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

21. Je l'abandonnerai au pillage entre les mains des étrangers ; il deviendra la proie des impies de la terre ; et ils en useront comme d'une chose souillée.

22. Je détournerai d'eux mon visage, et ils violeront le secret de mon sanctuaire ; des brigands y entreront, et le profaneront.

23. Achevez de prononcer la condamnation de ce peuple, parce que la terre est pleine du sang innocent qu'ils ont répandu, et que la ville est remplie d'iniquité.

24. Je ferai venir les plus méchants d'entre les peuples et ils s'empareront de leurs maisons ; et je ferai cesser l'orgueil des puissants, et leurs ennemis posséderont leurs sanctuaires.

25. A l'approche des angoisses, ils chercheront la paix, et ils ne la trouveront point.

26. Ils verront venir épouvante sur épouvante, et les bruits affligeants se succéderont l'un à l'autre ; ils chercheront la vision d'un prophète ; mais la loi périra dans la bouche des prêtres et le conseil dans les anciens.

COMMENTAIRE

leur gloire, les ornements, et les richesses du temple (1), à faire des idoles, des abominations. C'est pourquoi je liendrai cet or et cet argent, comme une chose souillée (verset 21). Je les abandonnerai à leurs ennemis, et ils le pilleront et le souilleront.

ÿ. 21. DABO ILLUD IMPIIS TERRÆ IN PRÆDAM. Il deviendra la proie des plus impies de la terre. Ou plutôt, des Chaldéens, ce peuple impie, habitant de ce pays, où nous vivons aujourd'hui. La suite favorise cette explication.

ÿ. 22. VIOLABUNT ARCANUM MEUM, ET INTRABUNT IN ILLUD EMISSARII. Tout cela s'explique clairement des Chaldéens qui, après la prise de Jérusalem, entrèrent dans le sanctuaire et même dans le saint des saints, le souillèrent, le pillèrent. L'hébreu (2) : *Ils souilleront mon lieu caché ; des brigands y entreront de force, et le violeront.* Les Septante (3) : *Ils souilleront le lieu que je gardais moi-même.* A la lettre : *Ils violeront ma garde ; ils y entreront sans rencontrer de garde ; j'en abandonnerai le soin, et personne ne les empêchera d'y entrer ; ils le violeront.* Le chaldéen : *J'éloignerai ma majesté des Juifs ; ils ont violé la maison de ma majesté ; les impies y entreront et la profaneront.* Saint Jérôme applique ce passage aux prélats hérétiques ou indignes qui souillent l'Église.

ÿ. 23. FAC CONCLUSIONEM, QUONIAM TERRA PLENA EST JUDICIO SANGUINUM. Prononcez contre eux une sentence de mort qui les enveloppe tous

également. N'épargnez personne ; renfermez-les tous dans la condamnation universelle, puisqu'ils sont tous coupables, sans exception. L'hébreu (4) : *Faites une chaîne, un lien ; ce qui peut revenir au sens que nous avons proposé.* Ou, selon d'autres (5) : *Faites des chaînes, pour montrer qu'ils seront tous emmenés captifs.* Les Septante (6) : *Ils causeront du trouble.* Les ennemis répandront le trouble et le désordre dans le pays.

ÿ. 24. POSSIDEBUNT SANCTUARIA EORUM. Les Chaldéens se rendront maîtres du temple (7). On peut traduire l'hébreu, par (8) : *Leurs sanctuaires seront souillés.* Ce qui s'explique ou du temple du Seigneur, ou des temples et des autels profanes, que les Chaldéens devaient détruire, aussi bien que le temple de Jérusalem. Voyez le chapitre vi, versets 3, 4, 5 et 6.

ÿ. 25. ANGUSTIA SUPERVENIENTE, REQUIRUNT PACEM. Sédécias et la plupart des Juifs reconnurent aisément la faute qu'ils avaient faite de se révolter contre Nabucodonosor, lorsque ce prince eut formé le siège de Jérusalem. Cela paraît assez par Jérémie (9) ; mais il n'était plus temps ; leur perte était résolue. Les Septante (10) : *Le temps du pardon viendra ; ils chercheront la paix.*

ÿ. 26. LEX PERIBIT A SACERDOTE, ET CONSILIUM A SENIORIBUS. Les prêtres, qui devaient instruire, consoler, encourager le peuple par leurs instructions, par leurs exhortations, par leurs discours remplis de zèle et de piété, se trouveront hors d'état de lui rendre service dans cette extrémité,

(1) D'Allioli, Bodin.

(2) והללו את צורני ובחו בה פרישתי והללו

(3) Μιανθῆσαι τὴν ἐπισκοπὴν μου, καὶ εἰσέλθουσι εἰς αὐτὰ ἀφυλάκτως, καὶ βεβήλωσασσι αὐτὰ.

(4) השחרוק

(5) Ita Cald. Munst. Valab. Grot. etc.

(6) Πρωήσουσι φῶρμον.

(7) Voyez les versets 20. 21. 22. et iv. Reg, xxv. 13. e seq. et ii. Par. xxxvi. 18. 19. etc.

(8) שְׁחַדוּם לְהַבִּיחַ Les Septante : Μιανθῆσαι τὰ ἅγια αὐτῶν.

(9) Jerem. xxxviii. 1. 2. 3. et seq. et 15. et xxxix.

(10) Εἰς ἄλασμός ἦξει, καὶ ζητήσῃ εἰρήνην. Ils ont lu כַּרְחָה pardon, au lieu de כְּרַשׁ ruine.

27. Rex lugēbit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur; secundum viam eorum faciam eis, et secundum judicia eorum judicabo eos, et scient quia ego Dominus.

27. Le roi sera dans les larmes, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple trembleront de frayeur; je les traiterai selon leurs œuvres; je les jugerai selon qu'ils auront jugé les autres; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

Les anciens du peuple, les conseillers du prince, ne sauront quel parti prendre, ni quoi conseiller.

ET SCIENT QUIA EGO DOMINUS. Ces paroles sont répétées plusieurs fois dans ce chapitre, pour marquer que les supplices et les tourments, servent à faire connaître la grandeur et la puissance de Dieu à ceux qui étaient auparavant comme aveuglés par leurs crimes. Ainsi les peines qu'ils souffrent par un juste jugement de Dieu, leur ouvrent l'esprit et leur donnent l'intelligence, pour connaître enfin Celui que ses grâces et ses bien-

faits n'avaient point été capables de faire respecter comme leur Seigneur : *Ut quem non intelligebant per beneficia, per supplicia cognoscant.* C'est donc une grâce pour les pécheurs qui oublient Dieu dans la jouissance des biens de ce monde, de déchoir de ce bonheur temporel, et d'être affligés par des maux sensibles, afin que ces maux ouvrent leurs yeux à la vraie science, et les convainquent qu'ils n'ont point su jusqu'alors rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent, comme à Celui qui est vraiment le Seigneur (1).

(1) Hieronym. in hunc loc.

CHAPITRE VIII

Ézéchiel est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit les abominations qui s'y commettent. Le Seigneur lui annonce les vengeances qu'il va exercer.

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me, et cecidit super me ibi manus Domini Dei.

1. Le cinquième jour du sixième mois de la sixième année, comme j'étais assis dans ma maison, et que les anciens de Juda étaient assis avec moi au même lieu, la main du Seigneur Dieu tomba tout d'un coup sur moi.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN ANNO SEXTO, IN SEXTO MENSE, IN QUINTA MENSIS. La sixième année répond à l'année 592. Mais avec notre manière de compter on ne peut concilier cette date avec celle fournie par le chapitre 1^{er}, verset 1, puisque, dans l'intervalle, le prophète dut rester couché quatre cent trente jours, dont trois cent quatre-vingt-dix sur le côté droit (chapitre iv, versets 5, 6). Les commentateurs expliquent ce passage et résolvent la difficulté en disant que la cinquième année était une année intercalaire de treize mois. C'est possible, mais nous n'en avons pas la certitude.

Ce chapitre et les trois suivants, ne renferment qu'une seule vision, dont il est bon de donner une idée générale, afin de ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ézéchiel est transporté à Jérusalem, et il se trouve en esprit près de la porte septentrionale du temple, qui conduisait par le côté du nord dans le parvis des prêtres. Il y voit la gloire du Seigneur, dans le même appareil qu'il lui était apparu sur le fleuve Chobar. On lui fit voir d'abord à côté *une idole de Jalousie*. De là, allant dans le parvis du peuple, il découvrit par une ouverture qu'il fit dans la muraille, soixante-dix anciens du peuple, qui adoraient toute sorte de figures d'animaux peints sur la muraille. Revenant à la porte septentrionale, il vit des femmes qui pleuraient Adonis. Quand il fut rentré dans le parvis des prêtres, on lui montra, entre le vestibule et l'autel, des hommes qui adoraient le soleil levant, le dos tourné au sanctuaire. Voilà ce que contient le chapitre viii.

En même temps, il vit entrer dans le parvis des prêtres six hommes, et au milieu d'eux un septième, ayant une écritoire à la ceinture; et aussitôt le Seigneur quitta son trône, et alla se placer sur la porte du temple, c'est-à-dire, à l'entrée du saint. De là, il ordonna au chef des sept hommes qui étaient entrés, de marquer d'un signe sur le front ceux qu'il fallait épargner; et aux six autres de mettre à mort tous ceux qui ne seraient pas

marqués. Aussitôt, ils commencent à exécuter cet ordre; et Ézéchiel étant demeuré seul au milieu des morts, adresse sa prière au Seigneur. Pendant ce temps, les six hommes reviennent, et rendent compte à Dieu de ce qu'ils ont fait. C'est ce que contient le chapitre ix.

Le Seigneur ordonne au chef des sept hommes, de prendre des charbons ardents au milieu des chérubins, qui jusqu'alors étaient demeurés dans le parvis, et de les semer sur la ville. Il obéit, et une main des chérubins lui donne ces charbons. En même temps, le char qui portait le trône du Seigneur se met en mouvement, s'élève en l'air, et va recevoir le Seigneur, qui était à la porte orientale du temple. Chapitre x.

Le prophète se trouve transporté lui-même à la porte orientale; il y voit vingt-cinq hommes, au milieu desquels était Jézonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaias. Dieu lui dit de prophétiser contre eux: il prophétise: il leur reproche leur violence et leurs crimes, et les menace des dernières calamités. Dieu lui parle ensuite, et lui prédit que les Juifs qui sont demeurés dans le pays, en seront chassés pour leurs iniquités; et que ceux, au contraire, qui ont été emmenés captifs, et qui ont reconnu leurs fautes, en reviendront, et posséderont de nouveau ce pays. Après cela, le Seigneur s'élève par-dessus la ville avec son char, et va se placer sur la montagne qui est à l'orient de Jérusalem. Ainsi finit la vision, à la fin du chapitre xi.

Tout cela marquait les raisons qui obligeaient le Seigneur à abandonner son peuple, Jérusalem et le temple; les abominations du peuple en public et en particulier, ses crimes et ses violences avaient mérité ce châtement. Mais, parce que les Juifs emmenés captifs avec Jéchonias, invoquaient le Seigneur et avouaient leurs fautes, pendant que ceux de Jérusalem mettaient le comble à leur malice; Dieu menace ceux-ci de leur ruine prochaine, et promet aux autres un retour heureux

2. Et vidi : et ecce similitudo quasi aspectus ignis ; ab aspectu lumborum ejus, et deorsum, ignis ; et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electri.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cinnino capitis mei, et elevavit me spiritus inter terram et cœlum, et adduxit me in Jerusalem, in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad aquilonem, ubi erat statutum idolum zeli ad provocandam æmulationem.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel, secundum visionem quam videram in campo.

2. Et j'eus cette vision : Quelqu'un me parut comme un feu ardent ; depuis les reins jusqu'en bas ce n'était qu'une flamme ; et depuis les reins jusqu'en haut, il paraissait un airain mêlé d'or, étincelant de lumière.

3. Et une main vint me prendre par les cheveux de ma tête ; et l'esprit du Seigneur m'éleva entre le ciel et la terre, et m'amena à Jérusalem, dans une vision de Dieu, près de la porte intérieure qui regardait du côté de l'aquilon, où était placée l'idole de jalousie, pour provoquer le Dieu jaloux.

4. Je vis paraître en ce même lieu la gloire du Dieu d'Israël, selon la vision que j'avais eue dans le champ.

COMMENTAIRE

dans leur patrie. Tel est dans son ensemble cette vision, qui a été assez mal entendue par la plupart des interprètes.

§. 2. ET VIDIT: ET ECCE SIMILITUDO QUASI ASPECTUS IGNIS. Les Septante (1) marquent qu'Ézéchiël vit comme un homme qui paraissait tout environné de flammes, depuis les reins jusqu'en bas ; et qui brillait comme un or mêlé de cuivre, depuis les reins jusqu'en haut. C'est la même figure qui lui était apparue sur le fleuve Chobar (2).

§. 3. EMISSA SIMILITUDO MANUS APPREHENDIT ME. Tout ceci se passa en esprit (3). Il lui sembla qu'une main d'un homme, ou d'un ange, le prenait par les cheveux, peut-être par cette bande qui lui environnait la tête comme une couronne, sur laquelle on écrivait les paroles de la loi. Cette main le portait à travers les airs au temple de Jérusalem ; à peu près de même qu'Habacuc fut porté par les cheveux de Judée à Babylone (4). L'hébreu *tsitsith* (5) signifie la bordure, la frange d'un habit. Les Septante (6) l'avaient traduit ainsi ; mais leurs exemplaires d'aujourd'hui portent : *Le haut de la tête*.

IDOLUM ZELI AD PROVOCANDAM ÆMULATIONEM. Cette idole était posée près de la porte septentrionale du parvis des prêtres, où le prophète se trouva d'abord transporté. La porte septentrionale regardait directement le pays d'où Ézéchiël venait ; et il était naturel qu'entrant dans le temple, il y entrât par là. *L'idole de zèle* (7), ou de jalousie, qui excite la jalousie, était, selon saint Jérôme (8), l'idole de Baal, qui avait été dressée dans le temple par Manassé (9), et qui, ayant été détruite par Josias, avait apparemment été rétablie par ses successeurs (10). D'autres croient

que ces termes, *l'idole de la jalousie*, signifient en général les faux dieux, qui irritent la colère du Très-Haut, et animent son zèle contre l'infidélité de son peuple. Les Septante traduisent (11) : *La colonne*, ou la statue de celui qui est acquis, ou possédé ; ou, selon d'autres exemplaires (12) : *La colonne de la figure du zèle qui le possède*. Mais tout cela ne nous apprend pas quelle était cette figure, ou cette idole.

« Nous croyons, dit dom Calmet, que cette fausse divinité était Adonis, et voici les preuves de notre conjecture : 1° Le nom d'idole de jalousie lui convient plus parfaitement, qu'à aucun autre dieu du paganisme. On sait qu'Adonis était aimé de Vénus, et que Mars, piqué de jalousie, envoya contre lui un sanglier qui le tua d'un coup de dent. 2° Au verset 14, Ézéchiël étant revenu vers la porte septentrionale, où il avait vu d'abord l'idole de jalousie (13), y remarqua des femmes qui pleuraient Thammuz. Or Thammuz est le même qu'Adonis (14) ; c'était donc cette divinité qu'on adorait à la porte septentrionale sous le nom d'idole de jalousie. 3° L'Écriture donne souvent aux divinités païennes des noms de raillerie. Nous avons vu ailleurs qu'elle appelle quelquefois Adonis, *le mort* : parce qu'on le pleurait comme mort. Ici elle l'appelle *la Figure de Jalousie*, et un peu après, *Thammuz*. »

§. 4. SECUNDUM VISIONEM, QUAM VIDERAM IN CAMPO. Voyez Ézéchiël III, 23 et I, 3.

Le Seigneur ayant placé en esprit Ézéchiël vis-à-vis de cette idole qui le piquait de jalousie, selon l'Écriture, par le culte qu'on rendait à une statue qui n'était pas Dieu (15), voulait sans doute lui inspirer à lui-même par cette vue un plus grand

(1) Ἰδοῦ ὁμοίωμα ἀνδρός, etc.

(2) Ezéch. I, 27.

(3) Hieronym. Theod. alii.

(4) Dan. xiv. 35.

(5) טְצִיִּית

(6) Edit. rom. Ἀνέλαθε μέ τῆς κορυφῆς μου. Aq. Theod.

Ἐπί τοῦ κρώπεδου τῆς κορυφῆς μου.

(7) תְּצִיִּית הַזֵּל

(8) Hieronym. Corn. Jun. Grot. Menoch. alii.

(9) iv. Reg. xxi. 7. et II. Par. xxxiii. 3.

(10) II. Par. xxxiv. 4.

(11) Στήλη τοῦ κτωμένου. Theodot. Ἐἰκὼν ζήλου. Symm. Ἐκτύπωμα καταζήλωσης.

(12) Ἡ στήλη τῆς εἰκόνης τοῦ ζήλου τοῦ κτωμένου. Quod additum ex Theodotione, ait Hieronym.

(13) Voyez les versets 3 et 5.

(14) Voyez le verset 14.

(15) Deut. xxxii. 21.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam aquilonis, et ecce ab aquilone portæ altaris idolum zeli in ipso introitu.

6. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo ? et adhuc conversus videbis abominationes majores.

7. Et introduxit me ad ostium atrii, et vidi, et ecce foramen unum in pariete ;

8. Et dixit ad me : Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

9. Et dixit ad me : Ingredere, et vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum ;

5. Et il me dit : Fils de l'homme, levez les yeux du côté de l'aquilon. Et, ayant levé les yeux de ce côté, je vis du côté de la porte au nord de l'autel cette idole de jalousie qui était à l'entrée.

6. Il me dit ensuite : Fils de l'homme, voyez-vous ce que font ceux-ci ? Voyez-vous les grandes abominations que la maison d'Israël fait en ce lieu, pour m'obliger à me retirer de mon sanctuaire ? Et quand vous vous retournerez d'un autre côté, vous verrez des abominations plus grandes encore.

7. Et m'ayant conduit à l'entrée du parvis, je vis qu'il y avait un trou à la muraille ;

8. Et il me dit : Fils de l'homme, percez la muraille. Et quand j'eus percé la muraille, il parut une porte.

9. Et il me dit : Entrez, et voyez les effroyables abominations que ces gens font en ce lieu.

10. Et j'entrai, et en même temps je vis des images de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination de la maison d'Israël ; et toutes ces idoles étaient peintes sur la muraille tout autour ;

COMMENTAIRE

zèle pour la sainteté de son nom, ainsi offensé et outragé par son propre peuple. Et c'est peut-être dans ce dessein qu'il lui fait voir de nouveau sa gloire, afin de l'opposer aux abominations qui se commettaient dans le culte de cette idole, et de lui faire comprendre d'une manière plus vive quel était le crime des habitants de Jérusalem, de déshonorer ainsi sa grandeur suprême. C'est une grâce toute particulière que Dieu fait à ses plus fidèles serviteurs, de leur découvrir sa gloire au milieu de leur captivité et des plus grandes abominations des impies. Ainsi plus l'impiété et l'impureté du siècle semble s'élever contre Dieu, plus ces âmes justes et zélées s'élèvent aussi elles-mêmes au-dessus de tout, pour contempler et pour adorer, avec une humble frayeur, cette haute majesté, que les hommes corrompus et abandonnés au péché ont l'insolence d'attaquer par leurs blasphèmes.

Quelle n'est pas la condescendance, la bonté de Dieu, qui semble vouloir s'abaisser jusqu'à rendre compte à son prophète des grands sujets qu'il avait de s'éloigner de Jérusalem, d'abandonner son temple. Lorsque Dieu lui fait considérer les abominations qu'y commettaient la maison d'Israël et qui l'obligeaient de se retirer bien loin de son sanctuaire ; c'est comme s'il lui eût dit : Ne croyez pas, ô prophète, que j'abandonne injustement ce temple, ni que je donne sans sujet à mes ennemis le pouvoir de détruire Jérusalem. Considérez bien tout ce qui s'y passe, et jugez de l'excès de ma patience par l'excès des crimes dont vos propres yeux sont témoins, et qui sont encore plus grands que ce que vous en voyez.

« Soyons, » s'écrie saint Jérôme, « dans les mêmes sentiments sur le sujet de notre Jérusalem et de notre temple, lorsque nous voyons des gens, qui, à l'exemple d'Ophni et de Phinéès, enfants du grand prêtre Héli (1), s'approprient les prémices des sacrifices, et les font servir à l'entretien d'un grand nombre de domestiques et de serviteurs. L'amour du gain les fait agir en toutes choses ; et ces dérèglements, qui sont visibles, ne sont que de faibles images d'autres plus grands qui sont cachés aux yeux des hommes. *Sin autem hæc tam magna sunt quæ videmus, quanto majora existimanda sunt quæ humanam effugiunt conscientiam* (2) ? »

ÿ. 7. AD OSTIUM ATRII, ET ECCE FORAMEN UNUM IN PARIETE. Il s'agit de la porte qui conduisait du parvis d'Israël au parvis des prêtres. A côté de cette porte, dans l'une des salles, il remarqua une ouverture dans la muraille. Mais comme cette ouverture n'était pas assez large, il lui sembla qu'il l'ouvrirait davantage par l'ordre de Dieu, et qu'il voyait au dedans de la salle, des juges et des princes d'Israël qui adoraient toute sorte d'animaux. C'était dans cet endroit qu'ils s'assemblaient ordinairement pour délibérer sur les affaires publiques, et pour exercer leurs fonctions (3). On voit dans les Paralipomènes, que la salle du conseil était au midi, près de la porte, 1. Par. xxvi, 15.

ÿ. 10. OMNIS SIMILITUDO REPTILIIUM, etc... DEPICTA ERANT IN PARIETE. La loi défendait non seulement les figures en relief, mais même les images en peinture qui représentaient des animaux (4). Ces soixante-dix sénateurs avaient de

(1) II. Reg. II.

(2) Hieronym. in hunc loc.

(3) Voyez Jérémie, xxvi, 10. Principes Juda ascende-

runt de domo regis in domum Domini, et sederunt in introitu portæ domus Domini novæ, etc.

(4) Exod. xx, 4. - Levit. xxvi, 1. - Num. xxxiii, 52.

11. Et septuaginta viri de senioribus domus Israel ; et Jezonias, filius Saphan, stabat in medio eorum stantium ante picturas ; et unusquisque habebat thuribulum in manu sua, et vapor nebulæ de thure consurgebat.

12. Et dixit ad me : Certe vides, fili hominis, quæ seniores domus Israel faciunt in tenebris, unusquisque in abscondito cubiculi sui ; dicunt enim : Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram.

13. Et dixit ad me : Adhuc conversus videbis abominaciones majores, quas isti faciunt.

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini quod respiciebat ad aquilonem, et ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem.

15. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis ; adhuc conversus videbis abominaciones majores his.

11. Et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël étaient debout devant ces peintures ; et Jézonias, fils de Saphan, était au milieu d'eux. Chacun d'eux avait un encensoir à la main, et la fumée de l'encens qui en sortait s'élevait en nuage.

12. Et il me dit : Certes vous voyez, fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les ténèbres, ce que chacun d'eux fait dans le secret de sa chambre ; car ils disent : Le Seigneur ne nous voit point ; le Seigneur a abandonné la terre.

13. Alors il me dit : Si vous vous tournez d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes, que font ceux-ci ;

14. Et m'ayant mené à l'entrée de la porte de la maison du Seigneur, qui regarde du côté du septentrion, je vis des femmes qui étaient assises en ce lieu, et qui pleuraient Adonis ;

15. Et il me dit : Certes vous voyez, fils de l'homme, ce qu'elles font ; et si vous allez encore d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes.

COMMENTAIRE

ces peintures jusque dans le temple ; mais parce qu'ils n'auraient osé les adorer, ni les montrer publiquement, ils leur rendaient un culte idolâtre, dans le secret de leurs salles. On ne doute pas que ces peintures ne soient une imitation du culte des Égyptiens (1), qui remplissaient leurs temples et leurs maisons de toutes sortes de figures d'animaux (2) :

Omnigenumque deum monstra, et latrator Anubis.

Les Philistins adoraient aussi des animaux, comme la mouche et le poisson ; et les Phéniciens et les Cananéens, la brebis et le taureau (3).

ŷ. 11. JEZONIAS FILIUS SAPHAN. Saphan était scribe ou contrôleur du temple, sous le règne de Josias (4). Jézonias, son fils, lui avait probablement succédé dans cet emploi. Il était à la tête de cette bande d'idolâtres que vit Ézéchiël.

ŷ. 12. QUÆ SENIORES DOMUS ISRAEL FACIUNT IN TENEBRIS. Ce que les anciens et les chefs de la nation font dans le temple même, en secret, ayant honte de le faire devant le peuple, n'échappe pas aux regards du Très-Haut. Non seulement Dieu les voit, mais il les montre encore à son prophète. Ainsi que l'impie, le malfaiteur ou l'impudique, ne dise pas : Nous sommes seuls ; personne ne nous voit : Dieu, ses anges et ses saints voient ce qui se passe même dans les lieux les plus secrets.

ŷ. 14. ECCE IBI MULIERES SEDEBANT, PLANGENTES ADONIDEM. Tout le monde sait l'histoire d'Adonis, et la manière dont on célébrait son culte. On le

représentait comme un mort dans le cercueil ; on le pleurait ; on se lamentait ; on portait dans ses fêtes des figures obscènes. Après ces pleurs et ces lamentations, on disait qu'il était ressuscité ; on faisait la réjouissance de son retour à la vie, et on en célébrait la fête dans toutes sortes de dissolutions. Ces cérémonies étaient si décriées, même parmi les païens, que les honnêtes gens en rougissaient et qu'on n'osait en révéler les infâmes mystères. Elles étaient cependant si communes, qu'on les pratiquait presque partout. Elles commencèrent en Égypte et se répandirent dans la Grèce, dans la Phénicie, dans la Syrie, dans la Chaldée, etc. Elles sont si anciennes que Moïse en parle déjà comme d'un usage commun, lorsqu'il défend de se faire des incisions en l'honneur du mort (5).

Le texte hébreu (6), au lieu d'Adonis lit *Thammuz* ; et la manière dont ce texte est construit, semble marquer que Thammuz est un nom commun, comme qui dirait *le caché*. Plutarque (7) nous apprend que Manéthon interprétait le nom *Ammuz*, qui est le même que *Thammuz*, par *l'abstrus*, le caché, soit à cause de l'obscurité où l'on tenait ses mystères, soit parce qu'on le gardait caché dans un cercueil, ou dans une représentation comme un mort. Ce nom de Thammuz était commun en Égypte. Platon (8) parle d'un ancien roi de Thèbes nommé Thammuz, et Plutarque (9) d'un pilote égyptien du même nom. Les Égyptiens donnaient le nom de Thammuz au

(1) Vide *Ezech.* xx. 8.

(2) *Virgil. Æneid.* viii. - Vide *Hieron. hic.*

(3) *Vide Sap.* xii. 24.

(4) *iv. Reg.* xxii. 3. 9. et seqq.

(5) *Levit.* xix. 27. 28. - *Deut.* xiv. 1.

(6) *החכיו את החכיו* Les Septante : *Ἐργασασαὶ τὸν ἄμμουζ.* *Al. Βδελύγματος. Al. Παροξυσμούς.*

(7) *Plutarch. de Iside et Osiride.*

(8) *Plato in Phædro.*

(9) *Plutarch. de Defectu Oracul.*

16. Et introduxit me in atrium domus Domini interiorius, et ecce in ostio templi Domini, inter vestibulum et altare, quasi viginti quinque viri dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad orientem; et adorabant ad ortum solis.

16. Et m'ayant fait entrer dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, je vis devant la porte du temple du Seigneur, entre le vestibule et l'autel, environ vingt-cinq hommes qui tournaient le dos au temple du Seigneur, et dont le visage regardait l'orient; et ils adoraient le soleil levant.

COMMENTAIRE

mois de juin. Tout cela confirme que ce nom était égyptien; les cérémonies et le culte d'Adonis venaient aussi originairement de ce pays.

Thammuz était le même qu'Osiris, époux d'Isis (1). Les Phéniciens et les Syriens lui donnaient le nom d'Adonis, qui signifie mon Seigneur; et il n'est guère connu des Grecs que sous ce dernier nom. Ainsi, ce n'est pas sans raison que saint Jérôme, Théodoret et la plupart des commentateurs ont interprété des fêtes d'Adonis, ce qui est dit ici de Thammuz. Cette circonstance des femmes qui pleurent et qui sont assises devant l'idole, a dû naturellement les y déterminer. De plus, le temps auquel ces femmes pleuraient le *Thammuz*, revient à celui auquel on célébrait les secondes fêtes d'Adonis, c'est-à-dire, vers l'automne. Porphyre (2) dit que la vertu qui produit les fleurs, est adorée sous le nom d'Athys, et celle qui préside aux fruits déjà mûrs, sous le nom d'Adonis. Ceci arriva sur la fin de juillet. Le même auteur dit qu'on célèbre la fête d'Osiris par des lamentations et des pleurs, au temps des saïsses.

Les rabbins, à défaut de preuves historiques, ont inventé des fables puérides sur Thammuz et nous en ont donné des descriptions grotesques. Kim'hi assure que c'était une idole de fonte creuse, et sous laquelle on faisait un grand feu; le plomb dont les yeux de l'idole étaient remplis, venant à fondre par la chaleur, donnait lieu aux assistants de croire que leur Dieu pleurait. D'autres avancent que Thammuz était un prophète idolâtre, qui fut mis à mort par le roi de Babylone; alors toutes les idoles du pays vinrent s'assembler autour d'une figure du soleil, que ce prophète magicien avait suspendue entre le ciel et la terre, et commencèrent toutes ensemble à déplorer la mort du prophète; de là vient qu'on établit une fête tous les ans pour renouveler cette cérémonie, au commencement du mois Thammûz. Enfin, il y en a d'autres qui veulent que Thammûz

ait été un animal, que les gentils adoraient. Tout cela, sans aucune preuve.

§. 16. IN ATRIUM INTERIUS. Dans le parvis des prêtres, dans la cour qui était immédiatement devant le vestibule du temple, et où était placé l'autel des holocaustes.

INTER VESTIBULUM ET ALTARE, QUASI VIGINTI QUINQUE VIRI, DORSA HABENTES CONTRA TEMPLUM DOMINI, ... ET ADORABANT AD ORTUM SOLIS. Ces vingt-cinq hommes que le prophète vit en esprit, étaient apparemment autant de prêtres, qui étaient alors de service (3). Leur nombre de vingt-cinq, et le lieu qu'ils occupaient, le font penser. Il y avait toujours dans le temple douze prêtres et douze lévites, qui servaient par semaine (4). Le grand prêtre faisait le vingt-cinquième. Les prêtres se plaçaient ordinairement entre l'autel des holocaustes et le vestibule du temple, pour prier, et pour y remplir leurs fonctions (5). Ces prêtres, au lieu de rendre leurs adorations au Dieu d'Israël, selon la coutume, dans la direction de l'occident, lui tournaient le dos, et adoraient le soleil, tournés vers l'orient. C'était la coutume des païens, et surtout des Orientaux, d'adorer le soleil levant. Les Mages rendaient ainsi leurs hommages à cet astre (6). C'était une loi générale pour tous les païens, lorsqu'ils se mettaient en prières, de se tourner vers l'orient (7):

Illi ad surgentem conversi lumina solem,
Dant fruges manibus salsas, et tempora ferro
Summa notant pecudum, paterisque altaria libant.

Job fait mention de cette ancienne superstition (8): *Si j'ai regardé le soleil dans sa clarté, et la lune dans son éclat; si mon cœur s'en est réjoui, et si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser; ce qui est une très grande impiété, et comme un renoncement du Très-Haut.* Les Juifs priaient ordinairement, tournés du côté du temple, en quelque endroit qu'ils fussent; et dans le temple, ils

(1) Vide Stephan. Bizant. nomine Amathus. - Theodoret. de Græc. affect. curatione Ser. 1. - Cyrill. Alex. in Isai. l. II. Vossius, de Idolatria. lib. II. 326. - Doellinger, Paganisme et Judaïsme, II. 246.

(2) Porphyr. apud Euseb. præp. l. III. c. II. Ο δὲ Οσίρις παρ' Αιγυπτίους τὴν κάρπιμον παριστῆσαι δύνανται, ἣν ἑρηνοῖς σπομειλίσσονται εἰς γῆν ἀρχιζομένην ἐν τῇ σπορῇ.

(3) Voyez le chapitre IX. §. 6.

(4) Voyez I. Par. XXIV. XXV.

(5) Joel. II. 17. - Matth. XXIII. 35.

(6) Herodot. lib. I.

(7) Æneid. XII. Vide Servium ibid.

(8) Job. XXXI. 26. 27. 28. Voyez aussi Deut. XV. 19.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis ; numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominationes istas, quas fecerunt hic, quia replentes terram iniquitate, conversi sunt ad irritandum me ? Et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parcet oculus meus, nec miserebor ; et cum clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

17. Et il me dit : Certes vous voyez, fils de l'homme, ce qu'ils font; est-ce peu à la maison de Juda d'avoir fait les abominations qu'ils ont faites en ce lieu, d'avoir rempli la terre d'iniquité, et de s'être appliqués à irriter mon indignation contre eux ? Et vous voyez comme ils approchent de leurs narines un rameau.

18. C'est pour cela aussi que les traiterai dans ma fureur; mon œil les verra sans être fléchi; je ne serai point touché de compassion; et lorsqu'ils crieront vers moi à haute voix, je ne les écouterai point.

COMMENTAIRE

se tournaient du côté de l'occident. Les premiers chrétiens avaient reçu des apôtres une tradition contraire à la pratique des Juifs. Ils affectaient de prier, tournés vers l'orient. La raison n'en est pas bien connue, mais la pratique en est très certaine (1).

§. 17. ECCE APPLICANT RAMUM AD NARES SUAS. Ou, selon l'hébreu (2) : *Ils jettent une branche sur leur face*. Peut-être par respect, comme pour se couvrir par crainte devant le soleil; ou pour l'adorer en baisant cette branche; ou enfin, pour lui offrir ces branches chargées de fruits, comme les prémices de leurs travaux. Les païens offraient de ces sortes de rameaux chargés de fruits, et enveloppés de laine (3). D'autres croient que c'étaient des branches de laurier, arbre consacré au soleil (4). Dans les fêtes de Bacchus, on portait des thyrses et des branches couvertes de leurs feuilles (5). Les anciens ont souvent confondu Bacchus avec le soleil. Les Juifs superstitieux, dont nous parle Ézéchiel, pouvaient, à la vue de cet astre naissant, élever leurs branches devant leurs visages, et les agiter, comme on faisait aux fêtes de Bacchus.

Les Septante (6) : *Ils élèvent une branche, comme des gens qui se moquent*. Symmaque (7) : *Ils sont comme des gens qui font du bruit de leurs narines, comme chantant un cantique*. Ils ronflent et imitent ceux qui parlent du nez. Mais à quoi cela nous mène-t-il ? Les rabbins croient que ces idolâtres approchaient de leur nez une mauvaise odeur. Le chaldéen : *Ils se découvrent d'une manière honteuse l'un devant l'autre*. Toutes ces traductions n'ont pas même de vraisemblance. Les rabbins, qui, on le sait, ne sont jamais à court d'explication, traduisent bravement l'hébreu : *Posteriores illi mihi obvertunt et crepulum ventris ad nasum meum emittunt*. C'est raide, mais l'ancien rabbin Drach n'a pas dédaigné de faire figurer ce détail dans l'édition de sa bible, dédiée à Charles X, et le lecteur me pardonnera de l'imiter. D'autres commentateurs voient plutôt dans ce détail un usage emprunté aux Perses idolâtres; ou, prenant אָפְחָם pour אֶפְחָם, *nasum suum* pour *nasum meum*, ils traduisent : *Ils m'offrent la mauvaise odeur d'un encens qui répugne à mon odorat*.

(1) Origen. in Numer. Homil. v. - Tertull. Apologet. - Basil. lib. de Spiritu Sancto. c. 27. - Alhanas. q. 14. ad Antioch. - Clem. Rom. Constit. lib. II. cap. 57. - August. de Serm. Domini, lib. II. cap. 19.

(2) שֵׁחִיב אֶת הַפֶּה אֶל הַשֶּׁמֶשׁ

(3) Vide Plutarch. in Theseo.

(4) Prad. Cornel.

(5) Vide Euripid. Bacchis in Theseo. Plut. in Theseo, Scoliast. Aristophan. Lexicographos in ὄστρωτός.

(6) Ἄνθρωποι ἐκτείνουσι τὸ κληῖμα ὡς μουρτίζοντες. Ces mots : *Εκτείνουσι τὸ κληῖμα*, sont de la version de Théodotion.

(7) Ὡς ἀφιέντες εἰς τὸν ἦλον ὡς ἄσμα. Al. Ἀ'σθμα, διὰ τῶν μουρτίζων ἑαυτῶν. Symmach.

CHAPITRE IX

Sept hommes paraissent; l'un est envoyé marquer d'un signe tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem; les six autres ont ordre d'exterminer tous ceux qui ne seront pas marqués de ce signe. Exécution de cet ordre.

1. Et clamavit in auribus meis voce magna, dicens: Appropinquerunt visitationes urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris, quæ respicit ad aquilonem, et unusquisque vas interitus in manu ejus; vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus; et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

1. Il cria ensuite devant moi d'une voix forte, et me dit: Ceux qui doivent visiter la ville sont proches; et chacun d'eux tient en sa main un instrument de mort.

2. Et voilà: six hommes venaient du côté de la porte supérieure qui regarde le septentrion, ayant chacun à la main un instrument de mort; il y en avait aussi un au milieu d'eux, qui était revêtu d'une robe de fin lin, et qui avait une écritoire sur les reins; et, étant entrés, ils se tinrent près de l'autel d'airain;

COMMENTAIRE

¶ 1. APPROPINQUAVERUNT VISITATIONES URBIS. Les Septante (1): *La vengeance de la ville approche*. Visiter se met souvent pour châtier: *Le Seigneur visite l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération* (2). *Je visiterai ses crimes* (3). *Je vous visiterai par l'indigence* (4).

VAS INTERFECTIONIS. *Un instrument de mort*, de carnage; une épée, une lance, ou *une hache*, selon les Septante (5). Ces six hommes étaient armés et préparés à mettre à mort tout ce qu'ils rencontreraient.

¶ 2. SEX VIRI VENIEBANT DE VIA PORTÆ SUPERIORIS. Il s'agit ici de la même porte par laquelle le prophète était entré dans le temple. Elle est appelée porte supérieure et septentrionale; parce qu'elle était plus haute, par sa situation, que le niveau du terrain à l'autre porte septentrionale, qui donnait dans le parvis du peuple; celle-ci donnait dans le parvis des prêtres. Ces six hommes viennent par la porte septentrionale, parce qu'ils représentent les Chaldéens, qui doivent venir contre Jérusalem de ce côté. Ce sont autant d'anges exterminateurs (6), semblables à ceux qui tuèrent les premiers nés dans l'Égypte (7), et qui mirent à mort l'armée de Sennachérib (8).

UNUS IN MEDIO EORUM ERAT VESTITUS LINEIS. Les Septante (9): *D'une robe traînante*. Aquila (10). *d'une stole*, d'un habit long, ou *d'un bel habit*. L'hébreu כִּינִיִּים *baddim*, signifie du lin. Le chaldéen le traduit quelquefois par *byssus*, ce qui est bien différent. Ce septième ange n'était point un ange exterminateur, c'était l'ange de miséricorde: l'habit qu'il porte et la fonction qu'il remplit en sont des preuves.

ATRAMENTARIUM SCRIPTORIS AD RENES EJUS. *Il avait une écritoire pendu sur les reins*. C'était pour marquer ceux qui devaient être épargnés. Le terme hébreu (11) *qéseth*, ne se trouve que dans ce chapitre. Des hébraïsants (12) le traduisent par des tablettes, sur lesquelles on écrivait; on les portait anciennement à la ceinture (13):

Lævo suspensi loculos, tabulamque lacerto.

C'est ce que nous apprenons aussi d'Athénée (14). Mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il signifie ici un encrier; c'est ainsi qu'Aquila et saint Jérôme l'ont expliqué. Origène (15) dit qu'ayant demandé à un Juif la signification de l'hébreu *qéseth*, il lui dit qu'il signifiait une écritoire; *calamarium*, proprement un étui à mettre des roseaux à écrire. Saint Jérôme raconte la même

(1) Ηγγικεν ἡ ἐδίκησις τῆς πόλεως. *Hebr.* רכבו בדרך הויך

(2) *Exod.* xx. 5.

(3) *Levit.* xviii. 25.

(4) *Levit.* xxvi. 16. *Vide et Num.* xiv. 18; xvi. 29. - *Judit.* xvi. 20. - *Psal.* xvi. 3, et *passim*.

(5) *Apud Hieronymum. hic et apud Theodoret. sed in editis Σλευή τῆς ἐξολοθρεύσεως ἐν τῇ χειρὶ αὐτῶν. Vasa exterminii in manu eorum. Edit. Rom. in ῥ. 2. habet πέλυσ,* securis.

(6) *Hieronym. Menoch. Cornel. Jun Pisc. alii.*

(7) *Exod.* xii. 29. - *Sap.* xviii. 5. 16.

(8) *iv. Reg.* xi. 35.

(9) Ἐδεδυμένος ποδήρη.

(10) *Stola*, aliter, *præcipua*. *Hieronymum. hic.*

(11) ספר הכתובים.

(12) *Symmach. Tabulas scriptoris habebat, in renibus.*

Ila Origen. Votab. etc.

(13) *Horat. Ep.* i. lib. 1.

(14) *Athen. lib.* xiii. Πύλακα, καὶ γραφεῖον ἐξήρητόμενον ἐγών.

(15) *Vide apud Nebil. et Drus. hic.*

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub, quæ erat super eum ad limen domus; et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis,

4. Et dixit Dominus ad eum: Transi per mediam civitatem, in medio Jerusalem, et signa thau super frontes virorum gementium et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

5. Et illis dixit, audiente me: Transite per civitatem sequentes eum, et percutite; non parcat oculus vester, neque misereamini:

6. Senem, adolescentulum et virginem, parvulum et mulieres, interficite usque ad internecionem; omnem autem super quem videritis thau, ne occidatis, et a sanctuario meo incipite. Cœperit ergo a viris senioribus, qui erant ante faciem domus.

3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le chérubin où elle était, et vint à l'entrée du temple, et elle appela celui qui était vêtu d'une robe de fin lin, et qui avait une écriture sur les reins;

4. Et le Seigneur lui dit: Passez au travers de la ville, au milieu de Jérusalem, et marquez un thau sur le front des hommes qui gémissent, et qui sont dans la douleur de voir toutes les abominations qui se font au milieu d'elle.

5. Et j'entendis ce qu'il disait aux autres: Suivez-le, et passez au travers de la ville; et frappez; que votre œil ne se laisse point fléchir, et ne soyez touchés d'aucune compassion.

6. Vieillards, jeunes hommes, vierges, femmes et enfants, frappez à mort tous, sans qu'aucun échappe; mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le thau écrit; et commencez par mon sanctuaire. Ils commencèrent donc le carnage par les plus anciens qui étaient devant le temple;

COMMENTAIRE

chose de lui-même. Origène lit: *Il avait des tablettes en sa main*. Mais le texte porte qu'il avait une écriture à la ceinture. Les Septante (1): *Il avait une ceinture de saphir sur ses reins*. Théodotion et Aquila, dans sa première version, avaient conservé le mot hébreu et lisaient (2): *Et il avait un castus d'écrivain sur ses reins*.

Ÿ. 3. GLORIA DOMINI ISRAEL ASSUMPTA EST DE CHERUB... AD LIMEN DOMUS. Jusqu'alors Ézéchiël avait vu le Seigneur assis sur son trône, au-dessus des chérubins, au milieu du parvis des prêtres; mais aussitôt que Dieu eut donné ses ordres aux six anges exécuteurs de sa justice, et qu'il leur eut dit de commencer à tuer dès le temple même, il se retira du parvis (3) et alla se mettre sur la porte du temple, c'est-à-dire sur la porte du saint; comme pour leur donner la liberté de tuer tout ce qu'ils trouveraient dans ce parvis, et pour marquer qu'il était résolu d'abandonner son temple à la fureur des gentils. Quoique le Seigneur se fût retiré, les chérubins et le trône demeurèrent dans le parvis. Voyez les versets 1, 2, 3, 4 du chapitre suivant.

Ÿ. 4. SIGNA THAU SUPER FRONTE VIRORUM GEMENTIUM. Marquez un thau sur le front de ceux qui gémissent de voir toutes les abominations qui se commettent au milieu de Jérusalem. Le thau héraldique tel que nous le lisons sur les monnaies, avait la forme d'une croix, tantôt droite, avec la branche transversale plus courte; tantôt à deux branches égales et posée de biais, comme la croix de saint André.

Le thau ou thau imprimé sur le front, était une prédiction de la croix du Sauveur, et une preuve

qu'il n'y a de salut que par ce signe, qui a été sanctifié par le sang de Jésus-Christ. De là vient la profonde vénération des chrétiens pour ce signe de leur salut.

Ÿ. 6. A SANCTUARIO MEO INCIPITE. Commencez à tuer, par les vingt-cinq idolâtres qui adorent le soleil levant et qui tournent le dos à mon sanctuaire. Voyez le chapitre VIII, verset 16. D'autres traduisent (3): *Commencez par mes saints, par ceux dont l'emploi est saint, par mes prêtres*. Aquila et Théodoret: *Par mon temple*.

Les hommes qui jugent des choses par le sentiment humain d'une fausse compassion, regardent cet ordre de la justice de Dieu qui commande que l'on tue tout, sans avoir égard ni à l'âge ni au sexe, comme quelque chose de cruel; et, choqués de la rigueur de ce châtement, ils ne le sont pas de même de l'impunité qui l'a mérité. Mais si l'on avait une foi vive pour connaître l'énormité de l'attentat que commet un peuple qui a choisi Dieu pour son Seigneur, et qui l'abandonne ensuite pour s'engager dans l'idolâtrie, l'on serait peut-être plus étonné de la patience de ce Dieu ainsi outragé, qui attendit si longtemps la conversion de ces renégats, et qui même les invita par tant de prophètes à quitter leurs égarements, que l'on ne serait surpris de cette sévère justice qu'il résolut à la fin d'exercer contre eux.

S'il ordonne qu'on n'épargne pas les enfants même, c'est que leurs pères impies les engageaient dès leurs plus tendres années, dans les abominations qu'ils commettaient. Et, quand leur âge ne leur aurait point permis d'y prendre part,

(1) Καὶ ζώνῃ σαπφείρου ἐπιτίης ὀσφύος αὐτοῦ.

(2) Κάστου γραμματιέως. Aquil. in secunda editione: Μελανοδοχεῖον.

(3) Voyez les versets 4, 15, 18, du chapitre suivant.

(4) Les Septante: Ἀπο τῶν ἁγίων μου ἀρχαῖς. Hebr. יְהוָה וַתְּרַבּוּ Vatab. Est. Menoc. Tir.

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum et implete atria interfectis ; egredimini. Et egressi sunt, et percubant eos qui erant in civitate.

8. Et cæde completa, remansi ego, ruique super faciem meam, et clamans aio : Heu ! heu ! heu ! Domine Deus ; ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem ?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et domus Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguinibus, et civitas repleta est aversione ; dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. Igitur et meus non parcat oculus, neque miserebor ; viam eorum super caput eorum reddam.

7. Et il leur dit : Profanez le temple, et remplissez le parvis de corps tout sanglants ; sortez ! Et ils sortirent, et ils frappèrent ceux qui étaient dans la ville ;

8. Et après qu'ils eurent fait tout ce carnage, je restai là ; et m'étant jeté le visage contre terre, je dis en criant : Hélas ! hélas ! hélas ! Seigneur Dieu ! perdrez-vous donc ainsi tout ce qui reste d'Israël, en répandant votre fureur sur Jérusalem ?

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de la maison de Juda est dans le dernier excès ; la terre est toute couverte de sang ; la ville est remplie de gens qui m'ont quitté, parce qu'ils ont dit : Le Seigneur a abandonné la terre ; le Seigneur ne voit point.

10. C'est pourquoi mon œil ne se laissera point fléchir ; je ne serai point touché de compassion ; et je ferai tomber sur leurs têtes les maux qu'ils méritent.

COMMENTAIRE

ceux qui les avaient mis au monde méritaient bien qu'ils mourussent avec eux, quoique d'une mort qui leur était sans comparaison plus avantageuse que la vie, qui les aurait exposés à se souiller par les mêmes crimes que leurs pères. Il n'y avait donc, dit saint Jérôme, d'exempts de mort que ceux-là seuls qui pouvaient dire avec le roi-prophète : *La lumière de votre visage est gravée sur nous, Seigneur* (1). Et nul ne doit s'attendre à être épargné, s'il s'imagine être quelque chose sans le sceau et sans le signe salutaire de Jésus-Christ : *Quibus universis non parcutur, si absque Christi signaculo aliquid esse se credunt.*

L'on devait commencer par le sanctuaire, c'est-à-dire par les prêtres qui, étant les ministres du temple, se laissaient aller à adorer les idoles. C'est pourquoi il était juste, qu'ayant été cause du péché des peuples, ils eussent aussi la première part au châtement. *Et qui fuerant in populis causa peccati, primi meruere supplicia.* Que ceux donc qui appartiennent au sanctuaire, honorés de la dignité du sacerdoce de Jésus-Christ, ne s'appuyent pas vainement sur le caractère qui les distingue des peuples. *Car c'est par sa propre maison, comme l'atteste saint Pierre, que Dieu commence son jugement* (2).

ŷ. 7. CONTAMINATE DOMUM, IMplete ATRIA. N'ayez point d'égard à la sainteté du lieu ; répandez sans crainte un sang impur et criminel. Je ne regarde plus ce temple que comme un lieu souillé.

ŷ. 8. ET CÆDE COMpLETA, REMANSI EGO. Je fus témoin du carnage qui fut fait dans le temple, tant des vingt-cinq hommes qui adoraient le soleil, que des femmes qui pleuraient Adonis et

des soixante-dix anciens d'Israël qui adoraient des animaux ; après cela, je me vis seul (3) au milieu du parvis des prêtres. Les Septante : *Et pendant qu'ils faisaient ce carnage, je me jetai le visage contre terre.* Ils omettent : *Je demeurai là.*

ŷ. 9. REPLETA EST TERRA SANGUINIBUS, ET CIVITAS REPLETA EST AVERSIONE. L'hébreu (4) : *La terre est toute pleine de sang, et la ville est pleine d'iniquité* dans les jugements, de juges pervers qui se détournent des voies de la justice. Les Septante (5) : *La terre est pleine de divers peuples, et la ville est remplie d'iniquités et de souillures.*

Le prophète vit en esprit une figure de tout ce qui devait arriver à Jérusalem, lorsque ces six anges lui parurent faire un carnage général dans le temple, et ensuite dans la ville. A ce spectacle plein d'horreur, il se prosterna le visage contre terre, touché de la grandeur du massacre, et peut-être de ce qu'il ne voyait personne qui fût resté dans le temple que lui seul. Cet effrayant spectacle le porta à s'écrier et à demander à Dieu *s'il perdrait donc de la sorte tout ce qui restait de la maison d'Israël*, et s'il oublierait les promesses qu'il avait faites à ses pères. La grande multitude de ceux qui furent tués lui fit craindre qu'il ne se trouvât personne, ou presque personne, qui fût digne d'être marqué avec le Thav sur le front, pour être sauvé de ce carnage universel.

Dans la réponse que Dieu lui fait, nous voyons la cause du dévergondage des Israélites ; c'est qu'ils s'étaient persuadés que Dieu *ne les voyait point.* Telle est, en effet, la source des plus grands dérèglements. On ne dit pas positivement que Dieu ne voit pas ce que nous faisons ; mais on agit comme si on était persuadé qu'il ne nous voit pas ; et à proportion que l'on perd de vue

(1) Psalm. iv. 7.

(2) 1. Petr. iv. 17. - Estius.

(3) Theodoret. hic. ὁπερίστην ἐγὼ μόνος, quod non habent Sept. in Editis.

(4) וְהָיָה כִּי יִשְׁפֹּךְ הַדָּם בְּכָל הָאָרֶץ

(5) Les Septante : Ἐπλήσθη ἡ γῆ λαῶν πολλῶν, καὶ ἡ πόλις ἐπλήσθη ἀδικίας, καὶ ἀκαθαρσίας.

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

11. Alors celui qui était vêtu d'une robe de fin lin, et qui avait une écriture pendue sur les reins, dit ces mots : J'ai fait ce que vous m'avez commandé.

COMMENTAIRE

cette présence de Dieu, on s'éloigne davantage de la vraie lumière, et on s'approche aussi de plus en plus de toutes les œuvres de ténèbres qui sont capables de nous conduire, à la fin, jusqu'au fond du précipice. Il ne faut pas s'imaginer que ce peuple en soit venu tout d'un coup à cet excès d'extravagance, de croire que Dieu ne le voyait plus. Il n'y arriva que par degrés. Il commit d'abord le péché, sans être arrêté par la présence de Dieu; et, à mesure que, s'éloignant de ce soleil de justice, il le perdait, pour parler ainsi, de vue, il s'imaginait que Celui qu'il cessait de voir, ne le voyait plus aussi lui-même. Craignons donc beaucoup jusqu'aux premières démarches qui nous font sortir de la voie de la piété, puisqu'elles peuvent insensiblement nous mener si loin.

Ÿ. 11. FECI SICUT PRÆCEPISTI MIHI. Celui qui parle ainsi est cet ange qui représentait la personne de Jésus-Christ, et à qui Dieu avait ordonné de marquer d'un Thav le front de tous ceux qui gémissaient, afin qu'ils fussent sauvés du carnage de Jérusalem.

Si on veut expliquer ce même passage selon le sens spirituel, disons que le Fils de Dieu, étant descendu du ciel par son Incarnation pour faire la volonté de son Père, a marqué du sceau et du caractère de sa croix, et a sauvé, non de la mort temporelle, mais de la mort éternelle, tous ceux qui vivent ici dans les larmes et les gémissements de la pénitence. C'est même ce qui paraît être le sens principal de ces paroles, puisqu'à la lettre il est difficile de se persuader que tous les Juifs qui échappèrent du carnage de Jérusalem et qui furent ou menés en captivité à Babylone, ou laissés dans la Palestine pour en cultiver la

terre, aient été véritablement du nombre de ceux qui gémissaient et qui étaient affligés des abominations d'Israël. On voit au contraire dans Jérémie (1), que ceux qui restèrent après le départ de Nabucodonosor, se révoltèrent contre les ordres que ce prophète leur fit entendre de la part de Dieu. Et il ne paraît pas non plus, que ceux qui furent emmenés captifs aient été du nombre de ceux qui avaient gémi de l'impiété de leurs frères.

Quoiqu'il en soit, il est certain que, selon le sens figuré par ces paroles, il n'y eut ni dans le temps de la prise de Jérusalem, ni dans tous les siècles précédents, et qu'il n'y a eu depuis, et qu'il n'y aura jamais dans la suite de tous les siècles aucun homme exempt de la mort éternelle, sinon celui sur qui l'Ange du grand Conseil aura gravé le sceau divin du salut.

Saint Jérôme a remarqué que le seul ange qui avait ordre d'imprimer le Thav sur le front de ceux qui gémissaient, vient dire au Seigneur qu'il avait exécuté ses ordres; mais que les six autres qui avaient reçu commandement de frapper de mort tous ceux qui ne seraient point marqués, ne viennent point lui en rendre compte : et il en donne cette raison, que l'arrêt qu'ils avaient exécuté, était un sujet non de joie, mais de douleur. Car, quoique les arrêts de la justice de Dieu contribuent à sa gloire comme ceux de sa miséricorde, il peut néanmoins nous faire juger par là qu'il ne veut point la mort du pécheur, et qu'elle est pour les anges un sujet de douleur, dans le même sens qu'il est dit dans l'Évangile (2), que la pénitence est pour les esprits bienheureux un sujet de joie.

(1) Jerem. xli.

(2) Luc. xv. 10.

CHAPITRE X

L'un des sept hommes est envoyé prendre des charbons de feu pour les répandre sur Jérusalem. Nouvelle description du char mystérieux. Le Seigneur qui était descendu de ce char y remonte.

1. Et vidi : et ecce, in firmamento quod erat super caput cherubim, quasi lapis sapphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea.

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in medio rotarum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domus, cum ingrederetur vir, et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherubim, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

1. J'eus encore une vision. Il parut dans le firmament qui était sur la tête des chérubins, comme une pierre de saphir, qui avait la figure d'un trône ;

2. Et une voix dit à l'homme vêtu d'une robe de lin : Allez au milieu des roues qui sont sous les chérubins ; prenez plein vos deux mains des charbons de feu qui sont entre les chérubins, et répandez-les sur la ville. Et il s'en alla devant moi.

3. Les chérubins étaient au côté droit du temple, lorsqu'il y entra ; et une nuée remplit le parvis intérieur.

4. La gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint à l'entrée du temple ; et la maison fut couverte de la nuée, et le parvis fut rempli de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins retentissait jusqu'au parvis extérieur, et paraissait comme la voix du Dieu tout-puissant qui parlait.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. ET VIDĪ. Tout ceci est une suite de la vision précédente. Ézéchiël remarque que le char du Seigneur était le même que celui qu'il avait vu sur le fleuve Chobar. Le firmament couleur de saphir, porté sur la tête des chérubins, avait le trône du Seigneur, mais vide, comme on l'a remarqué. Au chapitre 1, verset 22, il est dit qu'il était comme un cristal : mais au verset 26, on lui donne la couleur de saphir, comme ici.

ŷ. 2. IMPLĒ MANUM TUAM PRUNIS IGNIS..., ET EFFUNDE SUPER CIVITATEM. Ces charbons de feu étaient, ou pour purifier la ville (1), ou pour la punir de ses abominations (2). Ils marquaient que bientôt Jérusalem devait être brûlée par les Chaldéens (3). Ces charbons sont pris au milieu des roues, sous les quatre chérubins (4). Ce feu confirme l'opinion que ces roues formant un globe étaient l'image du soleil. Elles avaient quatre faces et tournaient en tous sens également, sans changer de position. On ne peut admettre ce détail d'une roue ordinaire, mais de plusieurs cercles, de plusieurs roues, formant une sphère.

Cette sphère était enflammée, puisqu'on y prenait des charbons. Il n'y a donc pas témérité à y voir l'image du soleil. Voyez chapitre 1, verset 15.

ŷ. 3. A DEXTRIS DOMUS. Dans la partie méridionale du parvis des prêtres, qui répondait à la droite du temple. Les Hébreux appellent le côté du midi, la droite.

ŷ. 4. ELEVATA EST GLORIA DOMINI DESUPER CHERUB, AD LIMEN DOMUS. Ézéchiël répète ce qu'il a déjà dit au chapitre IX, verset 3. On pourrait traduire : *Or la gloire du Seigneur s'était élevée de dessus les chérubins, et s'était placée sur le seuil du saint.*

ŷ. 5. SONITUS ALARUM CHERUBIM.... QUASI VOX DEI OMNIPOTENTIS LOQUENTIS. *Le bruit des ailes des chérubins paraissait comme la voix du Dieu tout-puissant qui parlait.* Ou plutôt : *Le bruit de leurs ailes était comme le tonnerre du Dieu Schaddaï, quand il parle (5), ou quand il tonne.* Ce bruit s'entendait jusqu'au parvis extérieur, c'est-à-dire jusqu'au parvis du peuple ; car tout ceci se passait dans le parvis des prêtres.

(1) Hieronym. hic.

(2) Theodorct. Πυρός ἀνθρακας σταδανύμενοι, τιμωρητικαὶ δυνάμεις τῆν πόλιν περινοσοῦσαι.

(3) Vatab. Menoc. Grot.

(4) Ezech. 1. 4. 17.

(5) חֶסֶד כְּקוֹל אֵל שְׁדוּ בְדַבְּרוּ Symm. et Theodot. Ω΄; ἕναυθ Θεοῦ βροντήν. Voyez Ezech. 1. 24.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum quæ sunt inter cherubim, ingressus ille stetit juxta rotam.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim, ad ignem qui erat inter cherubim ; et sumpsit, et dedit in manus ejus qui indutus erat lineis, qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manus hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi : et ecce quatuor rotæ juxta cherubim ; rota una juxta cherub unum, et rota alia juxta cherub unum ; species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi ;

10. Et aspectus earum similitudo una quatuor, quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cumque ambularent, in quatuor partes gradiebantur, et non revertebantur ambulantes ; sed ad locum ad quem ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et ceteræ, nec convertebantur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis in circuitu quatuor rotarum.

13. Et rotas istas vocavit volubiles, audiente me.

6. Le Seigneur ayant donc fait ce commandement à celui qui était vêtu d'une robe de lin, et lui ayant dit : Prenez du feu du milieu des roues qui sont entre les chérubins, il y alla, et se tint près d'une des roues.

7. Alors un des chérubins étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui était entre les chérubins ; et en ayant pris, il le mit dans la main de celui qui était vêtu d'une robe de lin ; lequel, l'ayant reçu, s'en revint.

8. Et il parut dans les chérubins comme une main d'homme qui était sous leurs ailes.

9. Voici encore ce que je vis : Il me parut quatre roues près des chérubins. Il y avait une roue près d'un chérubin, et une autre roue près d'un autre chérubin ; les roues paraissaient, à les voir, comme une pierre de chrysolithe ;

10. Et toutes les quatre paraissaient semblables, comme si une roue était au milieu d'une autre roue.

11. Et lorsqu'elles marchaient, elles marchaient de quatre côtés, et elles ne retournaient point en marchant ; mais quand celle qui était la première allait d'un côté, les autres suivaient aussitôt sans tourner ailleurs.

12. Le corps des quatre, leur cou, leurs mains, leurs ailes, et leurs cercles étaient pleins d'yeux tout autour.

13. Et il appela ces roues devant moi les roues légères.

COMMENTAIRE

ÿ. 6. STETIT JUXTA ROTAM. *Il se tint près d'une des roues, n'osant entrer pour prendre des charbons au milieu des chérubins.*

ÿ. 8. SIMILITUDO MANUS HOMINIS SUBTUS PENNAS EORUM. Voyez ce que nous avons dit au chapitre premier au sujet des *Nirgalli*. Les *Kirubi* n'avaient pas de mains.

ÿ. 9. ROTA UNA JUXTA CHERUB UNUM ET ROTA ALIA JUXTA CHERUB UNUM. L'hébreu porte : *Une roue auprès d'un chérubin et une roue près d'un chérubin*. Ce passage est absolument inintelligible depuis le verset 9 jusqu'à la fin du 11. Il est contre toutes les lois de la mécanique qu'une roue tourne en tout sens sur son rond et sur son plat. Or c'est ce qui aurait lieu ici, puisque les roues ne changeaient pas de direction pour tourner dans le sens direct ou oblique. Ce que disent les versets 10 et 11 se rapporte très bien à une sphère composée de cercles ou de roues, s'emboîtant l'une dans l'autre : *quasi sit rota in medio rotæ nec revertebantur ambulantes, nec convertebantur*. Pour l'explication du verset 9, il faudrait admettre que la sphère se fût désarticulée, et que les quatre roues ou cercles qui la composaient se fussent mises à côté de chaque chérubin ; mais les versets 10 et 11 indiquent une autre position. Nous n'y comprenons rien, et, moins présomptueux que certains de nos collègues, nous n'essayons pas de faire comprendre aux autres ce que nous n'entendons pas nous-même. L'abbé Sionnet l'explique de cette manière : Et chacune des quatre parties des deux roues qui s'emboîtaient l'une dans

l'autre comme dans une sphère, était près des chérubins. C'est la seule explication acceptable.

QUASI VISIO LAPIDIS CHRYSOLITHI. L'hébreu : *Comme une pierre de Tharsis*. Symmaque : *Comme une pierre d'hyacinthe*. Les Septante : *Comme une escarboucle*. Dans le chapitre 1, verset 16, la Vulgate traduit : *Comme la couleur de la mer, de bleu tirant sur le verd*.

ÿ. 10. QUASI SIT ROTA IN MEDIO ROTÆ. Voyez le chapitre 1, versets 16, 17, et 18, où l'on essaye d'expliquer ce qui regarde ces roues.

ÿ. 12. OMNE CORPUS EARUM, ET COLLA, ET MANUS, ET PENNÆ, ET CIRCULI, PLENA ERANT OCVLIS. On ne voit pas comment on donne des cous, des mains et des ailes aux roues : on ne leur a jusqu'ici attribué rien de semblable, dans les deux endroits où elles se trouvent dépeintes. Théodoret et quelques autres, veulent que ce verset concerne les chérubins, et que le prophète remarque qu'ils étaient enrichis de diverses couleurs, comme d'autant d'yeux enchassés dans leur cou, dans leurs mains, et dans leurs ailes ; et c'est ce qui nous paraît le plus vraisemblable. Ceux qui les expliquent seulement des roues, sont obligés de recourir au sens figuré, en disant, que le corps des roues marque toute leur hauteur ; leur cou signifie le moyeu ; les bras désignent les raies ; les ailes marquent les courbures, les cercles qui environnent la roue par le haut.

ÿ. 13. ROTAS ISTAS VOCAVIT VOLUBILES. Il leur dit de rouler, dit Théodoret (1) ; c'est le vrai sens

(1) *Theodoret. hic. Ἀνακυλιεῖσθαι, καὶ ἀνακινεῖσθαι προσετέχθισαν. Ita et Valab. Grot.*

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub ; et facies secunda, facies hominis ; et in tertio facies leonis, et in quarto facies aquilæ.

14. Chacun des animaux avait quatre faces ; la première était celle d'un chérubin ; la seconde, celle d'un homme ; la troisième, celle d'un lion ; et la quatrième, celle d'un aigle.

COMMENTAIRE

du texte hébreu (1) : *Il cria aux roues : roulez*. Les Septante (2) : On donna à ces roues le nom de *Gelgel*. On a vu sur le chapitre premier, que le prophète les représente comme vivantes et animées, verset 20, et ci-après verset 17.

ÿ. 14. FACIES UNA, FACIES CHERUB. En comparant la description qui est dans ce verset et celle du chapitre 1, verset 10, il paraît que la *face de Chérub*, est mise pour celle d'un bœuf ; les commentateurs en avaient conclu avec raison, avant même les découvertes assyriennes, que la figure qui se faisait remarquer davantage dans ces animaux, et qui leur donnait la dénomination, était celle du bœuf.

Comme, en expliquant le premier chapitre, on a tâché de faire voir quel peut être le sens littéral de cette vision si mystérieuse des quatre animaux qui sont ici appelés des chérubins, et des quatre roues qui tournaient l'une dans l'autre, nous nous sommes réservé à marquer ici quel est le sens spirituel que l'Église y a donné après les anciens auteurs et les saints pères (3). Elle a donc considéré ces quatre animaux comme des figures, non seulement des chérubins, ce que l'Écriture dit formellement, mais encore des quatre Évangélistes. Saint Jérôme, rapportant le sentiment des anciens, qu'il témoigne aussi approuver, dit que les quatre évangélistes ont été prédits longtemps auparavant par cette vision d'Ézéchiel : *Hæc quatuor evangelia mullo ante prædicta Ezechielis quoque volumen probat, in quo prima visio contextitur*. Il ajoute que la face de l'homme représentait saint Matthieu, qui commence son évangile en racontant la généalogie de Jésus-Christ selon sa nature humaine ; que par la face du lion on entend saint Marc, dont l'évangile commence par la prédication de saint Jean dans le désert, et par la voix de celui qui crie que l'on fasse pénitence, ce qui était comme le rugissement du lion ; que l'évangile de saint Luc était figuré par la face du bœuf ; parce que cet animal était destiné pour les sacrifices, et cet évangéliste parle d'abord du sacerdoce de Zacharie. Enfin la face de l'aigle figurait saint Jean, qui, s'élevant comme un aigle jusque dans le ciel, décrit la génération éternelle du Fils de Dieu.

La face de l'homme et la face du lion, qui figuraient la naissance temporelle de Jésus-Christ et la prédication de son Précurseur, étaient à la droite ; et, au contraire, la face du bœuf était à la gauche ; parce que, comme écrit le même saint, le sacerdoce et les victimes de la loi des Juifs devaient s'abolir, et faire place au sacerdoce spirituel de Celui à qui le Seigneur a dit : *Vous êtes prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech* (4). La face de l'aigle était au-dessus ; parce que la génération éternelle du Verbe de Dieu est élevée au-dessus et de sa génération temporelle, et de la prophétie de son Précurseur, et du sacerdoce ancien qui est aboli. L'évangéliste saint Jean nous fait voir de quelle manière le Père est de toute éternité dans le Fils, comme le Fils est dans le Père : *Aquila autem elsuper navivitate et super prophetiam est... et super sacerdotium quod præterit, de navivitate referens spirituali, quomodo Pater in Filio et Filius in Patre sit*. Mais toutes ces faces étaient tellement jointes dans ces animaux les unes aux autres, qu'elles ne composaient qu'un seul corps ; parce qu'en effet ces quatre évangélistes ne composent proprement qu'un seul évangile, qui nous représente tout Jésus-Christ, selon les vues différentes qu'on peut en avoir ; c'est-à-dire, comme Dieu, comme homme, comme prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, comme prédit et figuré par le sacerdoce, et par les victimes de l'ancienne loi.

Les faces et les ailes de ces animaux mystérieux s'élevaient en haut, parce que tout ce que disent les évangélistes ne tend qu'au ciel, et ne prêche que ce qui peut relever la gloire et la majesté de Dieu. Leurs ailes sont jointes les unes aux autres, pour marquer l'union si admirable qui est entre eux, lorsqu'ils annoncent par toute la terre une même vérité. Ils l'annoncent partout où l'Esprit de Dieu les pousse, sans qu'aucune chose soit capable de les faire tourner en arrière, parce qu'ils suivent l'impétuosité de cet Esprit saint, qui les porte toujours vers ce qui est devant eux ; c'est-à-dire vers les choses éternelles. Mais s'ils ont des ailes pour s'élever à la contemplation des plus hautes vérités, ils ont des mains pour accomplir la volonté de leur divin Maître, en imitant

(1) לאיפניו הים קורא הגלגל

(2) Ἐπελάθηθη γέγγελ. Aq. Τροχός. Sym. Κυλίσματα.

(3) Hieron. in Ezech. 1. - Idem. præm. in Malth. - Gregor. Mag. in Ezech. 1. - Bernard. serm. ad Prælat. c. 9.

(4) Psalm. cix. 4.

Jésus-Christ dont ils ont été les disciples, et dont il est dit *qu'il commença à faire et à enseigner*. Or, en même temps qu'ils s'élèvent avec leurs ailes, *ils couvrent leurs corps avec d'autres ailes*; pour marquer, peut-être, le profond respect avec lequel ils s'approchent de la haute majesté de Celui qui est le principe souverain de toutes leurs connaissances, et à qui ils sont trop heureux de pouvoir prêter leur saint ministère pour l'exécution de ses ordres divins.

Ils sont comme des *charbons embrasés*, et comme des *lampes ardentes*, parce que tout l'Évangile ne respire que le feu de la charité, que Jésus-Christ est venu, comme il le dit, allumer sur la terre : *Ignem veni mittere in terram; et quid volo, nisi ut accendantur* (1)? Et puisque saint Jean-Baptiste a été nommé par Jésus-Christ *une lampe ardente et luisante* (2), il ne faut pas s'étonner si ceux qu'il avait choisis pour éclairer et pour embraser toute la terre du feu divin de son amour, par la prédication de l'Évangile, sont nommés ici *des lampes ardentes, et des charbons embrasés*.

Les prédicateurs et les pasteurs, qui sont aussi désignés par ces animaux mystérieux (;), doivent ressembler en quelque sorte aux évangélistes dont nous venons de parler. Il faut donc qu'ils soient tantôt comme des *hommes*, qui savent se rabaisser et condescendre à la faiblesse de leurs frères; et tantôt comme des *lions*, qui fassent entendre le rugissement de la parole menaçante du Seigneur, pour étonner et pour humilier les pécheurs. Il faut qu'ils soient assidus et infatigables dans le travail comme les *bœufs*, et disposés même à devenir les victimes de Jésus-Christ, s'il est nécessaire qu'ils s'immolent pour sa gloire et pour le salut des âmes; et il faut qu'ils veillent sans cesse pour s'élever comme des *aigles*, au-dessus des sens et de tout ce qu'il y a de terrestre et de charnel, pour recevoir de Dieu même, dans la prière, ce qu'ils doivent distribuer aux autres. Mais plutôt à Dieu, que toutes ces qualités fussent tellement unies dans les pasteurs, comme ces quatre faces différentes l'étaient dans les animaux, que l'on n'en vit point qui fussent ou tout hommes, ou tout lions, ou tout bœufs, ou tout aigles, par le peu de soin qu'ils ont d'unir ensemble ce qui ne peut être séparé sans que l'harmonie et l'accord si admirable de cette vision toute mystérieuse soit rompu.

Ce que le prophète marque ensuite touchant cette *roue*, qui avait aussi quatre faces, s'explique encore en un sens spirituel de l'Évangile et de la

sainte Écriture. Si quelqu'un, dit saint Jérôme, considère le mouvement de ces *roues évangéliques*, il verra que le monde entier a été rempli en peu de temps de la prédication apostolique. *Evangeliorum autem si quis rotam cursumque consideret, in brevi tempore videbit mundum esse completum sermone apostolico*. Elles paraissaient comme si *une roue était au milieu d'une autre roue*; ce qui peut marquer, selon ce père, ou l'union très étroite des deux Testaments, de l'Ancien et du Nouveau; ou la liaison aussi très parfaite des quatre évangiles, dont le *mouvement* se porte toujours en haut vers le ciel. *Tout le corps des quatre roues était plein d'yeux*; parce que les quatre évangiles sont pleins de lumière, et remplissent de l'éclat de la vérité toute la terre; en sorte que les choses mêmes qui y paraissent les plus petites et les plus basses, sont néanmoins toutes brillantes par la présence et la majesté du Saint-Esprit : *Ut etiam quæ parva putantur et vilia, Spiritus sancti fulgeant majestale*.

Le pape saint Grégoire (4) dit aussi que cette *roue dans une autre roue* nous figure le Nouveau Testament comme enfermé dans l'Ancien, lequel a prédit et figuré ce qu'on a vu accompli dans le Nouveau : *Rota intra rotam, est Testamentum novum intra Testamentum velus : quia quod designavit Testamentum vetus, hoc Testamentum novum exhibuit*. Et il ajoute que *les roues marchaient sans retourner en arrière*; parce que le Nouveau Testament s'est établi non en détruisant, mais en expliquant spirituellement l'Ancien, et en ce qu'ils demeureront immuables jusqu'à la fin des siècles.

Ce qui est marqué de *l'étendue*, de la *hauteur* et de la *forme* de ces roues, qui était horrible à voir, selon l'expression de l'Écriture, nous fait comprendre cette profondeur impénétrable, cette hauteur inaccessible, cette vaste étendue de la science, de la sagesse et des jugements de Dieu renfermés dans l'Évangile et dans toute la sainte Écriture, qui est aussi comparée en cet endroit à *la mer*. Disons donc avec saint Paul, frappés d'une sainte horreur et d'une humble admiration de l'étendue et de la hauteur infinie de ces roues divines et évangéliques : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei : quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus* (5)!

Un auteur ecclésiastique (6) parlant contre la rupture de l'unité de l'Église, causée par les schismes, fait cette réflexion : quoique différents pasteurs président à différentes églises, et que ceux qui sont

(1) Luc. xii. 4.

(2) Joan. v. 35.

(3) Apud Bern. ib. ut supr.

(4) Gregor. Magn. ut supr. lib. i. hom. vi.

(5) Rom. xi. 33.

(6) Apud Bern. ib. ut supr.

15. Et elevata sunt cherubim: ipsum est animal quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea; et cum elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residebant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur; spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et egressa est gloria Domini a limine templi, et stetit super cherubim.

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram me; et illis egredientibus, rotæ quoque subsecutæ sunt; et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis, et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar, et intellexi quia cherubim essent.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni; et similitudo manus hominis sub alis eorum.

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram juxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

15. Et les chérubins s'élevèrent en haut; c'étaient les mêmes animaux que j'avais vus près du fleuve de Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchaient, les roues marchaient aussi auprès d'eux; et lorsque les chérubins étendaient leurs ailes pour s'élever de terre, les roues n'y demeuraient point, mais elles se trouvaient aussi auprès d'eux.

17. Elles demeuraient quand ils demeuraient, et elles s'élevaient quand ils s'élevaient, parce que l'esprit de vie était en elles.

18. Et la gloire du Seigneur sortit ensuite de l'entrée du temple, et se plaça sur les chérubins.

19. Et les chérubins étendant leurs ailes en haut, s'élevèrent de terre devant moi; et lorsqu'ils partirent, les roues les suivirent aussi; et les chérubins s'arrêtèrent à l'entrée de la porte de la maison du Seigneur du côté de l'orient; et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

20. C'étaient les mêmes animaux que j'avais vu au-dessous du Dieu d'Israël, près du fleuve de Chobar, et je reconnus que c'étaient des chérubins.

21. Chacun d'eux avait quatre visages et quatre ailes; et il paraissait comme une main d'homme sous leurs ailes.

22. Les faces qui m'y parurent, leur regard, et cette impétuosité avec laquelle chacun marchait devant soi, étaient les mêmes que j'avais vus près du fleuve de Chobar.

COMMENTAIRE

figurés par ces animaux mystérieux fassent *suivre*, selon qu'il est dit ici, différentes *roues après eux*, elles doivent néanmoins *paraître, à leur mouvement et à leur forme*, comme si *une roue était au milieu d'une aulre roue*; c'est-à-dire, que toutes ces églises différentes doivent être réunies et renfermées comme dans le cercle de la seule Église catholique. Mais il est très remarquable, selon la réflexion du même auteur, que ces roues *suivaient* les animaux, et *s'arrêtaient quand ils s'arrêtaient*, ou *s'élevaient de terre quand ils s'élevaient*, et c'était, comme dit l'Écriture, *parce que l'esprit de vie était en elles*. Ainsi les pasteurs doivent s'attendre que leurs peuples les suivront, si l'Esprit de Dieu est dans ces peuples pour les attirer après leurs pasteurs. Mais ce qu'il y a de déplorable, ajoute-t-il, c'est que l'on voit maintenant en plusieurs lieux les églises, figurées par ces roues, *tourner en arrière* avec leurs pasteurs qui leur en donnent les premiers l'exemple; tomber avec eux en les suivant dans leur chute, et se courber tout à fait comme eux vers la terre. *Nunc aulem, quod miserandum est et dolendum, pluribus quidem in locis cum retrocedentibus animalibus revertuntur simul et rotæ, et cum cadentibus cadunt, et cum incurvatis ad terram pariter incurvantur*. Grâce à Dieu, aujourd'hui les schismes ne sont plus guère à craindre; l'unité catho-

lique se resserre de plus en plus, et un mauvais pasteur ne suffit plus à corrompre le troupeau fidèle qui lui est confié.

Ÿ. 15. CHERUBIM, IPSUM EST ANIMAL QUOD VIDERAM. *Les chérubins s'élevèrent; c'étaient les mêmes animaux que j'avais vus*. Les chérubins s'élevèrent; c'est le vrai nom des animaux que j'avais vus sur le Chobar.

Ÿ. 17. SPIRITUS ENIM VITÆ ERAT IN EIS. Ces roues n'étaient pas de pures machines inanimées, et qui ne se remuassent que lorsqu'on les poussait: elles avaient dans elles un principe de vie qui les faisait agir, conjointement avec les chérubins. C'est ainsi que la plupart l'entendent; mais on peut fort bien l'expliquer d'un souffle impétueux, qui donnait le mouvement à toute cette machine. Voyez *Exod.* 1, verset 20.

Ÿ. 18. EGRESSA EST GLORIA DOMINI A LIMINE TEMPLI. Le Seigneur qui avait quitté son trône, pour se mettre à l'entrée du Saint, vient se replacer sur ce même trône.

Ÿ. 19. STETIT IN INTROITU PORTÆ. *Les chérubins s'arrêtèrent*; ou, le Seigneur s'arrêta au-dessus de la maison du Seigneur, à l'orient; sur la grande porte orientale du temple, qui donnait entrée de la ville dans le parvis du peuple.

Ÿ. 21. QUATUOR ALÆ UNI. Théodoret lisait: *Huit ailes*, ce qui est une erreur évidente.

CHAPITRE XI

Prophétie contre ceux qui méprisaient les menaces des prophètes. Mort de l'un d'entre eux. Promesses en faveur des Israélites captifs et dispersés. Le char du Seigneur sort de la ville et s'arrête sur la montagne des Oliviers.

1. Et elevavit me spiritus, et introduxit me ad portam domus Domini orientalem, quæ respicit ad solis ortum : et ecce in introitu portæ viginti quinque viri ; et vidi in medio eorum Jezoniam, filium Azur, et Pheltiam, filium Banaïæ, principes populi.

2. Dixitque ad me : Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista,

3. Dicentes : Nonne dudum ædificatæ sunt domus ? hæc est lebes, nos autem carnes.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, fili hominis.

5. Et irruit in me spiritus Domini, et dixit ad me : Loquere. Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis, domus Israel, et cogitationem cordis vestri ego novi.

6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.

1. L'Esprit ensuite m'enleva, et me mena à la porte orientale de la maison du Seigneur, qui regarde le soleil levant ; je vis alors à l'entrée de la porte vingt-cinq hommes ; j'aperçus au milieu d'eux Jézonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïs, princes du peuple.

2. Et il me dit : Fils de l'homme, ce sont-là ceux qui ont des pensées d'iniquité, et qui forment de pernicious desseins en cette ville,

3. En disant : Nos maisons ne sont-elles pas bâties depuis longtemps ? Elle est la chaudière, et nous sommes la chair.

4. C'est pourquoi prophétisez sur eux ; fils de l'homme, prophétisez.

5. En même temps, l'Esprit de Dieu me saisit, et me dit : Parlez : Voici ce que dit le Seigneur : C'est ainsi que vous avez raisonné, maison d'Israël, et je connais les pensées de votre cœur.

6. Vous avez tué un grand nombre de personnes dans cette ville, et vous avez rempli ses rues de corps morts.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. ET ELEVAVIT ME SPIRITUS.... AD PORTAM ORIENTALEM. *L'esprit m'éleva à la porte Orientale ; à la grande porte qui donnait entrée à ceux qui venant de la ville au temple, entraient dans le parvis du peuple. Le char du Seigneur y était déjà, comme on l'a vu au verset 19 du chapitre précédent.*

JEZONIAM FILIUM AZUR. Les Septante lisent : *Jéchonias fils d'Ezer*. Théodoret : *Jéchonias fils de Jésec*. On a vu plus haut un *Jézonias fils de Saphan* (1). Ce pourrait être le fils du scribe Saphan dont il est parlé au IV livre des Rois. XXII, 3.

Ÿ. 3. NONNE DUDUM ÆDIFICATÆ SUNT DOMUS ? HÆC EST LEBES, NOS AUTEM CARNES. Où est donc la vérité des prophéties qui nous menaçaient d'une prompte destruction ? Les maisons de Jérusalem ne sont-elles pas toujours debout ? Comment est-il vrai que cette ville est comme une chaudière bouillante, et que nous sommes comme la chair qui y sera cuite ? Quelle apparence que cela arrive ? Les Juifs font allusion à la prédiction de Jérémie (2), qui avait dit au commencement de la vision, qu'il voyait une chaudière bouillante, et un feu allumé sous elle, par un vent

qui venait du septentrion : *Ollam succensum ego video, et faciem ejus a facie aquilonis*. Ils croyaient ou que les prophéties étaient fausses, ou qu'elles étaient entièrement accomplies dans la personne de ceux qui avaient été emmenés captifs avec Jéchonias. Le verset 15 insinue ce sens : *Les habitants de Jérusalem ont dit à vos frères captifs : Retirez-vous loin du Seigneur, c'est à nous qu'il a donné la terre.*

Saint Jérôme paraphrase ainsi ce passage. Ces impies qui ne veulent point retourner à Dieu, et qui désespèrent de sa clémence, à cause de la grandeur de leurs crimes, disent entre eux : Il est vrai que les maisons que les Chaldéens avaient abattues sous Jéchonias, sont rétablies ; mais tout cela ne sert de rien ; nous ne devons point espérer de paix stable dans cette malheureuse ville ; elle est comme une chaudière, où nous serons cuits comme de la viande. Nous n'y devons attendre que toutes sortes de maux ; comme s'ils accusaient tacitement Dieu de cruauté, ou d'une dureté inexorable.

Théodoret l'explique dans un sens tout opposé, comme si, par une fausse sécurité, les Juifs se

(1) *Ezech.* VIII, 11.

(2) *Jerem.* I, 13.

7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri, quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes; et educam vos de medio ejus.

8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.

9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.

10. Gladio cadetis; in finibus Israel judicabo vos, et scietis quia ego Dominus.

11. Hæc non erit vobis in lebetem, et vos non eritis in medio ejus in carnes; in finibus Israel judicabo vos.

12. Et scietis quia ego Dominus, quia in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, sed juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt estis operati.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux que vous avez tués, que vous avez étendus morts au milieu de la ville, ceux-là, sont la chair, et la ville est la chaudière : mais pour vous, je vous ferai sortir du milieu de cette ville.

8. Vous craignez l'épée, et je ferai tomber sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.

9. Je vous chasserai du milieu de cette ville ; je vous livrerai entre les mains de vos ennemis ; et j'exercerai sur vous mes jugements.

10. Vous périrez par l'épée ; je vous jugerai sur les confins d'Israël, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

11. Cette ville ne sera point pour vous une chaudière, et vous ne serez point comme la chair au milieu d'elle ; mais je vous jugerai dans les confins d'Israël.

12. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous n'avez point marché dans la voie de mes préceptes, et que vous n'avez point observé mes ordonnances, mais que vous vous êtes conduits selon les coutumes des nations qui vous environnent.

COMMENTAIRE

promettaient de vivre, et de mourir tranquillement dans Jérusalem. Il lit ici (1) : *Ces maisons ne sont-elles pas bâties depuis peu ? Elle est comme la chaudière, et vous comme la chair.* Vous y souffrirez tous les maux dont vous êtes dignes, et vous n'en sortirez que pour finir une vie malheureuse. D'autres (2) l'entendent à peu près de même : Nos maisons sont bâties dans cette ville, nous y vivrons tranquillement. Il est vrai qu'elle est comme une chaudière, et nous comme la chair ; nous y souffrirons les peines inséparables de cette vie ; mais enfin nous mourrons dans notre patrie. Ou bien (3) : Nous sommes ici dans nos demeures, et dans le lieu de notre naissance. On nous dit que cette ville sera assiégée par les Chaldéens ; on nous la représente comme une chaudière environnée de flammes : n'importe ; il vaut mieux souffrir ici quelque chose, que nous livrer à nos ennemis. Que notre ville soit comme une chaudière, nous serons comme la chair ; nous souffrirons dans son sein ce qu'il plaira au Seigneur. Nous aimons mieux périr dans nos maisons, que par la main des Chaldéens.

L'hébreu (4) : *Il n'est pas temps de bâtir des maisons. Elle est la chaudière, et nous sommes la chair.* Ce sont des paroles de raillerie de la part des Juifs : gardez-vous bien de bâtir des maisons dans Jérusalem ; cette ville sera bientôt détruite, et livrée à l'ennemi ; c'est une chaudière, et nous sommes la chair. Ils disaient tout cela en insultant aux prophètes, qui détournaient le peuple de s'établir dans cette ville, et qui assuraient qu'elle

serait bientôt assiégée, et ruinée par les Chaldéens. Junius croit que c'est un conseil militaire, accompagné de raillerie. Il traduit : Il ne faut pas bâtir des maisons près de la ville. Elle doit bientôt être assiégée par les ennemis ; ces édifices leur serviraient contre nous. On pourrait aussi traduire l'hébreu : *Il (le malheur) n'est pas encore si près, bâtissons des maisons, etc.* (5).

Ÿ. 7. INTERFECTI VESTRI... HI SUNT CARNES, ET HÆC EST LEBES. Je vais vous expliquer cette prophétie dont vous vous moquez. C'est vous-mêmes qui l'accomplissez par les meurtres que vous commettez au milieu de Jérusalem. Vous vérifiez cette parole : Jérusalem est une chaudière, et le peuple est comme la chair. Pour vous, votre sort sera encore plus malheureux. Vous ne mourrez pas dans Jérusalem ; vous en serez arrachés, et conduits sur les confins d'Israël, pour y périr par l'épée. Voyez les versets suivants.

Ÿ. 11. IN FINIBUS ISRAEL JUDICABO VOS. A Réblatha en Syrie, sur les frontières d'Israël, où vous serez menés à Nabucodonosor, pour y être jugés, et mis à mort en sa présence (6).

Ÿ. 12. JUXTA JUDICIA GENTIUM ESTIS OPERATI. L'édition romaine des Septante, et Théodoret lisent : *Vous n'avez pas même fait la justice des nations qui sont autour de vous* (7). Vous les avez surpassées en malice. On a vu les mêmes reproches au chapitre v, verset 7. Saint Jérôme et l'édition de Complute ont lu dans les Septante comme dans l'hébreu, et dans la Vulgate.

Il semble que les Juifs ne manifestaient pas

(1) Οἱ υἱοὶ προσεβάτωσιν ἀγαρομήτεροι οὐκ αἶα; αὐτῆ ἔσται ὁ λείψος, ὑμεῖς (LXX. ἡμεῖς) ὅς τὰ κρεῖα.
 (2) *Hebraei. Munster. Valab. Lyran. Maldon.*
 (3) *Menoc. Cornel. Tur. Sanct. Prad.*
 (4) לא בקרוב בנות בחייך היא הסיר ואנחנו הבשר

(5) *D'Allioli.*
 (6) *Vide iv. Reg. xxv. 19. 20. 21.*
 (7) Οὐδὲ κατα τὰ κρηματα τῶν ἐθνῶν ἐποιήσατε. *Ila et Sup. Ezech. v. 7.*

ouvertement la perversité de leurs opinions : mais qu'ils renfermaient le venin de leur malice au fond de leur cœur ; et peut-être que, se raillant intérieurement de toutes les prédictions, ils feignaient d'entrer en quelque façon dans la pensée des prophètes en consentant avec ironie à ce qu'ils disaient. Car l'*Esprit de Dieu s'étant saisi* d'Ézéchiël dans cette vision où il lui montrait ce qui se passait à Jérusalem, l'obligea de leur faire ce reproche de sa part, comme s'il avait été présent de corps avec eux, quoiqu'il n'y fût qu'en esprit : *Voici ce que vous avez dit, maison d'Israël, et je connais les pensées de votre cœur* ; ces derniers mots semblent marquer qu'ils ne disaient pas effectivement tout ce qui était caché dans leur cœur. Saint Jérôme développe ainsi ce passage : « Parce que vous avez ainsi parlé, » dit le Seigneur, « et que le secret de vos cœurs ne peut échapper à ma vue, je vais vous expliquer de quelle manière cette ville doit être regardée comme une chaudière, et vous-mêmes comme des chairs mortes ! non au sens que vous l'avez dit, mais selon un autre sens que vous ne soupçonnez pas. Jérusalem, à la vérité, est semblable à une chaudière d'eau bouillante ; mais elle ne sera pas remplie de vos chairs ; elle le sera des corps morts de tant de prophètes et de justes qui ont éprouvé votre cruauté, et dont vous avez répandu en divers temps le sang innocent (1). C'est dans cette ville qu'est leur sépulture ; comme c'est dans elle qu'ils ont été exposés à votre fureur. Pour vous autres, qui vous attendez à mourir dans Jérusalem, vous n'y mourrez pas ; je vous tirerai du milieu de cette ville, je vous livrerai entre les mains de vos ennemis, et j'exercerai mes jugements au milieu de vous ; afin que, lorsque vous périrez par l'épée, non pas dans Jérusalem, comme vous vous l'êtes imaginé, mais dans les confins de votre pays, vous reconnaissiez enfin que c'est moi qui suis le Seigneur. »

Dieu faisait connaître très clairement par ces paroles prophétiques, que tout ce qui arriverait à son peuple, ne serait point un effet de la puissance de ses ennemis, mais des jugements qu'il exercerait contre eux ; et que, pour être demeurés contre ses ordres dans la ville de Jérusalem, ils ne devaient point se flatter d'y mourir paisiblement, et d'y être ensevelis ; puisqu'il les en tirerait comme des victimes de sa fureur, et les livrerait lui-même entre les mains des Chaldéens, par qui ils devaient être égorgés ; comme ils le furent effectivement dans Réblatha (2), où le roi de Babylone, après la prise de Jérusalem, fit mourir les enfants

de Sédécias, roi de Juda, en présence de leur père, et ensuite les principaux personnages du royaume, comme on l'a vu dans Jérémie.

Mais ne pourrait-on point demander ici à quoi servait donc ce que l'Esprit saint fait dire à Ézéchiël, dans cette vision, à ces deux princes du peuple, et à ces vingt-cinq autres, à qui l'Écriture attribue une disposition si impie ? Car Ézéchiël était de corps à Babylone avec les captifs, et n'était qu'en esprit à Jérusalem, comme l'assure saint Jérôme, et cela est fort vraisemblable, puisque tout ceci ne se passait que dans une vision, selon que le marque l'Écriture ; or comment, lorsque Dieu exposait seulement à l'esprit de ce prophète la conduite, les paroles et les pensées des habitants de Jérusalem, pouvait-il leur faire entendre ce que Dieu lui commandait de leur dire, puisqu'ils ne le voyaient pas, et qu'il n'était pas réellement avec eux ? On peut répondre selon la pensée de saint Augustin (3), qu'il était assurément au pouvoir de Dieu de faire entendre d'une manière toute spirituelle à ces Juifs impies, ce que leur disait aussi en esprit son prophète ; comme il était en son pouvoir de faire entendre spirituellement à son prophète ce que ces impies eux-mêmes pensaient dans leurs cœurs, et ce qu'ils disaient ; et ainsi l'*Esprit* divin qui s'était saisi d'Ézéchiël, selon l'expression de l'Écriture, pour le faire prophétiser, et parler dans cette vision à ces hommes désespérés, leur faisait peut-être entendre sa parole, sinon aux oreilles du corps, au moins à celles de l'esprit, et d'une manière qui, pour ne nous être point connue, ne leur en était pas moins intelligible. On peut dire aussi que, lorsque Dieu l'obligeait de leur parler, il ne l'obligeait peut-être qu'à promulguer ses prophéties au lieu même où il était, c'est-à-dire, à Babylone, où se trouvaient un grand nombre de captifs du royaume de Juda ; afin que, de là, elles se répandissent plus loin, et vinsent jusqu'à Jérusalem à la connaissance de ceux qu'elles regardaient principalement.

De quelque manière que cela soit arrivé, il faut avouer que c'est quelque chose de terrible de s'attirer, comme ces Juifs rebelles, par son endurcissement cette effroyable condamnation, d'être chassé du milieu de Jérusalem ; d'être livré entre les mains des plus cruels ennemis ; d'être accablé par les jugements les plus rigoureux de la divine justice, et de ne connaître que par les effets de la fureur d'un Dieu outragé, que c'est lui qui est le Seigneur, après qu'on a méprisé de le connaître dans les effets favorables de sa bonté. Il est aisé

(1) *Ezech.* VII. 23 ; IX. 9. — *Jerem.* XXVI. 23. — IV. *Reg.* XXI. 16.

(2) *Jer. m.* XXXIX. 6 ; LII. 10.

(3) *August. de cura pro mort. gerend. cap.* 17.

13. Et factum est cum prophetarem, Pheltias, filius Banaïæ, mortuus est; et cecidi in faciem meam clamans voce magna, et dixi: Heu! heu! heu! Domine Deus, consummationem tu facis reliquiarum Israel?

14. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

15. Fili hominis, fratres tui, fratres tui, viri propinqui tui, et omnis domus Israel, universi quibus dixerunt habitatores Jerusalem: Longe recedite a Domino, nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris, ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

13. Comme je prophétisais, Pheltias, fils de Banaïas, mourut. Alors je tombai le visage contre terre, et je criai à haute voix, en disant: Hélas! hélas! hélas! Seigneur Dieu! vous achevez donc de perdre ce qui reste d'Israël?

14. Et le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit:

15. Fils de l'homme, vos frères, vos frères, vos proches, et toute la maison d'Israël, sont tous ceux à qui les habitants de Jérusalem ont dit: Allez-vous-en loin du Seigneur; car c'est à nous que la terre a été donnée pour la posséder.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Quoique je les aie envoyés si loin parmi les nations, et que je les aie dispersés en divers pays, je ne laisserai pas de sanctifier leur petit nombre dans les pays où ils sont allés.

COMMENTAIRE

d'en faire l'application à plusieurs d'entre les Israélites de la loi nouvelle. On sait par le témoignage de saint Paul, que ce qui est arrivé à ces anciens Juifs est une image de ce qui se passe parmi nous, et que tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures est pour notre propre instruction.

Dieu marque formellement que la cause de tous ces malheurs arrivés à Israël, était parce qu'il n'avait point marché dans la voie de ses préceptes; mais qu'au lieu d'observer ses ordonnances, il s'était conduit selon les coutumes des nations qui l'entouraient. Ce ne sont plus maintenant les coutumes des gentils et des infidèles que nous devons regarder comme des obstacles qui nous empêchent d'observer les ordonnances divines. Grâce à Dieu, la lumière de la foi a dissipé les ténèbres du paganisme; et nous pouvons dire que nous sommes tout environnés de la lumière de l'Évangile qui a converti les nations. Mais nous avons tout autour de nous d'autres coutumes et d'autres lois, qui sont celles qu'inspire l'amour du monde, dont saint Jean a dit que tout ce qui y est, n'est autre chose que la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, et l'orgueil de la vie (1). Ce sont ces coutumes si pernicieuses, non des nations infidèles, mais d'un grand nombre de chrétiens mêmes, que nous devons éviter avec grand soin de prendre pour les règles de notre conduite, si nous ne voulons nous écarter de la voie des préceptes divins, et nous rendre dignes de jugements les plus rigoureux de la justice de Dieu.

ÿ. 13. PHELTIAS MORTUUS EST. Pheltias tomba raide mort devant le prophète, à la vue des menaces du Seigneur. Quoique tout ceci se passât en vision, il est possible que Pheltias soit mort à Jérusalem, pendant qu'Ézéchiël y était transporté en esprit (2).

ÿ. 15. FRATRES TUI, QUIBUS DIXERUNT HABITATORES JERUSALEM: LONGE RECEDITE A DOMINO, NOBIS DATA EST TERRA IN POSSESSIONEM. Les Juifs qui sont avec vous en captivité, et que les habitants de Jérusalem regardent comme un peuple réprouvé, abandonné du Seigneur et exclus pour jamais de la terre promise; ce sont ceux-là que je protégerai, que je conserverai, que je rassemblerai dans leur pays. Les habitants de Jérusalem leur avaient dit par manière d'insulte: Allez-vous-en loin du Seigneur, de même que l'on disait à David, pendant la persécution de Saül (3): Allez, et servez des dieux étrangers. Saint Jérôme remarque ici qu'on ne doit jamais insulter à ceux que le Seigneur semble avoir abandonnés, et sur qui il exerce ses châtimens les plus rigoureux, ni à ceux qui sont tombés dans quelque faute, et à qui l'Église applique la sévérité de sa discipline. Ceux-là lui sont souvent plus agréables, que ceux qui vivent dans la prospérité, loin des rigueurs de la pénitence.

Les Septante traduisent (4): Vos frères à qui ceux de Jérusalem ont dit: Vous vous êtes éloignés du Seigneur, c'est à nous que la terre a été donnée en héritage. L'hébreu (5), et le chaldéen: Ils se sont éloignés du Seigneur.

ÿ. 16. ERO EIS IN SANCTIFICATIONEM MODICAM. Je leur servirai de temple. Ils ne s'assembleront pas dans ce vaste édifice qui m'est consacré dans Jérusalem; je serai moi-même leur temple; ils trouveront en moi, avec surabondance, ce qu'ils ont perdu par leur éloignement de Jérusalem. Je serai au milieu d'eux; ils m'invoqueront dans le lieu de leur exil, et je les exaucerai. L'Église ne fut jamais plus pure que dans les premiers temps, où les fidèles adoraient Dieu dans le secret de leurs demeures, n'osant s'assembler publiquement dans des temples qu'on n'avait point encore bâtis. Il y en a qui traduisent (6): Je leur servirai

(1) Joan. II. 16.

(2) Ita Rabb. Lyr. Mald. Dionys. Sanct.

(3) 1. Reg. XXVI. 19.

(4) Μακρὰν ἀπέσχετο ἀπὸ Κυρίου.

(5) רחוקי בעל יהיה

(6) ואהיה להם למקדש בית

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

18. Et egredientur illuc et auferent omnes offensiones, cunctasque abominationes ejus de illa.

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum,

20. Ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciantque ea, et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

21. Quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

22. Et elevarunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis, et gloria Dei Israel erat super ea;

23. Et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem qui est ad orientem urbis.

24. Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigracionem, in visione, in spiritu Dei; et sublata est a me visio quam videram.

25. Et locutus sum ad transmigracionem omnia verba Domini quæ ostenderat mihi.

17. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peuples; je vous réunirai des pays où vous avez été dispersés; et je vous donnerai la terre d'Israël.

18. Et ils y entreront, et ils ôteront du milieu d'elle tout ce qui lui a été un sujet de chute, et toutes ses abominations;

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je répandrai dans leurs entrailles un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair;

20. Afin qu'ils marchent dans la voie de mes préceptes, qu'ils gardent ce que je leur ai ordonné, et qu'ils le fassent; qu'ils soient mon peuple, et que je sois leur Dieu.

21. Mais pour ceux dont le cœur s'abandonne à ce qui leur est un sujet de chute, et à leurs abominations, je ferai retomber leurs crimes sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

22. Alors les chérubins élevèrent leurs ailes, les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël était sur les chérubins;

23. Et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et alla s'arrêter sur la montagne qui est à l'orient de la ville.

24. Après cela, l'esprit m'enleva, et me ramena en vision par la vertu de l'esprit de Dieu, en Chaldée, vers le peuple qui était captif; et la vision que j'avais eue disparut de mon esprit.

25. Et je dis au peuple captif tout ce que le Seigneur m'avait fait voir.

COMMENTAIRE

de temple pendant ce peu de temps, pendant la durée de leur exil.

Ÿ. 17. CONGREGABO VOS DE POPULIS. Je vous ramènerai dans votre pays; votre captivité finira, et ceux qui vous ont outragés périront. Ÿ. 21.

Ÿ. 18. AUFERENT OMNES OFFENSIONES, CUNCTASQUE ABOMINATIONES DE ILLA. Les Juifs qui revinrent de la captivité, ne retombèrent plus dans l'idolâtrie (1). Le prophète appelle les idoles, *un scandale, un sujet de chute, une abomination*. L'hébreu (2) : *Leurs choses détestables, et leurs abominations*. Les Septante (3) : *Ses abominations et ses iniquités*.

Ÿ. 19. COR UNUM, ET SPIRITUM NOVUM. Les Septante (4) : *Un autre cœur, et un esprit nouveau*.

Ÿ. 21. HORUM VIAM IN CAPITE SUO PONAM. Je ferai retomber leurs crimes sur leurs têtes. A la lettre : *Je mettrai leur voie sur leur tête*. Je proportionnerai leur châtement à leur crime.

Ÿ. 23. ASCENDIT GLORIA DOMINI DE MEDIO CIVITATIS. Le Seigneur ne quitte pas Jérusalem tout d'un coup; il ne l'abandonne que petit à petit (5). Il quitte d'abord le temple, puis il s'arrête sur la

porte de la ville; enfin il s'élève sur le mont des Oliviers, à l'orient de Jérusalem, comme pour lui donner le temps de se repentir, et de rentrer en elle-même. C'était non seulement une figure de ce qui devait arriver à Jérusalem de la part des Chaldéens, mais aussi des maux qui l'attendaient après la mort de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur, après avoir épuisé sa patience à instruire, à corriger, à menacer Jérusalem, la quitte enfin, et monte au ciel sur la montagne des Oliviers, en présence de ses disciples et de ses apôtres. Théodoret remarque avec raison (6) que le personnage qui a paru à Ézéchiël, représentait le Fils de Dieu. Il était comme un feu depuis les reins jusqu'en haut, et comme un or mêlé avec l'airain depuis les reins jusqu'en bas (7), comme pour marquer les deux natures réunies dans la personne de Jésus-Christ.

Ÿ. 24. SUBLATA EST A ME VISIO. Le prophète revint de son extase, et raconta ce que nous avons vu depuis le commencement du chapitre VIII, jusqu'ici.

(1) Vide Isai. 1. 25. - Zach. VIII. 3. - Ezech. XLVIII. Theodoret. hic.

(2) חת כל שקוציה וחת כל תועבותיה

(3) Τὰ βδελύγματα, καὶ πάσας τὰς ἀνομίας αὐτῆς.

(4) Καρδίαν ἐτέραν, καὶ πνεῦμα καινόν. Ils ont lu חת כל au lieu de חת כל

(5) Hieron. m. hic.

(6) Theodoret. in hunc loc. — (7) Ezech. 1. 26. 27.

CHAPITRE XII

Ézéchiel prédit par différents signes la captivité des habitants de Jérusalem et celle de leur roi. Il annonce l'extrémité où ils seront réduits pendant le siège. Reproches du Seigneur contre ceux qui se flattaient que les menaces des prophètes ne seraient pas sitôt accomplies.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, in medio domus exasperantis tu habitas, qui oculos habent ad videndum, et non vident; et aures ad audiendum, et non audiunt, quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmigratonis, et transmigrabis per diem coram eis. Transmigrabis autem de loco tuo ad locum alterum, in conspectu eorum, si forte aspiciant, quia domus exasperans est;

4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum; tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem, et egredieris per eum;

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine effereris; faciem tuam velabis, et non videbis terram, quia portertum dedi te domui Israel.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :
2. Fils de l'homme, vous demeurez au milieu d'un peuple qui ne cesse de m'irriter, au milieu de ceux qui ont des yeux pour voir, et ne voient point; qui ont des oreilles pour entendre, et n'entendent point; parce que c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

3. Vous donc, fils de l'homme, préparez pour vous ce que peut avoir une personne qui quitte son pays pour aller ailleurs; vous ferez transporter vos meubles devant eux en plein jour, et vous passerez vous-même d'un lieu à un autre, devant leurs yeux, pour voir s'ils y feront attention; car c'est un peuple qui ne cesse de m'irriter.

4. Vous transporterez hors de chez vous à leurs yeux pendant le jour vos meubles, comme un homme qui déloge; et vous en sortirez vous-même le soir devant eux, comme un homme qui sort de chez lui pour aller demeurer ailleurs.

5. Percez devant leurs yeux la muraille de votre maison, et sortez-en par l'ouverture que vous aurez faite;

6. Vous aurez des hommes qui vous porteront sur leurs épaules devant eux; on vous emportera dans l'obscurité; vous vous mettrez une voile sur le visage, et vous ne verrez point la terre; car je vous ai choisi pour être un signe à la maison d'Israël.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. FACTUS EST SERMO DOMINI AD ME. Ceci arriva dans la sixième année de Sédécias, et cinq avant le siège de Jérusalem (592). Les prophéties des chapitres suivants jusqu'au vingtième, sont de la même année. Il y a dans ce chapitre diverses prophéties, qui reviennent au même dessein, et qui furent prononcées vers le même temps. Voyez les versets 8, 17, 21, 26.

ŷ. 2. IN MEDIO DOMUS EXASPERANTIS. L'hébreu à la lettre (1) : Un peuple qui me cause de l'amertume, qui me met en colère. Voyez plus haut le chapitre II, 5, 8. Les Septante (2) : *Vous habitez au milieu de leurs iniquités*. Théodoret lit comme la Vulgate.

ŷ. 3. FAC TIBI VASA TRANSMIGRATIONIS. *Préparez-vous comme une personne qui quitte son pays,*

et qui fait son paquet. A la lettre (3) : *Faites-vous des instruments de transmigration*, ou de passage dans un autre pays; ou selon les Septante : *Des instruments de captivité*. Les Latins diraient : *Collige sarcinulas*. Tout cela marquait la captivité future du peuple.

ŷ. 5. PERFODE TIBI PARIETEM. Vous ne sortirez pas de votre maison par la porte, mais par une ouverture faite exprès. C'est ainsi que Sédécias, roi de Jérusalem, et les grands de sa cour se sauvèrent de Jérusalem par une brèche (4).

ŷ. 6. IN HUMERIS PORTABERIS, IN CALIGINE EFFERERIS, FACIEM TUAM VELABIS. Pour figurer le malheur de Sédécias, qui, ayant été pris dans sa fuite, et amené devant Nabuchodonosor, fut aveuglé et emporté en cet état à Babylone (5). Il fal-

(1) בחור בית הכרי
(2) Εἰς μέσην οἴων ἀδικιῶν. Ita legit Hieron. et Complut. sed Theodoret. Εἰς μέσην ὄνων παρασκευαζομένων.

(3) עשה לך כלי בולה Les Septante : Ποίησον σεαυτῷ σκεύη ἀνμάλωστας.

(4) Jerem. xxxix. ŷ. 4. - 1v. Reg. xxv. 4.

(5) Jerem. xxxix. 7.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus ; vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem ; et vespere perfodi mihi parietem manu, et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

8. Et factus est sermo Domini mane ad me, dicens :

9. Fili hominis, numquid non dixerunt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis ?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem onus istud, qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel, quæ est in medio eorum,

11. Dic : Ego portentum vestrum ; quomodo feci, sic fiet illis : in transmigratorem et in captivitatem ibunt.

12. Et dux qui est in medio eorum, in humeris portabitur, in caligine egredietur ; parietem perfodient, ut educant eum ; facies ejus operietur, ut non videat oculo terram ;

13. Et extendam rete meum super eum, et capietur in sagena mea ; et adducam eum in Babylonem, in terram Chaldæorum ; et ipsam non videbit, ibique morietur.

7. Je fis donc ce que le Seigneur m'avait commandé, je transportai mes meubles en plein jour, comme un homme qui déloge pour aller ailleurs ; le soir, je fis de ma propre main un trou à la muraille de ma maison, et je sortis dans l'obscurité ; des hommes me portèrent sur leurs épaules devant tout le peuple.

8. Le matin, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

9. Fils de l'homme, le peuple d'Israël, ce peuple qui m'irrite sans cesse, ne vous a-t-il pas dit : Qu'est-ce donc que vous faites ?

10. Dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Cette prophétie menaçante tombera sur le chef qui est dans Jérusalem, et sur toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux.

11. Dites : Je suis le prodige qui vous prédit leurs maux ; ils souffriront tout ce que j'ai fait ; ils passeront ainsi d'un pays à un autre, et iront en captivité.

12. Le chef qui est au milieu d'eux, sera emporté sur les épaules ; il sortira dans l'obscurité ; ils perceront la muraille pour le faire sortir de la ville ; son visage sera couvert d'un voile, afin que son œil ne voie rien sur la terre ;

13. Et je jeterai mon rets sur lui, et il sera pris dans mon filet ; je l'amènerai à Babylone dans la terre des Chaldéens ; cependant il ne la verra point, et il y mourra.

COMMENTAIRE

lut le porter sur les épaules, les yeux couverts d'un linge à cause de sa plaie toute récente. Peut-être aussi le voile, dont on lui couvrit le visage, était-il pour lui cacher la honte de l'état malheureux où il était réduit. On couvrirait la face des criminels condamnés à mort (1) ; et ceux qui sont dans l'affliction se cachent.

Saint Jérôme dans son commentaire lit comme l'hébreu actuel (2) : *In humeris portabis* ; vous porterez vos hardes sur vos épaules ; vous vous en chargerez, et de tout ce qui vous appartient. Les Septante (3) ont lu comme la Vulgate.

PORTENTUM DEDI TE DOMUI ISRAEL. On vous regardera comme un homme dont la vie, les paroles, les actions seront autant de signes et de figures de ce qui devra leur arriver. Tout sera prophétique et significatif dans votre personne (4). *In signum et figuram, prophetarum tam dicta quam facta sunt*, dit saint Jérôme. Les exemples de ces sortes d'actions prophétiques sont communs dans l'Écriture.

γ. 10. SUPER DUCEM ONUS ISTUD. Cette prédiction de maux tombera sur le chef, sur le roi de Juda, sur Sédécias, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment. L'action d'Ézéchiël ne manqua pas d'attirer toute l'attention des captifs qui demeuraient avec lui. On le vit occupé toute la soirée à déménager ; il sortit de la maison par une ouverture faite pendant la nuit. Ces actions

étaient trop extraordinaires, pour ne pas frapper ceux qui en furent témoins. Le lendemain matin, le prophète leur en découvrit tout le mystère.

Mais pourquoi ces prophéties contre Jérusalem, dans un pays étranger, dans la Mésopotamie, et si loin de la Judée ? C'était pour confirmer les prophéties que Jérémie faisait en même temps dans la Judée, et que les Juifs de Jérusalem recevaient si mal (5). De plus, ces prédictions entretenaient les captifs dans la crainte des jugements de Dieu, et dans l'espérance en ses miséricordes ; puisqu'en même temps qu'on prédisait la captivité des Juifs de Jérusalem, on annonçait la délivrance future de ceux qui étaient en captivité. Enfin, on doit remarquer que la distance des lieux, n'empêchait pas que les Juifs de Chaldée et ceux de Jérusalem ne se communiquassent mutuellement les écrits des prophètes, dont ils voyaient tous les jours l'accomplissement.

γ. 11. EGO PORTENTUM VESTRUM. Les Septante (6) : *Je fais des prodiges*. Voyez le verset 6.

γ. 13. EXTENDAM RETE MEUM SUPER EUM. Cette expression est familière à ce prophète (7). Ne voudrait-il pas faire allusion à une ancienne manière de combattre, et d'envelopper son ennemi dans un filet ? Voyez Jérémie xvi, 16. Les Romains prenaient plaisir à voir dans l'amphithéâtre les *reliarii* se battre contre d'autres gladiateurs munis du glaive et du bouclier (8).

(1) Vide ad Esth. 7.

(2) על כהן השם

(3) Ε'π' ὤμων ἀναληφθήσῃ.

(4) Hieron. hic. Theodoret. Διὰ τῶν πραγμάτων προφητεύων, καὶ ἐν ἑμαυτῷ σημεῖον τῆς βασιλείᾳ, καὶ πᾶσι τοῖς ἄρχουσι συμβησόμενα.

(5) Voyez les versets 22, 23, et suiv. et II. Par. xxxvi, 15, 16. Et saint Jérôme et Théodoret sur cet endroit.

(6) Ε'γὼ τέρατα ποιῶ.

(7) Ezéch. xvii, 20 ; xix, 8 ; xxxii, 3.

(8) Voyez dans le dictionnaire de Rich les gravures qui accompagnent les mots *reliarius* et *siculator*.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus, dispergam in omnem ventum, et gladium evaginabo post eos.

15. Et scient quia ego Dominus. quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et relinquam ex eis viros paucos a gladio, et fame, et pestilentia, ut enarrent omnia scelera eorum in gentibus ad quas ingredientur, et scient quia ego Dominus.

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede, sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe.

19. Et dices ad populum terræ : Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem, in terra Israel : Panem suum in sollicitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent ; ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Et civitates quæ nunc habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta, et scietis quia ego Dominus.

21. Et factus est sermo Domini ad me dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel, dicentium : In longum differentur dies, et peribit omnis visio ?

23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel ; et loquere ad eos quod appropinquaverint dies et sermo omnis visionis.

14. Je disperserai de tous côtés tous ceux qui sont autour de lui, tous ceux qui le gardent et qui composent ses troupes ; et je les poursuivrai l'épée nue.

15. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, quand je les aurai répandus en divers pays, et que je les aurai dispersés parmi les peuples.

16. Et je ne réserverai d'entre eux un petit nombre d'hommes qui échapperont à l'épée, à la famine et à la peste, afin qu'ils publient tous leurs crimes parmi les nations où ils auront été envoyés, et qu'ils sachent que c'est moi qui suis le Seigneur.

17. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

18. Fils de l'homme, mangez votre pain dans l'épouvante ; buvez votre eau à la hâte et dans la tristesse ;

19. Et vous direz à ce peuple : Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ceux qui habitent dans Jérusalem, dans le pays d'Israël : Ils mangeront leur pain dans la frayeur, et ils boiront leur eau dans l'affliction ; et cette terre autrefois si peuplée deviendra toute désolée, à cause de l'iniquité de tous ceux qui y habitent.

20. Ces villes qui sont maintenant habitées, deviendront une solitude ; la terre sera déserte ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

21. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe qu'ils font courir dans Israël, en disant : Les maux qu'on nous prédit sont différés pour longtemps, et toutes les visions des prophètes s'évanouiront ?

23. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai cesser ce proverbe ; on ne le dira plus à l'avenir dans Israël. Assurez-leur que les jours et l'accomplissement des visions sont proches.

COMMENTAIRE

ADDUCAM EUM IN BABYLONEM... ET IPSAM NON VIDEBIT. Sédécias fut conduit à Babylone ; mais comme on lui avait arraché les yeux, il ne la vit point. Sédécias avait cru remarquer de la contradiction entre cette prophétie d'Ézéchiel, et celle de Jérémie (1), qui portait qu'il serait transporté à Babylone ; mais l'évènement les vérifia l'une et l'autre, et ce malheureux prince reconnut trop tard la vérité infaillible des menaces du Seigneur. Saint Jérôme dit qu'on l'enferma comme une bête féroce dans une cage, pour être conduit à Babylone (2).

Ÿ. 18. PANEM TUUM IN CONTURBATIONE COMEDE. Prenez l'air d'un homme qui ne mange qu'avec crainte, et qui ne boit qu'en tremblant et comme en cachette ; afin de représenter l'oppression, la frayeur, la faim, la soif que souffriront les habitants de Jérusalem pendant le siège. Voyez le verset 19.

Ÿ. 19. PANEM SUUM IN SOLLICITUDINE COMEDENT, ET AQUAM SUAM IN DESOLATIONE BIBENT. Quand on abandonne Dieu, Dieu nous abandonne à son tour, le trouble nous envahit, la vie nous est à charge ; et ce qui faisait auparavant nos délices et et nous procurait la santé échappe ou nous

l'obtenons au prix de fatigues, de peines et de soucis inaccoutumés. Saint Jérôme applique ce verset aux chrétiens relâchés que Dieu punit en les faisant souffrir de la famine spirituelle.

Ÿ. 22. IN LONGUM DIFFERENTUR DIES, ET PERIBIT OMNIS VISIO. C'est ainsi que les impies se jouaient des prophéties. Toutes ces menaces s'en iront en fumée. Ces prédictions n'arriveront que lorsque nous n'y serons plus. Laissons crier les prophètes, ils font leur métier ; leurs discours ne nous regardent pas (3). Ils prennent sujet de la clémence et de la bonté de Dieu qui diffère leur supplice, pour l'irriter de plus en plus, traiter ses menaces de vains discours, et accuser ses prophètes de mensonge (4). Vous nous annoncez ce qui ne doit arriver que plusieurs années après notre mort, et vous nous renvoyez à un temps, où vous ne pourrez plus être convaincu de mensonge. Si ce que vous annoncez n'arrive pas, on dira que vous ne l'avez prédit que conditionnellement ; s'il arrive, ce sera au hasard, et suivant le cours ordinaire des évènements humains.

Ÿ. 23. APPROPINQUAVERINT DIES, ET SERMO OMNIS VISIONIS. Ce que je vous prédis arrivera bientôt, et vous serez témoins de l'accomplissement de mes

(1) Jerem. xxxvii. et xxxviii. 18. 23. - Joseph. Antiq. lib. x. c. 10.

(2) Hieronym. in Isai. xlii. 1. et in Ezech. xvii.

(3) יְהוָה בִּלְבָבָא דְּמַלְאכְיָא לֵבְיָא דְּמַלְאכְיָא Les Septante : Μακράν

αἱ ἡμέραι, ἀπόλωλεν πᾶσα ὄρασις.

(4) Theodoret. hic. Τὰ μετὰ πολλῶν ἐτῶν ἀριθμὸν ἐσθόμενα προαγορεύετε. Ψεύδος ἀναμιγνύντες τοῖς λόγοις καὶ οὐδὲν ἀληθὲς προῤῥησίζοντες.

24. Non enim erit ultra omnis visio cassa, neque divinitatio ambigua in medio filiorum Israel;

25. Quia ego Dominus loquar, et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius; sed in diebus vestris, domus exasperans, loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

27. Fili hominis, ecce domus Israel dicentium: Visio quam hic videt, in dies multos, et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Non prolongabitur ultra omnis sermo meus; verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus.

24. Les visions désormais ne seront point vaines; et les prédictions ne seront point incertaines au milieu des enfants d'Israël;

25. Car je parlerai moi-même qui suis le Seigneur; et toutes les paroles que j'aurai prononcées seront accomplies sans retarder davantage; et pendant vos jours mêmes, peuple qui ne cessez de m'irriter, dit le Seigneur Dieu, je parlerai, et j'exécuterai ce que j'aurai dit.

26. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit:

27. Fils de l'homme, la maison d'Israël a coutume de dire: Les visions de celui-ci sont bien éloignées, et il prophétise pour les temps futurs.

28. Dites-leur donc: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Mes paroles désormais ne seront point différées; tout ce que j'ai dit s'accomplira, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

menaces. *Sermo visionis*, c'est-à-dire, *Res visionis*, la chose prédite, l'exécution de la prophétie. Les Septante (1): *Les jours s'approchent, et le temps de toute vision.*

§. 27-28. VISIO QUAM HIC VIDET, IN DIES MULTOS, etc. Il est étonnant que les hommes tournent à leur propre perte, la conduite que Dieu tient envers eux pour leur salut; et que *la bonté, la patience et la longue tolérance* avec laquelle il les attend et les invite à se convertir à lui, selon saint Paul (2), leur devienne, par un effet très funeste de la corruption de leur cœur, une occasion de le mépriser et de s'en moquer. C'est ce que faisaient ces Juifs incrédules, qui regardaient tout au plus les prophéties d'Ézéchiël comme des *prédications très éloignées d'eux*, et qui même s'en raillaient comme de *visions qui se détruisaient d'elles-mêmes: In longum differuntur dies*, disaient-ils, *et peribit omnis visio. Visio, quam hic videt, in dies multos; et in tempora longa iste prophetat.* C'est encore la manière dont les hommes qui sont plongés dans l'amour du siècle, ont coutume de s'affermir contre les plus saintes vérités que l'Évangile met dans la bouche de ses ministres, pour réveiller les peuples de leur assoupissement. « Ce n'était pas seulement alors, » dit saint Jérôme, « mais c'est encore aujourd'hui que les peuples incrédules et les cœurs endurcis rejettent la prophétie du Seigneur. Ils écoutent et les menaces des prophètes, et celles de l'Évangile comme des choses qui ne les regardent point, et qui sont pour un autre temps que le leur (3). »

Cependant ce que l'on vit arriver alors aux Juifs, arrive de même à ces chrétiens incrédules. Lorsqu'ils regardent les paroles du Seigneur comme ne devant être accomplies que dans des *temps éloignés*, ou comme des *visions* sans fondement, Dieu leur fait sentir tout d'un coup par

une expérience très funeste, comme aux habitants de Jérusalem, que ce qu'ils avaient envisagé comme éloigné d'eux, en était très proche; et que les idées qu'ils s'étaient formées de ce qu'on leur annonçait, avaient été elles-mêmes *des visions* et des fantômes de la vanité et de la corruption de leur esprit, qui s'était trompé volontairement lui-même, en ajoutant plutôt foi à leur désirs déréglés, qu'à la vérité de la parole de Dieu. Il est donc très important de se dire souvent à soi-même ce que le Seigneur fit déclarer aux habitants de Jérusalem, qui se riaient des prédictions d'Ézéchiël: *L'accomplissement de ses paroles ne sera point différé: et tout ce qu'a dit le Seigneur notre Dieu arrivera.* Ainsi, que la certitude infaillible de ces vérités nous rende dès aujourd'hui comme présentes à notre esprit. Que l'incertitude du temps où elles s'accompliront nous fasse craindre chaque moment de la vie, comme pouvant être le moment auquel elles seront accomplies. Considérons que c'est un effet de notre mortalité, de regarder comme éloignés des événements qui sont présents devant Dieu. Tout ce qui doit arriver, est déjà comme arrivé à l'égard de Dieu, en qui il n'y a ni passé, ni avenir. Approchons-nous donc, par une union très étroite de notre volonté avec la sienne, de l'état fixe de cette éternité bienheureuse, où toutes choses sont toujours présentes. Croyons fermement ce que Dieu nous dit, comme si nous le voyions. Craignons ses menaces, comme si nous en sentions déjà les effets. Attendons avec confiance ses promesses, comme si nous en jouissions par avance. C'est par la foi, et par une foi vive que ces merveilles s'opèrent en nous; comme c'est par l'espérance, selon saint Paul, que nous sommes déjà sauvés: *Spe salvi facti sumus* (4).

(1) Η'γγίκασι αἱ ἡμέραι, καὶ ὁ καιρὸς πλησθῆς ὀφράτσεως.

(2) Rom. II. 4.

(3) Hieronym. in hunc loc.

(4) Rom. VIII. 24.

CHAPITRE XIII

Reproches et menaces du Seigneur contre les faux prophètes et les fausses prophéties.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel, qui prophetant, et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini ;
3. Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident !
4. Quasi vulpes in desertis prophetæ tui, Israel, erant.

1. Le Seigneur me parla encore en ces termes, et me dit :
2. Fils de l'homme, adressez vos prophéties aux prophètes d'Israël, qui se mêlent de prophétiser ; et vous direz à ces gens qui prophétisent d'après leur cœur : Écoutez la parole du Seigneur.
3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux prophètes insensés qui suivent leur propre esprit, et qui ne voient rien !
4. Vos prophètes, ô Israël, ont été comme des renards dans les déserts.

COMMENTAIRE

ŷ. 2. DICES PROPHETANTIBUS DE CORDE SUO. Il y eut toujours de faux prophètes dans Israël. Ce peuple volage, crédule, corrompu et inconstant, trouva toujours des gens qui le flattèrent dans ses désordres, et qui le trompèrent par leurs fausses prophéties (1). Nous croyons que c'est principalement aux faux prophètes de Jérusalem, qu'Ézéchiël adresse cette prophétie. D'autres (2) soutiennent que c'est aux faux prophètes de Babylone, qui séduisaient le peuple au lieu de son exil. Jérémie écrivit contre ces derniers (3), et avertit les Israélites de n'avoir aucune confiance en eux. Ézéchiël semble aussi les désigner dans le verset 9 de ce chapitre, lorsqu'il leur dit qu'ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Mais la conformité qui se remarque entre ce que dit Jérémie (4) contre les faux prophètes de Jérusalem, et ce que nous lisons ici dans Ézéchiël, nous détermine au sentiment que nous avons proposé ; outre que la paix dont ces faux prophètes flattaient le peuple, ne peut guère regarder que les habitants de Jérusalem.

ŷ. 3. SEQUUNTUR SPIRITUM SUUM, ET NIHIL VIDENT. Ils courent après leurs propres imaginations, et sont de vrais aveugles, qui veulent conduire d'autres aveugles. Ou plutôt, ils donnent leurs imaginations pour de vraies prophéties, et prétendent avoir des visions, quoiqu'ils n'en aient point.

ŷ. 4. QUASI VULPES IN DESERTIS. Timides, impuissants, trompeurs, ils ne cherchent qu'à ravir leur proie, et à contenter leur avidité ou leur sensualité. Des exégètes traduisent l'hébreu (5) : *Comme des renards ou des chacals dans des masures* (6), dans des ruines de vieilles murailles, qui environnent les vignes ou les champs.

Les renards et les chacals sont des animaux timides, qui se cachent dans leurs tanières ; et ils usent d'artifices pour piller et pour ravager. C'est la figure que Dieu nous donne de ces faux prophètes et de ces misérables pasteurs dont il est parlé ici. Ils ont des tanières comme des renards, parce que, haïssant la lumière de la vérité qui les confond, ils se cachent, ou pour mieux dire, ils déguisent et ils cachent leurs mensonges, afin de mieux tromper ceux qui sont simples : et, étant aussi affamés que *les renards des déserts*, ils couvrent avec adresse leur cupidité et leurs désirs intéressés sous les apparences spécieuses de l'avantage de ceux qu'ils trompent et à qui ils veulent plaire. C'est de ces renards qui séduisent les petits et qui ruinent la vigne de Jésus-Christ, que Salomon parle lorsqu'il dit dans le Cantique des Cantiques : *Prenez ces petits renards qui détruisent toutes les vignes* (7) ; prenez-les lorsqu'ils sont encore *petits*, et avant qu'ils se fortifient et deviennent grands, parce qu'il sera bien plus difficile alors de les prendre.

(1) Voyez *Jerem.* xiv. 13 ; xxiii. 16 ; xxix. 8. - *Mich.* iii. 9. 11.

(2) *Sanct. hic.* - (3) *Jerem.* xxix. 8.

(4) Comparez Jérémie xxiii. 16. et suiv. avec le chapitre xiii d'Ézéchiël.

(5) כשעלוב בהרבות

(6) *Symmach.* Ω'ς ἀλωπεκες ἐν ἐρείπιοις οἱ προφῆται σου.
Val. Kim'hi.

(7) *Cant.* ii. 15.

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos ; et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visionem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis, et dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus ?

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

9. Et erit manus mea super prophetas qui vident vana, et divinant mendacium : in consilio populi mei non erunt, et in scriptura domus Israel non scribentur nec in terram Israel ingredientur ; et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax ; et ipse ædificabat parietem, illi autem liniebant eum luto absque paleis,

5. Vous n'êtes point montés contre l'ennemi, et vous ne vous êtes point opposés comme un mur pour la maison d'Israël, pour tenir ferme dans le combat, au jour du Seigneur.

6. Ils n'ont que des visions vaines, et ils ne prophétisent que le mensonge, en disant : Le Seigneur a dit ceci : quoique le Seigneur ne les ait point envoyés ; et ils persistent à assurer ce qu'ils ont dit une fois.

7. Les visions que vous avez eues, ne sont-elles pas vaines, et les prophéties que vous publiez, ne sont-elles pas pleines de mensonge ? et après cela, vous dites : C'est le Seigneur qui a parlé, quoique ce ne soit point moi qui aie parlé.

8. C'est pourquoi voici ce que me dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez publié des choses vaines, et que vous avez eu des visions de mensonge, voilà que je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Ma main s'appesantira sur les prophètes qui ont des visions vaines, qui prophétisent le mensonge. Ils ne se trouveront point dans l'assemblée de mon peuple ; ils ne seront point écrits dans le livre de la maison d'Israël ; ils n'entreront point dans la terre d'Israël ; et vous saurez que c'est moi qui su's le Seigneur Dieu.

10. Parce qu'ils ont séduit mon peuple, en lui annonçant la paix, lorsqu'il n'y avait point de paix ; et que lorsque mon peuple bâtissait une muraille, ils l'ont enduite avec de la boue seule, sans y mêler de la paille,

COMMENTAIRE

Ⲛ. 5. NON ASCENDISTIS EX ADVERSO. NEQUE OPPOSITIS MURUM PRO DOMO ISRAEL. Loin de résister aux méchants, qui irritent la colère de Dieu contre son peuple, vous les corrompez de plus en plus par vos flatteries et par vos fausses promesses ; et au lieu de vous mettre comme un mur, entre Dieu irrité et son peuple, pour arrêter par vos prières les effets de sa colère, ainsi qu'ont fait les vrais prophètes (1), vous l'irritez de plus en plus par vos mensonges et par la profanation de son nom. Ou, pour continuer dans la comparaison des renards : Au lieu de vous opposer aux ennemis du Seigneur, vous vous tenez dans vos tanières, ou vous fuyez devant eux, par une lâche timidité ; au lieu de vous opposer comme un mur, pour la défense d'Israël, vous démolissez ce mur, vous le creusez par les fondements, vous le renversez (2).

Ⲛ. 8. ECCE EGO AD VOS. *Je viens à vous* ; ou, c'est à vous que j'en ai. Expression emphatique, et usitée dans les prophètes (3).

Ⲛ. 9. IN CONSILIO POPULI MEI NON ERUNT. Ou, selon l'hébreu (4) : *Ils ne seront point dans le secret de mon peuple*. Je découvrirai si bien leur imposture, que mon peuple ne s'y laissera plus surprendre, et qu'on ne les admettra plus dans les

assemblées, où l'on délibère sur les affaires publiques. Le chaldéen : *Ils n'auront point de part au bon secret, qui est caché à mon peuple*. Je ne leur découvrirai point mes volontés ; ou, ils ne jouiront point des biens que je réserve à mon peuple. Les Septante (5) : *Ils ne seront point dans l'instruction de mon peuple*. Je leur ferai perdre leur crédit, et mon peuple ne les écouterait plus. Ou bien : Je les ferai périr, et ils ne séduiront plus mon peuple. Le premier sens est le plus naturel.

IN SCRIPTURA DOMUS ISRAEL NON SCRIBENTUR. Ils mourront, et on ne parlera plus d'eux ; leur nom ne paraîtra plus dans les registres d'Israël (6) ; on ne les comptera plus parmi les vivants. Ils périront dans le siège de Jérusalem ; ou, s'ils sont conduits en captivité, ils n'en reviendront jamais : *Nec in terram Israël ingredientur* (7). Quelques exégètes l'entendent ainsi : On ne recevra point leurs prophéties dans le recueil des écritures inspirées ; on ne les mettra point au rang des vraies prophéties. Mais ce sens est trop recherché, et ne convient pas à l'hébreu.

Ⲛ. 10. IPSE ÆDIFICABAT PARIETEM, ILLI AUTEM LINIEBANT EUM LUTO ABSQUE PALEIS. Mon peuple bâtit un mur peu solide à cause de l'inconstance de ses sentiments religieux, et les faux prophètes

(1) Voyez *Exod.* xxxii. 10. - *Num.* xvi. 46. 47. et *Psal.* cv. 24. - *Ezech.* xxi. 3.

(2) Voyez II. *Esdr.* iv. 3. Si ascenderit vulpes, transiit murum eorum. *Hebr.* Si ascenderit vulpes, dissipabit murum eorum.

(3) *Ezech.* v. 9. et xxi. 3. et xxvi. 3.

(4) כסוד עמי לא יהיו

(5) Ἐν τῷ κρυπτῷ τοῦ λαοῦ. *Sym.* ἐν ὁμύλῃ.

(6) *Theodor.* Οὐδέ συναριθμηθήσονται τῷ λαῷ μου.

Vide Sanct. Præd. Lyr. Menoc. Tir.

(7) *Sixt. Senens. Bibl. Sancta. lib. II. cap. 2.*

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit; erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

12. Siquidem ecce cecidit paries; numquid non dicitur vobis: Ubi est litura quam liniistis?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit, et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruaui parietem quem liniistis absque temperamento, et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus; et cadet, et consumetur in medio ejus, et scietis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento; dicamque vobis: Non est paries, et non sunt qui liniunt eum;

16. Prophetæ Israel, qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis, et non est pax, ait Dominus Deus.

11. Dites à ceux qui enduisent la muraille sans y rien mêler, qu'elle tombera, parce qu'il viendra une forte pluie, que je ferai tomber de grosses pierres, qui l'accablent, et souffler un vent impétueux qui la jettera par terre.

12. Et quand on verra que la muraille sera tombée, ne vous dira-t-on pas alors: Où est l'enduit dont vous l'avez enduite?

13. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je ferai éclater des tourbillons et des tempêtes dans mon indignation; les torrents de pluie déborderont dans ma fureur, et de grosses pierres tomberont dans ma colère pour renverser tout ce qui se rencontrera.

14. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler avec la boue; je l'égaliserai à la terre, et on verra paraître ses fondements; elle tombera, et celui qui l'avait enduite sera enveloppé dans sa ruine; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

15. Et j'assouvirai mon indignation sur la muraille, et sur ceux qui l'enduisent sans y mêler ce qui l'aurait affermie; je vous dirai alors: La muraille n'est plus; et ceux qui l'avaient enduite, ne sont plus;

16. Ils ne sont plus, ces prophètes d'Israël, qui se mêlaient de prophétiser à Jérusalem, et qui avaient pour elle des visions de paix, lorsqu'il n'y avait point de paix, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

l'enduisent de terre seule, sans y mêler de la paille. Ils le flattent par leurs vaines promesses, et l'endorment dans une fausse sécurité (1). Ils devraient démolir une pareille construction; et, au lieu de dissimuler ses défauts par un misérable enduit, incapable de résister au soleil et à l'eau, ils devraient l'abattre, et en bâtir une meilleure. Saint Jérôme l'explique autrement: Dieu a bâti un mur solide et inébranlable pour la défense de son peuple, en lui donnant la loi, les cérémonies, les prophéties. Mais les faux prophètes corrompent tout cela, en le revêtant de leurs mauvaises interprétations. D'autres (2): Un faux prophète bâtit une mauvaise muraille, les autres l'enduisent d'un méchant mortier, qui n'a ni force, ni solidité. Il y a entre eux une malicieuse collusion, pour tromper les Juifs; si l'un avance une fausseté, les autres le soutiennent. D'autres (3): Le peuple propose un plan pour s'affranchir des Chaldéens et se remettre par violence en liberté (II. Rois xxiv, 20), et les faux prophètes l'approuvent, l'enjolivent en promettant une heureuse réussite; mais leur mortier ne vaut rien, leur conseil ne s'appuie pas sur la promesse divine: le plan échouera, le mortier s'écroulera au premier choc des Chaldéens.

ÿ. 11. DABO LAPIDES PRÆGRANDES DESUPER IRRUENTES. Je lancerai contre cette muraille une grosse grêle qui la renversera (4).

ÿ. 14. ADÆQUABO EUM TERRÆ, ET REVELABITUR FUNDAMENTUM EJUS. Je la ruinerai jusqu'aux fondements. *Découvrir les fondements d'un édifice*, est mis, en plusieurs endroits, pour le renverser, le détruire de fond en comble, le raser (5).

CONSUMETUR. *Celui qui l'avait enduite, sera enveloppé dans sa ruine, sera écrasé de sa chute.* L'hébreu (6): *Vous serez détruits au milieu d'elle.* Les Septante (7): *Vous serez exterminés avec des reproches.* Le mur, les bâtisseurs, et ceux qui l'ont enduit périront.

La protection de Dieu avait servi de tout temps comme d'un mur et d'un rempart invincible, pour mettre à couvert son peuple contre tous ses ennemis. Mais lorsque ce peuple se rendit indigne, par ses péchés, de cette protection toute-puissante, il commença à se bâtir une muraille, en recherchant les secours humains des princes voisins, et en se faisant, de son propre orgueil et de la confiance qu'il avait en la force de ses villes et de ses troupes, comme un nouveau mur sous lequel il prétendait établir sa sûreté contre tous les ennemis dont les prophètes le menaçaient de la part de Dieu. C'était bâtir, selon le langage métaphorique de l'Écriture, une muraille avec de la boue toute seule; c'est-à-dire, qu'il n'y avait rien de plus fragile et de plus faible. Que faisaient alors les faux prophètes? Au lieu de représenter à ce peuple son extravagance, et de le convaincre

(1) Theodoret. Sanct. Grot. Munst.

(2) Jun. Glass.

(3) D'allioli. — (4) Ita Interpp. plerique. Cf. Josue. x. 11.

(5) Isai. xxiv. 18. — Mich. 1. 6. — Habacuc. iii. 13.

(6) כליהם בתוכה

(7) Συνοχθισθησθησθη μετ' ἐλεγκων.

de la faiblesse de ce rempart inutile, *ils enduisaient cette muraille de boue avec une autre boue sans y rien mêler*; c'est-à-dire, qu'ils entretenaient de plus en plus Israël dans sa faiblesse, par les vaines prédictions dont ils le flattaient, et par les fausses assurances qu'ils lui donnaient comme de la part de Dieu. On commande donc à Ézéchiël de leur déclarer, que cette *muraille si fragile tombera aussitôt qu'elle sera attaquée* par les Chaldéens, qui sont comparés ici à *une pluie très violente*; à *de grosses pierres*, c'est-à-dire, à *de grosses grêles qui tombent du ciel*; et à *un vent impétueux qui renverse tout*.

C'est la maison bâtie sur le sable, dont le Fils de Dieu a parlé dans l'Évangile, lorsqu'il dit que *quiconque ne pratique point sa parole*, comme ces Juifs ne la pratiquaient point alors, *ressemble à un insensé qui ne bâtit sa maison que sur le sable*; la *pluie étant tombée, les fleuves s'étant débordés, et les vents ayant soufflé et étant venus fondre sur cette maison, elle est tombée, et sa ruine a été fort grande*. C'était donc inutilement que les Juifs bâtissaient une muraille de boue, et que les prophètes de mensonge y faisaient aussi un enduit de boue. Comme Dieu ne bâtissait point cette muraille, c'était en vain qu'ils la bâtissaient. Tous leurs ouvrages ne pouvaient être que de boue, et ils ne pouvaient bâtir que sur le sable, tant qu'ils s'appuyaient sur l'homme, et ne prenaient point pour fondement de leur édifice Dieu même, qui est la *Pierre angulaire* de toute construction.

Les saints pères se sont servis très utilement de ce passage du prophète, pour confondre les faux pasteurs et les prêtres relâchés ou complaisants, qui promettent si facilement aux pécheurs la *paix* du Seigneur, quoique le Seigneur ne donne point sa *paix* à ceux qui ne sont point sincèrement convertis. C'est donc *enduire la muraille avec de la boue*, lorsque, sans avoir aucune marque solide d'une véritable pénitence, on se contente de couvrir les plaies de ceux qui se sont blessés mortellement. Saint Cyprien est celui qui en a parlé avec plus de charité et plus de force, à l'occasion de ceux qui, étant tombés durant la persécution, voulaient être admis aussitôt après à la réconciliation de l'Église, affermis qu'ils étaient dans leur orgueil par quelques prêtres qui trahissaient lâchement leur ministère. « Il faut », dit-il, « qu'un prêtre de Dieu ne trompe pas les fidèles par une pernicieuse complaisance, mais qu'il les guérisse par des remèdes salutaires. Un chirurgien est ignorant et malhabile, lorsqu'il n'ose sonder la profondeur d'une plaie, et qu'en laissant le pus enfermés au fond des entrailles, il contribue

à en augmenter la corruption : *Imperitus est medicus, qui lumentes vulnerum sinus manu parcente contrectat, et in altis recessibus viscerum virus inclusum, dum servat, exaggerat*. Il est nécessaire d'ouvrir la plaie par des incisions, de couper les chairs mortes, et d'employer les remèdes les plus forts pour arrêter le progrès du mal. Cependant, dit-il, après les ravages qu'a faits la persécution, il est arrivé, pour comble de malheur, qu'une peste agréable et trompeuse s'est glissée parmi les fidèles sous le nom spécieux de compassion et de miséricorde. Contre la vigueur de l'Évangile, et contre la loi de Dieu et de Jésus-Christ, quelques-uns, par une témérité criminelle, accordent la communion à des personnes qui en sont indignes, et leur donnent la *paix* de l'Église : inutile et fausse *paix*, pernicieuse à ceux qui la donnent, et infructueuse aux pécheurs qui la reçoivent : *Irrita et falsa pax, periculosa dantibus, et nihil accipientibus profutura*. On ne se met point en peine de prendre le temps qui est nécessaire pour procurer une véritable guérison, et on ne recherche point les vrais remèdes dans la pénitence. On se contente de couvrir les plaies des mourants ; et une douleur superficielle et feinte sert comme d'emplâtre pour mettre sur une blessure mortelle, qui pénètre très avant jusques au fond des entrailles. *Non quæruntil sanilitiam patientiam, nec veram de satisfactione medicinam. Operiuntur morientium vulnera : et plaga lethalis altis et profundis visceribus infixâ dissimulato dolore contegitur* (1).

C'est là cet *enduit de boue* que le Seigneur reproche ici par la bouche d'Ézéchiël aux faux prophètes qui trompaient son peuple ; un enduit de boue sur *une muraille de boue*, qui, au premier vent de la tentation ou de la persécution, était renversée. Ils agissaient, comme dit encore le même saint (2), avec une fureur sacrilège contre Dieu, en travaillant, par une malice diabolique, à empêcher que les peuples ne trouvassent leur guérison dans la bonté du Seigneur : car ils détruisaient en eux l'esprit de pénitence par des conseils pleins de tromperies et de mensonges, par des complaisances meurtrières qui leur ôtaient toute voie de satisfaire à la justice de Dieu après l'avoir offensé, de racheter leurs péchés par des œuvres que l'Évangile appelle de dignes fruits de pénitence, et de laver leurs plaies dans leurs larmes. L'assurance qu'ils leur donnaient d'une fausse *paix* les privait de toute espérance de la vraie *paix* de l'Église. Le sein bienfaisant de la mère véritable était fermé aux enfants par les artifices d'une cruelle marâtre ; et elle achevait de les étouffer, en les empêchant de verser des lar-

(1) Cyprian de lapsis.

(2) Cyprian. epist. lv. ad Cornelium pap.

17. Et tu, filii hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo; et vaicinare super eas,

18. Et dic: Hæc dicit Dominus Deus: Væ quæ consuunt pulvillo sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas; et cum caperent animas populi mei, vivificabant animas eorum!

17. Et vous, fils de l'homme, tournez le visage contre les filles de voire peuple, qui se mêlent de prophétiser d'après leur cœur; et prophétisez contre elles;

18. Et dites: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Malheur à celles qui préparent des coussins pour les mettre sous tous les coudes, et qui font des oreillers pour en appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre les âmes; et qui, lorsqu'elles ont surpris les âmes de mon peuple, les assurent que leurs âmes sont pleines de vie.

COMMENTAIRE

mes, et de tirer de saints gémissements du fond de leurs cœurs. *Pax vera falsæ pacis mendacio tollitur. Salutaris sinus matris novercæ intercedente præcluditur, ne de pectore atque ore lapsorum stetus et gemilus audialur.*

Ÿ. 17. PONE FACIEM TUAM CONTRA FILIAS POPULI TUI. Quelques commentateurs (1) ont cru que le prophète appelait les faux prophètes, des *femmes*, par ironie; c'est-à-dire des gens sans caractère, sans force, qui n'ont que la langue et le babil. Mais il vaut mieux l'entendre des fausses prophétesses, qui séduisaient le peuple par leurs discours. Les rabbins (2) croient que c'étaient des magiciennes, qui se servaient de moyens illicites pour découvrir l'avenir. Mais puisqu'il y avait de vraies prophétesses, comme de vrais prophètes dans Israël, pourquoi n'y aurait-il pas eu de même de fausses prophétesses, comme de faux prophètes? Nous reconnaissons Marie, sœur de Moïse (3), Débora (4), Holda (5), Anne (6), fille de Phanuel, les quatre filles du diacre Philippe (7), et quelques autres, pour vraies prophétesses. L'histoire de l'Église nous parle de Prisca et de Maximilla, fausses prophétesses de Montan. Presque toutes les hérésies qui ont troublé l'Église, ont été soutenues et fomentées par des femmes séduites ou séductrices, qui ont succédé à ces fausses prophétesses, dont nous parle ici Ézéchiël.

Ÿ. 18. VÆ QUÆ CONSUUNT PULVILLOS SUB OMNI CUBITO MANUS. *Malheur à celles qui préparent des coussinets, pour les mettre sous les coudes; afin que les pécheurs se reposent plus tranquillement dans leur désordre, et continuent à pécher sans scrupule. Malheur à ceux qui déguisent ou qui affaiblissent les vérités du salut, et qui flattent les pécheurs dans leurs dérèglements; qui leur annoncent une fausse paix et leur donnent de vaines assurances. On peut se souvenir ici de ce qui a été dit plus haut des sentinelles d'Israël,*

qui demeurent dans le silence, lorsqu'ils voient venir l'ennemi (8). Nous pensons que le prophète fait ici allusion à ces coussins dont les Orientaux se servent sur leur sofas pour s'asseoir, pour se reposer, pour appuyer leur coude.

ET FACIUNT CERVICALIA SUB CAPITE UNIVERSÆ ÆTATIS AD CAPIENDAS ANIMAS. C'est la même chose que dans le passage précédent. Malheur à ceux qui fournissent aux pécheurs des moyens d'excuser leurs propres péchés, au lieu de les en reprendre et de les corriger. Les Septante (9): *Et qui font des voiles pour couvrir la tête des personnes de tout âge. Ce passage pourrait se traduire d'après l'hébreu (10): Malheur à celles qui attachent des bandelettes à tous leurs doigts et des rubans à leurs épaules (comme font les magiciennes qui, ainsi parées) vont à la chasse des âmes. Il y a ici deux allusions: l'une à l'art divinatoire; l'autre à l'art cynégitique.*

CUM CAPERENT ANIMAS POPULI MEI, VIVIFICABANT ANIMAS EORUM. Au lieu de les faire mourir par une mort prompte, elles leur conservaient la vie, pour les tenir plus longtemps dans leurs liens, et pour se les attacher plus fortement: elles avaient pour ces âmes une compassion meurtrière et une condescendance cruelle. Ou: Ces fausses prophétesses, après avoir ainsi engagé les âmes de mon peuple dans leurs filets, et les avoir fait mourir d'une mort réelle, font semblant de leur donner la vie; elles veulent encore qu'on les récompense comme si elles les avaient conservées, après qu'elles leur ont causé le plus grand de tous les malheurs. L'Écriture dit quelquefois, qu'on fait, ce qu'on ne fait que simplement déclarer. Ainsi Moïse dit (11) que les prêtres souilleront les lépreux, c'est-à-dire, qu'ils les déclareront impurs. Et Isaïe (12) dit des juges injustes, qu'ils justifient l'impie pour des présents; c'est-à-dire qu'ils les déclarent innocents. Ainsi, en cet endroit, les

(1) Vide Val. et Sanct. hic.

(2) Hebræi apud Hieronym.

(3) Exod. xv. 20. - Num. xii. 2.

(4) Judic. iv. 4.

(5) iv. Reg. xxii. 14.

(6) Luc. ii. 36.

(7) Act. xxi. 9.

(8) Ezech. iii. 17. et seq.

(9) Ἡ π' βόλαια ἐπι πᾶσαν κερὰν πᾶτης ἡλιείας. Ita. Grot. et Kim'hi, Velamina.

(10) הוּי לכהפרות כפרות על כל אצילי ידי עשות הספספית על ראש כל קיבה לצדד נפשות

(11) Levit. xiii. 11.

(12) Isai. v. 23.

19. Et violabant me ad populum meum propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur; vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

20. Propter hoc hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad pulvillos vestros, quibus vos capitis animas volantes; et dirumpam eos de brachiis vestris et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et liberabo populum meum de manu vestra, neque erunt ultra in manibus vestris ad prædandum; et scietis quia ego Dominus.

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justî mendaciter, quem ego non contristavi; et confortastis manus impij, ut non reverteretur a via sua mala, et viveret;

19. Elles ont détruit la vérité de ma parole dans l'esprit de mon peuple pour un peu d'orge, et pour un morceau de pain, afin de tuer les âmes qui n'étaient point mortes, et de vivifier les âmes qui ne vivent pas, séduisant ainsi par leurs mensonges la crédulité de mon peuple.

20. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Voilà que je viens à vos coussins par lesquels vous surprenez les âmes, comme des oiseaux qu'on prend dans leur vol; je romprai vos coussins entre vos bras; et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, ces âmes qui devaient voler.

21. Je romprai vos oreillers, je délivrerai mon peuple de votre puissance; et ils ne seront plus à l'avenir exposés en proie entre vos mains; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur;

22. Car vous avez affligé le cœur du juste par de fausses suppositions, lorsque je ne l'avais point attristé moi-même; et vous avez fortifié les mains de l'impie, pour l'empêcher de revenir de sa voie mauvaise et corrompue, et de trouver la vie.

COMMENTAIRE

fausses prophétesses, après avoir pris les âmes du peuple, leur disent qu'elles leur ont conservé la vie: cela veut dire, qu'en leur donnant le coup de la mort, elles leur ont donné la vie. L'hébreu (1): *Prendrez-vous les âmes de mon peuple à la chasse; et donnerez-vous la vie à vos propres âmes?* Prétendez-vous que je vous laisse impunément prendre les âmes de mon peuple, comme des oiseaux au filet, et qu'après cela je vous laisserai vivre tranquillement? C'est le vrai sens.

ÿ. 19. VIOLABANT ME AD POPULUM MEUM PROPTER PUGILLUM HORDEI, etc. L'hébreu (2): *Vous m'avez déshonoré aux yeux de mon peuple, pour des poignées d'orge.* Expression proverbiale, pour dire: ces prophétesses ont employé mon nom, pour appuyer leurs mensonges, et l'ont en quelque sorte vendu pour une poignée d'orge et un morceau de pain.

UT INTERFICERENT ANIMAS, QUÆ NON MORIUNTUR. *En tuant les âmes qui n'étaient point mortes*, ou qui ne sont point mortelles, ou qui ne méritent point la mort. Ou: Elles prédisent la mort à des personnes qui ne mourront point, et promettent la vie à d'autres qui mourront. Les Septante (3): *Pour faire mourir des âmes qu'il ne fallait pas qu'elles mourussent.* Ces fausses prophétesses déclaraient coupables de mort des personnes justes et innocentes; et au contraire, déclaraient innocents des personnes indignes de vivre (4). Mais le premier sens que nous avons proposé paraît meilleur (5). Elles prédisaient la mort, la captivité,

toutes sortes de maux à ceux qui se rendraient aux Chaldéens; et cela, contre la vérité et contre les promesses expresses du Seigneur faites par la bouche de Jérémie: et au contraire, elles promettaient la vie à ceux qui résisteraient à Nabucodonosor, au lieu que le Seigneur leur annonçait la mort, la faim, l'exil.

ÿ. 20. ECCE EGO AD PULVILLOS VESTROS. Voyez le verset 18, où nous avons expliqué ce verset suivant l'idée ordinaire.

Les Septante n'ont pas lu le texte hébreu, comme nous le lisons aujourd'hui. Ils traduisent (6): *Me voici contre vos oreillers, sur lesquels vous ramassez les âmes; je les briserai de dessous vos bras, et j'envelopperai dans la dispersion les âmes de ceux que vous détournez*, ou que vous pervertissez. En d'autres termes: Je réduirai à néant les vaines espérances par lesquelles vous exercez vos séductions. En suivant la correction proposée par M. le chanoine Bodin, l'hébreu se traduit: *Je vais déchirer sur vos bras des bandelettes avec lesquelles vous surprenez les âmes pour les dévorer, et je donnerai la liberté à ces âmes que vous avez séduites pour leur donner la mort.* C'est toujours la double image empruntée à la magie et à la chasse. La correction proposée par M. Bodin consiste à lire: *לפֹּרֶה הֹדְתִי* *lepôre'hôth*, ad *delacerandum* au lieu de *לפֹּרֶה הֹדְתִי* *lepôre'hôth*, ad *efflorescendum* qui n'a ici aucun sens.

ÿ. 22. MÆRERE FECISTIS COR JUSTI. Quelques commentateurs l'entendent de Jérémie, que les faux

(1) הנפשות הצודנות לעמי ובפשות לבנה תחיינה Les Septante: *Obscurius.* Ἄτι ψυχὰι διεστράφησαν τοῦ λαοῦ μου, καὶ ψυχὰς περιποιούσιν.

(2) תחלתה אחי אל עמי בעלי שוורים

(3) Τοῦ ἀποκτείνειν ψυχὰς ἅς οὐκ ἔδει ἀποθανεῖν.

(4) *Theodoret. hic. Munst. Pisc.*

(5) *Cornel. Eslius. Sanct. D'Allioli.*

(6) Ἴδοὺ ἐγὼ ἐπὶ τὰ προσκεφάλαια ὑμῶν ἐφ' ἃ ὑμεῖς συλλέγετε ἐκεῖ ψυχὰς. Καὶ διαρρήξω αὐτὰ ἀπο τῶν βραχιόνων ὑμῶν. Καὶ ἐξασποτελῶ τὰς ψυχὰς ἅς ὑμεῖς ἐξσετερέτε! αὐτὰς τὰς ψυχὰς αὐτῶν εἰς ἀποσκορπισμὸν.

23. Propterea vana non videbitis, et divinationes non divinabitis amplius, et eruam populum meum de manu vestra; et scietis quia ego Dominus.

23. C'est pourquoi vous n'aurez plus vos fausses visions à l'avenir, et vous ne débiterez plus vos divinations fantastiques, parce que je délivrerai mon peuple d'entre vos mains; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

prophètes jetèrent dans l'affliction par leurs fausses prophéties. D'autres l'entendent des justes en général, qui gémissaient de voir le peuple surpris par les artifices et les impostures de ces séducteurs; ou plutôt des âmes simples, que les faux prophètes effrayaient mal à propos, en leur prédisant des maux futurs; et à qui ils causaient des inquiétudes de conscience, sans aucun sujet.

Les Septante (1): *Vous avez perverti le cœur du juste injustement; ce juste que je ne pervertissais point, ou que je ne voulais pas que vous pervertissiez, ou que j'avais défendu de pervertir.*

v. 23. VANA NON VIDEBITIS AMPLIUS. *Vous n'aurez plus de fausses visions.* Je vous ôterai la vie, et vous mettrai hors d'état de tromper plus longtemps mon peuple par vos fausses prophéties.

(1) Διαστρέφατε καρδίαν δικαίου ἀδίκως, καὶ οὐκ ἐδέστρον αὐτόν.

CHAPITRE XIV

Menaces contre ceux qui consultent les faux prophètes et qui demeurent dans leurs dérèglements. Sévérité de la justice du Seigneur sur tout autre pays; restes épargnés d'entre les habitants de Jérusalem.

1. Et venerunt ad me viri seniorum Israel, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, viri isti posuerunt immunditias suas in cordibus suis, et scandalum iniquitatis suæ statuerunt contra faciem suam : numquid interrogatus respondebo eis ?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Homo, homo de domo Israel, qui posuerit immunditias suas in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam interrogans per eum me, ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum ;

1. Quelques-uns des plus anciens d'Israël étant venus me voir, s'assirent devant moi.

2. Alors le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

3. Fils de l'homme, ceux que vous voyez, ont dans le cœur leurs impuretés ; et ils ont mis devant leurs yeux cette iniquité scandaleuse : comment donc répondrai-je aux demandes qu'ils me font ?

4. C'est pourquoi parlez-leur, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout homme de la maison d'Israël qui a renfermé ses impuretés dans son cœur, et qui a affirmé devant ses yeux son iniquité scandaleuse, et qui viendra trouver le prophète pour savoir par lui ma réponse, je lui répondrai, moi qui suis le Seigneur, selon la multitude de ses impuretés ;

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. VENERUNT AD ME VIRI SENIORUM ISRAEL. Le prophète ne nous dit ni les noms, ni l'intention de ces anciens d'Israël, ni le temps auquel arriva ce qu'il raconte. Mais la manière dont Dieu lui parle, nous fait entrevoir que ces hommes étaient venus le voir pour le tenter, et pour lui demander ce que le Seigneur lui avait déclaré de nouveau ; quoiqu'ils n'eussent aucune envie de profiter de ses avis, ni de se corriger de leurs désordres.

Ÿ. 3. POSUERUNT IMMUNDITIAS SUAS IN CORDIBUS SUIS, ET SCANDALUM INIQUITATIS SUÆ CONTRA FACIEM SUAM. Ils sont encore attachés de cœur à leur idolâtrie ; ils ont encore les yeux tournés vers ces idoles, qui ont été pour eux des pierres de scandale, et des sujets de chute. Ils ne se sont point convertis et ne se sont pas détournés de leurs faux dieux. Verset 6. Ils viennent néanmoins vous consulter, comme si leur cœur était droit, et leur intention pure.

Ÿ. 4. HOMO QUI VENERIT AD PROPHETAM, INTERROGANS PER EUM ME, etc. Je lui parlerai selon son cœur ; je lui dirai non pas ce qui est, mais ce qu'il souhaite. Il vient pour me tenter, et comme pour me solliciter à favoriser ses mauvaises intentions ; je lui répondrai d'une manière qui le contentera sur l'heure ; mais bientôt il verra qu'en voulant me tromper, il s'est trompé lui-même. *Non enim meretur audire veritatem, qui fraudu-*

lenter interrogat, dit saint Jérôme. Quand les Pharisiens vinrent pour tenter Jésus-Christ, en lui demandant par quelle autorité il faisait toutes ces choses, le Sauveur leur répondit : Je vous demanderai à mon tour, d'où était le baptême de Jean ? Des hommes ou du Ciel (1) ? Ceux-là voyant bien que, de quelque manière qu'ils répondissent, Jésus-Christ en tirerait une conclusion contre eux, répondirent : Nous n'en savons rien. Et moi, leur dit Jésus, je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci. Il éluda de même leur malice, lorsqu'ils lui demandèrent s'il fallait payer le tribut à César ou non (2), et lorsqu'ils lui présentèrent une femme surprise en adultère (3).

Sous le nom de *prophète*, on doit ici entendre un faux prophète (4) ; car Dieu ne permettra pas qu'un vrai prophète annonce faux, même à un impie qui vient pour le tenter. Il découvrira plutôt au prophète l'iniquité du méchant, et le prophète en fera des reproches à celui qui le consulte frauduleusement ; comme il arrive ici à ces anciens d'Israël, qui viennent pour surprendre Ézéchiël. Mais quant aux faux prophètes, Dieu permettra que celui qui les consulte, trouve dans leurs réponses un sujet de perte. Le démon inspirera à ses ministres des choses agréables aux consultants. Et ceux-ci, se fiant sur ces fausses prédictions, tomberont dans les dernières disgrâces ; ainsi qu'il arriva au

(1) *Matth. XXI. 23. et seq.*

(2) *Matth. XXII. 17. 21.*

(3) *Joan. VIII. 3. et seq.*

(4) *Hieron. et Theodoret. Vide Ÿ. 9.*

5. Ut capiatur domus Israel in corde suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

6. Propterea dic ad domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Convertimini, et recedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras.

7. Quia homo, homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam ut interroget per eum me: ego Dominus respondebo ei per me;

8. Et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei; et scietis quia ego Dominus.

9. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verbum, ego Dominus decepi prophetam illum, et extendam manum meam super illum, et delebo eum de medio populi mei Israel.

5. Afin que la maison d'Israël soit surprise dans le dérèglement de son cœur, par lequel il se sont retirés de moi pour suivre toutes leurs idoles.

6. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Convertissez-vous, et quittez vos idoles, et détournez vos visages de toutes vos abominations.

7. Car si un homme de la maison d'Israël, quel qu'il puisse être, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, s'éloigne de moi, et garde toujours ses idoles dans son cœur, et qu'ayant affermi devant ses yeux son iniquité scandaleuse, quoiqu'il fasse paraître le contraire sur son visage, il vienne trouver le prophète pour savoir de lui ma réponse, moi qui suis le Seigneur, je répondrai à cet homme par moi-même;

8. Et je tournerai ma face contre cet homme, j'en ferai un exemple, je le rendrai l'objet des insultes des hommes, je l'exterminerai du milieu de mon peuple; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

9. Et lorsqu'un prophète tombera dans l'erreur, et répondra fausement, c'est moi, le Seigneur, qui aurai trompé ce prophète. Mais j'étendrai la main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple d'Israël.

COMMENTAIRE

roi Achab. Ce prince étant sur le point de partir pour faire la guerre aux Syriens, qui tenaient Ramoth de Galaad, fit venir Michée. Ce prophète lui prédit qu'il perdrait la bataille. En même temps, Sédécias et une troupe de faux prophètes lui promirent une glorieuse victoire. Achab crut ces séducteurs, marcha à l'ennemi, et fut tué dans la bataille (1).

Le chaldéen l'entend autrement: Quiconque, du nombre des enfants d'Israël, viendra à mon prophète pour me consulter, je lui répondrai, quand même il serait engagé dans l'idolâtrie, et qu'il aurait le cœur rempli d'iniquité. L'hébreu à la lettre (2): *Quiconque, de la maison d'Israël, viendra à un prophète, moi, le Seigneur, je lui répondrai quand il viendra dans la multitude de ses dieux d'ordure.*

Ÿ. 5. UT CAPIATUR DOMUS ISRAEL IN CORDE SUO, QUO RECESSERUNT A ME. Afin que mon peuple ingrat et infidèle trouve sa perte dans son propre dérèglement. Les Septante (3): *Afin qu'il détourne la maison d'Israël selon leurs cœurs, qui se sont détournés de moi.* Ou, selon le chaldéen: Je leur répondrai afin de rapprocher la maison d'Israël, et afin qu'elle fasse pénitence du dérèglement de son cœur, qui s'est détourné de mon culte.

Ÿ. 7. RESPONDEBO EI PER ME. Quoique ce soit un faux prophète, je parlerai par sa bouche et je lui ferai rendre des réponses propres à vous tromper. Ces expressions, prises à la lettre, sembleraient rendre Dieu fauteur de la fausseté et auteur des prédictions des faux prophètes. Mais gardons-nous de penser que le Dieu de vérité et de justice approuve l'erreur, ou contribue directement à la séduction. Voyez le verset 9. Autrement (4): Je lui répondrai pour moi, à cause de moi; non pour ses mérites, mais pour satisfaire ma justice. Les Septante: *Je lui répondrai dans les engagements où il est.*

raient rendre Dieu fauteur de la fausseté et auteur des prédictions des faux prophètes. Mais gardons-nous de penser que le Dieu de vérité et de justice approuve l'erreur, ou contribue directement à la séduction. Voyez le verset 9. Autrement (4): Je lui répondrai pour moi, à cause de moi; non pour ses mérites, mais pour satisfaire ma justice. Les Septante: *Je lui répondrai dans les engagements où il est.*

Ÿ. 9. EGO DOMINUS DECEPI PROPHETAM ILLUM. Je me suis servi de ce prophète, et j'ai permis qu'il engageât cet homme dans l'erreur. C'est moi qui ai permis l'imposture du faux prophète, et l'erreur de celui qui le consulte (5), par un effet secret de ma justice. L'un et l'autre ont justement mérité que je les abandonnasse à la corruption de leur cœur et à l'esprit d'erreur auquel ils se sont livrés. C'est ainsi que Balaam, prophète d'erreur, trompa Balac, roi de Moab, en lui donnant un mauvais conseil, dont l'exécution fut tout à la fois fatale et à Balaam et à Balac, aux Moabites et aux Israélites. Dieu dit que c'est lui-même qui séduit le prophète et qui lui met le mensonge dans la bouche; parce que, dans sa colère, il abandonne le peuple à lui-même et permet qu'il aime mieux écouter de faux que de vrais prophètes. Saint Jérôme ajoute que cette expression marque aussi que, si le faux prophète surprend et séduit, ce n'est point par un effet de sa force et de son pouvoir. Il n'aurait aucun pou-

(1) 1. Reg. xxii. 10. 11. et seq.

(2) ויש איש מבית ישראל... כלב בן בנעמי ויהוה נבטתי לי

(3) Ὅπως πλαχιάσει τὸν ὄϊνον τοῦ Ἰσραήλ, καὶ τὰς καρδίας αὐτῶν τὰ ἀπηλλωστραμένους ἀπ' ἐμοῦ.

(4) Les Septante: Ἄποκροθήσομαι ἐν ᾧ ἐπέφευγται ἐν αὐτῷ.

(5) Theodoret. hic. Ὁ ὁ τοῖνον κατὰ ἐνεργίαν λέγει τὸν προφήτην πλαχῆν, ἀλλὰ κατὰ συγγώρησιν. Alii passim. Vide Aug. contra Julian. Pelagian. lib. v. c. 3. n. 13.

10. Et portabunt iniquitatem suam; juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit :

11. Ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluatur in universis prævaricationibus suis; sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricetur prævaricans, extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus, et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noë, Daniel, et Job, ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem eam, et fuerit invia, eo quod non sit pertransiens propter bestias ;

16. Tres viri isti si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios nec filias liberabunt, sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixerò gladio : Transi per terram ; et interfecero de ea hominem et jumentum ;

18. Et tres viri isti fuerint in medio ejus, vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios neque filias, sed ipsi soli liberabuntur.

10. Ils porteront tous deux la peine de leur iniquité ; selon l'iniquité de celui qui consulte, ainsi sera l'iniquité du prophète ;

11. Afin que la maison d'Israël ne s'égaré plus à l'avenir en se retirant de moi, et qu'elle ne se corrompe plus par tous les crimes par lesquels elle a violé ma loi ; mais qu'ils soient tous mon peuple, et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées.

12. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi, et qu'il se sera endurci dans la violation de mes préceptes, j'étendrai ma main sur ce pays, je briserai la force de son pain, j'y enverrai la famine, et j'y ferai mourir hommes et bêtes.

14. Si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice, dit le Seigneur des armées.

15. Si j'envoie dans ce pays des bêtes féroces pour le détruire, et qu'il devienne inaccessible, sans que personne puisse y passer à cause des bêtes,

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, s'il y a en ce pays ces trois hommes, ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles ; mais qu'eux seuls seront délivrés, et que le pays sera détruit.

17. Si je fais venir l'épée sur ce pays, et si je dis à l'épée : Passez au travers de ce pays ; et que j'y tue hommes et bêtes ;

18. Si ces trois hommes s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'eux seuls seront délivrés.

COMMENTAIRE

voir, même sur les méchants, si Dieu ne le lui avait donné. C'est dans ce même sens qu'on doit entendre cet autre passage du troisième livre des Rois (1) : Satan se présenta devant le Seigneur et lui dit : *Décevrai-je tous les prophètes d'Achab, et serai-je un esprit de mensonge dans leurs bouches ? Le Seigneur lui dit : Allez, décevez-les, et faites ce que vous dites. Ainsi, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes.*

Quelques exégètes (2) traduisent ainsi l'hébreu (3) : *Lorsqu'un prophète aura avancé une fausseté, est-ce moi qui l'ai séduit ? N'ai-je pas au contraire étendu ma main sur lui, etc. ?* D'autres : *Je tromperai ce prophète.* Il tombera dans des maux qu'il n'attend pas ; ou bien : *Je l'ai trompé.* J'ai découvert ses fourberies, ses impostures, etc. Comme on dit que les prêtres purifient et souillent les lépreux (4), parce qu'ils les déclarent purs ou impurs.

ÿ. 10. JUXTA INIQUITATEM INTERROGANTIS, SIC INIQUITAS PROPHETÆ ERIT. *L'iniquité de celui qui consulte, est semblable à l'iniquité du prophète ; ou*

plutôt la peine de l'un sera pareille à celle de l'autre ; ils seront enveloppés dans le même châtement.

ÿ. 14. SI FUERINT TRES VIRI ISTI IN MEDIO EJUS, etc. Dieu veut marquer par là qu'il traitera chacun selon ses œuvres. S'il frappe un pays pour les crimes de ses habitants, il saura distinguer ceux qui auront vécu dans la justice, et qui auront conservé l'innocence : il les délivrera du malheur général de leur pays ; mais tous les méchants seront enveloppés dans le châtement commun, sans que la considération d'un nombre quelconque de justes arrête les effets de la colère de Dieu ; chacun sera puni ou récompensé selon ses mérites. Ézéchiël rapporte les noms de ces trois grands hommes, Noé, Daniel et Job, pour faire mieux sentir l'excès de la colère de Dieu, qui ne peut être arrêtée par la considération d'une si grande sainteté, ni par les prières de ces trois pieux personnages. Peut-être aussi les a-t-il choisis exprès, parce que Noé ne put délivrer le monde du déluge ; ni Job, ses fils et ses filles, qui furent écrasés sous la ruine d'une maison ; ni

(1) III. Rég. xxii. 22. 23.

(2) Dorschhaus contra Trigland. et P. Feiffer. dub. vexat. centur. iv. l. 58.

(3) והנביא כי יפתח... אני יהוה פתיתי את הנביא הוורא ונביתתי את ידי עליו

(4) Levit. xiii. 6. 15. 20. Voyez plus haut ch. xiii. 18.

19. Si autem et pestilentiam immisero super terram illam, et effudero indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum ;

20. Et Noe, et Daniel, et Job fuerint in medio ejus, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et pestilentiam, immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus,

22. Tamen relinquetur in ea salvatio educentium filios et filias ; ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum ; et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

19. Si j'envoie la peste contre ce pays, et si je répands mon indignation sur lui par un arrêt sanglant, pour en exterminer les hommes avec les bêtes,

20. Et que Noé, Daniel et Job, s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'ils ne délivreront que leurs propres âmes pour leur justice.

21. Cependant voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si j'envoie tout ensemble contre Jérusalem ces quatre plaies mortelles, l'épée, la famine, les bêtes féroces, et la peste, pour y faire mourir hommes et bêtes ;

22. Il en restera néanmoins quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir leurs fils et leurs filles ; et ils viendront vous trouver ; et vous verrez quelle a été leur conduite, et leurs œuvres ; et vous vous consolerez des maux que j'aurai fait tomber sur Jérusalem, et de toute l'affliction dont je l'aurai accablée.

23. Et vous serez consolés, lorsque vous verrez quelle a été leur voie, et quelles ont été leurs œuvres ; et vous reconnaîtrez que ce n'est pas sans un juste sujet que j'aurai fait fondre sur Jérusalem tous les maux dont je l'aurai affligée, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

Daniel, son peuple de la captivité et de l'exil (1). Saint Augustin (2) sous le nom de Noé, entend tous les chefs, qui gouvernent l'Église avec zèle et sainteté ; sous le nom de Job, tous les pères de famille, qui vivent saintement dans l'état du mariage ; et sous le nom de Daniel, tous les saints qui vivent dans la continence. Saint Jean Chrysostôme veut qu'Ézéchiël ait rapporté les exemples de ces trois grands hommes, parce qu'ils ont vécu dans des temps malheureux, où ils ont fait éclater leur zèle, et leur charité pour leurs frères. Noé garantit du déluge universel sa femme et ses enfants, avec leurs femmes ; Job fut un homme de miséricorde, sensible aux peines de son prochain ; Daniel sauva les Chaldéens et les mages qui ne pouvaient deviner le songe de Nabucodonosor (3).

Voici le raisonnement du prophète : Lorsqu'un pays que je traite avec indifférence, et que je ne veux point ménager, tombe dans le désordre, j'envoie contre lui mes plaies, la guerre, la peste, la famine et les bêtes. Je le traite dans la rigueur, et je ne pardonne précisément qu'à ceux qui sont justes, comme Noé, Daniel et Job. Je n'épargne pas même, en leur considération, leurs propres enfants ; tous les coupables, sans exception, sont mis à mort. Mais à l'égard de Jérusalem, je la traite avec une bonté pleine de tendresse ; si j'envoie contre elle toutes mes plaies, je ne l'abandonnerai pourtant jamais à une perte entière. Je conserverai une partie de ses habitants, et ils auront encore des fils et des filles. Voyez les versets 21 et 22.

ÿ. 19. PESTILENTIAM. Les Septante (4) : *La morl.* Et de même au ÿ. 21.

ÿ. 22. VIDEBITIS VIAM EORUM... ET CONSOLABIMINI SUPER MALO QUOD INDUXI IN JERUSALEM. Vous apprendrez des Juifs qui seront amenés ici en captivité, quels ont été mes motifs pour abandonner Jérusalem et pour la punir dans ma justice. Ces captifs vous diront les excès et les désordres de ce peuple impie que j'ai exterminé. Ou bien : Ceux-là même que j'ai bien voulu réserver, et qui viendront ici en captivité avec vous, suffiront pour justifier ma rigueur ; vous verrez quelle est leur conduite et si j'ai eu tort de perdre une nation si perverse et si corrompue (5).

Dieu, voulant faire comprendre l'excès de l'abomination de Jérusalem et la grandeur du châtement qu'il lui préparait, déclare à son peuple qu'il *enverra* contre cette ville criminelle les quatre plaies, de l'épée, de la famine, des bêtes féroces et de la peste ; tandis qu'il enverrait seulement une de ces plaies contre chacun des autres royaumes où on l'aurait offensé : *Quia Jerusalem nefanda peccavit, quatuor simul plagas inducam super eam.* Ces fléaux étaient l'épée des Babyloniens, qui devait y faire un si grand carnage ; la famine horrible que l'on devait souffrir pendant le siège ; les bêtes féroces, qui dévoreraient ceux qui s'enfuiraient dans les déserts et dans les bois ; et la peste, qui suit toujours la famine.

Cependant, comme c'est Dieu qui doit punir l'iniquité de Jérusalem, en lui envoyant tout ensemble ces quatre fléaux, il déclare qu'il sera maître de sauver quelques personnes de ce carnage, afin qu'étant menées en captivité à Babylone avec leurs fils et leurs filles, elles y fassent connaître

(1) Hieronym. Theodoret.

(2) August. in Psal. CXXXII. et sermone de Urbis excidio.

(3) Chrysost. homil. XLIII. in Genes.

(4) Θίναντων. Hebr. דבר deber.

(5) Hieronym. Theodoret. Cornel. Menoch. Vatab. Sanct. Drach. D'allioli.

aux autres captifs, par l'iniquité de leur conduite, la justice de l'arrêt qu'il a prononcé contre elles. Car c'est ainsi que saint Jérôme a expliqué cet endroit, en mettant sur les lèvres du Seigneur ces paroles, qu'il est censé adresser à ceux qui étaient déjà captifs : « Vous serez, vous autres, consolés dans votre captivité, lorsque vous reconnaîtrez que je n'aurai délivré quelques individus de l'épée, de la famine, des bêtes féroces et de la peste, que pour vous convaincre par la vue de leur malice, que leurs crimes ont été cause que Jérusalem a été détruite, le temple brûlé et le peuple emmené captif, sans parler de ceux qui ont péri par l'épée, par la famine, par les bêtes et par la peste. » Vous serez alors consolés, non par la mort de vos frères, dont les crimes et la fin funeste doivent plutôt vous faire gémir; mais par la miséricorde que Dieu vous a faite, en vous inspirant de lui obéir et en vous sauvant par votre soumission du milieu de ce carnage.

C'est une chose admirable de voir que Dieu, dont toutes les voies sont pleines de justice, selon l'Écriture, veut bien néanmoins justifier en quelque sorte sa conduite devant les hommes dès cette vie, comme il le fait ici. En punissant tant de scélérats, il prend le soin de faire connaître les raisons qui l'avaient porté à les punir, quoique les hommes vertueux dussent les comprendre par eux mêmes; et en cela, il apprend peut être à ceux qui tiennent sa place ici bas, à garder aussi une très exacte justice dans le châtement des pécheurs, qui sont des hommes comme eux, et à éviter avec grand soin de donner aux peuples de justes sujets de les soupçonner de précipitation ou de passion dans leurs jugements.

Si l'ancienne Jérusalem, coupable seulement

d'avoir violé la loi mosaïque, fut livrée à ces quatre plaies mortelles dont nous venons de parler, que dirons-nous des citoyens de la Jérusalem spirituelle et des enfants de l'Église qui ont méprisé l'Évangile, foulé aux pieds le sang du Sauveur et crucifié de nouveau Jésus-Christ par leurs crimes? Dieu leur enverra, dit saint Jérôme, *la famine*, non du pain commun, mais de la parole de Dieu, qui est la source de la vie : *Verba vitæ æternæ habes* (1); et *l'épée* dont le roi prophète dit : *Ils seront livrés à l'épée, et ils deviendront la proie des renards* (2). *Les bêtes féroces* seront envoyées contre eux, ces bêtes dont l'homme juste demande à Dieu d'être délivré par ces paroles du psaume : *Ne livrez pas aux bêtes l'âme qui vous loue* (3). Enfin Dieu les accablera par *la peste* et par la mort, qui est appelée dans l'Écriture, la mort des pécheurs (4), c'est-à-dire la mort de toutes la plus funeste, puisqu'elle sépare l'âme éternellement d'avec Dieu. L'esprit de l'homme charnel, accoutumé à juger des choses presque toujours par les sens, n'est pas si frappé d'horreur pour ces plaies toutes spirituelles, que pour ces autres fléaux qui agissent sensiblement sur les corps. Mais, lorsque l'âme, dégagée de la chair, verra les choses telles qu'elles sont, comme les anges les voient, eux qui sont de purs esprits, elle sera aussi effrayée de l'énormité de ces plaies, qui sont celles de la fureur du Seigneur, que du jugement qu'elle en a porté pendant cette vie; et cette vue seule serait capable de l'anéantir, si la puissance de Dieu, qui l'a créée, ne la soutenait par un effet de sa justice, pour la punir éternellement d'avoir méprisé la vérité de sa parole.

(1) *Joan.* vi. 69.

(2) *Psalm.* LXVII.

(3) *Psalm.* LXIII. 19.

(4) *Ibid.* XXXIII. 22.

CHAPITRE XV

Prophétie contre les habitants de Jérusalem comparés au bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis nemorum quæ sunt inter ligna silvarum ?
3. Numquid tolletur de ea lignum ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus ut dependeat in eo quodcumque vas ?
4. Ecce igni datum est in escam; utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus reducta est in favillam; numquid utile erit ad opus ?

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :
- 2 Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne, si on le compare à tous les autres arbres qui sont dans les bois et dans les forêts ?
3. En peut-on prendre du bois pour quelque ouvrage, ou peut-on en faire seulement une cheville, pour y pendre quelque chose dans une maison ?
4. On le met dans le feu pour en être la pâture ; la flamme en consume l'un et l'autre bout ; et le milieu est réduit en cendre ; après cela, sera-t-il bon à quelque chose ?

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. QUID FIET DE LIGNO VITIS ? Sanctius croit que la prophète parle ici de la vigne sauvage, qui est entièrement inutile à toute sorte d'ouvrages, et qui n'est bonne qu'à brûler. Le texte semble favoriser sa prétention (1) : *Que deviendra le bois de la vigne, parmi tous les bois branchus qui sont dans les arbres des forêts ? Ou : Que sera le bois de la vigne, si on le compare aux autres arbres ? Elle dont les branches reposent sur les arbres des forêts ?* Mais le plus grand nombre des interprètes l'entend de la vigne cultivée. L'Écriture compare souvent les Juifs à cet arbrisseau (2), et voici le sens que quelques interprètes donnent à l'hébreu de ce passage : Que fera-t-on de la vigne, si ses branches sont comme celles des autres arbres des forêts ? Si la vigne est aussi stérile qu'un arbre sauvage, qu'est-ce qui la distinguera des autres arbres (3) ? Il y a beaucoup d'apparence que les vignes en Judée étaient petites, qu'elles ne s'élevaient pas autour de gros arbres, et ne croissaient pas elles-mêmes à une grosseur considérable comme en certains pays ; car alors la comparaison qu'on fait ici n'aurait point de force, puisqu'on a vu des statues, des échelles et même les colonnes d'un temple faites du bois de la vigne. Pour l'ordinaire, elles surpassent en hauteur les ormes mêmes auxquels on les attache. On ne connaît point d'arbre, dont le bois dure plus longtemps : *Nec est ligno ulli æternior natura.*

Pline (4), qui rapporte toutes ces choses, croit que la vigne sauvage était seule employée : *Verum ista ex sylvestribus facta crediderim.* Mais Strabon (5) assure que dans la Margiane on a trouvé des troncs de vigne d'une telle grosseur, qu'il fallait deux hommes pour les embrasser, et qu'elles portaient des grappes de deux coudées de haut. En tout cas, on pourrait tout concilier, en disant qu'il ne s'agit ici que du sarment ; et c'est ce qu'on peut inférer de l'hébreu : *Que deviendra le bois de la vigne, parmi les autres bois des branches des forêts ?*

Ÿ. 3. AUT FABRICABITUR DE EA PAXILLUS ? Chez les Orientaux, les riches mêmes mettent leurs effets et leurs armes à des chevilles attachées dans la muraille, ou sur des cordes tendues exprès dans leurs chambres. Ils y mettent même les selles, et les harnais de leurs chevaux. Avant le progrès qui a caractérisé le dix-huitième et surtout le dix-neuvième siècle, on n'y voyait ni armoire, ni coffre, ni autre meuble précieux (6). Isaïe parlant d'un grand de la cour de Juda (7), dit qu'il sera fiché comme une cheville *dans un lieu fidèle*, c'est-à-dire, dans un lieu ferme et inébranlable.

Ÿ. 4. UTRAMQUE PARTEM EJUS CONSUMPSIT IGNIS, ET MEDIETAS EJUS EST IN FAVILLAM. *Le feu consume l'un et l'autre côté*, et le cœur est réduit en cendres. Le cœur du sarment n'est pas même propre à faire du feu ; il n'est point assez solide pour

(1) כה יהיה עץ הגפן ככל עץ הזכורה אשר היה בעצי היען
(2) Vide Jerem. II. 21. - Isai. V. 2. 7. - Psalm. LXXIX. - Matth. XX. 1.

(3) Grot. Vatab.

(4) Plin. lib. XIV. c. 1. Jovis simulacrum in urbe Pōpōlonia ex ana (vite) conspicimus. tot ævis incorruptum.

Metaponti templum Junonis vitigineis columnis stetit. Etiam nunc scalis tectum Ephesiæ Dianæ scanditur vite una Cypria.

(5) Strabo. lib. II. p. 51. et lib. XI. p. 349.

(6) Roger. Terre Sainte, liv. II. chap. II. pag. 301.

(7) Isai. XXII. 23.

nourrir de la flamme; le bois qui l'environne étant consumé, ce n'est plus que de la cendre. Les Septante (1) : *On met au feu ce qui s'ôte tous les ans de la vigne, pour la nettoyer, c'est-à-dire, les sarments, le bois inutile.*

Dieu compare souvent son peuple à une vigne, comme quand il est dit : *La vigne du Seigneur des armées est la maison d'Israël, et les hommes de Juda étaient le plant auquel il prenait ses délices* (2); et ailleurs : *Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte; et, après avoir chassé les nations, vous l'avez plantée à leur place* (3). Mais il se plaint par la bouche d'Isaïe (4) qu'ayant planté cette vigne en un lieu gras et fertile, en ayant ôté les pierres, et l'ayant environnée d'une haie, pour la mettre hors de l'insulte de ses ennemis sous sa divine protection, il s'était attendu qu'elle porterait de bons fruits; et que cependant elle n'en avait porté que de sauvages. *Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je n'aie fait* (5), dit encore le Seigneur ?

De même donc qu'il n'y a rien de plus excellent que la vigne, lorsqu'elle porte son fruit; et qu'il n'y a rien, au contraire, de plus inutile, du moment qu'elle cesse d'en porter, n'étant plus propre qu'à être jetée au feu : ainsi le peuple d'Israël était regardé de Dieu comme son peuple bien-aimé, comme le peuple choisi entre toutes les nations, tant qu'il s'attacha à la pratique de ses préceptes, et qu'il produisit des fruits de justice, ceux que le Seigneur attendait de sa vigne. Mais lorsqu'Israël ne porta plus de ces bons fruits, et que même il en porta de méchants, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes, Dieu ne le regarda plus que comme un sarment de vigne absolument inutile, et le destina au feu : et en effet, la ville de Jérusalem, qui faisait toute la beauté, toute la force, et toute la gloire de ce peuple, fut brûlée par les Babyloniens. Les arbres qui sont dans les bois et dans les forêts étant coupés, dit saint Jérôme, apportent une très grande utilité aux hommes, et leur servent à mille usages différents, soit dans leurs maisons, soit à la campagne pour l'agriculture, soit à l'armée. Mais le sarment de la vigne qui ne produit plus de raisin, n'est propre à aucun usage, ni à aucun ouvrage. Dieu ne pouvait guère nous exprimer d'une manière plus sensible, combien était méprisable devant ses yeux un peuple qu'il avait comblé de faveurs, et qui avait abusé de tant de grâces, jusqu'à lui préférer les idoles des na-

tions. Car, il y a une grande différence, dit saint Jérôme, entre négliger un Dieu qu'on ignore, comme les gentils, et mépriser celui que l'on a connu et adoré : *Aliud est enim negligere quod ignoras, aliud contemnere quod colueris.*

On peut dire, avec ce père, que l'Église et la multitude des fidèles, dont Jérusalem était la figure, est, d'une manière beaucoup plus parfaite, la vigne sainte, la vigne choisie du Seigneur. Aussi Jésus-Christ qui est le chef de l'Église, dit de soi-même : *Je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi, et il émondera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage* (6). Il est donc bien important de demeurer en Jésus-Christ, c'est-à-dire de s'unir étroitement à son Esprit, et de s'éloigner de plus en plus de ce qui pourrait nous en séparer. C'est pourquoi, il dit encore dans le même endroit à ses disciples : *Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche de la vigne ne saurait porter de fruit d'elle-même, mais qu'il faut qu'elle demeure attachée au cep : ainsi vous ne pouvez point non plus en porter, si vous ne demeurez en moi; c'est-à-dire, que ce qu'est le suc du cep de la vigne à l'égard des branches qui y demeurent attachées, l'Esprit du Sauveur et l'onction de sa grâce l'est à l'égard de ces vrais disciples, qui ne peuvent rien faire de bon qu'autant qu'ils reçoivent la sève toute divine de cet Esprit saint qui les anime, et qui les fait vivre de la vie des enfants de Dieu.* « Or tant que nous observons les préceptes du Seigneur, » dit saint Jérôme, « nous sommes cultivés par le vigneron céleste, comme sa vigne : et ce soin qu'il prend de nous cultiver, est ce qui nous émonde et nous purifie : *car cela ne dépend point ni de celui qui veut, ni de celui qui court; mais de Dieu qui fait miséricorde* (7). S'il est vrai que, quand nous portons du fruit, le Père céleste nous émonde et nous purifie, afin que nous en portions davantage; c'est une preuve que tous nos efforts n'arriveront à leur fin, ni ne produiront cette plénitude de fruits qu'il attend de nous, que par le secours que nous recevons de lui : *Quod afferentes fructum, purgamur a Patre, ut fructus ampliores afferamus, ostenditur omnem nostrum conatum adjutorio Dei pervenire ad finem, et fructum facere plenitudinis.* »

Saint Augustin (8), expliquant aussi des chrétiens ce qu'Ézéchiel dit du bois de la vigne, témoigne qu'il n'y a rien de plus méchant que la

(1) Ἰδοὺ πυρὶ δεδόται εἰς ἀνάλωσιν τὴν κατ' ἐνιαυτὸν κάθαρον ἐπ' αὐτῆς.

(2) *Isai.* v. 7.

(3) *Psal.* lxxix. 9.

(4) *Ibidem.* ut *supr.* v. 1. 2.

(5) *Ibid.* v. 4.

(6) *Joan.* xv. 1.

(7) *Rom.* ix. 16. — (8) *Aug.* in *Psal.* xx.

5. Etiam cum esset integrum, non erat aptum ad opus; quanto magis cum illud ignis devoraverit et combusserit; nihil ex eo fiet operis!

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Quomodo lignum vitis inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.

7. Et ponam faciem meam in eos; de igne egredientur, et ignis consumet eos; et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos.

8. Et dederam terram inviam et desolatam, eo quod prævaricatores extiterint, dicit Dominus Deus.

5. Lors même qu'il était entier, il n'était bon à rien; combien plus sera-t-il inutile à toutes sortes d'ouvrages, après que le feu l'aura dévoré?

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Comme, entre les arbres des forêts, le bois de la vigne est celui que j'ai particulièrement destiné à être consumé par le feu, ainsi je livrerai les habitants de Jérusalem;

7. Et je les regarderai dans ma colère; ils sortiront d'un feu, et ils tomberont dans un autre qui les consumera; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés dans ma colère,

8. Et que j'aurai rendu leur pays désert et inaccessible, parce qu'ils ont violé ma loi, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

vie des méchants chrétiens. Et voulez-vous voir, ajoutez-il, comment il est vrai qu'ils vivent plus mal que tous les autres? Considérez que l'Écriture les compare à des sarments inutiles. Car si les païens qui sont hors de l'Église sont comme les arbres des forêts, on peut au moins, en coupant ces arbres, en les travaillant et en les dolant, les rendre utiles à notre usage ordinaire. Mais quant aux sarments qui sont coupés, les ouvriers n'en peuvent rien faire, et ils ne sont destinés qu'au feu. Ainsi, quoique le sarment, tant qu'il demeure uni à la vigne, soit préférable à un arbre de la forêt, parce qu'il donne du fruit, il lui devient beaucoup inférieur dans le moment qu'il est séparé du cep, parce qu'il n'est plus propre à rien. *Cum sylvatico ligno præponatur sarmentum manens in vile, quia sarmentum dat fructum; præciso tamen*

sarmento de vile, si comparetur lignum sylvaticum, intelligitur esse melius.

ÿ. 7. DE IGNE EGREDIENTUR, ET IGNIS CONSUMET EOS. Comme la vigne stérile, n'étant plus d'aucun usage, est jetée au feu; de même la ville de Jérusalem, ou plutôt ses habitants, seront livrés à l'embrasement. Ceux mêmes qui auront pu s'échapper de ses flammes, seront consumés par un autre feu, par celui de la fureur de leurs ennemis, dont l'épée ne les épargnera pas. Ainsi, étant accablés sous le poids de tant de misères, ils reconnaîtront et sentiront par expérience, que celui dont ils avaient méprisé les ordres est le Seigneur tout-puissant, aussi terrible dans ses menaces, que véritable dans ses promesses: *Ipsa miseriarum pressi pondere, me esse Dominum recognoscent* (1).

(1) Hieron. in hunc loc.

CHAPITRE XVI

Le Seigneur ordonne à son prophète de représenter à Jérusalem l'état misérable d'où il l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité dont elle s'est rendue coupable, les excès auxquels elle s'est portée, les vengeances qu'il va exercer sur elle. Son infidélité surpasse celle de Samarie et de Sodome. Rétablissement de ces trois sœurs. Renouvellement de l'alliance du Seigneur avec Jérusalem.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas ;
3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan ; pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.
4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus ; et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Fils de l'homme, faites connaître à Jérusalem ses abominations ;
3. Et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Votre race et votre origine vient de la terre de Canaan ; votre père était Amorrhéen, et votre mère Céthéenne.
4. Lorsque vous êtes venue au monde, au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé le nombril ; vous ne fûtes point lavée dans l'eau qui vous aurait été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée de langes.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. FACTUS EST SERMO DOMINI. Rien n'est plus capable de nous donner une idée des crimes de Jérusalem, que la manière dont Ézéchiël en parle ici. Il fallait que cette ville eût porté l'impudence à son plus haut point, pour mériter une réprimande aussi forte, et des reproches aussi vifs. Le prophète sort pour ainsi dire de son caractère, pour découvrir aux yeux de tout l'univers les infamies d'une ville corrompue, qui ne voulait plus rougir de ses propres désordres. Cette image de Jérusalem convient très bien aux pécheurs. Avant que Dieu leur ait fait miséricorde, ils étaient pour les anges un objet d'horreur ; Dieu les purifie par sa grâce, et souvent ils retombent dans leurs premiers désordres.

Ÿ. 3. GENERATIO TUA DE TERRA CHANAAN. Vous déshonorez la race d'Abraham dont vous êtes sortie ; vous méritez plutôt le nom de Cananéenne que d'Israélite. On sait que la race de Canaan était maudite (1), et vouée à l'anathème (2). Les Amorrhéens et les Héthéens étaient les plus fameux, et peut-être les plus corrompus des Cananéens. On ne pouvait donner un nom plus ignominieux à un Hébreu, que de l'appeler race de Canaan. Daniel appela ainsi les infâmes vieil-

lards, accusateurs de Susanne (3). Isaïe appelle les princes de Juda, *princes de Sodome* (4). Le Sauveur, dans l'Évangile, appelle les pharisiens (5), *race de vipères*. Les auteurs profanes s'expriment quelquefois de même. Virgile fait parler ainsi Didon à Énée :

Nec te Diva parens, generis nec Dardanus auctor,
Perfide, sed duris genuit te cautibus horrens
Caucasus, Hircanæque admorunt ubera tigres (6).

Mais il serait malaisé de trouver ailleurs des exemples d'une invective aussi véhémente, aussi suivie, et aussi hardie que celle-ci.

Ÿ. 4. NON EST PRÆCISUS UMBILICUS TUUS. On vous a abandonné comme un enfant dont on ne prend aucun soin, et qu'on veut exposer. *L'omblic* est un cordon qui va de l'arrière-faix au milieu du ventre de l'enfant, par le moyen duquel il suce la substance qui sert à sa nourriture, pendant qu'il est dans le sein de sa mère. Lorsque l'enfant est né, on fait une ligature à ce cordon, et on le coupe au-dessus de la ligature ; ensuite la nature sépare ce qui en reste, et il n'en demeure que l'extrémité, qu'on appelle le nombril. Les Septante, dans saint Jérôme, et dans l'édition romaine (7) : *Ils n'ont pas lié, ou vous n'avez pas lié*

(1) *Gènes.* ix. 25.

(2) *Exod.* xxiii. 32, 33 ; xxiv. 15, 16. - *Deut.* vii. 1, 2, 3.

(3) *Daniel.* xiii. 56.

(4) *Isai.* i. 10. - (5) *Matth.* iii. 7. - *Luc.* iii. 7.

(6) *Æneid.* iv.

(7) Οὐκ ἔδησαν τοὺς μαστοὺς σοῦ, οὐ οὐκ ἔτησαν. Ils ont lu *דָּרַךְ לֹא בִּיבָרְךָ* au lieu de *דָּרַךְ* L'édition de Complute et Théodoreci, Οὐκ ἐγλήθη ὁ ὀμφάλος σοῦ.

5. Non pepercit super te oculus, ut faceret tibi unum de his, misertus tui; sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ, in die qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo; et dixi tibi, cum esses in sanguine tuo: Vive; dixi, inquam, tibi: In sanguine tuo vive.

5. On vous a regardée d'un œil sans pitié, et on n'a point eu compassion de vous, pour vous rendre quelque une de ces assistances; mais on vous a jetée sur la terre nue au jour de votre naissance, comme une personne pour qui l'on n'avait que du mépris.

6. Alors, passant auprès de vous, je vous vis foulée aux pieds, dans votre sang; et je vous dis, lorsque vous étiez couverte de votre sang: Vivez; quoique vous soyez, vous dis-je, couverte de votre sang, vivez.

COMMENTAIRE

vos mamelles. Mais Théodoret et l'édition de Complute, sont semblables à l'hébreu et à la Vulgate.

AQUA NON ES LOTA IN SALUTEM. Les anciens avaient coutume de laver les enfants aussitôt après leur naissance dans l'eau froide:

. Natos ad flumina primum
Deferimus, sævoque gelu duramus et undis (1).

Les anciens Germains en usaient de même, ils lavaient leurs enfants dans le Rhin, et éprouvaient par là s'ils étaient légitimes (2). Les Lacédémoniens croyaient, par ce bain froid, rendre les corps des enfants plus fermes et plus robustes (3). Saint Jérôme croit que c'était simplement pour les laver: *Ad eluendum sanguinem lavari eos aqua.*

NEC SALE SALITA. Saint Jérôme (4) croit qu'on employait le sel pour dessécher l'humidité qui abonde dans les enfants, et pour resserrer les pores qui sont trop ouverts; ou plutôt, pour affermir la chair trop tendre et trop molle: *Solent ab obstetricibus sale contingi, ut sicciora sint, et restringantur.* Gallien dit que le sel leur durcit la peau et la rend plus forte (5). Avicenne veut qu'on frotte le corps des enfants nouveaux-nés, d'une eau où l'on aura détremé du sel, pour leur resserrer le nombril et durcir la peau.

NEC INVOLUTA PANNIS. Ces précautions qu'on prend envers les corps des enfants, contribuent à leur donner de la force, de la grandeur; à les tenir droits et fermes, et à corriger les défauts qui pourraient leur être arrivés dans leur naissance (6). Saint Jérôme remarque que les corps des peuples barbares sont plus droits que ceux des Romains, parce qu'ils demeurent deux ou trois ans dans leurs langes. Tout ce que dit ici Ézéchiël, marque l'état d'impureté où se trouvèrent les Hébreux en Égypte; plongés dans l'idolâtrie, dans l'ignorance; accablés d'une cruelle servi-

tude. Voyez Théodoret, préface sur le Cantique des Cantiques.

5. 5. PROJECTA ES SUPER FACIEM TERRÆ IN ABJECTIONE ANIMÆ TUÆ. L'hébreu (7): *On vous a jetée dans un champ, dans l'abomination de votre âme, dans les souillures dont vous étiez encore enveloppée.* Les Septante (8): *Dans la dépravation de votre âme.* Ézéchiël prend la nation juive dès sa naissance, et la conduit jusqu'à la vieillesse, sous la figure d'une jeune fille, qui naît dans l'abandon, qui demeure dans ses souillures, qui est rejetée, comme ces enfants qu'on exposait autrefois, et qui est enfin recueillie, nourrie, élevée, ornée, par le Dieu d'Israël, qui en fait son épouse. Elle s'abandonne ensuite à mille infamies et à mille infidélités, et est rejetée pour un temps. Cette nation naquit en quelque sorte dans l'Égypte; elle y parut comme un enfant souillé; elle était, non seulement privée de tout secours humain, mais poursuivie, persécutée, exposée dans le désert, comme à une perte certaine. C'est là que Dieu la vit, et en fut touché de compassion.

6. 6. TRANSIENS AUTEM PER TE, VIDI TE CONCULCARI IN SANGUINE TUO. Je vous ai vue encore teinte du sang de votre mère:

. Modo primos
Edere vagitus, et adhuc a matre rubentem (9).

Ce fut et c'est encore un usage chez les païens, d'exposer leurs enfants, lorsqu'ils ne pouvaient pas les nourrir, ou qu'ils avaient quelques défauts naturels, qui faisaient croire qu'ils seraient plutôt à charge qu'à honneur et à profit. Les Hébreux ne permettaient point cette inhumanité dans leur nation (10). Mais Ézéchiël ne laisse pas d'y faire ici allusion, comme à une chose ordinaire parmi les peuples.

DIXI TIBI IN SANGUINE TUO: VIVE. Je veux vous

(1) Virgil. Æneid. ix. v. 603.

(2) Epigram. 1.

Και οὐ πάρος εἰσι τοιῆς,
Πρὶν πᾶν ἀφρήσσει λελουμένον ὕδατι σεμνῷ.

(3) Vide Plut. in Lycurgo.

(4) Hieronym. hic. Ita et Theodoret.

(5) Galen. de Sanit. lib. 1. cap. 7.

(6) Theodoret. Ἰὴνα ζῆτι τῶν μελῶν ἐν ταῖς ὁδοῖς τοῦ εὐθέος παρατραπῆ διευθονῆται, καὶ το τροτῆμον ἀπολαμβάνη σχῆμα.

(7) 7777 7777 7777 7777

(8) Les Septante: Ἐν σκολιότητι τῆς ψυχῆς σου.

(9) Juvenal. Satyr. 7.

(10) Tacit. Hist. lib. v. Augendæ multitudini consulitur; nam et necare quemquam ex agnatis nefas.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te; et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem: ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit; et eras nuda, et confusione plena.

8. Et transivi per te, et vidi te; et ecce tempus tuum, tempus amantium; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam; et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus, et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te, et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino; et cixi te bysso et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

7. Depuis ce temps, je vous ai fait croître comme l'herbe des champs; vous avez crû, vous êtes devenue grande, vous vous êtes avancée en âge, vous êtes venue au temps où les filles pensent à se parer; votre sein s'est formé, vous aviez des signes de puberté, et vous étiez alors toute nue et pleine de confusion.

8. Mais j'ai passé auprès de vous, et je vous ai considérée; j'ai vu que le temps où vous étiez était le temps d'être aimée; j'ai étendu sur vous mon vêtement, et j'ai couvert votre ignominie; je vous ai donné ma foi; j'ai fait alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu; et vous êtes devenue comme une personne qui était à moi.

9. Je vous ai lavée dans l'eau; je vous ai purifiée de ce qui pouvait vous souiller; et j'ai répandu sur vous une huile de parfums.

10. Je vous ai donné des robes en broderie, et une chaussure magnifique; je vous ai ornée du lin le plus beau; et je vous ai revêtue des habillements les plus fins et les plus riches.

11. Je vous ai parée des ornements les plus précieux; je vous ai mis des bracelets aux mains, et un collier autour de votre cou.

COMMENTAIRE

conserver la vie et vous nourrir, toute souillée que vous êtes. Les Septante (1): *Vivez dans votre sang; la vie est avec votre sang.* Le scoliate grec (2): *Dans l'humidité dont vous êtes environnée.*

ÿ. 7. PIVENISTI AD MUNDUM MULIEBREM. L'hébreu à la lettre (3): *Vous êtes venue à l'ornement des ornements.* On peut l'entendre de la beauté du corps: Vous êtes parvenue à une beauté parfaite; ou de la beauté des habits, ou des parures. On doit faire attention que le prophète, dans ce qui suit, suppose encore que la personne dont il parle est nue. Les Septante (4): *Vous êtes passée dans les villes des villes.* La Vulgate paraît plus naturelle. Elle ne dit pas que cette fille ait eu des ornements, mais qu'elle était en âge de les souhaiter et de les porter.

ÿ. 8. TEMPUS AMANTIUM. On peut traduire l'hébreu par (5): *Le temps des mamelles, ou le temps du mariage.* C'est ce qu'il a déjà voulu marquer au verset précédent, par ces mots: *Ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit.* L'âge nubile des jeunes filles est communément de douze à quatorze ans; en Orient, cet âge est encore plus précoce.

EXPANDI AMICTUM MEUM SUPER TE. Je vous ai prise pour mon épouse. Ruth, demandant à Booz qu'il l'épousât, lui disait (6): *Étendez votre man-*

teau sur moi. Dieu fit alliance avec Israël dans le désert, et prit en quelque sorte la nation juive pour son épouse; il l'éleva à la plus haute dignité où une nation pût atteindre; elle devint comme la reine des nations, *domina gentium.* Dieu la tira par là de l'opprobre où elle était: *Je me suis souvenue de vous, lui dit le Seigneur, par Jérémie (7): j'ai eu compassion de votre jeunesse, et je vous ai prise pour épouse dans le désert, où vous m'avez suivi.*

ÿ. 9. UNXI TE OLEO. On peut l'entendre du parfum qu'il répandit sur elle, pour la préparer à devenir son épouse; ou simplement de l'huile dont on se frottait après le bain.

ÿ. 10. VESTIVI TE DISCOLORIBUS. Les Septante et la Vulgate portent à la lettre (8): *Je vous ai revêtue d'habits de diverses couleurs.* L'hébreu signifie proprement des broderies en plumes (9); mais il se prend en général, pour tous les ornements ajoutés à la toile ou à l'étoffe, par le moyen de l'aiguille, et des divers fils de laine ou de soie. Ces sortes d'habits de couleurs différentes, étaient alors ce qu'on estimait le plus. L'épouse dont il est parlé dans le psaume XLIV (10), avait un semblable habit: *Circumdاتا varietate*, aussi bien que les princes alliés de Tyr (11).

CALCEAVI TE IANTHINO. L'hébreu (12): *Je vous ai chaussé de tha'hasch.* Ce dernier terme a déjà été

(1) Εἶν τῷ αἵματι ζωσῆ... καὶ σὺν τῷ αἵματι σοῦ ζωσῆ. Hebr. בְּדִבְכִי חַי.

(2) Scoliaſt. Εἶν τῆς ὑγρασίας, ὑγρασίαν καλέσας τὸν περιεχόμενον ἰχθῶρα.

(3) חבאי בעדי דיני

(4) Εἰσῆλθες εἰς πόλεις πόλεων. Ils ont lu עיר עיר au lieu de עדי עדי.

(5) עדי עדי Aquil. prima edit. Καίρος μαστῶν, uberrum. secund edit. Συναλλαγῆς, sponsalium. Symmach.

Ἄγαπης, dilectionis.

(6) Ruth. III. 9. Vide et Euripides. Οὔταν δ', ὅπ' ἀνδρὸς γλαῖναν εὐγενοῦς πέσις.

(7) Jerem. II. 2.

(8) Εἰνεδύσατε ποικίλα.

(9) Vide Exod. XXVIII. 39. ἁλβשך רבבב

(10) Psalm. XLIV. 10.

(11) Ezecch. XXVI. 16.

(12) חשך חשך

examiné dans l'Exode (1), où l'on a rapporté les divers sentiments des interprètes sur son sujet. Nous croyons qu'il signifie une couleur de bleu foncé ; c'était la couleur d'une des sortes de pourpre dont nous parlent les auteurs anciens : il n'y avait que les princes qui portassent des souliers de cette couleur (2).

CINXI TE BYSSO. L'hébreu (3) : *Je vous ai ceinte de schesch*. Voyez à ce sujet l'Exode (4). Ce pouvait être une ceinture, ou une écharpe ornée et enrichie de divers dessins faits à l'aiguille. La femme forte faisait des ceintures précieuses qu'elle vendait aux marchands cananéens (5).

INDUI TE SUBTILIBUS. La plupart des exégètes anciens et modernes (6), traduisent l'hébreu *meschi* (7) par de la soie. Ils font venir l'étymologie de ce terme, du verbe *maschal, il a tiré* ; parce que la soie se tire du ver à soie, et ne se détache de ce vermisseau que petit à petit, et fort délicatement. L'usage de la soie n'est pas nouveau. Aristote (8) dit qu'il y avait des femmes qui tiraient ce fil, qui le filaient, et qui en faisaient des toiles. La première qui s'avisait de faire servir la soie à des habits, fut Pamphile, fille de Latone, qui demeurait dans l'île de Cos. C'est de là que sont venus ces voiles et ces habits dont parlent les anciens, qui étaient si minces que les corps n'en étaient guère plus couverts que s'ils eussent été nus (9) :

. Cois tibi pæne videre est
Ut nudam ; ne crure malo, ne sit pede turpis.

D'autres ont peine à croire que la soie ait été connue et en usage du temps d'Ézéchiél. On n'en vit guère à Rome avant Auguste. Pline parle de quelques habits de soie, que l'on appelait *bombycina*, et qui ne servaient qu'à des femmes riches, et peut-être à quelques hommes efféminés (10) : *Telas araneorum modo texunt ad vestem luxumque feminarum, quæ bombycina appellantur*. L'empereur Caligula se servait d'un manteau de soie, dit Dion (11). Sous l'empire de Tibère, le sénat défendit aux hommes l'usage des habits de soie (12) : *Ne vestis serica viros fœdaret*. Et Sénèque déclame fortement contre le luxe de ces sor-

tes d'habits, qu'on achetait fort cher, et qui étaient si fins et si minces, qu'on voyait au travers celles qui s'en couvraient (13). *Video sericas vestes, si vestes vocandæ sunt in quibus nihil est in quo defendi aut corpus aut pudor possit ; quibus sumptis mulier parum liquido se nudam non esse jurabit*. L'empereur Marc Aurèle (14) fit vendre un habit de soie ; et Aurélien refusa de se servir d'un pareil ornement, disant qu'il ne voulait pas acheter du fil au poids de l'or (15) : *Absit ut auro fila pensentur*. Alexandre Sévère portait rarement un habit où il y eut de la soie ; jamais il n'en portait qui fussent entièrement de cette matière (16) : *Vestes sericas raras habuit, holosericas nunquam induit*. Ce ne fut que sous l'empereur Justinien (17) qu'on commença à travailler la soie parmi les Romains. Ce prince fit venir des œufs de ver à soie dans l'Europe, et on commença sous son règne à y faire du fil et des étoffes de soie.

Mais tout cela ne prouve rien pour l'Assyrie où vivait Ezéchiél, et où la soie était bien plus commune qu'à Rome, puisque les Romains faisaient venir de là celle dont ils se servaient (18). De plus, ces raisons nous font voir simplement que la soie était fort chère et très recherchée à Rome, et même dans les pays où elle était moins rare ; et c'est cela même que le prophète veut relever ici, en disant que Dieu n'a rien épargné pour embellir et pour orner son épouse. Il est vrai que le texte hébreu ne parle point ailleurs de la soie, au moins sous le nom qu'il emploie ici ; mais il y a tant d'autres choses qui ne sont nommées qu'une seule fois dans l'Écriture. Du temps d'Aristote, l'invention de la soie n'était pas nouvelle, et entre Aristote et Ézéchiél, il n'y a qu'environ deux cents ans.

Les Septante se sont servis dans leur version (19) d'un terme qui a fait quelque difficulté. Saint Jérôme a cru qu'ils avaient voulu signifier, que cet habit était si fin, qu'il égalait la délicatesse des cheveux : *Quod tantæ subtilitatis fuerit vestimentum, ut pilorum et capillorum tenuitatem habere credatur*. Ce père ajoute qu'il n'a pu trouver la signification, ni l'étymologie de ce terme *τριτάπιον*, dans aucun auteur grec. Théodoret (20) enseigne

(1) Exod. xxv. 5.

(2) Procop. de Bello. Pers. lib. II. et. Nicetas vita Alex. Commem.

(3) כשש כשש

(4) Exod. xxv. pag. 629.

(5) Prov. xxxi. 24.

(6) Rabb. Jar'hi, Kim'hi, Aben Ezra, Abarbanel, Jun. Grol. Fuller. Pagn. Monl. Munst. Bodin, etc.

(7) כשי כשי

(8) Aristot. Hist. Animal. lib. v. cap. 19. Τα βομβύκια τάλύουσι τὸν γυναικῶν ἀναπνεύζομεναι, καὶ περὶ τὰ ὑφαίνουσαι. Πρώτη δὲ λέγεται ὑφαίναι ἐν Κῷ Παμφίλη Λατιῶου θυγάτηρ.

(9) Horat. lib. I. salyr. 2.

(10) Plin. lib. II. cap. 22. et 23.

(11) Dio Chrysost. lib. IIX. Χλίκμυδα σφρίκην.

(12) Tacit. Annal. lib. I.

(13) Senec. de Beneficiis, lib. VII. c. 9.

(14) Vide Capitolin.

(15) Vospisc. in Aurelian.

(16) Lamprid. in Alex.

(17) Vide Procop. de Bello Persico, lib. I.

(18) Plin. lib. XI. cap. 22 et 23

(19) Περιέβαλον σὲ τριτάπιον.

(20) Πλέγμα ἐστὶ τοῦτο ἀπὸ τριτῶν κατεσκευασμένον ταῖς τῶν γυναικῶν περιτιθέμενον κεφαλαῖς.

12. Et dedi in aurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito et multicoloribus; similam, et mel, et oleum comedisti; et decora facta es vehementer nimis, et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam, quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, Dominus Deus.

12. Je vous ai donné un ornement d'or, pour vous mettre sur le front, et des pendants d'oreilles, et une couronne éclatante sur votre tête.

13. Vous avez été parée d'or et d'argent, et vêtue de fin lin et de robes en broderies de diverses couleurs; vous vous êtes nourrie de la plus pure farine, de miel et d'huile; vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine;

14. Et votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage, et parce que vous étiez devenue parfaitement belle, par la beauté que j'avais moi-même mise en vous, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

qu'il est mis pour une toile ou un tissu fait avec des cheveux, que les femmes mettent sur leur tête. On sait qu'encore aujourd'hui les femmes arabes et syriennes portent par-dessus leur tête un grand voile qui est tissu à l'endroit des yeux et du visage avec du crin, en sorte qu'elles peuvent voir sans être vues. Hétychius (1) a cru que le *τριχάτιον* des Septante était un tissu de soie, que l'on attachait sur les cheveux; et le scolaste grec (2), que c'était un tissu avec lequel on liait les cheveux. Mais le verbe hébreu: *Je vous ai couvert*, insinue plutôt un voile ou un manteau, qu'un simple ornement des cheveux ou de la tête. Aquila, qui a rendu le terme hébreu par *fleuri*, ou *palpable*; Symmaque, par *un habit* (3); et le chaldéen, par *des habits de couleurs*, ne nous ont rien appris de positif. Notre opinion est qu'il s'agit ici de la soie, et non d'un vêtement particulier: *Je vous ai couverte de soieries*.

ŷ. 12. DEDI INAUREM SUPER OS TUUM. L'hébreu à la lettre (4): *Un nézem sur votre nez*. On a déjà parlé ailleurs de cet ornement du nez, nommé *nézem* (5). Il est incontestable que les femmes israélites, et celles des pays voisins, portaient des pendants du nez; cet usage se remarque dans plusieurs endroits de l'Écriture (6). C'est ainsi que Théodoret l'entend ici. Encore aujourd'hui, dans quelques endroits de l'Afrique et de l'Asie, les filles des Juifs portent des croissants d'or, ou des espèces de petites lunes sur le nez (7). Dans les Indes, il est assez ordinaire de voir les femmes porter attachés au cartilage du milieu des deux narines, quelques perles, ou quelques bijoux, qui leur pendent sur la lèvre supérieure et jusque sur la bouche. Saint Jérôme a cru que les ornements dont l'Écriture parle ici, étaient attachés à la coif-

fure et pendaient sur le front. Il est suivi par un grand nombre de commentateurs, qui n'ont pu se mettre dans l'esprit, qu'une coutume aussi bizarre que celle que nous avons remarquée, fût en usage parmi les Juifs. Les interprètes grecs n'ayant point de terme propre pour exprimer cet ornement, qui n'était point connu d'eux, se sont servis du nom de pendants d'oreilles (8). Symmaque a fait exprès un nom, qui signifie ce qui se porte sur le nez (9). D'autres traduisent (10), *un anneau*.

CIRCULOS IN AURIBUS TUIS. Le texte à la lettre (11): *Des anneaux sur vos oreilles*. Les Septante (12): *Des petites roues sur vos oreilles*. Ils semblent insinuer qu'on les portait pendant du cartilage du haut de l'oreille.

ŷ. 13. POLYMITO, ET MULTICOLORIBUS. L'hébreu: *De meschi, et d'ouvrages en plumes*. Voyez le ŷ. 11. Le chaldéen voit dans tous ces ornements ceux du Tabernacle, qui fut érigé dans le désert, dans le temps que le Seigneur fit alliance avec Israël, et qu'il contracta avec la nation juive un mariage spirituel. On verra dans les versets suivants que cette explication revient à l'idée du prophète.

SIMILAM, ET MEL, ET OLEUM COMEDISTI. Dieu vous a introduit dans le pays du monde le plus fertile, et où coulaient des ruisseaux de miel et de lait.

PROFECISTI IN REGNUM. La nation des Hébreux est devenue très riche et très puissante. Le passage que nous expliquons ici ne se lisait pas dans les exemplaires de saint Jérôme, et on ne le voit pas dans l'édition romaine. Ce père croit que les Septante l'omirent exprès dans leurs traductions, pour ne pas donner d'ombrage aux rois d'Égypte; comme si ces princes eussent pu ignorer que les Hébreux avaient eu longtemps des rois de leur nation.

(1) *Hesyech. Τριχάτιον, βομβύμιον ὄφρασμα ὑπὲρ τῶν τριχῶν κέραλι; ἀπτόμενον.*

(2) *Scoliasl. Πλέξις ἢ τίτι αἱ τρίχες συμπλέκονται.*

(3) *Apud Origen. Ἀνθιμόν, ἐπίπδουμα. Syriac. stola. Arab. acu picta.*

(4) *תשן על תני* Les Septante: *Ενώστιον περὶ τὸν μυχὸ τῆρα σου.*

(5) *Genes. xxiv. 22. 47.*

(6) *Vide Genes. loc. citato. Exod. xxxii. 2.- Job. xlii. 11. Prov. xi. 21. - Isai. iii. 21. - Osee. ii. 13.*

(7) *Sanct. hic. num. 60.*

(8) *Ενώστιον.*

(9) *Επιξέλιον.*

(10) *Pagn. Valab.*

(11) *תני על תניך*

(12) *Les Septante: Τροχίστους ἐπὶ τὰ ὄτια σου.*

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo; et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta, et fornicata es super eis sicut non est factum, neque futurum est.

15. Et après cela, vous avez mis votre confiance en votre beauté; vous vous êtes abandonnée à la fornication dans votre gloire; et vous vous êtes prostituée à tous les passants, pour être asservie à leur passion.

16. Et vous avez pris de vos riches vêtements, et les avez cousus l'un à l'autre pour en faire les ornements de vos hauts lieux, où vous vous êtes plongée dans la fornication d'une manière qu'on n'a jamais vu et qu'on ne verra jamais.

COMMENTAIRE

Dieu fait la description de tous les riches ornements dont il a paré Jérusalem comme son épouse, pour l'engager plus fortement à l'aimer, en la détournant, dit saint Jérôme, des idoles. Ces ornements peuvent nous figurer, selon ce père, les différentes vertus de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur et de patience, qui ornent très richement aux yeux de Dieu les épouses de Jésus-Christ. Dieu représente le soin qu'il a eu de nourrir Jérusalem, son épouse, de la plus pure farine, de miel et d'huile, en la comblant de toutes sortes de biens, et de lui faire acquérir une beauté si parfaite, qu'il avait daigné l'élever jusqu'à la qualité de reine, et qu'elle était devenue célèbre parmi les peuples. Il semble faire ici allusion à ce qui se pratiquait parmi les rois de Juda, à qui il était permis d'avoir plusieurs femmes, mais qui en choisissaient une seule qu'ils déclaraient reine. Et en effet, la grandeur de Jérusalem et sa puissance s'accrut tellement sous les règnes de David et de Salomon, qu'elle fut en vénération chez plusieurs peuples, et qu'elle excita la jalousie de beaucoup d'autres.

Mais c'était Dieu, comme il est marqué ici, qui avait donné à Jérusalem cette beauté si parfaite, qui rendait son nom célèbre partout. C'est pourquoi elle aurait dû n'oublier jamais sa première nudité, les impuretés de sa naissance, et la bonté toute gratuite de Celui qui, après l'avoir lavée, purifiée, et ointe d'huile de parfum, l'avait ornée richement, et fait monter sur le trône. Nous allons voir cependant, que son orgueil plein d'ingratitude lui fit oublier toutes ces grâces, et fut cause de sa perte entière.

C'est l'image de ce qui arrive tous les jours aux âmes chrétiennes, figurées par Jérusalem. Saint Jérôme croit que cette pure farine pouvait figurer le pain descendu du ciel, le pain des anges, qui est devenu la nourriture des hommes; ce pain céleste désigné par la fleur de la farine que l'on offrait en beaucoup de sacrifices de l'ancienne loi. En effet, cette farine se fait de grains de froment: ce qui se rapporte très bien, comme il le remarque, au Fils de Dieu, qui dit de soi-même que si

le grain de froment n'est jeté en terre, et s'il n'y meurt, il demeure seul; mais qu'étant mort, il porte beaucoup de fruit (1). C'est donc de la plus pure farine de ce froment tout divin, qu'il a plu à Dieu de nous nourrir dans la loi nouvelle; c'est aussi de sa sainte parole que le roi-prophète a dit qu'elle lui était plus agréable que le miel même ne l'est à la bouche (2). C'est de l'huile et de l'onction sacrée de son Esprit et de sa grâce, qu'il nous fortifie intérieurement, pour nous rendre victorieux de nos ennemis. Toutes ces choses conspirent ensemble à remplir nos cœurs de la grâce du Seigneur, qui est une dans sa source et dans son principe, mais qui se diversifie dans ses opérations et dans ses effets, selon ce que dit l'Apôtre, qu'il y a diversité d'opérations surnaturelles, mais qu'il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous (3).

Quiconque donc participera à cette divine nourriture, quiconque mangera de ce pain délicieux et rempli d'une céleste douceur, quiconque se fortifiera par cette onction intérieure et toute spirituelle, acquerra une parfaite beauté aux yeux de Dieu, et deviendra roi selon l'ordre des prêtres rois, dont parle saint Pierre, à propos des fidèles que le Seigneur a appelés des ténèbres du péché à son admirable lumière. Qui talem comederit cibum, et hoc dulcissimo et suavissimo pane oleique splendore fulgente pastus fuerit ac nutritus verletur in decorem, et fiet pulcherrimus.

§. 15. FORNICATA ES IN NOMINE TUO. La beauté que vous vous étiez acquise, vous a donné lieu de vous abandonner au crime; vous avez profané le nom d'épouse, dont je vous avais honorée, et vous avez recherché d'autres amants. On sait que, dans l'Écriture, appeler le nom de quelqu'un sur un autre, signifie être à lui, lui appartenir, ou comme serviteur, ou comme épouse. Que votre nom soit appelé sur nous (4), c'est-à-dire, que nous puissions devenir vos épouses. Ainsi la nation des Hébreux, en souillant son nom par l'idolâtrie, a par là même profané le nom du Seigneur, qui était appelé sur elle.

§. 16. ET SUMENS DE VESTIMENTIS TUIS FECISTI TIBI EXCELSA HINC INDE CONSUTA. L'hébreu (5):

(1) Joan. xii. 24.

(2) Psalm. cxviii. 103.

(3) 1. Cor. xii. 6.

(4) Isai. iv. 1. Tantummodo invocetur nomen tuum super nos, aufer opprobrium nostrum.

(5) על שם ה' אשר נשבע בשם ה' ונשבע

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo atque argento meo, quæ dedi tibi, et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas, et oleum meum et thymiana meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, simulam, et oleum, et mel, quibus enutrivisti te, posuisti in conspectu earum in odorem suavitatis; et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos et filias tuas, quas generasti mihi, et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua?

17. Vous avez pris ce qui servait à vous parer, qui était fait de mon or et de mon argent, et que je vous avais donné, et vous en avez formé des images d'hommes, auxquelles vous vous êtes prostituée

18. Vous avez pris vos vêtements brochés de diverses couleurs, et vous en avez couvert vos idoles; et vous avez mis mon huile et mes parfums devant elles.

19. Vous leur avez présenté comme un sacrifice d'agréable odeur le pain que je vous avais donné, et la plus pure farine, l'huile et le miel dont je vous avais nourrie; voilà ce que vous avez fait, dit le Seigneur Dieu.

20. Vous avez pris vos fils et vos filles que vous m'aviez enfantés, et vous les avez sacrifiés à ces idoles, en les faisant brûler au feu. Ne comprenez-vous pas combien est grand ce crime par lequel vous vous êtes ainsi prostituée?

COMMENTAIRE

Vous en avez fait des hauteurs de diverses couleurs, ou de différentes pièces. Les uns croient que le prophète lui reproche d'avoir fait des tentes de prostitution, composées de diverses bandes d'étoffes précieuses, cousues l'une à l'autre, et de différentes couleurs (1). On a vu dans les livres des Rois (2), que les idolâtres avaient sur leurs hauteurs sacrilèges de semblables tentes, où l'on commettait toutes sortes d'infamies en l'honneur des fausses divinités. D'autres (3) l'entendent de plusieurs pièces d'étoffes cousues l'une à l'autre, qui couvraient une idole, bourrée au dedans de crins ou de vieux linges, et qui représentait au dehors comme une grosse poupée. Ces sortes d'idoles n'étaient point inconnues aux anciens. Elles étaient de moindre dépense que les figures d'or et d'argent, et étaient plus portatives. Nous en avons déjà dit quelque chose sur le premier livre des Rois (4).

SICUT NON EST FACTUM, NEQUE FUTURUM EST. L'idolâtrie et l'infidélité des Juifs, prise dans toute sa difformité, et avec toutes ses circonstances, n'a jamais rien eu, et n'aura jamais rien qui l'égale. Car s'il y a eu des peuples aussi dérégés dans leur culte, et aussi superstitieux dans leurs pratiques, où en a-t-on vu qui aient été prévenus d'autant de grâces de la part de Dieu, et instruits d'autant de manières? Quand il n'y aurait eu que l'ingratitude, qui accompagnait toujours l'apostasie des Hébreux, c'était un caractère qui la rendait infiniment plus odieuse que les dérèglements les plus grossiers des peuples païens.

Ÿ. 17. TULISTI VASA DECORIS TUI,.... ET FECISTI TIBI IMAGINES MASCULINAS. Vous avez employé

jusqu'aux vases sacrés du temple, qui faisaient toute votre gloire, à former des idoles. Ézéchiël a déjà reproché plus haut la même chose (5). Ou bien: Votre fureur pour l'idolâtrie a été telle que vous lui avez sacrifié jusqu'aux instruments de votre vanité, jusqu'à vos plus chers et vos plus précieux ornements. Vous avez employé vos vases et vos bijoux d'or et d'argent, pour fabriquer et pour orner des idoles (6), ou des images d'hommes: *Imagines masculinas, et fornicata es in eis*. Vous avez voulu avoir des amants, pour exercer avec eux vos infâmes prostitutions; ce sont les idoles que vous avez formées; voilà les amants que vous avez cherchés (7). Peut-être aussi le prophète indique-t-il les figures obscènes que l'on portait dans les cérémonies d'Osiris, de Bacchus et d'Adonis. Pour contenter votre lubricité et vos yeux impudiques, vous avez formé des figures honteuses, dont vous avez fait l'objet de votre culte (8).

Ÿ. 18. OLEUM MEUM, ET THIMIAMA MEUM POSUISTI CORAM EIS. Cette huile d'onction, et ces parfums dont je vous ai ordonné la composition, et dont je vous ai défendu l'usage pour vous, sous peine de la vie (9), vous en avez offert aux idoles.

Ÿ. 20. TULISTI FILIOS TUOS... ET IMMOLASTI EIS AD DEVORANDUM. Vous les avez consumés dans les flammes, en l'honneur de Moloch. Ces cruelles cérémonies se trouvent souvent dans l'Écriture (10); elles sont si extraordinaires, et si contraires aux règles de l'humanité et de la raison, qu'on ne pourrait y croire, si l'on n'en avait des preuves incontestables. Dieu, par la bouche du prophète, appelle ici ces enfants, les enfants de l'époque

(1) Grot. Cornel. Symmach. *Excelsa multicoloria*.

(2) iv. Reg. xvii. 30. et iii. Reg. xv. 13.

(3) Hieronym. *hic. Aquila et Theodoret. Ε'μβελισματα, transtulerunt, quod significat diversos pannos hinc inde consutos, et instar emplastri factum idolum, quasi πολύχρονον vestimentum. Theodoret. Ε'ξ ἑματιῶν ἐιδώλων εἰκόνας, κατασκευάσαντα, καὶ Θεοῦ ἀναγορεύσαντα. Vide Sanct. *hic*.*

(4) i. Reg. xix. 13. — (5) *Ezech.* vii. 20. 21.

(6) *Vide Osee. ii. 8.*

(7) צִיִּיִּי זָרָה וְהַזְנוּבִים

(8) Voyez *Herodot. lib. ii. cap. 48. 49.* - *Vossius, de Idololatria. ii. 693.* - *Langlès, Monuments de l'Indoustan, i. 178. 181; ii. 17. 90. 169. 177. et passim.* - *Doellinger, Paganisme et Judaïsme, i. 104. 136. 261; ii. 317; iii. 76. 83.*

(9) *Exod. xxx. 9. 23. 25. 33. 37.*

(10) *Voyez Psalm. cv. 37.* - *Jérem. vii, 31. et iv. Reg. xxiii.*

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans, eis.

22. Et post omnes abominationes tuas et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, væ tibi ! ait Dominus Deus),

24. Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ, et abominabilem fecisti decorem tuum ; et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas ;

26. Et fornicata es cum filiis Ægypti, vicinis tuis, magnarum carniū ; et multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam, et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

21. Vous avez immolé mes enfants ; et, en les consacrant à vos idoles, vous les leur avez abandonnés.

22. Et après toutes ces abominations et ces prostitutions, vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse, lorsque vous étiez toute nue, pleine de confusion, et foulée aux pieds dans votre sang.

23. Et après toutes ces méchancetés, (malheur, malheur à vous ! dit le Seigneur Dieu).

24. Vous avez bâti pour vous un lieu infâme ; et vous vous êtes préparé dans toutes les places publiques une maison d'impudicité.

25. Vous avez dressé à l'entrée de toutes les rues la marque de votre prostitution ; vous avez rendu votre beauté abominable ; vous vous êtes abandonnée à tous les passants ; et vous avez multiplié les crimes de votre honteuse fornication ;

26. Vous vous êtes prostituée aux enfants de l'Égypte qui sont vos voisins, qui ont de grands corps ; vous avez commis infamie sur infamie, pour irriter ma colère.

27. Mais je vais étendre ma main sur vous ; je vous ôterai votre justification ; et je vous livrerai à la passion des filles de la Palestine, qui vous haïssent, qui rougissent elles-mêmes de l'impudicité criminelle de votre conduite.

COMMENTAIRE

infidèle : *Filios tuos, et filias tuas*, comme pour marquer davantage son horreur et sa colère ; mais au verset suivant il les nomme ses fils : *Immolasti filios meos*, pour faire ressortir le crime et la cruauté des Juifs.

ŷ. 25. AD OMNE CAPUT VIÆ ÆDIFICASTI SIGNUM PROSTITUTIONIS TUÆ. Vous avez voulu que tout le monde fût informé de votre apostasie, et de votre entier abandon au culte des idoles. Vous l'avez annoncé à la tête de toutes les rues, en y marquant par des inscriptions, que vous avez quitté le Seigneur, et renoncé à son culte. Vos infamies ne sont point demeurées dans le secret : vous n'avez pu être retenue ni par la pudeur, ni par la crainte ; il a fallu que tout le monde sût votre prostitution ; vous avez pendu l'enseigne, et vous avez levé le masque à la honte. Les lieux publics de débauche étaient autrefois marqués dans les villes grecques et romaines, afin que les gens d'honneur les évitassent (1). On croyait assez punir les femmes de mauvaise vie, de les obliger à venir déclarer leurs noms, et le métier qu'elles faisaient, devant les magistrats (2). *Salis pœnarum adversus impudicas in ipsa professione credebant flagitii*. Jérusalem n'avait point de honte de ses prostitutions, elle les publiait, elle s'en faisait gloire.

ŷ. 26. ET FORNICATA ES CUM FILIIS ÆGYPTI VICINIS TUIS MAGNARUM CARNIUM. De toutes les nations idolâtres, les Égyptiens sont ceux qui ont le plus exercé d'impudicité et d'infamie dans leur

culte. Les représentations les plus honteuses, les actions les plus infâmes et les plus sales se sont vues pratiquées et autorisées parmi eux ; et comme ils ont répandu leurs superstitions dans plusieurs parties de l'Asie et de la Grèce, on peut dire aussi que c'est d'eux que sont venues la plupart des pratiques abominables que l'on remarquait dans les fausses religions de ces peuples. Voilà les modèles et les compagnons de la prostitution des Juifs. Israël adora les idoles dans l'Égypte (3), et ne fut bien purgé des superstitions égyptiennes qu'après la captivité de Babylone.

MAGNARUM CARNIUM. *Magna membra genitalia habentes ; plurima et magna idola* (4).

ŷ. 27. AUFERAM JUSTIFICATIONEM TUAM. *Je vous ôterai ce que je devais vous donner*, les habits, la nourriture, les droits du mariage ; je vous abandonnerai comme une adultère. La loi ordonnait aux maris de donner certaines choses à leurs épouses. Voyez Exode, chapitre XXI, 10. Dieu dit qu'il ôtera toutes ces choses à son épouse infidèle ; elle perdra ses droits, ce que la loi veut qu'on lui accorde en toute justice.

DABO TE IN ANIMAS... PALÆSTINARUM. Je vous livrerai à vos rivales ; je vous assujettirai aux femmes philistines, que vous haïssez, et qui ont également contre vous une haine implacable. On sait que la haine d'une femme contre sa rivale est extrême, et que c'est lui faire souffrir un supplice insupportable, que de l'assujettir à celle contre

(1) Vide Sanct. hic. Marial.

Intrasti quoties inscriptæ limina cellæ, etc.

Et Seneca contrav. 1. Meretrix vocata es ; in communi loco stetit, superpositus est cellæ tuæ titulus.

(2) Tacit. Annal.

(3) Voyez Ezéch. xx, 8. et xxxiii. 3.

(4) Hieronym. - D'Allioli, Bodin. - Doellinger, Pagan et Jud., II, 318.

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta; et postquam fornicata es, nec sic es satiata;

29. Et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis, et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus, cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea; nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium;

32. Sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis, et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio; in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

28. Car n'étant pas encore satisfaite, vous vous êtes prostituée aux enfants des Assyriens; et, après cette prostitution, vous n'avez pas encore été contente.

29. Vous avez poussé plus loin votre fornication; et vous avez commis crimes sur crimes dans la terre de Canaan avec les Chaldéens; et, après cela même, vous n'avez pas été satisfaite.

30. Comment purifierai-je maintenant votre cœur, dit le Seigneur Dieu, puisque toutes ces actions que vous faites, sont les actions d'une femme prostituée, et qui a essuyé toute honte?

31. Car vous vous êtes bâti un lieu infâme à l'entrée de toutes les rues, et vous vous êtes fait une retraite d'impudicité dans toutes les places publiques; vous n'avez pas été comme une courtisane qui dédaigne ce qu'on lui offre, pour se mettre à plus haut prix;

32. Mais comme une femme adultère, qui ajoute des étrangers à son mari.

33. On donne une récompense à toutes les femmes prostituées; mais vous avez payé vous-même tous ceux qui vous aimaient, et vous leur faisiez des présents, afin qu'ils vissent de tous côtés pour commettre avec vous une infamie détestable.

34. Ainsi il vous est arrivé dans votre prostitution tout le contraire de ce qui arrive aux femmes prostituées; et il n'y aura point de fornication semblable à la vôtre; car, ayant payé vous-même le prix de vos crimes, au lieu de le recevoir, vous avez fait tout le contraire de ce que les autres font.

35. C'est pourquoi, écoutez la parole du Seigneur, femme prostituée.

COMMENTAIRE

qui elle est animée de jalousie. Après la prise de Jérusalem par Nabucodonosor, les Juifs se virent abandonnés à des peuples, pour qui ils avaient un souverain mépris, et contre qui ils avaient toujours conservé une haine irréconciliable. Les Philistins, les Iduméens, les Cananéens, se joignirent au Chaldéens pour les maltraiter. Depuis la venue de Jésus-Christ, ce peuple malheureux s'est encore vu, d'une manière plus douloureuse, assujetti à sa rivale, à la gentilité convertie au christianisme.

QUÆ ERUBESCUNT IN VIA TUA. Les peuples idolâtres, qui n'ont jamais eu le bonheur de professer la vraie religion, ont honte des abominations des Juifs. Les Septante (1): *Elles s'éloignent de votre voie*. Le chaldéen: *Si je leur avais envoyé mes prophètes, elles auraient honte de leurs désordres, et vous, vous n'avez point changé votre conduite impie*.

Ÿ. 28. FORNICATA ES IN FILIIS ASSYRIORUM. Ce n'est point assez d'avoir adoré les dieux des Cananéens, des Égyptiens, des Moabites, des Ammonites, des Syriens, il fallait encore que vous adorassiez les dieux des Assyriens; que vous ado-

rassez le soleil, la lune, la milice du ciel, les Baalim; que vous imitassiez les débordements de ces peuples dans leur culte superstitieux.

Ÿ. 30. OPERA MULIERIS MERETRICIS, PROCACIS. L'hébreu (2): *Les œuvres d'une femme prostituée, et qui est sa maîtresse*; qui est libre, qui domine, qui agit hautement, librement, effrontément, sans retenue, sans crainte. Les Septante ajoutent (3): *Et vous vous êtes abandonnée triplement à l'impudicité avec vos filles*. On met quelquefois le nombre de trois fois, pour marquer un grand nombre (4). Vous en avez fait trois fois plus que les autres villes voisines; ou, vous et elles, avez commis toutes sortes d'impuretés.

Ÿ. 31. NEC FACTA ES QUASI MERETRIX, FASTIDIO AUGENS PRETIUM. L'hébreu (5): *Vous n'avez point été comme une courtisane qui méprise le don qu'on lui offre, pour en avoir un plus grand*. Autrement: *Vous n'avez point été comme ces malheureuses, qui sont comme obligées de se rabaisser à cet infâme métier pour gagner leur vie*. Les Septante (6): *Vous n'avez point été comme une femme publique, qui reçoit sa récompense, qui en a besoin pour vivre*.

(1) Ἐκκλινοῦσας ἀπὸ τῆς ὁδοῦ σοῦ.

(2) מעשה אשה זונה שלמה

(3) Ἐξεπόρνευσας τρισῶς ἐν ταῖς θυγατράσι σοῦ.

(4) Prov. xxii. 20. 21. Descripsi eam tibi tripliciter,.... Ut ostenderem tibi firmitatem, et eloquia veritatis.

(5) לא הייתי כזונה לקחם אחזן

(6) Ὅσα ἐγένου ὡς πόρνη συνάγουσα μισθώματα.

36. Hæc dicit Dominus Deus: Quia effusum est æ tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum, in sanguine filiorum tuorum quos dedisti eis,

37. Ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es, et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas; et congregabo eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem; et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum, et demolientur prostibulum tuum; et denudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui, et derelinquent te nudam, plenamque ignominia;

40. Et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis;

41. Et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum; et desines fornicari, et mercedes ultra non dabis;

36. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que vous avez dissipé tout votre argent, et que vous avez découvert votre ignominie dans vos fornications, attirant ainsi ceux que vous aimiez, et dans les abominations de vos idoles, en leur donnant le sang de vos enfants que vous leur avez sacrifiés,

37. Je vais assembler contre vous tous ceux qui vous aimaient, auxquels vous vous êtes prostituée, tous ceux pour qui vous avez brûlé de passion, avec tous ceux que vous haïssiez; je les assemblerai de toutes parts; je leur découvrirai votre honte, et toute votre infamie paraîtra devant eux.

38. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, et celles qui ont répandu le sang; et je ferai répandre le vôtre dans un transport de fureur et de jalousie.

39. Je vous livrerai entre les mains de vos ennemis; ils détruiront votre infâme refuge, et ils renverseront votre retraite d'impudicité; ils vous arracheront vos vêtements; ils vous emporteront ce qui servait à vous parer; et ils vous laisseront toute nue, pleine de honte et d'ignominie.

40. Ils amèneront contre vous une multitude de peuples; ils vous assommeront à coups de pierres; ils vous perceront de leurs épées;

41. Ils mettront le feu dans vos maisons, et les brûleront; ils exerceront contre vous des jugements sévères aux yeux d'un grand nombre de femmes; et vous cesserez de vous prostituer, et vous ne donnerez plus de salaire.

COMMENTAIRE

ŷ. 36. EFFUSUM EST ÆS TUUM. Vous avez dissipé tout votre argent à faire des idoles, à les orner; car c'est là, dans le sens propre, ce que le prophète appelle les amants de Jérusalem, ces amants dont elle a recherché les caresses, à qui elle a donné son argent. Théodoret (1): Vous avez altéré la bonne monnaie, en y mêlant du cuivre. Vous avez altéré mes lois par vos iniquités, et vous y en avez mêlé une si grande quantité, qu'elles ne sont plus reconnaissables. La plupart des interprètes modernes (2) expliquent l'hébreu dans un sens honteux: Vous avez répandu vos souillures (3).

ŷ. 37. NUDABO IGNOMINIAM TUAM CORAM EIS. Voyez Jerem. xiii. 26. 27. Isaï. xx. 4. et Nahum. iii. 5. Après la prise de Jérusalem, on vit la honte de cette malheureuse ville; l'ennemi abattit, brisa, pilla les idoles, auxquelles elle s'était abandonnée; elle comprit la vanité de ses espérances, et l'inutilité de son culte. Voyez plus haut Ezech. vi. 3, 4, 5. et seq.

ŷ. 38. JUDICABO TE JUDICIIS ADULTERARUM. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, ou plutôt, je vous punirai, comme on les punit; car juger, se prend souvent pour châtier. La

peine ordinaire de l'adultère, était la lapidation (4). La ville de Jérusalem fut battue par des machines, qui ruinèrent ses murailles (5), et firent sur elle, à proportion, ce que la lapidation fait sur une personne qu'on lapide.

ŷ. 39. DESTRUENT LUPANAR TUUM. Ils détruiront votre lieu infâme, vos hauts lieux, vos lieux consacrés aux idoles (6); ou même, votre temple que vous avez souillé, et que vous avez rendu comme un lieu de prostitution.

DERELINQUENT TE NUDAM. Ils dépouilleront ce temple que vous avez profané, et vos idoles que vous avez parées de ce que vous aviez de plus précieux; ils vous ôteront tout ce qui faisait l'objet de votre complaisance, de votre vanité, de votre confiance.

ŷ. 40. ADDUCENT SUPER TE MULTITUDINEM, ET LAPIDABUNT TE. Le prophète continue la comparaison de Jérusalem à une femme adultère, que l'on conduit au supplice. Il rassemble une foule de peuples pour voir son châtement, et pour y contribuer. Le verset 41 le marque encore plus clairement: Ils exerceront contre vous leurs jugements; ou leur vengeance, leur châtement, en présence d'un grand nombre de femmes, accou-

(1) Les Septante: Ἐξέφραξ τὸν χαλκὸν τοῦ. Theodorēt. Τοῖς ἑμοῖς νόμοις οὐκ ὀλίγην τινὰ παρανομίαν ἀνέμιξας, ἀλλὰ πολλὴν ἐνέμειξας τὸν χαλκόν, ὡς μηδὲ φάνεσθαι τὸ λοῖπον τοῦ χρυσοῦ τῆν ψυσίν.

(2) Pag. Val. Grot. Jun. Piscat. Munst. etc.

(3) Virus tuum, turpitude tua, sordes tuæ, etc.

(4) Levit. xx. 10. - Deut. xxii. 22. - Johan. viii. 5.

(5) Ezech. iv. 1. 2.

(6) Ezech. vi. 3. 4. et seq.

42. Et requiescet indignatio mea in te ; et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius.

43. Eo quod non fueris recordata dierum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his, quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus ; et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.

44. Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens : Sicut mater, ita et filia ejus.

45. Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum et filios suos ; et soror sororum tuarum es tu, quæ projecerunt viros suos et filios suos : mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.

46. Et soror tua major, Samaria, ipsa et filiæ ejus, quæ habitant ad sinistram tuam ; soror autem tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma, et filiæ ejus.

42. Et je ferai cesser mon indignation à votre égard ; ma jalousie se retirera de vous ; je me tiendrai en paix, et je ne me mettrai plus en colère.

43. Parce que vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse, et que vous m'avez irrité par tous ces excès, c'est pourquoi j'ai fait retomber sur votre tête les désordres de votre vie, dit le Seigneur. Dieu, et je ne vous ai pas encore traitée selon vos crimes, dans toutes les abominations que vous avez faites.

44. On dit d'ordinaire : Telle mère, telle fille ; et ceux qui se servent de ce proverbe, le diront de vous.

45. Vous êtes vraiment la fille de votre mère, qui a abandonné son époux et ses enfants ; et vous êtes la sœur de vos sœurs, qui ont abandonné leurs époux et leurs enfants ; votre mère est Céthéenne, et votre père est Amorrhéen.

46. Votre sœur aînée est Samarie, avec ses filles, qui habitent à votre main gauche ; votre sœur puînée, qui habite à votre main droite, est Sodome, avec ses filles.

COMMENTAIRE

rués pour être témoins de votre lapidation et de votre mort. Ces femmes sont les nations, qui furent présentes à la ruine de Jérusalem.

Ÿ. 42. REQUIESCET INDIGNATIO MEA IN TE. Je me délivrerai de l'inquiétude d'observer vos démarches, et de prendre connaissance de votre mauvaise conduite. Je demeurerai enfin en repos, et je n'aurai plus de jalousie que vous vous abandonniez, et que vous prostituiez votre pudeur. Je vous répudierai, et je ne penserai plus à vous. L'excès de la colère de Dieu est d'abandonner ceux qui l'ont méprisé (1).

Ÿ. 44. SICUT MATER, ITA ET FILIA EJUS. Expression proverbiale, qui n'est que trop vérifiée par l'expérience. La fille suit d'ordinaire les exemples domestiques d'une mère déréglée. C'est ce qu'un poète satyrique a exprimé par ces vers (2) :

Scilicet expectas ut tradat mater honestos
Atque alios mores, quam quos habet ?...

Le prophète (3) avait reproché à Jérusalem d'avoir pour mère une Héthéenne, une femme souillée et corrompue ; il lui reproche d'imiter les désordres de sa mère, et même de les surpasser.

Ÿ. 46. SOROR TUA MAJOR, SAMARIA... SOROR AUTEM TUA MINOR, SODOMA. On s'étonne que le prophète donne à Sodome le nom de sœur puînée de Jérusalem, puisque Sodome est plus ancienne, tristement célèbre par ses crimes, longtemps avant que Jérusalem ni Samarie fussent habitées par les Hébreux. Des exégètes (4) croient que Sodome

marque ici les Israélites qui habitaient au-delà du Jourdain, dans les terres des Ammonites et des Moabites. D'autres (5) entendent les Moabites et les Ammonites eux-mêmes, et la suite (6) fait voir que c'est le vrai sens de cet endroit. Ces peuples, dont le père Lot était sorti de Sodome, habitaient le pays voisin de la mer Morte, ou du lac de Sodome. Ces nations sont appelées la sœur puînée de Jérusalem, tant parce qu'ils étaient en plus petit nombre que les Israélites, que parce qu'ils étaient plus éloignés de Jérusalem que ne l'était Samarie. D'autres, sous le nom de Sodome, entendent le peuple gentil, à qui Jérusalem s'était rendue semblable par ses crimes ; mais, comme elle n'était point liée aux nations païennes par le sang et par les alliances, ainsi qu'elle l'était avec Samarie ; et que son lien de famille n'était fondé que sur l'imitation et sur la ressemblance des cultes superstitieux, et des désordres moraux, la gentilité n'est nommée que sa sœur puînée. Le prophète considère ici Samarie et Sodome comme deux villes subsistantes ; quoique ni l'une ni l'autre ne subsistassent plus alors : Sodome avait été brûlée du feu du ciel du temps d'Abraham (7), et Samarie avait été ruinée cent vingt-sept ans avant la prophétie d'Ézéchiël, par Salmanasar (8). Samarie est nommée la sœur aînée de Jérusalem, non pas comme étant la plus vieille, mais comme étant sa plus proche parente, la plus grande en puissance et en nombre de sujets, et celle que Jérusalem avait imitée la première, n'étant pas

(1) Osee. iv. 14. Prov. xviii. 3. Hieronym. in Ezéch. xx. Peccatores qui in profundum venere peccati, dimittuntur ut faciant desideria cordis sui.

(2) Juvenal. Satyr. vi. v. 239. et Satyr. xiv. v. 25.
Expectas ut non sit adultera Largæ
Filia. . . etc.

(3) Ezéch. xvi. 3.

(4) Polychron. Scoliast. Prado.

(5) Lyr. Val. Grot.

(6) Voyez le verset 55.

(7) Génes. xix. 24.

(8) A. Ich. i. 6, et iv. Reg. xvii. 4. 5. 6.

47. Sed nec in viis earum ambulasti, neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus; pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.

48. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma, soror tua, ipsa et filiae ejus, sicut fecisti, tu et filiae tuae.

49. Ecce haec fuit iniquitas Sodomæ, sororis tuæ: superbia, saturitas panis et abundantia, et otium ipsius, et filiarum ejus; et manum egeno et pauperi non porrigebant;

50. Et elevatae sunt, et fecerunt abominationes coram me; et abstuli eas sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit; sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis quas operata es.

47. Et vous n'avez pas seulement marché dans leur voie et commis les mêmes excès qu'elles ont commis; mais vous les avez presque surpassées dans tous les crimes de votre vie.

48. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome, votre sœur, et ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous et vos filles avez fait.

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome votre sœur: l'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle était, elle et ses filles; elles ne tendaient point la main au pauvre et à l'indigent.

50. Et elles se sont élevées, et elles ont commis des abominations devant moi; c'est pourquoi je les ai détruites, comme vous avez vu.

51. Samarie aussi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis; mais vous avez surpassé l'une et l'autre par vos excès, et vous avez justifié vos sœurs par toutes les abominations que vous avez faites.

COMMENTAIRE

tombée tout d'un coup dans les dérèglements de Sodome (1). Sodome était à la droite, et Samarie à la gauche; c'est-à-dire, la première était au midi, et la seconde au nord de Jérusalem. C'est une manière de parler des Juifs; ils parlent de la situation des lieux dans la supposition qu'ils ont le visage à l'orient, le dos au couchant, la droite au milieu, et la gauche au nord.

Ÿ. 47. *NEC IN VIIS EARUM AMBULASTI. Vous n'avez pas seulement marché dans leurs voies, vous les avez surpassées. Voyez Ezech., versets 6, 48, 51, 52.*

PAUXILLUM MINUS: PENE SCELERATIORA FECISTI ILLIS. Le prophète avait dit immédiatement auparavant, et il le répète encore plus loin, que Jérusalem en avait plus fait que ces villes. Ici il semble diminuer l'idée de ses désordres. L'hébreu au contraire (2): *Ce serait bien peu: mais vous vous êtes corrompue plus qu'elles dans toutes vos voies.* Ça aurait été peu de les imiter, vous avez voulu les surpasser en toutes sortes de désordres. Les Septante (3): *Vous ne les avez pas seulement imitées, et vous n'avez pas agi suivant leurs iniquités; vous les avez même surpassées, ou peu s'en faut, dans toutes vos voies.* Tout cela revient à peu près au même.

Ÿ. 49. *FUIT INIQUITAS SODOMÆ... SUPERBIA, SATURITAS PANIS, etc.* Il est assez étrange que le prophète ne relève point ici le crime abominable de Sodome et des autres villes, ses voisines, qui attirèrent sur elles le feu du ciel, et qu'il ne parle que de l'orgueil, de l'abondance, de l'oisiveté, de la bonne chère, et de la dureté de ces villes envers les pauvres et les étrangers. Il ne veut probable-

ment parler que de ce qui donna occasion aux désordres dont il est parlé dans la Genèse; ou bien, il relève seulement les désordres qui les rendaient semblables à Jérusalem, et que Jérusalem avait imités. Car, dans les invectives des prophètes, et au nombre des impuretés qu'on reproche aux Juifs, on ne lit rien qui fasse soupçonner qu'ils se soient, depuis les Juges, abandonnés au crime qui était propre à Sodome. Solon (4) a dit sagement que l'abondance et la bonne chère étaient produites par les richesses; et que l'insolence et les outrages étaient les suites de la bonne chère. Au reste, on peut voir par ce passage combien la vie molle, la bonne chère, la vanité, la dureté envers les pauvres sont odieuses à Dieu. On peut remarquer la même chose dans la parabole du mauvais riche (5). Peut-être que ces reproches regardent moins l'ancienne Sodome, que les Ammonites et les Moabites d'alors, qui étaient extrêmement corrompus, comme on le voit par les prophètes Isaïe (xvi, 6) et Jérémie (xlviii, 29, 30 et xlix, 4).

Ÿ. 51. *JUSTIFICASTI SORORES TUAS.* Sodome et Samarie, comparées à vous, sont justes et innocentes (6). Leur iniquité n'est rien en comparaison de la vôtre. Si j'avais fait pour ces villes ce que j'ai fait pour vous, elles ne seraient jamais tombées dans les égarements où vous vous êtes précipitée (7). Elles ont au moins quelque excuse; mais que pouvez-vous dire pour votre justification? N'avez-vous pas la loi, les prophètes, les prêtres, les instructions, le temple, les cérémonies? Vous avez joint l'ingratitude à la transgression de mes lois et à l'idolâtrie. Vous n'avez pas

(1) Theodoret. hic.

(2) כשם שט ותשחיתוהן בכל דרכיהן

(3) Ὅτι οὐδὲ κατὰ τὰς ἀνομίας αὐτῶν ἐποίησάς, κατὰ μικρὸν, καὶ ὑπέρβησαι αὐτὰς ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς σου.

(4) Solon apud Laërt. l. 1. Ὅτι μὲν κερδὸν ὑπὸ τοῦ πλοῦτου γεννάσθαι, τὴν δὲ ὕβριν ὑπὸ τοῦ κοροῦ.

(5) Luc. xvi. 19.

(6) August. contra Faust. l. xxii. c. 61. - Sanct. Cornel. Polan. Grot. Vat. Allii.

(7) Theodoret. Ταύτην δὲ τὴν παρεξέουσιν ἡσ κατὰ μόνην ποιῆται τὴν τῆς ἀμαρτίας ποιότητα, ἀλλὰ κατὰ τὴν τῆς κηδῆμονίας. Vide Matth. xi. 23, 24 - Jerem Thren. iv. 6.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis : justificatæ sunt enim a te ; ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam, quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filiabus suis, et conversione Samariæ et filiarum ejus, et convertam reversionem tuam in medio earum,

54. Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et Samaria et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam, et tu et filiæ tuæ revertemini ad antiquitatem vestram.

56. Non fuit autem Sodoma, soror tua, audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ,

52. Portez donc vous-même votre confusion, vous qui avez surpassé vos sœurs par vos péchés, vous rendant encore plus criminelle qu'elles, qui sont justes en comparaison de vous ; soyez confondue, et portez votre ignominie, vous qui avez justifié vos sœurs.

53. Je les rétablirai toutes deux, en faisant revenir les captifs de Sodome et de ses filles, aussi bien que les captifs de Samarie et de ses filles ; et je vous rétablirai, et je vous convertirai au milieu d'elles,

54. Afin que vous portiez votre ignominie, et que vous soyez chargée de confusion de tout ce que vous avez fait pour les consoler.

55. Votre sœur Sodome et ses filles retourneront à leur ancien état ; Samarie et ses filles retourneront aussi à leur ancien état ; et vous et vos filles vous retournerez de même dans votre premier état.

56. Vous ne vous êtes point souvenu de la ruine de votre sœur Sodome, au temps de votre gloire ;

COMMENTAIRE

profité des exemples de sévérité que j'ai exercés contre ces villes, pour vous avertir et pour vous faire rentrer en vous-mêmes. Sodome et Samarie ont-elles joui de tous ces avantages ? On peut aussi l'expliquer en ce sens : Vous avez en quelque sorte été l'avocate de ces villes ; vous leur avez fait gagner leur procès. Vous vous êtes trouvée si criminelle, que le Juge les a déclarées innocentes et leur a donné gain de cause contre vous. Voyez le verset 52. *Justifier*, dans le style des Hébreux, se prend souvent pour déclarer innocent, renvoyer absous.

ŷ. 53. CONVERTAM RESTITUENS EAS CONVERSIONE SODOMORUM. On peut fort bien entendre, sous le nom de Sodome, les Ammonites, les Moabites et les autres peuples qui demeuraient autour de la mer Morte. Ces peuples revinrent aussi de leur captivité, et se rétablirent dans leur pays, après la mort de Nabucodonosor et de ses descendants. Jérémie prédit clairement le retour de Moab et d'Ammon dans leur pays (1), et nous voyons, après la captivité de Babylone, les Moabites et les Ammonites (2) avec les Juifs comme auparavant.

Quelques commentateurs (3) croient qu'il y a une condition implicite dans ce que dit le prophète. Si je rétablis Sodome et Samarie, je pourrai rétablir aussi Jérusalem, et me relâcher des menaces que j'ai faites contre elle ; et, comme je ne relèverai jamais les ruines de Samarie et de Sodome, Jérusalem ne doit donc espérer aucune grâce ; mais toute la suite du discours détruit ce raisonnement. Le prophète, depuis ce verset jusqu'à la fin du chapitre, ne promet que des avantages à Jérusalem. D'ailleurs, il est certain qu'elle

et Samarie furent rétablies et se virent dans un état très florissant ; on doit donc croire qu'il en fut de même de Sodome, de quelque manière qu'on la prenne ici : soit pour les Israélites au delà du Jourdain, ou pour les Moabites et les Ammonites. Et, en comparant cet endroit à Jérémie, XII, 14, 15, 16, nous ne doutons point que ces peuples ne soient revenus dans leur pays vers le même temps que les Juifs. Cyrus, au commencement de son règne, donna apparemment une permission générale à tous les peuples exilés, de s'en retourner dans leurs terres, mais il sut distinguer les Juifs dans la manière dont il leur accorda leur retour.

Les Septante traduisent l'hébreu dans un sens tout opposé à ce que nous venons de voir (4). *J'aurai pour elle la même aversion que j'ai eue pour Sodome, qui m'a tourné le dos.* Je me détournerai d'elle, comme je me suis détourné de Sodome et de Samarie. Ce qui est dit au verset 55 : *Sodome et Samarie retourneront à leur ancien état, Revertentur ad antiquitatem suam.* Théodoret (5) l'explique ainsi : Elles retourneront à leur néant, elles seront détruites, en sorte qu'il n'en restera aucune trace. Elles seront mises en l'état où elles étaient, avant qu'elles fussent bâties. Mais le premier sens que nous avons donné au texte, est plus naturel et plus littéral.

ŷ. 54. UT PORTES IGNOMINIAM TUAM... CONSOLANS EAS. Les peuples captifs se consolèrent dans leur disgrâce, en vous voyant dans la confusion que vous avez méritée. Il est consolant pour des malheureux d'avoir des compagnons.

ŷ. 56. NON FUIT SODOMA AUDITA IN ORE TUO. Vous auriez cru vous rabaisser trop, et lui faire

(1) *Jerem.* XLVIII. 47. Convertam captivitatem Moab, in novissimis diebus. *Et* XLIX. 6. Post hæc reverti faciam captivos filiorum Ammon.

(2) *Esd.* IX. 1. *et* II. *Esd.* XIII. 23. 1. *Macc.* V. 6.

(3) *Munst. Pisc. Polan.*

(4) Ἀποτροπή τὰς ἀποτροπὰς αὐτῶν τὴν ἀποτροπὴν Σοδῶμων, etc.

(5) *Theodoret. hic.* Πεποίηκα παντελῶς ἄοι ἄνητα ὅποια ἦν πρὶν ὀικισθῆναι.

57. Antequam revelaretur malitia tua, sicut hoc tempore in opprobrium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum quæ ambiunt te per gyrum.

58. Scelus tuum et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus : Et faciam tibi sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum ;

60. Et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ, et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis ; et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo.

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus ;

57. Avant que votre méchanceté eût été découverte, comme elle l'a été dans ce temps, où vous êtes devenue un objet d'insulte aux filles de Syrie, et à toutes les filles de la Palestine, qui vous environnent de toutes parts.

58. Vous avez porté le poids de vos crimes, et de votre propre ignominie, dit le Seigneur Dieu.

59. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous traiterai comme vous le méritez, ayant méprisé les promesses jurées, pour violer l'alliance que j'avais faite avec vous ;

60. Et après cela, je me souviendrai de l'alliance que j'avais faite avec vous au jour de votre jeunesse, et je contracterai avec vous une alliance qui durera éternellement.

61. Vous vous souviendrez alors des dérèglements de votre vie ; et vous serez couverte de confusion, lorsque vous recevrez avec vous vos sœurs aînées et vos sœurs puînées ; car je vous les donnerai pour filles, mais non par une alliance qui vienne de vous.

62. J'établirai alors mon alliance avec vous ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur ;

COMMENTAIRE

trop d'honneur, de prononcer seulement son nom. Vous la regardiez avec tant d'horreur, que vous ne pouviez pas même la nommer, ni entendre prononcer son nom (1). Moïse ordonna aux Israélites de ne pas jurer par les dieux étrangers, et de ne pas même prononcer leur nom (2). David dit qu'il a tant de mépris pour les dieux des nations, que leur nom ne sortira pas même de ses lèvres (3) : *Nec memor ero nominum eorum per labia mea* ; j'oublierai jusqu'à leurs noms. D'autres (4) l'entendent ainsi : Vous ne vous êtes pas souvenue de Sodome et de Samarie ; et vous n'avez pas envisagé leur supplice, pour rentrer en vous-même, et éviter les derniers malheurs. Il ne vous est jamais venu dans l'esprit de les regarder comme des exemples des châtimens qui vous attendaient.

ŷ. 57. IN OPPROBRIUM FILIARUM SYRIÆ, etc. Eussiez-vous cru devoir jamais être réduite à l'état où vous êtes, l'objet des insultes et du mépris des villes de Syrie et de Palestine, que vous regardiez avec tant de hauteur et de fierté ?

ŷ. 59. DESPEXISTI JURAMENTUM. *Ayant méprisé le serment que vous aviez fait*, tant au Sinaï (5) que sur le mont d'Hébal (6), ou vous m'aviez promis une exacte fidélité. Vous avez violé toutes vos promesses, mais je ne veux pas imiter votre conduite ; je veux, malgré votre indignité, tenir mes promesses à votre égard. Voyez le verset suivant.

ŷ. 60. RECORDABOR EGO PACTI MEI. *Je me souviendrai de l'alliance*. Après vous avoir fait sentir le poids de ma main vengeresse, je me souviendrai de ce que vous m'avez été, et de ce que je vous promis, dans le temps que je contractai alliance avec vous. Je renouvellerai mes promesses, et je ferai avec vous une nouvelle alliance, mais qui sera pour toujours. C'est ce que nous voyons accompli dans le Christianisme.

ŷ. 61. DABO EAS TIBI IN FILIAS. Samarie et Sodome, dans le sens que nous avons expliqué aux versets 46 et 53, sont devenues les filles de Jérusalem. Le pays de Samarie fut cédé aux Juifs par Alexandre le Grand, dit Josèphe (7) ; mais ils n'en jouirent pas longtemps. Sous le gouvernement des Maccabées, les rois de Syrie démembrèrent quelques villes du pays de Samarie, pour les joindre à la Judée (8) ; mais le pays entier ne fut parfaitement soumis aux Juifs que sous Jean Hyrcan, qui prit et ruina Samarie (9). Le pays à l'est du Jourdain, Moab, Ammon, l'Idumée, et ce qui était autour du lac Asphaltite, fut aussi réduit à l'obéissance des Juifs par Judas Maccabée et par ses frères (10). Enfin, les peuples gentils figurés par Sodome et par Samarie sont devenus les enfans de Jérusalem, par l'alliance nouvelle dans laquelle Jésus-Christ a bien voulu comprendre les gentils avec les Juifs.

ŷ. 61-62. SED NON EX PACTO TUO. ET SUSCITABO EGO FACTUM MEUM TECUM. Si je vous rends mes

(1) *Grot. Men. Tirin. Sanct. etc.*

(2) *Exod. xxiii. 13.* Per nomen externorum deorum non jurabis, neque audietur ex ore vestro.

(3) *Psal. xv. 4.*

(4) *Hieron. Valab. Cornel. Jun. Pol.*

(5) *Exod. xix. 7. 8.*

(6) *Deut. xxvii. Josue. viii.*

(7) *Lib. ii. contra Appion.*

(8) *1. Macc. x. 30. 38. et xi. 28. 34.*

(9) *Macc. iv. et Joseph. Antiq. l. xviii. c. 18.*

(10) *Vide 1. Macc. v. 3. 26. 27. et seq. - Joseph. Antiq. l. xii. 12.*

63. Ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

63. Afin que vous repassiez votre vie dans votre souvenir, et que vous en soyez confondue, sans oser seulement ouvrir la bouche, dans la confusion que vous en aurez, lorsque je serai rentré en grâce avec vous, en vous pardonnant tout ce que vous avez fait contre moi, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

bonnes grâces, ne croyez pas que ce soit en vertu ou en considération de vos œuvres et de la première alliance que vous avez faite avec moi, et que vous avez si mal observée. Cette alliance, de votre côté, est nulle, et comme non avenue; mais je vais en faire une nouvelle; ou plutôt, je vais renouveler l'ancienne. J'oublierai tout le passé, à condition que vous serez plus fidèle. Autrement :

L'alliance que je veux faire avec vous, n'est point comme la première que je fis autrefois au Sinaï. Celle-là était fondée sur la crainte, ratifiée par le sang des victimes, soutenue par les cérémonies et observances légales. Celle-ci sera fondée sur l'amour, cimentée par le sang du Messie, déliivrée du joug de la loi. La première n'était que pour un temps, la seconde sera éternelle.

CHAPITRE XVII

Parabole d'un aigle qui coupe la tête d'un cèdre et plante une vigne ; cette vigne étend ses branches vers un second aigle, et est arrachée par le premier. Explication de cette parabole. Rejeton du cèdre planté sur la montagne d'Israël.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
 2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel ;
 3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum alarum, longo membrorum ductu, plena plumis et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.
 4. Summitatem frondium ejus avulsit, et transportavit eam in terram Chanaan ; in urbe negotiatorum posuit illam.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
 2. Fils de l'homme, proposez cette énigme, et rap- portez cette parabole à la maison d'Israël.
 3. Vous leur parlerez de la sorte : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Un aigle puissant, qui avait de grandes ailes et un corps très long ; plein de plumes, diversifiées par la variété des couleurs, vint sur le mont Liban, et emporta la moelle d'un cèdre.
 4. Il en arracha les branches naissantes, et les porta au pays Canaan : il les mit dans une ville de commerçants.

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. PROPONE ÆNIGMA. Les Septante (1) : *Racontez un récit*. C'est une parabole, une allégorie continuée. Les prophètes proposaient souvent leurs instructions sous l'écorce de ces sortes de paraboles énigmatiques. Dieu se conformait au goût de ces peuples, accoutumés à ce genre de discours. Le Sauveur s'en est beaucoup servi dans l'Évangile.

Ÿ. 3. AQUILA GRANDIS..... LONGO MEMBRORUM DUCTU, PLENA PLUMIS ET VARIETATE. *Un aigle puissant, avec un corps très long, plein de plumes diversifiées par la variété des couleurs*. L'hébreu à la lettre : *Un grand aigle,.... long de membres, (ou long de plumes, ou d'ailes), plein de plumes, et diversifié comme un ouvrage en broderie*. Les Septante (2) : *Un grand aigle, avec de grandes ailes, long par son étendue, plein d'ongles* (3). *qui a son vol pour entrer dans le Liban*. Ce grand aigle est Nabucodonosor, suivant tous les interprètes. Sa grandeur, ses longues ailes, son plumage si beau, si abondant, si bien coloré, si diversifié ; tout cela marque sa force, la grandeur de son empire, la variété de ses provinces, le grand nombre de ses sujets, la rapidité de ses conquêtes, sa cruauté. L'Écriture, en plus d'un

endroit, désigne ce prince sous la figure de l'aigle (4).

VENIT AD LIBANUM, ET TULIT MEDULLAM CEDRI. Le Liban marque le temple, selon quelques commentateurs (5), ou Jérusalem, selon plusieurs autres (6), ou enfin la Judée (7). L'aigle, ou Nabucodonosor, vint dans ce pays, et arracha la moelle du cèdre, en prenant Jéchonias, sa mère, ses princes, ses officiers, qui se rendirent à lui (8). Il entra dans Jérusalem, monta au temple, prit tous les trésors du palais et ceux de la maison de Dieu ; emmena captifs à Babylone le roi, sa mère, tous les princes, et les principaux personnages du peuple et de l'armée, les magistrats, les bons ouvriers, et ne laissa dans la ville que les plus pauvres. Sous le nom de moelle, l'Écriture désigne ordinairement ce qu'il y a de plus exquis, de plus précieux en chaque chose. Elle dit la moelle d'un pays (9), la moelle du froment (10), la moelle du vin et de l'huile (11), etc.

Ÿ. 4. SUMMITATEM FRONDIUM EJUS AVULSIT. *Il arracha le haut de ses branches* ; ou l'extrémité de ses branches, ou les rejetons. L'hébreu (12) : *La tête de ses jeunes branches*. Les Septante (13) : *La hauteur de ses branches tendres*. Jéchonias n'avait

(1) Les Septante : Διήγησαι διήγημα.

(2) Ο' αἰτός ὁ μέγας, ὁ μεγαλοπτερυγός, ὁ μακρός τῆ ἐκτάσει, πλήρης ὀνύχων ὡς ἔχει τὸ ἦγημα εἰσελθεῖν εἰς τὸν Λιβάνον.

(3) Ita Syr. et Arab.

(4) Jerem. XLVIII. 40. et XLIX. 22. Dan. VII. 4.

(5) Hieronym. - Euseb. Demonstr. Evangel. - Grol. Vide Zachar. XI. 12.

(6) Theodoret. Sanct. Cornel. Vatab. D'allioli. Vide Jerem. XXII. 6.

(7) Menoch. Tir. Polan. Jun. alii.

(8) IV. Reg. XXIV. 11. et seq.

(9) Genes. XLV. 18.

(10) Deul. XXXII. 14. - (11) Num. XVIII. 12.

(12) ראש רשת יוקיטי

(13) Ἰὰ ἄκρα τῆς ἀπολόττητος.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas; in superficie posuit illud.

6. Cumque germinasset, crevit in vineam latiore, humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam, et radices ejus sub illa erant; facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis; et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

5. Et en ayant pris de la graine du pays, il la mit en terre comme une semence, afin qu'elle prit racine, et qu'elle s'affermît sur les grandes eaux; et il la planta sur la surface de la terre.

6. Lorsqu'elle eut poussé, elle crut et devint une vigne assez étendue, mais basse, dont les branches regardaient cet aigle, et dont les racines étaient sous lui. Lors donc qu'il s'en fut formé une vigne, elle porta du bois et du fruit, et elle produisit des rejetons.

7. Il parut ensuite un autre aigle, qui était grand, à longues ailes, et chargé de plumes; et alors cette vigne sembla porter ses racines, et étendre ses branches vers ce second aigle, afin qu'il l'arrosât des eaux fécondes qu'il pouvait lui procurer.

COMMENTAIRE

alors que dix-huit ans, et il n'y avait que trois mois qu'il régnait (1). Ces jeunes branches peuvent aussi marquer les officiers de sa cour et de ses armées, qui, à peine établis, furent entraînés en captivité.

TRANSPORTAVIT EAM IN TERRAM CHANAAN, IN URBE NEGOTIATORUM. Le mot כנען *kena'an* signifie à la fois Canaan et marchand. Le texte signifie donc dans la terre de Chaldée, dans la ville de Babylone. Le prophète déguise exprès ces noms, pour demeurer dans le dessein de son énigme. La corruption des peuples de Chaldée leur fait donner le nom de Canaan; comme dans la suite, les désordres de la ville de Rome méritèrent qu'en un sens figuré on l'appelât Babylone. Babylone est nommée une ville de trafic, parce qu'en effet, elle était alors le lieu de tout l'Orient le plus célèbre pour le commerce. Sa situation lui procurait pour cela des avantages infinis: l'Euphrate, le Tigre et le golfe Persique lui donnaient accès dans les pays les plus éloignés et les plus riches. La vaste étendue des états de Nabucodonosor facilitait aux étrangers les voyages et le transport des marchandises; enfin le grand nombre d'habitants et les richesses de Babylone y attiraient de toutes parts une grande quantité de marchands. Les Septante lisent (2): *Dans une ville murée.*

§. 5. TULIT DE SEMINE TERRÆ, ET POSUIT ILLUD IN TERRA. Nabucodonosor prit Sédécias, oncle du roi Jéchonias, et l'établit roi dans la Judée. Ce prince était de semine terræ, de la graine du pays, de race royale, fils du roi Josias (3). Il fut planté dans Jérusalem, comme dans un excellent terrain, bien arrosé, et où il aurait pu prendre de fortes racines: *Ut firmaret radicem super aquas multas.*

S'il eût été fidèle à Dieu et au prince qui l'avait établi, il pouvait demeurer roi pour toujours, lui et sa postérité.

IN SUPERFICIE POSUIT ILLUD. Le prophète semble vouloir insinuer par là, que ce prince n'aurait pas un long règne; qu'il n'était planté que sur la superficie de la terre. D'autres traduisent (4): *Il le mit comme un saule.* Cet arbre aime l'humidité; il prend aisément racine, et croît rapidement; d'autres: *Il le mit dans une terre inondée.* Ces variantes montrent que le mot hébreu צפצפה *tsaphtsâphâh* est douteux. Ce mot, qu'on le traduise par superficie, saule ou marécage, peut désigner les commencements du règne de Sédécias. D'autres (5): *Il le mit à vue;* il l'établit roi, et veilla sur sa conduite. Le chaldéen: *Il le mit comme une vigne bien plantée.* Il a été déterminé à ce sens par la suite du discours.

§. 6. CREVIT IN VINEAM LATIOREM HUMILI STATURA. Tout cela convient au règne de Sédécias, assez étendu à la vérité, mais sans force, sans autorité, dépendant du roi de Chaldée. L'hébreu (6): *Elle poussa ses branches avec abondance, mais elle demeura basse.* Ce n'était point une vigne qui s'élevât, et qui montât autour d'un arbre, ou qui fût soutenue par un échelas; c'était un cep rampant, comme sont certaines vignes, qui rampent sur le terrain pierreux qui les nourrit (7). Il fallait qu'elle fût telle, pour se tenir sous les ailes de l'aigle qui l'avait plantée. *Respicientibus ramis ejus ad eam et radices ejus sub illa erant.*

§. 7. AQUILA ALTERA GRANDIS. C'est le pharaon Ouhabrà; ce prince était puissant, mais moins que le roi de Babylone.

ECCE VINEA ISTA QUASI MITTENS RADICES SUAS

(1) IV. Reg. xxiv. 8.

(2) Εἰς πόλιν τεταίχισμενην.

(3) IV. Reg. xxiv. 17.

(4) צפצפה שבו Pag. Mont. Vatab. Munst. Pisc. alii.

(5) Les Septante: Ἐπιβλεπόμενον ἔταξεν αὐτό. Vide Arab. Grot. Syr.

(6) יצב ויהי לנפן סרחת שלת קומה

(7) *Plin. lib. xiv. cap. 1. Stat provinciarum aliquarum per se vitis, sine ullo pedamento, artus suos in se colligens, et brevitate crassitudinem pascens.... exrescere ultra suos pollices prohibita semperque pastinatis similes, herbarum modo vagantur per arva, etc.*

8. In terra bona super aquas multas plantata est, ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

9. Dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ergone prosperabitur ? nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus, et arescet, et non in brachio grandi, neque in populo multo, ut evellet eam radicitus ?

10. Ecce plantata est ; ergone prosperabitur ? nonne, cum tetigerit eam ventus urens, siccabitur, et in areis germinis sui arescet ?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significant ? Dic : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem ; et assumet regem et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo fœdus, et ab eo accipiet jusjurandum. Sed et fortes terræ tollet,

14. Ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

15. Qui recedens ab eo misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos et populum multum : numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc ? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet ?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in loco regis qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

8. Cette vigne était déjà plantée dans une bonne terre, sur le bord des grandes eaux, afin qu'elle poussât du bois, et qu'elle portât du fruit, et qu'elle devint une grande vigne.

9. Dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Cette vigne donc réussira-t-elle ? et au contraire ce premier aigle n'en arrachera-t-il pas les racines, n'en abattra-t-il pas le fruit, n'en fera-t-il pas mourir tous les rejetons, afin qu'elle sèche, et qu'elle soit déracinée entièrement, sans qu'il ait besoin pour cela d'employer toute la force de son bras, ni beaucoup de peuple ?

10. La voilà plantée ; espère-t-elle donc pouvoir s'affermir ? lorsqu'un vent brûlant l'aura frappée, ne mourra-t-elle pas, et ne séchera-t-elle pas, avec toutes les eaux dont elle avait été arrosée ?

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

12. Dites à ce peuple qui m'irrite sans cesse : Ne savez-vous pas ce que cette énigme signifie ? Le roi de Babylone, ajouterez-vous, vient à Jérusalem. Il en prendra le roi et les princes : et il les emmènera avec lui à Babylone.

13. Il choisira ensuite un prince de la race royale ; il fera alliance avec lui, et lui fera prêter serment ; il transportera ensuite les plus vaillants guerriers hors du pays,

14. Afin que le royaume de ce prince demeure bas et faible sans pouvoir s'élever, et qu'il demeure fidèle aux conditions qui lui ont été prescrites, et qu'il les garde.

15. Mais ce prince, se révoltant contre lui, a envoyé des ambassadeurs au roi d'Égypte, afin qu'il lui donnât des chevaux et de grandes troupes. Celui qui s'est conduit de la sorte réussira-t-il dans ses desseins, et y trouvera-t-il sa sûreté ? après avoir violé les conditions qu'il avait jurées, échappera-t-il à son sort ?

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'il sera emmené au pays même de ce prince qui l'avait établi roi, dont il a rompu l'alliance, en violant le serment qu'il avait prêté, et qu'il mourra au milieu de Babylone.

COMMENTAIRE

AD EAM, ... UT IRRIGARET EAM DE AREOLIS GERMINIS SUI. *Cette vigne semble porter ses racines vers ce second aigle, afin qu'il l'arrosât des eaux de ses planches ; ou, des eaux dont il arrose les planches de son jardin ; ou bien, des eaux qu'il répand sur les planches de ses plantes. L'hébreu (1) : Pour l'arroser des lignes, des rigoles, ou des planches de sa plante. Le prophète semble faire allusion à la manière dont les Égyptiens arrosaient leurs terres, en tirant de l'eau du Nil par des machines, et la répandant dans des rigoles faites exprès, qui la conduisaient dans les jardins et dans les champs ; car il pleut rarement dans ce pays. Voyez Deut. xi, 10. Les Septante (2) : Pour l'arroser avec le terrain où elle était plantée, de son plant. Sédécias, las de porter le joug, et de dépendre du roi de Chaldée, s'adressa au roi d'Égypte, et lui demanda du secours,*

espérant que, si l'Égypte se déclarait contre Nabucodonosor, il lui serait aisé de secouer le joug et de se mettre en liberté. Les livres des Rois ne parlent point de cette députation du roi Sédécias en Égypte, ni du secours que le pharaon envoya au roi des Juifs ; mais Jérémie (3) le marque assez clairement. Il dit que Nabucodonosor ayant mis le siège devant Jérusalem, le pharaon sortit de l'Égypte, et marcha contre les Chaldéens ; mais Nabucodonosor quitta le siège pour un temps, s'avança contre les Égyptiens, les repoussa dans l'Égypte, et retourna au siège de Jérusalem ; qu'il avait interrompu. Voyez aussi Josèphe, liv. x, chapitre 10 des *Antiquités Judaïques*.

§. 9. ERGONE PROSPERABITUR ? Sédécias, qui a violé la foi qu'il devait à Nabucodonosor, par qui il avait été établi roi, et à qui il s'était engagé par les serments les plus sacrés, prospérera-t-il ?

(1) והשקות אותה מברכות במינה

(2) Τοῦ ποτίσαι αὐτήν ἐν τῷ βούλῳ ἀπὸ τῆς φυτείας αὐτῆς.

(3) Jerem. xxxvii. 4. 5. 6. 7.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo, faciet contra eum Pharaon praelium : in jactu aggeris, et in exstructione vallorum, ut interficiat animas multas.

18. Spreverat enim juramentum, ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam ; et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Vivo ego, quoniam juramentum quod sprevit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expandam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea ; et adducam eum in Babylonem, et judicabo eum ibi in prævaricatione qua despexit me.

21. Et omnes profugi ejus, cum universo agmine suo, gladio cadent ; residui autem in omnem ventum dispergentur, et scietis quia ego Dominus locutus sum.

17. Et le pharaon ne viendra point avec une grande armée et un grand peuple, combattre contre le roi de Babylone, qui élèvera des terrasses, et qui bâtera des forts, pour tuer un grand nombre d'hommes.

18. Car ce prince, après avoir violé la parole qu'il avait donnée, et rompu l'alliance qu'il avait faite, s'est allié à l'Égypte : mais, quoiqu'il ait fait toutes ces choses pour sa sûreté, il ne la trouvera point.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je jure par moi-même que je serai retomber sur la tête de ce prince le violement de sa parole qu'il a méprisée, et la rupture de l'alliance qu'il avait faite.

20. J'étendrai mon rets sur lui, et je le prendrai dans mon filet ; je l'emmènerai dans Babylone ; et je lui prononcerai là son arrêt, à cause de la perfidie dans laquelle il est tombé en me méprisant.

21. Tous les déserteurs qui l'ont suivi, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée ; et ceux qui échapperont, seront dispersés de tous côtés ; et vous saurez que c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

COMMENTAIRE

Croit-il que je favoriserai sa perfidie et son parjure ? Il faut garder la foi, même à nos ennemis, dit saint Jérôme ; vous ne devez point faire attention à qui, mais par qui vous avez juré ? *Ex quo discimus etiam inter hostes servandam fidem, et non considerandum cui, sed per quem juraveris* (1).

NONNE RADICES EJUS EVELLET, ET FRUCTUS EJUS DISTRINGET ? Les Septante (2) : *Ses racines et son fruit ne se pourriront-ils pas ?* Les grands, les princes, les enfants de Sédécias périront avec lui.

NON IN BRACHIO GRANDI, NEQUE IN POPULO MULTO. La conquête de Jérusalem et de la Judée ne coûta pas beaucoup au roi de Chaldée ; Sédécias ne fit que peu de résistance (3). Lorsqu'il se vit pressé dans la ville, il se sauva pendant la nuit avec quelques-uns de ses officiers. Mais il fut pris dans le désert de Jéricho, et conduit avec ses enfants au roi Nabucodonosor, à Réblatha.

ÿ. 17. NON IN EXERCITU GRANDI, ... FACIET CONTRA EUM PHARAO PRÆLIUM, IN JACTU AGGERIS. Le pharaon ne viendra point envelopper l'armée de Nabucodonosor devant Jérusalem, ni l'assiéger dans ses retranchements. Nabucodonosor ira au devant de lui, et le contraindra de se retirer dans l'Égypte. Quelques auteurs (4) rapportent la dernière partie du verset à Nabucodonosor : Le pharaon ne viendra pas avec de grandes forces contre le roi de Chaldée, au siège de Jérusalem. Sanctius traduit ainsi : Le pharaon ne réussira pas, ne fera rien pour Sédécias, quoiqu'il vienne à son secours avec une grosse armée et avec de grands desseins. Il joint la négation, *non*, au

verbe *faciet*. Grotius traduit encore autrement : Nabucodonosor livrera la bataille au pharaon ; ou, il ira pour l'attaquer ; mais il n'aura pas besoin de mettre en usage toutes ses forces contre lui, le roi d'Égypte se retirera dès qu'il apprendra sa venue. Il paraît par Ézéchiël chap. xxx. 21, qu'il y eut un combat, où le pharaon fut battu : *J'ai rompu le bras du pharaon*, dit le Seigneur, *il n'a point été pansé pour être guéri, etc.* Ce verset se traduit d'après l'hébreu : *Le pharaon avec ses troupes nombreuses et ses grandes armées, ne ramportera pas la victoire contre le roi de Babylone, occupé à élever des terrasses, à construire des forts, pour exterminer un grand nombre d'hommes.*

ÿ. 18. SPREVERAT ENIM JURAMENTUM, ... ET ECCE DEDIT MANUM SUAM. On peut l'entendre ou du serment qu'il avait fait, en donnant la main à Nabucodonosor ; ou du serment qu'il avait violé envers Nabucodonosor, en donnant la main à l'Égyptien.

ÿ. 20. EXPANDAM SUPER EUM RETE MEUM. Voyez chapitre XII, 13.

JUDICABO EUM IBI. *Je lui prononcerai là*, à Babylone, *son arrêt*. Nous savons que Sédécias ayant été conduit à Réblatha devant Nabucodonosor, ce prince le condamna à perdre les yeux, et fit mourir ses fils en sa présence. (5). Le prophète insinue ici, que Nabucodonosor le jugea de nouveau à Babylone, et l'y condamna à la mort. Il est certain que Sédécias y mourut.

ÿ. 21. RESIDUI AUTEM IN OMNEM VENTUM DISPERGENTUR. *Ceux qui échapperont seront dispersés de tous côtés*, les uns en Égypte, les autres en

(1) Vide Hieronym. hic. et Grot. de Jure Belli et Pac. lib. III. cap. 19. n. 11.

(2) Οὐ μὴ αἱ βίβαι τῆς ἀπολόγητο, καὶ ὁ καρπὸς αὐτῆς σαπῆσται.

(3) IV. Reg. xxv. 6. 7.

(4) Lyran. Maldon.

(5) IV. Reg. xxv. 7. 8.

22. Hæc dicit Dominus Deus: Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam; de vertice ramorum ejus tenerum dstringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

23. In monte sublimi Israel plantabo illud, et erumpet in germem, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam; et habitabunt sub ea omnes volucres, et universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit:

24. Et scient omnia ligna regionis quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile; et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Mais moi, je prendrai de la moelle du plus grand cèdre, et je la planterai; je couperai du haut de ses branches une greffe tendre, et je la planterai sur une montagne haute et élevée.

23. Je la planterai sur la haute montagne d'Israël; elle poussera un rejeton, portera du fruit, et deviendra un grand cèdre; tous les oiseaux habiteront sous ce cèdre; et tout ce qui vole, fera son nid sous l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres de cette terre sauront que c'est moi, le Seigneur, qui ai humilié le grand arbre, et qui ai élevé l'arbre bas et faible; qui ai séché l'arbre vert, et qui ai fait reverdir l'arbre sec. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé et qui ai fait ce que j'avais dit.

COMMENTAIRE

Chaldée, les autres dans les divers pays, où le hasard, ou plutôt la main vengeresse de Dieu les conduisit.

ÿ. 22. SUMAM EGO DE MEDULLA CEDRI SUBLIMIS. Voici une promesse du rétablissement du royaume de Juda; mais les termes dans lesquels la prophétie est conçue, ne conviennent qu'au règne de Jésus-Christ. En vain les Juifs prétendent les expliquer de Zorobabel, ou des Maccabées; il s'en faut bien que l'état des Juifs, sous les uns et les autres, soit proportionné aux expressions que nous lisons ici. A-t-on vu dans leur personne, un cèdre planté sur une montagne élevée, qui fructifie, qui pousse ses branches de tous côtés, au point que tous les oiseaux viennent se reposer à son ombre? Rien de tout cela ne convient proprement qu'à Jésus-Christ, qui a rassemblé dans son Église et sous son empire, tous les oiseaux du ciel; c'est-à-dire, tous ceux qui ont pu s'élever au-dessus des choses terrestres, pour ne s'attacher qu'à Dieu, par la profession du christianisme (1).

ÿ. 24. HUMILIAVI LIGNUM SUBLIME, ET EXALTAVI LIGNUM HUMILE. Le Seigneur abattit Sédécias, qui était alors roi de Jérusalem, et il éleva Jéchonias,

qui était alors captif, et il permit qu'Évil Mérodach, successeur de Nabucodonosor, le tirât de prison, et l'élevât au-dessus des autres princes de la cour (2).

SICCAVI LIGNUM VIRIDE. ET FRONDERE FECI LIGNUM ARIDUM. Sédécias était comme un arbre vert chargé de fruit, ayant alors de nombreux enfants, et étant encore dans la force de l'âge. Jéchonias, au contraire, était sans enfants, et réduit dans une dure captivité. Jérémie (3) lui avait même prédit autrefois qu'il demeurerait sans enfants, ou du moins, qu'il ne verrait point sa postérité assise sur le trône de David. Cependant Sédécias vit tuer ses enfants sous ses yeux, à Réblatha, et périt lui-même misérablement à Babylone; au contraire, Jéchonias eut des enfants, qui devinrent les chefs du peuple au retour de la captivité. On peut voir le commentaire sur Jérémie xxii, 30. Les Hébreux appelaient les eunuques et les hommes stériles des bois secs (4): *Non dical eunuchus: Ecce ego lignum aridum.* Dans tout ceci le Seigneur dit qu'il a fait, ce qu'il est résolu de faire. C'est le style des prophètes de mettre le passé pour le futur, afin de marquer plus fortement la certitude de ce qu'ils annoncent.

(1) Vide Theodoret. et Hieronym. Origen. Polychron. Lyran. Sanct. Cornel. Maldon. etc.

(2) IV. Reg. xxv. 27. 28. 29.

(3) Jerem. xxii. 30. Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur; neque enim de semine ejus erit vir, qui sedeat super domum David.

(4) Isai. lvi. 3.

CHAPITRE XVIII

On ne dira plus dans Israël que le fils porte l'iniquité du père, mais chacun portera seul la peine de son péché. Si l'impie fait pénitence, il ne mourra point; si le juste abandonne la justice, il périra. Exhortation à la pénitence.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt?
3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

1. Le Seigneur me parla de nouveau, et me dit :
2. D'où vient que vous vous servez parmi vous de cette parabole, et que vous l'avez tournée en proverbe dans Israël, disant : Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées ?
3. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël ;

COMMENTAIRE

ÿ. 2. PATRES COMEDERUNT UVAM ACERBAM, ET DENTES FILIORUM OBSTUPESCUNT. On trouve déjà ce proverbe dans Jérémie (1), et il paraît qu'à cette époque l'usage en était fort commun dans Israël. Ce qui lui avait donné lieu, était ce qui est dit dans Moïse (2) : Que Dieu venge l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération. De plus, ils savaient par une longue expérience, que souvent Dieu attend à faire éclater sa colère, après la mort de ceux qui sont la première et la principale cause du mal, pour la faire retomber avec plus de force sur leurs descendants. Ceux à qui Ézéchiël parlait, étaient actuellement en captivité, quoiqu'ils ne fussent pas plus criminels qu'Achab, que Manassé, que tant d'autres mauvais Juifs, qui avaient vécu sous ces princes impies. L'Écriture leur fournissait divers exemples d'enfants, punis pour leurs pères. Les fils de Saül enveloppés dans le malheur de leur père ; la postérité de ce prince punie, parce qu'il avait fait mourir les Gabaonites (3). Le premier fils de David et de Bersabée, frappé de mort, à cause du crime de ses père et mère (4). Les descendants d'Ézéchiël menés en captivité, en punition de la vanité de ce prince, qui montra ses trésors aux ambassadeurs du roi de Babylone (5). Enfin la ruine du royaume de Juda et la captivité des Juifs, arrivées pour punir les crimes d'Achab et de Manassé (6), morts longtemps auparavant. Tout cela faisait dire aux Juifs, que leurs pères avaient mangé la grappe verte, et que leurs fils en

avaient les dents agacées. Le Seigneur semble avouer ici (7), que jusqu'alors les Juifs avaient eu quelque raison de citer ce proverbe ; mais il promet que, dans la suite, on n'aura plus sujet de s'en servir ; que chacun portera la peine de son péché ; qu'après le retour de la captivité, les anciennes iniquités seront effacées ; que Dieu ne se rappellera plus ce qui s'était fait jusqu'alors ; qu'il regardera Israël comme un peuple nouveau ; et que le père sera puni seul, s'il pêche seul ; en un mot, que le crime du père ne retombera plus sur le fils. Voilà le sens qui paraît le plus simple et le plus littéral. La liaison de cette prophétie avec la précédente, où, après avoir prédit la destruction du royaume de Juda, il en annonce un autre infiniment plus grand et plus auguste, sous lequel doit arriver ce que nous lisons ici, et un passage identique de Jérémie (8), dans un cas et dans des conjonctures semblables, persuadent que c'est là le vrai sens de ce passage.

Mais il faut s'élever à un sens plus sublime, si l'on en veut montrer la parfaite exécution ; il faut venir au temps du Sauveur, à son empire, à la nouvelle alliance. C'est alors que l'on a vu fidèlement accomplie cette promesse, que l'on ne dira plus : Nos pères ont mangé la grappe verte, et nos dents en ont été agacées. Jésus-Christ, sans distinction des Juifs et des gentils, sans aucune acception de personnes, sans égard aux fautes passées, vient pour sauver tous les hommes, donne sa vie et répand son sang pour nous tous,

(1) Jerem. xxxi, 29. et Thren. v. 7.

(2) Exod. xx. 5. et Deut. v. 9.

(3) II. Reg. xxi. 1. 2.

(4) II. Reg. xii. 14. 15.

(5) IV. Reg. xx. 17. 18.

(6) IV. Reg. xxi. 12. et xxiv. 3. 4.

(7) Voyez le verset 3.

(8) Jerem. xxxi. tout entier.

4. Ecce omnes animæ meæ sunt; ut anima patris, ita et anima filii mea est: anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit iudicium et justitiam;

6. In montibus non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel; et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit;

4. Car toutes les âmes sont à moi; l'âme du fils est à moi, comme l'âme du père; l'âme qui a péché, mourra elle-même.

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice,

6. S'il ne mange point de viandes immolées sur les montagnes, et s'il ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; s'il ne souille point la femme de son prochain; s'il ne s'approche point de sa propre femme, lorsqu'elle a son incommodité naturelle;

COMMENTAIRE

déclare qu'il vient plutôt appeler les pécheurs que les justes. Enfin, il ouvre son Église à toutes les nations, reçoit dans son alliance tous ceux qui y veulent y entrer, et abat le mur séculaire qui séparait les Juifs des nations. Par le baptême nous recevons tous le pardon de l'ancien péché, de la faute originelle, qui était proprement cette grappe, dont la verdeur agaçait les dents de tous les descendants d'Adam.

Ÿ. 4. ECCE OMNES ANIMÆ MEÆ SUNT. Ce passage annonce la vocation des gentils, et ôte la distinction qui avait été jusqu'alors entre le Juif et l'infidèle. Tous les hommes sont à Dieu; il veut les sauver tous, il donne sa vie pour tous, il leur donne ou prépare les secours dont ils peuvent user, s'ils le veulent, pour leur salut; s'ils périsent, leur perte ne vient que d'eux-mêmes. Dieu ne punit point en eux un crime étranger, ils ne portent la peine que de leurs propres péchés: *L'âme qui a péché, mourra elle-même*. Les enfants mêmes, qui meurent sans baptême, ne portent point la peine d'une iniquité, qui ne soit point la leur; ils l'ont contractée en Adam, et ne faisant qu'un avec lui. Mais dès qu'ils subsistent par eux-mêmes, cette iniquité leur devient propre (1), et la peine la suit naturellement.

Autrement: *Toutes les âmes sont à moi*; je les traiterai toutes également, sans acception de personne; je les punirai ou les récompenserai, suivant le bien ou le mal que chacune d'elles auront fait; l'iniquité du père ne nuira point à la justice du fils; et la justice du fils ne justifiera pas le père.

Ÿ. 6. IN MONTIBUS NON COMEDERIT. *S'il ne mange point sur les montagnes*; s'il ne fait point de repas de religion sur les hauteurs consacrées aux idoles; ou bien, s'il n'offre point de sacrifices aux idoles sur les hauts lieux, car les festins accompagnaient

toujours les fêtes et les sacrifices profanes. Virgile, parlant du palais du roi Latinus (2):

. Hæc illis curia templum,
Hæ sacris sedes epulis, hic ariete cæso
Perpetuis soliti patres considerare mensis.

On sait quelle était la fureur des Juifs pour ces hauts lieux consacrés aux fausses divinités. On avait vu du temps des Juges, et même sous quelques rois de Juda, d'ailleurs assez pieux, des hauteurs consacrées au Seigneur. Ce culte qu'on lui rendait dans ces lieux, n'était pas tout à fait dans les règles; mais il était toléré, comme n'étant pas contraire à la loi, qui veut qu'on n'adore qu'un seul Dieu. Les hauteurs dont parle ici Ézéchiël, étaient d'une autre espèce: c'étaient de ces lieux infâmes où se commettaient les idolâtries les plus grossières et les prostitutions les plus effrénées.

AD MULIEREM MENSTRUATAM NON ACCESSERIT. Cela était défendu par la loi, sous peine de mort (3). La raison et la pudeur avaient inspiré même aux païens, de l'horreur de cette action (4). On a cru, et l'expérience le confirme, que les enfants conçus à ces époques critiques, deviennent ou lépreux, ou monstrueux, ou difformes par leur petitesse ou par la disproportion de leurs membres (5). Saint Augustin (6) ne doute pas que ce précepte ne doive s'observer dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament, puisqu'Ézéchiël le met au rang des autres préceptes, qui renferment, non pas une iniquité figurative, mais un mal réel et véritable. *Eliam tempore novi Testamenti remota umbrarum veterum observatione, sine dubio custodienda sunt*. Enfin, c'est la tradition de toutes les églises orientales. Les anciens canons sont formels à cet égard. Le concile de Nicée, dans le vingt-neuvième canon arabe, défend l'entrée de l'Église et la sainte commu-

(1) Vide August. Epist. xcviij.

(2) Æneid. viij.

(3) Levit. xx. 18. Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, ... ipsaque aperuerit fontem sanguinissui; interficientur ambo de medio populi sui

(4) Achilles Statius, Ἀ'υτῆ' χ'θῆς ἀφῆκε τὰ ἔμμηνα, καὶ ἀνδρὶ συναλθεῖν οὐ θέμις.

(5) Hieronym. hic. Quo tempore si vir coierit cum mu-

S. B. — T. X.

liere, dicuntur concepti fœtus vitium seminis trahere, ita ut leprosi, et elephantiaci, ex hac conceptione nascantur, et fœda in utroque sexu corpora parvitate, vel enormitate membrorum.

(6) August. qu. 64. in Levit. Ezechiel inter illa peccata quæ non figuratæ, sed manifestæ iniquitatis sunt, etiam hoc commemorat: ad mulierem menstruatam si quis accedat, et inter justitiæ merita, si non accedat.

7. Et hominem non constrictaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit; panem suum erurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

8. Ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit; ab iniquitate averterit manum suam, et iudicium verum fecerit inter virum et virum;

9. In præceptis meis ambulaverit, et iudicia mea custodierit, ut faciat veritatem: hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

7. S'il n'attriste personne, s'il rend à son débiteur le gage qu'il lui avait donné, s'il ne prend rien du bien d'autrui par violence; s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de vêtements ceux qui étaient nus;

8. S'il ne prête point à usure, et ne reçoit point plus qu'il n'a donné; s'il détourne sa main de l'iniquité, et s'il rend un jugement équitable entre un homme et un homme;

9. S'il marche selon mes préceptes, et garde mes ordonnances, pour agir selon la vérité; celui-là est juste, et il vivra très certainement, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

nion aux femmes durant leurs incommodités ordinaires. Il étend cette défense même aux reines, et prive de la communion et dépose les prêtres ou les diacres qui les auraient introduites ou qui leur auraient donné la sainte Eucharistie pendant ce temps-là. Saint Grégoire le Grand (1) ne les empêche pas d'entrer dans l'église, mais l'usage du mariage leur est interdit. Grégoire III (2) impose quarante jours de pénitence au mari qui se sera approché de sa femme durant ses mois. Il remarque que quelques anciens imposaient trois semaines de pénitence aux femmes qui étaient entrées dans l'église pendant leur incommodité; mais il rapporte le règlement de saint Grégoire le Grand, qui lève cette défense, comme nous l'avons vu.

ŷ. 7. HOMINEM NON CONTRISTAVERIT. L'hébreu (3): *S'il n'opprime personne*, par force, par artifice, par malice. Saint Jérôme dit au sujet de cette tristesse que l'on cause à son prochain, qu'il ne sait qui est exempt de ce péché: *Quo vitio atque peccato nescio quis alienus sil*. Et il ajoute, en parlant des Égyptiens qui attristaient ou qui opprimaient les Hébreux par leur puissance, que ce ne sont pas seulement les ennemis du peuple de Dieu qui l'attristent ou qui l'affligent, mais souvent encore ceux mêmes qui, se voyant établis au dessus de leurs frères par leur dignité, abusent de leur pouvoir pour les accabler: *Atque ulinam de solis his diceretur qui foris sunt, et non de his qui intus. Solent enim et principes Ecclesiarum opprimere plebem per superbiam*. Cependant, comme l'affirme le même saint, c'est pour eux qu'il est écrit: *S'ils vous établissent prince, ne vous en élevez pas; mais soyez au milieu d'eux comme l'un d'eux* (4). Mais chaque fidèle doit bien prendre garde aussi de ne point attrister, comme le dit saint Paul (5), l'Esprit saint qui est dans son frère, et regarder même comme un grand péché de lui donner un véritable sujet d'affliction, soit

en le calomniant, soit en le persécutant, soit en lui faisant quelque injustice, soit encore, ce qui est sans comparaison plus criminel, en lui devenant un sujet de chute, et éteignant, par le scandale d'un mauvais exemple, la lumière et le feu sacré de l'Esprit de Dieu qui habitait dans son cœur comme dans son temple.

Le même père remarque encore sur ces paroles suivantes: *S'il donne son pain à celui qui a faim*; que deux choses sont nécessaires pour faire bien l'aumône: l'une, que ceux à qui on la fait soient dans un véritable besoin, *esurienti*; l'autre, que l'on ne la fasse que *de son pain*, c'est-à-dire de son propre bien, et non d'un bien étranger qui ne nous appartient point: *panem suum dederit*. Or le Seigneur, en nous commandant de donner même de notre pain à celui qui souffre la faim, nous fait juger combien sont coupables ceux qui ravissent aux pauvres le pain qui leur appartient, lorsqu'ils les dépouillent de leur bien par des injustices et des violences; ou lorsqu'ils refusent de leur donner ce que la charité des fidèles a destiné pour les assister, par des legs faits aux établissements de bienfaisance, et dont la rapacité laïque fait un si criminel abus.

ŷ. 8. AMPLIUS NON ACCEPERIT. S'il se contente de recevoir la valeur de ce qu'il a prêté, sans rien recevoir au-delà, ni à titre d'usure, ni de présent, ni de récompense. Voyez saint Jérôme sur cet endroit. Le prêt doit être purement gratuit.

ŷ. 9. UT FACIAT VERITATEM. Pour agir selon la vérité, la sincérité, la droiture; s'il est homme de parole, droit, ennemi de la fraude, et de tout ce qui ruine les lois de la société. La règle de la justice est la volonté divine manifestée dans les livres saints, et non les caprices de tel ou tel législateur. Un cours d'eau, a-t-on dit, suffit souvent à bouleverser toute jurisprudence: vérité en-deçà, erreur au-delà. Ce sentiment est vrai si l'on considère la législation caduque forgée par les hommes: c'est

(1) Greg. Mag. Resp. ad Interrog. 10. Aug. Cum in consuetis menstruis detinentur, viris suis misceri prohibeantur. Ita ut morte lex sacra feriat, si quis vir ad menstruatam mulierem accedat. Quæ tamen mulier dum consuetudinem menstruam patitur, prohiberi ecclesiam intrare non debet.

(2) Greg. Pap. III. Judicia. art. 25. tom. vi. Concil.

(3) Greg. Pap. III. Judicia. art. 25. tom. vi. Concil. (3) אִישׁ לֹא יוֹנֵה לְבַנְיָמִן Les Septante: Ἀνθρώπων οὐ μὴ δυνάστευσθῆ.

(4) Eccli. xxxii. 1.

(5) Ephes. iv. 30.

10. Quod si genuerit filium latronem, effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis;

11. Et hæc quidem omnia non facientem; sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui pollutentem;

12. Egenum et pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominationem facientem;

13. Ad usuram dantem, et amplius accipientem : numquid vivet? Non vivet; cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur, sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium, qui videns omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis;

15. Super montes non comederit, et oculos suos non violaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit;

16. Et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

17. A pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit : hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus, quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris? Videlicet quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa; vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur; filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii : justitia justis super eum erit, et impietas impiorum erit super eum;

21. Si autem impius egerit poenitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam, vita vivet et non morietur;

10. Si cet homme a un fils qui soit un voleur, et qui répande le sang, et qui commette quelqu'une de ces fautes,

11. Quand même il ne les commettrait pas toutes; qui mange sur les montagnes, qui souille la femme de son prochain;

12. Qui attriste le faible et le pauvre, qui prenne par violence le bien d'autrui, qui ne rende point le gage à son débiteur, qui lève les yeux vers les idoles, qui commette des abominations;

13. Qui prête à usure, et qui reçoive plus qu'il n'a prêté : vivra-t-il après cela? Non certes, il ne vivra point; il mourra très certainement, puisqu'il a fait toutes ces actions détestables; et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils qui, voyant tous les crimes que son père avait commis, en soit saisi de crainte, et se garde bien de l'imiter;

15. Qui ne mange point sur les montagnes, et qui ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; qui ne souille point la femme de son prochain;

16. Qui n'attriste personne, qui ne retienne point le gage à son débiteur, qui ne prenne point par violence le bien d'autrui; qui donne de son pain au pauvre, qui habille celui qui était nu;

17. Qui détourne sa main de toute injustice à l'égard du pauvre, qui ne prête point à usure, et ne reçoive rien au-delà de ce qu'il a prêté; qui observe mes ordonnances, et qui marche selon mes préceptes, celui-là ne mourra point à cause de l'iniquité de son père; mais il vivra très certainement.

18. Son père qui avait opprimé les autres par des calomnies, et qui avait commis des actions criminelles au milieu de son peuple, est mort à cause de sa propre iniquité.

19. Si vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père? C'est parce que le fils a agi selon l'équité et selon la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes, et qu'il les a pratiqués; c'est pourquoi il vivra très certainement.

20. L'âme qui a péché, mourra elle-même : le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils; la justice du juste sera sur lui, et l'impie de l'impie sera sur lui.

21. Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avait commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement, et ne mourra point.

COMMENTAIRE

une erreur si on veut l'appliquer aux lois éternelles qui régissent les individus et les sociétés.

ŷ. 10. FILIUM LATRONEM. L'hébreu (1) : *Un fils indocile*, et intraitable, qui se mette au-dessus des lois, et des remontrances : A la terre : *Un briseur*, un violent, un voleur, un insolent. Les Septante (2) et Théodotion : *Un homme pestilent*, une peste. La seconde version d'Aquila : *Un pécheur*. Symmaque : *Un transgresseur*.

ŷ. 12. ABOMINATIONEM FACIENTEM. Ce verset a rapport à ce qui a été dit au verset 6 : *Qui ad mulierem menstruatam non accesserit*; ou il se prend en général, pour les abominations qu'on commettait dans le culte des idoles.

ŷ. 13. SANGUIS EJUS IN IPSO ERIT. Il s'est attiré le dernier malheur par sa faute; le châtiment ne doit être imputé qu'à lui seul.

ŷ. 20. FILIUS NON PORTABIT INIQUITATEM PATRIS. Voyez plus haut les versets 2 et 4. Dieu n'a jamais imputé à personne les péchés d'autrui; à moins qu'ils ne s'en fussent rendus réellement coupables par leur concours, par leurs mauvais exemples, ou par leurs conseils; et encore, dans ces circonstances, Dieu ne leur impute que leur propre péché et leur mauvaise action; si Dieu était capable d'agir autrement, il serait contraire à lui-même, et détruirait la souveraine justice, dont il est la source et le modèle. Il est vrai

(1) בן זרע

(2) Les Septante et Th. Ἰὸν λοιμὸν. Sym. Παραβίατης.

22. Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor; in justitia sua, quam operatus est, vivet.

23. Numquid voluntatis meæ est mors impij? dicit Dominus Deus; et non ut convertatur a viis suis, et vivat?

22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avait commises; il vivra dans les œuvres de justice qu'il aura faites.

23. Est-ce que je veux la mort de l'impie? dit le Seigneur Dieu; et ne veux-je pas plutôt qu'il se retire de sa mauvaise voie, et qu'il vive?

COMMENTAIRE

que quelquefois il permet dans ce monde que l'innocent souffre avec le coupable, et soit enveloppé dans le même châtement; souvent même qu'il souffre plus que le coupable, celui-ci étant pour l'ordinaire hors de la portée des fléaux dont Dieu châtie les hommes, qui sont, la faim, la pauvreté, l'oppression, la privation des secours nécessaires. Mais tout cela n'est pas une preuve que Dieu impute aux justes l'iniquité des méchants, ni quant à la culpabilité, ce qui est impossible, ni quant à la peine temporelle. Ces châtements dont Dieu afflige les justes à la suite et à l'occasion des péchés des méchants, sont plutôt des faveurs de sa part que des effets de sa vengeance; ils deviennent matière de mérites pour les justes, et le sujet de leurs récompenses. C'est l'idée que la religion chrétienne nous donne de ces fléaux, qui humilient et qui affligent les gens de bien. C'est dans ce sens que, dans la loi nouvelle, non seulement Dieu ne fait jamais porter au fils innocent la faute du père, il ne lui en fait pas même porter la peine temporelle. Parmi les Juifs, il en était autrement, au moins dans leur idée; le commun d'entre eux ne pouvait regarder les peines de cette vie, que comme de véritables maux; et comme tout mal est une peine du péché, ils concluaient que, s'ils n'avaient pas mérité les peines qu'ils souffraient, ils les souffraient en punition des crimes de leurs pères. De là vient que, dans leurs prières, ils demandaient ordinairement pardon, non seulement de leurs propres péchés, mais aussi de ceux de leurs parents (1).

ŷ. 22. OMNIUM INIQUITATUM EJUS QUAS OPERATUS EST, NON RECORDABOR. Lorsque l'on a entendu cette parole, dit saint Augustin (2), et qu'on y ajoute foi, le cœur des impies se trouve soulagé; ils ne sont plus, comme auparavant, dans le désespoir; et ils commencent à sortir de cet abîme si profond où ils étaient enfoncés: *Hac voce audita et credita, a desperatione impij recreantur; et ab illa altissima et profunda voragine, qua submersi fuerant, emergunt.* Mais pour profiter de cette grande miséricorde de notre Dieu, dit le même saint (3), il faut nous hâter de nous convertir à lui, et ne pas accumuler crimes sur crimes. C'est donc pour nous un grand sujet d'espérance, lors-

que Dieu nous dit qu'il ne veut pas la mort du pécheur. Et ce port si favorable de sa clémence nous étant ouvert, nous devons, selon ce grand saint (4), abaisser les voiles qui nous emportaient vers l'iniquité; tourner, pour ainsi dire, la proue de notre vaisseau, afin de tendre de toutes nos forces vers la justice; et embrasser par l'espérance de la vie que Dieu nous promet, la médecine salutaire qui peut nous la procurer: *Hoc portu proposito, deponis vela iniquitatis, convertis proram, velificas ad justitiam, et sperans vitam, non negligis medicinam.*

Considérons, dit saint Jérôme, qui sont les impies et les pécheurs que Dieu reçoit et quelle pénitence il exige d'eux: *Qualem impium et peccatorem suscipit penitentem.* C'est celui qui s'éloigne de tous les péchés de sa vie passée, et qui pratique tous les préceptes de la loi de Dieu; qui abandonne tous les crimes, et qui embrasse toutes les vertus, et qui se porte avec ardeur à faire tout le bien qu'il peut, et à éviter tout le mal qu'il faisait auparavant. *Si l'impie fait donc pénitence de ses péchés, je ne me souviendrai plus,* dit le Seigneur, *de toutes ses iniquités,* et *il vivra,* c'est-à-dire, il trouvera une vie nouvelle dans les œuvres de justice qu'il pratiquera, ainsi qu'il avait trouvé la mort dans sa propre iniquité.

Tel est le contrat de l'alliance que Dieu fait avec le pécheur qui se convertit à lui. Telles sont les conditions de ce traité. Nous sommes assurés qu'étant infiniment bon et juste, il ne manquera point à sa parole. Pourquoi, nous, violerons-nous la nôtre; ou pourquoi prétendrons-nous que Dieu doit nous être fidèle, si nous lui manquons nous-mêmes de fidélité?

ŷ. 23. NUMQUID VOLUNTATIS MEÆ EST MORS IMPIJ? Dieu permet la mort de l'impie, mais on ne peut pas dire qu'il la veuille, qu'il la procure, qu'il l'aime. Si l'impie périt, c'est qu'il veut périr: si Dieu lui refuse sa grâce, c'est par un juste jugement (5); c'est pour punir le mépris et l'abus qu'il en fait lorsqu'elle lui a été donnée et présentée. Dieu veut d'une volonté antécédente, le salut de tout le monde: *Vult omnes salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire* (6). Il ne veut leur perte que d'une volonté conséquente; il ne la

(1) Dan. ix. 6. et 16.

(2) August. de verb. Domini serm. LIX.

(3) Idem. de temp. serm. LVIII.

(4) Idem. in Ps. cx.

(5) August. Ep. CCXVII. cap. 5. n. 1.

(6) 1. Timoth. II. 4.

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominationes quas operari solet impius, numquid vivet? Omnes justitiæ ejus, quas fecerat, non recordabuntur; in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis: Non est æqua via Domini! Audite ergo, domus Israel: Numquid via mea non est æqua? et non magis viæ vestræ pravæ?

26. Cum enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis, in injustitia quam operatus est morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua quam operatus est et fecerit judicium et justitiam, ipse animam suam vivificabit;

28. Considerans enim, et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel: Non est æqua via Domini! Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel? et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo, domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite penitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitatis.

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum, et spiritum novum: et quare moriemini, domus Israel?

32. Quia rolo mortem morientis, dicit Dominus Deus: revertimini, et vivite.

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, et qu'il vienne à commettre l'iniquité, et toutes les abominations que l'impie commet d'ordinaire, vivra-t-il alors? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites, seront oubliées, et il mourra dans la perfidie où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

25. Après cela, vous dites: La voie du Seigneur n'est pas juste. Écoutez donc, maison d'Israël: Est-ce ma voie, qui n'est pas juste? et ne sont-ce pas plutôt les vôtres qui sont corrompues?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura commis l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état, il mourra dans les œuvres injustes qu'il a commises.

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impieété où il avait vécu, et qu'il agira selon l'équité et la justice, il rendra ainsi la vie à son âme.

28. Comme il a considéré son état, et qu'il s'est détourné de toutes les œuvres d'iniquité qu'il avait commises, il vivra certainement, et ne mourra point.

29. Après cela, les enfants d'Israël disent encore: La voie du Seigneur n'est pas juste. Sont-ce mes voies, qui ne sont pas justes, maison d'Israël? ne sont-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues?

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, je jugerai chacun selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités; et l'iniquité n'attirera plus votre ruine.

31. Rejetez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau, et un esprit nouveau. Pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël?

32. Je ne veux point la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu: revenez et vivez.

COMMENTAIRE

veut que parce qu'ils la veulent eux-mêmes, et qu'ils forcent sa justice à les punir (1). Dieu ne demande pas la mort du pécheur, mais sa conversion, et sa vie.

¶ 24. OMNES JUSTITIÆ EJUS NON RECORDABUNTUR. S'il meurt dans l'impénitence, tout le bien qu'il a fait avec la grâce de Dieu, n'empêchera pas qu'il ne périsse pour l'éternité: toutes ses bonnes œuvres précédentes l'empêcheront seulement d'être aussi malheureux qu'il l'aurait été sans cela; elles ne le délivreront pas du feu, mais il en sera moins brûlé.

¶ 25. ET DIXISTIS: NON EST ÆQUA VIA DOMINI. Pourquoi? parce qu'il punit les enfants pour les pères; car c'est le sujet de tout ce chapitre (2). Le Seigneur a déjà répondu à cette plainte, en disant que, désormais, il ne punira plus les crimes des pères sur les enfants, et qu'il oubliera tout le passé. Ici il donne une autre raison pour justifier sa conduite; c'est que ceux-là mêmes qui se plaignent, et qui disent: La voie du Seigneur n'est pas juste; nos pères ont mangé la grappe verte, et nos dents en sont agacées; ces Juifs sont

coupables de divers crimes, et ont bien mérité par eux-mêmes, que Dieu les traitât comme il l'a fait: *Est-ce ma voie qui n'est pas juste, et ne sont-ce pas plutôt les vôtres qui sont corrompues?*

Des commentateurs (3) l'expliquent ainsi: Vous dites: La voie du Seigneur n'est pas équitable, de punir ainsi le juste pour un dernier péché, sans avoir ainsi égard aux œuvres de justice qu'il a faites auparavant, et de récompenser le pécheur pour les bonnes œuvres qu'il a faites en dernier lieu, sans se souvenir de ses iniquités anciennes. La raison que le Seigneur oppose à ces plaintes, est que les voies de son peuple sont toutes corrompues, et qu'ainsi il est en droit de le traiter comme coupable. Mais la première explication nous paraît plus juste et plus littérale; parce que, dans la suite de la réponse, Dieu ne fait que répéter ce qu'il avait dit auparavant; et ce ne serait pas répondre à la difficulté, ni en lever les contradictions prétendues, mais les augmenter.

¶ 31. FACITE VOBIS COR NOVUM, ET SPIRITUM NOVUM. Nous ne pouvons rien faire de bien par nous-mêmes (4); nous n'avons en propre que le

(1) Vide Sanctium, in hunc loc. num. 40.

(2) Vide Hieronym. et Sanct.

(3) Theodoret. Lyran. Burgens. Prad. Corncl. Polycron.

(4) II. Cor. III. 1.

mensonge et le péché (1) ; tout notre pouvoir vient de Dieu et nous pouvons tout avec le secours de sa grâce (2). Mais si, d'un côté, nous devons nous humilier de notre impuissance, de l'autre, nous devons espérer en Celui qui donne à tous abondamment, et qui ne veut point notre mort, mais notre conversion. Il nous avertit de notre libre arbitre, en nous ordonnant de nous faire un cœur nouveau. Il veut que nous fassions ce que

nous pouvons, et que nous lui demandions ce que nous ne pouvons pas (3).

QUARE MORIEMINI ? Pourquoi vous exposer à la mort, puisque vous pouvez l'éviter, et que je ne cherche point à vous faire mourir ? Pourquoi vous attirer les derniers supplices par votre impéitence et par vos crimes ? Si vous avez péché, convertissez-vous, et j'oublierai vos iniquités. Si vous périssez, n'en accusez que vous-mêmes.

(1) *August. serm. CLXXVI. et CLXXXII.*

(2) *Philipp. iv. 13.*

(3) *Concil. Trident. sess. vi. cap. 5. et 11. et August. de Nat. et Grel. cap. 45.*

CHAPITRE XIX

Cantique lugubre sur le désastre des princes de Juda représentés sous le symbole des deux lionceaux, et sur la désolation de Jérusalem représentée sous le symbole d'une vigne.

1. Et tu, assume planctum super principes Israel;
2. Et dices: Quare mater tua leæna inter leones cubavit? in medio leunculorum enutrivit catulos suos?
3. Et eduxit unum de leunculis suis, et leo factus est; et didicit capere prædam, hominemque comedere.
4. Et audierunt de eo gentes; et non absque vulneribus suis caperunt eum, et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.

1. Et vous, faites un grand deuil sur les princes d'Israël.
2. Et dites: Pourquoi votre mère, qui est une lionne, s'est-elle reposée parmi les lions, et pourquoi a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux?
3. Elle a produit un de ses lionceaux; et il est devenu lion; il s'est instruit à prendre la proie, et à dévorer les hommes.
4. Les peuples ont entendu parler de lui, et ils l'ont pris, non sans en recevoir beaucoup de blessures; et ils l'ont emmené enchaîné en Égypte.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. ASSUME PLANCTUM. Chantez un cantique lugubre, une lamentation sur le malheur des princes d'Israël. Il veut marquer les princes sortis de Josias, dont la catastrophe fut si malheureuse. Le cantique a deux parties; dans la première, Ézéchiél déplore le malheur de Joachaz et de Jéchonias sous l'idée de deux lionceaux qui ont été pris par les chasseurs, et enfermés dans des cages. La seconde partie nous représente la dernière désolation de Jérusalem sous Sédécias, figurée par une belle vigne arrachée, desséchée et brûlée. Le style de ce cantique est beau, et l'allégorie y est fort bien soutenue.

Ÿ. 2. MATER TUA LEÆNA INTER LEONES CUBAVIT. Où se serait-elle donc reposée? La place de la lionne n'est-elle pas au milieu des lions? Il n'y a donc rien d'étonnant à cela, et la pensée d'Ézéchiél est obscure. Aussi les exégètes n'admettent-ils pas généralement le sens prêté par la Vulgate. Les uns traduisent: *Qui était la mère? C'était une lionne qui reposait parmi les lions, et qui a élevé ses petits au milieu des lionceaux* (1). Ce sens revient à celui des Septante, en avançant le point d'interrogation. Pour être conforme à l'hébreu et au grec, l'auteur de la Vulgate aurait dû traduire: *Quid mater tua*, au lieu de *quare mater tua*, כה *māh* en hébreu et τι en grec signifie *quid, quoi?* En rétablissant le sens, la pensée du prophète devient claire. Si l'on veut maintenir le *quare* de la Vulgate, il faut dire avec d'Allioli: Comment est-il arrivé, ô Joachaz! que Jérusalem, votre mère, ait été

dans la nécessité de demeurer couchée entre deux puissants royaumes (l'Égypte et Babylone), et d'élever ses princes sous leurs yeux? Ou, dans un sens plus général, cette lionne est Jérusalem; les lions avec lesquels elle s'est familiarisée, sont les rois des nations; les lionceaux qu'elle a produits, sont les princes successeurs du roi Josias, dont on va voir la vie et les disgrâces.

Ÿ. 3. EDUXIT UNUM DE LEUNCULIS SUIS. Elle a mis sur le trône Joachaz, fils de Josias. Voici l'histoire de ce prince. Josias ayant été vaincu et mis à mort par Néchao, roi d'Égypte, les Juifs prirent Joachaz, celui de ses fils qui promettait le plus, et le mirent sur le trône de son père. Ce jeune roi s'abandonna à toutes sortes de désordres (2), et Dieu le livra au pharaon, qui le prit, l'enchaîna et l'envoya en Égypte après trois mois de règne. Tout cela est marqué d'une manière énigmatique, par ces paroles d'Ézéchiél: *Il est devenu lion, il a appris à prendre sa proie, et à dévorer les hommes.*

Ÿ. 4. AUDIERUNT DE EO GENTES ET NON ABSQUE VULNERIBUS SUIS CEPERUNT EUM. Le roi d'Égypte informé de ce qu'avaient fait les habitants de Jérusalem, en établissant Joachaz sur le trône sans sa participation, marcha contre lui, le fit amener à Réblah et l'envoya prisonnier en Égypte. Le prophète insinue ici qu'il se défendit bien, et vendit chèrement sa liberté (3); mais l'histoire des rois n'en dit rien, et le texte hébreu peut se traduire autrement (4): *Il a été pris dans leur fosse*, comme un lion que l'on prend dans une fosse, que

(1) תי עתה סוף מלתה ה' כה אכר לבויה בן אריות רבצה (1)
 ἀλάμνος; ἐν μέσῳ λεόντων ἐγεννήθη; *Edil. rom.* Τι μητηρ
 σοῦ ἀλάμνος.

(2) *iv. Reg. xxiii. 30. 31.*

(3) *Ita Sanct. et alii non pauci.*

(4) כשהתחבש בתשובה

5. Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, et periit expectatio ejus, tulit unum de leunculis suis, leonem constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, et factus est leo : didicit prædam capere, et homines devorare ;

7. Didicit viduas facere, et civitates eorum in desertum adducere : et desolata est terra et plenitudo ejus a voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expanderunt super eum rete suum ; in vulneribus earum captus est.

9. Et miserunt eum in caveam : in catenis adduxerunt eum ad regem Babylonis, miseruntque eum in carcerem, ne audiretur vox ejus ultra super montes Israel.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est ; fructus ejus et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

5. Mais la mère, voyant qu'elle était sans force, et que ses espérances étaient ruinées, prit un autre de ses lionceaux, et l'établit pour être lion.

6. Il marcha parmi les lions ; et il devint lion : il s'instruisit à prendre la proie, et à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves, et à rendre les villes désertes ; et, au bruit de son rugissement, toute la terre fut désolée.

8. Alors les peuples de toutes les provinces s'assemblèrent contre lui : ils jetèrent sur lui leurs filets ; et ils le prirent, non sans recevoir des blessures ;

9. Et ils le mirent dans une cage ; ils le menèrent au roi de Babylone, chargé de chaînes ; et ils le renfermèrent dans une prison, afin qu'on n'entendit plus à l'avenir son rugissement sur les montagnes d'Israël.

10. Votre mère était comme une vigne qui avait été plantée dans votre sang, sur le bord des eaux ; elle avait cru sur les grandes eaux, et elle avait poussé son bois et son fruit.

COMMENTAIRE

l'on a couverte auparavant de terre et de branches, afin qu'il y tombe en passant. Les Septante (1) : *Il a été pris dans leur corruption* ; ou, comme lit Théodoret, dans sa corruption, à cause de ses désordres.

§. 5. QUÆ CUM VIDISSET QUONIAM INFIRMATA EST, PERIIT EXPECTATIO EJUS. *La mère, voyant qu'elle était sans force, et que ses espérances étaient ruinées, prit un autre de ses lionceaux et l'établit lion.* Le roi d'Égypte avait mis sur le trône de Juda, en la place de Joachaz, son frère Joakim, qui régna onze ans à Jérusalem (2). Le prophète ne parle point ici de ce prince, parce qu'il avait été établi roi par un étranger, ou parce qu'il avait été si corrompu et si peu regretté de sa nation, qu'il ne méritait pas un cantique lugubre. L'Écriture nous apprend qu'il n'aura que la sépulture des ânes (3), qu'on ne lui rendra pas les honneurs de la sépulture, et qu'on ne prononcera point en son honneur de cantiques lugubres.

Ceci regarde donc, selon la plupart des commentateurs, Jéchonias, son fils, qui fut établi lion par la lionne, c'est-à-dire, qui fut mis sur le trône par les Juifs de Jérusalem et du pays.

§. 8. CONVENERUNT ADVERSUS EUM GENTES. Lorsqu'en Orient on apprend qu'un lion furieux fait du dégât dans une campagne, attaque les passants et dévore les animaux ; les hommes s'assemblent, lui tendent des pièges ou l'attaquent de vive force (4). C'est ainsi que le roi de Babylone assemble son armée composée de différents peuples et vient assiéger Jéchonias dans Jérusalem.

Il tend ses rets autour de lui, par les fossés dont il enveloppe la ville ; enfin, *il le prend, non sans recevoir des blessures.* Jéchonias est obligé de se rendre à Nabucodonosor, mais ce n'est qu'après avoir soutenu le siège pendant quelque temps (5), comme un lion qui, tout pris qu'il est dans les rets, ne laisse pas de se défendre et de faire des blessures aux chasseurs. On peut traduire l'hébreu (6) : *Il a été pris dans leur fosse.* Voyez le verset 4.

§. 9. MISERUNT EUM IN CAVEAM. *Ils le mirent dans une cage*, comme une bête farouche, pour l'empêcher de nuire. L'hébreu (7) : *Ils le mirent dans une prison*, dans une cage ; ou selon le chaldéen : *Ils lui mirent un collier.* Les Septante (8), et l'arabe : *Ils lui mirent une muselière* et l'enfermèrent dans une cage, pour le mener au roi de Babylone. On sait que Jéchonias fut mené dans les fers à Babylone, et qu'il y demeura en prison jusqu'au règne d'Évil-Mérodach, qui l'en tira, et le mit en honneur dans sa cour (9). Ainsi, ce lionceau fut éloigné du pays, et son rugissement ne jeta plus l'épouvante sur les montagnes d'Israël.

§. 10. MATER TUA QUASI VINEA IN SANGUINE TUO, SUPER AQUAM PLANTATA EST. Voici la seconde partie du cantique, qui regarde Sédécias. Elle est plus obscure que la première, peut-être parce que le prophète, parlant d'une chose future, voulut exprès l'envelopper de quelques nuages. La Judée est comparée à une vigne plantée dans le sang et sur les eaux ; expressions qui donnent lieu à bien des conjectures. Parmi les commentateurs, les

(1) Συνελήφθη ἐν διαφθορᾷ αὐτῶν. Theodoret. Ἐν' τῇ διαφθορᾷ αὐτοῦ.

(2) iv. Reg. xxiii. 34. 35. 36.

(3) Jerem. xxii. 18. 19.

(4) Voyez *Le tueur de lions*, par Jules Gérard.

(5) iv. Reg. xxiiv. 11. 12.

(6) בשׁחַת נִחַשׁ

(7) תִּקַּח בְּסוּגָר

(8) Ἐθέστο αὐτὸν ἐν κημῶ, καὶ ἐν γαλεᾶγγα, etc.

(9) iv. Reg. xxv. 27. 28.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in scepra dominantium, et exaltata est statura ejus inter frondes, et vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum.

12. Et evulsa est in ira, in terramque projecta, et ventus urens siccavit fructum ejus; marcuerunt et arefactæ sunt virgæ roboris ejus: ignis comedit eam.

13. Et nunc transplantata est in desertum, in terra in via et sitiēti.

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui fructum ejus comedit; et non fuit in ea virga fortis, sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

11. Les branches solides qui en étaient sorties étaient devenues les sceptres des princes; sa tige s'était élevée au milieu de ses branches; et elle s'était vue dans une grande hauteur parmi la multitude de ses branches.

12. Mais ensuite elle a été arrachée avec colère et jetée contre terre; un vent brûlant a séché son fruit; ses branches si vigoureuses ont perdu leur force, elles sont devenues toutes sèches; et le feu l'a dévorée.

13. Maintenant elle a été transplantée dans un désert, dans une terre sans eaux et sans routes.

14. Et il est sorti une flamme du bois de ses branches, qui a dévoré son fruit; en sorte qu'elle n'a plus poussé de bois assez fort pour porter le sceptre des dominateurs. Tout ceci est digne de larmes, et il deviendra un sujet de larmes.

COMMENTAIRE

uns (1) croient qu'il faut traduire: *Une vigne plantée sur les eaux, pour produire le sang du raisin*; c'est ainsi que Moïse a appelé le vin (2), et son expression se remarque aussi dans quelques anciens auteurs (3). D'autres: Votre mère est comme une vigne qui a produit de votre sang, de votre race, de la postérité des rois, une branche, un cep qui s'est élevé, etc. Les Septante (4): *Votre mère est comme une vigne, et son fruit est comme le fruit du grenadier*. On a déjà remarqué que souvent l'Écriture compare la Judée et le peuple juif à une vigne (5). Le sens de l'hébreu est: *Ta mère (ô Juda) était comme une vigne, plantée, ainsi que toi, sur le bord des eaux, et leur fraîcheur lui a fait pousser son bois et son fruit* (6).

ŷ. 11. FACTÆ SUNT EI VIRGÆ SOLIDÆ IN SCEPTRA. Sédécias eut plusieurs fils, qui étaient comme autant de branches sorties de la tige, dont parle ici le prophète. Ce cep s'éleva et se flatta de la multitude de ses branches: *Vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum*. Sédécias oubliant Dieu, et imita les crimes de Joakim (7), à qui l'Écriture (8) reproche l'orgueil, l'ambition, la cruauté, l'injustice. Les Septante (9): *Cette vigne produisit une verge de force, sur la tribu des chefs*; comme s'ils voulaient désigner plus particulièrement le prince dont on vient de parler, qui fut établi roi des tribus de Juda et de Benjamin.

ŷ. 12. EVULSA EST IN IRA. Nabucodonosor, irrité de l'infidélité de Sédécias qui, sans avoir égard à ses promesses et aux serments qu'il avait faits, s'était ligué avec le roi d'Égypte, vint assié-

ger Jérusalem, la prit, fit mourir les enfants de Sédécias, en présence de leur père, puis fit arracher les yeux à ce malheureux prince (10). Ainsi ce cep fut arraché, jeté à terre, desséché et mis au feu. Le feu marque ordinairement la guerre, dans l'Écriture.

MARCUERUNT, ET AREFACTÆ SUNT. L'hébreu (11): *Les branches de sa force ont été arrachées* (ou brisées) *et desséchées*. Les Septante (12): *Les branches de sa force ont été vengées* (ou jugées), *et desséchées*. La vengeance est tombée sur elles; elles ont été desséchées, comme des branches séparées de leur tronc.

ŷ. 13. TRANSPLANTATA EST IN DESERTUM. On met le passé pour le futur. Cette vigne, si bien plantée dans un terrain fertile et arrosé, a été arrachée et replantée dans un désert sec, stérile, brûlé. C'est ainsi que le prophète désigne l'exil de Babylone: et, sous l'idée de vigne, il peut marquer ou Sédécias qui, après la mort de ses fils, fut mené à Babylone: le cep, après que ses branches ont été arrachées, desséchées, brûlées, est transplanté dans un terrain ingrat; ou bien cette vigne, dont Sédécias était le plus beau et le plus grand cep, a été déracinée et transplantée. Le reste des Juifs que le feu de la guerre avait épargné, fut conduit en captivité à Babylone.

ŷ. 14. EGRESSUS EST IGNIS DE VIRGA RAMORUM EJUS. Ismaël, fils de Nathania, de la race royale, jaloux de l'autorité que Nabucodonosor avait laissée à Godolias sur le peuple, resté dans la Judée après la prise de Jérusalem, vint trouver Godo-

(1) Sanct. Glass. alii.

(2) Deut. xxxii. 14. Sanguinem uvæ biberet meracissimum. Vide et Genes. xlix.

(3) Androcyd. ad Alex Mag. apud Plin. lib. xiv. c. 5. Vinum potaturus, rex, memento te bibere sanguinem terræ.

(4) Les Septante: Η μήτηρ σου ὡς ἀμπέλος καὶ ὡς ἄνθος ἐν ῥοα ἐν ὕδατι περυστευμένη, ὁ καρπὸς αὐτῆς, etc.

(5) Voyez chapitre xv.

(6) סֵךְ כַּנְפֵי בְדַרְךְ עַל מַיִם שְׁחֹלָה

(7) iv. Reg. xxiv. 19.

(8) Jerem. xxii. 13. 14. et seq.

(9) Καὶ ἐγένετο οὕτῃ ῥάβδος ἰχθύος ἐπὶ ψαλίην ἡγουμένην.

(10) iv. Reg. xxv. 6. 7.

(11) וַיֵּצֵא אֵשׁ מִבְּרֵחַ הַיַּיִן

(12) Ἐξέδηληθησαν, καὶ ἐξηράνθη ἡ ῥάβδος τῆς ἰχθύος αὐτῆς.

lias à Maspeth et le tua en trahison (1). Ce fut comme une étincelle qui alluma un nouvel incendie dans la province. Ismaël tua beaucoup de Juifs et emmena ce qu'il put dans le pays des Ammonites. Comme il s'en allait, Johanan, fils de Carée, le poursuivit, tailla en pièces sa troupe, et délivra tous ceux qu'il conduisait. Ce reste de peuple, craignant le ressentiment des Chaldéens, se retira en Égypte, nonobstant les remontran-

ces et les menaces de Jérémie. Voilà comment la vigne du Seigneur fut entièrement arrachée de la Judée, *sans qu'il en restât aucune branche, qui servît de sceptre aux dominateurs.*

PLANCTUS EST, ET ERIT IN PLANCTUM. Ézéchiél composa ce cantique, ces lamentations, cinq ans avant qu'on vit la destruction de Jérusalem. Il prédit qu'on s'en souviendrait et qu'on le chanterait dans les générations futures.

(1) *Jerem. xli. 1. et seq. Et xlii. xliiii.*

CHAPITRE XX

Le Seigneur reproche aux Israélites leurs infidélités et celles de leurs pères depuis la sortie d'Égypte jusqu'alors. Il leur annonce ses vengeances. Il promet de les ramener dans leur pays et de les attacher à son service. Prophétie contre la forêt du midi, c'est-à-dire contre la Judée.

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis, venerunt viri de senioribus Israel ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? Vivo ego quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

4. Si iudicas eos, si iudicas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

1. Le dixième jour du cinquième mois de la septième année, il arriva que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour consulter le Seigneur ; et ils s'assirent devant moi.

2. Alors le Seigneur me parla en ces termes :

3. Fils de l'homme, parlez aux anciens d'Israël, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Avez-vous osé venir pour me consulter ? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point.

4. Si vous les jugez, fils de l'homme, si vous les jugez, représentez-leur les abominations de leurs pères.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN ANNO SEPTIMO, IN QUINTO, IN DECIMA MENSIS. Nous ne savons pas ce que les anciens d'Israël avaient dessein de demander, puisque le prophète les prévint et leur déclara de la part de Dieu qu'il ne leur répondrait pas.

C'était la coutume du peuple d'Israël de s'adresser aux prophètes lorsqu'il voulait consulter Dieu. C'est ce qui se voit par plusieurs exemples de l'Écriture (1) ; et c'est ainsi que ces anciens d'Israël viennent maintenant trouver le prophète Ézéchiël pour consulter le Seigneur par son moyen. Cependant ils se contentent de s'asseoir près de lui, sans lui dire le sujet pour lequel ils venaient le consulter. Mais Dieu fait voir sa grandeur, en répondant au secret de leurs pensées, et en témoignant par là qu'il n'avait aucun besoin qu'ils lui parlissent pour connaître ce qu'ils pensaient. Lorsque les saints, dit un père de l'Église (2), consultent Dieu, et qu'ils le consultent dans la disposition où ils doivent être, Dieu leur promet qu'il sera présent pour les écouter aussitôt qu'ils commenceront à lui parler. Mais pour ce qui est des pécheurs, tels qu'étaient ces anciens d'Israël, ou plutôt ceux de Juda qui étaient encore à Jérusalem, et dont le prophète décrit tous les crimes dans la suite, le Seigneur leur reproche leurs péchés et déclare avec serment, qu'il ne leur répondra point, quoiqu'ils le consultent ; parce que leur cœur est corrompu, et que leur esprit est rempli d'hypocrisie. « Ils sont venus, dit-il à

Ézéchiël, pour me consulter, et pour connaître ce qu'ils désirent savoir touchant l'avenir : je vous ordonne, ô fils de l'homme, de les juger ; en sorte que ce que vous leur direz ne soit pas pour eux la réponse d'un prophète, mais l'arrêt d'un juge qui les condamne à cause de leurs péchés. »

Mais pourquoi commande-t-il à son prophète de leur représenter les abominations de leurs pères, s'il est vrai, comme on l'a vu auparavant, que l'iniquité des pères ne retombe point sur les enfants, et que chaque homme périt dans sa propre iniquité ? C'est afin de les couvrir de confusion, en faisant voir que tous les crimes et toutes les abominations des pères étaient devenues comme héréditaires aux enfants, qui, tenant à leurs ancêtres comme par une longue chaîne de péchés, devaient craindre les châtiments de ceux dont ils imitaient les vices : *Ut ostendantur similia parentibus agere, et hereditario malo, longissimam funem trahere peccatorum, ut quorum imitantur vilia, eorum supplicia pertimescant.*

Ÿ. 3. NON RESPONDEBO VOBIS. Je n'aurai nul égard à ce que vous avez dessein de me demander, dans tout ce que je vais vous dire.

Ÿ. 4. SI JUDICAS EOS... ABOMINATIONES PATRUM EORUM OSTENDE EIS. Si vous entrez dans quelque explication avec eux, et si vous ne demeurez pas absolument dans le silence, contentez-vous de leur faire des reproches des crimes de leurs pères, et de leur prononcer une sentence de con-

(1) 1. Reg. ix. ii. Reg. xiv. Item. xxii. ii. Reg. vii.

(2) Hieron. in hunc. loc.

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester ;

6. In die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram quam provideram eis, fluentem lacte et melle, quæ est egregia inter omnes terras.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pollui : ego Dominus Deus vester.

5. Et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je choisis Israël, que je levai ma main pour protéger la race de la maison de Jacob, que je leur apparus dans l'Égypte, et que je levai ma main en leur faveur, en disant : Je suis le Seigneur votre Dieu ;

6. En ce jour-là je levai ma main pour les faire passer de l'Égypte dans une terre que j'avais choisie pour eux, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui excelle au-dessus de toutes les terres.

7. Je leur dis alors : Que chacun éloigne de soi les scandales de ses yeux ; et ne vous souillez point par les idoles de l'Égypte ; car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

COMMENTAIRE

damnation (1), fondée sur une suite non interrompue de prévarications et d'infidélités, depuis l'origine de leur nation jusqu'à eux. En effet, tout ce chapitre est une espèce d'arrêt, dans lequel le prophète, après avoir exposé les crimes des Juifs, prononce contre eux leur réprobation, et le choix que Dieu fait d'un peuple fidèle, qui le servira assidûment sur la montagne sainte. Ces expressions sont ménagées de manière, qu'en même temps qu'elles promettent le retour de la captivité de Babylone, et la conversion du peuple juif, elle marquent aussi la réprobation de la plus grande partie du même peuple, et la vocation d'un autre dont il se forme un peuple choisi et fidèle. Tel est en résumé ce chapitre très important ; mais il renferme d'assez grandes difficultés. Les Septante (2) : *Si j'exerce sur eux ma vengeance, fils de l'homme, remontre-leur (ou, reprochez-leur) les iniquités de leurs pères.* L'hébreu (3) : *Les jugerez-vous, fils de l'homme, les jugerez-vous ? Montrez-leur les abominations de leurs pères.* C'est-à-dire, suivant plusieurs exégètes (4) : *Voudriez-vous être leur avocat, et prendre leur défense ? D'autres (5) : Ne les jugerez-vous point ? Ne les condamnerez-vous point ?*

ÿ. 5. APPARUI EIS IN TERRA ÆGYPTI, ET LEVAVI MANUM MEAM PRO EIS. Ils étaient dans l'oppression, et comme dans d'épaisses ténèbres au milieu de l'Égypte, je les visitai, et je parus comme un astre nouveau ; je me montrai à eux comme une Divinité bienfaisante, je levai ma main en leur faveur, et je déployai la force de mon bras, pour les tirer de la puissance du pharaon. Ou bien : *Je*

levai ma main ; je leur promis avec serment de les tirer de l'oppression où ils gémissaient.

ÿ. 6. IN TERRAM QUÆ EST EGREGIA INTER OMNES TERRAS. Les Septante (6) : *Elle est un rayon de miel, comparée aux autres terres.* Pour augmenter encore l'idée qu'il en avait donnée, en disant auparavant que des ruisseaux de lait et de miel coulaient dans ce pays, le prophète ajoute que le pays lui-même est comme un rayon de miel, tout rempli de miel, de douceur. Les poètes ont employé à peu près les mêmes expressions, pour dépeindre le bonheur d'un pays heureux et fertile (7) :

Flumina jam lactis, jam flumina nectaris ibant,
Flavaque de viridi stillabant ilice mella.

L'hébreu à la lettre (8) : *C'est une beauté à l'égard de toutes les autres terres.* Elle est la gloire, l'ornement, les délices des autres terres ; ou une terre de désir, l'objet des desirs, l'envie de tous les autres peuples.

ÿ. 7. DIXI AD EOS : UNUSQUISQUE OFFENSIONES OCULORUM ABJICIAT. Les idoles sont comme des pointes dans ses yeux, qui les lui crèvent, et l'empêchent de voir la lumière ; ou sont comme des taies sur ses yeux, comme des voiles qui lui dérobent la vue de la vérité, la vue du Seigneur ; ou des objets de scandale, qui blessent la vue. L'hébreu (9) et les Septante (10) : *Que chacun rejette les abominations de ses yeux.* Les idoles sont souvent appelées *des abominations* (11). Lorsque Moïse fut envoyé en Égypte de la part du Seigneur, il y trouva les Israélites plongés dans

(1) Hieronym. hic. Non responsio, sed sententia judicantis.

(2) Ἐγὶ ἐλάλησά σοι αὐτοῦς ἐλάλησει.

(3) החשיב אתה החשופים בן אדם את חטאת אבותיהם הודיעם

(4) Cornet. Tir. Prado. Jun. Grof. Pisc. Mald. Vide et Theodoret.

(5) Hieron. Dionys. Hugo.

(6) Κηρίον ἔστι παρὰ πᾶσαν τὴν γῆν. Aquil. prima edit. Firmamentum ; secunda edit. Inlylutm ; Theodot. Fortitudinem. Symm. Στάσις ἔστιν apud Scoliaſt.

(7) Ovid. Metamorph. lib. 1.

(8) צבנ היא לכל הארצות Voyez Dan. viii. 9 ; xi. 16. - Jerem. iii. 18. - Ezech. x. 6. - Et II. Reg. i. 19, où l'on donne le même nom à la Judée.

(9) ואש צבני עיניו ושיברו

(10) Τὰ βδελύγματα τῶν ὀφθαλμῶν αὐτοῦ. Symmach. Nauseas. Aquil. secunda edit. Abscissiones.

(11) Deul. xxix. 19. Et III. Reg. xi. 5. et 7. et IV. Reg. xxiii. 13. 14. - Jerem. vii. 30. etc.

8. Et irritaverunt me, nolueruntque me audire; unusquisque abominationes oculorum suorum non projecit, nec idola Ægypti reliquerunt. Et dixi ut effunderem indignationem meam super eos, et implerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus in quarum medio erant, et inter quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis, quæ faciens homo vivet in eis;

8. Mais ils m'ont irrité, et ils n'ont point voulu m'écouter, ils n'ont point rejeté les abominations de leurs yeux, et ils n'ont point quitté les idoles de l'Égypte. C'est pourquoi j'avais résolu de répandre mon indignation sur eux, et de satisfaire ma colère dans leur punition, au milieu même de l'Égypte.

9. Mais je ne l'ai pas fait pour la gloire de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré au milieu des nations parmi lesquelles ils étaient, et devant lesquelles je leur avais apparu pour les faire sortir de l'Égypte.

10. Je les ai donc retirés de l'Égypte, et je les ai conduits dans le désert.

11. Je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances, afin que celui qui les garde y trouve la vie.

COMMENTAIRE

l'idolâtrie, comme les autres habitants du pays. Il leur annonça leur prochaine délivrance, et leur parla du Dieu de leurs pères, dont ils avaient abandonné le culte. Il les exhorta à retourner sérieusement à lui, et à quitter les idoles de l'Égypte, qu'il appelle à bon droit des choses souillées, impures et abominables; parce que ces idoles n'étaient pour la plupart que des animaux impurs, et dont les Israélites avaient horreur. Mais les remontrances de Moïse furent inutiles; le peuple conserva du penchant pour les idoles, il continua même à les adorer (1), et les emporta avec lui dans le désert. C'est ce que le prophète reproche ici aux Juifs, et ce dont on a des preuves dans d'autres endroits de l'Écriture. Josué reproche aux Hébreux de son temps que leurs pères avaient adoré les faux dieux dans la Mésopotamie et dans l'Égypte (2). Amos (3), et saint Étienne, dans les Actes, nous apprennent que les Israélites portaient des niches de leurs dieux dans le désert.

ŷ. 8. ET DIXI, UT IMPLEREM IRAM IN EIS, IN MEDIO TERRÆ ÆGYPTI. Dieu, irrité de l'indocilité et de l'opiniâtreté de ce peuple, l'aurait exterminé au sein même de l'Égypte, s'il n'avait consulté que sa juste colère et les crimes des Hébreux. Ils avaient mérité dès lors qu'il les abandonnât, et qu'il les rejetât pour toujours; mais le Seigneur fut retenu par d'autres considérations. Moïse ne nous a point appris toutes ces particularités, qu'Ézéchiel nous découvre ici.

ŷ. 9. ET FECI PROPTER NOMEN MEUM, UT NON VIOLARETUR. Je les ai délivrés de l'Égypte, pour sauver la gloire de mon nom, et afin que les gentils ne prissent pas occasion de blasphémer contre moi, s'ils eussent vu mes promesses tomber sans

effet. Dans toute l'Écriture, on voit cette jalousie, ce zèle du Seigneur pour conserver la gloire de son nom, pour mettre ce nom vénérable à couvert des insultes et des reproches des infidèles.

ŷ. 10. EJECI EOS DE TERRA ÆGYPTI. Je les en ai tirés, comme malgré eux; comme un père plein de bonté et de prudence, qui arrache par force son fils à une occasion où il était en danger de se perdre. Si les Hébreux étaient demeurés plus longtemps en Égypte, ils auraient achevé de s'y pervertir. Dieu les tire de là pour les mener dans la solitude, où ils pouvaient plus aisément pratiquer ses préceptes et ses lois (4): *Ut Ægyptiorum viliis liberati, facilius in solitudine præcepta Dei compleverint.*

ŷ. 11. DEDI EIS PRÆCEPTA MEA... QUÆ FACIENS HOMO VIVET IN EIS. L'observance exacte de la loi de Moïse, en tant qu'elle renferme les préceptes moraux, judiciaires et cérémoniels, non seulement conservait la vie et préservait de la mort du corps; mais elle donnait la vie de l'âme, et rendait véritablement justes ceux qui la pratiquaient parfaitement, avec la foi et la charité nécessaires pour rendre nos actions méritoires (5). Il est vrai cependant que, pour l'ordinaire, la loi ne proposait que la longévité et les prospérités temporelles pour récompense à ceux qui l'observaient; et qu'elle ne menaçait que de la mort et des maux passagers ceux qui la transgressaient (6). Le prophète a sans doute ici marqué seulement l'exemption des maux de cette vie, et de la peine de mort (7), dont les Israélites s'étaient rendus dignes en Égypte, en adorant les idoles; et dont ils auraient pu se préserver, en observant les préceptes qu'ils reçurent dans le désert.

(1) Voyez aussi le chapitre xxiii. 1. 2.

(2) Josue. xxiv. 14.

(3) Amos. v. 26. et Act. vii. 42.

(4) Hieronym. hic.

(5) Vide Theodoret. Dionys. Ciarium. Hugonem, Vasquez, Caldxum, etc.

(6) Vide ad Levit. xviii. 5. - Rom. x. 5. et Galat. ii. 12. et Deut. xxx. 19. et seq.

(7) Vide Sanct. hic. Grot. Cornel.

12. Insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos, et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto; in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea projecerunt, quæ faciens homo vivet in eis, et sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut elfunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos;

14. Et feci propter nomen meum, ne violaretur coram gentibus de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram quam dedi eis, fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium:

16. Quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt, post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos, ut non interficerem eos; nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine: In præceptis patrum vestrorum nolite incedere; nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester: in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite, et facite ea.

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

12. Je leur ai prescrit encore mes sabbats, afin qu'ils fussent comme un signe entre moi et eux, et qu'ils sussent que c'est moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie.

13. Mais après cela, les enfants d'Israël m'ont irrité dans le désert; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes; ils ont rejeté les ordonnances que je leur avais données, afin que l'homme qui les garderait y trouvât la vie; et ils ont entièrement profané mes sabbats. Je résolus donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de les exterminer.

14. Mais je ne l'ai pas fait, à cause de la gloire de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les peuples, du milieu desquels, et aux yeux desquels je les avais fait sortir de l'Égypte.

15. J'ai donc levé ma main sur eux dans le désert; et je leur ai juré que je ne les ferais point entrer dans la terre que je leur avais donnée; où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui excelle au-dessus de toutes les terres;

16. Parce qu'ils avaient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avaient point marché dans la voie de mes préceptes, qu'ils avaient violé mes sabbats, et que leur cœur courait encore après leurs idoles.

17. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion; et je me suis retenu, pour ne leur point ôter la vie, et je ne les ai point tous exterminés dans le désert.

18. J'ai dit ensuite à leurs enfants dans la solitude: Ne marchez point dans la voie de vos pères, ne gardez point leurs coutumes, et ne vous souillez point par leurs idoles;

19. Car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. Marchez dans la voie de mes préceptes; gardez mes ordonnances, et observez-les.

20. Sanctifiez mes sabbats, afin qu'ils soient comme un signe entre moi et vous, et que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

COMMENTAIRE

ŷ. 12. SABBATA MEA DEDI EIS, UT ESSENT SIGNUM INTER ME ET EOS. Les pères (1) attestent souvent que Dieu donna principalement le sabbat aux Juifs, pour les distinguer des autres nations, de même que la circoncision, et quantité d'autres observances cérémonielles; ce qui n'empêche pas qu'il n'ait eu aussi dessein de conserver la mémoire de la création du monde, et d'appliquer son peuple à la pratique des bonnes œuvres, à l'étude de la loi, à la prière, dans ce jour auquel il exigeait des Hébreux qu'ils vécussent dans une entière abstinence des œuvres serviles et des affaires temporelles.

ŷ. 13. SABBATA MEA VIOLAVERUNT VEHEMENTER. Nous ne lisons dans Moïse que deux exemples au plus, où les Israélites aient violé le sabbat dans le désert. Le premier, lorsque plusieurs allèrent ce jour-là hors du camp pour ramasser la manne (2). Le second, lorsqu'un homme fut trouvé ce jour-là ramassant du bois (3). On n'accuse les premiers que de défiance et de désobéissance aux ordres de Moïse; et ils n'en furent pas autrement

punis, que par la réprimande que leur fit le législateur; l'autre fut lapidé par toute la multitude. On ne croit pas que ces deux exemples méritent le reproche que fait ici Ézéchiël, d'avoir entièrement violé les jours du sabbat. Il faut qu'il se soit passé dans le cours de ce voyage, bien des désordres dont Moïse ne nous a point informés.

ŷ. 14. ET FECI PROPTER NOMEN MEUM. Je ne les ai pas exterminés comme je l'avais résolu, et comme ils m'en avaient donné sujet: par exemple, après l'adoration du veau d'or, je me contentai de les punir d'une manière passagère, et de faire un exemple des plus coupables; mais je voulus conserver la nation, tout ingrate et tout infidèle qu'elle était.

ŷ. 15. NE INDUCEREM EOS IN TERRAM. *Que je ne les ferais point entrer dans la terre*, que je leur avais promise. J'en exclus les murmureurs, et ceux qui avaient fait paraître plus d'insolence et d'incrédulité. Ceci regarde le murmure arrivé à Cadès-Barné, après le retour des espions (4).

(1) Vide Theodoret. et Hieronym. hic, et Spencer, de Legib. Hebr. Ritual. lib. 1. c. 4. et Selden, de Jure Nat. et Gent. l. III. c. 10.

(2) Exod. xvi. 27

(3) Num. xv. 32.

(4) Num. xiv. 28. 29.

21. Et exacerbaverunt me filii : in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea, quæ cum fecerit homo, vivet in eis, et sabbata mea violaverunt. Et comminatus sum ut effunderem furorem meum super eos, et implerem iram meam in eis in deserto.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis earum.

23. Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras,

24. Eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobasent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.

25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

21. Mais leurs enfants m'ont encore irrité; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes; ils n'ont ni révééré ni gardé les ordonnances que je leur avais données, afin que celui qui les observait y trouvât la vie; et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de satisfaire ma colère, en les punissant.

22. Mais j'ai retenu ma main, et je les ai épargnés pour la gloire de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les nations du milieu desquelles et aux yeux desquelles je les avais fait sortir.

23. J'ai encore élevé ma main sur eux dans la solitude, pour les disperser parmi les nations, et les envoyer bien loin en divers climats,

24. Parce qu'ils n'avaient pas observé mes ordonnances, qu'ils avaient rejeté mes préceptes, qu'ils avaient violé mes sabbats, et que leurs yeux s'étaient attachés aux idoles de leurs pères.

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes imparfaits, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie.

COMMENTAIRE

ŷ. 22. AVERTI MANUM MEAM. *J'ai retenu ma main*, que j'avais levée pour les exterminer.

ŷ. 23. ITERUM LEVAVI MANUM MEAM IN EOS IN SOLITUDINE. L'hébreu ni les Septante ne lisent point : *Une seconde fois*. On ne sait si le nombre de fois que le Seigneur dit qu'il a menacé, et qu'il a levé la main dans le désert, veut désigner autant de circonstances, où les Israélites irritèrent sa colère; mais on en lit ici quatre (1), et il est aisé de marquer autant d'occasions, où le Seigneur a eu juste sujet de les exterminer, s'il eût suivi les règles de sa justice. On peut mettre la première à l'adoration du veau d'or (2); la seconde, aux sépulcres de concupiscence, lorsque les Hébreux, dégoûtés de la manne, demandent de la chair au Seigneur (3); la troisième, au murmure arrivé à Cadès-Barné, au retour des espions de la terre promise (4). Et la quatrième, à la prévarication avec les filles de Moab, et à l'adoration de Béel-Phégor (5).

ŷ. 25. ERGO ET EGO DEDI EIS PRÆCEPTA NON BONA, ET JUDICIA IN QUIBUS NON VIVENT. Ils n'ont pas voulu obéir aux préceptes qui auraient pu leur donner la vie; et moi, en punition de leur indifférence et de leur infidélité, je les ai abandonnés à une loi perverse, qu'ils se sont forgée; à des préceptes dangereux qu'ils se sont imposés, et où ils trouveront leur malheur. Ils ont quitté ma loi, pour suivre les égarements de leur cœur;

ils m'ont abandonné, pour adorer des idoles; ils ne veulent point de mes récompenses et de la vie que je leur promets; je les abandonne à eux-mêmes: qu'ils recueillent les fruits de leur folie, et qu'ils pratiquent les règles de la religion qu'ils ont choisie. Dieu dit quelquefois qu'il fait ce qu'il permet simplement; et qu'il donne et accorde, ce qu'il ne fait qu'abandonner au dérèglement du cœur, et à l'égarement de l'esprit de ceux qui le quittent, ou qui le consultent dans de mauvaises dispositions. Ainsi il ordonne à Balaam d'aller avec les envoyés de Balac, roi de Moab (6). Il dit aux Israélites de marcher contre la tribu de Benjamin (7). Il donne un roi à son peuple dans sa colère (8). Il ne se fâche plus contre le pécheur endurci (9). Il abandonne Israël aux mauvais désirs de son cœur (10). Il le livre aux ennemis, dont il a adoré les dieux (11). Le prophète est déterminé à se servir de ces expressions: *Je leur ai donné des préceptes qui ne sont point bons, et des ordonnances qui ne leur donneront point la vie, par opposition aux paroles qu'il a répétées plusieurs fois auparavant, en disant qu'il leur a donné de bons préceptes qu'ils n'ont jamais voulu observer*. Nous voyons une expression semblable dans Moïse (12): *Ipsi me provocaverunt in eo qui non erat Deus, et irritaverunt in vanitatibus suis; et ego provocabo eos in eo qui non est populus, et in gente stulla irritabo illos*. Ils ont voulu exciter ma

(1) Voyez les versets 13. 15. 21. 23.

(2) *Exod.* xxxii.

(3) *Num.* x. xi.

(4) *Num.* xiv. 1. 2. *et seq.*

(5) *Num.* xxv. 1. 2. *et seq.*

(6) *Num.* xxxi. 20.

(7) *Judic.* xx. 18. 23.

(8) 1. *Reg.* x.

(9) *Ezech.* xvi. 42.

(10) *Psalm.* lxxx. 13.

(11) *Deut.* xxxii. 37. 38.

(12) *Deut.* xxxii. 21.

jalousie, en adorant un dieu qui n'est point dieu ; et moi j'exciterai la leur, en aimant un peuple qui n'est pas un peuple.

Si Dieu eût voulu parler des préceptes qu'il donna à son peuple, aurait-il dit qu'il avait donné des préceptes qui ne sont pas bons, et une loi qui ne lui procurera pas la vie ? Est-ce que les préceptes du décalogue, celui de l'amour de Dieu et du prochain, et tant d'autres excellentes ordonnances morales, sont de mauvais commandements ? Comment d'ailleurs le Seigneur lui-même aurait-il dit au verset 11, que ceux qui les observent, y trouveront la vie ? S'ils sont mauvais, comment Dieu en peut-il être l'auteur ? De plus, pourquoi, après avoir dit qu'il leur a donné ses ordonnances dans l'Égypte, et ensuite dans le désert, en plus d'une occasion (1), dit-il que les Hébreux ayant toujours été rebelles, il leur a enfin donné dans sa colère des préceptes qui ne sont pas bons ? Quels sont donc ces derniers préceptes, et quand en a-t-il donnés d'autres que les premiers reçus dans l'Égypte et au Sinaï ? Car il est sûr que Moïse reçut au Sinaï, non seulement les préceptes moraux, mais aussi les rites cérémoniels et les ordonnances judiciaires qui sont les seuls sur lesquels pourrait tomber la qualité de préceptes qui ne donnent point la vie (2). Le chaldéen traduit : Puisqu'ils ont si mal observé mes ordres, et qu'ils n'ont point voulu obéir à mes prophètes, je les ai rejetés, et je les ai livrés à la main de leurs désirs insensés. Ils se sont fait de mauvaises ordonnances et des lois qui ne leur donneront point la vie. Et saint Jérôme dit dans le même sens : *Dedit eis dispersis in gentibus præcepta non bona ; hoc est, dimisi eos cogitationibus et desiderijs suis, ut facerent quæ non conveniunt.* Voilà l'explication qui nous paraît la plus simple, et la plus littérale. Manassé-ben-Israël traduit l'hébreu avec une interrogation : *Leur avais-je donné des préceptes qui ne fussent pas bons, ou des lois qui ne les pussent faire vivre,* (s'ils les eussent observées ?) *Les ai-je souillés en me consacrant tous les premiers nés, afin qu'on reconnût que je suis Dieu ?*

Origène (3) prétend que ces préceptes ne sont pas bons, à cause des effets qu'ils ont produits à

l'égard des Israélites, par accident, et par la faute de ceux qui les observèrent si mal. C'est l'opinion de saint Paul dans l'épître aux Romains VII, 7. Ces préceptes étaient bons en eux-mêmes, mais ils devinrent mauvais à leurs transgresseurs ; ils leur auraient donné la vie, s'ils les eussent gardés ; ils leur causèrent la mort, parce qu'ils ne les observèrent pas. Ailleurs (4) il semble dire que les lois de Moïse n'ont été données aux Juifs, qu'à cause de la dureté de leur cœur, et par condescendance pour les mauvaises habitudes qu'ils avaient prises dans l'Égypte. Ils étaient accoutumés à offrir des sacrifices sanglants ; Dieu, par un effet de sa sagesse, leur a permis de sacrifier, mais avec défense de le faire à d'autres qu'à lui. Ce sentiment a été assez commun parmi les pères, qui ont limité ce que dit ici Ézéchiël, aux seuls préceptes cérémoniels. Saint Justin martyr (5) soutient que ce n'est qu'à la dureté de leur cœur, que Dieu leur a donné ces préceptes, afin de les retenir, et de les empêcher de faire le mal, en les occupant à des actions qui leur rappelaient leur dépendance du Seigneur. Théodoret (6) a eu la même pensée en expliquant le passage dont il s'agit ici. Il dit que les lois cérémonielles dont Dieu surchargea son peuple, les empêchaient de transgresser les lois morales, qui seules étaient capables de leur donner la vie. Ces lois les tenaient toujours attentifs, les obligeaient de se présenter souvent au temple, et étaient tout-à-fait propres à les conserver dans les sentiments de respect et de soumission qu'ils devaient au Seigneur. Saint Jean Chrysostôme (7) est dans les mêmes principes, aussi bien que saint Cyrille d'Alexandrie (8). Ce dernier semble même croire que la loi fut donnée aux Israélites comme en punition de leur péché, et ensuite de l'adoration du veau d'or. Il dit que ces préceptes que Dieu leur imposa, n'étaient pas bons, en ce qu'ils n'étaient que des ombres, des figures et des énigmes de la vérité, incapables de conduire par elles-mêmes à la vie (9).

Quant aux pères latins, Tertullien (10) dit qu'on ne doit point blâmer les sacrifices, et les autres cérémonies dont les Juifs étaient chargés, comme

(1) Voyez les versets 7. 11. 12. 19. 20.

(2) On peut voir pour ce sentiment que nous avons proposé, Kim'hi, Prado, Cornel. a Lapide. Vat. Menoch. Maldonat, le chaldéen, et saint Jérôme sur cet endroit.

(3) *Origenes homil. vii. in Exod.* Unum atque idem mandatum si servetur, vitam ; si non servetur generat mortem. Secundum ergo hoc quod non servantibus generant mortem, dicuntur mandata non bona.

(4) *Idem in Num. xxiv. homil. 17.*

(5) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone, page 292.* Τι δὲ πρὸς τὸ σκληροκάρδιον τοῦ λαοῦ ἡμῶν ἀρμολόμενος.

Et plus expressément page 265. Διὰ τὸ σκληροκάρδιον τοῦ λαοῦ ἡμῶν πάντα τὰ τοιαῦτα ἐντάλματα νοεῖτε τὸν Θεὸν διὰ Μωσέως ἐντειλάμενον ὑμῖν, etc.

(6) *Theodoret. hic. ... Ζωὴν μὲν αὐτοῖς οὐδεμίαν δυναμένην παρέξειν, τῇ δὲ περὶ αὐτὰ φύλακῆτε, καὶ ἀσβολία τὴν τῶν ἀναγκάσιων νόμων ἐρείνων παράβασιν παύονται.* Vide et ser. vii. de curand. Græc. affect. pag. 584.

(7) *Chr. sost. homil. vi. De stella quam viderant Magi. et in Psalm. XLIII.*

(8) *Cyrrill. Alexand. lib. xvi. de Adoratione.*

(9) *Cyrrill. Alex. contra Julian.*

(10) *Tertull. contra Marcion. lib. II. c. 18.*

20. Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua; et scient quia ego Dominus.

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, fili hominis, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevissem me contemnentés,

28. Et induissem eos in terram super quam levavi manum meam ut darem eis: viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum; et immolaverunt ibi victimas suas, et dederunt ibi irritationem oblationis suæ, et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

26. Et je les ai souillés dans leurs présents, lorsqu'ils offraient pour leurs péchés tout ce qui sort le premier du sein de la mère; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

27 C'est pourquoi, fils de l'homme, parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Après que vos pères m'ont déshonoré avec mépris,

28. Moi qui les avais fait entrer dans la terre que j'avais juré de leur donner, ils m'ont encore blasphémé en ceci: ils ont vu d'un œil impie toutes les collines élevées, et tous les arbres chargés de bois et de feuilles; ils y ont immolé leurs victimes; et ils y ont attiré ma colère par leurs offrandes, et ils y ont brûlé les odeurs les plus excellentes, et ils y ont fait leurs oblations de liqueurs.

COMMENTAIRE

si Dieu eût recherché et désiré ces choses, puisqu'il s'exprime assez sur cela, en disant: *Qu'ai-je à faire de la multitude de vos sacrifices; les ai-je demandés de votre part?* Mais on doit admirer la sagesse du Seigneur, qui a su attacher son peuple à la vraie religion, par des pratiques qui étaient communes à la superstition du siècle, en leur ordonnant de faire en son honneur, les mêmes sacrifices qu'ils auraient faits aux idoles: *Ut ab ea (superstitione) avocaret illos, sibi jubens fieri quasi desideranti, ne simulacris faciendo delinquerent.* Saint Jérôme dit la même chose en peu de mots (1): *Hostiæ et immolatio victimarum non principaliter a Deo quæsitæ sunt, sed ne idolis fierent.* Il répète le même principe, en expliquant le passage d'Ézéchiel que nous examinons. Saint Augustin (2) reconnaît que les préceptes de l'ancienne loi ne sont point appelés *non bona*, parce que Dieu en est l'auteur; mais aussi qu'ils ne sont point appelés *bons* absolument, parce qu'ils ne justifient point ceux qui les observent; mais ils figurent seulement la grâce qui nous justifie. Saint Grégoire le Grand (3) croit que les préceptes de l'ancienne loi ne sont appelés *præcepta non bona*, qu'en comparaison de ceux de la loi nouvelle, qui sont incomparablement meilleurs: *Melioribus novi Testamenti præceptis subsequenti-bus, præcepta bona quæ rudibus data sunt, non bona esse memorantur.* On voit que la plupart des pères ont pris ces mots, *non bona*, pour imparfaits, proportionnés au besoin et à l'infirmité des Juifs. On demandait à Solon, s'il avait donné aux Athéniens toutes les meilleures lois qu'il avait pu; il répondit qu'il leur avait donné les meil-

leurs dont ils fussent capables, c'est-à-dire, qu'ils n'en auraient pas reçu, si elles eussent été plus parfaites (4).

¶ 26. POLLUI EOS IN MUNERIBUS SUIS. Je les ai déclarés souillés, lorsque j'ai exigé d'eux qu'ils m'offrissent tous leurs premiers-nés. En effet, Dieu demanda les premiers-nés des Juifs, pour deux raisons: La première, parce qu'il les avait épargnés dans l'Égypte, lorsque l'ange exterminateur mit à mort tous les premiers-nés des Égyptiens, et ne toucha point à ceux des Hébreux (5). La seconde, parce que tous les premiers-nés étant à lui, comme à Dieu et au roi d'Israël, et étant obligés à lui rendre leurs services, comme à leur souverain, il les a en quelque sorte exclus, et jugés indignes de son ministère, en choisissant à leur place les lévites (6), auxquels il a même transporté son droit, en obligeant les Israélites de racheter d'eux tous leur premiers-nés, tant ceux des hommes, que ceux des animaux. Ces raisons insinuent toutes deux quelque impureté, tant de la part des Israélites, que de leurs premiers-nés. S'ils sont obligés de se racheter parce que l'ange exterminateur les a épargnés; c'est qu'ils étaient alors coupables d'idolâtrie (7), et qu'ils méritaient la mort, de même que les premiers-nés de l'Égypte. Si Dieu les rejette de son ministère, et leur substitue les lévites, c'est qu'il les juge indignes de l'honneur de le servir dans son Tabernacle, et dans son temple. Dans l'un et dans l'autre, *il les souille*, ou il les déclare souillés dans l'offrande qu'ils lui font de leurs premiers-nés. Saint Jérôme (8), et après lui les commentateurs (9), remarquent que, dans l'Écri-

(1) Hieronym. in Isai. cap. 1. Et in Ezech. xx. Post idololatriam vero et blasphemiam multiplices legis ceremonias, et Deo potius offerent victimas, quas dæmonibus offerebant.

(2) Aug. Ep. lxxxii. num. 14.

(3) Gregor. Magn. moral. lib. xxviii. c. 9.

(4) Plutarch. in Solon. Ἐρωτηθεὶς εἰ τοὺς ἀρίστους; Ἀποκρί-

S. B. — T. X.

ναίους νόμους ἔπραξεν; ᾧ ἀν (ἔφη) προσεδέξαντο ἀρίστους.

(5) Exod. xii. et xiii. 2.

(6) Num. iii. 12. Ego tuli Levitas a filiis Israel pro omni primogenito, etc. Vide et viii, 18. et Deut. x. 8.

(7) Voyez les versets 7. 8.

(8) Hieronym. h. c.

(9) Vide Glass Grammat. Sanct. hic. et alii passim.

29. Et dixi ad eos : Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini : et vocatum est nomen ejus Excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Certe in via patrum vestrorum vos polluimini, et post offensivula eorum vos fornicamini ;

31. Et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie ; et ego respondebo vobis, domus Israel ? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium : Erimus sicut gentes et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis, et congregabo vos de terris in quibus dispersi estis ; in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

29. Je leur ai dit alors : Quel est ce haut lieu où vous allez ? Et jusqu'à cette heure, ce nom de haut lieu est demeuré à ces lieux sacrilèges.

30. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous vous souillez, dans la même voie où ont marché vos pères, et vous vous abandonnez à la fornication des idoles où ils sont tombés ;

31. Vous vous souillez par l'oblation de vos dons, en faisant passer vos enfants par le feu, et par toutes vos idoles jusqu'aujourd'hui. Et après cela je vous répondrai, enfants d'Israël ? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point.

32. Vous ne parviendrez point au but que vous vous proposez dans votre esprit, lorsque vous dites : Nous serons comme les nations et comme les autres peuples de la terre, et nous adorerons le bois et la pierre.

33. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je règnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur.

34. Je vous retirerai du milieu des peuples ; je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés ; et je règnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur.

COMMENTAIRE

ture on dit quelquefois que l'on fait ce qu'on déclare simplement. Ainsi on dit que le prêtre souille le lépreux (1), parce qu'il le déclare souillé.

D'autres l'expliquent ainsi : J'ai permis qu'ils se souillassent dans les offrandes impies qu'ils font aux idoles, en faisant passer par le feu en leur honneur, tous leurs premiers-nés, afin que je les détruise, et qu'ils sachent que je suis le Seigneur (2). On sait que les idolâtres de ces régions, dans leurs plus pressantes nécessités, croyaient ne pouvoir rien faire de plus agréable à leurs dieux, que de leur offrir leurs enfants, et même, par distinction, leurs premiers-nés (3). Nous en avons un exemple dans la personne du roi de Moab (4), et dans les Israélites, à qui l'Écriture reproche souvent d'avoir immolé leurs fils et leurs filles au démon (5). Le verset 31 de ce chapitre favorise cette explication, qui nous paraît la seule véritable.

On peut aussi l'entendre de la sorte, verset 26. Je les ai abandonnés aux désirs de leurs cœurs, et aux lois qu'ils se sont imposés par leur choix. Verset 27. Je les laisse dans leurs souillures, et je ne reçois pas les premiers-nés qu'ils m'offrent pour se purifier ; je rejette leurs sacrifices et leurs offrandes puisqu'ils ne me les présentent pas de la manière dont je leur ai ordonné. Les Septante (6) : *Je les souillerai dans leurs sentiments, lorsque je ferai passer tous les premiers-nés pour*

les détruire. Ils semblent faire allusion au passage de l'ange exterminateur, qui mettait à mort les premiers-nés de l'Égypte. D'autres (7) lisent : *Je les souillerai dans leurs dons* ; ce qui fait un meilleur sens.

§. 29. QUID EST EXCELSUM AD QUOD INGREDIMINI ? Qu'y a-t-il donc sur ces hauteurs, qu'y remarquez-vous ; qu'y a-t-il qui vous y attire ? Malgré mes avertissements le nom, la chose et le culte sont restés jusqu'à ce jour (8).

§. 31. ET EGO RESPONDEBO VOBIS, DOMUS ISRAEL ? Ces paroles sont adressées à ces anciens d'Israël qui étaient venus pour l'interroger, dans un esprit de curiosité, et avec de mauvaises intentions.

§. 32. ERIMUS SICUT GENTES. Il insinue que les Juifs de la captivité, ou au moins un certain nombre d'entre eux, avaient dessein de quitter la religion de leurs pères. Il a donné ailleurs des éloges à leur attachement au Seigneur (9). Mais c'est en les comparant à ceux de Jérusalem, qui valaient beaucoup moins qu'eux.

§. 33. IN FURORE EFFUSO REGNABO SUPER VOS. Je règnerai sur vous malgré vous : vous voulez vous mettre en liberté, et secouer mon joug, mais je saurai vous retenir sous mon obéissance. Vous voudriez que je vous abandonnasse pour toujours, comme les nations que je laisse tranquillement marcher dans leurs voies ; je vous punirai, et je vous réprimerai malgré vous.

(1) Levit. xiii. 11. Contaminabit eum sacerdos, etc.

(2) Ita Grot. Cornel. Prado. Men. Tir. Vat. Et ex Antiq. Hieronym. et Theodoret. D'allioli.

(3) Voyez notre commentaire sur le Lévit. xviii. 21.

(4) iv. Reg. iii. 27.

(5) Psalm. cv. 35. - iv. Reg. xxi. 6.

(6) Καὶ μιανῶ αὐτοὺς ἐν τοῖς δόγμασι αὐτῶν ἐν τῷ διαπορεύεσθαι μετὰ πᾶν διανοήγον μήραν, ὅπως ἀφανίσω αὐτοὺς.

(7) Theodoret. et quidam. codd. Μιανῶ αὐτοὺς ἐν δόμασι.

Aquila : Ἐμίανω αὐτοὺς ἐν τοῖς δόγμασι.

(8) D'allioli.

(9) Ezech. xi. 15. 16.

35. Et adducam vos in desertum populorum, et iudicabor vobiscum ibi facie ad faciem.

36. Sicut iudicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic iudicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subjiciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

38. Et eligam de vobis transgressores et impios, et de terra incolatus eorum educam eos, et in terram Israel non ingredientur; et sciatis quia ego Dominus.

39. Et vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus: Singuli post idola vestra ambulate, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris et in idolis vestris:

35. Je vous mènerai dans un désert écarté de tous les peuples; et, étant là l'un devant l'autre, j'entrerai en jugement avec vous.

36. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert de l'Égypte; ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu.

37. Je vous assujettirai à mon sceptre; et je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance.

38. Je séparerai d'avec vous les violateurs de ma loi et les impies; je les ferai sortir de la terre où ils demeurent, et ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

39. Maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu: Suivez chacun vos idoles, et servez-les. Si en cela même vous ne m'écoutez point, et si vous profanez encore mon saint nom, en m'offrant vos présents, et en continuant de servir vos idoles,

COMMENTAIRE

Ÿ. 35. ADDUCAM VOS IN DESERTUM POPULORUM. Je vous tirerai de votre captivité, et je vous amènerai dans la Judée, ce pays qui doit être réduit en solitude (1), et abandonné de ses peuples. Ce sera là que je vous ferai paraître devant mon tribunal, et que je vous jugerai comme votre roi. Il semblait que Dieu eût abandonné pour jamais son peuple dans la captivité de Babylone, et qu'il ne songeât plus à la terre d'Israël, qui était réduite en solitude. Mais ici il déclare que son peuple rentrera dans ce pays désert, et que lui, le Seigneur, y régnera comme auparavant.

Ÿ. 37. INDUCAM VOS IN VINCULIS FÆDERIS. Je régnerai sur vous, malgré vous, et je vous ferai prêter le cou pour subir le joug, et pour vous laisser engager dans les liens de l'alliance nouvelle, que je ferai alors avec vous. Tout ceci, et toute la suite ne peut s'entendre, à la rigueur de la lettre, que de l'alliance que Jésus-Christ a faite avec toutes les nations, entrées dans son Église. Les expressions que nous venons de voir, et qui marquent une espèce de violence de la part de Dieu, pour nous faire recevoir sa domination, et pour nous introduire dans son alliance, sont des figures de ces attraits si forts et si doux de la grâce, qui nous attirent puissamment, librement et efficacement au Seigneur. Elles désignent ces armes puissantes, capables de détruire toutes les forteresses de l'ennemi, de renverser ses desseins, de captiver tous les esprits dans le service de Jésus-Christ (2). Elles promettent ces paroles de vie, qui sortaient de la bouche du Sauveur (3), auxquelles ses ennemis mêmes ne pouvaient résister, et étaient obligés d'avouer que jamais

homme n'avait parlé de la sorte (4); elles annoncent aussi ces doux et salutaires efforts qu'il nous fait faire par ses ministres, à qui il dit: *Contraindez-les d'entrer* (5).

Ÿ. 38. ELIGAM DE VOBIS TRANSGRESSORES, ... DE TERRA INCOLATUS EORUM EDUCAM EOS, ET IN TERRAM ISRAEL NON INGREDIENTUR. Ces paroles peuvent marquer la réprobation de ceux des Juifs qui n'ont point voulu croire en Jésus-Christ. Ils ont été chassés de leur pays, et ne sont jamais rentrés dans la terre d'Israël. On peut aussi l'entendre des Israélites captifs à Babylone et dans la Chaldée. Dieu saura discerner, parmi ceux qui sont en captivité, les justes d'avec les impies: il ramènera les uns dans leur pays, et dispersera les autres dans les diverses parties du monde.

Ÿ. 39. SINGULI POST IDOLA VESTRA AMBULATE, ET SERVITE EIS. QUOD SI ET IN HOC NON AUDIERITIS ME, etc. Le prophète conclut sa longue invective, par une espèce de concession menaçante, ou par un défi. Osez, après cela, adorer vos idoles, et leur offrir de l'encens. Si vous persistez à ne point m'écouter, et à déshonorer mon nom par les offrandes et les sacrifices que vous faites aux faux dieux, j'abandonne à eux-mêmes ceux qui prennent ce mauvais parti. Verset 40. Mais ils ne m'empêcheront point d'assembler Israël sur ma montagne sainte, et d'y recevoir son adoration.

Autrement: Malgré votre endurcissement je vous rassemblerai. Continuez, si vous l'osez, à adorer vos idoles; n'écoutez pas ces dernières menaces, que je viens de vous faire; profanez la sainteté de mon nom, par vos abominables sacrifices; je ne laisserai point, malgré votre résistance

(1) *Ezech. v. 14.* Dabo te in desertum et in opprobrium gentibus.

(2) *II. Cor. x. 4.* Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo, ad destructionem munitionum, consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitate redigentes omnem

intellectum in obsequium Christi.

(3) *Joan. vi. 69.* Verba vitæ æternæ habes. *Ibid. Ÿ. 64.* Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.

(4) *Joan. vii. 46.* Nunquam sic locutus est homo.

(5) *Luc. xiv. 24.* Compelle intrare.

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel : omnes, inquam, in terra in qua placebunt mihi ; et ibi quæram primitias vestras, et initium decimarum vestrarum, in omnibus sanctificationibus vestris.

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, et congregavero vos de terris in quas dispersi estis ; et sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum, quibus polluti estis in eis ; et displicebitis vobis in conspectu vestro, in omnibus malitiis vestris quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam austri, et stilla ad africanum, et propheta ad saltum agri meridiani.

40. Je ferai, dit le Seigneur Dieu, que toute la maison d'Israël me servira sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël. Ils me serviront tous dans la terre dans laquelle ils me seront agréables ; et c'est là que j'accepterai vos prémices, et les offrandes de vos dîmes, dans tout le culte saint que vous me rendrez.

41. Je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur, lorsque je vous aurai retirés d'entre les peuples, et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés ; et je serai sanctifié parmi vous au yeux des nations.

42. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai fait rentrer dans la terre d'Israël, dans la terre pour laquelle j'avais levé la main, jurant à vos pères de la leur donner.

43. Vous vous souviendrez alors de vos voies, de tous les crimes dont vous vous êtes souillés ; vous vous déplairez à vous-mêmes, en vous représentant devant les yeux toutes les actions criminelles que vous avez faites.

44. Et vous saurez, maison d'Israël, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de biens pour la gloire de mon nom, et ne vous traitant pas selon vos voies, et selon vos crimes détestables, dit le Seigneur Dieu.

45. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

46. Fils de l'homme, tournez le visage du côté du midi ; parlez vers le vent d'Afrique, et prophétisez au grand bois du champ du midi.

COMMENTAIRE

impie, de rassembler sur ma sainte montagne, toute la maison d'Israël, etc. Enfin, on peut l'entendre ainsi : Puisque vous voulez m'abandonner, abandonnez-moi entièrement : Livrez-vous sans ménagement au culte des fausses divinités ; qu'on ne vous donne plus le nom de mon peuple ; et ne souillez plus la sainteté de mon nom par vos offrandes impies. Soyez païens tout-à-fait, et qu'on ne vous connaisse plus sous l'idée d'Israélites. Je saurai me passer de vous ; je rassemblerai un autre Israël sur ma montagne sainte. Saint Jérôme a très bien développé ce passage.

Les Septante (1) : *Que chacun de vous éloigne ses superstitions (ses inventions), et après cela vous m'écoutez et vous ne profanerez plus mon nom par vos offrandes et par vos superstitions (40). Car toute la maison d'Israël me rendra ses services sur ma montagne sainte.* L'hébreu = *im*, traduit littéralement par *si*, n'a pas toujours dans les livres saints le sens dubitatif ou conditionnel. On doit quelquefois le traduire par *ulnam* ou *certe*. Cf. *Proverb.* III. 34. *Psalm.* LXXX, 8, hébr. LXXXI, 9. Ce sens se rencontre aussi dans les auteurs profanes. Symmaque : *Que chacun s'en aille, et serve ses idoles, puisque vous n'avez point voulu m'écouter ; et ne souillez plus mon nom par vos offrandes, et par vos idoles.*

§. 43. *DISPLICEBITIS VOBIS IN CONSPECTU VESTRO.* Les Septante (2) : *Vous frapperez vos visages, à cause de toutes vos malices.* Symmaque : *Vous paraîtrez petits à vos yeux, à cause de toutes vos iniquités.* Image des gentils convertis, qui reconnaissent leurs égarements passés.

§. 46. *PONE FACIEM TUAM CONTRA VIAM AUSTRI.* Regardez fixement et avec hardiesse le côté du midi : Prophétisez contre les pays du midi. *Le vent d'Afrique* est le même que le vent du midi. L'hébreu lit (3) : *Mettez votre face vers le chemin de Théman ; faites pleuvoir sur Darom ; prophétisez contre la forêt de la campagne du midi.* Théman, signifie le midi, ou la droite ; et on a remarqué plus d'une fois que les Hébreux mettaient la droite pour le midi. *Darom*, ou *Daroma*, était la partie la plus méridionale de la terre de Juda ; Eusèbe et saint Jérôme en parlent souvent dans le livre des *Lieux hébreux*. *La forêt de la campagne du midi*, est la même région. Tout ce verset ne dit que la même chose en trois manières. *Stillare*, faire pleuvoir, se dit souvent des prophéties, surtout de celles qui ne sont point favorables (4).

Cette prophétie contre le midi regarde, selon les uns, le pays d'Égypte, qui était au midi de la Judée, ou la terre de Babylone, qui était dans la

(1) Ἡ'αστος τὰ ἐπιτηδεύματα αὐτοῦ ἐξήρατε, καὶ μετὰ ταῦτα εἰ ὑμεῖς εἰσακούσητε μου, καὶ τὸ ὄνομα μου τὸ ἅγιον οὐ βεδηλώσητε οὐκέτι ἐν τοῖς θύροις ὑμῶν, etc.

(2) Καὶ κόψεθε τὰ πρόσωπα ὑμῶν ἐν πάσαις ταῖς καλίαις ὑμῶν.

(3) שׁוּב פִּיךָ דָרָךְ תִּימֵן וְהַתָּה אֶל דְּרוֹם וְהִנְחָה אֶל יַם הַשְּׁחָדָה נֹכַח לְךָ
Les Septante : Στήρισον τὸ πρόσωπον σου ἐπὶ Θαίμαν, καὶ ἐπιέλψον ἐπὶ Δαρῶν (alii Δαρῶμα), καὶ προφητεύσον ἐπὶ ὄρυμόν ἡγυῦμένον Ναγέβ.

(4) Vide *Ezech.* XXI. 2. - *Amos.* VII. 16. - *Mich.* II. 6.

47. Et dices saltui meridiano : Audi verbum Domini ; hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego succendam in te ignem, et comburam in te omne lignum viride, et omne lignum aridum ; non extinguetur flamma succensionis ; et comburetur in ea omnis facies ab austro usque ad aquilonem ;

48. Et videbit universa caro quia ego Dominus succendi eam, nec extinguetur.

46. Et dixi : A, a, a, Domine Deus ; ipsi dicunt de me : Numquid non per parabolas loquitur iste ?

47. Dites au bois du midi : Écoutez la parole du Seigneur ; voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais allumer en vous un feu ; je brûlerai tous vos arbres, les verts et les secs indifféremment, sans que la flamme de cet embrasement puisse s'éteindre ; et tous les visages seront brûlés, depuis le midi jusqu'au septentrion ;

48. Et toute chair verra que c'est moi, le Seigneur, qui ai mis le feu à ce bois, sans que personne puisse l'éteindre.

49. Je dis alors : Hélas ! hélas ! hélas ! Seigneur Dieu ! Ils me disent sans cesse : Celui-ci ne parle-t-il pas toujours en paraboles ?

COMMENTAIRE

même situation, par rapport à Ézéchiël ; ou enfin la Judée (1), qui était aussi au midi de la Mésopotamie, où vivait ce prophète. Ce dernier sentiment paraît le plus juste : La Judée est souvent comparée à un bois, et sa désolation est représentée sous l'idée d'un feu qui consume une forêt (2). La guerre est aussi ordinairement marquée par le nom de feu. L'armée de Nabucodonosor, qui vint quelques années après dans ce pays, ne vérifia que trop tout ce que dit ici le prophète. Le chapitre suivant, qui est comme une suite de celui-ci, confirme encore l'opinion que nous venons de proposer.

Ÿ. 47. COMBURETUR IN EA OMNIS FACIES AB AUSTRO USQUE AD AQUILONEM. Depuis le midi de la Judée, jusqu'au nord, on ne verra que des visages brûlés, desséchés, haves, rendus hideux par la crainte, la faim, la douleur, le désespoir. Isaïe se sert d'une expression pareille en décrivant les horreurs d'une guerre (3) : *Leurs visages paraîtront brûlés*. Et Jérémie (4) : *Leur face est noire et brûlée, comme du charbon*. Et ailleurs (5) : *Votre peau est brûlée, comme un four*. Et Nahum (6) : *Leur face est comme la noirceur d'une marmite*.

Le texte hébreu (7) lit : *Une flamme de flamme ;*

(ou une flamme continue, un feu universel s'y allumera), *et toutes les faces* (tous les côtés) *enseront brûlés depuis le midi jusqu'au nord*. Le feu de la guerre consumera toute cette forêt ; il n'en laissera pas un arbre debout ; pas une ville qui n'en soit consumée. Tout le pays, depuis l'Idumée jusqu'au Liban, sans en excepter la Phénicie, fut enflammé tour à tour par ce terrible incendie. Théodoret (8) entend ici tout le pays depuis la Mésopotamie et l'Euphrate jusqu'à l'Égypte, ce qu'il serait aussi fort aisé de justifier par l'histoire.

Ÿ. 49. NUMQUID NON PER PARABOLAS LOQUITUR ISTE ? Ne parlera-t-il jamais nettement ? Ces prophéties étaient assez claires, si les Juifs eussent voulu les entendre, et les confronter avec ce qu'il avait dit auparavant de la ruine de Jérusalem ; mais ils étaient bien aises d'y trouver de l'obscurité, pour n'être pas obligés de changer de conduite. C'est ainsi que les Juifs, éblouis de l'évidence des choses que Jésus-Christ leur disait, et surpris de l'éclat de ses miracles, lui demandaient avec importunité, et dans un esprit de malice, qu'il leur déclarât nettement qui il était, comme si toute sa doctrine et ses actions n'eussent pas assez parlé (9) : *Quousque animam nostram tollis ? si tu es Christus, dic nobis palam*.

(1) Ita Hieronym. Theodoret. Sanct. Cornel. Jun. Grot. P.sc. alii.

(2) Voyez Isaï. ix. 18. - Jerem. xvi. 14. - Ezech. xlii. 24.

(3) Isaï. xlii. 8.

(4) Jerem. Thren. iv. 8.

(5) Idem ibid. v. 10.

(6) Nahum. ii.

(7) להבת ש'הבת ונצרכו בה כל פנים כנבב צפ וזה

(8) Theodoret. hic. et cap. sequenti ad vers. 4.

(9) Joan. x. 24.

CHAPITRE XXI

Menaces contre la terre d'Israël. Épée du Seigneur préparée contre son peuple. Nabucodonosor délibère s'il doit marcher contre les Ammonites ou contre Jérusalem. La couronne est ôtée à Sédécias. Prophétie contre les Ammonites et contre les Babyloniens.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem, et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel.
3. Et dices terræ Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad te, et eijciam gladium meum de vagina sua, et occidam in te justum et impium.
4. Pro eo autem quod occidi in te justum et impium, idcirco egredietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem, ab austro usque ad aquilonem:

1. Alors le Seigneur me parla de cette manière :
2. Fils de l'homme, tournez le visage contre Jérusalem; parlez au sanctuaire, et prophétisez contre la terre d'Israël.
3. Vous direz donc à la terre d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens à vous; je vais tirer mon épée hors du fourreau, et je tuerai du milieu de vous le juste et l'impie.
4. Et parce que dois exterminer au milieu de vous le juste et l'impie, mon épée sortira hors du fourreau, pour attaquer toute chair, depuis le midi jusqu'au nord.

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. PONE FACIEM TUAM AD JERUSALEM, ET STILLA AD SANCTUARIA. Les Israélites se plaignent que vous ne parlez qu'en figures et en paraboles: Expliquez-vous donc nettement sur la désolation de Jérusalem (1), sur la destruction *de ses sanctuaires*, de son temple, sur l'abolition de ses sacrifices et de ses cérémonies.

Ÿ. 3. ECCE EGO AD TE. Il s'adresse à Jérusalem et au pays de Juda, le visage tourné contre eux, et leur parle comme s'ils étaient présents.

OCCIDAM IN TE JUSTUM ET IMPIUM. Comment cela? Dieu ne serait-il pas injuste d'envelopper dans le même supplice l'innocent avec le coupable? Et n'avons-nous pas vu plus haut que, de peur qu'on ne prit l'un pour l'autre, il a fait imprimer une marque sur les justes de Jérusalem (2), qui gémissaient sur les désordres de leur nation? N'a-t-il pas déclaré, qu'il n'y aura que celui qui pèche qui souffrira la peine de son péché (3): *Anima quæ peccaverit ipsa morietur*? On dit à cela, 1° Que le nom de juste se donne souvent à des gens qui en ont l'apparence et la réputation, sans en avoir la vertu réelle, comme dans l'Évangile on appelle *sages* les docteurs de la loi, quoiqu'ils ne fussent rien moins que cela (4). 2° On qualifie *justes* dans une nation corrompue, ceux qui sont moins injustes (5), comme on dit que Sodome et

les Chaldéens sont justes, comparés aux Juifs. Voyez Ézéchiel xvi. 51. et xxiii. 45. 3° Les justes marqués au front furent menés en captivité, et préservés de l'épée des Chaldéens, ou moururent avant le siège; ou enfin, évitèrent la mort par la fuite (6). Mais cela n'empêcha pas qu'un grand nombre d'autres, moins justes et moins privilégiés, n'aient été enveloppés dans le malheur de Jérusalem; enfin, ce qui paraît moins vraisemblable, ces justes marqués au front, furent exempts des maux réels, des supplices éternels (7), dont les maux passagers et le désastre de Jérusalem n'étaient que la figure. Ou bien: Dieu sut démêler ses élus, et les garantir de la mort, par des voies connues de lui seul, pendant qu'il permettait qu'ils fussent enveloppés dans d'autres malheurs, communs à toute leur nation (8). 4° Le temps n'était pas encore venu de réaliser ce que le Seigneur avait promis, que l'on ne dirait plus dans Israël: Nos pères ont mangé la grappe verte, et nos dents en ont été agacées; qu'il n'y aurait que le pécheur à souffrir pour son péché; cela ne devait s'exécuter qu'après le retour de la captivité, et dans le sens que nous avons expliqué au chapitre xviii.

Ÿ. 4. AB AUSTRO USQUE AD AQUILONEM. Depuis une extrémité du pays d'Israël, jusqu'à l'autre (9):

(1) Hieronym. Theodoret. Grot. Jun. Sanct. alii.

(2) Ezech. ix. 4. 6.

(3) Ezech. xviii. 4 ... 9.

(4) Salmeron. Proleg. ix. quinquag. 1. cap. 39. Prado.

(5) Menoch. Jun. — (6) Chald. Grot. Sanct.

(7) Estius.

(8) Cornet. a Lapide, Menoch.

(9) Sanct. Jun. Menoch. Cornet.

5. Ut sciat omnis caro quia ego Dominus edixi gladium meum de vagina sua irrevocabilem.

6. Et tu, fili hominis, ingemisce in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cumque dixerint ad te : Quare tu gemis? dices : Pro auditu; quia venit, et tabescet omne cor, et dissolvitur universæ manus et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ; ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

6. Fili hominis, propheta, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Loquere. Gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est; ut splendeat, limatus est : qui moves sceptrum filii mei, succidisti omne lignum.

5. A fin que toute chair sache que c'est moi, le Seigneur, qui ai tiré mon épée hors du fourreau, pour ne plus l'y remettre.

6. Vous donc, fils de l'homme, poussez des soupirs jusqu'à vous rompre les reins, et gémissiez en leur présence, gémissiez dans l'amertume de votre cœur.

7. Et lorsqu'ils vous diront : Pourquoi soupirez-vous? Vous leur direz : Parce que j'entends l'ennemi qui vient. Tous les cœurs sècheront de crainte, toutes les mains seront sans force, tous les esprits seront abattus, et les eaux couleront le long des genoux. Le voici qui vient; et ce que j'ai prédit, arrivera, dit le Seigneur Dieu.

8. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

9. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parlez : L'épée, l'épée est aiguisée; elle est polie.

10 Elle est aiguisée, pour tuer les victimes; elle est polie, pour jeter un grand éclat. C'est vous, ô épée, qui renversez le sceptre de mon fils; vous qui couperez par le pied tous les arbres.

COMMENTAIRE

ou, selon Théodoret, depuis la Chaldée jusqu'à l'Égypte, ou la Judée (1). Il est certain que le glaive de Nabucodonosor se fit sentir sur tous ces peuples; mais ce ne fut pas sitôt, et Ézéchiël formula contre eux une prophétie exprès (2); ce qui fait croire que celle-ci ne les regarde pas.

ŷ. 5. EDUXI GLADIUM MEUM DE VAGINA SUA IRREVOCABILEM. Nous lisons pourtant au verset 30 de ce chapitre : *Épée, rentre dans ton fourreau au lieu où tu as été formée*. Et on sait en effet que Nabucodonosor, après avoir assujéti toutes les terres depuis l'Euphrate jusqu'au Nil, se retira en Chaldée, remit l'épée dans le fourreau et vécut en paix. Ainsi on peut dire que l'épée du Seigneur, qui était entre les mains de ce prince, ne sera remise dans le fourreau qu'après l'exécution de ce que Dieu avait dessein de faire par son moyen. Ou bien il faut traduire (3) : *J'ai tiré mon épée du fourreau, elle ne retournera plus*. Ce n'est pas ici de simples menaces : je ne tirerai point l'épée simplement pour faire peur; mes coups porteront, et je ne frapperai pas en vain. L'Écriture dit que les flèches de Jonathas ne retournaient jamais en arrière, et que l'épée de Saül ne revenait pas vide de sang (4). Et Jérémie, parlant de Cyrus (5), dit que sa flèche est comme celle d'un héros dans la bataille, elle ne retourne point en arrière. C'est ainsi que le glaive du Seigneur ne reviendra point à lui sans avoir pesé sur les coupables.

ŷ. 6. INGENISCERE IN CONTRITIONE LUMBORUM. *Poussez des soupirs jusqu'à vous rompre les reins,*

comme ceux qui souffrent des maux de côtés, des douleurs de reins. Ou : Gémissiez comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement. Les prophètes expriment quelquefois ces douleurs sous le nom de maux de reins (6) : *Propterea repleti sunt lumbi mei dolore, angustia possedit me, sicut angustia parturientis*. Et Jérémie (7) : *Demandez si un homme enfante? D'où vient donc que j'ai vu tous les hommes ayant leurs mains sur les reins, comme une femme en travail d'enfant?* Les Septante (8) favorisent cette explication.

ŷ. 7. TABESCET OMNE COR. L'hébreu (9) : *Tous les cœurs se fondront*. On a déjà vu d'autres expressions pareilles dans l'Écriture. Josué (10) : *Le cœur du peuple fut saisi de frayeur et se fondit comme l'eau*. Les Septante (11) : *Tous les cœurs seront perdés*.

PER CUNCTA GENUA FLUENT AQUÆ. Voyez chapitre VII, 17.

ŷ. 10. QUI MOVES SCEPTRUM FILII MEI, SUCCIDISTI OMNE LIGNUM. *C'est vous, ô épée de Nabucodonosor, qui renverserez le sceptre de mon fils, du roi de Juda, qui couperez par le pied tous les arbres*. L'hébreu paraît corrompu. Les Septante, les autres traducteurs grecs et la Vulgate l'ont assurément lu autrement que nous : ni saint Jérôme, ni Théodoret ne marquent point de différence considérable entre les Septante et les autres versions grecques, ce qui n'aurait pas manqué de se rencontrer, si le texte hébreu eût été aussi embarrassé que le nôtre; le voici à la lettre (12) : *Où*

(1) Heb. Vat. plures. apud. Sancti. Vide cap. præcedenti ŷ. 47.

(2) Voyez le verset 28.

(3) הוצאתי הרבי בחזרה לא השב עוד

(4) II. Rég. I. 22. — (5) Jerem. I. 9. — (6) Isai. XXI. 3.

(7) Jerem. XXX. 6. Vide Sancti hic. Cornel. Tir.

(8) Καταστράξον ἐν σουσπερήσιν ὄσφον, σπῶν, καὶ ἐν ὀστέαις στενάξουσιν.

(9) כס כל לב

(10) Josue. VII. Pertinuit cor populi, et instar aquæ liquæ actum est. Voyez aussi Deut. I. 28; XX. 8. — Josue. II. 11; V. 1; XIV. 8. — II. Rég. XVII. 20. — Isai. XIII. 7. — Nahum. II. 11.

(11) Ἰσχυροῦνται πάντα καρδία.

(12) או נפיש שבט בני סאסח כל דץ

11. Et dedi cum ad lævigandum, ut teneatur manu; iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama, et ulula, fili hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israël qui fugerant; gladio traditi sunt cum populo meo; idcirco plaude super femur,

13. Quia probatus est; et hoc, cum sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

11. J'ai donné cette épée à polir pour la tenir à la main; elle est aiguisée, elle est polie, afin qu'elle soit dans la main de celui qui doit faire le carnage.

12. Criez, fils de l'homme, et poussez des hurlements, parce que cette épée est tirée contre mon peuple, et contre tous les princes d'Israël qui fuiront devant elle; ils sont tous livrés à cette épée avec mon peuple; frappez-vous donc la cuisse,

13. Parce que cette épée agira par mon ordre, lors même qu'elle brisera le sceptre de Juda, et qui ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

nous réjouissons-nous, sceptre de mon fils? (épée) qui méprise toutes sortes de bois? Les Septante (1): Épée préparée à tout briser, méprisez, rejetez tous les bois, ou toutes sortes d'arbres. Le syriaque: Préparez-vous à dissiper la race de mon fils; rejetez, abattez toutes sortes d'arbres. Tout en reconnaissant que le texte actuel n'est plus le même qu'il était autrefois, on peut cependant lui donner encore un sens plausible. Le prophète vient de parler des ravages causés par l'épée de Nabucodonosor, il s'interrompt et s'écrie comme entre parenthèse: Comment nous réjouissons-nous, sceptre de mon fils, sceptre de Juda, toi qui surpasses tous les autres bois, toi qui es plus brillant, plus glorieux, que celui des peuples environnants, des Iduméens, des Ammonites, etc.

Ÿ. 11. DEDI EUM AD LÆVIGANDUM, UT TENEATUR MANU. C'est Dieu qui met l'épée dans la main de Nabucodonosor; il l'arme contre son peuple. Que ceux dont Dieu se sert pour châtier les crimes des hommes, ne s'enorgueillissent point. Ils exécutent les ordres du Seigneur, ils sont les ministres de sa vengeance; fonction odieuse à Dieu même. L'hébreu (2): Il l'a donné à polir, ou à aiguiser, pour la tenir à la main. Le Seigneur la fait aiguiser, afin qu'il n'ait qu'à s'en servir. Nabucodonosor aguerrit ses troupes dans diverses expéditions, avant de les amener contre Jérusalem. Les Septante: Il a donné cette épée toute préparée pour en prendre la main, ou la poignée.

Ÿ. 12. IN CUNCTIS DUCIBUS ISRAËL QUI FUGERANT. Contre tous les princes d'Israël qui s'étaient sauvés; qui avaient cru éviter l'épée par la fuite. Il semble désigner Sédécias et les siens, qui prirent la fuite pendant la nuit. D'autres lisent:

Cette épée est tirée contre mon peuple, contre tous les princes d'Israël; ceux qui avaient pris la fuite, ont été livrés au glaive avec mon peuple. Les Septante (3): Cette épée est tombée sur tous les princes, ou les chefs d'Israël; mes domestiques lui ont été livrés avec le peuple. Mes prêtres, mes princes, mon peuple, tout a été en proie à l'épée de Nabucodonosor. L'hébreu, de la manière dont il est ponctué par les Juifs (4): Cette épée est contre tous les princes d'Israël. Les frayeurs de cette épée seront sur tout mon peuple. Ou bien, les princes d'Israël sont abandonnés à l'épée avec mon peuple. Le chaldéen: Ceux qui frappent de l'épée sont assemblés, et viennent fondre sur mon peuple.

IDCIRCO PLAUDE SUPER FEMUR. Ce geste marque souvent l'admiration; ici il désigne la douleur. Jérémie (5), Homère (6), des autres auteurs grecs et latins (7) remarquent la même action, dans le premier sentiment de la douleur et de la surprise. Ce mouvement a été commun à tous les peuples, parce qu'il est tout naturel de laisser tomber ses mains sur ses cuisses, dans l'abattement de la tristesse et de la douleur. Les Septante (8): C'est pourquoi battez des mains. On bat aussi quelquefois des mains dans l'adversité. Voyez plus bas les versets 14 et 17.

Ÿ. 13. QUIA PROBATUS EST, ET HOC CUM SCEPTRUM SUBVERTERIT. L'hébreu (9): Parce que c'est une épreuve: Et quoi, si (l'épée) rejette le sceptre: il ne sera plus. On ne sait quel sens donner à ce texte, et tout ce qu'on en lit dans les commentateurs, ne nous satisfait nullement. Voici celui qui nous paraît le plus naturel, et le plus lié avec la suite du discours: Peut-être ceci n'est que pour nous éprouver, direz-vous. Mais si l'épée brise le

(1) Ε'τοίμη εἰς παράλυσιν σφάζει, ἐξουδένει, ἀπόθου πᾶν ξύλον.

(2) עֲבָדָהּ לְפָנָיו לְפָנָיו לְפָנָיו Les Septante: Καὶ ἔδωκεν αὐτὴν ἐτοίμηγ τοῦ κρατεῖν χεῖρα αὐτοῦ.

(3) Ἀ'υτὴ (ἡ ῥομφαία) ἐν πᾶτι τοῖς ἀφηγουμένοις τοῦ Ἰσραὴλ, οἱ παροικούντες μοί εἰς ῥομφαίαν ἐγένοντο σὺν τῷ λαῷ.

(4) הוּא בְּכָל בְּשָׂרֵי יִשְׂרָאֵל הוּא בְּכָל חַבְרֵי הַיָּם

(5) Jerem. xxxi. 19. Postquam convertisti me, egi poenitentiam; et postquam ostendisti mihi, percussi femur.

(6) Homer. Iliad. O

Ἄ'στ'άρ Ἀ'ρῆς θάλερω πεπλήγετο μηρῷ χέρσι καταπρήνεσι. Ita Odyss. N. v. 198.

(7) Xenophon. Cyropæd. lib. vii. - Plaut. in Truculento. Traxit ex intimo ventre suspirium, dentibus fremuit, icit femur. Vide Hieronym. et Sanct.

(8) Les Septante: Διὰ τοῦτο κρότησον ἐπὶ τὴν χεῖρα σοῦ.

(9) הוּא בְּכָל בְּשָׂרֵי יִשְׂרָאֵל הוּא בְּכָל חַבְרֵי הַיָּם Les Septante: Οὗτι θεοδικαίωται· καὶ τί εἰ καὶ φύλλη ἀπωθήῃ; οὐκ ἔσται, λέγει Ἀ'δωναι Κύριος

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum; et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum. Hic est gladius occisionis magnæ, qui obstupescere eos facit,

15. Et corde tabescere, et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad fulgendum, amicti ad cædem.

16. Exacuere, vade ad dexteram, sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quia et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam: ego Dominus locutus sum.

18. Et factus est sermo Domini ad me, dicens;

14. Vous donc, fils de l'homme, prophétisez; frappez de vos mains, l'une contre l'autre; que cette épée meurtrière double et triple sa violence. C'est là cette épée qui doit faire un si grand carnage, qui frappera les esprits d'étonnement,

15. Qui fera sécher les cœurs, et multipliera les meurtres et les ruines. Je jeterai l'épouvante à toutes leurs portes devant cette épée perçante, polie pour briller, et aiguisée pour le meurtre.

16. O épée, affilez votre pointe; allez à droite ou à gauche, partout où le désir des meurtres vous appellera.

17. Je vous applaudirai moi-même, en frappant des mains, et j'assouvirai par vous ma colère. C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

18. Alors le Seigneur me parla de nouveau, et me dit :

COMMENTAIRE

sceptre, en sorte qu'il ne soit plus; que direz-vous? Croirez-vous après cela que ce n'est qu'une menace, ou qu'une épreuve? Quand vous verrez Sédécias et ses fils mis à mort, que direz-vous? Me croirez-vous après cela?

Ÿ. 14. PERCUTE MANU AD MANUM, ET DUPLICATUR GLADIUS. Frapper des mains, marque le plus souvent la joie (1); mais ici il signifie plutôt l'indignation ou la douleur, de même qu'au verset 17 et au chapitre vi, verset II. *Ballez des mains, frappez du pied, et dites: Hélas! sur toutes les abominations de la maison d'Israël.* Ce glaive qui double et qui triple la violence; ou qui vient deux à deux, ou trois à trois; ou enfin, qui frappe deux et trois fois, n'est autre que Nabucodonosor, qui vint deux ou trois fois contre la Judée; la première fois contre Joakim, ensuite contre Jécho-nias, et enfin contre Sédécias (2). D'autres (3), faisant attention qu'Ézéchiël prédit le futur, et que les expéditions contre Joakim et contre Jécho-nias étaient alors passées depuis assez longtemps, expliquent ce triple glaive, de ce qui arriva sous Sédécias. Nabucodonosor assiégea la ville la neuvième année de Sédécias; il fut obligé de lever le siège, pour aller à la rencontre du roi d'Égypte. Il revint au siège; son armée prit la ville la onzième année de Sédécias. Nabuzardan fut ensuite envoyé pour brûler le temple et la ville. Mais, sans chercher d'autre mystère sous le nombre de trois, on peut croire qu'il marque une guerre très sanglante, très cruelle. L'Écriture, lorsqu'elle veut caractériser quelque chose, le répète souvent trois fois. Par exemple, *Hélas, hélas, hélas* (4). Et: *Je la rendrai iniquité, iniquité, iniquité* (5). Et: *C'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur, c'est le temple du Seigneur* (6). Et dans

Esther (7), pour marquer un grand nombre de provinces: *Province, province, province.*

Ÿ. 15. AMICTI AD CÆDEM. Il est encore dans le fourreau, mais affilé, et prêt à tuer. Ce n'est point un glaive usé, dont le tranchant soit émoussé à force de tuer; il est tout neuf, et n'a pas encore été tiré du fourreau. Les Septante (8): *Passez comme un éclair.* Que vos coups soient aussi prompts et aussi pénétrants qu'un éclair.

Ÿ. 16. AD DEXTERAM, SIVE AD SINISTRAM. De tout côté, dans tous les parages, au midi et au nord. Voyez le verset 47 du chapitre xx et chapitre XXI, verset 4.

Ÿ. 17. EGO PLAUDAM MANU AD MANUM. Que ce langage est étonnant! Et qu'on aurait peine à croire qu'un Dieu parlât de la sorte, si lui-même ne nous assurait, que *c'est lui, le Seigneur, qui parle* ainsi! Qui pourrait s'imaginer qu'un Dieu *applaudit*, comme *en frappant des mains*, à l'effusion du sang et au carnage de son peuple? Mais ce qui peut en cela nous paraître incompréhensible, est ce qui nous doit davantage remplir de frayeur. Car cet applaudissement d'un Dieu qui, se servant d'un prince barbare, comme d'une épée, pour *satisfaire* sa fureur dans le châtement de son propre peuple, ne l'excite pas seulement à faire des meurtres, mais le loue d'avoir beaucoup répandu de sang, est quelque chose de semblable à ce qu'il dit par la bouche d'un autre prophète aux impies, lorsqu'il leur parle en ces termes: *Parce que je vous ai appelés, et que vous n'avez point voulu m'écouter; que j'ai étendu ma main, et qu'il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardé; que vous avez méprisé tous mes conseils, et négligé mes réprimandes, je rirai aussi à votre mort, et je vous insulturai lorsque ce que vous crai-*

(1) Voyez plus bas chap. xxv. 6. et iv. Reg. xi. 12. - Psalm. xlvii. 1. et alibi.

(2) Hieronym. Hugo. Dionys. Maldon.

(3) Lyran. Valab. Jun. Sanct.

(4) Jerem. i. 6, xiv. 13. - Ezéch. iv. 14. et xx. 49. et Joël 1. 15.

(5) Ezéch. xxi. 27.

(6) Jerem. vii. 14.

(7) Esth. viii. 7. in Hebr.

(8) Ω'ς αστραπή διαπορεύου.

10. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis : de terra una egredientur am-bæ ; et manu capiet conjecturam, in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam pones ut veniat gladius ad Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam.

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas, interrogavit idola, exta consuluit.

19. Fils de l'homme, représentez-vous deux chemins par où l'épée du roi de Babylone pourra venir : que ces chemins sortent tous deux d'un même pays ; et ce prince étant dans une ville à la tête de ces deux chemins, tirera au sort dans la main, pour reconnaître lequel il doit prendre.

20. Vous figurerez un chemin par où cette épée ira't attaquer Rabbath au pays des Ammonites ; et une autre, par où elle viendra en Juda, pour assiéger la très forte ville de Jérusalem ;

21. Car le roi de Babylone s'est arrêté à la tête de deux chemins ; il a mêlé des flèches, pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre ; il a interrogé ses idoles ; il a consulté les entrailles.

COMMENTAIRE

gniez vous arrivera ; que la mort fondra sur vous comme une tempête ; et que vous vous trouverez accablés par les maux les plus pressants (1).

§. 19. PONE TIBI DUAS VIAS. Tracez sur la terre deux chemins ; tracez un chemin qui sorte de Babylone, et qui, à quelque distance de là, se partage en deux ; l'un qui aille à droite, vers Jérusalem ; et l'autre à gauche, vers Rabbath, capitale des Ammonites. Représentez Nabucodonosor à l'embranchement de ce chemin fourchu. Mais pourquoi veut-il aller à Rabbath, capitale des Ammonites ? C'est que ces peuples, les Iduméens et les Moabites, s'étaient ligués avec Sédécias contre lui, comme nous l'apprend Jérémie (2). Mais ensuite ils s'en séparèrent et combattirent contre Juda (3).

MANU CAPIET CONJECTURAM, IN CAPITE VIÆ CIVITATIS CONJICIET. *Ce prince étant à la tête de ces deux chemins, tirera sa conjecture de la main, pour aller à une ville ;* ou, en prenant la main pour un espace : Il délibérera dans ce lieu, quel chemin il prendra pour aller à l'une de ces deux villes. L'hébreu à la lettre (4) : *Choisissez un espace à la tête du chemin ; choisissez une ville : Ou bien : Créez, tornez une ville à la tête de ce chemin ; tracez un espace, qui marque cette ville. Dessinez Babylone comme le terme d'où il part ; représentez-le à la tête des deux chemins. Les Septante sont fort différents (5) : Les deux commencements du chemin sortiront d'un même lieu. Préparez une main qui pique, vous la disposerez à la tête du chemin de chaque ville.*

§. 21. STETIT REX BABYLONIS DIVINATIONEM QUÆRENS, COMMISCENS SAGITTAS. Les Ammonites et les Juifs s'étaient apparemment révoltés en

même temps contre les Chaldéens. Nabucodonosor partit de Babylone, ignorant lequel des deux peuples il attaquerait le premier. Il employa, pour se déterminer, une sorte de divination fort ancienne, usitée dans son pays. On écrivait sur les flèches d'un carquois les noms des lieux où l'on voulait aller, ou quelques mots qui marquaient les desseins qu'on avait dans l'esprit. On tirait ces flèches, et l'on prenait pour une déclaration de la volonté de Dieu, et comme une assurance de l'heureux succès d'une entreprise, ce qui venait le premier. On avait écrit, par exemple, sur une flèche *Jérusalem*, et sur une autre *Rabbath*. On tira Jérusalem la première, et aussitôt Nabucodonosor et son armée prirent sans hésiter le chemin de cette ville (6).

Il y avait parmi les anciens diverses manières de consulter les dieux par les verges. Les anciens Germains (7) coupaient en plusieurs pièces une branche d'un arbre fruitier, et, les marquant de certains caractères, les jetaient au hasard sur un drap blanc. Alors le père de famille, si la chose se passait dans une maison particulière, levait ces branches l'une après l'autre, et en tirait des augures pour l'avenir par l'inspection des caractères qu'il y remarquait. Les Scythes avaient aussi leur manière de tirer des augures par les branches : leurs devins prenaient de grands fagots de branches de saule, qu'ils déliaient et étendaient par terre l'une après l'autre, en prononçant certaines prédictions ; ils reprenaient ensuite ces branches dans un ordre contraire, et liaient de nouveau le fagot, prononçant à chaque verge d'autres prédictions (8). Ils avaient encore d'autres divinations par des branches de myrte ou de

(1) *Prov.* i. 24. etc.

(2) *Jerem.* xxxvii. 3.

(3) *Jerem.* xii. 6.

(4) ויד ברא בראש דרך עיר ברא

(5) Εἰς γόφους μίας ἐξελύσσονται αἱ δύο ἀρχαί, ἐτοιμάσαι γείρα γεντούσαν, ἐπ' ἀρχῆς ὁδοῦ ἐνάστης πόλεως γεντούσαν διατάξεις. *Edit. Rom. aliter. - Alii aliter. vide Polyglot.*

(6) *Vide Hieronym. hic.* Ritu gentis suæ oraculum consulit, ut mittat sagittas suas in pharetram, et commiscet eas inscriptas, sive signatas nominibus singulorum, ut videat cujus sagitta exeat, et quam prius civitatem debeat oppugnare. *Ita et Theodoret. Grot. Menoch. Tir. Alii passim.*

(7) *Tacit. de moribus Germanorum.*

(8) *Herodot. l. iv. c. 67.*

tamarin, dont parle le scoliaste de Nicander (1) ; et par des branches de tilleul coupées en quatre, dont parle Hérodote (2). Les Alains, qui étaient de race scythe, avaient aussi l'usage des verges pour deviner, du temps d'Ammien Marcellin (3). C'étaient des femmes qui faisaient ce métier ; elles ramassaient les verges les plus droites, et les rangeaient avec certaines paroles secrètes, et certains enchantements, prétendant y découvrir l'avenir.

Les Arabes, encore aujourd'hui (4), se livrent à la divination, par le moyen de trois flèches enfermées dans un sac. Sur l'une de ces flèches ils écrivent : *Commandez-moi, Seigneur* ; sur l'autre : *Empêchez, Seigneur* ; et sur la troisième, il n'y a rien d'écrit. On tire ces flèches l'une après l'autre ; si la première qu'on tire est celle où il n'y a rien, on recommence ; si c'est celle où est écrit : *Empêchez, Seigneur*, on n'entreprend point la chose, dont il est question.

Les Turcs (5) ont plusieurs devins ; on les voit, dans leurs villes, aux coins des rues, assis à terre sur un petit tapis, avec quantité de livres étalés autour d'eux. Ils prennent quatre flèches qu'ils dressent en pointe l'une contre l'autre, et les font tenir à deux personnes ; puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux, et lisent un certain chapitre du Coran. Si l'on demande, par exemple, lequel des Turcs ou des chrétiens, aura l'avantage dans une guerre qu'on veut entreprendre, on donne le nom de chrétiens à deux de ces flèches, et le nom de Turcs aux deux autres. A mesure que le devin lit le Coran, les flèches s'agitent malgré ceux qui les tiennent, comme si elles se battaient, et étaient capables de sentiment. Enfin, celles qui abattent les autres, et montent sur elles, sont les victorieuses et prédisent sûrement la victoire à ceux qu'elles représentent, soit Turcs, soit chrétiens. On assure que ce mouvement des flèches ne manque presque jamais d'arriver, pendant la lecture du livre dont on a parlé. Gonzalès de Mendoça dit que la pratique la plus ordinaire des divinations parmi les Chinois, est par des morceaux de bois disposés en différentes manières (6).

Les Mages, parmi les Perses, allument le feu

sacré, ayant en main un faisceau de verges, dont ils semblent flatter le feu (7) ; et lorsqu'ils ont fait quelque sacrifice, ils font leurs prières sur les chairs de la victime, en tenant des faisceaux de verges de tamarin, dit Strabon (8). Enfin, cette divination par les verges était commune parmi les Mèdes, selon Dion, et parmi les Israélites, comme on le voit par Osée IV, 12, et par Maimonide, au traité de l'Idolâtrie, ch. vi. Il dit que celui qui veut découvrir l'avenir, offre certains parfums, tient en main une baguette de myrte, et prononce quelques paroles. Ensuite, il se baisse, comme s'il voulait consulter quelqu'un qui fût sous terre, et dont il put seulement comprendre les réponses en esprit, sans entendre distinctement ses paroles. Et au chapitre xi, il dit que celui qui consulte prend un bâton, s'y appuie, et frappe la terre, jusqu'à ce qu'il connaisse ce qu'il désire. Voilà des manières de divinations usitées parmi les Juifs, apparemment encore du temps de Maimonide.

Malgré tout ce que nous venons de dire, il y a encore beaucoup d'interprètes qui ne reconnaissent point ici la divination par les verges, dont on vient de rapporter tant d'exemples divers. Le chaldéen, le syriaque et l'arabe disent qu'il tira une flèche en l'air, pour prendre l'augure (9). D'autres traduisent l'hébreu, par : *Il polit ses flèches*, ou ses traits, ou ses dards (10) ; ou il essuya, il nettoya ses armes, pour les reprendre plus luisantes. Les Septante (11) : *Pour faire sortir des branches en grand nombre*.

INTERROGAVIT IDOLA, EXTA CONSOLUIT. L'hébreu (12) : *Il a consulté les Therâphim, il a regardé le foie*. Les Therâphim signifient en général toutes sortes d'idoles, comme on l'a vu ailleurs (13). L'usage de prédire l'avenir par le mouvement des fibres du foie d'un animal récemment immolé, est si commun dans l'antiquité, qu'il est inutile d'en parler ici. Grotius croit que les Chaldéens communiquèrent cette coutume superstitieuse aux Lydiens, ceux-ci aux Toscans et les Toscans aux peuples d'Italie. Cicéron remarque que, dans le commencement, on ne regarda les entrailles et le foie des victimes, que pour s'assurer si elles étaient saines (14) : *Prius inspiciebant exta, lamtum ad salubritatis et pestilentiae signa percipienda*.

(1) Μάγοι καὶ Σάββαι μαντικῶς μαντεύονται ξύλων. Καὶ γὰρ, ἐν πολλοῖς τόποις ῥάβδοις μαντεύονται.

(2) Herodot. loco citato.

(3) Amnian. l. 31. Futura miro præsagiunt modo (Alani) ; nam rectiores virgas feminæ colligentes, easque cum incantamentis quibusdâ secretis præstituto tempore discernentes, aperte quid portendatur norunt.

(4) Wasmuth, Gram. Arab. Parænesis. - Pococke, Lib. Alleg. - D'Herbolot, Bibl. orient.

(5) Voyez Thevenot, Voyage du Levant, chap. xxvi.

(6) Hist. chin. II. 4.

(7) Phanix Colephon. apud Athenæum l. xii.

Ὅτι παρὰ μάγοισι πρὸ ἕρον ἀνέστησε
Ὡσπερ νόμος, ῥάβδοισι τοῦ Θεοῦ ψάλλον.

(8) Strabo. lib. xv.

(9) Vide Val. et Kim'hi in Boeth. de animal. sacr. parte II. l. vi. c. 16.

(10) מִשְׁחָה בְּחִצֵּי מִנְסֵי Munst. Val. Tigur.

(11) Τοῦ ἀναζήσαντα ῥάβδον.

(12) שאל בתרפיש ראה כבוד

(13) Genes. xxxi. 19.

(14) Cicero de Divinat. lib. I.

22. Ad dexteram ejus facta est divinatio super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut eleuet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitiones.

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbatorum otium imitans; ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

22. Le sort est tombé sur Jérusalem, et lui a fait prendre la droite, afin qu'il mène avec lui l'appareil d'un siège, qu'il n'ait que le sang et le carnage dans la bouche, qu'il excite les cris et les frémissements de son armée, qu'il dresse des machines contre les portes de la ville, qu'il fasse de grandes levées de terre, et qu'il bâtisse des forts.

23. Cette consultation des oracles paraîtra un jeu; et ils s'imagineront que ce prince imite dans son oisiveté le repos des jours du sabbat. Mais le souvenir de l'iniquité le déterminera à venir la prendre.

COMMENTAIRE

¶ 22. AD DEXTERAM EJUS FACTA EST DIVINATIO SUPER JERUSALEM. En venant de l'Euphrate en Syrie et en Phénicie, ils prenaient ordinairement leur route par Damas. Ils passaient l'Euphrate à Thapsaque et entraient dans la Palestine par la plaine du Liban, au-dessous des montagnes d'Hermon, et passaient le Jourdain au-dessus du lac Samochonite. Ils ne venaient pas directement de Babylone par l'Arabie déserte, à cause de la stérilité de ce pays. Or de Thapsaque, en venant à Damas, si l'on suppose deux chemins qui mènent l'un à Rabbath et l'autre à Jérusalem; il est visible que celui de Jérusalem est à droite, et que celui qui mène à Rabbath est à gauche. Si l'on suppose, au contraire, qu'ils vinsent de Babylone au travers de l'Arabie déserte, Rabbath-Ammon serait à la droite et Jérusalem à la gauche. Au reste, cette ville de *Rabbath-Ammon*, est la même que Philadelphie.

Le succès qu'eut la divination superstitieuse de Nabucodonosor, ne doit donner aucun crédit à cet art diabolique. Dieu accorde quelquefois à l'homme, dans sa colère, ce qu'il a mal aimé : *Iralus Deus dat amanli quod male amat* (1). De plus, il put permettre sans conséquence, que le sort réussit dans cette rencontre pour l'exécution de ses desseins sur Jérusalem, comme il permet quelquefois au démon d'exercer sa rage contre ses serviteurs, et aux impies d'affliger et d'éprouver les bons. Enfin, le démon peut tirer des conjectures du futur, par les dispositions qu'il remarque dans les causes secondaires. Il connaissait le dérèglement des Juifs; Nabucodonosor, de son côté n'ignorait pas que, depuis plusieurs années, les prophètes ne cessaient de prédire la destruction de Jérusalem (2).

UT PONAT ARIETES, UT APERIAT OS IN CÆDE. Le texte hébreu est traduit par M. le chanoine Bodin : *Les béliers vont être dressés, sa bouche s'est ouverte pour ordonner le carnage* (3).

UT ELEUET VOCEM IN ULULATU. C'est ce cri militaire que les Romains appelaient *barritus*, ou hurlement. L'hébreu (4) : *Pour élever sa voix dans le son des trompettes*, ou selon M. Bodin : *Des cris tumultueux donnent l'alarme*.

UT ÆDIFICET MUNITIONES. Nous croyons qu'il faut l'entendre des fossés, des palissades et des terrasses dont on enveloppait autrefois les villes, afin qu'on ne pût ni en sortir, ni y rien faire entrer. Voyez le chapitre IV, 2.

¶ 23. ERIT QUASI CONSULENS FRUSTRA ORACULUM IN OCVLIS EORUM. Ils se railleront de la crédulité de ce prince, qui s'amuse à consulter des devins. Ils traiteront son entreprise de téméraire et de ridicule; le succès ne leur paraîtra fondé que sur un sort aveugle et une divination superstitieuse, ne faisant point attention que Dieu a ménagé les sorts, et l'a déterminé à venir contre Jérusalem.

ET SABBATORUM OTIUM IMITANS. Ils diront que tout ce qu'il fait est une pure perte de temps; qu'il gagnerait plus à demeurer en repos; que son entreprise est aussi inutile, a aussi peu d'importance que toutes les occupations que l'on se permet aux jours du sabbat. En un mot, ils traiteront les desseins de Nabucodonosor, de vision et de pure fantaisie.

L'hébreu (5) : *Ils ont des gens qui leur font des serments*, des faux prophètes, qui les assurent que ce prince ne viendra point; ou : *Ils ont des serments*, des alliances. Ils ont formé une ligue offensive et défensive avec les Égyptiens. Les Septante (6) : *Il leur paraîtra comme un homme qui compte des semaines*, qui, par superstition, suppute les jours, ou les tire au sort pour commencer son entreprise, comme Aman tira au sort le jour où il devait faire mourir les Juifs (7). Le chaldéen et les rabbins : Il leur paraîtra comme un homme qui a consulté, ou tiré au sort sept fois sept, ou quarante-neuf fois. Ces différentes acceptions vien-

(1) *Aug. in Psalm. xxvi.*

(2) *Theodoret. hic.*

(3) לשום כרים לפתח פה ברצח

(4) להרים קול בתרועה Les Septante : Υ'ψῶσαι φωνήν

μετὰ κραυγῆς σάλπιγγος.

(5) שבני שבועות לה

(6) Εβδομάζων τὰς εβδομάδας αυτοῖς.

(7) *Esther. iii. 7.*

24. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris, pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemiini.

25. Tu autem, profane, impie dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita ;

26. Hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam : nonne hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit ?

24. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rendu si publique la mémoire de vos iniquités, que vous avez découvert vos perfidies, et que vos péchés ont paru dans toutes vos pensées criminelles ; parce que, dis-je, vous avez signalé la mémoire de vos crimes, vous serez pris par vos ennemis.

25. Mais vous, profane, vous, prince impie d'Israël, dont le jour est venu, jour que Dieu avait marqué pour la punition de vos injustices ;

26. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Otez-lui la tiare, ôtez-lui la couronne ; n'est-ce pas cette couronne qui a élevé les petits, et humilié les grands ?

COMMENTAIRE

ment de שכבון *schebou'ôth*, que l'on peut faire dériver de שכב *schâba'*, jurer, שכב *schéba'* sept, ou de שב *schâbath*, chômer, et שב *schabbâth*, sabbat, semaine.

IPSE AUTEM RECORDABITUR INIQUITATIS AD CAPIENDUM. Nabucodonosor se souviendra de la perfidie, du parjure, de la révolte de Sédécias. Voyez plus haut (1) avec quelle horreur Dieu parle de la mauvaise foi de ce prince.

Ÿ. 24. PRO EO QUOD RECORDATI ESTIS INIQUITATIS VESTRÆ. L'hébreu (2), et la liaison du discours veulent qu'on l'entende ainsi : Puisque vous en avez rappelé la mémoire, que vous avez rendu publique votre révolte, vous serez livrés entre les mains de votre ennemi.

Ÿ. 25. PROFANE, IMPIE DUX ISRAEL. Ceci s'adresse à Sédécias. *Profane*, qui avez souillé le nom du Seigneur, en violant votre serment. *Impie*, qui imitez, et qui surpassez les crimes et les impiétés de vos prédecesseurs (3). On peut aussi traduire le texte (4) : *Et vous, criminel* (condamné à mort), *méchamment chef d'Israël* (5). La suite du verset favorise assez cette traduction : *Vous, dont l'heure est venue, et dont l'iniquité est arrivée à ses fins*, est montée à son comble. היל *'hâlâl* signifie à la fois *profane*, et *frappé, blessé, tué*.

Ÿ. 26. AUFER CIDARIM, TOLLE CORONAM. *Otez-lui la tiare, ôtez-lui la couronne*. Ou bien (6) : *Quittez le diadème, ôtez votre couronne*. Quelques commentateurs (7) croient que le premier terme désigne la marque de dignité du grand prêtre, et le second, celle du roi ; et que le prophète marque ici que le sacerdoce et la royauté vont cesser dans Israël. Mais d'autres soutiennent avec assez de raison, que tout ceci regarde la personne de Sédécias. Ézéchiël lui dit de la part de Dieu de quitter le diadème, et l'avertit par là que bientôt

il sera dépouillé des marques de la royauté. L'impératif se met souvent pour le futur dans les prophètes. Les Septante, dans saint Jérôme (8) : *Vous avez ôté le diadème, et vous avez mis la couronne*. Symmaque : *Il a ôté le diadème, et a pris la couronne*. Mais Théodoret, et l'édition de Complute (9) sont conformes à la Vulgate : *Quittez le diadème, ôtez votre couronne*.

NONNE HÆC EST QUÆ HUMILEM SUBLEVAVIT, ET SUBLIMEM HUMILIAVIT ? Cette couronne vous a tiré de la poussière, pour vous élever sur le trône ; et elle sera cause que vous retomberez du trône dans la poussière, par le mauvais usage que vous avez fait de votre autorité. Le chaldéen : Cette couronne sera donnée à Godolias, qui est dans l'abaissement d'une vie privée, et sera ôtée à Sédécias, qui est assis sur le trône. On peut donner divers sens à l'hébreu (10) : *Cette couronne ne sera plus, elle ne sera plus* ; (ou elle ne sera plus la même, ou elle ne sera plus à lui), *pour humilier les puissants, et pour élever les humbles*, ceux qui sont humiliés et abaissés. Cette couronne dont Sédécias a abusé, en abaissant sans choix ceux qu'il aurait fallu relever, et en relevant ceux qui auraient dû être abaissés ; cette couronne lui sera ôtée pour toujours ; *elle ne sera plus elle-même* ; on ne verra plus de prince de la race de David qui porte la couronne, jusqu'à Jésus-Christ, qui sera véritablement roi ; mais dont la couronne, le trône, le royaume n'auront aucune proportion avec celui de Sédécias (11). On peut voir Sanctius sur le verset suivant, où il montre au long que, depuis Sédécias jusqu'à Jésus-Christ, on ne vit plus aucun prince de la race de David assis sur le trône d'Israël. La couronne était réservée à Celui, dont il est dit au verset 27 : *J'attendrai que celui-là soit venu, à qui appartient le jugement, et je la lui re-*

(1) *Ezech.* xviii. 15. 16. 17. 18. et xxi. 25.

(2) כִּי־בְשׂוֹן אֵלֶיךָ הִכְרַחֵם לְעַלְמֵי־בָשָׂר וְלְעַלְמֵי־אֲדָמָה.

(3) *iv. Reg.* xxiv. 19.

(4) וְאַתָּה חֵרֵף רַשָּׁע וְשִׂיחַ שְׂרָאֵל.

(5) *Vide Munst Val. Tig. Castal. Chald.*

(6) חֵרֵף הַכְּנֻסִים וְהַרְיֵם הַלְמָרָה.

(7) *Hieronym. Theodoret. Vatab. Cald.*

(8) *Hieronym. hic ; Edit. Rom. Α'φείλου τὴν κίθαρην, καὶ ἐπέθου τὸν στέφανον αὐτοῦ.*

(9) Α'φείλου τὴν κίθαρην, καὶ ἐπέθου τὸν στέφανον.

(10) חֵרֵף לֹא חֵרֵף הַשְּׂפִילָה הַגְּבוּהָ וְהַגְּבוּהָ הַשְּׂפִילָה.

(11) *Hieronym. et Theodoret. in hunc loc.*

27. Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam; et hoc non factum est, donec veniret ejus est judicium, et tradam ei.

28. Et tu, fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum; et dices : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum; limæ te ut interficias et fulgeas;

29. Cum tibi viderentur vana, et divinarentur mendacia, ut daretis super colla vulneratorum impiorum, quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es; in terra nativitatis tuæ judicabo te.

27. J'en ferai voir en elle l'injustice, l'injustice, l'extrême injustice; mais j'attendrai jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient d'en faire le jugement; alors je la lui remettrai.

28. Et vous, fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux enfants d'Ammon pour les couvrir d'opprobre. Vous direz donc : Épée, épée, sors du fourreau, pour verser le sang; sois tranchante et claire pour tuer et pour briller.

29. Pendant que les enfants d'Ammon n'ont que de fausses visions, et que leurs devins ne leur disent que des mensonges, sors, épée, pour tomber sur la tête des impies, et les couvrir de plaies au jour qui a été marqué pour la punition de leurs injustices.

30. Après cela, ô épée, rentre dans ton fourreau, au lieu où tu as été créée; et je te jugerai dans la terre de ta naissance.

COMMENTAIRE

mettrai (1). En effet, nous ne connaissons de rois des Juifs depuis Sédécias jusqu'à Jésus-Christ, que les princes Asmonéens et Hérode le Grand, qui n'étaient sûrement pas ni de la tribu de Juda, ni de la race de David. Les Asmonéens étaient de la race d'Aaron, et Hérode était Iduméen d'origine. Jacob avait clairement prédit que le royaume était réservé à *Schiloh* (2) au Messie.

¶ 27. INIQUITATEM, INIQUITATEM, INIQUITATEM PONAM EAM. Quelques exégètes traduisent l'hébreu (3) : *Je la mettrai de travers, oui de travers, de travers*. Cette couronne que vous portiez droite, à la manière des rois, vous la porterez désormais penchée, à la manière des particuliers. Plusieurs anciens (4) nous apprennent cette distinction, qui était en usage parmi les Perses. Mais ne serait-il pas plus simple et plus naturel de dire : *Je la montrerai toute souillée de crimes?* La répétition du mot *niy avâh*, pervers, marque le superlatif ou trois fois pervers.

ET HOC NON FACTUM EST, DONEC VENIRET CUIUS EST JUDICIUM, ET TRADAM EI. Nous avons déjà expliqué ceci, au verset 26, de Jésus-Christ, à qui la couronne de Sédécias et le sceptre de David furent réservés. Mais on peut encore l'entendre autrement : C'est Nabucodonosor qui est l'exécuteur de mes jugements, et le ministre de ma justice; Jérusalem subsistera jusqu'à ce qu'il vienne, et que je la lui livre (5).

AD FILIOS AMMON, ET AD OPPROBRIUM EORUM. *Voici ce que dit le Seigneur aux enfants d'Ammon pour les couvrir d'opprobre* (6); à cause des insultes et des railleries qu'ils ont dirigées contre vous

dans le temps qu'ils vous ont vus dans l'oppression. Ézéchiël y revient au chapitre xxv. verset 26 : *Parce que vous avez ballu des mains, et frappé du pied, et que vous vous êtes réjouis de tout votre cœur du malheur d'Israël, j'étendrai ma main sur vous*. Et Sophonie (7) leur reproche aussi d'avoir vu avec plaisir le malheur de son peuple (8) : *J'ai entendu les opprobres de Moab, et les blasphèmes des enfants d'Ammon, qui ont fait des reproches à mon peuple, et se sont élevés sur leurs frontières*. Ces prophéties contre les Ammonites s'exécutèrent cinq ans après la prise de Jérusalem (9).

¶ 29. CUM TIBI VIDERENTUR VANA... UT DAREM SUPER COLLA VULNERATORUM, QUORUM VENIET DIES. *Pendant que les enfants d'Ammon n'ont que des visions fausses, sors, épée, pour tomber sur la tête des impies, etc.* L'hébreu à la lettre : *Pendant qu'on n'a pour vous que des visions vaines, et des divination fausses, tombe, épée, sur le cou des impies qui sont frappés, et dont le jour est venu*. Vous vous amusez à écouter de fausses prophéties, pendant qu'on vous destine le même traitement qu'ont souffert les Juifs, dont le jour est venu, et sur qui la main du Seigneur s'est appesantie. Autrement : Pendant que vous écoutez de faux prophètes et des devins qui vous séduisent; et que vous mettez le pied sur la gorge aux Juifs dont le jour est venu, et sur qui le Seigneur exerce sa vengeance, le même sort vous attend.

¶ 30. REVERTERE AD VAGINAM TUAM. Nabucodonosor, après avoir exécuté la tâche que Dieu lui avait ordonnée, retourna dans son pays, et y

(1) Sanct. Prad. Tir. Jun. Vat. Pisc. Castal. Cornel.

(2) Genes. xlix. 10.

(3) עור עור עור אישונה

(4) Vide Plutarch. in Themistocle. - Xenophon. Cyropæd. lib. viii. et Anabasis. lib. ii. et alios plures apud Brisson. de regno Persar. l. ii. p. 38. et scq. Hesych. Τιάρα, ἡ λεγόμενη κυρβαστα· ταύτη δὲ οἱ Ἑβραίων βασιλεῖς μύθοι ἐχρῶντο ὁρθῆ· οἱ δὲ στρατηγοὶ ὑποκαλλίμενη.

(5) Lyr. Val. Men.

(6) אל בני עמון ואל הרפצם

(7) Grot. Vat. Jun. Menoch. Tir.

(8) Sophon. ii. 8.

(9) Joseph. Antiq. l. x. c. ii. et Jerem. xxvii. xlviii. xlix. - Ezéch. xxv. - Usser. ad an. mundi 3419. כחותיך שוא בקסם כך כזב לתת אותך אל צוארי הלחי רשעים אשרבא יוסב

31. Et effundam super te indignationem meam, in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis; quia ego Dominus locutus sum.

31. Je répandrai mon indignation sur toi; j'allumerai contre toi le feu de ma fureur; et je t'abandonnerai entre les mains des hommes insensés qui ont conspiré ta mort.

32. Tu seras la pâture du feu; la terre nagera dans ton sang, et ton nom tombera dans un éternel oubli; car c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

COMMENTAIRE

vécut en paix jusqu'à sa mort. Ce ne fut qu'après le siège de Tyr, et après les guerres contre les Ammonites et les Moabites, et enfin contre l'Égypte, dix-huit ans après la prise de Jérusalem, que ce prince revint à Babylone, et remit l'épée dans son fourreau.

Ÿ. 31. DABO TE IN MANUS HOMINUM INSIPIENTIUM. Une partie de cette prophétie regarde la personne de Nabucodonosor, et le reste, ses successeurs et leur empire. *Le Seigneur jugea et punit Nabucodonosor dans le pays de sa naissance. Il répandit sur lui son indignation, lorsqu'il permit qu'il fût réduit en l'état d'un bête pendant sept ans (1), et qu'il fût chassé de son palais par ses propres sujets. Mais ce qui suit, ne concerne que ses successeurs dans le royaume de Babylone.*

*J'allumerai contre toi le feu de ma fureur. C'est apparemment la guerre que Cyrus excita contre cet empire. Je le livrerai entre les mains des hommes insensés, barbares, furieux, qui ont conspiré la perte. Il fait allusion à la funeste et malheureuse fin de Baltasar, tué par trahison dans son propre palais. 32. Tu seras la pâture du feu; la terre nagera dans ton sang; ton nom demeurera dans l'oubli. Ces prédictions furent accomplies dans les guerres suscitées contre Babylone, et dans l'extinction de l'empire des Chaldéens, qui passa d'abord aux Perses, et de là aux Grecs. Toutes ces prophéties n'eurent leur parfait accomplissement que dans la suite de plusieurs années. On peut voir *Isaï. XLVII. Jerem. L.* sur les malheurs de Babylone.*

(1) *Dan. iv. 30.*

CHAPITRE XXII

Crimes qui se commettent dans Jérusalem et qui hâtent sa ruine. La maison d'Israël est devenue comme un mauvais métal que le Seigneur purifiera par le feu. Ses prêtres, ses princes, ses prophètes, son peuple sont tous corrompus; il n'y a personne qui arrête la colère du Seigneur.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
 2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum?
 3. Et ostendes ei omnes abominationes suas, et dices :
 Hæc dicit Dominus Deus : Civitas effundens sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus; et quæ fecit idola contra semetipsam, ut pollueretur.

4. In sanguine tuo, qui a te effusus est, deliquisti; et in idolis tuis, quæ fecisti, polluta es; et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus annorum tuorum: propterea dedi te opprobrium gentibus, et irrisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te, sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te; advenam calumniati sunt in medio tui; pupillum et viduam contristaverunt apud te.

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :
 2. Et vous, fils de l'homme, ne jugerez-vous point, ne reprendrez-vous point la ville de sang ?
 3. Et ne lui ferez-vous point voir toutes ses abominations ? Vous direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là la ville qui répand le sang au milieu d'elle, afin que le temps de sa destruction arrive ; et qui a dressé des idoles contre elle-même, pour se souiller en les adorant.

4. Vous vous êtes rendue criminelle par le sang que vous avez répandu ; vous vous êtes souillée par les idoles que vous avez faites ; et vous avez avancé vos jours, et hâté le temps de votre ruine. C'est pour cela que je vous ai rendu l'opprobre des nations, et l'objet des insultes de toute la terre.

5. Les peuples voisins et les peuples éloignés triomphent de vous, vous qui êtes remplie d'infamie, et qui vous êtes rendue fameuse par la grandeur de votre chute ;

6. Voici que les princes d'Israël se sont appuyés chacun sur la force de son bras, pour répandre au milieu de vous le sang.

7. Ils ont traité au milieu de vous d'une manière outrageuse leur père et leur mère ; ils ont accablé par leurs calomnies l'étranger au milieu de vous ; et ils ont affligé chez vous la veuve et les orphelins.

COMMENTAIRE

Ÿ. 2. NONNE JUDICAS CIVITATEM SANGUINUM ? Ne voulez-vous pas prononcer la sentence contre cette ville sanguinaire, et lui montrer que c'est avec justice que je l'ai condamnée à périr.

Ÿ. 4. APPROPINQUARE FECISTI DIES TUOS. Vous avez avancé le temps de votre supplice, en comblant la mesure de vos crimes.

Ÿ. 5. TRIUMPHABUNT DE TE, SORDIDA, NOBILIS, GRANDIS INTERITU. L'hébreu (1) : *Ils vous insultent, car vous êtes perdue de réputation, et l'objet d'un trouble profond* ; ou célèbre par vos infamies, et par les troubles que vous avez excités, ou même par les iniquités que vous avez commises.

Les Septante (2) : *Les étrangers et vos voisins vous insultent, et vous crieront : La souillée, la diffamée, et plusieurs sont complices de vos injustices.*

Ÿ. 6. SINGULI IN BRACHIO SUO FUERUNT IN TE, AD EFFUNDENDUM SANGUINEM. Les Grecs (3) ont lu autrement : *Chacun d'eux s'est mêlé avec ses proches, afin de répandre le sang au milieu de vous.* Ils se sont unis ensemble pour commettre l'injustice ; ou, ils n'ont pas même épargné leurs proches parents (4).

Ÿ. 7. ADVENAM CALUMNIATI SUNT. Les Septante (5) : *Ils détournent l'étranger par leurs*

(1) וְיִשְׁתַּחֲוּוּ לְכָל אֱלֹהִים אֲחֵרִים כִּי יִשְׁתַּחֲוּוּ לְיְהוָה

(2) Les Septante : Ἐμπαιζονται σοί, καὶ βροῦσονται ἐπὶ ἀκάθαρτος, ἢ ὀνομαστή, καὶ πολλοὶ ἐν ταῖς ἀνομίαις σοῦ. οὐ δ' ἀπὸς la version romaine : Ἐμπαζονται ἐν σοί, ἀκάθαρτος ἢ ὀνομαστή, καὶ πολλὰ ἐν ταῖς ἀνομίαις.

(3) Ἐκάστος πρὸς τοὺς συγγενεῖς αὐτοῦ συνεφύροντο ἐν σοί ὅπως ἐκλείωσ ἄλλα.

Ils ont lu ἑστὴν ζαρ'ό, semen suum, au lieu de ἑστὴν ζαρ'ό brachium suum. Voyez la même chose Isai. xix. 20.

(4) Theodoret.

(5) Πρὸς τὸν προσηλύτον ἀνεστρέφοντο ἐν ἀδικίαις ἐν σοί.

8. Sanctuaria mea sprevisi, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores fuerunt in te ad effundendum sanguinem, et super montes comederunt in te; scelus operati sunt in medio tui.

10. Verecundiora patris discooperuerunt in te; immunditiam menstruatæ humiliaverunt in te;

11. Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurum suam polluit nefarie; frater sororem suam, filiam patris sui, oppressit in te.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem; usuram et superabundantiam accepisti, et avare proximos tuos calumniabaris; meique oblita es, ait Dominus Deus.

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam, quam fecisti, et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut prævalebunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi? Ego Dominus locutus sum, et faciam.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.

16. Et possidebo te in conspectu gentium; et scies quia ego Dominus.

17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

8. Vous avez méprisé mon sanctuaire, et vous avez violé mes sabbats.

9. Des calomnieurs ont été au milieu de vous, pour répandre le sang; ils ont mangé sur les montagnes au milieu de vous; ils ont commis le crime au milieu de vous.

10. Ils ont découvert parmi vous la honte de leur père, ils n'ont point épargné chez vous la femme en son impureté ordinaire.

11. Chacun d'eux a déshonoré la femme de son prochain par une action abominable; le beau-père a corrompu par un horrible inceste sa belle-fille; le frère a fait violence à sa propre sœur, à la fille de son propre père, au milieu de vous.

12. Ils ont reçu des présents au milieu de vous, afin de répandre le sang; vous avez reçu un profit et un intérêt illégitime; vous avez calomnié vos frères, pour satisfaire votre avarice; et vous m'avez mis en oubli, dit le Seigneur Dieu.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains, en me déclarant contre votre avarice, et contre le sang qui a été répandu au milieu de vous.

14. Votre cœur soutiendra-t-il ma colère, ou vos mains prévaudront-elles contre moi, dans le temps des maux que je ferai fondre sur vous? C'est moi, le Seigneur, qui ai parlé, et je ferai ce que j'ai dit.

15. Je vous disperserai parmi les nations; je vous écarterai en divers pays; et je ferai cesser en vous votre impureté.

16. Je me rendrai maître de vous à la vue des nations; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

17. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

COMMENTAIRE

injustices au milieu de vous. L'hébreu peut se traduire par (1) : *Ils ont commis des injustices, des violences, des oppressions contre l'étranger; ce qui est expressément contraire à la loi, qui défend de contrister l'étranger* (2).

ŷ. 8. SABBATA MEA. *Vous avez profané mes jours de sabbat*; mes jours de fêtes par des œuvres serviles, et par de mauvaises actions.

ŷ. 9. VIRI DETRACTORES. *Des calomnieurs*, ou des médisants, des destructeurs. Les Septante (3) : *Des voleurs*. Symmaque et Théodotion : *Des trompeurs*. Ces sortes de gens sont en horreur dans toutes les sociétés. Moïse les déteste dans sa loi, et le Sage dans ses Proverbes (4).

SUPER MONTES COMEDERUNT. Ils ont sacrifié aux faux dieux, et ont fait des festins en leur honneur sur les hauts lieux. Voyez plus haut, chap. XVIII, 6, 11.

ŷ. 10. VERECUNDIORA PATRIS. Certains exégètes traduisent : *Ils ont violé la femme de leur père*, leur belle-mère, ou la veuve de leur père, ou l'une des femmes du père, lorsqu'il en avait plusieurs. C'est probablement le sens du passage, mais le texte porte à la lettre : *Il a découvert la honte de son père*.

v. 12. USURAM ET SUPERABUNDANTIAM. *Un profit et un intérêt illégitime*. A la lettre : *L'usure, et quelque chose au-delà de ce que vous avez prêté*. Voyez chap. XVIII, 8, 13.

MEIQUE OBLITA ES. *Vous m'avez mis en oubli*, comme si j'avais les yeux fermés sur vos iniquités. Le prophète met l'oubli de Dieu parmi les plus grands désordres; car, comme dit fort bien saint Jérôme : *Le souvenir de Dieu exclut tous les péchés: Memoria Dei excludit cuncta flagitia*. On se précipite dans le crime, à proportion qu'on oublie Dieu.

ŷ. 13. COMPLOSI MANUS MEAS. *J'ai frappé des mains*, ou pour marquer mon indignation, ou pour témoigner mon horreur de vos cruautés. Voyez le chap. XXI, 14, 17.

ŷ. 15. DEFICERE FACIAM IMMUNDITIAM TUAM. *Je ferai cesser dans vous votre iniquité*; ou plutôt, je la détruirai; je vous purifierai de toutes vos souillures; mais j'emploierai pour cela des remèdes violents.

ŷ. 16. POSSIDEBO TE. *Après vous avoir dispersés dans le monde entier, je vous revendiquerai, et je deviendrai de nouveau votre Dieu, et vous serez mon peuple choisi comme auparavant*. L'hébreu

(1) לָגַר שָׂרָוּ בַעֲשֵׂק בְּתוֹכָךְ — (2) Exod. XXII, 9.

(3) Ἀνόμοιοι λήσταται.

(4) Voyez Lévit. XIX, 16. - Prov. XI, 13. XX, 10. - Jérém. XI, 28.

18. Fili hominis, versa est mihi domus Israel in scoriam; omnes isti aes, et stannum, et ferrum, et plumbum in medio fornacis; scoria argenti facti sunt.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,

20. Congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi, in medio fornacis, ut succenda in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et in ira mea, et requiescam, et conflabo vos.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus.

22. Ut conflatur argentum in medio fornacis, sic eritis in medio ejus; et scietis quia ego Dominus, cum effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me dicens:

24. Fili hominis, dic ei: Tu es terra immunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio prophetarum in medio ejus: sicut leo rugiens, rapicensque prædam, animas devoraverunt; opes et pretium acceperunt; viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en écume; ils sont tous comme de l'airain, de l'étain, du fer et du plomb au milieu du fourneau; et ils sont devenus comme l'écume de l'argent.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que vous êtes devenus tous comme de l'écume, je vous rassemblerai tous au milieu de Jérusalem,

20. Comme on jette tout ensemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb, au milieu du fourneau; je l'embraserai, pour vous y faire passer par le feu. C'est ainsi que je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai, et je vous éprouverai par le feu.

21. Je vous rassemblerai, et je vous embraserai par les flammes de ma fureur; et vous serez éprouvés au milieu de Jérusalem.

22. Vous serez au milieu de cette ville comme est l'argent que l'on éprouve au milieu du fourneau, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous.

23. Le Seigneur me dit encore ces paroles:

24. Fils de l'homme, dites à Jérusalem: Vous êtes une terre impure, qui n'a point été arrosée de pluies au jour de la fureur;

25. Les prophètes ont conjuré ensemble au milieu de elle; ils ont dévoré les âmes, comme un lion qui rugit et qui ravit sa proie; ils ont reçu de grands biens et des récompenses; ils ont multiplié les veuves au milieu d'elle.

COMMENTAIRE

de nos Bibles est assez différent. Il porte (1): *Et vous avez possédé dans vous-même au milieu des nations.* Vous étiez autrefois mon héritage, et ma possession; mais vous vous êtes lassée de m'avoir pour maître; vous avez voulu être à vous-même au milieu des nations. Aquila et Théodotion: *Je vous souillerai au milieu des nations.* Symmaque: *Je vous blesserai; je vous frapperai à mort, au milieu des nations.* Junius et Tremellius: *Vous êtes devenue profane au milieu des peuples.* Le chaldéen: *Je serai sanctifié dans vous au milieu des nations.* Il a pris souiller dans un sens contraire, comme il se prend quelquefois par antiphrase dans l'Écriture.

ŷ. 18. *VERSA EST MIHI DOMUS ISRAEL IN SCORIAM.* L'hébreu נחל *sîg* signifie en général de l'argent altéré par le mélange d'autres métaux (2). Ainsi, on pourrait traduire: La maison d'Israël est à mon égard, comme le mélange de divers métaux avec de l'argent. Il faut séparer les métaux, les fondre dans le fourneau, et purifier l'argent. Je vais faire envers les Juifs comme un fondeur, qui épure et qui sépare les métaux. Dieu se sert assez souvent de cette comparaison (3), pour

marquer le soin qu'il prend de châtier son peuple corrompu, pour le rendre plus pur et plus saint. Les Septante (4): *La maison d'Israël est devenue mêlée* (ou comme un mélange). La première version d'Aquila: *Elle est devenue une grappe de raisin.*

ŷ. 21. *ET CONGREGABO VOS, ET SUCCENDAM VOS IN IGNE,* etc. A l'approche des Chaldéens, beaucoup de Juifs se réfugièrent dans Jérusalem. Ils y furent comme dans un creuset, où la fureur divine les éprouva par la peste, la famine et l'épée.

ŷ. 24. *TU ES TERRA IMMUNDA, ET NON COMPLUTA.* *Vous êtes une terre impure, qui n'a point été arrosée de la pluie;* et par conséquent, desséchée, aride, stérile, sans beauté, sans ornement. La terre d'Israël est comparée à une terre desséchée, et qui n'a point été arrosée, parce qu'elle n'a pas reçu les instructions des prophètes, qui sont souvent comparés à la pluie (5).

ŷ. 25. *CONJURATIO PROPHETARUM.* Les faux prophètes qui séduisaient le peuple dans Jérusalem, avaient conspiré à la tromper, en se soutenant l'un l'autre, et en faisant en sorte que leurs prophéties ne fussent point contradictoires. *L'un*

(1) ונחלת בך לעיני גויים. Le verbe נחל *nâ'hal*, posséder, paraît n'être pas à la personne que demande le sens. Les anciens lisaient ונחלתי *possidebo*, et nous lisons aujourd'hui ונחלת *possidebis*; l'iod aura sans doute disparu par l'inadvertance des copistes.

(2) *Isai.* i. 21. 25. et *Jerem.* v. 30. - *Prov.* xxv. 4. et xxvi. 23.

(3) *Isai.* iv. 4. *Malachi.* ii. 2. 3.

(4) Συνέμιχλον ε' γιγαρτον *apud Hieronym.* *hic. Ed. Rom.* Ο' οίκος Ι'σραήλ αναμειγμένοι πάντες γαλακτώ.

(5) *Vide Ezech.* xx. 46; xxi. 2. - *Amos.* vii. 16. - *Mich.* ii. 6.

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea; inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam, et inter pollutum et mundum non intellexerunt; et à sabbatis meis averterunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapientes prædam ad elfundendum sanguinem, et ad perdendas animas, et avarè ad sectanda lucra.

28. Prophetæ autem ejus linebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes: Hæc dicit Dominus Deus, cum Dominus non sit locutus.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapièbent violenter; egenum et pauperem affligebant, et advenam opprimebant calumnia absque judicio.

30. Et quæsi de eis virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam; et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos; viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi; ils ont violé mon sanctuaire; ils n'ont point fait de discernement entre les choses saintes et les profanes; ils n'ont point voulu comprendre la différence de ce qui est pur d'avec ce qui est impur; ils ont détourné leurs yeux de mes sabbats; et j'étais indignement déshonoré au milieu d'eux;

27. Ses princes étaient au milieu d'elle, comme des loups toujours attentifs à ravir leur proie, à répandre le sang, à perdre les âmes, et à courir après le gain, pour satisfaire leur avarice.

28. Ses prophètes mettaient l'enduit sur la muraille, sans rien mêler qui la rendit ferme; ils avaient de vaines visions; et ils prophétisaient le mensonge, en disant: Voici ce que dit le Seigneur Dieu; quoique le Seigneur n'eût point parlé.

29. Les gens du peuple aussi s'armaient d'injustice et d'oppression; ils ravissaient le bien d'autrui par violence; ils affligeaient le faible et le pauvre, et ils opprimaient les étrangers par des calomnies sans aucune forme de justice.

30. Et j'ai cherché un homme parmi eux qui se présentât comme une haie, et qui s'opposât à moi pour la défense de cette terre, afin que je ne la détruise point; et je n'en ai point trouvé.

31. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux; je les ai consummés dans le feu de ma colère; et j'ai fait retomber leurs crimes sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

bâtissait, et l'autre mettait l'enduit, selon l'expression d'Ézéchiél (1). L'un avançait le mensonge, et l'autre le soutenait.

Ÿ. 26. SACERDOTES CONTEMPSERUNT LEGEM. Ils en ont négligé l'étude, et n'ont point instruit les peuples, comme ils y étaient obligés. Ils ont violé la loi les premiers, et ne se sont pas mis en peine qu'on la violât ou non.

POLLUERUNT SANCTUARIA. Ils ont souillé mon sanctuaire par les abominations qu'ils y ont commises. Voyez le chapitre VIII, 16. Ils ont été la cause directe que mon nom a été profané et mes cérémonies saintes négligées, et traitées d'une manière impure: *Coinquinabar in medio eorum.*

Ÿ. 28. PROPHETÆ LINEBANT EOS ABSQUE TEMPERAMENTO, VIDENTES VANA. L'hébreu à la lettre (2): *Et les prophètes les enduisaient avec la folie, ou l'insipide, avec une terre molle, insipide, sans solidité, sans mélange de paille ou d'autre chose pour*

affermir l'enduit, par leurs vaines visions. Les Septante (3): *Les prophètes les enduisaient: ils périront; ils sont tombés avec leurs vaines visions.*

Ÿ. 29. POPULI TERRÆ CALUMNIABANTUR CALUMNIAM. L'hébreu porte (4): *Le peuple de la contrée s'est livré à la violence.*

Ÿ. 30. VIRUM QUI INTERPONERET SEPEM; un homme qui se mit lui-même comme un mur, comme une haie entre moi et mon peuple; qui par ses prières, par ses bonnes œuvres, arrêta ma colère, et en suspendit les effets, comme Abraham essaya de le faire à l'égard de Sodome; et Moïse, Aaron et Phinéès à l'égard des Israélites (5). On peut encore donner ce sens: Un homme qui pût mettre une borne au débordement de l'impiété, et je ne l'ai point trouvé; Jérémie lui-même, malgré son mérite et sa fermeté, n'a pu retenir Jérusalem sur la pente de l'abîme.

(1) Voyez *Ezech.* III. 11. 12; XXII. 28.

(2) וְיִשְׁפְּרוּ אֶת הַיִּשְׁרָאֵלִים בְּחֵן הַיִּשְׁרָאֵלִים.

(3) Ὁ ἰσραηλιτικὸς λαὸς ἀσεβῆται; ἀλλ' ἐπισημαίνοντες αὐτοὺς πεσοῦντα: ὁμοιω-
τες μῆλα.

(4) וְיִשְׁפְּרוּ אֶת הַיִּשְׁרָאֵלִים בְּחֵן הַיִּשְׁרָאֵלִים.

(5) Voyez *Genes.* XXIII. 23. - *Exod.* XXXII. 11. - *Num.* XVI. 48. - *Psalms.* CV. 23, 30.

CHAPITRE XXIII

Samarie et Jérusalem représentées sous le symbole de deux sœurs, Oolla et Ooliba. Oolla, devenue infidèle, porte la peine de son infidélité. Ooliba, devenue plus infidèle qu'Oolla, boira jusqu'à la dernière goutte la coupe d'Oolla. Elles ont commis les mêmes crimes, elles porteront aussi les mêmes peines.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt;
3. Et fornicatæ sunt in Ægypto, in adolescentia sua fornicatæ sunt; ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ puberbatiss earum.
4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba soror ejus minor; et habui eas, et pepererunt filios et filias. Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.
5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyrios propinquantes,
6. Vestitos hyacintho, principes, et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.
7. Et dedit fornicationes suas super eos electos, filios Assyriorum universos; et in omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

- 1 Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Fils de l'homme, deux femmes furent les filles d'une même mère;
3. Et elles se sont prostituées en Égypte, elles se sont prostituées dans leur jeunesse; là leur sein a été déshonoré, et leur virginité a été flétrie.
4. L'aînée s'appelait Oolla, et la puînée Ooliba; et elles ont été à moi; et elles m'ont enfanté des fils et des filles. Celle qui s'appelle Oolla est Samarie; et celle qui s'appelle Ooliba, est Jérusalem.
5. Oolla est donc infidèle; et elle a aimé avec fureur ses amants les Assyriens, ses voisins.
6. Vêtus d'hyacinthe, princes, magistrats, jeunes gens d'une mine avantageuse, tous hommes de cheval, montés sur des coursiers.
7. Elle s'est abandonnée dans ses désordres à ces hommes choisis, qui étaient tous enfants des Assyriens; et elle s'est souillée par ses infamies avec tous ceux dont elle était follement amoureuse.

COMMENTAIRE

ŷ. 2. *DUÆ MULIERES FILIÆ MATRIS UNIUS.* Les Hébreux sortis d'une même souche, nés d'Abraham et de Sara, n'ont fait qu'un peuple, et sont demeurés unis jusqu'au schisme arrivé sous Jéroboam, après la mort de Salomon. Alors dix tribus s'étant séparées de Juda et de Benjamin, il se forma comme deux peuples, gouvernés par des rois différents. *Oolla*, l'aînée des deux sœurs, marque le royaume de Samarie, ou des dix tribus: ce nom signifie, *Elle a sa tente*. Elle est qualifiée l'aînée, ou à cause du plus grand nombre de tribus dont ce royaume était composé, ou parce qu'elle fut la première à abandonner le Seigneur, et à se livrer à l'idolâtrie. *Ooliba*, signifie, *ma tente est en elle*; parce que le Seigneur avait son temple dans Jérusalem. Elle est nommée la cadette, parce qu'elle fut la dernière à s'attacher au culte des faux dieux. On peut confronter ce chapitre avec le chapitre xvi de ce prophète; le dessein en est à peu près le même.

ŷ. 3. *FORNICATÆ SUNT IN ÆGYPTO.* Elles y adorèrent les idoles d'Égypte, avant que Moïse les tirât de ce pays. Voyez chapitre xx, 8.

IBI SUBACTA SUNT UBERA EARUM. C'est là qu'el-

les ont commencé à s'abandonner à la prostitution, et qu'elles en ont porté la marque honteuse, par la flétrissure de leur sein et la perte de leur virginité. Les filles non mariées soutenaient leur sein par une bande précieuse, *Fascia pectoralis* (1).

ŷ. 5. *INSANIVIT IN AMATORES SUOS, IN ASSYRIOS PROPINQUANTES.* Les Assyriens habitent assez loin de la Judée; mais lorsque les Israélites commencèrent à vouloir adorer les dieux étrangers, après le règne de Salomon, les deux plus grandes puissances qui fussent autour de leur pays, étaient les Assyriens et les Égyptiens. Ce furent ces deux nations qui leur donnèrent des divinités; les Assyriens leur apprirent le culte de Baal, du soleil, de la lune, des astres, les prostitutions abominables en l'honneur de leurs dieux, et leur inspirèrent la fureur d'aller faire leurs sacrifices sur les hauteurs. Au lieu de ces termes, *ses voisins*, on peut traduire ici comme au verset 12: *Qui s'approchaient d'elle*; ou qui vinrent la trouver.

ŷ. 6. *VESTITOS HYACINTHO.* Les Assyriens, les Chaldéens, les Perses aimaient principalement les habits couleur de pourpre et d'hyacinthe.

(1) *Isai.* III. 24. - *Jerem.* II. 32.

8. Insuper et fornicationes suas, quas habuerat in Ægypto, non reliquit; nam et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera puberbatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio; et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

11. Quod cum vidisset soror ejus Ooliba, plus quam illa insanivit libidine; et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ

12. Ad filios Assyriorum præbuit impudenter, ducibus et magistratibus ad se venientibus, indutis veste varia, equitibus qui vectabantur equis, et adolescentibus formacunctis egregia.

13. Et vidi quod polluta esset via una ambarum.

8. Elle n'a pas même quitté alors ses débordements, par lesquels elle s'était prostituée aux Égyptiens; car ils l'avaient aussi corrompue dans sa jeunesse; ils avaient deshonoré son sein, lorsqu'elle était vierge; et ils avaient répandu sur elle leurs ardeurs.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avait aimés, entre les mains des Assyriens, dont elle avait été passionnée jusqu'à la fureur.

10. Ce sont eux qui ont mis à nu son ignominie, qui ont enlevé ses fils et ses filles, qui l'ont tuée elle-même avec l'épée, qui, par les jugements qu'ils ont exercés sur elle, l'ont rendue l'exemple des femmes fameuses.

11. Sa sœur Ooliba, après l'avoir vu punie de la sorte, a porté encore plus loin qu'elle la fureur de sa passion.

12. Elle s'est livrée sans pudeur aux enfants des Assyriens, par une fornication qui a surpassé encore celle de sa sœur; elle s'est prostituée à des officiers de guerre, à des magistrats qui venaient vers elle avec des habits de différentes couleurs, à des cavaliers qui étaient montés sur leurs chevaux, et à des jeunes hommes qui avaient tous une mine avantageuse.

13. Ainsi j'ai vu ces deux sœurs marcher dans la même voie, dans les mêmes dérèglements.

COMMENTAIRE

Cette couleur était réservée aux princes et aux grands, et une des plus belles récompenses que les rois accordassent au mérite, ou au service, était le privilège de ces sortes d'habits (1). Cet usage se voit encore en Chine. En récompense des services rendus à l'Empire du Milieu, l'Anglais Gordon et le Français Giquel eurent le privilège de porter en Chine, la tunique jaune impériale, l'un pour avoir détruit les Taï-pings, l'autre pour avoir créé l'arsenal de Fou-Tcheou.

PRINCIPES ET MAGISTRATUS. *Qui étaient princes, magistrats.* Les termes hébreux *Pa'hôth* et *Segânim*, sont des noms de dignités qui ne sont point en usage dans le pays d'Israël; c'étaient des officiers des rois d'Assyrie. Il y en avait de même nom à la cour des rois de Chaldée du temps de Daniel (2). Le premier signifie des gouverneurs de province; et le second, des magistrats.

ÿ. 8. FORNICATIONES SUAS, QUAS HABUERAT IN ÆGYPTO, NON RELIQUIT. Depuis leur sortie de l'Égypte, les Hébreux ne furent jamais parfaitement purgés des superstitions égyptiennes; toutes les précautions que Moïse avait prises, tout le zèle de Josué et des princes, ses successeurs, ne purent déraciner cette inclination perverse. Ils adorèrent le veau d'or dans le désert (3); ils en renouvelèrent le culte sous Jéroboam (4); ils

conservèrent le culte d'Adonis (5); ils adoraient des images de toutes sortes de bêtes (6), à qui on rendait un culte religieux dans l'Égypte (7).

ÿ. 9. IN MANUS FILIORUM ASSUR. Les dix tribus éprouvèrent la violence de Phul (8), de Téglathphalasar (9), et enfin de Salmanasar (10), qui emmena captif tout ce que ses prédécesseurs avaient épargné, et détruisit le royaume de Samarie.

ÿ. 10. DISCOOPERUERUNT IGNOMINIAM EJUS. Ils l'ont réduite en esclavage, et ont exercé contre elle tout ce que la victoire permet à des peuples barbares, et tout ce que la passion inspire d'infamies. Les prophètes se servent assez souvent de cette expression (11), pour désigner ce que la captivité a de plus triste et de plus honteux, surtout en parlant des femmes. Voyez encore le verset 29 de ce chapitre.

ÿ. 11. QUOD CUM VIDISSET SOROR EJUS OOLIBA. Non pas après avoir vu son châtiment et ses disgrâces; mais ayant vu les prostitutions dans lesquelles Samarie, son aînée, se plongeait, elle voulut l'imiter, et ne tarda guère à l'égaliser, ou même à la surpasser en impudence.

ÿ. 12. DUCIBUS ET MAGISTRATIBUS AD SE VENIENTIBUS, INDUTIS VESTE VARIA. Ce sont les mêmes noms de dignités qu'on a vus au verset 6. La variété de couleurs dans les habits a toujours été

(1) Vide Nahum. II. 3. - Dan. V. 7. - Xenophon. Cyropæd. lib. III. - Strabo. lib. XV. - Sænelius hic. et Brisson, de regno Persar. lib. I. pag. 315. 316. et seq.

(2) Daniel. III. 3.

(3) Exod. XXXII. 4.

(4) IV. Reg. XII. 28.

(5) Ezéch. VIII. 14. - (6) Idem ibid. ÿ. 10.

(7) Isai. II. 20.

(8) IV. Reg. XV. 10. Voyez ce que nous avons dit de Phul à ce passage des livres des Rois.

(9) IV. Reg. XV. 29.

(10) IV. Reg. XVII. XVIII.

(11) Vide Ezéch. XXII. 10; XVI. 39. - Isai. XX. 4. et XLVII. 3. - Nah. III. 5. - Jerem. Thren. V. 11.

14. Et auxit fornicationes suas; cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

15. Et accinctos baltæis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

16. Insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.

17. Cumque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mammaram, polluerunt eam stupris suis; et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam; et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus:

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

20. Et insanivit libidine super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum, et sicut fluxus equorum fluxus eorum.

21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et confractæ sunt mammæ pubertatis tuæ.

22. Propterea, Ooliba, hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de quibus satiata est anima tua, et congregabo eos adversum te in circuitu;

14. Mais Ooliba a augmenté encore les excès de sa fornication; car, ayant vu des hommes peints sur la muraille, des images des Chaldéens tracées avec des couleurs,

15. Qui avaient leurs baudriers sur les reins, et sur la tête des tiaras de différentes couleurs, qui paraissaient tous des officiers de guerre, et avaient l'air des enfants de Babylone et du pays des Chaldéens, où ils ont pris naissance,

16. Elle s'est laissée emporter à la concupiscentie de ses yeux; elle a conçu pour eux une folle passion; et elle leur a envoyé ses ambassadeurs en Chaldée.

17. Et les enfants de Babylone étant venus vers elle, et s'étant approchés de la couche de son impudicité, ils la souillèrent par leurs infamies; et elle a été corrompue par eux; et son âme s'est rassasiée d'eux.

18. Elle a exposé à nu ses fornications, et elle a découvert son ignominie; et je me suis retiré d'avec elle, comme je m'étais retiré d'avec sa sœur;

19. Car elle a multiplié les crimes de sa fornication, en se souvenant des jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle s'était prostituée dans l'Égypte,

20. Et elle s'enflamma d'une passion furieuse pour ceux dont la chair est comme la chair des ânes, et dont l'ardeur est comme celle des chevaux.

21. Et vous avez renouvelé les crimes de votre jeunesse, lorsque votre sein a été déshonoré dans l'Égypte, et que votre virginité y a été flétrie.

22. C'est pourquoi, ô Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais susciter contre vous tous ceux que vous aimez, dont votre âme s'est rassasiée; et je les assemblerai contre vous de toutes parts,

COMMENTAIRE

du goût des Orientaux, surtout de ceux dont on parle ici (1): *Indumentis plerique eorum ita operiuntur, lumine colorum fulgentibus vario.*

ŷ. 14. CUMQUE VIDISSET VIROS DEPICTOS IN PARIETE. Avant d'avoir jamais vu les Assyriens, sur le seul récit, ou sur la seule peinture qu'on lui en fit, sa passion s'alluma pour eux.

ŷ. 15. TIARAS TINCTAS IN CAPITIBUS EORUM. La tiare était portée par les dieux et les souverains. On a retrouvé dans les ruines de Ninive des personnages tels que les décrit ici le prophète (2).

ŷ. 16. MISIT NUNTIOS AD EOS. Achaz, roi de Juda, envoya demander du secours à Téglatphalasar, contre les rois de Syrie et d'Israël, qui désolaient son pays (3). Le roi d'Assyrie vint jusqu'à Damas, et Achaz l'y alla trouver; ce fut là qu'ayant vu un autel impie dont la forme lui plut, il en fit prendre les dimensions, et en fit faire un pareil dans le temple de Jérusalem, et le fit mettre en la place de l'autel d'airain bâti par Salomon. Il fit divers autres changements dans le temple, et imita les plus mauvais princes dans tous leurs dérèglements (4). C'est ce que le prophète veut

marquer, en disant que les Chaldéens étant venus, Jérusalem s'est prostituée à eux, jusqu'au dégoût. Verset 17: *Saturata est anima ejus ab illis.*

ŷ. 19. RECORDANS DIES ADOLESCENTIÆ SUÆ. *En se souvenant des jours de sa jeunesse*; ou plutôt (5), en obligeant Dieu de se souvenir des crimes qu'elle avait commis dans l'Égypte. Dieu avait en quelque sorte oublié le passé; elle fait revivre ses anciennes iniquités, par les nouvelles qu'elle y ajoute. Voyez plus haut chapitre XXI, 24.

ŷ. 20. QUORUM CARNES SUNT UT CARNES ASINORUM. Ézéchiël semble marquer les Égyptiens, qu'il a déjà désignés par une semblable turpitude (6). Les derniers rois Juifs mirent en eux leur confiance, et abandonnèrent les Chaldéens.

ŷ. 21. VISITASTI SCELUS ADOLESCENTIÆ TUÆ. Dans l'âge mûr, la nation juive retombe dans les mêmes égarements qu'au temps de sa jeunesse.

ŷ. 22. SUSCITABO OMNES AMATORES TUOS CONTRA TE. *Je vais susciter contre vous tous ceux que vous aimez*, principalement les Chaldéens et leurs alliés: ils détruiront votre ville, ils brûleront le

(1) *Ammian. lib. xxiii. Vide Brisson, loco citato.*

(2) *Botta, Monuments de Ninive, II, pl. cxiii et cxiv.*

(3) *IV. Reg. xvi. 7.*

(4) *Vide ibid. ŷ. 2. 3. et 17. 18.*

(5) *תּוֹבַר אֶת יְבוֹי נְעוּרֶיהָ Les Septante: Τοῦ ἀγαμνησάι ἡμέρας τῆς νεότητος σου.*

(6) *Ezech. xvi. 26. Magnarum carniū. Aristophan. Κρέας μεγά. Apud Laërt. in Polemone.*

23. Filios Babylonis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores equorum;

24. Et venient super te instructi curru et rota, multitudo populorum; lorica, et clypeo, et galea armabuntur contra te undique: et dabo coram eis iudicium, et iudicabunt te iudiciis suis.

25. Et ponam zelum meum in te, quem exercent tecum in furore: nasum tuum et aures tuas præcident, et quæ remanserint, g'adio concident; ipsi filios tuos et filias tuas capient, et novissimum tuum devorabitur igni.

23. Les enfants de Babylone, les plus fameux d'entre les Chaldéens, les souverains et les princes, tous les enfants d'Assyrie, les jeunes hommes les mieux faits, les chefs et les principaux officiers de guerre, les princes des princes, et les plus considérables d'entre tous ceux qui montent à cheval;

24. Et ils viendront à vous avec une multitude de roues et de chariots, avec une foule de peuple; et ils vous attaqueront de toutes parts, étant armés de cuirasses, de boucliers et de casques: je leur donnerai le pouvoir de vous juger; et ils vous jugeront selon leurs lois.

25. Je les rendrai les exécuteurs de ma colère contre vous; et ils l'exerceront dans leur fureur. Ils vous couperont le nez et les oreilles; et ce qui restera de vous tombera par l'épée, ils prendront vos fils et vos filles: et le feu dévorera tout ce qui sera resté de vous.

COMMENTAIRE

temple, et vous emmèneront captive (1). Les Égyptiens vous abandonneront, et vous trahiront dans votre plus grand besoin (2). Les Ammonites se riront de votre malheur (3). Les Philistins se joindront aux Chaldéens (4), et ils assouviront contre vous leur haine invétérée.

Ÿ. 23. CHALDÆOS, NOBILES, TYRANNOSQUE ET PRINCIPES. L'hébreu porte (5): *Les Chaldéens, Peqôd, et Schôa, et Qoa'*. Les commentateurs sont partagés sur le sens des trois derniers noms. Selon les uns, ce sont des noms de peuples; selon d'autres, ce sont des noms de dignités. Mais il y a une difficulté, c'est que Daniel, qui cite tant de titres, est muet sur ceux-là. Aussi incline-t-on généralement à y voir des noms de pays.

DUCES ET MAGISTRATUS UNIVERSOS, PRINCIPES PRINCIPUM, ET NOMINATOS. On lit dans l'hébreu les mêmes termes (6), qu'on a déjà vus aux versets 6 et 12. *Les Princes des Princes* sont nommés en hébreu *Sâchlichim* (7), et ce nom se trouve parmi les officiers des troupes du pharaon (8), et parmi les officiers de l'armée de David (9). On peut voir ce que nous en avons dit ailleurs. *Nominatos*, les hommes de nom, de réputation; ou ceux qui étaient appelés par leurs noms aux assemblées; ou enfin ceux qu'on appelait, et qui assistaient au conseil du prince (10).

Ÿ. 24. VENIENT SUPER TE INSTRUCTI CURRU.

Les Septante (11): *Ils viendront tous à vous du côté du septentrion, avec des chariots.* Le chaldéen: *Ils viendront en armes avec des chariots et des roues.* L'hébreu se traduit mot à mot: *Et venient super te rheda, currus et rota, et in cælu populorum, scutum et clypeum et galeam ponent contra te undique.*

JUDICABUNT TE JUDICIIS SUIS. Cela fut accompli à la lettre dans la personne de Sédécias, qui fut jugé par Nabucodonosor à Réblatha (12).

Ÿ. 25. PONAM ZELUM MEUM IN TE. On sait que la vengeance excitée par la jalousie est la plus violente et la plus inexorable. L'amour méprisé se change en fureur.

NASUM TUUM ET AURES TUAS PRÆCIDENT. Les Chaldéens exercèrent ce supplice sur les Juifs pris dans la guerre; et ces sortes de mutilations étaient fort communes parmi eux (13). Saint Jérôme assure que l'on coupait quelquefois le nez et les oreilles aux adultères (14). C'était le crime de Jérusalem envers le Seigneur.

NOVISSIMUM TUUM DEVORABITUR IGNI. Le temple et la ville furent consumés par le feu. Les Septante: *Ceux d'entre vous qui resteront, seront dévorés par le feu;* par la guerre excitée, après le retour de Nabucodonosor, par Ismaël, fils de Nathania (15). Voyez ce qu'on a dit plus haut, au chapitre XIX, 14.

(1) *iv. Reg. xxv.*

(2) *Ezech. xvii. 15. 17.*

(3) *Idem, cap. xxi. 26.*

(4) *Idem, xvi. 27. et 57.*

(5) *וְיָבִיאוּ עִמָּךְ בְּכֵרֶיךָ וּשְׂרָפֵי כַּלְדָּאִים, פְּאֻזֹּת, וְיָבִיאוּ עִמָּךְ וְיָבִיאוּ עִמָּךְ וְיָבִיאוּ עִמָּךְ. Edit. Complut. Φαλαῖου, και σουδὲ, και κουδὲ. Aquil. Ἐπισκέπτῃ, και τύραννον, και κορυβαῖον.*

(6) *שָׂרִיפִים וְכַנָּפִים*

(7) *שְׂרִיפִים*

(8) *Exod. xiv. 7.*

(9) *ii. Reg. xxiii. 8.*

(10) *וְיָבִיאוּ עִמָּךְ* Voyez *Num. i. 16. xvi. 2.*

(11) *Ἡζουσι ἐπὶ σέ πάντες ἀπὸ βορρῆ.*

(12) *iv. Reg. xxv. 6. Locutus est cum eo iudicium.*

(13) *Vide Brisson de Regno Pers. lib. ii. pag. 334. 335. - Justin. lib. x. - Quint. Curt. lib. iii. - Diodor. lib. xviii. - Senec. lib. iii. de ira cap. 20. et.* On ne peut lire les inscriptions assyriennes sans être effrayé de la froide cruauté de ces peuples.

(14) *Martial. Epigr. lib. iii. 43.*

Quis tibi persuasit nares abscondere mœcho?

Cela se pratiquait aussi envers les femmes en Égypte. *Cæsar. Rodig. lib. xxi. cap. 43.*

(15) *Jerem. xli. 1. 2. et seq.*

26. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ.

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te, et fornicationem tuam de terra Ægypti; nec levabis oculos tuos ad eos, et Ægypti non recordaberis amplius.

28. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego tradam te in manus eorum quos odisti, in manus de quibus satiata est anima tua.

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam et ignominia plenam; et revelabitur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi, quia fornicata es post gentes inter quas polluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus: Calicem sororis tuæ bibes profundum et latum; eris in derisum, et in subsannationem quæ est capacissima.

33. Ebrietas et dolore repleberis; calice mæroris, et tristitiæ, calice sororis tuæ Samariæ.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad fæces; et fragmenta ejus devorabis, et ubera tua lacerabis, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens: Fili hominis, numquid judicas Oollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum?

26. Ils vous dépouilleront de vos vêtements; ils enlèveront vos meubles précieux.

27. Je ferai cesser vos crimes en vous, et la fornication que vous avez apprise en Égypte: vous ne lèverez plus vos yeux vers eux; et vous ne vous souviendrez plus de l'Égypte;

28. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais vous livrer entre les mains de ceux que vous haïssez, entre les mains de ceux dont votre âme s'est rassasiée.

29. Ils vous traiteront avec haine; ils enlèveront le fruit de tous vos travaux; ils vous laisseront toute nue et pleine d'ignominie; et la honte de votre fornication, vos crimes et vos infamies, seront découverts.

30. Ils vous traiteront de la sorte, parce que vous vous êtes prostituée aux nations parmi lesquelles vous vous êtes souillée par le culte de leurs idoles.

31. Vous avez marché dans la voie de votre sœur; et je vous mettrai en main la coupe dont elle a bu.

32. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Vous boirez de la coupe de votre sœur, de cette coupe large et profonde; vous deviendrez un objet d'insultes et de railleries.

33. Vous serez enivrée par cette coupe; vous serez remplie de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de votre sœur Samarie.

34. Vous la boirez, et vous la viderez jusqu'à la lie; vous en mangerez même les tessons; et vous vous déchirez le sein, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

35. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que vous m'avez oublié, et que vous m'avez rejeté derrière vous; portez aussi votre crime et le poids de votre fornication.

36. Le Seigneur me dit aussi: Fils de l'homme, ne jugerez-vous point Oolla et Ooliba, et ne leur déclarerez-vous point leurs crimes?

COMMENTAIRE

ŷ. 26. VASA GLORIÆ TUÆ. Les vases sacrés du temple; ou, *les instruments de votre gloire*, de votre vanité. Voyez Ézéchiël, xvi. 17. et Osée, II. 4.

ŷ. 28. IN MANUS EORUM QUOS ODISTI. *Entre les mains de ceux que vous haïssez*, des Chaldéens, que vous regardez aujourd'hui comme vos plus grands ennemis, après les avoir autrefois aimés jusqu'à la fureur.

ŷ. 31. DABO CALICEM EJUS IN MANU TUA. Vous souffrirez la même peine que Samarie; vous serez comme elle détruite, et vos enfants mis à mort ou réduits en servitude. *Le calice* se prend souvent pour le châtement. Boire le calice, avaler le calice, signifie souffrir les maux auxquels on nous condamne, essayer des affronts, des outrages, des insultes (1).

ŷ. 32. CALICEM BIBES PROFUNDUM ET LATUM. *De cette coupe large et profonde*; large, à cause de la durée de vos maux; profonde, par leur grandeur et leur excès.

ŷ. 33. CALICE SORORIS TUÆ SAMARIÆ. Vous serez ruinée comme elle (2).

ŷ. 34. EPOTABIS USQUE AD FÆCES, ET FRAGMENTA EJUS. Dieu dit que Jérusalem boira le calice de sa colère, qu'elle en avalera jusqu'aux lies; et afin qu'elle n'en perde pas une goutte, elle dévorera même le vase où elle la boira. Peut-on pousser plus loin la vengeance; mais aussi peut-on la mériter plus que l'avait mérité Jérusalem?

UBERA TUA LACERABIS. *Vous vous déchirez le sein*, dans l'excès de votre douleur. Vous vous en prenez à ce qui a pu plaire à vos amants, à ce qui a été l'instrument ou l'occasion de votre crime (3):

Tunc flevi, rupique sinus, et pectora planxi.

ŷ. 36. NUMQUID JUDICAS OOLLAM? Ne prononcerez-vous par la sentence contre cette personne abominable; ne conclurez-vous point comme moi, après l'exposé que j'ai fait de ses désordres: Voyez chapitre xxii. 2.

(1) Voyez *Psalm.* LXIV. 9. 10. - *Isai.* LI. 17. - *Jerem.* xxv. 15; XLIX. 12. *Matth.* xx. 22; XXVI. 39. - *Joan.* XVIII. 11. - *Afoc.* XIV.

(2) *Vide* IV. *Reg.* XVII. 4.

(3) *Ovid.* *Ep.* v.

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt: insuper et filios suos quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum

38. Sed et hoc fecerunt mihi: polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut polluerent illud, etiam hæc fecerunt in medio domus meæ.

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuntium miserant; itaque ecce venerunt: quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri;

41. Sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te; thymiana meum et unguentum meum posuisti super eam;

42. Et vox multitudinis exultantis erat in ea; et in viris, qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

43. Et dixi ei, quæ attrita est in adulteriis: Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc.

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem; sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

37. Car ce sont des femmes adultères, qui ont les mains pleines de sang, et qui se sont prostituées à leurs idoles: elles ont pris même les enfants qu'elles avaient engendrés pour moi, et elles les ont offerts à leurs idoles, pour être consumés en leur honneur.

38. Mais elles m'ont fait encore cet outrage: elle ont violé en ce jour-là mon sanctuaire; elles ont profané mes jours de sabbat.

39. Et lorsqu'elles sacrifiaient leurs enfants à leurs idoles, et qu'elles entraient dans mon sanctuaire en ce jour-là pour le profaner, elles m'ont même fait cette injure au milieu de ma maison.

40. Elles ont fait chercher des hommes qui venaient de loin, auxquels elles avaient envoyé des ambassadeurs; et lorsqu'ils sont venus, vous avez eu soin de vous laver, vous avez mis du fard sur votre visage, et vous vous êtes parée de vos ornements les plus précieux:

41. Vous vous êtes placée sur un lit magnifique, et on a mis devant vous une table ornée; vous avez fait brûler dessus mon encens et mes parfums;

42. Et on y entendait la voix d'une multitude de gens qui étaient dans la joie; et, choisissant quelques-uns de cette foule d'hommes qu'on faisait venir du désert, elles leur mettaient leurs bracelets aux mains, et des couronnes éclatantes sur la tête.

43. Je dis alors de cette femme qui a vieilli dans l'adultère: Cette prostituée continuera encore maintenant de s'abandonner à ses désordres.

44. Ils sont entrés chez elle comme on entre chez une femme vénale; c'est ainsi qu'ils sont entrés chez Oolla et Oolibam, ces femmes perdues et criminelles.

COMMENTAIRE

ŷ. 37. FILIOS SUOS. *Elles ont offert leurs enfants*, à Moloch. Voyez plus haut, XVI. 36, XX. 31.

ŷ. 38. POLLUERUNT SANCTUARIUM MEUM. *Elles ont violé mon sanctuaire*, en y plaçant des idoles, et en les y adorant (1), et en y offrant des sacrifices sacrilèges. Voyez le verset 39.

ŷ. 40. MISERUNT AD VIROS, etc. Il s'agit des Assyriens, des Égyptiens et autres peuples que Jérusalem a appelés à son secours, et dont elle a adoré les divinités. Le prophète continue dans sa comparaison de la Judée à une femme de mauvaise vie.

QUIBUS TE LAVISTI, ET CIRCUMLINISTI STIBIO OCULOS TUOS. Voyez ce que nous avons remarqué sur cet usage, IV. Reg. IX. 30. Jerem. IV. 30.

ŷ. 41. SEDISTI IN LECTO PULCHERRIMO, ET MESA ORNATA EST ANTE TE. Ézéchiël parle, selon les apparences, de ces lits sur lesquels on était couché à table. C'est un des plus anciens monuments, où il soit parlé de la coutume d'avoir des lits. Cet usage était apparemment passé des Assyriens aux Hébreux, dans le temps qu'ils commencèrent à avoir quelque relation avec ce peuple. La coutume en est ancienne chez les Grecs. Elle ne paraît

pas dans Homère, mais elle est commune dans Aristophane (2). Tobie, qui vivait à Ninive avant Ézéchiël, la marque clairement parmi les Assyriens (3). Amos qui vivait longtemps avant Tobie et Ézéchiël, l'insinue aussi dans ce passage (4): *Super vestimentis pignoralis accubuerunt juxta omne altare*; qu'on peut entendre des lits de table, ou simplement, des habits sur lesquels on s'assoyait, quand on mangeait à terre, comme les Turcs et les Orientaux le pratiquent encore.

THYMIAMA MEUM ET UNGUENTUM MEUM. Mon encens et mes huiles d'onctions, vous les avez employés à votre usage, contre mes défenses expresses (5).

ŷ. 42. IN VIRIS QUI DE MULTITUDINE HOMINUM ADDUCEBANTUR, ET VENIEBANT DE DESERTO. DOM Calmet pense qu'Ézéchiël veut marquer les prêtres des hauts lieux et des idoles, des paysans ou des pasteurs, qui venaient du désert. Les Juifs idolâtres prenaient de ces sortes de gens, les revêtaient de leurs habits de cérémonies, leur mettaient des anneaux ou des brasselets au bras, des couronnes sur la tête, et les obligeaient de sacrifier, ou de participer aux sacrifices en cet

(1) IV. Reg. XXI. 4. - Ezech. VIII. 3. 10. 14. 16.

(2) Aristoph. in Acharnes. pag. 423.

(3) Tob. II. 3. 4. Exiliens de accubitu suo.

(4) Amos. II. 8. — (5) Exod. XXX. 23. et 33.

45. Viri ergo justi sunt; hi iudicabunt eas iudicio adulterarum, et iudicium effundentium sanguinem, quia adulteræ sunt; et sanguis in manibus earum.

46. Hæc enim dicit Dominus Deus: Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum et in rapinam.

47. Et lapidentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum; filios et filias earum interficient, et domos earum igne succendent.

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundum scelus earum.

49. Et dabunt scelus vestrum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis; et scietis quia ego Dominus Deus.

45. Ces hommes donc seront les instruments de ma justice; et ce sont eux qui les jugeront, comme on juge les adultères, comme on juge celles qui répandent le sang; parce que ce sont des adultères et que leurs mains sont pleines de sang.

46. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Faites venir contre elles une multitude d'hommes; et livrez-les au tumulte et au pillage.

47. Que les peuples prennent des pierres et les lapident; qu'ils les percent de leurs épées; qu'ils tuent leurs fils et leurs filles; qu'ils mettent le feu dans leurs maisons, et qu'ils les brûlent.

48. C'est ainsi que j'abolirai les crimes de dessus la terre, et que toutes les femmes apprendront à ne pas imiter les abominations de celles-ci.

49. Car vos ennemis feront retomber sur vous votre crime; vous porterez le péché de vos idoles; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

état. Dieu reproche en plus d'un endroit à son peuple, d'avoir établi pour prêtres de leurs hauts lieux, des gens qui n'avaient ni caractère, ni disposition pour cela (1).

Les Septante (2): Ils faisaient retentir une harmonie aux oreilles de ces hommes de la foule du peuple, venus tout ivres du désert. L'hébreu (3): A des hommes pris de la multitude des hommes, des Sabéens amenés du désert. Il représente Jérusalem comme une impudente prostituée, qui fait part de ses caresses, de sa bonne chère, de ses ornements aux premiers venus, à des Sabéens, des Arabes, gens mal faits, sauvages, rustiques, etc.

ŷ. 45. VIRI ERGO JUSTI SUNT. *Ces hommes sont donc justes*, comparés à ces malheureuses villes (4). Si Samarie et Jérusalem ont imité les abominations des Chaldéens, des Assyriens et des Égyptiens, ces peuples en sont-ils coupables? Bien loin de les traiter comme criminels, Dieu les emploie pour servir de ministres à sa juste vengeance contre elles.

ŷ. 47. LAPIDENTUR LAPIDIBUS POPULORUM. *Que les peuples prennent des pierres, et les lapident*, comme on lapide les femmes adultères, suivant la loi (5). Il semble faire allusion aux machines, aux pierriers, dont se servait contre les villes assiégées.

(1) III. Reg. XII. 32; XIII. 2. 33. et IV. Reg. XVII. 29; XXIII. 9. 20. etc.

(2) Προς ἄνδρας ἐκ πληθους ἀνθρώπων ἤγοντας ὄνωμένους ἐκ τῆς ἐρημίου. L'édition romaine ne porte pas ὄνωμένους.

(3) וְיָאֵר אֲנָשִׁים מִרַב אֲדָם מִבְּאֵיִם מִסַּבְּרִי Il y a beaucoup d'apparence que les copistes ne pouvant dis-

tinguer si ce qu'ils lisaient dans le texte ét it מִבְּאֵיִם ou מִסַּבְּרִי ont mis l'un et l'autre.

(4) Vide Sup. Ezéch. XVI. 51. 52.

(5) Levit. XX. 10. et Deut. XXII. 22. - Ezéch. XVI. 38. - Joan. VII. 3.

CHAPITRE XXIV

Chaudière rouillée et pleine de chair, figure de Jérusalem assiégée par les Chaldéens. Le Seigneur annonce à Ézéchiël la perte de ce qu'il avait de plus cher, et lui défend d'en faire aucun deuil, pour figurer l'état où se trouveraient les enfants d'Israël après la ruine du temple.

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense decimo, decima die mensis, dicens :

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus, in qua confirmatus est rex Babylonis adversum Jerusalem hodie.

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Pone ollam ; pone, inquam, et mitte in eam aquam.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et armum, electa et ossibus plena.

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea : efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus,

1. Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, marquez bien ce jour, et écrivez-le, parce que c'est en ce jour que le roi de Babylone a rassemblé ses troupes devant Jérusalem.

3. Vous parlerez en figure à la maison d'Israël, qui ne cesse de m'irriter ; et vous lui direz cette parabole : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mettez la marmite sur le feu ; mettez-la, dis-je, et versez-y de l'eau.

4. Remplissez-la de viande de tous les meilleurs endroits ; mettez-y la cuisse, l'épaule, les morceaux choisis et pleins d'os.

5. Prenez des bêtes les plus grasses ; mettez au-dessous les os rangés les uns sur les autres ; faites-la bouillir à gros bouillons, jusqu'à faire cuire les os mêmes au milieu de la chaudière.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. ANNO NONO. *Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année* du règne de Sédécias, et de la captivité de Jéchonias, l'an 589 avant Jésus-Christ. Nabucodonosor commença à former le siège de Jérusalem. Ézéchiël, qui était alors en Mésopotamie, vit en esprit cette action, et en écrivit la date le jour même, afin que les Juifs, qui étaient près de lui, et qui ne pouvaient manquer de savoir bientôt ce qui serait arrivé à la capitale de leur pays, sussent qu'Ézéchiël ne prophétisait point en l'air, et qu'ils ne doutassent plus de ses prédications.

ŷ. 3. PONE OLLAM. Jérémie avait déjà prédit auparavant le siège de Jérusalem sous la même comparaison (1). Et Ézéchiël nous dit ailleurs, que les Juifs endurcis s'en raillaient, en disant (2) : *Cette ville est la marmite, et nous sommes la chair.*

ŷ. 4. ELECTA ET OSSIBUS PLENA. Il a ici entre les Septante et la Vulgate, une grande différence qui règne dans plusieurs des versets qui suivent. La Vulgate suppose que le prophète coupa la viande en plusieurs pièces, sans la séparer des os. Et les Grecs (3) croient qu'il désossa la viande et qu'il mit les os sur le bois pour y brûler et pour

entretenir le feu, pendant que la viande cuisait dans la marmite. L'hébreu (4) est embrouillé ; il porte mot à mot : *femur et humerum electione ossium imple*. Ce qu'on peut entendre de deux manières, du désossement *electione ossium*, ou des meilleures parties osseuses. Le premier sens paraît mieux se rattacher au verset suivant.

ŷ. 5. COMPONE QUOQUE STRUES OSSIUM SUB EA. Mettez les os au fond de la marmite, et les chairs par-dessus. Ou encore : Rangez les os sous la marmite, et sur le bois qui sert de matière au feu qui doit la faire brûler. Les os signifiaient les princes ; la chair, le peuple, et la marmite, Jérusalem.

DISCOCTA SUNT OSSA ILLIUS. *Jusqu'à faire cuire les os mêmes*, dans le cas où ils auraient été dans la marmite ; dans la supposition contraire, les exégètes entendent par ossa les parties les plus solides, et les plus approchantes de la nature des os, comme les cartilages, les nerfs, les tendons. L'hébreu : עצם 'etssem, signifie non seulement un os, mais aussi le corps, la substance, la force, l'essence d'une chose. Ainsi, dans l'opinion de ces derniers on peut traduire : La substance la plus dure et la plus solide de ce qu'on a mis dans cette marmite, sera cuite et pénétrée par le feu.

(1) Jerem. i. 13. Ollam succensam ego video.

(2) Ezéch. xi. 3.

(3) Σκέψ. καὶ ὁμοῖον ἐπισσαρισμένα ἀπὸ τῶν ὀστέων.

(4) וְרַךְ וְכַתָּף בְּכֹחַר עֲצֵיבֵיכֶם מֵלֶחֶם

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, ollæ cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea ! Per partes et per partes suas ejice eam, non cecidit super eam sors.

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpissimam petram effudit illum; non effudit illum super terram, ut possit operiri pulvera.

8. Ut superinducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer, dedi sanguinem ejus super petram limpissimam, ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram !

10. Congere ossa, quæ igne succendam; consumerentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, qui est comme une marmite toute rouillée, dont la rouille n'est point sortie ! Jetez toutes les pièces de viande qui y sont, les unes après les autres, sans que le sort soit tombé sur elles.

7. Car son sang est au milieu d'elle ; elle l'a répandu sur les pierres les plus luisantes et les plus polies, et non sur la terre, où il aurait pu être couvert de poussière.

8. Aussi, pour faire tomber mon indignation sur elle, et pour me venger d'elle selon qu'elle le mérite, j'ai répandu son sang sur les pierres les plus luisantes, afin qu'il n'y ait rien qui le couvre.

9. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, à laquelle je vais préparer un grand bûcher.

10. Mettez les os les uns sur les autres, afin que je les fasse brûler dans le feu : la chair sera consumée : on en arrangera toutes les pièces, et on les fera cuire ensemble ; et les os seront réduits en poudre.

COMMENTAIRE

ŷ. 6. CUIUS RUBIGO IN EA EST. Cette rouille si fortement attachée à la marmite, que l'action même du plus grand feu ne peut détacher, marque la malice invétérée des Juifs (1), que les menaces et les afflictions précédentes n'ont pu surmonter.

PER PARTES ET PER PARTES SUAS EJICE EAM. Après que les parties de la chair sont bien cuites, le prophète reçoit ordre de les jeter hors de la marmite. Mais au lieu qu'en les y mettant, il l'avait fait avec ordre ; ici il les tire comme elles viennent, par morceaux, sans rien choisir ni rien excepter, pas même au hasard du sort : *non cecidit super eam sors*.

ŷ. 7. SUPER LIMPDISSIMAM PETRAM EFFUDIT ILLUM. Les Hébreux avaient une extrême horreur du sang. La loi (2) leur inspirait cet éloignement, et elle défendait qu'on ne goûtât du sang, sous peines les plus rigoureuses. L'usage des Juifs était de couvrir aussitôt avec de la terre le sang des animaux qu'on tuait (3), de peur qu'on ne se souillât en le touchant, ou en passant par-dessus. Jérusalem avait répandu, non le sang des animaux, mais celui des hommes, et des hommes innocents ; et, au lieu de le couvrir de terre, afin qu'au moins il ne parût pas, et ne *criât pas vers le ciel*, comme celui d'Abel (4) ; elle l'avait répandu sur la pierre la plus lisse et la plus polie afin qu'il y demeurât plus longtemps, et qu'y imprimant une tache indélébile, il perpétuât en quelque manière la mémoire de son crime. Tout cela est dit au figuré ; mais on ne peut nier que Jérusalem ne se fût

rendue coupable d'un grand nombre de meurtres. Les Septante lisent à la première personne : *J'ai répandu son sang sur le rocher le plus luisant* (5), comme si c'était Dieu qui parlât du sang de Jérusalem. Voyez le verset 8.

ŷ. 8. DEDI SANGUINEM EJUS SUPER PETRAM LIMPDISSIMAM. Puisqu'elle ne s'est pas mise en peine de cacher ses meurtres, je ne la ménagerai pas plus qu'elle n'a ménagé les autres, je répandrai son sang sur la pierre, afin qu'il y demeure, qu'il s'y imprime, qu'il soit vu de tout le monde : Je veux que la vengeance que je tirerai d'elle, soit publique et éclatante. Ézéchiël va faire l'application de sa comparaison à Jérusalem. Elle est comme la victime qui doit être cuite ; je commencerai à répandre son sang sur la pierre, sans le couvrir de terre.

ŷ. 9. EGO GRANDEM FACIAM PYRAM. *Je vais faire un grand bûcher* (6) de Jérusalem ; je vais la réduire en cendres ; ou, je vais faire un grand feu pour faire cuire cette marmite ; je vais amasser beaucoup de bois, pour le mettre sous cette chaudière. Les Septante (7) : *Je vais faire un grand lison allumé*. Ou, selon d'autres exemplaires : *Je multiplierai le peuple*.

ŷ. 10. CONGERE OSSA, QUÆ IGNE SUCCENDAM ; CONSUMERENTUR CARNES, ET COQUETUR UNIVERSA COMPOSITIO, ET OSSA TABESCENT. L'hébreu (8) : *Multipliez le bois, allumez le feu ; consommez les chairs, mettez-y les assaisonnements* (comme dans un pot ordinaire pour faire un potage, ou un ra-

(1) Hieronym. hic.

(2) Levit. vii. 26. 27. Omnis anima quæ ederit sanguinem, peribit de populis suis. El xvii. 10. 11.

(3) Levit. xvii. 13. Homo... si venatione atque aucupio cepertit feram vel avem quibus vesci licitum est, fundat sanguinem ejus et operiat illum terra.

(4) Genes. iv. 10.

(5) Ἐπὶ λεοπετρίαν τέταχα αὐτό.

(6) בני אבן הכדור

(7) Κάγω μεγαλυῶν τὸν λαόν. Ita edit. Rom. Theodoret, et Hieronym. Sed editio Complut. Κάγω μεγαλυῶν τὸν λαόν.

(8) הרבה העשב הרקק האש חתש הבשר והרקק הפרקה והדעשות יחרו

11. Pone quoque eam super prunās vacuum, ut incalcescat, et liquefiat æs ejus, et confletur in medio ejus inquinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus.

12. Multo labore sudatum est, et non exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis, quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis; sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum: Veniet, et faciam; non transeam, nec parcam, nec placabor; juxta vias tuas, et juxta adinventiones tuas judicabo te, dicit Dominus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

16. Filii hominis, ecce ego tollo a te desiderabile oculorum tuorum in plaga; et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

11. Mettez aussi la chaudière vide sur les charbons ardents, afin qu'elle s'échauffe, que l'airain se liquéfie, que son ordure se fonde au dedans, et que sa rouille se consume.

12. On s'est efforcé avec grande peine de la nettoyer; mais sa rouille y est tellement attachée, qu'elle n'a pu même en sortir par le feu.

13. Votre impureté est exécration, parce que j'ai voulu vous purifier et que vous n'avez point quitté vos ordures; mais vous ne deviendrez point pure avant que j'aie fait reposer sur vous mon indignation.

14. C'est moi le Seigneur qui ai parlé. Le temps est venu; je vais agir; je ne laisserai plus les fautes impunies; je ne pardonnerai plus; je ne m'apaiseraï plus; mais je vous jugerai selon vos voies, et selon le dérèglement de vos œuvres, dit le Seigneur.

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles:

16. Fils de l'homme, je vais vous frapper d'une plaie, et vous ravir ce qui est le plus agréable à vos yeux; mais vous ne ferez point de plaintes funèbres, vous ne pleurerez point, et les larmes ne couleront point sur votre visage.

COMMENTAIRE

goût), et que les os soient brûlés. Les Septante (1): *J'augmenterai la quantité de bois, j'allumerai le feu; afin que les chairs soient desséchées, que le jus soit diminué, et les os seront brûlés.*

Ÿ. 12. MULTO LABORE SUDATUM EST, ET NON EXIVIT DE EA NIMIA RUBIGO. L'hébreu (2): *Elle s'est fatiguée à bouillir, et cette rouille dont elle est remplie, n'en est pas sortie; elle sera mise au feu, cette rouille; ou: Qu'on la mette au feu. Les Septante (3): Sa rouille sera humiliée; elle n'est pas sortie, cette grande rouille; elle sera confondue, cette rouille.*

Ÿ. 13. IMMUNDITIA TUA EXECRABILIS, QUIA MUNDARE TE VOLUI, ET NON ES MUNDATA. L'hébreu à la lettre (4): *Dans votre impureté est le crime; ou votre iniquité est un crime exécration. Car je vous ai nettoyée, et vous n'êtes point nette. Ce de votre souillure. Ou plutôt: Il y a du dessein, de la malice, de l'affectation dans votre crime; c'est pourquoi j'ai voulu vous purifier, et vous ne vous êtes point purifiée vous-même.* Le terme hébreu זיממה, *zimmâh*, signifie souvent un crime, une chose honteuse, un inceste; mais il signifie aussi la pensée, le dessein, la mauvaise résolution de celui qui machine, qui trame quelque mauvaise entreprise (5). Le crime de Jérusalem n'était pas simplement d'avoir mal fait; mais de l'avoir fait avec dessein, avec réflexion, avec une malice affectée,

et, par conséquent, presque incorrigible. C'est pourquoi Dieu dit qu'il l'a purifiée et n'a pu la guérir de ses souillures, c'est-à-dire, qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait contribuer à la purifier, et qu'elle a toujours été rebelle et opposée à ses bonnes intentions. On dit souvent dans l'Écriture, qu'on a fait ce qu'on a essayé de faire, ce qu'on a voulu faire, ce à quoi on a travaillé (6). Je vous ai donné ma loi et mes prophètes; je vous ai instruite, avertie, menacée, châtiée, et vous n'avez fait aucun usage de tout cela pour votre correction; ainsi je vois bien que vous ne rentrerez point en vous-même, que je n'aie épuisé ma colère sur vous, et que je n'aie entièrement satisfait ma vengeance, en vous exterminant: *Donec quiescere faciam indignationem meam in te.*

Ÿ. 16. EGO TOLLO A TE DESIDERABILE Oculorum tuorum in plaga. Je vais vous ravir votre femme (7), non par une mort ordinaire; mais par une plaie inopinée, par la peste, par une mort soudaine.

NON PLANGES. Vous n'éclaterez point en cris et en plaintes, comme c'est la coutume de ces pays; vous vous contenterez de gémir en secret: *Ingemisce tacens*; vous étoufferez vos soupirs dans le fond de votre cœur, sans les faire entendre au dehors. Réservez vos pleurs et vos lamentations pour un sujet infiniment plus grand. Ce silence, dans une occasion où la nature se soulage

(1) Καὶ πληθυνῶ τὰ ξύλα, καὶ ἀνακαύσω τὸ πῦρ, ὅπως ταυτῆ τὰ κρέα, καὶ ἐλαττωθῆ ὁ ζῶμος, καὶ τὰ ὄστρα συμψρογῶσονται.

(2) האנושׁ הלאה ולא מא כבנה רבת הלאה באשׁ הלאה
(3) Καὶ ταπεινωθήσεται ὁ ἴσ; αὐτῆς, καὶ οὐ μὴ ζῆλθη ἕξ αὐτῆς πολλὸς ὁ ἴσ; αὐτῆς, κατὰ σμηνήσεται ὁ ἴσ; αὐτῆς.

(4) כבבחהך זכה וכן שהרחיק וכן שהרחיק כבבחהך

(5) Voyez Genes. xi 6. - Job. xx. 27. - Psalm. ix. 2; xx. 12; xxx. 14. et xxxvi. 12. - Prov. xii. 2; xiv. 17. et xxi. 27. et alibi.

(6) Voyez Genes. xxxvii. 21. - Exod. viii. 18. - Psalm. lxxviii. 5. Heb. Multiplicati sunt qui excindunt me, id est, qui excindere me conantur. Voyez aussi Josue. xxiv. 9. - Glas. Gram. sacr. l. iii. tract. 3. can. 7. 8.

(7) Voyez le verset 18.

17. *Ingemisce tacens, mortuorum luctum non facies; corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis; nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.*

18. *Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere; fecique mane sicut præceperat mihi.*

19. *Et dixit ad me populus: Quare non indicas nobis quid ista significant quæ tu facis?*

20. *Et dixi ad eos: Sermo Domini factus est ad me, dicens:*

17. Vous soupirerez en secret, et vous ne ferez point le deuil comme on le fait pour les morts. Votre couronne demeurera liée sur votre tête, et vous aurez vos souliers à vos pieds; vous ne vous couvrirez point le visage, et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil.

18. Je parlai donc le matin au peuple; et, le soir, ma femme mourut. Le lendemain au matin, je fis ce que Dieu m'avait ordonné.

19. Alors le peuple me dit: Pourquoi ne nous découvrez-vous pas ce que signifie ce que vous faites?

20. Je leur répondis: Le Seigneur m'a adressé sa parole, et m'a dit:

COMMENTAIRE

en pleurs, en gémissements, devait faire une grande impression sur un peuple vif et passionné, qui faisait consister une partie de ses devoirs envers les morts, à suivre en ces occasions les mouvements de la nature. La perte de son épouse bien-aimée, *desiderabile oculorum*; une mort imprévue, causée par une blessure ou une maladie prompte et extraordinaire, sont sans doute des circonstances, qui font de violentes impressions sur un cœur; mais quand on perd sa patrie, sa liberté, ses biens, ses pères et mères, ses enfants; quand on voit le temple de son Dieu, le sanctuaire de sa nation brûlés, profanés, et réduits en cendres, les tombeaux de ses ancêtres violés, la pudeur du sexe exposée à l'insolence du soldat; tous ces objets font tarir les larmes, et répriment les cris et les lamentations qu'on pourrait faire pour de moindres sujets. Une douleur excessive étouffe le sentiment d'une moindre peine (1): *Cura leves loquuntur; graviores silent.*

§. 17. *MORTUORUM LUCTUM NON FACIES.* Quelques commentateurs se demandent si Ézéchiél étant prêtre, pouvait faire le deuil de sa femme. L'Écriture semble le défendre aux prêtres, lorsqu'elle dit (2) qu'ils ne se souilleront point dans les morts de leurs concitoyens, hormis pour leurs pères et pour leurs mères, frères et sœurs non mariés. La femme n'est point exprimée parmi ceux dont la loi fait exception; ainsi, il semble assez inutile de faire ici de nouvelles défenses à cet égard, puisque la chose était de droit ordinaire, et communément usitée parmi les prêtres. Peut-être la femme était-elle du nombre des personnes exceptées, quoique son nom ne se lise pas dans la loi. Si elle permet aux prêtres de faire le deuil de leurs frères et de leurs sœurs non mariés, pourquoi leur défendrait-elle de rendre ce devoir à leur femme, qui leur est plus proche que leurs frères et sœurs? On ne doit pas restreindre les termes de la loi, mais en considérer l'esprit, lorsqu'elle

ne s'exprime pas assez ouvertement, c'est l'opinion de quelques commentateurs; mais d'autres soutiennent qu'on doit s'en tenir aux termes précis de la loi. Ézéchiél lui-même (3) marquant ailleurs ceux dont le prêtre peut faire les funérailles, ne met que les pères et mères, frères et sœurs, fils et filles, sans dire un mot de la femme. Si Dieu, dans cette occasion, défend à ce prophète de faire le deuil de son épouse, c'est qu'étant dans un pays étranger, et hors d'état de remplir les fonctions dans le temple, la raison qui lui défendait en qualité de prêtre de se souiller dans les funérailles, ne subsistait plus; ainsi il ne faisait nulle difficulté de se conduire en Chaldée, comme aurait fait un simple laïque. D'autres (4) croient que Dieu ne défend pas ici à Ézéchiél les marques et les devoirs solennels du deuil: ils lui étaient assez défendus par la loi; mais seulement ce que l'usage autorisait, et ce que la loi ne défendait pas aux prêtres dans ces occasions, comme de pleurer, de gémir, de s'affliger dans leur maison, d'aller nu-pieds, de se couper les cheveux, et autres choses semblables, qui ne souillaient point. Cela se permettait, dit Sanctius, mais non pas d'assister au convoi d'un mort, de s'approcher de son corps et de son sépulcre, etc. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Seigneur défend à Ézéchiél les principales cérémonies qui se pratiquaient dans le deuil.

CORONA TUA CIRCUMLIGATA SIT TIBI. Les prêtres hébreux portaient un bonnet, attaché par un ruban qui se nouait par derrière; comme il est marqué dans l'Exode (5): mais il n'est pas certain s'ils portaient toujours cet ornement, même hors du temple. Il paraît sûr, au moins, qu'Ézéchiél et tous les Juifs captifs auxquels il parlait, avaient autour de la tête un ruban qui liait leurs cheveux. L'hébreu פֶּאֶר *péer*, signifie des bandes, ou des rubans dont on se serrait la tête en forme d'une couronne (6). C'était la seule chose que les

(1) *Senec. Troad.*

(2) *Levit. xxi. 1. 2. 3.* Voyez notre commentaire sur cet endroit du Lévitique.

(3) *Ezech. xliv. 25.* — (4) *Sanctius hic. num. 48.*

(5) *Exod. xxxix. 28. Vide Ezech. xliv. 18.*

(6) *Vide loca supra citata et Prov. iv. 9. et xvi. 31. et Isai. iii. 20. et xxviii. 5. et Jerem. xiii. 18. et Ezech. xvi. 12; xxiii. 42. et xxiv. 23.*

21. Loquere domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum vestrorum, et super quo paveat anima vestra, filii vestri, et filiae vestræ, quas reliquistis, gladio cadent.

21. Dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais profaner mon sanctuaire, dont vous faites l'ornement superbe de votre empire, et qui est ce que vos yeux aiment le plus, et l'objet des craintes de votre âme ; vos fils et vos filles qui seront restés, tomberont par l'épée.

COMMENTAIRE

Hébreux portassent sur leurs têtes. Il y avait d'autres peuples qui portaient aussi ces espèces de diadèmes ou bandeaux de tête. Hérodote dépeint les Cissiens dans l'armée de Xerxès, ayant des mitres, ou des bandeaux sur la tête (1). Ces bandeaux ne différaient des diadèmes que les rois d'Orient portaient, que par leur couleur, leur matière et leur prix. Les Juifs, au rapport de saint Jérôme, croyaient que cette couronne d'Ézéchiël n'était autre que les paroles de la loi qu'ils mettent sur leur front, écrites sur un parchemin en forme de couronne, pour obéir au précepte du Deutéronome vi, 8, qu'ils expliquent à la let re.

Les Septante, et plusieurs interprètes après eux, l'ont expliqué autrement (2) : *Vos cheveux seront liés sur votre tête*, c'est-à-dire, selon Théodoret et saint Jérôme : Vous conserverez votre chevelure, qui vous sert comme de couronne ; vous ne la couperez point, comme il se pratique ordinairement dans le deuil (3). On peut voir notre commentaire sur le Lévitique x, 6 ; XXI, 10. Dans ces rencontres, bien loin de se découvrir la tête, on la cachait, et on la couvrait de poussière (4). On pouvait se couper les cheveux, et s'ôter ce bandeau, et ensuite s'envelopper la tête de son manteau pour se couvrir le visage, ainsi que le pratiqua David et ceux qui l'accompagnèrent dans sa fuite. Et c'est ce que Dieu défend à Ézéchiël dans ce même verset : *Nec amictu ora velabis*.

CALCEAMENTA TUA ERUNT IN PEDIBUS TUIS. Tout le monde convient qu'aller nu-pieds, était une marque de deuil : David et sa suite se retirèrent nu-pieds de Jérusalem, après la révolte d'Absalom. Les Juifs vont nu-pieds le jour de l'expiation solennelle, selon Buxtorf. Suétone dit que plusieurs Romains, de l'ordre des chevaliers, en tunique, sans ceinture et nu-pieds, recueillirent les cendres d'Auguste, et les mirent en cérémonie

dans le mausolée : *Reliquias legerunt primores equestris ordinis, tunicati, et discincti, pedibusque nudis, ac in mausoleo condiderunt*.

NEC AMICTU ORA VELABIS. *Vous ne vous couvrirez point le visage*. L'hébreu (5) : *Et vous ne couvrirez point le dessus de la lèvre, ou de la moustache*. Dans le deuil, les Juifs se couvraient la bouche, le menton et la lèvre supérieure. Les lépreux, chez les Juifs, se couvraient ainsi en signe de douleur (6), et les devins mêmes qui demandaient à Dieu des visions, et n'en pouvaient obtenir (7), prenaient cette marque de deuil.

NEC CIBOS LUGENTIUM COMEDIS. Quelques commentateurs entendent parla le festin qu'on donnait à sa famille, après les funérailles. Josèphe (8) assure que cet usage était commun dans sa nation, et que quiconque l'aurait négligé, n'aurait point été considéré comme un homme pieux ; ce préjugé engageait plusieurs ambitieux à des dépenses au-delà de leurs forces. D'autres croient que le prophète entend des aliments vils, mal apprêtés qu'on servait à ceux qui étaient dans le deuil. Cette nourriture passait pour souillée (9). Léon de Modène (10) dit que, même dans ces repas qu'on donne aux parents du défunt après les obsèques, on ne sert que du pain, des œufs durs et du vin, et que les parents du mort sont assis à terre et nu-pieds. Il ajoute que, dans l'Orient et en plusieurs autres lieux, on envoie pendant les sept jours du deuil, soir et matin, aux parents du mort de quoi manger avec leurs amis. Casaubon (11) remarque aussi que, parmi les Grecs, dans les repas des funérailles, on ne servait rien d'exquis, ni de délicat ; c'était ordinairement des lentilles et des légumes.

ÿ. 21. POLLUAM SANCTUARIUM MEUM, SUPERBIAM IMPERII VESTRI. Je permettrai que mon temple, qui fait toute votre gloire, et tout le sujet de vo-

(1) Herodot. lib. vii. Ἀντί δὲ τῶν πύλων μετρόβοροι ἦσαν.

(2) Ἐστὶ τὸ τρίγωνον τοῦ συμπλεγμένου ἐπὶ σέ. Edil. Rom. Οὐκ ἔσται τὸ τρίγωνον etc. Saint Jérôme et Théodoret ne lisent pas la négation.

(3) Hieron. hic. Habebis comam, quæ tondetur in luctu. Theodoret. Μηδὲν ὦν ἐνώθησιν δι πενήθοντες ποιεῖν ἀνάσσει ποιήσαι, μήτε τὴν κεφαλὴν ἀποκείρασαι, etc.

(4) Vide i. Reg. iv. et ii. Reg. xv. 30. David ascendebat clivum nudis pedibus incedens, et opero capite, sed et omnis populus qui erat cum eo, opero capite ascendebat plorans.

(5) כַּעַשׂ הָיָה פְּנֵיךָ נָכַר

(6) Levit. xiii. 45.

(7) Mich. iii. 7. Confundentur divini, et operient omnes vultus suos, quia non est responsum Dei.

(8) Joseph. de bello lib. ii. c. i. inilio. Πενθήσας γὰρ ἡμέρας ἐπὶ τὸν πατέρα καὶ τὴν ἐπιτάριον ἐστίασιν πόλυτελή τῷ πλήθει παρασῶν, ἔθος δὲ τοῦτο παρὰ Ἰουδαίοις πολλοῖς πενίας αἰτιον, διὰ τὸ πλῆθος ἐστίν οὐκ ἀνευ ἀνάγκης, εἰ γὰρ παραλίποι εἰς οὐκ ὅσιος.

(9) Deul. xxvi. 14. Non comedi ex eis in luctu meo.

(10) Leo Mutin. parle v. c. 9.

(11) Casaubon in Athen. l. vii. c. 11.

22. Et facietis sicut feci, ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis.

23. Coronas habebitis in capitibus vestris, et calceamenta in pedibus; non plangetis, neque flebitis, sed tabescetis in iniquitatibus vestris, et unusquisque gemet ad fratrem suum.

24. Eritque Ezechiel vobis in portentum: juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud; et scietis quia ego Dominus Deus.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo requiescunt animæ eorum, filios et filias eorum;

26. In die illa, cum venerit fugiens ad te, ut annuntiet tibi;

27. In die, inquam, illa aperietur os tuum cum eo qui fugit: et loqueris, et non silebis ultra; erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

22. Et vous ferez comme j'ai fait: vous ne vous couvrirez point le visage, et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil.

23. Vous aurez des couronnes sur vos têtes, et des souliers à vos pieds; vous ne ferez point de plaintes funèbres, et vous ne verserez point de larmes; mais vous languirez dans vos iniquités; et chacun de vous, regardant son frère, jettera en secret de profonds soupirs.

24. Et Ézéchiël sera pour vous un signe; lorsque ce temps-là sera arrivé, vous ferez les mêmes choses qu'il a faites; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

25. Vous donc, fils de l'homme, quand ce jour sera venu, auquel je leur ôterai leur force, et la joie que leur donnait ce qui faisait leur gloire et leur dignité; que je leur ravirai ce que leurs yeux aimaient le plus, ce qui faisait le repos de leurs âmes, leurs fils et leurs filles;

26. En ce jour-là, lorsqu'un homme qui sera échappé du péril viendra vous dire des nouvelles de Jérusalem;

27. Quand ce jour-là, dis-je, sera arrivé, votre bouche s'ouvrira pour parler avec celui qui sera échappé par la fuite. Vous parlerez, et vous ne demeurerez plus dans le silence; et vous serez pour eux un signe. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

tre vaine confiance, soit livré aux gentils, profané, brûlé. On peut aussi traduire tout ce verset selon l'hébreu: *Je souillerai mon sanctuaire, la gloire de votre empire: ce que vous avez de plus cher, et ce qui est l'objet de vos plus grandes inquiétudes, vos fils et vos filles tomberont sous l'épée de vos ennemis.*

ŷ. 23. TABESCETIS IN INIQUITATIBUS VESTRIS. Vous sècherez dans vos iniquités, ou dans les châtements que vous vous êtes attirés par vos crimes.

ŷ. 24. ERIT EZECHIEL VOBIS IN PORTENTUM. La conduite du prophète est un présage de ce que vous serez contraints de faire quelque jour, lorsque vous apprendrez la perte de ce que vous avez

de plus cher, sans pouvoir seulement en témoigner publiquement votre douleur.

ŷ. 25. SUPER QUO REQUIESCUNT ANIMÆ EORUM. L'hébreu (1): *L'élévation de leur âme.* Ce qui fait l'objet de leur complaisance et de leur vanité. Il a dit la même chose auparavant par ces termes: *Super quo pavet anima vestra*; l'objet de leur crainte, de leur inquiétude.

27. IN DIE ILLA APERIETUR OS TUUM. Il vous sera permis alors de pleurer, de vous lamenter, de pousser des cris. Réservez vos larmes pour ce temps-là; pleurez, si l'excès même de votre douleur vous le permet, et si vous osez, au milieu de vos ennemis, déplorer un malheur, dont ils sont les instruments.

(1) חַסְדֵּי נַפְשׁוֹ Les Septante: Τὴν ἔπαρσιν τῆς ψυχῆς αὐτῶν.

CHAPITRE XXV

Prophéties contre les Ammonites et les Moabites, qui se sont réjouis des maux de la maison de Juda, et contre les Iduméens et les Philistins, qui ont satisfait sur elle leur haine.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis.
3. Et dices filiis Ammon : Audite verbum Domini Dei. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixisti : Euge, euge, super sanctuarium meum, quia pollutum est; et super terram Israel, quoniam desolata est; et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem :
4. Idcirco ego tradam te filiis orientalibus in hereditatem; et collocabunt caulas suas in te, et ponent in te tentoria sua : ipsi comedent fruges tuas, et ipsi bibent lac tuum.

1. Le Seigneur me parla encore de la sorte :
2. Fils de l'homme, tournez votre visage contre les enfants d'Ammon, et prophétisez contre eux.
3. Et vous direz aux enfants d'Ammon : Écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez jeté des cris de joie contre mon sanctuaire, lorsqu'il a été profané; contre la terre d'Israël, lorsqu'elle a été désolée; et contre la maison de Juda, lorsqu'ils ont été emmenés captifs ;
4. Je vous livrerai aux peuples de l'orient, afin que vous deveniez leur héritage; et ils établiront sur votre terre les parcs de leurs troupeaux, et ils y dresseront leurs tentes : ce sont eux qui mangeront vos blés, et qui boiront votre lait.

COMMENTAIRE

ŷ. 2. CONTRA FILIOS AMMON. On a vu plus haut (1) que Nabucodonosor, était irrésolu s'il attaquerait Jérusalem ou Rabbath-Ammon, pour punir les Ammonites de l'alliance qu'ils avaient faite avec Sédécias, roi de Juda (2). Dieu permit qu'il fût déterminé par le sort à marcher contre Jérusalem. Les Ammonites, délivrés du danger qui les avait menacés, virent avec plaisir qu'il fût tombé sur les Juifs. Ils se joignirent même aux troupes de Nabucodonosor, comme nous l'apprenons des prophètes (3); c'est ce qui leur attira les reproches et les menaces que nous lisons ici. Il n'est pas hors d'apparence qu'Ézéchiél ait prononcé ces prédictions immédiatement après les précédentes; car, quoiqu'alors les Ammonites n'eussent pas encore lieu d'insulter au malheur de Jérusalem et des Juifs, ni de dire (4): *Voilà enfin Juda réduit à l'état des autres peuples*, puisque Jérusalem ne fut prise que deux ans après, cependant, comme Dieu voyait les dispositions de leur cœur, leur jalousie, leur malice, et qu'il connaissait parfaitement ce qu'ils devaient faire après la destruction de Jérusalem; il leur parle comme s'ils s'étaient déjà rendus coupables, et comme si ce qui ne devait arriver que deux ans après, était déjà passé.

Quant à l'accomplissement de ces prophéties contre Ammon, Moab, Édom et les Philistins,

nous ne le voyons pas distinctement dans l'Écriture; les prophètes se sont contentés de leur prédire leurs disgrâces, ils n'en ont pas marqué l'exécution. Mais Josèphe nous apprend que, cinq ans après la prise de Jérusalem (5), Nabucodonosor fit la guerre dans la Cœlésyrie, et ensuite contre les Ammonites et les Moabites, et enfin contre l'Égypte; et qu'ayant soumis tous ces peuples, il s'en retourna à Babylone. Dans le même temps, il pressait le siège de Tyr, qui dura treize ans, et qui avait été si souvent prédit par les prophètes, surtout par Ézéchiél (6), qui nous en décrit jusqu'aux moindres circonstances. Enfin, les historiens profanes (7) nous assurent que Nabucodonosor avait assujetti à son empire toute la Syrie, la Phénicie, l'Arabie, l'Égypte; et par conséquent, il avait dompté les Ammonites, les Moabites et les Iduméens qui sont compris sous le nom d'Arabes, comme les Philistins sont compris sous le nom de Phéniciens.

ŷ. 3. EUGE, EUGE SUPER SANCTUARIUM MEUM. Saint Jérôme applique ce verset aux impies qui applaudissent aux malheurs de l'Église.

ŷ. 4. TRADAM TE FILIIS ORIENTALIBUS. Plusieurs exégètes (8) entendent sous ce nom les Chaldéens, qui assujettirent ce pays, comme on l'a dit : mais d'ordinaire, l'Écriture appelle fils de l'Orient, les Arabes Scénites, les Ismaélites, les

(1) *Ezech.* xxi. 19. 20. 21.

(2) *Jerem.* xxviii. 3.

(3) *Jerem.* 12. 6.

(4) Voyez le verset 8. — (5) *Joseph. Antiq.* l. x. c. 11.

(6) *Ezech.* xxvii. et xxviii.

(7) *Beros. apud Joseph. contra Appion.* l. 1. Κρατήσαι δὲ ἄγει τὸν Βαβυλῶνιον, Ἀγύπτου, Συρίας, Φοίνικας, Ἀραβίας.

(8) *Vide Sanct. Val. Grol. Hebraeos*

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum; et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus: Pro eo quod plauisisti manu et percussisti pede, et gavisus es ex toto affectu super terram Israel,

7. Idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram; et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus: Pro eo quod dixerunt Moab et Seir: Ecce sicut omnes gentes, domus Juda,

9. Idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus, de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas terræ Bethjesimoth, et Beelmeon et Cariathaim,

5. J'abandonnerai Rabbath pour être la demeure des chameaux, et la terre des enfants d'Ammon pour être la retraite des bestiaux; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que vous avez battu des mains, et frappé du pied, et que vous vous êtes réjouis de tout votre cœur, en voyant les maux de la terre d'Israël;

7. J'étendrai ma main sur vous, je vous livrerai en proie aux nations, je vous ferai passer au fil de l'épée; je vous effacerai du nombre des peuples, je vous exterminerai de dessus la terre, je vous réduirai en poudre; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

8. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que Moab et Séir ont dit: Enfin la maison de Juda est devenue comme toutes les autres nations:

9. C'est pourquoi, voilà que j'ouvrirai ce qu'il y a de plus fort dans Moab; que j'ouvrirai ses villes, les plus belles villes de ses provinces et de son pays, Bethjésimoth, Béelméon et Cariathaim;

COMMENTAIRE

Cédaréniens, en un mot, les peuples de l'Arabie déserte (1). Dieu leur livre les provinces d'Ammon et de Moab, non pas qu'ils en aient fait la conquête par leurs armes; mais parce que les Chaldéens ayant assujetti ces pays, et en ayant conduit les habitants au-delà de l'Euphrate, les Arabes voisins, charmés de la beauté et de la fertilité de ces provinces, s'y jetèrent avec avidité, et s'y établirent en la place des premiers habitants. Le reste du verset exprime parfaitement la manière de vivre de ces Arabes: *Ils y établiront des parcs pour leurs troupeaux; ils y dresseront leurs tentes; ils mangeront vos blés, et boiront votre lait.* Leur nourriture est le laitage; leurs demeures, des tentes; leurs richesses, des troupeaux; leurs montures, des chameaux; sans villes, sans villages, sans maisons, sans demeure fixe, ils passent d'un lieu à un autre, selon que le temps, leur fantaisie, et la qualité des pâturages les y attirent.

ÿ. 5. SCIETIS QUIA EGO DOMINUS. *Vous saurez que je suis le Seigneur*, et que, si j'ai affligé mon peuple et permis la destruction de mon temple, ce n'est pas par impuissance, mais pour punir l'iniquité d'Israël.

ÿ. 7. INTERFICIAM TE DE POPULIS. On ne comptera plus les Ammonites parmi les peuples d'Arabie; vous serez tellement dispersés, et réduits en si petit nombre, qu'on ne vous connaîtra plus comme un peuple particulier. Cela fut vérifié à la lettre après la guerre de Nabucodonosor, dont on a parlé; mais dans la suite, les Ammonites se rétablirent dans leur pays, et Ézéchiël lui-même

parle de leur retour, sous le nom de Sodome qui doit être rétablie (2). Jérémie leur promet la même chose, chapitre XLIX, 6.

ÿ. 8. DIXERUNT MOAB ET SEIR: ECCE SICUT OMNES GENTES DOMUS JUDA. Tout le monde sait que Séir signifie les Iduméens. Les Moabites, les Iduméens et les Ammonites avaient d'abord fait une ligue offensive et défensive avec Sédécias, roi de Juda (3), mais ils ne tinrent point leurs promesses. On croit même qu'ils joignirent leurs forces à celles des Chaldéens contre les Juifs (4). Moab, Ammon et Édom avaient toujours conservé une jalousie secrète contre les Israélites. Ceux-ci se vantaient sans cesse de la protection toute particulière de leur Dieu. Ils avaient des preuves nombreuses de son pouvoir infini; ils avaient expérimenté dans cent occasions que le Seigneur pouvait bien les châtier, mais non les abandonner entièrement. Les peuples voisins crurent, après la ruine du temple de Jérusalem et après la captivité des Juifs, qu'enfin Jéhovah s'était entièrement retiré de Juda, et que désormais ce peuple, si fier de ses prérogatives, n'aurait plus à se glorifier au-dessus des autres nations. Ce reproche tombait indirectement sur Jéhovah, puisqu'on l'accusait tacitement, ou d'inconstance d'avoir ainsi rejeté un peuple qui l'avait si longtemps adoré, ou d'impuissance de n'avoir pas pu le protéger et le défendre, plus que les idoles des autres nations n'avaient défendu leurs adorateurs contre les dieux et le roi des Chaldéens (5).

ÿ. 9. ECCE EGO APERIAM HUMERUM MOAB, DE CIVITATIBUS EJUS. J'entrerais dans les états de

(1) Vide Num. xxiii. 7. - Judic. vi. 3; vii. 12; viii. 10. - Jerem. xlix. 28. - Job. i. 3. - Theodoret. et Hieron. iuc. Cornel. Men. Tir. etc.

(2) Ezéch. xvi. 53. 55. — (3) Jerem. xxvii. 3.

(4) Jerem. xii. 6. et xxv. 11. 12. 21. 22.

(5) Theodoret. hic. Ε ις ἐμὲ δὲ αὐτὴ ἡ βλαστημία κελώρηται, ἔπειρα τοῖς τῶν ἄλλων ἔθνων εἰδῶλοις παραπλησίως ἀσθενῶν, οὐκ ἐδυνήθη ἐπαμυναί μου τῷ λαῷ.

10. Filiis Orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in hereditatem, ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus.

11. Et in Moab faciam judicia, et scient quia ego Dominus.

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, peccavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis,

13. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro; et qui sunt in Dedan gladio cadent.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israel, et facient in Edom juxta iram meam et furorem meum; et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

10. Je les ouvrirai aux peuples de l'orient; je leur livrerai Moab pour être leur héritage, ainsi que les enfants d'Ammon, afin qu'à l'avenir le nom des enfants d'Ammon soit effacé de la mémoire des peuples;

11. Et j'exercerai mes jugements sur Moab; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que l'Idumée s'est satisfaite, en se vengeant des enfants de Juda, et qu'elle est tombée dans le péché, en souhaitant avec ardeur de se venger d'eux;

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée; j'en exterminerai les hommes et les bêtes; je la réduirai en un désert du côté du midi; et ceux qui sont à Dédan tomberont par l'épée.

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée, par la main de mon peuple d'Israël, et ils traiteront Édom selon ma colère et ma fureur; et les Iduméens sauront que je sais punir, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

Moab, je le dépouillerai de ses villes dont il se tenait si fier. Moab se croit imprenable, il croit son pays impénétrable, à cause de la force de ses villes, dont il est comme *épaulé*; mais je vais renverser toutes ses forteresses, je vais abattre tout ce qui fait l'objet de sa confiance, et le sujet de sa prétendue force. *L'épaulé* se met souvent pour ce qui couvre, ce qui est à côté, ce qui fortifie. Nous appelons *épaulement* ce qui soutient un édifice. Jérémie (1) reproche aussi aux Moabites leur vaine assurance sur leurs fortifications : *Pro eo quod habuisti fiduciam in munitionibus tuis, et in thesauris tuis, tu quoque capieris.*

BETHJESIMOTH, BEELMEON, CARIATHAIM, étaient les villes les plus considérables et les plus fortes des frontières de Moab.

Ÿ. 10. FILIIS ORIENTIS CUM FILIIS AMMON, ET DABO EAM IN HÆREDITATEM. L'hébreu (2) : *Quant aux enfants de l'Orient, je leur ai livré le pays d'Ammon, pour leur héritage, afin que l'on ne se souvienne plus des enfants d'Ammon parmi les peuples.* Cette prophétie se réalisa, d'après l'historien Josèphe, cinq ans après la ruine de Jérusalem (3).

Ÿ. 11. ET IN MOAB FACIAM JUDICIA. J'exercerai contre les Moabites, la même rigueur, les mêmes châtiments; j'abandonnerai leur pays à des étrangers, et on n'en parlera plus, jusqu'à ce que je les aie ramenés, ainsi que je l'ai promis. *Jerem.* XLIX, 6 et *Ezech.* XVI, 53, 55.

Ÿ. 12. PRO EO QUOD FECIT IDUMÆA ULTIONEM. Les Iduméens n'ont jamais manqué de se joindre aux ennemis des Juifs, lorsqu'ils ont vu que ceux-ci étaient attaqués, et n'étaient pas les plus forts.

Sous Achaz, dans le temps que ce prince avait à repousser en même temps les rois de Syrie et de Samarie, les Iduméens se jetèrent dans la Judée, y commirent d'innombrables cruautés, et s'en retournèrent chargés de butin (4). Les prophètes Jérémie (5), Amos (6), Abdias (7), l'auteur du psaume CXXXVI (8), et le troisième livre d'Esdras leur reprochent leur cruauté contre Jérusalem (9), notamment d'avoir mis le feu au temple. Ils exhortaient les Chaldéens à détruire cette ville jusqu'aux fondements : *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.*

Ÿ. 13. FACIAM EAM DESERTAM AB AUSTRO, etc. L'hébreu (10) : *Je réduirai l'Idumée en solitude; depuis Théman jusqu'à Dédan, ils tomberont par l'épée.* Les Septante (11) : *Je la réduirai en un désert, et ils périront par l'épée, étant poursuivis depuis Théman jusqu'à Dédan.* Théman et Dédan étaient deux villes fameuses de l'Idumée, situées apparemment aux extrémités de ce pays; puisque, depuis Théman jusqu'à Dédan, les Iduméens devaient être poursuivis et mis à mort. C'est ce qui leur arriva de la part des Chaldéens, comme ce prophète le dit plus loin, XXXII, 29, et XXXV, 35, cinq ou six ans après la ruine de Jérusalem.

Ÿ. 14. PER MANUM POPULI MEI ISRAEL. Les Iduméens s'étant soumis aux Chaldéens, et s'étant joints à eux pendant le siège de Jérusalem, comme on l'a insinué sur le verset 12, ils furent conservés dans leur pays, et s'étendirent même bien avant dans les terres de Juda, pendant la captivité de Babylone (12). Mais après la persécution d'Antiochus, Dieu permit que les Maccabées et

(1) *Jerem.* XLVIII, 7.

(2) דבני קרב על בני זבון ונתתיה לבורשה

(3) *Joseph. Antiq. jud.* X, 11.

(4) II. *Par.* XXVIII, 18.

(5) *Jerem.* XLIX, 14.

(6) *Amos.* I, 11.

(7) *Abdias.* I, 2, 3.

(8) *Psalms.* CXXXVI, 7.

(9) *Esdr.* IV, 45.

(10) נתתיה הרבה בתיסין ודונה בהרב ופירו

(11) Καὶ θήσονται ἄνθρωποι ἐρημον, καὶ ἐν Θάμαν καὶ ἐν Δεδάν. Θεοδωρετ. Ἐν Δεδάν. *Omit. edit. Rom.*

(12) *Vide* I. *Macc.* IV, 61.

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecerunt Palæstini vindictam, et ulti se sunt toto animo, interficientes, et implentes inimicitias veteres,

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis.

17. Faciamque in eis ultiones magnas, arguens in furore; et scient quia ego Dominus, cum dederò vindictam meam super eos.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que les princes de la Palestine ont exécuté les desseins de leur vengeance, et qu'il se sont vengés de tout leur cœur, en tuant les Israélites, pour satisfaire leur inimitié ancienne :

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur les peuples de la Palestine, je ferai un carnage de ces meurtriers, et je perdrai les restes de la côte de la mer.

17. J'exercerai sur eux des jugements rigoureux, en les reprenant dans ma fureur ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je me serai vengé d'eux.

COMMENTAIRE

les Asmonéens les attaquaient (1), les assujettissent, et les contraignissent même à recevoir la circoncision (2). Il semble que la Providence ne permit pas, par un effet de sa justice, qu'ils tombassent en d'autres mains que celles des Juifs, qu'ils avaient autrefois si maltraités.

Ÿ. 16. EXTENDAM MANUM MEAM SUPER PALÆSTINOS. Ces peuples avaient irrité la colère de Dieu de la même manière que les Iduméens, dont on vient de parler. Ils avaient profité des dernières calamités du royaume de Juda, pour exercer contre les Juifs leur ancienne inimitié. Ils en avaient mis à mort autant qu'il en était tombé entre leurs mains, comme le leur reproche ici Ézéchiel. Amos (3) les accuse d'avoir vendu aux Iduméens les captifs qu'ils avaient faits dans la Judée. Voilà ce qui leur attira la colère de Dieu. Mais ce qui irrita Nabucodonosor contre eux, fut qu'ils donnèrent du secours aux Tyriens, auxquels il faisait la guerre. Jérémie (4) insinue cette dernière raison, en parlant de la même calamité dont les menace ici Ézéchiel. Sophonie (5) leur avait prédit les mêmes malheurs, assez longtemps auparavant. Enfin Zacharie (6), qui vivait après la captivité,

parle des malheurs que les Philistins souffrirent de la part d'Alexandre le Grand. Après la prise de Tyr, ce prince assiégea Gaza, la prit, et y mit de nouveaux habitants (7).

INTERFICIAM INTERFECTORES. L'hébreu (8) : *Je tuerai les Céréthéens*. On sait que David avait une compagnie de gardes de *Céréthéens*, qui étaient Philistins de naissance (9). Sophonie (10) a exprimé les Philistins sous le même nom. Voyez ce que nous avons dit, 1 Rois, xxx, 14. Les Septante ont traduit ici *Cerethim*, par *les Crétois* ; et le chaldéen, par *des archers* (11). La plupart des interprètes (12) sont pour les *Céréthéens*, ou Philistins. Le mot hébreu est traduit par *interfectores*, parce que la racine de כרת *Kerêthâ* comme substantif est כרה *Kârath*, tuer, couper.

RELIQUIAS MARITIMÆ REGIONIS. Il ne daigne pas leur donner le nom de peuple ; il les appelle des restes de peuple. En effet, les Philistins avaient été fort affaiblis dans les guerres précédentes, par les rois d'Égypte et par ceux de Chaldée, ainsi qu'on le peut voir dans Sophonie (13) et dans Jérémie (14).

(1) 1. Macc. v. 65. et 11. Macc. x. 16.

(2) Joseph. Antiq. l. xiii. c. 17.

(3) Amos. i. 5. 6. 7. 8.

(4) Jerem. XLVII. 4. Vastabuntur omnes Philistiim, et dissipabitur Tyrus, et Sidon, cum omnibus reliquis auxiliis suis.

(5) Sophon. II. 4.

(6) Zach. IX. 5. 6.

(7) Arrian. l. II. ad finem.

(8) הכרתי את כרתי Les Septante : Εἰς ὁλοθρόν σου Κρηται. Aquila. Sym. Theodot. Interficiam interfectores. Hieron.

(9) II. Reg. VII. 18. et XV. 18. et XX. 7.

(10) Sophon. II. 5.

(11) Il traduit ordinairement כרתי dans les livres des Rois, par קשתים ; ici il l'explique par צבא דהחן, un peuple de coupables.

(12) Pagn. Montan. Jun. Piscat. Cast. Gret. etc.

(13) Sophon. II. 4. — (14) Jerem. xxv. et XLVII.

CHAPITRE XXVI

*Tyr, pour s'être réjouie de la ruine de Jérusalem, sera elle-même détruite par Nabucodonosor.
Sa ruine saisira de crainte tous les peuples maritimes.*

1. Et factum est in undecimo anno, prima mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confractæ sunt portæ populorum, conversa est ad me ; implebor, deserta est ;

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, et ascendere faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

1. Le premier jour du mois de la onzième année, le Seigneur me dit ces paroles :

2. Fils de l'homme : Parce que Tyr a dit de Jérusalem avec des cris de joie : Les portes de cette ville, si pleine de peuple, sont brisées ; ses peuples viendront à moi, je m'agrandirai de ses ruines, maintenant qu'elle est déserte ;

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre vous, ô Tyr ; et je ferai monter contre vous plusieurs peuples, comme la mer fait monter ses flots.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. IN UNDECIMO ANNO, PRIMA MENSIS. La onzième année, dont on parle ici, est l'année même de la prise de Jérusalem. C'était la onzième année de la captivité de Jéchonias, et en même temps du règne de Sédécias. Le prophète ne marque pas en quel mois il prononça cette prophétie, et son silence donne lieu à bien des conjectures. Les uns (1) tiennent pour le premier mois de l'année sainte. Mais alors Jérusalem n'était point encore prise, puisqu'elle ne le fut qu'au quatrième mois (2) ; et ainsi les Tyriens n'avaient point insulté à sa ruine. D'autres (3) sont pour le quatrième mois ; mais la ville n'ayant été prise que le neuvième jour de ce quatrième mois, la même raison qu'on vient de proposer subsiste contre ce sentiment. Enfin d'autres (4) croient que ce fut le premier jour du cinquième mois. Mais Usher soutient que ce cinquième mois tombait dans la douzième année du transport de Jéchonias. Ézéchiël n'a-t-il pu ici prédire à la fois deux choses : La première, les insultes et la joie de Tyr, à la chute de Jérusalem ; la seconde, les châtiments de cette ville insolente, en punition de ses insultes ? Nous avons déjà vu la même chose sur le chapitre précédent, verset 2.

ŷ. 2. CONFRACTÆ SUNT PORTÆ POPULORUM, CONVERSA EST AD ME, IMPLEBOR. Jérusalem est nommée *la porte des peuples*, la cour, le lieu d'assemblée des Juifs de tous les endroits du monde. Les

portes étaient les lieux d'assemblée, où l'on rendait la justice, où l'on faisait les marchés. Non seulement les Juifs de la Judée, mais ceux de toutes les provinces où cette nation était répandue, venaient continuellement, et surtout aux trois fêtes principales, à Jérusalem. Ce concours rendait la ville riche, peuplée, commerçante. Tyr voyait cela avec jalousie ; elle regardait Jérusalem comme sa rivale : *Le trafic viendra à moi*. L'hébreu à la lettre (5) : *Elle viendra à moi*, comme si elle voulait dire que Jérusalem se retirera vers elle, ce qui ne se peut pas soutenir. Il faut donc dire : *Les portes des peuples sont brisées, elles viendront à moi*, ces portes, et je satisferai mon envie de gagner. Le verbe hébreu qui signifie *elles sont brisées* est au singulier, de même que *elles viendront à moi*, quoique *les portes* soient au pluriel. Les Septante (6) : *Elle est brisée, les nations sont perdues, elles sont venues à moi ; celle qui était pleine, est réduite en solitude*.

ŷ. 3. ECCE EGO SUPER TE, TYRE. La prophétie que nous lisons ici, regarde le même siège de Tyr, qui est prédit dans le chapitre XLVII. de Jérémie. Les auteurs profanes, dont les manuscrits aujourd'hui perdus subsistaient encore du temps de saint Jérôme, n'en disaient rien (7) ; mais les anciens écrivains de l'histoire phénicienne qu'avait lus Josèphe (8), marquaient que Nabucodonosor avait assiégé Tyr sous le roi Ithobaal, et

(1) *Usser. ad an. mund.* 3416. *Jun. in Comment.*

(2) *iv. Reg.* xxv. 2. 3. 4. - *Jerem.* xxxix. 2. 3. *el. l. III.* 5. 6. 7.

(3) *Sanctius, num.* 2. ;

(4) *Præd. Jun. in notis et Tremel. Cornel. Menoc. Tir.*

(5) חנה נשכחה דלתא חסרואה

(6) Ἡ ὕψις συνερτίβη, ἀπόλωλεν τὰ ἔθνη, ἔπεστράφη πρὸς με, ἡ πλήρης ἐρήμωται.

(7) *Vide Hieronym. hic. pag.* 876. *edit. bened.*

(8) *Joseph. contra Apion. lib.* 1. Ἐπὶ Ἰθωβάλου τοῦ βασιλέως ἐπολιόρησε Ναβουχοδονόσορος τὴν Τύρον. *Latina versio hic addit : Annis tribus et decem, et Græca lib. x. Antiq. cap. 11. Subjungit post pauca : Ἐβδόμῳ μὲν γὰρ περὶ τῆς Ναβουχοδονόσορος βασιλείας ἤρξατο πολιορκεῖν Τύρον.*

4. Et dissipabunt muros Tyri, et destruunt turres ejus; et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpissimam petram.

5. Siccatio sagenarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus; et erit in direptionem gentibus.

6. Filia quoque ejus, quæ sunt in agro, gladio interficientur; et scient quia ego Dominus.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor regem Babylonis, ab aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cætu, populoque magno.

8. Filias tuas quæ sunt in agro gladio interficiet, et circumdabit te munitionibus, et comportabit aggerem in gyro; et elevabit contra te clypeum.

4. Ils détruiront les murs de Tyr, et ils abattront ses tours; j'en râclerai jusqu'à la poussière; et je la rendrai comme une pierre luisante.

5. Elle deviendra au milieu de la mer un lieu pour servir à sécher les rets, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu; et elle sera livrée en proie aux nations.

6. Ses filles qui sont dans les champs seront aussi passées au fil de l'épée, et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais faire venir des pays du Nord à Tyr Nabuchodonosor, roi de Babylone, ce roi des rois, avec des chevaux, des chars de guerre, de la cavalerie, et de grandes troupes composées de divers peuples.

8. Il fera tomber sous le fer vos filles qui sont dans les champs; il vous environnera de forts et de terrasses, et il lèvera le bouclier contre vous.

COMMENTAIRE

que le siège avait duré treize ans. Bérose et l'histoire phénicienne disaient aussi que le roi de Chaldée avait assujéti la Phénicie et la Syrie; enfin Philostrate parlait de ce siège par Nabuchodonosor. Un de ces anciens auteurs cité par Josèphe, disait que ce siège avait été commencé la septième année de Nabuchodonosor; mais il y a une faute dans le nombre. Jérusalem ne fut prise que la dix-huitième année de ce prince; et on ne peut mettre le siège de Tyr, au plus tôt, que l'année suivante. Ce chapitre et les deux suivants n'ont qu'un seul objet, qui est le renversement de la ville, la perte du roi et du royaume de Tyr.

¶ 4. RADAM PULVEREM EJUS DE EA. Les Septante (1): *J'en jetterai au vent la poussière*. L'hébreu signifie plutôt: Je râclerai, j'arracherai la poussière de vos bâtiments, pour la jeter dans la mer. Isaïe parlant de Babylone dit de même (2): *Je balayerai ses balayures*. Et le prophète Ahias, parlant à la femme du roi Jéroboam (3): *Je nettoierai les restes de la maison de Jéroboam, comme on nettoie le jumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste rien*.

¶ 5. SICCATIO SAGENARUM ERIT IN MEDIO MARIS. Saint Jérôme, Théodoret, et le commun des interprètes croient que c'est de la nouvelle Tyr, qui était située sur un rocher dans la mer, que le prophète parle ici. Les expressions qu'on a vues au verset précédent: *J'en râclerai la poussière; je la réduirai en l'état d'un rocher poli et luisant*; et ce qu'on lit ici: *Elle sera comme un lieu propre à sécher des filets de pêcheurs*; et plus bas (4): *Ils abattront vos maisons, et en jetteront les pierres, le bois, et la poussière même dans les eaux,...* Et tous les princes de la mer commenceront sur votre disgrâce un caudique lugubre, en disant: *Comment êtes-vous périé, ville superbe, qui habitez dans la*

mer, dont toute la force était la mer, etc. Toutes ces expressions marquent assez visiblement une ville maritime, ou une ville située dans une île. Mais on en remarque d'autres, qui ne peuvent s'entendre que d'une ville de terre ferme. Par exemple, verset 7: *Nabuchodonosor viendra avec des chars de guerre, de la cavalerie, et une grosse armée, composée de divers peuples*. Verset 8. *Il vous environnera de forts et de terrasses, et lèvera le bouclier contre vous*. Verset 9. *Il dressera contre vos murs ses machines de cordes, et il démolira vos tours avec ses armes*. Verset 10. *Ses chevaux viendront sur vous, comme un déluge; vos murs seront ébranlés par le bruit de ses chars, de ses roues et de ses cavaliers; et il entrera dans vos portes, comme par la brèche d'une ville prise d'assaut*. Et dans tout le chapitre, il n'y a pas un mot de flotte, ou d'armée navale. Voyez ce que nous dit à ce sujet dans Jérémie xxv, 22.

¶ 6. FILIÆ QUOQUE EJUS, QUÆ SUNT IN AGRO. Ses filles qui sont dans les champs, seront traitées comme elle. Les villes de sa dépendance, qui étaient dans les environs, essayèrent les premières l'effort de l'armée chaldéenne. Tyr était alors très puissante, et dominait sur presque toute la Phénicie.

¶ 7. NABUCHODONOSOR REGEM REGUM. C'est le titre que ces princes prenaient, aussi bien que leurs successeurs les rois de Perse.

¶ 8. AGGEREM IN GYRO. *Il vous environnera de forts*, pour empêcher que vous ne puissiez recevoir aucun secours, et que vous ne puissiez sortir; et qu'ainsi réduite à manquer de toutes choses, vous soyez obligée de vous rendre (5).

ELEVABIT CONTRA TE CLYPEUM. Il fera monter à l'assaut ses soldats, joints ensemble comme les écailles d'un poisson; il leur fera faire, ce qu'on

(1) Διάκυσσος τὸν γόνυ ἀστῆς. Heb. סחיתי עשרה כמנה.
(2) Isai. xiv. 23. — (3) III. Reg. xiv. 10.

(4) Voyez les versets 12 et 17.

(5) Théodoret. hic.

9. Et vineas, et arietes temperabit in muros tuos; et turres tuas destruet in armatura sua.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum; a sonitu equitum, et rotarum, et curruum, movebuntur muri tui cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

11. Ungulis equorum suorum conculcabit omnes plateas tuas; populum tuum gladio cædet, et statuæ tuæ nobiles in terram corruent.

9. Il dressera contre vos murs ses mantelets et ses béliers; et il détruira vos tours par ses armes.

10. La multitude de ses chevaux vous couvrira d'un nuage de poussière; et le bruit de sa cavalerie, des roues et des chars, fera trembler vos murailles, lorsqu'il entrera dans vos portes, comme par la brèche d'une ville emportée d'assaut.

11. Le pavé de toutes vos rues sera foulé par les pieds de ses chevaux; il fera passer votre peuple par le tranchant de l'épée; et il renversera par terre vos belles statues.

COMMENTAIRE

appelle la tortue; il les fera approcher de vos murs, serrés l'un auprès de l'autre, et ayant leurs boucliers sur leurs têtes, impénétrables ainsi aux traits des ennemis; de la sorte, ils s'approcheront des murailles, et les saperont par les fondements. C'est ce que les Septante (1) ont voulu exprimer, en disant: Il fera un circuit, *un enveloppement d'armes*. On pourrait aussi traduire l'hébreu par: *Il haussera la lance contre vous*.

Ÿ. 9. VINEAS ET ARIETES TEMPERABIT. L'hébreu (2): *Il mettra dans vos murs les machines de cordes*. Ses balistes ou ses pierriers, machines par lesquelles, au moyen de cordes, des roues et des ressorts dont elles étaient composées, on lançait contre la ville des dards et des pierres, qui écartaient les assiégés et ébranlaient les murailles. On peut aussi l'expliquer comme la Vulgate, des béliers, grandes pièces de bois armées de fer ou d'airain par le bout, soutenues et balancées sur de grosses cordes.

TURRES TUAS DESTRUET IN ARMATURA SUA. L'hébreu (3): *Il détruira vos tours par ses glaives*; ou en général, par les instruments dont on se sert à la guerre. Ici, il marque ceux qui sont d'usage à la sape. D'autres (4) entendent des maillets. Le chaldéen (5): *Des pierres*, ou des boulets de fer, qu'on jetait contre les murs avec des machines.

Ÿ. 10. QUASI PER INTROITUM URBS DISSIPATÆ. Ce détail marque que la ville fut prise de force. On doit l'entendre de l'ancienne Tyr; car on verra au chapitre XXIX, 18, 19, qu'il y a quelque lieu de douter qu'elle ait été exposée au pillage.

Ÿ. 11. STATUÆ TUÆ NOBILES. Les statues de vos

dieux, pour qui vous avez tant d'estime, soit à cause du prix de la matière, soit à cause de la beauté de l'ouvrage. Lorsqu'Alexandre assiégea Tyr (6), les Tyriens attachèrent la statue d'Apolon à l'autel d'Hercule par une chaîne d'or, de peur qu'elle ne quittât la ville, ou qu'elle ne fût évoquée par quelques invocations magiques. On ne doute pas que, dans une ville aussi opulente et aussi superstitieuse que Tyr, il n'y ait eu plusieurs statues qu'on adorait; et, comme c'était alors la mode que les dieux souffrissent le même sort que leurs peuples vaincus, il y a toute apparence que les Chaldéens brisèrent les images des dieux de Tyr, et qu'ils profitèrent du métal dont elles étaient composées.

On peut traduire l'hébreu (7): *Et les colonnes de votre force tomberont par terre*. Nous apprenons de Ménandre d'Éphèse, cité dans Josèphe (8) que Hiram, roi de Tyr, contemporain de Salomon, mit dans le temple d'Hercule, une colonne d'or. Et Hérodote (9) dit avoir vu dans le même temple deux colonnes, l'une d'or, et l'autre d'une pierre précieuse, qui, pendant la nuit, remplissait le temple d'une clarté merveilleuse. Ce pouvait être quelques colonnes semblables, que les Tyriens regardaient superstitieusement, comme la force et la défense de leur ville, et comme leurs dieux tutélaires, que les Chaldéens abattirent et brisèrent. Enfin d'autres traduisent (10): *Ils abattront la substance de votre force*; ou ils briseront les gardes de votre force (11), les troupes qui gardaient les postes les plus importants. מַגֵּן *malsâb*, masculin, signifie *poste militaire, garde*, et מַגֵּבָה *malsébâh* ou מַגֵּבָת *malsébâth*, féminin, signifie: *statue, monument*.

(1) Les Septante: Καὶ περίστασις ὁπλων. Heb. וְכָחִי קְבִלּוּ יָתֵן בְּחֹבוֹתֶיךָ וּבְגֹדֹתֶיךָ יִחַץ בְּהַרְבּוֹתָיו
(2) וְכָחִי קְבִלּוּ יָתֵן בְּחֹבוֹתֶיךָ וּבְגֹדֹתֶיךָ יִחַץ בְּהַרְבּוֹתָיו
(3) וּבְגֹדֹתֶיךָ יִחַץ בְּהַרְבּוֹתָיו
(4) Pagn. Munst. Grot.
(5) באבני ברזל
(6) Quint. Curt. lib. iv. Diodor. ad an. i. Olymp. 112. Plut. in Alexand.
(7) ובגבותיך יחץ לארץ

(8) Joseph. contra Appion. lib. i. pag. 1043.
(9) Herodot. lib. ii. cap. 44. Ἐπλευσα εἰς Τύρον τῆς Φοινίκης, πυνθανόμενος αὐτόθι εἶναι ἱερὸν Π'ερακλέος ἄγιον. Καὶ ἴδον πλουσίως κατεσκευασμένον ἄλλοισι τέ πολλοῖσι ἀναθήμασι, καὶ ἐν αὐτῇ ἦσαν στήλαι δύο, ἡ μὲν χρυσοῦ ἀπέψθου, ἡ δὲ σμαράθδου λίθου, εἰς.
(10) Les Septante: Καὶ τῆν ὑπόστασιν τῆς ἰσχύος σου ἐπὶ τῆν γῆν κατάρξει.
(11) Jun. Tremel.

12. Vastabunt opes tuas, diripient negotiationes tuas, et destruent muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent; et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent.

13. Et quiescere faciam multitudinem canticorum tuorum; et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

14. Et dabo te in limpidiſſimam petram, siccatio sagnarum eris, nec ædificaberis ultra, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro: Numquid non a sonitu ruinae tuæ, et gemitu interfectorum tuorum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ?

16. Et descendunt de sedibus suis omnes principes maris; et auferent exuvias suas et vestimenta sua varia abjicient, induentur stupore; in terra sedebunt, et attenti super repentino casu tuo admirabuntur:

12. Ils feront leur butin de vos richesses, pilleront vos marchandises, renverseront vos murailles, ruineront vos maisons magnifiques, et ils jeteront au milieu des eaux les pierres, le bois et la poussière même de vos édifices.

13. Je ferai cesser la multitude de vos concerts de musique; et on n'entendra plus le son de vos harpes.

14. Je vous rendrai comme une pierre lisse; vous deviendrez un lieu à sécher les rets; et vous ne serez plus rebâtie; parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Tyr: Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de votre chute, et aux cris lugubres de ceux qui seront tués dans le carnage qui se fera au milieu de vous?

16. Tous les princes de la mer descendront de leurs trônes; ils quitteront les marques de leur grandeur; ils rejeteront leurs habits éclatants par la variété de leurs couleurs; ils seront vêtus d'épouvante; ils s'assièrent sur la terre; et, frappés d'un profond étonnement de votre chute soudaine,

COMMENTAIRE

ŷ. 12. DOMOS TUAS PRÆCLARAS. L'hébreu (1): *Les maisons de votre désir*. On peut l'entendre des temples les plus riches et les plus beaux.

ŷ. 14. NEC ÆDIFICABERIS ULTRA. Comment soutenir cela à la lettre, puisqu'on sait que Tyr subsistait du temps du prophète Zacharie, qui vivait peu après le retour de la captivité de Babylone (2)? Et Hérodote (3), qui voyageait quelques années après, dit qu'il alla exprès à Tyr, pour voir cette ville si fameuse et si magnifique. Quand Alexandre le Grand la prit environ deux cents ans après Zacharie, elle passait pour une des plus riches et des plus fortes villes de l'Orient. Depuis Alexandre, elle se rétablit encore, et cela avec tant de promptitude, que, dix-huit ans après sa prise par Alexandre, elle soutint un siège de quinze mois contre Antigone, roi d'Asie (4). Du temps de saint Jérôme, c'était la ville la plus belle, la plus riche, et la plus commerçante du pays, comme il le reconnaît lui-même en cet endroit et au chapitre suivant: *Quam hodie cernimus Phœnices nobilissimam et pulcherrimam civitalem*.

Isaïe (5), parlant de la ruine de Tyr, dit quelle sera en oubli pendant soixante-dix ans sans être rebâtie, et qu'après ce terme, elle se remettra comme auparavant. Voyez ce que nous avons dit sur ce passage dans notre commentaire. Ce passage d'Isaïe et les faits historiques ne sont pas en dé-

saccord avec ce que dit ici Ézéchiël, puisque la ville détruite par Nabucodonosor, la véritable Tyr de cette époque, ne fut pas reconstruite: une nouvelle ville de ce nom fut rebâtie sur la seconde île. Voyez *Jérémie*, xxv, 22.

ŷ. 15. COMMOVEBUNTUR INSULÆ. Les îles sont mises pour tous les pays maritimes. La ville de Tyr avait alors l'empire de la mer de Phénicie; les villes, ses alliées, et ses colonies dominaient sur les autres mers (6). La chute de Tyr, qui était comme la mère et la reine de tant d'autres cités et comme le centre de leur commerce commun, porta un coup sensible à la prospérité de toutes ces colonies; elles en furent ébranlées et at- tristées.

ŷ. 16. PRINCIPES MARIS. Les princes des villes maritimes, des villes de commerce, alliées de Tyr, et qui la regardaient comme leur métropole; telles que Leptis, Utique, Carthage, Gadès, et tant d'autres qui avaient été fondées et peuplées par les Tyriens (7), pleurèrent sa perte, comme celle de leur mère. Quelques auteurs (8) ont prétendu que ces villes ayant marqué d'une manière trop éclatante leur douleur de la chute de Tyr, et lui ayant même envoyé du secours, Nabucodonosor porta ses armes contre elles, et les assujettit à sa domination. On cite pour cette opinion Mégasthène, dont Josèphe (9) invoque le témoignage. Il

(1) רבבי חרותו. Οἰκους ἐπιθυμητους.

(2) Zachar. ix.

(3) Herodot. lib. II. cap. 44.

(4) Diodor. lib. XIX. ad an. 2. Olymp. 116.

(5) Isaï. xxiii. 15. In oblivione eris, o Tyre, septuaginta annis, etc.

(6) Vide Selden, mare Claus. lib. I. c. 6. Quint. Curt. lib. IV. Tyrus condita ab Agenore, diu mare non vicinum modo, sed quodcumque classes ejus adierunt, ditionis suæ fecit.

(7) Plin. lib. V. cap. 19. Tyrus olim partu clara, urbibus genitis Lepti, Utica et illa Romani Imperii æmula Cartagine, etiam Gadibus extra urbem conditis.

(8) Vide Florian de Ocampo. - Johan. Merian. Hist. lib. I. cap. 7. - Pined. in Salom. prævio lib. IV. cap. 14. apud Sanct. hic ad ŷ. 6.

(9) Joseph. Antiq. lib. X. cap. 11. ex Megasth. lib. IV. Indîcorum. Υπερβεβηκότα τὸν Ἡρακλέα, καταστρεψάσθαι γὰρ αὐτὸν φησὶ Λιβύης τὴν πόλιν, καὶ Ἰβηρίαν.

17. Et assumentes super te lamentum, dicent tibi : Quomodo periisti, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis, quos formidabant universi !

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui ; et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egrediatur ex te.

19. Quia hæc dicit Dominus Deus : Cum dedero te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur ; et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ ;

20. Et detraxero te cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum ; et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres, cum his qui deducuntur in lacum, ut non habitentis ; porro cum dedero gloriam in terra viventium,

17. Ils feront sur vous des plaintes mêlées de pleurs, et vous diront : Comment êtes-vous tombée si malheureusement, vous qui habitiez dans la mer, ô ville superbe, vous qui étiez si forte sur la mer, avec vos habitants qui s'étaient rendus redoutables à tout le monde ?

18. Les vaisseaux maintenant trembleront, en voyant vous-même saisie de frayeur ; et les îles au milieu de la mer seront épouvantées, en voyant que personne ne sort de vos portes.

19. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai rendue déserte, comme les villes qui ne sont plus habitées, que j'aurai fait fondre une tempête sur vous, et que je vous aurai couverte d'un déluge d'eaux ;

20. Lorsque je vous aurai précipitée avec ceux qui descendent dans la fosse profonde, pour vous joindre à la multitude des morts éternels ; lorsque je vous aurai placé au fond de la terre avec ceux qui sont descendus dans le tombeau, pour être toujours inhabitée comme les solitudes de plusieurs siècles ; et qu'en même temps j'aurai rétabli ma gloire dans la terre des vivants ;

COMMENTAIRE

dit que ce prince surpassa Hercule par ses grandes actions, et assujettit la principale ville d'Afrique, et l'Espagne ; mais cette allégation est plus que douteuse.

VESTIMENTA SUA VARIA ABJICIENT, ET INDUENTUR STUPORE. L'hébreu (1) : *Ils rejettent leurs manteaux et leurs habits en broderie, et ils se revêtiront de troubles* (ou d'habits de deuil, et d'affliction). Les Septante (2) : *Ils ôteront leur bandeau royal, et quitteront leurs habits de diverses couleurs, etc.*

ŷ. 17. QUÆ HABITAS IN MARI. Ce passage fait allusion à la situation insulaire de Tyr. L'hébreu (3) est moins précis, il se traduirait mot à mot : *Habitata a maribus*, habitée par les mers, par les marins, par les peuples qui y venaient de toutes les mers. Au lieu de la forme *Niphthal* généralement admise, quelques exégètes prennent יָשָׁב *iâschab*, à la forme *Kal*, et traduisent : *Ville assise au sein des mers*.

ŷ. 18. EO QUOD NULLUS EGREDIATUR EX TE. Parce que l'on ne voit plus comme autrefois vos flottes dans toutes les mers, et les vaisseaux marchands venir de vos ports chargés de riches marchandises. L'hébreu (4) : *Les îles sont troublées, vous dont la sortie est dans la mer*. Ou plutôt : Les îles où vous alliez auparavant avec vos flottes, seront troublées à la nouvelle de votre chute ; ou bien : Les vaisseaux avec lesquels vous sortiez en mer seront troublés ; ou enfin : Les îles qui

sont en mer seront troublées, lorsque vous sortirez pour aller en captivité (5).

ŷ. 19. CUM ADDUXERO SUPER TE ABYSSUM, ET OPERUERINT TE AQUÆ MULTÆ. Tout cela marque la multitude des armées de Nabucodonosor. Le prophète les a déjà comparées, verset 3, à une mer avec ses flots. Les prophètes Isaïe et Jérémie se servent d'expressions semblables, et dans le même sens. Isaïe, parlant de l'armée de Téglatphalasar (6), dit qu'il amènera sur la Judée les eaux de l'Euphrate, ces eaux fortes et grandes : *Adducam super eos aquas fluminis fortes et multas, regem Assyriorum*. Et Jérémie (7) compare l'armée du roi d'Égypte, à un grand fleuve qui déborde. On peut encore l'entendre : Lorsque je vous aurai fait descendre au fond de l'abîme, avec les géants qui gémissent sous les eaux, et que vous serez, comme eux, ensevelis dans les ombres de la mort, et dans la région des ténèbres. Toute la suite favorise cette explication. Et le psalmiste, pour marquer que le Seigneur l'a tiré des plus grands dangers, lui dit (8) : *Vous m'avez tiré des abîmes de la terre* ; c'est-à-dire du fond du Tartare, des abîmes d'eaux qui sont cachés au-dessous de la terre, où les anciens mettaient ce qu'ils appelaient l'enfer, c'est-à-dire le lieu de la demeure des morts. Voyez Job, xxvi. 5, etc.

ŷ. 20. AD POPULUM SEMPITERNUM. L'hébreu (9) : *Au peuple du siècle* ; à ceux qui sont pour tou-

(1) וְהִטְוּ אֶת מְעֻלֵיהֶם וְהִלְבְּשׁוּ אֶת לִבְשׁוֹת הַתְּרוֹת וְיִשְׁבּוּ בְּתוֹכָהּ וְיִשְׁבּוּ בְּתוֹכָהּ וְיִשְׁבּוּ בְּתוֹכָהּ

(2) Ἀφελούγεται τὰς μέτρας ἀπὸ τῶν κεφαλῶν αὐτῶν, καὶ τὸν ἱματισμὸν αὐτῶν τὸν ποικίλον ἐκδύσονται.

(3) יָשָׁב בַּיָּם

(4) תְּבוֹנֵי הַיָּם יִשְׁבּוּ בְּתוֹכָהּ

(5) Ἡ Hieronym. et Sept. in quibus legebat : Ἀπὸ τῆς ἔξουσίας σου. Turbabuntur insulæ in mari in exitu tuo. Sed

Theodoret legit : Ἀπὸ τῆς ἔξουσίας σου ἐν τῇ θαλάσῃ. Deest in edit. Rom.

(6) Isai. viii. 7.

(7) Jerem. xlvi. 7.

(8) Psalm. lxx. 20.

(9) יָשָׁב בְּתוֹכָהּ Les Septante : Πρὸς λαὸν αἰῶνος.

21. In nihilum redigam te, et non eris; et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

21. Je vous réduirai à rien ; vous ne serez plus ; on vous cherchera, on ne vous trouvera plus jamais, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

jours dans le tombeau jusqu'au jour du jugement, où ils doivent ressusciter pour une mort et des supplices éternels. Le Psalmiste s'exprime à peu près de même (1) : *Les tombeaux leur servent de maison pour toujours*. Et le Sage (2) : *L'homme ira dans la maison de son éternité*, en parlant du tombeau.

Ÿ. 21. CUM DELERO GLORIAM IN TERRA VIVENTIUM, IN NIHILUM REDIGAM TE. Quand j'aurai rétabli Israël dans son pays, et que j'aurai fait réparer mon temple, je vous visiterai une seconde fois, par l'armée d'Alexandre le Grand, et je vous réduirai à rien. Cette dernière calamité de Tyr, qui

n'est ici touchée qu'en passant, est beaucoup mieux marquée dans Zacharie (3) et dans Abdias, où nous en ferons voir l'exécution. *La terre des vivants*, est la terre d'Israël. Cette expression se trouve encore en beaucoup d'autres endroits (4).

NON INVENIERIS ULTRA IN SEMPITERNUM. On ne peut pas l'entendre dans la rigueur, qu'on l'explique de la ruine de Tyr par Nabucodonosor, ou par Alexandre le Grand. Cette ville se rétablit après l'une et l'autre ruine. Mais ce terme *jamais*, se prend ici, comme en beaucoup d'autres endroits, pour un long temps, ou même pour un temps assez court, comme de la vie d'un homme (5).

(1) Psalm. XLVIII. 12. Sepulcra eorum domus eorum in æternum.

(2) Eccle. XII. 5. Et homo in domum æternitatis suæ. Vide Sanct. hic.

(3) Zachar. IX. Abd. Ÿ. 20.

(4) V. de Ezech. XXXII. 24. 25. 26. 27. 32.

(5) Theodoret. hic. Ἐτίωθε γὰρ πολλάκις, καὶ τὸν ὀλίγον χρόνον αἰῶνα καλεῖν ἢ θεῖα γραφή. Vide Psalm. LXXXIX. 8.

CHAPITRE XXVII

Cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Description de sa beauté, de sa force, de ses richesses, de l'étendue de son commerce. Sa chute répandra l'étonnement parmi tous les peuples maritimes.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Tu ergo, fili hominis, assumesuper Tyrum lamentum ;
3. Et dices Tyro, quæ habitat in introitu maris, negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Vous donc, fils de l'homme, entonnez une plainte lugubre sur la ruine de Tyr ;
3. Et vous direz à cette ville qui est située près de la mer, qui est le siège du commerce des peuples de tant d'îles différentes : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O Tyr, vous avez dit : Je suis d'une beauté parfaite ;

COMMENTAIRE

ŷ. 2. ASSUME SUPER TYRUM LAMENTUM. C'est une continuation de la prophétie précédente. La coutume de faire de semblables cantiques de deuil à la mort des grands hommes, et dans les calamités publiques, se remarque dans toute l'Écriture. On a vu les lamentations de Jérémie sur le malheur de Jérusalem (1). Ézéchiël a fait un cantique lugubre sur les derniers rois de Juda (2). Il rapporte les lamentations des étrangers et des négociants sur la chute de Tyr (3). Il nous en donne encore d'autres sur le roi de Tyr (4), et ensuite sur le roi d'Égypte (5). Ces sortes de pièces étaient chantées ; le style en est très élevé et très poétique.

ŷ. 3. DICES TYRO, QUÆ HABITAT IN INTROITU MARIS. Vous direz à Tyr, qui est située à l'entrée de la mer (6), qui a un excellent port, et qui est située de manière qu'elle peut commodément aller dans tous les lieux de trafic de la Méditerranée. *Negotiationi ad insulas multas*, dans les îles de la Méditerranée, et dans les pays maritimes, éloignés du continent de la Palestine.

On est étonné de voir que le Saint-Esprit emploie tout ce chapitre pour représenter la grandeur, l'élévation, le commerce si prodigieux et les richesses immenses de Tyr, après en avoir prédit, dans le chapitre précédent, la chute funeste et l'entière destruction ; et ceux qui ne jugeraient que par les sens pourraient bien être surpris de ce que la sainte Écriture s'arrête à particulariser tant de choses inutiles en apparence : mais la lumière de la vérité en fera juger autrement à ceux qui lisent les livres saints avec les yeux de la foi.

Ce soin qu'a le prophète de décrire tout ce qui contribuait à enrichir la ville de Tyr, leur paraîtra non pas inutile, mais nécessaire pour leur donner un plus grand mépris de tout cet empressement, et de tous ces différents moyens qu'inspire la cupidité des hommes, afin d'agrandir et d'enrichir les empires de la terre. Plus nous voyons ici qu'ils parcourent les mers, et qu'ils trafiquent dans tous les pays pour procurer leur accroissement, plus nous avons lieu de déplorer la vanité de leurs travaux et de toutes leurs inquiétudes, en considérant où se termine à la fin toute cette gloire et cette puissance qu'ils ont tant de peine à acquérir, et qui doit leur être enlevée lorsqu'ils y penseront le moins. C'est à cela que tend principalement ce chapitre, qui nous fait voir comme en un tableau, dans l'activité que déployait la ville de Tyr pour s'enrichir, et dans le renversement subit de tout son bonheur, ce qui se passe durant le cours des siècles, dans l'établissement ou dans la chute des royaumes de la terre, et combien est vaine toute la sagesse de l'esprit des hommes, lorsqu'elle les porte à établir le fondement de leur grandeur et de leur bonheur sur leur industrie.

Ç'a été aussi, selon saint Jérôme, le premier crime de Tyr, d'avoir regardé le bien qu'elle avait, non comme étant au Seigneur, mais comme étant son bien propre ; et d'avoir considéré toute cette grande beauté, qui lui était venue de divers pays, comme un effet de ses soins et de sa sagesse : *Primum crimen est Tyri, si quid videtur habere boni, non Dei pulare, sed suum : et omnem pulchritudinem quæ illi de diversis venit regionibus, propriæ*

(1) Vide Thren. 1. et Jerem. ix. 10. 18. 20.

(2) Ezech. xix. 1. et seq.

(3) Ezech. xxvi. 17. et xxvi. 30.

(4) Ezech. xxviii. 11.

(5) Ezech. xxxii. 2.

(6) הישבי על כנרת ים

4. Et in corde maris sita. Finitimi tui qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum :

5. Abietibus de Sanir extruxerunt te cum omnibus tabulatis maris; cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos; et transtra tua fecerunt tibi ex ebore indico, et prætoriola de insulis Italiæ.

4. Et je suis placée au milieu de la mer. Les peuples voisins qui vous ont bâtie, n'ont rien oublié pour vous embellir.

5. Ils ont fait tout le corps et les divers étages de votre vaisseau, de sapin de Sanir; ils ont pris un cèdre du Liban, pour vous faire un mât.

6. Ils ont mis en œuvre les chênes de Basan, pour faire vos rames; ils ont employé l'ivoire des Indes, pour faire vos bancs; et ce qui vient des îles de l'Italie, pour faire vos chambres et vos magasins.

COMMENTAIRE

æstimare diligentia atque virtutis. Car en disant : *Je suis une ville d'une parfaite beauté*, il paraît qu'elle s'est attribué cette beauté comme son ouvrage, et qu'elle y a mis une complaisance qui lui a fait mériter qu'on l'en dépouillât, comme d'un bien dont sa vanité la rendait indigne.

Mais reconnaissons, remarque encore le même saint, que la véritable et la parfaite beauté que s'attribuait cette ville si superbe, ne se rencontre nulle part ailleurs que dans le corps de Jésus-Christ, qui est l'Église, et dans le riche assemblage des vertus qui éclatent dans ses saints : *Vera aulem et perfecta pulchritudo in nullo hominum, nisi in Christi corpore, quod interpretatur Ecclesia, et mullorum sanctorum virtutibus congregatur.*

ŷ. 4. IN CORDE MARIS SITA. L'hébreu à la lettre (1) : *Vos confins sont au cœur de la mer.* La ville de Tyr, qui était située sur un rocher et dans une île, était tout enveloppée de la mer, hors le côté par lequel elle était jointe à la terre par une digue faite de main d'homme. L'ancienne Tyr, à cause de l'excellence de son port, pouvait être aussi désignée comme *située au cœur de la mer.*

FINITIMI TUI, QUI TE ÆDIFICAVERT. L'hébreu (2) : *Ceux qui vous ont bâtie, ont achevé votre beauté.* Les Septante (3) : *Vos fils vous ont environnée de beauté.* Ceux qui veulent soutenir le sens des Septante, disent que Tyr était une colonie de Sidon.

ŷ. 5. ABIETIBUS DE SANIR EXTRUXERUNT TE. Sanir est une montagne, que les Sidoniens appelaient Sarion, et les Hébreux Hermon (4); elle est au-delà du Jourdain, et s'étend depuis la plaine du Liban jusqu'aux montagnes de Galaad. Il y a quelque difficulté sur la nature du bois (5), que la Vulgate a traduit par du sapin. Quelques exégètes l'expliquent du cèdre, ou du genévrier. Mais il n'y a nulle nécessité de quitter la signification

ordinaire; le sapin peut servir à divers usages dans la construction des vaisseaux. La Vulgate porte qu'on en fit les étages du vaisseau : *Cum omnibus tabulatis maris.* C'est aussi le sens de l'hébreu, bien que le mot *maris* n'y figure pas.

ŷ. 6. QUERCUS DE BASAN DOLAVERTUNT IN REMOS TUOS. Il y en a qui traduisent (6) : Ils ont mis en œuvre les aulnes de Basan; l'aulne est un arbre fort propre pour la composition des vaisseaux (7) : *Et fluctibus aptior alnus.* D'autres (8) l'entendent du pin, qui n'était pas moins propre à faire des rames et des vaisseaux (9) : *Nec naulica pinus mutabil merces.* Les Septante l'entendent du sapin. La Vulgate traduit ordinairement l'hébreu *Alôn*, par des chênes, et c'est peut-être à cause de la ressemblance phonétique qu'on a voulu voir l'aulne dans le mot hébreu *Alônim*.

TRANSTRA TUA..... EX EBORE INDICO. On pouvait orner les bancs des rameurs avec de l'ivoire; mais c'est une somptuosité qui paraît fort inutile. Les Septante (10) : *Ils ont fait vos temples d'ivoire.* L'hébreu (11) à la lettre : *Ils ont fait vos ais d'ivoire.* Les Septante ont lu *קדש* *godesch*, sanctuaire, au lieu de *קדש* *qéresch*, ais, planche, et peut-être leur version est-elle préférable à celle de la Vulgate.

PRÆTORIOLA DE INSULIS ITALIÆ. Et ce qui vient des îles de l'Italie, pour faire vos chambres, vos appartements, les logements de vos capitaines de vaisseaux. Mais qu'est-ce que pouvaient fournir les îles voisines de l'Italie, qu'on ne trouvât point dans la Palestine? Voici l'hébreu de tout ce verset : *Ils ont fait vos ais d'ivoire, fille d'Assyrie, des îles de Kilthim.* Ce qui ne signifie rien, malgré le bon vouloir de certains commentateurs, qui expliquent volontiers aux autres ce qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes. Le mot *בַּת אַשּׁוּרִים* a été maladroitement séparé en deux : *Bath-Aschourim*. En un seul mot, le passage signifie : *avec du buis*, en deux mots : *Fille d'Assyrie*, ce

(1) בלב ים ובליך

(2) בניך כללו יפוך

(3) Ὑἱοὶ σοῦ περιέθησαν σοὶ κάλλος. Ils ont fait dériver בניך de בן *bên* fils, au lieu de בנה *bînah*, construire.

(4) Deut. III. 9.

(5) *Vide* III. Reg. v. 8. Les Septante traduisent ici : *Κέδρος.*

(6) *Alnus*, אלוני *Vide* Mont. Sanct.

(7) *Lucan.*

(8) *Kim'hi*, Pagn. Vat.

(9) *Virgil. Eclog. 4.*

(10) Τα ἱερα σοῦ ἐποίησαν ἕξ ἐλέφαντος.

(11) בת אשורים באי כותש *Les Septante* : *Οἱκουσ ἀλσωδεις, Αἰ. Σανίτι κεκαλυμμένας.*

7. Byssus varia de Ægypto texta est tibi in velum ut poneretur in malo; hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui; sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.

9. Senes Giblii et prudentes ejus habuerunt nautas ad ministerium variæ supellectilis tuæ; omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.

7. Le byssus d'Égypte tissu en broderie a composé la voile qui a été suspendue à votre mat; l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Élisa ont fait votre pavillon.

8. Les habitants de Sidon et d'Arad ont été vos rameurs; vos sages, ô Tyr, sont devenus vos pilotes.

9. Les vieillards de Gèbal et les plus habiles d'entre eux ont donné leurs matelots, pour vous servir d'équipage à votre vaisseau; tous les navires de la mer et tous les matelots ont été engagés dans votre commerce.

COMMENTAIRE

qui n'a aucune signification ici. Voyez pour la situation de Kitthim, Genèse, x, 4, Isaïe xxiii, 1, et Jérémie II, 10. On enchassait quelquefois l'ivoire dans le buis, comme le marque Virgile (1):

. Quale per artem
Inclusum buxo, aut oricia therebintho
Lucet ebur.

ÿ. 7. BYSSUS VARIA DE ÆGYPTO, TEXTA EST TIBI IN VELUM. L'hébreu (2): *Le schesch avec la broderie venue de l'Égypte, vous a servi de voile pour être votre étendard.* Nous avons dit ailleurs (3), ce qu'était le schesch. Les ouvrages en broderie de l'Égypte étaient particulièrement célèbres. Les Septante (4): *Le byssus orné de broderie venue d'Égypte, vous a servi pour orner vos lits.* Ceux qui traduisent ce passage dans le sens d'une voile de navire, trouvent dans l'antiquité des exemples d'une pareille somptuosité. Cléopâtre, reine d'Égypte, montait un navire dont les voiles étaient de pourpre (5). Caligula avait fait faire des vaisseaux dont la poupe était ornée de pierres précieuses, et les voiles enrichies d'une belle variété de couleurs, le tout accompagné de plusieurs arbres fruitiers, et de vignes chargées de leurs fruits, pour réjouir la vue, et donner de l'ombre à ceux qui les montaient (6).

HYACINTHUS ET PURPURA DE INSULIS ELISA. La pourpre de l'Élide dans le Péloponèse, est bien connue des anciens (7). Il est étonnant que les Tyriens employassent cette pourpre étrangère, puisqu'ils en avaient de la meilleure dans leur pays. Ces étoffes d'hyacinthe et de pourpre servaient de voile pour couvrir ceux qui étaient dans le vaisseau, selon saint Jérôme, ou même à habiller les pilotes, et ceux qui servaient à la rame; ce qui n'est guère probable.

ÿ. 8. HABITATORES SIDONIS ET ARADII FUERUNT REMIGES TUI. Les Septante (8): *Vos princes qui*

habitent Sidon et Arad, ont été vos rameurs. Théodoret dit que l'hébreu porte: *Vos voisins habitants de Sidon et d'Arad.* Ce qui fait croire qu'il y lisait autrement que nous. Il paraît par là qu'alors Sidon et Arad étaient soumises aux Tyriens. Arad est une île célèbre sur les côtes de Phénicie. Voyez ce qu'on a dit dans la Genèse, x, 18. Les Tyriens étaient si opulents qu'ils n'employaient point leurs citoyens à ramer; ils n'y mettaient que des Sidoniens ou des Aradiens.

SAPIENTES TUI, TYRE, FACTI SUNT GUBERNATORES TUI. L'étude, l'application, la sagesse principale des Tyriens, consistait à savoir bien gouverner un vaisseau; ils ne se piquaient guère que d'être des marins énergiques et d'habiles commerçants.

ÿ. 9. SENES GIBLII, ET PRUDENTES EJUS, HABUERUNT NAUTAS AD MINISTERIUM VARIÆ SUPELLECTILIS TUÆ. Gèbal est une ville de Phénicie, nommée aussi *Biblos*. On voit par les livres des Rois (9), que les ouvriers de Biblos étaient déjà célèbres par leur habileté du temps de Salomon. Leur principale adresse consistait à préparer les bois et la pierre pour les bâtiments. Le texte hébreu (10): *Les vieillards de Gèbal et les sages ont été dans vous pour réparer vos brèches; pour entretenir vos édifices, vos maisons, vos murailles.* Les Septante (11): *Les anciens de Biblos, et leurs sages qui étaient parmi vous, fortifiaient vos desseins.*

FUERUNT IN POPULO NEGOCIATIONIS TUÆ. L'hébreu (12): *Ont été dans vous pour mêler votre mélange.* Ils ont été vos agents, vos commis, pour échanger vos marchandises. Les Septante (13): *Ont été dans l'occident de l'occident.* Mais le sens de la Vulgate vaut beaucoup mieux. Ce qui explique le sens donné par les Septante, c'est que ערב 'éreb signifie mélange et, prononcé 'éreb, il signifie le soir.

(1) Virgil. *Æneid.* x.

(2) שש ברקתה מספרתה היה מפדשך להיות לך רגש

(3) *Genes.* xli. 41. - *Exod.* xxv. 4.

(4) Βύσσω μετὰ ποικιλίας ἐξ Αἰγύπτου ἔγενετο σοί ἐν σπρωγῇ.

(5) *Plutarch.* in *Antonio.*

(6) *Suelon.* in *Caio.*

(7) *Plin. lib.* ix. cap. 35. - *Pausan. alii,* apud *Bochart. Ptoleg. lib.* iii. cap. 4.

(8) Οἱ ἄρχοντες σοῦ οἱ κατοικοῦτες Σιδῶνα.

(9) *Vide* iii. *Reg.* v. 18. Giblii præparaverunt ligna, et lapides ad ædificandam domum.

(10) דקני נבל והנביה היו בך בחוקי ברקך

(11) Les Septante: Πρεσβύτεροι Βιβλίων, καὶ οἱ σοφοὶ αὐτῶν οἱ ἔσαν ἐν σοί, οὗτοι ἐνίσχυσον τὴν βουλήν σοῦ.

(12) היו בך לערב כערבך

(13) Ἐγγέγοντο σοί ἐπὶ δυσμᾶς δυσμῶν.

10. Persæ, et Lydii, et Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui; clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.

11. Filii Aradii cum exercitu tuo erant super muros tuos in circuitu; sed et Pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum; ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi institores tui; mancipiâ, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

10. Les Perses, les Lydiens, et les Libyens étaient vos gens de guerre dans votre armée; et ils ont suspendu en vous leurs boucliers et leurs casques, pour vous servir d'ornement.

11. Les Aradiens, avec leurs troupes, étaient tout autour de vos murailles; et les Pygmées, qui étaient sur vos tours, ont suspendu leurs carquois le long de vos murs, afin qu'il ne manquât rien à votre beauté.

12. Les Carthaginois trafiquaient avec vous, en vous apportant toutes sortes de richesses, et remplissaient vos marchés d'argent, de fer, d'étain, et de plomb.

13. La Grèce, Thubal et Mosoch, entretenaient aussi votre commerce, et amenaient à votre peuple des esclaves et des vases d'airain.

COMMENTAIRE

ÿ. 10. PERSÆ, ET LYDII, ET LYBIES ERANT IN EXERCITU TUO. Les Perses étaient déjà célèbres par leur valeur. Bien qu'ils vécussent indépendants, dans la contrée montagneuse à l'est de l'Élam, rien n'empêche qu'il n'y en eût dans Tyr, en qualité de troupes auxiliaires. Ils acquièrent bientôt après une influence considérable en Asie, lorsque Cyrus se fût mis à leur tête (1). Au lieu de פָּרָס *Pâras*, Perse, M. Halévy propose de lire פַּתְרוֹס *Pathros*, le nome de Phaturès, dont la capitale était Thèbes. Il faudrait traduire alors les *Thébains*, les Égyptiens, au lieu des Perses (2). Les Lydiens de l'Asie mineure étaient aussi, à cette époque, fameux par leur bravoure; ils en donnèrent plusieurs marques sous leur roi Haliatte, qui régnait alors, et qui eut bientôt pour successeur Crésus, si connu dans l'histoire. Enfin, les Libyens, peuples d'Afrique, voisins de l'Égypte, ayant été chassés de leur pays peu de temps auparavant par les Cyrénéens (3), purent se réfugier chez les Tyriens. L'hébreu lit : *Pâras*, *Ioûd* et *Phoûl*. *Pâras* signifie les Perses, *Lud*, les Lydiens, *Phul*, un peuple d'Afrique. Voyez *Genes. x, 6*.

CLYPEUM ET GALEAM SUSPENDERUNT IN TE PRO ORNATU TUO. Cette coutume de suspendre des armes au-dessus des murs, et en dehors, au haut des tours, se remarque dans plusieurs endroits de l'Écriture. On compare le cou de l'épouse du Cantique (4), à la tour de David, d'où pendent mille boucliers, et toute l'armure des héros. Les *Gammadim*, dont il est parlé au verset suivant, pendaient leurs arcs aux murailles de Tyr. Et Isaïe dit que, dans l'alarme générale, on a détaché les boucliers des murs (5) : *Parietem nudavit*

clypeus. Dans les voyages sur mer, on mettait aussi les armes et les boucliers au-dessus des bords des vaisseaux, afin que les ennemis vissent que la flotte n'était pas sans défense (6).

ÿ. 11. PYGMÆI QUI ERANT IN TURRIBUS TUIS, PHARETRAS SUAS SUSPENDERUNT. Le prophète ne parle pas de ces Pygmées fabuleux, que nous découvrent quelques anciens (7); de ces peuples qui n'étaient pas plus hauts qu'une coudée, et qui faisaient la guerre contre les grues. De pareils soldats, si jamais il y en a eu, n'étaient assurément guère propres à défendre les murailles de Tyr. L'hébreu les nomme *Gammadim* (8), qui vient de *Gomed*, une coudée, ce qui leur fait donner le nom de Pygmées; *Gammadim* en hébreu signifiant la même chose que *Pygmxî* en grec, des hommes d'une coudée : *Quorum tota cohors cubilo non allior uno*. Les Septante (9) avaient traduit : *Des gardes*; Symmaque : *les Mèdes*; Théodotion avait conservé le nom hébreu *Gammadim*; le chaldéen : *les Cappadociens*. D'autres croient qu'il s'agit des *Gamadéens*, peuple de Phénicie. Pline parle de leur capitale nommée *Gamade*, ou *Gamale* (10).

ÿ. 12. CARTHAGINENSES NEGOTIATORES TUI. L'hébreu (11) : *Tharsis étail votre négoce*. Voyez ce que nous avons dit de Tharsis dans la Genèse x, 4, et au troisième livre des Rois, x, 22.

ÿ. 13. GRÆCIA, THUBAL, ET MOSOCH. *La Grèce, Thubal, et Mosoch*. L'hébreu (12) : *Javan, Thubal, et Mesech*. Voyez ce que nous avons dit de ces peuples dans notre commentaire sur la Genèse, x, verset 2. Ces nations amenaient des esclaves, et apportaient des vases d'airain aux foires de Tyr.

(1) Vide Justin. lib. 1. — Herodot. lib. 1. cap. 125.

(2) Journ. Asiat. VIII. XIX. 371.

(3) Herodot. lib. IV. cap. 159. et lib. II. cap. 161. et Diodor. lib. 1.

(4) Cant. IV. 4.

(5) Isai. XXI. 6. 8.

(6) Servius in Æneid. 1.

. Aut celsis in puppibus arma Caici,
Quæ navigantium militum mos est in puppibus
arma religare, etc.

(7) Voyez Homère, *Iliade* III, et les notes de Dacier sur cet endroit.

(8) וְגַמְדִּים

(9) Les Septante : Φύλακες, Ita editio Rom. sed edit. Complut. et Theodoret. Ἀλλὰ καὶ Μῆδοι ἐν τοῖς πύργοις σοῦ Ἰσᾶν φύλακες. Ils ont lu séparément כַּדִּי et כַּדִּי

(10) Plin. lib. II. cap. 91.

(11) תְּרַשִׁישׁ סְחָרָהךְ

(12) יוֹן הַבַּל וְכַשָּׁךְ

14. De domo Thogorma, equos et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

15. Filii Dedan negotiatores tui; insulæ multæ, negotiatio manus tuæ; dentes eburneos et hebeninos commutaverunt in pretio tuo.

16. Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum: gemmam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.

14. On a amené de Thogorma, dans vos marchés, des chevaux, des cavaliers et des mulets.

15. Les enfants de Déjan ont trafiqué pour vous; votre commerce s'est étendu en plusieurs îles; et ils vous ont donné, en échange de vos marchandises, des dents d'ivoire et de l'ébène.

16. Les Syriens ont été engagés dans votre trafic, à cause de la multitude de vos ouvrages; et ils ont exposé en vente dans vos marchés des perles, de la pourpre, de petits écussons, du byssus, de la soie, et toutes sortes de marchandises précieuses.

COMMENTAIRE

§. 14. DE DOMO THOGORMA EQUOS, ET EQUITES, ET MULOS ADDUXERUNT. Nous avons dit dans la Genèse, x, 3, que Thogorma désignait probablement l'Arménie. Les chevaux arméniens étaient très renommés, et les conquérants assyriens ou perses, en exigeaient chaque année un certain nombre en tribut.

§. 15. FILII DEDAN. Voyez Isaïe XXI, 13 et Jérémie xxv, 23.

DENTES EBURNEOS, ET HEBENINOS COMMUTAVÉRUNT. L'hébreu (1): *Des cornes de dents, et de l'ébène*. Les anciens ont souvent appelé l'ivoire du nom de corne, comme on l'a montré ailleurs (2). L'Écriture lui donne ordinairement le nom de dent. Ézéchiël joint ici l'un et l'autre. Les éléphants portent aux deux côtés de leur bouche deux espèces de grosses dents, longues, recourbées, dont ils ne se servent pas néanmoins pour mâcher, mais pour se défendre. La nature de ces dents approche assez de la corne, et les éléphants s'en déchargent quelquefois, comme les cerfs de leurs cornes. L'ivoire est moins raide, moins sec, moins dur, moins cassant que les dents. L'ébène vient de l'Éthiopie, et tout le monde sait que c'est un bois dur, noir, luisant, dont on fait des ouvrages fort estimés. Le chaldéen: *Ces cornes de jéclim, et de l'ivoire, et des paons*. Les jéclim ou jalim, sont une sorte de cerf, ou de chèvre sauvage d'Arabie. Les Septante (3): *Des dents d'éléphants, et ceux qui sont introduits*. On peut voir III Reg. x, 22.

§. 16. SYRUS NEGOTIATOR TUUS. Ces peuples ont été de tout temps adonnés au commerce. Saint Jérôme (4) dit qu'ils couraient toute la terre pour s'enrichir, et qu'ils s'exposent à toutes sortes de dangers pour amasser des richesses. Ils étaient voisins de Tyr, et trouvaient dans leur pays de

grandes commodités pour le trafic. Les Septante ont lu *Adam* en cet endroit, au lieu d'*Aram*. Ils ont mis *les hommes* au lieu de la Syrie. Voici comment on peut les expliquer: Vous vendiez vos marchandises à ceux qui étaient introduits, ou qui venaient à vos foires, *et vous leur donniez des hommes*, des esclaves, en échange de leurs marchandises (5).

GEMMAM. L'hébreu *nophek* (6) signifie une pierre précieuse que les uns traduisent par *escaraboucle* (7), les autres par *émeraude* (8), et d'autres par *chrysoprasus* (9). Théodotion et les Septante ont conservé le mot *nophek*. Symmaque avait traduit *polymita*, ouvrage d'un tissu de plusieurs couleurs; mais il est constant par l'Exode, que *nophek*, ou *naphek*, signifie une pierre précieuse. L'Édition Romaine et Théodoret lisent *σταυρή*; et quelques éditions latines, *gulta*, c'est-à-dire la goutte de myrrhe, ou la myrrhe qui coule de l'arbre qui la produit.

PURPURAM. On a déjà vu au verset 7 que les habitants de l'Élide apportaient de la pourpre à Tyr. Voici les Syriens qui y en apportent aussi. La pourpre de Syrie, distincte de celle de Tyr, n'est guère connue dans l'antiquité. On n'en trouve rien dans Pline. Il y avait chez les Hébreux et les Phéniciens deux sortes de pourpre, l'une nommée ici *ארגמן* *argamôn* était rouge (10); l'autre, nommée *תכלת* *thékéleth*, était violette ou mieux *bleue-pourprée* (11). La première se traduisait *purpura*, la seconde *hyacinthus*.

SCUTULATA. *Des toiles ouvrées*, des nappes damassées. Pline dit que l'invention de ces sortes de toiles, figurant comme différentes pièces rapportées, vient des Gaules (12): *Plurimis liciiis texere quæ polymita appellant, Alexandria instituit; scutululis dividere, Gallia*. Il dit ailleurs que ces sortes

(1) קרנות שן והובנום השיבוו אשכנז

(2) III. Reg. x. 18.

(3) Ὀδόντας ἐλεφαντίνους, καὶ τοὺς εἰσαγχομένους. Ita Syr. et Arab. Ils ont lu הובנום au lieu de הבניו

(4) Hieronym. hic. Usque hodie permanet in Syris negotiationis ardor, qui per totum mundum lucri cupiditate discurrunt, etc.

(5) Καὶ τοῖς εἰσαγχομένοις ἀντιδίδου τοὺς μισθούς σου,

ἀντιδίδου; ἐμπορεύου σου, etc. Vide Theod.

(6) Nophek נפק

(7) Exod. xxviii. 18. - Vulg. Sept. Joseph. etc.

(8) Ita Pag. Munst. Tig.

(9) Jun, Theodot. Pisc.

(10) Exod. xxv. 26. - Num. iv. 13. et passim.

(11) Exod. xxxvi. 4. - Num. iv. 6. et passim.

(12) Plin. lib. viii. cap. 48.

17. Juda et terra Israel ipsi institores tui in frumento primo; balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nudinis tuis.

18. Damaseenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi.

17. Les peuples de Juda et d'Israël ont entretenu aussi leur commerce avec vous ; et ils ont apporté dans vos marchés le plus pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine.

18. Damas trafiquait avec vous ; et en échange de vos ouvrages si différents, il vous apportait de grandes richesses, du vin excellent, et des laines d'une couleur éclatante.

COMMENTAIRE

d'ouvrages avaient quelque rapport avec la forme des toiles d'araignée (1); et Juvénal nous apprend que les délicats se servaient de ces toiles (2).

Cærulea indutus seutulata, aut galbana rasa.

L'hébreu רִקְמָה *Riqmâh* signifie des ouvrages en broderie, et c'est ainsi que les plus habiles interprètes l'expliquent ici.

BYSSUM. L'hébreu : בּוּץ *Boûts*, fort différent du lin d'Égypte. Nous avons fait voir sur les Paralipomènes (3), que c'était une sorte de soie tirée du poisson nommé *pinna*.

SERICUM. L'hébreu רַמּוֹת *Râmôth* est un terme dont la signification est fort peu connue. Il n'y a nulle apparence qu'il signifie de la soie. On a vu (4) le terme *meschi*, que l'on prétend avoir cette signification. Aquila avait traduit : *Des ouvrages de soie*, ou de toiles fines. Le chaldéen : Des pierres précieuses. Pagnin, Montan, Munster, D'Allioli, Bodin, et d'autres interprètes : *Du corail*. *Reem* en hébreu, signifie le monocéros. *Râmôth*, pourrait marquer ou leurs cornes, ou leurs peaux, ou les femelles de cet animal. Voyez *Job. xxviii. 18*.

Kadkod כַּדְקוֹד (5) c'est le terme de l'original, que les Grecs et la Vulgate ont conservé, n'en sachant pas la signification (6). Le chaldéen : *Des perles*. D'autres, un *onyx*, ou un *rubis*, ou une *escarboucle*, ou *pyrope*, ou un *crystal*. La plupart des commentateurs croient que *Kadkod*, est une pierre précieuse ; mais on en ignore la nature. Voyez *Isaïe, liv. 12*.

Ÿ. 17. JUDAS IN FRUMENTO PRIMO. *Juda vous a apporté le plus pur froment*, ou le meilleur froment. L'hébreu (7) : *Du froment de Minnith*. On connaît un canton, ou une ville de *Minnith*, au-

delà du Jourdain, entre Hésébon et Rabbath-Ammon (8). Les Septante (9) : *Ils ont été vos marchands dans la vente du froment*. On pourrait traduire l'hébreu (10) : *Juda vous a apporté des froments de partage*, du froment choisi, séparé, nettoyé, compté.

BALSAMUM. Cette liqueur si précieuse et si célebre se trouvait principalement en Judée. *Omni-bus odoribus præfertur balsamum, uni terrarum Judæ concessum*, dit Pline (11). Le terme hébreu פַּנָּג *Pannag*, est douteux. Les interprètes grecs, n'en connaissant pas la signification, l'ont conservé dans leur version. Les Septante l'ont traduit par : *μύρον και κασίαις*, du parfum et de la canelle. Nous nous en tenons à la Vulgate, appuyée du chaldéen.

MEL, ET OLEUM, ET RESINAM. *Le miel, l'huile, et la résine*. Il est inutile de s'étendre sur l'excellence et l'abondance des huiles et du miel de la Judée. Ce pays n'était pas appelé sans raison, une terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel. Et Moïse, en parlant de cette province, dit que le peuple y suce comme des ruisseaux de miel et d'huile qui découlent des rochers (12) : *Ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo*. La résine était alors un remède fort en usage, comme on le voit par Jérémie (13). La meilleure se tirait des montagnes de Galaad ; et dès le temps de Jacob, on en faisait le commerce avec l'Égypte (14). Ce patriarche ne crut pas faire un présent indigne de Joseph, qui gouvernait alors l'Égypte, de lui envoyer du miel de Judée et de la résine (15).

Ÿ. 18. DAMASCENUS NEGOTIATOR TUUS... IN VINO PINGUI, IN LANIS COLORIS OPTIMI. A la lettre (16) *Du vin de 'helbôn, et de la laine blanche,*

(1) *Idem. lib. xi. c. 24. Quanta arte (arana) celat pediculus scutulato reti grassantes.*

(2) *Juvenal. satyr. II. v. 97.*

(3) 1. *Par. xv. 27.*

(4) *Ezech. xvi. 10.*

(5) Les Septante : Χορκόφ. *Alii. Κοδκόδ.*

(6) *Chodchod autem quid significet, usque in præsentiarum invenire non potui. Hieronym. hic.*

(7) כְּהַמִּיִּת גִּיחַ

(8) *Judic. xi. 33.*

(9) Οἱ Ἰσραηλιτῆς ἐμὰ ἄροτρα ἐν σῆματι κοκκίαις.

(10) *הם או כנחם* signifie la part, le partage, la distribution, la préparation.

(11) *Plin. lib. XII. cap. 25.*

(12) *Deut. xxxi. 13.*

(13) *Serem. viii. 22. et xlvi. 11. et li. 8.*

(14) *Genes. xxxvii. 25.*

(15) *Genes. xliiii. 11.*

(16) *בין הלבון וכבר צחר*

19. Dan, et Græcia, et Mosel, in nudinis tuis proposuerunt ferrum fabrefactum; stacte et calamus in negotiatione tua.

19. Dan, la Grèce et Mosel ont exposé en vente dans vos marchés des ouvrages de fer poli : et vous avez fait un trafic de casse et de cannes d'excellente odeur.

COMMENTAIRE

ou brillante. Le vin de Chelbon est fort connu des anciens (1). Athénée (2) assure que le roi de Perse n'en buvait point d'autre. Ce vin se faisait à Damas, et les Perses y avaient exprès planté des vignes, dit Posidonius, cité dans cet auteur. Le chaldéen et quelques autres ont entendu le texte, dans le sens d'un vin doux et composé. Saint Jérôme reconnaît que les habitants de Damas faisaient un grand commerce de vins et de laines, encore de son temps. Quant à la laine qu'on apportait de Damas, les Septante et les chaldéen ont mis, de la laine de Milet. Les anciens parlent avec éloge de cette sorte de laine; on estimait surtout les habits couleur de pourpre, et de laine de Milet (3) :

. Quamvis Milesia magno
Vellera mutantur Tyrios incocta rubores.

Le chaldéen dit que cette laine était de Milet, et enveloppée. Ce qui marque l'ancien usage de couvrir les brebis avec leur toison, et de ne les pas laisser exposées à l'air et aux pluies, de peur que leur laine ne se gâtât. Cette pratique se remarque chez les Juifs, chez les Grecs et chez les Romains, principalement à l'égard de certaines brebis, dont la toison était plus belle et plus fine (4).

§. 19. DAN, ET GRÆCIA, ET MOSEL. On croit que Dan, marque ici la ville de ce nom, bâtie vers les sources du Jourdain, et appelée dans la suite Paneade; car, pour la tribu de Dan, elle avait été emmenée captive, longtemps auparavant, par le roi d'Assyrie La Grèce, ou l'Ionie, en hébreu Javan, a déjà été nommée au verset 13. Mosel est un pays qui nous est inconnu. « La plupart des Interprètes, dit dom Calmet, croient qu'on ne doit pas se séparer de Javan, et qu'il faut traduire l'hébreu par Javan-d'Osel, ou d'Ozal. Outre les Ioniens de l'Asie mineure, descendus de Javan, fils de Japhet (5), il y en avait d'autres au fond de l'Arabie, dont la capitale était Uzal, selon quelques auteurs cités par Bochart (6). » Aussi pensons-nous que Oûden dont le nom se retrouve dans Aden, marque une ville

d'Arabie, et que Javan ne désigne pas les Grecs d'Asie-Mineure, mais la peuplade de ce nom dans l'Yémen (7). « Grotius fait venir ces marchands de bien plus loin, de l'isle de Zeilan, où il trouve les villes de Dana, de Jogauna et de Modutu, qui ne sont pas fort éloignées de Dan, de Javan et de Mosel, ou Mozol. Il remarque qu'alors la myrrhe et la canne odorante n'étaient certainement pas communes, ni dans la tribu de Dan, ni dans l'Ionie. Il dit aussi qu'originellement les Septante ne lisaient pas ces mots dans leur texte, et qu'on les y a ajoutés de la traduction de Théodotion, ce qui pourrait les rendre suspects en cet endroit; ajoutez que le sens du verset n'est pas bien lié dans l'hébreu : Dan, et Javan d'Uzal ont apporté dans vos foires le fer, la casse, et la canne odorante. Il a été dans votre trafic. L'édition romaine est assez différente, comme on le verra ci-après. Quelques-uns traduisent : Dan et Javan le coureur, ou le marchand, qui parcourt les provinces pour trafiquer. Quelques exemplaires grecs lisent : Dédan, Javan et Mozol. Le chaldéen : Dan et Javan sont venus en troupes apporter leur marchandises. »

FERRUM FABREFACTUM, STACTE ET CALAMUS. Des ouvrages de fer, de la myrrhe et des cannes d'excellente odeur (8). « Ou plutôt, continue le savant commentateur : Du fer fait, du fer en barres, par opposition au fer, lorsqu'il sort de la mine, de la casse, ou de l'iris, et de la canne odorante. Le fer était autrefois fort commun dans la Phrygie; on dit qu'il avait été trouvé sur le mont Ida. Les peuples de Pamphlie, au rapport de Dioscorides, tiraient une excellente essence de l'iris. Dan ne pourrait-il pas marquer les peuples du mont Ida, et Mosel ceux de Carie, peuple tout voisin de la Pamphlie et de Javan ? Mozol, roi de Carie, fameux par le mausolée que lui érigea la reine son épouse, pourrait fortifier cette conjecture. Les Ioniens et Cariens étaient alors en grande réputation; Psammétichus, roi d'Égypte, leur avait donné un établissement dans son royaume (9) Nous trouvons dans la Phrygie le fer, et dans le voisinage de la Carie, l'iris. La canne odorante se trouvait

(1) Vide Strabon. lib. xv. Plut. de Fortuna Alexan.
(2) Athen. Dipsosoph. lib. 1. Οἱ Περσῶν βασιλεῖς τὸ Χαλιζόωνιον μόνον οἴνον ἔπινον, ὡς εἰσι Περσιδῶνους, καὶ Δαμασκίω τῆς Συρίας γινέσθαι, Περσῶν ἰσότη: καταφουτευσάντων τὰς ἀμπέλους.

(3) Virgil. Georg. lib. iv.

. Milesia vellera Nymphæ
Carpebant hyali saturo fucata colore.

S. B. — T. X.

(4) Vide Bochart. Phaleg. lib. 1. cap. 6. Et de Animal. sacr. part. 1. lib. 11. cap. 12.

(5) Genes. x. 2.

(6) Boch. Phaleg. lib. 11. cap. 22.

(7) F. Hoefler, Phénicie, p. 52.

(8) ברזל עשות קדה וקנה

(9) Herodot. lib. 11. cap. 154.

20. Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.

21. Arabia et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ; cum agnis, et arietibus, et hædis, venerunt ad te negotiatores tui.

22. Venditores Saba et Reema, ipsi negotiatores tui; cum universis primis aromatibus, et lapide pretioso, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui; Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui.

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et astrictæ erant funibus; cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

20. Ceux de Dédan trafiquaient avec vous pour les housses magnifiques des chevaux.

21. L'Arabie et tous les princes de Cédar étaient aussi engagés dans votre commerce; et ils venaient vous amener leurs agneaux, leurs béliers et leurs boucs.

22. Saba et Réema venaient de même vendre et acheter avec vous; et ils exposaient dans vos marchés tous les plus excellents parfums, les pierres précieuses, et de l'or.

23. Haran, Chéné et Éden entraient pareillement dans votre trafic; Saba, Assur, et Chelmad venaient vous vendre leurs marchandises.

24. Ils entretenaient un grand trafic avec vous; et ils vous apportaient des balles d'hyacinthe, d'ouvrages en broderies, et des meubles précieux qui étaient enveloppés et liés de cordes: ils trafiquaient encore avec vous pour des bois de cèdre.

COMMENTAIRE

autrefois et dans l'Assyrie, et dans l'Arabie, et dans la Judée. Les Septante (1): *Le fer travaillé, et des roues sont dans vos marchés. L'édition romaine: L'on apporte d'Asel à vos marchés, du fer travaillé, et des roues.* » Nous ne pensons pas que *Meoùzâl* soit le nom des Cariens. L'hébreu, à la lettre, ne dit pas: *El Dán et Jávân et Meoùzâl* mais *וְדָן וְיָוָן וְעֹזָל* *ve Dán, ve Jávân, me Oúzâl*. Et Dan, et Javan d'Ouzal. Il n'y aurait donc que deux peuples et non trois.

ŷ. 20. DEDAN... IN TAPETIBUS AD SEDENDUM. Le prophète veut marquer apparemment ces tapis magnifiques sur lesquels les Orientaux s'asseyaient, et que les Turcs étendent encore aujourd'hui sur leurs estrades. L'hébreu (2): *Dedan est votre marchand pour les habits magnifiques, pour aller à cheval*, ou en char, ou même pour s'asseoir. Les Septante (3): *Dedan sont vos marchands avec des animaux choisis pour les chariots*. La plupart s'expliquent, des housses magnifiques dont on se servait au lieu de selles. *Dedan* de ce verset, est différent de celui du verset 15. Si celui-là marque le descendant d'Abraham par Céthura, celui-ci est probablement Dedan ou Redan, fils de Regma, et petit-fils de Kousch (4).

ŷ. 21. ARABIA, ET UNIVERSI PRINCIPES CEDAR. Dans l'Écriture, sous le nom d'Arabie, on entend ordinairement les pays qui sont au couchant de l'Euphrate, et à l'orient du Jourdain (5); les peuples de l'Arabie Déserte, et ceux des environs de la mer Morte. On les joint ici aux Cédaréniens qui habitaient le même pays. On n'en fixe pas les limites, parce que c'étaient des peuples, qui, n'ayant point de demeure fixe, étaient tantôt dans un lieu, et tantôt dans un autre de ces vastes provinces. Leur trafic consistait en bétail, en agneaux,

en chevreaux, en chameaux; c'était là toutes leurs richesses. Ils sont tels encore aujourd'hui. L'hébreu ne parle point de chameaux; mais les Septante les y ont ajoutés.

ŷ. 21. VENDITORES SABA, ET REMA. Ce *Reema* n'est autre que le *Regma* de la Genèse, verset 7. Des deux côtés le nom est écrit de la même manière en hébreu: *רַגְמָה* *Ra'ammah*. Voyez pour Saba et Regma, le verset de la Genèse où ces deux noms sont réunis, comme ici.

ŷ. 23. HARAN, ou *Charres* en Mésopotamie, ville célèbre dans l'Écriture, parce qu'Abraham y séjourna quelque temps en venant d'Ur dans la terre Promise (6). Elle est connue dans l'histoire par la défaite de Crassus.

CHENE, Chalanné (7), qui est, selon les uns, *Callinicum*, et selon d'autres, Ctésiphon.

EDEN; c'est la province d'Éden, l'Adanner des inscriptions cunéiformes, où la légende plaçait le paradis.

SABA. Ce *Saba* est différent de celui qu'on a vu au verset 22, quoiqu'il s'écrive de même (8). Voyez ce que nous en avons dit dans la Genèse, x. 28.

ASSUR, est peut-être le neveu de ce Saba, dont nous venons de parler; car *Dadan*, frère de *Saba*, eut pour fils *Assurim* (9). On peut aussi l'entendre des Assyriens, si fameux par la grandeur et l'antiquité de leur empire.

CHELMAD. Les Septante (10) et le syriaque l'entendent de la Carmanie. Le chaldéen, de la Médie. On trouve dans la Comagène la ville de *Cholmadora* sur l'Euphrate (11).

ŷ. 24. IPSI NEGOTIATORES TUI MULTIFARIAM INVOLUCRIS HYACINTHI, ET POLYMITORUM, GAZARUMQUE PRETIOSARUM, QUÆ OBVOLUTÆ ET ASTRICTE ERANT FUNIBUS; CEDROS QUOQUE, etc. Pourquoi cette

(1) Σίδηρος εἰργασμένος, καὶ τροχοὶ ἐν τῷ συμμίκτησιν σου εἶσιν.

(2) דָּדָן רַבְרָבָה בְּבָנָי פֶּשַׁע לְרַבְבָּה

(3) Δαιδάν ἔμποροι σου μετὰ κτηνῶν ἐλλείκτων εἰς ἄρματα.

(4) Genes. x. 7.

(5) III. Reg. x. 15. et II. Par. xxi. 16.

(6) Genes. xxviii. 10.

(7) Voyez Genes. x. 10.

(8) שְׁבָא Schebâ.

(9) Genes. xxv. 3. et 10.

(10) Les Septante: Χαρμάν. Syr. ܠܘܨܕܐ

(11) Ptolem. lib. v. cap. 15.

25. Naves maris, principes tui in negotiatione tua; et repleta es et glorificata nimis in corde maris.

25. Les vaisseaux ont entretenu votre principal commerce; vous avez été comblée de biens, et élevée dans la plus haute gloire, au milieu de la mer.

COMMENTAIRE

circonstance, que ces étoffes d'hyacinthe, et ces ouvrages en broderie étaient enveloppés de cordes? C'est peut-être pour marquer que ces marchandises étant d'une valeur extraordinaire. On prenait aussi des précautions inusitées pour les amener sûrement et proprement, bien emballées et enveloppées, aux foires de Tyr; et parce que tous les pays dont on vient de parler étaient sur le continent, on était obligé de charger avec plus de précaution ces marchandises sur des chameaux, et de les apporter en ballots, liés et enveloppés. L'hébreu (1): *En toutes sortes de marchandises, dans des pelotons, ou des balles de laine couleur d'hyacinthe: dans des habits enrichis de broderie, dans des casselles précieuses, dans des élévations* (ou des cassettes en forme de tours, faites d'un bois précieux), *fermées avec des cordes et enfermées dans des coffres de cèdre.* Il s'agirait donc ici de certains petits objets d'art enfermés dans une gaine en bois de cèdre. Anciennement on ne fermait pas les coffres, ni les cassettes à la clef, comme nous faisons aujourd'hui. Le couvercle n'était point attaché au coffre par des tenons et des ferrements; on l'y mettait et on l'en ôtait comme le couvercle d'un pot; et quand on le voulait fermer, on le liait avec une corde, ou un lien de diverses couleurs, d'une manière artificieuse, en sorte qu'il n'y avait que celui qui l'avait lié, qui pût détacher la corde et l'ouvrir, comme l'attestent plusieurs endroits d'Homère (2). Il y avait des coffres et des cassettes de bois de cèdre, ou d'autres bois, ou d'ivoire (3); les unes avaient la forme d'une maison, d'autres celle d'une tour. Certains reliquaires anciens peuvent en donner une idée.

Le chaldéen donne assez bien le sens du texte, dans la manière dont il le paraphrase. Ces peuples sont venus avec des marchandises de toutes sortes, et des plus précieuses; avec des pièces d'étoffes couleur d'hyacinthe, des casselles de cèdre, des manteaux d'écarlate, qui étaient dans des coffres de cèdre, couverts de peaux et liés de liens de byssus, et cachetés d'un cachet gravé, d'un ouvrage recherché, et serrés dans de petites tours remplies de myrrhe. Les Septante (4): *Ces marchands por-*

taient de l'hyacinthe et des orsors choisis, liés de cordes, et des ouvrages de cyprès. On pourrait aussi très bien traduire l'hébreu: *Ils trafiquaient avec vous de tous les objets les mieux travaillés, d'étoffes d'hyacinthe, de riches broderies, de caisses de vêtements précieux liés avec de riches cordons, et de coffres de cèdre.*

25. NAVES MARIS, PRINCIPES TUI IN NEGOTIATIONE TUA. L'hébreu (5): *Les vaisseaux de Tharsis ont été vos princes de votre commerce.* Les vaisseaux venus de Tharsis étaient le fond principal de votre trafic; ou si l'on veut: De tous les grands vaisseaux, des vaisseaux de long cours, les vôtres ont été les plus remarquables, les plus estimés. On a fait voir ailleurs que souvent les *vaisseaux de Tharsis* ne signifient autre chose que des vaisseaux propres aux grands voyages de mer.

Voilà donc la ville de Tyr arrivée au comble de sa grandeur; c'est l'image de la gloire la plus accomplie, de la plus grande prospérité où puisse arriver une personne dans le siècle. Mais voyons à quoi s'est enfin terminée toute cette gloire. L'abondance de ses richesses, au lieu d'affermir sa félicité, l'a fait périr. C'était un vaisseau chargé de toutes sortes de biens imaginables; mais plus il était chargé, plus il était prêt de faire naufrage. *Nihil tibi defuit quod ad divitias pertinet insularum. Quæ lamén glorificatio fuit aggravatio possidentis, dum non potes moderate ferre divitias* (6). Ses rameurs, qui peuvent nous représenter en partie les démons, le conduisant, dit saint Jérôme, au milieu des flots du siècle comme ils voulaient, n'ont pas travaillé à l'élever vers le ciel, mais l'ont précipité au fond des abîmes: *Inter sæculi hujus fluctus suo ducunt arbitrio, et non ad excelsa sublevant, sed in profunda demergunt.* C'est le malheur qui arrive à ceux qui tourmentés de la tempête, comme les apôtres, n'ont pas soin, dit le même père, de les imiter en se rendant dignes de recevoir dans leur vaisseau le Seigneur de la mer (7), dans la compagnie et sous la conduite duquel ils auraient pu heureusement arriver au port et au lieu du repos.

(1) כסכלים בגלובי חבלת ורקבה ובגוני ברובים כחבליים
כחשיים וארזים

(2) Homer. Odys. Θ.
Α' υτό: νῦν ἴδε πάμπαι, θοῶς δ' ἐπὶ δεσμῶν ἴγλον.
Α' υταρ ἐπὶ τογ' ἀλοῦσε πολύτλας δῖος Ὀδυσσεύς,
Α' υταρ' ἐπίρσσε πάμπαι, θοῶς δ' ἐπὶ δεσμῶν ἴγλε,
Παιγίλον ὄν ποτε μὲν δέδασε φρεσὶ πότνια Κίρκη.

(3) Vide Psalm. xlv. 9. - Amos. iii. 15.

(4) Les Septante: Edit. Rom. Φέροντες ἑμπορίαν ὑάκινθου, καὶ θηζαυρούς ἐλαειτούς δεδεμένους στρογγύτοις, καὶ κρηπίστουα.

(5) הנייה הרשיש שרותיך כתרבך

(6) Hieron. in hunc loc.

(7) Matth. xiv. 30

26. In aquis multis adduxerunt te remiges tui, ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et multiplex instrumentum tuum, nautæ tui et gubernatores tui, qui tenebant supellectilem tuam, et populo tuo præerant; viri quoque bellatores tui, qui erant in te, cum universa multitudine tua, quæ est in medio tui, cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes.

29. Et descendunt de navibus suis omnes qui tenebant remum; nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt.

30. Et ejulabunt super te voce magna; et clamabunt amare, et superjacent pulverem capitibus suis, et cineres conspergentur.

31. Et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis; et plorabunt te, in amaritudine animæ, ploratu amarissimo.

32. Et assument super te carmen lugubre, et plangent te: Quæ est ut Tyrus, quæ obmutuit in medio maris?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos; in multitudine divitiarum tuarum, et populorum tuorum, ditasti reges terræ:

34. Nunc contrita es a mari; in profundis aquarum opes tuæ, et omnis multitudo tua, quæ erat in medio tui, ceciderunt.

26. Vos rameurs vous ont conduite sur de nombreux océans, mais le vent du midi vous a brisée au milieu de la mer.

27. Vos richesses, vos trésors, votre équipage si grand et si magnifique, vos matelots et vos pilotes, qui disposaient de tout ce qui servait à votre grandeur et à votre usage; vos gens de guerre qui combattaient pour vous, avec toute la multitude de peuple qui était au milieu de vous, tomberont tous ensemble au fond de la mer au jour de votre ruine.

28. Les cris et les plaintes de vos pilotes épouvantent les flottes entières.

29. Tous ceux qui tenaient la rame descendront de leurs vaisseaux; les matelots avec tous leurs pilotes se tiendront sur la terre.

30. Ils déplorent vos maux avec de grandes plaintes; ils crieront dans leur douleur, ils se jetteront de la poussière sur tête, ils se couvriront de cendre.

31. Ils se raseront les cheveux, se vêtiront de cilices; et, dans l'amertume de leur cœur, ils verseront des larmes sur vous, avec un regret sensible et cuisant.

32. Ils entonneront sur vous des plaintes lugubres, ils déplorent ainsi votre malheur: Où trouvera-t-on une ville semblable à Tyr, qui est devenue muette au milieu de la mer?

33. O Tyr, qui, par votre grand commerce sur la mer, avez comblé de biens tant de nations différentes; qui, par la multitude de vos richesses et par l'abondance de vos peuples, avez enrichi les rois de la terre,

34. La mer maintenant vous a brisée; vos richesses sont au fond de ses eaux; et toute cette multitude de peuple qui était au milieu de vous, est tombée.

COMMENTAIRE

ŷ. 26. VENTUS AUSTER CONTRIVIT TE IN CORDE MARIS. Les commentateurs (1) conviennent que c'est Nabucodonosor qui est désigné par ce vent. La plupart des modernes traduisent l'hébreu *qâdlm*, *vent d'orient*, par un vent impétueux. Babylone n'était pas au midi, mais à l'orient de Tyr. D'autres traduisent simplement (2): *Un vent brûlant*; et cette traduction est préférable à toutes les autres, parce que l'Écriture décrit toujours Nabucodonosor comme venant du nord. Et, dans cette même prophétie, au chapitre xxvi, verset 7, le Seigneur dit qu'il a fait venir contre Tyr, du côté du nord, Nabucodonosor, roi de Babylone. Les commentateurs qui s'attachent au sens mystique, comparent ce vent du midi qui renverse Tyr au *démon du midi* dont parle le Psalmiste, qui renverse l'échafaudage de bonnes pensées d'une âme endormie dans son propre mérite.

ŷ. 27. TENEbant SUPellectilem tuam. L'hébreu (3): *Qui réparaient vos brèches*. Les Septante (4): *Vos conseillers*. Le chaldéen: *Ceux qui ont soin de faire venir vos provisions*. La même expression se trouve au verset 9.

ŷ. 28. A SONITU CLAMORIS GUBERNATORUM TUORUM, CONTURBANTUR CLASSES. Lorsque vos pilotes, effrayés de votre perte, jetteront des cris de douleurs, les flottes qui sont sur la mer, en seront toutes consternées. L'hébreu peut se traduire (5): *A la voix des cris de vos pilotes, les bourgades frémissent de crainte*. Les Septante (6): *A la voix de vos cris, vos pilotes seront effrayés*.

ŷ. 30. SUPERJACIENT PULVEREM CAPITIBUS SUIS. Ils prendront toutes les marques de deuil. Il paraît par ce verset et par les suivants, que les coutumes des Phéniciens et des nations voisines, étaient, à cet égard, les mêmes que celles des Hébreux.

ŷ. 33. MULTITUDE DIVERSIARUM TUARUM, ET POPULORUM TUORUM, DITASTI REGES TERRÆ. Au lieu de *populorum tuorum*, l'hébreu porte, *emporiorum tuorum*, de vos comptoirs, de vos marchés (7).

ŷ. 34. CONTRITA ES A MARI. Ses flots et ses vagues vous ont agitée comme un vaisseau et brisée contre un écueil. Le prophète continue la comparaison de Tyr à un navire marchand qui a fait naufrage.

(1) Theodoret. Chald. Sanct. Grot. Jun. Pisc.

(2) Hieronym. hic. Significantius, קדוים græce Καύσων Interpretatur. Vide Genes. xli. 27. - Exod. x. 13. et xiv. 21.

(3) בחוקי בדרך

(4) Ο: συμβουλοὶ σοῦ.

(5) לקול זעקת הבליך ירעשו מנרשות

(6) Πλὸς τῆς φωνῆς τῆς κρουστικῆς σοῦ οἱ κυβερνήται σοῦ ἐφόβησαν.

(7) מערביות

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te; et reges earum omnes tempestate perculti mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te; ad nihilum deducta es, et non eris usque in perpetuum.

35. Vous êtes devenue un sujet de surprise à tous les habitants des îles; et tous leurs rois battus par cette tempête ont changé de visage.

36. Les marchands de tous les peuples vous ont considérée comme l'objet de leurs insultantes railleries; vous êtes réduite dans le néant; et vous ne serez jamais rétablie.

COMMENTAIRE

ŷ. 35. TEMPESTATE PERCULSI MUTAVERUNT VULTUS. L'hébreu (1) : *Les cheveux des rois se sont hérissés et leur visage a été troublé*. Les cheveux leur ont dressé d'horreur, et le trouble, la consternation, l'effroi ont paru sur leur visage. Les Septante (2) : *Leurs rois seront dans une extrême*

surprise, et leur visage sera chargé de pleurs.

ŷ. 36. NEGOTIATORES POPULORUM SIBILAVERUNT SUPER TE. Ce verset peut s'entendre de la joie de ceux à qui les Tyriens faisaient la concurrence, ou de la surprise, de l'étonnement qui peuvent aussi se traduire par une sorte de sifflement.

(1) וכלכחה שער רעבו פניו

(2) Οἱ βασιλεῖς αὐτῶν ἐκστάσει ἐκστήσονται, καὶ δρακύνουσι τὸ πρόσωπον αὐτῶν.

CHAPITRE XXVIII

*Prophétie de la ruine du prince de Tyr. Cantique lugubre sur la ruine de ce prince.
Prophétie de la désolation de Sidon. Promesse du rétablissement d'Israël.*

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, dic principi Tyri : Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris, cum sis homo, et non Deus; et dedisti cor tuum quasi cor Dei :

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :
2. Fils de l'homme, dites au prince de Tyr : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre cœur s'est élevé, et que vous avez dit : Je suis dieu : je suis assis sur le trône de Dieu, au milieu de la mer, quoique vous ne soyez qu'un homme, et non pas un dieu ; et parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'était le cœur d'un dieu ;

COMMENTAIRE

§. 2. DIC PRINCIPI TYRI. Les Juifs, au rapport de saint Jérôme (1), l'entendent du roi Hiram, qui fut ami de David et de Salomon, sans se mettre en peine des anachronismes qu'enferme cette opinion. Ils ne s'embarrassent pas de faire vivre ce prince mille ans sans aucune nécessité, même dans leur hypothèse ; car depuis le commencement de Salomon, jusqu'à la prise de Tyr, il n'y a pas plus de 430 ans. Nous croyons que le roi de Tyr, auquel s'adresse cette prophétie, est *Ithobaal*, connu dans les fragments des anciens historiens, qui nous ont été conservés par Josèphe. Philostrate (2), cité dans cet historien, nous assure que Nabucodonosor assiégea Tyr sous le roi Ithobaal pendant treize ans. Après Ithobaal régna Baal pendant dix ans, et après sa mort, on établit des juges qui gouvernèrent pendant six ans. Ithobaal fut mis à mort après la prise de la ville, comme on le verra dans la suite de ce chapitre.

La plupart des pères (3) ont tiré de ce chapitre de nombreuses considérations applicables au péché et à la chute du démon. Origène (4) a cru que ce roi de Tyr n'était autre que l'Ange établi de Dieu pour le gouvernement de cette fameuse ville, lequel, s'étant laissé aller à l'orgueil et à la présomption, avait été précipité dans l'enfer. D'autres (5) croient qu'à la lettre le prophète ne s'adressait qu'au roi de Tyr, et que, s'il se trouve quelque chose qui convienne au démon, ce n'est

que dans un sens allégorique. Enfin d'autres (6), prenant un milieu, expliquent ce chapitre en partie du démon, et en partie du roi de Tyr, persuadés qu'il y a certaines expressions qui ne conviennent qu'à l'un ou à l'autre de ces deux sujets. Mais tout peut s'appliquer au roi de Tyr à la lettre ; nous le ferons sans nous engager dans l'allégorie, ni dans l'examen des rapports qui se rencontrent entre le roi de Tyr et le prince des démons. Ce sens figuré vient, du reste, de lui-même à l'esprit.

C'est ici le cas de faire observer que, pour pénétrer dans le vrai sens de l'Écriture, il faut observer deux règles rapportées par saint Augustin (7). L'une est que comme, dans un même endroit, la sainte Écriture passe assez souvent de Jésus Christ, qui est le chef, à l'Église qui est son corps ; ou, au contraire, du corps au chef et de l'Église à Jésus-Christ ; il arrive aussi plusieurs fois qu'elle passe du démon, comme du chef, à la société des impies, qui sont ses membres ; et, au contraire, de la société des impies, ou même d'un seul impie, au chef de l'impiété qui est le démon. Ainsi le prophète, commençant à parler dans ce chapitre du superbe roi de Tyr, y entremêle diverses choses qui s'entendent d'une manière beaucoup plus simple et plus naturelle du prince de tous les superbes, et de la chute du chef de tous les impies. C'est ce qui fait dire à saint Augustin que ce que le prophète Ézéchiël dit ici sous

(1) Hieronym. ad §. 19.

(2) Apud Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. Ναβουχοδονόσορ ἐπολιόρασε. Τύρον ἔτη γ' βασιλευόντο; κατ' ἐκείνον τὸν καιρὸν Ἰθὸβάλου τῆ; Τύρου. Vide et lib. 1. contra Apfion. pag. 1046.

(3) Vide Tertull. contra Marcion. l. 11. c. 10. - Aug. de Civit. lib. xi. c. 15. - Hieronym. ad Damas. et in Isai. l. 11. - Greg. Moral. lib. xxxii. cap. 23. - Isidor. de summo bono

l. 1. c. 12. - Beda lib. quæst. qu. 9. - Ambros. de Paradiso, c. 2.

(4) Origen. In: ἑρμην. lib. 1. c. 5. Et lib. 111. c. 2 et homil. ix. et x. in Numer. etc.

(5) August. de Genesi ad litter. l. xi. c. 25. - Cyrill. Alex. in Johan. lib. 111. c. 26. - Polycron. hic. Grot. Polan. Meiroch. Tir. Cornel. Sanct.

(6) Hieronym. et Theodoret. hic. Apollinar. Estius.

(7) August. de Doct. chr. l. 11.

la figure du prince de Tyr, doit s'entendre comme ayant été dit contre le démon : *In figura principis Tyri per Ezechielem prophetam in diabolum dicta intelliguntur* (1).

L'autre règle, qui n'est pas seulement de ce saint docteur, mais encore de saint Grégoire et des autres pères, est que, lorsqu'on trouve dans l'Écriture certains endroits qu'on ne peut entendre dans le sens littéral et historique d'une manière qui soit conforme à la piété, ou digne de la vérité, il faut alors y chercher un sens figuratif plus élevé. Nous en voyons un exemple dans le psaume LXXI dont le titre porte : *Pour Salomon, et où il est dit, qu'il demeurera autant que le soleil et que la lune dans toutes les générations ; et que tous les peuples de la terre seront bénis en lui*. Il est visible qu'on doit en entendre la plus grande partie de Jésus-Christ ; et qu'ainsi David, en parlant du règne de Salomon, son fils, passe tout d'un coup à ce qui regardait le règne spirituel du vrai Salomon, dont le premier n'a été, dans sa sagesse et dans sa gloire, qu'une faible image.

Après que le prophète a décrit, sous la figure d'un vaisseau, toutes les richesses et toute la gloire de la ville de Tyr, et ensuite sa chute funeste et son naufrage, il s'adresse présentement au roi de cette ville superbe ; et lui ayant reproché la grandeur de son orgueil, et l'abus qu'il a fait de tous ses trésors, il lui représente de quel comble de bonheur il devait être précipité dans le plus grand de tous les malheurs. Dieu reproche à Nabucodonosor, par la bouche d'un autre prophète, d'avoir dit au fond de son cœur *qu'il monterait jusqu'au ciel, qu'il établirait son trône au-dessus des astres de Dieu ; qu'il se placerait au-dessus des nuées les plus élevées, et serait semblable au Très-Haut* (2). Et il lui déclare en même temps *qu'il sera précipité dans l'enfer jusqu'au fond de l'abîme*. Ici il reproche au roi de Tyr que *son cœur s'est élevé, et qu'il a dit en lui-même, qu'il était Dieu, et assis sur la chaire, ou sur le trône de Dieu ; quoiqu'il ne fût néanmoins qu'un homme ; mais il ajoute dit à cause de cet orgueil, il sera précipité du trône, et mourra de la mort des incirconcis, c'est-à-dire, qu'il sera tué par l'épée des impies et des barbares, lui qui avait insulté avec mépris à la ruine des circoncis, ou des Juifs, qui avaient reçu la circoncision comme le sceau du salut*.

Quoique ces pensées, que l'Écriture attribue à ces deux princes, semblent surpasser, dit saint Jérôme, la portée de l'esprit humain, et être moins des sentiments d'hommes, que de démons

pleins de fureur, elles servent à nous faire au moins comprendre, par cette espèce d'hyperbole, qu'ils s'enflèrent de telle sorte dans le haut degré de félicité et de puissance où ils se voyaient, que, regardant leur bonheur comme s'il eût dû durer toujours, ils oublièrent en quelque sorte qu'ils étaient hommes, et s'attribuèrent un pouvoir et un empire éternels : *Quæ quanquam videantur vires humanæ fragilitatis excedere, et non tam hominum verba esse, quam insanientium dæmonum : tamen hyperbolen debemus accipere, quod in tantum intumuerint et nescierint mensuram suam, ut elati felicitate sæculi et regni potentia, dum præsentia bona putant esse perpetua, homines se esse nescierint, et æternum sibi imperium vindicarent* (3).

Si nous voulons entendre ces mêmes paroles de Lucifer, le chef des démons, il est aisé de comprendre que, s'étant vu élevé au-dessus de tous les anges, et tout éclatant de gloire, il n'eut pas plus tôt cessé de regarder Dieu comme le principe de son être et de son bonheur, en se complaisant superbement en lui-même, qu'il voulut en quelque sorte se mettre en la place de son Dieu, lorsqu'il osa s'attribuer ce qui lui venait de Dieu. Et c'est aussi ce qu'ont fait dans tous les siècles ceux qui, tenant ici-bas la place de Dieu à l'égard des autres hommes, et ayant reçu, dit saint Jérôme, les empires pour les gouverner, comme les empereurs confiaient le gouvernement des provinces aux magistrats qu'ils y envoyaient, oublièrent que leur dignité dépendait d'une puissance supérieure à la leur. Ils s'élevaient, dit ce père, d'une manière tyrannique contre leur Maître et leur Roi suprême ; et, s'attribuant même des honneurs divins avec un orgueil insupportable, ils tombaient, selon l'expression de l'Apôtre, dans la même condamnation que le diable : *Obliti honorem suum ex alterius jussione pendere..... erecti sunt mente tyrannica contra regem et dominum suum, ut..... deorum sibi nomina assumerent, et inflati superbia in judicium diaboli inciderent* (4).

DIXISTI : DEUS EGO SUM, ET IN CATHEDRA DEI SEDI IN CORDE MARIS. Vous vous êtes regardé comme une divinité, par la domination suprême que vous exercez sur les mers, par l'étendue de votre puissance et la grandeur de votre commerce. La ville de Tyr possédait alors l'empire de la mer, comme on l'a déjà remarqué. Souvent, dans l'Écriture, la particule qui est la marque de ressemblance, ne s'exprime point ; par exemple : Il est devenu pierre, il a été statue, elle est femme débauchée, pour dire : stupide comme une pierre, muet comme une statue, impudent comme une

(1) August. de Genes. ad litter. lib. xi. cap. 25.

(2) Isai. xiv. 13. etc

(3) Hieron. in hunc loc.

(4) Timoth. iii. 6.

3. Ecce sapientior es tu Daniele, omne secretum non est absconditum a te;

4. In sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem, et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis;

5. In multitudine sapientiæ tuæ, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem, et elevatum est cor tuum in robore tuo :

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei,

7. Idcirco ence ego adducam super te alienos, robustissimos gentium, et nudabunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Interficient, et detrahent te; et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Numquid dicens loqueris : Deus ego sum, coram interficientibus te, cum sis homo, et non Deus, in manu occidentium te?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

3. Voilà que vous êtes plus sage que Daniel, et il n'y a point de secret qui vous soit caché ;

4. Vous vous êtes rendu puissant par votre sagesse et votre prudence, et vous avez amassé de l'or et de l'argent dans vos trésors.

5. Vous avez accru votre puissance par l'étendue de votre sagesse, et par la multiplication de votre commerce, et votre cœur s'est élevé dans votre force ;

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'était le cœur d'un dieu,

7. Je ferai venir contre vous des étrangers, les plus puissants d'entre les peuples, et ils viendront l'épée à la main exterminer votre sagesse avec tout son éclat, et ils souilleront votre beauté.

8. Il vous tuera, et vous précipiteront de votre trône; et vous mourrez dans le carnage de ceux qui seront tués au milieu de la mer.

9. Direz-vous encore, lorsque vous serez devant vos meurtriers, lorsque vous serez sous la main de ceux qui vous ôteront la vie : Je suis un dieu, vous qui n'êtes qu'un homme, et non un dieu?

10. Mourrez de la mort des incircumcis par la main des étrangers, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

femme débauchée ; ainsi, *vous avez dit : Je suis un Dieu*, signifie : Je suis heureux, glorieux, absolu, puissant comme un Dieu.

DEDISTI COR TUUM, QUASI COR DEI. Le cœur, chez les Hébreux, se prend pour le siège de la sagesse (1) : Vous vous êtes flatté d'une sagesse pareille à celle de Dieu. Ou bien : Votre cœur s'est enflé, comme si vous étiez Dieu. Vous avez prétendu que tout plierait sous vos ordres.

ŷ. 3. SAPIENTIOR ES TU DANIELE. Le prophète dit cela d'un air railleur : Vous croyez surpasser en sagesse le plus habile des hommes, qui est Daniel. Ce prophète vivait alors à la cour de Babylone ; il était réputé l'homme le plus éclairé de cet empire. Il ne devait pas être inconnu au roi de Tyr. Il y avait treize ou quatorze ans que Daniel avait expliqué à Nabucodonosor le songe de la statue composée de divers métaux (2). Cette explication avait été le commencement de sa haute fortune, et de sa grande réputation.

OMNE SECRETUM NON EST ABSCONDITUM A TE. Les Septante (3) : *Les sages ne vous ont point instruit de leur sagesse*. La Vulgate a parfaitement rendu le sens du texte.

ŷ. 4. FECISTI TIBI FORTITUDINEM. Vous avez acquis de très grandes richesses. *La force* se prend pour les biens, les richesses. Voyez le verset suivant : *Multiplicasti tibi fortitudinem*.

ŷ. 7. NUDABUNT GLADIOS SUPER PULCHRITUDI-

NEM SAPIENTIÆ TUÆ. Ils détruiront ce bel ordre, ce trafic si bien établi et si bien réglé qui était l'objet de votre complaisance, l'effet de votre sagesse, la source de vos biens. *Ils souilleront cette beauté*, ils la profaneront, ils la détruiront ; ou même, *ils la perceront de leurs épées* (4), comme une beauté profane et prostituée. Ils l'abattront, ils la ruineront.

ŷ. 8. INTERFICIENT, ET DETRAHENT TE; ET MORIERIS IN INTERITU OCCISORUM IN CORDE MARIS. L'hébreu (5) : *Ils vous jeteront dans le tombeau, et vous mourrez de la mort de ceux qui sont tués* (d'une mort violente) *dans le sein de la mer*. Vous serez mis à mort dans cette ville que vous avez bâtie au milieu de la mer, dans la nouvelle Tyr ; vous y périrez d'une mort violente, vous y descendrez dans le tombeau. *Ithobaal* périt à la fin du siècle.

ŷ. 9. NUMQUID DICENS LOQUERIS : DEUS EGO SUM. Dans la prospérité, nous avons souvent une très haute idée de nous-mêmes ; mais le malheur nous abat et nous montre que nous ne sommes rien. Ève, dans les splendeurs du paradis, écoutait avec délice ces paroles flatteuses, *eritis sicut dii* ; après sa chute, elle n'aurait plus eu la même opinion de ses destinées.

ŷ. 10. MORTE INCIRCUMCISORUM MORIERIS. Vous mourrez d'une mort malheureuse, comme les impies et les idolâtres (6), qui meurent sans aucune

(1) Exod. xxxi. 6; xxxiv. 34; xxxvi. 8. - III. Reg. iii. 12 et iv. 29, etc.

(2) Dan. ii. 27, 28.

(3) Σοφοὶ οὐκ ἐπαίδευσάν σε τῆ ἐπιστήμῃ αὐτῶν.

(4) וְשִׁבְעוּ בְּחַרְבֵי מָוֶת לְבָרְכֶיךָ בְּיָם הַיָּם Les Septante : Σρώσουσι τὸ ἄλλο; σὸῦ.

(5) וְשִׁבְעוּ בְּחַרְבֵי מָוֶת לְבָרְכֶיךָ בְּיָם הַיָּם

(6) Chald. Valab. Lyran. Hugo, Dionys. alii.

11. Et factus est sermo Domini ad me dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyr.

12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore :

17. In deliciis paradisi Dei fuisti ; omnis lapis pretiosus operimentum tuum : sardius, topazius, et jaspis. chrysolithus, et onyx, et beryllus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus, aurum, opus decoris tui ; et foramina tua, in die qua conditus es, præparata sunt.

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit : Fils de l'homme, faites un cantique de deuil sur le roi de Tyr.

12. Et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous étiez le type de la perfection ; vous étiez plein de sagesse, et parfait en beauté.

17. Vous avez été dans les délices du paradis de Dieu ; votre vêtement était enrichi de toutes sortes de pierres précieuses ; la sardoine, la topaze, le jaspé, la chrysolithe, l'onyx, le béryl, le saphir, l'escarboucle, l'émeraude et l'or, ont été employés pour relever votre beauté ; et les instruments les plus excellents ont été préparés pour le jour où vous avez été créé.

COMMENTAIRE

espérance de la vie future, ni de la résurrection. Vous serez précipité pour toujours dans l'enfer ; ou bien, vous mourrez par la main des Chaldéens, ces peuples incirconcis (1). Il était honteux de mourir de la main d'un incirconcis, comme on le voit par Saül (2), qui craignait de tomber entre les mains d'un peuple qui n'eût pas la circoncision. Cette délicatesse était bonne pour les Juifs, qui regardaient avec mépris et avec horreur les peuples incirconcis ; mais le roi de Tyr ne recevait pas la circoncision, non plus que les Chaldéens. Ézéchiël s'exprime d'après le génie des Hébreux.

ŷ. 12. TU SIGNACULUM SIMILITUDINIS (3). Vous étiez un cachet de forme pure (4), un anneau parfaitement gravé, dont la gravure représentait admirablement la chose qu'on voulait dépeindre. La comparaison du roi de Tyr à un cachet, n'est nullement basse (5). Dieu, en parlant de Jéchonias, roi des Juifs, dit (6) : *Quand Jéchonias serait comme un anneau*, ou comme un cachet dans ma main, je l'en arracherai. Et, en parlant de Zorobabel (7) : *Je vous prendrai et je vous mettrai comme un cachet, parce que je vous ai choisi*. Il est possible que ce verset ait un sens ironique.

PLENUS SAPIENTIA, ET PERFECTUS DECORE. On peut l'entendre ou de la personne du roi de Tyr, qui passait pour un prince plein de sagesse, orné peut-être de toutes les qualités du corps, ou du même prince comparé à un cachet d'une beauté admirable.

ŷ. 13. IN DELICIIS PARADISI DEI FUISTI. Vous viviez dans Tyr, dans votre palais, dans vos beaux jardins, au milieu de toutes sortes de délices, comme Adam au jardin d'Éden, dans le paradis terrestre. A la lettre (8) : *Vous avez été dans le jardin d'Éden du Seigneur*. Vous étiez aussi beau, aussi orné, aussi environné de délices, qu'Adam au jardin même d'Éden planté de la main du Seigneur. Il paraît par là que l'histoire de la création n'était

point inconnue aux Phéniciens : et que parmi eux, de même que parmi les Juifs, la beauté du jardin d'Éden, était comme passée en proverbe.

OMNIS LAPIS PRETIOSUS OPERIMENTUM TUUM. Vos habits étaient tout brillants de pierres précieuses. L'hébreu, la Vulgate, le chaldéen n'en mettent que neuf. L'hébreu les distingue de même en trois rangs, ajoutant partout un *et* avant la troisième, de cette manière : *Odem, Pildâh et Jahalôm, Tharchisch, Sçoham et Iaschpêh, Saphîr, Nophek et Bâraqath*. Le terme hébreu que nous avons rendu par *vêtement*, peut aussi marquer un ornement de tête, comme si ce prince eût porté sur sa couronne ou sur sa tiare, trois rangs, composés chacun de trois pierres précieuses, ou qu'il les eût portées sur sa ceinture, ou sur sa poitrine, à peu près comme le grand prêtre des Juifs. Les Septante, le syriaque et Symmaque favorisent cette opinion, en traduisant : *Vous avez été ceint, serré, environné, entouré de toutes sortes de pierres précieuses ; vinculus, alque constrictus, præcinctus, circumdatus*. Il ne serait pas impossible que le prophète ait mis ces neuf sortes de pierres, comme on met une partie pour le tout. Les Septante en ont exprimé jusqu'à douze, et saint Jérôme remarque qu'il y avait de nombreuses variantes dans leurs exemplaires, non seulement pour l'arrangement et pour le nombre, mais aussi pour le nom de ces pierres. On peut voir ce que nous avons dit dans l'Exode à ce sujet (9).

AURUM OPUS DECORIS TUI, ET FORAMINA TUA, IN DIE QUA CONDITUS ES, PRÆPARATA SUNT. L'expression *In die qua conditus es* peut s'entendre du jour de la naissance ou de celui de l'avènement du roi de Tyr. L'hébreu (10) : *L'ouvrage de vos lambours et de vos stûtes dans vous, au jour de votre création* ; ou en langage intelligible : *Vous stûtes proclamé (roi) au son des tambours et des stûtes*. Vous avez paru au jour de votre couron-

(1) Syr. Grot. Men. Jun. Maldon. Clar.

(2) 1. Reg. xxxi. 4. Ne forte veniant incircumcisi isti, et interficiant me, illudentes mihi.

(3) L'ancienne Vulgate lisait *Resignaculum*. Les Septante : Α'ποσφραγίζω. Hieron. in Psalm. 81.

(4) אתה היתה כחנית

(5) Chald. Hieron. Grot.

(6) Jerem. xxxii. 24. — (7) Agg. ii. 24.

(8) אתה היתה בן אלהים היתה — (9) Exod. xxxviii. 17.

(10) מלאכת תפקד והתקין בך כיום הבריתך

14. Tu cherub extensus, et protegens; et posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

14. Vous étiez un chérubin qui étend ses ailes, et qui protège : je vous ai établi sur la montagne sainte de Dieu, et vous avez marché au milieu des pierres étincelantes.

15. Vous étiez parfait dans vos voies au jour de votre création, jusqu'à ce que l'iniquité a été trouvée en vous.

COMMENTAIRE

nement, tout brillant d'or et de pierreries, et les joueurs de toutes sortes d'instruments de musique ont à l'envi célébré cette fête. Les Septante (1) : *Vous avez rempli d'or vos trésors et vos magasins, depuis le jour que vous avez été créé et préparé.*

§. 14. TU CHERUB EXTENSUS, ET PROTEGENS ; ET POSUI TE IN MONTE SANCTO DEI. Ces derniers mots nous font juger que le prophète compare le roi de Tyr aux chérubins qui couvraient l'arche dans le temple, *sur sa montagne sainte* (2). Vous êtes comme ces chérubins, tout brillant d'or, placé sur un trône élevé, environné de gloire et de majesté.

IN MEDIO LAPIDUM IGNITORUM AMBULASTI. *Vous avez marché au milieu des pierres éclatantes comme le feu* (3). Vous étiez si couvert de pierreries, que vous paraissiez brillant comme un feu. Vos appartements en étaient comme pavés : *Calculusque tuo sub pede fulget onix*, disait Martial d'un Romain (4). Lucain, décrivant la richesse des appartements de Cléopâtre, reine d'Égypte, ne parle que de marbre et de pierres précieuses (5) :

Nec summis crustata domus, sectisque nitebat
Marmoribus, stabatque sibi non segnis achates,
Purpureusque lapis, totusque effusus in aula
Calcabatur onyx, etc.

Et dans le festin d'Assuérus (6), on voyait une salle ornée d'émeraudes et de marbres précieux.

§. 15. PERFECTUS IN VIIS TUIS A DIE CONDITIONIS TUÆ. Vous avez paru comme un prince parfait, tant que l'orgueil et l'avarice ne vous ont point corrompu. On n'avait rien à vous reprocher auparavant, et vous passiez pour le modèle des meilleurs princes. Autrement (7) : Vous avez toujours été heureux, tant que vous n'avez point irrité le Seigneur par votre insolence et votre avarice.

On peut expliquer du roi de Tyr une partie de ce qui est dit ici et dans les trois versets précédents : 1° parce que, non seulement en qualité d'homme, mais comme roi, il portait en lui-même la ressemblance de Dieu, les hommes ayant été créés à son image, et les rois tenant sa place à l'égard des peuples ; 2° parce que Dieu avait mis ce prince comme dans les délices d'un paradis, en

le comblant de toutes sortes de biens ; 3° parce qu'enfin, en l'établissant sur le royaume de Tyr, il l'avait rendu *le protecteur* de ses sujets, qui devaient vivre comme à *couvert sous ses ailes*. Mais il est visible néanmoins, selon la remarque de Tertullien (8), que le Saint-Esprit a voulu sous la figure de ce roi de Tyr, nous décrire principalement l'état ou le prince de tous les anges se trouva dans le paradis avant sa chute : *Quæ ad suggillationem angeli, non illius principis proprie pertinere manifestum est.* Et saint Jérôme l'a aussi lui-même entendu de la sorte : *Quo sermone demonstrat, nequaquam hominem esse de quo scribitur, sed contrariam fortitudinem quæ quondam in paradiso Dei commorata sit.* Cet ange, dans l'état de sa création, était donc véritablement *le sceau de la ressemblance de Dieu* ; c'est-à-dire, comme un cachet tout spirituel qui représentait en quelque sorte sa grandeur, par les traits *d'une sagesse et d'une beauté si parfaite* qu'il y avait imprimés. Et il se vit *établi dans les délices*, non d'un paradis terrestre, comme Ève et Adam, mais dans celles *du paradis de Dieu* même : c'est-à-dire, dans le ciel. Il était *un chérubin*, tout brillant de gloire, élevé au-dessus de tous les autres *sur la sainte montagne de Dieu*, pour *protéger* comme à l'ombre de *ses ailes* ; c'est-à-dire, pour soutenir, par l'exemple de son humble dépendance, sous le Créateur, ceux qui sont nommés tout de suite *des pierres brûlantes*. Saint Jérôme entend que là les autres anges, *au milieu desquels il marchait* comme étant leur chef et leur prince. Tel était l'état du premier des anges avant qu'il tombât : et c'est pour faire connaître d'où il est déchu, que le Saint-Esprit nous montre cet état si élevé de sa gloire : *Quid habuerit ostendit, quid-ve perdidit.*

On peut aussi appliquer ce qui est dit de ce chérubin aux pontifes du Seigneur. Puisque Dieu les a établis véritablement *sur la sainte montagne*, qui est l'Église, ils sont obligés *d'étendre leurs ailes*, et de *protéger* les peuples en les couvrant de leur charité. C'est pourqu'oil est marqué, qu'ils *marchent au milieu des pierres embrasées* ;

(1) Χρυσίου ἐπέπληξας τοὺς θησαυροὺς σου, καὶ τὰς ἀποθήκας σου ἐν σοί, ἀφ' ἧς ἡμέρας ἐκτίθης, καὶ κατασκευάσθης.

(2) Hieronym. Grot. Pisc. Sanct. Hugo, Cornel.

(3) הַרְוֵהוּ כְּאֵשׁ אֲבִיבִים

(4) Martial. l. xii. — (5) Lucan. Pharsal. 10.

(6) Esther. 1. 6.

(7) Grot. Jun. Menoch.

(8) Tertull. advers. Marcion. lib. 11. cap. 10.

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti; et ejeci te de monte Dei, et perdidisti te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo; perdidisti sapientiam tuam in decore tuo, in terram projecisti te; ante faciem regum dedi te ut cernerent te.

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotiationis tuæ, polluisti sanctificationem tuam; producam ergo ignem de medio tui, qui comedit te, et dabo te in cinerem super terram, in conspectu omnium videndum.

19. Omnes qui viderint te in gentibus, obstupescunt super te; nihili factus es, et non eris in perpetuum.

20. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis, pone faciem tuam contra Sidonem, et prophetabis de ea.

16. Dans la multiplication de votre commerce, vos entrailles ont été remplies d'iniquité, vous êtes tombé dans le péché; et je vous ai chassé de la montagne de Dieu; je vous ai exterminé, ô chérubin qui protégez les autres, du milieu de pierres étincelantes.

17. Car votre cœur s'est élevé dans votre éclat; vous avez perdu la sagesse dans votre beauté; je vous ai précipité en terre; je vous ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils jetassent les yeux sur vous.

18. Vous avez violé votre sainteté par la multitude de vos iniquités, et par les injustices de votre commerce; c'est pourquoi je ferai sortir du milieu de vous un feu qui vous dévorera, et je vous réduirai en cendre sur la terre, aux yeux de tous ceux qui vous verront.

19. Tous ceux qui vous considéreront parmi les peuples en seront frappés d'étonnement; vous avez été anéanti, et vous ne serez plus à jamais.

20. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

21. Fils de l'homme, tournez votre visage contre Sidon, et prophétisez contre cette ville.

COMMENTAIRE

c'est-à-dire, qu'ils sont remplis de vertus, et surtout de cette ardente charité qui leur fait porter les fidèles sur leur cœur, comme le grand prêtre de l'ancienne loi portait les noms des douze tribus d'Israël dans ces pierres mystérieuses qui ornaient son pectoral. Mais en est-il toujours ainsi ?

ŷ. 16. EJECI TE DE MONTE DEI. Je vous ai élevé en dignité, et revêtu de gloire, comme les chérubins qui sont sur la montagne sainte (1). Mais, par vos crimes, vous avez mérité de perdre tout cet éclat, et d'être dépouillé de tous vos avantages. Les princes tyriens furent glorieux à l'égal des rois juifs, et, comme eux, ils contribuèrent à l'embellissement du temple. Hiram en est un exemple. Mais quand, au lieu de contribuer à la gloire de Dieu, ils s'arrogèrent une indépendance égoïste, ils tombèrent dans l'aveuglement, et s'attirèrent les dernières calamités.

ŷ. 17. PERDIDISTI SAPIENTIAM IN DECORE TUO. Ébloui de l'éclat de vos richesses et de vos grandes prospérités, vous avez perdu la sagesse que vous aviez auparavant. L'empire, les richesses, l'abondance, vous ont gâté le cœur et l'esprit.

UT CERNERENT TE. Afin que vous leur servissiez d'exemple, et qu'ils apprissent à ne pas s'oublier dans leur élévation.

ŷ. 18. POLLUISTI SANCTIFICATIONEM TUAM. Vous avez profané vos propres temples, vous les avez pillés, ce qui n'est pas un moindre crime à l'égard de ceux qui font profession d'y adorer les idoles, que l'est celui des adorateurs du vrai Dieu, lorsqu'ils profanent ses temples par leurs sacrilèges. Ou mieux : Vous avez souillé votre dignité.

PRODUCAM IGNEM DE MEDIO TUI. Ce feu marque la guerre, suivant l'usage de l'Écriture (2).

ŷ. 21. PONE FACIEM TUAM CONTRA SIDONEM. La

ville de Sidon posséda longtemps l'empire de la mer, et de toute la Phénicie. Tyr était une de ses colonies, ou de ses filles; mais la fille devint enfin plus puissante que la mère, et se vit depuis la maîtresse de Sidon, et de tout le reste de la Phénicie. Mais après des fortunes bien diverses, soumise à Assour-nazir-habal et à Salmanasar, détruite par Assour-akhé-idin, elle se releva rapidement au point de reconquérir son indépendance et de coloniser Arad. Elle eut ensuite à souffrir de la part des Chaldéens et des Égyptiens. Nabucodonosor l'affaiblit, Ouhabrà la pillà, Darius Ochus la brûla.

On peut remarquer ici comment Dieu regarde principalement son peuple dans tout ce qu'il fait, et comment il règle tous les événements des royaumes par rapport à sa propre gloire et au salut de ses serviteurs. Car nous voyons que, s'il prédit par la bouche d'Ézéchiël, que Jérusalem et son temple seraient ruinés pour avoir été profanés par son peuple; il déclare ensuite par ce prophète, que les ennemis de ce peuple périront, pour avoir été à son égard un sujet de chute et d'affliction, et comme une épine très piquante; et qu'enfin il fait cette protestation, qu'après qu'il aurait exercé ses jugements sur tous ceux qui étaient les ennemis d'Israël, il rassemblerait sa maison d'entre tous les peuples parmi lesquels elle avait été dispersée, et qu'alors il serait sanctifié au milieu d'elle à la vue des nations; non pas, dit saint Jérôme, comme dans Sidon, par les effets rigoureux de sa justice, mais par des effets de sa miséricorde et des marques favorables de sa bonté: *Et sanctificetur in eis, nequaquam ut in Sidone in malam partem, sed in bonam, cum eis misertus fuerit.*

(1) Voyez plus haut le verset 14.

(2) Voyez chapitre xxx, 8.

27. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Sidon, et glorificabor in medio tui ; et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia, et sanctificatus fuero in ea.

23. Et immittam ei pestilentiam, et sanguinem in plateis ejus ; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum, et scient quia ego Dominus.

24. Et non erit ultra domui Israel offendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis ; et scient quia ego Dominus Deus.

25. Hæc dicit Dominus Deus : Quando congregavero domum Israel de populis in quibus dispersi sunt, sanctificabor in eis coram gentibus et habitabunt in terra sua, quam dedi servo meo Jacob ;

26. Et habitabunt in ea securi : et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum ; et scient quia ego Dominus Deus eorum.

22. Dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, ô Sidon : je serai glorifié au milieu de vous ; et vos habitants sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai exercé mes jugements sur eux, et que j'aurai fait éclater ma sainteté au milieu d'eux.

23. Et j'enverrai la peste dans Sidon, et je ferai couler le sang dans ses rues : ses habitants tomberont de tous côtés au milieu d'elle, et périront par l'épée ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

24. Sidon ne sera plus pour la maison d'Israël un sujet de chute, ni une épine qui blesse douloureusement tous ceux qui l'environnent et qui la combattent ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

25. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai rassemblé la maison d'Israël d'entre les peuples parmi lesquels je les ai dispersés, je serai sanctifié en eux, aux yeux des nations ; et ils habiteront dans leur terre que j'avais donnée à mon serviteur Jacob ;

26. Et ils y habiteront sans aucune crainte. Ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils vivront dans une pleine assurance, lorsque j'aurai exercé mes jugements sur tous ceux qui sont autour d'eux et qui les combattent ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

COMMENTAIRE

Il châtie donc Jérusalem et en punit tous les habitants. Il fait emmener captifs dans le pays de Babylone ceux qui échappèrent à la peste, à la famine, et à l'épée des Chaldéens. Mais il prédit dans le même temps, leur retour de captivité et leur rétablissement ; et il leur promet qu'il doit être *sanctifié* et glorifié *au milieu d'eux* après qu'il aura jugé tous leurs adversaires. Grande consolation pour ceux qui ont le bonheur d'appartenir au Très-Haut, puisqu'il les châtie comme ses enfants ; qu'il ne leur ôte point son héritage pour toujours, et qu'il se réserve, après les avoir punis, de faire éclater en eux de nouveau sa gloire et sa sainteté !

ŷ. 22. CUM SANCTIFICATUS FUERO IN EA. Lorsque j'aurai fait éclater ma sainteté au milieu d'eux, en détruisant une ville si impie, toute la terre reconnaîtra ma justice, dans la sévérité que j'exercerai contre elle.

ŷ. 24. NON ERIT ULTRA DOMUI ISRAEL OFFENDI-

CULUM AMARITUDINIS. Elle était un sujet de chute et de scandale, en l'engageant dans l'idolâtrie, comme elle avait fait par Jézabel, femme d'Achab, et fille d'Ethbaal, roi de Sidon (1). Cette reine vicieuse engagea dans l'idolâtrie non seulement Achab, mais aussi tout Israël, et le désordre n'y fut jamais plus grand que sous son règne. Sidon avait aussi été un sujet d'affliction et d'amertume au peuple du Seigneur, en insultant à son malheur et à sa captivité, comme avait fait Tyr à la ruine de Jérusalem. Enfin, elle avait été comme *une épine qui pique et qui blesse*, par ses vexations contre Israël, par l'état de contrainte et de violence dans lequel les Phéniciens et les Cananéens avaient tenu les Israélites, et par les guerres qu'ils leur avaient faites aussi souvent qu'ils en avaient trouvé les moyens et l'occasion.

ŷ. 25. SANCTIFICABOR IN EIS. Voyez le verset 22. Tous les peuples du monde reconnaîtront que je suis également puissant, saint, juste et clément.

(1) III. Reg. xvi. 31.

CHAPITRE XXIX

Prophétie contre le roi d'Égypte. Désolation de l'Égypte et son rétablissement. Autre prophétie de la désolation de l'Égypte. Promesses en faveur d'Israël.

1. In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem, regem Ægypti, et prophetabis de eo, et de Ægypto unversa.

3. Loquere, et dices : Hæc dicit Dominus Deus. Ecce ego ad te, Pharaon, rex Ægypti, draco magne, qui cubas in medio fluminum tuorum, et dices : Meus est fluvius, et ego feci memetipsum.

1. Le onzième jour du dixième mois de la dixième année, le Seigneur me parla, et me dit :

2. Fils de l'homme, tournez le visage contre le pharaon, roi d'Égypte, et prophétisez tout ce qui doit arriver à lui et à l'Égypte.

3. Parlez et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Pharaon, roi d'Égypte, grand dragon, qui vous couchez au milieu de vos fleuves, et qui dites : Le fleuve est à moi, et c'est moi-même qui me suis créé.

COMMENTAIRE

¶ 1. IN ANNO DECIMO, DECIMO MENSE, UNDECIMO DIE MENSIS. L'hébreu (1) : *La dixième année, le dixième mois, et le douzième jour du mois* (588). Théodoret : *Le premier jour du douzième mois de la douzième année*. Les Septante : *Le premier jour du dixième mois de la douzième année*. Quelques éditions latines lisent (2) : *Le douzième jour du dixième mois*, etc. Saint Jérôme admet la date de la Vulgate (3).

¶ 2. PONE FACIEM TUAM CONTRA PHARAONEM. Ce roi d'Égypte est le pharaon Ouhabrà, dont parle Jérémie (4), nommé Apriès dans Hérodote (5). Ce prince avait promis son secours à Sédécias, et, sous cette espérance, l'avait engagé à se soustraire à l'obéissance du roi de Chaldée. Nabucodonosor étant venu sous les murs de Jérusalem, et l'ayant assiégée, le pharaon mit son armée en campagne, et s'avança vers la Judée, pour secourir Sédécias, son allié (6). Mais Nabucodonosor quitta le siège de Jérusalem, marcha contre le monarque égyptien, le repoussa, retourna au siège de Jérusalem, et prit la ville. La guerre de Tyr, et celle qu'il entreprit contre les Ammonites, les Moabites et les Arabes, ayant occupé Nabucodonosor pendant quelques années (7), il ne put pas sitôt tourner ses armes contre l'Égypte. Les documents égyptiens mentionnent une invasion

asiatique, sous le pharaon Ouhabrà ; les envahisseurs poussèrent leurs ravages jusque dans la haute Égypte. Trois ou quatre ans plus tard, les inscriptions chaldéennes mentionnent une autre campagne de Nabucodonosor, contre le pharaon Ahmès ou Amasis, où ils se fit remettre un tribut considérable. La première campagne peut être placée vers l'an 573, et la seconde vers l'an 570 ou 569 (8).

¶ 3. PHARAO REX ÆGYPTI, DRACO MAGNE, QUI CUBAS IN MEDIO FLUMINUM. Le terme hébreu *thannim* (9), que l'on traduit par dragon, signifie un grand poisson, un monstre marin, une baleine ; le nom de *Thunnus*, un thon, paraît venir de l'hébreu *Thannim*. Nous croyons qu'il signifie ici un crocodile (10). Tout ce qui se dit ici du *thannim*, peut s'appliquer à cet animal. Il est amphibie, et couvert d'écailles ; on le trouve principalement dans le Nil ; ce fleuve est comme le lieu où il règne, selon l'expression de Pline (11) : *Velut in suo tantum amne regnantes*. Et c'est ce que le prophète exprime d'une manière fort naturelle, lorsqu'il fait dire à ce grand crocodile : *Le fleuve est à moi, et je me suis fait moi-même*. L'Égypte avait pris cet animal pour son symbole, comme on le voit sur les médailles, où le crocodile représente la nation. Les Égyptiens rendaient les honneurs

(1) בשנה העשירית בעשרי בשנים אשר לחרש

(2) Vide Edil. Bibl. Polyglott. Antwerp. et Paris.

(3) Hieronym. in Ezech. xxx. Post vigesimum et septimum annum captivitatis regis Joachin, revertitur ad præsens tempus quando contra Ægyptum cœperat prophettare ; id est, ad annum decimum, et decimum mensem et undecimum diem mensis.

(4) Jerem. XLIX. 30.

(5) Herodot. lib. II. cap. 161.

(6) Jerem. XXXVII. 10.

(7) Ezech. XXV. - Jerem. XXVII. XLVIII. XLIX.

(8) A. Wiedemann, *Nebucadnezar und Ægypten*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, an. 1878.

(9) פרעה מלך כנענים התנוש הגדל הרבץ בתוך נאוריש

(10) Grol. Boch. de Animal. l. v. c. 18. Sanct.

(11) Plin. lib. VIII. cap. 25.

4. Et ponam frenum in maxillis tuis, et agglutinabo pisces fluminum tuorum squamis tuis, et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

4. Je vous mettrai un frein aux mâchoires, et j'attacheraï à vos écailles les poissons de vos fleuves, et je vous entrainerai du milieu de vos fleuves; et tous vos poissons demeureront attachés à vos écailles.

COMMENTAIRE

divins à cet animal (1) : ainsi ce n'était point un terme injurieux au pharaon, de l'appeler grand crocodile.

MEUS EST FLUVIUS, ET EGO FECI MEMETIPSUM. L'Égypte n'avait rien dont elle tirât plus de gloire et de profit que de son fleuve : elle croyait n'avoir besoin ni des dieux ni des hommes avec cette rivière, qui arrose et fertilise les campagnes (2) :

Terra suis contenta bonis, non indiga mercis,
Aut Jovis; in solo tanta est fiducia Nilo.

Le pharaon, fier des avantages de son pays, s'en attribue tout l'honneur : L'Égypte et le Nil sont à moi; j'en suis le maître absolu, et j'en dispose à mon gré; je ne dois ma grandeur qu'à moi seul, et Dieu même ne pourrait m'ôter mon royaume. C'est apparemment ce qu'il veut dire par ces paroles du texte : *C'est moi-même qui me suis créé*. Hérodote (3) raconte une chose, qui a un rapport merveilleux à ce passage; c'est qu'Après, Hophra ou Ouhabra, dont nous parlons ici, avait été après Psammétique, son aïeul, le plus heureux de tous les rois d'Égypte, ses prédécesseurs, et qu'il disait que *ni les dieux, ni les hommes ne pourraient jamais lui ôter son royaume, tant il croyait l'avoir bien affermi*.

Ÿ. 4. PONAM FRÆNUM IN MAXILLIS TUIS, ET AGGLUTINABO PISCES FLUMINUM TUORUM SQUAMIS TUIS. Le prophète fait allusion à la manière dont on prend les crocodiles. Les habitants de l'île de Tentyre étaient presque les seuls de l'Égypte qui n'adorassent pas cet animal. Ils lui font une guerre continuelle, dit Pline; lorsqu'ils aperçoivent un crocodile dans le Nil, ils sautent sur son dos, et lorsqu'il ouvre et qu'il élève sa gueule pour les mordre; ils lui jettent dans la gueule un grappin qu'ils ont en main, et le mènent ainsi bridé jusqu'au bord (4). Alors ils l'attachent à un arbre, le louettent pendant longtemps, et enfin le mettent en pièces, et le mangent (5). Dieu me-

nace le roi d'Égypte de lui mettre une bride à la bouche, de le trainer dans le désert, de l'y faire mourir, et de l'y abandonner sans sépulture. Il ajoute que tous les poissons du fleuve s'attachent à ses écailles, et qu'ils auront le même sort que lui. Les écailles du crocodile sont extrêmement dures: on ne peut le percer aux endroits où il en est couvert; mais on l'attaque par dessous le ventre, où il est aisé à blesser. Les poissons du Nil figurent les sujets du roi d'Égypte; ils s'attachent à ses écailles, persuadés qu'il est invincible, et impénétrable aux traits de ses ennemis. Mais ils seront pris avec leur roi, et menés dans une terre étrangère, où ils périront.

On peut traduire l'hébreu par (6): *Je mettrai un hameçon dans votre mâchoire, et je collerai les poissons de vos canaux, à vos écailles, ou, à vos ailerons, suivant les Septante (7). Hérodote (8) nous parle d'une autre manière de prendre le crocodile, qui peut servir à l'explication du passage, suivant cette traduction. On attache le dos d'un porc à un grand hameçon qu'on jette au bout d'une corde, dans le milieu du Nil. Celui qui tient l'autre extrémité de la corde, demeure sur le bord, à quelque distance, et frappe un cochon de lait pour le faire crier. Le crocodile entendant cet animal accourt au bruit, et, trouvant en son chemin l'appât, se jette dessus, et l'avale avec l'hameçon. Le chasseur l'attire au rivage, et d'abord lui jette de la boue dans les yeux; après quoi il en vient aisément à bout.*

Il est assez croyable (9) que le prophète avait en vue un événement qui nous est raconté par Hérodote (10). Les peuples de Libye, ayant été chassés par ceux de Cyrène, vinrent implorer le secours d'Après. Celui-ci envoya contre les Cyrénéens une puissante armée; mais elle éprouva tant de résistance, que la plupart ayant été tués, il n'en revint qu'une assez petite partie en Égypte. Les Égyptiens, chagrins de ce désastre, en im-

(1) *Juvenal. Satyr. xv. v. 2.*

Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens
Ægyptus portenta colat? Crocodilon adorat
Pars hæc; illa pavet saturum serpentibus Ibin.

Vide et *Ælian. Hist. Animal. l. x. c. 21.*

(2) *Lu. an. Pharsal. lib. viii.*

(3) *Herodot. lib. ii. cap. 161.* Ἀπρίης μετὰ Ψαμμίτιμον τὸν ἐπιπέμπει προπύλατος ἐγένετο εὐδαίμονιστάτος, τῶν πρότερον βασιλέων. *Et au ch. 169.* Ἀπρίεω δὲ λέγεται εἶναι ἦρξ ἢ διάνοιξ, μήδ' ἂν Θεῶν μὴ μῆδενα δυνάσθαι παῦσαι τῆς βασιλείης, οὕτω ἀσφαλῶς ἐπὶ τῷ ἰδρύσθαι δόξαι.

(4) *Plin. lib. viii. cap. 25.* Quin etiam flumini innatant,

orsoque equitantium modo impositi, hiantibus resupino capite ad morsum, addita in os clava, dextra ac læva tenentes extrema ejus utrinque. ut frænis in terram agunt captivos.

(5) *Æl. an. Var. hist. lib. x. cap. 21.*

(6) *חֲבֵרַת הַחֵבֶרֶת הַחֵבֶרֶת הַחֵבֶרֶת הַחֵבֶרֶת הַחֵבֶרֶת*

(7) *Πρὸς τὰς περὶ ἡμῶν σου.* Un peu après il traduit : *Τὰς λεπίσιν σου πρόσκολλισσω.*

(8) *Herodot. lib. ii. cap. 70.*

(9) *Jun. Grot. Usser. ad an. 3430. et scj.*

(10) *Herodot. lib. ii. cap. 161. et lib. iv. cap. 159.-Diodor. lib. 1.*

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces illuminis tui; super faciem terræ cades, non colligeris, neque congregaberis; bestiis terræ et volatilibus cæli dedi te ad devorandum.

6. Et scient omnes habitatores Ægypti quia ego Dominus, pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel;

7. Quando apprehenderunt te manu, et contractus es, et lacerasti omnem humerum eorum; et innitentibus eis super te comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum.

5. Je vous jetterai dans le désert avec tous les poissons de votre fleuve. Vous tomberez sur la face de la terre, on ne vous relèvera point, on ne vous ensevelira point; mais je vous donnerai en proie aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel;

6. Et tous les habitants de l'Égypte sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous avez été à la maison d'Israël un appui aussi faible qu'un roseau.

7. Lorsqu'ils se sont attachés à vous, en vous prenant avec la main, vous êtes rompus; vous leur avez déchiré toute l'épaule; et lorsqu'ils pensaient s'appuyer sur vous, vous vous êtes éclaté en pièces; et vous avez rompu tous les reins.

COMMENTAIRE

putèrent la faute à Apriès, et prétendirent qu'il avait exprès sacrifié ses troupes à ses défiances et à ses soupçons contre son peuple. Ils se soulevèrent contre lui, et Apriès ayant envoyé Amasis pour les réduire, le peuple lui désétra la royauté. Apriès envoya ensuite Patarbème à Amasis, pour l'engager à rentrer dans son devoir; mais ayant complètement échoué dans cette négociation, Apriès lui fit couper le nez et les oreilles. La cruauté de cette action fit que le reste des Égyptiens l'abandonna, pour se ranger du côté d'Amasis.

UNIVERSI PISCES TUI SQUAMIS TUIS ADHÆREBUNT. Vos soldats, vos compagnons périront avec vous, dans le même désastre. Ce qui entraîna la chute d'Ouhabrâ fut le désastre de Cyrène, où presque toute l'armée fut détruite. On affecta de dire que le pharaon avait envoyé à dessein ses troupes dans le désert.

ŷ. 5. PROJICIAM TE IN DESERTUM. Je vous amènerai à bord, et vous y mourrez sur le sable; je vous y tuera; car le crocodile vit hors de l'eau, comme dans l'eau. Quelques commentateurs (1) ont cru qu'il avait été conduit à Babylone, et qu'il y était mort. Mais les historiens conviennent qu'Apriès fut mis à mort dans l'Égypte. Hérodote assure qu'Amasis le livra au peuple, qui le tua, et l'ensevelit ensuite dans le tombeau de ses pères (2); ce qui paraît contraire à ce que nous lisons ici, qu'il devait être privé de la sépulture: *Non colligeris neque congregaberis*. Mais cela ne doit pas surprendre, puisqu'Hérodote n'écrivait que sur le rapport des prêtres égyptiens, n'a guère rapporté que ce qui était glorieux et avantageux à leur nation; il n'est pas d'ailleurs probable qu'une populace mutinée, après avoir égorgé son plus grand ennemi, ait voulu lui rendre les honneurs

de la sépulture. Ctésias dit simplement qu'il fut tué par Amasis (3).

ŷ. 6. PRO EO QUOD FUISTI BACULUS ARUNDINEUS, DOMUI ISRAEL. Était-ce sa faute? Il avait promis du secours aux Israélites, il s'était mis en devoir de leur en donner; il s'était avancé avec son armée jusque dans la Palestine (4); mais il fut repoussé par Nabucodonosor. Jusque-là, on ne voit rien qu'on puisse lui reprocher, si ce n'est que malicieusement il n'ait pas satisfait à toutes les conditions dont il était convenu avec les Juifs, en n'amenant pas un assez grand secours, ou ne l'amenant pas assez tôt; ou enfin, en se retirant avec trop de précipitation, sans attendre l'ennemi de pied ferme. De plus, il était coupable de promettre ce qu'il ne pouvait exécuter, et d'enlever par-là au peuple du Seigneur, la confiance qu'il devait avoir en son Dieu (5): *Dum magna promittit, a Dei eos auxilio separat*. Enfin, la présomption est toujours punissable, de trop promettre et de trop entreprendre. La comparaison du roi d'Égypte à un roseau, qui n'est pas capable de se soutenir, est expressive et humiliante; Dieu s'en sert en plus d'un endroit (6).

ŷ. 7. LACERASTI OMNEM HUMERUM EORUM,.... ET DISSOLVISTI OMNES RENES EORUM. Ayant voulu s'appuyer, ils sont tombés, ils se sont démis l'épaule, et se sont rompu les reins. Ce sont les suites naturelles d'une chute violente. Autrement: Ils se sont endommagé le bras; les pointes de ce bâton rompu leur sont entrées dans le bras, et, en tombant, ils se sont rompu les reins. L'hébreu à la lettre (7): *Vous leur avez brisé toute l'épaule, et vous leur avez élevé tous les reins*: ou: Vous leur avez rendu raides et inflexibles tous les reins; ils ne peuvent plus ni s'incliner, ni se mouvoir. Les Septante (8): *Toute main a*

(1) *Munst. Men. Sanct. alii plerique.*

(2) *Herodot. lib. II, cap. 169.* Οὗτι δὲ μὴ ἀπέπνευξαν, καὶ ἔπειτα ἐθαψάν ἐν τῇσι πατρῷασι ταφῆσι.

(3) *Ctesia fragm. pag. 411. Vide. si lubet, apud Athen. Dipnosop. cap. 17.*

(4) *Jerem. xxxvii. 10.*

(5) *Hieronym. hic et Theodoret. Val.*

(6) *Isai. lxxvi. 6. et Jerem. xxxvii. 7. et xlii. 17.*

(7) *כָּרַעְתָּ כָּל יָדָאֵם וְרָמַדְתָּ כָּל מַעְצָבָם*

(8) Les Septante: Β' περὶ ἰσχυροῦ ἐπ' αὐτοῦ; πᾶσα μείρα, καὶ συνέλασας αὐτῶν πᾶσαν ὀσφύνα. Ils ont lu *καὶ συνέλασας* vous avez brisé, ou *περὶ ἰσχυροῦ* vous avez percé, qui fait un bien meilleur sens que *περὶ ἰσχυροῦ* vous avez dressé. M. Bodin propose de lire *כָּרַעְתָּ*, ont été brisés.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam super te gladium, et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in desertum et in solitudinem; et scient quia ego Dominus, pro eo quod dixeris: Fluvius meus est, ego feci eum.

10. Idcirco ecce ego ad te, et ad flumina tua; daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumentum gradietur in ea, et non habitabitur quadraginta annis.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais faire tomber la guerre sur vous, et je tuerai parmi vous les hommes avec les bêtes.

9. Le pays d'Égypte sera réduit en un désert et en une solitude; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous avez dit : Le fleuve est à moi; et c'est moi qui l'ai fait.

10. Je viens donc à vous et à vos fleuves; et je changerai le pays d'Égypte en solitude, après que la guerre l'aura ravagé, depuis la tour de Syène, jusqu'aux confins de l'Éthiopie.

11. Ce pays ne sera plus foulé par le pied des hommes, ni par le pied des bêtes; et il ne sera point habité pendant quarante ans.

COMMENTAIRE

frappé des mains sur eux, et vous leur avez brisé tous les reins. Chacun s'est raillé de leur folle confiance, et, en tombant, ils se sont rompu les reins.

Il est étonnant que Dieu ne reproche point ici à l'Égypte toutes ses superstitions ni tous ses crimes, mais seulement l'espérance qu'elle a donnée à la maison d'Israël, qu'elle pourrait lui servir d'appui, quoiqu'elle fût dans l'impuissance de le faire; et le piège qu'elle tendit au peuple de Dieu en le retirant de la dépendance où il devait être à son égard, lorsqu'elle lui inspira de se confier moins sur la force de Celui qui l'avait tiré autrefois avec un bras fort de la servitude de ces mêmes Égyptiens, que sur des hommes aussi faibles que des roseaux, tels qu'ils étaient. Car en effet, les peuples d'Égypte auraient dû se souvenir, aussi bien que les Israélites, que le même Dieu qui envoya les Chaldéens contre la ville de Jérusalem, était celui qui avait anciennement fait éclater dans l'Égypte même de si grands prodiges pour délivrer les Hébreux de l'esclavage du pharaon; et qu'ainsi tout le secours qu'ils prétendaient donner alors aux enfants de ces Hébreux, serait aussi inutile contre les desseins de Dieu qui voulait punir son peuple, que l'avaient été autrefois tous les efforts d'un prince endurci, pour empêcher la résolution que le même Dieu avait prise de faire sortir ce peuple du milieu de ceux qui le foulaient sous leurs pieds. Si donc les Égyptiens n'avaient point trompé Israël par de vaines espérances, et par des promesses qu'ils ne pouvaient accomplir, Israël aurait peut-être ajouté foi aux menaces que les prophètes lui faisaient de la part de Dieu. Ainsi, ils furent pour lui un véritable sujet de chute, lorsqu'après lui avoir ôté l'unique soutien qu'il pouvait avoir, celui de Dieu,

ils se brisèrent eux-mêmes sous lui, lorsqu'il s'appuyait sur eux, et lui rompirent les reins, selon l'expression du texte sacré, c'est-à-dire, le brisèrent entièrement.

Ÿ. 10. DABO TERRAM ÆGYPTI IN SOLITUDINES, GLADIO DISSIPATAM. L'hébreu (1) : *Je réduirai l'Égypte en solitude, en désert, en désolation.* Ce royaume fut d'abord désolé par les guerres intestines entre Amasis et Apriès, comme nous l'avons vu, et ensuite par les Chaldéens, après le siège de Tyr (2).

A TURRE SYENES, USQUE AD TERMINOS ÆTHIOPICÆ. Depuis la tour de Syène, jusqu'aux confins de l'Éthiopie. Ou plutôt (3) : *Depuis Migdol, jusqu'à Syène, et jusqu'aux frontières de Kousch.* Car Syène était la dernière ville de l'Égypte, vers l'Éthiopie. L'Éthiopie ou le pays de Kousch était au-dessus des cataractes du Nil. Migdol est apparemment Magdalum, sur l'isthme, entre la Méditerranée et la mer Rouge (4). Syène aujourd'hui Assouan, est bien connue des anciens. Hérodote, Strabon, Étienne, Plin, Lucain, Eustache en parlent, comme de la première ville de l'Égypte au-dessous des cataractes. Plin (5) dit qu'elle est dans une péninsule du côté de l'Arabie, sur le Nil. Elle avait mille pas de circuit, et on y entretenait une garnison romaine du temps de Plin et de Strabon, et même encore du temps de saint Jérôme. La plupart de ces écrivains parlent d'un puits qui était dans cette ville, et dans lequel le soleil donnait à plomb à midi, dans le solstice d'été (6). *Tradunt in Syene oppido, quod est supra Ateaxandriam quinque millibus stadiorum, solstitii die medio nullam umbram jaci, puteumque ejus experimenti gratia factum, totum illuminari.*

Ÿ. 11. NON HABITABITUR QUADRAGINTA ANNIS. Elle ne sera point habitée pendant quarante ans.

(1) נתתי את ארץ מצרים לחרבות הרב שממה

(2) Vide Jerem. XLII. 10.

(3) כוש וכל כוש וכל כוש Les Septante : Ἀπὸ Μαγδολῶν, καὶ Συήνης καὶ ἕως ἑβρών Αἰθιοπίων. Vide Theodo-

ret. et Hieronym. h.c.

(4) Vide Exod. XIV. 2. - et Jerem. XLIV. 1.

(5) Exode, XIV. 2.

(6) Idem. lib. II. cap. 73.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum desertarum, civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis; et dispergam Ægyptios in nationes, et ventilabo eos in terras.

13. Quia hæc dicit Dominus Deus: Post finem quadraginta annorum congregabo Ægyptum de populis in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo eos in terra Phatures, in terra nativitatæ suæ, et erunt ibi in regnum humile.

15. Inter cætera regna erit humillima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultra domui Israel in confidentia, docentes iniquitatem, ut fugiant, et sequantur eos; et scient quia ego Dominus Deus.

12. Je mettrai le pays d'Égypte au rang des pays déserts, et ses villes au rang des villes détruites; et elles seront désolées pendant quarante ans; j'éloignerai les Égyptiens parmi les nations, et je les disperserai en divers pays.

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu; Après que quarante ans seront passés, je rassemblerai les Égyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avaient été dispersés.

14. Je ramènerai les captifs d'Égypte; je les établirai dans la terre de Phaturès, dans la terre de leur naissance; et ils deviendront un royaume impuissant.

15. L'Égypte sera le plus faible de tous les royaumes; elle ne s'élèvera plus à l'avenir au-dessus des nations; et je les affaiblirai, afin qu'ils ne dominent plus sur les peuples.

16. Ils ne seront plus la confiance des enfants d'Israël, et ils ne leur enseigneront plus l'iniquité, en les portant à me fuir, et à les suivre; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

Depuis Magdalum jusqu'à Syène, le pays demeura ou absolument désert, ou tellement ruiné, que le petit nombre d'habitants qui y restaient, était compté pour rien. Amasis demeura dans la basse Égypte, avec le peuple que Nabucodonosor lui avait laissé. Il régna quarante-quatre ans, selon Hérodote (1). Les quarante années de solitude, dont Ézéchiël parle ici, finirent vers la troisième ou quatrième année de Cyrus, en les commençant à la guerre de Nabucodonosor contre Apriès; ou à la quarantième année du même prince, si on en prend le commencement à la révolte des Égyptiens contre Apriès. Nous croyons que Cyrus, au commencement de son règne, rendit la liberté à tous les peuples que Nabucodonosor et ses prédécesseurs avaient emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Voyez le verset 13.

ÿ. 12. IN MEDIO TERRARUM DESERTARUM. Je la réduirai au même état que la Judée, la Phénicie, les pays de Moab et d'Ammon, dont les rois d'Assyrie, et en particulier Nabucodonosor, avaient emmené les habitants captifs.

ÿ. 14. COLLOCABO EOS IN TERRA PHATURES. *Pa-to-rès* est le nom égyptien du pays des Phetrusim de la Genèse (2). C'est le Saïd actuel, entre Memphis et la première cataracte.

ERUNT IBI IN REGNUM HUMILE. Le royaume d'Égypte, depuis Nabucodonosor, ne se releva plus, et ne donna plus envie aux Juifs d'aller y chercher du secours (3). Amasis, sur la fin de sa vie, voulut secouer le joug des rois de Perse (4); mais Cambyse, étant entré dans l'Égypte, la rédui-

sit dans un état encore plus triste que n'avait fait Nabucodonosor. Psammétique, qui venait de succéder à Amasis, fut battu et fait prisonnier. Ctésias dit expressément, qu'il emmena Psammétique, roi d'Égypte, à Suse, avec six mille Égyptiens, après en avoir tué cinquante mille dans le combat. Hérodote (5), au contraire, assure que Psammétique prévint le supplice et l'esclavage, en se donnant la mort par le moyen du sang de taureau qu'il avala. Mais ces deux historiens conviennent que Cambyse commit une infinité de ravages dans l'Égypte, et qu'il désola tout ce pays.

ÿ. 16. NEQUE ERUNT ULTRA DOMUI ISRAEL IN CONFIDENTIA, DOCENTES INIQUITATEM, UT FUGIANT. Ils n'engageront plus les Israélites à recourir à eux, et à se fier à leurs vaines promesses; ils ne les porteront plus à se révolter contre leur roi, comme ils ont fait contre Nabucodonosor. Enfin, les Israélites ne seront plus tentés de se retirer en Égypte, comme dans un lieu d'asile. L'hébreu (6): *Les Égyptiens ne seront plus à la maison d'Israël un sujet de confiance, qui rappelle en mémoire l'iniquité, lorsqu'ils regardent derrière eux.* Les Juifs n'espéreront plus rien des Égyptiens, ne jetteront plus leurs regards de ce côté; ils ne mettront plus en eux leur confiance, pour attirer sur eux-mêmes la colère de Dieu. Faire souvenir des iniquités, se dit de ceux qui en commettent de nouvelles, et qui, mettant le comble à leurs anciens péchés, irritent Dieu, qui en tire enfin vengeance (7).

(1) Herodot. lib. III. cap. 10. - Champollion, l'Égypte ancienne, p. 376.

(2) Genès. x. 14.

(3) Theodorct. hic. et ÿ. 16.

(4) Herodot. lib. III. cap. 9.

(5) Herodot. lib. III. cap. 15.

(6) לֹא יִהְיֶה עוֹד לְבֵית יִשְׂרָאֵל לְבִטָּחָה כְּזִכְרֵי עַיִן בְּמִצְרָיִם אַחֲרֵיהֶם

(7) III. Reg. XVII. 18. - Psal. VIII. 13; XXIV. 7; CVIII. 14. - Isai. XLII. 25. - Jerem. XIV. 10. Osec. VII. 7.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens:

18. Fili hominis, Nabuchodonosor, rex Babylonis, servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum; omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est; et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus, de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego dabo Nabuchodonosor, regem Babylonis, in terra Ægypti: et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus; et erit merces exercitui illius,

17. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année, le Seigneur me dit encore ces paroles:

18. Fils de l'homme, Nabucodonosor, roi de Babylone, m'a rendu, avec son armée, un grand service au siège de Tyr: toutes les têtes en ont perdu les cheveux, et toutes les épaules en sont écorchées: et néanmoins ni lui ni son armée, n'ont eu de récompense pour le service qu'il m'a rendu à la prise de Tyr.

19. C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais donner à Nabucodonosor, roi de Babylone, le pays d'Égypte: il en prendra tout le peuple; il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles. Son armée recevra ainsi sa récompense;

COMMENTAIRE

Ÿ. 17. IN VIGESIMO ET SEPTIMO ANNO, IN PRIMO, IN UNA MENSIS. Cette prophétie est de beaucoup postérieure à celle que nous venons de lire. La première est de l'année qui précéda la prise de Jérusalem, et celle-ci est d'environ quinze ans après, de l'année de la prise de Tyr, ou même de l'année suivante, vers 572. Il y a plus loin d'autres prophéties antérieures à celle-ci; mais il n'est pas extraordinaire de voir quelque dérangement dans les écrits des prophètes. On a mis ensemble tout ce qu'Ézéchiel a écrit contre le royaume d'Égypte.

Ÿ. 18. NABUCHODONOSOR SERVIRE FECIT EXERCITUM SUUM ADVERSUS TYRUM. Quoique ce prince n'eût apparemment aucun dessein de servir le Seigneur, et d'exécuter ses ordres dans le siège de Tyr, Dieu ne laisse pas de le récompenser d'une manière proportionnée à la nature et au mérite de son action. Nabucodonosor n'avait eu aucune vue surnaturelle, ni aucune intention qui méritât une récompense éternelle. Dieu borne sa libéralité au temps présent, et aux biens périssables; il lui donne les dépouilles de l'Égypte. C'est ainsi, selon saint Augustin (1), que le Tout-Puissant a récompensé les vertus morales, et les actions de valeur, de générosité, de clémence, de modération dans les anciens Romains; et la compassion qu'exercèrent les sages-femmes d'Égypte envers les enfants des Hébreux (2). Jérémie appelle Nabucodonosor, *le serviteur de Dieu* (3). Et Ézéchiel dit (4), *que Dieu a mis son épée dans la main de ce prince*; c'est-à-dire, qu'il l'a rendu exécuteur de ses ordres, et le ministre de sa vengeance; qualités qui ne prouvent rien pour son mérite et sa vertu, et qu'il partage avec tous les tyrans, et avec les plus grands persécuteurs. Ces sortes de gens n'ont pas plus de mérite aux yeux de Dieu, que la verge dans la main de celui qui châtie. Ce sont des instruments qui accomplissent

inconsciemment une œuvre à laquelle ils ne pensent pas.

OMNE CAPUT DECALVATUM, ET OMNIS HUMERUS DEPILOTUS EST. *Les têtes de ses gens en ont perdu les cheveux, et toutes les épaules en sont écorchées, ou pelées; tout le poil est tombé.* On peut aussi traduire (5): *Toutes les épaules en sont usées.* Le sens propre du verbe מָרַל *māral* est *frotter, polir*; de là, quand il s'agit de la tête, arracher les cheveux, rendre chauve. Tout cela marque la fatigue de l'armée de Nabucodonosor. Les soldats ont perdu leurs cheveux, en portant assidument le casque, et ils ont les épaules pelées, à force de porter des fardeaux, des bois, des paniers pleins de terre, des pierres, pour faire des murs, des tours et des palissades, et surtout une digue pour traverser le bras de mer qui séparait la nouvelle Tyr de la terre ferme.

ET MERCES NON EST REDDITA EI. Soit que la ville ait été rendue à certaines conditions, ainsi que le croient plusieurs interprètes (6), fondés principalement sur ce qu'après ce siège, Tyr continua à avoir des rois; soit que les Tyriens, voyant leur ville sur le point d'être prise (7), y aient mis le feu, ou aient embarqué leurs effets les plus précieux, leur or et leur argent, et les aient emportés dans des pays éloignés, à Carthage par exemple. Nabucodonosor s'étant enfin rendu maître de la ville, n'y aurait rien trouvé pour se dédommager des peines d'un siège si long et si pénible. On a déjà remarqué qu'il avait duré treize ans (8). *Legimus in historiis Assyriorum*, dit saint Jérôme (9), *obsessos Tyrios postquam nullam spem evadendi videbant, conscensis navibus, fugisse Carthaginem, seu ad alias Ionii Ægæique maris insulas.*

Ÿ. 19. ACCIPIET MULTITUDINEM EJUS. Nabucodonosor fit à l'égard de l'Égypte ce qu'il avait fait

(1) *August. de Civit. lib. v. cap. 12. 13. 14. 15. et D. Thomas. 1. secund. qu. 114. art. 10. Vide Hieronym. et Sancti. hic.*

(2) *Exod. 1. 20.*

(3) *Jerem. xxv. 9. Adducam servum meum Nabuchodonosor.*

(4) *Ezech. xxx. 25.*

(5) *וְכָל כֶּתֶף מְרֻחָה*

(6) *Usser. Grot. Usser. sup. cap. 26. Ÿ. 5. et 14.*

(7) *Hieron. hic Sancti. Cornel. Men. Tir. etc.*

(8) *Philostrat. apud Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. ad fin.*

(9) *Hieronym. in Isai. xxiii.*

20. Et operi quo servivit adversus eam. Dedi ei terram Ægypti pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. In die illo pullulabit cornu domui Israel, et tibi dabo apertum os in medio eorum, et scient quia ego Dominus.

20. Et il sera payé du service qu'il m'a rendu dans le siège de cette ville. Je lui ai abandonné l'Égypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

21. En ce jour-là, je ferai reflourir la puissance de la maison d'Israël, et je vous ouvrirai la bouche au milieu d'eux; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

aux autres pays qu'il avait conquis; il enleva les principaux de la nation, et les transporta au-delà de l'Euphrate. Bérose (1) parle des captifs qu'il emmena de l'Égypte: mais il semble marquer ce qui arriva dans une première expédition de ce prince contre l'Égypte et différente de celle-ci. M. Wiedemann, dans le savant travail que nous avons déjà cité, reproduit une inscription où Nabucodonosor énumère le profit qu'il retira de sa campagne d'Égypte. Malheureusement l'inscription est très fruste, le commencement des lignes fait défaut ainsi que la fin. Il croit cependant pouvoir lire que Nabucodonosor emporta un gros tribut de l'Égypte, quinze mille captifs, des chevaux et des chars (2).

ŷ. 21. IN DIE ILLO PULLULABIT CORNU DOMUI

ISRAEL. Par la corne de la maison de David, les uns (3) entendent Zorobabel, qui naquit à Babylone, et qui était un rejeton de la maison de David. Les autres (4) Jéchonias, qui fut tiré de prison par Évil Mérodach, après la mort de Nabucodonosor. D'autres de Daniel (5), ou de Mardochée, ou de tous les deux, qui furent l'ornement et l'appui de la maison de Juda durant la captivité. Enfin d'autres (6) l'expliquent de toute la nation des Juifs, qui revint dans son pays, après le temps de la captivité.

TIBI DABO APERTUM OS. Vous parlerez hardiment, librement; on n'osera plus, après cela, vous contredire, ni douter de la vérité de vos prédictions, quand on en aura vu de si éclatants effets.

(1) *Beros. lib. iii. Rerum Chaldaic. apud Joseph. ibid.*

(2) *Nebucadnezar und Ægypten*, p. 87, 88.

(3) *Hieron. m. hic.*

(4) *Sanct. Tir. Cornel.*

(5) *Grotius.*

(6) *Theodoret.*

CHAPITRE XXX

Désolation prochaine de l'Égypte. L'Éthiopie en sera saisie d'effroi. Le Seigneur achèvera de briser le bras du pharaon et fortifiera le bras du roi de Babylone.

1. Et factum est verbum domini ad me, dicens :
2. Filii hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ululate ; vae, vae diei !

3. Quia juxta est dies ; et appropinquat dies Domini, dies nubis ; tempus gentium erit.

4. Et veniet gladius in Ægyptum ; et erit pavor in Æthiopia, quum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

5. Æthiopia, et Libya, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ fœderis, cum eis gladio cadent.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Poussez des hurlements ; malheur, malheur à ce jour !

3. Car le jour est proche ; il est proche, ce jour du Seigneur, ce jour de nuage, qui sera le temps des nations.

4. L'épée va fondre sur l'Égypte ; et la frayer saisira l'Éthiopie, lorsqu'ils tomberont dans l'Égypte percés de coups, lorsque la multitude du peuple de l'Égypte périra et qu'elle sera détruite jusqu'aux fondements.

5. L'Éthiopie, la Libye, les Lydiens, tous les autres peuples, et Chub, et les enfants de la terre avec laquelle j'ai fait mon alliance, tomberont avec eux sous le tranchant de l'épée.

COMMENTAIRE

ŷ. 3. DIES DOMINI, DIES NUBIS, TEMPUS GENTIUM. Le jour du Seigneur, le jour de sa vengeance, de son jugement, de sa colère ; expression commune dans l'Écriture : *Le jour de nuages*, de disgrâces, de calamités, de désolation (1). Dans l'Égypte, il ne pleut presque jamais, et on voit très rarement des nuages. *Le temps des nations*, le temps auquel Dieu les visitera pour exercer sa vengeance ; ou si l'on veut, le temps des Chaldéens victorieux ; ils se dédommageront de leurs peines passées.

ŷ. 4. VENIET GLADIUS IN ÆGYPTUM, ET ERIT PAVOR IM ÆTHIOPIA. Hébreu : *Kousch*. L'arrivée des Chaldéens dans l'Égypte, et le bruit des ravages qu'ils y commirent, jetèrent l'épouvante jusque dans l'Éthiopie.

ŷ. 5. ÆTHIOPIA, ET LIBYA, ET LYDIA, ET OMNE RELIQUUM VULGUS, ET CHUB, ET FILII TERRÆ FŒDERIS CUM EIS GLADIO CADENT. L'hébreu porte : *Kousch, Phout et Loud*. Voyez ce que nous avons dit de ces différents peuples, au chapitre x de la Genèse.

Chub, marque les *Cubiens*, placés par Ptolémée

près du lac Maréotis (2). Dom Calmet suppose que le nom d'*Égypte* viendrait de Chub, ou *Cubli*, ou *Gubli, Égubli*.

Les enfants du pays de l'alliance, sont ou les Juifs, qui, après la prise de Jérusalem, étaient descendus en Égypte, malgré le sentiment de Jérémie (3) ; ou tous les peuples alliés des Égyptiens (4), qui étaient accourus à leur secours, et qui furent enveloppés dans leur malheur.

Les Septante ajoutent *les Perses et les Crétois*. Les premiers se trouvent déjà parmi les troupes auxiliaires des Tyriens (5) Et ailleurs (6), ils mettent les *Crétois*, au lieu des *Céréthéens*, peuple de Palestine. Il n'y a aucun inconvénient à reconnaître que ces peuples se soient trouvés alors dans l'armée égyptienne. On trouve aussi au chapitre xxxviii, verset 5, les Perses avec les Éthiopiens et les Libyens. Enfin, Théodoret croit qu'il y avait dès lors des Perses établis en Égypte, qui y possédaient un assez grand canton. Mais ce fait est mal prouvé, surtout pour le temps qui précéda Nabucodonosor. Il ne serait certain que pour une époque postérieure (7).

(1) Vide infr. ŷ. 18. Jerem. iv. 23. et xv. 9. Horat. Satyr. l. i. sat. 9. Hunc sine solem tam nigrum surrexe mihi !

(2) Ptolem. lib. iv. c. 5. Κωβίτου.

(3) Jerem. xiv. 28. Vide Hieronym. et Theodoret. Sancti Alii passim.

(4) Maldon. Val. Jun. etc.

(5) Ezech. xxvii. 10.

(6) Ezech. xxv. 16.

(7) Sallust. De Bello Jugurth. et Plin. lib. v. cap. 8.

6. Hæc dicit Dominus Deus: Et corruent fulcientes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus; a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus Deus exercituum.

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolatarum, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt;

8. Et scient quia ego Dominus, cum dederò ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliatores ejus.

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus, ad conterendam Æthiopiæ confidentiam; et erit pavor in eis in die Ægypti, quia absque dubio veniet.

10. Hæc dicit Dominus Deus: Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor, regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo, fortissimi gentium, adducentur ad disperendam terram; et evaginabunt gladios suos super Ægyptum, et implebunt terram interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum; et dissipabo terram, et plenitudinem ejus, manu alienorum. Ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Et disperdam simulacra, et cessare faciam idola de Memphis; et dux de terra Ægypti non erit amplius, et dabo terrorem in terra Ægypti.

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ceux qui soutenaient l'Égypte seront enveloppés dans sa chute; et l'orgueil de son empire sera détruit: ils tomberont dans l'Égypte par l'épée depuis la tour de Syène, dit le Seigneur Dieu des armées.

7. Ses provinces seront mises au nombre des provinces désolées, et ses villes au rang des villes désertes;

8. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis le feu dans l'Égypte, et que tous ceux qui la soutenaient seront réduits en poudre.

9. En ce jour-là, je ferai sortir de devant ma face des messagers qui viendront sur des vaisseaux, pour détruire la fierté de l'Éthiopie; et les Éthiopiens seront saisis de de frayeur, au jour de l'Égypte, parce que ce jour viendra très certainement;

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: J'anéantirai cette multitude d'hommes qui est dans l'Égypte, par la main de Nabucodonosor, roi de Babylone.

11. Je le ferai venir, lui et son peuple, eux qui sont les plus puissants des nations, pour perdre l'Égypte; ils viendront l'attaquer l'épée à la main, et ils rempliront la terre de corps morts.

12. Je sécherai le lit de ses fleuves, et je livrerai ses champs entre les mains des plus méchants de tous les hommes; je détruirai cette terre, avec tout ce qu'elle contient, par la main des étrangers; c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: J'exterminerai les statues, et j'anéantirai les idoles de Memphis: il n'y aura plus à l'avenir de princes du pays d'Égypte; et je répandrai la terreur dans toutes ses terres.

COMMENTAIRE

ŷ. 6. A TURRE SYENES. L'hébreu: *Depuis Magdalum, jusqu'à Syène*. Voyez le chapitre xxix, 10.

ŷ. 7. IN MEDIO TERRARUM DESOLATARUM. Voyez chapitre xxix, 12.

ŷ. 9. EGREDIENTUR NUNTII A FACIE MEA IN TRIERIBUS, AD CONTERENDAM ÆTHIOPIÆ CONFIDENTIAM. Les troupes de Nabucodonosor remonteront le Nil sur des vaisseaux jusqu'à Syène; leur approche abattra la fierté des Éthiopiens, et les remplira de frayeur. Saint Jérôme nous apprend que l'on remontait le Nil en bateau jusqu'à Syène, près des cataractes (1). Le Seigneur appelle ici les soldats de Nabucodonosor *ses envoyés*, ou ses ouvriers, comme dans Isaïe (xviii, 2), et dans le même sens qu'il a nommé Nabucodonosor *son serviteur*. D'autres l'expliquent ainsi: J'enverrai des messagers en Éthiopie, je remplirai l'Égypte de tant d'effroi, que ceux qui pourront se sauver sur des bateaux en remontant le Nil, iront annoncer aux Éthiopiens la venue de mon armée dans l'Égypte, et y répandront la consternation et la frayeur.

ŷ. 12. FACIAM ALVEOS FLUMINUM ARIDOS. Toute l'Égypte était coupée de canaux, qui la rendaient presque impraticable aux chariots et à la cavalerie (2). Nabucodonosor dessécha ces canaux, en fermant leur communication avec le Nil, dont ils tiraient leurs eaux. Sennachérib se vantait d'avoir fait la même chose dans ce pays (3).

ŷ. 13. DISPERDAM SIMULACRA, ET CESSARE FACIAM IDOLA DE MEMPHIS. Memphis était la capitale de la basse Égypte; c'était le lieu où l'on nourrissait le bœuf Apis; c'était le centre de l'idolâtrie égyptienne. Nabucodonosor ne faisait pas moins la guerre à la religion et aux dieux des peuples, qu'aux peuples mêmes (4). Il renversa partout les temples et les idoles. Ces sortes de choses appartenaient aux vainqueurs et faisaient la meilleure partie de leur butin. On sait que Cambyse fit dans l'Égypte lorsqu'il y vint.

DUX DE TERRA ÆGYPTI NON ERIT AMPLIUS. A partir de Psammétique III, fils d'Ahmès, l'Égypte conquise par Cambyse, devient une satrapie.

(1) Hieron. in Ezéch. xxix. Turris Siene usque hodie permanet, castrum ditioni romanæ subditum, ubi sunt Nili cataractæ, et usque ad quem locum de nostro mari Nilus navigabilis est.

(2) Herodot. lib. ii. cap. 108. Ἀπὸ τοῦτου τοῦ γρόνου

ἡ Ἰγύπτου εὐστα πηδᾶς πᾶσα, ἀνιππος, καὶ ἀναμάξευτος γέγονε. Ἄτιται δὲ τούτων αἱ διόρυγες γεγόνασιν εὐστα πολλὰ, καὶ παντοῖους τρόπους ἔχουσαι.

(3) iv. Reg. xix. 24. et Isaï. xxxvii. 25.

(4) Voyez Habacuc. ii. 17.

14. Et disperdam terram Phatures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria.

15. Et effundam indignationem meam super Pelusium, robur Ægypti; et interficiam multitudinem Alexandriæ.

16. Et dabo ignem in Ægypto: quasi paturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustia quotidianæ.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsæ captivæ ducentur.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptrum Ægypti, et defecerit in ea superbia potentia ejus; ipsam nubes operiet, filia autem ejus in captivitate ducentur.

19. Et judicia faciam in Ægypto; et scient quia ego Dominus.

14. Je ruinerai le pays de Phaturès; je mettrai le feu dans Taphnis; j'exercerai mes jugements dans Alexandria.

15. Je répandrai mon indignation sur Péluse, qui est la force de l'Égypte; je ferai mourir cette multitude d'Alexandrie.

16. Et je mettrai le feu dans l'Égypte. Péluse sera dans les douleurs, comme une femme qui est en travail. Alexandria sera ravagée, et Memphis sera tous les jours dans les angoisses.

17. Les jeunes hommes d'Héliopolis et de Bubaste seront passés au fil de l'épée, et les femmes emmenées captives.

18. Le jour s'obscurcira à Taphnis, lorsque j'y briserai le sceptre d'Égypte, et que j'y détruirai le faste de sa puissance; elle sera couverte d'un nuage, et ses filles seront emmenées captives.

19. J'exercerai dans l'Égypte la rigueur de mes jugements; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 14. DISPERDAM TERRAM PHATURES. Voyez *Ézéch.* XXIX, 14.

Il y a ici une erreur. Taphnis s'écrit en hébreu תַּפְנִיס et ici nous avons תַּצֹּאן *Tso'an* qui signifie Tanis. Voyez sur la première ville, Jérémie I, 16, et sur la seconde, dont il s'agit ici, les Nombres, XIII, 23.

ALEXANDRIA, *Alexandrie* est une ville très connue, fondée par Alexandre le Grand longtemps après Ézéchiel et Nabucodonosor. L'hébreu (1): *Nô* ou *Nô-Ammon*; c'est la ville de Thèbes. Voyez Nahum, III, 8-10. Détruite par Ptolémée Lathyre et bouleversée par un tremblement de terre, en l'an 27 avant Jésus-Christ, elle ne fut jamais rétablie. Sur ses ruines s'élevèrent, à droite du Nil, Louqsor et Karnak, à gauche, Medinet-Habou, Gournah et Dêir-el-Bahari, où eurent lieu, il y a quelques années, de si riches découvertes.

Ÿ. 15. PELUSIUM, ROBUR ÆGYPTI. Péluse défendait l'entrée de l'Égypte du côté de la Méditerranée, de l'Arabie et de la Palestine. L'hébreu l'appelle *Sin* (2). Ce terme signifie de la boue, ou du limon, et revient assez à la dénomination de *Pelusium* en grec. Les Septante ont lu ici *Saïs*, ville célèbre de la basse Égypte, sur la branche canopique et capitale du nome Saïtique.

MULTITUDINEM ALEXANDRIÆ. L'hébreu (3): *Hammon-Nô*. Voyez le verset 14. *Alexandrie* ne fut bâtie que plusieurs années après Ézéchiel.

Ÿ. 16. ALEXANDRIA ERIT DISSIPATA, ET IN MEMPHIS ANGSTIÆ QUOTIDIANÆ. Thèbes est nommée

Nô dans l'hébreu (4); et Memphis *Noph*. Le texte porte que *Nô sera rompue, et Noph aura des ennemis tous les jours*: on sera tous les jours dans l'affliction. Les Septante (5): *Il y aura une rupture, ou une brèche à Diospolis, et les eaux s'écouleront*. Ce qui marque, selon saint Jérôme, que les digues que l'on avait coutume de faire dans l'Égypte pour retenir les eaux, venant à se rompre, inonderaient la campagne et la ravageraient. *Moris Ægyptiorum est propter inundationem Nili excelsos aggeres construere ad ripam Nili; qui si custodum negligentia, vel nimia aquarum magnitudine rupti fuerint, subjacentes campos nequaquam rigant aquæ; sed opprimunt atque populantur*. Théodoret croit que les Septante veulent marquer les brèches que les Chaldéens firent à Diospolis.

Ÿ. 17. JUVENES HELIOPOLEOS ET BUBASTI GLADIO CADENT. Héliopolis était capitale d'un canton de même nom dans la basse Égypte; elle est appelée *On* dans l'hébreu (6): *Bubaste, Pa-bast*, en hébreu, *Pi-beseth*, est sur le bord oriental du bras du Nil, le plus avancé du côté de l'Arabie.

Ÿ. 18. IN TAPHNIS NIGRESCET DIES. Le jour changé en ténèbres (7), marque l'oppression, l'adversité, l'affliction: *Tempora si fuerint nubila, solus eris*. Taphnis n'est pas la même que Tanis, verset 14. Celle-ci est nommée *Ta'hphané'hés* (8), et c'est la *Daphnæ Pelusiæ* des géographes (9).

CUM DEFECERIT IN EA SUPERBIA POTENTIA EJUS. On peut l'expliquer de l'inondation du Nil: Lorsque l'élévation, l'inondation qui fait toute sa

(1) נֹא *No*. Les Septante: Διοσπόλις. Et au verset 15. Μέμψις.

(2) סַיִן, lutum, πηλός, *græc.* Πηλοσύσιον. Les Septante: Σαίς ou Σαείς.

(3) תַּפְנִיס נֹא *Vide ad Nahum III, 3. et Boch. Phaleg. l. I, c. 1.*

(4) וְנֹא חַתְיָהּ הַרְבֵּקָה וְנוֹף בְּרִי יוֹסֵב

(5) Ἐν Διοσπόλει ἔρημα, καὶ διαχυθήσεται ὕδατα.

(6) וְאֵן *On*, Ἡλιόπολις.

(7) Voyez Act. II, 20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem. *Jerem.* xv, 9. *Isai.* XLIV, 23. Erubescet luna, et confundetur sol.

(8) תַּפְנִיס *Ta'hphané'hés*.

(9) *Vide Boch. Jun. Grot. Pisc. Pol. Herodot lib. II, c. 107.*

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis, brachium Pharaonis, regis Ægypti, confregi; et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad Pharaonem, regem Ægypti, et comminam brachium ejus forte, sed confractum; et dejiciam gladium de manu ejus.

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus, et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident; et scient quia ego Dominus, cum dederò gladium meum in manu regis Babylonis, et extendit eum super terram Ægypti.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras; et scient quia ego Dominus.

20. Le septième jour du premier mois de la onzième année, le Seigneur me dit encore ces paroles :

21. Fils de l'homme, j'ai rompu le bras du pharaon, roi d'Égypte; et il n'a point été pansé pour être guéri; il n'a point été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge, afin qu'ayant repris sa force, il pût tenir l'épée.

22. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens au pharaon roi d'Égypte; et j'achèverai de briser son bras qui a été fort, mais qui est rompu; et je lui ferai tomber l'épée de la main.

23. J'éloignerai les Égyptiens en diverses nations, et je les disperserai parmi les peuples.

24. Je fortifierai en même temps les bras du roi de Babylone; je mettrai mon épée entre ses mains; je briserai les bras du pharaon; et les siens pousseront des cris et des soupirs, étant tués à ses propres yeux.

25. Je fortifierai les bras du roi de Babylone; et les bras du pharaon seront sans aucune force; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis mon épée entre les mains du roi de Babylone, et qu'il la tirera sur le pays d'Égypte.

26. Je disperserai les Égyptiens en diverses nations, et je les disséminerai parmi les peuples; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

gloire et sa puissance, aura cessé. Comparez *Ezech.* xxxii, 12; xxxiii, 28; et *Jerem.* xlix, 19; L, 44.

CUM CONTRIVERO IBI SCEPTRA ÆGYPTI. Nabucodonosor brisa le sceptre de l'Égypte par ses victoires; mais l'hébreu porte (1): *Lorsque j'y briserai les branches, les trituis ou les sceptres de l'Égypte*; Pagnino et Reineccius traduisent: *Vecles*, les verrous; d'autres *le joug*. Ces variantes de traductions viennent de ce que, parmi les hébraïsants, les uns font venir מִטְּוִי מִלְּטִי *Môlôth* de מַטֵּה *matleh* et les autres de מִטְּוִי מִלְּטִי *Môlâh*.

ŷ. 20. IN UNDECIMO ANNO, IN PRIMO MENSE, IN SEPTIMA MENSIS. Cette prophétie est de beaucoup antérieure à celle qui a commencé au verset 17 du chapitre précédent, et qui est continuée jusqu'ici. La onzième année de la captivité de Jéchohias, est celle de la prise de Jérusalem par Nabucodonosor. Voyez xxvi, 1. C'est une continuation des prophéties contre l'Égypte.

ŷ. 21. BRACHIUM PHARAONIS REGIS ÆGYPTI CONFREGLI. Dieu parle au passé: *J'ai brisé*, au lieu de *Je briserai*. Ou bien cette prophétie ayant été faite quelques mois après la défaite du pharaon, qui venait au secours de Jérusalem, le Seigneur dit qu'il a brisé *ce bras de chair*, sur lequel s'appuyait Sédécias (2); qu'il ne pourra jamais se relever de cette chute, ni guérir de cette blessure. Il ajoute au verset suivant qu'il achèvera de briser ce bras qui avait été autrefois si fort et si redoutable. C'est ce qu'il exécuta dans la guerre que Nabucodonosor porta en Égypte.

ŷ. 22. COMMINUAM BRACHIUM EJUS FORTE. Je briserai Ouhabrà par la révolte de ses sujets, par la guerre que lui fera Ahmès, et ensuite Ahmès par celle de Nabucodonosor.

ŷ. 25. DISPERGAM ÆGYPTUM IN NATIONES. Voyez le chapitre xxix, verset 19.

(1) מִטְּוִי שֵׁם שֵׁם צִדְוִי

(2) Vide *Jerem.* xvii, 5. et *Ezech.* xvii, 9.

CHAPITRE XXXI

Le Seigneur exhorte le roi d'Égypte à considérer la puissance du roi d'Assyrie, qui, quoique beaucoup plus grande, avait néanmoins été détruite, et lui annonce le même sort.

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni, regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua ?

3. Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher, ramis et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine; et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

4. Aquæ nutrierunt illum, abyssus exaltavit illum; flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et rivus suos emisit ad universa ligna regionis.

1. Le premier jour du troisième mois de la onzième année, le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, dites au pharaon, roi d'Égypte, et à son peuple : A qui ressemblez-vous dans votre grandeur ?

3. Considérez Assur ; il était comme un cèdre sur le Liban ; son bois était beau, ses branches étendues, sa tige haute ; et, au milieu de ses branches épaisses et touffues, il en sortait une qui s'élevait au-dessus de toutes les autres.

4. Les pluies l'avaient nourri ; un grand amas d'eaux l'avait fait pousser ; les fleuves coulaient tout autour de ses racines ; et il avait envoyé ses ruisseaux à tous les arbres de la campagne.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN ANNO UNDECIMO, TERTIO MENSE, UNA MENSIS. Voyez chapitre xxvi, verset 1.

Ÿ. 3. ECCE ASSUR, QUASI CEDRUS IN LIBANO. Sous la parabole d'un cèdre extrêmement beau et élevé, qui fut abattu et mis en pièces par l'ordre du Seigneur, Ézéchiël désigne la ruine du roi d'Assyrie, arrivée sous Nabopolassar, père de Nabucodonosor : et, sous la double parabole de ce cèdre et du roi d'Assyrie, il prédit la chute prochaine du roi d'Égypte ; comme s'il lui disait : Vous savez quelle a été la grandeur, la force, l'étendue du royaume d'Assyrie : ce royaume a été ruiné, et il ne subsiste plus aujourd'hui. Vous n'êtes ni plus grand, ni plus inébranlable ; je saurai vous abattre et vous terrasser. Voici l'histoire qui est cachée sous le voile du cèdre abattu. Nabopolassar, gouverneur de Babylone et général des armées d'Assyrie, et Cyaxare, satrape de Médie, ayant fait alliance ensemble, joignirent leurs forces, et assiégèrent Assour-edil-ilâni, roi d'Assyrie, dans Ninive. Ce prince, attaqué par ses propres forces, unies à celles de l'ennemi, succomba, et Ninive fut prise. Nabopolassar usurpa le royaume et se proclama roi de Babylone.

Les Septante, au lieu de *cèdre*, mettent *un cyprès* (1) en cet endroit, et en quelques autres. On sait quelle est la nature du cèdre ; et souvent, dans l'Écriture, les princes et les grands sont comparés aux cèdres (2) ; le sort des empires est souvent représenté sous l'idée d'un grand arbre. C'est ainsi que Dieu fit voir à Nabucodonosor ce qui devait lui arriver (3). Abimélech, fils de Gédéon, propose aux enfants d'Israël la parabole des arbres de la campagne, qui avaient envoyé des députés au Liban, pour déférer la royauté aux cèdres de cette montagne (4).

INTER CONDENSAS FRONDES ELEVATUM EST CACUMEN EJUS. Les Septante (5) : *Et son royaume* (sa principauté, ou son commencement) *s'élevait au milieu des nues*. On croit que le prophète veut marquer par *cacumen*, ce sommet qui s'élevait jusqu'aux nues, et qui surpassait toutes les autres branches, le roi de Ninive, qui fut vaincu, et dépourvu de ses états par Nabopolassar.

Ÿ. 4. ABYSSUS EXALTAVIT ILLUM. Il y a ici plusieurs expressions hyperboliques et figurées, au jugement de saint Jérôme (6), qu'il faut réduire à un sens plus naturel et plus simple, si on veut

(1) Hebr. זרע ערעז. Les Septante : Κυπάρισσος. Vide Ÿ. 8. Et Ezech. xxvii. 5, 14. Job. xl. 12.

(2) Jerem. xxi. 15. Numquid regnabis quia confers te cedro? Vide Isai. ii. 13. Psalm. xxxvi. 55.

(3) Dan. iv. 8.

(4) Judic. ix. 8.

(5) Les Septante : Καὶ εἰς μέσον νεφελῶν ἐγένετο ἡ ἀρχὴ αὐτοῦ.

(6) Hieronym. hic. Hæc omnia, ut interim sequamur historiam, hyperbolycôs dicta intelligamus, etc.

5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis; et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cœli; et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestię saltuum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatatione arbustorum suorum: erat enim radix illius juxta aquas multas.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei; abietes non adæquaverunt summitatem ejus, et platani non fuerunt æquæ frondibus illius; omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi, et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum, et multis condensis- que frondibus, et æmulatæ sunt eum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei.

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Pro eo quod sublimatus est in altitudine, et dedit summitatem suam virentem atque condensam, et elevatum est cor ejus in altitudine sua,

11. Tradidi eum in manu fortissimi gentium, faciens faciet ei; juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni, et crudelissimi nationum, et projicient eum super montes; et in cunctis convallibus corruent rami ejus, et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terræ; et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquent eum.

5. C'est pourquoi il avait surpassé en hauteur tous les arbres du pays; son bois avait poussé fortement, et ses branches s'élevaient élevées, à cause des grands eaux qui l'arrosaient.

6. Et comme il jetait son ombre fort loin, tous les oiseaux du ciel avaient fait leurs nids sur ses branches; toutes les bêtes des forêts avaient fait leurs petits sous ses rameaux, et un grand nombre de nations habitaient sous l'ombre de ses feuilles.

7. Il était parfaitement beau dans sa grandeur, et dans l'étendue de son bois, parce que sa racine était près des grandes eaux.

8. Il n'y avait point de cèdres dans le jardin de Dieu qui fussent plus hauts que celui-là: les sapins ne l'égalaien point dans sa hauteur, ni les platanes dans l'étendue de ses branches: il n'y avait point d'arbre dans le jardin de Dieu qui ressemblât à celui-là, ni qui lui fût comparable en beauté.

9. Comme je l'avais fait si beau, et qu'il avait poussé tant de branches et si épaisses, tous les arbres les plus délicieux qui étaient dans le jardin de Dieu lui portaient envie.

10. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce que ce cèdre s'est élevé dans sa hauteur, qu'il a poussé si haut la pointe de ses rameaux verts et touffus, et que son cœur s'est élevé dans sa grandeur;

11. Je l'ai livré entre les mains du plus fort des peuples, qui le traitera comme il lui plaira; je l'ai rejeté, comme son impiété le méritait.

12. Des étrangers, et les plus cruels de tous les peuples, le couperont par le pied, et le jetteront sur les montagnes; ses branches tomberont de toutes parts le long des vallées; ses rameaux seront rompus sur toutes les roches de la terre; et tous les peuples du monde se retireront de dessous son ombre, et l'abandonneront.

COMMENTAIRE

expliquer ceci d'une manière historique. Ces fleuves et ce gouffre qui arrosent le cèdre, sont les nations diverses qui payaient le tribut aux rois d'Assyrie, et qui les enrichissaient de leurs biens. *Les ruisseaux qu'il envoie aux autres arbres*, sont les princes et les gouverneurs qu'il destinait au gouvernement des provinces, à qui il faisait part de ses richesses et de son autorité. Les Septante (1): *Ce fleuve a envoyé ses bataillons aux arbres de la campagne*. Le roi d'Assyrie a envoyé ses troupes dans les provinces, pour les contenir dans le devoir (2).

Ÿ. 6. OMNIA VOLATILIA CÆLI. *Tous les oiseaux du ciel*, et toutes les bêtes des forêts qui viennent sous le grand cèdre, marquent les divers peuples soumis à la monarchie assyrienne.

Ÿ. 8. CEDRI NON FUERUNT ALTIORES ILLO IN PARADISO DEI. L'hébreu (3): *Les cèdres du jardin du Seigneur ne l'obscurcissent point*, ne l'effacèrent,

ne le surpassèrent point, ne lui portèrent point d'ombrage. Les autres monarchies étaient fort au-dessous de celles des Assyriens.

Ÿ. 11. TRADIDI EUM IN MANU FORTISSIMI GENTIUM. Je l'ai livré entre les mains de Nabopolassar, père de Nabucodonosor, qui ruina la monarchie assyrienne, et fonda celle des Chaldéens. L'hébreu (4): *Je l'ai livré entre les mains du Dieu (ou du fort) des nations*. Les Septante (5): *Entre les mains du prince des nations*.

FACIENS FACIET EI; JUXTA IMPIETATEM EJUS EJECI EUM. Les Septante (6): *Il l'a perdu suivant l'impiété de l'Égypte*. Nabopolassar a ruiné l'empire assyrien, parce que celui-ci s'était rendu coupable des mêmes crimes que l'Égypte. Théodoret lit (7): *Il s'est attiré sa propre perte suivant son iniquité; et je l'ai chassé*.

Ÿ. 12. ALIENI, ET CRUDELISSIMI NATIONUM. Ces étrangers sont les Chaldéens unis aux Mèdes.

(1) Les Septante: Τα συστήματα αὐτῆς ἐξαπέστειλεν εἰς πάντα τὰ ζύγια τοῦ πεδίου. Hebr. כל הנהר והנהר יצא מן הים וכל הנהר יצא מן הים

(2) Theodoret.

(3) ארזים לא יהיו גבוהים ממנו

(4) ארזים לא יהיו גבוהים ממנו

(5) Παρέδωκε αὐτὸν εἰς χεῖρας ἄρχοντος ἐθνῶν.

(6) Καὶ ἐποίησεν τὴν ἀπόλειπν αὐτοῦ κατὰ τὴν ἀσεβείαν Αἰγύπτου.

(7) Ἐποίησεν τὴν ἀπόλειπν αὐτοῦ κατὰ τὴν ἀσεβείαν αὐτοῦ, καὶ ἐξέβαλον αὐτὸν ἐγὼ.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cœli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestiæ regionis.

14. Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa; nec stabunt in sublimitate sua omnia quæ irrigantur aquis, quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.

15. Hæc dicit Dominus Deus: In die quando descendit ad inferos, induxi luctum; operui cum abysso, et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas; contristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.

16. A sonitu ruinæ ejus commovi gentes, cum deducere eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum; et consolata sunt in terra infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, universa quæ irrigabantur aquis.

17. Nam et ipsi cum eo descendunt in infernum ad interfectos gladio; et brachium uniuscujusque sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

18. Cui assimilatus es, o inclyte atque submissis inter ligna voluptatis? Ecce deductus es cum lignis voluptatis ad terram ultimam; in medio incircumcisorum dormies, cum eis qui interfecti sunt gladio: ipse est Pharaon, et omnis multitudo ejus, dicit Dominus Deus.

13. Tous les oiseaux du ciel habiteront dans ses ruines, et toutes les bêtes de la terre se retireront dans ses branches.

14. C'est pourquoi tous les arbres plantés sur les eaux ne s'élèveront plus dans leur grandeur; ils ne pousseront plus la pointe de leurs rameaux au-dessus des branches les plus épaisses; et tous ceux qui seront arrosés des eaux, ne se soutiendront plus dans leur élévation, parce qu'ils ont tous été livrés à la mort, et jetés au fond de la terre, au milieu des enfants des hommes, parmi ceux qui descendent au fond de la fosse.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Au jour où il est descendu aux enfers, j'ai fait faire un grand deuil; je l'ai couvert de l'abîme, j'ai arrêté les fleuves qui l'arrosaient; et j'en ai retenu les grandes eaux: le Liban s'est attristé de sa chute; et tous les arbres des champs ont tremblé de crainte.

16. J'ai épouvanté les nations par le bruit de sa ruine, lorsque je le conduisais dans l'enfer avec ceux qui étaient descendues au fond de la fosse; et tous les arbres de délices, les plus grands et les plus hauts du Liban, qui avaient été arrosés d'eau, se sont consolés au fond de la terre.

17. Car ils descendront aussi eux-mêmes dans l'enfer vers ceux qui ont été tués par l'épée; et chacun d'eux, qui lui avait servi de bras, sera assis sous son ombre au milieu des nations.

18. A qui donc ressemblez-vous, vous qui êtes si grand et si élevé parmi les arbres de délices? Vous serez enfin précipité avec ces arbres délicieux au fond de la terre; vous dormirez au milieu des incircumcis, avec ceux qui sont morts par l'épée; tel sera le sort du pharaon et de tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

Nabou-bal-oussour ou Nabopolassar était un général assyrien à qui Assour-edil-ilâni avait confié le gouvernement de Babylone et de la Chaldée. Le monarque assyrien croyait pouvoir compter sur sa fidélité; aussi, persuadé que la Babylonie resterait paisible, il concentra ses forces au nord de son empire pour les opposer aux Mèdes. Mais, au lieu de demeurer fidèle à son souverain, Nabopolassar s'unit à Cyaxare, et Assour-edil-ilâni se trouva hors d'état de tenir tête à cette coalition imprévue. Ne pouvant vaincre, il résolut au moins de mourir bravement. Il résista longtemps, et, quand tout fut perdu, il se brûla dans son palais plutôt que de se rendre (625). L'arbre était abattu, les branches se détachèrent, c'est-à-dire que les provinces recouvrèrent momentanément leur liberté.

ŷ. 13. IN RUINA EJUS HABITAVERUNT OMNIA VOLATILIA CÆLI. Les mêmes oiseaux qui avaient construit leurs nids dans l'arbre, continuèrent à habiter les branches. Rien ne fut changé quant à chaque province en particulier; elles demeurèrent quelque temps dans une liberté équivoque, jusqu'à ce que les nouveaux maîtres les eussent fait rentrer sous le joug.

ŷ. 14. NON ELEVABUNTUR IN ALTITUDE SUA OMNIA LIGNA AQUARUM. Les princes assyriens ne seront plus dans le même degré de gloire. Ils seront renversés, et le nouveau monarque établira en leur place de nouveaux gouverneurs. Les saints pères ont appliqué ce passage à l'enfer (1).

ŷ. 15. INDUXI LUCTUM. Ce verset et les suivants montrent quel fut l'étonnement, la stupeur qui saisit le monde à la chute de Ninive. Il serait difficile de trouver des expressions plus fortes pour peindre cette situation exceptionnelle.

ŷ. 17. NAM ET IPSI CUM EO DESCENDENT. Ce verset est obscur; l'antique auteur de la *Synopsis* avait déjà signalé cette obscurité et tâché de l'expliquer. L'hébreu transmet mieux la pensée d'Ézéchiël, et fait ressortir la liaison: *Car ils sont aussi descendus dans le tombeau, vers ceux qui ont été tués par l'épée, eux qui exécutaient ses volontés, et qui habitaient sous son ombre au milieu des peuples.* Ainsi rendue, la pensée du prophète ne renferme plus aucune incohérence.

ŷ. 18. CUI ASSIMILATUS ES, O INCLYTE? Ces paroles peuvent s'adresser ou au roi d'Assyrie ou au pharaon. La plupart des commentateurs les prennent dans la seconde acception. Vous donc, ô roi

(1) Hieronym. Dionys. Hugo. Lyræ., etc.

d'Égypte, qui vous regardez comme étant *si grand et si élevé* entre tous les princes que Dieu a comblés de gloire, de richesses et de *délices* ; à qui voulez-vous que l'on vous compare ? N'êtes-vous pas comme Assur, cèdre élevé sur le mont Liban, d'une grandeur et d'une beauté admirables (1) ? Mais de même que ce cèdre orgueilleux a été coupé et renversé par le roi de Babylone, vous serez aussi renversé par terre, vous et votre peuple, par ce même roi. Comprenez donc maintenant, prince superbe, à qui vous serez semblable (2). Je viens de tracer devant vos yeux une image vive du malheur qui vous attend. Vous avez voulu ressembler au roi d'Assyrie, et vous élever aussi haut que lui. Vous n'avez pu néanmoins parvenir jamais à sa grande élévation. Si donc, tout grand et tout puissant qu'il était, il n'a pas laissé d'être abattu par un effet de ma volonté et de ma justice ; soyez assuré que vous tomberez encore plus aisément. Et vous pouvez voir dans l'exemple de la chute de celui que vous vouliez égaler, une image de la vôtre.

Nous ne nous arrêtons point à chercher ici le sens qu'on pourrait donner avec quelques inter-

prètes, à tout ce chapitre, en appliquant, comme ils ont fait, ce qui y est dit du pharaon, à l'antéchrist. Comme ces sortes d'explications paraissent plus éloignées, et peut-être moins proportionnées à l'intelligence commune des peuples, il semble qu'on peut, sans sortir du sens littéral, y trouver plus aisément de meilleurs sujets de s'édifier ; c'est-à-dire, de s'humilier et de s'anéantir devant Dieu. En effet, il n'est point nécessaire d'aller chercher dans l'avenir, et au temps de l'antéchrist, des exemples d'impiété et d'orgueil. Chacun de nous trouvera au fond de soi, s'il veut bien s'examiner, des semences de cette orgueilleuse élévation que Dieu décrit et condamne dans tout ce chapitre. Si elle ne pousse pas jusqu'à la hauteur de ces cèdres, c'est peut-être l'occasion qui manque plutôt que la volonté. Dieu seul connaît le fond de nos cœurs ; si nous sommes, au contraire, vraiment humbles, *qui est-ce*, dit l'Apôtre, *qui met de la différence entre nous* et tous ces monstres d'orgueil ? *Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu ? Si nous l'avons reçu, pourquoi nous en glorifions-nous, comme si nous l'avions de nous-mêmes* (3) ?

(1) Hieron. *in hunc. loc.* — (2) *Synops.*

(3) 1. *Cor.* iv. 7.

CHAPITRE XXXII

Cantique lugubre sur la ruine du pharaon. Autre cantique lugubre sur la ruine du peuple de l'Égypte.

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem, regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari, et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et conculcabas flumina earum.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multorum, et extraham te in sagena mea.

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te; et habitare faciam super te omnia volatilia cœli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

1. Il arriva, le premier jour du douzième mois de la douzième année, que le Seigneur me fit entendre sa parole, en me disant :

2. Fils de l'homme, faites une plainte lugubre sur le pharaon, roi d'Égypte, et dites-lui : Vous avez été semblable au lion des nations, et au dragon qui est dans la mer; vous frappiez de la corne tout ce qui était dans vos fleuves : vous en troubliez les eaux avec les pieds, et vous renversiez tous les fleuves.

3. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'assemblerai une multitude de peuples; j'étendrai sur vous mon rets, et je vous entraînerai dans mon filet.

4. Je vous jeterai sur la terre; je vous laisserai au milieu des champs : je ferai reposer sur vous les oiseaux du ciel; et je rassasierai de votre corps toutes les bêtes de la terre.

5. Je répandrai sur les montagnes des morceaux de votre chair, et je remplirai les collines de vos membres ensanglantés.

COMMENTAIRE

ÿ. 1. DUODECIMO ANNO, IN MENSE DUODECIMO. En 586, selon d'Allioli, en 587, selon l'abbé de Vence; on s'accorde toutefois à dire que cette prophétie fut prononcée au moment de la chute de Jérusalem. La prise de Jérusalem eut lieu en en 587 selon Clinton, en 586 selon Winer.

ÿ. 2. ASSUME LAMENTUM. Ézéchiël semble avoir été choisi de Dieu pour conduire le deuil des grande monarchies qui s'écroulent. Dieu, comme un prince puissant, se fait représenter par lui à ces imposantes funérailles des nations. Et le prophète n'assiste pas simplement à la cérémonie, il élève la voix et déplore, dans des Nénies restées sans rivales, la chute de ces puissants états. Quelle grandeur dans les images! Quelle puissance de souffle anime le chant tout entier! Les plaintes funèbres prononcées sur Tyr et sur l'Égypte, sont deux chefs-d'œuvre qui n'ont point été surpassés à aucune époque et chez aucun peuple.

LEONI GENTIUM ASSIMILATUS ES ET DRACONI QUI EST IN MARI. Les deux animaux les plus redoutables de l'Égypte pouvaient être, sur terre, le lion, roi des animaux, et sur mer, ou plutôt dans les eaux du Nil, le terrible amphibie propre à cette région, le crocodile (plus haut, xxx, 3). Le

roi d'Égypte était aussi puissant que ces deux animaux, chacun dans leur milieu.

CORNU. Le crocodile n'a pas de corne, mais des écailles impénétrables au fer. L'hébreu, d'ailleurs, ne parle pas de la corne, ni les Septante.

ÿ. 3. EXTRAHAM TE IN SAGENA MEA. Élien nous apprend qu'indépendamment des manières dont nous avons parlé plus haut de prendre le crocodile, on s'en emparait encore en l'enveloppant dans un filet (1). Les Septante portent : *Avec mon hameçon* (2).

ÿ. 5. REPLEBO COLLES TUOS SANIE TUA. L'hébreu ריבה *râmôth* traduit ici par *sanies* peut recevoir divers sens. Les Septante le traduisent par *ἀνα*, sang; la Vulgate se rapproche de ce sens, puisque *sanies* signifie pus, sang putréfié. Il est probable que les auteurs de ces deux versions ont lu ריבה *dâmôth* pluriel irrégulier de דם *dâm*, sang. D'autres traduisent : *Je remplirai les vallées de ta hauteur*, en faisant dériver *râmôth* de רמה *râmâh* hauteur. Ils entendent ce mot *hauteur*, de la hauteur des cadavres, ou des plaies qui ont tuméfié le corps du pharaon; d'autres traduisent par *orgueil*, en prenant רוטם *roûm* comme racine; d'autres enfin, traduisent par des vers : Rac. רמה *rimmâh*, ver. Il

(1) Ἀπολλωνοπολίται δὲ Τεντυριτῶν μοῖραι σογγηνεούσι μὲν τοῦ κροκοδείλου. *Hist.* x. 21.

(2) Ἀνάξω σὲ ἐν τῇ ἀκίστρῳ μου.

6. Et irrigabo terram fœtore sanguinis tui super montes, et valles implebuntur ex te.

7. Et operiam, cum extinctus fueris, cœlum, et nigrescere faciam stellas ejus; solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

8. Omnia luminaria cœli mœrere faciam super te; et dabo tenebras super terram tuam, dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ, ait Dominus Deus.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gentibus super terras quas nescis.

10. Et stupescere faciam super te populos multos; et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius meus super facies eorum; et obstupescant repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus: Gladius regis Babylonis veniet tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam; inexpugnabiles omnes gentes hæc, et vastabunt superbiæm Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus, quæ erant super aquas plurimas; et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus;

15. Cum dederò terram Ægypti desolatam: deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus; et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum, filiæ gentium plangent eum super; Ægyptum et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

6. J'arroserai la terre de votre sang noir et pourri, le long des montagnes; et les vallées en seront remplies.

7. J'obscurcirai le ciel, et je ferai noircir les étoiles; je couvrirai le soleil d'une nuée, et la lune ne répandra plus sa lumière.

8. Je ferai que toutes les étoiles du ciel pleureront sur votre perte; et je répandrai les ténèbres sur votre terre, dit le Seigneur Dieu, lorsque ceux qui étaient à vous tomberont au milieu des champs, percés de coups, dit le Seigneur Dieu.

9. Je ferai frémir le cœur de plusieurs peuples, lorsque j'aurai répandu la nouvelle de votre ruine parmi les nations, en des pays que vous ne connaissez pas.

10. Je frapperai d'étonnement les peuples à votre sujet; et leurs rois en seront pénétrés de frayeur et d'épouvante, lorsque mon épée passera devant leurs yeux, et il n'y aura personne d'eux qui ne tremble pour lui-même au jour de votre ruine;

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu: L'épée du roi de Babylone viendra fondre sur vous.

12. Je renverserai vos troupes si nombreuses par les armes des forts; tous ces peuples sont des peuples invincibles; ils détruiront l'orgueil de l'Égypte, et toute la multitude de ses gens sera dissipée.

13. Je ferai périr toutes les bêtes qu'elle nourrissait le long des grandes eaux; ces eaux ne seront plus troublées à l'avenir par le pied des hommes, et l'ongle des bêtes ne les troublera plus.

14. Je rendrai alors leurs eaux très pures, et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, dit le Seigneur Dieu;

15. Lorsque j'aurai désolé le pays d'Égypte, lorsque toute sa terre, qui était si abondante, sera déserte, lorsque j'en aurai frappé tous les habitants; et ils sauront alors que c'est moi qui suis le Seigneur.

16. Voilà le deuil que vous ferez. On pleurera ainsi le pharaon; les filles des nations le pleureront; on fera le deuil de l'Égypte et de tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

sortira de vous des monceaux de vers; c'est le sens du syriaque.

ŷ. 6. IRRIGABO TERRAM FÆTORE SANGUINIS TUI SUPER MONTES. L'hébreu accuse plus nettement la comparaison du pharaon avec le crocodile (1): *J'arroserai la terre où vous nagez, de votre sang jusqu'aux montagnes*. L'expression *la terre où vous nagez* désigne l'Égypte à l'époque de la crue du Nil. Le pays est alors complètement sous les eaux. Les villes et les villages, bâtis sur des éminences naturelles ou artificielles, paraissent autant d'îles qui émergent à la surface de cette immense nappe d'eau. Les poissons nagent et s'ébattent dans des lieux auparavant couverts de riches moissons.

ŷ. 7. OPERIAM CÆLUM ET NIGRESCERE FACIAM STELLAS EJUS. Ce langage est hyperbolique, selon la remarque de saint Jérôme; mais il peint admirablement la puissance du monarque égyptien, et la chute profonde où il s'est abimé. Le monde entier en a été saisi d'épouvante; les astres eux-mêmes ont pali d'effroi.

ŷ. 8. CUM CECIDERINT VULNERATI TUI IN MEDIO TERRÆ. Ces paroles ne sont ni dans l'hébreu, ni dans les Septante, ni dans le chaldéen. Quelque copiste les aura ajoutées pour compléter le sens du verset. Après avoir dit que les cieux mêmes sont émus d'une catastrophe si extraordinaire, le prophète continue, dans les deux versets suivants, à montrer combien cette nouvelle cause d'épouvante parmi les nations, même les plus éloignées.

ŷ. 11-12. GLADIUS REGIS BABYLONIS VENIET TIBI. IN GLADIIS FORTIUM DEJICIAM MULTITUDINEM TUAM. Le roi de Babylone va venir, et ses troupes vaillantes, marchant sous les ordres de Dieu, et accomplissant ses décrets destructeurs, *dejiciam*, renverseront la multitude des Égyptiens, et abaisseront l'orgueil du pharaon. Les bestiaux même périront, et le Nil, n'étant plus troublé par le pied des animaux, deviendra aussi limpide que l'huile. Cette contrée si peuplée, si florissante, deviendra comme un désert, et l'univers entier versera des larmes sur cette dévastation.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quinta decima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, cane lugubre super multitudinem Ægypti; et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum, ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

19. Quo pulchrior es? descende, et dormi cum incircumcisis.

20. In medio interfectorum gladio cadent; gladius datus est, attraxerunt eam et omnes populos ejus.

21. Loquentur ei potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et dormierunt incircumcisi, interfecti gladio.

17. Le quinzième jour du mois de la douzième année, le Seigneur me parla encore, et me dit :

18. Fils de l'homme, chantez un cantique lugubre sur tout le peuple de l'Égypte : précipitez-la elle-même avec les filles des nations les plus fortes, dans la terre la plus basse, avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

19. En quoi êtes-vous meilleur? Descendez, et dormez avec les incirconcis.

20. Ils périront tous par l'épée, parmi la foule de ceux qui ont été tués; l'épée a été tirée; on l'a précipitée avec tous ces peuples.

21. Les plus puissants d'entre les forts viendront lui parler du milieu de l'enfer, eux qui sont descendus avec ceux qui étaient venus à son secours, et qui, ayant été passés au fil de l'épée, sont morts incirconcis.

COMMENTAIRE

ŷ. 17. IN DUODECIMO ANNO, IN QUINTA DECIMA MENSIS. On n'exprime pas le nom du mois; c'est apparemment le douzième mois, dont il est parlé au verset 1. Ceci arriva quinze jours après la prédiction précédente. La première regardait surtout le pharaon; celle-ci regarde principalement le peuple d'Égypte.

ŷ. 18. ET DETRAHES EAM IPSAM, ET FILIAS GENTIUM ROBUSTARUM AD TERRAM ULTIMAM. Annoncez aux peuples d'Égypte qu'ils descendront dans le tombeau, avec tant d'autres nations fameuses qui y sont déjà. Souvent les Hébreux disent que l'on fait ce qu'on annonce, ce qu'on déclare, ce qu'on prédit, comme on l'a remarqué plusieurs fois. Autrement : Chantez la descente des Égyptiens dans le tombeau, où ils seront avec les nations les plus fortes, qui les ont précédés. Conduisez-les-y, faites-les-y descendre. C'est en effet ce qu'il exécute dans la suite de ce cantique lugubre : *Êtes-vous meilleur que les autres!* leur dit-il au verset suivant : *Descendez, et dormez avec les incirconcis.* Les auteurs profanes (1) disent qu'Apriès, roi d'Égypte, fut étranglé par l'ordre d'Amasis. Ézéchiël (2) et Jérémie (3) marquent distinctement qu'il fut mis à mort par ses ennemis. Plus tard, Psammétique, fils d'Amasis, fut pareillement mis à mort par Cambyse.

ŷ. 19. QUO PULCHRIOR ES? DESCENDE, ET DORMI CUM INCIRCUMCISIS. En quoi avez-vous mérité un meilleur sort que les autres peuples? Descendez comme eux dans la tombe. Les Septante, dans le reste du chapitre, sont fort différents de la Vulgate, comme le remarque saint Jérôme, et comme il est aisé de s'en persuader, en les comparant à l'hébreu. Ils portent ici (4) : *Descendez de la plus belle des eaux, et dormez avec les incirconcis.* L'édi-

tion romaine est semblable à la Vulgate; mais elle transpose ce verset après le vingt-et-unième.

ŷ. 20. IN MEDIO INTERFECTORUM GLADIO CADENT; GLADIUS DATUS EST, ET ATTRAXERUNT EAM. *Tirez l'Égypte*, dit l'hébreu (5); faites-la descendre; elle a reçu le coup de la mort. Ce n'est plus qu'un cadavre au milieu de tant d'autres. Les Septante (6) : *Ils tomberont au milieu des blessés avec lui, et toute sa force s'endormira dans le tombeau.*

ŷ. 21. LOQUENTUR EI POTENTISSIMI ROBUSTORUM DE MEDIO INFERNI, QUI CUM AUXILIATORIBUS EJUS DESCENDERUNT. Ce passage rappelle le fameux passage d'Isaïe (xiv, 9 et suiv.). On a vu plus haut (7), le dénombrement des peuples qui étaient venus au secours de l'Égypte. On y met l'Éthiopie, les Libyens, les Lydiens d'Afrique, Chub, et d'autres encore. Tous ces peuples sont dans le tombeau, dans la terre des morts. Le prophète nous représente ici le tombeau comme une république souterraine, où les rois ont leurs demeures séparées, et où tous leurs sujets sont logés autour d'eux, dans des niches creusées dans le roc, comme il se pratiquait dans l'Égypte et dans la Palestine (8). Les Assyriens et les peuples les plus puissants, avec ceux dont on a parlé, qui étaient alliés de l'Égypte, et qui l'ont précédée dans sa chute, viendront en foule au devant de la multitude des Égyptiens, comme pour leur faire honneur, et pour les recevoir en cérémonie. Ils viendront les complimenter à leur arrivée : *Loquentur ei.* Les Septante mettent ici ce qu'ils lui diront : *Les géants vous diront : Demeurez au fond de la fosse; êtes-vous meilleur que les autres? Descendez, et endormez-vous avec les incirconcis, avec ceux qui sont morts par l'épée.* Tout ce passage est d'une grande facture poétique.

(1) Herodot. lib. II, cap. 169. Diodor. lib. 1.

(2) Ezech. hic. ŷ. 19. 20. et seq.

(3) Jerem. XLIV. 30.

(4) Εἰς ὑδάτων εὐρηπτοῦ; καὶ ἀνάστηθι, καὶ κοιμηθήσῃ μετ' ἀπεριτμητῶν.

(5) כִּשְׁבִי זֹחַתָּה

(6) Εἶν' μέσῃ τραυματιῶν μαχαίρας πεσοῦνται μετ' αὐτοῦ, καὶ κοιμηθήσεται πᾶσα ἡ ἰσχὺς αὐτοῦ.

(7) Ezech. xxx. 5.

(8) Voyez les versets 22. 23. 24. et suivants.

22. Ibi Assur, et omnis multitudo ejus; in circuitu illius sepulcra ejus, omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Quorum data sunt sepulcra in novissimis lacu, et facta est multitudo ejus per gyrum sepulcri ejus; universi interfecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Ibi Elam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulcri sui; omnes hi interfecti, ruentesque gladio, qui descenderunt incircumcisi ad terram ultimam, qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus; in circuitu ejus sepulcrum illius: omnes hi incircumcisi, interfectique gladio. Dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum; in medio interfectorum positi sunt.

26. Ibi Mosoch et Thubal, et omnis multitudo ejus; in circuitu ejus sepulcra illius: omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio, quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

27. Et non dormient cum fortibus, cadentibusque, et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capitibus suis, et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum: quia terror fortium facti sunt in terra viventium.

22. Assur est là avec tout son peuple; leurs sépulcres sont autour de lui; ils ont tous été tués; ils sont tombés par l'épée.

23. Ils ont été ensevelis au plus profond de l'abîme; et tout son peuple est autour de son sépulcre; toute cette foule de morts ont péri par l'épée, eux qui autrefois avaient répandu la terreur dans la terre des vivants.

24. Là est Elam et tout son peuple, autour de son sépulcre; toute cette foule de morts qui ont été passés au fil de l'épée, sont descendus incircumcisi aux lieux les plus bas de la terre, eux qui avaient répandu la terreur dans la terre des vivants, et qui ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

25. Ils ont mis son lit parmi tous ces peuples au milieu de ceux qui ont été tués; leurs sépulcres sont autour de lui. Tous ceux-là sont des incircumcisi; et ils ont été passés au fil de l'épée, parce qu'ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants; et ils sont tombés honteusement avec ceux qui descendent au plus profond de la fosse; ils ont été mis dans la foule de ceux qui avaient été tués.

26. Là est Mosoch et Thubal, avec tout son peuple, et leurs sépulcres sont autour de lui. Tous ceux-là sont des incircumcisi qui sont tombés sous l'épée, parce qu'ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants.

27. Ils ne dormiront point avec les vaillants qui sont tombés morts, et qui étaient incircumcisi, qui sont descendus dans l'enfer avec leurs armes, et qui ont mis leurs épées sous leurs têtes; et leurs iniquités ont pénétré jusque dans leurs os, parce qu'ils étaient devenus la terreur des forts dans la terre des vivants.

COMMENTAIRE

§. 22. IBI ASSUR, ET OMNIS MULTITUDO ILLIUS; IN CIRCUITU ILLIUS SEPULCRA EJUS. Vous y trouverez bonne compagnie. L'Assyrien dont on a parlé au chapitre xxxi. 3, y est descendu avant vous; vous verrez son tombeau environné de ses soldats, morts comme lui par le tranchant du glaive. Théodoret remarque que le prophète fait allusion à la coutume de ramasser les morts après la bataille, de les distinguer par nations (1), et de mettre ensemble dans la terre, ceux qui sont d'une même nation, et qui appartiennent à un même prince. Les Égyptiens bâtissaient leurs tombeaux d'une manière qui n'était pas fort différente de leurs maisons; plusieurs de leurs princes ont fait des dépenses prodigieuses pour se dresser des tombeaux superbes, et comme des palais après leur mort. L'Écriture semble adopter quelquefois ces idées; elle appelle le tombeau (2), *la demeure de l'éternité*; elle dit que *le tombeau (3) est la maison où l'impie demeurera éternellement*.

§. 23. IN NOVISSIMIS LACI. L'hébreu (4) : *Aux côtés de la fosse*, ou du tombeau; comme dans ces vastes cavernes, où l'on voit creusées diverses niches, ou divers sépulcres pour autant de corps.

§. 24. IBI ELAM. Les Élamites, peuples célèbres, et voisins des Assyriens.

PORTAVERUNT IGNOMINIAM SUAM CUM HIS QUI DESCENDERUNT IN LACUM. Ils ne sont pas morts en braves; ils sont ensevelis sans honneur, au plus profond du tombeau. Cela n'est pas dans les Septante en cet endroit, mais au verset 25, où la même chose est répétée.

§. 26. IBI MOSOCH ET THUBAL. Voyez ce qu'on a dit sur ces peuples au chapitre xxiii. 13.

§. 27. NON DORMIENT CUM FORTIBUS.... QUI DESCENDERUNT AD INFERNUM CUM ARMIS SUIS, ET POSUERUNT GLADIOS SUB CAPITIBUS SUIS. Ni Elam, ni Mosoch, ni Thubal, ne sont morts avec les marques d'honneur qu'on a coutume de donner aux braves, et qui les suivent jusque dans le tombeau. On ne leur a pas mis leurs armes auprès d'eux dans le sépulcre, et leur épée n'est pas sous leurs têtes. Ils ne sont pas distingués du commun des morts; et vous, Égyptiens, vous n'êtes pas de meilleure condition qu'eux; descendez, et ne vous plaignez point, si on ne vous fait pas plus d'honneur qu'aux autres. La coutume que le prophète touche ici en passant d'enterrer les armes

(1) Lucan. Pharsal.

. Petimus non singula busta,
Discretosque rogos; unum da gentibus ignem.

(2) Eccle. xii. 5.

(3) Psalm. xlviii. 12.

(4) ביהמנום ביהמנום Les Septante: Ἐν ἰσχυρῶν λαχοῖς.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

29. Ibi Idumæa, et reges ejus, et omnes duces ejus, qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio, et qui cum incircumcisis dormierunt, cum his qui descendunt in lacum.

30. Ibi principes aquilonis omnes, et universi venatores, qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi; qui dormierunt incircumcisi, cum interfectis gladio; et portaverunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

28. Vous donc, vous serez aussi réduit en poudre au milieu des incirconcis, et vous dormirez avec ceux qui ont été passés au fil de l'épée.

29. Là est l'Idumée, ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis avec leur armée parmi ceux qui ont été tués par l'épée, qui ont dormi avec les incirconcis, et avec ceux qui sont descendus au fond de la fosse.

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les hommes violents qui ont été conduits avec ceux qui avaient été tués, tout tremblants et tout confus, malgré leur fierté; ils sont morts incirconcis, avec eux qui avaient péri par l'épée; et ils ont porté leur confusion avec eux qui descendent au fond de la fosse.

COMMENTAIRE

avec les guerriers, est bien connue dans l'antiquité. On enterrait les hommes avec ce qu'ils avaient eu de plus cher dans la vie (1). On mettait dans ou sur leurs tombeaux, leurs armes et les instruments de leur profession (2). Virgile met sur la sépulture de Misène les armes, la trompette, et la rame du défunt.

Imponit suaque arma viro, remumque, tubamque.

Simon Maccabée (3) érigea un mausolée à son père et à ses frères dans le bourg de Modin, et plaça sur des colonnes des armes et des vases, afin qu'on pût les voir de plus loin. On a souvent trouvé des armes dans les tombeaux des guerriers.

Les Septante de l'édition romaine, et quelques autres exemplaires lisent sans négation (4) : *Ils se sont endormis avec les géants qui sont morts depuis longtemps, et qui sont descendus avec leurs armes, et qui ont mis leurs épées sous leurs têtes*. Mais saint Jérôme, et l'édition de Complute portent : *Ils ne se sont pas endormis*, etc. Quelques exégètes traduisent l'hébreu par une interrogation : *Quoi! les Égyptiens ne s'endormiraient-ils pas avec ces peuples qui sont descendus dans le tombeau avec leurs armes?* Ou bien, Élam, Mosoch et Thubal, ne sont-ils pas morts comme les héros, n'ont-ils pas été ensevelis avec leurs armes?

FUERUNT INIQUITATES EORUM IN OSSIBUS EORUM. Dom Calmet pense qu'Ézéchiél veut marquer la même chose qu'aux versets 24 et 25. Ils ont porté la honte de leur iniquité, l'ignominie de leur lâcheté jusque dans le tombeau; on ne les a pas enterrés avec les marques d'honneur.

§. 28. ET TU IN MEDIO INCIRCUMCISORUM CONTERERIS. Voilà la compagnie que vous aurez en

l'autre monde; vous serez enterré au milieu d'un tas de morts, parmi des peuples impurs, étrangers, vaincus, et enfouis sans aucune marque d'honneur. Cette menace était très dure pour les Égyptiens, qui avaient un soin particulier des sépultures, et qui regardaient comme le souverain malheur d'être exclus du tombeau de leurs pères, et d'être enterrés dans des sépulcres communs avec des étrangers.

§. 29. IBI INDUMÆA, ET REGES EJUS. Vous y rencontrerez les Iduméens qui sont incirconcis, de même que tous les autres. Ils s'étaient joints aux Chaldéens, et ils étaient avec eux au siège de Jérusalem (5). Ils furent ensuite livrés à l'épée de même que les autres ennemis d'Israël, *Ezech.* xxxv et xxxvi. Ces peuples avaient quitté la circoncision; ce fut l'Asmonéen Hircan qui les contraignit à la reprendre de nouveau (6). Les Septante de l'édition de Complute : *Là est Édom, et ses rois, et tous les princes d'Assur, qui ont été de braves guerriers. Ils se sont endormis avec ceux qui sont morts par l'épée, et qui sont descendus dans le tombeau*. Théodoret et saint Jérôme lisent de même; mais l'édition romaine lit simplement : *Les princes d'Assur*, sans rien dire des Iduméens.

§. 30. IBI PRINCIPES AQUILONIS, ET UNIVERSI VENATORES. Les Septante (7) : *Les princes du nord, et tous les chefs d'Assur*. L'hébreu (8) : *Là sont les princes du nord, et tous les Sidoniens*. Les princes du nord sont apparemment les chefs des Philistins; les rois de Tyr, de Sidon, de Damas; ou plutôt, les rois de Médie, d'Assyrie, et de tous les autres pays connus dans l'Écriture sous le nom de princes du nord.

(1) Servius in hæc verba Virgil. *Æneid.* x.

Arma quibus lætatus habe tua, teque parentum
Manibus et cineri, (si qua est cura), remitto.

Moris enim fuerat, ut cum his rebus homines sepelirentur, quas dilexerunt vivi.

(2) Virgil. *Æneid.* vi.

(3) 1. Macc. xiii. 29.

(4) Καὶ ἐκοιμήθησαν μετὰ τῶν γιγάντων τῶν πεντηκόντων ἀπ' αἰῶνος; οἱ κατέβησαν εἰς Ἀΐδου ἐν ὄπλοις πολεμικοῖς.

(5) Vide supra *Ezech.* xxv. 12.

(6) Joseph. *Antiq.* lib. xiii. cap. 17.

(7) Ἐκεῖ οἱ ἄρχοντες τοῦ βορρᾶ, πάντες στρατηγοὶ Ἀ'σσοῦρ.

(8) שם כשני צפון כלב ובר עדמי

30. Vidit eos Pharaon, et consolatus est super universa multitudine sua. quæ interfecta est gladio ; Pharaon, et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. Quia dedi terrorem meum in terra viventium ; et dormivit in medio incircumcisorum cum interfectis gladio Pharaon, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

31. Le pharaon les a vus, et il s'est consolé de la feule de tout son peuple, qui a été tué par le tranchant de l'épée ; le pharaon les a vus avec toute son armée, dit le Seigneur Dieu.

32. J'ai répandu ma terreur dans la terre des vivants ; le pharaon avec tout son peuple a dormi au milieu des incircumcisé, avec ceux qui avaient été tués par l'épée, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

Ÿ. 31. VIDIT EOS PHARAO, ET CONSOLATUS EST. *Le pharaon les a vus, et s'est consolé* de la perte de son armée et de son royaume, en considérant que tant d'autres princes, et tant d'autres nations puissantes, n'avaient pas un meilleur sort que lui. Il paraît par tout ceci qu'Ézéchiël supposait dans les Égyptiens la foi que les âmes séparées du corps subsistaient toujours ; et par conséquent, ils ne croyaient ni à la métempsychose, ni à la destruction complète.

Ÿ. 32. DEDI TERROREM MEUM IN TERRA VIVENTIUM. L'hébreu (1), et les Septante (2) : *J'ai répandu sa terreur sur la terre des vivants*. J'ai permis que les Égyptiens répandissent l'effroi dans la Judée ; ce qui arriva lorsque Néchao vint dans ce pays, et y battit l'armée de Josias, roi de Juda. La terre des vivants est la Judée, comme on l'a vu plus haut (3). En suivant la Vulgate et la manière de lire des Juifs, on peut dire que le Seigneur répandra sa terreur sur la terre des vivants, c'est-à-dire, sur l'Égypte, qui était alors un pays

fort peuplé. Il y répandra la terreur, et y fera sentir les effets de sa colère, par les guerres domestiques et étrangères qu'il y excitera. On peut traduire : Lorsque j'aurai répandu ma colère sur la terre des vivants, et que toute la Palestine aura éprouvé la sévérité de ma justice, je viendrai contre l'Égypte, etc. Enfin, on peut dire que le pharaon, en descendant avec son peuple dans le tombeau, portera l'épouvante dans cette *terre des vivants*. *Terra viventium* désigne aussi les limbes, le séjour des âmes dans l'autre vie.

Cette prophétie semble désigner la première expédition de Nabucodonosor contre l'Égypte, sous le règne d'Ouhabrâ, puisque le pharaon périt à la suite de la campagne. Josèphe mentionne cette expédition, et dit que les prophéties de Jérémie et de Baruch furent accomplies (4). Il y en a eu une autre la 37^e année de Nabucodonosor, et cette fois, ce fut Ahmès, successeur d'Ouhabrâ, qui fut défait.

(1) כי נתתי את חתומי בארץ חיים

(2) Οὗτι δέδωκα τὸν φόβον μου ἐπὶ τῆς γῆς ζῶντων. *Ila Syr. et Arab.*

(3) *Ezech. xxvi. 20.*

(4) *Joseph. Antiq. jud. x. 11.*

CHAPITRE XXXIII

Ézéchiel est établi sentinelle pour la maison d'Israël. Le Seigneur ne veut point la perte de la maison d'Israël, mais sa conversion. En vain les enfants d'Israël se flattent-ils de demeurer en possession de leur terre, tandis qu'ils irritent le Seigneur. Ils écoutent Ézéchiel sans profiter de ses avertissements.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos: Terra, cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ virum unum de novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem;
3. Et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, et annuntiaverit populo;
4. Audiens autem, quisquis ille, est sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum, sanguis ipsius super caput ejus erit.
5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit; sanguis ejus in ipso erit; si autem se custodierit, animam suam salvabit.
6. Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina, et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam: ille quidem in iniquitate sua captus est, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.
7. Et tu, fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel; audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :
2. Fils de l'homme, parlez aux enfants de votre peuple, et dites-leur : Lorsque j'aurai fait venir l'épée sur une terre, et que le peuple de cette terre, prenant l'un des derniers d'entre eux, l'aura établi pour leur servir de sentinelle ;
3. Et que cet homme ensuite, voyant l'épée qui vient fondre sur ce pays-là, sonnara de la trompette, et en avertira le peuple ;
4. Si celui qui a entendu le son de la trompette ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée survenant l'emporte, quel que puisse être cet homme, son sang retombera sur sa tête.
5. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes : il sera responsable de son sang ; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa propre vie.
6. Si, au contraire, la sentinelle, voyant venir l'épée, ne sonne point de la trompette, et que, le peuple ne se tenant point sur ses gardes, l'épée vienne, et leur ôte la vie, ils seront surpris dans leur iniquité ; mais néanmoins je redemanderai leur sang à la sentinelle.
7. Or, fils de l'homme, vous êtes celui que j'ai établi pour servir de sentinelle à la maison d'Israël ; vous écouterez donc les paroles de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que je vous aurai dit.

COMMENTAIRE

§. 2. TERRA, CUM INDUXERO SUPER EAM GLADIUM. Tout ce qu'on lit dans ce chapitre jusqu'au verset 10 se trouve déjà au chapitre III, depuis le verset 17 jusqu'au 22. Nous ne répèterons point ce que nous avons dit sur cet endroit. Là, le Seigneur dit qu'il établit Ézéchiel, pour être la sentinelle de son peuple ; ici, c'est le peuple qui se choisit une sentinelle du milieu de la multitude: *Unum de novissimis suis*. On a déjà vu cette expression en plus d'un endroit (1). Entre les diverses explications qu'on lui donne, la meilleure est celle qui l'entend d'un choix fait par la multitude, sans aucune affectation particulière du plus élevé en dignité, ni des moindres de la populace.

La sentinelle dont il est question dans ce passage, représente, selon saint Jérôme et les pères, les rois, les prophètes, les évêques et les prêtres, ayant charge d'âmes.

§. 6. ILLE QUIDEM IN INIQUITATE SUA CAPTUS EST. Il faut comparer ceci avec le verset 18 du chapitre III, et supposer que toute cette comparaison doit s'expliquer d'un peuple coupable, menacé de la part de Dieu, par son pasteur ou par la sentinelle établie pour veiller à sa conservation. Ce peuple criminel a été averti ; la sentinelle a crié ; mais le pêcheur n'en a pas tenu compte ; Il mourra dans son iniquité. Autrement : *Il a été surpris dans son iniquité*. Il a souffert la juste peine de sa négligence à se sauver et du mépris qu'il a fait des avis de ceux qui l'avertissaient. Ou bien, le prophète parle ici suivant l'opinion vulgaire des Juifs, qui croyaient que personne ne souffrait d'adversité temporelle, sinon à cause de quelque péché connu ou caché, commis par eux-mêmes, ou par leurs ancêtres (2). Ce sentiment se voit répandu dans tout l'Ancien Testament. Dès qu'il leur arrivait quelque disgrâce, ils disaient (3) :

(1) אִישׁ אֶחָד מִקְּצֵי הָאָדָם *Vide Genes. XLVII. 2. - Judic. XVIII. 2. et III. Reg. XII. 31. - Dan. I. 5.*

(2) *Vide Ezech. XVIII. 2. - Jerem. XXXI. 30. et seq.*
(3) *I. Esd. IX. 7. - Dan. XIII. 52.*

8. Si me dicente ad impium : Impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

9. Si autem annuntiante te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua, ipse in iniquitate sua morietur; porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominis, dic ad domum Israel: Sic locuti estis, dicentes: Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt; et in ipsis nos tabescimus: quomodo ergo vivere poterimus?

11. Dic ad eos: Vivo ego, dicit Dominus Deus, nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis; et quare moriemini, domus Israel?

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui: Justitia justi non liberabit eum, in quacumque die peccaverit; et impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua; et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

8. Si, lorsque je dirai à l'impie: Impie, vous mourrez très certainement, vous ne parlez point à l'impie afin qu'il se retire de sa voie, et qu'il meure ensuite dans son iniquité, je vous redemanderai son sang à vous-même.

9. Mais si vous avertissez l'impie qu'il se convertisse et qu'il quitte sa voie, et que lui néanmoins ne se convertisse point et qu'il ne la quitte point, il mourra dans son iniquité, et vous aurez délivré votre âme.

10. Vous donc, fils de l'homme, dites à la maison d'Israël: Voici la manière dont vous avez coutume de parler: Nos iniquités, dites-vous, et nos péchés sont sur nous; nous languissons dans nos crimes: comment donc pourrions-nous vivre?

11. Dites-leur ces paroles: Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je ne veux point la mort de l'impie; mais que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa voie, et qu'il vive. Convertissez-vous, convertissez-vous; quittez vos voies toutes corrompues: pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël?

12. Vous donc, fils de l'homme, dites aux enfants de votre peuple: En quelque jour que le juste pèche, sa justice ne le délivrera point; et, en quelque jour que l'impie se convertisse, son impiété ne lui nuira point; et, en quelque jour que le juste vienne à pécher, il ne pourra point vivre dans sa justice.

COMMENTAIRE

Notre iniquité est venue sur nous (1); le Seigneur s'est souvenu de notre iniquité (2); le Seigneur a trouvé l'iniquité de ses serviteurs. On en voit encore un exemple dans le Nouveau Testament à propos de l'aveugle né. Les apôtres demandent à Notre Seigneur: *Maître, qui a péché, celui-ci, son père ou sa mère, pour qu'il soit né aveugle?* Le Sauveur répond que ce n'est pas qu'il ait péché, ni son père ni sa mère, mais afin que les œuvres de Dieu éclatent en lui (3). L'auteur du livre de Job s'applique sérieusement à détruire ce sentiment et à montrer que les peines de cette vie ne sont pas toujours des punitions de Dieu, et que le Tout-Puissant châtie souvent les justes pour les purifier et pour les éprouver.

§. 8. IMPIE, MORTE MORIERIS. Parmi les commentateurs, les uns (4) l'entendent de la mort de l'âme et du supplice éternel: et les circonstances de la menace semblent demander ce sentiment. Mais d'autres (5) croient qu'il ne s'agit que d'une mort temporelle, dont Dieu menace les impies, pour les obliger à se convertir.

§. 10. QUOMODO ERGO VIVERE POTERIMUS? Le prophète a déjà réfuté, au chapitre XVIII, les plaintes injustes que faisaient les Juifs contre la conduite du Seigneur. *Nos pères ont mangé la grappe verte*, disaient-ils au chapitre XVIII, *et nos dents ont été agacées*. Nos pères ont péché, et nous sommes punis. Ici, c'est à peu près la même plainte: Nous sommes enveloppés de péchés;

nos iniquités ont tellement pris le dessus, que nous ne devons plus espérer de pardon; non seulement nos fautes, mais celles de nos pères nous sont imputées. Comment, avec cela, pourrions-nous vivre et nous soustraire aux maux dont nous sommes menacés? Le prophète renverse ces objections dans la suite, en montrant que Dieu ne punit pas en nous des fautes étrangères, mais nos propres péchés; et que nous avons toute liberté de les commettre ou de les éviter avec le secours de Dieu. *In auditoris arbitrio est vel audire et facere, atque salvari: vel contemnere, et proprio perire contemplant*, dit saint Jérôme.

Il y a entre le chapitre XVIII et celui-ci une notable différence. Dans le chapitre XVIII, Dieu s'adressait à ceux qui voulaient faire pénitence; ici, il s'adresse à ceux qui, accablés sous le poids de leurs péchés, désespèrent de leur salut (6).

§. 11. NOLO MORTEM IMPII, SED UT CONVERTATUR IMPIUS. La mort de l'impie n'est point un objet que Dieu se propose, ni une fin pour laquelle il agisse, ni une chose qu'il souhaite et qu'il recherche: il la souffre, il la permet; mais en quelque sorte malgré lui. Tout ce qu'il fait, tend à nous sauver; le pécheur se donne la mort à lui-même, en rejetant, en négligeant, en méprisant les secours que Dieu lui prépare et lui donne pour son salut. Voyez le chapitre XVIII, 23.

§. 12. IMPIETAS IMPII NON NOCEBIT EI, IN QUACUMQUE DIE CONVERSUS FUERIT AB IMPIETATE SUA.

(1) III. Reg. XVII. 18.

(2) Genes. XLIV. 16. Vide et XLII. 21.

(3) Joan. IX. 2. 3.

(4) Hieronym. Hugo. Dionys. Lyran. Vat.

(5) Theodoret. Sanct. Grot.

(6) Hieronym. in hunc loc

13. *Etiam si dixerō iusto quod vita vivat, et confisus in iustitia sua fecerit iniquitatem, omnes iustitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate suo quam operatus est, in ipsa morietur.*

14. *Si autem dixerō impio: Morte morieris, et egerit pœnitentiam a peccato suo, feceritque iudicium et iustitiam,*

15. *Et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum, vita vivet, et non morietur.*

16. *Omnia peccata ejus, quæ peccaverit, non imputantur ei; iudicium et iustitiam fecit, vita vivet.*

17. *Et dixerunt filii populi tui: Non est æqui ponderis via Domini; et ipsorum via injusta est.*

18. *Cum enim recesserit justus a iustitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis.*

19. *Et cum recesserit impius ab impietate sua, feceritque iudicium et iustitiam, vivet in eis.*

20. *Et dicitis: Non est recta via Domini. Unumquemque juxta vias suas iudicabo de vobis, domus Israel.*

13. Si, après que j'aurai dit au juste qu'il vivra, il met sa confiance dans sa propre justice et commet l'iniquité, toutes ses œuvres de justice seront mises en oubli, et il mourra dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Si, après que j'aurai dit à l'impie: Vous mourrez très certainement, il fait pénitence de son péché, et agit selon la droiture et la justice;

15. Si cet impie rend le gage qu'on lui avait confié, s'il restitue le bien qu'il avait ravi, s'il marche dans la voie des commandements de la vie, et s'il ne fait rien d'injuste, il vivra très assurément, et ne mourra point:

16. Tous les péchés qu'il avait commis ne lui seront point imputés; il a fait ce qui était droit et juste, et ainsi il vivra très certainement.

17. Après cela, les enfants de votre peuple ont répondu: La voie du Seigneur n'est pas juste et équitable; mais c'est leur voie même qui est injuste;

18. Car lorsque le juste aura abandonné sa propre justice, et qu'il aura commis des œuvres d'iniquité, il trouvera la mort.

19. Au contraire, lorsque l'impie aura quitté son impiété, et qu'il aura fait ce qui était droit et juste, il vivra dans sa justice.

20. Et néanmoins vous dites: La voie du Seigneur n'est pas droite. Maison d'Israël, je jugerai chacun de vous selon ses propres voies.

COMMENTAIRE

Quelques anciens (1) lisent ainsi ce passage: *Quacumque hora peccator ingemuerit, et conversus fuerit, vita vivet, etc.* D'autres (2): *Peccator in quacumque die conversus ingemuerit, salvus erit.* Il semble qu'ils ont joint ensemble ce verset avec celui qui se trouve dans Isaïe, chapitre xxx, verset 15. Lorsque Dieu nous justifie, il met en oubli tous nos péchés passés; il les couvre par l'abondance de ses miséricordes. Il est pourtant vrai, que si, après avoir reçu le pardon, nous retompons dans nos crimes; notre ingratitude fait en quelque sorte revivre nos anciennes iniquités, et Dieu accorde plus difficilement le pardon des rechutes, que des premiers péchés.

§. 13. *ETIAM SI DIXERO JUSTO QUOD VITA VIVET, etc.* Comme cette grave question a été déjà expliquée dans les chapitres précédents, il suffit de remarquer qu'il n'y a aucun changement en Dieu, et qu'il ne juge jamais les hommes par leurs actions passées, mais par leur état présent. Ne croyez donc pas, leur dit le Seigneur, que lorsque j'ai déclaré au juste qu'il vivrait, et que je lui ai promis les récompenses de sa justice, je change de sentiment, parce qu'il a lui-même changé de conduite, et qu'il a péché en s'appuyant vainement sur sa justice passée. Car je ne veux pas rendre à un pécheur ce que je n'avais promis qu'à un juste: *Nec mea est mutata sententia, cum non possim in eodem homine, peccatori reddere quod*

justo promiseram (3). C'est donc sans raison que ces justes devenus pécheurs se plaignent de Dieu, comme si sa voie, c'est-à-dire, sa conduite, n'était pas juste et équitable, verset 17; car la vérité les convainc d'avoir en cela un œil très mauvais, lorsqu'ils prétendent juger des choses par ce qu'elles ont été, et non par ce qu'elles sont, et porter leur vue sur le passé plutôt que sur le présent: *Arguuntur, quod ipsorum sit iniqua sententia, habentium oculum pessimum, et nequaquam nova, sed vetera judicantium.* D'où il faut conclure que, comme il n'y a point de pécheur qui doive désespérer de son salut, s'il fait pénitence; il n'y a point non plus d'homme juste qui doive s'appuyer sur sa justice, s'il perd à la fin par sa négligence le bien qu'il avait acquis avec un si grand travail.

§. 17. *DIXERUNT FILII POPULI TUI: NON EST ÆQUI PONDERIS VIA DOMINI.* En quoi n'est-elle pas juste? En ce qu'elle met dans une même balance l'iniquité et la justice; et qu'elle damne pour un seul crime, de même qu'elle sauve pour une seule action de justice: comme si ces deux choses étaient d'une efficacité égale; l'une pour donner la vie, et l'autre pour causer la mort; et comme si une action de justice n'était pas d'un poids et d'un mérite infiniment supérieur au démérite de l'iniquité; et s'il ne fallait pas une force et une résistance héroïque pour pratiquer la vertu; au lieu que, pour commettre le mal, il ne faut que

(1) *Auctor de vera et fals. Pœnit., inter opera D. Augustini, cap. 17.*

(2) *Gregor. Mag. lib. vii. Ep. lrv. vel. lib. ix. indict. ii.*

Ep. lvi. Et Auctor libri de Conflictu virtutum et vitiorum, c. 15. Et Rupert in Levit. c. 18.

(3) *Hieronym. in hunc loc.*

21. Et factum est in duodecimo anno, in decimo mense, in quinta mensis transmigratiōnis nostræ, venit ad me qui fugerat de Jerusalem, dicens: Vastata est civitas.

22. Manus autem Domini facta fuerat ad me vespere, antequam veniret qui fugerat; aperuitque os meum donec veniret ad me mane; et aperto ore meo, non silui amplius.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

21. Le cinquième jour du dixième mois, la douzième année depuis que nous avons été emmenés captifs, un homme qui avait fui de Jérusalem vint à moi, et me dit: La ville a été ruinée.

22. Or la main du Seigneur s'était fait sentir à moi, le soir de devant le jour qu'arriva cet homme qui avait fui de Jérusalem; et le Seigneur m'avait ouvert la bouche jusqu'à ce que cet homme vint me trouver le matin; et la bouche m'ayant été ouverte, je ne demeurai plus dans le silence.

23. Le Seigneur me parla encore, et me dit:

COMMENTAIRE

suivre son penchant et s'abandonner à son inclination. Il n'est donc pas juste d'oublier toutes nos actions de justice, pour une action de péché: quoiqu'il soit assez équitable d'effacer toutes nos actions d'iniquité, pour une seule action de justice, à cause de l'éminence et du mérite de celle-ci, et des difficultés que nous avons à la pratiquer. Voilà, ce semble, le mauvais raisonnement que formaient les Juifs.

Mais ce n'est point la voie du Seigneur qui est injuste; c'est celle du pécheur; son amour-propre le séduit dans son raisonnement, et dans l'idée de justice ou d'injustice qu'il se forme dans la conduite de Dieu à son égard. Il prétend que Dieu lui doit quelque chose; il s'impute le mérite de son action; il croit que le penchant qu'il sent au mal, est pour lui un motif d'excuse; et il ne fait pas attention que, s'il fait le bien, c'est par le secours de la grâce, qui ne lui est point due; autrement, elle ne serait plus grâce. Quand Dieu couronne nos mérites, il couronne ses propres dons; le mouvement de la volonté qui nous porte à jouir de la créature et à la préférer au Créateur, est une action toute libre, toute de nous-mêmes, dont l'injustice et la difformité méritent des supplices éternels; au lieu que nos actions de justice, toutes libres et toutes volontaires qu'elles sont, ne seraient pas méritoires, sans un secours surnaturel du Tout-Puissant, qui nous prévient, qui nous soutient dans l'exercice de la justice, et qui nous fait persévérer dans le bien. Si donc notre cœur s'attache à la créature par un amour dominant, est-il injuste que Dieu, nous trouvant dans une disposition si mauvaise et si criminelle, nous punisse par des supplices proportionnés à notre iniquité, sans avoir égard à de meilleures dispositions précédentes, dans lesquelles nous avons été autrefois? Notre vie étant un état passager, Dieu nous juge suivant la situation présente où il nous rencontre. Il ne faut pourtant pas croire qu'il punisse également celui qui aura toujours vécu dans le péché, et celui qui, après avoir vécu longtemps dans la justice, tombe enfin dans l'ini-

quité. Dieu proportionne ses châtimens et ses récompenses à la quantité, comme à la qualité du bien ou du mal que nous faisons. On peut voir sur ce passage le verset 25 du chapitre XVIII.

ŷ. 21. IN DUODECIMO ANNO, IN DECIMO MENSE, IN QUINTA MENSIS. La captivité de Jéchonias remonte à l'année 598, et c'est de cette date qu'il faut compter les années marquées dans le prophète. La douzième année commence en 587 pour se clore en 586. Les Septante de l'édition romaine: *Le cinquième jour du douzième mois de la dixième année.* Ou, selon d'autres exemplaires, et Théodoret: *Le cinquième jour du douzième mois de la douzième année.* Le syriaque porte: *La onzième année, et le douzième mois,* ce qui paraît plus vraisemblable à Théodoret, puisque la ville de Jérusalem fut prise le neuvième jour du quatrième mois de la onzième année (1); et encore est-ce beaucoup que, depuis la prise de la ville (587), arrivée au quatrième mois, on ait été jusqu'au cinq du douzième mois de la même année, sans en avoir des nouvelles certaines dans la Mésopotamie (2). Quelques-uns croient que ce messager qui parle à Ézéchiël, ne lui vint pas simplement annoncer la prise de Jérusalem, et la ruine du temple; mais la désolation entière du pays, la mort de Godolias, et la dernière transmigratiōn du peuple en Égypte.

ŷ. 22. APERTO ORE, NON SILUI AMPLIUS. Dieu permet qu'un homme de Jérusalem s'échappe des mains des Babyloniens pour venir trouver Ézéchiël, et lui dire que cette ville si fameuse avait été ruinée. Ce n'était pas tant néanmoins pour ce saint prophète que pour les autres captifs, que le Seigneur l'envoya à Babylone. Car l'esprit de prophétie lui rendant présentes les choses futures, et ne lui permettant pas de douter de la vérité de ce qu'il avait prédit touchant la ruine de Jérusalem, on peut dire qu'il n'avait aucun besoin pour lui-même que Dieu l'assurât, par la bouche de cet homme, de l'accomplissement de ses prophéties; mais il était important pour tous les captifs de Babylone, qu'ils apprissent de la propre bou-

(1) IV. Reg. XXV. 2. 3. 4. - Jerem. XXIX. 2. 3. et LII. 5. 6. 7.

(2) Sanct. in hunc loc. n. 13. 14. 15. 16. et Junius.

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosis his super humum Israël, loquentes aiunt: Unus erat Abraham, et hereditate possedit terram; nos autem multi sumus: nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis, numquid terram hereditate possidebitis?

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces maisons ruinées sur la terre d'Israël, disent maintenant: Abraham n'était qu'un seul homme, et il a obtenu cette terre comme son héritage; nous autres, nous sommes en grand nombre: nous la recevrons donc encore pour la posséder.

25. Dites-leur donc ceci: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: L'osséderez-vous cette terre comme votre héritage, vous qui mangez les viandes avec le sang, qui levez les yeux vers vos impuretés, et qui répandez le sang

COMMENTAIRE

che d'un des habitants de Jérusalem, qui s'était sauvé, que ce qu'Ézéchiël en avait prédit était enfin arrivé, et que cette ville qu'ils avaient toujours regardée comme leur plus grande gloire, ne subsistait plus.

Ce que l'Écriture dit que *la main de Dieu s'était fait sentir à lui le soir de devant*, et que *le Seigneur lui avait ouvert la bouche*, et qu'ainsi *il ne demeura plus dans le silence*, ne nous marque pas qu'il s'était tu tout à fait jusqu'alors; puisque la même Écriture témoigne ailleurs, qu'il raconta aux captifs toutes les choses que le Seigneur lui avait fait voir, et leur déclara que Dieu ferait profaner leur sanctuaire (1), etc. Ce qu'il semble donc vouloir nous faire entendre par là, est que, s'il leur parlait quelquefois ouvertement, il n'en était pas toujours ainsi; mais qu'il leur disait plusieurs choses en paraboles, comme ils s'en plaignaient eux-mêmes (2). Or il en usait de la sorte, parce que *la maison d'Israël ne cessait point d'irriter Dieu* (3), et qu'au lieu de recevoir avec respect la vérité que le prophète leur annonçait de sa part, ils la méprisaient et s'en moquaient. Ainsi on a vu au commencement de ce livre, que Dieu dit à Ézéchiël qu'il *ferait que sa langue s'attacherait à son palais*, et qu'il *deviendrait muet comme un homme qui ne reprend personne*; parce qu'en effet, des cœurs endurcis qui rejetaient la parole du Seigneur, ne méritaient pas de l'entendre davantage, au moins d'une manière si ouverte.

Nous pouvons aussi nous souvenir que Dieu avait déclaré à Ézéchiël, qu'*un homme qui se serait échappé viendrait lui dire des nouvelles de Jérusalem*; qu'*en ce jour-là il lui ouvrirait la bouche*; et que *sa bouche étant ouverte il parlerait et ne demeurerait plus dans le silence* (4). C'est donc l'accomplissement de cette prédiction que nous voyons en ce lieu. *La main de Dieu se fit sentir* au prophète avant l'arrivée de cet homme qui venait lui annoncer la ruine de Jérusalem; c'est-à-dire, que la vertu de l'Esprit divin agit en lui d'une manière plus sensible, pour lui découvrir ce qui était arrivé, et pour lui donner une entière liberté de

parler; et c'est en ce sens que *le Seigneur lui ouvrit la bouche*; parce que les choses qu'il avait prédites jusqu'alors étant accomplies par la ruine de Jérusalem, il n'avait plus de sujet de craindre que les captifs doutassent encore de la vérité de ce qu'il leur annonçait. *Tunc aperietur os prophetæ, quando quod prius nuntiaverat, opere monstraverit effectum, et tota libertate proclamal: qui nequaquam futura, sed vel præsentia, vel transacta demonstrat* (5).

§. 24. QUI HABITANT IN RUINOSIS HIS..... AIUNT: UNUS ERAT ABRAHAM, ET HÆREDITATE POSSESSIT TERRAM. Le prophète a répondu au verset 10 aux Juifs, qui désespéraient de pouvoir conserver leur vie, au milieu des péchés dont ils se voyaient environnés. Ici, il réfute la présomption de ceux qui, après la destruction de Jérusalem et du temple, étaient demeurés dans les ruines de la Judée. Ils se flattaient mal à propos du rétablissement de leur nation, en disant: Abraham n'était qu'un seul homme sans postérité, dans le temps que Dieu lui promit le pays des Cananéens. Si le Seigneur a su, contre toute apparence, lui donner ce pays dans la personne de ses descendants; pourquoi ne pourrait-il pas nous y rétablir, malgré la dispersion où sont nos frères, et l'oppression où nous vivons? Nous sommes en bien plus grand nombre que n'était alors la famille d'Abraham. Mais ils ne pensaient pas à une différence essentielle qui se rencontrait entre eux et Abraham, et qui formait un obstacle à leur rétablissement; c'est qu'Abraham était juste, agréable au Seigneur, et qu'il fut toujours constamment attaché à ses ordres; au lieu que les Juifs étaient impies, et qu'au lieu de penser à se convertir et à faire pénitence, ils s'entretenaient dans de vaines espérances, qui flattaient leur présomption.

§. 25. IN SANGUINE COMEDITIS, ET OCULOS VESTROS LEVATIS AD IMMUNDITIAS. Ce verset, et le suivant ne se lisait point dans les Septante dont se servait saint Jérôme. et on ne les lit point encore dans l'édition romaine; mais l'édition de Complute, le manuscrit Alexandrin et Théodoret

(1) *Ezech.* xi. 25; xxiv. 18. 20. et suiv.

(2) *Ezechiel.* xx. 49.— (3) *Ibid.* iii. 26.

(4) *Ibidem.* iii. 27; xxiv. 26.

(5) *Hieronym.* in hunc. loc.

26. Stetistis in gladiis vestris, fecistis abominationes, et unusquisque uxorem proximi sui polluit: et terram hereditate possidebitis?

27. Hæc dices ad eos: Sic dicit Dominus Deus: Vivo ego, quia qui in ruinosis habitant, gladio cadent; et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum; qui autem in præsiidiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem et in desertum, et deficiet superba fortitudo ejus; et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat;

29. Et scient quia ego Dominus, cum dederò terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominationes suas, quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi tui, qui loquuntur de te juxta muros et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum, vir ad proximum suum, loquentes: Venite, et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino.

26. Vous avez toujours été prêts à tirer l'épée, vous avez commis des abominations: chacun de vous a déshonoré la femme de son prochain; et après cela, vous posséderez cette terre comme votre héritage?

27. Vous leur direz donc: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je jure par moi-même que ceux qui habitent dans ces lieux ruinés périront par l'épée; que ceux qui sont dans les champs seront livrés aux bêtes pour en être dévorés; et que ceux qui se sont retirés dans les lieux forts, et dans les cavernes, mourront de peste.

28. Je réduirai cette terre en une solitude et en un désert; sa force alliée sera détruite; et les montagnes d'Israël seront désolées, au point qu'il y ait plus personne qui y passe;

29. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu ainsi cette terre déserte et abandonnée, à cause de toutes les abominations qu'ils y ont commises.

30. Quant à vous, fils de l'homme, les enfants de votre peuple, qui parlent de vous le long des murs, et aux portes de leurs maisons, se disent l'un à l'autre: Allons entendre quelle est la parole qui sort de la bouche du Seigneur.

COMMENTAIRE

les lisent, quoiqu'avec quelques variantes. On les remarquait aussi dans les traductions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. *Manger sur le sang*, ou avec le sang, ou dans le sang, ou simplement manger le sang (1), toutes ces expressions signifient à peu près la même chose, et sont également défendues par la loi. L'usage du sang cuit, ou cru, seul ou avec autre chose; manger de la viande dont le sang n'aurait pas été bien épuré, étaient des choses que Dieu avait en horreur (2). *Lever les yeux vers les impuretés*, les abominations, les idoles; les invoquer, les adorer, mettre en elles sa confiance, sont des crimes dans lesquels vous persévérerez.

ŷ. 26. STETISTIS IN GLADIIS VESTRIS. *Vous avez toujours été prêts à tirer l'épée*, comme des soldats en garde, et sous les armes, qui n'attendent que l'occasion de frapper. Ou bien (3): Vous ne vous soutenez que par vos armes; vous menez une vie de brigands; vous ne vivez que de votre épée (4). Ou enfin: Vous vous faites forts de votre épée; vous croyez vous soutenir, et vous défendre par là; mais je saurai vous désarmer, etc.

ŷ. 27. QUI IN PRÆSIDIIS ET SPELUNCIS SUNT, PESTE MORIENTUR. Dans les invasions, on se retirait sur les montagnes escarpées, dans les forteresses, et dans les creux inaccessibles des rochers. Si ces lieux sont impénétrables aux hommes et aux bêtes, la peste ira y trouver les fugitifs, et les y fera mourir.

ŷ. 30. JUXTA MUROS, ET IN OSTIIS DOMORUM. C'est là que les gens oisifs et les amateurs de

nouvelles ont coutume de s'assembler, pour débiter leurs contes et faire leurs réflexions, le long des murailles au soleil, dans les carrefours, aux portes des maisons.

Dieu parla ainsi à Ézéchiël, sans doute immédiatement avant l'arrivée de celui qui s'enfuit de Jérusalem. Car ce qu'il lui ordonne de dire aux captifs de Babylone, suppose qu'ils ne savaient point encore ce qui était arrivé à cette ville (verset 33). Il commande donc à ce prophète de reprendre ces captifs parce qu'ils désiraient l'entendre, non pour profiter de ses paroles et pour se sauver, mais pour y trouver des sujets de se divertir. Quelle sorte de divertissement pouvaient-ils donc chercher dans des prophéties qui ne parlaient que de malheurs, de la ruine entière de cette ville si célèbre, et de ce temple si fameux qu'ils aimaient avec une si grande passion. Mais, comme ils n'y ajoutaient point de foi, ils les écoutaient comme des pièces de théâtre, des tragédies, ou des romans, dont ils se divertissaient entre eux, en se moquant d'Ézéchiël, et ne pouvant croire que ce qu'il disait dût arriver. C'est pourquoi, dit l'Écriture, *leur cœur se plongeait*, comme auparavant, *dans l'avarice*, se contentant *d'écouter les paroles* du prophète, *sans en rien faire*. Une disposition si extravagante nous surprend sans doute, et surtout dans des captifs, que leur état même devait rendre plus dociles à la voix de Dieu. Mais cette surprise pourra bien cesser, si nous considérons avec saint Jérôme, qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Église même,

(1) *על הרבה תאכלי* Edit. Complut. *Ε'πι α'μαρτος τρώγετε*. Theodorct. *Τὸν α'μαρτος ἐσθίετε*.

(2) Vide *Genes. ix, 4. - Levit. vii, 26; xvii, 14.*

(3) *עמדתם על חרבכם*

(4) *Genes. xxvii, 40. Vives in gladio.*

31. Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, et sedent coram te populus meus; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos, quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

32. Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est, ecce enim venit, tunc scient quod propheta fuerit inter eos.

31. Ils viennent à vous, comme un peuple qui s'assemble en foule, et ils s'asseyent devant vous comme étant mon peuple; et ils écoutent vos paroles, et ils n'en font rien; parce qu'ils les changent en des cantiques qu'ils repassent dans leur bouche, pendant que leur cœur suit leur avarice.

32. Vous êtes, à leur égard, comme un air de musique qui se chante d'une manière douce et agréable; c'est ainsi qu'ils entendent vos paroles avec plaisir, sans faire néanmoins ce que vous dites.

33. Mais quand ce qui aura été prédit par vous, sera arrivé, comme il est tout près d'arriver; c'est alors qu'ils sauront qu'il y aura eu un prophète parmi eux.

COMMENTAIRE

beaucoup de personnes, dont le cœur paraît animé des mêmes sentiments à l'égard de ceux qui annoncent la parole de la vérité. Ils se disent entre eux comme ces captifs : *Allons entendre parler cet homme qui prêche avec une éloquence admirable. Et ils applaudissent en apparence à ses paroles, quoiqu'ils négligent de mettre en pratique ce qu'il leur dit, regardant au moins comme des choses fort éloignées d'eux, les vérités dont il leur parle. Mais enfin, dit le même père, comme il faut nécessairement que ce que les ministres de Dieu leur ont annoncé de sa part, s'accomplisse, lorsqu'ils le voient arriver, ils commencent à reconnaître la vérité, et à regarder ce qu'ils leur ont dit comme les paroles non des hommes, mais du Seigneur : *Quæ operibus neglexerant, postquam advenisse cognoverint (necesse est enim venire quod propheta Dei sermone pronunciat) tunc incipient approbare, et nosse quod cuncta quæ audierant, non fuerint hominis verba, sed Domini* (1).*

ÿ. 31. VENIUNT AD TE, QUASI SI INGRESIATUR

POPULUS. Ils viennent vous entourer comme dans les assemblées populaires, où l'on s'assemble autour de celui qui harangue. Peut-être aussi qu'alors le peuple avait coutume de s'assembler dans la maison du prophète, les jours de fête et de sabbat. Ils viennent à vous comme dans un jour d'assemblée de religion, comme des disciples autour de leur maître, dit le chaldéen.

IN CANTICUM ORIS SUI VERTUNT ILLOS. Ils en font des chansons; ils les répètent par raillerie, comme ils feraient un cantique; ils en font le sujet de leur divertissement.

ÿ. 33. CUM VENERIT QUOD PRÆDICTUM EST (ECCE ENIM VENIT) TUNC SCIENT. Quand ce que j'ai prédit sera arrivé; et que dis-je! puisque ce que j'ai prédit, est déjà véritablement arrivé: ils connaîtront qu'il y a un prophète au milieu d'eux. Autrement: Lorsque la nouvelle de ce qui est arrivé, sera venue; et la voici qui arrive. Elle arriva le lendemain par un homme qui s'était sauvé de Jérusalem. Voyez les versets 21, 22.

(1) Hieronym. in hunc. loc.

CHAPITRE XXXIV

Prophétie contre les mauvais pasteurs d'Israël. Le Seigneur vient juger et les pasteurs et les brebis. Il rassemblera son troupeau et le fera paître lui-même. Il suscitera au milieu de ses brebis le pasteur unique. Il fera avec elle une alliance de paix.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, propheta de pastoribus Israel; propheta, et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos ! Nonne greges a pastoribus pascuntur ?
3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis ; gregem autem meum non pascebatis.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Fils de l'homme, prophétisez touchant les pasteurs d'Israël : prophétisez, et dites aux pasteurs : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissaient eux-mêmes ! les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ?
3. Vous mangiez le lait, et vous vous couvriez de sa laine ; vous preniez les brebis les plus grasses, pour les tuer ; et vous ne vous mettiez point en peine de paître mon troupeau.

COMMENTAIRE

¶ 2. PROPHETA DE PASTORIBUS ISRAEL. Le prophète ayant parlé par l'ordre de Dieu contre ceux qui étaient restés au milieu des ruines de Jérusalem, et contre les autres qui, étant captifs, ne laissaient pas de persévérer toujours également dans leur malice, adresse présentement son discours aux pasteurs et aux princes de son peuple qui avaient été cause que les brebis, c'est-à-dire les peuples, avaient été dispersés. Il ne marque point ici d'année comme auparavant : non plus que dans toute la suite, jusqu'à la description de ce nouveau temple si plein de merveilles, que Dieu lui fit voir en esprit la vingt-cinquième année de la captivité de Jéchonias. Ainsi la douzième année de cette captivité étant la dernière qu'il a marquée dans le chapitre précédent, ce sont treize années, pendant lesquelles il faut supposer, selon saint Jérôme, que se sont faites les prophéties différentes rapportées dans les chapitres suivants, sans que l'on sache précisément l'année et le temps de chacune.

Voici donc, selon la remarque de saint Augustin (1), la première cause de la malédiction que Dieu prononce contre les mauvais pasteurs de son peuple : C'est qu'ils se paissent eux-mêmes ; c'est-à-dire, qu'ils cherchaient, comme dit l'Apôtre (2), leurs intérêts propres, et non ceux de Dieu. Car les pasteurs étant établis pour procurer l'avantage des fidèles, ne doivent point regarder dans leur dignité leur utilité particulière, mais celles des peuples à qui Dieu les a donnés pour ministres. Ainsi quiconque se réjouit de ce qu'il

est élevé au-dessus des autres, et n'envisage que son propre bonheur et ce qui lui est plus commode, se paît lui-même et non les brebis.

¶ 3. LAC COMEDEBATUS, ET LANIS OPERIEBAMINI, ET QUOD CRASSUM ERAT, OCCIDEBATIS. *Qui est le pasteur, dit saint Paul (3), qui ne mange point du lait du troupeau ? Ce n'était donc pas un mal que les pasteurs d'Israël mangeassent du lait, et se couvrirent de la laine du troupeau ; c'est-à-dire, qu'ils reçussent du peuple de Dieu les dîmes, et tout ce qu'il leur offrait de ses biens pour honorer le Seigneur et pour servir à leur subsistance. Car il est dans l'ordre que les pasteurs reçoivent des peuples leurs frais d'entretien, et du Seigneur la récompense de leur travail : Dieu seul peut la leur donner, et les peuples attendent eux-mêmes de lui leur salut : Accipiant sustentationem necessitatis a populo, mercedem dispensationis a Domino. Non expectent illi mercedem nisi unde et ipsi salutem.* Le mal que faisaient ces pasteurs infidèles consistait donc en ce que, mangeant du lait du troupeau et se couvrant de sa laine, ce qui leur était permis, ils négligeaient en même temps le soin des brebis, lorsqu'ils laissaient vivre le peuple de Dieu sans se mettre en peine de son salut, et sans l'avertir de ce qui pouvait le perdre. « A Dieu ne plaise », disait autrefois saint Augustin à son peuple, « que nous vous disions : Vivez comme il vous plaira, et soyez en assurance. Dieu ne veut perdre personne. Attachez-vous seulement à la foi chrétienne. Celui qui vous a rachetés, et qui a répandu son sang pour vous ne vous perdra

(1) Aug. de Pastor. cap. x. 9. — (2) Philip. II. 21.

(3) 1. Cor. IX. 7.

4. Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis; quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæsisistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor; et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso; et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret: non erat, inquam, qui requireret.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini:

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor; neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant:

4. Vous n'avez point travaillé à fortifier celles qui étaient faibles, ni à guérir celles qui étaient malades, vous n'avez point bandé les plaies de celles qui étaient blessées; vous n'avez point relevé celles qui étaient tombées; et vous n'avez point cherché celles qui s'étaient perdues; mais vous les dominiez avec une rigueur sévère et avec empire.

5. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles n'avaient point de pasteurs; et elles ont été dispersées en divers lieux, et elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages.

6. Mes troupeaux ont erré partout sur les montagnes, et sur toutes les collines élevées; mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, sans qu'il y eût personne pour aller les chercher, sans, dis-je, qu'il y eût personne qui se mit en peine de les chercher.

7. C'est pourquoi, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur:

8. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, parce que mes troupeaux ont été livrés en proie, et que mes brebis ont été exposées à être dévorées par les bêtes sauvages, comme n'ayant point de pasteur; puisque mes pasteurs n'ont point cherché mes troupeaux, mais qu'ils n'ont eu soin que de se paître eux-mêmes, sans se mettre en peine de paître mes troupeaux;

COMMENTAIRE

point. Il est vrai que si nous parlions de la sorte, nous attirerions peut-être beaucoup plus de peuples. Et quand quelques-uns pourraient en être choqués, la plupart nous paraîtraient favorables. Mais ce serait nos paroles que nous vous annoncerions, et non pas celles de Dieu ni de Jésus-Christ; et il serait véritable que nous nous paîtrions nous-mêmes, et non les brebis. »

Les pasteurs de la maison d'Israël tuaient les brebis les plus grasses; c'est-à-dire, qu'ils opprimaient par leurs calomnies les personnes les plus riches pour s'emparer de leurs biens. Mais on peut bien dire encore qu'ils tuaient les plus grasses des brebis, lorsque, par l'exemple de leur vie toute criminelle, ou par une lâche complaisance, ils étaient cause de la perte des personnes élevées au-dessus des autres, ou par leur vertu ou par leurs richesses et leur dignité. *Fortes et pingues necant.... male vivendo, malum exemplum præbendo* (1).

Ÿ. 4. QUOD ÆGROTUM NON SANASTIS. Un bon pasteur doit connaître les maladies de son troupeau, et savoir les remèdes qui y sont convenables. Son ignorance ne l'excusera pas, et on lui demandera compte du sang et de la vie de ses brebis. Dieu seul peut ressusciter; c'est aux pasteurs à panser, à appliquer les médicaments.

SED CUM AUSTERITATE IMPERABATIS EIS, ET CUM POTENTIA. L'hébreu (2): *Vous les avez dominés avec force, et avec violence*, ou cruauté. Les Septante (3): *Vous avez accablé de travail ce qui était fort*. Jésus-Christ faisait le même reproche aux

scribes et aux pharisiens, qu'ils imposaient des fardeaux insupportables sur les épaules des hommes, pendant qu'ils ne voulaient pas les toucher du bout du doigt (4). Rien n'est plus éloigné de l'esprit de Dieu, ni plus contraire au caractère d'un pasteur des âmes, que l'arrogance dans la domination (5). *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, disait l'apôtre saint Pierre, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée; mais par une affection toute volontaire, qui soit selon Dieu; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée; non en dominant sur l'héritage du Seigneur; mais en vous rendant les modèles du troupeau.*

Ÿ. 5. IN DEVORATIONEM OMNIUM BESTIARUM AGRI. Quand les pasteurs eurent négligé de faire leur devoir, et abandonné le soin de leur troupeau, les brebis se sont dispersées et se sont livrées aux faux prophètes, aux mauvais docteurs, aux prêtres des idoles, aux démons qui les ont engagées dans toutes sortes de désordres.

Ÿ. 6. ERRAVERUNT IN CUNCTIS MONTIBUS. *Elles ont erré partout sur les montagnes*; en suivant les idoles, et en se faisant une religion à leur fantaisie, pleine de superstitions et d'impiété. Les prêtres et les princes du peuple, au lieu de les rappeler de leur égarement, étaient les premiers à les y suivre, ou peut-être à les précéder, et à leur donner l'exemple de l'idolâtrie: *Et non erat qui requireret.*

Ÿ. 8. PASCEBANT PASTORES SEMETIPSOS. Les pasteurs d'Israël n'ont regardé que leur intérêt

(1) *August. supr. c. 4.*

(2) ובחזק אדם ובערך

(3) Καὶ τὸ ἰσχυρὸν κατεργάσθησθε ὑπόθρη.

(4) *Math. xxiii. 4.* — (5) *1. Petri. v. 2, 3.*

9. Propterea, pastores, audite verbum Domini: Hæc dicit Dominus Deus:

10. Ecce ego ipse super pastores; requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos, ut ultra non pascant gregem, nec pascant amplius pastores semetipsos; et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas.

12. Sicut visitat pastor gregem suum, in die quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum, sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam, et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. In pascuis uberrimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum; ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguibus pascentur super montes Israel.

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. Quod perierat requiram, et quod abjectum erat reducam, et quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo, et quod pingue et forte custodiam; et pascam illas in iudicio.

9. C'est pourquoi, ô pasteurs ! écoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu :

10. Je viens moi-même à ces pasteurs; j'irai chercher mon troupeau, et je le reprendrai d'entre leurs mains; je les empêcherai à l'avenir de continuer à paître mon troupeau; je ferai que ces pasteurs ne se paîtront plus eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur violence; et il ne deviendra plus leur proie;

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viendrai moi-même chercher mes brebis, et je les visiterai moi-même.

12. Comme un pasteur visite son troupeau, lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées; ainsi je visiterai mes brebis, et je les délivrerai de tous les lieux où elles avaient été dispersées dans les jours de nuage et d'obscurité.

13. Je les retirerai d'entre les peuples, je les rassemblerai des divers pays, et je les ferai revenir dans leur propre terre, et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux et dans tous lieux du pays les plus habités.

14. Je les mènerai paître dans les pâturages les plus fertiles; les hautes montagnes d'Israël seront le lieu de leur pâture; elles s'y reposeront sur les herbes vertes, et elles paîtront sur les montagnes d'Israël dans les pâturages les plus gras.

15. Je ferai moi-même paître mes brebis; je les ferai reposer moi-même, dit le Seigneur Dieu.

16. J'irai à la recherche de celles qui étaient perdues; je relèverai celles qui étaient tombées; je banderai les plaies de celles qui étaient blessées; je fortifierai celles qui étaient faibles; je conserverai celles qui étaient grasses et fortes; et je les conduirai dans la droiture et dans la justice.

COMMENTAIRE

et leur honneur dans le ministère sacré. Ils ont fait des fonctions de mon sacerdoce, un moyen de s'enrichir et de s'élever (1).

Ÿ. 10. CESSARE FACIAM EOS UT ULTRA NON PASCANT. Je disperserai, je mettrai à mort, j'enverrai en captivité les princes et les pasteurs de mon peuple. Je disperserai le troupeau, et je retirerai ces pasteurs, qui ont abusé du pouvoir que je leur avais confié. Cela est arrivé à la prise de Jérusalem.

Ÿ. 12. SICUT VISITAT PASTOR GREGEM SUUM. Lorsque le loup a paru au milieu du troupeau, ou que les brebis ont été égarées, ou lorsqu'elles ont été quelque temps hors de la vue du pasteur, il les visite, il les compte, il en fait la revue, pour s'assurer si le loup n'en a point ravi, s'il ne s'en est point égaré, si elles sont toutes réunies au troupeau. *In die nubis et caliginis*, dans les jours de nuages et d'obscurité. Pendant ces jours, il est aisé que les brebis s'égarèrent et se perdent. Les nuages marquent les temps malheureux, les per-

sécutions, les troubles: les loups profitent des brouillards et de la nuit, pour ravir et pour dévorer (2):

. Inde lupi ceu
Raptores atra in nebula, quos improba ventris
Exegit rabies.

Ÿ. 13. EDUCAM EAS DE POPULIS. Je les ramènerai de leur captivité. Dans tout ce qui suit on peut remarquer deux sens: l'un, qui regarde l'Église chrétienne, rassemblée par Jésus-Christ de tous les points du monde; et l'autre, qui regarde les Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone (3). Il est certain qu'on ne peut pas entendre à la lettre, de la Synagogue, tout ce qui est prédit du troupeau du Seigneur, rassemblé du milieu des nations.

Ÿ. 16. QUOD PINGUE ET FORTE CUSTODIAM. Je conserverai celles qui étaient grasses et fortes; au lieu de les tuer et de les manger, comme faisaient les mauvais pasteurs (4). L'hébreu (5) et

(1) 1. *Timoth.* vi. 5. Existimantes quæstum esse pietatem. *Et ad Tit.* c. 1. Ÿ. 7. Oportet episcopum esse... non turpis lucri cupidum.

(2) *Virgil. Aeneid.* 11.

(3) *Vide Theodoret. hic. et Sanct.*

(4) Plus haut, verset 3. — (2) את החוקה אשר שדך

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego judico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci? in super et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris; et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis;

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur; et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos: Ecce ego ipse judico inter pecus pingue et macilentum;

21. Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecorum, donec dispergerentur foras,

22. Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et judicabo inter pecus et pecus.

23. Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum; et servus meus David princeps in medio eorum; ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra; et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

17. Mais vous, mes brebis, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même pour être le juge entre les brebis et les brebis, entre les béliers et les boucs,

18. Ne devait-il pas vous suffire de vous nourrir en d'excellents pâturages, sans fouler aux pieds ce qui en restait? Et après avoir bu de l'eau claire, vous avez troublé le reste avec vos pieds.

19. Ainsi mes brebis paissaient ce que vous aviez foulé aux pieds, et elles buvaient l'eau que vos pieds avaient troublée.

20. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu vous dit : Je viens moi-même juger entre les brebis grasses et les brebis maigres ;

21. Parce que vous heurtiez de l'épaule, et que vous choquiez de vos cornes toutes les brebis maigres, jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées dehors,

22. Je sauverai mon troupeau ; il ne sera plus exposé en proie ; et je jugerai entre les brebis et les brebis.

23. Je susciterai sur elles le pasteur unique pour les paître, David, mon serviteur ; lui-même aura soin de les paître ; et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur.

24. Mais moi, qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu ; et David mon serviteur sera au milieu d'elles comme leur prince ; c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé.

25. Je ferai avec mes brebis une alliance de paix ; j'exterminerai de la terre les bêtes les plus cruelles ; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en assurance au milieu des bois.

COMMENTAIRE

le chaldéen lisent : *Je perdrai ce qui est fort*. Je perdrai ces pasteurs cruels et impérieux, qui abusent de leur autorité, pour dominer mon troupeau. Voyez le verset 4. Le syriaque et les Septante ont lu comme la Vulgate (1) : *Je garderai, je conserverai les brebis fortes*. Et ce sens paraît le plus naturel.

§. 17. EGO JUDICO INTER PECUS, ET PECUS. Après avoir parlé aux pasteurs, il vient aux brebis, et il leur donne à leur tour les instructions dont elles ont besoin. Il vient faire la revue de son troupeau, reconnaître ses brebis, et séparer les bonnes d'avec les mauvaises ; car les désordres des pasteurs ne justifient pas les brebis. D'ailleurs, il y a dans un troupeau et dans un peuple, une grande différence de conditions entre ceux qui ne sont ni princes ni pasteurs. Les riches et les puissants font quelquefois à l'égard du peuple, ce que le loup fait à l'égard des brebis ; ils suppriment, ils ravissent, ils frappent, ils dispersent ceux qui n'ont pas la force, ou la volonté de leur résister. C'est principalement à ces mauvaises ouailles, que s'adresse le reste de cette prophétie, jusqu'au verset 24.

§. 20. PINGUE ET MACILENTUM. Les Septante (2) : *Entre les brebis fortes, et les brebis faibles*.

§. 23. SUSCITABO SUPER EAS PASTOREM UNUM. Ce passage s'applique évidemment à Jésus-Christ, pasteur suprême, qui se donne ce nom dans les prophètes et dans l'Évangile (3), et qui en a parfaitement rempli tous les devoirs, après nous en avoir décrit tous les caractères. L'Écriture appelle ce pasteur *David* ; parce que le Sauveur était né de David, selon la chair, et possédait éminemment et dans la réalité, toutes les qualités que l'Écriture donne à David, comme figure du Messie (4). Il est certain qu'on ne peut entendre à la lettre, ni de Zorobabel, ni d'aucun des chefs des Juifs depuis la captivité, ce qui est dit ici de David, et du pasteur unique du peuple du Seigneur. Il n'y a, du reste, aucune preuve que ces gouverneurs aient été pris de la tribu de Juda.

§. 25. FACIAM CUM EIS PACTUM PACIS. Jésus-Christ nous a procuré une paix parfaite ; il est la paix prédite par Michée (5). Les anges annoncent la paix aux hommes à sa naissance (6) ; son évangile est l'évangile de la paix (7) ; lui-même est le Dieu et le Roi de paix (8). Enfin c'est lui

(1) חֲשׂוֹן Custodiam. Les Septante : Τὸ ἱσχυρὸν φυλάξω.

(2) Ἀναμέτρον προβάτων ἰσχυρῶν, καὶ ἀσθενῶν.

(3) Joan. x. 16. Vide Isai. xl. 11.

(4) Vide Hieronym. et Theod. et Sanct. hic, Cornel. a Lapide, et Ambros. lib. vii. Ep. xlvii. et August. Quæst.

Dulcit. lib. viii. qu. 5.

(5) Michæas. v. 5. Erit iste pax.

(6) Luc. ii. 14.

(7) Rom. x. 15. — Ephes. vi. 15.

(8) Rom. xv. 33 ; xxi. 20. — 1. Thessal. v. 23. — Heb. vii. 2.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem; et deducam imbrem in tempore suo: pluviae benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore; et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruero eos de manu imperantium sibi.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiae terrae devorabunt eos; sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum, et non erunt ultra imminuti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel, ait Dominus Deus.

31. Vos autem, greges mei, greges pascuae meae, homines estis; et ego Dominus Deus vester, dicit Dominus Deus.

26. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline; je ferai tomber les pluies en leur temps; ce seront des pluies de bénédiction.

27. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe; mes brebis habiteront sans crainte dans leur pays; et elles sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes, et rompu leur joug, et que je les aurai arrachés d'entre les mains de ceux qui les dominaient avec empire.

28. Elles ne seront plus en proie aux nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus; mais elles habiteront dans une pleine assurance, sans avoir plus rien à craindre.

29. Je leur susciterai une plante de grand nom; et ils ne seront plus consumés par la famine sur la terre, et ne seront plus en opprobre parmi les nations.

30. Ils sauront alors que je serai avec eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu, et qu'ils seront mon peuple, eux qui sont la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

31. Mais vous, mes brebis, vous, les brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes; et moi je suis le Seigneur votre Dieu, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

qui pacifie toutes choses, et qui nous réconcilie avec le Père céleste par son sang (1).

CESSARE FACIAM BESTIAS PESSIMAS. On ne verra plus ces faux prophètes, ces séducteurs, ces hommes corrompus, qui séduisaient les peuples, et les engageaient dans l'idolâtrie (2). A l'égard des chrétiens, ces bêtes féroces représentent les persécuteurs de l'Église, les hérétiques, les impies.

Ŵ. 26. PONAM EOS... BENEDICTIONEM. On pourrait traduire ainsi: *Je les établirai comme une bénédiction autour de ma montagne sainte*. Les Septante (3): *Je les établirai autour de ma montagne*; et je donnerai de la pluie, etc. Le chaldéen: Ils habiteront autour de ma montagne, ils seront bénis.

Ŵ. 27. TERRA DABIT GERMEN SUUM. Les Septante (4): *Elle donnera sa force*. L'hébreu (5): *La terre donnera sa production*, son fruit, son revenu.

CATENAS JUGI EORUM. Les Septante (6): *Le collier de leur joug*; ou la chaîne du joug, ou simplement le joug.

Ŵ. 29. GERMEN NOMINATUM. Une postérité céleste: le Messie, ce germe si renommé, ce rejeton de la racine de David, ce germe du Seigneur (7), ce germe juste (8), si souvent prédit

par les prophètes. Les Septante (9): *Une plante de paix*. Le syriaque et le chaldéen ont lu de même. Le premier traduit comme les Septante: *Une plante de paix*. Et le chaldéen: *Une plante ferme*. Ce qui revient à l'hébreu *schâlem*.

ET NON ERUNT ULTRA IMMINUTI FAME. Quelques éditions grecques lisent (10): *Ils ne seront plus en petit nombre sur la terre*. D'autres: *Ils ne périront plus de faim sur la terre*.

Ŵ. 31. GREGES PASCUAE MEAE, HOMINES ESTIS. De peur qu'on ne crût que tout ce que Dieu avait dit jusqu'alors ne regardât que des brebis, des béliers et des boucs, le prophète explique cette figure, lorsqu'il déclare nettement qu'il parlait non à des bêtes, mais à des hommes. C'est donc de même que s'il leur disait: *Sachez, mes brebis, que vous êtes des créatures raisonnables, nées pour vivre dans la piété, et que le Pasteur dont je vous ai tant parlé, qui doit vous mener dans ses pâturages, est votre Seigneur et votre Dieu, que vous devez suivre avec la même simplicité que des brebis suivent leur pasteur* (11). Mais souvenez-vous aussi que *vous n'êtes que des hommes* environnés d'infirmité, et exposés à bien des périls: et que, *pour moi, je suis votre Dieu et votre Seigneur*, dont vous ne pouvez vous éloigner sans vous perdre, et

(1) Coloss. 1, 20.

(2) Voyez le verset 5.

(3) Καὶ δώσω αὐτοὺς περικάλω τοῦ ὄρους μου, καὶ δώσω τὸ ἕτερον ἑμῶν, etc. Ils n'ont pas lu ברכה berâkâh, benedictionem.

(4) Ἡ γῆ δώσει: τῆν ἰσχυρὴν αὐτῆς.

(5) תתן ארצה פירותיה

(6) Ἐν τῷ συριζῶναι μετὰ τὸν ζυγὸν αὐτῶν. Edit. Complut. Τῆν σειρὰν τοῦ ζυγοῦ. Theodoret. Τὸς κλοιούς τοῦ ζυγοῦ.

(7) Isai. IV. 2.

(8) Jerem. XXXIII. 5. XXXIII. 5.

(9) Les Septante: Φροτὸν εἰρήνης Hebr. שְׁלָמַ שְׁלָמַ שְׁלָמַ ont lu שְׁלָמַ schâlem, la paix, au lieu de שְׁלָמַ leschem, in nomen, céleste, illustre. Théodoret ajoute une autre traduction: Ἐν τῷ ἰσχυρῶν.

(10) Apud Theodoret: Οὐκέτι ἔσονται ἐλίγοι ἀριθμῶ ἐν τῇ γῆ. Edit. Rom. et Complut. Οὐκέτι ἔσονται ἀπολλόμενοι λιμῶν ἐπὶ τῇ γῆ.

(11) Synopsis.

à qui vous appartenez comme son peuple. « Quel bonheur pour nous, » s'écrie saint Augustin (1), « d'être possédés par un si grand Maître, et de pouvoir nous glorifier de le posséder en même temps ! Nous le possédons comme notre Dieu, par l'amour et l'hommage de notre cœur : et il nous possède comme son propre héritage, par le soin qu'il prend de nous. Il nous cultive comme son champ, pour nous rendre dignes de porter du fruit : et nous lui rendons, nous autres, un culte de piété et d'amour, pour être en état de lui présenter ce fruit qu'il a droit d'exiger de nous. *Et pos-*

sidet nos : et possidemus illum. Nos eum tanquam Deum colimus : ille colit nos tanquam agrum. Ille colit nos ut fructum afferamus : nos eum colimus, ut fructum demus. Ainsi, n'ayant nul besoin de nous, il veut bien que tout l'avantage de cette possession réciproque soit pour nous : Totum ad nos recurrit ; ille nostri non eget ; pourvu néanmoins que nous n'oublions jamais la différence infinie qui existe entre lui et nous : Vous êtes des hommes, nous dit-il, et je suis votre Seigneur et votre Dieu. »

(1) *August. de opibus.* . 16.

CHAPITRE XXXV

Prophétie contre l'Idumée. Elle sera réduite en solitude pour avoir répandu le sang des Israélites, et s'être réjouie de leurs malheurs.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam adversum montem Seir, et prophetabis de eo, et dices illi :
3. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir ; et extendam manum meam super te, et dabo te desolatum atque desertum.
4. Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris ; et scies quia ego Dominus.

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :
2. Fils de l'homme, tournez le visage contre la montagne de Séir ; prophétisez contre elle, et dites-lui :
3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, montagne de Séir ; j'étendrai ma main sur vous, et je vous rendrai déserte et abandonnée.
4. Je détruirai vos villes ; vous serez déserte ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur :

COMMENTAIRE

§. 2. ADVERSUM MONTEM SEIR. *Prophétisez contre la montagne de Séir, ou contre l'Idumée.* Cette prophétie est apparemment de la même année que la précédente ; car elle est postérieure au siège de Jérusalem, et elle précède la désolation de l'Idumée, qui arriva vers la cinquième année après la prise de Jérusalem (1). Nous croyons que le prophète désigne ici deux désastres de l'Idumée : l'une par Nabucodonosor, et l'autre par les Juifs, après le retour de la captivité. La dernière est décrite ici par des traits bien plus marqués et plus précis que la première. Le prophète dit que, parce que les Iduméens ont haï leur propre sang, ils seront persécutés par leur sang (2) ; c'est-à-dire par les Israélites, leurs frères. Il dit ensuite (3), que leur pays sera réduit en une affreuse solitude, dans le temps que toute la terre sera dans la joie ; ce qui ne peut convenir qu'au temps qui a suivi le retour de la captivité. Mais aussi la première désolation causée par Nabucodonosor après la prise de Jérusalem, est assez bien exprimée par ces menaces (4) : La montagne de Séir sera déserte et abandonnée ; je remplirai ses montagnes de corps morts ; je punirai votre haine, et l'envie que vous avez témoignée comme vos frères, etc. Enfin le prophète Jérémie (5) parle clairement des maux que souffrit l'Idumée, de la part de Nabucodonosor, de la captivité des Iduméens, de la solitude de leur pays ; il insinue même leur retour de la captivité. Il faut donc reconnaître qu'au

moins une partie de l'Idumée fut ravagée par l'armée de Nabucodonosor ; c'est-à-dire, ce qui était plus près des Ammonites et des Moabites, pendant que le reste fut épargné, pour être ruiné dans le temps qui suivit la captivité. Car 1° Il est certain que l'Idumée but sa part du calice préparé aux nations par Nabucodonosor, comme le marque Jérémie en plus d'un endroit. 2° Il est encore certain que les Iduméens étaient unis aux Chaldéens dans le siège de Jérusalem ; cela paraît par le psaume cxxxvi, verset 7, et par d'autres autorités qu'on a rapportées ailleurs (6). Mais il est probable que l'Idumée, placée entre de puissants voisins, l'Égypte à l'ouest, Moab et Ammon au nord-est, fut obligée d'entrer dans la ligue de ces peuples, sous peine d'être écrasée avant l'ouverture des hostilités. Sans le concours de l'Idumée, toute ligue entre Moab, Ammon et l'Égypte était irréalisable, puisque ces peuples ne pouvaient se joindre qu'à travers son territoire. Du moment où, de gré ou de force, l'Idumée entra dans la ligue, les Chaldéens, sans tenir compte des motifs, devaient la châtier comme les autres. Cette politique se révèle dans toutes leurs inscriptions. Malheureusement Nabucodonosor, monarque constructeur, ne nous entretient dans ses inscriptions que des monuments qu'il fit ériger, et très peu de ses campagnes militaires ; au moins, ces dernières inscriptions sont-elles très rares. Peut-être en découvrira-t-on d'autres plus tard ; ce

(1) Vide Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. Il ne parle pas expressément des Iduméens, mais seulement des Ammonites. Mais, outre que les prophéties de Jérémie et d'Abdias, nous font croire que, dans ce même temps, Nabucodonosor attaqua l'Idumée, la position géographique de ce pays est telle, qu'après avoir traversé le pays d'Ammon et celui de Moab, l'armée chaldéenne

devait nécessairement traverser l'Idumée pour se rendre en Égypte.

(2) Voyez le verset 6.

(3) Au verset 15.

(4) Jerem. xxv. 21 ; xxvii. 3. et xlix. 7. et Thren. iv. 31.

(5) Jerem. xxvii. 7. Voyez aussi Malac. i. 3. 4.

(6) Ezéch. xxv. 12.

5. *Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluderis filios Israel in manus gladii in tempore afflictionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ :*

6. *Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persecuetur; et cum sanguinem oderis, sanguis persecuetur te.*

7. *Et dabo montem Seir desolatum atque desertum; et auferam de eo euntem et redeuntem.*

8. *Et implebo montes ejus occisorum suorum; in collibus tuis, et in vallibus tuis atque in torrentibus, interfecti gladio cadent.*

9. *In solitudines sempiternas tradam te, et civitates tuæ non habitabuntur; et scietis quia ego Dominus Deus.*

5. Parce que vous avez été l'éternel ennemi des enfants d'Israël, que vous les avez livrés à la puissance de l'épée dans le temps de leur affliction, lorsque leur iniquité était à son comble.

6. C'est pourquoi je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je vous livrerai au sang; et que le sang vous poursuivra; et parce que vous avez haï votre sang, vous serez aussi persécutée par votre sang.

7. Et je rendrai la montagne de Séir déserte et abandonnée; et j'en écarterai tous ceux qui y passaient, et y repassaient.

8. Je remplirai ses montagnes des corps de ses enfants qui auront été tués; et ils tomberont percés de coups d'épée le long de vos collines, de vos vallées et de vos torrents.

9. Je vous réduirai en des solitudes éternelles; vos villes ne seront plus habitées; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

serait une bonne fortune pour l'exégète et pour l'historien. 3° On remarque au retour de la captivité, et du temps des Maccabées, que les Iduméens s'étaient beaucoup avancés dans les terres de Juda, et que leur pays s'étendait jusqu'à Hébron (1), parce que, profitant de l'absence des Israélites, ils s'étaient mis en possession de ces parages abandonnés. Le chapitre suivant, versets 3 et 5, suppose que les Iduméens s'en étaient véritablement emparés.

Ÿ. 5. *EO QUOD FUERIS INIMICUS SEMPITERNUS.* L'inimitié des Iduméens et des Israélites avait commencé, en quelque sorte, dès le sein de la mère de Jacob et d'Ésaü. Ces deux frères se combattaient et se haïssaient déjà avant de naître (2) : leur inimitié s'augmenta par l'adresse dont Jacob se servit pour surprendre la bénédiction d'Isaac (3). Jacob, par sa prudence, calma et suspendit la colère d'Ésaü. Mais leurs descendants perpétuèrent leur haine, et s'en donnèrent réciproquement des marques dans toutes les occasions. Les Iduméens la firent principalement remarquer au dernier siège de Jérusalem, où ils enveloppèrent les Juifs l'épée à la main, dans le temps de leur affliction. Ils les enfermèrent en quelque sorte dans Jérusalem, ou en aidant les Chaldéens dans le siège de cette ville, ou en refusant l'entrée de leur pays, à ceux des Juifs qui s'y sauvaient, pour se soustraire à Nabucodonosor. D'autres traduisent (4) : *Vous les avez livrés dans la main de leurs ennemis.* Les Septante (5) : *Vous vous êtes mis en embuscade contre la maison d'Israël, pour les tuer en trahison.*

IN TEMPORE INIQUITATIS EXTREMÆ. Au temps où leur iniquité était parvenue à son comble. Voyez Genèse, vi. 15 : *Finis universæ carnis venit coram me;* et Ézéchiel, xxi, 25, 29. Ou, au temps où Dieu déployait contre eux le dernier châtement de leur iniquité; ou dans le temps de leur extrême affliction, lorsque la colère de Dieu était le plus enflammée contre eux. C'est la dernière des cruautés, d'insulter au malheur d'un affligé, et d'ajouter de nouvelles peines à un malheureux.

Ÿ. 6. *SANGUINI TRADAM TE, ET SANGUIS PERSECUTUR TE.* Les Israélites, votre sang, vos frères, vous poursuivront à leur tour, et vous feront ressentir la peine du sang, que vous avez répandu. Ceci arriva sous Judas Maccabée (6) et sous ses successeurs, qui firent la guerre aux Iduméens, et les contraignirent à recevoir la circoncision. Le prophète fait ici une allusion entre *Dam*, le sang, et *Édom*, l'Idumée.

Ÿ. 7. *AUFERAM DE EO EUNTEM, ET REDEUNTEM.* On n'y voyagera plus, on n'y viendra plus, le pays étant entièrement abandonné (7). Les Septante (8) : *J'en détruirai les hommes et les bêtes.* Théodoret lisait : *J'en détruirai les hommes et les bêtes; les allants et les venants.*

Ÿ. 9. *IN SOLITUDINES SEMPITERNAS TRADAM TE.* Vous demeurerez longtemps déserte et abandonnée. C'est ainsi que l'on a déjà expliqué la désolation de Tyr (9). Au retour de Babylone, les Iduméens se flattaient de se rétablir bientôt en leur premier état : *Nous avons été détruits, disaient-ils, mais nous nous rétablirons, nous rebâtirons ce qui a été démoli.* Mais voici ce que dit le

(1) Voyez 1. Macc. iv. 61; v. 65. et xiv. 33.

(2) Genes. xxv. 22.—(3) Genes. xxvii. 41. (4) Chald. Syr.

(5) Ἐβραϊστίσας τῶν ἀγαθῶν Ἰσραήλ ἐν δόλῳ ἐν χειρὶ ἐχθρῶν μαχάσας.

(6) 1. Maccab. iv. 15. et v. 3. et Isai. lxiij.

(7) Vide Joseph. Antiq. lib. xiii. cap. 17.

(8) Ἄπολω ἀπ' αὐτοῦ ἀνορώπους, καὶ κτήνη,

(9) Ezech. xxvi. 20.

10. Eo quod dixeris : Duæ gentes et duæ terræ meærunt, et hereditate possidebo eas, cum Dominus esset ibi :

11. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam juxta iram tuam, et secundum zelum tuum, quem fecisti odio habens eos ; et notus efficiar per eos, cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audivi universa opprobria tua, quæ locutus es de montibus Israel, dicens : Deserti, nobis ad devorandum dati sunt.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra ; ego audivi.

10. Parce que vous avez dit : Les deux nations et les deux pays seront à moi, et je les posséderai comme mon héritage ; quoique le Seigneur fût présent dans Israël ;

11. Pour cette raison, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je vous traiterai selon cette colère et cette envie pleine de haine que vous avez témoignée contre les Israélites ; et que ce que j'exécute parmi eux me fera connaître, lorsque j'aurai exercé mes jugements contre vous.

12. Vous saurez alors que moi, le Seigneur, j'ai entendu toutes les paroles d'insultes que vous avez prononcées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des montagnes désertes qui nous ont été abandonnées pour les dévorer.

13. Votre bouche s'est élevée contre moi : vous avez prononcé contre moi des paroles insolentes, et je les ai entendues.

COMMENTAIRE

Seigneur : *Ils bâtiront, et je détruirai, et leur pays s'appellera le pays d'iniquité*, etc. (1). Parce qu'en effet il fut de nouveau ravagé par les Juifs, comme on l'a dit plus haut.

Ÿ. 10. DUÆ GENTES, ET DUÆ TERRÆ, MEÆ ERUNT. Je posséderai le pays d'Israël, et celui de l'Idumée. Ou bien : Je serai maître de deux royaumes, de Juda et d'Israël ; je me rendrai maître du terrain qu'ils possédaient. Dieu renversa ces projets, et ruina ces belles espérances, en faisant porter la guerre dans l'Idumée ; une grande partie des Iduméens furent conduits en captivité, de sorte que ce qui en demeura, ne put jamais faire de grands progrès sur les terres de Juda, et n'entra jamais dans celles des dix tribus.

CUM DOMINUS ESSET IBI. Dieu en était le gardien et le conservateur pendant l'absence des Israélites. Ou bien : Les Iduméens se flattaient de posséder la Judée, pendant que le Seigneur était encore dans le pays, et que son temple n'était pas encore détruit (2). Ou enfin, ils formaient secrètement en eux-mêmes ces projets : mais le Seigneur pénétrait le fond de leur pensée, et voyait l'injustice de leur complot (3). Voyez les versets 12, 13.

Ÿ. 11. FACIAM JUXTA IRAM TUAM. Je vous rendrai la pareille, par la main de vos plus grands ennemis, qui sont les Israélites. Ils useront de représailles envers vous, et assouviront leur colère

et leur haine sur vos personnes et sur votre pays.

NOTUS EFFICIAR PER EOS, CUM TE JUDICAVERO. Vous apprendrez que je suis un Dieu juste et tout-puissant, lorsque je vous aurai châtiés par la main de mon peuple. Ou plutôt : Les Juifs reconnaîtront ma puissance, et me glorifieront, lorsque j'aurai tiré vengeance de l'Idumée. Les Septante (4) : *Je me ferai connaître à vous, quand je vous aurai jugé*.

Ÿ. 12. AUDIVI UNIVERSA OPPROBRIA TUA. Les Septante (5) : *J'ai ouï la voix de tous vos blasphèmes*. Dans Théodoret, ils ajoutent : *Parce que vous avez dit, en parlant des montagnes d'Israël : Ces montagnes d'Israël hautes et éternelles, nous ont été livrées*, etc.

Ÿ. 13. INSURREXISTIS SUPER ME ORE VESTRO. Vous avez prononcé des paroles outrageantes contre moi : vous avez osé attaquer ma sagesse, ma justice, ou ma puissance, vous avez prétendu pénétrer les motifs de ma conduite ; et vous avez voulu vous en rendre les juges. Les Septante : *Vous avez parlé d'une manière hautaine contre moi*.

DEROGASTIS ADVERSUM ME. Vous avez prononcé contre moi des paroles insolentes et qui dérogent à mon honneur. L'hébreu (6) : *Vous avez multiplié vos discours contre moi*. Vous vous êtes répandu en vains discours. Les Septante (7) : *Vous avez crié contre moi*.

(1) Malach. 1.4. — (2) Hieronym. Sanctius, Grot. hic. alii.
 (3) Chaldaeus. Val. Isidor.
 (4) Ἰσραὴλ ἡ γῆ σου ἡ γῆ σου ἃν ἀποκόσῃ σε. Hebr. בודקהו בן בן כחך השבט בן בן כחך השבט dans eux.

(5) Ἡ λογία τῆς φωνῆς τῶν βλασφημιῶν σου.
 (6) הַתְּרַחַם עָלַי דְּבָרֶיךָ
 (7) Ἐ΄ψωνήσατε ἐμὸν ἔμῳ. Alii, Ἐ΄πλήθυνες ἐπ΄ ἐμὸν λόγους σου. In Rom. edit. decet.

14. Hæc dicit Dominus Deus: Lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

15. Sicuti gavisus es super hereditatem domus Israel, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi: dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis: et scient quia ego Dominus.

14. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu: A la joie de toute la terre, je vous réduirai en un désert.

15. Comme vous avez vu avec joie la ruine des terres de la maison d'Israël, je vous traiterai de même; vous serez ruinée, montagne de Séir, et toute l'Idumée sera détruite; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

Ÿ. 14. LÆTANTE UNIVERSA TERRA, IN SOLITUDINEM TE REDIGAM. Après le retour de la captivité, lorsque tous vos voisins respireront de leurs disgrâces passées et seront dans la prospérité et dans la joie, vous serez réduite en solitude. Tous vos voisins se réjouiront de vos désastres, à cause de

vosre caractère tracassier. Nous rapportons tout cela au temps des Maccabées.

Ÿ. 15. SICUTI GAVISUS ES, etc. Cela n'est point dans le grec de l'édition romaine. Saint Jérôme dit qu'on l'avait ajouté sous un astérique, dans les exemplaires des Septante et qu'on l'avait pris de Théodotion.

CHAPITRE XXXVI

Promesses du retour des enfants d'Israël et du rétablissement de leur patrie. Ce ne sera point à cause de leurs mérites, mais pour la gloire du Seigneur. Il leur donnera un cœur nouveau. Les biens dont il les comblera le feront reconnaître pour le Seigneur.

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israel, et dices : Montes Israel, audite verbum Domini.

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge, altitudines sempiternæ in hereditatem datæ sunt nobis,

3. Propterea vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hereditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ et opprobrium populi,

4. Propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei. Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque et desertis, parietinis et urbibus derelictis, quæ depopulatæ sunt et subsannatæ a reliquis gentibus per circuitum.

5. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hereditatem cum gaudio, et toto corde et ex animo, et eiecerunt eam ut vastarent;

6. Idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego in zelo meo et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustinueritis.

1. Mais vous, fils de l'homme, prophétisez aux montagnes d'Israël, et dites-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur :

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre ennemi a dit de vous, avec des cris de joie : Ces hauteurs éternelles nous ont été données pour notre héritage,

3. Prophétisez, et dites : Voici ce que dit Seigneur Dieu : Parce que vous avez été désolées, que vous avez été foulées aux pieds de tous les passants; que vous avez été l'héritage des autres nations, que vous êtes devenues la fable et l'objet des railleries de tous les peuples,

4. C'est pourquoi, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux torrents, aux vallées, aux déserts, aux maisons ruinées et aux villes désertes, qui ont été dépeuplées et déchirées de toutes parts par les railleries des autres peuples :

5. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Comme j'ai parlé dans l'ardeur de ma colère contre les autres peuples, et contre l'Idumée, qui se sont emparés de la terre qui était à moi, dans toute la joie de leur âme et de tout leur cœur, pour en faire leur héritage; et qui ont chassé les habitants pour la ravager :

6. Prophétisez aussi à la terre d'Israël, et dites aux montagnes, aux collines, aux coteaux et aux vallées : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai parlé maintenant dans mon zèle et dans ma fureur, parce que vous avez été chargés d'opprobres parmi les nations.

COMMENTAIRE

§. 1. PROPHETA SUPER MONTES ISRAEL. Cette prophétie est une suite de la précédente. Les Iduméens se sont flattés de posséder votre pays, ô Israélites; ils s'en sont mis en possession sans mes ordres, comme si c'était une terre abandonnée; ils ont insulté à votre disgrâce, comme si elle était pour toujours et sans remède; leurs insultes sont retombées sur moi. Voici ce que j'ai à vous dire, ô mon peuple, et à vous, montagnes d'Israël, ou montagnes de Juda; car ici ces deux noms se mettent sans distinction.

§. 2. EUGE, ALTITUDINES SEMPIERNÆ DATÆ SUNT NOBIS. L'Écriture donne en plus d'un endroit aux montagnes, l'épithète d'éternelles (1), pour marquer leur longue durée et l'état stable et inébranlable où elles demeurent depuis le commencement du monde. On peut les regarder comme le sym-

bole de la durée et de la stabilité. C'est une espèce de proverbe aussi ancien et aussi inébranlable que les montagnes. Les Septante lisent (2) : *Des solitudes éternelles.*

§. 3. ASCENDISTIS SUPER LABIUM LINGUÆ. L'on ne parle que de vous; vous servez de matière aux entretiens, à la raillerie de tout le monde. Dieu a souvent menacé son peuple de le rendre la fable des nations, s'il s'éloignait de ses devoirs (3).

§. 4. DEPOPULATÆ SUNT, ET SUBSANNATÆ. Les Septante (4) : *Qui êtes exposées au pillage et foulées aux pieds.* L'hébreu (5) : *Exposées au mépris et à la raillerie.*

§. 5 et 6. QUONIAM IN IGNE ZELI MEI LOCUTUS SUM DE RELIQUIS GENTIBUS, ... IDCIRCO VATICINARE SUPER HUMUM ISRAEL. J'ai répandu le feu de mon indignation, de ma jalousie, de ma fureur contre

(1) Genes. xlix. 26. Desiderium collium æternorum. Deut. xxxiii. 15. De pomis collium æternorum. Psalm. lxxv. 5. Illuminans tu mirabiliter a montibus æternis. Habac. iii. 6. Contritus sicut montes sæculi.

(2) Εἰς ἄνακτα ἀιώνια. Hebr. בְּכֹרֶת דּוֹרֹתָא

(3) Vide Deut. xxviii. 37. - Jerem. xxiv. 9. - Ezech. xxxiii. 37. - III. Reg. ix. 7.

(4) Εἰς πικρομύθηον, καὶ εἰς καταπλάτημα.

(5) הָיָה לְבָרֵךְ וּלְלַעַץ

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus: Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent.

8. Vos autem, montes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum afferatis populo meo Israel: prope enim est ut veniat.

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos; et arabimini, et accipietis sementem,

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel; et habitabuntur civitates, et ruinosæ instaurabuntur.

11. Et replebo vos hominibus et jumentis; et multiplicabuntur, et crescent; et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus quam habuistis ab initio; et scietis quia ego Dominus.

7. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu: J'ai juré que les nations qui sont autour de vous, porteront aussi elles-mêmes leur confusion.

8. Et vous, montagnes d'Israël, poussez vos branches, et portez votre fruit pour mon peuple d'Israël; car le temps où il doit venir est proche.

9. Et voilà que je viens à vous, et je me retournerai vers vous: vous serez labourées, et vous recevrez la semente.

10. Je multiplierai les hommes en vous; j'y ferai croître toute la maison d'Israël: les villes seront habitées, et les lieux ruinés seront rétablis.

11. Je vous remplirai d'hommes et de bêtes; ils multiplieront, et ils s'accroîtront: Je vous ferai habiter comme auparavant; je vous donnerai de plus grands biens que vous n'en aviez eu au commencement; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

les peuples qui se sont réjouis du malheur d'Israël. Vous leur avez annoncé de ma part les maux que je leur prépare: Parlez à présent à mon peuple; adressez de ma part la parole à cette terre, qui a été l'objet de l'ambition de ces peuples, et consolez-la dans l'espérance de son rétablissement futur. L'hébreu (1): Qu'on ne me tienne pas pour Dieu, si je n'ai parlé dans le feu de ma colère aux restes des nations. Les Septante (2): En vérité j'ai parlé dans l'ardeur de ma fureur, etc. Dieu fait ici une espèce de serment, qu'il exécutera ce qu'il a prononcé contre ces peuples. Il le répète au verset 7: J'ai levé ma main, j'ai juré que les nations qui vous environnent porteront à leur tour leur propre confusion.

ÿ. 8. VOS AUTEM, MONTES ISRAEL, RAMOS VESTROS GERMINETIS. Les Septante (3): Et vous, ô montagnes d'Israël, mon peuple mangera vos raisins et vos fruits. Vous serez de nouveau cultivées et habitées. Les rabbins et plusieurs commentateurs chrétiens (4) expliquent à la lettre tout le reste du chapitre, de l'état des Juifs dans la terre d'Israël, après le retour de la captivité. D'autres Juifs du temps de saint Jérôme, voyant qu'on les poussait sur ce que l'exécution littérale et précise de tout ceci, ne s'était point encore vue depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ, dans leur pays, en renvoyaient l'accomplissement dans un règne de mille ans après la résurrection, pendant lesquels ils prétendaient qu'on verrait Jérusalem rebâtie d'or et de pierres, la terre Promise repeuplée et le culte du Seigneur rétabli comme autrefois, dans un nouveau temple. Enfin, d'autres (5) veu-

lent tout expliquer du règne de Jésus-Christ et de l'établissement de son Église. Mais les plus autorisés conviennent qu'il y a ici diverses expressions (6) qui ne peuvent s'entendre à la lettre que du règne du Messie, de l'affranchissement qu'il a procuré à son Église, d'une autre terre Promise, et d'une nation choisie, fort différente des Juifs; et qu'en même temps on y reconnaît certaines façons de parler, qui ont eu leur accomplissement littéral depuis le retour de la captivité. C'est ainsi que les prophètes ont coutume de mêler la figure à la réalité et de répandre parmi les prophéties de l'état temporel des Juifs, divers traits, qui ne sont propres qu'au Messie et à son Église. Cet ensemble de vues prophétiques différentes n'emporte pourtant aucune confusion, ni aucune contradiction, parce que ce qui convient littéralement à l'état des Juifs, s'explique en figure de Jésus-Christ; et ce qui ne peut s'entendre à la lettre que de Jésus-Christ, s'explique des Juifs en un sens figuré et hyperbolique (7).

PROPE EST ENIM UT VENIAT. Le temps de la délivrance de mon peuple approche. Depuis la prise de Jérusalem, jusqu'au temps du retour de la captivité dans la première année de Cyrus à Babylone, il y a cinquante-et-un ans. Cette prophétie est de quelques années après la prise de Jérusalem. Voyez le chapitre xxxiii, verset 21. Les Septante (8): Parce qu'ils espèrent qu'il viendra. L'hébreu à la lettre (9): Ils s'approchent pour venir.

ÿ. 11. BONISQUE DONABO MAJORIBUS, QUAM HABUISTIS AB INITIO. On ne peut guère montrer

(1) וְאֵלֹהִים לֹא אֶהְיֶה כִּי לֹא אֶהְיֶה אֵלֹהִים

(2) Ἡ δὲ γὰρ εἰ περὶ θυμοῦ μου ἐλάλησαν.

(3) Ἰσραὴλ δὲ ὄρη Ἰσραὴλ, τὴν σταφυλὴν, καὶ τὸν καρπὸν καταρᾶται ὁ λαὸς μου. L'hébreu: וְאַנְפִּימִי וְאַנְפִּימִי Les Septante ont lu וְאַנְפִּימִי 'anāphim, des raisins, au lieu de וְאַנְפִּימִי 'anāphim, des euilles ou des branches..

(4) Vide Theodorct. Maldon. Hugo.

(5) Justin. Martyr. Dialog. cum Tryph. - Hieron. Dionys. Lyran. Clar.

(6) Vide Sanct. Menoch. Tirin et hic. versets 11. 12. 15. 25. 26. 27. 36. Et Hieronym. ad cap. 37.

(7) August. de Doctr. Christiana, l. b. iii. cap. 14. Altitudo prophetica dum de illo vel ad illum loquitur, latenter transit ad hunc; et cum jam de isto vel ad istum loquatur, adhuc de illo vel ad illum loqui videtur.

(8) Ὅτι ἐλπίζουσι τοῦ ἐλθεῖν.

(9) בִּקְרִיבָה בִּקְרִיבָה

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hereditate possidebunt te; et eris eis in hereditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Pro eo quod dicunt de vobis: Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam,

14. Propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus.

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis; et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua, et polluerunt eam in viis suis et in studiis suis; juxta immunditiam menstruatæ facta est via eorum coram me.

12. Je ferai venir sur vous des hommes, mon peuple d'Israël; ils vous posséderont comme leur héritage; vous serez leur héritage, et à l'avenir vous ne vous trouverez plus sans eux.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Parce qu'on a dit de vous que vous étiez une terre qui dévorait les hommes, qui étouffait son propre peuple,

14. Vous ne dévorerez plus les hommes à l'avenir, et vous ne ferez plus mourir votre peuple, dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne ferai plus entendre parmi vous les reproches et la confusion dont les nations vous couvraient; vous ne porterez plus l'opprobre des nations; et vous ne perdrez plus votre peuple, dit le Seigneur Dieu.

16. Le Seigneur me parla encore, et me dit:

17. Fils de l'homme, les enfants d'Israël ont habité dans leur terre; ils l'ont souillée par le dérèglement de leurs affections et de leurs œuvres; leur voie est devenue à mes yeux comme l'impureté d'une femme qui souffre l'incommodité ordinaire à son sexe.

COMMENTAIRE

l'exécution littérale de ceci dans l'état des Juifs depuis le retour de la captivité. Leur nation ne fut jamais si nombreuse ni si puissante. On ne vit plus de rois de la grandeur, ni de la piété de David; ni de la magnificence et de la sagesse de Salomon. On ne vit plus de prophètes, ni d'oracles dans le pays. Mais en l'expliquant de l'Église, comparée à la Synagogue, l'accomplissement en est sensible. On voit une Église infiniment plus nombreuse, plus pure, plus privilégiée, plus étendue. Les Septante (1): *Je vous ferai du bien comme auparavant.*

ŷ. 12. NON ADDES ULTRA UT ABSQUE EIS SIS. *Vous ne vous trouverez plus sans eux*, sans vos habitants; ils ne seront plus chassés de leur pays, vous ne serez plus réduite en solitude. La terre de Juda fut presque entièrement désolée sous la persécution d'Antiochus; elle souffrit bien davantage après la prise de Jérusalem par les Romains; et l'empereur Adrien la réduisit encore dans une plus grande solitude, puisqu'il détruisit Jérusalem et défendit aux Juifs l'entrée d'une nouvelle ville que l'on bâtit près de l'ancienne, et qu'on les chassa de leur pays, selon saint Jérôme (2). Il faut pourtant convenir que tout cela ne fut pas égal à ce que fit Nabucodonosor; on n'enleva point tout le peuple pour être transporté dans un autre pays, et la Judée ne fut pas entièrement déserte. Mais on peut assurer que la prophétie n'est exactement vérifiée que dans l'Église, qui a toujours subsisté dans plusieurs endroits du monde malgré la persécution de ses ennemis. Théodoret

croit que ces promesses étaient conditionnelles, et que les Juifs, par leurs infidélités, en ont empêché l'exécution. Les Septante (3): *Vous n'en serez plus privée comme une mère de ses enfants.*

ŷ. 13. DEVORATRIX HOMINUM ES. On faisait ce reproche au pays des Hébreux, avant qu'ils y fussent établis (4). Ceux qui y furent envoyés par Moïse, rapportèrent qu'à la vérité le pays était un des plus beaux et des plus fertiles; mais *qu'il dévorait ses habitants*; qu'il était exposé aux ennemis de toutes parts, et qu'on ne pouvait y vivre en paix. Du temps d'Ézéchiel, ce reproche semblait encore mieux fondé; les Cananéens, avant l'arrivée des Hébreux, avaient souffert plusieurs guerres. Les Caphtorim avaient chassé les Hévéens (5); Séhon et Og avaient usurpé une partie du pays des Moabites et des Ammonites (6); et ceux-ci avaient chassé les Émim et les Zomzomim (7). Du temps d'Abraham, nous lisons la guerre de cinq rois ligués contre les rois de Sodome et de Gomorrhe, et contre les autres villes du voisinage (8). Depuis l'arrivée des Israélites, à peine s'est-il passé dix ans sans guerre. Les Cananéens avaient été exterminés par les Hébreux, et ceux-ci emmenés captifs par les rois d'Assyrie et de Chaldée. Tout cela faisait regarder la Palestine comme un pays de sang, comme une terre dangereuse et maudite, dans laquelle on ne pouvait subsister longtemps. Sara, fille de Raguel, ayant eu le malheur de perdre ses sept premiers maris, quoiqu'elle n'y eût aucune part, on l'appela *meurtrière de ses maris, interfecrix virorum suorum* (9).

(1) Ε'σποικήσω ὑμᾶς ὡς περ τὰ ἔμπροσθεν.

(2) Hieronym. in Dan. ix. Vide Ariston. Pellaxum et Euseb. Hist. lib. iv. cap. 6.

(3) Οὐ μὴ προστεθήτε ἐτι ἀτελεσθηῖνα: ἅπ' αὐτῶν.

(4) Num. xiii. 33.

(5) Deut. ii. 23.

(6) Num. xxi. 26. et Judic. xi. 20. 21.

(7) Deut. ii. 10. 11. 20.

(8) Genes. xiv.

(9) Tob. iii. 9. 10.

18. Et effudi indignationem meam super eos pro sanguine quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventilati sunt in terras; juxta vias eorum et ad inventiones eorum judicavi eos,

20. Et ingressi sunt ad gentes ad quas introierunt; et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis: Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

21. Et peperi nomini sancto meo, quod polluerunt domus Israël in gentibus ad quas ingressi sunt.

22. Idcirco dices domui Israël: Hæc dicit Dominus Deus: Non propter vos ego faciam, domus Israël, sed propter nomen sanctum meum, quod polluistis in gentibus ad quas intrastis.

23. Et sanctificabo nomen meum magnum, quod pollutum est inter gentes, quod polluistis in medio earum, ut sciant gentes quia ego Dominus, ait Dominus exercituum, cum sanctificatus fuero in vobis coram eis.

24. Tollam quippe vos de gentibus, et congregabo vos de universis terris, et adducam vos in terram vestram.

25. Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris, et ab universis idolis vestris mundabo vos.

26. Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri; et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum.

18. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux, à cause du sang qu'ils avaient répandu sur la terre, et de leurs idoles par lesquelles ils l'avaient déshonorée.

19. Je les ai éloignés en divers pays et je les ai dispersés parmi les peuples; je les ai jugés selon leurs voies et selon leurs œuvres.

20. Et ils ont vécu parmi les peuples où ils étaient allés; et ils y ont déshonoré mon saint nom, lorsqu'on disait de eux: C'est le peuple du Seigneur; ce sont là ceux qui sont sortis de sa terre.

21. Mais j'ai voulu épargner la sainteté de mon nom, que la maison d'Israël avait déshonoré parmi les nations où ils étaient allés.

22. C'est pourquoi vous direz à la maison d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ce n'est pas pour vous, maison d'Israël, que je ferai ce que je dois faire, mais c'est pour la gloire de mon saint nom, que vous avez déshonoré parmi les nations où vous étiez allés.

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été souillé parmi les nations, que vous avez déshonoré au milieu d'elles; afin que les nations sachent que c'est moi qui suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu de vous;

24. Car je vous retirerai d'entre les peuples; je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramènerai dans votre terre.

25. Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez purifiée de toutes vos souillures; et je vous purifierai des impuretés de toutes vos idoles.

26. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.

COMMENTAIRE

ÿ. 18. PRO SANGUINE QUEM FUDERUNT. Ils avaient répandu le sang de leurs fils et de leurs filles (1); ils avaient répandu le sang innocent dans leurs villes (2). Enfin, ils avaient mangé du sang, et l'avaient répandu sur la terre, sans le couvrir (3); ce sang demandait vengeance contre eux.

ÿ. 20. POLLUERUNT NOMEN SANCTUM MEUM. *Ils ont déshonoré mon saint nom* pendant leur captivité; ils ont donné occasion aux peuples étrangers qui ne me connaissent point, de blasphémer mon nom, en voyant un peuple si dérégulé et si corrompu. Est-ce là, disaient-ils, ce peuple choisi, et si privilégié, dont on vante la loi, la religion, la sainteté? Et ils ne diffèrent point de nous autres. Quelle peut être la loi, la religion, le Dieu d'un peuple si impie, si corrompu? Dieu a fait souvent de pareils reproches à Israël (4).

ÿ. 21. PEPERCI NOMINI SANCTO MEO. Sans cela, je vous aurais exterminés, et je n'aurais plus pensé à vous. Mais, de peur que les nations infidèles n'en prissent occasion de blasphémer de nouveau mon nom adorable, et de dire que je suis un Dieu qui manque de force, de bonté, de miséricorde, ou de puissance; j'ai voulu vous conserver, et convaincre tous les peuples du monde, que je suis

également puissant et juste, sévère et miséricordieux. Ce n'est donc point précisément pour vous, vous ne le méritez point; mais c'est pour procurer ma gloire, que je suis résolu de vous délivrer. Voyez les versets 22 et 32. *Isaï. XLVIII. 2.-Dan. III. 49.-Judith. VIII. 24.-Psalm. LXXVIII. 9.*

ÿ. 25. EFFUNDAM SUPER VOS AQUAM MUNDAM. Le prophète fait allusion aux diverses aspersion usitées parmi les Juifs, pour se purifier des souillures légales. C'étaient des figures du baptême et de la pénitence qui nous lavent de nos iniquités, par le mérite du sang de Jésus-Christ, et par l'aspersion invisible de son Esprit saint et de sa grâce. Ce n'est donc que dans l'Église qu'on a vu l'accomplissement réel et parfait de cette prophétie.

ÿ. 26. COR NOVUM, ET SPIRITUM NOVUM. Un cœur et un esprit différents de ceux que vous avez eus jusqu'ici. Depuis le retour de la captivité, les Juifs donnèrent moins de sujet de plainte et de reproche, surtout à l'égard de l'idolâtrie et des autres désordres, qui leur avaient été si souvent reprochés par les prophètes; mais il s'en faut bien que, dans la rigueur, ils aient rempli toute l'idée de perfection, de pureté, de docilité, de justice qui

(1) *Ezech. XVI. 36.*

(2) *Ezech. VII. 23; IX. 9; XXII. 2.*

(3) *Ezech. XXXIII. 25.*

(4) Voyez *Jerem. XLVIII. 9. et LII. 5.*

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri ; et faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis et operemini.

28. Et habitabitis in terra quam dedi patribus vestris ; et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Et salvabo vos ex universis inquinamentis vestris ; et vocabo frumentum et multiplicabo illud, et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et gemina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus.

31. Et recordabimini viarumstrarum pessimarum, stiorumque non bonorum ; et displicebunt vobis iniquitates vestrae et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus ; notum sit vobis : confundimini, et erubescite super viis vestris, domus Israel.

33. Hæc dicit Dominus Deus : In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruinosas,

34. Et terra deserta fuerit exulta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris,

35. Dicent : Terra illa inculta facta est ut hortus voluptatis ; et civitates desertæ, et destitutæ atque suffossæ, munitæ sederunt.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavique inculta ; ego Dominus locutus sim, et fecerim.

37. Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis : Multiplicabo eos sicut gregem hominum,

38. Ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solennitatibus ejus : sic erunt civitates desertæ, plenæ gregibus hominum ; et scient quia ego Dominus.

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je ferai que vous marcherez dans mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez.

28. Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères ; vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures ; j'appellerai le froment, et je le multiplierai ; et je ne vous frapperai plus de la famine.

30. Je multiplierai le fruit des arbres, et les semences des champs, afin qu'à l'avenir vous ne portiez plus l'opprobre de la famine devant les nations.

31. Vous vous ressouviendrez alors de vos voies si corrompues, et de vos affections déréglées ; vos iniquités et vos crimes vous déplairont.

32. Ce n'est point pour vous que je ferai ceci, dit le Seigneur Dieu : sachez-le bien, soyez confus, et rougissez de honte pour les excès de votre vie, maison d'Israël.

33. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, que j'aurai repeuplé vos villes, et rétabli les lieux ruinés ;

34. Lorsque cette terre, qui paraissait déserte et toute désolée aux yeux des passants, aura été cultivée de nouveau,

35. On dira : Cette terre qui était inculte est devenue comme un jardin de délices ; et les villes qui étaient désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant rebâties et fortifiées.

36. Et tout ce qui restera des peuples qui vous environnent, reconnaîtra que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai rétabli les lieux ruinés, et qui ai cultivé de nouveau les champs incultes ; que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai exécuté.

37. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Les enfants d'Israël me trouveront encore favorable en ceci, et je leur ferai encore cette grâce : Je les multiplierai comme un troupeau d'hommes,

38. Comme un troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses fêtes solennelles ; c'est ainsi que les villes qui étaient désertes seront remplies de troupeaux d'hommes ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

nous est tracée ici, et dans d'autres endroits de l'Écriture (1). Nous savons que, sous Néhémie (2), il y avait de grands dérèglements parmi le peuple ; et, sous les Maccabées, jusqu'à quel point l'idolâtrie ne fut-elle pas portée par les prêtres mêmes, de leur propre mouvement, au milieu de Jérusalem, et à la vue du temple (3) ? C'est proprement Jésus-Christ qui a opéré dans ses fidèles les changements que l'Écriture marque ici ; c'est lui qui ôte le cœur de pierre, et qui donne le cœur de chair ; qui répand un esprit nouveau, et chasse l'esprit ancien : il nous purifie de nos souillures, et nous fait persévérer librement dans le bien par le secours de sa grâce toute puissante.

§. 27. FACIAM UT IN PRÆCEPTIS MEIS AMBULETIS. Je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, en vous prévenant de mes grâces, et en

vous inspirant un amour de délectation pour le bien, qui vous fera surmonter le penchant que vous avez pour le mal. J'aiderai votre libre arbitre par le secours de ma grâce, afin que vous fassiez le bien (4).

§. 37. ADHUC INVENIENT ME DOMUS ISRAEL, UT FACIAM EIS. L'hébreu (5) : Je serai encore recherché de la maison d'Israël, pour faire cela en leur faveur. Ils me demanderont encore une autre grâce, que je leur accorderai, c'est de les multiplier comme un troupeau d'hommes ; on verra, comme autrefois, des troupes nombreuses d'hommes accourir à Jérusalem dans les trois fêtes solennelles de la nation. Cela se vit, en effet, après le retour de la captivité, mais en un sens bien plus parfait, dans l'Église chrétienne, par la vocation des gentils.

(1) Voyez *Isai.* xi. xii. xiv. xxxii. xxxv.

(2) *1. Esdr.* ix. x. et *ii. Esdr.* v. viii. ix.

(3) *ii. Macc.* iv. et v.

(4) *Theodoret. hic.* Τοῦτο δὲ τῆς τοῦ πνεύματος χάριτος ἰδιότης ἄλλη γὰρ συνεγεγοῦσα τῷ ἡμετέρῳ ἀντιφρονεῖν καθ'ορ-

θῶσθαι παρακρούσει τὰ εἰρημένα. Voyez *Cornel. a Lapide* sur cet endroit.

(5) עוֹד וְזָמָּה אֶדְרַשׁ לְבַיִת יִשְׂרָאֵל לְעֵשׂוֹר רַחֵם עָלַי הַיְיָ אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל, עֲדִיל כּוֹמְלִיל. עֲדִיל תּוֹמְדוֹ צְהַרְתִּיבְרוּמַי כְּפִי שְׂאֵלִי יִשְׂרָאֵל, תּוֹמְ כּוֹיִשְׂאֵי אֲבוֹתַי. *Edil. Rom.* Τοῦ ποιῆσαι αὐτούς.

CHAPITRE XXXVII

Rétablissement d'Israël représenté sous la forme d'une multitude d'ossements desséchés qui revivent. Réunion d'Israël et de Juda. Un seul roi les commandera. Le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux.

1. Facta est super me manus Domini; et eduxit me in spiritu Domini, et dimisit me in medio campi, qui erat plenus ossibus.

1. La main du Seigneur fut sur moi; et, m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, elle me laissa au milieu d'une campagne qui étaient pleine d'os.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. EDUXIT ME IN SPIRITU DOMINI. Les Septante (1): *Le Seigneur me conduisit en esprit*. L'hébreu peut fort bien se traduire de même. Le prophète est conduit en esprit; car tout ceci se passa en vision, et, sans qu'il ait rien paru au dehors, il fut conduit dans une campagne du pays où il était, dans la Mésopotamie; il y crut voir une plaine toute couverte d'ossements desséchés. Ce n'était pas la coutume de ces peuples de laisser ainsi les corps morts sans sépulture; mais rien n'empêche que l'Esprit de Dieu n'ait formé cette idée dans l'esprit du prophète.

Cet endroit d'Ézéchiel est cité dans l'office du Samedi saint; on le lisait déjà dans l'assemblée des fidèles du temps de saint Jérôme: *Famosa lectio*, dit-il, *et omnium ecclesiarum Christi lectione celebrata*. Les pères qui ont traité de la résurrection des morts, n'en ont point trouvé de plus expressif, et de plus propre à faire impression sur les esprits (2). Mais il faut avouer avec quelques pères et la plupart des commentateurs (3), que ce n'a point été le premier objet du prophète, et que ce n'est qu'indirectement et par voie de déduction que l'on prouve par cet endroit la résurrection des morts. Ézéchiel nous avertit lui-même (4) que ces os marquent la maison d'Israël, et toute sa prophétie s'explique fort aisément du retour de la captivité, en prenant les expressions qui se trouvent ici, comme des expressions hyperboliques et figurées, qui, prises à la lettre, marquent la résurrection des morts.

Au reste, en accordant que cet endroit signifie

directement la délivrance de la captivité des Juifs, on n'abandonne pas pour cela la preuve qu'on en tire pour la résurrection future. Comme Tertullien, saint Jérôme, Théodoret, et plusieurs autres après eux le remarquent, la parabole ou la figure supposent l'existence de la chose dont elles sont prises: car on ne prend pas de similitude d'une chose qui n'existe point: *Nam etsi figmentum veritatis in imagine est*, dit Tertullien (5), *imago ipsa in veritate est sui; necesse est esse prius sibi, quo alii configuretur. De vacuo similitudo non competit: de nullo parabola non convenit*. Et le prophète ne prendrait point la résurrection des morts, ou plutôt, Dieu ne la lui donnerait pas pour figurer le retour des Israélites dans leur pays, si cette résurrection elle-même n'était regardée comme une chose certaine: *Nunquam enim poneretur similitudo resurrectionis ad restitutionem Israelitici populi significandam*, dit saint Jérôme sur cet endroit, *nisi stare ipsa resurrectio, et futura crederetur; quia nemo de rebus non extantibus incerta confirmat*. C'est comme si le Seigneur disait à Ézéchiel: Quelque incroyable que paraîsse la résurrection de ces ossements arides, je la ferai pourtant à vos yeux; ainsi ne doutez point du retour des Israélites, qui est beaucoup moins difficile que la résurrection, gage de ma promesse (6).

Cette prophétie a été aussi interprétée dans un autre sens, pour marquer la résurrection morale opérée dans le monde par Jésus-Christ.

Avant la naissance de Jésus-Christ, toute la

(1) *Edit. Rom.* Εἰς ἕνα γὰρ μέσον πνεύματι Κυρίου. *Edit. Complut. et Theodoret.* Εἰς πνεύματι Κυρίου. רוחי באני ברוח יהוה

(2) *Constit. Apostol.* l. v. c. 8. - *Justin. Mart.* qu. ad Origenem, qu. 45. - *Irenæus* lib. v. c. 15. et 34. - *Tertull.* lib. de Resurrect. carn. c. 29. et 30. - *Cyrill. Jerosol.* Catech. 18. - *Aug.* de Genes. ad litt. l. x. c. 5. - *Basil.* in Psalm. xxxiii. 21. - *Ambros.* de fide Resurrect. l. ii. - *Cyprian.* ad Quirin. lib. iii. cap. 49.

(3) *Tertull.* lib. de Resurrect. carn. c. 30. et *Hieron.* et

Theodor. hic. Sanct. Cornel. Tir. Alii possim.

(4) Voyez le verset 11. *Ossa hæc, universa domus Israel.*

(5) *Tertull.* lib. de Resurrectione car. c. 30.

(6) *Hieron.* hic. *Perspicuum est nos non resurrectionem negare, sed hæc non scripta de resurrectione contendere, et per resurrectionis parabolam, de restitutione Israel prophetari, qui eo tempore captivus erat in Babylone.*

2. Et circumduxit me per ea in gyro ; erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

3. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vivent ossa ista ? Et dixi : Domine Deus, tu nosti.

4. Et dixit ad me : Vaticinare de ossibus istis, et dices eis : Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his : Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

6. Et dabo super vos nervos, et succrescere faciam super vos carnes, et superextendam in vobis cutem, et dabo vobis spiritum, et vivetis ; et scietis quia ego Dominus.

2. Et il me mena tout autour de ces os ; et il y en avait une très grande quantité qui étaient sur la face de la terre, et extrêmement secs.

3. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre ? Je lui répondis : Seigneur Dieu, vous le savez.

4. Et il me dit : Prophétisez sur ces os, et dites-leur : Vous, ossements arides, écoutez la parole du Seigneur.

5. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ces os : Je vais envoyer un esprit en vous, et vous vivrez.

6. Je ferai naître des nerfs sur vous ; j'y formerai des chairs ; j'étendrai de la peau par-dessus, et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

terre, figurée par cette campagne que vit le prophète, était comme couverte d'ossements secs. Mais un spectacle si affreux ne paraissait qu'aux yeux du Seigneur et de ceux à qui il communiquait une partie de sa lumière, comme à Ézéchiël. Tous les hommes, éloignés de Dieu, leur vie véritable, et ensevelis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort (1), selon l'expression de l'Évangile, étaient dispersés par toute la terre comme des os extrêmement secs, que le lien de la charité n'unissait point entre eux, ni l'esprit de Dieu n'animaient point pour en former ce corps parfait dont l'Apôtre fait une si excellente description, lorsqu'il dit que nous devons croître en toutes choses dans Jésus-Christ qui est notre chef et notre tête, parce que c'est de lui que tout le corps, dont les parties sont jointes et unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux et toutes les liaisons qui portent l'esprit et la vie, l'accroissement qu'il lui communique par l'efficacité de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi et s'édifie par la charité (2).

Cette résurrection de tant d'ossements desséchés, et cette formation si admirable du corps mystique de Jésus-Christ et de son Église, paraissait comme impossible avant son Incarnation : et c'est pourquoi le Seigneur demande ici au prophète : S'il croyait que tous ces os desséchés pussent revivre. Mais ce que les hommes ne connaissent point par eux-mêmes, Dieu le savait, selon la réponse qu'Ézéchiël même lui fit, en lui disant : Seigneur mon Dieu, vous le savez. Or on peut dire que ces os commencèrent à s'approcher, comme il est marqué ici, l'un de l'autre, et à se

placer dans leurs jointures ; et que les nerfs se formant aussi, les chairs les environnèrent, et la peau s'étendit dessus, lorsque Jésus-Christ, prêchant aux Juifs et faisant beaucoup de miracles, commença à assembler plusieurs disciples, et à les former peu à peu par ses divines instructions. Mais il parut bien au temps de sa mort, que l'esprit, comme il est dit dans la suite, n'était point encore en eux. Ainsi ils ne commencèrent proprement à être vivants et animés que lorsque le Fils de l'homme, figuré par le prophète, fit venir en eux l'Esprit saint qu'il leur envoya du haut du ciel, et qui, ayant soufflé sur ces morts, les fit revivre d'une manière si admirable, qu'il s'en forma, comme parle l'Écriture, une grande armée, qui n'a point cessé depuis de combattre, selon saint Paul, contre les principautés et les puissances, contre les princes du monde, c'est-à-dire, des ténèbres de ce siècle, contre les esprits de malice répandus dans l'air (3).

ÿ. 5. INTROMITTO IN VOS SPIRITUM, ET VIVETIS. Les Septante (4) : J'enverrai dans vous l'esprit de vie. Pour conserver plus de ressemblance entre cette résurrection et la création de l'homme, Dieu fait voir au prophète un esprit qu'il envoie sur ces ossements pour les animer (5). Dans la dernière résurrection, dont celle-ci n'était que la figure, Dieu ne créera pas de nouvelles âmes pour les corps ; chaque âme vivra en celui qu'elle avait animé pendant sa vie. Dans le style de l'Écriture, rendre la vie signifie souvent simplement, rétablir en liberté, remettre dans un meilleur état, tirer de l'oppression, de l'esclavage (6). Le tombeau marque quelquefois la maladie, l'exil, l'oppression, la perte de la liberté (7).

(1) Luc. 1. 79.

(2) Ephés. IV. 16.

(3) Ephés. VI. 12.

(4) Ἰσθὸς ἐγὼς πνεῦμα ἐγὼ ἐν ὑμῖν ἀποσπῶμαι ζωὴν. Hebr. הַבָּרָא אֲנִי הַבְּנֵי בְנֵי רִיחַ וְחַיִּים

(5) Hieron. hic. Ut quomodo in prima conditione hominis insufflavit Deus in faciem ejus, et fecit eum in

animam viventem ; sic et secunda conditio, et resurrectio mortuorum, insufflante Spiritu vivificetur. Vide et Theodoret.

(6) Voyez Judic. XV. 19. - II. Reg. XII. 3. et III. Reg. XX. 7. et I. Par. XI. 8. et II. Esdr. IV. 2. - Psalm. I.X. 20 ; LXXXIV. 7. etc.

(7) Thoen. III. 6. - Dan. XII. 2. - Baruch. III. 4. 11.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi ; factus est autem sonitus, prophetante me, et ecce commotio ; et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt, et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum ; vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus : A quatuor ventis veni, spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi ; et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt ; steteruntque super pedes suos, exercitus grandis nimis valde.

11. Et dixit ad me : Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israel est. Ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra, et abscissi sumus.

12. Propterea vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulcris vestris, populus meus, et inducam vos in terram Israel.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulcra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus,

14. Et dederò spiritum meum in vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram ; et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum, et scribe super illud : Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus ; et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph, ligno Ephraïm, et cunctæ domui Israel sociorumque ejus.

7. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé ; et lorsque je prophétisais, on entendit un bruit, et aussitôt il se fit un ébranlement parmi ces os ; ils s'approchèrent l'un de l'autre, et chacun se plaça dans sa jointure.

8. Et je vis, et voilà que des nerfs se formèrent sur ces os, des chairs les environnèrent, et de la peau s'étendit par-dessus ; mais l'esprit n'y était point.

9. Alors le Seigneur me dit : Prophétisez à l'esprit ; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé ; et en même temps l'esprit entra dans ces os ; ils devinrent vivants et animés ; ils se tinrent sur leurs pieds, et il s'en forma une fort grande armée.

11. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, ces os sont la maison d'Israël : Nos os, disent-ils, sont devenus secs ; notre espérance est perdue ; et nous sommes retranchés.

12. Prophétisez donc, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O mon peuple ! je vais ouvrir vos tombeaux ; je vous ferai sortir de vos sépulcres ; et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël.

13. Et vous saurez, ô mon peuple ! que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, et que je vous aurai fait sortir de vos tombeaux ;

14. Que j'aurai répandu mon esprit en vous, que vous serez rentrés dans la vie, et que je vous aurai fait vivre en repos sur votre terre ; vous saurez alors que c'est moi, le Seigneur, qui ai parlé, et qui ai accompli, dit le Seigneur Dieu.

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

16. Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : Pour Juda et pour les enfants d'Israël qui lui sont unis ; prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : Ce bois est pour Joseph, pour Éphraïm, pour toute la maison d'Israël, et pour ceux qui lui sont unis.

COMMENTAIRE

ŷ. 7. FACTUS EST SONITUS, PROPHETANTE ME. Lorsque je prophétisais, on entendit un bruit, un cliquetis des os qui se remuaient, pour se rapprocher et se réunir chacun à son corps. Ce bruit et ce mouvement marquent les guerres et les révolutions qui arrivèrent dans tout l'Orient, pour conduire Cyrus sur le trône de Chaldée, et pour renverser la monarchie babylonienne (1) ; enfin, le mouvement et l'agitation que causa dans tout cet empire l'édit de Cyrus (2), qui permettait aux Juifs, et apparemment aussi aux autres peuples captifs, de s'en retourner dans leur pays.

ŷ. 9. A QUATUOR VENTIS VENI, SPIRITUS, ET INSUFFLA SUPER INTERFECTOS ISTOS. Vents, venez des quatre vents. Ou : Esprit, venez des quatre esprits ; car, c'est le même terme qui signifie l'âme, le souffle, et le vent ; comme en latin, *anima* signifie l'âme et le vent. Horace (3) :

Jam veris comites quæ mare temperant,
Impellunt animæ lintea Thraciæ.

Ce vent marquait l'âme qui anime nos corps, et

l'Esprit saint qui donne la vie à nos âmes ; mais principalement l'effusion abondante du Saint-Esprit, répandu dans nos cœurs par le canal des sacrements de la loi nouvelle. L'hébreu *רוּחַ* *rouâ'h*, le grec *πνεῦμα*, comme le latin *spiritus*, désignent l'esprit, l'âme, aussi bien que le vent.

ŷ. 11. OSSA HÆC UNIVERSA, DOMUS ISRAEL. L'état de mort et d'aridité, de dispersion et de délaissement où vous les voyez, marque la captivité dans laquelle ils sont réduits. Je les tirerai de cet état ; je susciterai un prince qui viendra comme un souffle, leur rendre la liberté et la vie. Cyrus rendra un édit, qui leur permettra de retourner dans leur patrie.

ŷ. 12. APERIAM TUMULOS VESTROS. Je vais vous tirer de l'esclavage, et des lieux où, depuis si longtemps, vous gémissiez comme dans une prison. Le tombeau est mis pour un grand danger, une grande maladie, un état d'affliction et de tristesse (4).

ŷ. 16. SUME TIBI LIGNUM UNUM, etc. Tout le monde comprend aisément que ces deux mor-

(1) Hieronym. hic.

(2) Grotius. — (3) Horat. lib. IV. Ode 12.

(4) Vide Psalm. LXXXVI. 13; CXVI. 3; CXLII. 7. — Jon. II. 3. — Osce. VI. 3. et XIII. I.

17. Et adjuget illa unum ad alterum tibi in lignum unum; et erunt in unionem in manu tua.

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes: Nonne indicas nobis quid in his tibi velis?

19. Loqueris ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel, quæ sunt ei adjunctæ, et dabo eas pariter cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum; et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum. Et dices ad eos:

21. Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum ad quas abierunt; et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam.

22. Et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans; et non erunt ultra duæ gentes, nec dividentur amplius in duo regna.

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominacionibus suis, et cunctis iniquitatibus suis; et salvos eos faciam de universis sedibus in quibus peccaverunt, et emundabo eos; et erunt mihi populus, et ego ero eis Deus.

COMMENTAIRE

ceux de bois, que le prophète reçoit ordre de réunir, en sorte qu'ils n'en fassent qu'un, marquaient la réunion des dix tribus avec celle de Juda; et qu'après le retour de Babylone, il n'y aurait plus de division entre les tribus, et qu'on ne distinguerait plus Juda d'avec Israël, ni Israël d'avec Juda, comme deux états et deux royaumes différents.

Lorsque Jéroboam, à la tête des dix tribus, se retira de la maison de David, les tribus de Juda, celle de Benjamin et celle de Lévi demeurèrent attachées à Roboam. Outre ces trois tribus, plusieurs Israélites des autres tribus s'y joignirent aussi, comme on l'a vu au troisième livre des Rois (1). C'est ce que le prophète marque ici par ces paroles: *Écrivez: Pour Juda et pour les Israélites qui lui sont unis*. Il fit la jonction des deux bois en présence du peuple captif, soit en les collant l'un à l'autre, comme deux ais qu'il applique l'un contre l'autre; soit en les entant l'un sur l'autre, comme une greffe sur l'arbre qui la doit supporter. Cette action ayant excité la curiosité du peuple, l'engagea à en demander la signification, ainsi qu'on le voit dans la suite de ce chapitre. L'union de ces deux bois signifiait aussi, dans un sens plus relevé, la réunion non seulement des Juifs de toutes les tribus, mais aussi des peuples de toutes les nations dans l'église de Jésus-Christ. Saint Paul nous a décrit sous la

17. Puis approchez ces deux morceaux de bois l'un de l'autre pour les unir; et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois.

18. Et lorsque les enfants de votre peuple vous diront: Ne nous découvrirez-vous point ce que signifie ce que vous faites?

19. Vous leur direz: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais prendre le bois de Joseph, qui est dans la main d'Éphraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont unies, et je les joindrai ainsi que lui avec le bois de Juda, pour n'en faire plus qu'un de ces deux; et ils seront dans ma main comme un seul bois.

20. Vous tiendrez à la main devant leurs yeux ces morceaux de bois sur lesquels vous aurez écrit, et vous leur direz:

21. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais prendre les enfants d'Israël du milieu des nations où ils étaient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les ramènerai en leur pays;

22. Et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël; il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations, et par toutes leurs iniquités; je les tirerai de tous les lieux où ils avaient péché, et je les purifierai; et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu.

figure d'une greffe d'un olivier sauvage, entée sur un olivier franc, l'union des Juifs et des païens dans l'Église (2).

§. 19. LIGNUM JOSEPH, QUOD EST IN MANU EPHRAÏM. Jéroboam, premier roi des dix tribus, était Éphraïmite; ainsi Joseph, ou Manassé, et les autres tribus étaient dans la main d'Éphraïm. Ézéchiël le tire de sa main, pour le réunir à Juda, et pour soumettre de nouveau toutes les tribus à la maison de David.

§. 22. REX UNUS ERIT, OMNIBUS IMPERANS. Les Juifs, depuis leur captivité, n'ont eu des rois qu'assez tard, et ces rois n'étaient pas de la race de David, mais de celle de Lévi. Le prophète s'exprime ainsi pour désigner un autre état, et un autre roi qui est Jésus-Christ; car, dans la rigueur, cette prophétie ne peut convenir qu'à lui. Elle n'a été accomplie que très imparfaitement dans la personne des Juifs après la captivité, car ni la tribu de Juda, ni les autres ne revinrent pas toutes entières, et elles ne furent plus gouvernées par des rois de la famille de David. Cette prophétie, versets 15-28, n'est pas accomplie jusqu'alors littéralement; aussi M. le chanoine Chabauty l'applique-t-il aux changements qui accompagneront la crise finale de la période terrestre actuelle (3).

§. 23. NEQUE POLLUENTUR ULTRA IN IDOLIS. Cela ne s'est parfaitement vérifié que dans l'église

(1) Voyez le commentaire sur III. Reg. XII. 17.

(2) 1. Rom., XI. 17. 18.

(3) M. Chabauty, *Résumé du Système de la Rénovation*, p. 244.

24. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum. In judiciis meis ambulabunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

25. Et habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri; et habitabunt super eam, ipsi et filii eorum, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum; et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

26. Et percutiam illis fœdus pacis; pactum sempiternum erit eis. Et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

27. Et erit tabernaculum meum in eis; et ero eis Deus, et ipsi erunt mihi populus.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

24. Mon serviteur David règnera sur eux; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur; ils marcheront selon mes ordonnances; ils garderont mes commandements, et ils les pratiqueront.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, que vos pères ont habitée; ils l'habiteront, eux et leurs enfants, et les enfants de leurs enfants, jusqu'à jamais; et mon serviteur David sera leur prince pour toujours.

26. Je ferai avec eux une alliance de paix; mon alliance avec eux sera éternelle; je les établirai sur un ferme fondement; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux.

27. Mon tabernacle sera chez eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire se conservera pour jamais au milieu d'eux.

COMMENTAIRE

de Jésus-Christ. Combien de Juifs, même de prêtres, s'abandonnèrent à l'idolâtrie du temps d'Antiochus Épiphané!

ÿ. 24. *SERVUS MEUS DAVID REX SUPER EOS.* Ceci marque encore évidemment Jésus-Christ; car Zorobabel à qui on applique ceci, ne fut jamais roi; et il est même très douteux qu'il ait gouverné le peuple après la captivité. Cyrus leur donna pour gouverneur Sassabasar, qui était Perse, selon toutes les apparences (1).

PASTOR UNUS ERIT OMNIUM EORUM. David avait été pasteur (2); Jésus-Christ est souvent comparé à un pasteur (3). Le prophète semble vouloir marquer la douceur de son règne par cette comparaison. *Superbum nomen imperii, pastoris vocabulo mitigat*, dit saint Jérôme.

ÿ. 25. *HABITABUNT USQUE IN SEMPITERNUM.* Que les Juifs nous montrent l'accomplissement de cette promesse dans leur nation. Depuis plus de dix-huit siècles, ils sont chassés de la terre Promise; mais l'Église de Jésus-Christ se soutient, et persévère à jamais; et son pasteur la

gouvernera éternellement: *David servus meus princeps eorum in perpetuum.*

ÿ. 26. *FÆDUS PACIS.* Ce nom peut-il convenir à l'ancienne alliance? A-t-on vu un siècle, un demi-siècle, vingt ans de paix dans Israël? Toute l'histoire de la nation juive n'est-elle pas un récit de guerres et de divisions continues? Et si on l'entend de la paix entre Dieu et son peuple, qu'on nous montre ce peuple demeurer fidèlement attaché au Seigneur pendant seulement un siècle. Il ne faut qu'ouvrir les livres des prophètes, et les autres monuments sacrés, pour y remarquer leurs infidélités et leurs révoltes perpétuelles contre le Seigneur. Ceci ne peut donc regarder que le Nouveau Testament, dont Jésus-Christ, prince de paix, est le médiateur; lui seul nous donne la vraie paix, la paix intérieure, qui surpasse tout ce qu'on peut concevoir (4): *Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu.*

(1) 1. *Esdras*. 1. 8.

(2) 11. *Reg.* vii. 8. *Ego te tuli de pascuis sequentem greges. Psalm.* lxxvii. 70. *De post fœtantes accepit eum pascere Jacob servum suum.*

(3) *Isai.* xl. 11. - *Ezech.* xxxiv. 23. - *Joan.* xi. 14. - *Heb.* xiii. 20.

(4) *Philipp.* iv. 7. *Vide Coloss.* iii. 16. *et sup. Ezech.* xxxiv. 25.

CHAPITRE XXXVIII

Prophétie contre Gog. Ce prince viendra avec une armée nombreuse pour piller les enfants d'Israël récemment revenus de leur captivité. Le Seigneur exterminera ce prince et son armée.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch et Thubal, et vaticinare de eo.
3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal.
4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis ; et educam te, et omnem exercituum tuum, equos et equites vestitos loriceis universos, multitudinem magnam, hastam et clipeum arripientium et gladium.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :
2. Fils de l'homme, tournez le visage vers Gog, vers la terre de Magog, vers ce prince et ce chef de Mosoch et de Thubal, et prophétisez sur lui.
3. Et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.
4. Je vous ferai tourner de toutes parts ; et je vous mettrai un frein aux mâchoires ; je vous ferai sortir, vous et toute votre armée, les chevaux et les cavaliers tout couverts de cuirasses, qui viendront en grandes troupes, armés de lances, de boucliers et d'épées.

COMMENTAIRE

§. 2. PONE FACIEM TUAM CONTRA GOG, TERRAM MAGOG, etc. Gog, probablement le Gagi des inscriptions d'Assour-ban-habal (1), était, d'après ces mêmes inscriptions, un chef scythe. Pour Magog, Mosoch et Thubal, voyez ce que nous en avons dit au chapitre dixième de la Genèse, verset 2.

Le prophète raconte, dans ce chapitre et dans le suivant, la grande invasion scythe qui désola, au VII^e siècle, l'Asie occidentale. Parties des montagnes du Caucase, ces hordes barbares promènèrent longtemps le pillage et le meurtre dans les contrées où les entraînait leur humeur turbulente. Leur incursion débuta par la prise de Sardes ; puis, obliquant à l'est, les Scythes se précipitèrent sur la Médie, défirent Cyaxare, et pillèrent son royaume ; mais, comme cette contrée montagneuse n'était pas assez riche pour les combler de butin, les hordes descendirent en Assyrie et saccagèrent les villes qu'elles purent surprendre. Ninive leur échappa sans doute à cause de ses hautes murailles, car dépourvus de machines de guerre, les Scythes ne pouvaient avec leur arc, si redoutable en plaine, abattre ces puissants remparts. Les villages, moins bien défendus, étaient impitoyablement brûlés. Autant par politique que par un goût inné pour les dévastations, les Scythes détruisaient ou brûlaient ce qu'ils ne pouvaient enlever ; les habitants étaient généralement massacrés, car à quoi bon faire des prisonniers de guerre, chez les nomades ?

De l'Assyrie, les Scythes se précipitèrent sur la Syrie du Nord, et sur la Phénicie. La Palestine fut à son tour envahie, et l'Égypte aurait subi le même sort, si Psammétique I^{er}, n'avait acheté leur retraite à prix d'argent. Ne se recrutant pas dans sa marche, l'armée scythe se fondit peu à peu comme une boule de neige sous les feux du soleil, et, après avoir fait trembler tant de royaumes, elle reçut, dit-on, le coup de grâce à Scythopolis ou Bethsan (2). Naturellement, nous faisons nos plus expresses réserves sur cette étymologie. Nous apprenons de saint Jérôme (3) que, aux environs de Bethsan, se trouvait un lieu nommé *Sochoth* : ne serait-ce pas l'origine de Scythopolis ? On aura pu écrire d'abord Σακοθήπολις, puis Σκυθόπολις.

§. 3. PRINCIPEM CAPITIS MOSOCH ET THUBAL. L'hébreu, au lieu de *caput*, porte רֹשׁ רֹשֿׁךְ *rôsch* ; ce nom signifie *tête*, mais ici, il désigne une peuplade scythe, comme l'a très bien prouvé Gésénus.

§. 4. CIRCUMAGAM TE, ET PONAM FRENUM IN MAXILLIS TUIS. *Je vous ferai tourner de toutes parts, et je mettrai un frein dans vos mâchoires.* Je vous traiterai comme un cheval, que le cavalier mène à son gré où il veut. On bridait même quelquefois les hommes, et Cambyse envoya au supplice le fils de Psamménite, roi d'Égypte, avec deux mille Égyptiens, la corde au cou et le frein dans la bouche. Rien n'est plus capable d'humilier les princes les plus absolus que ces expressions, qui

(1) *Cylindre A. col. 3.*

(2) *Hérodote, 1, 103 et suiv. - Pline, v. 16. - Polyhistor*

dans Eusèbe, Démonst. évang. ix. 39.

(3) *Quest. hebraïc. in Genès. xxxiii. 17.*

5. Persæ, Æthiopes, et Libyes cum eis, omnes scutari et galeati.

6. Gomer et universa agmina ejus, domus Thogorma, latera aquilonis, et totum robur ejus, populique multi tecum.

7. Præpara et instrue te, et omnem multitudinem tuam quæ coacervata est ad te, et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis; in novissimo annorum venies ad terram quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis ad montes Israel, qui fuerunt deserti jugiter: hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

5. Les Perses, les Éthiopiens, et les Libyens seront avec eux tout couverts de boucliers, et le casque en tête.

6. Gomer et toutes ses troupes, la maison de Thogorma, vers l'aquilon, et toutes ses forces, et plusieurs peuples seront avec vous.

7. Préparez-vous, disposez-vous avec toute cette troupe nombreuse qui s'est rassemblée auprès de vous : et soyez le chef dont ils prennent l'ordre.

8. Après un long temps, vous serez visité; dans les dernières années, vous viendrez en une terre qui a été sauvée de l'épée, qui a été tirée d'entre plusieurs peuples, et rassemblée aux montagnes d'Israël qui avaient été toujours désertes; en une terre dont les habitans avaient été retirés d'entre les peuples, et où tout le monde ensuite a été rétabli dans une pleine assurance.

COMMENTAIRE

marquent d'une manière si vive le pouvoir infini de Dieu sur les plus puissants potentats. L'hébreu peut s'entendre des cercles de fer ou de cuivre que l'on met dans les naseaux de certains animaux, pour les mener à la laisse. C'est ainsi que le chaldéen l'a pris : Dieu ne permet pas que les Scythes vinssent fondre sur la Judée avec la grande armée qu'ils avaient d'abord; il les conduisit comme des bêtes muselées, du Caucase en Lydie, de la Lydie en Médie, de la Médie en Syrie, puis sur les confins de l'Égypte pour revenir en s'affaiblissant toujours, se faire exterminer à Bethsan, où sur un autre point des terres d'Israël. Les Scythes sont mis ici pour désigner les ennemis de la Synagogue et de l'Église. Le souvenir de cette grande invasion, était encore vivant dans les esprits quand parlait le prophète. La destruction de l'armée scythe était un gage et une figure de la ruine des ennemis du peuple de Dieu. L'invasion scythe avait eu lieu avant Ézéchiël, le ton prophétique concerne donc un autre événement. On ne saurait appliquer à Cambyse ces deux chapitres, puisque les Israélites étaient encore captifs. Voyez xxxix, 25 et suivants.

ÿ. 5. PERSÆ, ÆTHIOPES, ET LIBYES CUM EIS. L'hébreu (1) : *Paràs, Koùsch et Phouùl*. On a déjà vu plus d'une fois ces peuples. Voyez *Ezech.* xxvii, 10 et xxx, 5.

Le chef scythe avait formé une ligne de peuplades diverses, pour mieux combattre la Palestine et l'Égypte. Ces sortes de ligues entre les peuplades asiatiques et africaines ne sont pas des faits isolés dans l'histoire. Sous Ramsès II, les peuples de l'Asie Mineure s'unirent aux Libyens et envahirent ensemble le Delta; une ligue plus formidable encore faillit détruire l'Égypte sous Méneptah I.

ÿ. 6. GOMER, DOMUS THOGORMA, LATERA AQUILONIS. Les Cymmériens, les Turcomans et les autres peuples septentrionaux, comme les Arméniens, les Mèdes, les Colchidiens pouvaient servir ensemble dans la même armée. On sait que, dans le style de l'Écriture, *les côtés* du septentrion, marquent généralement les provinces au nord de la Mésopotamie, et la Mésopotamie elle-même.

ÿ. 7. ESTO EIS IN PRÆCEPTUM. L'hébreu (2) : *Vous leur servirez de garde*. Les Septante (3) : *Vous me servirez de garde*. Je vous ai établi le gardien, le conducteur de toutes ces troupes. Dieu fait toujours sentir son domaine et son autorité absolue. Ne vous flattez pas de vous voir à la tête d'une telle armée : vous n'êtes que mon lieutenant et mon serviteur.

ÿ. 8. POST DIES MULTOS VISITABERIS. *Vous serez visité après un long temps*. C'est-à-dire, Dieu vous assistera, vous aidera, vous conduira (4). Un ancien auteur grec traduit (5) : *A la fin de plusieurs jours vous vous préparerez, et, à la fin des années, vous viendrez sur cette terre, sur cette terre qui est échappée du glaive*. Les Septante (6) : *Après plusieurs jours, il se préparera et à la fin des années il viendra*. Le chaldéen et de nombreux commentateurs expliquent cet endroit comme nous : Vous commanderez, vous disposerez, vous conduirez votre armée. Cette terre qui est échappée de l'épée et qui, après avoir été si longtemps déserte, commence à être habitée par un peuple rassemblé sur les montagnes d'Israël, du milieu de diverses nations, ne peut être que le territoire des dix tribus, après la prise de Samarie, lorsque cette contrée, longtemps déserte, commençait à se repeupler. Les villes et les bourgades n'avaient pas encore eu le temps de se fortifier (7).

(1) פרס כוש ופוט

(2) היית להם לשומר

(3) Les Septante : Εἴσομαι εἰς φυλακὴν.

(4) D'allioli.

(5) Ἀφ' ἡμερῶν πλείονων ἡτοιμασθήσεται, καὶ ἐπ' ἐσχάτου

τῶν ἐτῶν ἤξει εἰς γῆν, εἰς τὴν γῆν ἀπεστραμμένην ἀπο μαλαίας. Vide Nobil.

(6) Ἀφ' ἡμερῶν πλείονων ἡτοιμασθήσεται, καὶ ἐπ' ἐσχάτου ἐτῶν ἐλεύσεται, etc.

(7) Voyez le verset 11.

9. Ascendens autem quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram tu, et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

10. Hæc dicit Dominus Deus: In die illa, ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam;

11. Et dices: Ascendam ad terram absque muro; veniam ad quiescentes habitantesque secure; hi omnes habitant sine muro, vectes et portæ non sunt eis;

12. Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos qui deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum qui est congregatus ex gentibus, qui possidere cœpit et esse habitator umbilici terræ.

13. Saba, et Dedan, et negotiatores Tharsis, et omnes leones ejus, dicent tibi: Numquid ad sumenda spolia tu venis? Ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas suppellectilem atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog: Hæc dicit Dominus Deus: Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies?

9. Vous y viendrez alors, et vous paraltrez comme une tempête et comme un tourbillon pour couvrir la terre, vous et toutes vos troupes, et plusieurs peuples avec vous.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: En ce temps-là, vous formerez des desseins dans votre cœur, et vous prendrez une résolution très criminelle;

11. En disant: Je viendrai dans un pays sans murailles; j'attaquerai des gens qui sont en paix, qui se croient dans une pleine assurance, qui habitent tous en des villes sans murailles, où il n'y a ni barres ni portes.

12. Vous ne penserez qu'à vous enrichir des dépouilles, à vous rassasier du butin et du pillage, et à porter votre main contre ceux qui, après avoir été abandonnés, avaient été rétablis; contre un peuple qui avait été rassemblé des nations, et qui commençait à habiter et à posséder cette terre au milieu du monde.

13. Saba, Dédan, les commerçants de Tharsis, et tous les lions, vous diront: Ne venez-vous pas pour prendre les dépouilles? Nous voyons que vous avez rassemblé vos troupes si nombreuses pour faire un grand butin, pour prendre l'argent et l'or, pour emporter les meubles, et tout ce qu'il y a de précieux, et pour piller des richesses infinies.

14. C'est pourquoi prophétisez, fils de l'homme, et dites à Gog: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: En ce jour-là, lorsque mon peuple d'Israël demeurera dans une pleine assurance, vous le saurez.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. ASCENDENS AUTEM QUASI TEMPESTAS VENIES ET QUASI NUBES. Ces expressions désignent admirablement les hordes innombrables qui inondèrent, en quelque sorte, le pays où elles se précipitèrent.

ŷ. 10-11. IN DIE ILLA ASCENDENT SERMONES SUPER COR TUUM, ... ASCENDAM AD TERRAM ABSQUE MURO, etc. Dépouvus de places fortes, la Samarie et tout le pays au nord de Jérusalem offraient une proie facile aux envahisseurs. Les Cuthéens et les Israélites restés dans le pays y demeuraient en sécurité, dans la persuasion que leur pauvreté relative ne serait pas une proie bien alléchante. Mais les barbares préféraient un butin facile à prendre, aux richesses enfermées dans des villes dont ils ne pouvaient s'emparer.

ŷ. 12. SUPER POPULUM QUI EST CONGREGATUS EX GENTIBUS. Les Samaritains étaient un ramassis de gens venus de divers côtés. Voyez IV. Rois, XVII, 24 et suiv.

HABITATOR UMBILICI TERRÆ. En hébreu (1): *Habitants au Tabbour de la terre*. *Tabbour* signifie un endroit élevé, et aussi le milieu, le centre. Il s'agit d'une montagne quelconque, peut-être le Garizim, située au centre du territoire des dix tribus. Ce ne peut être le Tabor, car ici le mot est écrit avec un *leth* לֵת, et le Tabor s'écrit avec un *thav* ת. Un certain nombre d'auteurs pensent que, sous le nom de Tabor de la terre, le prophète

entend ici Jérusalem, centre de tout le pays ayant appartenu aux Hébreux. Les anciens manuscrits portent (2): *Habitatores Jerusalem umbilici terræ*. Quelques pères ont été dans cette persuasion, que Jérusalem était le centre, ou le milieu du monde. Il y a même quelques passages de l'Écriture, qui semblent favoriser cette opinion; par exemple (3): Le Seigneur Dieu, notre Roi, a opéré *le salut au milieu de la terre*. Et Ézéchiël (4): *Voilà Jérusalem, je l'ai établie au milieu des nations*. Mais dans cet endroit, *le Tabor de la terre* ne signifie autre chose que l'endroit le plus élevé, le plus éminent ou le plus fortifié du pays. Voyez ce qui a été remarqué sur les Juges. Chap. IX. 37.

ŷ. 13. SABA, ET DEDAN, ET NEGOTIATORES THARSIS. Voyez sur ces peuples, Genèse, X, 4, 7; III. Rois, X, 4, 22; I Paralip. I, 7, 9; II Paralip. IX, 21, et passim.

OMNES LEONES EJUS. Ces peuples aussi avides de proie que des lions.

ŷ. 14. NUMQUID NON... CUM HABITAVERIT POPULUS MEUS, CONFIDENTER SCIES? Quoique vous soyez bien informé que les Israélites sont un peuple paisible, et qui ne pense à rien moins qu'à remuer; vous viendrez cependant sur leur pays avec un air menaçant, et avec des desseins funestes: vous viendrez comme un tourbillon, pour les renverser et les perdre.

(1) ישבי על טבור הארץ Les Septante: Ἐπι τὸν ὑμφορῶν τῆς γῆς.

(2) Vide novam edit. Hieronym. lom. I.

(3) Psalm. LXXIII. 12. — (4) Ezech. v. 5.

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis, tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, et exercitus vehemens.

16. Et ascendes super populum meum Israel quasi rubes, ut operias terram. In novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam : ut sciant gentes meae cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog !

17. Hæc dicit Dominus Deus : Tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel, qui prophetaverunt, in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Israel, ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ locutus sum. Quia in die illa erit commotio magna super terram Israel ;

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris, et volucres cœli, et bestiæ agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ ; et subvertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus ; gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigitur.

22. Et judicabo eum peste, et sanguine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis ; ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos qui sunt cum eo.

23. Et magnificabor, et sanctificabor, et notus ero in oculis multarum gentium ; et scient quia ego Dominus.

15. Vous viendrez alors de votre pays, des climats de l'aiglon, vous et plusieurs peuples avec vous, tous montés à cheval en grandes troupes, et avec une puissante armée ;

16. Et vous viendrez fondre sur mon peuple d'Israël, comme un tourbillon, pour couvrir toute la terre. Vous serez dans les derniers jours : et je vous ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connaissent, lorsque j'aurai fait paraître en vous ma sainte puissance à leurs yeux, ô Gog !

17. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est vous qui êtes celui dont j'ai parlé dans les siècles passés, par mes serviteurs les prophètes d'Israël, qui ont prophétisé en ce temps-là, que je devais vous faire venir contre eux.

18. En ce jour-là, en ce jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur Dieu, mon indignation passera jusqu'à la fureur.

19. Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère ; parce qu'en ce temps-là il y aura un grand trouble dans la terre d'Israël.

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes de la campagne, tous les reptiles qui se meuvent sur la terre, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre, trembleront devant ma face : les montagnes seront renversées ; les haies seront arrachées ; et toutes les murailles tomberont par terre.

21. J'appellerai contre Gog l'épée sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu ; et ils tourneront tous l'un contre l'autre la pointe de leurs épées.

22. J'exercerai mes jugements sur eux par la peste, par le sang, par les pluies violentes, et par de grosses pierres ; et je répandrai des pluies de feu et de soufre sur Gog, sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui.

23. Je ferai voir ma grandeur ; je signalerai ma sainte puissance ; et je me ferai connaître aux yeux de plusieurs peuples ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

COMMENTAIRE

ŷ. 16. IN NOVISSIMIS DIEBUS ERIS, ET ADDUCAM TE SUPER TERRAM MEAM : UT SCIANT GENTES MEAE, CUM SANCTIFICATUS FUERO IN TE. Après avoir ravagé tant de nations, vous viendrez dans la Judée, vous formerez contre elle des desseins violents et injustes ; mais c'est là que je vous arrêterai. Vous n'exécuterez rien de tout ce que vous avez proposé, et je ferai éclater ma justice à la vue de toutes les nations, en vous punissant d'un supplice proportionné à vos crimes.

ŷ. 17. TU ERGO ILLE ES, DE QUO LOCUTUS SUM IN DIEBUS ANTIQUIS, IN MANU PROPHETARUM. Il s'agit probablement ici de Joël. Ce prophète a décrit énergiquement cette invasion, sous la forme d'une nuée de sauterelles.

ŷ. 19. IN DIE ILLA ERIT COMMOTIO MAGNA SUPER TERRAM ISRAEL. Dans la terre d'Israël. Il est certain que l'arrivée de ces hordes barbares dut consterner les Israélites. Villes, campagnes, hommes, bestiaux, herbages mêmes, tout était détruit sur leur passage. La cavalerie scythe dévorait, pour vivre, les moissons et les herbes. Le prophète exagère le trouble de son peuple au verset sui-

vant, en disant que les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les animaux et les reptiles de la terre, seront dans l'émotion ; que les montagnes seront renversées, que les fermetures tomberont par terre, et que les murailles seront abattues. Tout cela marque, en style figuré, un extrême abattement, une frayeur terrible, une dévastation complète.

ŷ. 21-22. CONVOCABO ADVERSUS EUM IN CUNCTIS MONTIBUS MEIS GLADIUM, etc. Il est certain que les Scythes furent l'objet d'un châtement providentiel. Ce souvenir demeura dans les populations de la Palestine, et on raconta à Hérodote que les Scythes furent affligés d'une maladie dégoûtante, pour avoir pillé le temple de Vénus Uranie, à Ascalon (1). Joël prédit aussi des bouleversements naturels, auxquels Ézéchiël fait allusion ici (2). Il y eut quelque catastrophe, que l'histoire ou les monuments nous révéleront peut-être. La destruction de l'armée de Cambyse dans les sables de l'Égypte ; celle, plus récente, de la grande armée dans les neiges de la Russie, nous offrent des faits analogues qu'on ne peut nier.

(1) Hérodote, I. 105.

(2) Joël, II. 30. 31.

CHAPITRE XXXIX

Suite de la prophétie contre Gog. Le Seigneur le fera venir sur les montagnes d'Israël, où il le fera périr avec son armée. Les Israélites enlèveront ses dépouilles. La gloire du Seigneur éclatera au milieu des nations. Il répandra sa miséricorde sur son peuple.

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices : Hæc dicit Dominus : Ecce ego super te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal.

2. Et circumagam te, et educam te, et ascendere te faciam de lateribus aquilonis, et adducam te super montes Israel.

3. Et percutiam arcum tuum in manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui qui sunt tecum ; feris, avibus, omnique volatili et bestiis terræ dedi te ad devorandum.

5. Super faciem agri cades, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter ; et scient quia ego Dominus.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel, et non polluam nomen sanctum meum amplius ; et scient gentes quia ego Dominus, sanctus Israel.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus ; hæc est dies de qua locutus sum.

1. Vous donc, fils de l'homme, prophétisez contre Gog, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.

2. Je vous ferai tourner de toutes parts ; je vous tirerai ; je vous ferai venir des climats de l'aquilon ; et je vous amènerai sur les montagnes d'Israël.

3. Je briserai votre arc dans votre main gauche, et je ferai tomber vos flèches de votre main droite.

4. Vous tomberez sur les montagnes d'Israël, vous et toutes vos troupes, et tout votre peuple qui est avec vous ; je vous ai livré aux bêtes féroces, aux oiseaux, et à tout ce qui vole en l'air, et aux bêtes de la terre, afin qu'ils vous dévorent.

5. Vous tomberez au milieu des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

6. J'enverrai aussi le feu sur Magog, et sur ceux qui habitent en assurance dans les îles ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël ; je ne laisserai plus profaner mon saint nom ; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, le saint d'Israël.

8. Voici le temps : Ce que j'ai prédit est arrivé, dit le Seigneur Dieu ; voici le jour dont j'avais parlé.

COMMENTAIRE

ÿ. 2. CIRCUMAGAM TE, ET EDUCAM TE, ET ASCENDERE TE FACIAM DE LATERIBUS AQUILONIS. Comparez ce passage au verset 4 du chapitre précédent. L'hébreu (1) est traduit diversement, parce que le terme traduit par *educam te* signifie à proprement parler, *sextabo te*, je vous tirerai avec un croc à six pointes recourbées, semblables à ces martinetts qui servent à repêcher les objets tombés dans les puits. Ce terme ne se trouve que dans ce seul passage : *Je vous ferai tourner, je vous ferai marcher* (2) ; je vous mènerai comme un animal curieux qu'on montre au peuple dans différents pays ; ou, je vous ferai suivre comme un buffle à qu'il'on a fait passer un cercle d'airain par les naseaux (3) ; enfin, je vous séduirai (4), *et je vous ferai venir du côté du septentrion*.

ÿ. 3. PERCUTIAM ARCUM TUUM IN MANU SINISTRA TUA. Cette description convient admirable-

ment à un roi scythe ; l'arc et la flèche sont leurs armes principales.

Fidentemque fuga Parthum, versisque sagittis (5).

ÿ. 4. SUPER MONTES ISRAEL CADES TU, ET OMNIA AGMINA TUA. On ne sait pas au juste où l'armée scythe fut détruite. La tradition fixait à Bethsan le lieu de ce désastre ; mais nous avons dit plus haut, que cette tradition était fort douteuse, bien que Pline la donne comme positive.

ÿ. 6. IMMITTAM IGNEM IN MAGOG, ET IN HIS QUI HABITANT IN INSULIS. J'allumerai *le feu* de la discorde dans l'armée scythe, et cette division passera jusque dans les îles et les pays maritimes. Ou, par *ignis*, il faut entendre un châtiment providentiel, analogue à celui dont parle justement Hérodote. Comme il est toujours imprudent, en pareille matière, de s'appuyer sur des suppositions,

(1) שבכתיך וששאתיך והגליתיך מירכתי צפון

(2) Les Septante : Κατάξω σε. *Ludov. de Dieu.*

(3) *Jun. Tremell. Pisc.*

(4) *Chald. Hieronym. Circumagetur, et palpabitur, sive lactabitur.*

(5) *Virgil. Georgic. III.*

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israël, et succendent et comburent arma, clypeum et hastas, arcum et sagittas, et baculos manuum et contos; et succendent ea igni septem annis.

10. Et non portabunt ligna de regionibus, neque succident de saltibus, quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulcrum in Israël, vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes; et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

12. Et sepelient eos domus Israël, ut mudent terram septem mensibus.

9. Les habitants des villes d'Israël sortiront, et ils brûleront et réduiront en cendre les armes, les boucliers, les lances, les arcs et les flèches, les bâtons qu'ils portaient à la main, et les piques; et ils les consumeront par le feu pendant sept ans.

10. Et ils n'apporteront point de bois des champs, et ils n'en couperont pas dans les forêts; parce qu'ils feront du feu de ces armes, qu'ils feront leur proie de ceux dont ils avaient été la proie, et qu'ils pilleront ceux qui les avaient pillés, dit le Seigneur Dieu.

11. En ce jour-là je donnerai à Gog dans Israël un lieu célèbre pour lui servir de sépulcre, la vallée des passants à l'orient de la mer, où tous ceux qui passeront seront frappés d'étonnement; on y ensevelira Gog avec toutes ses troupes; et ce lieu sera appelé la vallée des troupes de Gog.

12. La maison d'Israël les ensevelira en ce lieu-là durant sept mois, pour purger la terre.

COMMENTAIRE

il faut attendre, avant de se prononcer, que quelque découverte explique le fait auquel Ézéchiél fait ici allusion. Le prophète est trop affirmatif, pour n'avoir pas eu le témoignage certain de ce qu'il avance. Le désastre de l'armée scythe était connu de ses contemporains.

ŷ. 9. SUCCENDENT EA IGNI SEPTEM ANNIS. Pendant un long temps; un nombre certain, pour un nombre indéterminé (1). Il y aura dans le pays une si grande quantité de lances, de boucliers, d'arcs et de flèches, qu'on s'en servira longtemps au lieu de bois à chauffer. On ne fait pas beaucoup de feu dans les pays chauds. Mariana (2) raconte qu'après la victoire remportée par les Espagnols sur les Sarrasins en 1212, il se trouva tant de lances, de javelots et d'autres bois, qu'on s'en servit pendant quatre ans pour brûler.

ŷ. 10. DEPRÆDABUNTUR EOS, QUIBUS PRÆDÆ FUERANT. Théodoret (3) rapporte une ancienne tradition des docteurs juifs, qui assuraient qu'après le retour de la captivité, les nations de Gog, Magog, Buz, Thubal, Mosoch, et les autres étaient venues fondre sur la Judée, et que Zorobabel s'étant mis à la tête de sa nation, les avait défaites, et que son armée avait fait un si grand butin, qu'il avait servi à bâtir le temple du Seigneur; car ce peuple n'était pas alors assez riche, pour entreprendre un pareil ouvrage. Cette tradition, évidemment fautive, peut être un lointain écho du désastre dont parle le prophète.

ŷ. 11. DABO GOG..... SEPULCRUM IN ISRAEL, VALLEM VIATORUM AD ORIENTEM MARIS. Ce verset montre que Bethsan ne saurait être le lieu du désastre de l'armée scythe, parce que la ville est

située à une trop grande distance de la mer. Le chemin naturel des envahisseurs était celui d'Ascalon à Mageddo, que suivirent à plusieurs reprises les armées égyptiennes et assyriennes. Ce chemin cotoye la Méditerranée sur une longue étendue.

VOCABITUR VALLIS MULTITUDINIS GOG. Souvent ces paroles, *il sera appelé*, signifient simplement : *Il sera*; on pourra l'appeler; il méritera qu'on l'appelle. Notre Sauveur n'a porté que le nom de Jésus, cependant combien l'Écriture lui donne-t-elle de noms? Admirable, Emmanuel, Conseiller, Dieu, Fort, Prince de paix, etc. (4). Et combien de noms donne-t-on à Jérusalem, et à la terre Sainte (5)? Il suffit donc que cette vallée, qui était à l'orient de la Méditerranée, méritât de porter le nom de *Cimetière de Gog* (6), par le grand nombre de soldats qui y furent enterrés, pour justifier parfaitement cette prophétie. Les Septante appellent cet endroit *πολυάνδριον*, et le faux Épiphané, auteur de la vie des prophètes, dit que le prophète Michée fut enterré à *Polyandrium* près de Marathi, dans Éphraïm. On sait que *πολυάνδριον* signifie un cimetière; mais cet auteur semble en faire un nom de lieu. Le faux Dorothee l'appelle : *Le Polyandron des Énacim, le cimetière des enfants d'Énak*.

ŷ. 12. SEPELIENT EOS, UT MUNDENT TERRAM, SEPTEM MENSIBUS. Pour obéir à la loi, qui ne permettait pas que les corps demeurassent sans sépulture, et pour éviter l'infection qu'aurait pu causer un si grand nombre de corps morts. Le nombre de *sept* est mis ici, comme au verset 9, pour un nombre indéterminé.

(1) Vide Isai. iv. 1. - Proverb. xxiv. 16. - Genes. iv. 24. - Matth. xviii. 21.

(2) Mariana, Hist. Hisp. l. xi. c. 24.

(3) Theodoret. in cap. 28. ŷ. 8. Φασι δὲ τοῦ Ζοροβάβελ στρατηγῶντος ταῦτα τὰ ἔθνη ἀνακρηθῆναι, καὶ ἀπὸ τῶν σκύ-

λων τοῦ θελοῦ νέω τὴν οἰκοδομίαν γενέσθαι.

(4) Isai. vii. 14; viii. 3. etc.

(5) Idem c. lx. 14; lxi. 2. 4. - Jerem. iii. 17. xi. 16. etc.

(6) Les Septante: Πολυάνδριον τοῦ Γόγ. Heb. בַּיַּת מֵתִים

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ; et erit eis nominata dies in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super faciem terræ, ut emundet eam; post menses autem septem quærere incipient.

15. Et circuibunt peragrantes terram; cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus: Dic omni volucris, et universis avibus, cunctisque bestiis agri: Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israël, ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis, arietum, et agnorum, et hircorum, taurorumque et altilium, et pinguium omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima quam ego immolabo vobis.

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira; et ce jour où j'aurai signalé ma gloire, sera pour eux un jour célèbre, dit le Seigneur Dieu.

14. Et ils établiront des hommes qui visiteront le pays sans cesse, pour rechercher et pour ensevelir ceux qui seraient encore demeurés sur la face de la terre, afin de la purifier; et ils commenceront à faire cette recherche après sept mois.

15. Ils parcourront le pays; et lorsqu'ils auront trouvé l'os d'un homme mort, ils mettront auprès une marque, afin que ceux qui sont chargés d'ensevelir les morts, l'aperçoivent et l'ensevelissent dans la vallée des troues de Gog.

16. Or la ville recevra le nom d'Amona; et ils purifieront le pays.

17. Voici donc, ô fils de l'homme! ce que dit le Seigneur Dieu: Dites à tous les oiseaux, à tout ce qui vole dans l'air, et à toutes les bêtes de terre: Venez tous ensemble; hâtez-vous; accourez de toutes parts à la victime que je vous immole, à cette grande victime qui a été égorgée sur les montagnes d'Israël, afin que vous en mangiez la chair, et que vous en buviez le sang;

18. Que vous mangiez la chair des forts, et que vous buviez le sang des princes de la terre, des béliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qu'il y a de plus délicat.

19. Et vous mangerez de la chair, jusqu'à vous en rassasier, et vous boirez le sang de la victime que je vous immolerai, jusqu'à vous enivrer.

20. Et vous vous rassasiez sur ma table de la chair des chevaux, de la chair des cavaliers les plus braves, et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

ŷ. 13. ERIT EIS NOMINATA DIES. Ils se souviendront de cette fameuse défaite, qui les délivrera si heureusement de leur plus grand ennemi. Sous la figure des Scythes vaincus, le prophète voit la ruine des ennemis de la Synagogue et du temple, et il annonce que leur défaite sera un jour célèbre dans Israël, car le Seigneur y aura été glorifié.

ŷ. 15. CUM VIDERINT OS HOMINIS, STATUENT JUXTA ILLUD TITULUM. Il y avait deux sortes de personnes envoyées à la découverte de ces os; les unes n'étaient que pour les chercher, et pour les désigner, en mettant auprès un bâton, une pierre, ou quelque autre chose, qui les fit reconnaître; et les personnes ne les touchant point, n'en étaient pas souillées; mais les autres, qui étaient chargés de les enterrer, et de les porter dans la vallée du Gog, ou des Passants, ŷ. 11, contractaient une souillure légale, qui les éloignait de la fréquentation et de l'approche des hommes purs, pendant sept jours (1). Ceux-ci pouvaient être des esclaves étrangers, ou des

païens gagés exprès pour cela; ou, si l'on veut, des Juifs dont le métier était d'enterrer les morts, et dont la compagnie était soigneusement évitée par le commun du peuple.

ŷ. 16. NOMEN AUTEM CIVITATIS AMONA. La ville recevra le nom d'Amona; c'est-à-dire, la ville de la multitude (2), à cause du grand nombre des corps qu'on y enterra. En vain on chercherait dans les géographes la ville d'Amona dans la terre Sainte. Il suffit, comme nous l'avons déjà remarqué (3), pour justifier l'expression du prophète, qu'il y ait eu dans l'endroit où arriva le carnage tant de morts, qu'on aurait pu lui donner le nom de cimetière des Scythes.

ŷ. 18. CARNES FORTIUM.... TAURORUMQUE ET ALTILIUM, ET PINGUIUM OMNIUM. L'hébreu (4): La chair des forts.... des taureaux, des meries; ils sont tous de Basan. Tous les animaux dont il vient de parler, sont des plus gras, et des meilleurs pays de Basan au-delà du Jourdain, célèbre par ses animaux gras. Le mérie est une espèce de bœuf

(1) Num. xix. 16. Si quis in agro tetigerit cadaver occisi hominis, aut per se mortui, sive os illius, vel sepulcrum, immundus erit septem diebus. - Cf. Rab. mos. heb. II. p. 75.

(2) עיר חסידים Les Septante: Ο'νομα τῆς πολέου; Ππολυάνθρωπον. Le nom de la ville est le Cimetière.

(3) Voyez le commentaire sur le verset 11.

(4) בשר נכרים, פרים, פרים, פרים, פרים, פרים, פרים, פרים.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus; et videbunt omnes gentes iudicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos.

22. Et scient domus Israel quia ego Dominus Deus eorum, a die illa et deinceps.

23. Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel, eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis, et tradiderim eos in manu hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus Israel, et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter, neminem formidantes;

27. Et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in eis, in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations; toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé contre eux, et reconnaîtront ma main puissante, que j'aurai apposée sur eux.

22. Et les enfants d'Israël sauront depuis ce jour-là, et dans tous les temps qui suivront, que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

23. Et les peuples sauront alors que la maison d'Israël est devenue captive, à cause de son iniquité, parce qu'ils m'avaient abandonné, et que je leur avais caché mon visage, et les avais livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont tous fait passer au fil de l'épée.

24. Je les ai traités selon leur impureté et selon leurs crimes; et j'ai détourné d'eux mon visage.

25. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu; Maintenant je ramènerai les captifs de Jacob; j'aurai compassion de toute la maison d'Israël; et je deviendrai jaloux de l'honneur de mon saint nom.

26. Et ils porteront leur confusion; et le poids de tous leurs péchés, par lesquels ils avaient violé ma loi, lorsqu'ils habitaient en leur pays dans une pleine assurance, sans crainte de personne;

27. Et que je les aurai ramenés d'entre les peuples, que je les aurai rassemblés des pays de leurs ennemis, et que j'aurai été sanctifié au milieu d'eux aux yeux de plusieurs nations.

28. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu, en voyant qu'après les avoir transportés parmi les nations, je les aurai fait revenir tous ensemble dans leur pays, sans laisser aucun d'eux dans cette terre étrangère.

COMMENTAIRE

d'Afrique et de Syrie (1). Les Septante (2): *Mangez la chair des géants... ils sont tous des veaux bien engraisés.*

ÿ. 21. ET PONAM GLORIAM MEAM IN GENTIBUS. Les ennemis du peuple de Dieu figurés par les soldats de Gog sont détruits: Israël va revenir de la captivité et rebâtir le temple du Seigneur. L'univers entier sera témoin, que c'est Dieu qui châtie et qui relève, qui disperse et qui ramène, qui détruit et rebâtit. Ces versets marquent, d'après un certain nombre de pères, la conversion des Juifs à la fin des temps, quand Gog, c'est-à-dire l'antéchrist, aura été vaincu. Il se mêle dans ces prophéties des détails historiques et des déductions mystiques, qui rendent l'œuvre du commentateur très pénible, par la difficulté de faire la part des uns et des autres.

ÿ. 23. QUONIAM IN INIQUITATE SUA CAPTA SIT DOMUS ISRAEL. Ils sauront que la maison d'Israël a été surprise dans son péché, et que, si je l'ai abandonnée aux Chaldéens, ce n'a été ni faute de puissance, ni faute de bonté pour elle. J'aurais pu la garantir de la captivité, comme je l'ai

délivrée de la main de Gog, si leurs péchés d'alors n'eussent arrêté ma puissance, et n'eussent tourné ma colère contre elle.

ÿ. 25. NUNC REDUCAM CAPTIVITATEM JACOB. Je vais à présent ramener tous les Israélites dispersés. Je vais procurer aux captifs la liberté de retourner, et je comblerai ceux qui sont dans ce pays de tant de bonheur, que les autres qui sont encore à l'étranger, s'empresseront d'y revenir. C'est ce qui arriva en effet sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, qui favorisa extrêmement les Juifs, leur permit de rétablir le temple, et renvoya Esdras avec de très amples privilèges (3).

ASSUMAM ZELUM. Je reprendrai l'ancienne ardeur que j'ai eue auparavant, pour faire éclater la gloire de mon nom, en protégeant mon peuple, et en le comblant de nouvelles grâces. Je n'exposerai plus l'honneur de mon nom aux insultes des étrangers, en abandonnant mon peuple à leur fureur.

ÿ. 28. NON DERELINQUAM QUEMPIAM EX EIS IBI. Il n'en restera aucun, à moins qu'il ne veuille bien y demorer. Je leur procurerai à tous une liberté

(1) Vide II. Reg. VI. 13. et Bellon. Observat. I. II. c. 50. Voyez II. Rois. VI. 13.

(2) Κρέμα γίνανται φάγασθε... και οι μύσχοι έστρατωμένοι πάντες.

(3) Vide I. Esdr. VI.

29. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.

29. Je ne leur cacherai plus alors mon visage, parce que je répandrai mon esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

générale de revenir. Ceci ne s'exécuta parfaitement que dans le christianisme, ainsi que ce qui suit : *Je ne leur cacherai plus mon visage, et je répandrai mon Esprit sur toute la maison d'Israël.* Il n'a pas tenu à la bonté de Dieu que tout Israël ne soit entré dans l'Église, et n'ait eu part à son

Esprit saint ; et, malgré leur endurcissement, le temps viendra où ils retourneront tous au Seigneur, et reconnaitront leur égarement (1). *Cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fiet.*

(1) Rom. xii. 26.

CHAPITRE XL

Description du temple montré en esprit à Ézéchiël. Description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et du vestibule du temple.

1. In vigesimo quinto anno transmirationis nostræ, in exordio anni, decima mensis, quartodecimo anno postquam percussa est civitas, in ipsa hac die, facta est super me manus Domini, et adduxit me illuc.

2. In visionibus Dei adduxit me in terram Israel, et dimisit me super montem excelsum nimis, super quem erat quasi ædificium civitatis vergentis ad austrum.

1. La vingt-cinquième année de notre captivité, au commencement de l'année, le dixième du mois, quatorze ans après la ruine de la ville de Jérusalem, ce jour-là même la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena à Jérusalem.

2. Il me mena en une vision divine, au pays d'Israël ; et il me mit sur une fort haute montagne, sur laquelle était comme l'édifice d'une ville tournée vers le midi.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. IN VIGESIMO QUINTO ANNO TRANSMIGRATIONIS NOSTRÆ. Cette année devait être l'an 3. La fin de ces prophéties est très difficile à expliquer ; une partie peut être prise à la lettre, et de nombreux passages, tels que la source du peuple, la nouvelle terre d'Israël, la nouvelle Jérusalem, etc., sont certainement allégoriques et désignent les œuvres messianiques, le règne de l'Église dans le monde. Ce serait donc une égale erreur de tout prendre à la lettre, ou de tout interpréter allégoriquement. Ce principe est généralement admis, mais la difficulté est de fixer la limite où l'on doit s'arrêter dans l'un ou l'autre sens.

Le temple qui nous est décrit ici par Ézéchiël, est, selon toutes les apparences, le même qu'il avait vu avant la captivité, et qui avait été brûlé par les Chaldéens, quatorze ans avant cette vision. En comparant les livres des Rois et des Paralipomènes avec Ézéchiël, nous remarquons les mêmes dimensions dans les pièces, que les uns et les autres ont décrites ; par exemple, l'enceinte comprenant le sanctuaire et le Saint, le vestibule du temple, se trouvent de mesure égale dans les Rois, comme dans Ézéchiël (1) ; les ornements intérieurs y sont les mêmes (2). Dans tous les deux on voit deux parvis : l'un intérieur pour les prêtres, et l'autre extérieur pour le peuple (3). Il y a donc lieu de croire que, dans tout le reste, le temple d'Ézéchiël était ressemblant à l'ancien temple, et que le dessein de Dieu, en retraçant ces idées dans la mémoire du prophète, était de perpétuer le souvenir du plan, des dimensions, des ornements et de toute la structure de ce divin

édifice, afin qu'au retour de la captivité, le peuple pût plus aisément le rétablir, suivant ce modèle. L'application du prophète à décrire cet édifice, était un motif d'espérance pour les Juifs, de se voir un jour délivrés de la captivité, de voir le temple rebâti et leur nation dans son ancien héritage. Ézéchiël touche assez légèrement la description du temple ou de la maison du Seigneur, qui comprenait le Saint et le sanctuaire, et qui sont décrits si exactement dans les livres des Rois. Il s'étend davantage sur les portes, les galeries et les appartements du temple, dont l'histoire des Rois n'avait point parlé, ou qu'elle n'avait fait que marquer en passant.

Le Seigneur a représenté auparavant, sous la figure de la résurrection d'une multitude d'ossements dispersés dans une campagne, le rétablissement du peuple juif, qui était alors captif et répandu dans les pays étrangers ; il promet ici sous la figure de cette ville et de ce temple qu'il va décrire, la reconstruction de Jérusalem et du temple qui avaient été détruits et brûlés par les Babyloniens ; afin que le renversement du royaume de Juda ayant été figuré par la *chaudière toute en feu*, qui parut à Jérémie *venir du côté de l'Aquilon* (4), et cette prédiction ayant été reconnue véritable par l'évènement, la certitude que l'on avait du passé servit, dit saint Jérôme, à convaincre de la vérité de cette nouvelle prédiction touchant le rétablissement futur du temple, représenté en figure aux yeux d'Ézéchiël : *Ut sicut captivitatem et eversionem ollæ succensæ a facie Aquilonis monstraverat typus, et prophetiæ veritas opere com-*

(1) Comparez III. Reg. vi. 3. 4... 16. et Ezech. xli. 2. 3. 4. et seq.

(2) III. Reg. vi. 29. et Ezech. xli. 16. 17.

(3) Voyez III. Reg. vi. 36. et II. Par. iv. 9. et Ezech. viii. 7. 16.

(4) Jerem. i. 13.

3. Et introduxit me illuc; et ecce vir cuius erat species quasi species æris, et funiculus lineus in manu ejus, et calamus mensuræ in manu ejus: stabat autem in porta.

4. Et locutus est ad me idem vir: Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi, quia ut ostendantur tibi adductus es huc; annuntia omnia quæ tu vides domui Israel.

3. Il me fit entrer dans cet édifice; et je rencontrai d'abord un homme dont l'aspect brillait comme l'airain étincelant; il tenait d'une main un cordeau de lin; il portait dans l'autre une canne pour mesurer; et il se tenait devant la porte.

4. Ce même homme me parla, et me dit: Fils de l'homme, voyez bien de vos yeux, écoutez bien de vos oreilles; et gravez dans votre cœur tout ce que je vais vous montrer, parce qu'on vous a amené ici pour vous le faire voir; et annoncez à la maison d'Israël tout ce que vous aurez vu.

COMMENTAIRE

probata est: ita ex præteritorum fide, futuræ ædificationis veritas vaticinio probaretur.

Vingt-cinq ans s'étaient passés depuis qu'Ézéchiël avait été emmené captif à Babylone avec Jéchonias, roi de Juda (1); il y avait quatorze ans que la ville de Jérusalem avait été ruinée par Nabucodonosor; *la main du Seigneur saisit le prophète, pour le mener à Jérusalem en une vision divine.* Étant de corps à Babylone, il fut transporté, dit saint Jérôme, en esprit et en vision dans le pays d'Israël et sur une haute montagne, qui était celle de Moria, où il vit, dit l'Écriture, *comme un édifice semblable à une ville*, c'est-à-dire, que le temple qu'il y vit lui parut comme une ville, et que ce fut pour cela qu'il lui en donna le nom. Il est remarqué aussi, qu'il le vit *du côté du midi*, parce qu'il venait de Babylone, et que l'Écriture nous représente toujours cette ville comme étant au nord à l'égard de la Judée.

C'est le sentiment de quelques auteurs (2), que ce temple, tel qu'il est décrit dans toute la suite, est le même qui fut détruit par Nabucodonosor; et que Dieu le représenta aux yeux du prophète, non seulement, comme on l'a dit, pour assurer le peuple juif que ce temple serait un jour rétabli; mais encore afin qu'étant revenus de captivité, ils le rebâtissent sur ce modèle autant qu'il serait en leur pouvoir: car, en effet, la grande précipitation avec laquelle ils travaillèrent à ce second temple, et le peu d'or et d'argent qu'ils avaient en comparaison de Salomon, furent cause qu'il parut beaucoup inférieur au premier (3). Si l'on objecte que la description qu'en fait ici l'Écriture ne se rapporte point tout-à-fait à celle du temple de Salomon, on répond que ses successeurs ajoutèrent ou changèrent plusieurs choses à ce temple. Mais les interprètes conviennent tous, avec saint Jérôme et avec saint Grégoire, que ce temple en forme de ville, qui fut montré en vision à Ézéchiël, figurait d'une manière toute particulière l'église de Jésus-Christ, ce temple auguste de la loi et

cette cité mystique dont saint Jean dans l'Apocalypse fait aussi la description, lorsqu'il dit qu'un ange *le transporta* (comme Ézéchiël) *sur une grande et haute montagne, et lui montra la grande ville, la sainte Jérusalem qui descendait du ciel venant de Dieu, et qui était*, aussi bien que celle qui est décrite en ce lieu, *environnée d'une muraille*; et lorsqu'il ajoute, *que celui qui lui parlait avait une canne d'or pour mesurer la ville, les portes et la muraille*: ce qui revient tout-à-fait à ce que portent, dans cette vision d'Ézéchiël, les paroles suivantes:

ÿ. 3 et 4. ET INTRODUXIT ME ILLUC, ET ECCE VIR, etc. Saint Jérôme regardant ce bâtiment au point de vue spirituel, comme l'image de l'église de Jésus-Christ, qui se bâtit encore tous les jours, en la personne de ses saints: *Templum mysticum nos ad Christi referimus Ecclesiam, et quotidie in sanctis ejus ædificari cernimus* (4); témoigne que l'Esprit de Dieu nous y représente les grands et ineffables mystères de notre religion: *Super montem urbis ædificatur templum extruitur, et incredibilia Ecclesie sacramenta panduntur.* Mais, reconnaissant en même temps l'obscurité presque impénétrable dont ils sont enveloppés, il ne craint pas de confesser ouvertement son peu de lumière pour pouvoir les découvrir. Il déclare même qu'il crut d'abord qu'il était plus avantageux de ne rien dire du tout sur un sujet si profond, que d'entreprendre d'en parler d'une manière qui n'en fut pas digne: *Aperite imperitiam confitemur, melius arbitantes interim nihil, quam parum dicere* (5).

Cependant l'ardeur que sainte Eustochie faisait paraître pour l'intelligence de l'Écriture, lui fit changer la forte résolution qu'il avait prise de se taire sur ce sujet. Et, ne pouvant résister à ses prières, il entreprit, comme il le dit, de proposer seulement ses conjectures, en renvoyant les lecteurs à de plus habiles que lui, s'ils voulaient connaître le sens véritable de toute cette description du temple: *Illud in explanatione templi tota*

(1) *Iv. Reg. xxiv. 8.*

(2) *Synops.*

(3) *Hieron. Joseph. Antiquil. xi. 4.*

(4) *Hieron. in Ezéch. c. 34. etc. 40.*

(5) *Idem. in. c. 39. Ezéch. in fine.*

libertate denuntio, ut si quis veritatem desiderat, quærat eam ab aliis. Nos autem ea, quæ in opere difficillimo possumus suspicari, simpliciter confitemur (1).

Cet aveu d'un prêtre si éclairé suffit sans doute pour nous empêcher de vouloir pénétrer trop curieusement dans des mystères si cachés. C'est assez pour nous d'imiter son humilité et de suivre son exemple. « Partout, dit ce saint père, où l'œil du cœur commence à s'ouvrir et où il me semble que j'entrevois quelque chose, et qu'ayant découvert l'Époux, je m'écrie avec l'Épouse ; *J'ai trouvé celui que cherchait mon âme* (2) ; je me trouve accablé par l'obscurité de la parole de Dieu ; l'Époux s'échappe d'entre mes mains ; mes yeux sont comme frappés d'aveuglement ; et je me sens obligé de m'écrier avec l'Apôtre : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles* (3). J'avoue donc avec simplicité, ajoute-t-il, que je ne m'ingère point témérairement à expliquer le temple d'Ézéchiël, dont on n'a pas osé parler durant tant de siècles : mais que je veux simplement représenter avec une humble foi et dans la crainte de Dieu les conjectures de mon esprit ; afin que, si j'offre seulement des peaux pour la construction du tabernacle du Seigneur, d'autres qui seront plus riches que moi offrent de l'argent, ou de l'or, ou des pierres précieuses, selon qu'ils seront plus ou moins capables (4). »

C'est dans cette vue qu'on proposera aussi le peu de choses qu'on a à dire au sujet de ce temple, laissant à ceux qui sont plus riches en science et en piété, à en donner une plus ample explication. Disons donc d'abord que cet ange ou homme à l'aspect brillant comme de l'airain poli, qui parut à Ézéchiël, peut nous figurer Jésus-Christ, qui devait bâtir le nouveau temple de son Église sur une haute montagne, à cause de l'élévation de cette Église au-dessus de tout ce qu'il y a de terrestre, et au-dessus de la Synagogue et de toutes les autres sectes, soit philosophiques soit hérétiques. Il a un aspect brillant, à cause de l'éclat de sa vérité et de sa divinité. Et cet éclat n'est pas accompagné de la fragilité du verre, mais de l'inflexibilité de l'airain, qui brise et met en poudre tout ce qui voudrait s'y opposer.

Cet homme se tenait devant la porte ; parce que c'est Jésus-Christ qui est lui-même la porte, comme il le déclare dans l'Évangile (5) et qu'il est impos-

sible d'entrer autrement que par lui dans cette ville bienheureuse. Il avait un cordeau de lin et une canne d'or ; peut-être pour nous marquer que tout ce qui fait vraiment partie de la structure de ce saint temple, doit être comme mesuré et réglé par la charité, figurée souvent par l'or dans les Écritures ; et qu'il n'y entre aussi rien que de pur, ce qui peut être signifié par le fin lin. Et c'est en effet ce que saint Jean a déclaré en parlant de la céleste Jérusalem, qu'il ne pourra y entrer rien de souillé (6). Tout ce qu'on dit à Ézéchiël pour l'engager à bien regarder, à bien écouter et à graver dans son cœur et dans son esprit, ce qu'on allait montrer, lui tenait lieu, aussi bien qu'à nous, d'avertissement, qu'une telle vision ne devait pas se terminer à la simple curiosité ; mais qu'elle était de la dernière conséquence, et qu'elle demandait une attention extraordinaire, tant du cœur que de l'esprit, pour pouvoir être comprise.

FUNICULUS LINEUS, ET CALAMUS MENSURÆ IN MANU EJUS. Il tenait un cordeau de lin et une canne pour mesurer. La corde servait à mesurer les longueurs et les plans d'une étendue considérable (7) ; et la canne ou la toise à prendre les hauteurs et les moindres longueurs. Ézéchiël ne remarque pas que l'ange se soit servi de sa corde, et il réduit toutes les mesures à la coudée. La grandeur de la corde n'était pas fixe parmi les peuples qui s'en servaient. Hérodote lui donne soixante stades. Le temple n'était pas, à beaucoup près, ni si long, ni si large. La canne ou la toise était, comme Ézéchiël le dit plus loin (8), de six coudées et d'un palme ; c'est-à-dire de six coudées hébraïques, dont chacune est plus grande d'un palme que la coudée babylonienne. Afin de n'avoir pas à répéter à chaque verset les mêmes détails, voici quel est approximativement le système des mesures de longueur hébraïques.

La plus petite était le doigt ou *estba'* évalué à 0^m0218 ; quatre doigts forment un *léfa'h* ou *petit palme* évalué à 0^m0875 ; trois *léfa'hs* forment un *zéreth* ou *grand palme* évalué à 0^m262 ; deux *zéreths* forment une *ammâh* ou coudée, évaluée à 0^m525 ; six *ammâhs* forment la *qanêh* ou *canne*, évaluée à 3^m15. D'où il résulte que la canne ou toise égale 6 coudées, 12 grands palmes, 36 petits et 144 doigts.

En se basant sur ces données, le lecteur pourra facilement réduire en mètres et fractions métriques les mesures fixées par le prophète.

(1) *Idem. præf. in Comment. xi. Ezéch.*

(2) *Cantic. iii. 4.*

(3) *Rom. xi. 33.*

(4) *Hieronym. in Ezéch. 40.*

(5) *Joan. x. 9.*

(6) *Apoc. xxi. 27.*

(7) *Herodot. l. ii. c. 6.*

(8) Voyez le verset 5.

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique, et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo; et mensus est latitudinem ædificiï calamo uno, altitudinem quoque calamo uno.

6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus; et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est limen unum calamo uno in latitudine.

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum; et inter thalamos quinque cubitos.

8. Et limen portæ, juxta vestibulum portæ intrinsecus, calamo uno.

9. Et mensus est vestibulum portæ octo cubitorum, et frontem ejus duobus cubitis; vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde; mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

5. En même temps, je vis au dehors une muraille qui environnait la maison de tous côtés; et cet homme tenait à la main une canne pour mesurer, qui avait six coudées et un palme de long; il mesura la largeur de la muraille, qui était d'une toise, et la hauteur qui était aussi d'une toise.

6. Il vint ensuite à la porte qui regardait vers l'orient, et il y monta par les degrés; il mesura le seuil de la porte, qui avait une toise de largeur, c'est-à-dire que le seuil était large d'une toise.

7. Il mesura aussi les chambres, qui avaient une toise de long, et une toise de large; et il y avait cinq coudées entre les chambres.

8. Le seuil de la porte près du vestibule au dedans de la porte, avait une toise.

9. Il mesura le vestibule de la porte, qui avait huit coudées, et le frontispice qui en avait deux: le vestibule de la porte était au-dedans.

10. La porte qui regardait vers l'orient avait trois chambres d'un côté, et trois chambres d'un autre; et les trois chambres et les trois frontispices des deux côtés étaient d'une même mesure.

COMMENTAIRE

Ⲛ. 5. ECCE MURUS FORINSECUS IN CIRCUITU DOMUS UNDIQUE. Ce mur haut de six coudées, et large d'autant, régnait tout autour de la montagne, comme une espèce de parapet (1). Le temple de Salomon était bien moins vaste, que celui qui subsistait du temps de Josèphe (2), après qu'on eut élevé ces grandes murailles qui prenaient depuis le pied de la montagne jusqu'au sommet. Avant cela, cet édifice était *nu de tous côtés*, comme parle cet historien, hors le côté de l'orient, où Salomon avait fait une muraille pour soutenir les terres. Le mur dont nous parlons, était un simple avant-mur qui enveloppait toute la montagne.

Ⲛ. 6. VENIT AD PORTAM... ORIENTALEM, ET ASCENDIT PER GRADUS EJUS. Quoiqu'on eût aplani tout le sommet de la montagne, on y avait laissé une pente raisonnable; en sorte que l'on montait d'un parvis à l'autre, par un certain nombre de degrés. Cette inégalité du terrain produisait un fort bel effet, et faisait que les bâtiments n'étaient pas comme ensevelis dans la hauteur des premières murailles; ils s'élevaient par étages les uns au-dessus des autres. Cette inégalité était encore plus grande dans le second temple, comme il paraît par Josèphe. Il y avait quatre grandes portes dans le temple; la porte orientale, celle qui regardait le nord, celle du midi, et celle du côté de l'occident.

MENSUS EST LIMEN PORTÆ CALAMO UNO. Le

seuil de la porte avait toute la largeur du mur, et était par conséquent épais de six coudées.

Ⲛ. 7. ET THALAMUM, UNO CALAMO IN LONGUM. Ces chambres étaient pour l'ornement du vestibule, et pour le logement des portiers et des gardes. Il y en avait trois de chaque côté du portique (3), et elles étaient séparées les unes des autres par un mur épais de cinq coudées (4).

ET LIMEN PORTÆ JUXTA VESTIBULUM PORTÆ, INTRINSECUS CALAMO UNO. La porte intérieure qui donnait dans le parvis, vis-à-vis la première porte par laquelle on entraît du dehors dans le vestibule, était égale en largeur à la première. Elle avait six coudées d'épaisseur. L'hébreu (5) : *Et le seuil de la porte près du parvis, de la porte intérieure, était d'une toise. Et il mesura le parvis de la porte intérieure, qui avait une toise.* La porte intérieure, et la porte près du parvis, ne sont qu'une même chose; c'était l'ouverture même de la porte.

Ⲛ. 9. ET MENSUS EST VESTIBULUM PORTÆ OCTO CUBITORUM. Il mesura le vestibule de la porte, qui avait huit coudées, de large sans doute. Le vestibule était au-dedans, et en entrant dans le temple (6). La largeur de la porte, d'un jambage à l'autre, était de huit coudées sur treize de haut, verset 11.

ET FRONTEM EJUS DUOBUS CUBITIS. Ce vestibule avait deux coudées de largeur de plus que la porte; car, aux deux côtés de la porte, en dedans,

(1) Sanct. Cornel. Menoch. Castal. Villalp.
 (2) Joseph de Beilo l. vi. c. 14. Ἐὸ κατ' ἀνατολᾶς μέρος ἐκτελεῖται ἐπιπέθη στοᾶ τῷ γῶματι, καὶ κατὰ γὰ τὰ λοιπὰ μέρη γυμνός ὁ ναός ἦν.
 (3) Verset 10. Thalami portæ tres hinc, et tres inde.

(4) Inter thalamos quinque cubitos.
 (5) וסף השער כחצר אולם השער כהבית קנה אחר : וימד את אולם השער כהבית קנה אחר
 (6) Vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ decem cubitorum, et longitudinem portæ tredecim cubitorum.

12. Et marginem ante thalamos, cubiti unius, et cubitus unus finis utrinque; thalami autem sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami usque ad tectum ejus, latitudinem viginti quinque cubitorum; ostium contra ostium.

14. Et fecit frontes per sexaginta cubitos, et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ quæ pertingebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos,

11. Il mesura la largeur du seuil de la porte, qui était de dix coudées, et la longueur de la porte, qui était de treize coudées.

12. Il y avait devant les chambres un rebord d'une coudée; une coudée finissait ces rebords, qui se répondaient; et les chambres d'un côté et d'autre étaient de six coudées.

13. Il mesura la porte depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre, qui était de la largeur de vingt-cinq coudées: et les portes des chambres étaient vis-à-vis l'une de l'autre.

14. Il mesura des frontispices de soixante coudées, et il ajouta aux frontispices le vestibule de la porte qui régnait tout autour.

15. Devant la face de la porte qui s'étendait jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avait cinquante coudées.

COMMENTAIRE

il y avait un frontispice d'une coudée de chaque côté.

Ŵ. 11. MENSUS EST LATITUDINEM LIMINIS PORTÆ. *Il mesura la largeur du seuil de la porte, qui était de dix coudées*; à cause de l'embrasure de la porte, qui, n'ayant à son ouverture du dehors que huit coudées, s'élargissait en entrant, et prenait une coudée de chaque côté, pour donner du jour et du jeu aux portes.

ET LONGITUDINEM PORTÆ TREDECIM CUBITORUM. Le prophète veut dire apparemment sa hauteur. Elle avait treize coudées de haut sur huit de large.

Ŵ. 12. MARGINEM ANTE THALAMOS CUBITI UNIUS. Ce rebord servait comme de base aux palmiers qu'on mit en guise de pilastres entre chaque chambre. Voyez le verset 16.

Ŵ. 13. MENSUS EST PORTAM A TECTO THALAMI, USQUE AD TECTUM EJUS VIGINTI QUINQUE CUBITORUM. Sous le nom de *porte*, il faut entendre ici le portique, ou le vestibule. Sa largeur, depuis le fond d'une chambre, jusqu'au fond de la chambre opposée, était de vingt-cinq coudées, savoir, douze pour les deux chambres, dont chacune avait six coudées de profondeur; et douze coudées pour la largeur de l'allée entre chaque chambre, y compris les deux coudées pour le rebord, ou la banquette, qui était devant ces chambres. A ces vingt-quatre coudées s'ajoutait une demi-coudée de chaque côté de la porte, pour les saillies qui supportaient les piliers.

Ŵ. 14. FECIT FRONTES PER SEXAGINTA CUBITOS. *Il fit des frontispices de soixante coudées*; ou plutôt, il mesura les frontispices, et les trouva de soixante coudées. Il trouva, dit-on, trente coudées de long de chaque côté du vestibule. Mais selon ce qui a été dit plus haut, il devait y avoir trente-huit coudées de long d'une porte à l'autre; savoir, dix-huit coudées pour les trois chambres, et

vingt pour les murs de séparation de cinq coudées chacun. Il vaut mieux entendre ceci de la hauteur des frontispices de tout le vestibule; en sorte que cette pièce aurait eu soixante coudées de haut, savoir, quinze coudées pour les chambres, et le reste pour les corniches, les frises, et les fenêtres qui étaient au-dessus. Cette mesure n'est marquée qu'en ce seul endroit; et si le prophète ne dit rien ici de la hauteur du vestibule, il n'en parle nulle part. Ce qui confirme cette conjecture, est que, si nous ne donnons que quinze coudées de haut à ce vestibule, il ne pourra recevoir aucun jour par les fenêtres qui étaient au-dessus des portes, parce qu'il y avait à côté du portique, des bâtiments qui avaient trois étages de haut. En prenant pour les trois étages trente, ou trente-cinq coudées de haut, il en restera encore vingt-cinq ou trente au vestibule de plus qu'à ces appartements; en sorte que les portes, avec leur portique, élevées ainsi au-dessus du reste des bâtiments, étaient d'une grande beauté. L'édifice aurait été moins majestueux, s'il eût été partout d'une élévation uniforme. Josèphe détermine la hauteur des portes du temple à plus de quarante coudées. Il dit qu'elles s'élevaient comme de belles et de grandes tours à l'entrée du temple. Il semble qu'Ézéchiël parle de la hauteur du vestibule considéré en dehors, et Josèphe de celle du dedans (1).

ET AD FRONTEM ATRIUM PORTÆ UNDIQUE PER CIRCUITUM. Il mesura les frontispices, c'est-à-dire, tout le dedans du vestibule, depuis la porte du dehors, jusqu'à celle qui donnait entrée dans le parvis d'Israël. Le texte hébreu à la lettre (2): *El jusqu'au frontispice du parvis de la porte tout autour.*

Ŵ. 15. ET ANTE FACIEM PORTÆ,.... QUINQUAGINTA CUBITOS. Voici comment on compte ces cin-

(1) Jos. ph. de Bello, lib. vi. cap. 14. in Græc. Εἰς ἄσπερα; εἰς ἄσπερα εὐρά; τέ καὶ μήκος περιγοιδεῖς, ὑψηλὰ δὲ ὑπὲρ τεσσα-

ράματα πηγῆς; ἀπὸ δὲ ἀσπερον ἐκαστην κλίνας.
(2) ואל איל החצר חצר ככב ככב (1)

16. Et fenestras obliquas in thalamis et in frontibus eorum, quæ erant intra portam undique per circuitum: similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius; et ecce gazophylacia, et pavementum stratum lapide in atrio per circuitum; triginta gazophylacia in circuitu pavementi.

16. Et des fenêtres de biais aux chambres et aux frontispices qui étaient au dedans de la porte tout autour d'un côté et d'autre; il y avait aussi au dedans des vestibules des fenêtres tout autour, et devant les frontispices des palmes peintes.

17. Il me mena aussi au parvis de dehors, où je vis des chambres; et le parvis était pavé de pierres de tous côtés; et il y avait trente chambres autour du pavé.

COMMENTAIRE

quante coudées. Les deux murs des deux portes, chacun de six coudées, font douze; les trois chambres à côté du vestibule, dix-huit coudées; les quatre séparations d'entre ces chambres, vingt coudées; en tout cinquante coudées.

Ÿ. 16. ET FENESTRAS OBLIQUAS IN THALAMIS, ET IN FRONTIBUS EORUM. *Et des fenêtres de biais aux chambres, et aux frontispices;* ou plutôt (1), des fenêtres garnies de treillis, ou fermées de jalousies. Ces fenêtres étaient au-dessus des chambres du vestibule; elles pouvaient être au nombre de six de chaque côté. Cet ornement régnait tout autour du grand parvis: *Similiter autem erant, et in vestibulis fenestræ per gyrum.* Ou bien, le prophète veut marquer que cet ornement se voyait de même dans tous les autres vestibules: en effet, ils avaient tous les mêmes ornements et les mêmes dimensions que celui-ci, comme on le verra plus loin.

ET ANTE FRONTES PICTURA PALMARUM. *Et devant les frontispices, des palmes représentées, non en peinture, mais en relief.* C'étaient des espèces de colonnes, ou des pilastres qui ornaient le mur de séparation, qui était entre chaque chambre du vestibule. Le tronc du palmier, était comme le fût de la colonne, et les branches en étaient comme le chapiteau. Ces pilastres sont simplement nommées palmiers au verset 26. *Cælatæ palmæ erant, una hinc, et altera inde in fronte ejus.*

Ÿ. 17. ET EDUXIT ME AD ATRIUM EXTERIUS, ET ECCE GAZOPHYLACIA. *Il me mena aussi au parvis de dehors, où je vis des chambres, ou des logements;* en un mot, de grands appartements qui régnaient tout autour du parvis. Ces appartements, ou ces chambres, avaient divers usages. On dit que les femmes s'assemblaient dans les galeries du second étage, et les hommes dans celles du premier, au plain pied du temple. Outre ces galeries pour les femmes, il y avait plusieurs salles, et plusieurs chambres, où l'on serrait les choses nécessaires pour le service du temple, par exemple, le bois, le sel, le vin, l'huile, etc., pour les

sacrifices, et plusieurs logements pour les prêtres.

ET PAVIMENTUM STRATUM LAPIDE IN ATRIO PER CIRCUITUM. Nous croyons que tout le parvis, tant celui du temple, que celui des prêtres, était pavé (2). Josèphe (3) assure que généralement tout ce qui était exposé à l'air, était pavé de marbre de diverses couleurs.

TRIGINTA GAZOPHYLACIA IN CIRCUITU PAVIMENTI. Villalpand et Cappel, dont l'autorité fait loi en cette matière, veulent que les appartements, ou les chambres, aient été seulement au premier étage, et au-dessus des galeries, qu'ils prétendent avoir occupé tout le bas, par un vaste péristyle, soutenu de trois rangs de colonnes (4). Nous croyons toutefois qu'il y avait des appartements au rez-de-chaussée, comme dans le premier étage; mais ils n'occupaient qu'environ le tiers de l'espace de cinquante coudées, que ce bâtiment avait de profondeur. Le reste était en galeries, soutenues de deux rangs de colonnes. Outre la clarté de ce texte, qui paraît formel pour ce sentiment, nous lisons dans le chapitre VIII, 7, 8, 9, de ce prophète, qu'il y avait une salle à côté de l'entrée du parvis d'Israël, où il vit soixante-dix anciens, qui se prosternaient devant des animaux en peinture. Ces trente chambres étaient apparemment quinze à droite, et quinze à gauche du vestibule; ainsi, elles ne laissaient pas d'avoir une largeur considérable: car, en donnant à chaque côté deux cents coudées de long, et en partageant cet espace à quinze chambres, elles auront chacune un peu plus de treize coudées, et, en prenant une coudée et quelques doigts pour les murs de séparation, il restera encore douze coudées de large, sur une longueur de trente coudées, ce qui ferait une forte belle salle; et cela n'empêchait pas qu'on n'ait encore par devant ces chambres, un espace de vingt coudées pour les galeries, auxquelles on peut donner dix coudées de large, en n'en faisant que deux. Josèphe n'en admet pas davantage dans le parvis du peuple (5); il leur donne trente coudées de large. Mais,

(1) חלונות רחוקים אל החתום ואל חלונות חזית. Les Septante: Καὶ θυρίδες κρυφαὶ ἐπὶ τὰ θεῖα, καὶ ἐπὶ ταῖς αἰλῶν. Ailleurs ils traduisent: Θυρίδες διακρύβεται, *Des fenêtres avec des reil'lis.* III. Reg. VII. 4 et Ezech. XLI. 16.

(2) Vide II. Par. VII. et IV. Reg. XVI. 17.

(3) Joseph. de Bello, lib. VI. cap. 14.

(4) Les Septante favorisent cette opinion. Καὶ περίστυλα τῆς αὐλῆς κύκλῳ τριάνοντα παστόφορια.

(5) Joseph. de Bello, lib. VI. cap. 14. in Græc. Δίπλαί μὲν γὰρ αἴστουα: πᾶσαι, κίονες δὲ αὐταῖς εἰκοσιπέντε πηγῶν τὸ ὕψος. . . πλατεῖαι μὲν ἦσαν ἐπὶ τριάνοντα πήγεις. Vide et Antiq. lib. XV. cap. 14.

18. Et pavimentum in fronte portarum, secundum longitudinem portarum erat inferius.

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque ad frontem atrii interioris extrinsecus; centum cubitos ad orientem et ad aquilonem.

20. Portam quoque quæ respiciebat viam aquilonis atrii exterioris mensus est, tam in longitudine quam in latitudine.

21. Et thalamos ejus tres hinc et tres inde, et frontem ejus et vestibulum ejus secundum mensuram portæ prioris. quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ quæ respiciebat ad orientem; et septem graduum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam aquilonis, et orientalem; et mensus est a porta usque ad portam centum cubitos.

24. Et eduxit me ad viam australem: et ecce porta quæ respiciebat ad austrum; et mensus est frontem ejus, et vestibulum ejus, juxta mensuras superiores.

25. Et fenestras ejus, et vestibula in circuitu, sicut fenestras ceteras; quinquaginta cubitorum longitudine, et latitudine viginti quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendebatur ad eam; et vestibulum ante fores ejus; et cælatæ palmæ erant, una hinc, et altera inde, in fronte ejus.

18. Et le pavé au frontispice des portes était plus bas, selon la longueur des portes.

19. Et il mesura la largeur depuis la face de la porte d'en-bas jusqu'au frontispice du parvis intérieur par le dehors; et il y avait cent coudées vers l'orient et vers l'aquilon.

20. Il mesura aussi la longueur et la largeur de la porte du parvis extérieur qui regardait vers l'aquilon,

21. Et ses chambres, dont il y en avait trois d'un côté et trois d'un autre, et son frontispice et son vestibule selon la mesure de la première porte; et il y avait cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large.

22. Ses fenêtres, son vestibule, et sa sculpture étaient de la même mesure que celle de la porte qui regardait vers l'orient; on y montait par sept degrés, et il y avait au-devant un vestibule.

23. Et la porte du parvis intérieur était vis-à-vis de l'autre porte, du côté de l'aquilon, et du côté de l'orient: et ayant mesuré l'espace d'une porte à l'autre, il y trouva cent coudées.

24. Il me mena aussi vers le midi; et je vis une porte qui regardait vers le midi; il en mesura le frontispice et le vestibule, qui étaient de même mesure que les autres.

25. Et ses fenêtres, avec les vestibules autour, étaient comme les autres fenêtres; elles avaient cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large.

26. On montait par sept degrés; le vestibule était devant la porte: et il y avait au frontispice des palmes de sculpture; une d'un côté, l'autre de l'autre.

COMMENTAIRE

comme le prophète donne aux cuisines du temple, qui étaient au coin des ailes, la largeur de trente coudées (1), nous ne pouvons pas en donner moins aux salles qui leur étaient parallèles; et par conséquent il ne restera que vingt coudées de large pour les galeries.

Ÿ. 18. ET PAVIMENTUM IN FRONTE PORTARUM, SECUNDUM LONGITUDINEM PORTARUM ERAT INFERIUS. Ce texte est fort obscur; mais l'hébreu est plus clair (2): *Et le pavé qui était aux côtés des portes, vis-à-vis la longueur des portes, ce pavé, était plus bas*, ou, était au-dessous. Il était vis-à-vis et de même largeur que le pavé du vestibule de la porte qui lui répondait; mais il pouvait être un peu plus bas que le plain pied de ce vestibule.

Ÿ. 19. ET MENSUS EST LATITUDINEM... CENTUM CUBITOS. *Il mesura la largeur* du portique d'Israël, depuis la face de la porte orientale, ou de la porte d'en-bas, jusqu'à la porte du parvis intérieur, ou du parvis des prêtres; et ce parvis, mesuré d'orient en occident, avait cent coudées de long, non compris la longueur du vestibule.

Ÿ. 20. PORTAM QUOQUE, QUÆ RESPICIEBAT VIAM AQUILONIS. Cette porte septentrionale du parvis d'Israël, ou du parvis extérieur, avait les mêmes dimensions que la porte orientale, dont on a parlé plus haut (3).

Ÿ. 22. SEPTEM GRADUUM ERAT ASCENSUS EJUS.

Le prophète n'a pas exprimé le nombre des degrés de la porte orientale; mais, comme les deux autres portes du parvis extérieur en avaient sept, il y a toute apparence que celle d'orient en avait un pareil nombre.

ET VESTIBULUM ANTE EAM. Au devant de la porte septentrionale, on voyait un vestibule en entrant dans le parvis, de même qu'à la porte orientale, que nous avons décrite depuis le verset 6. jusqu'au 17.

Ÿ. 23. ET PORTA ATRII INTERIORIS, CONTRA PORTAM AQUILONIS, ET ORIENTALEM. Les trois portes du parvis des prêtres, étaient vis-à-vis, et répondaient en ligne directe aux trois portes du parvis extérieur; en sorte que ces six portes conduisaient à l'autel des holocaustes, et au vestibule du temple.

A PORTA USQUE AD PORTAM CENTUM CUBITOS. Des trois portes du parvis du peuple, aux trois portes du parvis des prêtres qui leur répondaient, il y avait cent coudées. Elles étaient toutes également éloignées les unes des autres; et de même, les trois portes du parvis des prêtres étaient vis-à-vis l'une de l'autre, à une distance réciproque de cent coudées.

Ÿ. 26. CÆLATÆ PALMÆ ERANT UNA HINC, ET ALTERA INDE. A chaque côté des chambres, dans l'épaisseur de la séparation, et aux deux côtés de

(1) *Ezech.* XLV. 21. 22. 23. 24.

(2) והרצפה אל כף השערות לעפת ארך השערות הרצפה החת זינה

(3) Versets 6. 7. 8... 16.

27. Et porta atrii interioris in via australi; et mensus est a porta usque ad portam in via australi, centum cubitos.

28. Et introduxit me in atrium interius ad portam australem; et mensus est portam juxta mensuras superiores.

29. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, eisdem mensuris, et fenestra ejus, et vestibulum in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti quinque cubitos.

30. Et vestibulum per gyrum longitudine viginti quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum;

31. Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte: et octo gradus erant quibus ascendebatur per eam.

32. Et introduxit me in atrium interius, per viam orientalem; et mensus est portam secundum mensuras superiores.

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra; et fenestras ejus, et vestibula ejus, in circuitu, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

34. Et vestibulum ejus, id est, atrii exterioris; et palmæ cælatæ in fronte ejus, hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad aquilonem; et mensus est, secundum mensuras superiores.

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus, per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius; et cælatura palmarum in fronte ejus, hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus ortarum; ibi lavabant holocaustum.

27. Et la porte du parvis intérieur était du côté du midi; et, ayant mesuré l'espace d'une porte jusqu'à l'autre du côté du midi, il trouva cent coudées.

28. Il me fit entrer aussi dans le parvis intérieur, à la porte du midi: et il prit la mesure de la porte, comme celle des autres.

29. Il prit aussi les mêmes mesures de la chambre, du frontispice, du vestibule, des fenêtres, et du vestibule tout autour; et il trouva cinquante coudées de long et vingt-cinq de large.

30. Le vestibule qui régnait tout autour avait vingt-cinq coudées de long, et cinq de large.

31. Le vestibule allait au parvis extérieur; et il y avait des palmes au frontispice, et huit degrés pour y monter.

32. Puis il me fit entrer dans le parvis intérieur, par le chemin qui regarde l'orient; et il mesura la porte selon les mesures déjà nommées.

33. Il en mesura la chambre, le frontispice et le vestibule, comme il est dit auparavant, les fenêtres aussi, et le vestibule tout autour, qui avaient cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large.

34. Et il en mesura le vestibule qui regardait le parvis extérieur; et il y avait des palmes de côté et d'autre, qui étaient gravées au frontispice: et on y montait par huit degrés.

35. Il me mena ensuite vers la porte qui regardait l'aquilon; et il en prit les mesures, comme il avait fait les précédentes.

36. Il en mesura la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour, qui avaient cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large.

37. Son vestibule regardait vers le parvis extérieur; et il y avait de côté et d'autre des palmes gravées au frontispice, et on y montait par huit degrés.

38. Et en chaque chambre du trésor il y avait une porte au frontispice de l'entrée; c'était là qu'ils lavaient l'holocauste.

COMMENTAIRE

chacune des deux portes du parvis, du côté qui regardait le vestibule, il y avait des palmiers en forme de pilastre. Il y en avait aussi, probablement, au dehors des mêmes portes.

Ÿ. 30. LATITUDINE QUINQUE CUBITORUM. La comparaison de ce verset à tous les précédents, fait juger qu'il faut lire cinquante, au lieu de cinq. Cf. versets 15, 21, 25, 29, 33, 36.

Ÿ. 31. VESTIBULUM EJUS AD ATRIUM EXTERIUS. *Le vestibule* du parvis des prêtres *allait au parvis extérieur*, ou au parvis d'Israël. On passait par ce vestibule pour aller de l'un à l'autre parvis.

Ÿ. 34. ET VESTIBULUM EJUS, ID EST, ATRII EXTERIORIS. C'est le même détail déjà marqué au verset 31. Le parvis des prêtres avait communication avec le parvis d'Israël, par le portique ou vestibule, dont on a parlé.

Ÿ. 38. PER SINGULA GAZOPHYLACIA OSTIUM IN FORIBUS PORTARUM. L'hébreu (1): *Et une ou chaque chambre, et son ouverture dans les frontispices des portes*. Nous ne savons pas ce que veut dire ici Ézéchiël. Bodin traduit: *Il y avait*

des chambres dont les ouvertures étaient aux frontispices des portes. Qu'est-ce que le frontispice d'une porte. D'Allioli prétend expliquer plus clairement la chose, et il dit: « Du pilier de l'angle de la porte (du vestibule) une porte conduisait par côté dans les chambres, qui se trouvaient à droite et à gauche près de la porte. » Ce n'est guère plus clair. L'abbé Sionnet garde sur ce texte le silence d'un homme intelligent, qui commente ce qu'il entend et laisse de côté ce qu'il n'entend point. Le grec n'est guère plus clair que l'hébreu. Mais il nous fournit déjà une explication, c'est qu'il s'agit de plusieurs chambres $\pi\epsilon\sigma\tau\omicron\zeta\omicron\rho\rho\iota\alpha$, et non d'une seule; il est probable cependant que les Septante n'ont pas été moins embarrassés que nous dans toutes ces portes, puisqu'ils traduisent par $\alpha\lambda\alpha\mu\omicron\omega\upsilon\eta$ qui ne signifie absolument rien en grec le mot hébreu עֲלִים *allim* qui signifie, dit-on, les jambages d'une porte. Le mot à mot serait: *Et la salle, ou l'enceinte, avait son ouverture sur les portes du parvis*.

Le prophète veut dire (2), selon dom Calmet,

(1) ולשכה ופתחה באילים השערים

(2) Villalp. Capell.

39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ mensæ inde, ut imoletur super eas holocaustum, et pro peccato et pro delicto.

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ quæ pergit ad aquilonem, duæ mensæ; et ad latus alterum, ante vestibulum portæ, duæ mensæ :

41. Quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde; per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Quatuor autem mensæ ad holocaustum de lapidibus quadris exstructæ, longitudine cubiti unius et dimidii, et latitudine cubiti unius et dimidii, et altitudine cubiti unius; super quas ponant vasa in quibus immolatur holocaustum et victima.

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum; super mensas autem carnes oblationis.

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad aquilonem; et facies eorum contra viam australem; una ex latere portæ orientalis, quæ respiciebat ad viam aquilonis.

39. Au vestibule de la porte, il y avait deux tables d'un côté, et deux tables de l'autre, afin d'y immoler les holocaustes, et les victimes pour les péchés et pour les fautes.

40. Et au côté de dehors, qui monte vers l'entrée de la porte qui regarde vers l'aquilon, il y avait deux tables; et de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, il y en avait encore deux :

41. Quatre tables d'un côté, et quatre tables de l'autre au côté de la porte. en tout huit tables, sur lesquelles on immolait les sacrifices.

42. Les quatre tables pour l'holocauste étaient faites de pierres carrées, qui avaient une coudée et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée de hauteur; et on mettait dessus des vases où l'on immolait l'holocauste et la victime.

43. Elles avaient un bord d'un palme, qui se courbait en dedans tout autour; et on mettait sur les tables les chairs de l'oblation.

44. Au-dehors de la porte intérieure, étaient les chambres des chantres au parvis intérieur qui était à côté de la porte qui regarde vers l'aquilon: leur face était tournée vers le midi, il y en avait une à côté de la porte orientale, qui regardait vers l'aquilon.

COMMENTAIRE

qu'on lavait les holocaustes dans ces chambres, qui étaient aux deux côtés du vestibule septentrional du parvis du prêtres. L'auteur de la Vulgate nomme ici *gazophylacia*, les chambres, le trésor, ce qu'il a appelé plus haut *thalamos*. Moïse avait ordonné qu'on immolât les victimes à gauche, ou au nord de l'autel (1). Ainsi tout ceci jusqu'au verset 44 ne regarde que ce vestibule septentrional.

IBI LAVABANT HOLOCAUSTUM. On y préparait l'holocauste, dit le chaldéen. On lavait les pieds et les intestins des animaux qui devaient être brûlés en holocauste. On apportait dans ces chambres de l'eau des bassins que Salomon avait destinés à cet effet (2), et qu'il avait placés dans le parvis des prêtres.

Ÿ. 39. ET IN VESTIBULO PORTÆ, DUÆ MENSÆ. A chaque porte des trois chambres du vestibule, il y avait deux tables, une à chaque côté de la porte, et contre le mur de séparation, qui était entre ces chambres; ainsi il y avait douze tables dans ce vestibule, six de chaque côté.

UT IMMOLETUR HOLOCAUSTUM. C'est sur ces tables qu'on égorgeait les animaux offerts en sacrifice (3): *On immolera l'hostie au côté de l'autel qui regarde le septentrion*, dit Moïse, et les fils d'Aaron répandront le sang sur l'autel tout autour.

Ÿ. 40. ET AD LATUS EXTERIUS..... DUÆ MENSÆ. Outre les douze tables dont on vient de parler, il y en avait encore quatre autres, une à chaque côté, en dehors, *ad latus exterius*, des chambres du vestibule septentrional. Celles-ci étaient au dehors,

et celles du verset précédent étaient au dedans de la chambre.

Ÿ. 41. QUATUOR MENSÆ HINC, ET QUATUOR MENSÆ INDE. De cette sorte, chaque chambre avait ses quatre tables, deux de chaque côté; l'une au coin des portes en dedans, et l'autre au coin en dehors.

Ÿ. 42. QUATUOR MENSÆ AD HOLOCAUSTUM DE LAPIDIBUS QUADRIS. Ces quatre tables qui étaient aux deux côtés des chambres, étaient de pierres de taille, ou de marbre, hautes d'une coudée, et larges d'une coudée et demie. C'était sur elles qu'on égorgeait, qu'on coupait, qu'on lavait les victimes, comme on l'a dit. On y mettait aussi les outils qui servaient à tous ces usages, les couteaux, les bassins, les massues, etc.

Ÿ. 43. LABIA EARUM PALMI UNIUS, REFLEXA INTRINSECUS PER CIRCUITUM. Ce rebord s'élevait au-dessus de la surface de la table, pour empêcher que les instruments qu'on y mettait, et les pièces des victimes qu'on y préparait, ne tombassent par terre, et ne fussent gâtées. On peut se souvenir que Moïse avait ordonné qu'on fit un semblable rebord aux deux tables qui étaient dans le Saint, savoir, à la table des pains de propositions, et à l'autel du parfum (4). Le chaldéen, les rabbins, et quelques hébraïsants modernes (5) traduisent l'hébreu par (6): *Et des crochets d'un palme*, auxquels on pendait les victimes, pour les ouvrir, et pour les dépouiller.

Ÿ. 44. EXTRA PORTAM INTERIOREM GAZOPHYLACIA CANTORUM. Étant entré dans le parvis des

(1) *Levit.* 1. 11.

(2) *II. Par.* IV. 6.

(3) *Levit.* 1. 11.

(4) *Exod.* xxv. 24, et xxvii. 27.

(5) *Pagn. Mont. Bibl. Lond. Sander.*

(6) והשפתים יבש חדר

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium, quod respicit viam meridianam ; sacerdotum erit qui excubant in custodiis templi.

46. Porro gazophylacium, quod respicit ad viam aquilonis, sacerdotum erit qui excubant ad ministerium altaris. Isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum ut ministrent ei.

47. Et mensus est atrium longitudine centum cubitorum per quadrum, et altare ante faciem templi

48. Et introduxit me in vestibulum templi, et mensus est vestibulum, quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde ; et latitudinem portæ, trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde.

45. Et cet homme me dit : Cette chambre qui regarde le midi, sera pour les prêtres qui veillent à la garde du temple.

46. Et cette autre chambre qui regarde vers l'aquilon, sera pour les prêtres qui veillent pour le ministère de l'autel. Ceux-ci sont les fils de Sadoc, qui, d'entre les enfants de Lévi, approchent le Seigneur pour le servir.

47. Il mesura aussi le parvis, qui avait cent coudées de long, et cent coudées de large en carré ; et l'autel qui était devant la façade du temple.

48. Il me fit entrer dans le vestibule du temple ; et il en mesura l'entrée, qui avait cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre ; et la largeur de la porte, qui avait trois coudées d'un côté et trois coudées de l'autre.

COMMENTAIRE

prêtres, ou dans le parvis intérieur, il vit aux deux côtés du vestibule de la porte septentrionale, dont il vient de faire la description, des appartements pour les lévites, qui chantaient et qui jouaient des instruments autour de l'autel des holocaustes, pendant les sacrifices solennels (1). Ces chœurs occupaient deux ailes du parvis intérieur ; celle qui était au côté gauche en entrant de la porte septentrionale, et qui regardait le midi ; et celle qui était au côté droit en entrant de la porte orientale du même parvis intérieur. Ces deux ailes se joignaient à l'encoignure des côtés oriental et septentrional. Ézéchiël ne nous dit point le nombre des chambres qui étaient dans ces deux ailes. Plan SS.

Ÿ. 45. GAZOPHYLACIUM QUOD RESPICIT VIAM MERIDIANAM, SACERDOTUM ERIT, QUI EXCUBANT IN CUSTODIIS TEMPLI. Le prophète met une chambre, pour une suite de plusieurs chambres, et pour une aile de bâtiment tout entière. L'aile qui était à la gauche en entrant dans le parvis des prêtres, était destinée au logement *des prêtres qui veillaient à la garde du temple*, non pas en qualité de gardes, ou de portiers : cet office était exercé par des lévites (2) ; mais qui avaient la garde des choses les plus sacrées de la maison de Dieu. Ils étaient comme les intendants des vases d'or du Saint et du sanctuaire, des voiles précieux, des parfums, etc. Ils avaient soin de composer le parfum qui s'offrait tous les jours ; de cuire les pains de propositions ; de préparer l'huile pour le chandelier d'or. C'était apparemment l'un d'eux qui offrait l'encens dans le Saint, qui y allumait et éteignait les lampes, etc. Dans le désert, on voit à peu près la même distribution (3). La famille de Caath, qui était chargée de l'arche d'alliance,

de la table, du chandelier d'or, des voiles, et des vases du Saint et du sanctuaire, était logée au midi du Tabernacle. Plan SS.

Ÿ. 46. PORRO GAZOPHYLACIUM, QUOD RESPICIT AD VIAM AQUILONIS SACERDOTUM ERIT, QUI EXCUBANT AD MINISTERIUM ALTARIS. *Et cette autre chambre, ou ces appartements, qui regardent vers l'aquilon, sont pour les prêtres qui veillent au ministère de l'autel.* L'aile qui était à la droite de ceux qui entraient dans le parvis par le vestibule méridional, et qui regardait le nord, était destinée au logement des prêtres chargés du ministère de l'autel des holocaustes. Ils examinaient les victimes, les recevaient, les présentaient aux prêtres de service, les préparaient, etc. Ils avaient aussi sous leur charge le vin, l'huile, le sel, les farines destinées pour être offertes avec les chairs des sacrifices. Les prêtres actuellement de service étaient logés ailleurs. Voyez le chapitre XLI. 13.

ISTI SUNT FILII SADOC. Les descendants du grand prêtre Sadoc, étaient chargés d'offrir les sacrifices sur l'autel des holocaustes. Voyez plus bas, XLIII. 19. XLIV. 15. XLVIII. 11.

Ÿ. 47. MENSUS EST ATRIUM LONGITUDINE CENTUM CUBITORUM, etc. Cette mesure comprend l'étendue depuis une aile du bâtiment jusqu'à l'autre. L'aire, ou le préau de ce parvis, avait cent coudées en carré. Plan FFF.

Ÿ. 48. VESTIBULUM TEMPLI. Le vestibule du temple avait la même largeur du nord au midi que le temple ; c'est-à-dire vingt coudées. La porte avait quatorze coudées d'ouverture (4), et le mur de la porte, cinq coudées d'épaisseur : *Mensus est vestibulum quinque cubitis inde.* Ce qui restait du mur aux deux côtés de la porte, était de trois coudées de chaque côté (5). Ces six coudées

(1) 1. Par. xxiii. 30. 31.

(2) 1. Par. xxvii.

(3) Num. iii. 28. 29.

(4) Les Septante suppléent ici la mesure de la largeur

de la porte qui n'est ni dans l'hébreu ni dans la Vulgate. Το εἶρος τοῦ θυροῦματος πηλῶν δεκατεσσάρων.

(5) Latitudinem portæ trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde.

49. Longitudinem autem vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum; et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus, una hinc, et altera inde.

49. Le vestibule avait vingt coudées de long, et onze de large; et on y montait par huit degrés. Il y avait au front deux colonnes, une d'un côté, et l'autre de l'autre.

COMMENTAIRE

soustraites de la somme de vingt coudées, qui est la largeur du vestibule, nous donnent quatorze coudées pour l'ouverture de la porte. Plan I.

Ÿ. 49. LONGITUDINEM AUTEM VESTIBULI VIGINTI CUBITORUM, ET LATITUDINEM UNDECIM CUBITORUM. Dans le temple de Salomon, le vestibule n'avait que dix coudées de large (1). Pour concilier cette différence, les commentateurs croient que ce vestibule avait dix coudées et demie, et que les auteurs sacrés n'ayant pas coutume de marquer les fractions, ont mis un nombre rond, l'un en augmentant d'une demi coudée, et en comptant onze; et l'autre, en diminuant d'autant, et en comptant dix (2). D'autres veulent que le pavé du vestibule prenant une demi coudée sur le seuil de la porte d'entrée, et autant sur celle du Saint, on lui ait donné cette coudée, qui dans la rigueur ne lui

appartient point. Les Septante (3) de l'édition romaine et celle de Complute, lisent douze coudées; mais l'exemplaire de Bâle n'en met que dix, et ce paraît être la véritable leçon.

OCTO GRADIBUS ASCENDEBATUR AD EAM. L'hébreu paraît corrompu, il porte (4): *Et dans les degrés par lesquels on montait, et deux colonnes, etc.* Ce qui ne fait aucun sens. Mais, par un léger changement, on peut réformer cet endroit, et lire: *On y montait par dix degrés*, ainsi que portent les Septante (5). La seconde édition d'Aquila, et Théodotion lisent, *onze degrés*; et Symmaque, *huit*.

COLUMNÆ ERANT IN FRONTIBUS UNA HINC, ET ALTERA INDE. Ce sont ces deux grosses colonnes d'airain, dont on peut voir les dimensions, et la description dans les livres des Rois (6).

(1) III. Reg. vi. 3. Porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, et habebat decem cubitos latitudinis.

(2) Villalp. Menoch. Tirin.

(3) Καὶ τὸ εἶςτος πηλὸν δώδεκα.

(4) וְבַעֲרוֹת אֲשֶׁר יַעֲרֶה אֵלָיו: Lisez dix au lieu de אשר qui.

(5) Καὶ ἐπὶ δέκα ἀγαβαθμῶν ἀνέβηται ἐπ' αὐτόν.

(6) III. Reg. vii. 15. et II. Par. iii. 15.

CHAPITRE XLI

Description du Saint, du sanctuaire et des chambres contiguës au temple.

1. Et introduxit me in templum ; et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

1. Puis il me fit entrer dans le temple : il mesura les poteaux de l'entrée du temple, qui avaient chacun six coudées de large, selon la largeur du tabernacle.

COMMENTAIRE

Ÿ. I. INTRODUXIT ME IN TEMPLUM. Saint-Jérôme nous fait remarquer qu'Ézéchiël avançait continuellement d'un lieu en un autre, et d'une partie du temple plus extérieure en une autre plus intérieure. jusqu'à ce qu'il fût arrivé au sanctuaire ; de même, en cette vie, quoiqu'on avance, et quelque progrès que l'on fasse dans le chemin du salut, l'Esprit de Dieu nous ouvre toujours un nouveau passage et une nouvelle porte pour aller encore plus avant, jusqu'à ce que nous puissions enfin arriver au Saint des Saints, au ciel qui est proprement le sanctuaire de la céleste Jérusalem, où repose éternellement en lui-même Celui qui est souverainement saint par son essence divine, et la source de la sanctification de tous les saints. Si le devant de ce temple, selon l'expression de l'Évangile, est nommé le Saint des Saints, dit le même père, quelle admirable béatitude doit renfermer l'intérieur le plus secret de ce lieu ? *Sin autem ante templum, sire, ut Scriptura cognominal, ante facièm templi, sanctum sanctorum est, quantam beatitudinem in templi adytis et in interioribus ejus existimare debemus ?* On peut dire que l'état de la plus haute sainteté dans l'Église d'ici-bas est comme le devant de la face du temple céleste. Si l'Esprit saint nous invite par la bouche du roi prophète, à goûter en cet état combien le Seigneur est doux, et à le voir même : *Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus* (1) ; que sera-ce quand on se verra enivré du torrent de ses délices, dans la jouissance de tous les biens infinis qu'il réserve dans sa maison même, et dans le secret de son sanctuaire, à ses humbles serviteurs ?

Que l'on ne soit pas surpris si le lieu saint et le sanctuaire sont représentés comme assez peu étendus à l'égard du reste. On ne peut point être à l'étroit lorsqu'on possède Celui qui renferme tous les êtres en lui-même. Ceci semble donc être seulement une image de ce que Jésus-Christ a remarqué dans l'Évangile, qu'il y a dans son

Église un grand nombre d'appelés, mais peu d'élus : *Multi vocati, pauci electi* (2). Ainsi, qu'on lise toute cette description de la cité sainte, on y trouvera des dimensions bien différentes les unes des autres. On y remarque d'abord la cour du dehors, qui était la première cour, où tout le monde et les païens mêmes pouvaient entrer : or, il est bien remarquable qu'elle ne fut point mesurée par l'ange, comme n'appartenant point proprement au temple ; et elle peut figurer cette multitude de chrétiens de nom, qui vivent tout à fait comme des païens. Il y avait une seconde cour destinée pour les seuls Israélites, et divisée par plusieurs rangs de colonnes en sept cours, chacune de cent coudées en carré ; et celle-ci pouvait bien marquer l'état d'un grand nombre d'autres fidèles qui, participant extérieurement aux sacrements de l'Église, ne vivent point néanmoins de son Esprit, qui nous rend véritablement les membres du corps mystique du Fils de Dieu, et les pierres vivantes de son saint temple.

Il y avait enfin, sans parler des autres lieux, ce qu'on appelait proprement le temple, ou le lieu saint, avec toutes ses dépendances, chambres et vestibules, et ensuite le Saint des Saints, ou le sanctuaire. Or ce temple séparé ainsi en deux, mais resserré en lui-même, à l'égard de ses dépendances, pouvait bien, comme on l'a dit, nous figurer le petit nombre de ceux qui entrent vraiment dans la structure de cet édifice divin, soit qu'ils appartiennent seulement à la première partie, comme étant moins saints ; soit qu'ils fassent partie de la seconde, comme étant déjà arrivés à une vertu plus pure, et à une plus grande sainteté. Car c'est véritablement cette sainteté de vie qui nous rend dignes de devenir la maison de Dieu, selon cet oracle du prophète : *Domum tuam decet sanctitudo, Domine, in longitudinem dierum* (3).

Après avoir décrit les parvis et le vestibule, le prophète entre dans le temple proprement dit. Il

(1) *Psalm. xxxiii. 9.*

(2) *Matth. xx, 16, xxii. 14.* — (3) *Psalm. xcii. 5.*

2. Et latitudo portæ decem cubitorum erat ; et latera portæ quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde ; et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus, mensus est in fronte portæ duos cubitos ; et portam, sex cubitorum ; et latitudinem portæ, septem cubitorum.

4. Et mensus est longitudinem ejus, viginti cubitorum, et latitudinem ejus, viginti cubitorum, ante faciem templi. Et dixit ad me : Hoc est sanctum sanctorum.

5. Et mensus est parietem domus, sex cubitorum, et latitudinem lateris, quatuor cubitorum, undique per circuitum domus.

6. Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria ; et erant eminentia quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.

2. Il mesura la largeur de la porte, qui était de dix coudées ; et l'un et l'autre des côtés de la porte avait chacun cinq coudées par dedans. Il mesura aussi la longueur du temple, qui était de quarante coudées, et sa largeur, de vingt.

3. Puis il entra dans le lieu du temple le plus intérieur ; il y mesura un poteau de la porte, qui était de deux coudées ; la hauteur de la porte était de six coudées, et la largeur de sept.

4. Puis il mesura sur la face du temple une longueur de vingt coudées, et une largeur aussi de vingt coudées ; et il me dit : C'est ici le saint des saints.

5. Puis il mesura l'épaisseur de la muraille du temple, qui était de six coudées, et la largeur des chambres bâties en dehors, tout autour du temple, dont chacune était de quatre coudées.

6. Ces chambres étaient l'une auprès de l'autre, en deux rangs, l'une dessus, et l'autre au-dessous, dont chacun contenait trente-trois chambres ; il y avait des arcs-boutants qui s'avanciaient tout autour de la muraille du temple, et qu'on avait disposés pour servir d'appui à la charpente de ces chambres, sans qu'elles touchassent à la muraille du temple.

COMMENTAIRE

avait soixante coudées de long dans œuvre, sur vingt de large, et était partagé en deux parties, dont la plus intérieure et la plus sacrée était le sanctuaire de vingt coudées en carré, séparé du Saint par une muraille. Le Saint avait quarante coudées de long, sur vingt de large, et était séparé du vestibule par une muraille, que nous allons décrire.

MENSUS EST FRONTES, SEX CUBITOS LATITUDINIS. Il y avait au milieu du mur qui séparait le vestibule du Saint, une porte de la largeur de dix coudées ; la muraille avait six coudées d'épaisseur, de même que le seuil et les montants de la porte ; et, aux deux côtés de la porte, depuis l'embrasure, il y avait cinq coudées de muraille ; le reste du mur occupait toute la largeur du Saint, *latitudinem tabernaculi*.

ŷ. 2. LONGITUDINEM EJUS QUADRAGINTA CUBITOS. Dom Calmet pense qu'il faut en ôter les deux coudées d'épaisseur, qu'occupait la muraille de séparation du Saint et du sanctuaire.

ŷ. 3. MENSUS EST IN FRONTE PORTÆ DUOS CUBITOS. La muraille qui séparait le Saint d'avec le sanctuaire, avait deux coudées d'épaisseur, et par conséquent, les montants et le seuil de la porte avaient la même mesure. L'ouverture de la porte était de six coudées, et ce qui restait de muraille aux deux côtés de la porte, était de sept coudées. Tout cet espace remplissait vingt coudées, toute la largeur du temple.

ŷ. 4. VIGINTI CUBITORUM, ANTE FACIEM TEMPLI. Il mesura sur la face du temple, ou plutôt du sanctuaire, une longueur de vingt coudées, sur autant de largeur. Le sanctuaire était carré ; il

avait vingt coudées de long, et autant de large. Plus haut verset 2.

ŷ. 5. MENSUS EST PARIETEM DOMUS SEX CUBITORUM, ET LATITUDINEM LATERIS QUATUOR CUBITORUM. La muraille du temple avait six coudées d'épaisseur à leurs fondements ; *et les côtés*, ou les ailes contiguës au temple avaient quatre coudées de large ; en cela elles différaient de celles du temple de Salomon, qui en avait cinq au premier étage, six au second, et sept au troisième (1) ; celles-ci en avaient une de moins aux trois étages.

ŷ. 6. LATERA AUTEM, LATUS AD LATUS, BIS TRIGINTA TRIA. Dans tout ce chapitre le nom de *côté* est équivoque, de même que l'hébreu *לְסֵלָה* ; il signifie tantôt des ais, ou des madriers dont on couvrait, et dont on lambrissait les appartements, et tantôt les appartements eux-mêmes, qui régnaient autour du temple, et qui lui étaient contigus. Dans ce verset, il peut se prendre en l'un ou en l'autre sens, pour des madriers, ou des ais qui couvraient les allées qui environnaient le temple : il y en avait soixante-six pour les trois côtés ; ils pouvaient avoir chacun environ deux coudées de large, pour couvrir et lambrisser une longueur d'environ cent soixante coudées ; ou bien, il se prend pour des chambres qui régnaient tout autour du temple. Il est vrai qu'il serait malaisé d'en trouver soixante-dix dans l'espace que nous avons marqué ; c'est ce qui oblige la plupart des commentateurs à dire qu'il n'y avait que trente-trois chambres en tout. Josèphe n'en donne même que trente. L'hébreu, le chaldéen, les Septante de l'édition royale ne marquent qu'une fois trente-trois ; et en ce sens, on pour-

(1) III. Reg. vi. 5. 6.

7. Et platea erat in rotundum, ascendens sursum per cochleam, et in coenaculum templi deferebat per gyrum. Idcirco latius erat templum in superioribus; et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.

8. Et vidi in domo altitudinem per circuitum; fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatio;

7. Il y avait aussi un espace, et un degré fait en rond, qui allait d'étage en étage, montant jusqu'à la chambre la plus haute, toujours en tournant. C'est pourquoi le temple était plus large en haut qu'en bas: et ainsi, passant de l'étage le plus bas à celui du milieu, on montait jusqu'au plus haut.

8. Je considérai les chambres hautes qui étaient autour de cet édifice; et elles avaient par le bas la mesure d'une canne, ou de six coudées.

COMMENTAIRE

rait donner seize chambres de quatre coudées en carré, sur les deux côtés et sur le derrière du temple, sur un espace de cent soixante-douze coudées, que nous comptons ainsi: Soixante coudées de la longueur du temple, répétée deux fois; vingt pour la largeur du temple, et douze pour les deux grands murs du nord et du midi; autant pour celle d'orient, qu'il faut compter deux fois; ajoutez deux espaces de quatre coudées en carré au coin, qui ne touchent le temple que par la pointe de leur carré, en tout cent soixante-douze coudées. Reste une dix-septième chambre, qu'il ne sera pas malaisé de prendre sur cet espace; car les trente-trois chambres de quatre coudées en carré, n'occupent qu'une longueur de cent trente-deux coudées: ainsi on pourra encore trouver de la place pour un mur de séparation entre ces chambres, d'une coudée d'épaisseur. Plan *aaa*.

Ÿ. 7. ET PLATEA ERAT IN ROTUNDUM, ASCENDENS SURSUM PER COCHLEAM. *Il y avait un espace et un degré fait en rond*, qui allait d'étage en étage; ces degrés étaient aux deux extrémités de ces chambres, à l'orient, et se prenaient dans l'épaisseur du mur, selon Josèphe. Voyez III. Reg. vi, 8. Voici l'hébreu (1): *Et elle s'élargissait, et tournait à mesure qu'elle s'élevait pour les appartements*. Ce que dit ici le prophète est aisé à comprendre pour ce qui regarde la lettre, car les règles de l'architecture nous apprennent que les gros murs sont toujours plus larges en bas qu'en haut, afin qu'ils puissent porter le poids de dessus. Et c'est pour cette raison que les derniers étages ont plus de largeur que les premiers, parce que ce qui se retranche en haut de l'épaisseur de la muraille, sert à élargir le dedans. Mais il semble qu'on peut découvrir une vérité considérable dans cette figure. Pour monter dans la maison du Seigneur, il faut le faire par degrés, et comme *en tournant* dans le cercle des différentes vertus. Ce degré monte de chambre en chambre; et ces chambres sont plus larges à proportion qu'elles sont plus hautes; parce que c'est proprement par l'étendue de la charité et l'accroissement de l'amour de Dieu, qu'on s'élève à Dieu de plus en plus.

L'Écriture marque aussi exprès, que le degré conduisait de l'étage d'en-bas à celui du milieu, avant de passer à celui d'en-haut; c'est-à-dire, que, dans l'Église, on n'arrive à un ordre supérieur qu'en passant par les ordres inférieurs; et qu'elle a toujours condamné, après saint Paul (2), les néophytes qui montaient trop promptement à l'épiscopat; car il est nécessaire, selon l'expression d'Ézéchiél, qu'ils ne montent à cet étage le plus élevé, que par un degré qui tourne peu à peu en s'élargissant, et qu'ils s'affermissent auparavant de plus en plus dans les exercices différents de la charité. C'est encore de cette manière qu'on s'élève à la connaissance des choses divines, qui ne s'acquiert qu'insensiblement, et à mesure que l'on croit en humilité et en piété, qui sont les plus excellents degrés par lesquels on peut s'approcher de Dieu.

IDCIRCO LATIUS ERAT TEMPLUM IN SUPERIORIBUS. Ces édifices attachés au temple, s'élargissaient à chaque étage, et étaient plus larges au second, qu'au premier étage. L'hébreu (3): *C'est pourquoi le temple s'élargissait en haut*. Dans la rigueur, il se rétrécissait plutôt qu'il ne s'élargissait, puisqu'il perdait à chaque fois une coudée de l'épaisseur de ses murailles en dehors. Mais dans le style des Hébreux, on peut dire qu'une chose s'élargit, lorsqu'elle procure de l'élargissement, de la largeur aux autres. Ainsi Dieu dit qu'il se sanctifie dans les hommes, lorsqu'il leur donne lieu de reconnaître sa sainteté.

Ÿ. 8. VIDI IN DOMO ALTITUDINEM PER CIRCUITUM, etc. Voici l'hébreu (4): *Et je vis dans cet édifice une élévation tout autour, depuis le fondement des ailes, de la hauteur d'une toise pleine, ou de six coudées; auprès d'elle*. Il parle d'un terre haut de six coudées, sur lequel le temple était élevé au-dessus du rez-de-chaussée. Ce terre, ou cette hauteur s'élevait depuis les fondements des côtés du temple, jusqu'à la hauteur de six coudées. On prouve l'existence et la nécessité de ce terre, par ce qui est dit plus haut, qu'on montait au vestibule du temple, par huit ou dix marches. Ezech. xl, 49.

(1) ורחבה וגובהה למעלה למעלה לצלעות

(2) 1. Tim. III. 6. — (3) על כן רחב לבית למעלה (3)

(4) ראייתו לבית גבה סבוכ סבוכ ביסודות הצלעות מלו הקנה שש (4)

ארבות מעולה

9. Et latitudinem per parietem lateris forinsecus quinque cubitorum; et erat interior domus in lateribus domus.

10. Et inter gazophylacia latitudinem viginti cubitorum in circuitu domus undique.

11. Et ostium lateris ad orationem, ostium unum ad viam aquilonis, et ostium unum ad viam australem; et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium, quod erat separatum versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum; paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis per circuitum, et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

9. Et l'épaisseur du mur extérieur qui les enfermaient était de cinq coudées; et la maison intérieure était enfermée dans une autre enceinte de bâtiment.

10. Entre le bâtiment de ces petites chambres et celui du temple, il y avait un espace de vingt coudées.

11. Et les portes de toutes ces chambres étaient tournées vers le lieu de la prière, l'une du côté du nord, et l'autre du côté du midi, et la largeur du lieu destiné pour la prière, était de cinq coudées tout autour.

12. L'édifice qui était séparé du temple, et tourné du côté du chemin qui regarde vers la mer, avait soixante-dix coudées de largeur; mais la muraille qui enfermaient tout l'édifice, et qui avait cinq coudées d'épaisseur, était longue de quatre-vingt-dix.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. LATITUDINEM PER PARIETEM LATERIS FORINSECUS, QUINQUE CUBITORUM. Le mur extérieur de ces trois étages qui régnaient autour du temple, avait cinq coudées d'épaisseur; une coudée de moins que le mur intérieur du temple.

ET ERAT INTERIOR DOMUS, IN LATERIBUS DOMUS. Le temple proprement dit, était enfermé du côté du nord, de l'occident, et du midi, par ces trois étages de bâtiments qu'on vient de décrire. L'hébreu (1) : La muraille extérieure des appartements contigus au temple, avait cinq coudées; aussi bien qu'un espace libre qui était en dedans. Il y avait une distance de cinq coudées entre ces appartements, et un mur de séparation qui séparait le temple des logements des prêtres. Voyez le verset suivant, et le plan FF.

ŷ. 10. INTER GAZOPHYLACIA LATITUDINEM VIGINTI CUBITORUM, IN CIRCUITU DOMUS UNDIQUE. Pour marquer un plus grand respect de la maison du Seigneur, et pour la séparer d'une manière plus sensible de tous les appartements où les prêtres demeuraient, on bâtit un mur aux deux côtés de ce saint lieu, à une distance de cinq coudées du temple, et à vingt coudées des appartements des prêtres, qui étaient vis-à-vis. Josèphe parle de ce mur de séparation, il donne à celui du temple de Salomon trois coudées de haut (2). Plan LLL.

ŷ. 11. ET OSTIUM LATERIS AD ORATIONEM, OSTIUM UNUM AD VIAM AQUILONIS. Saint Jérôme semble avoir cru que ces appartements contigus au temple, étaient des lieux où l'on allait prier; ou, il a jugé que les portes dont on va parler, donnaient dans le temple, qu'il nomme le lieu d'oraison. Au verset 9, il traduit par *la maison intérieure*, le même terme qu'il rend ici par *le lieu d'oraison*. L'hébreu חמון'ה *hammounâ'h* dérivé de חנן *tânâ'h*, *placer, déposer, laisser*, à la forme *hophal*,

signifie *espace laissé libre*, endroit où l'on n'a point encore bâti. C'est l'espace vague, sorte de chemin de ronde, existant entre le temple et le mur de séparation dont on vient de parler. On peut l'entendre ainsi (3) : *Quant aux portes de ces ailes, vis-à-vis du lieu séparé, il y en avait une au nord, et une au midi*. Ces trois étages qui environnaient le temple de trois côtés, n'avaient que deux portes pour y entrer, l'une au midi, et l'autre au nord, donnant sur le vestibule du temple. On montait du vestibule, à droite et à gauche, par deux escaliers à vis, pratiqués dans l'épaisseur du mur, à l'extrémité des trois étages; et, par le moyen de ces escaliers, on entrait dans chacun de ces trois côtés, par autant de portes. Josèphe (4) nous les représente comme une enfilade de plusieurs chambres, dans lesquelles on passait de l'une à l'autre, par une petite porte qui était à côté de chaque chambre. Plan aa. bb.

ET LATITUDINEM LOCI AD ORATIONEM, QUINQUE CUBITORUM. La largeur de l'espace laissé libre entre le temple et la muraille de séparation, dont on a parlé aux versets 9 et 10, était de cinq coudées; et de là jusqu'aux appartements des prêtres, il y avait vingt coudées de large, le temple en occupait cinquante; en ajoutant vingt-cinq de chaque côté, savoir, cinq pour le lieu séparé, et vingt pour l'espace depuis la muraille de séparation jusqu'aux appartements des prêtres, on aura cent coudées. Plan FF.

ŷ. 12. ET ÆDIFICIUM QUOD ERAT SEPARATUM, VERSUMQUE AD MARE, LATITUDINIS SEPTUAGINTA CUBITORUM. Le mur qui environnait l'espace séparé tout autour du temple, avait cinq coudées de large, et apparemment autant de haut. Il avait soixante-dix coudées de long du côté de l'occident; savoir : Cinquante coudées pour la largeur du temple et des bâtiments contigus; cinq de

(1) ואשר כנח כות בצועת אשר לבית

(2) *Antiq. lib. viii. cap. 2.*

(3) *etc.* ופתח הצלה למנח פתח אחד דרך הצוק

(4) *Joseph. de Beilo Jud. l. vi. c. 14.* Περὶ δὲ τὰ πλευρὰ τοῦ κάτω ναοῦ οἱ ἀλλήλων ἦσαν οἶκοι τριστῆγοι πολλοί, καὶ

παρ' ἐκάτερον εἰς αὐτοὺς ἀπὸ τῆς πύλης εἴσοδος. *Et Antiq. l. viii. c. 2.* Περιωκοδόμησε δὲ τὸν ναὸν ἐν κύκλῳ τριάκοντα βραχίεσιν οἴκοις... καὶ τὰς εἰσοδοὺς αὐτοῖς οἱ ἀλλήλων κατεσκεύασε.

13. Et mensus est domus longitudinem, centum cubitorum; et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

14. Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra orientem, centum cubitorum.

15. Et mensus est longitudinem ædificii contra faciem ejus, quod erat separatum ad dorsum; et hecas ex utraque parte centum cubitorum, et templum interius, et vestibula atrii.

16. Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu; terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia.

13. Il mesura la longueur du temple, qui se trouva de cent coudées, et l'édifice qui en était séparé, avec ses murailles, où il se trouva aussi cent coudées de long.

14. La place qui était devant la face du temple, entre l'édifice qui en était séparé du côté de l'orient, se trouva encore de cent coudées.

15. Il mesura aussi la longueur de l'édifice vis-à-vis du temple, qui en était séparé par-derrrière; et les galeries, avec les chambres des deux côtés de cet édifice, avaient cent coudées, y compris le temple intérieur et les vestibules du parvis.

16. Il mesura encore les portes, les fenêtres, qui étaient en biais, et les portiques qui environnaient le temple de trois côtés, vis-à-vis de chaque porte; et tout cela était revêtu de bois à l'entour; or, la terre allait jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres étaient fermées au-dessus des portes.

COMMENTAIRE

chaque côté pour le chemin de ronde; cinq de chaque côté, pour l'épaisseur de la muraille; en tout soixante-dix coudées. Le même mur avait quatre-vingt-dix coudées de long d'orient en occident. Voici comment on les suppose: Le temple avec les bâtiments qui l'environnaient, avait quatre-vingt-une coudées de long; en ajoutant dix coudées pour le vestibule, ou si l'on veut, cinq pour la largeur du chemin de ronde, et cinq pour son mur; en tout quatre-vingt-dix coudées. Plan *LHIL*.

§. 13. ET MENSUS EST DOMUS LONGITUDINEM, CENTUM CUBITORUM. Le temple pris depuis le mur qui l'environnait du côté de l'occident, et jusqu'au frontispice du vestibule, avait cent-une coudées: cinq pour le lieu séparé, neuf pour le mur, et les chambres attenantes au temple; soixante pour le sanctuaire et le saint; dix pour le vestibule; douze pour les deux grandes murailles d'occident et d'orient du temple; en tout cent-une. Plan *G.H.I*.

ET QUOD SEPARATUM ERAT ÆDIFICIUM, ... CENTUM CUBITORUM. L'édifice séparé de ce passage, est fort différent de celui des versets 8, 9, 10. Le terme hébreu *gazera'h* (1), signifie *séparation, division*, et l'espace qui est entre les séparations (2). En cet endroit, il peut signifier le terrain compris entre les appartements, qui environnaient le parvis des prêtres de tous côtés; ce terrain avait cent coudées. Plan *FF*. Il peut aussi signifier les appartements des prêtres, vis-à-vis le temple, et de même longueur que lui.

§. 14. LATITUDO AUTEM ANTE FACIEM DOMUS, ET EJUS QUOD ERAT SEPARATUM CONTRA ORIENTEM, CENTUM CUBITORUM. Le parvis des lévites ayant cent coudées en carré, non compris les appartements qui l'environnaient, il est clair que le terrain qui était à l'orient du temple, et les édifices

qui lui faisaient face du même côté, ne pouvaient manquer d'avoir aussi cent coudées du nord au midi, depuis un angle jusqu'à l'autre. Plan *F.RR*.

§. 15. ETHECAS EX UTRAQUE PARTE CENTUM CUBITORUM. *Il mesura aussi la longueur de l'édifice, vis-à-vis celui qui était séparé, et qui était par derrière lui, et les galeries des deux côtés; tout cela avait cent coudées de long.* Le terme *etheca* de la Vulgate, paraît formé sur l'hébreu *athiqim*: ce terme ne se trouve que dans cette description du temple par Ézéchiél (3). On n'en voit rien dans les livres des Rois, ni ailleurs, où l'on parle du temple. Les interprètes ne donnent sa signification qu'au hasard. Dans tous les endroits où il se trouve, il peut signifier une galerie ou un portique. La signification littérale d'*etheca*, ou plutôt *ethela*, comme on lit dans les exemplaires les plus corrects de saint Jérôme, est un balcon, ainsi que ce père l'explique lui-même dans son commentaire: *Hechelas Romæ appellat solaria, de cænaculorum parietibus eminentia; sive Maxniana, ab eo qui primus invenit.* Mais, au chapitre suivant, il traduit *athiqim*, par des portiques, et il paraît que c'est sa vraie signification. Le prophète veut donc dire que la muraille qui allait du nord au midi derrière le temple, derrière les appartements des prêtres et les galeries, avait cent coudées. En effet, étant parallèle et de même étendue que la face orientale des appartements, dont on a parlé au verset 14, il devait avoir, comme elle, cent coudées de long.

§. 16. LIMINA ET FENESTRAS OBLIQUAS, ET ETHECAS IN CIRCUITU PER TRES PARTES. L'hébreu à la lettre (4): *Les seuils des portes, les fenêtres bouchées, fermées de treillis ou jalousies, et les athiqim, les galeries tout autour des trois côtés du temple.* Le quatrième côté, qui était celui de l'occident,

(1) והצורה והבניה

(2) *Genes. xv. 17. - Psal'm. cxxxv. 13.*

(3) Voyez *Ezech. xli. 15. 16. et xlii. 3. 5.*

(4) השפופ והחלונות האטומות והאטומים כגון לשלשתם

17. Et usque ad domum interiorem, et forinsecus per omnem parietem in circuitu intrinsecus et forinsecus, ad mensuram.

18. Et fabrefacta cherubim et palmæ, et palma inter cherub et cherub; duasque facies habebat cherub:

19. Faciem hominis juxta palmam ex hac parte, et faciem leonis juxta palmam ex alia parte, expressam per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim et palmæ cæolata erant in pariete templi.

17. Et il y en avait jusqu'à la maison intérieure dans tout le mur d'alentour, tant au dedans qu'au dehors, avec mesure et proportion.

18. Il y avait aussides chérubins travaillés en sculpture, et des palmes, en sorte qu'il y avait un palme entre chaque chérubin; et ces chérubins avaient chacun deux faces;

19. La face d'un homme tournée du côté d'une de ces palmes, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers l'autre palme; et cet ordre était régulièrement observé tout autour du temple.

20. Ces chérubins et ces palmes en sculpture se voyaient sur la muraille du temple, depuis la terre jusqu'au haut de la porte.

COMMENTAIRE

derrière le temple, n'avait point de galeries continues, c'était une simple muraille (1). Dom Calmet pense qu'il faut joindre ceci avec le verset précédent: *Il mesura le temple intérieur, et les portiques du parvis, (verset 16) les seuils, les fenêtres.* Après avoir marqué toutes les dimensions des trois ailes qui régnaient autour du temple, et de tout ce qui était au dehors, ils entrèrent dans l'intérieur, et en mesurèrent toutes les parties: d'abord, *le portique du parvis*, c'est-à-dire, le portique qui était devant le Saint, et qui donnait sur le parvis des prêtres. Mais, comme le prophète a déjà spécifié ses dimensions au chapitre XL, versets 48, 49, il ne les répète pas ici. Il mesure ensuite *les seuils*, tant ceux du vestibule que ceux du temple, puis les fenêtres garnies de treillis qui s'ouvraient au-dessus des palmiers et autres ornements qui tenaient lieu de piliers, ou de pilastres tout autour du temple.

CONTRA UNUSCUIUSQUE LIMEN, STRATUMQUE LIGNO PER GYRUM IN CIRCUITU. L'hébreu (2): *Il mesura vis-à-vis le seuil ce qui était couvert de bois tout autour.* Il prit toutes les dimensions du temple intérieur, qui est désigné ici par une chose qui lui était propre, c'est qu'il était planchéié, et revêtu de bois de toutes parts, au lieu que le vestibule était pavé de marbre. Plan G. H. I.

TERRA AUTEM USQUE AD FENESTRAS. Ce détail peut marquer que, depuis le pavé jusqu'aux fenêtres, le temple était comme enfoncé, et enterré dans ces trois ailes qui régnaient au dehors tout autour, comme on l'a dit. Mais dom Calmet préfère dire que l'ange mesura *la terre*, c'est-à-dire le pavé (3), et toute la hauteur *jusqu'aux fenêtres*, lesquelles prenaient jour au-dessus des appartements qui étaient à côté et par derrière le

temple, et qui s'élevaient à la hauteur de quinze coudées (4). Plan *a a a*.

Ÿ. 17. ET FENESTRÆ CLAUSÆ SUPER OSTIA, ET USQUE AD DOMUM INTERIOREM, ET FORINSECUS. Les fenêtres du Saint et du sanctuaire prenaient jour au-dessus des portes, et au moins à quinze coudées du pavé, comme on l'a dit au verset précédent. *La maison intérieure* marque le sanctuaire, le lieu le plus reculé du temple; Plan G. *et le dehors*, ou la partie extérieure par rapport au sanctuaire, est le Saint. Plan H. L'ange mesura toutes ces parties.

ET OMNEM PARIETEM IN CIRCUITU INTRINSECUS, ET FORINSECUS AD MENSURAM. Ces expressions *en dedans*, *et en dehors*, marquent encore ici le sanctuaire et le Saint. L'ange en prit toutes les dimensions.

Ÿ. 18. ET FABREFACTA CHERUBIM, ET PALMÆ. On a vu dans les livres des Rois (5), que le Saint et le sanctuaire étaient ornés tout autour par des palmiers en relief qui servaient de colonnes, ou de pilastres, et qu'entre deux colonnes il y avait toujours un chérubin.

DUASQUE FACIES HABEBAT CHERUB. *Ces chérubins avaient chacun deux faces*, l'une de lion, et l'autre d'homme; l'une tournée d'un côté vers un palmier, et l'autre vers l'autre palmier opposé (verset 20). *Ce Kirub* d'une nouvelle forme peut avoir été composé de la même manière que le sujet à deux têtes qui figure au Louvre dans la salle Dieulafoy.

Ÿ. 20. DE TERRA USQUE AD SUPERIORA PORTÆ. *Depuis la terre*, ou le pavé, *jusqu'au haut de la porte*. Le temple avait trente coudées de haut (6); la porte en avait quatorze (7); les palmiers, et les chérubins avaient la même hauteur que la

(1) *Josoph. de Bello l. vi. c. 14.* Τὸ πρὸς δύοσιν μέρος οὐκ εἶχε πύλην, ἀλλὰ διηνεκὲς ἐδοδόμητο ταυτῆ τὸ τεῖχος.

(2) גג הַסֶּלֶם וְעַד הַפְּנֵימוֹת הַמִּזְבֵּחַ

(3) La terre est prise en ce sens au verset 20. *A terra*

usque ad desuper portam, Cherubim et palmæ.

(4) Voyez III. Reg. vi. 10.

(5) III. Reg. vi. 23, 24. *et seq.*

(6) III. Reg. vi. 2. — (7) *Ezech. xl. 48.*

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii aspectus contra aspectum.

22. Altaris lignei trium cubitorum altitudo, et longitudo ejus duorum cubitorum ; et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me : Hæc est mensa coram Domino.

23. Et duo ostia erant in templo et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola quæ in se invicem plicabantur ; bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

25. Et cælata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant ; quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus.

21. La porte du temple était carrée, et la face du sanctuaire répondait à celle du temple, étant en regard l'une devant l'autre.

22. L'autel qui était de bois, avait trois coudées de hauteur, et deux de largeur ; ses cornes, sa surface et ses côtés étaient de bois. Et l'ange me dit : Voilà la table qui doit être devant le Seigneur.

23. Il y avait double porte dans le temple et dans le sanctuaire.

24. Et chaque battant avait encore une petite porte à deux battants qui se fermaient l'un sur l'autre ; car il y avait une double porte du côté de chaque battant de la grande porte.

25. Et il y avait des chérubins et des palmes travaillés en sculpture aux portes mêmes du temple, comme on en voyait à ses murailles ; c'est pourquoi il y avait de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule par le dehors.

COMMENTAIRE

porte ; les fenêtres ne commençaient qu'au dessus de la porte et des ornements dont on a parlé.

ŷ. 21. LIMEN QUADRANGULUM. *La porte du temple était carrée*, et non pas ronde par le haut ; ce n'est pas à dire qu'elle eût quatorze coudées en carré ; cette mesure ne convient point à une porte.

ET FACIES SANCTUARIJ ASPECTUS CONTRA ASPECTUM. « Voici (dit dom Calmet), comme je voudrais traduire tout ce verset suivant l'hébreu (1) : *Quant au temple, ses poteaux (les montants de ses portes) étaient carrés, et la face du sanctuaire avait les deux aspects l'un comme l'autre. C'est-à-dire, les montants des portes n'étaient point taillés et élargis soit en dedans, ou en dehors par des embrasures, pour donner plus de jeu aux battants des portes. Ils étaient taillés en angles droits, et les battants n'étaient pas pendus dans le milieu de l'épaisseur du poteau, mais aux angles, comme il se pratique encore aujourd'hui dans certains appartements où l'on met double porte, ainsi qu'il y en avait dans le temple, verset 23.* » Voyez notre commentaire sur III Reg. VI, 31, 34, où il est dit que la porte du sanctuaire était de figure pentagonale.

ŷ. 22. ALTARIS LIGNEI TRIUM CUBITORUM ALTITUDO. Il s'agit ici de l'autel des parfums, qui était d'un bois précieux, et tout couvert de lames d'or ; il était en forme de coffre. Cet autel de bois où l'on brûlait des parfums, figure, d'après les saints pères, la croix où s'est offert le sacrifice par excellence.

ANGULI EJUS, ET PARIETES EJUS. Les Septante (2) : *Il avait des cornes ; sa base et ses parois étaient de bois. Voyez l'Exode xxx, 1, 2. Cet autel des parfums était de même forme, mais plus grand, et plus riche que celui de Moïse.*

ŷ. 23. DUO OSTIA ERANT IN TEMPLO, ET IN SANCTUARIO. *Il y avait double porte dans le temple, et dans le sanctuaire ; c'est-à-dire, la porte qui allait du Saint au sanctuaire, était fermée par une double porte à deux battants, dont l'une s'ouvrait en dedans du sanctuaire, et l'autre en dedans du Saint. Voyez ce que nous avons déjà dit sur le verset 21.*

ŷ. 24. ET IN DUOBUS OSTIIS EX UTRAQUE PARTE, BINA ERANT OSTIOLA. Elles avaient comme un guichet, qui s'ouvrait comme elles à deux battants, ou plutôt, chacun des deux battants se brisait encore en deux autres battants, mais attachés l'un à l'autre, en sorte qu'on pouvait entrer sans ouvrir toute la grandeur de la porte. Il suffisait d'ouvrir les deux battants du milieu : nous ne doutons pas que ce ne soit là le vrai sens du texte. Bodin traduit (3) : *Et chaque porte avait deux battants qui se fermaient l'un sur l'autre, deux battants pour une porte, et deux pour l'autre.* Cette traduction rend le véritable sens de l'hébreu.

ŷ. 25. CÆLATA ERANT IN IPSIS OSTIIS TEMPLI CHERUBIM. On avait pris, dans l'épaisseur des portes, des chérubins et des palmiers en relief, qui avaient la même forme, et les mêmes dimensions que le reste des figures qui étaient autour du Saint et du sanctuaire ; de manière que, lors-

(1) ההיכל מן־עץ רבצה ופני הקדש הכראה ככראה
(2) Καὶ κέρατα εἶχεν, καὶ ἡ βάσις αὐτοῦ, καὶ οἱ τοίχοι
αὐτοῦ ξύλινοι.

(3) ושתי דלתות דלתות שתיים מוכנסות דלתות שתיים לדלת אחת ושתי דלתות לאחת

26. Super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum hinc atque inde in humerulis vestibuli, secundum latera domus, latitudinemque parietum.

26. Au-dessus desquelles étaient des fenêtres de biais et des figures de palmes de chaque côté sur les chapiteaux des pilastres du vestibule, aussi bien que sur les côtés du temple et dans toute l'étendue des murailles.

COMMENTAIRE

que les portes étaient fermées, tant au côté du Saint que du côté du sanctuaire, on voyait tout autour, d'une manière uniforme, un palmier, puis un chérubin, toujours successivement.

QUAMOBREM GROSSIORA ERANT LIGNA IN VESTIBULI FRONTE. Tout ceci regarde le vestibule, et

non le temple. Le vestibule était revêtu de mardriers, ou d'ais solides tout autour. On y avait fait en sculpture des palmiers d'espace en espace.

V 26. SUPER QUÆ FENESTRÆ OBLIQUÆ. Des fenêtres garnies de treillis.

CHAPITRE XLII

Description et usage des appartements qui étaient vis-à-vis du temple dans le parvis des prêtres. Dimension de toute l'étendue du parvis intérieur.

1. Et eduxit me in atrium exterius, per viam ducentem ad aquilonem, et introduxit me in gazophylacium quod iuncta portici triplici, et contra separatam ædificium, et contra ædem vergentem ad aquilonem.

2. In facie longitudinis, centum cubitos ostii aquilonis, et latitudinis quinquaginta cubitos,

3. Contra viginti cubitos atrii interioris, et contra pavimentum stratum lapide atrii exterioris, ubi erat porticus iuncta portici triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius. Et ostia eorum ad aquilonem ;

1. L'ange me fit ensuite passer dans le parvis extérieur par le chemin qui conduit au septentrion, et me fit entrer, dans les chambres du trésor, vis-à-vis de l'édifice séparé du temple, et du corps de bâtiment qui regardait vers le nord.

2. La longueur de la face de ce bâtiment, depuis la porte septentrionale, était de cent coudées, sur cinquante de largeur.

3. Il avait vue, d'un côté, sur le parvis intérieur de vingt coudées ; et de l'autre, sur le parvis extérieur pavé de pierres, où était la galerie jointe à trois autres.

4. Devant les chambres, il y avait une allée de dix coudées de large, qui regardait du côté intérieur, vers un sentier d'une coudée ; et leurs portes étaient du côté du nord.

COMMENTAIRE

¶ 1. EDUXIT ME IN ATRIUM EXTERIUS. Il me conduisit au dehors du temple, dans le parvis des prêtres ; car il est constant que le prophète n'alla pas pour cette fois dans le parvis du peuple, qui est communément appelé parvis extérieur. Le parvis des prêtres est nommé extérieur et intérieur à divers égards. Il est extérieur par rapport à l'enceinte du temple, et intérieur par rapport au parvis du peuple.

INTRODUXIT ME IN GAZOPHYLACIUM, QUOD ERAT CONTRA SEPARATAM ÆDIFICIUM, ET CONTRA ÆDEM VERGENTEM AD AQUILONEM. L'édifice séparé du temple marque le mur de séparation, qui isolait le temple de tous les autres édifices, et qui le renfermait tout autour (1). Vis-à-vis de ce mur, du côté du nord et du midi, il y avait des logements dont le prophète va faire la description, et dont il va montrer la destination et l'usage.

¶ 2. IN FACIE LONGITUDINIS CENTUM CUBITOS. En remontant de l'orient au couchant, depuis la porte septentrionale du parvis des prêtres, il avait cent coudées de longueur, et cinquante de profondeur.

¶ 3. CONTRA VIGINTI CUBITOS ATRII INTERIORIS, ET CONTRA PAVIMENTUM STRATUM LAPIDE. L'aile septentrionale du parvis des prêtres regardait du côté du midi sur cet espace de vingt coudées, dont on a parlé précédemment (2) ; de l'autre côté,

elle regardait sur le parvis extérieur, ou sur le parvis du peuple, qui était pavé de pierres (3).

UBI ERAT PORTICUS IUNCTA PORTICUI TRIPLICI. On peut entendre l'hébreu (4) ou de trois galeries de profondeur, et vis-à-vis l'une de l'autre, ou de trois galeries l'une sur l'autre qui formaient trois étages. Comparez ce verset aux versets 5 et 6 de ce chapitre, et au verset 16 du chapitre xli ; ou enfin, ce qui paraît plus probable à dom Calmet, de trois galeries qui régnaient le long des trois faces du parvis des prêtres ; car la face occidentale n'était pas toute remplie de galeries, comme les trois autres. Voyez le plan. Josèphe (5) assure que tous les portiques de ce parvis étaient simples, et le verset 6 semble aussi le marquer d'une manière assez claire. La raison qui obligeait à avoir de doubles galeries aux appartements du parvis du peuple, ne subsistait point à l'égard de ceux des prêtres. On voulait donner au peuple de vastes locaux, pour le contenir aux jours d'assemblées de religion dans le parvis qui lui était destiné ; mais les prêtres, étant employés au service du temple, et étant en beaucoup plus petit nombre, n'avaient que faire de tant de vastes portiques.

¶ 4. ANTE GAZOPHYLACIA DEAMBULATIO DECEM CUBITORUM. L'appartement que nous décrivons avait cinquante coudées de profondeur. En pre-

(1) Voyez *Ezech.* xli. 9. 10. et seq.

(2) Chapitre xli. 10.

(3) Vide *Ezech.* xl. 17.

(4) וישלש בבתים בני חמה בני חמה

(5) *Joseph. de Bello. lib. vi. cap. 14.* Λ'ε' στοαὶ πρὸ τῶν γαζοφυλακίων σφόδρα μὲν καλοῖς, καὶ μεγάλοις ἀνείχοντο κίονσι ἧσαν δὲ σπλαῖ, καὶ ἀπλέτου μεγέθους τῶν κατῶ κατ' ὄψιν ἀπέλειποντο.

5. Ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora, quia supportabant porticus quæ ex illis eminebant de inferioribus, et de mediis ædificii.

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum; propterea eminebant de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta.

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia, quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia; longitudo ejus quinquaginta cubitorum:

8. Quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum, et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

5. Ces chambres du trésor étaient plus basses en haut qu'en bas, parce qu'elles étaient soutenues sur les galeries qui formaient saillie en dehors, et qui, s'élevant du premier étage, passaient par celui du milieu de l'édifice.

6. Car il y avait trois étages; et leurs colonnes n'étaient point comme les colonnes du parvis, parce qu'elles étaient élevées depuis la terre de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas, et par celui du milieu.

7. Le mur extérieur parallèle aux chambres, dont la façade regardait le parvis extérieur, avait cinquante coudées de long,

8. Parce que la longueur des chambres du parvis extérieur était de cinquante coudées, et que sa longueur, vis-à-vis de la face du temple, était de cent coudées.

COMMENTAIRE

nant sur cette étendue une galerie de dix coudées de large, il restera encore quarante coudées pour les chambres, pour l'épaisseur du mur, et pour la place des colonnes. Le gros mur du dehors avait six coudées d'épaisseur, celui de devant, qui était en arcade, en avait autant; en donnant au mur de la chambre deux coudées d'épaisseur, resteront encore, pour la place des chambres, vingt-six coudées. Si on admet une double galerie de dix coudées, cela donnera vingt coudées devant les chambres, et en diminuera d'autant la longueur.

AD INTERIORA RESPICIENS VIÆ CUBITI UNUS. Il est malaisé de donner un sens clair à ce texte. L'hébreu (1) : *Devant les chambres, il y avait une allée en dedans de la longueur de dix coudées, et un rebord d'une coudée.* C'est-à-dire, outre la largeur de l'allée qui avait dix coudées, il y avait un rebord d'une coudée, qui régnait dans toute la longueur de l'allée. Ce rebord était sur le modèle de celui que nous avons vu dans le grand vestibule (2), et qui servait comme de base aux pilastres adossés au mur des chambres, ou peut-être de siège pour s'asseoir.

OSTIA EORUM AD AQUILONEM. Les portes de ces appartements étaient au nord, par rapport à l'ange et à Ézéchiël, qui étaient dans le parvis, au midi.

Ÿ. 5. GAZOPHYLACIA IN SUPERIORIBUS HUMILIORA. Il faut supposer un édifice à trois étages: on conçoit bien que, dans ces sortes d'édifices, les appartements d'en haut doivent être plus bas et plus légers que ceux de dessous. Voici l'hébreu: *Les chambres d'en-haut, rétrécies par les galeries, étaient plus petites que les chambres inférieures et celles du milieu.* Les portiques du second et du troisième étage étant moins hauts, les chambres

devaient par conséquent être plus basses que celles du premier étage; ainsi les chambres du milieu étaient plus basses que celles d'en bas, et celles du dernier étage encore plus basses que celles du milieu. Ce verset tend à prouver qu'il s'agit bien au verset 3, d'une galerie à triple étage.

Ÿ. 6. TRISTEGA ENIM ERANT, ET NON HABEBANT COLUMNAS, SICUT ERANT COLUMNÆ ATRIORUM. Les chambres du second et du troisième étage n'étaient pas de même hauteur: elles perdaient quelque chose de leur élévation à chaque étage. Elles n'avaient point de colonnes comme celles des appartements d'en bas; ces colonnes étaient moins fortes.

PROPTEREA EMINEBANT DE INFERIORIBUS ET DE MEDIIS A TERRA, CUBITIS QUINQUAGINTA. L'hébreu paraît devoir s'entendre des colonnes dont la force diminuait d'étage en étage, comme les édifices eux-mêmes. L'étage d'en-haut était plus bas que les autres. Ces mots, *cinquante coudées*, ne font qu'obscurcir ce passage, et ne sont pas dans le texte hébreu. On ne lit nulle part que ces appartements aient eu cinquante coudées; dom Calmet ne leur en donne que trente. Ce chiffre de *cinquante*, est probablement venu du verset suivant.

Ÿ. 7. ET PERIBOLUS EXTERIOR SECUNDUM GAZOPHYLACIA. Bodin traduit l'hébreu (3): *Le mur extérieur qui était parallèle à ces chambres, et qui joignait le parvis extérieur, était long de cinquante coudées.*

Ÿ. 8. LONGITUDO ANTE FACIEM TEMPLI, CENTUM CUBITORUM. L'ange passe du côté septentrional du parvis, au côté méridional; et, en passant devant le temple, il mesure la largeur des appartements, qui était de cent coudées. Voyez plus haut, chapitre XLI, 14 et Plan F R.

(1) אל הפנימית דרך אמה אחת
(2) Ezéch. xl. 12.

(3) וגדר אשר לחוץ לעבת הלשכות דרך החצר החצונה אל בני
הלשכות ארכו חמשים אמה

9. Et erat subter gazophylacia hæc introitus ab oriente, ingredientium in ea de atrio exteriori.

10. In latitudine periboli atrii quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum quæ erant in via aquilonis; secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum, et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum, quæ erant in via respiciente ad notum: ostium in capite viæ, quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

13. Et dixit ad me: Gazophylacia aquilonis, et gazophylacia austri, quæ sunt ante ædificium separatum, hæc sunt gazophylacia sancta, in quibus vescuntur sacerdotes qui appropinquant ad Dominum in sancta sanctorum; ibi ponent sancta sanctorum, et oblationem pro peccato et pro delicto; locus enim sanctus est.

9. Et il y avait sous ces chambres du trésor une entrée du côté de l'orient, pour ceux qui y venaient du parvis extérieur.

10. Dans la largeur de l'enceinte du parvis, qui était à l'opposé du chemin vers l'orient, et en face de l'édifice séparé, il y avait encore des chambres vis-à-vis de cet édifice.

11. Et il y avait aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avait une le long des chambres qui étaient du côté du nord; leur longueur était la même, aussi bien que leur largeur, leur entrée, leur figure, et leurs portes.

12. Telles qu'étaient les portes des chambres du trésor, situées dans l'allée qui regardait vers le midi, telle était aussi une porte que l'on voyait à la tête de l'allée qui était devant le vestibule séparé, pour servir à ceux qui entraient par l'orient.

13. Et l'ange me dit: Ces chambres du trésor qui sont au nord, et celles qui sont au midi, étant toutes devant l'édifice séparé, sont des chambres saintes; et c'est là que mangent les prêtres qui approchent du Seigneur dans le sanctuaire; c'est là qu'ils mettront le saint des saints, et l'oblation qui est faite pour le péché et pour la faute; car ce lieu est saint.

COMMENTAIRE

ŷ. 9. ET ERAT SUBTER GAZOPHYLACIA HÆC INTROITUS AB ORIENTE... DE ATRIO EXTERIORI. Les appartements qui étaient à l'orient du temple et qui avaient cent coudées du nord au midi, comme Ézéchiël l'a marqué au verset précédent, avaient dans le milieu de leur longueur un vestibule magnifique, par lequel on entrait du parvis extérieur dans le parvis des lévites. On a parlé de ce vestibule et des autres au chapitre XL. Plan M.

ŷ. 10. IN LATITUDINE PERIBOLI ATRII, QUOD ERAT CONTRA VIAM ORIENTALEM IN FACIEM ÆDIFICII SEPARATI. ET ERANT ANTE ÆDIFICIUM GAZOPHYLACIA. Ce texte est d'une obscurité presque impénétrable, ainsi que l'hébreu. Dom Calmet propose de traduire (1): *Telle était la longueur du mur de séparation du parvis, en tirant vers l'Orient, vis-à-vis la séparation, et vis-à-vis le bâtiment des chambres.* Ce n'est guère plus clair que le latin ou l'hébreu. Bodin traduit: *Dans la largeur de l'enceinte qui séparait, à l'orient, les parvis, il y avait des chambres qui faisaient face au temple et aux édifices.* Ce n'est guère plus satisfaisant. La plupart de ces interprétations sont purement conjecturales. Le texte hébreu est d'un laconisme désespérant.

ŷ. 11. ET VIA ANTE FACIEM EORUM. Il y avait une allée le long de ces chambres qui regardaient l'orient, de même que devant celles qui étaient au nord et dont on a parlé précédemment verset 4. En un mot, tous les appartements qui régnaient autour du parvis des prêtres, étaient semblables entre eux. Plan R S.

ŷ. 12. SECUNDUM OSTIA GAZOPHYLACIORUM, QUÆ ERANT IN VIA RESPICIENTE AD NOTUM, etc. L'appartement qui était au midi du temple, était semblable à celui qui était du côté du nord; et le mur qui séparait l'autel des autres édifices, avait du côté du midi une porte pareille à celle qui était, dans le même mur, du côté de l'orient, pour ceux qui entraient dans l'enceinte de ce mur. La porte du midi était à la tête du chemin, ou de l'entrée qui venait du midi; elle était à un coin du mur, au lieu que la porte de l'orient était au milieu de la longueur du même mur. Josèphe parle de ce mur haut d'une coudée, qui éloignait de l'autel ceux qui n'étaient point purs (2). Le prophète ne fait que l'indiquer ici, et son texte, dit dom Calmet, paraît estropié en cet endroit par la négligence des copistes. Plan L L.

ŷ. 13. HÆC SUNT GAZOPHYLACIA SANCTA. Étant les plus proches du temple, ces chambres servaient de réfectoire aux prêtres qui approchent du sanctuaire, c'est-à-dire, qui sont actuellement de semaine pour servir à l'autel des holocaustes et dans le Saint. Les prêtres y déposaient aussi les choses les plus sacrées, comme les viandes des victimes qui avaient été offertes sur l'autel, et que les prêtres seuls avaient droit de manger, et cela seulement dans le temple; telles étaient les chairs du sacrifice pour le péché. Voyez *Levit.* vi, 25 et suivants.

Saint Jérôme remarque ici qu'il y avait diverses sortes de viandes, et qu'il était permis aux prêtres

(1) כרחב (כרחב) II נדר החצר דרך הקדוש אל פני הגזרה ואל פני הבנין רשבו
(2) Joseph. de Bello. lib. vi. c. 14. Περιέστρεψε δὲ τόντε νόον, καὶ τὸ βωμὸν, ἐκλήθον τι καὶ γὰρ ἵεν γείσιον ὄσον

πυγχαίον ὄψος, ὁ διεστρεφὲν ἐξωτέρω τὸν δῆμον ἀπὸ τῶν ἱερέων. Voyez le même, *Antiq. lib.* viii. c. 2, où il donne trois coudées de haut à ce mur.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, non egredientur de sanctis in atrium exterius; et ibi reponent vestimenta sua, in quibus ministrant, quia sancta sunt, vestienturque vestimentis aliis, et sic procedent ad populum.

15. Cumque complisset mensuras domus interioris, eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam orientalem; et mensus est eam undique per circuitum.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo mensuræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

17. Et mensus est contra ventum aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

18. Et ad ventum australem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

14. Quand les prêtres seront entrés, ils ne sortiront point du lieu saint dans le parvis extérieur avec les habits destinés au ministère du temple; mais ils auront soin de les resserrer dans ces chambres, parce que ces habits sont saints, et ils reprendront leurs vêtements ordinaires, avant de retourner au peuple.

15. Lorsque l'ange eut achevé de mesurer la maison intérieure, il me fit sortir par la porte qui regardait vers l'orient; et il mesura toute cette enceinte.

16. Il mesura donc le côté de l'orient avec la mesure de la canne qu'il avait; et il trouva cinq cents mesures de cette canne tout autour.

17. Il mesura le côté du septentrion, et il trouva cinq cents mesures de cette canne tout autour.

18. Il mesura le côté du midi, et il trouva cinq cents mesures de cette canne tout autour.

19. Il mesura le côté de l'occident, et il trouva cinq cents mesures de cette canne tout autour.

COMMENTAIRE

de manger des unes et non des autres, et que celles mêmes qui leur étaient permises, ne l'étaient pas en tout temps, ni en tout lieu, ni à tous indifféremment. Ainsi tout était réglé selon les raisons mystérieuses de la profonde sagesse de Dieu. Les chambres dont il est parlé ici et que l'Écriture appelle *des chambres saintes*, étaient destinées aux prêtres, lorsqu'ils mangeaient les viandes des sacrifices, qui sont nommées *les saints des Saints*; c'est-à-dire les parties saintes des victimes, attribuées par la loi de Dieu aux prêtres, ou les choses qui, ayant été offertes à Dieu, étaient saintes et destinées à ceux que leur ministère rendait ou devait rendre saints, surtout lorsqu'ils s'*approchaient*, comme il est dit, *du Seigneur et de son sanctuaire*. C'était là aussi que ces mêmes prêtres, lorsqu'ils venaient de servir au temple, resserraient leurs habits sacrés et reprenaient leurs vêtements ordinaires avant de sortir de la cour intérieure, pour aller dans l'autre où était le peuple.

Il est donc très remarquable que cette chair des victimes que l'on offrait dans le temple, est appelée *le saint des Saints*, non seulement pour la raison que nous venons de marquer, mais encore, sans doute, pour nous figurer la chair adorable du corps du Sauveur, cette chair la plus *sainte* de toutes, qui est offerte tous les jours par les prêtres à l'autel, et qu'on doit bien prendre garde de placer ailleurs que dans un lieu *saint*, en travaillant à purifier avec grand soin nos consciences avant de la recevoir. Car cette divine hostie est également le partage et des prêtres et des peuples; puisque les fidèles ont tous reçu *un sacerdoce royal*, com-

me l'appelle saint Pierre (1); et qu'offrant conjointement avec le prêtre le grand sacrifice de l'Église, ils ont droit d'y participer comme lui.

¶. 14. NON EGREDIENTUR DE SANCTIS IN ATRIUM EXTERIUS. Cette loi est encore répétée expressément au chapitre XLIV, 17, 18, 19. Moïse avait déjà marqué la même chose implicitement, en disant que le grand prêtre et les prêtres inférieurs se serviraient de leurs habits de cérémonie, lorsqu'ils entreraient dans le Tabernacle pour y faire leurs fonctions (2); insinuant assez que, hors de là, ils ne les mettraient pas. Il ordonne ailleurs (3) que le prêtre qui doit porter les cendres de l'autel hors du Tabernacle, quitte ses habits de cérémonie et en prenne d'autres pour sortir de l'enceinte du camp. Ézéchiél nous parle ici suivant l'usage qui était établi avant la captivité, et qui devait recommencer après le retour. La même pratique a lieu dans l'Église chrétienne. Les prêtres et les ministres du Seigneur ne peuvent, hors de l'Église, se servir des ornements de leur ordre, si ce n'est pour des fonctions saintes et pour l'administration des sacrements (4).

¶. 16. MENSUS EST QUINGENTOS CALAMOS IN CALAMO MENSURÆ. Le mur extérieur, et tout le contour du parvis extérieur, était de cinq cents cannes, ou cinq cents toises, ou plutôt *cinq cents coudées*, comme les Septante, saint Jérôme, les rabbins et les interprètes l'entendent, et comme l'hébreu l'insinue (5) : *L'ange mesura du côté de l'orient, avec la toise de mesure, cinq cents toises avec la toise de mesure de toutes parts*. Toutes les dimensions marquées jusqu'ici, reviennent à ce

(1) 1. *Pet.* II, 9.

(2) *Exod.* XXXIII, 42, 43.

(3) *Levit.* VI, 11.

(4) *Vide Dist.* 1. de *Consecr.* c. 42. - *Durand, Rational.* l. I, c. 3, §. 48. - *Durand, de Ritib. Eccles.* l. II, c. 9.

(5) כָּדָר רִיחַ הַקֹּדֶשׁ בְּכֵנֶה הַחֹדֶשׁ כֶּסֶף מֵאֵת הַשֵּׁנִים בְּכֵנֶה הַחֹדֶשׁ
Les Septante, §. 16 : Διέμετρήσῃ πεντακοσίους ἐν τῷ καλῶμῳ τοῦ μέτρου. Et §. 17 : Πηλῶν πεντακοσίους. Ita et §. 18. Hieronim. §. 20 : Mensus est longitudinem quingentorum cubitorum.

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum, longitudinem quingentorum cubito. um, et latitudinem quingentorum cubitorum, dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.

20. Il mesura la muraille de toutes parts, selon les quatre vents, en tournant tout autour, et il trouva qu'elle avait cinq cents coudées de longueur, et cinq cents coudées de largeur; c'était ce mur qui séparait le sanctuaire d'avec le lieu destiné au vulgaire.

COMMENTAIRE

qu'on vient de dire. Josèphe (1) nous assure que le quadrilatère du temple n'avait que quatre stades en carré; ce qui est beaucoup moins que les cinq cents toises, puisque le stade était de 184 ou 185 mètres. Il est pourtant certain que le terrain et la place du temple du temps de Josèphe, étaient plus étendus que du temps d'Ézéchiél. Il faut donc s'en tenir à cinq cents coudées en carré, si l'on ne veut pas détruire tout ce qui a été dit précédemment, et changer d'autres mesures que le texte donne d'une manière précise.

ŷ. 20. DIVIDENTEM INTER SANCTUARIUM ET VULGI LOCUM. Qui séparaît le lieu saint d'avec le lieu destiné au vulgaire; le lieu sacré, du lieu

profane; le lieu qui était consacré au Seigneur, et où il n'était permis ni aux païens, ni aux étrangers, ni aux impurs de se présenter, d'avec celui où tout le monde indifféremment pouvait entrer; hommes, femmes, purs, impurs, gentils, et autres. Josèphe (2) dit que, de son temps, il y avait, à l'entrée de ce parvis, un mur de trois coudées de haut, embelli de divers ouvrages, sur lequel on voyait d'espace en espace des colonnes où étaient inscrites les lois qui prescrivaient la pureté à ceux qui entraient dans le temple. Elles étaient écrites les unes en grec, et les autres en latin; et portaient défense à tout étranger d'entrer sous peine de mort.

(1) Joseph. de Bello. lib. vi. c. 14. in Græc. Πλατεία μὲν ἦσαν (αἱ στωαί) ἐπι τριάκοντα πήγεις, ὁ δὲ πᾶς κύκλος αὐτοῦν εἰς ἑξ̄ σταδίων συνμετρεῖτο.

(2) Joseph. Ibidem. lib. vi. cap. 14. Προϊόντων ἐπὶ τὸ δεύτερον ἱερον δρύφακτος περιέβλεπτο λίθινος, τριπέγλης μὲν

ὑψος, πᾶν δὲ χροίεντως διαρραγμένως. Ἐν αὐτῷ δὲ εἰστήρισαν ἐξ ἴσου διασήματος στήλαι, τὸν τῆς ἀγνεύας προσημαίνουσαι νόμον, αἱ μὲν ἑλληνικαῖς, αἱ δὲ ῥωμαϊκαῖς γράμμασι, μη δεῖν ἀλλόφυλον ἐντος τοῦ ἁγίου περιέναι. Vide et Antiq. l. xv. c. 14 p. 54; et Phil'n. Legat. ad Caium p. 703.

CHAPITRE XLIII

Le Seigneur rentre dans son temple. Il déclare qu'il y demeurera toujours, et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Description de l'autel des holocaustes. Cérémonies à observer pour la consécration de cet autel.

1. Et duxit me ad portam quæ respiciebat ad viam orientalem.

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam orientalem ; et vox erat ei quasi vox aquarum multarum, et terra splendebat a majestate.

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram, quando venit ut disperderet civitatem ; et species secundum aspectum quem videram juxta fluvium Chobar ; et cecidi super faciem meam.

4. Et majestas Domini ingressa est templum per viam portæ quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et introduxit me in atrium interius ; et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo ; et vir qui stabat juxta me

7. Dixit ad me : Fili hominis, locus solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum, in fornicationibus suis, et in ruinis regum suorum, et in excelsis.

1. Ensuite il me mena à la porte qui regardait vers l'orient.

2. Et tout d'un coup parut la gloire du Dieu d'Israël, laquelle entra par le côté de l'orient ; le bruit qu'elle faisait était semblable au bruit des grandes eaux ; et la terre était éclairée par la présence de sa majesté.

3. Et la vision que j'eus était semblable à celle que j'avais eue, lorsqu'il vint pour perdre la ville ; il me parut dans la même forme que je l'avais vu près du fleuve de Chobar ; et je tombai sur mon visage.

4. La majesté du Seigneur entra dans le temple par la porte qui regardait l'orient.

5. Et l'esprit me releva, et me fit entrer dans le parvis intérieur ; et je vis que la maison était remplie de la gloire du Seigneur.

6. Alors je l'entendis qui me parlait du dedans de la maison ; et l'homme qui était proche de moi

7. Me dit : Fils de l'homme, c'est ici le lieu de mon trône, le lieu où je poserai mes pieds, et où je demeurerai pour jamais au milieu des enfants d'Israël ; et la maison d'Israël ne profanera plus mon saint nom à l'avenir, ni eux, ni leurs rois, par leurs idolâtries, par les sépultures de leurs rois, ni par les hauts lieux.

COMMENTAIRE

§. 1. DUXIT ME AD PORTAM, QUÆ RESPICIT AD VIAM ORIENTALEM. Après avoir mesuré tout le contour du mur du parvis extérieur par le dehors, l'ange ramena Ézéchiël à la porte orientale, où ils avaient commencé à toiser (1).

§. 2. ET ECCE GLORIA ISRAEL. Le Seigneur parut sur son char, porté par les chérubins, de la même manière que nous l'avons vu décrit aux chapitres I, VIII et IX. Ce char se fit voir comme entrant dans le temple par la porte orientale. Ézéchiël le suivit jusque dans le parvis des prêtres, versets 5 et 13.

§. 3. QUANDO VENIT AD DISPERDENDAM CIVITATEM. *Lorsqu'il vint pour perdre la ville* ; ou plutôt, lorsqu'il parut dans le temple, et qu'il envoya de là des anges pour faire mourir tous ceux qui n'étaient pas marqués d'un signe sur le front (2). Les Septante (3) : *Lorsque je vins pour oindre la ville*. L'hébreu (4) : *Lorsque je vins pour perdre la ville*. Lorsque Dieu me transporta à Jérusalem, pour y voir en esprit, la mort de tous ceux qui n'étaient pas marqués sur le front. C'est à cette marque que les Septante ont fait allusion, en traduisant : *Pour oindre la ville*.

§. 6-7. ET VIR QUI STABAT JUXTA ME, DIXIT AD ME. *Et l'homme qui m'avait accompagné jusqu'alors, était proche de moi. Et le Seigneur me dit*. C'est le sens le plus naturel de l'hébreu (5), du chaldéen, des Septante (6), et des autres interprètes ; quoiqu'on puisse aussi l'entendre avec saint Jérôme en ce sens : *Et l'homme, ou l'ange qui était près de moi, me parla, et me dit, etc.* Mais la manière dont il lui parla, fait assez connaître que ce ne peut être que la voix du Seigneur qui se fit entendre du fond du sanctuaire, comme un tonnerre ou comme les flots de la mer. Dans la suite pourtant, c'est l'ange qui parle, et qui continue à conduire Ézéchiël. Voyez depuis les versets 12, 13 et suivants jusqu'au chapitre XLIV, verset 3. On voit souvent dans l'Écriture les anges envoyés de Dieu parler en son nom, comme si c'était Dieu lui-même qui fit entendre directement sa parole. Voyez principalement la Genèse et l'Exode, où ce cas se présente fréquemment.

§. 7. LOCUS SOLII MEI, ET LOCUS VESTIGIORUM PEDUM MEORUM. Dieu a passé seulement dans la Synagogue sans s'y arrêter. Et c'est seulement de

(1) Ezech. LI. 15.

(2) Ezech. IX. 2. 3.

(3) Ὅτε εἰσεπυρεύομεν τὸν χριστὸν τὴν πόλιν.

(4) ואיש היה עבד אצלי — בבואי לשחת את העיר

(5) Les Septante : Καὶ ὁ ἀγγεὸς εἰσπήγατο ἐχθρομένως μου. Καὶ εἶπε πρὸς με. Vide Theodoret.

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meos, et murus erat inter me et eos; et polluerunt nomen sanctum meum in abominationibus quas fecerunt: propter quod consumpsi eos in ira mea.

8. Ils ont fait leur porte contre ma porte, et les poteaux de l'entrée de leur maison proche des miens; et il y avait un mur entre moi et eux; et ils ont profané mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises; c'est pourquoi je les ai détruits dans ma colère.

COMMENTAIRE

l'Église que l'on peut dire que les pieds du Seigneur s'y sont arrêtés pour toujours: *In Ecclesia stant pedes Domini: in Synagoga ambulans et pretereunt.* C'est donc proprement à l'Église de Jésus-Christ que ces paroles doivent s'appliquer: *Voici le lieu de mon trône, où je demeurerai pour jamais.* C'est à cette Église tirée d'abord du milieu des enfants d'Israël; car c'est dans elle qu'il doit habiter éternellement, et non pour un temps, comme dans le temple de Salomon: *Habitat in Ecclesia, in medio filiorum Israel cernentium Deum: et habitat in perpetuum, non secundum templum Salomonis ad tempus.* Il faut donc, pour appartenir véritablement à cette Église, travailler aussi à être le trône et la demeure éternelle de Jésus-Christ. Car s'il ne fait que marcher et passer en nous, selon l'expression de saint Jérôme, si son Esprit n'établit point sa demeure fixe dans nos âmes, et que nous ne demeurions point nous-mêmes en lui; si nous sommes du nombre de ceux qu'il a marqués dans son Évangile, qui ne croient que pour un temps, et qui se retirent et s'éloignent de lui, lorsque l'heure de la tentation est venue; nous appartenons, pour ainsi dire, à la Synagogue; nous n'avons point le caractère de la loi nouvelle, et nous ne pouvons être regardés comme le lieu du trône du Seigneur, ni comme les vrais enfants d'Israël, au milieu desquels il demeure pour jamais.

NON POLLUENT ULTRA IN FORNICATIONIBUS SUI, ET IN RUINIS REGUM SUORUM. L'idolâtrie est presque toujours désignée dans la Bible, sous le nom de fornication. Le sens de ce passage est donc: Vous ne souillerez plus mon nom en adorant les idoles dans mon temple, et en enterrant vos rois dans l'enceinte de ma montagne sainte (1). Il est certain par l'histoire des rois, que les sépulcres royaux étaient dans les jardins des rois, sur la montagne de Sion, dont le mont Moria, sur lequel le temple était bâti, fai-

sait partie. David fut enterré dans la Cité de David (2), qui était sur le mont Sion, contre le temple. Salomon (3), Roboam (4), Abiam (5), Asa (6), Josaphat (7), Joram (8), Ochozias (9), Joas (10), Amasias (11), Azarias (12), Joathan (13), Achaz (14), ont été enterrés dans la Cité de David. Manassé fut enseveli dans son palais, dans le jardin d'Oza (15), aussi bien qu'Amon (16) son fils. Ozias ne fut point enterré dans les sépulcres des rois, mais il fut mis dans le même jardin, où étaient ces tombeaux (17). Enfin les tombeaux des rois de Juda n'étaient pas éloignés de leurs palais, et leurs palais étaient près du temple, comme le prophète s'en plaint ici au verset 8. Josèphe dit que ces monuments étaient creusés sous la terre, et percés avec tant d'art, qu'on ne pouvait que difficilement en découvrir l'entrée (18). Les commentateurs se sont fort partagés sur l'explication de ce passage, ne remarquant pas dans l'histoire qu'on ait jamais fait de reproche à aucun roi, d'avoir souillé le temple par sa sépulture. Mais en quel autre endroit le temple reproche-t-on d'avoir bâti leurs palais trop près du temple, comme on fait ici? Les Septante (19): Ils ont souillé mon temple par leurs impuretés, et par le meurtre de leurs chefs. Mais nous ne connaissons aucun roi d'Israël tué dans le temple. D'autres l'entendent des cadavres humains immolés aux idoles, qu'ils appellent leurs rois, ou même des idoles elles-mêmes, à qui ils donnent le nom de cadavres. Tout cela est trop recherché, et le premiersens que nous avons rapporté satisfait à toutes les difficultés.

ÿ. 8. QUI FABRICATI SUNT LIMEN SUUM, JUXTA LIMEN MEUM. Les rois de Juda avaient une porte de communication de leur palais dans le temple, par laquelle il n'y avait qu'eux qui entrassent. Cette porte était à l'occident du temple; et nous voyons dans les Paralipomènes, qu'elle était gardée par une troupe de lévites (20). Dans le qua-

(1) Cornél. Vatab.

(2) III. Reg. II. 10.

(3) III. Reg. XI. 43.

(4) III. Reg. XIV. 31.

(5) III. Reg. XV. 8.

(6) III. Reg. XV. 24.

(7) III. Reg. XXII. 51.

(8) IV. Reg. VII. 24.

(9) IV. Reg. IX. 28.

(10) IV. Reg. XII. 21.

(11) IV. Reg. XIV. 20.

(12) IV. Reg. XV. 7.

(13) IV. Reg. XV. 38.

(14) IV. Reg. XVI. 20.

(15) IV. Reg. XXI. 18.

(16) IV. Reg. XXI. 26. — (17) II. Par. XXVI. 27.

(18) Joseph. Antiq. lib. VII. cap. ult. Πῶσαν γὰρ ὑπὸ τὴν γῆν μηχανικῶς κειτθευμένοι, πρὸς τὸ μὴ φανεραὶ εἶναι τοῖς τὸ μνημεῖον εἰσισοῦσι.

(19) Εἰν τῇ πόρειά αὐτῶν, καὶ ἐν ταῖς φοναῖς τῶν ἡγορευμένων αὐτῶν.

(20) I. Par. XXVI. 16. et IV. Reg. XI. 6.

9. Nunc ergo repellant procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me, et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam,

11. Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus, et fabricæ ejus, exitus et introitus, et omnem descriptionem ejus et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis, et scribes in oculis eorum, ut custodiant omnes descriptiones ejus, et præcepta illius et faciant ea.

9. Qu'ils rejettent donc maintenant leur idolâtrie ; qu'ils éloignent loin de moi les sépulcres de leurs rois ; et je demeurerai toujours au milieu d'eux.

10. Mais vous, fils de l'homme, montrez ce temple à la maison d'Israël, afin qu'ils reçoivent la confusion de leurs iniquités ; qu'ils mesurent eux-mêmes toute sa structure ;

11. Et qu'ils rougissent de toutes les choses qu'ils ont faites. Montrez-leur la figure du temple, et de tous ses bâtiments, ses sorties, ses entrées, et tout son dessin, toutes les ordonnances qui doivent y être observées, tout l'ordre qu'il faut y garder, toutes les lois qui y sont prescrites. Représentez toutes ces choses devant leurs yeux, afin qu'ils gardent exactement tout ce que vous aurez décrit, qu'ils pratiquent et observent tous les préceptes qui la regardent.

COMMENTAIRE

trième livre des Rois, elle est nommée *porte de derrière*, ou *des gardes*. Du palais du roi, il y avait une montée, ou une galerie qui conduisait à cette porte (1). Ézéchiël ne met aucune porte derrière le temple ; mais on ne peut douter qu'il n'y en ait eu une du temps des rois ; et le Seigneur s'en plaint en cet endroit, comme d'un manque de respect pour la majesté de sa maison. Dans le dernier temple rétabli par Hérode, il y avait jusqu'à quatre portes du côté de l'occident, au rapport de Josèphe (2) ; l'une conduisait au palais royal, les autres dans les faubourgs, et dans la ville.

MURUS ERAT INTER ME ET EOS. Cela ne doit pas se prendre à la rigueur ; mais il est certain que la maison des rois de Juda était assez voisine, et qu'ils l'avaient en quelque sorte jointe au temple, par l'allée de communication dont on a parlé. Dans le dernier temple, ils s'en étaient encore approchés davantage, comme on le voit dans Josèphe.

ŷ. 9. RUINAS REGUM SUORUM. Voyez plus haut, verset 8. Il ne paraît pas qu'au retour de la captivité, on ait eu soin d'ôter les rois de leurs anciens tombeaux ; mais on n'y enterra plus personne, que l'on sache.

ŷ. 10. OSTENDE DOMUI ISRAEL TEMPLUM. Montrez le plan que vous avez vu ; ou, lisez-leur la description que vous en avez faite.

ET CONFUNDANTUR AB INIQUITATIBUS SUIS. Qu'ils voient le plan de ce temple, qu'ils ont si indignement profané ; afin qu'à la vue de cet objet si respectable, ils rentrent en eux-mêmes, et aient honte de leurs crimes, qui ont attiré ma colère sur ce lieu saint, et qui m'ont forcé à en permettre la destruction.

« Ce temple dont la vue est capable de nous faire entrer dans une sainte confusion de tous nos

péchés, est l'Église. Car si l'on en considère la structure toute divine, et qu'on en mesure, selon qu'il est dit ici, *toutes les dimensions si admirables* ; si l'on envisage, avec saint Pierre et saint Paul, Jésus-Christ, comme étant lui-même la principale pierre de l'angle ; la pierre vivante qui, bien que rejetée des hommes, a été choisie de Dieu, et est précieuse (3) à ses yeux ; les apôtres et les prophètes, comme en étant avec Jésus-Christ les pierres fondamentales (4) ; et les vrais fidèles, comme étant aussi eux-mêmes des pierres vivantes, destinées pour composer cette maison spirituelle ; si l'on veut bien observer encore avec le même saint Paul, comment ce saint édifice étant posé sur un fondement si précieux, s'élève insensiblement, et s'accroît dans toutes ses proportions et sa symétrie, pour devenir un temple saint consacré au Seigneur ; si l'on a enfin le bonheur de comprendre avec tous les saints quelle en est et la largeur, et la longueur, et la hauteur, et la profondeur (5), selon l'explication que nous en avons marquée auparavant, on peut assurer que cette vue de la sainteté, de l'auguste majesté, et de la gloire éminente de l'Église, rachetée par la mort de Jésus-Christ, et cimentée par son sang, remplie des dons du Saint-Esprit, et destinée à composer dans le ciel cette divine Jérusalem, décrite au long dans l'Apocalypse (6) : Toute environnée de l'éclat de la lumière de Dieu, et composée d'un or pur semblable à un verre très clair dont le temple est le Seigneur Dieu tout-puissant, et l'Agneau ; que la vue, disons-nous, d'une telle gloire, d'une telle pureté, est très capable de faire rougir de confusion tous ceux dont la vie n'a aucun rapport avec ce qu'ils voient, et les expose au contraire à une terrible condamnation (7). »

ŷ. 11. UNIVERSA PRÆCEPTA EJUS. Toutes les cérémonies qu'on doit observer dans l'offrande

(1) Voyez IV. Reg. x. 12 ; XII. 20. et II. Par. ix. 11. et I. Par. xxvi. 16.

(2) Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 14.

(3) I. Petr. II. 4. 5. 6.

(4) Ephes. II. 20. etc. — (5) Ephes. III. 18.

(6) Apoc. XXI. — (7) Saci, in hunc loc.

12. Ista est lex domus in summitate montis : Omnis finis ejus in circuitu, sanctum sanctorum est ; hæc est ergo lex domus.

13. Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum ; in sinu ejus erat cubitus, et cubitus in latitudine ; et definitio ejus usque ad labium ejus, et in circuitu palmus unus : hæc quoque erat fossa altaris.

12. Telle est la règle qu'on doit garder en bâtissant le temple sur le haut de la montagne : Toute son étendue dans son circuit sera très sainte ; telle est donc la loi de ce temple.

13. Or voici quelles sont les mesures de l'autel, en les mesurant avec la coudée à bonne mesure, qui avait une coudée et un palme ; son enfoncement était profond d'une coudée, et avait aussi une coudée de largeur ; et sa clôture jusqu'à son bord et tout à l'entour, était d'un palme ; telle était donc la fosse de l'autel.

COMMENTAIRE

des sacrifices ; tout ce qui doit être observé par les prêtres et par le peuple, par rapport au respect qui lui est dû. Ou bien : Toutes les dimensions des parties du temple, telles que je vous les ai données par le ministère de l'ange (1).

ÿ. 12. OMNIS FINIS EJUS IN CIRCUITU, SANCTUM SANCTORUM EST. On ne bâtira plus à l'avenir dans tout le circuit du temple, depuis le commencement de sa pente jusqu'à son sommet, aucun bâtiment, on n'y fera aucune sépulture, aucun jardin, aucune autre chose applicable à l'usage commun des hommes. Il sera absolument saint, sacré, séparé de tout autre emploi que celui du culte du Seigneur. Nous voyons par Josèphe (2) que ceci fut très mal observé dans la suite. Les princes Asmonéens avaient fait bâtir au côté septentrional une tour, qui devint très fameuse sur la fin de la nation juive, sous le nom de tour Antonia.

Les Juifs enseignent qu'on avait une si profonde vénération, non seulement pour l'enceinte du temple, mais aussi pour toute l'étendue de la montagne où il était bâti, qu'il n'était permis à qui que ce fût d'y marcher le bâton à la main, ni les souliers aux pieds, ni les pieds salis de quelque poussière. On n'y portait point d'argent lié dans sa ceinture ou dans son mouchoir ; on n'y crachait point à terre, ni sur le pavé ; on ne passait point d'une porte à une autre, pour abréger son chemin ; mais, par quelque porte qu'on entrât, on devait marcher gravement et posément, droit au lieu où l'on avait à faire. Les excommuniés, et ceux qui étaient dans le deuil, ne montaient point la montagne sainte à la manière ordinaire, mais de biais et le côté gauche le premier. Les prêtres, les lévites, et généralement tous les Israélites, qui se retiraient du temple, ne lui tournaient jamais le dos ; mais, ayant la tête et le corps penchés d'un côté, ils se retiraient avec respect, marchant en arrière, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement hors du temple. Ces observations rabbiniques nous sont d'autant plus suspectes, que la loi n'ordonne rien de pareil, et

qu'on ne lit rien ni dans l'Écriture ni dans Josèphe, ni dans Philon, qui nous donne l'idée de ces cérémonies, dont quelques unes paraissent même puérides, et peu sérieuses. Il est seulement défendu plus bas de sortir du temple par la même porte, par laquelle on est entré (3).

ÿ. 13. ISTÆ MENSURÆ ALTARIS, IN CUBITO NOVISSIMO. Voici quelles sont les mesures de l'autel, en les mesurant avec la coudée de bonne mesure. L'hébreu à la lettre (4) : Voici les mesures de l'autel, par coudées. La coudée est d'une coudée et d'un palme. La coudée dont il se servit pour mesurer l'autel, était la même dont il s'était servi pour mesurer tout le temple. Elle avait un palme de plus que la coudée babylonienne (5).

IN SINU EJUS ERAT CUBITUS, ET CUBITUS IN LATITUDINE. Ce fondement ou cette base, ou cet enfoncement, sinus, était au-dessus du plain-pied du parvis, et débordait d'une coudée tout autour de l'autel (6) ; en sorte que l'autel ayant douze coudées en tout sens, le fondement devait avoir quatorze coudées sur chaque face. C'est au-dessus de ce fondement que s'élevait l'autel, et on doit le comprendre dans le compte de sa hauteur. De bons auteurs (7) entendent par ce sinus, en hébreu פֶּה 'hêq. sein, ventre, fond, une fosse creuse d'une coudée, qui régnait tout autour de l'autel, et dans laquelle s'écoulait tout le sang qui se répandait au pied de l'autel, pour être porté de là, par des conduits souterrains, dans le torrent de Cédron.

DEFINITIO EJUS USQUE AD LABIUM EJUS, ET IN CIRCUITU PALMUS UNUS. C'était un rebord de la hauteur de quatre doigts, qui s'élevait à l'extrémité, et tout autour du fondement dont on a parlé. Saint Jérôme semble avoir cru, et la chose est assez vraisemblable, que ce rebord était pratiqué tout autour de la base de l'autel, pour recevoir le sang qu'on y répandait ; d'où il s'écoulait sous la terre par des conduits faits exprès : Hæc quoque fossa altaris. Mais les Septante le joignent à ce qui suit, dans un sens opposé (8) : Et voici la

(1) Vatab. — (2) Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 14.

(3) Ezech. xlvi. 9.

(4) ואיה סודת הכוזה כמות הכה אכה ויפח

(5) Ezech. xl. 5.

(6) Chald.

(7) Villalp. Sanct. Cornel. Menoch. Capell.

(8) וזה גב הכוזה Les Septante ; Καὶ τὸ ὑψος τῆς τοῦ θυγατροῦ τῆς πόσε.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinē novissimā duo cubiti, et latitudo cubiti unius; et a crepidine minore usque ad crepidinē majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15. Ipse autem Ariel quatuor cubitorum, et ab Ariel usque ad sursum cornua quatuor.

14. Du bas de la terre, jusqu'au dernier rebord, il y avait deux coudées de hauteur; et ce rebord avait une coudée de large; et de ce rebord qui était le plus petit, jusqu'au rebord qui était le plus grand, il y avait quatre coudées; et ce rebord avait aussi une coudée de large.

15. Ariel avait quatre coudées de hauteur; et de cet autel, s'élevaient en haut quatre cornes.

COMMENTAIRE

hauteur de l'autel. Le chaldéen : *Voici la disposition de l'autel. Ce qui paraît plus juste.*

Ÿ. 14. DE SINU TERRÆ USQUE AD CREPIDINEM NOVISSIMAM, DUO CUBITI. *Du bas de la terre jusqu'au premier rebord, il y avait deux coudées; ou, depuis ce fondement, qui était au niveau du sol, il y avait deux coudées de haut, jusque à un rebord d'une coudée, qui régnait tout autour de l'autel. Le prophète ne marque pas distinctement si ceci était comme un rebord ajouté à la partie d'en-bas, et dont l'épaisseur devait se compter à part; ou si c'était une simple retraite prise dans l'épaisseur de l'autel, et qui n'ajoutait rien à sa hauteur.*

ET A CREPIDINE MINORE USQUE AD CREPIDINEM MAJOREM QUATUOR CUBITI. Comment ce second rebord est-il appelé le plus grand, puisqu'il n'avait qu'une coudée de large, comme le premier, et qu'il était moins grand par son étendue, supposé que ce ne fût qu'une retraite? C'est apparemment parce qu'il était au-dessus du premier, et qu'il s'éloignait davantage du plain-pied, et de la première base. *Grand* est mis ici pour *élevé*; *petit*, pour *inférieur*. Certains commentateurs pensent que ce second rebord, ou cette retraite, ou cette base, comme on voudra l'appeler, servait aux prêtres, pour marcher tout autour, lorsqu'ils disposaient le bois et les victimes sur l'autel, sans être obligés d'y mettre les pieds. Mais si l'on prétend que, par respect et par scrupule, ils n'osaient marcher sur l'autel, et que c'était pour cela qu'on avait pratiqué ce rebord d'une coudée, et quatre coudées au-dessous de la hauteur de l'autel, cette prétention est aussi mal fondée que le scrupule qu'on leur attribue. Car, 1^o, il aurait été impossible de parvenir commodément, et d'agir librement sur l'autel, de la tablette de ce rebord, qui était de quatre coudées. c'est-à-dire environ sept pieds plus bas que l'autel. 2^o L'autel avait douze coudées en carré par dessus son plan: Et comment arriver au milieu de cet espace, de quatre coudées plus bas? 3^o Enfin, il y avait des degrés à l'autel du côté de l'orient, afin que les prêtres y

pussent monter, et y ajuster le bois et les victimes. A quoi auraient servi ces degrés, si les prêtres n'eussent pas monté plus haut que le rebord dont on a parlé, et si, par respect, ils n'eussent osé marcher sur l'autel?

Ÿ. 15. IPSE AUTEM ARIEL QUATUOR CUBITORUM. Depuis le rebord marqué au verset précédent, jusqu'au dessus de l'autel, il y avait quatre coudées. Ainsi, toute la hauteur de l'autel depuis le fondement, était de dix ou douze coudées. De dix, si l'on admet que les deux rebords dont on a parlé, n'étaient que de simples retraites prises dans l'épaisseur de l'autel. De douze coudées, si ces rebords avançaient en dehors de l'épaisseur d'une coudée en carré, sans rien prendre dans l'épaisseur de l'autel. La dernière supposition a cet avantage qu'elle fait l'autel d'une hauteur égale à sa largeur. Le fondement, une coudée: depuis le fondement jusqu'au premier rebord, une coudée; ce premier rebord d'autant; de là jusqu'au second rebord, quatre coudées: ce second rebord d'une coudée; de là jusqu'au haut de l'autel, quatre coudées; en tout douze coudées. L'autel du temple de Salomon (1) avait dix coudées de haut, et vingt de large en carré. Et celui du temple reconstruit par Hérode, était de quinze coudées de haut et de quarante en carré (2). Le prophète donne ici à l'autel le nom d'*Ariel* (3), c'est-à-dire, *lion de Dieu*, ou *montagne de Dieu*; parce qu'il s'élevait au milieu du parvis des prêtres, comme une petite montagne; ou parce que, comme un lion, il dévorait les victimes qu'on y offrait tous les jours. *Isaïe* (4) donne le même nom d'*Ariel* à la montagne de Sion, ou à la ville de Jérusalem.

AB ARIEL USQUE AD SURSUM, CORNUA QUATUOR. L'hébreu (5): *Et d'Ariel en haut, quatre cornes*. Aux quatre coins de l'autel s'élevaient quatre espèces de cornes, ou de pyramides, dont on a parlé dans l'Exode (6). On ne nous dit point ici quelle était la matière de cet autel; mais il y a toute apparence qu'il était, comme celui de Salomon (7), revêtu d'airain. Les cornes, dont on parle ici,

(1) II. Par. IV. 1.

(2) *Joseph. de Bello, lib. VI. cap. 14.*

(3) Les Septante: Α'ριελ. וההראל. *Infra* האראל

(4) *Isai. XXXIX. 1. Væ Ariel, Ariel civitas quam expu-*

gnavit David... Et circumvallabo Ariel, et erit tristis et mœrens, et erit mihi quasi Ariel.

(5) *וְהָאֲרִיֶּל וְהַבְּעֵלָה הַקְּרִנִּית אֲרִבַּע*

(6) *Exod. XXXVII. 2. — (7) II. Par. IV. 1, et IV. Reg. VIII. 64.*

10. Et Ariel duodecim cubitorum in longitudine per duodecim cubitos latitudinis, quadrangulatum æquis lateribus.

17. Et crepido quatuordecim cubitorum longitudinis per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor angulis ejus; et corona in circuitu ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum; gradus autem ejus versi ad orientem.

18. Et dixit ad me: Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus: Hi sunt ritus altaris, in quacumque die fuerit fabricatum, ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et dabis sacerdotibus et levitis qui sunt de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

16. Ariel avait douze coudées de long, et douze coudées de large; et était ainsi carré, ayant ses côtés égaux.

17. Son rebord était de quatorze coudées de long, et de quatorze coudées de large, à mesurer ses quatre côtés d'un angle à l'autre: la couronne, qui régnait autour, avançait d'une demi-coudée, et son enfoncement était d'une coudée tout autour. Or ses degrés étaient tournés vers l'orient.

18. Et l'ange me dit: Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu: Ce sont ici les cérémonies qu'on doit observer à l'égard de l'autel aussitôt qu'il aura été bâti, afin qu'on offre dessus l'holocauste, et qu'on répande tout autour le sang des victimes.

19. Et vous les donnerez aux prêtres et aux lévites qui sont de la race de Sadoc, qui s'approchent de mon autel, dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils me sacrifient un veau du troupeau pour le péché.

COMMENTAIRE

étaient de même métal. Josèphe (1) et Philon (2) nous apprennent que, depuis le retour de la captivité, on bâtit l'autel des holocaustes avec des pierres brutes: mais il ne paraît pas que, dans la construction de l'autel et du temple, depuis le retour de Babylone, l'on ait exactement suivi le plan et les dimensions marquées par Ézéchiél. On regarda sa prophétie, plutôt comme une vision que comme un ordre et un modèle, dont Dieu exigeât l'exécution à la rigueur.

Ÿ. 16. ET ARIEL DUODECIM CUBITORUM. Les rabbins (3) enseignent que ces douze coudées se prenaient depuis le centre de l'autel, en sorte qu'il avait en carré vingt-quatre coudées. Ils prétendent aussi que la table de l'autel qui fut bâti au retour de la captivité, avait vingt-huit coudées en carré. On peut voir ce que nous avons dit sur le verset précédent, nous ne donnons que douze coudées en carré à l'autel d'Ézéchiél. Il est certain que les Juifs ne se sont jamais cru obligés de faire leur autel d'une certaine longueur ou largeur déterminée.

Ÿ. 17. ET CREPIDO QUATUORDECIM CUBITORUM LONGITUDINIS. L'autel avait deux rebords, verset 14, et chacun de ces rebords avait quatorze coudées de long sur chaque face, parce qu'il débordait d'une coudée de chaque côté, au delà de l'épaisseur de l'autel, qui en avait douze en carré.

ET CORONA IN CIRCUITU EJUS DIMIDII CUBITI. Cette couronne était au haut et au-dessus de l'autel, elle le bordait tout autour, de même que la table des pains de proposition (4) et l'autel des parfums (5), l'Arche (6) et les tables sur lesquelles

on préparait les victimes (7), avaient toutes leur couronne, ou leur rebord, qui s'élevait tout autour d'elles par dessus. C'était une beauté dans l'art judaïque et peut-être un usage ordinaire, que toutes sortes de tables eussent leur rebord, ou leur couronne, pour empêcher que ce qu'on y servait ne fût exposé à tomber. La hauteur de ces couronnes est partout proportionnée à la largeur et à la hauteur des tables.

SINUS EJUS UNIUS CUBITI. Son fondement, ou sa base, était d'une coudée. Le prophète répète ce qu'il a déjà dit au verset 13.

GRADUS EJUS VERSI AD ORIENTEM. On montait au haut de l'autel du côté de l'orient, ayant le visage tourné à l'occident. Ces degrés s'élevaient apparemment jusqu'au haut de l'autel, et étaient couverts des deux côtés à une certaine hauteur, de manière que le prêtre ne fût point exposé en montant à découvrir sa nudité (8). Josèphe assure (9) que, dans temple reconstruit par Hérode, on montait à l'autel du côté du midi, par une rampe aisée, qui s'élevait doucement jusqu'au haut.

Ÿ. 18. HI SUNT RITUS ALTARIS. Ce sont ici les cérémonies qu'on doit observer à l'égard de l'autel, lorsqu'on voudra en faire la dédicace, afin d'offrir dessus les holocaustes et les victimes ordinaires.

Ÿ. 19. SACERDOTIBUS ET LEVITIS, QUI SUNT DE SEMINE SADOQ. L'hébreu (10): Vous donnerez cet ordre aux prêtres de la race de Lévi, de la famille de Sadoc. Le texte ne parle pas des lévites distingués des prêtres. La dignité du souverain sacerdoce passa dans la famille de Sadoc sous Saül, et

(1) Joseph Antiq. lib. vi. c. 14. Κατασκευάσθη δὲ ἄνω στήλησιν, καὶ ὑπὲρ ποτὲ ἐβύβασεν ἑαυτοῦ στήλησιν.

(2) Philo, De victimas offerentibus. Voyez aussi I. Macc. iv. 47.

(3) Tract. Middol. cap. 5. parte. 1. et Gemarr. de sacrificiis.

(4) Exod. xxv. 25. — (5) Exod. xxx. 3.

(6) Exod. xxv. 11.

(7) Ezech. xl. 43.

(8) Voyez le commentaire sur l'Exode, xx. 26.

(9) Joseph. de Bell. jud. lib. vi. cap. 14. in Græc. Καὶ ἄνω κατασκευάσθησιν ἐπὶ αὐτοῦ ἄνωδο, ἡ ἑβραϊκὴ προσηγορία ὑπερίσταντο.

(10) אֲנִי מְדַבֵּר אֵלַי אֶת הַיְהוָה אֱמַר הוּא כֹהֵן אֶתְּנֶנּוּ לְךָ לְפָנֶיךָ לְעֹלָמִית לְפָנֶיךָ לְעֹלָמִית Les Septante: Δώσει, τοῖς ἱερεῦσιν τοῖς Λευίταις, etc.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuitu; et mundabis illud et expiabis.

21. Et tolles vitulum qui oblatum fuerit pro peccato, et combures eum in separato loco domus, extra sanctuarium.

22. Et in die secunda offeres hircum caprarum immaculatum pro peccato; et expiabit altare sicut expiaverunt in vitulo.

23. Cumque compleveris expians illud, offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

24. Et offeres eos in conspectu Domini; et mittent sacerdotes super eos sal, et offerent eos holocaustum Domino.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie; et vitulum de armento, et arietem de pecoribus immaculatos offerent.

26. Septem diebus expiabit altare et mundabit illud, et implebit manum ejus.

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra, facient sacerdotes super altare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt; et placatus ero vobis, ait Dominus Deus.

20. Vous prendrez du sang de ce veau; et vous en mettrez sur les quatre cornes de l'autel, et sur les quatre coins de son rebord, et sur la corniche tout autour; et vous le purifierez et le sanctifierez.

21. Vous emporterez ensuite le veau qui aura été offert pour le péché; et vous le brûlerez dans un lieu de l'édifice séparé, hors du sanctuaire.

22. Le second jour, vous offrirez pour le péché un jeune bouc qui soit sans tache; et on purifiera l'autel comme on l'a déjà purifié avec le veau.

23. Et lorsque vous aurez achevé de le purifier, vous offrirez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et un bélier du troupeau, qui soit de même sans aucune tache.

24. Vous les offrirez en la présence du Seigneur; et les prêtres répandront du sel sur eux, et les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Sept jours de suite vous offrirez chaque jour un bouc pour le péché; et l'on offrira de même un veau et un bélier du troupeau, qui soit sans tache.

26. Ils feront la purification et la consécration de l'autel pendant sept jours, et ils le consacreront.

27. Et les sept jours étant accomplis, les prêtres offriront, le huitième jour et dans la suite, vos holocaustes sur l'autel, et les hosties qu'ils offrent pour la paix; et je serai réconcilié avec vous, dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

y demeura toujours depuis, la famille d'Ithamar en ayant été entièrement dépouillée au commencement du règne de Salomon (1).

ŷ. 20. PONES SUPER QUATUOR CORNUA. Vous ordonnerez au prêtre qui consacra cet autel, de mettre du sang du veau sur les quatre cornes, sur la couronne, sur les rebords, et sur la base de l'autel. En cet endroit, comme en plusieurs autres, on dit qu'on fait, ce qu'on ordonne, ou ce qu'on conseille de faire.

ŷ. 21. IN SEPARATO LOCO DOMUS EXTRA SANCTUARIUM. Vous le brûlerez dans un lieu de la maison tout séparé, hors du sanctuaire; ou plutôt, hors du lieu saint, hors de l'enclos du temple, mais sur la montagne où il est bâti; ou bien, hors du parvis des prêtres, et non pas sur l'autel des holocaustes. Mais la première explication est la plus conforme à l'analogie de la loi, qui voulait qu'on brûlât hors du camp la victime d'expiation pour le péché du grand prêtre (2), et qu'on y jetât les cendres de l'autel (3); enfin qu'on y brûlât le veau pour la consécration de l'autel, et pour l'expiation des prêtres (4). Ézéchiël n'ordonne pas de brûler l'hostie, dont il parle, hors de la ville, mais dans un lieu distinct, séparé du temple. Dans un lieu de la montagne du temple, destiné à ces sortes de choses.

ŷ. 22. HIRCUM CAPRARUM. Un bouc des chèvres, un bouc pris dans un troupeau de chèvres. L'Écriture s'exprime ordinairement de la sorte, pour

marquer un bouc ou un chevreau. Quelques commentateurs (5) prétendent cependant que le nom de *bouc des chèvres*, signifie ici, un jeune chevreau, comme si l'on disait un jeune fils de chèvres; mais cette opinion est peu soutenue.

v. 24. MITTENT SACERDOTES SUPER EOS SAL. Les prêtres répandront du sel sur les victimes, suivant la loi du Lévitique (6): *Quidquid obtuleris sacrificii, sale condies: ... in omni oblatione tua offeres sal.*

ŷ. 26. IMPLEBUNT MANUM EJUS. On a déjà vu cette expression: *emplir la main* signifie consacrer. Le texte semble dire que c'est l'autel dont on remplit les mains: ce qui ne peut s'expliquer que dans un sens figuré, et par une métaphore tirée de ce qu'on remplissait les mains des prêtres, et qu'on les mettait dans l'exercice de leur charge, en même temps qu'on les consacrait (7). Les Septante (8), suivis de plusieurs interprètes, lisent: *Les prêtres rempliront leurs mains*. Mais les anciens traducteurs grecs traduisent comme portent la Vulgate et l'hébreu (9). Le chaldéen (10): *Ils offriront ses offrandes*; les offrandes de l'autel. Il est plus naturel de l'entendre dans le sens des Septante. Le prêtre consécrateur remplira la main de chacun des prêtres qu'il consacra. Sanctius prend le nom de *main*, pour un espace: Les prêtres consacreront, ou rempliront la main de l'autel, c'est à-dire ses parties, ce qui le compose, ce qu'il renferme. Mais cette explication n'est-elle pas un peu trop subtile?

(1) III. Reg. II. 26.

(2) Levit. IV. 3... 12.

(3) Levit. VI. 11.

(4) Ibid. cap. VIII. 17; IX. 11. Vide Hebr. XIII. 11.

(5) Sanct. Corncl. Menoch. — (6) Levit. II. 13.

(7) Vide Exod. XXVIII. 41; XXI. 9. et 35. — III. Reg. XIII. 33. — Judic. XVII. 5. 12. — II. Paralip. XXI. 31.

(8) Καὶ πληροῦσι χεῖρας ἁγίων. Vide Pagn. Mont. Vatab. Tigur.

(9) ויבאו ידו — (10) ויקרבון קרבניהו

CHAPITRE XLIV

Porte orientale qui demeure fermée. Reproches contre les Israélites qui ont introduit des étrangers dans le temple. Prêtres exclus du ministère sacré. La race de Sadoc confirmée dans le sacerdoce. Règlement pour les prêtres dans le temps de leur service.

1. Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad orientem; et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me: Porta hæc clausa erit; non aperietur, et vir non transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam; eritque clausa

3. Principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino; per viam portæ vestibuli ingredietur, et per viam ejus egredietur.

1. L'ange me fit ensuite retourner vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, laquelle regardait vers l'orient : et elle était fermée.

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée ; elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte ; et elle demeurera fermée

3. Pour le prince. Le prince s'y assiera pour manger le pain devant le Seigneur ; mais il entrera, et sortira par la porte du vestibule.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. AD VIAM PORTÆ SANCTUARIJ EXTERIORIS, QUÆ RESPICIEBAT AD ORIENTEM. Le Seigneur ayant paru dans sa gloire à Ézéchiël, et étant entré dans le temple par la porte orientale du parvis des prêtres (1), le prophète l'y suivit, et y entra par la même porte. Après que l'ange lui eut montré les dimensions de l'autel des holocaustes, qui était au milieu de ce parvis, l'ange le conduisit de nouveau dans le parvis du peuple ; mais il ne le fit point passer par la porte orientale, qui était celle par où il était entré ; il le mena par la porte septentrionale, et lui fit remarquer en passant, que la porte orientale était fermée, et qu'elle ne s'ouvrirait plus à l'ordinaire, et indifféremment tous les jours, parce que le Seigneur y avait passé, et l'avait sanctifiée par sa présence. *Porta hæc clausa erit: non aperietur, quia Dominus Deus Israel ingressus est per eam.* Elle sera fermée pendant les six jours de la semaine, mais on l'ouvrira les jours du sabbat, et les premiers jours du mois ; le peuple adorera le Seigneur devant cette porte, et elle ne sera pas fermée jusqu'au soir ces jours-là. C'est l'explication que le prophète donne lui-même à ce passage au chapitre XLVI. 1. 2.

Ÿ. 2-3. CLAUSA ERIT PRINCIPI. PRINCEPS IPSE SEDEBIT IN EA, UT COMEDAT PANEM CORAM DOMINO. Les rois de Juda avaient dans le temple une place distinguée, une espèce de tribune placée vis-à-vis la porte orientale du parvis des prêtres, d'où ils adoraient le Seigneur. Salomon y avait placé (2) une base d'airain vis-à-vis de l'autel, et au milieu de la basilique, ou du parvis du peuple. Ses suc-

cesseurs avaient continué à se placer au même endroit. Outre cela, ils s'étaient mis en possession de passer par cette porte orientale, et d'entrer par là dans le parvis des prêtres. C'est ce que l'ange défend en cet endroit. Il ordonne qu'on la tienne fermée toute la semaine, et qu'on ne l'ouvre que le samedi et aux jours de fête. Il semble qu'avant la captivité, cette porte demeurait déjà fermée tous les jours, hors le samedi, comme il est insinué dans le quatrième livre des Rois (3) ; mais le prince se la faisait ouvrir quelque jour que ce fût, quant il venait au temple, pour satisfaire sa dévotion particulière, et passait au-dedans du parvis intérieur. L'ange déclare que le prince n'aura plus ce privilège, et qu'il se placera simplement au dehors du parvis des prêtres, à l'entrée du vestibule de la porte orientale. Ce sera là qu'il s'assiera pour manger le pain devant le Seigneur, pour participer aux sacrifices pacifiques, dont on mangeait les chairs devant le Seigneur et dont on faisait des festins de réjouissance et de charité dans le temple même. De là, il s'en retournera par le parvis extérieur, sans entrer dans le parvis des prêtres. Voyez plus bas, chapitre XLVI. Ÿ. 12. Si le prince offrait quelque sacrifice de dévotion pendant les jours de la semaine, on ouvrait aussi cette porte, comme il est marqué au chapitre XLVI. Ÿ. 12, mais non autrement.

PER VIAM PORTÆ VESTIBULI INGREDIETUR, ET PER VIAM EJUS EGREDIETUR. Il entrera et sortira par la porte extérieure du portique ; il entrera et sortira par la même porte, sans aller plus avant.

(1) Ezech. XLIII. 1. 2. 4. — (2) II. Par. VI. 12. 13.

(3) IV. Reg. XVI. 18.

4. Et adduxit me per viam portæ aquilonis in conspectu domus; et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini; et cecidi in faciem meam.

5. Et dixit ad me Dominus: Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis ceremoniis domus Domini, et de cunctis legibus ejus; et pones cor tuum in viis templi per omnes exitus sanctuarii.

6. Et dices ad exasperantem domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Sufficiant vobis omnia scelera vestra, domus Israel;

7. Eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut sint in sanctuario meo, et polluant domum meam; et offertis panes meos, adipem et sanguinem, et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du nord, en face du temple; alors je vis que la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur; et je tombai sur mon visage.

5. Et le Seigneur me dit: Fils de l'homme, mettez bien dans votre cœur, regardez de vos yeux, et écoutez de vos oreilles toutes les choses que je vous dis, concernant toutes les cérémonies de la maison du Seigneur, et tous ses divers règlements; et appliquez votre cœur à considérer les chemins du temple, et toutes les sorties du sanctuaire.

6. Vous direz à la maison d'Israël, qui ne cesse point de m'irriter: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Contentez-vous, maison d'Israël, d'avoir commis tant de crimes,

7. D'avoir introduit dans mon sanctuaire des étrangers incircumcisos de cœur et de chair, qui souillent et profanent ma maison; vous m'offrez des pains, de la graisse et du sang, et vous rompez mon alliance par tous vos crimes;

COMMENTAIRE

On sait que chaque vestibule avait deux portes, l'une intérieure et l'autre extérieure. Voyez *Ezech.* XLVI. 2, où ceci est expliqué plus en détail.

Quelques auteurs (1) croient que la porte orientale, qui devait demeurer fermée, était la porte du temple ou du Saint, et que le prince qui devait s'asseoir devant elle, était le grand prêtre. Mais ce que nous avons dit jusqu'ici, suffit pour rejeter ce sentiment. Les pères (2) expliquent ordinairement ce passage de la sainte Vierge, qui est cette porte orientale toujours fermée, parce que le Seigneur le Dieu d'Israël a passé par elle. Elle a conservé sa virginité avant comme après son enfantement, et a servi de trône, de temple et de demeure à Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai prince d'Israël.

Ÿ. 4. PER VIAM PORTÆ AQUILONIS Au lieu de le faire passer dans le parvis extérieur par la porte orientale, l'ange y conduisit le prophète par la porte septentrionale. Comme il était proche de cette porte, prêt à sortir du parvis et vis-à-vis du temple, il vit de nouveau la gloire du Seigneur, qui lui avait paru auparavant, et qui s'était retirée au fond du sanctuaire (3).

Ÿ. 5. PONES COR TUUM IN VIIS TEMPLI PER OMNES EXITUS SANCTUARIUM. *Considérez-en toutes les entrées et les sorties*, peut signifier l'ordre qui doit s'observer au temple, les cérémonies qui s'y pratiqueront; en un mot, tout ce qui regarde l'intérieur et l'extérieur du temple, tant par rapport à lui-même, que par rapport à ses ministres. On sait

que, dans le style des Hébreux, l'entrée et la sortie signifient toute la conduite, les actions, les habitudes d'une personne.

Ÿ. 7. EO QUOD INDUCITIS FILIOS ALIENOS INCIRCUMCISOS CORDE, ET INCIRCUMCISOS CARNE, IN SANCTUARIO MEO. Dans tout ce chapitre, le nom de *sanctuaire* est simplement mis pour le temple. Dieu reproche aux Juifs d'avoir permis l'entrée de son temple à des étrangers, à des incircumcisos, non seulement de chair, mais aussi de cœur. Les étrangers étaient tous incircumcisos de chair; mais, parmi ceux-là, il pouvait y en avoir qui n'étaient point incircumcisos de cœur, qui craignaient le Seigneur, et venaient dans son temple pour l'y adorer dans les sentiments d'humilité qu'il ne peut mépriser; et il n'était pas permis d'introduire dans la maison de Dieu même de semblables étrangers, incircumcisos de chair. Mais d'y en introduire d'incircumcisos de chair et de cœur tout ensemble, c'était un crime digne de mort, comme le remarquent expressément Josèphe et Philon. On sait le tumulte que les Juifs excitèrent contre saint Paul, sous prétexte qu'il y avait fait entrer des étrangers et des gentils (4). Josèphe remarque (5) que, depuis la captivité, on avait dressé dans ce qu'il appelle le parvis des gentils, des colonnes avec des inscriptions, qui avertissaient les étrangers de ne pas entrer dans le temple. Nous voyons pourtant que, dans certains cas extraordinaires, les Juifs ont souffert, sans faire beaucoup de résistance, que des étrangers entrassent jusque dans le parvis des prêtres; mais ils

(1) Theodoret. *Rabb. Pisc.*

(2) Hieronym. et Theodoret *hic.* - Cyrill. *Jerusal. catech.* 12. - Ambros. *lib. de Instit. Virgin.* cap. 8, et *ep.* XLII. - Chrysost. *homil. de S. Joan. Bapt.* - Bernard. *homil.* II. in *Missus est.* Et *alii passim.* Vide et *interpretes catholicos.*

(3) Vide *sup.* *Ezech.* XLVI. 2. 3. 4. 5. 6.

(4) *Act.* XXI. 28. *Insuper et gentiles induxit in templum et violavit sanctum locum istum.*

(5) *Joseph de Bello Jud.* lib. VI. cap. 14. et *lib.* VII. cap. 4. Vide et *Philon. Legat. ad Caium.*

8. Et non servastis præcepta sanctuarii mei, et posuistis custodes observationum mearum in sanctuario meo, vobismetipsis.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumcisus corde, et incircumcisus carne, non ingredietur sanctuarium meum : omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israël.

10. Sed et levitæ qui longe recesserunt a me in errore filiorum Israël, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam,

11. Erunt in sanctuario meo æditui, et janitores portarum domus, et ministri domus : ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi, et ipsi stabunt in conspectu eorum ut ministrent eis.

8. Et vous n'avez point observé mes ordonnances touchant mon sanctuaire, et vous avez établi, pour garder ce que j'ai prescrit à l'égard de ce sanctuaire qui m'appartient, tels ministres qu'il vous a plu.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout étranger incircumcis de cœur et de chair n'entrera point dans mon sanctuaire, ni tout enfant étranger qui est au milieu des enfants d'Israël.

10. Les lévites mêmes qui se sont retirés loin de moi, en s'abandonnant à l'erreur des enfants d'Israël, et qui se sont égarés en me quittant pour courir après leurs idoles, et qui ont porté la peine de leur iniquité,

11. Feront simplement la fonction de trésoriers dans mon sanctuaire, de portiers et d'officiers dans ma maison ; ils tueront les bêtes destinées pour l'holocauste, et les victimes du peuple, et se tiendront en sa présence prêts à le servir ;

COMMENTAIRE

n'ont jamais pu consentir à ce qu'ils entrassent dans l'intérieur du temple et dans le sanctuaire. Ptolémée Philopator s'efforça en vain d'y pénétrer ; il trouva les Juifs résolus de mourir plutôt que de le permettre (1). Héliodore entra jusque dans le lieu où était le trésor (2) ; mais il en fut bientôt puni par la main des anges. Antiochus Épiphane (3) et Pompée (4) entrèrent jusque dans le lieu le plus saint, mais c'était la force majeure, la violence, à laquelle les prêtres ne pouvaient résister ; et rien ne parut alors plus triste, et ne fut plus douloureux aux Juifs, que de voir ce qu'ils avaient de plus sacré, découvert aux gentils, dit Josèphe.

Avant la captivité de Babylone, nous ne pouvons produire aucun exemple d'étrangers introduits dans le temple, si ce n'est peut-être dans les temps dont parle Jérémie dans ses Lamentations (5) où l'ennemi avait mis la main sur tout ce que Jérusalem avait de plus cher et de plus précieux, et où les nations étaient entrées dans le sanctuaire ; ces nations dont Dieu avait parlé, en défendant qu'elles n'entrassent dans l'assemblée de son peuple. Ce qui ne pouvait être imputé au peuple, qui souffrait très impatiemment ces violences. Ainsi il vaudrait peut-être mieux expliquer ceci des profanations qu'on avait faites dans le temple, en y introduisant les idoles des peuples étrangers, avec leurs prêtres gentils. Dans ces temps de désordre et d'impiété, il n'est que trop vrai qu'on ne distinguait plus rien entre le Juif et l'étranger, et que tout le monde indifféremment entraît au temple, pour y adorer des divinités profanes. Saint Jérôme applique ce passage aux chrétiens relâchés, qui, extérieurement, ressemblent aux autres ; mais qui, intérieurement, sont

incircumcis de cœur, par les mauvaises pensées ou la mollesse auxquelles ils s'adonnent.

ET OFFERTIS PANES MEOS, ADIPEM, ET SANGUINEM, ET DISSOLVITIS PACTUM MEUM. En même temps que vous me rendez un culte extérieur et sensible, vous m'irritez par vos crimes. Vous conservez les dehors et les apparences de mon culte, pendant que, par vos crimes, vous violez les lois de mon alliance.

ÿ. 8. POSUISTIS CUSTODES... IN SANCTUARIO MEO VOBISMETIPSIS. Vous avez établi pour garder ce que j'ai prescrit à l'égard de ce sanctuaire qui m'appartient, tels ministres qu'il vous a plu. A la lettre : Vous les avez mis pour vous-mêmes, ou à vous-mêmes, suivant votre goût et votre choix, sans me consulter, sans vous mettre en peine de mes volontés. Il veut parler apparemment de quelque désordre qui régnait dans la distribution des emplois du temple. On n'a pas suivi l'ordre réglé par mes lois, ou par David, dans les dignités ou dans les fonctions du temple ; on a tout donné à la faveur, à la brigade.

ÿ. 10-11. LEVITÆ QUI RECESSERUNT A ME... ERUNT IN SANCTUARIO MEO ÆDITUI. Lorsque Jéroboam se sépara de la maison de David et de la tribu de Juda, il établit un culte nouveau dans son royaume d'Israël, et engagea autant de prêtres et de lévites qu'il put, dans son idolâtrie. C'est de ces prêtres et de ces lévites que parle ici le prophète (6). Ils ne rempliront pas les fonctions de prêtres dans le temple de Jérusalem après le retour de la captivité ; ils se contenteront des offices de trésoriers, de portiers, de gardes et d'autres fonctions pareilles dans la maison de Dieu. Ils n'approcheront pas de l'autel ; mais ils serviront les prêtres dans les différents ministères

(1) III. Macc. 1. 9. 10. 11. et seq.

(2) II. Macc. III. 23.

(3) I. Macc. 1. 23.

(4) Joseph de Bello Jud. lib. 1. cap. 5.

(5) Thren. 1. 10.

(6) Cornel. Sanct. Menoch.

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum, et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis; idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam.

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta sancta sanctorum; sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et in universis quæ fient in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ, filii Sadoc, qui custodierunt ceremonias sanctuarii mei, cum errarent filii Israel a me, ipsi accedent ad me ut ministrent mihi; et stabunt in conspectu meo, ut offerant mihi adipem et sanguinem, ait Dominus Deus.

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam meam, ut ministrent mihi, et custodiant ceremonias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibulis lineis induentur: nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

12. Parce qu'ils lui ont prêté leur ministère en présence de ses idoles, et qu'ils sont devenus à la maison d'Israël une occasion de scandale, pour la faire tomber dans l'iniquité : c'est pour cela que j'ai levé la main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront leur iniquité.

13. Ils ne s'approcheront point de moi pour faire les fonctions du sacerdoce en ma présence; et ils n'approcheront d'aucun de mes sanctuaires qui sont près du saint des saints; mais ils porteront leur confusion et les crimes qu'ils ont commis.

14. Et je les établirai portiers du temple, et les emploierai dans les offices et les services les plus bas qu'on est obligé d'y rendre.

15. Mais pour les prêtres et les lévites de la race de Sadoc, qui ont observé les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfants d'Israël s'éloignaient de moi, ce seront eux qui s'approcheront de moi, pour me servir de ministres; et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang des victimes, dit le Seigneur Dieu.

16. Ce seront eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui approcheront de ma table, pour me servir, et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils entreront dans les portes du parvis intérieur, ils seront vêtus de robes de lin; et ils n'auront rien sur eux qui soit de laine, en faisant les fonctions de leur ministère aux portes du parvis intérieur et au dehors.

COMMENTAIRE

réservés aux lévites, et que les prêtres regardaient comme fort au-dessous d'eux. Après la captivité, on fit une recherche exacte de ceux des prêtres qui ne purent produire les titres de leur généalogie (1); on les exclut du sacerdoce, et on leur défendit d'user des viandes immolées pour le péché, jusqu'à ce que Dieu eût suscité un prophète qui en décidât autrement. Moïse avait ordonné que ceux des prêtres qui auraient quelque défaut (2), n'approchassent ni de son autel, ni de son sanctuaire; mais il ne leur avait pas défendu l'usage de la nourriture ordinaire des prêtres dans le temple. Ézéchiël ne le leur défend point davantage ici. Il semble que l'on vit alors l'accomplissement de la menace faite à la maison d'Ithamar par Samuël, parlant à Héli (3): *Le temps viendra où vous verrez votre rivale (la maison d'Éléazar) dans le temple du Seigneur, et dans la prospérité en Israël. Il n'y aura point d'ancien de votre race. Je n'éloignerai pas néanmoins entièrement votre postérité de mon autel; mais afin que votre âme sèche de douleur, une grande partie de votre maison périra, lorsqu'elle sera parvenue à l'âge viril... Je me susciterai un prêtre-fidèle, selon mon cœur, qui se conduira selon ma volonté... Et ceux qui resteront de votre maison, viendront au temple, et prieront qu'on intercède pour eux; et, en offrant une pièce d'argent et un pain, ils demanderont qu'on les admette à participer à la nourriture*

des prêtres, pour ne pas mourir de faim. Le verset 15, où l'on oppose la maison de Sadoc à ces lévites et à ces prêtres infidèles, qui ont suivi Israël dans son égarement, semble persuader que ceux-ci étaient de la race d'Ithamar. Il est parlé dans les livres des Rois (4) de certains prêtres qui avaient prêté leur ministère dans les sacrifices sacrilèges qu'on faisait sur les hauteurs de Juda, et qui furent exclus par Josias du sacerdoce et du droit de monter à l'autel: *Ils mangeaient simplement les pains azymes au milieu de leurs frères.* L'idolâtrie était un des crimes qui faisaient déchoir du sacerdoce, suivant la jurisprudence des Juifs (5).

§. 15. SACERDOTES ET LEVITÆ, FILII SADO. L'hébreu (6): *Les prêtres de la race de Lévi*, ou les prêtres lévites. Les descendants de Sadoc étaient les prêtres fidèles au Seigneur. La souveraine sacrificature était dans leur famille depuis le règne de Salomon, et elle y demeura jusqu'à la fin. Il n'y avait point de simples lévites de cette famille.

§. 16. ACCEDENT AD MENSAM MEAM. *Ils s'approcheront de ma table*, pour y servir les pains de proposition, et pour brûler le parfum sur l'autel d'or dans le Saint.

§. 17. CUM INGREDIENTUR PORTAS ATRII INTERIORIS, VESTIBUS LINEIS INDUENTUR. Entrer dans le parvis intérieur, est la même chose qu'entrer en

(1) 1. Esdr. II. 62. et II. Esdr. VII. 64.

(2) Levit. XXI. 17. et seq.

(3) 1. Reg. II. 30. et seq. et III. 14.

(4) IV. Reg. XXIII. 9.

(5) Maimon. Halac. Biat Hamikdesch. cap. 9.

(6) הלויים הַכֹּהֲנִים Les Septante: Οἱ ἱερεῖς οἱ Λευῖται.

18. Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum, et feminalia lineæ erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii; et vestient se vestimentis aliis, et non sanctificabunt populum in vestibus suis.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutriunt; sed tondentes attendent capita sua.

18. Ils auront des bandelettes de lin à leur tête, et des caleçons de lin sur leurs reins; et ils ne se ceindront point d'une manière qui leur excite la sueur.

19. Lorsqu'ils sortiront dans le parvis extérieur, pour aller parmi le peuple, ils quitteront les habits dont ils étaient revêtus en faisant les fonctions de leur ministère, et les remettront dans la chambre du sanctuaire; se vêtiront d'autres habits; et ils prendront garde à ne pas sanctifier le peuple, avec leurs habits.

20. Ils ne se raseront point la tête, et ne laisseront point non plus croître leurs cheveux; mais ils les couperont régulièrement.

COMMENTAIRE

service dans le parvis des prêtres. Alors, les ministres du Seigneur quittaient leurs habits ordinaires, et prenaient des habits de lin, dont ils ne se servaient que dans le temple (1). *Divina religio alterum habet in ministerio, alterum in usu vitæque communi*, dit saint Jérôme.

NEC ASCENDET SUPER EOS QUIDQUAM LANEUM. *Ils n'auront rien sur eux qui soit de laine; parce que la laine vient d'un animal qui peut avoir quelque défaut, et qu'elle a pu en être tirée après sa mort; car d'ailleurs la brebis est un animal pur. Les anciens croyaient que, dans les choses de religion, ce qui venait d'un mort était souillé, et ne devait pas entrer dans un temple. Les prêtres égyptiens ne portaient jamais que des habits de lin et des chaussures de jonc (2). Chez les Romains, la prêtresse de Jupiter ne portait ni souliers ni sandales du cuir d'un animal mort de lui-même (3). *Flaminix non licebat neque calceos, neque soleas morticinias habere.**

ÿ. 18. VITTÆ LINEÆ ERUNT IN CAPITIBUS EORUM. Les prêtres hébreux portaient des bonnets, serrés autour de la tête par des rubans. Voyez *Exod. xxviii, 4; xxix. 9.* et *Levit. viii. 13.*

FEMINALIA LINEA. *Des caleçons de lin, ou plutôt de larges ceintures, à peu près de la forme d'une jupe, mais plus courtes. Voyez Exod. xxviii. 42.*

NON ACCINGENTUR IN SUDORE. Ils ne se serrent point, jusqu'à se faire suer et s'ôter la liberté d'agir commodément (4). *Non violenter, arcte, atque constrictè, instar vincitorum esse cingentos, ne in ministeriis sacerdotibus atque leviticis inhabiles fiant*, dit saint Jérôme. L'hébreu est traduit différemment (5). Les Septante (6): *Ils ne se ceindront pas violemment.* D'autres: Ils ne se cein-

dront point d'habits de laine, propres à exciter la sueur (7), ou dans les reins et dans les lieux capables de causer le même effet (8). Ils se ceindront vers les mamelles et au-dessous des aisselles (9).

ÿ. 19. NON SANCTIFICABUNT POPULUM IN VESTIBUS SUIS. *Ils prendront garde de ne pas sanctifier le peuple avec leurs habits sacrés*, en s'approchant des simples Israélites avec ces habits, en les touchant, revêtus de leurs habits de cérémonie; cela *sanctifierait* le peuple, et le mettrait hors d'état de vaquer à ses occupations ordinaires. L'attouchement des choses saintes souille ceux qui les touchent indignement, et sanctifie ceux qui s'en approchent d'une manière conforme aux lois. Les habits sacrés n'étaient que pour les ministres du Seigneur: les laïques qui les touchaient étaient obligés de se purifier et d'expier leur faute: *Qui tetigerit ea sanctificabitur*, dit Moïse (10). *Sanctifier*, se met ici dans un sens contraire, pour souiller.

ÿ. 20. CAPUT NON RADENT. Les prêtres hébreux portaient les cheveux courts, comme on l'a déjà montré ailleurs (11). On ne lit point dans la loi ces détails qu'Ézéchiël nous donne ici sur le temps et la manière de faire leur tonsure.

COMAM NON NUTRIENT. Ils ne seront ni entièrement rasés comme les prêtres d'Isis (12) et ne porteront point de longs cheveux, comme le commun du peuple: mais ils se les couperont avec les ciseaux de temps en temps, en sorte néanmoins qu'ils ne se rasent point jusqu'à la peau. L'hébreu (13): *Et ils n'enverront pas leur chevelure*, ce que la plupart entendent ici: Ils ne la laisseront pas croître, ils ne la porteront pas longue. Les Septante (14): *Ils ne couperont point leur chevelure*

(1) Vide *Exod. xxviii. 40. et sup. Ezech. xii. 14.*

(2) Vide *Herodot. lib. iii. c. 37.*

(3) *Servius in Æneid. iv.*

(4) *Joseph. de Bello Jud. l. vi. c. 15. in Græc. Β'λαϊτούργειαι δὲ τῶν μηροῦν ἄγρις αἰσίου διαζώσαντι καλύπτων.*

(5) בִּיטוּן בְּיָדָם

(6) Les Septante: Οὐ περιζώσονται βίτζ.

(7) *Jar'hi, Junius, Pisc.*

(8) *Pag. Vat. Munst. Cald. Kim'hi, Gemarr. Massechet Sevachim. c. 2.*

(9) *Braun, de vestitu sacerdot. c. 1. art. 29.*

(10) *Exod. xxx. 29.*

(11) *Levit. x. 6; xxi. 5.*

(12) *Juvenal. Satyr. vi.*

Qui grege linigero circumdatus, et grege calvo.

(13) וְלֹא יִשְׁבְּרֵם

(14) Les Septante: Καὶ τὰς ῥόμας αὐτῶν οὐ φιλόστουσι.

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos, quando ingressurus est atrium interius.

22. Et viduam et repudiatam non accipient uxores, sed virgines de semine domus Israël; sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipient.

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in iudiciis meis, et iudicabunt; leges meas et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis custodient, et sabbata mea sanctificabunt.

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam, et fratrem et sororem, quæ alterum virum non habuerit; in quibus contaminabuntur.

26. Et postquam fuerit emundatus, septem dies numerabuntur ei.

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, a't Dominus Deus.

28. Non erit autem eis hereditas, ego hereditas eorum; et possessionem non dabitis eis in Israël, ego enim possessio eorum.

21. Nul prêtre ne boira de vin, lorsqu'il doit entrer dans le parvis intérieur.

22. Ils n'épouseront ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des vierges de la race de la maison d'Israël; et ils pourront néanmoins épouser aussi une veuve qui sera veuve d'un prêtre.

23. Ils enseigneront à mon peuple la différence qu'il y a entre ce qui est saint et ce qui est profane, et lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

24. Lorsqu'il se sera élevé quelque différend, ils le jugeront, en se tenant attachés à mes jugements; ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes fêtes solennelles, et ils sanctifieront mes jours de sabbat.

25. Ils n'entreront point où est un homme mort, pour n'en être pas souillés, à moins que ce ne soit leur père ou leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère ou leur sœur qui n'ait point eu un second mari; car ils deviendraient impurs.

26. Et après qu'un d'entre eux aura été purifié, on lui comptera encore sept jours.

27. Et le jour qu'il entrera dans le sanctuaire, au parvis intérieur, pour me servir de ministre dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu.

28. Ils n'auront point d'héritage; car je suis moi-même leur héritage; et vous ne leur donnerez point de partage dans Israël, parce que c'est moi qui suis leur partage.

COMMENTAIRE

jusqu'à la peau. Théodoret (1) dit que l'hébreu et le syriaque portent : *Ils ne nourriront point leurs cheveux*; ils ne les porteront pas longs.

ŷ. 21. VINUM NON BIBENT. *Nul prêtre ne boira de vin, lorsqu'il sera entré dans le parvis intérieur*, dans le parvis des prêtres, pour y faire ses fonctions. Voyez ce qu'on a dit sur le Lévitique, chapitre x, verset 9. Josèphe (2) dit que les prêtres, pendant le temps de leur service, s'abstiennent de boire du vin pur, par respect pour la religion, de peur qu'ils ne tombent dans quelque faute d'inadvertance dans les fonctions de leur ministère.

ŷ. 22. VIDUAM, AUT REPUDIATAM NON ACCIPIENT. Moïse n'avait fait cette défense qu'au seul grand prêtre (3).

ŷ. 25. AD MORTUUM HOMINEM NON INGREDIENTUR. Voyez le Lévitique XXI, 1. *Ne contaminez pas les sacerdos in mortibus civium suorum.*

ŷ. 26. POSTQUAM FUERIT EMUNDATUS, SEPTEM DIES NUMERABUNTUR EI. Lorsqu'un prêtre aura été souillé dans les funérailles de son père ou de sa mère, ou de quelqu'un de ceux qui sont exprimés au verset précédent, et auxquels il lui est permis de rendre les honneurs funèbres, il sera sept jours entiers dans la souillure suivant la loi (4). Après les sept jours, il demeurera encore sept autres jours sans rentrer dans le parvis des prêtres et

sans faire aucune fonction de son ministère (5). La loi n'ordonnait rien touchant ces sept derniers jours, pas même aux naziréens, à qui toutes sortes de souillures étaient étroitement défendues; et il y a quelques interprètes qui soutiennent que le prêtre n'était que sept jours dans l'exercice de sa purification, et éloigné de l'autel; mais le texte est plus favorable à la première interprétation.

ŷ. 27. IN DIE INTROITUS SUI IN SANCTUARIUM... OFFERET PRO PECCATO SUO. Lorsqu'à la fin des quatorze jours de sa purification, il voudra rentrer dans l'exercice de ses fonctions, il offrira une hostie pour le péché. On n'exprime pas la qualité de l'animal qu'il devait offrir; mais Moïse ordonne pour la purification du naziréen une paire de pigeonneaux; l'un pour le péché, et l'autre pour l'holocauste (6).

Des commentateurs (7) croient que ceci, et même le verset précédent, regardent la purification des prêtres au jour de leur consécration et de leur réception dans le saint ministère. Nous voyons par Moïse qu'ils offraient la dixième partie d'un éphah de pure farine, laquelle était toute consumée par le feu, moitié le matin et moitié le soir (8).

ŷ. 28. NON ERIT AUTEM EIS HÆREDITAS. Ils ne posséderont point de fonds de terre. La tribu de Lévi n'eut point de partage dans le pays d'Israël:

(1) Theod. ex heb. et syro. Τῶ; νόμος αὐτῶν ὅς θερεψουσι.

(2) Joseph de Bello lib. vi. c. 15.

(3) Levit. XXI. 13. 14.

(4) Num. XIX. 16. Voyez aussi Num. VI. 9.

(5) Hieron. Kim'hi, Lyran. Sanct. Vatab. etc.

(6) Num. VI. 11. 12.

(7) Vide Sanct. hic.

(8) Levit. VI. 20.

26. Victimam et pro peccato, et pro delicto ipsi comedent, et omne votum in Israel ipsorum erit.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex omnibus quæ offeruntur, sacerdotum erunt; et primitiva ciborum vestrorum dabitur sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

31. Omne morticinum, et captum a bestia, de avibus et de pecoribus, non comedent sacerdotes.

29. Ils mangeront les victimes qui seront offertes pour le péché et pour la faute; et tout ce qu'Israël offrira par vœu leur appartiendra.

30. Les prémices de tous les premiers-nés, et les prémices de toutes les choses qui sont offertes, appartiendront aux prêtres; vous donnerez aussi au prêtre les prémices de ce qui sert à vous nourrir, afin qu'il répande la bénédiction sur votre maison.

31. Les prêtres ne mangeront, ni d'aucun oiseau, ni d'aucune autre bête qui sera morte d'elle-même, ou qui aura été prise par quelque bête.

COMMENTAIRE

le Seigneur était leur partage; ils étaient nourris des offrandes qu'on faisait à son temple, des dîmes et des prémices que le peuple leur offrait (1). Le texte hébreu (2), les Septante et les autres versions ne lisent point de négation: *Ils auront un héritage*; ou, *voici quel sera leur héritage: Je serai leur héritage et leur possession.*

§. 30. OMNIA LIBAMENTA. *Les libations, les liqueurs que l'on répand sur l'autel du Seigneur. L'hébreu (3): Toutes les offrandes que l'on élève*

en présence du Seigneur, seront aux prêtres. Les offrandes élevées sont le pain, la farine, les fruits qu'on apportait au temple, et la poitrine et l'épaulé des hosties pacifiques, qui appartenait aux prêtres (4).

PRIMITIVA CIBORUM VESTRORUM. L'hébreu (5): *Les prémices de votre pâte, ou de vos pétrins. On donnait aux prêtres une partie de la pâte qu'on pétrissait. Voyez le commentaire sur les Nombres (6).*

(1) Vide Num. xxiii. 12. et xviii. 20. et Deut. xviii. 11.

(2) והיתה להם לנחלה Les Septante: Καὶ ἔσται αὐτοῖς κληρονομία, ἐγὼ Κύριος.

(3) וכל תרומת כל סגן תרומתם לכהנים

(4) Voyez le commentaire sur Exod. xxix. 24.

(5) ראשת ערוסותם Les Septante: Πρωτογενήματα ὑμῶν.

(6) Num. xv. 20.

CHAPITRE XLV

Place pour la ville sainte. Partage du prince. Balances et mesures justes. Tributs dus au prince. Sacrifices du commencement de l'année sainte. Solennité de la Pâque. Fête des Tabernacles.

1. Cumque cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longitudine viginti quinque millia, et latitudine decem millia; sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifariam per circuitum, et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem viginti quinque millium, et latitudinem decem millium; et in ipso erit temp'um sanctumque sanctorum.

1. Lorsque vous commencerez à partager la terre au sort, séparez-en les prémices pour le Seigneur : un lieu qui soit sanctifié et séparé du reste de la terre, qui ait vingt-cinq mille mesures de longueur, et dix mille de largeur ; et il sera saint dans toute son étendue.

2. De tout cet espace, vous en séparerez, pour le lieu saint, un lieu carré, qui aura cinq cents mesures de chaque côté tout à l'entour ; et cinquante coudées encore aux environs, pour les faubourgs.

3. Vous mesurerez donc avec cette mesure une place de vingt-cinq mille de longueur, et de dix mille de largeur ; et dans cette place, sera le temple et le saint des saints.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. CUMQUE CŒPERITIS TERRAM DIVIDERE SORTITO, SEPARATE PRIMITIAS DOMINO. Après le retour de la captivité, vous ferez un nouveau partage du pays, différent du partage qu'on en fit, lorsque, sous Josué, le peuple entra en possession de la Palestine. Voyez pour ce chapitre et le XLVIII la carte de l'Atlas.

Le prophète n'exprime point quelle est la mesure dont il parle ; mais nous croyons avec Théodoret et avec plusieurs interprètes (1), qu'il entend des coudées. Et le verset 2, où il parle des mesures du temple, nous persuade qu'on ne doit pas l'expliquer autrement. Il lui donne dans ce verset, de même qu'au chapitre XLII, 15, 16, cinq cents coudées des quatre côtés : enfin, si l'on entend ici des toises, au lieu de coudées, il se trouvera une trop vaste étendue pour une seule ville, et pour la portion des princes et des lévites, à proportion du reste de la longueur du pays.

D'ailleurs, on ne doit pas demander que nous montrions l'exécution littérale de tout ce qui est marqué dans ces derniers chapitres, au temps qui a suivi la captivité de Babylone ; soit que les Juifs n'aient pu exécuter tout ce qui était prescrit par le prophète, soit qu'ils n'aient pas cru que Dieu en exigeât l'accomplissement ; il ne paraît pas qu'ils aient eu une grande attention à le mettre en pratique. Ce n'est pas que la chose fût absolument impossible ; et il n'est pas hors d'apparence que, si toutes les tribus étaient revenues ensemble

et de concert, et que le pays eût été repeuplé tout d'un coup, on n'aurait pas manqué à suivre le plan dressé par le prophète et à partager la terre suivant la disposition qu'il en avait faite. Mais la plus grande partie du peuple, peu sensible à la grâce que Cyrus faisait aux Israélites, en leur rendant la liberté de retourner dans leur pays, et trop attachés aux habitudes qu'ils avaient prises dans une terre étrangère, ne voulurent pas profiter de cette permission, et ne revinrent en Palestine que par pelotons, et dans la suite de plusieurs années ; aussi ne se trouva-t-elle peuplée que d'une manière fort inégale et avec assez peu d'ordre. Il n'y eut que les premières bandes revenues avec Zorobabel et avec Esdras, à qui l'on donna des héritages, autant qu'on le put, dans le terrain qu'avaient autrefois occupé leurs tribus (2).

Ÿ. 2. ET ERIT EX OMNI PARTE SANCTIFICATUM, etc. Le temple avait cinq cents coudées en carré, comme on l'a vu précédemment (3) ; et la place qui était tout autour du temple, entre le mur du parvis du peuple, et un autre mur haut de six coudées (4), qui environnait toute la croupe de la montagne, était de cinquante coudées : de sorte que ce dernier mur avait de chacun de ses quatre côtés, six cents coudées de long.

Ÿ. 3. ET A MENSURA ISTA MENSURABIS LONGITUDINEM VIGINTI QUINQUE MILLIUM, ET LATITUDINEM DECEM MILLIUM. Ce verset prête à une double interprétation : Du centre de ces cinq cents cou-

(1) *Sanct. Tirin. Jun. Castal.*

(2) Voyez 1. *Esdr.* III. 1. et II. *Esdr.* III. VIII. 1. et XI. 1. et 3. *Habitavit autem unusquisque in possessione sua, in*

urbibus suis, Israel, sacerdotes, levitæ, etc.

(3) *Ezech.* XLII. 16.

(4) *Ezech.* XI. 5.

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini; et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

5. Viginti quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis qui ministrant domui; ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

6. Et possessionem civitatis dabitur quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti quinque millia, secundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis orbis, a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem; longitudinis autem juxta unamquamque partem, a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

4. Cette terre ainsi sanctifiée sera pour les prêtres qui sont les ministres du sanctuaire, et qui s'approchent pour s'acquitter des fonctions du ministère du Seigneur; et ce lieu sera destiné pour leurs maisons, et pour le sanctuaire très saint.

5. Il y aura vingt-cinq mille mesures de longueur, et dix mille de largeur, pour les lévites qui servent au temple; ils auront eux-mêmes vingt chambres dans le trésor.

6. Et vous donnerez à la ville, pour son étendue, cinq mille mesures de large, et vingt-cinq mille de long, selon ce qui est séparé pour le sanctuaire: et ce sera pour toute la maison d'Israël.

7. Vous désignerez aussi le partage du prince, qui s'étendra de part et d'autre, le long de ce qui a été séparé pour le lieu saint, et pour la place de la ville, et vis-à-vis de ce lieu saint et de cette place, depuis un côté de la mer jusqu'à l'autre, et depuis un côté de l'orient jusqu'à l'autre; et la longueur de ce qui lui appartiendra sera égale à ces deux autres portions, depuis les bornes de l'occident, jusqu'aux bornes de l'orient.

COMMENTAIRE

dées, qui était le milieu du temple, on pouvait compter la longueur de vingt-cinq mille coudées du nord au midi, et du midi au nord, et la largeur de dix mille coudées, de l'orient à l'occident, et de l'occident à l'orient. C'est ainsi que l'entend dom Calmet. L'abbé de Vence, Joubert, Drach, d'Allioli, l'entendent autrement, et, selon nous, d'une manière plus juste, en donnant à tout l'espace dont il est question dans ce chapitre, vingt-cinq mille mesures au carré. Voyez la carte A. B. C. D. E. Cette carte a été dressée sur les indications de l'auteur.

ŷ. 4. SANCTIFICATUM DE TERRA ERIT SACERDOTIBUS. Le partage des prêtres environnait le temple. Voyez la carte.

ŷ. 5. VIGINTI QUINQUE MILLIA... ERUNT LEVITIS. Les lévites avaient leur partage au nord des prêtres.

IPSI POSSIDEBUNT VIGINTI GAZOPHYLACIA. *Et outre cela, ils auront vingt chambres dans le temple, pour s'y loger pendant le temps qu'ils y seront occupés au service du Seigneur. L'hébreu (1): Ils auront en leur possession vingt chambres, ou vingt appartements, pour les portiers, pour les chantes, et pour les autres officiers du temple. Les Septante semblent avoir lu autrement (2): Ils auront en héritage des villes pour y demeurer. Mais toute la suite du discours d'Ézéchiël, fait voir que l'on déroge ici à la loi de Moïse, qui donnait aux lévites plusieurs villes pour leur demeure; on ne leur en assigne ici qu'une seule, qui avait quatre mille cinq cents coudées en carré (3), et dix-huit mille de tour (4).*

ŷ. 6. POSSESSIONEM CIVITATIS DABITIS QUINQUE MILLIA LATITUDINIS, ET VIGINTI QUINQUE MILLIA LONGITUDINIS,... OMNI DOMUI ISRAEL. Dans le partage des lévites, on prenait une étendue de dix mille coudées de large; savoir, cinq mille du côté du couchant, et autant du côté de l'orient, sur une longueur de vingt-cinq mille coudées, du nord au midi, pour le logement du peuple qui devait habiter la ville sainte. Ce partage est clairement marqué plus bas, chapitre XLVIII, 15, 18, 19.

SECUNDUM SEPARATIONEM SANCTUARIUM. *Selon ce qui est séparé pour le sanctuaire; ou plutôt, comme l'indiquent les Septante (5): De même que ce qui est destiné pour le temple. Cet espace sera sanctifié, ainsi que le reste du partage des lévites. Mais au verset 15 du chapitre XLVIII, ce terrain est nommé profane (6). Il faut donc traduire, suivant l'hébreu (7): Ce terrain sera destiné pour la ville, qui servira de demeure aux enfants d'Israël, le long de l'espace séparé pour le temple. En effet la ville de ces Israélites était vis-à-vis du temple du Seigneur.*

ŷ. 7. PRINCIPI QUOQUE HINC ET INDE. *Vous désignerez aussi le partage du prince, qui se prendra de part et d'autre du partage des lévites, au couchant et à l'orient. La longueur de ce partage se prendra du nord au midi, et sa largeur de l'occident à l'orient. Pour s'en faire une idée, il faut jeter les yeux sur la carte, où l'on voit que le partage du prince était en deux pièces égales, qui, dans leur totalité, avaient vingt-cinq mille coudées de long, sur vingt mille de large.*

(1) להם לחן עשרים שכות

(2) Ἐἴς κατάσχεσιν πόλει τοῦ κατοικεῖν.

(3) Ezech. XLVIII. 16.

(4) Ibid. verset 35.

(5) Ὁν τρόπον ἡ ἀπαρχὴ τῶν ἀγίων.

(6) Ezech. XLVIII. 15. Profana erunt urbis in habitaculum, et in suburbana.

(7) לעמך תרומת הקדש

8. De terra erit ei possessio in Israel, et non depopulabuntur ultra principes populum meum; sed terram dabunt domui Israel secundum tribus eorum.

9. Hæc dicit Dominus Deus: Sufficiat vobis, principes Israel; iniquitatem et rapinas intermittite, et iudicium et justitiam facite; separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

10. Statera justa, et ephi justum, et bathus justus erit vobis.

11. Ephi et bathus æqualia et unius mensuræ erunt, ut capiat decimam partem cori bathus, et decimam partem cori ephi; juxta mensuram cori erit æqua libratio eorum.

12. Siclus autem viginti obolos habet; porro viginti sicli, et viginti quinque sicli, et quindecim sicli, minam faciunt.

13. Et hæc sunt primitiæ quas tolletis: sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei.

8. Il aura son partage de la terre dans Israël; et les princes ne pilleront plus à l'avenir mon peuple; mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon leurs tribus.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Que cela vous suffise, ô princes d'Israël! Cessez de commettre l'iniquité, et de piller mon peuple; rendez la justice, et agissez selon l'équité: séparez vos terres d'avec celles de mon peuple, dit le Seigneur Dieu.

10. Que votre balance soit juste; que l'éphi et le bath soient aussi pour vous de justes mesures.

11. L'éphi et le bath seront égaux et d'une même mesure, en sorte que le bath tiendra la dixième partie du cor, et que l'éphi tiendra de même la dixième partie du cor; leur poids sera égal, par rapport à la mesure du cor.

12. Le sicle doit avoir vingt oboles; et vingt sicles, vingt-cinq sicles, font la mine.

13. Et voici quelles seront les prémices que vous offrirez: La sixième partie de l'éphi, prise sur un cor de froment, et la sixième partie de l'éphi prise sur un cor d'orge.

COMMENTAIRE

§. 8. ET NON DEPOPULABUNTUR ULTRA POPULUM. On leur assigne un terrain fixe, et un revenu dé terminé, versets 13, 14, 15, afin de leur ôter tout motif de vexer et de piller le peuple, sous prétexte des dépenses qu'ils étaient obligés de faire, comme chefs de la nation, et chargés, en cette qualité, de fournir diverses choses pour les sacrifices; versets 17 et suivants. On peut voir dans les livres des Rois (1), quel était le droit du roi, et ce qu'il avait coutume d'exiger de ses sujets.

SED TERRAM DABUNT DOMUI ISRAEL. Mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon leurs tribus, suivant l'ordre des tribus. On ne fera pas cette distribution par le sort; mais le prince en fera le partage, suivant le rang et la grandeur de chaque tribu.

§. 9. SEPARATE CONFINIA VESTRA. Séparez vos terres d'avec celles de mon peuple; et n'usurpez plus les héritages des plus faibles, en agrandissant votre terrain au détriment de celui de vos voisins. Les Septante (2): Séparez vos oppressions de mon peuple. Le chaldéen (3): Otez vos scandales, ou vos pierres d'achoppement. La plupart des interprètes traduisent l'hébreu par: Vos exactions, les tributs que vous imposez et que vous exigez injustement de mon peuple.

§. 11. EPHI ET BATHUS ÆQUALIA, ET UNIUS MENSURÆ ERUNT, etc. Ézéchiël entre dans ce détail des poids, des mesures et des monnaies qui seront en usage après le retour de la captivité, afin que ce peuple, accoutumé aux mesures et aux poids des Chaldéens, n'en établisse pas l'usage dans le pays après son retour. Bien que nous ayons déjà exposé ailleurs le système métrique ou monétaire des Hébreux, nous le reproduisons

ici pour éviter au lecteur l'ennui des renvois. Pour les mesures de longueur, voyez chapitre XL, 3. Pour les mesures de capacité, nous trouvons le système décimal et le duodécimal: Le *ômer* valant 3 litres 88, le *bath* ou *éphah* valant 38,88, le *hómer* ou *cor* valant 388 litres 80. Ensuite, dans la combinaison duodécimale, le *bath* ou *épháh* renfermait trois *séah*; le *séah* deux *hin*; le *hin* trois *cab*; le *cab* quatre *lob*. Le *bath* ou *épháh* étant de 38 litres 88; le *séah* était de 12 lit. 96; le *hin*, 6 lit. 48; le *cab*, 2 lit. 16; le *log*, 0 lit. 54.

§. 12. SICLUS AUTEM VIGINTI OBOLOS HABET. Comme poids et monnaie, nous trouvons l'obole ou *gêrah*, pesant 0 gr. 71, valant 2 fr. 17 en or et 0 fr. 14 en argent; dix *gêrah* formaient un *bêqah* pesant 7 gr. 100, valant 21 fr. 75 en or et 1 fr. 42 en argent; deux *bêqah* formaient un *sicle*, pesant 14 gr. 200, valant 43 fr. 50 en or et 2 fr. 33 en argent; cinquante *sicles* formaient la *mine*, pesant 710 gr., valant 2.175 fr. en or et 141 fr. 50 en argent; soixante *mines* formaient un *talent* pesant 42 kil. 600 gr., valant 130.500 fr. en or et 8.490 fr. en argent. Nous pensons que le texte d'Ézéchiël a été corrompu en cet endroit, et qu'il faut lire deux fois *quindécim*. Au même membre de phrase, en effet, les Septante portent: Πέντε αα: δέτα, au lieu de *viginti quinque*.

§. 13. ET HÆC SUNT PRIMITIÆ QUAS TOLLETIS. Voici le tribut que vous payerez au prince (4). Ce tribut est très modéré en comparaison de ce qui se voit dans le premier livre des Rois, où il est dit que le roi exigera divers services et diverses corvées de ses sujets et de leurs animaux, et qu'il prendra la dîme de toutes leurs terres et de tout leur bétail (5).

(1) 1. Reg. VIII. 11. 12. et seq.

(2) Ἐξαρᾶτε τὰς καταδυναστείας ἀπὸ τοῦ λαοῦ μου.

(3) כְּרִיתוֹת הַחֲבִיטוֹת

(4) Voyez le verset 16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israel.

(5) 1. Reg. III. 11. 15. 17.

14. Mensura quoque olei, bathus olei, decima pars cori est; et decem bathi eorum faciunt, quia decem bathi implent eorum.

15. Et arietem unum de grege ducentorum, de his quæ nutriunt Israel in sacrificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expiandum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israel.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina, in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israel; ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum, et pacifica, ad expiandum pro domo Israel.

18. Hæc dicit Dominus Deus: In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos desanguine quod erit pro peccato, et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis, pro unoquoque qui ignoravit, et errore deceptus est; et expiabis pro domo.

14. Quant à la mesure de l'huile, c'est le bath d'huile qui est la dixième partie du cor ; car les dix baths font le cor, et le cor est rempli de dix baths.

15. On offrira un bœlier d'un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple d'Israël nourrit pour les sacrifices, pour les holocaustes, pour les oblations pacifiques, afin qu'il serve à les expier, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera obligé de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince sera chargé d'offrir les holocaustes, les sacrifices et les oblations de liqueurs, les jours solennels, les premiers jours de chaque mois, les jours du sabbat, et tous les jours solennisés par la maison d'Israël ; il offrira, pour le péché, le sacrifice, l'holocauste et les victimes pacifiques, pour l'expiation de la maison d'Israël.

18. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Le premier mois, et le premier jour de ce mois, vous prendrez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et vous vous en servirez pour expier le sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang du sacrifice qu'on offrira pour le péché ; et il en mettra sur les poteaux du temple, et aux quatre coins du rebord de l'autel, et aux poteaux de la porte du parvis intérieur.

20. Vous ferez la même chose le septième jour du mois, pour tous ceux qui ont péché par ignorance, et qui ont été trompés par une erreur ; et vous purifierez ainsi le temple.

COMMENTAIRE

SEXTAM PARTEM EPHI DE CORO FRUMENTI. On donnera aux princes la sixième partie d'un *éphah* pour chaque *cor* ou *hômèr* de froment. Ainsi le prince prenait le soixantième du revenu en froment et en autres grains.

Ÿ. 14. MENSURA QUOQUE OLEI. Il n'en est plus comme pour les grains : De soixante *cors*, un. L'huile se mesure avec le *bath*, au lieu que le froment se mesure avec l'*éphah*, mais l'*éphah* et le *bath* ont la même capacité. L'huile se payait au dixième. Le prince en avait la dime juste. Ce dernier sens est le plus suivi (1).

Ÿ. 15. ARIETEM UNUM DE GREGE DUCENTORUM. On donnera un bœlier d'un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple nourrit. Le prince prendra le tribut des animaux propres à être offerts en sacrifice, des bœufs, des moutons, des chevaux ; et il en prendra un de deux cents ; mais il demeurera chargé des sacrifices marqués ici et au verset 17.

Ÿ. 17. ET SUPER PRINCIPEM ERUNT HOLOCAUSTA. Cela se pratiquait même avant la captivité, comme on l'a montré dans le commentaire sur les Paralipomènes (2). Mais on ne sait si la chose était d'obligation ou si elle était laissée à la dévotion des princes. Salomon (3) et Ézéchias (4) s'en acquittaient avec beaucoup de magnificence. Au

retour de la captivité, le peuple se cotisa à un tiers de sicle par tête, pour fournir aux frais des sacrifices ordinaires (5). Et ce qu'ordonne ici Ézéchiel n'eut point d'exécution.

Ÿ. 18. IN PRIMO MENSE, UNA MENSIS..., EXPIABIS SANCTUARIUM. Ordonnez aux prêtres qui seront alors, d'expiar le sanctuaire par le sang d'un veau, qu'on immolera de la manière qui est marquée ici et au verset suivant. Cette cérémonie ne se voit nulle part dans Moïse ; et il y a beaucoup d'apparence qu'elle est toute nouvelle. Nous n'en voyons pas même la pratique au retour de la captivité. Elle devait se faire tous les ans au premier et au septième jour du premier mois de l'année sainte, afin de purifier le temple et l'autel des souillures des enfants d'Israël ; et pour préparer ceux-ci à faire plus dignement la pâque du Seigneur, qui se célébrait le quatorzième jour du même mois. Versets 21-22.

Ÿ. 19. IN QUATUOR ANGULIS CREPIDINIS ALTARIS. Il y avait plus d'un rebord à l'autel, comme on l'a vu précédemment (6) ; on mettait le sang ou sur les coins de chacun des rebords, ou seulement sur celui d'en haut.

Ÿ. 20. SIC FACIES IN SEPTIMA MENSIS. Vous ferez la même chose le septième jour du mois ; du premier mois, sept jours avant la fête de Pâque.

(1) *Chald. Menoch.*

(2) Voyez II. *Par.* XLXI. 3.

(3) III. *Reg.* IX. 25.

(4) II. *Par.* XXXI. 2.

(5) II. *Esdr.* X. 32. 33.

(6) *Ezech.* XLIII. 34.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit vobis Paschæ solemnitas; septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa, pro se et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

23. Et in septem dierum solemnitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos, quotidie septem diebus; et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem faciet; et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solemnitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies, tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

21. Le premier mois, au quatorzième jour de ce mois, vous solenniserez les fêtes de Pâque; on mangera les pains sans levain sept jours durant.

22. Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un veau pour le péché.

23. Il offrira en holocauste au Seigneur, pendant la solennité des sept jours, sept veaux, et sept béliers sans tache, chaque jour, durant les sept jours; et il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Il joindra dans son sacrifice un éphi de farine à chaque veau, et un éphi de farine à chaque bélier; et il ajoutera un hin d'huile à chaque éphi.

25. Le septième mois, et le quinzième jour de ce mois, il fera, en cette fête solennelle sept jours de suite, les mêmes choses qui ont été dites auparavant, soit pour l'expiation du péché, soit pour l'holocauste, ou pour le sacrifice des oblations et de l'huile.

COMMENTAIRE

Les Septante (1): *Vous en userez de même le premier jour du septième mois, auquel on célébrait la fête des Trompettes* (2).

Ÿ. 25. SEPTIMO MENSE, QUINTA DECIMA DIE MENSIS. Il fera, dans la fête des Tabernacles (3), les mêmes

choses qui ont été marquées précédemment pour la Pâque; le prince offrira le même nombre de victimes, la même qualité, et avec les mêmes cérémonies pendant toute l'octave.

(1) Καὶ οὕτως ποιήσεις ἐν τῷ μηνὶ τῷ ἑβδόμῳ, μιᾷ τῶν μηνῶν.
 כן תעשה בשבעה בחודש

(2) Num. xxix. 1.

(3) Num. xxix. 12. et seq.

CHAPITRE XLVI

Règlement pour l'ouverture de la porte orientale du parvis des prêtres. Par quelle porte le roi et le peuple doivent entrer et sortir du temple. Diverses sortes de sacrifices. Dons du prince. Cuisines du temple.

1. Hæc dicit Dominus Deus : Porta atrii interioris, quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus in quibus opus fit; die autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ; et facient sacerdotes holocaustum ejus, et pacifica ejus; et adorabit super limen portæ, et egredietur; porta autem non claudetur usque ad vesperam.

1. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : La porte du parvis intérieur, laquelle regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille ; mais on l'ouvrira le jour du sabbat, et on l'ouvrira encore le premier jour de chaque mois.

2. Le prince viendra par le chemin du vestibule de la porte de dehors ; et il s'arrêtera à l'entrée de la porte ; et les prêtres offriront pour lui l'holocauste et le sacrifice de paix ; il adorera sur le pas de cette porte, puis il sortira ; et la porte ne sera point fermée jusqu'au soir.

COMMENTAIRE

Ÿ. 1. PORTA ATRII INTERIORIS, QUÆ RESPICIT AD ORIENTEM, CLAUSA ERIT SEX DIEBUS. Voyez ce qu'on a dit sur le chapitre XLIV, 2.

Ce parvis intérieur était le lieu où l'autel des holocaustes était placé. Dieu ordonnait que l'on en fermât la porte qui regardait vers l'orient les six jours de travail de la semaine, afin d'imprimer plus de respect pour ce lieu dans l'esprit des Juifs, lorsqu'ils voyaient que l'on n'ouvrait cette porte qu'aux jours du sabbat et des autres fêtes, tels qu'étaient tous les premiers jours de chaque mois, ou, selon l'hébreu, de la nouvelle lune.

Ces six jours, selon saint Jérôme et la doctrine commune des pères, nous figurent tout le temps de la vie présente ; qui est un temps de travail et de pénitence. Le jour du sabbat nous marque, au contraire, le jour de l'éternel repos : *Dies septimus, dies sabbati, in qua æterna requies est*. Il était donc défendu d'ouvrir la porte orientale du parvis intérieur sinon après les six jours de travail, pour nous faire entendre qu'il est nécessaire d'avoir travaillé pendant les six jours de la vie présente, pour mériter que la porte orientale qui nous conduit au lever du soleil de justice nous soit ouverte. Car toute la vie du chrétien doit être, selon le concile de Trente, une pénitence de chaque jour et un travail assidu : et c'est seulement à ce travail d'une pénitence continuelle, qu'est due l'ouverture de cette porte bienheureuse, par laquelle on entre dans la lumière ineffable, et dans la gloire de Celui qui est notre vrai Orient.

La même chose nous est encore marquée, selon saint Jérôme, par ces premiers jours de la lune, où la même porte s'ouvrait aussi. Car les ténèbres

de cette vie nous sont figurées par l'obscurité d'une nuit, que la lune qui est à la fin de son décours n'éclaire point : au lieu que le renouvellement de sa lumière est une image du commencement de ce jour heureux de l'éternité, auquel la porte orientale du temple céleste nous est ouverte : *Sex diebus quibus operamur in mundo, porta orientalis atrii interioris clausa nobis est. Postquam autem venerimus ad diem Sabbati, in quo æterna requies est, sive ad diem calendarum, quando post cavcam noctem et horribiles tenebras, lucis exordium est : aperitur nobis porta orientalis*.

On ne nous ouvre cette porte pendant cette vie qu'en certains jours et par intervalles ; et lors même qu'on nous l'ouvre, nous ne pouvons y entrer ; c'est-à-dire, que nous ne voyons présentement, selon saint Paul, que comme en un miroir et en des énigmes (1). Ce pressentiment faisait dire au même Apôtre, en parlant des saints patriarches, qu'ils étaient morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avait promis ; et les voyant seulement, et comme les saluant de loin (2). Mais après le temps d'un vie laborieuse et pénitente, non seulement nous parviendrons, dit saint Jérôme, jusqu'à la porte du parvis intérieur, mais nous entrerons encore jusque dans le sanctuaire intérieur du temple du ciel, pour demeurer éternellement dans la maison du Seigneur : *Non solum ad portam interioris atrii pervenire, sed etiam penetralia ejus intrare possumus, et illud opere possidere : Plantati in domo Domini, in atrii Dei nos tri florebut*.

Ÿ. 2. INTRABIT PRINCEPS PER VIAM VESTIBULI PORTÆ DEFORIS. Le prince s'arrêtera à l'entrée du

(1) 1. Cor. XIII. 12.

(2) Hebr. XI. 13.

3. Et adorabit populus terræ ad ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis coram Domino.

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino : in die sabbati, sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum.

5. Et sacrificium ephi per arietem, in agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum, et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium; de agnis autem, sicut invenerit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingrediatur, et per eandem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnitatibus, qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridianæ; porro qui egreditur per viam portæ meridianæ, egrediatur per viam portæ aquilonis. Non revertetur per viam portæ per quam ingressus est, sed e regione illius egrediatur.

3. Et le peuple du pays adorera aussi le Seigneur devant cette porte, les jours du sabbat, et les premiers jours de chaque mois.

4. Or, le prince offrira au Seigneur cet holocauste; savoir, le jour du sabbat, six agneaux qui soient sans tache, et un bœlier de même sans tache,

5. Avec l'oblation d'un éphi de farine pour le bœlier, et ce que sa main offrira volontairement en sacrifice pour chaque agneau, et un hin d'huile pour chaque éphi.

6. Et le premier jour de chaque mois, il offrira un veau du troupeau qui soit sans tache, avec six agneaux et six bœliers, qui n'aient point non plus de tache.

7. Et il offrira en sacrifice un éphi de farine pour le veau, avec un éphi de farine pour chaque bœlier; il donnera pour chaque agneau ce que sa main pourra trouver, et un hin d'huile pour chaque éphi.

8. Lorsque le prince doit entrer, il entrera par le vestibule de la porte orientale, et il sortira par le même endroit.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera pour se présenter devant le Seigneur aux jours solennels, celui qui sera entré par la porte du nord, pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi, sortira par la porte du nord. Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré; mais il sortira par l'autre qui lui est opposée.

COMMENTAIRE

vestibule de la porte orientale du parvis intérieur, sans entrer dans ce parvis. Voyez encore le chapitre XLIV, 2.

Il semble que cette *porte de dehors* soit la même que celle qu'il a nommée auparavant *la porte du sanctuaire extérieur qui regardait vers l'orient* (1), et qui demeurerait fermée; c'est-à-dire par laquelle ni le prince ni le peuple ne pouvait passer. Mais le prince s'y tenait pour voir offrir les holocaustes et les sacrifices de réconciliation que les prêtres offraient pour lui. Et là, oubliant en quelque sorte sa dignité, il se prosternait devant Dieu comme un pécheur, et reconnaissait, par l'oblation de *l'holocauste* et du *sacrifice de paix*, qu'il se devait tout entier à Dieu, et qu'il avait grand besoin qu'il usât de miséricorde envers lui. Or, cette porte qui avait été ouverte particulièrement pour le prince, n'était pas fermée aussitôt qu'il avait adoré le Seigneur; mais lors même qu'il s'en était retiré, elle *demeurait ouverte jusqu'au soir*, afin que le peuple eût la consolation de voir de loin les choses saintes.

Ÿ. 4. SEX AGNOS IMMACULATOS, ET ARIETEM. Moïse (2) n'avait ordonné que deux agneaux le jour du sabbat, de plus qu'aux autres jours.

Ÿ. 5. SACRIFICIUM EPHI PER ARIETEM. Il appelle *sacrificium*, de même qu'au verset 24 du chapitre précédent, l'hébreu (3) *min'hâ* qui signifie les of-

frandes de farine, dont on accompagnait les sacrifices sanglants.

IN AGNIS AUTEM SACRIFICIUM QUOD DEDERIT MANUS EJUS. A l'égard des agneaux, on ne lui prescrit point la quantité d'huile, ni de farine : il en donnera à sa dévotion. Voyez les versets 7 et 11 où la même expression se rencontre.

Ÿ. 6. IN DIE CALENDARUM VITULUM... ET SEX AGNI, ET ARIETES. L'hébreu (4) : *Le jour du mois un veau, six agneaux, et un bœlier*. Moïse avait prescrit (5) deux veaux, un bœlier et sept agneaux, pour les sacrifices aux premiers jours du mois. Chaque veau était offert avec trois assarons de farine arrosée d'huile; chaque bœlier avec deux assarons de farine, et chaque agneau avec un dixième d'un assaron. L'assaron ou *ômer* était la dixième partie de l'éphah, qu'Ézéchiël ordonne ici, verset 7, pour chaque veau, et pour chaque bœlier, avec un hin d'huile par éphah de farine.

Ÿ. 9. NON REVERTETUR PER VIAM PORTÆ, PER QUAM INGRESSUS EST. *Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré*, pour ne pas tourner le dos au temple, et pour marquer un plus grand respect; peut-être aussi pour éviter l'embarras et le trop grand concours aux portes. Cette règle ne regardait pas le prince. Il entrait et sortait par la même porte, comme Ézéchiël l'a déjà remarqué (6).

(1) *Ezech.* XLV. 1. etc.

(2) 1. Num. XXVIII. 9.

(3) סנה אִיפּוֹ Les Septante : Θυσίαν καὶ πέμψ. Sacrificium et coctionem.

(4) וְשֵׁשׁ כִּבְשֵׂים וְאֵיל תְּסִיבִים... בְּיוֹם הַחֹדֶשׁ פֶּר Les Septante : Μύσθων... ἀγὰ ἑξ ἄρνων, ἀγὰ ὄνου.

(5) Num. XXVIII. 11.

(6) *Sup.* XLIV. 2. et XLVI. 2. 8.

10. Princeps autem in medio eorum, cum ingredientibus ingredietur, et cum egredientibus egredietur.

11. Et in nudinis, et in solemnitatibus, erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem; agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperietur ei porta quæ respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati; et egredietur, claudeturque porta postquam exierit.

13. Et agnum ejusdem anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino; semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane mane sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin, ut misceatur similæ: sacrificium Domino legitimum, iuge atque perpetuum.

15. Faciet agnum, et sacrificium, et oleum cata mane mane, holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus: Si dederit princeps donum alicui de filiis suis, hereditas ejus filiorum suorum erit; possidebunt eam hereditarie.

10. Mais le prince étant au milieu d'eux, entrera avec ceux qui entrent, et sortira avec ceux qui sortent.

11. Aux jours de foire, et aux fêtes solennelles, on offrira en sacrifice un éphi de farine pour un veau, et un éphi de farine pour un bœlier; pour les agneaux, chacun offrira en sacrifice ce que sa main trouvera, et l'on joindra un hin d'huile à chaque éphi.

12. Or, quand le prince offrira volontairement au Seigneur un holocauste, ou un sacrifice pacifique, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient; et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme il a coutume de le faire le jour du sabbat; et il sortira ensuite, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

13. Il offrira tous les jours au Seigneur un agneau de la même année, qui sera sans tache; et il l'offrira tous les jours au matin.

14. Et il offrira tous les matins en sacrifice pour cet agneau la sixième partie d'un éphi de farine, et la troisième partie d'un hin d'huile, afin qu'elle soit mêlée avec la farine; c'est là le sacrifice qu'il est obligé, selon la loi, d'offrir au Seigneur, et qui doit être perpétuel, et de chaque jour.

15. Il immolera donc l'agneau, et offrira le sacrifice et l'huile tous les matins; cet holocauste sera éternel.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Si le prince fait quelque don à l'un de ses fils, ce don lui demeurera en héritage, à lui et à ses enfants, qui le posséderont par droit de succession.

COMMENTAIRE

ŷ. 10. PRINCEPS IN MEDIO EORUM CUM INGREDIENTIBUS INGREDIETUR, ET CUM EGREDIENTIBUS EGREDIETUR. Le prince se trouvera au temple avec le peuple, y entrera en même temps, et en sortira avec lui par la même porte. Il aura sa place à l'entrée du parvis des prêtres, sur la porte du vestibule; mais il entrera et sortira par les mêmes portes que le peuple, et de là se rendra dans son palais d'où il était venu. Il est à remarquer qu'avant la captivité, les rois de Juda avaient leur porte particulière qui donnait de leur palais dans le temple, comme on peut le voir dans les Paralipomènes; c'était la porte occidentale, et cette porte n'était que pour le prince. Mais, dans le second temple dont nous parle Ézéchiël, il ne devait point y avoir de portes en cet endroit. Le prophète n'en décrit aucune du côté du couchant; le palais du prince ne devait plus être de ce côté. Il en était fort éloigné dans la nouvelle distribution du pays (1). Le roi venait au temple, y entrait, et en sortait comme un simple Israélite. Il avait sa place sous le portique du parvis des prêtres, et le privilège de sortir par la porte qu'il était entré, et de faire ouvrir la porte orientale de ce parvis, lorsqu'il offrait quelque sacrifice de dévotion.

ŷ. 11. IN NUNDINIS ET IN SOLEMNITATIBUS ERIT SACRIFICIUM EPHI PER VITULUM. C'est une répétition de ce qu'il a déjà dit au verset 7.

ŷ. 12. CUM AUTEM FECERIT PRINCEPS SPONTANEUM HOLOCAUSTUM... APERIETUR EI PORTA QUÆ RESPICIT AB ORIENTEM. Cette porte qui demeure fermée pendant toute la semaine, sera ouverte au prince lorsqu'il offrira par dévotion quelque sacrifice extraordinaire.

ŷ. 13. AGNUM FACIET HOLOCAUSTUM QUOTIDIE DOMINO. Ézéchiël ne parle ici que de l'holocauste qu'on offrait tous les matins, avant tous les autres sacrifices; mais on en offrait autant tous les soirs, et avec les mêmes cérémonies (2).

ŷ. 14. FACIET SACRIFICIUM SUPER EO CATA MANE MANE, SEXTAM PARTEM EPHI. Cette explication, *cata mane mane*, chaque matin, est composé du grec *κατά*, et du latin *mane*. L'hébreu (3): *Le matin, le matin*. On accompagnait l'agneau qu'on offrait en holocauste de la sixième partie d'un éphah de farine, et de la troisième partie d'un hin d'huile, c'est-à-dire six litres quarante-sept centilitres de farine, et deux litres seize centilitres d'huile.

ŷ. 16. SI DEDERIT PRINCEPS DONUM ALICUI DE FILIIS SUIS, HÆREDITAS EJUS FILIORUM SUORUM ERIT. *Si le prince fait quelque don à l'un de ses fils, ce don lui demeurera en héritage*. 17. *Mais s'il fait un legs, un présent (4), de son bien à un de ses serviteurs, de ses sujets, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du jubilé*. Voici une loi nou-

(1) *Ezech.* XLVIII. 21.

(2) *Levit.* VI. 9. Hæc est lex holocausti: cremabitur in altari tota nocte usque mane.

(3) *בבקר בבקר* Les Septante: Το πρωί πρωί.

(4) *ובני יתן מנהגו מנהלתי* Les Septante: Εἰς ἄνθρωπον δούλου,

17. Si autem dederit legatum de hereditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem; hereditas autem ejus filiis ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hereditate populi per violentiam, et de possessione eorum; sed de possessione sua hereditatem dabit filiis suis, ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem; et erat ibi locus vergens ad occidentem.

17. Mais s'il fait un legs de son bien propre à l'un de ses serviteurs, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du jubilé; et alors il retournera au prince, et la propriété en appartiendra à ses enfants.

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses biens; mais il donnera de son bien propre un héritage à ses enfants, afin que mon peuple ne soit point chassé et dépouillé de ce qu'il possède légitimement.

19. Or, l'ange me fit passer par une entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire, où logeaient les prêtres, et qui regardaient le nord; et il y avait là un lieu réservé qui était tourné vers le couchant.

COMMENTAIRE

velle pour les princes d'Israël. Nous avons vu précédemment que le Seigneur leur a assigné un terrain pour leur héritage (1), à côté de celui des lévites. Cet héritage demeurera inaliénable, et ne pourra sortir de la famille royale. Le roi pourra gratifier quelques-uns de ses fils d'une portion de cette terre, et elle lui demeurera pour toujours. Cela ne passe point pour une véritable aliénation, l'héritage ne sortant point de sa famille. Mais si le prince donne quelque partie des terres de son domaine à l'un de ses sujets, celui-ci n'en jouira que jusqu'à l'année du jubilé. Alors le fonds retournera au roi, suivant l'analogie de la loi de Moïse (2), qui veut que les terres des tribus ne soient point aliénées à perpétuité.

Ÿ. 17. SI AUTEM DEDERIT LEGATUM DE HÆREDITATE SUA UNI SERVORUM SUORUM, etc. Cette différence que Dieu mettait entre les dons que le prince faisait à ses fils, et ceux qu'il faisait à des étrangers, peut nous figurer une grande vérité. Car c'est, en effet, la différence qu'il y a entre les véritables enfants de Dieu, à qui il donne les biens réels de sa grâce et de son Esprit en cette vie, pour les combler de la gloire en l'autre; et ceux qu'il regarde comme étrangers, ou comme esclaves, à qui il ne donne que les faux biens de ce monde, qui sont néanmoins à lui, et dont il est le véritable maître. Les enfants posséderont pour toujours les biens véritables qu'il leur a donnés, comme devant être leur héritage éternel: au lieu que ceux qu'il n'aura point regardés comme ses enfants, ayant reçu seulement des biens temporels pour récompense de quelques vertus humaines et apparentes, seront dépouillés de tout au temps où les biens doivent retourner à leur maître légitime.

Mais ce qui est plus terrible, c'est que ceux mêmes qu'il a traités comme ses enfants, en leur faisant don de ses propres biens, deviennent ensuite quelquefois des étrangers devant lui, en

perdant par leur faute ce qu'il leur avait donné. Car il est très vrai de dire alors, que les dons qu'il leur avait faits *lui reviennent*, et qu'ils n'en étaient que des possesseurs indignes et passagers, puisqu'ils n'ont pas su conserver ses dons comme des enfants, et les posséder pour toujours à titre d'héritage; mais qu'ils s'en sont vus enfin dépossédés comme étrangers à l'égard de Dieu, et comme des esclaves qui ne peuvent rien prétendre à la succession de leur maître.

Ÿ. 18. ET NON ACCIPIET PRINCEPS DE HÆREDITATE POPULI PER VIOLENTIAM. Saint Jérôme entend ceci, non pas seulement des princes, mais aussi des prêtres, et de ceux même de la loi nouvelle, qui deviennent, comme il dit, plus riches étant dans l'Église qu'étant dans le monde, qui ravissent souvent aux pauvres par violence ce qu'ils croient être dû à leur ministère, et qui enrichissent leurs héritiers des biens qu'ils ont reçus de l'Église. « Car celui, » ajoute ce fier docteur, « qui est devenu plus riche depuis qu'il est entré dans le sacerdoce, ne doit pas donner à ses enfants ou à ses proches ce qu'il a de plus qu'il n'avait auparavant, mais aux pauvres, à ses saints frères, et aux domestiques de la foi, dont les mérites surpassent ceux de ses enfants. Il rendra ainsi au Seigneur ce qui appartient au Seigneur; puisque Jésus-Christ nous a déclaré dans l'Évangile que c'est lui-même que l'on reçoit en la personne des pauvres; que c'est lui que l'on visite dans la prison; que l'on couvre lorsque l'on revêt ceux qui sont nus, et à qui on donne à boire et à manger, lorsqu'on en donne à ceux qui ont soif et qui ont faim. » *Qui dilior est sacerdos, quam venit ad sacerdotium, quidquid plus habuerit, non filius debet dare, sed pauperibus, et sanctis fratribus, et domesticis fidei, qui vincunt merita liberorum, etc.*

Ÿ. 19. ET INTRODUXIT ME PER INGRESSUM, QUI ERAT EX LATERE PORTÆ, IN GAZOPHYLACIA SANCTUARI. Le prophète entra par la porte septentrio-

(1) *Ezech.* xlvi. 7.

(2) *Levit.* xxv. 10. 11 Revertetur homo ad possessio-

nem suam, et unusquisque rediet ad familiam pristinam, quia Jubilæus est.

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato et pro delicto, ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

21. Et eduxit me in atrium exterius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii; et ecce atriolum erat in angulo atrii, atriola singula per angulos atrii.

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum: mensuræ unius quatuor erant.

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola; et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gyrum.

24. Et dixit ad me : Hæc est domus culinarum, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

20. Alors il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres feront cuire les victimes immolées pour le péché et pour la faute, et les autres oblations du sacrifice, afin qu'ils ne les portent point dans le parvis extérieur, et que ces choses saintes ne soient point exposées au peuple.

21. Et il me fit sortir dans le parvis extérieur, et me mena aux quatre coins du parvis; et je vis qu'il y avait une petite place à chacun des quatre coins de ce parvis.

22. Or ces petites places, ainsi disposées à ces quatre coins du parvis, avaient quarante coudées de long, sur trente de large, étant toutes quatre d'une seule et même mesure.

23. Et il y avait une muraille qui enfermaît chacune de ces quatre petites places; on voyait aussi des cuisines bâties sous les portiques tout autour.

24. Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes destinées pour le peuple.

COMMENTAIRE

nale du parvis des prêtres, où il avait vu un peu auparavant la gloire du Seigneur, et où il avait reçu tous les ordres qu'on a lus depuis le chapitre XLIV, versets 4. 5. jusqu'ici. Il suivit la ligne des chambres qui donnaient sur le vestibule, et à l'extrémité, faisant l'encoignure, il remarqua le lieu où l'on cuisait les chairs des victimes pour le péché :

(T.) *Et erat ibi locus vergens ad occidentem...* 20. *Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato, et pro delicto.* On n'y cuisait pas la chair de toutes sortes de victimes, il y avait d'autres cuisines destinées pour cela (PP.) (1); mais seulement celles qui ne pouvaient se manger que dans le parvis intérieur, et par les prêtres sanctifiés. C'étaient les parties des victimes pour les péchés et les offrandes de farine qui les accompagnaient. La loi défendait expressément qu'on ne les portât au dehors du parvis des prêtres (2), et Ézéchiël réitère ici la même défense : *Que les prêtres ne les portent point dans le parvis extérieur, de peur que le peuple n'en soit sanctifié*, et que la sainteté extérieure qu'il contractera par l'attouchement de ces choses saintes, ne le mette hors d'état de satisfaire aux devoirs communs de la société, et ne l'oblige à se purifier de la souillure qu'il aura contractée à l'approche, quoique involontaire, de ces chairs sanctifiées. Voyez plus haut, chapitre XLIV. 16. et *Levit.* VI. 27. La faute est égale, ou de s'approcher d'une chose sainte lorsqu'on n'a

pas droit d'y toucher; et de toucher à une chose impure, dont il est défendu de s'approcher.

§. 21. EDUXIT ME IN ATRIUM EXTERIUS... ET ECCE ATRIOLUM ERAT IN ANGULO ATRII. C'étaient des cours découvertes de quarante coudées de long sur trente de large, dans lesquelles on entretenait du feu pour faire cuire les parties des hosties pacifiques, que les particuliers venaient offrir par dévotion dans le temple, et dont ils faisaient des festins à leur famille, à leurs amis, aux pauvres, à la veuve et à l'orphelin, dans le temple, et devant la face du Seigneur.

§. 22. ATRIOLA DISPOSITA. L'hébreu (3) : *Des cours liées*, attenantes au reste des bâtiments ou des *cours couvertes* ou plutôt, *des cours enfumées*, parce que l'usage des cheminées n'étant point commun à Jérusalem, on laissait aller la fumée à son gré, et les murs de la cour ne pouvaient éviter d'être noircis. Les Septante ont lu autrement ils traduisent (4) : *De petites cours*.

§. 23. ET PARIÆ PER CIRCUITUM... ET CULINÆ FABRICATÆ ERANT SUBTER PORTICUS. L'hébreu (5) : *Il y avait une muraille tout autour des cours, et ces cuisines étaient au pied des murailles tout autour.* Les Septante (6) ont cru qu'il y avait des portiques tout autour; il est préférable d'admettre qu'il y avait adossés à la muraille des rangs de fourneaux dans lesquels on faisait du feu, ou des foyers sur lesquels on mettait les chaudières.

(1) Versets 21. 22. 27. 24.

(2) *Levit.* VI. 26. *Ista est lex hostiæ pro peccato...* Sacerdos qui offert, comedet eam in loco sancto in atrio tabernaculi; quidquid tetigerit carnes ejus sanctificabitur. *Vid. et Num.* XVII. 9.

(3) עֲרוֹת כְּטוֹרוֹת

(4) Ἀὐλαὶ μικραὶ. Ils ont lu עֲרוֹת כְּטוֹרוֹת

(5) וְטוֹר סִבֵּב בְּהַבָּה... וְהַמְשֻׁלָּה עֲשׂוּ מִבְּחַת הַטְּיֹרוֹת כְּטוֹב

(6) Καὶ ἐξήθηραι ἐλάλω ἀνταῖς. Aquil. Στιβὰδας; ou *Des lits de table.* Symm. Ηεπιρράματα; *Des séparations.*

CHAPITRE XLVII

Eaux qui sortent de dessous la porte orientale du temple, et qui, se grossissant à mesure qu'elles avancent, vont se rendre dans la mer Morte, dont elles adoucissent les eaux. Limites de la terre d'Israël.

1. Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem; facies enim domus respiciebat ad orientem, aquæ autem descendebant in latus templi dextrum, ad meridiem altaris.

1. Ensuite il me fit revenir vers la porte de la maison du Seigneur ; et je vis des eaux qui sortaient de dessous la porte vers l'orient ; car la face de la maison regardait vers l'orient : or ces eaux descendaient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel.

COMMENTAIRE

§. 1. CONVERTIT ME AD PORTAM DOMUS, ET ECCE AQUÆ EGREDIEBANTUR SUBTER LIMEN DOMUS. Après avoir fait le tour du parvis du peuple (1), Ézéchiël est ramené par la porte septentrionale dans le parvis des prêtres, et, étant arrivé à la porte orientale du temple, il vit une fontaine qui sortait de dessous cette porte. Passant au midi de l'autel des holocaustes, à la droite du temple (2), et à la gauche de ceux qui avaient le visage tourné vers le vestibule, et vers l'autel dont on vient de parler, elle coulait du couchant à l'orient, et allait se rendre dans la vallée de Cédron, et de là tout droit à la mer Morte.

Tout le monde convient que ces eaux ne furent jamais réellement dans le temple, de la manière dont on les décrit ici. S'il y eût eu une source dans le lieu saint, Salomon n'aurait point fait avec tant de dépenses la mer d'airain, et les autres bassins qui ne servaient qu'à conserver les eaux pour l'usage du temple. Quelques prophètes parlent d'une semblable fontaine ; et des écrivains plus récents assurent qu'il y avait des sources dans le temple. Mais les premiers doivent s'expliquer de même qu'Ézéchiël, dans un sens figuré ; et les seconds parlent des eaux qu'on avait amenées à Jérusalem et dans le temple, peu de temps avant sa destruction. Joël dit que le temps viendra où (3) *les montagnes découleront de miel, et les collines produiront des ruisseaux de lait ; où tous les ruisseaux de Juda seront pleins d'eau, et où il sortira une fontaine de la maison du Seigneur, qui arrosera le torrent des épines. Zacharie (4) assure que les eaux vives sortiront de Jérusalem, que la moitié de ces eaux coulera dans la mer orientale, et l'autre moitié dans la mer d'occident, et qu'elles ne*

laront ni l'hiver, ni l'été. Si ces prophètes ne voulaient désigner que des eaux matérielles, qu'on devait avoir dans le temple après le retour de la captivité, pourquoï Zacharie, qui vivait à Jérusalem après cette époque, parle-t-il de ces sources, comme d'une chose future ? Ce prophète avait vu le second temple ; Joël voyait celui de Salomon. Ils prédisent tous deux une fontaine qui devait sortir du temple ; elle ne subsistait donc matériellement ni dans le premier, ni dans le second temple. On doit donc l'expliquer de la grâce, et de la doctrine de l'Évangile, de l'effusion de l'Esprit saint, des eaux sacrées du baptême. Jésus-Christ a quelquefois comparé sa doctrine à une source d'eaux. Il a dit de lui-même qu'il était la fontaine de vie (5).

Aristée (6) et Eupolème (7) parlent des réservoirs d'eaux qui étaient dans le temple. Le premier assure que les eaux sont si abondantes, et coulent si continuellement dans des canaux pratiqués sous le terrain du temple, qu'on les prendrait pour une source qui ne tarit point ; les égoûts s'étendaient jusqu'à cinq stades (8) hors du temple. Il assure qu'il fut conduit en un lieu à quatre stades de la ville, où on lui fit entendre le bruit de ces eaux qui y étaient conduites sous terre par des canaux de plomb. Il jugea de leur quantité par le grand bruit qu'il y entendit ; mais tout cela ne peut être ce que les prophètes nous ont décrit, à moins qu'ils n'aient voulu exprimer dans des termes hyperboliques une chose assez simple.

Tacite (9) parle d'une manière plus expresse, d'une fontaine qui coulait toujours dans le temple : *Templum in modum arcis, propriique muri, labore*

(1) *Ezech.* XLVI. 21.

(2) *Ad latus templi dextrum ad meridiem altaris.*

(3) *Joel.* III. 18. — (4) *Zach.* XIV. 8.

(5) *Johan.* IV. 13. 14 ; VIII. 38. - *Vide Isai.* XII. 3. et *Lv.* 1.

(6) *Aristas lib. de septuag. Interpret.*

(7) *Eupolem. apud Euseb. Præparat. lib. IX.*

(8) Le stade était de 184 mètres environ.

(9) *Tacit. Annal. lib. V.*

2. Et eduxit me per viam portæ aquilonis, et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad orientem; et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

3. Cum egrederetur vir ad orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos, et traduxit me per aquam usque ad talos.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua.

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem quem non potui pertransire, quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis, qui non potest transvadari.

6. Et dixit ad me: Certe vidisti, fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis.

2. Et il me fit sortir par la porte septentrionale, et me fit tourner par le chemin de dehors, qui regardait l'orient, vers la porte extérieure; et je vis que les eaux venaient en abondance du côté droit.

3. L'homme qui me conduisait, sortant donc vers l'orient, et ayant un cordeau à la main, mesura un espace de mille coudées, qu'il me fit passer dans l'eau, dont j'avais jusqu'à la cheville des pieds.

4. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit aussi passer dans l'eau; et j'en avais jusqu'aux genoux.

5. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit encore passer dans l'eau; et j'en avais jusqu'aux reins. Enfin il mesura un autre espace de mille coudées; et je trouvai que c'était alors comme un torrent que je ne pus passer, parce que les eaux s'étaient tellement enflées, et le fleuve était devenu si profond, qu'on ne pouvait le passer à gué.

6. Alors il me dit: Certes vous l'avez bien vu, fils de l'homme. Et il me fit sortir de l'eau, en me menant au bord du torrent.

COMMENTAIRE

alque opere ante alios. Ipsa porticus quis templum ambiebatur, egregium propugnaculum. Fons perennis aquæ, cavali sub terra montes, et piscinæ, cisternæque servandis imbribus. Mais nous croyons que ces eaux y avaient été amenées par Pilate, peu avant que les Romains fissent le siège de Jérusalem, et détruisissent le temple, comme nous l'insinue Josèphe (1). Ce sont apparemment ces eaux que veulent désigner les voyageurs (2) et les habitants du pays, sous le nom de la *Fontaine scellée*, dont on nous décrit les réservoirs et les canaux, et qu'on croit être un ouvrage de Salomon. Cette fontaine est à une lieue et demie de Bethléhem vers le midi, sur le chemin qui conduit à Hébron. Il y a trois sources qui, se réunissant, vont se rendre en trois réservoirs différents; le premier desquels est à quatre cents mètres au-dessous vers le midi. Ce réservoir a cent soixante-dix-sept mètres de long, soixante-deux de large, et quinze de profondeur; le tout en pierres de taille; le fond enduit de ciment. L'eau passe de ce réservoir dans un second, et dans un troisième, et est portée par un canal de pierre d'un mètre carré, jusqu'à Jérusalem. Mais on ne peut pas assurer que les prophètes aient eu en vue ces aqueducs, et ces eaux amenées à Jérusalem et dans le temple. Leurs expressions sont trop grandes, et les circonstances de ce qu'ils nous décrivent, trop magnifiques, pour ne marquer qu'une simple source d'eau commune. Ils ont voulu sans doute désigner cette fontaine, qui

jaillit jusque dans le ciel (3): *Fons aquæ salientis in vitam æternam*; et l'état de la Jérusalem nouvelle, après la rénovation de l'humanité.

ÿ. 2. EDUXIT ME PER VIAM PORTÆ AQUILONIS... AD VIAM QUÆ RESPICIEBAT ORIENTEM. Ézéchiël sortit par la porte septentrionale du parvis des prêtres, parce que la porte orientale était fermée, comme on l'a vu auparavant. Il fallut donc faire le tour pour parvenir au dehors de cette porte orientale, afin de suivre le cours de l'eau qui allait de ce côté, et qui sortait à gros bouillons du côté droit de cette porte: *Ecce aquæ redundantes ex latere dextro*. Ces eaux, selon les pères et les commentateurs, représentent la grâce que Jésus-Christ devait apporter au monde. Ce sont ces eaux mystiques dont le Sauveur parlait à la Samaritaine (4).

ÿ. 3. CUMQUE EGREDERETUR VIR AD ORIENTEM. L'homme qui me conduisait, s'avançant vers l'orient, et sortant du temple, mesura le long du cours des eaux un chemin de mille coudées, et dans cet espace l'eau n'allait pas plus haut que la cheville des pieds du prophète, qui était sans doute nu-pieds, puisqu'il venait du parvis des prêtres.

ÿ. 5. QUIA INTUMUERANT AQUÆ, etc. L'hébreu (5): *Parce que les eaux étaient grossies, des eaux à nager, un torrent qu'on ne peut passer*. Elles étaient tellement accrues, qu'on ne pouvait les passer qu'à la nage. Les Septante (6): *Parce que l'eau s'est élevée (s'est dérobée), comme la roideur d'un torrent qu'on ne peut passer*.

(1) Joseph de Bello lib. 11. c. 13. Μετὰ δὲ τὰῦτα (Πιλᾶτος) ταραχὴν ἐτέραν εἰναι, τὸν ἱερόν θησαυρόν, γαλείται δὲ κρηβονᾶς, εἰς καταγωγὴν ὑδάτων ἐξαναλίσιων· κατὰ γὰρ δὲ ἀπὸ τετρακοσίων σταδίων.

(2) Roger, Voyage de Terre Sainte, titre 1. c. 14. p. 113. et 120. Voyez aussi Maundrel, Voyage de Jérus. p. 140. -

Anonyme, Voyage nouveau de la Terre Sainte p. 442. Cotovic, p. 241. - Robertson, 11. 164 et suiv. - Vengeon, 138.

(3) Joan. iv. 14. — (4) Joan. iv. 10. et seq.

(5) בְּנֵי מַיִם כִּי יִשְׁבְּרוּ בְּמַיִם כִּי יִשְׁבְּרוּ בְּמַיִם כִּי יִשְׁבְּרוּ

(6) Οὗτι ἐξύβριζεν τὸ ὕδωρ ὡς βοῆος χειμᾶρόρου οὗ ὅν διαβήσονται.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

8. Et ait ad me : Aquæ istæ quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exibunt; et sanabuntur aquæ.

9. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet; et erunt pisces multi satis, postquam venerint illuc aquæ istæ; et sanabuntur et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

7. M'étant donc tourné, j'aperçus une très grande quantité d'arbres des deux côtés, sur le bord de ce torrent ;

8. Et il me dit : Ces eaux qui, en sortant, amassent des monceaux de sable vers l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer, et en sortiront ; et les eaux de la mer seront adoucies.

9. Et tout animal vivant qui rampe vivra partout où viendra le torrent ; et il y aura une grande quantité de poissons, où ces eaux viendront se rendre ; et tout ce qui sera abreuvé de l'eau de ce torrent, sera guéri et vivra.

COMMENTAIRE

ŷ. 7. ECCE IN RIPA TORRENTIS LIGNA MULTA NIMIS. Ces arbres, selon saint Jérôme, représentent les chrétiens, arrosés des eaux du baptême et de toutes les grâces célestes, qui découlent des sacrements comme d'autant de sources fécondes. C'est de ces arbres vivants que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile : Tout bon arbre porte de bons fruits, et tout arbre mauvais, de mauvais fruits, etc (1).

ŷ. 8. AQUÆ ISTÆ QUÆ EGREDIUNTUR AD TUMULOS SABULI ORIENTALIS, ET DESCENDUNT, etc. L'hébreu (2) : *Ces eaux qui sortent vers la frontière, vers l'orient, elles descendent dans le désert, (ou dans la campagne) et viendront à la mer, à la mer de la sortie.* Quelques auteurs croient que les eaux qui sortaient du temple, se partageaient en deux bras, dont l'un allait vers la mer de Galilée, désignée ici sous le nom de *Gelllâh* ou *frontière*, et de *mer orientale* ; et l'autre dans *la mer du désert* (3), dans la mer Morte, désignée sous le nom de *mer de la sortie*, parce que le Jourdain y a son embouchure. D'autres croient que cet endroit doit s'expliquer par un passage que l'on croit parallèle, du prophète Zacharie (4), qui dit que les eaux qui sortiront de Jérusalem se partageront, et iront une partie dans *la mer d'orient*, nom que les Hébreux donneraient à la mer de Tibériade, et l'autre dans *la mer de derrière*, qui est la Méditerranée, à l'occident de la terre Sainte. Mais voici les raisons qui nous obligent à rejeter ces opinions, et à dire qu'on ne doit entendre ici que la mer Morte sous le nom de *mer orientale* et de *mer du désert*, ou *d'Arabah*. 1° Cette mer n'est pas moins à l'orient de Jérusalem, que celle de Tibériade. On n'a aucune preuve que la mer de Tibériade ait portée le nom de mer Orientale, et le lac de Sodome porte expressément ce nom au ŷ. 18. 2° Le cours naturel des eaux va de Jérusa-

lem à la mer Morte, qui est plus basse que le terrain de cette ville, et dont le trajet de l'une à l'autre est moins coupé par les montagnes. 3° Le nom de *Gelllâh*, ou de *frontière*, ou de *hauteur* (5), se donne à un canton situé sur le Jourdain, non loin de la mer Morte, où les Israélites de la rive gauche du fleuve, après la conquête de la terre de Canaan, érigèrent un autel comme monument de leur union avec ceux de la rive droite (6). Eusèbe et saint Jérôme le mettent dans la tribu de Benjamin. 4° Enfin le prophète ne dit pas un mot dans tout ce chapitre, qui insinue que les eaux se soient divisées en deux bras. Il ne parle que des eaux qui tombent dans la mer Morte, ou dans le lac de Sodome. Il dit que ce fleuve *en guérira les eaux* : *Et sanabuntur aquæ*. Elles prendront cette acrimonie, et cette amertume mortelle à tous les animaux, qui ont rendu cette mer si célèbre (7).

ŷ. 9. ERUNT PISCES MULTI SATIS. *Il y aura une grande quantité de poissons*, partout où les eaux se rendront : la mer de Sodome ne souffrait point de poissons. *Nullum corpus animalium recipit*, dit Pline.

Ces poissons figurent les chrétiens, qui reçoivent la vie dans les eaux du baptême : aussi Notre Seigneur disait-il à ses apôtres qu'il les rendrait *pêcheurs d'hommes* (8). Ailleurs il comparait le royaume des cieux à un filet jeté dans la mer, et se remplissant de toutes sortes de poissons (9).

VIVENT OMNIA AD QUÆ VENERIT TORRENS. Le terrain par où il passera, fût-il maudit et stérile, deviendra fertile et abondant. *Guérir, rendre la vie*, se disent au figuré d'une terre, ou d'un pays, ou de toute autre chose, qui, de mauvaise, de dangereuse, d'inutile, de ruinée, est rétablie et mise dans un état contraire. Il y avait dans ce pays des eaux amères, dangereuses, et qui cau-

(1) Matth. vii. 17. et seq.

(2) הַיַּם הָאֲרִיזָה יֵצֵא מִן הַיַּם הַסְּבִיבִי אֶל הַיַּם הַסְּבִיבִי וְיֵרֵד עַל הָעֲרָבָה וְיֵצֵא מִן הַיַּם הַסְּבִיבִי אֶל הַיַּם הַסְּבִיבִי וְיֵרֵד עַל הָעֲרָבָה וְיֵצֵא מִן הַיַּם הַסְּבִיבִי אֶל הַיַּם הַסְּבִיבִי וְיֵרֵד עַל הָעֲרָבָה

Les Septante : Ἰσραὴλ τῆν Γαλιλαίαν τὴν πρὸς ἀνατολὰς, καὶ καταβάσινον εἰς τὴν Ἀραβίαν.

(3) Voyez Num. xxii. 1; xxvi. 63. - Deut. iii. 17; iv. 49. - Josue. iii. 16.

(4) Zach. xiv. 8.

(5) Josue xvii. 10. 11. Ad tumulos Jordanis. אֶל בְּלִיזֹת הַיַּרְדֵּן Aquila traduit ici θήλας, des amas de sable. Sym. μετόριον, frontière.

(6) Josue. xxii. 10.

(7) Vide, si lubet, Tacit. Hist. lib. v. - Solin. c. 18. - Strabo. Plin.

(8) Matth. iv. 19.

(9) Ibidem. xiii. 47.

10. Et stabunt super illas piscatores, ab Engaddi usque ad Engallim siccatio sagenarum erit; plurimæ species erunt piscium ejus, sicut pisces maris magni, multitudinis nimia.

11. In littoribus autem ejus, et in palustribus, non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus, ex utraque parte, omne lignum pomiferum; non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus; per singulos menses affe-ret primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario egredientur; et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus: Hic est terminus in quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel; quia Joseph duplicem funiculum habet.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux ; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim, on sèchera des filets ; il y aura beaucoup d'espèces différentes de poissons, et en très grande abondance, comme il y en a dans la grande mer.

11. Mais, dans ses rivages et dans les marais qu'elle forme, les eaux ne seront point adoucies, parce qu'elles seront destinées pour les salines.

12. Il s'élèvera aussi sur les bords, et aux deux côtés du torrent, toutes sortes d'arbres fruitiers : leurs feuilles ne tomberont point, et ils ne manqueront jamais de fruits ; ils en porteront de nouveaux tous les mois, parce que les eaux du torrent seront sorties du sanctuaire : leurs fruits serviront de nourriture, et leurs feuilles de remède.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont ici les bornes selon lesquelles vous posséderez la terre, et la partagerez entre les douze tribus d'Israël ; car Joseph a pour lui un double partage.

COMMENTAIRE

saient la stérilité dans les lieux où elles coulaient ; parce qu'elles y répandaient un sel trop âcre, dont elles étaient remplies. Telles étaient les eaux de la mer de Sodome, la fontaine d'Élisée près de Jéricho (1), les eaux amères que Moïse adoucit (2).

ŷ. 10. AB ENGADDI USQUE AD ENGALLIM SICCATIO SAGENARUM ERIT. La mer Morte deviendra si poissonneuse, qu'on verra de tout côté des filets de pêcheurs. Saint Jérôme dit qu'Engaddi était vers l'extrémité méridionale de cette mer, et Engallim à l'extrémité opposée du côté du nord (3). Il suppose avec le commun des interprètes, qu'Engaddi est la même que Thamar qui se lit au ŷ. 19. On ne connaît Engallim que par ce seul endroit. Les Septantes lisent Agallim, ou Enaglim, ou Enagallim. Saint Jérôme, dans son livre des lieux hébreux, dit qu'Agallim ou Ægallim est dans le pays de Moab, à huit milles d'Aréopolis, du côté du midi. Il croit avec raison que c'est elle qui est marquée dans Isaïe, dans sa prophétie contre Moab (4). Mais il est visible que ce n'est pas de cette ville que parle ici Ézéchiël ; c'est plutôt de Gallim, ville de la tribu de Benjamin, qu'Isaïe (5) oint à Béthel et à Anathoth. Voyez 1. Reg. xxv. 44. 'En-'Eglaim signifie la fontaine des veaux ; on la met près de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte.

ŷ. 11. IN LITTORIBUS ET IN PALUSTRIBUS NON SANABUNTUR. La mer Morte conservera ses qualités de sel et d'amertume sur ses bords, et dans les marais où ses eaux croupissent. Ces endroits seront conservés pour la commodité du pays ; on en tirera du sel, ou plutôt du bitume ; car les Hébreux donnent le nom de sel à l'asphalte, au na-

phthe, au bitume, au sel, et à tout ce qui y a quelque rapport même éloigné. On a déjà averti que cette prophétie ne fut jamais accomplie à la lettre ; mais il faut l'expliquer d'abord littéralement, pour ensuite en tirer des sens spirituels. Ces recoins, ces marais de la mer de Sodome, qui ne sont point adoucis par le mélange de l'eau salulaire, marquent les schismatiques, les hérétiques, qui ne vivent pas de l'esprit de Jésus-Christ et qui se séparent de son Église ; et les mauvais chrétiens, qui déshonorent l'Église, dont ils sont les membres corrompus.

ŷ. 12. ERUNT FRUCTUS EJUS IN CIBUM. On ne verra plus les fruits qui naissent sur le bord de cette mer, noircis en dedans, et remplis d'une poussière puante et corrompue (6) : *Nam cuncta sponte edita, aut manu sata, sive herba lenus aut flore, seu solitam in speciem adolevere ; atra, et inania, velut in cinerem vanescunt.* Le terrain autrefois maudit et brûlé de Sodome, produira de beaux arbres toujours verts, qui donneront tous les mois d'excellents fruits, et dont les feuilles serviront à la guérison des malades : *Erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.* On peut fort bien faire l'application de tout cela à la doctrine évangélique et à l'étude des livres saints, qui sont comme des arbres toujours chargés de fruits et dont les feuilles mêmes, les exemples des saints et des patriarches, sont capables de guérir les blessures des âmes.

ŷ. 13. IN DUODECIM TRIBUBUS ISRAEL, QUIA JOSEPH DUPLICEM FUNICULUM HABET. Les douze tribus eurent leur partage en dehors des vingt-cinq mille mesures. La tribu de Lévi avait son lot dans cette première partie.

(1) 1v. Reg. 11, 19.

(2) Exod. xv. 23.

(3) Vide Hieronym. hic, et infra ŷ. 19. ubi de Thamar.

(4) Isai. xv. 8.

(5) Isai. xxv. 44.

(6) Tacit. Histor. lib. v.

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus, super quam levavi manum meam ut darem patribus vestris; et cadet terra hæc vobis in possessionem.

15. Hic est autem terminus terræ: ad plagam septentrionalem, a mari magno via Hethalon, venientibus Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim, quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon, quæ est juxta terminum Auran.

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon, terminus Damasci; et ab aquilone ad aquilonem terminus Emath plaga septentrionalis.

14. Vous posséderez tous également, et chacun autant que son frère, de cette terre, sur laquelle j'ai levé ma main de la donner à vos pères; c'est cette terre qui vous tombera en partage.

15. Or voici quelles sont les bornes de cette terre: Du côté du nord, depuis la grande mer, en venant par Héthalon à Sedada,

16. A Émath, à Bérotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas et les confins d'Émath, et à la maison de Tichon qui est sur les confins d'Auran:

17. Ses bornes seront depuis la mer jusqu'à la cour d'Énon, qui fait les limites de Damas; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté, Émath fera ses bornes du côté de l'aquilon.

COMMENTAIRE

ŷ. 14. POSSIDEBITIS EAM SINGULI, ÆQUE UT FRATER SUUS. Vous la posséderez tous également, et chacun autant que son frère; au lieu que, sous Josué, on proportionna la grandeur des lots au nombre des sujets, qui composaient chaque tribu. Cette égalité mystérieuse marque peut-être que, dans l'Église, il n'y a plus de distinction entre les Juifs et les gentils; et que le Sauveur est venu sauver tous les hommes, et appeler toutes les nations à la connaissance de ses vérités, et à la jouissance de son royaume.

ŷ. 15. AD PLAGAM SEPTENTRIONALEM, A MARI MAGNO VIA HETHALON, VENIENTIBUS SEDADA. Héthalon n'est pas connue des géographes. En comparant ce passage avec celui des Nombres (1), où les mêmes limites sont marquées, on y trouve la montagne de la montagne, ou la très haute montagne, comme parallèle à Héthalon de cet endroit. Saint Jérôme paraît avoir été de ce sentiment dans son commentaire sur ce passage. Les Septante (2) dans l'édition romaine, n'ont pas pris Héthalon pour un nom de lieu. Ils traduisent: Depuis la mer qui descend, et qui coupe, à l'Emaseldam. Le syriaque lit Héthron. Mais nous ne doutons point qu'Héthalon ne soit une ville de Syrie nommée Cathela, dans l'Itinéraire d'Antonin, entre Antioche et Laodicée, à quarante-neuf milles de la première, et seize milles de l'autre. C'est peut-être la même que Bactalle dont parle Ptolomée (3), et Bectiles marquée dans le Livre de Judith (4). Il est aussi parlé de Cattelas, à seize milles de Laodicée dans l'Itinéraire de Bordeaux.

SEDADA, ou Sedad (5), aujourd'hui le gros village de Sudud, dans le désert, à l'est de la route de Damas à Hums.

ŷ. 16. EMATH. Voyez ce que nous avons dit, sur les Nombres, xxxiv, 8.

BEROTHA. Les uns croient que c'est Béryte

sur la Méditerranée; d'autres disent que c'est Barathène à l'extrémité de l'Arabie déserte (6). Mais ce n'est peut-être ni l'une ni l'autre. La situation des lieux y répugne. Nous cherchons une ville au nord du pays d'Israël, entre Héthalon et Émath. Ce sera plutôt la ville de Béroth marquée dans les livres des Rois, et dont David fit la conquête sur Adadézer, roi de Syrie (7).

SABARIM QUÆ EST INTER TERMINUM DAMASCI. M. Halévy identifie cette ville avec Sépharvaïm. Dans ce cas, cette dernière ville ne serait pas la Sippara des inscriptions. comme le veut M. Vigouroux et de nombreux exégètes (8).

DOMUS TICHON, QUÆ EST JUXTA TERMINUM AURAN. Le Hauran était une province située au sud de Damas, à l'ouest de la Trachonitide. Tichon, ou Halsar Halikôn nous est inconnue: c'était probablement, comme l'indique le professeur Sander, une station dans le désert.

ŷ. 17. A MARI USQUE AD ATRIUM ENON. Depuis la mer, jusqu'à la cour d'Énon, ou jusqu'à Halsar Énon. Nous avons déjà parlé d'Énon, ou Énan, dans le livre des Nombres (9), en donnant la description des limites septentrionales de la terre Promise. Nous avons dit sur cet endroit, que ce pouvait être Gaana de Ptolomée (10), au nord de Damas. Ce pourrait être aussi Innâ du même Ptolomée, ou plutôt Aênos des Tables de Peutinger, au midi de Damas, environ à deux journées de cette ville. La racine du nom signifie une fontaine: et הנצר חלסר Halsar Énon signifie la cour des fontaines.

AB AQUILONE AD AQUILONEM, TERMINUM EMATH. La ville d'Émath était comme au milieu de toute la frontière septentrionale de la terre Promise, du côté du nord. Ces limites s'étendaient depuis la Méditerranée, jusqu'à l'Euphrate, en tirant une ligne qui passe par Émath.

(1) Num. xxxiv, 7. הַר הַר Les Septante: Τὸ ὄρος τοῦ ὄρους. Vulg. Montem altissimum.

(2) Edit. Rom. Ἀπο θαλάσσης τῆς μεγάλης τῆς καταβαίνουσας, καὶ περιστοιχούσας τῆς εἰσόδου Ἡμασελδαι. Edit. Complut et alii Codd. Ὀδὸν Ἀθαλων τῆς εἰσόδου Σηδάδα.

(3) Ptolem. lib. v.

(4) Judith. II. 11. in græco.

(5) סדדא Les Septante: Σηδάδα, alii. Σηπέδα.

(6) Ptolem. lib. v. c. 19. Βαράθηνα, vel Βαράθημα.

(7) II. Reg. VIII. 8.

(8) Journ. Asiat. VIII. XIII. 281. - IV. Reg. XVII. 24.

(9) Num. xxxiv, 9. - (10) Ptolem. Γάζα, lib. v. c. 15.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel, Jordanis disterrminans ad mare orientale. Mettiamini etiam plagam orientalem.

19. Plaga autem australis meridiana, a Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, et torrens usque ad mare magnum; et hæc est plaga ad meridiem australis.

20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath; hæc est plaga maris.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel;

22. Et mittetis eam in hereditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum; et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel, vobiscum dividunt possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabit possessionem illi, ait Dominus Deus.

18. Sa région orientale se prendra du milieu d'Auran, du milieu de Damas, du milieu de Galaad, et du milieu de la terre d'Israël; le Jourdain la bornera, en tirant vers la mer orientale. Vous mesurerez aussi cette région qui est du côté de l'orient.

19. Sa région méridionale se prendra depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès, et depuis le torrent d'Égypte, jusqu'à la grande mer; c'est là la région qui doit s'étendre vers le midi.

20. Sa région, du côté de la mer, sera la grande mer, à prendre en droite ligne, depuis un bout jusqu'à Émath; ce sera là la région qui regardera vers la mer.

21. Vous partagerez entre vous cette terre, selon les tribus d'Israël;

22. Et vous la prendrez pour votre héritage, conjointement avec les étrangers qui viendront se joindre à vous, et qui auront des enfants au milieu de vous; car vous les regarderez, et ils vivront au milieu des enfants d'Israël, comme s'ils étaient naturels du pays, partageant avec vous la terre, pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage; c'est ce que dit le Seigneur Dieu.

COMMENTAIRE

ŷ. 18. PLAGA ORIENTALIS, DE MEDIO AURAN, ET DE MEDIO DAMASCI. On tirera une ligne, qui passe par le Hauran, remonte au nord vers Damas et vient descendre au sud, aux montagnes de Galaad. Les montagnes de Galaad bornaient le pays des Israélites vers l'orient, contre les Arabes Scénites qui habitaient l'Arabie déserte. De là les limites orientales descendaient à la mer Morte, nommée ici mer Orientale, de même qu'au verset 8.

ŷ. 19. PLAGA AUSTRALIS A THAMAR, USQUE AD AQUAS CONTRADICTIONIS CADES. On croit communément que *Thamar*, ou *Haçason-Thamar* est la même qu'*Engaddi*, que saint Jérôme met à l'extrémité méridionale de la mer Morte (1). Mais, dans son livre des noms Hébreux, il dit qu'*Engaddi* est dans la plaine de Jéricho, sur la mer Morte, et que c'est en cet endroit que venait le baume. Ainsi il faut absolument distinguer *Engaddi* de *Thamar*. Les géographes les distinguent clairement; ils mettent tous *Engaddi* sur la mer Morte, non loin de Jéricho; mais *Thamar* était au midi de la mer Morte, bien au-dessous d'*Engaddi*. Ptolomé, les Tables de Peutinger les séparent, comme nous avons fait. Robinson et Munk placent *Thamar* au sud-ouest de l'extrémité méridionale de la mer Morte. Ses ruines couvrent encore une colline à la naissance de l'Ouadi-el-Yemen. Elles portent le nom de Kurnub.

Les eaux de contradiction près de Cadès-

Barné, sont célèbres dans les livres de Moïse (2). Les Septante au lieu de *Thamar*, lisent *Théman*, et les palmiers (3). *Thamar*, en hébreu, signifie un palmier, et *Théman* est un canton de l'Idumée (4).

ŷ. 20. PLAGA MARIS, MARE MAGNUM, CONFINIO PER DIRECTUM, DONEC VENIAS EMATH. Le prophète n'entend pas dire qu'Émath soit située sur la mer, mais la longueur des côtes de la Méditerranée, jusque vis-à-vis d'Émath, était aux Hébreux. On doit concevoir une ligne directe, d'orient en occident, d'Émath jusqu'à la Méditerranée. C'est la limite du territoire israélite. Les Septante (5) : *Jusque vis-à-vis l'entrée d'Émath, jusqu'à cette entrée*. Les limites du côté de l'occident se bornent vis-à-vis l'entrée d'Émath, en tirant une ligne depuis la mer jusqu'à cette entrée. Mais cela est contraire à ce qui a été dit ailleurs (6), du domaine des Hébreux sur les côtes de la Méditerranée.

ŷ. 22. VOBIS ET ADVENIS. Ni sous Josué, ni sous Zorobabel, les Juifs n'ont accordé de partage aux étrangers. Ceci ne peut donc s'entendre que comme une prédiction de ce qui est arrivé depuis Jésus-Christ, où les étrangers sont entrés dans l'héritage d'Israël, et ont possédé la véritable terre Promise, sans distinction du Juif ou du gentil (7) : *Non est distinctio Judæi, et Græci; nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum*.

(1) *Sup.* ŷ. 10. — (2) *Num.* xx. 13.

(3) *Θαίμαζον καὶ φοινέχων.*

(4) *Genes.* xxxvi. 34. — *Jerem.* xxv. 23. — *Job.* vi. 19. — *Baruch.* iii. 22.

(5) Ἔως κατέναντι τῆς εἰσόδου Ἡμαθ, ἕως εἰσόδου αὐτοῦ.

Hebr. סנהור עד ננה לברוא השת

(6) *Comment. sur les Nombres, chap. xxxiv.*

(7) *Rom.* x. 12.

CHAPITRE XLVIII

La terre d'Israël partagée aux douze tribus. Portion consacrée pour le temple et pour la ville sainte. Partage des lévites et du prince. Noms des portes de la ville.

1. Et hæc nomina trium a finibus aquilonis, juxta viam Hethalon, pergentibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad aquilonem, juxta viam Emath; et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una.

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Nephthali una.

4. Et super terminum Nephthali, a plaga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraïm una.

6. Et super terminum Ephraïm, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga orientali usque ad plagam maris, Juda una.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ quas separabitis, viginti quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris; et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Primitiæ quas separabitis Domino, longitudo viginti quinque millibus, et latitudo decem millibus.

1. Et voici les noms des tribus : Depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Émath. La cour d'Énan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Émath; et la région orientale, et la mer borneront la première portion de Dan.

2. Près des bornes de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

3. Près des bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

4. Près des bornes de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

5. Près des bornes de Manassé, Éphraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

6. Près des bornes d'Éphraïm, Ruben aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

7. Près des bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

8. Près des bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, qui auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue qu'ont tous les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer; et le sanctuaire sera au milieu de ce partage.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large.

COMMENTAIRE

§. 1. A FINIBUS AQUILONIS. Ezéchiel donne ici les limites du pays d'Israël du côté du nord, d'une manière plus claire qu'il ne l'a fait au chapitre XLVII, 15, 16. Il nomme *Héthalon*, *Émath*, *Énan*, trois villes bien connues : la première est située près de la Méditerranée, la troisième près de Damas, et Émath, au milieu de la longueur entière de la ligne septentrionale. Après avoir donné les limites de la terre, le prophète marque en particulier le partage de chaque tribu. Il commence par la partie septentrionale, et donne le premier lot à Dan, puis à Aser, Nephthali, Manassé, Éphraïm, Ruben et Juda, qui font sept tribus; après lesquelles est le partage du Seigneur, des prêtres, des lévites et du prince. Au midi, en commençant à côté de la ville sainte, sont Benjamin, Siméon, Issachar, Zabulon et Gad. On ne marque point en particulier les limites de chaque tribu, parce que tous les lots étaient

égaux. On a déjà averti plus d'une fois que cette division ne fut point mise en exécution, et qu'elle était plutôt mystique et figurative, que réelle. L'ordre qu'on suivit dans le partage des terres sous Josué, est fort différent de celui-ci.

§. 2. SUPER TERMINUM JUDA A PLAGA ORIENTALI, USQUE AD PLAGAM MARIS, ERUNT PRIMITIÆ. Entre les lots de Juda et de Benjamin, sera compris le terrain que vous mettrez à part, comme les prémices, la portion du Seigneur, des prêtres et du prince. Tout ce terrain aura vingt-cinq mille mesures en carré. Vingt-cinq mille coudées font environ treize kilomètres, et vingt-cinq mille cannes feraient six fois plus.

ERIT SANCTUARIUM IN MEDIO EJUS. *Le Sanctuaire*, le temple du Seigneur, sera au milieu de ce partage, qu'on vient de décrire. Voyez la carte qu'on a fait graver pour l'intelligence de cet endroit.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum, ad aquilonem longitudinis viginti quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti quinque millia; et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt ceremonias meas et non erraverunt cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ sanctum sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter, juxta fines sacerdotum, viginti quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non venundabunt ex eo, neque mutabunt; neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti quinque millia, profana erunt urbis in habitaculum et in suburbana; et erit civitas in medio ejus.

16. Et hæ mensuræ ejus: ad plagam septentrionalem, quingenta et quatuor millia; et ad plagam meridianam, quingenta et quatuor millia; et ad plagam orientalem, quingenta et quatuor millia; et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

17. Erunt autem suburbana civitatis ad aquilonem, ducenta quinquaginta; et ad meridiem, ducenta quinquaginta; et ad orientem, ducenta quinquaginta; et ad mare, ducenta quinquaginta.

18. Quod autem reliquum fuerit in latitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii; et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

10. Or, ces prémices, portion sainte des prêtres, auront vingt-cinq mille mesures de longueur vers l'aquilon, dix mille mesures de largeur vers la mer, dix mille mesures aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille mesures de longueur vers le midi; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11. Cette portion sainte sera pour les prêtres, enfants de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés lorsque les enfants d'Israël étaient dans l'égarément, comme les lévites s'y sont eux-mêmes laissés aller.

12. Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, une portion très sainte, près du partage des lévites.

13. Les lévites auront de même, près du partage des prêtres, vingt-cinq mille mesures de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille mesures, et la largeur de dix mille.

14. Et il n'en pourront rien vendre ni changer: ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur.

15. Les cinq mille mesures qui restent de longueur sur les vingt-cinq mille, seront censées profanes, et destinées aux édifices de la ville, et à ses faubourgs; et la ville sera placée au milieu.

16. Or, voici quelles seront ses mesures: Vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents mesures; vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents; et du côté de l'orient, quatre mille cinq cents; et du côté de l'occident, quatre mille cinq cents.

17. Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante mesures; et ils auront de même, tant du côté de l'orient que du côté de la mer, deux cent cinquante mesures.

18. Quant à ce qui restera sur la longueur, près de la portion consacrée, savoir, dix mille mesures vers l'orient et dix mille mesures vers l'occident, elles seront comme les prémices mêmes de la portion consacrée; et les fruits que l'on en tirera seront destinés à nourrir ceux qui rendent service à la ville.

COMMENTAIRE

ŷ. 10-13. PRIMITIÆ SANCTUARIJ SACERDOTUM AD AQUILONEM LONGITUDINIS VIGINTI QUINQUE MILLIA. Voyez la carte.

ŷ. 13. LEVITIS JUXTA FINES SACERDOTUM VIGINTI QUINQUE MILLIA. Les lévites auront proche le partage des prêtres vingt-cinq mille mesures. La ville qui sera le partage des lévites environnera de tous côtés le temple, qui sera au milieu d'elle. Tout le partage des lévites aura vingt-cinq mille mesures de long et autant de large, y compris un terrain de cinq mille mesures (1), qui servira comme de faubourg à la ville des artisans Israélites, à l'orient, et au couchant. Mais la ville des lévites n'aura que dix-huit mille mesures de tour (2), et quatre mille cinq cents mesures à chacun de ses quatre côtés. Voyez le verset 16.

ŷ. 14. NON VENUNDABUNT EX EO. Ce terrain sera inaliénable, de même que les villes qui leur avaient été assignées par Moïse (3).

ŷ. 15. QUINQUE MILLIA AUTEM QUÆ SUPERSUNT

IN LATITUDINE, ... PROFANA ERUNT URBS IN HABITACULUM ET SUBURBANA. Tous pourront y habiter.

ŷ. 16. AD PLAGAM SEPTENTRIONALEM QUINGENTA ET QUATUOR MILLIA. Ces quatre mille cinq cents mesures étaient toute la largeur et la longueur de la ville; la ville était donc carrée.

ŷ. 17. SUBURBANA CIVITATIS AD AQUILONEM DU-CENTA QUINQUAGINTA. Ces faubourgs s'étendaient sur les quatre faces de la ville.

ŷ. 18. QUOD AUTEM RELIQUUM FUERIT IN LONGITUDINE, etc. Elles seront privilégiées, comme le reste du partage des lévites: elles seront regardées comme un héritage consacré; on ne pourra ni le vendre, ni l'échanger; ce terrain sera destiné pour servir au logement et à la subsistance du peuple qui habitera dans les faubourgs. Voyez le verset 15. Ézéchiël fait cette remarque pour prévenir la pensée qu'on aurait pu avoir, que cet espace était profane, et ne différerait en rien de celui des autres Israélites, parce qu'il avait dit

sunt, semper possunt redimi, si redemptæ non fuerint, in jubiliæo revertentur ad dominos... suburbana vero eorum non veneant quia possessio sempiterna est.

(1) Ezéch. XLVII. 15.

(2) Voyez le verset 35.

(3) Levit. XXV. 52. 33. Aedes Levitarum quæ in urbibus

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israël.

20. Omnes primitiæ viginti quinque millium, per viginti quinque millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

21. Quod autem reliquum fuerit, principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii, et possessionis civitatis e regione viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem; sed et ad mare, e regione viginti quinque millium, usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit; et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi, in medio ejus.

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis, erit inter terminum Juda et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

23. Et reliquis tribubus, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie; et erit finis de Thamar usque ad aquas contradictionis Cades: hereditas contra mare magnum.

19. Or, ceux qui travailleront à rendre service à la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20. Toutes les prémices qui contiendront un carré de vingt-cinq mille mesures, seront séparées pour être la portion sainte et le partage de la ville.

21. Quant à ce qui restera, ce sera pour le partage du prince, tout autour de la portion sainte et du partage de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures des prémices jusqu'aux bornes qui sont du côté de l'orient; et de même du côté de la mer, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures, jusqu'aux bornes de la mer, ce sera encore le partage du prince; et la portion sainte avec le sanctuaire du temple seront placés au milieu.

22. On prendra, du partage des lévites et du partage de la ville, au milieu de celui du prince, entre les bornes de Juda et les bornes de Benjamin, une portion qui appartiendra encore au prince.

23. Pour ce qui regarde les autres tribus, le partage de Benjamin sera depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

24. Et près des bornes de Benjamin, Siméon aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

25. Et près des bornes de Siméon, Issachar aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

26. Et près des bornes d'Issachar, Zabulon aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

27. Et près des bornes de Zabulon, Gad aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

28. Et près des bornes de Gad sera la région méridionale; ses bornes seront depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès. Son héritage s'étendra vers la grande mer.

COMMENTAIRE

auparavant que la ville où le peuple demeurait était profane (1). Mais profane, en cet endroit, dit simplement que le peuple, que les laïques y habitaient, et que ce terrain n'était pas réservé aux seuls lévites; quoiqu'il fût renfermé dans l'étendue de leur partage.

ŷ. 19. SERVIENTES AUTEM CIVITATI, OPERABUNTUR EX OMNIBUS TRIBUBUS ISRAEL. Les prêtres et les lévites étaient dans Israël, comme une race noble et distinguée (2), qui ne devait s'occuper que du culte du Seigneur, de l'étude de sa loi, de l'exercice de ses jugements, et de l'instruction des peuples. Ils ne devaient point se mêler des ouvrages de la campagne, ni des métiers serviles de la ville. Ézéchiël met auprès de la ville où ils demeurèrent, une seconde portion habitée par toutes sortes d'ouvriers et d'artisans, qui y pouvaient venir de toutes les autres tribus. Mais cette disposition et ces prérogatives, qui ne furent qu'en idée à l'égard des prêtres juifs, se sont parfaitement vérifiées dans l'église chrétienne, où, dans la plupart des états, le clergé jouit de toutes les immunités de la noblesse, est exempt des charges publiques, et s'occupe tranquillement du service du Seigneur, de l'étude de sa loi, de la prédication de l'évangile, et des autres fonctions

hiérarchiques, même avec défense de travailler d'une manière servile et intéressée à aucun métier bas et méprisable, de peur que le peuple n'en prenne occasion de mépriser le sacerdoce, si on le voyait avili par des occupations peu nobles, et peu dignes de la qualité de ministres du Seigneur.

ŷ. 20. OMNES PRIMITIÆ PER VIGINTI QUINTU MILLIA IN QUADRUM. Le partage qui comprenait le temple, la ville sainte, le terrain des lévites, les faubourgs où demeuraient les artisans, et les champs des environs, avaient vingt-cinq mille mesures en carré.

ŷ. 21. QUOD AUTEM RELIQUUM FUERIT PRINCIPIS ERIT. Son partage était des deux côtés de ce quadrilatère, à l'occident et à l'orient.

ŷ. 23. BENJAMIN UNA. Toujours la ville de Jérusalem et le temple furent placés entre les tribus de Juda et de Benjamin. Mais il y a cette différence entre le partage qui se fit du temps de Josué et celui d'Ézéchiël que, dans le premier, Juda était au midi et Benjamin au nord, tandis que dans le partage d'Ézéchiël, c'est le contraire qui a lieu.

ŷ. 28. ERIT FINIS DE THAMAR, USQUE AD AQUAS CONTRADICTIONIS CADES, HEREDITAS CONTRA MARE MAGNUM. Voyez le chapitre précédent, ver-

(1) Verset 15. ארץ לֹא אֲקוּלָא : Βέβηλον. Symmac. et Theod. Λαϊκόν, Les Septante : Προτερίσιμα.

(2) Exod. xix. 6.

29. Hæc est terra quam mictetis in sortem tribus Israel; et hæ partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus civitatis: a plaga septentrionali quingentos et quatuor millia mensurabis.

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel; portæ tres a septentrione: porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem quingentos et quatuor millia; et portæ tres: porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia; et portæ tres: porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia; et portæ eorum tres: porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

35. Per circuitum, decem et octo millia; et nomen civitatis ex illa die: Dominus ibidem.

29. C'est là la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël: et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici quelles sont les sorties de la ville; vous mesurerez du côté du nord quatre mille cinq cents mesures;

31. Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël: il y aura trois portes au nord; la porte de Ruben, la porte de Juda et la porte de Lévi.

32. Vous mesurerez de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents mesures; et il y aura aussi trois portes de ce côté-là; la porte de Joseph, la porte de Benjamin et la porte de Dan.

33. Vous mesurerez encore quatre mille cinq cents mesures vers le côté du midi; et il y aura de même trois portes: la porte de Siméon, la porte d'Issachar et la porte de Zabulon.

34. Vous mesurerez enfin quatre mille cinq cents mesures vers le côté du couchant; et il y aura de même trois portes: la porte de Gad, la porte d'Aser et la porte de Nephthali.

35. Son circuit sera de dix-huit mille mesures, et à partir de ce jour, cette ville s'appellera: Séjour de l'Éternel.

COMMENTAIRE

set 19. Saint Jérôme semble préférer cette traduction: *Son torrent s'étend vers la grande mer*, à celle-ci: *Son héritage s'étend*, etc. Le terme hébreu (1) *na'halah*, signifie un torrent et un héritage, et ce père croit qu'Ézéchiël veut marquer ici le torrent qui vient du désert et qui passe à Rinocorure, qu'en regarde ordinairement comme le terme de la Judée du côté du midi.

ŷ. 30. A PLAGA SEPTENTRIONALI, QUINGENTOS ET QUATUOR MILLIA MENSURABIS. Chacun des quatre côtés de la ville avait quatre mille cinq cents mesures de long, comme il l'a déjà dit au verset 16. Il y avait trois portes à chaque face du mur, et tout le contour de la ville était de dix-huit mille mesures.

ŷ. 35. NOMEN CIVITATIS EX ILLA DIE: DOMINUS IBIDEM. Jérusalem ne porta jamais ce nom, et, quand elle aurait été rétablie de point en point, suivant l'idée d'Ézéchiël, on ne peut pas assurer qu'elle aurait été ainsi nommée. Dans l'Écriture, on dit assez souvent qu'une personne ou une chose sera appelée d'un certain nom, lorsqu'elle doit être revêtue des qualités qui peuvent lui mériter

cette dénomination. Isaïe (2), prédisant la venue du Messie, dit qu'il sera nommé Emmanuel, Admirable (3), Conseiller, Dieu fort, Père du siècle futur, Prince de la paix; parce qu'il devait posséder les qualités qui servent de fondement à tous ces titres. De même, on dit que Salomon sera appelée *Jedideyah* (4) ou le *bien-aimé de Dieu*, et que Jérusalem sera appelé la cité du Juste (5), la cité des complaisances de Dieu (6), la cité qu'il a recherchée et non pas la cité qu'il a abandonnée; le trône du Seigneur, etc (7). Ce n'est pas à dire qu'elle dût quitter son ancien nom pour prendre tous ceux-là, mais elle devait être comblée des faveurs du Ciel, de manière à s'attirer tous ces titres honorifiques. L'église chrétienne devait, à cet égard, succéder aux honneurs de Jérusalem, et posséder dans la réalité Celui qui lui fait véritablement porter le nom de Ville du Seigneur: *Dominus ibidem*; puisque JÉSUS-CHRIST lui a promis de demeurer avec elle jusqu'à la consommation des siècles (8): *Ecce ego vobiscum sum, omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.*

(1) נהל על הים הגדל

(2) *Isai.* vii. 14.

(3) *Isai.* ix. 6.

(4) *ii. Reg.* xii. 25.

(5) *Isai.* i. 26.

(6) *Isai.* lxxii. 4. 12.

(7) *Jerem.* iii. 17.

(8) *Matt'h.* xxviii. 20.

ANALYSIS BIBLICA

AUCTORE KILBER

EMENDATA ET PER SUCCESSIONEM CAPITUM

A J.A. PETIT ORDINATA

	Pag.		Pag.
PROPHETIA JEREMIÆ		PARS I.	
INTRODUCTIO	1	SERMONES PROPHETICI AD POPULUM JUDAICUM.	
<i>Caput I.</i>		SECTIO I.	
PROÆMIUM		TRIAS SERMONUM.	
I° <i>Biblicum</i> , notans		<i>Caput II.</i>	
I. Auctoris nomen et genus. v. 1.	21	§ I. SERMO PRIMUS DEI JUSSU ET NOMINE HABITUS. v. 1, 2.	26
II. Libri titulum, et prophetiæ ac scrip- tionis tempus. 2, 3.	»	I° <i>Exordium</i> .	
II° <i>Historicum</i> , enarrans		I. Revocat in memoriam prædilectio- nem Dei erga Israellem. 2, 3.	»
I. Dei Jeremiam in prophetam desti- nantis vocationem, 4, 5.	»	II. Excitat attentionem, 4.	27
II. Jeremiæ pueritiam suam obtenden- tis excusationem. 6.	22	II° <i>Argumentum</i> .	
III. Dei excusationem dissolventis res- ponsum, protectionem spondentis promissionem, prophetam initian- tis symbolum, et munus expli- cantis mandatum. 7-10.	23	I. Contestatur litem, asserendo suam innocentiam, objiciendo populo et sacerdotibus oblivionem divi- norum beneficiorum, et conver- sionem ad idola. 5-9.	28
III° <i>Propheticum</i> .		II. Probat causam, 1° Ostendendo gentium ad idola majorem, quam Judæorum ad verum Deum, adhæ- sionem; 10, 11.	29
I. Proponens visionem 1° Virgæ vigilantis, cum Dei promisso; 11, 12.	»	2° Exponendo duplicem in hoc peccato mali- tiam; 12, 13.	»
2° Ollæ succensæ, cum Dei comminatione, 13, 14.	24	3° Aperiendo suppliciorum immissorum ori- ginem natam ex neglectu Dei; 14-17.	30
II. Exponens postremi vaticinii argu- mentum et causam. 15, 16.	26	III. Amplificat probationem, 1° Exprobrando præsentem defectionem; 18, 19.	31
III. Repetens commendationem mune- ris obeundi, et promissionem auxilii præstandi. 17-19.	»		
S. B. — T. X.			47

	Pag.		Pag.
2° Objiciendo progressam jam rebellionem et nulla dissimulatione excusandam improbitatem; 20-25.	32	VI. Amplificatis, cum prophetæ dolore, contra vecordes denuntiationibus	
3° Præmonendo de futura frustratione auxilii ab idolis sperati; 26-28.	34	1° Vastitatis, direptionis, et subversionis instantis; 19-26.	49
IV. Refutat exceptionem,		2° Vindictæ continuantis, et solitudinis consequentis; 27-29.	50
1° Indicando monitiones, interemptis prophetis, abjectas; 29-30.	"	3° Calamitatis remedium et spem omnem frustrantis. 30-31.	51
2° Adjiciendo beneficentiam oblivione contemptam; 31-32.	35	<i>Caput V.</i>	
3° Detegendo malitiam operum, sub speciosis verbis et jactata confidentia latebras quærentem; 33-37.	36	III° <i>Ostenditur vindictæ sumendæ justitia,</i>	
<i>Caput III.</i>		I. Per peccantium perversitatem	
III° <i>Conclusio.</i>		1° Communem omnibus, ne uno quidem excepto; 1. 2.	52
I. Cohortatur, oblata gratia, ad pœnitentiam. 1. 1.	37	2° Induratum, nec pœnis emendatam; 3.	"
II. Exhibet pristinæ vitæ malitiam pœnis hactenus non emendatam. 2, 3.	"	3° Diffusam per optimates non minus quam plebeios; 4, 5.	53
III. Repetit cohortationem, et suggerit deprecationis formulam. 4, 5.	38	4° Auctam numero, malitia et libidine; atque hinc indignam indulgentiam. 6-9.	54
§ II. SERMO SECUNDUS TEMPORE JOSIÆ REGIS DICTUS.		II. Per vindicis auctoritatem,	
I° <i>Præmittitur objurgatio,</i>		1° Jussu jam dato interpositam; 10, 11.	55
I. Exponens Israelitarum idololatriam et impœnitentiam. 6, 7.	39	2° Ab incredulis dissimulatam et spretam; 12-15.	"
II. Exaggerans Judæorum majorem et aliis sceleribus auctam malitiam. 8, 11.	"	3° Nova ultionis indictione declaratam. 16-18.	56
II° <i>Fit cohortatio ad pœnitentiam,</i>		III. Per judicii æquitatem,	
I. Propositis ratione et modo conversionis, 12-14.	40	1° Ad talionis leges comparatam; 19.	"
II. Additis promissionibus		2° Minus resistentiæ in rebus inanimatis expertam; 20-23.	57
1° De populo reducendo in patriam, et regendo a pastoribus melioribus; 14, 15.	41	3° Hactenus sola penuria, in fertilitatis contemptæ vicem substituta, contestatam. 24, 25.	"
2° De Ecclesia liberanda a legalibus, et amplificanda a gentibus, et adunanda ex Judæis ac Israelitis; 16-18.	42	IV. Per repetitam commemorationem	
III. Insertis documentis		1° Tum perversitatis peccantium; 26-23.	58
1° De divina clementia, per tolerantiam frustratæ expectationis; 19-20.	43	2° Tum æquitatis in vindice ac judicio. 29-30.	"
2° De peccantium miseria, per hypotyposin agnoscentium suam confusionem; 21-25.	44	<i>Caput VI.</i>	
<i>Caput IV.</i>		IV° <i>Denuntiatur executio,</i>	
3° De resipiscentium sinceritate, per emendationem vitæ. 1. 1-4.	44	I. Datis ruinæ iudiciis,	
IV. Denuntiatis malis in obduratos venturis, scilicet:		1° Ex imperitia ac imbelli Judæorum resistentia; 1. 1-3.	59
1° Trepidatione et fuga; 5-8.	45	2° Ex hostium conspiratione et incitatione mutua; 4, 5.	60
2° Stupore et inopia consilii; 9, 10.	46	3° Ex divino ad disperdendum promulgato mandato. 6-9.	"
3° Oppressione hostili subitanea. 11-13.	47	II. Additis pro decreti justitia rationibus, quales sunt:	
V. Interpositis contestationibus,		1° Obduratio communis omni sexui et ætati, et hinc universim castiganda; 10-12.	61
1° Suadentibus pœnitentiæ maturationem; 14.	"	2° Avaritia sacerdotum et mendacitas pseudoprophetarum; 13-15.	62
2° Nuntiantibus imminentis vindictæ irruptionem; 15-17.	"	3° Malitia utriusque sceleris reluctans divinis monitionibus. 16, 17.	"
3° Indicantibus pœnam hanc a peccatis provocatam. 18.	48	III. Adhibitis judicii solemnitatibus, scilicet	
		1° Evocatis ad sententiam audiendam gentibus et orbe universo; 18-19.	63
		2° Declaratis reis inobedientiæ et hypocrisis Judæis; 19-20.	"
		3° Pronuntiata in hos sententia perditionis, ab hoste barbaro inferendæ. 21-23.	"
		IV. Subnexis additionibus	
		1° De consternatione, vastatione et luctu, hoc Judæorum factum secuturis; 24-26.	"
		2° De contestata prophetæ hæc denuntiantis auctoritate; 27.	64

	Pag.		Pag.
3 ^o De repetita exprobratione criminum, et reprobatione populi; 28-30.	64	1. Mœrorem ac stuporem interius, et causam ac eventum mali exterius sententis; 18-21.	77
§ III. SERMO TERTIUS POST RESTAURATUM A JOSIA TEMPLUM PRONUNTIATUS.		2. Medelam populo. 22.	78
<i>Caput VII.</i>		<i>Caput IX.</i>	
I ^o <i>Præambulum ad sermonem :</i>		3. Fletum oculis, absentiam a tristi spectaculo sibi exoptantis. 1, 2.	79
I. Notatio prophetiæ datæ. 1.	65	2 ^o Per iudicium Dei	
II. Mandatum de statione ad ingressum templi capiendâ, et allocutione ad ingressuros faciendâ. 2.	"	1. Scelera populi plurima recensentis; 3-6.	"
III. Summarium hortationis et promissionis. 3.	"	2. Pœnas his gravissimas decernentis. 7-11.	80
II ^o <i>Pars sermonis prior, confutans Judæorum falsas securitatis præsumptiones; cujusmodi sunt :</i>		II. <i>Justitia declaratur,</i>	
I. Fiducia reposita in templo. 4.	"	1 ^o Proposita quæstione de origine tanti mali; 12.	81
Hæc dissipatur, ostendendo	"	2 ^o Designata legis violatione tanquam primaria causa. 13, 14.	"
1 ^o Gratiâs templo promissas conjunctas intelligi cum frequentantium religione; 5-7.	"	3 ^o Decreta huic transgressioni respondente vindicta. 15, 16.	"
2 ^o Eadem minime expectandas ab illius profanatoribus; 8-10.	66	III. <i>Utraque illustratur,</i>	
3 ^o Pœnas his potius imminere certas, et exemplo simili jam præmonstratas; 11-15.	67	1 ^o Dato ad mulieris præficas planctum de hoc fato edituras mandato; 17-19.	82
4 ^o Hanc iudicii formulam sic a Deo decretam, ut nec prophetæ de justitia convicto fas sit intercedere. 16-20.	68	2 ^o Præstito per prophetam tristi hujus evocationis ministerio. 20-22.	"
II. Spes capta a sacrificiis. Hæc eripitur, indicando		IV ^o <i>Peroralio sermonis,</i>	
1 ^o Obedentiæ pretium a Deo haberi majus, quam victimarum; 21-23.	69	I. Instruens probos, gloriam non captandam ab humanis donis, sed a divinorum cognitione. 23, 24.	83
2 ^o Inobedentiæ crimen apud Judæos hactenus fuisse commune et in præsens repetitum; 24-28.	70	II. Præmonens malos, ultionem severam instare incircumcisis sive corpore, sive corde duntaxat. 25, 26.	"
3 ^o Profanationem idololatricam, templo et viciniae inductam, esse causam			
1. Imperati prophetæ iuctus; 29-31.	71		
2. Decreti visis excidii; 32-34	72		
<i>Caput VIII.</i>		SECTION II	
3. Inferendæ mortuorum sepulcris et ossibus violationis; 1, 2.	73	PENTAS SERMONUM	
4. Secuturæ residuorum desperationis. 3.	"	§ I. SERMONES DUO INCERTÆ EPOCHÆ	
III. <i>Persuasio concepta de facilitate veniæ, et declinatione pœnæ. Utraque eliditur</i>		<i>Caput X.</i>	
1 ^o Expostulatione de neglectu tempestivæ et necessariæ pœnitentiæ; 4-7.	74	I ^o <i>Sermo primus</i>	
2 ^o Redargutione scribarum de præsumptione, vulgi de avaritia, pseudoprophetarum de falsa promissione pacis; 8-12.	75	I. Postulans attentionem, 1.	86
3 ^o Comminatione tolerandæ obsidionis et famis, frustrandæ eventu expectationis, inferendæ vastitatis ab hoste implacabilii. 13-17.	76	II. Proponens auditoribus, fugiendos gentilium mores et ritus. 2.	"
III ^o <i>Pars sermonis posterior, convincens Judæos de certitudine et justitia pœnæ imminentis.</i>		III. Exponens, facta collatione,	
I. Certitudo exponitur		1 ^o Idolorum vanitatem, idololitorum stupiditatem, et utrorumque vilitatem; 3-5, 8, 9, 14, 15.	87
1 ^o Per luctum ipsius prophetæ,		2 ^o Dei veri magnitudinem, præcellentiam, vindicem justitiæ, et fornicicem rerum omnium potentiam, 6, 7, 10-13, 16.	88
		IV. Subjungens mala hinc secutura, scilicet	
		1 ^o Occupationem urbis et deportationem incolarum; 17-18.	89
		2 ^o Eversionem tabernaculi, et dispersionem sacrorum ministrorum cum plebe; 19-21.	90
		3 ^o Vastitatem hostilem et omnimodam solitudinem. 22.	"
		<i>Caput XI.</i>	
		II ^o <i>Sermo secundus.</i>	
		I. Exorsus	
		1 ^o A legationis auctoritate et objecto; 1, 2.	93

	Pag.		Pag.
2° A denuntiatione maledictionis contra violatores legis, et promissione benedictionis erga observatores; 3-5.	93	1° Communicatio confidentior cum infidelibus; 21.	107
2° A commendatione observantiæ ejusdem, et reprehensione facti hactenus oppositi; 6-10.	94	2° Multiplicata iniquitas et impudentia; 22.	108
4° A comminatione ruinæ, 1. Per idololatriam commeritatæ; 11-13.	"	3° Obdurata impœnitentia, 23.	"
2. Nec precibus prophetæ, nec populi sacrificiis avertendæ; 14, 15.	95	IV. Comminatorius	
3. Priorem conditionem optimam in pessimam conversuræ. 16, 17.	"	1° Dispersionis meritæ per neglectum Dei et cultum idolorum; 24, 25.	"
II. Continuatus		2° Ignominia infamis, ortæ ex idololatria. 26, 27.	109
1° Expositione indignabunda insidiarum, a concivibus contra prophetam structarum; 18-20.	96	<i>Caput XIV.</i>	
2° Relatione vindictæ huic proditio a Deo decretæ; 21-23.	97	II° Sermo sub Josia,	
<i>Caput XII.</i>		I. Prænuntius de siccitate Judææ futura, §. 1.	110
3° Reverenti expostulatione cum Deo de improborum prosperitate, et proborum calamitate; §. 1-3.	98	1° Molesta omni hominum conditione; 2-4.	"
4° Accepto et dato indicio 1. De prosperitatis inconstantia; 4-6.	99	2° Perniciosa ipsis etiam animantibus. 5, 6.	"
2. De probitatis immutatione; 7-9.	100	II. Judiciarius, quo	
3° De religionis eversione; 10, 11.	"	1° Propheta confitetur populi culpam, precatur indulgentiam, proposita Dei gloria et promissione; 7-9.	111
4° De regionis per hostes et sterilitatem devastatione. 12, 13.	101	2° Deus decernit pœnam, declaratque decreti immutabilitatem; 10-13.	112
III. Absolutus,		3° Propheta, excusationis loco, transfert culpam in pseudopphetas; 13.	"
1° Intentato contra gentes inimicas æque ac Judæos supplicio; 14.	102	4° Deus excipiens 1. Damnat quidem pseudopphetas ob data de contrario exitio vaticinia mendacia; 14, 15.	"
2° Promissa utrisque miseratione Dei, et restitutione; 15.	"	2. Prædicit tamen populo illis adhærenti communionem cladis luctu plenissimæ. 16-18.	113
3° Pacta gentilibus, si fideles fiant, cooptatione in Ecclesiam; si recusent, extirpatione. 16, 17.	103	5° Propheta intans 1. Conqueritur de immutabilitate pœnæ; 19.	"
§ II. SERMONES TRES EPOCHÆ PROBABILIS.		2. Confitetur peccatum; 20.	"
<i>Caput XIII.</i>		3. Deprecatur veniam, proposita Dei gloria. 21, 22.	114
I° Sermo sub Jechonia,		<i>Caput XV.</i>	
I. Expositorius futuri judicii, 1° Per tyrum cinguli, quod propheta 1. Deo primum jubente induit. §. 1, 2.	104	6° Deus definiens 1. Renuit audire intercessores; §. 1.	115
2. Ad mandatum Dei alterum juxta Euphratem abscondit, et putrefactum postea recipit. 3-7.	"	2. Constituit excidium et varios illius modos; 2-4.	"
2° Per explicationem typi divinitus datam, 8. qua 1. Reprehenditur superbia, obstinatio, et idololatria Judæorum; 9, 10.	105	3. Defendit decreti hujus æquitatem 5, 6.	116
2. Objicitur contempta ab iisdem Dei benevolentia. 11.	"	4. Denuntiat instantes reliquiis calamitates. 7-9.	117
3° Per allegoriam lagenæ 1. Fallaci sensu acceptam in bonum a Judæis; 12.	"	III. Pactitius, quo	
2. Divinitus revelato sensu, in malum eorundem explicatam a propheta. 13, 14.	"	1° Propheta conqueritur de difficultate muneris, rixas et maledicta sibi relaturi. 10.	118
II. Adhortatorius		2° Deus spondet 1. Prophetæ securitatem; 11, 12.	119
1° Popularium ad humilitatem et obedientiam, cum interminatione malorum obventurorum; 15-17.	106	2. Prophetiæ eventus certitudinem. 13, 14.	120
2° Regis ac reginæ ad pœnitentiæ, ob amissionem regni, exanationem urbium, et deportationem incolarum futuram. 18-20.	107	3° Propheta, proposito tum fidei tum obedientiæ Deo præstitæ documento, postulat et sui tutelam et vaticiniorum veritatem. 15-18.	"
III. Exprobratorius causarum datarum, quæ sunt :		4° Deus, perstricta leviter diffidentia prophetæ, pollicetur 1. Posterius, cum fructu etiam in populum redundaturo; 19.	121
		2. Prius, cum victoria de inimicis referenda. 20, 21.	122
		<i>Caput XVI.</i>	
		III° Sermo sub Sellum, §. 1.	123
		I. Prohibens prophetam, 1° Ne jungatur matrimonio, ob imminencia matribus et prolibus mala gravissima; 2-4.	"

	Pag.
2° Ne lugeat mortuos, ob impedienda mortuorum funeralia; 5-7.	124
3° Ne intersit conviviis, ob auferendam omnem lætitiæ materiam. 8, 9.	»
II. Respondens ad querulas populi expostulationes: 10. ubi	
1° Designantur tanquam causæ facta. parentum mala et filiorum pejora; 11, 12.	125
2° Intentatur exilium depravatis;	»
3° Promittitur reductio emendatis; 14, 15.	»
4° Aggravatur comminatio contra priores; 16-18.	126
5° Amplificatur promissio facta posterioribus, communicata cum gentibus; 19-21.	127

Caput XVII.

6° Repetitur memoria malefactorum a parentibus, et comminatio exilii in filios parentum imitatores. 1. 1-4.	128
---	-----

III. Exponens

1° Decretum Dei,	
1. Maledicentis confisos in carne; 5, 6.	130
2. Benedicentis confisos in Deo; 7, 8.	»
3. Inspicientis corda hominum, et secundum merita tribuentis. 9-12.	»
2° Preces prophetæ,	
1. Veritatem dictorum agnoscentis; 13.	131
2. Spem suam contra irrisores in Deo positam contestantis; 14-16.	132
3. Auxilium contra persecutores postulantis. 17, 18.	»
3° Mandatum de sanctificando sabbato,	
1. Dantum a Deo, 19, 20.	
2. Promulgatum a propheta, 21, 22.	133
3. Neglectum et violatum a populo, 23.	»
4. Repetitum a Deo, additis ad observatores promissionibus et in violatores minis. 24-27.	»

PARS II

SERMONES PROPHETICO-HISTORICI AD POPULUM JUDAICUM

SECTIO I

HEPTAS SERMONUM

§ I. SERMONES DUO ANTE CAPTIVITATEM.

Caput XVIII.

I° Sermo prior ante captivitatem, quo

I. Proponitur typus,	
1° Deo prophetam ad figuli domum mittente; 1. 1, 2.	134
2° Propheta mandatum exequente; 3.	»
3° Figulo vas alterum perdente, alterum formante. 4.	»
II. Fit accommodatio typi	
1° Per thesin a Deo expositam; 5, 6.	»
2° Per amplificationem ab eodem additam, de sua ad perdendum vel servandum parata potentia; 7-10.	135
3° Per hypothesin ad Judæos applicatam; 11, 12. quorum	
1. Improbritatem convincit exemplo et similitudine; 13-15.	»
2. Contumaciam terret iudicio. 16, 17.	136

III. Notatur sequela, hoc est offensa Judæorum, hinc contra prophetam conspirantium. 18.	137
IV. Subjicitur oratio prophetæ	
1° Ad Deum, pro discernenda se inter ac Judæos, causa provocantis; 19.	»
2° Suam contra illos æquissimam conditionem probantis; 20.	»
3° Interitum iisdem et vindictam a Deo imprecantis. 21-23.	138

Caput XIX.

I° Sermo alter, quo

I. Datur a Deo prophetæ	
1° Mandatum, assumpta laguncula, egrediendi in vallem Ennom; 1. 1, 2.	139
2° Instructio de prædicendis urbi et populo malis internecinis, in idololatriæ commissæ pœnam; 3-9.	140
3° Negotium confringendi lagunculam, et addendi tristem hujus typi explicationem. 10-13.	»
II. Narratur	
1° Executio mandati facta a propheta, progressu ad atrium templi, ibidemque vaticinato impendentes obstinationi pœnas; 14, 15.	141

Caput XX.

2° Injuria verberum et carceris eidem a Phassur illata; 1. 1, 2.	142
3° Libertas prophetæ a Phassur, et huic ab illo denuntiatio divini iudicii altero die reddita. 3-6.	144
III. Solvitur propheta	
1° In querelas de muneris sui difficultate, et auditorum repugnantia; 7-10.	145
2° In contestationem fiducia de Dei auxilio, et certitudinis de vindicta contra adversarios; 11, 12.	146
3° In laudem Dei, ob spem liberationis per eum obtinendæ; 13.	»
4° In exaggeratos affectus tristitiæ de calamitatibus perferendis conceptæ; 14-17.	147

§ II. SERMONES DUO POST CAPTIVITATEM ALTERAM.

I° Sermo tempore posterior.

Caput XXI.

I. Legatio missa a Sedecia ad prophetam describitur,	
1° Nominatis legatis; 1. 1.	148
2° Relato argumento, rogante prophetam, ut Deum de susceptæ a Nabuchodonosore invasionis eventu consulat. 2.	»
II. Responsum prophetæ, nomine Dei legatis datum, 3, 4.	»
1° Prædicens calamitates	
1. Tempore obsidionis urbi obventuras; 4-6.	»
2. Expugnata urbe regem et incolas oppresuras. 7.	149
2° Sugerens consilium	

	Pag.		Pag.
1. Populo, de urbe dedenda ad servandam vitam; 9, 10.	149	1° Tempus factæ revelationis; 1. 1.	171
2. Regi et familiæ, de justitia colenda; 11, 12.	"	2° Concionem auditorum. 2.	"
3. Hierosolymæ, de deponenda vana confidentia. 13, 14.	150	II. Argumentum dictionis	
<i>Caput XII.</i>			
III. Legatio prophetæ, missi a Deo ad regem. 1. 1, 2. Cujus		1° Accusat diurnam Judæorum resistantiam contra sua aliorumque prophetarum monita; 3-7.	"
1° Argumentum complectitur		2° Comminatur imminentem hinc iisdem ac finitimis acerbissimam castigationem, et septuaginta annorum captivitatem; 8-12.	172
1. Mandata et interdicta; 3.	151	3° Addit secururas etiam contra castigationis hujus ministros afflictionis. 13, 14.	173
2. Promissa et commoda; 4.	"	III. Argumentum actionis:	
3. Minas et mala. 5-10.	152	1° Præcipit Deus accipere poculum furoris proponendum gentibus omnibus. 15, 16.	174
2° Confirmatio desumitur		2° Exequitur propheta præceptum, universim indicatis et speciatim recensitis populis; 17-26.	175
1. Ex facta deportatione et morte Joachaz; 11-12.	153	3° Instruitur idem, quid facere ac dicere renuentibus debeat. 27-29.	178
2. Ex ignominioso interitu, patrata a Joakimo contra Deum ac proximum scelera secuto; 13-23.	154	IV. Conclusio utriusque	
3. Ex edita tum in Joakimum tum in ejusdem stirpemententia exauctorationis. 24-30.	156	1° Injicit terrorem stupendum; 30, 31.	179
<i>Caput XXIII.</i>			
IV. Denuntiatio ejusdem legati, directa		2° Decernit stragem horrendam; 32-35.	"
1° Ad præfectos et magistratus,		3° Describit luctum funestum; 36-38.	180
1. Minax pœnarum; 1, 2.	158	<i>Caput XXVI.</i>	
2. Ferax promissionum, de instauratione Ecclesiæ per prædicatores Evangelii et Christum pastorem. 3-8.	159	II° Sermo enarrans factum sub annum Joakimi primum.	
2° Ad pseudoprophetas,		I. Occasio facti, seu legatio prophetæ	
1. Querula de malis eorum affectibus; 9-12.	160	1° Imposita a Deo, adscripta temporis epocha; 1.	182
2. Commonitoria de indignitate, pœna, et falsitate jactatorum ab iisdem oraculorum; 13-24.	161	2° Complet mandatum,	
3. Exprobratoria de mendaci somniorum, velut a Deo immissorum, illusione. 25-32.	163	1. Quid et quo fine sit prophetæ agendum; 2, 3.	"
3° Ad populum.		2. Quid et sub qua comminatione sit dicendum. 4-6.	"
1. Terrens irrisores prophetiarum, sub nomine oneris Domini propositarum; 33-34.	165	3° Executioni per prophetam data; 7.	"
2. Monens abstinere ab impio sarcasmo; 35-37.	"	4° Inique a sacerdotibus et popularibus, manus in prophetam injicientibus et mortem machinantibus, accepta. 8, 9.	183
3. Intentans extremam perniciem violaturis hoc monitum. 38-40.	166	II. Progressio facti, seu actio judicialis,	
<i>Caput XXIV.</i>			
II° Sermo tempore prior.		1° Sacerdotibus et pseudoprophetis captum Jeremiam ad principes deferentibus, et ad mortem postulantibus; 10, 11.	"
I. Narratio prophetica		2° Propheta causam suam perorante, narratione rei data, et adjunctis tum promissionibus tum comminationibus; 12-15.	184
1° Notat tempus, quo data est visio symboli, scilicet annum abducti Jechoniæ; 1.	167	3° Principibus et populo æquitatem defensionis agnoscentibus; 16.	"
2° Ræpresentat calathos, alterum bonis, alterum malis ficibus plenos; 2.	168	4° Senioribus etiam quibusdam hanc sententiam facto Ezechix confirmantibus; 17-19.	"
3° Declarat visionem hanc a propheta rite observatam. 3.	169	5° Aliis autem, facto Joakimi opposito, contra excipientibus. 20-23.	185
II. Expositio divina, 4	"	<i>Caput XXVII.</i>	
1° Altera promissionis erga pios deportatos et postea recreandos; 5-7.	"	III° Sermo revelatus anno primo Joakimi, sed pertinens ad regnum Sedecix.	
2° Altera comminationis contra impios ultra deportationem malis excrucandos. 8-10.	170	I. Tempus factæ revelationis, 1. 1.	186
§ III. SERMONES TRES POST CAPTIVITATEM PRIMAM.		II. Argumentum datæ revelationis	
<i>Caput XV.</i>			
I° Sermo habitus anno Joakimi quarto.		1° Proponit mandatum: divinum de faciendis, assumendis, et transmittendis ad vicinos reges et Sedeciam vinculis; 2, 3.	"
I. Inscriptio designat		2° Exponit per nuntios vinculorum translatores, 4.	187

	Pag.
1. Creatricem Dei potentiam, et jus supremum in creata omnia ; 5.	187
2. Decretum divinum de conferendo Nabuchodonosori et ejus posteritati imperio super eorum regna ; 6, 7.	"
3° Constitutum gentibus huic decreto reluctaturis excidium. 8.	"
III. Monitum communicatæ revelationi adjectum,	
1° Universim pro gentibus,	
1. Ne credant pseudoprophetae aliud suavisurum ; 9, 10.	188
2. Ut submittant se huic imperio, certæ de sua prosperitate ; 11.	"
2° Singulariter pro Sedecia,	
1. Ut subjectionem præstet, alias periturus cum populo ; 12, 13.	"
2. Ne prophetis contradicturis, utpote mendacibus nec a Deo missis, adhibeat fidem. 14, 15.	"
3° Speciatim pro sacerdotibus et populo,	
1. Ut inde interdictum et mandatum observent ; 16, 17.	189
2. Ne pseudoprophetarum promissioni de vasis sacris a Babylone referendis confidant ; cum potius relicta adhuc Hierosolymæ sacra supellex omnis illuc sit transferenda. 18-22.	"

SECTIO II.

OCTAS SERMONUM.

§ I. SERMONES DUO POLEMICI.

Caput XXVIII.

I° *Controversia verbalis.*

I. Notatio temporis, loci, et personarum, §. 1.	190
II. Assertio Hananiæ,	
1° Prædicens solutionem captivitatis ; 2.	191
2° Definiens hujus eventus tempus proximum ; 3.	"
3° Promittens reditum captivorum in patriam. 4.	"
III. Oppositio prophetæ,	
1° Consignata ab adjunctis ; 5.	"
2° Cæpta cum voto, prædictioni illudente ; 6, 7.	"
3° Abrupta effato, prophetas ab eventu discernendos docente. 8, 9.	"
IV. Instantia Hananiæ,	
1° Symbolum prædictæ captivitatis catenam de Jeremiæ collo tollentis et confringentis ; 10.	192
2° Prædictionem superiorem repetentis.	"
V. Variatio prophetæ,	
1° Hinc alio discedentis ; 12.	"
2° Nuntia a Deo nova et acerbiore accipientis ; 13, 14.	"
3° Eadem ad Hananiam deferentis. 15, 16.	"
VI. Mors Hananiæ secundum prædictionem secuta. 17.	193

Caput XXIX.

II° *Controversia epistolaris.*

I. Præfatio epistolæ	
1° Scriptæ a propheta ad reliquias abductorum in captivitatem cum Jechonia ; §. 1, 2.	194
2° Missæ per nuntios a Sedecia Babylonem legatos. 3.	195
II. Argumentum epistolæ commune ad omnes Babylonem abductos, 4.	
1° Præcipiens compositionem omnium pro diuturna Babylonis inhabitatione, et studium pacis ; 5-7.	"
2° Monens, cavendum a prophetis alia suavisurum ; 8, 9.	196
3° Affirmans certam post septuaginta annos liberationem, precibus et prophetiis correspondentem ; 10-15.	"
4° Exaggerans mala residuis adhuc in Jerusalem regi ac civibus, ob contumaciam, impendentia ; 16-19.	197
5° Repetens monitionem ad obediendum datam. 20.	"
III. Argumentum singulare, pertinet	
1° Ad Achab et Sedeciam pseudoprophetas, quibus ob mendacia et scelera judicium terribile prædicitur. 21-23.	"
2° Ad Semeiam, 24.	198
1. Cujus epistola Hierosolymam missa, pro Jeremia ob prophetiam superiorem vinciendo data, et ibidem per Sophoniam prælecta refertur ; 25-29.	"
2. Cui, jubente Deo, per nuntium Babylonem missum a Jeremia, exprobratur mendacium, et ob hoc denuntiatur supplicium, ad posteritatem ejus etiam transgressurum. 30-32.	199

§ II. SERMO UNICUS PROPHETICUS.

Caput XXX.

I° *Apparatus prophetiæ :*

I. Mandatum Dei ad prophetam de conscribendis uno in libro sermonibus divinis. §. 1, 2.	201
II. Ratio mandati, et argumentum vaticinii de reductione exulum. 3.	"
III. Testificatio sermonis a Deo profecti. 4.	"
II° <i>Prophetia pertinens ad Synagogam</i>	
I. Exponit	
1° Præsentem populi statum luctuosum ; 5-7.	202
2° Futuram, Deo operante, in melius conversionem. 8-11.	203
II. Amplificat expositionem factam,	
1° Vindicando Dei justitiam in præsentibus calamitatibus ; 12-15.	204
2° Ostendendo ejusdem misericordiam in reddenda oppressoribus vindicta, et oppressis libertate, amplitudine ac gloria ; 16-22.	205
3° Cavendo, ne improbi promissionem hanc sibi factam existiment. 23, 24.	"

	Pag.		Pag.
<i>Caput XXXI.</i>			
<i>III° Prophelia pertinens ad Ecclesiam</i>			
I. Proponit divinam beneficentiam,			
1° Erga Israelitas,			
1. Contestatam antiquitatem; 1. 1-3	206		
2. Promissam uberius; 4-6.	207		
3. Auctam jucundius. 7-9.	208		
2° Erga gentiles,			
1. Evocatos ad communem lætitiã; 10, 11.	"		
2. Admissos ad participandam affluentiam; 12-14.	209		
3. Confirmatos spe mercedis ex perpes- sionibus capiendæ. 15-17.	210		
3° Erga fideles,			
1. Conversos ad pœnitentiã; 18, 19.	211		
2. Expertos Dei miserationem; 20, 21.	212		
3. Excitatos novo miraculo ad continen- tiam. 22.	"		
II. Illustrat propositionem factam, re- censendo promissa divina			
1° De danda libertate, tranquillitate vitæ, et rerum affluentia; 23-27.	214		
2° De reddenda omnibus secundum propria merita justitia; 28-30.	"		
3° De feriendo novo fœdere, et lege cordi- bus omnium inscribenda. 31-34.	215		
III. Confirmat promissiones datas,			
1° Asserendo potius mutandum naturæ or- dinem, quam fidem datam; 35-37.	216		
2° Prædicendo ampliandam Hierosolymam ultra terminos priores. 38-40.	"		
§ III. SERMONES TRES PARTIM HISTORICI, PARTIM PROPHETICI.			
<i>Caput XXXII.</i>			
<i>I° Sermo historicus.</i>			
I. Narratio prævia			
1° Consignans annum Sedeciæ et Nabuco- donosoris; 1. 1.	218		
2° Præmittens obsidionem Hierosolymæ, et detentionem prophetæ in carcere; 2.	"		
3° Subjiciens causas detentionis, hoc est vaticinium de capienda urbe et dedu- cendo rege Babylonem. 3-5.	"		
II. Relatio historica			
1° De præcepto prophetæ divinitus dato, emendi agrum offerendum; 6, 7.	219		
2° De oblatione agri, contractu inito, et solemnitatibus adjunctis; 8-11.	220		
3° De contractus instrumento, custodiæ Ba- ruch tradito, et addito divino oraculo. 12-15.	221		
III. Oratio prophetæ			
1° Celebrantis divinam potentiam, misericor- diam et justitiã, sapientiã et providen- tiam; 16-19.	222		
2° Referentis Hebræorum eductionem ex Ægypto, et immissionem in Palæstinam; 20-22.	"		
3° Agnoscentis eorundem inobedientiam et hinc secuta mala ac præsentem urbis obsidionem; 23, 24.	"		
4° Mirantis de mandato emptionis nihilomi- nus dato. 25.	"		
		IV. Responsum divinum	
		1° Præmittens declarationem summæ suæ potestatis ac potentie; 26, 27.	
		2° Vindicans justitiã sui de tradenda urbe decreti, facta scelerum a populo com- missorum expositione; 28-36.	223
		3° Spondens misericordiam	
		1. Declarandam maxime tempore Evan- gelii; 37-41.	224
		2. Præcipiendam etiã tempore captivi- tatis Babylonicæ. 42-44.	"
<i>Caput XXXIII.</i>			
<i>II° Sermo propheticus :</i>			
I. Præfatio			
		1° De statu prophetæ vaticinium accipientis; 1. 1.	225
		2° De postulatione Dei, prophetam ad preces excitantis; 2, 3.	"
		3° De conditione urbis, subjectum prædici- tionis præbentis. 4, 5.	"
II. Prædictio			
		1° Restitutionis in statum pristinum; 6, 7.	226
		2° Liberationis a peccato, et gratiæ; 8, 9.	"
		3° Gaudii communis, et benedictionis Deo redditæ; 10, 11.	"
		4° Prosperitatis et abundantie. 12, 13.	"
III. Promissio			
		1° Christi auctoris justitiæ et pacis; 14-16.	227
		2° Regni et sacerdotii sempiterni. 17-18.	"
IV. Confirmatio utriusque,			
		1° Facta per modum fœderis inviolabilis; 19-22.	228
		2° Impetita sarcasmo dubitantium; 23, 24.	"
		3° Roborata exemplo ordinis naturalis nun- quam violando. 25, 26.	229
<i>Caput XXXIV.</i>			
<i>III° Sermo prophético-historicus,</i>			
I. Concernens regem,			
		1° Commissus prophetæ sub obsidionem urbis; 1. 1.	230
		2° Complexus vaticinium de expugnatione Hierosolymæ, captivitate et morte natu- rali Sedeciæ; 2-5.	"
		3° Delatus ad regem eodem tempore. 6, 7.	231
II. Concernens populum,			
		1° Præsupponens factum	
		1. Regis suadentis, ut domini servos He- bræos dimittant liberos; 8, 9.	"
		2. Civium, rem suasam mox præstantium, post rescindentium; 10, 11.	"
		2° Exprobrans pacti hujus, antiquitus im- perati et recens acceptati, violationem improbam; 12-16.	232
		3° Denuntians dimissionem eorundem e di- vina tutela, et extremam perniciem. 17- 20.	233
III. Concernens utrumque,			
		1° Regem quidem et principes, quibus præ- dicitur captivitas; 21.	"
		2° Cives et subditos autem, quorum urbibus prænnuntiatur exustio et vastitas. 22.	"

§ IV. APPENDIX SERMONUM DUORUM
DISPARATORUM.

Caput XXXV.

I^o Sermo de Rechabitis.

- I. Narratio historica :
- 1^o Mandatum divinum prophetæ datum, de Rechabitis in templum deducendis, et ad vini potum incitandis ; v. 1-2. 234
- 2^o Deductio hæc et oblatio per prophetam facta ; 3-4. ”
- 3^o Repulsa a Rechabitis data, hujusque ratio ex paterno instituto reddita ; 6-10. 235
- 4^o Explicatio ab iisdem addita de capta præter morem habitatione in urbe. 11. 236
- II. Accommodatio historiæ, imperante Deo, per prophetam facta, 12. ”
- 1^o Ad exprobrationem inobedienciæ erga Deum, exaggeratam a collatione obedienciæ Rechabitarum patri præstitæ ; 13-16. ”
- 2^o Ad denuntiationem pœnæ inobedientibus a Deo immittendæ, cum opposita promissione benedictionis Rechabitis homini obedientibus concedendæ. 17-19. 237

Caput XXXVI.

II^o Sermo de fatis libri prophetici.

- I. Conscriptio libri
- 1^o Imperata a Deo sub annum quartum Joakimi ; v. 1, 2. 238
- 2^o Destinata ad conversionem et salutem populi ; 3. ”
- 3^o Confecta dictante Jeremia, et scribente Baruch. 4. ”
- II. Publicatio libri
- 1^o Commissa Baruch a Jeremia fugiente publicum ; 5, 6. 239
- 2^o Intenta emendationi et conservationi auditorum ; 7. ”
- 3^o Peracta anno prædicto, in domo Domini, audiente omni populo. 8-10. ”
- III. Examen libri
- 1^o Denuntiante istum Michæa ; 11-13. 240
- 2^o Suscipiente illud senatu regio ; 14-16. ”
- 3^o Insequente auctorem et scribam periculo. 17-19. 241
- IV. Judicium libri
- 1^o Excitatum a delatoribus ; 20. ”
- 2^o Inchoatum afferente librum et legente Judi ; auscultantibus rege ad focum sedente, et principibus pone adstantibus ; 21, 22. ”
- 3^o Consummatum rege illum discendente et in ignem projiciente ; 23. ”
- 4^o Exceptum sine doloris sensu a pluribus, cum improbatione a tribus ; 24, 25. 242
- 5^o Extensum ad auctorem et scribam, sed effectu par Deum impedito. 26. 243
- V. Renovatio libri
- 1^o Demandata prophetæ a Deo ; 27, 28. ”
- 2^o Vindicata contra facinus regum vaticinio tristiori denuntiatio ; 29, 31. ”
- 3^o Confecta sermonibus prioribus repetitis, et novis adjectis. 32. ”

PARS III

NARRATIO HISTORICA DE FATIS JEREMIÆ,
HIEROSOLYMÆ,
ET RELIQUIARUM POPULI

SECTIO I

FATA JEREMIÆ

Caput XXXVII.

I^o Sub annos regnantis Sedecix priores.

Universim notatur regis et populi inobedientia adversus Deum et prophetam. v. 1, 2. 244

II^o Sub annum regni decimum.

I. Oraculum prophetæ

- 1^o Redditum ad preces a rege postulas ; 3. ”
- 2^o Editum occasione incursus Ægyptiorum nuntiati, et obsidionis a Chaldæis suspensæ ; 4, 5. ”
- 3^o Complexum prædictiones
1. De frustrando Ægyptiorum auxilio, et resumenda a Chaldæis obsidione ; 6, 7. ”
2. De Hierosolyma ab his certo evertenda. 8, 9. ”

II. Egressus ex urbe

- 1^o A propheta, post solutam obsidionem, rei hæreditariæ causa susceptus ; 10, 11. 245
- 2^o A custode portæ impeditus, et transfugii ad hostes insinulatus ; 12, 13. ”
- 3^o A principibus mulctatus verberibus et carceris ærumnis. 14, 15. 246

III. Colloquium

- 1^o A rege clam curatum, et interrogatione ceptum ; 16. ”
- 2^o A propheta repetito oraculo susceptum, querula expostulatione continuatum, insultatione in pseudoprophetas promotum, deprecatione carceris tolerabilioris finitum, 17-19. 247

IV. Conditio mutata, translato ex severiori carcere ad mitiorem custodiam propheta. 20. ”

Caput XXXVIII.

III^o Sub annum regni undecimum.

I. Causa nova prophetæ

- 1^o Orta ex repetitis ad populum de urbis excidio et incolarum interitu prædictionibus ; v. 1-3. 248
- 2^o Delata ad regem a principibus prophetam accusantibus, et ad mortem postulanti- bus ; 4. ”
- 3^o Permissa a rege accusatorum arbitrio ; 5. ”
- 4^o Finita ab his, dejecto in foveam cœnosam propheta. 6. 249

II. Exemptio et carcere

- 1^o Proposita regi ab Abdemelech, tanquam debita innocenti alias perituro ; 7-9. ”
- 2^o Concessa et demandata huic ab illo ; 10. 250
- 3^o Operi data, et præmissis pro successus indemnitate cautelis paracta. 11-13. ”

	Pag.		Pag.
III. Consultatio habita,		1° Per errorem mota ex Jerusalem in Rama; ŷ. 1.	253
1° Rege opportunitatem parante, et prophetam hæsitantem urgente ad veritatem aperte dicendam, atque interposito iurjurando confirmante; 14-16.	250	2° Optioni permissa prophetæ a communi pœna excepto, et libertati restituto; 2-4.	"
2° Propheta salutem regi, si se dederit; interitum, si renuerit, præ sagiente, 17, 18	251	3° Dilecta Hierosolymæ, et muneribus aucta. 5, 6.	259
3° Rege proditiõnis periculum causante; 19.	"	II. Godoliæ præfectura,	
4° Propheta suspicionem diluente, iterato egressu suadente, neglecti consilii damna et ludibria præ nuntiante. 20-23.	252	1° Aggregatione dispersorum per Judæam facta recognoscitur 7, 8.	260
IV. Subsequentia :		2° Confœderatione de fide Chaldæis præstanda et possessione bonorum recipienda firmatur; 9, 10.	261
1° Rex mæn'at occultationem colloquii, præscripto ad curiosos eludendos responso. 24-26.	"	3° Accessione redum e terris alienis augetur. 11, 12.	"
2° Inquisitores, propheta secundum præscriptum respondente, nil resciant et quiescunt. 27.	"	III. Ismaelis facinus,	
3° Jeremias moratur in custodia, usque ad occupationem urbis. 28.	"	1° A Johanan monente apertum, a Godolia minus credulo non impeditum; 13-16.	262
		<i>Caput XLI.</i>	
SECTIO II		2° Sub convivium in Maspha, adjuncta præsentium Judæorum et Chaldæorum cæde perpetratum. ŷ. 1-3.	263
FATA HIEROSOLYMÆ ET INCOLARUM		3° Contra viros octoginta sacrificii causa peregrinos et proditore inductos extensum : 4-7.	264
<i>Caput XXXIX.</i>		1. Decem exemptis, qui thesauros sibi esse dixerant; 8.	265
1° <i>Urbs</i> , ab anno Sedeciæ nono obessa, anno undecimo capta, occupatur a Babylonis principibus. ŷ. 1-3.	253	2. Occisorum cadaveribus in lacum demersis; 9.	"
II° <i>Rex</i> , cum præsidio nocturna fuga elapsus, ab insecutis Chaldæis retractus, jubente Nabuchodonosore, spectata interneccione familiæ suæ et aulæ privatur ipse oculis et vinctus Babylonem mittitur. 4-7.	254	4° Captis Masphæ incolis et secum ad Ammonitas transferendis, consummatum. 10.	"
III° <i>Domus</i> regiæ et privatæ incenditur, muris etiam urbis ever sis. 8.	255	IV. Johanani virtus	
IV° <i>Populus</i> , quoad partem nobiliorem, transfertur in Chaldæam, quoad partem viliorem, permittitur incolere Judæam. 9, 10.		1° Generosa in persecutione raptoris; 11, 12.	"
V° <i>Jeremias</i> libertati redditur,		2° Felix in liberatione captorum; 13.	"
I. Mandante Nabuchodonosore; 11, 12.		3° Gloriosa in reductione liberatorum, et depulsione Ismaelis. 14, 15.	"
II. Exequente Nabuzardan; 13, 14.		II° <i>Sub migrationem in Ægyptum.</i>	
III. Correspondente eventu cum prophetia, ad Abdemelech olim relata. 15-18.		I. Consilium de ea	
SECTIO III		1° Primo motu initum, 16, 17.	266
FATA RELIQUIARUM POPULI		2° Ex timore Chaldæorum susceptum; 18.	"
<i>Caput XL.</i>		<i>Caput XLII.</i>	
1° <i>Sub commorationem in Judæa.</i>		3° Cum Jeremia dein communicatum; ŷ. 1, 2.	267
I. Jeremiæ statio,		4° Divinæ, per oraculum interventu prophetæ obtinendum, decisioni submissum. 3-6.	"
		II. Responsum prophetæ, consulentibus post decem dies nomine Dei redditum, 7-9.	268
		1° Suadet stationem in Judæa, a Iuncta promissione securitatis et prosperitatis; 10-12.	"
		2° Dissuadet migrationem in Ægyptum, addita comminatione cladis, famis, pestis et interitus; 13-18.	269
		3° Contestatur ludificationem interrogantium, et judicium Dei severissimum. 19-22.	270
		<i>Caput XLIII.</i>	
		III. Constitutum suasioni adversum,	
		1° Ab arrogantioribus relatum; ŷ. 1, 2.	271
		2° Cum injuria Jeremiæ et Baruch conjunctum; 2, 3.	"

	Pag.
3° Sublatis ad iter reliquiis utriusque sexus omnibus, ipsisque Jeremia et Baruch, mandatum operi. 4-7.	271
<i>III° Sub habitationem in Ægypto.</i>	
I. Vaticinium datum Jeremiæ Taphnin ingressu, 8.	272
1° Proponit symbolum ex lapidibus abscondendis sub muro; 9.	"
2° Exponit illud de futura per Nabucodonosorem	
1. Subjugatione Ægypti; 10.	273
2. Clade et captivitate Ægyptiorum; 11, 12.	"
3. Eversione et succensione delubrorum. 12, 13.	274

Caput XLIV.

II. Sermo ejusdem ad Judæos, in præcipiis Ægypti urbibus habitantes, v. 1.	275
1° Recenset antecessorum idololatriam, contemptum prophæiarum, et immissas hinc durantesque etiamnum pœnas; 2-6.	"
2° Contendit cum peccatoribus salutis suæ incuriis, nec vindictæ jam factæ memoriis; 7-10.	276
3° Comminatur harum reliquiarum etiam peccatricum perditionem, consumptionem, et excidium. 11-14.	277
III. Ferox Judæorum responsum	
1° Renuit auditum; 15, 16.	"
2° Decernit idololatriæ continuationem; 17.	"
3° Confirmat hoc decretum exemplo majorum, et experimento proprio. 18, 19.	278
IV. Confutatio hujus responsi	
1° Ostendit dissimulatam aliquamdiu malitiam majorum et præsentium tandem graviter punitam; 20-23.	"
2° Repetit vindicis Dei sententiam, et comminationem gravissimarum pœnarum; 24-28.	279
3° Confirmat comminationem prodromo signo de Pharaone, simile cum Sedecia fatum habituro. 29, 30.	280

PARERGOON HISTORICUM

CAPITI TRIGESIMO SEXTO SUBJICIENDUM.

Caput XLV.

I° Præfatio notat alloquium Jeremiæ ad Baruch, anno quarto Joakimi, jubente Deo factum. v. 1, 2,	281
II° Argumentum exhibet	
I. Querelas Baruch de multiplicato et continuato dolore. 3.	"
II. Responsum Dei, docens in communi afflictione non aspirandum ad privilegia, sed acquiescendum, si salva sit vita, quæ Baruch addicitur, 4, 5.	"

PARS IV.

SERMONES PROPHETICI DE EXTERIS GENTIBUS.

SECTIO I.

SERMONES TRES, SINGULI DE SINGULIS GENTIBUS.

Caput XLVI.

I° Sermo de Ægyptiis.

I. Inscriptio	
1° Generalis de gentibus ad quas pertinent sermones sequentes; v. 1.	283
2° Specialis de Ægyptiis hoc capite attingendis. 2.	"
II. Clades Ægyptiorum sub Nechao, anno quarto Joakimi, a Nabuchodonosore illata, 2.	"
1° Prædicitur non depellenda apparatu qualicumque bellico; 3, 4.	"
2° Proponitur sub imagine cæsi, fugati, et dispersi exercitus; 5, 6.	284
3° Explicatur apertius, describendo	
1. Insolentiam Ægyptiorum, expeditionem cum copiis auxiliariis suscipientium; 7-9.	"
2. Magnitudinem acceptæ cladis gravissimæ, immedicabilis, et ignominiosissimæ. 10-12.	285
III. Subactio Ægypti per Nabuchodonosorem	
1° Indicatur compendiarie inscriptione; 13.	286
2° Denuntiatur, addita simul ejusdem causa; 14, 15.	"
3° Præcipitur discessu sociorum, et inconsiderantia Pharaonis; 16, 17.	"
4° Confirmatur futura juramento Dei; 18.	287
5° Describitur per hypotyposin allegoricam ferociæ Ægyptiorum domitæ, et potentia Chaldæorum victricis ac deprædatrix; 19-24.	"
6° Colligitur summaria conclusione, cui adjicitur prædictio de reparanda sorte. 25, 26.	289
IV. Adjectio consolatoria ad Judæos, ob reddendam ipsis libertatem et hostibus vindictam. 27, 28.	"

Caput XLVII.

II° Sermo de Palæstinis.

I. Prænotatio, a quo, ad quos, et quo tempore factus sit sermo. v. 1.	291
II. Argumentum exhibet	
1° Apparatum expeditionis bellicæ; 2, 3.	"
2° Stragem Philistæis, Tyro et Sidoni, Palæstinis, Gazæ et Ascaloni hinc obventuram. 4, 4.	"

	Pag.		Pag.
III. Expositio causæ pro hoc eventu		3 ^o Retundit vanam gloriam et confidentiam, incusso terrore ; 4, 5.	308
1 ^o Per interrogationem postulatae ; 6.	292	4 ^o Spondet futurum e captivitate reditum. 6.	"
2 ^o Per responsum redditæ. 7.	293		
<i>Caput XLVIII.</i>			
III ^o Sermo de Moabilis.			
I. Propositio summaria :		II. De Idumæis :	
1 ^o Prædicitur regni excidium, experimento in quinque urbibus præcipuis dato ; \bar{y} . 1-5.	294	1 ^o Vanam istorum sapientiam 7. confundit, prædicatione	
2 ^o Suadetur incolarum fuga ; 6.	295	1. Capiendæ fugæ ; 8.	309
3 ^o Recensentur malorum causæ,		2. Sustinendæ deprædationis ; 9-11.	310
1. Moabitarum scilicet præfidentia in opibus et idolis ; 7.	296	3. Perferendæ pænæ, ad aliorum minus meritorum exemplum. 12.	"
2. Dei decretum denuntiatum ; 8, 9.	"	2 ^o Insolentem arrogantiam 16. deprimit confirmata jurejurando comminatione	
3. Hostium ferocia divinitus excitata. 10.	297	1. Ignominiosæ devastationis undique inferendæ ; 13-15.	311
II. Expositio partis prioris :		2. Subversionis et solitudinis horribilis inducendæ ; 17, 18.	"
1 ^o Causæ ex parte Moabitarum sunt		3. Stragis ac ruinæ ab hoste divinitus excitato faciendæ. 19-22.	312
1. Ferocia ex prosperitate hactenus continuata ; 11, 12.	298	III. De Syris,	
2. Fiducia in præsidio idoli ; 13.	299	1 ^o Tristi nuntio percussis ; 23.	313
3. Præsumptio de fortitudine bellica. 14.	"	2 ^o Ad Damascenorum fugam et desperationem stupentibus ; 24, 25.	"
2 ^o Pænæ a Deo decretæ :		3 ^o Cæsos hinc milites, et urbem incendio perditam videntibus. 26, 27.	314
1. Devastatio regni, occupatio urbium, interitus civium : 15, 16.	"	IV. De Agarenis :	
2. Destructio omnis gloriæ, securitatis et tranquillitatis gentis, commiseratione digna ; 17-20.	300	1 ^o In Arabia Petræa, irruente Nabuchodonosore, fiet devastatio, direptio, et pecorum translatio ; 28, 29.	"
3. Desolatio pervadens agros et oppida, regniqve vires exhauriens. 21-25.	"	2 ^o In Arabia Deserta, sub ejusdem regis invasionem,	
III. Expositio partis alterius :		1. Incolis, nulla ratione munitis, suadetur fuga ; 30, 31.	315
1 ^o Causæ ex parte Moabitarum :		2. Pecorum direptio, et terris solitudo ac desertum indicitur, 32, 33.	"
1. Insana contra Deum rebellio ; 26.	301	V. De Ælarnitis :	
2. Insolens Judæorum derisio ; 27.	301	1 ^o Notatur tempus factæ prophetiæ ; 34.	"
3. Jactatoria virium arrogantia ; 29, 30.	302	2 ^o Narratur illorum quidem clades, dispersio et panicos timor, solii autem regii ad alium translatio ; 35-38.	316
4. Frequentata idololatria. 35.	302	3 ^o Sequitur de reparatione posthac facienda vaticinium. 39.	"
2 ^o Pænæ a Deo decretæ :			
1. Dispersio exulum in deserta, cavernas lateritias, et oram maritimam ; 28-32.	301		
2. Calamitas gravissima, cum luctu communi gentis et irrisione hostium conjuncto. 31-39.	302		
IV. Expositio partis posterioris :			
1 ^o Executor constitutus celerrimus, rapacissimus, et potentissimus ; 40.	303		
2. Effectus secutus : occupatio urbium, desperatio incolarum, extinctio regni, 41, 42.	"		
V. Conclusio			
1 ^o Repetens compendio Moabitarum captivitatē, fugam, interitum ; 43-46.	304		
2 ^o Addens promissionem de libertate olim reparanda. 47.	305		

SECTIO II.

SERMONES DUO DE GENTIBUS PLURIBUS.

Caput XLIX.

I^o Sermo de vicinis Judææ populis.

I. De Ammonitis :

- 1^o Expostulat de occupata per hos sorte Gad ; \bar{y} . 1.
- 2^o Denuntiat iisdem incursiones hostiles, incendia, vastitatem et luctum universalem ; 2, 3.

II^o Sermo de Babylone et Chaldæis ;

I. Propositio

- 1^o Præmittit inscriptionem ; \bar{y} . 1.
- 2^o Exhibet argumentum de ruina Babylonis, casu idololatriæ, et depopulatione regionis ; 2, 3.
- 3^o Addit auspiciū de reditu Judæorum in gratiam Dei et patriam. 4, 5.

II. Expositio

- 1^o Attingit breviter
1. Prævias Judæorum seductorum exerationes ; 6.
2. Secutas ab hostibus, jus sibi persuadentibus, oppressiones ; 7.
3. Futuram Judæorum libertatem. 8.
- 2^o Exhibet Babylonis ruinam,
1. Referendo hostium irruptionem et causam ; 9-11.
2. Subjiciendo tristem hujus effectum ; 12, 13.
3. Excitando gentes ad stragem et vices Babylonis reddendas. 14-16.
- 3^o Amplificat utramque partem,
1. Præmittendo captivitates Judæorum successu temporis factas ; 17.

	Pag.
2. Promittendo horum restitutionem in patriam; 18-20.	322
3. Illustrando narrationem, α. Evocatione hostium ad subigendam et dissipandam Babylonis potentiam; 21, 26-29.	323
β. Descriptione cladis editæ, artis et vis impensæ, noxæ secutæ; 22-25, 30.	324
γ. Redditiōe causæ malorum, quæ est superbia. 31, 32.	325
III. Confirmatio dictorum, 1° Per contestationem omnipotentiae Dei, injurias Judæis factas vindicaturi; 33, 34.	"
2° Per enumerationem malorum, ex bello, siccitate et depopulatione inferendorum; 35-40.	326
3° Per descriptionem oppugnatoris, oppugnati, et Dei de utroque decernentis. 41-46.	327

Caput LI.

IV. Exornatio ejusdem vaticinii, 1° Per allegoricam propositionem et expositionem excidii præ clade Judæorum majoris; 1-5.	328
2° Per tropum alium idem exprimentem; 6-10.	329
3° Per ironiam oppositioni frustraneæ illudentem; 11-13.	330
4° Per contestationem Dei omnipotentiam suam proponentis, et jurejurando firmantis; 14-19.	331
5° Per hypotyposin tum præliorum, tum hostium Babylonii exitialium; 20-32.	332
6° Per dialogum Judææ postulantis, et Dei decernentis vindictam de Babylone; 33-40.	335
7° Per interrogationem et subjectionem ætiologicam tum luctus pro Chaldæis, tum solatii pro Judæis; 41-49.	336
8° Per repetitam consolationem Judæorum æque, ac descriptionem malorum Chaldæis imminentium. 50-58.	337
V. Promulgatio hujus phphetiæ 1° Demandata a Deo; 59.	336
2° Adornata scripto a Jeremia; 60.	"
3° Commissa ab eodem Saraïæ; 61.	"
4° Facienda ab hoc Babylonis, cum clausula addenda. 62-64.	340

APPENDIX HISTORICA

DE FATIS DUORUM REGUM JUDÆ
POSTREMORUM.*Caput LII.*

I° <i>Fata regem Sedeciam concernentia.</i> I. Sedeciæ regnum, scelera, et rebellio. 1-3.	341
II. Hierosolymæ obsessio, fames, et occupatio. 4-7.	"
III. Regis fuga, comprehensio, punitio in filiorum morte, excæcatio, et captivitas. 8-11.	342
IV. Excisio templi, palatii regii, domorum et murorum urbis. 12-14.	"

V. Deportatio tum populi universi, exceptis colonis et vinitoribus paucis, tum rerum sacrarum, 15-23.	343
VI. Abductio et mactatio quorundam singularium. 24-27.	"
VII. Enumeratio captivorum, tribus distinctis vicibus abductorum. 28-30.	344
<i>I° Fata Joakimi.</i> I. Liberatio e carcere. 31.	"
II. Elevatio in thronum. 32.	"
III. Habitus et victus regis. 33, 34.	"

LAMENTATIONES JEREMIÆ

INTRODUCTIO 345

SECTIO I

CANTICUM LUGUBRE

Caput I.

<i>I° De calamitatibus Hierosolymæ.</i> I. Descriptio oratoria per prophetam 1° Interrogantem de urbis solitudine, incolarum luctu sine solatio, multorum exilio, et paucorum frequentia in sacris; 1-4.	351
2° Respondentem atque hæc mala tribuentem peccatis tanquam causis; 5-8.	352
3° Supplicantem Deo, et proponentem tum hostium sacrilegam audaciam, tum extremam populi penuriam. 9-11.	353
II. Prosopopœia Hierosolymæ 1° Exaggerantis suam afflictionem; 12, 13.	354
2° Agnoscentis justitiam Dei hostes et mala, nullo relicto solatio, sibi immittentis; 14-19.	355
3° Postulantis sibi solatium, et hostibus excidium. 20-22.	358

Caput II.

III. Prosecutio descriptionis per prophetam conquerentem 1° De gravissimis malis universæ genti a Deo irato immissis; 1-5.	359
2° De rebus sacris profanatis, abolitis, aut destructis; 6, 7.	360
3° De urbe diruta, lege et prophetia sublata, incolis luctu, mœrore et inedia consumptis; 8-12.	361
4° De regni excidio per pseudopphetas promoti, per hostium irrisiones exacerbato, per Dei decretum consummato. 13-17.	363
IV. Adhortatio prophetæ 1° Suadentis deprecationem ad Deum; 18, 19	365
2° Proponentis formulam precum. 20-22.	366

Caput III.

<i>II° De propriis ac patriæ malis.</i> I. Repræsentatio perpeccionum in corpore, provenientium	"
--	---

	Pag.		Pag.
1° Ex paupertate, vexatione, ac verberatione; <i>ŷ.</i> 1-4.	367	3° Spem positam in exterorum auxilio; 17.	"
2° Ex captivitate et carcere omne levamen excludente; 5-9.	368	4° Subornatos cives, instantes hostes, captum regem. 18-20.	383
3° Ex Dei ferientis implacabili studio, et hostium illudentium cantico; 10-14.	"	III. Adjectio prædicit Idumææ fatum simile, Judææ transmigrationem non amplius iterandam. 21, 22.	384
4° Ex dolore et luctu continuato, omnem animi æquitatem elidente, et interitum afferente. 15-18.	369		
II. Exhibitio affectuum variorum in animo: cujusmodi sunt		SECTIO II	
1° Conversio ad Deum, cum humilitate ac spe conjuncta; 19-21.	"	ORATIO PROPHETÆ	
2° Testificatio conscientæ de Dei misericordia; 22-24.	"	<i>Caput V.</i>	
3° Prædicatio divinæ bonitatis, exemplo credentium, sperantium, ac patientiam colentium probatæ; 25-31.	370	1° <i>Invocatoria</i> Dei, ad considerandum tristem Judæorum conditionem.	
4° Veneratio justitiæ divinæ, ad emendationem, non ad destructionem percutientis; 32-36.	"	<i>ŷ.</i> 1.	386
5° Commendatio submissionis erga Dei voluntatem, inspectionis in propriam conscientiam, et deprecationis ad Deum. 37-41.	371	II° <i>Expositoria</i> tristis conditionis,	
III. Oratio prophetæ et populi, utrumque argumentum repetens,	372	I. Ob amissam hæreditatem et familiam; 2, 3.	"
1° Per confessionem culpæ; 42.	"	II. Ob victus difficultatem; 4-6.	387
2° Per tolerantiam pœnæ a Deo immissæ et ab hostibus illatæ; 43-47.	"	III. Ob pœnas patribus debitas, sibi autem irrogatas, et subjectionem etiam servis præstandam; 7, 8.	"
3° Per profusionem lacrymarum; 48-51.	373	IV. Ob periculum in comparatione annonæ, et angustias famis; 9, 10.	388
4° Per querelas de sui persecutione, oppressione, et proxima ruina. 52-54.	374	V. Ob vim mulieribus, virginibus, et pueris illatam; principibus autem et senibus mortem vel ignominiam irrogatam; 11-13.	"
IV. Supplicatio utriusque postulans	"	VI. Ob judicia et gaudia publica cum gloria regni sublata; 14-16.	389
1° Sibi salutem et redemptionem; 55-58.	375	VII. Ob deploratam a propheta vastitatem Sion. 17, 18.	"
2° Hostibus pares injuriis, contumeliis et sanis illatis vices; 59-64.	"	III° <i>Precatoria</i> , post contestationem divinæ potentiæ, 19.	"
3° Voti utriusque executionem. 65, 66.	"	I. Pro accelerando aversionis ex exilii termino; 20.	"
<i>Caput IV.</i>		II. Pro concedenda conversionis gratia et sanctitatis dono; 21.	390
III° <i>De templi et urbis desolatione.</i>		III. Pro statuendo pœnarum fine. 22.	"
I. Enarratio recenset		PROPHETIA BARUCH	
1° Directionem et destructionem sanctuarii; <i>ŷ.</i> 1.	377	INTRODUCTIO	391
2° Exspoliationem et contemptum sacerdotum; 2.	378	SECTIO I	
3° Duritiem partim, partim impotentiam parentum, proles perire sinentium; 3, 4.	"	LIBELLUS BARUCH	
4° Defectum et penuriam opulentorum, et pœnam præ illa Sodomitarum minorem; 5, 6.	"	1° <i>Proximum</i> . In hoc datur notitia	
5° Gloriam et venerationem Nazaræorum conversam in neglectum et contemptum; 7, 8.	379	I. De auctore, cujus genealogia et locus descriptionis notatur. <i>ŷ.</i> 1.	401
6° Famem extremam, vivos ad optandam mortem, et matres ad vorandos partus proprios inducentem; 9, 10.	380	II. De tempore, quod incidit in annum quintum captivitatis Babylonicæ. 2.	"
7° Minas Domini incendio et eversione completas; 11.	381		
8° Hostes, præter omnium expectationem, urbe potitos, et incolas errantes, vulneratos, a se invicem abhorrentes, divisos et desperantes. 12, 14, 15.	382		
II. Relatio causarum hujus mali enumerat			
1° Mendacia prophetarum, iniquitates et homicidia sacerdotum; 13.	381		
2° Contemptum et irreverentiam laicorum erga sacerdotes et seniores; 16.	382		

Pag.

Pag.

- III. De usu scripti, quod fuit prælectum Babylone, captivis omnium ordinum Judæis præsentibus. 3, 4. 401
- IV. De effectu lectionem secuto scilicet, " "
- 1° Universali auditorum comploratione, jejuniis et oratione; 5. "
- 2° Collatione pecuniæ deferendæ ad supersatites in Jerusalem; 6, 7. "
- 3° Additione vasorum argenteorum pro sacro usu, in defectu aureorum ablatorum. 8, 9. 402
- V. De consilio mittentium pecunias et libellum: nempe
- 1° Ut illæ expendere in sacrificia; quibus addendæ preces pro Nabuchodonosoris et filii salute, pro tranquillitate captivorum, et placatione Dei; 10-13. "
- 2° Ut hic prælegeretur publice, diebus ad Deum solemniter colendum constitutis. 14. 403
- II° Argumentum.*
- I. Formula orationis præscriptæ, continens
- 1° Confessionem peccatorum a Judæis tum Moysis tempore, tum postea commissorum; 15-22. "
- Caput II.*
- 2° Terribilem, sed justam, a Deo vindictam de populo nec emendato, nec veniam precato sumptam; § 1-10. 405
- 3° Implorationem divinæ misericordiæ, cum adjunctis jam confessione, jam deprecatione, jam obstestatione; 11-20. 406
- 4° Commemorationem factarum a prophetis et Moysæ minacium exhortationum; continuatæ autem a populo obdurationis; et hinc immissarum a Deo pœnarum; 21-29. 408
- 5° Prædictionem futuræ in captivitate pœnitentiæ, et hanc secururæ liberationis ac restitutionis; 30-35. 409
- Caput III.*
- 6° Repetitionem confessionis, deprecationis, obstestationis et supplicationis, §. 1-8. 411
- II. Commendatio veræ sapientiæ
- 1° A damnis illius neglectæ, et bonis ejusdem obtentæ; 9-15. 412
- 2° Ab ejus pretio præ thesauris majore et durabiliore; 16-19. 413
- 3° Ab illius valore sagacioribus hujus sæculi et gentibus omnibus abscondito ac ignoto; 20-23. "
- 4° Ab ejusdem dono solis Israelitis concesso; 24, 28. 414
- 5° Ab impossibili viribus humanis ad illam accessu; 29-31. "
- 6° Ab auctore illius Deo, in creatione omnium potentissimo et sapientissimo, et in incarnatione indulgentissimo; 32-38. 415

Caput IV.

- 7° Ab amplitudine ejusdem, omnes leges complectente, et ad veram felicitatem ac gloriam perducete. §. 1-4. 416
- III. Parænesis ad capiendam fiduciam
- 1° Scripta a propheta, præsentem calamitatem peccatis quidem tribuente, peremptoriam tamen illam negante; 5-8. 417
- 2° Dicta per prosopopœiam ab Hierosolymla
1. Lugente ob captivitatem incolarum, peccatis ipsorum accersitam, et ab hoste barbaro injectam; 9-16. "
2. Deliberante, et, quod unum potest, pro iisdem preces spondente; 17-20. 418
3. Excitante illos ad fiduciam et preces, ac certam suam spem declarante de eorum liberatione ac reditu; 21-24. 419
4. Cohortante simul eosdem ad pœnitentiam, et meliorem rerum conversionem præsentente. 25-29. "
- 3° Addita a Deo
1. Vindicem talionem hostibus Hierosolymlæ reddendam prænuntiante; 30-35. 420
2. Florem urbi, et populum patriæ rediturum promittente. 36, 37. 421

Caput V.

- 4° Exaggerata a propheta,
1. Hierosolyman ad luctum ponendum cohortante; §. 1. 422
2. Futuram urbis sanctitatem, gloriam, et donorum abundantiam celebrante; 2-4. "
3. Honorificum incolarum reditum asserente; 5, 6. "
4. Omnia universis prospera a Deo obventura addente. 7-9. 423

SECTO II.

EPISTOLA JEREMIE,

INSCRIPTA AD JUDÆOS IN BABYLONEM ABDUCENDOS.

Caput VI.

- I° *Prophetica* de imminente captivitate, ejusque causa ac duratione. §. 1, 2. 411
- II° *Propositio* de cavenda idololatria, spernendo aliorum exemplo et metu humano, adorando solo Deo, et speranda ab eodem tutela. 3-6. 420
- III° *Amplificatio* vanitatem idololatriæ et absurditatem ostendens,
- I. Ex idolorum ornatu mere ascititio, ad turpia etiam usurpato, nec decorem nec vires tamen conferente. 7-15. 428

	Pag.		Pag.
II.	Ex eorumdem impotentia, et substantia omnis actionis experte. 16-22.		429
III.	Ex simulacrorum materia et fragilitate. 23-26.		430
IV.	Ex victimis contaminatis, et sacrificulis hypocritis. 27-32.		"
V.	Ex defectu omnis auxilii inde sperandi. 33-41.		431
VI.	Ex libidinoso et vana mulierum idola colentium superstitione. 42-44.		432
VII.	Ex fabricantium illa ac custodientium vilitate et debilitate. 45-51.		433
VIII.	Ex impotentia idolorum in omni generis necessitatibus probata, ab ipsis eorum sacerdotibus agnita, et facto contestata. 52-58.		434
IX.	Ex collatione cum astris, elementis et animalibus, virtute majore a Deo præditis. 59-68.		"
X.	Ex æqualitate prædictæ impotentiae cum illa stipitis, spinæ ac cadaveris pari. 69, 70.		435
XI.	Ex opprobriis idola et idololatrias excepturis, a justo autem illorum contemptore evitandis. 71, 72.		"

PROPHETIA EZECHIELIS

INTRODUCTIO

437

PARS I

APPARATUS PROPHETICUS

SECTIO I

INSTITUTIO EZECHIELIS IN PROPHETAM

Caput I.

I ^o	<i>Prænolatur</i> conditio prophetæ, tempus prophetiæ, locus et apparatus utriusque. 1-3.	451
II ^o	<i>Exhibetur spectaculum</i> , representans	
I.	Pro theatri area, nubem vento adductam, igne et splendore involutam, electrum e medio diffundentem. 4.	452
II.	Pro scena prima, quatuor animalia secundum facies, pedes, pennas, motum et speciem descripta. 5-14	453

III.	Pro altera, quatuor rotas, oculis insertis distinctas, et cum animalium motu correspondentes. 15-21.	455
IV.	Pro theatri abside, expansum crystallinum, animalia prædicta cum sonitu mota complexum. 22-25.	456
V.	Pro ejusdem vertice, thronum, cui splendenti insidebat hominis forma spectabilis. 26-28.	457

Caput II.

III ^o	<i>Auditur oraculum</i> sedentis in throno,	
I.	Excitans prophetam, prius animo consternatum, nunc spiritu immisso erectum. 1, 2.	458
II.	Decernens eundem tanquam legatum ad filios Israel apostatas et obduratos mittendum. 3-5.	"
III.	Addens animos ad munus strenue obeundum. 6-8.	459
IV.	Confirmans eundem, dato ad comedendum tristis vaticinii librum mandato. 8-10.	"

Caput III

IV ^o	<i>Interponitur</i> prophetæ ad repetitam jussionem obsequium, et perceptus hinc gustus dulcis. 1-3.	"
V ^o	<i>Repetitur oraculum</i>	
I.	Demandans legationem ad populum prophetæ gentilitium. 4-6.	462
II.	Præmunens legatum contra auditorum resistantiam. 7-9.	463
III.	Commendans officii executionem. 10, 11.	"
VI ^o	<i>Apparatur ministerium</i> , propheta	
I.	Translato, inter animalium doxologiam et rotarum strepitum, ad stationem prope fluvium Chobar. 12-15.	464
II.	Post septiduum ibidem, propositis minis et promissionibus, edocto rationem sui muneris. 16-21.	465
III.	Educto in campum, confirmato visione priori, monito tum de induciis adhuc faciendis, tum de malis postea perferendis. 22-27.	466

SECTIO II.

INSTRUCTIO EIDEM DATA

Caput IV.

I ^o	<i>Propositis symbolis</i> . Horum	
I.	Primo	

	Pag.		Pag.
1° Describitur, in plana et ferrea lamina, obsidio Hierosolymæ durissima; §. 1-3.	468	1° Tempus et locus visionis factæ; §. 1.	485
2° Adumbratur somno prophetæ, jam in sinistram, jam in dextrum latus incumbentis, divina tolerantia, annis indulgentiæ per decubitus dies indicatis. 4-8.	469	2° Forma et aspectus gloriæ divinæ; 2.	486
II. Altero fames sub obsidione toleranda indicatur,		3° Translatio extatica prophetæ ad templum Hierosolymitanum; 3.	"
1° Per panis materiam promiscuam, atque hujus et aquæ mensuram minutam; 9-11.	470	4° Repræsentatio repetita gloriæ divinæ. 4.	"
2° Per pecorum et lignorum penuriam rebus fœdissimis levandam; 12-15.	"	II. Exhibitio circumducto prophetæ objecta :	
3° Per mortem ex famæ sitique orituram. 16, 17.	471	1° Juxta portam altaris borealem, idolum Zebi positum et honoratum; 5, 6.	487
<i>Caput V.</i>		2° Ad ostium atrii, in loco occulto, idola immunda adorata a senioribus, perforato muro, conspecta a propheta; 7-12.	"
III. Tertio		3° Intra portam aquilonarem, feminæ Adonidem plangentes; 13-15.	488
1° Exhibetur propheta, jussus novacula radere caput et barbani, crines vero varie divisos consumere; §. 1-4.	472	4° In atrio interiori, cultus soli præstitus. 16, 17.	489
2° Designatur judicium Dei contra Jerusalem; 5-9.	473	III. Actio judicialis præsidis divini ad iram concitati, 18.	490
3° Explicatur decreta judicio pœna pestis, famis et belli, cum earum causis, scilicet peccatis. 10-17.	474	<i>Caput IX.</i>	
<i>Caput VI.</i>		1° Denuntiata ad prophetam; §. 1.	491
II° <i>Appositis sermonibus.</i> Horum		2° Commissa sex viris armatis gladio, et unis scriptori; 2.	"
I. Altero		1. Huic quidem, ad signandos littera Thau innocuos; 3, 4.	492
1° Prædicatur universæ Israelitarum regioni vastatio, ob idololatriæ in montibus erectæ crimen; §. 1-7.	476	2. Illis vero, ad reliquos omnes mactandos; 5, 6.	"
2° Inspergitur promissio conservandi aliquos, ad hanc castigationem resipiscentes; 8-10.	477	3° Executioni dato tam in atrio templi, quam per universam civitatem. 6, 7.	493
3° Resumitur, imperato prophetæ luctu, tristis malorum prædictio. 11-14.	478	4° Excepta	
<i>Caput VII.</i>		1. A propheta cum deprecatione; 8.	"
II. Altero		2. A judice cum approbatione; 9, 10.	"
1° Præmittitur universim instantis exitii decretum; v. 1-4.	479	3. A signatore cum relatione. 11.	494
2° Repetitur indicatio et temporis jam præsentis, et pœnæ impendentis, et justitiæ non parentis; 5-11.	480	<i>Caput X.</i>	
3° Præciditur spes omnis, sive in mercibus, sive in armis, sive in fuga aut viribus, sive in facultatibus posita; 12-19.	481	II° <i>Visio altera.</i>	
4° Additur nec auxilium sperandum a templo utpote polluto et direptioni destinato; 20-22.	482	I. Narratio facti :	
5° Concluditur, ob communem iniquitatem, calamitates omnibus gravissimas esse inferendas. 23-27.	483	1° Apparens Dei gloria jubet, virum linteo vestitum capere ignitas prunas e designato loco; §. 1, 2.	495
<i>PARS II</i>		2° Jussus ingreditur, variatis sub ingressum statione gloriæ, conditione aeris, et situ cherubim; 3-5.	"
MINISTERIUM PROPHETICUM CONTRA POPULUM JUDAICUM		3° Idem ad iteratum mandatum ignem accipit et regreditur. 6-8.	496
<i>SECTIO I</i>		II. Descriptio adjunctorum, scilicet	
VISIONES ET PROPHETIÆ ANNO POST INSTITUTIONEM PROPHETICAM		1° Rotarum et motus; 9-13.	"
§ I. VISIONES PERTINENTES AD TEMPLUM ET URBEM.		2° Formæ et actionis cherubinatorum; 14-15.	497
<i>Caput VIII.</i>		3° Gloriæ Dei, et comitatus. 18, 19.	499
1° <i>Visio prima.</i>		III. Comparatio spectaculi cum altero, ad fluvium Chobar viso. 20-22.	"
I. Apparatus :		<i>Caput XI.</i>	
S. B. — T. X.		III° <i>Visio tertia</i>	
		I. Concernens residuos improbos :	
		1° Quorum prava consilia, et ludibria, famam prophetæ lædentia, deteguntur; §. 1-3.	500
		2° Ad quos propheta cum exprobratorio mandato mittitur; 4-6.	"
		3° Quibus pœna, in blasphemias illorum re-torta, denuntiatur; 7-12.	501
		4° Ex quibus Pheltias repentina statim morte tollitur, cum stupore prophetæ. 13.	503
		II. Respiens exules probos :	
		1° Quorum famam, ab Hierosolymitanis violatam, vindicat; 14, 15.	"

	Pag.		Pag.
2° Quibus præsens solatium, futurum in patriam reditum, et successurum olim Evangelii beneficium promittit; 16-20.	504	II. Datur oraculum	
3° Quos, ne ad idololatriam deflectant, comminatione absterret. 21.	"	1° Revocans omnes Israelitas ad pœnitentiam; 6.	517
III. Refereus finem visionibus impositum:		2° Interminans exitum	"
1° Sublatis cherubinis et rotis; 22.	"	1. Tum popularibus petentibus, 7, 8.	"
2° Digressa ad Olivarum montem gloria Dei; 23.	"	2. Tum pseudopropheta dantibus responsum; 9, 10.	"
3° Translato rursus in Babyloniam propheta. 24, 25.	"	3° Asserens, comminationes habere pro fine emendationem populi et agnitionem Dei. 11.	518
§ II. PROPHETIÆ PERTINENTES AD INHABITANTES HIEROSOLYMAM.		III. Communicatur prophetæ peremptoria et immutabilis sententia Dei, Judæos refractarios castigaturi 12.	"
Caput XII.		1° Per famem; 13, 14.	"
I° Ad regem Sedeciam.		2° Per feras bestias; 15, 16.	"
I. Ejusdem fata: propheta ad ea		3° Per gladios hostium; 17, 18.	"
1° Indicanda prævinitur; 1, 2.	505	4° Per pestem omnia vastantem. 19, 20.	519
2° Præsignanda jubetur formam emigrantis inducere, et per murum perfossum discedere; 3-6.	"	IV. Adjungitur, quatuor his plagis quantumvis eventuris, 21.	"
3° Confirmanda exequitur mandatum, sine spectatorum tamen motu. 7-9.	506	1° Exceptio pro captivis in Babylonem duccendis; 22.	"
4° Enarranda accommodat typum, 10-11.	"	2° Solatium pro iisdem, postea de gratia Dei et salute sua edocendis. 22, 23.	"
1. Ad fugam, captivitatem, et excæcationem Sedeciæ; 11, 13.	"	Caput XV.	
2. Ad dispersionem et cædem comitatus; 14, 15.	507	IV° Ad cives et plebem.	
3. Ad triste ministerium reliquiarum. 16.	"	I. Præmittitur typus, exhibens, sarmenti	
II. Fatorum sequelæ: harum		1° Adhuc integri ineptitudinem ad rem architectonicam; 1, 3.	521
1° Typus proponitur; 17, 18.	"	2° Redacti in cineres inutilitatem ad omnia. 4, 5.	522
2° Anagoge subjicitur. 19, 20.	"	II. Sequitur applicatio, præagiens	
III. Sequelarum certitudo		1° Incolis urbis duplex per ignem iudicium; 6, 7.	523
1° Eluditur quidem impiorum dicerio; 21, 22.	"	2° Ædificiis ruinam et excidium. 8.	"
2° Sed confirmatur divino eloquio et juramento; 23-25.	508	§ III. PROPHETIÆ PERTINENTES AD REGNUM UNIVERSUM	
3° Stabilitur etiam repetito utriusque partis sermone. 26-28.	"	Caput XVI.	
Caput XIII.		I° Ad rempublicam et gentem Judæorum, propositam prophetæ a Deo sub parabola filiæ. 1-2.	
I° Ad homines divinos.		Ubi	
I. De pseudopropheta:		I. Describitur gentis hujus	
1° Dantur mandatum et comminatio ad illos deferenda; 1, 3.	509	1° Conditio primordialis calamitosa et ruinæ proxima; 3-5.	524
2° Exponitur illorum hypocrisis, vanitas et mendacitas; 4-7.	510	2° Conservatio et incrementum; 6, 7.	525
3° Denuntiatur iudicium et pœna		3° Adoptio in populum Dei; 8.	526
1. Tum in pseudoprophetas, 8-10.	"	4° Mundatio et exornatio speciosissima. 9-14.	527
2. Tum in auditores ipsis credentes. 11-16.	511	II. Exponitur commissa ab eadem	
II. De pseudoprophetissis:		1° Scortatio idololatriæ vaga et universalis; 15.	529
1° Imponitur ad illas legatio; 17.	513	2° Dissipatio donorum divinarum in usus idololatrias; 16-19.	530
2° Describitur facta ab illis per typos delusio populi; 18, 19.	"	3° Oblatio prolium in cultum idolorum; 20-22.	531
3° Prædicatur imminens eisdem vindicta. 20-23.	514	4° Expositio sui impudens, et captata cum vicinis idololatriis communitio idololatrias; 23-30.	"
Caput XIV.		5° Profusio impensarum ad emendos scelorum socios. 31-34.	532
III° Ad seniores populi.		III. Denuntiatur eidem in pœnam	
I. Proponitur casus:			
1° Accedunt seniores et consulunt prophetam; 1.	516		
2° Propheta instruitur de consultatione minus sincera præsentium; 2, 3.	"		
3° Deus hujusmodi consultantibus secus, quam vellent, responsum se dicit. 4, 5.	"		

	Pag.		Pag.
1° Manifestatio propudiosæ commissæ turpitudinis; 35-37.	533	II. Ratio judicandi Deo usitata exponitur, tanquam	
2° Direptio bonorum, occisio hominum, et exustio domorum ab ipsis scelerum sociis inferenda; 38-41.	"	1° Attenta ad cuiuslibet meritum; 4.	545
3° Omissio correctionis, tanquam frustraneæ a Deo in posterum negligendæ. 42, 43.	534	2° Benevola justo et innocenti; 5-9.	"
IV. Improperatur culpæ enormitas,		3° Severa contra impium quantumvis filium patris probi; 10-13.	547
1° Ex proverbii dedecore inde nascituro; 44, 45.	"	4° Propitia in filium probum patris licet impii; 14-17.	"
2° Ex similitudine morum cum Samaritanis et Sodomitis; 46.	"	5° Attemperata personalibus sive patris sive filii meritis. 18-20.	"
3° Ex multitudine peccatorum, numerum ab illis commissorum excedente. 47-51.	535	III. Æquitas hujus judicii ostenditur,	
V. Exaggeratur utraque:		25, 29.	549
1° Pæna quidem, dum gentilium vocatio, et Judæorum derelictio vel tardior assumptio prædicatur; 52-55.	536	1° Ex promissa peccatoribus poenitentiam agentibus indulgentia; 21-23, 27, 28.	"
2° Culpa autem, dum abusus indulgentiæ, scandalum vicinarum gentium, et violatio pacti objicitur. 56-59.	537	2° Ex intentata justis justitiam adjicientibus vindicta. 24, 26.	"
VI. Subjungitur promissum de pacto novo, quo		IV. Adhortatio ad poenitentiam, et declaratio propensionis divinæ ad dandam veniam adjicitur. 30-32.	"
1° Conjugantur gentiles cum Judæis; 60, 61.	"		
2° Confirmantur Dei fidelitas et auctoritas; 62.	"	Caput XIX.	
3° Tollatur omnis querelarum et superbiæ occasio. 63.	538	IV° Ad principes et metropolim.	
Caput XVII.		I. Priorum duo exhibentur prophetæ, ad planctum provocato, sub schemate totidem leonum. 7. 1, 2.	551
II° Ad domum regiam.		1° Eorum alter ob deprædationem captus ducitur in Ægyptum; 3, 4.	"
I. Proponitur, Deo jubente, symbolum		2° Alter priorem secutus, et ferocia excedens, non sine clade multorum interceptus, carceri mancipatur in Babylonia. 5-9.	552
1° Aquilæ grandis, desumptum e Libano cedri ramum transferentis in terram alienam, ibidemque plantantis; 7. 1-4.	539	II. Posterior sub schemate vineæ describitur: quæ,	
2° Transplantati hujus rami, in vineam latiorum quidem, sed humiliorum excrescentis; 5, 6.	540	1° Pius florentissima ob multitudinem et magnitudinem principum, 10, 11.	"
3° Aquilæ alterius, a qua vinea illa incrementum expectare visa, meretur aquilæ prioris indignationem. 7-10.	541	2° Nunc emarcida et devastata; 12, 13.	553
II. Fit, Deo docente, applicatio		3° Posthac penitus excindenda et deploranda. 14.	"
1° Ad regem Babylonium, sublato rege Judæorum priore, substituentem ex eadem domo regem alterum sibi tributarium; 11-14.	"	SECTIO II.	
2° Ad hunc substitutum, rupto fœdere, in Ægyptiorum auxilio confisum, sed, auxilio et defensione nihil proficientibus, severissime castigatum. 15-21.	542	PROPHETIÆ ANNO POST INSTITUTIONEM PROPHETICAM ALTERO	
III. Absolvitur, Deo prosequente, symboli propositio		§ I. PROPHETIÆ PERTINENTES AD CAPTIVOS IN BABYLONIA.	
1° De ramusculo ejusdem cedri altero, in Israel plantato, et in magnam tutamque arborem excrescente; 22, 23.	543	Caput XX.	
2° De agnitione Dei, superbos humiliantis et humiles exaltantis, ad omnes gentes divulganda. 24.	"	I° Præambula ad sermonem.	
Caput XVIII.		I. Occasio datur per postulationem responsi divini a senioribus populi propositam. 7. 1.	555
III° Ad populum, de malis quasi non commeritis querulum.		II. Responsum negatur a Deo. 2, 3.	"
I. Proverbium querelarum proponitur, et refutandum a Deo suscipitur. 7. 1-3.	544	III. Exprobratio postulantibus facienda committitur prophetæ. 4.	"
		II° Sermo exprobratorius, referens tum præstita a Deo beneficiatum red- dita a populo Dei malefacta, nec non mixtam cum vindicta divinam indulgentiam	
		I. In Ægypto primum; 5-9.	556

Pag.

Pag

III° Pars altera, agens de populo Juda,

- I. Exhibet, sub eadem figura, pejora adhuc peccata ab eodem commissa. 12-21. 582
- II. Denuntiat pœnas etiam graviore similitur ab eisdem infligendas. 22-35. 583

IV° Pars postrema, agens de utroque populo,

- I. Exhibet, sub figura adulterii, idololatricam in terra sancta et Hierosolymæ exercitam. 36-44. 585
- II. Denuntiat pœnas, vindictæ in adulteras per legem statutæ similes. 45-49. 586

SECTIO III.

PROPHETIÆ ANNO POST INSTITUTIONEM
PROPHETICAM QUARTO*Caput XXIV.**I° Prophetia prior, pertinens ad Hierosolymam.*

- I. Præfatio, designans factæ revelationis
1° Annum, §. 1. 587
2° Diem, 2. ”
3° Modum et propositionem. 3. ”
- II. Descriptio ænigmatis proponendi per ollam frustis carniur affusa aqua impletam, et igni impositam. 4, 5. ”
- III. Declaratio ejusdem, applicans
1° Ollæ figuram Hierosolymæ, homicidiis et innocentem sanguine redundanti; 6-8. 588
2° Pyræ accendendæ et subjiciendæ symbolum obsidionis et expugnationis urbis ejusdem, ob inveterata peccata. 9-14. ”

II° Prophetia posterior, pertinens ad templum.

- I. Parabola historica
1° Proposita verbis damnur exitiale, et hinc luctum summum, sed dissimulatum, significantibus; 15-17. 589
2° Adumbrata obitu uxoris licet dilectissimæ, a propheta tamen deplorari non permisæ; 18. 590
3° Investigata a populo apud prophetam. 19. ”
- II. Significatio parabolæ exposita,
1° Per denuntiatam a Deo templi et sanctuarii Judæis æstimatissimi destructionem; 20, 21. ”
2° Per prædictam populi perturbationem, stuporem et cordis duritiem; 22, 23. 591
3° Per futuram populi conditionem cum præsentis prophetæ statu correspondentem. 24. 592
- III. Confirmatio dictorum,
1° Ex eventu certe futuro; 25, 26. ”
2° Ex libertate et auctoritate discendi hinc prophetæ accessura. 27. ”

PARS III

MINISTERIUM PROPHETICUM ADVERSUS
GENTES

SECTIO I

ORACULA ADVERSUS GENTES COGNATAS

*Caput XXV.**I° Adversus Ammonitas,*

- I. Mandatum Dei, et instructio prophetæ. §. 1, 2. 593
- II. Expositio criminis, per lætitiæ de Judæorum fati proditam commissi. 3, 6. ”
- III. Denuntiatio pœnæ, per illorum deportationem, dispersionem et deletionem sumendæ. 4, 5, 7. 594

II° Adversus Moabitas.

- I. Objectio ejusdem criminis, 8. ”
- II. Indictio pœnæ cum prioribus participandæ. 9-11. ”

III° Adversus Idumæos.

- I. Oraculum compendiarium
1° Exprobrans crimen, per vindictam de Judæis sumptam patratum; 12. 595
2° Prædicens vastitatem, et vindictam, olim a Judæis reddendam. 13, 14. ”
- II. Oraculum amplificatum in capite xxxv : ubi
1° Præit legatio prophetæ ad denuntiandam Idumæis vastitatem; §. 1-4. 655
2° Fit recensio commissorum ab illis criminum : scilicet
1. Perpetuæ contra Israelitas cognatos inimicitia; 5. 656
2. Moliminis ad terram Israel et Juda occupandam suscepti; 10. 657
3. Opprobriorum contra populum Dei ac Deum ipsum jactorum. 12, 13. ”
3° Sequitur comminatio pœnæ
1. Per talionem a consanguineis reddendam; 6. 656
2. Per interneconem habitatorum et vastationem habitaculorum; 7-9. ”
3. Per divinam ultionem, furori Idumæorum contra Israelitas commensuratam; 11. 657
4. Per lætitiæ omnium gentium de excidio Idumæorum, æqualem illi, quam hi de Israelis fato habuerant. 14, 15. 658

SECTIO II.

ORACULA ADVERSUS GENTES
ALIENIGENAS.

§ I. ORACULA ADVERSUS ACCOLAS MARIS.

I° Adversus Philistæos.

- I. Objicitur inveteratum contra Judæos odium, et nocendi studium. §. 15. 596

	Pag.		Pag.
II. Decernitur supplicium gravissimum in eosdem. 16, 17.	596	III ^o <i>Adversus Sidonios.</i>	
<i>Caput XXVI.</i>		I. Injungitur prophetæ legatio. 20, 21.	619
II ^o <i>Adversus Tyrios.</i>		II. Committitur vaticinium de excisione eorumdem per pestem et gladium secutura, ad manifestandam Dei sanctitatem, et tollendum populi Dei scandalum. 22-24.	620
I. Oraculum primum, anno propheticæ institutionis sexto datum, $\bar{\nu}$. 1.	597	III. Exponitur divinum consilium de restituendo in patriam Israele, ad inimicorum confusionem. 25, 26.	
1 ^o Perstringit Tyri gaudium de Hierosolymæ excidio, et speratum hinc suæ amplitudinis incrementum; 2.	"		
2 ^o Summatim complectitur obsidionem, expugnationem et direptionem hujus urbis; 3-6.	598	§ II. ORACULA ADVERSUS ÆGYPTIOS.	
3 ^o Singillatim exponit		<i>Caput XXIX.</i>	
1. Apparatum et expeditionem contra eamdem a Nabuchodonosore susceptam; 7-9.	"	I ^o <i>Oraculum, datum anno propheticæ institutionis quinto, $\bar{\nu}$. 1, 2.</i>	621
2. Vim, devastationem et excidium cum civium luctu illatum urbi; 10-14.	599	I. Terret regem Ægypti,	
3. Terrorem hinc et stuporem in vicinas insulas et maritima emporia dispersum, 15-18.	600	1 ^o Proposito symbolo draconis fluviatilis arrogantis, cum adhærente piscium turba in aridam projecti, et a bestiis terræ consumpti; 3-5.	622
4 ^o Demum adjicit decretum de solitudine diu duratura. 19-21.	601	2 ^o Addito symbolo altero arundinis fractæ, et eos, qui huic innitebantur, vulnerantis; 6, 7.	623
<i>Caput XXVII.</i>		3 ^o Aperto sermone irruptionem hostium, devastationem regionis et dispersionem incolarum enuntiante. 8-12.	624
II. Oraculum secundum, indicto prophetæ lamento datum, $\bar{\nu}$. 1, 2.	603	II. Subjicit terrori incusso	
1 ^o Exponit jactantiam Tyriorum, sibi complacentium		1 ^o Solatium, ob futuram post quadraginta annos collectionem Ægyptiorum et reductionem in patriam; 13, 14.	625
1. De pulchritudine ac situ urbis; 3, 4.	"	2 ^o Prædictionem de reddendo quidem regno, sed imminuto ac minus potenti; 15.	"
2. De navium soliditate et ornatu; 5-7.	604	3 ^o Rationem hujus judicii, ne scilicet Israelitæ amplius iisdem innitantur. 16.	"
3. De servitiis populorum, ejus commercio et tuitioni impensis; 8-11.	605	II ^o <i>Oraculum, datum anno ejusdem epochæ vigesimo secundo, 17.</i>	626
4. De negatione omnigena et lucrosissima, cum omnibus nationibus habita. 12-25.	606	I. Proponit subactionem Ægyptiorum decretam a Deo	
2 ^o Describit tristem fortunæ conversionem		1 ^o Nabuchodonosori, in præmium pro oppugnata Tyro; 18, 20.	"
1. Per naufragia classium et urbis; 26, 27.	612	2 ^o Exercitui ejusdem, in mercedem et stipendium pro impensa opera; 19.	"
2. Per defectorum navarchorum et remigum ploratus et lamenta; 28-31.	"	3 ^o Israelitis, in occasionem pro restaurando regno. 21.	627
3. Per carmen quasi funebre de urbis ruina ac interitu. 32-36.	613	<i>Caput XXX.</i>	
<i>Caput XXVIII.</i>		II. Exponit idem argumentum uberius,	
III. Oraculum tertium, principi Tyriorum per vices nuntiandum. $\bar{\nu}$. 1, 2.	616	1 ^o Referendo mandatum divinitus datum, ad annuntiandum Ægyptiis tristissimum factum; $\bar{\nu}$. 1-3.	628
1 ^o Prima vice datum continet		2 ^o Indicando regiones, cæsis incolis et auxiliis, devastandas; 4-9.	"
1. Exaggerationem superbiæ, hunc principem immodice efferentis; 2-5.	"	3 ^o Designando auctorem edendæ hujus stragis et desolationis Nabuchodonosorem; 10-12.	629
2. Indictionem pœnæ hanc superbiæ, incursu hostium et illato excidio, castigaturæ; 6-8.	"	4 ^o Enumerando urbes vel ferro vel igne exhauriendas aut evertendas. 13-19.	630
3. Irrisionem fastus, et iteratam mortis denuntiationem. 9-10.	"		
2 ^o Altera vice adjectum, indicto prophetæ planctu, continet. 11.	617		
1. Recensionem beneficiorum illustrium ac singularium, regi Tyriorum a Deo præstitorum; 12-15.	618		
2. Exhibitionem tum scelerum commissorum, tum pœnarum respondentium; 16, 17.	619		
3. Additionem extremæ cladis, et stupendi ab omnibus interitus. 18, 19.	"		

III^o *Oraculum datum eadem quidem epocha, sed antèrius, anno scilicet sexto, et quidem,*

- I. Mense primo, 20. 631
 1^o Prædicit, sub allegoria brachii con-
 fracti, nec medica arte restaurandi, destructio-
 nem potentiaæ Ægyptiacæ et dispersio-
 nem populi; 21-23. ”
 2^o Assignat auctorem utriusque damni infe-
 rendi, regem Babylonium divinitus robo-
 ratum. 24-26. ”

Caput XXXI.

- II. Mense tertio, 1. 632
 1^o Comparat Ægyptios cum Assyriis; 2. ”
 2^o Describit, sub imagine cedri, postero-
 rum
 1. Amplitudinem, robur, et magnitudinem
 etiam majorem quam priorum; 3-9 633
 2. Arrogantiam, tanquam culpam et causam
 pœnæ; 10 ”
 3. Cædem et dejectionem, cum ruina vici-
 norum, luctu domesticorum, et motu
 exterorum conjunctam, velut pœnam;
 11-17. 634
 3^o Notat hæc dicta de Assyriis pertinere
 etiam ad Ægyptios. 18. ”

Caput XXXII.

IV^o *Oraculum, datum anno sequente, mense duodecimo,*

- I. Prima die mensis, 1. 636
 1^o Exhibet, pro planctus prophetici argu-
 mento, sub imagine monstri marini, re-
 gem Ægypti, 2. ”
 1. Ferocientem hactenus, sed post capien-
 dum, extrahendum, et in prædam vo-
 lucibus et bestiis dandum; 2-4. ”
 2. In fœtidum cadaver, sanie et sanguine
 diffuens, convertendum; 5, 6. ”
 3. Horrorem celo terræque allaturum. 7-10. 637
 2^o Palam enuntiat Ægyptum a rege Babylonio
 1. Subigendam; 11, 12. ”
 2. Pœcudibus et hominibus exhauriendam,
 1; 15. ”
 3. Deplorandam a gentibus. 16. ”
 II. Die decima quinta mensis,
 1^o Imperat prophetæ carmen funebre de
 Ægypto; 17, 18. 638
 2. Exponit carminis argumentum, per futu-
 ram Ægypti dejectionem, ruinam et inte-
 ritum; 19, 20. ”
 3^o Amplificat idem, per enumerationem simi-
 lis cum Ægypto fati, quod partim cum
 partim sine fortitudinis gloria, pereun-
 tium perdidit regna 21. ”
 1. Assyriorum; 22, 23. 639
 2. Persarum; 24, 25. ”
 3. Cappadocum et Hesperiorum; 26-28. ”
 4. Idumæorum, Tyrionum, Sidoniorum.
 29, 30. 640
 4^o Concludit, asserendo hinc eventurum e
 societate Ægyptiis quoddam solatium,
 sed tamen certum interitum. 31, 32. 641

PARS IV

MINISTERIUM PROPHETICUM AD UTRORUM-
 QUE SOLATIUM.

SECTIO I.

DE JUDÆORUM REDUCTIÖNE ET
 GENTIUM VOCATIONE.

§ I. ORACULA AD EVENTUUM APPARATUM
 PERTINENTIA.

Caput XXXIII.

I^o *Instructio data prophetæ*

- I. Circa muneris exercitium:
 1^o Proponendo sententiam de speculatore
 constituto, qui,
 1. Si de malo imminente monuerit, expers
 declaratur culpæ, et liber a clade op-
 pressura monitos, nec tamen sibi ca-
 ventis; 1-5. 642
 2. Si officium hoc neglexerit, reus dam-
 natur, 6. ”
 2^o Applicando idem judicium ad prophetam,
 munus suum facientem vel omittentem.
 7-9. 643

- II. Circa dictionis argumentum:
 1^o Reprehendens desprecantium pusillanimi-
 tatem; 10. ”
 2^o Commendans Dei ad pœnitentiam vocan-
 tis clementiam; 11. ”
 3^o Decernens interitum innocentis quidem
 prius, sed posthac peccantis; 12, 13. ”
 4^o Promittens salutem peccatoris quidem
 prius, sed postea resipiscentis et in jus-
 titia constantis; 14-16. 644
 5^o Refellens obmurmurantes divinæ senten-
 tiæ iterato decretæ. 17-20. ”

- III. Circa Hierosolymæ expugnationem,
 1^o Post sesquiannum primo per fugitivum
 nuntiatam; 21. ”
 2^o Pridie divinitus prophetæ expositam in
 Babylone. 22. ”

I^o *Commonitio reprehensoria, directa*

- I. Ad superstites in Judæa:
 1^o Exponens vanam et jactabundam illorum
 spem; 23, 24. 645
 2^o Refutans eandem, objectione defectuum
 legalium et moralium; 25, 26. 646
 3^o Decernens in pœnam, ulteriorem incola-
 rum cladem et terræ devastationem.
 27-29. 647

II. Ad commorantes jam in captivitate
 Babylonica:

- 1^o Detegens illorum hypocrisin illudentem
 prophetiis, 30-32. 648
 2^o Asserens certum horum vaticiniorum even-
 tum. 33. ”

Caput XXXIV.

III. Ad superiores utrobique præpositos:

- 1^o Accusans neglectam ab iis subditorum
 curam, promotum autem propriorum
 commodorum studium; 1-4. 649

	Pag.		Pag.
2° Exhibens damnum hinc in rempublicam seculum; 5, 6.	650	2° Agnitio divinæ potentiae et fidelitatis; 36.	"
3° Repræsentans hanc agendi rationem tanquam culpam; 7, 8.	"	3° Fiducia de precibus audiendis et electis multiplicandis. 37, 38.	"
4° Subjiciens, in culpæ pœnam, exauctorationem et abolitionem horum magistratum. 9, 10.	651	<i>Caput XXXVII.</i>	
<i>III° Promissio facta</i>		<i>II° Prædictio symbolica.</i>	
I. De populo Israelis		I. Symboli primi propositio : propheta,	
1° Visitando, colligendo et reducendo; 11-13.	"	1° Translatus in spiritu, circumducitur per campum ossibus cadaverum aridis plenum; 1, 2.	664
2° Pascendo, custodiendo et reparando; 14-16.	"	2° Interrogatus de eorum resuscitatione, jubetur imperare eandem; 3-6.	665
3° Discriminando, malos ac noxios a bonis et innocentibus separando. 17-22.	652	3° Obsecutus mandato videt efformari corpora, sed necdum animata; 7, 8.	666
II. De Christo tanquam pastore ac duce populi mittendo. 23, 24.	"	4° Jussus evocare spiritum, et executus, aspicit coram stantem hominum exercitum. 9, 10.	"
III. De privilegiis una concedendis : cujusmodi sunt		II. Ejusdem applicatio : cujus	
1° Pax et securitas; 25.	"	1° Fundamentum præbet Judæorum pœnia, suam rempublicam cum ossibus aridis comparantur; 11.	"
2° Ubertas, tranquillitas et libertas; 26-29.	653	2° Exegesin dat Dei promissio, sub aperiendorum sepulcrorum nomine captivitatis solutionem, et sub vitæ vocabulo reditum in patriam intelligens; 12, 14.	"
3° Gloria Dei in æstimationem populi redundans. 30, 31.	"	3° Confirmationem addit propositum manifestandi per hoc divinam potentiam. 13, 14.	"
<i>Caput XXXV. Vide prius, pag. 757, col. 2.</i>		III. Symboli secundi propositio exhibet duorum lignorum, quorum alteri nomen Juda, alteri nomen Joseph inscribatur, conjunctionem in unum. 15-17.	667
§ II. ORACULA AD GRATIOSAM POPULI DEI RESTAURATIONEM PERTINENTIA.		VI. Ejusdem applicatio asserit utriusque regni in unum compositionem. 18-20.	"
<i>Caput XXXVI.</i>		V. Applicationis uberior expositio declarat	
<i>I° Prædictio historica,</i>		1° Reductorum e dispersione aggregationem in unam gentem, sub uno rege; 21, 22.	"
I. Præparata		2° Eorundem aversionem ab idolis, et conversionem ad verum Deum; 23.	667
1° Mandato divino ad prophetam, et alloquio ad Israellem; 1.	659	3° Regimen Christi pastoris, stabilitatem possessionis sub hoc regimine, pacem et fœdus cum Deo, ac sanctificationem in hac possessione. 24-28.	668
2° Indicio causæ, desumptæ		§ III. ORACULA AD GLORIOSAM POPULI DEI VICTORIAM PERTINENTIA	
1. Partim ex insolenti hostium confidentia; 2.		<i>Caput XXXVIII</i>	
2. Partim ex oppressione populi cum opprobrio conjuncta. 3, 4.	"	<i>I° Præco expeditionis a Gog suscipiendæ constitutus propheta.</i>	
II. Exorsa		1-3.	669
1° A zelo divino sumendæ vindictæ de oppressoribus Israelis; 5-7.	"	<i>II° Apparatus expeditionis</i>	
2° Benedictione terræ Israel rursus colendæ, et urbibus ac civibus augendæ; 8-12.	660	I. Instructus collecto proprio exercitu; 4.	"
3° A securitate ejusdem, in posterum immunis a vicinorum contumeliis et hostium violentiis. 13-15.	661	II. Auctus copiis auxiliariis plurimis; 5, 6.	670
III. Promota per expositionem, 16.	"	III. Subordinatus Gog imperio. 7.	"
1° Demeriti in Judæis,			
1. Per scelera priora captivitate jam ac dispersione punita; 17-19.	"		
2. Per scelera post dispersionem adhuc addita. 20, 21.	662		
2° Rationis moventis, ex Dei, non autem ex populi parte assignatæ; 22, 23, 32.	"		
3° Beneficiorum conferendorum : quæ sunt			
1. Congregatio et reductio in patriam; 24.	"		
2. Purificatio ab inquinamentis, per effusam aquam mundam; 25, 29.	663		
3. Innovatio cordis, sanctificatio spiritus, et restauratio fœderis; 26-28.	"		
4. Præservatio a fame et penuria; 29, 30.	"		
5. Recordatio et pœnitentia de præteritis. 31.	"		
IV. Absoluta per relationem effectuum hanc conversionem sequentium; 33, 34. quales sunt :			
1° Admiratio gentium de mutatione tam splendida; 35.	"		

Pag.

Pag.

III° *Circumstantiæ expeditionis*, nempe

- I. Tempus, locus et modus : 8, 9.
- II. Impulsus, consilium et scopus : 10-16.
- III. Opportunitas, incursus et repressio.

IV° *Successus expeditionis*

- I. Pridem jam a prophetis prænuntiatus : 17.
- II. Deo indignationem suam ostendente, et stragem animantium ac motum terræ maximum edente, populo Dei terrificus : 18-20.
- III. Commotis aliunde hostibus, concitatis ad mutuam cædem copiis propriis, immissis in exercitum peste, saxis, sulphure et ignibus, Gog funestus, Deo autem gloriosus. 21-23.

Caput XXXIX.

V° *Descriptio amplior funesti Gog successus* :

- I. Præmittens iteratam
 - 1° Assumptionem prophetæ ad præconis officium ; §. 1.
 - 2° Prædictionem expeditionis a Gog suscipiendæ. 2.
- II. Referens historice
 - 1° Stragem edendam in Gog exercitu ; 3-5.
 - 2° Devastationem inferendam in terras ; 6.
 - 3° Manifestationem divinæ potentiæ hinc eventuram. 7.
- III. Amplificans oratorie
 - 1° Combustionem armorum hostilium, ad nutriendum per plures annos ignem abundantium ; 8-10.
 - 2° Sepulturam cadaverum occisorum, ex horum multitudine et Dei gloria celebrandam ; 11-13.
 - 3° Collectionem ossium dispersorum, civitatis titulo memorandam ; 14-16.
 - 4° Convocationem avium et ferarum ad cadaverum consumptionem. 17-20.

VI° *Corollaria expeditionis*

- I. Declaratio et agnitio
 - 1° Gloriæ et potentiæ divinæ ; 21, 22.
 - 2° Judicii et vindictæ de Israel prius sumptæ. 23, 24.
- II. Reductio populi in patriam,
 - 1° Beneficio stirpibus Judæ ac Israelis communi ; 25.
 - 2° Securitate priorem confusionem emendante ; 26.
 - 3° Triumpho divini gloria oculis hostium et gentium perstringente. 27.
- III. Evolutio consilii divini
 - 1° Hactenus adhibiti in dispersione et collectione populi Dei ; 28.
 - 2° Posthac explicandi per præsentiam faciei et missionem spiritus divini. 29.

SECTIO II

DE ECCLESIAE, TUM JUDAICÆ REPARATIONE, TUM CHRISTIANÆ INSTITUTIONE.

§. I. VISIONES AD TEMPLUM INSTAURANDUM PERTINENTES.

Caput XL.

I° *Apparatus visionum.*

- I. Tempus notatur. §. 1. 678
- II. Propheta transfertur in ecstasi. 2. "
- III. Angelus dux prophetæ et designator fabricæ apparet. 3, 4. 679
- IV. Initium fit a muro extimo et ratione mensuræ. 5. 681

II° *Descriptio atriorum.*

- I. Atrii exterioris definiuntur,
 - 1° Versus orientem,
 - 1. Portæ gradus, limina et vestibulum, cum conclavibus lateralibus ; 6-10. "
 - 2. Ædificii ostium, margo, tectum et frontes cum fenestris ; 11-16. 682
 - 3. Cellæ thesaurariæ cum pavimento. 17-19. 683
 - 2° Versus septentrionem,
 - 1. Conclavia, frons et vestibulum ; item fenestræ, palmæ et gradus, ejusdem formæ ac mensuræ cum prioribus ; 20-22. 684
 - 2. Portæ obversæ facies ac distantia. 23. "
 - 3° Versus meridiem, eadem omnia quæ in superioribus. 24-27. "
- II. Atrii interioris notantur
 - 1° Ædificia prioribus paria,
 - 1. Versus meridiem ; 28-31. 685
 - 2. Versus orientem ; 32-34. "
 - 3. Versus septentrionem. 35-37. "
 - 2° Lavatoria et mensa holocaustorum ad latus septentrionale ; 38-43. 686
 - 3° Ordo duplex cubiculorum in eodem latere pro cantoribus et sacerdotibus ; 44-46. 687
 - 4° Altare in atrio secundum longitudinem dimenso ; 47.
 - 5° Porticus ante templum, 48, 49. "

Caput XLI.

III° *Descriptio sanctuarii.*

- I. Partes constituentes :
 - 1° Sanctum, quadraginta cubitis longum, viginti latum ; §. 1, 2. 689
 - 2° Sanctum sanctorum, viginti cubitis longum, totidem latum. 3, 4. 690
- II. Alæ ad latera meridionale et septentrionale adhærentes :
 - 1° Murus cum pilastris, et triplex cubiculorum sibi impositorum series cum cochlea ; 5-7. "
 - 2° Eorundem constructio, dimensio et ostia ; 8-11. 691
 - 3° Latitudo et longitudo alarum convergentium ad occidentem. 12. 692
- III. Ædificium universum,
 - 1° Secundum longitudinem et latitudinem ; 13-15. 693
 - 2° Secundum limina, ethecas, fenestras, et harum altitudinem a terra. 16, 17. "

	Pag.		Pag.
IV. Ornamenta et adjuncta :		<i>Caput XLIV.</i>	
1° Sculpturæ cherubinarum et palmarum ; 18-20.	694	III. De porta templi orientali non aperienda, nisi principii. v̄. 1-3.	709
2° Fornix portæ ; 21.	"	<i>III° Ostentum secundum</i>	
3° Altare thymiamatis ; 23.	695	I. Visum prophetæ, per viam portæ septentrionalis versus templum deducto ; 4.	710
4° Valvæ forium, cælaturæ et fenestræ. 23-26.	"	II. Coniunctum cum excitatione prophetæ	
<i>Caput XLII.</i>		1° Ad attentionem ; 5.	"
<i>IV° Descriptio ædificii atrii interjecti, sanctuario antepositi.</i>		2° Ad exprobrationem populo faciendam. 6-8.	"
I. Alterum ad septentrionem,		<i>IV° Mandata posteriora</i>	
1° Longum centum, latum quinquaginta cubitos ; v̄. 1, 2.	697	I. De alienigenis aut profanis in sanctuarium non admittendis ; 9.	711
2° Instructum porticu triplici, ambuiacro et gazophylaciis ; 3, 4.	"	II. De lapsis in idololatriam levitis ad officia quidem ædituorum, janitorum et ministrorum, non autem sacerdotum permittendis ; 10-14.	"
3° Erectum tribus contignationibus gradatim constrictioribus ; 5, 6.	698	III. De sacerdotibus et levitis, solum ex genere Sadoc admissis, 15, 16.	712
4° Munitum muro exteriore, secundum longitudinem gazophylaciis respondente ; 7, 8.	"	1° Circa vestimenta ministerii ; 17-19.	"
5° Accessum etiam ex parte orientali et gazophylacia habens. 9, 10.	699	2° Circa tonsuram capillorum, potum vini, et matrimonium ; 20-22.	713
II. Alterum ad meridiem, quoad omnia priori simile. 11, 12.	"	3° Circa doctrinam et iudicia ; 23, 24.	714
III. Usus utriusque		4° Circa munditiam ; 25-27.	"
1° Pro mensa sacerdotum, et victimarum consumptione ; 13.	"	5° Circa possessiones et redditus ex oblatiis ; 28-30.	715
2° Pro armario vestium sacrarum. 14.	700	6° Circa cibum ex morte immundum. 31.	"
<i>V° Dimensio muri sacrarium ex omni parte ambientis ; 15, 16, scilicet</i>		<i>Caput XLV</i>	
I. Ex parte orientali, 16.	"	IV. De portionibus terræ exemptæ	
II. Septentrionali, 17.	"	1° Pro templo et sacerdotibus ; v̄. 1-4.	716
III. Meridionali, 18.	"	2° Pro levitis ; 5.	717
IV. Occidentali. 19.	"	3° Pro civibus ; 6.	"
§ II. VISIONES AD REM SACRAM ET PUBLICAM ORDINANDAM PERTINENTES.		4° Pro principe, cui suggeritur monitum, 7-9.	"
<i>Caput XLIII.</i>		V. De justitia ponderum, mensurarum et nummorum. 10-12.	718
<i>I° Ostentum primum. Eiusdem</i>		VI. De primitiis pontifici pendendis. 13-17.	"
I. Apparitio. v̄. 1, 2.	702	VII. De sacrificiis offerendis	
II. Forma similis visioni ad fluvium Chobar habitæ. 3.	"	1° In primi mensis die prima et septima ; 18-20.	719
III. Statio, cum adductione prophetæ. 4, 5.	"	2° In Paschate et per ejus octavam : 21-24.	720
IV. Locutio præambula		3° In festo Scenopegiaë. 25.	"
1° Decernens sanctitatem templo ; 6, 7.	"	<i>Caput XLVI.</i>	
2° Exprobrans et prohibens profanationem ejusdem ; 8, 9.	703	VIII. De prærogativis principis,	
3° Committens prophetæ propositionem hujus typi, et executionem. 10, 11.	704	1° Quantum ad ingressum in templum sabbatis et calendis ; v̄. 1-3.	721
<i>II° Mandata priora</i>		2° Quantum ad sacrificia iisdem diebus ; 4-7.	722
I. De loco templi in monte, et limitibus. 12,	705	3° Quantum ad egressum e templo ; 8-10.	"
II. De altari holocaustorum,		4° Quantum ad sacrificia tum præcepta tum voluntaria. 11-15.	723
1° Quoad mensuram in omnibus ejus partibus observandam ; 13-17.	706	IX. De donis et legatis principis. 16-18.	724
2° Quoad ritus in illius consecratione faciendos ; 18-21.	707	X. De culinis	
3° Quoad sacrificia huic consecrationi per septem dies adjicienda. 22-27.	708	1° Victimarum pro peccato ; 19, 20.	725
		2° Hostiarum pacificarum. 21-24.	"

	Pag.		Pag.
§ III. VISIONES AD POSSESSIONEM TERRÆ SANCTÆ DISTRIBUENDAM PERTINENTES.		2° Sors Aser, 2.	732
		3° Sors Nephthali, 3.	»
		4° Sors Manasse, 4.	»
		5° Sors Ephraim, 5.	»
		6° Sors Ruben, 6.	»
		7° Sors Juda, 7.	»
Caput XLVII.		II. Intermedia ab oriente ad occiden- tem, 8.	»
I° Spectaculum torrentis : ejusdem		1° Portio sacerdotum de genere Sadoc, et statio templi; 9-12.	733
I. Origo et directio; 1, 2.	726	2° Portio levitarum non alienabilis; 13, 14.	»
II. Latitudo et profunditas, succeda- neo sensu cognita; 3, 5.	727	3° Portio civitatis, suburbanorum, et servien- tium urbi; 15-19.	»
III. Ripæ ex utraque parte; 6, 7.	»	4° Portio principis, includens priores por- tiones, et inclusa a sortibus Juda ac Benjamin, 20-22.	734
IV. Defluxus in mare Mortuum; 8.	728	III. Ad meridiem,	
V. Virtus, tum sanitatem et copiam piscium, tum abundantiam fruc- tuum in arboribus adsitis præses- tans, 9-12.	»	1° Sors Benjamin, 23.	»
II° Limites terræ promissæ, æqualiter dividendæ, 13, 14.	729	2° Sors Simeon, 24.	»
I. Ad latus septentrionale; 15-17.	730	3° Sors Issachar, 25.	»
II. Ad latus orientale, 18.	731	4° Sors Zabulon, 26.	»
III. Ad latus meridionale; 19.	»	5° Sors Gad, 27, 28.	»
IV. Ad latus occidentale. 20.	»	I° Anacephalæosis	
III° Partitio terræ a tribubus, non exclu- sis advenis, inhabitandæ : 21-23.	»	I. Partitionis præcedentis : 29.	735
Caput XLVIII.		II. Dimensionis urbis, secundum la- tera et portas,	
I. Ad septentrionem,		1° Ad septentrionem, 30, 31.	»
1° Sors Dan, 1.	732	2° Ad orientem, 32.	»
		3° Ad meridiem, 33.	»
		4° Ad occidentem, 34.	»
		5° Ad quatuor has plagas simul sumptas. 35.	»